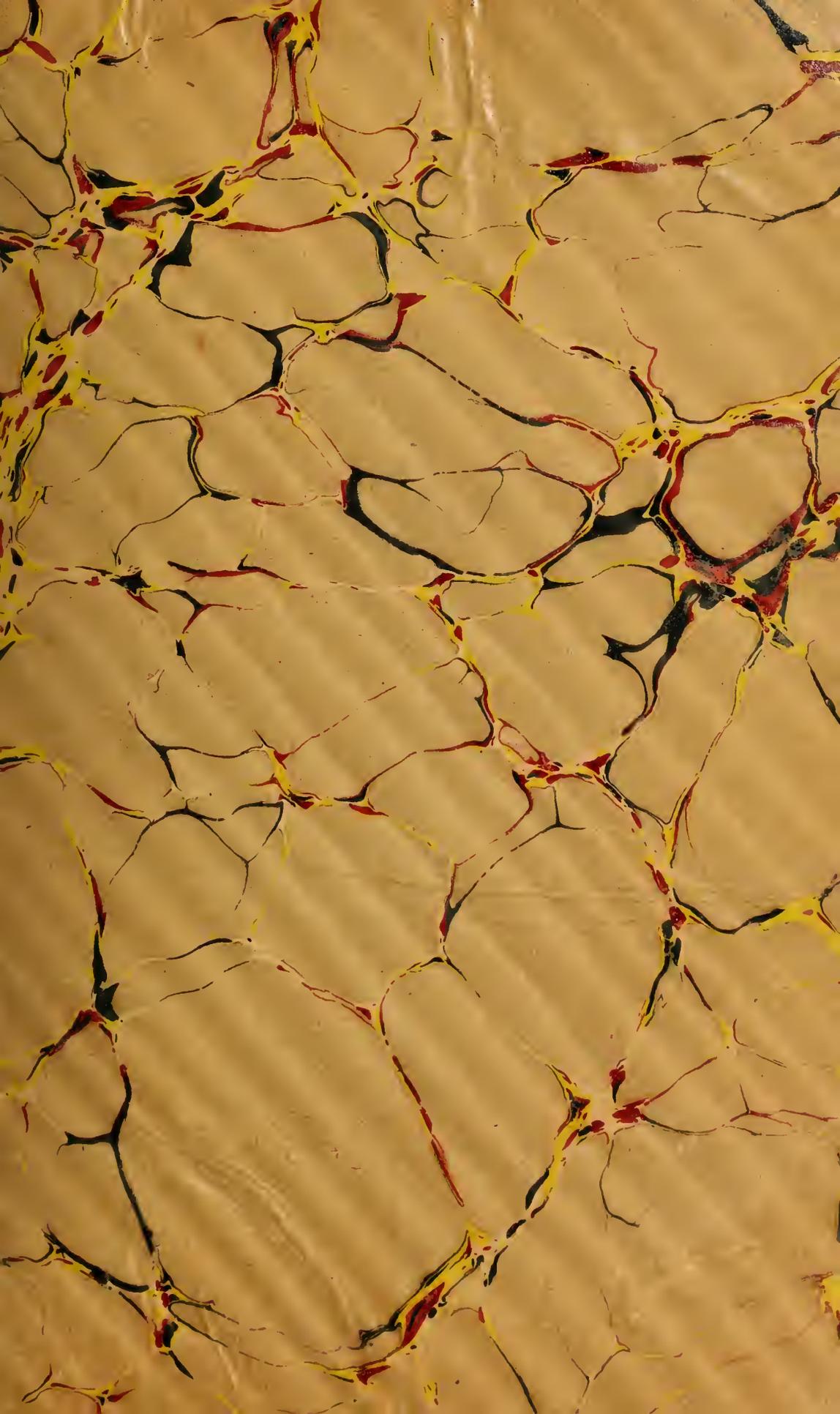




Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto



1.
15
16

COLLECTION

INTÉGRALE ET UNIVERSELLE

DES

ORATEURS SACRÉS

DU PREMIER ORDRE

SAVOIR : BOURDALOUE, BOSSUET *, FÉNELON *, MASSILLON *;

COLLECTION ÉGALEMENT INTÉGRALE ET UNIVERSELLE

DES ORATEURS SACRÉS DU SECOND ORDRE,

SAVOIR : DE LINGENDES, LEJEUNE, JOLY, DE LA COLOMBIÈRE, CHEMINAIS, GIROUST, D'ARGENTRÉ, D'ORLÉANS, MASCARON, BOILEAU *, ANSELME *, FLÉCHIER *, RICHARD (L'AVOCAT), LAROCHE, HUBERT, MABOUL, HONORÉ GAILLARD, LES DEUX TERRASSON, DE LA RUE, DE NESMOND *, MATTH. PONCET DE LA RIVIÈRE, DU JARRY, DE LA BOISSIÈRE, DE LA PARISIÈRE, J.-B. MOLINIER, SOANEN, BRETONNEAU, PALLU, DUFAY, MONGIN *, BALLET, SÉGAUD, SURIAN *, SENSARIC, CICÉRI *, SÉGUY *, PÉRUSSEAU, TRUBLET *, PERRIN, DE LA TOUR DU PIN, LAFITAU, D'ALÈGRE, CLÉMENT, CLAUDE DE NEUVILLE, DOM VINCENT, DE LA BERTHONIE, GRIFFET, COUTURIER, LE CHAPELAIN, POULLE, CAMBACÉRÈS, ÉLIZÉE, GÉRY, BEURRIER, DE BOISMONT *, MAROLLES, MAURY *

ENFIN COLLECTION INTÉGRALE, OU CHOISIE,

DE LA PLUPART DES ORATEURS SACRÉS DU TROISIÈME ORDRE,

SAVOIR : CAMUS, COTON, CAUSSIN, GODEAU, E. MOLINIER, CASTILLON, DE BOURZEIS, BIROAT, TEXIER, NICOLAS DE DIJON, SENAULT, FRANÇOIS DE TOULOUSE, TREUVÉ, G. DE SAINT-MARTIN, BRETTEVILLE, HOUDRY, DE FROMENTIÈRES, DE LA CHAMBRE *, MAINBOURG, SIMON DE LA VERGE, LE BOUX, MASSON, AUGUSTIN DE NARBONNE, LA PESSE, CHAUCHEMER, DE LA VOLPILÈRE, BERTAL, DAMASCÈNE, SÉRAPHIN, QUIQUERAN DE BEAUJEU, DE LA CHÉTARDIE, CHAMPIGNY, LORIOT, JÉRÔME DE PARIS (GEOFFRIN), RENAUD, BÉGAULT, BOURRÉE, HERMANT, MICHEL PONCET DE LA RIVIÈRE, CHARAUD, DANIEL DE PARIS, INGOUT, POISSON, PACAUD, PRÉVOT, DE LATOUR, DE TRACY, PRADAL, DU TREUL, ASSELIN, COLLET, JARD, CH. DE NEUVILLE, PAPILLON, GIRARDOT, RICHARD (L'ABBÉ), GEOFFROY, BAUDRAND, DE L'ÉCLUSE DES LOGES, FOSSARD, TALBERT, BARUTEL, TORNÉ, FAUCHET, FELLER, ROQUELAURE, VILLEDIEU, ASSELIN,

(LES ORATEURS MARQUÉS D'UNE * ÉTAIENT MEMBRES DE L'ACADÉMIE,)

ET BEAUCOUP D'AUTRES ORATEURS, TANT ANCIENS QUE CONTEMPORAINS, DU SECOND COMME DU TROISIÈME ORDRE, DONT LES NOMS NE POURRONT ÊTRE FIXÉS QUE POSTÉRIEUREMENT ;

PUBLIÉE, SELON L'ORDRE CHRONOLOGIQUE,

AFIN DE PRÉSENTER, COMME SOUS UN COUP D'ŒIL, L'HISTOIRE DE LA PRÉDICATION EN FRANCE, PENDANT TROIS SIÈCLES, AVEC SES COMMENCEMENTS, SES PROGRÈS, SON APOGÉE, SA DÉCADENCE ET SA RENAISSANCE ;

PAR M. L'ABBE MIGNE,

ÉDITEUR DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

60 VOL. IN-4°. PRIX : 5 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE ;
6 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL ORATEUR EN PARTICULIER. ;

TOME TRENTE ET UNIÈME,

CONTENANT LES ŒUVRES CHOISIES DE JÉRÔME DE PARIS ET DE J. LORIOT.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1853.



SOMMAIRE

DES MATIÈRES RENFERMÉES DANS LE TRENTE ET UNIÈME VOLUME.



JEROME DE PARIS.

Notice sur Jérôme de Paris.	Col.	9-124
Sermons, Homélie et Panégyriques choisis de Jérôme de Paris. .		<i>Ibid.</i>

J. LORIOÏ.

Notice sur J. Lorioï.		125-1316
Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne.		<i>Ibid.</i>



BX
1756
.A2 M5
1844
v. 31

NOTICE SUR JÉRÔME DE PARIS.

Jérôme de Paris, ancien grand vicaire et officiel de Nevers, qui vivait sur la fin du xviii^e siècle et au commencement du xix^e, a publié des *Sermons et Homélie*s sur les mystères de Notre-Seigneur, sur les mystères

de la sainte Vierge, et des *Panegyriques* des saints, 3 vol., 1738 et années suivantes ; sur les *Evangelies de carême*, 3 vol. ; Paris, 1749. Tous ces discours peuvent encore être très-utiles.

SERMONS, HOMÉLIES ET PANÉGYRIQUES CHOISIS DE JÉRÔME DE PARIS.

SERMON

POUR LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Explication de l'Évangile du jour.

Ductus est Jesus in desertum a Spiritu ut tentaretur a diabolo.

Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté par le démon. (Math., IV.)

L'évangile de ce jour nous fournit de salutaires instructions pour régler notre conduite dans ce temps de grâce et de salut où nous venons d'entrer, et pour répondre dignement aux trois desseins que l'Eglise s'est proposés dans l'institution de la sacrée quarantaine. Elle a voulu que le carême fût un temps de jeûne, de pénitence, et de piété : de jeûne, puisqu'elle nous en impose le précepte, afin que nous imitions son divin Époux, qui a effectivement jeûné quarante jours ; de pénitence, puisqu'elle souhaite que les pécheurs s'y éprouvent eux-mêmes, et que, par la fuite du péché et des occasions dangereuses, ils se mettent en état de recevoir la grâce de la réconciliation dans les saints jours de la Pâque ; de piété, puisqu'elle le consacre tout entier au Seigneur, et qu'elle entend que nous nous y exercions continuellement dans les observances et les pratiques de la religion. Ce sont là les trois devoirs qu'elle nous prescrit, et sur lesquels notre évangile nous instruit parfaitement. Nous y remarquons en effet dans les trois tentations que le démon livre à Jésus-Christ, et dont il ne manquera pas de nous attaquer nous-mêmes, les trois vices opposés aux trois vertus dont je viens de parler. Oui, messieurs, le tentateur tâchera de nous porter à l'intempérance, qui détruit le jeûne ; à la confiance présomptueuse, qui éloigne de la pénitence ; et à l'irréligion, qui éteint la piété. Il nous excitera à l'intempérance

en nous suggérant de changer la résolution que nous aurons prise d'observer le jeûne, quelque forte qu'elle puisse être, en celle de le rompre, *dic ut lapides isti panes fiant* ; il s'efforcera de nous inspirer cette présomption, si contraire à l'esprit de pénitence, en nous sollicitant de nous jeter dans les occasions périlleuses où l'on fait de si fréquentes chutes, *mitte te deorsum* ; il ne cessera de nous détourner par d'artificieuses promesses de l'adoration et du service de Dieu, pour l'adorer et le servir lui-même par une vie profane et mondaine : *hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*. Jésus-Christ, qui surmonte aujourd'hui ces trois tentations, va nous apprendre à les combattre et à les dissiper. Il nous enseignera à repousser : 1^o la tentation d'intempérance par l'indifférence pour le pain matériel et la nourriture du corps, *non in solo pane vivit homo* ; 2^o celle de la fausse confiance par une résolution constante de ne point tenter Dieu en s'exposant témérairement au péril, *non tentabis Dominum Deum tuum* ; 3^o celle d'irréligion par le propos ferme d'adorer le Seigneur et de ne servir que lui seul, *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies*. En un mot, observer régulièrement le jeûne pour mortifier sa chair, fuir exactement les occasions du péché pour se préparer au devoir pascal, et vaquer continuellement à des pratiques de dévotion pour être à Dieu sans réserve : voilà nos trois devoirs pendant le carême. les trois parties de l'évangile et les trois points de ce discours. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le Sauveur du monde, voulant nous apprendre à vaincre le démon, s'en laisse aujourd'hui attaquer : il entre à ce dessein tout le premier dans le champ de bataille pour y attendre son ennemi. Le voilà dans le désert,

où il a été conduit par l'Esprit de Dieu : *Ductus est Jesus in desertum a Spiritu*. Il ne fait cette démarche que par l'impression de l'Esprit-Saint, pour nous marquer que l'on ne doit pas de son propre mouvement et sans l'ordre d'en haut s'exposer à ces sortes d'attaques ; c'est dans un désert, après une prière et un jeûne de quarante jours, qu'il est tenté, pour nous enseigner que c'est par la retraite et l'oraison aussi bien que par la mortification et le jeûne qu'on se prépare à la tentation ; il passe un temps si long sans donner à son corps aucune nourriture, et ensuite il lui laisse souffrir la faim, et c'est ce qui met le démon, qui l'observe, dans un étrange embarras, et qui l'attire enfin à ce célèbre combat qui se donne aujourd'hui.

Ce tyrannique prince du monde, à qui l'on avait prédit la destruction de son empire et qui en sentait approcher le moment fatal, appréhende que ce solitaire qui a si longtemps jeûné dans le désert n'en soit le destructeur. Cependant ce n'est qu'un soupçon et non pas une conviction ; s'il y a des raisons qui paraissent le lui persuader, il y en a aussi d'autres qui semblent l'en dissuader. D'un côté les sublimes grandeurs du Verbe incarné attirent son admiration ; de l'autre, ses humiliations profondes ne lui inspirent que du mépris. Un Fils de Dieu humilié est un secret impénétrable à son orgueil, et ce mystérieux mélange d'élévation et d'abaissement le trouble et le confond ; il l'a vu annoncé par les anges dans les airs, et né d'une femme pauvre dans une étable ; adoré par les mages, et fuyant devant Hérode ; enseignant les docteurs dans le temple, et occupé aux plus vils emplois sous un simple artisan ; reconnu par une voix du ciel Fils de Dieu, et baptisé par Jean comme un pécheur : enfin il vient de le voir passer quarante jours sans manger, et il le voit maintenant souffrir les rigueurs de la faim, *postea esurit*. Il ne peut plus demeurer dans l'incertitude : il a trop d'intérêt d'être éclairci. D'ailleurs, comme ce Saint des saints avait toujours été impénétrable à tous ses traits, il sent une extrême passion de lui donner de rudes atteintes pour éprouver s'il ne l'ébranlera pas, et s'il ne le fera pas enfin tomber dans le péché comme les autres hommes. Le voilà donc qui s'approche de lui sous une figure corporelle et apparemment humaine, selon les Pères, et *accedens tentator* ; le voilà qui lui porte le premier coup, il lui parle, et *dixit ei* ; il lui montre des pierres et lui dit : Si vous êtes Fils de Dieu, pourquoi souffrez-vous la faim, et que ne changez-vous en pains ces pierres que je vous présente ? *Dic ut lapides isti panes fiant*. Il prend occasion du besoin pressant où il le voit pour lui adresser ces trompeuses paroles ; il l'excite à faire un miracle, et un miracle convenable à l'état où se trouvait le Sauveur et à l'extrémité où il paraissait réduit, un miracle par lequel il pût d'un seul coup manifester sa puissance et soulager sa faim.

Voilà la ruse de cet esprit séducteur, mais ruse vaine et inutile : le second Adam ne se

laissera pas séduire comme le premier. Si ce fourbe a pu faire accroire à l'un qu'il serait semblable à Dieu, il ne persuadera pas à l'autre de faire un miracle pour lui apprendre qu'il est le Fils de Dieu, et la tentation qui porta celui-là à manger du fruit défendu n'obligera pas même celui-ci à user d'une nourriture permise.

Je dis permise, car il n'y avait aucun mal que Jésus-Christ changeât des pierres en pains pour servir d'aliment à son humanité sainte ; mais il n'était pas à propos qu'il acquiesçât à la demande du démon, ni qu'il satisfît en aucune manière cet esprit superbe : il était au contraire de sa sagesse qu'il le laissât dans ses ténèbres, qu'il lui cachât ce qu'il avait tant d'envie de découvrir, qu'il dissipât tous ses artifices, et qu'il rendît inutiles tous ses efforts.

Il se contente donc de lui répondre qu'il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu ; et par là, en nous apprenant combien l'Écriture est efficace pour repousser les tentations, *scriptum est*, et combien la parole de Dieu est propre pour nourrir notre âme, il laisse le démon dans le même embarras où il était, sans que cet esprit artificieux puisse rien conclure d'une telle réponse qui éclaircisse ses doutes et qui calme ses agitations. C'est ainsi que se passa la première tentation, et voilà le peu de succès qu'eut le premier effort du tentateur.

Mais hélas ! s'il n'a pu rien gagner sur Jésus-Christ en le tentant d'intempérance, il ne réussit que trop contre les chrétiens lorsqu'il emploie contre eux les mêmes attaques, et, comme c'est particulièrement dans le temps du saint carême qu'il livre de semblables assauts, c'est maintenant surtout qu'il nous faut apprendre à les repousser.

Nous voilà effectivement entrés dans cette mystérieuse quarantaine et ce jeûne si solennel et si autorisé : jeûne auquel la Loi, les Prophètes et l'Évangile rendent témoignage, puisque Moïse, Élie, et Jésus-Christ, ont jeûné quarante jours ; jeûne qu'on a toujours regardé comme étant de tradition apostolique, jeûne dont on voit d'illustres monuments dans la plus vénérable et la plus reculée antiquité, jeûne sur lequel les plus anciens Pères et les plus éminents en doctrine et en sainteté ont fait des instructions et homélies entières au peuple fidèle, jeûne enfin que l'Église, dont nous nous glorifions d'être les enfants, à laquelle nous avons voué une exacte obéissance, nous ordonne et nous impose dans les termes les plus forts et sous les plus rigoureuses peines.

Ductus est Jesus in desertum a Spiritu. Il faut d'abord, à l'exemple de Jésus-Christ, vous laisser conduire par l'Esprit-Saint dans le désert et la retraite, et là, après avoir fortement réfléchi et sérieusement médité sur les pressants motifs et les puissantes raisons qui doivent vous assujettir au jeûne

de la sacrée quarantaine, proposer en présence de Jésus-Christ jeûnant et souffrant la faim d'observer exactement cette loi sainte, de le suivre fidèlement dans cette carrière où il vous a précédé, et de la parcourir jusqu'au bout comme lui, sans que rien soit capable de vous arrêter. Il faut lui demander le courage et la force d'exécuter cette résolution, et qu'elle soit comme une pierre ferme contre laquelle les portes de l'enfer ne prévalent point et toutes les machines du démon viennent se briser.

Et accedens tentator, car enfin il ne manquera pas, ce tentateur, de s'approcher de vous; *et dixit ei*, il ne manquera pas de vous parler ou intérieurement par lui-même, ou extérieurement par ses émissaires et ses suppôts : il emploiera tous ses efforts, il usera de tous ses artifices pour vous persuader que cette résolution si forte d'observer un jeûne si long et si rigoureux n'est qu'une obstination indiscrette, qu'il faut attendrir et amollir cette pierre et la changer en pain et en nourriture : *Dic ut lapides isti panes fiant*.

Il vous parlera intérieurement en vous faisant vivement sentir la contrainte et l'ennui d'une vie mortifiée, les chaleurs et les insomnies, la faiblesse et l'épuisement. Il vous suggérera que l'embonpoint et la beauté, choses qui vous sont si chères, en souffriront de l'altération; il vous menacera d'une maladie prochaine, et se servira d'une infinité de prétextes spécieux pour ébranler votre constance, et vous obliger à changer l'insipidité rebutante de la pierre en la faveur attrayante de la viande et des aliments : *Dic ut lapides isti panes fiant*.

Il vous parlera extérieurement en remuant la langue des hommes qui vous approcheront. Tantôt c'est un ami de table qui tâchera de vous corrompre, tantôt un faux zélé qui s'efforcera de vous séduire. Celui-là fera valoir de certains proverbes reçus dans le monde, auxquels la sensualité seule a donné cours; celui-ci opposera des raisons apparentes auxquelles il prétendra que la prudence doit faire attention. Si on s'aperçoit que vous ne seriez pas fâché d'être convaincu, on n'oubliera rien pour vous convaincre. Un flatteur artificieux qui ne cherche qu'à vous plaire, et à qui votre santé est peut-être aussi indifférente que votre salut, vous fera néanmoins un scrupule de résister plus longtemps : toute votre famille l'appuiera, se déclarera contre vous et vous condamnera. Il est à craindre que les deux médecins, le spirituel aussi bien que le corporel, ne confirment par une molle condescendance cette douce et agréable condamnation. Quel danger que vous ne succombiez à de telles attaques, que la pierre ne devienne du pain, et la résolution de jeûner un dessein de rompre le jeûne ! *Dic ut lapides isti panes fiant*.

C'est alors qu'il faut s'armer de courage et de force; répondre au tentateur et à tous ceux qui lui servent d'instruments pour vous tenter que *l'homme ne vit pas seulement de*

pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Oui, messieurs, la parole de Dieu est le pain du carême : plus le corps jeûne, plus on doit nourrir l'âme; il faut se repaître et s'engraisser, si j'ose le dire, de cette viande salutaire, être assidus à ces festins spirituels qu'on vous apprête, ne point se dégoûter de cette manne divine, la rechercher, la ramasser et la manger avec une avidité sainte. Malheur à ceux qui la méprisent ou la négligent, qui lui préfèrent leurs affaires ou leurs plaisirs ! Quiconque dédaigne d'écouter les ministres de la parole sera traité au jugement de Dieu avec plus de rigueur que Sodome et Gomorrhe. Est-on persuadé de cette vérité terrible enseignée par Jésus-Christ même dans l'Evangile ? Hélas ! ceux qui ont le plus de besoin de sermons sont malheureusement ceux qui en ont le plus de dégoût, et qui les fuient avec autant de soin qu'ils devraient les rechercher. Ne perdez pas, s'il est possible, une seule instruction : la grâce de votre conversion peut être attachée à celle que vous négligiez d'entendre. Faites paraître autant d'empresserie pour la nourriture spirituelle que d'indifférence pour les viandes corporelles, et montrez par votre exemple à tous les partisans de l'intempérance que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei*.

Outre cela il est écrit, *scriptum est*, qu'on est étroitement obligé d'obéir à l'Eglise, qui ordonne l'abstinence et le jeûne pendant la sainte quarantaine, et que quiconque n'écoute point une mère si respectable doit être regardé comme un païen et un publicain. Chose remarquable, messieurs, on ne laisse pas de respecter les autres lois de l'Eglise : on ferait scrupule de n'assister point les jours de fêtes au sacrifice adorable de l'autel, de passer l'année sans expier ses péchés par le sacrement de pénitence, et le temps de la Pâque sans recevoir la chair sacrée du Sauveur, et on n'en fait point de violer le précepte du jeûne, comme s'il était émané d'une autre autorité : en vérité agit-on conséquemment ?

Scriptum est, il est encore écrit par les docteurs de cette Eglise, et c'est leur doctrine expresse et formelle, que la transgression de la loi du carême n'est pas une de ces fautes légères qui en refroidissant la charité ne l'éteignent pas, mais un de ces péchés énormes qui excluent en ce monde de la société des justes, et qui en l'autre mettent pour jamais dans la compagnie des démons; de sorte que, si vous recevez le morceau fatal du fruit défendu que vous présentera le tentateur, et que vous transgressiez le précepte rigoureux qui vous en défend l'usage, vous n'aurez plus à vous considérer que comme un Adam prévaricateur chassé du paradis terrestre; je veux dire déchû de la justice, et en danger si la mort vous surprenait d'être rejeté pour toujours

du paradis céleste et de l'assemblée des bienheureux. *Morte morieris* : oui, mon cher auditeur, toutes les fois que, non content des autres arbres du jardin, j'entends des autres temps de l'année qu'on laisse à votre discrétion, vous toucherez à celui-ci, que l'Eglise s'est réservé, et que vous profanerez le jeûne par votre intempérance, *morte morieris*, vous commettrez une faute mortelle, et pour une faible et honteuse satisfaction que vous procurerez à votre corps vous donnerez la mort à votre âme.

Soyez donc inébranlable à toutes les attaques du tentateur ; jeûnez, à l'exemple du Sauveur, quarante jours et quarante nuits, et cela d'une manière qui mortifie votre chair et qui vous fasse souffrir la faim : *Cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit* : toutes ces paroles sont dignes de remarque. Premièrement, il faut jeûner les quarante jours sans en retrancher un seul. Qui pèche en un article, dit l'Apôtre, devient coupable du violement de toute la loi. Quand vous ne commettriez qu'une seule infidélité contre ce précepte, vous ne pourriez pas vous glorifier dans le Seigneur d'avoir gardé le saint carême. Marchez donc avec courage et avec constance jusqu'au bout de la carrière. Prémunissez-vous d'une force particulière pour certains jours dangereux et certaines rencontres suspectes. Vous trouvez-vous dans un état où il vous semble qu'il y ait lieu à la dispense : alors ne croyez pas légèrement à tout esprit : ne consultez pas le confesseur parlant du relâchement, ni le médecin suspect de flatterie ou d'irréligion. Si on vous exempte de la rigueur de la loi, ne vous servez de l'indulgence qu'on vous accorde qu'avec une extrême modération, en rejetant bien loin la fausse et indigne maxime de ceux qui prétendent que, quand on ne peut accomplir le tout, on n'est obligé à rien. Ne touchez au jeûne que comme à une chose sacrée, en n'omettant précisément que ce qu'il est absolument impossible d'observer. N'usez que de viandes simples et communes, et n'en usez qu'à regret en mêlant pour ainsi dire vos larmes, comme le Psalmiste, dans les liqueurs nourrissantes qu'on vous permet de prendre : *Potum meum cum fletu miscbam*. Cherchez le secret, de peur de scandaliser les faibles et de leur être un sujet de chute, et réparez par des œuvres de pénitence et de religion et surtout par d'abondantes aumônes cette espèce de transgression de la loi sainte du jeûne. Par ce moyen vous jeûnerez autant qu'il est en vous les quarante jours, *quadraginta diebus*.

Il faut encore jeûner les quarante nuits, *et quadraginta noctibus*. Je parle ainsi parce qu'il est à craindre que le soir ou la nuit on ne donne quelque atteinte au jeûne. Ce léger rafraîchissement, qui a été introduit par le relâchement de ces derniers temps, qui n'était dans son origine qu'une conférence spirituelle dont il n'a rien retenu qu'un nom chimérique et un vain souvenir, dégénère souvent en un véritable repas ; on ne s'y

rafraîchit pas seulement, on s'y nourrit encore ; on y excède dans la qualité des viandes et encore plus dans la quantité, et, sous prétexte d'un besoin imaginaire de sommeil et de repos, on commet une faute réelle et griève contre le saint précepte du carême. Ainsi bien des gens n'ajoutent pas au jeûne des quarante jours celui des quarante nuits, *et quadraginta noctibus*. Enfin le jeûne doit être tel, qu'il incommode et mortifie notre chair, de sorte qu'après avoir jeûné on puisse dire de nous que nous souffrions la faim ; *cum jejunasset, postea esuriit*. Comme la sensualité est ingénieuse et qu'elle voudrait se satisfaire sans blesser la conscience, il y en a qui savent si bien se prémunir contre la faim dans la première réfection, qu'ils n'ont pas besoin d'une seconde : ils rassemblent dans un seul repas ce qui suffirait pour deux, et réunissent alors ce qu'ils partagent en d'autres temps, de sorte qu'ils trouvent le secret de jeûner sans endurer la faim. C'est aller directement contre l'intention de l'Eglise, qui a en vue par son précepte de faire souffrir le corps par le retranchement des aliments, *postea esuriit*.

Voilà, messieurs, le moyen de surmonter la première tentation que le démon livre aujourd'hui à Jésus-Christ, et dont il attaque en ce temps les Chrétiens. Mais, quand vous le vainerez sur cet article, il vous jettera sur un autre. Il a plus d'un arc à tirer : une défaite ne le rebute pas, et si par ses artifices il n'a pu vous rendre coupables d'une intempérance honteuse, il tâchera de vous inspirer une confiance téméraire. C'est le second coup qu'il porte au Sauveur, de qui nous allons apprendre à parer cette dangereuse atteinte en expliquant la seconde partie de notre évangile dans le second point de ce discours.

DEUXIÈME POINT.

Comme c'est la coutume du tentateur, quand il n'a pu ébranler par un endroit, d'attaquer par un autre, et d'employer les tentations plus fines lorsqu'il n'a pu réussir par les plus grossières, il ne faut pas s'étonner qu'ayant trouvé Jésus-Christ incapable du vice brutal de l'intempérance, il ait tâché de le surprendre par la passion plus subtile et plus délicate de la fausse confiance et de la présomption. C'est pour cela qu'il le transporte du désert dans la ville sainte, qu'il le place sur le haut du temple, d'où il l'excite à se jeter en bas, lui représentant qu'il est écrit que, s'il est Fils de Dieu, les anges auront soin de lui, et le soutiendront entre leurs mains : *In manibus tollent te*. Ici se présentent quelques difficultés à expliquer avant que de venir à notre sujet. L'esprit effectivement a d'abord de la peine à concevoir, dit saint Grégoire Pape, et les oreilles de l'horreur à entendre que le démon ait eu le pouvoir et l'insolence d'enlever et de porter le Fils de Dieu où il le voulait : *Mens refugit credere, humanæ hoc audire aures expavescunt*. Mais, si on considère que Jésus-Christ a bien voulu, par un effet de son

humilité et de sa patience, être livré entre les mains des méchants, trouvera-t-on étrange qu'il donne aujourd'hui ce pouvoir à l'ange apostat qui est leur chef, et s'étonnera-t-on, dit le même Père, qu'il permette au démon de le transporter d'un lieu à un autre, lui qui souffrira bien dans la suite d'être crucifié par les membres du démon : *Quid ergo mirum si se ab illo permisit in montem duci, qui se pertulit etiam a membris illius crucifigi?* Mais que fait le tentateur après qu'il a placé le Sauveur sur le haut du temple de Jérusalem? Si vous êtes Fils de Dieu, lui dit-il, jetez-vous en bas : *Si Filius Dei es, mitte te deorsum;* car il est écrit que les anges vous soutiendront : *Scriptum est enim : In manibus tollent te.*

Est-ce ainsi que tu l'oublies et que tu t'égares, esprit superbe et insensé? c'est à toi de te jeter en bas et de te précipiter dans le fond de l'abîme. Pour le Fils du Dieu vivant, c'est à lui de monter en haut, de s'élever au-dessus des principautés et des puissances, et de s'asseoir à la droite de son Père éternel. Mais quelle audace est-ce à toi de profaner par ta bouche impure et sacrilège les paroles sacrées des divines Écritures? Est-ce parce que celui que tu tentes s'en est servi contre toi dans ta première tentation que tu oses les employer contre lui dans la seconde? t'appartient-il comme à lui de manier ce glaive tranchant de la parole? ne vois-tu pas que pensant l'en frapper, tu t'égorges toi-même? Il est écrit, dis-tu, que les anges soutiendront celui à qui tu parles : montre donc aussi où il est écrit qu'il se jette exprès en bas afin que les anges le soutiennent. C'est ainsi que tu abuses du texte sacré. Mais est-ce du Fils de Dieu que doit s'entendre le passage que tu cites? Si tu en es persuadé, ajoute donc à ta confusion le verset immédiatement suivant, où il est marqué qu'il te marchera sur le ventre, qu'il te foulera aux pieds et qu'il t'écrasera la tête : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.*

Après cela, messieurs, qui s'étonnera que les partisans de l'hérésie citent l'Écriture pour appuyer leurs erreurs, puisque le père du mensonge s'en sert aujourd'hui pour inspirer un crime? et qui ne voit la nécessité de recourir à l'autorité de l'Église pour en apprendre le véritable sens de ce livre divin, puisqu'il n'y a point de particulier qui ne puisse en abuser, à l'exemple de l'esprit séducteur, pour établir les plus bizarres illusions et les visions les plus impies? Il veut persuader à Jésus-Christ par l'autorité de l'Écriture de se précipiter. Il est vrai que le Sauveur pouvait bien se jeter en bas, et ne pas pour cela tomber à terre et se heurter contre les pierres, sans qu'il eût besoin du secours des anges; mais il ne devait pas se rendre à l'étrange proposition que le démon lui en faisait pour lui inspirer cette fausse confiance dont il se sert pour tromper tant de pécheurs qui à sa sollicitation s'exposent sans aucune nécessité aux plus dangereuses oc-

casions du péché sous l'espérance, en ce cas vaine et trompeuse, de la protection de Dieu, qui ne permettra pas qu'ils soient tentés au-dessus de leurs forces et qui les soutiendra dans le péril. C'est ce qui s'appelle dans le langage des saints tenter Dieu, en prétendant qu'il empêche de tomber dans le précipice lorsqu'on s'y jette témérairement et contre ses ordres. Aussi le Sauveur répond-il au tentateur qu'il est encore écrit qu'on ne doit point tenter le Seigneur son Dieu : *Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.* Et cet esprit trompeur, qui avait faussement expliqué l'Écriture, entendant l'application si prompte, si juste et si véritable, qu'en faisait celui qu'il prétendait instruire, demeura sans réplique, et par son silence se confessa vaincu.

C'est encore cette pernicieuse tentation que le démon emploie contre nous en tout temps et particulièrement en celui où nous sommes. Pour entendre ceci, faites, je vous prie, attention à l'obligation étroite qui vous est imposée de participer aux divins sacrements dans les saints jours de la Pâque, par lesquels finit et se termine la sacrée quarantaine. Or, pour en approcher dignement il est absolument nécessaire, selon l'esprit de l'Église et le sentiment des docteurs, d'avoir passé un temps considérable sans retomber dans ses désordres, afin de donner aux prêtres du Seigneur un témoignage non incertain et équivoque, comme celui des protestations et des promesses tant de fois violées, mais solide et bien fondé par de bonnes œuvres et de dignes fruits de pénitence, que le cœur est changé, qu'on a dépouillé le vieil homme et qu'on s'est revêtu du nouveau. C'est pour cela que le carême précède la Pâque comme un temps d'épreuve pour les pécheurs où ils puissent, par la fuite exacte de toutes les occasions dangereuses et une vigilance continuelle sur eux-mêmes, se préparer à l'absolution salutaire et la communion sacrée. Si vous voulez donc manger dignement la pâque, et que cette viande divine, non plus que la rémission de vos péchés, ne vous soit point différée par les ministres du Seigneur, à qui il est si étroitement défendu de donner le saint aux chiens et de jeter les perles devant les animaux immondes, concevez dès à présent, dès le commencement de ces jours de pénitence venus pour racheter nos péchés et sauver nos âmes, concevez, dis-je, une résolution forte de n'en point profaner la sainteté par les souillures du crime, et de les passer tout entiers dans la fuite du péché et l'éloignement des pécheurs. Laissez-vous transporter non par l'ange rebelle, mais par l'ange et le ministre du Seigneur dans la ville sainte, *in sanctam civitatem*, dans la compagnie et la société des justes, qui composent cette cité de Dieu, dont parle saint Augustin; laissez-vous vous-mêmes élever, s'il se peut, jusque sur le haut du temple, *super pinaculum templi*,

et demeurez fermes pendant toute la quarantaine dans cet état sublime, qui sera la marque authentique d'une sincère conversion et une digne disposition pour approcher du Saint des saints et en recevoir à Pâques la grâce de la réconciliation et le baiser de paix.

Et accedens tentator. Mais le tentateur, n'en doutez point, ne manquera pas de s'approcher de vous ; et vous voyant dans cette élévation il emploiera toutes ses forces pour vous en faire déchoir ; il vous excitera à regarder en bas ; il vous montrera les objets de vos passions, cette personne dont la présence allume un feu qu'il est si difficile d'éteindre, cette assemblée où la plus fine médisance règne, cet ami de table dont la compagnie est si fatale au jeûne et à la tempérance. Il vous poussera à en approcher et à vous jeter dans le péril : *Mitte te deorsum.* Peut-être même que, connaissant l'éloignement que vous témoignerez pour le vice, il n'osera pas vous contredire directement, il ne vous portera pas ouvertement à blesser la pureté, la charité, la tempérance ; mais, se transformant en ange de lumière, il vous fera seulement entendre qu'il faut observer les bienséances du monde, ne point passer en un moment d'une extrémité à l'autre, ni rompre tout d'un coup ce qui doit se découdre peu à peu. Il vous suggérera peut-être que votre présence et vos exemples pourraient être utiles à ceux que vous fuyez, qu'ils seraient édifiés en remarquant en vous une conduite plus régulière ; et que voyant vos bonnes œuvres ils en glorifieraient le Père céleste. Descendez donc vers les faibles, vous direz-il, et usez à leur égard d'une condescendance charitable : *Mitte te deorsum.* Si vous craignez le péril, il tâchera de vous rassurer, il vous inspirera une haute idée de votre résolution et de votre constance dans le bien, qu'il vous fera paraître si forte et si inébranlable, que, quand elle heurterait contre la pierre, elle n'en serait point endommagée ; il vous mettra devant les yeux la juste confiance que vous pouvez prendre en la protection divine. *Si Filius Dei es* : si vous n'êtes plus esclave du péché, vous représentera-t-il, si vous êtes devenu enfant de Dieu, qu'appréhendez-vous ? jetez-vous hardiment en bas : *Si Filius Dei es, mitte te deorsum.* Vous lui êtes trop cher pour vous laisser tomber : il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et ils vous soutiendront entre leurs mains : *Angelis enim suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.*

Ajoutez-vous foi à cette trompeuse suggestion, mon cher auditeur, et vous laisserez-vous aller à cette confiance téméraire ? Ah ! tenez ferme à l'exemple de votre divin Maître ; et opposant l'Écriture sainement entendue à l'Écriture faussement alléguée, répondez à l'esprit séducteur : Je me donnerai bien de garde de tenter le Seigneur mon Dieu : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* A peine la flamme du péché est-elle

éteinte, le flambeau fume encore, et je pourrais l'approcher du feu ! j'irais parmi des langues médisantes, où ma complaisance et ma faiblesse me porteraient à les écouter et à leur applaudir ; j'entrerais chez un homme qui par ses sollicitations empressées m'obligerait de faire au jeûne que j'ai entrepris d'observer des blessures mortelles ! Non, non, je ne tenterai point le Seigneur mon Dieu ; je n'exigerai point de lui qu'il fasse en ma faveur des miracles sans nécessité, et qu'il me soutienne au-dessus du précipice où je me serais jeté sur de vains prétextes et de spécieuses raisons suggérées par son ennemi et le mien : *Non tentabis Dominum Deum tuum.*

Que si vous étiez assez aveugle et assez faible pour vous laisser surprendre aux artifices de l'esprit trompeur ; si à sa persuasion vous veniez à tenter Dieu et à vous jeter en bas dans l'espérance d'être soutenu, vous feriez une chute aussi triste qu'inévitable, et vous apprendriez par une funeste expérience que les anges ne portent point entre leurs mains celui qui se précipite témérairement dans l'abîme. Vous ne devez pas en ce cas attendre plus de complaisance des prêtres du Seigneur que vous aurez reçu du secours de ses anges. Vous viendrez peut-être dans la quinzaine sainte vous prosterner aux pieds des ministres du Très-Haut, demander avec de grands empressements, comme Esau, leur bénédiction, en protestant que vous voulez changer de vie sans que vous ayez donné auparavant aucune marque de ce changement. Vous viendrez, sans avoir mieux observé le jeûne que les années précédentes, avec les mêmes engagements, dans les mêmes occasions, couvert de plaies toutes récentes, et qui saigneront encore. Mais permettez-nous de vous renvoyer avec les mêmes paroles par lesquelles vous auriez dû vous-même chasser le démon : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Nous tenons la place du Seigneur votre Dieu, nous avons l'honneur d'être ses lieutenants et ses vicaires : ne le tentez donc point en nous tentant ; car c'est faire à notre égard l'office de tentateur que de nous porter à trahir notre ministère, à dire paix et paix lorsqu'il n'y a point de paix, et à être les dispensateurs infidèles des divins mystères, au lieu d'en être les fidèles dispensateurs : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Vous promettez ; mais ce ne sont que des paroles dont la fausseté nous est connue. Nous ne sommes point les scrutateurs des cœurs ; nous ne pouvons juger de vos dispositions intérieures que par vos œuvres extérieures, ni connaître l'arbre que par son fruit : n'exigez pas une absolution précipitée, qui en nous blessant ne vous guérirait pas, et qui vous serait du moins aussi funeste qu'à nous-même : *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Si vous cherchez expressément un ministre indulgent, vous serez trompé, puisque vous voulez l'être : ce sera un aveugle qui en conduira un autre, et vous tomberez tous deux dans le précipice.

C'est à présent, mon cher auditeur, sans attendre la quinzaine de Pâques, qu'il faut vous préparer au devoir pascal, en faisant, si j'ose ainsi parler, votre quarantaine, comme ceux qui viennent des lieux infectés de peste : c'est-à-dire qu'après être sorti de l'infection du péché dès le commencement du carême, il faut employer tout ce saint temps à s'éprouver, à examiner s'il ne reste rien dans vous de cette pernicieuse contagion, avant que d'être admis aux mystères divins. Voilà le seul témoignage recevable de votre conversion et la seule chose qui vous mette en droit d'exiger l'absolution. Vous n'avez point tenté Dieu, ni succombé à la tentation dangereuse de la fausse confiance. Il en reste une troisième à vaincre, c'est celle de l'irréligion, dont le démon attaque Jésus-Christ dans la troisième partie de notre évangile, et qui va faire en peu de mots le troisième point de mon discours.

TROISIÈME POINT.

Le tentateur, voyant l'inutilité des artifices et des ruses dont il s'était jusqu'ici servi, va dorénavant agir plus ouvertement, et tenter le Sauveur par la plus magnifique de toutes les promesses pour le faire tomber, s'il le pouvait, dans le plus énorme de tous les crimes. Il le transporte donc sur une montagne extrêmement haute; et, lui montrant tous les royaumes du monde et toute la gloire qui les accompagne : *Je vous donnerai, lui dit-il, toutes ces choses, si en vous prosternant devant moi vous voulez bien m'adorer.*

Il paraît d'abord difficile à concevoir comment le démon put faire voir au Sauveur tous les royaumes de l'univers; mais, soit qu'il n'ait exposé à ses yeux que les lieux où la vue pouvait s'étendre, et indiqué les autres de la main et de la langue par la narration et le geste; soit que cela se soit fait d'une autre manière, qui ne nous est pas connue, par l'activité extraordinaire du démon ou même par la toute-puissance de Jésus-Christ, il est dit qu'il montra effectivement au Sauveur tous les royaumes du monde avec la gloire qui les accompagne, c'est-à-dire avec tous les honneurs, toutes les richesses et tous les plaisirs dont on y jouit, et généralement tous les avantages qu'on y possède. A l'égard de la promesse que fait au Sauveur cet ange apostat de lui donner toutes ces choses s'il se prosternait devant lui et l'adorait, elle ne peut être qu'un effet de sa fourberie et de son impiété : de sa fourberie, puisqu'il s'attribue et qu'il promet ce qui n'est pas à lui, car *c'est au Seigneur, dit le Psalmiste, qu'appartient la terre et tout ce qu'elle comprend*; de son impiété, puisqu'il veut encore une fois se rendre semblable au Très-Haut et usurper les honneurs divins. Il ne dit plus au Sauveur, comme dans les autres tentations, *si Filius Dei es, si vous êtes Fils de Dieu*; mais, affectant de ne le regarder que comme un homme, il le tente ouvertement, et lui demande in-

solemment qu'il se prosterne devant lui et qu'il l'adore.

Ce fut alors que Jésus-Christ, qui jusque-là ne lui avait répondu qu'avec beaucoup de modération et de douceur, indigné enfin du désir que cet impie faisait paraître de vouloir que lui-même l'adorât comme Dieu, se laissa aller à toute l'ardeur de son zèle; et s'adressant à cet esprit ambitieux : *Vade, Satana, retire-toi*, Satan, lui dit-il; car il est écrit : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul.* Ces paroles furent comme un coup de foudre pour cet ange superbe : il se voit connu par celui qu'il voulait connaître, et son artifice découvert sans qu'il ait pu lui-même rien découvrir. Il s'entend appeler par son nom et honteusement chasser : *Vade, Satana*; et, bien loin d'être adoré comme créateur, il se voit traité comme la plus indigne des créatures. Son orgueil ne peut tenir contre une confusion si imprévue et si accablante, et, se retirant vaincu et déconcerté, il laisse le champ de bataille au victorieux, que les anges du ciel viennent servir et féliciter de sa victoire : *Tunc reliquit eum diabolus, et angeli ministrabant ei.*

Telle fut l'issue de la troisième et dernière tentation, et c'est une attaque à peu près de même nature qui nous reste à soutenir dans ces saints jours. Le carême n'est pas seulement un temps de jeûne et de pénitence, mais encore de piété, où nous devons surmonter la tentation d'irréligion aussi bien que celle d'intempérance et de présomption. C'est un temps particulièrement consacré à Dieu, où nous devons, selon l'esprit de l'Eglise, vaquer plus qu'en tout autre aux exercices de la piété chrétienne. Cette sainte quarantaine, qui fait environ la dixième partie de l'année, est comme une dîme mystérieuse que nous devons payer au Seigneur, en l'adorant constamment et ne servant que lui seul. Il faudrait monter, s'il était possible, sur la plus haute montagne de la perfection, *in montem excelsum valde*, en nous meltant fort au dessus des amusements et des bagatelles du monde, et, non contents de ne point rompre le jeûne prescrit et de ne point tomber dans des fautes graves, renoncer encore aux visites et aux entretiens inutiles, aux jeux et aux divertissements, et généralement à tous les plaisirs profanes; se faire de sa maison une espèce de solitude impénétrable, s'y appliquer sans cesse, autant que le soin du domestique peut le permettre, à la prière, à la méditation des vérités éternelles et à des lectures utiles et saintes; n'en point sortir que pour se transporter ou dans la maison de Dieu afin de l'y adorer, ou en celle des pauvres en vue de les y assister; être assidu aux divins offices, aux instructions salutaires, aux assemblées de la charité et universellement à toutes les bonnes œuvres. Tels sont les exercices du saint carême.

Mais il ne faut pas espérer que, si on monte si haut et qu'on se laisse transporter sur une montagne si élevée, le tentateur,

qui, comme dit saint Hilaire, n'a rien de plus à cœur que de vaincre les saints et les parfaits, vous laisse en repos : *Magis est ei victoria exoptata de sanctis*. Il viendra donc vous attaquer sur cette montagne, en tâchant de vous inspirer du dégoût pour cette vie austère et retirée. Il vous montrera tous les royaumes du monde et la gloire qui les accompagne; je veux dire toutes ces assemblées mondaines, où règnent la galanterie, le jeu, les grands repas, en s'efforçant de vous persuader que vous pourrez vous y distinguer et y régner par votre esprit, votre enjouement, vos agréments. Il vous mettra devant les yeux toutes les pompes et les vanités du siècle, les spectacles, les danses, les conversations agréables, les chansons libres, et toutes les parties de promenade et de plaisir, dont il vous suggérera que vous pourrez être l'ornement et les délices : *Omnia regna mundi et gloriam eorum*. Il vous promettra de vous donner la jouissance de toutes ces choses, en vous y faisant trouver toutes sortes de contentements et de douceurs, *hæc omnia tibi dabo*; pourvu que, descendant de ce haut degré d'une vie et d'une vertu si singulière où vous étiez élevé, vous vous humanisiez et vous mettiez au nombre de ses adorateurs, qui sont les amateurs du monde, *si cadens adoraveris me*. C'est dans le moment de cette dangereuse tentation qu'il faut vous armer de zèle, rejeter avec une sainte indignation une suggestion si impie, *vade, Satana*, et réitérer la protestation que vous avez faite d'adorer le Seigneur votre Dieu et de ne servir que lui seul : *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies*.

Mais, quoi? direz-vous peut-être : ne peut-on pas adorer Dieu sans renoncer généralement à tous les plaisirs? ne peut-on pas aller le matin au temple, et le soir aux spectacles, se divertir au jeu après s'être instruit au sermon, et, ayant employé une partie de la journée à des exercices de religion, ne peut-on pas en réserver quelque portion pour le monde? Vous trouverez la réponse dans notre évangile, où il ne vous est pas seulement ordonné d'adorer le Seigneur votre Dieu, mais encore de ne servir que lui seul, *et illi soli servies*. Ainsi visites inutiles, jeux frivoles, divertissements profanes, tout cela vous est interdit; et le service du Seigneur votre Dieu doit être dans ce saint temps votre seule et unique occupation, *et illi soli servies*. Les plaisirs même permis en d'autres saisons doivent être proscrits du carême. Il faut mettre une grande différence entre la sainte quarantaine et le reste de l'année. Dieu demande même alors plus de réserve dans les mariages, plus de simplicité dans les habits, plus de sérieux dans les discours, en un mot, plus de piété et de religion dans toute la conduite.

Voilà, messieurs, les trois tentations qu'il faut surmonter, à l'exemple de Jésus-Christ, pour employer le temps du carême selon les vues de l'Église. Il était très-né-

cessaire de vous instruire de ces devoirs dès le commencement de ce temps privilégié, et aujourd'hui surtout qui en est le premier jour solennel, ainsi que j'ai tâché de faire en y appliquant tout mon évangile. C'est à vous, messieurs, à profiter de cette instruction en faisant du carême un temps de jeûne, de pénitence et de piété; en jeûnant régulièrement tous les jours pour mortifier votre chair, en fuyant exactement toutes les occasions du péché pour vous préparer à votre devoir de Pâques, et en vous exerçant continuellement dans des pratiques de religion pour ne servir que Dieu seul. Si vous accomplissez fidèlement ces trois devoirs, vous répondrez dignement à tous les desseins que l'Église a pu se proposer dans l'institution de la sacrée quarantaine; et ayant si glorieusement vaincu les trois tentations, d'intempérance, de fausse confiance, et d'irrégion, le démon, tout confus, se retirera de vous, *reliquit eum diabolus*, et les prêtres, qui sont les anges du Seigneur, vous féliciteront à Pâques de vos victoires, et vous administreront avec joie les divins sacrements, *et angeli ministrabant ei*. Ce sera le moyen de recevoir un service encore plus grand des anges du ciel, qui vous porteront un jour dans la gloire, que je vous souhaite

SERMON

POUR LE VENDREDI DES QUATRE-TEMPS ET DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE CARÊME.

Sur le malade de la piscine et les devoirs de la pénitence.

Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

Levez-vous, emportez votre lit, et marchez. (Joan., V.)

L'évangile de ce jour fournit aux pécheurs les plus excellentes instructions sur la pénitence et la conversion. Ils peuvent voir, dans la piscine miraculeuse où les maladies sont guéries, une vive peinture de ces tribunaux de miséricorde où les péchés sont pardonnés; dans cette foule d'infirmités qui viennent à la piscine pour y recouvrer la santé, une image bien naturelle de ce grand nombre de pécheurs qui approchent des sacrés tribunaux pour y recevoir la grâce; dans l'ange dont Dieu se sert pour donner à l'eau une vertu si salutaire, une belle figure des prêtres, qui sont les anges du Seigneur, et que Jésus-Christ a établis les dispensateurs de son sang précieux.

Mais, pour nous borner dans un sujet si vaste, nous nous attacherons principalement aux paroles que le Sauveur adresse au malade de la piscine, qui, comme le tiennent communément les Pères, et comme l'Évangile semble assez l'insinuer, était un paralytique : paroles dans lesquelles saint Thomas a judicieusement remarqué les trois devoirs du pécheur qui veut retourner à Dieu par une conversion sincère. Et en vérité on peut bien regarder le pécheur comme un paralytique; car, de même que la paralysie corporelle rend un homme perclus de ses

membres et incapable d'agir et de marcher, ainsi cette paralysie spirituelle met le chrétien hors d'état de rien faire pour le ciel et d'avancer vers cette heureuse patrie.

Voici donc, messieurs, les paroles du Seigneur Jésus expliquées par l'Ange de l'école dans son commentaire sur notre évangile, et appliquées aux trois règles que doit suivre le pécheur dans sa conversion : *Hæc tria in justificatione*. Premièrement, dit le saint docteur, Jésus-Christ commande au pécheur dans la personne du paralytique de se lever, *Surge*, ce qui se fait en se retirant de l'état du péché, *recedendo a peccato*; secondement, d'empoter son lit, *tolle grabatum tuum*, ce qui s'exécute en satisfaisant pour les fautes qu'on a commises, *satisfaciendo de commissis*; troisièmement, de marcher, *ambula*, ce qui s'accomplit en avançant dans le bien, *proficiendo in bono*. Celui qui se lève en se retirant de l'état du péché, ajoute le Docteur Angélique, suit cet avis de l'Apôtre : « Levez-vous, ô vous qui dormez, et sortez d'entre les morts, » *Surge, qui dormis, et exurge a mortuis*; celui qui emporte son lit en satisfaisant pour ses fautes fait comme le Prephète, qui dit de lui-même qu'il portera le poids de la colère du Seigneur, parce qu'il a péché contre lui : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei*; celui qui marche en avançant dans le bien imite ceux dont parle le Psalmiste, qui iront de vertu en vertu : *Ibunt de virtute in virtutem*. Ce sont les propres termes d'un si savant et si saint interprète, qui nous propose un trop beau plan et un dessein trop heureux pour ne pas nous en prévaloir. Nous suivons donc exactement sa pensée dans nos trois points. Ainsi, se relever de l'état du péché, *Surge*; s'assujettir aux travaux de la pénitence, *tolle grabatum tuum*; et marcher dans les voies de la justice, *et ambula* : ce sont les trois avis que Jésus-Christ donne au paralytique, les trois devoirs qu'il prescrit aux pécheurs, selon saint Thomas, les paroles de mon texte, et le sujet de mon discours. *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Paralytique spirituel, pécheur qui paraissez désirer qu'on vous plonge dans la piscine salutaire, et qu'on vous admette dans les tribunaux sacrés, permettez-moi de commencer par vous faire la même demande que le céleste médecin fait aujourd'hui au malade de notre évangile : *Vis sanus fieri?* Est-ce sérieusement que vous cherchez votre guérison? Votre résolution est-elle ferme et sincère? *Surge*, levez-vous donc. C'est le premier devoir du pécheur faible, infirme, et paralytique; mais pour vous lever il faut vous guérir, et pour vous guérir il faut connaître la cause et la nature de votre maladie. La cause du péché, c'est ce qui porte au péché; la nature du péché, c'est le péché même, qui met l'âme dans une extrême faiblesse et une déplorable langueur. Voulez-vous donc être guéri? *Vis sanus fieri?* Retrancher la cause et détruisez la nature de votre mal.

Retrancher la cause du péché, c'est à quoi doit s'appliquer d'abord celui qui veut se relever de l'état du péché. Mais quelle est la cause du péché? C'est mon cher auditeur, ou le mauvais parti que vous avez pris, ou la conduite irrégulière que vous tenez; c'est peut-être l'emploi que vous exercez, et qui est incompatible avec vos devoirs; les dépenses que vous faites, et qui sont au-dessus de vos moyens; les amusements dans lesquels vous vivez, et qui sont les sources funestes d'une infinité de désordres. Eclaircissons ceci par un court détail et quelques exemples familiers. Un homme s'est témérairement engagé dans une charge; il reconnaît, ou il ne tient qu'à lui de reconnaître l'impossibilité absolue où il se trouve d'en remplir les devoirs selon les règles saintes de l'Évangile; la médiocrité de ses lumières ou la vivacité de ses passions, une sordide avarice ou une incontinence honteuse, ou si l'on veut quelque chose de moins criminel, une tendresse mal entendue pour des parents, une inclination déréglée pour des amis, lui ont fait violer en mille rencontres les lois sacrées de l'équité et de la justice. Ce n'est pas assez que cet homme ait gémi de ce violement injuste, ni qu'il ait protesté de n'en être plus le coupable et fatal instrument, ni même, chose néanmoins bien rare, qu'il ait réparé les tristes suites de ses pernicieuses injustices par d'exactes et abondantes restitutions; il est encore indispensablement obligé de se défaire de cette charge et de quitter cet emploi.

En effet, vous qui en êtes revêtu et qui l'exercez, vous sentez-vous ou assez laborieux pour dévorer toutes les difficultés de l'application et de l'étude, qui seule peut vous rendre capable, ou assez ferme pour vous mettre au-dessus de la complaisance que vous avez pour les autres, ou des passions qui vous dominent vous-même? *Vis sanus fieri?* Voulez-vous donc sincèrement être guéri? Déchargez-vous de ce poids qui vous accable et qui vous entraînera dans l'abîme. Arrachez-vous l'œil, dit le Sauveur, s'il vous scandalise, et si vous voulez vous relever de l'état du péché, rompez le lien funeste qui vous y attache.

Vous savez d'autre part que ce luxe, ce train magnifique, et vos autres folles dépenses sont les causes véritables de ce que les pauvres ne sont point secourus et les créanciers point payés, de ce que vous empruntez avec beaucoup de probabilité que vous ne rendrez jamais, et que vous cherchez à vous maintenir dans cet état par des voies injustes et criminelles. *Vis sanus fieri?* Voulez-vous être guéri? Il faut, mon cher auditeur, retrancher toutes ces pernicieuses superfluités, proportionner, selon les principes de la religion et le conseil des sages, ses dépenses à ses moyens, et faire ce grand sacrifice, qui vous sera glorieux devant Dieu et moins honteux que vous ne pensez devant les hommes. Vous vous effrayez sur ce qu'on dirait alors, et vous ne savez pas ce qu'on dit à présent. Vous ne savez pas

que le monde, trop éclairé et trop curieux, découvre vos misères secrètes au travers de ces apparences pompeuses, que les plaintes du marchand, de l'artisan, du domestique que vous ne payez point, désabussent les plus indifférents et les moins instruits, et que vous vous décriez d'autant plus que vous affectez de paraître et de vous distinguer. C'est ainsi que l'homme aveugle et insensé trouve le mépris par les moyens mêmes qu'il emploie pour chercher l'honneur. Mais, quand même ce retranchement si nécessaire vous exposerait aux railleries du monde, serez-vous donc plus sensible aux discours des hommes qu'aux jugements de Dieu? Ne devriez-vous pas vous réjouir de souffrir cette humiliation présente pour expier votre vanité passée, et cette confusion passagère pour éviter un éternel opprobre? puisque, si vous ne retranchez ces dangereuses causes du péché, vous ne vous relèverez jamais de l'état du péché.

La démangeaison du procès et la manie du jeu sont encore des causes du péché, et d'autant plus à craindre, qu'elles paraissent moins criminelles. Nous savons que les partisans de ces amusements dangereux prétendent les justifier en faisant passer le jeu pour un divertissement honnête et le procès pour un exercice nécessaire. Nous n'entrons point avec eux dans l'examen des circonstances qui peuvent rendre le premier innocent et le second légitime. Mais pour vous, mon cher auditeur, pouvez-vous nier que votre attachement excessif à ces indignes occupations ne soit la source féconde de tant de furieux emportements, de jurements impies, de querelles séditeuses, de haines implacables, de vengeances cruelles? sans parler de la négligence dans les devoirs, de la dureté pour les pauvres, des fréquentes injustices, de la perte du temps et de la ruine des familles, tristes mais ordinaires effets que produit la passion du procès ou du jeu. *Vis sanus fieri?* Voulez-vous être guéri? Rompez donc avec cette société qui vous engage dans le commerce du jeu, et renouez cet accommodement qui mette fin à la fureur du procès.

En un mot, de quelque côté que parte le débordement de vos péchés, il faut en arrêter et en tarir, s'il est possible, la funeste source. En vain coupez-vous les branches de l'arbre; si vous n'arrachez la racine, elle poussera d'autres rejetons. Vous sentirez bientôt de nouveaux accès de la fièvre qui semble vous avoir quitté, si vous cachez dans le foud de vos entrailles l'humeur maligne qui la produit. Si vous dites donc que vous voulez vous relever de l'état du péché sans en retrancher la cause, votre voix est la voix de Jacob, mais vos mains sont les mains d'Esau, c'est-à-dire, vos paroles sont les paroles d'un pénitent, mais vos actions sont les actions d'un pécheur obstiné; ne trouvez donc pas mauvais que le ministre du Seigneur, qui travaille sérieusement à vous guérir, s'applique à connaître et à retrancher les causes des infirmités et des

languens de votre âme, et qu'il exige qu'un retranchement si nécessaire précède l'absolution sainte. Souvenez-vous de la persévérance de notre paralytique à attendre qu'on le jetât dans la piscine. Vous savez combien les remèdes les plus salutaires deviennent périlleux quand ils sont pris à contre-temps, et que les ordonnances d'un sage médecin ne sont pas toujours conformes au goût dépravé du malade.

Après cette première et importante démarche, il faudra penser à la seconde pour vous relever de l'état du péché, et, en ayant retranché les causes, vous appliquer à en détruire la nature. Or, comme c'est par le sacrement de pénitence que se fait cette heureuse destruction, voyons de quelle manière il y faut procéder. Ne dédaignons pas de traiter cette matière, quelque populaire qu'elle paraisse, et souvenons-nous que les hommes mêmes du siècle se plaignent que nous les supposons plus éclairés sur la religion qu'ils ne sont en effet, et que les plus sensés d'entre eux voudraient qu'au lieu de tant de choses si recherchées et souvent peu entendues, on représentât même au grand et au beau monde, quelque poli et quelque spirituel qu'il puisse être, ses devoirs les plus ordinaires et les plus communs.

Celui donc qui veut laver les taches et effacer les souillures de son âme dans les eaux miraculeuses de notre admirable piscine doit commencer par s'humilier profondément devant le Seigneur. Vous devez, pécheur, vous confondre à sa face et en sa présence, et avouer, comme ce prodige de l'Évangile, que vous avez péché contre le Ciel et devant lui : *Peccavi in celum et coram te*. Vous devez vous regarder comme un véritable paralytique, incapable de vous relever du lit fatal où votre paralysie vous attache; vous devez reconnaître votre faiblesse et l'impossibilité absolue où vous êtes de vous retirer d'un état si déplorable, si le Seigneur ne vous tend sa main toute-puissante; vous devez lui crier avec le Prophète : *Convertissez-moi, Seigneur, et je me convertirai*; le prier avec le Psalmiste de créer dans vous un cœur pur et un esprit nouveau; le supplier avec le fervent Augustin qu'il vous donne ce qu'il vous ordonne : *Da quod jubes*. Ainsi humilié et attendant tout de la bonté de Dieu, il faut travailler comme si tout dépendait de la vigilance et des soins de l'homme. Quand on cherche Dieu, il ne faut pas demeurer dans un repos oisif et une tranquille et molle inaction. Vous le trouverez, dit son Esprit-Saint dans le Deutéronome, pourvu que vous le cherchiez de tout votre cœur et dans toute l'affliction et la tribulation de votre âme : *Invenies eum, si tamen toto corde quæsieris et tota tribulatione anime tue*.

Repassez donc comme fit autrefois un saint roi de Juda, repassez tous les jours de votre vie dans l'amertume de votre cœur; entrez en jugement avec vous-même; attachez vous à ce rigoureux examen de conscience que le juste juge vous demande; et, per-

suadé qu'on n'est pas moins coupable quand on n'a pas fait une exacte recherche de ses égarements et de ses désordres, que lorsqu'on les retient dans un oubli volontaire et criminel, choisissez un lieu commode, employez un temps considérable, et usez de toute l'application dont vous êtes capable, afin que rien ne vous échappe et que vous produisiez sans réserve dans les sacrés tribunaux tout ce qu'il y a de plus caché dans le fond de votre cœur et dans les replis de votre conscience.

Mais sitôt que vous aurez mis cet objet devant vos yeux, ah! quels sentiments ne doit-il pas exciter dans vous! C'est ici, c'est ici, que la haine et la détestation sont permises; c'est ici que la colère et la vengeance sont agréables à Dieu; c'est ici que les larmes et les gémissements, ailleurs inutiles, produisent de salutaires effets. *Je laverai*, disait autrefois un roi pénitent à la vue de ses péchés, *et j'arroserai de mes larmes le lieu destiné à mon repos. Mon cœur s'est troublé, mes forces m'ont abandonné, et mes yeux, toujours noyés des larmes abondantes qui en découlent, ont cessé de voir la lumière.* C'est cet objet fatal qui fit pleurer amèrement le Prince des apôtres, qui porta la pécheresse dans la maison du pharisien pour y répandre sur les pieds sacrés de Jésus-Christ des torrents de larmes, et qui causa au Sauveur même dans le jardin des Oliviers une agonie mortelle, en tirant de toutes les parties de son corps une sueur sanglante. Voilà les effets qu'a produits la vue du péché dans ceux qui l'ont le mieux connu et qui ont voulu plus sincèrement l'expier. Haïr le péché autant qu'on doit aimer Dieu, c'est-à-dire sur toutes choses, de toutes les forces et les puissances de son âme, c'est le devoir d'un pénitent sincère qui entreprend d'en détruire la nature.

Il ne m'est pas donné, dites-vous peut-être, d'exciter dans moi de si grands sentiments de haine et une si vive douleur : j'ai beau frapper le rocher, je n'en puis faire sortir ces eaux abondantes qui éteignent le feu fatal du péché. J'avoue, mon cher auditeur, qu'il faut que le Seigneur donne sa bénédiction afin que notre terre produise son fruit. C'est par la prière et par les bonnes œuvres que vous obtiendrez la haine du péché et le don de le pleurer : les oraisons et les aumônes du centenaire Corneille montèrent jusqu'au ciel et lui attirèrent la grâce de la foi en Jésus-Christ, et ces dispositions excellentes porteront Dieu à vous animer, tout indifférent et tout froid que vous vous sentiez, à vous ôter votre cœur de pierre pour vous en donner un de chair, un cœur tendre et susceptible des impressions de la pénitence, un cœur qui se laisse pénétrer de componction et de regret, et qui fasse couler des ruisseaux de vos yeux.

Quand même votre contrition serait moins sensible, elle ne laisserait pas de pouvoir être réelle et véritable. Les larmes à la vérité en sont les marques les plus ordinaires, mais non pas les seules. Les grandes dou-

leurs ne s'expliquent quelquefois que par un profond et morne silence, et, comme le cœur et les sens sont deux édifices séparés, ne peut-il pas se faire du bruit dans l'un sans qu'on l'entende dans l'autre? Ne vous inquiétez donc pas s'il ne plaît point au Seigneur de vous communiquer le don des larmes; mais priez-le qu'il transperce votre âme d'un glaive de douleur, qu'il la remue et y excite ce trouble salutaire figuré par ce mouvement et cette agitation que causait l'ange du Seigneur dans l'eau de la piscine, *et movebatur aqua*, et qu'il produise dans vous une haine et une détestation du péché qui soit aussi vive que sincère; et non content de l'en prier, travaillez de toutes vos forces à la faire naître.

Examinez pour cela dans le silence et avec toute l'application dont vous êtes capable tous les motifs qui peuvent l'exciter, les épouvantables tourments qui sont destinés aux pécheurs, et ce gouffre effroyable où le Dieu vengeur aurait pu vous précipiter avec tant de justice; les joies ineffables de la bienheureuse éternité, dont vous méritiez d'être exclus pour toujours; l'énormité affreuse du péché, qui est le souverain mal, comme Dieu est le bien souverain; l'extrême ingratitude que vous avez fait paraître en outrageant un Dieu à qui vous êtes redevable des plus insignes faveurs; le sang adorable du Rédempteur, quo vous avez foulé aux pieds, et sa mort précieuse, que vous vous êtes rendue inutile et sans fruit; surtout les souveraines perfections du Créateur, à qui vous avez si indignement préféré la créature. Méditez et pesez à diverses reprises et avec toute l'application de votre âme ces importants considérations, et faites tous vos efforts pour vous les imprimer dans l'esprit et pour vous en pénétrer le cœur.

Ainsi disposé, présentez-vous devant le trône de la grâce pour recevoir miséricorde dans le temps favorable. Plongez-vous dans la piscine miraculeuse de la pénitence, afin que l'ange du Seigneur vous y purifie de toutes vos souillures; ou, pour parler sans figure, jetez-vous aux pieds du ministre de Jésus-Christ avec une confiance mêlée de crainte, et vous y déchargez du pesant fardeau qui vous accable. Que votre accusation soit exacte sans scrupule, humble sans grimaces, courte sans obscurité, n'omettant rien de nécessaire, ne disant rien de superflu, expliquant autant qu'il vous est possible l'espèce, le nombre, la durée et les autres circonstances qui changent ou aggravent le péché. C'est le moyen de recevoir avec l'absolution extérieure du prêtre de Jésus-Christ la grâce intérieure de Jésus-Christ même, qui effacera et détruira la nature et l'essence du péché.

Le Sauveur vous adressera alors par l'organe de son ministre la même parole qu'il adresse aujourd'hui au paralytique de notre évangile : *Surge*, levez-vous; parole qui, comme dit saint Augustin, ne fut pas un simple commandement d'agir, mais qui donna au malade en le guérissant le pouvoir

et la force de faire l'action qu'on lui commandait : *Non operis imperium fuit, sed operatio sanitatis*. Ainsi vous vous lèverez parfaitement guéri de votre paralysie spirituelle, et vous accomplirez le premier devoir que Jésus-Christ prescrit au pécheur, en vous relevant de l'état du péché, *Surge*. Il faudra ensuite emporter votre lit, *tolle grabatum tuum*. C'est ce que le Seigneur Jésus ordonne encore à notre paralytique, et que vous devez aussi exécuter en portant la peine due à vos péchés et en vous assujettissant aux travaux de la pénitence. Tel en est le second devoir, et le sujet du second point.

DEUXIÈME POINT

La principale raison qui obligea le Sauveur d'ordonner au paralytique d'emporter son lit fut, selon les interprètes, pour rendre la guérison de cet homme plus évidente, pour en convaincre plus efficacement les Juifs, et pour les confondre plus manifestement s'ils entreprenaient de la contester. En effet, un malade perclus de tous ses membres et immobile depuis trente-huit ans, qui à la seule parole de Jésus-Christ se trouve assez fort pour charger son lit sur ses épaules, pour marcher librement et sans peine, est une preuve sans réplique d'un miracle incontestable. Telle est l'explication littérale de cet endroit de notre évangile; mais, si nous en cherchons le sens spirituel et moral, saint Thomas, comme je l'ai déjà remarqué, nous apprend que cet infirme, qui, guéri de son infirmité, a ordre d'emporter son lit, représente le pécheur, qui, absous de son péché, en doit porter la peine. Par le lit, où repose l'homme, dit le Docteur Angélique, nous entendons le péché, où l'homme trouve son repos : *Per grabatum, in quo homo requiescit, significatur peccatum*. L'homme donc, continue-t-il, porte son lit quand l'objet de son plaisir est devenu le sujet de sa peine, et qu'il porte le fardeau de la pénitence qui lui est imposée pour son péché; *Tollit ergo homo grabatum suum quando fert onus pœnitentiæ sibi pro peccato impositum*. Ce qui se fait, comme il dit encore, en satisfaisant pour les fautes qu'on a commises, *satisfaciendo de commissis*. Or, comme le pécheur a ordinairement offensé Dieu et le prochain, il doit satisfaire à l'un et à l'autre : à Dieu en vengeant sur soi les injures qu'il lui a faites; au prochain en réparant le tort qu'il lui a causé. Voilà le lit que doit porter le pécheur pénitent, *tolle grabatum tuum*.

Je dis premièrement que le pécheur converti doit satisfaire à Dieu. En effet, quelque soigneusement qu'il se soit lavé dans la piscine sacrée de la pénitence, il est difficile qu'il ne demeure dans lui quelques restes du péché et quelque chose de la peine qui lui est due; car enfin il y a bien de la différence entre les deux moyens établis pour la rémission des péchés, le baptême et la pénitence. Le sacrement de la régénération, qui est comme une nouvelle nais-

sance, opère dans l'homme un changement total et entier, et remet la peine en effaçant ce que nous appelons la coulpe du péché, au lieu que le sacrement de la réconciliation, qui n'est que comme le remède de l'âme languissante et paralytique, ne la rétablit pas toujours si parfaitement qu'il ne demeure dans elle quelques restes de sa langueur et de sa paralysie: je veux dire qu'il efface ordinairement la coulpe, sans remettre toute la peine.

Il est vrai que, comme il se trouve quelquefois des remèdes si excellents, qu'ils emportent et qu'ils épuisent tout ce qu'il y a de vicieux dans le malade, aussi peut-il arriver que la douleur qui est le remède du péché soit si vive, si forte, si ardente et si parfaite, que comme un holocauste sacré elle consume toute la victime, et qu'en détruisant l'essence du péché elle en expie toute la peine. Mais cet effort d'un cœur vraiment pénitent est aussi rare qu'il est noble et héroïque. L'amour des chrétiens envers Dieu est bien refroidi: il y a sans doute peu de contritions qui aient une exacte proportion avec la grandeur des péchés, et c'est pour suppléer à ce défaut de douleur que le juste juge nous oblige aux travaux de la pénitence.

D'ailleurs, n'est-il pas de sa justice de ne pas traiter avec la même indulgence le déserteur qui l'a abandonné et celui qui ne s'était pas encore enrôlé dans sa milice sainte? N'est-il pas de sa sagesse d'imposer quelques peines à ceux à qui il pardonne ces nouvelles offenses, de peur que, si elles demeureraient tout à fait impunies, ils ne se portassent plus facilement à l'offenser de nouveau? Fondements solides de ces satisfactions salutaires, qui, tirant toute leur vertu de la rédemption abondante du Réparateur, lui sont glorieuses, bien loin de lui être aussi injurieuses que le veulent les ennemis de l'Eglise, qui, sous prétexte de leur réformation prétendue, n'ont introduit que de véritables et honteux relâchements.

Que si vous demandez par quelles sortes de bonnes œuvres on doit satisfaire la divine justice, le dernier concile œcuménique spécifie la prière, le jeûne, et l'aumône, trois œuvres saintes auxquelles l'ange Raphaël parlant à Tobie attribue un caractère particulier de vertu et de bonté : *Bona est oratio cum jejuniis et elemosynis*. L'oraison sanctifie l'âme, le jeûne mortifie le corps, l'aumône prive et détache de ce qu'on possède au dehors. Ainsi le chrétien fait par là au Seigneur un sacrifice de ce qu'il a et de ce qu'il est qui ne peut que lui être infiniment agréable. On pourrait même avec les théologiens donner une étendue plus vaste à la doctrine du concile, entendre par la prière tous les actes de religion tant intérieurs qu'extérieurs dont on honore Dieu; par le jeûne toutes les mortifications tant de l'esprit que des sens dont on s'afflige et se punit soi-même; par l'aumône toutes les œuvres de charité tant spirituelles que cor-

porelles dont on soulage la misère et les besoins du prochain : car enfin le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation n'est point difficile, et sa bonté envers nous fait qu'il se contente de tout ce que nous offrons à sa justice. Nous pouvons même satisfaire par les disgrâces et les tribulations dont il nous éprouve, pourvu que nous les acceptions dans un esprit de patience et d'amour et une conformité entière à sa volonté adorable.

Quoiqu'il semble assez clairement suivre de cette doctrine que toutes sortes d'œuvres chrétiennes faites dans l'état heureux de la charité et de la grâce puissent expier la peine due aux péchés, comme le tiennent communément les théologiens, par ce principe que toutes les œuvres qui par la miséricorde divine peuvent mériter le ciel peuvent aussi ôter tous les empêchements qui en retardent l'entrée et la jouissance, il est néanmoins plus sûr et plus efficace de s'assujettir dans ce dessein à des œuvres pénibles et affligeantes, qui, plus contraires aux sens et à l'amour de soi-même, paraissent plus propres à punir le pécheur et à venger Dieu. Mais on doit surtout proportionner la réparation au mal, et la satisfaction à l'offense, par ce principe de la justice vindicative que le châtement doit avoir du rapport avec la faute.

Ainsi, quelque soin que puissent avoir les ministres du Seigneur de nous imposer des pénitences rigoureuses à mesure que nos péchés sont griefs et énormes, comme nous nous faisons assez de justice pour reconnaître qu'ils nous traitent toujours avec trop d'indulgence, nous devons encherir là-dessus par une sainte sévérité envers nous-mêmes. En vérité, messieurs, si nous considérons ce que l'homme de douleurs a bien voulu lui-même souffrir pour nous ; si nous nous mettions devant les yeux les exemples si édifiants du Roi-Propète, du Prince des apôtres, de la célèbre pécheresse, et de tant d'autres illustres pénitents ; si nous faisons réflexion à la rigueur des canons anciens ; si nous pensions au besoin qu'a notre malheureux penchant d'être retenu par ce frein salutaire, aux bénédictions qui répand sur nous un Dieu si bon et si magnifique, lorsque nous le vengeons ainsi des injures qu'il a reçues ; enfin aux châtements que ce juste juge nous réserve soit en cette vie soit en l'autre pour l'expiation de ces misérables restes de nos iniquités, peut-être serions-nous moins indulgents envers nous-mêmes, et ne croupirions-nous pas dans cette lâche indolence qui met aujourd'hui si peu de différence entre un pécheur converti et un juste qui aurait conservé l'innocence du saint baptême.

Je sais qu'en vous assujettissant aux travaux laborieux de la pénitence il pourra se trouver des flatteurs qui vous tiendront le même langage que les Juifs tiennent aujourd'hui au paralytique de notre évangile, et qui vous diront, quoique dans un autre sens, qu'il ne vous est pas permis de por-

ter votre lit, de vous charger de prières, de mortifications et d'aumônes ; qui vous en feront un vain scrupule ; qui vous représenteront que c'est altérer votre santé, éprouver vos moyens, nuire à vos affaires : *Non licet tibi tollere grabatum tuum*. Mais répondez-leur, à l'exemple de notre obéissant paralytique : Celui qui m'a guéri, le ministre dont Jésus-Christ s'est servi pour opérer ma guérison, m'a ordonné de porter mon lit et de souffrir ces peines si courtes et si légères pour une éternité d'horribles supplices que j'avais si justement mérités : *Qui me sanum fecit dixit mihi : Tolle grabatum tuum*. Portez donc votre lit en satisfaisant à Dieu.

Et n'oubliez pas en même temps de satisfaire au prochain si vous lui êtes redevable ; car les saints docteurs n'obligent pas seulement le pénitent de venger sur lui l'offense qu'il a commise contre Dieu, ils le condamnent encore à réparer le tort qu'il a causé au prochain : satisfaction à laquelle Dieu ne s'intéresse pas moins qu'à celle qui le regarde lui seul : car, quelque agréable que soit à ses yeux divins le sacrifice d'un homme converti qui, animé d'une sainte colère, s'immole lui-même par des souffrances volontaires pour expier ses fautes, la charité et la justice, vertus qu'on pratique si excellemment en satisfaisant au prochain, ne plaisent pas moins à ce Dieu de bonté et ne lui sont pas moins chères et moins précieuses.

Ah ! combien pensez-vous que le cœur de Dieu est touché et attendri lorsqu'il voit un homme autrefois possédé par l'avarice, qui, ayant joui de mauvaise foi du bien d'autrui et commis mille injustices pour grossir son revenu, transformé tout d'un coup par la grâce de la pénitence, surmonte tous les obstacles que lui oppose sa cupidité, abandonne généreusement et restitue rigoureusement tout ce qui ne lui appartient pas, quoi que le monde en puisse dire, quelque incommodité qu'il en doive souffrir, et quelques exemples contraires qu'il ait devant les yeux !

Quelle tendresse Dieu n'aura-t-il pas pour ce médisant converti qui, ayant fait un pacte avec sa langue de ne plus blesser la réputation de personne, rétracte en public aussi bien qu'en particulier ses malignes et pernicieuses calomnies, et n'oublie rien pour rétablir l'honneur du prochain qu'il a si indignement flétri et si cruellement déchiré !

Quelles bénédictions Dieu ne versera-t-il pas sur cet homme auparavant fier et emporté qui a choqué tant de personnes par ses dédaigneux mépris et ses brutales colères, que sa mauvaise humeur a poussé à dire tant de duretés piquantes ou même à commettre des violences manifestes, si, devenu doux et humble, il fait des excuses à celui-ci, demande pardon à celui-là, et tâche de ramener tous les esprits et de regagner tous les cœurs par ses manières douces, honnêtes et chrétiennes !

Quel amour Dieu n'aura-t-il pas pour ce vindicatif autrefois intraitable qui, ayant

passé des années entières sans vouloir entendre parler de paix ni de réconciliation, fomentait et entretenait une haine mortelle dans le cœur de son ennemi aussi bien que dans le sien propre, si, changeant ce fiel amer et cette cruelle aversion que lui inspirait l'esprit de discorde en la douce et bienfaisante charité d'un disciple de Jésus-Christ, s'en va généreusement trouver son frère, et, sans s'arrêter à toutes les vaines formalités du point d'honneur, sans se demander qui a tort ou ne l'a pas, prévient, dis-je, son frère, l'embrasse, le conjure de l'aimer, lui fait offre de service, et se dispose à lui en rendre!

Quelles grâces Dieu ne répandra-t-il pas sur ce père et cette mère de famille qui, ayant gâté l'esprit de leurs enfants par les leçons d'une prudence toute charnelle qu'ils leur avaient faite et les maximes toutes païennes qu'ils leur avaient inspirées, emploient tous leurs soins à effacer ces impressions dangereuses, et à leur enseigner encore plus d'exemple que de parole une morale tout opposée et toute contraire!

Rien, messieurs, n'est plus agréable au Seigneur que ces dignes fruits de pénitence et ces justes et salutaires réparations; et en même temps rien n'est plus nécessaire, ni plus étroitement prescrit: car n'espérez pas que vos péchés vous soient pardonnés ni vos offenses remises si vous ne réparez le dommage que vous avez causé au prochain et le scandale que vous lui avez donné: *Non dimittitur debitum*, dit saint Augustin, *nisi restituatur ablatum*. Restituer ce qu'on a injustement pris ou possédé, rétablir ce qu'on a renversé par une vie licencieuse, autant édifier par ses bons exemples qu'on avait scandalisé par les mauvais: voilà une des plus importantes et plus essentielles obligations de celui qui veut retourner à Dieu par une conversion véritable et sincère.

Et c'est en satisfaisant ainsi à Dieu et au prochain, c'est en se chargeant ainsi du poids de son péché que l'on porte son lit, selon la pensée de saint Thomas. Ce lit que portait le paralytique fut un témoignage convaincant qu'il avait recouvré ses forces et que sa santé était entièrement rétablie. Ce lit que portera le pécheur sera aussi la marque la plus certaine de la guérison de sa paralysie spirituelle, pourvu néanmoins qu'il ne demeure pas immobile sous ce fardeau, qu'il soit en état de marcher et d'avancer; car c'est encore ce que le Sauveur exige du pénitent dans la personne du paralytique. Il ne suffit pas qu'il se lève en se retirant de l'état du péché, *surge*; ce n'est pas assez qu'il porte son lit en s'assujettissant aux travaux de la pénitence, *tolle grabatum tuum*, il faut encore qu'il marche en avançant dans les voies de la justice, et *ambula*. C'est le troisième devoir du pénitent et le sujet du troisième point.

TROISIÈME POINT.

Les paralytiques spirituels que le céleste

médecin a guéris, dont il a rétabli la santé et les forces, et à qui il a ordonné de marcher, doivent le faire, selon l'expression de l'Apôtre, d'une manière digne de Dieu, *ambuletis digne Deo*; allant, comme dit le Psalmiste, de vertus en vertus, avançant sans cesse dans les sentiers de la justice, et faisant de continuel progrès dans la piété. Or, pour marcher et s'avancer ainsi, il faut prendre garde à ne pas tomber et à ne pas s'égarer; et comme il est à craindre qu'on ne tombe si on ne s'écarte des endroits glissants, et qu'on ne s'égaré si on marche seul, on doit particulièrement s'appliquer à éviter les occasions du péché et chercher un sage conducteur. La fuite des occasions dangereuses et le choix d'un excellent guide sont deux sûrs moyens pour se préserver de la chute et de l'égarément, et par conséquent pour s'avancer et faire du progrès dans le chemin de la vertu: *ambula*.

Premièrement, le pécheur guéri de sa paralysie spirituelle et assez affermi dans les voies du Seigneur doit éviter ces mauvais pas qui peuvent le faire chanceler et même tomber dans le vice. La pente que notre nature corrompue a au mal est si grande, qu'encore bien que nous soyons hors des occasions, elle ne laisse pas de nous entraîner. Que sera-ce donc si nous nous y engageons? Et c'est ici, messieurs, qu'on ne peut parler trop fortement contre le faux pénitent, qui, ressentant dans lui cette inclination au péché et ces mouvements de la concupiscence que saint Paul appelle des péchés, non pas qu'ils en soient proprement, mais parce qu'ils en viennent et qu'ils y portent, dit, comme ce grand Apôtre: *Je sens une loi dans mes membres qui contredit à la loi de mon esprit, et qui me captive dans la loi du péché; je ne fais pas le bien, que je veux, mais le mal, que je ne veux pas. Homme infortuné que je suis, qui me délivrera de ce corps mortel?* Voilà ce que proteste ce faux humble, prétendant qu'un aveu si sincère de sa faiblesse lui tiennoit lieu de mérite; comme si c'était assez de contrefaire le langage de l'Apôtre sans imiter sa conduite. Saint Paul se contentait-il de reconnaître ses misères? Ne châtiât-il pas avec cela son corps? Ne le réduisait-il pas en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres il ne fût lui-même un réprouvé? Et ce pénitent prétendu, après s'être humilié devant Dieu et avoir gémi de son penchant et de sa faiblesse, va s'exposer à des occasions d'où les plus forts ne se retireraient peut-être pas. A peine la flamme du péché est-elle éteinte, le flambeau fume encore et il l'approche du feu.

Ne dites pas, mon cher auditeur, que vous vous confiez en la bonté de Celui qui vous a promis par un de ses apôtres que vous ne serez point tenté au-dessus de vos forces: autre illusion. Si le Seigneur promet cette grâce, ce n'est pas à l'homme téméraire qui sans nécessité cherche les occasions et s'expose volontairement à la tentation, mais au chrétien fidèle qui, s'y trouvant indispensablement engagé par la qualité de son état,

état où la Providence l'attache et le retient et dont il ne peut se retirer sans résister à ses ordres adorables, travaille, combat et fait tous ses efforts pour tenir ferme et ne pas succomber. A l'égard de celui qui se jette témérairement dans l'occasion, au lieu de promesses consolantes je ne vois pour lui que terribles menaces. Le Sage l'avertit que puisqu'il aime le péril il y périma, et qu'en s'approchant des péchés il en sera malheureusement surpris : *Si accesseris ad peccata, suscipient te.*

Un pécheur relevé de l'état du péché et remis dans la droite voie qui marche sans cette précaution salutaire s'expose au danger évident de retomber et a besoin du même avis que le Sauveur donne aujourd'hui au malade qu'il avait guéri : *Ecce sanus factus es, voilà votre santé rétablie; jam noli peccare, ne péchez plus à l'avenir, ne deterius tibi aliquid contingat, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de plus fâcheux.* Il y avait trente-huit ans que cet homme était affligé d'une cruelle paralysie qui ne lui laissait que la langue de libre, et néanmoins on le menace de quelque chose de plus terrible s'il lui arrive de retomber dans le péché, dont son infirmité était la punition : pour nous apprendre quel est l'état d'un pécheur après sa rechute.

Évitez donc des combats si hasardeux, où il y a si peu à espérer et où tout est à craindre, et où au lieu d'une agréable et glorieuse victoire vous ne pouvez attendre qu'une triste et honteuse défaite. Que rien ne soit donc capable de vous engager dans ces périlleuses occasions. Fuyez ces prudents du siècle qui ne manquent jamais de vous infecter de leurs pernicieuses maximes, ces libertins de profession qui par le souffle empesté de leurs railleries impies et scandaleuses pourraient ou obscurcir votre foi, ou altérer votre piété; ces médisans déclarés dont les discours sont aussi agréables que malins, et auxquels il est si difficile de refuser l'attention qu'ils demandent et les applaudissements qu'ils recherchent : *Corrumpunt bonos mores colloquia prava*, les entretiens mauvais corrompent les bonnes mœurs, dit l'Apôtre.

Mais éloignez-vous surtout des occasions où la pureté est intéressée. Il n'est rien de plus dangereux. Saint Augustin ne veut pas que l'on doute de la prompte chute de celui qui s'y expose : *Sine ulla dubitatione dico, qui familiaritatem non vult vitare mulierum cito labitur in ruinam.* Et en vérité, si on fait réflexion à cette maxime de la morale chrétienne, qu'il y a peu de péchés sur cette matière qu'on puisse appeler légers, que le moindre souffle flétrit la chasteté, et que sa délicatesse est si grande, qu'elle ne reçoit presque point de plaies qui ne lui donnent la mort; si on considère que non-seulement le mal, non-seulement le désir du mal, mais la pensée et la complaisance seule sans aucun mauvais dessein, si au lieu de la désavouer lorsqu'on l'aperçoit, on l'entretient et la fomenté volontairement dans

son cœur, ne laisse pas d'être au nombre des fautes, et des fautes qui font perdre la grâce; et qu'on reconnaisse d'un autre côté son malheureux penchant et sa pitoyable faiblesse : ah! peut-on douter de l'extrême péril qu'il y a dans ces funestes occasions, et que les chutes n'y soient aussi fréquentes que terribles? Ne croyez pas que j'outre ici la matière, ni même que je ne parle que selon les principes de la plus sévère morale. Ce que je viens d'avancer est un sentiment commun parmi les docteurs : les plus doux et les plus indulgents en demeurent d'accord.

Fuyez donc cette contagion, si vous voulez vous en préserver. Les faux raisonnements de ceux qui prétendent excuser cette licence ne vous ébranleront point, si vous faites réflexion que tous les sages tiennent le contraire. Le grand nombre de ceux qui se jettent sans scrupule dans ces occasions ne vous sera d'aucun poids, si vous considérez que, comme il y a peu d'élus, selon l'oracle de Jésus-Christ, le commun des hommes est dans l'aveuglement; la complaisance pour vos amis ne vous y entraînera pas non plus, si vous pensez que qui-conque cherche à plaire au monde, comme dit saint Paul, ne peut être serviteur de Jésus-Christ. C'est ainsi que vous éviterez ces funestes chutes et que vous surmontez ce premier obstacle à votre avancement spirituel.

Il en reste un autre, qui est l'égarement, dont vous pourrez vous préserver en choisissant un sage conducteur qui dirige vos pas dans la voie du salut. Vous savez cette célèbre parole de notre paralytique, *hominem non habeo*, je n'ai point d'homme pour me secourir : parole que disent tant d'ambitieux qui ne peuvent parvenir au terme de leur ambition, parce qu'ils n'ont point d'homme accredité qui s'intéresse assez à leur élévation pour faire connaître leur prétendue mérite et les produire dans le monde, *hominem non habeo*; parole que doivent plus justement prononcer les chrétiens fervents qui, animés d'une ambition plus sainte, travaillent pour s'enrichir des trésors de la grâce et acquérir une gloire éternelle, *hominem non habeo*; parole dont devrait se servir le sexe le plus fort aussi bien que le plus faible, parce que ce secours peut lui être aussi nécessaire et lui doit être moins suspect. Vous diriez que la direction, la piété, l'usage fréquent des sacrements, ne sont pas pour le sexe qui est le plus redevable au Sauveur, qu'il a tant relevé au-dessus de l'autre, et à qui il a fait l'honneur de s'unir dans son adorable incarnation. Prétendue force d'esprit, malheureuse honte du bien, quelle est votre tyrannie! Voir un homme fréquenter les saints mystères sous la conduite d'un directeur, quoi de plus rare?

Je reviens à ce sage conducteur qui doit être choisi entre mille. Il faut que la science l'éclaire, que la charité l'anime, que la prudence le dirige, qu'il soit également éloigné d'une molle condescendance et d'une rigueur

outrée, et que, s'il n'est pas susceptible des faiblesses du scrupule, il le soit encore moins des excès du relâchement; un homme assez hardi pour vous dire la vérité, et assez ferme pour vous obliger à la suivre; un homme qui ne cherche dans son ministère ni son intérêt propre, ni son goût particulier, à qui toutes les âmes soient chères, qui ne fasse aucune acception des personnes, et qui évangélise les pauvres encore plus volontiers que les riches; un homme surtout qui soit en garde contre les dangereux agréments d'un sexe qui est quelquefois plus à craindre par sa modestie même que par son luxe et son enjurement; un homme ennemi de ces visites fréquentes, de ces longs entretiens, et de toutes ces assiduités qui déshonorent la direction et la piété, et qui donnent lieu à la médisance et à la raillerie.

Cet homme sage sera un remède général à toutes vos infirmités spirituelles. C'est lui qui vous dira que, quand la tentation frappe à la porte, vous devez aller à sa rencontre, vaincre l'ennemi tandis qu'il est encore faible, et résister aux commencements, de peur que le mal s'étant communiqué trop avant, on ne puisse plus le guérir qu'en appliquant le fer et le feu. C'est lui qui vous apprendra que vous devez particulièrement travailler, suivant l'avis de saint Grégoire Pape, à acquérir les vertus les plus opposées à vos inclinations vicieuses. Si l'avarice vous resserre, il vous portera à répandre sur les pauvres d'abondantes aumônes; si l'orgueil vous enfle, il vous assujettira à des humiliations volontaires; si la colère vous transporte, il vous prescrira les moyens de vous affermir dans la patience. C'est lui qui vous inspirera l'horreur de l'oisiveté, l'amour du travail, et ce règlement salutaire de la journée qui est un remède si efficace contre toutes sortes de tentations et de péchés. C'est cet ami fidèle qui vous portera à l'examen si utile de votre propre conscience, qui vous obligera d'entrer tous les soirs en jugement contre vous-même, et de vous rendre compte à vous-même de l'emploi de votre journée. C'est lui qui vous fera comprendre le profit que vous pourrez retirer de vos lectures spirituelles, qui vous donnera de solides instructions sur la prière, qui proportionnera vos exercices de piété à vos devoirs, afin que votre dévotion ne gêne rien, mais perfectionne tout, et qui par tant de secours vous fera marcher à grands pas et avancer sans cesse dans la voie de la justice, *ambula*.

Voilà, pour finir ce discours, quels sont les devoirs d'un vrai pénitent. Pécheur, malade spirituel, voulez-vous être guéri? *Vis sanus fieri?* Mettez en pratique ces paroles du céleste médecin des âmes : *Surge, tolle grabatum tuum, et ambula*, levez-vous, emportez votre lit et marchez. *Surge*, levez-vous, retirez-vous de l'état pitoyable où vous êtes réduit, en retranchant les causes et détruisant la nature du péché; *tolle grabatum tuum*, emportez votre lit, assujettis-

sez-vous aux exercices laborieux de la pénitence en satisfaisant exactement à Dieu et au prochain; *ambula*, marchez, avancez dans le chemin de la vertu, en évitant les pas glissants qui peuvent vous faire tomber et cherchant un conducteur habile qui vous empêche de vous égarer. Ce sont là les remèdes que Jésus-Christ prescrit aujourd'hui au paralytique de notre évangile, que nous prescrirons après lui et à son exemple aux paralytiques spirituels, qui sont les pécheurs. Ils trouveront en suivant ces règles leur guérison dans le siècle présent et l'exemption de toutes sortes de maux dans la vie future. C'est ce que je vous souhaite.

SERMON

POUR LE MERCREDI DE LA SECONDE SEMAINE DE CARÊME, ET LE JOUR DE SAINT MATTHIAS.

Sur les devoirs de ceux qui pourvoient et de ceux qui sont pourvus des emplois tant du siècle que de l'Eglise.

(Ce discours, en dressant un autre exorde, peut convenir à l'évangile où la mère des enfants de Zébédée demande par complaisance pour ses fils, et où ses fils recherchent par ambition pour eux-mêmes les premières places du royaume de Jésus-Christ, qu'ils regardaient comme une dignité terrestre et mondaine.)

Statuerunt duos, Joseph qui cognominatus est Justus, et Matthiam; et orantes dixerunt: Domine, ostende quem elegeris; et dederunt sortes eis, et sortis cecidit super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.

Ils en présentèrent deux, Joseph surnommé le Juste, et Matthias; puis s'étant mis en prières, ils dirent: Seigneur, faites-nous connaître celui que vous aurez choisi; ensuite ils les tirèrent au sort, et le sort étant tombé sur Matthias, il fut associé aux onze apôtres (Act., 1.)

L'élection de Matthias à la place du disciple infidèle, qui est presque tout ce que nous savons de ce saint apôtre, honoré aujourd'hui par l'Eglise, nous fournit deux instructions très-nécessaires et très-importantes: l'une pour ceux qui donnent ou font donner les dignités et les emplois, et l'autre pour ceux qui les acceptent ou qui s'en chargent. Premièrement, les disciples du Sauveur s'assemblent après la mort funeste du perfide Judas pour lui nommer un successeur, proposent sans aucune acception de personnes pour remplir une dignité si relevée les deux plus dignes sujets de leur troupe sainte: savoir, Joseph le Juste et Matthias, et, leur trouvant un mérite égal, n'osent choisir l'un et exclure l'autre qu'après avoir consulté Dieu et connu sa volonté: *Statuerunt duos, Joseph qui cognominatus est Justus, et Matthiam; et orantes dixerunt: Domine, ostende quem elegeris*. Excellente leçon pour ceux qui ont droit de conférer, ou du crédit pour procurer les charges et les emplois, et qui leur apprend qu'ils ne doivent avoir égard qu'au mérite seul des sujets auxquels ils les destinent, sans aucune vue ni considération humaine. Secondement, Matthias ne se rend qu'après que le sort est tombé sur lui, et que le Ciel s'est déclaré pour lui: ce n'est qu'après une déclaration si authentique qu'il se charge d'un fardeau formidable aux anges

mêmes, et qu'il se joint aux onze apôtres pour exercer avec eux les fonctions sublimes de l'apostolat : *Sors cecidit super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.* Grand et édifiant exemple pour ceux à qui on offre les charges et les emplois, et qui leur montre avec quelle attention il leur faut étudier les desseins de Dieu sur eux, et tâcher de connaître si Dieu les y appelle; d'où je tire ces deux propositions, qui partageront mon discours : Ceux qui ont à disposer de quelque place ne doivent considérer que le mérite de celui qu'ils veulent placer; ce sera mon premier point. Ceux en faveur desquels on en dispose sont obligés d'examiner avec tout le soin possible si telle est leur vocation : ce sera le second. C'est ce que je me propose après que nous aurons demandé les lumières de l'Esprit-Saint par l'intercession de Marie. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

La vérité que j'ai maintenant à établir est plus universellement utile qu'elle ne paraît d'abord, et regarde beaucoup plus de personnes qu'on ne pense : car ce ne sont pas seulement les grands et les puissants du siècle, qui ont en main la distribution des emplois, dont on a lieu de craindre qu'ils ne s'oublient sur cet article, mais encore tous ceux qui par leur crédit, leur intrigue, ou par quelque autre voie que ce soit, peuvent être les causes de cette distribution et la faire tomber sur ceux qui n'en sont pas les plus dignes : ce qui s'étend assurément bien loin. C'est ce qui comprend les pères et les mères qui cherchent à établir leurs enfants, les maîtres et les maîtresses qui tâchent de récompenser par là leurs domestiques, les parents et les amis qui veulent placer et avancer ceux qui leur sont unis par les liens du sang ou de l'amitié. Entre ces personnes il n'y en a que trop qui sollicitent par des vues humaines en faveur de ceux pour lesquels ils s'intéressent, sans avoir aucun égard au mérite et sans consulter d'autres règles que celles de la prudence de la chair. Que dirai-je de ceux qui ont des bénéfices à résigner, des charges dont ils veulent se défaire, des commissions importantes à confier, de ceux qui ont droit de suffrage dans les élections, ou de qui on demande l'avis dans des délibérations ? En un mot, on peut procurer des emplois en bien des manières. Il n'y a presque personne qui n'y puisse quelquefois contribuer : et combien trouve-t-on de gens qui se vantent que les hommes les plus élevés leur sont redevables de leur élévation ? Qui doute donc du besoin qu'ont généralement tous les fidèles d'être instruits des vues qu'il faut avoir dans la dispensation des emplois ?

Or, je dis que quiconque coopère de quelque sorte que ce soit à placer quelqu'un ne doit avoir égard qu'au mérite, et que, si on se laisse aller à d'autres consi-

dérations, on se rend coupable sur bien des chefs; on commet, non un seul péché, mais plusieurs, puisqu'on blesse les intérêts de plusieurs. On pèche en effet et contre Dieu, et contre le public, et contre les bons sujets, et contre celui qu'on prétend favoriser, et contre soi-même. C'est ce que nous allons déduire et prouver de suite et clairement.

Celui qui agit ainsi s'attaque premièrement à Dieu, choque et offense sa majesté suprême, non-seulement parce qu'il désobéit à ses ordres et qu'il transgresse cette loi célèbre si souvent répétée dans les saintes Ecritures de ne point faire acception de personnes, *non accipio personam*, mais encore parce qu'il agit directement contre Dieu, et qu'il paraît ouvertement être peu sensible aux intérêts de sa gloire. Il est certain que, plus un homme en place a de qualités pour s'acquitter fidèlement et chrétiennement de sa charge, plus il est capable d'y honorer Dieu et d'y glorifier son saint nom; et, comme il n'est pas moins incontestable que nous devons autant qu'il est en nous contribuer à l'avancement de cette gloire du Très-Haut, il s'en suit que nous sommes indispensablement obligés de ne lui procurer que les meilleurs et plus dignes ministres, soit dans l'Eglise, soit dans le siècle. Je dis les meilleurs et les plus dignes, et non pas les plus savants et les plus vertueux : car remarquez que ce n'est pas toujours celui qui a le plus de science et même le plus de piété qui est le plus digne; mais celui qui, tout considéré, est le plus propre pour s'acquitter de tous les devoirs de l'emploi qui est à remplir. C'est un tel homme que l'on doit à Dieu.

Permettez-moi de vous demander si nous pouvons légitimement aimer Dieu moins que nos amis et que nous-mêmes. Or, ne croirions-nous pas agir contre les règles de l'amitié et contre nos propres intérêts si, de plusieurs serviteurs qui se présentent pour nous ou pour nos amis, nous rejettons le plus capable de bien servir pour prendre celui qui y serait le moins propre ? Et nous prétendrions ne point offenser le Seigneur notre Dieu d'envoyer des ouvriers dans sa vigne qui ne pourroit la cultiver aussi dignement que d'autres qui nous sont connus, et qui en y travaillant lui feraient produire abondamment les plus excellents fruits, si nous daignons leur confier cet ouvrage et ce travail ! N'est-ce donc pas là pécher contre Dieu et même pécher très-grièvement ? On sait assez de quelle manière s'explique là-dessus le dernier concile œcuménique en parlant des premières dignités de l'Eglise, et de quels termes il se sert pour condamner la préférence d'un moins digne qu'on y élève au préjudice d'un plus digne.

On n'ignore pas que les théologiens étendent cette doctrine à tous les ministères sacrés, dont on ne peut, ainsi qu'ils le

provenent très-solidement, pourvoir un moins digne à l'exclusion d'un plus digne, sans se rendre coupable d'une prévarication très-criminelle. Quand même il s'agirait des emplois du siècle, est-ce pécher légèrement que de renverser l'ordre et que de préférer scandaleusement par un mauvais choix sa propre satisfaction et ses engagements particuliers, qui parlent pour le moins digne, à la loi du Seigneur et à l'intérêt de sa gloire, qui demandent le plus digne.

Que si ce n'est pas une faute légère de choisir un sujet qui, tout digne qu'il est de l'emploi pour lequel on le choisit, n'en est pas néanmoins le plus digne, quel désordre sera-ce donc de se déclarer ou de solliciter pour un indigne, conduite qui est si commune aujourd'hui et dont on paraît faire si peu de scrupule? Y a-t-il rien de plus capable de déshonorer le Très-Haut et de faire blasphémer son saint Nom que de mettre en place un indigne sujet? Quel exemple pour des inférieurs, qui suivent souvent à l'aveugle ceux qui les conduisent? Quel modèle pour des subalternes soumis à de tels supérieurs, et pour un peuple dépendant de tels chefs! Quel usage des gens de ce caractère feront-ils de l'autorité qu'on leur met en main? Combien d'abus, de dérèglements, de scandales seront les tristes effets et les malheureuses suites de ce pouvoir mal placé? Dieu est donc par là très-grièvement offensé, et je ne sais même s'il le peut être davantage. Au moins saint Chrysostome assure-t-il que rien ne choque plus le Seigneur et ne blesse plus les yeux divins que de voir un indigne revêtu d'une dignité: *Nulla re magis offenditur Deus quam si quis indignus dignitate præfulget*. Le péché contre Dieu sur cette matière est donc manifeste.

J'ai avancé en second lieu qu'on péchait aussi contre le public. Il ne faut qu'avoir appris les premiers éléments du christianisme pour savoir ce que le précepte de la charité exige de nous, et combien nous sommes étroitement obligés de nous rendre utiles au prochain, et surtout au public, dont les intérêts nous doivent être d'autant plus chers qu'ils ont plus d'étendue. Lors donc que ceux qui peuvent disposer de quelque manière que ce soit des charges et des emplois, connaissent les sujets qui ont le plus de talents pour s'en fidèlement acquitter et pour contribuer à l'utilité publique, ne péchent-ils pas ouvertement contre la charité si, pouvant procurer cet avantage à une communauté ou à un peuple, ils ne s'en mettent nullement en peine et se satisfont eux-mêmes au préjudice de tant d'autres qui en souffriront? Ici est un trésor enfoui, capable, si on le produisait au jour, d'enrichir une infinité de gens; là est une lampe sous le boisseau, qui placée sur le chandelier éclairerait toute la maison; d'un autre côté sont d'excellents ouvriers en état de travailler excellemment et de rendre par leurs travaux les services les

plus signalés; et cependant on laisse ce talent sous la terre, ce flambeau dans un endroit où il ne peut luire, ces ouvriers sans ouvrage; on n'a pour eux ni crédit, ni éloquence, ni intrigue. C'est pour un indigne parent que l'on agit auprès de ceux qui disposent des emplois; c'est pour un sujet incapable que l'on témoigne de l'empressement, parce qu'il est recommandé et appuyé par des personnes que l'on considère et à qui on veut plaire; c'est pour un homme sans mérite à qui on a quelque obligation et que l'on veut récompenser aux dépens d'autrui, qu'on s'intéresse fortement et qu'on sollicite vivement: on borne là toute son activité. On sait ce qui conviendrait au prochain, mais on ne s'inquiète pas, et on s'en embarrasse et s'en remue encore moins. Où est donc la charité? Que dis-je? où est la justice! Car ce n'est pas seulement la charité, mais encore la justice qui est blessée et offensée par cette conduite irrégulière. Pourquoi pensez-vous qu'on a du pouvoir et qu'on est en état par son crédit ou son adresse de donner et de procurer des postes et des emplois? Est-ce pour placer et avancer qui l'on voudra sans discernement et sans consulter son devoir et sa religion? Ecoutez le Prince des apôtres: *Unius quisque sicut accepit gratiam in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei*. Un chacun de nous, dit-il, doit employer le pouvoir qu'il a reçu de Dieu, de quelque nature que soit ce pouvoir, pour l'utilité des autres, et non pas pour sa propre satisfaction, puisque nous n'en sommes pas les maîtres et les propriétaires, mais seulement les économes et les dispensateurs, *sicut boni dispensatores*. Demandez à saint Paul si l'autorité des hommes est arbitraire, et pourquoi elle est confiée à quelques-uns d'entre eux: *In ædificationem*, c'est pour l'édification, vous répondra-t-il; c'est-à-dire pour édifier, pour servir, pour assister, pour secourir, et pour sanctifier le prochain. Mais quoi de plus clair pour achever d'établir cette vérité que cette maxime si sensée et si équitable du droit naturel, que le bien particulier le doit céder au bien public?

On se rend coupable en troisième lieu envers les dignes sujets à qui ces places appartiennent légitimement. Oni, messieurs, les emplois sont dûs aux hommes qui peuvent le plus dignement les remplir. Ceux qui excellent entre les autres ont droit d'être au-dessus, et on ne peut les priver de cet avantage ni se servir de son crédit pour le procurer à d'autres, sans leur faire un tort injuste et leur causer un préjudice manifeste. Il serait étrange que dans le christianisme on ne goûtât point cette vérité, que les païens mêmes ont reconnue. Le prince des philosophes soutient que, si les lois de la nature et de la raison étaient observées, les plus grands hommes posséderaient les plus hautes dignités, et que c'est à ces génies élevés et à ces âmes droites qu'il appartient de gouver-

ner le monde : règle si juste, que Dieu même veut bien la suivre, non pas sur la terre, où il met quelquefois l'autorité entre les mains des indignes, soit pour punir les péchés des peuples, soit pour exercer la vertu des gens de bien, soit par d'autres secrets de sa providence et de sa sagesse ; mais dans le ciel, où la justice distributive est dans sa perfection. Les anges supérieurs éclairent ceux qui sont d'un ordre inférieur, et ce droit d'illumination, selon les théologiens, est fondé sur l'excellence de leur nature et les avantages que ces premiers esprits ont sur les autres. C'est un article de la créance orthodoxe que les prédestinés sont d'autant plus élevés qu'ils ont plus mérité ; chacun est placé dans le rang qu'il s'est acquis : on n'a égard dans le ciel ni à la naissance, ni à la recommandation, ni à la faveur ; on n'y fait aucune acception de personnes, et la mesure de la gloire répond parfaitement à celle du mérite : *Unicuique secundum propriam virtutem*. C'est ainsi que se comporte le souverain Juge, dont la justice doit être la règle de la nôtre, pour nous apprendre à ne pas faire sur la terre ce qu'il ne fait pas dans le ciel, à ne pas préférer par des vues basses et intéressées la chair et le sang à la capacité et à la vertu, et à ne pas nous prévaloir de l'injustice et de la faiblesse de ceux qui distribuent les emplois pour enlever les récompenses à ceux à qui elles sont dues, en les faisant tomber sur des parents ou des amis qui n'en peuvent être que d'indignes et injustes usurpateurs. On ne voit pas même d'autre raison pourquoi Dieu, qui ne fait rien en vain, comme parlent les philosophes, met des talents dans de certains hommes plutôt que dans d'autres, sinon afin que ceux qui ont reçu ces dons du Seigneur les fassent valoir par un digne usage dans des places et dans des fonctions qui y aient du rapport. D'où il suit que les postes distingués sont dus à ceux qui possèdent des talents extraordinaires, et qu'on commet une injustice lorsqu'en les obtenant pour d'autres on est cause que ceux-ci en sont privés.

Mais ce qui est encore plus capable de faire impression sur ceux qui disposent des emplois sans égard au mérite, c'est qu'ils pèchent en quatrième lieu contre ceux-là mêmes qu'ils prétendent favoriser, surtout si ce sont d'indignes sujets, ce qui n'arrive, hélas ! que trop souvent. On veut pourvoir d'une charge un fils qui n'a pas les qualités nécessaires pour s'en digne ment acquitter ; on médite de résigner un bénéfice à un neveu qui n'a ni science ni vertu ; on est prêt à donner son suffrage et à briguer celui des autres pour promouvoir à une dignité un parent ou un ami incapable de la remplir. Que prétend-on par là ? Faire honneur à celui qu'on a dessein d'élever ou lui procurer de l'avantage ; et il arrive au contraire qu'on le déshonore et qu'on le perd. On le déshonore, parce que cette fonction, honorable d'elle-même, qu'il exercera mal, lui attirera le mépris de tout le monde. Comme la neige est désagréable dans la saison avancée, où

on espère de beaux jours, et que la pluie est ennuyeuse dans le temps de la moisson, ainsi, dit le Sage, un état élevé et glorieux sied tout à fait mal à un homme inepte, qui ne sait pas s'y soutenir avec honneur et d'une manière convenable à son rang ? *Quomodo nix in æstate et pluvia in messe, sic indecens est stulto gloria*. Qu'est-ce qu'une dignité conférée à un indigne, demande Salvien, sinon un diamant dans la boue ? *Quid est dignitas in indigno, nisi ornamentum in luto* ? Ne pensez pas que cette charge, quelque éclatante qu'elle soit, brille dans un homme qui ne peut qu'en obscurcir l'éclat. L'état de particulier lui conviendrait beaucoup mieux ; il vaudrait beaucoup mieux pour lui qu'on ne l'exposât pas sur le théâtre du monde : c'est un acteur dans une scène, si j'ose ainsi parler, qui jouera impertinément son personnage, et qui sera en butte à la raillerie des spectateurs. Peut-être avait-on de lui une opinion assez favorable, et par ce moyen on va la perdre. Si on le met dans le grand jour, ses faiblesses, cachées auparavant dans l'obscurité, blesseront alors tous les yeux ; son élévation ne servira qu'à les découvrir et qu'à le rendre méprisable. Ainsi on l'abaisse au lieu de l'élever, et, pour un honneur mal entendu qu'on prétendait lui faire, on lui cause de véritables confusions. Encore s'il n'y avait autre chose à craindre, cet inconvénient serait plus supportable ; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que sa conduite irrégulière, qui le décriera devant les hommes, le rendra très-criminel devant Dieu. Cette charge sera pour lui une vraie charge et un très-pesant fardeau qu'il ne pourra porter ; il succombera sous le faix, et fera les plus lourdes chutes : c'est-à-dire que cet emploi, qu'il est incapable d'exercer, sera la source malheureuse d'une infinité de prévarications et de désordres et la cause funeste de sa perte éternelle. Voilà l'obligation qu'il vous aura, qui nous marque bien sensiblement que, quand on brigue pour soi-même ou pour d'autres un poste qui ne convient pas, on ne sait, selon l'expression du Sauveur, ce qu'on veut ni ce qu'on demande, *nescitis quid petatis*.

Enfin si l'intérêt d'autrui nous touche peu, du moins ne soyons pas insensibles au nôtre : car je dis en dernier lieu que l'on pèche contre soi-même et qu'on se fait tort à soi-même, lorsque dans la dispensation des emplois on n'a pas assez d'égard au mérite. Je ne parle pas des fâcheux reproches que l'on s'attire et des cuisants regrets que l'on ressent de la mauvaise conduite de ceux à l'avancement desquels on a contribué, au lieu des témoignages avantageux et de la solide consolation que l'on recevrait si on s'était employé et qu'on eût travaillé pour des sujets plus dignes ; je ne dis pas qu'en protégeant le mérite et qu'en le produisant on se ferait plus d'honneur, sans qu'il en coûtât presque rien, que par un faste outré et mal entendu, qui mémo le toujours et qui déshonore souvent : je ne m'arrête pas à ces

considérations qui sont humaines; mais je soutiens qu'en coopérant à l'élévation d'un indigne on se rend coupable de tout le mal qu'il fera et qu'un autre n'aurait pas fait, et de tout le bien qu'un autre aurait fait et que lui ne fera pas. N'offensez-vous pas assez Dieu par vous-mêmes? Que vos propres péchés vous suffisent, dit le Seigneur par son Prophète, *sufficiant vobis scelera vestra*: à quoi bon vous charger de ceux des autres en introduisant des étrangers et des incirconeis dans mon sanctuaire: *Eo quod inducitis filios alienos ut sint in sanctuario meo*? N'imposez pas les mains à la hâte, dit l'Apôtre à Timothée, et ne participez pas aux péchés des autres: *Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis*. Car enfin donner ou procurer de l'autorité à un homme qui en abusera, c'est mettre des armes entre les mains d'un furieux et vouloir être complice des terribles exécutions qui en pourront suivre. Ce sera au jugement de Dieu où l'on imputera à celui-ci les injustices de ces juges ignorants ou corrompus qu'il aura avancés dans les charges; à celui-là les violences de ces officiers féroces qu'il aura employés, ou les exactions de ces commis infidèles qu'il aura soutenus. N'en accusera-t-on aucun d'avoir vendu honteusement sa protection et obligé par là ceux qu'il protégeait à vexer le public pour en tirer injustement ce que leur protecteur recevait d'eux avec aussi peu de justice? Ce sera là qu'il faudra répondre de toutes les absolutions précipitées, de tous les imprudents conseils, de toutes les négligences criminelles, de tous les pernicieux scandales de ces pasteurs intrus et mercenaires qu'on aura fait entrer dans la bergerie du Seigneur. Ce sera là qu'une infinité d'âmes malheureuses demanderont qu'on les venge non-seulement de celui qui les aura perdues, mais encore de ceux qui l'auront mis en état de les perdre. Ce sera là que les pauvres reprocheront la faim, la nudité et toutes les extrémités qu'ils auront souffertes, parce qu'on avait confié leur patrimoine à un injuste économe, qui au lieu de les en assister s'en sera servi pour entretenir son luxe et satisfaire sa sensualité. On ne pèche donc pas seulement contre Dieu, contre le public, contre les bons sujets et contre celui qu'on prétend favoriser, mais encore contre soi-même. Après cela, messieurs, peut-on avoir égard à autre chose qu'au mérite dans la dispensation des emplois?

Voilà, direz-vous peut-être, une belle morale dans la spéculation: mais qui la met en pratique? Où est l'homme qui, ayant du crédit auprès de ceux qui disposent des emplois, ne s'en prévaut pas pour établir ses enfants, placer ses domestiques, avancer ses amis? A l'égard du mérite, on lui accorde quelquefois son estime, mais jamais sa protection. Tel est l'usage du monde.

Il est vrai que le monde en agit ainsi; mais je soutiens que c'est pour cela que Jésus-Christ donne sa malédiction au monde,

va mundo; c'est pour cela qu'il déclare qu'il y aura si peu d'élus, comme l'Evangile nous l'apprend; c'est pour cela qu'entre les grands et les riches, que la loi dont je parle regarde spécialement, il y en aura si peu de sauvés, parce qu'ils abusent presque tous de leur pouvoir, et qu'au lieu de le faire servir à la gloire de Dieu et au bien public, ils le rapportent entièrement à leurs intérêts particuliers.

N'alléguez donc point la coutume du monde: elle ne prescrira jamais les lois divines et naturelles, qui défendent l'acceptation des personnes dans la distribution des biens communs. Il ne sera jamais permis, quelque ordinaire que cela puisse être, non-seulement de travailler à l'avancement d'un indigne, mais même de s'entremettre et de solliciter pour un moins digne à l'exclusion d'un plus digne: de sorte que, si vous avez quelque accès auprès de ceux qui ont en main la disposition des emplois, tout l'usage que vous pouvez faire de votre crédit auprès d'eux, si vous ne voulez pas tomber dans les cinq espèces de péchés que j'ai exposés, et outre cela dans une sixième en les corrompant eux-mêmes et en les jetant dans une prévarication manifeste, tout ce qui vous est, dis-je, permis est de leur représenter qu'ils doivent prier beaucoup, afin que le Père des lumières daigne les éclairer et leur faire connaître ceux qu'il a choisis, *ostende quem elegeris*; qu'ils doivent s'informer de tous côtés où sont les bons sujets, faire une comparaison exacte des uns avec les autres, peser le mérite au poids du sanctuaire, examiner quels sont les besoins des peuples et quels hommes leur seront les plus propres, consulter les gens sages et désintéressés, et user d'une circonspection encore plus grande lorsqu'il s'agit de donner un ministre à Dieu ou au public que quand ils veulent choisir un serviteur pour eux-mêmes.

Il faut leur remontrer qu'ils doivent se dépouiller de tous les sentiments de la chair et du sang, ne considérer ni parents ni amis sur cet article, ne recevoir de présents, ni n'écouter de sollicitations intéressées, ne se laisser pas aisément prévenir, de sorte que ni promesses, ni menaces, ni plaintes, ni caresses ne fassent impression sur leurs esprits, et qu'ils entendent gronder à leurs côtés tous les prétendants et tous ceux qui les protègent sans se laisser ni vaincre, ni fléchir, ni attendrir, ni émouvoir. Voilà à quoi se réduit l'usage légitime que l'on peut faire de ce crédit, dont on abuse si souvent pour placer des indignes. Qu'il demeure donc pour constant que ceux qui peuvent disposer des emplois ne doivent avoir égard qu'au mérite: premier devoir, que j'ai tâché d'établir. Pour ce qui est de ceux à qui on les offre, et qui peuvent les accepter, ils sont obligés d'examiner soigneusement si telle est leur vocation: autre obligation, que nous allons voir dans le second point de ce discours

SECOND POINT.

Il est certain que la vocation divine, qui est nécessaire pour toutes sortes d'états, comme le tiennent communément les théologiens, l'est particulièrement pour les charges et les emplois. Quoi de plus formel et de plus convaincant que ce que dit saint Paul touchant les dignités de l'Eglise, qu'il n'appartient à personne de s'attribuer l'honneur du sacerdoce sans l'ordre et la vocation de Dieu, et qu'il faut être appelé à ce sacré ministère comme Aaron : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron*. C'est Jésus-Christ lui-même qui a choisi ses apôtres. Il est le maître de la vigne ; il ne prétend pas que personne y aille travailler s'il ne l'y envoie. Il est lui-même la porte de la bergerie : c'est par lui qu'il y faut entrer, et quiconque s'y insinue par un autre endroit doit être regardé non comme un pasteur légitime, mais comme un injuste usurpateur : *Qui non intrat per ostium, sed aliunde, ille fur est et latro*.

L'Ecriture n'est pas moins évidente pour les dignités du siècle : *In manu Dei potestas terre* : La puissance de la terre, dit le Sage, est entre les mains de Dieu ; c'est à lui à en gratifier qui il lui plaît ; *et utilem rectorem suscitabit in tempus super illam*, c'est à lui à y susciter dans le temps qu'il voudra un utile et salutaire conducteur. Que si on s'ingère dans ce haut rang contre la volonté du Seigneur, on lui donne lieu de s'en plaindre, comme il le fait par un de ses prophètes : ils ont gouverné, dit-il, mais ce n'est pas par mes ordres : *Ipsi regnaverunt, et non ex me* ; ils se sont élevés au-dessus des autres sans ma participation, et comme ne voulant pas que j'en prisse connaissance : *Principes exstiterunt, et non cognovi*.

Outre ces autorités, on en peut encore apporter cette raison. Le monde, selon la remarque de saint Bernard, est une grande communauté dont Dieu, sans contredit, est le père et le maître. Or, comme c'est à un chef de famille d'en distribuer les charges et les fonctions aux membres qui la composent, et qu'ils ne doivent s'approprier à eux-mêmes aucun emploi sans sa destination et son agrément, surtout si cet emploi est d'une grande importance, ainsi c'est à Dieu à nous marquer l'état où sa providence nous destine, et nul ne peut légitimement s'embarquer dans une condition, particulièrement si elle est distinguée, qu'il ne soit moralement assuré que Dieu l'y appelle. Et si on ne suit point cette règle, prescrite par le Seigneur, et qu'on se jette dans un poste contre sa volonté et ses desseins, que peut-on espérer d'une entreprise si téméraire, et à quel péril n'expose-t-on pas son salut éternel ?

Peut-on se sauver dans un état qu'on n'en remplisse chrétiennement les devoirs ? Peut-on les remplir, ces devoirs, sans la grâce de Dieu, et Dieu la donne-t-il, cette grâce, à

ceux qui sont entrés dans cet état contre sa volonté, surtout si c'est une dignité, dont il est plus difficile de s'acquitter dignement et où il faut par conséquent des grâces plus particulières ? Comme un roi ne fournit point les appointements nécessaires pour exercer les charges de son royaume à ceux qui les ont usurpées et qui veulent s'y maintenir malgré lui, et que ce serait même à eux une témérité et une extravagance de le prétendre, ainsi il semble qu'il est de la justice et de la sagesse de Dieu de refuser les secours dont on a besoin pour réussir et satisfaire à sa conscience dans un emploi, lorsqu'on s'en charge contre ses ordres et qu'on n'a aucune raison de se promettre ces secours, sans quoi il n'est pas possible de s'y soutenir en chrétien, sans quoi on fera les plus lourdes chutes et on tombera enfin dans le dernier malheur. D'où il résulte que la vocation de Dieu est absolument nécessaire pour entrer dans les emplois soit du siècle, soit de l'Eglise.

Ici on demande apparemment quels sont les moyens par lesquels on peut connaître si Dieu appelle ou n'appelle pas à l'emploi qui se présente ou auquel on aspire. Nous les réduisons à trois ces moyens : savoir, à consulter Dieu par la prière, à examiner ses propres forces, et à considérer quelle fin on se propose.

Il faut d'abord recourir à Dieu par la prière : car il est de la bonté de Dieu de ne pas permettre que ceux-là se trompent et prennent le change, qui le prient instamment de leur marquer quelle est sa volonté sainte, puisqu'il s'est engagé lui-même d'exaucer ceux qui le prient, en leur promettant que s'ils demandent ils recevront, et que s'ils cherchent ils trouveront. C'est à quoi se rapportent ces paroles du Psalmiste par lesquelles il supplie le Seigneur de lui faire connaître la route qu'il doit tenir et le chemin par lequel il doit marcher, en lui exposant qu'il semble avoir dit en quelque façon d'espérer cette faveur, puisqu'il a élevé son âme vers lui par la prière : *Notam fac mihi viam in qua ambulem, quia ad te levavi animam meam*. Il faut donc se prosterner humblement devant Dieu et lui adresser cette excellente prière du saint roi Josaphat : Seigneur, comme nous sommes dans une profonde ignorance du parti que nous avons à prendre, tout ce qui nous reste à faire est de jeter les yeux en haut vers vous, afin que vous les éclairiez de vos lumières et que nous puissions voir ce que vous désirez de nous : *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui ut oculos nostros dirigamus ad te*.

Mais est-ce ainsi qu'on en use ? Souvent on ne pense pas même à prier, parce qu'on ne s'avise pas de douter de sa vocation. On suit de certains principes reçus dans le monde comme des marques assurées de la destination de Dieu. Il faut que l'aîné ait la charge du père, et le cadet le bénéfice de l'oncle. Il y a longtemps que ces dignités

sont dans la famille, il ne faut pas qu'elles en sortent : *Hereditate possideamus sanctuarium Dei* : Possédons, dit-on, le sanctuaire de Dieu comme notre héritage. Mais croit-on que Dieu approuve ces maximes parce que le monde s'y rend sans peine? Ne sait-on pas au contraire que ceux qui les suivent et qui tiennent ce langage sont comparés à une roue et menacés de descendre aussi bas qu'ils se sont élevés haut? *Pone illos ut rotam*; surtout si on est indigne de ces places importantes, ce qui n'arrive hélas que trop souvent, particulièrement si ce sont des emplois ecclésiastiques, puisque ce sont ordinairement les plus imparfaits du corps et de l'esprit qu'on destine pour l'Eglise, et qu'on ne donne à Dieu que celui qu'on présume qui serait rebuté du monde; de sorte que, bien loin de demander à Dieu ce qu'il veut, on fait évidemment ce qu'il ne veut pas.

D'autres fois, au lieu de prier le Seigneur qu'il nous découvre sa volonté, nous le prions qu'il trouve bonne la nôtre. Nous ne lui disons pas comme Samuel : Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute; ni comme saint Paul : Seigneur, que voulez-vous que je fasse, *Domine, quid me vis facere?* c'est-à-dire que nous ne le prions pas de nous choisir quel emploi il voudra, mais celui que nous voulons. Il y en a un que nous souhaitons ardemment. Que de ferventes prières pour l'obtenir! Mais je ne vois pas que nous disions, à l'exemple du Sauveur : *Verumtamen non mea sed tua voluntas fiat* : néanmoins, Père céleste, que ce ne soit pas ma volonté, mais la vôtre, qui s'accomplisse; ou, si nous le disons, ce n'est que de bouche. Lorsque vous demandez à Dieu d'éloigner de vous ce poste tant désiré, supposez qu'il ne vous y appelle pas, parlez franchement : ne craignez-vous pas d'être exaucé? *Timebam ne me exaudires*. Aussi se trompe-t-on souvent dans un choix qui a de si étranges suites, parce qu'on néglige le premier moyen de le bien faire, qui est de consulter sincèrement Dieu dans la prière.

Le second consiste à examiner sérieusement si l'on a les talents requis pour se dignement acquitter de l'emploi qui se présente : *Noli fieri iudex, nisi valeas virtute perrumpere iniquitates* : Gardez-vous bien, comme le veut le Sage, de vous asseoir sur les tribunaux tant de l'Eglise que du siècle, si vous n'avez pas assez de force et de vertu pour surmonter tous les efforts de l'iniquité et remplir tous les devoirs de votre charge. Ne vous y trompez pas, messieurs, un emploi distingué demande bien des qualités pour être exercé dignement : il faut beaucoup de prudence pour ménager les esprits, et de douceur pour les gagner; un grand fonds d'humilité pour ne pas se laisser surprendre aux louanges intéressées des flatteurs ni éblouir par le faux éclat des dignités; un génie supérieur à celui du commun des hommes, dont les honneurs changent les mœurs; une égalité d'âme qui conserve dans la plus haute fortune toute la modération de

la plus médiocre; enfin une grande étendue de lumières pour bien connaître toutes ses obligations, et une exacte fidélité pour ne manquer à aucune.

Il est vrai qu'il n'y a presque point d'homme qui ne présume beaucoup de lui-même, et souvent les plus petits génies sont ceux qui se croient capables des plus grandes choses. Il est surprenant qu'on se connaisse si peu. On voit fort bien les défauts des autres, surtout leur illusion lorsqu'ils s'imaginent d'être ce qu'ils ne sont pas, et on n'aperçoit nullement ses propres faiblesses. Chacun est si content de soi-même, qu'il ne voudrait pas se changer pour un autre; chacun se figure d'être un modèle de perfection sur lequel tout le monde devrait se former; chacun n'approuve que soi ou ceux qui sont comme soi : à moins que vous ne pensiez et ne parliez comme cet homme et que vous ne suiviez en tout sa méthode, n'espérez pas, selon lui, de pouvoir réussir en rien. Le successeur ne prend-t-il pas ordinairement le contre-pied de son prédécesseur? et ne se flatte-t-on pas d'être autant ou plus qu'un autre capable de gouverner sagement? Il arrive de là que celui qui se promettait de lui-même des merveilles est justement celui qui gâte tout.

Ainsi cet examen nécessaire pour connaître si on a les talents requis ne peut guère convenir qu'à des âmes d'un caractère particulier et fort distinguées du commun; mais, comme ce serait une présomption très-dangereuse de s'attribuer à soi-même cette haute distinction, il faut au contraire se défier de ses propres idées, prendre l'avis des autres, consulter les hommes prudents qui nous connaissent le mieux, et déférer à leur jugement. Mon fils, dit le Sage, ne faites rien sans conseil : *Fili, sine consilio nihil facias*, et vous ne vous repentirez pas de ce que vous aurez fait, *et post factum non penitebis*; ne vous embarquez pas de vous-même dans un chemin difficile, *nec credas te viam laboriosam*, de peur qu'il ne soit à votre âme une occasion de scandale et de chute, *ne ponas animæ tuæ scandalum*.

Mais observe-t-on une règle si sensée et si salutaire? On conçoit quelquefois des desseins d'ambition si extravagants, qu'on aurait honte de les découvrir à un autre. Si on paraît demander conseil sur quelque emploi qui se présente, ce n'est souvent que pour parler de ce qu'on aime et pour satisfaire la démanaison que l'on a de s'entretenir d'une chose qui plaît. Si nous agissons quelquefois un peu plus sérieusement, ce n'est qu'à condition qu'on tombera dans notre sens : nous ne cherchons qu'à autoriser une résolution déjà prise par le suffrage d'autrui, et nous sommes bien éloignés, quoi que nous disions et quoi qu'on nous dise, de prendre un autre parti. Ou nous consultons des parents qui n'écoutent que ce qui leur est suggéré par la chair et le sang, ou des gens qui, pleins de l'esprit du monde, ne parlent que selon ses maximes.

Les uns et les autres ne manquent guère de nous porter à l'élévation, de sorte que leurs paroles sont comme un souffle qui ne sert qu'à allumer notre ambition et à la rendre plus vive et plus ardente. C'est un homme droit et éclairé, aux avis duquel nous pouvons déférer sûrement, après nous être mis dans une parfaite indifférence à l'égard de ce qu'il ordonnera de notre sort. Tel est ce sage à qui le Saint-Esprit nous renvoie pour l'interroger et tirer de lui une réponse qui nous fixe et nous détermine : *Consilium a sapiente perquire* : et voilà le second moyen pour connaître si Dieu nous appelle à l'emploi qui nous est offert.

Il me reste à exposer le troisième, que j'établis dans la considération et l'examen de la fin qu'on doit se proposer quand il est question d'entrer dans une charge. Si on n'a en vue que d'y glorifier Dieu, d'y servir le prochain, et de s'y sanctifier soi-même, il y a bien de l'apparence qu'on y est destiné de Dieu; au lieu que, si on a des intentions contraires, c'est une marque évidente que Dieu n'y destine pas. Il faut se charger d'un emploi dans le dessein d'y procurer la gloire de Dieu, et jamais la sienne propre. Car ce n'est pas à nous, Seigneur, dit le Psalmiste, que la gloire est due; ce n'est pas à nous que nous vous prions d'en donner, mais seulement à votre saint Nom : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. Agir pour être honoré est un droit qui n'appartient qu'au Souverain-Être : il en est jaloux, et ne le communique à personne : *Gloriam meam alteri non dabo*. L'homme, créé de Dieu et pour Dieu, l'homme, réduit à la dernière bassesse, peut-il légitimement usurper un encens qui ne doit brûler que sur les autels du Très-Haut? Si donc on recherche un emploi, non pour y rendre à Dieu l'honneur qu'on lui doit, mais pour y être honoré soi-même, pour y paraître, pour s'y distinguer par le faste, les habits, les ameublements précieux, et les dépenses d'éclat; pour faire parler de soi, pour s'y rendre nécessaire, pour voir ramper à ses pieds une infinité de gens, et surtout ses rivaux, on doit se persuader que Dieu n'y appelle pas.

Outre la gloire de Dieu, il faut se proposer le service du prochain; car ce qu'on nomme emploi, charge, dignité, n'est autre chose, dans les vues de la Providence, qu'une vraie servitude et un pur engagement à servir les autres : *Qui voluerit inter vos primus esse sit vester servus*. Parmi les fidèles ceux qui commandent, dit saint Augustin, ne sont que les serviteurs de ceux auxquels ils paraissent commander, *serviunt eis quibus videntur imperare*, parce qu'ils ne commandent pas par une passion de dominer, mais dans le dessein de rendre service, *neque enim dominandi cupiditate imperant, sed officio consulendi*; ni par enflure d'orgueil pour s'élever au-dessus de leurs semblables, mais par esprit de charité, pour leur procurer ce qui peut leur être utile, *nec*

principandi superbia, sed providendi misericordia.

Ainsi on doit regarder une dignité comme un assujettissement à travailler pour le prochain, de sorte que, si on s'y propose non le travail, mais le repos, non la peine, mais le plaisir; si on n'a en vue que d'y goûter tout ce qu'il y a de doux, et de charger des subalternes de tout ce qu'il a de pénible; si on n'envisage cet état que comme la fin de ses fatigues et un moyen pour vivre à son aise dans la mollesse et l'oisiveté; si au lieu d'y servir les autres, on ne pense qu'à s'y faire servir soi-même, à y être toujours ménagé, et jamais contredit; à traiter les autres avec une hauteur dédaigneuse, à s'y rendre incommode par une insupportable fierté, et à regarder ses inférieurs comme si on était d'une autre nature que la leur; si, bien loin de les protéger, de les secourir, de les assister, on ne cherche qu'à s'enrichir soi-même à leurs dépens en les vexant, en les opprimant, en les persécutant ou au moins en exigeant ses prétendus droits avec une rigueur inflexible, il est visible que Dieu défend d'y entrer, et qu'on n'a point de vocation.

Enfin il faut avoir égard à sa sanctification propre, considérer attentivement et peser mûrement devant Dieu si on n'a pas quelque sujet particulier de craindre que cette élévation frivole et passagère ne cause par un triste revers une confusion très-réelle et un opprobre sans fin. *Quid faciens vitam æternam possidebo*? Ces belles paroles qu'un jeune homme adresse à Jésus-Christ dans l'Evangile devraient être sans cesse sinon dans la bouche, au moins dans l'esprit de tous ceux qui n'ont point encore pris leur parti. Quelle charge, quel emploi, quelle profession sera pour moi la voie la plus sûre et le moyen le plus certain pour arriver à la vie éternelle, qui doit être le principal ou plutôt l'unique objet de mes prétentions et de mes désirs? La dignité que l'on m'offre ne sera-t-elle pas un obstacle qui m'empêchera de parvenir à cet heureux terme? Je ne voudrais pas préférer ma fortune à mon salut, et un bien imaginaire et périssable à un bonheur si stable et si solide. Cet état où je veux vivre est-il celui où je serais content de mourir? Qui empêche que je n'en porte à présent le même jugement que j'en porterai au moment fatal de la mort?

Si après des considérations si sages, si judicieuses et si chrétiennes, on reconnaît sincèrement que, de l'humeur dont on est, il y a peu d'apparence qu'on puisse remplir tous les devoirs de l'emploi qui se présente et surmonter tous les obstacles qui en sont inséparables, si on prévoit qu'on y risque le repos de sa conscience et le salut de son âme, ce serait tenter Dieu que de se charger d'un tel fardeau, et il est évident qu'on doit le fuir et s'en éloigner.

Mais, après qu'on aura fidèlement exécuté tout ce que nous venons de prescrire; après des prières aussi fréquentes que fer-

ventes pour être éclairé de Dieu et recevoir de sa bonté les lumières dont on a besoin dans une conjoncture si importante; après que les sages qu'on aura consultés auront jugé qu'on a reçu de Dieu les talents nécessaires et qu'on pourra avec le secours de la grâce s'acquitter dignement de ses obligations; après qu'on aura examiné ses propres intentions et reconnu que par la miséricorde de Dieu elles sont pures et droites, alors on peut baisser les épaules sous le joug du Seigneur, puisqu'on a tant de marques que c'est lui-même qui l'impose. On peut par des voies justes, légitimes et canoniques, entrer dans un état de vie où on est si visiblement appelé, accepter avec une humble confiance un poste où la force de Dieu est comme engagée à soutenir la faiblesse de l'homme et qu'on ne peut refuser sans contrevenir aux ordres du souverain Maître et résister à sa volonté adorable.

Voilà, messieurs, les moyens certains et assurés pour connaître la vocation de Dieu, et s'il nous appelle aux charges et aux emplois.

Mais que ferons-nous? disent peut-être ceux qui ont déjà pris parti. Nous connaissons la fausse démarche que nous avons faite, et le péril où nous sommes exposés; nous voyons bien, selon ces maximes, que nous ne sommes point dans l'état où Dieu nous voulait.

Je réponds que le mal est très-grand, mais que, quelque grand qu'il soit, il n'est pas tout à fait sans remède. Si on n'a pas la force de fournir sa carrière et qu'on manque de talents pour exercer son emploi, il est hors de doute qu'il faut le quitter, se retirer d'un chemin où l'on ne pourrait que continuer ses égarements, et se résoudre à pleurer le reste de ses jours dans la retraite sa témérité criminelle et tous les désordres dont elle a été la cause funeste. Que si on ne laisse pas de posséder les qualités requises pour réussir dans le poste où on s'est ingéré de soi-même, et que dans la rareté de sujets et de ministres convenables on puisse, selon l'avis des sages, être utile au prochain, il est permis, absolument parlant, de ne pas sortir de sa place; mais, comme on y est entré sans consulter Dieu, et apparemment contre sa volonté, et qu'ainsi on a tout lieu de craindre qu'il ne donne pas sa bénédiction pour en accomplir les devoirs il faut la lui demander, quoique trop tard, comme Esau demanda celle de son père Isaac, après l'avoir manquée; il faut le presser et le conjurer avec de grands soupirs et de hauts cris qu'il daigne l'accorder, *cum ejulatu magno*. Il faut s'assujettir à une rigoureuse pénitence pour fléchir ce Dieu irrité, et afin qu'il veuille bien agréer que l'injuste usurpation dont on est coupable devienne une possession légitime, on doit par un surcroît de zèle enclécher sur les obligations ordinaires de son état, et les porter plus loin que si on y était d'abord entré par une voie permise et canonique.

Par là, si on a manqué la première bénédiction, qui est celle de Jacob, on pourra obtenir la seconde, qui est celle d'Esau, qui pour n'être pas si abondante pourra néanmoins n'être pas inutile.

Voilà ce qui peut se dire pour ne pas laisser tout à fait sans consolation ceux qui se sont par le passé embarqués témérairement et contre l'ordre de Dieu, et non pas pour favoriser la témérité de ceux qui oseraient prendre à l'avenir un parti si dangereux; puisqu'ils ne peuvent sans une présomption aussi mal fondée que criminelle se promettre la grâce de se repentir un jour, grâce que Dieu peut leur refuser avec d'autant plus de justice, qu'avertis du péril ils s'y jetteraient les yeux ouverts, et que l'ignorance ne pourrait les excuser.

Finissons ce discours, et concluons-le en priant le Père des lumières qu'il en répande abondamment sur nous tous, afin que ceux qui disposent des emplois n'aient plus d'égard qu'au mérite seul, et que ceux qui les acceptent s'étudient à connaître si Dieu les y appelle. Si cela arrivait, le monde aurait bientôt changé de face: on verrait sur la terre une image de la justice et de l'ordre qui se voit dans le ciel, et un spectacle si beau et si consolant serait pour les gens de bien un commencement et un avant-goût de cette félicité qu'ils attendent et qui se consommera dans la gloire.

SERMON

POUR LE LUNDI DE LA TROISIÈME SEMAINE
DE CARÊME.

Sur la vocation des gentils et la réprobation des Juifs.

Multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israël, et ad nullam illarum missus est Elias nisi in Sarepta Sidoniæ ad mulierem viduam.

Il y avait plusieurs veuves en Israël du temps d'Elie, cependant Elie ne fut envoyé à aucune d'elles, mais à une veuve de Sarepta dans le pays de Sidon. (Lxc, IV, 23, 26.)

Le mystère de la vocation des gentils et de la réprobation des Juifs est trop important pour ne pas trouver place dans les discours de la sainte quarantaine. Nous avons lieu d'en parler dès le commencement, lorsque le Seigneur Jésus louant la foi du Centenier, assurait que plusieurs viendraient de l'Orient et de l'Occident pour être associés dans le royaume des cieux à Abraham, Isaac et Jacob, tandis que les enfants du royaume en seraient exclus et jetés dehors dans les ténèbres. Il se présentait encore une occasion favorable de vous entretenir là-dessus la semaine dernière, lorsque le maître de la vigne, mécontent de ses vigneronniers infidèles, déclarait que ce précieux héritage leur serait ôté pour être confié à de meilleurs ouvriers qui lui feraient porter de dignes fruits. Mais, comme nous nous sommes obligé alors de nous attacher à d'autres articles très-néces-

saires, que nous n'aurions peut-être pu approprier facilement à d'autres évangiles, nous avons attendu jusqu'à présent à vous mettre devant les yeux, selon l'esprit de l'évangile de ce jour, ce sujet, si grand et si digne de vos attentions. Une veuve sidonienne à laquelle Elie est envoyé pour la soulager et la nourrir plutôt qu'à tant d'autres veuves qui souffraient la même famine et étaient réduites à la même extrémité dans les terres d'Israël; le Syrien Naaman guéri de la lèpre par Elisée à l'exclusion de tant d'Israélites affligés du même mal, sont des exemples mémorables que nous propose aujourd'hui notre divin Maître, et par lesquels il paraît vouloir révéler par avance ce profond et impénétrable secret des gentils appelés et des Juifs rejetés. Mais pourquoi, direz-vous, cette préférence des incircconcis et des idolâtres aux enfants des patriarches et à l'ancien peuple du Seigneur? Nous ne pouvons, messieurs, répondre autre chose à cette question que ce qu'y a répondu le grand Apôtre, qui n'apporte point d'autre raison de la vocation de ceux-là et de la réprobation de ceux-ci que la bonté de Dieu pour les uns, et sa sévérité envers les autres, *in te bonitatem, in eos severitatem* : son aimable bonté pour les premiers, dont nous descendons, afin que nous la reconnaissions dignement; sa rigoureuse sévérité envers les seconds, à qui nous avons succédé, afin que nous la craignions sagement. D'où je tire ces deux propositions, qui partageront mon discours : la miséricorde toute gratuite que Dieu a fait paraître en appelant les gentils sans aucun mérite de leur part doit nous porter à une singulière reconnaissance, ce sera mon premier point; la juste rigueur qu'il a fait éclater en réprouvant les Juifs, parce qu'ils l'avaient mérité par leur ingratitude et leurs autres péchés, doit exciter dans nous une crainte salutaire, ce sera le second point. Demandons le secours d'en haut, par l'intercession de la Vierge sainte. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Le but principal du grand Apôtre dans son Epître aux Romains, est de montrer que la vocation des fidèles, tant d'entre les gentils que d'entre les Juifs, à la connaissance de l'Evangile, est un pur effet de la bonté de Dieu et de sa miséricorde toute gratuite; et que, si les transgressions continuelles de la loi que Dieu avait donnée aux Juifs les rendaient indignes de l'alliance nouvelle, les crimes énormes qu'avaient commis les gentils et les honteuses abominations dont ils s'étaient souillés contre les lumières de la loi naturelle que Dieu avait gravée et empreinte dans le fond de leurs âmes, faisaient assez voir qu'ils n'étaient pas plus dignes de cette insigne faveur. Tous ont péché, dit saint Paul, tous ont besoin de la grâce, et sont justifiés gratuitement par la rédemption de Jésus-Christ : *Omnes peccaverunt et egent gloria Dei, justi-*

ficati gratis per redemptionem quæ est in Christo Jesu.

C'est ce que le même apôtre continue d'enseigner par le mémorable exemple des deux fameux frères Esaü et Jacob, figures des deux peuples, le Juif et le Chrétien. Pourquoi pensez-vous que Jacob est préféré à Esaü, son aîné? c'est-à-dire pourquoi le peuple nouveau, presque tout tiré du sein de la gentilité, est-il mis à la place du peuple ancien? Pourquoi reçoit-il la bénédiction paternelle, l'héritage principal de la maison et les autres avantages attachés au droit d'aînesse? Est-ce que le Père de famille avait trouvé dans ce fils puîné, dans ce peuple nouveau, des vertus et des mérites dignes d'une préférence si glorieuse? Ecoutez le grand Apôtre : *Eum nondum nati fuissent*, avant même qu'ils fussent nés, avant qu'il y eût ni Synagogue ni Eglise, ni Juifs ni gentils, *aut aliquid boni egissent aut mali*, avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal qui pût servir de fondement pour choisir l'un préférablement à l'autre, Dieu avait arrêté dans son décret et son conseil éternel que l'aîné serait assujéti au plus jeune, *major serviet minori*, et cela non à cause de leurs œuvres, mais par son bon plaisir, *non ex operibus, sed ex vocante*, et parce qu'il avait bien voulu aimer Jacob, et n'avait pas eu la même bienveillance pour Esaü, *Jacob dilexi, Esaü autem odio habui.*

Qu'avons-nous donc à dire? continue le Docteur des nations. Est-ce qu'il y a de l'injustice dans Dieu, et fait-il acception de personnes? Nous sommes, se répond-il à lui-même, bien éloignés de le croire, *absit.* On ne fait acception de personne quand on ne doit rien à personne : tous les hommes étant plongés dans l'abîme du péché et ensevelis dans ce que saint Augustin appelle la masse de perdition, Dieu a pu en tirer et y laisser ceux qu'il a voulu; tous étant indignes de ses libéralités et de ses bienfaits, il a été en droit d'en gratifier ceux qu'il lui a plu et d'en priver les autres sans leur faire aucun tort. Ce n'est donc pas à la simple volonté de l'homme, à son travail et à ses efforts qu'il faut attribuer le don inestimable de la foi et de la vocation au christianisme, mais à la bonté de Dieu et à sa miséricorde : *Igitur non volentis neque currentis, sed misercntis est Dei.* Saint Paul pouvait-il enseigner plus clairement que la vocation des gentils, et même la préférence que Dieu a faite de ce nouveau peuple à l'ancien, est un pur effet de sa prédilection toute gratuite.

Mais, pour joindre la raison à l'autorité de l'Apôtre, je vous demande ce qu'avaient fait nos pères pour recevoir les vérités du salut et nous les transmettre? Examinons ici, messieurs, l'état déplorable des peuples et des habitants de la terre avant que Celui qui est la lumière du monde en eût dissipé les ténèbres. Rien n'est plus capable de nous inspirer des sentiments de reconnaissance, non-seulement parce que nous nous con-

vaincrons par là que nos ancêtres n'avaient rien fait qui pût mériter pour eux et pour nous cette précieuse grâce de la vocation, mais encore parce que nous verrons de quels fonds de corruption notre divin libérateur nous a retirés? Quelle fut donc la face de l'univers avant la venue du Seigneur Jésus?

Le culte impie et sacrilège des idoles y était si ancien, qu'on n'en pouvait plus marquer l'origine, et avec cela si universel, qu'à la réserve de la Judée, ce petit coin de la terre où il paraissait comme une faible lueur et un léger rayon de la vérité cachée et voilée sous des ombres et des figures, tout le reste du monde se trouvait enseveli profondément dans l'obscurité nuit des erreurs les plus grossières et des superstitions les plus folles. Les peuples n'avaient pas seulement oublié celui à qui ils devaient l'être et la vie, n'avaient pas seulement détroné le vrai Dieu pour placer sur son trône de vaines idoles, mais ils portaient leur aveuglement à un tel excès, qu'ils prodiguaient leur encens et prostituaient leurs adorations aux hommes les plus infâmes et aux créatures les plus basses et les plus indignes. Si au moins on avait pris les plus nobles ouvrages pour l'ouvrier même, si on avait attribué l'auguste nom de Dieu à ce qui paraissait de plus sage, de plus beau, et de plus parfait dans le monde, la méprise aurait été moins injurieuse et moins déraisonnable, on aurait pu agir par raison avec les hommes et les élever à la connaissance du Créateur en leur représentant que, si les créatures sont belles, leur auteur doit être tout autrement beau : *Sciant quanto his dominator eorum speciosior est.*

Mais, lorsque je vois qu'on adore comme des dieux des scélérats qui ne méritaient pas le nom d'hommes, quand je vois la gloire du Dieu incorruptible transférée aux hommes les plus corrompus, que dis-je? aux bêtes mêmes, aux reptiles, et à tout ce qu'il y a dans la nature de plus vil et de plus méprisable : *Mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et voluerunt, et quadrupedum, et serpentium,* et que cela se fait par toutes les nations, que c'est là le culte dominant et universel, la religion de ces Grecs si spirituels et si savants, de ces sages et graves Romains, je ne sais plus qu'en penser, sinon qu'il semblait que le monde, ou plutôt le prince du monde qui y dominait, voulait faire au Créateur la plus grande injure et le plus sanglant affront dont il pouvait s'aviser en mettant à sa place les créatures qui lui ressemblaient le moins et dont l'opposition à ses perfections divines se remarquait le plus visiblement, en faisant reconnaître pour des divinités tout ce que l'univers présentait aux yeux de plus bas, de plus honteux, et de plus criminel.

Si les objets de l'adoration des peuples étaient si indignes, le culte qu'on leur rendait ne le fut pas moins : le service se proportionnait aux maîtres, et les sacrifices

qu'on offrait aux dieux ne paraissent pas moins impies ni moins sacrilèges que les dieux auxquels on les offrait. Tout ce que l'impudicité a de plus déshonnête, de plus effronté, et de plus abominable; tout ce que la folie a de plus badin, de plus ridicule, et de plus extravagant; tout ce que la cruauté a de plus noir, de plus barbare, et de plus furieux, tout cela s'employait à honorer ces infâmes divinités : les mères immolaient l'honneur de leurs filles à l'impudique Vénus, et les pères la vie de leurs fils au détestable Moloch : *Immolaverunt filios suos et filias suas demoniis.* Telles furent les actions religieuses et saintes des païens. Quelles pouvaient donc être, demande saint Augustin, leurs actions profanes et sacrilèges? *Qualia sunt sacrilegia, si illa sunt sacra?*

Tous ces vices, dont saint Paul fait l'affreuse énumération au premier chapitre de son Epître aux Romains, régnaient impunément parmi les gentils; et surtout ces impudicités monstrueuses auxquelles on ne peut penser sans horreur, bien loin de les nommer, y paraissent si peu dignes de répréhension qu'on s'y livrait et qu'on s'en souillait sans remords et sans pudeur, qu'on en parlait et qu'on les écrivait publiquement à la honte éternelle du genre humain; et il semble que la divine Providence n'ait permis que les livres des poètes et des auteurs licencieux qui débitent ces infamies, que ces livres, dis-je, si obscènes et si pernicieux, ne soient venus jusqu'à nous que pour nous faire comprendre la grandeur du mal que Jésus-Christ venait guérir et l'horrible état dont il devait nous délivrer.

Il est vrai qu'il a paru des philosophes parmi les païens qui se sont moqués de ces divinités ridicules, mais on ne doit pas pour cela les réputer moins coupables, parce qu'ayant connu Dieu, dit l'Apôtre, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu; parce qu'ils ont retenu la vérité dans l'injustice, parce qu'au lieu de retirer les autels de leurs erreurs et de leurs vices, ils les y ont laissés et entretenus par leur indifférence criminelle et leur indigne complaisance; parce qu'ils ont adoré en public par une scandaleuse impiété les mêmes dieux qu'ils méprisaient en secret; parce qu'ils ont commis en secret, par une honteuse hypocrisie, les mêmes crimes qu'ils condamnaient en public; car enfin ils ne vivaient pas plus régulièrement que le peuple, et Dieu, pour me servir de l'expression de l'Apôtre, les avait livrés comme les autres hommes aux désirs de leur cœur. Une de leurs plus nombreuses sectes mettait le souverain bien de l'homme dans les plaisirs sensuels, et se proposait pour règle de sa conduite cette détestable maxime : *Mangeons et buvons, car nous mourrons demain.* Pour la secte opposée, avec toute l'ostentation qu'elle faisait de son austère vertu, elle ne s'attirait pas une moindre condamnation : car, outre que la plupart des stoiciens cachaient sous un ex-

térieur étudié et composé les vices et la turpitude des épicuriens, c'est que leur orgueil montait et les élevait à un si haut degré de présomption, qu'un de leurs plus fameux maîtres n'a pas craint de se préférer à Dieu même en soutenant que la vertu dont il se glorifiait de faire profession était plus digne de louange dans lui que dans Dieu, parce que Dieu se trouvait vertueux par sa nature, et que lui le devenait par son travail et la victoire sur ses passions. Quelle horrible impiété! De quoi l'homme, et l'homme qui se croit sage, n'est-il pas capable, Seigneur, lorsque vous l'abandonnez à la vanité de ses raisonnements et à la séduction de son esprit insensé?

En un mot, la corruption avait pénétré partout : l'aveuglement des faux sages égalait, s'il ne surpassait, celui de la populace la plus grossière, et, selon l'expression du Psalmiste, tous s'écartaient de la droite voie, *omnes declinaverunt*, tous se rendaient indignes des dons du Père des lumières, *inutiles facti sunt*, et il ne s'en trouvait pas un seul qui fit le bien et qui eût vraiment en partage la sagesse et la vertu, *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum*. Voilà le mal extrême qui demandait le remède qu'a apporté le céleste médecin ; voilà quelle fut la conduite de nos ancêtres, et par où ils méritaient pour eux et pour nous la grâce de la vocation. Concluons donc avec saint Paul que, tous ayant péché, la grâce était nécessaire à tous pour être appelés et justifiés gratuitement par la rédemption de Jésus-Christ.

Que si les anciens gentils n'avaient point mérité que Dieu les choisît pour être son peuple et les appelât des ténèbres à son admirable lumière, je vous demande ce qu'a fait chacun de nous pour être né dans le sein de l'Eglise, avoir été régénéré par le baptême, et élevé dans la vraie religion? Savons-nous pourquoi Dieu nous a plus favorisés que nos ancêtres et ce nombre infini d'hommes qu'il a laissés dans l'ignorance et l'erreur pendant tant de siècles qui ont précédé la prédication de l'Evangile? et, sans remonter aux temps des idolâtres, puisque Jésus-Christ nous déclare que celui qui n'écoute point l'Eglise doit être considéré comme un païen, *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi tanquam ethnicus*, dites-moi pourquoi vous ne vous trouvez point enveloppés dans cette foule d'hérétiques qui, joints ensemble, surpassent le nombre des enfants de l'Eglise, ou dans cette multitude de mahométans qui occupent une si grande partie de la terre et qui sont plongés dans mille superstitions brutales, ou même parmi ces barbares et ces sauvages qu'on a découverts dans ces derniers siècles, et qui ignorent absolument tout ce qui regarde Dieu et sa religion sainte? Dites-moi pourquoi la divine justice ne vous a pas livrés comme eux à l'esprit d'erreur, qui les séduit et les trompe, et les mène comme des aveugles sans qu'ils s'en aperçoivent dans l'abîme de tous les maux? pourquoi encore une fois

vous en voyez-vous si glorieusement distingués? Qui vous a mis d'abord dans le chemin qui conduit au ciel, au lieu que tant d'autres marchent par des sentiers écartés qui ne peuvent les conduire qu'au précipice? N'étiez-vous pas les mêmes avant que de naître, et quelle cause peut-on apporter de cette séparation, de cette distinction, de ce discernement? Ne faut-il pas dire avec l'Apôtre : *Antequam nati fuissent*, avant qu'il y eût ni chrétiens, ni idolâtres, ni catholiques, ni hérétiques, Dieu avait résolu de nous donner la naissance parmi son peuple choisi, et de la laisser prendre aux autres dans ces funestes régions où domine l'infidélité, sans autre raison que son bon plaisir et sa grâce, *non ex operibus, sed ex vocante*.

Mon âme, bénissez donc le Seigneur, publiez à jamais ses miséricordes; considérez qu'il n'a pas fait la même grâce à tant d'autres peut-être moins indignes que vous, et qu'il ne leur a pas manifesté comme à vous la vérité de ses jugements et de sa loi. Oui, mon Dieu, nous reconnaissons que c'est par un pur effet de votre bonté toute gratuite que vous nous avez retirés comme Abraham du milieu de l'idolâtrie, *exi de domo tua*, que vous avez arrêté ce funeste débordement d'erreurs qui devait nous entraîner après nos pères, que vous avez fait retentir à nos oreilles la parole de vie et briller à nos yeux la lumière céleste qui a dissipé les ténèbres de l'infidélité et appris au monde à vous connaître et à vous adorer seul, qui nous avez fait sortir de Sodome comme Loth, et préservé de l'embrasement des villes infâmes en nous inspirant de l'horreur de ces abominations exécrables qui étaient autrefois si communes, qui enfin nous avez enseigné ce qu'il faut croire et faire pour vous plaire et nous rendre heureux.

Pouvons-nous assez dignement reconnaître une si singulière faveur? Vous me choisissez, Seigneur, entre tant d'idolâtres qui ne vous connaissent pas, et tant d'infidèles et d'hérétiques qui ne vous connaissent qu'à demi, moi qui suis si indigne de vos grâces, pour me donner une pleine et entière connaissance de vos divines vérités, pour me faire naître dans cette Eglise qui est votre héritage et votre maison, pour me mettre et me placer dans cette arche mystérieuse du véritable Noé, afin que je ne fusse pas enseveli dans ce déluge d'infidélités et d'erreurs où tant de milliers d'âmes ont péri et périssent tous les jours. Pourrai-je jamais assez vous bénir, vous louer, vous glorifier, pour un si insigne bienfait?

Mais, comme ce n'est pas par des paroles seulement qu'on témoigne à Dieu sa reconnaissance non plus qu'aux hommes à qui on a de l'obligation, *non diligamus verbo et lingua, sed opere et veritate*, il ne suffit pas d'avouer qu'on lui est redevable et de lui en rendre grâces, il faut encore lui marquer par des œuvres combien on est sensible à ses bontés; et, puisque c'est de l'idolâtrie qu'il nous a délivrés, nous ne pouvons mieux

lui témoigner notre gratitude pour une délivrance si glorieuse qu'en détestant le culte impie des idoles, qui lui est si injurieux, qu'en n'adorant que lui seul et ne rendant jamais à la créature l'honneur qui n'est dû qu'au Créateur : car, quoique l'idolâtrie grossière soit bannie du monde et qu'on ne fléchisse plus les genoux devant les statues de Jupiter et de Vénus, il y en règne néanmoins une autre qui, pour être plus spirituelle et plus fine, n'en est peut-être pas moins injurieuse à Dieu et funeste aux hommes.

Ne vous y trompez pas, messieurs, lorsque vous aimez quelque chose d'un amour déréglé contre l'ordre et la volonté de Dieu, c'est une idole que vous placez dans votre cœur. Si vous êtes esclaves de la passion basse et déraisonnable de l'avarice, l'Apôtre vous déclare que l'or et l'argent sont vos idoles, *avaritia, quæ est simulacrorum servitus*; si vous êtes sujets au plaisir brutal de l'intempérance, il vous dit que votre sensualité est votre Dieu, *quorum Deus venter est*. Enfin tout objet que vous préférez à Dieu, et qui, pesé dans la balance de votre affection, selon l'expression de saint Augustin, emporte le poids par préférence à Dieu, est l'idole que vous adorez : *Quidquid in dilectionis lance præponderat deus est*.

Ainsi cet enfant trop aimé à qui vous sacrifiez comme des victimes et ses frères et sœurs en les jetant dans des cloîtres sans vocation, et tant de pauvres que vous achevez de ruiner pour le rendre plus riche, et votre propre âme aussi bien que la sienne par votre indigne mollesse et votre condescendance criminelle, cet enfant est pour vous une idole : car, bien loin d'être prêt à l'immoler si Dieu l'ordonnait, à l'exemple d'Abraham, vous ne balancez jamais entre Dieu et lui, et toutes les fois que votre tendresse pour lui est d'un autre côté de la balance que l'amour que vous devez avoir pour Dieu, cette tendresse déréglée et irrégulière emporte le poids et le fait pencher de son côté : *Quidquid in dilectionis lance præponderat deus est*.

Cet homme qui vous a élevé dans le monde, ou de qui vous espérez votre élévation, et à qui vous avez pour cela engagé et vendu votre conscience et votre âme, est votre idole. S'agit-il pour lui plaie d'applaudir à une fade et impie bouffonnerie, ou, pour plaie à Dieu, de prendre alors un air et un visage grave et sévère? Lequel des deux choisissez-vous, et manquez-vous dans de semblables rencontres de lui jeter comme à votre idole l'encens qu'elle demande? Il faudrait dans ce procès et cette contestation qu'il a avec des personnes abandonnées et indéfendues, et dont vous êtes le juge et l'arbitre, n'écouter que la justice et fermer l'oreille à la faveur; il faudrait dans le tribunal sacré, si vous êtes ministre de l'Eglise, lui remonter hardiment son devoir, le renvoyer même s'il est nécessaire, sans craindre de le contrister : le faites-vous? Lorsqu'il vous consulte, répondez-vous

selon la vérité, ou selon ses désirs. Dites-vous ce qui est le plus juste, ou ce qui lui sera le plus agréable? Faut-il résister avec fermeté à une vexation, ou y consentir et s'y prêter lâchement : balancez-vous? En un mot, est-il question de faire la volonté de Dieu ou la sienne : pour lequel des deux prenez-vous parti? N'est-il donc pas votre dieu et votre idole? *Quidquid in dilectionis lance præponderat deus est*.

Cette créature dont vous êtes follement épris et infatué, dont vous adorez, je ne dis pas la beauté, souvent fausse et imaginaire, et toujours au moins vaine et fragile, mais les humeurs et les caprices; dont les volontés vous sont autant de lois, dont vous vous glorifiez d'être l'esclave et de porter les chaînes, et qui occupe dans votre cœur la première place, est votre idole.

Et vous, filles du siècle, qui n'oubliez rien de ce qui peut vous rendre belles et agréables aux yeux du monde, qui vous parez, vous ornerez, vous ajustez, selon l'expression du Psalmiste, comme des temples et des autels; qui venez avec cet attirail de luxe vous montrer jusque dans le lieu saint pour attirer à vous les hommages qui ne sont dûs qu'à Dieu et ravir des cœurs qui ne sont faits que pour lui : si vous n'êtes pas toujours des idoles, si on ne vous aime, si on ne vous chérit, si on ne vous adore pas toujours comme vous le voudriez, vous êtes au moins les idolâtres de la vanité et de l'amour excessif de vous-mêmes pour ne pas dire d'une passion encore plus honteuse et plus criminelle : *Quidquid in dilectionis lance præponderat deus est*. Enfin, lorsqu'on préfère si indignement la créature au Créateur, on se rend coupable d'idolâtrie.

Israel, si audieris me, non erit in te deus recens : Israël, peuple fidèle, nation choisie et sainte, nous dit le Seigneur, *si audieris me*, si vous m'écoutez, si vous obéissez à la principale de mes lois et au premier de mes commandements, *non erit in te deus recens* : après que j'ai banni du monde les anciennes idoles, vous ne vous en ferez point de nouvelles, *neque adorabis deum alienum*, vous n'adorerez point de Dieu étranger; vous ne trahirez jamais votre conscience par complaisance pour qui que ce soit à mon préjudice : *Ego enim sum dominus Deus tuus qui eduxi te de terra Ægypti*, et cela pour me témoigner votre reconnaissance de ce que moi, qui suis votre Seigneur et votre Dieu, j'ai bien voulu vous faire sortir de la terre d'Égypte et du sein de l'idolâtrie, pour vous introduire dans la terre promise, qui est mon Eglise véritable.

Bien plus, non-seulement, pour reconnaître cette précieuse grâce de la vocation, nous ne devons imiter en rien le culte superstitieux des gentils, il faut encore nous éloigner de leurs mœurs et de leurs maximes, et pratiquer surtout ces admirables vertus qui nous en distinguent, qu'ils n'ont pas connues, et que Jésus-Christ a apprises au monde, l'humilité, le pardon des injures, l'amour de Dieu.

Quand vous porteriez la vertu grecque et romaine aussi loin qu'elle peut aller, quand vous seriez modéré dans les plaisirs et constant dans les disgrâces ferme dans vos promesses et magnifique dans vos bienfaits, juste dans vos jugements et fidèle dans vos amitiés, infatigable dans les travaux et infatigable dans les périls, je pourrais vous dire qu'il s'est trouvé des païens qui en ont bien fait autant : *Nonne hoc et ethnici faciunt?* Mais si à ces vertus vous joignez l'humilité, qui leur donne le prix ; si vous cherchez par là non l'approbation du monde mais uniquement celle de Dieu ; si vous vous méprisez vous-même, et n'êtes pas fâché que les autres vous méprisent ; si vous n'êtes ni vain ni ambitieux, ni jaloux de la gloire d'autrui, mais vraiment humble ; voilà ce que n'étaient pas les gentils, et ce que vous devez être.

On vous cite pour être sensible aux bienfaits- et reconnaissant, pour avoir un fond de bon naturel qui vous porte à user de retour autant que vous le pouvez, en un mot pour aimer ceux qui vous aiment. Les païens l'ont aussi fait : *Si diligitis eos qui vos diligunt, nonne hoc et ethnici faciunt?* Mais si vous aimez ceux qui vous haïssent, ce mari, qui vous traite si indignement ; cette marâtre, dont vous essayez tant d'outrages, cet homme de même profession qui vous décrie par envie, ce voisin qui vous ruine par des procès injustes, cet emporté qui vous outrage par des violences manifestes ; si vous pardonnez à cet ennemi, si, pour condescendre à sa faiblesse, vous le prévenez, quand même vous n'auriez point de tort, et que vous seriez au-dessus de lui ; si, après avoir étouffé la haine dans votre cœur, vous tâchez encore de la détruire dans le sien par vos manières douces et engageantes afin de le gagner à Dieu en le regagnant à vous-même : c'est là ce que les dieux des païens ne leur ordonnaient pas, et ce que votre Dieu vous ordonne : *ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros.*

Enfin, si vous vous recherchez vous-même dans le bien que vous paraissiez faire, si votre prétendue probité n'est qu'un raffinement d'amour-propre ; si vous ne réprimez une passion que pour en contenir une autre, c'est ce qu'ont fait les gentils aussi bien que vous : *Nonne hoc et ethnici faciunt?* Mais si la charité règne dans vos cœurs, si vous n'avez dans vos actions d'autre vue que de servir le prochain et de glorifier Dieu, si son amour est le principe de toutes vos vues, vos actions et vos démarches, c'est ce qui vous distingue des païens. Et voilà le vrai moyen de dignement reconnaître notre vocation toute gratuite au christianisme. Mais si les gentils appelés à la connaissance du mystère de Jésus-Christ sans qu'ils le méritassent par les œuvres doivent nous porter à la reconnaissance, les Juifs, exclus de cette grâce et réprouvés de Dieu parce qu'ils le méritaient par leurs péchés, sont bien capables d'exciter notre crainte. C'est le sujet du second point.

SECOND POINT.

C'est une vérité constante que Dieu, qui nous recherche toujours le premier, ne nous abandonne jamais le premier ; qu'après nous avoir prévenus et appelés à lui, il ne se sépare point de nous, si nous ne nous séparons de lui ; et que, s'il nous gratifie de ses dons sans que nous les ayons mérités par nos bonnes œuvres, il ne nous les ôte jamais que nous ne le méritions pas nos péchés. Dieu est immuable, dit l'Apôtre, dans les grâces qu'il fait aux hommes : il ne les en prive pas sans sujet, comme s'il se repentait de les leur avoir faites, *sine penitentia sunt gratia et vocatio Dei*, et personne, selon saint Augustin, ne perd Dieu que celui qui en le rejetant volontairement de son cœur veut bien le perdre, *nemo te amittit nisi qui dimittit.*

Si vous me demandez donc pourquoi les Juifs, qui avaient autrefois le bonheur entre toutes les nations du monde d'être le peuple de Dieu choisi et bien-aimé, les dépositaires de sa vérité et de sa loi, et les sujets si distingués de sa prédilection singulière, ont maintenant le malheur entre tous les habitants de la terre d'être par un funeste changement les plus éloignés de Dieu, les ennemis les plus déclarés de son alliance nouvelle, et les objets les plus marqués de son aversion et de sa colère, je puis bien vous répondre que leurs péchés en sont l'unique cause, que la perte d'Israël vient de lui-même, et que Dieu n'a cessé d'être le Dieu de ces infortunés que parce qu'ils s'étaient auparavant rendus indignes d'être son peuple. C'est ce que le Sauveur leur fit autrefois avouer à eux-mêmes dans une célèbre parabole. Comment, leur dit-il, se comportera le père de famille envers les infidèles vigneronniers qui, au lieu de rendre le fruit de sa vigne à ses serviteurs et à son propre fils, qu'il leur avait envoyés pour le recueillir, lapident ceux-là et tuent celui-ci ? *Malos male perdet*, il perdra ces méchants, lui répondirent-ils, *et vineam suam locabit aliis agricolis*, et il louera sa vigne à d'autres vigneronniers. *Ex ore tuo te judico*, Synagogue aveuglée, tu prononces toi-même l'arrêt de ta condamnation. Mon Père, disait par là Jésus-Christ à ces ingrats, mon Père vous a confié l'héritage précieuse de la foi et de la vraie religion, il vous a envoyé ses prophètes et son propre Fils pour vous demander le fruit des bonnes œuvres que vous deviez retirer de cette vigne mystérieuse, et, au lieu de leur présenter ce fruit salutaire, vous vous êtes emportés et déchainés contre eux furieusement et en les traitant avec la dernière indignité. *Ideo dico vobis*, je vous déclare donc que, à cause de cet indigne traitement, *auferetur a vobis regnum Dei*, le royaume de Dieu vous sera ôté, *et dabitur genti facienti fructus ejus*, pour être transféré à une nation qui en fera les fruits. De sorte que, si Jérusalem a été renversée et son temple détruit, si les Juifs, chassés de leur pays, se voient comme Cam errants et

vagabonds dans le monde, haïs et méprisés partout, sans roi, sans prince, sans autel, et sans sacrifice; et ce qui est plus triste, s'ils ont le voile sur les yeux, si privés de la vraie lumière, ils sont livrés à l'esprit d'erreur, une malédiction si terrible n'est tombée sur cette perfide nation que parce qu'elle se l'était justement attirée. Sa perfidie méritait l'indignation du Seigneur, qui en a retiré ses grâces, parce que ce peuple ingrat en faisait un mauvais usage et n'avait pas profité du temps favorable où son Sauveur le visitait; *eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ.*

Il est donc évident que la réprobation des Juifs vient uniquement de leurs péchés. Or, je dis que ce doit être là le juste sujet de nos craintes! Comment cela? C'est ce qu'il nous faut ici expliquer. Nous tenons maintenant la place des Juifs infidèles. Agar la servante avec Ismaël son fils a été chassée de la maison d'Abraham: la Synagogue avec les Juifs, ses enfants, a été exclue de la famille du Père céleste et de la société sainte des fidèles; Sara, la légitime épouse, délivrée de sa longue stérilité et devenue féconde, a enfanté Isaac; la gentilité, si longtemps stérile, a enfin produit le peuple nouveau, reconnu pour l'héritier de la maison paternelle. Nous sommes l'Israël selon l'esprit et la vraie postérité d'Abraham: à nous appartient maintenant l'adoption des enfants de Dieu, la gloire, l'alliance, la loi, le culte de Dieu et ses promesses: en un mot le Chrétien est substitué aux Juifs, comme Isaac à Ismaël et Jacob à Esaü, et nous ne pouvons assez relever la grandeur de notre dignité et de la grâce que nous avons reçue. Mais voilà encore une fois le légitime sujet de notre frayeur et de nos craintes: car enfin, si tous ces avantages à nous transmis ne furent ôtés à ce peuple dur et incircconcis qu'à cause de l'indigne usage qu'il en faisait, n'avons-nous pas également lieu de craindre d'en être aussi privés si nous n'en usons pas plus dignement?

Vous dites peut-être que la mort du Seigneur Jésus, dont les Juifs sont les auteurs infortunés, est aussi la cause de leur infortune, et que vous vous sentez, grâces à Dieu, bien éloignés d'en venir là et d'attenter rien de semblable. Mais sachez que cette raison, quelque plausible qu'elle paraisse, ne doit en rien rassurer nos esprits et calmer nos appréhensions: car, outre que je pourrais vous répondre que ce peuple aveuglé n'aurait pas crucifié son Sauveur s'il l'avait connu, comme nous en assure le Prince des apôtres; qu'il n'y en a qu'une partie qui ait été coupable de cet énorme et funeste crime, que ceux qui sont venus depuis n'y ont point eu de part, et que néanmoins le Dieu vengeur appesantit son bras depuis tant de siècles sur cette malheureuse nation; outre que je pourrais vous reprocher que vous n'avez peut-être que trop souvent donné la mort à l'auteur de la vie que les Juifs ne connaissaient pas et que vous faites profession de connaître et d'adorer, qu'instruits par la loi

qu'il est dans la personne du pauvre, plus l'y avez laissé périr de faim et de misère; que, confessant sa présence réelle dans l'Eucharistie, vous l'y avez reçu avec un cœur souillé et corrompu, un cœur dont le démon était le maître, et mis autant qu'il était en vous entre les mains et sous le pouvoir de son mortel ennemi; que lorsqu'il vivait dans votre âme par la grâce sanctifiante, vous lui avez porté le coup de la mort par le péché en le crucifiant une seconde fois, selon l'expression de l'Apôtre, *rursum crucifigentes*: contre tous ces attentats; qui ne nous rendent ce semble, pas moins coupables que ceux dont nous déplorons la perte, c'est que le meurtre de l'Homme-Dieu, qui est la cause fatale des disgrâces de cette nation incrédule, n'étant qu'un effet de son aveuglement, et son aveuglement qu'une suite de ses autres péchés, il faut voir si nous ne sommes point coupables de ces mêmes péchés qui lui ont attiré ce malheur, source funeste de tant d'autres. Quels sont donc les vices que Jésus-Christ reprend et condamne le plus souvent et le plus fortement dans le peuple qu'il a réprouvé, et qui sont les premières causes de sa réprobation? Tremblons ici, messieurs. Ce ne sont pas pour la plupart des désordres grossiers et corporels, dont les Juifs ont toujours témoigné un grand éloignement et beaucoup d'horreur. Le juste censur de leur conduite s'attache surtout à leur reprocher l'abus de sa parole et de ses grâces, l'orgueil et l'hypocrisie, l'intérêt et le défaut de charité. Or, je demande si ces vices règnent avec moins d'empire parmi nous que parmi eux, et si nous avons par conséquent moins de raison de trembler.

J'ose même ajouter qu'il y a, ce semble, maintenant pour les Chrétiens de plus grands sujets de crainte qu'il n'y en avait autrefois pour les Juifs, non-seulement parce que nous avons été honteusement prévenus des notre enfance en faveur de celui contre lequel ils s'étaient laissés malheureusement préoccuper, et que d'ailleurs nous avons reçu des grâces plus particulières et des instructions plus abondantes; mais encore parce qu'ils devaient être beaucoup plus chers à Dieu que nous, et cela, dit saint Paul, à cause de leurs pères, *charissimi propter patres*. En effet, si les prémices de la nation sont saintes, ajoute l'Apôtre, si les Juifs ont pour pères et pour ancêtres les patriarches et les prophètes, il semble qu'une origine si glorieuse devait attirer sur eux des regards favorables, et que les branches qui sortaient d'une si précieuse racine méritaient en quelque façon d'être considérées. Si donc tant de branches de l'olivier franc en ont été détachées, si tant de descendants d'Abraham se trouvent exclus de l'alliance divine, et que vous, qui n'étiez que les branches de l'olivier sauvage, les enfants des païens et des idolâtres, avez été à leur place entés sur l'olivier franc, pour participer à sa racine et à sa sève, aux promesses faites à Abraham et à sa race, ne vous en élevez et ne vous en enorgueillissez pas, mais qu'au contraire

cette conduite de Dieu vous soit un sujet de crainte et de frayeur, *noli altum sapere, sed time*, considérant que, s'il n'a point épargné les branches naturelles, s'il n'a point pardonné aux enfants d'Abraham et des patriarches, il pardonnera encore moins aux descendants des gentils et des païens : *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat*. C'est ainsi que l'Apôtre nous donne à entendre que, si Dieu a retiré des Juifs le don de la vraie foi à cause de leurs péchés, il nous en privera encore plus facilement à cause des nôtres. Ce qui n'est pas seulement à craindre pour le peuple chrétien en général, mais pour chacun de nous en particulier; car il arrive souvent, dit saint Grégoire, Pape, qu'un Chrétien par sa vie criminelle perd sa créance salutaire : *sæpe contingit ut per hoc quod quis nequiter vivit perdat quod salubriter credit*; et cela par deux raisons : la justice de Dieu nous fournira la première, et la corruption de l'homme la seconde. Et, en vérité, n'est-il pas en premier lieu très-juste que Dieu ne souffre pas la profanation de ses grâces, et les enlève à ceux qui en font un si mauvais usage. Or, qui doute que les pécheurs ne profanent la foi, lorsque par leurs péchés ils en séparent la charité et les bonnes œuvres, puisqu'alors ils lui ôtent son âme et sa vie, lui donnent la mort, et en font comme un cadavre sans mouvement pour les choses du ciel. De même qu'un corps sans âme est mort, dit saint Jacques, ainsi la foi est morte sans les œuvres : *sicut corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est*. Cet Apôtre, en confondant par de telles paroles les partisans de la prétendue réforme qui reconnaissent l'autorité de son Epître, fait en même temps une excellente leçon aux enfants de l'Eglise, en leur enseignant que les péchés déshonorent et profanent indignement la foi, et qu'il est par conséquent de la justice de Dieu d'en priver les pécheurs.

La foi est un talent que le Père de famille vous a confié : au lieu de le faire profiter, vous le cachez dans la terre; au lieu de rendre cette foi féconde et agissante par des œuvres chrétiennes et saintes, vous la laissez oisive et sans fruit : il est donc à propos que ce talent qui ne sert de rien, vous soit ôté, *auferte ab illo mnam*. La foi stérile est cet arbre infructueux qui ne produit que des feuilles : il faut donc que cet arbre, qui occupe inutilement la terre, soit coupé, *succidite illam*. La foi est le fondement sur lequel nous devons bâtir et élever l'édifice spirituel de notre salut; mais, si ce fondement ne porte, ne soutient rien, devient inutile et superflu, n'est-il pas à propos qu'il soit entièrement détruit, et qu'il n'en reste pas la moindre trace, *exinanite usque ad fundamentum in ea*.

Si donc vous demandez pourquoi, non-seulement la nation des Juifs, non-seulement tant de vastes régions où la lumière de la vérité chrétienne et catholique a brillé avec plus d'éclat, sont maintenant profon-

dément ensevelies dans les ténèbres de la superstition et de l'erreur, mais encore pourquoi il se trouve dans le sein de l'Eglise même des enfants rebelles qui la déchirent, qui osent la combattre en ennemis déclarés, et qui paraissent tombés dans le précipice profond du libertinage de créance et de l'impie ouverte, je puis bien vous répondre que ces Chrétiens infidèles ayant cru un Dieu sans le servir ni le prier, ayant été instruits de la vraie religion sans en pratiquer les règles ni en remplir les devoirs, ayant connu des sacrements, mais seulement pour les profaner ou les négliger, en un mot, n'ayant eu qu'une foi oisive et morte, il a été de la divine justice de n'en pas souffrir l'abus honteux et la profanation criminelle, et de retirer cette précieuse semence d'une terre si ingrate. Telle est la première raison qui prouve et qui montre que les péchés font perdre la foi.

Il y en a une seconde, que nous tirerons de la corruption du cœur des pécheurs. Pour peu qu'on connaisse la nature du cœur humain, on avouera que les hommes croient facilement qu'une chose est ou n'est pas, lorsqu'ils souhaitent ou qu'ils ont intérêt qu'elle soit ou ne soit pas. Jamais un sentiment ne nous paraît plus probable que quand il nous flatte. Pourquoi dans les opinions contestées, dans les disputes, dans les procès, les hommes ne sont-ils touchés que des raisons qui les favorisent? Avez-vous intérêt que la chose soit? L'argument qui prouve qu'elle est vous paraît invincible. Désirez-vous qu'elle ne soit pas, cette même preuve vous fait pitié; et ce qui est encore plus étrange, c'est que le même homme a souvent été d'un sentiment lorsqu'il lui était avantageux qu'il fût vrai, qui en a changé lorsqu'il n'y a plus trouvé son avantage; et c'est une voie sûre de persuader quelque chose aux hommes que de leur faire voir combien il leur importe que ce qu'on leur propose se trouve véritable.

Comme donc les dogmes terribles de la religion, bien loin de favoriser et de flatter les pécheurs, ne peuvent que les troubler et les inquiéter dans la jouissance de leurs plaisirs, ils se portent aussi volontiers à en contester la vérité que les Juifs se portaient à nier que Jésus de Nazareth fût le Messie, parce que sa personne et ses maximes ne les accommodaient pas. On nous menace d'un enfer, disent les pécheurs; mais est-il hors de doute qu'il y en ait un? Car c'est surtout contre cet article qu'on se récrie, parce que c'est celui qui incommode le plus. Ils admettraient facilement tous les autres, si on voulait seulement exclure celui-ci. On commence d'abord d'écouter là-dessus les bouffonneries fades et les faux raisonnements des prétendus esprits forts : on se donne la liberté de les examiner. Comme l'amour-propre trouve son compte à les approuver, on a peine à leur refuser son approbation. Enfin le grand intérêt et le désir extrême que l'on a que cela ne soit point fait tellement goûter tout ce qui le combat,

que l'esprit en est emporté, et, comme on sait qu'en matière de religion, si on nie un seul article, il ne sert de rien de croire tous les autres, on rejette souvent tous les autres parce qu'on ne peut les détacher de celui-ci, et on secoue entièrement le joug.

Vous voulez que je réponde à vos arguments et que je vous satisfasse sur vos difficultés, et moi je voudrais que vous fîsiez tous vos efforts pour réprimer vos passions rebelles et renoncer à vos criminelles habitudes. Ce n'est pas que je manque de raisons : les prophéties, les miracles, la conversion des païens, l'aveuglement et la punition des Juifs, l'antiquité et la sainteté de la loi, et mille autres invincibles preuves, rendent témoignage à la religion de Jésus-Christ ; mais comme ce n'est pas votre esprit qui dit qu'il n'y a point d'enfer ni de Dieu qui l'allume, ou que si votre esprit le dit, ce n'est que parce que votre cœur, qui le souhaite, le lui fait dire, je vous exhorte seulement à changer de vie, en vous assurant que vous changerez de sentiment.

Alors, outre que vous verrez clairement l'irrégularité et l'extravagance de votre conduite, de vous exposer, en niant les tourments de l'autre vie, à en faire sur vous-même une terrible épreuve, vous conviendrez encore qu'il n'est rien de plus frivole que les vaines chicanes des impies qui font à présent tant d'impression sur vous. Tenez pour certain que ce que la foi nous enseigne là-dessus n'est combattu que par ceux qui s'en sentent trop incommodés. Cela est si vrai, qu'on ne voit point les gens de bien touchés de ces raisonnements captieux que débitent ceux qui vivent dans le dérèglement. On m'avouera sans doute que parmi les hommes qui se distinguent par leur probité il y en a qui ne le cèdent ni en pénétration d'esprit, ni en profondeur de science, ni en solidité de jugement, à ceux qui font profession de libertinage et d'impiété, et néanmoins en trouve-t-on un seul de même sentiment sur la religion ? Ce serait assurément une chose bien nouvelle et jusqu'ici inouïe de voir un homme maître de ses passions et exempt de vices, vivant selon la droite raison et dans la pratique exacte de la vertu, quelque spirituel et quelque savant qu'il pût être, dire sérieusement et de sang froid qu'il ne croit ni Dieu ni enfer.

Ignore-t-il cependant toutes les difficultés que forment ceux qu'on appelle esprits forts ? D'où vient donc qu'elles ne l'émeuvent pas ? Est-ce que la force d'esprit est incompatible avec la pureté des mœurs ? Est-ce que la vérité ne peut se trouver que dans les hommes vicieux et corrompus ? Ou plutôt n'est-ce pas la vie déréglée des pécheurs qui leur fait révoquer en doute qu'il y ait un Dieu qui les voie et qui les punisse, parce qu'ils voudraient s'épargner la honte d'être vus et la peine d'être punis. Tant il est vrai que les crimes des pécheurs et la corruption de leur cœur les conduisent à la perte et à l'extinction de la foi.

Mais combien voyons-nous de gens, mo-

direz-vous peut-être, dont la foi est très-ferme et la créance très-pure, quoique leurs mœurs soient fort corrompues et leur vie fort déréglée ? Je réponds que cela pourrait être ainsi dans quelques-uns par un privilège particulier et une grâce spéciale que nul n'a droit de se promettre ; mais, pour le gros et le commun des grands pécheurs, certainement j'ai bien de la peine à croire qu'ils soient pleinement convaincus des vérités de la religion. J'en atteste votre propre conscience, homme de plaisir, goûteriez-vous si tranquillement les douceurs de la vie présente si vous étiez bien persuadé des supplices de la vie future ? Homme si fin et si adroit lorsqu'il s'agit de vos intérêts temporels, vivriez-vous dans cet oubli profond et cette négligence affreuse pour ce qui concerne des biens et des maux éternels ? En vain vous glorifiez-vous d'avoir la foi, il faut la montrer par vos œuvres : *ostende fidem tuam ex operibus*. Tandis que vous vous exposez par vos péchés à des tourments dont la seule pensée fait frémir, croirai-je que vous soyez bien persuadé de la vérité de ces tourments ?

Si nous pénétrions dans l'intérieur de la plupart des pécheurs, nous reconnaitrions peut-être qu'il n'y a pas plus de foi dans leur esprit que de charité dans leur cœur. Ne pourrions-nous pas appliquer au malheureux temps où nous sommes, et où le péché règne avec tant de licence, ces paroles du Sauveur : *Filius hominis veniens putas inveniet fidem in terra* ? Pensez-vous que, si le Fils de l'homme revenait sur la terre, il y trouverait de la foi ? On se réjouit en voyant diminuer le nombre des partisans de l'hérésie et croître celui des enfants de l'Eglise ? mais, s'il était permis à tous les pécheurs de dire ce qu'ils pensent, comme de faire ce qu'ils font, les pertes secrètes que fait la foi ne troubleraient que trop la joie des conquêtes qu'elle paraît faire. Combien d'impies à qui la crainte des lois humaines ferme la bouche du corps, et à qui l'appréhension de la loi divine ne peut fermer la bouche du cœur ? Que ne disent pas entre eux, ou au moins que ne pensent-ils pas ? Ainsi, messieurs, tant de Chrétiens qui déshonorent l'Eglise par leur vie déréglée ne servent qu'à prouver encore plus fortement que les péchés ruinent et détruisent la foi, puisque la plupart ont autant d'incrédulité dans l'esprit que de corruption dans le cœur.

Finissons ce discours, et disons pour le conclure que, Dieu nous ayant appelés à son admirable lumière et distingués si glorieusement de tant d'autres hommes par le don inestimable de la vocation au christianisme, il faut que la reconnaissance d'une faveur si gratuite et si singulière et la crainte de la perte excitent dans nous une vigilance continuelle. Rendons grâce au Père des miséricordes, qui nous a éclairé de la lumière de la foi ; craignons le Dieu des vengeances, qui peut nous ôter ce salutaire flambeau. Si nous agissons comme les païens, nous sommes des ingrats, qui oublions d'où Dieu

nous a tirés ; si nous nous comportons comme les Juifs, nous sommes des insensés, qui ne pensons pas où Dieu peut nous réduire. Pour être reconnaissants et sages, pour n'être coupables ni d'une honteuse ingratitude ni d'une folle présomption, il faut nous distinguer des païens et des Juifs et vivre en véritables Chrétiens.

Nous devons infiniment estimer et très-soigneusement conserver cette divine semence de la foi, afin qu'elle produise les précieux fruits des bonnes œuvres, des vertus, et des mérites. Bien loin de lui donner la mort par nos péchés, il faut qu'elle nous fasse vivre nous-mêmes : *Justus ex fide vivit*, le juste vit de la foi, selon l'expression de l'Apôtre, c'est-à-dire que comme l'âme, qui nous donne la vie, est le principe de tous nos mouvements, la foi doit être la règle de nos sentiments, de nos actions, et de toute notre conduite ; de sorte que, quand nous pensons, nous délibérons, nous jugeons, nous entreprenons, nous agissons, il faut que ce soit la foi qui nous fasse penser, délibérer, juger, entreprendre, et agir ; que nous n'estimions et ne méprisions que ce qu'elle nous enseigne que nous devons estimer et mépriser ; que nous n'aimions et ne haïssions que ce qu'elle nous montre comme digne de notre amour ou de notre haine ; que nous ne fassions ou ne fassions pas que ce qu'elle nous dicte qu'il est de notre devoir de faire ou de ne faire pas. Ne consultons jamais les idées profanes du siècle et ses pernicieuses maximes, mais que la gloire du Seigneur et le salut de nos âmes, ces grands objets de notre foi, président à toutes nos délibérations, nous engagent dans toutes nos résolutions, et règlent toutes nos actions. Voilà le plus légitime témoignage de reconnaissance que nous puissions donner à Dieu de ce qu'il nous a tirés d'entre les païens pour nous révéler les vérités saintes de la foi, et un moyen assuré de ne pas perdre un dépôt si cher, comme l'ont perdu les Juifs.

Heureux si, sensibles à une si grande grâce que nous avons reçue, et au malheur de ceux qui en ont abusé, nous en faisons un si digne usage, que celui qui a commencé son œuvre dans nous l'y accomplisse, et que, non content de nous avoir fait des Chrétiens et des fidèles sur la terre, il nous fasse des bienheureux et des saints dans le ciel. C'est ce que je vous souhaite.

ORAIISON SYNODALE

SUR LES DEVOIRS DES PRÊTRES ET DES PASTEURS.

Attendite vobis et universo gregi.

Veillez sur vous-mêmes et sur tout votre troupeau.
(Act., XX, 28.)

Chargé que je suis aujourd'hui de parler des devoirs du sacerdoce au clergé de cette province et aux pasteurs de ce diocèse, je sens la pesanteur de cette charge et la difficulté de cet emploi, et j'avoue que ce n'est qu'avec beaucoup de confusion et de répu-

gnance que je me suis vu engagé à une entreprise de cette nature ; car je me trouve par là obligé de faire des leçons à ceux que je regarde comme mes maîtres, de montrer le chemin aux conducteurs les plus éclairés et les plus habiles, et de prescrire des règles pour porter le joug du Seigneur aux ouvriers les plus expérimentés, dont quelques-uns ont blanchi sous ce sacré poids. Mais l'ordre de Dieu, que j'ai cru voir dans celui de l'illustre prélat qui devait présider à cette assemblée sainte ; l'espérance que j'ai conçue, qu'ayant foi une telle fonction autant que je l'ai pu, bien loin de la rechercher, Dieu me fortifiera et les hommes m'exerceront ; la confiance où je suis que les ministres du Dieu vivant, exempts de toute maligne prévention et bien au-dessus des faiblesses communes, respecteront la vérité, quelque indigne que puisse être celui qui la leur dira : ces considérations m'ont un peu remis de la juste appréhension où les premières m'avaient jeté, et m'encouragent, messieurs, à vous représenter les devoirs de votre état, en vous mettant devant les yeux ces paroles que le grand Apôtre adressa aux pasteurs de l'Eglise d'Ephèse, qu'il avait appelés auprès de lui : *Attendite vobis et universo gregi* : Veillez sur vous-mêmes et sur tout votre troupeau ; car c'est en ce peu de mots que sont compris tous vos devoirs, quelque grande que soit leur étendue.

En effet, tous les excellents titres d'honneur qui vous sont attribués par l'Ecriture et par les Pères se réduisent à deux principaux : à celui des prêtres et à celui des pasteurs. Comme prêtres, comme ayant été choisis entre les autres hommes pour être les sacrificateurs du Très-Haut et les ministres d'une religion toute sainte, on vous exhorte de veiller sur vous-mêmes, afin qu'il ne vous échappe rien d'indigne du sacré caractère que vous portez, *attendite vobis* ; comme pasteurs, à qui il appartient d'instruire et d'éclairer, de conduire et de diriger, de régir et de gouverner le peuple fidèle qui a été confié à vos soins, on vous avertit de veiller sur tout votre troupeau, *et universo gregi* : c'est-à-dire que vous devez spécialement travailler, comme prêtres, à votre propre sanctification, et comme pasteurs à la sanctification des autres. Voilà donc deux sortes de devoirs par rapport aux deux qualités dont vous êtes revêtus, et qui sont naturellement le partage de ce discours. Nous verrons dans le premier point quelles vertus vous devez posséder en qualité de prêtres, et dans le second quel soin vous devez prendre de votre troupeau en qualité de pasteurs. C'est tout ce que je me propose. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Si la grandeur de nos devoirs doit répondre à la grandeur de notre dignité, comme il n'est rien dans le monde de plus sublime et de plus relevé que la prêtrise, on n'y devrait rien voir de plus parfait et de plus accompli que les prêtres. Ils devraient tous

faire profession d'une piété éminente, et posséder dans le plus haut degré toutes les vertus. Mais, messieurs, pour nous borner dans un sujet si vaste, attachons-nous à celles qui sont propres et particulières à notre état, que l'Eglise exige singulièrement de nous, et par lesquelles elle nous distingue visiblement du commun des fidèles.

Premièrement, l'Eglise, qui laisse aux autres hommes la pleine et entière liberté d'embrasser les arts et les professions du siècle, et de s'attacher au commerce et aux affaires de ce monde, interdit à ses ministres toutes ces fonctions et tous ces emplois, pour nous marquer que nos exercices doivent être tout à fait spirituels et nos occupations toutes saintes. En second lieu, quoiqu'il soit louable d'exterminer les ennemis du prince et de la patrie dans une guerre juste, et de condamner les criminels à la mort sur les tribunaux de la justice, et de rendre témoignage contre eux, afin que le crime ne demeure pas impuni, néanmoins l'Eglise rejette des saints autels tous ceux qui ont fait ces actions, quoique bonnes en elles-mêmes, pour nous apprendre qu'elle exige de nous une singulière douceur. Troisièmement, on sait que le mariage, permis aux autres fidèles, est absolument défendu à ceux qui se dévouent au ministère sacré : d'où il est aisé de conclure qu'on demande d'eux une pureté angélique. En quatrième lieu, on nous oblige par les plus rigoureuses lois de fuir les tables et les repas des hôtelleries publiques dans les lieux de notre demeure, pour éloigner de nous le moindre danger et le soupçon le plus léger du vice contraire à la tempérance : ce qui nous montre que cette vertu nous est spécialement recommandée. Enfin l'Eglise, qui n'ordonne rien aux autres hommes touchant leurs habits, nous prescrit une forme et une couleur de vêtements qui nous donnent assez à entendre qu'elle veut que nous nous distinguions par notre modestie. Voilà, entre une infinité de vertus, celles qui, selon l'esprit de l'Eglise, nous sont les plus propres; et tout prêtre doit particulièrement s'étudier à être un homme intérieur, doux, chaste, sobre et modeste.

Je dis d'abord que les prêtres doivent être des hommes tout à fait intérieurs et ne vaquer qu'à des occupations toutes spirituelles. En effet, c'est par là que les sacrés canons distinguent les ministres des autels des gens du siècle. Il y a, disent-ils, deux sortes d'hommes qui composent la société des fidèles : les uns qui s'appliquent entièrement aux choses saintes et qui n'ont point d'autre emploi, les autres qui donnent une grande partie de leurs soins aux affaires de ce monde : ceux-là sont les ecclésiastiques, ceux-ci les laïques. Mais quelles sont ces choses saintes dont nous devons nous occuper ? Un de nos conciles de France nous l'apprend en peu de mots : *Assidue et devote orare et lectioni perfecte intendere sunt opera clericorum* : Prier assidûment et dévotement, s'appliquer parfaitement à la lecture

et à l'étude, telle est l'occupation de ceux qui, par un heureux sort, ont pris le Seigneur pour leur partage en se mettant dans le glorieux état de la cléricature, *sunt opera clericorum*. Prier quelquefois, se contenter de réciter l'office divin, et encore avec peu d'attention et de respect, sans observer ni temps, ni lieu, ni posture, et s'en tenir là; borner là tous ses exercices de piété, cela sans doute ne s'appelle pas prier avec assiduité et dévotion. Mais sortir de grand matin du lieu de son repos; élever son cœur vers celui qui nous a créés; courber et fléchir les genoux devant cette haute et incompréhensible majesté; méditer quelque temps en sa présence et avec un profond recueillement sur les vérités de la religion, sur la grandeur et la sainteté de notre état, sur la vaste étendue de nos devoirs; prévoir en hommes sages et avisés les occasions de chutes qui se présenteront et les pièges que nous tendra l'ennemi dans la suite du jour, afin de ne pas s'y laisser prendre; avoir ses heures réglées pour visiter Jésus-Christ dans le saint temple, et ne l'abandonner pas tandis que le reste du monde l'aban donne; s'entretenir avec lui le plus souvent que l'on peut, non-seulement aux pieds des autels, mais en tout lieu et en tout temps, par de fréquents retours; le soir se rendre compte à soi-même de l'emploi de la journée, concevoir une vive douleur de ses fautes et former un dessein sincère d'avancer et de faire plus de progrès dans la vertu, persévérer constamment dans ces louables pratiques : c'est là prier assidûment et dévotement, *assidue et devote orare*. Outre cela il faut s'appliquer sérieusement à l'étude, *lectioni perfecte intendere*; lire, non les livres profanes, mais ceux qui sont conformes à notre profession, les saintes Ecritures, les commentaires des Pères et des auteurs ecclésiastiques sur ces divins volumes, particulièrement sur les Psaumes, que nous récitons si souvent et dont l'intelligence nous est si nécessaire; les sacrés conciles, l'histoire de l'Eglise, les ouvrages des théologiens les plus approuvés et des casuistes les plus sûrs, sans oublier les livres de piété qui nous apprennent à aimer Jésus-Christ et à le servir, surtout ceux qui traitent des devoirs du sacerdoce; vaquer à cette étude, non légèrement et en passant, mais parfaitement et avec une attention singulière, *lectioni perfecte intendere*; ne point courir par une curiosité vaine sur toutes sortes d'auteurs sans s'arrêter sérieusement à aucun, comme ceux qui dévorent tout et ne digèrent rien; prendre modérément chaque fois d'une viande si solide, la rappeler et la remâcher, pour ainsi dire, par de fréquentes réflexions sur ce qu'on a lu, afin de le mieux retenir et de s'en mieux nourrir : c'est une telle étude qu'on doit joindre à la prière.

Mais combien grande est l'utilité de ces pratiques salutaires ! C'est par là qu'on se perfectionne et qu'on se sanctifie dans son état; c'est par là qu'on se rend habile dans

la science de l'Eglise ; c'est par là qu'on prévient et qu'on se préserve d'une infinité d'importunes tentations. La lecture et la prière sont les armes d'un bon prêtre, dit saint Augustin : *Boni sacerdotis arma sunt lectio et oratio*. Comme le commerce, le négoce et les soins embarrassants du siècle nous sont absolument interdits ; comme les divertissements profanes, les parties de chasse et les jeux de hasard nous sont encore plus rigoureusement défendus, il faut nécessairement languir dans l'oisiveté, qui est la source funeste de tous les vices, si on ne s'attache à la lecture et à la prière. C'est par là que se dissipent tant de pensées bizarres, de vains désirs et d'imaginations honteuses ; c'est par là qu'on peut conserver son innocence devant Dieu, et même sa réputation devant les hommes. On ne s'avise pas même de soupçonner du mal d'un prêtre retiré et appliqué, de sorte que la lecture et la prière sont comme deux boucliers capables de repousser tous les traits empoisonnés de la tentation et de la médisance : *Boni sacerdotis arma sunt lectio et oratio*.

Mais quels secours et quel loisir n'avons-nous pas pour nous acquitter de ces devoirs ? Nourris et entretenus aux dépens de l'Eglise, débarrassés par les libéralités de cette charitable mère des sollicitudes de la vie, qui nous empêche de lire et de prier ? ceux surtout d'entre nous que la Providence a appelés et placés à la campagne : car c'est là que l'on trouve cette douce et agréable solitude que recherchaient si fort les anciens philosophes aussi bien que les saints anachorètes pour vaquer plus librement à la contemplation ; c'est là qu'on est délivré de la nécessité fâcheuse de perdre une partie de son temps à recevoir et à rendre des visites inutiles ; c'est là que l'on découvre un ciel plus serein et qu'on respire un air plus pur ; c'est là que les fleurs, les fruits et les blés, que l'on voit naître, excitent à louer le Créateur, et qu'on a toute la commodité et tout le loisir de goûter avec une paix parfaite et une tranquillité profonde combien le Seigneur est doux. Tels doivent être nos exercices dans le particulier. Mais, comme la charité et le zèle nous obligent de converser avec les hommes, il faut qu'ils remarquent dans nous la seconde vertu recommandée aux prêtres, qui est la douceur.

Voici de quelle manière Jésus-Christ parle de cette aimable vertu aux premiers de tous les prêtres, qui sont les apôtres : Mes disciples, leur dit-il, qui êtes les prémices du nouveau sacerdoce que je veux établir dans le monde, j'ai une importante leçon à vous faire : Souvenez-vous de vous y comporter avec une grande modération et une singulière douceur, en suivant l'exemple que je vous donne : *Discite a me quia mitis sum*. Si deux d'entre eux veulent, comme Elie, faire descendre le feu du ciel sur une ville de Samaritains, il leur reproche de ne pas savoir quel est l'esprit de la nouvelle loi. Si Pierre, comme un autre Phinée, vent, le glaive à la main, défendre

son maître dans le jardin des Oliviers, il en est repris et blâmé par cet agneau, qui se laissait immoler et égorger sans résistance et sans plaintes. De là ces lois saintes de l'Eglise, qui déclare irréguliers et incapables d'être ses ministres ceux qui ont fait des actions contraires à la douceur : *Ecclesia nescit sanguinem* : L'Eglise a en horreur l'effusion du sang, et elle voudrait que tous ses ministres fussent doux comme Jésus-Christ, son époux, qui, selon le témoignage du Prince des apôtres, étant maudit, ne répondait point par des malédictions, qui dans les douleurs qu'il souffrit n'usait point de menaces, et se livrait lui-même à celui qui le jugeait injustement.

Combien donc serait-on éloigné de l'esprit de Jésus-Christ et de son Eglise si on se laissait aller à une passion aussi turbulente que la colère, et aussi messéante à un prêtre, qui est le sage de la religion ; si des âmes toutes célestes et toutes divines par leur sacré caractère se laissaient aller à des emportements contre ceux qui les choquent ; si on déchirait impitoyablement ceux à qui on en veut par les plus atroces médisances, les plus sanglantes railleries, et les satires les plus mordantes ; si, envenimé de jalousie, on tâchait d'obscurcir par des voies malignes et honteuses ceux qu'on ne peut effacer par un vrai mérite ; si on se donnait des airs, et qu'on lâchât des paroles de fierté et de brusquerie ; si on méprisait les lois du supérieur et qu'on se révoltât insolument contre lui ; si on exigeait ses droits avec une rigueur inexorable et sans miséricorde ; si on faisait métier de troubler le repos du monde par des procès, au lieu d'en être le pacificateur universel ! Le grand Apôtre ne voudrait pas que des chrétiens, et encore moins des prêtres, traduisissent leurs frères aux tribunaux des juges. Il aimerait beaucoup mieux qu'on souffrît l'injure que d'en tirer ainsi raison. On aurait répondu à saint Paul ce qu'on répond aujourd'hui, qu'on est obligé en conscience de maintenir les droits de son bénéfice. Hélas ! nos ennemis disent qu'on ne nous voit scrupuleux que sur cet article. Ne leur donnons-nous pas sujet par notre conduite peu mesurée de parler de la sorte, de croire que c'est là le prétexte, et que la véritable cause est la démangeaison de plaider ?

Mais, pour accorder le soin de conserver le bien de l'Eglise avec l'horreur du procès, qui nous est tant recommandée, heureux si nous cherchons et trouvons des voies de pacification et d'accord. Il ne faut pas que le serviteur de Dieu se jette pour ses intérêts temporels dans des contestations et des disputes : *Serrum Dei non oportet litigare*. S'en rapportant volontiers à des arbitres, il doit avoir assez de docilité pour se laisser persuader qu'il peut être condamnable, et assez de patience pour acquiescer au jugement de ceux qui le condamnent ; c'est le moyen de conserver la paix sans intéresser la conscience.

Il n'est pas même jusqu'aux corrections

qui ne doivent presque toujours se faire dans un esprit de douceur : *Instruite in spiritu lenitatis*. A la vérité il ne faut jamais, par une molle et lâche condescendance, se taire lorsqu'une conscience droite et éclairée nous dicte de parler. Nous devons hardiment, quelque amer que soit le remède, le présenter au malade, mais, en imitant le charitable médecin, qui frotte les bords de la cou, e de quelque liqueur agréable qui en adoucisise l'amertume et le fasse prendre au malade avec moins de répugnance, nous devons user de paroles si douces et si honnêtes, qu'on ne puisse raisonnablement s'en offenser. Cela est si vrai, que, si on prétend donner des avis avec des manières lières, dédaigneuses et hautaines, et les emportements d'un zèle déréglé et violent, l'expérience nous apprend qu'on aigrit ordinairement le mal au lieu de le guérir. Ainsi il n'y a point d'occasions où la douceur ne soit très-nécessaire aux prêtres.

Je puis dire néanmoins que la pureté, troisième vertu particulière au sacerdoce, est encore d'une nécessité plus étroite. Les ennemis de Jésus-Christ, quelque doux qu'il fût, n'ont pas voulu en convenir : ils l'ont fait passer pour un séditeux et un perturbateur du repos public ; mais à l'égard de la pureté il s'est comporté de telle manière, que les Juifs, qui observaient toutes ses actions pour trouver quelque prétexte de le calomnier, n'ont jamais osé l'accuser du vice contraire, tant il en paraissait éloigné, non plus que ses apôtres, les premiers prêtres, dont la réputation de ce côté-là n'a pas reçu la moindre atteinte. Ils furent sujets à d'autres défauts, mais aucun n'a été taché de celui-ci : Tous, dans la compagnie du Sauveur, ont été selon l'expression d'un Père de l'Eglise, ou vierges ou continents : *Omnes apostoli aut virgines, aut post nuptias continentes*. Il fallait que les prêtres d'un Dieu vierge et né d'une vierge fussent extrêmement chastes, et c'est pour cela que l'Eglise a annexé le vœu d'une continence perpétuelle au plus bas des ordres sacrés, et nous a toujours défendu sous les plus rigoureuses et les plus terribles peines le vice opposé à la chasteté.

Et en vérité, outre l'exemple du grand prêtre Jésus-Christ et des premiers prêtres ses apôtres, la sainteté des mystères que nous célébrons n'exige-t-elle pas de nous une pureté d'anges ? Si les prêtres de l'ancienne loi devaient être continents lorsqu'ils approchaient du sanctuaire, quelle pureté doit être égale à celle du prêtre de la loi nouvelle, qui offre un sacrifice dont les anciens n'étaient que des figures grossières et imparfaites ? Une main qui touche et qui distribue nue chair si sainte et si précieuse ne devrait-elle pas être plus pure que les rayons du soleil ? *Quo solari radio non splendidiorem manum carnem hanc dividentem ?* (S. Chrysost.)

Si la chasteté nous est tant recommandée,

nous avons aussi de grands secours pour la conserver : les considérations qui doivent nous retenir ne peuvent être plus fortes. En effet, un prêtre peut-il ôter de devant ses yeux les suites funestes d'une passion qui lui est absolument interdite et qui est celle de toutes qui lui sied le plus mal : que cette infamie le couvrirait de confusion devant les hommes aussi bien que devant Dieu ; que le monde, tout indulgent qu'il est pour un vice si condamnable, n'en peut souffrir les moindres apparences dans un homme de sa profession ; que, s'il laisse échapper quelque étincelle d'un feu qu'il est si difficile de cacher, le voilà perdu de réputation et l'objet des plus sanglantes railleries ? Peut-il ne faire aucune réflexion à la joie maligne qu'il donnerait aux partisans du libertinage, s'il oubliait ainsi la sainteté de son caractère, et que jamais la médisance n'est plus éloquente que sur un tel sujet, parce que les gens du siècle regardent nos faiblesses comme la justification des leurs ? Peut-il ne pas penser aux grosses affaires qu'il s'attirerait peut-être et à toutes les amertumes que cause une passion si douce en apparence ?

Mais quoi ! pourrait-on étouffer tous les remords de sa conscience, se résoudre à profaner tous les jours ce que la religion a de plus saint ; administrer les sacrements, et en quel état ? Offrir en sacrifice le corps et le sang d'un Dieu avec des mains impures, et recevoir cette viande sacrée dans un cœur souillé et corrompu, mener la plus abominable de toutes les vies, et attirer sur soi les plus terribles coups des divines vengeances : quoi de plus fort pour réprimer une passion ? Il est difficile qu'on ne soit pas touché de si puissantes considérations, et il y a peu d'apparence que le mal soit aussi commun que nos ennemis le publient.

Mais si nous sommes innocents, empêchons donc qu'on ne nous croie coupables. Il ne suffit pas d'être exempts d'un vice si indigne de nous, il faut encore le paraître. Souffrez, messieurs, ce mouvement de mon zèle. Pourquoi tant d'attachement à cette personne ou à cette maison suspecte ? pourquoi ces fréquentations si désavantageuses à notre réputation ? pourquoi cet air enjoué et mondain dans les compagnies ? pourquoi ces paroles libres et à double sens ? pourquoi cette horreur des prêtres réglés et ces railleries de leur conduite ? pourquoi s'alarmer lorsqu'ils font leurs devoirs et qu'ils s'opposent au mal ? On veut être cru chaste en donnant toutes les marques qu'on ne l'est pas. Les plus retirés ont peine à se garantir de la médisance, tant le monde est malin et on prétend avec une telle conduite passer pour irrépréhensibles ? Je n'en dis pas davantage sur un sujet si délicat, et je viens à la quatrième vertu, spécialement recommandée aux prêtres, qui est la tempérance.

Le vice opposé, l'intempérance, qui trouble quelquefois la raison et toujours porte

à l'incontinence, et consume le bien des pauvres, paraît si contraire à notre profession sainte, que l'Eglise, cette sage mère, a cru devoir nous interdire l'entrée des hôtelleries publiques, pour y boire et prendre nos repas, dans les lieux de notre résidence, parce que c'est là que l'on s'émançipe et se licencie plus aisément sur cet article. Il est vrai que par les défenses expresses et rigoureuses des prélats, qui n'ont fait en cela que renouveler les anciens canons, cette scandaleuse licence semble avoir cessé et s'être abolie; mais, pour ne nous arrêter pas à l'écorce de la loi, et pour en pénétrer et suivre l'esprit, il faut conclure de là que nous devons être extrêmement éloignés, je ne dis pas des excès, mais des plus légères apparences d'un vice dont l'occasion seule nous est si étroitement défendue, et être là-dessus extrêmement réservés, soit dans les maisons des séculiers, soit dans les nôtres, soit dans celles de nos confrères lorsque nous les visitons.

A l'égard des maisons des hommes du siècle, bien loin qu'il nous soit permis de les fréquenter pour satisfaire la sensualité, les saints Pères veulent que nous nous défendions autant que la bienséance et l'honnêteté peuvent nous le permettre, lorsqu'on nous y invite à des repas, et que nous n'accordions de nous y trouver très-rarement, *raro accipiamus rogati*, dit saint Jérôme : car, outre que la tempérance, qui doit nous être chère, reçoit presque toujours au moins quelque légère blessure dans ces occasions, quand ce ne serait que par complaisance, c'est que nous tombons par là facilement dans le mépris, comme dit le même Père : *Facile contemnitur clericus qui saepe vocatus ad prandium non recusat*. Il serait à souhaiter que les gens du siècle nous regardassent comme des anges, et que chacun de nous leur pût dire ce que l'ange Raphaël disait à Tobie : *Ego cibo et potu invisibili utor*. Prendre l'aliment est une nécessité basse et animale de notre misérable nature : nous y sommes sujets, comme les autres hommes; mais nous devrions faire en sorte qu'ils ne s'en aperçussent presque pas.

Pour nos propres maisons, il est certain qu'elles ne doivent point être fermées indifféremment à tout le monde par un esprit d'épargne : la civilité nous oblige de recevoir ceux qui nous visitent, et la charité ne nous permet pas d'en exclure les pauvres. Mais qu'un prêtre admette à sa table toutes sortes de gens sans distinction, et ceux-là mêmes dont la vie est peu régulière; qu'il se pique de bien traiter, qu'on le cite pour avoir le vin le plus exquis et le plus d'adresse à apprêter les viandes, et que lui-même cherche à s'attirer de la considération par une telle conduite et à passer pour un galant homme, n'est-ce pas, selon l'expression et contre la maxime de l'Apôtre, vouloir à la faveur du boire et du manger régner dans le monde ? *Regnum Dei non est esca et potus*.

Que dirai-je des visites que les prêtres se rendent les uns aux autres ? Si on ne se

voyait que pour s'aider réciproquement de ses conseils, pour se communiquer mutuellement ses difficultés, pour entretenir un commerce de livres et d'étude, et prendre ensemble un repas frugal tel qu'était l'agape ou repas de charité des premiers Chrétiens, les gens du siècle ne se scandaliseraient pas de nos assemblées, et, bien loin de dire avec dédain qu'il n'y a que les prêtres d'heureux en ce monde, ils seraient édifiés et consolés de voir les frères si saintement unis entre eux : *Ecce quam bonum et jucundam habitare fratres in unum*.

Mais si on ne s'assemble que pour contenter la sensualité dans de grands et longs repas, pour passer le reste de la journée au jeu et à d'autres divertissements profanes, pour s'entretenir de discours et pour s'occuper d'actions indignes peut-être d'une probité mondaine et d'une honnête éducation, se faisant honneur de ne parler jamais de son ministère, tournant en dérision ceux qui en parlent, et ne reconnaissant pour amis que ceux qui tiennent la même conduite, comme si le vin et les viandes pouvaient cimenter l'amitié des ministres de l'Eglise sainte, qui pour remplir leur ministère doivent s'étudier à être sobres, selon saint Paul, *ministerium tuum imple, sobrius esto* : n'est-ce pas là prendre grossièrement le change, et oublier l'avis du même apôtre, qui veut que nous vivions avec une grande retenue et une frugale simplicité, et que nous nous gardions des excès de table et de toute autre indécence : *Honeste ambulemus, non in comessionibus*.

Enfin la modestie, cinquième et dernière vertu propre aux prêtres, doit se faire remarquer dans tout notre extérieur, dans le marcher, dans les gestes, le ris, dans toutes les paroles et les actions, ainsi qu'il ne paraisse rien dans nous qui ne soit modéré, grave, et compassé. Nous ne devons point rougir que l'on voie sur nos têtes les marques sacrées de notre dignité; nous devons être exacts à porter régulièrement et à ne quitter jamais sans de très-fortes raisons l'habit de notre profession. Mais quel est-il ce vêtement qui nous est prescrit et qui convient à notre état ? Si, sans s'arrêter à la coutume irrégulière qui s'est introduite et qui règne impunément et presque partout, on consulte les saints canons, qui sont nos véritables règles, on trouvera que c'est un habit long, *vestes sint talares*; si on lit les auteurs qui traitent des cas de conscience, on verra avec étonnement combien ceux-là mêmes qu'on accuse de s'être relâchés dans la morale sont rigides sur ce sujet.

En effet, les uns appellent la licence qu'on prend là-dessus un mépris formel de sa profession sainte, les autres une espèce d'apostasie comme celle du religieux qui quitterait l'habit de son ordre; et tous conviennent de la grièveté du violement de cette respectable loi.

Si quelques-uns eroient pouvoir user de quelque indulgence et ne pas tout à fait condamner un vêtement un peu moins long,

et d'ailleurs modeste et décent et de la couleur convenable, ce n'est qu'en faveur des ecclésiastiques de la campagne : encore assure-t-on qu'on n'use de cette tolérance à leur égard qu'à regret, et, selon l'expression de l'Evangile, qu'à cause de la dureté du cœur, *ad duritiam cordis*, de sorte qu'il vaudrait beaucoup mieux ne point se prévaloir de cette opinion radoucie et en même temps peu certaine et peu sûre.

Mais, quand même cela serait toléré à la campagne, nul ne disconvient qu'il ne soit étroitement défendu ailleurs, surtout dans les temples et particulièrement au saint autel. Et en vérité, si ce convié de l'Evangile qui osa s'asseoir à la table du festin sans avoir la robe nuptiale fut si sévèrement repris et puni, que ne doit pas craindre un prêtre qui ose rompre et manger ce pain des anges sans être revêtu de cette robe nuptiale qui est la marque de l'alliance toute divine qu'il a contractée en s'attachant à l'Eglise, et n'entend-t-il pas Jésus-Christ, qu'il tient entre ses mains, lui dire intérieurement : Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans apporter votre robe nuptiale, *Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem* ?

Ajoutons à cela qu'il ne suffit pas que l'habit des prêtres ait une juste longueur, mais qu'il faut encore qu'il ne soit ni trop précieux ni trop vil, *nec munditiis nec sordibus notabilis*, dit saint Jérôme. D'un côté, il serait honteux que l'on pût faire aux prêtres la même leçon que le Prince des apôtres fait aux femmes, et qu'on eût lieu de leur reprocher les chevelures frisées ou empruntées, les poudres et les parfums et les étoffes de prix, qui seraient des marques qu'on chercherait à plaire à d'autres qu'à Dieu. D'un autre côté, rien n'est plus indécent et ne rend le caractère plus méprisable que ces habits ou rustiques, ou malpropres ou délabrés, qui ne sont capables, dit un grand cardinal, que de faire rire les esprits légers et pleurer les sages : *Quæ levibus excutiunt risum et sapientes provocant ad lumentum*. C'est dans un juste milieu entre ces deux extrémités vicieuses que consiste la modestie et la décence de l'ordre extérieur et de nos dehors. Et voilà, pour conclusion de ce premier point, quelles sont les vertus les plus propres aux prêtres. Voyons maintenant quel soin les pasteurs doivent prendre de leur troupeau. C'est le sujet de l'autre partie de ce discours.

SECOND POINT.

Après une sérieuse réflexion sur les devoirs des pasteurs à l'égard de leur troupeau, je trouve qu'on peut les réduire à cinq chefs, qui sont : les sacrements, l'instruction, l'aumône, la prière et l'exemple.

Les pasteurs doivent à ceux que la Providence a confiés à leurs soins l'administration des sacrements, et c'est pour cela que saint Paul les appelle les dispensateurs des divins mystères, *dispensatores mysteriorum Dei*; ils doivent l'instruction, et c'est pour

cela que, selon l'expression de Jésus-Christ même, ils sont la lumière du monde, *vos estis lux mundi*; ils doivent l'aumône à ceux qui ont besoin d'un tel secours, et c'est pour cela que leurs biens, à parler le langage des saints, sont le patrimoine des pauvres, *patrimonia pauperum*; ils doivent spécialement prier pour le peuple commis à leur sollicitude pastorale, et c'est pour cela que celui qui en a été chargé par l'Eglise est considéré par les Pères comme le médiateur entre Dieu et les hommes, *mediator Dei et hominum*; ils doivent l'exemple, et c'est pour cela que le pasteur est nommé par saint Pierre un modèle sur lequel le troupeau se forme, *forma gregis*.

Pour le premier devoir, qui regarde l'administration des sacrements, il est si clair et si évident, que personne n'en disconvient. Il n'y a nulle difficulté que sur la manière, qui doit être sans doute pleine d'utilité et d'édification pour le prochain; et, pour descendre dans le détail, quelle doit être la vigilance d'un pasteur en ce qui concerne le sacrement de baptême ! quel empressement pour empêcher qu'après la naissance on ne le diffère sur des raisons suggérées par la prudence de la chair et par une politique toute mondaine ! combien grande doit être la fermeté dans ces rencontres ! quel soin que les personnes qui sont le plus souvent dans l'occasion de le conférer au besoin soient parfaitement instruites là-dessus ! de quelle circonspection ne doit-on pas user soi-même pour le dignement administrer ! On peut dire du sacrement de la régénération ce que saint Augustin a dit du mystère de la Trinité, *nullibi periculosius erratur*; on ne sait jamais de fautes plus périlleuses qu'en ce cas et qui aient de plus fâcheuses et de plus terribles suites, car c'est de là que dépend la chose du monde la plus importante, qui est le salut éternel. Ainsi, combien ne doit-on pas être attentif à diriger son attention avant que d'approcher des fonts baptismaux, à verser une eau suffisante qui pénètre et qui lave, à prononcer distinctement les paroles de la forme, afin de ne rien oublier sur une matière d'une si dangereuse conséquence, et qu'il n'y ait point le moindre sujet de scrupule et de doute !

À l'égard du sacrement de pénitence, quelles mesures ne doit-on pas prendre pour s'instruire à fond de ses devoirs là-dessus, et pour s'en acquitter fidèlement ! quel discernement pour choisir les auteurs et les livres qui peuvent servir de règles ! Car enfin, quoi qu'on dise, il en faut lire, et quiconque ne consulte que son prétendu bon sens s'expose à faire bien des fautes.

Quelle défiance de soi-même pour savoir douter, pour ne pas résoudre sur-le-champ des difficultés qui demandent et des réflexions et du temps, pour bien examiner ce qui a besoin d'examen avant que d'en venir à la décision ! Les plus éclairés ne sont pas ordinairement ceux qui vont le plus vite. Quelle sagesse pour garder un heureux mi-

lieu et un juste tempérament entre une molle condescendance et une rigueur excessive! A la vérité, il ne faut pas, soit par un zèle indiscret, soit pour se faire honneur d'une sévérité outrée, former au peuple fidèle tant de difficultés dans l'acquisition de la terre promise, qu'il désespère d'y entrer : la voie est déjà assez étroite, sans qu'on l'étrécisse encore davantage ; mais il ne faut pas aussi prendre le contre-pied, suivre une morale relâchée, qui entretienne les pécheurs dans un assoupissement mortel : on ne doit pas craindre, par une basse et lâche timidité, de différer l'absolution sainte à ceux qui sont dans l'habitude ou l'occasion prochaine du péché ; notre fermeté doit être alors inébranlable, et malheur à ceux que le respect humain fait indignement plier!

De quelle charité ne devons-nous pas nous munir pour ne pas nous rebuter ni de la grossièreté des simples ni des scrupules des faibles! Quelle patience pour entendre en détail la confession des petits enfants, et pour supporter, selon l'expression de l'Apôtre, l'imbécillité de ces esprits infirmes! Quelle prudence pour ne pas leur apprendre par des demandes indiscrettes ce qu'ils ne savent pas! Quelle circonspection dans l'imposition des pénitences, pour les proportionner non-seulement aux péchés, mais aux forces des pécheurs, et pour ne point ordonner ce qu'on prévoit qui ne serait point exécuté!

Mais quel soin ne devons-nous pas avoir de porter à la perfection ceux que Dieu y appelle, de les rendre spirituels et intérieurs par l'usage de l'oraison mentale, de la présence de Dieu, et des autres pratiques d'une piété fervente, et de conduire par cette voie non-seulement les riches, mais encore les pauvres, qui souvent n'y ont pas moins de disposition? Un des caractères qui distinguaient Jésus-Christ des pharisiens est que ceux-ci ne s'attachaient qu'aux riches, et que le Sauveur faisait profession d'instruire les pauvres, *pauperes evangelizantur*; mais on doit aussi prendre garde à ne pas donner en cela dans l'amusement et la bagatelle. Il ne faut point exiger des personnes du sexe, il est au contraire de la prudence de rejeter et d'éloigner ces visites assidues et ces attachements suspects qui donnent lieu de parler au monde malin, et qui ne décrient que trop la direction. Qu'on n'ait avec elles sans nécessité aucun entretien que dans le tribunal, qu'on ne leur dise rien d'inutile, et qu'on ne les tienne pas longtemps. L'Esprit de Dieu s'explique en peu de mots, et quand on ne cherche que Dieu, on a bientôt fait.

Quant à l'Eucharistie et le sacrifice adorable de l'autel, il regarde à la vérité tous les prêtres. J'en parle néanmoins ici, non-seulement pour suivre l'ordre que je me suis proposé, mais encore parce que les pasteurs sont plus obligés de l'offrir, et que leur troupeau en peut tirer de grands fruits. Quel soin ne doivent-ils donc pas avoir qu'il ne paraisse rien dans leurs temples qui blesse

les yeux, et que tout ce qui sert à l'autel soit propre et décent! Quelle exactitude à suivre les rubriques et à observer les cérémonies saintes de l'Eglise et à les expliquer au peuple fidèle! Quel désintéressement pour ne rapporter pas un sacrifice si saint à un intérêt sordide! Le zèle faisait dire autrefois à un prophète qu'aucun prêtre ne voulait encenser l'autel gratuitement. La malignité fait dire aujourd'hui à nos ennemis que s'il n'y avait rien à gagner à l'Eglise nous n'y entrerions jamais. Ne donnons-nous pas lieu par notre conduite trop intéressée à un reproche si outrageant?

Mais quel doit être notre recueillement, quelle doit être notre modestie lorsque nous célébrons! Quelle gravité dans notre maintien, quelle onction dans nos paroles! Il ne faut, je l'avoue, ni grimace, ni affectation, ni singularité, mais un certain air de dévotion aisé et naturel, qui édifie tous ceux qui nous voient et qui nous entendent. Si une longueur ennuyeuse n'est nullement louable, la précipitation l'est encore moins : c'est l'effet ou du peu de sentiment que l'on a de la grandeur de cette action, ou d'une lâche condescendance pour les impies, à qui l'on cherche à plaire. C'est là sans doute une habileté fort mal entendue, et qui n'est habile qu'en cela ne l'est guère.

Mais toutes les fautes que l'on commet à l'autel viennent du peu d'attention que l'on fait avant que d'en approcher. Hélas! nous ne pourrions peut-être pas souffrir que les gens du siècle ne se disposassent pas mieux pour communier que nous nous disposons pour sacrifier; et nous-mêmes, avant que nous fussions honorés du sacré caractère du sacerdoce, ne nous préparions-nous pas plus soigneusement pour recevoir la communion que nous ne faisons maintenant pour la donner à nous-mêmes et au peuple? Si nous ranimions notre foi, si nous nous pénétrions vivement de la grandeur de cette action, elle se ferait avec plus de décence et de fruit. Le troupeau, dont on doit toujours recommander à Dieu les besoins, en serait plus édifié, et on attirerait sur lui aussi bien que sur soi-même des bénédictions plus abondantes.

Enfin quelle diligence ne doit-on pas apporter afin qu'aucun de ceux dont on est chargé ne sorte de ce monde sans la douce consolation d'être muni de tous ses sacrements! Dieu redemandera l'âme à celui à qui il l'a confié, si elle se perd par sa faute. Combien donc doit-on être exact à résider, à s'informer où sont les infirmes, et si leur infirmité ne va point à la mort; à courir au secours des mourants et à ne les abandonner point dans ces moments périlleux, et décisifs de leur sort pour l'éternité! Si on observe ces règles, on s'acquittera du premier devoir des pasteurs, qui est la digne administration des sacrements.

Le second consiste à instruire. L'instruction est la nourriture spirituelle que le pasteur doit à son troupeau. Ce devoir est indispensable, surtout à la campagne et dans

les petits lieux, où le troupeau, qui n'a point d'autre ressource, souffrira la faim si son propre pasteur ne lui donne pas cet aliment céleste. Malheur, dit l'Apôtre, à celui qui néglige une fonction si essentielle : *Vae mihi si non evangelizavero*. Lorsque Dieu permet qu'un ministre si négligent soit chargé du soin d'une paroisse, c'est une marque évidente de sa colère contre les paroissiens, car il n'a point de menace plus terrible pour un peuple que de lui donner un prêtre qui n'expliquera point sa loi : *Lex peribit a sacerdote*.

Ce qui rend plus coupable celui qui se dispense de cette obligation, c'est qu'il n'a aucune raison de s'en dispenser; car ce ne sont point des questions subtiles, des pensées sublimes et éclatantes, des discours étudiés et polis, une morale fine et délicate qu'on lui demande, mais une exposition simple des divines vérités, proportionnée à ceux qui l'écoutent, en tirant de là des conséquences pour la réformation de leurs mœurs. Ce ne sont point des sermons dans les formes, dont la longueur ennuerait, mais des entretiens aussi courts que solides; ce ne sont point même des discours appris par mémoire; on peut en manquer et on trouve des hommes habiles d'ailleurs qui en manquent. Mais en ce cas ne peut-on pas prendre à la main l'Évangile ou quelque livre instructif et édifiant, et de lire d'une voix haute, distincte, et intelligible, avec quelques réflexions familières selon les besoins des auditeurs? Quoi de plus facile!

Outre cette viande solide dont on doit nourrir les plus forts, il ne faut pas oublier de donner du lait aux petits, je veux dire qu'on est obligé de faire régulièrement le catéchisme, arroser et cultiver les jeunes plantes afin qu'elles portent un jour de dignes fruits. On sait par expérience que, si cet âge tendre se passe sans apprendre les principes de la religion, on ne peut presque plus y revenir. Les ténèbres des gens âgés de la campagne qu'on a négligés d'instruire dans leurs premières années sont si épaisses, qu'il est extrêmement difficile de les dissiper, et quelquefois, nonobstant tous les soins d'un pasteur zélé, il a le regret de voir mourir des vieillards dans l'ignorance de ces mystères principaux dont la connaissance nécessaire pour le salut. On doit donc prévenir ce malheur dans les enfants, et user d'autant d'adresse pour les attirer au catéchisme que de soin pour les y bien instruire: il faut les animer par la vue d'une légère récompense, leur parler familièrement, et même grossièrement, pour en être mieux entendu, et se faire, pour ainsi dire, enfant avec les enfants, à l'exemple de saint Paul, qui se faisait tout à tous, *omnia omnibus factus sum*; prendre garde à ne pas rebuter par des affronts les esprits grossiers et timides: on doit au contraire écouter et souffrir avec patience leurs incongruités, et tâcher de les tenir tous dans la modestie plus par un air grave et sérieux que par les me-

naces et les châtiments; et en éclairant ainsi leur esprit n'oublier pas de toucher leur cœur tantôt par la crainte des jugements de Dieu, et tantôt par la douceur de son amour, afin de les former à la vertu tandis qu'on leur enseigne les éléments de la religion.

Enfin il ne suffit pas que l'on fasse des instructions en public, il en faut encore faire en particulier, aller dans les maisons pour y donner de salutaires avis, à l'exemple du saint homme Tobie, qui instruisait ainsi les Israélites. *Monita salutis dabat illis*. Voici ce que saint Hilaire exige du pasteur dans ces rencontres : *Infirma confirmet, disrupta consolidet, depravata convertat*. Ici est un esprit fragile poussé par le vent de la tentation, et près de tomber et de faire une lourde chute : que le pasteur aille donc au plus vite à son secours pour le redresser et le raffermir, *infirmum confirmet*. Là sont des ennemis qui ne cherchent qu'à se venger l'un de l'autre, qui ne veulent ni se voir ni se parler : que le pasteur aille donc les réunir et les réconcilier, *disrupta consolidet*. D'un autre côté est un pécheur dépravé et corrompu qui croupit depuis longtemps dans des habitudes criminelles; que le pasteur aille donc le convertir et le changer, *depravata convertat*. En un mot qu'il console, qu'il exhorte, qu'il reprenne, et ne demeure jamais dans le silence lorsqu'il est expédié qu'il parle. Ce sera là donner à son troupeau la nourriture spirituelle. On doit encore la corporelle, qui est l'aumône, à ceux qui en ont besoin. C'est le troisième devoir.

Les docteurs traitant dans la rigueur de l'école cette question, savoir, si les bénéficiers, et par conséquent les pasteurs qui le sont tous, ont le domaine des biens qu'ils tiennent de l'Église, sont partagés en deux sentiments différents. Les uns, parlant le langage des saints Pères et des anciens canonistes, soutiennent qu'ils n'en sont pas les maîtres ni les propriétaires, mais seulement les économes et les dispensateurs, et que, s'ils n'emploient pas les sacrés revenus selon la destination de l'Église sainte, outre le péché dont ils se rendent coupables, ils se trouvent encore obligés à restituer comme l'économe infidèle qui a dissipé le bien de son maître. D'autres, ayant égard à l'état où sont maintenant les biens de l'Église, prétendent à la vérité que le bénéficié soit maître et propriétaire des fonds de son bénéfice, mais à titre onéreux, et sous la charge qu'ayant pris ce qui lui est nécessaire pour son entretien modéré et frugal, le reste ne lui appartient plus, *tuum non est*, dit saint Bernard, de sorte que, s'il ne remplit pas la condition annexée au don que lui a fait l'Église des biens qu'il possède, il pèche contre la justice et se trouve obligé en conscience de rendre aux pauvres ce qu'il leur retient injustement. Ainsi, quelque nom que l'on donne au droit des ministres de l'autel sur les fruits et les revenus qu'ils perçoivent de leur ministère, ils ne peuvent sans injustice frustrer les pauvres de la portion qui leur est due. Voilà, messieurs,

l'emploi que l'on doit faire des biens sacrés de l'Église.

Sur quoi j'ose dire que l'on peut pécher en deux manières différentes. Premièrement, si, bien loin de mettre à part et en réserve la portion qui appartient aux pauvres, les plus gros bénéficiaires ne suffisaient pas pour fournir aux excessives dépenses que l'on fait, soit au jeu, soit à la table, soit en procès. Saint Jérôme, expliquant celui de tous les passages de l'Écriture que les prêtres savent le mieux et qu'ils citent le plus souvent, savoir que celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, dit qu'il est vrai qu'il en doit vivre, mais non pas en faire des profusions, *vivere licet, luxuriosi non licet*; et les pauvres ont droit de crier, comme l'assure saint Bernard, que ce n'est pas notre bien que nous dépensons ainsi, mais le leur : *Clamant pauperes : Nostrum est quod effunditis*.

On pèche en second lieu lorsqu'on thésaurise, car l'Église n'a de l'or, dit saint Ambroise, que pour le répandre et non pas pour le garder : *Aurum Ecclesia habet non ut servet sed eroget*. Et en vérité, pour qui thésauriserions-nous ? Pour nous ? Mais nous défilions-nous de la Providence ? Voyons-nous beaucoup de prêtres réduits à la mendicité pour n'avoir pas fait de réserves ? Après tout, ne réservons-nous que ce qui est absolument nécessaire pour les extrêmes besoins qui peuvent survenir ? Et quel aveuglement serait pareil au nôtre si nous souffrions à présent une faim réelle en menant une vie sordide dans la crainte d'une nécessité future et imaginaire ? Ah ! prenons garde qu'au moment de la mort Dieu ne nous dise ce que saint Pierre disait autrefois à un avare : *Pecunia tua tecum sit in perditionem*, que votre argent périsse avec vous ! Thésaurisons-nous pour nos parents ? les perdrons-nous en nous perdant pour leur avoir laissé ce que nous ne pouvions leur donner et qu'ils ne peuvent légitimement retenir ? Ce seront peut-être des ingrats qui nous oublieront aussitôt qu'ils auront partagé nos dépouilles, et elles leur seront peut-être, ces dépouilles, des sujets de division et de procès. Ne thésaurisons donc que pour le ciel : envoyons y notre argent devant nous par les mains des pauvres, et nous l'y retrouverons avec usure, *thesaurisate vobis thesauros in celo*.

Belle leçon pour tous les bénéficiaires, mais qui regarde particulièrement ceux qu'on voit plus réglés que les autres. Le siècle malin reproche aux ecclésiastiques qui font profession d'une piété distinguée d'être les plus attachés à l'argent, et les moins charitables ; d'où il conclut scandaleusement que la dévotion est l'effet d'un tempérament froid, ennemi du plaisir, et que, comme les dévots suivent leur inclination, portée à l'épargne, ils la suivraient de même si elle les portait à d'autres vices plus grossiers. La même malignité fait souvent dire qu'on ne mène une vie retirée que pour n'avoir pas lieu de faire de la dépense en fréquen-

tant les compagnies, et qu'ainsi cet éloignement du monde ne doit point être attribué à la vertu, mais à l'humeur resserrée et peu libérale. En vérité, quand ce ne serait que pour fermer la bouche ignorante et calomnieuse des hommes ténués et indiscrets, *ut obmutescere faciat*, dit un apôtre, *imprudentium hominum ignorantiam*, les prêtres qui se font distinguer par une dévotion plus exacte devraient s'attacher surtout à la pratique de la miséricorde et de l'aumône ; et c'est en même temps le troisième devoir du pasteur.

Pour le quatrième, qui est la prière, nous ne pouvons en douter, puisque tout pasteur, selon saint Paul, est choisi entre les hommes et établi pour eux, dans les choses qui regardent Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés. De là l'auguste qualité de médiateur que les auteurs sacrés attribuent aux pasteurs, qui doivent faire en quelque façon pour les hommes par voie d'intercession ce que Jésus-Christ, le souverain Médiateur, a fait pour nous tous par voie de rédemption. Nos prières, comme parle saint Chrysostôme, donnent le prix et la valeur à celles du peuple.

Les prières du pasteur, qui élèvent et portent dans le ciel et jusqu'au trône de Dieu celles de son troupeau, qui ne pourraient peut-être y monter par elles-mêmes, sont si puissantes et si efficaces, que Dieu ne saurait presque y résister. Je suis rebuté, dit le Seigneur à Moïse, de l'indocilité du peuple que tu conduis. Ne me prie plus pour lui, laisse-moi-le punir comme il le mérite et donner l'essor à ma juste fureur : *Dimitte me, ut irascatur furor meus*. Moïse néanmoins ne laisse pas d'insister : il ose prier contre cette espèce de défense que Dieu semblait lui faire : *orabat Moyses Dominum*, et le Seigneur ne put tenir contre cette prière du conducteur de son peuple : prière qui apaisa et fléchit ce Dieu si irrité, *placatusque est Dominus*.

Quels malheurs le pasteur ne détournerait-il pas du peuple confié à ses soins, si, plein de zèle et de tendresse, il gémissait pour lui devant le Seigneur ! Après avoir pris quelques mesures et fait quelques démarches pour la conversion d'un pécheur, si le succès n'y répond pas, on se contente de dire qu'on n'a rien oublié pour la guérison du malade, qui ne veut pas se servir des remèdes qu'on lui prescrit, et que s'il périt c'est par sa faute, *curavimus Babylonem, et non est sanata*; et après cela, fort content de soi-même, on se tient en repos. Mais a-t-on pleuré entre le vestibule et l'autel ? *inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes*; a-t-on prié le Seigneur avec des larmes et des soupirs de pardonner à son peuple ? *Parce, Domine, parce populo tuo*. Si on s'entremet ainsi pour son troupeau, que n'obtiendra-t-on pas en sa faveur ? Pourvu néanmoins qu'on ait les qualités d'un utile médiateur ; car, hélas ! voici ce qui peut confondre et faire trembler beaucoup de pasteurs. Celui qui est employé pour donner

de l'accès auprès d'un grand ou pour le fléchir si on l'a offensé, doit en être plus connu et plus considéré que celui pour lequel il s'emploie. Le pasteur fait l'office de médiateur entre Dieu et les hommes; c'est à lui d'approcher les hommes de Dieu et de les réconcilier avec lui: il devrait donc lui être beaucoup plus familier et plus cher par sa vertu, et ne donner aucun lieu à ce reproche du Prophète, que le prêtre, que le médiateur n'est pas plus vertueux que le peuple pour lequel il s'intéresse, *ut populus sic sacerdos*; et c'est ce qui me conduit au dernier devoir du pasteur, qui est de servir d'exemple au peuple commis à sa vigilance.

Le pasteur doit être le modèle du troupeau, *forma gregis*. Or, nulle copie n'égalé entièrement la perfection de son original. Ainsi le moins parfait des prêtres devrait être par sa régularité bien au-dessus du plus vertueux des séculiers. Je dis plus: cette qualité de modèle nous oblige à être irrépréhensibles, comme le veut l'Apôtre, de peur que, s'il y avait dans nous quelques défauts, le peuple en nous copiant ne les exprimât en lui-même. Mais, comme nous sommes des hommes, et qu'il est bien difficile qu'il ne nous échappe quelque faiblesse, du moins empêchons qu'elle ne paraisse, et pour cela fréquentons le moins que nous pourrons les gens du siècle. Il serait à souhaiter que le peuple ne vît ses pasteurs qu'au saint autel et lorsqu'ils lui sont nécessaires pour l'instruire et l'édifier, et que dans ces occasions mêmes on fût extrêmement sur ses gardes: car nous avons beau exhorter ceux qui nous écoutent de faire ce que nous disons et non pas ce que nous faisons, ils imitent plutôt nos actions qu'ils ne défèrent à nos paroles, et excusent même leurs fautes lorsqu'ils en voient commettre de semblables.

Voilà, messieurs, les principaux de vos devoirs tant en qualité de prêtres qu'en qualité de pasteurs: voilà ce que j'ai été chargé de vous représenter. Comme c'est à moi de recevoir vos avis plutôt que de vous en donner, je n'aurais pas osé prendre, la liberté que j'ai prise, si je n'avais plus considéré la mission de notre supérieur commun, par l'autorité duquel j'ai dû parler, que ma propre faiblesse. Mais ce serait faire tort à votre charité et paraître en douter que de m'excuser davantage. Finissons donc par où nous avons commencé: *Attendite vobis et universo gregi*: Prêtres et pasteurs, veillez sur vous-mêmes et sur tout votre troupeau. C'est le moyen de vous sauver vous-mêmes et ceux que vous instruisez: *Hoc faciens et ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt*. Double consolation pour nous dans le ciel, messieurs, la première, d'y être placés dans les plus hauts rangs, car vos devoirs étant d'une plus grande étendue que ceux des autres fidèles, votre récompense, si vous les remplissez, sera beaucoup plus abondante; l'autre sujet de joie consistera à voir tant d'âmes à qui vous aurez procuré par vos soins cet heureux royaume, et qui vous regarderont et vous béniront éternellement

comme les instruments et les causes de la félicité et du bonheur dont elles jouiront dans tous les siècles. Tel sera le désirable sort des vertueux prêtres et des vigilants pasteurs, et tel doit être le vôtre, comme je vous le souhaite.

HOMÉLIE

SUR LA VISITATION DE LA SAINTE VIERGE.

Explication suivie de l'évangile de la fête.

Unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me? D'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? (Luc., 1, 43.)

Marie, qui visita autrefois Elisabeth, sa cousine, pour lui rendre de charitables offices, nous visite aujourd'hui pour nous donner de salutaires instructions, de sorte que chacun de nous pourrait dire avec la sainte épouse de Zacharie: *D'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? Mais de quoi nous instruit la Vierge sacrée? C'est, religieuse et chrétienne assemblée, ce que j'entreprends d'expliquer, pour la gloire de Marie et l'édification de vos âmes.*

Souvenons nous pour cela, mon cher auditeur, de ce beau principe, dont conviennent tous les interprètes de l'Évangile, que la mère du Sauveur, lorsqu'elle le portait dans son chaste sein, et surtout lorsqu'elle visita la mère du Précurseur, a été une excellente figure et un modèle accompli de l'âme fidèle où Jésus-Christ habite par sa grâce. Cette âme heureuse doit donc maintenant fixer ses regards sur cette Vierge incomparable: elle doit la contempler avec attention dans le mystère de ce jour: afin que, surprise des merveilleux exemples de vertu qu'elle y trouvera, elle puisse s'écrier avec Elisabeth: *Unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me? D'où me vient ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne aujourd'hui vers moi pour me donner de si admirables leçons?*

Tout se réduit dans ce mystère à trois chefs principaux. L'Évangile, qui le rapporte tout entier, et que nous n'avons qu'à suivre, nous propose d'abord le voyage difficile où s'expose Marie, ensuite les glorieux témoignages qu'on lui rend, enfin le noble et sublime discours qu'elle tient. Nous la voyons arriver à la maison de Zacharie, écouter les paroles d'Elisabeth, et publier les merveilles du Seigneur.

Que les âmes qui ont spirituellement conçu Jésus-Christ la considèrent dans ces trois différentes situations, et elles en retireront de grands fruits: elle les instruira par ce qu'elle fait, par ce qu'elle entend, et par ce qu'elle dit; elles connaîtront par ce qu'elle fait quelles doivent être leurs actions et leurs démarches, par ce qu'elle entend quels doivent être leurs privilèges et leurs prérogatives, par ce qu'elle dit quelles doivent être leurs réflexions et leurs maximes. En un mot, nous découvrirons à l'âme juste dans le mystère de la visitation, premièrement ses devoirs, secondement ses avantages, troisièmement ses sentiments.

C'est ce que lui apprendra notre évangile, expliqué de suite et mot à mot dans les trois points de ce discours, après que nous aurons adressé à Marie les paroles que lui adresse aujourd'hui Elisabeth dans la salutation ordinaire. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Que vos démarches sont belles, ô fille du prince ! s'écriait autrefois le Sage dans les mystérieux transports de son amour. *Quam pulchri sunt gressus tui, filia principis!* C'est ce que nous appliquons aujourd'hui à Marie, et avec d'autant plus de raison, qu'elle est par excellence la fille du Roi, et que tous les pas qu'elle fait dans le mystère de sa visitation sont beaux et ravissants et doivent attirer les regards de l'âme juste, afin qu'elle marche sur ses traces et qu'elle suive ses vestiges.

L'âme fidèle qui a conçu spirituellement Jésus-Christ et qui le possède, en possédant le précieux trésor de la grâce est chargée de deux principaux devoirs, qui demandent l'un et l'autre son attention et qui doivent partager ses soins : le premier est de croître dans la justice, et le second de n'en pas déchoir. C'est le double but où elle doit viser, et qu'elle atteindra infailliblement en faisant dans un sens mystique ce que fait aujourd'hui la Vierge sainte dans le sens littéral. Marie, qui va dans le pays des montagnes, et qui y va avec promptitude, *Abiit in montana cum festinatione*, apprend à l'âme juste qu'elle doit s'élever à un plus haut degré de justice et de grâce que celui où elle se trouve, et s'y élever sans délai et sans lenteur. Marie, qui entre dans une maison de piété, *Intravit in domum Zachariæ*, et qui n'y entre que pour parler à une personne de son sexe, *et salutavit Elisabeth*, enseigne à cette âme que, pour conserver la grâce et se préserver du péché, elle ne doit pas fréquenter des maisons où Dieu n'est point servi, ni lier des conversations où la pudeur puisse être intéressée. Ce sont les deux leçons qu'elle donne dans les démarches qu'elle fait pour visiter Elisabeth, sa cousine.

Premièrement, la mère du Seigneur va dans le pays des montagnes, *in montana* : car, où pourrait tendre celle que Dieu remplit, demande saint Ambroise en expliquant ces paroles dans un sens spirituel, où pourrait-elle aspirer, si ce n'est à une sainteté plus éminente et une perfection plus sublime ? *Quo enim jam Deo plena nisi ad superiora contenderet?* Une âme dans laquelle Jésus-Christ habite spirituellement comme il habita corporellement dans Marie doit s'efforcer de monter d'un état moins parfait à un autre qui le soit plus, *ad superiora*. La Vierge sainte nous est aujourd'hui là-dessus une excellente figure, et nous a toujours été un modèle achevé, elle qui, ayant conçu le Verbe divin dans son cœur par la grâce, comme elle a eu le bonheur de le concevoir dans son sein par l'incarnation, a répondu très-parfaitement aux vues et aux desseins du Seigneur en portant la sainteté, selon les

Pères, à un plus haut degré de perfection qu'aucune autre pure créature l'ait portée. Voilà ce que doit imiter toute âme juste, selon la mesure de sa grâce, et bien loin de se borner au degré présent de vertu qu'elle a atteint, aspirer par une louable émulation à des dons meilleurs et suivre une voie plus excellente.

Âme chrétienne qui m'écoutez, peut-être qu'avec toute votre assiduité dans les lieux saints et toute votre application à la prière, vous ne savez pas encore vous entretenir dignement avec Dieu et méditer ses vérités éternelles; peut-être que, bornée aux pratiques communes et populaires, vous vous contentez de lui réciter en certains temps, avec aussi peu d'attention dans l'esprit que de dévotion dans le cœur, quelques formules ou marquées dans un livre, ou apprises par mémoire. C'est là, pour ainsi parler, se tenir en bas et ramper dans les vallées; *Æmulamini charismata meliora* : portez votre ambition à des dons meilleurs, allez avec Marie sur les montagnes, *in montana*; élevez-vous à une oraison plus haute, en conservant fidèlement, à son exemple, et en repassant attentivement dans votre cœur les vérités saintes de la religion; *Maria conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo*; apprenez à vous en occuper intérieurement par des méditations salutaires; employez des temps considérables dans la présence du Seigneur, ou à vous convaincre de vos devoirs, ou à gémir de vos offenses, ou à vous intimider par la crainte des châtiements, ou à vous animer par la vue de la récompense, à contempler la grandeur de Dieu, ou à étudier la misère de l'homme : voilà ce qui s'appelle aller sur les montagnes, *Abiit in montana*.

Peut-être, avec toute votre charité, ne savez-vous qu'ouvrir la main à l'indigent qui demande l'aumône, ou tendre les bras à l'ennemi qui souhaite la réconciliation, c'est-à-dire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que vous n'habitez que la région basse de la miséricorde. Il faut monter à une plus haute; imiter Marie, qui visite Elisabeth pour la combler de biens spirituels; chercher vous-même le malade dans les hôpitaux, le captif dans les prisons, le pauvre honteux dans sa sombre et triste demeure, pour les consoler et les fortifier en leur faisant part de vos biens temporels; suivre l'exemple de Jésus-Christ, qui, sans avoir égard que Jean-Baptiste comme homme lui est si inégal, et comme pécheur si opposé, le prévient néanmoins et le sanctifie; prévenir de même cet ennemi, quoiqu'il soit agresseur, quoiqu'il soit inférieur, et par une démarche si charitable étouffer la haine dans son cœur, et en le gagnant à vous-même le gagner à Dieu : c'est là porter la charité à un degré plus haut et s'élever sur les montagnes : *Abiit in montana*.

Peut-être, avec toute votre piété, entetez-vous encore beaucoup d'imperfections et de défauts. Une attache trop humaine ou une jalousie trop écoutée, une démanaison

extraordinaire de dire vos sentiments ou un soin excessif de conserver votre santé, une humeur contrariante dans les conversations ou une opiniâtreté inflexible dans les scrupules, sont autant de taches qui ternissent votre dévotion et qui empêchent qu'on ne puisse dire de vous ce qu'on a dit de Marie, ce modèle accompli des âmes dévotes : *Tota pulchra es* : Vous êtes toute belle, et il n'y a dans vous aucune tache. C'est ce qui vous abaisse extrêmement aux yeux du Seigneur. Mettez-vous donc au-dessus de toutes ces faiblesses : aimez Dieu sans partage, et regardez le prochain sans envie ; réprimez votre langue, trop prompte à parler, et mortifiez votre chair, trop ingénieuse à se contenter ; qu'une douce complaisance vous rende traitable dans les entretiens, et une constante docilité soumise dans les scrupules et les peines intérieures. Telle doit être la piété d'une âme vraiment et solidement vertueuse ; elle ne s'arrête pas dans la poussière et la boue de cette dévotion basse et imparfaite, elle sait s'élever à quelque chose de plus haut et de plus parfait, et va, comme Marie, sur les montagnes, *in montana*.

Elle y va avec promptitude, à l'exemple de cette Vierge sainte, *cum festinatione*. Ce que fit la mère du Seigneur en cette rencontre, elle l'a fait toute sa vie. Dans elle il n'y eut jamais pour Dieu ni délai ni lenteur. Elle est cette bien-aimée de l'Époux sacré qui s'est hâtée de suivre sa voix, *Propera, amica mea*, et qui a couru avec une merveilleuse vitesse à l'odeur de ses parfums, *Curremus in odorem unguentorum tuorum*.

Il n'y a que trop d'âmes qui, appelées à un état plus parfait que celui où elles se trouvent, diffèrent de s'y élever, ou qui ne s'y élèvent que lentement ; et on en voit peu qui, fidèles à l'inspiration sainte, comme Marie, se mettent en chemin au moment même qu'elles la sentent, et marchent à son exemple avec une ferveur empressée dans la voie salutaire des conseils évangéliques, *cum festinatione*.

Les unes se contentent de former des résolutions sans en venir à l'exécution, de projeter incessamment sans commencer jamais, et, différant toujours de travailler à leur avancement, demeurent toute la vie dans une disposition dangereuse d'imperfection et de tiédeur, comme les pécheurs qui, retardant leur conversion, croupissent dans l'état funeste du péché. On attend, dit-on, que l'on soit débarrassé de cet emploi, qui cause trop de dissipation ; que l'on soit éloigné de cette personne, qui exige trop de complaisance ; que l'on ait terminé ces contestations, où la charité est trop intéressée. On se reproche cependant bien des infidélités, qui blessent la conscience et en troublent la paix. Hâtez-vous, âmes imparfaites, de sortir de cet état d'imperfection : La grâce du divin Esprit, dit saint Ambroise sur l'endroit même que je traite, cette grâce ne s'accommodé pas de ces entreprises que l'on tarde tant à exécuter : *Nescit tarda molimina Spi-*

tus sancti gratia. C'est trop temporiser : ou rompez tous ces liens qui vous retiennent, ou conservez-y toute la liberté des enfants de Dieu ; ou renoncez à vos engagements, ou les faites servir par un usage chrétien à votre sanctification, et que rien ne vous empêche d'entrer promptement dans les sentiers de la perfection, *cum festinatione*.

Les autres ont déjà pris cette route difficile et suivent ce chemin étroit : elles marchent, mais lentement et à pas comptés ; tout les amuse et les retient, la moindre pensée les trouble, la plus légère parole les choque, la plus petite contradiction les irrite, le travail le plus modique les lasse et les abat, elles interrompent leurs saints exercices sur les prétextes les plus frivoles, Ah ! les démarches de l'âme fidèle sont égales et constantes : c'est un astre dont rien n'arrête le cours et qui s'é lance sans cesse avec une incroyable rapidité, *cum festinatione*.

Si on suit ces règles, on fera du progrès dans la piété, la précieuse semence de la grâce fructifiera dans le cœur, et on croîtra en vertus et en mérites devant Dieu et les hommes. Par là on s'élèvera au-dessus de ses imperfections et de ses faiblesses ; on montera et on avancera avec promptitude, à l'imitation de Marie, sur la mystérieuse montagne de la perfection : *Exsurgens Maria abiit in montana cum festinatione*.

Voilà le premier devoir de l'âme qui a conçu le Verbe divin dans son cœur et qui le possède par la grâce. Le second, encore plus important, est de conserver soigneusement ce précieux trésor et de ne pas s'exposer au danger de le perdre. Il serait pour cela à souhaiter que l'âme juste n'eût ce commerce qu'avec Dieu, dans la solitude et la retraite. Telle était, selon saint Ambroise, la disposition de Marie, qui demeurait renfermée le plus longtemps qu'elle pouvait au dedans de sa maison, et qui ne restait au dehors que le moins qu'il lui était possible : *In domo sera, festina in publico*. Ou, si l'on veut former des liaisons et lier des entretiens, il faut dans cette vue, à l'exemple de la Vierge sainte, n'entrer que dans des maisons de piété comme l'était celle de Zacharie, *in domum Zachariae*, et n'y converser qu'avec des personnes dont la conversation ne nous soit pas plus dangereuse que celle d'Elisabeth pouvait l'être à Marie : *Et salutavit Elisabeth*.

La mère du Seigneur arrive en effet dans une ville de sa tribu, *in civitatem Juda*, et y choisit la maison de Zacharie entre tant d'autres de sa race et de son sang, pour l'honorer d'une visite de trois mois, et pour être en même temps le parfait modèle des familles chrétiennes, où une âme juste peut fréquenter sans péril ; et si une maison, quelque proche qu'elle puisse être par la parenté et l'alliance, n'a toutes les qualités que l'Évangile attribue à celle de Zacharie, l'étroite union et la longue familiarité y sont sans doute périlleuses.

Non, âmes chrétiennes, ne nous permettons de visites assidues que dans les fa-

milles où l'époux et l'épouse soient tous deux justes comme l'étaient Zacharie et Elisabeth, *erant justi ambo* : car, si l'un n'est pas régulier, quoique l'autre le soit, on recevra peut-être plus de scandale des vices de celui-là que d'édification des vertus de celle-ci. Il faut donc qu'ils soient tous deux justes, et justes devant Dieu, *ante Deum* : car, s'ils ne l'étaient que devant les hommes, que leur piété ne fût que feinte et apparente, et qu'ils commissent dans l'intérieur et le secret de leur maison des actions honteuses et criminelles, dont ils eussent soin de dérober la connaissance au monde, on apprendrait d'eux à devenir fourbe et hypocrite en matière de dévotion, et non pas sincèrement vertueux et solidement dévot.

Il est nécessaire outre cela qu'ils marchent dans tous les commandements et qu'ils les accomplissent tous sans aucune exception, *incumbentes in omnibus mandatis* : car, s'ils gardent les uns et transgressent les autres, ils ne donneront l'exemple que d'une obéissance partagée et limitée à quelques devoirs, qui n'est point recevable devant un Dieu qui veut être obéi entièrement et sans réserve.

Ce n'est pas tout : ils doivent même se distinguer par une grande exactitude pour les observances extérieures de la religion, que les interprètes entendent par ces paroles, *justificationibus Domini* ; être assidus au divin service et aux offices de l'Eglise, afin que leur conduite n'inspire que du respect pour nos cérémonies saintes, cérémonies que les prétendus esprits forts osent par une témérité impie tourner en dérision.

Leur piété enfin doit être irréprochable devant les hommes aussi bien que devant Dieu, *sine querela* : car, si par un esprit contentieux et une humeur bizarre ils s'attiraient de justes reproches de la part du prochain, ils seraient de fort mauvais modèles de la dévotion véritable, qui n'est solide qu'autant qu'elle est irrépréhensible et qu'elle ne donne à personne aucun légitime sujet de plaintes et de murmures.

Telle était la maison où alla et s'arrêta Marie, et telle doit être celle où peut aller et s'arrêter une âme juste sans s'exposer à déchoir de la justice ; parce qu'elle n'y verra que de saints exemples et n'y entendra que de salutaires discours ; pourvu néanmoins que sans une nécessité indispensable elle n'y converse, surtout dans le particulier et le secret, qu'avec des personnes de son sexe, et n'ait point avec d'autres de ces attaches souvent trop tendres et toujours très-dangereuses. Pourquoi le saint évangéliste se contente-t-il de nous dire que la mère du Seigneur entra dans la maison de Zacharie, *intravit in domum Zacharie*, et ne nous dit pas qu'elle le salua, mais seulement Elisabeth, son épouse, *et salutavit Elisabeth* ? Pourquoi dans le mystère de la visitation n'est-il nullement parlé de ce digne père du Précurseur ? Si ce n'est parce qu'à l'égard de Marie il était dans sa maison comme s'il n'y eût pas été. Ce n'est pas lui qu'elle y

cherchait ; ce n'est pas à lui qu'elle s'adressait ; ce n'est pas avec lui, tout vertueux, tout âgé, tout prêtre du Seigneur qu'il était, qu'elle demandait à traiter et à s'entretenir. Celle que la présence d'un ange avait troublée, selon saint Ambroise, n'avait garde de s'engager dans des entretiens où sa singulière modestie et son extrême pudeur auraient trop souffert. Ainsi, quoiqu'elle soit entrée dans la maison de Zacharie, *intravit in domum Zacharie*, elle n'a néanmoins d'étroite liaison et de conversation secrète qu'avec Elisabeth, *et salutavit Elisabeth*.

Quel exemple pour les filles chrétiennes ! Plût à Dieu que dans les maisons où elles fréquentent, elles ne cherchassent jamais que des personnes de leur sexe ! Plût à Dieu qu'elles ne voulussent pas en aborder d'autres ni quo d'autres les abordassent ! Plût à Dieu qu'elles comprissent ce qu'enseigne saint Ambroise, qu'il convient aux vierges de trembler à la vue des hommes, *trepidare virginum est* ; de frémir à toutes leurs approches, *ad omnes viri ingressus pavere*, et d'en craindre toutes les conversations, au moins secrètes et familières, quelque saintes et quelque édifiantes qu'on les suppose, *omnes affatus vereri*. C'est le moyen le plus assuré de conserver leur innocence, qui est une fleur que le moindre souffle peut ternir.

Au reste, de quoi pensez-vous que s'entretiennent Marie et Elisabeth ? Est-ce la médisance, ou au moins la bagatelle, qui fait le sujet de leur entretien ? Censurent-elles la conduite de leurs voisins, ou du moins louent-elles des ajustements frivoles ou de vains amusements ? C'est sur de telles matières que s'exerce ordinairement le langage des filles et des femmes du siècle : langage plus propre à blesser la charité et à s'inspirer la vanité qu'à préserver du péché et qu'à conserver la grâce. Marie et Elisabeth ne parlent que de Dieu, tout ce qu'elles disent n'a de rapport qu'à Dieu, et elles ne délient leur langue que pour glorifier Dieu. De telles paroles ne peuvent qu'édifier, de telles conversations ne sont jamais pernicieuses, mais toujours profitables. On peut sûrement sortir de sa solitude et rompre son silence pour fréquenter une maison semblable à celle de Zacharie et s'entretenir avec une personne du caractère d'Elisabeth.

Nous découvrons donc dans les démarches de Marie, qui va dans le pays des montagnes avec promptitude, et qui, arrivée dans une ville de la tribu de Juda, entre dans la maison de Zacharie et salue Elisabeth, nous remarquons, dis-je, dans ces démarches, expliquées et entendues dans un sens spirituel et moral, de quelle manière les âmes justes peuvent s'avancer et persévérer dans la justice. Mais, si nous voyons quels sont leurs devoirs dans ce que fait la Vierge sainte, nous allons voir dans ce qu'elle entend quels sont leurs avantages. C'est la suite de notre évangile, et le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Tous les privilèges de l'âme juste se réduisent à deux principaux, dont le premier lui est donné pour les autres, et le second pour elle-même. Par rapport aux autres, elle est le canal ordinaire des grâces du Seigneur et l'instrument le plus fréquent de ses miséricordes; par rapport à elle-même, elle est l'objet des complaisances de ce Dieu de bonté et le sujet de ses libéralités immenses. C'est ce qui paraît aujourd'hui avec éclat dans la mère du Seigneur, et qui se remarque à proportion tous les jours dans les âmes qui l'ont spirituellement conçu.

Premièrement c'est par Marie que se fait dans ce mystère la communication de la grâce de Jésus-Christ et de la plénitude de l'Esprit-Saint. La Vierge bienheureuse dans la maison de Zacharie est comme l'arche d'alliance dans la maison d'Obédédom, puisqu'elle y attire les plus salutaires influences du Ciel et les bénédictions les plus abondantes, puisque c'est par elle qu'un pécheur est justifié et qu'une âme juste est remplie du Saint Esprit, que Jean-Baptiste reçoit la grâce et Elisabeth la plénitude de la grâce.

Oni, c'est par le moyen de Marie que le fils d'Elisabeth sort aujourd'hui de la dure captivité des enfants d'Adam pour entrer dans la douce liberté des enfants de Dieu. Écoutez le témoignage que la mère du Précurseur en rend elle-même à la mère du Seigneur. Votre voix, lui dit-elle, n'a pas plus tôt frappé mon oreille lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein : *Ut facta est vox salutationis tuae in auribus meis, exsultavit in gaudio infans in utero meo*. La voix de Marie, comme cette harpe harmonieuse qui chassait le démon du corps de Saül, chassa le péché de l'âme de Jean-Baptiste, et ce fut, selon tous les interprètes, la cause de cette joie extraordinaire que cet heureux enfant témoigna dès lors : ce fut ce qui le poussa, comme un autre David, à tressaillir et à sauter d'allégresse devant l'arche du Testament Nouveau, devant Marie, qui portait dans son sein le Verbe de Dieu et le Sauveur du monde : *Ut facta est vox salutationis tuae in auribus meis, exsultavit in gaudio infans in utero meo*.

El voilà le glorieux emploi et l'illustre fonction de l'âme juste, dont Marie est une figure excellente. Comme la Vierge sainte fut l'instrument de la grâce par rapport à Jean-Baptiste, cette âme l'est aussi par rapport aux pécheurs, qu'elle a le don, par ses charitables avis joints à ses édifiants exemples, de faire sortir de l'état funeste du péché. Il est vrai que le bras du Seigneur n'est pas raccourci, que l'esprit de Dieu est libre et souille où il veut et comme il veut, et que celui qui a éclairé les aveugles avec de la boue pourrait bien se servir des hommes les plus corrompus pour purifier les autres et les retirer de la corruption; mais, après tout il appartient spécialement aux justes d'être la lumière du monde et le sel de la terre, parce

qu'ils font ce qu'ils disent, qu'ils ne donnent pas lieu à ce reproche si commun : Médecin, guérissez-vous vous-même, et qu'ils ne détruisent pas par leurs actions ce qu'ils tâchent d'établir par leurs paroles. Je n'entreprends pas de faire ici des leçons aux ministres de l'Evangile, parce que ce sont les oints du Seigneur, à qui il n'est pas expédient de toucher dans un discours public, ni de jeter des traits où certains esprits pourraient soupçonner plus de malignité que de zèle : *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari*.

Mais vous, pères et mères, qui vous plaignez qu'inutilement remontrez-vous à vos enfants leurs obligations et leurs devoirs, permettez-moi de vous découvrir la cause de l'inutilité de vos remontrances. Vous voulez leur donner ce que vous n'avez pas; les échauffer des plus saintes ardeurs, tandis qu'il n'y a dans vous qu'un froid mortel; leur procurer le riche trésor de la charité et de la grâce, sans penser qu'en étant privés vous-mêmes, vos discours ne forment qu'un son inutile qui frappe l'air, ne sont qu'un airain qui résonne et une cymbale qui retentit. Mais, si votre conduite était aussi irréprochable que vos répréhensions peuvent être pathétiques, et que vous voulussiez joindre l'exemple à la parole, cette parole pourrait devenir toute-puissante, *omnipotens sermo*; elle pourrait fléchir ces cœurs rebelles et indociles, qui font ce qu'ils voient faire bien plutôt que ce qu'ils entendent dire : de sorte que l'Eglise, cette mère tendre et affectionnée, aurait lieu de vous féliciter dans les mêmes termes que la mère de Jean-Baptiste félicita la Vierge sainte : Votre voix, vous dirait-elle, qui est dans un vrai sens une voix de grâce et de salut, *vox salutationis*, ne s'est pas plus tôt fait entendre à ce fils impie et libertin, qui est mon enfant aussi bien que le vôtre, ce fils que je porte dans mon sein, où il est entré par le baptême, et qui me causait d'étranges douleurs par son impiété et son libertinage; que, rentrant en lui-même avec de grands sentiments de joie, il est revenu de ses égarements et a renoncé à ses désordres : *Ut facta est vox salutationis tuae, exsultavit in gaudio infans in utero meo*.

Maîtres et maîtresses, vous reprochez sans cesse à vos domestiques leur infidélité dans le maniement de vos biens et leur désobéissance dans l'exécution de vos volontés. Vous exigez d'eux qu'ils se corrigent de leurs défauts et qu'ils vivent dans l'ordre. Ah! s'ils apercevaient dans votre conduite à l'égard du prochain autant de bonne foi que vous en demandez d'eux à l'égard de vous-mêmes; si, en leur ordonnant de vous obéir aveuglément, ils vous voyaient vous-mêmes obéir exactement à Dieu, qui est le premier et le souverain maître; si vous travailliez au changement de vos mœurs en exigeant qu'ils travaillent à changer les leurs, votre voix serait vraiment pour eux une voix de salut, *vox salutationis*; et l'Eglise sainte, dans la personne de ses ministres, pourrait vous

adresser ces paroles d'Elisabeth : Sitôt que votre voix si salutaire a retenti aux oreilles de ce serviteur qui, tout serviteur qu'il est, ne laisse pas d'être un enfant que je porte dans mon sein, et dont l'âme ne m'est pas moins chère que la vôtre, il s'est corrigé avec joie de ses imperfections et de ses vices : *Ut facta est vox salutationis tuæ, exsultavit in gaudio infans in utero meo.*

Combien de fois avez-vous conjuré votre ami de renoncer à cette intempérance qui l'abrutit, à cette prodigalité qui l'épuise, à cette incontinence qui le déshonore ? Vos instances, aussi fréquentes que charitables, n'ont cependant rien produit, de quelque douceur qu'elles fussent accompagnées. Si vous aviez commencé par vous réformer vous-même avant que d'entreprendre la réformation d'un autre ; si vous vous étiez mis au-dessus de vos faiblesses avant que de lui proposer de se mettre au-dessus des siennes ; si vos défauts, quoique d'une autre nature, ne blessaient pas ses yeux comme les siens blessent les vôtres, ah ! votre voix aurait peut-être été la véritable cause de sa conversion et de son salut, *vox salutationis*, et l'Eglise sa mère vous rendrait grâces d'avoir été un principe de vie et de joie pour cet enfant, qu'elle avait la douleur de porter mort dans son sein : *Ut facta est vox salutationis tuæ, exsultavit in gaudio infans in utero meo.*

Il appartient donc proprement aux hommes irrépréhensibles de reprendre les autres : ils ont un don particulier pour convertir les pécheurs et même pour perfectionner les justes, à l'exemple de Marie, qui n'est pas seulement l'instrument dont Dieu se sert pour retirer Jean-Baptiste de l'état du péché, mais encore pour remplir de grâce Elisabeth : *Repleta est Spiritu sancto Elisabeth.*

La singulière modestie de la mère du Précurseur l'empêche de se rendre ce témoignage, que lui rend l'Evangile ; mais, quoiqu'elle ne le dise pas, elle le fait néanmoins assez entendre : les merveilleux transports de joie, d'admiration, de reconnaissance, qui éclatent dans sa personne, sont autant de voix qui publient qu'à la parole de la mère du Seigneur, Elisabeth a senti de nouvelles et puissantes opérations de la grâce, et qu'elle a été remplie du Saint-Esprit, *Repleta est Spiritu sancto Elisabeth.*

Ame chrétienne que votre condition engage et retient dans le siècle, vous sentant dans l'amertume de l'alliction ou dans le refroidissement de la dévotion, vous avez demandé la visite d'une vierge consacrée au Seigneur pour en être consolée dans vos peines ou animée dans votre piété, visite semblable à celle que Marie rend à Elisabeth, où Dieu seul a été le sujet de l'entretien et de la conversation, où on ne vous a parlé que du bonheur qui se trouve à souffrir constamment pour Dieu et à servir fidèlement Dieu. Je vous demande si la voix de cette fervente épouse de Jésus-Christ n'a pas fait sur vous la même impression que

fit celle de son incomparable mère sur Elisabeth, et si elle ne vous a pas remplie de consolation et de ferveur, qui sont des dons du Saint Esprit : *Ut audivit salutationem Mariæ, repleta est Spiritu sancto Elisabeth.*

L'âme qui possède la grâce en est donc le canal par rapport aux justes aussi bien que par rapport aux pécheurs, et les pécheurs aussi bien que les justes peuvent la regarder, cette âme, dans un certain sens comme la mère du Seigneur à leur égard, qui leur a donné spirituellement Jésus-Christ, ainsi que Marie le donna réellement au monde, et en se félicitant eux-mêmes répéter ces paroles d'Elisabeth : *Unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ?* Quel bonheur pour moi que ce digne ministre du Dieu vivant, que cet ami aussi vertueux que fidèle et charitable, soient venus à moi pour me parler, pour me persuader, pour me toucher, pour me changer, pour me retirer de la voie large de la perdition, ou me faire avancer dans le sentier étroit de la vie, en un mot pour former dans moi Jésus-Christ, ou pour lui procurer un heureux accroissement ! *Unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ?*

Mais, s'il est doux à l'âme juste par le zèle qu'elle a pour la sanctification du prochain de servir d'instrument aux miséricordes du Seigneur sur les autres, comme sa charité est bien réglée, elle doit sans doute trouver encore plus de douceur de se voir elle-même l'objet des complaisances de ce Dieu de bonté et le sujet sur lequel il verse ses dons les plus précieux. C'est là le second et le plus salutaire privilège de cette âme heureuse ; et de même qu'Elisabeth assure Marie que Dieu l'a déjà bénie et distinguée, et qu'il la bénira et distinguera encore dans la suite, ainsi pouvons-nous assurer l'âme juste que le Seigneur a répandu sur elle des singulières bénédictions, et qu'il en répandra encore de plus grandes.

Benedicta tu inter mulieres : Vous êtes bénie entre les femmes, dit aujourd'hui l'épouse de Zacharie à la mère de Jésus-Christ. Quelle différence, ô Marie, entre vous et les autres filles d'Adam et d'Eve ! Combien ne les surpassez-vous pas toutes *Supergressa es universas* ; et aucune mérite-t-elle de vous être comparée ? *Benedictus fructus ventris tui* : Le fruit de votre ventre est encore plus béni, parce qu'il est d'une manière toute particulière saint, innocent, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux, et qu'il vient au nom du Seigneur pour être la source de toutes les bénédictions. Ce n'est pas tout : *Beata es quæ credidisti* : Vous êtes heureuse d'avoir cru, *quoniam perficiuntur ea quæ dicta sunt tibi a Domino*, parce que ce qui vous a été prédit, révélé, promis de la part du Seigneur, s'accomplira. Voilà des avantages présents, en voilà de futurs. Les présents remplissent Marie de la consolation la plus douce, les futurs lui font concevoir l'espérance la plus haute. Appliquons ceci à l'âme juste.

Benedicta tu inter mulieres. C'est ce qu'Élisabeth dit à la Vierge sainte qui porte Jésus-Christ dans ses entrailles, et ce que nous pouvons dire à une âme fidèle qui l'a conçu dans son cœur. Oui, âme chrétienne, qui possédez le précieux trésor de la grâce, vous êtes hautement distinguée des âmes mondaines qui sont dans l'état funeste du péché : *Benedicta tu inter mulieres.* Vous brillez bien davantage aux yeux de Dieu par la vraie magnificence de vos ornements intérieurs que les filles du siècle n'éclatent aux yeux des hommes par la vaine pompe de leurs parures extérieures : *Benedicta tu inter mulieres.* Il n'y a sous ce luxe outré qu'une indigence affreuse et une difformité horrible, au lieu que sous vos vêtements simples et modestes vous cachez d'immenses richesses et une beauté ravissante : *Benedicta tu inter mulieres.* Le Seigneur les a en horreur comme ses ennemis, et en détourne sa vue, au lieu qu'il vous regarde comme sa bien-aimée : *Benedicta tu inter mulieres.* Leur cœur est la retraite de l'esprit immonde, dont elles sont les esclaves, au lieu que le vôtre est le temple de l'Esprit-Saint, dont vous êtes l'épouse : *Benedicta tu inter mulieres.* Elles sont mortes et infectent comme des cadavres ceux qui les approchent, au lieu que vous vivez et répandez en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ : *Benedicta tu inter mulieres.* Mille affligeantes pensées les effrayent, mille remords les déchirent, au lieu que vous goûtez une douce consolation et une paix qui surpasse tout sentiment : *Benedicta tu inter mulieres.* Elles sont enfin sur le bord du précipice, dans le danger continu d'y tomber et de s'y voir éternellement enroulées, au lieu que vous marchez dans la voie qui conduit au ciel, et que vous avez un droit prochain sur ce riche héritage : *Benedicta tu inter mulieres.*

Et benedictus fructus ventris tui. Il y a aussi une abondante bénédiction sur les bonnes œuvres que vous faites, qui sont comme vos enfants et les fruits de votre sein. Le pécheur est un arbre maudit qui ne produit que des fruits de mort, et vous êtes un arbre béni capable de produire sans cesse des fruits de vie : *Et benedictus fructus ventris tui.* Le pécheur en perdant la grâce a perdu tous ses mérites, et vous, en la conservant ou la recouvrant, vous avez conservé ou recouvré tous les vôtres : *Et benedictus fructus ventris tui.* Les bonnes œuvres du pécheur ne peuvent être tout au plus que des dispositions à sa conversion, que des remèdes à sa maladie, et les vôtres sont des aliments divins qui vous nourrissent, vous fortifient, vous font croître dans la vie spirituelle : *Et benedictus fructus ventris tui.* Les bonnes œuvres du pécheur ne peuvent jamais mériter ni la gloire, ni en rigueur la grâce, qui est le moyen pour arriver à la gloire ; et les vôtres peuvent à chaque moment mériter des accroissements de grâce et de nouveaux degrés d'élévation dans la maison du Père céleste, où il y a

plusieurs demeures : *Et benedictus fructus ventris tui.* En un mot, il y a dans un certain sens une espèce de malédiction sur tout ce que fait le pécheur, même de bon et de louable : Le péché est comme un ver qui gâte et qui corrompt les plus excellents fruits, et qui leur ôte leur prix et leur valeur ; mais le juste est béni dans les travaux de ses mains ; il sème et il moissonne dans les bénédictions : *Et benedictus fructus ventris tui.*

Quelle consolation ne doivent pas donner à l'âme qui possède la grâce ces avantages présents ! Mais quelle espérance ne doivent pas lui faire concevoir les avantages futurs ? *Beata es, quæ credidisti :* Vous êtes véritablement heureuse, ô âme juste, d'avoir cru comme Marie, et d'avoir eu à son exemple une foi vive et animée par la charité, qui est la seule qui puisse justifier le pécheur et le rendre agréable à Dieu ; *Beata es,* vous êtes heureuse : car, de même que tous les mystères qui furent révélés à la Vierge sainte de la part du Seigneur se sont accomplis, ainsi tout ce qui vous a été promis de la part de ce Dieu fidèle dans ses promesses s'accomplira, *quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.*

Vous croyez, et votre foi est telle que Dieu la demande pour être sauvée, puisque vous joignez la sainteté des mœurs à la pureté de la créance : *Qui crediderit hic salvus erit.* Assurez-vous donc que, si vous persévérerez jusqu'à la fin, votre salut est infailible, et que vous êtes heureuse d'avoir cru sur la terre, parce que ce qui vous a été dit par le Seigneur de la récompense promise à la foi s'exécutera pleinement dans le ciel : *Beata es quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.* Il vous a promis que vous le verriez, non en énigme et dans un miroir, mais face à face et tel qu'il est : vous le verrez ainsi, et vous contemplez sans nuage et à découvert sa beauté infinie et ses incomparables perfections, *perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.* Il vous a promis que vous ressusciteriez comme lui, et que votre corps, formé sur le modèle du sien, deviendrait aussi lumineux que les astres et aussi agile que les esprits : vous ressuscitez en effet ; cette chair, tout animale, deviendra comme spirituelle, et ce corps, sujet à tant d'infirmités, n'aura plus rien de bas ni de honteux, jouira d'une santé et d'une intégrité parfaite, et brillera comme un soleil dans la maison du Père céleste, *perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.* Il vous a promis que vous monteriez dans le ciel après lui, et que vous y régneriez à jamais avec lui : vous le suivrez effectivement dans son royaume, et votre règne non plus que le sien n'aura jamais de fin, *perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.* Il vous a promis la douce société des anges et l'aimable compagnie des saints : et vous habiterez dans sa maison, vous y publierez ses louanges et y chanterez éternellement ses miséricordes avec

ces célestes intelligences et ces âmes bienheureuses, *perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino*. Il vous a promis des biens ineffables et incompréhensibles : et l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, l'esprit humain n'a point conçu ce qu'il vous prépare et que vous trouverez dans le séjour du bonheur et de la gloire, *perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino*.

Que les avantages des âmes justes sont donc désirables ! Quoi de plus glorieux que d'être le canal des grâces du Seigneur et l'instrument de ses miséricordes sur les autres ? Quoi de plus consolant que d'être soi-même l'objet des complaisances d'un Dieu si puissant et si bon, et le sujet sur lequel il répand tant de faveurs ; de posséder déjà de si grands biens, et d'en attendre d'encore plus grands ? Quels motifs pour conserver la grâce si on l'a reçue, et pour la recouvrer si on l'a perdue ! Mais revenons à Marie, qui, après nous avoir appris dans ce qu'elle fait aujourd'hui quels sont les devoirs des âmes justes, et dans ce qu'elle entend quelles sont leurs prérogatives, va nous enseigner dans ce qu'elle dit quels sont leurs sentiments. C'est la troisième partie de notre Evangile, et le dernier point de ce discours.

TROISIÈME POINT.

Après qu'Elisabeth eut parlé, Marie parla à son tour, et c'est dans les paroles qu'elle prononça et que nous répétons tous les jours en récitant les divins offices qu'on peut découvrir quels étaient les sentiments de cette admirable Vierge, et quels sont à son exemple ceux de l'âme chrétienne et juste : sentiments tout à fait contraires et entièrement opposés à ceux de l'âme mondaine et pécheresse. *Magnificat anima mea Dominum* : Mon âme, dit Marie, glorifie le Seigneur. L'âme mondaine loue ce que le monde juge digne de louange : la puissance des grands et l'opulence des riches, les rares talents et les emplois distingués, une haute naissance et une réputation bien établie, en un mot tout ce qui peut parmi les hommes imprimer du respect et attirer de l'honneur. Mais l'âme chrétienne, qui a appris du plus sage des mortels que tout ce qui est sous le soleil n'est que vanité, n'y voit rien qui mérite de justes éloges, et se contente comme Marie de glorifier Celui à qui seul la gloire est due. *Magnificat anima mea Dominum*.

L'âme mondaine trouve sa satisfaction et sa joie dans ce qui brille aux yeux et ce qui flatte les sens, dans la parure et dans le jeu, dans des conversations enjouées et des amitiés tendres, dans des festins magnifiques et des divertissements profanes et dangereux ; mais l'âme chrétienne ne se réjouit que dans son Dieu, qui la sauvera, et qui en la sauvant lui fera goûter des délices en comparaison desquelles les plaisirs sensuels ne méritent pas le nom de plaisirs, et n'ont rien que de fade et de dégoûtant : *Exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo*. Ces ineffables douceurs sont l'objet continuel de ses desirs et le sujet ordinaire de ses méditations ;

elle n'a que le corps sur la terre, son esprit et sa conversation sont dans le ciel ; ce n'est qu'à regret qu'elle quitte sa solitude pour interrompre de si doux entretiens, qui la remplissent d'une consolation et d'une joie toute sainte : *Exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo*.

L'âme mondaine n'aime rien tant que l'estime des hommes, et ne craint rien plus que leur mépris ; cache avec soin tout ce qui l'abaisse, montre avec adresse tout ce qui la relève ; publie ce qui lui est avantageux, supprime ce qui n'est pas à son avantage ; mais l'âme chrétienne, qui connaît le danger de la gloire mondaine, souhaite aussi sincèrement d'être petite aux yeux des hommes que d'être grande aux yeux de Dieu. Ou elle ne parle jamais d'elle-même, ou, si elle est obligée d'en parler, ce n'est que pour faire remarquer sa bassesse et son néant ; si elle prend des qualités, ce sont celles qui peuvent l'avilir, à l'exemple de Marie, qui dit que le Seigneur a regardé sa petitesse, *humilitatem*, et qui étant la mère du Seigneur ne s'en nomme que la servante, *respexit humilitatem ancilla suæ*.

L'âme mondaine se réputerait heureuse et il n'y a point de mondains qui n'enviassent son bonheur, si les grands de la terre l'honoraient de leur confiance et de leurs faveurs ; s'ils l'élevaient à une haute fortune et la plaçaient dans les premiers postes : mais l'âme chrétienne, qui fait consister la félicité dans des biens d'un autre ordre, croit qu'on ne doit l'appeler heureuse qu'à cause des choses véritablement grandes que le Tout-Puissant a opérées dans elle en la faisant naître dans le sein de l'Eglise et régénérer par le baptême, en la préservant du péché et en l'ornant de la grâce, en la mettant, lui, dont le nom est saint, dans la voie de la sainteté, et lui fournissant les secours nécessaires pour y parvenir. Voilà selon elle tout son bonheur ; voilà les avantages dont elle souhaite qu'on la félicite, et dont en effet les élus la féliciteront pendant toute la bienheureuse éternité : *Ex hoc beatam me dicent omnes generationes, quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus*.

L'âme mondaine parle quelquefois de Dieu, mais selon les fausses idées de son esprit et les désirs déréglés de son cœur. Les louanges qu'elle lui donne le déshonorent : en rehaussant sa bonté elle détruit sa justice. Comme elle a intérêt qu'il ne punisse pas le péché, elle se persuade qu'il ne le punira pas ; elle assure de sa miséricorde ceux qui s'en rendent indignes, ceux qui n'ont pour lui ni amour ni respect, qui vivent dans le désordre et croupissent dans l'impénitence. Mais l'âme chrétienne, qui parle de Dieu comme Dieu a parlé de lui-même dans ses Ecritures, et qui voit dans le cours des siècles tant de marques de la sévérité et de la rigueur de ce juste Juge sur les cœurs endurcis et les pécheurs impénitents, ne la promet, cette miséricorde, qu'à ceux qui, effrayés de la salutaire crainte de sa justice et de ses jugements, s'efforcent de sortir du chemin fu-

neste de la perdition et de rentrer dans l'heureux sentier de la vie : *Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum.*

Enfin, au lieu que l'âme mondaine s'égare dans la vanité de ses pensées et de ses paroles, ne s'entretient et ne s'occupe que du monde et de ce qui est dans le monde, l'âme vraiment chrétienne, l'âme juste, n'a pas de plus doux plaisir, à l'exemple de Marie, que de porter son cœur vers le Seigneur, qui l'a créée pour contempler sa gloire et louer ses ouvrages. Tantôt elle exalte la force de son bras, qui a opéré tant de merveilles, *fecit potentiam in brachio suo*; tantôt la droiture de son cœur, qui hait l'orgueil et rejette les orgueilleux, *dispersit superbos mente cordis sui*. D'autres fois elle admire combien dans ses conseils il est différent des enfants des hommes, lui qui précipite dans l'abîme les grands et les puissants du siècle, qu'on adore comme les dieux de la terre, *deposuit potentas de sede*, et qui élève dans la gloire les faibles et les petits, qu'on méprise comme la balayure du monde, *et exaltavit humiles*; qui enrichit les pauvres des trésors de la grâce, *esurientes implevit bonis*, et renvoie les riches vides des biens véritables et les réduit à une indigence affreuse, *et divites dimisit inanes*.

Mais elle s'attache surtout, cette âme, à considérer l'extrême bonté du Seigneur pour Israël, son serviteur, pour l'homme fidèle et juste, à qui il se communique si familièrement, il s'unit si étroitement, et il se donne si entièrement, qu'il semble oublier sa grandeur et ne se ressouvenir que de sa miséricorde : *Susecepit Israël puerum suum, recordatus misericordie suae*; et, comme il avait promis tant de fois et de siècle en siècle dans ses Ecritures cette divine alliance avec les hommes, l'âme juste, qui voit ou plutôt qui sent et qui éprouve l'accomplissement de ces promesses, y trouve de merveilleux motifs pour affermir sa foi, rehausser son espérance, et enflammer son amour : *Sicut locutus est ad patres nostros Abraham et semini ejus, in secula*. C'est ainsi que pensait et parlait la Vierge sainte, et voilà aussi les plus ordinaires comme les plus agréables réflexions de l'âme juste.

Que d'utiles instructions nous fournit donc le mystère de la visitation ! Marie, qui porte Jésus-Christ dans son sein, y est une excellente figure des âmes chrétiennes qui le possèdent dans leur cœur. On y voit leurs devoirs dans ce qu'elle fait, leurs prérogatives dans ce qu'elle entend, et leurs sentiments dans ce qu'elle dit.

Après, cela qui s'étonnera que le saint évêque de Genève ait en tant de dévotion pour un mystère si salutaire et si instructif, lui qui l'a si fidèlement exprimé dans sa conduite, et qui a voulu que les vierges sacrées qu'il a enfantées à Jésus-Christ l'exprimassent dans la leur, afin que les filles de François de Sales fussent à juste titre les filles de la Visitation ? Qui doute qu'il n'ait rempli les devoirs d'un homme juste, qu'il n'en ait possédé les avantages, et formé les senti-

ments ? Il en a rempli les devoirs, puisque, disposant toutes choses avec douceur comme la Sagesse même, il a atteint la fin de la justice, qui est la sainteté, et que vivant parmi les mondains il a su se conserver pur de la corruption du monde. Il en a possédé les privilèges, puisqu'il a été l'heureux canal par lequel les grâces du Seigneur ont coulé sur tant d'hérétiques convertis à la foi, tant de pécheurs portés à la pénitence, et tant de justes élevés à la perfection; et que, bien loin de s'oublier lui-même en travaillant pour le prochain, il a bu de l'eau de sa citerne, pour ne servir des termes que lui adressa un Souverain Pontife, *Bibe aquam de cisterna tua*; il en a bu, dis-je, avec plus d'abondance qu'il n'en a répandu sur les autres. Il a conçu et formé les sentiments d'un homme juste : c'est le témoignage que lui ont rendu ceux qui ont entendu les paroles dégradées et de vie qui sortaient de sa bouche, et que lui rendent encore ceux qui lisent les ouvrages, pleins d'une piété si affectueuse et d'une si douce onction, qui sont sortis de ses mains.

Ses dignes filles sont les fidèles imitatrices de leur illustre père, elles qui se sont renfermées dans la clôture sainte pour s'élever sans obstacle à la perfection et pour éviter les occasions de perdre la grâce. Que de faveurs n'attirent-elles pas sur les autres par l'efficacité de leurs prières ! que de mérites n'amassent-elles pas pour elles-mêmes par la sainteté de leurs œuvres ! Comment parlent-elles de Dieu dans leurs édifiants entretiens ? comment parlent-elles à Dieu dans leurs ferventes oraisons ?

Quelle confusion pour nous, Chrétiens ! Hélas ! au lieu d'avancer dans la voie de Dieu, ne reculons-nous pas ? Au lieu de conserver la grâce, ne nous exposons-nous pas au danger de la perdre ? Ne scandalisons-nous pas le prochain, que nous devrions édifier ? et bien loin d'être remplis de richesses spirituelles, n'en sommes-nous pas entièrement vides et réduits à une triste indigence ? Quelle idée avons-nous de Dieu ? Y pensons-nous, en parlons-nous, et le monde avec ses vanités n'est-il pas le seul objet qui nous occupe ?

Ah ! de grâce, profitons mieux du mystère dont la solennité nous assemble et de l'évangile qui le rapporte, et, justifiés par la miséricorde du Seigneur, formons-nous sur le parfait modèle des âmes justes, sur la divine Marie, que l'Eglise nous propose aujourd'hui. Remplissons les devoirs des justes en croissant dans la justice et prenant de sages précautions pour n'en pas déchoir ; jouissons de leurs privilèges en tâchant par notre zèle d'être les instruments des grâces du Seigneur sur les autres, et par notre fidélité d'être nous-mêmes les sujets de ses bénédictions abondantes. Formons leurs sentiments en parlant du Dieu et à Dieu, et en parlant d'une manière digne de lui, afin qu'après avoir rempli les devoirs des justes, joui de leurs prérogatives, conçu et formé leurs sentiments, nous

obtenions leur récompense, qui est la vie éternelle.

PANEGRYRIQUE DE SAINT SAUGE,

ÉVÊQUE D'ALBI.

Discours préliminaire.

Après le panégyrique de saint Martin, ancien patron de la ville de Saint-Sauge en Nivernais, nous avons cru pouvoir placer celui de saint^{re} Sauge même, qui a donné le nom à la ville. On l'appelle en latin *Salvius*, et en français, *Saulge* qu'on prononce Sauge. La difficulté est de savoir quel est ce saint. Depuis plus d'un siècle on l'honore comme évêque d'Albi, et un peu auparavant on l'honorait comme évêque d'Amiens; mais le nouveau Bréviaire de Nevers prétend que son culte a commencé dès le vi^e siècle, longtemps avant celui des deux saints évêques, et qu'il n'a été que simple religieux. Effectivement ses anciennes images le présentent sous l'habit monastique. Sa statue, placée de temps immémorial sur le maître-autel, porte une crosse, mais fort courte, et l'ouverture de la main paraît plutôt faite pour tenir une palme, qu'on peut en avoir ôtée pour y mettre une crosse. On a lu dans une histoire imprimée depuis très-longtemps que sous le règne de Charlemagne on transféra les reliques d'un saint Sauge, martyr d'Afrique, à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, dont le prieuré de Saint-Sauge est une dépendance, et d'où les reliques du saint ont été apportées dans le chœur de l'Eglise. Il y a dans l'*Auxerrois* un lieu appelé *Villa Nova Sancti Salvii*, et celui qui est dans le Nivernais se nommait anciennement *Villa vetula Sancti Salvii*. La fête de l'un et de l'autre se célèbre le 16 octobre, qui est justement le jour où le Martyrologe romain fait mention des saints martyrs d'Afrique. Il y a donc bien de l'apparence que ce saint est un des martyrs de la persécution qu'excita contre les catholiques et surtout contre les religieux d'Afrique Genséric, arien, roi des Vandales, et qu'il est arrivé dans la ville de Saint-Sauge, comme en beaucoup d'autres endroits, que la mémoire du véritable patron s'y étant perdue, on lui a substitué un autre saint célèbre du même nom. Si le culte du saint martyr s'y établissait, on pourrait tirer un juste sujet de panégyrique de l'Histoire qu'a composée Victor de Vite de la persécution des Vandales. Quand les continuateurs de Bollandus en seront aux saints du 16 octobre, ils nous éclairciront peut-être davantage là-dessus. En attendant, nous avons cru pouvoir donner l'éloge du saint évêque d'Albi, qui, quand on l'a prêché, était reconnu pour titulaire de l'église, et qui, ayant été un très-illustre prélat de France, est si digne de nos louanges et si capable de nous édifier par ses vertus et ses mérites.

Certains nouveaux auteurs de la Vie des Saints, sur le témoignage de quelques gens

du pays qui n'avaient rien approfondi, ont reconnu sans aucune difficulté notre saint pour évêque d'Albi, et ont rapporté la Vie du patron de la ville de Saint-Sauge le 10 septembre, qui est le jour auquel ce saint prélat est honoré à Albi; au lieu que la fête du titulaire de Saint-Sauge est célébrée dans le lieu le 16 octobre, qui est justement le jour que les martyrologes assignent aux martyrs d'Afrique.

Il ne sera pas encore inutile de remarquer que les mêmes auteurs parlent de la résurrection du saint comme d'une vision céleste. Il serait cependant fâcheux de contredire en cela saint Grégoire de Tours, qui raconte cet événement merveilleux comme l'ayant appris non par des rapports incertains, mais de la propre bouche du saint, qui vivait dans le même temps que lui. Nous avons donc cru pouvoir, après M. d'Andilly et les Actes de l'Eglise d'Albi, reconnaître ce fait, tout extraordinaire qu'il est, pour véritable.

Abiit qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque. Similiter et qui duo acceperat lucratus est alia duo.

Celui qui avait reçu cinq talents s'en alla, il trafiqua avec cet argent, et il en gagna cinq autres. Celui qui en avait reçu deux en gagna de même encore deux autres. (Math. XXV, 16, 17.)

Il n'en est pas du saint dont j'entreprends l'éloge comme des autres saints évêques à qui l'Eglise applique la parabole des talents : elle lui convient dans un sens bien plus spécial et plus particulier. Entre les autres bienheureux pontifes, celui qui a reçu cinq talents n'est pas le même que celui qui en a reçu deux; et celui qui en a reçu deux n'est pas non plus le même que celui qui en a reçu cinq : ce sont des ouvriers et des ministres séparés et distingués. Mais dans l'admirable prélat que nous honorons aujourd'hui nous trouvons réunis ces deux serviteurs bons et fidèles que notre évangile nous propose. Nous pouvons remarquer dans ce seul homme ces deux hommes différents; car, comme on l'a vu mourir et revivre, descendre dans le tombeau et s'en relever, on a pu aussi le voir dans sa première vie employer fidèlement les cinq talents du premier serviteur, et n'user pas moins dignement dans sa seconde vie des deux talents du second.

Je parle à un peuple qui sait l'histoire toute miraculeuse de saint Salvius, évêque d'Albi, appelé vulgairement saint Sauge, que vous reconnaissez, messieurs, pour titulaire de cette église, et dont la solennité vous assemble aujourd'hui. On vous l'a dit plusieurs fois, et on vous l'a confirmé par des témoignages authentiques, que votre merveilleux patron, par un privilège singulier et tout à fait inoui, a été ravi dans le ciel sans son corps, a repris sa dépouille mortelle après l'avoir quittée, et a été renvoyé à l'Eglise militante pour l'assister et la secourir, après avoir été citoyen de l'Eglise triomphante.

En un mot, il est sorti de ce monde et y est revenu par la toute-puissance du Très

Haut, qui est admirable dans ses saints, et par l'ordre absolu de cet arbitre souverain de la vie et de la mort. Or, la première fois qu'il vécut parmi les hommes, on lui a confié cinq talents, et on l'a chargé de deux la seconde; et dans l'une et l'autre de ces situations il a fait un si digne et si saint emploi des biens de son maître, que dans les deux comptes qu'il lui a fallu rendre il a été reconnu un bon et fidèle serviteur, et a mérité après sa première administration aussi bien qu'après la seconde d'être introduit et d'entrer dans la félicité et la joie de son Seigneur. C'est ce que nous allons représenter dans ce discours. Nous considérerons premièrement notre saint dans les jours de sa première vie, et secondement nous l'envisagerons dans le temps de la seconde. Nous verrons l'usage qu'il a fait des dons et des grâces du Seigneur dans ces deux états divers. D'abord il est ce premier serviteur qui, ayant reçu cinq talents, en gagne cinq autres : *Abiit qui quinque talenta acceperat, et lucratus est alia quinque*. Ensuite il est ce second serviteur qui, ayant reçu deux talents, en gagne de même deux autres : *Similiter et qui duo acceperat lucratus est alia duo*. Les deux caractères de ces deux serviteurs, qu'il exprime parfaitement dans ses deux différentes vies, feront les deux parties de son panégyrique, et les deux points de mon discours. *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Seigneur, vous m'avez mis cinq talents entre les mains : en voici cinq autres que j'ai gagnés. C'est ainsi que le premier serviteur dans notre évangile parle à son maître à la fin de son administration; et c'est ainsi que le saint dont je commence l'éloge a pu parler au Seigneur dès le milieu de la sienne et en lui rendant compte de l'emploi de sa première vie. En effet, dans tout ce temps-là qui précéda celui où il fut chargé de l'épiscopat, il reçut comme cinq talents divers, par rapports aux cinq différents états où il se trouva. Ce fut d'abord un jeune homme dans le siècle, ensuite un magistrat dans le barreau, après cela un religieux dans le cloître, puis un abbé à la tête d'une communauté régulière, et enfin un solitaire dans une grotte. Le sage distributeur des talents, qui les distribue selon le besoin et la portée d'un chacun, *unicuique secundum propriam virtutem*, communiqua à ce jeune homme dans le monde le don de l'innocence, à ce magistrat celui de l'intégrité, à ce religieux celui de la régularité, à cet abbé celui de l'humilité, et à ce solitaire celui de la ferveur. Voilà les cinq talents que son maître lui confia, et qui profitèrent merveilleusement entre ses mains.

Premièrement, Dieu donna au jeune Sage une grâce de préservation et d'innocence pour le garantir de la corruption du siècle dans un âge qui y est si exposé. Vous savez, messieurs, quels sont les périls de ces premières années, et avec combien de raison la plupart des hommes peuvent faire à Dieu

cette prière du Psalmiste : Seigneur, ne vous ressouvenez pas des péchés et des ignorances de ma jeunesse : *Delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris*. La jeunesse est une mer orageuse où les flots impétueux des plus violentes passions, agitant sans cesse une âme encore faible, lui font faire presque toujours comme à un fragile vaisseau de tristes et funestes naufrages. La jeunesse est l'écueil ordinaire de la vertu, et je ne pense pas que même parmi les plus grands saints on en trouve beaucoup dont les commencements aient été tout à fait louables aussi bien que la fin; mais celui dont nous célébrons la fête employa si dignement son premier talent, coopéra si fidèlement à cette grâce d'innocence dont Dieu le prévint dès l'âge le plus tendre, qu'il fut vertueux aussitôt que raisonnable, et qu'il s'étudia à servir Dieu aussitôt qu'il commença à se connaître. Il a été assez heureux pour porter le joug du Seigneur dès son enfance, pour marcher dans les voies si difficiles de la jeunesse sans que jamais on l'y ait vu faire des écarts, pour passer ces jours mauvais sans participer à leur malice, et un temps où régnent tous les vices sans en contracter aucun. C'est le glorieux témoignage que l'Eglise d'Albi, dont il fut le digne pontife, lui rend tous les ans au jour de sa fête, dans les leçons des divins offices, où elle dit qu'il fut dès ses premières années irréprochable et exempt de vices : *ab adolescentia expers vitiorum*.

Rien ne put le détourner du sentier étroit qui conduit à la vie, ni l'engager dans la voie large qui mène à la perte. Tout jeune qu'il était, on ne vit rien dans lui non plus que dans Tobie de jeune ni de puéril : *Cum junior esset nihil puerile gessit in opere*. La contagion de l'exemple ne put l'infecter ni le torrent de la multitude l'entraîner; et, tandis que les autres allaient en foule vers les idoles du siècle, il fuyait leur compagnie scandaleuse, et se réfugiait dans le temple du Seigneur pour y adorer ce Dieu d'Israël à qui il offrait avec une exacte fidélité les prémices de ses années, *primitiva sua fideliter offerens*, persuadé qu'il était qu'il n'est rien de plus injuste que de ravir à Dieu, qui est le roi immortel des siècles et le maître souverain de tous les temps, une partie, la première et la plus belle partie d'une vie qui est tout à lui, et rien de plus dangereux que de remettre le service qu'on lui doit à un âge avancé, puisque nul ne sait le moment fatal où sa course doit finir, et que la mort peut moissonner la jeunesse la plus florissante aussi bien que la plus infirme vieillisse. C'est par cette prudence prématurée qu'il se conserva pur des souillures du monde; qu'il eut soin de fuir, selon le précepte de saint Paul, les désirs insensés et les passions dérégées de la jeunesse, *juvenilia desideria fuge*, et qu'il sut s'exempter de tant de pernicieux vices auxquels les jeunes hommes sont sujets : *ab adolescentia expers vitiorum*. Ainsi mit-il à profit le premier talent de son maître, et usa-t-il de cette

grâce d'innocence dont ce Dieu de bonté l'avait prévenu dès ses plus tendres années.

Quel modèle, admirable saint, pour ceux de cet âge! Ah! que nul d'entre eux ne soit assez téméraire pour mépriser votre jeunesse, qui fut si chrétienne et si irrépréhensible! *nemo adolescentiam tuam contemnat*. C'est la coutume des jeunes gens de se moquer de ceux de leur âge qu'on leur propose pour exemple, et d'en faire le sujet de leurs fades et indignes railleries. Pour vous, dont nous tâchons aujourd'hui de publier les louanges, et dont l'Eglise a canonisé les vertus, qu'aucun ne soit assez impie pour traiter avec mépris une jeunesse si vertueuse et si édifiante, *nemo adolescentiam tuam contemnat*; mais qu'au contraire une jeunesse si louable soit pour eux comme une exhortation puissante qui les porte à vous ressembler et être aussi modérés et aussi sobres que vous l'étiez vous-même, *juvenes hortare ut sobrii sint*. Qu'ils soient, à votre exemple, sobres dans les divertissements et les jeux même innocents, ne s'en permettant qu'autant qu'il est nécessaire pour se délasser de l'application du travail qui leur est convenable, *sobrii sint*; sobres dans l'usage du vin, qui, pris sans la modération requise, est capable de troubler leur raison, à peine formée, et d'irriter leurs passions, déjà trop vives et trop ardentes, *sobrii sint*; sobres surtout dans la fréquentation d'un sexe dont la présence et la vue peut allumer dans leur sang, déjà trop bouillant, les incendies de la concupiscence, *juvenes hortare ut sobrii sint*.

Qu'ils soient religieux envers Dieu et réglés devant les hommes, obéissants aux ordres de leurs parents, et dociles aux instructions de leurs maîtres; qu'ils ouvrent l'oreille aux remontrances salutaires, et qu'ils la ferment aux conseils pernicieux; qu'ils fuient la société contagieuse des libertins, et qu'ils recherchent la compagnie si profitable des gens de bien: enfin qu'ils croissent en vertu et en sagesse à mesure qu'ils avancent en âge. C'est marcher sur les traces et suivre les vestiges du serviteur fidèle que l'Eglise nous propose en ce jour, qui a su si dignement profiter de ce don de préservation et de cette grâce d'innocence dont Dieu a bien voulu le prévenir dès son enfance la plus tendre, et qui fut le premier talent qu'il reçut de son maître.

Le second a été le don d'intégrité pour le garantir des dangers attachés à l'emploi qu'il exerça. Ce fut, messieurs, une magistrature séculière dont le saint se trouva revêtu à la fleur de ses ans: dignité aussi périlleuse qu'honorable, où il eut besoin d'une singulière faveur du Ciel pour n'y point faire de fausses et irrégulières démarches: car quelles qualités ne demande pas une charge de cette nature, où il faut tant de pénétration pour connaître la justice et tant de fermeté pour la rendre; un esprit à qui nul artifice ne puisse imposer, et un cœur que nulle passion ne puisse gagner; où l'on doit fermer la main aux présents et l'oreille

aux sollicitations, avoir des entrailles paternelles pour ceux qui souffrent l'oppression et une sévérité inexorable pour ceux qui la font souffrir; où il faut être inaccessible au respect humain, de sorte que ni promesses, ni menaces, ni plaintes, ni caresses ne puissent ébranler, et qu'on entende gronder à ses côtés l'injustice et ceux qui la protègent, sans se laisser ni vaincre, ni fléchir, ni attendrir, ni émouvoir.

Tel est un homme élevé à une magistrature, s'il répond à la grâce de son état, et tel fut le serviteur-fidèle dont je fais l'éloge. Il comprit parfaitement et accomplit exactement ce beau précepte du Sage, *Noli querere fieri judex*, ne cherchez point à vous asseoir sur les tribunaux de la justice, pour juger les différends des peuples, *nisi valeas virtute irrumperè iniquitates*, à moins que vous n'ayez assez de lumière et de courage pour rompre tous les efforts de l'iniquité; ne vous laissez pas intimider par la considération des hommes puissants, et ne soyez par personne un sujet de scandale, en refusant la justice qu'on vous demande, *ne ponas scandalum in aequitate tua*. Voilà la règle qu'il suivit toujours et dont il ne s'écarta jamais. En effet, il ne favorisa point les prétentions mal fondées de l'homme riche et accrédité, dont au contraire il abaissa la fierté et réprima les violences; et toutes les fois que l'iniquité l'attaqua, il en repoussa les traits et rompit les efforts, *irrumperè iniquitates*. Rien ne fut capable de le séduire et le corrompre. Bien loin de causer du scandale par son peu de droiture, comme parle le Sage, il donna une merveilleuse édification par son inflexible équité: il fut juste au jugement même des hommes injustes, et il s'acquitta de son emploi, selon que le témoignent ses Actes, avec l'approbation du monde et une grande réputation d'intégrité, *cum integritatis laude*; de sorte que l'on vit dans le lieu où il tenait son tribunal, on vit, dis-je, par sa vigilance et par ses soins, les lois en vigueur, la police observée, les innocents absous, les coupables condamnés, le mérite récompensé, le crime puni, l'homme pauvre et indéfendu secouru et protégé, et la justice l'emporter hautement sur la faveur.

Grand exemple pour tous ceux qui sont en place dans les communautés, et que la Providence y a établis ou pour y administrer la justice, ou pour y maintenir l'ordre, ou pour y assigner des logements aux troupes du prince, ou pour y distribuer les tailles et les impôts qu'il est obligé de mettre sur son peuple: car ce sont là autant d'hommes dont l'autorité, par le bon ou mauvais usage qu'ils en peuvent faire, peut être utile ou pernicieuse au public. Qu'ils apprennent donc de ce magistrat si équitable et si intègre à tenir la balance juste, à peser le droit d'un chacun au poids du sanctuaire, à ne point consulter la chair et le sang, à ne point épargner l'un par amitié, et accabler l'autre par vengeance.

Aimez la justice, ô vous qui jugez la terre, dit le Seigneur rendez à chacun ce qui lui

est dû; chassez autant qu'il est en vous, les liens qui vous sont soumis, la fraude et l'injustice, bannissez du trafic et du commerce le faux poids et la mesure trompeuse; réprimez, si vous le pouvez, l'impiété et le libertinage; *Non accipies personam*: donnez-vous de garde de faire aucune acception de personne; proportionnez les fardeaux aux forces de ceux qui les doivent porter; chargez vos citoyens non pas selon vos inclinations, mais selon leurs facultés. Si par des vues de passion ou d'intérêt vous incommodez l'un pour accommoder l'autre, vous devenez coupable d'une injuste préférence qui vous oblige à une restitution rigoureuse, et la faute ne sera point remise que le dommage ne soit réparé. Le saint que vous prétendez honorer, et que vous ne tâchez point d'imiter, vous jugera et vous condamnera, lui qui se comporta avec une si louable intégrité dans un emploi de même nature que le vôtre, *cum integritatis laude*, et qui usa si dignement de ce second talent que le Seigneur lui avait confié.

Quel saint usage ne fit-il pas des autres? Que ne pourrais-je pas dire du don de régularité, qui a été comme le troisième talent que le Seigneur lui donna, pour remplir dans le cloître où il l'appela tous les devoirs d'un cénobite parfait? Quoiqu'il exerçât sa magistrature d'une manière si irréprochable, il ne laissa pas d'en craindre les dangers; en jugeant les hommes il appréhenda le jugement de Dieu: il eut peur que les efforts de l'iniquité, contre laquelle il lui fallait lutter sans cesse, ne prévalussent enfin, et, préférant une fuite sage à une victoire douteuse, il se retira du champ de bataille pour se réfugier dans le monastère d'Albi, où, étant moins exposé, il pût rendre sa vocation plus sûre. Entré dans cet asile sacré, combien n'y éduita-t-il pas ses frères par la pratique exacte des constitutions et des règles? Observa-t-il moins pleinement les conseils dans la religion qu'il n'avait gardé les commandements dans le monde? Fut-il rebuté de l'étroite observance qui régnait dans cette congrégation de justes? Au contraire, cette discipline sévère ne servit-elle pas à exciter sa vigilance et à témoigner sa fidélité? Ne se trouva-t-il pas plus heureux de vivre avec une salutaire contrainte dans cette maison du Seigneur que d'habiter avec une pernicieuse licence dans les tabernacles des pécheurs? Et y eut-il un seul iota et un seul point des sages réglemens de cette communauté sainte qu'il n'étudiait et n'accomplît parfaitement.

Et en vérité il fallait bien qu'il fût un modèle de régularité dans une maison si réglée, puisque, l'abbé qui la gouvernait étant mort, on ne délibéra point sur le choix d'un successeur. Et c'est ici que notre saint donna une preuve authentique de cette humilité que j'ai regardée comme le quatrième don qu'il reçut du Seigneur. Humilité profonde et sincère s'il en fut jamais, puisque, jugé digne de cette glorieuse place par les suffrages unanimes d'une communauté de

saints, il est le seul qui s'en répute indigne, qui ne témoigne pas seulement de bouche et de parole ce bas sentiment qu'il a de lui-même, ce qui est assez commun, mais qui le montre par les œuvres et les effets, ce qui est si rare; qui renonce à cette dignité importune, et qui, ne pouvant vivre avec les hommes sans en être honoré, se cache à leurs yeux, et se renferme, disent ses Actes, dans une cellule qu'il choisit et qui était éloignée, pour n'y être vu que de Dieu: *Conclusit se cubiculo quod remotius delegit*.

Ce fut là qu'il exerça son cinquième talent, que j'ai fait consister dans la ferveur que Dieu lui inspira pour soutenir un genre de vie si extraordinaire et si difficile.

Ferveur dans ses oraisons et ses communications avec Dieu, puisque ses Actes nous l'y font envisager comme un solitaire attentif et recueilli, que Dieu avait conduit dans la solitude afin qu'il méditât sa loi le jour et la nuit, afin que toute sa conversation fût dans le ciel, et qu'il pût vaquer dans le repos et le silence, avec une pleine et entière liberté, à la contemplation des vérités éternelles, *ut liberius Deo vacaret*.

Ferveur dans les rigueurs qu'il exerça contre lui-même, puisque les mêmes momens nous l'y font aussi regarder comme un véritable disciple de Jésus-Christ souffrant, qui porte sur son corps la mortification de son maître, qui crucifie sa chair avec tous ses désirs, et la réduit en servitude par des austérités si terribles, que non-seulement il peut dire avec Jérémie que sa peau s'est noircie, mais qu'elle s'est même changée jusqu'à neuf fois par les saints excès de ses macérations et de ses jeûnes: *Pellis nostra quasi cilibanus exusta est a facie tempestatum famis*.

Ferveur dans les secours qu'il rend au prochain, puisqu'on nous l'y fait encore considérer comme un médecin aussi charitable que miraculeux, à qui le Seigneur avait communiqué le don des guérisons et qui, obligé par l'ordre d'en haut d'interrompre en faveur des malades qui viennent à lui en foule la tranquille contemplation de Marie pour descendre aux embarrassantes fonctions de Marthe, travaille avec bien plus d'ardeur au salut des âmes qu'à la santé des corps, et qui annonce aux hommes infirmes et languissans qu'il guérit la proximité de cet heureux royaume où il n'y aura ni infirmité ni langueur: *Curate infirmos et dicite illis: Appropinquaret in vos regnum Dei*.

Dans ces différents états combien ne fait-il pas profiter les talents de son maître! combien de trésors de mérite n'amasse-t-il pas pour lui-même! Mais combien de sujets d'instruction ou plutôt de confusion ne donne-t-il pas pour nous! C'est un religieux vraiment régulier, et nous sommes des chrétiens sans ordre et sans règle; il s'assujettit aux plus difficiles pratiques du cloître, et nous transgressons les lois les plus faciles du christianisme; il est à tous ses frères par sa vertu une odeur de vie;

et nous sommes à tous les nôtres par nos vices une odeur de mort. C'est un abbé qui, descend d'une place où il était monté par son seul mérite, et nous voudrions monter à des places que nous ne méritons pas ; nous désirons les postes distingués autant qu'il les a crains, et, au lieu de nous abaisser et de nous cacher, nous ne cherchons qu'à nous produire et à nous élever.

Il se retire dans le repos de la solitude pour méditer toujours, et nous ne voudrions pas nous retirer du tumulte du monde pour méditer quelquefois ; nous ne pensons presque jamais aux vérités de la religion, qui ne sortaient point de son esprit et de son cœur ; et notre vie n'est qu'une perpétuelle dissipation, au lieu que la sienne n'était qu'une oraison continuelle.

C'est un juste qui se punit, et nous sommes des pécheurs qui nous épargnons ; il fait une affreuse pénitence des péchés qu'il n'a pas commis, et nous n'en voulons pas faire la plus légère des péchés que nous commettons, et nous avons autant d'indulgence pour nos corps criminels qu'il a eu de dureté pour sa chair innocente. Si le Seigneur, comme un père sage et bon, prend le parti de nous châtier lui-même, nous murmurons comme des enfants rebelles ; et nous traînons malgré nous dans le chagrin et l'impatience la croix que notre saint chargeait volontairement sur ses épaules et qu'il portait avec tant d'amour et de joie.

Ceux qui sont appelés pour remédier aux maladies du corps pensent-ils à procurer des remèdes à l'âme ? C'était là le grand objet du zèle de celui dont je parle, et sa fin principale dans les guérisons miraculeuses qu'il opérait. Au contraire, n'éloignait-on pas souvent l'idée du tombeau par une funeste complaisance pour ceux qui sont près d'y entrer, et a-t-on soin d'avertir les prêtres du Seigneur afin qu'ils leur donnent de saints avis et qu'ils leur administrent les divins sacrements, *inducat presbyteros Ecclesie*.

Sa conduite a donc été bien différente de la nôtre ; mais je crains aussi que notre sort ne soit bien différent du sien, et que nous ne soyons aussi terriblement punis qu'il a été glorieusement et abondamment récompensé. Sa récompense en effet fut glorieuse et abondante. Glorieuse, puisqu'il fut loué par son maître d'avoir fait un digne usage des cinq talents qu'on lui avait confiés et d'en avoir gagné cinq autres, de ce que chaque grâce avait produit son fruit, que le don de l'innocence l'avait rendu innocent dans le monde, celui de l'intégrité intègre dans le barreau, celui de la régularité régulier dans le cloître, celui de l'humilité humble dans la dignité d'abbé, celui de la ferveur fervent dans cette grotte séparée et solitaire où il se retira. *Euge, serve bone* : Je vous félicite, lui dit le Seigneur ; je vous congratulate, ô bon et fidèle serviteur. Récompense abondante, puisque le juste rémunérateur du mérite, non content de donner des louan-

ges à ce digne serviteur, le comble encore de biens ; que, pour avoir été fidèle sur la terre, où tout est petit, il l'éleve dans le ciel, où tout est grand, *quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam*, et qu'il l'introduit dans la joie et la félicité de son Seigneur, *intra in gaudium Domini tui*.

Récompense donc glorieuse et abondante ; mais récompense pour le coup passagère et peu durable, parce que cet excellent ouvrier était encore nécessaire à l'œuvre de son maître, et qu'on avait d'autres talents à lui confier afin qu'il les mit à profit. Aussi entend-on dans le ciel une voix sortie du trône du Très-Haut qui déclare à ce nouveau membre de l'Eglise triomphante, que l'Eglise militante a besoin de ses travaux, et qu'il faut s'y réunir ; et voit-on sur la terre son corps inanimé reprendre une nouvelle vie par la puissance de Celui qui mortifie et qui vivifie, qui conduit dans le tombeau et qui en retire.

Événement extraordinaire et singulier, mais qui n'en paraît ni moins véritable ni moins certain : attesté par le saint même, qui avait trop de lumières pour se tromper lui-même dans un fait de cette nature, et trop de droiture pour tromper les autres : événement confirmé par une communauté de saints religieux, qui, accourus à sa cellule, où ils avaient aperçu une grande lumière et entendu un grand bruit, le trouvèrent aux prises avec la mort et étaient présents lorsqu'il rendit l'esprit ; qui, après avoir gardé son corps une nuit entière sans y avoir remarqué aucun signe de vie, et étant près de le porter au tombeau, le virent tout d'un coup non-seulement vivant, mais rétabli dans une santé parfaite ; événement rapporté par Grégoire de Tours, un des plus éclairés et des plus vertueux prélats qu'ait eus la France, qui ne le tenait pas d'une tradition douteuse et incertaine, mais qui assure l'avoir appris de la propre bouche du saint, et qui l'a consigné à la postérité dans ses ouvrages.

Mais, messieurs, peut-on entendre parler cet homme descendu du ciel de la beauté de la maison de Dieu sans en être épris ? Ce séjour, plus lumineux que le soleil, où il dit qu'il fut transporté par des anges, n'inspire-t-il pas du dégoût pour cette terre ténébreuse qu'habitent les hommes ? Ne voudrait-on pas être associé à cette troupe innombrable qui le reçut dans la céleste Jérusalem, et ne se sent-on pas altéré de ces torrents de volupté qui y coulent, et dont il eut le bonheur de goûter ? Mais il ne suffit pas que l'on désire la joie du Seigneur pour y entrer, il faut encore qu'on la mérite ; il faut que chacun mette à profit les talents que le souverain Maître lui a confiés, et imite selon la mesure de sa grâce ce fidèle et admirable ouvrier dont nous venons de représenter la première vie. Il y fut, comme vous l'avez vu, ce premier serviteur qui, ayant reçu cinq talents de son maître, en gagna cinq autres. *Abiit qui quinque talenta*

accepserat et lucratus est alia quinque. Examinons maintenant sa seconde vie, et nous verrons qu'il y a aussi été ce second serviteur qui ayant reçu deux talents en gagna de même deux autres : *Similiter et qui duo accepserat lucratus est alia duo.* C'est la seconde partie de son éloge, et l'autre point de mon discours.

SECOND POINT.

Si le Seigneur, qui aime les justes, renvoie celui que nous honorons de la sainte Sion, dont il est citoyen, dans une terre étrangère et parmi les habitants de Cédar, c'est afin que, travaillant à procurer la gloire de son Dieu et le salut de ses frères dans ce lieu d'exil, il retourne plus glorieusement dans sa patrie. En quoi je puis dire que ce serviteur fidèle répondit parfaitement aux desseins de son maître. A la vérité nous ne le verrons pas dans sa seconde vie avec cette multiplicité d'états où nous l'avons vu dans la première. Il n'y exerça qu'un emploi qui tout seul demandait un grand nombre de talents pour être dignement rempli. C'est l'épiscopat, où il est élevé malgré lui par le clergé et le peuple d'Albi, qui l'arrache par force de sa solitude, et qui tire cette lumière de dessous le boisseau pour la placer sur le chandelier.

Dieu, qui était l'auteur de ce choix, orna le saint de toutes les qualités d'un grand prélat, et entre les autres vertus lui inspira surtout la charité et le zèle, qui sont les deux plus beaux ornements de la prélature. Ce sont là les deux principaux talents que son maître lui confia et qu'il fit merveilleusement profiter. En effet nous voyons par ses Actes qu'il soulagea les besoins de son troupeau avec une charité compatissante, et qu'il soutint les intérêts de l'Eglise avec un zèle ardent; de sorte qu'il n'usa pas moins fidèlement de ces deux talents de sa seconde vie qu'il avait usé des cinq talents de la première.

Nous commencerons par sa charité, dont nous voyons d'abord un beau trait dans sa compassion envers les pauvres, qu'il assista comme ses frères, et qu'il nourrit comme ses enfants : ses revenus étaient les leurs; ce qui était à lui était à eux, et il leur fut d'autant plus libéral, qu'il ne trouva point d'obstacle à sa libéralité. Qu'est-ce qui oblige tant de chrétiens à fermer leurs entrailles et à endurcir leurs cœurs en voyant leurs frères qui sont dans la nécessité et qui souffrent l'indigence? N'est-ce pas leur excessif et criminel attachement aux biens présents? Ils ne veulent pas distribuer aux pauvres ce qu'ils estiment et aiment trop pour s'en priver eux-mêmes.

Mais quelle idée pouvait se former des choses de la terre celui qui avait possédé les richesses du ciel et qui ne vivait que de l'espérance d'en reconquerir la possession? « Si nous considérons, dit saint Grégoire Pape, les biens qui nous attendent dans le ciel, nous n'aurons qu'un extrême mépris pour ceux dont on peut jouir sur la terre, parce

que l'opulence d'ici-bas comparée à la félicité d'en-haut est un poids et un fardeau plutôt qu'un soulagement et un secours, *pondus est, non subsidium.* » C'étaient là les sentiments de celui dont nous célébrons la fête, de cet homme du ciel, et qui était tout céleste, *de caelo caelestis.* Comme il n'avait dans l'esprit et dans le cœur que ces trésors que la rouille ne peut gâter et que les voleurs ne peuvent enlever, il se sentait comme chargé des richesses fragiles et périssables, et s'en déchargeait avec plaisir entre les mains des pauvres. Pour le chrétien qui s'est livré à sa cupidité, c'est un homme de terre et tout terrestre, *de terra terrenus*, à qui le vil métal qu'il adore est un joug qui est doux et un fardeau qui est léger : il le porte avec joie, et il ne le quitte qu'avec douleur.

Mais examinons de quels termes se servent les Actes de la vie de notre charitable prélat pour examiner quelle était sa charité : *Sibi parcus, ut in alios posset esse beneficus* : il est marqué qu'il s'épargnait à lui-même pour répandre sur les autres, et qu'il s'incommodait lui-même pour accommoder ses frères. Hélas! qu'une charité de ce caractère est rare aujourd'hui! Il y en a qui refusent tout aux pauvres sans se rien accorder à eux-mêmes, qui possèdent des biens et qui ne savent pas s'en servir ni en faire aucun usage, et qui, par un aveuglement fatal, souffrent eux-mêmes au milieu de l'abondance et laissent souffrir aux autres tout ce que la pauvreté a de plus fâcheux et de plus dur : et ce sont les avarés. On en voit d'autres qui font des dépenses superflues et folles, qui emploient à l'entretien d'un jeu excessif et continu, ou d'une table trop délicate et trop somptueuse, des sommes immenses; et qui, bien loin d'avoir de quoi soulager les pauvres, ne sauraient fournir à leur intempérance et à leurs plaisirs. Il s'en trouve qui ne sont magnifiques que pour se faire un vain honneur de leur magnificence, qui refusent un peu de pain aux pauvres tandis qu'ils donnent aux riches de grands festins, et qui ne répandent leurs largesses et leurs présents que sur ceux qui n'en ont pas besoin : et ce sont les fastueux. Mais le saint, qui ne fut ni fastueux, ni prodigue, ni avare; dont la vertu était solide et la charité bien réglée, fit un autre emploi de ses biens, et ne donna dans aucune de ces extrémités vicieuses. S'il épargna, ce ne fut qu'à lui seul; s'il répandit avec profusion, ce fut sur les pauvres, se refusant tout à lui-même pour être en état de ne rien refuser aux membres de Jésus-Christ : *Sibi parcus, ut in alios posset esse beneficus.*

Mais sa charité ne se borna pas aux pauvres qui souffraient l'indigence, il l'exerça encore d'une manière éclatante sur ceux de ses citoyens qui tombèrent dans la captivité. La guerre, qui est un fléau de Dieu; la guerre, qui dépeuple la terre et peuple l'enfer; la guerre, qui inquiète les souverains et ruine les sujets, affligeait et pressait alors la France bien plus cruellement qu'elle n'a fait de nos jours, de sorte que, si nous com-

parons nos maux à ceux de ce temps-là, au lieu de nous plaindre et de murmurer, nous nous consolerons et nous bénirons le Seigneur de ce qu'il nous frappe si légèrement. Des troupes de soldats entrent dans la ville d'Albi, non pas pour y loger comme ceux qu'on nous envoie, mais pour en déloger les habitants, pour mettre dans les fers des hommes libres, et punir des innocents, dont tout le crime était de refuser l'obéissance à un usurpateur et de garder la fidélité à leur prince légitime.

Que fit alors le bon pasteur? bien différent du mercenaire, qui, voyant le loup entrer dans la bergerie, s'enfuit et se cache, il quitte toutes les autres brebis pour chercher celles qui étaient égarées et les reporter l'une après l'autre, s'il en est besoin, sur ses charitables épaules. Prêt à donner sa liberté et sa vie pour son troupeau, il s'expose hardiment à la fureur du loup. Il parle au général ennemi, il le sollicite, il le presse, il le conjure; et le Seigneur, qui tient entre ses mains le cœur des grands de la terre, fléchit celui de ce guerrier indomptable, qui moins indocile que Pharaon, accorda sans peine à ce nouveau Moïse la délivrance de son peuple.

Voilà le service que le saint prélat rendit à ses citoyens; et plutôt à Dieu, messieurs, que vous voulussiez vous en rendre à vous-mêmes un semblable. Hélas! le démon, votre adversaire, comme l'appelle le Prince des apôtres, *adversarius vester diabolus*, n'est que trop souvent entré dans votre ville, où il a peut-être fait des ravages plus terribles que le général dont je viens de parler n'en fit alors dans Albi. N'y en a-t-il point effectivement parmi vous qu'il ait réduits sous sa pernicieuse servitude, non pas malgré eux, comme l'ennemi réduisit sous la sienne les citoyens du charitable évêque, mais volontairement et de plein gré? N'y en a-t-il point qui aient pris le parti de cet usurpateur contre Dieu, leur légitime souverain, et qui, se rendant aux trompeuses suggestions de ce tyran séduisant, ont bien voulu devenir ses esclaves? Ah! de grâce, qu'ils secouent un joug si dangereux et si funeste. Qu'ils aient pour eux-mêmes cette espèce de charité que le saint pasteur eut dans cette rencontre pour son troupeau, et qu'ils se retirent sagement, comme parle l'Apôtre, des pièges du démon, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plaît : *Resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi detinentur ad ipsius voluntatem*.

La peste aussi bien que la guerre fournit au saint prélat l'occasion de faire éclater sa compassion charitable pour les malheureux et les affligés. La ville d'Albi fut en proie au mal contagieux, et le pasteur ressentit dans son cœur tout ce que les autres souffraient sur leur corps. Que ne puis-je vous le représenter dans cette ville désolée, où s'offraient à ses yeux tant d'images de mort, et de mort si affreuse! Vous l'entendriez gémir et pousser des sanglots vers le ciel pour fléchir le Dieu vengeur et arrêter le

cours de sa juste vengeance; vous le verriez ne rien omettre pour dissiper la contagion par ses prières et l'adoucir par ses soins, s'exposer à tous les périls, recueillir les soupirs des uns, animer les autres à la patience, et laisser à tous des fruits abondants de sa charité; vous l'admiriez avec ces hommes délaissés tenir lieu de médecin à ceux-ci, de prêtre à ceux-là, et de serviteur à tous; et de ces mains sacrées qu'il imposait sur les ministres du Seigneur pour leur donner le Saint-Esprit, servir les pestiférés : plus glorieux de rendre en secret ces humbles offices aux membres de Jésus-Christ que de paraître à la suite de son clergé dans la pompe des cérémonies.

Faisons ici un moment de réflexion sur nous-mêmes, messieurs : si tant de malades abandonnés trouvaient dans nous la même compassion et les mêmes secours, le souverain Juge dirait à chacun de nous au jour des récompenses ce qu'il dira à cet homme de miséricorde : Venez, le bien-aimé de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé avant la création du monde, parce que j'étais infirme et vous m'avez visité : *Infirmus eram et visitasti me*. Mais hélas! bien loin de surmonter généreusement nos répugnances comme il surmonta les siennes, nous nous en laissons honteusement vaincre; nous craignons d'intéresser notre santé, comme si elle était bien importante, au lieu qu'il ne craignait pas d'exposer sa vie, si chère à ses citoyens et si utile à l'Eglise.

Elle était en effet, cette précieuse vie, utile et salutaire à l'Eglise dont le saint évêque fut par son zèle un des plus fermes appuis et des plus intrépides défenseurs; zèle que j'ai appelé le second talent que le Seigneur lui a confié dans les jours de son épiscopat, et dont il n'usa pas moins fidèlement que du premier, puisque ce zèle n'éclata pas moins que sa charité.

C'est ce qui parut surtout lorsqu'il retira un de nos rois d'une dangereuse hérésie, et la France d'un extrême péril. Chilpéric I^{er}, qui régnait alors, était un prince qui se piquait de littérature, et qui avait effectivement une assez bonne teinture des lettres. Mais, comme il est ordinaire aux hommes du monde qui ont quelque érudition de faire les théologiens et de se former de nouveaux systèmes sur la religion, soit parce qu'ils aiment à se distinguer du commun en ne croyant pas comme les autres, soit parce qu'ils veulent juger de nos dogmes selon leurs faibles vues et leurs connaissances bornées, ce roi savant donna dans cet écueil de la science. Il choisit pour exercer sa curiosité le mystère même de la Trinité, celui de tous où les hommes curieux trouvent le moins à se satisfaire, et, voulant pénétrer et approfondir la majesté du Très-Haut, il fut accablé du poids de sa gloire : *scrutator majestatis opprimetur a gloria*. Il eut la témérité de nier ce qu'il n'avait pas la force de comprendre; de soutenir qu'il ne pouvait y avoir qu'une personne dans Dieu, comme il n'y avait qu'une nature, et de re-

nouveler l'impiété de Sabellius, que les conciles avaient depuis longtemps foudroyée par leurs anathèmes.

L'hérésie, qui est toujours extrêmement pernicieuse dans les souverains, l'était particulièrement dans celui-ci, qui n'avait pas seulement du pouvoir pour l'établir, mais qui était capable d'employer les moyens les plus violents et les plus cruels pour son établissement; car on sait ce que l'histoire rapporte du naturel de ce prince, qu'un ancien et célèbre historien n'a pas craint de nommer le Néron de la France. Néanmoins c'est à cet Hérode que notre nouveau Jean-Baptiste ose s'opposer : bien loin de souscrire à son dogme impie, il lui dit en face qu'il ne lui est pas permis de dogmatiser : *Non licet*. Sujet humble et soumis en tout le reste, mais en ceci prélat ferme et inébranlable. C'est un mur d'airain et une colonne de fer pour la défense de la vérité. Il parle des témoignages du Seigneur devant un roi féroce, et n'appréhende pas d'en être confondu; comme Elie il porte hardiment le nom du vrai Dieu devant cet Achab, et, plus heureux qu'Elie, il en est écouté, respecté, admiré. Chilpéric ne put résister à la force et à la vertu de l'esprit de Dieu, qui parlait par la bouche de l'évêque d'Albi; et, persuadé par ce prélat, aussi docte que zélé, qu'il n'appartient pas à la raison humaine de percer les adorables obscurités de l'essence divine, et que les rois, étant enfants de l'Eglise aussi bien que les autres fidèles, sont obligés comme eux de captiver leur esprit sous le joug de la foi et de condamner ce qu'elle condamne, il jeta lui-même au feu un écrit qu'il avait composé pour soutenir l'erreur. C'est ainsi que le zèle du saint sauva la France d'un péril évident, et, tandis que les hommes le bénissaient sur la terre, les anges tutélaires de cette monarchie lui applaudissaient dans le ciel.

Un procédé si généreux condamne hautement la lâcheté de ceux que le moindre respect humain intimide. Notre saint, craignant bien plus d'être rejeté de Dieu que disgracié des grands du monde, ose approcher du trône pour y faire la leçon aux rois, et, si un impie se moque en notre présence de la piété ou des personnes qui en font profession, si un insolent blesse les oreilles chastes, si un détracteur flétrit l'honneur du prochain, on écoute tranquillement de tels discours; et si celui qui les tient a de l'autorité, on lui applaudit, et par une complaisance aussi honteuse que criminelle on enseigne l'idole. Que cette conduite est éloignée de celle de l'homme de Dieu que nous honorons, dont le zèle ne parut pas avec moins d'éclat dans les assemblées des évêques!

On convoqua de son temps un célèbre concile, comme nous l'apprenons de ses Actes. Il y alla dans le même esprit que Paul et Barnabé allèrent à celui de Jérusalem. Les prélats, qui savaient les grandes choses que le Seigneur avait faites par son ministère, le reçurent et l'écoutèrent comme un homme

descendu du ciel, et il se prévalut de la haute estime que lui avait acquise son éminente sainteté pour arracher et pour détruire les hérésies et les scandales, pour édifier et pour planter la vraie foi et les saintes mœurs, et il contribua aux utiles réglemens qu'il plut au Saint-Esprit et à ses confrères d'établir pour la pureté de la doctrine et la réformation des abus.

Pères et mères, mères et maîtresses, combien d'ignorance et peut-être de corruption, soit dans vos enfans, soit dans vos domestiques! Tenez donc des espèces de conciles dans vos maisons sur la foi et sur les mœurs; portez des lois et les faites observer! Qu'on apprenne par vos soins les principes de la religion et qu'on en garde les règles sacrées; prescrivez des temps propres à l'instruction et d'autres à la prière, et n'oubliez rien de ce qui dépend de vous, afin que Dieu soit connu et servi dans vos familles. Vous imitez par là le saint, qui, étant entré au concile comme un apôtre, en sortit de même, et alla, selon que le témoignent ses Actes, répandre les rayons de sa sainteté et de sa doctrine, non-seulement au dedans de son diocèse, mais encore au dehors, *suam etiam extra diœcesim*, éclairant et échauffant comme un astre également lumineux et ardent tous les lieux où le poussait l'esprit de Dieu, faisant en cela tout le contraire de ce que nous faisons, nous qui scandalisons les âmes partout où nous nous trouvons, bien loin de les édifier; nous dont les discours et les exemples leur sont aussi funestes que ceux du saint leur étaient salutaires.

Enfin il était temps qu'un prélat si charitable et si zélé reçût la récompense de sa charité et de son zèle. Il avait pleinement répondu aux desseins de Dieu sur lui, et parfaitement employé les talents que son Maître lui avait confiés. Il était temps que ce serviteur bon et fidèle fût récompensé, et qu'il rentrât dans la joie de son Seigneur, pour n'en plus sortir. Aussi ce Dieu de toute consolation lui prédit-il l'heureux moment de sa venue. Ce vrai Israëlite, assis et pleurant sur les fleuves de Babylone, apprit avec de merveilleux transports de joie qu'il allait revoir sa chère Sion, qu'il n'avait quittée qu'à regret, et après laquelle il soupirait sans cesse. Il craignit d'autant moins la mort, qu'il la connaissait déjà: il l'envisagea avec des yeux tranquilles; il alla même, pour ainsi dire, au-devant d'elle, en préparant de ses propres mains son tombeau et tout ce qui était nécessaire pour ses funérailles, et s'étant pour la seconde fois paisiblement endormi dans le Seigneur, il fut reporté par les anges dans la céleste Jérusalem. Le juste distributeur des récompenses le fit monter bien plus haut qu'il n'était auparavant, parce que le digne emploi des deux derniers talents dont on l'avait chargé pour sa seconde administration lui avait acquis de nouveaux et plus abondants mérites, et par conséquent un degré de gloire bien plus élevé.

Voilà, messieurs, pour conclusion de ce

discours, les grands et édifiants exemples que l'Eglise vous propose dans les deux vies de votre saint patron. Dans la première il a été ce premier serviteur qui, ayant reçu cinq talents, en a gagné cinq autres : *Abiit qui quinque talenta acceperat, et lucratus est alia quinque*. Dans la seconde il fut ce second serviteur qui, ayant reçu deux talents, en gagna de même deux autres, *similiter et qui duo acceperat lucratus est alia duo*. Malheur à nous si nous ne profitons pas de ces exemples, et si, au lieu d'imiter ce fidèle serviteur, nous ressemblons au serviteur qui cacha son talent dans la terre, et n'en fit aucun usage, si nous ne tirons aucun fruit des dons du Seigneur, et si ses grâces, qui devraient être les principes de notre sanctification et de notre salut, deviennent les sujets de notre condamnation et de notre perte !

Glorieux patron et puissant protecteur, qui avez si fidèlement employé les talents du Seigneur, obtenez-nous la même fidélité pour ses dons et ses grâces. Saint dès vos jeunes années, demandez-lui que la jeunesse de votre ville soit sainte ; magistrat incorruptible, que vos magistrats ne se laissent point corrompre ; religieux si exact à observer les règles du cloître, que votre peu-

ple le soit à accomplir les lois du christianisme ; abbé si humble, qui ne pouviez souffrir d'être honoré, faites que nous soyons moins sensibles au vain et dangereux fantôme du point d'honneur ; solitaire si fervent, que nous imitions votre ferveur, soit dans les prières que nous adressons à Dieu, soit dans les pénitences que nous nous imposons à nous-mêmes, soit dans les services que nous rendons au prochain. Et, pour venir au temps de votre seconde vie, et de votre admirable épiscopat : prélat si charitable et si zélé, priez l'auteur de vos excellents dons qu'il nous inspire cette charité compatissante qui vous attendrissait, et ce zèle ardent qui vous dévorait ; que chacun de nous procure du soulagement aux pauvres et contribue à la conversion des pécheurs selon ses forces et son pouvoir, afin que, quand notre Maître commun viendra nous demander compte de ses talents et de ses grâces, il nous reconnaisse pour de bons et fidèles serviteurs, nous introduise dans cette joie du Seigneur où vous avez mérité de rentrer, et où nous puissions avec vous le glorifier éternellement. C'est, messieurs, ce que je vous souhaite.

NOTICE SUR LE P. LORIOT.

LORIOT (Julien), prêtre de l'Oratoire, né à Laval en 1633, se consacra aux missions sur la fin du xvii^e siècle. Ne pouvant plus supporter la fatigue de ces pieux exercices, aux quels il s'était livré pendant quatorze ans, il donna au public les *Sermons* qu'il avait prêchés dans ses courses évangéliques. Ils forment neuf volumes de *Morale*, six de *Mystères*, trois de *Dominicales*, en tout 18 volumes in-12, 1695 à 1713. Le style en est simple, la morale exacte, et toujours appuyée sur l'écriture et sur les Pères. Il mourut à Paris en 1715. Outre ses sermons on a de lui : *Traduction des Psaumes selon la Vulgate, avec de*

pieuses réflexions, publiée par le P. Quesnel ; Paris, 1709, 3 volumes in-12 ; *Vita sanctorum Veteris Testamenti piis cogitationibus expl. illustrata complectentes historiam Judicum, Regum, Tobie, Machabeorum et sanctorum mulierum* ; Paris, 1704, 2 vol. in-8^e ; *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers*, extraite de la *Discipline* du P. Thomassin ; Paris, 1702, in-4^e ; pour cet extrait l'orateur n'a pris que ce qui regardait la morale ; *Abrégé en français des Annales ecclésiastiques de France* du P. Leconte, en manuscrit.

SERMONS

SUR LES PLUS IMPORTANTES MATIÈRES

DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

SERMON I.

OUVERTURE DE LA MISSION.

Il faut prendre le texte de l'évangile du jour, et l'appliquer à l'ouverture de la mission.

Esprit-Saint, esprit de lumière, esprit d'amour, versez vos grâces, répandez vos

bénédictions sur cette mission : mettez en ma bouche et en celle des autres prédicateurs les vérités dont vous voulez instruire ces peuples : mais en même temps, mettez dans le cœur des auditeurs les dispositions propres pour les recevoir. Et vous, Vierge sainte, obtenez-leur cette grâce ; et, afin qu'ils reçoivent avec fruit la parole de Dieu,

qui leur sera annoncée pendant cette mission, obtenez-leur quelques-unes des saintes dispositions dont vous étiez remplie lorsque vous reçûtes en vos entrailles très-pures cette parole vivante au moment que l'ange vous salua, comme nous allons faire. *Ave, Maria.*

EXORDE.

Le Fils de Dieu, au chapitre XX de saint Jean, parlant à ses apôtres, et en leur personne aux missionnaires qui devaient continuer leurs fonctions, dit une chose qui est extrêmement honorable à ceux-ci et très-avantageuse à ceux à qui ils sont envoyés : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ausside même* (1-2). Comme s'il voulait dire : Tout ainsi que mon Père m'a envoyé comme lumière pour dissiper les ténèbres du monde, comme médecin pour guérir ses plaies, et comme vie pour vivifier les hommes, je vous envoie pour les mêmes fins; savoir, pour éclairer les aveugles, rendre la santé aux malades, et même ressusciter les morts. *Sicut misit me Pater et ego mitto vos* : Je vous établis mes lieutenants pour agir en mon nom, sous ma conduite et sous mon autorité; je vous fais l'honneur de vous associer avec moi pour travailler au salut des âmes, pour lesquelles j'ai employé tant de sueurs et répandu jusqu'à la dernière goutte de mon sang. C'est pourquoi, messieurs, quoique, en ne considérant que nos personnes particulières, vous puissiez nous regarder en quelle qualité qu'il vous plaira, mépriser, si vous voulez, et nous, et ce que nous vous dirons; néanmoins si vous regardez comme vous devez Celui qui nous envoie, et au nom duquel nous parlons, vous êtes obligés de nous entendre avec soumission et avec respect. *Legatione pro Christo fungimur*, dit l'apôtre saint Paul au nom de tous les prédicateurs : autant que vous voyez de missionnaires, ce sont autant d'ambassadeurs que Jésus-Christ vous envoie pour vous déclarer ses volontés et pour vous porter ses ordres; et ainsi, quand nous parlons, ce n'est pas en notre nom, mais au nom de notre Maître, *Christo pradicante per nos*, dit le même apôtre; quand vous entendez prêcher, il ne faut pas vous imaginer entendre des hommes; c'est Jésus-Christ lui-même qui parle par notre organe, et qui s'énonce par nos bouches. Ainsi le mépris que vous ferez de la parole de Dieu ne tombera pas sur le prédicateur, puisque ce n'est pas lui qui parle; mais il retournera sur Jésus-Christ même, dont il n'est que l'organe et l'interprète. C'est ce qu'il dit lui-même en saint Luc, parlant à ses disciples, et à tous ceux qu'il devait envoyer prêcher par le monde : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise* (3). Ainsi, quand vous voyez un grand empressement à venir vous entendre, qu'on y accourt de tous côtés, qu'on se presse

pour avoir place, qu'on vous écoute avec grande attention, ne croyez pas que ce soit à cause de vous, et n'en prenez pas le sujet d'une vaine complaisance; car ce n'est pas vous, mais moi qu'ils viennent entendre. Mais aussi, quand on vous méprise, qu'on ne fait aucun état de tout ce que vous dites, qu'on n'en retire aucun profit, qu'on en fait même des railleries, ne croyez pas que l'injure tombe sur vous, c'est à moi qu'elle s'adresse : *qui vos spernit, me spernit*. Et cette injure ne s'arrête pas à moi, mais elle remonte jusqu'à celui qui m'a envoyé : *Qui autem me spernit spernit eum qui misit me*. Mais, afin que vous sachiez, et ce que Jésus-Christ prétend, et ce que nous prétendons en cette mission, vous remarquerez qu'en toute mission il faut considérer trois sortes de personnes : celle qui envoie, celle qui est envoyée, et ceux à qui elle est envoyée. Dans la première de toutes les missions, dans celle qui doit être le modèle de toutes les autres, je veux dire la mission divine, c'est le Père éternel qui envoie, c'est le Fils de Dieu qui est envoyé, et c'est aux hommes qu'il est envoyé. Dans la mission que nous entreprenons, qui est à l'honneur de la mission divine, c'est Jésus-Christ qui envoie, c'est nous qui sommes envoyés, c'est à vous que nous sommes envoyés. Voyons donc quels sont les desseins de Dieu, qui envoie; quels sont les nôtres, qui sommes envoyés; quels doivent être les vôtres, à qui nous sommes envoyés; ce que Dieu prétend, ce que nous prétendons et ce que vous devez prétendre en cette mission. C'est ce qui va faire le partage de ce discours, et le sujet de votre attention.

Dessein du sermon.

- I^o POINT. Les desseins de Dieu dans la mission. — De renouvellement des justes. — De conversion pour les pécheurs. — De condamnation pour ceux qui n'en profiteront pas.
- II^o POINT. Quels sont les desseins des missionnaires. — On ne peut se fier qu'on prêche la vérité. — Les oppositions qu'on fait à la mission.
- III^o POINT. Quels doivent être les desseins des auditeurs. — Écouter la parole de Dieu. — L'écouter avec attention. — La pratiquer. — Prier. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Les desseins de Dieu en la mission.

Pour bien connaître les desseins de Dieu en cette mission, que nous entreprenons par son ordre, il est nécessaire de savoir ceux qu'il a eus en la première mission qui a jamais été faite, je veux dire en la mission de son Fils. Il en a en plusieurs, dont ce n'est pas maintenant le temps de parler; mais entre tous ceux-là j'en remarque trois principaux, qui paraissent avec plus d'éclat, et qui sont les mêmes que Dieu a eus ensuite dans toutes les autres missions. Le premier

spernit; qui autem me spernit spernit eum qui misit me. (*Luc., X, 16.*)

(1-2) Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (*Joan., XX, 21.*)

(3) Qui vos audit me audit, et qui vos spernit me

est d'affection pour les justes, le second de miséricorde pour les pécheurs, et le troisième de justice sur les Juifs endureis.

1. Il est venu afin que ceux qui étaient déjà justes par les bonnes œuvres faites avec la foi et la confiance en sa venue, le fussent encore davantage : *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant*. Je suis venu, dit le Fils de Dieu lui-même, non-seulement afin de donner la vie à ceux qui ne l'avaient pas, mais encore afin de la donner plus abondamment à ceux qui l'avaient déjà, et que ceux qui étaient justes le fussent encore davantage : *Qui justus est justificetur adhuc*. 2. Il est venu pour faire miséricorde aux pécheurs, et pour les sauver : *Christus Jesus*, dit saint Paul, *venit in hunc mundum peccatores salvos facere*. 3. Pour justifier la conduite de son Père sur les Juifs endureis, et pour les convaincre que c'était leur faute s'ils ne se convertissaient, puisqu'ils avaient au milieu d'eux un sauveur et un libérateur qui, au lieu de leur profiter, ne devait servir, contre son dessein, qu'à les rendre plus coupables, et dont ils devaient tirer occasion de leur ruine, au lieu d'en tirer celle de leur salut : *Ecce positus est hic in ruinam multorum in Israel*. Voilà les desseins de Dieu dans la mission de son Fils, et ce sont les mêmes qu'il a dans cette mission.

Le premier est de progrès en la vertu pour les âmes justes, et d'un renouvellement qu'elles doivent faire dans la piété et dans la pratique des bonnes œuvres. *Seigneur*, dit le Prophète-Roi, *quand vous voulez renouveler entièrement la surface de la terre, vous envoyez votre souffle divin, qui donne une nouvelle vie et une nouvelle vigueur à toutes choses* (4). Jésus-Christ, comme j'ai dit, nous envoie ainsi que son Père l'a envoyé, afin que ceux qui sont déjà justes le soient encore davantage, et que ceux qui ont déjà la vie de la grâce l'aient avec plus d'abondance : *Ut vitam habeant et abundantius habeant*. C'est le dessein qu'il a sur vos âmes, auquel vous devez vous rendre fidèles. Vous devez pour ce sujet entendre avec assiduité et avec soin les prédications qu'on fera de l'horreur du vice et de la beauté de la vertu, afin de vous établir toujours plus fortement en la haine de celui-là et en l'amour de celle-ci. Vous devez vous fortifier en vos bonnes résolutions, vous rendre plus fervents en l'exécution des bonnes œuvres que vous pratiquez, et en entreprendre de nouvelles. Enfin, après la mission, on doit voir un renouvellement entier de piété, de ferveur et de dévotion en cette ville.

C'est ce que par la miséricorde de Dieu on a vu et on voit encore dans la plupart des lieux où l'on a fait mission : on y fréquente les sacrements avec plus d'assiduité et avec plus de révérence qu'on ne faisait auparavant; on a plus de dévotion et de respect envers le saint Sacrement; on l'accompagne en grand nombre quand on le

porte aux malades; et je suis moi-même témoin de cette piété de plusieurs villes, où j'ai vu deux ou trois rues de suite remplies non-seulement de peuple, mais encore de personnes les plus apparentes qui suivaient le saint Sacrement quand on le portait aux malades, et qui avaient commencé cette dévotion depuis que la mission avait été en leur ville. Les prisons et les hôpitaux, qui auparavant étaient abandonnés, sont maintenant fréquentés; les pauvres sont assistés; on va même chercher jusque dans leurs maisons ceux que la honte empêche de découvrir leur nécessité; même dans plusieurs lieux des dames de qualité emploient non-seulement leurs moyens, mais encore leur personne en ce saint exercice, et se réunissent en une confrérie de charité, afin de se partager et d'aller tour à tour visiter les pauvres malades en leurs maisons, les consoler et leur fournir les choses nécessaires. On voit enfin en beaucoup d'endroits un renouvellement presque général en toutes sortes d'états et de conditions : plus de libéralité dans les riches, plus de patience dans les pauvres, plus de soin des parents pour les enfants, plus d'obéissance des enfants envers leurs pères et mères, plus de modestie dans les habits, plus de retenue dans les jeunes hommes, plus de pudeur dans les filles, et généralement plus de piété en tous. C'est ce même renouvellement que Dieu demande et attend de vous en cette mission : c'est le premier dessein qu'il a, et pour l'exécuter il enverra le souffle de sa divine parole afin de renouveler, et faire entièrement changer de face à cette ville : *Emittes spiritum tuum*, etc.

Le second dessein de Dieu en cette mission est de miséricorde pour les pécheurs, qu'il veut convertir par cette voie et par ce secours extraordinaire qu'il leur envoie. Je puis dire, messieurs, sans crainte de me tromper, et par la longue expérience que j'en ai, et par l'aveu de tous ceux qui ont été employés en cette fonction, que la mission est un des moyens des plus salutaires et des plus infaillibles que Dieu a choisis en ce siècle corrompu pour la conversion des pécheurs, ce qui a fait dire à un grand homme de ce temps que la mission était la dernière grâce que Dieu voulait faire à son Eglise. Car, comme Dieu a créé les hommes par sa parole toute-puissante, *Fecisti omnia verbo tuo* (5), dit le Sage; comme il les a rachetés par sa parole incarnée; comme il les sanctifie par les paroles sacramentales, il les convertit le plus ordinairement par sa parole annoncée; et le remède le plus efficace pour remettre dans le bon chemin les âmes qui en sont égarées, c'est la parole de Dieu débitée par les prédicateurs. C'est pour ce sujet qu'il menace comme d'un grand châtiment l'âme réprouvée, qui est figurée sous le symbole d'une vigne abandonnée, de la priver de ce secours, quand il dit par son

(4) *Emittes spiritum tuum et renovabis faciem terræ. (Psal., CIII, 3.)*

(5) *Sap., IX, 41.*

prophète Isaïe qu'il commandera à ses mnées de ne point distiller sur elle la pluie salutaire de sa divine parole (6). Il menace par le même prophète la ville de Jérusalem de lui ôter les prophètes et les hommes sages qui lui pourraient donner de bons conseils (7). Et quand il est en colère contre la terre, il dit qu'il lui enverra la famine, qui ne sera pas une disette de pain et d'eau, mal qu'on aperçoit le plus, quoiqu'il ne soit pas le plus à craindre, mais la disette de la parole de Dieu (8).

Il est vrai que les prédications qu'on fait pendant les avents et les carêmes sont très-utiles, et que Dieu s'en sert quelquefois pour faire changer de vie aux pécheurs. On voit néanmoins par une malheureuse expérience, dont vous pouvez être les témoins aussi bien que moi, que cet effet est assez rare, et qu'il y en a fort peu qui, après les sermons de plusieurs carêmes, restituent le bien mal acquis, se réconcilient sincèrement avec leurs ennemis, et qu'assez souvent après Pâques on est aussi impudique, aussi ardent pour ses intérêts, et aussi esclave de ses autres passions, qu'on était avant le carême. Ce n'est pas la faute de la parole de Dieu, qui est vivante, efficace et plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants. Je ne veux pas dire non plus que ce soit la faute des prédicateurs qui se cherchent eux-mêmes au lieu de chercher purement la gloire de Dieu et le salut des âmes; mais je dis hardiment que c'est la faute des auditeurs, qui non-seulement n'apportent aucune disposition pour recevoir cette parole divine, mais qui en apportent de toutes contraires; qui viennent l'entendre, non pas pour se convertir, mais pour se divertir, et qui ne la peuvent souffrir à moins qu'elle ne soit ajustée à leur goût. Ce n'est pas ordinairement ce qu'on vient chercher dans les prédications de la mission, qui sont morales, familières, accommodées à la condition et à la capacité des auditeurs, et que l'on sait n'être pas pour flatter l'oreille, mais pour toucher les cœurs; non pas pour contenter l'esprit par des recherches curieuses, mais pour émouvoir la volonté par de bonnes et de fortes vérités chrétiennes; non pas pour faire passer agréablement une heure de temps, mais pour faire passer la vie sans péché: en un mot, non pas pour divertir les auditeurs, mais pour les convertir.

Aussi voit-on presque dans toutes les missions des conversions extraordinaires et des changements puissants de la droite du Très-Haut. On y voit, que la gloire, mon Dieu, en soit à vous seul, des impudiques qui deviennent chastes, des vindicatifs qui pardonnent à leurs ennemis, des ivrognes qui deviennent sobres, et ce qui est plus

difficile que tout le reste, l'on y voit des restitutions considérables du bien d'autrui; l'on y aperçoit des changements notables dans tous les états de vie, beaucoup plus d'équité dans les juges, plus de fidélité dans les marchands, plus de modestie dans les églises. On remarque même cet heureux changement dans la face extérieure des lieux; on n'y voit plus de boutiques ouvertes pour vendre les dimanches et les fêtes; les cabarets ne sont plus si fréquentés; les brelans et les assemblées de jeu sont presque abandonnés, on voit enfin un grand changement dans la plupart des lieux et dans la plupart des pécheurs. C'est, messieurs, ce que Dieu prétend de vous; c'est le second dessein qu'il a en cette mission, la conversion des pécheurs. C'est à vous de vous y rendre fidèles, et de ne pas recevoir cette grâce en vain. Le temps de la mission est un temps précieux, un temps favorable, un temps de salut, duquel je puis dire avec saint Paul : *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis* (9). C'est donc à vous de prendre garde que ce temps précieux ne s'écoule inutilement pour vous, de peur qu'au lieu d'un temps de miséricorde il ne devienne pour vous un sujet de condamnation, qui est la troisième vue de Dieu sur les missions.

La mission est sans doute l'effet d'une très-grande miséricorde de Dieu sur les lieux où elle est envoyée; mais le croirez-vous, messieurs, qu'elle est aussi quelquefois un effet de sa justice, et que comme elle est un sujet d'absolution pour les uns, elle est aussi un sujet de condamnation pour les autres? C'est à la vérité une très-grande miséricorde pour plusieurs qui en profiteront, et qui étaient infailliblement perdus sans ce secours; mais aussi c'est une justice très-effroyable pour ces endurcis qui tiendront ferme contre la force de la parole de Dieu, et qui nonobstant tout ce qu'on dira continueront dans leurs péchés, puisqu'ils en seront bien plus condamnés (10). C'est ce que le Fils de Dieu disait à des villes endurecies; et moi je dis, à son exemple, que c'est un grand malheur pour vous si vous ne profitez de la mission, puisqu'elle vous condamnera, et que les autres villes qui n'ont pas ces secours que vous avez, et qui les souhaiteraient fort, n'en rendront pas le compte que vous en rendrez si vous n'en profitez : *Segeti pluit ad horreum, spinis ad ignem*, dit excellemment saint Augustin : La pluie qui tombe sur une belle moisson sert à la faire croître et à la rendre plus tôt prête à être mise dans le grenier; mais celle qui tombe sur les épines les fait croître plus vite, afin qu'on les mette plus tôt au feu. Il en est de même de la pluie céleste

(6) *Nubibus mandabo ne pluant super eam imbrem.* (Isa., V, 6.)

(7) *Auferet Dominus a Jerusalem prophetam, consiliarium et sapientem.* (Isa., III, 1-3.)

(8) *Mittam famem in terram, non famem panis neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini.* (Amos, VIII, 11.)

(9) II Cor., V, 20.

(10) *Væ tibi, Corozaim, væ tibi, Bethsaïda, quia si in Tyro et Sidone factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cinere et cilicio penitentiam egissent. Verumtamen dico vobis Tyro et Sidonem remissus erit in die judicii quam vobis.* (Matth., XI, 21.)

de la parole de Dieu : lorsqu'elle tombe sur les âmes bien disposées , elle les fait croître en toute sorte de vertus , elle les rend propres pour le ciel ; mais , si elle tombe sur les âmes couvertes des épines de leurs passions , dont elles ne veulent point se défaire, elle ne sert qu'à les faire brûler plus tôt (11). Mais non, j'espère que ce malheur n'arrivera à personne, et je veux croire, pour ma consolation, qu'il n'y a qui que ce soit, ni dans cette assemblée ni dans cette ville, qui n'ait un dessein sincère de profiter de la mission. C'est en effet le principal dessein de Dieu, et c'est pour nous y conformer que je vais vous dire quels sont les nôtres. Ce qui va faire le sujet de la seconde partie.

DEUXIÈME POINT.

Quels sont nos desseins.

L'Écriture sainte rapporte que , Jacob ayant un jour envoyé son fils Joseph pour visiter de sa part ses autres enfants et savoir leur disposition et l'état de leur santé , quelqu'un qui le rencontra lorsqu'il était errant dans la campagne lui demanda ce qu'il cherchait : *Fratres meos quero* , répondit ce saint jeune homme. Comme le Père éternel a envoyé son Fils au monde , de même Jésus-Christ nous envoie ici pour visiter ses enfants , pour savoir leur disposition et l'état de la santé de leurs âmes (12). Si quelqu'un me voyant en ce lieu demandait ce que je cherche , ce que je viens faire ici avec les autres missionnaires , ce que nous prétendons , quelle est notre intention , quel dessein nous avons , je lui répondrais au nom de tous : *Nous venons chercher nos frères* (13), si par hasard ils étaient égarés , s'ils n'étaient pas dans le véritable chemin de la vertu. Non , messieurs , nous ne venons pas ici chercher ni vos biens , ni vos estimés , ni vos applaudissements , mais vous-mêmes. Nous ne cherchons pas ce qui vous appartient , mais vous-mêmes (14). C'est le dessein que nous avons en cette mission ; c'est le seul salut de vos âmes que nous prétendons , et , pourvu que nous puissions vous procurer ce bien , nous nous tiendrons amplement récompensés de toutes nos fatigues et de tous nos travaux. Nous devons marcher sur les traces de Jésus-Christ notre divin Maître ; nous devons imiter non-seulement ses actions , mais la fin qu'il se proposait en ses actions : et , comme il a eu pour fin principale de sa mission et de sa venue en terre le salut de nos âmes , ainsi que l'Église nous le met souvent en la bouche : *Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cælis* , nous , qui ne pouvons prétendre à d'autre gloire qu'à celle d'être en tout et partout ses disciples ; nous , dis-je , qu'il envoie de la même

façon et pour la même fin que son Père l'a envoyé (15) , serions-nous dignes de pardon si le salut de vos âmes n'était le seul et unique objet de tous nos desseins et de toutes nos prétentions ?

Pour arriver à cette heureuse fin , je prêcherai , non pas ce qui sera agréable , mais ce qui sera utile ; et je dirai toutes les choses que Jésus-Christ me mettra en la bouche pour le salut de vos âmes , encore qu'elles semblent un peu fâcheuses à la nature. Il s'en trouvera peut-être quelques-uns qui ne l'approuveront pas , et qui , imitant ces frénétiques , lesquels , comme dit saint Augustin , se fâchent contre le médecin qui veut les guérir , rejetteront avec colère les remèdes dont on se servira pour leur santé (16). *Omnis pene sermo divinus habet æmulos suos* (17) , dit excellemment Salvien. *Quot genera præceptorum tot sunt adversariorum* : Il n'y a presque pas de parole dans l'Évangile qui n'ait son ennemi déclaré , et chacun de ses préceptes trouve son adversaire qui n'en peut souffrir le débit. *Sermones sacros improbi hostes suos dicunt* : Les méchants disent que les prédicateurs sont leurs ennemis , à cause qu'ils parlent contre les vices dont ils ont pris le parti. Jésus-Christ déplaît aux avares , dit saint Augustin , parce qu'il n'a pas pris un corps d'or (18) ; il déplaît aux impudiques , parce qu'il est né d'une vierge ; il n'est pas agréable aux orgueilleux , parce qu'il a souffert les injures les plus atroces avec une patience admirable ; et les délicats ne le peuvent souffrir , parce qu'il a enduré des supplices si rigoureux. Il en est de même de sa parole : elle est insupportable à ceux qui ne veulent pas pratiquer les vertus qu'elle loue , ou éviter les vices qu'elle blâme. Les méchants , dit encore Salvien , aiment mieux rejeter la loi de Dieu que de changer leur cœur , et ils haïssent plutôt les préceptes que leurs vices (19).

L'expérience fait tous les jours voir la vérité de ce qu'a dit il y a longtemps ce savant auteur. Si le prédicateur ne dit rien qui choque les inclinations vicieuses , on trouve qu'il a parfaitement bien prêché , et qu'il n'a rien dit que de très-véritable ; mais on n'en juge pas de même s'il parle contre des vices desquels on ne veut pas se corriger. Ainsi la même prédication qui plaira aux uns déplaira aux autres , selon que l'on est coupable ou innocent de certains péchés qui y ont été décriés. Un avare qui est chaste trouve bon tout ce que le prédicateur dit contre l'impureté , non pas ce qu'il dit contre l'avarice. Au contraire , un impudique qui est libéral ne trouve jamais mauvaises les invectives les plus fortes que l'on fait contre l'avarice ; mais il ne peut souffrir celles que l'on fait contre l'impureté , contre les bals , les comédies , les assemblées

(11) *Sicut pluit ad horreum , spinis ad ignem.*

(12) *Sicut misit me Pater , et ego mitto vos.*

(13) *Fratres meos quero.*

(14) *Non vœstra querimus , sed vos.*

(15) *Sicut misit me Pater , et ego mitto vos.*

(16) *Multa febre phreneticis amentes in medicum.*

(17) *Ad Eccles. Cathol. , l. iv.*

(18) *De agon. Christ. , c. 11.*

(19) *Mavult quilibet improbus execrari legem quam emendare mentem , mavult præcepta odisse quam vitia.*

de personnes de sexe différent, et les autres occasions qui portent à ce vice. Quand on prêché contre la débauche et l'ivrognerie, les femmes qui sont exemptes de ce péché et qui voudraient fort que leurs maris n'y fussent pas sujets, trouvent que l'on a admirablement bien prêché, et les hommes que l'on s'est emporté. Au contraire, si l'on parle contre les femmes qui n'obéissent pas à leurs maris, ceux-ci croient que le prédicateur n'en a pas assez dit, et celles-là qu'il a trop exagéré : tant est vrai ce qu'a dit saint Augustin, qu'on aime assez la vérité quand elle ne fait qu'éclairer (20), mais qu'on ne la peut souffrir quand elle reprend. Le même saint expliquant cette parole du Fils de Dieu : *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?* répond : *Quia veritatem dicis*, c'est parce que vous nous dites la vérité ; car, si vous nous disiez des choses fausses qui nous flatassent, nous vous croirions. Ce qui est arrivé à Jésus-Christ arrive tous les jours aux prédicateurs : s'ils veulent élargir les consciences, être complaisants à leurs auditeurs, dire qu'il n'y a pas grand mal de se trouver aux danses, qu'il est permis de tirer intérêt de son argent, on les croira sans aucune peine ; mais, s'ils veulent condamner toutes ces choses, ou plutôt déclarer que la loi de Dieu les condamne, et prêcher la vérité, on ne les croira pas. Et pourquoi ne les croira-t-on pas ? C'est qu'ils disent la vérité, qu'on n'aime pas (21).

Pour moi, messieurs, quoi qu'il en puisse arriver, je dirai hardiment les vérités que je jugerai nécessaires au salut de vos âmes, qui est le seul but que je vous ai souvent dit que nous avons en cette mission. Je déclarerai les crimes, mais pourtant sans indiquer les personnes ; je marquerai les désordres, mais sans marquer ceux qui les commettent ; je poursuivrai le péché à outrance, mais j'épargnerai le pécheur et je tâcherai d'imiter l'adresse de ce père qui, voyant son fils environné d'un serpent près de le faire mourir, tira avec tant de justesse, qu'il tua ce monstre, mais sans blesser son fils (22). De même je tâcherai de décocher les traits de la parole divine en sorte qu'ils tuent les monstres des péchés, mais sans blesser les pécheurs qui en sont environnés ; et pour parler plus clairement, je ferai connaître le crime, mais je prendrai bien garde de faire connaître le criminel.

Voilà donc, messieurs, nos véritables desseins ; voilà ce que nous prétendons, savoir le salut de vos âmes ; et comme c'est la chose du monde qui vous est la plus avantageuse, et que la mission est le moyen le plus efficace pour y parvenir, il ne faut pas douter que le démon, qui ne peut souffrir que les âmes se sauvent, ne fasse tout ce qu'il pourra pour la décrier ou pour en ruiner les effets. Saint Jean, dans son *Apocalypse*, parlant des combats et des victoires de ce prince des

anges fidèles, saint Michel, nous le décrit comme un général d'armée qui va de rang en rang, d'ordre en ordre, de hiérarchie en hiérarchie, avec ses paroles de lumière et de feu à la bouche : *Quis ut Deus?* Qui est comme Dieu, qui mérite d'être considéré comme Dieu ? *Quis ut Deus?* Il me semble de même voir le démon aller de rue en rue, de famille en famille, de maison en maison, mais avec des desseins bien contraires à ceux de saint Michel, puisque c'est pour perdre les âmes. Il me semble, dis-je, l'entendre murmurer, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ses suppôts : Qu'est-il besoin de mission ? N'a-t-on pas assez de prédications le long de l'année, quand les âmes touchées de Dieu veulent se convertir tout de bon et pour cet effet quitter les engagements dangereux, et toutes les occasions qui les tiennent dans le péché ? Ce sont des scrupules, leur dit-il, qu'on vous met en la tête ; ces gens sont trop rigoureux, ils veulent désespérer le monde. Peut-être même ne s'arrêtera-t-il pas là, mais qu'il ira jusqu'à décrier et la mission et les missionnaires, à répandre des bruits ridicules contre leur conduite, qu'ils donnent des pénitences extravagantes, auxquelles ils n'ont jamais pensé ! Que sais-je même s'il ne dira point, car il est assez malicieux et assez impudent menteur pour cela, que nous cherchons à faire notre profit en la mission, encore que nous fassions profession publique de n'être à charge à qui que ce soit, de ne recevoir aucun présent, ni de boire et manger chez personne. Mais je m'étonne si peu de toutes ces choses, qu'au contraire j'en tire un bon augure ; et plus je vois que le démon s'élève, qu'il crie, qu'il tempête contre une mission, plus je conjecture qu'il y a de fruit à faire, puisqu'il prend tant de peine pour l'empêcher. Mais, s'il tâche de ruiner nos desseins, nous ferons de notre côté tout ce qui sera possible pour ruiner les siens, et, nonobstant tout ce qu'il pourra faire et dire par le moyen de ses suppôts, nous ne laisserons pas de travailler courageusement à l'œuvre de votre salut. C'est le seul dessein que nous avons : voyons maintenant quels doivent être les vôtres. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Quels doivent être les desseins des auditeurs.

Le dessein de Dieu dans cette mission, comme vous avez vu dans la première partie, est la sanctification de vos âmes : *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra*. L'unique dessein que nous y avons, comme j'ai dit souvent dans la seconde, est le salut de vos âmes. C'est aussi la seule chose que vous devez prétendre, et à laquelle vous devez travailler de toutes vos forces.

Pour y réussir heureusement, il faut que vous fassiez une grande estime et de la mis-

(20) *Amant veritatem lucentem, oderunt redarguentem. (Confess., l. X. c. 25.)*

(21) *Si veritatem dico vobis, quare non creditis*

mihi? Quia veritatem dico.

(22) *Monstra ferit nemine læso.*

sion et de la parole de Dieu qui vous y sera annoncée, et que vous soyez bien persuadés de sa nécessité : *Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam* (23), dit le prophète Isaïe. La plus grande partie des chrétiens, même de ceux qui ont de l'esprit pour tout le reste, et qui savent plusieurs autres choses, ne savent point ce qu'il est nécessaire de savoir pour se sauver; ils n'ont point la connaissance de Dieu qu'ils doivent avoir; ils ne font aucune attention à la grandeur de celui qu'ils offensent; ils ne connaissent pas la sévérité de sa justice, la sainteté de ses commandements, ni les moyens de les accomplir. Comment sauraient-ils ces choses s'ils ne les apprennent, et où pourraient-ils mieux les apprendre qu'à la prédication, qui est comme une école publique où l'on enseigne toutes sortes de bonnes choses? Si vous voulez apprendre une profession, comme celle de peintre, ou quelque autre, vous ne vous contentez pas d'en prendre des leçons dix ou douze fois l'année, mais vous passez beaucoup de temps dans cet apprentissage (24). Croyez-vous qu'il soit plus facile d'apprendre à être bon peintre que d'apprendre à être bon chrétien? Et vous prétendez néanmoins le savoir en n'entendant que rarement les prédications.

Ne me dites pas, je vous prie, que vous en savez assez, que vous avez entendu tant de prédications, et qu'on ne saurait vous dire rien de nouveau. Je n'oserais pas promettre de dire rien de nouveau, mais j'ose promettre de vous le dire d'une manière qui vous sera nouvelle, c'est-à-dire morale, familière, et qui descendra dans un détail dans lequel on ne descend pas ordinairement. Il est vrai que vous avez entendu plusieurs prédications, mais, comme j'ai déjà dit, vous y cherchiez plutôt à vous divertir qu'à vous convertir : ce qui n'arrive pas dans la mission, où les prédications sont plus propres à toucher la volonté qu'à divertir l'esprit. Je veux croire qu'on ne vous dira rien que vous ne sachiez déjà, mais je puis vous assurer sans crainte qu'on vous dira plusieurs choses que vous n'avez jamais bien pratiquées. Ne me dites pas non plus que vous avez bien d'autres choses à faire que de venir entendre les prédications, car nous prenons les heures qui vous sont les plus commodes et qui ne vous détournent point de votre travail ni de vos autres occupations. Mais, même quand cela vous détournerait un peu, avez-vous aucune affaire plus importante et à laquelle vous soyez plus obligés de vaquer qu'à celle de votre salut? Vous pouvez bien quelque jour recouvrer le temps que vous retrancherez de votre travail et de vos autres affaires; mais il y a grande apparence que si vous perdez ce temps vous ne le recouvrirez point, et que

(23) *Isa.*, V, 13.

(24) *Ceteras artes non sine magistro discimus; hæc tam vilis est, ut præceptore non egeat.* (*Hieron.*)

(25) *Et eorum injuriam nostram arbitramur injuriam.* (*In Math. hom.*)

vous ne trouverez jamais une si belle occasion d'apprendre ce que vous devez savoir et que vous devez pratiquer pour faire votre salut.

C'est à la vérité quelque chose de venir entendre la parole de Dieu avec assiduité, mais c'est peu si on ne l'écoute avec attention; et si d'un côté c'est en témoigner de l'estime d'y assister souvent, d'un autre côté c'est en témoigner du mépris de ne pas y appliquer son esprit. Nous nous offensoas, dit saint Chrysostome, lorsqu'entretenant les autres de choses toutes vaines ils témoignent de l'indifférence en nous écoutant, et nous prenons cette inapplication de leur esprit pour une injure qu'ils nous font (25). Et nous croyons que Dieu ne s'offensera pas lorsqu'en nous disant de si grandes choses par la bouche des prédicateurs nous avons l'esprit ailleurs et nous ne daignons pas seulement nous y appliquer. Lorsque l'ange avertit Loth de sortir de Sodome afin de se délivrer de l'embrasement qui allait fondre sur cette misérable ville, il l'écoula et le crut; mais quand Loth alla donner cet avis important à ceux qui devaient être ses gendres, ils ne l'écouterent pas, et qui pis est ne le crurent pas : ils disaient qu'il se moquait quand il leur parlait de la sorte (26). De même, quand le prédicateur avertit ceux qui ont envie de se sauver que la colère de Dieu est près de tomber sur leur tête s'ils ne quittent leur mauvaise vie, ils l'écoulaient avec attention et profitent de ses avertissements; mais quand il dit la même chose aux cœurs endurcis, qu'il les avertit que la mort est proche, qu'ils paraîtront bientôt au jugement de Dieu, que le précipice est creusé sous leurs pieds, où ils seront bientôt précipités, ils ne l'écoulaient que froidement, et ce qui est bien pis, ne le croient pas : il leur semble que le prédicateur ne parle pas tout de bon, mais seulement pour les épouvanter : *Visus est eis quasi ludens loqui.*

Il faut donc entendre la parole de Dieu avec attention; mais ce n'est pas encore assez, vous devez outre cela la réduire en pratique, et c'est ici la plus importante disposition qu'il faut y apporter, et le fruit principal que vous retirerez de la mission. *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud*, disait Jésus-Christ : Bienheureux sont ceux-là qui non-seulement entendent la parole de Dieu, mais ce qui est le principal, qui la pratiquent et qui font ce qu'ils ont entendu (27). Saint Paul dit expressément que ceux qui écoutent la loi ne seront pas pour cela justes devant Dieu, mais que ce sont ceux qui la gardent et la pratiquent (28). Saint Augustin dit des Juifs qui écoutaient avec admiration les prédications du Fils de Dieu : *Ils admiraient sa doctrine, mais ils ne se convertissaient pas pour cela* (29). On peut dire aujourd'hui la même

(26) *Visus est eis quasi ludens loqui.*

(27) *Et custodiunt illud.*

(28) *Non audientes legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.*

(29) *Mirabantur, sed non convertebantur.*

chose de plusieurs qui écoutent avec plaisir, avec assiduité, et même avec estime, la parole de Dieu, mais qui pour cela ne changent pas de vie (30). Il n'en est pas de la prédication comme du saint sacrifice de la messe : quand vous l'avez entendu avec révérence extérieure et attention intérieure, vous avez tout fait, et n'êtes pas obligés à davantage pour ce qui regarde cette action. Mais quand vous avez entendu la parole de Dieu, ce n'est que la moitié de fait, l'autre, qui est la principale, reste à faire : savoir, de mettre en pratique ce que vous avez entendu. C'est, dis-je, la principale, ou plutôt la seule fin de la prédication ; car, si vous venez seulement pour entendre, vous prenez, ainsi que le prédicateur, une peine bien inutile. Vous devriez donc, pour remédier à ce mal, qui est si ordinaire, après chaque prédication vous retirer en quelque lieu écarté, ou de l'église, ou de votre maison, et la faire une sérieuse réflexion sur vous-même : Le prédicateur a parlé contre un tel vice, auquel je suis sujet ; contre ceux qui prennent et qui retiennent le bien d'autrui ; contre les cabarets, les danses, les entretiens trop libres entre les personnes de sexe différent, et ainsi des autres. Est-ce pour les murailles ou pour les piliers de l'église qu'il a prêché ? Sans doute que c'est pour moi, qui fais telle et telle chose, qu'il a reprise. Il faut donc, avec l'aide Dieu, que je m'en corrige, que je cherche les moyens les plus propres à cet effet, et que dès aujourd'hui je commence à mettre la main à cet ouvrage important. C'est ce qui s'appelle entendre la parole de Dieu avec fruit ; mais si l'on se contente de l'entendre sans faire autre chose, il vaudrait autant ne point prêcher, et que les missionnaires et ceux qui les viennent entendre demeuraissent chacun chez eux.

Toutes ces dispositions sont excellentes pour profiter de la parole de Dieu ; elles seraient néanmoins inutiles, à moins qu'elles ne fussent ou précédées ou accompagnées d'une autre, qui est souverainement importante, et à laquelle je vous exhorte de tout mon cœur : c'est la prière. Car vous devez être très-persuadés que les prédications les plus fortes, les raisonnements les plus pressants, les mouvements les plus touchants ne feront aucune impression sur vos cœurs, si Dieu ne les amollit et ne les rend capables de les recevoir. Nous pouvons crier en chaire et nous faire entendre au dehors, mais ce sera inutilement si Dieu ne parle lui-même et ne se fait entendre au dedans. Nous pouvons, dit saint Augustin, avertir par le bruit de notre voix, mais ce bruit

sera fort inutile s'il n'y a personne au dedans qui enseigne (31). Les enseignements que nous donnons, dit encore le même, sont des secours qui viennent du dehors : mais celui qui enseigne les cœurs a sa chaire dans le ciel (32). Outre le prédicateur que vous voyez à l'église, il y a dans le ciel un autre prédicateur invisible, qui d'une main conduit la langue qui parle, et qui de l'autre touche le cœur de celui qui écoute. Priez donc Dieu avec instance que sa divine parole fructifie en vos âmes ; priez-le qu'il envoie de bons ouvriers, de bons prédicateurs, de bons missionnaires en son Église (33). des prédicateurs qui n'aient point d'autres vues que la seule gloire de Dieu et le salut des âmes. Priez-le en particulier pour le bon succès de cette mission ; qu'il ruine les artifices du démon, qui fera tout ce qu'il pourra pour empêcher le fruit ; de faire bien connaître ses suppôts, qu'il emploiera pour cet effet, afin d'en avoir l'horreur qu'ils méritent, et de donner les lumières nécessaires pour bien discerner le mensonge d'avec la vérité, et ceux qui cherchent véritablement le salut de vos âmes d'avec ceux qui cherchent à les perdre.

CONCLUSION.

Il me semble, messieurs, que vous n'avez pas sujet de douter que nous ne soyons des premiers, je veux dire de ceux qui cherchent le salut de vos âmes, car que viendrions-nous chercher autre chose ? et que ce ne soit à cette seule fin que nous destinons nos travaux, nos peines, nos fatigues, notre santé, et nos vies mêmes, s'il est nécessaire. Oui, messieurs, chacun de nous dit, avec l'apôtre saint Paul, qu'il est prêt à donner non-seulement tout ce qu'il a, mais encore soi-même pour le salut de vos âmes (34). Nos bouches ne s'ouvriront que pour vous aider en cette entreprise ; nos cœurs vous sont ouverts, et même se dilatent, afin de vous pouvoir tous contenir (35). Ne resserrez pas les vôtres, n'épargnez pas nos peines ni nos fatigues, nous sommes tous dévoués au service de vos âmes (36), nous y destinons tout ce que nous avons de forces et de vigueur, et nous y consacrons et tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. Seigneur, qui êtes le maître des cœurs, qui les tenez en votre main, et qui en disposez comme il vous plaît, c'est vous qui devez ouvrir ceux de nos auditeurs, afin qu'ils reçoivent les vérités que vous voulez leur annoncer par nos bouches. Nous pouvons, comme je viens de dire, frapper extérieurement les oreilles du son de notre voix, mais c'est vous qui devez frapper au cœur, et tout ce que nous dirons sera inutile si votre grâce ne l'anime et ne

(30) *Mirabantur, sed non convertebantur.*

(31) *Admonere possumus per strepitum vocis nostræ, si non sit intus qui doceat, inaniter sit strepitus noster.*

(32) *Magisteria forinsecus adjutoria quædam sunt, catholicam in cælo habet qui corda docet.*

(33) *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam.*

(34) *Ego autem libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.*

(35) *Os nostrum patet ad vos, cor nostrum dilatatum est.*

(36) *Non angustiamini in nobis,*

le fait recevoir à ceux qui nous écoutent. Nous ne sommes que de faibles instruments incapables de faire aucune chose, à moins d'être en votre main. Faites donc que nous n'agissions qu'en votre nom et sous votre conduite. Ouvrez nos bouches pour annoncer vos vérités, mais en même temps ouvrez les cœurs de nos auditeurs pour les recevoir; faites que nous soyons de fidèles instruments pour agir selon vos ordres, mais faites aussi que nous ne trouvions point de résistance en ce que nous entreprendrons en votre nom : *Exurgat Deus, et dissipentur inimici ejus; exurge, Domine, non prevaleat homo* (37). Enfin présidez à toute cette mission, et faites que vos desseins y soient accomplis, qui sont d'accroissement en grâce pour les justes, de conversion pour les pécheurs, et de la béatitude éternelle que vous destinez aux uns et aux autres. *Amen.*

SERMON II.

DE LA PAROLE DE DIEU.

*Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud.
Heureux ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la pratiquent. (Luc., XI, 28.)*

EXORDE.

Vous allez, pendant cette mission, jouir de la première partie de ce bonheur, savoir, d'entendre la parole de Dieu qui vous sera annoncée : *Beati*, etc.; mais je ne sais si vous jouirez de la seconde, qui est néanmoins bien plus importante que la première, savoir, de la mettre en pratique, *et custodiunt illud*. Il est vrai que c'est un grand bonheur pour vous, de ce que, etc.; mais de quoi servirait-il, si, etc. Je veux donc aujourd'hui vous procurer un bonheur entier en vous apprenant comment il la faut entendre utilement. Le Fils de Dieu étant près de quitter les hommes, leur a laissé trois grands présents, comme autant de précieux gages de son amour : son corps, son esprit, et sa parole : le premier, lorsqu'il leur dit ces paroles : *Hoc est corpus meum* (38); le second, lorsqu'il dit à ses apôtres : *Accipite Spiritum Sanctum*; le troisième, lorsqu'il dit à ses mêmes apôtres : *Docete omnes gentes* (39). Jésus-Christ a laissé à son Eglise la distribution de ces grands dons pour en faire part aux hommes. Elle se sert pour le premier du ministère de tous les prêtres, qui ont le pouvoir de distribuer le corps de Jésus-Christ; elle n'emploie pour le second que les évêques, qui seuls ont le pouvoir de donner le Saint-Esprit dans le sacrement de confirmation; et pour le troisième elle se sert des prédicateurs, qui comme des hérauts du ciel publient ses commandements et annoncent aux peuples ce que Dieu demande d'eux. Quoique l'on ne fasse que trop souvent un grand abus des deux premiers présents, il faut convenir que l'abus que l'on fait du troisième, savoir, de la parole de Dieu, est beaucoup plus ordinaire. On se prépare au

moins un peu pour les deux premiers; mais pour le troisième, point du tout. On ne vient entendre la parole de Dieu que par habitude, etc. L'on ne croit pas même qu'il faille d'autre préparation que de sortir de sa maison et de venir à l'église. On étudie quelquefois avec soin l'art de bien dire, mais on n'étudie jamais celui de bien écouter. Et n'est-ce pas une grande injustice aux auditeurs de vouloir que les prédicateurs se préparent à bien prêcher, et de ne vouloir rien faire pour se préparer à les entendre? Aussi voit-on que la divine parole opère fort peu; beaucoup de prédications, et peu de conversions; un si grand nombre de prédicateurs, et si peu de véritables chrétiens, après les avants et les carêmes ! etc. Afin de remédier à ce mal, il faut vous apprendre aujourd'hui dans quelles dispositions vous devez entendre la parole de Dieu. Il y en a pour trois temps différents : avant que de l'entendre, quand on l'entend actuellement, et après l'avoir entendue. Trois dispositions dans chacun de ces trois temps, qui feront les trois parties de ce discours.

Dessin du sermon.

- 1^{er} POINT. Dispositions avant la prédication. — Estime. — Pureté d'intention. — La prière.
2^e POINT. Dispositions durant la prédication. — Simplicité. — Attention. — Docilité.
3^e POINT. Dispositions après la prédication. — S'en souvenir. — La pratiquer. — En faire part aux autres. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Dispositions avant la prédication.

La première disposition avant d'entendre la prédication est d'en concevoir une très-grande estime. C'est comme une ambassade que Dieu vous envoie : *Deo exhortante per nos*, dit saint Paul. Quand vous entendez les prédicateurs, il ne faut pas vous imaginer entendre des hommes; c'est Jésus-Christ lui-même qui parle par leur organe et qui s'énonce par leurs bouches. Ou bien la parole de Dieu n'est autre que le Fils de Dieu même, qui s'est en quelque manière incarné sur la bouche des prédicateurs pour se faire entendre comme il s'est incarné dans le sein de la sainte Vierge pour se faire voir. Afin de vous donner cette estime, il faut considérer qu'elle est absolument nécessaire pour votre salut : *Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam*, dit le prophète Isaïe. La plupart des chrétiens, ceux mêmes qui ont de l'esprit pour tout le reste et qui savent plusieurs autres choses ne savent point ce qu'il faut savoir pour se sauver. Ils ne connaissent point Dieu, ils ne font aucune attention à la grandeur de celui qu'ils offensent, ils n'ont pas la moindre idée de la sévérité de sa justice, de la sainteté de ses commandements, ni des moyens de les accomplir. Comment sauraient-ils ces choses s'ils ne les apprennent?

(37) *Psal.* LXVII.

(38) *Joan.*, XX, 24.

(39) *Matth.*, XVIII, 49.

Et où pourraient-ils les apprendre qu'à la prédication, qui est comme une école publique et ouverte à tout le monde?

L'Église a toujours estimé cette parole de Dieu si nécessaire aux chrétiens, qu'encore qu'elle ait autrefois empêché les pénitents d'entendre la messe, et qu'elle le défende encore maintenant aux excommuniés, elle n'a jamais défendu la prédication ni aux uns ni aux autres, jugeant que c'était un moyen très-propre et très-efficace pour les convertir. Si vous voulez apprendre une profession, comme celle de peintre, ou quelque autre, vous contentez-vous d'en prendre des leçons dix ou douze fois l'année (40)? Croyez-vous qu'il soit plus facile d'apprendre à être bon peintre qu'à être bon chrétien? Et néanmoins vous prétendez être suffisamment instruits de vos devoirs en entendant de temps en temps quelques prédications. Croyez-vous être excusés devant Dieu de plusieurs péchés que vous commettez par ignorance, sur cette raison que vous ne saviez pas qu'il y eût de péché, comme de prendre de l'intérêt de son argent, de se confesser sans douleur de ses péchés, et plusieurs autres vérités qui sont nécessaires au salut. Vous ne le saviez pas? Et vous deviez l'apprendre. Pourquoi tant de prédications, tant d'avents et de carêmes? Celui-là serait-il exempt de châtement qui, n'étant pas présent quand on a publié un édit de la part du roi, ferait quelque chose de ce qui y est défendu? En serait-il quitte pour dire qu'il ne le savait pas? Vous le deviez savoir; vous deviez vous en informer. De même ceux qui pèchent par ignorance ne le font que parce qu'ils ne sont pas instruits.

Mais il ne suffit pas de venir entendre la parole de Dieu, il faut y venir avec les dispositions propres pour en profiter. Une des principales, c'est de n'avoir point d'autre vue que d'en tirer profit pour votre âme. Si l'on demandait à la plupart de ceux qui viennent entendre la prédication ce qui les y attire, ils répondraient, s'ils étaient sincères, qu'ils y viennent ou pour passer une heure de temps, ou pour faire comme les autres, ou par curiosité, pour voir si l'on prêche bien. Combien en trouverait-on qui disent : Je vais entendre le sermon parce que j'en ai besoin? Je suis sujet à plusieurs maladies spirituelles. La prédication est comme une pharmacie ouverte, où l'on trouve les remèdes à toutes sortes de maux. Ce sont les motifs qui vous doivent attirer à la prédication, savoir, un grand désir d'en profiter et une grande faim spirituelle de cette nourriture divine : *Afferte fauces esurientes et corda devota.*

Une troisième disposition avant d'entendre la prédication, fort nécessaire pour l'entendre utilement, c'est la prière. Ainsi en attendant que le prédicateur monte en chaire, au lieu de causer avec ceux qui sont là, priez

Dieu avec ferveur qu'il ouvre votre cœur pour la recevoir. Car vous devez savoir, comme je l'ai déjà dit dans le sermon précédent, et il est bon de le répéter ici, que les prédications les plus fortes et les mouvements les plus touchants ne feront aucune impression sur votre cœur si Dieu ne l'amollit et ne le rend capable de les recevoir. Nous pouvons crier en chaire et nous faire entendre au dehors, mais ce sera inutilement si Dieu ne parle par lui-même et ne se fait entendre au dedans : *Admonere possumus per strepitum vocis nostræ, si non sit intus qui doceat, inanis sit strepitus noster* (41). Et ensuite : *Magisteria forinsecus adjutoria quædam sunt, cathedram in cælo habet qui corda docet.* Outre le prédicateur que vous voyez, il y en a un autre invisible qui a sa chaire dans le ciel, et qui d'une main conduit la langue qui parle, et de l'autre touche le cœur de celui qui écoute. Comme vos péchés pourraient empêcher ce fruit, il est bon, avant que la prédication commence, d'en demander pardon à Dieu de tout votre cœur. Ce sont les dispositions les plus nécessaires qui doivent précéder la parole de Dieu pour la bien entendre. Voyons maintenant celles qui la doivent accompagner. C'est, etc.

SECOND POINT.

Dispositions durant la prédication.

La première c'est la simplicité, qui consiste à ne chercher rien autre chose que la pure parole de Dieu, non pas des choses curieuses, de belles pensées, des discours polis qui soient plus propres à divertir l'esprit qu'à toucher le cœur. Le Père éternel produisant de toute éternité son Verbe dans son sein, ce n'est pas un Verbe stérile, mais qui conjointement avec lui produit l'amour personnel, qui est le Saint-Esprit. De même le prédicateur ne doit pas distribuer une parole qui soit stérile, infructueuse, et qui ne produise rien, mais une parole qui soit remplie de l'Esprit divin (42), pleine de l'onction céleste, et qui embrase le cœur des auditeurs : *Verbum non*, etc. C'est aussi ce que les auditeurs doivent uniquement rechercher. Celui-là, je vous prie, aurait-il bonne grâce, qui, étant brûlé d'une fièvre ardente, lorsque le chirurgien approche pour le saigner ou se disposer à lui ouvrir quelque apostème dangereux, regarderait son étui avec attention, manierait sa lancette, et appliquerait tout son esprit à considérer les instruments dont il se sert dans ses opérations? Ah, le bel étui ! ah ! la belle lancette ! D'où l'avez-vous eue? De quel maître est-elle? Ce n'est pas de quoi il s'agit; il s'agit de vous saigner et de vous guérir. Que la lancette soit belle ou qu'elle ne le soit pas, il n'importe : pourvu qu'elle tire votre mauvais sang, qu'elle crève votre apostème, ne vous

(40) *Cæteras artes non sine magistro discimus; hæc iam vilis est ut præceptor non egeat.* (Hieron.)

(41) Aug. tract. 5 in Epist. Joan.

(42) *Verbum non quæcumque, sed spirans amorem.*

mettez pas en peine d'autre chose. Vous êtes de pauvres malades, tout brûlés de la fièvre ardente de vos passions, tout enflés d'orgueil. Le prédicateur a dessein de vous guérir : il se sert de la parole de Dieu comme d'une lancette propre pour purger votre mauvais sang, pour ouvrir votre apostème. Ne faites pas attention si elle est bien ornée, si elle est remplie de belles pensées, de conceptions rares, si le prédicateur est éloquent, s'il a bonne grâce en chaire, et autres puérités semblables. Ce n'est pas de quoi il s'agit, mais seulement qu'elle soit propre pour vous guérir (43). Apprenez plutôt de saint Chrysostome que la chaire du prédicateur évangélique n'est pas un théâtre où l'on doit accourir pour trouver du divertissement, mais pour s'en retourner meilleur; et que le prédicateur se doit estimer heureux, non pas quand on le loue, mais quand les auditeurs profitent de ce qu'il dit.

Cependant combien y a-t-il de personnes qui attendent des prédicateurs de l'Évangile non pas ce qui édifie l'âme, mais ce qui chatouille les sens; non pas des choses utiles, mais curieuses; et qui viennent à l'église non pas pour apprendre leurs devoirs et leurs obligations, mais seulement pour passer agréablement une heure de temps! Pauvres aveugles qui ne cherchent que plaisir où ils devraient chercher leur salut, et qui ne demandent que la fumée au lieu qu'ils devraient demander une bonne nourriture. Ce n'est pas certainement ce qu'on doit exiger des prédicateurs évangéliques, dont la mission est d'annoncer la pénitence, et non de chatouiller agréablement l'oreille. Cela serait plus excusable à un avocat qui plaide devant un parlement, ou à un officier qui harangue en public, lesquels ordinairement n'ont point d'autre but que de faire paraître leur science et leur éloquence. Mais le serait-il à un prédicateur qui prêche la parole d'un Dieu et d'un Dieu humilié, et une parole humiliée, c'est-à-dire exprimée par des discours simples et non recherchés, comme est l'Écriture sainte? Que la curiosité parle, si elle veut, dans les écoles profanes; mais qu'elle se taise dans l'Église, dit saint Basile : *Taceant curiosi in Ecclesia Dei*. Nous prêchons un Jésus crucifié; la croix ne nous fournit pas des fleurs et des roses pour réparer les sens de l'odeur stérile d'une délectation inutile, mais des clous et des épines pour percer les cœurs et les blesser d'une douleur salutaire.

Ne dites donc plus, comme on dit assez souvent quand on juge d'un prédicateur : C'est un bon homme qui prêche utilement : comme si vous mettiez une grande différence entre bien prêcher et prêcher utilement. Prêcher utilement, c'est bien prêcher : ce sont deux termes qui signifient une même chose. Et tant s'en faut qu'il faille les distinguer l'un d'avec l'autre, qu'au contraire, à parler proprement et dans la vérité, il n'y a que ceux qui prêchent utilement qui prê-

chent bien. Je demeure d'accord que si la fin de la prédication est de faire passer agréablement une heure de temps, celui qui a le discours le plus poli, l'expression la plus noble, les choses les plus curieuses, les pensées les plus lumineuses, les divisions les plus justes, les raisonnements les mieux suivis, et le geste le mieux réglé, celui-là prêche le mieux. Mais aussi vous devez demeurer d'accord que, si la seule fin de la prédication est de convertir les pécheurs et de faire avancer les justes dans la vertu, celui-là qui, sans s'arrêter à toutes ces puérités dont je viens de parler, dit les choses les plus propres pour arriver à cette fin, prêche le mieux; et que ceux qui ne tendent point à cette fin ne méritent pas le nom de prédicateurs, mais plutôt celui de déclamateurs. Il ne s'agit donc plus que de savoir quelle est la fin que le prédicateur se doit proposer, et ce qu'il doit faire pour y atteindre. Et de qui pouvons-nous mieux l'apprendre que de celui-là même qui l'envoie, et qui lui dit par le prophète Isaïe : *Clama, ne cesses; quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo peccata eorum*. Dieu ne dit pas qu'il faut divertir son peuple, lui plaire par des discours étudiés, se faire admirer par une doctrine profonde; mais lui découvrir ses péchés, afin qu'il travaille à s'en corriger.

La seconde disposition nécessaire pour entendre utilement la prédication est de l'écouter avec une grande attention. Nous nous offenso, dit saint Chrysostome, lorsque, entretenant les autres de choses toutes vaines ils témoignent de l'indifférence en nous écoutant, et nous prenons cette inapplication de leur esprit pour une injure qu'ils nous font, *et eorum incuriam nostram injuriam arbitramur* (44); et nous croyons que Dieu ne s'offensera pas lorsque, en nous disant de si grandes choses par la bouche des prédicateurs, nous avons l'esprit ailleurs et nous ne daignons pas seulement nous y appliquer. Voyez, je vous prie, comment on se comporte dans une compagnie où il se trouve quelqu'un qui a été à Rome ou à Jérusalem, qui décrit les villes par où il a passé, les chemins où il y a du danger, les monnaies qui y sont reçues. Ceux qui n'ont pas dessein d'aller jamais à Rome écoutent ces choses avec indifférence, mais ceux qui ont dessein d'y aller quelque jour écoutent avec attention; ils sont comme attachés à la bouche de celui qui parle, ils remarquent les chemins qu'il faut tenir, les dangers qu'on doit éviter, les espèces de monnaie qu'on doit porter. Il en est de même de la parole de Dieu : quand le prédicateur enseigne le chemin du ciel, les tentations et les vices qui en peuvent détourner, et les bonnes œuvres qui y seront récompensées, ceux qui n'ont pas dessein d'y aller ne l'écoutent que froidement; mais ceux qui sont résolus, à quelque prix que ce soit, d'aller au ciel sont attentifs à tout ce qu'il dit, et n'en

(43) Hom. 2 in Matth.

(44) In Matth. hom.

perdent pas une parole. Lorsque l'ange avertit Loth de sortir de Sodome afin de se délivrer de l'embrasement qui allait fondre sur cette misérable ville, il le crut; mais quand Loth alla donner cet avis important à ses gendres, ils ne l'écoutèrent pas: ils disaient qu'il se moquait en parlant de la sorte: *Visus est eis quasi ludens loqui* (45).

L'attention est nécessaire, mais elle ne suffit pas, si elle n'est accompagnée de la docilité d'esprit. Cette docilité consiste dans une certaine disposition qui rend facile à croire tout ce que le prédicateur dit de la part de Dieu. Il y en a qui n'entendent la parole de Dieu que, s'il est permis de le dire, par bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire en tant qu'elle leur est commode et qu'elle ne choque point leurs inclinations vicieuses. Lorsqu'on prêche quelque chose qui les regarde, et qui serait propre pour leur faire changer de vie, ils n'en veulent rien croire, parce qu'ils ne veulent pas se défaire de ce qu'ils aiment. Ils disent que le prédicateur est trop sévère, qu'il épouvante mal à propos le monde, et qu'il exagère. Il n'y a rien de si contraire au salut ni qui rende la conversion plus difficile que cette disposition, puisqu'elle en ruine le premier principe. Quand la volonté est dérégulée, on la redresse par l'entendement; mais, quand l'entendement est fermé par une volonté obstinée à ne vouloir rien croire, par où pourra-t-on trouver entrée dans une âme pour la convaincre et pour la convertir? Il est aisé de vous faire toucher au doigt l'injustice de votre conduite, et de vous convaincre que ce n'est pas la raison, mais l'attache à vos passions, qui fait que vous ne croyez pas le prédicateur (46). N'est-il pas vrai que, lorsqu'il parle contre quelque vice auquel vous n'êtes pas sujet, vous croyez sans peine tout ce qu'il dit? Mais, s'il attaque votre passion dominante, vous souriez.

Mais c'est peu de dire qu'il se trouve des auditeurs qui ne croient rien de ce que dit le prédicateur, il faut ajouter que même ils s'irritent souvent, et contre la parole de Dieu, et contre celui qui la débite. Semblables aux frénétiques qui, brûlés d'une fièvre ardente, se fâchent contre le médecin qui les veut guérir et rejettent avec colère les remèdes qu'on leur présente pour leur procurer la santé: *Recede à nobis*, disent ces impies dans Job, *scientiam viarum tuarum nolumus* (47). Retirez-vous de nous, ô Dieu, et vous et votre prédicateur; nous ne voulons point connaître ce que vous demandez de nous; votre parole nous importune, elle trouble nos plaisirs, elle mêle de fâcheuses amertumes parmi nos délices; elle nous donne des remords qui nous empêchent de goûter à notre aise les douceurs de la volupté. *Recede*, etc. Quand un malade refuse de prendre la nourriture, ou rejette toute celle qu'il prend, ne peut-on pas dire que

c'est fait de sa vie? De même, etc. *Recede à nobis, scientiam viarum tuarum nolumus*. Oui, malheureux! le prédicateur se retirera, Dieu se retirera, et tu ne pourras plus entendre sa parole; ou, si tu l'entends, ce sera une parole qui te flattera et qui ne te convertira pas. *Et linguam tuam adhaerere faciam palato tuo*, disait Dieu au prophète Ezéchiel, et en lui à tous les prédicateurs; *et eris mutus, nec quasi vir objurgans, quia domus exasperans est* (48): Je ferai que votre langue s'attachera à votre palais, que vous deviendrez muet comme un homme qui ne reprend personne, parce que la maison d'Israël ne cesse point de m'irriter; il l'arrivera à l'égard de la parole de Dieu comme dans les grandes famines, qui peuvent être en deux manières, ou quand il n'y a point de pain, ou quand le pain n'a pas la vertu de nourrir: *Omne firmamentum panis contrivit* (49). Il en est de même de la parole de Dieu, etc. Comme donc cette docilité d'esprit est très-nécessaire pour entendre utilement la parole de Dieu, il faut la lui demander instamment, et lui dire avec Salomon: *Dabis ergo sermo tuo cor docile* (50). Voyons maintenant les dispositions qui doivent suivre, etc.

TROISIÈME POINT.

Trois dispositions après la prédication.

S'il est extrêmement important, pour profiter de la parole de Dieu, de l'entendre avec de bonnes dispositions, il y en a aussi qui sont extrêmement nécessaires après qu'on l'a entendue, et que l'on doit emporter à la maison. La première qui se présente est de s'en bien souvenir. Comme la plupart de ceux qui entendent la parole de Dieu n'y viennent que pour passer une heure de temps, et sans dessein d'en profiter, ils se mettent peu en peine de se souvenir de ce qu'ils ont entendu. Ils sortent de l'église aussitôt que la prédication est finie; ils s'entretiennent avec le premier qu'ils trouvent de toute autre chose que de ce qu'ils ont entendu; et ainsi ils se souviennent aussi peu de la prédication que s'ils n'y avaient point assisté. Pour éviter cet inconvénient, il serait bon, lorsque la prédication est finie, de se retirer, s'il se peut, en quelque lieu écarté de l'église, ou en silence dans sa maison, et à repasser dans son esprit ce que le prédicateur a dit qui soit plus convenable à ses besoins, en considérer l'importance, se l'appliquer en particulier, demander à Dieu la grâce d'en profiter, et penser sérieusement aux moyens de le mettre en pratique. Il faut imiter, en se retirant à la maison, celui qui porterait un vaisseau fragile rempli d'une liqueur précieuse: il marcherait fort doucement, de peur d'en répandre quelques gouttes, et sans s'entretenir avec personne, afin de ne pas tomber en ne prenant pas garde où il poserait le pied. Vous

(45) Gen., XIX, 14. V. le sermon précédent.

(46) Voy. le sermon précédent, 2^e point.

(47) Job, XXI, 14.

(48) Ezech., III, 26.

(49) Psal. CIV, 16.

(50) III Reg. III, 9.

portez cette précieuse liqueur de la parole de Dieu dans le vaisseau fragile de votre esprit; si vous marchez brusquement en sortant de la prédication, si vous vous entretenez avec le premier venu, vous ne conserverez guère longtemps cette précieuse liqueur, elle se répandra bientôt. Le Fils de Dieu dit que la semence qui est jetée sur un grand chemin ne rapporte point de fruit, parce qu'elle n'y demeure pas. Si donc votre cœur est comme un grand chemin ouvert et exposé à toutes sortes d'objets, aux nouvelles, aux vanités, aux curiosités, aux affaires temporelles; quand la semence de la parole de Dieu y est reçue, la foule des pensées du monde l'étouffe et en fait perdre le souvenir.

Mais il ne faut pas que ce souvenir soit stérile et infructueux, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'écouter la parole de Dieu avec attention, et même de s'en souvenir, il faut encore la réduire en pratique. C'est la principale disposition à laquelle toutes les autres se rapportent : *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud*, disent les paroles que j'ai prises pour mon texte. *Non auditores legis justis sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur* (31), dit saint Paul. Ou bien, comme dit saint Jacques : Ceux qui écoutent avec négligence la parole de Dieu et ne se soucient pas de la pratiquer ressemblent à ceux qui, trouvant un beau miroir, se regardent, mais avec si peu d'attention et tant de négligence, qu'ils ne remarquent point les ordures qui sont sur leur visage, ou ne se soucient point de les nettoyer, et en perdent incontinent la mémoire. Saint Augustin dit des Juifs qui écoutaient avec admiration les prédications du Fils de Dieu : *Mirabantur, sed non convertebantur* (32). On peut dire aujourd'hui la même chose de plusieurs qui écoutent avec plaisir, avec assiduité, et même avec estime, la parole de Dieu, mais pour cela qui ne changent pas de vie : *Mirabantur, sed non convertebantur*.

Dieu, parlant au prophète Ezéchiel des prédications qu'il faisait au peuple d'Israël, dit qu'il était à leur égard comme un air de musique qui se chante d'une manière douce et agréable; qu'ainsi ils entendaient ses paroles avec plaisir, sans faire néanmoins ce qu'il leur disait; ils écoutaient ses paroles comme des chansons pour s'en divertir : *Et es eis quasi carmen musicum : audiunt verba tua et non faciunt ea*. N'avez-vous jamais fait réflexion à ce qui se passe quelquefois en de grandes maisons où il y a compagnie? vous y voyez diverses occupations selon les inclinations différentes des personnes : les uns sont auprès du feu qui s'entretiennent de diverses choses; les autres jouent ou regardent jouer; les serviteurs sont en bas qui travaillent à préparer le festin, et le reste s'occupe à d'autres choses. Si par hasard on entend un concert agréable de violons qui viennent jouer à la porte de la maison, tout

le monde aussitôt quitte ce qu'il faisait pour prêter l'oreille à cette symphonie; ceux qui se chauffaient quittent le feu, ceux qui jouaient interrompent leur jeu, ceux qui travaillaient en bas cessent leur travail, et tous laissent leurs occupations pour approcher les uns d'une fenêtre, les autres d'une porte pour entendre plus facilement ce concert. Ils écoutent avec grande attention, ils se disent quelquefois les uns aux autres avec admiration : Voilà qui est beau ! Mais après tout, lorsque le concert est fini, chacun retourne à ce qu'il faisait auparavant; ceux qui étaient auprès du feu s'y remettent, ceux qui jouaient reprennent leur jeu, ceux qui travaillaient continuent leur travail. C'est justement comme l'on se comporte à la prédication : quand un prédicateur a de la réputation, on se dit comme ces Israélites dont Dieu parlait au prophète Ezéchiel : *Allons entendre quelle est la parole du Seigneur* (53). On laisse ses occupations pour quelque temps, afin de venir entendre la prédication : ceux qui jouent remettent la partie à une autre fois; les personnes qui n'ont rien à faire qu'à s'entretenir de ce qui se passe y viennent pour y passer une heure de temps. On écoute avec assez d'attention; on prend plaisir d'entendre le prédicateur; on trouve quelquefois qu'il dit bien. Et qu'arrive-t-il ensuite? On retourne à tout ce qu'on faisait auparavant, on se contente de remarquer ce que l'on trouve de beau dans la prédication, sans se mettre en peine de faire ce que dit le prédicateur : *Et es eis quasi carmen musicum ; audiunt verba tua, et non faciunt ea*.

Il n'en est pas de la prédication comme du sacrifice de la sainte messe. Quand vous l'avez entendue avec révérence extérieure et attention intérieure, vous avez tout fait, et vous n'êtes pas obligés à davantage pour ce qui regarde cette action. Mais, quand vous avez entendu la parole de Dieu, ce n'est que la moitié de fait; l'autre, et qui est la plus importante, reste à faire, qui est de mettre en pratique ce que vous avez entendu. C'est, dis-je, la principale, ou plutôt la seule fin de la prédication : car enfin, si le prédicateur ne prêche qu'afin que l'on dise qu'il a bien prêché, et si vous ne venez à la prédication simplement que pour l'entendre, certainement et le prédicateur et vous prenez une peine fort inutile. Retirez-vous donc après la prédication en quelque lieu écarté ou de l'église ou de votre maison, et là faites une sérieuse réflexion sur vous-même. Le prédicateur a parlé contre un tel vice auquel je suis sujet. Est-ce pour les murailles ou pour les piliers de l'église qu'il a prêché? Sans doute que c'est pour moi, qui fais une telle et telle chose, qu'il a reprise; il faut donc avec l'aide de Dieu que je m'en corrige, que je cherche les moyens les plus propres à cet effet, et que dès aujourd'hui je commence à travailler sérieusement à cet important ou-

(31) Rom., I, 13.

(32) In Joan. trac. 29.

(53) In Joan. II, 50.

vrage. C'est ce qui s'appelle entendre la parole de Dieu avec fruit. Mais si l'on se contente de l'entendre sans faire aucune autre chose, il vaudrait autant ne point prêcher, et que le prédicateur et les auditeurs demeuraient chacun chez soi.

La troisième chose que vous devez faire après avoir entendu la prédication est d'en faire part à ceux qui n'y ont pas assisté, en leur rapportant ce que l'on a dit. Lorsque vous êtes à un festin, vous avez soin d'en rapporter quelque chose pour vos enfants. Que ne faites-vous la même chose quand vous retournez du banquet spirituel de la parole de Dieu ? Si je disais en prêchant quelque chose de ridicule, on le saurait bientôt dans la ville, ce serait le divertissement et l'entretien ordinaire des compagnies. On dira ici tant de bonnes choses utiles et nécessaires à savoir, et personne ne les rapportera aux autres !

CONCLUSION.

Voilà, messieurs, une partie de ce qu'il faut faire pour entendre utilement la parole de Dieu. Si vous le faites, ce sera non-seulement votre avantage, mais encore la gloire du prédicateur : *Docente in Ecclesia*, dit saint Jérôme, *non clamor populi, sed gemitus suscitetur; lacrymæ auditorum laudes tuæ sint*. En effet, un prédicateur peut-il avoir de la joie lorsqu'il ne voit aucun fruit de ses discours, encore qu'on l'admire, et qu'on dise que jamais homme n'a si bien prêché ? Plaise à mon Dieu que la conversion de mes auditeurs soit tout le succès de mes prédications ! Plaise à mon Dieu que cette semence féconde de sa parole, tombant dans une bonne terre, y produise des fruits solides de bonnes œuvres, et non pas des feuilles d'admiration stérile, et qu'entin le prédicateur et les auditeurs se sauvent de compagnie : les premiers en débitant saintement et avec des intentions pures la sainte parole de Dieu, et les seconds en la désirant avec ardeur, l'écoutant avec attention et avec docilité, et surtout en la pratiquant avec fidélité ! Heureux, mille fois heureux ceux qui annonceront et qui écouteront de la sorte cette divine parole ! *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud !* Leur bonheur ne s'arrêtera pas en cette vie, mais passera jusqu'à l'éternité. Amen.

AUTRE DIVISION.

Christus loquitur ; audiamus, faciemus, timeamus : Il faut écouter la parole de Dieu, la pratiquer, et craindre qu'elle ne soit notre condamnation.

SERMON II.

DU SALUT.

Quærite primum regnum Dei.
Cherchez premièrement le royaume de Dieu. (Matth., IV, 55.)

EXORDE.

Grande et importante recherche, s'il y en eut jamais au monde, et néanmoins à laquelle on ne pense guère. Il ne s'en trouve que trop qui recherchent avec empresse-

ment les royaumes de la terre ; c'est l'ambition des grands, et le sujet de la plus grande partie des guerres, puisqu'elles se font presque toutes pour acquérir des royaumes ou pour augmenter ceux qu'on a déjà. Mais, pour le royaume de Dieu, c'est-à-dire le salut de son âme, etc. Cependant si l'on interrogeait tous les hommes en particulier, il n'y en a pas un qui ne demeurât d'accord que c'est l'affaire la plus importante que nous puissions jamais avoir au monde. Tout le monde le dirait, mais je ne sais si tout le monde le croit. Car enfin, si l'on en était bien persuadé on remarquerait plus de conformité entre cette créance et les actions, et on ne verrait pas, comme l'on fait, que la plupart de ceux qui portent le nom de chrétien fissent leur principale ou plutôt leur unique affaire des choses du monde. L'importance de travailler à son salut est donc une de ces vérités qui n'est contestée de personne, mais qui n'est suivie presque de personne : tout le monde en demeure d'accord dans la spéculation, mais une grande partie du monde la nie dans la pratique ; elle entre facilement dans l'esprit, mais rarement dans le cœur ; en un mot tout le monde dira assez qu'il faut travailler à son salut, mais il y en a très-peu qui le fassent. J'ai dit dans le premier sermon que le salut de vos âmes est la seule chose que nous prétendions dans cette mission, et la seule que vous devez prétendre. Afin de vous y porter plus efficacement, je vous ferai voir aujourd'hui deux vérités : 1° Qu'il n'y a rien de si important ; 2° rien de si négligé. Après que, etc.

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. Rien de plus important que le salut. — La chose en elle-même est de conséquence. — Nous en sommes expressément chargés. — La perte est irréparable. — Conclusion du premier point.

II^e POINT. Il n'y a rien de plus négligé. — On ne fait rien pour cela. — On n'y pense pas. — On fait tout le contraire.

PREMIER POINT.

Rien de plus important que le salut.

Pour bien juger de l'importance d'une chose, trois conditions s'y doivent rencontrer. 1° Que cette chose considérée en elle-même soit effectivement de conséquence. 2° Que nous en soyons expressément chargés. 3° Que le mauvais succès, s'il arrive, soit irréparable. C'est ce qui se rencontre à l'égard de notre salut. La chose en elle-même est de grande conséquence, puisqu'il n'y en a point qui le soit davantage. Nous en sommes expressément chargés, puisque nous ne sommes au monde que pour cela. Et la perte, si elle arrive, en est irréparable, puisqu'il n'y aura aucun moyen de s'en relever.

C'est assez dire, messieurs, et il ne faut rien ajouter de plus pour faire connaître de quelle conséquence est notre salut considéré en lui-même, que de dire qu'il s'agit en cela d'être éternellement heureux ou d'être éternellement malheureux. Lorsque dans les

affaires de la terre il y en a quelqu'une d'où dépend un établissement avantageux pour toute la vie, etc. *Amodo jam dicit Spiritus ut requiescant a laboribus suis* (54). Mais quelle comparaison peut-on faire entre un établissement temporel pour quelques années et un bonheur non-seulement infiniement plus grand en lui-même, mais encore qui ne doit jamais avoir de fin? et par conséquent quelle comparaison des soins de l'un et de l'autre?

Mais, outre ces différences, qui sont déjà bien remarquables, entre un établissement pour cette vie et un établissement pour l'éternité, il y en a encore une qui est tout autrement considérable, savoir, que, si l'on manque cet établissement pour toute sa vie, on est seulement privé d'un bien, mais on ne reçoit aucun mal; c'est-à-dire, qu'on ne gagne rien, mais on ne perd rien, on demeure dans le même état qu'on était auparavant. Il n'en va pas de même du bonheur de l'éternité: si on le manque, on n'est pas seulement privé d'un très-grand bien, mais on encourt un très-grand mal; si l'on ne gagne tout, on perd tout; c'est-à-dire, pour m'expliquer plus clairement, que, si l'on n'est éternellement bienheureux, on sera éternellement malheureux. Il n'y a point de milieu. Cette affaire n'est-elle pas de la dernière conséquence pour nous, dans laquelle il s'agit non seulement d'acquérir le plus grand bien, mais encore d'éviter le plus grand mal qui soit au monde, et qui par conséquent mérite tous nos soins et toute l'application de notre esprit?

Et cependant plusieurs qui s'estiment prudents, et qui croient bien savoir le prix des choses, en jugent tout autrement. Ils pensent qu'en une affaire où il s'agit d'une terre, tout est de conséquence, et que celle de notre salut ne mérite pas qu'on s'y applique. Mais ne peut-on pas dire que ceux-là n'entendent rien aux affaires, et qu'ils n'ont pas plus de discernement que des enfants? C'est le Saint-Esprit qui leur donne cette qualité: *Usquequo, parvuli, diligitis infantiam* (55)? Voyez le raisonnement d'un enfant: il croit avoir beaucoup gagné quand son père est mort, parce que pour lui en faire porter le deuil on lui donne une robe neuve. Il ne connaît pas la perte qu'il fait: c'est un enfant. On raisonne souvent de la même manière: on croit avoir beaucoup gagné quand on a acquis une terre par de mauvais moyens, et l'on ne voit pas que l'on a fait une perte infiniment plus considérable en perdant Dieu qu'en perdant toutes les choses du monde. *Usquequo*, etc. Continuons cette comparaison: Si un enfant voit des voleurs qui pillent sa maison, il ne s'en met pas en peine; mais, si on lui ôte une pomme de la main, il pleure amèrement. Si vous avez perdu un procès, vous en ressentez une affliction profonde; mais, si par un péché mortel vous avez perdu votre Dieu, vous ne vous

en mettez nullement en peine: *Usquequo*.

Que peut-il y avoir de plus extravagant que cet empereur qui s'appliquait avec empressement à percer des mouches avec un poinçon d'or tandis que tout périssait par sa négligence et par son inapplication aux affaires publiques? Ou que cet autre, qui se mit dans l'esprit de devenir le plus habile grammairien de son empire? Il apprenait avec grand soin comment les verbes gouvernaient les noms, comment il fallait ranger les mots, quelle mesure devait avoir un vers. Cependant il ne savait ni gouverner son Etat, ni ranger une armée en bataille, ni prendre de justes mesures dans les affaires importantes. Il savait décliner, et ne savait pas régner: bon grammairien, fort mauvais prince. Voilà l'état déplorable de plusieurs chrétiens, qui sont les plus sages et les plus habiles au jugement du monde. Ils s'amuse à prendre des mouches, à des bagatelles, à bâtir des maisons, à acquérir des terres, à amasser de l'argent, et ne pensent point à l'affaire importante de leur salut. *Usquequo, parvuli*, etc. Ah! malheureux enfants de cinquante et de soixante ans!

Disons encore que cette affaire de notre salut nous est d'une extrême importance, puisque nous en sommes très-expressément chargés. C'est la fin de notre création, c'est à quoi doit aboutir tout ce que nous faisons. Il y a plusieurs états différents de vie, mais tous doivent tendre à cette fin. Les uns embrassent la profession des armes, etc.; mais l'emploi général de tous les hommes est de faire son salut. Les Papes ne sont pas au monde pour être Papes, ni les rois pour être rois, ni les savants pour être savants, mais tous pour se sauver. C'est là notre unique affaire, que saint Paul appelle l'affaire par excellence, *negotium. Rogamus* (56), dit cet apôtre, *ut abundetis magis in omni opere bono, et ut vestrum negotium agatis*. Toutes les autres choses ne doivent pas être approuvées affaires, mais plutôt de petits amusements d'enfants. *Primas apud nos curas salus, que summa est, sibi vindict; jam non plane prima, sed sola*, dit saint Eucher dans une de ses épîtres.

Saint Augustin dit la même chose, expliquant les paroles de mon texte: *Querite primum regnum Dei* (57). Cela ne veut pas dire qu'il faille chercher autre chose après le royaume de Dieu; mais cela signifie, ajoute ce Père, qu'il le faut chercher uniquement et par excellence. Ce n'est pas néanmoins qu'on ne puisse s'appliquer aux affaires temporelles, prendre le soin de sa famille ou de ses nécessités particulières; mais il ne faut pas s'en faire une seconde affaire séparée de la première, comme si c'en étaient deux: l'une de se sauver en servant Dieu, l'autre de faire sa fortune en vivant dans le monde. Non, ce n'en est qu'une seule: car il faut servir Dieu et se sauver en faisant sa fortune,

(54) *Apoc.*, XIV, 13.(55) *Prov.*, I, 22.(56) *1 Thess.*, IV, 1.(57) *De div. ser.* 2.

et il faut faire sa fortune en servant Dieu.

Le même saint Augustin dans un autre endroit de ses ouvrages explique admirablement cette belle subordination, ou plutôt ce rapport que toutes les choses doivent avoir à Dieu et à notre salut : *Exteriora cuncta pro corpore creasti, corpus pro anima, animam pro te, ut tibi soli vacaret*. C'est-à-dire que toutes les choses extérieures, et notre corps, ne doivent être que pour Dieu, puisqu'ils ne sont que pour notre âme, qui est pour Dieu. Elles ne doivent être pour notre corps qu'en tant que notre corps est pour notre âme; et ensuite notre corps ne doit être pour notre âme qu'en tant que notre âme est pour Dieu. On, pour expliquer la chose encore plus clairement, aussitôt que notre âme n'est plus pour Dieu, notre corps ne doit plus être pour notre âme, ni les choses extérieures pour notre corps.

Mais enfin ce qui fait le mieux voir la souveraine importance de notre salut, c'est que la perte en est irréparable : *In inferno nulla est redemptio*. Cela ne se rencontre pas dans les autres pertes, où, quelques désespérées qu'elles soient, il y a toujours quelques ressources; au moins si on ne peut pas recouvrer la même chose, on peut espérer d'en trouver une semblable. Mais si une fois on perd son âme, tout est perdu, on ne peut jamais réparer cette perte par quelque autre gain.

Concluons donc cette première partie, et disons que notre salut étant l'affaire la plus importante que nous puissions avoir au monde, c'est être sage d'en faire son affaire, comme on parle : *Salus populi suprema lex esto*, disaient les lois romaines. De même dans un chrétien, *Salus animæ suprema lex esto*. C'est ce qui s'appelle entendre les affaires, être sage, intelligent, avoir de la conduite. Le monde, qui dans les choses de Dieu est aveugle, juge tout autrement : il dit qu'un homme qui sait trouver les moyens pour s'élever, qui de pauvre est devenu riche, a de l'esprit, qu'il entend bien à faire ses affaires. Mais peut-on dire que celui-là a fait bien ses affaires qui, après avoir acquis quelques honneurs passagers, amassé des biens qu'il ne peut emporter avec lui, est misérablement damné, et déplore à loisir dans les flammes éternelles sa folie d'avoir si mal fait ses affaires, et d'avoir si peu pensé à son salut? N'eût-il pas été bien plus intelligent, si, renonçant à ce désir déréglé d'amasser des richesses passagères, il eût travaillé pour acquérir des trésors infinis qu'il eût possédés éternellement? Celui-là peut bien être, si vous voulez, grand docteur, grand philosophe, grand théologien, grand jurisconsulte, grand politique, grand capitaine, grand toujours avec modification; mais, absolument parlant, il n'est qu'un grand fou et un ignorant achevé, s'il ignore le grand point et l'unique nécessaire pour quoi seulement tout le reste se doit apprendre, et sans lequel dans la vérité tout le reste n'est que mensonge et qu'inutilité. Disons donc encore une fois, mais

disons-le dans toute l'étendue de notre cœur : *Salus animæ suprema lex esto*. Ce sera la loi souveraine de toute ma vie, la règle de toutes mes actions, le principe d'où elles sortiront, et le centre où elles aboutiront. Mais qu'il y en a peu qui soient véritablement dans cette disposition! Au contraire, que le nombre est grand de ceux qui s'occupent de toute autre chose que de leur salut! puisque, encore qu'il n'y ait rien de si important, comme vous venez de voir dans cette première partie, il n'y a rien néanmoins de si négligé. C'est le sujet de la seconde.

SECOND POINT.

Il n'y a rien de plus négligé.

Une affaire est extrêmement négligée quand on ne fait rien pour en venir heureusement à bout. Elle l'est encore bien davantage quand on n'y pense seulement pas. Mais elle est plus que négligée, et il faut chercher un autre terme pour exprimer cette disposition, lorsqu'on fait tout le contraire de ce qui est nécessaire pour y réussir. Le premier fait bien voir que cette chose ne le touche pas; le second, que même elle ne l'occupe pas; et le troisième, qu'elle lui déplaît. Le premier ne l'a nullement dans le cœur; le second ne l'a pas même dans l'esprit; et le troisième a de l'aversion pour elle. C'est ce qui arrive dans l'affaire du salut : d'où il faut conclure qu'il n'y en a point de plus négligée que celle-là.

Il ne faut que faire comparaison de ce qu'il semble que vous faites pour votre salut avec ce que vous faites pour les choses de la terre. Car enfin que faites-vous purement pour votre salut? Peut-être le matin quelques prières avec précipitation; encore que saisissez si vous y pensez? Le soir la même chose, lorsque vous êtes assoupi, avec moins de révérence que si vous parliez à votre valet. Vous employez le reste du jour à vos affaires temporelles, dans lesquelles vous rapportez tout à vous-mêmes, et rien à Dieu : ou bien, si l'on est d'une condition un peu au-dessus du commun, quelle vie mène-t-on? On se lève à neuf ou dix heures; on entend une messe fort courte sans beaucoup de piété; on vient ensuite dîner. L'après-dînée se passe à jouer, ou à se promener, à recevoir ou à rendre des visites. Le souper vient; après souper on fait la même chose que devant : c'est ce qu'on appelle tuer le temps. Enfin on se met au lit : et c'est ainsi que les journées se passent. Les jours de fêtes ne sont guère plus saints. On se contente d'entendre une messe avec beaucoup de distractions, la plus courte que l'on peut; car, pour la messe de paroisse, ce n'est, dit-on, que pour le menu peuple. Et l'on croit satisfaire au précepte de la sanctification du dimanche en passant le reste du jour, ou à joner, ou dans l'inutilité. Les semaines, les mois, les années s'écoulent de la sorte, et cependant la mort vient. J'en appelle, messieurs, à votre bonne foi et à votre sincérité : Si vous en étiez établis le

juge, donneriez-vous une récompense éternelle à celui qui aurait mené une vie telle que celle que je viens de dépeindre ? et voudriez-vous payer un valet qui vous servirait de la sorte ?

Ah ! qu'il s'en faut beaucoup que vous agissiez ainsi à l'égard de vos biens temporels, de vos terres, de vos maisons ! Mais surtout, si vous avez un procès de quelque importance, que faites-vous, ou plutôt que ne faites-vous pas pour en avoir une issue avantageuse ? Vous interrompez et votre sommeil et votre repas pour y donner ordre ; vous feuillotez vos papiers, vous sollicitez, vous vous donnez mille mouvements. De bonne foi, est-ce ainsi que vous agissez pour les procès de votre éternité ? Si l'on voyait quelqu'un qui fût venu exprès à Paris afin de suivre un procès dans lequel il s'agirait de tous ses biens ou de sa vie, et qu'au lieu d'y travailler il passât les jours à se divertir, ne dirait-on pas qu'il aurait perdu le sens ? Vous avez un procès du succès duquel dépend votre éternité ; et cependant, au lieu d'y travailler, vous employez le temps en mille inutilités.

Mais comment travaillerez-vous à votre salut, puisque même vous n'y pensez pas ? Si quelqu'un pouvait découvrir ce qui se passe dans l'esprit de tous les hommes, il verrait sans doute une admirable diversité de pensées, mais qui seraient toutes pour les choses de cette vie, et très-peu pour le salut éternel. Mais combien en trouverait-il qui s'occupassent sérieusement de la grande affaire de leur salut, et qui dissent bien sincèrement : Je veux me sauver à quelque prix que ce soit, et quoi qu'il m'en puisse coûter (58) ? « On ressemble, dit saint Chrysostome, à une personne qui, voyant une maison parfaitement bien ornée, mais dont les murailles tomberaient en ruine, ne penserait point à les relever, mais seulement à faire des embellissements au dehors. Ou bien à un malade qui, ayant le corps abattu de langueur, ne penserait point à se guérir, mais seulement à se faire faire des habits superbes ; ou bien encore (toutes ces comparaisons sont de saint Chrysostome) à une femme qui, se voyant proche de la mort, ne ferait rien pour s'en retirer, mais serait uniquement occupée à avoir des servantes bien parées et de riches ameublements. C'est ainsi, continue ce Père, que nous nous conduisons à l'égard du salut de notre âme, nous ne sommes point touchés de ses misères et de ses langueurs ; nous la voyons sans douleur être en proie à la colère, aux emportements, aux passions furieuses, à la médisance, à la vaine gloire, aux révoltes intérieures, et à une infinité de bêtes cruelles qui la dévorent. Nous souffrons sans peine qu'elle soit tyrannisée par tant d'ennemis, pendant que nous ne pensons qu'à avoir de belles maisons et un grand nombre de personnes qui nous servent.

Il n'y a personne qui ne condamne la stupidité de Michel empereur de Constantinople ; mais il n'y a presque personne qui ne l'imite. Etant un jour occupé à une course de chevaux, un courrier le vint avertir que la plupart des provinces de l'empire se soulevaient, et qu'il était à craindre que cet embrasement ne s'étendit bien loin, à moins qu'on ne mit promptement ordre pour l'éteindre. Cet empereur se mit fort en colère contre le courrier, non pas à cause qu'il lui apportait de mauvaises nouvelles, mais parce que, pour des bagatelles, il venait le détourner des affaires sérieuses auxquelles il était occupé. Il appelait la révolte de ses provinces des bagatelles qui ne valaient pas la peine d'y penser ; et la course des chevaux était pour lui une affaire importante qui méritait toute l'application de son esprit. Vous condamnez tous cet empereur, et vous ne laissez pas de faire ce que vous condamnez. Quand vous êtes occupé à feuilloter vos papiers, à instruire un procès, à bâtir des maisons, et que Dieu ou les hommes vous avertissent que vous prenez garde à vous, que vos passions se soulèvent, et que tout est en désordre en votre intérieur, qu'il y a danger d'un embrasement général si vous n'y mettez ordre promptement, vous dites que pour des bagatelles on vient vous détourner des affaires sérieuses qui vous occupent.

Je me trompe, on pense à son salut, on s'en occupe, mais c'est pour faire tout le contraire. On sait le chemin du ciel, mais c'est pour en suivre un tout opposé. Je ne parle pas maintenant de ceux qui mènent une vie manifestement vicieuse, il est assez visible que ceux-là font tout le contraire de ce qu'il faut pour se sauver : je parle de plusieurs qui ne pensent qu'à la poursuite de certaines choses qui ne leur paraissent point criminelles, et qui non-seulement ne servent de rien pour leur salut, mais qui y sont tout à fait opposées. L'un poursuit avec chaleur une cure ou un autre bénéfice qui est de bon revenu, et ce bénéfice sera la cause de sa condamnation ; un autre recherche avec empressement un office de conseiller, de juge, et cet office le damnera. Mais, pour venir à quelque chose de plus général, presque tout le monde s'empresse pour devenir riche, et les richesses seront la cause de la perte de plusieurs. Ce sont des filets où, comme des oiseaux étourdis, ils se jettent pour être pris. Ou bien, afin de me servir de la comparaison d'un ancien, ces personnes ressemblent aux poissons qui s'empressent de courir après un petit ver qu'on leur jette ; les plus forts repoussent les plus faibles, et celui qui le prend est pris lui-même, car il y a un hameçon caché au dedans qu'il avale avec la proie. C'est ce que font les hommes : ils courent avec avidité après les biens de la terre, ils s'y portent avec ardeur, ils s'empressent à cette acquisition, les plus forts déboutent les plus faibles :

(58) *In Matth.* ser. 59.

c'est à qui en aura. Celui qui en a le plus attrapé passe pour le plus heureux, les autres lui portent envie; et il est effectivement le plus malheureux, puisqu'il est attrapé lui-même. Il y a un hameçon caché au dedans de ces richesses, qui lui déchirera les entrailles, et c'est un piège où il est pris, et qui lui donnera la mort. *Prædo minoris prædamajoris.*

Hélas ! nous travaillons avec grand soin à mille choses que nous pourrions laisser sans péril, et nous ne travaillons que faiblement à celle que nous ne pouvons négliger sans un danger extrême. Toutes choses passent, nos années s'écoulent, la mort s'approche, et nous n'y pensons point : *Anni nostri sicut aranea meditantur* : Nous faisons comme une pauvre araignée : elle s'éventre pour faire sa toile; et après qu'elle a beaucoup travaillé, une servante d'un coup de balai détruit tout ce qu'elle avait fait en plusieurs jours. On fait la même chose : on se tue pour les biens de la terre, on travaille pour les choses de la terre avec une ardeur infatigable, on y emploie toutes ses années et toute sa vie, et après toutes ces peines la mort vient, qui d'un seul coup enlève tout, et ne laisse rien qu'un regret inutile d'avoir tant travaillé pour des bagatelles, et d'avoir si peu fait pour la seule affaire que nous ayons au monde, qui est celle de notre salut. « Hélas ! s'écriait un secrétaire de François I^{er} au lit de la mort en pleurant : J'ai fait écrire en ma vie quatre mille rames de papier pour le service du roi, et je ne sais si j'ai jamais employé un quart d'heure pour le salut de mon âme. »

Disons donc encore ce que nous avons déjà dit deux fois, mais que nous ne saurions jamais dire assez : *Salus animæ suprema lex esto.* Il n'y a rien, quelque difficile que ce soit, que je ne veuille embrasser, s'il est nécessaire, pour me sauver. Faut-il pardonner les injures les plus sensibles ? Viens, cher ennemi, que je t'embrasse. S'agit-il de restituer ? je le ferai, dût il m'en coûter la moitié de mon bien. Si je me trouve en quelque occasion prochaine de péché, engagé dans un emploi dangereux pour mon salut, je le quitterai, quoi qu'il en puisse arriver. Enfin, que toutes choses arrivent comme elles pourront, absolument, quoi qu'il m'en puisse coûter, je veux me sauver : je n'épargnerai pour cela ni jeûnes, ni pénitences, quand elles seront nécessaires : *Salus animæ suprema lex esto.* Divin Jésus ! mettez, augmentez et conservez ces dispositions dans mon cœur. Je puis bien, par un sentiment humain et par une certaine tendresse naturelle, ou tout au plus par un langage trompeur, en former les expressions dans ma bouche; mais elles ne passeront point outre, et n'iront pas jusque dans mon cœur, à moins que vous ne les y portiez vous-même. Que les honneurs, que les richesses, que les plaisirs, que tout périsse donc pour moi, afin que je ne périsse pas moi-même. Soyez le principe, la source, l'objet et la fin du sa-

lut de mon âme : Je le remets entre vos mains, Seigneur : *In manibus tuis sortes meæ* : il ne peut jamais être plus assuré ailleurs. C'est mon unique espérance, qui ne sera point confondue, qui fait toute ma joie et toute ma consolation en cette vie, et qui fera ma béatitude en l'autre. Amen.

SERMON IV.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA PÉNITENCE.

Pœnitentiam agite.

Faites pénitence. (Math., III, 2.)

EXORDE.

Après avoir parlé de l'importance et de la nécessité de travailler au salut de son âme, il faut traiter des moyens propres pour arriver à cette heureuse fin. Pour aller à Paris ou à Rome, on peut prendre divers chemins qui tous y conduiront; et encore que l'on prenne quelquefois un chemin qui sera plus long, néanmoins, si l'on marche toujours, on y arrivera enfin. Il n'en est pas de même des chemins qui conduisent au ciel : il n'y en a absolument que deux; et si l'on manque l'un, il faut de toute nécessité prendre l'autre, si l'on veut y arriver. Ces deux chemins sont l'innocence et la pénitence. Le premier est à la vérité le plus droit et le plus assuré; mais néanmoins il est suivi de peu de personnes; et s'il n'y en avait point d'autre pour aller au ciel, il y aurait certainement très-peu de personnes qui y arriveraient. Mais la bonté de Dieu en a donné un second pour suppléer à ce premier quand on s'en est écarté, savoir, la pénitence. Et certes, c'est une chose bien déplorable que, le démon ayant tant d'artifices, le monde tant de charmes, et la chair tant d'allèchements pour nous faire tomber dans le péché, il n'y ait dans l'Eglise qu'un seul moyen pour nous en relever, qui est la pénitence. Puisque c'est le remède unique, il est important d'être bien convaincus de sa nécessité. Je tâcherai donc de la bien établir par les voies dont on se sert ordinairement pour prouver solidement une vérité catholique, par l'Ecriture sainte, par les Pères, par les conciles et par la raison.

Dessin du sermon.

Cette nécessité établie par l'Ecriture. — Par les Pères. — Par les conciles. — Par les raisons, — de la part de Dieu, — de notre part. — Par les exemples. — Conclusion.

Quoiqu'il n'y ait point de matière plus nécessaire à prêcher que celle de la pénitence, puisque c'est le fondement de la piété chrétienne, néanmoins le monde n'aime point à en entendre parler; mais il faut consulter son besoin, et non pas son goût.

Le fils de Dieu nous en a déclaré la nécessité en des paroles si claires, si formelles, et si expresses, que, si nous avions un peu de foi, il n'y faudrait rien ajouter. En saint Luc il dit par deux fois, afin de mieux inculquer cette vérité : *Si vous ne faites péni-*

tence vous périrez tous (59). Et deux versets plus bas : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même sorte*. Il ne dit pas : Vous ne serez pas si élevés dans le ciel ; vous irez en purgatoire : mais *vous périrez tous* (60). Cette vérité est si nécessaire à savoir, et il est si important que les hommes en soient bien persuadés, que saint Jean reçut de Dieu un commandement exprès de sortir de sa solitude pour la venir prêcher aux hommes ; *Dieu fit entendre sa parole à Jean fils de Zacharie dans le désert* (61). Le fils de Dieu étant venu ensuite pour prêcher les hommes, fait son premier sermon tout entier sur cette même matière : *Faites pénitence, car le royaume de Dieu approche* (62). Il n'appréhenda point que le monde dit qu'il prêchait la même chose que Jean. Le premier homme qui paraît dans l'Évangile est un homme tout consacré à la pénitence. Le premier exemple et la première parole un exemple et une parole de pénitence, tant elle est nécessaire au salut ! Après l'accomplissement de tous ses mystères, après son ascension, il commanda à ses apôtres de prêcher la pénitence. Saint Pierre, pour obéir à cet ordre, dit au jour de la Pentecôte pour conclusion de sa prédication : *Pœnitentiam agite*, etc. Saint Paul à l'aréopage d'Athènes : *Dieu fait annoncer à tous les hommes et en tous lieux qu'ils fassent pénitence* (63). Notez tous, notez en tous lieux. Le même Fils de Dieu fait savoir aux évêques d'Ephèse, de Sardes, et de Laodicée, qu'ils fassent pénitence, et que s'ils ne la font ils craignent d'être réprochés. Dieu dit au contraire par ses prophètes que, si le pécheur fait pénitence, il changera la résolution qu'il avait prise d'exercer sa vengeance sur lui. Et certes il n'y a personne, au moins de ceux qui ont commis un seul péché mortel en leur vie, qui ne puisse et qui ne doive dire avec le prophète Jérémie : *Si nous n'avons point été perdus entièrement, c'est l'effet des miséricordes du Seigneur ; c'est parce que nous avons trouvé en lui un fonds de bonté inépuisable* (64) ; puisqu'il lui fait une grâce qu'il n'a pas faite aux anges mêmes, qui est de lui donner du temps et le moyen de faire pénitence. Et certes c'est un privilège de l'homme qui rend sa condition beaucoup plus avantageuse que celle de l'ange ; savoir, que l'ange étant une fois tombé dans le péché, il ne s'en relève jamais, parce qu'il s'attache opiniâtrément et inséparablement à l'objet qu'il a une fois

choisi dans la première affection de son cœur. Mais la volonté de l'homme étant flexible et sujette au changement, il peut se repentir de son péché et en faire pénitence. Il doit donc faire usage de cet avantage.

Les saints Pères ont conformé leurs sentiments et leur langage à celui de l'Écriture sainte ; et ce serait vouloir copier ici la plus grande partie de leurs ouvrages que d'entreprendre de rapporter ce qu'ils ont dit de cette absolue nécessité de la pénitence à l'égard de ceux qui ont commis quelque péché mortel. Je me contenterai d'un seul passage de Tertullien, parce qu'il fournit la matière d'une excellente comparaison. *Dieu a résolu de nous accorder à ce prix le pardon de nos péchés. Si donc ceux qui vendent examinent auparavant la pièce de monnaie dont ils sont convenus, de même Dieu voulant nous donner une aussi grande récompense, qui est la vie éternelle, nous croyons qu'il éprouve auparavant si la pénitence est légitime* (65). De prétendre donc que Dieu vous pardonne vos péchés sans faire pénitence, c'est une aussi grande folie que si on prétendait acheter d'un marchand une précieuse marchandise sans rien donner. C'est sur ces fondements solides que s'appuyait saint Thomas lorsqu'il a établi cette maxime : *Il est impossible qu'un péché actuel qui est mortel soit pardonné sans pénitence, parlant de la pénitence en tant qu'elle est une vertu* (66). Un péché mortel se peut bien remettre sans l'Eucharistie, sans absolution, et sans aucun sacrement, lorsqu'on n'a pas le temps ou la commodité de les recevoir ; mais il n'est jamais arrivé et il n'arrivera jamais qu'il se remette sans la pénitence qui soit telle que nous le dirons dans le discours suivant.

Toute l'Église assemblée en corps au concile de Trente dit que cette nécessité est si universelle, si absolue, et si indispensable, que tous ceux qui ont jamais commis un péché mortel en quelque temps que ce soit, en la loi de nature, en la loi écrite, ou dans la loi de grâce, devant ou après le baptême, ont eu besoin de pénitence pour recevoir la grâce de Dieu et être justifiés en sa présence : *La pénitence a été nécessaire en tout temps, à tous les hommes qui s'étaient souillés de quelque péché mortel, pour obtenir la grâce et la justice, à l'égard de ceux mêmes qui avaient demandé le sacrement de baptême* (67).

Les raisons que le Concile et que l'Écriture en rapportent se peuvent prendre ou de

(59) Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. (Matth., III, 5.)

(60) Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. (Luc., XIII, 5.)

(61) Factum est verbum Domini super Joannem Zachariæ filium in deserto. (Luc., III, 2.)

(62) Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum. (Matth., IV, 17.)

(63) Nunc annuntiat Deus hominibus, ut omnes ubique pœnitentiam agant. (Act., XVII, 30.)

(64) Misericordie Domini, quia non sumus consumpti, quia non decesserunt miserationes ejus. (Thren., III, 22.)

(65) Ille pretio Deus nobis veniam ad se in-

stituit. Si ergo qui vendit ante unum prius quo paciscuntur examinant, sic Deum credimus pœnitentie probationem prius inire tantam nobis mercedem, vitæ scilicet perennis concessorum. (De Pœnit.)

(66) Impossibile est peccatum actuale mortale sine pœnitentia remitti, loquendo de pœnitentia ut est virtus. (P. III, q. 68, art. 2, in corp.)

(67) Fuit autem pœnitentia universis hominibus qui se mortali aliquo peccato inquinassent quovis tempore ad gratiam qui Baptismi et justitiam assequendam necessariam illis etiam sacramento abluti viderent. (Sess. 14.)

la part de Dieu, ou de la part de l'homme. Si quelqu'un, après avoir fait une injure sensible, n'en témoignait aucun regret; s'il passait souvent devant vous sans vous en témoigner du déplaisir, ce serait une nouvelle insulte et une seconde injure plus sensible que la première. Vous êtes criminels de lèse-majesté divine, et vous ne vous en mettez pas en peine. Vous êtes continuellement en sa présence, et vous dormez à votre aise; vous jouez, vous vous riez, etc. L'empereur Néron fit mourir le philosophe Sénèque parce que, l'ayant disgracié, il apprit qu'il n'en était point touché et qu'il ne laissait pas de vivre content dans sa maison de campagne. L'Écriture sainte condamne l'insensibilité des enfants de Jacob, qui, après avoir cruellement dépouillé et jeté dans une citerne leur frère Joseph, se mirent à boire et à manger comme s'ils n'eussent rien fait. Ce mépris de la grandeur de Dieu, cet endurcissement à ne pas faire pénitence quand on l'a offensé, irrite plus sa colère que le péché même par lequel on l'a offensé. *Voilà de plus grands crimes, dit saint Cyrien, d'avoir péché, et de n'en faire aucune satisfaction; d'avoir commis des crimes, et de ne les point pleurer* (68). Dieu même s'en plaint dans le prophète Jérémie : *Je les ai considérés, je les ai observés : il n'y en a pas un qui fasse pénitence de son péché, en disant : Qu'ai-je fait ?* (69) Et par le Prophète-Roi : *Il n'y a point de changement pour eux, et ils ne craignent point Dieu; il a étendu son bras pour leur rendre ce qu'ils méritent* (70). C'est un outrage qu'on fait à la justice de Dieu, dont on ne craint point les menaces. Si un homme puissant et bien armé menaçait quelqu'un de le tuer, et que celui-ci n'en fit que rire, ce serait une marque qu'il ne le craint guère. De même, etc.

Il est presque infaillible que, quand on ne fait point pénitence après avoir commis un péché, on n'en commette ensuite de nouveaux et de plus énormes (71). C'est un abîme qui jette dans un autre, dit saint Bernard. Et saint Grégoire : *Le péché qui n'est pas aussitôt effacé par la pénitence entraîne par son poids dans un autre péché* (72). Le péché nous éloigne de Dieu; il fait que Dieu s'éloigne de nous; il nous prive de ses grâces particulières, il obscurcit l'entendement, il dérègle la volonté, il affaiblit le franc arbitre, il enflamme la concupiscence, il donne une pente, une facilité, une inclination à la rechute. S'il n'est promptement détruit par la pénitence, il jettera bientôt en de nouveaux précipices. Si ce premier péché était seul produit des effets si funestes, que fera-t-il

lorsqu'il sera fortifié d'un second, d'un troisième? J'en appelle à votre propre expérience. N'est-il pas vrai, etc.

Mais quelle horrible témérité d'oser vivre en état et en péril de damnation! Un jour, devant un roi, on accusait de lâcheté un gentilhomme qu'on disait être vicieux. « Je ne sais pas comment vous pouvez dire cela, répartit ce prince; pour moi, j'estime qu'il est extrêmement hardi, et qu'il va même jusqu'à la plus effroyable témérité qu'on se puisse imaginer, parce qu'étant en danger, comme il est, de périr pour une éternité, il ose se mettre au lit et puisse dormir à son aise. »

On n'entend parler de tous côtés que de morts subites, dont cependant on ne s'étonne point, parce qu'elles sont devenues presque ordinaires. Mais quand cela n'arriverait pas, et que vous seriez assuré de vivre cent ans, en refusant de faire pénitence vous vous dérobez à vous-mêmes le fruit de vos bonnes œuvres, qui ne sont d'aucun mérite, n'étant pas faites en état de grâce, et vous engagez à dire à l'heure de votre mort : *Nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre* (73).

Entre les domestiques infidèles il n'en est point de plus pernicieux que ceux qui dérobent le grain qui était destiné à ensemen- cer les terres : parce qu'il ne faut pas estimer le dommage selon la valeur de ce qu'ils dérobent, mais selon le prix de la moisson qu'on aurait recueillie de cette semence. Vous faites quelquefois de bonnes œuvres, des jeûnes, etc. La moisson qu'on en pourrait recueillir est infinie, si vous les faisiez avec les dispositions nécessaires, et faute de cela tout est perdu. Cependant quelle perte, et qui la pourrait comprendre (74)?

Mais enfin, que prétendez-vous devenir? On vous a dit qu'il n'y avait que deux voies pour éviter la damnation : l'innocence et la pénitence. Vous avez perdu l'innocence, comment donc refusez-vous de faire pénitence? N'entendez-vous pas le Sage qui vous dit dans l'Écriture sainte : *Si nous ne faisons pénitence, nous tomberons entre les mains du Seigneur* (75). Cette voix de saint Paul ne vous frappe-t-elle point : *Je châtie mon corps, de peur qu'en préchant aux autres je ne sois réprouvé moi-même* (76). Voyez ce que les saints ont fait pour éviter d'être damnés. Saint Chrysostome, qui était si saint, disait à son peuple : J'ai très-grand sujet de me défier de mon salut et de craindre d'être damné, parce qu'étant obligé de pleurer vos péchés et d'en faire pénitence, il ne me reste pas assez de temps ni de larmes pour pleurer les miens. Saint Macaire, père d'un

(68) *Ecce peiora peccandi vulnera, ecce majora delicta peccasse nec satisfacere; deliquisse, nec delicta delere.* (Cypr., *De Lapsis*.)

(69) *Attendi et auscultavi, nullus est qui agat penitentiam super peccato suo, dicens : Quid feci?* (Jer., VIII, 6.)

(70) *Non est illis commutatio, et non timeverunt Deum; extendit manum suam in retribuendo.* (Ps. LIV, 21.)

(71) *Dies di-vi cruciat erimen, et nox nocti indicat malitiam.*

(72) *Peccatum quod poenitentia cito non diluit, mox se o pondere in aliud trahit.*

(73) *Per totam noctem laborantes nihil cepimus.* (Luc., V, 5.)

(74) *Perit quod vivit qui Deum non diligit.* (Aug.)

(75) *Si poenitentiam non egerimus, incitemus in manus Domini.* (Eccl., II, 22.)

(76) *Castigo, ou selon le Grec, contundo corpus meum, ne forte cum aliis predicaverim ipse reprobus efficiar.* (I Cor., IX, 27.)

grand nombre de saints solitaires, étant un jour avec eux en une conférence spirituelle, pour l'exorde de son discours, se mit à pleurer à chaudes larmes, et au lieu de parler, continua toujours de pleurer. Comme il vit que ses religieux s'en étonnaient, il ne dit que ces mots : *Pleurons, pleurons, mes frères, amèrement dans le temps, pour ne pas pleurer dans l'éternité.* C'est ce qu'ont pratiqué tous ceux que nous savons être sauvés; et si l'on voulait citer tous ceux qui ont fait pénitence, il faudrait rapporter la vie de tous les saints. Il faut donc nécessairement conclure, ou que ces grands hommes étaient des esprits faibles de se laisser ainsi aller à de vaines terreurs, qu'ils n'avaient pas de bons sentiments de la miséricorde de Dieu; ou avouer que nous sommes bien insensibles de ne rien craindre où tant de personnes si sages, si judicieuses et si éclairées de Dieu, ont eu une si grande crainte.

Disons enfin, pour conclure cette nécessité de la pénitence, qu'un chrétien est obligé de la faire, soit qu'il considère le passé, le présent et l'avenir. Le passé, parce qu'il a péché; le présent, parce qu'il est membre de Jésus-Christ; l'avenir, parce qu'il prétend au ciel, qui n'est donné qu'à ceux qui se font violence.

Ce qui vous arrête, c'est que vous vous formez une idée affreuse de la pénitence; le seul nom de pénitence vous effraye, parce qu'il ressent la peine. Mais peut-on jamais obtenir un grand bien sans quelque peine? Et quel plus grand bien peut-on concevoir que d'être délivré de la captivité du démon, de la servitude du péché, de la damnation éternelle, des remords importuns de la conscience? Quel plus grand bien que d'être remis en grâce avec Dieu, dans la dignité de ses enfants, d'obtenir l'abolition de tous ses crimes, et le droit à la vie éternelle? Mais nous verrons dans le discours suivant que cette pénitence qui vous fait peur n'est pas si pénible que vous vous l'imaginez: le secours de la grâce de Dieu, l'onction du Saint-Esprit, la protection de la sainte Vierge et des saints, la force de l'habitude, tout cela vous rendra très-doux et très-facile, ce qui vous paraît maintenant impossible.

CONCLUSION.

Ecoutez donc saint Paul qui vous dit : *Dieu annonce maintenant à tous les hommes et en tous lieux qu'ils fassent pénitence, parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde (77).* Toutes ces paroles méritent d'être pesées. *Dieu annonce* : C'est lui qui est offensé, qui n'a aucun besoin de vous; cependant il veut bien vous prévenir, il recherche votre amitié, il désire de se réconcilier avec vous. Quel excès de bonté ! *Aux hommes* : C'est aux hommes, et non pas aux démons, qu'il annonce cette réconciliation. Oh ! s'il faisait cette grâce aux anges malheureux, s'il les conviait à la pénitence !

Vous avez tant de temps dont vous abusez, et dont ils feraient un usage admirable, si Dieu leur en donnait une petite partie. *Omnes* : Tous, sans en excepter un seul, quelque grand pécheur qu'il soit, quelque nombreux et énormes que soient vos péchés, il vous invite à la pénitence. *Pœnitentiam agant* : Faites pénitence, si vous êtes sages, et si vous voulez éviter l'enfer. Concevez tout de bon une grande haine du péché, un désir sincère de satisfaire à la justice de Dieu pour ceux que vous avez commis, et une résolution ferme de n'en plus commettre. Entrez dans une vraie volonté de perdre plutôt vos biens, votre honneur, vos enfants, votre santé, votre vie même, tout, que de jamais rien faire qui déplaît à Dieu. Faites toutes les bonnes œuvres que vous pourrez, afin de réparer les mauvaises que vous avez faites. Recevez avec patience et agrément tout ce qui vous arrivera contre votre volonté, puisque vous avez fait tant de choses contre la sienne.

Faites toutes les aumônes, les prières, et les mortifications que vous pourrez, selon votre état. Privez-vous de tels divertissements permis, de telles récréations innocentes, pour vous punir de actions criminelles que vous avez commises.

Nunc : A présent, sans plus attendre, faites pénitence. Vous ne l'avez peut-être jamais bien faite; peut-être que vous ne la ferez jamais si bien que vous la pouvez faire à présent. Peut-être que toutes les confessions que vous avez faites jusqu'ici sont nulles et invalides, à cause des défauts dont je parlerai dans la suite, et dans lesquels vous reconnaissez vous-mêmes être tombés. Remerciez Dieu de l'occasion favorable de faire votre salut que Dieu vous a donnée en vous envoyant la mission, et qu'il n'a pas donnée à ceux qui sont morts ces années passées. Si vous la perdez, vous ne la pourrez peut-être jamais recouvrer, et vous devez craindre que le même accident ne vous arrive qu'à ce catéchumène dont il est parlé dans l'Histoire ecclésiastique. Il avait différé de recevoir le baptême afin d'avoir plus de liberté de continuer ses débauches; et il fut surpris de la mort au milieu d'une forêt où il n'y avait point d'eau. Quelqu'un qui y accourut, mais qui n'y fut pas à temps, l'entendit qui criait : « Baptême, baptême : ah ! montagnes, rendez-moi un service que j'ai refusé si longtemps de recevoir de la main des hommes (78); oiseaux du ciel, prenez quelques gouttes d'eau, et me donnez un baptême que je ne puis plus recevoir que de vous. » Il n'y eut point de baptême pour lui. Un de ces jours vous serez surpris d'un accident mortel; vous crierez : Monsieur le curé ! — Monsieur le curé n'est pas à la maison. — Monsieur le vicaire ! — Monsieur le vicaire est malade. — Confession ! — Il n'y aura point de confession pour vous. Après votre mort on dira : Ah ! si on l'avait

(77) *Nunc annuntiat Deus hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant, eo quod statuit d' em in quo*

judicaturus est orbem in æquitate. (Act., XVII, 30.)

(78) *Voulez baptizate me, aves baptizate me.*

averti qu'il dût être ainsi surpris, il en aurait profité. Et le Fils de Dieu ne l'en avait-il pas averti en lui déclarant et à tous les autres qu'il nous appellera lorsque nous y penserons le moins? saint Paul ne l'en avait-il pas averti : *Lorsqu'ils diront : Nous voici en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue* (79). Les prédicateurs ne l'en avaient-ils pas averti quand ils lui ont répété si souvent cette parole du Fils de Dieu : *Vous ne savez ni l'heure ni le jour?* (80) L'exemple de tant de personnes qui meurent tous les jours de mort subite ne l'avait-il pas averti?

Ne dites donc plus : Nous avons assez de loisir; il n'y a rien qui presse de faire pénitence. Au contraire, il n'y a rien qui ne presse. Et qu'est-ce qui presse tant? C'est le commandement que Dieu vous en fait par saint Jean-Baptiste, par les apôtres, par les conciles de l'Eglise, et ce qui est plus que tout cela, par la bouche de son propre Fils. Qu'est-ce qui presse? C'est la crainte que vous devez avoir d'offenser la grandeur de Dieu. Qu'est-ce qui presse? C'est la juste crainte de tomber en de nouveaux péchés, de perdre le mérite des bonnes œuvres que vous avez faites, et de mourir en état de damnation. Qu'est-ce qui presse de faire pénitence? C'est l'exemple de tant de saints qui l'ont faite toute leur vie. C'est la charité de Jésus-Christ, qui a tant souffert sur la croix pour vous y convier (81), qui vous a attendus si longtemps et si patiemment pour cela, et qui promet de vous recevoir par un excès de miséricorde. L'occasion qui se présente, laquelle peut-être ne reviendra jamais; l'incertitude de l'avenir, la mort qui s'approche, l'importance de votre salut, et enfin cette puissante exhortation de saint Paul : *Dieu annonce maintenant*, etc. Le travail sera léger et la récompense sera immense; la peine sera courte, et la joie qu'elle produira ne finira point. En un mot, la pénitence sera passagère, et la possession de Dieu, qui en sera le fruit, durera autant que Dieu même, c'est-à-dire dans toute l'éternité. Amen.

SERMON V.

DES CONDITIONS DE LA PÉNITENCE.

Pœnitentiam agite.

Faites pénitence. (Math., III, 2.)

EXORDE.

C'est quelque chose que d'être persuadé de l'obligation de faire pénitence; c'est néanmoins encore peu, à moins d'être en même temps instruit de la manière dont il la faut faire. Car enfin il n'y a rien de si commun que de prendre le change en cette matière; et, au lieu de faire une véritable pénitence, on en fait souvent de fausses. Quand saint Ambroise, dont cette parole est devenue si

commune, dit qu'il a trouvé plus d'innocents que de pénitents, il ne dit pas absolument *que de pénitents*, mais *que de véritables pénitents* (82). Les autres Pères, qui appellent communément la pénitence une seconde planche après le naufrage, veulent dire la même chose, savoir, que, comme le nombre de ceux qui arrivent au port dans un vaisseau bien conduit est incomparablement plus grand que de ceux qui, ayant fait naufrage, s'attachent à une planche et se sauvent : de même il est beaucoup plus aisé et plus ordinaire d'arriver au ciel par la voie assurée de l'innocence que par celle de la pénitence. C'est qu'il se trouve un grand nombre de personnes qui semblent faire pénitence, et qu'il y en a peu qui la fassent effectivement. Il y en a dont la pénitence est tout extérieure, et qui n'ont aucune véritable haine du péché, quoiqu'ils paraissent pénitents au dehors : ce sont des hypocrites. Il s'en trouve au contraire dont la pénitence est purement intérieure : ce sont des arbres stériles qui ne poussent point au dehors de dignes fruits de pénitence. Enfin, si les autres font quelque pénitence, ils ne la font qu'avec tristesse et avec chagrin, au lieu de la faire avec joie et avec amour. Ce sont trois défauts qu'il faut corriger, etc.

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. La pénitence doit être intérieure. — Différence entre l'art et la nature. — C'est dans le cœur que se trouve la pénitence.

II^e POINT. Elle doit être extérieure. — Il faut porter une haine parfaite au péché. — C'est la marque de la conversion. — Il n'y a pas d'autre remède.

III^e POINT. Elle ne doit pas être triste. — Différence entre l'ancienne et la nouvelle loi. — Les larmes de la pénitence sont agréables.

PREMIER POINT.

La pénitence doit être intérieure.

Il y a deux sortes d'hypocrisies, l'une qui procède de pure malice, et l'autre qui vient d'une conscience erronée. Il y en a qui sont hypocrites parce qu'ils le veulent bien être, afin de couvrir leurs crimes sous une apparence trompeuse de pénitence. Il y en a d'autres qui sont hypocrites quoiqu'ils ne pensent pas l'être, qu'on pourrait appeler des hypocrites de bonne foi : ils se trompent les premiers avant de tromper les autres; ils se persuadent qu'ils sont dans le véritable chemin du salut, parce qu'ils font quelques bonnes œuvres à l'extérieur, sans passer plus avant ni aller jusqu'au cœur. L'écriture sainte condamne ces deux sortes d'hypocrisies : elle dit de la première que l'impie ressemble à une excellente peinture qui a une belle apparence, et qui frappe les yeux de ceux qui la regardent (83); mais au fond, ce n'est qu'une peinture qui n'a rien de réel ni de solide, et qui est toute vide.

(79) Cum dixerint : pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus. (I Thess., V, 3.)

(80) Ne calis die in requie horam. (Math., XXV, 15.)

(81) Caritas Christi urget nos. (II Cor., V, 14.)

(82) Facilius inveni qui innocentiam servaverint quam qui congrue pœnitentiam egerint.

(83) Cor sicut dabit in similitudinem picturæ. (Ecl., XXXIII, 28.)

Il y a cette différence considérable entre l'art et la nature, que l'art ne fait que l'extérieur de ses ouvrages, et la nature travaille premièrement et principalement à l'intérieur. Quand un sculpteur taille une statue, il travaille seulement à ce qui doit paraître au dehors, le visage, les mains, la posture, auxquels il donne tout l'agrément qui lui est possible; mais il ne pense jamais à polir et à nettoier le dedans. Un peintre également ne se met point en peine que le derrière de la toile où il peint soit plein de poussière, pourvu que ce qui paraît au dehors soit bien travaillé. Que fait au contraire la nature? Elle s'occupe premièrement et principalement au dedans, et ne travaille jamais au dehors que l'intérieur ne soit formé. Quand elle produit un homme, elle fait des yeux, une bouche, une langue; mais avant toutes choses elle forme le cœur, le cerveau et les parties nobles. C'est la même différence qui se trouve entre la fausse et la véritable pénitence. La première est tout extérieure: elle se contente de belles apparences, d'un beau dehors, de ce qui frappe les yeux. L'autre au contraire produit, à la vérité, des effets au dehors; mais elle travaille premièrement à l'intérieur, à polir et nettoier le dedans, au véritable changement du cœur. Nous faisons ce que nous avons appris de la nature, car nous en sommes les imitateurs; et Dieu fait ce qu'il a appris à la nature; car il en est l'auteur: nous nous contentons du dehors, mais Dieu demande surtout l'intérieur et le cœur. Disons encore, pour donner jour à cette pensée, qu'on peut considérer l'art comme opposé à la nature, mais en tant qu'il est contraire à la sincérité, qui peut, à la vérité, tromper les hommes par de fausses apparences, mais non pas Dieu. Qu'un homme, par exemple, se jette aux pieds de son ennemi, qu'il lui témoigne le regret qu'il a de l'avoir offensé: quoique son repentir soit feint, néanmoins cette dissimulation est souvent assez puissante pour le réconcilier avec celui qui avait juré sa perte. Mais à l'égard de Dieu cet artifice est inutile, cette protestation de changement de vie, ces larmes, ces soupirs ne servent de rien, à moins que tout cela ne vienne du cœur (84), dit excellemment saint Augustin.

C'est donc proprement au fond du cœur que réside la véritable repentance, et toutes les autres choses ne sont que comme des serviteurs qui l'accompagnent ou qui la suivent, mais qui ne doivent pas marcher devant, dit le prophète Joël: Brisez vos cœurs de douleurs: pour vos vêtements (85), c'est-à-dire les choses extérieures, vous en ferez autant que votre cœur vous suggérera; mais avant de se répandre au dehors, il faut qu'il soit lui-même

brisé de douleur. David, qu'on peut proposer comme un modèle achevé d'un parfait pénitent, lorsqu'il demandait pardon à Dieu de son péché, était revêtu d'un cilice; il avait le corps couvert de cendres, il arrosait toutes les nuits son lit de ses larmes, il donnait toutes les autres marques d'une véritable pénitence. Ce n'est pas néanmoins ce qu'il offre principalement à Dieu pour entrer en grâce avec lui, mais un cœur contrit et humilié. Il ne dit pas: Vous ne mépriserez pas, Seigneur, un corps couvert de cendres et revêtu d'un cilice, une tête baissée, des yeux baignés de larmes, une poitrine noircie de coups; mais il dit: *Vous ne mépriserez pas un cœur contrit et humilié. L'immolation de toutes ces victimes légales ne vous plaît pas; le sacrifice qui vous est le plus agréable est un esprit pénétré de douleur et un cœur brisé de repentance* (86). Non, dit saint Augustin expliquant ces paroles, n'allez pas chercher bien loin et hors de vous des animaux pour les sacrifier à Dieu: j'ai au dedans de moi-même la victime que je lui dois immoler: j'ai dans mon cœur l'encens que je dois brûler devant lui; je porte au fond de mon âme le sacrifice par lequel je puis le fléchir; et ce sacrifice est celui de mon cœur même brisé et humilié en sa présence (87).

Si nous jeûnons, dit le clergé de Rome, écrivant à saint Cyprien (88), si nous répandons des larmes, si nous fréquentons les sacrements, et si avec ces exercices extérieurs de pénitence nous ne mettons pas ordre à nos mauvaises habitudes et ne regrettons pas intérieurement tous nos péchés dans l'amertume de notre âme, savez-vous ce que nous faisons? Nous imitons ces chirurgiens qui, n'ayant pas assez de science pour connaître que la plaie est profonde, n'y appliquent point le fer et le feu, mais se contentent d'y mettre un appareil qui couvre la plaie, et ne la guérit pas, et qui, par une cruelle indulgence, laissant pourrir la partie blessée, donnent la mort au malade. Cela ne s'appelle pas guérir, mais, si nous voulons parler sincèrement, c'est tuer (89).

Saint Chrysostome compare la pénitence à l'arche de Noë: car, comme il n'y avait point d'autre moyen de se garantir du déluge que d'entrer dans l'arche, ainsi, après le péché, il n'y a point d'autre refuge pour se mettre à couvert de la vengeance de Dieu que d'entrer dans le port assuré de la pénitence. Comme encore toutes sortes d'animaux, même les plus sauvages, furent reçus dans l'arche, de même toutes sortes de pécheurs, même les plus désespérés, sont reçus à la pénitence; mais avec cette différence considérable, que les animaux sortirent de l'arche tels qu'ils y étaient entrés, le

(84) Apud Deum, cordis interpretem, non admittitur ars ad salutem.

(85) Scindite corda vestra et non vestimenta vestra. *Joël*, II, 13.

(86) Cor contritum et humiliatum Deus non despicies; holocaustis non delectaberis: sacrificium Deo spiritus contribulatus. *Ps.* L.

(87) Noli extrinsecus pecus inquirere quod macetes; habes in te sacrificium quod occidas: Deo spiritus contribulatus.

(88) Cap. 3 in Epist. Cypr.

(89) Hoc non est curare, sed, si verum volumus, dicere, occidere.

loup y entra loup et en sortit loup ; au lieu que dans l'arche de la pénitence les loups deviennent agneaux, les corbeaux des colombes.

Oh ! que nous avons grand sujet de craindre avec saint Augustin qu'il n'y ait bien de l'ordure cachée au fond de notre cœur, où nous ne portions pas la sonde de la pénitence pour la nettoyer ! J'ai grande raison de craindre mes désordres les plus cachés, que vos yeux clairvoyants connaissent, mon Dieu ! et où les miens ne pénétrèrent pas (90). On voit quelquefois sur un arbre une pomme plus belle que les autres : elle est fraîche, vermeille, elle irrite l'appétit ; mais quand on vient à la cueillir et regarder au dedans, on trouve un petit ver qui l'a entièrement gâtée. C'est ainsi que ces actions éclatantes de vertus, ces jeûnes et ces larmes paraissent aux yeux des hommes des actions héroïques et des marques illustres de sainteté. Mais, quand Dieu dans son jugement pénétrera l'intérieur, qu'il éclairera cet orgueil secret, ces vices de l'esprit qui se dérobent à notre vue, ces jalousies, ces envies cachées, ces désirs dérégés, l'on verra sous une belle écorce de pénitence un cœur tout gâté et corrompu : et où en serons-nous pour lors, et que deviendrons-nous ?

Les criminels, dit Hugues de Saint-Victor, ont trois sortes d'asiles : l'adresse, la puissance et l'hypocrisie. Quand ils ont commis quelque crime, s'ils ont de l'esprit, ils se défendent par leur adresse (91) ; s'ils manquent d'esprit, ils emploient toute leur puissance et celle de leurs amis pour faire trouver leur cause bonne ; enfin, si ni l'un ni l'autre ne peuvent réussir, ils se servent de l'hypocrisie pour se couvrir sous le manteau d'une justice apparente. Ces moyens peuvent tromper les juges de la terre, mais Dieu, devant le tribunal duquel nous sommes criminels, et devant lequel il faudra défendre notre cause plus tôt que nous ne pensons, ne se laissera pas tromper par nos artifices : *Apud Deum, cordis interpretem*, etc. Votre puissance ne le surmontera pas ; car enfin on ne fait violence à Dieu qu'en se la faisant à soi-même. Enfin votre hypocrisie et votre dissimulation ne le surprendront pas, car, si les hommes regardent le visage et l'apparence extérieure, Dieu regarde le fond du cœur (92). Ce n'est pas néanmoins que la pénitence ne doive aussi être extérieure, comme je vais le faire voir dans la deuxième partie.

SECOND POINT.

Elle doit être extérieure.

Il y a deux sortes de stérilités dans la nature. La première, quand on voit des fruits sans la racine qui les doit produire, comme sont les fruits en peinture ; et c'est celle dont je viens de parler. L'autre, qui semble op-

posée à celle-ci, c'est lorsqu'on voit dans un champ une racine sans fruit ; et c'est la stérilité dont je vais maintenant traiter. C'est le figuier stérile sur lequel le Fils de Dieu jeta sa malédiction.

Car enfin, si d'un côté il ne faut pas se contenter des fruits extérieurs de pénitence, il ne faut pas aussi donner dans l'autre extrémité, de ceux qui disent qu'ils sont bien convertis, mais que leur pénitence est tout intérieure, et qu'il n'est pas nécessaire d'en faire paraître les fruits au dehors. Cependant le même Saint-Esprit qui nous exhorte à déchirer nos cœurs par la douleur, et non pas nos vêtements, c'est le même qui nous dit que ce regret intérieur de l'âme doit se montrer au dehors par des jeûnes, des larmes et des gémissements (93). Il est vrai qu'un bel extérieur n'est pas une marque infail- lible de ce qui se passe au dedans ; ce témoignage peut tromper : mais aussi, quand il ne paraît rien au dehors, c'est une marque indubitable qu'il n'y a rien au dedans. Les fruits qui paraissent beaux au dehors peuvent être gâtés au dedans, ils peuvent aussi ne le pas être ; mais, quand un arbre ne produit aucun fruit, il est certainement stérile. Il ne faut donc pas inférer de ce que j'ai dit dans la première partie qu'on ne doit rien faire à l'extérieur, mais il faut plutôt en inférer qu'on le doit bien faire.

Tous les véritables pénitents doivent imiter la haine que David portait au péché, qui était une haine parfaite (94). Ceux qui se contentent de la contrition intérieure du cœur n'ont qu'une demi-haine contre le péché ; mais pour en avoir une haine parfaite il faut le persécuter jusque dans les membres qui ont contribué à le commettre : *Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice pour commettre de mauvaises actions, faites-les servir maintenant à la piété et à la justice pour mener une vie sainte* (95).

Vous savez que dans les crimes capitaux qui regardent le bien public ou le salut des princes on ne se contente pas de punir les criminels par la plus cruelle et la plus ignominieuse de toutes les morts : la haine publique passe plus avant, elle s'étend encore sur les instruments de leurs crimes, sur la famille même dont ces monstres sont sortis, et sur le pays qui les a produits, afin de punir et d'abolir en même temps tous les monuments de ce crime. C'est dans cet ordre judiciaire que la pénitence regarde le péché que l'homme a commis contre Dieu comme un parricide qui a attenté à son honneur et à sa vie. C'est pourquoi elle s'en prend à tout ce qui a servi à sa fureur : et parce que c'est le corps du pécheur qui a été la principale cause de son crime, que c'est le pays où il est né, que ce sont les armes qu'il a employées contre Dieu

(90) Multum itaque vereor occulta mea, quæ norunt oculi tui, mei autem non.

(91) Deceptricis documentum fallaciæ, sæcularis monumentum potentie, simulatricis fulcimentum justitiæ.

(92) Dominus autem intuetur eor.

(93) In jejuniis, et fleu, et planctu.

(94) Perlecto odio oderam illos.

(95) Sicut exhibitis membra vestra servire inmunditiæ, et iniquitati, etc. Rom., VI, 19.

même, il mérite d'être puni comme complice.

Tertullien appelle la pénitence celle qui tient la place du jugement de Dieu, sa lieutenant, à qui il remet tous ses intérêts entre les mains (96), pour tirer du pécheur une vengeance proportionnée en quelque façon à celle qu'il en exigerait s'il se vengeait lui-même. Quand un roi veut punir un criminel de lèse-majesté, il ne prend pas la peine d'interroger ce coupable ni de prononcer son arrêt de sa propre bouche : il envoie des commissaires qui l'appliquent à la question, et qui, entrant dans une juste colère, le condamnent à la même peine qu'aurait fait le prince s'il s'était transporté sur les lieux. Voilà l'esprit et la fonction de la pénitence : elle est députée de la part de Dieu pour se venger du pécheur (97) : ainsi elle doit se mettre en colère contre lui, lui donner la gêne par le reproche de sa conscience, l'abattre par les jeûnes, le châtier par les haïres et les disciplines, et entrer dans la sévérité de Dieu, dont elle tient la place, pour se venger du péché.

Il y a cette malheureuse différence entre le péché et la pénitence, que le péché est assuré, et la pénitence est toujours incertaine. Ainsi toute la confiance d'un pécheur, ou, si vous voulez, toute la consolation qui est capable d'adoucir les inquiétudes qui lui peuvent venir de l'incertitude de son pardon, ne peut, selon saint Ambroise, avoir que deux fondements : l'un dans le cœur de Dieu, qui pardonne ; l'autre dans les mains de l'homme qui se punit. Il se fonde premièrement sur la bonté de Dieu qui n'oublie jamais de faire miséricorde à ceux qui s'efforcent de retourner à lui (98). Ce fondement de l'espérance des hommes est, à la vérité, solide ; cette miséricorde de Dieu est capable de donner de la consolation. Mais, quand on veut qu'elle fasse tout l'ouvrage du salut, ce fondement est fort fragile, cette espérance est extrêmement incertaine. Ainsi le second motif de son assurance est la pénitence qu'il embrasse, parce que les mortifications auxquelles il se condamne, venant à expier ses péchés et satisfaire à la justice de Dieu, elles lui laissent une certaine consolation capable de calmer tous les orages que la défiance de son pardon pourrait soulever dans son cœur (99). Il fait de son côté ce qu'il peut pour apaiser Dieu : tantôt il jeûne, tantôt il pleure ; aujourd'hui il lui sacrifie cet affront dont il pourrait se venger, demain ce plaisir qu'il pourrait prendre ; enfin il ne cherche qu'à lui faire connaître par les peines volontaires qu'il s'impose lui-même la douleur qu'il a de l'avoir offensé. Et Dieu de son côté lui donne en récompense une assurance morale du pardon de ses péchés et de sa réconciliation avec lui.

(96) Vicariam judicii Dei.

(97) In peccatorem pronuntians Dei indignatione tangitur.

(98) Consolatio est, quia non obliviscitur misereri D. us.

(99) Per penitentiam.

C'est ainsi qu'en usait sainte Paule, cette illustre dame romaine : encore qu'elle eût été pendant toute sa vie un exemple de chasteté ; quoiqu'elle n'eût fait que ce qu'on appelle dans le monde des choses innocentes, elle se traitait néanmoins avec autant de rigueur que si elle eût été la plus criminelle du monde. Et, lorsque saint Jérôme, son directeur, qui n'était nullement complaisant, l'exhortait à relâcher un peu de ses austérités et d'arrêter pour quelque temps le cours ordinaire de ses larmes, qui la mettait en danger de perdre les yeux, elle répondit : Il faut que je défigure ce visage, que j'ai peint autrefois avec le blanc et le rouge, contre le commandement de Dieu (100). Il faut que j'afflige ce corps, qui a joui de tant de délices ; il faut que les pleurs continuels satisfassent pour les ris et les divertissements de la vie, que la dureté du cilice répare la délicatesse des toiles fines et la pompe des habits précieux. Et si vous m'en demandez la raison, c'est qu'autrefois je voulais plaire au monde, et maintenant je veux plaire à Jésus-Christ.

Voilà, messieurs, le remède que je vous présente pour guérir les plaies que vous avez reçues du péché. Il est un peu fâcheux, je l'avoue, mais il est absolument nécessaire pour vous rendre une santé parfaite. A quiconque aime sa vie, dit saint Pierre Chrysologue, il n'y a ni douleur, ni incision, ni fer, ni feu, qui paraissent cruels, quand il sait que ces opérations sont absolument nécessaires pour le délivrer de la mort. Les jeûnes, les oraisons, les aumônes, la privation de ce plaisir, l'éloignement de cette compagnie, voilà des remèdes fâcheux ; mais qu'y faire (101) ? Ils sont nécessaires. Dites tout ce qu'il vous plaira, consultez telle personne que vous voudrez, je n'en sais pas d'autre ; l'Écriture, les conciles, les Pères et les théologiens n'en marquent pas d'autre que celui-là. Si vous pouvez vous sauver par des voies plus douces, à la bonne heure ; mais c'est un arrêt irrévocable de la justice de Dieu que celui qui n'a jamais voulu conserver sa santé lorsqu'il le pouvait doit souffrir la rigueur des remèdes uniquement destinés pour la lui rendre (102).

Mais peut-être que quand on vous parle de pénitence votre imagination ne vous représente que des peintures affreuses de jeûnes, de veilles, de retraites, de croix ; et cette triste image vous fait peur. Mais le Fils de Dieu veut que nous bannissons de la pénitence cette tristesse servile, qui nous ôte le courage. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Quand je condamne la tristesse dans la pénitence, je ne parle pas de celle que saint

(100) Turpan la facies, quam contra præceptum Domini sæpe depinxit.

(101) Cui vita sua cara dura nulla est cura.

(102) Ferat, ferat amaram penitentiae curam, qui servare debitam noluisset sanitatem.

Paul dit être selon Dieu, et qui, ne procédant que du regret que notre cœur a conçu de l'avoir offensé, parce qu'il est la bonté même, est un moyen très-efficace pour opérer notre salut : celle-là mérite de recevoir des éloges du Saint-Esprit. Mais il y a une autre espèce de tristesse que je voudrais bien éloigner de vos esprits, qui n'est qu'une pure tentation du démon, lequel, voyant qu'une âme a dessein de faire pénitence, tâche de la jeter dans le chagrin et de l'épouvanter par une idée affreuse de la pénitence qu'il lui met dans l'esprit, afin de lui faire perdre courage et quitter tous les exercices qu'elle avait heureusement commencés. Le Fils de Dieu va au-devant de ce mal quand il nous dit de parfumer notre tête et de laver notre visage quand nous jeûnons (103). Il nous ordonne par ces paroles d'entreprendre notre pénitence avec amour et de l'accomplir avec joie.

Les lévites dans l'ancienne loi portaient l'arche sur leurs épaules, toute pesante qu'elle était, avec une extrême facilité, en sorte qu'ils n'en sentaient pas même le poids. Quelques-uns croient que l'arche se portait elle-même, et que la vertu de Dieu, qui la remplissait, en supportait tout le fardeau. Mais d'autres disent que, si elle n'incommodait point les lévites, ce n'est pas qu'elle fût sans pesanteur ; mais, parce qu'ils la portaient avec joie et avec amour, ils n'en sentaient point la charge. L'un et l'autre sentiment nous doit porter à embrasser la pénitence, quelque difficile qu'elle paraisse, puisque la vertu de Dieu en porte la plus grande partie, et que l'amour nous doit aider à porter la moindre avec joie (104).

Saint Pierre appelle la loi ancienne une loi insupportable : *Un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter* (105). Et le Fils de Dieu appelle la loi nouvelle une loi douce et légère (106). Et néanmoins la loi ancienne ne commandait pas tant de choses ni si difficiles que la loi nouvelle. Car enfin n'est-ce pas une chose bien difficile, quand on nous donne un soufflet sur une joue, d'être dans la disposition de présenter l'autre, de rendre le bien pour le mal, de pardonner toutes les fois qu'on nous offensera ? Ces maximes sont extrêmement contraires aux sens, et la loi qui nous y oblige paraît bien plus insupportable que de sacrifier des taureaux, se purifier, et pratiquer les autres cérémonies légales. Pourquoi donc cette loi est-elle appelée insupportable, et la loi de l'Évangile, qui est une loi de pénitence, d'abnégation, de mortification, est-elle appelée douce par Jésus-Christ même, qui en est l'auteur ? La raison en est belle : c'est que la loi ancienne était une loi de crainte, et toutes les choses que faisaient ceux qui

vivaient selon cet esprit étaient des actions de gens qui ne faisaient rien que par force, non pas des actions qui se fissent avec amour et une volonté bien libre (107) ; et la loi nouvelle est une loi d'amour, et l'amour ne trouve rien de rude et de difficile. Un serviteur qui est obligé de demeurer auprès de son maître lorsqu'il est malade, et qui craint d'être puni s'il l'abandonnait, s'ennuie bientôt ; mais une femme qui aime son mari et une mère qui aime son fils trouvent du plaisir plutôt que de la peine de se tenir tout le jour auprès de leur lit. Les Juifs avaient une loi facile, dit saint Augustin, et ils ne l'accomplissaient pas, parce qu'ils ne la gardaient que par crainte. Les chrétiens ont une loi difficile, et ils l'accomplissent, parce qu'ils la gardent par amour : *La crainte n'accomplissait point la loi, l'amour l'a accomplie ; les hommes ont craint, et ils ne l'ont point accomplie ; ils ont aimé, et ils l'ont accomplie* (108). Ainsi, si vous aimez, votre pénitence ne vous sera point du tout pénible ; ou, si vous y ressentez quelque peine, cette peine même vous sera douce et agréable : *Ubi amatur non laboratur, aut, si laboratur, labor ipse amatur*.

Oui, messieurs, une âme qui est véritablement pénitente trouve beaucoup plus de plaisir dans ses larmes, dans ses jeûnes et dans ses autres mortifications, que les mondains n'en goûtent dans leurs bals, leurs festins et leurs autres divertissements. *Mes larmes sont devenues mon pain durant le jour et durant la nuit* (109), disait David véritablement pénitent. Sur quoi saint Augustin fait cette belle réflexion : A-t-on jamais vu un homme qui ait trouvé une viande si délicate, qu'il en mangeât sans cesse, pendant le jour et la nuit ? parce qu'enfin les mets les plus exquis donnent du dégoût quand on en est rassasié. Cependant ce roi, qui s'était fait une table de ses larmes, une viande de ses gémissements, nous assure qu'il ne pouvait s'en lasser, et qu'il n'en était jamais dégoûté. Ah ! répond le même Père, c'est que l'amour avait dressé cette table, c'est que l'amour avait apprêté cette viande ; c'est qu'une âme qui aime son Dieu trouve tant de douceur dans l'amertume de sa pénitence, dans ses larmes et dans sa douleur, qu'elle ne peut s'en rassasier. Où est-ce qu'une femme qui est vivement pénétrée de douleur d'avoir perdu son mari, qu'elle aimait uniquement, trouve sa consolation ? Sera-ce dans le bal, dans les festins, dans les assemblées du grand monde ? Hélas ! si elle s'y trouvait malgré elle par quelque accident, ce lui serait une cruelle peine ; elle ne trouve de consolation que dans ses larmes et dans la retraite ; et, si elle est obligée de les interrompre quelquefois, elle y

(103) Unge caput tuum oleo et faciem tuam lava.

(104) Illud miraculum non tam fuit potestatis quam charitatis.

(105) J'ignem quod neque patres nostri neque nos portare possumus.

(106) Juguum meum suave, et onus meum leve.

(107) Erant opera involuntaria, non opera volentium.

tium.

(108) Timor lege non im; labor, amor implevit; timuerunt homines, et non impleverunt; amaverunt et impleverunt. Ps. XLI, 50.

(109) Ecce erant mihi lacryme panes die ac nocte. Ibid., 4.

retourne le plus tôt qu'il lui est possible. Voilà la véritable disposition d'une âme qui est bien pénétrée de douleur d'avoir perdu son Dieu par le péché : elle ne trouve de solide joie et de plaisir que dans ses larmes et dans la pénitence ; tous les fades divertissements du siècle lui sont insupportables, elle ne soupire que pour la retraite ; quand son état ou son devoir l'oblige quelquefois de l'interrompre et d'avoir commerce avec le monde, ce n'est qu'avec une peine extrême, et elle y retourne le plus tôt qu'elle peut. D'où vient cela ? C'est qu'elle aime Dieu, c'est l'amour qui opère ce grand changement, et qui lui fait trouver doux ce qui sans cela lui serait insupportable : c'est lui qui fait changer de situation, non pas à son corps, mais à son cœur. Il y a bien de la différence, dit saint Augustin, entre faire changer de place à son corps, et en faire changer à son cœur. Celui-là fait changer de place à son corps qui par le mouvement qu'il fait quitte un lieu pour en prendre un autre ; celui-ci en fait à son cœur qui change ses affections : si vous aimez autre chose que ce que vous aimiez, vous n'êtes plus où vous étiez (110).

Imitons donc la pénitence de Zachée, qui a toutes les conditions qu'on peut souhaiter dans une véritable pénitence. Mais, pour ne parler maintenant que de celle qui est de notre sujet, il reçut notre Seigneur dans sa maison avec joie (111). Ce ne fut pas par une crainte basse et servile, non à regret et à contre-cœur, mais d'un grand cœur, d'une pleine volonté (112). C'est la graisse de la victime, c'est la moelle du sacrifice (113), c'est ce que Dieu regarde et accepte avec plus d'agrément et de complaisance (114).

Après l'innocence perdue, c'est le seul moyen, comme je l'ai dit souvent, qui nous reste pour nous sauver : et, si notre pénitence se trouve fautive ou insuffisante au jugement de Dieu, où en serons-nous ? C'est un second baptême aussi nécessaire que le premier : et, si elle se trouve invalide, comment pourrions-nous être justifiés ? C'est l'unique bouclier qui peut nous mettre à couvert des traits de la justice de Dieu : s'il est de mauvaise trempe, comment éviterions-nous les carreaux de la vengeance du Ciel ? Elle est la seule planche qui nous reste après le naufrage : si elle se trouve pourrie, comment pourrions-nous arriver au port ? Elle est l'unique ressource après la perte de la vie spirituelle : si elle est défectueuse, comment pourrions-nous éviter la

mort éternelle ? Elle est la ville de refuge pour les criminels : si elle nous est interdite, à quel asile aurons-nous recours ?

Afin donc de ne vous pas tromper dans une affaire de cette importance, écoutez de saint Ambroise un abrégé de ce discours, et presque de tout ce qu'on peut dire sur cette matière : Si votre pénitence est bonne, vous mépriserez ce que vous estimiez, vous estimerez ce que vous méprisiez (115) : comme saint Remi disait à Clovis lorsqu'il était sur le point de le baptiser : *Brûlez ce que vous avez adoré, et adorez ce que vous avez brûlé* (116). Vous jetterez au feu ces lettres, ces mauvais livres, ces tableaux déshonnêtes. Au contraire vous aviez beaucoup de répugnance pour la lecture des livres de piété, la pratique de la méditation, la revue de votre conscience, la visite des prisons et des hôpitaux, et maintenant vous les aimez. Si votre pénitence est sincère, vous n'aurez pas seulement un regret passager lorsque vous êtes sur le point de vous confesser, ce sera une douleur continue que vous accompagnera partout (117), cette plaie saignera toujours, ce sentiment vous perdra incessamment le cœur. La nuit vous soupirez, le jour vous gémirez : Hélas ! mon Dieu, que j'ai été malheureux de vous avoir offensé (118) ! etc. Vous ne prendrez plus aucune part aux fausses joies du monde ; vous n'userez des créatures qu'autant qu'il est nécessaire pour vous conserver la vie ; vous vous priverez des plaisirs même innocents, mais qui ne vous sont pas nécessaires (119). Vous direz : Cela est permis à ceux qui n'ont point offensé Dieu ; mais pour moi, qui suis, etc. Mais, mon Dieu, quoique nous ayons besoin de votre secours en toutes nos actions, et que nous ne puissions faire aucun bien sans vous, nous en avons pourtant un besoin tout particulier pour faire une véritable pénitence. Car enfin nous pouvons bien dire que ce n'est pas la chair et le sang qui nous ont appris cette doctrine, et qu'il ne faut pas une force médiocre pour renoncer courageusement aux délices de la vie et à nos inclinations déréglées afin d'embrasser ce qui est pénible et incommode. Mais, Seigneur, c'est vous qui aplanissez les chemins les plus rudes, qui adoucissez les amertumes de la pénitence, et qui rendez facile et léger ce qui sans vous serait dur et pesant. C'est donc à vous que nous nous adressons pour vous demander avec l'Eglise : Que vous nous donniez la grâce d'une véritable pénitence (120) ; mais,

(110) Aliud est migrare corpore, aliud corde : migrat corpore qui motu corporis mutat locum ; migrat corde qui motu cordis mutat affectum : si aliud amas et aliud amabas, non ibi es ubi eras.

(111) Exceptit illum gaudens. *Luc. XIX, 6.*

(112) Corde magno et animo volenti. *II Cor., I, 3.*

(113) Holocausta medullata offeram tibi. . . *Ps. LXV, 14.*

(114) Hilarem datorem diligit Deus. *II Cor., IX, 7.*

(115) Pœnitentem hominem dico qui diligit quod ante neglexit, et quod mali fecerat derelinquit.

(116) Incende quod adorasti, adora quod incen-

disti.

(117) Pœnitentem hominem dico, qui plangit quod peccaverat, et rogat Dominum ut non iterum faciat quod admiserat.

(118) Pœnitentem hominem dico, qui diebus ac noctibus ingemiscit, et cum Propheta dicit : Lavabo per singulas noctes lectum meum lacrymis meis.

(119) Pœnitentem hominem dico ut post confessionem suam non vadit et voluptatibus se privat.

(120) Ut ad veram pœnitentiam nos perducere digneris.

mon Dieu, qu'elle soit bien véritable, car jusqu'à présent nous en avons tant fait de fausses, d'apparentes et de contrefaites ! Il est enfin temps d'en faire une bonne, et qui ait toutes les qualités nécessaires pour nous mériter le ciel.

POUR LE DIX-HUITIÈME DIMANCHE APRÈS LA
PENTECÔTE.

Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.
Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis.
(*Math., IX.*)

EXORDE.

Que cette parole est douce et remplie de consolation, et qu'heureuse mille fois est l'âme qui l'entend intérieurement de l'oreille du cœur : Vos péchés vous sont remis ! Il y a, messieurs, cette malheureuse ressemblance entre nous et les anges dans leur création, que nous sommes également capables de péché ; mais il y a cette heureuse différence, que l'ange s'étant une fois attaché à un objet ne peut point s'en détourner ni par conséquent se repentir du péché qu'il a commis ; au lieu que la volonté de l'homme étant capable de changer, est susceptible de pénitence, et à la faveur de cette belle vertu peut entendre ces douces et agréables paroles que le Fils de Dieu dit aujourd'hui au paralytique de notre évangile : *Confide, fili*, etc.

C'est un grand malheur pour nous, messieurs, d'être capables de pécher, et nous ne le ressentons pas assez ; mais c'est un grand bonheur d'être capables d'en faire pénitence, et nous n'en avons pas pour Dieu la reconnaissance que nous devons. Mais le souverain malheur est de ne vouloir ou de ne pas savoir se servir de son bonheur, ni appliquer l'unique remède que nous avons entre les mains pour être guéris. C'est-à-dire, messieurs, afin de m'expliquer plus clairement et que tout le monde m'entende, qu'il est impossible que nous obtenions jamais le pardon de nos péchés que par la pénitence, et qu'à moins que nous ne nous réfugiions dans cette arche unique de notre salut, nous n'entendrons jamais de la bouche du Fils de Dieu ces paroles favorables : *Vos péchés vous sont remis*. Il semble que ce serait avoir beaucoup fait que de convaincre les pécheurs de la nécessité de la pénitence ; ce serait néanmoins peu de chose, puisque, etc.

Heureux et mille fois heureux sont ceux qui ont toujours conservé leur innocence ! Mais heureux aussi ceux qui font une véritable pénitence ! David met à la vérité les premiers au commencement de ses Psaumes : *Heureux celui qui n'a point connu le monde, qui a vécu dans une docte ignorance de ses maximes* (121) ; mais aussi, *Heureux ceux à qui les péchés sont pardonnés* (122), et à qui le Fils de Dieu dit ces aimables paroles : *Ayez bonne confiance, mon enfant ; votre pénitence a mérité le pardon de vos péchés, ils vous sont remis, remittuntur, etc.* (123).

(121) *Beatus vir qui non abiit, etc. Ps. I.*

(122) *Beati quorum remissa sunt iniquitates.*

POUR LE TROISIÈME DIMANCHE APRÈS
LA PENTECÔTE.

Gaudium erit in celo super uno peccatore penitentiam agente.

Il y a une grande joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence. (Luc., XV.)

EXORDE.

L'évangile de ce jour, messieurs, est d'une grande consolation pour nous, et nous exhorte puissamment à faire pénitence et à changer de vie. Il dit que l'on fait une fête particulière dans le ciel lorsqu'un pécheur se convertit véritablement et fait une pénitence sincère. Il se sert de deux comparaisons qui font bien voir cette joie du ciel. *Il faut les rapporter, et ajouter ensuite* : Mais cette joie s'entend d'une véritable pénitence, et non pas d'une fausse. Le père de l'enfant prodigue, dont l'histoire est rapportée en suite de notre évangile, n'eût pas fait un festin ni une réjouissance publique s'il n'eût su que son fils revenait sincèrement à lui. De même, quand le pécheur ne fait qu'une pénitence feinte et dissimulée, les anges, au lieu de s'en réjouir, s'en affligent ; et tant s'en faut qu'elle cause la joie du ciel, qu'au contraire, elle y causerait une profonde tristesse, si ce lieu de bonheur en était capable. Demandons au Saint-Esprit quelles conditions doit avoir la pénitence pour causer dans le ciel la joie dont parle notre évangile ; et adressons-nous pour cet effet à Marie. *Ave, Maria.*

POUR LE SIXIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Simile est regnum cœlorum grano sinapis.

Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé.
(*Math., XIII*)

EXORDE

Le grain de sénevé dont il est parlé dans notre évangile est une figure bien expresse de la pénitence par laquelle on entre dans le ciel. Ce grain pique et a de l'aérimonie ; et c'est le véritable caractère de la pénitence chrétienne. Ses qualités mêmes nous marquent les conditions que doit avoir cette pénitence afin qu'elle soit agréable à Dieu. On le prend, on le sème dans un champ, on le cache sous la terre, d'où il produit ses fruits. C'est la première condition de la pénitence, qui doit agir au dedans, qui doit être intérieure. De là il pousse un grand arbre, de sorte que les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches. C'est ce que fait la pénitence quand elle est véritable, elle porte des fruits au dehors, elle est extérieure. Enfin ce grain de sénevé pique, et a de l'aérimonie ; mais c'est une pointe qui est agréable, et qui donne du goût à ce qu'il assaisonne. C'est la troisième condition de la pénitence, qui ne se doit pas faire avec tristesse et avec chagrin, mais avec joie et avec plaisir. On pourrait trouver ce même rapport dans l'autre parabole de notre évan-

Ps. XXIII.

(123) *Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua*

gile, du levain qui est mis dans trois mesures de farines : ce levain caché sous ces mesures de farine marque l'intérieur de la pénitence; ces trois mesures de farine qui le couvrent; c'est l'extérieur de la pénitence, sous lequel l'intérieur est caché; enfin, ce levain, qui donne le goût et la saveur à la pâte, c'est le plaisir et la joie qui doivent rendre la pénitence agréable. Il faut que ce soit le Saint-Esprit qui donne le goût et la saveur à mes paroles, afin que mes auditeurs les trouvent agréables et s'en nourrissent. Il est dit en notre évangile que Notre-Seigneur ne parlait au peuple qu'en paraboles; mais certes on peut dire que c'est une étrange parabole, et qu'on a bien de la peine à comprendre, de parler aux hommes de faire pénitence.

POUR LE MERCREDI DES CENDRES.

Cum jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes. Lorsque vous jeûnez, ne soyez point tristes comme des hypocrites. (Matth., VI.)

EXORDE

Quoiqu'il n'y ait rien de si clair que l'obligation de faire pénitence, il n'y a rien néanmoins de si difficile à persuader ni qu'on oublie si facilement que ce devoir. C'est pourquoi l'Église, qui connaît parfaitement nos besoins, nous en renouvelle tous les ans le souvenir lorsqu'elle nous met sur la tête des cendres, qui en sont la marque et le symbole. Elle voudrait nous faire descendre pendant cette vie dans les tombeaux, pour y trouver des motifs de faire pénitence. Mais, comme nous ne descendons pas effectivement dans les tombeaux, elle fait, s'il est permis de le dire, monter les tombeaux sur nos têtes, et met des cendres sur nos fronts, pour imprimer dans nos esprits l'image de la mort et la nécessité de faire pénitence. Il est vrai qu'il y en a plusieurs qui semblent faire pénitence, mais il s'en trouve très-peu qui la fassent effectivement. Il y en a dont la pénitence est tout extérieure : ce sont des hypocrites, que notre évangile condamne : *Nolite fieri sicut hypocritæ*. Il y en a au contraire dont la pénitence est purement intérieure : ce sont des arbres stériles qui ne poussent point au dehors de dignes fruits de pénitence; et cependant le Fils de Dieu dans notre évangile parle de jeûner, *cum jejunatis*; et l'Église, dans l'office de ce jour, *in jejuniis, fletu et planctu*. Enfin, si les autres font quelque pénitence, ils ne la font qu'avec tristesse, avec chagrin, au lieu de la faire avec amour : *Nolite fieri tristes; tu autem, cum jejunas, unge caput tuum oleo*.

SERMON VI.

DU DELAI DE LA PENITENCE A LA DERNIÈRE MALADIE.

Nunc annuntiat Deus hominibus ut omnes ubique penitentiam agant.

Dieu fait maintenant annoncer à tous les hommes et en tous lieux qu'ils fassent pénitence. (Act., XVII.)

C'est quelque chose, comme je l'ai dit, d'être persuadé de l'obligation de faire pénitence.

C'est beaucoup d'être instruit de la manière dont il la faut faire. Néanmoins ce n'est pas encore assez; mais il faut outre cela être bien convaincu du temps auquel il la faut faire. Dieu nous dit par saint Paul, que c'est maintenant, *nunc annuntiat hominibus*, etc. Et les hommes disent qu'il n'y a rien qui presse. Mais quoi, est-ce qu'on doute des vérités que j'ai annoncées dans les discours précédents? Non, la plupart en sont convaincus. D'où vient donc qu'il s'en trouve si peu qui fassent cette pénitence, dont néanmoins la plupart sont persuadés? Est-ce qu'ils ont entièrement renoncé à l'espérance de leur salut? Point du tout. Est-ce donc qu'ils prétendent pouvoir se sauver en vivant comme ils font? Non, ils ne sont pas si aveugles que de s'imaginer qu'ils pourront se sauver en continuant leur vie déréglée, car je suppose qu'ils n'ont pas entièrement perdu le sens. Quel est donc leur raisonnement, et comment peuvent-ils accorder leurs prétentions avec le dérèglement de leur vie? Le voici. Ils sont, à la vérité, convaincus de la nécessité de faire pénitence et de se convertir véritablement à Dieu; mais ils disent qu'il n'y a rien qui presse, que ce qui ne se fait pas maintenant se fera une autre fois, et que jusqu'alors il faut se divertir et passer agréablement son temps. Cet abus est si général et si universellement répandu, qu'il n'y a rien qui entretienne davantage dans le péché. Car enfin il n'y a personne qui veuille se damner à plaisir; et l'on espère que par cette prétendue pénitence que l'on médite pour l'avenir, on évitera l'enfer, qui sans cela serait assuré. Or il y a deux sortes de temps auxquels on remet cette pénitence et ce retour à Dieu : les uns la diffèrent jusqu'à la dernière maladie, et ils espèrent qu'étant au lit de la mort ils se confesseront de tous leurs péchés, ils en demanderont pardon à Dieu, ils rentreront en son amitié, et par conséquent dans le ciel; les autres, un peu plus sages que les premiers, mais qui ne le sont pourtant pas encore assez, ne remettent pas leur conversion si loin, mais seulement pour quelques années, quand ils auront passé leur jeunesse, mis fin à ce procès, ou terminé quelque autre affaire; que pour lors ils feront tout de bon pénitence, et se convertiront véritablement à Dieu. Il faut combattre ces abus si pernicieux, en deux prédictions différentes; et, comme le premier est le plus dangereux, c'est celui qu'il faut attaquer le premier, après que nous aurons demandé les lumières du Saint Esprit par l'entremise de Marie. *Ave, Maria*.

Afin de convaincre entièrement vos esprits de cette importante vérité que j'ai dessein de vous prêcher aujourd'hui, que ceux qui diffèrent leur pénitence à la dernière maladie ne la font presque jamais, et afin que vous n'ayez pas la moindre chose à répliquer, je veux bien renoncer à plusieurs avantages que je pourrais tirer de l'incertitude de la manière dont vous mourrez; que peut-être vous serez surpris de la mort avant

que vous puissiez avoir le prêtre pour vous confesser; quand même le prêtre ne vous manquerait pas, vous aurez peut-être perdu la raison et la connaissance, sans laquelle on ne peut pas se convertir à Dieu. Non, je ne veux pas me servir de tous ces avantages, qui sont pourtant assez considérables. Mais, afin que vous ne puissiez rien opposer à ce que je dis, je veux bien supposer que vous ne serez point surpris de mort subite, comme sont plusieurs; que vous aurez tout le temps nécessaire pour vous bien confesser, que vous aurez même votre bon sens, que vous ne manquerez pas de confesseurs, ni même des plus zélés et des plus expérimentés en la conduite des âmes : il y a grande apparence que toutes ces choses ne se rencontreront pas; mais, il n'importe, je veux bien les supposer. Et avec tout cela je soutiens que de différer à ce temps de retourner à Dieu c'est exposer votre salut à un danger manifeste; et que si, je ne dis pas la mort, mais la dernière maladie, vous surprend dans l'habitude du péché mortel, il est moralement assuré que vous êtes perdu pour jamais. Et je le montre par trois raisons, ou plutôt par une seule qu'on peut partager en trois. C'est que le pécheur en cet état ne pense pas à Dieu, ou bien il n'y pense pas quand il le faut, ou bien il n'y pense pas comme il le faut. Il n'y pense pas, parce qu'ayant oublié Dieu pendant sa vie, il l'oublie de même à la mort. Il n'y pense pas quand il le faut, car ce n'est pas pour lors le temps de commencer, il faut l'avoir fait auparavant. Il n'y pense pas comme il faut, car il n'est pas en état de le faire. Voilà les trois empêchements, etc.

Dessin du sermon.

- I^o. POINT. Le pécheur à l'heure de la mort ne pense pas à Dieu. — Comme il a oublié Dieu pendant sa vie, il l'oublie de même à sa mort. — Il est presque impossible de penser alors à Dieu. — L'expérience en convainc.
- II^o. POINT. Il n'y pense pas quand il faut. — Les belles paroles qu'on dit à la mort ne sont pas une marque certaine de conversion. — Sentiments des saints Pères sur ce sujet.
- III^o. POINT. Il n'y pense pas comme il faut. — Il ne quitte pas le péché, mais c'est le péché qui le quitte. — Il n'a pas alors un véritable regret de ses péchés. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le pécheur à l'heure de la mort ne pense pas à Dieu.

Nous avons un exemple mémorable, mais terrible, de cet oubli funeste de Dieu à la mort lorsqu'on n'y a pas pensé pendant sa vie, en la personne du misérable Saül, premier roi du peuple d'Israël. Ce malheureux prince ayant entendu du prophète Samuel, qu'il avait fait paraître par le moyen d'une magicienne, que Dieu allait faire fondre sur sa tête tous les maux dont il l'avait menacé, qu'il donnerait son royaume à David, qu'il l'allait livrer entre les mains des Philistins, et que le lendemain lui et ses enfants mourraient, que fit-il à ces fâcheuses nouvelles ?

Il semble que la seule chose qu'il avait à faire était de recourir à Dieu, d'implorer sa miséricorde, de tâcher de fléchir sa colère, de détourner ces menaces de dessus sa tête, et de faire changer ces arrêts rigoureux, en changeant lui-même de vie et de conduite. Il est vrai, et tout homme raisonnable en aurait usé de la sorte. Mais celui qui avait oublié Dieu pendant sa vie ne s'en souvint pas non plus à la mort. L'idée de son malheur et de celui de ses enfants remplissait tellement son esprit, qu'il ne s'occupait pas de le prévenir, et l'heure qui lui était marquée se hâtant d'approcher, il porta à la guerre son cœur déjà assuré de sa défaite. Ses troupes furent taillées en pièces, ses enfants furent tués, et, comme il attendait à tout moment la mort, qu'il savait lui être inévitable, il fut frappé d'une flèche, dont la blessure, jointe au désespoir qui le possédait, le porta à prier son écuyer de le tuer; ce qu'ayant refusé de faire, il s'enfonça lui-même la pointe de son épée dans l'estomac, et mourut ainsi misérablement en désespéré.

Ce qui est arrivé à ce malheureux prince arrive tous les jours à la mort de presque tous ceux qui diffèrent à ce temps de retourner à Dieu. Comme ils ont oublié Dieu et leur salut pendant leur vie, ils ne s'en souviennent pas davantage à l'heure de la mort. Il n'est pas besoin de preuves ni de raisonnements où l'expérience est toute palpable. Ne voyons-nous pas tous les jours ces pécheurs qui avaient fait de si belles résolutions pour l'avenir lorsqu'ils se portaient bien les avoir entièrement oubliées dans la dernière maladie? Ils pensent pour lors aussi peu à Dieu, ils ont aussi peu de soin de leur salut, ils sont aussi ardents en leurs passions, aussi attachés aux biens de la terre qu'ils sont sur le point de quitter, aussi avides de les retenir, encore qu'ils ne le puissent plus; avoir autant de difficulté à se résoudre à les restituer, et être aussi endurcis dans toutes leurs mauvaises habitudes, qu'ils l'étaient en pleine santé. Combien a-t-on vu, et combien voit-on encore tous les jours (hélas! le puis-je dire et le pouvez-vous entendre sans verser des larmes?) d'impudiques mourir entre les bras de leurs concubines, et prendre plaisir à rouler dans leur pensée des saletés qu'ils ne peuvent plus commettre! Combien a-t-on vu de vindicatifs mourir avec les désirs de vengeance dans le cœur, qu'ils n'étaient plus en état d'exécuter, et refuser de pardonner à leurs ennemis dans un temps auquel ils avaient si grand besoin que Dieu leur pardonât! Combien en voit-on tous les jours qui, ayant retenu le bien d'autrui pendant leur vie, le retiennent encore à leur mort, et qui ne peuvent se résoudre à rendre ce qu'aussi bien ils ne sauraient emporter! Combien d'ambitieux qui, étant sur le point de perdre la vie, s'occupent encore d'idées d'honneur et de réputation, comme cet Abimélech dont parle l'Écriture sainte, qui, ayant été plein de vanité pendant toute sa vie, le fut tout de même à sa mort. Il assiégeait la ville de

Thèbes, et dans l'ardeur du combat il fut blessé à mort d'une grosse pierre qu'une femme jeta du haut de la muraille. C'était sans doute pour lors ou jamais qu'il devait penser à Dieu et à son salut; mais il n'y pense pas plus à cette extrémité qu'il ne l'avait fait pendant sa vie. Cet orgueilleux, ne pouvant souffrir qu'on dit qu'il était mort de la main d'une femme, commanda à son écuyer de le tuer promptement; au lieu d'employer ces précieux moments qui lui restaient à demander pardon à Dieu de ses péchés, il pense à une vanité ridicule et à une sottise ambition. D'où vient tout cela? D'une très-juste punition de Dieu, par laquelle, comme dit saint Grégoire, le pécheur ayant oublié Dieu pendant sa vie, il s'oublie même à la mort (124).

Et le moyen, je vous prie, que ceux qui n'ont presque jamais pensé à Dieu ni à leur salut lorsque rien ne les en empêchait et que, pour ainsi parler, ils n'avaient rien autre chose à faire, y puissent penser lorsqu'il y aura tant d'autres affaires dont ils seront entièrement occupés lorsqu'ils seront environnés des douleurs de la maladie et de la mort, qui ne leur laisseront pas la liberté de penser à autre chose? On voit par expérience que, lorsque quelqu'un souffre les tranchées d'une colique violente, la goutte, ou quelque autre douleur aiguë, quand même ce serait un homme de bien, il a néanmoins bien de la peine en cet état à penser à Dieu. Il ne peut pour lors s'occuper que de sa douleur, et tous ses sentiments se portent de ce côté-là. Si cela arrive à un homme juste qui avait souvent pensé à Dieu pendant sa santé, qu'arrivera-t-il à celui qui n'y a presque jamais pensé, et qui, ayant toujours incomparablement plus aimé son corps que son âme, s'occupera bien plus de l'ami préféré? C'est ce qu'on voit tous les jours lorsqu'on est surpris par quelque maladie ou par quelque accident: l'on a bien plus de soin d'envoyer chercher le médecin que le prêtre, attendu que la santé du corps touche de bien plus que celle de l'âme.

Ajoutons qu'en la dernière maladie, la perte qu'on est sur le point de faire de tous les biens de ce monde, la tristesse d'avoir pris tant de peine pour amasser des richesses qu'il faut nécessairement abandonner, cette cruelle séparation d'avec les personnes qui étaient les plus chères, les accidents de la fièvre, la présence de la mort, troublent tellement l'imagination et occupent l'esprit si puissamment, qu'il ne lui reste ni force ni vigueur pour penser à Dieu et à son salut. Ceux qui sont pour lors auprès du moribond l'entretiennent dans cet oubli de Dieu; au lieu de lui parler de son salut, ils lui parlent des affaires du monde, de sa succession, du choix de son héritier, des legs qu'il doit laisser à celui-ci et à celle-là; l'on est occupé à faire un testament, des substitutions, des legs pieux; il

faut conférer avec le médecin, parler au chirurgien, prendre les médecines, les sirops et les autres remèdes, recevoir les parents et les amis qui viennent rendre visite; il faut dire le dernier adieu à la femme, aux enfants et à tous les amis. Voilà bien de l'embarras et bien des affaires tout à la fois: le testament, les médicaments, les compliments: et où pourra-t-on prendre le temps et l'application d'esprit nécessaires pour penser à Dieu? Quand on vous exhorte à faire une revue de toute votre vie, à profiter de l'occasion de la mission, et à faire une bonne confession générale, dans la juste crainte que vous devez avoir que toutes vos confessions particulières n'aient été defectueuses: Cela me romprait la tête, dites-vous. Cela vous romprait la tête! Eh quoi! si maintenant que vous vous portez bien, que vous avez l'esprit et le corps sains, entiers et vigoureux, vous dites que cela vous romprait la tête de penser à vos péchés pour vous confesser, comment le pourrez-vous faire lorsque vous serez malade à l'extrémité, accablé de douleur, abattu de langueur, incapable de vous appliquer à quoi que ce soit, et à vos péchés encore moins qu'à tout le reste?

Pour convaincre de la vérité de ce que je dis, il ne faut que le demander à ceux qui en ont fait l'expérience, je veux dire à ceux qui avaient attendu la dernière maladie pour penser à leur salut, et qui, ayant été en péril de mort, ont recouvré leur santé. Ils vous avoueront franchement que pour lors ils ne pensaient nullement à Dieu, ni au salut de leur âme, et que, s'ils semblaient dire quelques paroles de piété, ils les répétaient parce qu'on les leur faisait dire, plutôt qu'ils n'en comprenaient le sens et qu'ils n'en avaient la disposition dans le cœur. Dites après cela que vous vous convertirez et que vous penserez à Dieu dans votre dernière maladie. Il vous est aisé de le dire, mais il vous sera fort difficile de le faire. Craignez plutôt, et ce sera avec plus de fondement, que la même chose ne vous arrive qu'au roi Saül et à presque tous les pécheurs qui, ayant oublié Dieu et leur salut pendant leur vie, l'ont oublié tout de même à la mort. Mais, quand vous penseriez à Dieu en ces derniers moments et que vous réclameriez son secours, il y a grande apparence qu'il ne vous exaucera pas, parce que vous y penserez trop tard; ce ne sera plus le temps. C'est le sujet de la seconde partie

SECOND POINT.

Il n'y pense pas quand il faut.

Si Saül est un exemple de ceux qui, à leur mort, ne pensent pas à Dieu, Antiochus n'en est pas un moins illustre de ceux qui n'y pensent pas quand il faut. Il avait fait beaucoup de mal au peuple juif, et il venait avec une grande précipitation pour lui en faire encore davantage: il tomba rudement de

(124) Hac animadversione punitur peccator, ut qui vivendo oblitus est Dei, moriendo obliviscatur et sui.

son char, et se mentrit tout le corps. Ce prince orgueilleux, dit l'Écriture, qui croyait commander aux flots de la mer et à avoir déjà la tête dans le ciel, sentit la main de Dieu qui l'humilia et le brisa contre terre; la pourriture entra dans sa chair, les vers sortaient de toutes les parties de son corps; ses membres s'en allaient en pièces, et jetaient une odeur insupportable à lui-même, à ses domestiques et à toute son armée. Tant de maux joints ensemble, et qui augmentaient à chaque moment, firent enfin rentrer ce prince impie en lui-même : cette plaie étrange l'avertit qu'il était homme, et l'état horrible où il se voyait arracha cette belle et illustre confession de sa bouche : *Qu'il est juste de s'assujettir à Dieu, et qu'un homme mortel ne doit pas s'égaliser à celui qui est immortel* (125). Je reconnais humblement ma faute; et je ne demande que ma vie me soit prolongée sinon afin de la réparer. J'avais juré que j'exterminerais la nation des Juifs, et je lui veux donner d'aussi grands privilèges qu'aux Athéniens. J'avais promis de faire de Jérusalem un grand cimetière, et je promets de la rendre une des plus belles villes de l'Orient. J'avais résolu d'abattre son temple et de le ruiner de fond en comble, et je fais dessein de rendre au double toutes les choses que j'en ai emportées; j'augmenterai ses revenus, et j'établirai un fonds assuré pour entretenir ses sacrifices. Que pourriez-vous désirer davantage dans un véritable pénitent? Mais ce n'est pas encore tout. Enfin, continue ce prince, je me ferai Juif moi-même, et j'irai par toute la terre, non pas en conquérant, comme j'ai fait, mais en missionnaire et en prédicateur de la gloire et de la puissance de Dieu, à qui je serai obligé de mon salut.

Qu'en dites-vous, messieurs? n'est-il pas vrai que, si vous voyiez quelqu'un mourir dans ces dispositions, vous le prendriez pour un saint et vous ne feriez pas de difficulté de désirer d'être avec lui? Et cependant écoutez ce que le Saint-Esprit, la parole de Dieu, dit de cet impie, qui avait attendu à la mort à vouloir se convertir. *Ce méchant priait le Seigneur, de qui il ne devait pas obtenir miséricorde* (126). Si l'Écriture sainte ne prononçait ces dernières paroles, je n'oserais pas les prononcer; mais elles y sont gravées en caractères ineffaçables, jusqu'à la fin du monde elles doivent faire trembler les pécheurs qui attendent à faire pénitence au lit de la mort. Mais d'où vient que ce prince n'obtint pas le pardon de ses péchés, qu'il demandait avec tant d'instances, vu que Dieu a promis de pardonner les péchés les plus énormes, quand on lui en demanderait pardon? *Quia*, répond un savant cardinal, *nec tempore debito, nec corde vero veniam requisivit* (127). Parce qu'il avait attendu trop tard à demander ce pardon, et encore

ne le demandait-il pas de bon cœur : la prière est, à la vérité, la clef du ciel, mais il y a temps et manière de prier. Il y a à la dernière heure des prières du bon larron; il y en a d'Esau et d'Antiochus.

Les pécheurs, qui comme Antiochus attendent au lit de la mort à demander pardon à Dieu, ont grand sujet de craindre de ne l'obtenir pas non plus que lui, parce qu'ils ne le demanderont pas quand il faut, *nec tempore debito*. La dernière maladie n'est pas un temps propre pour commencer à demander pardon à Dieu de ses péchés. Saint Augustin expliquant ces paroles du psaume c, *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine*, remarque que le prophète n'a pas dit *judicium et misericordiam*, mais *misericordiam et judicium*. Il a mis premièrement la miséricorde et ensuite la justice, parce que le temps de la miséricorde précède celui de la justice. Le temps de la vie est celui auquel Dieu veut faire miséricorde, et le temps de la mort est celui auquel il veut exercer sa justice : c'est-à-dire que ceux qui demandent pardon à Dieu lorsqu'ils se portent bien l'obtiennent; mais ceux qui ne le font que quand ils sont au lit de la mort ordinairement ne l'obtiennent pas. Tout est renversé dans la conduite comme dans l'esprit des méchants : lorsque Dieu les invite à se convertir, ils se moquent de ses grâces, et ils ne parlent à lui que lorsqu'ils sont accablés sous le poids de sa justice. Dieu les a appelés, et ils ne l'ont pas écouté : ils appelleront Dieu, et il ne les écouterait pas.

C'est ce qu'il dit lui-même dans ces paroles terribles de l'Écriture sainte, qu'il est étrange que tout le monde entende si souvent, mais qu'il est encore plus étrange qu'on les entende sans trembler : *Vocavi, et renuistis* (128).

La plupart des hommes passent leur vie dans un étrange mépris de Dieu. Il les appelle, et personne ne lui répond; il étend ses mains, ou pour les attirer par les biens dont il les comble, ou pour les avertir par un châtement salutaire, ou pour faire des prodiges qui les remplissent de l'admiration de sa grandeur, ou pour leur témoigner que c'est lui qui les protège, afin de les gagner par les marques de son amour; et cependant personne ne le regarde. On l'oublie durant la santé, et on dit que l'on se convertira dans la maladie. Lorsqu'on est malade, on a peur de se troubler si on pense à lui; et on attend que la mort se montre de près, pour commencer à craindre ses jugements. Après cela on invoque cette miséricorde dont on s'est moqué durant tant d'années. Mais cette miséricorde même, dit saint Grégoire, après avoir été tant de fois irritée, se changera enfin en fureur, et se fera justice à elle-même. Écoutez donc maintenant ce que nous dit le Saint-Esprit : *Vocavi, etc.* (129) Je vous

(125) *Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.*

(126) *Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consequutus.*

(127) Hugo, in hunc locum.

(128) *Prov., II, 24.*

(129) *Tanto major tunc exercbitur severitas quanto nunc major misericordia prorogatur. In Job, I, XVIII, c. 7.*

ai appelés, et vous avez fait la sourde oreille; je vous ai souvent appelés par les avertissements de votre père, par les exhortations de votre femme, par la voix extérieure des gens de bien, et par la voix intérieure de votre conscience, qui vous reprochait votre vie criminelle; et je n'ai pu rien gagner sur vous. Je vous ai envoyé des prédicateurs, qui vous ont exhortés à restituer le bien qui ne vous appartient pas; et vous n'en avez voulu rien faire. Ils vous ont pressé de quitter vos impuretés, et vous vous en êtes moqué; ils vous ont conjuré de pardonner à vos ennemis, d'oublier tout ce qui s'était passé, et on n'a pu rien avancer sur vous; vous avez toujours persisté en votre dureté. *Extendi manum meam, et non fuit qui respiceret* : Je vous ai tendu la main pour vous retirer du péché, et vous n'avez pas seulement voulu la regarder. Je vous ai fourni divers moyens pour vous sauver, dont vous ne vous êtes pas seulement mis en peine. *Despexistis omne consilium meum* : Vous avez méprisé tous mes conseils, tout ce que j'ai fait pour vous empêcher de vous perdre; le dessein que j'avais de vous convertir à la mission que je vous ai envoyée tout exprès : *Despexistis*. Vous ne vous en êtes pas soucié, peut-être même vous en êtes-vous moqué : non-seulement vous n'en avez pas tiré le profit que vous deviez, mais vous avez empêché les autres de le faire. *Et increpationes meas neglexistis*. Je n'ai pu rien gagner sur vous ni par la douceur ni par la rigueur. Quand je vous ai consolé par les biens de cette vie, vous ne m'avez témoigné que de l'ingratitude pour mes bienfaits; et quand je vous ai châtié par les maux pour vous faire rentrer en vous-même, vous vous êtes élevé contre moi par vos murmures. La prospérité n'a servi qu'à vous enfler d'orgueil, et l'adversité qu'à vous aggraver; et comme un autre Pharaon vous vous êtes endurci sous la verge : *Increpationes meas neglexistis*. Qu'arrivera-t-il en suite de tout cela ? La médaille tournera; j'aurai ma revanche. Quand vous serez à la dernière maladie, vous crierez, vous m'appellerez, vous direz : Mon Dieu, ayez pitié de moi; et je ferai la sourde oreille à mon tour. Quand vous serez environné des horreurs de la mort, saisi de la crainte de mes jugements, vous invoquerez mon secours, vous demanderez grâce, vous implorerez ma miséricorde, et tout cela inutilement. Je rirai et me moquerai de vous à votre mort comme vous vous êtes moqué de moi pendant votre vie. *Ego quoque in interitu vestro ridebo*.

Heureux ceux qui préviennent ces reproches si terribles, et qui cherchent de l'assurance en leur mort par la crainte qu'ils ont de déplaire à Dieu pendant leur vie ! Car il est aisé que les hommes jugent favorablement de nous en cette dernière heure. Qui n'aurait pitié d'un homme qui meurt ? Qui ne se persuadera sans peine que les moins

dres marques qu'il aura données de son repentir ont été sincères ? Cette compassion même est si intéressée, parce que nous nous promettons aisément de la bonté de Dieu une indulgence pour les autres dont nous sentons que nous avons besoin pour nous-mêmes. Mais tout ce que les hommes pourront penser ou dire de nous en cet état, nous importe peu : leur approbation ou leur improbation nous sera alors inutile. Ce que nous devons craindre plus que toute chose est de rendre incertain notre salut éternel; et, puisque c'est Dieu qui est notre juge, c'est de lui-même et de la vérité immuable de son Ecriture que nous devons apprendre ce que nous devons faire pour nous le rendre favorable, et de quelle manière il nous doit juger.

Les saints Pères qui ont parlé de la pénitence ont tous été très-persuadés que c'était trop tard d'attendre à la faire à la dernière maladie. Voici ce qu'en disent entre les autres saint Ambroise et saint Augustin. Je ne dis pas (ce sont à peu près leurs termes) que tous ceux qui attendent à faire pénitence lorsqu'ils vont mourir la fassent toujours mauvaise et qu'ils soient damnés; mais je n'ai garde aussi d'assurer qu'ils obtiendront miséricorde. Je leur donne les sacrements qu'ils me demandent, je les exhorte à se convertir à Dieu, je tâche de les fortifier contre les tentations du désespoir; mais je ne leur puis donner aucune sûreté (130). Je ne présume point témérairement de la bonté de Dieu, je ne m'en défie pas non plus; mais je dis ce que je sais : que si les pécheurs font une véritable pénitence tandis qu'ils sont en bonne santé; si, au lieu d'attendre que le péché les abandonne, ils abandonnent le péché, leur mort sera précieuse devant Dieu, et ils auront part aux récompenses qui sont promises à ceux qui se convertissent à temps. Mais pour celui qui attend à la mort, je ne sais ce qui en arrivera, et j'ai grand sujet de craindre qu'il n'en arrive rien de bon.

Mais on lui présente le crucifix, et il le baise avec beaucoup de dévotion. Et y a-t-il jamais pensé lorsqu'il était en santé ? L'on met le crucifix sur le lit du moribond pour satisfaire à la bienséance plutôt qu'à la dévotion de celui qui n'est plus du tout en état d'en avoir, n'ayant plus l'usage ni la liberté de son esprit. Il est bien temps. Ah ! quand ses yeux étaient ouverts pour regarder les beautés de la terre et pour y chercher de quoi entretenir les feux d'un amour impudique, il fallait s'en servir pour regarder le Fils de Dieu défigurés sur cette croix et pour trouver en ce spectacle mille sujets capables d'éteindre ses flammes criminelles et d'allumer le feu de l'amour divin. Quand ses mains s'étendaient pour ravir le bien d'autrui et pour s'enrichir des dépoilles de tant de misérables, il devait prendre celui qui est re-

(130) Pœnitentiam dare possum, securitatem dare non possum.

présenté en mourant tout nu sur une croix ; et, en le voyant en cet état, rendre le bien mal acquis. Quand il entretenait des désirs de vengeance en son cœur, il devait considérer celui qui avait et pardonné et demandé pardon pour ceux qui l'avaient attaché à la croix. Il y devait enfin penser quand il avait et du sentiment et de la raison ; mais maintenant, qu'il est sans connaissance, le crucifix ne lui est qu'une cérémonie fort inutile.

Chose étrange ! il n'y a que dans l'affaire du salut que l'on diffère le plus tard qu'on peut ; et l'on n'a garde de se conduire de la sorte dans les autres choses. Quand les murailles d'une ville frontière sont tombées par terre, attend-on que la guerre soit venue pour les rebâtir ? ne le fait-on pas durant la paix, de peur d'être surpris de l'ennemi ? Attend-on à préparer ses armes que le combat soit près d'être donné ? n'a-t-on pas soin de le faire auparavant ? Attend-on pour recouvrir le toit d'une maison que l'hiver soit venu ? ne prévient-on pas le mauvais temps ? Il n'y a que pour le salut éternel que l'on diffère tout le plus tard qu'on peut, et que l'on remet à un temps qui n'y est plus propre cette affaire, à laquelle on ne saurait jamais travailler assez tôt ; ce qui est cause que, comme Antiochus, on n'obtient pas le pardon de ses péchés, parce que, comme lui, on ne le demande pas quand il faut, *nec tempore debito* ; mais ce qui est encore beaucoup plus important, c'est qu'on ne le demande pas comme il faut, non plus que lui, *nec corde vero*. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il n'y pense pas comme il faut

Non, messieurs, Antiochus n'obtint point le pardon de ses péchés, encore qu'il le demandât avec de si belles paroles, parce qu'il ne le demanda pas comme il faut, de bon cœur, mais par force. Son cœur n'était pas changé, mais seulement son esprit ; son extérieur était autre, mais son intérieur était le même : ses yeux étaient changés, et ils pleuraient ; sa bouche était changée, et elle disait de belles paroles ; ses mains étaient changées, et elles ne pillaient plus ; mais son cœur n'était point changé ; il était toujours le même : c'est pourquoi il n'obtint pas le pardon qu'il demandait, *nec corde vero veniam requisivit*. C'est la disposition de presque tous ceux qui attendent de se convertir à la dernière maladie ; ils ne le font point de bon cœur et d'une volonté libre, mais par force : ils ne peuvent plus faire autrement. Ils ne quittent pas le péché, mais c'est le péché qui les quitte, c'est-à-dire qu'ils ne le commettent plus parce qu'ils ne sauraient plus le commettre. Les anciens Pères étaient si persuadés de cette mauvaise disposition, qu'ils ne recevaient pas aux ordres sacrés ceux qui avaient attendu au lit de la mort de demander le baptême, supposé

qu'ils recouvraient leur santé. Ils les appelaient *clini*, les alités, parce que, dit le concile de Néocésarée, *leur pénitence n'était pas volontaire mais forcée* (131). Bien davantage, ils remettaient en l'ordre des pénitents ceux qui, ayant reçu l'absolution en la dernière maladie avant que le temps de leur pénitence fût accompli, revenaient en santé, et ils leur faisaient achever leur pénitence comme s'ils n'eussent point reçu l'absolution ; parce qu'ils doutaient fort si elle était valable, ne l'ayant reçue qu'à cette dernière heure.

Vous quitterez pour lors les péchés que vous ne sauriez plus continuer, vous rendrez le bien que vous ne sauriez emporter, vous donnerez aux pauvres ce qui ne peut plus vous servir, vous remettrez l'injure dont vous ne serez plus en état de tirer vengeance ; c'est à la mort que l'on en a toute l'obligation, et non pas à vous (132) : vous le faites parce que vous ne sauriez plus faire autrement ; c'est la mort, et non pas vous, qui produit ces bons effets : *Mortis est gratia, non tua*. Quand vous serez au lit de la mort, vous direz à votre confesseur : Ah ! mon Père, que j'ai mal fait d'aller dans les lieux de débauche, dans les cabarets, au bal, au brelan ! Je vous promets que je n'y irai plus. Non assurément vous n'y irez plus. Et comment y iriez-vous, puisque vous ne sortirez jamais de votre maison que pour être porté en terre ? Ce n'est pas vous qui quittez les débauches, ce sont les débauches qui vous quittent. Un autre dira : Ah ! que j'ai été malheureux d'avoir été sujet à l'ivrognerie ! je vous promets que je ne m'enivrerai jamais plus. Je le crois bien, que vous ne vous enivrerez jamais plus. Comment vous enivreriez-vous, puisqu'on ne vous donnera jamais qu'un peu d'eau et de tisane ? Ce n'est pas vous qui quittez l'ivrognerie, c'est l'ivrognerie qui vous quitte. Vous entendrez une autre fois quelqu'une de celles qui font les belles qui, étant près de mourir, dira en soupirant : Hélas ! que j'ai été aveugle de mettre tant de temps à me parer et d'employer tous mes soins pour me faire aimer des hommes ! Ah ! je promets à Dieu de ne le faire jamais plus. Je le crois assez, puisque l'image de la mort est déjà peinte sur votre visage, qui bientôt ne sera plus capable que de donner de l'horreur. Il faut quitter le péché avant que le péché vous quitte, il le faut quitter quand vous pouvez encore le commettre ; autrement il y a bien de l'apparence que tout ce que vous en faites n'est que par contrainte, et non pas avec liberté. Magdeleine n'a pas attendu la vieillesse pour se convertir : quand elle a quitté le péché, elle pouvait encore le commettre, elle était encore jeune et belle : ainsi ce n'est pas par nécessité, mais volontairement qu'elle a mis fin à ses désordres (133), dit saint Augustin. Désirez-vous de savoir, dit Sénèque, si je veux une chose ou si je ne la veux pas ? Il

(131) Non quasi ex voluntate, sed ex necessitate.

(132) Mortis est gratia, non tua.

(133) Peccatis ejus finem fecit non necessitas, sed voluntas.

faut me mettre en état que je puisse la vouloir (134). Si, lorsque vous êtes en pleine santé, que vous avez de l'argent en bourse, que vous êtes le bienvenu partout, l'on vous invite d'aller au cabaret et aux autres lieux de débauches, et que vous refusiez d'y aller, que vous évitiez ces compagnies dangereuses, il y a grand sujet de croire que vous êtes véritablement converti, puisque pouvant commettre le péché vous ne le faites pas. Si, maintenant que vous êtes à la fleur de votre âge, bien faite de corps et d'esprit, vous vivez dans une grande modestie, vous ne vous trouvez point au bal, ni dans ces autres compagnies dangereuses où vous seriez bienvenue; si vous ne permettez aucune liberté à qui que ce soit, et que vous tâchiez autant qu'il vous est possible de n'être occasion de péché à personne, l'on doit vous croire quand vous direz que vous voulez vous donner entièrement à Dieu. Mais que voulez-vous que l'on croie de votre conversion et de l'éloignement que vous dites avoir du péché quand vous ne pouvez plus faire autrement et qu'il n'est plus en votre pouvoir de le commettre? Quand vous serez au lit de la mort vous direz: Je ne veux plus prendre le bien d'autrui, opprimer les pauvres, faire la belle; l'on vous croit assez, car vous ne le pouvez plus faire; et, pour vous convaincre qu'il n'y a rien autre chose qui vous en empêche, c'est qu'on voit par expérience que ces discurs de belles paroles, ces gens qui font de si belles protestations quand ils croient mourir, s'ils recouvrent leur santé, recommencent la même vie qu'ils menaient auparavant: ce qui doit convaincre tout esprit raisonnable qu'ils n'avaient auparavant ni dans le cœur ni dans la volonté des choses qu'ils avaient dans la bouche.

Mais Dieu n'a-t-il pas promis le pardon au pécheur, quelques péchés qu'il ait commis, s'il en fait pénitence? Oui, mais cela s'entend d'une véritable pénitence. Et qui peut donner ce nom à celle de la plupart des chrétiens mourants? Ils pleurent quelquefois, il est vrai; mais quel est le sujet de leurs pleurs? Ils ne pleurent pas tant la grâce qu'ils ont perdue que la vie qu'ils vont perdre. Ce n'est pas le regret d'avoir offensé le Père des miséricordes qui leur met les larmes aux yeux et les paroles de pénitence dans la bouche; c'est la crainte du Dieu des vengeances qui les étonne. Le passé ne leur déplaît que parce qu'ils voient un épouvantable avenir devant eux. Ils tremblent en esclaves fugitifs que leur maître a rencontrés et qui se voient saisis lorsqu'ils pensaient aller bien loin, et non pas en enfants respectueux qui sont fâchés d'avoir déplu à leur père. Et le moyen que Dieu prenne cette disposition pour une véritable repentance? Que direz-vous, je vous prie, de celui qui, pendant soixante ans vous ayant porté

une haine mortelle et vous en ayant donné toutes les marques qu'il aurait pu, viendrait se réconcilier avec vous lorsqu'il vous verrait sur le trône? Ou quel sentiment avez-vous de la disposition des nautonniers, qui font des prières pendant la tempête et recommencent à jurer quand elle est passée? C'est celle de ceux qui attendent à la dernière maladie à changer de vie. Ils reçoivent les sacrements plutôt qu'ils ne les demandent. On crie à leurs oreilles les saints noms de Jésus et de Marie, et il les répètent comme un écho: *Ils feront retentir leurs voix du milieu des pierres* (135). La comparaison est fort juste: car, tout ainsi que les paroles que l'écho répète ne sont que des images vaines de la voix que forme la bouche de celui qui parle qui chante, que d'ordinaire les dernières syllabes en sont raccourcies, et plus elles sont multipliées, moins elles sont intelligibles: de même tous ces noms sacrés qui sortent de la bouche de la plupart des agonisants ne sont que des voix trompeuses qui ne produisent point dans leur cœur ce qu'elles signifient, qui n'ont aucune vertu pour les purifier, et qui ne laissent qu'un son agréable aux oreilles de leurs parents et de leurs amis pour se payer de la fausse consolation qu'ils ont fait une bonne mort. C'est la sainteté de la vie précédente, et non pas tous ces beaux discours, qui nous doit assurer d'une bonne mort et qui régulièrement la rend telle. Car, quoique dans les chrétiens, comme dit saint Jérôme, on ne loue pas les commencements, mais la fin, il est certain néanmoins que dans la loi commune que Jésus-Christ a établie, leur fin dépend ou de leur commencement, ou de leur progrès soit dans le vice, soit dans la vertu, et qu'ordinairement on meurt comme on a vécu.

Je vous proteste avec la même sincérité que doit avoir un homme qui a l'âme sur les lèvres et qui va paraître devant Dieu, disait saint Jérôme étant près de mourir, comme le rapporte le prêtre Eusèbe, un de ses disciples: Je vous le proteste en vérité, je ne crois pas que de cent mille qui ont mal vécu il y en ait un seul qui obtienne à la mort le pardon de ses péchés (136). O Dieu, que cela est terrible! mais que cela est véritable! Prétendez-vous donc, mon cher frère, être ce privilégié, être cet un de cent mille qui obtiendrez le pardon de vos péchés à l'heure de la mort? La vie d'un chrétien doit être une continuelle pénitence: comment donc leur serait-il permis de la différer jusqu'à la mort? Il ne leur est pas permis de souffrir le péché un seul moment dans leur âme: comment donc leur serait-il permis de l'y laisser croupir jusqu'à la dernière heure? Il fallait remettre l'offense de Dieu de lendemain en lendemain, et ne la commettre jamais; mais il faut à l'heure même

(134) Vis scire utrum velim? Fac ut ego possim velle.

(135) De medio petrarum dabunt voces. Ps. CII, 12.

(136) Vix de centum millibus hominum unus quorum mala fuit semper vita meretur a Deo indulgentiam.

détester, et non pas remettre pour la fin ce qui ne saurait jamais se faire assez tôt.

CONCLUSION.

Ah ! ne différez donc plus à vous convertir, à changer de vie (137), et à faire pénitence de celle que vous avez menée jusqu'à présent : maintenant que vous vous portez bien, c'est le temps propre pour cela ; ce sont à présent les jours propres à faire à votre salut (138), et non pas quand vous serez près de mourir. Marchez donc, mes chers frères, marchez dans les voies de votre salut pendant que vous avez la lumière (139), de peur que les ténèbres ne vous surprennent : il vient une nuit, et elle vient plus vite que vous ne pensez, dans laquelle personne ne peut agir (140). Ah ! nuit horrible ! nuit épouvantable, nuit comparable à celle de l'enfer, nuit ténébreuse dans laquelle le pécheur cherchera ce qu'il ne trouvera pas (141) ! Vous êtes les enfants du jour, et non pas de la nuit : le jour est destiné au travail, comme la nuit est donnée aux hommes pour le repos. Travaillez donc sans cesse pendant que le jour vous éclaire ; faites provision de bonnes œuvres, commencez une vie tout autre, afin que la nuit qui succédera à ce jour ne soit pas pour vous une nuit d'horreur. Enfin voici l'abrégé de la vie chrétienne : Il faut pendant sa vie chercher Dieu, c'est à la mort qu'on le trouve et c'est dans l'éternité qu'on le possède. Amen.

Mais le bon larron n'a-t-il pas été converti à la mort ? *Il y en a un, dit saint Augustin, qui a fait pénitence à la mort, ainsi ne désespérez pas ; mais il n'y en a qu'un, ainsi ne vous y fiez pas* (142).

POUR LE DEUXIÈME LUNDI DE CARÈME.

Queretis me, et in peccato vestro moriemini.

Vous me cherchez, et vous mourrez dans votre péché. (Joan., VIII.)

EXORDE.

La mort et le péché sont deux maux, mais néanmoins dont on peut tirer quelques biens quand ils sont séparés. Quand nous n'avons point de péché, notre mort est un sacrifice que nous faisons à Dieu de notre vie, autrement c'est un supplice (143). Ce qui a fait dire au Prophète : *Vous avez brisé mes liens, je vous offrirai un sacrifice de louange* (144). D'un autre côté, le péché a été l'occasion de la venue de Jésus-Christ au monde. Mais, quand le péché est joint à la mort, et la mort au péché, c'est le malheur des malheurs, et le commencement du malheur éternel. C'est que le péché infecte tout : s'il se trouve dans notre conception, il la souille ; si dans notre vie, il la rend criminelle ; si dans notre

mort, il la rend éternelle ; s'il se trouve dans les charges, il en fait l'ambition ; si dans les festins, la gourmandise et l'ivrognerie : ainsi, s'il se trouve à la mort, il en fait la damnation. C'est un malheur déplorable de naître dans le péché, mais le contraire n'est pas en notre puissance ; grand malheur de vivre dans le péché, mais le souverain malheur c'est de mourir dans le péché. Le premier a le baptême pour son remède, le second la pénitence, et le troisième n'en a point.

Cependant ceux qui diffèrent leur pénitence à la dernière maladie semblent vouloir mourir dans le péché. Un homme qui aurait maison à Rome, et qui ne ferait que passer ici, témoignerait qu'il veut mourir à Rome, et non pas ici : de même, un homme qui vit dix ou vingt ans dans le péché, et ne demeure que huit ou dix jours dans la grâce, témoigne qu'il ne veut pas mourir dans la grâce, mais dans le péché.

SERMON VII.

DU DÉLAI DE LA PÉNITENCE AU TEMPS A VENIR.

Nunc annuntiat Deus hominibus, ut omnes ubique penitentiam agant. (Act., III.)

EXORDE.

Je n'aurais pas peu avancé, et je serais très-satisfait du succès de la prédication que je fis hier, si j'avais pu déraciner de vos esprits un abus aussi pernicieux qu'est celui de remettre la pénitence à la dernière maladie. Cet abus n'est pas néanmoins le seul, et il y en a encore un autre qui est plus ordinaire, et qui n'est guère moins dangereux que le premier. C'est de remettre la conversion pour le temps à venir, et de faire le plus tard que l'on peut une affaire que l'on ne saurait jamais faire assez tôt. Vous en verrez, et même de ceux qui ne veulent pas paraître entièrement négliger leur salut, qui vous diront qu'à la vérité ce serait s'exposer à un danger manifeste de se perdre, d'attendre à se convertir quand on est près de mourir, et de remettre l'affaire la plus importante et la plus difficile de toute sa vie à un temps auquel on n'est plus capable de faire les moindres et les plus faciles ; et qu'ainsi ils ne veulent pas attendre ce temps à faire pénitence et à se convertir à Dieu, qu'ils le feront plus tôt ; mais que pour maintenant il n'y a rien qui presse, qu'ils ont assez de loisir pour cela, et que dans quelque temps ils y penseront. Les uns diront qu'il faut qu'ils passent leur jeunesse ; que pendant qu'ils sont dans cet âge ils sont obligés de faire comme les autres, mais quand ils seront plus vieux, ils changeront de vie et commenceront tout de bon à servir Dieu. Les autres, etc. Pour remédier à ces abus, je veux vous montrer aujourd'hui

(137) Ne tardes, ne tardes converti ad Dominum. Eccli., V, 8.

(138) Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

(139) Ambulate dum lucem habetis.

(140) Veni nox quando nemo potest operari.

(141) Queretis me, et non invenietis. Joan., IX, 34.

(142) Unus est, ne desperes ; solus est, ne confidas.

(143) Mors, que in lege naturæ erat poena peccati, in lege gratiæ facta est hostia pro peccato. August.

(144) Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo bo-suan laudis. Ps. CXXX.

que, si vous êtes sages et si vous avez quelque soin de votre salut, non-seulement vous ne remettrez pas cette affaire à la dernière maladie, comme vous vîtes hier ; mais que vous ne devez pas différer d'un moment de vous convertir à Dieu, et qu'il faut le faire dès à présent et sans plus attendre. C'est ce que je prétends vous faire voir par trois puissantes raisons. 1. Parce que cette conversion que vous prétendez faire à l'avenir sera très-difficile ; 2. qu'elle sera très-injurieuse à Dieu ; 3. qu'elle sera très-dangereuse. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

1^{er} POINT. La conversion que l'on prétend faire à l'avenir est très-difficile. — De la part de Dieu. — De la part du démon. — De la part du pécheur même.

2^e POINT. Elle est injurieuse à Dieu. — On ne lui donne que les restes d'une vie usée.

3^e POINT. Elle est très-dangereuse. — On est souvent surpris de la mort. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La conversion que l'on prétend faire à l'avenir est très-difficile.

Il y a trois choses qui font qu'un pécheur continue toujours dans son péché et ne se convertit pas facilement, Dieu, le démon, et le pécheur même. Ainsi la difficulté de se convertir sera bien plus grande à l'avenir de ces trois côtés qu'elle ne l'est maintenant ; et par conséquent plus vous différerez votre conversion, plus vous la rendez difficile.

La première cause de cette difficulté vient de la part de Dieu, qui, par une volonté non positive, car il ne peut pas vouloir le mal, mais permissive, comme on parle en théologie, permet que le pécheur, en punition de ces crimes précédents, se plonge toujours de plus en plus dans son ordure et rende enfin sa plaie comme incurable. Je pense qu'il n'y a personne de vous si peu éclairé, qui ne sache qu'une véritable pénitence est un don de Dieu, et que vous ne vous convertirez jamais si Dieu ne vous aide par sa grâce toute-puissante ; qu'il n'est point obligé de vous la donner, puisque vous l'avez démeritée par vos crimes, et que, s'il vous la donne, ce sera un effet de sa bonté et de sa bienveillance particulière. Il n'y a rien de si commun dans l'Écriture sainte que la menace que Dieu fait d'abandonner le pécheur qui ne veut point se convertir à la tyrannie de ses passions déréglées, et de le laisser tomber de péché en péché et de précipiter en précipice. Il dit dans le Deutéronome : *Je me vengerai de ce pécheur qui continue toujours de m'offenser ; et la vengeance que j'exécuterai sur lui, c'est que je permettrai qu'il tombera dans le péché* (145). Voilà une menace terrible, mais celle qui est dans le psaume x est encore plus épouvan-

table, où le Prophète dit que Dieu *fera pleuvoir des pièges sur les pécheurs* (146). Vous offensez Dieu par vos usures, par les cruelles oppressions des pauvres, par des procès injustes ; vous continuez toujours dans vos ivrogneries, vos blasphèmes, vos impuretés ; vous ne commencez point à vous convertir, vous remettez cela pour je ne sais quand. Qu'arrivera-t-il ? Dieu permettra que vous tomberez entre les mains d'un confesseur lâche, complaisant, intéressé, qui vous écouterait simplement sans vous rien dire, sans vous remontrer l'horreur de vos péchés ; qui vous donnera l'absolution, quoique vous en soyez indigne. Ce silence et cette mollesse de ce confesseur vous est un piège pour continuer plus hardiment dans vos péchés : *pluet*, etc.

Voyez, s'il vous plaît, votre raisonnement : vous savez que vous ne vous convertirez jamais si Dieu ne vous en fait la grâce, et que cette grâce est un pur effet de sa bonté et de sa bienveillance. Est-ce le moyen d'attirer sur vous cette bienveillance de Dieu, que de continuer toujours à l'offenser, et ne voyez-vous pas au contraire que vous irritez toujours de plus en plus sa vengeance et que vous amassez un funeste trésor de colère et d'indignation qui fondra enfin sur votre tête (147) ? Dieu pardonne plus facilement à ceux qui, après le premier ou le second péché, retournent incontinent à lui et en font pénitence ; mais il ne le fait que très-difficilement à ceux qui continuent incessamment dans leurs péchés et qui diffèrent toujours de changer de vie, quoi qu'on leur puisse dire. Cette conduite différente de Dieu paraît clairement dans les Ninivites et dans les hommes qui furent abîmés dans le déluge universel. Jonas prêcha de la part de Dieu aux habitants de Ninive, et leur dit, que *dans quarante jours leur ville sera détruite* (148) : que croyez-vous que firent ces pécheurs ainsi menacés ? Ils ne dirent pas, comme nos libertins de ce temps : Dieu ne nous menace que d'ici à quarante jours, il n'y a rien qui presse pour maintenant, nous avons encore du temps pour nous divertir, nous pouvons continuer trente jours dans nos débauches, il nous en restera encore dix pour faire pénitence et pour apaiser Dieu. Non, messieurs, ils ne dirent pas cela, et le firent encore moins ; mais, aussitôt que le prophète Jonas les eut menacés, on prêcha la pénitence par toute la ville ; tout le monde, depuis le roi jusqu'au dernier des bourgeois, se revêtit d'un sac et se couvrit de cendre, et, ce qui est encore meilleur, changea entièrement de vie. Ce qui obligea Dieu d'avoir pitié d'eux. Il regarda leur pénitence sincère, et leur pardonna. Au contraire, Dieu menace tous les hommes d'un déluge universel ; Noé leur annonce ce châtement de la part de Dieu, et leur déclare qu'il sera exécuté dans

(145) *Mea est ultio, et ego retribuam in tempore, ut labatur pes eorum.*

(146) *Pluet super peccatores laqueos.*

(147) *Theaurisas tibi iram.*

(148) *Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur.*

six vingts ans. Quel effet produisit cette menace dans ces cœurs endurcis? Ils dirent que six vingts ans c'est bien du temps, qu'il n'y a rien qui presse de changer de vie; nous pouvons encore continuer dans nos dissolutions une bonne centaine d'années, car en ce temps-là les hommes vivaient longtemps; et puis nous penserons à nous. Ils furent bien loin de leur compte: Dieu, en punition de leur dureté et de ce qu'ils n'avaient point été touchés de ces menaces, diminua vingt ans du temps qu'il avait prescrit pour les châtier: cent ans après le déluge vient; et, quand ils virent que c'était tout de bon et que les eaux commençaient de couvrir la terre, ils commencèrent aussi à reconnaître leur faute: mais il n'était plus temps; et ainsi tous, excepté Noé et sa famille, périrent misérablement dans ce déluge et furent abîmés sous les eaux vengeresses de la colère de Dieu.

Pécheur qui m'écoutes sans rien craindre, qui es accoutumé d'entendre prêcher cette matière sans changer pour cela de vie, prends garde à toi: Je te dis de la part de Dieu que tu n'as plus que quarante jours (149), et que si avant ce temps tu ne fais pénitence tu es perdu. Que dis-je, quarante jours? peut-être n'en as-tu pas vingt, peut-être pas dix: et que sais-je même si ce n'est point aujourd'hui le dernier jour que Dieu a destiné à te faire miséricorde, si cette prédication n'est point le dernier coup de grâce qu'il te veut faire, et si je ne puis point dire: Il n'y a plus que ce jour (150), et par après cette Ninive superbe, cet orgueilleux, cet impudique, cet ivrogne, cet impie, ce libertin, qui se moque de tout, sera détruit.

Cette difficulté de vous convertir à l'avenir viendra encore du côté du démon, qui vous tiendra d'autant plus étroitement enchaînés que vous commettrez plus de péchés. Vous savez assez par votre propre expérience, quand l'Écriture sainte ne le dirait pas, que par le péché vous devenez l'esclave du démon. Vous croyez peut-être que cette servitude n'est que métaphorique, et que dans la vérité vous n'êtes pas esclaves d'un si mauvais maître; mais faites un peu de réflexion sur votre conduite, et vous verrez clairement que dans un sens fort naturel et sans aucune métaphore, vous êtes esclaves du diable, et que vous lui obéissez avec plus de soumission que ne font les esclaves d'Alger et de Tunis à leurs maîtres. N'est-il pas vrai que vous ressentez quelquefois un certain désir d'aller aux offices divins au lieu d'aller au cabaret, et que néanmoins le démon vous entraîne comme par force, ou par lui-même, ou par quelqu'un de ses suppôts, aux cabarets, aux danses, sans que vous puissiez presque vous en défendre? D'où vient cela? C'est que vous êtes esclaves du démon, qui vous fait faire tout ce qu'il veut. Veut-il que vous parliez mal de quelqu'un? Vous lui obéissez à

l'heure même. Veut-il que vous fassiez tort au prochain, que vous reteniez le bien d'autrui? Très-volontiers. En un mot, par le péché vous êtes vendu au démon (151), vous êtes livré à sa puissance; il dispose de vous comme il veut, et vous fait faire tout ce que bon lui semble. Quel est donc votre raisonnement et où est votre sens commun? Je ne convertirai, dites-vous, dans quelques années, quand j'aurai passé ma jeunesse, que je me serai encore un peu diverti. Eh! qu'il si le démon a maintenant tant de puissance sur vous, s'il s'est rendu le maître absolu de votre cœur par quinze ou vingt péchés mortels que vous avez commis, n'aura-t-il pas plus d'empire sur vous quand vous en aurez commis cent ou deux cents? Ne serez-vous pas plus avant dans ses chaînes, plus assujéti à sa tyrannie, et plus abandonné à toutes ses volontés? Le carême viendra, Pâques s'approchera, vous entendrez quelque prédication dont vous serez touché, vous serez à demi ébranlé: Il faut enfin quitter mon péché, direz-vous en vous-même, il ne faut pas toujours vivre en athée; il faut que je sorte du mauvais état où je suis: Tu n'en feras rien, dira le démon, qui est votre maître, tu n'en feras rien, je t'en empêcherai bien; je te tiendrai si fortement attaché à cette femme impudique, à ce bien d'autrui, à cet esprit de vengeance, que tu ne t'en retireras pas quand tu voudras. N'est-ce pas là une servitude bien dure et une captivité bien déplorable? Et après cela vous remettrez votre conversion à une autre fois; et vous attendrez à rompre vos liens lorsqu'ils seront si forts que vous ne le pourrez plus!

Mais ces liens ne seront pas seulement ceux du démon, ce seront encore ceux de votre mauvaise volonté qui vous tiendront enchaîné, et que vous aurez d'autant plus de peine à briser, qu'ils seront plus forts et plus enracinés: *J'étais enchaîné*, dit saint Augustin, *non d'une chaîne extérieure, mais par ma volonté même, qui m'était une chaîne plus dure que le fer* (152). Hélas! si vous saviez le dégât horrible que fait le péché dans une âme! Il en renverse toutes les puissances, il obscurcit l'entendement, il affaiblit la volonté, il dérègle l'appétit, il enflamme la concupiscence, il fait soulever la partie inférieure contre la supérieure, et cause un renversement général dans l'homme. Comment donc pouvez-vous vous persuader que votre conversion sera plus facile à l'avenir, lorsque ce renversement sera plus grand et que par conséquent vous aurez plus de peine d'y remettre l'ordre? Vous dites: je me corrigerai aisément quand je serai vieux; et Dieu vous dit par la bouche du Sage: *Les âmes perverses se corrigent difficilement* (153). Les vices seront enracinés dans le fond de votre cœur par une longue habitude et vous seront passés comme en nature. Ce sera votre volonté même qui sera

(149) *Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur.*

(150) *Adhuc una dies, et Ninive subvertetur.*

(151) *Venundatus sub peccato.*

(152) *Ligatus eram, non vinculo alieno, sed mea ferrea voluntate. Conf., l. VIII, c. 5.*

(153) *Perversi difficile corriguntur. Eccle. 1, 15.*

vosre chaîne, et une chaîne d'autant plus forte, qu'elle sera plus douce. Et après cela vous vous imaginez que vous romprez sans peine ce jong de fer par lequel le démon vous tient assujetti à lui depuis tant d'années? Comment se peut-il faire que, les difficultés croissant de toutes parts, ce qui vous paraît maintenant si difficile devienne plus aisé? Quel esprit pourrait se persuader, s'il n'est aveuglé de sa propre misère, que, les offenses se multipliant, le pardon sera plus facile à obtenir, et que, la maladie venant à croître, le remède en sera plus aisé? Comment donc la pénitence que vous prétendez faire dans quelques années ou dans quelques mois sera-t-elle plus facile, lorsque Dieu sera plus éloigné de vous, que le démon augmente son pouvoir sur vous, et que toutes les puissances de votre âme seront beaucoup plus dépravées et dans un plus grand dérèglement? Si vous dites que vous ne pouvez passer maintenant ce gné de la pénitence avant même que les eaux soient devenues plus grandes, comment le pourrez-vous passer lorsqu'elles seront enflées et qu'elles seront devenues un torrent impétueux? Si vous trouvez maintenant que vous auriez beaucoup de peine d'arracher vos vices étant encore nouvellement plantés dans votre âme, combien sera-t-elle plus grande lorsqu'ils y auront jeté de profondes racines? Si vous ne pouvez pas maintenant vaincre votre nature vicieuse, comment la pourrez-vous vaincre dans quelque temps, quand elle sera renforcée d'une seconde nature, savoir, de la coutume? Si vous ne pouvez résister à votre passion à présent qu'elle n'est que comme un lionceau, lui pourrez-vous mieux résister quand elle sera comme un lion? Si vous ne pouvez pas éteindre votre concupiscence quand elle n'est que comme une bleuette de feu, comment la pourrez-vous éteindre quand elle sera comme un grand et vaste incendie? Si vous ne pouvez pas rompre les liens de vos péchés quand ils ne sont que comme un petit filet, comment vous en délivrerez-vous quand ils seront comme une grosse corde? c'est-à-dire, en un mot, que si, maintenant que vos vices ont moins de force, vous dites que vous n'en avez pas assez pour les surmonter, comment le pourrez-vous faire à l'avenir lorsqu'ils se seront rendus plus forts par l'habitude? Vous aurez peut-être à combattre maintenant contre cent péchés, et, dans le temps auquel vous remettiez votre pénitence, il y en aura peut-être plus de mille; à présent contre une année ou deux de mauvaise coutume, et à l'avenir contre dix. Qui peut donc vous avoir persuadé qu'à l'avenir vous pourriez supporter plus facilement un fardeau que le temps aura rendu plus pesant et que des maintenant vos épaules ne sont pas capables de soutenir? Com-

ment êtes-vous si aveuglé que de ne pas voir que toutes ces remises ne sont que des défaites d'un mauvais payeur, qui ne voulant rien payer de tout, remet de jour en jour pour s'acquitter de sa dette. Mais, afin de vous convaincre entièrement, je veux supposer que tout cela ne sera point, et que vous aurez une entière facilité de vous convertir à l'avenir; je dis néanmoins que, quand cela serait, vous ne devriez pas différer, puisque cette conversion que vous remettez de la sorte serait très injurieuse à Dieu.

DEUXIÈME POINT.

Elle est injurieuse à Dieu.

C'est une vérité constante, laquelle nous ne pouvons pas raisonnablement révoquer en doute, que toute notre vie appartient à Dieu, et que nous ne pouvons pas lui en ôter la moindre partie sans commettre un larcin sacrilège et lui faire une injure très-sensible. Toutes les actions de notre vie sont à Dieu, et lui doivent être rapportées comme les fruits d'un héritage qui fructifie à son maître. Ainsi celles que nous faisons pour d'autres fins sont autant d'entreprises téméraires et de larcins injurieux contre la fidélité que nous lui devons. C'est ce qu'enseigne excellemment Guillaume, évêque de Paris, par ces belles paroles : *Il faut, dit ce saint prélat, que toute notre vie rende honneur à celui de qui nous l'avons reçue, savoir à Dieu : car, dès qu'un arbre appartient à quelqu'un, tous les fruits qui en proviennent ne doivent-ils pas être à lui? Celui qui est le maître d'un champ n'a-t-il pas droit d'en recueillir tout ce qu'il rapporte? Puis donc que tout notre être, toute notre vie, tous nos mouvements, tout le bien que nous avons et que nous faisons, vient de Dieu, est un don de sa libéralité, est un bienfait qu'il nous confère, nous devons l'honorer par toutes ces choses, c'est-à-dire, par notre vie, par notre être, par nos mouvements, par nos actions; en un mot, et par tout ce que nous sommes et par tout ce que nous faisons (134).* Peut-on dire que ceux qui diffèrent de jour en jour à retourner à Dieu, et qui cependant continuent toujours dans leurs péchés, s'acquittent de ces devoirs? Leurs actions infâmes, leur vie sensuelle, leurs démarches criminelles, sont-ce autant de moyens pour honorer Dieu? et leurs débauches, leurs juréments, leurs dissolutions, leurs ordures, sont-ce des fruits propres à être offerts au maître de l'héritage, dont il leur a confié le dépôt?

Mais raisonnons un peu avec ces personnes, et servons-nous de l'argument de saint Bernard. Ou vous croyez, dit ce Père, qu'en continuant de commettre vos péchés Dieu vous les pardonnera, ou vous ne le croyez pas? Si vous croyez qu'il ne vous pardonnera pas, quelle plus grande folie, ou plutôt

(134) Totam vitam humanam datori ejus Deo esse honorificam oportet. Quis enim est arborista, et non ejus totus fructus; cuius totus ager, et non tota fruge? Quia igitur totum quod sumus, totum quod

vivimus et movemur, totum boni quod vel habemus, vel facimus, totum est Dei opus, Dei donum, Dei beneficium, ex toto quolibet honorandus est nobis.

quel désespoir furieux que de l'offenser sans espérance de pardon! Ou si vous pensez qu'il vous pardonnera quoique vous l'ayez tant de fois offensé, dites-moi, je vous prie, si ce n'est pas une injure horrible, ou plutôt une malice enragée, de prendre occasion de l'offenser du même motif dont vous en devriez puiser pour l'aimer de tout votre cœur?

Outre cela, n'est-ce pas faire une très-grande injure à Dieu de lui ôter un temps certain et assuré que vous lui pouvez donner, pour lui en réserver un incertain, que vous n'êtes pas assuré d'avoir et qui n'est pas en votre puissance, savoir le temps à venir? Cela ne s'appelle-t-il pas servir le diable argent comptant, et Dieu à crédit? Vous dites que vous vous convertirez dans quelque temps, et que vous servirez Dieu quand vous serez plus avancé en âge : mais qui vous a dit que vous vivrez dans ce temps? Et si vous n'êtes pas assuré de vivre, n'est-ce pas une injure extrême que vous faites à Dieu de lui promettre le temps à venir que vous n'avez pas en votre puissance, et lui refuser le temps présent dont vous jouissez? Celui qui agit de la sorte ne se moque-t-il pas de Dieu? et ne montre-t-il pas clairement qu'il n'a aucune véritable volonté de se convertir, puisqu'il remet de le faire dans un temps qu'il n'aura peut-être jamais? Ne savez-vous pas cette maxime des jurisconsultes : *Celui qui bâtit sur le fond d'un autre perd son édifice* (155). Vous remettez le dessein de votre conversion sur le temps à venir, qui n'est pas à vous, qui n'est pas en votre puissance ni en votre disposition; si vous bâtissez sur un fonds qui ne vous appartient pas, vous perdrez votre édifice.

Mais supposons que cela ne soit point, et que vous soyez assuré du temps à venir que vous destinez au service de Dieu : l'injure que vous faites à Dieu n'est pas moindre, puisque vous ne voulez lui donner que les restes du péché; vous ne voulez le servir qu'après vous être donné du bon temps et avoir contenté toutes vos passions, en sorte que le temps que vous réservez pour Dieu n'est que le reste de celui que vous avez employé au péché et au service du démon. Comprenez-vous bien la grandeur de cette injure et l'indignité avec laquelle vous traitez votre Dieu et votre Créateur? Votre âme est faite pour être le temple et la demeure de Dieu, et vous ne voulez point la lui donner qu'après l'avoir prostituée longtemps au démon, pour lui servir de retraite, et qu'après l'avoir souillée d'un grand nombre de crimes. Toute votre vie doit être consacrée au service de Dieu, et vous en voulez employer la meilleure partie au service du démon, ne réservant à Dieu que ce qui ne pourra plus servir au péché : y a-t-il indignité pareille à celle-là? Que diriez-vous d'un homme qui ne voudrait servir à la table d'un prince que les restes des chiens ou des pourceaux? Cela serait horrible, me di-

rez-vous : et vous n'avez pas horreur de la même chose que vous faites à Dieu beaucoup plus criminellement, ne réservant pour son service que les restes des passions que vous aurez brutalement assouvies. Si Dieu se plaint si fort de ceux de l'ancienne loi à cause qu'ils offraient sur son autel un pain profane et immonde, quelle plainte ne fera-t-il point de vous, qui ne lui voulez offrir que les restes d'une vie souillée de toute sorte d'ordures? S'il maudit celui qui retient le meilleur pour soi et qui lui offre le pire en sacrifice : *Maudit soit*, dit-il lui-même par le prophète Malachie, *le trompeur qui, ayant en son troupeau un animal sain et entier, offre néanmoins au Seigneur le plus faible!* quelle malédiction ne devez-vous pas craindre, vous qui non-seulement lui sacrifiez le pire, mais qui faites dessein de ne lui donner que le reste de ce qui aura servi à la volupté et au dérèglement de votre jeunesse! Dieu dit encore dans un autre endroit : *Tu ne tiendras point en ta maison deux mesures, une petite et une grande, mais une mesure juste et égale*; et cependant, au préjudice de cette divine loi, vous voulez vous servir de deux mesures si inégales, d'une si grande part pour le démon, que vous voulez traiter en ami, et d'une si petite pour Dieu, comme s'il était votre ennemi.

Ah! ce n'est pas ainsi que Dieu vous a traités : il vous a aimés de toute éternité; et ensuite de cet amour il vous a adoptés pour ses enfants et vous a destinés pour être héritiers de son royaume. Comment pouvez-vous donc différer jusque vers la fin de vos jours à commencer d'aimer celui qui vous a aimés de toute éternité? Comment pouvez-vous vous résoudre de ne rendre que si peu de services à celui qui a résolu de vous départir si libéralement tant de bienfaits? Il serait bien juste que, les récompenses que Dieu prépare aux hommes étant éternelles, les services qui doivent les mériter fussent aussi éternels, si cela se pouvait; mais, puisqu'il est impossible, et qu'ils doivent être bornés par le peu de durée de la vie des hommes, pourquoi d'une si petite partie en voulez-vous encore retrancher une si grande du service de votre Dieu, pour lui laisser non-seulement le moins, mais encore le pire? Dieu a sacrifié pour vous la plus précieuse vie qui ait jamais été et qui sera jamais, savoir, la vie de son Fils unique Jésus-Christ : et quelle hostie donnez-vous pour une hostie si digne? Vous espérez qu'il vous donnera la vie éternelle, et vous ne lui voulez donner que la fin de votre vie! Est-ce ainsi que vous aimez dans le temps un Dieu si bon, qui vous a aimé de toute éternité? Est-ce ainsi que vous perdez les trente et quarante ans, sans jamais faire de bonnes actions, qui sont les semences de l'éternité bienheureuse? Est-ce ainsi que vous voulez commencer de vivre pour Dieu, lorsqu'il est temps de mourir; que vous voulez jeter les fondements de la vertu en

(155) Qui in alieno ædificat amittit ædificium.

ce dernier âge où si peu de personnes peuvent atteindre, et commencer votre vie où si peu de gens la finissent?

Mais ce qui aggrave le plus cette injure que l'on fait à Dieu en remettant de se convertir à une autre fois, c'est qu'elle ne se peut entièrement réparer, je veux dire que l'on ne peut revenir dans l'état où l'on était avant de commencer ses péchés. Car enfin, quelque pénitence que vous fassiez à l'avenir, vous ne pourrez pas faire que les péchés que vous commettez maintenant n'aient en effet été commis, dit saint Bernard. Vous pourriez ne pas faire ce que vous faites maintenant; mais, étant une fois fait, il n'y a plus moyen de le rappeler : faire quelque chose, c'est pour le temps; mais l'avoir fait, c'est pour l'éternité. Vous pouvez maintenant ne pas commettre cet adultère; mais, si vous le faites une fois, ceci que vous fassiez ensuite, il sera éternellement vrai de dire que vous l'avez commis (156); et quelque pénitence que sainte Madeleine ait faite de ses péchés, il sera néanmoins éternellement vrai de dire qu'elle a été pécheresse. C'est pourquoi les véritables pénitents non-seulement n'accumulent pas leurs péchés les uns sur les autres, mais ils ne cessent jamais de pleurer ceux qu'ils ont commis; cette plaie leur saigne toujours, et ils ne laissent jamais tarir la source de leurs larmes, quand même ils seraient assurés que leurs péchés leur sont pardonnés, parce qu'il est toujours vrai de dire qu'ils ont été pécheurs. Le temps que David donna à ses plaisirs fut si court, et celui de sa douleur et de sa pénitence fut si long! et, quoique Dieu, par la bouche d'un prophète l'eût assuré du pardon de son péché, ses larmes néanmoins furent si abondantes, qu'il dit de lui-même: *Je laverai mon lit de mes pleurs toutes les nuits et je l'arrosrai de mes larmes* (157), ou selon la version de saint Jérôme, *je ferai nager ma couche dans mes larmes.*

TROISIÈME POINT.

Elle est très-dangereuse.

Ce n'est pas assez dire que la conversion que l'on médite pour l'avenir sera très-difficile; c'est encore dire trop peu, quoique ce soit beaucoup dire, qu'elle sera très-injurieuse à Dieu, parce qu'on ne se soucie guère de ce qui ne regarde que Dieu. Mais il faut ajouter qu'elle sera très-dangereuse, c'est-à-dire que cette pénitence que l'on remet à l'avenir très-probablement ne se fera jamais. Vous dites que vous vous convertirez dans quelque temps, et ferez pénitence de votre vie passée, quand vous aurez passé votre jeunesse et que vous serez venu à bout de vos desseins; mais si vous n'avez jamais ce temps, et si vous mourez avant qu'il arrive? Le Fils de Dieu ne dit-il pas que ce

n'est pas à vous à connaître ni le temps ni les moments que Dieu a réservés à son souverain pouvoir (158). Si ce n'est pas à vous de le connaître, c'est encore bien moins à vous d'en disposer comme si vous en étiez le maître; et, si vous n'avez pas non-seulement le jour de demain en votre pouvoir, n'est-ce pas une grande témérité, ou plutôt la dernière de toutes les extravagances, d'établir le fondement de votre conversion, c'est-à-dire de votre salut, sur une chose aussi douteuse et aussi incertaine que votre vie?

Je veux vous convaincre par des comparaisons familières auxquelles vous n'aurez rien à répliquer et qui vous fermeront au moins la bouche, si elles ne vous ouvrent pas le cœur. Supposons que vous soyez indispensablement obligé de sortir de ce pays et de passer la mer pour éviter un danger évident de mort dont vous êtes menacé, et que vous n'ayez que quarante ou cinquante jours pour cela, au bout desquels, si vous êtes au pays, on vous fera infailliblement mourir. Si on vous disait au quinzisième jour que le vent est favorable, la mer tranquille, le temps serein, et fort propre à faire voile; si, au lieu de profiter de ces rencontres avantageuses, vous vous arrêtiez à boire dans un cabaret ou à jouer aux cartes dans un brelan, remettant votre départ pour les derniers huit jours, auxquels il serait fort incertain et fort dangereux que le temps ne fût pas propre pour se mettre en mer, ne dirait-on pas que vous avez perdu le sens de penser si peu à la conservation de votre vie? C'est ce que vous faites pour votre salut et pour la vie éternelle, qui doit vous être bien plus chère que votre vie temporelle. Et cependant vous voulez que l'on vous estime sage et prudent. Vous savez qu'il faut nécessairement sortir de la mauvaise vie où vous êtes engagé, qu'il faut passer par la mer de la pénitence, et qu'à moins de cela c'est fait de vous, votre salut est désespéré; que vous n'avez pour cela que le temps de cette vie, vingt, trente, ou quarante ans; que vous ne pouvez rien sans une faveur spéciale de Dieu, sans le vent favorable du Saint-Esprit; que cela ne se donne pas à toute heure et à tout moment. Il y a plusieurs années que l'on vous présente les occasions de rentrer en vous-même, comme on le fait encore présentement; vous pouvez vous embarquer heureusement sur la mer assurée de la pénitence, et vous vous amusez à je ne sais quoi, à jouer, à vous divertir, à bâtir des maisons; et vous laissez passer ces occasions favorables, qui peut-être ne retourneront plus: où est votre jugement, où est votre raison, où est votre sens commun? Vous disposez de vous comme si vous ne releviez que de vous; vous faites le partage de votre vie comme si vous en étiez le maître; et vous parlez de votre conversion comme si elle

(156) Quod factum est non potest rōn esse factum, facere in tempore est, fecisse in æternum manet.

(157) Lavabo per singulas noctes lectum meum,

lacrymīs meis stratum meum rigabo. Ps. VI.

(158) Non est ve-trum nosse tempora vel momenta que Pater posuit in sua potestate. Act., I.

ne dépendait que de vous, et que Dieu fût obligé de prendre vos mesures et de s'accommoder à vos projets.

Vous avez, dites-vous, assez de temps pour vous convertir : et si Dieu vous retire de ce monde quand vous y penserez le moins ? Vous vous convertirez en la vieillesse : et si vous mourez en la fleur de votre âge ? Vous ferez pénitence l'année prochaine : et si vous mourez en celle-ci, comment la ferez-vous ? Le démon, pour faire tomber nos premiers parents dans le péché, tâcha de leur persuader qu'ils ne mourraient pas (159) : maintenant qu'il voit que c'est une chose impossible de vous persuader que vous ne mourrez pas, parce que vous voyez le contraire tous les jours devant vos yeux, il tâche de vous faire croire que vous ne mourrez pas sitôt, et que ce ne sera pas cette année ; après cela il vous persuadera que ce ne sera pas l'année suivante, ni celle d'après ; ainsi il vous persuade en détail ce qu'il n'eût pas pu vous faire croire en général, et que vous ne mourrez point, jusqu'à ce que l'expérience vous fasse voir le contraire, étant surpris de la mort lorsque vous y penserez le moins.

Si vous étiez tombé dans la boue et que vous eussiez sali votre visage ou vos habits, remettriez-vous à la semaine prochaine pour vous laver ; n'iriez-vous pas à l'heure même chercher de l'eau pour le faire ? Si on vous avait dérobé une somme considérable d'argent, demeureriez-vous un mois sans faire la recherche de ce larcin, et n'emploieriez-vous pas le plus tôt que vous pourriez tous les moyens possibles pour la recouvrer ? Si vous aviez reçu une blessure dangereuse au corps, attendriez-vous quatre ou cinq jours à le faire panser, et n'appelleriez-vous pas aussitôt le chirurgien avant que la gangrène s'y mît ? Chose étrange et déplorable, que l'on ne fait point pour le salut de son âme ce que l'on fait pour toutes les autres choses ! Vous êtes tombé dans la boue puante et infâme de l'impureté, vous êtes tout sale et horrible à voir aux yeux de Dieu et des anges, et vous remettez à l'année prochaine ou au mois suivant à vous laver de cette ordure. Le péché, pire que le larcin le plus insatiable, vous enlève toutes vos richesses spirituelles sans vous laisser la moindre chose, et vous différez à je ne sais quand à réparer cette perte. Votre âme a reçu une plaie mortelle, et peut-être plus de dix par autant de péchés que vous avez commis, et vous attendez à la guérir que la plaie soit devenue incurable ou que la mort vous surprenne en cet état. N'est-ce pas là un aveuglement déplorable et un endurcissement horrible ?

N'appréhendez-vous point qu'en remettant ainsi votre conversion de jour en jour, la même chose ne vous arrive qu'à ce catéchumène dont il est parlé dans l'histoire ecclésiastique, etc. ? ou bien vous criez

comme ce riche malheureux dont parle saint Grégoire, qui ayant vécu comme vous, dans un entier oubli de son salut et sans mettre ordre à sa conscience, mourut comme j'appréhende que vous ne mouriez. Il fut surpris d'une maladie pressante au milieu de la nuit ; et, voyant qu'il ne pouvait plus reculer, il employa tout ce qui lui restait de force pour crier à pleine tête : Hé, Seigneur, trêve jusqu'à demain, un peu de temps, Seigneur, jusqu'à ce que j'aie mis ordre à mes affaires, que j'aie satisfait à ceux à qui j'ai fait tort, que j'aie cassé ce contrat usuraire, que je me sois réconcilié avec mon ennemi (160) ! Vous deviez faire ces choses quand vous en aviez le temps ; vous en avez abusé, vous n'en aurez plus : il faut mourir, à l'heure même (161). En effet, les Pères et les théologiens remarquent une conduite particulière de Dieu pour ceux qui abusent de quelque bienfait ou de quelque moyen de salut, ou qui offensent Dieu comme auteur de ce bienfait et de ce moyen. Par une juste punition proportionnée à leur crime, il le leur ôte. Il prive des sacrements ceux qui en abusent par des sacrilèges, etc. Or je trouve dans ce délai à faire pénitence une injure particulière contre le temps que la bonté de Dieu donne au pécheur, qui mérite que Dieu l'ôte, et qu'il venge cette injure du temps par le temps même. Hélas ! dira-t-on après votre mort : qui lui eût dit que ce malheur lui arriverait ? qui lui eût dit ? Et le Fils de Dieu ne le lui avait-il pas dit quand il a déclaré si souvent qu'il appellera lorsqu'on y pensera le moins ? Les prédicateurs ne le lui avaient-ils pas dit ? ne le lui dis-je pas maintenant ? L'exemple de tant de personnes qui meurent tous les jours de mort subite ne le lui avait-il pas dit ? Allez : si après cela vous êtes surpris, vous le méritez bien, puisque vous n'écoutez pas tant de voix différentes qui vous avertissent tous les jours.

Dites après cela qu'il n'y a rien qui presse, que vous êtes encore jeune, et que vous avez assez de temps pour faire pénitence et pour vous convertir à Dieu. Dites au contraire, et vous direz mieux, qu'il n'y a rien qui ne presse : le danger que vous n'ayiez pas le temps à l'avenir presse extrêmement ; et quand même vous l'auriez, la difficulté de vous convertir, qui est plus grande plus vous différez, presse. L'occasion favorable que vous avez maintenant en la mission, et que vous ne trouverez peut-être jamais, presse. Et, quand tout cela ne serait point, l'injure extrême que vous faites à Dieu de tant différer presse beaucoup : et ainsi, au lieu que vous croyiez que pour votre conversion il n'y avait rien qui pressât, soyez maintenant très-persuadé qu'il n'y a rien qui ne presse, et qui ne presse extrêmement.

Ah ! pécheur, ah ! misérable, ne diffère donc plus de faire une chose que tu de-

(159) Nequ quam moriemini.

(160) Inducias usque ad mane, inducias usque ad

mane.

(161) Tempus non erit amplius.

vrais avoir faite il y a longtemps. Hé! n'y a-t-il pas assez de temps que tu résistes à Dieu? n'y a-t-il pas assez longtemps qu'il te parle sans être écouté? et n'est-il pas enfin temps que tu te rendes? Il te parle pour la dernière fois par ma bouche, et te dit comme autrefois à un certain Udon, archevêque de Magdebourg, qui vivait comme toi: Mets enfin quelques bornes à tes débauches, quelques trêves à tes dissolutions, que tu continues depuis si longtemps. Ah! le temps passé, que vous avez employé assouvir vos passions dérégées comme les idolâtres, n'est-il pas suffisant et au delà (162)? et n'est-il pas enfin temps de vous donner à Dieu? N'est-il pas temps que le péché soit banni de votre cœur, où il règne depuis tant d'années? N'est-il pas temps que l'iniquité soit effacée de votre âme et que la justice prenne sa place pour toujours (163)? N'entends-tu pas la voix de Jésus, qui te parle maintenant au fond de ton cœur? Hé! mon fils, hé! mon cher fils, donne-moi ton cœur (164)! Il y a assez longtemps que le monde et le démon le possèdent; n'y aura-t-il jamais aucune place pour moi? Si tu ne veux pas me préférer au démon, au moins traite-moi en égal. Si je n'ai pas toujours été le maître de ton cœur, comme je le devais bien, au moins que nous partagions le temps ensemble. Il a eu plus de la moitié de ta vie: tu n'as pas tant à vivre que tu as vécu; donne-moi au moins ce qui reste. Chrétiens, chères âmes! âmes rachetées du sang de mon Sauveur! rendez-vous; ah! rendez-vous à celui qui vous prie, qui vous presse, qui vous demande votre cœur! N'endurcissez pas vos cœurs à sa voix, ne fermez pas vos oreilles à ses exhortations, mais ouvrez-lui toutes les portes et toutes les avenues de votre cœur (165). *Hodie*, dès aujourd'hui, dès maintenant, *Deus vocat: quid moraris?* Et qu'est-ce qui vous arrête? Quoi! faut-il qu'un peu de bien de la terre que vous possédez injustement, etc.? *Quid moraris?* Est-ce l'attache à une fille, etc.? Faites donc maintenant, à l'heure même, dès ce moment, sans attendre à demain, à l'année prochaine, que vous ayez terminé cette affaire, vidés ce procès: quittez entièrement le péché et toutes les occasions qui vous y engagent, restituez le bien mal acquis, réconciliez-vous sincèrement avec votre ennemi; Donnez tout votre cœur à Dieu; qu'il en prenne maintenant une entière possession, qui se continue jusque dans l'éternité bienheureuse. *Amen.*

POUR LE SECOND VENDREDI DU CARÈME.

Qui prior descendisset in piscinam post motiorem aquam
sensus liebat a quacunque definebatur infirmitate.
Celui qui entra le premier dans la piscine après que

(162) *Fac finem ludo, quia lusisti satis, Udo. Si filii prateritum te pas a voluntatem gentium co suruandam. I Petr., IV, 5.*

(165) *Tempus est ut finem accipiat peccatum, et cessatur iniquitas, et adducatur iustus in semperna.*

L'eau avait été troublée était guéri de quelque maladie qu'il eût. (Joan., V.)

EXORDE.

Cette piscine, messieurs, dont il est parlé dans l'Évangile de ce jour, renferme sans doute de grands mystères, qui ne peuvent pas être tous expliqués dans une seule prédication. Je m'arrête seulement à un qui ne paraît pas d'abord, mais qui ne laisse pas d'être fort considérable, et qui contient une instruction très-importante: savoir, que de tous les malades qui étaient autour de la piscine pour attendre leur santé, il n'y avait que ceux qui y entraient les premiers, après que l'eau avait été troublée, qui étaient guéris. Cela nous apprend, messieurs, une grande vérité, et qui est de la dernière conséquence, que tout notre salut consiste à se rendre promptement et sans différer aux premiers mouvements de Dieu, de peur que, si nous attendons à un autre temps, nous ne perdions l'occasion de recouvrer notre santé, que nous ne trouverons pas ensuite. C'est un abus très-dangereux, et néanmoins très-commun, etc.

Il est vrai que le Fils de Dieu rend la santé au paralytique de notre Évangile, quoiqu'il y eût trente-huit ans qu'il était malade, parce que ce n'était pas sa faute, vu qu'il ne pouvait pas se jeter dans la piscine et qu'il n'avait personne qui l'y jetât: *Hominem non habeo*. Mais pouvez-vous attendre la même faveur, vous qui pourriez, si vous vouliez, vous jeter dans la piscine salutaire de la pénitence, mais qui ne le voulez pas, et qui ne manquez pas d'hommes pour vous y plonger; je veux dire de charitables confesseurs, qui seraient ravis de vous rendre ce service: et cependant vous demeurez toujours dans votre dureté et dans votre impénitence, etc.

SERMON VIII.

L'ESPRIT DE PÉNITENCE DOIT DURER TOUTE LA VIE.

Lavabo per singulas noctes lectum meum; lacrymis meis stratum meum rigabo.

Je laverai mon lit de mes pleurs toutes les nuits, et je frotterai de mes larmes (Ps. VI.)

EXORDE.

Voilà l'état, les dispositions, et surtout la durée qu'un véritable chrétien doit donner à ses larmes et à sa pénitence, savoir, toute sa vie. Il ne faut donc pas attendre à la dernière maladie ou au temps à venir à faire une chose qu'on doit faire toute sa vie, savoir, de pleurer ses péchés; et c'est un grand dérèglement du cœur et un profond aveuglement de l'esprit de remettre à une autre fois une affaire de cette importance, qu'on ne saurait jamais commencer trop tôt. Le concile de Trente déclare formellement que la vie d'un chrétien doit être une pénitence

Dan., IX, 54.

(164) *Et, præbe mihi cor tuum.*

(165) *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.*

perpétuelle, c'est-à-dire que le chrétien doit passer toute sa vie dans un état de deuil et de gémisséme intérieur (166). Quand les saints Pères parlent de l'obligation et de l'efficacité de ces larmes qui procèdent d'un cœur véritablement pénitent, ils le font en des termes qui sembleraient tenir en quelque sorte de l'exagération, si on n'était d'ailleurs bien persuadé de leur circonspection à n'avancer rien que de véritable. Saint Chrysostome, après avoir dit qu'elles sont comme une éponge qui efface entièrement les péchés, en sorte que le livre où ils étaient écrits devient tout pur, passe bien plus avant lorsqu'il compare leur force à celle du martyre : Les martyrs, dit-il, répandent leur sang, et les pécheurs versent des larmes ; et, afin que vous connaissiez leur force, *cette femme débauchée n'employa point son sang, mais ses larmes, pour laver ses péchés et pour en effacer toutes les taches*. Le même saint dit que les larmes sont comme les eaux glacées qui se fondent aux rayons du soleil, et qui coulent ensuite par les yeux comme par deux canaux. Saint Augustin les appelle le sang d'une âme blessée, qui fait voir par là les plaies secrètes qui lui ont navré le cœur, *vulnerati sanguinem cordis*. Mais l'expression de saint Jean Climaque est la plus hardie de toutes, lorsqu'il dit que les larmes sont plus puissantes que le baptême même. La raison qu'il en donne ensuite est que le baptême n'efface que les péchés qui l'ont précédé ; au lieu que les larmes effacent les péchés qui ont été commis depuis, qui sont bien plus griefs que ceux qui ont été faits avant le baptême. Cette grande force et cette merveilleuse efficacité des larmes ne s'entend que de celles qui procèdent d'un cœur véritablement pénitent, et non pas de celles que le monde fait couler, et qui arrosent la terre du monde, comme parle saint Bernard : c'est-à-dire celles qu'on répand à cause de quelque incommodité temporelle, qui sont entièrement stériles et infructueuses : *Les larmes*, dit ce Père, *qui arrosent le sable de ce monde sont absolument inutiles. Ceux qui pleurent de la sorte méritent d'être pleurés eux-mêmes ; car la tristesse chrétienne pleure ou ses péchés ou ceux des autres* (167). La tristesse chrétienne, c'est-à-dire celle qui est la source féconde des larmes de pénitence, n'a point d'autre objet que les péchés ; elle pleure ses fautes quand elle les aperçoit ; ou, si elle n'en découvre point en soi, elle pleure les péchés des autres. Voilà, messieurs, la source continuelle de nos larmes, voilà le sujet qui doit nous obliger à pleurer toute notre vie, savoir, nos péchés et ceux des autres ; et ce sera aussi le sujet de cette prédication.

Dessin du sermon.

I^r. POINT. Il faut pleurer ses péchés. — Quand même on serait assuré qu'ils sont pardonnés. — Comme

(166) Christiana vita perpetua poenitentia esse debet.

(167) Steriles sunt illæ lrymæ quæ mundi ri-

David. — Comme Madeleine. — Comme saint Pierre. — Les véritables pénitents passent toute leur vie dans un esprit de componction. — Cette tristesse est accompagnée de joie.

II^e. POINT. Il faut pleurer les péchés des autres. — Les désordres qui régènt dans le monde. — C'est le sujet des larmes des véritables chrétiens. — L'homme, par le péché, a perdu le droit sur les créatures. — L'exemple de Notre-Seigneur doit nous porter à la pénitence.

PREMIER POINT.

Il faut pleurer ses péchés.

C'est une erreur très-commune et en même temps très-pernicieuse, que je souhaiterais fort, mais que je n'espère guère d'ôter de l'esprit de plusieurs, qui est qu'après que l'on s'est confessé tellement quellement de tous ses péchés sans en omettre un seul, on croit indubitablement être en la grâce de Dieu ; on se tient aussi assuré de son salut que si l'on avait toujours conservé l'innocence de son baptême, et on ne pense plus à se repentir ni à pleurer ses péchés non plus que si on n'en avait jamais commis. Il est vrai que la véritable pénitence efface tous les péchés ; je n'en doute pas ; mais qui vous a dit que la vôtre est telle ? qui vous a dit que votre repentance, qui en est la partie principale, a été légitime et qu'elle a eu toutes les conditions essentielles que Dieu y demande ? Et si cela n'est pas, comme nous avons tout sujet de le craindre, vu qu'il arrive très-souvent, où en serez-vous et que deviendrez-vous ? Quand je lis les vies des saints Pères du désert, où sont écrites les actions de ces illustres pénitents, qui ont plus édifié l'Eglise par leur pénitence qu'ils ne l'avaient scandalisée par leurs péchés, je vois qu'après plusieurs années de larmes continuelles et d'austérités incroyables, on ne savait encore si Dieu leur avait pardonné leurs péchés. Il est rapporté en particulier de sainte Thais, qu'après avoir passé trois années entières sans sortir d'une place, à pleurer amèrement ses péchés, et jour et nuit sans jamais cesser, et à faire comme violence à Dieu par ses soupirs et par ses sanglots, le saint dont Dieu s'était servi pour la conversion de cette pécheresse pria et fit prier longtemps que Dieu leur fit connaître s'il lui avait pardonné ses péchés, ne se tenant pas encore assuré de ce pardon, notwithstanding cette douleur si vive et ces larmes si abondantes ; et nos pénitents d'à présent, après avoir commis les plus grands crimes, s'imaginent qu'après s'en être confessés il n'y a plus rien à craindre pour eux ; qu'ils peuvent rire et se divertir sans aucun trouble de conscience, et qu'infailliblement ils sont réconciliés avec Dieu.

Non, messieurs, ne nous imaginons pas que Dieu s'apaise si facilement, et qu'après avoir commis de grands péchés on en soit quitte pour s'en confesser. Il faut pleurer, il

gant arenam : plorandi sunt qui taliter plorant ; religiosa enim tristitia, aut alienum peccatum luget aut proprium.

faut gémir continuellement, il faut répandre des torrents de larmes; et notre vie, quelque longue qu'elle soit, sera toujours trop courte pour nous acquitter comme il faut de ce devoir. C'est beaucoup d'avoir quitté le péché, dit Pierre de Blois; mais cela ne suffit pas, et on doit craindre que présumant trop d'une vie plus réglée dans laquelle on est entré, on ne s'imagine avoir transigé avec Dieu sur ce qu'on lui doit pour ses anciens dérèglements, par une courte et légère pénitence: au lieu qu'on devrait considérer que des péchés enracinés par un long usage ne se guérissent point sans une affliction de cœur très-forte, et que des offenses qui méritent la mort éternelle ne se peuvent pas racheter par une contrition faible et qui ne dure qu'une heure. Ce qui fait voir l'extrême folie et le danger évident de son salut où l'on se met lorsque l'on commet un péché mortel; puisque l'on est très-assuré d'avoir perdu la grâce de Dieu, et que l'on n'est jamais assuré de l'avoir recouvrée. Quand la tentation vous presse de commettre un péché, vous dites en vous-même: Il faut que je goûte la douceur de la volupté et que j'en passe mon envie, quand j'aurai pris mon plaisir et contenté ma passion, je m'en confesserai. Et si votre confession n'est pas bonne, comme il y a bien de l'apparence, venant d'un cœur ainsi disposé, où en êtes-vous, et comment votre péché vous sera-t-il pardonné, puisque vous ne pensez plus à le détester après? Ne faut-il donc pas jouer au plus sûr? c'est-à-dire vivre toujours dans l'esprit de pénitence et de componction, pleurer continuellement nos péchés, *aut igne aut fonte*, dit saint Bernard, produire souvent des actes de repentance, afin que, si celle que vous eûtes hier n'est pas bonne, celle d'aujourd'hui supplée, et si celle d'aujourd'hui n'est pas recevable, peut-être que celle de demain le sera.

Mais je veux bien supposer que Dieu vous a infailliblement pardonné tous vos péchés, et que vous avez non-seulement la confiance de ce pardon, que tous ceux qui cherchent Dieu sincèrement doivent avoir, mais encore l'assurance certaine que personne ne peut avoir sans une révélation particulière. Et je dis que c'est cela même qui devrait vous faire pleurer inconsolablement et vous faire languir d'une mort toute vive, d'avoir offensé un Dieu si bon, si miséricordieux, et qui pardonne si libéralement les péchés. C'est la disposition dans laquelle ont été tous les véritables pénitents dont il est parlé dans l'Écriture sainte: quoique assurés du pardon de leurs péchés, ils les ont néanmoins pleurés amèrement pendant toute leur vie; cette plaie leur a toujours saigné au cœur, et cette bonté infinie de Dieu à leur pardonner est ce qui les accablait d'une douleur presque au-dessus de toute consolation. Ils ont passé toute leur vie dans un esprit de

componction, et ils n'ont point séché le cours de leurs larmes, qui a coulé pendant toute leur vie.

David est le premier exemple qui se présente. Il avait commis deux grands péchés, il est vrai; mais il était assuré qu'ils lui avaient été pardonnés. Il avait entendu de la bouche d'un prophète, c'est-à-dire de la bouche de Dieu même, que son péché lui était remis (168). Se tient-il en repos pour cela? Oublie-t-il son péché comme s'il ne l'avait jamais commis? Point du tout; mais il le pleure continuellement, et sa douleur est si vive, qu'elle est toujours présente à ses yeux (169). Les larmes qu'il répandait toutes les nuits étaient si abondantes, que son lit en était baigné, selon les paroles que j'ai prises pour mon texte. L'hébreu porte, *natare faciam*: Je ferai nager mon lit dans mes larmes (170). Tous ses psaumes sont pleins de semblables expressions. Il ne se contentait pas de pleurer, il rugissait: *Rugiebam a gemitu cordis mei*. Il faisait retentir sa chambre par ses cris pitoyables: Hé! malheureux et infortuné que je suis! à quoi ai-je pensé d'offenser ainsi une majesté infinie? où était ma foi, mon esprit et mon jugement? C'était sans doute un bel exemple pour ses sujets lorsqu'ils venaient au palais pour faire leur cour, d'entendre les cris et les lamentations de leur roi, qui expiait par ses larmes les fautes qu'il avait commises depuis quinze ou vingt ans. Ce n'étaient pas des larmes feintes, mais sincères et véritables, qui venaient d'un cœur embrasé d'amour et percé de douleur à la vue de ses péchés, qu'il savait être pesants en la balance de la justice de Dieu et au poids de son sanctuaire.

Madeleine, qui avait reçu une absolution de tous ses péchés, non de la bouche d'un prophète, comme David, mais de la bouche du Fils de Dieu même: *Vos péchés vous sont remis* (171), ne laisse pas d'employer toute sa vie à les pleurer, et de faire de ses yeux deux sources de larmes qui ne tarirent point. En effet, l'Évangile marque bien le commencement de ses larmes, mais il n'en marque point la fin, parce qu'elles n'en eurent point d'autre que celle de sa vie. Le Fils de Dieu, qui voit les torrents de pleurs dont elle arrose ses pieds, ne les arrête point, mais les laisse toujours couler (172). Il ne lui dit pas comme à la veuve de Naïm, qui pleurait la mort de son fils: Vous avez pleuré la mort de votre fils, c'est un devoir juste, et qu'il ne faut pas empêcher; mais il faut que ces pleurs soient modérés et qu'ils aient des bornes (173), selon cet oracle du Sage: *Pleurez moins sur un mort* (174). Il ne dit pas la même chose à sainte Madeleine, qui avait déjà tant pleuré; il ne lui dit point, c'est assez. C'est parce que la première ne pleurait que la mort d'un corps, qui n'est pas considérable, et celle-ci pleure la mort de

(168) Dominus transtulit peccatum tuum.

(169) Dolor meus in conspectu meo semper.

(170) Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo.

(171) Remittuntur tibi peccata tua.

(172) Lacrymis cepit rigare pedes ejus. Luc. IV.

(173) Noli flere.

(174) Mo licium plora super mortuum. Ecci. XXII.

son âme, qui ne peut jamais être assez pleurée. Quoiqu'il l'assure lui-même du pardon de ses péchés, il permet néanmoins qu'elle les pleure toujours, que toute sa vie se passe dans cet esprit de pénitence, et qu'elle continue dans une longue solitude l'exercice qu'elle a commencé à ses pieds. Les larmes de cette sainte pénitente ont été si amères et si abondantes, que, selon la pensée des Pères, il y en eut suffisamment pour lui servir de baptême, dit saint Chrysostome. Il est vrai qu'elle n'a pas effectivement reçu ce sacrement, qui n'était pas encore institué; mais ses pleurs ont été assez abondants pour en faire l'office; et elle s'est servie de ses larmes comme d'un baptême pour effacer non-seulement la culpabilité de ses péchés, mais encore toute la peine qui leur était due (175).

Saint Léon donne la même qualité aux larmes de saint Pierre, qui est le troisième pénitent que l'Écriture sainte nous propose. Il dit que, pour purifier la souillure qu'il avait contractée en reniant son maître, ses larmes eurent la vertu et l'efficacité d'un baptême. Les pleurs de ce saint pécheur furent très-amers, c'est la propriété que leur donne l'Évangile, mais l'amertume n'en diminua point la durée, puisqu'ils furent aussi longs que sa vie (176). *Je vois bien, dit saint Ambroise, pourquoi saint Pierre ne parla point : ce fut de peur que, s'il eût sitôt demandé pardon, il n'eût encore plus offensé son maître. Ses larmes ne demandent pas pardon, mais elles le méritent* (177). L'Évangile dit de lui, comme de sainte Madeleine, qu'il commença de pleurer; mais il ne dit point qu'il ait jamais cessé. Nous apprenons plutôt le contraire des auteurs ecclésiastiques, qui disent que les yeux de ce saint pénitent paraissaient dans sa vieillesse tout teints de sang, à cause de l'abondance de larmes qu'il répandait continuellement, et qui sont effectivement le sang d'un cœur navré de douleur, comme je disais tantôt que saint Augustin les appelait (178). Saint Clément nous apprend aussi qu'elles avaient par leur acrimonie aussi bien que par leur abondance creusé comme deux canaux le long des joues, et qu'il n'entendait jamais chanter le coq sans se mettre à genoux, versant de ses yeux deux torrents de larmes pour demander pardon de sa faute. Ah! grand saint, faites enlin cesser le cours de vos pleurs; vous êtes assuré que votre péché vous est pardonné, et que pour récompense de votre amour, dont le Fils de Dieu connaissait la sincérité, il vous a établi chef de son Église. Mais non, il ne laisse pas de pleurer toujours, parce qu'il a toujours son péché devant les yeux, comme David (179) : ni l'âge, ni le temps, ni la prédication, ni le soin du gouvernement de l'Église, ne purent

jamais mettre fin à ses regrets ni à ses soupirs.

C'est ce que font les véritables pénitents qui se repentent par amour, et tant s'en fait qu'ils retournent sitôt aux plaisirs sensuels, qu'au contraire ils passent leur vie dans un esprit de componction. Ils considèrent qu'ils ont offensé une majesté infinie, et, ne pouvant en avoir une douleur infinie en activité, ils tâchent de l'avoir aussi longue en durée qu'il leur est possible. Les pénitents contrefaits, qui n'agissent que par crainte servile, n'en usent pas de la sorte; mais, après avoir confessé leurs péchés et en avoir demandé pardon à Dieu je ne sais comment, ils n'y pensent plus du tout, et se tiennent aussi en repos que s'ils n'en avaient jamais commis. Il faut que je vous fasse toucher au doigt cette différence par une comparaison familière et palpable. Voilà, si vous voulez, un gentilhomme qui a tué son ennemi en duel ou dans une autre rencontre. Il est en prison, vivement poursuivi par les parents du défunt, et en grand danger d'être condamné à mort. Pendant tout ce temps il est fort triste et dans une inquiétude continuelle, sans pouvoir se réjouir ni manger un morceau de bon appétit. S'il arrive qu'une personne puissante lui obtienne sa grâce et qu'il sorte de prison, la première chose qu'il fait c'est d'aller dans une bonne hôtellerie se réjouir avec ses amis, sa tristesse est entièrement dissipée : car, comme elle ne provenait pas du regret d'avoir tué son ennemi, mais de la crainte de perdre la vie, ce danger étant passé, il se console fort aisément. Au contraire, un autre gentilhomme étant à la chasse, et pensant tuer un cerf, tue son père, qui était derrière des broussailles. Il est mis en prison; mais ses parents montrant au roi qu'il l'a fait innocemment, il lui accorde sa grâce, il est délivré de prison. Est-il consolé pour cela? Point du tout, il est toujours dans une affliction mortelle; toutes les fois qu'il voit quelque chose qui lui rappelle la mémoire de son père, toutes les fois qu'on lui parle ou de chasse ou de fusil, il s'attriste et ne peut recevoir aucune consolation. C'est qu'il aimait son père.

Vous vous imaginez quelquefois être bien repentant de vos péchés, parce que vous avez ressenti quelque douleur; et néanmoins votre pénitence n'est point véritable, puisque vous traitez votre Dieu comme ce gentilhomme traitait son ennemi. Vous l'avez mis à mort, vous le savez, vous l'avez derechef crucifié par vos péchés; vous voyez qu'à cause de cela vous êtes en danger de damnation éternelle, vous vous repentez de vos péchés, vous vous confessez; quand vous avez reçu l'absolution et que vous croyez être hors de danger, vous ne pensez plus à pleurer non plus que si vous étiez le plus

(175) *Baptizatur lacrymis suis, et tibus se abluit, et lacrymis se baptizat.* S. Chrys. — *Pœnitentia lacrymarum habuit in lavacrum.* S. Paulin.

(176) *Falices, sancte apostole, lacrymarum tua, que ad diuendam negationem et lapam, virtutem sacri habuere baptisati.*

(177) *Ueni cur tacuit Petrus : ne tam cito venie petitio plus offenderet; lacrymarum veniam non postulabat sed mereretur.* Amb. in *Luc.* c. 10.

(178) *Ualuerant sanguinem cordis.*

(179) *Et in iudicium meum ego cognosco, et peccata mea non ego trahe me et semper.* *Psal. L.*

innocent et le plus grand saint du monde. Après votre confession vous riez, vous raillez, vous jouez, vous faites bonne chère, aussi gaîement que si vous n'aviez jamais rien fait. C'est que votre douleur n'était pas causée par l'injure que vous aviez faite à Dieu, mais à cause du danger où vous étiez, duquel vous croyant échappé, votre repentance s'évanouit. Une âme qui est bien convertie n'agit pas de la sorte : encore qu'elle croie avoir fait une bonne confession et obtenu par les sacrements le pardon de ses crimes, elle ne se réjouit pas pour cela : cette plaie lui saigne toujours au cœur, elle ne peut voir sans frémir les choses qui l'ont portée au péché; la vue de ce jeune homme, de cette fille, de ce cabaret, de ce lieu de débauche, qui a été l'occasion de son péché, renouvelle ses douleurs, et elle est toujours dans l'affliction.

Ou bien, si vous voulez encore une autre comparaison, il y a grande différence entre les larmes que l'on répand à une tragédie quand on voit représenter une histoire tragique ou quand on lit un accident fort touchant, et entre les larmes qu'une femme verse à la mort de son mari qu'elle aimait. Les premières ne font que mouiller un peu les paupières, et sont bientôt séchées; on ne laisse pas d'entendre la farce et de rire, et après l'on va souper joyeusement et de bon appétit; mais les larmes de cette veuve qui a perdu son mari sont bien d'une autre nature; elles coulent longtemps, elle est longtemps toute désolée, triste, mélancolique; elle perd l'appétit, elle se tient retirée, et ne prend plaisir à rien. La même différence se trouve entre les larmes de ceux qui ont une douleur sincère d'avoir offensé Dieu et les larmes de ceux qui ne l'ont qu'à demi. Vous pleurez quelquefois en vous confessant; mais ce ne sont que des larmes passagères qui s'essuient en moins de rien, puisqu'un ou deux jours après vous vous divertissez comme auparavant; mais celui qui est solidement converti, pleure inconsolablement; ses larmes ne sèchent pas en deux jours, mais elles durent toute sa vie.

Disons donc avec l'apôtre saint Paul : *Je suis saisi d'une tristesse profonde, et mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur continuelle* (180). Ces deux paroles, *grande tristesse, et une douleur continuelle*, sont fort bien jointes ensemble; car, quand la tristesse est grande, elle est de durée, et si elle n'est que d'un jour ou deux, elle n'est ni grande ni véritable. Mais quoi, me direz-vous, il faut donc passer sa vie dans le chagrin et dans la tristesse? il faut donc vivre comme un reclus, sans parler à personne, et être toujours dans une mélancolie profonde? Non, messieurs, cela n'est pas ainsi, et vous faites bien voir que vous ne connaissez pas ce que c'est qu'une véritable

penitence : les larmes en sont amères, il est vrai, mais elles ne laissent pas d'être remplies de douceur et de consolation; la douleur est grande, mais avec cela elle est agréable, et même le pénitent en fait le sujet de sa joie, comme dit saint Augustin : Il a plus de joie dans l'espérance des biens éternels qu'il acquiert par la pénitence, qu'il n'a de peine dans la douleur qu'il souffre (181). En effet, l'homme ne peut subsister sans quelque plaisir; l'homme terrestre subsiste par le plaisir de la terre, et l'homme céleste par celui du ciel. Ce qui a fait dire au même saint Augustin, sur ces paroles de David : *Vous nous ferez manger du pain de larmes* (182), que, si ce pain de larmes n'avait quelque douceur, personne n'en voudrait manger (183). Que s'il est doux de verser des larmes pour un parent ou pour un ami qu'on a perdu, quoique ces larmes soient tout à fait inutiles et qu'elles ne puissent nous rendre celui qui n'est plus, combien doit-il être plus doux à un vrai fidèle de pleurer son âme morte, puisqu'il la peut ressusciter en pleurant pour elle?

On fait néanmoins tout le contraire, car on pleure amèrement la perte d'un procès, qu'aussi bien on ne saurait réparer, et on est insensible pour la perte de son péché, que l'on pourrait néanmoins effacer avec ces eaux salutaires. Ah! le dirai-je? vous versez des torrents de larmes pour une malheureuse qui vous damne, et vous n'en verserez pas une pour votre Rédempteur, qui vous veut sauver. Une fille qui a été déshonorée pleure, non pas le péché qu'elle a commis, mais l'infamie qui lui en revient. Un valet qui est surpris en larcin pleure, non pas l'offense qu'il a commise contre Dieu, mais parce que son maître le chasse de sa maison. Un homme qui s'est ruiné à la débauche ou au jeu s'afflige extrêmement, non pour le désordre de sa vie, mais à cause du renversement de sa famille; et tous ceux-là ne pleurent point leurs péchés, qui sont pourtant la seule cause raisonnable qu'ils en ont et que nous avons tous. Ah! pleurons, chères âmes, pleurons, mais à grosses larmes, puisque nous en avons si grand sujet! Envoyons nos pleurs et nos soupirs vers le ciel, qui servent d'ambassadeurs pour nous réconcilier avec Dieu, selon l'expression du clergé de Rome écrivant à saint Cyprien (184).

Mais nous sommes innocents, et nous n'avons point de péchés à pleurer? Je crains bien, qui que vous soyez qui tenez ce langage, que cette présomption seule ne soit un grand péché digne de beaucoup de larmes. Je ne veux pas néanmoins contester avec vous sur ce point, je veux bien supposer que vous n'avez point commis de péchés; mais avec tout cela vous ne laissez pas d'être obligés de pleurer continuellement, si vous vous souvenez de ce que j'ai dit au com-

(180) *Tristitia mihi magna est, et continua dolor cordi meo. Rom., IX, 2.*

(181) *Pœnitens semper doleat, et de dolore gaudeat.*

(182) *Cibabis nos pane lacrymarum. Ps. LXXIX, 6.*

(183) *Nisi haberet dulcedinem panis ille, nemo illum manducaret.*

(184) *Mittat legatos pro suis doloribus lacrymas.*

monement : La tristesse vraiment chrétienne pleure ses fautes quand elle les aperçoit (185) : c'est la première partie ; ou si elle n'en découvre point en soi, elle pleure les péchés des autres : c'est la seconde.

SECOND POINT.

Il faut pleurer les péchés des autres.

Oui, certainement, messieurs, nous avons sujet de pleurer, quand même nous n'aurions jamais commis de péchés ; et n'est-ce pas assez que nous sachions que Dieu est tant offensé pour nous tenir dans une tristesse continuelle et dans l'esprit de pénitence ? Pourrait-on dire qu'un enfant est de bon naturel qui, sachant que son père est très-maltraité, ne s'en mettrait nullement en peine ? Et s'il ne laissait pas de se divertir et de faire bonne chère, ne dirait-on pas avec grande raison qu'il n'a point de tendresse ni d'affection pour son père ? Hélas ! messieurs, nous savons, car nous ne le pouvons pas ignorer, que Dieu est offensé de tous côtés et de toutes sortes de personnes, comme je le dirai bientôt ; comment pouvons-nous donc nous réjouir et laisser aller notre cœur à des joies mondaines ? Saint Pierre dit que Loth était juste, et ce qui le sanctifiait c'était sa vue et son ouïe (186) : parce que, quand il voyait ou qu'il entendait les horribles abominations de ceux de Sodome, il s'attristait extrêmement, et son cœur était à la torture par le ressentiment des péchés qui se commettaient tous les jours contre Dieu (187).

Saint Augustin expliquant ces paroles de saint Paul : *Tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés* (188), demande comment peut être véritable cette parole si générale de l'Apôtre, que tous ceux qui veulent vivre dans Jésus-Christ avec piété seront persécutés. Ne se trouve-t-il pas quelquefois des personnes vertueuses qui sont cachées dans les solitudes ou dans les monastères, et que le monde n'a garde de persécuter, puisque même il ne les connaît pas ? Le monde, dit ce Père, ne les persécute pas par la violence qu'il leur fait, mais par ses crimes et par ses péchés, par lesquels, faisant outrage à Dieu, il cause une douleur sensible à la charité de ces saintes âmes, qui leur tient lieu d'une persécution continuelle. Souvent les crimes des méchants, dit le même saint Augustin, échappent tout à fait ou pour longtemps à la sévérité des puissances de la terre, et les pécheurs se trouvent souvent exempts quant au corps de tous les maux qu'ils mériteraient. Mais le cœur des gens de bien ne le sera jamais, tant que le monde durera, de ce que la vue de l'iniquité leur fait souffrir. C'est cette persécution que ressentait saint Paul lorsqu'il dit : Qui est scandalisé dans l'Eglise

sans que je sois brûlé et presque consumé par le feu d'une douleur intérieure (189).

Et certainement il faut être frappé d'une horrible insensibilité pour n'être pas vivement touché de tant de crimes et de tant de désordres qui régneront publiquement dans le monde. La corruption s'est répandue presque dans tous les états et toutes les conditions de la vie ; et, si nous considérons depuis la plus élevée jusqu'à la plus vile, que verrons-nous presque autre chose qu'ambition parmi les grands, qu'un orgueil de démon parmi la noblesse, qu'injustice ou une complaisance lâche parmi les juges et les magistrats ? Ils sont ardents à venger leurs propres injures, et froids comme glace à venger celles de Dieu ; ils ne voudraient pas souffrir qu'on leur dit la moindre parole ou qu'on fit la moindre action contre le respect qui leur est dû, et ils souffrent sans rien dire qu'on vomisse des blasphèmes exécrables contre Dieu, que les cabarets soient ouverts pendant l'office divin, et les boutiques les dimanches et les fêtes, etc.

Si le peuple n'est pas si puissant pour faire le mal, il n'est pas pour cela plus innocent. Le voisin ne pense presque à autre chose qu'à tromper son voisin ; l'intérêt est la règle de toutes les actions ; il n'y a presque dans les paroles les plus douces que fourberies, dans les promesses les plus solennelles que perfidie, dans les amitiés que déguisements, dans les conversations que médisances, dans les desseins qu'injustice, dans la prospérité qu'insolence, dans les afflictions qu'impatience, dans les festins qu'ivrognerie, dans les réjouissances qu'excès. Ou les pères n'ont point d'amitié pour leurs enfants, ou ils en ont une qui, leur souffrant toutes choses, les caresse et les étouffe en même temps. Les enfants sont sans respect pour leurs pères, et les épines qu'ils ont élevées avec tant de soin ne tardent guère à leur faire de cruelles piqûres. Les maris assez souvent sont les tyrans de leurs femmes par leurs mauvais traitements, ou leurs adultères par leur incontinence. Les femmes quelquefois n'ont plus de pudeur, et leur front ne sait ce que c'est que de rougir ; elles font vanité de leurs affections criminelles, et appellent la perte de leur honneur leur victoire et leur conquête. La fornication passe maintenant pour une faute légère ; l'adultère, l'un des plus grands de tous les crimes, pour bonne fortune ; l'impiété et le libertinage pour la force de l'esprit, les juréments et les blasphèmes pour un des ornements du langage, la tromperie et le mensonge pour la science du débit et du trafic, la fureur du jeu continu pour une honnête occupation des femmes. Les fourberies sont si communes, que l'on ne sait presque plus à qui se fier ; et pour tout dire en un mot, si Jésus-Christ était encore visible sur la terre, il

(185) Religiosa tristitia aut alienum peccatum lugeat, aut proprium.

(186) Audi et aspectu justus erat. II *Petr.*, II, 8.

(187) Habitans apud eos qui de die in diem au-

iam justam iniquis operibus cruciabant. *Ibidem.*

(188) Omnes qui volunt pie vivere in Christo J. s. i. persecutionem patientur. II *Tim.*, III, 11.

(189) Qui scandalizatur, et ego non uror ? II *Cor.*, XI, 29.

se trouverait encore mille Judas qui le vendraient à beaux deniers comptants : et ce qu'a dit le prophète Osée est bien véritable : *Parce qu'il n'y a point de vérité, il n'y a point de miséricorde, il n'y a point de connaissance de Dieu sur la terre : les outrages, le mensonge, l'homicide et l'adultère se sont répandus, et ils ont commis meurtres sur meurtres* (190).

Voilà, messieurs, le légitime sujet des larmes des véritables chrétiens, voilà ce qui les doit faire gémir; et, s'ils ne peuvent faire autre chose pour remédier à ces maux que je viens de rapporter à une infinité d'autres que je ne rapporte pas, au moins il les doivent pleurer amèrement. Je croirais que ce serait là le sujet le plus juste de verser des larmes que puissent avoir au monde ceux qui aiment Dieu, s'il n'y en avait un autre qui l'est encore bien davantage : savoir, qu'il ne se trouve que trop de confesseurs qui flattent, ou au moins qui souffrent les pécheurs dans tous ces désordres, qui les entretiennent dans leurs maux, qui ne semblent travailler à autre chose qu'à nourrir les crimes par une cruelle douceur, au lieu de les arrêter par une charitable sévérité. Mais, ce qui est digne de larmes de sang, c'est qu'un confesseur complaisant et qui laisse damner les âmes à milliers, obtient bien plus de créance dans les esprits qu'un autre qui tâchera de les sauver. Ce premier, avec un Oui, cela est permis, est entièrement cru; sa décision, qui n'a aucun fondement solide, passe pour une décision de l'Évangile : Il n'y a plus à douter, ni à disputer, mon confesseur m'a dit que je le pouvais faire. Et celui qui dit la pure vérité, à quoi rien ne le peut porter que le seul intérêt de Dieu, qu'il appuiera et de l'autorité de la sainte Écriture, des saints Pères, et des meilleurs docteurs, n'est point cru, et passe pour un homme fâcheux et qui n'est propre qu'à troubler les consciences. O malheur certainement déplorable! ô misère qui mériterait d'être plourée avec des ruisseaux de larmes! Hé! mon Dieu, jusques à quand durera ce désordre? Mais, hélas! il en a toujours été de la sorte; en tout temps les flatteurs et les complaisants ont été les mieux écoutés; c'est à eux qu'on s'est adressé en foule; il y a grande apparence qu'il en ira toujours de même. Il faut donc que je tâche de pratiquer ce que je viens de prêcher aux autres, que je pleure ces maux que je ne puis pas empêcher, et que, puisqu'il n'est pas en mon pouvoir d'y apporter le remède, au moins je ne leur refuse pas mes larmes.

Joignez, messieurs, les vôtres aux miennes, et déplorons ensemble un malheur qui

ne le saurait être assez. Disons avec le prophète Jérémie : *Qui est-ce qui me donnera que ma tête soit une source inépuisable, et mes yeux une fontaine qui coule toujours, afin de pleurer jour et nuit le malheur des âmes que le péché a mises cruellement à mort* (191), et qu'il entretient encore plus malheureusement dans cet état de mort? En effet, si le mal est le véritable et l'unique objet de la tristesse, si les larmes ne doivent être employées que pour pleurer le mal, on ne saurait tant pleurer d'avoir commis le péché, qu'il ne mérite encore d'être davantage pleuré, puisque c'est un mal infini (192). Quand vous verseriez autant de larmes qu'il y a d'eau dans la mer, quand vous en verseriez autant qu'il est tombé de gouttes de pluie depuis la création du monde, vous ne pleureriez jamais tant que le péché mérite d'être pleuré. Qu'heureuses et mille fois heureuses sont ces larmes, que nous n'essuierons pas nous-mêmes, mais que la main bienfaisante du Créateur essuiera un jour (193).

O que ces yeux sont heureux qui ont pris pour leur partage de se fondre en cette sorte de pleurs plutôt que de s'élever par orgueil, de considérer les choses hautes, et de regarder avec cupidité les biens périssables de la terre (194)!

Oui, quand nous n'aurions point commis de péché par nous-mêmes, nous devrions toujours nous regarder dans la qualité que l'Église nous attribue à tous sans exception, d'être enfants d'Eve (195), mais des enfants bannis de notre patrie. Nous sommes tous condamnés à l'exil, comme pécheurs de naissance et enfants d'Adam. La sentence qui fut prononcée contre lui nous regarde : *Tu mourras de mort* (196), savoir, de toutes sortes de morts : de mort spirituelle, de mort éternelle, de mort civile, et de mort corporelle. La mort spirituelle est la privation de la grâce de Dieu; la mort éternelle est la privation de la gloire et de la vision de Dieu; la mort civile, selon les lois humaines, c'est le bannissement; selon la loi divine, c'est la privation de l'usage de toutes les créatures; la mort corporelle, c'est la privation de la vie du corps. Par le péché originel nous sommes condamnés à ces quatre morts. On appelle les deux premières les peines du péché; les deux autres, des pénalités. Mais nous devons soigneusement remarquer que, tant que nous vivons ici sur la terre, le Fils de Dieu n'applique les mérites de son sang et de sa mort qu'afin de nous affranchir des peines du péché, savoir de la mort spirituelle et de l'obligation à la mort éternelle; mais il ne l'applique point à nous délivrer des pénalités de la mort civile

taceat pupilla oculi tui.

(195) Felices lacrymæ, quas benigna manus Conditoris ab te get. BERN.

(194) Beati oculi qui in talibus liquefieri fleibus potius elegerunt quam elevati in superbia, quam omne sublime videre.

(195) Eux des filii Evæ.

(196) Morte morie-is.

(190) Quia non est veritas nec misericordia, nec scientia Dei in terra; maledictum, et mendacium, et furtum, et adulterium, inundaverunt, et sanguis sanguinem tetigit. *Osé.*, IV, 14.

(191) Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum? et plorabo die ac nocte interfectos filie populi mei.

(192) Deduc quasi torrentem lacrymarum tuarum, non

on corporelle. Dans l'état d'innocence l'homme avait pouvoir sur toutes les créatures, il avait droit de s'en servir à sa volonté et pour son plaisir. Nous avons perdu ce droit par le péché du premier homme, nous n'avons plus que l'usage de quelques créatures qui nous sont nécessaires pour subsister, que Dieu nous permet par indulgence : *Nourrissez-vous de tout ce qui a vie et mouvement* (197), dit-il à Noé après le déluge. Notez, *nourrissez-vous*, non pas *usez-en pour votre plaisir*. C'est donc une erreur de s'imaginer qu'on ait droit de se servir de quelque créature que ce soit par pures délices et sans aucune nécessité, pourvu qu'on ne fasse tort à personne. Vous n'avez aucun droit d'en user qu'autant qu'il est nécessaire pour la conservation frugale et honnête de votre vie et de votre état dans la condition où Dieu vous a mis. Si vous vous en servez autrement, et par un pur plaisir, c'est une usurpation d'une chose qui ne vous appartient point, et aller contre l'arrêt que Dieu a prononcé. Les Pères nous disent que la pénitence qui a cessé n'a point été véritable, et que faire pénitence c'est toujours gémir, c'est toujours s'affliger; car lorsque la douleur cesse la pénitence cesse, et, lorsque la pénitence cesse, quelle espérance reste-t-il du pardon?

Mais quand nous n'aurions pas d'autre motif pour faire pénitence toute notre vie que d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, il serait sans doute très-fort et très-puissant. Nous sommes enfants et membres du Fils de Dieu, qui a fait pénitence toute sa vie, et qui nous dit en termes formels : *Que celui qui veut venir après moi se renonce lui-même, qu'il porte sa croix, et me suive* (198). Saint Luc dit expressément qu'il parlait à toute sorte de personnes (199). Enfin, le Fils de Dieu ne marque que deux voies qui nous conduisent à la vie ou à la mort : la première voie est cette voie large et mondaine qui est communément suivie (200). La seconde, c'est une vie retirée, austère, pénitente, mortifiée : *Arcta, quia arctat cupiditates*, dit saint Augustin. Où est donc cette vie moyenne, cette vie qui n'est ni bonne ni mauvaise, qui se passe en jeux, collations, visites, danses, et autres divertissements semblables, qu'on appelle divertissements innocents et récréations honnêtes? Les saints et tous ceux que nous savons être dans le ciel n'ont pas assurément mené cette vie-là; ils ont tous mené une vie pénitente, comme je l'ai dit ailleurs. Imitons donc ce que nous honorons; suivons les saints dans la vie qu'ils ont autrefois menée sur la terre, afin que nous puissions les suivre dans la gloire qu'ils possèdent maintenant dans le ciel (201). Amen.

(197) Omne quod movetur et vivit erit vobis in cibum. *Gen.* ix, 3.

(198) Qui vult venire post me abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. *Matth.*, X, 24.

(199) Dicebat autem ad omnes. *Luc.*, IX, 25.

(200) Lata porta et spatiosa via est que ducit ad

SERMON IX.

DU PREMIER EMPÊCHEMENT A LA PENITENCE, QUI EST L'AVEUGLEMENT.

Nescierunt neque intellexerunt in tenebris ambulans.
Ils n'ont rien connu ni rien compris; ils marchent dans les ténèbres (Ps. LXXXI.)

EXORDE

Quoique la pénitence soit d'une nécessité aussi indispensable que vous l'avez vu, et qu'il y ait tant de motifs qui nous y doivent porter, il y a néanmoins plusieurs empêchements qui se présentent. Il y en a qui viennent de la part de Dieu en la manière que j'expliquerai; il y en a qui viennent du démon; d'autres de nous-mêmes, et d'autres de causes étrangères. Le premier, de la part de Dieu, est l'aveuglement d'esprit, qui fait qu'on ne connaît point ses obligations sur ce point, *Nescierunt*, etc.

Si donc l'aveuglement du corps est un si grand mal, que plusieurs tyrans ont cru faire souffrir un supplice plus cruel à leurs ennemis en les privant des yeux qu'en leur ôtant la vie, n'est-ce pas un mal infiniment plus grand d'être privé des yeux de l'esprit que de ceux du corps? N'est-ce pas le souverain malheur que l'entendement, que Dieu a donné à l'homme pour l'éclairer, soit lui-même obscurci : que cet œil de l'âme soit crevé, ce soleil éclipsé, et que cette noble puissance, qui doit servir à l'homme pour le conduire dans ses actions, soit dans l'erreur et dans les ténèbres? Il y a pourtant encore quelque chose de plus funeste : et qu'est-ce que ce peut-être? C'est que, ce mal étant si grand, il est néanmoins si peu connu : le monde est rempli d'aveugles, et personne ne s'en aperçoit; et, par un malheur qu'on ne saurait jamais assez déplorer, on ne prend pas pour une peine ni pour un châtement ce que l'on voit être si ordinaire parmi les hommes. Un philosophe dit que le tonnerre fait plus de peur que de mal, et qu'en grondant il en épouvante plus qu'il n'en frappe (202). Mais on peut bien dire le contraire de l'aveuglement de l'esprit; qu'il se fait *multorum pœna, et paucorum metu*. Il faut donc agir ici d'une façon un peu extraordinaire; avant que d'entreprendre de vous guérir, il faut vous montrer que vous êtes malades; avant que de fermer vos plaies, il faut vous les découvrir; et, afin de vous tirer de l'aveuglement profond dans lequel vous êtes peut-être ensevelis depuis longtemps, et dont vous ne vous inquiétez pas beaucoup, il est nécessaire de vous faire sentir votre mal en vous faisant voir que c'est le plus grand qui vous puisse jamais arriver. Afin néanmoins que ce mal ne soit pas sans remède, je tâcherai de vous en

perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam augusta porta et arcta via est que ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam! *Matth.*, VII, 13.

(201) Invidiam non piget quod cel. brare delectat, etc. *Ser.* 7.

(202) De hoc mundo multorum metu.

faire connaître les causes pour les éviter, et ensuite les effets, afin d'en concevoir l'horreur qu'ils méritent. Voilà donc trois choses à considérer dans l'aveuglement de l'esprit: le mal, les causes et les effets. Le mal, pour l'appréhender; les causes, pour les prévenir; et les effets, pour les détester. C'est le sujet de ce discours.

Dessain du sermon.

I^{er} POINT. Le mal de l'aveuglement. — C'est le plus grand châtement de Dieu. — On ne s'en aperçoit pas. — La peine de l'aveuglement punit, mais ne convertit pas.

II^e POINT. Les causes de l'aveuglement. — Les passions. — La volonté. — L'entendement.

III^e POINT. Les effets de l'aveuglement. — Les prétextes. — Prendre le bien pour le mal. — Les privations des moyens qui pourraient éclairer. —

CONCLUSION.

PREMIER POINT

Le mal de l'aveuglement.

Un père qui a été offensé de son fils n'en vient pas d'abord aux extrémités pour le punir : il avertit premièrement en père de rentrer dans son devoir; ensuite il lui fait parler par d'autres. Si ces remèdes doux sont inutiles, il en applique de plus forts; il emploie des châtements, dont il ne se sert néanmoins qu'à regret. Si les premiers ne servent de rien, il en fait succéder de plus rigoureux. Mais enfin, voyant que cet enfant est absolument incorrigible; que ni la douceur, ni la sévérité, ni les avis charitables, ni les châtements ne lui profitent point, pour lors sa patience étant poussée à bout, il l'abandonne, il le chasse de sa maison, et n'agit plus en père à l'égard de celui qui ne veut pas se comporter en enfant. C'est, messieurs, la conduite que Dieu, ce charitable père, garde envers ses enfants qui l'ont offensé. Il les avertit, et par lui-même dans le fond de leur cœur, et par ceux qui leur parlent en son nom; ensuite il use de quelque sévérité, mais toujours accompagnée de la bonté d'un père; il leur envoie de légères afflictions pour les faire revenir à lui et les réveiller du sommeil du péché dans lequel ils étaient comme ensevelis. Il permet qu'il leur arrive de temps en temps quelque perte temporelle, pour leur faire entendre que ce n'est pas dans les biens de la terre qu'ils doivent mettre leur espérance; il les fait tomber en quelque maladie un peu aiguë, afin de les retirer de l'amour qu'ils ont pour leur corps. Mais enfin, après qu'il a châtié en père, et qu'au lieu de profiter de ses corrections douces, qu'il a bien voulu employer les premières, on s'endurcit sous les coups; pour lors il se comporte en juge sévère, et se servant du dernier et du plus rigoureux de tous les châtements, il ne châtie

plus du tout, et il abandonne l'homme à sa lumière et à sa propre conduite. C'est ce que le Prophète appelle une épée qui pénètre jusqu'au dedans, qui perce jusqu'à l'âme (203).

C'est ainsi que raisonnait le plus jeune des sept frères Machabées. Il était entre les mains des bourreaux par le commandement du roi Antiochus, pour être tourmenté comme ses frères, c'est-à-dire avec la cruauté la plus épouvantable dont on ait entendu parler dans l'histoire. Il se tourne en cet état vers le tyran, et lui dit qu'encore que Dieu fût un peu irrité contre eux, et se servit de lui comme de verges pour les châtier, il espérait néanmoins qu'il s'apaiserait enfin, et qu'il jetterait les verges au feu. *Dieu est un peu en colère contre nous* (204). Saint Augustin a fait une réflexion bien digne d'être remarquée sur cette parole : *Que Dieu était irrité contre eux*. Ce jeune homme avait vu tout son pays pillé et saccagé par des idolâtres aussi cruels qu'ils étaient impies; il était le témoin oculaire des outrages que l'on avait fait souffrir à ses concitoyens, qui avaient été traînés dans une très-rude captivité. Il avait vu la maison de Dieu profanée d'une manière très-indigne, les vaisseaux du temple employés en des usages très-infâmes, six de ses frères tenaillés, écorchés tout vifs, brûlés à petit feu, et assouvri la rage du plus cruel tyran qui ait jamais été au monde. Il était sur le point de souffrir des supplices encore plus cruels; et avec tout cela il dit que Dieu est un peu en colère contre eux. Et que Dieu eût-il pu faire davantage s'il eût été en grande colère? Il les eût punis, dit saint Augustin, par un endurcissement de cœur ou par un aveuglement d'esprit (205), qui sont des peines bien plus rigoureuses que les ravages, les incendies, les désolations, et même les morts les plus cruelles.

Au contraire, il n'y a point de châtement de Dieu plus terrible ni qui jette de plus épaisses ténèbres dans l'esprit que la prospérité des méchants (206). Quand Dieu permet qu'on soit dans une abondance qui entretient les péchés, c'est alors qu'il est le plus en colère; et quand il les laisse impunis, c'est alors qu'il les punit le plus sévèrement. Comme, au contraire, quand il renverse ce qui sert de soutien au vice, et qu'il appauvrit un pécheur dont les richesses entretenaient la licence, c'est par une faveur de sa miséricorde, quoiqu'on la prenne pour un effet de sa colère (207).

Mais ce qui augmente infiniment ce mal de l'aveuglement, c'est que l'on ne s'en aperçoit pas, on ne le sent pas, on ne le connaît pas même; et vous savez qu'une maladie de cette nature est absolument incurable. Car comment chercherait-on des remèdes dont

(203) Ecce pervenit gladius usque ad animum. Jer., IV, 10.

(204) Et si propter inreparationem et correptionem Domini Deus vester modicum iratus est, etc. II Mach., VII, 35.

(205) Cor eorum obdurasset, vel mentem obæcasset.

(206) Nihil est infelicis felicitate peccantium; qua potestis nutrire impunitas, et mala voluntas velut inter hostis roboratur. Aug. ep. 5 ad Marcellinum.

(207) Cum vero evertit subsidium vitiorum, tunc misericorditer adversatur.

on ne croit pas même avoir besoin? C'est de cette espèce de malades que parlait le prophète Jérémie quand il disait à Dieu : Seigneur, vous les avez frappés, et ils ne l'ont point senti; ils n'ont pas pris garde que vous les frappiez (208). Il y a une différence bien considérable entre les aveugles du corps et ceux de l'esprit : ceux-là connaissent leur aveuglement, ils cherchent les moyens de recouvrer la vue, s'il est possible, et, si cela ne se peut, ils demandent au moins quelqu'un qui leur donne la main et qui les empêche de tomber en quelque précipice; au lieu que les aveugles de l'esprit ne connaissent point leur aveuglement; ils sont aveugles, et ils croient avoir de bons yeux; ce qui fait qu'ils ne cherchent pas les remèdes qui leur sont nécessaires (209). Ils ne font rien pour découvrir la lumière, qu'ils ne croient pas avoir perdue, et ils ne se mettent pas en peine de chercher un guide pour les conduire, eux qui se persuadent en savoir plus que tous les autres. C'était la disposition de ces philosophes superbes dont parle saint Paul, à qui la profession orgueilleuse qu'ils ont faite d'être plus sages que les autres n'a servi qu'à faire paraître davantage leur folie (210) : ils ont été trompés par la bonne opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes, et se sont enfin misérablement perdus, parce qu'ils ne croyaient pas se perdre (211).

Disons encore, pour faire voir le mal de l'aveuglement, que c'est un châtement de Dieu qui, au lieu de faire approcher de lui comme les autres, en éloigne plutôt. Les autres peines dont Dieu se sert quelquefois afin de punir le pécheur, contribuent pour l'ordinaire à sa conversion, dit le Prophète-Roi (212). Le même prophète dit en un autre endroit que le succès ordinaire des opprobres est de faire recourir à Dieu (213) et de rechercher sa protection. Il s'en faut de beaucoup qu'il en aille de même de l'aveuglement de l'esprit : c'est un châtement de réprouvé, et non pas d'ami de Dieu. Dieu traite déjà ceux qui sont frappés de cette malédiction comme il fait les damnés, dont saint Augustin dit : Leurs peines ne les convertissent pas; au contraire, l'excès de leurs châtements augmente l'excès de leurs crimes et de leurs blasphèmes (214). Ils sont châtiés, mais ils ne sont pas pour cela changés (215). Pourquoi cela? C'est que Dieu les châtie avec des sentiments d'ennemi, et non pas de père, comme dit Dieu dans le prophète Jérémie. Un père châtie son enfant pour le corriger; mais un ennemi maltraite son ennemi pour le perdre (216) : c'est pour-

quoi un père s'afflige lorsqu'il est contraint de châtier; il ne le fait que malgré lui, au lieu qu'un ennemi s'en réjouit. Lorsqu'il reste encore à Dieu quelque sentiment de père, il a de la peine d'être obligé de punir ses enfants; mais, lorsqu'il châtie purement en ennemi, il se réjouit en sa vengeance, et lave, pour ainsi parler, ses mains dans le sang du pécheur (217).

Ne vous imaginez donc plus que Dieu ne soit en colère contre les hommes que lorsque la terre tremble sous leurs pieds, que la foudre gronde sur leur tête, que la grêle ravage leurs campagnes, que la peste ou la guerre désole leurs provinces, ou qui leur arrive d'autres accidents semblables; mais croyez fermement que, comme dans la médecine, les maux les plus cachés sont les plus dangereux, et, comme elle n'a point de remèdes pour les abcès qui se forment dans le poumon ou dans le cerveau, de même le christianisme estime que les châtements secrets sont les plus sévères, et que les plus redoutables supplices sont ceux qui éclatent le moins. Qui peut s'élever jusqu'à cette lumière inaccessible où vous habitez, ô mon Dieu! s'écrie saint Augustin, qui seul possédez tout ce qu'on peut appeler grand, et d'où, sans rompre le silence que vous vous imposez pour un temps, les lois immuables et perpétuelles de votre justice ne cessent point de faire pleuvoir des ténèbres vengeresses sur les passions et les dérèglements des hommes (218)? Il est vrai, comme je l'ai répété souvent, que le péché est la cause malheureuse de ce funeste mal; il n'en est néanmoins que la cause méritoire, c'est-à-dire qui mérite ce châtement. Cherchons-en donc les causes plus particulières, je veux dire les causes efficaces qui produisent immédiatement ce mal, afin de les éviter. C'est le sujet, etc.

SECOND POINT.

Les causes de l'aveuglement.

Quoique l'on apporte ordinairement plusieurs causes de l'aveuglement de l'esprit, et qu'on rejette sur divers principes ce comble de tous les malheurs, néanmoins la véritable, et à laquelle il faut rapporter toutes les autres, c'est nous-mêmes. Oui, messieurs, c'est à nous, ou, pour m'expliquer plus clairement, à trois parties de nous, savoir, à nos passions, à notre volonté, et à notre entendement, qu'il faut attribuer les ténèbres et l'aveuglement de nos esprits. Les passions sont comme les vapeurs épaisses

(208) Percussisti eos et non doluerunt. *Jerem.*, V, 5.

(209) Deduc foras populum cæcum, et oculos habentem. *Is.*, XLV, 54.

(210) Dicentes se esse sapientes stulti facti sunt. *Rom.*, II.

(211) Evanuerunt in cogitationibus suis.

(212) Multiplicatae sunt iniquitates eorum : potes acciteraverunt. *Ps.* XV.

(213) Imple faciem eorum ignominia, et quærent nomen tuum, Domine. *Ps.* XXVIII, 47.

(214) Pumentur, sed non convertentur.

(215) Castigati et non mortificati.

(216) Plag. inimici percussi te castigatione crudeli. *Jerem.*, XXXI, 4.

(217) Lavabit justus cum viderit vindictam, manus suas lavabit in sanguine peccatoris. *Ps.* LVII, 11.

(218) Quam tu secretus es, habitans in excelsis in silentio Deus, solus magnus, luge infatigabili, spargens pœnales arcuitates super illicitas cupiditates. *Conf.*, I, l. c. 18.

qui s'élèvent des basses régions de notre partie inférieure et obscurcissent la lumière du soleil de l'esprit par le trouble et la confusion qu'elles jettent en l'âme. Elles font que les hommes ne voient pas les choses de leur salut, n'y font aucune attention, ou même ne les goûtent pas; mais, comme si le ciel et le bonheur de l'éternité ne les regardaient point, ils appliquent leurs pensées et leurs affections à des desseins tout contraires. Il faut néanmoins remarquer avec un très-grand soin que, comme les vapeurs qui s'élèvent de la terre ne produisent les ténèbres que jusqu'à la moyenne région de l'air, qui est le lieu destiné aux nuages, et laissent la suprême région éclairée des rayons du soleil, de même les vapeurs qui s'élèvent de nos passions ne nous cachent pas toutes sortes de vérités, mais nous laissent la connaissance de quelques-unes qui sont comme élevées en la suprême région de notre entendement.

Il y a deux sortes de vérités, deux sortes de lumières : il y a des vérités universelles, il y a des vérités particulières. Les vérités universelles sont de certaines connaissances générales qui ne descendent pas à la pratique, mais qui demeurent en la suprême région de notre esprit; ce que l'on appelle une lumière et une connaissance qui n'est que dans la spéculation (219), et non pas dans la pratique. Par exemple, un seul péché mortel est capable de damner pour une éternité : voilà une vérité universelle; mais cette connaissance demeure là, et l'on ne se met pas pour cela en peine de l'éviter. L'on sait assez, et même l'on se représente assez facilement la beauté et la nécessité de la vertu : c'est une vérité universelle; mais on demeure dans cette intelligence stérile sans y joindre l'exercice. Les vérités particulières ont de certaines connaissances qui appliquent le jugement et qui le portent à la pratique. Un seul péché mortel peut être le coup fatal de notre réprobation; il faut donc que je l'évite soigneusement, avec toutes les occasions qui pourraient m'y engager. C'est ce qu'on appelle une vérité particulière, une connaissance de pratique (220). Ainsi le jour et la lumière de ces vérités universelles viennent assez en la haute région de l'âme, qui est la spéculation. Nous ne sommes au monde que pour faire notre salut; tout le monde le sait assez; c'est une vérité universelle. Travaillez-y donc sérieusement; ne vous laissez pas emporter à vos passions, surmontez les tentations qui vous attaquent : c'est une vérité particulière que plusieurs ne voient pas. Il faut préférer Dieu à toutes choses, voilà une connaissance générale, une connaissance spéculative, tout le monde en est persuadé; ne lui préférez donc pas un petit profit que vous faites en prêtant avec intérêt, et vendant les fêtes et les dimanches, ou par d'autres moyens illicites, etc. Ce sont des connaissances particu-

lières qui ne descendent point dans la pratique, à cause que les passions, auxquelles on ne veut rien refuser, leur ferment le passage. Ainsi l'esprit de ces aveugles, qui est fort éclairé pour la connaissance de plusieurs choses générales, est néanmoins très-obscur pour celles qu'ils devraient principalement savoir; et c'est en ce sens que cette maxime est véritable : que tous ceux qui pèchent ne savent ce qu'ils font (221); parce que, s'ils connaissaient la malice de leur action, ils ne pourraient jamais se résoudre à la commettre.

Mais tant s'en faut que cette ignorance excuse du péché, qu'au contraire elle le rend plus grand et plus indigne de pardon, à cause qu'elle est volontaire et affectée, et que c'est la volonté même qui s'aveugle et qui veut être trompée. Il y a cette différence considérable entre l'aveuglement du corps et celui de l'esprit, que le premier est digne de compassion, et l'autre mérite très-justement des condamnations et des peines. On n'a jamais vu de juges ni de rois qui aient condamné les aveugles pour avoir perdu les yeux, quand le défaut de la nature ou quelque accident étranger leur en avait ôté l'usage : on a regardé leur aveuglement plutôt comme un malheur que comme un crime, et l'on a cru qu'il y avait plus de sujet de les plaindre que de les accuser. Mais, quand un homme obscurcit les lumières de sa raison, et quand un chrétien ferme les yeux de sa foi, pour ne pas voir les vérités de l'Évangile, s'il y a quelque lieu de le plaindre comme misérable, il mérite en même temps d'être condamné comme criminel, à cause que les ténèbres de son entendement sont des effets du crime de sa volonté.

Pour bien comprendre comment et en quelle manière c'est la volonté qui aveugle, il faut savoir qu'encore que l'entendement conduise et dirige la volonté et lui montre où elle doit aller, elle ne laisse pas d'être toujours la dame et la maîtresse; et l'entendement qui connaît les inclinations de sa souveraine, s'y rend complaisant, et, lui cachant ce qui est l'objet de son aversion, il ne lui fait voir que ce qu'elle aime. C'est pourquoi si l'entendement veut bien connaître et bien discerner ce qu'il a devant les yeux, il est nécessaire qu'il le regarde et qu'il le considère avant que sa volonté s'y attache par aucune de ses passions, parce que jusqu'alors il n'est ni prévenu, ni offusqué d'aucun nuage, et qu'il jouit de toute sa liberté et de toute sa lumière pour faire de bons jugements. Mais, quand la volonté a déjà logé quelque-une de ses affections en ces objets, l'entendement ne les peut plus voir tels qu'ils sont, parce que la volonté, s'étant mise au-devant, le préoccupe et le poursuit de telle sorte, qu'il les estime après cela meilleurs qu'ils ne sont, et qu'il les propose ensuite à la même volonté pour tels qu'il les estime. La volonté alors s'en-

(219) *Judicium speculativum.*(220) *Judicium practicum.*(221) *Omnis peccans est ignorans.*

flamme encore davantage pour eux, et cet accroissement d'affection en la volonté augmente de rectif les ténèbres de l'entendement, lequel, étant de plus en plus troublé et aveuglé, se trompe toujours davantage, montrant encore ses objets à la volonté avec de nouvelles beautés. Ainsi ces deux misérables puissances roulent continuellement comme dans un cercle, de ténèbres en ténèbres plus épaisses et d'erreurs en erreurs plus grossières. Voilà comme se fait cet aveuglement volontaire de la volonté, voilà comme elle-même se crève les yeux, pour ne pas voir le mal, qu'elle pourrait éviter si elle voulait les ouvrir : *La voie des méchants est pleine de ténèbres* (222), dit le Sage. D'où vient que, nonobstant tout ce qu'on vous peut dire, vous croyez qu'il n'y a pas grand mal à vendre les fêtes, et tout le plus cher que vous pouvez; que le jeûne n'est que pour les prêtres et pour les religieux, etc. C'est que votre volonté est préoccupée, et ne laisse pas la liberté à votre entendement de juger sainement les choses; et, comme vous les voulez ardemment, vous croyez qu'elles vous sont permises. Ce qui ne diminue pas votre péché, mais plutôt l'augmente, puisque vous vous aveuglez vous-même, et que non-seulement vous faites le mal, mais encore vous voulez qu'il vous soit permis de le faire.

C'est la troisième cause de l'aveuglement, de ne pas croire d'être aveugle. Celui qui est en cette disposition s'imagine de voir plus clair que tous les autres, ce qui fait qu'il ne se met pas en peine de chercher un guide ni un conducteur, comme croyant n'en avoir pas besoin. Non-seulement il n'en cherche pas, mais, s'il s'en présente quelqu'un, il ne le peut souffrir, il ne veut pas permettre qu'on lui rende la vue; et semblable à ces frénétiques qui haïssent leur médecin, il s'irrite contre ceux qui le veulent retirer de ses égarements (223). Ou bien, s'il suit un guide, il veut qu'il le conduise selon ses désirs; s'il écoute un directeur il veut qu'il lui parle selon ses inclinations, qu'il le flatte dans ses mauvaises habitudes; il ne cherche que l'erreur et les ténèbres, et il ne peut souffrir qu'on lui fasse voir la belle lumière de la vérité. C'est ce que fit le malheureux Achab. Il haïssait le prophète Michée, qui ne le flattait point, et qui lui disait la vérité (224) : il se laissa conduire par les prophètes complaisants qui parlaient selon ses inclinations, et il perdit en même temps et sa vie et sa couronne.

TROISIÈME POINT.

Les effets de l'aveuglement.

Tertullien, parlant de l'aveuglement, dit qu'il y en a de deux sortes : l'un de ne pas voir ce qui est, l'autre de croire voir ce qui n'est pas : c'est-à-dire, ou de ne point voir,

ou de voir les choses autrement qu'elles ne sont, comme cet aveugle de l'Évangile qui s'imaginait voir marcher des arbres comme les hommes. Le monde est rempli de ces deux espèces d'aveugles; les premiers, qui ne voient rien de ce qu'ils devraient voir, parce que ce qui est le premier effet de l'aveuglement, les prétextes se présentent en foule, qui obscurcissent, ou plutôt qui cachent tout à fait les lumières qui pourraient faire connaître les obligations et les devoirs. Il n'y a presque personne qui ne couvre ses actions les plus criminelles de quelque belle apparence, et qui ne s'imagine avoir raison de faire ce qu'il fait : ce qui est l'effet d'un aveuglement épouvantable. Demandez, par exemple, à ce plaideur ce qui l'oblige de poursuivre avec tant de chaleur ce procès contre celui duquel il prétend avoir reçu une injure, il ne manquera pas de vous dire que non-seulement il y va de son honneur, mais encore de l'intérêt du public; que, si on laissait ces sortes de fautes sans châtement, ce serait mettre des armes dans les mains des méchants, et leur donner la liberté de tout entreprendre, sous l'espérance de l'impunité. Voilà un prétexte fort spécieux; mais si celui-là veut sonder le fond de son cœur, ouvrir un peu les yeux, il verra que c'est le désir de vengeance qui le fait agir, c'est-à-dire qu'il veut se venger à quelque prix que ce soit, parce qu'il croit avoir été offensé; et ce qui l'en pourrait facilement convaincre, s'il n'avait pas dessein de s'aveugler lui-même, c'est que, si un autre avait reçu une injure toute semblable, il la regarderait d'une manière fort indifférente, et ne croirait plus qu'il y allât de l'intérêt du public d'en tirer raison. De ceux qui ne jeûnent point le carême, qui sont en très-grand nombre, il y en a plusieurs, il est vrai, qui ne le font point par un pur esprit de libertinage et de révolte; mais la plus grande partie se cache à soi-même l'obligation de ce précepte sous de beaux prétextes : l'un, qu'il a mal à la tête quand il jeûne; l'autre, qu'il a de la peine à dormir; celui-là, que sa santé en est incommodée, quoiqu'il n'ait jamais essayé; mais la véritable raison, et qu'il verrait sans doute s'il ne voulait point s'aveugler lui-même, c'est qu'il n'observera les lois de Dieu et de l'Église qu'en tant qu'il n'en souffrira rien et qu'il n'en ressentira aucune incommodité. En voilà un troisième qui ne fait point ou fort peu d'aumônes : c'est, dit-il, qu'il a des enfants, pour l'entretien desquels il est nécessaire qu'il fasse quelques réserves; mais la véritable raison, c'est son avarice et sa cupidité insatiable, car, quand il n'a plus d'enfants on qu'ils sont tous pourvus, il est aussi attaché à son bien qu'il était auparavant. Ainsi on ne manque jamais de prétextes et d'excuses pour couvrir ses péchés (225); mais tous ces petits raisonnements et ces

(222) Via impiorum tenebræ. *Prov.*, IV, 10.

(223) Qui in le agit odium lucem. *Joan.*, III, 20.

(224) Ego odi eum qui in o pro, helat nati bonum,

sed malum.

(225) Ad excusandas excusationes in peccatis. *Ps.* CXL, 4.

vains prétextes ne seront point crus devant Celui qui jugera tous les peuples, non pas selon leurs fausses lumières et leurs raisons apparentes, mais selon la sévérité de sa justice et la lumière de sa vérité (226).

Il y a d'autres aveugles qui voient les choses autrement qu'elles ne sont, qui n'en font pas un juste discernement, qui prennent le bien pour le mal, et qui tombent en la malédiction du Prophète. On regarde comme un souverain mal d'être tellement incommodé des yeux, qu'ils ne discernent pas bien les objets, qu'ils prennent le blanc pour le noir, et qu'ils appellent vert ce qui est rouge (227); mais ces ténèbres de l'œil intérieur, qui l'empêchent de juger sainement des choses, sont tout autrement à craindre que les ténèbres des yeux du corps. Il faut, dit saint Augustin, craindre les ténèbres qui se répandent sur nos mœurs et sur notre conduite, et non pas celles qui se répandent sur nos yeux (228). Faut-il de ce discernement si nécessaire, ou loue ce qui mérite d'être blâmé, et on méprise ce qui devrait être estimé (229). On dit que c'est avoir du courage que de ne pas souffrir une injure; qu'une fille est de bonne compagnie quand elle est un peu libre; au contraire, on traite avec le dernier mépris celle qui est sage et retenue: celui-là, de petit esprit, qui aime mieux être pauvre que d'offenser Dieu, etc. *Les enfants des hommes sont menteurs dans leurs balances, afin de tromper* (230).

Mais l'effet le plus redoutable de l'aveuglement, et qui néanmoins est fort ordinaire, c'est quand, en punition du mauvais usage ou du mépris qu'on a fait des lumières de Dieu, et des moyens qu'il donnait pour être éclairé, il les ôte par une justice très-sévère, mais très-équitable: *Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement; afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles* (231). Que voulez-vous dire, mon Sauveur? je comprends bien la première partie de votre oracle, elle est digne de vous, puisque vous êtes la lumière du monde. Mais comment se peut-il faire que vous, qui êtes notre soleil, soyez le principe de nos ténèbres, et que de la même main dont vous donnez des yeux aux hommes, vous les ôtiez aux pécheurs? il fait cet acte de justice en deux manières, par voie de permission et par voie de privation. Dieu permet quelquefois qu'on soit couvert de ténèbres épaisses, et qu'on ne voie point ce qu'on devrait voir: il passe quelquefois plus

avant, et il ôte même les lumières qu'il avait données, lorsqu'il voit qu'on n'en fait pas bon usage. C'est la punition effroyable de laquelle Dieu frappa autrefois ces superbes philosophes dont parle saint Paul au commencement de son Epître aux Romains. Après avoir imprimé sa connaissance dans leurs esprits par le moyen des créatures, au lieu d'en rendre gloire au Créateur, et l'honneur qu'ils lui devaient comme à leur souverain, ils se sont laissés aller à la vanité de leurs pensées: *Et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres* (232). Ensuite de quoi ils ont commis les abominations que saint Paul rapporte: *C'est avec grande raison, dit saint Bernard sur ce sujet, parce qu'ayant méprisé la vérité après l'avoir connue, ils ont reçu le châtement qu'ils méritaient, qui est de ne pas même le connaître! Car enfin, qu'y a-t-il de plus juste que d'ôter la connaissance à ceux qui l'ont méprisée? Qu'y a-t-il, dis-je, de plus juste que d'empêcher de tirer désormais de la vanité de la connaissance de la vérité, ceux qui l'ayant connue ne lui ont pas rendu l'honneur qu'elle méritait* (233)? Votre confesseur vous fait voir le danger où vous êtes tant que vous demeurerez en cette maison, etc. Le prédicateur crie contre, etc., et vous n'en voulez rien croire. Votre femme tâche, et par ses paroles et par ses bons exemples, de vous retirer de vos débauches et de vos blasphèmes, et vous traitez cela de conte de femme. Votre ami vous avertit depuis longtemps que vous devriez quitter ce mauvais commerce, qui fait tort non-seulement à votre âme, mais encore à votre réputation, et vous ne l'écoutez pas. Qu'arrivera-t-il? Dieu vous enverra-t-il une maladie favorable, qui, vous ôtant cette beauté imaginaire que vous croyez avoir, vous ôte en même temps l'occasion de vos vanités? Il n'en fera rien; ce serait un coup de grâce dont vous n'êtes pas digne. Vous enverra-t-il une perte considérable de biens qui vous ôte le moyen de continuer vos débauches? Vous ne méritez pas cette faveur. Qu'arrivera-t-il donc? *Je vous ai châtié en ennemi, je vous ai frappé cruellement* (234), dit Dieu dans le prophète Jérémie. Dieu vous traitera en ennemi, il permettra que vous trouviez un confesseur lâche et complaisant, qui, de peur de vous déplaire, vous laissera danner; que vous ne pourrez plus entendre les prédicateurs; que votre femme, qui vous retirait au moins d'une partie de vos débauches, mourra; que cet ami fidèle qui vous avertissait s'éloignera de vous, et puis vous

qui non vident videant, et qui vident cæci fiunt. *Joan.*, IX, 59.

(232) Et obscuratum est insipientes cor eorum. *Rom.*, I, 21.

(233) Merito obscuratum est cor eorum, quia, cum veritatem cognoscere et continerent, jurare ceperunt in peccatum et nec exponere in eum. Qui Iustus quam contemptoribus subtrahi ipsam cognitionem? quid, inquam, justus quam quod iam ex eius cognitione gloriari non possint, qui cognitionem non gloriaverunt? *Epist.*

(234) Plaga inimici percussit te, castigatio e crudeli. *Jer.*, XXX, 11.

(226) Ju licabit orbem terre in æpistate, et p pullos in veritate sua. *Ps.* XCV, 13.

(227) Væ qui dicitis malum bonum, et bonum malum, ponentes tenebras lucem, et lucem tenebras; ponentes amarum in dulce, et dulce in amarum. *Isa.*, V, 20.

(228) Tenebræ metuentæ sunt morum, et non oculorum.

(229) Et si oculorum, non externorum, quibus discernitur album et nigrum, sed interiorum, ubi e discernitur jussum et injustum, verum et falsum.

(230) Mendaces filii hominum in stateris. *Psal.* LXI, 10.

(231) In judicium ego veni in hunc mundum, ut

n'aurez plus personne qui vous retienne; vous irez de péché en péché, de précipice en précipice, et vous tomberez enfin dans le dernier abandon et dans le comble de l'aveuglement : *Deu est terrible dans ses jugements sur les enfants des hommes* (235).

Disons plus, que non-seulement Dieu vous ôtera ceux qui pouvaient servir à vous éclairer, mais encore qu'il permettra que vous tombiez entre les mains d'un guide aveugle, qui vous conduira selon les fausses lumières de son esprit, qui vous livrera à vos désirs de péché, et qui vous fera marcher dans les ténèbres, dans lesquelles il est lui-même enveloppé. Ce serait à la vérité un grand malheur pour ce conducteur aveugle, mais ce n'en est pas un moindre pour vous, puisque, suivant l'oracle de la Vérité éternelle, quand un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombent tous deux dans la fosse; ou bien, comme dit saint Augustin: Malheur aux aveugles qui conduisent dans le précipice, malheur aux aveugles qui s'y laissent conduire : *Vae caecis ducentibus, vae caecis sequentibus*; malheur à ceux qui trompent, et malheur à ceux qui sont trompés; malheur à ceux qui donnent de méchantes maximes, et malheur à ceux qui les suivent! *Vae caecis!* etc.

CONCLUSION.

Il faut donc, pour prévenir, ou pour remédier à ce double malheur, prier Dieu avec instance et de tout votre cœur qu'il vous fasse part de ses lumières : Seigneur, je ne suis que ténèbres et qu'obscurité; mais, quand il vous plaira de les éclairer, elles ne seront que lumière et que clarté (236). Il est vrai que Jésus-Christ, en quelque qualité qu'on le considère, est partout la lumière du monde, qui seule n'est point sujette à la tromperie et à l'illusion, et c'est ainsi qu'il s'appelle lui-même : *Ego sum lux mundi* (237). C'est néanmoins particulièrement dans le sacrement adorable de l'Eucharistie qu'il communique les lumières, les plus pures aux âmes qui s'approchent de lui pour le consulter. Le voilà sur nos autels tout prêt à vous éclairer, si vous vous adressez à lui. Imitiez l'aveugle éclairé de l'Evangile, et criez fortement avec lui : *Jesu, fili David, miserere mei* (238). Je ne vous demande ni honneurs, ni richesses, ni plaisirs, mais seulement : *Domine, ut videam* : que je voie mes devoirs et mes obligations; que je voie tous les pièges que le démon me tend, afin que je les évite; que je discerne les fausses lueurs d'avec les véritables lumières, et que je ne me laisse pas tromper aux vains prétextes qui me font voir les choses autrement qu'elles ne sont : *Domine, ut videam*. Si vous avez dessein de me châtier, mon Dieu, comme je l'ai bien mérité, que ce soit d'un châtement de père; punissez mes péchés par

des travaux, par des maladies, des pertes de biens, par tant de malheurs qu'il vous plaira : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum* (239). Donnez même, si vous le voulez, le pouvoir au démon, lâchez-lui la bride, afin qu'il me touche en l'honneur et en la santé, et me réduise au même état qu'il fit le saint homme Job : *Veruntamen animam meam serva*, etc.

POUR LE DIMANCHE DE LA QUINZ'AGÈSIME.

Domine, ut videam.
Seigneur, faites que je voie. (Luc., XVIII, 41.)

EXORDE.

Il est vrai, messieurs, que l'Eglise propose aujourd'hui à ses enfants un motif extrêmement puissant pour les retirer des débauches de ce temps et les porter à embrasser courageusement la pénitence du saint carême; savoir les souffrances du Fils de Dieu : *Ecce ascendimus Jerosolymam*. Elle imite la conduite de ces mères malheureuses qui, pour faire livrer à leur enfants les meurtriers de leurs pères, leur montrent leurs habits percés de coups et souillés de leur sang. De même, l'Eglise en ce temps publie hautement les souffrances et les opprobres de son Epoux; elle les expose à la vue de tout le monde, afin de faire concevoir à ses enfants l'horreur que mérite le péché, qui est celui qui a mis leur père en ce déplorable état. Cette voix, dis-je, est très-forte et très-puissante; mais celle qui, dans notre évangile, retentit aujourd'hui à nos oreilles, et qui se fait d'autant mieux entendre qu'on prenait plus de peine à la supprimer, n'est pas de moindre importance : *Domine, ut videam*. C'est, messieurs, la voix d'un aveugle qui demande d'être éclairé, qui sait que la lumière est le premier et le plus grand bien qu'il pût recevoir du Fils de Dieu. Grande leçon, messieurs, pour nous, qui sommes beaucoup plus aveugles de l'esprit que ce pauvre homme ne l'était du corps; mais qui, infiniment plus malheureux que lui, ne reconnaissons pas notre aveuglement comme il reconnaissait le sien; et ainsi nous n'avons pas soin comme lui de recourir à la véritable lumière pour être éclairés. Nous sommes semblables aux apôtres de notre évangile, qui ne comprenaient rien à tout ce que le Fils de Dieu disait de sa passion : *Ipsi nihil horum intellexerunt, et erat verbum illud absconditum ab eis*. De même, etc. Permettez donc que je tâche, avant toutes choses, de vous rendre la lumière que vous avez peut-être perdue; et qu'afin de vous rendre capables de voir les vérités du ciel, j'ôte de dessus vos yeux le voile épais qui vous les couvre; ou plutôt ayons recours ensemble à la véritable lumière, qui est l'Esprit de Dieu.

(235) *Terribilis Dominus in consiliis super filios hominum* *Psal.* LXV, 5.

(236) *Lum: na ten:bris meas.* *Psal.* XVII, 29.

(237) *Joan.* VIII, 12.

(238) *Luc.*, XVIII, 58.

(239) *Psal.* LVI, 8.

POUR LE DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE
L'ASCENSION.

Venit hora ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo.

Le temps va venir que quiconque vous fera mourir croira rendre service à Dieu. (Joan., XVI, 2.)

EXORDE.

Le Fils de Dieu étant près de monter au ciel et de laisser ses disciples sur la terre, voulut, avant que de se séparer d'eux, les prémunir contre une tentation qui eût pu les ébranler s'ils n'y avaient été préparés auparavant. Il leur prédit par avance les grandes persécutions auxquelles ils devaient être exposés : qu'ils seraient chassés des synagogues, bannis, proserits et condamnés à des morts très-cruelles ; et il leur dit ces choses, comme il ajoute ensuite, afin que lorsque ce temps serait venu, ils se souviussent qu'il les leur avait dites, et qu'ainsi ils n'en fussent pas surpris lorsqu'elles arriveraient ; mais plutôt qu'en s'y attendant et s'y préparant, ils supportassent avec courage toutes ces persécutions. Mais ce que le Fils de Dieu dit dans ce même endroit est digne d'une très-grande considération : que ceux qui les traiteraient de la sorte croiraient rendre un grand service à Dieu, dont il rapporte ensuite la raison, *parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi.* C'est le malheureux effet d'un faux zèle et d'un aveuglement déplorable, qui n'exuse pas ces injustes persécuteurs. Ils pouvaient voir, s'ils n'eussent eu les yeux de l'esprit fermés, que les disciples de Notre-Seigneur étaient des personnes innocentes, paisibles, qui ne prêchaient rien que de fort raisonnable, propre à entretenir l'union et la paix dans les républiques et à conduire les hommes au salut éternel. Cependant les Juifs et ensuite les gentils ne voient, ou ne veulent rien voir de tout cela ; les ténèbres de leur esprit, que le dérèglement de leur cœur a produites, leur cachent la vérité, pour ne leur laisser voir que ce que la passion leur suggère. Ces premiers Chrétiens sont coupables parce que ces cruels persécuteurs veulent qu'ils le soient, et ils croient même rendre un grand service à Dieu de les exterminer de la terre. Ce que le Fils de Dieu a prédit à ses disciples qui vivaient avec lui devait arriver à ceux qui viendraient après, et même durer jusqu'à la fin des siècles, puisque les gens de bien seront toujours persécutés par les méchants ; et ce qui est le plus déplorable, des personnes même qui auront apparence de piété, les inquiéteront, tâcheront de les décrier, de leur imputer des crimes dont ils seront très-innocents, et croiraient même rendre un grand service à Dieu s'ils pouvaient les exterminer : *Omnes qui*, etc. Cela peut venir

de plusieurs causes, toutes très-mauvaises : d'envie, d'une trop grande crédulité, de jalousie, d'une prévention d'esprit ; mais, pour venir au sujet dont j'ai dessein de traiter aujourd'hui, la plus ordinaire est l'aveuglement d'esprit. On croit voir ce qu'on ne voit point, et on ne voit point ce qu'on devrait voir : ainsi par un zèle qui est faux, parce qu'il est aveugle, on commet souvent de grandes fautes sans le savoir. L'aveuglement est donc un grand mal ? Oui, sans doute, messieurs, et beaucoup plus grand qu'on ne saurait s'imaginer. C'est ce que je tâcherai de vous faire voir dans ce discours ; et afin de le rendre plus utile, j'y joindrai les causes et les effets de ce mal.

CONCLUSION.

C'est particulièrement à cet Esprit consolateur, à cet Esprit de lumière, dont il est parlé au commencement de l'évangile de ce jour, qu'il faut avoir recours pour être véritablement éclairés. Disons donc maintenant par avance ce que nous dirons solennellement la semaine prochaine : *Venez, ô Esprit-Saint, et répandez en nous un rayon de votre lumière divine (240).*

SERMON X.

DU SECOND EMPÊCHEMENT A LA PÉNITENCE,
QUI EST L'ENDURCISSEMENT DU CŒUR.

Hodie si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra.

Si vous écoutez aujourd'hui sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. (Psal. XCIV, 8.)

EXORDE.

Comme il y a un très-grand rapport et une alliance très-étroite entre l'entendement et la volonté, si le premier est aveuglé, l'autre ne se peut porter au bien : ainsi, quand l'âme est une fois frappée de l'aveuglement, elle tombe par une suite infailible dans l'endurcissement du cœur. C'est le second empêchement à la pénitence, que nous allons voir avoir à peu près les mêmes causes que le premier, mais des effets beaucoup plus funestes. Saint Bernard, dans ses livres *De la Considération*, qu'il adresse au Pape Eugène, lequel avait été son disciple dans l'abbaye de Clairvaux, fait une peinture allégresse de cet endureissement du cœur : Le cœur endurei est un cœur qui n'est jamais percé de repentance ni attendri de dévotion, qui ne s'ébranle par aucune prière, qui ne s'épouvante point des menaces, qui s'endurcit par les coups de fouet, qui n'a aucune pudeur, qui ne craint point les plus grands dangers : cruel dans les choses humaines, téméraire dans les choses divines, qui oublie le passé, qui néglige le présent, qui ne prévoit point l'avenir : et, pour comprendre en peu de paroles les maux d'un si horrible mal, c'est celui qui ne respecte ni Dieu ni les hommes (241). Voilà les

(240) Veni, sancte Spiritus, et emitte cœlis lucis tuae in terram.

(241) Cor durum ipsum est et quod nec compunctione scinditur, nec pietate molitur, nec movetur precibus, nec non cedit, si quis illud duriter, irreverentiam ad tripiam, irreverentiam ad peccata, irre-

verentiam ad honorem, et reverentiam ad divina, preceptorum obliviscens, presertim negligens, futura non providens. Et, si hoc est horribilis mali malum completur, ipsum est quod nec Deum timet, nec hominem reverentur.

terribles symptômes des effets bien funestes de cet endurcissement du cœur. Je ne m'arrêterai qu'aux principaux, et qui seront les plus capables de vous donner de l'horreur et de la crainte de ce grand mal. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

I^{er} degré d'endurcissement, l'abandon de Dieu. — II^e degré, être sourd à la voix de Dieu. — Raisons pour lesquelles on n'entend pas la voix de Dieu. — III^e degré, l'insensibilité. — IV^e degré, l'assiduité au péché. — V^e degré, l'impudence. — VI^e degré, l'obstination dans le péché. — CONCLUSION.

Premier degré d'endurcissement, abandon de Dieu.

Le premier effet ou plutôt le premier degré par lequel on tombe dans l'endurcissement du cœur, c'est l'abandon de Dieu, lorsque, en punition des négligences dans son service, des résistances à ses inspirations, des ingratitude à ses bienfaits, par un jugement secret, mais toujours très-équitable, il abandonne une âme, il retire d'elle ses faveurs extraordinaires, sa protection et son assistance particulière. Ainsi, quand l'Écriture sainte dit que Dieu endureit le cœur de Pharaon, qu'il aveugle l'esprit des Juifs, et qu'il met des pièges devant les pécheurs, il ne faut pas s'imaginer qu'il le fasse positivement et directement, mais indirectement et par son absence, retirant ses grâces particulières de ceux qui s'en sont rendus indignes : « Dieu n'endureit pas, dit saint Augustin, en répandant la malice dans le cœur, mais en ne faisant pas miséricorde (242). » Et dans le prophète Isaïe : *Je suis le Seigneur qui forme la lumière et qui forme les ténèbres, qui forme la paix et qui crée les maux* (243). Il explique ce qu'il entend quand il dit *creans malum*. Dieu fait le mal comme le soleil fait la nuit et les ténèbres, non pas par une action positive, mais en quittant notre hémisphère. Un homme qui fait voyage durant un beau temps s'arrête dans une hôtellerie à jouer, à faire la débauche, ou à dormir tout le jour. Sur le soir il sort du logis pour continuer son chemin ; il est surpris de la nuit au milieu d'un bois, et, n'ayant point de lumière il s'égaré, il tombe dans un précipice. Il n'aurait pas certainement raison de s'en prendre au soleil, et de l'accuser d'être cause de son malheur. Le Fils de Dieu, qui est le véritable soleil de justice, vous éclaire et vous chauffe de ses grâces : il se sert pour cela des prédications, des livres de piété, de l'exemple des personnes vertueuses, etc. Vous en abusez ; vous ne voulez pas en faire le profit que vous pourriez : vous tombez en des abîmes effroyables de péchés ; il envoie ses grâces à d'autres qui en feront bon usage.

Or, Dieu abandonne une âme en trois ma-

(242) Non obdurat Deus impetiendo malitiam, sed obdurat non impetiendo misericordiam.

(243) Ego Dominus formans pacem et creans tenebras, faciens pacem et creans malum. *Isa.*, XLV, 7.

(244) Confitebor tibi, Domine, quia non tam iratus es

nières, savoir : en retirant ses corrections, ses reproches et ses inspirations. Le prophète Isaïe fait un remerciement à Dieu bien contraire au sentiment ordinaire des hommes : *Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous vous êtes mis en colère contre moi. Mais votre fureur s'est apaisée, et vous m'avez consolé* (244). C'est un mélange très-avantageux pour nous, quand Dieu change sa fureur en colère, et qu'au lieu de punitions spirituelles, il envoie des afflictions temporelles. Dieu retire ses reproches ; la conscience n'inquiète plus (245), et ainsi on se prostitue désespérément au péché ; on le commet sans remords ni scrupule ; on avale l'iniquité comme l'eau, et on se réjouit même de mal faire (246). Dieu retire ses inspirations. Quand un grand seigneur quitte son château pour venir passer quelques mois à Paris, à la vérité on détend les tapisseries, on emporte la vaisselle d'argent et les plus beaux meubles ; mais, parce qu'il y doit revenir, on ne le dégarnit pas tout à fait ; on y laisse les buffets, les lits, les tables ; on conserve l'extérieur, on entretient la couverture, les murailles, etc. Mais, quand ce seigneur abandonne la maison sans dessein d'y plus retourner, alors on la démeuble entièrement, etc. ; elle se démolit peu à peu, les toits se découvrent, les planchers se pourrissent, les murailles s'entr'ouvrent. De même, quand on a commis un péché mortel, Dieu abandonne. Si ce n'est que pour un temps, etc. ; mais quand c'est pour toujours, etc.

Balthasar, roi de Babylone, ne pensant qu'à se divertir dans un festin magnifique, vit une main miraculeuse qui écrivait sur la muraille qui était devant lui la sentence de mort que Dieu avait prononcée contre lui. Le prophète Daniel déchiffra cette écriture, et lui expliqua de point en point l'arrêt sanglant qu'elle contenait. Mais c'est une merveille digne de réflexion particulière de voir que Daniel ne lui dit pas un seul mot de son salut. Que ne lui conseille-t-il, comme autrefois à Nabuchodonosor, de racheter ses péchés par des aumônes ? C'est que Dieu n'en inspire pas la pensée à Daniel, parce qu'il avait abandonné Balthasar.

Le second degré d'endurcissement du cœur, c'est quand Dieu parle, et qu'on ne l'entend point, ou est sourd à sa voix. La surdité corporelle vient de trois causes : ou parce que le tambour, qui est l'instrument de l'ouïe, est rempli de crasse, en sorte que le petit marteau qui frappe dessus, poussé par l'air qui entre dans les oreilles, ne peut exciter de son ; ou parce que le nerf qui conduit l'air agité vers ce marteau a des obstructions qui viennent de mauvaises humeurs ; ou enfin lorsqu'un bruit trop violent et trop long, agitant ce marteau avec trop de violence, l'altère et l'empêche de faire

m'hi. *Conversus est furor tuus. Isa.*, XII, 1.

(245) Aufferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius. *Ezech.*, XVI, 42.

(246) Latuit enim male fecerim, et exultavi in rebus pessimis. *Prov.*, II, 14

ensuite ses fonctions. Et cette surdit e corporelle a divers degr es, selon que les causes en sont plus ou moins grandes. Ce sont ces m emes causes qui rendent les  ames sourdes  a la voix de Dieu.

Lorsque le c oeur, qui est l'instrument par lequel on entend la voix de Dieu, est tout rempli de crasse, pour ainsi parler, c'est- a-dire d'affection et d'attache aux choses de la terre, il en est tellement occup e que, lorsque Dieu veut frapper  a ce c oeur, il n'est point en  etat de raisonner ni d'entendre cette voix. Ce sont ces  epines sur lesquelles la divine semence de la parole de Dieu venant  a tomber, c'est- a-dire, comme l'explique le Fils de Dieu (247), les inqui etudes du si ecle et l'illusion des richesses, l'amour des plaisirs, cette semence s'en trouve  etouff ee et rendue infructueuse : c'est une rouille qui fait que Dieu a beau parler, on ne l'entend point.

La seconde cause, c'est lorsque les passions, comme de mauvaises humeurs r epandues dans l' ame, emp echent que la voix de Dieu ne puisse p en etrer jusqu' a l'oreille int erieure du c oeur, et lui en ferment toutes les avenues : on est sourd quand il parle. C'est ce qui nous est figur e dans la r esurrection de Lazare, o u il y a une circonstance bien diff erente des autres r esurrections. Lazare, comme chacun sait,  etant mort depuis quatre jours,  etait la figure des p echeurs d'habitude, c'est- a-dire qui sont esclaves de leurs passions. Comme ils sont sourds  a la voix de Dieu, il faut que le Fils de Dieu crie  a haute voix pour se faire entendre (248).

Enfin le grand bruit que font ces passions aux oreilles du c oeur fait qu'il ne peut entendre la voix de Dieu qui lui parle int erieurement. Elles parlent, pour ainsi dire, plus haut que Dieu. C'est une Babylone de d esordre et de confusion, o u l'on n'entend de tous c ot es que des voix confuses : voix au dedans, voix au dehors ; voix des passions au dedans, voix d'ambition, voix d'avarice, voix de vengeance, voix de sensualit e. Il faut acheter cette charge honorable, voix d'ambition. Il faut travailler tout de bon  a amasser du bien, voix d'avarice. Il faut tirer raison de cette injure que j'ai re ue, voix de vengeance. Il faut trouver moyen d'accomplir ce mauvais dessein, voix de luxure. Et comment, parmi tant de diff erentes voix, pouvoir entendre la voix de Dieu ? C'est dans le silence int erieur, cette solitude de l' ame, que Dieu veut parler au c oeur. traiter famili erement avec sa cr eature, lui d ecouvrir ses secrets, lui faire part de ses connaissances ; et c'est l a, non pas ailleurs, qu'il veut parler et comme se r epandre dans son c oeur (249). Voix au dehors, une femme, des enfants, des proc es, des affaires, etc.

Que celui donc qui a des oreilles pour en-

(247) *Math.*, XIII, 22.

(248) *Clamavit voce magna. Joan.*, XI, 45.

(249) *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus. Os e*, II, 14.

(250) *Si fures introissent ad te; si latrones de*

tendre entende : *Qui habet aures audiendi audiat*. Il faut certainement que cette maxime soit d'une grande importance pour les Chr etiens, puisque le Fils de Dieu la r ep ete jusqu' a huit fois dans l'Evangile. Et dans le chapitre VII de saint Marc, Notre-Seigneur assemble expr es le peuple pour ne lui apprendre que cette v erit e ; il demande une attention singuli ere, il la dit  a tous sans exception ; il exhorte  a s'efforcer  a la bien comprendre ; et enfin il leur fait conna tre que pour la bien comprendre on a besoin d'une gr ace singuli ere et d'un don particulier d'intelligence : *Que celui qui a des oreilles pour entendre entende*, etc. Mais qui les a, Seigneur, sinon celui  a qui vous les donnez,  a qui vous les conservez,  a qui vous les ouvrez,  a qui vous vous faites entendre vous-m eme en la mani ere qui vous est propre ? Dites-leur donc ce favorable *Ephpheta*, c'est- a-dire : Ouvrez-vous, etc.

Dieu nous fait entendre sa voix en mille mani eres. Il nous parle non-seulement par l'ordre du monde, par son Ecriture et par son Eglise, mais encore par tous les  evnements de la vie, et par la conduite g en erale qu'il tient sur les hommes. Il nous parle par les grands et par les petits, par la mis ere des pauvres, par la duret e des riches, par le renversement des grandes fortunes, par les morts soudaines et impr evues des personnes  ev e es dans les premi eres places du monde ; par les chutes ou les affaiblissements de ceux qui paraissent les plus fermes dans la pi et e, par les conversions stables et sinc eres de ceux qui avaient v eu longtemps dans l'oubli de Dieu, par la fin terrible des  ames imp enitentes, par l'heureuse mort de celles qui ne vivaient que pour Dieu, et dans lesquelles cette derni ere gr ace est le couronnement de leur bonne vie : enfin comme tout est muet pour les sourds et pour ceux qui n' ecoutent que les sens, aussi tout parle pour ceux dont la foi est attentive  a Dieu et qui ont des oreilles pour l'entendre.

Ces deux degr es conduisent facilement  a un troisi eme, qui est l'insensibilit e. On devient stupide et insensible  a toutes les pertes spirituelles et temporelles que cause le p ech e, et  a tous les accidents de la vie, qui devraient faire rentrer en soi-m eme, se convertir  a Dieu : *Si des voleurs*, dit le proph ete Abdias, *si des brigands  etaient entr es chez vous pendant la nuit et vous eussent jet es dans l'effroi et dans le silence, ne se seraient-ils pas content es d'emporter ce qui les aurait accommod es* (250) ? Cependant le p ech e, plus cruel qu'aucun larron, vous enl eve toutes vos richesses spirituelles, et vous ne dites rien : *Ils ne l'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont entra n e, mais je ne m'en suis point aper eu* (251). Depuis que cet homme s'est rendu ma tre de votre c oeur, vous  etes devenu insensible  a tout :  a la perte de votre  ame,  a

nocte, quomodo conticuisset, nonne furati essent sufficientia sibi? *Abdias*, 5.

(251) *Verberaverunt me, sed non dolui; traxerunt me, et ego non sensi. Prov.*, XXIII, 53

ta perte de votre honneur, à la perte de votre liberté, à la perte de votre argent, à tout. Avant que vous fussiez tombé dans ce funeste état, vous aviez scrupule de manquer à aucune de vos pratiques de dévotion : vous eussiez ressenti une très-grande peine de passer un seul dimanche sans communier ; mais à présent vous laissez passer les mois et même les années entières sans approcher des sacrements, et vous n'en ressentez aucune inquiétude. Vous étiez si jalouse de votre réputation, que quand on y donnait la moindre atteinte, c'était le sujet d'une haine irréconciliable : et maintenant on ne parle que de vos dérèglements ; c'est l'entretien ordinaire des compagnies, et vous ne vous en mettez pas en peine. Vous aimiez tant votre liberté ; vous vouliez commander partout, sans obéir en aucun endroit : et cet homme vous traite avec autorité, il vous commande d'aller en sa maison, d'entrer dans la vôtre à des heures. Il vous fait faire mille actions noires et honteuses contre votre inclination, et vous êtes insensible à cette servitude. Vous qui étiez si attachée à l'argent, et si réservée à donner aux pauvres, vous lui faites des présents, vous lui prêtez de l'argent qu'il ne vous rendra jamais. Tout cela ne vous touche point (252) : vous êtes à l'épreuve de toutes les afflictions que Dieu vous envoie pour vous faire rentrer en vous-même. Perte de biens, maladie, rien ne vous convertit, vous êtes insensible à tout (253).

De cet état funeste on passe aisément au quatrième degré, qui est l'assiduité au péché : *Je les ai abandonnés aux désirs de leurs cœurs ; ils suivront l'égarément de leurs pensées* (254). Ils sont abandonnés à leur concupiscence et à leur mauvaise habitude : *Ibunt*. Ils iront de péché en péché. Les gens de bien courent dans le chemin du ciel comme les méchants dans le chemin de l'enfer. Ceux-là sont insatiables en bonnes œuvres ; ils ne se lassent jamais de bien faire ; ils aspirent continuellement à de nouvelles vertus (255). Le matin, ils vont entendre la messe avec piété, pendant le repas, ils pratiquent quelques mortifications, après dîner, une œuvre de charité ; aujourd'hui, ils visitent les malades de l'hôpital, demain ils iront à la prison, etc. Les méchants, au contraire, iront de péché en péché. La nuit, une impiété ; le matin, une insolence à l'église ; en dînant, une intempérance ; après dîner, un emportement dans le jeu ; aujourd'hui, une ivrognerie, demain, un blasphème, etc. *Ibunt*.

Disons encore qu'il arrive souvent, par un très-re doutable mais très-juste jugement de Dieu, qu'un péché est la cause, l'occasion et la peine d'un autre péché. Il est vrai que

pour punir un péché, Dieu n'ordonne jamais directement et positivement un autre péché, car il ne peut vouloir ce qu'il condamne ; mais il permet qu'un pécheur tombe en de nouveaux crimes, par la soustraction des lumières, des secours et des grâces qu'il lui aurait données. Cette soustraction fait que l'âme demeure exposée à la faiblesse de sa nature corrompue, à la tyrannie de ses passions, et aux attaques de ses ennemis. Il n'y a guère de vérités plus solidement établies dans l'Écriture sainte que celle-là (256) : *Appare iniquitatem super iniquitatem eorum, et non intreat in justitiam tuam : deleantur de libro viventium.... Tu vero Deus, deduces eos in puteum interitus*. Et saint Paul : *Eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvis fierent, ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio* (257). *Quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, propterea tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in passiones ignominie, in reprobum sensum* (258).

Saint Augustin expliquant ces paroles de saint Paul, y ajoute celles-ci (259) : *Tradit Deus in passiones ignominie, ut fiant que non conveniunt ; sed ipse convenienter tradit, et fiunt eadem peccata, et peccatorum supplicia præteritorum, et suppliciorum merita futurorum*. Et saint Grégoire : *Justo judicio omnipotens Deus cor peccantis obnubilat, ut præcedentis peccati merito etiam in alia cadat ; quem enim liberare noluit, deserendo percussit*. David appréhendait extrêmement cet abandon lorsqu'il disait à Dieu avec tout l'effort de son cœur : *Ne m'abandonnez pas, et ne me méprisez pas, ô Dieu qui êtes mon Sauveur ; ne me cachez point votre visage, ne vous détournez point de votre serviteur dans votre colère* (261). Lorsqu'une âme est tombée dans le péché, le démon acquiert un grand pouvoir sur elle. Quand on a succombé une fois à ses suggestions, il teno ensuite plus hardiment et plus fortement. Au contraire, quand une âme est en état de grâce, Dieu est auprès d'elle dans son cœur ; il est son rempart, son bouclier et sa défense : *Il est à ma droite, de peur que je ne sois ébranlé* (262). Les anges la gardent, ils mettent comme un camp autour d'elle pour la défendre (263). Le péché donne au démon prise sur une âme, il a pour lors de son côté la concupiscence, l'imagination corrompue, la mauvaise habitude ; il prend avec lui, comme dit l'Évangile, sept autres démons pires que lui pour la tenter plus fortement. Quand elle était en état de grâce, il usait d'adresse ; maintenant il emploie la force ; il la traitait comme un général d'armée qui assiège une place, maintenant il agit avec autorité à son égard.

(252) *Traxerunt me, et non sensi.*

(253) *Verberaverunt me, et non dolui.*

(254) *Dirisi eos secundum desideria eorum et ceteris carnalibus in adventibus suis.* Ps. LXXX, 15.

(255) *Ibunt de virtute in virtute.*

(256) Ps. LXXVIII, 28 ; LII, 24.

(257) *II Thess.*, II, 10.

(258) *Rom.*, I, 21-4.

(259) *In Jul.*, I, V, c. 4.

(260) *Moral.*, I, XXV, c. 9.

(261) *Ne derelinquas me, neque despicias, Deus salutaris meus, ne avertis faciem tuam a me ; non declines in iura a servo tuo.* Ps. XXXVI, 9.

(262) *A dextris est mihi, ne commovear.* Ps. XV, 8.

(263) *Imittet angelus Domini castrum tuum circum eum.* Ps. XXXIII, 8.

Supposons même que le démon n'allât pas plus avant, et laissât cette âme en paix; le péché qu'elle aurait commis ne l'y laisserait pas, il la ferait bientôt retomber en d'autres: *Que celui qui commet l'injustice la commette encore, que celui qui est souillé se souille encore* (264), dit saint Jean dans son Apocalypse. Et le Sage: *Le cœur rebelle sera accablé de douleurs, et le pécheur ajoutera péché sur péché. Ils vont par des sentiers embarrassés* (265). C'est que, comme saint Thomas l'a remarqué (266), un péché est ordinairement la cause efficiente, ou matérielle, ou formelle, ou finale d'un autre péché. 1° Il en est la cause efficiente, comme, par exemple, lorsque l'on commet une impureté, elle imprime une mauvaise disposition qui fait retomber dans le même péché; ces rechutes forment une habitude, cette habitude produit des actes qui la fortifient de plus en plus. 2° Il en est la cause matérielle, comme l'avarice est cause de l'orgueil, parce qu'elle fait amasser des richesses qui élèvent des contentions, parce qu'elle engendre des procès; l'intempérance de la bouche est la cause de l'impureté. 3° Il en est la cause formelle, comme quand on a commis un larcin, on s'en défend et on jure faussement pour faire croire qu'on est innocent. 4° La cause finale, comme Achab commit un homicide pour faire un larcin; il fit mourir l'innocent Naboth afin d'usurper sa vigne (267). On dérobe quelquefois on l'on commet des injustices pour avoir de quoi entretenir le luxe, le jeu, la bonne chère et la débauche. Il y a mille exemples de cela, etc.

Le Saint-Esprit nous dépeint la tentation sous la figure d'une courtisane qui veut débaucher un jeune homme: *Elle l'entraîne par les caresses de ses paroles. Il la suit aussitôt comme un bœuf qu'on mène pour servir de victime et comme un agneau qui va à la mort en bondissant, et il ne comprend pas, insensé qu'il est, qu'on l'entraîne pour le lier* (268). La première fois qu'on vous parla de tomber en ce péché déshonnéte, quelle horreur n'en eûtes-vous pas? Quand vous y fûtes tombé, quelle confusion, quel trouble, et quel remords de conscience! Vous y alliez à regret, à contre-cœur. Vous ne dormiez qu'avec inquiétude. Après cela vous êtes allé *comme un agneau qui va à la mort en bondissant* (269), sans résistance, d'une pleine volonté: et enfin vous y allez comme un oiseau qui sans y penser se jette avec précipitation dans le piège qui lui est tendu (270).

Le cinquième degré est l'impudence à commettre le péché, *invincendum ad turpia*, dit saint Bernard; ou bien, comme dit

le prophète Jérémie, *Vous avez pris le front d'une femme débauchée, vous n'avez point voulu rougir* (271). Vous avez essuyé toute honte; vous savez que, si vous eussiez vu autrefois commettre la moindre des actions infâmes que vous commettez maintenant, vous auriez dit: Si j'étais en la place de cette personne, je mourrais de confusion; et cependant vous n'avez aucune honte, quoique, etc. Vous êtes si jaloux du faux honneur, et vous foulez aux pieds la véritable gloire! Cet homme impudique vous méprise; il dit en lui-même: Quelle horrible effronterie! Il le raconte aux autres; on en fait des railleries, on vous montre au doigt par la ville, on ne parle que de vous: cependant vous n'avez point voulu rougir. D'autres ne se contentent pas de faire des usures palliées, des injustices couvertes: ils font des oppressions visibles, des concussion publiques; ils ne se cachent point pour voler la veuve et l'orphelin; au contraire, ils en font gloire (272).

Enfin, le sixième degré c'est l'obstination dans le péché: ou l'on ne fréquente plus les sacrements, ou on les reçoit dans de très-mauvaises dispositions, dont on ne se met nullement en peine. Ainsi on devient tout à fait obstiné. Si on vous eût autrefois parlé des actions que vous faites maintenant, vous en eussiez eu horreur. Peu à peu votre cœur s'est laissé gagner; vous y avez consenti avec peine et presque par force. La seconde ou la troisième fois, vous avez jugé que cette action n'était pas si criminelle, puis elle vous a semblé légère; ensuite vous l'avez faite sans répugnance, et enfin vous vous y portez de vous-même avec plaisir. Ainsi on tombe insensiblement dans un état d'obstination et de cœur endurci.

Ce cœur endurci, dit saint Bernard, que j'ai cité au commencement, c'est le cœur d'un pécheur qui n'a pas horreur de lui-même, parce qu'il ne se sent pas; c'est un état de léthargie ou d'apoplexie spirituelle, qui fait qu'on n'est pas seulement malade à l'extrémité, mais qu'on ne sent pas même sa maladie. Voyez Pharaon. Jamais homme de cœur endurci n'a été sauvé, à moins que Dieu ne lui ait ôté son cœur de pierre pour lui en donner un autre. Mais encore, quels sont les symptômes et les propriétés du cœur endurci? « C'est un cœur, continue le même Père, qui n'est jamais percé de repentance ni attendri de dévotion, qui n'est touché par aucune prière ni épouvanté par aucune menace, qui regimbe contre l'épéron, qui est ingrat aux bienfaits qu'il reçoit, infidèle aux avis qu'on lui donne, impitoyable dans les

(264) Qui nocet noceat adhuc, et qui in sordibus est sordet adhuc. Apoc., XXI, 11.

(265) Cor nequam gr. vabitur in doloribus, et peccator adjectus ad peccandum... Eccl., III, 29. Lavatae sunt semite gressuum impiorum. Job., VI, 18.

(266) 1-2, q. 75, a. 4. in corp.

(267) Occidisti insuper et possedisti. III Reg., XXI, 19.

(268) Blanditiis labiorum protraxit illum; sequitur

eam quasi bos ductus ad victimam et quasi agnus lascivens, et ignorans quod ad vincula et iugum trahatur.

(269) Quasi agnus lascivens.

(270) Velut si avis festinet ad laqueum. Prov., XII, 25.

(271) Prois meretricis facta est tibi, noluiti erubescere. Jer., III, 7.

(272) N. Lasiu erubescere.

jugements qu'il porte de son prochain, effronté dans les actions déshonnêtes, audacieux dans les dangers, injurieux en ce qui regarde les choses humaines, téméraire dans les choses divines ; qui oublie le passé, qui néglige le présent, qui ne prévoit point l'avenir. Le cœur endurci est celui qui ne respecte ni Dieu ni les hommes. »

N'est-il pas vrai que vous êtes frappé à ce coin, que votre cœur est de cette trempe ? Et, qui pis est, vous ne le sentez point. N'est-il pas vrai que vous n'êtes point pénétré de contrition ? Après que vous avez commis des vingt et trente péchés mortels, vous ne laissez pas de dormir, de jouer, comme si vous n'en aviez commis aucun. Vous n'êtes jamais touché de dévotion ; les fêtes les plus solennelles, les prières de quarante heures, les indulgences, tout cela se passe sans que vous en soyez attendri ni porté à approcher des sacrements. Les prières de vos pères, amis, et de ceux qui tâchent de vous retirer de vos débauches, ne vous ébranlent point ; les prédications les plus fortes du jugement de Dieu, d'un enfer qui ne finira jamais, ne vous épouvantent point ; les afflictions que Dieu vous envoie ne vous émeuvent point. Vous êtes ingrat aux bienfaits de Dieu et à ceux des hommes. Vous êtes impudent en paroles et en actions autant qu'on le peut être : sans appréhension dans les plus grands dangers, vous allez sur mer, vous faites de longs voyages, souvent au milieu des bois et des forêts ; vous vous querellez dans un cabaret ; vous vous exposez continuellement au danger d'être tué en état de damnation éternelle. Entre vous et l'enfer il n'y a quasi rien ; un coup d'épée en cette querelle, la rencontre des voleurs en ce voyage, vous rendrait malheureux pour jamais, et vous ne tremblez pas : quelle audace, quelle présomption ! Vous n'avez point de pitié des pauvres, les misères des autres ne vous touchent point (273). Vous vous remplissez de vin et de viande, pendant que tant de pauvres qui meurent de faim seraient nourris de vos superfluités : vous leur êtes aussi inhumain que si vous n'étiez pas homme. Vous profanez l'Écriture par des applications bouffonnes et ridicules (274). Vous déshonorez la dévotion et les personnes qui en font profession par vos railleries, vous outragez les personnes consacrées à Dieu par vos médisances, les vierges chrétiennes par vos regards et vos désirs impudiques, les églises par vos irrévérences, les sacrements par vos sacrilèges, le saint nom de Dieu par vos blasphèmes. Vous communiquez, vous approchez des saints autels, vous participez aux redoutables mystères, on vous célèbre la messe en mauvais

état, vivant dans l'inimitié, dans l'attaché au péché, dans l'occasion prochaine : quelle horrible témérité ! Enfin vous mettez en oubli les péchés de votre vie passée, vous n'en faites aucune satisfaction à la justice de Dieu (275). Vous perdez les occasions favorables qu'il vous présente pour faire pénitence. Vous ne prévoyez pas le compte rigoureux qu'il faudra rendre, la mort, certaine, et son heure, incertaine. En un mot, vous ne respectez ni Dieu ni les hommes, vous n'appréhendez pas la justice de Dieu, et vous ne vous souciez pas des jugements ni des avertissements des hommes, et même ce que je vous dis maintenant ne vous touche non plus que si je parlais à un rocher. Tant de puissantes vérités, capables de faire impression sur les esprits les plus durs, n'en font aucune sur le vôtre. C'est très-mauvais signe, et vous avez sujet de craindre que vous ne soyez du nombre des endurcis.

CONCLUSION.

Si vous n'êtes pas encore en cet état, comme il le faut espérer, prenez garde de n'y pas tomber, et, pour cet effet, suivez le conseil du Saint-Esprit : *Mon fils, vous avez péché, ne péchez plus, mais priez pour vos fautes passées, afin qu'elles vous soient pardonnées* (276). Si vous avez commis quelque péché par fragilité humaine, n'y ajoutez pas l'obstination, ne vous roidissez pas à vouloir demeurer en mauvais état les semaines ou les mois entiers, de peur qu'on ne dise de vous ce que Jacob disait de deux de ses enfants : *Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre* (277). L'obstination au péché est le commencement de la damnation. N'ajoutez pas l'impudence à l'effronterie, ne vous glorifiez pas de votre péché : au contraire, entrez dans une profonde humiliation de l'avoir commis. Ayez le cœur percé de douleur ; vivez dans l'amertume et dans une tristesse salutaire, et croyez que c'est à vous que s'adressent ces paroles de David : *Pourquoi vous glorifiez-vous dans votre malice, vous qui êtes puissant à faire le mal ? C'est pourquoi Dieu vous détruira pour jamais* (278). Dieu se plaît à confondre et abaisser, briser et anéantir les orgueilleux ; et le comble de l'orgueil c'est de faire gloire du péché : *Non adjicias*, n'ajoutez pas l'assiduité au péché, de peur que, se faisant comme un cal à votre plaie, elle ne devienne incurable ; n'ajoutez pas un seul péché à ceux que vous avez commis (279) ; peut-être que le dernier que vous avez fait est le dernier que Dieu veut endurer de vous, et que si vous retombez vous êtes perdu (280). Priez plutôt Dieu que, si

(273) *Impavillum ad pericula, inhumanum ad bonum a.*

(274) *T merarium ad divina.*

(275) *Temerarium ad divina præteritorum obliviscens, præsentia negligens, futura non prævidens.*

(276) *Fili, peccasti, non adjicias iterum, sed et d. pristinis deprecare, ut tibi dimittantur.*

(277) *Maledictus furor eorum ; quia pertinax. Gen., XLIX, 7.*

(278) *Quid gloriaris in malitia, qui potens es in iniquitate ? Propterea Deus destruet te. Ps. LI, 5-7.*

(279) *Vulneri vetusto et neglecto callus obducitur. Non adjicias iterum.*

(280) *Sed de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur.*

vos péchés passés l'ont fait résoudre à vous abandonner, cette résolution ne soit pas un arrêt irrévocable, mais une sentence qu'il change lorsque vous changerez de vie (281). Amen.

SERMON XI.

DU TROISIÈME EMPÊCHEMENT A LA PÉNITENCE : SAVOIR, LES TENTATIONS.

Fili, accedens ad servitutum Dei, præpara animam tuam ad tentationem.

Mon fils, lorsque vous entrez dans la servitude de Dieu, préparez votre âme à la tentation. (Eccl., II, 1.)

EXORDE.

Après les empêchements à la pénitence qui viennent de la part de Dieu en la manière que je l'ai expliqué, suivent les empêchements qui nous viennent de la part du démon. Lorsque le démon veut porter une âme innocente à commettre le péché, il lui suggère qu'il n'y a pas de danger de goûter une fois ou deux la douceur de la volupté; qu'après elle s'en repentira et en fera pénitence. Mais lorsqu'il est venu à bout de sa prétention, qu'il l'a fait tomber dans le péché, il obsède l'âme en tant de manières, il la tente en tant de façons pour l'empêcher de faire pénitence, qu'il y réussit ordinairement, vu qu'effectivement on voit assez peu de pécheurs qui fassent véritablement pénitence de leurs péchés, comme je l'ai dit auparavant. Et certes si le démon a été assez téméraire pour oser tenter le Fils de Dieu même, l'homme ne doit pas s'attendre qu'il l'épargne. Mais notre consolation et notre espérance c'est que le même Fils de Dieu l'a surmonté et pour lui et pour nous. Je tâcherai donc aujourd'hui d'éloigner cet empêchement de la pénitence, et de vous instruire sur cette matière, en vous faisant voir quel est celui qui tente, comme il tente, et quel est celui qui est tenté, c'est-à-dire l'auteur, la manière et le sujet des tentations. Invoquons pour cet effet, etc. Ave, Maria.

Dessin du sermon.

I^r POINT. D'où vient la tentation. — Quatre états de l'homme. — Le démon. — La chair. — Le monde. — Le démon se sert de notre chair et du monde pour nous tenter.

II^e POINT. Comment il tente. — Il prend chacun par son faible. — Il ne propose pas d'abord des péchés considérables. — Il empêche de connaître le mal. — Il propose la facilité du pardon. — Il fait croire qu'il est impossible de lui résister.

III^e POINT. Qui est tenté. — Les saints mêmes sont tentés. — La fausse paix. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

D'où vient la tentation.

Saint Augustin dit que l'homme peut être considéré en quatre sortes d'états.

1. Dans la nature dégradée par le péché; 2. Sous la loi de Moïse; 3. Sous la grâce de

(281) Novit Dominus mutare sententiam si tu noveris emendare delictum. — Amb.

(282) Facientes voluntatem carnis et cogitationum. Ephes., II, 3.

(283) Per legem cogitatio peccati. Rom., III, 20.

Jésus-Christ; 4. Dans la gloire des saints. Au premier état, la convoitise nous mène, et nous la suivons volontairement, parce qu'il n'y a rien en nous qui résiste au péché: *Nous abandonnant aux désirs de la chair et de notre esprit* (282). Au second état, sous la loi, nous voulons résister à la concupiscence, mais elle nous entraîne comme par force. *Je sens dans les membres de mon corps, dit saint Paul, une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps.* Saint Paul nous représente le chrétien comme en un Etat où il y a deux rois ennemis qui se sont emparés de ses provinces. Ils prétendent y régner tous deux et disputent de la souveraineté. Chacun fait des lois de son côté, et publie des édits, et demande qu'on lui obéisse. La loi, dit le même, ne nous donne que la connaissance du péché, et non pas la force de l'éviter (283). Cette connaissance nous fait un peu résister; mais, faute de force, nous sommes entraînés. Au troisième état, qui est celui de la grâce de Jésus-Christ, la concupiscence ne nous entraîne ni ne nous mène, mais elle nous combat, et nous lui résistons, parce que nous sommes revêtus des forces de l'esprit de Jésus-Christ: et, à force de lui résister, il se fait en nous comme une habitude de justice qui l'affaiblit de plus en plus. Au quatrième état, la concupiscence non-seulement ne nous entraîne pas ni ne nous mène, mais même elle ne nous donne plus aucune peine ni ne nous cause plus aucune importunité, parce que la mort a été détruite et absorbée pour jamais (284), et le corps du péché a été détruit. Au premier état, nous avons la paix avec la concupiscence; mais c'est une paix malheureuse et damnable, parce que nous nous rendons à notre ennemi. Au second, nous voulons combattre, mais nous sommes vaincus. Au troisième, nous combattons et nous surmontons. Au quatrième, nous jouirons du fruit de la victoire, savoir d'une paix inaltérable. Cette paix est la grande récompense que Dieu a promise à ceux qui l'aiment, cette couronne de justice dont il récompensera ses fidèles combattants, ce souverain bonheur de la bienheureuse société des saints, qui surpasse tous les sentiments que nous en pourrions avoir, toutes les idées que nous pourrions nous en former (285). Dans ce lieu de paix Dieu commandera à l'esprit et à la chair, et cela avec une facilité et une suavité inexplicables. Enfin, les bornes et les frontières de la Jérusalem céleste seront cette bienheureuse paix (286).

Mais nous ne sommes pas encore dans ce lieu de paix, nous avons auparavant à combattre des ennemis qui nous attaquent de tous côtés, dont le premier et le plus

(284) Absorpta est mors in victoria. Cor., XV, 54.

(285) Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum. Phil., IV, 7.

(286) Qui posuit fines tuos pacem. Ps. (XXIX), 14.

irréconciliable est le démon, qui dans l'Evangile est appelé le tentateur par excellence. Il est animé d'une haine implacable contre nous. Il est plein d'adresse, que lui fournit son grand esprit et la longue expérience qu'il a acquise par tant de combats qu'il a donnés et tant de victoires qu'il a remportées, et il s'en sert pour nous tendre des pièges de tous côtés. Il sait fort bien reconnaître la place et nous attaquer par où nous sommes les plus faibles. Sa force est égale à son adresse, puisque, comme dit le Saint-Esprit, *il n'y a point de puissance sur la terre qui soit comparable à la sienne* (287), ni personne qui lui puisse résister, s'il n'est puissamment secouru par quelque force supérieure. Saint Pierre dans un seul passage nous fait connaître ces deux qualités de notre ennemi, sa force et son adresse, lorsqu'il le compare à un lion rugissant qui tourne autour de nous, cherchant qui il pourra dévorer. Le lion, qui est le maître des animaux, fait voir sa force, et les tours qu'il fait autour de nous pour nous surprendre marquent son adresse.

Cette haine furieuse que le démon a contre l'homme vient de l'envie qu'il lui porte; il ne peut souffrir qu'il soit en état de gagner le ciel, dont il a été chassé, et qu'il remplisse la place qu'il a perdue: c'est pourquoi il n'épargne rien pour l'en empêcher, et pour le rendre compagnon de son malheur. Disons encore, après saint Basile, que la rage dont le démon est animé contre Dieu porte son contre-coup sur l'homme. Le démon, voyant qu'il ne peut pas s'en prendre à Dieu, s'en prend à son image, qui est l'homme; il tourne toute sa fureur contre lui. Comme si quelqu'un étant extrêmement animé contre un prince et ne pouvant lui faire sentir les effets de son ressentiment, déchargeait sur son image toute sa colère; ou comme la panthère, qui, ne pouvant nuire à l'homme, à qui naturellement elle porte une haine mortelle, met son image en pièces quand elle la rencontre, et exerce sa rage contre la figure morte, ne pouvant atteindre à la personne vivante.

Le démon, comme vous voyez, est donc un ennemi extrêmement redoutable: mais, le croiriez-vous? nous devons plus nous craindre nous-mêmes et nous délier plus de nous que du démon. Comment cela? C'est que le démon ne saurait nous perdre sans nous, et nous pouvons nous perdre sans le démon. Saint Augustin expliquant ces paroles du psalme CXXXIX, *Eripe me, Domine, ab homine malo*, de l'homme malin: *A quo, ajoute ce Père, nisi a seipso?* Il est vrai que nous avons un ennemi domestique au dedans de nous-mêmes, ou plutôt qui fait une partie de nous-mêmes et que nous portons partout. C'est notre propre chair, vous l'entendez assez, qui se révolte contre l'esprit, qui prétend être la maîtresse, qui veut qu'on

lui accorde tout ce qu'elle souhaite, et qui ne veut point du tout se soumettre. Depuis le péché originel tous les appétits de la chair sont très-violents, parce que le premier des maux qu'il a introduits dans le monde a été de rompre tous les liens par lesquels la justice originelle tenait l'esprit dans le devoir. C'est là la cause des guerres et des combats que nous ressentons tous les jours en nous-mêmes. D'où viennent toutes ces guerres et ces contradictions que vous éprouvez en vous-mêmes (288)? N'allez pas en chercher la cause bien loin, puisqu'elle est en vous-même. *N'est-ce pas*, répond le même saint, *de vos passions, qui combattent dans votre chair? Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas ce que vous désirez.* Ainsi, quoi que nous puissions faire, nous aurons toujours, tant que nous vivrons ici sur la terre, cet ennemi redoutable au dedans de nous, qui tient ferme, s'il est permis de parler ainsi, dans le donjon de la place, c'est-à-dire dans nos propres entrailles, et qui n'en sera point entièrement chassé jusqu'à ce que nous soyons revêtus de cette glorieuse immortalité où le corps sera absolument soumis à l'esprit. C'est notre plus grand ennemi, que nous ne pouvons ni fuir ni mettre en fuite (289). Au contraire, nous sommes obligés de le supporter, et il ne nous est pas permis de le tuer (290).

Mais le croiriez-vous, messieurs, que les plus violentes tentations et les plus difficiles à vaincre ne viennent pas tant ni du démon ni de notre chair que du monde? Oui, certainement, le monde, avec ses honneurs, ses vanités et ses richesses; ou bien, comme s'exprime saint Augustin, *cum suis terroribus, erroribus, amoribus*, avec les vaines craintes dont il veut nous effrayer: — Que dira-t-on de moi si je veux me donner à la piété, si je fréquente les sacrements, si je prends tous les jours quelques heures réglées pour les donner à la prière, si je ne veux pas vivre comme les autres? Je crains de m'attirer les railleries du monde, — *cum suis terroribus*; le monde, avec les erreurs qu'il répand dans nos esprits, les fausses maximes qu'il établit avec autorité: — L'important après tout est d'avoir du bien; c'est une lâcheté que de souffrir une injure: c'est une bassesse d'âme que de se mettre au-dessous des autres, — et une infinité d'autres semblables, *cum suis erroribus*; le monde, avec tant d'objets différents qu'il nous présente pour attirer ailleurs l'amour que nous devons à Dieu seul, et avec autant de pièges qu'il contient de créatures: *cum suis amoribus*: le monde, dis-je, avec tout cela, est un ennemi redoutable, qui nous livre de dangereux assauts.

Disons mieux, que ces trois ennemis qui nous tentent peuvent être réduits à un seul, savoir, au démon, mais qui se sert des deux autres, je veux dire de notre chair et du monde, pour nous tenter. Et c'est pour ce

(287) *Job.*, XI, 21.(288) *Unde bella et litis in vobis?*(289) *Qui in fugare nec fugere possumus.*(290) *Sustentare oportet, perire non licet.*

sujet qu'il est appelé dans l'Évangile le tentateur par excellence, *tentator*. En effet, c'est lui pour l'ordinaire qui excite en nous les appétits déréglés en la concupiscence, qui présente à notre imagination des objets dangereux, et qui enflamme la sensualité pour les désirer. C'est le même qui suscite le monde, c'est-à-dire les personnes du monde, à nous tenter, en nous persécutant, en nous séduisant, ou en nous flattant. Voyons maintenant, etc.

SECOND POINT.

Comment le démon tente.

Nous avons affaire, messieurs, à un dangereux ennemi, comme nous l'avons déjà vu dans la première partie, et nous l'allons voir encore plus particulièrement en celle-ci. Mais ce qui le rend plus redoutable, c'est son adresse et les artifices dont il se sert pour nous perdre. Il n'agit pas toujours en lion et de vive force; il réussit mieux dans ses desseins lorsqu'il se transforme en serpent, comme il l'éprouva à l'égard de notre première mère, et qu'il fait couler adroitement son poison sans qu'on s'en aperçoive. Il faut tâcher aujourd'hui de découvrir, à la faveur de la lumière de l'Évangile, ses adresses les plus ordinaires, afin de nous en défendre.

Nous pouvons remarquer la première dans l'occasion qu'il prend de la faim de Notre-Seigneur pour le tenter (291). C'est pour nous apprendre qu'il nous prend toujours par notre faible, comme un général d'armée, qui assiégeant une place dresse ses batteries vers l'endroit qui est le moins fortifié; ou, si vous voulez, comme un chasseur, qui présente aux bêtes les viandes les plus propres à les attirer dans ses filets. De même le démon, cet habile tentateur, étudie les inclinations de chacun, et les tente par l'endroit où il a le plus de penchant. Il propose, par exemple, les viandes délicieuses aux personnes sujettes à leur bouche; à ceux qui sont rassasiés d'oisiveté, le sommeil et la paresse; les honneurs aux ambitieux; les querelles et les contestations à ceux qui se mettent facilement en colère; les usures, les fraudes, les tromperies, aux avarés, et ainsi des autres.

Le démon nous tend encore souvent des pièges par le moyen de l'Écriture et des choses les plus saintes; il propose le vice sous l'apparence de la vertu, et tâche de nous persuader qu'en suivant ses suggestions malignes, ce sont les inspirations du Ciel que nous suivons. Jetez-vous en bas, dit-il au Fils de Dieu, c'est Dieu lui-même qui vous le conseille; car il est écrit qu'il ordonnera à ses anges d'avoir soin de vous, et ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre (292). Rien de si commun, et en même temps rien de si dangereux que cette tentation; et il

fait beaucoup de lumière accompagnée d'une humilité profonde, pour savoir faire ce discernement si important entre les inspirations qui viennent de Dieu, et les suggestions du malin esprit, et ne pas prendre le change dans une affaire où il s'agit de tout pour nous.

Mais ce n'est pas tout, il use encore d'une précaution fort adroite, et qui lui réussit presque toujours: c'est de ne pas proposer d'abord des péchés considérables, qu'il sait d'abord qu'on est très-éloigné de vouloir commettre; mais il commence par des choses fort légères, et par ce moyen il s'insinue peu à peu dans les esprits et dans les cœurs, et enfin il s'en rend le maître. Il se sert de cet artifice à l'égard du Fils de Dieu; il lui propose d'abord seulement de changer des pierres en pain. Quel grand mal y a-t-il à cela? Ensuite il va plus avant: *Jetez-vous en bas*; et enfin, voici le comble de ce qu'il peut y avoir de plus horrible: *Je vous donnerai toutes ces choses si vous voulez vous prosterner devant moi et m'adorer*. C'est ce que fait le démon en toutes sortes de péchés. Il ne tente pas d'abord, par exemple, des derniers effets de l'impureté, il craindrait de n'être pas écouté; il fait son coup avec bien plus d'adresse. Il suggère de prendre ou de souffrir de petites libertés, qui ne paraissent presque rien, mais qui, pour l'ordinaire, ont des suites très-fâcheuses. Il met ensuite dans l'imagination des pensées déshonnêtes, auxquelles dans le commencement on ne prend qu'une complaisance fort légère; après on s'y arrête un peu, ensuite l'on y consent tout à fait, et enfin on se laisse aller aux derniers désordres; et cela pour n'avoir pas résisté au commencement. Il faut dire de même dans les autres péchés. On dit d'abord des mensonges légers, et seulement pour se divertir; il semble que ce n'est rien, et en effet on n'en fait aucun scrupule (293). Après on en dit qui font tort au prochain, ensuite on les assure avec serment, et enfin on ne fait aucune conscience de se parjurer dans les occasions même les plus injurieuses. Il faut dire de même des petites médisances, qui dégèrent en des calomnies atroces; de petits ressentiments, qui se terminent enfin à des haines implacables, et ainsi des autres.

Voilà bien des adresses du démon; mais ce n'est pas encore tout. Quand il veut faire tomber quelqu'un dans un péché, il l'empêche d'en connaître ou d'en considérer le mal qui s'y trouve et à quoi il engage: au contraire, il représente vivement à son imagination la douceur du péché, qu'il fait toujours beaucoup plus grande qu'elle n'est en effet. Et cependant le mal qui est dans le péché est le plus grand de tous les maux, et a les suites les plus funestes, comme il me serait facile de vous le faire voir, si le temps me le permettait. Au contraire, la fausse douceur du péché, et la malheureuse satis-

(291) Esurit; et accedens tentator, etc. *Matth.*, IV, 2, 3.

(292) *Psal.* XC, 11.

(293) Qui spernit modica paulatim decidet. *Eccli.*, XIX, 1.

faction que l'on y trouve n'est que d'un moment, et elle est suivie de chagrin, de tristesse et de désespoir.

Un autre artifice du démon, car qui pourrait les connaître tous? c'est de proposer à ceux qu'il attaque la facilité du pardon, et de leur persuader qu'ils feront facilement pénitence des péchés auxquels il les porte, c'est-à-dire, en un mot, de leur inspirer une fausse confiance. C'est ce que le démon veut faire à l'égard de Notre-Seigneur : *Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas; car il est écrit : Il ordonnera à ses anges d'avoir soin de vous.* Et ne vois-tu pas, tentateur aveugle, que c'est parce qu'il est Fils de Dieu qu'il n'a garde de tenter son Père? Sa confiance est parfaite, mais elle est sage, elle est soumise à l'ordre de Dieu, et réglée par sa volonté. J'ai dit que le démon nous tendait des pièges par l'Écriture et par les choses les plus saintes. Il inspire souvent aux âmes une fausse confiance en Dieu, afin de leur faire perdre la véritable, et les jeter ensuite dans le désespoir, lorsqu'elles se voient abandonnées de Dieu dans le péril où elles se sont jetées témérairement.

Oui, messieurs, c'est encore ici une des tromperies du démon, et des plus dangereuses, savoir, que lorsque l'on a succombé durant quelque temps à ses tentations, il tâche enfin de persuader qu'il est impossible de lui résister et de s'abstenir de commettre le péché, afin qu'étant prévenu de cette pensée, on ne fasse effectivement aucun effort pour lui résister, et qu'ainsi on s'abandonne désespérément au péché. Persuasion détestable, adresse diabolique, qui est d'autant plus déplorable, qu'étant très-fausse et très-pernicieuse, elle est néanmoins très-commune, particulièrement parmi les jeunes gens. Ne vous laissez pas, messieurs, ne vous laissez pas surprendre à cette pensée funeste; mais dans les grands efforts de la tentation souvenez-vous de la miséricorde de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui et qui accompagnent cette espérance d'un désir sincère de quitter leurs péchés et d'une vraie douleur de les avoir commis.

Cette véritable confiance en Dieu est en effet le remède le plus efficace qu'on puisse opposer aux tentations du démon. Ainsi, quoi qu'il puisse proposer, soit la gourmandise, soit l'avarice, ou l'ambition, ou les plaisirs criminels, ou quelque autre chose que ce soit, il faut lui répondre avec le Fils de Dieu : *J'adore le Seigneur mon Dieu* (294). Non, ce n'est point la bonne chère, les tables bien servies, l'or et l'argent, les grandeurs du monde, les plaisirs sensuels, que j'adore, mais c'est le Seigneur mon Dieu que j'adore, et je ne veux servir que lui seul. Car qu'est-ce que tout cela en comparaison de mon Dieu? Qu'est-ce que tout le monde, tous les royaumes, toutes les créatures comparées à Dieu, si ce n'est un point comparé à tout l'univers? Qu'est-ce que tout le temps comparé à l'é-

ternité, sinon un instant? Qu'est-ce que tous les plaisirs, tous les honneurs, toutes les richesses de la terre, si l'on en fait comparaison avec les délices, les honneurs et les richesses du ciel? Méprisez donc toutes ces choses pour Dieu; soyez fortement attachés à ce souverain bien, et vous serez au-dessus de toutes. Mais à qui est-ce que je parle? A tout le monde, puisqu'il n'y a personne qui ne soit tenté. C'est ce qui me reste à vous faire voir.

TROISIÈME POINT.

Qui est tenté.

Saint Augustin distingue quatre états et quatre conditions de l'homme par rapport aux tentations. Il y en a qui jouissent d'une paix stable, assurée, et qui n'est sujette à aucun trouble. Il y en a qui combattent, et qui remportent la victoire; d'autres qui combattent, et qui sont vaincus. Il s'en trouve enfin, et ceux-là sont en plus grand nombre que les autres, qui ne combattent point du tout, parce que, dès que l'ennemi se présente, ils lui rendent les armes sans faire aucune résistance. Le premier état est propre et particulier aux saints qui triomphent dans le ciel, cette demeure de paix, où il n'y a rien qui la trouble. Il faut désirer ce bienheureux état, il faut soupirer après lui, il faut travailler pour y arriver; mais ce n'est pas le sujet dont je parle aujourd'hui.

Ainsi le second état est des chrétiens qui vivent à la vérité selon l'esprit, qui mortifient les œuvres de la chair; mais à qui il en coûte, et qui ont des combats à soutenir pour remporter la victoire. Oui, messieurs, les plus saints, tant qu'ils sont en cette vie, sont exposés aux tentations du démon, comme nous voyons que Jésus-Christ, le Saint des saints, l'a été. Et certes nous ne pourrions jamais comprendre combien le démon conserve encore de pouvoir sur nous tant que notre régénération et notre adoption seront imparfaites, si nous ne le voyons dans la personne même de Jésus-Christ, Fils naturel de Dieu, sur qui il n'a jamais eu aucun droit. C'est en notre place et pour nous qu'il souffre cet attentat de l'esprit malin : il est vrai que c'est par là qu'il affaiblit son pouvoir sur nous, mais il ne l'étouffe pas entièrement, il diminue ses droits, mais il ne les lui ôte pas absolument.

Oui, messieurs, encore une fois, les saints, quoique amis de Dieu, les sujets de ses grâces, l'objet de ses faveurs, ont ressenti comme les autres hommes ces combats fâcheux, et il n'y en a pas un qui ait été exempt de cette suite commune de l'infirmité humaine. Saint Paul même, ce grand apôtre de Jésus-Christ, ce vaisseau d'élection, cet homme tout divin, et plus du ciel que de la terre, ne laisse pas de se plaindre que son corps n'est pas soumis à son esprit, et qu'il ressent dans les membres de son corps une autre loi qui combat contre

(294) Dominum Deum meum adoro. *Dan.*, XIV, 24.

la loi de son esprit, et qui le rend captif sous la loi du péché, qui est dans ses membres. *Tempus belli, tempus pacis* (295), dit le Sage. Le temps de la paix est cet état bienheureux des saints dans le ciel dont je viens de parler; mais, tant que nous sommes en cette vie, c'est un temps de guerre: pendant que nous sommes revêtus de cette chair mortelle et environnés de ce corps de péché, nous devons nous attendre d'en porter toutes les faiblesses. *Vous vous trompez, mon cher frère, vous vous trompez, si vous croyez qu'un Chrétien puisse jamais être sans être persécuté. Lorsque vous ne vous apercevez pas d'être attaqué, c'est alors que vous l'êtes plus dangereusement: notre adversaire, comme un lion rugissant, tourne pour chercher à dévorer quelqu'un, et vous croyez être en paix* (296).

Ceci nous fait voir que, lorsque Dieu nous promet son secours, ce n'est pas pour jouir d'une paix lâche et pour n'être point tentés, mais pour demeurer fermes dans la tentation et pour en sortir même avec avantage, parce que Dieu ne promet la récompense qu'aux victorieux, et qu'on n'est point couronné qu'après qu'on a combattu courageusement (297), dit saint Paul. Ainsi c'est à nous à nous y préparer selon cet avis important que nous donne le Sage: *Mon fils, lorsque vous entrez dans le service de Dieu, préparez-vous à la tentation* (298). Le Chrétien doit se souvenir qu'il est entré dans le service de Dieu comme un soldat de Jésus-Christ, qui doit être toujours prêt à combattre. Ou bien encore, comme il est dit dans Job, *La vie est une tentation et une guerre continue*. C'est que, comme je l'ai dit au commencement, tout ce monde, dont la figure passe, est couvert de filets, et le démon, se cachant sous les moindres choses qu'il y trouve, s'en sert comme d'un piège pour surprendre l'âme.

Mais ce qui est le plus à craindre dans la tentation, c'est de ne la pas apercevoir; c'est d'être sur la mer, et de ne craindre non plus la tempête que si l'on était en terre ferme; c'est d'être au milieu de nos ennemis, qui veillent toujours pour nous perdre, et s'endormir (299) comme si l'on était en pleine paix, dit saint Augustin. Il n'y a rien de si terrible que cet état, et cependant rien de plus commun et de plus ordinaire. Ceux qui suivent les inclinations du monde et de la chair, dont le nombre est incomparablement plus grand, ont la paix en eux-mêmes; ils n'ont rien qui s'élève contre eux, ils ne sentent point le combat de la chair contre l'esprit, il est vrai; mais c'est qu'ils ne font aucune résistance, c'est qu'ils rendent les armes à leur ennemi, et se jettent dans la captivité sans aucun désir et sans aucune

pensée de leur liberté. Ainsi cette paix n'est pas le fruit de leur victoire, mais la marque de leur servitude. Un vainqueur ne combat plus, un esclave aussi ne combat plus; le premier, parce qu'il a vaincu ses ennemis; le second, parce qu'il est esclave de ses ennemis. C'est l'état le plus malheureux où l'on puisse être réduit, d'avoir cette funeste paix, non-seulement avec soi-même, en obéissant à ses passions et en suivant ses convoitises, mais encore avec le démon.

En effet, messieurs, le démon ne tente guère ceux qui sont déjà à lui, qu'il possède paisiblement, et dont personne ne lui conteste la possession (300), dit saint Grégoire. Non, dit saint Cyprien, l'ennemi de Jésus-Christ ne poursuit et n'attaque que les camps et les soldats de Jésus-Christ; il méprise ceux qu'il a déjà renversés, et dont il s'est rendu le maître; il ne cherche à jeter par terre que ceux qu'il voit se tenir debout. Ce n'est pas que le démon ne porte presque toujours dans de nouveaux péchés ceux dont il est le maître; mais c'est que cela se fait si facilement, qu'on ne fait aucune résistance, on ne donne point de combat. Ainsi, ce qui fait la perte des méchants, cela même fait le salut des bons, c'est-à-dire que les mêmes tentations qui portent les uns au péché servent par la sagesse et par la miséricorde de Dieu à confirmer les autres dans la grâce.

Mais l'effet le plus général et le plus avantageux des tentations communes à tous les chrétiens, c'est qu'elles font discerner ceux qui sont véritablement à Dieu d'avec ceux qui n'y sont qu'en apparence. C'est par l'effort des vents et des tempêtes qu'on juge si un arbre a jeté de profondes racines. Ce n'est pas en temps de paix qu'on reconnaît la valeur et le courage d'un soldat, mais dans la guerre et dans les combats. De même la vertu et la fermeté d'un serviteur de Dieu ne se peut pas bien reconnaître dans la douceur et le repos de la paix de l'âme, mais quand il est attaqué de tous côtés de violentes tentations. On peut dire de plusieurs chrétiens d'à présent ce que Tertullien disait de ceux de son temps, qu'ils étaient des lions pendant la paix de l'Eglise, lorsqu'il n'y avait rien à craindre; mais le temps de la persécution était-il venu, c'étaient des cerfs timides, qui prenaient lâchement la fuite (301). *La fournaise, dit le Sage, éprouve les vases du potier, et la tentation les hommes justes*; et, comme dit encore le même Sage, *Que peut savoir celui qui n'a point été tenté?* Quel jugement peut-on porter de sa vertu, de sa fermeté dans le bien, ou de celle d'un autre, lorsqu'on ne s'est pas trouvé dans l'occasion de faire autre chose que ce qu'on a fait? Si une personne qui n'a aucune aptitude pour le monde, qui est mal

(295) *Eccle.*, III, 8.(296) *Erras, frater, erras, si putas unquam Christianum persecutionem non pati, cum maxime oppugnaris, si oppugnari nescis. Adversarius noster tanquam leo rugiens aliquem devorare querens, circumit, et tu pacem putas.* — Hieron. *ad Heli.*(297) *Non coronabitur, nisi i qui legitime certave-*rit. II *Timot.*, II, 5.(298) *Fili, accelens ad servitatem Dei, prepara animum tuum ad tentationem.* *Eccle.*, II, 1.(299) *Vigilat hostis, dormis tu.*(300) *Eos pulsare n'gignit quos quieto jure possidere se sentit.* — *Is.* I, 58.(301) *In pace leones, in bello cervi.*

taite de corps et d'esprit, se tient retirée dans sa maison, fréquente peu de personnes, ne se trouve point dans les compagnies de plaisir et de divertissement, on ne peut pas bien juger si elle aime effectivement la retraite et à ne s'occuper que de Dieu, ou si elle a de l'aversion pour le monde, qui ne lui rit point. Mais, quand une personne bien faite de corps et d'esprit, qui a tout ce qui est nécessaire pour se rendre agréable à tout le monde, qui est fort bien reçue et extrêmement désirée dans les belles compagnies, ou, si vous voulez, vivement poursuivie et sollicitée, et qu'avec tout cela cette personne se tienne dans la retraite, dans la modestie et la retenue, on peut dire qu'elle a de la vertu. Et, pour dire quelque chose qui convienne au temps de carême, un homme jeûne exactement, parce qu'il est accoutumé à mener une vie frugale; il ne trouve aucune occasion de rompre le jeûne, personne ne le sollicite à violer ce commandement: peut-on établir sur ce principe qu'il soit fort vertueux et ferme dans l'observation de la loi de Dieu? Mais si quelque ami le presse pour l'engager dans quelqu'une de ces parties de divertissement où l'on rompt le jeûne; si même on le raille et on le traite de dévot parce qu'il veut être fidèle à cette loi de l'Eglise, ou enfin qu'il n'écoute pas quelques légères incommodités que la sensualité, ingénieuse à nous tromper, lui met devant les yeux, on peut dire véritablement que cet homme aime Dieu, et qu'il préfère son salut à toutes choses. C'est pour ce sujet, je veux dire pour faire ce discernement si l'on est ferme dans le bien, que Dieu laissa au milieu du peuple d'Israël des nations ennemies et de religion contraire, pour l'éprouver et pour voir s'il obéirait ou s'il n'obéirait pas aux commandements du Seigneur (302). En effet, qui eût jamais cru que saint Pierre eût été si faible que de tomber si facilement? et lui-même ne se le serait jamais persuadé, si la tentation ne le lui eût appris.

CONCLUSION.

Nous sommes donc exposés aux attaques de plusieurs ennemis très-redoutables, comme nous l'avons vu dans la première partie. Ils se servent de diverses adresses pour nous perdre, c'a été le sujet de la seconde; et personne n'est exempt de ces combats, c'est ce que vous venez d'entendre dans la troisième. Il ne nous reste dans de si grands périls et au milieu de tant d'attaques que de nous jeter entre les bras de Notre-Seigneur. Il a surmonté les tentations, non-seulement pour lui, mais pour nous; non-seulement en sa personne de chef, mais encore en la personne de ses membres; et il nous dit encore maintenant à tous ce qu'il dit autrefois à ses disciples: *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (303). Oui, Seigneur, animés de cette confiance, nous

nous adressons à vous comme firent ces mêmes disciples lorsqu'étant dans une barque au milieu de la mer il s'éleva une grande tempête qui était sur le point de les abîmer: *Sauvez-nous, car nous périssons*. Non, Seigneur, il ne nous serait pas possible de résister à tant d'ennemis unis ensemble pour nous perdre, dont il n'est pas nécessaire de répéter le nombre et la force, si vous ne nous assistez puissamment. Réveillez-vous de ce sommeil dans lequel il semble quelquefois que vous êtes enseveli à notre égard; commandez aux vents et à la mer qu'ils s'apaisent et que le calme leur succède, en attendant que nous goûtions cette paix inaltérable, dont cette vie n'est pas capable, et qui est réservée pour le ciel. *Amen.*

POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Eccc motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus.

Il s'éleva une si grande tempête que la barque était couverte de flots. (Math., VIII, 24)

EXORDE.

Voilà, messieurs, l'image de ce qui nous arrive dans le cours de notre vie; voilà l'état auquel nous sommes incessamment exposés, et les dangers qui nous environnent de tous côtés. Ce que les disciples de notre évangile ont éprouvé une fois, d'être battus d'une furieuse tempête et d'être presque abîmés sous les flots, nous l'éprouvons tous les jours, puisque toute notre vie est une mer orageuse, agitée des vents et des flots de diverses tentations, qui menacent à tous moments de nous submerger si nous n'avons soin de réveiller celui qui seul les peut apaiser. Non, messieurs, des personnes qui voyagent sur la mer ne sont pas plus exposées, tantôt aux vents et aux tempêtes, tantôt aux écueils, d'autres fois aux pirates, tantôt aux accidents qui peuvent naître du vaisseau même, que nous sommes environnés de dangers, soit de la part des hommes ou de la part des démons, soit des ennemis étrangers ou des ennemis domestiques, soit au dehors ou au dedans de nous. Mais grâce au Fils de Dieu, qui veut bien être dans le même vaisseau dans lequel nous sommes agités; grâce à ce divin Sauveur, lequel, encore qu'il semble dormir pour un temps, se laisse néanmoins réveiller, pour commander aux flots et aux tempêtes de s'apaiser et pour ramener le calme. Il est donc important de savoir que nous sommes incessamment exposés aux tentations, afin de nous y préparer, et de savoir de qui nous devons attendre notre secours, afin de l'invoquer. Examinons donc aujourd'hui ces tentations, et voyons, etc.

Et pour finir par la même prière que l'Eglise nous met dans la bouche: *O Dieu, qui savez qu'étant aussi faibles que nous sommes, nous ne saurions subsister au milieu de*

(302) *Ut in ipsi's experiretur Israelum utrum audiret mandata Domini, an non. Judic., II, 4.*

(303) *Joan., XVI, 31.*

tant de périls, donnez-nous la santé de l'âme et du corps, afin que nous surmontions par votre assistance les maux et les peines que nous endurons pour nos péchés, en attendant que nous jouissions de cette santé inaltérable que vous nous réservez dans le ciel. Amen.

POUR LE PREMIER DIMANCHE DE CARÊME.

Ductus est Jesus in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo.

Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être tenté par le diable. (Matth., IV, 1.)

EXORDE.

Nous trouvons que le démon, cet ancien ennemi de la paix, a livré divers combats en divers lieux, à diverses personnes, et avec des succès différents. Il a attaqué les anges dans le ciel; car on peut dire que le premier ange, aussitôt qu'il se révolta contre Dieu, devint un démon, et tâcha d'engager les autres anges dans sa révolte et d'en faire des démons comme lui. Il a attaqué le premier homme dans le paradis terrestre, et aujourd'hui l'Homme-Dieu dans le désert. Dans la première attaque, il a vaincu quelques anges, et a été vaincu par d'autres; dans la seconde, il a remporté une victoire complète; et dans sa troisième, il est absolument vaincu. Ce sont les succès différents que cet irréconciliable ennemi des hommes éprouve tous les jours dans les divers combats qu'il leur livre. Il en attaque quelques-uns qui lui résistent quelque temps, et puis ils succombent; tantôt il est vainqueur, tantôt il est vaincu: c'est ce qui arrive le plus ordinairement. Il y en a d'autres qui ne lui coûtent guère à vaincre: aussitôt qu'il les attaque, ils mettent bas les armes, ils se rendent sans faire aucune résistance. Il en trouve enfin de plus heureux que les deux premiers, qu'il n'attaque jamais qu'à sa confusion et sans être entièrement vaincu. Grâce au Fils de Dieu, de ce qu'il veut bien aujourd'hui permettre que le démon le tente dans le désert, pour nous apprendre que les tentations ne sont pas toujours des maux; qu'il ne faut pas nous croire absolument perdus lorsque nous y sommes exposés; et, ce qui est plus important, ce que nous devons faire afin de sortir victorieux de ce combat. Voilà Jésus-Christ dans le désert exposé aux attaques du démon, et tenté dans un jour par toutes les voies dont le démon se sert pour nous tenter durant tout le cours de notre vie. Le voilà tenté d'ambition, d'avarice et de gourmandise, qui sont les trois concupiscences dont parle saint Augustin, auxquelles se réduisent tous les autres vices (304); ou, pour parler avec ce Père, les trois pièges et les trois filets dont le démon couvre la terre. Examinons aujourd'hui ces tentations, et voyons qui est-ce qui tente, comment il tente, et qui est-ce qui est tenté: c'est-à-dire, l'auteur, la manière et le sujet des

tentations. Ce sera le sujet de ce discours après que, etc.

SERMON XII.

DU QUATRIÈME EMPÊCHEMENT A LA PÉNITENCE, QUI EST LA FAIBLESSE DE L'HOMME.

Domine, salva nos, perimus.

Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. (Matth., VIII, 25.)

EXORDE.

Je commence le discours d'aujourd'hui par où je finis celui d'hier, savoir, par cette tempête où les disciples de Notre-Seigneur se trouvèrent exposés, et dans laquelle ils auraient infailliblement péri s'il ne les avait secourus. Quoique l'autorité de Dieu soit elle seule un motif assez puissant pour nous faire adhérer aux vérités qu'il veut bien nous révéler, il faut pourtant avouer qu'il n'y a rien qui soit plus capable de nous en donner une connaissance claire et distincte que l'expérience que nous en faisons par nous-mêmes; et ce moyen nous donne plus de créance à ses paroles que tous les miracles dont il se pourrait servir pour nous y affermir. Jésus-Christ, qui voyait dans le cœur de son apôtre saint Pierre ce qu'il n'y voyait pas lui-même, l'avertissait inutilement de sa lâcheté et de sa chute. Lui cependant, qui jugeait de son intérieur par ce qu'il croyait y avoir, quoiqu'il déférât extrêmement aux paroles de son maître, ne pouvait néanmoins se croire capable d'une aussi grande infidélité que de le renier, jusqu'à ce que, ayant été convaincu de son infirmité par sa propre expérience, il profita tellement en la connaissance de soi-même, que depuis étant interrogé de son amour par celui qui savait bien se qui se passait au dedans de l'homme, n'osant plus se fier à son cœur, il n'osait plus aussi répondre affirmativement, mais il prenait pour arbitre de la fidélité de son amour celui-là qui seul connaissait son cœur. C'est pour cette raison que le Fils de Dieu s'étant une fois embarqué avec ses disciples, s'endort pendant qu'une horrible tempête les menaçait d'une mort prochaine, afin que le danger évident du naufrage auquel ils se voyaient réduits leur fit connaître leur faiblesse et le besoin qu'ils avaient de son secours. C'est au nom de tous les hommes que ses disciples reconnaissent leur faiblesse et leur impuissance à se sauver eux-mêmes, et que si le Fils de Dieu ne leur donnait la main ils périraient tous: *Domine, salva nos, perimus.* Ce sont, messieurs, les fondements de la religion chrétienne, desquels nous ne sommes pas assez persuadés, ou auxquels pour le moins nous ne faisons pas assez de réflexion, savoir, que de nous-mêmes nous n'avons aucune force pour faire le bien, et que nous avons un besoin continuel de la grâce de Dieu. Oui, messieurs, quand Dieu est endormi à notre égard, étant au milieu des orages et des tempêtes comme nous sommes, nous ne devons

(304) *Tria vitia quibus mundum captit.*

attendre qu'un naufrage assuré, à moins que ce souverain maître des flots de la mer ne commande aux tempêtes de s'apaiser.

Ce discours n'est qu'une suite de celui d'hier, qui après avoir vu la force des tentations, nous convaincra de notre faiblesse et de la nécessité que nous avons de la grâce de Dieu.

Puisque je dois parler de la faiblesse de l'homme, je dois d'abord reconnaître la mienne; et, afin de traiter dignement de la nécessité de la grâce, je dois avouer qu'elle m'est nécessaire. Mais vous devez reconnaître de votre côté qu'elle vous l'est aussi afin que vous puissiez profiter de cette prédication. Demandons-la ensemble, par l'entremise de celle qui en était toute remplie lorsque l'ange la salua avec ses paroles : *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^r POINT. La faiblesse de l'homme. — L'homme a besoin que Dieu le soutienne continuellement. — La chute des autres.

II^e POINT. La nécessité de la grâce. — Dieu seul peut nous aider. — Conséquences qui suivent de cette doctrine. — Nous pouvons tout avec la grâce. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La faiblesse de l'homme.

Quand un homme a de puissants ennemis à combattre et qu'il est extrêmement faible pour leur résister, que peut-il attendre, à moins qu'il ne soit puissamment secouru, qu'une défaite entière et une perte assurée? C'est, messieurs, la condition déplorable dans laquelle l'homme se trouve : ses ennemis sont terribles et redoutables, et il ne faut que se souvenir de ce que je dis hier pour faire voir combien ils sont à craindre.

Quelle force ne serait donc pas nécessaire pour résister à des ennemis si dangereux? Mais hélas! nous sommes si faibles, que j'ai de la peine à trouver aucune image de faiblesse qui puisse être comparée à la nôtre. Un enfant de trois ans, un vieillard de cent ans, qui ne peut plus se soutenir, un pauvre malade battu depuis un mois d'une grosse fièvre continue, ne sont point si faibles dans leurs corps que nous le sommes dans notre âme. Un enfant de quatre ou cinq ans, qui sait à grand-peine marcher, descendant tout seul d'une montagne droite, couverte de glace, ne serait point si proche de sa chute que nous le sommes de la nôtre; en sorte que nous pouvons dire avec vérité que l'homme n'est autre chose que l'infirmité même vivante et la faiblesse animée. Tout ce qui est au dedans et au dehors de nous favorise cette inclination si violente que nous avons pour le mal, la corruption du siècle, l'obscurcissement de la vérité, l'injustice de nos ennemis, la complaisance de nos amis, l'attrait de la prospérité, l'abattement de l'adversité. C'est le péché qui, comme un

(305) *Heo quippe proficere possunt quia esse ceperunt; ideo delicta, quia de nihilo facta sunt.* AUGUST.

(306) *Ab defe. tum eas dicit conditio originis, ad*

volem impitoyable, a enlevé à l'homme tous les dons de la justice originelle et tous les autres présents dont la libéralité de Dieu l'avait enrichi; ou bien, qui, comme un rude coup de massue, a extrêmement affaibli ce qu'il avait de naturel. C'est ce que méritait l'ingratitude et l'orgueil de celui qui fut si téméraire que de s'élever contre son bienfaiteur. Dieu avait créé l'homme dans une perfection fort élevée au-dessus de toutes les autres créatures; et, au lieu de reconnaître ce bienfait de la main libérale de Dieu et lui en rendre les actions de grâces qu'il méritait, il en devint plus orgueilleux; et ce fut non-seulement par justice, mais encore par miséricorde, que Dieu le dépouilla de tout, afin que sa pauvreté l'humiliât, la nécessité le réveillât, et qu'il reconnût enfin le remède qu'il devait apporter à tant de maux.

C'est donc une vérité constante que l'homme pour ne pas périr a besoin que Dieu le soutienne continuellement, et qu'il n'a de soi aucune puissance que pour tomber. Et cette vérité est établie sur une belle différence que saint Augustin remarque entre le souverain bien, qui est Dieu, et les autres biens, qui ne le sont que par participation. C'est que celui-là ne peut être ni plus ni moins que ce qu'il est; il ne peut ni augmenter ni diminuer, parce que, étant tout acte, et rien en puissance, il est nécessairement tout ce qu'il peut être. Il n'en va pas de même des autres biens et des autres natures créées, qui peuvent aller de bien en mieux, parce qu'elles ont eu un commencement, et au contraire de bien en pis, parce qu'elles ont été faites de rien (305). Il y a néanmoins cette différence considérable, que, pour devenir meilleures et se perfectionner, elles ont besoin de l'opération du Créateur; pour être pires, pour déchoir et pour défaillir, elles n'ont besoin que d'elles-mêmes. C'est qu'ayant été tirées du néant, elles ne sont capables d'elles-mêmes que d'y retourner (306); et cette condition essentielle à la créature d'avoir été faite de rien est la source primitive et originaire de toutes ses faiblesses et de toutes ses infirmités.

Qu'est-il nécessaire, pour faire toucher au doigt notre faiblesse, de rapporter ici les chutes déplorables de tant de grands personnages, qui ont scandalisé leur siècle, mais qui doivent servir d'instruction au nôtre? N'a-t-on pas vu des personnes élevées jusqu'au comble de la perfection tomber misérablement dans l'abîme des vices les plus honteux? Combien en avons-nous vu, dit saint Augustin, qui semblaient être élevés jusqu'au ciel et être devenus comme des astres éclatants, et ensuite être tombés jusqu'au plus profond de l'abîme! Nous avons vu les étoiles mêmes tomber misérablement du ciel, étant entraînées par l'effort du dragon (307). Qui ne sera après cela convaincu de sa faiblesse? qui n'appréhendera de tomber

prof. tum vero provehit operatio Creatoris.

(307) *Quam multos vidimus, ascend. sse usque ad caelos et v. lut. inter sidera collect. e. nihil suu. p. modum cecidisse usque ad abyssu. Vidimus,*

ber après des chutes si déplorables, et de reconnaître par une malheureuse expérience l'importance de cet avis de saint Paul : *Que celui qui croit être ferme prenne garde à ne pas tomber* (308). En effet, si ces grands géants ont été vaincus de la sorte, que devons-nous craindre, nous qui ne sommes que de petits enfants ? Si ces fortes colonnes qui portaient par leur vertu, par leur science, et par leur crédit, toute l'Eglise, ont été renversées et mises en pièces, pouvons-nous nous assurer de demeurer fermes, nous qui sommes des roseaux vides, inconstants, et sujets aux moindres vents ? Si ces belles et lumineuses étoiles, qui semblaient être inséparablement attachées au firmament, en tombent et perdent leur lumière, comment les petites chandelles se pourront-elles tenir assurées d'y demeurer et de conserver leur clarté ? Et si les grands vaisseaux qui étaient si bien équipés ont fait une malheureuse route, et étant jetés par les vents contre les rochers ont fait un déplorable naufrage, que doivent craindre les petites barques qui font eau de tous côtés, qui sont emportées par le moindre vent, et couvertes du moindre flot qui s'élève contre elles ? O Dieu ! qui ne sera saisi de frayeur et qui ne tremblera de crainte, étant aussi faibles que nous sommes et ayant de si dangereux ennemis à combattre !

Tout le monde sait ce qui arriva au prophète Daniel quand il fut jeté dans la fosse aux lions ; mais il y en a peu qui s'appliquent ce grand miracle. Nous comprenons assez que si Dieu eût laissé un moment ces lions à eux-mêmes, c'était fait de Daniel ; mais nous ne comprenons pas que, si Dieu laissait un moment le démon faire tout ce qu'il désire, ce serait fait de nous, et que nous serions perdus pour jamais. Que ne voyons-nous donc notre péril dans le sien : et que n'y reconnaissons-nous ce besoin continuel que nous avons que Dieu nous défende ? Heureux celui qui se considère en ce monde comme ce saint prophète se considérait alors dans cette fosse ! Heureux celui qui se tient comme lui profondément abaissé sous la main de Dieu, qui reconnaît sincèrement qu'il n'y a que sa protection qui puisse le délivrer de ces lions invisibles qui font la ronde sans cesse autour de nous ; de ces lions qui cherchent à dévorer non pas nos corps, mais nos âmes ; de ces lions rugissants dont Dieu seul peut arrêter la violence !

Il est certain que la cause la plus ordinaire de nos chutes, c'est que nous ne sommes pas bien persuadés de notre faiblesse. Hé, mon Dieu ! ne la croirons-nous jamais ? Vous allez au bal, et vous dites qu'il n'y a rien à craindre pour vous, etc.

Ainsi il n'y a point de fidèles dans l'Eglise pour qui Dieu ne fasse plus qu'il ne fit pour les Israélites lorsqu'ils passèrent la

mer à pied sec. Il y a d'autres fonds et d'autres abîmes que celui de la mer Rouge, que Dieu sèche devant eux et dont il les sauve à toute heure. Ce passage d'autrefois était l'image visible de la manière dont nous passons invisiblement au travers des flots qui nous environnent à droite et à gauche, et qui menacent à tout moment de nous abîmer. Malheur à celui qui ne connaît pas ce péril, et qui demeure dans une fausse paix, sans s'écrier avec le prophète : *Élevez-vous, ô bras du Seigneur ! élevez-vous* (309) ! La mer n'est pas toujours agitée, ses tempêtes ont leurs trêves, et elles sont suivies d'un grand calme. Mais si ces flots de la concupiscence, qui sont suspendus au-dessus de nos têtes comme des montagnes d'eau, ne sont arrêtés à tous moments par la main invisible qui les soutient, nous en serons infailliblement accablés. Ainsi notre crainte doit durer autant que notre vie ; mais elle doit néanmoins en même temps être tempérée de joie, par la confiance que nous devons avoir en ce bras de Dieu, que rien ne peut vaincre et qui rend invincibles tous ceux qu'il protège : c'est-à-dire, que, si nous sommes extrêmement faibles en ne regardant que nous-mêmes, comme nous devons en être très-persuadés, nous sommes extrêmement forts en Dieu, pourvu néanmoins que nous soyons bien persuadés de la nécessité de sa grâce.

SECOND POINT.

La nécessité de la grâce.

C'est un article de foi et une vérité catholique qu'aucun fidèle ne révoque en doute, que nous ne pouvons faire aucun bien qui soit méritoire de la vie éternelle sans la grâce de Dieu. Tout le monde le dit assez, et il n'y a rien de si commun dans la bouche des Chrétiens que cet humble et sincère aveu, que nous ne pouvons rien sans la grâce ; mais ce n'est pour l'ordinaire qu'une certaine spéculation morte et stérile qui ne produit rien, et on n'en est pas bien persuadé dans la pratique : je veux dire qu'on n'agit pas conformément à cette créance. Il est donc extrêmement important, non-seulement de croire fermement cette vérité catholique, ce que je pense que vous faites tous ; mais encore d'y faire souvent attention, et d'être actuellement persuadés que de nous-mêmes nous n'avons que le mensonge et le péché, et que tout le bien que nous avons et que nous faisons vient de Dieu. Le Fils de Dieu le dit si clairement au chap. XV de saint Jean, que ces paroles n'ont pas besoin d'explication : *Sine me nihil potestis facere*. Les hérétiques pélagiens, ces ennemis déclarés de la grâce de Jésus-Christ, disaient qu'elle n'était pas absolument nécessaire pour faire le bien, mais seulement pour le faire avec plus de facilité : tout de même

stellas de cœlo cecidisse ab impetu ferientis candelæ draconis.

(308) Qui se existimat s'are vi'eat n' cada'. I Cor, x, 12.

(309) Isa, LI, 9.

qu'un cheval n'est pas absolument nécessaire à celui qui peut marcher à pied, mais seulement pour le faire plus commodément et avec plus de facilité. Mais les paroles du Fils de Dieu sont si claires, qu'en les prenant tout simplement, selon la remarque de saint Augustin, elles combattent formellement cette distinction chimérique. Car enfin le Fils de Dieu ne dit point : Vous ne pouvez pas faire le bien sans moi aussi facilement qu'avec moi, vous y éprouverez plus de difficultés, vous y sentirez de plus grandes répugnances; mais il dit : Vous ne pouvez absolument rien sans moi. Il ne dit pas non plus : Vous pouvez faire peu de chose sans moi; mais : Vous ne pouvez rien du tout. Ce qui a fait dire à saint Augustin expliquant ces paroles, que nous ne pouvons faire ni peu ni beaucoup sans celui sans lequel on ne peut du tout rien faire (310).

L'Apôtre saint Paul explique plus dans le détail cette proposition générale du Fils de Dieu quand il dit que non-seulement nous ne pouvons rien faire, mais même rien dire de bon sans le secours de Dieu : *Personne ne peut prononcer* comme il faut et avec mérite *le nom de Jésus, sinon par le Saint-Esprit* (311). Ce n'est pas encore assez : non-seulement nous ne pouvons faire aucune bonne action ni dire aucune bonne parole sans la grâce de Jésus-Christ (312), nous n'en pouvons pas même former la volonté, puisque, comme dit le même apôtre, *c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire selon qu'il lui plaît*. Et, afin qu'on ne s'imagine pas que, si nous ne pouvons ni faire, ni dire, ni vouloir rien de bon sans la grâce de Dieu, au moins nous y pouvons penser, l'apôtre détruit encore cette prétention par ces belles paroles : Esprit humain, quelque sentiment d'élévation que vous donne votre superbe, vous n'êtes pas capable de former de vous-même une bonne pensée qui serve de commencement à votre salut (313). Nous avons besoin d'une vertu étrangère qui élève notre nature et qui fortifie notre faiblesse. Nous ressemblons, dit saint Anselme, à la terre, qui peut à la vérité porter d'elle-même des épines et des poisons, mais non pas des fruits qui servent à la nourriture des hommes; il faut, pour cela, que l'on ajoute à sa fécondité quelque semence proportionnée à ses fruits, et il est nécessaire que nos soins la cultivent. Nous pouvons à la vérité tirer de nous-mêmes et de notre fonds des pensées ou inutiles à notre salut, ou dangereuses à notre perte : nos esprits ont une fécondité naturelle pour produire des poisons et des épines; mais enfin nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune

bonne pensée, comme de nous-mêmes; et c'est Dieu qui nous en rend capables.

Non-seulement nous avons une nécessité absolue du secours de Dieu, sans lequel il est impossible que nous fassions aucun bien, mais encore il n'y a que lui seul qui nous puisse donner ce secours; et c'est ce que la sage Esther avait fort bien reconnu quand s'adressant à Dieu elle disait : *Assistez-moi dans l'abandonnement où je me trouve, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir* (314). Non, messieurs, il n'y a personne qui nous puisse secourir que Dieu; s'il ne nous aide pour sortir du péché, il n'y a point de milliers ni d'hommes ni d'anges qui le puissent faire. *Je ne trouve aucun secours en moi, et mes propres amis m'ont abandonné* (315). L'homme n'a point de force en lui-même pour se délivrer du péché; il ne peut trouver ce secours en ses amis, ni en ses parents : c'est en Dieu seul qu'il le doit chercher, et c'est en lui seul qu'il le trouvera. Il est vrai que les saints peuvent nous secourir par leurs intercessions pour nous auprès de Dieu, les anges peuvent nous aider par leurs prières, les hommes peuvent faire la même chose par plusieurs autres moyens; mais, si Dieu ne nous donne ce secours, le pauvre malade ne recouvrera jamais la santé qu'il a perdue, et il sera toujours vrai de dire que *c'est du Seigneur qu'il faut attendre le salut* (316). Il est vrai, disait saint Augustin, que toutes les choses qui se présentent à mes yeux m'exhortent en leur manière à vous aimer, ô mon Dieu (317), que toutes les créatures en leur langage muet, mais éloquent, me parlent de cette obligation; mais elles parlent à un sourd, si vous ne me rendez capable de les entendre (318) : je pourrai les écouter des oreilles du corps, mais les oreilles de mon cœur leur seront fermées, si votre grâce ne les ouvre.

Mais je ne fais pas réflexion que je parle, non pas à des pélagiens, mais à des catholiques, qui reçoivent comme une vérité de foi que nous ne pouvons sans la grâce faire aucun bien qui soit méritoire du salut; et c'est mal user de l'attention que vous me donnez que de m'arrêter à vous prouver une chose dont personne ne doute. Il vaut mieux employer le temps qui me reste à tirer quelques conséquences qui suivent naturellement de cette doctrine. La première est que, connaissant notre faiblesse extrême et l'impuissance dans laquelle nous sommes de nous-mêmes pour faire le bien, nous devons recourir incessamment à Dieu afin qu'il nous aide. Que doit faire, je vous prie, pour vivre, un pauvre qui n'a ni patrimoine, ni richesses, ni aucune adresse pour entretenir

(310) Sive ergo parum, sive multum sine illo fieri non potest sine quo nihil fieri potest. *In Joan. tract. 81.*

(311) Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. *I Cor., XI, 15.*

(312) Dans est qui operator in vobis et velle et perficere pro bona voluntate. *Phil., II, 15.*

(313) Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex

Deo est. *II Cor., III, 5.*

(314) Adjuva me solitariam, cujus præter te nulles et auxiliator aius. *Esth., XIV, 5.*

(315) Non est auxilium mihi in me, et necessarii quoque mei recesserunt a me. *Job, VI, 15.*

(316) Dominus est salus.

(317) Omnia mihi dicunt ut te amem.

(318) Omnia mihi dicunt ut te amem; sed surdo loquenter, nisi alimde a juves.

sa vie ? Vous diriez sans doute que l'unique refuge qui lui reste est d'aller demander son pain. C'est aussi la seule chose que nous avons à faire, d'aller nous présenter aux portes de la miséricorde de Dieu, reconnaissant humblement notre pauvreté et notre misère, et demandant l'aumône avec ces paroles, ou plutôt ces cris et ces gémissements du prophète : *Pour moi, je suis pauvre et abandonné, mais le Seigneur prend soin de moi* (319).

Nous devons dire de toutes les bonnes œuvres et de chaque vertu en particulier ce que le Sage disait de la continence : *Comme je savais que je ne pouvais avoir la continence si Dieu ne me la donnait, et c'était déjà un effet de la sagesse de savoir de qui je devais recevoir ce don, je m'adressai au Seigneur, et lui fis ma prière* (320). Ce n'est pas être peu avancé dans la science de Dieu, dit saint Augustin, que de savoir et d'être pleinement persuadé que c'est de lui qu'on doit recevoir le don de la continence, qui arrête tous les désirs dérégés de notre cœur par l'impression de sa crainte et de son amour. Cette science est un grand don de Dieu, et elle n'est véritable que lorsqu'elle est tellement imprimée dans le fond de l'âme, qu'un homme croit très-certainement qu'il n'est de soi-même que péché et que ténèbres, qu'il n'y a que Dieu qui puisse l'éclairer et le soutenir, qu'il doit dépendre de lui en toutes choses comme un enfant dépend de celle qui le nourrit et comme les pauvres dépendent des riches. Heureux ceux qui ont cette science, qu'on peut appeler la science des humbles ! Ils savent tout, parce qu'ils sont persuadés qu'ils ne savent rien, et ils peuvent tout, comme je dirai bientôt, parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne peuvent rien.

Mais, afin qu'ils soient parfaitement instruits de cette manière de pratique touchant la grâce, ils doivent être non-seulement convaincus qu'ils ne peuvent être guéris de leurs maladies sans elle, mais encore conserver la santé qu'ils auront une fois reçue, sans cette même grâce. Il n'en est pas, dit saint Augustin, de ce médecin des âmes comme de ceux qui entreprennent de guérir les maladies du corps. Après qu'un habile homme par son art et par l'assiduité de ses soins vous a remis en parfaite santé, il se retire; il n'attend pas qu'on lui donne son congé en lui faisant dire que l'on n'a plus besoin de ses remèdes ni de ses visites; mais dès que vous tombez malade, c'est à vous de l'appeler, autrement il ne se présentera pas. Tout le contraire arrive dans le souverain médecin de nos âmes : quand il nous a remis par sa grâce médicinale dans

un état de parfaite santé, comme la conservation de ce trésor dépend absolument de sa présence, il ne se retire jamais qu'on ne l'y oblige en l'abandonnant le premier (321); mais, lorsqu'on devient malade par le péché, il faut qu'il vienne le premier, et qu'il donne le mouvement au cœur, sans quoi le cœur est incapable de se donner et de se convertir à Dieu, selon cette prière du prophète : *Convertissez-nous, Seigneur, et nous nous convertirons à vous* (322).

La deuxième conséquence que vous devez tirer de ce que nous avons dit est que, quand vous avez quelque bien, de ne vous le pas attribuer, mais à Dieu seul, qui en est l'auteur. Ne dites pas ce que Dieu ne voulait pas que les Israélites dissent : *Ce n'est point le Seigneur qui a fait toutes ces choses; c'est notre main toute-puissante* (323). Dites plutôt avec saint Paul : *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* (324). Avec Jérémie : *Si nous n'avons point été perdus entièrement, c'est l'effet des miséricordes du Seigneur* (325). Oui c'est à la miséricorde de Dieu que nous sommes redevables si nous ne sommes pas maintenant au fond des enfers comme tant d'autres qui ne l'avaient pas si bien mérité que nous. Et avec Daniel : *La justice est à vous, ô Seigneur ! et pour nous, il ne nous reste que la confusion* (326). Toute la justice qui paraît en nous est à vous, ô mon Dieu ! pour nous, la confusion est notre partage. Si je n'ai pas succombé à la tentation, c'est par la miséricorde de Dieu. Si j'y ai reçu quelque grâce de lui, c'est par sa miséricorde; si j'y ai consenti, c'est par sa miséricorde; si je l'ai conservée, si je m'en suis servi utilement, c'est par sa miséricorde; enfin si je suis exempt de plusieurs péchés qui se commettent dans le monde, c'est par sa miséricorde. Saint Grégoire le Grand a remarqué que de son temps Dieu fit voir à quelques personnes l'état des damnés, et ces tourments effroyables auxquels on ne peut penser avec quelque application sans être saisi d'horreur. Et il ajoute que quelques-uns en furent convertis, parce que Dieu avait joint à cette vision l'impression de sa grâce; mais que les autres en reçurent seulement une terreur passagère, qui s'évanouit de leur esprit comme un fantôme qu'on a vu en songe, et demeurèrent aussi inflexibles dans le mal qu'ils l'avaient été auparavant. Tant il est vrai que tout ce qui est humain et extérieur ne peut rien sur le cœur de l'homme, et que Dieu seul a entre ses mains cette clef invisible qui ouvre le cœur, et rien ne le ferme; qui le ferme, et rien ne l'ouvre (327).

Une troisième conséquence, qui suit né-

(319) *Ego autem mendicatus sum et pauper : Dominus sollicitus est mei. Psal. XXXIX, 25.*

(320) *Et ut scivi quoniam aliter non possem esse contentus nisi Deus det, et hoc ipsum erat sapientia scire cuius esset hoc donum, adii Dominum, et deprecatus sum. Sap., VIII, 21.*

(321) *Com ad pe factam justitiam sanitatemque perduxerit, non deserat nisi prius deserat e.*

(322) *Converti nos, et convertemur ad te. Jerem.,*

XXXI, 18.

(323) *Manus vestra excelsa, et non Dominus fecit hæc omnia. Deuter. XXXII, 42; I Cor., XV, 40; Thren., III, 22.*

(324) *Gratia Dei sum et id quod sum.*

(325) *Misericordie Domini quia non sumus...*

(326) *Tibi, Domine, justitia; nolis confusio.*

(327) *Qui aperit, et nemo claudit; claudit, et nemo aperit. Apoc., III, 7.*

cessairement la précédente, c'est de remercier Dieu de toutes les grâces qu'il nous fait, et dont nous sommes très-indignes. J'aurais besoin de plus de temps qu'il ne m'en reste pour vous parler de cette obligation chrétienne que nous avons de rendre grâces à Dieu de tous les biens que nous avons reçus de sa bonté, et de l'ingratitude horrible de plusieurs Chrétiens, qui ne regardent pas seulement la main de qui ils les reçoivent. Je rapporterai seulement ce mot de saint Grégoire, qui dit qu'avant la rétribution du dernier jugement les pécheurs verront quelques justes en leur repos, afin que, les voyant dans une si grande gloire, ils soient non-seulement tourmentés de leur propre supplice, mais encore du bien des autres qu'ils ont malheureusement perdu. Et au contraire les saints verront l'enfer ouvert et les supplices des damnés; et cette vue leur servira de deux choses : premièrement à augmenter leur joie, voyant cet horrible mal qu'ils ont évité par la miséricorde de Dieu; secondement à les porter à rendre de plus grandes actions de grâces à leur libérateur, voyant souffrir aux autres des supplices si épouvantables, qu'ils eussent infailliblement souffert s'ils avaient été abandonnés de Dieu.

Disons donc que nous sommes à la vérité très-faibles, mais avec cela que nous sommes extrêmement forts; que nous sommes pauvres et dénués de tout, et néanmoins que nous ne laissons pas d'être riches, et qu'enfin nous pouvons dire avec saint Paul que nous n'avons rien et que nous possédons tout. Comment des choses si contraires peuvent-elles s'accorder ensemble? Le voici: nous sommes faibles, nous sommes pauvres, et nous n'avons rien de nous-mêmes; mais nous sommes forts, nous sommes riches, et nous possédons tout en Dieu. Saint Paul, qui, comme j'ai dit tantôt, était si persuadé de l'impuissance de l'homme à tout bien, qu'il assure qu'il ne peut ni dire, ni vouloir, ni penser rien de bon de lui-même, ne laisse pas de dire en un autre endroit qu'il peut toutes choses : *Je puis tout* (328); mais voyez ce qu'il ajoute ensuite, *en celui qui me fortifie* (329). Comme s'il disait, je puis tout, il est vrai; il n'y a rien, quelque difficile qu'il soit, dont je ne puisse facilement venir à bout; mais cette force et cette puissance ne vient pas de moi, elle vient de celui qui me fortifie : c'est-à-dire, messieurs, qu'en ne regardant que nous-mêmes nous n'avons aucune force; nous sommes plus fragiles qu'un roseau, plus faciles à être cassés qu'un verre, plus faciles à être renversés qu'un enfant de trois ans, plus faibles qu'un malade battu d'une longue et grosse fièvre, plus pauvres et dénués de toutes choses qu'un pauvre qui n'a rien du tout et qui ne peut rien avoir, qui n'a point de pieds

pour aller chercher ce qui lui est nécessaire, point de mains pour le prendre, point de langue pour le demander; ou, pour mieux dire, nous sommes la pauvreté, la faiblesse, et l'infirmité même. Mais nous ne devons pas pour cela croire d'être perdus, ayant Dieu pour notre force, notre soutien et notre appui, qui nous dit un milieu des tempêtes les plus violentes : *Je suis avec vous, n'appréhendez rien* (330). De sorte qu'en ne regardant que nous-mêmes nous avons sujet de tout craindre; mais en regardant Dieu qui nous tend la main, nous avons sujet de tout espérer.

C'est ce qui faisait la force et l'assurance du prophète David au milieu des plus grands dangers où il se voyait souvent exposé : *Quand je marcherais au milieu des ombres de la mort, quand je serais environné de tous côtés des périls les plus inévitables, quand tous les hommes seraient bandés contre moi pour me perdre, quand l'enfer joindrait sa malice à la fureur des hommes; au milieu de tout cela, je n'appréhenderai rien* (331). Pourquoi cela? Qui est-ce qui rend ce prophète si assuré? Est-ce qu'il se croit assez fort pour résister à tant d'ennemis? Point du tout; quand il parle de lui-même, c'est comme d'un pauvre et d'un mendiant (332). Il dit qu'il languit de faiblesse (333), mais il établit toute sa force et toute sa confiance en Dieu. Je ne crains rien, ô mon Dieu! parmi les assauts les plus rudes que me peuvent livrer mes ennemis, *parce que vous êtes avec moi* (334).

Saint Pacien, évêque de Barcelone, parlant de la fermeté de la foi des premiers chrétiens quand il s'agissait de la défendre : Ils savaient mourir pour elle, et ne savaient pas disputer en sa faveur (335); ils étaient si assurés de sa vérité, qu'ils ne faisaient aucune difficulté de perdre la vie pour la soutenir. Ils ne savaient pas toutes ces distinctions que l'école a inventées depuis; mais la foi vive qui les animait tenait la place de toutes ces subtilités, et faisait qu'ils confirmaient par leur sang la vérité qu'ils ne pouvaient prouver par leur bouche. Que je souhaiterais que les Chrétiens d'à présent fissent à l'égard de la grâce ce que les anciens Chrétiens faisaient à l'égard de la foi : je veux dire qu'ils fussent bien persuadés de sa nécessité, sans s'amuser à disputer de quelle manière elle opère; qu'ils s'appliquassent avec plus de soin à la demander à Dieu avec ferveur et à la conserver avec fidélité qu'à bien connaître toutes ces différences; et qu'ils craignissent bien davantage de la perdre que d'ignorer les contestations sur ce sujet, qui ont fait beaucoup plus de bruit que de fruit, et qui, au lieu de procurer la paix du cœur, qui est un des principaux effets de la grâce, n'ont servi qu'à troubler la paix de l'Église! Il suffit de savoir que nous

(328) Omnia possum. *Phil.*, III, 2.

(329) In eo qui me confortat.

(330) Ego sum, nonne timere. *Math.*, XIV, 27.

(331) Si ambulavero in medio umbræ mortis non timebo mala. *Ps.* XXXI, 4.

(332) Ego autem mendiculus sum et pauper. *Ps.* XXXIX, 18.

(333) Quoniam infirmus sum. *Ps.* VI, 2.

(334) Quoniam iam tu mecum es.

(335) Sciebant mori, et non disputare.

ne pouvons faire aucun bien sans la grâce; que, quand Dieu nous la donne, c'est par une pure miséricorde; et qu'enfin, si nous nous perdons, c'est absolument notre faute.

CONCLUSION.

Je conclus donc en souhaitant qu'il ne se trouve plus personne qui ne soit bien persuadé de sa faiblesse et de la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, non-seulement par une spéculation stérile et qui ne produise rien, mais par une persuasion sincère et actuelle, qui nous tienne dans l'humilité et dans une continuelle dépendance de Dieu. Orgueilleux, qui que tu sois, s'il y en avait quelqu'un en cet auditoire, pélagien de pratique, qui dis que tu es riche, comblé de biens, que tu te suffis à toi-même, et que tu n'as besoin de personne (336) : eh! pauvre aveugle, tu ne sais pas que tu es plus malheureux que les misérables mêmes, puisqu'il n'y a en toi que misère; que tu es plus pauvre que ceux qui demandent leur pain aux portes, puisque tu n'as pas même en toi la force pour demander ce qui t'est nécessaire; que tu es plus aveugle que ceux qui ont perdu leurs yeux, puisqu'ils se peuvent au moins conduire en quelque façon avec un bâton, et tu ne saurais de toi-même faire un pas qui ne soit une chute; que tu es enfin plus nu que ceux qui sont dépouillés de tout, puisque par leur industrie ils peuvent trouver d'autres habits, et que tu ne saurais acquérir la moindre chose. Si tu ne l'as pas su jusqu'à présent, apprend-le au moins aujourd'hui; et, pour ne pas répéter ce que je viens de dire, sache en un mot que de toi-même tu n'es rien, tu n'as rien, et ne peux rien que le mal; mais qu'avec la grâce tu es tout, tu as tout, et tu peux tout, et que, si tu y es bien fidèle, cette grâce sera consommée dans le ciel en l'éternité. *Amen.*

SERMON XIII.

DU CINQUIÈME EMPÊCHEMENT A LA PENITENCE,
QUI EST LA COUTUME.

Ir ritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

Vous avez anéanti le commandement de Dieu par votre tradition. (Mat'h., XV.)

1^{er} EXORDE.

De toutes les tentations dont j'ai parlé ci-dessus, on peut dire que celle-ci est une des plus dangereuses, et qu'on peut appeler proprement la tentation du monde un des plus grands empêchements à la pénitence. C'est qu'on règle ordinairement sa conduite dans cette matière sur ce qu'on voit pratiquer aux autres, c'est-à-dire sur la coutume. L'aveuglement des Juifs, à qui le Fils de Dieu fait le reproche que j'ai pris pour mon texte, fait voir clairement cette vérité. Ils se scandalisent fort, et ils prennent pour un grand crime que les disciples du Fils de Dieu ne lavent par leurs mains avant que de prendre leurs repas, parce que c'était la coutume; et ils ne faisaient aucun scrupule

de violer la loi divine et naturelle, en refusant de rendre l'assistance qu'ils devaient à leurs pères et à leurs mères, fondés sur une coutume et une certaine tradition qu'ils avaient de feindre de consacrer au temple ce qu'ils ne leur voulaient pas donner. Certainement il y a maintenant plusieurs chrétiens qui ressemblent aux Juifs de l'Evangile, et Jésus-Christ a aujourd'hui autant de droit de nous faire le même reproche qu'il faisait à ces aveugles : *Vous avez anéanti le commandement de Dieu par votre tradition.* Combien violons-nous de lois divines et humaines par une certaine coutume animale, en suivant les autres comme des animaux de bande, sans faire aucun discernement du bien ou du mal; et à combien de désordres se laisse-t-on emporter par le torrent de la coutume, auquel on ne peut ou on ne veut pas résister? Comme mon entreprise est grande, de vouloir m'opposer aujourd'hui à ce torrent impétueux, j'ai besoin d'un secours extraordinaire du Saint-Esprit. Adressons-nous à Marie pour l'obtenir, et lui disons à ce dessein : *Ave, Maria.*

2^e EXORDE.

Tous les hommes et tous les pays ont de la révérence pour leurs usages particuliers, quoique mauvais et corrompus. Ils sont plus passionnés pour une erreur ancienne et qui leur est comme naturelle, que pour la raison, qui est immortelle, et qu'ils regardent comme étrangère. Ils n'étouffent pas ces serpents, parce qu'ils ont crû dans leur sein, et ils ressemblent aux idolâtres qui adorent plutôt les fausses divinités, qui étaient les ouvrages de leurs mains, que cette essence éternelle qui les avait créés avec le monde. C'est là la véritable source de presque tous les dérèglements qui régissent maintenant parmi les chrétiens, lesquels se multipliant toujours, passent comme dans un usage licite. A force de voir le train de la vie commune et ordinaire, personne ne croit être obligé de garder ce qui n'est gardé de personne. Chacun pèche sans remords, parce qu'il voit pécher tout le monde sans honte, et il y en a fort peu qui s'imaginent de mal faire tandis qu'il ne font rien que ce que font les autres. Il est vrai que la coutume a une merveilleuse force; mais ce qui est extrêmement déplorable, les mauvaises en ont une bien plus grande que les bonnes. Les bonnes coutumes passent pour des usages nouveaux, pour des choses introduites depuis peu de temps; on, si on avoue qu'elles sont établies depuis longtemps, on les regarde comme des règles si anciennes, qu'elles ont perdu leur force et leur vigueur, et qu'il n'y a plus moyen d'observer. Au contraire, les mauvaises coutumes passent pour des règles infaillibles; si elles sont anciennes, leur antiquité ne leur ôte pas leur force, mais leur donne un plus grand poids. Si elles sont nouvellement introduites, on dit

qu'on a trouvé pour le mieux d'en user ainsi ; que le temps d'à présent est différent des temps passés, qu'il faut vivre maintenant autrement qu'on ne faisait autrefois, et qu'enfin on ne saurait manquer en faisant comme les autres et en suivant le train ordinaire et usité. Ces raisons et toutes les autres qu'on peut apporter pour justifier les mauvaises coutumes, se peuvent réduire à deux principes. Le premier, qu'on prétend de ne point pécher en suivant un usage ordinaire et autorisé par la coutume ; le second, qu'il faut se conformer aux autres, et n'être pas singulier en sa façon de vie. Je veux battre en ruine ces deux fondements dans les deux parties de ce discours. Premièrement en vous faisant voir qu'une mauvaise coutume ne met jamais en sûreté de conscience ; secondement, qu'il ne faut pas craindre d'être singulier, si on veut éviter la corruption générale, et ce reproche du Fils de Dieu : *Irritum fecistis*. Voilà le sujet de ce discours.

Dessain du sermon.

1^{er} Point. Une mauvaise coutume ne met jamais en sûreté de conscience. — Quand tout le monde suivrait une mauvaise coutume, elle ne serait pas permise pour cela. — Il n'y a point de prescription contre la vérité. — Ni l'espace du temps. — Ni la considération des personnes. — Ni les privilèges des pays.

2^e Point. Il ne faut pas craindre d'être singulier en ne suivant pas la coutume. — C'est le propre des bêtes de suivre le chemin frayé. — Dans le chemin du ciel, il ne faut pas suivre le plus fréquenté. — Le procès de l'éternel sera jugé selon l'Évangile, et non pas selon la coutume. — Il faut s'apposer à la coutume. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Une mauvaise coutume ne met jamais en sûreté de conscience.

Il y a cette différence considérable entre la règle de notre foi et la règle de nos mœurs, qu'en matière de foi le consentement général est pour l'ordinaire une preuve solide de la vérité, au lieu que pour les mœurs l'exemple des autres est une fort mauvaise caution pour le salut. Comme il n'y a point de plus sûre méthode pour ce qu'on doit croire que de suivre le plus grand nombre des fidèles, aussi n'y en a-t-il point de plus dangereuse pour ce qu'on doit faire ; et, comme la foi comme est une très-honne règle de notre foi, de même la vie ordinaire est un très-mauvais modèle de notre vie. La raison de cette différence vient de ce que l'entendement étant une puissance déterminée, consent aussitôt à la vérité connue, au lieu que la volonté ne se rend pas si promptement à la pratique des bonnes œuvres, tant à cause de sa liberté, qui la rend maîtresse de ses actions, que de l'appétit inférieur et des sens, qui s'opposent à ce qu'elle voudrait. D'où il suit que dans le

commun des Chrétiens il y en a beaucoup plus qui croient ce qu'il faut qu'il n'y en a qui vivent comme ils doivent ; et que le meilleur conseil qu'on puisse prendre en cette matière, c'est de croire comme plusieurs, et de vivre comme peu : *Credendum ut multi, vivendum ut pauci*. On ne craint rien tant pour le corps que les maladies épidémiques et populaires, parce qu'elles sont contagieuses et mortelles. Au contraire, c'est assez qu'une maladie spirituelle soit épidémique et presque universelle, pour n'être plus appréhendée comme maladie. On voit des nations entières d'ivrognes, de faux témoins, d'usuriers, etc. ; parmi ces gens-là l'ivrognerie, les faussetés, l'usure, ne sont plus des maux. Ainsi, dès lors que la maladie devient extrême, elle passe pour santé.

Mais afin de vous faire mieux comprendre cette importante vérité, qu'une coutume qui est contre la loi de Dieu ne met jamais en sûreté de conscience, prenons-en une qui puisse servir d'exemple pour toutes les autres, comme le parjure pour éviter de souffrir une perte considérable, et appliquez à toutes les autres coutumes qui sont contre la loi de Dieu le raisonnement que je vais faire sur celle-ci. Je fais donc une supposition qui, par la miséricorde de Dieu, n'est jamais arrivée, et qui, comme j'espère, n'arrivera jamais ; mais, afin de vous faire mieux comprendre ce que je dis, je suppose que tous les hommes qui sont au monde ne font aucune difficulté de commettre un parjure, lorsque cela accommode leurs affaires ; que cet usage est reçu partout, que cela se pratique par toute la chrétienté, et en Italie, et en Allemagne, et en Espagne, et en France ; que c'est la coutume universellement reçue, et à Paris, et à Toulouse, et à Lyon ; et que depuis Adam jusqu'à maintenant on n'ait point agi autrement ; que ceux mêmes que vous estimez les plus saints en aient usé de la sorte. Je dis et je soutiens avec tout cela qu'il ne vous serait pas permis de le faire, et que, si vous le faisiez, vous seriez damné de compagnie avec les autres, si vous n'en faisiez une honne et sérieuse pénitence. Nous nous trompons lourdement, dit Tertullien, si nous croyons que la coutume nous excuse ; non, ce que Dieu condamne n'est jamais permis, en aucun lieu ni en aucun temps (337). C'est, continue le même, en quoi consiste la pureté de la vérité et la fermeté de sa discipline, qu'elle ne varie point dans ses décrets et ne change point selon les temps et selon les coutumes (338).

Ce que dit le même Tertullien au livre qu'il a fait, *De velandis Virginibus*, est encore plus beau et plus formel pour prouver ce que j'avance. Plût à Dieu que tous les hommes qui sont au monde pussent être ici présents pour m'entendre, ou que j'eusse la voix assez forte pour faire retentir jusqu'aux

(337) Erramus, inquam et nunquam excusatur quod Deus damnat. *De Spect.* c. 28.

(338) Hæc est veritatis integritas, et quæ ei de-

betur disciplina plenitudo, non immutare sententiam, nec variare jus eum.

extrémités de la terre cette vérité si importante! Il n'y a point, dit ce Père, de prescription contre les vérités de l'Évangile : ses lois ne peuvent être abrogées, ni par la longueur du temps, ni par la considération des personnes, ni par les privilèges des lieux. Jésus-Christ n'a pas dit, je suis la coutume, mais je suis la vérité (339). Non, messieurs, quand toute la terre serait généralement dans la corruption, quant tous les hommes qui sont au monde suivraient le train et les maximes du siècle; quand, depuis le premier jusqu'au dernier, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, il n'y en aurait pas un qui vécût selon les maximes de l'Évangile, la loi de mon Dieu n'a point pour cela perdu sa force, ni sa vigueur: elle subsiste par elle-même (340) et n'a point besoin de l'aveu et de l'approbation des hommes. Il n'y a rien au monde qui puisse prescrire contre la vérité.

Non spatium temporum. Quand il y aurait mille, dix mille, cent mille ans, si vous voulez, que la coutume serait de danser et commettre des immodesties, les jeunes hommes avec les filles; d'accumuler le plus de bien qu'on peut par des moyens ou justes ou injustes; de jurer le nom de Dieu à chaque parole qu'on dit, etc., ces coutumes d'enfer seront toujours des abus et des corruptions détestables, et non pas des coutumes légitimes.

Non patrocinia personarum. Ne faut-il pas, me direz-vous, faire distinction des personnes? Quoi! une dame de qualité sera-t-elle obligée d'observer la loi de l'Évangile comme une femme du commun? L'Évangile dit à la vérité qu'il faut faire pénitence si on veut être sauvé, qu'il faut se renoncer soi-même, se mortifier, jeûner, et embrasser les autres œuvres pénibles de la pénitence; mais cela se doit entendre, dites-vous, des solitaires, des prêtres, des religieux, ou tout au plus des pauvres et des artisans, et non pas des personnes de condition: il faut bien qu'ils se divertissent et qu'ils goûtent les délices que leurs richesses et leur qualité leur présentent. Quoi! une demoiselle jeune et délicate jeûnera le carême! Il n'y a pas d'apparence! Cela est bon pour les Chartreux ou pour les Capucins; mais pour elle, il n'y faut pas penser. Il est vrai que Jésus-Christ commande d'aimer ses ennemis, de pardonner les injures reçues, et de s'en point venger; mais, me direz-vous, il faut faire distinction de personnes. Quoi! un gentilhomme, un homme d'honneur aura reçu un affront de quelqu'un, et il ne s'en vengera pas, il ne donnera pas des coups de bâton, ou ne fera pas affront à celui qui l'a offensé, afin de réparer l'injure qu'on lui a faite, et il faudra qu'il pardonne à son ennemi comme le moindre bourgeois de la ville? Je sais bien, me dira un autre, que saint Pierre et

saint Paul, dans leurs Épîtres, et ensuite tous les Pères, conformément à l'Évangile, ordonnent aux filles et aux femmes chrétiennes de s'habiller modestement, et de ne donner occasion de péché à personne; mais ne faut-il pas entendre cela avec distinction? A la vérité une villageoise ou la fille d'un artisan n'aurait pas bonne grâce de vouloir faire la belle; mais ne faut-il pas qu'une fille de condition soit habillée comme les autres, et selon la mode; que son mouchoir de col soit de toile fine au travers de laquelle on puisse voir sa gorge; qu'elle voie les compagnies, qu'elle cajole, et quelle fasse l'amour comme c'est la coutume des filles de sa condition? Tout de même, quand vous criez contre les pères et les mères qui apprennent à leurs enfants à faire l'amour dès leur bas âge, à avoir de petits serviteurs et de petites maîtresses, et à découvrir leur gorge, afin que les filles s'y accoutument de bonne heure, cela se doit entendre des enfants du petit peuple, auxquels on doit apprendre à gagner leur vie, et non pas autre chose; mais il faut bien que les enfants de condition apprennent de bonne heure la galanterie et l'air du monde, afin que, quand ils seront plus avancés en âge, ils ne soient pas nouveaux dans les compagnies. Non, non, il n'en va pas de la sorte: *Non patrocinia personarum.* Il n'y a personne, ni pauvre, ni riche, ni grand, ni petit, ni gentilhomme, ni roturier, qui soit exempt d'observer la loi de mon Dieu; ni les princes, ni les rois, ni les empereurs, ni les monarques, ni les Papes ne s'en peuvent pas dispenser. Elle oblige également tout le monde, et, s'il y a quelque différence, c'est que les puissants, s'ils la violent, seront punis bien plus sévèrement que les petits (341).

Enfin, *Non privilegia regionum.* Il ne faut pas que vous disiez qu'il y a des raisons particulières en ce pays qui ne se rencontrent pas en d'autres; qu'il n'y a point de commerce, qu'on ne sait que faire de son argent, et qu'ainsi il semble qu'il est permis de le prêter à intérêt; que si on ne vendait les dimanches et les fêtes, on ne vendrait rien de toute la semaine; que si les barbiers et les notaires ne travaillaient ces jours-là, il faudrait qu'ils fermassent leurs boutiques, vu que la coutume du pays est qu'on vient à eux plus ces jours-là que d'autres; tout de même, qu'on ne doit pas se formaliser si on voit ici les filles un peu libres, qu'il n'y faut pas penser mal pour cela, et que c'est la coutume du pays. *Non privilegia regionum.* Vous pouvez avoir des privilèges pour quelque autre chose, pour quelque immunité; mais pour ne pas observer la loi de Dieu vous n'en avez point, ni vous, ni aucun pays qui soit au monde.

Malheur à toi, dit saint Augustin, fleuve, rivière, torrent, ou plutôt vaste océan de la

(339) Hoc exigit veritas, cui nihil prece-
re potest, non spatium temporum, non patrocinia personarum, non privilegia regionum. Christus se vertit in, non consuetudine dicit.

(340) Judicia Domini vera, justificata in semet-
ipsis. Ps. XVIII, 19.

(341) Potentes potenter tormenta patientur. S. p.,
V, 7.

coutume! Qui est-ce qui pourra résister à ton impétuosité, et ne seras-tu jamais mis à sec (342)? Et jusques à quand précipiteras-tu les hommes en cette mer orageuse et remplie d'écueils, dont il n'y a pas moyen de se retirer (343)? Levez-vous donc, vérité, dit encore Tertullien, levez-vous, paraissez aux yeux des hommes, et délivrez-vous de l'oppression que vous souffrez depuis si longtemps sans vous plaindre (344); ne justifiez aucune coutume, à moins qu'elle ne soit conforme à vos règles, puisqu'aussi bien, comme dit saint Augustin, une coutume qui n'est point appuyée sur la vérité n'est autre chose qu'une vieille erreur et un ancien abus (345).

Mais je ne puis mieux finir ce premier point que par une décision célèbre du droit canon en la dist. 2, chap. 1, du décret de Gratien, où, parlant de la coutume et des conditions qu'elle doit avoir pour être légitime, il est dit que rien ne peut passer en coutume légitimement introduite, s'il n'est conforme à la religion et à la discipline, et utile au salut des âmes, ce sont les termes du canon. Or dites-moi, de grâce, si la coutume de vendre les dimanches et les fêtes est conforme à la religion et à la sainteté de ce jour (346); si la coutume de ne point jeûner, ou de faire de grosses collations qui valent bien de bons soupers, est conforme à la discipline de l'Eglise; si la coutume de donner le bal, de s'entretenir les filles et les jeunes hommes ensemble, est utile au salut des âmes? Eh quoi! serait-il bien possible que ce qui est défendu par la loi de Dieu devint permis par le consentement des hommes? que ce qui n'a rien valu au commencement devienne bon avec le temps, et que ce qui est de sa nature essentiellement mauvais devienne juste et licite à force de le voir pratiqué et réduit en usage? Une chose deviendra-t-elle permise parce qu'elle est plus étendue, comme un embrasement cesse-t-il de l'être parce qu'il a consumé la moitié d'une ville? Non, non, ce que Dieu défend n'est jamais permis en quelque lieu et en quelque temps que ce soit (347), et il n'y a point de coutume qui puisse rien au contraire, ni qui mette en sûreté de conscience ceux qui la suivent. Mais, me dites-vous, à moins de faire comme les autres, on passe pour singulier; c'est, à quoi je vais répondre dans ma seconde partie.

SECOND POINT

Il ne faut pas craindre d'être singulier en ne suivant pas la coutume.

Je ne veux point dissimuler ni diminuer

(342) *Vae tibi, flumen moris humani! Quis resistet tibi quando non siccaberis? Confess., l. I, c. 16.*

(343) *Quousque volves Evæ filios in mare magnum et formidolosum?*

(344) *Exurge ig tur, veritas; exsurge, et quasi de patientia erumpes: nullum volo consuetudinem defendas.*

(345) *Consuetudo sine veritate nihil aliud est quam vetustas erroris.*

(346) *Dumtaxat quod religione conveniat, disci-*

par artifice la force des raisons qu'on apporte pour justifier la coutume; au contraire, je veux leur donner tout l'éclat et tout l'appareil qu'elles peuvent avoir. Eh quoi! me dira quelqu'un si je ne veux pas vivre selon la coutume et comme on vit ordinairement dans le monde; si j'évite les bals, les danses, les brelans, les cabarets, et les autres divertissements de la jeunesse, je serai marqué de singularité, je passerai pour un mélancolique et un homme de l'autre monde; on dira que je fais du réformé et du suffisant, et que je pense en savoir plus que les autres, puisque je ne fais pas comme eux. Les grands chemins, et qui sont les plus battus, ne sont-ils pas les plus assurés, et les détours et les voies écartées ne conduisent-ils pas souvent en des précipices? Ne vaut-il donc pas mieux m'accommoder au temps et aux lieux où je suis, et vivre selon le monde, puisque je suis dans le monde? Si j'étais religieux, je tâcherais de vivre comme un religieux; mais, puisque je suis dans le monde, je dois vivre selon les maximes et les coutumes du monde.

Il est vrai que, quand on est dans une communauté bien réglée ou avec des personnes qui mènent une vie vertueuse, il vaut mieux pour l'ordinaire se conformer aux autres et vivre comme eux que d'affecter une singularité vicieuse; mais, si vous vivez dans le monde, qui est tout corrompu, c'est une pure moquerie de vouloir suivre le dérèglement et la vie libertine des autres, sous prétexte de vivre comme les autres et d'éviter la singularité (348). Le Fils de Dieu dit de ses disciples, c'est-à-dire de tous les Chrétiens, puisqu'il n'est pas possible d'être véritablement Chrétien à moins d'être disciple de Jésus-Christ, qu'ils ne sont pas du monde, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas vivre selon les maximes et les coutumes du monde (349), comme on ne se croit pas obligé de vivre selon les coutumes d'un pays dont on n'est pas. Il nous donne le même avis par son Apôtre: *Prenez bien garde de vous conformer au monde* (350), à ses sentiments et à ses usages. Ce que le même apôtre pratiquait excellemment quand il dit de lui: *Le monde est mort pour moi*, comme je suis mort au monde (351); et comme il me méprise et ne se soucie pas de moi, de même je ne fais aucun compte ni de son mépris ni de son estime. Il se moque de moi, je me moque de lui; il me traite de fou, je le traite d'insensé.

Il faut, dites-vous, vivre comme les autres. Mais est-ce le propre, je ne dirai pas d'un chrétien, qui doit vivre selon la foi, mais d'un homme sage, de se laisser empor-

plier congruat, quod saluti proficiat.

(347) *Nusquam et nunquam excusatur quod Deus damnat.*

(348) *Mundus totus in magno positus est. I Joan., V, 19.*

(349) *De mundo non sum. Joan., XVII, 16.*

(350) *Noli conformari huic sæculo. Rom., XII, 2.*

(351) *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. Gal., VI, 14.*

ter au torrent, et de n'avoir point d'autre raison pour justifier ses actions sinon que les autres font la même chose? C'est aux bêtes brutes et à de certains animaux de bande, et non pas à des hommes raisonnables, de ne point regarder où il faut aller, mais seulement où les autres vont. Hélas! dit excellemment Sénèque, nous ne consultons pas la raison pour le règlement de notre vie, mais l'exemple (352). Nous faisons comme un troupeau de chèvres ou de moutons, nous suivons ceux qui vont devant, sans savoir où ils nous mènent; nous allons par où l'on veut, et non par où il faut aller (353). Sur cette confiance aveugle on tombe dans l'erreur les uns avec les autres, et on se laisse conduire, non pas par un guide assuré, mais étant appelés, sans savoir où, par un bruit confus et par un gros de voix, qui crient que c'est la coutume, et que c'est ainsi qu'il faut vivre. Ensuite on ne se met plus en peine de rien craindre ni de rien examiner; mais, sans autre réflexion, on chemine en troupe comme les bêtes les plus stupides: ceux qui vont devant ne demandent pas par où il faut aller, et ne laissent pas d'avancer toujours, parce qu'ils en suivent d'autres, et sont suivis de tout le reste; et ceux qui viennent après ne s'informent pas s'ils vont bien, parce qu'ils s'en rapportent aux premiers, et sont encore poussés par les seconds. On se pique en ce siècle de sagesse et de force d'esprit; mais quelle plus grande faiblesse peut-on trouver, pour ne pas dire quelle plus grande folie, que de ne prendre pour la règle de la conduite de sa vie que le mauvais exemple des autres! Quand il est question de choisir, en toute matière, dit saint Augustin, on cherche toujours le meilleur. S'il faut avoir des étoffes, des meubles, des terres, et toutes les autres choses qu'on achète, on veut toujours avoir les meilleures, on les considère de près, on les examine avec soin, on prend le conseil de ceux qui sont expérimentés, et on emprunte, pour ainsi parler, la vue et le jugement de ceux qui s'y connaissent le mieux; mais, ce qui est certainement déplorable, quand il s'agit de mener une vie véritablement chrétienne, on ne se met pas en peine d'avoir le meilleur et le plus assuré; on ne veut rien au-dessus du commun, on se fie au sentiment du vulgaire, l'exemple du premier venu gouverne, et on croit vivre assez bien quand on vit comme les autres. Et cependant, quoi que puisse dire et quoi que puisse faire tout le monde ensemble, il est certain que de la bonne ou mauvaise vie dépend l'heureuse ou la malheureuse éternité.

Mais il n'est pas possible, dites-vous, que tant de personnes ensemble se trompent. Mais c'est ce qui vous trompe vous-même.

(352) Non ad rationem, sed ad similitudinem vivimus.

(353) Pecudum more sequentes antecelentem gregem, pergentes non quo confum est, sed qua nunt.

(354) Non tam bene cum rebus humanis agitur,

Et ne savez-vous pas qu'il n'y a rien de si sujet à l'erreur que l'opinion commune et populaire, ni rien de si corrompu que le jugement? Il y en a certainement très-peu qui sachent en quoi consiste la véritable vertu; et encore de ceux-là qui le savent il y en a très-peu qui vivent selon cette connaissance. N'ayons pas si bonne opinion des choses humaines, dit Sénèque; elles ne sont pas en si bon état que ce qui est le meilleur agréé à la plupart des hommes (354). Il n'y a pas de meilleure marque qu'une chose ne vaut rien que quand la plupart du monde la pratique, vu que le chemin de la vertu est suivi par très-peu de personnes. Si nous voulons donc ne nous pas tromper, regardons les choses en elles-mêmes, et non pas dans l'opinion des hommes, et cherchons ce qui est le meilleur, et non pas ce qui se pratique le plus ordinairement (355); et si ce ne serait pas être sage, mais plutôt la dernière de toutes les folies, de vous précipiter dans un abîme où plusieurs personnes se jetteraient en foule, par cette seule raison que vous voulez faire comme les autres, n'est-ce pas aussi la dernière de toutes les extravagances de vouloir vous damner de compagnie et vous précipiter dans l'abîme du souverain malheur, sous prétexte que vous n'êtes pas meilleur que les autres, et que vous voulez vivre comme eux?

Il est vrai que les grands chemins, et ceux qui sont les plus battus, sont les plus assurés; mais cela s'entend dans les voyages de la terre, et non pas dans le chemin du ciel ni en la pratique de la vertu. Il s'en faut beaucoup que dans le chemin du ciel il faille prendre les mêmes règles que dans les voyages de la terre, dans lesquels, si vous suivez les adresses qui sont mises sur les grands chemins, ou si vous interrogez les habitants des lieux, il est difficile de vous égarer; au lieu que dans le chemin de la vertu ou du vice le plus commun et le plus frayé est celui, comme j'ai déjà dit, qui trompe davantage. Nous pouvons dire plus justement en ce temps ce que l'Écriture sainte dit de Jahel, un des Juges d'Israël: qu'il n'y a point de sûreté dans les grands chemins, et que si on veut effectivement se sauver, il faut marcher par les sentiers détournés (356). Non certainement, nous assure le Fils de Dieu dans l'Évangile, le chemin large et spacieux, où la plupart du monde entre, n'est pas celui qui nous conduit sûrement, mais qui nous mène à une perte assurée. Mais si vous voulez marcher dans le chemin qui conduit à la vie, il faut prendre celui qui est fort étroit, et qui est suivi de très-peu de personnes. Ouvrez, messieurs, ouvrez un peu les yeux à ces vérités, ne soyez pas toujours aveugles aux lumières du ciel, et laissez-vous persuader

ut quæ meliora sunt pluribus placeant.

(355) Argumentum pessimi turba est. Queramus igitur quid optimum factu sit, non quid usitatisimum.

(356) In diebus Jahel qui verunt seminare, ambulaverunt per calles devios.

à la vérité mo fois en votre vie. Ce train de vie ordinaire du monde, ces coutumes que vous appelez le chemin battu et frayé, qu'est-ce autre chose sinon ce chemin large et spacieux qui conduit à une perte inévitable? Et cette façon de vie de ceux qu'on appelle mélancoliques, qui ne se trouvent à aucun divertissement, qui trouvent à redire à tout, et qui ne suivent point les maximes corrompues du monde: n'est-ce pas ce chemin étroit et peu fréquenté qui conduit à la vie? N'ai-je donc pas eu raison de dire que vous avez auéanti le commandement de Dieu à cause de votre tradition (357)?

Mais, pour répondre en un mot à tout ce que vous pouvez alléguer pour justifier la coutume, c'est que le procès de votre éternité ne sera pas jugé selon la coutume ou de Paris, ou de Lyon, mais selon les maximes du christianisme et selon les règles de l'Evangile. Non, ne vous y trompez pas, l'Eglise n'est pas devenue un pays de coutume, où l'on ne doit plus juger les fidèles comme par le temps passé, selon le droit écrit de l'Evangile. Ce fondement subsiste toujours, et toutes les coutumes des hommes n'ébranleront jamais cette ferme colonne de la vérité.

Aimez vos ennemis (358), par exemple; voilà une règle de l'Evangile; prêtez votre argent sans en prétendre aucun profit (359); malheur aux filles et aux femmes qui donnent occasion de péché à qui que ce soit (360)! Voilà les règles de l'Evangile, voilà les lois selon lesquelles vous serez jugés, voilà votre arrêt définitif, auquel il n'y a rien à opposer. Si vous ne suivez pas ces règles et ces lois, votre procès est infailliblement perdu; vous n'entrerez jamais dans le ciel. *Les hommes ont coutume de dire que de certains crimes sont peu de chose. C'est qu'ils les pèsent, non pas dans la juste balance des divines Ecritures, mais dans la balance trompeuse de leurs coutumes. Car, dès que quelque espèce de crime a enivré une multitude, on ne l'examine plus. Ainsi ces oracles des saintes Ecritures sont proposés aux hommes comme des miroirs sûrs pour y découvrir la gravité de quelque péché que ce soit; et cependant l'aveuglement et la corruption des mœurs sont causes qu'on ne consulte point ces miroirs fidèles* (361). Ainsi, quand vous me feriez mille objections: — mais c'est la coutume, on n'a jamais fait autrement; un tel m'a dit que je pouvais faire telle chose, — je n'ai rien autre chose à vous répondre sinon que l'Evangile est notre règle, et non pas la coutume, et que, si vous suivez celle-ci et non pas celui-là, vous êtes

infailliblement perdus. Qu'on vous élargisse la conscience tant qu'on voudra; qu'on autorise vos usures, vos danses, vos assemblées dangereuses, la loi de Dieu ne perd rien pour cela de sa force ni de sa vigueur, et vous n'êtes en rien moins obligés de l'observer.

Mais, grâce à mon Dieu, ces coutumes du monde n'ont jamais été si généralement établies, qu'elles n'aient toujours été contestées par de bons confesseurs et par les prédicateurs, qui sont autant de commissaires députés de la part de Dieu pour réformer la coutume. La vertu même et la vérité ne sont pas entièrement bannies du monde. Dieu se réserve un bon nombre de personnes qui n'adorent pas l'idole du monde et de la coutume (362). Vous savez que plusieurs de même état et de même condition que vous ne se laissent pas emporter au torrent de la corruption. Ils vivent dans un esprit de retraite et de pénitence, dans une frugalité honnête, dans une modestie édifiante, et dans une humilité tout à fait chrétienne. Vous ne manquerez pas même de personnes de science et de piété qui vous enseigneront les véritables maximes du christianisme, et vous exhortent à les suivre. Mais si par malheur, ce que je prie Dieu de ne pas permettre, il se trouvait quelqu'un qui vous dit de ne vous mettre pas tant en peine, que les prédicateurs sont trop rigoureux; qu'ils sont ennemis des divertissements des honnêtes gens, que vous pouvez continuer sans rien craindre votre vie mondaine, et faire comme les autres, qui vous valent bien: ne le croyez pas, ne le croyez pas, encore une fois ne le croyez pas.

Oui, messieurs, je vous le dis publiquement, si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous sauver en suivant les coutumes du monde, en accordant tout à vos sens et à vos divertissements; en passant les journées à jouer, à danser, à faire bonne chère, à boire dans un cabaret, et autres exercices semblables; en un mot, en vivant selon la coutume du monde: quand même celui-là semblerait être un saint et faire des miracles, ne le croyez pas, sa sainteté serait trompeuse, et ses miracles faux et contrefaits. Que dis-je, un homme: quand même un ange du ciel, oui, un ange descendrait sur la terre pour vous dire autre chose, non pas que ce que je vous ai dit, car qui suis-je pour ne pas me tromper? mais que ce que Jésus-Christ vous a enseigné dans son Evangile, qu'il soit anathème et excommunié.

Oui, chrétiens, c'est dans l'Evangile que nous devons prendre les règles de notre vie, c'est

(557) Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

(558) Diligite inimicos vestros. *Math.*, V, 44.

(559) Mutuum date nihil inde sperantes. *Luc.*, VI, 54.

(560) Vae mundo a scandalis. *Math.*, XVIII, 7.

(561) Solent dicere parva hæc esse crimina, pensant ea non in statera aequa divinarum Scripturarum, sed in statera dolosa concupiscentium suorum. Quod quid enim sceleris et iniquitatis inclinet

multum linem, amittit examinis veritatem. Sed ideo sunt tanquam sincerissimum speculum proposita hominibus oracula cælestium paginarum, ut ibi quisque videat quo libet peccatum sit: quod forte rancorem est et male viventium cæco more contumit. *Atc. ep. contra Parm.*, l. III, c. 2.

(562) De clinquam mihi in Israelum septem millia virorum quorum gentia non sunt incurvata ante Bæth. III *Reg.*, XIX, 18.

dans cette source toute pure et qui n'est point sujette à être corrompue, que nous devons puiser les vérités, non-seulement qui regardent la foi, mais encore celles qui regardent les mœurs. Que les hommes fassent ce qu'ils voudront, que les mauvaises coutumes s'autorisent autant que vous voudrez, qu'on vous dise ce qu'il vous plaira pour flatter vos inclinations vicieuses, les règles de l'Évangile sont inaltérables et ne sont point sujettes au changement. Que le ciel même et la terre passent, dit Jésus-Christ, ses paroles ne passeront point (363). C'est là qu'il faut élever nos yeux, sans les détourner sur ce que fait le monde. Nous devons remonter à sa source, sans nous arrêter aux eaux corrompues, je veux dire aux vices des Chrétiens de ce temps. Nous devons nous condamner ou nous absoudre, non pas selon ce qui se pratique maintenant, mais selon la vérité en elle-même. Et c'est là, et non point ailleurs, que nous devons chercher et ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter, non pas dans nos coutumes et dans nos traditions, qui tendent presque toutes à violer la loi de Dieu.

Si nous sommes véritablement disciples de Jésus-Christ, non-seulement nos coutumes ne l'emporteront pas par-dessus la loi de Dieu, mais encore nous résisterons de tout notre pouvoir à celles qu'on voudrait introduire. Tant s'en faut que ce soit une raison de se déclarer contre Dieu parce que tout le monde le fait, qu'au contraire c'est un puissant motif pour prendre son parti. Quand est-ce qu'un sujet témoigne mieux sa fidélité à son roi que dans une révolte générale ? une femme l'amour à son mari, que quand il est abandonné de tout le monde ? De même, etc. Quoiqu'il n'y ait aucun Chrétien qui ne soit obligé à ce devoir autant qu'il le peut, néanmoins cette obligation regarde particulièrement ceux qui sont en quelque autorité, ou ecclésiastique, ou séculière ; car, comme ils sont chargés du soin du bien public, ils doivent arrêter autant qu'ils peuvent les mauvaises coutumes et s'opposer de toutes leurs forces à celles qu'on voudrait introduire de nouveau, comme au plus grand mal qui puisse jamais arriver au public. Que ne devraient-ils donc pas faire pour empêcher absolument que les cabarets ne fussent ouverts au moins pendant l'office divin, qu'on ne fit les fêtes de ces danses publiques et scandaleuses, qu'on ne tint point les boutiques ouvertes, et qu'on ne vendit ni achetât en ces jours consacrés au service de Dieu, puisqu'ils seront responsables de tous les péchés qui se commettent, qu'ils pourraient empêcher s'ils avaient un peu de zèle pour la gloire de Dieu et pour l'exécution des ordonnances du roi. Dieu dans le prophète Ezéchiel fait un sauglant reproche de cette négligence à

ceux qui sont dans les charges publiques : Vous ne vous êtes point élevés contre les abus qui se sont introduits, et ne vous êtes point opposés comme une forte muraille à l'effort des mauvaises coutumes (364).

CONCLUSION.

C'est à vous, mon Dieu, qu'il faut s'adresser plutôt qu'aux hommes pour arracher ces détestables coutumes qui règnent maintenant avec tant d'empire parmi les Chrétiens. C'est vous, mon adorable Sauveur, qui vous appelez vous-même la vérité, et non pas la coutume : vous êtes la véritable voie par laquelle nous devons marcher (365) ; vous êtes la vérité que nous devons suivre et la vie qui nous doit animer ; faites que nous ne marchions pas par le chemin large et spacieux de la perdition ; que nous ne suivions pas la coutume au lieu de la vérité, et que nous ne demeurions pas dans la mort du péché. Détruisez, Seigneur, et anéantissez ces coutumes pernicieuses qui jettent tant de monde dans le précipice ; faites que les Chrétiens vivent conformément au nom qu'ils portent, qu'ils suivent vos maximes, et non pas celles du monde, et que le reproche que vous faites aux scribes et aux pharisiens ne s'adresse pas à eux (366) ; ou, s'il plaît à votre sagesse adorable et à votre divine providence de permettre ces désordres afin de mieux reconnaître ceux qui vous sont véritablement fidèles, préservez, mon Dieu, ces peuples qui m'écoutent et de cette peste et de cette contagion ; armez-les de fermeté et de constance pour résister courageusement aux maximes ordinaires du monde, remplissez-les d'un esprit extraordinaire de force pour ne pas se laisser aller au torrent de la coutume (367) ; et faites qu'au lieu de suivre ce chemin large et spacieux qui conduit à la mort, ils entrent dans ce chemin étroit et peu fréquenté qui conduit à la vie. Amen.

SERMON XIV.

DU SIXIÈME EMPÊCHEMENT A LA PÉNITENCE, QUI EST UN MAUVAIS DIRECTEUR.

Inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum. Cherchez quelque homme fidèle, qui puisse aller avec vous. (Tob., V.)

C'est ici le dernier empêchement à la pénitence dont j'ai dessein de parler, mais qui n'est pas le moindre ; c'est la dernière tentation, mais la plus dangereuse de toutes. Car enfin, comme il n'y a point de moyen plus sûr et plus efficace pour porter à la pénitence et au salut qu'un bon directeur, aussi n'y a-t-il rien de plus capable de détourner de l'un et de l'autre qu'un mauvais. C'est pourquoi le conseil le plus salutaire qu'on puisse donner en cette matière est celui que donna autrefois Tobie à son fils, qu'il envoyait dans une ville fort éloignée.

(365) *Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt. Math., XXII, 55.*

(364) *Nun ascenditis ex adverso, neque opposuistis mihi aium pro domo Israel. Ezech., XIII, 5.*

(365) *Ego sum via, veritas, et vita. Joan., XIV, 6.*

(366) *Virum tecis mandatum, etc.*

(367) *Spiritu principali confirma eos.*

Vous avez un chemin plus grand et plus difficile à faire que n'avait le fils de Tobie, savoir le chemin du ciel ; la route en est difficile, le chemin est rude et pénible, et depuis le péché il est fort embarrasé et fort difficile à tenir. Mais cherchez ce guide avec un très-grand soin, car vous en avez un très-grand besoin ; cherchez-le avec grande circonspection, car il faut bien choisir ; cherchez-le avec humilité, car il faut être dans la disposition de lui obéir. La nécessité vous oblige de le chercher, la prudence de le bien choisir, et la docilité de lui obéir. *Acte.*

Dessain du sermon.

1^{er} Point. La nécessité d'un directeur. — Dieu instruit les hommes par les hommes. — Nous sommes aveugles en ce qui nous regarde. — Un directeur est nécessaire à ceux mêmes qui sont avancés.

2^e Point. Les qualités d'un directeur. — La science. — La prudence. — La charité. — Il faut demander à Dieu ce directeur.

3^e Point. — L'obéissance qu'il lui faut rendre. — On doit plutôt obéir à un confesseur exact, qu'à un indulgent. — **Conclusion.**

PREMIER POINT.

La nécessité d'un directeur.

C'est un ordre établi de Dieu, et dans la nature, et dans la grâce, que les choses qui sont moins parfaites doivent être soumises à celles qui le sont plus. C'est cet admirable enchaînement des causes inférieures avec les supérieures qui compose toute l'harmonie du monde ; et c'est aussi cette mutuelle dépendance des membres entre eux qui forme l'une des plus grandes beautés du corps de Jésus-Christ. Comme les pieds, pour bien marcher, se doivent laisser conduire par les yeux, de même il est très-important à toutes sortes de personnes, mais principalement à celles qui commencent, de se soumettre à la direction de ceux que le Saint-Esprit a éclairés d'une plus grande lumière. C'est pourquoi tous ceux qui ont enseigné particulièrement aux âmes les moyens d'entrer dans les voies de Dieu, ont toujours établi comme une des règles les plus importantes de chercher un homme de bien, dont la lumière éclaire nos pas en ce chemin si difficile à tenir à ceux qui n'en connaissent pas bien encore toutes les routes. Saint François de Sales appelle cet avis l'avertissement des avertissements, et ne croit point, après Avila, qu'il y ait de voie si assurée que cette humble obéissance. Saint Bernard avait dit avec eux que celui qui se gouverne par lui-même est le disciple d'un sot maître (368).

C'est la conduite que Dieu garde ordinairement, de ne pas instruire les hommes par lui-même, mais de se servir pour cela du ministère et de l'entremise des autres hommes. Il veut, afin de nous faire connaître

notre néant et nous tenir dans l'humilité, que, quelque esprit que nous ayons, nous nous adressions à un autre qui n'en sait peut-être pas tant que nous, et, encore que nous soyons capables de la conduite de plusieurs choses, il veut néanmoins que dans celle de notre vie, nous nous conduisions par les lumières d'un autre. Nous voyons cette conduite admirable en la conversion du grand apôtre saint Paul, lorsqu'il fut abattu de son cheval et changé tout d'un coup de loup en agneau. Ce nouveau converti dit à Dieu, tout plein de zèle et de ferveur : Je suis prêt, Seigneur, à entreprendre pour votre service tout ce qu'il vous plaira de m'ordonner (369) ; il n'y a rien, pour rude et pour difficile qu'il soit, que je n'embrasse de toute l'étendue de mon cœur. Il semble qu'il fallait le prendre dans cette bonne disposition, et que c'était le temps propre pour lui enseigner les vérités les plus rudes et les plus difficiles du christianisme. Dieu le pouvait pleinement instruire de tout ce qu'il avait à faire ; il pouvait en un moment et par un rayon de lumière lui faire voir tout ce qu'il désirait de lui : il ne veut pas néanmoins se servir de ce moyen ; et, afin de garder sa conduite ordinaire, il l'envoie à Ananias pour apprendre de lui ce qu'il devait faire (370). La même conduite paraît en la conversion du centurier Cornélius, dont il est parlé aux Actes des apôtres. Dieu, par une miséricorde toute particulière, voulant l'attirer à la connaissance de Jésus-Christ, et récompenser ses prières et ses aumônes, en lui donnant la foi parfaite et explicite, qu'il n'avait auparavant qu'imparfaite et implicite, lui envoya un ange, qui lui commanda d'aller trouver saint Pierre afin de se faire instruire en la foi de Jésus-Christ et d'apprendre de lui toutes les autres choses nécessaires à son salut. Saint Augustin demande pourquoi Dieu, qui lui fait cette faveur si considérable que de lui envoyer un ange, ne le fait pas instruire par cet ange même, sans l'envoyer à saint Pierre. C'est, dit ce Père, que Dieu n'a pas coutume d'instruire les hommes par des anges, mais par des hommes.

Après cet ordre établi de Dieu, il n'y a rien qui nous fasse voir plus clairement la nécessité que nous avons d'un directeur que l'aveuglement dans lequel nous vivons pour ce qui nous regarde. Nous sommes merveilleusement éclairés pour les moindres fautes et les plus petits défauts de notre prochain, et nous sommes prodigieusement aveugles pour les nôtres : c'est-à-dire que nous prenons garde à ce que les autres font, et nous n'avons point les yeux ouverts sur ce que nous faisons nous-mêmes (371). Celui, dit encore saint Pierre Chrysologue, qui aperçoit jusqu'aux moindres défauts des autres ne voit pas les crimes qu'il commet lui-

(368) Qui se sibi magistrum constituit, stultus se discipulum subdit.

(369) Domine, quid me vis facere. *Act.*, IX.

(370) Ingredere civitatem et ibi dic-tur tibi quid

te oporteat facere. *Act.*, X.

(371) Aliena vitia in oculis habemus, nostra a tergo sunt. *SENEC.*

même (372). C'est la plainte générale des Pères de l'Eglise. Saint Basile, entre les autres, et saint Bernard après lui comparent ces personnes à l'œil, lequel voyant toutes choses, ne se voit pas lui-même; de même notre esprit voit très-distinctement les plus légères fautes des autres, et n'a pas la vue assez perçante pour découvrir ses propres défauts. Le Fils de Dieu s'en était plaint auparavant avec des termes assez forts : Pauvre aveugle pour toi-même, et clairvoyant pour les autres. *Tu vois la paille dans l'œil de ton frère et tu n'aperçois pas une poutre qui est dans le tien* (373). *Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et après cela tu verras comment tu pourras tirer la paille de l'œil de ton frère* (374). Puisque donc, étant aveugles en ce qui nous regarde, nous ne pouvons apercevoir nos défauts, nous devons avoir recours à quelqu'un qui nous les fasse voir; et comme un juge qui est ami d'une des parties est récusable, de même nous sommes trop amis de nous-mêmes et trop remplis d'amour-propre pour juger équitablement des fautes que nous commettons : nous devons donc les découvrir à un autre qui en juge sans passion et sans intérêt, et qui en fasse voir toute la laideur et toute la difformité.

Vous aurez peut-être peine à le croire; mais il n'y a rien de plus véritable, qu'il y a plus de sujet de bien espérer du salut d'un impie et d'un insensé que du salut de ces beaux-esprits et de ces personnes même spirituelles qui se persuadent qu'elles ont assez de sagesse pour se diriger et pour se conduire elles-mêmes. C'est le Saint-Esprit qui nous assure de cette vérité. Un homme ne saurait croire qu'il est capable de se conduire lui-même s'il ne s'estime prudent. Il ne peut pas s'estimer prudent s'il n'est présomptueux (375) et sa présomption est un plus grand obstacle à son salut que la méchanceté de l'impie, parce que celui-là voit sa misère, et l'orgueilleux ne la voit pas. Dieu fulmine des malédictions contre celui qui est seul; car quand il est une fois tombé il croupit dans l'ordure de ses péchés, n'ayant personne pour le secourir (376). L'état de saint Augustin dans sa jeunesse était déplorable : non-seulement il faisait le mal, mais il se vantait de celui qu'il n'avait pas fait; et il eût eu honte de passer pour plus sage que les autres. Quand il considère la cause de ses désordres, il les attribue à ce qu'il n'avait point de directeur. J'étais enfoncé, dit-il, dans les ronces et dans les épines du péché jusque par-dessus la tête, et il ne se trouvait point de main charitable pour m'en arracher (377).

Ce qui est arrivé à ce saint vous arrivera

sans doute si vous n'avez point de guide pour vous conduire : car, quand le démon vous attaquera, ce qu'il ne manquera pas de faire souvent, de qui prendrez-vous les armes nécessaires pour le combattre, si ce n'est des vieux capitaines qui connaissent toutes ses ruses? Quoi, vous irez à la guerre, et à une guerre aussi périlleuse que celle où il y va du salut, sans avoir appris le métier d'un bon maître? Ce maître, ce capitaine, est un sage directeur. Et saint Jérôme le juge si nécessaire pour repousser les forces du démon, qu'après avoir décrit dans l'une de ses épîtres l'adresse dont le supérieur d'un monastère s'était servi pour délivrer un de ses religieux d'une pressante tentation, il fait ensuite cette judicieuse réflexion : *S'il avait été seul, qui est-ce qui l'aurait aidé à remporter la victoire* (378)? Et vous croyez pouvoir surmonter un adversaire si terrible par votre seule prudence et par vos seules forces? Vous vous abusez certainement, vous n'arriverez jamais au ciel sans un guide; et vous ne devez pas vous mettre dans un chemin que vous ne connaissez point, à moins d'avoir un bon conducteur (379).

Non-seulement vous ne pouvez entrer en ce chemin sans guide, mais vous ne pouvez vous y conserver sans ce secours; et vous ne devez jamais être sans directeur, après même que vous y êtes entré. Croyez-vous qu'il vous suffise d'en avoir un au commencement de votre conversion, et qu'après il soit permis de vous conduire par votre propre jugement? Non, messieurs, cette erreur ne serait guère moins dangereuse que la première; et si les exemples ont plus de force pour vous convaincre que les paroles, voyez ce que devint Joas après avoir perdu son directeur. L'Ecriture sainte remarque que ce prince vécut saintement tant que le prêtre Joiada, qui le conduisait, fut avec lui; mais, après qu'il fut mort, les princes de Juda le flattèrent, et ne lui découvrirent pas ses défauts comme avait fait Joiada, et ce malheureux prince, se laissant charmer à leurs complaisances, permit qu'on abandonnât le culte du vrai Dieu. La même chose vous arrivera sans doute : tant que vous aurez un bon directeur, tel que nous le décrirons bientôt, il sera difficile que vous ne suiviez le chemin de la vertu; mais si vous venez à le perdre et qu'un flatteur prenne sa place, il vous gagnera par ses lâches complaisances, il vous conduira par un chemin égaré, et vous ne tarderez guère à quitter le véritable culte de Dieu.

Vous devez donc chercher un guide, si vous voulez vous sauver : les saintes Ecritures vous l'enseignent, les saints Pères vous en avertissent, les exemples vous en

(372) Sua cæcus ad crimina, ad aliena errata perlucet.

(373) Quid vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? *Matth.*, VII. 3.

(374) Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

(375) Vidisti hominem sapientem sibi videri; ma-

gis illo spem habebit insipiens. *Prov.*, XXVI.

(376) Vix soli! quia cum ceciderit non habet sublevantem se. *Eccle.*, IV, 10.

(377) Excesserant caput meum vepres libidinum, et nulla erat eradicans manus. *Conf.*, l. I.

(378) Ille si solus fuisset, quoadvix me superasset?

(379) Absque ductore non ingredietis viam quam nunquam ingres cæcus.

convainquent, la raison vous le persuade. Vous êtes bien aveugle si vous ne voyez pas clair parmi tant de lumière, et votre aveuglement doit être une des plus fortes raisons qui vous obligent à chercher la main d'un conducteur. C'est un grand malheur à un aveugle de n'avoir point de guide pour le conduire, mais c'en est un bien plus grand d'en avoir un qui soit aveugle lui-même, puisque, comme la Vérité éternelle, ils ne manqueront pas de tomber tous deux dans la fosse. Cherchez donc soigneusement un guide, puisque vous en avez si grand besoin; mais choisissez-le avec non moins de soin : choisissez-en un qui ait de bons yeux, je veux dire les qualités qui sont nécessaires pour bien conduire les âmes. Nous allons les examiner dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Les qualités d'un directeur.

Saint François de Sales, parlant des qualités que doit avoir un bon directeur, fait bien voir qu'ils sont très-rares quand il dit qu'il faut le choisir entre dix mille, et que, comme il ajoute, il s'en trouve moins que l'on ne saurait croire, qui soient capables de cet office. Il faut, dit ce saint prélat, qu'il soit plein de science, de prudence, et de charité; et si une de ces trois parties lui manque, il y a du danger.

La science est nécessaire à un directeur : car comment les ténèbres éclaireront-elles, et comment un aveugle pourrait-il servir de guide? Il faut que celui qui se mêle de gouverner les consciences soit rempli des vérités de notre foi, qu'il ait travaillé longtemps pour s'instruire lui-même avant que d'instruire les autres, et que l'étude et la piété soient jointes ensemble pour former cette doctrine qui lui est nécessaire. Vous devez donc choisir un directeur qui passe pour savant dans le jugement, je ne dis pas du peuple, qui se trompe dans ses opinions, mais des habiles gens; autrement vous vous fiez à un aveugle qui vous perdra. Je ne sais ce que je dois déplore davantage dans cette occasion, ou votre peu de jugement, de donner votre âme au premier venu sans aucune circonspection, ou la hardiesse, pour ne pas dire la témérité de ces directeurs qui, étant à peine prêtres depuis deux jours, s'ingèrent dans un emploi dont la charge, selon le sentiment de saint Bernard, serait redoutable aux anges mêmes. Aveuglement épouvantable : ils promettent ce qu'ils n'ont point, ils font profession de ce qu'ils ne savent pas, et ils veulent enseigner ce qu'ils ne savent pas. Si un juge fait perdre un procès par son ignorance, il est obligé de restituer le dommage qu'il a fait souffrir à la partie intéressée. Un confesseur est juge dans son tribunal : s'il perd une âme par son incapacité, il en répondra âme pour âme : *Parce que*, disait un prophète au roi Achab, *vous*

avez laissé aller un homme qui méritait la mort, votre vie répondra de la sienne (380).

Je vous dis la même chose, confesseur ignorant, qui ne possédez nullement la science de l'Église et qui vous contentez de lire quelque nouveau casuiste, parce que, par ignorance ou par complaisance, vous avez donné l'absolution à celui qui en était indigne. Votre âme répondra de la sienne, et vous rendrez compte au souverain juge de cette sentence injuste que vous avez prononcée. Mais vous qui vous fiez à ce directeur, ne faites-vous pas voir que vous apportez une négligence horrible pour les affaires de votre salut, puisque vous n'en usez pas ainsi pour vos affaires temporelles? Choisissez-le donc entre mille, et prenez garde qu'outre la science qui s'apprend dans les livres il ait aussi celle qui s'apprend aux pieds d'un crucifix; qu'il soit pieux, qu'il soit dévot, qu'il soit saint. Car comment vous porterait-il à Dieu, s'il n'y allait pas lui-même? vu qu'on ne se met guère en peine du salut des autres quand en n'a pas soin du sien propre. Un directeur de cette nature n'aura garde de se raidir contre vos péchés; il sera lâche et complaisant; il excusera vos passions; il ignorera ou vous cachera les vérités qui vous seraient nécessaires; il couvrira les dangers qui vous environnent; il trouvera bon tout ce que vous faites. Mais écoutez ce que Dieu dit de ces lâches complaisants : *Malheur à vous lorsque les hommes diront du bien de vous* (381). Vous vous jetez aux pieds d'un confesseur; vous vous accusez d'avoir passé la plus grande partie de votre temps dans le jeu ou dans l'oisiveté, de vous être ajustés pour plaire au monde, d'avoir dit quelques paroles de médisance, et d'autres péchés plus considérables. Votre confesseur vous dit qu'il n'y a pas grand mal à cette perte de temps; que les personnes de qualité ne savent à quoi s'occuper, qu'il est bien difficile de converser sans dire quelque chose au désavantage du prochain, que vous n'avez pas mauvaise intention quand vous vous ajustez; qu'après tout, ceux qui regardent de si près aux choses ne considèrent pas assez la fragilité humaine, et que quand on est dans le monde on ne peut pas s'empêcher de suivre le train du monde. Ah! messieurs, c'est un homme qui vous parle, c'est un homme qui vous bénit, et le Fils de Dieu prononce malheur contre vous, si les hommes vous bénissent.

Cette science qui est nécessaire à un directeur doit être accompagnée de prudence, mais de cette prudence de l'esprit que saint Paul oppose toujours à la prudence de la chair. Un directeur qui aura cette véritable prudence de l'esprit ne jugera point des choses par les jugements corrompus des hommes; mais, selon l'avis de l'Apôtre, il jugera des choses spirituelles par des règles spirituelles (382). Il ne pèsera point la bonté

(380) Quia dimisi istum virum dignum morte, erit anima tua pro anima ejus. III Reg., XX, 42.

(381) Vae cum benedixerit tibi homines. Luc.

VI, 26.

(382) Spirituallibus spiritualia comparantes. I Cor., II, 15.

ou la malice des actions dans la balance trompeuse de la coutume, mais dans la balance fidèle des enseignements divins; il aura toujours dans l'esprit l'obligation et la nécessité de satisfaire à la justice de Dieu après avoir violé l'alliance du baptême; il tâchera autant qu'il lui est possible que l'appareil soit proportionné à la plaie et que la pénitence égale le crime, selon la doctrine des Pères et du saint concile de Trente; enfin il jugera des arbres plutôt par les fruits que par les feuilles, selon le précepte de l'Évangile, c'est-à-dire qu'il examinera la disposition des âmes plutôt par les actions que par les paroles.

Combien y a-t-il de directeurs qui manquent à cette prudence chrétienne qui sait appliquer aux plaies de l'âme les remèdes convenables? Combien y a-t-il de ces directeurs accommodants qui, comme dit saint Basile après saint Paul, *altèrent et falsifient les enseignements des prophètes et des Écritures en y mêlant leurs propres pensées et les inventions de leur esprit, ce qui cause la perte des âmes; qui, par de lâches complaisances, par des flatteries basses, et des douceurs affectées, nourrissent les vices et les passions des âmes mondaines qui s'adressent à eux; et qui, pour les entretenir dans la mollesse, dans les délices et dans les voluptés où elles ont accoutumé de vivre, et dans lesquelles elles veulent persister, éternent la vigueur de l'Évangile et la sincérité des Écritures par les interprétations molles qu'ils y donnent et par les adoucissements qu'ils y apportent. Et, pour gagner ainsi les bonnes grâces et l'amitié de ces âmes efféminées qui veulent être traitées de la sorte, ayant cette tromperie agréable, ils contribuent à les corrompre davantage, et, au lieu de procurer leur conversion et leur salut, ils les aident à se damner agréablement.* Voilà comment ce grand saint parle de ces faux conducteurs, de ces aveugles qui se mêlent de conduire d'autres aveugles, et lesquels pour cette raison il ne craint point d'appeler des meurtriers et des homicides, non des corps, mais des âmes; qui par des fourberies et par des impostures frauduleuses ôtent la vie aux âmes simples, en s'armant et se servant à cette fin, comme ils feraient d'une épée, de discours accommodés et ajustés selon la sagesse du siècle; qui ont une apparence de bien et de probabilité et de vraisemblance, mais qui font dans les âmes des plaies profondes et mortelles. Voilà la fausse prudence dont se servent plusieurs directeurs pour endormir leurs pénitents dans le mal. Mais la véritable prudence consiste à appliquer à ces pauvres malades des remèdes qui soient capables de les guérir, et non pas qui couvrent seulement leurs plaies, au lieu de leur donner une santé parfaite.

Il est vrai qu'un confesseur doit être extrêmement charitable, qui est la troisième qualité que saint François de Sales demande;

que la douceur et la bonté sont ses propres caractères, et que, comme c'est le propre de Dieu de pardonner, et que le confesseur tient sa place dans ce tribunal de miséricorde, il doit avoir des entrailles de pitié pour ces pécheurs qui viennent l'implorer. Mais il est vrai aussi qu'il doit imiter la conduite de Dieu dans la rigueur de sa justice aussi bien que dans son excès de charité, et que, si Dieu se laisse toucher à ceux qui sont vivement touchés de leurs fautes, il tient ferme contre les cœurs endurcis. On peut à la vérité s'accommoder à la faiblesse des pécheurs, mais en telle sorte néanmoins qu'on ne les flatte pas et qu'on n'entretienne pas leur faiblesse. Le confesseur se doit considérer comme un ami à l'égard de son ami, qui souffre tout ce qu'il peut souffrir, mais qui préfère un avertissement nécessaire à une complaisance pernicieuse. Il se doit considérer comme un médecin à l'égard de son malade, qui touche son mal avec toute la douceur qui lui est possible, mais qui ne cache pas ou qui ne couvre pas seulement une blessure qu'il doit guérir. Enfin il se doit considérer comme un homme qui est debout à l'égard d'un enfant qui est tombé par terre, qui s'abaisse afin de le relever, mais qui ne s'abaisse pas tellement avec lui, qu'il se laisse tomber sur lui. C'est en cela que consiste la charité d'un directeur, et non pas à flatter les pécheurs et les endormir dans leur mal.

Saint Augustin dit que le vrai pasteur est une colombe, et que le faux pasteur est un loup. La colombe, dit-il, a sa colère, et elle reprend quelquefois avec sa force. Le loup, au contraire qui, pour mieux séduire, s'est revêtu de la douceur de la brebis, n'a que de la complaisance pour celui qui pêche. Mais la colombe nous aime lors même qu'elle s'élève contre nous, et le loup nous hait lorsqu'il nous flatte. Pasteur lâche, dit le même Père en un autre endroit, tu as pris la fuite, quoique tu sois demeuré auprès de ton troupeau (383).

Quelquefois un de ces confesseurs fausement charitables et véritablement complaisants dit à son pénitent qui a commis des péchés énormes et en grand nombre: N'appréhendez rien, ne vous inquiétez point, vivez joyeux et content. N'aurait-on pas bonne grâce de dire à un prisonnier qui aurait attenté à la personne du roi et qui serait en danger d'être rompu tout vif sur la roue ou tiré à quatre chevaux: Mon ami, ne vous troublez pas, n'entrez en aucune inquiétude, demeurez en repos, réjouissez-vous. Voilà un pécheur qui est criminel de lèse-majesté divine, qui a attenté plusieurs fois à la très-adorable vie de Dieu, qui est en danger d'être brûlé tout vif durant une éternité tout entière, et on lui dit: Ne vous affligez pas, ne vous troublez pas, etc.

C'est donc la charité seule qui doit faire agir le confesseur, et non pas l'espérance

(383) Columba amant, et quando rixatur; lupus odit, et quando blanditur. Fugisti quia tacuisti, tacuisti quia timuisti.

d'aucun présent ni la vue d'aucune prétention temporelle. Il sait que, s'il recevait des présents de vous, ce serait s'engager en quelque manière, et perdre la liberté qu'il doit avoir de vous dire les choses comme il est obligé. Il sait combien les présents ont de force pour aveugler le jugement même des plus éclairés; que celui qui en a reçu ne voit plus les objets tels qu'ils sont en eux-mêmes; qu'il n'a plus les mêmes yeux qu'il avait auparavant, et que son jugement, obscurci, n'a plus la lumière nécessaire pour vous bien conduire. N'est-il pas vrai que depuis que vous avez fait quelques présents à votre confesseur il vous traite avec plus d'indulgence, il ne vous fait pas de grandes querelles pour vos danses, vos assemblées dangereuses et vos gorges déconvertes; qu'il trouve des prétextes pour pallier vos usures, et qu'il fait tout ce qu'il peut afin que vous ne vous retiriez point mécontents de lui et n'alliez point vous confesser à un autre? Ne faites donc jamais, si vous me croyez, aucun présent à votre confesseur, afin de lui laisser toute la liberté qui lui est nécessaire pour vous dire les choses qu'il est obligé: ou bien, si vous voulez lui en faire quelque'un, servez-vous pour cela de quelque personne fidèle, qui ne lui dise point de quelle part il vient, afin qu'il conserve toujours sa liberté. Mais vous seriez bien fâchés d'agir de la sorte, et vous croiriez votre présent perdu si votre confesseur ne savait s'il vient de vous; ce qui fait bien voir que vous ne cherchez pas à reconnaître les services qu'il vous rend, mais à le corrompre et l'obliger à vous flatter.

Si un confesseur qui aime les présents n'a pas la charité, celui-là l'a encore moins qui ne se répand pas indifféremment à tout le monde, mais qui ne se plaît d'entendre les confessions que des grands et des riches; qui assiste volontiers à la mort des personnes de qualité, et jamais ou fort rarement à celle des pauvres; qui témoigne de la peine lorsqu'une dame qui avait coutume de se confesser à lui va se confesser à un autre; qui refuse de confesser quelque pauvre artisan ou les personnes de la campagne, ou, s'il les entend en confession, les expédie en demi-quart d'heure, au lieu qu'il s'amuse les heures entières avec une demoiselle deux ou trois fois la semaine. Certainement un confesseur qui agit de la sorte fait bien voir qu'il n'a pas de charité, qu'il ne cherche point ses intérêts, et par conséquent qu'il manque de l'une des principales qualités que saint François de Sales demande dans un directeur.

Mais où en trouverons-nous, me direz-vous, un qui ait toutes ces qualités? J'avoue avec saint François de Sales, comme j'ai déjà dit, qu'ils sont fort rares, qu'il faut les choisir entre dix mille, et qu'il s'en trouve moins que l'on ne saurait croire. J'ose dire néanmoins que, nonobstant la rareté et la difficulté qu'il y a, l'on en trouvera infailli-

blement si on le désire et si on le demande à Dieu de bonne sorte. Car, comme il doit être l'homme de Dieu, c'est-à-dire un homme qui doit tenir à notre égard la place de Dieu, il faut que ce soit Dieu même qui le forme et lui donne les vertus et les qualités que requiert un si excellent office. Que si c'est à Dieu à le former, il faut aussi qu'il nous le donne; c'est pourquoy il faut le lui demander à force de prières, de soupirs, et de larmes, par des jeûnes, des aumônes, et toutes sortes de bonnes œuvres. Il faut, outre cela chercher et s'enquérir avec soin qui sont entre ceux qui se mêlent de conduire les âmes les plus prudents, non selon le monde, mais selon Dieu, les plus éclairés dans la science des saints, les plus savants dans les Ecritures et dans la science de l'Eglise, les plus détachés du monde et des biens temporels, et les plus unis à Dieu: et il y a tout sujet d'espérer que Dieu écouterà vos prières, bénira votre recherche, et vous fera trouver cet homme qui vous est si nécessaire. Mais, si vous cherchez à être trompé, si vous allez d'église en église, de confessionnal en confessionnal, jusqu'à ce que vous ayez trouvé un confesseur à votre mode, qui vous flatte dans vos inclinations corrompues, qui ne vous dise rien qui ne vous soit agréable, qui n'approfondisse pas tant les choses, et qui ne voie pas si clair dans vos affaires, Dieu, par un très-juste et très-adorable, mais très-sévère et très-effroyable jugement, permettra que vous trouverez ce que vous cherchez, et que vous tomberez entre les mains d'un misérable flatteur, complaisant et intéressé, qui vous damnera et se damnera avec vous: *Vos prophètes*, disait le prophète Jérémie, en pleurant la ruine de la ville de Jérusalem, *ont eu pour vous des visions fausses et extravagantes, et ils ne vous découvriraient point votre iniquité pour vous exciter à la pénitence* (384).

Je dis qu'il vous damnera, car, si votre confesseur vous trompe et vous élargit la conscience, vous ne serez pas pour cela justifié devant Dieu. Jésus-Christ, comme j'ai souvent répété, dit que si un aveugle conduit un autre aveugle tous deux tomberont dans la fosse. Dieu dit par son prophète Ezéchiel: *Si celui que j'ai mis en sentinelle voit le glaive de ma justice venir fondre sur quelque pécheur et ne l'avertit pas, le pécheur mourra dans son iniquité, et je demanderai compte de son âme à celui que j'avais mis en sentinelle*. Le confesseur est au confessionnal comme dans une sentinelle, où Dieu l'a mis pour avertir le peuple chrétien de ce qui est contraire à son salut. S'il vous permet le bal, la perte du temps au jeu, le luxe en habits, les cajoleries; de prendre des intérêts de votre argent; s'il ne vous avertit que l'épée de la vengeance de Dieu tombera sur vous, Dieu, à la vérité, lui demandera compte de votre âme, mais vous ne laisserez pas d'être condamné: car il ne dit pas

(384) *Propheta tui viderunt tibi stulta et vana, nec aperiebant iniquitatem ut te ad penitentiam provocarent. Thren., II, 14.*

seulement, je demanderai compte de cette âme à la sentinelle, mais il dit aussi que le pécheur mourra dans son iniquité.

Et certainement ce ne serait point un si grand mal de n'avoir point de confesseur que d'en avoir de la sorte, dont le même prophète Ezéchiel investissait contre ces directeurs complaisants me fournit une belle comparaison : *Lorsque mon peuple bâtissait une muraille, ils l'ont enduite avec de la boue sans y mêler de la paille* (385). Tant qu'une muraille n'est pas encore enduite, si elle a quelque crevasse ou quelque autre défaut, il est visible, l'on y remédie, ou l'on ne demeure pas dans la chambre où il y a du danger; mais quand elle est enduite de chaux, tous les défauts sont couverts, elle est belle et agréable à la vue, et l'on demeure dans la chambre sans rien craindre. Ce riche était toujours en peine de ce qu'il reçoit des présents, des repas, ou des intérêts de l'argent qu'il a prêté; ce vindicatif était en scrupule de ce qu'il ne salue pas son proche parent qui l'a désobligé; ce voluptueux, de ce qu'il demeure toujours dans la maison où il y a une occasion prochaine de péché; cette dame avait des remords de conscience de se trouver au bal, à la comédie et à toutes les assemblées mondaines; mais depuis qu'un confesseur a comme enduit la muraille, qu'il leur a formé une conscience à la mode, ils ne sont plus en peine, et se tiennent tout à fait assurés : *Ils annoncent la paix, et il n'y a point de paix* (386) : cette fausse paix est une véritable guerre, et une cruelle persécution.

Il y a deux sortes de persécutions, dit le Vénérable Bède, l'une des tyrans, l'autre des complaisants; mais la seconde est beaucoup plus à craindre que la première : dans celle-là le tyran fait mourir le corps du martyr et envoie son âme au ciel, au lieu que le confesseur complaisant fait mourir spirituellement son pénitent et envoie son âme en enfer. Malheur à vous si vous en avez un de cette sorte, et encore plus grand malheur à vous si vous lui obéissez ! Mais, si vous avez un directeur qui vous fasse marcher par la droite voie qui conduit à Dieu, qui est celle de ses commandements, vous devez lui obéir avec une soumission sincère. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

L'obéissance qu'il lui faut rendre.

Quoiqu'il n'y ait rien de si nécessaire qu'une obéissance entière à un bon directeur, il n'y a néanmoins rien de plus rare. On obéit fort ponctuellement à toutes les complaisances d'un flatteur et aux relâchements qu'il permet; mais, si un confesseur qui a le zèle du salut des âmes veut ordonner les choses qu'il croit nécessaires à cet effet, on lui résiste fortement, et il faut que de juge il devienne partie. Il ne se trouve personne,

dit saint Ambroise, qui se mêle de prescrire à un médecin de son corps la manière dont il doit être traité (387); et, quand il ordonne un remède fâcheux et désagréable, vous ne lui en demandez pas la raison : mais il faut que le confesseur rende raison de tout, et qu'il montre qu'il est expédient de faire ce qu'il ordonne. Un juge ne rend point raison de sa sentence aux parties, mais seulement au juge supérieur : de même le confesseur ne doit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu seul, et c'est à vous de vous y soumettre, particulièrement quand vous voyez qu'elle est pour le bien de votre âme.

Vous devriez certainement rendre bien plus de soumission et de déférence à un confesseur qui s'oppose à vos inclinations vicieuses qu'à celui qui vous est complaisant et qui vous accorde tout. Vous en voyez, ce me semble, assez la raison, et vous jugez facilement qu'il y a sujet de craindre que le désir de vous plaire, de gagner votre affection, ne soit le motif de cette conduite, au lieu que celui qui vous empêche de faire ce que vous voudriez bien ou qui vous oblige aux choses auxquelles vous avez de la répugnance ne peut chercher que Dieu et le bien de votre âme. Car je pense que vous ne doutez pas qu'il ne lui fût beaucoup plus doux et plus agréable de vous accorder tout ce que vous souhaitez que d'être obligé de contester avec vous, et de perdre votre affection et peut-être même votre estime, ce qu'il ne ferait pas sans doute si la force de la vérité et l'obligation de sa conscience ne l'y contraignaient. Et un confesseur indulgent se délivrera de toutes ces peines, de tous ces embarras et de toutes ces disputes fâcheuses : Monsieur, il n'y a pas de mal à cela; Madame, cela vous est permis; et un *ego te absolvo* ensuite, et l'en voilà quitte. Certainement, messieurs, si vous voulez un peu ouvrir les yeux et consulter votre bon sens, vous verrez que vous avez grand sujet de craindre que ce que ce confesseur complaisant vous dit ne soit pour vous flatter, pour gagner ou pour conserver votre affection, ou tout au moins pour se délivrer de la peine qu'il aurait de disputer avec vous : au lieu que cet autre qui se tue dans un confessionnal, qui sue, qui se tourmente, qui se rompt la tête à contester (car voilà où les pauvres confesseurs en sont réduits), et qui avec cela vous indispose contre lui, ne peut chercher ni prétendre autre chose que de s'acquitter de son devoir et de se sauver avec vous, et il aurait bien plus de plaisir et moins de peine de faire autrement. Dites quelquefois à votre confesseur : Monsieur, nous voici devant Dieu, qui nous écoute; c'est ici qu'il faut dire la vérité, ou jamais : vous savez que je vais souvent au bal, que je demeure dans une maison où je suis dans une occasion prochaine de péché; que je tire des intérêts de l'argent que je prête sous simple obligation : il y en a qui disent que cela n'est

(385) Ipse edificat parietem, ipsi vero linuntur. Luc. ab que palci. Ezech., XIII, 10.

(386) Dicentes : Pax, et non erat pax. Jerem., VI, 14.

(387) In Psal. XXXVII.

pas permis, et j'ai peur d'engager ma conscience : dites-moi, je vous prie, me répondez-vous âme pour âme qu'il n'y a point de mal à ces choses, et voulez-vous être damné à ma place si je le suis pour cela ? Il ne vous le dira pas, à moins qu'il ne soit un impie achevé.

N'est-ce pas une chose pitoyable qu'un directeur complaisant, avec un Oui, cela est permis, obtiendra une entière créance dans votre esprit et une soumission aveugle ? sa décision, qui n'aura aucun fondement solide, passera chez vous pour une décision de l'Évangile : Et il n'y a plus à douter ni à disputer, mon confesseur m'a dit que je le pouvais faire. Et celui qui vous dira la pure vérité, à quoi, comme je viens de vous dire, aucun intérêt humain ne le peut porter, qu'il appuiera, et de l'autorité de la sainte Écriture, des saints Pères, et des meilleurs docteurs, ne sera point cru, et passera pour un homme lâcheux, un importun, qui n'est propre qu'à troubler les consciences. O malheur certainement déplorable ! ô misère qui mériterait d'être pléniée avec des larmes de sang ! Hé ! mon Dieu, jusques à quand durera ce désordre ? Mais, hélas ! il en a toujours été de la sorte : en tout temps les flatteurs et les complaisants ont été les mieux écoutés, et il est bien à craindre qu'il n'en soit toujours de même.

Messieurs, c'est avec une grande douleur et un grand sentiment de mon cœur que je vous dis ceci. Quand je vois ces mondains et ces libertins, qui ne se mettent pas en peine d'offenser Dieu et qui sont enfoncés jusqu'aux oreilles dans les maximes du monde, quand je vois, dis-je, ces sortes de personnes entretenues ou au moins tolérées dans ces désordres par de mauvais confesseurs, je n'en ai pas tant de pitié, parce qu'aussi bien ils prennent le grand chemin de l'enfer, et, quand on leur dirait la vérité, ils n'en voudraient rien croire et n'en feraient ni plus ni moins. Mais je ne puis voir sans douleur ni presque sans verser des larmes, des personnes d'ailleurs vertueuses et qui craignent Dieu, néanmoins vivre à la mode, dans les bals, les danses, les cajoleries, jeux, collations, et autres divertissements mondains et dangereux, parce que leur confesseur leur dit que cela est permis, qu'il n'y a point de mal, et qui feraient autrement si on le leur disait. J'avoue que cela me fait gémir, et je ne puis faire autre chose que d'adorer les jugements incompréhensibles de Dieu, qui permet peut-être ce malheur en punition de quelque péché secret, ou pour quelque autre sujet que nous ne savons pas.

Messieurs les confesseurs, hé ! ne soyons pas du nombre de ces misérables qui perdent les âmes par leur mollesse ; que notre conduite et notre doctrine ne soit pas un ragoût qui flatte la délicatesse des chrétiens, mais une médecine qui les purge de leurs

mauvaises humeurs : ne considérons pas si elle est amère, mais si elle est utile ; si le malade la refuse, mais si'il en a besoin ; si'il nous accuse d'être trop cruels, mais si nous suivons les règles de l'art divin de guérir les âmes. Ce n'est pas à nos pénitents à nous prescrire l'ordre de leur guérison, mais c'est à nous de leur ordonner tout ce que nous jugerons leur être nécessaire. Que nous servira d'avoir un peu adouci le mal, si'il revient aussitôt avec plus de cruauté qu'auparavant ? Notre cure doit être assurée et constante, et pour l'ordinaire la rechute est un témoignage que nous n'avons pas bien traité la maladie, ou que nous ne l'avons pas bien connue. N'alléguons point nos bonnes intentions ; elles ne seront pas reçues de celui qui a racheté cette âme que nous perdons par notre indulgence. Il la redemandera de notre main, et il nous en fera rendre un compte égal au prix qu'elle lui a coûté.

CONCLUSION.

Pour vous, messieurs, demandez souvent à Dieu avec beaucoup de ferveur, comme une des plus grandes grâces qu'il vous saurait faire, qu'il vous adresse à un bon confesseur, et non pas à un de ces lâches et de ces complaisants qui font métier de perdre les âmes. Dites souvent à Notre-Seigneur ce que disait ce pauvre paralytique de l'Évangile : *Domine, hominem non habeo*. Hé, Seigneur, il y a peut-être plus de trente-huit ans que je croupis dans la paralysie mortelle du péché ; je n'ai personne qui me plonge dans la piscine salutaire de la pénitence : *Hominem non habeo*. On m'arrose quelquefois un peu, mais on ne me plonge pas comme il faut ; il semble que je suis guéri pour un peu de temps, mais cette santé apparente ne dure guère, puisque je retombe dans un état pire que le premier : *Hominem non habeo*, je n'ai point d'homme. J'ai bien des flatteurs et des complaisants qui m'entretiennent dans mes vices, mais ce ne sont pas des hommes, ce sont plutôt des bêtes sauvages, des bêtes cruelles qui dévorent mon âme : *Hominem non habeo*. Je vous dis donc, mon Dieu, ce que Moïse vous disait autrefois : Envoyez-moi celui dont vous voulez vous servir pour me guérir (388) ; envoyez-moi cet homme évangélique qui me montre le droit chemin pour aller à vous (389) ; qui arrache de mon cœur les maudites maximes du monde, qui y sont si fort enracinées : qui s'oppose fortement à mes inclinations vicieuses, et qui ne m'accorde pas ce que je désirerai, quand il me sera nuisible. Envoyez-moi cet homme qui me plonge dans la piscine sacrée de votre sang précieux, afin que, étant entièrement purgé de mes péchés, il ne reste plus aucune souillure en moi qui m'empêche d'entrer dans cette maison de pureté où rien de

(388) *Mitte quem missurus es. Exod., IV, 15.*

(389) *Mitte angelum tuum qui praecedat me. Exod., XXIII, 20.*

souillé ne saurait entrer : c'est le séjour de la béatitude. *Amen.*

POUR LE DEUXIÈME VENDREDI DE CARÊME.

Domine, hominem non habeo.
Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine.
(*Joan., V, 7.*)

EXORDE.

Ce pauvre languissant de l'Évangile atteint depuis trente-huit ans d'une maladie très-fâcheuse est une image bien ressemblante de l'infirmité de notre nature. Elle était comme lui tout abattue et toute languissante de la maladie du péché, et elle ne trouvait point d'homme qui pût l'en guérir ni même lui donner le moindre soulagement, si Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, ne fût venu exprès du ciel comme un charitable et puissant médecin pour la délivrer de son infirmité (390). La nature humaine, et tous les hommes en général, ne peuvent donc pas dire maintenant qu'ils n'ont point d'homme pour les délivrer de leurs maux, puisqu'ils ont ce grand Homme-Dieu, et ce médecin charitable, qui leur a fourni des remèdes très-efficaces et très-propres pour guérir toutes leurs maladies. Mais la plupart des hommes pris en particulier peuvent bien dire encore avec grande raison qu'ils n'ont point d'homme : *Hominem non habeo* : je n'ai personne pour ma conduite particulière; je n'ai personne qui m'apprenne comment je dois me servir des remèdes que j'ai pour mon salut, ni qui sache me diriger dans les voies du salut : *Hominem non habeo*. Il est vrai qu'il y a peu de ces hommes, et que le nombre des bons directeurs est fort petit. Cherchez donc avec un grand soin cet homme si rare et si nécessaire, etc.

SERMON XV.

DE LA NÉCESSITÉ DE LA CONTRITION.

Facite fructus dignos penitentie.
Faites de dignes fruits de pénitence. (*Luc., III, 8.*)

EXORDE.

La vertu de la pénitence, de laquelle j'ai traité jusqu'à présent, est si importante, si nécessaire, et si agréable à Dieu, qu'il a voulu en faire la matière d'un sacrement, et d'un sacrement qui après le baptême est le plus nécessaire de tous. C'est un grand bonheur pour nous d'avoir un si excellent remède aux maladies de notre âme, mais c'est un grand malheur d'en user mal. Tant de confessions et si peu de véritables conversions ! Ce malheur, si déplorable et en même temps si commun, vient de ce que la plupart des Chrétiens ne savent pas se confesser : je comprends dans ce nombre plusieurs même qui ont de l'esprit, et qui assez souvent savent tout, excepté ce qui regarde leur salut. Et ce qui est le plus déplorable, c'est qu'ils croiraient se rabaisser s'ils écoutaient les instructions qu'on fait sur cette matière, lesquelles, disent-ils, sont bonnes pour le catéchisme et pour les personnes de

la campagne, mais indignes d'un auditoire composé de personnes d'esprit. Vous voyez donc assez de quelle importance il est pour votre salut d'être bien instruits sur un sujet duquel on peut dire que dépend votre salut. C'est ce qui me fait espérer que vous serez assidus, et que vous écouterez avec attention, etc.

De toutes les définitions que l'on donne ordinairement du péché celle de saint Augustin paraît la plus nette, et elle explique mieux les différentes espèces des péchés, savoir, de pensée, de parole, et d'action. *Peccatum*, dit ce Père, *est factum, dictum, concupitum contra legem Dei*. Il est nécessaire que la pénitence, pour être véritable, répare le péché par les mêmes moyens qu'il a été commis, et que l'on emploie pour son remède les instruments dont on s'est servi pour le commettre. Le cœur, la langue et la main ont commis le péché; il faut que le cœur, la langue et la main le réparent. Le cœur a désiré, la langue a parlé, et la main a agi contre la loi de Dieu : le cœur doit détester ce qui a été désiré, la langue rétracter ce qui a été dit, et la main réparer ce qui a été fait contre lui. Il faut que le cœur pleure, par la contrition, que la langue parle par la confession, et que la main agisse par la satisfaction. Ce sont les trois parties de la pénitence, dont les noms sont connus de tout le monde, mais dont les qualités ne sont presque connues de personne : ce qui m'oblige de vous entretenir de chacune en particulier. C'est le cœur qui a sa principale part dans le péché, c'est lui aussi qui doit avoir la principale part à la pénitence; et, comme il est le premier coupable, il doit travailler le premier pour apaiser Dieu, par la douleur qu'il est obligé de concevoir du péché : ce sera donc de cette première, plus importante et plus négligée partie du sacrement de pénitence, je veux dire de la contrition, que je vous entretiendrai aujourd'hui. Et, afin qu'on n'aille pas chicaner sur les termes, comme il n'arrive que trop souvent, je déclare une fois pour toutes que par ce mot de *contrition* j'entends la douleur que le concile de Trente dit être nécessaire au sacrement de pénitence. On l'appellera comme on voudra, *attrition* ou *contrition*, il ne m'importe; je me sers du même terme que le concile de Trente. Je montrerai deux vérités sur cette contrition ou cette douleur : 1° que c'est la partie la plus importante du sacrement de pénitence; 2° qu'elle est la plus négligée.

Dessain du sermon.

I^e Point. La contrition est la partie la plus nécessaire. — Elle est nécessaire de nécessité de moyen. — Elle ne se peut suppléer. — Le démon donne quelquefois par la pénitence.

II^e Point. La contrition est la partie la plus négligée. — On fait consister toute la pénitence dans la déclaration des péchés. — Il faut demander à Dieu la contrition. — Et travailler de son côté pour l'exécuter. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Je dis donc premièrement que la contrition est la partie la plus importante et la plus nécessaire, parce qu'elle l'est de nécessité de moyen. Les théologiens distinguent deux sortes de nécessités, l'une qu'ils appellent *nécessité de précepte*, l'autre qu'ils appellent *nécessité de moyen*. La *nécessité de précepte* est quand une chose est nécessaire parce qu'elle est commandée, mais en sorte que, si on ne peut l'accomplir, il n'y a plus de nécessité, elle n'oblige plus; il y a d'autres moyens pour suppléer à ce défaut. La confession de tous les péchés mortels, le baptême à un adulte qui ne l'a pas reçu, sont nécessaires de cette première manière pour être sauvés, c'est-à-dire que celui qui a commis des péchés mortels n'en obtiendra jamais le pardon s'il ne les confesse, un adulte ne sera jamais sauvé s'il n'est baptisé. Cela s'entend quand il se peut faire : car enfin, si la chose devient impossible, qu'un homme, par exemple, se trouve dans un pays où il n'y a point de prêtre qui entende son langage, ou qu'il soit surpris aussi bien que l'adulte d'un accident mortel qui l'empêche de parler, ou qu'il ne se trouve point de prêtre pour confesser l'un ni personne pour baptiser l'autre, en ce cas il y a un autre moyen de réparer ce défaut, savoir, la contrition parfaite et le baptême *in voto*. Ainsi ces choses ne sont nécessaires que de nécessité de précepte, qui n'oblige pas quand elles deviennent impossibles. La *nécessité de moyen*, c'est quand il n'y a pas d'autre moyen que celui-là pour faire une chose, et que venant à manquer, encore que ce ne soit pas la faute de personne, elle ne se fait point. Le baptême, par exemple, est absolument nécessaire de nécessité de moyen à un enfant pour lui ouvrir le ciel; en sorte que, s'il meurt sans recevoir ce sacrement, encore que ce ne soit la faute de personne, encore qu'on ait apporté toutes les diligences pour le baptiser, il n'importe; s'il meurt sans baptême, il n'entrera jamais dans le ciel, parce qu'il n'y a point d'autre moyen que celui-là pour le lui ouvrir; et ainsi le baptême lui est nécessaire de nécessité de moyen, *necessitate medii*.

C'est de cette même nécessité que la véritable douleur est absolument nécessaire à quiconque a commis un péché mortel en sa vie : c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre moyen pour obtenir le pardon de ce péché, et que, s'il vient à manquer, il n'y en a point qui puisse suppléer en sa place; encore que l'on s'en confesse, encore que l'on croie avoir cette douleur, si on ne l'a pas effectivement, tout le reste est inutile, et ce péché ne sera jamais remis. Ce que l'eau est au baptême, la vraie repentance l'est au sacrement de pénitence; elle en est une partie essentielle, sans laquelle on ne saurait rien faire. Si dans le baptême d'un enfant on ne ait pas les cérémonies ordinaires, on ne lui a pas même donné le saint chrême, il n'importe : pourvu qu'on lui ait versé

l'eau et qu'on ait proféré les paroles de la forme, le baptême ne laisse pas d'être bon, parce que ces choses omises ne sont pas essentielles. Mais supposons que quelqu'un ait mis du vin blanc dans une aiguière sur un buffet, et que la sage-femme, cherchant de l'eau pour baptiser un enfant, prenne cette aiguière, pensant que ce soit de l'eau, la verse sur sa tête en disant les paroles nécessaires : si l'enfant meurt ensuite, il ne verra jamais Dieu. Mais ce n'est pas la faute ni de la mère, ni de la sage-femme; ce n'est pas la faute de personne. N'importe, le sacrement n'a pas eu toutes les parties essentielles; il est nul, et l'enfant est au même état qu'il était auparavant, savoir, dans l'état du péché originel et la privation de la grâce de Dieu. Il en est de même du sacrement de pénitence. Si la douleur, qui est une partie essentielle, vient à manquer, tout manque. Il n'y a point de prêtre, point d'évêque, point de Pape qui puisse donner valablement l'absolution d'un péché dont on n'a point de repentance.

C'est pourquoi j'ai dit que cette partie du sacrement de pénitence est la plus importante de toutes, parce que les autres n'étant pas essentielles, se peuvent omettre, au lieu que celle-ci, etc. Supposons, par exemple, qu'un malade désirant se confesser demande le prêtre; mais avant qu'il soit venu, il perd la parole, il tombe en défaillance, et ne peut faire connaître ses péchés, ni par ses paroles, ni par aucun signe; il n'est pas non plus en état de faire aucune satisfaction. Le prêtre néanmoins ne laissera pas de lui donner l'absolution, qui sera ratifiée dans le ciel, pourvu que d'ailleurs il fût bien disposé à la recevoir. Il n'en est pas de même de la douleur des péchés; elle ne se peut suppléer en aucune manière; il n'y a ni maladie, ni accident, ni surprise qui en puisse exempter. Ce n'est pas assez de croire qu'on l'a, il faut l'avoir effectivement; sans cela toutes les absolutions de tous les prêtres du monde, tous les jubilés et toutes les indulgences plénières que le Pape peut appliquer n'exempteront pas d'une damnation assurée. Un Pape, il y a quelque temps, donnant à la mort indulgence plénière à l'un de ses officiers : « Je vous suis très-obligé, très-saint Père, dit le moribond, de votre charité; mais vous me feriez bien plus de plaisir de joindre vos prières à celles des cardinaux pour m'obtenir de Dieu une véritable contrition. »

Disons encore que, quand on a fait moralement ce qu'on a pu pour bien examiner sa conscience, Dieu ne demande pas davantage; et si l'on oubliait de confesser quelque péché mortel, il serait pardonné comme les autres : il suffirait de le déclarer dans la première confession. Mais pour la repentance des péchés ce n'est pas la même chose. Encore que vous eussiez tâché mille fois de l'exciter en vous, si vous ne l'avez effectivement, tout le reste vous sera inutile. Quand le confesseur le plus saint et le plus éclairé qui soit au monde assurerait à quelqu'un

que sa douleur est suffisante, si en effet et en vérité elle ne l'est pas, le sentiment de ce confesseur ne le mettrait pas en voie de salut, puisque ses péchés ne lui seraient pas remis.

Il suit de ce que je viens de dire qu'on peut être sauvé sans se confesser, lorsqu'on ne le peut pas, ou même en ne déclarant pas tous ses péchés mortels, si c'est par un oubli qui n'est pas criminel; mais qu'on ne le peut jamais être sans se repentir de ses péchés: ou bien encore, qu'une personne qui n'a commis qu'un péché mortel peut faire une méchante confession, et être damnée; au contraire, une autre peut être coupable de mille péchés, et faire une bonne confession, ce qui dépend d'avoir ou de ne pas avoir la douleur de ses péchés. Quelqu'un qui semblait s'être fort bien disposé à la mort apparut ensuite à un de ses amis, et lui déclara qu'il était damné. « Mais qu'il ne vous étiez-vous pas confessé avant de mourir? — Oui. — N'avez-vous pas reçu l'absolution? — Oui. — Ne vous avait-on pas donné le saint viatique et l'extrême-onction? — Oui. — N'avait-on pas fait les prières de la recommandation de l'âme? N'avez-vous pas baisé le crucifix avec tant de dévotion? — Oui. — Qu'y a-t-il donc? — C'est que je me suis confessé sans avoir une véritable douleur de mes péchés. »

En effet, la confession sans douleur est la confession des damnés, car ils se confessent, et avouent leurs péchés: *Lassati sumus in via iniquitatis*, disent-ils dans la Sagesse: ils satisfont d'une terrible manière. D'où vient donc qu'ils ne font pas une véritable pénitence? C'est qu'ils n'ont pas et même qu'ils ne sont pas capables d'avoir de la douleur de leurs péchés.

Le démon damne les hommes non-seulement par le péché, mais, ce qui est le plus surprenant, par la pénitence même; et cela en trois manières: par la pénitence méprisée, par la pénitence feinte, et par la pénitence fausse. 1° La pénitence méprisée, c'est lorsqu'on ne se confesse point ou fort rarement. 2° La pénitence feinte, c'est quand on approche de ce sacrement par respect humain. 3° La pénitence fausse, c'est lorsqu'on se confesse sans douleur, et ce dernier défaut est le plus difficile à apercevoir.

Ainsi, *penitentia nostra diaboli fit triumphus*, dit saint Ambroïse. Dans la guerre il y a trois choses: 1° Le combat; l'événement est encore douteux, on ne sait pas qui remportera la victoire. 2° La défaite après laquelle on ne laisse pas quelquefois de ramasser les débris d'une armée ou de faire de nouvelles troupes; et de vaincre. 3° Mais quand l'ennemi triomphe, il est bien assuré d'avoir vaincu: ainsi tout est désespéré. De même, quand le démon ou votre concupisance vous sollicite au péché, vous résistez, vous combattez, il n'y a encore rien de perdu. Vous êtes tombé dans le péché par faiblesse, par fragilité humaine; tout n'est pas encore désespéré, vous pouvez avec l'aide de Dieu vous relever. Mais si vous abusez

de la pénitence, tout est perdu; si vous vous confessez sans douleur, c'en est fait, puisque vous rendez le remède inutile: c'est le triomphe du diable.

Saint Eloi, évêque de Noyon, dans les belles homélies qu'il a faites de la pénitence, appelle la douleur des péchés l'absolution de Dieu, c'est-à-dire la disposition nécessaire afin que Dieu donne l'absolution à un pécheur. Il y a bien de la différence entre l'absolution de Dieu et l'absolution du prêtre. Souvent le prêtre dit: *Ego te absolvo*, lorsque Dieu dit: *Ego te condemno*; parce qu'il ne voit pas dans le cœur cette douleur nécessaire, etc. En un mot, cette douleur est si absolument et si indispensablement nécessaire, qu'il n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais que Dieu pardonne un seul péché mortel sans une vraie repentance, ou actuelle ou virtuelle.

La raison fondamentale de cette vérité est que, comme en commettant le péché on s'est détourné de Dieu et attaché à la créature par le libre consentement de sa volonté, par un acte formel et exprès de son franc arbitre, ainsi, pour être délivré du péché, il faut se détacher de la créature et se convertir à Dieu par un acte formel et exprès de son franc arbitre, et par un libre consentement de sa volonté.

Quant au péché véniel, la repentance est si nécessaire pour en obtenir le pardon par l'absolution du prêtre, que, si l'on n'a commis que des péchés véniels depuis sa dernière confession, on ferait beaucoup mieux de communier sans se confesser que de se confesser sans repentance, quand même on ne se serait pas confessé depuis six mois. On n'est pas obligé de se confesser des péchés véniels, mais quand on s'en confesse on est obligé d'en avoir de la douleur, sinon de tous, au moins de quelqu'un: faute de quoi le sacrement est nul et la confession inutile.

SECOND POINT.

J'ai dit en second lieu qu'encore qu'il n'y eût rien de si important, néanmoins il n'y avait rien de plus négligé que cette douleur des péchés; et je l'ai dit avec grande raison, puisqu'en effet c'est la chose à laquelle on pense le moins. N'est-il pas vrai que, quand vous avez déclaré tous vos péchés au prêtre sans en avoir omis un seul, vous ne faites aucun doute que votre confession ne soit bonne, sans même faire aucune réflexion si vous avez eu la douleur nécessaire? Ne m'avouerez-vous pas que vous avez eu quelquefois du scrupule dans la crainte d'avoir oublié quelque péché, et que vous n'en avez jamais senti de n'avoir pas eu une véritable repentance? Cependant le défaut de l'un est de tout autre conséquence que le défaut de l'autre.

Il est vrai qu'en ce temps on veut faire du sacrement de pénitence le *sacrement de confession*, c'est-à-dire qu'on fait consister toute la pénitence dans la déclaration de ses péchés, et que cette plainte d'un grand

homme de ce siècle est fort juste : *Versamur his temporibus in enumeratione peccatorum, non in eorum detestatione*. Il s'en trouve assez qui examinent leur conscience avec tout le soin dont ils sont capables : c'est très-bien fait, car on y est obligé, comme je le dirai une autre fois ; mais combien s'en trouve-t-il qui sondent le fond de leur cœur, et qui interrogent leur conscience sur la véritable et sincère repentance que tout pénitent doit avoir pour obtenir la rémission de ses péchés, et la résolution ferme de changer de vie et de vivre à l'avenir selon les règles de son baptême ? Et cependant, dit un grand Pape, faire autrement c'est se moquer, et non pas se repentir (391). Et certes ces rechutes si fréquentes sont une preuve presque infaillible qu'on n'a pas la douleur de ses péchés, puisque, si on l'avait, on ne retomberait pas ni si souvent ni si facilement.

Il n'y a rien de plus commun que de voir des personnes entièrement persuadées d'avoir fait une très-bonne confession quand elles ont bien dit tous leurs péchés et accompli la pénitence que le prêtre leur a imposée. On en voit tous les jours, et on ne peut le voir sans gémir, même entre ceux qui paraissent avoir de la piété, lesquels, quand ils veulent se confesser, pour toute préparation, récitent quelques chapelets ou lisent quelques oraisons dans leurs livres. Ces prières sont bonnes, mais ce n'est pas alors le temps de les faire. Il faut produire des actes de douleur qui soient vigoureux et animés, et employer ces précieux moments à demander du plus profond de son cœur pardon à Dieu des péchés qu'on a commis contre lui. Il faut même prévenir ce temps, et, quand on a dessein de se confesser, se retirer quelques jours auparavant dans quelque lieu écarté ; là se prosterner en la présence de Dieu, lui demander instamment et avec une grande ferveur la véritable repentance de ses péchés, puisque c'est lui seul qui la peut donner et que tous les efforts de la nature ne sauraient la produire. Afin de vous y disposer de votre part, considérez attentivement d'un côté la grandeur de Dieu, la hauteur de sa majesté, l'excellence de ses perfections, et de l'autre la petitesse ou plutôt le néant de la créature, la vanité d'un chétif ver de terre qui ose s'élever contre un si grand Dieu ; d'un côté les bienfaits sans nombre que vous avez reçus de lui, les obligations infinies dont vous lui êtes redevable, et de l'autre côté votre ingratitude monstrueuse d'avoir non-seulement si mal reconnu ses biens, mais encore de vous en être servi contre lui ; d'un côté le grand sujet que vous avez de l'aimer de tout votre cœur, et de l'autre toutes les marques de haine que vous lui avez données. Pour obtenir plus facilement miséricorde de Dieu, exercez-la envers votre prochain : faites quelques aumônes aux pauvres, afin que Dieu, par leurs prières, vous accorde

cette douleur si nécessaire ; remettez généralement les injures les plus atroces que vous avez reçues des autres, afin d'obliger Dieu en quelque façon de vous remettre celles qu'il a reçues de vous : réconciliez-vous avec tout le monde, afin que Dieu se réconcilie avec vous. Mais surtout faites retentir tous les lieux des environs de vos sanglots et de vos soupirs. Dites souvent, mais du fond du cœur : Mon Dieu, ayez pitié de moi ! accordez-moi, mon Dieu, le pardon de mes péchés : je veux enfin changer de vie, etc.

Le grand saint Charles Borromée faisait tous les ans une retraite de quinze jours ou trois semaines, passant tout ce temps en prières, méditations, lectures spirituelles, réflexions sur sa vie et sur sa conduite, pénitences, mortifications, etc., pour se préparer à sa confession annuelle, qui consistait en quelques petites fautes, quelques péchés véniels fort légers ; et le jour qu'il la devait faire, il demeurait à genoux, immobile comme une statue, huit heures de suite, pour demander à Dieu la contrition. Et un vieux pécheur qui ne s'est pas confessé depuis, etc.

CONCLUSION.

Si vous entrez dans la disposition d'un vrai pénitent, quelques péchés que vous ayez commis, quelque énormes et en quelque nombre qu'ils puissent être, Dieu est prêt à vous les pardonner : il ne demande que le changement de votre cœur, afin de changer les arrêts de sa colère en des arrêts de douceur. Le voilà qui vous tend les bras, et qui vous invite à venir à lui : *Venez à moi, approchez de moi, vous tous qui êtes accablés sous le poids insupportable de vos péchés* (392) ; vous qui gémissiez sous la charge accablante de vos iniquités, vous qui êtes assujettis depuis si longtemps sous l'esclavage du démon, venez, et je vous soulagerai, je briserai les fers qui vous tiennent enchaînés, je romprai les liens qui vous tiennent captifs, je changerai la cruelle guerre que vous livrent vos passions en une paix douce et tranquille, les fausses douceurs du péché en des délices solides, et la servitude que vous éprouvez sous un maître si cruel en la liberté de mes enfants. Venez donc hardiment, pécheur, qui que vous soyez ; approchez avec confiance ; venez vous jeter entre les bras de ce Père charitable, qui les ouvre pour vous recevoir. Profitez de l'occasion favorable que vous avez en cette mission, du zèle et de la charité des confesseurs, qui sont prêts à vous traiter avec toute la douceur possible, à vous aider dans vos faiblesses, à vous éclairer dans vos doutes, et à vous relever dans vos chutes. Détectez sincèrement vos péchés, afin que Dieu vous les pardonne véritablement, et que vous puissiez entendre cette sentence favorable, ratifiée dans le ciel :

(391) *Aliiter simulatio est, non penitentia.*— GREGOIRE, VII.

(392) *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* Matth., XI, 28.

Ego te absolvo ab omnibus peccatis tuis.
Amen.

SERMON XVI.

DES CONDITIONS DE LA CONTRITION.

Facile fructus dignos penitentiae.
Faites de dignes fruits de pénitence. (Luc., III, 8.)

EXORDE.

Tertullien (393) compare la pénitence à la monnaie dont on se sert dans le commerce public, en ce que, comme ce n'est ordinairement que pour de l'argent que l'on donne quelque chose, ainsi, dit ce Père, Dieu a résolu de ne nous point accorder le pardon de nos péchés si nous ne l'achetons avec la monnaie de la repentance. Et, comme encore, pour entretenir le commerce, il ne suffit pas d'avoir de la monnaie, mais il faut qu'elle soit de bon aloi, autrement elle ne servirait de rien, de même, pour obtenir le pardon de ses péchés, une repentance telle quelle ne suffit pas; il faut qu'elle ait les conditions que Dieu y demande. Il est certain qu'il n'y a point tant de pièces de monnaie fausses qu'il y a de repentances fausses. J'ai dit ailleurs qu'il n'y avait que deux voies pour aller au ciel, l'innocence et la pénitence; etc. Mais je dis aujourd'hui que tout ce qui a apparence de pénitence ne conduit pas au ciel, parce que cette apparence est souvent sans réalité. Il est donc, comme vous le voyez, d'une souveraine importance de bien savoir en quoi doit consister cette pénitence ou douleur des péchés, afin qu'elle puisse nous mettre en voie de salut. Si la vie ou la santé dépendaient d'un remède unique sans lequel il serait impossible de les conserver, il est certain qu'il n'y a rien qu'on ne fit pour trouver ce remède. Mais si l'on savait que ce remède non-seulement ne servirait de rien, mais encore donnerait la mort, à moins qu'il ne fût appliqué comme il faut, quel soin n'apporterait-on pas pour s'informer de la manière de le bien préparer, et quand on l'aurait apprise, de la mettre en pratique! Il en est de même de la douleur des péchés, etc. Or, cette douleur, à laquelle, pour le dire encore une fois, vous donnerez le nom qu'il vous plaira (le nom n'y fait rien, pourvu que la chose s'y trouve), cette douleur, dis-je, doit avoir, pour être légitime, les quatre qualités que saint Paul attribue à Jésus-Christ, savoir, la largeur, la longueur, la hauteur, et la profondeur (394). Elle doit être profonde, parce qu'elle doit venir du cœur; haute, parce qu'elle doit venir du ciel; large, parce qu'elle doit renfermer tous les péchés; longue, parce qu'elle doit s'étendre sur tout l'avenir. C'est le sujet, etc.

Dessein du sermon.

I^r POINT. La contrition doit être intérieure. — Raison de cette condition.

II^e POINT. Elle doit être surnaturelle. — Différence entre la crainte chaste et la crainte servile.

(393) *De Pœnit.*, c. 6.

(394) *Ut possitis comprehendere cum omnibus*

III^e POINT. Elle doit être universelle. — Elle doit s'en prendre aux péchés auxquels on a le plus d'attache. — La douleur du péché qui n'est que naturelle n'est pas non plus universelle. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La contrition doit être intérieure.

Il y a cette différence considérable entre l'art et la nature, que l'art ne fait que l'extérieur de ses ouvrages, et la nature travaille premièrement et principalement à l'intérieur. Quand un peintre tire un portrait ou qu'un sculpteur taille une statue, ils travaillent seulement à ce qui doit paraître au dehors, le visage, les mains, la posture, à qui ils donnent tout l'agrément qui leur est possible; mais ils ne pensent jamais à polir et à nettoyer le dedans. Le peintre ne se met point du tout en peine que le derrière de la toile où il peint soit plein de poussière, ni le sculpteur que le dedans de sa statue soit rempli d'araignées, pourvu que ce qui paraît au dehors soit bien travaillé. Que fait au contraire la nature? Elle s'occupe premièrement et principalement du dedans, et ne travaille jamais au dehors que l'intérieur ne soit formé. Quand elle produit un homme, elle fait des yeux, une bouche, une langue; mais avant toutes choses, elle forme le cœur, le cerveau, et les parties nobles. C'est la même différence qui se trouve entre la fausse et la véritable pénitence. La première est tout extérieure; elle se contente de belles apparences, d'un beau dehors, de ce qui frappe les yeux: *Cor suum dabit ad similitudinem picturæ*. L'autre, au contraire, conduit à la vérité des effets au dehors, mais elle travaille premièrement à l'intérieur, à polir et nettoyer le dedans, au véritable changement du cœur. Nous faisons ce que nous avons appris de l'art, car nous en sommes les imitateurs, et Dieu fait ce qu'il a appris à la nature, car il en est l'auteur: nous nous contentons du dehors, mais Dieu demande surtout l'intérieur et le cœur. Disons encore, pour donner jour à cette pensée, qu'on peut considérer l'art non-seulement comme opposé à la nature, mais en tant qu'il est contraire à la sincérité, qui peut à la vérité tromper les hommes par de fausses apparences, mais non pas Dieu. Qu'un homme, par exemple, se jette aux pieds de son ennemi, qu'il lui témoigne le regret qu'il a de l'avoir offensé; quoique son repentir soit feint, néanmoins cette dissimulation est souvent assez puissante pour le réconcilier avec celui qui avait juré sa perte. Mais à l'égard de Dieu cet artifice est inutile, cette protestation de changement de vie, ces larmes, ces soupirs ne servent de rien, à moins que tout cela ne vienne du cœur: *Apud Deum, cordis interpretem non admittitur ars ad salutem*, dit excellemment saint Augustin.

Ce n'est pas néanmoins, ce que je vous

sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas et profundum. Ephes., III, 18.

prière bien remarquer, que toutes les choses extérieures ne soient bonnes, et même quelquefois nécessaires, comme je le dirai une autre fois ; mais ce que je veux dire maintenant, c'est qu'elles sont inutiles, à moins qu'elles ne viennent du fond du cœur, et d'un principe intérieur qui les anime. Ce sont des marques très-probables d'une véritable douleur, mais qui ne sont pas infailibles. Le prophète Joël, ou plutôt Dieu même par ce prophète, nous apprend l'ordre d'une véritable conversion. *Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejuniis, fletu, et planctu* : Convertissez-vous à moi, d'abord *in toto corde vestro*, de tout votre cœur, commencez par là ; que la conversion du cœur soit le premier pas que vous ferez, et le principe de tous les autres ; et ensuite *in jejuniis, fletu, et planctu*, jeûnez, pleurez, affligez-vous, car il le faut ; mais que ce ne soient que des suites et comme des écoulements de votre douleur intérieure et de l'affliction de votre cœur.

La raison fondamentale pour quoi il est absolument nécessaire à une véritable repentance qu'elle soit intérieure, est que, le péché étant proprement dans le cœur comme dans son lieu, la douleur doit être dans le cœur, afin de le pouvoir détruire. Dans l'ordre de la nature, les médecins disent que le cœur est le dernier mourant, mais dans l'ordre de la grâce il est le premier mourant, parce que c'est de lui que vient originairement le péché : *De corde exeunt malæ cogitationes* (393) ; c'est du cœur, comme de leur source, que sortent les mauvaises pensées, les larcins, les adultères et les autres péchés : il faut donc que la douleur aille chercher le péché dans le cœur pour l'y détruire. Afin que les contraires se puissent chasser l'un l'autre, il ne faut pas qu'ils soient dans des sujets différents : la chaleur qui est en cette église ne détruira pas le froid qui est dans une autre ; si l'on mettait du noir sur cette muraille qui est devant moi, cela n'ôterait pas la blancheur de celle qui est auprès de moi. De même, vous ne sauriez jamais ôter la tache que le péché a faite dans votre âme, si vous ne l'attaquez dans son propre lieu, qui est le cœur. L'homme, par le désordre de sa volonté, s'est séparé de Dieu, aimant plus la créature que le Créateur ; il faut tout de même que, par un retour de cette même volonté vers Dieu, il répare l'injure qu'il lui a faite.

Et cependant vous trouverez des hommes, et même de ceux qui s'imaginent que ce n'est qu'aux enfants et aux personnes de la campagne qu'il faut apprendre à se confesser, qui croiront être fort bien préparés et avoir une repentance très-parfaite quand ils auront lu dans un bon livre un acte de contrition conçu en ces termes, on semblables : *Mon Dieu, je me repens de tout mon cœur d'avoir commis le péché, parce qu'il vous déplaît. Je suis bien fâché de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon.*

Ces paroles sont bonnes, et c'est bienfait de les dire, pourvu qu'elles viennent du fond du cœur. Mais c'est une pure moquerie et une erreur bien dangereuse de vous imaginer avoir fait un acte de contrition pour les avoir seulement dites ou de bouche ou en votre esprit. La repentance n'est ni dans la bouche, ni dans l'esprit, ni dans l'imagination, mais dans la volonté : il n'est pas nécessaire que vous disiez que vous êtes fâché d'avoir offensé Dieu, mais il faut que vous le soyez effectivement ; et, pour le bien connaître, il ne faut pas avoir égard à ce que vous dites, mais à ce que vous faites : les paroles sont le langage de l'esprit, les œuvres sont le langage du cœur, la langue sert à l'un pour découvrir ses pensées, les mains, c'est-à-dire les actions servent à l'autre pour découvrir ses mouvements. Il faut voir agir un homme, et non pas l'entendre parler, pour connaître ce qu'il a dans le fond de l'âme ; et par cette règle il est aisé de juger si le regret que vous dites avoir de vos péchés est dans le cœur, ou seulement dans l'esprit. Si vous conservez quelque aversion volontaire contre votre prochain, si vous en parlez mal dans les rencontres, si vous ne restituez le bien que vous avez mal acquis, vous pourriez dire cent fois : *Mon Dieu, je suis marié de vous avoir offensé, et vous n'auriez pas pour cela un grain d'une véritable repentance. Qui enim ore non corde confitetur, non confitetur, sed loquitur*, dit excellentement le Pape Nicolas I^r. Toutes ces confessions des lèvres qui ne sont point accompagnées d'un véritable dessein de servir Dieu ne sont que des discours et non pas des confessions ; et si elles justilient devant les hommes, qui ne voient que le dehors, elles ne rendent que plus coupable devant Celui qui ne s'arrête point à l'apparence des choses, mais qui pénètre jusqu'au plus profond et au plus caché de tous les replis de notre âme.

Afin que votre repentance soit sincère, il faut que Dieu, qui voit la disposition de votre cœur, puisse dire : *Voilà une âme qui est si affligée de m'avoir offensé, que si c'était à recommencer elle aimerait mieux perdre son procès que de se parjurer ; elle choisirait plutôt d'être réduite à ne manger que du pain et boire de l'eau que de dérober le bien d'autrui ; elle aimerait mieux, en un mot, être ruinée de bien, d'honneur, et de réputation, que de jamais consentir à un péché mortel. Un des abus les plus dangereux et néanmoins les plus ordinaires qui soient maintenant parmi les Chrétiens, est de s'imaginer que, pourvu qu'on ait déclaré ses péchés à un prêtre, qu'on ait dit qu'on en est bien fâché, on se tient aussi assuré de son salut que si jamais on n'avait offensé Dieu. Il ne sert de rien de dire vos péchés à un prêtre si vous n'avez un véritable regret de les avoir commis, c'est-à-dire une douleur non-seulement profonde, qui vienne du fond du cœur, mais encore*

haute, qui vient du ciel, c'est-à-dire qui soit surnaturelle. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Elle doit être surnaturelle.

Nous voyons dans l'Écriture plusieurs pénitents dont la repentance à l'extérieur paraît toute semblable, mais néanmoins dont le succès est fort différent. Pharaon, Saül et Judas, après avoir offensé Dieu, en ont demandé pardon, et donné toutes les marques de repentir qu'on pouvait souhaiter. Antiochus et Esaü semblent avoir détesté sincèrement leurs péchés; et saint Paul rend ce témoignage avantageux à leur pénitence, qu'ils ont demandé pardon avec beaucoup de larmes, et néanmoins ne l'ont pas obtenu. Au contraire, David, sainte Madeleine, saint Pierre, et d'autres qui avaient offensé Dieu autant ou plus que ceux que je viens de rapporter, n'ont pas plus tôt demandé pardon de leurs péchés qu'il leur a été accordé. D'où vient cette différence? Est-ce qu'en Dieu il y a acception de personnes? Nullement: saint Paul nous assure qu'il n'est point sujet à ce vice. D'où vient donc ce succès si différent dans une chose qui paraît semblable? C'est que ces derniers étaient véritablement repentants par des motifs surnaturels, qui venaient de la grâce, au lieu que les autres n'avaient que des motifs intéressés, purement humains. Nos confessionnaires sont remplis de ces sortes de pénitents qui ne sont touchés que de mouvements naturels, et il s'en trouve fort peu qui le soient des mouvements de la grâce. Une fille qui a été déshonorée vient se confesser; elle pleure, elle gémit, elle soupire, on croirait qu'elle est bien repentante, et cependant il n'en est rien. Pourquoi pleure-t-elle? C'est parce que ce jeune homme qui l'a déshonorée, et qui lui avait promis de l'épouser, s'est moqué d'elle, il en a épousé une autre. Ce serviteur se repent d'avoir volé son maître, parce que, ayant été surpris, on l'a chassé de la maison, il est perdu de réputation. Cet homme est extrêmement fâché d'avoir été sujet au vin et au jeu, parce qu'il s'y est ruiné; d'avoir entrepris ce procès injuste, parce qu'il a été condamné aux dépens: cette fille, ce serviteur, cet homme, ont commis plusieurs péchés, comme des médisances, des jurements, et autres, dont ils ne paraissent nullement touchés, parce qu'ils n'en reçoivent aucune honte ni aucune perte. Il est donc bien clair que la douleur qu'ils témoignent de ces autres péchés est une douleur purement humaine, purement naturelle, et qui n'a point d'autres principes que l'infamie et le dommage qui se trouvent dans ces péchés: or, c'est une vérité constante que cette sorte de motifs qui sont renfermés dans les bornes de la nature ne suffit point pour une pénitence valable,

même avec le sacrement. Il est vrai que Dieu s'en sert quelquefois pour exciter dans le pécheur un mouvement surnaturel, qui dispose à recevoir la grâce dans le sacrement; mais tant que ces motifs sont purement naturels et demeurent là sans passer plus avant, la douleur qui en provient n'est point reçue de Dieu. Tout ceci n'est contesté de personne, c'est le consentement universel de l'Église et de tous les théologiens, et il n'y en a pas un qui n'en demeure d'accord.

Saint Augustin (396), donnant la différence des deux craintes, dit que l'une est une crainte servile, et l'autre une crainte chaste, parce qu'elle est une suite de cet amour qui unit à Dieu, qui fait qu'elle lui dit avec David: *Vous perdrez toutes ces âmes adultères qui se séparent de vous: pour moi, tout mon bien est de vous être uni* (397). « Car la première de ces deux craintes est comme celle d'une femme impudique dans le cœur, qui ne s'empêche de faire le mal que parce qu'elle craint son mari, et dont la volonté est criminelle, quoique ses actions ne le soient pas. La seconde au contraire est comme celle d'une honnête femme qui n'a pour son mari qu'une crainte chaste, c'est-à-dire une crainte qui lui fait regarder comme le plus grand des malheurs de lui déplaire et de l'obliger de se retirer d'elle; au lieu que l'autre, sentant que ce qu'elle a dans le cœur pour le sien n'est capable que d'exciter sa colère, voudrait ne le voir jamais, car la présence du mari est une peine quand on ne l'aime point, comme son absence en est une quand on l'aime. »

Les théologiens conviennent pareillement que celui-là n'est pas bien disposé qui est à la vérité repentant de ses péchés, mais à cause de la crainte qu'il a des peines éternelles: en sorte que, s'il n'y avait point d'enfer et qu'il pût continuer dans ses désordres sans craindre ce mal, il le ferait très-volontiers. Cette disposition, dis-je, selon tous les docteurs, bien loin d'être bonne, est un nouveau péché, parce qu'elle n'exclut pas la volonté de pécher. C'est néanmoins celle qui est la plus ordinaire, et peut-être même que de ceux qui n'écourent il y a quelqu'un qui est fâché que cette pensée importune de l'enfer et de l'éternité le trouble et l'empêche de continuer ses péchés à son aise et sans remords. Va, malheureux, qui ne donnes ton cœur à Dieu comme tu donnerais ton argent par force à un voleur: Voilà ma bourse, lui dirais-tu, je vous la donne de bon cœur, pourvu que vous ne me tuiez pas; mais tu dis en même temps en toi-même: si je pouvais m'enfuir, si tu n'avais ni épée ni pistolet, je me donnerais bien de garde de te la donner. Tenez, voilà mon cœur, dis-tu peut-être à Dieu; mais, si je pouvais ne mourir jamais, si vous n'aviez ni enfer ni châtimens, je ne me soucierais guère de vous ni de vos commandemens. Va, misérable, n'as-tu point de honte de

(396) Epist. 12.

(397) Perdidisti omnes qui fornicantur abs te;

mihî autem adherere Deo bonum est. Ps. LXXII, 27, 28.

traiter avec ton Dieu comme tu ferais avec un voleur, et de ne quitter le péché que comme un marchand jette ses marchandises dans la mer? Il les jette, à la vérité, mais ce n'est que par la crainte de faire naufrage. Il ne le fait qu'à regret, et il voudrait fort pouvoir et les conserver et éviter le naufrage. Quand une âme ne quitte son péché que par une crainte humaine, et, comme on appelle dans l'école, servile comme servile (398), elle demeure tout engourdie et dans un état de langueur; il y a même des moments où elle voudrait reculer, si cette crainte ne l'arrêtait: comme on voit un soldat poltron què, sur le point où il faut donner, regarde derrière et voudrait bien s'enfuir; mais il se trouve un officier qui lui tenant l'épée dans les reins le va percer s'il fait mine de lâcher le pied. Il faut donc aller, et il va, mais en chancelant, ou plutôt il est entraîné par la peur, qui en fait un brave en apparence, malgré qu'il en ait; sa démarche est changée, mais sa disposition ne l'est pas. « Ni la crainte, ni l'amour de soi-même, dit excellemment saint Bernard, ne font jamais un véritable changement dans une âme; ils changent quelquefois le dehors, le visage et les actions extérieures, mais jamais le cœur et l'affection (399). » *Je le dirai sans rien craindre*, dit saint Augustin, *si c'est la crainte de l'enfer qui vous empêche de faire le mal, vous faites voir à la vérité que vous avez la foi, puisque vous croyez qu'il y aura un jugement de Dieu. Je me réjouis de votre foi, mais je crains pour votre malice* (400).

La comparaison familière du même saint Augustin explique admirablement et clairement tout ce que je viens de dire. Voilà un loup extrêmement affamé qui sort d'un bois pour dévorer un mouton; mais, quand il approche du troupeau, il entend des chiens qui aboient, il voit le pasteur qui tient le bâton à la main, et qui veille soigneusement sur la bergerie. Cette crainte l'arrête, elle est cause qu'il ne fait pas de mal et qu'il s'en retourne sur ses pas tout tremblant. Diriez-vous, je vous prie, que cette bête est bien changée, que ce n'est plus un loup, mais un agneau, ayant trouvé un troupeau de moutons sans lui faire aucun mal? Non, il est le même qu'il était, encore qu'il soit dans une posture différente et qu'il fasse des pas tout contraires. Il est venu frémissant de rage, et il s'en retourne tout tremblant de crainte: sa disposition est un peu changée, mais non pas sa nature; il était loup quand il frémissait de rage, il est encore loup quand il tremble de crainte, dit saint Augustin (401). Voilà un pécheur à gages qui comme un loup dévorant prend de côté et d'autre tout ce qu'il peut attraper, un animal immonde qui se vautre dans l'ordure des voluptés sensuelles. Il

entend les prédicateurs qui le menacent de l'enfer, qui lui représentent la vaste étendue de l'éternité; il craint le feu par une crainte purement naturelle: *il craint de brûler, mais il ne craint pas de pécher*, dit saint Augustin (402). Il se retire du péché par une appréhension purement humaine de la vengeance de Dieu ou de la justice des hommes; mais au fond il voudrait que les châtiements de Dieu, et la justice, et les juges, et les prédicateurs fussent bien loin, puisqu'ils l'empêchent de faire le mal sans remords de conscience, et de joindre à son aise des voluptés criminelles. Une âme bien placée aimerait mieux, si cela se pouvait, être en enfer et plaire à Dieu que d'être en paradis et lui déplaire.

Ce n'est pas néanmoins que je condamne la crainte des peines. Je sais que c'est ce qui commence ordinairement la sanctification de l'âme, et que, selon le concile de Trente, l'attrition, qui s'appelle contrition imparfaite, commence par la crainte des peines de l'enfer ou de la vue de la turpitude du péché, et qu'elle dispose pour recevoir la grâce dans le sacrement de pénitence. Mais je sais aussi qu'il faut, selon ce même concile, que cette contrition, pour opérer l'effet du sacrement, exclue la volonte du péché, et renferme l'espérance du pardon, et ainsi qu'elle soit surnaturelle et qu'elle contienne un commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice. La repentance des péchés doit donc être haute, c'est-à-dire surnaturelle, et c'est la qualité qui lui convient. Elle doit encore être large, c'est-à-dire universelle; c'est la troisième, qui n'est qu'une suite de celle dont je viens de parler, et dont je vais dire un mot dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Elle doit être universelle.

Comme il y a des créances hérétiques, il y a de même des amours hérétiques. On a une créance hérétique lorsqu'on croit quelques articles de foi, mais qu'on ne les croit pas tous. On a de même un amour hérétique lorsqu'on ne déteste pas tous les péchés mortels qu'on a commis, et qu'il y en a quelques-uns pour qui l'on a de la complaisance. Il n'y a presque personne qui n'imite Saül dans l'exécution de l'ordre que Dieu lui avait donné d'exterminer tous les Amalécites sans en épargner un seul. Ce roi, n'obéissant qu'à une partie de cet ordre, saccagea, brûla, tua tout ce qui était de moindre (403); mais il sauva la vie au roi Agag. C'est ce que font les Chrétiens. Ils ont reçu un commandement exprès de détruire, d'exterminer tous leurs péchés mortels; ils obéissent à une partie de ce

Dei judicium. *Gerdeo fidei tuæ, sed timeo malitiam tuæ.* — *Aug., De Verb. Apost., serm. 9.*

(401) *Lupus fremens, lupus tremens, sed semper lupus.*

(402) *Timeat ardere, non peccare.*

(403) *Omne vulgus.*

(398) *Servititer servilis.*

(399) *Nec timor nec amor privatus convertunt animam; mutant interdum vultum vel actum, affectum nunquam.* *De dilig. Deo, c. 22.*

(400) *Audeo dicere: si timore gehennæ non facis malum, est quidem in te fides, quia credis futurum*

commandement, ils portent le feu de la douleur, l'épée de la repentance sur toute la populace, c'est-à-dire sur les péchés dont ils ne se soucient pas beaucoup; mais il y a toujours quelque péché ami qu'ils épargnent, quelque chose d'attache à quoi ils font grâce. « Pardon, mon Dieu, de ce blasphème, de cette colère, de cet emportement: » c'est la populace qu'on immole à la justice de Dieu; mais l'attache à cette fille, à ce jeune homme, ce bien d'antrui qu'on ne veut point rendre, ce désir de vengeance qu'on veut entretenir, c'est l'Agag qu'on épargne, qu'on ne veut point égorger. Viens, Samuel, viens, véritable repentance, achève l'holocauste, prends ce prince, mets-le en pièces, et qu'il n'y ait aucun péché que tu ne perces d'une douleur universelle.

Il était commandé dans l'ancienne Loi qu'on offrit à Dieu les premiers-nés tant des hommes que des bêtes. Le commandement n'était pas tant donné pour faire connaître aux hommes le souverain domaine de Dieu sur ses créatures que parce que, le premier-né étant ordinairement ce qui est le plus aimé, c'était cela même que Dieu voulait qu'on lui offrit et qui lui appartenait d'une manière particulière. Mais croyez-vous qu'il se contentât d'une offrande extérieure et d'une cérémonie passagère, et qu'on eût satisfait à l'esprit de cette loi lorsqu'on avait apporté son premier-né au temple et qu'on l'avait racheté par quelque pièce de monnaie? C'était véritablement obéir au son des paroles et à l'écorce de la lettre. Mais, comme les prophètes, en parlant de la nécessité de la circoncision, qui se devait faire sur la chair, ont dit qu'elle était inutile aux Juifs (404) si elle n'était accompagnée de la circoncision du cœur, qui consiste dans le retranchement des attaches criminelles, de même ce premier-né offert à Dieu n'attirait point ses bénédictions sur celui qui offrait, s'il n'offrait aussi le premier-né de son cœur, c'est-à-dire sa passion et son affection dominante, celle qu'il aime le mieux, et pour laquelle il sent le plus de tendresse et d'attachement.

D'où vient, à votre avis, la réprobation de Caïn? Il offrait à Dieu des victimes aussi bien qu'Abel; mais, comme remarquent les interprètes, il n'offrait que des victimes et des hosties imparfaites, des animaux maigres et secs, et, comme il est dit de Saül et du peuple, tout ce qui se trouvait défectueux (405). Au contraire, l'Écriture sainte dit d'Abel qu'il offrait les premiers-nés de son troupeau, tout ce qui se trouvait de gras, de meilleur et de plus excellent (406). *Tout ceci a été écrit pour notre instruction*, dit l'Apôtre (407). Saül et le peuple qui le suivait sont réprochés, les uns parce qu'ils n'offrent à Dieu que des victimes imparfaites, réservant les plus riches dépeuilles des

Amalécites; l'autre parce qu'il en épargne le roi. Caïn est réproché parce qu'il n'offre à Dieu que les moindres animaux de son troupeau. C'est le même Dieu que nous servons; il est aussi bien dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament un Dieu jaloux; il ne veut point de partage; il veut posséder seul ce qu'il a créé seul, et il est bien juste de se donner tout entier à celui duquel nous tenons ce que nous sommes.

Il faut donc, pour être véritablement pénitent, non-seulement une foi, mais une charité catholique, universelle; car, pour demeurer dans ma comparaison, comme en matière de foi celui qui ne croit pas un seul article n'en croit aucun, parce que s'il en croyait un seul à cause que Dieu, qui est la première et infallible vérité, l'a révélé, il les croirait tous, puisque Dieu est également véritable et digne d'être cru en tous: de même en matière de charité celui qui ne déteste point tous les péchés mortels qu'il a commis n'en déteste aucun, soit que le motif de la douleur soit intéressé et regarde le péché comme l'engageant aux peines de l'enfer, soit qu'il soit pur, simplement parce qu'il offense Dieu et qu'il lui déplaît. Car enfin, si un péché mortel mérite des peines éternelles, tous en général exposent à ce malheur, et si un seul déplaît à Dieu, tous sans en excepter aucun lui sont abominables. Tu dis, ô âme à demi convertie, c'est-à-dire qui ne l'est point du tout, que tu es marri d'avoir commis certains péchés, parce qu'ils déplaisent à Dieu et qu'ils méritent une éternité de peines, et celui-là pour lequel tu conserves de l'affection est-il moins désagréable à Dieu et moins sujet à une éternité de supplices?

Cette douleur dont j'ai tantôt parlé, qui est purement naturelle, et que l'on conçoit seulement à cause de la laideur et de la difformité qui se rencontre en de certains péchés, manque ordinairement de cette plénitude, je veux dire qu'elle ne se répand pas sur toutes sortes de péchés parce qu'ils n'ont pas tous les mêmes motifs naturels de haine. Ces sortes de personnes qu'on appelle honnêtes gens se repentiront facilement d'un larcin fait en public, parce qu'il s'y trouve de l'infamie capable de les déshonorer pour toute leur vie; mais ils ne se repentiront pas pour cela d'une action de vengeance qu'ils auront exercée contre quelqu'un qui les aura offensés, parce qu'ils s'imaginent que cela leur est honorable. Une fille, comme je disais il n'y a pas longtemps, témoignera une grande douleur de ses péchés où il y va de son honneur; mais pour ceux où il ne s'agit que de l'honneur de Dieu, elle ne s'en mettra pas beaucoup en peine. Il n'y a point d'homme d'honneur dans la compagnie qui ne s'offensât si on lui reprochait d'être un faussaire, ou de retenir le bien de la veuve et de l'orphelin; mais combien y en a-t-il

(404) *Jerem.*, IX, 16.

(405) *Officium vile et reprobum. I Reg.*, XXV, 9.

(406) *De primogenitis gregis sui, et de adipibus*

corum. Genes., IV, 4.

(407) *Quæcumque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt. Rom.*, XV, 4.

qui prendraient plaisir à s'entendre dire qu'ils savent bien tirer raison d'une injure? D'où vient cela? C'est qu'on voit dans un péché quelque laidur, quelque difformité ou quelque malice qu'on ne voit pas dans les autres. Il faut que la douleur soit universelle et qu'elle déteste généralement tous les péchés qu'on a commis; autrement elle est nulle et ne justifie d'aucun péché.

Quand le Fils de Dieu guérit le sourd-muet de l'Evangile, il ne le fit pas à moitié; il ne se contenta pas de lui rendre l'ouïe, il lui rendit encore la parole, voulant nous apprendre par cette conduite que ses encre ne sont jamais imparfaites, et que, comme il guérissait entièrement ceux sur qui il mettait la main, sans leur laisser aucune infirmité, de même en guérissant les âmes il ne le fait point à demi; il ne pardonne jamais un péché mortel qu'il ne les pardonne tous. Qu'eût servi à cette pécheresse qui était possédée de sept démons s'il en eût chassé six et qu'il en fût demeuré un seul? De même, de quoi servirait à un homme coupable de sept péchés mortels que six lui fussent remis, si le septième suffisait pour le damner? Que sert-il, dit saint Grégoire, de pleurer les péchés d'impureté, si l'on est souillé d'avarice? Quel avantage retirera-t-on d'avoir horreur de ses fougues et de ses emportements, si l'on sèche encore d'envie contre son prochain (408)? *Jetez loin de vous tous vos péchés* (409).

Quand un malade sue de tout le corps jusqu'aux extrémités des pieds et des mains, c'est une marque que la crise est favorable, parce qu'elle est générale; mais quand il ne sue que d'une partie du corps, c'est mauvais signe: cela indique que la nature est faible, qu'elle fait à la vérité quelque effort, mais qu'elle n'a pas la force de pousser dehors toutes les mauvaises humeurs. De même, quand on déteste sincèrement tous ses péchés sans conserver aucune complaisance pour un seul, c'est un grand préjugé pour le salut; mais, quand on n'en déteste qu'une partie, que l'on conserve une affection secrète pour quelqu'un, c'est une très-mauvaise disposition. Bien loin d'être guéri, on est encore plus malade qu'auparavant, puisqu'on ajoute à ses anciens péchés un sacrilège en se confessant de la sorte.

Si j'avais la clef de l'abîme pour vous l'ouvrir et vous faire voir ce qui s'y passe, je vous montrerais plusieurs damnés qui ne le sont que pour une seule passion à laquelle ils ont conservé de l'attaché pendant toute leur vie. Que dis-je, une seule passion? il faut dire un seul péché mortel. Si je demandais à Lucifer: Qu'as-tu donc fait pour être devenu du premier des anges le premier des démons? de la plus belle créature qui fût au monde la plus hideuse et la plus horrible? — Un seul péché, me répondrait-il. — Mais il faut donc que ce péché ait été monstrueux

et abominable? — Ce n'est qu'un péché d'orgueil, d'une vaine complaisance dans ma propre excellence.

Il est rapporté dans la Vie de saint Sébastien que Cronace, gouverneur de Rome, étant affligé d'une cruelle goutte, ce saint l'étant allé visiter, lui promit qu'il le guérirait pourvu qu'il voulût briser toutes ses idoles: ce qu'il lui promit. Après les avoir brisées, il ne laissa pas d'être l'année suivante encore plus maltraité de sa goutte qu'il n'avait jamais été. Le lendemain, dès que saint Sébastien le vint revoir, il lui fit de grands reproches de ce qu'il l'avait trompé. « Mais avez-vous bien brisé toutes vos idoles, répliqua le saint? — Oui. — Pensez-y bien: voyez s'il n'y en a point encore quelqu'une que vous ayez conservée. — Il est vrai, dit le gouverneur, qu'il y a dans mon cabinet une petite idole d'or qui est depuis longtemps dans notre famille et qui m'est extrêmement chère: je l'ai épargnée. — Ne vous étonnez donc pas si vous n'avez pas recouvré la santé. » Il la brisa comme les autres, et il fut entièrement guéri, etc. L'application de cette histoire est aisée à faire, etc.

CONCLUSION.

Il me resterait à parler de la longueur de la repentance, mais il faut en faire un discours exprès, et employer le temps qui me reste à vous exhorter à entrer dans les mêmes dispositions de pénitence que celles dont je parlai hier, surtout à demander instamment à Dieu cette douleur des péchés si nécessaire, mais qui soit revêtue de toutes les conditions qu'elle doit avoir pour être légitime. Dites de tout votre cœur, avec l'Eglise: *Donnez-moi, mon Dieu, la grâce d'une véritable pénitence* (410). Je dis véritable, car il y en a tant de fausses, tant de contrefaites; il y en a un si grand nombre par lesquelles nous nous trompons premièrement nous-mêmes, et ensuite nous trompons les autres: nous nous dissimulons à nous-mêmes nos mauvaises inclinations, pour les déguiser ensuite à ceux qui prennent soin de notre conscience; en un mot, une pénitence qui soit selon votre vérité, et non pas selon les erreurs et les illusions de notre esprit: car enfin, il n'y a que celle-là qui soit reçue de vous, qui puisse nous être utile, et qui nous procure effectivement le salut. *Amen.*

SERMON XVII.

DU BON PROPOS.

Facite fructus dignos pœnitentiæ. (Luc., III, 8.)

EXORDE.

Je disais hier, messieurs, que la douleur d'avoir commis ses péchés, pour être véritable, devait avoir quatre conditions: la profondeur, la hauteur, la largeur, et la lon-

(408) Quid prodest si quis peccata luxuriæ defleat, si eum avaritiâ inquit? Quid prodest si iracundiâ peccata lugent, et invidiâ facibus tabescant?

(409) Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras. *Ezech., XVIII, 51.*

(410) Ut ad veram pœnitentiâ nos perducere digneris.

gueur. La profondeur, parce qu'elle doit venir du fond du cœur, c'est-à-dire être intérieure; la hauteur, parce qu'elle doit venir du ciel, c'est-à-dire être surnaturelle; la largeur, parce qu'elle doit renfermer tous les péchés, c'est-à-dire être universelle; et la longueur, parce qu'elle doit s'étendre sur tout l'avenir, et c'est le bon propos. Le temps ne me permet pas d'expliquer cette dernière condition, et c'est ce que j'ai dessein de faire aujourd'hui, afin de ne rien omettre sur cette matière importante. En effet, messieurs, une âme qui est véritablement pénitente ne se contente pas d'avoir une douleur pour ses péchés qui soit intérieure, qui soit surnaturelle, qui soit universelle; outre cela elle fait de fortes résolutions pour l'avenir, et sa repentance ne consiste pas seulement en la haine des péchés qu'elle a commis, mais elle renferme encore une sage prévoyance de ceux qu'elle peut commettre, afin de les éviter. Le concile de Trente comprend ces deux parties dans la définition qu'il donne de la contrition, lorsqu'il dit : *La contrition est une douleur du cœur et une détestation du péché qu'on a commis, avec un propos de ne plus pécher à l'avenir* (411). Cette dernière condition n'est qu'une suite et une explication des autres : car, comment pourrait-on concevoir qu'un homme fût véritablement repentant d'une chose qu'il est encore résolu de faire? et qui est-ce qui pourrait vous persuader que celui-là eût une grande douleur d'un péché pour lequel il conserverait encore de la complaisance et de l'affection?

Mais comme le sacrement de pénitence est le remède le plus assuré que nous ayons pour nous réconcilier avec Dieu, après que le péché nous en a séparés, il n'y a rien à quoi le démon travaille avec plus de soin qu'à nous le rendre inutile. Il le fait en deux manières : ou bien en nous en éloignant tout à fait, coupant par ce moyen les canaux qui font découler en nous les eaux salutaires de la grâce, ou bien empoisonnant ces mêmes eaux en procurant qu'on se confesse avec des circonstances qui rendent plus criminel que si on ne se confessait point du tout. Ce cruel ennemi, qui ne s'applique qu'à chercher les moyens de nous perdre, convertit le remède en poison : il fait faire un nouveau crime par le mauvais usage d'un sacrement qui devrait laver les anciens (412). Et tant s'en faut, disait Salvien, qu'il soit chassé par ce moyen, qu'au contraire il acquiert un nouveau droit sur cette âme par le nouveau péché qu'il lui fait commettre. Hélas ! dit saint Ambroise, ce qui nous est établi pour remède nous devient une occasion de mort : la matière de notre victoire donne occasion au démon de triompher de nous (413); et, comme dit le

même, il faut par après faire pénitence de notre pénitence même (414). Malheur à vous, messieurs, malheur à vous, si vous abusez de la pénitence ! C'est le seul moyen que vous avez pour obtenir le pardon de vos péchés : si vous ne vous en servez pas, que deviendrez-vous ? C'est la seule planche qui vous reste après le naufrage : si elle se trouve pourrie, comment pourra-t-elle vous sauver ? C'est le seul remède qui peut vous rendre la santé : que sera-ce donc si vous le changez en poison ? Si quelque impie profanait le corps adorable de Notre-Seigneur en le foulant aux pieds, ce crime exécrable lui serait pardonné s'il en faisait pénitence ; mais si vous profanez la pénitence, qu'elle pénitence ferez-vous ? Cette profanation néanmoins est fort ordinaire, et, quoiqu'elle ait plusieurs causes, elle vient cependant principalement du défaut d'une véritable résolution de ne plus retourner au péché. Je crois que vous en demeurerez d'accord avec moi quand vous aurez entendu les conditions que doit avoir un bon propos, comme on l'appelle, afin qu'il mérite ce nom. Je les réduis à trois, mais qui sont essentielles. Il doit être sincère, agissant, et perpétuel : sincère contre les illusions qu'on se forme souvent, agissant contre la stérilité de notre pénitence, et perpétuel contre les rechutes. *Ave.*

Dessin du sermon.

- I^{er} POINT. Le bon propos doit être sincère. — Il faut avoir une volonté pleine. — Elle est fort rare. — Mo tèle d'une vraie résolution.
- II^e POINT. Le bon propos doit être agissant. — Il faut un renouvellement de vie. — Il faut renoncer à l'affection du péché.
- III^e POINT. Le bon propos doit être perpétuel. — On se moque effectivement de Dieu. — Il n'y a pas un seul saint qui ait mené cette vie entremêlée de pénitence et de rechutes. CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le bon propos doit être sincère.

C'est une chose qui paraît d'abord difficile à croire, mais qui néanmoins est très-véritable, qu'encore qu'il n'y ait personne qui prenne plaisir à être trompé, on se trompe néanmoins si souvent soi-même. Quoiqu'il n'y en ait que trop qui emploient leur esprit et leur adresse à surprendre les autres, et que celui-là passe pour le plus habile qui entend le mieux ce métier, vous devez néanmoins être persuadés qu'il n'y a personne au monde si adroit à tromper les autres que vous l'êtes à vous tromper vous-mêmes. Il arrive souvent, dit saint Grégoire, que notre propre esprit se flatte et se trompe lui-même (415); et ce qui nage à la surface de la pensée est souvent bien différent de ce qui est caché au fond de l'intention (416).

indigeat.

(415) Sæpe : ibi de se mens ipsa mentitur. *Pastor.*, l p., c. 9.

(416) Fitque ut aliud in intimis intentio supprimat, et aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat.

(411) *Contritio est animi dolor ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero.* — Sess. 14, c. 4.

(412) *Tu fecisti de propitiatione peccatum.*

(413) *Remedium nostrum diaboli est triumphus.* — Lib. I *De Penit.*

(414) *In ipsa penitentia fit quod nostra penitentia*

Nous prenons de fausses lueurs pour de véritables lumières, et des desseins imaginaires pour des vertus solides et très-parfaites. Il arrive souvent que nous mentons à Dieu par des paroles intérieures, comme nous mentons aux hommes par des paroles extérieures (417) : *Ils lui mentaient en le louant de la langue, car le cœur n'était point droit devant lui* (418).

Quoique ce défaut de sincérité, qui fait qu'on se dissimule souvent à soi-même, arrive en plusieurs rencontres de la vie, il n'y en a pas néanmoins où il se rencontre plus communément que dans les résolutions que l'on forme de ne plus offenser Dieu, qui pour l'ordinaire sont très-peu sincères. Quand on vient se confesser, on se persuade premièrement à soi-même, et ensuite on veut le persuader aux autres, que l'on a un véritable dessein de quitter le péché. Mais si, sans se vouloir tromper, on veut approfondir un peu au dedans de soi-même, on verra aisément qu'il n'en est rien; ou même si le confesseur veut sonder la disposition de son pénitent, et lui demander sérieusement si en vérité et de bonne foi il veut tout de bon quitter ses péchés, plusieurs, s'ils veulent répondre sincèrement, diront qu'ils en ont bien la pensée et même le désir, mais ils avoueront en même temps qu'ils ne savent pas comment ils pourront faire, et qu'ils sont engagés si avant dans le péché, qu'ils ne voient pas comment ils en pourront sortir. L'enfer, quoique incapable de pénitence, est néanmoins rempli de ces désirs inefficaces, de ces demi-vouloirs, et, s'ils étaient capables de justifier un pécheur, ces maisons de mort seraient bientôt changées en des maisons de vie, l'enfer en un paradis.

Il ne suffit pas, quand vous venez de vous confesser, de dire : je voudrais bien, j'ai la pensée de changer de vie; mais il faut dire, non pas seulement du bout des lèvres, mais du fond du cœur : je le veux effectivement et sincèrement; c'est mon dessein, et je le ferai, quoi qu'il en puisse arriver. Saint Augustin, avant d'être parfaitement converti, était tout plein de ces désirs inefficaces et de ces résolutions trompeuses : « Je voudrais bien, disait-il, quitter mes débauches, me retirer de ce mauvais commerce, mais pourtant j'en aurai bien de la peine, et je souhaiterais que ce ne fût pas si tôt; tout incontinent je me convertirai (419), je changerai de vie; mais encore un peu de mes divertissements, encore un peu de mes désirs criminels. Ah! comme dit le même saint en un autre endroit de ses *Confessions*, quand on veut, il faut vouloir comme il faut, c'est-à-dire sincèrement et tout de bon : il faut vouloir fortement, et ne pas traîner avec

des efforts interrompus une volonté languissante et blessée, qui s'élève d'un côté et de l'autre, et qui est toujours divisée contre elle-même (420). » Ce saint, qui pour lors était pécheur, voyait bien que cette disposition n'était pas sincère, et il se fâchait contre lui-même de ne pas dire davantage. « Pourquoi toutes ces supercheries et toutes ces remises? pourquoi différer toujours à demain? pourquoi non à présent? pourquoi dès ce moment ne mettrai-je pas fin à mes ordures et à ma vie déréglée (421)? »

C'est la disposition de la plupart de ceux qui se confessent, qui ne veulent pas sincèrement se corriger de leurs péchés, mais plutôt qui ressemblent à celui dont parle le Saint-Esprit dans l'Écriture sainte, *qui veut et qui ne veut pas* (422). Ils veulent, parce qu'ils ont quelque complaisance au bien ou quelque aversion pour le mal, et ils ne veulent pas, parce qu'ils ne sont pas absolument résolus de suivre le bien et de fuir le mal; ils ont de bons désirs, mais ils ne combattent point les mauvaises inclinations; ils aiment la vertu, mais ils fuient la peine; ou bien ils voudraient la fin, mais ils ne veulent pas les moyens; ils voudraient bien être réconciliés avec Dieu, mais ils ne veulent pas quitter le péché qui met cette division; ils voudraient bien ne point offenser Dieu, mais néanmoins faire comme ils avaient coutume, fréquenter les lieux de débauches comme auparavant, les filles, les danses, prendre leurs plaisirs et ne pas retrancher un seul de leurs divertissements; ils voudraient bien être avec Dieu, mais sans restituer le bien qui ne leur appartient pas. « Combien s'en trouve-t-il, dit saint Bernard, qui voudraient arriver où ils prétendent, mais qui n'y veulent pas venir; qui voudraient avoir ce qu'ils désirent, mais qui ne voudraient pas en prendre les moyens (423); » qui voudraient se convertir à Dieu, mais sans quitter le péché; en un mot qui voudraient aller en paradis, mais sans quitter le chemin de l'enfer? Quand on veut sincèrement une chose, on veut tous les moyens qui sont nécessaires pour en venir à bout. Un marchand qui a un véritable dessein de faire fortune ne se contente pas de dire : Je veux m'enrichir, mais il considère par quel moyen il le pourra faire : il va à une telle foire où il sait qu'il y a quelque chose à gagner; il achète diverses sortes d'étoffes; il fournit sa boutique de choses où il sait qu'il y a du profit à faire, et enfin, à force d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, de travailler avec assiduité, il devient riche. De même, si vous aviez une volonté bien sincère de quitter le péché, vous verriez par quels moyens il faut s'y prendre, et vous diriez : Il faut éviter une telle compagnie,

(417) Locuti sumus in corde verba mendacis.

(418) Lingua sua mentiti sunt ei; cor autem eorum non erat rectum cum eo.

(419) Ecce modo sine paululum. *Confess.*

(420) Ve.le fortiter et integre, non semiauciam atque hac versare et jactare voluntatem, partem assurgem em cum alia parte cadente biclantem.—

Lib. VIII, c. 8.

(421) Qu. undu eras? quare non modo? quare non hac hora finis iniquitatis meae?

(422) Vult et non vult piger. *Prov.*, XIII, 4.

(423) Quanti voluit pervenire, sed noluut venire; quanti voluit consequi, sed non sequi.

ne pas fréquenter une telle fille, ne se pas trouver au bal, ne pas lire les romans et les comédies, faire de bonnes résolutions, le matin, d'éviter un certain péché auquel je suis plus sujet; le soir, dans mon examen de conscience, voir si j'y suis tombé, m'imposer une bonne pénitence, prier Dieu qu'il m'en délivre. Mais tant que vous vous contenterez de dire : Je voudrais bien quitter mon péché, sans chercher les moyens d'en venir à bout, ce n'est pas le vouloir avec sincérité, mais c'est vouloir se tromper soi-même.

Ne m'avouerez-vous pas que, quand vous vous confessez, vous n'avez pas cette volonté sincère de quitter le péché et de faire tout ce qui est nécessaire pour cela? Et si vous ne voulez pas l'avouer, ne puis-je pas facilement vous en convaincre? N'est-il pas vrai que, si vous savez qu'il y a un confesseur qui ne souffrirait pas vos dérèglements, qui ne vous permettrait pas de fréquenter le brelan, le cabaret, les danses, et les autres lieux dangereux; qui vous obligerait de payer vos dettes, de satisfaire ce serviteur ou ces ouvriers qui ont travaillé pour vous, d'abandonner ce procès injuste, de restituer ce qui n'est point à vous, d'aller trouver votre ennemi, vous prenez bien garde d'aller vous confesser à lui, mais vous en cherchez un qui se contente d'écouter ce qu'on lui dit, de faire deux ou trois mots d'exhortation, et puis qui donne l'absolution? N'est-il pas vrai que, quand vous dites à votre confesseur : J'ai passé presque tout le temps à jouer au lieu de prendre garde à ce qui se passait dans ma famille, s'il vous refuse l'absolution en cas que vous ne lui vouliez pas promettre de ne le plus faire, vous vous en plaignez, vous dites que c'est un scrupuleux, que, s'il vous a refusé l'absolution, un autre vous la donnera bien? Vous faites donc voir clairement que quand vous vous en êtes confessé vous n'aviez pas la volonté sincère de vous en corriger; et par conséquent, si votre confesseur vous avait donné l'absolution, elle aurait été nulle devant Dieu, puisque vous n'étiez pas dans la disposition de la recevoir : donc une des plus importantes est d'avoir une volonté sincère de quitter le péché.

Et, pour dire encore quelque chose de plus convaincant, combien de fois vous êtes-vous confessé à Pâques de n'avoir pas jeûné le carême y étant obligé! Eu bonne foi, aviez-vous un véritable dessein de jeûner le carême prochain? Combien de fois vous êtes-vous confessé à Pâques d'avoir assisté aux danses, bals, et autres dissolutions du carnaval! N'est-il pas vrai qu'au fond du cœur vous aviez la volonté d'en faire autant le carnaval prochain? Combien de fois vous êtes-vous confessé en votre vie de vous être enivré, d'avoir juré fausement pour mieux vendre, d'avoir pris des libertés

avec des filles! En vérité, ne vous moquez-vous pas de Dieu et de votre confesseur? et pouvez-vous dire sans un horrible aveuglement que vous aviez un véritable dessein d'éviter les compagnies de débauche, de ne plus jurer pour mieux vendre, d'être modeste avec les filles? Si cela était, est-il possible que, depuis dix ou douze ans que vous vous confessez toujours de la même chose, vous ne vous fussiez point corrigé au moins quelquefois?

Voulez-vous voir le modèle d'une véritable résolution. d'un propos sincère de ne point offenser Dieu? C'est l'apôtre saint Paul qui nous le donnera : *Je suis assuré, dit-il, que ni la mort, ni les promesses d'une vie délicieuse, ni les choses présentes, ni les futures, ni toutes les puissances du monde, ni le ciel, ni la terre, ni les enfers, ni aucune créature ne me séparera jamais de l'amour de mon Dieu* (424). C'est ce que disait saint Paul, mais qui le disait sincèrement, et non pas du bout des lèvres. Il faut dire de même, mais le dire sans mentir : Oui, quand je devrais aller avec mes enfants demander mon pain aux portes, je ferai les restitutions auxquelles je suis obligé, et je ne ferai jamais tort à personne; quand tout le monde se moquerait de moi, j'irai trouver mon ennemi; quand je devrais perdre mon procès, je ne ferai jamais un faux serment pour le gagner; quand je devrais ne rien vendre, je ne jurerais jamais, principalement quand la chose ne sera pas véritable. En un mot, quoi qu'il puisse arriver, je ne veux plus offenser Dieu. Mais comment connaissons-nous que ce ne sont pas seulement des paroles? Ce sera, messieurs, par les effets, c'est-à-dire que ce propos sera agissant. C'est, etc.

SECOND POINT.

Il doit être agissant.

Cette seconde condition que doit avoir le bon propos, savoir, de produire des effets, n'est qu'une suite nécessaire de la première : car, s'il est bien sincère, il ne s'arrêtera pas aux paroles et aux promesses, mais il passera jusqu'aux effets, et produira infailliblement quelque chose. Antiochus, qui n'avait qu'une résolution feinte et dissimulée de changer de vie, se contentait de faire de belles protestations, de dire : Je ferai, je ferai, et cependant il ne faisait rien. Zachée au contraire, ayant un désir sincère de se convertir, ne dit pas : Je ferai, mais : Je fais. *Si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rends quatre fois autant* (425). Il ne dit pas : Je donnerai, je restituerai, mais je donne, je restitue à l'heure même, sans attendre plus longtemps ni remettre la chose à une autre fois. C'est une conjecture bien probable que vous avez une résolution sincère de vous corriger quand

(424) Certus sum quia neque mors, neque vitæ, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia

poterit nos separare a charitate Dei. Rom., VIII, 58, 59.

(425) Si aliquem defraudavi, reddo quadruplum. Luc., XIX, 8.

elle vous porte présentement à faire des actions vertueuses que vous ne faisiez pas auparavant; quand vous ne vous contentez pas de dire à votre confesseur : Je restituerai, je me réconcilierai avec mon ennemi, je sortirai de cette maison, je brûlerai ces méchants livres; mais que vous lui dites : Mon père, il est vrai que j'avais entre les mains quelque chose du bien d'autrui, mais avant que de me présenter ici je l'ai restitué; il y a longtemps que je vivais en inimitié avec quelqu'un, mais nous nous sommes maintenant parfaitement réconciliés; je suis sorti de cette maison où il y avait du danger pour moi; j'ai mis au feu tous les mauvais livres que j'avais en ma maison. C'est, dis-je, une bonne marque que vous avez un dessein sincère de vous convertir. Mais si vous vous contentez de faire comme Antiochus, de dire de belles paroles, de faire de belles protestations, de promettre de bonnes œuvres, sans rien faire à présent, votre résolution est fautive, trompeuse, apparente. « Il ne faut pas, dit Tertullien, seulement parler pour être pénitent, mais il faut faire (426). » Saint Augustin expliquant ces paroles du psaume XLVII, *Ibi dolores ut parturientis*, dit excellemment : « Aussitôt que vous entendrez qu'une âme pénitente enfante, elle n'est pas stérile, il faut attendre du fruit (427). » Que fera-t-il? Le voici : le vieil homme, l'homme du péché enfante avec douleur, et au milieu de ces pénibles tranchées, le nouvel homme, l'homme de la grâce prend naissance (428).

C'est sur ces fondements solides que s'appuyait le concile de Trente lorsqu'il déclara en la séance 14, chapitre 4, que la contrition, outre la résolution de ne plus pécher, demande une vie nouvelle. Vous dites en vous confessant : Je m'accuse de n'avoir point jeûné le carême, de n'avoir pas payé mes dettes, le pouvant faire; d'avoir retenu les gages de mes serviteurs ou des ouvriers qui ont travaillé pour moi; de n'avoir pas salué mon ennemi : néanmoins j'ai dessein de mieux faire. C'est quelque chose; mais ce n'est pas tout. Voilà la résolution de mieux faire, mais non pas le commencement. Pour avoir le commencement il faudrait que vous eussiez commencé à jeûner, à payer vos dettes, à saluer vos ennemis, en un mot à faire quelque chose. Mais, tandis que vous vous contentez de dire sans rien faire, on n'a pas sujet de croire que votre pénitence soit sincère. A quoi connaissez-vous que quelqu'un a effectivement bonne volonté pour vous, on si ce sont seulement des compliments qu'il vous fait? C'est aux effets. Votre parent vous dit : « Et ma personne et tout ce qui en dépend est entièrement à votre service; vous pouvez en disposer comme d'une chose qui vous appartient : ne m'épargnez pas, je vous en conjure. » Voilà qui est beau. Mais cependant dans le besoin

il ne vous rend aucun service; dans une nécessité pressante où un créancier veut faire mettre tout votre bien en décret, vous lui demandez de l'argent à emprunter, et il vous dit qu'il n'en a point. Mon parent est un trompeur, dites-vous, il me donne de belles paroles, et c'est tout. Vous dites en votre esprit : Mon Dieu, je suis extrêmement fâché de vous avoir offensé, et je vous promets que je ne serai jamais assez malheureux pour recommencer. Voilà qui est bien : mais cependant vous refusez de faire ce qu'il demande de vous, de payer vos dettes, de restituer, de vous réconcilier : tromperies, fourbes. Il n'en est rien : Dieu ne se paye pas de ces feintes et de ces dissimulations (429).

Le Saint-Esprit, dans les Proverbes, XXXIII, 13, donne des instructions admirables sur cette matière. *Celui qui cache ses crimes ne réussira point; mais celui qui les confesse et qui s'en retire obtiendra miséricorde.* Cette sentence fait voir la nécessité de la confession, mais en même temps elle prescrit l'usage qu'on en doit faire. Dieu est le juge et le témoin des péchés, il demande qu'on les lui confesse, non pour les apprendre, puisqu'il les sait déjà, ni pour les punir de mort, comme les juges du siècle à l'égard des criminels, mais pour avoir lieu de justifier le coupable et de le sauver. Mais, si la confession des péchés est nécessaire, comme je le ferai voir dans la suite, il ne s'en suit pas qu'elle suffise. On écoute aisément le Sage lorsqu'il dit que *celui qui cache ses crimes ne réussira point*, c'est-à-dire qu'il se perdra en rendant incurable le mal qu'il ne veut pas découvrir; mais il n'a pas ajouté ensuite que celui qui les confesse obtiendra miséricorde : il dit *celui qui les confesse et qui s'en retire*. « Car il y en a plusieurs, dit saint Ambroise (430), qui sont toujours prêts à confesser leurs crimes, et à les commettre de nouveau après les avoir confessés. Et ceux-là, ajoute ce saint, au lieu de décharger leur conscience, ne font que charger celle du prêtre. » Ainsi cette sentence du Sage est digne d'une grande attention : Il faut confesser ses fautes, mais il faut s'en retirer. Confesser ses péchés, et retomber toujours, ce n'est pas tant satisfaire à Dieu que lui insulter. On se retire du péché lorsque la volonté en est dégagée et que l'on est vraiment converti. « Dieu pardonne à ceux qui se convertissent, dit saint Augustin, mais il ne pardonne point à ceux qui ne se convertissent pas (431). »

Si la résolution que vous dites avoir de quitter le péché était effective et agissante, non-seulement vous renoncerez au péché, mais encore, ce qui est extrêmement à remarquer et à quoi on ne fait presque jamais de réflexion, à toute l'affection du péché; ce qui paraît par les effets. Ceux qui ont quitté extérieurement le péché, mais qui

(426) Non est dicenda poenitentia, sed facienda.

(427) Quid sunt dolores parturientis nisi dolores parturientis? Ubi parturientem audis, foetum expecta.

(428) Parturit vetus homo, sed nascitur novus homo.

(429) Apud Deum, cordis interpretem, non admittitur ars ad salutem.

(430) *De Penit.*, l. II, c. 9.

(431) Deus conversis donat peccata, non conversis non donat.

néanmoins conservent encore quelque affection pour lui, s'en abstiennent comme les malades font des fruits, qu'ils n'osent pas manger parce que le médecin le leur défend; mais ils s'inquiètent de ce qu'ils sont obligés de s'en abstenir, ils en parlent souvent, ils demandent si cela leur ferait mal d'en manger un peu; ils estiment bienheureux ceux qui en peuvent manger, ils veulent au moins les sentir : en un mot ils désireraient fort qu'il leur fût permis d'en manger. C'est ainsi que ces pénitents lâches s'abstiennent du péché, mais à regret; ils voudraient bien pouvoir pécher sans être damnés; ils parlent du péché avec goût et avec ressentiment, et estiment bienheureux ceux qui le commettent. Un homme, par exemple, qui est résolu de se venger, changera ou s'imaginera de changer de volonté en se confessant; mais peu de temps après on le verra parmi ses amis prendre plaisir à parler de sa querelle : que si ce n'eût été la crainte de Dieu il eût fait ceci et cela; que la loi divine qui oblige de pardonner est fort rigoureuse; que plutôt à Dieu qu'il fût permis de se venger.

Une résolution faible et stérile laisse encore ces affections au péché; mais si elle était ferme et agissante, elle les ôterait entièrement. Et, pour me servir d'une autre comparaison, une haine qui n'est que faible fait seulement qu'on voit avec peine celui qu'on hait et qu'on évite sa compagnie; mais si c'est une haine violente, non-seulement on fuit celui à qui on porte cette haine, mais encore on ne peut souffrir la conversation de ses alliés, de ses amis, non pas même son image, ni aucune chose qui lui appartienne. De même, quand le pénitent ne hait le péché que d'une haine faible par une contrition légère, il forme à la vérité une résolution telle quelle de ne pas pécher; mais, quand il le hait tout de bon, qu'il le déteste d'une contrition puissante et vigoureuse, non-seulement il hait le péché, mais tout ce qui appartient au péché, toutes ses dépendances, et tout ce qui y peut conduire. S'il déteste, par exemple, l'impureté comme il faut, non-seulement il hait les actions extérieures, mais encore il ne souffrira pas dans son esprit la moindre pensée impure; il ne fréquentera point les filles ni les personnes qui pourraient lui en donner; il ne se trouvera jamais au bal ni aux autres assemblées dangereuses; il ne lira pas une seule ligne de ces funestes romans et des autres livres d'amour; il estimera malheureux ceux qui sont sujets à ce péché; il priera Dieu instamment de l'en délivrer; et, quand il aura sujet de croire d'avoir obtenu cette grâce, il dira à Dieu avec une profonde reconnaissance : *Vous avez rompu mes liens; c'est pourquoi je vous sacrifierai une hostie de louanges* (432). Mais celui qui n'aura qu'une haine faible de ce péché se

contentera d'en éviter les actes grossiers, sans se mettre en peine d'en fuir toutes les occasions : ce qui fera qu'il retombera bientôt, et que sa résolution ne sera pas de durée. C'est néanmoins la troisième condition qui lui est nécessaire pour être véritable, et le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il doit être perpétuel.

C'est ici, messieurs, la dernière, mais non pas la moins importante qualité du bon propos : savoir, qu'il ne soit pas seulement pour un temps, mais perpétuel et pour toujours. Quand Dieu se réconcilie avec nous, il ne veut pas seulement faire une trêve, mais la paix. Et c'est ainsi qu'il s'explique dans les écritures : *La paix soit avec vous, paix aux hommes de bonne volonté* (433). Vous savez qu'il y a cette différence entre la trêve et la paix, que la trêve n'est qu'une cessation d'armes pour un certain temps, au lieu que la paix est pour toujours. Or, Dieu ne veut pas qu'un pécheur fasse seulement trêve avec lui, qu'il ne cesse de l'offenser que pour quelque temps, mais il veut une paix qui soit perpétuelle et pour toujours. Quand donc, avant de vous confesser, vous faites résolution de quitter le péché, ce n'est que pour quelque temps, vous ne faites pas la paix avec Dieu, mais seulement une trêve une surséance et une suspension d'armes. On ne donne plus le bal en votre maison, parce que c'est le temps de carême, mais vous avez dessein de recommencer quand le carnaval retournera : vous avez fait suspension d'armes avec Dieu; il y a trêve, vous ne l'offenserez de quelque temps. Quand vous avez communiqué, vous êtes peut-être deux ou trois jours dans la modestie et dans la retenue, vous ne laissez pas approcher de vous les jeunes hommes, vous évitez leur rencontre, mais quelque temps après vous faites comme devant. Peut-être ne fréquentez-vous pas le cabaret pendant la semaine sainte, pendant la mission; mais vous prétendez d'y retourner après Pâques ou quand la mission sera finie. Voilà une trêve que vous faites avec Dieu. De quoi sert de vouloir user de supercherie avec lui, comme s'il ne sondait pas le fond de votre âme et n'en découvrirait pas les replis et tous les détours : *Répandez, dit le prophète Jérémie, votre cœur devant Dieu comme de l'eau* (434). Remarquez que le prophète ne dit pas que vous répandiez votre cœur comme de l'argent, mais comme de l'eau. Quand on a répandu de l'argent, on a grand soin de le ramasser et de le remettre dans le coffre; quand on a répandu de l'eau, on ne pense pas à la ramasser, on la laisse là, on la foule aux pieds. Vous devez de même répandre votre péché comme de l'eau, sans préintention, sans espérance, sans aucune secrète intention de le reprendre après les fêtes, après le carême, après la mission; faire autrement,

(432) Dirupisti, Domine, vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis. Ps. CXV, 7.

(433) Pax vobis, pax hominibus bonæ voluntatis. Luc., II.

(434) Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini. Thren., II, 19.

ce n'est pas faire pénitence, mais se moquer de Dieu et des sacrements.

Ne prenez pas, je vous prie, ce terme pour une exagération ; car c'est de celui-là même dont se servent le plus communément les Pères quand ils parlent de ces pénitents de quelques jours. C'est ainsi que saint Augustin leur parle : Pénitents, si l'on ne doit pas plutôt vous appeler des moqueurs, que des pénitents (435), vous feignez de faire pénitence, vous fléchissez les genoux, et vous vous moquez de la patience de Dieu (436). Si vous êtes véritablement pénitent, vous vous repentez du mal que vous avez fait ; mais si vous le faites encore, vous ne vous en repentez pas, et par conséquent, vous n'êtes pas pénitent, mais un moqueur. Saint Isidore se sert de la même expression pour faire connaître l'injure que l'on fait à Dieu par ces conversions passagères qui ne sont pas de durée. Celui qui fait encore les choses dont il dit qu'il se repent est un moqueur et non pas un pénitent : il semble plutôt vouloir insulter à Dieu avec orgueil que de lui demander grâce avec humilité (437). Mais celui-là fait véritablement pénitence qui pleure les péchés qu'il a commis, en sorte qu'il ne les commet plus ; car celui qui retombe dans les péchés qu'il a pleurés est semblable à celui qui laverait une tuile et qui ne ferait que la rendre plus sale (438).

Non, messieurs, ne prenez point pour une exagération ou pour une façon de parler quand on dit que vous vous moquez de Dieu lorsque vous ne vous corrigez point des péchés dont vous vous confessez ; car cela est très-véritable et dans un sens fort naturel. Si un artisan vous a promis cinq ou six fois de travailler à votre ouvrage, et qu'il n'en fasse rien, vous dites : Il se moque de moi. Si celui qui vous doit de l'argent vous a promis huit ou dix fois de vous payer, et qu'il laisse passer plusieurs termes sans vous donner un sou, vous dites : Il se moque de moi. Avouez-le franchement, n'est-il pas vrai que la confession que vous ferez à Pâques est toute semblable à celle que vous fîtes à Noël, des mêmes péchés et avec les mêmes circonstances, à celle de l'année dernière, et à celle que vous fîtes il y a deux, trois, ou quatre ans ? Ne voyez-vous pas que vous vous moquez de Dieu, et que non-seulement il n'y a point de changement en vous, mais que vous ne faites pas même le moindre effort pour vous corriger ? Vous offenserez Dieu après votre confession aussi librement et aussi hardiment que si vous ne vous étiez pas confessé : vous êtes un moqueur, et non pas un pénitent (439). Le

(435) Pœnitentes, si tamen estis pœnitentes et non irridentes.

(436) Pœnitentiam agis, genua flectis, et rides et subsannas patientiam Dei.

(437) Irrisor est, non pœnitens, qui adhuc agit quod pœnitit, nec Deum videtur pœnitere subditus, sed subsannare superbus. *Scnt.*, l. XXIII, c. 15.

(438) Ille pœnitentiam digne agit qui sic præterita mala deplorat, ut futura iterum non committat.

Fils de Dieu ne compta pas la mort de Lazare pour une véritable mort, parce qu'elle ne devait durer que quatre jours, disant que sa maladie n'allait pas à la mort, mais qu'elle n'était que pour la gloire de Dieu, et afin que le Fils de Dieu en fût glorifié (440). On peut dire de même que ces prétendues conversions qui ne durent que trois ou quatre jours ne sont point à la vie, mais à la mort, et afin que le démon en soit glorifié.

Saint Chrysostome donne un nom à cette sorte de pénitence qui en exprime parfaitement la nature lorsqu'il les appelle des pénitences de théâtre (441), qui peuvent, à la vérité, tromper les enfants, mais non pas les personnes d'esprit et de jugement. Si vous avez jamais assisté aux comédies des bateleurs, vous en aurez quelquefois vu deux qui mettent l'épée à la main, et qui semblent se battre comme s'ils étaient grands ennemis. Après avoir poussé quelques coups, l'un d'eux tombe sur le théâtre comme s'il était mort, et y demeure étendu sans se remuer. Les enfants qui sont présents, qui ne savent pas ce jeu, et qui croient que c'est tout de bon, disent entre eux : Il est mort, il est mort, c'en est fait. Les personnes intelligentes voient bien que ce n'est qu'une feinte, qu'il le contrefait. Comment le connaître ? C'est qu'après la farce on lui voit faire la même chose que devant : il se lève, il va à sa maison, il boit et mange comme à l'ordinaire. Tout de même, voilà un homme qui à le voir semble fort repentant de ses péchés ; pénétré de douleur, dans un véritable désir de changer de vie, parce qu'il fait extérieurement tout ce que font les véritables pénitents : il vient à l'église, il se met à genoux devant le prêtre, il confesse ses péchés, il frappe sa poitrine, il fait de belles protestations pour l'avenir. Ceux qui ne connaissent pas le cœur disent : C'en est fait, il est mort au péché, le voilà parfaitement converti. Les anges, qui voient les choses comme elles sont, déconvrent fort bien que ce ne sont que mines, qu'apparences extérieures, et qu'il n'y a aucun changement véritable. Comment le connaît-on ? C'est que, huit jours après, il est aussi dissolu en ses paroles, en ses actions, aussi adonné au jeu, aux jurements, à l'ivrognerie, aussi médisant, aussi indévoit qu'il était auparavant.

Si je ne puis vous convertir, au moins je veux vous convaincre par des comparaisons où il n'y ait point de réplique. Quel sentiment, je vous prie, auriez-vous d'une femme qui, assistant à la sépulture de son mari, jetterait de hauts cris, ferait la désolée et l'inconsolable, et aussitôt qu'elle serait de retour à la maison, prendrait ses plus beaux

Nom qui plangit peccatum et iterum admittit, quasi si quis lavet laterem cruidum, quem quanto magis laverit, tanto amplius facit lutosum.

(439) Irrisor es et non pœnitens.

(440) Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Deo, ut glorificetur Filius Dei per eum. *Jean.*, XI.

(441) Pœnitentia theatralis.

habits, se mettrait à table pour faire bonne chère, serait la première à réjouir la compagnie? Ne diriez-vous pas que ces cris et ces larmes qu'elle répandait à l'église étaient de pures cérémonies, mais qu'au fond elle n'était pas fâchée de la mort de son mari? Dites la même chose de vous et de vos semblables. Quand vous vous confessez, vous frappez votre poitrine, vous répandez quelques larmes, vous avez le visage abattu; on croirait que vous êtes fort affligé d'avoir offensé Dieu, et cependant, dès le lendemain ou quelques jours après, vous riez, vous vous divertissez, vous dites le bon mot, vous retournez au cabaret, aux assemblées dangereuses, comme si rien n'était arrivé. Dites, et vous direz vrai, que vos larmes étaient feintes, que votre douleur était trompeuse, et que votre pénitence était fausse. La tristesse que vous avez pour les péchés n'est pas une tristesse qui vienne de Dieu, mais une tristeuse qui est purement humaine. Pourquoi cela? *C'est*, dit saint Paul, *que la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable* (442). Remarquez, *une pénitence stable*, qui n'est pas pour cinq ou six jours, mais pour toute la vie. C'est, dit Tertullien, qu'il ne faut pas s'imaginer que là où il n'y a point d'amendement il puisse y avoir une véritable pénitence (443). Il en rapporte ensuite la raison: c'est qu'elle ne produit point le fruit auquel elle est particulièrement destinée, savoir le salut de l'homme (444).

En vérité, messieurs, est-il possible que vous puissiez vous persuader que cette vie, qui est entremêlée de vices et d'amendements apparents, soit une vie chrétienne? Pensez-vous que ces confessions après lesquelles on retombe incontinent dans le péché, et puis on se confesse, et on retombe, et on se confesse derechef, soient bonnes et salutaires? Vous tombez dans le péché, et vous vous en confessez; ensuite vous retombez, et vous retournez à confesse, et ainsi de Noël à Pâques et de Pâques à Noël; il y a trois ou quatre ans que vous menez cette vie; ou bien, comme dit David, vous marchez dans un cercle de confessions et de rechutes (445). C'est comme une girouette, qui est tournée tantôt du côté de la pluie, tantôt du côté du beau temps. Et vous prétendez vous sauver en vivant de la sorte. Je vous défie de m'en nommer un seul, c'est bien peu qu'un seul, mais je n'en veux qu'un de ceux que nous savons assurément être dans le ciel, qui ait vécu de la sorte. Il est vrai que la bonté de Dieu, qui n'a point de bornes, a fait quelquefois de grands saints de ceux qui étaient de grands pécheurs; mais, si vous y prenez garde, vous verrez qu'après leur conversion ils ne sont point

retournés à leurs péchés. La pécheresse en la ville ne pêche plus, Matthieu ne retourne plus à sa banque, Zachée n'exerce plus son ancien commerce, Pierre ne renie pas son maître une seconde fois, et Paul ne retombe plus dans cet aveuglement qui lui faisait persécuter l'Eglise de Jésus-Christ. On peut faire la même remarque en tous ces illustres pénitents dont parle l'histoire ecclésiastique, qui, ayant une fois mis la main à la charrue, ne regardent plus derrière eux, mais avancent toujours dans la vertu, afin d'être propres au royaume de Dieu. Comment donc, en une chose aussi importante qu'est le salut éternel, un homme qui fait profession de croire qu'il y a un paradis et un enfer peut-il prétendre une exemption qui ne se trouve point, et comment peut-il espérer d'aller au ciel par un chemin que n'a tenu aucun de ceux que nous savons y être arrivés?

CONCLUSION.

Ah! c'est à ce coup qu'il faut que le péché finisse en moi pour ne jamais recommencer. Le temps est enfin venu auquel l'iniquité doit être non-seulement couverte et un peu déguisée, mais entièrement effacée, sans jamais en retracer les vestiges (446). *Ah!* disait Jephthé, *j'ai ouvert ma bouche au Seigneur, et il n'est plus en mon pouvoir de faire autre chose* (447). Il y a assez longtemps, disait Jephthé, que je me moque de Dieu; il y a assez longtemps que je lui promets ou que je m'imaginais lui promettre de changer de vie, sans lui avoir jamais tenu parole; mais à présent j'ai ouvert ma bouche, j'ai protesté que je voulais dorénavant lui être fidèle, j'ai promis de ne le plus offenser, il n'est plus en mon pouvoir de faire autrement. Mon Dieu, cette bonne volonté vient de vous, elle ne peut subsister que par vous, c'est vous qui me l'avez donnée, c'est à vous à me la conserver (448), et, puisque vous voulez bien en être l'auteur, soyez-en, s'il vous plaît, le gardien, afin que, continuant toujours dans ces bons desseins, je puisse acquérir la couronne qui ne se donnera qu'à ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin, que ie vous souhaite. *Amen.*

SERMON XVIII.

DE LA FUITE DES OCCASIONS DU PÉCHÉ.

Facite fructus dignos pœnitentiæ. (*Luc.*, III.)

EXORDE.

Il n'est pas des combats qui se font pour Dieu comme de ceux qui se font parmi les hommes. Dans ces batailles profanes, c'est une honte de fuir, et c'est avoir perdu la victoire que de quitter le champ à son ennemi: mais dans les guerres du Seigneur, et dans les combats spirituels, la retraite

(442) Quæ secundum Deum tristitia est pœnitentia in salutem stabilem operator. *II Cor.*, VII, 10.

(443) Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia vana. *De Pœnit.* c. 1.

(444) Quia caret fructu suo cui Deus eam servat, id est hominis salutem.

(445) In circuitu impij ambulat. *Ps.* XI.

(446) Ah! tempus est ut finem accipiat peccatum, ut delea ur iniquitas. *Dan.*, IX, 24.

(447) Apertui os meum ad Dominum, et non potero a iter facere. *Judic.*, XI, 55.

(448) Aperui os meum, etc. Domine Deus, custodi in æternum hanc voluntatem. *I Paralip.*, XXIX, 18.

est honorable, et souvent une partie des victoires consiste à savoir fuir les occasions du vice. C'est, dit saint Cyprien, un abrégé de la Providence d'avoir voulu que la crainte, qui est la plus infirme et la plus faible de nos passions, servît de moyen à notre vertu et de cause de nos triomphes (449). Le moyen le plus court et le plus ordinaire dont Dieu se serve pour nous sauver est de nous faire fuir les occasions du péché; le même esprit qui nous persuade d'être courageux nous avertit d'être timides; et, si l'espérance donne des armes à la sainteté, la crainte lui fait quelquefois éviter ses ennemis. Tout chrétien qui est attaqué doit faire ce que saint Basile de Sélicie a dit du chaste Joseph : N'ayant pas d'autres armes pour se défendre des sollicitations importunes de sa maîtresse, il se sauva à la fuite (450). Si cela est nécessaire en toutes rencontres, il l'est particulièrement pour faire une véritable pénitence, et elle ne peut être bonne et sincère à moins d'éviter toutes les occasions qui engagent au péché. Ce sujet est une suite de celui que vous entendîtes hier; car il est sans doute que celui qui a une bonne résolution de quitter le péché évite soigneusement toutes les occasions qui l'y pourraient porter; et qu'au contraire celui qui ne les évite pas fait bien voir par sa conduite, quoique peut-être ses paroles disent le contraire, qu'il n'appréhende pas d'y retomber.

Mais, afin que vous entendiez à fond cette matière importante, vous devez savoir qu'il y a deux sortes d'occasions de pécher : il y en a qui le sont d'elles-mêmes et de leur propre nature, et qu'on peut appeler occasions actives. Il y en a qui ne le sont que par accident, et à de certaines personnes, qu'on peut nommer occasions passives. Les premières sont les occasions qui d'elles-mêmes et par la condition de leur nature servent de pièges et de pierre d'achoppement. Telles sont d'avoir dans sa maison des tableaux ou des sculptures de nudités, surtout si elles sont lascives; de lire des livres qui traitent des matières d'impureté, de se trouver dans la compagnie de personnes dissolues et libertines; d'avoir dans sa maison ou en sa disposition quelque personne qui serve d'attrait au péché d'impureté, faire profession de jouer continuellement aux cartes ou aux dés, de tenir pour les autres un lieu préparé à cet effet, d'aller aux cabarets par esprit de débauche et par libertinage. Les secondes, qu'on appelle occasions passives, sont celles qui font tomber, ni par elles-mêmes, ni par aucune malice qui soit en elles, mais en égard à l'état des personnes, à leur faiblesse, à leur mauvais naturel ou habitude vicieuse. De cette sorte sont les festins fréquents à ceux qui se laissent aller facilement à boire avec excès; le jeu pour ceux qui connaissent qu'ils s'y laissent ordinairement emporter aux jurements et aux blasphèmes; les assemblées et les parties

de divertissements d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de filles, pour ceux qui se sentent faibles à concevoir de mauvais desirs et à commettre d'autres semblables péchés; l'engagement dans une condition, comme de soldat, de marchand, ou d'officier de justice, lorsqu'on sait par sa propre expérience qu'on n'a pas assez de courage pour résister aux tentations d'avarice, de larcin, de concussion ou d'autres vices qui y sont fréquents.

Or, pour être véritablement converti et faire une confession valable, il faut de nécessité absolue quitter toutes ces occasions de péché : c'est ce que je vous ferai voir dans la première partie; dans la seconde, jusqu'où s'étend cette obligation; et dans la troisième je tâcherai de répondre aux raisons qu'on apporte le plus ordinairement pour s'en exempter. Voilà le sujet de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

- I^{er} POINT. L'obligation de fuir les occasions du péché. — C'est la marque pour discerner une véritable pénitence d'avec une fausse. — Ce n'est pas haïr le péché que de demeurer dans l'occasion.
- II^e POINT. Jusqu'où s'étend cette obligation — Il faut fuir non-seulement les grandes occasions, mais les petites. — Il faut prévoir les occasions pour les éviter.
- III^e POINT. Raisons aux raisons qu'on apporte au contraire. — On espère que Dieu assistera. — On dit qu'on deviendrait pauvre. — On perdrait son honneur. — On trouve des confesseurs qui donnent l'absolution. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'obligation de fuir les occasions du péché.

Quand je considère l'extrême faiblesse de l'homme et l'inclination malheureuse qui le porte au péché, sans qu'il soit besoin d'en aller chercher les occasions, je ne puis que je ne sois extrêmement surpris. Quand je vois Adam au paradis terrestre, dans un lieu de sainteté, dans l'état d'innocence, fortifié d'une très-grande grâce, d'un très-excellent esprit et d'une très-parfaite connaissance des choses naturelles et divines, néanmoins tomber si lourdement, et à la seule parole de sa femme, pour ne lui pas déplaire, aimant mieux déplaire à son Créateur, des mains duquel il venait de recevoir tant de biens, et cela pour si peu de chose, pour du fruit dont il pouvait si aisément s'abstenir, lui qui n'avait pas comme nous une chair révoltée qui le tentât; qui néanmoins avec tous ses avantages a été si faible, qu'il s'est laissé abattre à une tentation si légère : Hélas ! dis-je en moi-même, quel sujet avons-nous de craindre et de nous tenir soigneusement sur nos gardes, nous qui sommes si faibles et qui avons de si rudes combats à soutenir ! Quand je vois un David, un homme selon le cœur de Dieu, si enflammé de son amour, qu'il préférerait sa loi à son sceptre et à sa couronne, un modèle de sainteté, et qui avait atteint le comble de la perfection, ébranlé et

(449) *Magna compendia providentiae, ut aliquando virtus et victoria fa- per timorem.*

(450) *Fuga usus est pro armis.*

renversé par la vue d'une femme qu'il avait aperçue par hasard; quand je considère un saint Pierre, le prince des apôtres, à qui Notre-Seigneur avait témoigné tant d'amour, qu'il l'avait élu par-dessus tous les autres pour l'établir chef de son Eglise, qui lui avait promis si solennellement de mourir plutôt que de l'abandonner; quand, dis-je, je considère cet apôtre qui paraissait si généreux, non-seulement abandonner son maître, mais encore le renier, et par trois fois différentes, et avec des serments et des imprécations, non pas y étant forcé par quelqu'un qui lui eût porté le poignard à la gorge, ou sollicité par quelque puissant prince qui l'eût menacé du feu ou de la roue, mais, ô extrême faiblesse de l'homme! à la simple parole d'une servante; quand, dis-je, je considère toutes ces choses, et la grande facilité qu'a l'homme de pécher, je conclus que nous sommes extrêmement obligés d'en éviter toutes les occasions, puisque avec tout cela nous aurons encore assez de peine de nous empêcher de tomber. Si, étant faibles comme nous sommes, et nos ennemis si forts, nous nous jetons sans considération au milieu des dangers, et si, venant aux mains avec eux, nous sommes portés à terre et blessés à mort, comme il arrivera infailliblement dans cette extrême inégalité de forces, ne serons-nous pas cause de notre malheur? et qui après cela nous devra plaindre? *Quis miserebitur incantatori a serpente percusso, et omnibus qui appropiant bestiis* (451)? Saint Paul avertissant les Corinthiens des tentations qui leur peuvent arriver, dit que, s'il n'est pas en leur pouvoir de les éviter toutes, cela n'étant pas possible en cette vie mortelle, qu'au moins ils ne soient attaqués que de tentations humaines (452). Il y a de deux sortes de tentations, l'une humaine, et l'autre diabolique: la tentation humaine est celle qui arrive à quelqu'un sans qu'il pense à rien, et qui, par une rencontre inopinée, trouve quelque chose qui le fait trébucher. Comme cette chute est de fragilité, elle n'enferme pas tant de malice, et comme cela est fort humain, aussi cette tentation s'appelle tentation humaine. Mais il y en a une autre par laquelle l'homme est porté au mal après qu'il s'est jeté volontairement lui-même dans l'occasion du péché, et celle-là s'appelle tentation diabolique parce que, se jeter soi-même dans un mal est plus propre à un démon qu'à un homme raisonnable. Si donc, dit saint Paul, vous éprouvez des tentations, que ce ne soient que des tentations humaines, c'est-à-dire qui ne soient point prévues, mais qui arrivent seulement par hasard, et non pas par une apparence de préméditation: *Tentatio vos non apprehendat, nisi humana.*

Cette fuite des occasions du péché est

(451) *Eccli.*, XII, 15.

(452) *Tentatio vos non apprehendat, nisi humana. I Cor.*, X.

(453) *Sit vere compunctionis indicium opportunitatis fuga, substractio occasionis.*

(454) *Existimabat se visum videre. Act.*, XII, 9.

comme la pierre de touche et la marque la plus assurée pour discerner une véritable pénitence et une conversion sincère, d'avec celle qui n'est que feinte et apparente; au moins c'est celle que donne saint Bernard (453). Saint Pierre ayant été mis en prison par le commandement d'Hérode, qui avait dessein de le faire mourir, et étant profondément endormi la nuit qui précédait le jour destiné à son supplice, un ange envoyé de Dieu pour le délivrer, l'ayant frappé par le côté, l'éveilla et lui commanda de s'habiller et de le suivre. Saint Pierre, obéissant à ce commandement, et étant déjà déchargé de ses chaînes et presque sorti de la prison, l'Écriture sainte remarque qu'il croyait que ce fût un songe (454). Mais quand il fut arrivé à la porte de fer, laquelle par miracle s'ouvrit d'elle-même pour lui faire passage, et ayant avancé dans la ville une rue entière, ne voyant plus rien qui le pût arrêter, pour lors il dit: *C'est maintenant que je reconnais que ce n'est point un songe, mais que je suis effectivement et véritablement délivré des mains d'Hérode* (455). Tout de même, quand vous êtes confessé, que vous avez passé comme la première porte de votre prison, s'il y a encore quelque chose devant vous qui vous puisse arrêter, si vous êtes encore engagé dans quelques occasions, assurez-vous que vous rêvez, et que votre pénitence n'est qu'un songe. Mais quand vous aurez tout passé, que vous aurez laissé derrière vous toutes les occasions, et qu'il n'y aura plus rien qui puisse vous arrêter, dites pour lors hardiment: *Je sais maintenant que Dieu a envoyé son ange et qu'il m'a délivré des mains d'Hérode; c'est maintenant que je suis véritablement délivré des mains du démon et de la servitude du péché.*

Quand Saül alla, par l'ordre de Dieu, faire la guerre aux Amalécites qui s'étaient autrefois injustement opposés aux Israélites lorsqu'ils étaient dans le désert, au lieu d'obéir exactement au commandement très-express qu'il avait reçu de Dieu de faire tout passer au fil de l'épée et de ne rien réserver en vie, il pardonna au roi et conserva les meilleurs troupeaux, se contentant de faire mourir ce qu'il y avait de moindre. Samuel étant venu trouver Saül après cette victoire, aussitôt que Saül l'aperçut, il lui dit bien joyeux: *J'ai accompli la parole de Dieu* (456). Samuel lui répondit: *D'où vient donc ce bruit des troupeaux de brebis et de bœufs que j'entends ici et qui retentit à mes oreilles* (457)? Vous dites que vous avez accompli la parole du Seigneur! Vous faites la même chose: quand vous vous êtes confessé, vous dites à votre ami: *Grâces à Dieu, c'en est fait, me voilà réconcilié avec Dieu: Implevi verbum Domini.* Si cet ami entre dans votre maison, il pourra vous dire: Vous dites que vous êtes

(455) *Nunc scio vere quia misit Dominus angelum suum, et eripuit me de manu Herodis.*

(456) *Implevi verbum Domini. I Reg.*, XV, 25.

(457) *Et quæ est vox gregum quæ resonat in auribus meis, et armentorum quæ ego audio?*

réconcilié avec Dieu et que vous avez fait ce qu'il vous commande? et qu'est-ce donc que j'entends encore ici? Le chant de cette fille qui vous est occasion de péché, la voix de ces compagnons de débauche. Qu'est-ce que je vois dans cette maison? Ce tableau où il y a des nudités infâmes, ce roman qui est sur cette table, et qui est un piège pour tous ceux qui entrent et qui le liront; cette lettre, qui vous fera souvenir de vos libérés passés. Ah! vous vous trompez: vous n'avez pas fait ce que Dieu vous commande, vous n'en avez fait que la moitié, le démon n'est pas entièrement chassé de votre cœur, il y tient encore par quelque chose. Quand les armes, disent les jurisconsultes, demeurent dans une maison, celui qui s'en est défait n'est pas censé avoir perdu tout son droit; c'est la matière d'un procès (458). Ainsi, quand vous vous êtes confessé, que vous vous êtes donné à Dieu, le démon ne prétend pas avoir perdu tout le droit qu'il avait sur vous, tant que vous conservez encore quelque marque de lui avoir appartenu autrefois; tant que vous retenez cette fille en votre maison, ce roman, cet office qui vous fait offenser Dieu, et autres choses semblables. Car c'est vouloir bien encore se perdre que de ne pas fuir comme la mort les choses qui nous ont perdus.

Et certainement on ne peut pas dire qu'un Chrétien qui aime l'occasion du péché laisse sincèrement le péché, ni par conséquent qu'il soit véritablement converti, puisque l'Écriture dit que *celui qui aime le péril y périra* (459). En effet, qui peut croire que celui qui ne fuit pas les occasions de péché n'y ait encore de l'affection et de la complaisance? par exemple, qu'un homme qui ne veut pas chasser de sa maison une femme impudique, quitter le jeu qui le porte au blasphème, ou renoncer à une condition qui l'engage dans plusieurs péchés, baisse véritablement l'impudicité, les blasphèmes, et les péchés où cette condition l'engage, et qu'il ait une résolution ferme et sincère de les éviter!

La fuite des occasions est non-seulement la marque la plus assurée d'une véritable conversion, mais encore c'est la plus évidente que nous pouvons avoir du salut éternel d'une personne; comme, au contraire, il n'y a pas de plus mauvais préjugé de la réprobation de quelqu'un que quand il meurt dans l'occasion du péché sans s'en être auparavant séparé. Un savant interprète de l'Écriture sainte propose une question qui vient à mon sujet, savoir, si Salomon est sauvé, ou bien s'il est damné, et il dit qu'il y a deux opinions qui toutes deux ont leurs raisons. La première opinion, qui dit qu'il est sauvé, se fonde sur ce qu'après son péché il dit de si belles paroles: *Vanité des vanités, et tout est vanité* (460), et d'autres qui sont si dévotes, qu'elles semblent

ne pouvoir être parties que d'une âme véritablement convertie à Dieu; et, ajoute cet auteur, cette opinion est probable. La seconde opinion, qui dit qu'il est damné, apporte pour son fondement qu'il n'a point détruit les temples des fausses divinités qu'il avait fait bâtir, et cette raison est démonstrative, ajoute cet auteur, et ne souffre point de réplique. Quand vous voyez quelqu'un qui en mourant dit de belles paroles, baise dévotement le crucifix, fait des legs pieux et donne d'autres marques semblables de sa dévotion, vous pouvez dire probablement qu'il est sauvé, car il ne faut pas juger que personne soit damné. Mais s'il ne détruit point ce qu'il a édifié au démon, si on voit encore la concubine dans sa maison, si on voit encore ce bien d'autrui qui n'est point restitué, le pouvant faire, le champ de ce pauvre homme qu'il avait volé, et qu'il n'a point fait rendre, on peut dire qu'il est damné. Cette raison ne souffre point de réplique.

Quid ergo faciemus? me direz-vous, comme on disait autrefois à saint Jean. Ce que vous dites est vrai, qu'il faut fuir les occasions du péché. Que devons-nous faire pour nous mettre en état de faire une bonne confession? C'est ce que je vais vous apprendre, en vous montrant jusqu'où s'étend cette obligation, et à quoi elle vous engage, ou, pour le dire plus clairement, en vous faisant voir la pratique des choses dont vous ne venez d'entendre que la spéculation. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Jusqu'où s'étend cette obligation.

Nous ne pouvons trouver de meilleure règle ni plus assurée de la pratique que je viens de dire que celle que le Fils de Dieu nous donne dans l'Évangile; c'est en saint Matthieu, chapitre XVIII, où il dit ces paroles remarquables que vous devez écouter avec un profond respect: *Si votre main ou votre pied vous est un sujet de scandale et de chute, coupez-les, et jetez-les loin de vous: il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied ou qu'une main que d'en avoir deux et d'être précipité dans le feu éternel. Et si votre œil vous est un sujet de scandale et de chute, arrachez-le, et jetez-le loin de vous: il vaut mieux pour vous que vous entriez en la vie n'ayant qu'un œil que d'en avoir deux et être précipité dans le feu de l'enfer.* Voilà la doctrine du grand maître du monde, qui nous apprend qu'il n'y a rien sur la terre, pour cher qu'il nous soit, pour précieux que nous le tenions, pour utile ou même nécessaire à la vie que nous le croyions, comme sont nos mains, nos pieds et nos yeux, que nous ne devions quitter, si nous voyons qu'ils nous soient un piège et une occasion d'offenser Dieu.

(458) Non censentur jura amissa, quando aliquid adhuc remanebit.

(459) *Ecc' i.*, III, 27.

(460) Vanitas vanitatum, et omnia vanitas. *Eccle.*, XI, 8.

C'est la doctrine de la Vérité éternelle, à laquelle tous nos petits raisonnements humains doivent humblement se soumettre. Et, selon cette doctrine, le curé ou le bénéficiaire qui ne réside pas dans sa cure, qui ne s'acquiesce pas des devoirs et des obligations de son bénéficiaire, qui est ordinairement en la compagnie des filles et des femmes, et après avoir été souvent averti ne se corrige point, et a sujet de croire qu'il ne fera pas mieux à l'avenir, doit absolument quitter son bénéfice. Le juge qui prend presque toujours plus qu'il ne lui est dû; l'avocat qui reçoit toutes les causes qui se présentent, justes ou injustes; le notaire qui ne refuse aucun contrat, quelque injuste ou usuraire qu'il soit; un procureur, un solliciteur, un sergent ou un autre officier de justice, qui prennent à toutes mains et ne s'en peuvent empêcher : toutes ces personnes qui voient fort bien que tant qu'elles demeureront dans leur profession elles ne feront jamais autrement, sont obligées de la quitter. Selon cette même doctrine du Fils de Dieu, un serviteur qui est dans une maison où il entretient un mauvais commerce avec la servante, ou bien quand son maître le fait servir à des actions infâmes, à porter des lettres scandaleuses, à faire des messages d'amour, ou à l'exécution de ses vengeances, à maltraiter ceux à qui il veut du mal, couper leurs arbres, ruiner leurs blés ou leur causer quelque autre dommage, ce serviteur doit absolument quitter cette maison et aller demeurer ailleurs. Tout de même, une servante qui voit qu'elle est sollicitée au mal par son maître, ou par quelque autre de la maison, et qu'elle tombe de temps en temps dans le péché, est obligée de sortir de cette maison, quoiqu'elle y fût fort à son aise et assurée d'y être récompensée fort avantageusement. Ni ce bénéfice, ni cet office, ni cette maison ne sont pas plus commodes ni plus nécessaires à toutes ces personnes que le sont les mains, les pieds et les yeux, lesquels, néanmoins, le Fils de Dieu commande d'arracher, s'ils sont occasion de scandale et de chute.

Le Sage nous donne un autre avertissement qui nous fait bien voir jusqu'où s'étend l'obligation d'éviter les occasions du péché : fuyez l'occasion du péché comme la vue du serpent (461), et craignez son abord comme vous appréhenderiez l'approche de cet animal vénéneux. Les interprètes demandent pourquoi Dieu ne dit pas que nous appréhendions le péché comme le lion ou le tigre, puisque la crainte de ces fiers animaux semble être plus raisonnable que celle d'un misérable serpent. La raison en est belle : Parce que les animaux féroces ne sont pas à craindre quand ils sont petits. On ne fuit pas un tigre qui est encore jeune, et on se joue avec de petits lionceaux, parce qu'ils sont encore sans armes; mais les serpents

sont toujours à craindre, leur venin est dangereux, lors même qu'ils viennent de naître, parce que la nature leur a donné dès ce moment des armes pour faire mourir ceux qui les approchent. Telle et encore plus grande doit être la fuite d'un Chrétien pour le péché; il doit craindre avant même qu'il paraisse, et il en doit éviter la moindre occasion, comme d'un monstre qui dès le premier moment de sa naissance peut causer la mort à son âme.

C'est ce que nous devons faire si nous sommes sages : nous devons éviter non-seulement les grandes occasions qui ne manquent point de porter au péché, mais même les petites où il y a le moindre danger. Les Nazaréens s'abstenaient non-seulement de vin et de tout ce qui pouvait enivrer, mais aussi des raisins; non pas que les raisins enivrent, mais parce qu'il y avait danger que mangeant des raisins cela ne les provoquât à désirer de boire du vin. De même, si vous avez bien envie de vous sauver, vous éviterez le plus que vous pourrez la fréquentation des personnes d'un sexe différent; non pas qu'il y ait toujours péché qu'un jeune homme et une fille parlent ensemble, mais parce qu'il est fort dangereux que des entretiens on ne vienne à des affections sensuelles et ensuite à des privautés criminelles. Vous vous trouverez le moins que vous pourrez aux festins, non pas qu'il y ait toujours du mal lorsqu'il y a une juste cause d'en faire et qu'on y garde la modération requise, mais parce qu'il est à craindre qu'y étant une fois vous ne vous laissiez aller à des excès.

Eve, notre première mère, avait bien reconnu cette vérité, et plutôt à Dieu qu'elle eût su la pratiquer ! Lorsque le démon la sollicita de manger du fruit défendu, elle lui répondit : *Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher* (462). Remarquez, s'il vous plaît, qu'il ne se trouve point dans l'Écriture que Dieu ait jamais défendu à nos premiers parents de toucher à ce fruit : mais Eve juge que sous la défense de n'en point manger est aussi enfermée celle de ne le point toucher, croyant que ce dernier est une occasion de faire le premier, et que par conséquent tous les deux sont également défendus.

Saint Pierre Chrysologue donne un nom fort significatif à ces sortes d'occasions qui paraissent légères et qui néanmoins éveillent facilement le péché, quand il les appelle des torches qui fument encore (463). Lorsqu'un flambeau est éteint, en sorte néanmoins qu'il jette encore de la fumée, il ne faut qu'un petit souffle pour le rallumer. Vous gardez en votre maison un faux contrat, un faux testament avec promesse à votre confesseur de ne vous en servir jamais : cette occasion semble éteinte, mais elle fume encore. Vous promettez de ne plus voir cette

(461) *Quasi a facie colubri fuge peccatum. Eccli., XII.*

(462) *Præcepit nobis Deus ne comederemus, et ne tangeremus illud. Gen., III, 5.*

(463) *Fumantes titiones.*

filles qui vous est occasion de péché, mais vous avez encore un portrait en quelque coin de votre cabinet, vous gardez ses lettres et autres choses qui lui appartiennent, les présents d'un jeune homme : toutes ces choses sont des occasions qui fument ; le péché n'est pas tout à fait éteint, puisqu'il jette encore une grosse fumée : le démon le soufflera un jour, et le rallumera. Il vous persuadera que vous êtes pauvre, que votre famille est dans la dernière nécessité, et qu'ainsi vous pourrez vous servir de ce faux contrat, de ce faux testament, afin de la soulager un peu ; que vous pourrez regarder le portrait de cette fille, seulement pour voir la beauté du coloris et admirer l'adresse du peintre : que vous pourrez lire ses lettres seulement par curiosité, et pour voir ce qu'elle vous mandait, et par ce moyen tous vos péchés se rallumeront avec plus de force qu'auparavant. Il faut mettre toutes ces choses au feu.

Si donc, pour conclure cette seconde partie, vous voulez être bien à Dieu, si vous avez une véritable résolution de quitter vos péchés, et que vous ayez dessein de faire une bonne confession, je dis une bonne, non pas une confession comme les précédentes, dans lesquelles il semble que vous aviez peur d'être guéris, puisque vous aviez peur qu'on ne découvrit votre mal et qu'on y apportât le remède ; vous examinerez soigneusement les causes et les occasions de vos péchés, afin de les retrancher. Vous considérerez, par exemple, quelle est la cause et l'occasion de ces pensées déshonnêtes qui souillent votre cœur : c'est la fréquentation de telles personnes ; c'est l'intempérance ; c'est que je ne suis pas assez sobre, que je mange trop, que je ne mets pas assez d'eau dans mon vin, que je ne me confesse pas assez souvent, ou bien que je change de confesseur, afin de n'être pas repris s'il voyait que je retombe toujours dans les mêmes fautes. Quelle est la cause des médisances et des paroles peu honnêtes que je dis ? c'est la compagnie. Quelle est l'occasion des jurements et des ivrogneries ? C'est le jeu ou le cabaret. Quand vous aurez aperçu ces choses, il n'en faut pas demeurer là, mais il faut mettre la main à l'œuvre ; il faut retrancher ces occasions ; il faut éviter les compagnies dangereuses, le jeu, le cabaret, et toutes les autres occasions qui vous portent au péché. Pourquoi, dit saint Jérôme, demeurer dans une maison où l'on est incessamment exposé à l'alternative de vaincre ou de périr (464) ? Pourquoi vous exposer à ces combats dont le succès est si douteux et le péril si évident ? Qui peut dormir en assurance auprès d'un serpent ? S'il n'en est pas tout à fait mordu, au moins il en est piqué (465). Il faut maintenant répondre à ce que vous avez à opposer à tout ce que je viens de dire. C'est la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Réponse aux raisons qu'on apporte au contraire.

Il n'y a rien en quoi l'esprit humain soit si adroit et si ingénieux comme se tromper soi-même et trouver des excuses dans ses péchés, *ad excusandas excusationes in peccatis* (466). Elles se présentent en foule dans le sujet que je traite, et il n'y a personne, pour grossier qu'il soit d'ailleurs, qui n'en trouve plusieurs afin de demeurer dans sa possession et ne point quitter l'occasion du péché. Quoique, disent-ils, j'aie commis plusieurs péchés en mon bénéfice, en mon office, en cette maison, en fréquentant ces compagnies, néanmoins j'ai dessein de mieux faire et de n'en plus commettre aucun, encore que je ne quitte point ces choses ; et j'espère que Dieu m'assistera dans ce dessein. Au reste, s'il falloit sortir de cette maison et de ces autres engagements, que ferais-je, où irais-je, que deviendrais-je, où trouverais-je à gagner ma vie et celle de ma famille ? Il y va même de mon honneur de ne le pas faire, car cela ferait fort parler le monde, et enfin le confesseur, qui est habile homme, ne fait pas tant de difficulté : il me donne l'absolution, quoique je sois dans l'occasion prochaine du péché et que je ne la quitte point. Voilà de puissantes raisons : voyons comment nous y pourrions répondre.

Vous ne prétendez pas, dites-vous, offenser Dieu en ne quittant point cette maison, cet office, cette compagnie, ce jeu, ce cabaret ; mais seulement de trouver votre compte et de chercher votre divertissement. Pitoyable excuse ! Hé ! qui est le pécheur au monde, le larron, l'homme ou l'adultère, qui en commettant ses dérèglements prétend directement s'attaquer à Dieu : cela est propre à l'enfer et non pas à la terre ; et, s'il se trouve quelque pécheur qui soit dans cette disposition, c'est un démon et non pas un homme. Mais cela n'empêche pas que celui qui demeure volontairement dans l'occasion du péché ne soit censé vouloir le péché, puisqu'il est certain que celui qui veut une cause veut en même temps l'effet de cette cause. Celui-là ne serait-il pas ridicule qui, ne voulant pas sortir d'une maison où le feu serait de tous côtés, dirait que son dessein n'est pas d'être brûlé, mais seulement d'achever ce qu'il a commencé ? Vous êtes encore plus ridicule de dire qu'étant parmi les objets et les attraits du péché, vous ne voulez pas pécher, et qu'étant au milieu des flammes de la concupiscence, beaucoup plus ardentes que celles du feu matériel, vous prétendez ne pas brûler. Mais sans tous ces raisonnements votre expérience propre ne vous convainc-t-elle pas de ce que je dis ? Combien de fois aviez-vous dessein de ne plus retomber au péché, et l'aviez-vous promis à votre confes-

(464) *Quid tibi necesse est in ea domo versari, in qua quotidie necesse habes aut perire aut vincere?*

(465) *Quis unquam mortalium juxta viperam se-*

curos somnos carpit? Etsi non percussit, certe sollicitat.

(466) *Ps. CXL, 42.*

seur, et néanmoins vous avez toujours fait comme auparavant tant que vous êtes demeuré en l'occasion du péché ! Il n'y a pas sujet de s'en étonner ; au contraire, si vous vous étiez corrigé demeurant en cet état, il y aurait très-grand sujet d'admiration. Quand même vous ne seriez pas assuré de tomber demeurant dans l'occasion du péché, faut-il hasarder votre salut ? Si quelqu'un vous pria de lui prêter une pistole, en vous disant que peut-être il vous la rendrait, peut-être il ne vous la rendrait pas, vous ne la voudriez pas hasarder ; et vous hasardez le salut de votre âme, qui vaut infiniment plus que tout l'or et l'argent du monde.

Vous espérez, dites-vous, que Dieu vous assistera, et qu'il vous fera la grâce de ne point tomber dans le péché, quoique vous demeuriez dans l'occasion. Mais qui vous a dit qu'il vous assistera dans ces rencontres ? où l'a-t-il promis et à qui l'a-t-il fait ? Vous ne trouvez pas un seul passage dans toute l'Ecriture sainte où Dieu promette de secourir ceux qui demeurent volontairement dans l'occasion du péché. Vous ne trouverez pas dans toute l'histoire ecclésiastique l'exemple d'un seul à qui il ait fait cette grâce. Quand Dieu a promis de secourir les chrétiens dans les tentations de péché qui leur arrivent, cela ne s'entend pas pour les occasions où ils se mettent volontairement eux-mêmes. Il faut raisonner à proportion de la providence surnaturelle de Dieu pour la conduite de sa grâce comme nous raisonnons de sa providence naturelle pour nous secourir dans les besoins de la vie. Après qu'il nous a mis au monde, il s'est obligé, dit saint Thomas, par une espèce de justice universelle, de nous conserver la vie et de nous donner les moyens propres pour la défendre ; mais cela s'entend pour les dangers ordinaires et communs, et non pas pour les extraordinaires où nous nous jetons volontairement nous-mêmes. Si un homme avalait du poison, s'il se précipitait du haut d'un rocher, s'il se jetait dans le feu, Dieu n'est pas obligé à faire des miracles pour le préserver de ce danger ; il n'a pas engagé sa providence à secourir notre témérité et à faire des prodiges pour empêcher l'effet de notre imprudence : *Dieu a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies* (467) ; mais non dans les précipices où vous vous jetez. Disons-le même dans l'ordre de la grâce : Dieu s'est obligé de secourir les chrétiens dans les dangers communs et ordinaires, mais non pas dans ceux où nous tombons, ou par négligence ou par affection. C'est à cette condition, dit saint Cyprien, que la force de la grâce est communiquée aux chrétiens, pour secourir ceux qui se servent de prévoyance à connaître les dangers, non pas pour ceux qui s'y précipitent témérairement (468). Il est vrai que Dieu

a conservé des saints dans des occasions bien dangereuses : il a conservé la vertu de Job parmi les exemples pernicieux des infidèles, l'innocence de Joseph parmi les sollicitations de sa maîtresse, la chasteté de Suzanne contre les attaques des vieillards impudiques. Oui, mais ce sont des occasions où ils ne s'étaient point exposés eux-mêmes.

En effet, croyez-vous que Dieu se fût comporté de la sorte si Job eût demeuré volontairement dans ces terres infidèles, si Joseph eût recherché l'occasion d'être seul avec sa maîtresse, et si Suzanne fut allée à dessein dans ce jardin ? Il est sans doute que Dieu ne les eût pas secourus en leurs tentations comme il fit, et qu'il ne leur eût pas donné des forces pour triompher dans ces occasions recherchées : et vous prétendez que Dieu vous conservera dans cette maison où vous êtes dans l'occasion prochaine d'impureté, qu'il vous empêchera de continuer les mauvaises pratiques que vous exercez depuis longtemps en votre office, que vous fréquenteriez encore le cabaret sans vous enivrer comme vous avez coutume ? Allez, vous êtes un téméraire qui tentez Dieu, et qui voulez qu'il fasse pour vous de plus grands miracles dans l'ordre de la grâce qu'il n'en a jamais fait dans l'ordre de la nature. Mais je veux vous accorder quelque chose, et supposer, ce qui n'est pas, qu'en demeurant dans cette maison où vous entretenez un commerce d'impudicité, vous n'offensez plus Dieu, que vous en avez même assurance, vous ne seriez pas pour cela dispensé d'en sortir : car, quand vous ne pécheriez plus, la personne avec qui vous avez commis le péché le continue encore, au moins de pensées et de désirs dont vous lui donnez l'occasion ; sans parler que vous donnez sujet de scandale à tous ceux qui savent votre mauvais commerce, et qui croient que vous le continuez, puisque vous demeurez toujours dans cette maison.

Mais si je sors de cette maison, si je romps avec cette personne, et si je quitte cet office ou ce bénéfice, je ne saurai ni que faire ni où aller ; je perdrai ma fortune, je ruinerai mes affaires, et je me rendrai malheureux pour le reste de mes jours. Voilà une belle raison : comme si tous les biens de ce monde et tous les avantages de la fortune étaient comparables au salut de votre âme. Et que deviendra donc cette parole de l'Evangile, laquelle vous entendez souvent, et à laquelle vous ne faites pas assez de réflexion ? De quoi vous servira de faire votre fortune en cette maison, de vous enrichir en cet office, de gagner même tout le monde, si vous voulez, si avec tout cela vous perdez votre âme (469) ? Et quel échange pouvez-vous faire avec votre âme sans y perdre infiniment ? Et qu'il votre âme ne vous doit-elle pas être

(467) *Angelis suis Deus mandavit ut custodiant te in omnibus viis tuis. Ps. XC.*

(468) *Ita nobis spiritalis fortitudo collata est, ut providos, non ut precipites teneatur.*

(469) *Quid prodest homini si univer. um mundum lucratur, anima vero suae detrimentum patitur? Matth., XVI, 26.*

plus chère, non-seulement que toutes les choses du monde, mais encore que votre propre vie (470)? et ne devez-vous pas consentir d'être plutôt privé de tout que de la perdre? Quand le Fils de Dieu a dit qu'il fallait arracher notre œil, couper notre pied et notre main plutôt qu'ils nous fussent occasion de chute, il nous a appris par là qu'il n'y a rien, quelque nécessaire qu'il soit, qu'on ne doive quitter pour éviter le péché, puisque toutes ces choses ne le peuvent point être davantage que notre main, notre pied et notre œil, lesquels néanmoins il faut perdre plutôt que d'offenser Dieu. Et puis, que ne dites-vous ce que vous disiez tantôt, que vous espérez que Dieu vous assistera et que vous vous confiez à sa providence, si pour ne le pas offenser vous quittez vos petits intérêts? Pourquoi espérez-vous dans la protection qu'il ne vous a jamais promise, savoir de vous préserver du péché en demeurant dans l'occasion, et vous ne voulez pas espérer en celle qu'il vous a si souvent et si expressément promise, savoir, de vous assister si vous quittez toutes choses plutôt que de l'offenser? Il vous assure par ses évangélistes que, si vous cherchez premièrement et principalement le royaume de Dieu, toutes les autres choses vous seront données comme par surcroît; il vous promet par saint Paul qu'il ne vous abandonnera pas, qu'il ne vous délaissera pas (471). Et, au lieu que je vous ai défilé de me nommer un seul de ceux qui demeurent volontairement dans l'occasion du péché que Dieu ait assisté, je pourrais vous en produire plusieurs de ceux qui ont tout quitté pour ne le pas offenser qu'il a secourus extraordinairement et en faveur desquels il a fait des miracles : comme l'ancien Joseph, qui ayant été mis en prison pour n'avoir pas voulu consentir aux mauvais desirs de sa maîtresse, fut ensuite élevé jusqu'à la seconde place de toute l'Égypte; saint Martinien, qui, pour ne pas demeurer seul avec une fille que la tempête avait jetée sur un rocher au milieu de la mer, s'étant jeté dans l'eau, fut soutenu par un dauphin, qui le porta sur le rivage; et plusieurs autres que je passe sous silence de peur de vous ennuyer.

Je dis la même chose à ceux qui disent que, s'ils quittent cette maison ou cette fréquentation, ils se déshonoreront, qu'on jugera mal d'eux ou de la personne qu'ils fréquentent.

Car, ou l'on croit qu'il y a déjà du mal, ou l'on ne le croit pas. Si on le croit, bien loin que cette séparation scandalise personne, elle édifiera tout le monde, puisqu'on verra que vous voulez vous sauver, et, si on ne le croit pas, cette séparation ne vous peut causer aucun préjudice. Mais, quand même elle pourrait faire soupçonner quelque mal, il faut préférer votre salut à la crainte de ce soupçon.

Enfin, pour conclure ce sujet, vous dites que, nonobstant tout ce que je viens de dire, votre confesseur ne laisse pas de vous donner l'absolution encore que vous soyez dans l'occasion prochaine du péché et que vous ne la quittiez point. Mais, pour ne vous pas demander maintenant lequel il faut plutôt croire, ou votre confesseur, qui vous permet de demeurer dans l'occasion prochaine du péché, ou le Fils de Dieu, la Vérité éternelle, qui vous le défend, comme vous avez vu, je vous prie seulement de me dire si vous croyez que votre confesseur soit plus éclairé que saint Charles, cette lumière éclatante du dernier siècle pour la conduite des âmes, qui a défendu à tous ses confesseurs de donner l'absolution à tous ceux qui seraient dans l'occasion prochaine du péché et qui seraient difficulté de la quitter, ou s'il est plus savant que trente docteurs de Sorbonne, dont les décisions sont imprimées, lesquels, étant consultés sur cette matière, ont tous répondu unanimement qu'il fallait s'en tenir à ce qu'en avait dit saint Charles et suivre ce qu'il avait ordonné, c'est-à-dire ne point donner l'absolution qu'on n'ait non-seulement promis de quitter l'occasion prochaine du péché, mais qu'on ne l'ait quittée effectivement. Je pourrais dire en cette rencontre ce que saint Cyprien a dit il y a longtemps au traité qu'il a fait *De Lapsis*, à l'occasion de quelques-uns qui, se couvrant, comme il parle, du nom de miséricorde et de pitié, recevaient trop facilement les pécheurs à la réconciliation : Inutile et fausse paix, dit ce Père (472), pernicieuse à ceux qui la donnent, et infructueuse à ceux qui la reçoivent; grâce ingrate, qui condamne le juge et n'absout pas le criminel; cruelle indulgence, qui ne profite de rien à celui à qui on l'accorde, et qui damne celui qui la donne.

CONCLUSION.

✕ Je vous dis donc aujourd'hui ce qu'on dit en temps de peste, *Cito, longe, tarde* : Fuyez au plus tôt, allez bien loin, et ne revenez pas que bien tard : *Cito*, fuyez au plus tôt, n'attendez pas pour sortir de cette maison que l'année soit achevée, qu'on vous ait payé vos gages; mais n'y couchez pas aujourd'hui : ne différez pas à chasser de votre maison cette servante avec qui vous vivez mal, n'attendez pas que vous en ayez trouvé une autre; mais chassez-la dès aujourd'hui, et en attendant servez-vous vous-même comme vous pourrez. Ne dites pas que vous quitterez votre office qui vous est occasion de péché, quand vous aurez pourvu vos enfants, que vous vous retirerez de cette compagnie de débauche lorsque vous aurez passé votre jeunesse; faites-le dès maintenant : *cito*, le plus tôt c'est le meilleur. *Longe*, fuyez bien loin : n'ayez plus

(470) Nonne anima plus est quam esca? *Matth.*, VI, 25.

(471) Non ego te deseram, neque derelinquam.

Heb., XIII, 5.

(472) Irrita et falsa pax, periculosa dantibus, nihil accipientibus profutura.

aucun commerce avec le péché dont vous aurez quitté l'occasion. Quand vous aurez chassé cette servante de votre maison, ne la mettez pas en quelque maison proche où vous la puissiez voir de temps en temps ; mais faites qu'elle soit si loin de vous, que vous n'en entendiez jamais parler. Non-seulement ne demeurez plus avec cette fille avec qui vous viviez mal, mais ne la fréquentez ni ne la regardez jamais. Vous, fille, quand un jeune homme vous flatte, loue votre beauté, c'est un pestiféré qui veut vous perdre. Fuyez, etc. Non-seulement quittez cette maison où votre maître ou quelqu'autre vous porte au péché, mais quittez le pays, si vous pouvez, ou au moins logez-vous le plus loin d'eux que vous pourrez, afin de n'en entendre plus parler : *longe*. Ensuite, *tarde*, ou plutôt *nunquam* : quand vous aurez fui l'occasion du péché, n'y revenez jamais ; ne rentrez jamais dans cette maison, ne reprenez jamais cet office, ne fréquentez jamais ces compagnies dangereuses.

Et certainement, si vous feriez toutes ces choses, si vous fuiriez et au plus tôt et bien loin pour éviter la peste des corps, vous devez le faire bien davantage pour éviter le péché, qui est la véritable peste des âmes. Quittez maintenant volontairement pour l'amour de Dieu et par le désir de votre salut ce que la mort vous fera bientôt quitter par force. Je vous dis aujourd'hui et d'un ton de suppliant, puisque c'est pour le salut de votre âme : Sortez de cette maison et de cette compagnie (473). Mais la mort vous le dira d'un ton plus impérieux : Sors, misérable, de cette maison, et dis un éternel adieu à cette créature qui t'a damné. Vous la quitterez malgré vous et vos passions, mais avec des regrets et des pleurs horribles de n'avoir pas fait aujourd'hui ce qu'il vous faudra faire alors (474). Ne vaut-il pas mieux donner généreusement à la mort de Jésus-Christ ce qu'il arrivera malheureusement par le moyen de la vôtre et ce qu'il vous ôtera à ce moment ? Il vous le demande par les gouttes de son sang, et il vous promet, pour les compagnies que vous quitterez sur la terre, celle des anges dans le ciel ; pour les maisons dont vous vous bannirez volontairement pour lui plaire, celle du paradis, qu'il vous prépare ; et enfin, pour ces personnes à qui vous aurez renoncé, il vous promet de se donner lui-même maintenant par sa grâce, et éternellement dans sa gloire. Amen.

POUR LE QUATRIÈME DIMANCHE DE CARÊME.

Jesus cum cognovisset quia venturi essent, ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterum in montem qui se solus.

Jésus sachant que les peuples devaient venir le prendre et l'enlever pour le faire roi, s'enfuit et se retira dans la montagne. (Joann., VI.)

EXORDE.

Saint Augustin expliquant cet évangile

(475) Exi de terra tua, et de cognatione tua. Gen., X, 1.

(474) Berr., ep. 10.

dans son traité 24 qu'il a composé sur saint Jean, que l'Église en ses offices nous met aujourd'hui dans la bouche, dit excellentement que les miracles et les actions du Fils de Dieu ne sont pas des œuvres mortes et muettes, mais qu'elles ont leur façon de parler pour se faire entendre (475) ; et, parce que Jésus-Christ, continue ce Père, est la parole de Dieu, ses actions mêmes sont des paroles pour nous (476). Nous en avons un exemple illustre dans l'évangile de ce jour : lorsque les peuples viennent pour le faire roi, il s'enfuit. Pourquoi cela ? C'est, messieurs, pour nous apprendre à fuir lorsque nous nous trouvons en quelque occasion périlleuse. La royauté sans doute n'avait aucun danger pour le Fils de Dieu, lui qui savait si bien user de toutes choses, et qui était même le roi légitime de toute la terre ; mais, parce que ces dignités éclatantes sont dangereuses à la plupart des hommes, il a voulu par là nous apprendre à fuir tout ce qui nous pouvait engager dans le péché. Il n'en est pas de même des guerres spirituelles comme des guerres temporelles : dans celles-ci, c'est une honte de fuir, et c'est renoncer à la victoire, etc.

SERMON XIX.

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

Facite fructus dignos pœnitentiæ. (Luc., III.)

EXORDE.

Après que le cœur a détesté par la contrition ce qui a été désiré ou fait contre Dieu, il faut que la langue, par la confession, rétracte ce qui a été dit contre lui, ce qui comprend toutes sortes de péchés. C'est la seconde partie du sacrement de pénitence, qui n'est pas à la vérité nécessaire comme la première de nécessité de moyen, mais qui l'est de nécessité de précepte, c'est-à-dire qu'il n'y a que la seule impossibilité qui en dispense, et hors laquelle jamais aucun péché mortel ne sera pardonné, à moins qu'il ne soit soumis à la confession. Les théologiens y mettent seize conditions, qui sont comprises en quatre vers latins ; mais, pour ne pas embarrasser votre esprit ni votre conscience, je ne m'arrête qu'à une, mais qui est essentielle et absolument indispensable, savoir, qu'elle soit entière, c'est-à-dire qu'elle renferme tous les péchés mortels que l'on a commis. Entre les démons qui tâchent, par leurs impressions malignes, de porter les hommes au péché, on en remarque de deux sortes : il y en a qui font parler, et il y en a qui font taire. Il se trouve des démons baillards et des démons muets. Il est vrai qu'on commet une infinité de péchés pour trop parler, et que, comme dit saint Jacques, la langue, qui n'est qu'une partie du corps, l'infecte souvent tout entier et devient tout un monde d'iniquité, *universitas iniquitatis* ; mais il est vrai aussi que l'on en commet beaucoup pour ne pas parler. C'est le mal

(475) Habent enim si intelligantur linguam suam.

(476) Nam, quia ipse Christus verbum Dei est, etiam factum verbi verbum nobis est.

heur des hommes de ne faire presque jamais les choses quand il le faut et de manière qu'il le faut. Ils parlent quand ils devraient se taire, et ils se taisent quand ils devraient parler. Mais il n'y a point d'occasion où ils se taisent plus dangereusement que dans le sacrement de pénitence, puisque, pour y être justifié, il faut nécessairement parler. Afin d'apporter le remède à ce silence criminel, il est bon d'en rechercher les causes. J'en remarque trois principales : ou l'on ne cherche pas ses péchés, ou l'on ne les aperçoit pas, ou l'on n'ose pas les dire. On ne cherche pas ses péchés, quand on ne fait pas comme on doit l'examen de conscience avant de se confesser; ou ne les aperçoit pas, quand les ténèbres de l'esprit les cachent; et on n'ose pas les dire, quand une certaine honte mal fondée ferme la bouche du pénitent. La première cause est un effet de négligence, la seconde d'aveuglement, et la troisième d'orgueil. Je parlerai aujourd'hui de l'examen de conscience, sur lequel je montrerai trois choses : 1° Qu'il le faut faire; 2° qu'il le faut faire avec soin; 3° qu'il le faut faire sur les péchés qui conviennent à l'état de chaque personne. C'est la nécessité, la manière et la matière de cet examen.

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. Il faut faire l'examen de conscience.

II^e POINT. Comment il le faut faire.

III^e POINT. Sur quoi il le faut faire. — Il faut surtout examiner l'état de son âme. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Il faut faire l'examen de conscience.

Saint Augustin parlant de l'obligation dans laquelle est tout chrétien d'examiner souvent sa conscience, dit ces belles paroles, que saint Thomas a citées depuis : *Que l'image du dernier jugement soit toujours présente aux yeux de notre esprit : que l'homme s'élève contre lui-même, et ayant établi comme un tribunal au milieu de son cœur, que la pensée s'y présente comme accusatrice, la conscience comme témoin, et le cœur comme le bourreau. Que là, par le moyen des larmes, il découle du sang d'un esprit qui se reconnaît coupable* (477). Saint Grégoire dit que c'est de cet examen qu'on doit entendre ces paroles de saint Paul : *Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés de Dieu* (478). Cet examen est très-utile tous les jours de notre vie, afin de reconnaître la situation de notre âme, à quelles infirmités elle est sujette, etc., afin d'y apporter les remèdes propres. Mais tous les théologiens demeurent d'accord qu'avant la confession il est de précepte et d'obligation.

Le fondement sur lequel ils établissent leur sentiment est que, quand Dieu ou l'Eglise commandent une action, ils ne la commandent pas seulement quant à la sub-

stance de l'œuvre, mais quant à toutes les circonstances qui sont nécessaires pour la bien faire. Quand l'Eglise, par exemple, commande aux prêtres de chanter ou de réciter l'office divin, elle ne les oblige pas seulement de le faire de bouche, mais avec l'attention intérieure et la modestie extérieure. Lorsque la même Eglise impose à tous les fidèles l'obligation d'assister les dimanches et les fêtes à la sainte messe, elle ne les oblige pas seulement d'y assister de corps, mais avec la piété, l'attention, le recueillement et les autres circonstances qui sont nécessaires pour bien entendre la messe. Ainsi Dieu et l'Eglise obligent de confesser au prêtre tous les péchés mortels qu'on a commis, et cela ne se pouvant bien faire à moins qu'un sérieux examen de conscience ne précède la confession, il s'ensuit évidemment que cet examen est de précepte, au moins pour ceux qui ont commis des péchés mortels. Je dis plus, que cette obligation est de droit divin, c'est-à-dire qu'elle n'est soumise à la dispense de qui que ce soit, ni même de l'Eglise. Car enfin, si la confession est d'institution divine, comme tous les catholiques en conviennent, il faut dire que tout ce qui est nécessaire pour bien faire cette confession est pareillement de droit divin, etc.

SECOND POINT.

Comment il le faut faire.

Il est vrai qu'il est assez difficile de donner une règle générale pour déterminer précisément le temps que l'on doit employer pour bien faire cet examen de conscience, à cause de la différence de l'état, de la condition et de l'occupation des personnes. Mais ce qu'on peut dire de plus assuré sur ce sujet, et ce qu'on dit ordinairement, c'est qu'on est obligé d'apporter autant de temps et de soin à examiner sa conscience que l'on en emploie ordinairement à une affaire d'importance. C'est sur cette règle que vous pouvez vous juger et peut-être vous condamner. Voyez, je vous prie, ce que fait un plaideur, un marchand ou un tuteur qui doit rendre ses comptes, avec quel soin et quelle diligence ils travaillent pour se tirer heureusement d'affaire. Le plaideur n'épargne aucune peine pour gager son procès, il y pense le jour et la nuit, il interrompt son repos et ses repas pour y donner ordre; il ne s'occupe que des moyens d'y bien réussir; il feuillette soigneusement tous ses papiers; il déterre de vieux parchemins qui étaient comme ensevelis au fond d'un cabinet; il examine avec une merveilleuse exactitude toutes les pièces qui peuvent servir à son affaire; il prend avis des personnes intelligentes en ces matières, il consulte les plus fameux avocats, il emploie le crédit de

cymas proflua, etc. In I Cor., XI, lect. 7. Moral., l. XXV, c. 5.

(478) *Si nosmetipsos judicaremus, non tamen judicabimur. I Cor., XI, 52.*

(477) *Versetur ante oculos nostros imago futuri judicii, et ascendat homo adversum se ante faciem suam, atque constituto in corde judicio adsit accusans cogitatio, et testis conscientia, et carnifex cor. Inde quidam sanguis animi confitentis per la-*

ses amis pour avoir les juges favorables; il n'oublie rien pour gagner ce procès. Le procès de votre éternité est-il de moindre importance, pour lequel néanmoins vous faites si peu de choses, vous y apportez si peu d'application? Considérez ce que fait un marchand, avec quelle exactitude il écrit tout ce qu'il donne et tout ce qu'il reçoit. Quelle vigilance apporte un tuteur à mettre par écrit tout ce qu'il dépense pour son pupille, à qui il doit un jour rendre compte de ses biens : avec quel soin il examine ses recettes et ses mises, et combien de fois il les calcule de peur de se tromper. Voilà la prudence des enfants du siècle pour les choses temporelles, qui sont de pures bagatelles et des amusements d'enfants en comparaison de la grande affaire du salut; et cependant, qui est-ce qui apporte pour celle-ci la moindre partie du soin qu'on apporte pour celle-là? Combien y en a-t-il qui viennent se confesser sans avoir même pensé à ce qu'ils doivent dire, et aussi qui ne disent rien quand ils sont aux pieds du confesseur! Sont-ce là des confessions, ou plutôt ne sont-ce pas de véritables sacrilèges?

Comment faut-il donc faire cet examen? Apprenez-le du prophète Jérémie: *Il s'assèvera, il setiendra solitaire, et il setaira* (479).

Sedebit, c'est la posture d'un juge. Quand nous pensons à nos péchés, souvent, au lieu de nous juger, nous plaidons en notre faveur; au lieu de nous condamner, nous diminuons dans notre esprit la grièveté de nos crimes. On s'excuse sur sa faiblesse, sur la violence de la tentation, sur la femme, sur les enfants: d'où il arrive qu'on ne conçoit pas une douleur de ses péchés telle qu'on devrait. Il ne faut pas être avocat en ce sujet, mais juge, *sedebit*.

Solitarius. Un grand secret pour bien faire une confession générale, et une crise salutaire qui remette l'âme en parfaite santé, est de faire une bonne retraite de huit ou dix jours, ou, si l'on ne peut pas quitter sa maison, s'y cacher le plus qu'on pourra, désoccuper son esprit des affaires temporelles, et pendant ce temps-là ne vaquer qu'à la prière, à la lecture des bons livres, à une revue exacte de sa vie, à s'exciter à la douleur de ses péchés: *Solitarius*. Ce qui fait quelquefois que vos péchés ne vous paraissent pas considérables, c'est que vous les regardez dans la foule des autres pécheurs. S'il n'y avait point au monde de blasphémateur que vous, vous auriez horreur de vous-même. Cependant les péchés des autres n'excusent pas les vôtres devant Dieu; quand vous serez présent à son jugement, vos crimes paraîtront aussi punissables que si personne ne les avait commis que vous, et vous devez vous mettre dans cette disposition devant Dieu, *sedebit solitarius*.

Et tacebit. Il faut imposer silence à vos passions, qui, comme de fausses lunettes, vous font paraître vos péchés beaucoup moindres qu'ils ne sont en effet. Votre

amour-propre vous trompe, il vous fait trouver des raisons pour justifier ou au moins pour diminuer vos fautes. Vous vous échauffez à poursuivre ce procès en matière d'injure: vous vous dites à vous-même que c'est par zèle de justice et pour réparer votre honneur; mais, si vous sondez bien votre cœur, vous reconnaîtrez que c'est par un esprit de vengeance, etc.

Levabit se super se. Pour bien connaître l'énormité de vos péchés, il faut vous élever au-dessus de vous-même. Ceux qui nettoient les égouts et qui sont toujours parmi les ordures n'en ressentent point les mauvaises odeurs, mais bien ceux qui en sont séparés. Vous ne sentez pas la puanteur et l'infamie de vos ordures, parce que vous y êtes naturalisé; il faut vous séparer un peu de vous-même, vous élever au-dessus de vous-même, *levabit se super se*: c'est ce qu'il faut faire pour examiner sa conscience.

TROISIÈME POINT.

Sur quoi il le faut faire.

L'examen qui précède la confession se doit faire sur l'essence, les circonstances, les causes, et les effets des péchés. Il en faut examiner l'essence, car le concile de Trente déclare que l'on est obligé de découvrir au prêtre les diverses espèces de ses péchés, et, s'ils sont mortels, on est obligé d'en dire le nombre autant que cela se peut. Il faut à cet effet parcourir les commandements de Dieu et de l'Eglise, les pensées volontaires qu'on a eues, les paroles qu'on a dites, les actions qu'on a faites, les œuvres d'obligation que l'on a omises contre ces saintes lois.

Il faut encore examiner les circonstances des péchés, particulièrement celles qui les aggravent notablement. Il y en a quatre plus ordinaires: la qualité de la personne qui pèche, ou avec qui l'on pèche; la quantité de la matière, la manière de l'action, et l'intention de la fin qu'on se propose. Par exemple:

Il faut ensuite examiner les causes de ces péchés, ou afin de les expliquer dans la confession, ce qui est quelquefois nécessaire, ou pour les déraciner, ce qui est toujours très-utile. Il les faut quelquefois expliquer, parce qu'il peut arriver que ce qui n'est pas péché en soi, ou au plus péché véniel, à cause qu'il est involontaire, est un péché inexcusable et très-volontaire en sa cause. Celui qui sait qu'il a coutume de blasphémer quand il a pris du vin par excès, se rend coupable, etc.

Enfin il faut considérer dans cet examen les mauvais effets qui procèdent du péché, parce qu'ils font souvent qu'une action est péché mortel qui ne serait d'elle-même que vénielle ou même permise. Ces mauvais effets sont quelquefois prévus et prétendus, d'autres fois prévus et non prétendus, et d'autres fois ni prévus ni pré-

tendus, mais on devait les prévoir et les prévenir.

Chacun doit donc pratiquer fidèlement ce précepte que donne l'apôtre saint Paul avant de s'approcher de la table de Notre-Seigneur : *Que l'homme s'éprouve lui-même* (480). Il doit examiner l'état de son âme, sans se pardonner aucune chose; examiner ses pensées, ses paroles, ses actions, sa langue, ses pieds, ses mains, tout lui-même, mais surtout *scipsum*; qu'il s'éprouve lui-même, c'est-à-dire, la posture de son cœur, ses dispositions à l'égard du péché, s'il est prêt à le commettre toutes les fois qu'il y trouve du plaisir ou du profit. Qu'il fasse ce qu'on ne fait presque jamais, et néanmoins ce qu'il est souverainement nécessaire de faire : qu'il examine son état, sa profession, les obligations qui y sont attachées. Qu'il se demande ce que le pilote du vaisseau demandait autrefois à Jonas : *A quoi vous occupez-vous ? d'où êtes-vous ? où allez vous, et quel est votre peuple* (481) ? Je suis juge, magistrat, père de famille, prêtre, peut-être curé. Il y a une infinité de devoirs attachés à toutes ces charges : les connais-je bien et ai-je bien soin de m'en acquitter ? Enfin, qu'il dise à Dieu avec le prophète David : *O mon Dieu, sondez-moi et connaissez mon cœur* (482). Sondez, mon Dieu, le fond de mon cœur, percez jusqu'aux replis les plus secrets de mon âme, et faites-moi découvrir ce qu'il y a de plus caché ; faites-moi voir les sentiers par lesquels je marche (483) : sont-ils bien assurés ? Faites-moi connaître les adresses dont je me sers pour me tromper moi-même, les faux prétextes, les vaines excuses avec lesquelles je tâche de dissimuler mes péchés à moi-même.

C'est une chose qui doit nous couvrir de confusion, qu'il se soit trouvé des païens plus exacts dans cette discussion de leur conscience, eux qui n'étaient obligés d'en rendre compte à personne, que ne le sont plusieurs Chrétiens. Sénèque rapporte qu'un certain Sextius, tous les soirs, avant de se coucher, examinait sa conscience avec grand soin, et faisait une recherche exacte des actions de la journée. Il se demandait à lui-même : Quel vice, quelle mauvaise habitude ai-je arrachée de mon cœur ? quel remède ai-je apporté à mes maux ? quelle vertu ai-je acquise ? en quoi suis-je meilleur aujourd'hui que je n'étais hier ? Cet examen exact qu'il faisait des actions de sa vie, ce jugement rigoureux qu'il en portait, l'obligeaient, dit Sénèque, à n'en faire que de bonnes. Il avait honte de se présenter si souvent devant un même tribunal, où il était toujours condamné pour les mêmes crimes. « Est-il rien de plus beau, ajoute ce philosophe, que cette coutume de développer, d'examiner et de juger toutes ses actions de la journée ? Je me fais rendre compte à moi-même de tout

ce que je puis avoir fait de mal, dès que je me vois dans la liberté que le silence de la nuit me donne. Je rappelle devant moi toutes mes actions de la journée ; je me fais rendre compte à moi-même, je repasse par-dessus tout ce que j'ai fait, il ne s'échappe pas une action dont je n'examine le mérite ou le démérite. Je ne m'épargne point, et, quoique le coupable soit mon allié, et que la nature me rende ses intérêts bien chers, néanmoins je ne me connais pas en cette rencontre, et quand j'examine mes actions, je le fais avec la même rigueur que je ferais celle du plus grand de mes ennemis.

CONCLUSION.

Disons donc souvent à Dieu avec saint Augustin : *Noverim te, noverim me*, etc. Que je vous connaisse, Seigneur, autant que j'en suis capable ; cette connaissance est ce qui fait le bonheur de l'homme, et en quoi consiste la vie éternelle (484). Elle est encore bien nécessaire pour le règlement de ma vie, car, si je vous connaissais bien, comment pourrais-je me résoudre à vous offenser ? *noverim te* : Mais, Seigneur, il ne m'est pas moins important de me bien connaître moi-même, puisque c'est parce que je ne me connais pas bien que je ne vois pas la plus grande partie de mes péchés, que je m'estime innocent lorsque je suis très-criminel devant vous, que je suis très-adroit à me tromper moi-même : en un mot, que je me prends pour un autre que je ne suis effectivement : *noverim me*. Mais que cette connaissance ne soit pas stérile et infructueuse, qu'elle produise une vraie douleur de mes péchés, qui, m'ayant réconcilié parfaitement avec vous, me remette en état de vous posséder. *Amen.*

SERMON XX.

DES CAUSES QUI EMPÊCHENT QU'ON NE CONNAISSE SES PÉCHÉS.

*Delicia quis intelligit ?
Qui peut connaître tous ses péchés ? (Ps. XXVII.)*

EXORDE.

C'est une chose étrange, mais extrêmement déplorable, qu'encore que l'on soit souvent tout rempli de péchés, que l'on en ait plus que de cheveux sur la tête, l'on est en même temps couvert de ténèbres si épaisses, qu'on ne les aperçoit point. On voit par expérience que les personnes les plus vertueuses sont celles qui découvrent le plus de péchés en elles, et qu'au contraire les vicieux et ceux qui mènent une vie plus déréglée n'en voient presque point : ils ne savent ce qu'ils ont à dire quand ils doivent se confesser ; et, si l'état de leur âme était semblable à la connaissance qu'ils en ont, ils seraient sans doute les plus innocents du monde. Cet aveuglement funeste, ces ténèbres pernicieuses, qui n'ôtent pas, mais qui cachent les péchés,

(482) *Proba me, Deus, et scito cor meum. Ps. CXXXVIII, 25.*

(483) *Interroga et cognosce semitas meas.*

(484) *Hæc e i vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum. Joan, XVII, 5.*

(480) *Probet autem scipsum homo. I Cor., XI.*

(481) *De quo populo es tu, quod est opus tuum, quæ terra tua, et quo vadis, vel ex quo es tu ? Jonas, I, 8.*

viennent, ce me semble, de trois causes : ou parce que l'on ne se croit coupable que de ses propres péchés, sans faire réflexion qu'on l'est aussi de ceux des autres auxquels on a donné occasion, ou parce que de ses propres péchés il y en a plusieurs qu'on croit légers, qui sont néanmoins très-griefs, ou parce qu'enfin l'on en commet tous les jours plusieurs que l'on ne croit pas commettre, et auxquels on ne fait aucune attention. Disons un mot de ces trois causes de ce silence criminel, pour tâcher de rendre la parole à nos muets.

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. On est coupable des péchés des autres. — Avant qu'ils soient commis. — Quand on les commet. — Après qu'ils sont commis.

II^e POINT. On estime de certains péchés légers, quoiqu'ils soient très-grands.

III^e POINT. Il y en a d'autres qu'on ne voit pas. — On n'est pas excusé, quoiqu'on ne voie pas ses péchés. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

On est coupable des péchés des autres.

Il n'y a certainement personne qui n'ait grand sujet de dire avec le Prophète : *Purifiez-moi, Seigneur, de mes péchés secrets, et me pardonnez ceux que les autres ont commis à mon occasion* (485) : car, quoiqu'on donne un autre sens à ces paroles, celui-là néanmoins leur convient fort naturellement. Afin de bien entendre cette matière qui est importante et à laquelle on ne pense presque point, vous devez savoir que l'on peut être coupable des péchés des autres pour y avoir contribué en trois temps différents : l'un qui précède, l'un qui accompagne, et l'autre qui suit ces péchés auxquels on a donné occasion. La nécessité de mon sujet me va porter à faire un détail qui ne sera peut-être pas agréable à toutes sortes de gens, mais qui sera d'autant plus utile, qu'on n'entend presque jamais prêcher ces choses.

J'ai dit que l'on pouvait contribuer aux péchés des autres en trois temps différents : avant, dans le temps, et après que le péché est commis ; et j'ajoute qu'en chacun de ces temps on le peut faire en trois manières différentes. L'on y contribue avant qu'il soit commis, ou par commandement, ou par conseil, ou par mauvais exemple.

Par commandement. L'on oblige un barbier de raser un jour de fête, un fermier des charrois, un serviteur de certains travaux serviles qui ne sont point nécessaires pour ces jours, ou, ce qui est encore pire, de faire un message d'amour, d'aller maltraiter un autre, ou causer quelque dommage en son bien. Ils font mal d'obéir en ces rencontres, mais ceux qui leur commandent font encore bien plus de mal.

Par conseil. Un homme de la campagne ou une pauvre veuve qui n'entendent pas les affaires consultent un avocat ou un procureur sur un procès qu'ils veulent entrepren-

dre, et s'en remettent entièrement à son jugement. Au lieu de lui dire que sa cause ne vaut rien, et qu'il ne plaide pas, ils le lui conseillent, afin de faire valoir le métier. Ils sont responsables de toutes les haines et de tous les désirs de vengeance que la partie vexée concevra contre celui qui l'inquiète injustement. Ils sont obligés à des restitutions, qu'ils ne feront jamais, de tous les frais de ce procès mal intenté et injustement poursuivi. Vous conseillez à un de vos amis de ne pas souffrir une injure qu'il a reçue, que si vous étiez en sa place vous sauriez bien en tirer raison ; vous êtes coupable de toutes inimitiés, batteries, médisances, et de tous les autres péchés qui suivront de votre mauvais conseil.

Par mauvais exemple. Un père jure souvent en présence de ses enfants, il fait des menaces de vengeance, il dit des paroles déshonnêtes, il parle avec estime et avec goût des grandeurs et des richesses de la terre. Ces choses étant souvent portées aux oreilles de ses enfants qui ont l'imagination tendre, elles font de grandes impressions dans leur esprit et dans leur cœur, ils en contractent des habitudes qui sont ensuite très-difficiles à déraciner et dont les pères sont coupables. Ainsi, quand ils s'accusent de ces péchés en confession, il ne suffit pas de dire qu'ils ont tenu les discours dont je viens de parler, ils doivent ajouter qu'ils l'ont fait en présence de leurs enfants et de leurs domestiques.

L'on peut contribuer au péché des autres, lorsqu'il se commet, en trois manières : ou y coopérant, ou y consentant, ou ne l'empêchant pas.

Par coopération, si l'on donne l'objet ou le sujet : vous avez, par exemple, des tableaux ou des statues où il y a des nudités, des romans ou d'autres livres d'amour ; vous les prêtez, ou même, si vous êtes libraire, vous les vendez : vous découvrez votre sein, votre bras, ou, n'étant plus en âge de cela, vous permettez et peut-être même obligez-vous votre fille à le faire ; vous coopérez à toutes les mauvaises pensées, à toutes les mauvaises actions dont vous êtes l'occasion. Vous donnez le bal ou vous prêtez votre salle pour le donner, vous rendez compte à Dieu de toutes les œillades criminelles, de toutes les vaines complaisances, jalousies, railleries, inimitiés et autres désordres qui sont comme inséparables de ces assemblées dangereuses. Vous ne le croyez pas, mais la chose ne laisse pas d'être véritable. Vous donnez du vin dans votre hôtellerie à ceux que vous voyez en avoir déjà assez, vous leur présentez même des viandes propres à irriter leur soif et les faire boire par excès. Vous ne vous mettez pas en peine que Dieu soit offensé, pourvu que vous vendez votre vin ; vous êtes coupables de toutes les ivrogneries auxquelles vous coopérez par ce moyen.

Par consentement. Vous ne voudriez pas commettre une mauvaise action, mais vous

permettez des privautés à un homme, vous sortez de votre chambre n'étant pas entièrement habillée, vous prenez les libertés conjugales en présence de vos frères, de vos sœurs ou de vos enfants, vous vous baignez en des lieux où vous pouvez être aperçue des hommes, vous êtes censée consentir à tous les péchés qui suivent ordinairement de ces choses. Vous faites coucher vos enfants les garçons avec les filles ou dans le lit commun du père et de la mère; si l'un des deux est âgé seulement de six à sept ans, c'est une occasion de mille abominations, et Dieu veuille que de ceux qui n'écoutent il n'y ait personne qui en ait jamais fait une funeste expérience et qu'il n'ait pas sujet de dire ce que saint Augustin disait de lui-même dans une autre occasion : *Je n'étais encore qu'un petit enfant et néanmoins j'étais déjà un si grand pécheur* (486). S'il y a défense expresse aux femmes de faire coucher avec elles les enfants qui n'ont pas encore un an à cause du péril de les étouffer, combien plus les choses que je viens de dire sont-elles criminelles, puisque le danger de faire mourir leurs âmes y est évident!

En n'empêchant pas. Vous ne reprenez pas vos enfants et vos serviteurs quand ils jurent, vos servantes qui font des rapports de médisance; ils prennent de mauvaises habitudes dont vous êtes coupables; vous ne veillez point sur votre famille pour épier ce qui s'y passe, ce que font les jeunes hommes avec vos servantes ou vos filles quand vous n'y êtes pas, pour savoir ou elles vont, ce qu'elles font dans ces compagnies, ces maisons de campagne, ces églises et chapelles écartées; il ne faut pas soupçonner mal à propos, mais il est bon d'y veiller.

L'on peut encore contribuer au péché des autres, après qu'il est commis, en trois manières : en louant, participant ou ne découvrant pas. Vous louez le péché d'un autre après qu'il est commis, vous lui donnez la hardiesse de continuer et l'empêchez de s'en repentir. Quand quelqu'un a maltraité un autre, qu'une femme a dit à sa voisine tout ce qu'elle savait et ce qu'elle ne savait pas, vous dites qu'elle a bien fait, qu'elle devait encore lui reprocher une telle faute; elle vous croit, elle intéresse notablement sa réputation, dont vous êtes coupable, et obligée à une restitution que vous ne ferez jamais, et ainsi votre péché ne vous sera jamais remis.

En participant au péché des autres. Il y en a qui ne dérobent pas, mais qui reçoivent ce que d'autres dérobent; au lieu de châtier leurs enfants quand ils ont pris quelque chose, ils en profitent : d'autres gardent ce qu'une veuve soustrait de l'héritage de son mari, afin de frustrer ou les créanciers, ou les légitimes héritiers; d'autres ce qu'un fils de famille a dérobé à son père, ou même le prennent en paiement de ce qu'il a dé-

pensé au cabaret ou au jeu de paume; d'autres achètent d'un serviteur ce qu'ils ont sujet de douter qu'il a dérobé à son maître. Toutes ces personnes sont obligées à restitution, encore qu'ils n'aient profité de rien.

Enfin, en ne découvrant pas ce qu'on est obligé de découvrir, comme quand on sait les choses à l'occasion desquelles on fait publier un monitoire. Un notaire qui cache un testament où il y a des legs pieux qu'on n'acquitte point; un serviteur qui sait que les autres serviteurs ou même les enfants de la maison volent son maître. Voyez donc de combien de péchés des autres vous êtes coupable, auxquels vous n'avez peut-être jamais fait de reflexion, et quel sujet vous avez de dire avec le prophète : *Ab alienis parce servo tuo*. C'est la première cause qui fait qu'on ne voit pas ses péchés, parce qu'étant dans les autres on ne s'imagine pas en être coupable.

SECOND POINT.

On estime certains péchés légers, quoiqu'ils soient très-grands.

Il y en a une seconde qui empêche qu'on voie ou au moins qu'on s'applique à bien voir de certains péchés qu'on estime légers et qui sont néanmoins très-grands; on ne les pèse pas au poids du sanctuaire, c'est-à-dire selon le jugement que Dieu en porte, mais au poids trompeur du jugement des hommes. Les hommes, dit saint Augustin (487), disent ordinairement que les péchés qu'ils commettent sont légers, parce qu'ils les pèsent, non pas dans la balance juste des divines Ecritures, mais dans la balance trompeuse de leurs coutumes : car, dès qu'une chose est passée en coutume, que la multitude en est enivrée, on ne l'examine plus (488), on ne doute plus qu'elle ne soit permise ou du moins fort légère, on ne la pèse plus au poids du sanctuaire. Les interprètes de l'Ecriture sainte, parlant du poids du sanctuaire, disent qu'il était une fois aussi grand que les poids communs, dont ils rendent une raison qui vient à mon sujet : c'est qu'au commencement on mit dans le sanctuaire des poids publics et royaux pour être la règle de tous les poids qui étaient en usage dans les boutiques des marchands et dans les maisons particulières. Depuis, par le peu de fidélité des hommes, les poids ordinaires furent altérés peu à peu, et enfin, avec succession de temps, tellement diminués, qu'une livre au poids commun et populaire était seulement une demi-livre au poids public du sanctuaire. La même chose est arrivée au poids du vice et de la vertu. La véritable règle qui pèse l'excellence des vertus et la grièvement des vices est le jugement de Dieu : c'est le poids du sanctuaire qui ne change point; il est toujours le

ram. *Contra Ep. Parm.* c. 2.

(488) *Quidquid enim sceleris et iniquitatis inebriat multitudinem, amittit examinis veritatem.*

(486) *Tantillus puer et tantus peccator. Confess.*

(487) *Solent dicere parva hæc esse crimina, pensantes ea non in statera æqua divinarum Scripturarum, sed in statera dolosa consuetudinum sua-*

même, immuable, éternel, invariable, et le péché n'est pas maintenant moins horrible devant Dieu qu'il ne l'était autrefois, quoiqu'il le paraisse moins devant les hommes, parce qu'il est passé en coutume. Dans la naissance de l'Eglise le jugement des fidèles était conforme à celui de Dieu; l'on jugeait des vertus et des vices selon la pure vérité, qui est le poids du sanctuaire; mais, avec succession de temps et par la corruption des mœurs, ce jugement a été altéré, le poids du vice et de la vertu est diminué de la moitié : *Les vérités sont affaiblies par les enfants des hommes* (489).

Nous avons donc en nous deux poids et nous nous en servons avec une injustice qui est abominable devant Dieu : *Le double poids et la double mesure sont deux choses abominables devant Dieu* (490). Lorsqu'il s'agit de ce qui nous touche, l'amour de nous-mêmes se sert d'un poids qui est si fort, qu'étant mis dans un côté de la balance il l'emporte au-dessus de tout; lorsqu'il s'agit au contraire des intérêts de Dieu et du prochain, nous nous servons d'un poids si léger, que ce que nous leur devons ne nous semble rien. Une injure que nous avons à dire à un autre ne nous est qu'un jeu, et une parole qu'un autre nous dit en riant nous est une injure. « Dieu ne veut pas, dit saint Augustin, que l'on pèse ses ordonnances dans la balance trompeuse des coutumes et des traditions humaines. C'est ce que les Juifs ont fait autrefois : ils choisissaient de la Loi ce qui était le plus conforme à leur sens et à leur désir, et ils en retranchaient ce qui ne leur plaisait pas. Dieu a cette conduite en abomination, parce qu'elle pervertit l'ordre des choses, et qu'elle soumet le Créateur à la créature... » (491). Il y a des balances trompeuses, dit le même saint, et ce sont celles ou des coutumes ou des opinions que les hommes ont inventées. Ne nous servons point de ces balances pour peser les choses à notre fantaisie, et pour dire selon qu'il nous plaît : *Ceci pèse plus, cela pèse moins*. Prenons la balance de l'Écriture et de la parole de Dieu; pesons les choses, non au poids arbitraire des conjectures de l'esprit humain, mais au poids immuable que Dieu y a mis dans l'ordre éternel de sa vérité (492). Et certainement, si l'on était bien éclairé, si l'on avait la lumière de Dieu, on verrait que les péchés sont toujours pour le moins une fois plus pesants dans la balance de Dieu que dans la balance trompeuse de l'opinion des hommes : *Les enfants des hommes sont menteurs dans leurs balances* (493). Quand les hommes parlent des ornements des filles, de leur cheveux frisés, de leur visage fardé, de leur sein découvert, ils disent qu'elles sont un peu vaines : *Les vérités sont affaiblies*

parmi les enfants des hommes, mais non pas devant Dieu. Dans la balance de leur faux jugement, ces filles sont seulement un peu orgueilleuses; mais dans la balance de Dieu et de la vérité elles sont des scandaleuses, des meurtrières des âmes, des incendiaires publiques, puisqu'en allumant les flammes de la concupiscence dans les corps elles font mourir misérablement les âmes. Ces privautés que l'on permet, selon leur jugement, ne sont que de petites libertés ou tout au plus quelques immodesties; mais au poids du sanctuaire, c'est-à-dire au jugement de Dieu, ce sont des abominations et des choses horribles. Quand un jeune homme est à l'église, il est bien aise de voir et d'être vu; il regarde les filles, il leur sourit, il leur parle : il semble que ce n'est qu'une légèreté de jeunesse, et c'est ainsi que les hommes en jugent; mais devant Dieu, ce sont des sacrilèges et des profanations horribles de sa sainte maison. Un homme passe une grande partie de son temps au cabaret : devant les hommes, il aime un peu à boire; mais devant Dieu, c'est un voleur qui dérobe le bien de sa femme et de ses enfants, qu'il emploie à la débauche; c'est un animal immonde, etc. O Dieu ! qui est celui qui connaît bien les péchés, leur poids et leur énormité (494) ?

TROISIÈME POINT.

Il y en a d'autres qu'on ne voit pas

Il y en a d'autres, et en grand nombre, qui, bien loin de connaître le poids de leurs péchés, ne les aperçoivent seulement pas, et qui s'imaginent être innocents, parce qu'ils ne voient pas qu'ils sont coupables. C'est principalement dans les péchés d'omission que cela se rencontre, dans ces devoirs et ces obligations qui sont attachés à l'état de chaque personne, auxquels on manque presque toujours; et on ne s'en aperçoit presque jamais, parce que ce ne sont pas des actions qui paraissent, mais plutôt une cessation d'action qui ne se fait point voir. Un magistrat, par exemple, ne croit point faire de mal quand il n'empêche pas de tout son pouvoir les comédiens, les bateleurs, les ventes qui se font les dimanches et fêtes, les charrois, les boutiques ouvertes, les cabarets pendant l'office divin; un juge ne fait pas même de réflexion s'il laisse croupir de pauvres misérables dans des prisons faute de savoir ce qui les y retient, s'il laisse les veuves et les orphelins dans des oppressions effroyables faute d'un peu d'assistance; un avocat ou un procureur, s'il laisse perdre la cause de son client ou la prolonger avec beaucoup de frais, faute d'y travailler avec la diligence nécessaire; un apothicaire ou un chirurgien qui

(489) Diminutæ sunt veritates a filiis hominum. Ps. XI, 1.

(490) Pondus et pondus, mensura et mensura, utrumque est abominabile apud Deum. Prov. XX, 10.

(491) De Bapt., contra Donat., c. 6.

(492) Non afferamus stateras dolosas ubi appendamus quod volumus, et quomodo volumus, pro arbitrio nostro, dicentes, hoc grave est, illud leve. Sed afferamus divinam stateram de Scripturis sanctis, et in illis quid sit gravius attendamus, imo appensa a Domino recognoscemus.

(493) Mendaces filii hominum in stateris. Ps. LXXXI, 9.

(494) Delicta quis intelligit? Ps. XVIII.

ne voudraient pas saigner ou donner un petit remède à un pauvre malade, qui lui eût sauvé la vie, parce qu'il n'a pas de quoi le payer; un collecteur qui, dans le partage des tailles, laisse les choses comme il les trouve, c'est à-dire très-mal, puisque les pauvres y sont surchargés et les riches déchargés; un père qui laisse faire à son fils tout ce qu'il veut; et plusieurs autres personnes semblables, qui ne croient pas faire mal parce qu'elles ne font rien, au lieu qu'elles devraient voir que leur péché consiste à ne pas faire ce qu'elles devraient.

L'on peut dire enfin à plusieurs de ceux qui se confessent la même chose qu'à ce jeune homme dont il est parlé dans Plutarque, qui montrait au médecin une petite blessure qu'il avait au bout du doigt. Mais le médecin, connaissant par la couleur de son visage qu'un abcès se formait dans ses entrailles, lui dit : Mon ami, votre plus grand mal n'est pas au doigt, il est au dedans. De même vous découvrez à votre confesseur, qui est le médecin spirituel, les fautes légères, les péchés véniels, les petites imperfections, mais vous ne découvrez pas les ulcères de votre cœur, que vous êtes idolâtre des grands du monde, de vos enfants, de vous-même; que vous êtes prodigieusement attaché aux biens de la terre, que les pauvres ne peuvent rien arracher de vous, que vous ne payez point vos dettes, que vous vendez tout le plus cher que vous pouvez, que vous ne pardonnez jamais comme il faut une injure reçue.

Croyez-vous, je vous prie, être excusé devant Dieu de ne vous pas confesser de ces choses et d'autres semblables, parce que vous ne croyez pas faire mal? Si cet aveuglement est en vous parce que vous vous êtes ingéré à un office dont vous êtes incapable, comme de confesseur, de juge, de médecin, ou parce que vous ne priez pas assez Dieu qu'il vous éclaire et qu'il vous fasse connaître ce qui lui déplaît en vous, ou parce que vous n'entendez pas les prédications ni ne lisez pas les livres qui vous apprendraient vos devoirs, ou parce que vous ne donnez pas liberté à personne de vous dire ce qui vous serait nécessaire; vous ne priez personne de vous avertir de vos défauts, ou, encore plus, parce que vous cherchez un confesseur qui ne vous dise rien, et fuyez ceux qui vous instruiraient de vos obligations : vous n'êtes nullement excusé devant Dieu de ne pas confesser ces péchés que vous ne connaissez pas. Et tant s'en faut que cet aveuglement excuse, qu'au contraire, souvent il n'y en a point qui se confessent avec plus d'indignité que les personnes de cette sorte, qui au milieu de leurs vices ne se connaissent point coupables, parce que ces ténèbres dont leur esprit est couvert et qui leur ôtent le discernement

du bien et du mal, ne sont que des marques visibles de la dépravation de leur âme, et des punitions invisibles que Dieu exerce sur elles en punition de leurs péchés, réjandant, comme dit saint Augustin (495), de justes aveuglements sur des passions déréglées.

CONCLUSION.

Je vous dis donc aujourd'hui ce que Dieu dit autrefois au prophète Ezéchiel : *Fils de l'homme, percez la muraille* (496). Percez le fond de votre conscience; percez cette muraille de l'amour de vous-même, qui vous cache vos péchés; pénétrez jusque dans le plus secret de votre cœur; et que verrez-vous? *Fode parietem, et videbis ibi abominaciones pessimas*. Que vous y verrez d'étranges choses! que de passions secrètes! que de désirs déréglés! que d'attaches criminelles! que d'affections mauvaises! enfin, que vous êtes pen à Dieu et beaucoup au monde! ce qui est une grande abomination. Vous verrez ce que vous ne voyez pas maintenant, ou ce que vous ne voulez pas voir, savoir, plusieurs péchés qui vous rendent très-criminels devant Dieu.

Faites luire votre lumière et votre vérité (497). Votre lumière pour découvrir mes péchés. Quand le soleil envoie ses rayons au travers d'une vitre, il fait voir une infinité de petits atomes dans l'air; il ne les y met pas, car ils y étaient auparavant, quoiqu'on ne les aperçût point, mais il les fait voir. De même, divin Soleil de justice, quand il vous plaira d'éclairer nos esprits de votre divine lumière, nous découvrirons mille péchés que nous ne voyons pas maintenant. Donnez-moi aussi votre vérité, afin de bien connaître mes péchés au travers des prétextes et de mille fausses raisons qui me les couvrent, etc. *Ce sont elles qui m'ont conduit et qui m'ont introduit en votre montagne sainte et dans vos tabernacles* (498). Amen.

SERMON XXI.

DU TÉMOIGNAGE DE LA CONSCIENCE.

Gloria nostra hæc est testimonium conscientie nostræ. Le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience. (II Cor, I.)

EXORDE.

Ces ténèbres dont j'ai parlé dans le discours précédent, qui couvrent les péchés, sont certainement déplorables. Les prétextes dont on se sert pour les déguiser, ou au moins pour les diminuer, sont sans nombre. Les sentiments différents des confesseurs sur un même fait, et cette pente malheureuse que l'on a de suivre toujours les plus relâches et ceux qui s'accommodent le mieux aux inclinations de la nature corrompue, causent d'étranges ravages dans la morale chrétienne, et ensuite dans le tribunal

(495) Spargens pœnales cœcitates super illi citas cupiditates. *Confess.*

(496) Fili hominis, fode parietem. *Ezech.* VIII, 8.

(497) Emitte lucem tuam et veritatem tuam. *Ps.* XLII, 5.

(498) Ipsa me deduxerunt et adduxerunt in montem sanctam tuam et in tabernacula tua.

de la pénitence. Je ne vois guère de meilleur remède à ces maux, et qui soit plus propre à dissiper les ténèbres, à faire connaître les faux prétextes et à déterminer dans la diversité de sentiments, que d'écouter le témoignage de sa propre conscience. Elle est, disait un ancien, *un fouet après avoir commis le crime, et un frein avant de le commettre* (499). Comme elle punit par ses remords et par ses syndèreses après que le crime est commis, de même elle sert de frein pour le prévenir. Disons donc que ce témoignage de notre conscience est non-seulement le sujet de notre gloire, mais encore qu'il est un guide sûr pour notre conduite (500); que la conscience de chacun est un conseiller fidèle qui conduit sûrement quand on la veut suivre, mais lorsqu'on ne la veut pas, elle est une accusatrice terrible; et enfin qu'elle devient un bourreau impitoyable. C'est, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

- I^r POINT. La conscience est un conseiller fidèle. — Il ne faut pas qu'elle soit préoccupée. — La conscience, quoique aveuglée, dit quelque petit mot.
 II^e POINT. La conscience est une terrible accusatrice. — C'est en vain qu'on tâche de cacher ses crimes. — C'est devant le tribunal de la conscience qu'on sera jugé.
 III^e POINT. La conscience est un bourreau impitoyable. — La peine est inséparable du péché. — Cette peine est une miséricorde de Dieu. — La joie d'une bonne conscience. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La conscience est un conseiller fidèle.

Je l'ai dit, messieurs, et je le répète, que dans ces sentiments différents qui partagent souvent les esprits je ne trouve rien de meilleur ni de plus assuré que d'écouter ce conseiller fidèle, ce témoignage de la conscience, et de suivre ses instincts et ses mouvements. C'est un avertissement secret que Dieu nous donne pour ne point faire le mal, qui n'est presque jamais entièrement détruit, quoique souvent il ne soit guère écouté, disait un ancien philosophe. C'est comme un dieu qui préside dans notre intérieur (501), ou si ce terme est trop fort, disons que c'est une certaine motion divine qui pousse l'homme à ce qui est juste et conforme à la loi éternelle; que c'est comme un intendant député de la part de Dieu pour conserver ses droits: ajoutons encore, si vous voulez, que ce témoignage de la conscience est comme le serviteur de Job, qui, parmi toutes les calamités et toutes les pertes qui lui arrivèrent, se sauvait de la déroute pour lui apporter les nouvelles de sa disgrâce. De même, celui qui pêche ne manque guère d'un vigilant serviteur qu'on appelle ordinairement syndèrese de la conscience, qui se sauve parmi les autres pertes, qui vit après que tout le reste est mort, et qui ne

cesse jamais de donner de salutaires avertissements, si on les veut écouter.

Vous qui fréquentez le bal, la comédie et les autres assemblées dangereuses, et qui trouvez des personnes qui vous disent qu'il n'y a pas grand mal à ces divertissements, laissez pour un peu de temps le sentiment des hommes sur ce sujet; ôtez de votre esprit toutes les préventions qui pourraient l'aveugler; ne donnez pas à vos passions la liberté de parler, mais entrez au dedans de vous-même pour consulter sincèrement votre conscience, et j'atteste ce conseiller fidèle, ce témoin irréprochable, ce juge incorruptible, s'il n'est pas vrai, nonobstant tout ce que l'on vous dit, que vous sentez un reproche intérieur qui vous dit que vous faites mal, que vous ne vous trouvez presque jamais dans ces lieux qu'il ne s'y présente des occasions de haines, de jalousies, d'envies, de médisances, de mauvaises pensées, de privautés sensuelles qui passent même quelquefois bien avant. Or, n'entendez-vous pas ce reproche intérieur de votre conscience, cette fidèle amie, laquelle, comme la voix d'un autre saint Jean-Baptiste qui crie dans le désert, crie au fond de votre cœur : *Non licet! non licet!* cela ne vous est pas permis, et vous vous exposez à un danger manifeste de votre salut; et, pour vous en convaincre encore davantage, n'est-il pas vrai que vous ne voudriez pas mourir au sortir du bal, quand même vous seriez assuré de n'avoir point d'autre péché que celui de vous y être trouvé? Je pourrais vous produire plusieurs autres rencontres dans lesquelles, nonobstant tout ce que l'on peut dire au contraire pour vous flatter, votre conscience ne manquerait pas de vous donner de fidèles conseils, si vous vouliez lui donner la liberté de parler. Mais l'exemple que j'ai rapporté suffit, et celui-là peut vous apprendre à raisonner de la même manière en toutes choses douteuses sur lesquelles il faut vous déterminer.

Mais remarquez, je vous prie, avec un très-grand soin, que j'ai dit qu'il fallait donner une entière liberté à votre conscience de parler, et non pas de lui laisser dire ce que vos passions veulent qu'elle dise. Car, comme une conscience qui n'est préoccupée d'aucune passion est un conseiller fidèle et un juge intègre, de même, quand elle est aveuglée, et que, pour ainsi parler, elle ne voit les choses qu'à travers les fausses lunettes des affections déréglées, elle ne donne plus que de fausses lumières, et ses règles sont souvent sujettes à l'illusion et à l'erreur. Il est vrai, comme je l'ai dit ailleurs, que c'est l'entendement qui conduit et qui dirige la volonté, et lui montre où elle doit aller, mais elle demeure toujours la dame et la maîtresse, et l'entendement, qui connaît les inclinations de sa souveraine et s'y rend souvent complaisant en lui cachant ce qui

(499) Flagellum post facinus, ante facinus frenum.

(500) Gloria nostra hæc est testimonium conscientie nostræ. *De Vision.*

(501) Viget in animo tuo conscientia Deus

est l'objet de son aversion, ne lui fait voir que celle qu'elle aime. C'est pourquoi, si l'entendement veut bien connaître et bien discerner ce qu'il a devant les yeux, il est nécessaire qu'il le regarde et qu'il le considère avant que la volonté s'y attache par aucune de ses passions, parce que jusqu'alors il n'est ni prévenu ni offensé d'aucun image, et qu'il jouit de toute sa liberté et de toute sa lumière pour faire de bons jugements. Mais, quand la volonté a déjà logé quelqu'une de ses affections en ces objets, l'entendement ne peut plus les voir tels qu'ils sont, parce que la volonté s'étant mise au devant, le préoccupe et l'obscurcit de telle sorte, qu'il les estime après cela meilleurs qu'ils ne sont, et qu'il les propose ensuite à la même volonté pour tels qu'il les estime. Elle, et cette montre, s'enflamme encore davantage pour eux, et cet accroissement d'affection dans la volonté augmente derechef les ténèbres de l'entendement, lequel, étant toujours de plus en plus troublé et aveuglé, se trompe toujours davantage, montrant encore ces objets à la volonté avec de nouvelles beautés et de nouveaux appas. Ainsi, ces deux misérables puissances roulent continuellement, comme dans un cercle, de ténèbres en ténèbres plus épaisses et d'erreurs en erreurs plus grossières.

Un homme qui ne pense qu'à son profit et qui veut s'enrichir à quelque prix que ce soit, n'aperçoit pas si les moyens dont il se sert sont permis ou ne le sont pas; et, comme sa volonté se porte aveuglément vers cet objet, elle fait croire à l'entendement qu'il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable. Il en est de même de ceux qui sont préoccupés de la passion de prendre leurs plaisirs et leurs divertissements quelque part qu'ils les trouvent; tout ce qui contribue à ce dessein leur semble permis, et ils ne se persuadent pas qu'aucun moyen soit défendu qui les conduit à une fin qu'ils désirent avec tant d'ardeur. Les mouvements et les instincts d'une conscience qui est préoccupée de la sorte ne doivent pas être écoutés ni suivis, parce qu'elle n'est pas dans une entière liberté, et elle est contrainte de se laisser aller aux torrents impétueux des passions qui l'emportent, et de ne rien dire sinon ce qu'ils font dire. Mais quand une conscience n'est point préoccupée, qu'elle n'est point aveuglée par aucune passion, et qu'on lui donne une entière liberté de parler, alors, comme un autre saint Jean-Baptiste, elle crie hardiment au fond du cœur : *Non licet, non licet tibi!* cela vous est défendu, une telle chose ne vous est point permise.

Quoique même les passions et les affections déréglées, comme je viens de dire, ne

laissent pas à la conscience une entière liberté de parler, elle ne laisse pas de faire un certain bruit sourd au fond du cœur, et, si elle ne crie pas tout haut, elle dit néanmoins quelquefois un petit mot, et comme à l'oreille, *non licet* : prenez garde, ce que vous faites n'est peut-être pas permis; il n'y a pas de sûreté à suivre le chemin que vous avez pris. Car, encore que la lumière que le premier homme avait reçue de Dieu pour discerner le bien et le mal ait été beaucoup obscurcie par le péché, elle n'a pas été toutefois entièrement éteinte, et il en reste assez pour savoir ce que nous devons faire ou ne pas faire, si nous voulions nous rendre fidèles à suivre ce qu'elle nous montre. Ce qui vient de Dieu, comme la raison et la conscience, peut bien être obscurci pour un temps, mais non pas tout à fait éteint (302). La vérité créée et révélée peut être affaiblie et obscurcie, parce qu'elle n'est pas de Dieu; mais elle ne peut être étouffée ni éteinte, parce qu'elle vient de Dieu (303). C'est ce que saint Paul dit expressément des gentils, qui, n'ayant pas d'autre lumière que celle de leur conscience, méritent châtement quand ils ne la suivent pas (304). La Loi, dit cet apôtre, que les Juifs ont autrefois reçue sur des tables de pierre, est gravée dans leurs cœurs; et ce témoignage intérieur de la conscience, ces pensées secrètes qui se combattent, ce remords ou cette satisfaction qui suit les bonnes ou les mauvaises actions, sont de savants maîtres qui ne les laissent pas faillir sans avertissement, et qui les rendront tous inexcusables à ce grand jour auquel Jésus-Christ révélera le secret des consciences.

N'est-il pas vrai, pécheurs, qu'au milieu de vos emportements les plus furieux, dans le torrent de l'iniquité, et lorsque vous vous laissez le plus dominer à la tyrannie de vos passions, vous entendez quelquefois ce conseiller fidèle, cette voix intérieure : *Non licet* : Tu te perds, tu te damnes : *Non licet!* Vous devez écouter cette voix : vous devez vous accorder avec cet ennemi qui vous inquiète, mais pour votre bien : *accordez-vous avec votre adversaire pendant que vous êtes sur la terre* (305), car c'est de ce témoignage de la conscience que l'interprète saint Athanase, lequel appelle la conscience notre adversaire, parce qu'elle s'oppose à nos péchés, nous reprend au fond du cœur, et empêche tant qu'elle peut que nous ne nous y laissions aller. Qu'importe, dit Sénèque, que personne ne sache vos mauvaises actions, si vous les savez vous-mêmes (306)? Il suffit que vous seul les sachiez pour en rougir, et vous êtes bien misérable si vous méprisez ce témoin (307); car enfin, si vous ne voulez pas écouter votre conscience comme un

(302) Quod a Deo est non tam exstinguitur quam obumbratur. Tertull. *Tract. de Anim.*

(303) Potest enim obumbrari, qui non Deus est : exstingui non potest, quia a Deo est.

(304) Qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia

ipsorum. *Rom.*, II, 15.

(305) Esto consentiens adversario tuo cito, dum est in via cum eo. *Matth.*, V, 25.

(306) Quid refert neminem scire, cum tu scias?

(307) O te miserum! si hunc testem contemnis

conseiller fidèle, elle sera contre vous une accusatrice terrible. Nous l'allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

La conscience est une accusatrice terrible.

Non, messieurs, il n'est pas besoin d'autre accusateur contre le pécheur que lui-même; sa propre conscience fait cette fonction d'une manière qu'aucun autre ne saurait faire, et, quand même il ne serait ni découvert ni accusé de personne, il ne peut se dérober à cet accusateur secret, qui lui reproche continuellement son crime. Il ne peut chasser cet oiseau de nuit, qui par des cris lugubres qu'il redouble à tous moments le menace de la fin tragique [qui lui est due; il ne peut effacer ce portrait funeste que sa conscience, qui est le peintre de tous le plus hardi et le plus fidèle, lui trace dans son esprit avec des couleurs noires et sanglantes qui le représentent comme un criminel et lui donnent à lui-même de l'horreur. Quand il n'aurait aucun accusateur de son crime, il est toujours pressé et persécuté par le témoignage de sa propre conscience, par cet accusateur, qui seul en vaut mille : cet accusateur, dis-je, qui est d'autant plus redoutable, qu'on ne le peut rejeter, parce qu'il est toujours oculaire; qu'on ne le peut récuser, parce qu'il est toujours véritable; qu'on ne le peut gagner, parce qu'il est toujours incorruptible; qu'on ne le peut intimider, parce qu'il est toujours libre et dominant au-dedans de l'âme; qu'on ne le peut éloigner, parce qu'il est toujours inséparable du criminel; enfin, qu'on ne le peut faire taire, parce qu'il est toujours parlant et toujours criant, et qu'il ne parle pas aux oreilles, mais au cœur.

Quand il saurait que la justice de Dieu et des hommes ne le chercherait jamais, il sait et il sent que sa conscience le trouve toujours; qu'elle l'entraîne, et le présente incessamment devant le tribunal intérieur, où elle-même l'accuse et le juge; qu'elle le tient tous les jours sur la sellette, qu'elle ne lui permet pas d'ouvrir seulement la bouche pour se défendre, et qu'elle le condamne souverainement et sans appel.

C'est en vain, pécheur, que tu cherches les ténèbres et les ombres de la nuit pour cacher tes saletés et pour en ôter la connaissance : les crimes ne sont pas en assurance au milieu des ténèbres (508). Cherche tant que tu voudras les solitudes et les lieux écartés, les rochers et les cavernes, pour fuir l'accusation de tes crimes; tu ne te déroberas pas à toi-même : le reproche intérieur de ton péché ne t'abandonnera point, et ta mauvaise conscience te suivra partout. La mauvaise conscience n'est pas en repos, même dans la solitude (509) : les rochers

escarpés qui servent de retraite assurée aux bêtes farouches ne la peuvent pas mettre en assurance; et, quoique le criminel n'entende pas le bruit des officiers de la justice qui le poursuivent, il entend toujours une voix intérieure qui l'accuse de son crime, et qui ne lui permet pas de goûter aucun repos : *Mala conscientia etiam in solitudine anxia.*

Il est vrai que l'on peut éluder par la fuite les peines des lois publiques; mais comment peut-on se soustraire à cette loi naturelle, qui est écrite dans les cœurs des hommes, et que le péché n'efface point? à ce rayon de la Divinité, à cette lumière de la raison, à ce flambeau de la conscience, que Dieu a allumé dans l'esprit de l'homme pour lui donner le discernement du bien et du mal, qui lui montre la beauté de la justice, qu'il a violée, et la difformité de l'injustice du crime, qu'il a embrassé, et qui en lui montrant ce premier objet l'agite de regrets et de repentirs, et en lui présentant le second le frappe d'horreur et le ronge de remords : *L'impie fuit, quoique personne ne le poursuive*, dit le Saint-Esprit (510). Et, comme dit David, ils enfantent avec beaucoup de travail l'iniquité, qu'ils ont conçue avec douleur (511). C'est que Dieu par un juste jugement fait que les pécheurs trouvent leur supplice dans leur péché même. Mille soins, mille craintes leur rongent l'esprit dans la poursuite et dans la jouissance même de ce qu'ils souhaitent, il n'est point nécessaire que la divine justice produise contre eux d'autres châtimens que ceux qu'elle trouve dans eux-mêmes.

Nous en voyons un exemple illustre dans l'histoire de Constantinople, en la personne d'un empereur même, savoir de Constant, qui vivait au VII^e siècle. Celui-là fit tuer son frère Théodose, qui était diacre, et éprouva que, lorsqu'il croyait ce crime enseveli dans un oubli éternel et que jamais personne ne l'accuserait, il restait encore quelque chose à son frère mort qui vivait et qui parlait : car les Grecs disent dans leurs annales que Théodose lui apparaissait souvent durant la nuit revêtu en diacre, lui présentant une coupe pleine de sang, en lui disant : « Buvez, mon frère; » comme s'il lui eût dit : « Enivrez-vous du sang que vous avez répandu; ce breuvage est propre à votre cruauté barbare. Je vous présentais, comme diacre, le sang de Jésus-Christ, pour la rémission de vos fautes; je vous présente le mien pour le châtimement de votre crime. Celui-là était le sang du Sauveur, qui a scellé l'alliance de réconciliation et de paix entre Dieu et les hommes; celui-ci est le sang de votre frère, qui a scellé l'arrêt de votre condamnation devant Dieu et devant les hommes. Je ne vous présente pas une coupe salutaire, mais funeste; ce n'est pas une coupe de vie, mais une coupe de mort; non une coupe de bien-

(508) *Tuta scelerata esse non possunt : ipsas nequitia tenebras timet.*

(509) *Mala conscientia etiam in solitudine anxia. Senece.*

(510) *Fugit impius nemine persequente. Prov. XXVIII, 1.*

(511) *Concepit dolorem, et peperit iniquitatem. Ps. VII, 15.*

veïllance et de grâce, mais une coupe pleine de la colère de Dieu... » Cette apparition et cette voix frappèrent ce malheureux empereur de crainte et de tremblement, et le firent résoudre à quitter le séjour du siège de son empire et à venir demeurer dans la Sicile, croyant qu'il éloignerait autant ces visions affreuses de son esprit qu'il s'éloignerait des lieux où il avait commis ce meurtre, et où son frère lui était apparu la première fois. Mais il eut beau s'enfuir devant la face de Dieu, il ne put trouver en Sicile ni de repos pour son esprit ni de sûreté pour sa personne : car le juste vengeur des crimes arma contre lui la main d'un nommé André, qui le tua dans un bain, et lui fit voir que, comme la pourpre et le diadème ne guérissent point les remords d'une conscience criminelle, la puissance impériale ne peut délivrer aussi un empereur fratricide d'une fin tragique, lorsqu'il plaît à Dieu de le châtier dès ce monde.

Redite, prævaricatores, ad cor (512) : pécheur, rentre donc en toi-même, rentre dans ton intérieur et dans le secret de ta conscience : c'est là que ton juge veut établir son tribunal pour te juger, et c'est de là qu'il veut tirer des témoins et des accusateurs contre toi-même : *arguam te et statuum contra faciem tuam* (513). Entends-tu sa voix qui te parle, et qui te dit, *Arguam te*, etc. Ne t'imagines pas que j'aïlle chercher ailleurs qu'en toi-même des preuves et des témoins de tes crimes ; ne crois pas qu'il soit besoin de faire venir de loin des accusateurs pour mettre au jour toutes tes iniquités ; je ne veux que t'opposer à ta propre conscience, ce sera elle-même qui sera ton juge et ton accusateur, et ce sera contre elle que tu auras à te défendre, *arguam te*, etc. Ce grand livre qui sera produit au dernier jour, dans lequel sont comprises toutes les pièces nécessaires pour procéder au jugement de tous les hommes, n'est autre que le livre de ta propre conscience, qui sera ouvert publiquement, et d'où je tirerai tous les chefs de ta condamnation. Là seront écrites toutes tes impuretés, toutes les adresses et les fausses promesses dont tu t'es servi pour surprendre cette pauvre fille, contre les remords que t'en donnait ta propre conscience. Là tu verras, et tout le monde pourra voir avec toi, écrits en gros caractères, tant de crimes secrets qui ne se sont passés qu'au fond du cœur et qui n'ont point paru au dehors, tant de pensées sales, tant d'affections dérégées, tant de désirs impudiques. Là tu verras tant de rendez-vous, tant d'assignations criminelles, tant d'actions déshonnêtes que tu croyais bien cachées, parce que personne n'en avait la connaissance, et ce sera ta propre conscience qui fera connaître toutes ces choses et qui en demandera le châtement : *Arguam te*, etc. Tu liras dans ce même livre en autant d'ar-

ticles différents tout le bien d'autrui que tu retiens injustement, tous les torts que tu as faits à ce pauvre villageois et à cette veuve désolée, toutes les souplesses de chicane, les faussetés dont tu t'es servi pour gagner ce procès injuste ; tu liras, mais écrits en lettres de sang, toutes les vexations et les tyrannies dont tu as usé pour venir à bout de tous tes desseins criminels, toutes les oppressions des pauvres et des misérables, tous les meurtres que tu as commis, et tout le sang que tu as répandu ; et ta conscience marquera toutes ces accusations par le menu et t'en fera voir jusqu'aux moindres circonstances : *Arguam te, et statuum contra faciem tuam*.

Oui, ce sera de toi-même que je me servirai pour te convaincre, et je n'emploierai contre toi que le témoignage de ta propre conscience. Ne te reprocherai-je pas que, parmi tous ces petits entretiens secrets, ces danses et ces assemblées de personnes de divers sexes, tu sentais au fond du cœur un remords intérieur qui te disait qu'il y avait danger pour toi en toutes ces pratiques, que ta chasteté y courait risque, et que tu t'en devais séparer ? Tu as fait la sourde oreille à cette voix, tu ne l'as pas voulu écouter, et tu es tombé misérablement. Ne te reprocherai-je pas que dans tous ces trafics et commerces dont tu te sers, ta conscience t'a souvent reproché que tu commettais beaucoup d'usures ? Tu as étouffé sa voix, et tu n'as pas laissé de passer outre, sans te soucier de ce qu'elle te disait. Tu n'as pas même voulu t'informer si ce que tu faisais était pénni, de peur qu'on ne te donnât des résolutions contraires à tes inclinations ; et tu as voulu vivre toujours dans les ténèbres, afin de ne pas voir toi-même l'injustice de tes actions (514). Ne te reprocherai-je pas qu'au milieu des festins et de la bonne chère, et de toutes les superfluités, tu as souvent ressenti en toi-même un mouvement intérieur qui te portait à faire quelque part aux pauvres des biens dont tu usais avec tant de profusion ? Et tu n'as pas voulu ni l'écouter ni le suivre. *Arguam te*, etc. Mais surtout ne te reprocherai-je pas qu'un tel jour, à une telle prédication, tu étais fort ébranlé, ta conscience te reprochait ta mauvaise vie, et tu ressentais au fond de ton cœur des mouvements forts et puissants qui te pressaient de quitter tout de bon le péché ? Et tu as étouffé tous ces bons mouvements, tu as fermé l'oreille à ces voix intérieures, et tu as méprisé le reproche de ta conscience : *Arguam te, et statuum contra faciem tuam*. Oui, pécheur, ce sera cette voix que tu n'as pas voulu écouter qui t'accusera fortement au jugement de Dieu, et qui t'accuse dès maintenant au jugement de ton cœur. Que vous serez misérables si vous méprisez ce témoin (515) ! car, si vous le méprisez, d'un terrible accusateur il deviendra un bourreau

(512) *Isai.* XLVI, 8.(513) *Ps.* XLVI, 12.

(514) Omnis qui male agit odit lucem, et non

venit ad lucem ut non arguantur opera ejus. *Joan.*, III, 10.

(515) O te miserum ! hunc testem si contemnis.

impitoyable. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La conscience est un bourreau impitoyable.

Un des sujets les plus apparents qu'aient les impies d'accuser la providence de Dieu et de dire qu'il ne se mêle point des affaires des hommes, est que l'on voit souvent les gens de bien accablés de misères, et les méchants comblés de toutes sortes de prospérités. *Il est environné d'un nuage*, disait un des amis de Job, *il ne considère point ce qui se passe parmi nous, et il se promène dans le ciel d'un pôle à l'autre* (516). Les justes mêmes n'ont pas été exempts de cette tentation, et David avoue qu'il a été presque ébranlé voyant le bonheur dont jouissaient les méchants, qui semblaient ne point avoir de part aux travaux du reste des hommes (517), au lieu que les bons n'éprouvaient souvent que rigueur et que sévérité. Pardonnez-moi, saint prophète, si je vous dis que vous n'aviez pas raison de vous scandaliser de cette conduite, que cette paix dont vous vous étonnez que les méchants jouissent n'est qu'une paix apparente, et que leur repos n'est qu'un repos contrefait et qui ne paraît qu'au dehors. Il est vrai qu'au dehors vous voyez peut-être leurs terres bien fructifier, la grêle épargner leurs maisons, la peste ne point toucher les animaux qui leur appartiennent, la santé en toute leur famille, en un mot le ciel et la terre conspirent ensemble pour leur bonheur et leur prospérité; mais si vous eussiez sondé leur intérieur, vous n'y eussiez aperçu que trouble et que désordre, vous n'y eussiez vu que guerres et que séditions intestines, et vous eussiez reconnu qu'il n'y a point de véritable paix dans une conscience chargée de péchés: Il n'y a point, dit Dieu dans le prophète Isaïe, de paix ni de repos pour les impies (518).

Les pécheurs portent en tous lieux et en tout temps les caractères et les images de leurs crimes (519), qui les accusent et qui les poursuivent partout, et, quo que le châtement semble quelquefois tarder longtemps à venir, néanmoins la peine n'est jamais séparée du péché, et c'est un effet qui se trouve toujours avec sa cause. C'est Dieu lui-même qui nous l'apprend par cette parole qu'il dit à Cain, le premier des impies, qu'aussitôt qu'il aurait fait la mauvaise action qu'il méditait, la peine de son crime viendrait le saisir (520), pour montrer que le crime n'est pas seulement la corruption de l'âme, mais aussi son supplice et son

tourment, et qu'il ressemble aux aposthèmes enflammés et aux charbons, qui non-seulement pourrissent la chair, mais la piquent et la brûlent par les pointes d'une très-âpre douleur. Aussi nous voyons que Cain ayant ôté la vie à Abel, n'eut pas plutôt ouï ce reproche de la bouche de Dieu même, que le sang de son frère, qu'il avait répandu sur la terre, criait contre lui et qu'il entendit aussitôt cet arrêt plus dur que n'eût été celui de la mort: *Tu seras maudit sur la terre qui a reçu le sang de ton frère* (521), *elle sera stérile pour toi avec quelque soin que tu la cultives, et tu seras vagabond et fugitif*; et il reconnut au même moment la grandeur du crime en disant à Dieu: *Ma faute est si grande que je n'en puis obtenir le pardon* (522), *et si vous me chassez ainsi devant votre face et me rendez vagabond et fugitif sur la terre, quiconque me trouvera me tuera*; de sorte que le premier mouvement de la nature qu'il ressentit fut qu'il avait mérité la mort, qu'il devait expier par son sang celui de son frère, et que tout homme qui le trouverait pourrait être son bourreau. Mais Dieu, dit saint Chrysostome (523), voulut l'assurer contre cette appréhension et lui conserver la vie par un signe qu'il imprima sur lui pour faire durer ses douleurs et ses remords aussi longtemps que sa vie, et le punir davantage de cette sorte que s'il eût fait mourir au même moment. « Je ne te veux pas tuer, lui dit Dieu, selon ce Père, de peur que la vérité de ma justice ne s'efface de la mémoire des hommes; je veux que ton état misérable soit comme une loi publique qui détourne tout le monde de répandre le sang innocent, et que l'exemple de tes malheurs soit comme une ordonnance vivante et une colonne animée qui dans son silence même fasse retentir aux oreilles de tous les peuples cette voix menaçante et redoutable: Que personne ne commette un pareil crime, afin de ne pas souffrir de pareilles peines. »

C'est donc une loi éternelle et immuable, et contre laquelle il n'y a point de prescription, qui est établie de Dieu même, savoir, que les gens de bien soient heureux et que les méchants soient misérables (524), et, sans attendre à punir dans les enfers et à récompenser dans le ciel, cette souveraine loi fait l'un et l'autre dès maintenant. C'est donc se tromper que de croire qu'il y ait sur la terre des criminels qui sont impunis parce qu'ils sont honorés. Non, non, leur crime fait leur supplice, et, sans recourir aux furies vengeresses, ils portent en même lieu et en même temps et leur crime et leur

(516) *Nubes latibulum ejus, nec nostra considerat, et circa cardines caeli perambulat. Job, XXII, 21.*

(517) *Mei autem p. ne moti sunt pedes, pene effusi sunt gressus mei, pacem peccatorum videns. Psal. LXXII, 2.*

(518) *Non est pax impiis, dicit Dominus. XLVIII, Isai., 22.*

(519) *Delictorum stigmata. Tertull.*

(520) *Si male egeris, statim in foribus adest peccatum tuum. Genes., IV, 7.*

(521) *Maledictus eris super terram quæ aperuit os suum et suscepit sanguinem fratris tui de manu tua. Gen., IV, 11.*

(522) *Majior est iniquitas mea quam ut veniam merear.*

(523) *In Gen. I hom. 19.*

(524) *Lex aeterna et summa ratio illa est, per quam miseri malum, boni beatam vitam mereantur. August.*

bourreau. Quoique les hommes confondent les vices avec les vertus, quoiqu'ils estiment ce qu'ils devraient mépriser, et qu'ils élèvent des autels à ceux qui ne méritent que des gibets, quoique le Ciel favorise tous leurs desseins en apparence, avec tout cela assurez-vous qu'ils sont malheureux s'ils sont criminels, et parmi cette félicité imaginaire qui excite notre envie, ils ressentent des peines qui exciteraient notre compassion si elles étaient aussi évidentes que véritables.

Les poètes ont exprimé cette peine par un vautour qui déchirait continuellement les entrailles du misérable Tityus. Un des plus savants de l'antiquité, c'est Macrobe, dit qu'ils n'ont entendu rien autre chose par ce vautour que les géheimes d'une mauvaise conscience, qui déchire continuellement les entrailles sans jamais donner ni de paix ni de trêve (525), et qui fait toujours maître de nouvelles inquiétudes quand les premières commencent à se dissiper, comme les entrailles de Tityus, qui renaissent toujours quand elles étaient dévorées, par cette loi inviolable et qui ne sera jamais sujette à aucun changement, qu'aucun coupable n'est jamais absous quand il est juge de soi-même (526). Tous les juges des enfers, ajoute le même poète, n'ont jamais pu inventer de peine plus cruelle pour tourmenter les coupables que de leur faire porter et en tous lieux et en tous temps, le jour et la nuit, le témoin et le bourreau de leur crime (527).

Laissons là les profanes, il n'en faut parler que sobrement dans un lieu qui ne doit retentir que de l'Évangile. Le Prophète-Royal compare cette peine à celle d'une femme qui est en travail d'enfant : dès que le pécheur a enfanté l'injustice, qu'il a mis l'iniquité au jour (528), il a conçu au dedans de lui-même la douleur et la peine qui est inséparable du crime. Vous avez beau rire, vous divertir, contrefaire le joyeux, vouloir faire paraître votre belle humeur, c'est bonne mine à mauvais jeu ; vous savez qu'au dedans de vous-même et au fond de votre cœur vous ne goûtez qu'à demi les douceurs de la volupté, qu'elles sont détremées dans l'amertume des remords de la conscience, de la crainte de la mort, et de l'appréhension des jugements de Dieu. Ce reproche intérieur est un hérisson qui vous pique jusqu'au sang, selon la menace que Dieu vous en fait par le prophète Isaïe (529). Votre âme est une vraie Babylone, fille de

(525)

Immortale jecur iudens, secundaque pennis
Viscera nec fibris requies datur ulla renatis.

Virg.

(526) Hae lege qua se iudice nemo nocens absolvitur.

(527)

Nocte dieque suum gestare in pectore testem.

(528) Ecce parturit in iustitiam et concepit dolorem. Ps. VII, 19.

(529) Ponam Babylonem in possessionem ericium. XIV, 25.

(530) Jussisti, Domine, et sic est. ut pœna sua sibi sit omnis inordinatus animus. Aug. Conf., l. I,

confusion ; tout y est en désordre et en trouble ; elle est livrée à la tyrannie du hérisson, des épines et des aiguillons de la syndérèse, qui la piquent continuellement. C'est un ordre immuable de votre sagesse, ô mon Dieu, que toute âme dérégulée trouve sa peine dans ses propres dérèglements (530). Il est juste, disent les juriconsultes que les grands crimes soient punis au même lieu où ils ont été commis. Or c'est premièrement et principalement dans le cœur que les péchés se commettent ; les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les larcins, les blasphèmes viennent du cœur comme de leur source, dit le Fils de Dieu dans l'Évangile ; c'est donc dans l'âme et dans le cœur qu'ils doivent être premièrement et principalement punis. Le plaisir qui accompagne ces actions passe bien vite et ne revient plus ; mais le trouble se saisit de la pauvre âme, il y demeure et ne la quitte jamais, dit saint Bernard (531).

Ces pointes et ces aiguillons sont des effets de la miséricorde de Dieu, qui arrête quelquefois le pécheur par ce moyen, et qui ne permet pas qu'il coure à bride abattue à sa perte ; et c'est à cette grande miséricorde de Dieu en son endroit que saint Augustin attribue qu'il ne permettait pas que dans ses débauches il goûtât les délices toutes pures, mais qu'il les détremait de mille amertumes et de remords très-piquants qui ne lui permettaient pas d'en jouir à son aise (532) : Mon Dieu, lorsque je violais votre loi, je n'évitais pas vos châtements, car, par une douce rigueur vous mêliez dans mes plaisirs tant de dégoûts, que cherchant un contentement tout pur je n'en trouvais point qu'en vous, ô mon Dieu et mon amour (533). Mais au contraire que c'est une justice épouvantable de Dieu, quand on en est venu jusqu'à ce point que la conscience ne dit plus mot, et que la conversion d'un pécheur qui est dans cet état est difficile, puisqu'il est dans un état d'insensibilité, et qu'il jouit des effets les plus funestes de la colère de Dieu (534) disait un ancien.

Si les peines d'une mauvaise conscience sont si sensibles, qui pourrait au contraire exprimer la douceur, la joie et la paix intérieure que goûte une bonne conscience qui est bien avec Dieu, dit saint Paul ? La paix dont on jouit en servant Dieu surpasse non-seulement tout ce qu'on en peut dire, mais même tout ce qu'on en peut penser (535). Oh ! que ceux-là sont en repos et en assurance

e. 17.

(531) Pungit voluntatem non reditura, manet anxietas non relectura.

(532) Aderas semper misericorditer sæviens, et asperrimis aspergens offensionibus omnes illicitas jucunditates meas, ut ita quærens sine offensione juvendarum, non invenirem quidquam præter te. Domine. Confess., l. II, c. 2.

(533) Patiebar in eis empiditatibus amarissimas difficultates, ter profecto tanto magis, quanto minus sinebas dulcescere quod non eras tu.

(534) Fruitur diis iratis.

(535) Pax Dei, que casuperat omnem sensum. Ad Phil. IV, 7.

à qui la conscience ne reproche rien (536), et que ceux qui aiment la loi de Dieu goûtent une paix profonde (537) ! Le Fils de Dieu dormait au milieu des flots et d'une furieuse tempête, comme le rapporte saint Marc, et reposait doucement sur un oreiller (538). La bonne conscience est un oreiller bien doux et bien agréable, sur lequel l'homme juste prend un repos fort tranquille parmi les tempêtes et les diverses agitations de cette vie : c'était sur cet oreiller que se tenait en repos la chaste Susanne, lorsqu'étant condamnée à la mort sur un crime supposé dont elle était très-innocente, elle ne fit qu'élever les yeux vers le Ciel, à qui son innocence était connue et auquel elle mettait toute sa confiance (539). C'était sur cet oreiller que reposait sans crainte le prophète Daniel au milieu d'une troupe de lions affamés, parce que sa conscience ne lui reprochait rien (540). C'était sur ce même oreiller que dormait doucement saint Pierre, quoique tout chargé de chaînes, la nuit qui précédait le jour qui était destiné à son supplice; et l'image de la mort, qui était si présente, ne troublait point son repos, parce que sa conscience ne lui faisait pas le moindre reproche. C'est aussi, messieurs, sur cet oreiller d'une bonne conscience que nous devons prendre notre repos; nous ne devons pas nous mettre beaucoup en peine en quelle estime nous soyons parmi les hommes, pourvu que nous soyons bien avec Dieu, et le témoignage de notre propre conscience doit être toute notre gloire et toute notre joie (541). Que les personnes du monde prennent leur repos dans les richesses, dans leurs maisons magnifiques et dans leurs belles terres, qu'ils prennent leurs divertissements et leurs plaisirs parmi les délices du siècle; pour nous, que toutes nos richesses et tous nos trésors soient le repos de notre conscience qui garde la loi de Dieu. Cette loi est plus digne de notre recherche et de notre affection que tout l'or et les pierres précieuses (542), et plus douce que le miel et tout ce qu'il y a de délices au monde (543). Enfin, que l'estime ou le mépris du monde, ses applaudissements ou ses rebuts, ses persécutions ou ses caresses, nous soient indifférentes; mais établissons notre joie, notre repos et toute notre gloire sur un fondement plus solide et plus assuré, c'est-à-dire sur le témoignage de notre propre conscience.

Ne croyez pas pour cela que nous soyons privés des délices : au contraire, nous en goûterons de mille fois plus douces et plus

agréables que celles que goûtent les enfants du siècle. Non, celui qui aime la loi de Dieu ne perd pas les plaisirs, il ne fait que changer leur objet, mais très-avantageusement pour lui; les délices passent de la chair à l'esprit, des sens à la conscience (544), et il n'est pas longtemps sans apercevoir que les fruits que produit la justice sont bien plus agréables que ceux que produit l'iniquité, et que la bonne conscience fait goûter des plaisirs et plus solides et plus véritables, même au milieu des afflictions les plus sensibles, qu'une mauvaise au milieu de toutes les délices (545).

Ecoutez donc, messieurs, écoutez cette voix qui crie au fond de vos cœurs; rendez-vous à ces mouvements intérieurs qui vous pressent, et ne méprisez pas ce témoignage de votre conscience qui vous avertit, qui vous accuse et qui vous condamne.

CONCLUSION.

Je ne doute pas que vous ne ressentiez maintenant plusieurs remords qui vous piquent, plusieurs reproches que vous fait votre mauvaise vie, et des sollicitations puissantes d'en embrasser une meilleure. Rendez-vous fidèles à ces avertissements salutaires, et n'endurcissez pas vos cœurs à cette voix intérieure, de peur qu'elle ne se fasse et ne vous laisse dans un repos funeste. Évitez le péché, qui est suivi de si cruelles géhennes; et embrassez la vertu, dont les fruits sont si doux et si agréables, et qui, après avoir donné en cette vie la joie d'une bonne conscience, vous fera jouir en l'autre d'une félicité qui ne finira jamais. Amen.

POUR LE 11^E DIMANCHE DE L'AVENT.

Ego vox clamantis in deserto.

Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. (Jou., III.)

EXORDE.

Cette voix de saint Jean-Baptiste qui crie dans le désert est sans doute très-forte, très-puissante, et très-efficace; mais croiriez-vous, messieurs, que nous entendons tous les jours la voix d'un autre Jean-Baptiste qui ne l'est pas moins? Elle ne retentit pas à la vérité dans le désert de Judée, mais au dedans de nous-mêmes, et sait bien se faire entendre quand on veut l'écouter. C'est, messieurs, la voix de notre propre conscience, qui ne nous parle pas publiquement et devant tout le monde, mais nous avertit en secret et comme en particulier de ce que nous avons à faire; et,

et argenti. Ps. CXVIII.

(545) Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum, et dulciora super mel et favum Ps. CXXV.

(544) Non perdit, non perdit, sed mutat a carne ad spiritum, a sensibus ad conscientiam. Aug., *De Catech. Rud.*, c. 16.

(545) Et cito sentit dulciores esse fructus justitiæ quam iniquitatis, et verius atque jucundius gaudere hominem de bona conscientia inter molestias quam de mala inter delicias.

(536) O quantum securitatis habent qui sibi bene con-
sunt!

(537) Pax multa diligentibus legem tram. Ps. XIII.

(538) Erat ipse in puppi super cervical dormiens. IV, 58.

(539) Suspexit in cœlum, erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino. Dan., XIII, 55.

(540) Quia coram Deo justitia inventa est in me, sed coram te, rex, delictum non feci. Dan., VI, 22.

(541) Gloria nostra hæc est testimonium conscientie nostræ.

(542) Bonum mihi lex oris tui super millia auri

quoiqu'elle parle fort bas, elle ne laisse pas de se faire entendre, et c'est en ce sens qu'on peut l'appeler une voix qui crie dans le désert. Cette voix intérieure est un conseiller fidèle qui donne d'excellents avis à ceux qui veulent l'écouter, mais qui punit sévèrement ceux qui ne veulent pas les suivre. Écoutons ce que nous veut dire cette voix.

POUR LE III^e MARDI DE CARÊME.

Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum.

Si votre frère a péché contre vous, allez le trouver, et le repentez en particulier. (Math., XVIII.)

EXORDE.

Il faut avouer, messieurs, que le Fils de Dieu a un grand soin de notre salut, puisqu'il donne à chacun la charge de le procurer (546). Il voyait que l'homme tombe facilement dans le péché, et qu'il s'en relève avec beaucoup de difficulté; qu'il n'a pas besoin d'aide pour le premier, mais qu'il en a souvent besoin pour le second, et que celui-là est malheureux qui tombe lorsqu'il est seul, parce qu'il n'a personne pour le relever (547). C'est ce qui a porté le Fils de Dieu à nous charger les uns les autres du salut de notre prochain, et à nous commander comme il fait en l'évangile de ce jour, que, quand nous voyons pécher quelqu'un, nous allions le reprendre avec douceur et charité, afin de gagner son âme (548). Il faut avouer, messieurs, qu'on voit peu de fruit de ce précepte, tant par la lâcheté des uns, qui voyant faire le mal ne disent rien, que par la mauvaise disposition des autres à recevoir la correction qui leur est faite. Plusieurs, à la vérité, manquent au premier, lesquels sachant que leur voisin, leur parent, ou quelqu'autre se comporte mal, n'ont pas néanmoins la charité de l'en avertir avec douceur et prudence; mais le nombre est encore plus grand de ceux qui se fâchent quand on les avertit, et qui ne veulent pas même écouter la correction qu'on leur fait. C'est pourquoi Dieu, par une bonté toute particulière, a donné à chacun de nous un répréhenseur qui ne sait ce que c'est de se taire quand nous faisons le mal, qu'il faut entendre malgré que nous en ayons, et dont, quelque chose que nous fassions, nous ne pouvons éviter la correction; et ce fidèle ami n'est autre que le témoignage intérieur de notre propre conscience, qui, selon le précepte du Fils de Dieu, nous reprend en particulier et sans que personne l'entende (549). Considérons, messieurs, le profit que nous devons retirer de sa correction, et les moyens dont il se sert pour la faire, après que nous aurons invoqué l'assistance du Saint-Esprit par notre entremise ordinaire. *Ave.*

(546) Unigenique manavit Deus de proximo suo. *Eccli.*, VII, 12.

(547) Vae soli quia cum ceciderit non habet sublevantem se. *Eccli.*, IV, 10.

(548) Si peccaverit in te frater tuus, etc.

(549) Corripe eum inter te et ipsum solum.

Cela se rencontre dans notre évangile, dans lequel le Fils de Dieu nous commande d'avertir notre frère en particulier: c'est le conseiller fidèle. S'il ne nous écoute pas, de prendre avec nous un ou deux témoins: c'est l'accusation. Et enfin, s'il méprise tout, de le traiter comme un païen et comme un publicain: c'est la punition. C'est ce que fait la conscience, etc.

SERMON XXII.

DE LA HONTE QUI FAIT CACHER LES PÉCHÉS
DANS LA CONFESION.

Facite fructus dignos penitentiae. (Luc., III.)

Ceux qui ne disent pas tous leurs péchés dans la confession parce qu'ils n'ont pas suffisamment examiné leur conscience sont très-coupables; ceux qui ne les disent pas parce qu'ils ne les voient pas sont extrêmement à plaindre. Mais ceux qui ne les disent pas parce qu'ils ont honte de les dire sont les plus criminels de tous, parce que leur silence est plus volontaire. Saint Thomas fait une belle remarque qui vient bien à ce sujet. Il dit que dans l'ancienne Loi, parce que Dieu ne s'était pas encore fait homme, c'était assez de se confesser à Dieu (550). Mais dans le Nouveau Testament, parce que Dieu s'est fait homme, on est obligé de se confesser et à Dieu et à l'homme. Il faut se confesser à Dieu en détestant ses péchés en sa présence par une véritable douleur, et il faut se confesser à l'homme par un aveu sincère de toutes les fautes que l'on a commises. Il est vrai que la pénitence s'exerce par voie de jugement, mais son tribunal est bien différent de celui de toutes les justices humaines. Dans la justice des hommes, celui qui avoue son crime est puni, et celui qui le nie toujours, quand on n'en peut d'ailleurs avoir de preuves suffisantes, est absous; mais dans la justice de Dieu, qui s'exerce au tribunal de la pénitence, celui qui confesse son crime est absous, et celui qui le nie est condamné. L'orateur romain plaidant devant César pour le roi Déjotarus dit: Quand on plaide devant un juge, on dit ordinairement: Je n'ai point fait le crime dont on m'accuse, il est inventé; je n'y ai pas seulement pensé: ce sont de faux témoins. Mais quand on plaide devant un père on dit: Je l'avoue, j'ai fait faute, j'en ai de la douleur, et je n'y retomberai pas (551). Vous êtes, au tribunal secret de la pénitence plutôt devant un père que devant un juge: c'est la qualité que vous donnez à votre confesseur: *Et tibi, Pater.* Vous devez donc, etc.

Il n'y a rien qui porte plus Dieu à pardonner les péchés que l'aveu sincère que le

(550) Dixi: Confitebor adversum me injustitiam meam Domino. *Ps.* XXXI, 5.

(551) Apud iudicem sic agi solet: Non feci, non cogitavi, fictum crimen, falsi testes; apud patrem sic: Erravi, fateor, injuste egi, poenitet, nunquam posthac.

pécheur en fait. Saint Augustin et saint Grégoire font une belle remarque sur la conduite que Dieu tint avec les deux premiers pécheurs du monde, je veux dire Adam et Eve : il les interrogea avant que de les condamner, et leur demanda pourquoi ils avaient violé son commandement, afin de leur donner occasion par cette demande de confesser leur péché et d'en obtenir le pardon par cette humble confession. Dieu, dit saint Augustin, était tout prêt à pardonner à Adam s'il eût confessé son crime, et à faire de grandes effusions de sa miséricorde s'il eût ouvert son sein pour les recevoir (552). Quand vous vous excusez, quand vous déguisez vos péchés, vous fermez le sein qui devrait être ouvert à la miséricorde divine; vous renfermez le péché au dedans de vous-même, et vous en bannissez entièrement le pardon (553). Dieu ne se comporta pas de la même façon avec le serpent, parce qu'il ne voulait point lui faire de miséricorde. Il ne l'interrogea point sur sa faute, pour ne lui point donner d'occasion de la confesser. Mais nos premiers pères, au lieu de se servir de cette occasion favorable d'obtenir facilement le pardon de leur péché par un aven sincère que Dieu leur présentait, rejetèrent la faute les uns sur les autres, l'homme sur la femme, et la femme sur le serpent.

Nous avons hérité de nos premiers pères non-seulement le péché, mais encore cette malheureuse inclination de le cacher ou de l'excuser, dit saint Grégoire. Tous les hommes sont commé autant de branches qui sucent cette méchante sève et qui tirent l'amertume de cette racine corrompue (554). Ils excusent ou diminuent autant qu'ils peuvent leurs péchés, ou même ils en rejettent la faute sur d'autres qu'ils prétendent en être la cause; un mari sur sa femme, la femme sur son mari ou sur ses enfants; personne ne veut passer pour coupable. Se cachent-ils à Dieu pour cela? Nullement; mais ils font que Dieu se cache à eux (555); et cette dissimulation ne fait pas qu'il ne soit point vu, mais qu'il ne voie point celui qui voit toutes choses (556). Il y a bien de la différence entre la manière qu'il faut observer pour se réconcilier avec un homme qu'on a offensé et celle qu'il faut garder pour se réconcilier avec Dieu. Dans celle-là on est obligé de diminuer la faute autant qu'il est possible et de la rejeter sur quelque accident, et non sur aucune mauvaise volonté que l'on eût. Je n'ai nullement prétendu vous offenser; mon dessein n'était pas de rien dire qui pût vous choquer, et autres semblables formules. Il faut faire le contraire pour se réconcilier

avec Dieu; au lieu de diminuer la faute, il faut l'avouer franchement: Mon Dieu, c'est par ma faute, c'est par ma très-grande faute; *Mea culpa, mea maxima culpa*. Ce n'est point la femme, ce ne sont point les enfants qui sont cause de mes péchés, mais moi-même. C'est par le dérèglement de mon cœur et par ma pure malice que j'ai fait ou dit une telle chose. J'en avais été bien averti; j'ai agi contre les remords de ma conscience, contre les inspirations que vous m'aviez données pour m'en détourner.

Il y en a d'autres qui, ne se contentant pas de déguiser ou de diminuer leurs fautes, les cachent entièrement, étant retenus par une mauvaise honte qu'ils s'imaginent être attachée à de certains péchés et qui fait qu'ils n'osent les déclarer à leur confesseur; et ce sont proprement ceux-là qui sont possédés du démon muet. Dieu, comme dit saint Chrysostome, avait attaché la honte au péché, et la facilité à la pénitence; mais le démon, par un étrange renversement, attache la honte à la pénitence et la facilité au péché. Quand il faut offenser Dieu, il nous rend impudens; quand il faut confesser le péché, il nous rend timides; il nous ôte la honte quand il faut faire le mal, et nous la rend quand il faut prendre le remède: aussi cruel quand il la rend que quand il l'ôte, comme qui ôterait les armes à un soldat quand il se doit défendre de son ennemi, et les lui remettrait entre les mains pour se tuer lui-même. Misérable et aveugle que tu es! lorsque tu étais un pécheur scandaleux, que tes crimes et tes abominations étaient toutes publiques et manifestes, tu ne rougissais pas; au lieu d'en avoir la honte et la confusion qu'elles méritaient, tu en prenais un sujet de gloire et t'en vantais partout, et tu commences d'avoir cette confusion lorsque tu commences à devenir juste par la pénitence (557). L'on peut dire à tous les pécheurs ce que dit un jour un bon vieillard à un jeune homme qui avait été son disciple, qu'il vit sortir d'un mauvais lieu. Ce jeune homme, tout couvert de honte, lui dit qu'il était extrêmement confus de ce qu'il l'avait vu sortir de ce lieu de péché: Mon fils, lui répondit le vieillard, il fallait avoir honte d'y entrer, mais non pas d'en sortir. Il faut de même avoir honte de commettre le péché, et non pas de s'en délivrer par la pénitence; ou bien, comme dit Tertullien: *Ad delinquendum expandens frontem, ad deprecandum subducens* (558).

Comment voulez-vous, ajoute ce grand homme, qu'on guérisse la plaie mortelle que le péché vous a faite, si vous ne la découvrez? Usez-en à l'égard de votre âme comme vous faites à l'égard de votre corps. Dès que vous y sentez quelque plaie dangereuse,

(552) Deus confitenti Adamo tanquam in apertum sinum indulgentiam paratus erat dare. *Hom.* XII, 50.

(553) Excusas te, claudis sinum, includis peccatum, excludis peccati indulgentiam.

(554) Humanigenis rami ex hac adhuc radice amaritudinem trahunt.

(555) In hac occultatione non se Domino, sed Dominum abscondit sibi.

(556) Agit quippe ne omnia videntem ipse videat non autem ne ipse videatur.

(557) O te miserum! cum effectus es peccator non erubescibas; quando justus efficeris, te primus pudet.

(558) Tertull., de *Pœnit.*, c. 10

vous la faites voir à ceux qui peuvent y apporter quelque remède. Allez donc avec la même assurance, allez donc avec le même empressement que vous auriez pour la guérison de votre corps, découvrir la maladie de votre âme. La médecine ne peut guérir ce qu'elle ne connaît pas (559), dit saint Jérôme. Je ferai bientôt voir qu'il n'y a aucune honte à faire cette découverte si nécessaire; mais enfin quand il y en aurait quelqu'une, il faut avaler cette confusion comme une médecine salutaire que Dieu nous présente, et pour nous empêcher de retomber si facilement dans le péché, et pour nous aider à en faire pénitence quand on y est tombé, puisqu'il est certain que cette confusion prise avec humilité est une partie de la pénitence et qu'elle sert à nous réconcilier à Dieu.

Car enfin, je ne dis pas, et je vous prie de bien remarquer ceci, je ne dis pas qu'il ne faille n'avoir aucune honte ni aucune confusion en se confessant. Il faut, au contraire, que l'âme en soit toute couverte, mais il ne faut pas que cette confusion lie la langue et qu'elle empêche de parler. Retenez et pratiquez encore mieux ces excellentes paroles de saint Bernard : Oui, pécheur, soyez dans la confusion d'avoir offensé Dieu; mais que cette confusion n'empêche point de découvrir votre péché (560). Montrez toute la plaie de votre âme; faites en voir toute l'infirmité. Sachez de saint Ambroise que la seule infamie que nous reconnaissons dans un pécheur, c'est de ne pas dire son péché. Vous venez à l'Eglise, dit ce saint, c'est-à-dire que vous venez parmi une troupe de criminels. Vous pouvez regarder tous vos frères comme autant de prédicateurs de la loi de Dieu, qui veulent aussi bien que vous rentrer en grâce avec Dieu. Allez donc tous ensemble vous jeter aux pieds de Jésus-Christ, puisque vous l'avez tous offensé : la seule honte que nous devons avoir est de ne point confesser nos péchés, vu que nous sommes tous pécheurs (561).

N'ayez aucune honte à vous accuser de vos péchés, dit le Saint-Esprit dans l'Ecriture sainte; il n'y en a aucune qu'à les commettre. Au contraire, cette confusion passagère que vous souffrez, cette honte de quelques moments qui vous fait de la peine, sera votre gloire et votre bonheur. Ne rougissez point de dire la vérité lorsqu'il s'agit de votre âme : car il y a une confusion qui fait tomber dans le péché, et il y en a une autre qui attire la gloire et la grâce (562). En effet, si l'on considérait les choses comme nous savons que Dieu les considère, si l'on agissait dans la vue de Dieu et par un esprit de religion et de foi, on saurait qu'il n'y a de la honte et de la confusion qu'à offenser

Dieu; et cependant on n'en a aucune. Quand on sait que son péché n'est pas connu des hommes, il semble qu'il en soit moindre : on n'apporte de précaution et de soin que pour le leur cacher; on cherche les ténèbres et l'obscurité; on fait avec soin leur rencontre, comme si c'étaient eux qui fussent établis pour nous punir de nos crimes.

Cherche, pécheur, cherche des ténèbres, si tu peux, plus épaisses que celles qui affligèrent autrefois les Egyptiens, pour commettre ton péché. Rien ne se cache à sa connaissance (563) : il sait tous les replis et tous les mouvements de ton cœur. Aie donc de la honte et de la confusion quand ce cœur est corrompu et qu'il a conçu le péché; mais dépose cette honte et cette confusion quand il s'agit de purifier ce cœur. N'aie aucune honte de dire tes péchés à Dieu, puisqu'il les sait et qu'il n'a voulu que tu les dises à un homme qu'afin de l'empêcher de les commettre. *Ne rougissez point de confesser vos péchés* (564). C'est encore un avertissement du Saint-Esprit, qui nous dit de n'avoir de la honte qu'en commettant des crimes, mais de n'en point avoir quand il s'agit de les confesser, puisque c'est le moyen de rentrer en grâce avec Dieu. Oui, messieurs, la confusion que l'on a de ses péchés en les confessant, est une partie de la pénitence. Cette confusion n'est pénible devant les hommes qu'à ceux qui n'en ont point de leurs péchés devant Dieu.

Je ne prétends pas, comme je l'ai déjà dit, exclure absolument la honte de la confession des péchés, mais néanmoins je ne ferai pas difficulté de dire qu'elle n'est pas si grande qu'on s'imagine. Car enfin, qui est-ce qui vous arrête et vous empêche de déclarer nettement tous vos péchés? Je n'ose pas, dites-vous, découvrir des pratiques honteuses et secrètes à un confesseur. Vous n'osez pas! Et qui est votre confesseur? Est-ce un séraphin? est-ce un ange du ciel? N'est-ce pas un homme qui connaît la fragilité humaine, qui sait peut-être par sa propre expérience jusqu'où va notre faiblesse, et qui par conséquent a pitié de vos misères et de vos chutes? Dieu n'a pas voulu nous rendre les anges visibles et nous obliger de nous confesser à eux. Comme ils ne sont pas sujets au péché, étant confirmés en grâce, et qu'étant d'une autre nature que nous ils n'éprouvent point l'infirmité de la nôtre, ils n'auraient pas eu tant de tendresse ni tant de compassion de nos faiblesses. Mais la bonté de Dieu, s'accommodant à nos besoins, a voulu que nous nous confessions à des prêtres pécheurs, fragiles et sujets aux tentations comme nous. Quand vous confessez à un prêtre un péché qui vous semble extraordinaire, ne croyez pas qu'il s'en étonne

(559) Quod ignorat medicina non curat. *In Eccli.*, c. X.

(560) Erubescet, sed tamen revela totum. *De Vita solitar.*, c. 9.

(561) Nihil est quod pudori esse debeat, nisi non confiteri, cum simus omnes peccatores. *De Penit.*, c. 10.

(562) Pro anima tua ne confundaris dicere verum : est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam. *Eccli.*, XXIV.

(563) Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus. *Hebr.*, IV, 13.

(564) Non confundaris confiteri peccata tua.

ou qu'il s'en scandalise ; il n'apprend rien de nouveau, il est accoutumé d'en entendre de semblables, ou même de plus grands ; et, s'il n'a pas commis les mêmes péchés, c'est que Dieu l'en a préservé par une grâce particulière : *Tous les prélats et tous les prêtres sont choisis entre les hommes*, dit saint Paul (565), dont il apporte ensuite la raison : *Il doit être tel qu'il puisse avoir pitié de ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur, et il faut que sa propre infirmité lui apprenne à supporter doucement celle des autres* (566). C'est sans doute par une conduite toute particulière que Dieu a permis que les premiers souverains pontifes de l'ancienne et de la nouvelle Loi, je veux dire Aaron et saint Pierre, tombassent en des péchés considérables avant qu'ils entrassent en l'exercice de leur dignité, afin que leur expérience propre leur fit connaître l'infirmité humaine, et qu'ainsi ils eussent plus de compassion des pécheurs. C'est la remarque de saint Grégoire le Grand, l'un de plus dignes successeurs de saint Pierre, qui dit que sa chute est arrivée par une conduite admirable de la providence divine, afin que celui qui devait être le pasteur de l'Eglise apprît par son péché la compassion qu'il devait avoir pour les pécheurs (567).

Si Dieu vous avait obligé de déclarer vos péchés publiquement, en présence de tout le monde, il faudrait sans doute lui obéir, et ce serait encore une grande faveur de vouloir bien changer la confusion éternelle qui vous est due en une confusion passagère ; mais il ne vous oblige pas à cela, et il se contente que vous les déclariez en secret à un prêtre. Il a même un si grand soin de votre réputation, qu'il a obligé tous les confesseurs à un secret inviolable, avec tant de rigueur, que, si quelqu'un avait découvert le moindre de vos péchés à qui que ce soit, pour quelque cause qui puisse être au monde, il commettrait un horrible sacrilège et serait puni très-sévèrement.

Il n'est pas nécessaire de rapporter ici diverses histoires de la perte éternelle de ceux qui ont caché leurs péchés dans la confession. Je me contenterai d'en raconter une qui est marquée dans saint Antonin. Une dame de qualité, qui d'ailleurs avait de la piété, ayant commis une action deshonnête toute seule, en eut tant de honte, qu'elle n'osa jamais déclarer ce péché à son confesseur. Comme elle n'était pas entièrement endurcie, elle ressentait de cruels remords de conscience qui la piquaient presque continuellement et qui lui reprochaient le déplorable état dans lequel elle vivait. Pour étouffer ces remords importuns elle entra dans un monastère, où elle vécut dans toutes les observances régulières, mais toujours

sans déclarer son péché, quoiqu'elle se confessât souvent. Elle fut même élue supérieure ; et cette dignité lui ferma encore plus la bouche pour ne point découvrir son état. Enfin elle tombe malade à la mort ; elle se confesse, sans même déclarer son péché dans cette dernière extrémité ; elle reçoit le saint viatique, l'extrême-onction, elle meurt. La nuit suivante, une de ses amies étant demeurée dans le chœur après matines, afin de prier pour le repos de l'âme de sa supérieure, elle vit à la lueur de la lampe une grande ombre qui l'effraya d'abord ; mais s'étant rassurée, elle lui demanda qui elle était. Je suis l'âme de votre supérieure qui suis, etc. Vous êtes damnée ! Hé ! n'a-t-on pas vu tant de bonnes œuvres, etc. Il est vrai ; mais c'est qu'étant dans le monde j'avais commis un péché deshonnête toute seule, etc. (568).

Il est rapporté au contraire dans saint Jean Climaque qu'un scélérat s'étant présenté pour être reçu dans un monastère, le supérieur ne voulut point le recevoir à moins qu'il ne fit devant tous les frères une confession publique de tous ses péchés. Il accepta cette condition ; et un saint religieux vit qu'à mesure qu'il les disait, un ange les effaçait d'un livre dans lequel ils étaient écrits.

Nous avons des preuves plus solides de cette vérité (569), savoir, l'express commandement de Dieu, qui nous est manifesté par l'Eglise, lequel oblige de confesser tous les péchés mortels, même de pensée, à un prêtre, n'y ayant que l'impossibilité seule qui puisse jamais dispenser de cette obligation. Que prétendez-vous donc quand vous approchez du tribunal de la pénitence avec dessein de ne pas découvrir un péché mortel ? Espérez-vous qu'il vous sera pardonné sans le déclarer ? Non, je ne crois pas que votre avenglement aille jusque-là. Vous prétendez peut-être que, si ce péché que vous cachez ne vous est pas remis, les autres que vous déclarez le seront au moins ; et qu'ainsi, si vous n'acquitez pas entièrement, vous diminuerez au moins votre dette ; mais ne savez-vous pas qu'en vous confessant de la sorte, non-seulement ce péché que vous cachez, mais encore tous ceux que vous découvrirez ne vous sont point pardonnés, parce qu'outre qu'un péché mortel n'est jamais pardonné par un autre, cette confession est un sacrilège abominable qui, bien loin d'effacer quelques-uns de vos péchés, en ajoute un très-considérable, savoir la profanation d'un sacrement ? Et ainsi, si vous avez été assez malheureux pour avoir caché quelque péché mortel dont vous désiriez d'obtenir le pardon, ce n'est pas assez de le découvrir maintenant, il faut encore déclarer tous les autres que vous avez commis depuis, comme ne vous ayant point été pardonnés, encore

discret qualiter al is misereri debere'.

(568) L'auteur a souvent raconté cette histoire dans les missions, qu'il révélait des couleurs les plus vives qu'il pouvait, et il ne l'a jamais dite qu'elle n'ait aussitôt produit son effet.

(569) Habemus firmiorem propheticum sermonem

(565) *Omnis pontifex ex nominibus assumptus est. Hebr., V, 1.*

(566) *Qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate.*

(567) *Magna actum esse pietatis dispensatione ut is qui futurus erat pastor Ecclesie in sua culpa*

que vous les ayez confessés, et y ajouter le nombre des confessions et des communions que vous avez faites en cet état, comme des péchés encore plus grands que ceux que vous n'avez osé dire. D'où il est facile d'inférer que vous feriez un mal beaucoup moindre de ne vous confesser jamais que de vous confesser de la sorte.

Vous appréhendez maintenant de découvrir vos péchés en secret à un prêtre pour éviter une confusion passagère, et vous ne voyez pas que ces mêmes péchés seront manifestés devant tout le monde au jour du jugement. C'est Dieu même qui vous en assure par son prophète : *Je vous dépouillerai de tous vos vêtements, qui courent ce qui doit être caché; j'exposerai votre nudité aux nations et votre ignominie à tous les royaumes* (370). Vous croyez ce commerce bien secret, cet adultère bien caché, parce que votre père et votre mari n'en ont pas connaissance; mais ils le sauront à ce grand jour. Qui, dit saint Grégoire, les péchés ont leur façon de se faire entendre (371). Ces péchés honteux que vous commettez toute seule, ces pratiques secrètes que vous croyez bien cachées, parce que vous ne les avez pas dites à votre confesseur, parleront alors contre vous et vous accuseront puissamment. Ou bien, comme dit le prophète : Les pierres même de cette chambre où vous avez commis vos ordures (372), où vous avez fait ce larcin secret, crieront fortement contre vous et vous accuseront, puisque vous n'avez pas voulu vous accuser vous-même. En un mot, tout parlera, si vous ne parlez maintenant, et tous vos crimes seront découverts, si vous voulez à présent les tenir cachés.

Et vous, Seigneur, chassez ce démon muet qui, après avoir tant fait parler les pécheurs lorsqu'ils ne le doivent pas, les empêche de parler quand il le faut. Ouvrez-leur la bouche pour leur salut, que le démon leur a tant de fois ouverte pour leur perte, et qu'il leur ferme maintenant pour le même dessein. Faites-leur vomir ce poison qui, étant renfermé au dedans d'eux-mêmes, leur donne la mort. Enfin, mon Dieu, faites-les parler salutairement. Brisez ces liens qui arrêtent leurs langues, mais brisez aussi ceux qui tiennent leurs cœurs attachés, afin, etc.

SERMON XXIII.

DE LA SATISFACTION.

Facite fructus dignos pœnitentiæ. (*Luc.*, III.)

EXORDE.

C'est proprement dans ce discours que nous allons parler des fruits de pénitence auxquels saint Jean exhortait les Juifs; et, si vous avez vu la semence qui les doit produire quand je vous ai parlé de la véritable

douleur des péchés, je vais aujourd'hui vous en faire voir les fruits et les effets en vous parlant de satisfaction, qui est la dernière partie du sacrement de pénitence. Ces œuvres satisfactoires qu'on appelle la pénitence sont ce qui donnait autrefois le nom au sacrement, qui ne s'appelait point autrement que le sacrement de pénitence, parce que c'était ce qu'on y considérait le plus; au lieu que maintenant on l'appelle confession, parce que c'est en quoi on le fait aujourd'hui tout consister, sans penser à satisfaire à Dieu par de dignes fruits de pénitence. Dans l'institution que Jésus-Christ a faite de ce sacrement, c'est une seconde table après le naufrage du péché; mais, par la mauvaise conduite de plusieurs confesseurs, et encore plus par la mauvaise disposition de ceux qui se confessent, c'est un écueil où les pénitents échouent. En soi, c'est un bain salutaire propre pour laver et pour ôter toutes les taches du péché, mais par le mauvais usage qu'on en fait il est souvent une eau où l'on se salit davantage; sa nature est de guérir les malades, mais par sa corruption il les entretient dans leurs maux. En effet, jamais ce sacrement ne fut si fréquent, et jamais il n'y eut si peu de véritables conversions, parce qu'il n'y eut jamais si peu de véritables pénitents. Les bains furent inventés au commencement pour la santé des hommes, mais ensuite ils dégénérèrent en délices. Il est arrivé la même chose du sacrement dont je parle: le Fils de Dieu l'avait établi comme un remède contre le péché, et sa sévérité empêchait que les hommes ne contractassent légèrement les maladies qu'il devait guérir: car c'était dans l'ancienne Eglise un baptême laborieux, un baptême de l'eau des larmes que versaient les pénitents, et un baptême de feu par les mortifications longues et pénibles qu'ils pratiquaient; mais par la suite des siècles cette sévérité s'est adoucie, cette eau s'est comme parfumée; ce feu a perdu toute sa chaleur, ces mortifications se sont évanouies, en sorte que se confesser aujourd'hui est plutôt se baigner pour se rafraîchir que pour se purifier; il ne nous est pas même resté l'ombre de la pénitence ancienne, et tous les pécheurs qui veulent jouir de la joie du péché ne peuvent, comme dit saint Grégoire, se résoudre à sentir l'amertume de son véritable remède.

L'Eglise néanmoins ne laisse pas de conserver toujours son ancien esprit, et de nos jours le concile de Trente nous apprend que les satisfactions, qu'on appelle vulgairement des pénitences, doivent être proportionnées aux péchés (373). Or, je remarque trois circonstances dans les péchés, auxquelles il faut conformer la pénitence autant qu'il est possible. Ils sont souvent énormes, ils sont de longue durée, et ils ont de certains principes et quelques causes particulières qui les

(370) Revelabo pudenda tua et ostendam genibus nuditatem tuam, et regnis ignominiam tuam. *Nahum.*, III.

(371) Peccata suas veves habent.

(372) Lapis de pariete clamabit. *Habac.*, II, 11.

(373) Convenientes satisfactions.

produisent. Il faut donc que les pénitences, pour être salutaires, aient de la proportion à ces choses. 1° Les péchés sont énormes, il faut donc que la pénitence soit sévère; 2° ils sont quelquefois de longue durée, il faut donc qu'elle soit longue; 3° ils se commettent en diverses manières et ont des principes différents, il faut donc que la pénitence soit différente selon les péchés différents, et qu'elle ait du rapport avec eux, afin de pouvoir et les détruire et les réparer. Ce sont les trois conditions que doit avoir la satisfaction, afin qu'elle soit proportionnée au péché. Elle doit être sévère, elle doit être longue, elle doit être propre à les réparer. C'est, etc.

Dessin du sermon.

- I° POINT. La satisfaction doit être sévère. — Les fins de la satisfaction. — La pénitence ancienne.
 II° POINT. Elle doit être longue. — C'est la marque de la conversion. — Les canons pénitentiaux.
 III° POINT. Elle doit remédier aux péchés. — Les pénitents ne peuvent souffrir cette discipline. — Le remède est difficile, mais il est nécessaire. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La satisfaction doit être sévère.

Saint Augustin a judicieusement remarqué qu'il y avait trois sortes de jugements en Dieu, ou plutôt trois tribunaux où il exerce diversement sa justice. Le premier est un jugement tout de miséricorde; le second, un jugement tout de justice; le troisième, mêlé de l'un et de l'autre, où la justice est tempérée par la miséricorde, la miséricorde animée par la justice. Le premier tribunal, qui est tout de miséricorde, est dans le baptême, où Dieu pardonne libéralement tous les péchés sans en exiger aucune réparation, et où le pécheur rentre entièrement en la grâce de Dieu, sans qu'il soit condamné à aucune amende. Le second, qui est tout de justice, sera au jugement dernier, auquel la miséricorde n'aura plus de lieu, et où l'on sera jugé en toute rigueur. Mais le troisième, qui est mêlé de l'un et de l'autre, est le tribunal de la pénitence, où la miséricorde de Dieu pardonne les péchés, mais en sorte que la justice demande ses droits. Elle veut bien que le pécheur rentre en grâce, mais elle veut qu'il soit condamné à l'amende: en un mot, le péché y est pardonné, mais il en faut faire pénitence. Si vous aviez trahi un prince ou commis un outrage contre sa personne, ne vous estimeriez-vous pas bien heureux de pouvoir obtenir votre grâce en payant l'amende et lui faisant satisfaction? Vous avez trahi, non un prince de la terre, mais le Dieu du ciel; vous le savez, vous avez violé ce pacte divin et cette alliance sainte que vous aviez contractée avec lui dans votre baptême, ne devez-vous pas bénir mille fois sa miséri-

corde de vouloir bien encore vous recevoir en grâce, en lui faisant quelque satisfaction? Ne devez-vous pas la faire de bon cœur et avec joie, reconnaître qu'elle est beaucoup moindre que vos offenses ne méritent, et que dans ce tribunal la miséricorde est beaucoup au-dessus de la justice (574).

C'est une des hérésies de Luther, condamnée par l'Eglise dans le concile de Trente, que toute la pénitence consiste dans une vie nouvelle, sans qu'on soit obligé de réparer l'ancienne ni de faire aucune satisfaction pour les péchés qu'on a commis. Mais n'est-ce pas se moquer et de l'Eglise et du concile que de condamner cette hérésie dans la spéculation, et de la suivre dans la pratique en n'imposant pas ou ne recevant pas des satisfactions qui soient proportionnées aux péchés? Ceux qui suivent cette hérésie sont coupables de ne point faire de satisfactions à Dieu, qu'ils ne jugent pas être nécessaires; mais les catholiques ne le sont-ils pas davantage d'en croire la nécessité sans la vouloir pratiquer? N'est-ce pas être dans l'erreur, non pas par la foi comme eux, mais par les œuvres; non pas dans la doctrine, mais dans la pratique; et ne devons-nous pas prendre garde que nous ne soyons plus impies que les hérétiques en même temps que nous les condamnons.

Le concile de Trente, pour convaincre les uns de sa nécessité et persuader aux autres de la pratiquer, en rapporte quatre fins, dont il y en a deux principales et qui viennent le mieux à mon sujet. C'est 1°, dit cette sainte assemblée, afin que les pénitences laborieuses nous servent de frein pour nous empêcher de tomber au péché, par la crainte de la peine qui se trouve à l'expier. C'est encore afin de déraciner par des actes contraires les restes des péchés et les mauvaises habitudes qu'on a contractés, et qui demeurent même après que les péchés sont effacés (575). De bonne foi, n'est-ce pas se moquer de Dieu et du monde de vouloir nous persuader que la peine de dire deux ou trois chapelets (car ce sont maintenant toutes les pénitences qu'on impose) soit capable de faire craindre de retomber dans son péché, et soit propre pour déraciner de vieilles habitudes? Pourquoi Dieu a-t-il exigé des satisfactions pour les péchés? De peur que la faute ne parût légère, si la peine dont elle serait punie ne durait pas plus qu'elle, dit saint Augustin (576). Et vous prétendez que la peine de dire deux ou trois fois les sept psaumes imprime ce souvenir salutaire; que deux ou trois chapelets ôtent des habitudes invétérées d'impureté, d'ivrognerie, de blasphème! Non, il ne faut ni théologie ni autorité, mais seulement un peu de sincérité et de bonne foi, pour être convaincu de l'injustice de cette prétention.

Pensez-vous, dit saint Cyprien, que Dieu

nitentes efficiunt. Medentur quoque peccatorum reliquias et vitiosos habitus male vivendo comparatas contrariis virtutum actionibus tollunt. Sess. 14.

(576) Ne parva putaretur culpa si cum illi finiretur et poena.

(574) Superexaltat misericordia iudicium. Jac., H, 13.

(575) Proculdubio magnopere a peccato revocant, et quasi freno quodam coercent hæc satisfactorie poenæ, cautioresque et vigilantiores in futurum pec-

se puisse sitôt apaiser, auquel vous avez renoncé et par vos actions et par vos paroles (577)? Il faut pour cela, continue ce Père, le prier avec ferveur, passer tout le jour dans le deuil, la nuit en veilles et en pleurs, employer tout son temps en des lamentations lugubres, être couché sur le cilice et dans les ordures, ne plus vouloir d'habits précieux après avoir perdu la robe de Jésus-Christ qu'on avait perdue dans le baptême; aimer le jeûne après s'être nourri des viandes du démon, se donner tout entier aux bonnes œuvres qui sont propres à effacer les péchés, et faire quantité d'aumônes qui délivrent les âmes de la mort. Saint Pacien entre dans les mêmes sentiments : Si quelqu'un, dit ce Père, vous invite d'aller au bain, aux festins et aux autres divertissements, il faut lui répondre que cela est bon pour ceux qui ont conservé leur innocence; mais pour moi, j'ai offensé Dieu et je suis en danger de périr pour une éternité : des banquets ne conviennent pas à celui qui a outragé son Seigneur. Il faut, outre cela, continue ce Père, implorer l'assistance des pauvres, demander le secours des veuves, se jeter aux pieds des prêtres, prier l'Eglise d'intercéder pour vous (578), enfin ne rien omettre, ne rien oublier pour ne pas périr, *omnia prius tentare quam perire*. Les autres Pères tiennent le même langage, et, si je voulais rapporter tout ce qu'ils ont dit sur ce sujet, il faudrait un gros volume, et non pas une prédication. Et néanmoins, en ce malheureux temps où nous sommes, on prétend que les satisfactions et les pénitences des péchés les plus abominables doivent toutes consister en quelques prières, quelques chapelets, ou tout au plus en quelques jeûnes fort doux et fort modérés.

Mais il n'en a pas toujours été de même; et, quoique dans les premiers siècles le péché ne fût pas si commun que dans le nôtre, néanmoins la pénitence était bien mieux connue et bien mieux pratiquée. Quel trophée d'honneur érigerai-je aujourd'hui à la pénitence si je pouvais vous représenter les sanglots, les larmes, les soupirs, les gémissements, les cœurs brisés de douleur et de repentance, les jeûnes, les haïres, les cilices et tant d'autres inventions dont se sont servis les véritables pénitents pour satisfaire à la rigueur de la justice divine! Quelle gloire serait-ce à cette vertu si je pouvais faire paraître ici les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Pacôme, les Stylite et tant d'autres saints habitants des déserts! lesquels, quoiqu'ils eussent conservé ou au moins très-peu souillé l'innocence de leur baptême, se sont néanmoins condamnés à vivre au milieu des rochers, des serpents et des bêtes sauvages, se sont privés de toutes les douceurs et de toutes les consolations de la vie, se sont refusé les choses qui sem-

blaient les plus nécessaires pour vivre, et qui, comme parle l'Apôtre, ont porté toute leur vie autour de leur corps la mortification de Jésus-Christ. Mais, sans aller dans les déserts chercher ces illustres pénitents, n'était-ce pas autrefois un beau spectacle et digne des yeux de Dieu et de l'Eglise de voir des personnes de tout sexe et de toute condition, des hommes de qualité et des dames délicates s'aller mettre dans l'ordre des pénitents, se prosterner contre terre à la porte de l'église, les yeux baissés, le visage mortifié, les cheveux négligés, la tête couverte de cendres, et tout baignés de leurs larmes demander des prières, crier miséricorde et contraindre de pleurer sur eux l'évêque, le clergé et tout le peuple? N'était-ce pas une chose fort touchante et en même temps fort édifiante de voir des hommes couchés par terre se faire fouler aux pieds de ceux qui entraient et qui sortaient de l'église, et des femmes voilées se mettre à genoux aux pieds des fidèles pour se recommander à leurs prières? Il n'y avait plus de perles ni de diamants sur le corps de ces âmes brisées de douleur, on ne trouvait plus de visages cultivés ni de têtes peignées. On ne voyait plus les belles étoffes ni le beau linge parer une chair toute plombée, que la rigueur des jeûnes et l'assiduité des soupirs, des sanglots, des larmes, des veilles et des prières, avaient rendue toute pâle et toute défective. Enfin, comme dit Tertullien, étant tout desséchés de jeûnes, se roulant dans le sac et dans la cendre, ils frappaient fortement à la porte du Ciel, ils faisaient une sainte violence à Dieu, et arrachaient sa miséricorde comme par force (579). Quand, étant touchés de ces pitoyables objets, on demandait à ces illustres pénitents pourquoi ils se tourmentaient de la sorte, ils n'avaient que cette seule réponse à la bouche, au rapport du même Tertullien : J'ai offensé mon Dieu, malheureux que je suis; je suis certain de mon péché et incertain de mon pardon (580); je sais que j'ai été coupable, mais je ne sais pas si je suis justifié : sa colère est irritée contre moi, il faut que je tâche de l'apaiser. Enfin, j'ai offensé Dieu, c'en est assez pour me donner une juste crainte de périr pour une éternité.

Toutes ces choses sont capables de faire peur à nos délicats d'à présent, à ces demi-convertis, et à tous ceux qui ne sentent point quel naufrage ils ont fait quand ils ont perdu la grâce de leur baptême. Et c'étaient des roses et des douceurs à ces premiers chrétiens, qui comprenaient l'avantage qu'il y a de pouvoir encore espérer de recouvrer la robe de fils après l'avoir malheureusement perdue. Mais qui eût jamais dit qu'on dût un jour faire un jeu d'une si sainte pratique? Qui eût dit qu'on trouverait des abrégés de pénitence, et que toutes ces

(577) *Patas tu Dominum cito posse placari, quem verbis perfidis abnuisti? De Lapsis.*

(578) *Exoratricem Ecclesiam deprecari.*

(579) *Nos vero juniis aridi, in sacco et cinere*

volutantes, inedia Coelum tundimus, Deum tangimus, misericordiam extorquemus. Apol., III, 40.

(580) *Deliqui in Dominum, periclitor in aeternum perire. De Patient., c. 11.*

pénibles suites de travaux imposés aux premiers pécheurs se réduiraient enfin à la seule peine de se confesser? Qui eût dit encore que non-seulement la coutume de refaire les mêmes crimes, mais aussi de les redire en toutes les confessions, ferait avec le temps que, comme on les commettrait presque sans remords, on les raconterait aussi sans confusion? Qui eût dit enfin que la réconciliation après le péché mortel, qui coûtait à la plupart un an entier de tristesse, de jeûnes et autres satisfactions laborieuses, à plusieurs trois ans, à quelques-uns sept, à d'autres dix, viendrait à ne coûter que la récitation de quelques chapelets ou de quelques psaumes, qu'on trouverait bien moyen d'achever en moins d'une heure? Mais j'anticipe sur la seconde partie, dans laquelle je dois vous faire voir qu'il faut que la pénitence soit non-seulement sévère, mais encore longue. C'est ce que je vais tâcher de faire dans ce second point.

SECOND POINT.

Elle doit être longue.

On peut faire une belle remarque dans l'Écriture sainte, qui vient bien à mon sujet : c'est que, quand Dieu permet de pleurer la mort de ses proches, il ne veut pas que ces larmes durent trop longtemps, mais qu'elles soient modérées, parce que, quelque courtes que soient ces larmes, elles suffisent pour pleurer cette perte, qui n'est pas considérable (581). Mais quand il faut pleurer un péché mortel, Dieu donne toute permission de se laisser aller aux pleurs sans qu'il y mette ni de bornes ni de terme. L'Évangile nous marque cette différence en la personne de deux femmes qui toutes deux pleurent amèrement, savoir, la veuve de Naïm et sainte Magdeleine. Après que la première a répandu quelques larmes sur son fils unique, qui était mort depuis peu de temps, le Fils de Dieu lui dit : Arrêtez vos pleurs, c'est assez : *Noli flere*. Mais, encore que Magdeleine eût répandu beaucoup de larmes, qu'elle en eût arrosé ses pieds, il ne lui dit point : C'est assez ; et, quoiqu'il l'assure lui-même du pardon de ses péchés, il permet néanmoins qu'elle les pleure toujours et que sa pénitence soit aussi longue que sa vie.

N'est-il pas vrai qu'après avoir déclaré à un prêtre plusieurs péchés très-énormes et avoir récité quelques prières qu'il vous a imposées pour pénitence, vous ne faites aucun doute que vos péchés ne soient entièrement effacés, et vous vous tenez aussi assuré que si vous aviez toujours conservé l'innocence de votre baptême? Quand je lis les Vies des saints Pères du désert, des Thaïs, des Pélagie pénitentes, je vois qu'après trois années de larmes continuelles et d'austérités incroyables on ne savait encore

si Dieu leur avait pardonné leurs péchés. Et vous, après avoir commis de très-grands crimes et avoir employé pour les expier, non pas trois ans, ce serait trop, pas même trois jours, que dis-je? pas même trois quarts d'heure, mais seulement avoir récité quelques chapelets, vous vous tenez aussi assurés qu'ils vous sont pardonnés que si vous ne les aviez jamais commis. Et où prenez-vous cette assurance? Ce n'est que dans la pratique fidèle des commandements de Dieu ou dans une pénitence qui ait toutes les qualités nécessaires pour être bonne que se trouve la vraie confiance. On peut bien s'en donner une en ne les gardant pas ou n'en faisant point pénitence, mais elle est fautive et présomptueuse, et on ne doit point compter dessus. Ainsi toute la confiance d'un pécheur, ou, si vous voulez, toute la consolation qui est capable d'adoucir les inquiétudes qui lui peuvent venir de l'incertitude de son pardon, ne peut, selon saint Ambroise, avoir que deux fondements, l'un dans le cœur de Dieu, qui pardonne, l'autre dans les mains de l'homme qui se punit. Il se fonde premièrement sur la bonté de Dieu, qui n'oublie jamais de faire miséricorde à ceux qui s'efforcent de retourner à lui. Ce fondement de l'espérance des hommes est à la vérité solide, cette miséricorde de Dieu est capable de donner de la consolation (582); mais, quand on veut qu'elle fasse tout l'ouvrage du salut, ce fondement est fort fragile, cette espérance est extrêmement incertaine. Ainsi le second motif de son assurance est la pénitence qu'il embrasse; parce que les mortifications auxquelles il se condamne venant à expier ses péchés et satisfaire à la justice de Dieu (583), elles lui laissent une certaine consolation capable de calmer tous les orages que la défiance de son pardon pourrait soulever dans son cœur. Il fait de son côté ce qu'il peut pour apaiser Dieu : tantôt il jeûne, tantôt il pleure; aujourd'hui il lui sacrifie cet affront dont il pourrait se venger, demain ce plaisir qu'il pourrait prendre : enfin il ne cherche qu'à lui faire connaître par les peines volontaires qu'il s'impose lui-même la douleur qu'il a de l'avoir offensé. Et Dieu de son côté lui donne en récompense une assurance morale du pardon de ses péchés et de sa réconciliation avec lui.

C'est en effet de ces longues et laborieuses pénitences que les saints Pères ont pris l'assurance qu'ils pouvaient avoir en cette vie de la conversion sincère d'un pécheur. Voulez-vous savoir, disait le clergé de Rome écrivant à saint Cyprien, le jugement que nous faisons de ceux qui ayant renié la foi au milieu des supplices demandent à rentrer dans la communion de l'Église? Qu'ils disent tant qu'ils voudront qu'ils détestent leur première perfidie et qu'ils se repentent d'y être tombés; ce ne sera pas parce qu'ils nous

(581) *Modicum pro ora super mortuum. Eccli., XXII, 11*

(582) *Consolatio est quæ non obliviscitur misericordiam Deorum.*

(583) *Per punitiorem.*

le disent que nous le croirons; ce ne sera que lorsque, par de longues et pénibles satisfactions, ils nous feront voir la haine qu'ils lui portent, et qu'ils se serviront de leurs larmes comme de fidèles ambassadeurs qui nous répondront de la disposition intérieure de leurs consciences (584). Ces saints, qui étaient éclairés de la lumière de Dieu, jugeaient fort bien que quand une plaie est profonde et dangereuse elle ne se guérit pas sitôt; qu'il faut du temps pour la panser, des lénitifs, plusieurs appareils, beaucoup de remèdes, diverses sortes d'onguents, dit saint Cyprien. La plaie que le péché fait en l'âme est plus profonde et plus dangereuse que toutes celles qui arrivent au corps; il faut donc beaucoup de temps et de soin pour la guérir; et pour en venir à bout il ne faut pas que la pénitence soit moindre que le crime (585). Vous avez employé beaucoup de temps à offenser Dieu, n'est-il pas juste que vous employiez beaucoup de temps à satisfaire sa justice? Vous êtes demeuré longtemps dans l'état de péché, n'est-il pas raisonnable que vous demeuriez longtemps dans la pénitence?

C'est ce qui se pratiquait anciennement dans l'Eglise, dans ces temps bienheureux où les pécheurs avaient un véritable désir d'être guéris de leurs blessures, et ne ressemblaient pas à nos pénitents d'à présent, qui ont, ce semble, peur d'être délivrés de leurs péchés. Quoique les pénitences fussent extrêmement sévères, comme vous avez vu dans la première partie, elles ne laissaient pas d'être fort longues, et leur rigueur ne diminuait rien de la durée. Saint Charles Boromée, cette lumière éclatante du dernier siècle que Dieu a donnée à son Eglise pour remettre en vigueur la pénitence qui était comme ensevelie dans l'ignorance et le dérèglement des mœurs, avertit les confesseurs de lire souvent les anciens canons de la pénitence, et même de les avoir à leur confessionnal, afin de pouvoir se conduire par ces saintes règles pour imposer des pénitences à proportion des péchés, autant que le relâchement du temps et la faiblesse des hommes le pourraient permettre. Si l'on voulait vous traiter à présent selon cette discipline, votre vie tout entière, quand elle serait de cent ans, ne serait pas assez longue pour accomplir les pénitences qui y sont ordonnées. Vous avez peine à recevoir maintenant des pénitences qui vous humilient et qui vous mortifient un peu (586); qu'eussiez-vous donc dit quand on vous eût condamnés pour une simple fermentation à être privés de la communion pendant sept ans, à vous tenir à la porte de l'église les larmes aux yeux, à vous recommander aux prières des fidèles pendant deux ans, et les autres cinq à faire d'autres pénitences? Qu'eussiez-vous dit lorsque, ayant manqué à payer les dîmes, on vous eût obligés à payer quatre fois autant et à jeûner vingt jours au pain et

à l'eau? Qu'eussiez-vous dit quand pour avoir dansé un jour de fête on vous eût condamnés à trois ans de pénitence; à jeûner quarante jours au pain et à l'eau pour avoir manqué de jeûner aux Quatre-Temps, et quarante autres jours pour vous être moqués des commandements de votre évêque ou de votre curé? Et croiriez-vous que les femmes qui se paraient pour plaire à d'autres qu'à leurs maris étaient en pénitence pendant trois ans?

Et quoi! messieurs, n'est-ce pas le même Dieu que nous servons? n'est-ce pas le même Dieu que nous offensois? Le péché a-t-il perdu quelque chose de son horreur, et fait-il moins d'injure à Dieu dans ces derniers temps qu'il n'en faisait dans les premiers siècles? Dieu est-il aujourd'hui moins puissant, moins juste, et moins redoutable qu'il n'était auparavant? La grâce que nous recevons par le baptême est-elle moins précieuse, le crime pour lequel nous la perdons est-il moins énorme? Donc, puisque c'est le même Dieu qu'on offense, que c'est le même crime qu'on commet, et que c'est un chrétien qui le commet comme autrefois, ne serait-il pas bien raisonnable que le même homme, dans la même Eglise, satisfît de la même manière, le même Dieu, du même crime? Disons donc, et nous dirons vrai, non pas que ces anciens pénitents en faisaient trop, mais que nous n'en faisons pas assez; ne les accusons pas d'indiscrétion, mais accusons-nous plutôt de lâcheté et de peu de courage, et ne disons pas que ces véritables directeurs de l'antiquité étaient trop sévères à leurs pénitents, mais disons plutôt que nous sommes trop lâches et trop complaisants.

Ce n'est pas néanmoins que je veuille dire que dans le temps où nous sommes il faut nécessairement ou imposer ou pratiquer ces pénitences anciennes. Non; le relâchement du siècle et la faiblesse des hommes d'à présent ne peuvent pas porter cette discipline, et l'Eglise, qui est une mère charitable, sait bien se relâcher en faveur de ses enfants qui sont faibles, lorsqu'elle les voit dans la véritable disposition du cœur qu'elle demande, et que leur faiblesse vient d'ailleurs que d'une attache secrète à leurs péchés ou du défaut d'une volonté sincère de se convertir à Dieu. Je prétends seulement, en vous rapportant cette pratique ancienne de la pénitence, vous porter à entrer dans une confusion salutaire de ce que vous faites maintenant si peu de chose, et à faire au moins ce peu d'un grand cœur et d'une pleine volonté. Je prétends vous porter à recevoir avec soumission et accomplir avec fidélité les pénitences que vos confesseurs vous imposeront; quoiqu'elles vous paraissent quelquefois difficiles à pratiquer, soyez néanmoins très-assurés qu'elles sont la moitié trop douces; et, si vous avez un véritable désir de vous sauver, vous les prierez de vous en imposer

(584) Mittant legatos pro doloribus suis lacrymas.

(585) Alto vulnere longa et diligens medicina non

desit: pœnitentia crimine minor non sit.

(586) Le Jeune, t. VIII, 10, 65.

de plus sévères, ou vous vous en imposerez vous-mêmes. Je prétends enfin, par cette énumération des pénitences anciennes, vous exhorter à les pratiquer, non pas dans toute leur rigueur, mais d'en faire et d'en imposer aux pénitents qui aient quelque rapport avec celles-là. Or, je vous fais vous-mêmes les juges s'il y a quelque proportion entre sept années de pénitence qu'on donnait pour un seul péché mortel, et sept fois le *Pater* et l'*Ave* que quelques-uns donnent maintenant pour plusieurs ? mais, si vous ne faites pas des pénitences aussi sévères et aussi longues que vous devriez, vous devez au moins en faire qui soient propres à remédier à vos péchés ; c'est ce que je vais vous faire voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Elle doit remédier au péché.

Saint Grégoire dit que Notre-Seigneur venant au monde en qualité de médecin de nos âmes, s'est servi de remèdes contraires à nos maladies. Car, tout de même que dans la médecine on guérit les maladies froides par des choses chaudes, et celles qui sont venues de chaleur par des remèdes rafraîchissants, de même ce médecin céleste a apporté des remèdes opposés à nos péchés, en commandant la continence aux impudiques, la libéralité aux avarés, la douceur à ceux qui se mettent en colère, et l'humilité aux orgueilleux. C'est l'exemple que tous les confesseurs, qui sont les médecins des âmes, doivent suivre, et dans l'imposition des pénitences ils doivent soigneusement prendre garde à quelles infirmités leurs malades sont sujets, afin d'appliquer le remède contraire à leurs maux, et de pouvoir faire une cure assurée en retranchant les choses qui entretenaient la maladie. Le pénitent de son côté doit accepter de bon cœur et pratiquer avec fidélité ces sortes de pénitences, qui, quoique pénibles quelquefois et contraires aux inclinations de la nature, sont très-propres pour leur rendre une santé parfaite. Il faut, dit le Sage, que ce qui a servi au péché serve à la pénitence (587), et que la même chose qui a donné du plaisir donne de la peine : *Quæ fiunt oblectamenta homini peccanti fiunt instrumenta Deo puniti*, dit saint Augustin.

Tous les véritables pénitents doivent imiter la haine que David portait au péché, qui était une haine parfaite (588). Ceux qui se contentent de la contrition intérieure du cœur n'ont qu'une demi-haine contre le péché ; mais pour en avoir une haine parfaite, il faut le persécuter jusque dans les membres qui ont contribué à le commettre : *Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice pour commettre de mauvaises actions, faites-les servir maintenant à la piété et à la justice pour mener une vie sainte* (589).

Vous savez que dans les crimes capitaux qui regardent le bien public ou le salut des princes, on ne se contente pas de punir les criminels par la plus cruelle et la plus ignominieuse de toutes les morts : la haine publique passe plus avant, elle s'étend encore sur les instruments de leurs crimes, sur la famille même dont ces monstres sont sortis, et sur le pays qui les a produits, afin de punir et d'abolir en même temps tous les monuments de ce crime. C'est dans cet ordre judiciaire que la pénitence regarde le péché que l'homme a commis contre Dieu comme un parricide qui a attenté à son honneur et à sa vie ; c'est pourquoi elle s'en prend à tout ce qui a servi à sa fureur : et, parce que c'est le corps du pécheur qui a été la principale cause de son crime, que c'est le pays où il est né, que ce sont les armes qu'il a employées contre Dieu même, il mérite d'être puni comme complice.

Mais que nos Chrétiens d'à présent sont éloignés de cette disposition, et qu'il s'en faut beaucoup qu'ils fassent de grandes pénitences pour des péchés communs, puisqu'ils n'en veulent pas seulement faire de communes pour de grands péchés ! Non, il n'est pas nécessaire que les confesseurs modèrent les austérités trop excessives qu'ils voudraient pratiquer, puisqu'au contraire ils font souvent difficulté de se soumettre à de très-médiocres qu'ils leur imposent. A peine ont-ils levé la main pour se châtier un peu, qu'ils la retirent aussitôt et qu'ils croient en avoir assez fait. Pour ce qui est des plaisirs et des divertissements de la vie, pour ce qui est des jeux et des festins, pour ce qui est des richesses et des grandeurs, ils ne disent jamais : c'est assez, *sufficit* ; mais, si l'Eglise ordonne quarante jours de jeûne, ils demandent si ce n'est pas assez d'en observer un ou deux par semaine. Si un prêtre pour de grands crimes impose une pénitence d'un an, ils crient contre sa sévérité, ils tâchent de la changer ou de la diminuer ; ils demandent si ce n'est pas assez de l'avoir faite l'espace de deux ou trois mois, et ils accusent le confesseur d'une rigueur indiscrette. N'est-ce pas une chose déplorable et qui doit faire gémir tous ceux qui ont encore quelque reste de piété, qu'il faut en ce temps où nous sommes qu'un confesseur ait presque autant de procès qu'il a de pénitents, puisqu'il est souvent obligé de contester avec eux s'il veut leur imposer une pénitence, je ne dis pas selon les règles de l'Eglise, car ce serait un crime d'y penser, mais une pénitence qui les mortifie un peu ! Ils s'altèrent aussitôt, ils murmurent, ils témoignent par leurs gestes ou même par leurs paroles qu'ils n'en feront rien. Ils vont chercher partout un confesseur qui par mollesse ou par complaisance les entretienne dans leur péché, et il arrive souvent, par un très-rigoureux mais très-juste jugement de

(587) Per que quis peccat, per hæc et torquetur. Sap., XI, 17.

(588) Perfecto odio oderam illos.

(589) Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditie, iniquitati, etc.

Dien, qu'ils en trouvent de tels qu'ils les désirent. Hé! messieurs, que prétendez-vous faire, et quel est votre dessin? Il semble que vous venez vous confesser, non pas pour vous décharger de vos péchés, mais pour en charger votre confesseur; non pas pour reconvenir votre innocence, mais pour lui faire perdre la sienne; non pas pour vous ouvrir le ciel, mais pour lui ouvrir l'enfer. Hé! messieurs, sauvez-vous, je vous en conjure; mais, si vous ne voulez pas vous sauver, au moins ne donnez pas votre confesseur avec vous. Sa fonction est si pénible, c'est un étrange rompement de tête; il n'y a personne au monde à qui vous avez tant d'obligation, puisqu'il est l'entremetteur de votre réconciliation avec Dieu. Eh quoi! faut-il que, pour toute la peine qu'il prend pour vous et pour reconnaître l'obligation que vous lui avez, vous le portiez ou même vous l'obligiez en quelque façon par vos importunités de se damner avec vous? puisque, comme dit saint Ambroise, l'indulgence dont vous voulez qu'il use en votre endroit le charge et ne vous décharge pas, le rend criminel et ne vous rend pas innocents (590).

Voilà, messieurs, le remède que je vous présente pour guérir les plaies que vous avez reçues du péché. Il est un peu fâcheux, je l'avoue, mais il est absolument nécessaire pour vous rendre une santé parfaite, etc. (591). Il n'y a douleur, ni incision, ni feu, ni fer qui paraissent cruels quand on sait que ces opérations sont absolument nécessaires pour délivrer du péril de la mort : *Cui vita sua chara dura nulla est cura*. Les jeûnes, les oraisons, les aumônes, la privation de ce plaisir, l'éloignement de cette compagnie, voilà des remèdes fâcheux. Mais qu'y faire? ils sont nécessaires. Dites tout ce qu'il vous plaira, consultez telle personne que vous voudrez, je n'en sais pas d'autre : l'Écriture, les conciles, les Pères, et les théologiens n'en marquent pas d'autres que celui-là. Si vous pouvez vous sauver par des voies plus douces, à la bonne heure; mais c'est un arrêt irrévocable de la justice de Dieu, que celui qui n'a pas voulu conserver sa santé lorsqu'il le pouvait doit souffrir la rigueur des remèdes uniquement destinés pour la lui rendre (592).

Ce remède est difficile, je l'avoue encore une fois; la nature y ressent de la répugnance; mais, pour adoucir la difficulté, faites comme celui qui a de la peine à avaler une pilule extrêmement amère : il la rompt par petits morceaux, et la prend ainsi peu à peu. Ou bien comme un débiteur qui est fort engagé, et qui ne peut payer tout d'un coup : il ménage son revenu, il réserve aujourd'hui un écu, demain un autre, afin de s'acquitter ainsi peu à peu de ses dettes. Privez-vous de même, tantôt de ce plaisir, tantôt de cet autre; aujourd'hui un jeûne, demain visiter l'hôpital, un autre jour ne pas se trouver dans cette compagnie, à la-

quelle vous avez beaucoup d'attache : tantôt souffrez cette injure avec patience et sans en tirer vengeance, encore que vous le puissiez faire; tantôt endurez les persécutions et les chicanes de cet ennemi; mais surtout, recevez avec soumission à l'ordre de Dieu toutes les afflictions qu'il lui plaira de vous envoyer : les maladies, pour expier les délites criminelles de vos corps; les pertes de biens qui vous arriveront, pour satisfaire à l'attache déréglée que vous y avez eue; les affronts que vous recevrez, les calomnies, les médisances, les opprobres, et les autres humiliations, pour l'orgueil et la vanité dont vous avez été remplis : tâchez enfin d'acquitter les dettes dont vous êtes redevables à la justice de Dieu. Malheureux celui dont la vie se passe en des promesses, des désirs et des desseins stériles de pénitence! Heureux au contraire celui dont les œuvres sont des fruits réels et effectifs de pénitence!

La difficulté au reste ne sera pas si grande que vous vous la figurez, et, s'il y a quelque peine en faisant pénitence, lorsque vous l'aurez faite vous n'y ressentirez que des douceurs. Quand un malade est entre les mains d'un chirurgien qui le taille, qui le brûle, qui lui applique le fer et le feu, il l'appelle un bourreau qui n'a aucune pitié; mais quand l'opération est faite, il baise la main, la lancette et le fer qui lui ont rendu la santé; ce chirurgien n'est plus un barbare, c'est son ami, à qui il a obligation de la vie. Croyez-moi, messieurs, il en ira de même dans vos pénitences : vous crierez d'abord contre elles comme le malade sous le fer; vous traiterez de cruautés vos jeûnes, vos larmes et vos autres mortifications; mais quand tout cela sera passé, vous bénirez Dieu, qui vous en aura inspiré le dessein; vous louerez le prédicateur qui vous y aura exhortés, vous remercierez le confesseur qui vous y aura obligés. Dites donc, mais dites-le du fond du cœur : Je veux faire pénitence à quelque prix que ce soit; je veux satisfaire à la justice de Dieu, que j'ai irrité par mes péchés. Mon corps, ne l'oppose pas à ce dessein; la pénitence sera courte, et elle sera suivie d'un bonheur qui ne finira jamais. Courage, mes yeux; si vous versez maintenant des larmes, vous verrez un jour des objets qui vous charmeront. Courage, mon cœur, je vous promets, pour quelques moments de douleurs et de repentance, une éternité bienheureuse. Amen

SERMON XXIV.

DE LA CONFESION GÉNÉRALE.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine anime mee.

Je repasserai toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme. (Isaï., XXVIII, 13.)

EXORDE.

Je vous l'ai souvent répété, et tout ce que je vous ai dit jusqu'à présent du sacrement

(590) Et indulgentia me gravat et te non liberat.
(591) Voyez le Sermon V de cet orateur, col. 467.

(592) Ferat, ferat amaram penitentiae curam qui servare debitam noluit sanitatem.

de pénitence est assez capable de vous convaincre vous-mêmes qu'il est, régulièrement parlant, le seul remède pour remettre les péchés que l'on a commis depuis le baptême. Je vous ai aussi dit souvent, et je pense de même que vous en êtes persuadés, que ce remède étant mal appliqué, est non-seulement inutile, mais même nuisible. Comme donc dans la médecine, lorsqu'un remède qu'on sait être propre pour guérir une maladie n'a pas bien opéré la première fois, on le réitère, et même on augmente la dose : de même, quand le remède souverain de la pénitence n'a pas produit l'effet qu'il devait, à cause de quelque défaut essentiel qui s'y est rencontré, le moyen de réparer ce mal est de réitérer le remède en corrigeant le défaut qui l'a empêché d'agir, et même, pour ainsi parler, en augmentant la dose. C'est ce qui se fait par une confession générale, de laquelle je crois qu'il est très-important de vous entretenir. Il est certain qu'elle est absolument nécessaire à plusieurs personnes; il n'est pas moins assuré qu'elle est très-utile à tout le monde; et enfin elle n'est pas si difficile à faire qu'on s'imagine pour l'ordinaire. Ainsi la nécessité, l'utilité, et la facilité, etc.

Dessin du sermon.

I^r POINT. La confession générale est nécessaire à plusieurs.

II^e POINT. Elle est utile à tous.

III^e POINT. Elle n'est pas difficile. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La confession générale est nécessaire à plusieurs.

Si la confession générale n'est pas absolument nécessaire à tout le monde, elle l'est au moins à plusieurs, savoir, à ceux qui ont commis quelques défauts essentiels dans leurs confessions précédentes. Certainement le nombre en est beaucoup plus grand qu'on ne s'imagine, comme je pense que vous en serez persuadés quand vous aurez entendu le détail de ces défauts.

1. Le premier est le défaut d'examen de conscience. Car, tout de même que, lorsqu'on a fait raisonnablement ce qu'on peut pour bien examiner sa conscience, l'oubli des péchés qu'on ne dit pas n'est point imputé : ainsi, quand on prend peu en point de soin de faire cet examen si nécessaire, et que faute de cela on ne dit pas quelques péchés mortels, cette omission, qui est censée volontaire dans sa cause, rend la confession nulle. Cependant vous en verrez qui ne se sont pas confessés depuis six mois, ou même depuis un an, et qui ont commis plus de péchés qu'ils n'ont de cheveux sur la tête, de pensées, de désirs, de paroles en combien de manières, d'actions de toutes les façons, d'omissions, ne s'acquittant d'aucune de leurs obligations; ou plutôt dont la vie est une suite continuelle de péchés, dans lesquelles il y a mille circonstances et espèces particulières à expli-

quer, etc. Vous verrez, dis-je, ces gens-là venir le jour, ou une des fêtes de Pâques, lorsque les confesseurs sont accablés d'un grand nombre de pénitents qui les environnent, sans avoir pensé à leurs péchés, si ce n'est peut-être un peu le matin du même jour. Il est bien clair qu'ils n'en pourront pas dire la moindre partie, ni même le confesseur y suppléer. Et ainsi, qui peut douter que ces confessions ne soient nulles, et qu'on ne soit obligé de les réitérer ?

2. Les ténèbres et l'aveuglement qui cachent les péchés, et qui n'excusent pas, parce qu'ils sont volontaires, comme je l'ai expliqué.

3. Mais rien ne rend plus sûrement et plus évidemment les confessions nulles que la honte de déclarer quelque péché mortel, parce que la cause de cette omission est entièrement volontaire.

4. Le défaut d'une véritable douleur de ses péchés et d'une résolution sincère de ne les plus commettre rend aussi sûrement, quoique non pas si évidemment, les confessions nulles. Il est vrai, comme on l'a dit en son lieu, qu'il n'est pas possible de savoir assurément si l'on a cette véritable douleur, parce que, comme elle est purement intérieure, tous les effets extérieurs peuvent en donner quelque marque probable, mais nullement infallible. Mais, s'il n'est pas possible d'être assuré si l'on a effectivement cette douleur, il semble qu'il est souvent fort aisé de voir qu'on ne l'a point. La rechute fréquente dans les mêmes péchés en est une marque, sinon entièrement certaine, au moins plus que très-probable. Car enfin il est bien difficile de se persuader qu'on retourne si souvent et si facilement dans un lieu, par exemple, où l'on aurait eu un véritable repentir d'être entré. Cela ne se voit point dans les choses humaines, etc. Ainsi, ceux qui ont passé les années entières dans des habitudes continuelles de péché mortel, ce qui arrive particulièrement dans le temps de la jeunesse, peuvent raisonnablement compter que toutes les confessions qu'ils ont faites durant ce temps-là ont été nulles, et qu'ainsi ils les doivent réparer par une confession générale.

5. Être demeuré volontairement dans l'occasion prochaine du péché, par exemple, dans une maison où l'on entretient un commerce d'impureté, outre que c'est encore une nouvelle marque qu'on n'a pas une véritable douleur de son péché, c'en est même un nouveau, puisque c'est demeurer volontairement dans le danger évident de le commettre, etc.

6. Les confessions faites dans l'inimitié avec quelqu'un, et sans s'être sincèrement réconcilié, sont autant de sacrilèges. Cependant il n'y a rien de si commun, et, pour peu qu'on veuille réfléchir sur soi-même sans se vouloir tromper, on reconnaitra aisément qu'on s'est souvent confessé le cœur plein d'aigreur et d'amertume; ce que la suite faisait assez voir, etc.

7. Il faut porter le même jugement sur les

confessions faites sans restituer le bien qui n'appartient pas, sans réparer les dommages injustes que l'on a causés, acquitter les obligations dont on est chargé, ou payer ses dettes. Il n'y a que la seule impossibilité qui puisse dispenser de ces devoirs; encore doit-elle être accompagnée d'une volonté sincère d'y satisfaire le plus tôt que l'on pourra.

8. Quand on a un doute raisonnable d'avoir commis quelqu'un de ces défauts dans ses confessions précédentes, on doit faire une confession générale, puisqu'enfin on ne doit point agir avec doute dans une affaire aussi importante que celle-là. Ainsi, si l'on fait une sérieuse réflexion sur sa vie passée, il y aura peu de personnes qui ne se trouvent obligées à réparer par une confession générale le manquement des confessions précédentes. Mais au moins il n'y en aura pas une seule à qui cette confession générale ne soit très-utile.

SECOND POINT.

Elle est utile à tous.

1. La première utilité d'une confession générale, c'est qu'elle se fait presque toujours avec une douleur plus vive de ses péchés que les confessions particulières. Et certes il est très-difficile de regarder d'une seule vue tous les péchés de sa vie sans que leur nombre et leur énormité ne fassent de puissantes impressions dans une âme qui a quelque sentiment de Dieu.

2. Cette confession générale donne un plus grand repos à la conscience. C'est comme un fermier qui, outre les quittances particulières qu'il a de son maître, et qui lui pourraient suffire, néanmoins, pour une plus grande sûreté, est bien aise d'en avoir une générale. De même, etc.

3. Elle attirera de grandes grâces de Dieu : car, outre cette vive douleur des péchés, elle produira un renouvellement entier dans une âme, elle excitera une nouvelle ferveur, elle donnera plus d'horreur et un plus grand éloignement du péché. Ainsi, pour peu qu'on ait de crainte de Dieu et de soin de son salut, chacun fera une bonne confession générale en sa vie, à laquelle il se préparera avec tout le soin et toute l'application d'esprit dont il sera capable, puis chaque année il prendra quelque temps auquel il aura plus de commodité de se retirer pour quelques jours de l'embaras des affaires temporelles : il fera une revue sur lui-même, sur l'état et sur les dispositions de son âme, et une confession, avec une préparation extraordinaire, des principaux péchés qu'il aura commis dans cette année.

Mais je suis scrupuleux, et il serait à craindre qu'une confession générale ne renouvelât ou même n'augmentât mes scrupules. Au contraire, ce sera le moyen de les guérir : car, quand vous aurez une fois déchargé votre conscience par une bonne

confession générale, vous serez ensuite en repos, et vous ne penserez plus à vos péchés, si ce n'est pour les détester devant Dieu. Il est vrai qu'après avoir fait une fois cette confession, qu'on aura sujet de croire bien faite, il ne faudra pas toujours recommencer à vouloir en faire de nouvelles, mais se contenter de celle de chaque année, de la manière qui a été dite.

Mais j'ai bien autre chose à faire qu'à donner le temps qui serait nécessaire pour cette confession. Et avez-vous, ou même pouvez-vous avoir aucune affaire plus importante que celle de votre salut, qui dépend peut-être absolument de cette confession générale, ou du moins qui contribuera beaucoup à l'assurer ? Eh quoi ! etc.

Mais enfin cette confession me romprait la tête, et je n'ai pas de mémoire ; je ne me souviens pas de ce que je fis la semaine passée. Quand il faut faire une confession particulière depuis un ou deux mois, j'ai beaucoup de peine à trouver mes péchés : et comment ferais-je pour découvrir ceux de toute ma vie ? C'est une terreur panique que vous vous faites ; il ne faut pas vous épouvanter de ce mot de confession générale ; elle n'est pas si difficile à faire que que l'on s'imagine pour l'ordinaire. Il y a divers moyens de la faciliter, que je vais vous expliquer dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Elle n'est pas si difficile qu'on croit.

Le principal et le plus efficace de tous ces moyens, et celui par lequel il faut commencer, c'est de vous mettre devant Dieu, lui offrir votre dessein et lui demander avec des prières ardentes sa lumière, afin de bien découvrir vos péchés. Vous vous souvenez sans doute de ce que j'ai dit il y a quelques jours (593) ; ou, si vous ne le savez pas, apprenez-le maintenant. L'air est rempli de petits atomes qui ne paraissent point ; mais, quand le soleil darde ses rayons au travers d'une vitre, alors on les aperçoit. Ce n'est pas le soleil qui les met dans l'air, mais il les fait voir. De même notre âme est remplie de péchés que nous ne voyons point, mais quand il plaît au divin soleil de justice d'envoyer un de ses rayons, etc.

C'est par où il faut commencer ; mais il n'en faut pas demeurer là. Il est nécessaire que vous travailliez de votre côté : car c'est une maxime dans la religion chrétienne et dans la pratique des bonnes œuvres que nous ne devons jamais perdre de vue, que nous devons être très-persuadés que pour le bien tout dépend de Dieu, et cependant agir comme si tout dépendait de nous et de notre industrie. Vous ferez donc fort bien de vous retirer pour quelques jours de tout commerce avec les hommes et avec les affaires ; et, si vous ne le pouvez pas absolument, au moins vous en désoccuper l'esprit le plus qu'il vous sera possible. Vous repasserez

exactement, mais sans inquiétude, les divers emplois et les différentes occupations de votre vie. Afin de faire cette recherche avec plus d'exactitude et en même temps avec plus de facilité, vous pourriez partager votre vie en trois temps, depuis votre enfance jusqu'à l'âge de douze à quinze ans; depuis cet âge, qui est ordinairement le plus rempli de péchés et dans lequel les passions sont plus vives, jusqu'à ce qu'on soit marié ou que l'on ait embrassé un autre genre de vie, et depuis ce temps-là jusqu'à présent. Il sera bon que vous preniez quelque-une de ces listes de péchés, sur laquelle vous examinerez les divers âges de votre vie; vous les écrirez pour plus grande facilité, et en marquez les différentes espèces, et le nombre autant qu'il vous sera possible. Quand ce seront des péchés d'habitude dont il serait impossible d'exprimer précisément le nombre, il suffira de dire que cette habitude a duré pendant tant d'années, que vous tombez dans ce péché environ deux ou trois fois le jour, ou deux ou trois fois la semaine, l'une portant l'autre. Examinez-vous particulièrement sur vos obligations, comme il est marqué dans le sermon de l'*Examen de conscience*. Enfin, quand vous aurez fait de votre côté ce que vous pourrez, le confesseur charitable vous aidera et suppléera par ses interrogations prudentes et convenables à votre état à ce que vous pourriez avoir omis.

S'il faut demander à Dieu sa lumière pour bien connaître ses péchés, il faut beaucoup plus lui demander un véritable et sincère repentir de les avoir commis, accompagné d'une résolution ferme de ne les plus commettre. Il est bon d'en produire souvent des actes vigoureux et animés, de pratiquer fidèlement ce qui a été dit dans les discours de la *Contrition* et du *Bon-Propos*, et prendre de sages précautions pour l'avenir.

C'est ce que vous devez faire pour assurer votre salut et pour mettre une bonne fois votre conscience en repos. Si vous le négligez, et que vous aimiez mieux passer toute votre vie et ensuite mourir dans l'état du péché que de prendre quelque peine pour sortir de cet état funeste, on ne sait plus que vous dire, sinon que, si vous refusez maintenant de faire une bonne confession générale, vous porterez au jour du jugement une confusion générale: *Alors il produira dans la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs* (594). Ce sera pour lors que vous crierez: *Montagnes, tombez sur nous; collines, couvrez-nous* (595). Mais non; ni les montagnes, ni les collines ne vous couvriront point: vous boirez toute la honte et toute la confusion du péché jusqu'à la lie (596). Mettez-y ordre, si vous voulez: je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Amen.

(594) Tunc illuminabit abscondita tenebrarum et manifestaabilia consilia cordium. I Cor., IV, 5.

SERMON XXV.

DU DÉLAI DE L'ABSOLUTION.

Quorum remiseritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis retenta sunt.

Les péchés s'ont remis à ceux à qui vous les remettez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (Joan., XX, 25.)

EXORDE.

Voilà, messieurs, les lettres patentes du grand pouvoir et de cette autorité divine laquelle Jésus-Christ a communiquée à ses apôtres, et par eux aux évêques, leurs successeurs, et ensuite aux prêtres, de remettre et de retenir les péchés. Tous les catholiques conviennent de la première partie de ce pouvoir, qui consiste à remettre les péchés. Mais il semble que quelques-uns ne sont pas également persuadés de la seconde, qui consiste à retenir ces péchés: c'est-à-dire que tous les prêtres légitimement approuvés ont le pouvoir de donner l'absolution des péchés, mais qu'ils n'ont pas celui de refuser ou de différer cette même absolution. Cependant l'un et l'autre sont également articles de foi, et, comme celui qui refuserait au prêtre le pouvoir de remettre les péchés par l'absolution serait hérétique, celui-là ne le serait pas moins qui soutiendrait opiniâtrément qu'un confesseur ne peut jamais retenir ces mêmes péchés en refusant ou différant l'absolution à ceux dont il a entendu la confession. Quoique ce soit donc un article de foi qu'il faut en quelques rencontres en user de la sorte, il est bon néanmoins, afin de rendre les esprits plus dociles sur ce point, 1° de donner les raisons de cette conduite; 2° de marquer en quel cas il faut différer l'absolution; 3° et enfin répondre aux raisons que l'on oppose ordinairement à cette pratique.

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. Raisons de cette conduite. — 1. L'honneur du sacrement. — 2. L'intérêt du confesseur. — L'intérêt du pénitent.

2^e POINT. En quel cas il faut différer l'absolution.

3^e POINT. Ce qu'on objecte au contraire. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Raisons de cette conduite.

Trois raisons particulières obligent un confesseur de suspendre en de certaines rencontres l'absolution à son pénitent. 1. L'honneur du sacrement. 2. Le propre intérêt du confesseur. 3. L'intérêt du pénitent même.

1. Il y va de l'honneur du sacrement de pénitence; car vous savez, ou vous devez apprendre, que la matière de ce sacrement consiste dans les actes du pénitent, c'est-à-dire dans la douleur et la confession de ses péchés. Ainsi, quand un pénitent n'a aucune douleur de ses péchés, comme il arrive en plusieurs rencontres dont je parlerai dans la suite, ce serait faire injure au sacrement que de l'appliquer sur une matière qui n'est

(595) Montes, cadite super nos; colles, operite nos. *Osec.*, X, 8.

(596) Potabis usque ad fœces. *Isa.*, LI, 17.

point disposée; ce serait profaner le sang du Fils de Dieu et communiquer les choses saintes aux indignes; ce serait faire un aussi grand mal que de baptiser un enfant mort, que de donner la sainte communion à un excommunié, et appliquer l'extrême-onction à un cadavre: ce serait enfin donner les choses saintes aux chiens, et jeter les perles devant les porceaux.

2. Il y va de l'intérêt du confesseur; car il n'est pas le maître, mais seulement le dispensateur des absolutions. Ainsi il rendra un compte exact de toutes celles qu'il donne à Celui au nom duquel il les donne: *Afin que la sentence du pasteur délie ceux à qui Dieu donne la grâce de la componction; car l'absolution du prélat est véritable lorsqu'elle est conforme au jugement du juge éternel* (597). Le roi peut faire grâce quand il lui plaît à un criminel, parce qu'il est maître de la loi; mais un juge subalterne est obligé de juger selon les lois, sans qu'il lui soit permis de rien diminuer de leur sévérité. Ainsi, un confesseur, qui doit rendre compte à Dieu de sa conduite, a grand sujet d'appréhender de répondre en son propre et privé nom de toutes les fautes qu'il commettra dans cette administration, et que Jésus-Christ ne lui dise un jour ce qu'un prophète dit autrefois au roi Achab, quoique dans une rencontre bien différente: *Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre âme répondra pour la sienne* (598).

Un confesseur au tribunal de la pénitence est juge, médecin, et père; et ces trois qualités l'obligent à différer quelquefois l'absolution.

Un juge, non-seulement absout l'innocent, mais encore condamne celui qui se trouve coupable. Il ne s'en rapporte pas à tous les beaux discours que lui peut faire un criminel, mais il examine lui-même exactement les faits dont il s'agit, afin de pouvoir prononcer selon cette connaissance. Il n'est, comme on a dit, que subalterne: ainsi il doit s'en tenir à la disposition des lois. S'il disait à un criminel qui a mérité la mort: Mon ami, attendez huit ou quinze jours, et je vous ferai grâce; ce criminel ne s'estimerait-il pas bien heureux? etc.

Le confesseur est médecin. Or, un médecin, 1° ne guérit pas en si peu de temps une maladie invétérée; il y applique peu à peu les remèdes convenables, etc. 2° Quand il voit qu'un remède souvent appliqué ne profite pas, il en cherche un autre. 3° Il y a de la différence entre un cuisinier et un médecin; le cuisinier ne cherche que ce qui est le plus au goût de son maître, un médecin n'a égard qu'à ce qui est bon pour la santé, quoique amer et de mauvais goût. 4° Peut-on dire qu'un médecin est doux, et qu'il s'acquiesce comme il doit de son emploi, lorsqu'il ne fait pas couper un bras quand cela est

nécessaire pour conserver le reste du corps? 5° Un médecin dans l'exercice de son emploi ne fait point de distinction des personnes; il fait couper le bras, s'il est nécessaire, à un général d'armée comme à un simple soldat; à un prince comme à un homme du peuple.... Il est aisé de faire l'application de toutes ces choses à un confesseur.

Le confesseur au tribunal de la pénitence est père; c'est le nom que lui donne le pénitent quand il se confesse: *Et tibi, Pater*. Un père est-il véritablement père et mérite-t-il de porter ce nom lorsqu'il a une concubine aveugle pour ses enfants, qu'il leur souffre tout, et que, pour ne les pas contrister, il ne leur refuse rien de ce qu'ils désirent? De même, etc.

3. Enfin, il y va de l'intérêt des pénitents mêmes qu'on leur diffère quelquefois l'absolution, parce que ce délai leur est souvent très-utile pour l'amendement de leur vie, et pour les retirer des mauvaises habitudes, dans lesquelles les absolutions précipitées les avaient tenus longtemps comme ensevelis. Il est certain que, lorsque ce délai est accompagné de la douceur, de la charité, et des autres circonstances qu'un bon confesseur sait y apporter, il y a peu de pénitents qui n'en profitent; et, si plusieurs qui ne sont pas accoutumés à cette conduite en paraissent d'abord surpris, il n'est pas difficile de leur ouvrir les yeux là-dessus, de leur faire comprendre les fondements et les raisons indispensables de cette pratique, en leur faisant sentir l'énormité de leurs péchés, l'inutilité de leurs confessions passées par la facilité de l'absolution, le péril certain d'une rechute prochaine, et par conséquent d'un danger évident de leur salut. On voit pour l'ordinaire que leurs ténèbres se dissipent peu à peu, que leurs cœurs s'amollissent, qu'ils commencent à sentir le poids de leurs péchés, à regarder avec horreur l'état déplorable dans lequel ils ont vécu si longtemps; qu'ils acceptent avec soumission les moyens qu'on leur donne pour vaincre leurs mauvaises habitudes, qu'ils se retirent pleins de consolation; et que, lorsqu'ils sont effectivement convertis, ils attribuent eux-mêmes cet heureux changement à la charitable sévérité dont on a usé à leur égard.

Au contraire, quel fruit voit-on de ces absolutions données indifféremment à toutes sortes de pécheurs, sinon une continuation dans les mêmes péchés, qui dure souvent toute la vie? C'est ce qui faisait gémir les Pères du second concile de Latran, tenu sous le Pape Innocent II. *Entre les autres maux qui troublent la sainte Eglise, il y en a un principal, savoir, la fausse pénitence. C'est pourquoi nous avertissons nos confrères et les prêtres de ne pas abuser les âmes des laïques par de fausses pénitences, et de ne pas souffrir qu'elles soient traînées en enfer* (599). Il y a plusieurs confesseurs qui n'ont jamais ap-

(597) Ut quos omnipotens Deus per compunctionis gratiam visitat, illos pastoris sententia absolvat; tunc enim vera est absolutio presbiteris, cum aeterni arbitrium sequitur iudicis. GREG. HOM. 26.

(598) Quia dimisisti virum dignum morte, erit anima tua pro anima ejus. III REG., X, 42.

(599) Inter cetera unum est quod sanctam maxime perturbat Ecclesiam, falsa scilicet penitentia. Id-

préhendé qu'un seul de leurs pénitents fût trompé et qu'une seule âme fût précipitée en enfer par une fausse pénitence. Cependant voilà mille évêques (car il y en avait autant dans ce concile) qui disent que cela arrive souvent; voilà le Saint-Esprit qui, par la bouche de l'Eglise universelle, avertit les confesseurs de prendre garde que cela n'arrive pas.

Saint Cyprien parlant de ceux qui après leur chute voulaient être réconciliés plus tôt que la discipline de l'Eglise ne le permettait, *Fermez*, leur disait-il, *l'oreille aux discours empoisonnés du diable, qui est menteur dès le commencement du monde et qui ment pour surprendre, qui caresse pour faire du mal, qui entretient d'espérances trompeuses, et qui promet la vie afin de donner la mort. Ses artifices paraissent maintenant et sont découverts. L'on voit bien qu'il ne promet la paix qu'afin qu'on ne la puisse posséder, qu'il ne fait espérer la santé à ceux qui ont offensé Dieu que pour empêcher qu'ils ne la recouvrent, et qu'enfin il ne les pousse à vouloir rentrer sitôt dans l'Eglise qu'afin de les mettre hors d'état d'y rentrer jamais* (600).

Un pécheur chargé de plusieurs péchés dont il n'a jamais reçu l'absolution, s'il n'est entièrement abandonné de Dieu, en a des remords de conscience, il appréhende la mort, il redoute le jugement de Dieu, etc. Mais ces absolutions précipitées, quoique presque toujours nulles devant Dieu, ne laissent pas de flatter ce pécheur par une fausse opinion d'avoir obtenu le pardon de ses péchés, étouffent les remords de sa conscience et le mettent dans une malheureuse assurance de son salut.

SECOND POINT.

En quel cas il faut la différer.

Quoiqu'il y ait plusieurs cas dans lesquels il serait fort à propos de différer l'absolution, néanmoins, afin de ne dire que ce qui est généralement reçu de tout le monde, je n'avancerai rien de moi-même. Le grand saint Charles Borromée, lequel, comme j'ai déjà dit auparavant, Dieu a fait naître dans ces derniers temps pour le rétablissement de la discipline, particulièrement touchant le sacrement de pénitence, dans les instructions qu'il a données aux confesseurs, et qui sont insérées dans les Actes de l'Eglise de Milan, en marque cinq.

1. Tous ceux qui sont dans l'ignorance des principaux mystères de notre foi, si l'on reconnaît que cette ignorance est un effet de leur négligence et de manque d'affection pour ce qui regarde leur salut, ne doivent point être absous, dit ce saint, s'ils ne promettent d'apprendre ces choses au plus tôt. Et, quand même ils témoigneraient vouloir s'en instruire, si, ayant été déjà averti de cette

obligation, ils n'avaient pas fait la diligence qu'ils auraient dû pour s'en faire instruire selon la portée de leur esprit, on doit différer de les absoudre jusqu'à ce qu'ils aient satisfait en quelque manière à ce devoir.

2. Ceux qui ont quelque inimitié et qui ne veulent pas se réconcilier.

3. Ceux qui ont pris ou retiennent injustement le bien d'autrui et ne le veulent pas restituer, ou qui, ayant fait quelque tort au prochain en son honneur, refusent de le réparer, parce qu'ils sont censés, aussi bien que les précédents, ne pas vouloir sortir de l'état de péché, demeurant dans une volonté injuste et préjudiciable à leur frère.

4. Ceux qui ne sont pas entièrement résolus de fuir toutes les occasions du péché mortel, ou qui demeurent volontairement dans quelqu'une, comme dans une maison où ils ont un commerce criminel, etc.

5. Ceux qui sont dans l'habitude de quelque péché mortel, qui ne s'en corrigent point et qui ne donnent aucune marque d'un véritable changement, comme les jeunes gens oisifs, qui sont ordinairement dans les jeux et dans les festins, et très-souvent engagés en des amitiés charnelles, dans les blasphèmes, paroles deshonnêtes, haines, médisances, etc. Et généralement, ajoute le même saint, tous ceux qui ont persévéré plusieurs années dans les mêmes péchés sans avoir jamais fait aucun effort considérable pour en sortir.

Quoique l'autorité du grand saint Charles suffise bien elle seule pour appuyer cette doctrine, et que les règles qu'il donna aux confesseurs de son diocèse sur ce sujet regardent généralement tous les confesseurs, néanmoins, pour lui donner encore plus de poids, l'Eglise de France l'a consacrée et adoptée pour la sienne: c'a été dans l'assemblée générale du clergé de l'an 1655, en faisant imprimer en notre langue les instructions de ce grand saint, et les envoyant dans tous les diocèses du royaume pour servir de règle à tous les confesseurs.

Trente docteurs de Sorbonne, étant consultés sur la même matière du délai de l'absolution, répondirent uniquement, par leur délibération du 4 décembre 1665, du 12 janvier et du 18 février 1666, qui est imprimée, qu'il fallait s'en tenir à ce que saint Charles en avait dit.

Enfin, le Rituel romain, qui est, ce semble, la règle la plus sûre qu'on peut suivre, donne cet avis important aux confesseurs: *Que le prêtre prenne donc bien garde, quand et à qui il doit donner, ou refuser, ou différer l'absolution* (601) Puis il ajoute six ou sept cas principaux auxquels il faut suspendre ou refuser l'absolution: *Qu'il ne donne point l'absolution à ceux qui en sont indignes, comme sont: 1° ceux qui ne donnent aucune*

circo confratres nostros et presbyteros admonemus ne falsis penitentibus laicorum animas decipiant et in infernum pertrahi patiantur. -- Can. 22.

600) Cap. 29.

(601) Videat autem sacerdos diligenter quando et quibus conferenda, vel neganda, vel differenda sit absolutio.

marque de douleur. De bonne foi, est-ce donner des marques de douleur de retourner aux mêmes péchés? 2° Qui ne veulent pas renoncer à leurs inimitiés; 3° ou restituer le bien d'autrui, le pouvant faire; 4° ou quitter l'occasion du péché; 5° ou de quelque manière que ce soit renoncer à leurs péchés ou se corriger; 6° ou qui ont donné publiquement scandale, à moins qu'il ne satisfassent publiquement et n'ôtent le scandale (602).

TROISIÈME POINT.

Ce que l'on objecte au contraire.

1. Après cela, il faut certes une ignorance très-grossière ou une très-grande malice pour oser accuser de nouveauté une pratique autorisée de toute l'Église, qui en a usé de la sorte dans tous les siècles, et qui, même en ce temps, encore qu'elle ait beaucoup relâché des rigueurs de la pénitence ancienne, n'a pas abandonné pour cela les principes les plus essentiels à la dispensation légitime de ce sacrement et au salut des pécheurs. S'il y a des confesseurs dans un usage contraire, ils ne doivent nullement servir de règle, puisque même, outre saint Charles et les trente docteurs de Sorbonne qui ont été allégués, c'est encore le sentiment commun de tous les casuistes qui ont quelque réputation, qu'il faut en plusieurs cas refuser ou suspendre l'absolution.

2. Mais on ne m'a jamais traité de la sorte... C'est un grand malheur pour vous, dont vous voyez assez les suites funestes, en continuant toujours ou même augmentant vos péchés. Ne reconnaissez-vous pas, pour peu que vous ayez de bonne foi et de sincérité, que cette conduite molle dont on a usé à votre égard n'a été propre qu'à vous entretenir dans le péché, à vous endormir dans vos mauvaises habitudes, et à vous donner la licence de pécher par une fausse assurance d'en obtenir facilement le pardon?

3. Si l'on diffère ainsi l'absolution aux pécheurs, ils ne reviendront point, ils ne se confesseront plus, et ainsi ne fréquenteront plus les sacrements... Il est constant, comme je l'ai dit dans la première partie, qu'en les traitant avec la charité d'un père et les ménagements qu'elle inspire, plusieurs reviendront et proliféreront de la conduite charitable qu'on tiendra à leur égard. Mais enfin, si quelques-uns se rebutent ou ne reviennent pas, on ne doit avoir regret que de leur mauvaise disposition, puisqu'ils font voir clairement par là qu'ils ne sont point dociles, ni par conséquent en état de recevoir l'absolution. Que quand même on la leur aurait donnée, elle n'aurait fait que les endurcir davantage; et, au lieu d'une fausse et dangereuse paix, ils emportent le sujet continué d'un cuisant remords de conscience qui les presse de changer de vie.

4. Mais la douceur n'est-elle pas le caractère propre d'un confesseur? Oui, sans doute; mais il s'agit de savoir en quoi consiste cette douceur. Ce n'est pas certes à lui accorder une absolution qui ne ferait que lui nuire, et à user à son égard d'une cruelle indulgence qui lui donnerait la mort, et qui, comme on l'a dit ailleurs, lierait le confesseur sans délier le pénitent: *Ea indulgentia me gravat, et te non liberat*. Chose étrange, et qui fait bien voir combien on est injuste et déraisonnable pour ce qui regarde le salut de l'âme! tout le monde convient qu'un chirurgien passerait pour cruel si par une fausse douceur il ne voulait pas couper un bras où la gangrène se serait mise et qui gâterait ensuite le reste du corps. Il n'y a personne qui ne condamnat un père qui, pour ne pas contrister son fils, souffrirait ses dérèglements: ce n'est qu'à l'égard des âmes que l'on veut que ce soit une douceur et une charitable condescendance de les laisser périr. La véritable douceur qui convient proprement à un confesseur ne consiste point dans cette molle et cruelle indulgence d'accorder des absolutions précipitées, mais elle consiste à parler toujours aux pénitents avec beaucoup de douceur, à n'user jamais à leur égard de termes durs; et surtout dans une patience qui soit à l'épreuve de tous leurs rebuts, leurs plaintes, leurs murmures et leurs importunités, etc.

5. Notre-Seigneur, qui est le véritable modèle des confesseurs, n'a-t-il pas donné d'abord l'absolution à sainte Magdeleine et à la femme surprise en adultère sans user de toutes ces épreuves et de toutes ces remises, quoiqu'elles eussent commis de grands péchés? Oui; mais vous ne dites pas que le Fils de Dieu connaissait parfaitement bien la disposition de leur cœur, puisque c'était lui-même qui l'y avait mise. Outre cela, le Fils de Dieu a-t-il donné deux fois l'absolution à Magdeleine, à saint Pierre, et à la femme surprise en adultère?

Il n'en est pas de même du confesseur, qui, ne voyant pas ce qui se passe dans le fond du cœur de son pénitent, ne peut et ne doit juger de sa disposition que par ce qu'il lui paraît au dehors. Il est vrai que Dieu peut changer en un moment le cœur le plus endurci; mais, comme ces miracles de la grâce sont rares et inconnus au confesseur, il ne doit pas régler sa conduite sur des dispositions qui arrivent très-rarement. Ainsi, quoiqu'il ne soit pas certain à l'égard de Dieu que ce pécheur invétéré persiste toujours dans son péché, il est néanmoins certain à l'égard du confesseur qu'il doit le traiter comme si cela était.

6. J'ai hésité si je mettrai ici une objection qu'on fait néanmoins quelquefois, parce qu'effectivement elle ne mérite pas de réponse: c'est que saint Pierre ayant demandé

(602) Ne absolvat eos qui talis beneficii sunt incapaces, quales sunt: 1° qui nulla dant signa doloris; 2° qui odia et inimicitias depouere; 5° aut aliena si possunt restituere; 4° aut proximam peccandi occa-

sionem deserere; 5° aut alio modo peccata derelinquere, et vitam in melius emouere; nolunt; 6° aut qui publicum scandalum dederunt, nisi publice satisfaciant et scandalum tollant.

à Notre-Seigneur combien de fois il pardonnerait à son frère lorsqu'il aurait péché contre lui, il lui répondit qu'il pardonnerait non-seulement jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois (603), c'est-à-dire toujours. Mais ne voit-on pas, ou fait-on semblant de ne pas voir qu'il ne s'agit pas ici des péchés qu'on a faits contre Dieu, mais des offenses qu'on a commises contre un homme (604).

7. Mais enfin (et voici l'objection qu'on croit la plus puissante, à laquelle il n'y a point de réplique), si celui à qui l'on a différé l'absolution vient à mourir avant de la recevoir, qu'arrivera-t-il? Ah! la belle raison! c'était dans le temps de son péché, et non pas maintenant, qu'il devait craindre la mort. Il n'appréhendait pas d'être damné lorsqu'il en avait certes tout sujet, et il commence à craindre lorsqu'il a tout sujet de bien espérer; la justice de Dieu ne l'épouvantait point quand il était son ennemi déclaré, et il craindra qu'elle ne le surprenne quand il travaille à se convertir: c'est une pensée également injurieuse à sa justice et à sa miséricorde. Aussi la primitive Eglise avait si peu d'égard à ce beau raisonnement, que durant tant de siècles elle ne faisait aucune difficulté de différer l'absolution, non-seulement pour quelques jours, mais même pour plusieurs années. Après tout, si quelqu'un mourait durant ce délai de l'absolution, il y aurait tout sujet, selon les principes de la religion, de bien espérer de son salut, puisqu'il n'aurait de son côté manqué à rien de ce qui est nécessaire pour l'assurer; qu'il serait mort dans le sein de l'Eglise, dans l'exercice de l'obéissance à Jésus-Christ en la personne de celui qui tient sa place dans le tribunal de la pénitence, dans la pratique des actes de contrition que le Saint-Esprit fait produire en cet état; et enfin parce que, selon le sentiment de toute l'Eglise, la mort des catéchumènes et des pénitents arrivée de cette sorte a toujours été considérée comme sainte et précieuse devant les yeux de Dieu. Pour moi, je jugerais bien plus favorablement d'une mort semblable que de celle d'un autre qui serait arrivée après avoir reçu une de ces absolutions précipitées dont j'ai parlé.

CONCLUSION.

Je m'adresse donc, pour conclusion, à deux sortes de personnes:

1^o Aux pénitents, pour les exhorter à ne point demander avec empressement des absolutions qui leur seraient préjudiciables, mais de se soumettre entièrement à la conduite du confesseur auquel Dieu les aura adressés, étant persuadés qu'il ne cherche rien autre chose que le salut de leur âme.

2^o Aux confesseurs, pour les exhorter à ne rien oublier pour procurer le salut de ceux que Dieu leur envoie; mais enfin, s'ils ne peuvent pas les sauver, au moins à ne

se pas damner avec eux; ce qu'ils feraient s'ils leur donnaient de ces absolutions précipitées, contre les règles de l'Evangile. S'ils vous quittent pour s'adresser à un autre confesseur duquel ils espèrent être traités plus favorablement, vous devez gémir devant Dieu de leur aveuglement, mais vous en êtes déchargés: *Liberasti animam tuam*, etc.

(A la fin des prédications sur le sacrement de pénitence, on pourra faire une description naturelle de la différence qui se trouve entre celui qui se confesse bien et celui qui se confesse mal, en rapportant dans le détail ce que font l'un et l'autre. Quand on marquera ce que fait celui qui se confesse bien, il sera bon de faire valoir la soumission dans laquelle il est de ne recevoir l'absolution, dont il s'estime indigne, que quand son confesseur trouvera bon de la lui accorder.)

SERMON XXVI.

DE L'INJURE QUE LE PÉCHÉ FAIT A DIEU.

Odio sunt Deo impius et impietas ejus.

Dieu a également en horreur l'impie et son impiété. (*Sap.*, XIV, 9.)

EXORDE.

Après avoir parlé de ce qui est essentiel et important aux trois parties du sacrement de pénitence, il est bon de traiter plus dans le détail de ce qui peut servir à chacune de ces trois parties en particulier. La contrition, comme je l'ai dit, est non-seulement la première, mais encore la plus importante: il est donc à propos de vous proposer les motifs qui sont les plus capables de l'exciter dans vos cœurs. La haine que Dieu porte au péché et à ceux qui le commettent est, comme il me semble, un des plus pressants et des plus efficaces pour produire dans les cœurs cette haine salutaire du péché: et comment ne le haïrez-vous pas, puisque Dieu ne le peut souffrir, et que le péché et ceux qui le commettent lui sont également en horreur? *Odio sunt Deo impius et impietas ejus*. Oui, messieurs, Dieu hait le péché, et le hait d'une telle manière, que tout Dieu qu'il est il ne peut pas s'empêcher de le haïr: il faut qu'il le poursuive en quelque sujet qu'il le rencontre, jusque dans la personne de son propre Fils, encore qu'il ne fût chargé que de ceux des autres. Et certes, il n'y a pas lieu de s'en étonner: car, puisque ce monstre attente à la vie de Dieu, et voudrait l'anéantir s'il pouvait, Dieu de son côté le poursuit partout où il le trouve, et ne cessera point qu'il ne l'ait entièrement détruit. Ainsi je puis dire du péché ce que saint Epiphane disait des hérésies de son temps, que c'était les avoir suffisamment réfutées que de les avoir fait connaître et mises au jour. En effet, je suis persuadé que, si je pouvais vous faire bien connaître le péché, il n'en faudrait pas davantage pour vous le faire haïr, et que la

(603) *Math.*, XVIII, 22.

(604) *Quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei?*

plus puissante exhortation que je pourrais vous faire pour vous porter à détester ce monstre autant qu'il le mérite serait de le produire au jour. Il y a cette différence considérable entre le bien et le mal, qu'on ne peut aimer le premier sans le connaître, au lieu qu'on ne pourrait jamais se porter au second si l'on regardait ce qu'il est.

La vertu, pour être aimée, demande à être connue; mais le vice, pour se faire aimer, veut être ignoré: il se présente sous un visage étranger, et il cherche des yeux à demi aveugles, qui ne puissent pas discerner ce qu'il est au travers de ce qu'il paraît. *Quiconque fait le mal hait la lumière* (605), dit le Fils de Dieu; celui qui commet le péché, ou ne voit pas la lumière, ou en détourne la vue; ou il est aveugle, ou il le veut être: parce que, s'il voyait clairement la laideur du péché, cette seule vue l'en détournerait; au lieu qu'il ne la voit que sous une fausse et trompeuse apparence. Quand un vindicatif est emporté par les transports de sa passion à l'exécution de sa vengeance, il n'ouvre pas les yeux ni à l'offense de Dieu, ni à ses menaces, ni à ses châtimens, ni même à la peine présente que les lois humaines ordonnent contre lui. Sa passion l'aveugle et lui ôte la connaissance ou la pensée de toutes ses suites, parce qu'elles sont couvertes sous le voile d'un faux bien, qu'il s'imagine trouver dans l'assouvissement de sa vengeance. Cela se rencontre dans toute sorte de pécheurs. *Ils sont dans l'ignorance et ils ne connaissent point les choses* (606). Oui, messieurs, si Dieu faisait voir clairement à quelqu'un la laideur d'un seul péché mortel, son sang se glacera dans ses veines; il tomberait dans une surprise dont il ne reviendrait jamais, et il mourrait infailliblement à l'heure même, ou de l'horreur de cette vue, ou de la douleur d'en avoir jamais commis un seul. Les démons, tout affreux, tout monstrueux et tout horribles qu'on les dépeint, n'ont point d'autre laideur que celle du péché; les enfers n'ont de supplices que pour lui; Dieu n'allume sa colère que contre lui. Je le répète encore une fois, si le péché se faisait voir tel qu'il est à l'âme qui le commet, elle en aurait une telle horreur, qu'elle deviendrait le premier bourreau d'elle-même. Je prétends donc, messieurs, vous avoir fait une exhortation puissante de haïr le péché, si je puis vous le faire connaître; et je ne puis mieux réussir dans ce dessein qu'en vous faisant voir les coups qu'il porte contre Dieu, dont il attaque toutes les perfections, sans en épargner aucune. Justice de Dieu, vous en êtes des plus maltraitées, puisqu'il voudrait demeurer impuni, ce qui serait vous détruire absolument. Providence de Dieu, vous n'en recevez pas un traitement

plus favorable, puisque le pécheur ne veut pas vivre selon vos règles, mais plutôt selon celles qu'il s'est faites lui-même. Sagesse de Dieu, vous recevez de lui une injure très-sensible, lorsqu'il renverse tout l'ordre que vous avez si bien établi, et dans la nature, et dans la grâce, et qu'il ne tient pas à lui que tout ne tombe dans un bouleversement général. Mais surtout, souveraineté, immensité et bonté de mon Dieu, c'est vous qui en êtes le plus indignement outragée et qui en recevez les coups les plus mortels; et c'est ce qui oblige Dieu de haïr ce monstre et ceux qui ont intelligence avec lui: *Odio sunt Deo impius et impietas ejus*. Sans donc m'étendre sur les autres perfections de Dieu, que le péché offense toutes, ce qui me conduirait trop loin, je m'arrête seulement à ces trois, qu'il traite avec le plus d'indignité: la souveraineté, l'immensité, et la bonté. *Invoquons, etc., Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Le péché attaque la souveraineté de Dieu. — Le pécheur veut qu'on lui obéisse plutôt qu'à Dieu.

II^e POINT. Il attaque son immensité.

III^e POINT. Il attaque sa bonté. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le péché attaque la souveraineté de Dieu.

La rébellion est si naturelle au péché, qu'il ne se trouve jamais sans elle; l'on peut dire que tout péché est une révolte contre la souveraineté de Dieu, et un mépris de sa volonté, déclarée dans les lois qu'il nous a données. *Qu'est-ce donc que le péché?* demande saint Ambroise. Le péché est-il autre chose qu'une prévarication contre la loi de Dieu, une désobéissance formelle aux ordres qui nous viennent du Ciel, et une révolte contre l'autorité et la souveraineté de celui qui nous fait ses commandemens (607)? *Peccatum enim non consisteret, si interdictio non fuisset*, ajoute le même Père, car il n'y aurait point de péché s'il n'y avait point de défense, vu que c'est la révolte contre cette défense qui fait, pour ainsi parler, toute l'essence du péché. C'est aussi de cette rébellion, comme d'une source malheureuse, que sont sortis tous les crimes du monde: *Vous avez méprisé les commandemens du Seigneur votre Dieu, vous n'avez point voulu écouter sa voix, mais vous avez toujours été rebelles* (608). Ce sont les reproches que Moïse faisait autrefois aux Juifs endureis, et tous les mêmes qu'il faudrait nous faire aujourd'hui: à nous, dis-je, qui, comme dit Salvien, ne péchons pas par ignorance, mais par esprit de révolte (609). Nous lisons la loi, nous l'entendons lire, et nous ne laissons pas de fouler aux pieds cette loi (610); et il semble que nous ne connaissons les commande-

(605) Qui male agit odit lucem. *Joan.*, III, 20.

(606) Nescierunt neque intellexerunt, in tenebris ambulanti. *Ps.* LXXXI, 5.

(607) Quid est quod peccatum? prævaricatio legis divine et inobedientia eorum est mandatorum.

(608) Contempstis imperium Domini Dei vestri,

neque vocem ejus audire voluistis, sed semper fuistis rebelles. (*Deut.*, IX, 25, 24.)

(609) Non insecuta sed rebellione peccamus. *De Prov.*, I, IV.

(610) Legem legimus aut audimus, et legitima calcamus.

ments de Dieu qu'afin de les violer avec plus d'audace (611).

Le péché n'est donc autre chose qu'un éloignement de Dieu, un mépris de sa souveraineté, de ses lois, et de ses commandements : *Vous avez choisi tout ce que je ne voulais point* (612). J'ai voulu, nous dit Dieu, qu'une telle chose fût ainsi, et vous ne l'avez pas voulu; je ne voulais pas que vous fissiez une telle chose, et vous l'avez faite malgré moi. Je vous dis, Ne dérobez point; et vous dites, Je veux dérober. Je vous dis de sanctifier le saint dimanche en le passant en des œuvres de piété, et vous dites que vous n'en voulez rien faire. N'est-ce pas là un mépris injurieux de la souveraineté de Dieu, une insigne révolte de la créature contre son créateur, du néant contre le premier être? L'homme ne peut souffrir d'être assujéti aux lois de Dieu, il veut rendre sa volonté la maîtresse, et secouer toute dépendance : *Vous avez dit : Je ne servirai point* (613). Pécheur révolté, créature rebelle, néant insolent, tu secoues le joug de ton Dieu, et tu ne veux pas lui obéir. Voulez-vous, lui dis-tu, que je garde la chasteté? je n'en ferai rien. Vous me commandez de me réconcilier avec mon ennemi, et moi je veux m'en venger en quelque lieu que je le rencontre. Vous prétendez m'obliger à des jeûnes, à des pénitences, à des mortifications, et je ne veux pas m'y assujettir. Il est vrai que le pécheur ne dit pas ces choses de bouche, mais il les dit des mains et des œuvres, qui sont une espèce de langage secret que Dieu entend beaucoup mieux que s'il était prononcé.

Il semble que le mépris que le pécheur fait de la souveraineté de Dieu ne peut pas aller plus avant : ce n'est pas néanmoins où il s'arrête; il pousse bien plus loin son esprit de révolte. Non-seulement il n'obéit pas à Dieu, mais, ce qui est horrible seulement à penser, il ne veut pas que les autres lui obéissent; il veut être le maître, et que son commandement l'emporte au-dessus de celui de Dieu. Pécheur insolent, quand tu offenses Dieu, tu dis, non pas peut-être de parole, mais, comme j'ai déjà dit, d'œuvre et d'action : J'ai plus d'autorité que Dieu, et je veux qu'on m'obéisse plutôt qu'à lui. Il défend à cet homme de porter un faux témoignage, et moi je veux qu'il en porte un en ma faveur; Dieu le lui défend, et moi je lui commande; il le fera malgré Dieu, et mon commandement l'emportera sur le sien. Il veut que cette fille soit chaste et honnête, et moi je ne veux pas qu'elle le soit; je veux qu'elle me permette des privautés sensuelles; et elle le fera, nonobstant tout ce que Dieu en peut dire et faire pour l'en empêcher. Il lui promet une éternité de bonheur si elle lui est fidèle, et moi je ne lui promets qu'un

présent fort peu considérable, que je ne lui donnerai pas même; et avec cela elle m'obéira plutôt qu'à Dieu. Dieu défend à ce greffier et à ce notaire de faire une fausseté; Dieu le défend, et moi je leur commande d'en faire une en ma faveur; il les menace des supplices éternels, il les exhorte, il les presse, il les conjure et par les prédicateurs et par les confesseurs de n'en rien faire; et tout cela n'empêchera pas qu'ils ne le fassent, et qu'ils exécutent ma volonté plutôt que celle de Dieu.

O Dieu! pouvez-vous entendre ces choses sans horreur, et est-il possible de concevoir rien de semblable? L'ange rebelle disait autrefois qu'il élèverait son trône, et qu'il serait semblable au Très-Haut (614); mais le pécheur dit bien davantage : il ne se contente pas que son trône soit égal à celui de Dieu, que sa volonté soit mise en comparaison avec celle du Souverain; mais il veut avoir le dessus. Un des amis de Job connaissait parfaitement bien cette insolence, quand il a dit qu'elle allait jusqu'à s'élever contre Dieu : *Tetendit adversus Deum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est* (615); il a élevé la main contre Dieu comme pour se mettre au-dessus de lui, il s'est fortifié contre sa puissance, et il a amassé des forces comme pour le combattre. Contre qui avez-vous haussé le bras, vil esclave que vous êtes? Contre qui avez-vous jeté votre bave, petit limaçon? Contre qui avez-vous levé la queue, petit vermisseau? Contre qui avez-vous bourdonné, petit moucheron? Contre la très-haute, très-puissante et très-redoutable majesté du Dieu des armées (616).

Oui, messieurs, le pécheur porte son attentat jusque-là, qu'il dépeuille Dieu, autant qu'il est en lui, de son autorité et de sa souveraineté, qui est son essence même : en sorte que, si Dieu, qui est un être indépendant et infiniment élevé au-dessus de tous les efforts de la créature, pouvait être détruit, le péché le perdrait et l'anéantirait. Il suit de là que le péché a deux propriétés principales, toutes deux maudites et détestables : l'une de faire outrage au Créateur, l'autre d'engager la créature à la damnation éternelle. Dieu peut bien empêcher l'effet de la seconde propriété, mais il ne peut pas empêcher l'effet de la première. Il peut faire que vous ne soyez pas damné pour votre péché, mais il ne peut pas faire qu'il n'en soit offensé. Et c'est ce qui devrait vous toucher vivement; c'est ce qui devrait vous faire mourir de regret quand vous avez offensé Dieu, ou plutôt ce qui devrait vous empêcher de l'offenser. O monstre détestable que le péché! Tout le monde demande justice pour un outrage fait au prince, et le supplice du criminel est en cette rencontre

(611) Et ad hoc tantum preceptorum sacerorum scita cognoscimus, ut gravius post interdicta peccemus.

(612) Quæ nolui elegistis. *Isa.*, LXXV, 12.

(613) Fregisti jugum, et dixisti : Non serviam. *Jerem.*, II, 20.

(614) Exalta o solium meum et similis ero Altissimo. *Isa.*, XIV, 15, 14.

(615) *Job.*, XV, 25.

(616) Cui exprobrasti, contra quem exaltasti vocem tuam et elevasti in cælum oculos tuos? Contra Sanctum Israel. *IV Reg.*, XIX, 22.

un agréable spectacle aux yeux de ses sujets. Qui est-ce donc qui ne criera vengeance pour les attentats et les outrages que le péché fait à l'adorable majesté d'un Dieu, de le vouloir détruire et anéantir, s'il était en son pouvoir; et qui ne fera pas tous ses efforts en lui premièrement, et ensuite dans tous les autres?

Si nous considérons bien ces vérités, auxquelles le monde fait si peu d'attention, nous ne trouverions nullement étrange, mais plutôt très-solide et très-véritable, ce que disait sainte Catherine de Sieme : que si quelqu'un avait la lumière pour connaître l'énormité du péché telle qu'elle est, quand il serait plongé dans un étang de plomb fondu, il ne voudrait pas s'en retirer s'il savait qu'au sortir de là il dût rencontrer un péché. C'est-à-dire, pour parler clairement, que, si vous aviez la lumière des saints et des personnes vertueuses, vous aimeriez mieux demeurer éternellement dans un étang de plomb fondu que de commettre un seul péché mortel. C'est la raison pour quoi l'enfer semblait à cette sainte être trop doux pour punir le péché, et que ses peines n'avaient point de proportion avec la malice de ce monstre, puisque, pour punir un aussi grand mal autant qu'il le mérite, il faudrait non un enfer seul, mais une infinité de nouveaux enfers, de nouveaux démons et d'autres exécuteurs de la justice divine. Mais, si la peine du péché n'est pas infinie dans son activité, elle l'est dans sa durée, puisqu'elle ne finit jamais. Et c'est la véritable raison pour quoi le péché mortel est puni d'une peine éternelle, parce que, quelques choses que le pécheur ait souffertes, quelques supplices qu'il ait endurés, il n'en a jamais tant souffert que son péché mérite. Quelle prodigieuse longueur et quelle effroyable durée d'une action qui semble si courte! D'ici à cent ans, d'ici à mille ans, d'ici à dix mille ans, si vous demandez à une âme damnée : Qu'est-ce qui vous retient ici? C'est mon péché, vous répondra-t-elle. C'est votre péché! et il y a si longtemps qu'il est dans ce feu, n'est-il pas encore consumé? Quand ce serait du fer et de l'acier, il serait fondu mille fois; quand ce serait un corps plus dur que le marbre ou le diamant, il serait calciné, consumé, anéanti depuis si longtemps : et ce péché est aussi entier, malaisant et nuisible qu'au premier jour qu'il fut commis. Il semble qu'on ne peut rien ajouter à l'horreur du péché, et que je n'ai plus rien à dire sur ce sujet; mais vous n'avez entendu que le premier attentat qu'il fait contre la souveraineté de Dieu. Vous allez voir maintenant le coup qu'il porte contre son immensité. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Il attaque son immensité.

Il est vrai, messieurs, que c'est une grande gloire à Dieu d'être répandu en tous

lieux par son immensité, et d'être le seul qui puisse dire ces grandes paroles : *Je remplis le ciel et la terre* (617). Je ne ressemble pas aux rois de la terre, qui ont leur empire borné, ou par les rivages des mers, ou par le cours des rivières, ou par les frontières des provinces, et qui ne peuvent résider que dans une partie de leurs Etats. Je n'ai pas besoin, comme eux, d'employer des yeux étrangers pour suppléer à la faiblesse de ma vue, ou de gouverner mon empire par des lieutenants; mon royaume est étendu partout, je me trouve dans le ciel, sur la terre, et dans les enfers, par mon immensité. Mais, si cette présence de Dieu est si avantageuse à sa gloire, il faut avouer aussi qu'elle rend les offenses qu'on fait contre lui tout autrement injurieuses. J'ai dit dans la première partie que tout péché était une révolte contre la souveraineté de Dieu; mais j'ajoute ici que c'est une espèce de révolte qui renferme un mépris tout particulier, en ce qu'elle se fait en présence de Dieu même, ou plutôt au dedans de lui-même. Si des séditieux et des mutins ne se contentaient pas de se jeter aux extrémités du royaume, dans quelque province frontière, pour se rendre plus hardis par l'absence de leur souverain; mais si leur insolence allait jusque-là que de venir l'outrager jusque dans son Louvre, lui déclarer en sa présence qu'on ne le reconnaît point pour roi, et qu'on en veut mettre un autre en sa place, ce serait sans doute une injure d'une tout autre nature que la première.

C'est néanmoins dans ces malheureuses circonstances qu'on vous offense, ô mon Dieu, à votre vue, en votre présence, à vos yeux : car, encore que l'on cherchât le secret, on ne le saurait trouver; et quelque soin que l'on prenne de se cacher, il est impossible de se dérober à vos yeux, qui pénètrent tout, et qui éclairent les obscurités les plus sombres. Ce n'est pas ainsi que l'on se comporte à l'égard des hommes qui sont de quelque considération : l'on a une secrète difficulté de les offenser en leur présence, on parce qu'il y a une espèce d'impudence dans cette sorte d'affront, ou parce que la vue de quelque excellente dignité imprime naturellement du respect et arrête les fougues les plus emportées. Un soldat envoyé pour tuer Marins, ce grand capitaine romain, ne put exécuter ce cruel dessein quand il fut en présence de ce prince, et il protestait depuis que la majesté de son visage et les rayons qui sortaient de ses yeux avaient arrêté sa main et étouffé la résolution de son crime. Et, pour me servir d'exemples plus saints et plus conformes à la majesté de la chaire, ne lisons-nous pas que David, qui avait de si raisonnables ressentiments de colère contre Saül, le trouvant un jour endormi à son avantage, où il pouvait aisément se venger de lui, n'osa pas néanmoins toucher à ce prince, parce qu'il était l'oint du Seigneur; et, encore qu'il

(617) *Cœlum et terram impleo.*

eût les yeux fermés, sa présence seule arrêta ce coup. C'est de ce sentiment que procédent les précautions des rebelles qui veulent exciter quelque sédition dans un Etat : ils ne vont pas ordinairement exécuter leurs desseins en la présence du roi ni l'attaquer dans son palais ; ils cherchent quelque province éloignée ; ils se jettent aux extrémités du royaume, non-seulement pour y trouver de l'impunité, mais pour se rendre plus hardis par l'absence de leur prince. Que si la présence des rois peut calmer les séditions les plus échauffées et arrêter les desseins de ceux qui conspirent contre l'Etat, ah ! quel empire devrait avoir sur le cœur du Chrétien la présence du Dieu qu'il adore, quand il est question de l'offenser ! Combien est-ce que la majesté de ce souverain devrait être puissante pour calmer les plus séditieux mouvements de nos passions, et nous arracher de la main les armes que nous aurions prises contre lui !

C'est pourtant ce qui n'arrive pas : le pécheur offense Dieu, et il l'offense en sa présence ; il sait bien que Dieu le voit, il sait bien que Dieu le considère, que Dieu est présent à toutes ses actions, même les plus infâmes, et il ne laisse pas de faire en sa présence ce qu'il ne voudrait pas faire en la présence de son valet. Il sait que Dieu l'éclaire dans ses pratiques les plus secrètes ; et ainsi il l'oblige en quelque façon d'être lui-même le témoin des injures qu'il souffre, et, si j'ose parler ainsi, de tenir le flambeau pour éclairer les affronts qu'il lui fait. C'est justement comme si un tyran faisait mourir un fils en la présence de son père, et obligeait ce père désolé d'être lui-même le témoin de la perte qu'il fait, et de voir rejaillir sur ses yeux ce sang si cher et si aimable ; ou comme si l'on contraignait le maître d'une maison de tenir le flambeau pour éclairer un voleur qui voudrait la piller, ou même lui faire un outrage plus énorme. Cela est horrible, me direz-vous ; et qui est-ce qui fait rien de semblable à Dieu ? *Tu es ille vir*, disait Nathan à David ; et je vous dis de même : Ne cherchez pas bien loin les auteurs de ce crime si énorme, c'est vous qui en êtes coupable ; et dites à vous-même, sans faire le procès aux autres : Je suis ce malheureux qui oblige Dieu d'être présent à l'outrage que je lui fais, et de tenir le flambeau pour l'éclairer. O Dieu, quel effroyable excès d'un pécheur ! et peut-on y ajouter quelque chose ?

Oui, messieurs, et quelque chose de très-considérable. C'est que Dieu n'est pas seulement auprès de nous et présent à notre vue comme les autres objets, mais il est au milieu de nous-mêmes, il nous investit, il nous pénètre par l'immensité de son être ; il est dans tous les membres de nos corps, et dans toutes les facultés de nos âmes ; il est au fond de notre intérieur, au centre de notre être, *intimo nostro intimior*, dit

saint Denis. Non, messieurs, je ne vous parle pas ici d'un Dieu qui est sur les ailes des chérubins, qui a mis son tabernacle dans le soleil, ou sur les cieux, ou dans les astres ; je vous parle d'un Dieu qui est présent au dedans de vous, et qui réside au fond de vos cœurs. Quel excès, quelle injure, quel outrage ! et quels termes assez forts peut-on employer pour exprimer la moindre partie de cet attentat ?

Dites donc avec le Prophète-Roi : *Où irai-je pour éviter la présence de Dieu dans mon péché ? Si je monte dans les cieux, il y est ; si je descends dans les enfers, je l'y trouve ; en quelque lieu de la terre que je me cache, elle en est toute remplie* (618). Dites mieux, que vous le trouvez au milieu de vous-même, et qu'il vous est absolument impossible de vous éloigner de lui. Après cela je vous dis avec saint Bernard : Eh bien ! vous êtes résolu de commettre cette impureté ou cette injustice, il n'y a ni honneur, ni conscience, ni pudeur qui vous arrête ; mais prenez un peu de loisir seulement, pour trouver un lieu commode ; cherchez dans cette ville une maison, et dans cette maison une chambre, et dans cette chambre un coin où Dieu ne soit pas présent (619), et, quand vous serez arrivé à ce coin, feuillez de tous côtés, examinez vos tapisseries, vos chaises et vos lits, si Dieu n'y est pas caché. Allez encore plus loin ; et, si vous trouvez cet endroit où Dieu ne soit pas présent, et où ses yeux ne vous voient pas, allez, malheureux, allez commettre vos abominations, puisque Dieu n'est pas dans cette chambre : *Ibi peccabi nescis esse Deum*. Mais, s'il est partout, s'il est dans tous les endroits de ce cabinet, si vos rideaux sont tout pleins de ses yeux, qui vous voient, comment pouvez-vous les commettre ! *Est in medio tui* : Ah ! ce Dieu est non-seulement dans cette chambre, mais au milieu de vous-même par son immensité. Respectez donc la présence de cette adorable majesté, opposez-la à la violence de la tentation, et ne commettez pas une action à sa vue que vous n'oseriez pas commettre à la vue des hommes. C'est le second attentat que le péché fait contre l'immensité de Dieu. Il ne nous reste plus que le troisième, qu'il fait contre sa bonté. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il attaque sa bonté.

Le péché fait à la vérité une grande injure à Dieu quand il attaque sa souveraineté et son immensité, comme nous venons de voir ; mais il faut avouer qu'elle n'est point comparable à celle qu'il lui fait en attaquant sa bonté ; puisque, ce qui est effroyable seulement à penser, non-seulement il offense la bonté de Dieu, mais encore il se sert de cette même bonté pour l'offenser. Il est

(618) *Quo ibo a spiritu tuo, et quo a facie tua fugiam ? si ascendere in cœlum, tu illic es ; si descen-*

dero in infernum, ades. Psal. CXXXVIII, 7, 8.

(619) *Ibi peccabi nescis esse Deum.*

vrai que le pécheur offense Dieu, encore qu'il soit son souverain et qu'il soit partout; mais il ne l'offense pas précisément parce qu'il est son souverain et qu'il est partout; au lieu qu'il offense Dieu, non-seulement qui est bon, mais encore, ce que je ne puis préférer qu'avec horreur, il ne l'offense que parce qu'il est bon. Il n'y a rien de si aisé que de justifier cette détestable proposition: car pourquoy, je vous prie, n'attaquez-vous pas un homme plus puissant que vous, quand même il vous aurait très-grièvement offensé et que vous lui voudriez tout le mal du monde? C'est, dites-vous, que vous n'y trouveriez pas votre compte, et qu'il saurait bien s'en venger. Et vous ne faites pas difficulté d'offenser Dieu, qui ne vous a jamais fait que du bien, parce que vous croyez qu'il vous pardonnera comme il a fait autrefois: car n'est-il pas vrai que, si vous étiez assuré qu'incontinent après avoir commis cette impureté ou ce larcin vous seriez irrémisiblement damné, vous ne le commettriez pas, quelque tentation violente qui vous en pressât, et que la vue présente de ces supplices, qui vous seraient infaillibles, arrêterait votre passion, quelque forte qu'elle fût? Et ainsi ce qui vous porte à faire cette mauvaise action, c'est que Dieu est bon, et que vous espérez qu'il vous la pardonnera comme les autres. Quel raisonnement diabolique! quelle conséquence infernale! Dieu est bon, Dieu est miséricordieux; donc il ne faut pas faire difficulté de l'offenser. C'est comme si vous disiez: voilà un homme de bien qui ne fait tort à personne; donc il faut lui susciter quelque mauvaise affaire. Dieu est bon, donc il lui faut faire le plus grand mal que je pourrai; Dieu me pardonnera aisément, donc il faut l'offenser librement. *Ah!* dit Tertullien, *Dieu nous préserve de cette pensée si déraisonnable, de vouloir prendre occasion d'offenser Dieu parce que nous avons le moyen d'en faire pénitence, et que l'abondance de la miséricorde de Dieu serve de prétexte à la témérité du pécheur* (620). *Que personne, dit le même, ne prenne occasion d'être méchant parce que Dieu est bon, et qu'il ne prenne la hardiesse de l'offenser parce qu'il sait qu'il est assez miséricordieux pour lui pardonner* (621).

C'est néanmoins ce qui est plus ordinairement dans la bouche et encore plus dans la pensée du pécheur: Dieu est bon, Dieu est miséricordieux, et il me pardonnera mes péchés, encore que je continue de les commettre. Dieu est bon, dites-vous, mais vous êtes bien méchant; et certain n'est il faut que Dieu soit bien bon de souffrir si longtemps abusant ainsi de sa bonté. Oui, et s'il n'était pas si bon il ne serait pas tant offensé. Si je n'étais pas du nombre des pécheurs, et si je n'avais très-grand besoin de cette bonté à mon égard, il me semble que

je souhaiterais que Dieu ne fût point si patient ni si miséricordieux, puisque cette patience est cause qu'on l'offense avec plus de hardiesse, dit Tertullien. En effet, la bonté sert à tout le monde, et elle n'est préjudiciable qu'à Dieu seul (622). Si vous avez un bon serviteur, vous en faites état, vous le caressez, vous le payez bien: pourquoy? C'est un bon serviteur. Si vous avez un bon cheval, vous en avez du soin, vous le faites bien panser et bien nourrir: c'est un bon cheval, il mérite des soins. Si vous avez un bon chien, qui garde bien votre maison ou qui chasse bien, vous l'aimez et seriez fâché de le perdre: c'est que c'est un bon chien. Il n'y a que vous, ô mon Dieu, dont on ne fait point d'état parce que vous êtes bon; il n'y a que vous qu'on n'aime point parce que votre bonté vous rend infiniment aimable; il n'y a que vous que l'on offense sans crainte parce que vous rendez le bien pour le mal.

Oui, malheureux, oui, Dieu est bon, Dieu est miséricordieux, et incontinent meilleur et plus miséricordieux que tu ne penses et que tu ne saurais penser; mais apprends en même temps que c'est ce Dieu si bon et si miséricordieux qui a précipité du haut des cieux au plus profond des enfers la troisième partie des anges, ces belles et nobles créatures, pour un seul péché de pensée conçue dans un moment, sans qu'ils aient eu un autre moment pour en faire pénitence; que c'est ce Dieu si bon qui a chassé Adam du paradis terrestre pour avoir mangé d'un fruit contre sa défense; qui l'a condamné à une infinité de maux, et qu'à l'occasion de ce péché, si tôt commis, il y a eu et il y aura tant de ses descendants condamnés aux flammes de l'enfer; que c'est ce Dieu si miséricordieux qui a condamné son propre Fils à mourir sur une croix pour l'expiation des péchés qu'il n'avait pas commis; mais surtout que c'est ce Dieu si bon qui verra pendant toute l'éternité un nombre presque infini de pauvres âmes étendues dans des brasiers ardents, pousser des cris horribles et des hurlements éternels, sans qu'il ait jamais la pensée de les en délivrer, ni qu'il soit touché de la moindre compassion pour elles: afin de l'apprendre, si tu ne le sais pas, que, quand tu dis que Dieu est bon, tu dis vrai, mais tu ne dis pas tout, que tu dois ajouter qu'il est juste; que la mesure de sa bonté est la mesure de sa justice; que, comme il est infiniment bon, de même il est infiniment juste, et que la sévérité de cette justice s'exercera principalement à l'égard de ceux qui auront abusé de sa bonté et qui s'en seront servis pour l'offenser, et qui auront à soutenir et une miséricorde méprisée et une justice irritée. Non, il ne faut pas attribuer à Dieu une miséricorde basse, sans discernement et sans

(620) Absit ut aliquis ita interpretetur quasi sibi via pateat ad delinquendum, quia patet ad penitendum, et redundantia clemencie eius est libidinem aciei humane meretricis.

(621) Nemo idcirco sit malus quia Deus est melior.

(622) Patientia detrahit Deo.

lumière, que l'on ne voudrait pas même attribuer à un homme sage, comme s'il traitait tous les hommes indifféremment, sans distinguer les coupables d'avec les innocents, et ceux qu'il a rendus dignes de ses grâces d'avec ceux qui en sont indignes. C'est se faire une idole, dit saint Bernard, et non se représenter Dieu tel qu'il est et tel qu'il doit être.

O péché, que tu es horrible, et qui est-ce qui pourrait, je ne dis pas exprimer, mais concevoir ton horreur? Ah! messieurs, si nous connaissions le péché, si nous savions ce que c'est, le sang nous glaceraient dans les veines, et les cheveux nous dresseraient à la tête de l'entendre seulement nommer; nous chercherions les solitudes profondes, les grottes et les cavernes du désert, comme les premiers Chrétiens, afin d'être éloignés des grands périls et des occasions du péché, qui sont si fréquentes dans le monde: *J'ai préféré l'état des morts à celui des vivants* (623). Heureux mille fois et un million de fois heureux ceux qui sont hors de ce danger! Eh! quelle épouvantable misère d'être toujours dans le monde en péril à chaque moment d'encourir un aussi grand mal que le péché! Jusques à quand, mon Dieu, vivrai-je dans ce corps mortel, où je suis capable de vous offenser et de me séparer de vous? Quand viendra ce jour, ce bienheureux jour, auquel vous étant inséparablement uni, je n'en serai jamais séparé? Quand serai-je dans ces lieux fortunés où le péché n'a point d'entrée, d'où il est entièrement banni? Qui me donnera, en attendant, la force de poursuivre ce monstre à outrance, non-seulement en moi, mais partout où je le trouverai; de l'exterminer absolument de cette ville et de le reléguer dans son propre lieu, qui est l'enfer?

CONCLUSION.

Disons donc avec le prophète Jérémie, mais disons-le dans une profonde douleur de notre cœur: malheur et mille fois malheur à nous, parce que nous avons offensé Dieu (624)! Hélas! que j'ai été misérable de me laisser ainsi aller au péché; que j'ai été aveugle de ne pas voir le mal que je faisais quand j'ai offensé mon Dieu!

O si les objets qui m'ont servi d'attrait au péché n'eussent jamais été au monde! ô si j'eusse été aveugle, sourd et muet dès ma naissance, afin de ne point voir, entendre et dire les choses qui m'ont été occasion de pécher contre Dieu! Si quelque maladie salutaire m'eût privé de l'usage de mes sens, plutôt que de les employer à commettre le péché!

O si dès ma jeunesse je me fusse retiré du monde et caché dans la solitude de quelque désert, hors des occasions du péché, qui sont si ordinaires dans la fréquentation des

hommes! O que j'eusse été heureux si cela fût arrivé de la sorte! Mais maintenant: *Vae nobis! quia peccavimus*; malheur à moi! et une infinité de fois malheur à moi! parce que j'ai péché; mes yeux, fondez-vous en larmes pour pleurer ce mal, *répandez des torrents de pleurs, et ne les essuyez jamais* (625). En effet, si le mal est le véritable et l'unique objet de la tristesse, si les larmes ne sont faites et ne doivent être employées que pour pleurer le mal, on ne saurait jamais tant pleurer d'avoir commis le péché, qu'il ne le mérite encore infiniment davantage, puisque c'est un mal infini. Quand nous verserions autant de larmes qu'il y a d'eau dans la mer, quand nous en répandrions autant qu'il est tombé de gouttes de pluie depuis la création du monde, nous ne pleurerions jamais tant le péché qu'il mérite d'être pleuré. Malheur donc à nous encore une fois, d'avoir commis le péché (626)! mais mille et mille fois malheur à nous si après l'avoir commis nous ne voulons pas nous en retirer!

N'est-il donc pas enfin temps que l'iniquité soit effacée de nos cœurs, et que le péché prenne fin en nous? N'est-il pas temps de cesser enfin de nous révolter contre la souveraineté de Dieu, de cesser de l'outrager à sa vue et en sa présence, mais surtout de faire une si grande injure à sa bonté (627)? Oui, messieurs, il est temps; il n'y en a que trop que nous sommes esclaves du péché, il n'y en a que trop qu'il exerce un empire tyrannique sur nos âmes; ah! il est enfin temps de secouer son joug et de nous ranger du parti de Dieu. Entrez, messieurs, dans cette salutaire disposition, détestez sincèrement les péchés que vous avez commis jusqu'ici, parce qu'ils déplaisent à Dieu, et prenez de fortes résolutions de n'en jamais commettre: c'est le moyen infaillible de posséder l'éternité bienheureuse. Amen.

SERMON XXVII.

DES MAUX QUE LE PÉCHÉ FAIT A L'ÂME.

Qui faciunt peccatum hostes sunt animæ suæ.
Ceux qui commettent le péché sont ennemis de leur âme. (Job, XII.)

EXORDE.

Oui, messieurs, ceux qui commettent le péché sont les ennemis de leur âme et d'eux-mêmes, et par conséquent les plus grands ennemis qu'ils puissent jamais avoir au monde. Comme il n'y a personne qui puisse concevoir, ainsi que je l'ai dit, l'injure que le péché fait à Dieu, de même il n'y a personne qui puisse comprendre le mal que cet ennemi de la nature fait à notre âme. Non, messieurs, Dieu, tout Dieu qu'il est, et c'est beaucoup dire, ne nous saurait jamais tant faire de mal qu'un seul péché mortel nous en cause. Faites un dénombre-

(623) *Laudavi magis mortuos quam viventes. Eccle., IV, 2.*

(624) *Vae nobis! quia peccavimus. Thren., V, 16.*

(625) *Dædue quasi torrentem lacrymas tuas, non*

taceat pupilla oculi tui. Thren., II, 18.

(626) *Vae nobis, quia peccavimus.*

(627) *Tempus est ut celeriter in quitas, et finem accipiat peccatum. Dan., IX, 24.*

ment de tous les supplices et de toutes les tortures que Dieu peut faire souffrir à un homme, elles ne vous sauraient tant nuire que le moindre péché : elles ne sont, quand elles seraient même toutes unies ensemble, qu'un mal passager et un motif de pitié ; au lieu que le péché mortel est un mal éternel de coulepe, et un sujet de la haine d'un Dieu, qui est le plus grand de tous les malheurs. Un homme avec toutes les peines qu'on peut s'imaginer sera, si vous voulez, misérable, mais il ne sera pas méchant ; et sonillé d'un seul péché mortel, quand même il posséderait toutes les richesses et jouirait de toutes les délices du monde, on le peut appeler véritablement méchant, et par conséquent malheureux. Ce n'est pas un grand mal d'être puni, mais c'est un très-grand mal de le mériter (628). N'ai-je donc pas eu raison de dire, ou plutôt le Saint-Esprit n'a-t-il pas dit avec beaucoup de sujet, que ceux qui commettent le péché sont les ennemis de leurs âmes, parce qu'ils leur font le plus grand mal dont elles soient capables. C'est pourquoi l'Évangile, voulant nous faire connaître les maux que nous cause le péché, le dépeint sous diverses figures. Saint Jean nous le représente sous l'idée de Lazare mort, enseveli et couché dans le tombeau. En effet, le péché n'est pas plus tôt commis, qu'il rend l'âme d'une aussi mauvaise odeur devant Dieu que le corps de ce mort pourri et corrompu dans le tombeau en rendait une mauvaise devant les hommes. Saint Luc le fait connaître par les embûches d'un larron qui, après nous avoir dépouillés des ornements de la vertu, après avoir porté à notre corps mille coups mortels, nous laisse sans force et sans secours, comme ce pauvre passant qui fut surpris sur le chemin de Jéricho. Dans un autre endroit il nous le propose comme une tige qui couvre les yeux de l'âme et qui l'aveugle jusqu'à lui faire perdre les lumières du ciel, à la précipiter de ténèbres en ténèbres. Une autre fois le Fils de Dieu nous fait voir, dans la personne de l'enfant prodigue, les terribles extrémités où le péché nous réduit ; comme sont l'opprobre d'une nudité honteuse, la servitude la plus dure, la misère d'une faim insupportable, à laquelle on refuse même la nourriture des porceaux. Enfin saint Matthieu nous en fait voir le désespoir dans la personne d'un débiteur qui, pour être tombé par son mauvais ménage dans une extrême pauvreté, et ne pouvant payer ce qu'il doit, est mis entre les mains du bourreau et enfermé dans l'obscurité d'un cachot. Que peut-on dire après cela qui nous puisse faire mieux concevoir les malheurs et les pertes que nous causent le péché ? Nous n'avons rien de plus cher que la vie, il nous donne la mort ; nous estimons la santé, il nous couvre de blessures ; nous aimons la liberté, il nous réduit en servitude ; la lu-

mière nous est agréable, il en prive nos yeux, et nous cause un aveuglement déplorable : faut-il d'autres preuves après celles-là pour nous convaincre que le péché est le plus cruel persécuteur que nous ayons, que celui qui le commet est le véritable ennemi de son âme (629) ? Je passerai les bornes d'un juste discours si je m'arrêtais à tous les maux qu'il fait à notre âme : c'est pourquoi, pour y garder quelque mesure, je me bornerai à la figure que saint Luc nous donne de ce monstre lorsqu'il le compare à un voleur qui enlève tout et ne laisse rien ; je tâcherai de faire voir que le péché, comme un larron insatiable, dépoille l'âme de tout ce qu'elle a, savoir de ses biens, de sa beauté et de sa vie. Invoquons auparavant, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon

- I^{er} Point. Le péché dépoille l'âme de ses biens. — L'apêche d'en acquérir de nouveaux. — Conclusion du I^{er} Point.
 II^e Point. Le péché dépoille l'âme de sa beauté.
 III^e Point. Le péché dépoille l'âme de sa vie. — On fait beaucoup de choses pour conserver la vie du corps. — On est plus touché de la mort d'un corps que de celle d'une âme. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Le péché dépoille l'âme de ses biens.

Il y a trois grands ouvriers dans le monde : Dieu, la nature et le péché. Dieu, qui de rien a fait toutes choses, et qui a tiré tant de belles créatures du sein stérile du néant. La nature, qui de peu fait beaucoup, d'une goutte de plâtes ou de rosée une belle fleur, d'un petit épin un bel arbre ; et le péché, qui dépoille de tous les biens, et qui réduit à rien la grâce et toutes les richesses spirituelles (630). Voilà, messieurs, un étrange dégât que le péché fait dans une âme, qu'il dépoille entièrement de tous ses biens et de toutes ses richesses spirituelles. Une âme qui est dans la grâce de Dieu possède des trésors et des richesses infinies : elle a la grâce, la charité, les dons du Saint-Esprit, la participation à toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Église, et la possession de Dieu même, qui sont des richesses surnaturelles, célestes et divines, et d'une si grande valeur, que la plus petite action de vertu qu'elle fait mérite les récompenses infinies du ciel et une gloire qui ne finira jamais. Chose étrange, mais véritable, un seul péché mortel lui fait perdre tous ces trésors inestimables, tous ses mérites, tous les fruits de ses travaux et de ses bonnes œuvres. De sorte que, si pendant toute sa vie elle avait pratiqué des vertus et plus hautes et plus héroïques, et en plus grand nombre qu'aucun saint qui ait jamais été ; et si à chaque moment de sa vie elle avait fait de nouvelles augmentations de grâces et de mérites, sans compter tous les profits

(628) Non est malum puniri, sed esse pœni dignum.

(629) Qui faciunt peccatum hostes sunt animæ

suar.

(630) Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens. Ps. LVI, 8.

qu'elle tirait jour et nuit, sans aucun travail, de toutes les oraisons, sacrifices et saintes actions qui se pratiquent dans la communion des saints et dans la communauté des fidèles, un seul péché mortel enlèverait tout cela sans qu'il en restât rien du tout. *Si le juste*, dit le prophète Ezéchiel, *se détourne de sa justice, et s'il commet l'iniquité et toutes les abominations que l'impie commet d'ordinaire, vivra-t-il alors ? Toutes les œuvres de justice qu'il avait faites seront oubliées, et il mourra dans la perfidie où il est tombé et dans le péché qu'il a commis* (631).

Eussiez-vous parlé le langage de tous les hommes et des anges mêmes; eussiez-vous eu toutes les sciences et toutes les connaissances, en sorte que tous les mystères et tous les secrets divins vous eussent été découverts; votre foi eût-elle été si grande, que d'une seule parole vous eussiez transporté les montagnes d'un lieu à un autre; eussiez-vous vendu tous vos biens pour les distribuer aux pauvres, bâti autant d'églises qu'il y en a dans le monde, converti tous les infidèles, fait tous les miracles des apôtres, et souffert pour Jésus-Christ tous les tourments des martyrs, et autant aimé Dieu qu'a fait la très-sainte Vierge: toutes ces excellences, toutes ces grâces, et toutes ces actions si héroïques de piété, sont éteintes par un péché mortel; et vous n'êtes plus qu'un ennemi de Dieu, déshérité du paradis, et condamné aux enfers, si Dieu ne vous fait la miséricorde de vous en relever. O Dieu! est-il bien possible, et y avez-vous jamais bien pensé, qu'il faille qu'un homme aussi saint qu'un saint Paul, aussi rempli de sagesse que le plus relevé de tous les saints qui puisse être, perde en un instant par un seul péché mortel une telle sainteté, l'amour de son Dieu, et tous les mérites d'une vie si sainte et si austère? Tout votre bonheur, toute votre gloire, tout votre trésor vous est enlevé, parce que votre âme, qui est la véritable arche du Dieu vivant, a été prise par le démon, qui s'en est emparé par le péché mortel (632).

Il n'appartient qu'à un prophète Abdias de nous bien dépeindre ce malheur, en nous représentant le péché pire qu'un voleur. Les voleurs bien l'or et l'argent, les pierreries et ce qu'ils peuvent trouver de plus riche; mais encore n'emportent-ils pas tout: ils laissent du moins les poutres, les tables et les meubles les plus grossiers; mais un péché mortel ravit tous les mérites, petits et grands, sans en laisser aucun. Les vendangeurs, continue le même, ne sont pas si exacts qu'on ne trouve toujours quelque raisin après eux; mais le péché mortel emporte et ne laisse pas le moindre mérite dans l'âme où il entre (633).

Le prophète Ezéchiel, que j'ai tantôt cité,

(631) Si avertit se justus a justitia sua et fecerit iniquitatem non quid vivet? Omnes justitie ejus quas fecerat non recordabuntur. In pravaricatione qua pravaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, morietur. *Ezech.* XVIII, 24.

se sert d'une autre similitude. Il compare une âme qui, ayant été longtemps vertueuse, tombe dans le péché, à un vaisseau bien équipé, chargé de précieuses marchandises, qui a fait fort heureusement une partie de son chemin, jusqu'à ce qu'un vent impétueux, s'élevant au milieu de la mer, le fait couler à fond ou briser contre un rocher. Ceux qui étaient dedans se noient sans ressource; les riches marchandises sont perdues; la peine qu'on a prise à le faire équiper est inutile. Il y a dix ou douze ans que cette personne fréquente les sacrements avec piété, fait tous les jours plusieurs prières, donne souvent des aumônes, et pratique toutes les bonnes œuvres qu'elle peut selon sa condition. Quel amas de vertus, quel trésor de grâces, quel magasin de richesses spirituelles elle a acquis! Si elle consent à un péché mortel, elle fait naufrage de tous ses biens, de tous ses trésors, sans qu'il en échappe rien. Y eut-il jamais tempête sur mer qui ait causé une si grande perte?

L'histoire rapporte d'un capitaine romain qui, après avoir rendu de très-grands services à la république, fut accusé d'un crime capital, qu'il rapporta au milieu du sénat les couronnes qu'il avait remportées par sa générosité, il découvrit son sein, tout chargé de glorieuses cicatrices, qui étaient autant de témoignages de sa valeur, et dit en montrant toutes ces choses qu'il était bien étrange que tant de services considérables et tant d'actions généreuses fussent effacées par un seul crime (634). Quand vous auriez été malade l'espace de trente-huit ans, et enduré avec grande patience l'ennemi et les rigueurs de la maladie, comme sainte Liduvine; quand vous auriez souffert le martyre pendant vingt-huit ans, comme saint Clément d'Ancyre; quand vous auriez fait pénitence sur une colonne exposée aux injures du temps, comme saint Siméon Stylite: enfin, quand vous auriez pratiqué toutes les vertus et toutes les bonnes œuvres imaginables, si vous commettez un péché mortel, un seul péché mortel vous fait perdre tous ces avantages.

Voilà certainement un étrange ravage que le péché fait dans l'âme; mais il n'est pas seul, et ce n'est pas ici qu'il borne sa malignité; il ne lui suffit pas d'avoir dépouillé l'âme de tous ses mérites passés, mais outre cela il l'empêche d'en acquérir de nouveaux, et tant que ce cruel ennemi est dans une âme elle ne peut s'enrichir ni acquérir aucun mérite devant Dieu. Il faut vous expliquer clairement cette doctrine, car elle est importante et bien fondée dans la théologie. Vous devez donc considérer les bonnes œuvres ou comme morales, ou comme salutaires: celles-là sont moralement bonnes lesquelles ont un objet honnête, une fin

(632) Translata est gloria de Israel, quia capti estis arca Dei. *I Reg.*, XII.

(633) Si videntur ores introissent ad te, nunquid saltem racionum reliquissent tibi? *Abd.*, V, 5.

(634) Uno errato tot decora aboleri.

louable, et de bonnes circonstances, quoique celui qui les fait puisse n'être pas dans la grâce de Dieu. Celles-ci sont jugées salutairement bonnes qui sont méritoires du ciel, en tant qu'outre la rectitude de l'objet, de la fin et de toutes les circonstances d'une bonne œuvre, elles ont la grâce pour principe, et sont faites par un ami de Dieu. Il suit de cette théologie que, quand un homme qui est en péché mortel donnerait tout son bien aux pauvres, quand il souffrirait les supplices les plus horribles pour la défense, par exemple, de la chasteté; quelques autres vertus morales qu'il pratique, et quelque relevées qu'elles puissent être, jamais le paradis ne sera ni dû ni donné à aucune de ces vertus; elles sont toutes infructueuses pour la gloire éternelle, laquelle répond aux mérites, et ceux-ci présupposent de nécessité la grâce, que le péché mortel a chassée.

Pour donner plus de jour à cette vérité, faisons de nos suppositions ordinaires. Donnez-moi un homme qui depuis un an est tombé dans un péché mortel; il n'a commis que celui-là, et il n'en a point eu de contrition, ni fait de confession telle qu'il fallait pour effacer ce péché. Pendant tout ce temps-là il a fait quantité d'aumônes, de jeûnes, d'austérités. L'année a trois cent soixante et cinq jours, le jour à douze heures, et la nuit autant; chaque heure a soixante minutes: je veux qu'à toutes les minutes il ait fait une bonne œuvre. Je dis, et tous ceux qui ont les premières teintures de la théologie diront avec moi, que toutes ces bonnes œuvres qu'il a faites en toute cette année qu'il est demeuré dans son péché mortel ne seront jamais récompensées de la vie éternelle. En voici la raison en peu de mots: c'est que toutes ces œuvres faites en état de péché mortel n'ont point la grâce, qui est le principe de la vie, le principe du mérite, et la semence de la vie éternelle; elles ne peuvent par conséquent ni mériter ni avoir le paradis pour récompense.

Ce n'est pas néanmoins, et je vous prie de le bien remarquer, que les pécheurs doivent inférer de cette doctrine qu'ils ne se doivent pas mettre en peine de faire de bonnes œuvres, sous prétexte qu'elles leur sont inutiles pour le ciel: parce que, outre que dans l'omission de celles qui sont d'obligation il y aurait un nouveau péché mortel, c'est que la pratique de ces bonnes actions forme en eux de nouvelles habitudes de faire le bien; et, si Dieu ne les peut pas récompenser d'une éternité de bonheur, il ne laisse pas d'y attacher quelques faveurs temporelles. Et c'est la raison que saint Augustin apporte pourquoy Dieu donna une si grande étendue à l'empire romain. Les pécheurs ne doivent pas pour cela arrêter le cours de ces bonnes œuvres qu'ils peuvent

faire, parce qu'elles pourront arrêter la colère de Dieu près de tomber sur leur tête, et détourner plusieurs accidents funestes qui leur arriveront, ou bien enfin parce qu'elles invitent la miséricorde de Dieu à donner à celui qui est en péché de bons désirs et de bons mouvements pour se convertir de ses péchés. Mais je reviens toujours à ce point, que le péché mortel ravage en nos âmes tout ce qu'il y trouve, la grâce et toutes les habitudes infuses; et encore outre cela toutes les bonnes œuvres faites en cet état sont un pur néant, au moins en ce qui regarde le salut éternel.

CONCLUSION DU PREMIER POINT.

Hé bien! messieurs, le confesserez-vous pour le moins maintenant, que le péché est l'ennemi déclaré de votre âme, puisqu'il lui enlève tous ses biens; et ne direz-vous pas avec Jérémie: Hélas! je connais bien à présent ma misère et ma pauvreté (635)? Vous dites peut-être que vous êtes riches en bonnes œuvres, que vos bonnes actions passées vous mettent à l'abri de la nécessité, et que vous n'avez besoin de rien (636). Et vous ne voyez pas l'extrémité de votre indigence, que vous êtes pauvres, tout nus, et que le péché vous a dépouillés de tout sans vous laisser la moindre chose (637). Vous serez bien étonnés à l'article de la mort, lorsque, croyant trouver vos mains remplies de bonnes actions pour les offrir à Dieu, vous les trouverez toutes vides. Ces riches qui se croyaient chargés de bien n'ont rien trouvé en leurs mains depuis trente ou quarante ans (638). Combien de messes entendues, combien d'aumônes faites, quel grand nombre d'autres bonnes œuvres accomplies! et cependant à cause de l'état du péché mortel dans lequel vous les avez faites, tout cela est perdu et il n'en reste rien.

Que prétendez-vous donc faire quand vous commettez un péché mortel? Voulez-vous jeter en une fois dans la mer toutes les richesses que vous avez apportées de si loin? Voulez-vous d'un seul trait de plume effacer tout ce que vous avez d'écrit dans le livre de vie? Voulez-vous dans un seul pas défaire tout le chemin que vous avez fait? Voulez-vous perdre enfin tout d'un coup ce que vous avez gagné dans un si long temps et avec tant de peine? Ah! péché, que tu es cruel et adroit! que tu enlèves de biens sans qu'on s'en aperçoive, et que tu caches, adroitement le mal que tu fais! Tu entres partout hardiment, sans qu'on te classe; tu décharges de grands coups sans qu'on se mette en peine ni de se venger, ni de te poursuivre; tu enlèves tout ce que tu trouves, sans qu'on se soucie de courir après toi pour te l'ôter. L'eussiez-vous eru, messieurs, que le péché eût été un voleur si insatiable que de tout ôter? Mais ce n'est pas

(635) Ego vir videns paupertatem meam. *Thren.*, III, 1.

(636) Dicis quod dives sum et locupletatus, et nullius ego. *Apoc.*, III, 17.

(637) Et necis quia tu es miser, et mi e abilis, et pauper, et cæcus, et nudus.

(638) Nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis. *Psal.* VII.

tout : non-seulement il dépouille l'âme de tous ses biens, il la dépouille encore de sa beauté. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Le péché dépouille l'âme de sa beauté.

Si le péché, ce cruel ennemi de l'âme, lui enlève tous les biens qu'elle possédait, il lui ôte encore tout son éclat et toute sa beauté. Il est certain, messieurs, et nous le verrions si nous regardions les choses avec d'autres yeux que ceux du corps, qu'une âme juste, qui est ornée de la grâce habituelle, des vertus infuses, des dons du Saint-Esprit, de la présence spéciale de Dieu et de mille autres excellences, est douée d'une si grande, si exquise et si admirable beauté, qu'elle ravit les yeux de Dieu et des anges; et toutes les beautés corporelles que nous admirons sur la terre ne sont que laideur et difformité, en comparaison de cette beauté spirituelle de l'âme. Saint Chrysostome expliquant ces paroles de saint Paul : *Vous tous qui avez été baptisés par Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ* (639), dit qu'un vêtement a deux effets, savoir, de défendre de l'injure du temps et de servir d'ornement. De même la grâce sanctifiante dont le chrétien est revêtu au baptême et ailleurs est non-seulement pour le défendre des injures de ses ennemis, pour lui servir de bouclier contre les attaques du diable, du monde et de la chair, qui ne laissent guère en repos, mais encore pour servir d'ornement à son âme. La grâce sanctifiante n'est donc pas seulement le trésor de l'âme, elle en est encore la perfection, le lustre et la beauté; et l'âme, embellie de cet ornement, a tant d'agrémens et de charmes, qu'elle ravit les yeux de son divin Epoux, qui lui dit dans les cantiques : *Que vous êtes belle, ma bien-aimée, que vous êtes belle* (640) | Le brillant des diamans et des autres pierres, l'émail des prairies et des parterres, tout l'éclat du soleil, de la lune et des étoiles, ni aucune autre beauté, quelque rare et excellente qu'elle soit, ne doit être comparée à celle-ci. Et cependant au même instant que le péché mortel touche l'âme, il lui ôte toute cette beauté; il la défigure entièrement, il la couvre toute d'ordure et de saleté; et de belle et d'agréable qu'elle était aux yeux de Dieu il la rend horrible et abominable devant lui.

Un des amis de Job, parlant de celui qui offense Dieu, disait que la première mort ou, pour ainsi parler, la mort qui est l'âme (641), lui enlève toute sa beauté. Comme il y a deux vies dans ce monde, la vie de l'âme et la vie du corps, aussi

l'Écriture reconnaît deux sortes de morts, l'une spirituelle et l'autre corporelle : l'année de ces deux morts c'est la spirituelle; car l'âme d'Adam mourut par le péché avant que son corps fût condamné à la mort; et cette première mort, c'est-à-dire le péché, détruit entièrement la beauté de l'âme.

Le prophète Jérémie admirant la beauté des âmes qui sont en état de grâce, qu'il appelle Nazaréens, dit *qu'ils étaient plus blancs que la neige, plus polis que le lait, plus vermeils que l'ivoire ancien, plus beaux que les saphirs* (642). Mais, considérant ensuite ceux qui ont perdu ce beau lustre par un péché mortel, il déplore leur malheur avec abondance de larmes : *Leur visage est maintenant plus noir que les charbons, leur peau est attachée à leurs os, ils sont secs comme du bois et si défigurés qu'on a peine à les reconnaître* (643).

Le prophète Ezéchiel, décrivant sous la gloire du roi de Tyr celle de Lucifer, comme l'expliquent communément les saints Pères, dit qu'il était doué de la plénitude de toutes les perfections dont une simple créature peut être capable, enrichi des plus précieux trésors de la nature (644), rehaussé des plus rares avantages de la grâce, éminent en puissance, en science, et en toutes les plus belles qualités qui peuvent relever un esprit créé, les prémices des œuvres de la création, le chef-d'œuvre du Ciel, le miroir de la pureté, l'image la plus expresse de la Divinité. Sa couronne était toute de pierres : en un mot, c'était la première de toutes les beautés créées, et comme le plus grand chef-d'œuvre des mains de Dieu; jusqu'à ce que ce malheureux donnât entrée au péché, qui l'a dépouillé de tous ses ornemens et de tous ses avantages, et l'a rendu si laid et si affreux, que, si nous en pouvions voir l'horrible et l'épouvantable figure, nous en perdriens infailliblement la vie (645).

Le démon veut faire aux hommes ce qui est arrivé à lui-même : comme de la plus belle créature qui fût au monde il est devenu par le péché la plus laide et la plus difforme, il fait tout ce qu'il peut pour produire le même effet dans l'âme de l'homme. Aussitôt qu'il en est devenu le maître par le péché, il en efface autant qu'il peut l'image de Dieu, qui fait toute sa beauté et tout son ornement, et y met la sienne en la place, qui la rend horrible et affreuse. Il se comporte en cette affaire comme ceux qui achètent un hôtel, et qui mettent leurs armes à la place de celles qu'ils y trouvent. Le cœur du pécheur est l'image du démon (646), dit Guillaume de Paris, puisqu'il en exprime fidèlement tous les traits; elle est comme marquée à son coin, et c'est par cette expression de la

res. *Thren.*, IV, 7.

(645) *Denigrata est super carbones facies eorum, et non sunt cogniti in plateis, a thæsit cutis eorum ossibus; arid' et facta est quasi lignum.*

(644) *Signaculum similitudinis, plenus sapientia, et perfectus decore. Ezech.*, XXVIII, 12.

(645) *Donec inventa est iniquitas in te.*

(646) *Cor peccatoris imago diaboli est.*

(639) *Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induisti. Gal.*, III, 27.

(640) *Quam pulchra es, amica mea, quam pulchra es! Cant.*, IV, 1.

(641) *Devoret pulchritudinem ejus primogenita mors. Job.*, XVIII, 13.

(642) *Nazaræi ejus candidiores nive, nitidiores lacte, rubicund' ores thore antiquo, saphiro pulchrior-*

laideur du démon qu'on la peut facilement reconnaître, dit le même (647).

Hélas! comment ce bel or a-t-il perdu son lustre? Comment cette vive couleur s'est-elle effacée (648)? Comment cette belle âme a-t-elle perdu tout son éclat? La fille de Sion, cette âme qui était la fille de Dieu, a perdu toute sa beauté et tout son ornement (649); elle est devenue hideuse, laide et défigurée, et horrible à voir; cette belle âme dans laquelle Dieu se plaisait d'habiter n'est plus que la retraite infâme des esprits immondes. Dieu ne la peut plus souffrir. Hélas! qui pourrait assez déplorer ce malheur (650)? qui pourrait assez haïr ce monstre qui en est l'auteur et qui cause un si grand renversement dans une âme? et qui pourrait assez le plaindre de sa cruauté? Mais réservons nos plaintes pour le troisième mal qu'il cause à l'âme, qui est bien plus funeste que les deux précédents, puisqu'après l'avoir dépouillée de ses biens et de sa beauté, il la dépouille encore de sa vie. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Le péché dépouille l'âme de sa vie.

Vous avez peut-être été surpris de cette proposition, que le péché ôte la vie à l'âme, et qu'il tue celle qui, étant une substance purement spirituelle, n'est point sujette à la mort; mais, quand vous saurez ce que c'est que la vie et la mort de l'âme, vous demeurerez d'accord avec moi que le péché mortel la tue très-réellement et très-véritablement, puisque le péché ne s'appelle mortel que parce qu'il donne la mort à la mort.

C'est donc dans la possession de Dieu que consiste la vie de l'âme, et c'est son absence qui en est la mort. Comme la vie et la mort du corps consistent en l'union ou en la séparation de son âme, en sorte que le corps est vivant lorsqu'il est uni à l'âme, qui est sa vie, et il est mort quand il en est séparé, de même la vie de l'âme n'est autre chose que l'union de l'âme avec Dieu par le lien de la grâce; et sa mort c'est la division d'avec Dieu par la rupture de ce lien. L'âme, dit saint Augustin, n'est pas plus la vie du corps que Dieu est la vie de l'âme; et comme le corps meurt quand il est séparé de l'âme, de même la pauvre âme est morte quand elle perd son Dieu; la perte de Dieu c'est la mort de l'âme comme la séparation de l'âme est la mort du corps (651). Quand le péché, dit l'apôtre saint Jacques, n'est encore que commencé, quand il n'est que dans la sug-

gestion ou la délectation involontaire, ce n'est qu'une légère atteinte qu'il donne à l'âme; mais quand il est entièrement accompli, il donne le coup de la mort (652).

Il suit donc de ce que je viens de dire, qu'encore que les pécheurs semblent être pleins de vie, ils sont véritablement morts: il est vrai qu'ils sont vivants selon le corps, mais, parce que l'âme est la principale et la plus noble partie des deux qui les composent, et celle qui les fait hommes, on doit nécessairement inférer qu'ils sont morts. Le père de l'enfant prodigue était bien persuadé de cette vérité, lorsque parlant à son fils aîné il lui dit: Votre frère, qui est ici présent, était mort, et il est ressuscité (653). Il dit que son fils était mort lorsqu'il jouait, qu'il faisait bonne chère, et qu'il passait les jours et les nuits à se divertir. Comment cela peut-il être vrai? Ce n'est pas du corps qu'il l'entend, mais de l'âme, à qui tant de débauches et de péchés avaient ôté la vie. Tout de même l'ange en l'Apocalypse dit à un pécheur: Je sais quelles sont vos œuvres; vous avez la réputation d'être vivant, mais vous êtes mort (654). Messieurs, mesdames, on dirait à vous voir que vous êtes vivants; car vous parlez, vous écoutez, vous buvez, vous mangez, et néanmoins vous êtes morts. Vous jouez, vous riez, vous vous divertissez, vous faites bonne chère; il semble à vous voir que vous êtes en bonne santé et pleins de vie, et néanmoins il y en a peut-être plusieurs de ceux qui m'entendent qui ont la mort au fond de leurs entrailles, au dedans d'eux-mêmes, qui les mine et qui les consume; et, comme la foudre fond quelquefois l'épée sans offenser le fourreau, et brise les os sans entamer la chair, de même le péché tue intérieurement l'âme sans blesser extérieurement le corps. O si vous aviez les yeux de l'esprit assez ouverts pour voir ce qui se passe dans un homme qui a commis un péché mortel, vous verriez clairement qu'il n'a plus de vie, et qu'il est mort. Parce que, dit saint Augustin, vous voyez qu'il remue les pieds et qu'il marche, qu'il touche avec ses mains, qu'il voit de ses yeux, qu'il entend de ses oreilles, et qu'il a l'usage libre de ses autres membres, vous pensez qu'il est vivant (655). Il est vrai qu'il est vivant, mais il n'y a que son corps; car l'âme et ce qui est de meilleur en lui est assurément mort: la maison est vivante, mais le maître est décédé (656).

Ce même Père expliquant ensuite que, comme le corps vit par la présence de l'âme, de même l'âme vit par la présence de Dieu,

(647) Diabolica turpitudinis imagine sigillata.

(648) Quomodo ob-eratum est aurum, mutatus est color optimas? *Thren.*, IV, 1.

(649) Egressus est a liha Sion omnis decor ejus.

(650) *Ibid.*

(651) Sicut anima est vita corporis, sic anima vita est Deus. Sicut expirat corpus cum animam emittit, ita expirat anima cum Deum amittit. Deus amissus mors anime, anima eni sua mors corporis.

(652) Peccatum cum consummatum fuerit gene-

rai moriem. I, 15.

(653) Frater tuus hic mortuus erat, et revixit. *Luc.* XV, 2.

(654) Scio opera tua; nomen habes quod vivas, et mortuus es. *Apoc.*, III, 1.

(655) Quia pedibus ambulat, quia manibus contracta, quia oculus videt et audit auribus, officiis ceteris membrorum satis vultur, viventem putas.

(656) Vivit, sed corpus ejus; mortua est anima ejus; melius est quod melius est ejus: vivit habitaculum, mortuus est habitator.

il ajoute : Le corps meurt quand l'âme se retire; l'âme meurt donc si Dieu s'en sépare. L'âme se retire du corps quand le corps est blessé d'un coup d'épée, et vous pensez que Dieu ne se retire pas d'une âme quand elle est frappée du glaive du péché (657) ! L'homme a fait un parjure, il a chassé de lui-même l'Esprit-Saint, qui donnait la vie à son âme (658). Cet homme est mort, et vous ne le savez pas; il est mort, et vous ne l'apercevez pas (659). Ah! vous voyez bien quand un corps est séparé de son âme, et vous ne pouvez voir quand une âme est séparée de son Dieu (660). Les mêmes choses arrivent à une âme morte qu'à un corps mort, dit saint Pierre Chysologue. Le corps devient de mauvaise odeur lorsqu'il est séparé de son âme; l'âme séparée de son Dieu est de très-mauvaise odeur. Le corps se corrompt, l'âme de même; le corps engendre des vers, l'âme produit des vers et des remords de conscience (661).

S'il est donc vrai que le péché, qui est la séparation de Dieu, est la mort de l'âme comme la séparation de l'âme est la mort du corps, ne devrait-on pas avoir plus d'horreur de cette première mort que de la seconde, et travailler avec plus de soin à conserver la vie de son âme que la vie de son corps? Mais, hélas! il n'en va pas de la sorte, puisqu'on ne fait rien ou si peu de chose pour la vie de l'âme, et qu'on fait et qu'on souffre tant pour prolonger la vie du corps. On entreprend de longs voyages, on avale des médecines amères, on fait des diètes fâcheuses, on garde la chambre sans voir personne, on se laisse brûler et couper les membres, et il n'y a rien de si difficile à quoi l'on ne se soumette pour arrêter l'âme dans le corps et pour échapper la mort. Que si l'on fait et si l'on endure tant de choses pour éviter la mort du corps, quoiqu'on ne la puisse pas éviter absolument, puisqu'elle est tôt ou tard inévitable, mais seulement pour la reculer de quelque temps, quelle affection devons-nous avoir et quelle peine devons-nous prendre pour conserver la vie de l'âme, infiniment plus précieuse, que nous ne pouvons perdre sans perdre Dieu, et par conséquent pour éviter le péché, qui est la cause unique de cette mort funeste ! Les hommes, dit saint Augustin, qui doivent mourir de la mort du corps, prennent tant de peine afin de ne pas mourir; et ceux qui doivent vivre éternellement de la vie de l'âme ne prennent pas la peine d'éviter le

péché, qui est sa mort (662). Et lorsque ce premier prend de la peine pour ne point mourir, il travaille inutilement; car il ne fait rien autre chose que de différer la mort le plus qu'il peut, mais il n'est pas en son pouvoir de l'échapper; mais s'il veut ne point pécher, il n'aura point de peine, et il vivra éternellement (663). Oh! si nous pouvions réveiller ces hommes endormis et nous réveiller avec eux, afin d'aimer avec autant d'ardeur une vie stable et permanente que nous voyons qu'ils aiment une vie passagère (664) !

Que ne font point les hommes, quand ils sont en danger, pour éviter la mort? continue le même saint. Plusieurs, voyant l'épée qui pendait sur leurs têtes, ont donné pour ne pas mourir tout ce qu'ils s'étaient réservé pour vivre. Qui est-ce qui n'a pas découvert son trésor pour n'être pas tué, et peut-être même l'a-t-il été après l'avoir découvert? Qui est-ce qui, afin de vivre, n'a pas consenti de perdre les choses par lesquelles il vivait, choisissant plutôt une vie pauvre et réduite à la mendicité qu'une mort précipitée? A qui a-t-on commandé de se mettre sur mer pour éviter la mort qu'il ne l'ait fait incontinent (665)? Qui a jamais été paresseux de travailler lorsqu'il a fallu le faire pour ne pas mourir? Dieu ne nous commande que des choses fort légères et fort faciles, afin de vivre pour toujours, et nous les négligeons (666). O aveuglement qui mériterait d'être pleuré avec des larmes de sang !

N'est-il pas vrai que vous êtes bien plus touchés de la mort d'un corps que de la mort d'une âme? Si vous voyiez tomber à vos côtés un homme blessé à mort, vous seriez aussitôt saisis d'horreur : et vous voyez si souvent des âmes blessées mortellement par le péché sans que cela vous inquiète. Si la peste ou les soldats avaient fait mourir la moitié de vos bourgeois, le reste serait dans la crainte et dans l'épouvante. Le péché a mis cruellement à mort peut-être plus de la moitié des âmes de cette ville, et vous ne vous en souciez pas. Si on venait vous dire, dit saint Augustin, que votre fils aîné a été tué, quels cris ou plutôt quels hurlements ne jeteriez-vous pas! quelles plaintes et quels sanglots ne tireriez-vous pas du fond de votre cœur! Mais si on vous disait que son âme est morte par un péché mortel qu'il a commis, vous ne vous en mettriez pas beaucoup en peine. Hé! misérable, dit ce Père, vous pleurez la mort d'un corps qui

(657) *Moritur corpus cum recedit anima, moritur ergo anima si recedit Deus. Recedit anima cum corpus percipitur gladio, et putas quia non recedit Deus cum ipsa anima feritur perjurio.*

(658) *Pejeravit, exel sit Spiritum, quo vivebat anima.*

(659) *Expiravit, sed necis; expiravit, sed non vides.*

(660) *Carnem enim jacentem sine anima vides; animam miseram sine Deo videre non potes.*

(661) *Fetet corpus ab anima separatum; fetet anima a Deo separata. Putrescit corpus, putrescit anima. Vermes procreat corpus, vermes conscientiae ac morsus procreat anima.*

(662) *Laborat ne moriatur homo moriturus; et non laborat ne perat homo in aeternum victurus.*

(663) *Et cum laborat ne moriatur, sine causa laborat; id enim agit ut multum mors differatur, non ut evadatur; si autem peccare nolit, non laborabit, et vivet in aeternum.*

(664) *Et tales essemus amatores vitae permanentis quales sunt homines amatores vitae fugientis.*

(665) *Cui dictum est, Navga ne moriaris, et distulit? Cui dictum est, Labora ne moriaris, et piger fuit?*

(666) *Levia Deus jubet ut in aeternum vivamus, et negligimus.*

aussi bien devait bientôt mourir, et vous ne pleurez pas la mort d'une âme qui était destinée à vivre toujours (667). Vous pleurez la perte d'une vie qui devait bientôt finir, et vous ne pleurez pas la perte de celle qui ne devait jamais avoir de terme; vous pleurez enfin une mort qui n'est qu'un peu avancée, et vous ne pleurez pas celle qui ne devait jamais venir. Tu n'as pas, Chrétien, dit encore le même saint, les entrailles d'une compassion chrétienne, si tu pleures un corps dont l'âme s'est séparée, et tu ne pleures pas une âme qui s'est séparée de son Dieu. Tu n'as pas les sentiments que tu dois avoir si tu répands des larmes sur un corps séparé de son âme, de qui il ne recevait qu'une vie terrestre et naturelle, et que tu ne pleures pas sur une âme séparée de son Dieu, de qui elle recevait une vie toute céleste et spirituelle (668). Enfin tu ne connais pas le mérite des choses si tu plains un corps qui a perdu son âme, qu'il retrouvera un jour, et à laquelle il sera réuni pour jamais, et que tu ne plains pas une âme qui a perdu son Dieu, qu'elle ne retrouvera peut-être jamais, et duquel elle sera séparée pour une éternité.

Si quelqu'un de ceux que vous aimez était mort, disait autrefois saint Cyprien aux femmes chrétiennes, vous le pleureriez avec un regret extrême; vous négligeriez votre visage, vous changeriez de robe, vous n'auriez aucun soin de vos cheveux, vous ne vous soucieriez point que votre teint fût terni; et étant ainsi défaits et abattus, vous feriez voir à tout le monde des marques de votre tristesse. Misérable que tu es, tu as perdu ton âme, tu es mort dans ton âme, tu survis à toi-même; lorsque tu marches, tu portes toi-même ton tombeau; et tu ne fouds pas en larmes, et tu ne gémis pas continuellement. Pauvre âme! âme infortunée! que tu es à plaindre dans cet état funeste, dans cette cruelle séparation de ton Dieu! Que feras-tu maintenant, que deviendras-tu, et à qui auras-tu recours, puisque tu as perdu la véritable vie, qui est ton Dieu?

CONCLUSION.

N'ai-je donc pas eu raison de dire au commencement de ce discours que ceux qui commettent le péché sont les ennemis mortels de leur âme (669)? Y ent-il jamais ennemi plus acharné contre son ennemi, que le pécheur ne l'est contre son âme, laquelle il dépouille de tout, sans lui rien laisser? D'extrêmement belle qu'elle était auparavant il la rend hideuse et horrible, et surtout lui donne le coup de la mort. Quelle manie plus extravagante, quelle cruauté plus barbare, quelle furie plus enragée que de se tuer soi-même, pour goûter un petit plaisir ou pour un léger profit? On nomme patricides ceux qui s'attaquent à leur propre patrie,

parricides ceux qui ôtent la vie de leurs pères et mères, désespérés ceux qui tuent leurs propres corps; mais quel nom peut-on trouver qui exprime la cruauté de ceux qui tuent misérablement leurs propres âmes? Ah! cruel, si tu ne veux pas avoir aucun égard à l'injure que tu fais à Dieu; si le sang adorable de Jésus-Christ, que tu foules indignement aux pieds, ne fait aucune impression sur ton esprit; si tu n'as aucune compassion de cet aimable Sauveur, que tu attaches de rechef en croix autant qu'il est en toi; si tu ne veux pas avoir pitié de ton ange gardien, que tu contristes par tes péchés, aie au moins pitié de toi-même, aie pitié de ta pauvre âme, que tu fais mourir cruellement en la séparant de son Dieu (670). Mets donc enfin quelque irève à tes péchés, et répare autant qu'il se pourra, par une pénitence salutaire, le tort que tu as fait à ton âme. Tu l'as dépouillée de tous ses mérites, il faut les lui rendre et en acquérir de nouveaux; tu l'as rendue difforme et horrible devant Dieu, rends-lui sa première beauté; tu lui as causé la mort en la séparant de son Dieu, rends-lui la vie en la réunissant à cette source de vie; fais qu'elle lui soit désormais attachée d'un lien indissoluble, et que, ne s'en séparant jamais en cette vie, elle lui soit unie éternellement en l'autre. Amen.

SERMON XXVIII.

LAMENTATIONS SUR UNE ÂME ENGAGÉE DANS LE PÉCHÉ, TIRÉES DE CELLES DE JÉRÉMIE.

Quomodo sedet sola civitas plena populo etc. (Thren., 1.)

Le prophète Jérémie avait souvent représenté à ses chers compatriotes les effroyables malheurs dont Dieu les menaçait s'ils ne changeaient de conduite, et avait tâché de leur imprimer une crainte salutaire par la vue de ces châtiments si redoutables; mais il avait travaillé inutilement. Ses prédictions et ses menaces n'avaient servi qu'à le rendre odieux aux Israélites, et à le faire passer pour un homme fâcheux et incommode. Il avait été même soupçonné d'entretenir quelque intelligence avec le roi de Babylone, parce qu'il exhortait les habitants de Jérusalem à se rendre à lui.

Pour ôter ce faux soupçon, il témoigna par ses lamentations la part qu'il prenait à l'affliction de son peuple, et il le fit d'une manière si touchante, qu'il faudrait avoir un cœur de marbre pour n'en être pas attendri, si on les lisait avec quelque attention.

C'est l'état auquel les ministres de Jésus-Christ, dans la conduite des âmes, se trouvent tous les jours réduits. Après qu'ils ont exhorté en public et en particulier, pressé et conjuré les personnes dont Dieu les a chargés ou qu'il leur a adressées, et qu'on non-seulement tous leurs soins ont été inu-

(667) *Deffes corpus brevi moriturum, et non deffes animam semper victuram.*

(668) *Non sunt in te Christianæ pietatis viscera, si leges corpus a quo anima recessit, animam vero*

a qua recessit Deus non leges.

(669) *Qui faciunt peccatum hostes sunt animæ suæ.*

(670) *Miserere animæ tuæ.*

tiles, mais même que ceux qui aiment la fausse douceur du péché trouvent leur direction incommode et d'un zèle outré, il ne leur reste plus rien qu'à pleurer ces pauvres aveugles par des lamentations semblables à celles du prophète Jérémie.

C'est ce qu'a fait il y a longtemps saint Jean Chrysostome dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis appelé Théodore, qui était tombé dans une faute considérable. « Je ne vois pas, dit ce saint, la ruine d'un temple matériel, bâti de pierres et de bois; mais je vois la destruction d'un temple spirituel et vivant, où la majesté de Dieu habitait plus dignement et plus agréablement que dans le ciel orné d'étoiles. Je ne vois pas qu'on ait enlevé de ce temple les images des chérubins, qui n'étaient que de bois d'olivier; mais je vois qu'on lui a enlevé l'assistance des chérubins et des anges gardiens. Je ne vois pas qu'on lui ait ôté l'arche d'alliance toute revêtue de fin or; mais je vois qu'on lui a ôté la présence du Fils de Dieu, le véritable propitiatoire du monde. Je ne vois pas qu'on lui ait emporté le chandelier d'or, chargé de lampes ardentes; mais qu'on l'a privé des lumières célestes que le Saint-Esprit y avait répandues par sa grâce. Je ne vois pas l'autel des parfums renversé; mais je vois que sur l'autel de votre cœur on ne présente plus aucune prière à Dieu qui lui soit de bonne odeur. Ce ne sont que distractions, égarements d'esprit, occupations des vanités et des amusements du monde. Je ne vois pas la table des pains de proposition vide; mais je vois que vos mains ne sont plus chargées d'aumônes pour le soulagement des pauvres. » C'est ce que disait saint Chrysostome sur la chute déplorable de son ami Théodore, et ce que doivent dire tous ceux qui ont quelque zèle pour le salut des âmes. Ils peuvent même ajouter en pleurant avec Jérémie, sur celles qui se trouvent malheureusement engagées dans le péché: Hélas! comment cette ville si pleine de peuple est-elle maintenant si solitaire et si désolée (671). Ce n'est pas la voix d'une personne qui demande la cause, mais qui est épouvantée d'une si étrange désolation. Comment cette âme qui était auparavant pleine de peuples, c'est-à-dire de saintes pensées et d'affections pieuses, en étant malheureusement privée par le péché, est-elle tombée dans une solitude si affreuse et dans une si épouvantable désolation? Cette âme, qui était la maîtresse des nations, c'est-à-dire de ses vices et de ses passions, qu'elle gouvernait avec autorité, étant humblement soumise à Dieu, comment est-elle devenue comme une pauvre veuve abandonnée de son époux, privée de l'assistance qu'elle tirait de lui? Comment cette reine des provinces, cette âme qui commandait

(671) *Quomodo sedet sola civitas plena populo? Thren., l. 1.*

(672) *Facta est quasi vidua domina gentium; princeps provinciarum facta est sub tributo.*

(673) *Tot sceptris serviens quot dedita est vitii.*

(674) *Plorans ploravit in nocte, et lacrymæ ejus*

avec empire à ses puissances et aux membres de son corps, a-t-elle été assujettie au tribut (672)? est-elle devenue l'esclave du démon, payant tribut, dit saint Jérôme, à autant de tyrans qu'elle a de passions qui la dominent, et ayant rendu sa raison l'esclave de sa concupiscence (673)? Pleurons donc, messieurs, pleurons un si étrange malheur; que nos larmes soient plus abondantes que celles du prophète, puisqu'elles ont un fondement plus légitime: que le souvenir de l'ancien éclat dont nous sommes déchus et de l'innocence que nous avons perdue nous fasse gémir sans cesse d'un si terrible renversement. Que cet état de *viduité* où la séparation de l'époux divin de notre âme l'a réduite nous tienne dans une continuelle douleur, et que ce *tribut* si funeste du péché et de la mort, auquel notre âme s'est assujettie, lorsqu'elle était née libre et *princesse*, lui fasse verser des torrents de larmes.

Cette âme n'a point cessé de pleurer pendant la nuit, qui est un temps propre à la méditation, au gémissement et à la componction (674). Ou bien encore, parce que la nuit est une image de l'extrémité où elle se trouve réduite par l'éloignement de son Dieu, qui était auparavant toute sa lumière et dont la présence faisait tout son bonheur, ses larmes ont été si abondantes et si continuelles, que ses joues en ont été incessamment arrosées, sans qu'elle eût même le temps de les essuyer.

Tout ce qui est cher à cette âme malheureuse n'est pas capable de la consoler; les plaisirs, les divertissements, les créatures à l'amour desquelles elle s'est prostituée, ne lui donnent que du dégoût, du chagrin et de l'inquiétude; elle n'y trouve point de repos ni aucune joie solide. Ses amis mêmes et ses compagnons de débauche la méprisent et sont devenus ses ennemis; parce qu'en effet la société des méchants ne peut pas subsister longtemps (675). Ou bien encore les saints, qui étaient ses amis pendant qu'elle était en grâce, sont devenus ses ennemis dès qu'elle l'est devenue de Dieu, et n'ont conçu que du mépris et de l'aversion pour elle.

Les rues de Sion pleurent, parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités (676). Toutes ses portes sont détruites. Ses prêtres ne font que gémir; ses vierges sont toutes défigurées de douleur, et elle est plongée dans l'amertume.

On ne croirait pas qu'on pût faire une peinture plus vive de l'extrémité dans laquelle se trouve une âme accablée sous le poids du péché, si David n'en avait fait encore une plus affreuse dans le psaume XXXVII, lors particulièrement qu'il dit que ses iniquités s'étaient élevées au-dessus de

in maxillis ejus.

(675) *Non est qui consoletur eam ex omnibus charis ejus; omnes amici ejus spreverunt eam et facti sunt ei inimici.*

(676) *Via Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad sollemnitatem.*

sa tête, et qu'elles s'étaient appesanties sur lui comme un fardeau insupportable. Il semble qu'on voit un homme accablé sous un poids qu'il ne peut porter. Qu'on le voit tout couvert de plaies comme un autre Job, et de plaies remplies de *pourriture* et de *puanteur* (677). Qu'on le voit dans le dernier abattement, marcher comme un misérable, tout courbé, ainsi que cette femme de l'Évangile que Jésus-Christ releva par un effet de sa grâce : et on l'entend déclarer hautement que la cause de tout ce désordre était la folie extrême à laquelle il s'était abandonné. Mais il faut revenir à Jérémie.

Tout ce que la fille de Sion avait de beauté lui a été enlevé (678), c'est ce qui se passe dans une âme qui est tombée dans le péché. C'était, lorsqu'elle était en grâce, la plus belle de toutes les choses créées, comme je l'ai dit ailleurs ; et c'est d'elle que l'époux des cantiques dit : *Quam pulchra es, amica mea !* et le péché lui enlève en un moment toute cette beauté, il la défigure entièrement, et la rend horrible et hideuse à voir.

Jérusalem s'est souvenue des jours de son affliction, de ses prévarications, et de tout ce qu'elle avait eu dans les siècles passés de plus désirable (679). C'est-à-dire que cette ville, qui était auparavant enivrée de sa grandeur, au lieu de songer dès lors à ce qu'on lui avait prédit si souvent touchant ces jours d'une affliction si extrême, afin de tâcher de les prévenir par sa pénitence, avait attendu à s'en souvenir lorsqu'elle se vit à l'extrémité, et que son peuple tombait misérablement sous la violence de l'ennemi. Ce fut alors qu'elle se souvint aussi, mais trop tard, de ses prévarications, c'est-à-dire de tant de crimes par lesquels elle avait violé la loi de son Dieu. Et faisant enfin une triste comparaison de cette ancienne félicité, où elle jouissait de tant de choses désirables, avec l'état malheureux où ses ennemis l'avaient réduite, il ne lui restait qu'un regret stérile d'avoir par sa faute perdu tant de biens et mérité de si rudes châtements. Il serait inutile de faire l'application de ceci à une âme qui attend à connaître la vérité des menaces de Dieu lorsqu'il n'est plus temps de les éviter, car cette application se fait d'elle-même.

Ses ennemis l'ont vue et se sont moqués de ses fêtes (680), c'est-à-dire de certaines dévotions extérieures de quelques Chrétiens, dans lesquelles, pourvu qu'ils soient exacts à les pratiquer, ils font consister infailliblement leur salut, quoiqu'ils ne pensent point à l'essentiel de la religion, qui consiste dans

l'amour de Dieu et la véritable haine du péché. Ces ennemis de notre salut se moquent de nous lorsqu'ils nous laissent ce dehors de la religion et empêchent de toutes leurs forces que nous n'en ayons l'intérieur et l'esprit, qui est néanmoins la principale chose que Dieu demande de nous.

Jérusalem a commis un grand péché, c'est pourquoi elle est devenue errante et vagabonde (681). C'est ce qui arrive à une âme tombée dans le péché : elle n'a plus aucune fermeté ni aucune stabilité. 1. Parce qu'étant séparée de Dieu, qui seul est immuable et Celui qui est (682), il n'y a pas lieu de s'étonner si elle est dans une instabilité continuelle. 2. Parce que le cœur humain ayant une capacité infinie, que Dieu seul peut remplir, dès qu'il cherche à se satisfaire dans les créatures, il ne fait, pour ainsi parler, que voltiger autour des unes et des autres, à cause qu'il n'en trouve aucune qui puisse l'arrêter et le satisfaire. Il ne trouve que du dégoût dans ses plaisirs ; et ainsi, après avoir joui des uns, il en cherche d'autres qui ne le contentent pas davantage. 3. Parce que, comme une vertu porte à une autre, de même un vice engage dans un nouveau ; ainsi on passe incessamment de l'un à l'autre. 4. Parce que les remords de la conscience ne laissant aucun repos à cette pauvre âme, elle est toujours dans le trouble et dans l'agitation ; elle change à tous moments de lieu et d'objet de péché, cherchant inutilement le repos et la stabilité où elle ne le saurait jamais trouver. 5. Parce qu'enfin ses désirs de péché étant souvent contraires les uns aux autres, par exemple l'avarice à la bonne chère et à l'impudicité, ils se combattent réciproquement, et tantôt l'un emportant sur l'autre, ce n'est que trouble, que changement et instabilité.

Ses souillures ont paru jusque sur ses pieds, et elle ne s'est pas souvenue de sa fin, c'est-à-dire de la mort, du dernier jugement et de l'éternité, qui eussent été capables, si elle y avait bien pensé, de la retirer de ses désordres (683). Ainsi elle a été prodigieusement abaissée, sans avoir eu personne pour la consoler. Et elle a grand sujet de dire en cet état que son affliction est extrême, parce que son ennemi s'est élevé avec orgueil (684).

C'est l'image naïve d'une âme qui a donné ce qu'elle avait de plus précieux, savoir, elle-même, la grâce et les dons de Dieu, pour quelques délices passagères, pour un point d'honneur (685), etc. Elle peut certes bien dire en cet état : *Vide, Domine,*

(677) *Quoniam iniquitates meae supergressae sunt caput meum, et sicut onus grave gravatae sunt super me. Patruerunt et corruerunt sicut cecatrices meae a facie insipientiae meae. Miser factus sum et curvatus sum usque in finem, tota die contristatus ingrediar.*

(678) *Et egressus est a filia Sion omnis decor ejus.*

(679) *Recordata est Jerusalem diurnam afflictionis suae et praevagationis omnium desiderabilium suorum.*

(680) *Viderunt eam hostes, et deriserunt sabbata ejus.*

(681) *Peccatum peccavit Jerusalem, propterea instabilis facta est.*

(682) *Ego sum qui sum.*

(683) *Sordes ejus in pedibus ejus, nec recordata est limus sui. Thren., l. 9.*

(684) *Deposita est vehementer non habens consolatorem. Vide, Domine, afflictionem meam, quoniam erret et est inimicus.*

(685) *Omnis populus ejus gemit et quaerens*

et considera quoniam facta sum vilis : Voyez et considérez l'avilissement où je suis réduite, etc.

Ce sont les tristes accents et les justes mais inutiles plaintes d'une âme qui est dans les enfers : O ! vous tous qui êtes voyageurs sur la terre, considérez attentivement, regardez avec soin, et voyez s'il y a au monde une douleur, je ne dis pas semblable (686), je ne dis pas même qui approche, mais qui puisse entrer en aucune comparaison avec celle que je souffre, parce que le Seigneur, comme il m'en avait souvent menacée, sans que je le voulusse croire, a déchargé rudement son bras sur moi : il m'a broyée, il m'a pressée comme un vigneron presse sa vendange, il m'a écrasée au jour de sa fureur (687).

Il m'a environnée de tous côtés de feux et de flammes, mes os en sont tous remplis, mes moelles en sont toutes fondues, ma chair en est toute pénétrée, et ainsi il m'a châtiée, *erudit me* (688), d'une terrible manière, mais que j'ai bien méritée. Je souffre sans aucune consolation, je suis toute désolée et toute épuisée de tristesse, je n'ai ni n'aurai aucun soulagement dans mes peines, je suis animée de rage, accablée de douleur, abîmée dans une mer de supplices et de peines (689).

Le joug que m'a attiré le poids de mes iniquités m'a accablé tout d'un coup ; la main de Dieu en a fait comme des chaînes, qu'il m'a mises sur le cou, qui m'accablent si fort, que mes forces en sont épuisées ; enfin le Seigneur m'a livré à une main de laquelle je ne pourrai jamais me défendre ; il m'a mis en la puissance d'un ennemi si cruel, qu'il n'aura jamais aucune compassion de moi, et si fort, que je ne pourrai jamais me retirer de ses mains (690).

Avant le siège de Jérusalem, les Juifs violaient la loi de Dieu sans aucune crainte ; mais après la prise et la ruine de cette ville, ils n'avaient ni temples, ni sacrifices, ni prêtres pour leur enseigner les lois du Seigneur, ni pour les conduire dans ses voies (691) ; ils se trouvèrent, par un juste châtement, privés des choses les plus saintes qu'ils avaient profanées ; ils se virent hors d'état d'observer la sainteté de leur religion dans toutes ses cérémonies, en punition de la profanation qu'ils en avaient faite. C'est ce qui arrive à ceux qui abusent des grâces de Dieu, des sacrements, etc. Souvent ces moyens leur manquent, souvent ils tournent ces remèdes en poison. Ses prophètes n'ont panem, dederunt prætiosa quæque pro eibo ad refocillandam animam.

(686) O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.

(687) Quoniam vindemiavit me, ut locutus est Dominus, in die iræ furoris sui.

(688) De excelso misit ignem in ossibus meis et erudit me.

(689) Posuit me desolatam, tota die mœrore confectam.

(690) Vigilavit jugum iniquitatum mearum ; in manu ejus convolute sunt, et impositæ collo meo ; infructuosa est virtus mea. Dedit me Dominus in

point reçu les oracles du Seigneur pour les annoncer au peuple. En effet, Dieu n'avait garde de révéler la vérité à ces faux prophètes, qui trompaient le peuple, et par qui le peuple était bien aise d'être trompé : au lieu qu'il regardait Jérémie comme un faux prophète et le traitait de visionnaire lorsqu'il parlait de la part de Dieu. Hélas ! l'application de ce terrible châtement n'est que trop aisée à faire à ceux qui, par l'abus ou le mépris qu'ils ont fait de la connaissance de la vérité, tombent enfin dans un déplorable aveuglement : *Ils n'ont plus ni lois ni prophètes*, et ils commencent à manquer de guides qui soient assez éclairés de Dieu et capables de les conduire dans la voie de leur salut. Ils ressemblent même souvent aux Juifs : ils traitent les vrais prophètes de visionnaires et d'imposteurs, étant devenus indignes d'écouter la voix de Dieu, qui leur parle par ses ministres, lorsqu'elle ne s'accorde pas avec leurs desseins et avec la corruption de leur cœur.

Voici la véritable image d'une âme pénitente qui joint les marques extérieures avec la douleur intérieure du cœur.

1. *Les vieillards de Jérusalem se sont assis sur la terre* (692). C'est l'attention et l'application qu'un pénitent doit faire à l'état funeste du péché dans lequel il se trouve, afin de s'en tirer. 2. *Ils demeurent dans le silence*. Il faut alors écouter uniquement Dieu et imposer silence à toutes ses passions, comme on a dit dans un autre endroit. 3. *Ils ont couvert leur tête de cendre*. C'est la posture d'un véritable pénitent. 4. *Ils se sont revêtus de cilice*. C'est l'autre exercice d'un pénitent de passer sa vie dans le sac et dans la cendre. 5. *Les filles de Jérusalem ont leur tête baissée vers la terre*, qu'elles avaient auparavant tenue élevée par orgueil. C'est l'abaissement et l'humiliation, qui est la meilleure disposition à la pénitence.

Voici encore des marques et des effets de la pénitence.

6. *Mes yeux se sont affaiblis à force de verser des larmes* (693). C'est le plus doux et le plus salutaire exercice d'un pénitent de pleurer continuellement ses péchés, et de ne jamais tarir la source de ses larmes. Et certes si les larmes ne sont faites que pour pleurer les véritables maux ; et si, plus les maux sont grands, plus ils méritent d'être pleurés (694), peut-on jamais assez pleurer le plus grand et le souverain de tous les maux, qui est le péché ? 7. *Le trouble a saisi mes entrailles* (695). C'est une excellente manu de qua non potero surgere.

(691) Non est lex, et prophetæ ejus non invenerunt visionem a Domino. Thren., II, 9.

(692) Sed-runt in terra, coniecerunt senes filie Sion ; consperserunt cinere capita sua, accinetti sunt ciliciis, abiecerunt in terram capita sua virgines Jerusalem. Ibid., 10.

(693) Defecerunt præ lacrymis oculi mei, conturbata sunt viscera mea, effusus est in terra jecur meum super contributione filie populi mei.

(694) Voy. Ser. II.

(695) Conturbata sunt omnia ossa mea, anima mea turbata est valde. Ps. VI.

marque de pénitence que David avait épronvée. Ce trouble, cette inquiétude salutaire est un bon signe ; c'est un indice que le remède opère quand il donne des tranchées, c'est signe qu'il arrache les mauvaises humeurs. 8. *Mon cœur s'est répandu en terre en voyant la ruine de la fille de mon peuple.* Si l'on veut voir des cœurs brisés de douleur et se répandant comme hors d'eux-mêmes en voyant la ruine de leurs âmes, qu'on lise une description très-vive de pénitents que fait saint Jean Climaque au cinquième degré de son Echelle mystérieuse.

C'est ici une représentation très-touchante de l'état tragique où était Jérusalem durant le siège, lorsque les enfants mouraient de faim entre les bras de leurs mères (696). Le prophète compare ici l'effet de cette cruelle famine à un coup d'épée qui donne la mort, et il dit que ces enfants, épuisés et tout languissants, pressés de la faim, et demandant à leurs mères où étaient le blé et le vin, qui pouvaient les empêcher de mourir, tombaient morts tout d'un coup, de même que s'ils eussent été percés d'une épée. Les effets funestes de la famine spirituelle des âmes ne sont pas si sensibles, mais ils en sont d'autant plus redoutables ; les coups qu'elle donne et les chutes qu'elle cause ne sont point l'objet de nos sens, mais de notre foi. Combien en effet y en a-t-il parmi les enfants de l'Eglise qui meurent de cette faim et de cette langueur spirituelle au milieu du sein de cette divine mère, et qui mourant de la sorte sans le sentir ne disent point comme ces enfants des Israélites : *Où est le vin et le blé ?* etc.

C'est la mesure que la contrition d'une âme véritablement pénitente doit avoir : 1. Qu'il n'y ait point de douleur qui puisse être comparée à la douleur que doit ressentir cette âme. 2. Que, comme la mer est en quelque manière immense et sans bornes dans son étendue, de même la contrition ne soit pas resserrée à de certains péchés, mais qu'elle les renferme tous (697). 3. Comme les richesses de la mer sont cachées en elle-même, au fond de son sein, de même la contrition doit être intérieure et venir du fond du cœur. 4. Tout de même que le mouvement de la mer, son flux et reflux, passe pour surnaturel à l'égard de ceux qui n'en trouvent pas de cause dans la nature, ainsi la contrition doit être surnaturelle, venir de Dieu, et non pas seulement des motifs purement humains.

Vos prophètes n'ont eu pour vous que des visions fausses et extravagantes (698).

(696) *Matribus suis dixerunt : Ubi est triticum et vinum, cum defecerent quasi vulnerati in plateis civitatis, cum exhalarent animas suas in sinu matrum suarum. Thren., II, 12.*

(697) *Cui comparabo te, vel cui assimilabo te, filia Jerusalem? Cui exaquarebo te, et consolabor te, virgo filia Sion? Magna est enim vultu mate contritio tua. Quis medebitur tui? Ibid., 15.*

(698) *Prophete tui viderunt tibi falsa et stulta, nec aperiebant iniquitatem tuam ut te ad penitentiam provocarent. Ibid., 14.*

Remarquez, s'il vous plaît, vos prophètes ; c'est-à-dire les directeurs que vous choisissez vous-mêmes, parce qu'ils s'accoutument à votre humeur et à vos inclinations, ne verront pour vous que des faussetés, et ils ne vous découvriront point votre iniquité pour vous exciter à la pénitence. Au lieu qu'il est à croire que, si vous aviez demandé instamment à Dieu un directeur de sa main et fait les démarches nécessaires pour le trouver, il vous en aurait donné un qui ne vous aurait pas trompé.

Ce sont les cruelles railleries et les insultes sanglantes des démons à l'égard d'une âme qui faisait profession de vertu, et qu'ils ont malheureusement abattue. *Tous ses ennemis ont ouvert la bouche contre elle. Ils ont sifflé, ils ont grincé les dents, et ils ont dit : Nous la dévorerons. Voici le jour que nous attendions, nous l'avons trouvé, nous l'avons vu (699).*

Jérémie déplorant ici sa propre misère et celle de son peuple après la ruine de Jérusalem, représente sous cette figure l'état funeste où se trouve une âme qui, étant tout environnée des ténèbres du péché, où l'a plongée l'éloignement de la vraie lumière, qui est Dieu, commence à voir quelle est sa misère et à gémir sous la verge de l'indignation du Seigneur, en reconnaissant que ses crimes en sont la cause (700). La suite de ce chapitre est une image très-vive du pécheur : étant enfermé comme les morts dans les ténèbres d'un tombeau, ayant les os tous brisés, et des chaînes très-pesantes ; ce qui nous marque ses plaies mortelles, ses habitudes invétérées, et les malheureux engagements où il est réduit à force de tomber et retomber dans le péché. Que lui restait-il en cet état, sinon de crier vers le Seigneur, et de le prier de le délivrer d'une extrémité si déplorable ? Il est bon de remarquer en peu de mots les divers degrés par lesquels Dieu fait passer le prophète dans cet état si pénible qu'il nous représente, afin que dans ce qu'il fait nous découvriions ce qu'il faut faire pour sortir d'un autre état dont celui-là était la figure.

1. Il reconnaît sa pauvreté et sa misère. 2. Il la représente à Dieu. 3. Il perd toute confiance et aux hommes et à soi-même, entrant ainsi dans un saint désespoir, qui le conduit à une humble confiance en Dieu seul. 4. Il a recours au Seigneur par la prière. 5. Il ne s'appuie, en le priant, que sur sa miséricorde ; et il reconnaît que sans cette miséricorde il aurait péri entièrement. 6. Il attend avec patience son secours (701).

(699) *Aperuerunt super te os suum omnes inimici tui; sibilaverunt et fremuerunt dentibus, et dixerunt : Devorabimus. In ista est dies quam expectabamus; invenimus, vidimus. Ibid., 16.*

(700) *Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis (Jus, etc. Thren., III, 1.*

(701) *Misericordie Domini quia non sumus consumpti; quia non defecerunt miserationes ejus. Pars mea Dominus, dixit anima mea; propterea expectabo eum.*

7. Il demeure dans le silence, sans écouter ni les autres ni soi-même, sans leur parler ni s'entretenir de ses peines. 8. Il élève continuellement son cœur et ses mains vers Dieu, lequel il regarde comme l'auteur de ses souffrances, en ce qu'il est le vengeur de ses péchés. 9. Car il reconnaît sur toutes choses qu'il a péché, et que c'est très-justement que Dieu l'a ainsi traité pour châtier ses iniquités.

Si donc quelqu'un se plaint que Dieu ne lui est pas bon, c'est parce qu'il n'espère pas en lui; c'est parce que son âme ne le cherche pas lui-même, mais quelqu'autre chose au lieu de lui. Car étant la vérité essentielle, il ne peut pas nous tromper, lorsqu'il nous assure, par la bouche de son Prophète: *qu'il est bon à ceux qui le cherchent et qui espèrent en lui, et il est bon d'attendre en silence, c'est-à-dire avec patience, sans se plaindre et sans murmurer, le salut que Dieu nous promet* (702).

Saint Ambroise dit que celui-là porte le joug dès sa jeunesse qui renonce de bonne heure aux délices de la vie, et qui fuit tous les attraites de la volupté. Que si l'on attend trop tard à porter ce joug, il devient alors beaucoup moins avantageux et moins *bon à l'homme* (703); parce que, au lieu de croître en grâce de plus en plus et d'ajouter une nouvelle vigueur à notre santé, nous commençons seulement alors à pleurer par la pénitence nos péchés passés; que nous sommes appliqués plutôt à chercher des remèdes pour nos plaies qu'à acquérir de nouvelles grâces, et qu'agités continuellement dans l'âine par les suites malheureuses de nos mauvaises habitudes, nous nous voyons dans un péril continuel, tandis que nous sommes obligés de combattre fort longtemps pour détruire en nous le mal qui s'y est enraciné depuis tant d'années.

Il s'assiedra, il se tiendra solitaire, et il se taira, parce qu'il a mis ce joug sur lui (704). Le même saint dit que *s'asseoir solitaire*, c'est se procurer un saint repos en se mettant à couvert de tout le tumulte du siècle, en renonçant à ses plaisirs. Il déclare aussi que cette grâce de *porter ce joug dès sa jeunesse* est une grâce singulière qui engage l'homme qui l'a reçue à demeurer *seul et dans le silence*, en s'appliquant à la connaissance des divins oracles, que Dieu découvre ordinairement à ceux qui vivent dans un saint repos, éloignés du monde: car n'étant pas encore parfaits, dit ce saint, ils se séparent autant qu'ils le peuvent des entretiens des jeunes hommes qui les pourraient engager

dans le péché, et se tiennent à l'écart, par la crainte que leur donne la fragilité de leur âge.

Hélas! comment l'or s'est-il obscurci; comment a-t-il changé sa couleur, qui était si belle; comment les pierres du sanctuaire ont-elles été dispersées aux coins de toutes les rues (705)?

Que voilà une naïve, mais en même temps une triste figure d'une âme riche en mérites, éclatante en beauté, et à qui le péché a enlevé toutes ses richesses et tout son éclat! Hélas! comment cet or s'est-il si fort obscurci; comment cette vive couleur s'est-elle changée? etc. *Comment les enfants de Sion, qui étaient si éclatants et couverts de l'or le plus pur, ont-ils été brisés comme des vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier* (706)? Au lieu qu'ils étaient auparavant comme autant de vases d'or, enrichis des grâces de Dieu et de son amour, ils sont devenus comme des vases d'argile, sans aucun prix devant lui, comme des vases dignes d'être brisés et foulés aux pieds.

L'état déplorable de ces enfants mourant de faim et de soif est une triste figure de celui où se trouvent quelquefois les enfants de l'Eglise, lorsque ceux qui devraient leur distribuer le pain de la parole les laissent dans une cruelle indigence, dans laquelle ils sont peut-être les premiers (707).

Ceux qui se nourrissaient des viandes les plus délicates sont morts dans les rues; ceux qui mangeaient au milieu de la pourpre sont dans l'ordure et sur le fumier (708). C'avait été sans doute un triste spectacle de voir les grands de Juda, qui vivaient auparavant dans les délices, mourir de faim au milieu des rues; et ces hommes riches, accoutumés à porter la pourpre avec magnificence, réduits comme Job sur le fumier. Mais c'est encore un spectacle plus horrible aux yeux de la foi de voir ceux qui avaient l'honneur d'être admis à la table du Père céleste en qualité de ses enfants réduits par leur faute, comme cet enfant prodigue de l'Evangile, à désirer inutilement la nourriture des pourceaux; de voir ceux qui avaient été nourris de viande royale, qui avaient mangé le pain des anges, la chair déifiée de Jésus-Christ, le précieux corps du fils de Dieu, après un si grand honneur devenir comme un animal immonde, qui se vautre dans l'ordure et dans la saleté.

Le prophète dit que *l'iniquité de Jérusalem était plus grande que le péché de la ville de Sodome* (709). Si l'on voulait comparer les péchés qui régnaient à présent avec ceux de cette ville abominable, la comparaison ne

(702) Bonus est Dominus sperantibus in eum, animæ quærenti illum. Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei. *Thren.*, III, 25, 26.

(703) Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua. *Ibid.*, 27.

(704) Sedebit solitarius et tacebit, quia levavit super se. *Ibid.*, 28.

(705) Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapidei: sanctuarii in capite omnium platearum. *Thren.*, IV, 1.

(706) Filii Sion, incliti et amicti auroprimo, quo-

modo reputati sunt in vasa testea, opus manuum figuli.

(707) Adhæsit lingua lactenti ad palatum ejus in siti; parvæ petierunt panem et non erat qui frangeret eis. *Ibid.*, 4.

(708) Qui vescébantur voluptuose interierunt in viis; qui nutriebantur in croceis amplexati sunt stercora. *Ibid.*, 5.

(709) Et major effecta est iniquitas populi mei peccato Sodomorum. *Ibid.*, 6.

serait peut-être que trop ressemblante, mais elle serait odieuse.

Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé, considérez et regardez l'opprobre où nous sommes (710). C'est la prière ardente et si touchante du prophète Jérémie, qui convient si bien à une âme réduite sous la dure captivité du péché et du démon, et qui demande à Dieu d'en être délivrée.

En effet, qu'est-ce qui ne lui est pas arrivé dans ce funeste état, lorsque de libre et de maîtresse d'elle-même qu'elle était auparavant, elle se voit tombée dans une si cruelle servitude, et qu'au lieu de l'honneur, de la gloire et de la majesté qui la suivait partout, elle ne voit autour d'elle qu'opprobre et qu'infamie.

Cette âme a grand sujet de dire que *son héritage*, qui est le ciel, dont nous sommes devenus, comme dit saint Paul, les citoyens en même temps que nous sommes devenus les membres de Jésus-Christ, *est passé à d'autres, et que ceux qui étaient comme des étrangers étaient venus lui enlever sa place dans le royaume de Dieu (711).*

Ses révoltes et ses désobéissances ont éloigné Dieu d'elle, et l'ont porté à ne la plus regarder comme son enfant; en sorte qu'elle est devenue comme une orpheline qui n'a plus de père, qui est abandonnée à son mauvais sort, et qui est en proie à tous les démons (712).

Cette âme se trouve réduite à désirer d'acheter bien cher les choses les plus nécessaires et les plus communes, telles que sont l'eau et le bois, dont elle jouissait auparavant avec une entière liberté (713): c'est-à-dire, que ce qui lui appartenait comme à un enfant du Père céleste ne lui est plus accordé qu'à un grand prix, savoir, les grands travaux de la pénitence, sans laquelle elle ne peut plus aspirer aux eaux célestes et à tous les autres biens paternels, dont elle est déçue.

On nous a entraînés dans les chaînes, sans donner de relâche à ceux qui étaient dans l'accablement (714). C'est l'état déplorable d'une âme qui gémit sous la dure servitude du démon. Il la traîne enchaînée partout; quand il l'a portée à un ermite, il la pousse aussitôt à un autre, sans lui donner jamais de repos; quoiqu'elle soit quelquefois lasse et fatiguée dans les voies du péché, il ne laisse pas de lui en faire toujours commettre de nouveaux.

Nos pères ont péché, et ils ne sont plus, et nous avons porté la peine de leurs iniquités (715). Nous ne pouvons pas dire maintenant ce que disait alors le prophète; puisqu'encore que nos pères n'aient pas été tous innocents, néanmoins nous sommes beaucoup plus criminels qu'ils ne l'ont été,

(710) Recordare, Domine, quid acciderit nobis; intueri et respice opprobrium nostrum. *Thren.*, V, 4.

(711) Hereditas nostra versa est in alienos, domus nostra ad extraneos. *Ibid.*, 2.

(712) Popilli facti sumus absque patre.

(713) Aquam nostram pecunia bibimus, ligna nostra pretio comparavimus. *Ibid.*, 4.

et ainsi c'est pour nos propres péchés que nous sommes très-justement punis.

Des esclaves nous ont dominés, sans qu'il se trouvât personne pour nous racheter de leurs mains (716). C'est la malheureuse condition d'une âme engagée dans la servitude du péché, dont toutes les passions, comme autant d'esclaves érigés en maîtres, la dominent successivement, ou toutes ensemble dans un même temps.

Que reste-t-il donc après de si grands maux, sinon de dire à cette âme ce que l'Eglise nous met dans la bouche à la fin de chaque leçon: *Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.* Ame infidèle, âme révoltée, qui as éprouvé à ton grand dommage ce que c'est que d'être séparée de ton Dieu, retourne, retourne enfin à lui, puisqu'il est ton légitime Seigneur. Il est seul ton roi naturel; c'est lui seul que tu dois adorer, aimer et servir de tout ton cœur; puisque hors de lui, tu n'éprouveras jamais que peines, misères et afflictions, et avec lui tu jouiras de toutes sortes de contentements et en cette vie et particulièrement en l'autre. *Amen.*

SERMON XXIX.

LES PÉCHÉS DES CHRÉTIENS PLUS GRANDS QUE CEUX DES PHARISIENS.

Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cælorum.

Si votre justice n'est plus pleine et plus parfaite que celle des docteurs de la loi et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. (Math., V.)

PREMIER EXORDE.

Si le prophète Jérémie eût ses lamentations, que nous avons vues dans le discours précédent, bien employées à déplorer les maux que les péchés de son peuple lui avaient causés, quelles lamentations ne faudrait-il pas faire pour pleurer les péchés que commettent maintenant les Chrétiens, qui sont de tout une autre énormité que ceux des Juifs? Le Fils de Dieu le dit si clairement dans l'Evangile, que ses paroles n'ont pas besoin d'explication, mais d'une réflexion toute particulière: *Si votre justice n'est plus parfaite que celle des pharisiens, c'est-à-dire de ceux qui passaient pour ce qu'il y avait de plus saint parmi le peuple, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* Hélas! messieurs, où sommes-nous réduits? et si c'en est assez aux Chrétiens pour être damnés de n'être pas plus vertueux que ces pharisiens, quelle damnation, je vous prie, doivent-ils attendre, si, bien loin d'être meilleurs, ils sont encore plus méchants qu'eux; et si, au lieu que leurs vertus devraient être plus grandes, leurs vices sont plus énormes que ceux de ces

(714) Cervicibus nostris miuabatur, lassus non dabitur requies. *Ibid.*, 5.

(715) Patres nostri peccaverunt, et non sunt, et nos iniquitates eorum portavimus. *Ibid.*, 7.

(716) Servus dominus suus nostri: non fuit qui redimeret de manu eorum. *Ibid.*, 8.

anciens ? C'est néanmoins ce qui arrive , et il ne serait à sé d'en faire la preuve en vous faisant voir que les vices que l'on attribue ordinairement aux pharisiens sont plus fréquents et plus grands en plusieurs Chrétiens, et qu'il y en a plusieurs parmi nous qui sont plus avarés, plus hypocrites et plus orgueilleux qu'ils ne l'étaient. Mais, sans m'arrêter à ces vices singuliers, qui ne pourraient regarder que quelques particuliers, je veux embrasser un sujet plus étendu, et vous faire voir que les péchés que l'on fait en la nouvelle loi sont bien plus énormes que ceux de l'ancienne; et qu'un même péché, de la même espèce, et avec les mêmes circonstances, commis par un Chrétien, est bien plus grief et sera puni plus rigoureusement que s'il avait été commis par un pharisien. Ce sujet est propre à nous faire comprendre une partie de l'énormité de nos péchés, auxquels nous faisons si peu d'attention. Demandons, pour y bien réussir, etc. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Cette proposition vous surprendra sans doute; elle ne laisse pas néanmoins d'être très-véritable, qu'il y a des maux qui sont profitables et des grâces qui sont nuisibles. La première partie de ma proposition est très-constante, et, sans parler des maux de peine, comme sont les afflictions, dont l'utilité est toute visible, le mal même de coulpe, qui est le péché, quoique le souverain et l'unique mal, a néanmoins quelque avantage en ce qu'il est souvent occasion de quelque bien. C'est l'effet que l'Eglise attribue au premier de tous les péchés, savoir à celui d'Adam, qu'elle ne fait pas difficulté d'appeler une faute heureuse, parce qu'elle a été la cause de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui sans elle ne se serait pas fait homme (717). Cela est encore vrai des péchés des particuliers qui se servent de leurs chutes pour se relever, pour devenir plus humbles, et pour se tenir à l'avenir plus soigneusement sur leurs gardes. La première partie de ma proposition est donc véritable, qu'il y a des maux qui sont utiles. La seconde ne l'est pas moins, qu'il y a des grâces qui sont nuisibles. L'Evangile y est formel. Le talent qui avait été donné à ce serviteur paresseux était une grâce, mais qui lui fut préjudiciable, puisque, pour ne l'avoir pas fait profiter, il fut sévèrement puni. Le Fils de Dieu a dit qu'on redemanderait beaucoup à celui à qui on a donné beaucoup, et qu'on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses (718). C'est à la vérité une grande gloire d'être Chrétien, mais cela impose de grandes charges et de grandes obligations (719). C'est une grande faveur de Dieu de nous avoir faits Chrétiens, qu'il n'a pas faite à tout le

monde (720); mais c'est un grand sujet de condamnation pour nous, si nous ne remplissons la grandeur de ce nom. C'est un grand honneur d'être les enfants de Dieu; mais c'est une grande confusion de ne pas vivre selon cette belle qualité. C'est néanmoins ce que font la plupart des Chrétiens, qui, par conséquent, au lieu d'être plus justes, sont plus criminels que les pharisiens de l'ancienne loi; parce que leurs péchés sont accompagnés de circonstances qui les rendent beaucoup plus énormes. J'en pourrais apporter plusieurs, mais je les réduis à quatre. 1. Ils pêchent avec plus de connaissance, 2. avec plus d'ingratitude, 3. avec plus de perfidie, 4. et enfin avec sacrilège.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Les Chrétiens pêchent avec plus de connaissance que les pharisiens.

II^e POINT. Avec plus d'ingratitude.

III^e POINT. Avec plus de perfidie.

IV^e POINT. Avec sacrilège. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les Chrétiens pêchent avec plus de connaissance que les pharisiens.

Il est vrai, messieurs, que cette parole de saint Paul: *O homme, vous êtes inexcusable* (721), s'adresse à tous les hommes, qui sont toujours inexcusables quand ils pêchent, puisque c'est toujours par leur faute. Mais il est vrai aussi, et je pense que vous en demeurerez d'accord, que les Chrétiens sont bien moins excusables que les pharisiens et ceux de l'ancienne loi, et que si les prévarications de ceux-ci sont des péchés, celles de ceux-là sont des crimes.

Entre les maux funestes que le péché a causés, celui-là n'est pas des moindres, d'avoir répandu l'aveuglement dans les esprits, qui fait que l'on a de la peine à bien discerner le mal d'avec le bien. Il est vrai que les pharisiens ont eu quelque lumière par le moyen des prophètes et de l'Écriture sainte pour faire ce discernement si nécessaire; mais elle était couverte de plusieurs ombres, cachée sous des signes et des figures, et elle n'était nullement comparable à la clarté de la belle lumière de l'Évangile. Ceux de l'ancienne loi pouvaient peut-être apporter quelque excuse, quoique mal fondée, de leurs dérèglements, sur ce qu'ils ne voyaient pas bien clairement ce qui leur était commandé ou ce qui leur était défendu; mais de quelle apparence d'excuse se peuvent servir les Chrétiens quand ils font le mal, eux qui ont le chemin tout frayé, et qui n'ont qu'à suivre les routes que le Fils de Dieu leur a marquées et par ses actions et par ses paroles? L'ignorance, dit Tertullien, ne peut plus vous servir de prétexte pour excuser vos fautes, si après avoir connu Dieu et vous être soumis à ses commandements

(717) Felix culpa quæ talenti ac tantum meruit habere Redemptorem!

(718) Cui multum datum est multum quæretur ab eo, et cui commendaverunt multum plus petent ab

eo. *Luc.*, XII, 48.

(719) Et honor est et onus.

(720) Non fecit taliter omni nationi. *Ps.* CXLVII, 20.

(721) Inexcusabilis es, o homo. *Rom.*, II, 1.

vous vous précipitez derechef dans le crime. Ainsi, moins vous êtes ignorant, plus vous êtes rebelle, et par une suite nécessaire plus criminel (722). Et il ajoute ensuite qu'encore que personne ne soit excusé par l'ignorance, parce, dit-il, qu'il n'est pas permis d'ignorer Dieu, qui est exposé à tous et que l'on peut connaître par les biens qu'il fait, il est néanmoins bien plus périlleux de le mépriser après l'avoir connu. Le serviteur, dit le Fils de Dieu, qui ne fait pas la volonté de son maître parce qu'il ne la sait pas, ne sera pas entièrement exempt de châtement, parce qu'il la devait savoir (723); mais celui qui la sait, et qui ne la fait pas, sera châtié très-sévèrement (724).

Voilà justement l'état des Chrétiens qui pèchent avec pleine connaissance de cause. Nous péchons, dit Salvien, non par ignorance, mais par esprit de révolte (725) comme je l'ai dit ailleurs (726). Le même saint auparavant faisant comparaison des païens et des Chrétiens, dit que les premiers sont bien moins coupables que nous, eux qui n'observent pas la loi de Dieu, qu'ils ne connaissent pas, et nous, dit-il, qui la violons impunément, quoique nous la connaissions. Pour nous, nous ne nous contentons pas de mépriser sa loi, nous la violons effectivement. Et par cet endroit nous sommes beaucoup plus coupables que les païens (727); parce que, aveuglés qu'ils sont, ils n'ont aucune connaissance des commandements de Dieu, et nous les connaissons parfaitement; ils ne leur ont jamais été signifiés, et nous en entendons tous les jours parler. Ils ne pratiquent pas ce qu'ils n'ont jamais oui, et nous foulons aux pieds ce que nous lisons. Ainsi il se trouve parmi eux beaucoup d'ignorance, et parmi nous une grande révolte. Car enfin le crime est incomparablement moindre de ne pas savoir la loi, que de la mépriser et de la violer avec insolence (728).

Mettons les choses en exemple. Il n'y a pas tant de sujet de s'étonner si les pharisiens, que le Fils de Dieu veut que les Chrétiens surpassent en sainteté, étaient orgueilleux. Ils n'avaient pas encore entendu ces paroles du Sauveur, et peut-être même ne les entendirent-ils jamais : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* (729). Ils ne savaient pas que ce même Fils de Dieu s'était anéanti pour eux en prenant la forme de serviteur. Je ne veux pas les justifier, ils

étaient coupables; mais je veux dire que nous le sommes plus qu'eux. « Car enfin que peut-il y avoir de plus indigne et de plus détestable, dit saint Bernard, et qui mérite un châtement plus sévère, qu'un Chrétien, voyant le Dieu du ciel et de la terre si humilié, recherche encore de la gloire et de l'honneur? et n'est-ce pas une impudence tout à fait insupportable que là où la Majesté souveraine s'est anéantie, la Hauteur suprême s'est abaissée, et le Seigneur s'est fait esclave, la bassesse veuille s'élever jusqu'au ciel, et un vermisseau devenir orgueilleux (730)! » Il est certainement plus pardonnable à des pharisiens de ne pas oublier les injures, eux qui n'avaient pas d'exemple illustre qui les y portât, et qui ne croyaient pas avoir de commandement exprès qui les y obligât, car ils disaient qu'il ne leur était commandé que d'aimer leur prochain. Mais un Chrétien, qui est disciple de Jésus-Christ et instruit à l'école de la croix, qui a souvent entendu ces paroles : *Aimez vos ennemis* (731), qui sait que son maître a demandé pardon en mourant pour ceux qui l'avaient crucifié, peut-il donner la moindre couleur à ses désirs de vengeance, quelque injure qu'il ait reçue?

Fallait-il s'étonner si un Juif était impudique, puisque, comme dit Tertullien répondant à ceux qui voulaient excuser leur incontinence sur ce qui se passait dans l'ancienne loi, où la virginité perpétuelle n'était point en usage et les plus saints mêmes avaient plusieurs femmes en même temps, il semble qu'avant l'incarnation du Fils de Dieu la chair avait toute permission de faire ce qu'elle voulait, elle qui avait entièrement péri avant que son Seigneur eût bien voulu s'en revêtir? Cette chair corrompue n'était pas encore digne d'un présent aussi grand qu'est la chasteté; elle n'était pas capable d'une grâce si éminente, ni propre à son office, si saint et si relevé (732). Mais lorsque le Fils de Dieu, continue toujours ce même Père, est descendu dans une chair que le mariage même n'avait pas corrompue, et que ce Verbe-Dieu a été fait chair, mais une chair qu'aucune nocce ne devait souiller, une chair qui devait non-seulement être pure, mais communiquer sa pureté aux eaux : depuis ce temps-là la chair, qui a été lavée en Jésus-Christ de toutes ses ordures par les eaux du baptême, devient une chose toute nouvelle; elle sort de ce

(722) *Nullus ignorantiae pretextus tibi patrocinatur, quod Domino agnito præceptisque ejus amissis, rursus te in delicta restituas. Ita in quantum ignorantiae segregaris, in tantum contumaciae agglutinaris. De Pœnit. l. V.*

(723) *Qui non cognovit (voluntatem Domini sui), et fecit digna plægis, vapulabit paucis. Luc., XII, 48.*

(724) *Qui cognovit voluntatem Domini sui, et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. Ibid., 47.*

(725) *Non inscitia sed rebellionem peccamus. De Pror. l. V.*

(726) *Voyez Serm. I.*

(727) *Nos ergo, et contemptores pariter et prævaricatores sumus ac per hoc pagani deteriores.*

(728) *Quia illi non norunt mandata, nos novimus; illi mandata non faciunt, nos lecta calcamus. Et ideo apud illos ignorantia est, apud nos prævaricatio. Quia minoris criminis reatus est legem nescire quam spernere.*

(729) *Discite a me quia mitis sum et humilis corde. Matth., XI, 29.*

(730) *Intolerabilis impudentia est ut ubi se exanimavit majestas, vermiculus inflatur et intumescat.*

(731) *Diligite inimicos vestros. Matth., V.*

(732) *Luserit ante Christum caro, imo et perierit, antequam a Domino suo requisita est. Nondum erat digna dono salutis, nondum apta officio sanctitatis. De Pud., c. 6.*

bain sacré toute pure et toute belle, étant régénérée, non pas par l'ordure de la concupiscence, mais par l'eau pure et l'esprit purifiant (733). Qu'allez-vous donc chercher dans l'ancienne loi pour excuser les désordres de la chair? Elle n'était pas encore appelée le corps de Jésus-Christ, les membres de Jésus-Christ, ni le temple du Dieu vivant, lorsqu'elle ne savait pas se contenir, et qu'elle en obtenait facilement le pardon (734).

Quand les filles et les femmes juives s'habillaient avec pompe et selon la vanité du siècle; quand elles frisaient leurs cheveux, et portaient des ornements d'or et de perles, elles étaient certainement plus excusables que les filles et les femmes chrétiennes, puisqu'elles n'avaient pas appris ce que les grands apôtres saint Pierre et saint Paul ont dit ensuite : *Que les femmes prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements, ni des perles, ni des habits somptueux* (735).

Finiſsons cette première partie avec les mêmes paroles que saint Pierre finit le II^e chap. de la I^{re} Epître. Il serait meilleur, c'est-à-dire ce serait un moindre mal pour plusieurs de n'avoir jamais été Chrétiens, de n'avoir jamais eu les connaissances qu'ils ont eues de la vérité et de la justice, que de s'en être détournés après ces connaissances, et d'avoir violé les saints commandements, qu'ils voyaient bien qu'ils devaient garder, puisque leur péché serait moindre, et par conséquent leur châtiement moins sévère (736). N'ai-je donc pas en raison de dire au commencement qu'il y avait des grâces nuisibles et des faveurs qui étaient préjudiciables? Mais vous en serez mieux persuadés par la suite en voyant que les péchés des Chrétiens sont plus grands que ceux des pharisiens, non-seulement à cause qu'ils sont commis avec plus de connaissance, mais aussi parce qu'ils sont accompagnés d'une plus grande ingratitude. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Avec plus d'ingratitude.

Il faudrait, non pas une simple partie d'une prédication, mais plusieurs tout entières pour faire le dénombrement des bienfaits que Dieu a conférés aux Chrétiens et qu'il n'a point fait à ceux de l'ancienne loi. Car, sans parler maintenant de sa connaissance et de son amitié particulière, qu'il leur a données, qui est un bienfait inestimable et qui passe tout ce qu'on en peut dire et penser : *Je ne vous appellerai plus maintenant serviteurs*, dit le Fils de Dieu, *parce que le*

serviteur ne sait ce que fait son maître; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père (737); sans parler de l'adoption divine, par laquelle nous sommes faits enfants de Dieu, et qui nous élève presque infiniment au-dessus de ceux de l'ancienne loi, qui n'étaient que serviteurs et non pas enfants, quel bienfait, quelle faveur, ou plutôt quel comble de bienfaits et de faveurs que Dieu nous ait donné son Fils unique et l'ait livré à la mort pour nous!

Le péché n'est-il donc pas plus énorme étant commis par un Chrétien, à qui Dieu a fait de si grands biens, et ne doit-il pas être beaucoup plus sensible à ce même Dieu étant fait par celui qu'il traitait comme son ami et qu'il chérissait si tendrement? Quand on est offensé par son ennemi, cela n'est pas si sensible, on n'en attendait pas autre chose; mais de recevoir quelque mauvais traitement de quelqu'un qu'on croyait son ami et que l'on traitait comme tel, d'un proche parent, d'un frère, de qui on attendait toute sorte de services, c'est une chose bien sensible et qu'on a bien de la peine à digérer. Que Dieu soit offensé par un païen, par un infidèle, par un idolâtre, l'injure n'est point si grande: ce sont des ennemis déclarés, dont il ne faut pas attendre autre chose. Qu'il le soit par les Juifs, c'est quelque chose de plus, à cause qu'ils avaient reçu de Dieu plus de biens que les infidèles; mais ce n'est rien en comparaison de l'injure qu'il reçoit étant outragé par des Chrétiens, qu'il traite comme ses amis, qu'il veut bien appeler ses frères (738). C'est l'énormité de ces crimes commis par les Chrétiens qui a fait dire à l'apôtre saint Paul ces paroles foudroyantes : *Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchés* (739). Comme si cet apôtre voulait dire que ceux qui offensent Dieu, ou parce qu'ils ne connaissent pas bien l'horreur de leur péché, ou parce que, ne croyant pas avoir reçu de si grands biens de Dieu, ils ne se croient pas tant obligés à la reconnaissance, ont en quelque façon plus de sujet d'attendre les effets de sa miséricorde, ou du moins qu'il ne les traitera pas avec tant de rigueur. Mais, pour ceux qui, ayant reçu une connaissance si claire de la vérité, ne pouvant ignorer tant de biens qu'ils ont reçus de la libéralité de Dieu, ne laissent pas de l'offenser, ah! il n'y a plus désormais d'hostie pour leurs péchés, mais il ne leur reste qu'une attente effroyable du jugement de Dieu.

Et certainement c'est avec beaucoup de

(733) Nova emergit jam non ex concupiscentie fimo, sed ex aqua pura et spiritu mundo.

(734) Qui tuncque illam de primo excusas, non corpus Christ, non templum Dei vocabatur, cum veniam mercedis consequeretur.

(735) Mulieris in habitu ornato, cum verecundia et sobrieta et ornata se, non in tortis crinibus, aut margaritis, vel vesse perosa. I Tim., II, 9.

(736) Melius erat illis non cognoscere viam ju ti-

lie quam post agnitionem retorsum converti ab eo quod illis traditum est sancto mandato.

(737) Joan. XV, 1.

(738) Narrabo nomen tuum fratribus meis. Ps. XXI, 25.

(739) Voluntarie peccantibus nobis post acceptam nostram veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia, terribilis autem quædam expectatio judicii. Hebr., X, 26.

justice ; car si, comme ajoute le même apôtre, la loi de Moïse ne fait point de grâce à ses prévaricateurs, et si la déposition de deux ou trois témoins est suffisante pour les condamner à mort sans miséricorde, combien plus rigoureuse doit être la punition de celui qui, par une infidélité épouvantable, soule aux pieds le sang du Fils de Dieu ; qui après avoir été sanctifié par ce sang, n'en tient non plus de compte que d'un sang commun et profane, et au lieu de conserver avec soin les grâces du Saint-Esprit, dont il a reçu la lumière, les méprise, les rejette et s'en moque publiquement ! C'est ce que fait le mauvais Chrétien, dont la vie est une continuelle profanation du précieux sang de Jésus-Christ, par lequel il a été sanctifié et réconcilié avec Dieu. C'est un affront insupportable qu'il fait au Saint-Esprit, qu'il classe de son cœur d'une manière honteuse, pour y appeler le diable et l'en remettre en possession plus qu'aujourd'hui. Et qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce (740). C'est un déshonneur qu'il fait à la sainte Trinité, qu'il traite très-indignement, en méprisant son alliance, pour s'associer à ses plus grands ennemis. C'est en un mot mettre sur l'autel de leur cœur les idoles de Baal et Dagon proche de l'arche d'alliance.

Mais l'ingratitude du Chrétien ne s'arrête pas là ; elle passe bien plus avant, et va jusques à ce comble d'énormité que d'employer les bienfaits de Dieu contre Dieu même, et de se servir pour l'offenser des biens qu'il a reçus de sa libéralité. Jugez de l'horreur de cette ingratitude par cet exemple, que l'on dit être arrivé il n'y a pas longtemps en Italie. Un prévôt ayant pris et condamné un insigne voleur, le fit pendre à un arbre sur un grand chemin où il avait coutume d'exercer ses brigandages. Mais, comme le juge et ses officiers étaient pressés de faire d'autres exécutions, ils se retirèrent avant que ce misérable fût tout à fait mort. Un honnête marchand qui passa par là immédiatement après, voyant qu'il renuait encore, met pied à terre, coupe la corde, lui fait revenir les esprits, et le met en croupe sur son cheval pour le conduire à l'hôtellerie, à l'exemple du charitable Samaritain de l'Evangile. C'est une étrange tyrannie qu'une mauvaise habitude. Ce misérable était si accoutumé à voler et à assassiner le monde, qu'il tira par derrière le couteau de son libérateur avec lequel il avait coupé la corde, et le lui enfouça dans le corps pour avoir sa bourse en lui ôtant la vie. Vous avez horreur d'entendre une action si dénaturée, et vous avez peine de la croire ; mais vous n'avez pas horreur ni de peine de la faire. Vous étiez condamné à la mort éternelle pour le péché du premier homme et pour vos propres péchés. Jésus-Christ vous en a délivré par une miséricorde ineffable, en souffrant la mort pour vous ; et, au lieu d'employer la liberté

que vous avez reçue à le remercier continuellement de ce bienfait inestimable, vous vous en servez pour lui porter le poignard jusque dans le sein, en le crucifiant derechef par vos péchés.

Ah ! Chrétien ingrat, ah ! Chrétien dénaturé, ne sais-tu pas que tu as reçu de Dieu, les yeux, tes oreilles, tes pieds, tes mains, et que tous tes membres sont autant de présents de la libéralité de Dieu ? Un Juif les a reçus de Dieu comme toi, mais il n'y fait pas d'attention ; et tu te sers des sens et des membres que Dieu t'a donnés pour l'offenser. O ingratitude et aveuglement incroyables ! qui a jamais vu une conjuration si criminelle, que les membres se révoltent contre leur chef, pour lequel ils devraient mille fois périr ? Je ne sais s'il y a jamais eu des hommes au monde qui aient traité les autres aussi mal que nous traitons Dieu. Se pourrait-il bien trouver quelqu'un, pour méchant qu'il pût être, qui, venant de recevoir de grands biens d'un prince, allât en même temps les employer pour lever des troupes contre lui ? Et toi, malheureux, avec les propres biens que tu as reçus de Dieu tu lui fais incessamment la guerre. Que dirait-on d'une femme qui, ayant reçu de riches pierreries de son mari pour l'engager davantage en son amour, les irait donner à l'heure même à un adultère pour le lier d'une plus étroite amitié ? Ce serait sans doute la dernière de toutes les ingrattitudes. C'est néanmoins ce que font la plupart des Chrétiens, qui emploient toutes les forces et les biens qu'ils ont reçus de Dieu pour outrager celui de qui ils savent bien qu'ils les ont reçus. Ne sont-ils donc pas les plus ingrats, et par conséquent les plus criminels de tous les hommes ? Mais voyons encore dans la troisième partie comme ils sont les plus perdus.

TROISIÈME POINT.

Avec plus de perfidie.

Il est vrai, messieurs, que tous les hommes doivent respect et obéissance à Dieu ; personne ne se peut dispenser de ce devoir si juste et si légitime, et c'est une obligation que la nature même enseigne à tous ceux qui veulent écouter sa voix. Le ciel et la terre, dit saint Augustin, crient d'une voix claire et intelligible à ceux qui ont l'oreille du cœur ouverte : Que vous vous aimions, ô mon Dieu (741). Mais il est vrai aussi qu'un Chrétien y est bien plus obligé que les autres, puisque, outre cette obligation générale qui lui est commune avec tous les hommes, il a juré fidélité à Dieu dans son baptême, ce qu'un Juif n'a pas fait ; il a fait une protestation solennelle de n'entretenir aucune intelligence avec son ennemi, qui est le démon, aux pompes et aux œuvres duquel il a renoncé, et a promis de garder tous les commandements de Dieu. Un pharisien ne s'est

(740) Filium Dei contempnere et sanguinem testamenti pollutum docere in quo sanctificatus est, et spiritum gratiae contumeliam fecerit.

(741) Cœli et terra clamant : Domine, ut amemus te.

point expressément engagé à toutes ces choses; non pas qu'il soit innocent pour cela, mais certainement il est bien moins coupable qu'un Chrétien. D'où vient à votre avis cette grande différence que l'Eglise a toujours observée entre les péchés commis avant le baptême, pour lesquels elle n'imposait qu'une pénitence fort légère, et ceux qu'on avait commis après, pour lesquels elle imposait des pénitences très-longues et très-sévères? Qu'un homme, par exemple, se fit baptiser à l'âge de quarante ou cinquante ans, après avoir commis tous les crimes imaginables; quand on le baptisait on ne lui imposait que peu ou point de pénitence; et si un autre après son baptême avait commis un seul homicide volontaire, on le condamnait à vingt ans de pénitence très-austère. D'où vient, dis-je, une si grande inégalité en des juges si éclairés, si sages et si équitables, à qui le Fils de Dieu a dit : *Ce que vous lierez et délierez sur la terre sera lié et délié dans le ciel* (Joan., XX)? D'où vient encore que l'on ne doutait nullement du salut de celui qui était mort incontinent après son baptême, quelques crimes qu'il eût commis auparavant, et que l'on n'avait pas la même assurance de celui qui mourait après sa pénitence accomplie? D'où vient qu'ils croyaient que celui qui ne recevait le baptême qu'à la mort, ne l'ayant pas demandé plus tôt, était sauvé, et qu'ils doutaient fort du salut de celui qui ne faisait pénitence qu'à la dernière maladie? Une même réponse satisfera à toutes ces demandes : C'est que ces saints, qui étaient si éclairés de Dieu, voyaient dans les péchés commis après le baptême une difformité qu'ils n'apercevaient pas en ceux qui avaient été faits avant la réception de ce sacrement : savoir un horrible manquement de foi et une perfidie détestable.

Salvien, prêtre de Marseille, que j'ai déjà cité, parlant des spectacles que l'on représentait publiquement, dit que ceux qui y assistaient n'ayant point été baptisés péchaient beaucoup moins que les Chrétiens qui s'y trouvaient : « Quoique eux-là, dit ce Père, qui assistent à ces spectacles d'impudicité, offensent grièvement, leurs péchés toutefois sont beaucoup moindres que ceux des Chrétiens; parce que, s'ils souillent leurs âmes par la vue des impiétés qui s'y commettent, ils ne profanent pas comme nous la sainteté d'un sacrement; ils ne violent pas leurs promesses, et n'ayant pas reçu les grâces dont il a plu à Dieu de nous prévenir, il n'y a pas lieu de les accuser d'ingratitude et de perfidie. Mais qu'une âme chrétienne, qui a renoncé publiquement aux œuvres et aux pompes de Satan pour se donner entièrement à Dieu et embrasser son culte, viole sans crainte la loi divine par des crimes énormes; qu'elle donne entrée dans son cœur à l'orgueil, à l'ambition, à l'envie, à l'avarice; qu'elle trahisse par des fourberies, par des injustices, par des blasphèmes le caractère et le nom de Jésus-Christ, qu'elle porte; qu'elle garde en son cœur un désir de vengeance; qu'elle fréquente le bal et la comé-

die, qu'elle se trouve dans les assemblées où le diable règne par la nudité des gorges et du sein, par toute sorte d'objets d'impudicité, par la passion furieuse du jeu, par la gourmandise, par l'ivrognerie, et par les excès de bouche; par le luxe des habits, par la cajolerie, par les bouffonneries et les railleries des choses saintes; par les regards, les baisers et les attouchements sales, et par toute sorte d'actions et de paroles déshonnêtes et indignes de la chasteté d'un enfant de Dieu; qu'elle paraisse dans l'église et ailleurs avec des nudités et des ajustements contraires à la modestie chrétienne, qui déshonorent Jésus-Christ et scandalisent les fidèles; qu'un Chrétien, dit-il, se plaise à ces actions criminelles et dans ces occasions de péché, après ce qu'il a promis à Dieu, il faut qu'il sache qu'autant de fois qu'il s'y engage, autant de crimes il commet, soit là, soit ailleurs; il est criminel devant Dieu de tous ces péchés spirituels d'idolâtrie, d'apostasie, de prostitution et d'adultère, de profanation du temple de Dieu, d'ingratitude, d'infidélité, de mépris de Dieu, et surtout de trahison et de perfidie. Il outrage Jésus-Christ, il fait outrage au Saint-Esprit, il fait injure à la sainte Trinité. Oui, chaque péché mortel que commet un Chrétien vaut en énormité tous ces crimes spirituels ensemble. C'est encore une espèce d'apostasie spirituelle contre la foi, dit le même Salvien, parce que, pour servir le diable il renonce par son action au culte du vrai Dieu, qu'il avait embrassé. » Que si saint Paul assure que celui qui n'a pas soin de bien gouverner sa famille a renoncé à la foi, et qu'il est pire qu'un infidèle, que sera-ce de celui qui dans le sein de l'Eglise néglige son salut et souille son âme par des crimes honteux? Et si nous tenons pour apostat un religieux qui, étant sorti de son cloître, vit d'une manière contraire à ses vœux et à sa règle, quel sentiment devons-nous avoir d'un Chrétien qui par une vaine et païenne renonce tacitement à son baptême et viole la promesse solennelle qu'il a faite à Dieu?

Je le répète encore une fois, que les Juifs ne doivent pas offenser Dieu non plus que les Chrétiens; mais que néanmoins, quand ils le font, leurs péchés sont bien moindres, n'étant pas accompagnés de perfidie comme ceux des Chrétiens. Tout de même que tous les sujets du roi lui doivent obéissance, et quiconque manquerait à ce devoir serait sans doute criminel; mais si les officiers, qui lui ont prêté le serment de fidélité se révoltaient contre lui, entreprenaient quelque chose ou contre son Etat ou contre sa personne, qui ne voit qu'ils seraient bien plus coupables et dignes d'un châtement beaucoup plus sévère que le commun des sujets? Chrétien, qui que tu sois qui m'écoutes, par le sacrement de baptême tu as contracté avec Dieu une alliance stable, perpétuelle et inviolable. Dieu de son côté a promis de te tenir et de te traiter comme son enfant; et toi tu as réciproquement promis de lui obéir, de le servir et de le respecter

comme ton père : c'est-à-dire que quand tu es reçu le baptême tu as prêté le serment de fidélité à Dieu, tu as promis de l'honorer et de l'aimer de tout ton cœur, de ne jamais rien entreprendre contre son service. Toutes les fois que tu t'es confessé et as communiqué, tu as renouvelé cette promesse, tu as ratifié et confirmé ce traité; et quand tu commets un péché mortel ensuite, tu violes cette alliance, tu romps cet accord. Ah! le traître! ah! le perfide! ah! le faussaire! Hé qu'il serait-il dit que celui qui se comporte de la sorte réussisse dans ses desseins, et que celui qui si souvent a rompu le traité qu'il avait juré évite le châtement que mérite sa trahison (742)? Non, non, dit Dieu en jurant par lui-même, il n'en ira pas de la sorte. Le serment qu'il a si souvent faussé et l'alliance qu'il a violée avec tant de perfidie retomberont sur sa tête et l'écraseront de leurs poids (743).

Hélas! comme dit excellemment Salvien, la profession publique que nous faisons de porter un nom aussi saint qu'est celui du Chrétien rend notre péché beaucoup plus atroce (744). Car e. fin, plus la dignité que l'on possède est élevée, plus les fautes que l'on commet sont considérables (745). La religion même dont nous faisons profession condamne nos dérèglements (746). L'impudicité de celui qui a promis de garder la chasteté, et l'ivrognerie d'un homme qui veut passer pour sobre, sont incomparablement plus criminelles (747). On ne peut rien voir de plus infâme qu'un philosophe qui se laisse aller à des péchés honteux (748), à cause qu'outre cette difformité que les vices ont en eux-mêmes, le nom de sage qu'il porte le fait remarquer davantage (749). C'est pourquoi nous, qui faisons profession d'un si grand nom et d'une religion si sainte, nous sommes beaucoup plus coupables et serons plus sévèrement punis que les autres. Et d'ailleurs ils n'approuvent pas de la main ce qu'ils confessent de bouche; et ils combattent par leurs actions la profession qu'ils font par leurs paroles (750). Car enfin une malice couverte d'une apparence de bonté est beaucoup plus condamnable et le nom d'homme de bien est le plus grand crime d'un impie (751). Se peut-il donc ajouter quelque chose à cet excès d'impiété que commettent les chrétiens quand ils pêchent? Oui, messieurs, encore une raison qui fait voir que leurs crimes sont bien plus énormes

que ceux des pharisiens, savoir qu'ils font un horrible sacrilège. C'est le sujet de la quatrième partie.

QUATRIÈME POINT.

Avec sacrilège.

Je dis donc, messieurs, pour achever cette prédication, que chaque péché mortel que commet un chrétien n'est pas un simple péché mortel; par exemple, s'il commet un blasphème ou un adultère, ce n'est pas seulement un blasphème ou un adultère qu'il commet, mais encore une espèce de sacrilège; à cause, dit Guillaume, évêque de Paris, que par ce péché il viole la sainteté du sacrement de Jésus-Christ et profane le temple de Dieu, qui est son âme : c'est-à-dire, pour expliquer la chose plus clairement, que les chrétiens pêchent étant composés de corps et d'âmes qui sont consacrés à Dieu et qui appartiennent à Jésus-Christ, ce qui ne convient pas ni aux Juifs ni aux pharisiens. *Ne savez-vous pas*, dit saint Paul, *que vos corps sont les membres de Jésus-Christ* (752)? C'est premièrement au baptême que nous sommes consacrés à Dieu et faits membres de Jésus-Christ; où étant retranchés d'une racine de péché, d'un olivier stérile et sauvage, nous sommes insérés en ce cher adorable par la communication de son esprit comme en une douce et fructifiante olive, afin que nous nous ressentions de la vie de la racine et que ce soit désormais Jésus-Christ qui vive en nous, qui opère en nous, et produise par nous des fruits de vie agréables à Dieu, comme un fonds qui lui appartient et qui doit fructifier pour son maître. Mais cette union est seulement ébauchée au baptême; elle se confirme dans les autres sacrements, et elle reçoit la dernière perfection qu'elle peut avoir en cette vie par la communion réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie; puisque, selon l'autorité du même apôtre, mangeant d'un même pain, nous témoignons que, comme plusieurs grains ne font qu'un pain, de même nous ne faisons qu'un corps, qui n'est autre que Jésus-Christ même : *Vous êtes tous ensemble le corps de Jésus-Christ, et chacun en particulier est un membre de ce corps* (753). *Nous sommes chair de sa chair et os de ses os* (754). Quel sacrilège abominable est-ce donc de profaner par le péché nos corps, qui sont

(742) *Nunquid prosperabitur vel salutem consequetur qui fecit hæc? Et qui dissolvit pactum nunquid elligiet? Ezech., XIII, 15.*

(743) *Juramentum quod sprevit et fœdus quod prævaricatus est ponam in caput ejus.*

(744) *Atrocius sub sancti nominis professione peccamus.*

(745) *Ubi major est prærogativa, major est culpa.*

(746) *Ipsa enim erroris nostros religio quam profiteremur accu al.*

(747) *Criminosior est ejus impudicitia qui promissit castitatem, fœdus inebriatur sobrietatem fronte præterens.*

(748) *Nihil est philosopho turpius vitia obscena spectanti.*

(749) *Quia, præ er eam deformitas in quam vitia in se habent, sapientia romana plus notatur.*

(750) *Et ideo deteriores sumus, qui sub tantæ magnæ professionis nomine vivimus, et positi in religione precamur. Non probant quod valentur et impugnant professionem suam moribus suis.*

(751) *Magis enim damabilis est malitia quam titulus bonitatis accusat, et reatus impiæ est pium nomen.*

(752) *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? I Cor. VI, 15.*

(753) *Vos estis corpus Christi et membra de meo.* I Cor. XII, 27.

(754) *Membrum a sumus corporis ejus, de carne ejus, et de ossibus ejus.* Eph., V, 30.

consacrés à Dieu, et qui sont les corps de Jésus-Christ même ? Si les empereurs chrétiens, dans les édits qu'ils ont faits contre ceux qui commettent des adultères, les appellent sacrilèges (755), à cause qu'ils pêchent dans un corps qui n'est plus à eux, puisqu'ils en ont transporté le droit à leur partie, et qu'il est en quelque manière consacré par le sacrement de mariage, de quel nom faut-il appeler ceux qui pêchent dans un corps tout à Jésus-Christ, et qui lui a été consacré par les sacrements de baptême et d'Eucharistique ? Vous entendez avec horreur les profanations impies que les hérétiques de ces derniers temps ont faites des vaisseaux sacrés et des choses les plus saintes, dont ils se sont servis pour les usages les plus abjects, et vous n'avez pas horreur de celles que vous faites de votre corps et de votre âme, qui ont été tant de fois consacrés par l'atouchement précieux du corps et du sang de Jésus-Christ ! Les premiers ne sont que des vases inanimés qui n'ont qu'une consécration extérieure : votre corps est un vaisseau sacré, qui reçoit souvent Jésus-Christ, et qui est consacré par lui-même, et où il demeure bien plus volontiers que dans des vaisseaux d'or et d'argent. N'est-ce donc pas une profanation horrible et un sacrilège abominable de s'en servir à des usages criminels ?

Concluons donc en disant que nos péchés sont bien plus énormes que ceux des pharisiens, puisque nous les commettons avec plus de connaissance, plus d'ingratitude, plus de perfidie, et avec sacrilège. Qu'avons-nous à dire à cela, ô Chrétiens (c'est encore Salvien qui parle), et que pouvons-nous répondre pour notre défense ? « Nous tenons le symbole de la foi, et nous le renversons ; nous embrassons et confessons le don du salut, et nous le rejetons en même temps. Où est notre christianisme, et pourquoi avons-nous reçu le sacrement du salut, s'il ne sert qu'à accroître notre condamnation en ajoutant à tous nos autres crimes celui d'une prévarication sacrilège ? »

Croire que la loi de grâce est une loi d'amour, c'est croire ce qui est véritable ; mais s'imaginer que cette douceur et cette liberté que nous avons trouvées en Jésus-Christ consistent dans le relâchement des préceptes de la loi ancienne, c'est ne la pas connaître, c'est détruire l'Écriture et le sentiment des Pères. La liberté, dit Tertullien, que nous avons recouvrée en Jésus-Christ, n'a fait aucun tort à l'innocence ; on nous a ôté le joug pesant des cérémonies légales, mais on ne nous en a pas ôté l'esprit : au contraire, les mêmes choses qui étaient défendues aux Juifs nous le sont encore bien davantage dans la loi de grâce (756).

Je ne puis mieux finir cette prédication que par la belle comparaison que fait saint Augustin entre les Chrétiens et les infidèles,

comparant les premiers au bois de la vigne, et les seconds au bois d'une forêt. Lequel des deux, à votre avis, est le meilleur et le plus précieux ? Il faut distinguer, dit saint Augustin : Pendant que la branche demeure attachée au cep de la vigne, elle vaut sans doute beaucoup mieux, parce qu'elle porte un excellent fruit, au lieu que le bois de la forêt ne porte que des feuilles ; mais coupez le bois de la forêt et mettez-le à part, coupez de même le bois de la vigne et laissez-le à terre, lequel des deux sera le plus utile ? Il n'y a point d'homme de bon sens qui ne choisit plutôt le bois de la forêt, parce qu'étant taillé et accommodé par le charpentier il servira fort bien à faire des bâtiments et à tout autre usage que l'on voudra. Mais le sarment séparé de la vigne, à quoi est-il bon ? A rien du tout qu'à être jeté dans le feu. C'est la différence qu'il y a entre les faux Chrétiens et les infidèles. Les bons Chrétiens sont des branches qui portent de bons fruits, parce qu'ils tiennent à la vigne et en reçoivent le suc ; ils sont unis à Jésus-Christ par la charité. C'est pourquoi ils sont plus précieux devant Dieu que tous les infidèles, et il est plus glorieux d'un seul Chrétien que de tous les païens et de tous les Juifs ensemble. Il faut dire tout le contraire des mauvais chrétiens, qu'ils sont pires que les infidèles : car, de même que le bois de la forêt peut être utilement employé au besoin, et pour l'usage des hommes, lorsqu'il aura passé par la main de l'ouvrier, qui lui donnera une belle forme : ainsi un infidèle, étant éclairé de la lumière de la foi et instruit de la doctrine de l'Évangile, peut devenir par la vertu de la grâce un vase d'honneur dans la maison de Dieu, qui est l'Église ; sa bonne vie et ses vertus seront pour Dieu et pour Jésus-Christ un sujet de gloire. Mais un faux Chrétien, qui n'en a que le nom et non pas l'esprit, qui vit selon le monde et selon la chair, est inutile à tout, il est l'opprobre de Jésus-Christ et de l'Église ; il est cause que son nom est méprisé parmi les étrangers, qui n'en parlent qu'en le blasphémant, et ne veulent point embrasser la foi à cause de la mauvaise vie des Chrétiens.

CONCLUSION

Où en sommes-nous donc, messieurs, et que pouvons-nous prétendre en vivant comme nous vivons ? Si le Fils de Dieu, la Vérité éternelle, dit que nous n'entrerons jamais dans le royaume des cieux à moins que notre justice ne soit plus parfaite que celle des pharisiens, quel paradis pouvons-nous espérer, ou plutôt quel enfer ne devons-nous pas attendre, si nous sommes pires qu'eux, bien loin d'être meilleurs ? Et si, pour le dire encore une fois, dans l'ancienne loi deux témoins suffisaient pour faire condamner à mort sans miséricorde

(755) *Sacrilegi nuptiarum.*

(756) *Libertas in Christo non fecit innocentiam injuriam ; oper. in joga rej et sunt, non disciplinæ,*

et que in Veteri Testamento erant interdicta, tunc majori præcepto prohibentur. *In Psal. XXX.*

ceux qui l'avaient violée, à quelle mort seront condamnés ceux qui violent hardiment la loi de Jésus-Christ, qui foulent aux pieds son sang adorable, par lequel ils ont été sanctifiés, et qui ont autant de témoins de leur prévarication sacrilège qu'il y a de créatures au monde? Ah! messieurs, souvenons-nous donc que nous sommes Chrétiens, et qu'en cette qualité les péchés que nous commettons ne peuvent être petits. Ne déshonorons pas un nom si saint par une vie criminelle; mais vivons conformément à la sainteté de notre état; évitons soigneusement le péché, qui est horrible dans tous les hommes, mais qui est monstrueux dans un Chrétien. Enfin faisons en sorte que notre justice soit plus parfaite que celle des pharisiens et des docteurs de la loi, si nous voulons entrer dans le royaume des cieux. Amen.

SERMON XXX.

LE PÉCHEUR VIOLE LES PROMESSES DE SON BAPTÊME.

Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis.

Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ. (Ad Gal., III.)

Vous vous souvenez sans doute, messieurs, que, quand j'ai fait voir dans le discours précédent que les péchés des Chrétiens étaient beaucoup plus grands que ceux des anciens, j'ai particulièrement appuyé sur le serment de fidélité que ceux-là avaient fait à Dieu, et qu'ils violaient d'une manière très-indigne. Or c'est dans le sacrement de baptême que le Chrétien prête ce serment de fidélité, c'est là qu'il promet solennellement de lui appartenir, et qu'il renonce à tout ce qui lui est contraire. Oni, messieurs, quand vous avez reçu le saint baptême, le prêtre, comme ministre de Dieu, vous a demandé si vous renonciez à Satan, qui est le plus grand ennemi de Dieu (757). Vous avez répondu en présence du ciel et de la terre, de Dieu et des anges, par la bouche de votre parrain, que vous y renonciez (758). Le prêtre a continué de vous demander si vous renonciez à toutes ses pompes, et vous avez répondu par la même bouche que vous y renonciez (759). Il a ajouté, et à toutes ses œuvres, et vous avez protesté que vous y renonciez (760). Voilà les promesses publiques et solennelles que vous avez faites à Dieu. Mais que l'on se souvienne peu de ces promesses! où si l'on s'en souvient, ce n'est que pour les violer avec plus d'insolence. Ce sera néanmoins sur ces promesses que Dieu vous examinera dans son jugement. C'est ce qui fera l'arrêt de votre absolution ou de votre condamnation. C'est, en attendant, ce qui va faire le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

(757) Abrenuntias Satanae?

(758) Abrenuntio.

(759) Et omnibus pompis ejus? — Abrenuntio.

(760) Et omnibus operibus ejus? — Abrenuntio.

Dessein du sermon.

I^{er} Point. Le Chrétien dans son baptême a renoncé à Satan. — Il appartient à Dieu. — Conclusion du 1^{er} point.

II^e Point. Il a renoncé à ses pompes. — La pompe des habits. — On n'a pas mauvaise intention. — On ne serait pas reçu au baptême dans cet état.

III^e Point. Il a renoncé à ses œuvres. — Il y a très-peu de Chrétiens. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Le Chrétien dans son baptême a renoncé à Satan.

Il n'y a rien de plus saint ni de plus auguste que les cérémonies qui se pratiquent au baptême; et, pour peu que l'on y voudût faire d'attention, il ne se pourrait faire que l'on n'admirât et que l'on ne respectât en même temps la sainteté de nos mystères. Lorsqu'on vous a présenté à l'église pour être baptisé, le prêtre, qui est le ministre de Jésus-Christ, est venu au-devant de vous jusqu'à la porte, et vous a dit : Que demandez-vous? Vous lui avez témoigné par la bouche de votre parrain que votre désir était d'être reçu par le baptême en la société des fidèles et d'entrer dans le sein de l'Eglise. Il vous a demandé une seconde fois ce que vous désiriez, et vous lui avez répondu que vous désiriez d'être baptisé. Lui, qui doit connaître l'importance de cet engagement, vous a dit tacitement : Prenez bien garde à ce que vous demandez, faites attention à ce que vous promettez; cette action est grande et d'une étrange conséquence pour vous; vous ne pouvez pas être participant de la grâce que vous demandez, à moins de renoncer à Satan; y renoncez-vous? Et vous avez répondu par la bouche de vos parrains, qui sont vos cautions devant Dieu : J'y renonce.

Vous ne faites pas grand état de cette promesse, et peut-être même ne vous en souvenez-vous pas; mais tous les saints Pères en ont fait une estime très-particulière, et n'en parlent qu'en des termes qui font bien voir ce qu'ils en pensaient. Saint Chrysostome dit que c'est comme une cédule et une obligation très-étroite par laquelle vous vous êtes engagé à Dieu. Le concile de Paris dit que c'est un pacte et un contrat par lequel vous vous êtes obligé à la divine Majesté. Mais surtout saint Jérôme, dans son épître à Héliodore, dit que c'est un serment solennel que vous avez fait à Dieu de lui être toujours fidèle et de n'adhérer jamais au parti de son ennemi, qui est le démon. Souvenez-vous, dit ce Père, et n'oubliez jamais ce grand jour, ce jour solennel auquel, étant enseveli avec Jésus-Christ par le baptême, vous avez pris les livrées de la religion chrétienne (761) : car pour lors vous avez juré fidélité à Dieu, vous avez juré de lui appartenir toujours en renonçant à toutes

(761) Recordare tironium tui diem, quo Christo in baptisate conceptus es, in sacrae amentia verba jurasti.

les intelligences que vous pourriez avoir avec Satan, qui est son ennemi.

C'est sur ce domaine de Dieu sur le Chrétien que les théologiens, après le saint concile de Trente, établissent ce caractère ineffaçable du baptême, qui est comme un sceau, un cachet et une impression que les plus grands crimes n'effacent jamais, mais qui est pour lors une marque honteuse de perfidie de celui qui le porte. Dieu se comporte ici en quelque manière comme un grand seigneur (cette comparaison est de saint Augustin), qui ayant fait bâtir un palais, pour s'en assurer la possession et empêcher qu'un autre ne lui en dispute le titre, met ses armes sur le portail avec ses titres (par exemple *Hôtel de Condé, Hôtel de Soissons*), afin que, si quelqu'un avait la volonté de l'usurper, il en fût empêché par la puissance d'un nom qu'il serait obligé de respecter. Tout de même Dieu a fait le cœur et l'homme pour être le siège de sa grandeur, et il proteste lui-même dans ses Écritures qu'il prend plus de plaisir d'y habiter que parmi l'or et la pompe des plus superbes bâtiments. L'édifice achevé par la création, dit saint Augustin, il y a mis son titre par le baptême : il y a imprimé ses armes et son image, pour lui être à jamais une preuve de possession éternelle (762). C'est sur ce principe que saint Paul dit en tant d'endroits de ses Épîtres que vous n'êtes plus à vous-mêmes, mais à Dieu (763); que vous êtes son temple (764), sa demeure, son sanctuaire; qu'il s'est consacré par l'impression de son image.

Vous n'êtes pas à vous, messieurs, ni pour vous, étant consacrés à Dieu par le baptême. Vous n'êtes pas à vous, vos richesses ne sont pas à vous, vous ne pouvez en disposer que comme des usufruitiers, et non pas comme des propriétaires : c'est-à-dire qu'après avoir pris ce qui est nécessaire pour votre entretien et celui de votre famille selon votre condition, vous êtes obligés de donner le reste aux pauvres. Votre vie n'est point à vous, elle doit être tout employée pour celui de qui vous la tenez. Votre corps n'est point à vous, vos yeux ne vous appartiennent point, Dieu vous les prête pour en user selon la loi, et non pas pour en faire de mauvais regards. Votre langue n'est point à vous; vous ne devez donc pas l'employer en de mauvais discours, mais à bénir celui à qui elle appartient. Votre cœur n'est point à vous, il est tout à Dieu, et toutes les profusions et les épanchements que vous en faites vers les créatures par un amour qui ne lui est pas rapporté sont autant de larcins. Vous n'avez rien enfin qui soit proprement à vous et dont vous puissiez disposer, que dans l'ordre de celui qui vous en a laissé l'usage. On dit qu'un empereur aimant un cerf, qu'il lui fit un collier d'or où il

(762) *Titulos meos posui, mea res est ubi nomen meum invenit.*

(763) *Jam non estis vestri. I Cor., VI, 19.*

(764) *Templum Dei sanctum quod estis vos. III 17.*

(765) *Cuius est imago hæc? Math., XXII, 20.*

avait fait graver ces paroles : *Que personne ne me touche, car je suis à César.* Le Chrétien a bien plus de sujet de dire : *Que personne ne me touche, car je suis à Dieu.* Monde corrompu, ne m'approche pas; chair impure, ne me souille pas; Satan, ne viens pas solliciter mon consentement; je t'ai renoncé dans mon baptême, je me suis donné tout entier à Dieu, et je ne puis plus disposer de moi ni de tout ce qui semble m'appartenir.

Mais surtout c'est notre âme qui appartient principalement à Dieu, et sur laquelle il a imprimé son caractère et son image dans le baptême. Et dans cette vue nous devrions nous dire quelquefois ce que le Fils de Dieu disait aux Juifs quand ils lui présentèrent une pièce de monnaie : *De qui est cette image (765)?* Ah! mon âme, dis-moi quelle est cette image que tu portes? Puisqu'elle est de Dieu, rends-lui la gloire que tu lui dois, dit saint Ambroise. Celui-là qui t'a bien voulu accorder son image ne veut pas que tu la déshonores, mais plutôt que tu mènes une vie qui lui soit conforme (766). C'est ce que faisait Boleslas, roi de Pologne, dont l'histoire rapporte qu'il portait toujours l'image de son père attachée à son cou; et, quand il se présentait une occasion de faire quelque action importante, prenant cette image entre ses mains, et l'appliquant à ses yeux et à sa bouche : *A Dieu ne plaise, mon père,* disait-il, *que je fasse rien d'indigne de votre nom ou de votre sang.* C'est ce que le Chrétien se devrait dire à lui-même quand il se présente une occasion de faire quelque chose indigne de son caractère. Ah! Dieu me garde de jamais rien faire qui déshonore mon sang et l'image qui est gravée dans mon âme, ni qu'on puisse me faire ce reproche de saint Augustin, que je conserve avec respect l'image du prince, qui est gravée sur la monnaie, et que je ne conserve pas, ou même que je traite avec mépris l'image de mon Dieu, qui est gravée dans mon âme (767).

Mais plutôt le Chrétien devrait faire réflexion à quoi il s'est engagé lorsque dans son baptême il a renoncé à Satan pour se donner entièrement à Dieu. Je suis à Dieu, devrait-il se dire souvent, plus que le ciel, plus que la terre, plus que toutes les choses visibles qui y sont; d'autant qu'elles ne sont à lui que par création, et je suis à lui par une infinité d'autres titres. Je suis à Dieu plus que les anges, parce que j'y suis par rédemption, et eux n'y sont pas. Je suis à Dieu plus que tous les hommes qui n'ont point été baptisés, quoiqu'ils aient été rachetés; parce que je suis à lui non-seulement par rédemption comme les autres, mais encore par consécration et par la donation que j'ai faite de moi-même. Tellement que Dieu a plus de droit sur moi qu'il n'en a sur toutes les autres créatures. Ne serai-je

(766) *Quia cupit ut vivas ejus vitam qui tibi concessit imaginem suam.*

(767) *Servas imaginem Cæsaris impressam in nummis, et non servas imaginem Creatoris impressam in animis.*

done pas bien malheureux si je lui dérobe mon être et l'usage de mes puissances? Ne ferai-je pas un larcin punissable si je ne veux être que pour moi, et non pour lui, si je fais mon principe et ma fin de moi-même? Mais surtout n'est-ce pas un grand sacrilège, si, étant consacré à Dieu comme je le suis, je me profane moi-même? Je ne saurais fouler aux pieds un calice consacré sans commettre un grand sacrilège; je ne puis faire une mauvaise action dans l'église sans un sacrilège détestable. Ce calice néanmoins et cette église n'ont qu'une consécration extérieure. A plus forte raison je ne puis faire aucun usage criminel de mon âme ni de mon corps sans un horrible sacrilège, puisque leur consécration est bien plus sainte et plus intime, étant consacrés par la présence de Dieu même. Si donc Balthasar, pour avoir profané des vaisseaux consacrés à Dieu, vit en même temps une main qui écrivait sur la muraille sa condamnation à la mort, dont l'arrêt fut exécuté la nuit suivante; si Antiochus, pour avoir profané le temple de Jérusalem, fut si sévèrement puni de Dieu, qu'on ne peut presque lire sans compassion ce que l'Écriture sainte en rapporte, que dois-je attendre et quelle punition ne dois-je pas craindre si je profane mon âme par le péché, elle qui est plus que tous les vaisseaux sacrés, plus que le temple de Jérusalem, et dont la consécration par le baptême est bien plus sainte, comme étant faite non pas simplement avec de l'huile, mais par la sainte Trinité même?

Ah! pourquoi donc ne voudrai-je pas me livrer en servitude perpétuelle à Dieu, à qui j'appartiens si irrévocablement? Pourquoi ne vivrai-je pas dans un assujettissement volontaire et une dépendance amoureuse de sa volonté et de sa conduite? Et quoi, mon âme, ne seras-tu jamais assujettie à ton Dieu (768), puisque tout mon salut et toute ma perfection dépendent de là, et qu'aussi bien, si je ne m'y assujettis par amour, Dieu m'y assujettira par puissance? Oui, messieurs, faites tout ce que vous voudrez, dérobez-vous à Dieu tant que vous pourrez, soustrayez-vous de son empire, refusez votre obéissance à ses commandements, vivez par vous-mêmes et pour vous-mêmes, soyez votre principe et votre fin; dites comme les impies dans le Prophète : *Nous sommes maîtres de nos paroles : qui dominera sur nous* (769)? Tâchez, si vous voulez, de ne dépendre que de vous et de vos désirs, vous serez toujours à Dieu, malgré vous. Allez partout où vous voudrez, vous porterez éternellement son caractère dans le fond de votre être, mais comme une marque de votre désertion et de votre perfidie. Toute créature, dit saint Augustin, est soumise à Dieu ou volontairement, ou par force (770). Mais l'importance est d'y être soumis par notre

volonté et avec une charité sincère; de le servir librement comme des enfants, et non pas d'être enchaînés comme des esclaves. Oui, toutes les créatures servent à la divine providence, mais les uns obéissent comme des enfants et font avec elle ce qui est bon; les autres sont liés comme des forçats, et Dieu en fait ce qui est juste; et de cette façon personne n'évite les lois du Tout-Puissant (771). Parce que, si nous ne faisons ce que la loi commande comme les bons, nous faisons ce qu'elle ordonne comme les méchants. Soyons donc à Dieu de bon cœur, puisque nous nous sommes donnés volontairement à lui dans notre baptême en promettant de lui être fidèles. C'est la première promesse que vous avez faite en renonçant à Satan. Voyons la seconde, qui n'est pourtant qu'une suite de cette première, par laquelle vous avez renoncé à toutes ses pompes. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Il a renoncé à ses pompes.

Comme ce nom seul de Satan fait horreur, et qu'il s'en trouve assez peu qui voulaient entretenir un commerce manifeste avec lui, il n'y a presque point de Chrétien qui ne fasse profession, sinon d'action, au moins de bouche, de n'avoir aucune société avec cet ennemi de Dieu, et qui ne ratifie assez volontiers cette première promesse de son baptême, par laquelle il a renoncé à Satan (772); mais certainement il n'en est pas de même de ses pompes, auxquelles il y a très-peu de Chrétiens non-seulement qui y renoncent effectivement, mais même qui veulent déclarer qu'ils y renoncent, et qui par conséquent gardent cette promesse de leur baptême par laquelle ils ont promis de le faire, et à toutes ses pompes (773). Il n'est pas difficile de voir quelles sont ces pompes, et le nom seul nous apprend assez que ce sont les maisons superbes, les ameublements magnifiques, ces riches tapisseries, ces grands miroirs où l'on se voit tout de son long, la profusion dans les festins, en un mot tout cet éclat et cette pompe qui passent la nécessité, ou au moins une juste et raisonnable bienséance; mais surtout les pompes de Satan sont ce luxe et cette affectation on dans les habits mêmes, dans ou la manière de s'habiller, dont les hommes ne sont que trop souvent coupables, mais qui néanmoins est plus ordinaire aux filles et aux femmes.

Cet excès est aujourd'hui monté jusqu'à son comble; on ne peut plus discerner la fille d'un artisan, tant elle est superbement habillée, d'avec la fille d'un bourgeois. La fille d'un bourgeois le porte comme celle d'un gentilhomme, et la fille d'un gentilhomme est à présent plus richement pa-

(768) Nonne Deo subjecta erit anima mea? Ps. LXXI, 2.

(769) Labia nostra a nobis sunt : quis noster Dominus est? XI, 4.

(770) Omnis creatura, veli noli, vero Deo et Domino suo subjecta est.

(771) Nemo leges Omnipotentis evadit.

(772) Abrenuntias Satana? — Abrenuntio.

(773) Et omnibus pompis? — Abrenuntio.

rée que ne l'étaient il n'y a pas longtemps les princesses et les reines. Il n'y a pas même jusqu'aux petites servantes et celles qui gagnent leur vie du travail de leurs mains qui ne s'accoutument le mieux qu'elles peuvent, et qui n'épargnent l'argent qu'elles ont gagné qu'afin d'être bien ajustées. Je ne trouve pas même lieu d'espérer que ce dérèglement diminue : la misère du temps, qui augmente toujours, fera bien qu'on retranchera une partie des aumônes qu'on avait coutume de faire, mais non pas qu'on retranche rien de son luxe. Mais, s'il n'y a pas lieu d'espérer qu'il diminue, il semble aussi qu'il n'y a pas sujet de craindre qu'il monte plus haut, puisqu'il est à présent jusqu'où il peut jamais aller.

Il serait fort facile, mais en même temps fort inutile, de rapporter ici les invectives puissantes que les saints Pères ont faites contre ce dérèglement et ce violement si manifeste de la promesse faite au baptême de renoncer aux pompes de Satan. Les filles et les femmes sont dans le dernier endurcissement sur cette matière; elles sont accoutumées d'en entendre parler sans en être le moins du monde émuës; et elles disent même froidement que, quand le prédicateur traite ce sujet, c'est qu'il n'a pas autre chose à dire. Que servirait-il de leur représenter que ces mouchoirs de cou déliés et transparents sont appelés par Tertullien des amorces de concupiscence plutôt qu'un voile à leur pudeur (774); que saint Jérôme appelle ces personnes ajustées des victimes de l'impudicité (775); que les autres Pères en parlent d'une manière encore plus forte? Elles sont obstinées à cela, tout ce que vous direz contre ne les fera pas changer; elles ont commencé ce train de vie, elles le continueront jusqu'au bont (776). Il ne servirait même de rien de s'adresser aux pères, mais aux mères principalement, pour empêcher ce désordre, puisque ce sont elles qui l'entretiennent; elles ne sont pas raisonnables sur ce point, elles veulent absolument que leurs filles soient bien mises; quoiqu'elles soient fort ménagères dans les autres choses, elles n'épargnent rien pour cette folle dépense; et, comme elles ne sont plus en âge de paraître avec ce luxe, elles sont bien aises de le porter encore en leurs filles, et de rajeunir en quelque manière en leur personne.

Tous les péchés font la guerre à Dieu, mais il n'y en a point qui lui en fasse une si longue ni si continue que celui-ci. Les autres lui donnent quelque trêve en certains temps et en certains lieux, comme aux jours de grandes fêtes, dans les églises, dans les actions saintes. Quel est l'avare insatiable qui commette quelque usure ou exerce un trafic illicite en un jour de Pâques? Quel est le mentrier désespéré qui voulût

tuer dans l'église? Quel est le voluptueux si effronté qui voulût entretenir des pensées déshonnêtes en communiant? Il n'y a que la seule mondanité des filles qui déclare une guerre continuelle à Dieu, et dans les jours, et dans les lieux, et dans les actions les plus saintes, en un jour de Pâques et de Noël, dans l'église, et même à la sainte table de la communion.

Que dirai-je de celles qui, ne se contentant pas du visage que Dieu leur a donné, en veulent avoir un autre de la main du démon par les fards et les déguisements qu'elles y apportent? *Ce qu'on reçoit en naissant, dit saint Cyprien, c'est l'ouvrage de Dieu, mais ce qu'on y ajoute c'est l'ouvrage du diable* (777). Une fille qui en use de la sorte, pendant qu'elle veut plaire aux autres, fait bien voir qu'elle se déplaît à elle-même. Quel meilleur juge pouvons-nous avoir de votre laideur que vous-même, qui ne voulez pas qu'on vous voie telle que vous êtes? Si vous êtes belle, pourquoi changez-vous votre visage naturel? et si vous êtes laide, pourquoi voulez-vous faire croire que vous êtes belle?

Quand vous êtes bien ajustées, bien frisées, bien accommodées, vous désirez extrêmement d'être vues, d'être regardées attentivement : ces têtes de parade, comme les appelle Tertullien, ces têtes qui se tournent de tous côtés pour se faire voir, veulent être bien considérées (778). Hé bien ! vous êtes vues infailliblement, vous êtes regardées, n'en doutez pas, mais c'est par des yeux que vous ne pensez pas. Dieu vous regarde si fixement, si attentivement, si distinctement depuis la tête jusqu'aux pieds, qu'il n'y a cheveu dans votre tête, il n'y a dentelle sur votre mouchoir, il n'y a ruban sur vos manches, il n'y a pli dans votre jupe, il n'y a petit mouvement dans votre contenance, qu'il ne voie, qu'il ne considère et qu'il ne remarque très-soigneusement, pour vous en punir s'il y découvre quelque vanité.

Je ne m'accoutume de la sorte, dit cette femme, que pour me rendre agréable à mon mari : mais savez-vous que vous ne lui êtes jamais plus agréable qu'en ne faisant rien pour vous rendre agréable à d'autres? C'est, dit cette fille, pour attirer quelque parti avantageux par le moyen de ces ornements. Vous avez donc plus de confiance en la bave d'un ver-à-soie qu'en Jésus-Christ ! qui fait rencontrer un époux fidèle, comme c'est lui seul qui peut donner une femme prudente. Vous voulez donner dans les yeux d'un jeune homme, c'est-à-dire que vous ne voulez point un mari s'il n'est impudique, puisqu'il n'est que trop certain que vos ajustements font naître l'impudicité dans le cœur. Ce n'est pas mon intention, dit une autre, mais seulement de m'habiller comme font ordinairement les filles de ma condition.

(774) Irritamenta libidinis potius quam tegumenta sunt.

(775) Exposita libidinem victimæ.

(776) Cogit enim hoc facere, nec desistit a cogita-

tionibus suis donec eas opere compleant. *Gen.*, XI.

(777) Quod nascitur opus Dei est, ergo quod fingitur diaboli negotium est.

(778) Ostentatitia et mundanitia capita.

Mais qu'importe que vous n'ayez point intention de perdre les âmes, si vous les perdez effectivement? Le démon entretiendra même en vous avec soin cette bonne intention, afin de vous perdre vous-même. Car si vous n'étiez dans cet état, vous auriez quelque scrupule de vous parer de la sorte, au lieu que maintenant vous lui servez de filet pour prendre les âmes et d'épée pour les tuer, sans que vous en ressentiez aucune peine.

Je pourrais vous apporter plusieurs autres raisons, si vous étiez en état de les entendre, qui vous feraient toucher au doigt le péché, ou plutôt le grand nombre de péchés qui sont comme inséparables de cette pompe et de cette affectation d'habits. Je pourrais dire qu'afin d'entretenir ce luxe vous êtes dans une extrême nécessité de dérober au père ou au mari, dont l'accusation retombe ensuite sur de pauvres serviteurs, à qui même peut-être ou retient les gages. Si le père ou le mari contribue volontairement à cette dépense, il faut pour la soutenir qu'il suce le sang des pauvres, qu'il diffère de payer les marchands qui ont fourni ces étoffes précieuses, et qui en souffrent de notables dommages; et ainsi vous faites la dame et la princesse aux dépens des autres. On n'a pas ensuite de quoi faire l'aumône aux pauvres, et on laisse tout nus les membres de Jésus-Christ afin d'orner votre carcasse. Que sais-je même si l'on ne permet point des privautés sensuelles à quelque jeune homme, afin qu'il fournisse à l'entretien de cette vanité? Si cela n'est pas, on donne occasion de le croire. On dit qu'il faut que cette fille qui n'a pas de bien, et qui néanmoins est si ajustée, ou dérobe ou fasse encore pis. On offense Dieu de faire ce jugement, mais vous en êtes cause. Si vous en voyez une autre qui soit mieux accommodée que vous, vous concevez de l'envie contre elle, et ne pouvant déchirer sa robe vous déchirez sa réputation, et peut-être qu'elle fait la même chose à votre égard. Je pourrais encore rapporter d'autres conséquences qui suivent naturellement de ce méchant principe, et que vous estimez fort légères, quoiqu'elles soient très-considérables devant Dieu : qu'il faut passer des deux et trois heures entières à vous parer, et qu'ainsi il ne reste point de temps pour donner à la prière : — si vous venez entendre une petite messe à dix ou onze heures, ô Dieu, quelle messe! votre esprit est tout rempli de distractions, vous n'êtes occupée que de vous et de vos habits, et peu ou point du tout de Dieu; — qu'il faut vous présenter cinquante fois au miroir, que vous êtes idolâtre de votre beauté prétendue! Et quand finirais-je enfin si je voulais raconter tous les péchés qui sont renfermés dans cette pompe mon laine?

Mais je laisse toutes ces choses pour venir à ce qui est plus de mon sujet. Si vous n'é-

tiez pas baptisée, et que vous vinssiez vous présenter pour recevoir ce premier des sacrements avec cette pompe d'habits, on ne vous le donnerait pas. Car comment pourriez-vous dire sans mensonge que vous renoncez aux pompes de Satan dont vous seriez toute chargée? et le prêtre n'aurait-il pas sujet de dire à Dieu, vous voyant ajustée de la sorte : Est-ce là la robe de celle qui veut être reçue au nombre de vos enfants (779)? Ces jupes précieuses, ces habits de soie, ces longues queues traînantes, ce fard, ces mouchoirs, ces mouchoirs transparents, sont-ce les livrées d'un Dieu crucifié, en la mort duquel il faut être baptisé et être enseveli avec lui? Si vous n'étiez pas baptisée, on ne vous donnerait pas le baptême étant ajustée comme vous êtes; et vous voulez qu'on vous donne l'absolution, pour laquelle il faut de plus grandes dispositions que pour le baptême! Il n'en était pas certainement ainsi dans ces temps bienheureux où l'on faisait véritablement pénitence; où l'on voyait des dames de qualité se mettre dans l'ordre des pénitents, prendre de méchants habits déchirés, se prosterner contre terre à la porte de l'église, les yeux baissés, le visage mortifié, les cheveux négligés, la tête couverte de cendres, et toute baignée de leurs larmes. Il n'y avait plus ni perles ni diamants sur le corps de ces pitoyables affligées. On ne trouvait plus ni de visages cultivés, ni de têtes peignées ou coiffées. On ne voyait plus les belles étoffes ni le beau linge parer une chair toute plombée, que la rigueur des jeûnes et l'assiduité des soupirs, des sanglots, des larmes, des veilles et des prières, avaient rendue toute pâle et toute défaite. Il faut, disait l'illustre sainte Paule, défigurer ce visage que j'ai peint autrefois avec le blanc et le rouge contre le commandement de Dieu (780), il faut que la rudesse et la dureté du cilice succèdent à la mollesse des toiles fines et à la magnificence des belles soies. Et nos pénitentes d'à présent viennent se présenter au tribunal de la pénitence toutes musquées, pour ainsi parler; elles veulent faire croire que leur cœur est brisé de contrition lorsque leur corps est somptueusement orné, et qu'une tête bien peignée et bien coiffée est propre pour répandre des larmes de pénitence : O Dieu, où en sommes-nous maintenant, et quel étrange renversement dans la morale chrétienne! Mais passons à l'autre promesse que nous avons faite dans notre baptême, de renoncer aux œuvres de Satan (781) : c'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il a renoncé à ses œuvres.

Pour comprendre à quoi on s'est engagé dans son baptême, quand on a renoncé aux œuvres de Satan, il est bon de savoir quelles

(779) Vide utrum tu ideo filii tui sit. *Gen.*, LVI, 32.

(780) Turpanda facies quam contra Dei præceptum in saepe depixi.

(781) Et omnia operibus ejus.

sont ces œuvres et ce qu'on entend par ce nom. Les œuvres de Satan, à les prendre dans leur signification générale et plus étendue, sont toutes sortes de pensées, de paroles et d'actions par lesquelles on viole les lois de Dieu et de l'Évangile, c'est-à-dire toutes sortes de péchés qui font perdre la grâce et donnent à l'âme le coup de la mort, et ils sont ainsi appelés parce que Satan en est le principal auteur. Ou bien, à prendre ce nom dans une signification plus étroite, les œuvres de Satan sont les occasions de péché, c'est-à-dire les lieux et les assemblées où est le règne de Satan, comme sont les cabarets, les bals, les danses, les comédies, les assemblées de personnes de sexe différent, les jeux illicites, et autres rencontres semblables, d'où l'on ne sort presque jamais qu'on n'en ait l'âme souillée. Ou bien encore les œuvres du démon sont les règles et les maximes du monde, ou du démon, qui en est le prince : par exemple, qu'il ne faut pas souffrir une injure, mais s'en venger si on peut; qu'il faut, autant qu'il est possible, s'élever au-dessus des autres; qu'il faut s'enrichir par quelque voie que ce soit, et d'autres maximes semblables. Voilà les œuvres de Satan auxquelles vous avez solennellement renoncé dans votre baptême, et auxquelles par conséquent vous ne pouvez plus retourner sans un parjure très-criminel (782).

Il se trouve quelquefois des personnes qui veulent se mêler de décider à leur mode les cas de conscience, et qui raisonnent fort mal. Pourquoi, disent-elles, les prédicateurs crient-ils tant contre les danses, les bals, les comédies, les jeux, les assemblées? Où est-ce que cela est défendu? Et moi je vous demande, Où est-ce que ce'a n'est pas défendu? Mais, pour ne pas m'entendre maintenant sur cette matière, et pour demeurer dans mon sujet, toutes ces choses vous sont défendues dans votre baptême; vous y avez solennellement renoncé quand vous avez renoncé aux œuvres de Satan; et il ne faudrait qu'un peu de bonne foi pour en être convaincu, si ces charmes du monde et de la volupté n'avaient point entièrement ensorcelé l'esprit. Quand on dit aux personnes de qualité que, encore qu'elles soient de corps dans le monde, elles n'y doivent pas être de cœur ni d'affection; qu'elles doivent être vêtues dans une bienséance modeste, et non pas selon les règles du luxe et de la vanité, qui n'ont point de bornes; qu'elles soient sages et retenues dans leurs discours et dans leurs actions, et qu'elles évitent autant que possible ces grandes assemblées où le monde étale sa pompe et sa magnificence : Je ne suis ni religieux ni religieuse, vous disent-elles. Non, vous n'êtes pas religieux, mais vous êtes Chrétien; vous n'êtes pas religieuse, mais vous êtes baptisée, et en cette qualité vous avez renoncé au monde, à Satan, qui en est le prince, à

toutes ses pompes et à toutes ses œuvres.

Ne dites donc plus qu'il y a très-peu de Chrétiens en Afrique, et en ces terres nouvellement découvertes; mais dites qu'il y en a très-peu en ce royaume, en cette province, en cette ville, en cette église. En effet, si un Dominicain est celui qui observe la règle de saint Dominique, si un Augustin est celui qui observe la règle de saint Augustin, le Chrétien tout de même est celui qui observe la règle de Jésus-Christ. Et qui est celui qui l'observe? Il faudrait non pas une prédication entière, mais plusieurs, pour vous faire voir qu'on ne l'observe point du tout; que c'est le prince du monde dont on suit le moins les lois et les maximes; et, que par conséquent il y a très-peu de chrétiens.

Saint Augustin, parlant des patriarches et des saints de l'ancienne loi, dit qu'ils n'étaient pas Chrétiens de nom, mais qu'ils l'étaient d'effet et d'action (783). On peut dire au contraire que la plupart de ceux qui se disent Chrétiens ne le sont pas d'action, mais seulement de nom (784). Entre plusieurs exemples que j'en pourrais produire, celui de la vertueuse Esther est très-illustre. Elle n'avait pas dit qu'elle renonçait aux pompes de Satan, puisqu'elle n'avait pas été baptisée, mais elle y avait très-parfaitement renoncé d'effet et d'action. Elle était une grande reine, épouse d'un des plus puissants rois qui ait jamais été au monde; elle était obligée d'être parée selon sa condition, et de porter des habits qui soutinssent l'éclat de la première dignité du monde; mais voyons quelle était la disposition de son cœur. « Vous voyez, Seigneur, disait cette sainte reine en s'adressant à Dieu, vous voyez la cruelle nécessité dans laquelle je suis réduite; vous savez que j'ai en horreur toutes ces marques de l'éclat et de la gloire qui m'environnent; et si je suis obligée de les porter aux jours solennels, auxquels il faut que je paraisse en public, je les quitte tout aussitôt que je puis être retirée en particulier. » Et une petite fille d'artisan ne s'occupera que de ses ajustements, et, si elle ne peut pas en avoir de magnifiques, parce qu'elle n'en a pas le moyen, son cœur sera tout en ceux qu'elle a, et ses désirs en ceux qu'elle ne peut avoir. N'est-il donc pas véritable qu'Esther était chrétienne, non pas de nom, mais d'action; et que celles-là, au contraire, le sont seulement de nom et nullement d'action.

O Chrétiens! ô Chrétiennes! si vous êtes encore dignes de porter ce nom, souvenez-vous donc des promesses que vous avez faites dans votre baptême, et que jamais l'obligation par laquelle vous vous êtes engagés à Dieu n'échappe de votre mémoire. Considérez où et à qui vous avez fait ces promesses. Vous croyez n'avoir parlé qu'à un simple prêtre, mais c'est le ministre de Jésus-Christ que vous avez vu à l'autel, c'est l'ange du Dieu tout-puissant, et c'est entre

(782) *Abrenuntias Satanae et omnibus operibus ejus? — Abrenuntio.*

(785) *Re, non nomine, Christiani.*

(784) *Nomine, non re, Christiani.*

ses mains que vous avez mis votre promesse. Ce n'est donc pas en la terre qu'elle est conservée, mais dans le ciel; et votre parole n'est pas détenue dans le tombeau des morts, mais elle est écrite au livre des vivants. Ce sera sur ces promesses que vous serez jugés à ce grand jour où il faudra comparaître devant le juge des vivants et des morts, et il ne sera pas besoin d'une longue discussion, puisque ce sera votre propre bouche qui vous jugera (785), ou plutôt vos propres paroles qui vous condamneront (786).

Quelle terrible accusation contre vous, messieurs, quand on vous représentera ces promesses solennelles que vous avez faites en présence du ciel et de la terre de renoncer entièrement à Satan, à toutes ses pompes et à toutes ses œuvres, et de les avoir violées si publiquement et si criminellement ! et n'appréhendez-vous point qu'on ne vous fasse pour lors le même reproche et en la même manière que fit autrefois un certain diacre appelé Muritta à son ami Elpidofore, qui après avoir reçu le baptême était devenu un lâche déserteur de la foi ? Il prend la robe blanche dont cet apostat avait été revêtu dans ce sacrement selon la coutume de ce temps-là, et la lui mettant devant les yeux : « Voilà, lui dit ce chaste lévite, ce qui avait été la marque de ton innocence, et qui est maintenant la marque de ton apostasie. Voilà ce qui était le signe de ta fidélité que tu avais jurée à Dieu, et c'est maintenant le signe de ta perfidie. Voilà ce qui devait te servir de défense contre les attaques du démon pendant ta vie, et c'est ce qui servira d'accusateur contre toi après ta mort. N'en doute pas, lâche et perfide déserteur, que je ne porte cette robe au jugement de Dieu et que je l'oppose à ta trahison. Elle parlera bien hautement en sa manière, et l'accusera d'une façon terrible devant ce redoutable tribunal ; elle te reprochera la foi que tu as lâchement abandonnée, la parole à laquelle tu as manqué, les promesses que tu as violées ; elle te reprochera que tu avais renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et que nonobstant cette promesse si solennelle tu as pris son parti, tu as aimé avec ardeur toutes ses pompes et adhérent à ses œuvres. Oui, cette robe te confondra en présence du ciel et de la terre sans que tu puisses rien répliquer à sa voix et à ses accusations. »

CONCLUSION.

Pour imiter en quelque façon le zèle de ce saint diacre, je vous dis sur la fin de ce discours ce que Moïse et Josué disaient aux Israélites sur la fin de leur vie : *Vous avez aujourd'hui choisi le Seigneur afin qu'il soit votre Dieu* (787).

Quand vous avez été baptisés, vous avez choisi le Seigneur pour être votre Dieu ;

(785) De ore tuo te judico. *Luc.*, XIX, 22.

(786) Ex verbis tuis condemnaberis. *Matth.*, XII, 57.

(787) Dominum elegi tibi hodie ut sis tibi Deus. *Deut.*, XXXI, 17.

vous avez solennellement protesté par la bouche de vos parrains que vous vouliez garder tous ses commandements. Vous avez ratifié par vous-mêmes et renouvelé cette protestation toutes les fois que vous vous êtes approchés du sacrement de pénitence. Cette pierre en sera témoin, disait Josué, qui avait mis à cet effet une grande pierre dans le sanctuaire. Vous le serez aussi pierres saintes des fonts baptismaux, qui avez reçu dans votre sein tous les Chrétiens qui m'écoutent. Oui, sacré lavoir, qui les avez nettoyés de toutes leurs ordures, piscine salutaire où leurs infirmités ont été guéries ; anges tutélaires des saints lieux où l'on fait ces augustes cérémonies, et qui y avez assisté avec respect, vous êtes témoins des promesses qui ont été faites en leur nom. Vous avez entendu les protestations publiques et solennelles qu'ils ont prononcées par la bouche de celui qui parlait pour eux, de renoncer à Satan, à toutes ses pompes et à toutes ses œuvres. Et vous, sacrés tribunaux de la pénitence, vous avez oui souvent les ratifications qu'ils ont faites de ces promesses, et combien de fois ils ont protesté par eux-mêmes de vouloir garder inviolablement la loi de Dieu à laquelle ils se sont engagés dans leur baptême. Et tout le monde sera témoin qu'ils sont des faussaires, puisqu'ils ne tiennent rien de ce qu'ils ont tant de fois et si solennellement promis.

Ah ! messieurs, qui m'écoutez, ne soyez pas de ce nombre ; et si jusqu'à présent vous n'avez pas été fidèles à la renonciation que vous avez faite dans votre baptême, renouvelez-la présentement avec moi, mais que ce soit avec plus de sincérité que par le passé. Oui, Satan, je renonce à toutes tes pratiques, à toutes les suggestions malignes (788) ; je renonce à tes lois et à tes mouvements ; je renonce à toutes tes pompes (789), à toutes tes grandeurs, à toutes les vanités, à toutes les fausses douceurs que tu présentes ; aux richesses trompeuses, aux vains plaisirs, et aux faux honneurs dont tu flattes ceux qui te veulent suivre. C'est vous, mon aimable Jésus, ajoute saint Chrysostome, que je veux suivre désormais (790) ; ce sont vos maximes que je veux suivre avec fidélité, ce sont elles qui seront désormais les règles de ma vie : ce sont des règles sûres, et qui ne peuvent tromper ; et, si je suis fidèle à les suivre, elles me conduiront infailliblement au port du salut. Amen.

SERMON XXXI.

DES PÉCHÉS D'HABITUDE.

Inpius funibus peccatorum suorum constringitur.
Le méchant est lié par les chaînes de ses péchés. (*Prov.*, V, 22.)

EXORDE.

Quoique les mauvais effets dont j'ai parlé

(788) Abrenuntio tibi, Satana.

(789) Et omnibus pompis tuis.

(790) Abrenuntio tibi, Satana, et adhæreo tibi, Christe.

jusqu'à présent conviennent à toutes sortes de péchés, il est néanmoins vrai de dire qu'ils conviennent d'une manière particulière aux péchés d'habitude, à cause des dangereuses suites qui en sont presque inséparables. Il est certain que l'habitude ou au bien ou au mal a une merveilleuse force, et qu'elle porte avec une violence de laquelle il est très-difficile de se défendre aux actions qui l'ont produite. S'il arrive qu'une personne de piété, qui a contracté de longuement de bonnes habitudes, tombe par quelque surprise imprévue dans un péché mortel, ô Dieu ! quelle horreur d'elle-même n'a-t-elle pas après l'avoir commis ! Elle est agitée de troubles et d'inquiétudes, et elle n'a aucun repos jusqu'à ce qu'elle soit allée se jeter aux pieds du confesseur pour s'en décharger. C'est que l'habitude qu'elle a au bien fait qu'elle ne peut pas souffrir un seul moment un aussi grand mal qu'est le péché. C'est en ce sens qu'il faut entendre ces paroles de saint Jean : *Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pécher parce qu'il est né de Dieu* (791). Ce n'est pas qu'absolument parlant une âme qui est en grâce ne puisse déchoir de cet heureux état par le péché ; mais c'est qu'une âme juste qui a formé de bonnes habitudes, si elle tombe quelquefois par fragilité humaine dans quelqu'un, elle n'y persévère pas ; elle se relève bientôt, elle tire des forces de sa faiblesse, et ses chutes ne servent qu'à la faire une autre fois veiller plus exactement sur elle-même. Mais il faut avouer que, si l'habitude au bien a tant de force, celle que l'on contracte pour le mal entraîne avec une violence tout autre, et ne laisse presque pas la liberté de s'en défendre. Il ne sera bien plus aisé de vous faire voir ce funeste précipice que d'en retirer ceux qui y sont tombés, plus facile de faire sentir le mal que de le guérir. Ce sera en montrant que l'habitude dans le péché est comme la chaîne de la damnation de ceux qui y sont engagés, puisqu'elle produit l'endurcissement du cœur, l'engagement à de nouveaux péchés, et l'impénitence finale : c'est-à-dire, pour expliquer la chose plus clairement, que l'habitude cause trois grands maux qui en sont inséparables. 1. Elle endurecit le cœur. 2. Elle porte toujours à de nouveaux péchés. 3. Il est très-difficile d'en être guéri. Voilà, etc.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. L'habitude endurecit le cœur. — C'est une espèce de nécessité. — Le pécheur d'habitude méprise tout. — La cause de ce mal.

II^e POINT. L'habitude porte à de nouveaux péchés. — L'habitude est une seconde concupiscence.

III^e POINT. La difficulté de vaincre l'habitude. — Les péchés d'habitude durent jusqu'à la vieillesse. — CONCLUSION.

(791) Omnis qui natus est ex Deo peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet, et non potest peccare, quoniam ex Deo natus est. *I Joan.*, V, 8.

(792) Qui male agit dicit lucem et non venit ad

PREMIER POINT.

L'habitude endurecit le cœur.

La providence divine, qui nous a enseigné plusieurs moyens pour prévenir les dangers qui menacent notre corps, ne nous en a pas refusé pour nous défendre des maux de l'âme, savoir, du péché. Elle nous a donné pour ce sujet trois gardes et comme trois barrières pour nous arrêter si nous voulions le commettre : savoir, la honte, la crainte et la peine. Mais l'habitude franchit toutes ces barrières, qui ne retenaient plus le pécheur, il tombe dans un funeste endurecissement.

1. Le péché de lui-même imprime dans l'âme de celui qui le commet une certaine honte qui fait qu'il cherche le secret et les ombres de la nuit pour le commettre avec plus de liberté : *Quiconque fait le mal hait la lumière et n'approche point de la lumière, de peur qu'on ne le convainque du mal qu'il fait* (792). Celui qui a conçu le dessein criminel de commettre un adultère épie l'obscurité de la nuit (793), comme un temps favorable à son mauvais dessein. Saint Paul appelle les péchés des œuvres de ténèbres (794) ; et Tertullien après lui les appelle des actions ennemies du jour (795).

2. La crainte de la justice divine et humaine arrête quelquefois le pécheur et l'empêche d'exécuter tout ce que ses mauvaises inclinations lui suggèrent ; mais, quand l'habitude au mal est une fois formée dans une âme, il n'y reste plus ni honte ni crainte ; on fait gloire du vice, on tire vanité de ses crimes, et on fortifie le parti du péché en le rendant glorieux, et faisant au contraire passer la vertu pour infamie.

3. La peine qui se rencontre ordinairement dans l'accomplissement du péché n'a pas plus de force pour arrêter un pécheur qui se trouve réduit dans cet état funeste ; car la mauvaise inclination qu'il a au mal, fortifiée par l'habitude qu'il en a contractée, lui ôte toute l'appréhension et tout le sentiment de la peine. Un débauché ne trouve que du plaisir dans toutes les fatigues d'esprit et de corps qu'il se donne pour trouver les moyens de séduire une fille ; ainsi étant l'esclave de sa passion, et comme entraîné par le torrent impétueux d'une forte habitude, il n'y a pas lieu de s'étonner si on se laisse aller au péché sans honte, sans crainte, ni sans appréhension de la peine, et même avec une espèce de nécessité.

Saint Bernard, sur le cantique, explique admirablement cette doctrine. Comme la volonté qui est languissante à cause de quelque amour déréglé, n'exerçait pas facilement l'amour de la justice ; de même, lorsque la mauvaise habitude l'a tout à fait changée en un plus mauvais état qu'elle n'était auparavant, elle lui impose une espèce de

licem, ut non arguantur opera ejus. *Joan.*, III, 20.

(795) Oculi adulteri observat catiginem. *Job.*, XXIV, 15.

(794) Opera tenebrarum. *Rom.*, XII, 12.

(795) Lucifuga opera.

nécessité (796). Saint Augustin longtemps auparavant avait dit la même chose. « Je soupirais (disait ce saint pénitent lorsqu'il était encore engagé dans ses mauvaises habitudes), je soupirais après ce bonheur de tout quitter pour ne plus penser qu'à vous; mais j'étais enchaîné, non d'une chaîne extérieure, mais par ma volonté, qui m'était une chaîne plus dure que le fer (797). Le démon s'en était rendu le maître, et en avait fait une chaîne dont il me tenait lié. Car cette volonté, en se dérégulant, était devenue passion; et à force que j'avais suivi cette passion; et à force de résister à cette habitude, elle était devenue nécessité; et c'étaient comme autant d'anneaux engagés les uns dans les autres, dont l'ennemi avait composé cette chaîne par où il me tenait dans une cruelle servitude. » Ainsi le pécheur se trouve lié par ses propres péchés, et il ne peut plus rompre la chaîne qu'il s'est faite, parce que ce n'est point une matière séparée de lui qui compose ses fers, mais que c'est sa volonté même, qui, s'endureissant dans le mal auquel elle a pris plaisir, est devenue plus dure et plus inflexible que le fer. Ce même Père dit ailleurs dans ce sens: Un homme de bien est libre dans les fers, et un méchant homme est esclave même sur le trône, et, ce qui est un bien pis, d'autant de maîtres que de vices (798).

Cette nécessité est un faux charme, qui en nous flattant nous violence: en sorte que la volonté criminelle est si absolument possédée par le péché, qu'elle ne peut d'elle-même s'en débarasser. Or, pour parler plus clairement, c'est que l'âme est tellement captive sous cette honteuse servitude du péché, qu'elle y est misérablement libre par sa volonté, mais en même temps captive par cette malheureuse nécessité que lui cause la méchante habitude; laquelle est si bien établie et s'est avec le temps si fortement enracinée, qu'il est très-difficile de la vaincre. Elle fonde son autorité sur son usurpation, et met tout son droit en sa force. Saint Pierre Chrysologue dit presque la même chose en d'autres termes: Celui-là, dit ce Père, qui a commencé de goûter le poison du péché s'y accoutume peu à peu; il y prend goût, et enfin le péché lui devient doux et agréable (799).

Mais il n'y a personne qui ait dépeint plus vivement et en même temps plus succinctement ce déplorable état d'un pécheur dans l'habitude, que le Saint-Esprit même dans ses divines Écritures. *Lorsqu'il est venu au*

plus profond des péchés (c'est-à-dire au fond de la mauvaise habitude), il méprise tout (800). Saint Bernard décrit excellentement cette disposition funeste. « L'aveuglement, dit-il, est dans l'esprit de cet homme, et l'endurcissement est dans son cœur. Il est sans crainte et sans inquiétude. Il n'est touché ni des remontrances des hommes ni des menaces de Dieu. La mort, le jugement, l'enfer et l'éternité sont à son égard comme s'ils n'étaient point. Il n'est possible que de lui-même, et du démon, qui règne en son âme dans une profonde paix. » Contemnit.

Remarquez, s'il vous plaît, que l'Écriture ne dit pas ce que le pécheur réduit en cet état méprise; elle dit seulement *contemnit*, sans rien spécifier; ce qui signifie qu'il méprise tout. Quand on ne détermine rien, on comprend tout: comme quand Dieu condamna Adam à la mort sans marquer à quelle sorte de mort (801), cela se doit entendre de toute sorte de mort, de mort spirituelle, de mort éternelle, de mort civile, de mort temporelle. Le pécheur donc méprise tout. Tâchez d'imprimer dans son cœur l'horreur du péché en lui représentant l'injure qu'il a faite à Dieu, les maux qu'il cause à son âme, et les autres effets funestes dont j'ai parlé dans les discours précédents, *contemnit*. Quoique l'amour qu'il a pour lui-même lui donne un éloignement infini de tout ce qui peut lui faire souffrir quelque chose, néanmoins, si vous voulez lui faire peur des supplices de l'enfer et de cette épouvantable éternité dont ils sont accompagnés, il s'en rira, il n'en croira rien, *contemnit*. Les avertissements charitables de ses amis n'ont pas un succès plus avantageux que leurs reproches, il méprise tout également; les prospérités lui donnent la hardiesse de continuer dans ses péchés, les afflictions que Dieu lui envoie pour le faire rentrer en lui-même ne font que l'endurcir, les prédications les plus fortes et les plus pathétiques ne le touchent point. En un mot, on ne saurait lui rien dire ni lui rien représenter dont il ne se moque.

D'où peut venir, je vous prie, un si grand malheur, sinon de l'habitude, qui rend insensible, et qui fait qu'on regarde le péché comme si ce n'était rien? La coutume fait paraître légers toutes sortes de péchés, et même on ne les ressent plus (802). Quand une plaie toute pourrie ne cause aucune douleur, il ne faut pas pour cela croire que l'on est sain? mais il faut être persuadé qu'on est mort (803). Ainsi, comme dit excellentement saint Pierre Chrysologue, l'âme

(796) *Sicut corrupti corporis vitiato amore languescens voluntas amore. n. justitiæ non admittit, nescio quo pravo et miro modo, ipsi sibi voluntas in deterius mutata necessitatem facit.*

(797) *Ligatus non ferro alieno, sed mea ferrea voluntate. Confess., t. VIII.*

(798) *Bonus etiam inserviat, liber est; malus autem etiam si regnet, servus est, nec minus humilis, sed quod pejus est, et dominorum quot vitiorum. De Civit., l. IV.*

(799) *Qui enim cœperit impietatis venena gres-*

tare, tunc saporem trahit de pinguedine peccatorum.

(800) *Impius cum in profundum venerit peccatorum, contemnit. Prov., XVIII, 5.*

(801) *Morte morietur s. Gen., II, 17.*

(802) *Omne peccatum consuetudine vilescit, et fit homini quasi nullum. Obtruit, jam dolorem perdit.*

(803) *Quod valde putrescit nec olet, non pro sano habendum, sed pro mortuo computandum.*

qui se trouve en cet état est enseveli dans le sépulcre vivant de son corps. *Fit in vivo corporis sepulcro funus animæ jam sepulta.* Saint Bernard explique admirablement ces degrés des péchés d'habitude, qu'on pourra voir dans le sermon *De l'Endurcissement du cœur*. Qu'est-ce que la coutume ne renverse pas ? Qu'est-ce qui ne s'endurcit pas par une longue habitude (804). Qu'est-ce qui ne cède pas à l'usage ? Combien y en a-t-il qui, ayant au commencement horreur d'une chose, l'on trouve douce avec le temps !

Voyez donc quel danger il y a de s'accoutumer au péché, quelque léger qu'il vous paraisse dans son commencement. On s'accoutume à jurer en toutes rencontres, sans prendre garde si ce que l'on jure est vrai ou faux ; on prendra l'habitude de commettre des parjures. On use sans scrupule de certains termes qui approchent fort des blasphèmes, *pardî, morbleu* ; bientôt on jurera tout à fait le nom de Dieu. Vous permettez que vos enfants dérobent des fruits ou d'autres choses de peu de valeur ; ils prendront l'habitude de voler des choses plus considérables, et enfin ils déshonoreront votre famille. Si on le demandait à ceux qu'on exécute à mort pour avoir dérobé, la plupart répondraient qu'ils avaient commencé par des larcins fort peu considérables. Des filles permettent facilement de petites libertés qui ne sont rien, disent-elles ; mais elles ne prennent pas garde que leur cœur s'amollira peu à peu, qu'il se passera bien des choses contre la bienséance, et qu'enfin elles se laisseront aller aux dernières extrémités. On ne tombe pas tout d'un coup dans les grands désordres, on s'accoutume peu à peu à en commettre de légers, et enfin on forme des habitudes qui portent tous les jours à de nouveaux péchés. C'est, etc.

SECOND POINT.

L'habitude porte à de nouveaux péchés.

La vertu, aussi bien que le vice, ne s'acquiert pas tout d'un coup, mais successivement et par de longues habitudes. C'est pour ce sujet qu'on met ordinairement trois degrés ou trois états de la vertu. Le premier est de ceux qui ont encore des résistances à soutenir et des combats à livrer contre leurs passions, qui se révoltent et ne veulent pas obéir aux instincts de la vertu. Ceux-là éprouvent de grandes difficultés dans la mortification de ces passions, et la victoire de leurs tentations leur coûte beaucoup. Ce premier degré est appelé continence, parce qu'il est encore imparfait, et s'absent seulement des vices. Mais avec le temps et un fidèle travail on monte au second degré, et on acquiert une vertu plus constante

et plus solide, et après avoir, par une invincible fermeté de courage, surmonté toutes les difficultés et toutes les contradictions dans l'exercice de la vertu, on la pratique ensuite avec plaisir ; et ce second degré s'appelle la vertu parfaite. Le troisième est d'une vertu éminente et héroïque, quand non-seulement on agit avec douceur et avec satisfaction, mais outre cela on fait des actions nobles, sublimes, et fort relevées au-dessus des actions communes.

Comme il y a trois degrés pour monter jusqu'au plus haut point de la vertu, de même il y en a trois pour descendre dans le précipice du péché. On n'est pas, comme je l'ai dit, scélérat tout d'un coup, et l'on fait les coups d'essai avant d'en venir aux coups de maître. Le premier degré est lorsqu'on pèche par faiblesse, dans quelque occasion qu'on n'a pas prévue, et en ne veillant pas assez sur soi-même, il survient une tentation qui renverse presque sans qu'on s'en aperçoive. Le second, c'est quand on pèche avec une pleine connaissance du mal et une volonté entièrement libre ; c'est ce qui s'appelle pécher par malice. Le troisième, c'est quand, après plusieurs péchés, on est enfin tombé dans l'habitude, qui met l'âme dans un tel état, qu'elle ne fait plus aucune difficulté de commettre toute sorte de péchés, et de se précipiter sans aucune crainte dans l'abîme de l'iniquité. Ceux qui en sont venus là sont dans une pente malheureuse, qui les fait presque incessamment tomber en de nouveaux péchés.

Saint Augustin représente bien ce malheur quand il dit qu'il y a deux choses qui sollicitent et qui entraînent dans le péché : la nature corrompue, et l'habitude. « La première est un effet du péché originel ; la seconde, de nos péchés actuels. Nous contractons l'une en naissant dans le crime, et y recevant des inclinations dérégées, qui nous portent au mal avant que de pouvoir y résister (805). Nous acquérons l'autre en vivant dans le péché, quand à ces inclinations dérégées que nous avons tirées de nos pères nous ajoutons plusieurs péchés actuels, quand nous joignons la coutume à la nature et aux misères acquises. Toutes deux jointes ensemble fortifient la concupiscence, établissent sa tyrannie, et forment une certaine qualité impérieuse, qui engage comme par nécessité dans le mal. » Et certes, c'est avec raison qu'il s'en sert ; car l'habitude est au regard du péché actuel ce que la concupiscence est au regard du péché originel. Celui-ci, c'est-à-dire le péché originel, est ôté par le baptême ; mais la concupiscence demeure toujours et ne peut être entièrement détruite (806). De même, le péché actuel est effacé par le baptême et par la pénitence ; mais le pouvez-vous entendre

(804) Quid non invertat consuetudo, quid non assidue duretur, quid non usui cedat ? Quæ nam quod præ amaritudine prius exhorrebant, nunc ipso in dulce convertitur ?

(805) Duo sunt quæ ad peccatum nos sollicitant,

natura, et habitus. Cum illo in hanc vitam nascimur, illud ex pœna frequentati peccati ; quæ duo conjuncta robusti simam faciunt concupiscentiam. Lib. LXXXIII, quest. q. 68.

(806) Minui potest, finiri non potest.

sans trembler ? il n'y a point de sacrement qui efface l'habitude ; elle demeure encore quoique le péché soit classé : et on peut bien appliquer à ce sujet ces paroles de saint Paul : qu'à ceux qui pèchent par malice, et qui s'engagent dans des habitudes criminelles, il ne reste ni sacrifice ni sacrement (807).

Saint Augustin enseigne cette doctrine dans plusieurs endroits de ses ouvrages. Un ivrogne a-t-il été baptisé, tous ses péchés d'ivrognerie lui sont remis ; mais la mauvaise coutume demeure toujours (808). Mais qu'est-il besoin d'alléguer saint Augustin où l'expérience est plus claire que le jour ? Qui est celui qui n'éprouve qu'après s'être confessé des impuretés, des paroles déshonorées, des juréments auxquels il est sujet, même avec une véritable douleur et une volonté sincère de ne plus commettre ces péchés ; il ne laisse pas de sentir ses mauvaises inclinations, contractées et fortifiées par de longues habitudes, qui le portent et même qui l'entraînent avec violence aux mêmes péchés.

D'où vient ce malheur, sinon de la force de la mauvaise habitude, laquelle, comme elle est une fille illégitime qui a plusieurs pères, savoir plusieurs actes, de même elle est une malheureuse mère qui aura plusieurs enfants. Le pécheur ajoutera péché sur péché (809). Et comme l'habitude est une suite de plusieurs péchés qui ont souvent été réitérés, elle est aussi le commencement et la source de plusieurs autres péchés qui suivent. La première faute, dit saint Grégoire, est la cause de la seconde, et la seconde est la punition de la première (810). C'est ainsi qu'il se fait comme une chaîne de fautes qui naissent l'une de l'autre, et que la multiplication et l'accroissement des péchés deviennent le supplice du pécheur (811).

Malheur à vous qui vous servez du mensonge comme de cordes pour traîner une longue suite d'iniquités, et qui tirez après vous le péché comme les traits emportent le chariot (812). Ce prophète compare les péchés d'habitude à une corde : car, tout de même que quand on tire une corde elle ne vient pas seule, mais elle en tire une autre à laquelle elle est attachée, ainsi les péchés d'habitude ne viennent points seuls, mais en attirent toujours d'autres après eux. Ce sont comme autant d'anneaux d'une chaîne enlacés les uns dans les autres, dont le premier tire le second, le second le troisième, et ainsi des autres. Ce prophète compare encore ce pécheur à l'attelage d'un chariot, parce que, comme, quand deux

chevaux sont attelés ensemble à un même chariot, l'un ne saurait marcher qu'il n'attire l'autre, de même les péchés d'habitude ne marchent point seuls, mais en entraînent toujours d'autres après eux.

C'est pourquoi saint Paul ne les appelle pas simplement péchés, mais corps de péchés (813). Dans la guerre, autre chose le corps de l'armée, autre chose les ailes de l'armée. Le corps de l'armée est ce qui est au milieu, les ailes sont aux côtés. Or, pour défaire une armée il ne suffit pas de rompre les ailes, à moins de rompre aussi le corps de l'armée, parce que, tant qu'il subsistera en son entier, il enverra toujours de nouvelles troupes, qui prendront la place de celles qui auront été défaites. Le péché a un corps, et il a des membres ; le corps du péché c'est l'habitude, qui réside au dedans, comme d'impureté, d'avarice, de gourmandise, etc. (814) ; les membres sont les actes du péché. Celui qui se repent sincèrement et qui veut tout de bon détruire le péché ne doit pas se contenter de retrancher les actes du péché, qui sont ses membres ; mais il faut qu'il travaille à détruire le corps même du péché, qui est l'habitude, qu'il doit soigneusement retrancher par des actes contraires souvent réitérés.

Mais encore une fois, pourquoi tant d'autorités et de raisonnements pour faire voir que les péchés d'habitude portent à d'autres, puisqu'on en fait tous les jours une funeste expérience ? Ne n'avouerez-vous pas que la première fois qu'on vous parla de commettre une impureté, vous en eûtes une très-grande horreur ? Mais ensuite, etc. Saint Grégoire parlant de cet état dit que ceux qui s'y trouvent engagés, n'ayant aucune crainte de Dieu, accumulent péchés sur péchés, et s'engagent comme en riant dans la nécessité inévitable d'une mort éternelle (815). C'est ce qui fait la difficulté presque insurmontable d'en sortir.

TROISIÈME POINT.

La difficulté de vaincre l'habitude.

Saint Jérôme, dans sa lettre à Celantia, dit que c'est la longue habitude au péché qui a rendu le chemin de la vertu étroit et difficile, à cause que la coutume étant une seconde nature, on ne la peut vaincre qu'en surmontant la nature même, ce qui est la plus grande de toutes les victoires. C'est le terme dont se servent ordinairement les Pères pour exprimer la force de l'habitude et la grande difficulté de s'en délivrer ; et ils l'appellent communément une autre

quatenus supplicia sunt peccantium, ipsa incrementa vitiorum.

(812) *Vae qui trahitis iniquitatem in funiculis vanitatis et quasi vinculum plausivi peccatum.* *Isai.*, V, 18.

(813) *Ut destruat corpus peccati.* *Rom.*, VI, 6.

(814) *Voy. le Sermon De l'Endurcissement du cœur.*

(815) *Qui rejecto Dei timore peccata peccatis accumulanti, et attrita mortis sue negotium ridentes exsequuntur.*

(807) *Voluntarie peccantibus nobis jam non relinquuntur pro peccatis hostia.* *Heb.*, X, 26.

(808) *Baptizatus est ebriosus ; dimissa sunt illi omnia quibus inebriatus est, restat adversaria consuetudo.* *De Temp.*, serm. 45.

(809) *Peccator adjiciet ad peccandum.* *Ecclesi.*, III, 29.

(810) *Præcedens culpa causa est subsequentis, et subsequens priora præcedentis.* *In Job.*, lib. XXV, c. 9.

(811) *Hoc qui, pe agitur ut culpæ culpâ feriantur,*

nature (816). Car, comme nous avons de certaines inclinations de la nature qui nous entraînent presque par force, auxquelles il est très-difficile de résister, de même plusieurs actes d'une chose souvent réitérée impriment dans l'âme une certaine qualité impérieuse qui engage comme par nécessité dans le mal, et dont il est très-difficile de se défaire. Comme ceux qui poussent un clou, à chaque coup qu'ils lui donnent, le font entrer plus avant, de sorte que plus il est frappé, plus il s'enfoncé et devient plus difficile à retirer : ainsi à chaque mauvaise action que l'on commet, les vices, comme poussés par autant de coups de marteau, pénètrent plus avant dans l'âme, et avec le temps y jettent de si profondes racines, qu'il n'y a presque plus moyen de les arracher (817). Le prophète Jérémie dit la même chose, mais en des termes bien forts et plus énergiques : Le péché de mon peuple n'est pas écrit simplement sur du papier et avec de l'encre, qui se pourrait facilement rompre ou effacer ; mais il est gravé et buriné avec un style de fer, avec une pointe de diamant (818). Les péchés que l'on commet par une infirmité humaine ne sont écrits que dans l'esprit et dans l'imagination, ou si vous voulez sur quelque partie du corps ; ils ne pénètrent pas jusqu'au fond de l'intérieur : mais les péchés d'habitude sont tracés sur toute l'étendue du cœur, ils sont gravés jusqu'au plus profond de l'âme ; d'où par conséquent il est très-difficile de les arracher.

Disons encore que, comme c'est une entreprise très-difficile et d'un très-grand travail de vouloir détourner une rivière de son canal ordinaire, où elle a toujours eu son cours, de même c'est une chose très-malaisée de détourner un homme du courant où la mauvaise habitude l'a conduit, pour lui faire prendre un autre cours. Ainsi c'est avec grande raison que le Sage a dit qu'un jeune homme qui a formé des habitudes vicieuses et qui a pris une mauvaise route ne s'en détournera pas même quand il sera plus avancé en âge (819). Changez, si vous pouvez, dit le prophète Jérémie, la peau d'un Ethiopien, de noire qu'elle est rendez-la blanche ; ou bien ôtez la variété des couleurs d'un léopard ; et puis vous pourrez faire le bien, vous qui n'avez appris qu'à faire le mal (820) : comme voulant dire que l'un est aussi difficile que l'autre.

Celui qui ne résiste pas aux désirs déréglés de sa chair, dit saint Bernard, et qui

néglige de veiller à la garde de son cœur, est enfin tellement lié par la mauvaise coutume, qu'il ne peut plus ensuite leur résister, quoiqu'il y tâche. Certainement c'est une chose très-difficile, et qui n'est possible qu'à la seule grâce de Dieu, de se défaire du péché auquel on a une fois donné entrée dans son cœur (821). Aussi saint Augustin nous fait remarquer la grande différence des trois morts auxquels l'Evangile marque que le Fils de Dieu rendit la vie. Quand il voulut ressusciter la fille du prince de la Synagogue, qui ne venait que de mourir et était encore à la maison, il la prit simplement par la main, et lui dit : *Ma fille, levez-vous* (*Luc.*, VIII, 54). Saint Pierre Chrysologue, après saint Augustin, dit que c'est la figure d'une âme morte depuis peu de temps, dans laquelle il reste encore quelque chose de la chaleur vitale. C'est, dit ce Père, comme un flambeau qui étant éteint depuis peu se rallume facilement au moindre souffle : de même, une âme prend feu facilement et conçoit sans beaucoup de peine la douleur de ses péchés, lorsqu'il lui reste encore quelque principe d'une vie réglée (822). Pour ressusciter le fils de la veuve de Naïm, que l'on portait en terre, il toucha le cercueil, et commanda au jeune homme de se lever. Mais, pour ressusciter Lazare, qui, étant mort depuis quatre jours, est la figure des pécheurs d'habitude, que le même saint appelle un genre de mort terrible et épouvantable (823), il prie son Père comme pour une chose extraordinaire ; il frémit, il pleure, il crie d'une voix forte, comme s'il lui eût été difficile de se faire entendre : *Lazare, sortez dehors* (824). Sur quoi saint Augustin dit : Que celui qui est accablé sous le poids d'une mauvaise habitude a de peine de se lever ! *Quam difficile surgit quem moles malæ consuetudinis premit !*

De même entre les possédés du démon que le Fils de Dieu délivra, il est remarquable qu'il n'y en a point eu que le démon ait quitté avec tant de peine et qu'il ait tant tourmenté en sortant que le lunatique ; les apôtres mêmes ne le purent chasser. L'Evangile en rapporte la raison, savoir, qu'il était possédé dès son enfance. Et le Fils de Dieu dit à ses apôtres : Cette sorte de démons ne peut être chassée par aucun autre moyen que par la prière et par le jeûne : *Hoc genus demoniorum non ejicitur nisi in oratione et jejuniis* (*Marc.*, IX, 28). C'est-à-dire qu'il faut beaucoup prier et jeûner pour guérir des péchés d'habitude.

cum didiceritis malum. *Jer.*, XIII, 25.

(821) Qui carnis suæ desideriis non resistit, et motus cordis sui custodire negligit, ita tandem prava consuetudine illigatur, ut postmodum etiam volens eis resistere non possit. Dilli ilis prorsus rest, et soli divinx virtuti possibilis, susceptum semel peccati jugum a cervicibus excutere. *De inter. domo*, c. 17.

(822) Num adhuc bonæ vitæ manet calor.

(823) Genus mortis immanæ.

(824) Lazare, veni foras. *Joan.*, XI, 45.

(816) *Consuetudo est altera natura.*

(817) Non miremur tarde erui quæ alte jacent : arborem quæ altas et profundas raíces emisit perdidit ille evellere possumus.

(818) *Peccatum Juda scriptum est stylo ferreo, in ungue alamaniano exaratum super latitudinem cordis.* XVII, 1.

(819) *Adolecens juxta viam suam, etiam cum senectute non recedet ab ea.* *Prov.*, XXII, 6.

(820) *Si mutare potest Æthiops colorem suam, aut pardus varietates suas, et vos poteritis benefacere*

Entendez ces choses, vous tous qui vivez dans un continuel oubli de Dieu (823), et veillez exactement sur vous-mêmes, de peur que vous ne trouviez quelqu'un qui vous entraîne dans le précipice d'une mauvaise habitude, et que vous ne trouviez pas qui vous en retire (826). Seigneur, vous le savez : combien en voit-on dans les confessionnaires auxquels le confesseur dit : Mon frère, il faut enfin renoncer à ce commerce infâme; il faut abandonner cette malheureuse créature qui vous perd; et qui répondent les larmes aux yeux : Hélas ! je le voudrais, je le désirerais de tout mon cœur, mais je ne le puis pas. — Vous ne le pouvez pas ? Faites effort sur vous-mêmes, demandez-en la grâce à Dieu, il vous aidera; seulement ne désespérez pas. — Non, je ne le puis. Les habitudes que j'ai contractées sont plus fortes que toutes les résolutions que je puis prendre. — Qu'est-il donc besoin d'aller chercher les Pères et l'autorité de l'Écriture sainte pour faire voir la grande difficulté de vaincre l'habitude, puisque l'expérience contraire est si sensible ?

Il est vrai, me dira quelqu'un, que dans le feu de la jeunesse, dans la force de l'âge, il est difficile de vaincre les mauvaises habitudes; mais avec le temps on devient sage, et l'âge plus avancé rompt ces liens. Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs (827) contre la vanité de cette prétention; je rapporterai seulement ce qui est marqué au livre de Job touchant un pécheur d'habitude : *Les dérèglements de sa jeunesse pénétreront ses os, et l'accompagneront jusque dans la poussière du tombeau* (828). Par les os on entend ordinairement les coutumes et les habitudes qui soutiennent en quelque façon et entretiennent la vie de l'âme, comme les os soutiennent le corps. Chaque action en particulier est comme la chair, qui est molle et faible; mais les coutumes et les habitudes sont comme les os, qui sont durs et difficiles à rompre (829). Les dérèglements de sa jeunesse pénétreront donc ses os, c'est-à-dire que, tout de même que les os sont pleins de moelle, qui les nourrit et les entretient, ainsi l'intérieur du pécheur sera tout rempli des habitudes vicieuses qu'il a contractées dans sa jeunesse, lesquelles, comme une mauvaise moelle, résideront au dedans de lui-même et entretiendront sa vie criminelle : ou bien disons que les dérèglements de la jeunesse du pécheur pénétreront dans ses os, c'est-à-dire que dans sa vieillesse ses habitudes criminelles et ses vices auront autant de force et seront aussi ardents que dans la jeunesse : en sorte que, quoiqu'il soit extrêmement âgé, qu'il soit tout abattu, tout épuisé, et n'ait plus ni force ni vigueur, néanmoins, pour ce qui regarde la corruption de son cœur et sa mauvaise volonté, il est toujours jeune, fort et robuste,

et ses vices sont des vices toujours de jeunesse, c'est-à-dire qu'ils ont toute leur force et toute leur étendue.

N'est-ce pas ce qu'on voit tous les jours en de certains vieillards, qui, étant presque sur le bord de leur fosse, sont aussi avides, aussi avides de biens, aussi retenus de faire l'aumône qu'ils étaient dans la force de leur âge. N'ont-ils pas leurs passions aussi vives et leurs appétits aussi ardents que dans leur jeunesse ? *Ossa ejus*, etc. Hélas ! il n'est que trop vrai, et on ne voit que trop de vieillards qui, ne pouvant plus commettre les mêmes ordures que dans leur jeunesse, prennent plaisir à les rappeler dans leur imagination ? Combien en a-t-on vus de ceux-là et d'autres mourir entre les bras de leurs concubines, sans les vouloir chasser même dans cette extrémité ? Combien à qui, dans cette dernière heure, on a toutes les peines du monde à persuader de restituer ce qui ne leur appartient pas, et quoiqu'ils ne le puissent emporter ! Combien de qui les haines sont aussi irréconciliables que lorsqu'ils pouvaient se venger ! et de quels artifices ne faut-il pas se servir pour les obliger de souffrir que leurs ennemis les viennent voir ! Combien qui, pendant leur vie ayant été sujets au vin, et leur étant défendu d'en boire dans leur dernière maladie, voulaient au moins avoir le plaisir d'en voir ! N'a-t-on pas vu de nos jours des femmes condamnées à la mort affecter d'être bien propres et bien coiffées lorsqu'on les conduisait au supplice ? et surtout une, étant au haut de la potence, sur le point d'être jetée en bas, se fâcher contre le bourreau de ce qu'il gâtait son mouchoir de cou ? Les habitudes vicieuses durent ordinairement jusqu'à la mort. Ce n'est pas encore assez, il faut ajouter qu'elles accompagnent jusqu'au sépulcre, et sont ensevelies dans un même tombeau. Elles suivront même jusque dans les enfers, et le misérable damné aura pendant toute l'éternité les mêmes affections et les mêmes inclinations au péché qu'il avait durant sa vie. Dites après cela que vous pouvez vous divertir pendant votre jeunesse, et que vous corrigerez vos mauvaises habitudes quand vous serez plus avancé en âge. Tremblez plutôt à la vue de ce précipice effroyable qui est creusé sous vos pieds, et dans lequel vous êtes sur le point de tomber.

Pour vous, qui n'êtes pas encore précipités dans cet abîme, vous qui ne commettez que de temps en temps quelques péchés par fragilité, et qui n'avez pas encore contracté d'habitudes criminelles, prenez soigneusement garde à vous; veillez exactement sur toutes vos pensées, vos paroles et vos actions, de peur qu'il ne s'en forme quelque une sans que vous vous en aperceviez. Dès que vous voyez que vous tombez souvent dans un

(825) *Intelligite hæc qui obliviscimini Deum. Ps. XLIX, 22.*

(826) *Ne quando rapiat, et non sit qui eripiat.*

(827) *Serm. VI.*

(828) *Ossa ejus replebuntur vitiiis adolescentiæ*

ejus, et cum eo in pulvere dormient. XX, 12.

(829) *Dura in eo pravitalium consuetudines, quod tunc duriores existunt, et usque ad mortem perdurant. Gerson.*

même péché, quelque léger qu'il vous paraisse, arrachez-le au plus tôt avant qu'il ait jeté de plus profondes racines. Surtout dans vos confessions et dans vos examens du soir, sondez exactement le fond de votre cœur; voyez s'il ne s'attache point à quelque chose de mauvais, examinez à quelle sorte de péché vous vous sentez le plus porté, et quels sont ceux que vous commettez avec plus de facilité. Quand vous l'aurez aperçu, n'en demeurez pas là; mais faites un effort salutaire sur vous-même, chassez-le de votre cœur à quelque prix que ce soit, demandez-en pardon à Dieu avec une ferveur toute particulière, et la grâce de vous en corriger; faites des résolutions plus vives et plus animées, cherchez tous les moyens possibles pour vous en dégager, imposez-vous vous-même quelque pénitence salutaire pour toutes les fois que vous tomberez en cette sorte de péché. En un mot, n'épargnez ni peine ni travail pour chasser de votre cœur un ennemi si redoutable, qui veut s'y établir; puisque, s'il le fait une fois, il ne manquera pas d'en attirer d'autres, dont vous aurez ensuite beaucoup de peine à vous délivrer.

Mais que dirai-je à ceux qui sont déjà tombés dans ce funeste précipice de l'habitude du péché? Hélas! qu'ils sont à plaindre, et que nos larmes seraient bien mieux employées à demander à Dieu leur conversion que nos paroles à les exhorter! Il ne faut pas pourtant leur ôter l'espérance; et, puisque le Fils de Dieu ressuscite de sa voix un mort de quatre jours, peut-être voudra-t-il bien faire la même merveille par la voix de son ministre. Oui, pécheur, quoique tu sois déjà puant et corrompu, et qu'on puisse dire de toi : *Il sent déjà mauvais*; quoique tu sois enseveli, non pas depuis quatre jours, mais depuis plus de quatre ans, dans le sépulchre de ton ordure, néanmoins le Fils de Dieu s'approche aujourd'hui de toi, et te crie par ma bouche, mais d'une voix forte : *Lazare, veni foras*. Pécheur envieux, sors de ton péché, retire-toi du fond du précipice où tu es abîmé, sors du sépulchre de mort où tu es depuis si longtemps : *Lazare, veni foras*. Si tu en sors, notre maître nous commande de te délier et de te laisser aller en paix : *Soluite illum et sinite abire*. Mais, tout de même qu'il ne commande point de délier Lazare qu'il ne soit auparavant sorti de son tombeau, ainsi ne prétends pas pouvoir être délié que tu n'aies fait auparavant, avec la grâce, quelque effort considérable pour sortir du tien. Sors donc, encore une fois, de ton péché; qu'attends-tu, et qui est-ce qui te retient? La difficulté est grande, je l'avoue; mais Jésus-Christ te prendra par la main comme la fille du prince de la synagogue. Il te dit comme au fils de la veuve de Naïm, que tu te lèves, et il veut te rendre comme lui à ta mère, qui est l'Église. Enfin il te crie d'une voix forte, comme à Lazare : *veni foras*; sors de ton péché, sors de ton sépulchre, sors de ton habitude criminelle : *veni foras*.

CONCLUSION.

Chrétiens, n'endurissez pas vos cœurs à la voix de votre Dieu, que vous entendez aujourd'hui : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra*. Pourquoi différez-vous de vous donner tout de bon à Dieu, et de quitter absolument vos péchés? Pourquoi voulez-vous attendre que le mal soit devenu plus fort que les remèdes? et pourquoi remettre à une autre fois ce qu'il vous est bien plus facile de faire maintenant? Cédez, cédez enfin à Dieu, qui veut vous attirer, et ne lui résistez pas plus longtemps. Lorsque le Fils de Dieu cria à Lazare de sortir dehors, la pierre du sépulchre céda à la voix de la miséricorde, la mort céda à la vie, l'enfer rendit les armes à Celui qui venait du ciel, dit saint Augustin (830). Que le poids de vos péchés cède tout de même à la voix de la miséricorde de Dieu qui vous appelle; que la mort du péché fasse place à la vie de la grâce, et que le parti du démon et de l'enfer ne l'emporte pas au-dessus de celui de Dieu. Ouvrez enfin vos cœurs à la voix de Dieu qui vous parle, et ne les endurez pas contre la force de sa parole. Seigneur, c'est vous seul qui pouvez opérer ces merveilles : c'est vous seul qui pouvez rendre la vie aux morts, et c'est à vous de faire ôter cette pierre qui est sur les cœurs endurcis. Dites donc, mais d'une voix forte, d'une parole efficace, et qui opère son effet : Qu'on ôte cette pierre dure qui les rend impénétrables à tout ce qu'on peut leur dire. Que la voix de votre miséricorde se fasse entendre jusqu'au fond de leurs sépulchres; que la vie, que vous leur offrez, l'emporte par-dessus la mort, qui les tient. Enfin, mon Dieu, au lieu de l'enfer qu'ils méritent, mettez-les en état de mériter le ciel. *Amen*.

SERMON XXXII.

DU PÉCHÉ VENIEL.

Qui spernit modica paulatim decidet.
Celui qui néglige les petites choses tombe peu à peu.
(Eclési., XIX.)

EXORDE.

Quoique le péché veniel ne produise pas les mauvais effets dont j'ai parlé dans les discours précédents, il ne laisse pas d'en avoir de très-dangereux. Les grandes fautes, dit saint Grégoire, sont sans doute plus à craindre que les petites; mais les petites néanmoins viennent quelquefois plus dangereuses que les grandes : car on les méprise parce qu'elles sont petites, et cette négligence les entretient et les fait croître d'une telle sorte, que, si elles sont légères par leur qualité, elles aceablent néanmoins par leur multitude. Comme je suis redevable aux personnes de piété autant et plus qu'aux grands pécheurs, et que, ne commettant jamais de péchés mortels, les veniels sont la matière ordinaire de leurs confessions, je me sens obligé de traiter ce sujet; et je le fais d'autant plus volontiers, qu'il est à craindre

que, ces sortes de péchés ne leur paraissant pas fort considérables, elles ne s'en accusent pas toujours avec toute la douleur qu'elles devraient.

Il ne sera donc pas inutile de faire voir que le péché véniel est un mal beaucoup plus grand qu'on ne s'imagine pour l'ordinaire; ce qui pourra même servir à ceux qui commettent des péchés mortels: car, quand ils entendront combien le péché véniel est à craindre, il leur sera facile de conclure que le péché mortel l'est bien davantage.

Il est vrai que les hommes les plus saints, tant qu'ils sont en cette vie mortelle, ne peuvent être entièrement exempts de péchés véniels, et que cette prérogative est réservée pour le ciel, où l'on sera inséparablement attaché à Dieu. En effet, saint Augustin dit que la vie des hommes saints peut être sans crimes, mais qu'elle ne peut pas être sans péchés, entendant par *crimes* les péchés mortels, et par *péchés* les péchés véniels. Mais il faut soigneusement prendre garde qu'il y a deux sortes de péchés véniels: il y en a qui sont volontaires, et il y en a qui sont involontaires et de surprise; il y en a qui procèdent de notre mauvaise inclination, et d'autres qui sont causés par quelque tentation étrangère; il y en a qui viennent d'une longue habitude, et d'autres qui naissent d'une occasion passagère; il y en a enfin de négligence et de pure fragilité, de malice et d'ignorance, d'extérieurs et d'intérieurs. C'est des péchés véniels de la seconde sorte que les plus saints peuvent à peine être exempts en cette vie, et ce n'est pas de ceux-là que j'ai dessein de parler ici: c'est de ceux de la première espèce, qui sont volontaires, qui viennent d'une mauvaise inclination et d'une longue habitude, qu'on n'a point soin de corriger: comme sont ordinairement des mensonges légers, dont on ne fait aucun scrupule, sous prétexte qu'ils ne font tort à personne, et que ce n'est que pour se divertir; des jugements téméraires en choses de peu de conséquence; des mépris, et de certaines petites aversions de son prochain, de légères envies de sa prospérité et une secrète joie de ses malheurs; des médisances de peu de conséquence, une vanité et une estime secrète de soi-même; parler dans l'église sans nécessité, et autres péchés semblables, lesquels pour l'ordinaire on commet de propos délibéré, parce qu'on les voit bien, on en est souvent averti, et néanmoins on ne prend aucune peine pour s'en corriger. C'est de ces espèces de péchés véniels volontaires que je prétends parler aujourd'hui. On ne les commettrait pas assurément avec tant de facilité, si on en connaissait bien la malice. Je tâcherai de vous en découvrir une partie, en vous faisant voir quel mal c'est que le péché véniel, et de la part de Dieu, et de la part du péché en lui-même, et de la part de celui qui le commet. De la part de Dieu, parce qu'il lui déplaît; de la part du péché, parce qu'il est

ordinairement plus grand qu'on ne pense; et de la part de celui qui le commet, parce qu'il est souvent une disposition au péché mortel. C'est le sujet, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Le mal du péché véniel de la part de Dieu. — Usait l'âme.

II^e POINT. Le mal du péché véniel en lui-même. — Dieu a puni très-sevèrement des péchés qui paraissaient légers. — Les péchés sont souvent plus grands qu'on ne pense. — Il prive des grâces de Dieu.

III^e POINT. Le mal du péché véniel de la part de nous-mêmes. — Il ouvre les avenues au péché mortel. — Il donne entrée aux tentations. — On ne commence pas par de grands péchés. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le mal du péché véniel de la part de Dieu.

Le péché véniel déplaît à Dieu: ah! n'est-ce pas tout dire? N'en est-ce pas assez pour une âme bien née? et faut-il ajouter quelque chose pour nous empêcher de le commettre à dessein? Le péché véniel est une injure que l'on fait à la majesté divine, qui attaque sa puissance, combat sa bonté, diminue sa gloire, et s'en prend à toutes ses perfections. Tous les mouvements déréglés de mon âme, dit saint Bernard, pour peu qu'ils le soient, sont, ô mon Dieu, autant d'injures que je vous fais (831): ceux de la colère attaquent votre mansuétude, ceux de l'envie votre charité, ceux de la concupiscence votre pureté, et ainsi des autres que ma poitrine gâtée et la corruption de mon cœur exhalent incessamment comme des vapeurs de mauvaise odeur contre la beauté infinie de votre visage éclatant, dit ce Père.

Le péché véniel déplaît à Dieu, par conséquent c'est un mal infini. Et c'est sur ce principe que les théologiens se fondent lorsqu'ils assurent qu'il vaudrait mieux que tous les hommes fussent morts, tous les anges détruits, le ciel et la terre fondus, et généralement tout l'univers anéanti, qu'il ne se commît contre Dieu un seul péché véniel. Quand on vous reprend d'un mensonge, vous dites que c'est pour empêcher un grand dommage, et afin de faire plaisir à quelqu'un. Mais savez-vous bien que ce ne serait pas un si grand mal si le feu avait consumé votre maison, si votre mari et tous vos enfants étaient morts, si le bien, l'honneur et la vie de celui à qui vous voulez faire plaisir en mentant, étaient perdus, que de préférer un seul mensonge? Vous êtes peut-être surpris de cette proposition, mais la raison en est très-évidente: c'est que le moindre mal du Créateur est incomparablement plus considérable, plus à craindre, plus à éviter, que les plus grands maux de toutes les créatures: tout de même, si l'on peut faire quelque comparaison des hommes avec Dieu, qu'il serait plus à propos que cent sujets eussent été outrageusement battus que si le roi eût seulement reçu un pe-

tit coup. C'est pourquoi les bienheureux, qui, étant éclairés de la lumière de la gloire, connaissent parfaitement la vérité des choses, choisiraient mille fois plutôt d'être chassés pour jamais du ciel, de perdre ces inestimables trésors de richesses qu'ils possèdent, et même d'être abîmés dans les flammes éternelles, que de commettre la plus petite faute vénielle.

Allez après cela, âmes basses, âmes serviles, qui demandez à tous moments : Y a-t-il péché mortel à ceci ou à cela ? comme ne faisant aucune difficulté de faire les choses auxquelles vous croyez qu'il n'y a que péché véniel ; allez, dis-je, vous ne méritez pas de porter la qualité d'enfants, mais celle d'esclaves, puisque vous ne faites rien pour Dieu, s'il n'a, pour ainsi parler, le bâton à la main pour vous le faire faire, et qui n'appréhendez rien en lui que les feux et les flammes auxquelles il peut vous condamner. Y eut-il jamais enfant bien né qui voulût, je ne dis pas battre outrageusement son père, mais lui faire volontairement la moindre peine ? Y a-t-il gentilhomme à la cour qui voulût le moins du monde contrister le roi ? et s'il avait défendu qu'aucun ne touchât à certains fruits ou à certaines fleurs de ses jardins, y a-t-il un certain courtisan qui prit la hardiesse d'en cueillir ? et n'aurait-il pas bonne grâce, quand il en serait repris, de dire que ce n'est pas un attentat ni contre l'Etat, ni contre la personne du roi ? Vous ne voudriez pas déplaire le moins du monde à un grand, si votre fortune dépendait de lui, et vous ne faites pas difficulté de commettre des trente péchés véniels par jour, sans y faire même aucune réflexion.

Pour moi, je ne comprends pas comment une personne qui n'a aucun remords de conscience de faire plusieurs péchés véniels, de petits mensonges, et autres semblables, peut dire qu'elle aime Dieu. Et encore moins ceux qui non-seulement commettent ces péchés, mais même qui y ont de l'attaché, c'est-à-dire qui ont la volonté de persévérer en quelque péché véniel. Le péché véniel, pour léger qu'il soit, déplaît à Dieu : et ainsi la volonté et l'affection qu'on a au péché véniel ne sont autre chose qu'une résolution de vouloir déplaire à Dieu. O mon Dieu ! est-il possible, et cela se peut-il comprendre, qu'une âme bien née puisse non-seulement vouloir déplaire à Dieu, mais encore avoir affection de lui déplaire ? Qui que vous soyez qui êtes dans cette disposition, vous donnez tout sujet de croire que, quand vous avez horreur et que vous vous repentez des péchés mortels, vous ne le faites que par amour-propre, et par une crainte naturelle de l'éternité malheureuse. Ainsi, si vous n'évitez que les péchés mortels, ce n'est peut-être que par crainte d'être

tre damné ; mais si vous avez soin de vous corriger et que vous fassiez pénitence même des péchés véniels, vous faites voir que vous aimez Dieu, et que vous avez horreur de tout ce qui lui peut déplaire.

Ajoutons qu'il ne se peut faire que le péché véniel ne déplaise extrêmement à Dieu, puisqu'il défigure et rend difforme le plus beau de ses ouvrages, le chef-d'œuvre de ses mains, savoir l'âme juste. Le péché véniel est comme une vilaine tache qui souille sa beauté, comme un ulcère sur un excellent visage, comme une enfure hideuse sur une joue, et comme une grosse gale sur un beau front. C'est la comparaison dont saint Augustin se sert quand il parle des péchés véniels. « Encore, dit ce Père, que nous n'estimions pas que ces péchés tuent l'âme, ils la chargent néanmoins de pustules et d'une horrible gale, qui la rendent extrêmement difforme, et qui sont cause qu'elle ne peut que difficilement et avec une grande confusion s'approcher de son époux céleste (832). »

N'est-ce pas, messieurs, une chose extrêmement déplorable, qu'après avoir, par la miséricorde de Dieu, évité les péchés mortels, nous nous laissons prendre aux péchés véniels, et qu'ayant terrassé des ennemis très-redoutables, nous nous laissons vaincre par d'autres qui sont beaucoup plus faibles (833) ? Ou bien, comme dit l'auteur de l'épître à Démétride parlant aux personnes retirées du monde, « ayant rompu les grosses chaînes dont la nature nous tient si étroitement attachés aux choses qui nous sont le plus chères, comme sont les parents, les amis, les honneurs, les plaisirs sensuels, et tout ce que nous avions et pouvions espérer au monde, nous nous laissons ensuite arrêter par des filets et prendre à des bagatelles ; et ayant renoncé généreusement aux plus grandes choses, nous nous laissons lâchement vaincre par les plus petites. Mais, que dis-je par les plus petites ? il arrive souvent que les péchés que nous estimons fort légers sont bien grands devant Dieu, » C'est le second motif que j'ai proposé pour les éviter, qui va faire le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Le mal du péché véniel en lui-même.

Il n'y a rien en quoi les hommes se trompent plus facilement et plus dangereusement que dans le jugement qu'ils portent des péchés. Ils disent ordinairement qu'ils sont légers, parce qu'ils les pèsent, non pas dans la balance juste des divines Écritures, mais dans la balance trompeuse de leurs coutumes (834). En effet, nous voyons dans les saintes lettres que Dieu a puni avec

indefessus exsupero, et ad plana ignavus deficio. Leo, *De Pass.*, serm. 6.

(834) Solent dicere parva esse, pensantes ea non in satera aqua divinarum Scripturarum, sed in statera dolosa consuetudinum suarum. August. *contra Ep. Parmen.*, cap. 2.

(832) Sunt velut scabtes, et non itum decus ita exterminant, ut ab illius sponsi specie i forma pæ filis hominum castissimis amplexibus nos separant.

(835) Qui plenas mensas requirunt, ad micam iudicantur. Vinco maxima, vincendus a parvis ; rdua

beaucoup de rigueur des péchés qui paraissent fort légers, et que vous ne croiriez pas même être matière de confession si vous les aviez commis, mais qui ne laissent pas d'être bien grands devant Celui en présence duquel il n'y a rien de petit. Moïse, pour avoir seulement un peu douté aux eaux de contradiction, est privé de l'entrée de la terre promise, qu'il ne put jamais obtenir, quoiqu'il l'eût demandée avec grande instance. Qui eût dit que c'eût été un si grand péché et digne de mort de ramasser un peu de bois, comme vous diriez à présent, un jour de dimanche ? et cependant un jeune homme, pour l'avoir fait une fois, fut par l'ordre de Dieu assommé à coups de pierres. Manquer à une cérémonie du sacrifice, comme firent Nadab et Abiu, fils d'Aaron, qui, au lieu de mettre du feu sacré dans leurs encensoirs, y mirent du feu profane, ne paraît pas un péché fort considérable ; et néanmoins en punition de cette faute ils furent consumés par le feu qui sortit à l'heure même de l'autel. David aurait-il jamais cru que pour avoir fait compter son peuple par quelque légère vanité il en coûterait la vie à soixante et dix mille de ses sujets ? Qui se pourrait jamais persuader, si l'Écriture sainte ne l'assurait, qu'Oza, pour avoir touché avec un peu d'irrévérence l'arche d'alliance ; qu'un prophète, pour avoir pris une légère réfection chez un autre prophète contre le commandement de Dieu, et encore ayant été trompé ; qu'Ananias et Saphira, pour avoir retenu une partie de ce qu'ils offraient par dévotion aux pieds des apôtres, et avoir ajouté un mensonge ensuite, fussent morts à l'heure même ? C'est que Dieu regardait ces péchés d'un autre œil que nous, et, encore qu'ils nous semblent fort légers, ils ne laissent pas de paraître fort grands devant lui.

Il arrive souvent que les péchés que l'on commet semblent fort légers, comme en effet ils le sont par la condition de leur nature, et que néanmoins ils rendent fort criminels devant Dieu, à cause de quelque circonstance qui les aggrave notablement. Saint Bonaventure dit que, si le premier homme, en l'état d'innocence, eût commis un péché qui n'eût été que véniel de sa nature, comme un mensonge léger, c'eût été pour lui un péché mortel, à cause de sa noblesse et de l'excellence de son état. Saint Augustin dit qu'il s'imagina que mangeant du fruit défendu, son péché serait léger et facilement pardonné, à cause qu'il n'en mangeait pas avec mauvaise intention, mais seulement par complaisance pour sa femme (335). Ces péchés que l'on commet si aisément sont peut-être plus grands que l'on ne pense, ou par une grande ingratitude des grâces que l'on a reçues de Dieu, ou par une grande connaissance du mal que l'on fait, ou par la résistance que l'on apporte aux inspirations du Saint-Esprit, qui dit souvent dans le fond du cœur de ne pas

faire ou de ne pas dire une telle chose ; ou à cause de l'excellence de l'état, ou à cause du scandale et du mauvais exemple que l'on donne. Vous êtes prêtre, par exemple, et vous jurez souvent à demi ; les séculiers qui n'entendent pas bien si vous jurez croient qu'il leur est permis de faire comme vous, et ils jurent à votre imitation. Ou bien, enfin, le péché que l'on croit petit est quelquefois bien grand par la disposition du cœur : comme par exemple si vous parlez mal de votre prochain en des choses de légère conséquence, mais c'est dans le dessein de faire un préjudice notable à sa réputation. Vous ne dérobez que quelques sous, mais c'est que vous n'en trouvez pas d'avantage, ou que vous appréhendez qu'on ne découvre votre larcin ; car Dieu regarde bien plus le cœur que la main, et l'intention plus que l'action. Mais ce qui est beaucoup plus considérable en ce sujet, quand le péché est mortel de sa nature, et n'est véniel que par la légèreté de la matière, qui est-ce qui peut déterminer précisément jusqu'où doit aller la matière de ce péché pour n'être que véniel, et que si l'on avance d'un pas il sera mortel ? Qui est-ce qui peut assurer que dérochant dix ou douze sous on ne commet qu'un péché véniel, et si l'on en dérobe quinze ou vingt l'on commet un péché mortel ? Qui peut dire que de parler mal du prochain jusqu'à un tel point ce n'est qu'un péché véniel, et que faire de la peine à quelqu'un en le raillant, ou autrement, on ne fait que blesser la charité, et on ne la rompt pas ? Et qui est celui-là qui voudrait marcher sur le bord d'un précipice en sorte qu'il ne faudrait avancer qu'un pas pour tomber au fond de l'abîme ?

Mais il n'y a rien qui fasse mieux connaître le mal du péché véniel, et qu'il est plus grand qu'on ne s' imagine pour l'ordinaire, que de considérer qu'il est souvent cause que Dieu nous refuse ses grâces ? non pas à la vérité les communes et les ordinaires, mais ses grâces spéciales, ses grâces d'amis, qu'il ne doit à personne, qu'il refuse à plusieurs, et qu'il ne donne qu'à ses favoris. Quand on ne fait aucune difficulté de commettre volontairement le péché véniel, Dieu ne donne plus tant de bonnes pensées ; il n'éclaire plus un esprit que faiblement, comme un soleil d'hiver, dont les lumières sont froides et languissantes, et qui ne produisent rien ou très-peu de chose. La volonté perd le goût des choses divines, et prend celui des créatures ; elle devient sèche, aride, et comme insensible à ce qui regarde le salut ; elle trouve tous les exercices de piété fâcheux et insupportables, et elle ne se plaît qu'aux vains divertissements du monde sans pouvoir s'appliquer à Dieu qu'avec une peine extrême. Enfin Dieu n'a plus tant de soin d'éloigner les occasions qui pourraient la faire tomber, et de la défendre contre les attaques du démon.

Car enfin, comme entre deux amis, quand

l'un n'a plus tant de soin de cultiver cette correspondance de cœur qui les a liés mutuellement, et ne se soucie pas de rendre de mauvais offices, quoique légers, et faire de petits traits d'inimitié à l'autre, celui-ci commence à s'en ralentir, à diminuer l'affection qu'il avait pour lui. Les grandes injures détruisent l'amitié, et les petites l'altèrent. Beaucoup de légères infidélités rendent un serviteur moins aimable à son maître, et font qu'il ne lui parle plus avec tant de confiance, ni ne lui témoigne plus tant de bonne volonté comme il faisait auparavant. C'est ce qui arrive à l'homme au regard de Dieu pour les péchés véniels, qui refroidissent la charité, non-seulement de l'homme envers Dieu, mais encore celle de Dieu envers l'homme : et, comme l'homme de son côté n'a plus tant à cœur le service et la gloire de Dieu, aussi Dieu du sien ne se communique plus si familièrement à lui et ne lui donne plus ses grâces avec tant de libéralité.

Dites après cela que vous ne voulez donner à Dieu que ce que vous lui devez en rigueur, et que vous ne prétendez point être de ces dévots qui font tant de choses de surrogation ; mais que vous ferez seulement celles auxquelles vous serez précisément obligés, et rien davantage ; que vous observerez à la vérité les jeûnes qui sont commandés par l'Eglise, mais que vous vous donnerez bien de garde d'en jeûner d'autres ; que vous entendrez la messe les dimanches et les fêtes, mais pour les jours ouvriers vous y assisterez quand il vous plaira. Et bien, vous ne voulez rien faire pour Dieu, ne lui donner que ce que vous lui devez précisément, il ne vous donnera aussi, non pas ce que qu'il vous doit, car il ne vous doit rien, mais seulement ce que qu'il s'est obligé de donner généralement à tous les hommes. Car, tout de même que, quand Dieu trouve une âme qui agit libéralement avec lui, qui non-seulement ne le veut point offenser en choses de conséquence, mais qui a horreur de tout ce qui peut porter la moindre marque de péché, il fait gloire de ne se laisser jamais vaincre en libéralité, et de lui donner des biens au delà de ses souhaits : aussi quand il voit une âme d'une charité rétrécie et d'un cœur avare, qui est si fort attachée à ses manières, qu'elle ne veut point du tout payer à Dieu que ce à quoi elle est obligée en rigueur de précepte et de droit, il se tient chic et retenu avec elle, et prend résolution de ne lui plus fournir que des secours généraux, que sa providence ordinaire s'est obligée de donner à tout le monde, et non pas de ces grâces puissantes, qu'il ne donne que par une faveur toute particulière aux âmes de grand cœur et qui le servent *corde magno et animo volenti* ; au défaut desquelles, étant pressée de quelque sorte de tentation, elle y succombera, et tombera ensuite dans les plus grandes fautes ; parce que qui donne

peu à Dieu reçoit peu de lui (836), et celui qui lui donne beaucoup reçoit beaucoup.

Appellerez-vous donc petit péché ce qui déplaît à Dieu, ce qui s'agit l'âme et la défigure, qui vous prive d'une augmentation de grâces, qui ralentit l'ardeur de la charité, et que Dieu punit avec tant de rigueur ? Appellerez-vous un péché léger celui pour qui tous les hommes ne sauraient satisfaire d'eux-mêmes avec toutes leurs pénitences, mais surtout celui qui est souvent une disposition au péché mortel ? C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Le mal du péché véniel de la part de nous-mêmes.

Il est bon, avant que d'entrer en cette troisième partie, de rappeler en votre mémoire ce que j'ai dit au commencement de ce discours, que ce n'est pas des péchés véniels de surprise, mais de ceux que l'on commet volontairement que je prétends parler ici, et ce sont proprement ceux-là qui, selon la doctrine de saint Thomas et le sentiment unanime de tous les théologiens, sont pour l'ordinaire une disposition au péché mortel. Le péché véniel ressemble à la maladie, qui ne pouvant jamais, quelque grande qu'elle soit, être la mort, y conduit pourtant le corps qu'elle afflige. Tout de même le péché véniel, quelque grief et même en quelque nombre qu'il puisse être, ne peut devenir mortel ni ôter la vie à l'âme ; mais il donne entrée au péché mortel, qui produit cet effet funeste.

Saint Thomas se sert de deux raisons pour établir cette vérité, une négative, et l'autre positive. La négative est que le péché véniel retire de l'âme ce qui fermait l'entrée au péché mortel ; il ôte les appuis qui la tenaient debout, savoir l'ordre de la raison ; il obscurcit l'entendement, il rend la volonté languissante, il refroidit la charité, il affaiblit le libre arbitre, il éloigne les lumières de Dieu, et ses grâces particulières, comme j'ai déjà dit, dont n'étant plus aidée dans sa faiblesse, elle succombe misérablement à la première tentation, tout de même qu'étant à une colonne le piédestal dont elle est soutenue, elle tombe infailliblement ensuite.

Prenez les petits renards qui gâtent les vignes, dit l'épouse des cantiques (837). Elle entend parler des péchés véniels, qui sont fort bien représentés par ces petits renards, en ce que, comme cet animal est extrêmement adroit, et qu'il entre avec finesse au lieu où il veut nuire, de même le péché véniel est extrêmement artificieux, et se coule subtilement dans l'âme, et même beaucoup plus que le péché mortel. Et c'est en ce sens que quelques saints ont dit que le péché mortel n'était quelquefois point si dangereux que le véniel, à cause que le premier épouvante de sa seule montre, qui est pleine

(836) Qui parce seminat parce et metet. II Cor., IX, 6.

(837) Capite nobis vulpes parvulas que demoluntur vineas. II, 15.

d'horreur, et qu'il engage à la damnation éternelle; au lieu que le péché véniel, n'ayant pas la mine si mauvaise ni les suites si fâcheuses, trouve l'accès plus aisé dans l'âme et s'y conserve plus facilement. Pour moi je pense que celui qui est tombé par fragilité dans quelque péché mortel n'est point en si grand danger de son salut que ceux qui font les péchés véniels sans aucun remords de conscience, et qui ne prennent aucune peine de s'en corriger. Il y a de l'apparence que le premier se relèvera avec l'aide de Dieu, sa chute le rendra plus sage et plus prévoyant pour l'avenir; au lieu qu'il est extrêmement à craindre que les péchés véniels de ceux-ci ne les portent en de plus grands, comme je dirai bientôt.

Ajoutons encore que, comme les renards font mourir les vignes, à cause qu'en faisant leurs tannières ils retirent d'autour des racines la terre qui les nourrissait, et n'ayant plus d'aliment il faut nécessairement qu'elles meurent, de même le péché véniel, rendant une âme indigne des grâces de Dieu, qui l'entretient en vie, la met dans un état de mort qui est moralement infailible. Et c'est par ce dangereux artifice que le démon se plaît à surprendre les personnes de piété, parce que c'est celui qui lui réussit toujours le mieux dans le dessein qu'il a de les perdre. Il lui importe peu de quelle manière il entre dans un cœur, pourvu qu'il y entre en effet et qu'il s'en rende le maître. Qu'importe à ceux qui font naufrage, dit saint Augustin, si l'eau qui les abîme est entrée peu à peu dans le fond du vaisseau ou si elle est venue fondre par dessus? C'est toujours faire naufrage. Ainsi le démon ne se met pas en peine si c'est par de grandes ou par de petites plaies qu'il se facilite l'entrée dans nos âmes, pourvu qu'il y entre en effet et qu'il vienne à bout du dessein qu'il a de les précipiter dans l'abîme de la perdition. Saint Bonaventure ajoute qu'il est des petites fautes comme des gouttes d'eau, qui en se multipliant forment quelquefois des torrents et des inondations qui renversent les plus grands édifices; ou plutôt qu'elles sont comme l'eau, qui, entrant peu à peu dans la sentine d'un vaisseau, le fait enfin périr lorsqu'on néglige de la vider.

Outre ces raisons négatives, qui font voir que le péché véniel sert de disposition au mortel, il y en a de positives, savoir, qu'il donne entrée dans l'âme à ce qui positivement et effectivement la porte au péché mortel, c'est-à-dire aux tentations qui viennent ou de la colère de Dieu, qui permet qu'en punition de ses négligences elle soit plus vivement combattue; ou qui viennent de son infirmité propre et de la mauvaise disposition dans laquelle les péchés véniels l'ont réduite, dont chacun lui étant comme un coup qu'on lui décharge, comme une plaie qu'on lui fait et comme une maladie qu'on

lui cause, il est impossible que, malade, blessée, meurtrie, et par conséquent affaiblie comme elle est, elle n'ait bien de la peine à cheminer dans la voie de son salut, à s'acquitter de tous ses devoirs, et à se tenir ferme contre tous les assauts auxquels cette vie est continuellement exposée. C'est ce que nous voyons arriver aux maladies du corps; celui qui en est attaqué perd le goût et l'appétit, et ne fait plus comme il faut les opérations de ses sens, à cause que les esprits animaux ne sont pas si bien préparés ou ne sont pas fournis en aussi grande abondance, que durant la santé; il devient si faible, qu'un fardeau fort léger lui semble extrêmement pesant; il ne peut presque marcher, et le moindre vent est capable de le renverser.

Outre cela l'habitude que l'on a au péché véniel donne une forte inclination au mortel et une grande facilité à faire les choses les plus considérables en faisant les plus petites qui leur ressemblent. Car dans les choses morales aussi bien que dans les naturelles ou n'arrive pas tout d'un coup à leur perfection, mais on y entre par de faibles commencements, et on monte ensuite peu à peu et comme par degrés. Nous le voyons dans les choses vivantes, où les plantes et les animaux ont de très-petits principes, et puis s'élèvent à un très-haut point de grandeur. Nous le voyons dans un voyageur qui s'égare du droit chemin: son premier détour n'est que d'un pas, mais après il est très-grand; et plus il avance, plus il s'éloigne du droit chemin. Nous voyons la même chose dans les maladies et les blessures les plus légères, lesquelles étant négligées s'enflamment, s'irritent, et enfin se rendent incurables; dans les bâtiments les plus magnifiques, qui tombent en ruine à cause d'une gouttière qu'on n'a pas eu soin de boucher; et aux plus grands embrasements, qui ne sont souvent causés que par de petites étincelles (838). C'est ce qui arrive tout de même dans la vertu et dans le vice, au comble desquels on n'arrive pas tout d'un coup, mais peu à peu et par degrés. Jamais personne, dit saint Bernard, ne fut très-méchamment d'abord; mais on commence par des choses fort légères, pour tomber ensuite dans le fond du précipice (839). Le démon, qui sait bien cela, ne tente pas d'abord les derniers effets de l'impureté, il craindrait de n'être pas écouté; il fait son coup avec bien plus d'adresse, il fait que l'on prenne ou que l'on souffre de petites libertés, qui ne paraissent presque rien, mais qui ont pour l'ordinaire des suites très-fâcheuses; il suggère dans l'imagination des pensées deshonnêtes, auxquelles premièrement on ne prend qu'une complaisance fort légère; après on s'y arrête un peu, ensuite l'on y consent tout à fait; et enfin on se laisse aller aux derniers désordres, pour n'avoir pas résisté au commencement (840).

(838) *Ecce quantus ignis quam magnam silvam incendit. Jacob., l'1, 5.*

(839) *Nemo repente ruit turpissimus, a minimis incipit qui in maxima profundi.*

(840) *Qui spernit modicum paulatim decedit.*

L'on s'accoutume à jurer à demi, *pardî, morbleu*; dans quelque temps on jurera tout à fait le nom de Dieu. Votre enfant dérobe des fruits et d'autres petites choses, et vous le souffrez, mais, etc. (841).

C'est une vérité terrible, mais en même temps très-constante, que souvent le premier pas de la damnation éternelle commence par un péché vénial. Et, comme le don de la persévérance finale, qui est le plus grand présent que nous puissions recevoir de Dieu et duquel notre salut dépend entièrement, est attaché à une certaine suite de grâces qui ne se donnent que les unes après les autres et qui sont liées avec notre fidélité qui les a pu attirer, il ne faut aussi quelquefois qu'une infidélité, et manquer à correspondre à quelqu'une qui ne semblerait pas de grande conséquence, pour ruiner entièrement notre salut. Quand on dit aux personnes du monde que c'est mal fait de se trouver à la comédie, au bal, et aux autres assemblées dangereuses, ils demandent aussitôt : Mais est-ce péché mortel ? Ce n'est pas maintenant de quoi il est question : quand même il n'y aurait pas de péché mortel, ce que je ne décide pas, vous n'avouerez au moins qu'il y a quelque faute; vous n'en pouvez pas douter, vous le savez bien; et, nonobstant cette connaissance et l'inspiration que le Saint-Esprit vous donne au fond du cœur de ne vous y pas trouver, vous ne laissez pas d'y aller. Qu'arrivera-t-il ? Il se présentera une tentation violente dans laquelle Dieu ne vous soutiendra pas, parce que vous lui avez été infidèle, et il permettra que vous y succomberez. Vous verrez un jeune homme bien fait, une fille bien ajustée; cela vous donnera dans la vue, vous en concevrez de mauvais desirs auxquels vous consentirez; des desirs vous en viendrez à des effets pernicieux; le péché mortel formera l'habitude dans votre cœur, vous le commettrez sans aucun remords, ainsi vous mourrez misérablement dans votre péché, et la première cause de ce malheur viendra du lieu où vous vous trouvâtes un tel jour contre votre conscience et la lumière que Dieu vous donnait que ce n'était pas bien fait.

Vous allez à la promenade un jour de dimanche, ou prendre quelqu'autre divertissement, au lieu de venir entendre la prédication : Est-ce un péché mortel ? Non, mais cette promenade, ce divertissement pris hors de saison, seront peut-être cause de votre damnation éternelle. Peut-être que votre salut était attaché à cette prédication; que Dieu l'avait fait faire tout exprès pour vous toucher, et qu'effectivement vous y eussiez été converti; mais, parce que vous avez manqué cette occasion, vous n'en trouverez jamais un semblable. Vous tournez la tête à l'église, il semble que ce n'est rien; ce n'est qu'une petite légèreté; et cependant ce tour de tête fait que vous voyez la pompe d'une dame, ou la bonne grâce d'un jeune

homme qui vous donne dans la vue, et vous fait commettre un péché mortel. Vous allez au cabaret vous divertir avec des amis; est-ce toujours un péché mortel ? Je ne dis pas cela; mais il y surviendra une querelle, l'on mettra l'épée à la main, et vous recevrez un coup qui jettera votre corps par terre et votre âme en enfer; et mille autres rencontres semblables, où une chose qui est fort légère dans son principe entraîne des suites effroyables et conduit enfin dans le précipice.

Oh ! que si nous pouvions interroger les âmes damnées et leur demander le premier pas qu'elles ont fait pour se perdre et la première démarche qui les a conduites à leur damnation ! Vous entendriez les unes qui vous diraient que les mensonges légers, et seulement pour se divertir, les ont conduites peu à peu à des mensonges plus importants, et de là en des fourbes et des faussetés criminelles. Vous entendriez les autres qui vous diraient que de petites railleries des choses saintes qu'elles faisaient au commencement, elles sont venues à s'en moquer tout à fait et enfin à renoncer entièrement à la foi. D'autres vous diraient que, pour s'être accoutumées à communier avec froideur, elles sont enfin venues à faire des communions sacrilèges. Vous en entendriez une infinité qui vous diraient en soupirant que leur perte ne vient que de s'être un peu trop aimées elles-mêmes, d'avoir pris un peu de complaisance en leur beauté; que cet amour qu'elles avaient pour elles-mêmes est allé peu à peu jusqu'à souhaiter d'en inspirer aux autres, puis qu'on le leur témoignât, et que par ces degrés elles sont tombées malheureusement dans le précipice du péché et de la damnation éternelle. Vous en verriez qui vous diraient qu'une caillade lâchée inconsidérément est la source de tous leurs malheurs. D'autres, qu'une petite parole dite pour offenser le prochain a produit de grandes querelles. D'autres, qu'un verre de vin bu sans nécessité le leur a fait aimer avec excès, et qu'ensuite ils sont devenus de grands ivrognes. Enfin, vous n'en verriez presque point qui vous dît qu'il est devenu méchant tout d'un coup; mais qu'en méprisant au commencement les petites choses il a méprisé ensuite les plus grandes; que par ce moyen il s'est misérablement perdu, et qu'il a éprouvé à son grand dommage la vérité de ces paroles : *Qui spernit, etc.*

Tout de même, s'il nous était permis de monter dans le ciel pour un ou deux moments, et si nous pouvions voir dans ce clair miroir de l'essence divine, où toutes choses sont représentées, à quoi était attachée la prédestination éternelle de ces âmes bienheureuses qui jouissent de Dieu, nous verrions que pour la plupart elle était attachée à des choses fort légères, auxquelles, si elles eussent manqué de fidélité, elles n'eussent jamais gagné le ciel. Quelques-unes nous diraient que pour avoir entendu un tel jour

la prédication, elles furent retirées du péché ou fortifiées dans la grâce, et que si elles eussent laissé perdre cette occasion, elles ne l'eussent jamais retrouvée, et eussent été infailliblement perdues. D'autres nous diraient que, pour avoir donné l'annône un certain jour, ou pour avoir visité la prison et l'hôpital, Dieu avait détourné une furieuse tentation qui les eût renversées, ou leur avait donné des grâces puissantes qui les en avaient rendues entièrement victorieuses. D'autres, que, pour avoir rompu courageusement avec un jeune homme qu'elles aimaient, qui commettait beaucoup de péchés à leur occasion, en récompense de cette action généreuse elles avaient reçu le don de chasteté en un degré si éminent, qu'elles avaient été au-dessus de toutes les attaques que leur pouvaient livrer le démon, le monde et la chair. Enfin, il n'y a pas une de ces âmes bienheureuses qui ne nous confirment la vérité de ces paroles du Fils de Dieu : *O bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup* (842).

Dites maintenant que vous voulez, à la vérité, servir Dieu, mais que vous ne voulez pas être de ces dévots qui font tant de choses, et qui sont si scrupuleux à observer on à éviter jusqu'aux moindres qui sont agréables ou désagréables à Dieu ; que vous désirez aller en paradis, mais que vous ne prétendez pas y avoir des premières places, et que ce sera bien assez pour vous si vous y êtes des derniers. Employez tous vos efforts pour être des premiers dans le ciel, vous aurez encore assez de peine d'être des médiocres ; et si vous ne voulez être que des derniers en paradis, vous avez grand sujet de craindre que vous ne soyez des premiers en enfer.

Ah ! messieurs, soyez entièrement à Dieu, et non pas à demi ; ne lui donnons pas seulement la principale partie de notre cœur, mais donnons-le-lui tout absolument. Non-seulement ne faisons rien qui l'offense outrageusement, mais même qui le puisse tant soit peu contrister. Absténiens-nous non-seulement des grands péchés, mais encore des fautes les plus légères. Non-seulement ne proférons point de discours scandaleux, mais pas même la moindre parole inutile. Non-seulement n'entretenons pas des pensées impures dans notre cœur, mais même n'y donnons pas la moindre entrée. Non-seulement ne nous entretenons pas des grands défauts de notre prochain, mais ne parlons pas même des plus légers. Non-seulement ne soyons pas immodestes dans l'église, mais n'y disons pas une seule parole sans une très-grande nécessité. Enfin, soyons fidèles à Dieu non-seulement dans les grandes choses, mais encore dans les petites, et nous entendrons un jour ces belles paroles de la bouche de Notre-Seigneur : *Courage, bon et fidèle serviteur, parce*

que vous avez été fidèle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup ; entrez en la joie de votre Seigneur. Amen.

POUR LE VINGTIÈME DIMANCHE APRÈS LA
PENTECÔTE.

Quidam regulus rogabat Jesum ut descenderet et sanaret filium ejus : incipiebat enim mori.

Un seigneur de la cour (ou un officier) priaît Jésus-Christ de vouloir venir chez lui pour guérir son fils, qui était près de mourir. (Joan., IV.)

Vous le savez, messieurs, et vous avez souvent entendu dans les chaires la raison que donne saint Augustin pourquoi entre un très-grand nombre de morts qu'il ne faut pas douter que Jésus-Christ n'ait ressuscités pendant qu'il vivait sur la terre, l'Evangile ne parle que de trois (842*). C'était, dit ce Père, pour nous marquer trois sortes de péchés qui sont figurés par ces trois morts. La fille du prince de la Synagogue, que le Fils de Dieu ressuscita dans sa maison avant qu'elle eût été portée dehors, marque les péchés de pensée, qui tuent l'âme lorsqu'on y donne consentement ; mais la mort n'est qu'au dedans, parce que la pensée n'est point sortie au dehors, elle n'a point été mise en exécution. Le fils de la veuve de Naim, que Notre-Seigneur ressuscita lorsque le corps était déjà hors de la ville, figure les péchés extérieurs qui sont sortis au dehors, qui ont paru. Le troisième mort, c'est Lazare, que Jésus-Christ ressuscita lorsqu'il était depuis quatre jours dans le sépulchre, qui est la triste figure des péchés d'habitude, dans lesquels on croupit longtemps. Mais que signifie cet enfant de notre évangile qui n'est pas encore mort, mais peu s'en faut, qui commençait de mourir, *incipiebat*, et qui serait mort effectivement si le Fils de Dieu n'était venu à son secours ? De quel péché sera-t-il la figure ? Car y en a-t-il quelqu'un qui ne fasse que commencer à donner la mort à l'âme ? Oui, messieurs, et c'est ce qui s'appelle le péché véniel, qui ne donne pas à la vérité la mort à l'âme, mais qui dispose au péché mortel, qui la lui donne infailliblement ; et l'on peut dire d'une personne qui le commet sans scrupule qu'elle est près de mourir, ou, selon l'expression de notre évangile, qu'elle commence de mourir. C'est de cette espèce de péché que j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui : et je le fais d'autant plus volontiers, que cet auditoire étant pour la plupart composé de personnes de piété, qui ne commettent point de péchés mortels, et dont les confessions ne sont ordinairement que des péchés véniels, j'ai cru qu'il serait bon de leur donner de l'horreur de ces sortes de péchés, dont il est à craindre qu'elles n'aient pas quelquefois beaucoup de douleur. Ce discours ne sera pas même inutile à ceux qui commettent des péchés mortels : car, etc.

(842) *Quia super pauca fuisi fidelis, supra multa te constituam. Matth., XXV, 21.*

(842*) *In Joan., tract. 49.*

SERMON XXXIII.

POURQUOI DIEU DIFFÈRE QUELQUEFOIS LES CHATIMENTS DUS AU PÉCHÉ.

*Multa flagella peccatoris.
Dieu frappe le pécheur en plusieurs manières. (Ps. XXXI.)*

EXORDE.

Après avoir parlé d'une partie des effets funestes que produit le péché, il faut maintenant traiter des châtimens que Dieu en tire. Il y en a de différentes manières. Il y en a de corporels, il y en a de spirituels; les uns qui regardent le corps, les autres qui regardent l'âme. Il y en a de temporels, et il y en a d'éternels; les premiers qui passent, et les seconds qui ne finissent jamais. Quoique les châtimens corporels et temporels ne soient pas les plus redoutables, ce sont néanmoins ceux qui frappent le plus. Mais, comme ils ne sont pas les plus ordinaires, au moins dans la nouvelle loi; que nous voyons au contraire que Dieu diffère souvent d'en user, ce qui scandalise quelquefois les faibles, je me sens obligé de rechercher avec respect les raisons de cette conduite. Quand les juges de la terre ne punissent pas les criminels, c'est ordinairement pour trois raisons: ou pour ne les pas bien connaître, ou par une fausse compassion, ou enfin par injustice. Les pécheurs qui prennent occasion de continuer dans leurs dérèglements à cause que Dieu en diffère quelquefois la punition, et ceux qui censurent cette conduite de Dieu, lui attribuent ces trois défauts, et font injure à trois de ses principaux attributs. Je puis continuer toujours mes débauches, dit le libertin, puisqu'il y a si longtemps que je pêche sans que Dieu dise mot, ce qui est outrager sa sagesse; ou bien: Il est trop bon pour en tirer la vengeance, ce qui est injurieux à sa miséricorde; ou bien: C'est qu'il ne les veut pas punir, ce qui est attaquer sa justice. Voilà donc trois attributs de Dieu accusés, et comme cités en jugement: savoir, sa sagesse, sa bonté et sa justice. Il faut que je sois aujourd'hui leur avocat, que je prenne en main leur défense, que je vous fasse voir que la sagesse, la bonté et la justice de Dieu n'éclatent jamais davantage que quand il diffère le châtiment du péché; et qu'il fait paraître dans cette conduite: 1. Une sagesse très-profonde, 2. Une bonté très-aimable, 3. Une justice très-sévère. Ce sera le partage de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

I^r POINT. La sagesse de Dieu paraît dans cette conduite. — L'avantage que l'Eglise tire de plusieurs pécheurs qu'elle attend à la pénitence. — Dieu se sert des pécheurs pour ses dessein. — Dieu diffère les châtimens pour l'instruction du public. — La punition en est plus éclatante, — 1. Par les circonstances. — 2. Par la qualité de la puni-

tion. — 3. Quand celui qui punit fait voir que c'est lui-même qui agit.

II^e POINT. La volonté de Dieu y paraît. — Dieu bâtit promptement, et détruit lentement. — Ce motif devrait porter le pécheur à se convertir.

III^e POINT. La justice de Dieu à différer la punition du pécheur. — Le péché est la peine d'un autre péché. — Comment cela se fait. — Cette vérité est constante dans l'Ecriture. — Et dans les Pères. — David craint ce châiment plus qu'aucun autre. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La sagesse de Dieu paraît en cette conduite.

Saint Augustin s'est autrefois étonné comment Dieu, qui est si puissant et si sage, a voulu permettre le péché, qui est un monstre si horrible, et qui défigure la beauté de ses ouvrages; et après avoir fait un excellent raisonnement sur ce sujet, il conclut que sa sagesse et sa puissance ne paraissent jamais mieux qu'en cette permission, dont il sait tirer de si grands avantages; et que Dieu, tout sage et tout bon, ne permettrait jamais ce mal s'il ne savait le moyen d'en tirer un plus grand bien (843). Je dis la même chose à notre sujet, que Dieu ne différerait jamais d'un moment la punition du crime, si par une profonde sagesse il n'en savait tirer de très-grands avantages; et c'est un des beaux traits de cette divine sagesse de ne punir pas incontinent les criminels: afin 1^o, de faire voir des effets de son admirable conduite, et très-glorieuse pour lui, et très-utile pour nous; 2^o afin que par ce retardement il en fasse l'instruction du public.

1. Quelle perte irréparable l'Eglise n'aurait-elle pas faite, si Dieu eût ôté du monde plusieurs pécheurs dont ensuite la conversion admirable et les vertus sublimes ont servi d'exemple et de modèle à tous ses enfans! Si Dieu eût pris une Madeleine dans les violentes ardeurs des désordres de sa jeunesse, serait-elle aujourd'hui le modèle de la pénitence dans l'Eglise? Et quel exemple aurions-nous à proposer aux femmes mondaines, pour les exhorter à quitter leurs pompes et leurs vanités, qui fût plus illustre et plus touchant qu'en leur mettant devant les yeux une dame attachée au monde, qui avait tous les avantages et de la fortune et de la nature propres pour y demeurer, et qui néanmoins y a renoncé si absolument aussitôt qu'elle a connu Jésus-Christ, et fait voir par son exemple que, si on connaissait bien Dieu et l'avantage qui se trouve dans son service, quelque attaché qu'on fût au péché, on n'aurait pas de peine à se déterminer quel parti on devrait suivre. Si Dieu eût enlevé du monde un saint Paul au moment qu'il avait la rage dans le cœur, la terreur sur le visage, et les armes à la main pour persécuter Jésus-Christ et son Eglise naissante, l'Eglise eût-elle eu ensuite un si grand homme pour étendre ses conquêtes? Et posséderions-nous ces belles Epîtres

(843) Deus omnipotens, nullo modo sineret malum aliquod esse in operibus suis, nisi adeo usque

esset omnipotens et bonus ut lenefaceret etiam de malo.

toutes divines qui ont acquis tant d'âmes à Jésus-Christ et sont un si bel ornement dans le corps des Écritures saintes (844) ? Si Dieu eût pris au pied-levé un saint Augustin dans les bouillons et les débauches de sa jeunesse, ô Dieu ! quelle perte aurait faite l'Église ! de quels trésors de science serait-elle privée ! Combien d'hérétiques se seraient élevés contre elle qu'il a terrassés ! Combien d'ariens, de sabelliens, de donatistes, de manichéens, et surtout de pélagiens, qui étaient les ennemis déclarés de la grâce de Jésus-Christ, lui auraient insulté impunément, s'il ne les eût confondus par la sublimité de son esprit et par la solidité de sa doctrine !

Mais il y a tant de pécheurs, me direz-vous, lesquels, pour être bien attendus et supportés longtemps de la patience de Dieu, ne se corrigent pas néanmoins. J'en demeure d'accord ; mais qu'avez-vous à dire pour cela contre cette sagesse infinie, puisqu'il s'en trouve beaucoup qui prennent occasion de là d'en devenir meilleurs, plus humbles et plus vertueux ? Mais enfin quand cela n'arriverait pas, n'est-ce pas toujours un bel ordre de la sagesse de Dieu de les laisser au monde, afin qu'ils aient le moyen et le temps de faire beaucoup de bonnes et de grandes actions, si ce n'est pour eux, au moins qui servent à l'utilité publique et aux desseins de Dieu ? N'est-ce pas à ce dessein qu'il a laissé autrefois tant de rois pécheurs et impies pour en tirer le bonheur et le salut du monde, qui est la naissance du Messie ? S'il eût puni Judas aussitôt qu'il eut conçu ce dessein exécrable de trahir son maître, nous serions peut-être privés de ces fruits inestimables de la mort de Jésus-Christ. Si Dieu eût fait mourir tous les idolâtres comme ils le méritaient, serions-nous maintenant Chrétiens ? Dieu, dit l'Apôtre, a supporté les impies avec une longue et incroyable patience, quoiqu'ils ne fussent que des vaisseaux remplis de péchés qui attiraient sa colère sur leurs têtes, et ne paraissaient presque que pour l'enfer (845). Il n'a pas voulu néanmoins les briser et les anéantir, mais il les a renversés, pour montrer les richesses inestimables de sa sagesse, qui diffère la vengeance, ou pour leur amendement qu'il en attend, ou bien pour servir aux desseins de ses élus.

Salvien proposant la question pourquoi

(844) Si velox ad pœnam fuisset Deus, Paulum Ecclesia non possedisset; propterea distulit blaphemum em, ut Dei longanimitas ostenderet penitentem; lupum in pastorem transtulit longanimitas Dei, publicanum fecit evangelistam longanimitas Dei.

(845) Sustinuit in multa patientia vasa iræ apta in interitum, ut ostenderet divitiis gloriæ suæ in vasa misericordiæ quæ præparavit in gloriam. Rom., IX, 21.

(846) Quia scilicet pius et misericors Dominus partem percussit sententiæ suæ gladio, ut partem corrigeret exemplo. Monstraretque omnibus et in coercendo censuram et in indulgendo pietatem.

(847) Nomen Dei decentius et accommodatius ra-

Dieu ne fit pas mourir tous ceux qui avaient adoré le veau d'or, puisqu'ils étaient tous également coupables, mais qu'il en fit mourir seulement quelques-uns : C'est, répond ce Père, que Dieu, qui est si bon et si rempli de miséricorde, trouva bon d'exposer à la sévérité de son jugement une partie des coupables afin de corriger les autres par la terreur de cet exemple, et qu'ainsi il fit paraître en même temps et sa justice en punissant, et sa miséricorde en pardonnant (846). Saint Chrysostome en apporte une autre raison qui vient bien à mon sujet. Les lois romaines, dit ce Père, ne permettent pas qu'on fasse mourir une femme enceinte avant qu'elle soit délivrée de son fruit; parce que ce serait une injustice de faire périr un fruit innocent à cause d'une racine criminelle. Mais Dieu, dont la conduite et les desseins sont infiniment élevés au-dessus de ceux des hommes, ne se comporte-t-il pas avec beaucoup plus de sagesse en conservant la racine même ? Tharé, père d'Abraham, non-seulement adora, mais encore fabriqua des idoles, sans que Dieu punît cette impiété (847). Car enfin, si Dieu eût d'abord coupé cette racine, comment eût-elle pu pousser le fruit d'une foi si parfaite (848) ? Esaü n'est-il pas un méchant homme, un profane hâï de Dieu ? mais, s'il eût été retranché de bonne heure, le monde eût peut-être été privé d'un admirable fruit de justice. Le voulez-vous savoir ? Le voici. C'est qu'Esaü engendra Raguël, Raguël donna naissance à Zara, et Zara fut père de Job (849). Vous voyez donc quel excellent fruit de patience aurait été perdu si Dieu eût puni la racine avant qu'elle l'eût produit (850).

Pourquoi, dit saint Augustin, est-ce que Dieu vous laisse en vie après tant de péchés, ou qu'il vous comble même de prospérités, de richesses et de grandeurs temporelles ? Ne vous en glorifiez pas, ce n'est pas pour vous, car tant que vous êtes en état de péché mortel, Dieu n'a aucune bonne volonté pour vous, au moins pour le temps présent. Pourquoi donc ? Ecoutez-le. Dieu diffère le châtimement de vos péchés, il vous laisse au monde, c'est afin que vous vous corrigiez ; or, si vous êtes endureis, c'est pour l'amour de quelque âme choisie, afin que vous aidiez de votre crédit ce bon villageois, que vous fassiez du bien à cette veuve (851) ; ou bien il se sert de vous comme d'un fouet pour châtier ses amis, pour exercer la patience

dicem custodit ? Thare, Abrahæ pater, idololatri cultor fuit et factor, eui tamen impetatis pœnam non irrogavit.

(848) Si enim præviens Deus radicem ampasset, unde ramus fidei fructus germinasset ?

(849) Quid Esaü nequus ? Nonne odibilis D'eo ? Si enim excisus cito fuisset, maximum jus ititæ fructum mundus amisisset. Esaü genuit Raguëlem, Raguël Zaram, Zara Job.

(850) Cernis quantus elanguisset patientiæ nos, si præviens Deus a radice pœnas excisisset.

(851) Omnis malus aut in teo vivit ut corrigatur, aut ideo vivit ut per eum bonus exerceatur. La

Ps. LXX.

et la vertu de ses prédestinés (852) : comme fait un chirurgien, qui conserve et nourrit des sangsues pour tirer le mauvais sang d'un malade. Y eût-il eu si grand nombre de glorieux martyrs, si Dieu n'eût souffert des persécuteurs? s'il eût ôté du monde tous ceux qui ont opprimé l'innocence, qui est-ce qui aurait pratiqué la patience et la résignation aux ordres de sa providence? Pourquoi, à votre avis, Dieu souffre-t-il si longtemps ce petit tyran, ce *coq de paroisse*, qui ruine tant de pauvres familles, qui opprime cruellement la veuve et l'orphelin, si ce n'est pour sanctifier ces pauvres gens par cette épreuve, leur faire pratiquer la patience, et leur ôter des biens dont il prévoit qu'ils feraient un mauvais usage? Prenez donc patience, mes frères, dans vos peines et dans vos afflictions (853); si Dieu diffère un peu de punir ceux qui vous oppriment, n'accusez pas sa sagesse, puisqu'elle en sait tirer de si grands avantages; s'il tarde pour un peu de temps la punition des crimes, c'est afin qu'elle soit plus éclatante, et que par ce moyen elle serve d'instruction au public, qui est la seconde raison de cette sage conduite de Dieu.

2. Or, cette punition est plus éclatante par trois chefs : 1^o Par les circonstances du temps; 2^o par la qualité de la punition; 3^o par la condition de celui qui punit.

1^o Si Dieu punissait un pécheur aussitôt ou peu de temps après qu'il a péché, cette punition ne serait pas si exemplaire. Comme ses crimes ne seraient pas encore fort connus, on n'attribuerait pas ce châtement à la vengeance de Dieu, mais à quelque cause naturelle. Mais, lorsque Dieu enlève un pécheur au milieu de ses plaisirs, dans le plus pur et le plus sensible des contentements, par une mort imprévue, et au moment qu'il y pensait le moins, c'est une vengeance qui paraît avec bien plus d'éclat. Quand un vaisseau se perd au milieu de la mer par les orages et par les tempêtes, ce n'est pas une chose fort surprenante; mais, quand il est près d'arriver au port, chargé de riches marchandises, qu'on ne songe plus qu'à se réjouir et à partager le profit, et qu'il s'élève tout d'un coup des vents et des orages qui rompent les voiles et les cordages, et, lorsqu'il semblait n'y avoir plus rien à craindre, lui font faire un misérable naufrage, tout le monde en demeure surpris et étonné. De voir un pécheur mourir de maladie ou être tué à la guerre, ce n'est pas une chose fort extraordinaire; cela arrive souvent aux plus vertueux. Mais, afin de faire davantage éclater son coup, Dieu attend qu'il soit dans une santé ferme et assurée, et à l'heure qu'il y pense le moins, pour lui envoyer quelque malheur subit et inespéré. Pourquoi Dieu différa-t-il tant à punir Pharaon, ce pécheur endurci qui persécutait si cruellement son peuple et avait si peu de respect pour ses

ordres et ses commandements, sinon afin que l'engloutissant au milieu de la mer avec toute son armée, la punition en fût plus éclatante et le châtement plus exemplaire? Ne te flattes pas, pécheur, d'être relevé de cette maladie dangereuse, d'être échappé de ce danger où tu devais périr; Dieu t'attend à un temps et à un lieu que tu ne crains pas, il te réserve quelque coup plus remarquable; il veut te châtier au milieu de la ville que tu as scandalisée par tes débauches, afin que l'exemple de ta punition répare le dommage que tu as causé par ta mauvaise vie.

2^o Cette vengeance divine paraît encore mieux par la qualité du châtement. Si, par exemple, cet Antiochus, illustre pour son impiété, qui avait voulu abolir entièrement le culte du vrai Dieu et faire de la ville de Jérusalem un sépulcre de tout le peuple de Dieu, fût tombé malade, ce n'eût été qu'un effet ordinaire de la justice de Dieu; mais lorsque, venant à grandes journées pour l'exécution de son impiété, les chevaux de son char, effrayés de la rencontre et du cri d'un éléphant, l'eurent précipité à terre avec une blessure mortelle, qui lui mit un venin et un feu dans ses plaies, dont il était brûlé tout vif comme un damné, sentant des douleurs incroyables, et tout son corps étant devenu une fourmilière de vers et une pourriture insupportable à son armée, ennuyeux à soi-même et exécrable à la mémoire des hommes, avec un esprit agité de spectres et de furies qui ne lui donnaient aucun repos, ce fut pour lors que ce misérable désespéré fut contraint de dire : Je vois, je sens bien maintenant qu'il y a un Dieu fort et puissant, qui décharge sur moi la pesanteur de son bras, auquel je me devais soumettre, et non pas m'égalier à lui (854). Ce compte de la justice divine fut paraître avec éclat que le malheur et le châtement sont infailliblement attachés à tous les desseins de ceux qui offensent un Dieu et qui le prennent à partie.

3^o Cela arrive encore quand celui qui punit fait voir que c'est lui-même qui s'en mêle. Qui est-ce, par exemple, qui n'est instruit de la punition mémorable d'un Julien l'Apostat, laquelle ne fut différée de quelque temps qu'afin d'être plus illustre et plus exemplaire par cette circonstance? Cet impie, après avoir pris à tâche d'exterminer tous les Chrétiens par toutes sortes de moyens que la prudence ou la malice peuvent inventer, fut, par une funeste mais très-juste catastrophe de ses méchants desseins, frappé d'un coup soudain et inconnu, étant seulement âgé de trente et un ans, et la seconde année de son empire, qui lui arracha comme par force l'âme du corps, et de la bouche cette confession publique de la vanité des desseins qui se dressent contre Dieu : *Tu as vaincu, Galiléen*. Attends un peu, pécheur scandaleux; attends, blasphé-

(852) Aut ut per eum bonus exerceatur.

(853) Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini.

(854) Justum est sublitum hominem esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire. *II Macch.* IX, 12.

mateur impie, qui imites les blasphèmes de cet apostat : Dieu a différé jusques à présent de te punir, afin de le faire exemplairement. Ne crains pas du côté de la terre, ce n'est pas d'elle qu'il se veut servir pour sa vengeance : comme ton crime l'attaque directement lui-même, il veut aussi te punir lui-même ; attends qu'un de ces jours la foudre du ciel écrase ta tête criminelle, ou qu'un démon visible vienne t'enlever à la vue de tout le monde, comme il a fait à plusieurs de tes semblables, pour te précipiter dans les flammes éternelles.

N'accusez donc plus, messieurs, la sagesse de Dieu, s'il dissimule quelquefois et ne dit mot ; puisque, s'il diffère et tire en longueur la vengeance des crimes, c'est, comme vous venez de le voir, parce qu'il en veut tirer une instruction du public par une punition plus sévère et plus éclatante, qui est l'effet d'une profonde sagesse ; ou bien parce qu'il attend la correction et l'amendement du pécheur, qui est celui d'une bonté très-aimable, comme nous allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

La bonté de Dieu y paraît.

C'est une chose tout à fait merveilleuse et dont nous ne saurions assez nous étonner, que Dieu, ayant son ennemi en son pouvoir et pouvant lui faire tout ce qu'il veut, néanmoins souvent ne le punit point, mais le laisse vivre, le nourrit, l'entretient, l'assiste, et lui fait continuellement du bien. Il feint de ne point voir ses crimes, afin de l'obliger à se reconnaître par cette incomparable clémence. Vous dissimulez, Seigneur, dit le Sage, avec les hommes, faisant semblant de ne point connaître leurs péchés, afin qu'ils se convertissent et changent de vie (855). C'est ce qui faisait dire au prophète Habacuc : Et quoi, Seigneur, n'avez-vous pas des yeux purs, pour avoir le mal en horreur et ne pouvoir regarder l'iniquité ? Pourquoi donc les tenez-vous attachés sur ceux qui la commettent ? Pourquoi souffrez-vous les méchants, et gardez-vous un profond silence (856) ? Vous voyez tous les jours mille blasphémateurs, mille sacrilèges et mille pécheurs énormes, qui avec une insolence insupportable se moquent de vous et foulent aux pieds la révérence de vos lois ; et vous les regardez faire comme si vous n'aviez point de sentiment, comme si vous n'étiez point jaloux de votre gloire ou ne pouviez vous en venger.

C'est ainsi que Dieu tire en longueur tant qu'il peut la punition du pécheur, afin qu'il ait d'autant plus de loisir de l'éviter par l'amendement ; mais, quand il se voit forcé de le punir pour le faire rentrer dans son

devoir, il ne le fait point tout à coup, mais peu à peu, afin de lui donner encore en cette extrémité et le temps et l'occasion de penser à soi et de se repentir. Saint Chrysostome fait une belle remarque, que Dieu, en matière de bâtimens et de démolitions, se comporte tout autrement que nous. Pour bâtir il nous faut beaucoup de temps, et fort peu pour démolir ; au lieu que Dieu en moins de rien met un édifice sur pied, et, s'il veut le renverser, ce n'est souvent qu'en plusieurs jours. Considérez ce grand univers, le ciel, la terre, et le nombre presque infini de créatures corporelles et spirituelles qu'il enferme : Dieu a fait et achevé tout cela en six jours, sans dire, avec saint Augustin et d'autres, que ç'a été en un instant ; et il fut sept jours à ruiner la seule ville de Jéricho. D'où vient cela ? Est-ce que sa puissance est moindre pour défaire une chose que pour la produire ? Point du tout, dit saint Chrysostome, la cause n'était point le défaut de pouvoir en lui, mais l'excès de bonté, qui tempérait en la destruction de cette ville, pour lui donner cependant le moyen de concevoir du regret de ses péchés, dont elle voyait de si funestes effets. Quand Dieu se fâche, dit le Prophète, c'est malgré lui, il se fâche d'être obligé de punir ; mais quand il fait miséricorde, c'est avec joie et d'une pleine volonté (857).

Quand Dieu voulut châtier les hommes par le plus grand et le plus universel châtiement qu'il ait jamais exercé sur la terre, savoir par les eaux du déluge, ce fut premièrement avec tristesse, de la manière qu'elle peut être en Dieu, étant touché au vif de douleur (858) ; parce que la punition et la vengeance sont à l'égard de Dieu des actions très-éloignées de son inclination et de sa douceur (859). Après cela il les fit avertir de leur malheur six-vingts ans avant qu'il arrivât ; il leur envoya le juste Noé pour leur prêcher la pénitence, et les assurer qu'il changerait de dessein s'ils changeaient de vie. Ce saint patriarche demeura tout ce temps à faire et à accommoder l'arche, ce qu'il pouvait faire en beaucoup moins de temps (860), afin que cependant les hommes, étonnés de ce nouveau bâtiment, lui en demandassent la cause, l'apprirent de sa bouche, et le malheur qui les menaçait, s'ils ne le détournaient par leur pénitence. Le terme étant expiré, Dieu ouvre le ciel, les pluies tombent. Il pouvait les verser en si grande abondance, qu'en peu d'heures il eût noyé tous les hommes. Il ne le voulut pas faire, mais il y mit quarante jours, qui est un temps long. Ces pluies croissent peu à peu : premièrement jusques aux pieds, puis aux genoux, de là aux cuisses, et après jusqu'à la gorge, pour leur donner le temps de se

(855) Dissimulas peccata hominum propter poenitentiam. *Sap.*, XI, 24.

(856) Mundi sunt oculi tui ut videas malum, et respicere ad iniquitatem non poteris ; quare respicis super iniquas gentes et taces ? II, 15.

(857) Quoniam ira in indignatione ejus, et vita in voluntate ejus. *Ps.* XXIX, 6.

(858) Tactus dolore cordis intrinsecus. *Gen.*, VI, 9.

(859) Alienum et peregrinum opus ab eo. *Isa.*, XXVIII, 25.

(860) Expectabat Dei patientia in diebus Noe, cum fabricaretur arca. *I Petr.*, III, 20.

repentir et demander pardon à Dieu, et que, si c'était fait de leurs corps, ils missent au moins ordre au salut de leurs âmes, d'où dépendait tout, comme firent en effet plusieurs par les actes de contrition qu'ils formèrent.

Quel pécheur, pour obstiné qu'il soit, considérant cette grande bonté de Dieu en son endroit, et cette extrême patience à le souffrir dans ses iniquités, pouvant à chaque moment le foudroyer et le précipiter en enfer comme il mérite, ne sera extrêmement fâché de l'avoir offensé, et ne prendra une résolution efficace de vivre tout autrement qu'il n'a fait ? Saül sachant que David, qu'il persécutait cruellement, avait eu par deux fois le moyen de le tuer, et que néanmoins il lui avait pardonné, fut si étonné de cette bonté, qu'il se repentit aussitôt des maux qu'il lui avait faits, et lui donna de fortes assurances qu'il ne lui en ferait plus : Tu es plus homme de bien que moi, lui dit-il, puisque tu m'as rendu le bien pour le mal (*I Reg.*, XXIV, 18). Oh ! que le pécheur à qui Dieu a sauvé la vie tant de fois qu'il pouvait justement la lui ôter, et qu'il a délivré du feu d'enfer autant de temps qu'il avait mérité d'y brûler, a beaucoup plus de sujet que Saül de pleurer et de dire, *Peccavi* : J'ai péché, Seigneur, et je suis un ingrat, puisque je vous ai rendu le mal pour le bien.

Mais jusqu'à quand, pécheur, abuseras-tu toujours des trésors de la bonté de Dieu ? Pourquoi offenses-tu avec tant de hardiesse celui qui te pardonne avec tant de patience ? Feras-tu toujours monter tes ingratitude à proportion que les largesses de sa longanimité croissent en ton endroit ? Est-ce donc, dit saint Paul, le mépris des richesses de la bonté, patience et longanimité de Dieu, qui l'entrelient dans tes crimes ? (861) Est-ce ainsi qu'au lieu de t'amender par les excès de sa bonté, les trésors de sa patience, et les profusions de sa longanimité, tu en as pris un sujet de continuer dans tes vices, t'imaginant follement, par une fausse opinion que tu as de sa bonté, qu'il te souffrirait toujours, et que le péché ne lui était pas plus odieux qu'à toi ? Attends, attends un peu ; il prendra son temps, et après que sa grande bonté, patience et longanimité, aura retenu sa fureur et arrêté la pesanteur de son bras irrité ; après t'avoir présenté sa main de faveur, riche des trésors de sa bonté, il la retirera enfin pour te faire sentir la force et la sévérité de son autre main, pleine de rigueurs. Toutes ces méchantes actions, tous ces péchés que tu commets tous les jours, sont des trésors de sa colère et de son indignation, que tu amasses sur ta tête

pour le jour auquel il a résolu de déployer toute sa fureur contre les méchants (862). Sa justice ne lui est pas moins que sa bonté, elle paraîtra pour lors à découvert aux dépens des criminels ; parce que, s'étant montrée riche en bonté, en patience et en longanimité pour les pécheurs, il faut qu'il fasse voir que sa justice est aussi bien l'un de ses trésors que ses autres perfections ; et, parce qu'il est bon, il faut que sa justice s'emploie à punir le péché, qui fait injure à cette bonté ; et que, si c'est un effet d'une bonté très-aimable de différer le châtement du pécheur, afin de le gagner et de l'attirer par cette douceur, c'est souvent aussi celui d'une justice très-sévère, comme un païen même l'a reconnu quand il a dit ces belles paroles : Il est vrai que la colère de Dieu marche lentement, mais il se dédommage bien de cette lenteur par la sévérité du supplice (863). C'est ce que nous allons voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La justice de Dieu à différer la punition du pécheur.

Comme l'un des plus signalés bienfaits que l'homme puisse recevoir de Dieu est d'être préservé du péché, de même, le plus grand châtement dont il puisse se servir pour punir un homme, et l'effet le plus rigoureux de sa colère, c'est de l'y laisser tomber. C'est pourquoi, Dieu s'étant mis en colère contre le peuple d'Israël, il permit que David tombât dans ce péché d'orgueil, qui lui fit compter son peuple (864). La raison de ceci est que, comme la vertu est souvent la récompense de la vertu (865), de même il arrive souvent que le péché suivant est la peine du péché précédent.

Nous voyons la preuve de cette redoutable vérité dans le plus grand châtement qui ait été imposé pour le plus grand des péchés du monde, savoir, la mort du Fils de Dieu, que le Prophète-Roi a prononcé contre les auteurs et les exécuteurs de ce crime, par ces paroles terribles : *Ajoutez, Seigneur, péché sur péché, et qu'ils n'entrent jamais dans votre justice* (866), c'est-à-dire dans l'observation et dans l'obéissance de vos commandements ; et ensuite, *qu'ils soient effacés du livre des vivants, et qu'ils ne soient point écrits avec les justes* (867). C'est ce qui arrive ordinairement dans les pécheurs que Dieu diffère de châtier, lesquels commettent toujours de nouveaux péchés, ajoutent iniquité sur iniquité, et auxquels les premiers crimes qu'ils ont commis et qui demeurent impunis, servent comme de planche pour les faire passer dans toutes sortes de désordres,

con-movi que David in eis dicentem : Vade, numerca Israel et Judam. *I Reg.*, XXIV, 1.

(865) Ibunt de virtute in virtutem. *Ps.* XLII, 8.

(866) Apone iniquitatem super in qualem eorum, et non intrent in justitiam tuam. *Ps.* LXXVIII.

(867) Deleantur de libro viventium, et cum justis non scribantur.

861) An divitias bonitatis ejus et patientie, et longanimitatis contemni ? *Rom.* II, 4.

(862) Thesaurizas tibi iram in die ire et revelationis justi judicii Dei. *Ibid.*, v. 5.

(865) Lento quidem gradu divina procedit ira, sed tarditatem supplicii gravitate compensat. VALER. MAXIM.

(864) Et addidit furor Domini irasci contra Israel,

et dans un abîme de vices, où ils sont enfoncés si avant, qu'il n'y a presque pas d'apparence de les en pouvoir retirer. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai dit que, quand Dieu diffère le châtimeut du pécheur, c'est souvent une justice très-sévère et très-redoutable, puisque ces péchés qui semblaient impunis sont la cause de ceux qu'il commet ensuite, et que les péchés qui suivent sont la peine de ceux qui ont précédé.

Cette doctrine est constante et indubitable dans l'Écriture et dans les Pères, particulièrement dans saint Augustin, comme je dirai tantôt; mais, pour y donner plus de jour, il est bon de savoir comment cela se fait. Un péché est cause d'un autre péché en plusieurs manières : ou parce qu'un péché fournit de matière à l'autre, comme la gourmandise à l'impureté, l'avarice aux procès et aux contestations, ce qui a fait dire à saint Paul que *la cupidité est la racine de tous les maux* (868); ou bien parce qu'un péché étant commis avec plaisir, il porte à le commettre une seconde et une troisième fois, et ensuite, par plusieurs actes réitérés, dans une habitude funeste; ou bien encore parce qu'il y a des péchés qui tendent à d'autres péchés comme à leur fin : par exemple, le larcin pour avoir de quoi entretenir son luxe, l'homicide pour ravir et pour retenir injustement le bien d'autrui. C'est ce qui arriva à Achab, auquel Elie reprocha de la part de Dieu : Vous ne vous êtes pas contenté de faire mourir un innocent, mais vous vous êtes encore emparé de son bien (869). Et encore lorsque pour couvrir un péché qu'on a commis on en commet un autre : et en ce sens le larcin est souvent cause des mensonges et des parjures, comme en David l'adultère qu'il commit fut cause de l'homicide qu'il fit faire ensuite. Ou bien, parce qu'un péché précédent ôte ce qui pouvait empêcher d'en commettre un suivant, comme la honte, la crainte, ou quelque autre semblable considération qui pouvait arrêter. C'est ainsi que l'orgueil est le commencement et la source de toute sorte de péchés (870). Ou bien enfin, un péché est la cause d'un autre, et en suivant la peine d'un précédent, parce que le pécheur se rend indigne des faveurs de Dieu, et mérite qu'il le laisse tomber en d'autres péchés.

Ce n'est pas toutefois que Dieu veuille positivement un péché comme une peine due aux précédents; mais c'est que pour un péché il arrive souvent que Dieu veut priver cette personne de ses grâces particulières, comme en étant indigne; et dans cet état de privation un péché conduit à un autre, et la volonté après une chute demeure plus ardente à une seconde. Car tout de même, dit saint Thomas, que l'âme, quoique juste et agréable à Dieu, ne peut toutefois éviter

toutes les fautes vénielles, parce que l'appétit sensitif n'est pas entièrement soumis à la raison, et que nous avons toujours en nous tant que nous vivons ce foyer malheureux d'où sortent perpétuellement de jettes étincelles et quelques légers désordres dans notre appétit, lequel ne sera jamais parfaitement tranquille ni entièrement réglé que lorsque nous serons inséparablement unis à Dieu par la vision béatifique : ainsi, notre raison n'étant pas assujettie aux mouvements de la grâce quand elle est en péché mortel, il est moralement impossible qu'elle ne tombe bientôt dans un autre. Car, comme la raison est la règle de l'appétit, et que c'est de là que viennent les désordres quand il ne la suit pas, de même, quand la raison n'est pas soumise à la première règle, qui est Dieu, elle s'écarte de ses lois et se laisse aller aux péchés. Et quand ses passions l'y ont une fois engagée, elle s'y enfonce et s'engage toujours de plus en plus dans ce malheureux état, sans qu'elle puisse jamais s'en relever d'elle-même ni même s'empêcher d'y tomber. Car, comme nos passions ne se sont révoltées contre l'esprit que lorsqu'il s'est révolté contre Dieu, il y a sujet de croire qu'elles n'obéiront à l'esprit que quand il sera obéissant à Dieu; et, comme encore notre malheur a tiré sa naissance de notre rébellion, il faut que notre bonheur tire la sienne de notre soumission. D'ailleurs nous supposons que l'âme, à cause de ce péché mortel et de son infidélité à Dieu, est comme désarmée et privée de ces mouvements du Saint-Esprit qui éclairent fortement nos âmes, échauffent nos cœurs, et nous tiennent comme par la main; et qu'étant ainsi exposée aux armes et à l'attaque de son ennemi, c'est une ville assiégée qui n'a que de faibles remparts, qui capitule aussitôt qu'on la presse, et qui se rend à la première sommation.

L'Écriture sainte est pleine de témoignages irréprochables pour prouver cette vérité. Saint Pierre dit en termes exprès, *qu'on est esclave de celui de qui on a été vaincu* (871). Notre-Seigneur, dans saint Jean, dit encore plus clairement que *celui qui fait le péché est esclave du péché* (872). Or celui qui est esclave du péché, que pourra-t-il faire autre chose sinon ce que son maître lui commande? et qu'est-ce qu'un tel maître pourra commander sinon toute sorte de désordres et de dérèglements? Le même saint Jean dans l'Apocalypse dit encore en termes formels, *que celui qui est souillé le devient toujours davantage* (873) : car c'est une chose très-juste, ajoute la glose.

Mais il n'y en a point qui ait expliqué plus clairement cette terrible vérité que l'apôtre saint Paul, lequel au commencement de son Épître aux Romains, parlant de ces superbes philosophes qui, ayant reconnu Dieu par

(868) Radix omnium malorum est cupiditas.

(869) Occidisti, insuper et possidisti. III Reg., XXI, 19.

(870) Initium omnis peccati superbia. Eccli., X, 45.

(871) A quo quis superatus est hujus et servus est. II Petr., II, 9.

(872) Omnis qui facit peccatum servus est peccati. VIII, 54.

(873) Qui in serdibus est serdesat a h. c. XXII, 12.

les créatures, ne lui ont pas néanmoins rendu ni l'honneur qu'ils lui devaient comme à leur souverain, ni les actions de grâces auxquelles sa bonté les obligeait : Ils ont, dit cet apôtre, été trompés par la bonne opinion d'eux-mêmes; ils ont cru qu'ils devaient arriver à la parfaite connaissance de la vérité par la subtilité de leur esprit. Mais enfin, après avoir longtemps suivi ce mauvais guide, leur cœur s'est trouvé obscurci par d'épaisses ténèbres; toutes leurs pensées et tous les raisonnements ont été pleins de faiblesse, et l'orgueilleuse profession qu'ils ont faite d'être plus sages que les autres n'a servi qu'à faire paraître davantage leur folie. Ils ne se sont pas contentés de méconnaître celui qu'ils portaient dans eux-mêmes, dont les cieux leur racontaient la puissance, et que les créatures leur devaient apprendre à louer; ils ont passé à un plus haut degré d'impiété et d'aveuglement, rendant l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu aux idoles des hommes mortels et aux figures des oiseaux, des serpents, et des autres animaux déraisonnables. Pensez-vous qu'après avoir si lâchement quitté la vérité pour le mensonge et honoré la créature au lieu du Créateur, ils soient demeurés impunis? Non, mes frères, ne vous imaginez pas cela; Dieu, qu'ils avaient si grièvement offensé, a permis par un redoutable effet de sa justice, tant de fois méprisée, que le péché fût la punition de leur péché. *Il les a abandonnés aux désirs de leurs cœurs* (874), c'est-à-dire qu'il a permis que leur raison devint esclave des mouvements de leur concupiscence; et depuis cette funeste mais juste permission, ils ont déshonoré leur propre corps plus honteusement que n'eussent su faire leurs plus mortels ennemis.

Saint Augustin expliquant ces paroles, *le feu est tombé d'en haut sur eux, et ils n'ont plus vu le soleil*, y ajoute celles-ci : « Entre le premier péché, par lequel on quitte Dieu, et le dernier, par lequel on mérite l'enfer, ceux qui arrivent entre deux sont et des péchés, et des peines du péché (875). » Le même Père expliquant ces paroles du même psaume, *Vos mains ne s'emploient qu'à commettre des injustices sur la terre* (876), enseigne qu'il y a comme une certaine liaison et enchaînement des péchés les uns avec les autres, et que les premiers sont la cause de ceux qui suivent, et les derniers la peine de ceux qui ont précédé (877). Les crimes sont punis par d'autres crimes, dit-il ailleurs, expliquant l'aveuglement de ces superbes philosophes dont je viens de parler; et les plus grands supplices de ceux qui pèchent ne sont pas tant les tourments que l'accroissement de leurs vices (878).

Vous ne faites aucune difficulté de rompre les jeûnes, qui sont de commandement de

l'Eglise, ou pour mieux dire vous n'en observez aucun. Le carême et un autre temps vous sont égaux. Vous allez aux lieux de débauches les fêtes et les dimanches aussi bien que les autres jours; non-seulement la sainteté de ces jours ne vous rend pas plus retenus, mais même ce sont ceux-là que vous choisissez pour vos excès de vin. Nonobstant tout cela, Dieu ne vous châtie point, vos biens augmentent tous les jours, vous jouissez d'une santé parfaite, tout vous réussit selon vos desseins : c'est que Dieu vous réserve des châtiments plus sévères. En punition de ce que vous ne jeûnez point quand l'Eglise vous l'ordonne, il permettra que vous passiez jusqu'à ce dérèglement que de manger de la viande aux jours qu'elle vous le défend. Pour punir les débauches que vous faites les fêtes et les dimanches, Dieu permettra que vous n'entendiez point la messe en ces jours. Vous souffrez que les jeunes hommes vous cajolent, vous en êtes même bien aises; nonobstant tout ce qu'on vous peut dire, vous ne laissez pas de vous trouver au bal, aux danses, et aux autres assemblées dangereuses. Qu'arrivera-t-il? Dieu vous enverra-t-il une heureuse maladie qui, vous ôtant cette beauté imaginaire que vous croyez avoir, vous ôte en même temps l'occasion de vos mondantés et de vos cajoleries? Il n'en fera rien : ce serait un coup favorable dont vous n'êtes pas dignes. Mais il arrivera que ce cajoleur vous sollicitera vivement, la tentation sera violente; et en punition de votre péché précédent Dieu ne l'éloignera pas de vous, comme il eût fait si vous lui eussiez été fidèle, et vous tomberez misérablement dans un plus grand péché. Vous n'avez aucun respect pour les choses saintes; l'église et la place publique sont pour vous une même chose; la présence même du sacrement adorable de nos autels ne vous rend pas plus modestes. En punition de ce mépris, si vous ne vous en corrigez, Dieu permettra que vous abusiez des sacrements, que vous communiez en état de péché mortel, et que vous receviez la mort où vous espériez de trouver la vie. *Dieu est terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes* (879). Si vous saviez, et si vous pouviez voir combien il arrive tous les jours dans l'Eglise de semblables jugements, vous vous en étonneriez sans doute, et vous en seriez extrêmement surpris. Vous y verriez des étoiles du firmament tombées jusqu'au plus profond de l'abîme. Vous y verriez une infinité de personnes, lesquelles étant assises à la table de Dieu mangeaient le pain des anges, s'être tellement avilies que de vouloir se remplir de la nourriture des animaux immondes. Vous y verriez des âmes chastes plus belles mille fois et plus nettes que l'albâtre avoir perdu tout leur lustre et toute

(874) Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum.

(875) Supercecidit ignis, et non viderunt solem. *Psal.* LVII, 9. Inter primum peccatum apostasia, et ultimam peccatum ignis æterni, media quæ sunt, et peccata sunt, et pœna peccati.

(876) Iniquitates manus vestræ concinnant.

(877) Crimina criminibus vindicantur.

(878) Et supplicia peccatorum non tantum sunt tormenta, sed et vitiorum incrementa.

(879) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum. *Psal.* LXXV, 5.

leur beauté, et être changées en autant de charbons; et tout cela en punition de quelques péchés qu'elles avaient auparavant. Encore une fois, mon Dieu, *que vous êtes terrible dans vos desseins sur les enfants des hommes!* Mais, mon Dieu, quoique vous soyez extrêmement terrible et redoutable dans toutes vos œuvres (880), quoique vous soyez extrêmement à craindre dans les châtimens que vous tirez quelquefois du péché, permettez-moi néanmoins de vous dire que vous ne l'êtes jamais davantage que lorsque vous ne le châtiez point du tout, comme dit saint Augustin : Voulez-vous savoir quel châtement c'est de n'être point châtié (881)? Demandez-le à David, qui vous répondra que le pécheur a irrité le Seigneur (882), et qu'à cause de cela Dieu, étant extrêmement en colère contre lui, n'en fera point de recherche et n'en tirera aucun châtement (883), conclut saint Augustin. Si la colère de Dieu n'était que médiocre, il châtierait; mais parce qu'elle est extrême, il ne châtie point du tout.

Plusieurs ont commis les crimes de Pharaon, et n'ont pas été comme lui submergés dans la mer Rouge, dit un Père, parce que ce vaste abîme qui n'a ni fond ni bornes les attend (884). Plusieurs, continue le même, ont fait les mêmes péchés que les Israélites, et n'ont pas été mordus des serpents (885). Plusieurs ont été commis les péchés de Giezi, et les commettent tous les jours, hélas! et néanmoins ils n'ont pas été couverts de lèpre comme lui. C'est qu'au lieu de la lèpre ils seront coupés en deux et mis au rang des hypocrites (886), et les péchés qu'ils commettront ensuite ne seront que des peines et des châtimens de ceux qui ont précédé.

Vous aviez bien raison, saint prophète, d'appréhender ce châtement plus que tout autre, et de dire avec de profonds soupirs et des sanglots tirés du fond du cœur : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et dans l'excès de votre colère* (887). Que mon fils me persécute, que je sois chassé de mon royaume, que je sois chargé d'opprobres et de malédictions; à la bonne heure, mon Dieu, c'est vous qui le voulez ainsi, ces coups me sont avantageux, et vos châtimens me servent de consolation (888). Oui, Seigneur, je suis prêt à en souffrir encore davantage; je m'offre à toutes les persécutions qu'il vous plaira que je souffre; ces châtimens viennent de la main d'un père, et je baise la main qui me frappe (889). Mais, mon Dieu, ne me punissez pas dans l'excès de votre colère,

c'est-à-dire ne permettez pas qu'en punition de mon péché et de mon ingratitude je tombe en de nouveaux péchés. Je n'en veux point, dit saint Bernard, de cette miséricorde qui n'est plus cruelle que tous les effets de votre colère, puisqu'elle me laisse croupir dans mes vices. Je désire, ô Père de miséricorde, que vous exâtiez en colère contre moi, mais en cette colère qui remet au bon chemin celui qui s'en égare, et non pas en celle qui en fait sortir celui qui y est (890).

CONCLUSION.

Concluons donc, Chrétiens, et disons que Dieu, en différant la punition du pécheur, fait éclater sa sagesse, puisqu'il en sait tirer de si grands avantages; qu'il fait paraître sa bonté, puisqu'il attend le pécheur à la pénitence; mais qu'il y fait aussi remarquer sa justice, puisque souvent ce silence est un effet de sa colère. Quoi que Dieu fasse, *il est toujours fidèle dans toutes ses promesses, et saint dans toutes ses œuvres* (391). Et toi, pécheur, qui n'as point encore senti la main de Dieu, admire sa sagesse; adore les desseins qu'il a sur toi de différer si longtemps à te punir; rends-lui des actions de grâces continuelles pour la bonté dont il use en ton endroit; mais tremble à la seule pensée de sa justice redoutable, qui ne diffère peut-être ton châtement qu'afin qu'il soit plus sévère. Veux-tu savoir pourquoi Dieu a tant attendu à te punir, et si ce retardement est un effet de sa justice ou de sa miséricorde? Le discernement en est facile à faire; puisque, si tu continues toujours dans tes péchés, et que cette bonté avec laquelle Dieu t'a traité jusqu'à présent ne sert qu'à l'endureir davantage et à te donner plus de facilité de pécher, assure-toi, et n'en doute pas, que ce retardement et ce silence de Dieu est l'effet le plus redoutable de la dernière extrémité de sa colère. Mais, au contraire, si cette patience et cette bonté de Dieu t'excitent, comme elles doivent, à une salutaire pénitence, ne doute pas que ce ne soit l'effet d'une très-grande bonté de Dieu, qui ne te veut pas perdre. C'est donc à toi-même à faire ce discernement; et si au sortir de cette prédication tu es aussi endurei dans le mal qu'auparavant, et dans la résolution de toujours continuer dans tes péchés, regarde-toi comme un objet funeste de la justice de Dieu la plus épouvantable; mais si, comme je l'espère, et comme je le souhaite, tu prends une ferme résolution de détester ta vie passée et d'en commencer une meilleure, tu peux te con-

(880) Quam terribilia sunt opera tua, Domine! *Psal.* LXV, 5.

(881) Vis nosse multa pœna quanta sit pœna. *De Verb. Domini*, ser. 27.

(882) Exacerbavit Dominum peccator, secundum ma tündinem iræ suæ non quæret. *Psal.* X, 4.

(885) Uro non exquiret quia multum irascetur.

(884) Quoniam pelagus eos expectat abyssi sempiterni.

(883) Manet autem eos vermis, qui non morietur.

(886) Eos enim manet pro lepra binas in partes secari, et eum hypocritis poni.

(887) Domine, ne in furore tuo arguas me. *Psal.* VI, 2.

(888) Bonum mihi quia humiliasti me. *Psal.* CXVIII, 71.

(889) Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt. *Psal.* XXII, 4.

(890) Volo irascaris mihi, Pater misericordiarum, sed illa ira qua corrigis devium, non qua excludis de via.

(891) Fidelis Dominus in omnibus verbis suis, et justus in omnibus operibus suis. *Psal.* CXLIV, 13.

sidérer comme un objet des bontés et des miséricordes de Dieu, et tu peux dire avec le Prophète : *Je chanterai les miséricordes du Seigneur dans toute l'étendue des siècles* (892), et pendant toute l'éternité bienheureuse. Amen.

(*J'ai dit au commencement de ce discours qu'entre les châtimens dont Dieu se sert pour punir le péché, il y en a de corporels, il y en a de spirituels; il y en a de temporels, et il y en a d'éternels. Je ne dirai rien des châtimens corporels, qui sont, à la vérité, les plus sensibles, mais qui ne sont pas les plus à craindre ni même les plus ordinaires. J'ai parlé suffisamment des châtimens spirituels quand j'ai fait voir que l'aveuglement d'esprit et l'endurcissement du cœur en étaient une malheureuse suite. Il faut donc parler de ces châtimens terribles qui regardent l'autre vie, comme sont la mort, le jugement dernier, l'enfer, et la privation de Dieu. La mort est le premier châtimement dont Dieu menaça le premier homme, s'il péchait. Quacunque die comederis ex eo, morte morieris; c'est donc par l'exécution de ce rigoureux arrêt qu'il faut commencer.*)

SERMON XXXIV.

DE LA MORT DES PÉCHEURS.

Mors peccatorum pessima.

La mort des méchants est très-mauvaise. (*Psal. XXVIII, 22.*)

EXORDE.

Il faut mourir, messieurs, c'est une nécessité absolue, dont il n'y a personne qui puisse se dispenser (893); c'est une condamnation universelle portée généralement contre tous les hommes, parce qu'ils sont tous pécheurs. Il y a néanmoins une grande différence entre ceux qui persévèrent jusqu'à la mort dans le péché, et qui sont proprement appelés pécheurs, et ceux qui ont quitté le péché, ou qui n'en ont jamais commis que de légers, qui portent la qualité de justes. Autant que la vie des uns et des autres est différente, autant se trouve-t-il de différence dans leur mort; et autant que celle-ci est précieuse devant Dieu (894), autant celle-là est-elle abominable à ses yeux (895). C'est de cette mort des pécheurs qu'il est vrai de dire que de toutes les choses terribles c'est celle qui l'est davantage (896). Et, encore que la mort, de quelque côté qu'on la regarde, soit toujours un mal, à cause que c'est une séparation violente de ce qu'il y a au monde de plus uni, savoir de l'âme et du corps, celle des pécheurs est le grand et le souverain mal, ou plutôt le plus grand de tous les maux qui puissent jamais arriver. Il est vrai que Jésus-Christ, par la crainte qu'il a bien voulu avoir de la mort, a ôté ou diminué la nôtre; il nous a rassurés par sa peur, et en goûtant la mort il a beaucoup adouci son amertume. Mais la mort, qui a

changé de visage pour les gens de bien depuis que Jésus-Christ est mort, n'a rien perdu de son horreur pour les méchants; elle leur est toujours aussi terrible et aussi redoutable qu'elle ait jamais été; et il sera toujours très-véritable de dire que la mort des pécheurs est très-mauvaise.

Le passé, le présent et l'avenir sont trois temps différents, mais qui se réunissent pour concourir ensemble au mal de cette mort. Le passé la rend mauvaise, le présent la rend plus mauvaise, et l'avenir très-mauvaise. Le passé se montre devant lui pour lui faire voir ses péchés; le présent lui fait voir l'abandon général dans lequel il se trouve; l'avenir le menace de la colère de Dieu, qu'il a méritée. Le passé le représente à ses yeux comme un pécheur, le présent comme un abandonné, l'avenir comme un damné. Le premier l'afflige, le second l'abat, le troisième le désespère, et tous trois rendent sa mort très-mauvaise. Disons mieux, qu'il n'y a ni passé ni avenir à la mort du pécheur, mais que tout lui est présent, afin de l'accabler; que ses péchés qui sont passés il y a longtemps sont encore tous présents dans son esprit, et que l'avenir, qui n'est pas encore, par une cruelle anticipation, lui est déjà présent. Pauvre pécheur, de quelque côté que tu te tournes, tu es toujours malheureux; de quelque côté que tu jettes les yeux, soit que tu regardes ou ce que tu as été, ou ce que tu es, ou ce que tu vas être, tu trouves partout de grands sujets de frayeur; et je ne sais qui l'afflige le plus, ou du passé, ou du présent, ou de l'avenir, puisque tous trois l'affligent souverainement. Examinons, messieurs, ces trois circonstances de la mort d'un pécheur, le passé, le présent, et l'avenir; mais que ce soit avec une crainte salutaire de nous trouver dans un semblable état. C'est le sujet de ce discours.

Dessin du sermon.

I^e Point. Le passé rend la mort des pécheurs très-mauvaise. — Le souvenir des péchés. — Ils paraîtront dans toute leur difformité.

II^e Point. Le présent. — L'abandon des pécheurs. — 1^o De la part de leurs amis. — 2^o De la part des anges. — 3^o De la part de Dieu.

III^e Point. Le futur. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Le passé rend la mort des pécheurs très-mauvaise.

Il est certain, messieurs, et ceux qui se sont quelquefois trouvés en péril de mort nous en pourront rendre témoignage, que dans ce dernier moment il n'y a rien qui trouble davantage que le souvenir des péchés que l'on sait n'avoir point été expiés par une légitime pénitence. Les péchés ont un visage bien différent lorsqu'on les commet pour satisfaire ses passions et lorsqu'ils

(892) Misericordias Domini in æternum cantabo. Ps. LXXXVIII, 1.

(893) Statutum est hominibus semel mori. Hebr., IX, 27.

(894) Pretiosa in conspectu Domini mors sancto-rum ejus. Psal. CXV, 15.

(895) Mors peccatorum pessima.

(896) Terribilium terribissimum.

paraissent à l'heure de la mort. Ce premier visage n'a rien que de charnant et d'agréable ; mais le second n'a rien que de triste et de lugubre. Lorsque le pécheur se porte bien, et qu'il ne pense pas à la mort, ou qu'il la regarde comme fort éloignée, il ne sent guère les remords de sa conscience, et ses péchés ne lui font pas beaucoup de peine. « Divertissons-nous, dit-il dans le prophète, passons agréablement notre temps, ne prenons point de mélancolie, et ne nous mettons en peine de rien ; puisque personne ne nous vient donner des nouvelles de l'autre monde. » Mais que ces aiguillons, qui semblent émoussés, n'ont pas perdu leur pointe, et que ces péchés que l'on croyait étouffés sauront bien revivre et se représenter à l'heure de la mort ! dit saint Bernard. La mémoire est une fidèle, mais souvent importune dépositaire des choses qui lui ont été confiées (897) ; les voluptés, les ordures, les saletés, les larcins, les excès, et tous les autres péchés qu'on commet, sont mis en sa garde ; elle les conserve avec soin en temps et lieu. Lorsqu'un pécheur touché du regret de ses fautes se présente aux pieds du prêtre dans le tribunal de la pénitence, il cherche ses péchés avec soin, et il a quelquefois bien de la peine de les trouver ; ils s'enfuient pour lors de devant ses yeux, ils se dérobent à sa connaissance. Saint Chrysologue en apporte une belle raison : c'est, dit ce Père, qu'il les cherche pour les faire mourir. La piété qui paraît dans une véritable pénitence est un couteau bien tranchant qui donne le coup de la mort aux péchés (898) ; et c'est ce qui les oblige de se cacher pour l'éviter. Mais il n'en est pas de même à l'heure de la mort : les péchés pour lors cherchent le pécheur pour le faire mourir, ils paraissent en foule devant ses yeux, et se présentent à lui pour le perdre.

Ces deux états et ces deux différentes impressions des péchés se peuvent remarquer dans ce célèbre pécheur de l'Écriture sainte, je veux dire le roi Antiochus. Il ne paraît pas que durant sa vie il ait eu aucun remords de ses péchés, quoiqu'il en eût commis de très-énormes. Il avait porté son audace jusque sur les autels ; et, sans respecter la majesté du Dieu qui y résidait, il avait par ses sacrilèges profané le temple de Jérusalem, et en avait enlevé tous les vaisseaux sacrés. Cependant durant sa vie il ne fait aucune réflexion sur ses crimes, et le texte sacré n'en parle point. Mais aussitôt qu'il sent approcher la mort, il se trouble, il s'inquiète, il s'abat et reconuait enfin le malheur effroyable où il allait être réduit.

Hélas ! disait ce pauvre prince, à quelle affliction suis-je réduit, en quel abîme de tristesse me vois-je plongé maintenant, moi qui auparavant menais une vie si douce, et qui étais si chéri au milieu de la puissance

qui m'environnait. » Que dites-vous, Antiochus ? Il n'y a que quelques jours que vous faisiez le brave ; vous vous moquiez de tout, de Dieu aussi bien que des hommes, rien ne vous faisait peur, et maintenant votre visage s'abat, vous pâlissez, vous tremblez, vous êtes tout hors de vous-même. « Ah ! dit ce pauvre misérable, je me souviens maintenant de tous les maux que j'ai faits à la ville de Jérusalem (899) ; mes crimes et mes sacrilèges se présentent maintenant à mes yeux avec un visage affreux ; tous les maux que j'ai fait souffrir à un si grand nombre d'innocents, tant d'oppressions tyranniques, tant de pillages et de profanations du temple, et tant d'autres crimes auxquels je n'avais jamais fait de réflexion, paraissent à présent en foule devant moi : et c'est la cause de ma rage et de mon désespoir (900). »

C'est ce qui arrive ordinairement à ces personnes qui font les esprits forts, qui se moquent de tout, qui se raillent de ce qu'on leur dit, et qui seraient très-fâchés qu'on crût qu'ils appréhendent les jugements de Dieu. Lorsqu'ils se trouvent au lit de la mort (car quelque braves et quelque intrépides qu'ils soient, il faut qu'ils s'y trouvent), quand on vient leur annoncer cette fâcheuse et insupportable nouvelle : *Il faut mourir*, leurs passions sont alors entièrement assoupies ; ils n'ont plus cette fougue qui faisait qu'ils se moquaient de tout ; ils envisagent la mort dans toute sa horreur : et alors vous voyez ces braves qui tremblent, qui pâlisent, et qui disent en eux-mêmes : Ah ! je me souviens maintenant de tous les maux que j'ai faits en ma vie, de toutes les violences que j'ai commises, de toutes les filles que j'ai sollicitées, de toutes mes débauches, de tous mes excès de vin, et surtout des railleries impies que j'ai faites des choses saintes afin de passer pour bel esprit ; et c'est ce qui me cause maintenant cette crainte et cette frayeur mortelle.

Balthazar, ce célèbre roi des Assyriens, dont il est parlé dans le prophète Daniel, est un exemple illustre de ce que j'avance. Ce prince était étroitement assiégé dans Babylone, qui était la capitale de son empire ; et, pour faire voir que rien n'était capable de lui faire peur, il fit préparer un festin magnifique, auquel il invita mille des principaux de son empire, avec lesquels il passa une grande partie de la nuit à boire et à se réjouir. Lorsqu'il était dans le fort de sa débauche, et qu'il ne songeait qu'à se divertir, il paraît tout d'un coup une main sur la muraille qui à la vue du roi écrivait l'arrêt de sa mort. Alors ce vaillant commence à changer de visage ; une confusion de pensées différentes lui trouble l'esprit : il tremblait si fort, dit le texte sacré, que ses genoux se choquaient l'un contre l'autre (901), et celui qui ne craignait pas une

salem. *I Mac.*, VI, 12.

(900) *P. optera invenerunt me mala ista.*

(901) *Et genua ejus ad se invicem collidebantur.* *Dan.*, V, 6.

(897) *In deposito memoriæ tota remanet sentina voluptatum.*

(898) *Interfectoria peccatorum pietas.*

(899) *Nunc reminiscor malorum quæ feci in Jeru-*

armée de Perses et de Mèdes qui l'assiégeait est hors de lui-même à la vue d'une seule main qui le condamnait à la mort lorsqu'il ne s'y attendait pas. C'est, messieurs, ce qui arrive à un pécheur mourant dans son péché, un pécheur qui ne craignait rien auparavant, et qui pour lors est troublé de la vue importune de tous ses péchés qui se présentent devant lui.

C'est à cette dernière heure que ce ver intérieur dont parle le Fils de Dieu dans l'Évangile commence à vivre pour ne mourir jamais (902) : c'est-à-dire le remords de la conscience, lequel parce qu'il naît dans l'âme même est exprimé par un ver qui prend sa naissance dans le sujet même qu'il ronge. Tu as commis cet adultère qui va être la cause de ta damnation, dit à un pécheur moribond sa propre conscience, et tu l'as commis nonobstant les mouvements puissants que Dieu te donnait de t'en abstenir. Un moment après elle lui criera : Adultère ! et recommencera toujours ce cruel et ce funeste reproche. — Ah ! conscience importune, dit ce désespéré, laisse-moi en repos. — Non, tu n'en auras jamais ; je te reprocherai toujours ton crime. — Ah ! ver affamé qui me ronges si cruellement, donne-moi quelque relâche. — Non, je te représenterai éternellement ton péché ; tu mourras, mais je ne mourrai jamais : je te poursuivrai jusque dans les enfers, jamais je ne t'abandonnerai ; et ces morsures si cruelles que tu ressens présentement ne sont qu'un petit commencement de celles dont je te déchirerai éternellement.

Non-seulement tous les péchés paraîtront à l'heure de la mort, mais encore ils paraîtront dans toute leur laideur et toute leur difformité. Lorsque le pécheur est enivré de ses passions et qu'il s'y laisse entièrement gouverner, elles lui déguisent ses péchés et les lui font passer pour rien, ou tout au plus pour des fautes légères, ce qui est très-criminel devant Dieu. Mais à la mort il verra tous ses péchés à découvert ; ses passions, qui alors seront refroidies, ne les lui déguiseront plus, et ses yeux, qui auparavant ne voyaient point les choses comme elles étaient, seront en ce dernier moment très-éclairés. A présent les pensées déshonnêtes ne passent que pour de petites bagatelles ; les bals, les danses, les assemblées les plus dangereuses, pour des divertissements innocents ; les privautés sensuelles des jeunes hommes et des filles, pour de petites libertés fort pardonnables à la jeunesse ; le cabaret, pour un moyen d'entretenir le commerce et la société. La vengeance s'appelle et est estimée grandeur de courage ; l'ambition, générosité ; l'avidité d'amasser du bien à toutes mains, un soin raisonnable de sa famille ; la fourbe est couverte du nom d'adresse, et le mépris de toutes les lois divines s'appelle force d'esprit. Mais pour lors les choses reprendront

et leur nom et leur vérité ; les pensées déshonnêtes passeront ou pour des fornications, ou pour des adultères, ou pour des incestes ; les bals, les danses et les assemblées, pour des précipices creusés sous les pieds de la jeunesse ; les privautés sensuelles, pour de véritables dérèglements ; le cabaret, pour un lieu et une occasion de débauche. La vengeance s'appellera et sera estimée une passion brutale ; l'ambition, un orgueil de démon ; la fourbe s'appellera fourbe ; l'avidité d'amasser du bien, avarice ; et le mépris des choses divines, libertinage. Tu verras alors, malheureux, ce que tu ne vois pas et ne veux pas voir maintenant ; tu verras la grandeur de celui que tu as offensé, la bassesse et le néant de la créature, l'audace et la témérité d'un chétif ver de terre, qui a osé s'attaquer à cette souveraine majesté. Tu verras toutes les veuves que tu as ruinées, les pauvres que tu as cruellement opprimés, les filles que tu as abusées ; tu verras, dis-je, toutes ces choses, mais tu les verras avec indignation ; tu en grincerai des dents et en sécheras de dépit (903). Et tous ces péchés, qui te semblent maintenant petits comme des grains de sable, te paraîtront grands comme des montagnes, parce que tu ne les regarderas plus au travers de tes passions comme au travers de fausses lunettes, qui te diminuaient les objets.

J'ai lu une chose étrange d'un saint homme de notre temps qui avait été converti miraculeusement, et qui a toujours depuis mené une vie très-sainte. Dieu lui fit voir à l'âge de vingt ans, par un rayon de sa lumière divine, toutes ses fautes passées, comme il nous les fera voir à l'heure de notre mort. Il n'avait pas commis de ces grands crimes qui font horreur, mais seulement ce qu'on appelle des tours de jeunesse qu'on estime comme rien. Et néanmoins cette vue lui fit tant de peine, qu'il en fut malade et réduit à l'agonie l'espace de trois mois. Les moelles de ses os en devinrent toutes bouillantes ; sa chair était si brûlée, que les cicatrices y demeurèrent en plusieurs endroits. L'effort qu'il souffrait était si violent, qu'il suait à grosses gouttes de tous côtés, même du bout des doigts, avec une telle abondance, qu'il en trempait les lineuls, la couverture, le matelas et la paille. Quand il mettait la main sur des charbons ardents, la chaleur lui en semblait douce en comparaison de la peine intérieure qu'il ressentait ; et il assurait avec grande sincérité que, s'il eût vu une fournaise embrasée et qu'on lui eût dit qu'il eût fallu y demeurer éternellement pour être délivré de la peine intérieure qui l'accablait, il eût choisi cette fournaise comme un très-grand rafraîchissement.

Si ce saint homme ressentait une si cruelle peine à la vue de quelques péchés qui étaient effacés par la pénitence sincère qu'il en avait faite, que sera-ce quand un

(902) Vermis eorum non moritur. *Marc.*, IX, 43.

(903) Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet. *Psal.* CXI, 10.

impie verra tous les péchés de sa vie s'offrir à lui avec une perspective effrayante, sans qu'il aperçoive aucune larme de pénitence qui en ait effacé les traits ? Son visage, tout épouvanté, répondra pour lui, et fera voir par les symptômes qui paraîtront au dehors ce qui se passera au dedans (904). Apprends donc, malheureux, apprends que cette beauté que tu idolâtres, que ce bien que tu retiens injustement, cette inimitié que tu entretiens dans ton cœur, sera un jour ton bourreau, et que tu ne mourras que par la main et par le coup de tes crimes.

Messieurs, un peu de réflexion à ces vérités ; pensez ce que vous voudriez avoir fait quand vous serez en cet état, et faites-le maintenant : à la mort, rien qu'on ne voulût donner pour son salut ; durant la vie, on n'y pense seulement pas. On ne veut rien faire quand on le peut ; on voudrait tout faire quand on ne le peut plus. Ne soyez pas de ce nombre, mesieurs, car alors il ne sera plus temps d'apporter de remède à ce mal ; mais à présent la chose est facile : menez une vie qui ne vous puisse rien reprocher ; si vous avez commis de grands péchés, faites-les mourir maintenant par une sincère pénitence, afin que pour lors ils ne vous fassent pas mourir. Il n'y a point de composition à faire avec eux ; si vous les épargnez, ils ne vous épargneront pas ; et si vous ne les prévenez, ils vous donneront infailliblement le coup de la mort. Etouffez donc de bonne heure ces monstres, que vous ne laissez croître que pour votre ruine, et travaillez sérieusement afin de ne pas mourir de cette mort des pécheurs, qui est très-mauvaise non-seulement par la considération du passé, comme vous venez de voir, mais encore par celle du présent, comme je vais tâcher de vous le montrer dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Le présent.

Il n'y a point de temps en toute la vie où le pécheur ait plus besoin de secours qu'à l'heure de la mort, et il n'y en a point où il en reçoive moins. Il n'y en a point où il serait plus nécessaire d'être assisté de tout le monde, et il n'y en a point où il soit plus abandonné de tout le monde. Ce délaissement sera universel, cet abandon sera général, et du côté de la terre et du côté du ciel, c'est-à-dire, et de la part de ses meilleurs amis, et de la part des anges, et de la part de Dieu même.

Peut-être que le pécheur à la mort ne sera pas abandonné de ses amis selon le corps ; peut-être que sa femme, ses enfants, ou quelques-uns de ses parents auront soin de lui donner les bouillons, les remèdes et les autres choses nécessaires. Mais son âme sera entièrement abandonnée, et ils ne s'en mettront non plus en peine que s'il n'en avait point. C'est en cette rencontre plus

qu'en pas une autre que cette parole du Fils de Dieu est véritable, que les parents et les meilleurs amis sont les plus grands ennemis (905). Ces personnes, qui s'aiment elles-mêmes, et non pas le moribond, qui se soucient fort peu que son âme descende en enfer, pourvu que son héritage ne leur échappe pas, savent qu'il a beaucoup de bien qui n'est pas à lui, et que s'il le restitue il leur en restera fort peu. Que font-ils pour l'empêcher ? Ils assiègent soigneusement le lit du malade afin qu'aucune personne de piété n'en approche qui, en lui parlant de l'obligation de sa conscience, ne le portât à faire quelque chose à leur préjudice. Ils éloignent autant qu'ils peuvent de son esprit la pensée de se confesser ; ils tâchent de lui persuader que sa maladie n'est pas dangereuse, que cette application lui ferait mal à la tête, qu'il n'y a rien qui presse, que cela se fera toujours assez tôt. S'ils ne le peuvent empêcher, ils font au moins leur possible afin qu'il n'ait pas un bon confesseur qui le ferait restituer ; mais ils cherchent quelqu'un de ceux qui n'y regardent pas de si près, et qui se contentent d'écouter les péchés et de donner ensuite l'absolution. Enfin, si par toutes leurs adresses ils ne peuvent empêcher le moribond d'entrer dans des pensées de salut et de vouloir faire ce qu'il devait avoir fait longtemps auparavant, mais enfin ce qu'il vaut mieux faire tard que jamais, c'est-à-dire restituer le bien d'autrui, ah ! c'est alors qu'ils emploient toute leur industrie pour détourner ce coup qui leur est fatal, et qu'ils usent de toutes les adresses imaginables pour lui persuader de n'en rien faire.

Je pourrais produire plusieurs exemples de tout ce que je viens de dire, qui sont arrivés à des personnes de ma connaissance ; mais j'aime mieux vous en raconter un qui est rapporté dans les Chroniques de l'ordre de Saint-François, qui est terrible, mais qui n'est que trop ordinaire. Un homme riche et grand usurier étant tombé malade, un bon religieux va le voir, et par plusieurs discours de piété lui touche le cœur. Il promet de restituer ; il fait venir un notaire, il fait son testament, par lequel il ordonne qu'on restitue tout ce qu'il a mal acquis et qu'on fasse pour lui de grandes aumônes. Il est entendu en confession, et sur cette promesse reçoit l'absolution. Après le départ du confesseur, la femme du malade ayant appris ce qui s'était passé, elle le vient trouver avec ses enfants, elle pleure, elle s'afflige, elle se plaint qu'elle perd et son mari et ses biens ; qu'elle aurait été plus heureuse d'épouser un artisan ; qu'elle et ses petits innocents vont être réduits à demander l'aumône, et que ce n'étaient pas les promesses qu'il lui avait faites. Elle le conjure de ne se pas déponiller des entrailles de père, d'avoir pitié de ces petites créatures qu'il a mises au monde : elle le batte, elle le me-

(904) Agnitio vultus eorum respondebit eis. *Isai.*, III, 9.

(905) Inimici hominis domestici ejus. *Matth.*, X, 36.

nace, elle soupire, elle se met en colère, elle fait toutes sortes de personnages. Le démon, qui parlait par sa bouche, trouble l'esprit de ce pauvre homme, l'avengle, et enfin lui fait changer de résolution. Il rappelle le notaire, il casse son testament, il révoque tout ce qu'il y avait ordonné, et en fait un nouveau en faveur de sa femme et de ses enfants. Le confesseur, ayant appris ce changement funeste, va trouver sa brehis égarée; lui remontre qu'il vaut mieux laisser sa femme et ses enfants pauvres que de brûler éternellement; qu'on ne va point dans le ciel avec le bien d'autrui; que le temps presse, et que cette heure décisive de son éternité s'approche. Mon Père, dites tout ce qu'il vous plaira, je ne saurais me résoudre à dépouiller ma femme et mes enfants d'une partie de mes biens. Vous révoquez donc, réplique le confesseur, ce que vous aviez saintement ordonné; et moi je révoque l'absolution que je vous avais donnée. Il n'est pas nécessaire qu'il soit arrivé sensiblement ce que l'histoire ajoute, qu'on vit alors le démon en forme d'un corbeau qui entra dans la chambre et s'étant mis sur la poitrine du malade, mit son bec en sa bouche et reçut son âme pour la porter aux enfers.

Si les pécheurs sont abandonnés de leurs parents et de leurs amis en cet état, où ils auraient si grand besoin de leurs secours, ils ne doivent plus espérer l'assistance des anges qui avaient été députés pour leur garde, puisque le temps de leur protection sera passé. Il leur arrivera dans ces moments comme autrefois à la ville de Jérusalem. Peu de temps avant qu'elle fût prise par les Romains, on entendit dans le temple des voix qui s'entredisaient, *migremus hinc*, sortons d'ici, laissons cette ville abominable en proie à ses ennemis; abandonnons à la fureur des Romains ce temple pollué et profané par tant de crimes. C'est ce que les anges diront en la dernière heure des pécheurs, *migremus hinc*, retirons-nous d'ici, il n'y a plus rien à faire pour nous, laissons la place au démon, abandonnons-lui cette âme; ou bien ce qui est marqué dans le prophète Jérémie : *Curavimus Babyloniam et non est sanata, derelinquamus eam* (LI, 9) : Nous avons pris soin inutilement de cette âme, nous l'avons souvent instruite de son devoir sans rien avancer; nous avons taché par nos suggestions de la retirer des vices, et tout cela n'a rien profité : abandonnons-la, laissons-la en proie au démon pour en faire ce qu'il lui plaira, puisqu'aussi bien elle lui appartient depuis longtemps.

Mais l'abandon le plus déplorable, et en même temps le plus juste de tous, est celui de Dieu même, lequel ayant été abandonné du pécheur pendant sa vie, l'abandonne aussi en sa mort. Ah! mon Dieu, dira le

pécheur moribond; ah! mon Dieu, ayez pitié de moi. Ton Dieu! lui répondra-t-il : hé, tu ne pensais pas à moi lorsque tu commettais des crimes; ton Dieu! le voilà dans tes coffres que l'on va cacher; ton Dieu! le voilà dans cette fille que tu as appelée tant de fois ta divinité; ton Dieu! le voilà dans l'appui de ce grand que tu as mieux aimé servir que moi. Qu'y a-t-il entre vous et moi (906)? qu'avons-nous de commun ensemble? Allez, allez après les biens de la terre, qui ont été vos dieux; allez demander secours à cet homme en qui vous avez mis votre confiance? Où sont maintenant ces compagnons de débauche, ces libertins avec qui vous railliez des choses saintes, qui vous étiez réciproquement promis de ne vous abandonner jamais (907)? *Surgant et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant*; qu'ils viennent maintenant vous secourir dans cette nécessité pressante, qu'ils viennent prendre votre parti dans ce danger où vous vous trouvez.

Que sera-ce, messieurs, de ce pécheur qui se verra ainsi abandonné de tous côtés? quelle sera la détresse de son cœur lorsqu'il n'apercevra autour de lui que des objets lugubres, lorsqu'il verra le prêtre s'approcher le crucifix à la main pour lui dire ces cruelles et insupportables paroles : Monsieur, Madame, il faut mourir; mais surtout lorsqu'il entendra les prières de la recommandation de l'âme, qui sont si consolantes pour les gens de bien, mais si désespérantes pour le pécheur, et dont il n'y a parole qui ne soit un arrêt de condamnation pour lui. *Sors, âme chrétienne*. Ame chrétienne! dites-vous : hé! c'est plutôt l'âme d'une bête (908), qui a fait son Dieu de son ventre, et qui s'est laissée aller à tous les mouvements brutaux de sa concupiscence. *Ame chrétienne* : et où sont les marques de son christianisme? N'a-t-il pas déshonoré le caractère de son baptême, et violé mille fois les serments solennels qu'il avait faits à Dieu? N'a-t-il pas toute sa vie obéi au démon, suivi les passions de la chair, et idolâtré le monde? *Ame chrétienne* : celui qui a vécu en païen, qui a parlé comme un athée, qui s'est raillé de nos mystères, qui n'a connu Dieu que pour le blasphémer, qui n'a appris sa loi que pour la violer, qui n'a su les maximes de l'Evangile que pour les mépriser, peut-il avoir en une âme chrétienne? *Ame chrétienne* : que dites-vous? Ah! qu'il serait bien meilleur pour lui que ce fût l'âme d'un Maure, d'un Sarrasin! elle n'aurait pas un si grand compte à rendre. Sors de ce monde : *de ce monde* auquel il a tant d'attache, *de ce monde* dont il a fait son dieu : ah! quelle dure et cruelle séparation? *Proficiscere*; il faut partir à l'heure même, il n'y a point de remise, point de moyen de reculer. Vous voulez qu'elle sorte au nom d'un Créateur qu'elle a

(906) *Quid mihi et tibi? vade ad prophetas patris tui. IV Reg., III, 13.*

(907) *Ubi sunt illi tui in quibus habebas fiduciam? Deut., XXXII, 57.*

(908) *Proficiscere, anima christiana, ex hoc mundo, in nomine Patris, qui te creavit; in nomine Filii, qui pro te passus est: in nomine Spiritus Sancti, qui in te effusus est.*

méprisé, d'un Rédempteur qu'elle a crucifié, du Saint-Esprit qu'elle a contristé. Vous voulez qu'elle sorte, et où ira-t-elle? Elle voit sur sa tête un Dieu qui tonne et qui foudroie, au-dessous un enfer qui s'entr'ouvre pour l'abîmer; autour d'elle des démons qui assiègent son lit de toutes parts pour l'emporter.

Le prêtre continue : *Regardez, Seigneur, d'un œil de pitié ce pauvre serviteur, qui du fond de son cœur vous demande pardon de ses péchés* (909). Eh! ne sait-on pas le contraire? Peut-on ignorer les fortes attaches que cet homme a eues au péché, les mauvaises habitudes dans lesquelles il a croupi? Ne sait-on pas que depuis plusieurs années il ne s'est confessé que pour sauver les apparences et pour tromper le monde, sans que jamais il ait restitué, ni qu'il se soit réconcilié avec son ennemi, ni qu'il ait donné aucune marque d'une véritable conversion? C'était un homme qui se flattait de l'espérance d'un bon *peccavi* à l'heure de la mort; et cependant le voilà qui meurt comme une bête, sans connaissance, sans jugement. Quelle apparence donc de le faire passer devant Dieu pour un pénitent?

Seigneur, ayez compassion de ses larmes et de ses soupirs (910). *Ses soupirs!* c'était un homme de belle humeur et de bonne chère, un ennemi de la croix, qui n'avait point d'autre dieu que son ventre. Vous alléguez ses larmes, il n'a jamais pleuré que de dépit et de rage, quand il ne pouvait pas se venger de ses ennemis ou venir à bout de ses infâmes desseins. *Qu'aujourd'hui sa demeure soit en paix* (911). Cette demande est-elle juste et raisonnable? Eh quoi! celui qui a toujours vécu comme un implacable ennemi de Dieu, que la mort surprend les armes à la main, et entretenant dans son cœur des desseins d'une guerre éternelle; celui qui s'est moqué de tous ceux qui l'ont sollicité de faire la paix avec son Dieu, jouira du bonheur de ses amis! celui qui a toujours vécu avec les sectateurs de Babylone sera reçu parmi les habitants de la sainte Jérusalem! Non, la raison, la foi, et toute l'Écriture s'y opposent.

Laissez donc, prêtre de Jésus-Christ, laissez ces prières, que l'Église a instituées pour ses véritables enfants. Dites plutôt à cet impie mourant : Sors, sors, âme profane, âme épicurienne, âme ennemie de Dieu; sors de ton corps, que tu as infecté par l'ordure de tes crimes; sors de ce monde, dont tu as abusé; sépare-toi des créatures, que tu as toutes corrompues. Sors au nom de Dieu le Père, que tu as traité en ennemi; au nom de Dieu le Fils, que tu as cruellement persécuté; au nom de Dieu le Saint-Esprit, à qui tu as si longtemps résisté. Sors au nom du Créateur, à qui tu dois rendre compte de tous les moments de ta vie, dont tu as abusé;

(909) *Respice, Domine, super hunc famulum tuum, remissionem omnium peccatorum suorum tu a cordis confessione poscentem*

(910) *Miserere gemituum et lacrymarum ejus.*

(911) *Hodie sit in pace locus ejus.*

au nom du Rédempteur, qui te reproche son sang que tu as foulé aux pieds; sors au nom de l'Esprit sanctificateur, qui se plaint de l'abus de ses grâces, que tu as traitées avec tant d'iniquité. Sors enfin, malheureux, sors : le temps est venu auquel tu dois satisfaire à la justice de Dieu, et reconnaître que celui que tu as offensé avec tant d'audace n'est pas une idole de bronze, mais le Tout-Puissant, le Dieu fort, et le vengeur des crimes. Va comparaître aujourd'hui devant un Dieu qui sera pour toi un juge inexorable; commence aujourd'hui ta malheureuse éternité, qui ne finira jamais. Hélas! si Dieu ouvrait les yeux de ce prêtre, il verrait qu'en même temps qu'il appelle on voit le secours des anges et des saints (912), les démons entrent en foule dans cette chambre pour attendre l'âme de cet infortuné pécheur, qui, ayant vécu en réproché, meurt aussi en damné.

Le prophète Amos nous a fait il y a longtemps une expression bien forte de cet abandon funeste et un verset où se trouve le pécheur à la mort, sous la figure d'un homme qui s'étant mis en chemin rencontre un lion furieux. Il se détourne et prend une autre route, et voilà un ours qui le poursuit. Il rebrousse une seconde fois et gagne sa maison. Mais sur le pas de sa porte il trouve un horrible serpent, qui se jette sur lui, le mord, et le déchire (913). La mort d'un côté, comme un lion, presse ce pécheur; elle s'acharne sur lui, comme dit Job, et elle dévore tous ses biens, et de la fortune et du corps. De l'autre côté la justice divine, comme une ourse furieuse à qui on a enlevé ses petits, le cherche et le poursuit pour le rendre la proie éternelle de sa fureur. En même temps sa propre conscience, comme un cruel serpent, le ronge et le déchire, lui mettant devant les yeux cette multitude innombrable de crimes qu'il a commis. O l'extrémité des malheurs! ô mal sans consolation qui ne peut trouver de soulagement, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni dans la nature, ni dans la grâce, ni auprès de Dieu, ni auprès des hommes! Mais malheur qui ne sera que le commencement d'autres biens plus grands, puisque, si la considération du passé et du présent jette le pécheur dans des regrets et des convulsions violentes, la pensée de l'avenir le jette dans une frayeur et une épouvante terrible. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Le futur.

Saint Grégoire représentant l'état de l'âme d'un pécheur qui est sur le point de se séparer de son corps, dit que cette pauvre âme est toute tremblante; elle se trouble, elle s'agite, elle frémit d'horreur quand il faut en

(912) *Succurrite angel, subvenite sancti.*

(913) *Quomodo si fugiat vir a facie leonis, et occurrat ei ursus, et ingrediatur domum, et mordeat eum coluber. Amos, V, 19.*

venir là, elle diffère autant qu'il lui est possible ce qu'elle ne saurait empêcher, elle voudrait que cette heure fatale n'arrivât jamais. Elle tremble, dit ce Père, quand elle est obligée de sortir de son corps; dont il ajoute ensuite la raison, parce qu'elle appréhende extrêmement le juge, pour lequel elle se souvient n'avoir eu que du mépris (914). Et cette frayeur n'est pas sans fondement, se voyant obligée de comparaître devant un juge qu'elle a irrité, et craignant avec sujet en sa mort celui qu'elle a méprisé pendant sa vie.

Saint Anselme nous représente ce malheureux ayant tous ses crimes à sa droite, et tous les démons à sa gauche, l'enfer ouvert sous ses pieds, sur sa tête le juste vengeur de ses crimes, plein de colère et de fureur; derrière lui le monde, qui le chasse; devant lui la mort, qui l'attend; assiégé au dehors de la colère de Dieu, déchiré au dedans des remords de sa conscience. Voilà l'équipage du pécheur réprouvé sortant de ce monde pour aller recevoir l'arrêt de sa condamnation au pied du tribunal de la justice divine. O Dieu! qu'il est terrible et redoutable!

Et comment le pécheur ne serait-il pas saisi de frayeur dans la pensée de ce qui lui doit arriver, puisque les saints mêmes n'ont pas été exempts de cette crainte, et qu'ils ont tremblé quand il a fallu mourir? Le grand saint Hilarion, cet honneur des déserts, qui dans le corps d'un homme avait mené la vie d'un ange, et sur la terre la vie du ciel, étant au dernier soupir, fut saisi d'une si grande crainte de ce passage terrible, qu'il fut obligé de se rassurer lui-même et d'encourager son âme, qui n'osait sortir de son corps. « Qu'est ceci, mon âme, et quel est le sujet de ta frayeur? Sors hardiment de ce corps, qui est tout cassé de vieillesse et épuisé d'austérités. Sors sans rien craindre. Hé quoi, il y a près de soixante et dix ans que tu ne penses qu'à servir Dieu, et tu appréhendes la mort! » Arsénius était aussi un très-grand saint: il avait passé plusieurs années dans la solitude, menant une vie et très-innocente et très-pénitente. Néanmoins, en voyant sur le point de la quitter, il fut tellement touché d'appréhension de ce qui devait arriver ensuite, que ses disciples, qui étaient autour de lui, s'étant aperçus de sa crainte, se crurent obligés de le rassurer. « Et quoi, mon Père, lui dirent-ils, après une vie si sainte vous craignez la mort?—Mes enfants, leur répondit ce saint homme, la crainte dans laquelle vous me voyez maintenant n'est pas nouvelle, elle m'a toujours été présente durant tout le cours de ma vie. » Saint Agathon se trouvant dans le même passage, saisi des mêmes frayeurs, étant interrogé quel sujet il pouvait avoir de craindre, ayant passé sa vie avec tant d'innocence: « Parce que, dit-il, les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes. » La même chose est

arrivée depuis peu en la personne d'un saint religieux, qui, ayant vécu longtemps et saintement en la religion, ne laissait pas de trembler au lit de la mort, dans la pensée de ce qui la devait suivre; et, comme ses confrères s'étonnaient de cette crainte, ayant fait une si longue et si rigoureuse pénitence, il fit une réponse qui doit nous faire tous trembler aussi bien que lui, pourvu que nous ne soyons pas plus durs que des rochers. « Pendant que nous sommes en cette vie nous nous forgeons un Dieu à notre mode, nous nous formons des idées de sa miséricorde propres à nous flatter dans nos désirs déréglés; mais, quand il faut mourir, nous le trouvons tel qu'il est en lui-même, et non pas tel que nous nous le sommes imaginé. »

Grands saints, que vous étiez timides d'appréhender tellement la mort! que vous aviez l'esprit faible de vous laisser aller à ces terreurs paniques! Vous aviez incessamment travaillé pour faire ce que vous jugiez être agréable à Dieu; vous aviez méprisé tous les plaisirs de la vie pour embrasser la pénitence dans toute sa rigueur; vous étiez tout chargés de bonnes œuvres et de mérites, et cependant vous appréhendez la mort. Ah! ce jeune homme et cette demoiselle ne sont pas si scrupuleux ni si timides que vous; ils ont commis grand nombre de péchés, ils n'ont rendu aucun service à Dieu, ils ne voudraient pas que leur corps souffrit la moindre chose; s'il en endure quelque-une, c'est bien malgré eux: ils ne se croient pas même obligés d'observer les jeûnes de Carême, parce qu'ils en ressentent quelque petite incommodité. Toute l'occupation de leur esprit est de chercher des divertissements nouveaux, jouer, danser, se promener, faire des festins, des collations; c'est ce qu'ils appellent passer le temps, et avec cela ils n'appréhendent nullement la mort.

Non, ils ne l'appréhendent pas maintenant que cette crainte leur serait utile; mais ils l'appréhendent terriblement lorsqu'il ne sera plus temps, et que cette crainte ne servira qu'à les troubler. En effet, si saint Hilarion, après avoir servi Dieu durant soixante et dix ans, est saisi d'une grande frayeur quand il faut mourir, quelle croyez-vous que sera celle du pécheur qui aura passé soixante et dix ans à servir au monde et au péché? Si Arsénius, qui avait toute sa vie pensé à la mort, et qui s'y était disposé avec tant de soin, tremble néanmoins quand il la sent approcher, que fera celui qui ne s'y prépare jamais, qui ne prend pas plaisir qu'on lui en parle, et qui en chasse toutes les pensées comme des pensées fâcheuses et importunes? Si saint Agathon, dont les actions étaient approuvées des hommes, ne se tient pas néanmoins assuré ayant à paraître devant un Dieu dont les jugements sont bien différents des nôtres, quelle horreur saisira le pécheur dans ce passage terrible, lui dont

(914) Exire de corpore trepidat, quia quem contempsisse se meminit judicem formidat. — Rom. 1 in Evang.

Les actions infâmes sont condamnées et de Dieu et des hommes? En un mot, si le juste craint si fort, que doit faire le criminel? que fera le roseau du désert si le cèdre du Liban tremble de la sorte; et si, comme dit saint Pierre, à grand peine le juste est sauvé, que deviendront les pécheurs et les impies? Qu'y a-t-il d'assuré pour la Babylone criminelle, s'il y a tant de sujet de craindre pour la Jérusalem innocente? et que deviendront les planches pourries, si les colonnes mêmes du bâtiment tremblent (915)?

Messieurs, vous serez un jour dans cet état funeste; vous y serez infailliblement, et peut-être plus tôt que vous ne pensez, si vous n'avez soin de le prévenir par un véritable changement de vie. Un Chrétien devrait toujours vivre comme s'il devait tous les jours mourir, et pratiquer exactement ce conseil salutaire de saint Bernard, de s'arrêter un peu à chaque action qu'on va faire, et de se demander à soi-même : Ça! si je devais mourir présentement, fera s'je ceci ou cela? O l'excellente méthode pour bien vivre, et même pour discerner le vrai d'avec le faux, l'assuré d'avec le douteux, parmi tant d'opinions différentes qui altèrent la morale chrétienne! Vous dites quelquefois : Pourquoi croirai-je plutôt ce confesseur, qui dit qu'il n'est pas permis de prendre de l'intérêt de l'argent que je prête sous simple obligation, que les bals, les cabarets sont des lieux dangereux, que cet autre confesseur, qui dit qu'il n'y a pas grand mal à toutes ces choses?

Je pourrais vous dire que vous avez plus de sujet de croire celui qui vous dit les choses qui sont contraires à votre inclination, puisque rien ne peut l'y porter que l'amour de la vérité et du salut de votre âme : au lieu qu'il est à craindre que cet autre, qui vous dit ce qui vous est agréable, ne le dise que pour vous faire plaisir et pour gagner vos bonnes grâces. Je pourrais ajouter que dans l'affaire de votre salut vous devriez au moins prendre les mêmes sûretés que vous prenez pour les choses temporelles. De deux chemins qui conduisent à Paris, si vous l'on disait : — Il y en a un qui, selon l'aveu de tout le monde, est assuré, l'on y peut passer sans rien craindre : pour cet autre, les uns disent qu'il y a du danger, d'autres disent qu'il n'y en a pas. — N'est-il pas vrai que sans hésiter vous prendriez le chemin assuré et laisseriez le douteux? Ne point fréquenter le bal, le cabaret, le jeu, les assemblées de jeunes hommes et de filles, selon tout le monde, est un chemin assuré pour le salut : de les fréquenter, plusieurs et des plus savants disent qu'il y a un très-grand fondement, d'autres disent qu'il n'y a pas de mal. Ne devez-vous pas agir dans le chemin du ciel comme vous feriez dans celui de Paris? prendre celui qui, selon tout le monde, est

assuré, et laisser celui qui est douteux; et avec d'autant plus de raison, que saint Augustin dit que dans les choses qui regardent le salut, c'est un péché de préférer les choses douteuses à celles qui sont certaines (916).

Mais non, je veux bien maintenant laisser toutes ces raisons, quoique assez fortes, pour demeurer dans mon sujet. Vous entendez divers sentiments sur les affaires de votre conscience, voyez maintenant celui que vous voudriez avoir suivi quand vous serez à l'heure de la mort. Voyez si vous n'auriez pas plus de consolation d'avoir pris un chemin assuré qui vous conduirait droit au ciel que d'en avoir pris un autre qui est pour le moins douteux, et qu'il y a un juste sujet de craindre qu'il ne conduise droit en enfer. Voyez enfin si vous ne mourriez pas avec plus de paix et plus d'assurance n'ayant jamais fréquenté le bal, le cabaret, qu'en ayant fait votre occupation la plus ordinaire. Demandez à ceux qui sont près de mourir s'ils ne sont pas bien fâchés d'avoir écouté, et encore plus d'avoir suivi ces sentiments agréables, mais dangereux, et s'ils ne voudraient pas plutôt avoir cru ceux qui donnaient des conseils salutaires et assurés. Il n'y en a pas un qui ne vous réponde ce qu'un homme de bon sens vous répondra toujours; parce que, à la mort, le bon sens, qui s'est souvent égaré pendant la vie, revient.

Vous devriez quelquefois dire à votre confesseur quand vous êtes à ses pieds : Mon Père, nous voilà vous et moi devant Dieu; vous ne tenez pas ici la place d'un homme, mais de Jésus-Christ même, puisque vous parlez en son nom. J'ai mis depuis longtemps mon âme entre vos mains, afin que vous la conduisiez dans le ciel. Vous savez qu'ayant assez de bien, je fais fort peu d'aumônes; que la plus grande partie de ma vie se passe à ne rien faire, mais seulement à visiter, être visité, jouer, me promener, me divertir; que je donne toute liberté à mes enfants, que mes filles sont habillées à la mode, c'est-à-dire les bras nus et les épaules découvertes; je leur permets de se trouver au bal, de fréquenter les jeunes hommes, sans prendre garde à ce qui se passe. Vous savez ces choses, ou vous les devez savoir; car vous devriez m'en interroger : m'assurez-vous que cela ne me troublera point à l'heure de ma mort, et que je n'en ressentirai point le reproche de ma conscience? Non, je ne pense pas qu'il y ait confesseur au monde qui vous donne cette assurance, et quand il s'en trouverait quelque un, je ne puis pas me persuader que vous le crussiez.

CONCLUSION.

Enfin pour finir par où j'ai commencé, saint Paul nous avertit que nous ne mour-

(915) Qui in Babylone in unum, si in Jerusalem macer scrutinium? Quid facient tabulae, quando tremunt columnae?

(916) In rebus ad salutem pertinentibus haec ipse quis peccat, quod certis incerta praepunit.

rons qu'une fois (917), et ainsi de cette seule fois dépend irrévocablement l'éternité de notre bonheur ou de notre malheur. O point décisif d'une éternité tout entière ! o point qui est la fin de tout et le commencement de tout ; la fin de tout en cette vie, et le commencement de tout en l'autre ; la fin du temps et le commencement de cette grande éternité ! le moment qui n'est à proprement parler ni le temps ni l'éternité, mais le nœud de l'un et de l'autre ! que tu es petit et que tu es grand ! que tu es petit en ta durée, et que tu es grand en ta capacité ! et que tu enfermes de choses dont chacune pourrait utilement occuper nos pensées durant tous les moments de notre vie ! Faites donc maintenant ce que vous voudriez pour lors avoir fait ; craignez à présent la mort, afin de ne la pas craindre en ce temps-là : ayez-la souvent présente par une vive et fréquente méditation, afin que, quand elle se présentera, vous n'en ayez pas de l'horreur, ayant accoutumé de la voir. La mort est un morceau bien amer et bien difficile à digérer, il le faut bien mâcher par une sérieuse et continuelle réflexion, afin de l'avaler plus aisément. Faites toutes vos actions dans cette pensée, que vous devez mourir un jour, et en rendre compte au tribunal de la justice de Dieu, pour n'avoir pas sujet d'appréhender cette dernière heure. Mais au contraire malheur à vous si vous n'appréhendez la mort que lorsqu'elle sera présente ! Malheur si vous attendez la mort pour apprendre à vivre ! si vous attendez à commencer une bonne vie quand il la faut finir ; mais surtout malheur si vous viviez comme si vous ne deviez jamais mourir. J'espère néanmoins que ce malheur ne tombera sur personne de ceux qui m'entendent ; j'espère que tous penseront sérieusement à la mort pour s'y bien préparer ; que tous apprendront à mourir lorsqu'ils auront encore longtemps à vivre ; qu'ils vivront comme s'ils devaient tous les jours mourir ; et qu'ainsi aucun ne mourra de cette mort des pécheurs, qui est terrible, mais de la mort des justes, qui est si précieuse devant Dieu, qui est le sujet de la prédication suivante, et qui ne fait que changer une vie temporelle en une vie éternelle. Amen.

SERMON XXXV.

DE LA MORT DES JUSTES.

Preliosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.

La mort des saints est précieuse devant les yeux du Seigneur. (Psal. CXV, 15)

EXORDE.

Je n'ai pas dessein, messieurs, de rétracter aujourd'hui ce que j'ai dit dans le discours précédent : je confesse toujours que la mort considérée en elle-même est un mal, et que, comme c'est la séparation la plus violente de ce qu'il y a de plus uni au monde, savoir de l'âme et du corps, la na-

ture en a une extrême horreur. Jésus-Christ, qui a bien voulu se revêtir de toutes nos faiblesses, le péché excepté, a bien voulu craindre la mort ; quand il a fallu venir au combat, il a semblé vouloir reculer ; et la pensée qu'il allait mourir a produit en lui des effets si puissants et si extraordinaires, qu'il en a sué jusqu'à son propre sang. Il est vrai que la mort est extrêmement violente à la nature, mais elle est extrêmement douce à la grâce. Il est encore vrai que Jésus-Christ a redouté la mort, mais par sa crainte il a ôté la nôtre ; en goûtant la mort, il a beaucoup adouci son amertume, et la mort, qui auparavant était redoutable à toute sorte de personnes, est devenue depuis ce temps agréable aux gens de bien. Saints de l'ancienne loi, quelque parfaits que vous fussiez, vous désiriez de vivre longtemps, vous regardiez la mort comme le plus grand mal qui pût vous arriver, et Dieu, pour récompenser votre bonne vie, vous en promettait ordinairement une longue. Mais, saints de la nouvelle loi, que vous avez bien d'autres sentiments, que la mort a bien changé de visage à votre égard ; qu'en passant par Jésus-Christ elle a perdu de son horreur pour vous ! car maintenant votre désir le plus ordinaire, que vous exprimez par la bouche d'un des plus grands d'entre vous, est d'être séparés de votre corps, afin d'être en état de posséder Jésus (918). Il est vrai, dit saint Augustin, que la mort en son commencement et en sa première institution avait été ordonnée pour la peine du péché ; mais il est vrai aussi que dans la loi de grâce elle est devenue une hostie et un sacrifice pour l'expiation du péché (919). Elle ne tient pas tant maintenant lieu de supplice aux justes que de participation et de ressemblance à la mort de Notre-Seigneur. Et c'est cette heureuse différence d'avec la mort des méchants, qui, au lieu que celle-ci est si horrible et si abominable, rend celle-là si sainte et si précieuse devant Dieu.

Je disais hier, messieurs, que le passé, le présent et l'avenir étaient trois temps différents qui se réunissaient pour concourir ensemble au mal de la mort d'un pécheur ; que, de quelque côté qu'il jetât les yeux, il n'apercevait que des sujets de frayeur ; et que ce qui avait précédé sa mort, ce qui l'accompagnait, et ce qui la devait suivre, étaient trois circonstances qui l'affligeaient également. Mais je dis aujourd'hui que ces trois mêmes temps se réunissent pour concourir à rendre la mort des justes très-douce et très-agréable ; que de quelque côté qu'ils jettent les yeux, ils n'aperçoivent que des sujets de consolation, et que ce qui a précédé, ce qui accompagne, et ce qui doit suivre cette mort, sont trois circonstances qui les réjouissent également. Examinons-les toutes trois comme nous examinâmes

(917) Statutum est hominibus semel mori.

(918) Desidero unum h. bens. dissolvi et esse cum Christo. *Philip.*, 1, 25.

(919) Mori, que in lege nature erat poena peccati, in lege gratie facta est hostia pro peccato. *De Trin.*, l. IV, c. 4.

hier celles de la mort des pécheurs, dans les trois parties de ce discours. Après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

- I^r POINT. La mort du juste est douce par la considération du passé. — La vue de l'innocence. — La vue des périls évités. — La vue des bonnes actions.
- II^e POINT. Pour le sentiment du présent. — La séparation du monde ne le trouble point. — Ni la séparation des biens. — Ni la séparation de son corps.
- III^e POINT. Pour l'espérance de l'avenir. — La pensée des bonnes actions. — L'assistance de Notre-Seigneur. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La mort du juste est douce pour la considération du passé.

Comme il n'y a rien de plus insupportable à un pécheur à l'heure de la mort que de jeter les yeux sur sa vie passée, qui lui représente une foule de péchés qui ne sont point effacés par la pénitence et qui conspirent ensemble pour le perdre, ainsi il n'y a rien de si doux ni de si agréable à l'âme du juste au moment de cette séparation que de voir ses actions passées, qui sont toutes bonnes, ou, s'il y en a quelqu'une de mauvaise, qu'elle a sujet de croire avoir été effacée par une légitime pénitence. Il y a trois choses qui concourent à la douceur de cette mort, trois vues très-agréables, et comme trois perspectives qui font voir la mort autrement qu'on ne la voit ordinairement, et qui rendent belle et agréable la chose du monde qui d'elle-même est la plus horrible : savoir, l'innocence que l'on a conservée, les périls que l'on a évités, et les bonnes œuvres que l'on a faites.

Il est vrai que c'est une vue bien agréable à une personne mourante, à laquelle il est impossible de penser sans une très-grande consolation, de voir qu'elle a toujours été fidèle à Dieu, qu'elle n'a jamais manqué à son devoir en chose d'importance, et que, nonobstant les sollicitations importunes du démon, les tentations continuelles du monde, et les attraites de la chair, qui l'ont combattue toute sa vie, elle est toujours demeurée ferme et constante à ne consentir jamais au péché. Ce bonheur est si considérable, que David a cru le devoir mettre à la tête de ses psaumes, comme le premier et le plus grand de tous les bonheurs dont un homme soit capable en cette vie. Heureux et mille fois heureux est celui-là, non pas qui possède de grandes richesses pendant sa vie, non pas qui a joui de tous les plaisirs et de toutes les délices du monde, non pas qui a été honoré et respecté partout, mais qui ne se laisse point aller au conseil des méchants, qui ne s'arrête point dans la voie des pécheurs, et qui ne s'assied point dans

la chaire infectée de peste (920). Heureux, dis-je, est celui-là qui a mis toute son affection en la loi du Seigneur, et qui l'a méditée jour et nuit!

O Dieu, que c'est un plaisir solide à la mort, et le sujet d'une grande consolation, de pouvoir dire avec vérité comme Job : *Je ne me sens coupable d'avoir commis aucun crime en toute ma vie* (921) ! et si j'en ai commis quelque'un, j'ai sujet d'espérer de la miséricorde de Dieu, et de la pénitence qu'il m'a fait la grâce d'en faire, qu'il me l'a pardonné. Et, comme saint Paul, la conscience, qui est un impitoyable bourreau et qui comme un ver dévorant ronger cruellement à l'heure de la mort, me laisse dans un repos fort paisible, et ne me reproche rien de considérable (922). Mais surtout, quel inconcevable plaisir de pouvoir à la mort, comme David avant son péché, lorsqu'on est attaché à son lit sans en pouvoir sortir, se promener dans l'innocence de son cœur comme dans une chambre bien parée par les ornements de cette souveraine vertu (923) ! Voilà une façon de parler un peu extraordinaire, se promener dans l'innocence de son cœur. Saint Augustin l'explique, dans le commentaire qu'il a fait sur ce psaume, lorsqu'il dit que l'on se promène avec plaisir dans un jardin dont les allées sont bien nettes, où il n'y a point de boue, point de pierres, ni d'épines, ni aucune mauvaise odeur; ou bien dans une salle bien balayée, où il n'y a rien qui choque les yeux ni les oreilles, point de tableau désagréable, point de bruit qui importune. Lorsqu'on a beaucoup offensé Dieu et mené une vie criminelle dont on n'a point fait de pénitence, on a de la peine de rentrer en son cœur pour penser à soi-même; le souvenir des crimes est d'une très-mauvaise odeur, l'imagination en représente des tableaux et des idées bien désagréables, la conscience fait du bruit par ses invectives, ce sont des épines qui piquent incessamment. Mais une âme qui n'a point commis de grands péchés, ou qui sont effacés par une pénitence qu'elle a sujet de croire être légitime, rentre avec plaisir en elle-même, elle se promène agréablement en son cœur comme dans une chambre bien parée, elle n'a rien qui l'inquiète ni qui lui donne des remords de conscience, elle meurt doucement et sans trouble. O plaisir, ô douceur, ô consolation, que vous êtes grands, que vous êtes au delà de tout ce que nous en pouvons dire, et ce qu'on appelle les plaisirs du monde peut-il entrer en aucune comparaison avec vous?

Mais ce qui augmentera beaucoup cette joie de l'âme juste, c'est de voir plusieurs occasions de se perdre qu'elle ne voyait pas alors, et que Dieu, par des ressorts secrets de sa bonté, a détournés, et plusieurs périls

(920) *Beatus vir qui non abit in consilio impiorum.*

(921) *Non me reprehendit cor meum in omni vita mea. Job, XXVII, 6.*

(922) *Nihil mihi conscius sum. I Cor., IV, 4.*

(923) *Perambulabam in innocentia cordis mei in medio domus mee. Psal. C, 2.*

très-dangereux qu'elle a évités. Un capitaine qui a passé une partie de sa vie à la guerre et qui s'est souvent trouvé en de rudes combats, prend un singulier plaisir de repasser ensuite en son esprit tous les hasards où il s'est trouvé, les dangers qu'il a courus, les périls auxquels il a échappé. Un pilote qui a fait plusieurs fois le voyage des Indes a évité les écueils, s'est sauvé des naufrages, a combattu les pirates, et s'est souvent vu à deux doigts de la mort, se plaît fort à raconter ses aventures, et même à s'en souvenir. Quand on a remporté une victoire qui a coûté beaucoup de sang, on ne se souvient plus des plaies qu'on a reçues dans le combat, et la couronne fait oublier le sang qu'on y a répandu (924).

C'est ce qui arrive à la mort des gens de bien, où Dieu leur fait quelquefois connaître les dangers particuliers qu'ils ont évités par sa grâce, les tentations auxquelles ils ont résisté, les péchés qu'ils étaient près de commettre et auxquels par sa miséricorde ils n'ont point consenti. Ils verront, à la faveur de cette lumière si agréable, comme dans une telle et une telle occasion, en tel jour, en tel lieu, et en telle compagnie, ils devaient infailliblement périr sans un secours extraordinaire du Ciel. Celui-ci connaîtra que, si un certain dimanche il fût allé au cabaret comme on l'en priaît, au lieu de venir à la grand'messe, il se serait élevé une querelle, on en serait venu aux mains, et il aurait été tué sur-le-champ en état de damnation. Celle-ci verra clairement que si un tel jour elle fût allée en compagnie au lieu de venir à vêpres, elle eût donné consentement à des pensées déshonnêtes; des pensées elle en serait venue à des actions criminelles, dont elle n'aurait osé se confesser, et aurait été infailliblement damnée. Celui-là verra qu'un certain jour qu'il fut touché à la prédication, s'il eût différé de se convertir tout de bon à Dieu, de se réconcilier avec son ennemi, de se confesser, il fût retombé comme auparavant; la mort l'aurait surpris en cet état, au lieu qu'elle le prend maintenant en état de grâce. Celle-là, que, si elle se fût amusée à écouter ce jeune homme qui lui en contait, si elle ne l'eût renvoyé bien loin la première fois qu'il lui parla; si elle n'eût averti sa mère, afin qu'elle ne souffrit plus qu'il la fréquentât, ou bien si elle n'était sortie de cette maison dans laquelle elle était en péril, elle se serait infailliblement perdue. Un autre connaîtra manifestement que, s'il n'eût fait une bonne confession générale à la mission, s'il n'eût quitté le péché en ce temps, s'il n'eût restitué le bien qui ne lui appartenait pas, il n'eût jamais trouvé une occasion si favorable ni si commode pour sortir du mauvais état où il croupissait depuis longtemps, et se mettre en voie de salut comme il avait fait, et une infinité d'autres dangers dont Dieu par sa bonté l'a délivré. Ah! qui pourrait

exprimer la joie de leurs cœurs dans ces heureux moments? On peut la ressentir quand on s'y trouve, mais il n'est pas possible de la raconter.

Cette joie et cette consolation seront de beaucoup augmentées par la vue des bonnes œuvres qu'ils ont faites pendant leur vie. Lorsqu'ils les pratiquaient ils n'y ont point fait de réflexion, et Dieu même les leur cachait pour ne les pas exposer au danger de la vaine gloire, qui est extrêmement à craindre dans les bonnes actions. Qui pourrait compter tous les actes des diverses vertus que les personnes de piété ont pratiquées pendant le cours de leur vie, d'amour de Dieu, de charité envers le prochain, d'humilité, de mortification, et des autres: le matin, le soir, le jour, la nuit, à l'église, à la maison, en tout temps, en tous lieux? Un jour ils ont souffert une injure avec patience, un autre ils ont été à l'hôpital voir les pauvres, le lendemain ils sont allés dire quelques paroles de consolation à un malade; ils ont décrié, non pas les personnes, mais les vices, autant qu'il a été en leur pouvoir, et estimé la vertu; ils ont empêché tous ceux qu'ils ont pu d'aller au cabaret, aux danses, et autres lieux dangereux: tantôt ils ont arrêté le cours des médisances qu'on faisait en leur présence, sans parler des bonnes œuvres ordinaires qui se font tous les jours, les prières, les saintes méditations, les lectures spirituelles, les messes entendues avec piété, le soin de la famille, l'éducation chrétienne des enfants, les instructions salutaires données aux domestiques, et le reste. Ni ceux qui pratiquent toutes ces bonnes œuvres, ni moi qui les rapporte, n'en savons pas le compte, et il n'est pas nécessaire que nous le sachions; mais Dieu le sait très-exactement, et, en attendant qu'elles soient leur couronne dans le ciel, elles sont leur joie et leur consolation à la mort.

Non-seulement les personnes de piété ne savent pas le nombre des bonnes œuvres qu'elles font pendant leur vie, mais elles n'en connaissent pas la valeur. Quelques vertus qu'elles pratiquent, quelque excellentes qu'elles soient, elles les regardent comme rien, elles les comptent pour rien; elles s'appellent des serviteurs inutiles, et elles ne jugent pas qu'elles méritent la moindre récompense. Mais quand elles seront proches de la mort, Dieu leur fera voir que ces pratiques de vertu qu'elles estimaient si peu sont de si grand prix, qu'elles ne méritent pas moins que le ciel, et elles diront, toutes surprises d'étonnement: *Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire* (925). Hé! comment est-il possible que des travaux si légers et de si peu de durée soient sur le point d'être récompensés d'une gloire qui ne finira jamais? O Dieu,

(924) Corona premit vulnera, palma sanguinem ob-curat. — TERTULLIAN., in Serop., c. 6.

(925) Momentaneum et leve tribulationis nostræ,

æternum glorie pondus operatur in nobis. II Cor., IV, 17.

quel échange avantageux ! le siècle à venir pour le monde présent ! l'éternité pour un moment ! un repos sans fin pour un travail passager ! la communion éternelle à la vie saine, bienheureuse, et éternelle, de Dieu, pour le sacrifice d'une vie criminelle, misérable, et corruptible ! Ainsi, quelle consolation en mourant pour une personne qui, croyant n'avoir rien fait de bon sur la terre, et qui s'estimerait trop heureuse d'avoir la dernière place dans le ciel, d'entendre intérimement Dieu qui lui dira : Venez, chère âme, montez plus haut que vous n'aspirez (926), venez prendre place avec les anges, venez posséder le degré de gloire que vos bonnes actions vous ont mérité.

Ah ! quelle joie solide, quels plaisirs réels, quelle véritable consolation ! et qu'il est bien vrai de dire que la mort des saints est d'un grand prix et d'une valeur inestimable devant Dieu ! Ah ! messieurs, si, vous compreniez bien ce que je dis, si vous étiez bien convaincus de la vérité de ces choses, si vous saviez combien ces bonnes œuvres seront pour lors agréables à voir, si vous faisiez attention que toutes les messes que vous entendez maintenant avec piété, toutes les aumônes que vous faites, toutes les injures que vous endurez avec patience, toutes les mortifications que vous pratiquez, et toutes les autres bonnes œuvres que vous exercez, vous seront représentées à la mort avec une consolation que vous ne sauriez comprendre et que je ne saurais vous expliquer, messes, que vous sembleriez courtes ! aumônes, que vous paraîtriez peu considérables ! injures, que vous seriez faciles à pardonner ! mortifications, que vous seriez agréables ! toute sorte de bonnes œuvres, qu'il y aurait d'avantage à vous pratiquer ! Mais si la mort des justes est douce pour la considération du passé, elle l'est encore pour le ressentiment du présent. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Pour le sentiment du présent.

De toutes les choses que le pécheur est obligé malgré lui de quitter à la mort, il y en a trois principalement dont la séparation lui est extrêmement violente, et qu'il ne peut abandonner qu'avec de terribles angoisses, le monde, ses biens, et son corps : le monde, qu'il a tant aimé ; ses biens, auxquels il a été si furieusement attaché ; et son corps, qu'il a tant caressé. Mais ces trois séparations ne font aucune peine au juste, elles ne troublent en aucune manière la paix et le repos dont il jouit à la mort, et n'empêchent point que la mort des saints ne soit toujours précieuse devant Dieu.

Le juste n'ayant aucune attache au monde,

(926) Amice, ascende superius.

(927) Homo, natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis. *Job*, XIV, 1.

(928) Natura ipsa peccata est.

(929) Nascitur homo, et statim ploat; propheta

n'a aucune peine de s'en séparer, il ne le regarde pas comme un séjour de bonheur, mais plutôt comme un lieu qui est rempli de toute sorte de maux. Il sait que *Job*, qui connaissait les choses par sa propre expérience, a prononcé de dessus son fumier, au nom de toute la nature humaine, que dans le peu de temps que l'homme vit sur la terre il est accablé de beaucoup de misères (927), sa vie est extrêmement courte, et ses misères extrêmement longues. Il sait que l'entrée que nous faisons au monde est comme un présage infailible de ce que nous devons souffrir, dit saint Augustin (928) ; que, comme c'est par la porte de la tristesse que nous y entrons, c'est par celle de la joie que nous en devons sortir ; et que, comme nous pleurons à la sortie du sein de nos mères, de même nous devons rire et nous réjouir à la sortie de ce monde. Un enfant pleure aussitôt qu'il est né, il est lui-même le prophète des calamités qu'il éprouvera dans la suite de sa vie ; il ne sait pas encore parler, et il sait déjà prophétiser (929).

Mais ce qui dégoûte le plus un juste du monde, et qui lui cause une plus grande joie d'en être séparé, c'est qu'il le considère comme un lieu tout corrompu, et qu'il est encore plus rempli de péché que de misères. Il voit qu'il n'y a presque point de véritable vertu dans le monde ; qu'il y a très-peu de personnes qui cherchent Dieu sincèrement ; que le culte de Dieu est la chose de toutes à laquelle on pense et de laquelle on parle le moins ; que les maximes du monde et les discours des méchants ont prévalu sur les maximes de l'Évangile (930) ; que l'intérêt et le plaisir sont les deux maîtresses roues qui donnent le branle à toutes les actions ; que la vertu est obligée de se cacher, lorsque le vice marche la tête levée et est le bienvenu partout ; et que ce serait même vouloir se rendre ridicule que de prétendre s'opposer à ce torrent. Quelle vie croyez-vous que les gens de bien mènent dans le monde lorsqu'ils voient ces choses ? Ils sèchent de tristesse et de déplaisir, ils s'ennuient de vivre au milieu d'une si grande corruption, ils désirent d'en sortir comme d'un lieu pestiféré dont ils appréhendent le mauvais air, et ils sont bien aises d'être délivrés de cette caverne de serpents, dont ils craignent les piqûres. Ils imitent le prophète Elie, qui, voyant la corruption générale de son peuple, demandait à Dieu qu'il le retirât de ce monde, comme s'il eût dit : Pourquoi, Seigneur, différez-vous à me retirer de ce monde corrompu ? Pourquoi ne vous contentez-vous pas que j'aie vu jusqu'à présent tant de sujets d'affliction ? C'est assez que vous m'avez fait passer par de si rigoureuses épreuves, et il est enfin temps de me deli-

estare calamitatis ; nondum loquitur, et jam propheta.

(930) Verba iniquorum prævaluerunt super nos. *Psal.* LXIV, 4.

vrer de tant de maux (931). O mort, que tu es agréablement reçu! puisque par ton moyen ils n'auront plus ce cruel déplaisir de voir offenser Dieu, qu'ils aiment de tout leur cœur. Séparation du monde, que tu es douce, puisque tu leur fais quitter un lieu si abominable et si corrompu!

La séparation des biens qu'il faut faire à la mort n'est pas plus sensible à l'homme juste que la séparation du monde, car pour l'ordinaire il n'en possède point; ou, s'il en possède, la privation ne lui en est nullement pénible, parce qu'il n'y a jamais eu aucune attache. Il est vrai qu'il y a cela de commun en la mort des bons et des méchants, que les uns et les autres sont obligés de quitter leurs biens; mais cela se fait avec des sentiments bien différents. Esau se présente à son père Isaac avec les mains toutes couvertes de poil, et Jacob en fit de même, mais avec cette différence que le poil d'Esau était attaché à sa peau, et celui de Jacob n'était attaché qu'à ses gants. Qui eût voulu arracher le poil d'Esau ne l'eût pu faire sans lui causer une douleur très-sensible, à cause qu'il tenait à sa peau; mais, parce que celui qui était aux mains de Jacob ne tenait qu'à ses gants, on pouvait facilement le lui ôter sans qu'il en ressentît aucune douleur. C'est la même différence qui se trouve dans la séparation des biens qui se fait à la mort des bons et des méchants; comme ceux-ci les ont aimés de toute leur affection, et que ces biens ont fait comme une partie d'eux-mêmes, ils ne peuvent les quitter qu'avec une violence extrême, et sans qu'on leur arrache en quelque manière leurs propres entrailles; mais les gens de bien possédant les richesses sans attache, ils les quittent sans regret, et cette séparation ne leur fait aucune peine. Comme ils savent que tout ce qu'ils possèdent leur vient de la main de Dieu, ils le lui remettent volontiers, et ils disent avec satisfaction d'esprit ce que disait autrefois l'admirable Job: J'avais quelques biens, je possédais quelques richesses, Dieu me les va ôter comme il me les avait données, par sa miséricorde (932), et par sa miséricorde il va me délivrer de la peine que j'avais de les bien administrer; et, comme c'est un effet de sa bonté aussi bien que de sa providence, je souhaite que son saint nom en reçoive des bénédictions éternelles (933).

Quoique l'âme du juste soit unie plus étroitement à son corps qu'à ses biens, elle n'a pas néanmoins plus de peine de s'en séparer. Elle est toujours considérée comme étrangère sur la terre (934). Elle a regardé son corps comme une hôtellerie où elle a été obligée de demeurer jusqu'à ce que le temps propre fût venu pour aller à sa patrie céleste; et, quand ce temps bienheureux est arrivé, elle quitte cette maison de louage avec la même joie qu'un voyageur extrêmement

pressé quitte celui où le mauvais temps l'avait obligé de s'arrêter plus qu'il ne voulait: Je sors de cette vie comme d'une hôtellerie, non pas comme d'une maison, disait un ancien (935). Outre cela, son corps lui est à charge; il est usé de travaux, sujet à plusieurs maladies, pesant et incommode, et elle espère qu'il lui sera rendu un jour plus parlait et plus commode.

C'est trop peu dire que l'âme juste pendant sa vie regarde son corps comme une hôtellerie incommode, il faut ajouter qu'elle le considère comme une véritable prison, et qu'elle dit avec Job en soupirant, Seigneur, quand vous m'avez donné un corps, vous m'avez environné d'une prison très-fâcheuse; j'y suis enfermé comme dans un cachot sombre et obscur (936). Car, tout de même que dans un cachot il y a fort peu de jour, mais seulement une petite lumière dérobée qui vient entre les barreaux de fer, par où il faut que le pauvre prisonnier voie s'il veut voir, qu'il parle, qu'il entende; tout y est plein d'ordure et d'infection: de la même manière, tant que l'âme est engagée dans le corps, elle n'a de lumière et de connaissance que ce qu'elle en prend par les sens, comme par de certaines fenêtres, et elle est toujours parmi les ordores et les infections. Il est vrai que les pécheurs qui établissent leur bonheur sur la terre, et qui n'en connaissent pas d'autre, aiment leur captivité, et de leur prison en font leur palais; mais les justes, qui ont d'autres vues, et regardent leur corps comme une prison affreuse où leur âme est renfermée, ont des sentiments bien différents, et ne peuvent s'empêcher de dire avec le Prophète: Seigneur, délivrez mon âme de cette fâcheuse prison, où elle est enfermée, afin qu'elle soit en état de vous louer et de vous bénir (937). Et tout de même encore qu'un prisonnier, au lieu de s'affliger, se réjouit plutôt quand il voit tomber les murailles de sa prison, parce qu'il espère par ce moyen d'être bientôt délivré de la captivité, ainsi l'âme juste se réjouit quand elle voit la prison de son corps qui tombe en ruine et qui se détruit pour la laisser jouir de la liberté des enfants de Dieu. Ah! que la mort est douce quand elle est prise de la sorte! et que l'on meurt paisiblement quand ni l'attache au monde, ni à ses biens, ni à son propre corps, n'en rendent point la séparation violente! C'est ce qui arrive à la mort du juste, qui est rempli de consolation non-seulement pour la considération du passé et le sentiment du présent, mais encore pour l'espérance de l'avenir. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Pour l'espérance de l'avenir.

Quoique ce qui précède et ce qui accom-

(935) Ex hac vita discedo tanquam ex hospitio, non tanquam ex domo.

(936) Si cum dediti me carcere. Job, VII, 12.

(937) Et hic de custodia animam meam ad confitendum nomini tuo. Psal. CXII, 8.

(931) Sufficit mihi, Domine; tolle animam meam. III R g., XIX, 4.

(932) Dominus dedit, Dominus abs ulit. Job, I, 21.

(933) Sit nomen Domini benedictum.

(934) Loca ego sum in terra. Psal. CXVIII, 19.

pagne la mort des méchants soit rempli de beaucoup de terreur, il faut pourtant avouer que ce qui la doit suivre est tout autrement redoutable. Et, lorsqu'on ne sait ce que l'on deviendra après sa mort, ou plutôt qu'on a tout sujet de croire que l'on va tomber en des malheurs effroyables, on est bien étonné lorsqu'on se trouve dans ce passage. Je ne voudrais pas exempter les justes de toute crainte à la mort dans la pensée de ce qui la doit suivre, ni les mettre dans une assurance présomptueuse, qui serait une disposition dangereuse; mais cette crainte est accompagnée de tant de confiance et d'une espérance si chrétienne, qu'elle n'empêche pas que leur mort ne soit très-douce et très-agréable. La vue des mauvaises actions qu'un pécheur a commises ne le trouble pas seulement comme une chose passée, mais parce qu'elle lui rend l'avenir redoutable, et l'abandon terrible de Dieu, qu'il a justement mérité, est ce qui fait la consommation de son désespoir; et c'est le contraire de ces deux choses qui donne une confiance légitime à un juste à l'heure de la mort.

Il pourra dire en mourant, mais avec humilité et dans une profonde reconnaissance des faveurs qu'il a reçues de Dieu, ce que Jacob dit autrefois à son beau-père Laban : *Il y a quatorze ans que je vous rends tous les services dont je suis capable; il est temps que je retourne à ma patrie et au lieu de ma naissance, qui est le ciel (938).* Vous m'aviez, ô mon Dieu, appelé à l'état ecclésiastique, au soin des âmes, etc.; vous m'aviez établi juge, magistrat; j'ai tâché de m'acquitter de ma charge selon les règles et les lois du prince; je n'ai rien pris au-dessus des ordonnances, je n'ai point tiré les procès en longueur, je n'ai point consommé les parties en frais par des délais superflus; je n'ai jamais reçu de présents, de peur qu'ils ne m'aveuglassent, comme il arrive aux plus sages; je n'ai jamais favorisé une partie au préjudice de la justice, quelque amie ou parente qu'elle me fût; et ayant été bon juge sur la terre, j'espère de trouver un juge favorable dans le ciel. Vous m'aviez appelé au mariage, dira un autre, j'en ai usé selon les desseins pour lesquels vous l'avez institué, pour avoir des enfants qui vous servissent après moi, et non pas pour assouvir ma passion; j'ai traité ma femme comme ma compagne, et non pas comme ma servante; j'ai élevé mes enfants selon vos règles, et non pas selon les maximes du monde; je leur ai appris de bonne heure à vous servir, et j'ai eu bien plus de soin de leur laisser pour héritage votre crainte et votre amour que de grandes richesses. Vous m'aviez appelé au négoce, dit un autre, j'ai tâché de m'y comporter selon les règles que vous m'y avez prescrites; je n'ai point donné de méchante marchandise pour de bonne, de

vieille pour de neuve; je n'ai point vendu à faux poids et à fausse mesure, les dimanches et les fêtes, et j'ai préféré l'observation de ces saints jours au profit que j'aurais pu faire. Vous m'aviez appelé à être artisan ou laboureur, j'ai travaillé fidèlement dans ma profession; lorsque l'on me payait mes journées, j'ai été dès le matin au travail et n'en suis revenu que bien tard. Je n'ai point été sujet à l'ivrognerie, et au lieu de passer les dimanches et les fêtes dans le cabaret à dépenser ce que j'avais gagné dans la semaine, j'ai assisté soigneusement à la grand'messe, à vêpres, au catéchisme et à tous les offices divins. Enfin, mon Dieu, j'ai fait tout ce que vous m'aviez ordonné de faire.

Heureux, cent fois heureux, et mille fois heureux celui qui à la mort peut dire ces choses avec vérité! heureux celui qui peut dire ce que le Fils de Dieu disait le jour qui précéda sa mort : *J'ai achevé l'ouvrage dont vous m'aviez chargé; j'ai accompli tous les desseins que vous aviez sur moi; je me suis acquitté de toutes les obligations que vous m'aviez imposées, il est temps que je m'en aille à vous (939).* Heureux celui qui dans ces précieux moments peut dire comme saint Paul : *J'ai bien combattu, j'ai heureusement fourni la carrière de ma course, j'ai gardé la foi, j'ai observé tous les commandements de Dieu, et une grande partie de ses conseils : il ne me reste maintenant qu'à recevoir la couronne de justice qui m'attend, que ce juge équitable autant que miséricordieux me rendra au jour que je paraîtrai devant son tribunal (940).* Quelle consolation à la mort, quand ce n'est point la présomption des propres mérites, mais un sentiment humble et reconnaissant de la miséricorde de Dieu et de la grâce de Jésus-Christ qui fait parler ainsi! On va à la mort comme à la victoire, quand on a bien combattu toute sa vie; on regarde la mort comme un repos et comme le gain du prix et de la couronne, quand on a couru sans relâche dans la voie des commandements de Dieu; on va au-devant de son roi et de son époux avec confiance, quand on lui a été fidèle. Heureux, encore une fois, heureux ceux qui meurent, non pas dans un beau lit de parade, non pas dans le lit d'honneur, comme l'on parle; non pas après avoir bien établi leur famille, après être venus à bout de tous leurs desseins, mais *qui meurent dans le Seigneur.* Pourquoi cela? C'est que leurs bonnes œuvres les accompagneront et les suivront partout (941). O la douce et agréable compagnie!

C'est la première chose qui donne un légitime sujet de confiance au juste à l'heure de la mort; mais il y en a une seconde qui est encore plus solide et qui a un fondement plus assuré, savoir, l'assistance particulière qu'il reçoit de Notre-Seigneur dans cette dernière heure. Ah! que ce bon Seigneur

(938) Dimittite me, ut revertar in patriam meam et ad terram meam. *Gen.*, XXX, 25.

(939) Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam... et ego ad te venio. *Joan.*, XVII, 4.

(940) Bonum certamen certavi, cursum consum-

mavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quæ reddet mihi Dominus in illa die justus judex. *II Tim.*, IV, 7, 8.

(941) Beati mortui qui in Domino moriuntur. Opera enim illorum sequuntur illos. *Apoc.*, XIV, 13.

est éloigné d'abandonner en sa mort celui qu'il a aimé pendant sa vie! Eh quoi! un homme d'honneur ne le fera pas! car, pour peu qu'il entende les lois de l'amitié, il assistera sans doute son ami, s'il le voit dans une nécessité pressante; et s'il ne le faisait pas ce serait un faux ami : comment donc Jésus-Christ, qui est le modèle de tous les amis, le seul véritable ami, et qui nous a donné des preuves si solides de son affection, oublierait-il celui qu'il a aimé de tout son cœur dans ce combat redoutable où il a le plus grand besoin de son secours qu'il ait jamais eu, et dans lequel il ne s'agit rien moins que de son éternité? Nous lui ferions une grande injure si nous avions cette pensée désavantageuse de lui; et nous devons être persuadés qu'il assistera puissamment ses amis à l'heure de la mort et les rendra victorieux de tous leurs ennemis.

CONCLUSION.

O mort! que tu es heureuse! que tu es douce! que tu es agréable! que tu es remplie de joie et de consolation, quand tu es précédée d'une bonne vie! et qu'il y a de plaisir de mourir de la sorte! Ah! messieurs, quel bonheur pour chacun de nous, que ce souhait, quoique d'un faux prophète, fût accompli en lui : *Que je meure de la mort des justes* (942). Que je meure ou de la fièvre, ou de la pleurésie, ou d'une apoplexie, il n'importe. Que je sois noyé en passant une rivière, ou brisé par la chute d'un cheval, ou écrasé sous les ruines d'une maison, toutes ces morts me sont indifférentes, pourvu que ce soit la mort d'un juste. Que je meure ou à la ville ou à la campagne, ou à Paris ou ailleurs, ou dans un pays ou dans un autre, que m'importe? pourvu que je meure en la grâce de Dieu. Que je meure ou cette année ou l'année prochaine, ou dans la jeunesse ou dans la vieillesse, pourvu que quand je mourrai je meure comme Moïse, dans le baiser du Seigneur (943)! En un mot, la manière, le lieu et le temps de ma mort me sont indifférents, pourvu que je meure de la mort des justes.

Mais, messieurs, le moyen infaillible et absolument nécessaire pour mourir de la mort des justes, c'est de vivre de là vie des justes : car, encore qu'il puisse y avoir des coups extraordinaires de la miséricorde de Dieu, néanmoins la règle ordinaire, et à laquelle nous devons nous attendre, c'est que la mort est semblable à la vie : celui qui vit bien meurt bien, celui qui vit mal meurt mal : *Ne vous y trompez pas, l'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé*, dit saint Paul (944). Quand vous semez de l'avoine, vous ne recueillez pas du blé; quand vous semez de l'orge, vous ne recueillez pas du froment. De même si vous semez de bonnes œuvres pendant votre vie, vous les recueillerez à la mort. Et ne me dites pas, je vous

prie, que l'on en voit plusieurs qui après avoir mené une mauvaise vie font une belle mort, qui disent de belles paroles, baissent dévotement le crucifix, et donnent toutes les marques extérieures d'un véritable retour à Dieu : il ne faut pas juger de personne en particulier, Dieu est le maître de ses règles, et il peut tout d'un coup convertir un très-grand pécheur à la mort. Mais ce n'est pas ce qui arrive ordinairement, et on peut dire que presque toutes ces belles paroles qui sortent de la bouche de plusieurs mourants ne sont nullement dans leur cœur; que ce ne sont que des apparences extérieures qui sont propres à la vérité pour donner de la consolation à leurs parents, mais non pas pour les réconcilier avec Dieu : que le moyen unique de bien mourir, c'est de bien vivre, et que pour mourir de la mort des justes il faut avoir vécu de la vie des justes. Vous en porterez tel jugement qu'il vous plaira, mais pour moi je jugerais bien plus avantageusement du salut d'une personne qui aurait bien vécu et qui ne dirait rien en mourant, que d'une autre qui après une mauvaise vie dirait les plus belles paroles du monde et tirerait des larmes de dévotion de tous les assistants.

Heureux donc, encore une fois, car je ne saurais me lasser de le répéter, et mille fois heureux celui qui se dispose continuellement à la mort par une bonne vie? Heureux celui qui apporte toute l'application de son esprit à bien faire une chose qu'il ne fera qu'une fois : Heureux celui à qui cette dernière heure est toujours présente, qui en fait le sujet le plus ordinaire de sa méditation, qui s'en occupe le plus souvent qu'il lui est possible, et qui dit avec l'apôtre saint Paul : *Je meurs tous les jours* en esprit et en la pensée, en attendant que je meure un jour réellement (945). Ah! c'est celui-là qui mourra de la mort des saints; c'est de celui-là que l'on pourra dire avec vérité que cette mort sera précieuse non-seulement devant les hommes, mais encore devant Dieu; non-seulement dans le temps, mais dans l'éternité. Amen.

SERMON XXXVI.

DU JUGEMENT UNIVERSEL.

Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium.

Il est écrit que les hommes mourront, et qu'ensuite ils seront jugés. (Hebr., IX, 27.)

C'est à la vérité une sentence bien rude d'être tous généralement condamnés à la mort, sans qu'il puisse y avoir aucun appel. C'est une nécessité bien fâcheuse d'être tous obligés de mourir, sans qu'aucun soit excepté de cette règle; et on ne peut rien concevoir de plus violent que cette séparation de deux choses les plus étroitement unies qui soient dans la nature, je veux dire de l'âme et du corps, sans pouvoir y apporter aucun remède.

(942) Moriatur anima mea morte justorum. Num., XXIII, 10.

(943) In oculo Domini.

(944) Quaecunque seminaverit homo, hæc et metet. Gal., VI, 8.

(945) Quo idie morior. I Cor., XV, 31.

Ce qui suit néanmoins est beaucoup plus terrible : *Ensuite vient le jugement* de Dieu, ce grand et universel jugement, auquel il faut tous comparaître pour rendre compte de ce qu'on a fait pendant sa vie. Quoique la mort considérée en elle-même soit à craindre, si néanmoins elle n'avait aucune suite, l'espérance de se voir bientôt délivré de toutes sortes de maux ferait qu'on se résoudrait plus facilement à celui-là. Mais il n'en va pas de la sorte. La mort, qui semble être la fin de toutes les misères, n'est que le commencement de celle des pécheurs ; ce n'est qu'un chemin par lequel il faut nécessairement passer pour comparaître devant son juge ; et, quand un pécheur rend le dernier soupir, c'est un criminel qu'on tire de la prison pour venir entendre prononcer l'arrêt de sa condamnation.

Ce jour est certainement terrible, et au delà de tout ce que nous saurions nous imaginer. J'avoue que sa seule pensée me remplit de frayeur, mon imagination en est troublée, et il me semble que j'ai présentement à mes oreilles cette trompette épouvantable que saint Jérôme entendait continuellement, qui me crie : *Levez-vous, morts, et venez comparaître au jugement de Dieu* (946). Messieurs, encore une fois, que ce jour est grand ! et qui osera y comparaître (947) ? ce jour est un jour de fureur, de colère et de rigueur, un jour rempli de misères et de calamités ; c'est un grand jour, et plein de beaucoup d'amertume (948). D'où vient donc que les hommes y pensent si rarement et en ont si peu d'appréhension ? D'où vient que nous voyons, par une malheureuse expérience, que les prédications qui s'en font tous les ans au commencement de l'Avent et du Carême ne produisent presque aucun effet ? et que, si on en a quelque crainte, elle est si légère, si superficielle, et si peu efficace, qu'elle ne détruit point le péché ? J'aperçois, ce me semble, la raison de cette insensibilité surprenante. C'est qu'on sait que Jésus-Christ présidera en ce jugement, et on se persuade aisément qu'ayant autant de bonté qu'il en a pour les hommes, il ne les traitera pas avec tant de rigueur qu'on veut faire croire. Ils fondent leur prétention sur trois qualités qu'ils reconnaissent en Jésus-Christ, sa divinité, son humanité, et sa qualité de rédempteur. Sa divinité, parce qu'il convient proprement à Dieu de pardonner ; c'est comme sa propriété essentielle d'être miséricordieux (949). Son humanité, parce que c'est par elle qu'il est sujet à la tendresse et à la compassion ; et sa qualité de rédempteur, qui a satisfait pour tous les péchés des hommes. Ces trois qualités donnent souvent facilité de pécher, à cause que l'on s'imagine qu'elles obligeront celui qui les porte à juger

avec plus de douceur. Mais vous serez peut-être surpris si je vous fais voir que ce seront ces trois mêmes qualités qui l'obligeront à juger avec plus de sévérité à ce grand jour, c'est-à-dire, et comme Dieu, et comme homme, et comme rédempteur : et ainsi ce qui donne une fausse confiance aux hommes leur doit donner une véritable crainte. C'est, messieurs, ce que je vais tâcher de faire dans les trois parties de ce discours, où vous verrez que la divinité, l'humanité, et la qualité de rédempteur, en Jésus-Christ, le rendront plus inexorable au jour du jugement. Ces trois qualités, qui rendent maintenant les hommes plus faciles à pécher, et qui rendront notre juge plus difficile à pardonner, qui donnent à présent tant de confiance aux pécheurs, et qui leur causeront pour lors tant de terreur, vont faire le partage de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

- I^r Point. La divinité en Jésus-Christ est ce qui rendra son jugement plus sévère. La divinité même. — La miséricorde. — La justice.
 II^e Point. L'humanité de Jésus-Christ. — Le pécheur est indigne de pardon. — Les lois ne permettent pas de lui faire grâce. — La compassion du juge sera tournée d'un autre côté.
 III^e Point. La qualité du rédempteur. — Il ne sera plus médiateur. — Ni caution. — Ni avocat. —

PREMIER POINT.

La divinité en Jésus-Christ est ce qui rendra son jugement plus sévère.

Il est vrai, messieurs, que l'Écriture sainte est toute remplie des éloges de la miséricorde de Dieu ; elle dit qu'elle surpasse tous ses autres ouvrages ; que la terre, pour ainsi parler, en est tout inondée. Elle appelle même Dieu, par un titre tout particulier, le Père des miséricordes (950). Mais cela s'entend seulement du temps présent, vu qu'au jour du jugement la divinité en Jésus-Christ paraîtra sans aucune miséricorde ; et on lui pourra dire pour lors : Hé, Seigneur ! Où sont donc vos miséricordes anciennes (951) ? Qu'est devenue cette grande facilité que vous aviez autrefois à pardonner ? où avez-vous laissé cette douceur qui vous était si naturelle et dont vous preniez autrefois si grand plaisir de vous servir ? Il y a trois choses en la Divinité qui sembleraient demander que Dieu usât de quelque douceur et qui néanmoins ne le demanderont pas au jour du jugement : l'intérêt de la Divinité en elle-même, l'intérêt de la miséricorde, et celui même de la justice. L'intérêt de la Divinité, parce que, comme j'ai déjà dit, c'est le propre de Dieu de pardonner, et il semblerait être de son intérêt de faire paraître partout ce noble attribut. L'intérêt de la miséricorde, qui ne demande qu'à produire les effets qui lui

(946) Surg te, mortui, et venite ad judicium.

(947) Venit dies magnus, et quis poterit stare ? Apoc., VI, 17.

(948) Dies illa, dies iræ, calamitatis et miserie. Dies magna et amara valde.

(949) Deus, cui proprium est misereri semper et parcere.

(950) Misericordias ejus super omnia opera ejus. Psal. CXLIV, 9. Misericordia Domini plena est terra. Psal. CXVIII, 64. Pater misericordiarum. II Cor., XII, 5.

(951) Ubi sunt misericordie tue antiquæ. Psal. LXXXVIII, 50.

sont propres. Et celui même de la justice . étant de son honneur de ne pas passer pour trop sévère. Mais, comme j'ai déjà dit, ces trois choses ne serviront de rien au dernier jugement.

1^o Il est de l'intérêt de la Divinité de faire paraître avec éclat toutes ses perfections, afin que les hommes les reconnaissent et leur rendent le respect qu'elles méritent. Dieu a montré sa puissance dans la création, sa sagesse dans la rédemption, sa miséricorde infinie en se condamnant à la mort en notre place, sa providence dans le gouvernement si sage des choses du monde; et ainsi des autres perfections de Dieu, qui toutes ont eu quelque temps et quelque sujet particulier où elles ont principalement paru. Il n'y a que la justice que Dieu n'a jamais fait paraître dans toute son étendue. N'est-il pas raisonnable et de l'intérêt même de la Divinité que cette perfection ait ses œuvres particulières aussi bien que les autres, et qu'elle se fasse quelquefois paraître dans toute sa force? C'est, messieurs, ce qui se fera au jour du jugement, et qui s'appelle pour ce sujet en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, jour de vengeance, jour de colère et de fureur, et encore plus proprement, le jour du Seigneur (952), le jour où Dieu fera connaître ce qu'il est, où il exercera son empire, et fera voir combien il est redoutable à ceux qui osent s'attaquer à lui. N'est-il donc pas de l'intérêt de la Divinité de faire paraître cette perfection divine, qui était presque inconnue, et de lui donner un jour où elle s'exerce tout entière?

2^o L'intérêt de la miséricorde n'y est pas moins engagé. L'on en a abusé pendant cette vie, et, ce qui lui est bien plus injurieux, les pécheurs en ont souvent pris occasion d'offenser Dieu, n'est-il pas juste qu'elle tire vengeance d'une injure si atroce? Dieu a fait beaucoup de menaces dans ses Écritures dont les effets ne paraissent pas maintenant; et, quoique l'on commette une infinité de crimes, les choses vont toujours à l'ordinaire. On jure, on blasphème, on se venge, on vole, on viole toutes les lois divines et humaines pour satisfaire ses passions, et l'on n'en ressent aucun châtement. C'est que Dieu attend toujours, et il supporte tous ces désordres avec une patience incroyable. Il dit dans le prophète Isaïe : *Durant la vie des méchants j'ai paru comme muet, je n'ai rien dit, je n'ai rien fait, j'ai tout souffert* (953); quand ce libertin m'attaquait par son impiété, et qu'il la fortifiait par mon silence, quand ce faux juge vendait la justice et bien souvent encore l'injustice; quand ce riche avare opprimait les pauvres, que ce puissant abusait tyranniquement de son pouvoir, que ce fourbe trompait, que ce perfide trahissait, que ce voleur public s'enrichissait de la ruine de tout un peuple; que ce profanateur des sacrements commettait mille sacrilèges, et qu'enfin on désho-

norait le caractère de Chrétien par des abominations dont l'enfer même avait horreur, je n'ai rien dit, j'ai dissimulé, j'ai tout enduré avec une patience incroyable; mais enfin, après avoir attendu jusqu'au jour du jugement, c'est pour lors qu'à ce terrible jour, qui doit enfanter ma colère et le malheur des pécheurs, je jeterai des cris d'autant plus hauts pour la faire éclater, que je l'ai tenue plus longtemps renfermée dans moi-même par les efforts de ma miséricorde. Comme un fleuve dont le cours a été retenu par violence et à force de digues, aussitôt qu'elles sont rompues, se répand avec un effroyable bruit dans les campagnes, entraînant après soi tout ce qui s'oppose à l'impétuosité de son courant; comme une nuée qui retient dans son sein les exhalaisons que la terre a formées, au moment qu'elle crève la foudre lance avec un éclat épouvantable, abattant et réduisant en cendres tout ce qu'elle frappe : de même la foudre de la colère de Dieu, que nos péchés ont formée, a été longtemps renfermée dans la nuée de sa miséricorde; et ce torrent impétueux de sa fureur, qui s'est enflé par l'inondation de tant de crimes, a toujours été retenu par les digues de sa bonté. Mais enfin, quand ces digues seront brisées et que cette nuée crèvera au jour du jugement, cet horrible torrent se répandant et ce foudre s'élançant sur les méchants en feront une exécution terrible. C'est par sa bonté, je l'avoue, que Dieu doit être aimé de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces, mais aussi c'est par là qu'il doit être craint, puisque cette bonté, si indignement offensée, sera la cause et la mesure de la sévérité de ses jugements. Vous êtes infiniment bon, ô Dieu, vous êtes la bonté même, et pour cela je vous offense : vous nous comblez à tous moments de bienfaits, et je vous outrage; vous nous pardonnez, et j'en tire avantage pour redoubler mes crimes. Ah ! que ce pardon m'est terrible ! que ces bienfaits m'épouvantent, et que ces bontés me font trembler, puisqu'elles rendront mon juge infiniment plus rigoureux en ce dernier et redoutable jour.

Il est en troisième lieu de l'intérêt de la justice de venger les injures faites à la miséricorde. Celle-ci a été comme une pauvre orpheline sans protection et sans appui, méprisée de tout le monde. Mais au grand jour du jugement la justice prendra son parti en main, elle embrassera sa querelle, et lui servira comme de tutrice pour prendre soin de ses intérêts (954), dit Tertullien. La justice ne doit pas craindre d'être trop sévère, puisque ce seront les injures de sa pupille qu'elle vengera; et, comme un roi qui a été offensé par un de ses sujets ne veut pas lui-même le condamner à la mort ni être jugé en sa propre cause, de peur d'exécuter peut-être un peu trop dans la poursuite de ses intérêts; mais il les met entre les mains

(952) Dies furoris, iræ Domini. Dies Domini.

(953) T. cui semper, silui, pariter fur. Isa., XLII, 14.

(954) Justitia bonitatis est tutela.

de commissaires, qui, chargés de suivre le procès, ne doivent pas craindre d'être trop sévères, puisque c'est pour venger un outrage fait à la personne du roi, dont ils ont l'intérêt en main : de même la miséricorde qui a été méprisée remettra sa cause entre les mains de sa justice, qui embrassera ardemment son parti, et qui sera engagée d'honneur à punir sévèrement des injures dont on lui aura mis la vengeance en main. Quelle douceur et quelle miséricorde pouvez-vous donc attendre de la Divinité, puisque les trois choses qui sembleraient l'y devoir porter, je veux dire la divinité même, la miséricorde, et la justice, seront trois motifs puissants pour le porter à la rigueur ? Mais si Jésus-Christ est si sévère et si inexorable en sa divinité, il ne le sera pas moins en son humanité. C'est ce que je vais vous faire voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

L'humanité de Jésus-Christ.

Entre toutes les qualités que Jésus-Christ prend dans l'Évangile, celle de Fils de l'homme est la plus ordinaire et dont il fait plus d'état ; et quand il parle de lui-même, il ne s'appelle presque jamais autrement. C'est pour montrer qu'en se faisant comme un d'entre nous et en se revêtant de notre nature il a pris en même temps cette tendresse et cette compassion qui est si naturelle à l'homme, et qui ne convient pas à Dieu, parce qu'elle marque quelque faiblesse et quelque sensibilité. L'évangéliste lui conserve même cette qualité de Fils de l'homme au jour du jugement, dans lequel il doit paraître si redoutable (955). Et ainsi il semble qu'en ce dernier jour il aura encore cette tendresse et cette compassion qui convient si naturellement à l'homme. Mais ne te flattes pas, pécheur, de cette vaine espérance ; Jésus-Christ, au jour du jugement, n'aura rien qui ne l'éloigne de la douceur et qui ne le porte à la sévérité, puisque c'est parce qu'il est homme qu'il est ton juge.

Il y a trois choses qui empêchent la compassion dans un juge : 1° quand le sujet en est indigne ; 2° quand les lois ne laissent pas au juge la liberté de faire grâce ; 3° quand la compassion du juge est tournée d'un autre côté. Quand un crime est commis de propos délibéré, c'est un guet-apens, comme on parle ; celui qui en est coupable est indigne de pardon, principalement s'il en a bien fait d'autres ; ce n'est pas par une rencontre imprévue que ce malheur lui est arrivé, mais la chose était préméditée de longue main, il n'y a point de grâce pour lui. Outre cela, quand les lois ordonnent expressément peine de mort, il n'est pas au pouvoir du juge d'en délivrer le criminel, principalement quand il est étranger, un inconnu en faveur duquel il n'y a rien qui porte à adoucir la

rigueur de la loi. Enfin quand la compassion du juge se porte tout entière d'un autre côté. Quand il voit devant ses yeux un corps mort étendu sur le carreau, qui demande justice en sa manière ; qu'il aperçoit à ses côtés une pauvre femme tout en pleurs, qui d'une voix entrecoupée de sanglots demande vengeance de la mort de son mari ; qu'il entend de petits enfants dont les cris demandent hautement qu'on punisse celui qui les a privés de leur père, qui était leur appui et toute leur espérance : sans doute que la compassion du juge se porte tout entière vers ce pitoyable objet, et qu'il ne lui reste pour le criminel que de la colère et de l'indignation. Or, messieurs, ces trois choses se rencontrent au jour du jugement ; et par conséquent quelle compassion doit-on attendre du juge qui y présidera ?

Le pécheur, à ce grand jour du jugement dernier, ne méritera aucune grâce, et sera tout à fait indigne de pardon. C'est la misère, et non pas la malice, qui est capable d'inspirer de la compassion ; celle-là excite souvent les larmes de ceux qui en sont les spectateurs ; celle-ci ne mérite jamais que leur haine. La misère excite la tendresse des hommes, mais la malice n'attire que leur colère : la première enfin est digne de pitié, et l'autre n'est digne que d'indignation. En cette vie l'homme est tout rempli de misères, et toute sa vie n'est autre chose qu'un amas de calamités continuelles qui sont très-dignes de compassion (956), dit l'un d'eux qui en avait fait l'expérience. L'homme vit peu d'années sur la terre, mais dans un terme si court il souffre beaucoup de misères, dit saint Grégoire expliquant ces paroles (957). Les péchés que l'on commet quelquefois par fragilité humaine et par la surprise de quelque tentation violente, quand on n'y demeure pas longtemps et qu'on s'en relève aussitôt, sont des effets de la misère de l'homme, et par conséquent plus dignes de pitié et de pardon. Mais, quand on persévère jusqu'au bout, et que, ne voulant pas sortir de l'état funeste où on est, on y est surpris par la mort, c'est une malice qui est indigne d'aucune miséricorde. Il faut avoir pitié d'un homme qu'on voit tomber, mais celui-là mérite plus notre colère que notre pitié qui étant tombé ne veut pas se relever. C'est un effet de la misère et de la fragilité humaine de tomber quelquefois dans le péché, mais de vouloir y demeurer et de se mettre en danger d'y être surpris c'est l'effet d'une malice diabolique (958). Et n'est-ce pas la condition de vos péchés ? Quand vous êtes tombé, avez-vous soin de vous relever incontinent ? Mais plutôt ne croupissez-vous pas dans l'ordure du péché les mois et les années entières, ou, pour mieux dire, toute votre vie, puisque vous n'en sortez jamais bien comme il faut, et que vous y demeurez jusqu'à ce que la

(955) Videbunt Filium hominis venientem in nube. *Luc.*, XXI, 27.

(956) Homo, natus de muliere, brevi vivens tempore, et plerumque multis miseris. *Job*, XIV, 1.

(957) Angustatur ad vitam, et dilatur ad miseriam.

(958) Peccare humanum est, perseverare diabolicum.

mort vous y surprenne. Qu'y aura-t-il donc en vous qui soit capable d'attirer la compassion du souverain juge ?

Ajoutons que l'attentat du pécheur contre Dieu est si horrible, qu'il ne laissera pas au juge le pouvoir de lui faire aucune grâce. Les lois divines ordonnent expressément peine de damnation éternelle contre tous ceux qui en ce jour seront trouvés coupables d'un péché mortel qu'ils n'auront pas expié par une véritable pénitence ; il faut que le juge suive ces règles, et il n'est pas en sa puissance de faire autrement, au moins en parlant de sa puissance ordinaire et supposé l'ordre qu'il a établi. Le Père éternel lui a mis tous ses intérêts en main (959), il l'a établi souverain juge, afin de venger les injures qu'il a reçues des hommes. Que pourra-t-il donc faire autre chose que de juger selon le pouvoir qu'il en a reçu, et de juger à toute outrance les criminels, sans être capable d'être touché d'aucune compassion ?

Quand même un juge pourrait retrancher quelque chose de la sévérité des lois, ce serait sans doute en faveur d'un citoyen qu'il ferait cette grâce, et non pas d'un étranger, à l'égard de qui pour l'ordinaire on ne diminue rien de la rigueur des lois. Si nous voyons un chien ou un autre animal dont le corps soit couvert de blessures, nous ne nous en mettons pas beaucoup en peine, et nous ne laissons pas de continuer notre chemin. Mais si nous voyions un homme en cet état, quelque insensibles que nous fussions, il ne se pourrait faire que nous ne fussions touchés de compassion. D'où vient cela ? C'est que cet homme est une partie de nous-mêmes, il est un membre d'un même corps ; et, comme dit saint Paul : *Si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui* (960). Comme donc, en tant qu'hommes, et encore plus en tant que chrétiens, nous sommes membres d'un même corps, nous devons compatir aux misères les uns des autres et souffrir mutuellement nos maux ; mais nous n'avons pas ces mêmes sentiments pour les bêtes, parce qu'elles sont entièrement étrangères à notre nature. Jésus-Christ en cette vie a toujours compassion des pécheurs, parce que, en tant que chrétiens, ils sont membres de son corps mystique, dont, à proprement parler, ils ne sont jamais séparés tant qu'ils demeurent en l'unité de l'Eglise, ce qui fait qu'il compatit à leur misère et à leur infirmité. Mais à ce grand jour du jugement ils seront entièrement séparés de Jésus-Christ, ils seront des membres non-seulement pourris mais absolument retranchés, qui n'auront plus ni aucune union ni aucune communication avec leur chef, parce qu'il y aura pour lors une

excommunication générale fulminée sur tous les réprouvés qui les séparera de Jésus-Christ pour une éternité, un anathème universel foudroyé par ces terribles paroles : *Retirez-vous de moi, maudits* (961) et excommuniés, je ne vous connais plus, vous n'êtes plus des miens, vous n'aurez jamais plus aucune part avec moi. Comme donc les pécheurs ne sont plus pour lors membres de Jésus-Christ et qu'ils lui seront entièrement étrangers, il ne faut pas qu'ils en attendent aucune tendresse ni aucune compassion. Et c'est pour cette même raison qu'il n'a jamais eu de pitié du démon, parce qu'il n'a jamais été de ses membres ; et, comme les pécheurs n'en seront plus pour lors, ils ne doivent pas espérer de lui un traitement plus favorable.

Je veux néanmoins que pour être souverain juge il ne cesse pas pour cela d'être homme et encore capable de quelque compassion pour les hommes. Mais pour qui, je vous prie, sera employée cette compassion ? Sera-ce pour les personnes opprimées ou pour les oppresseurs ? Qui croyez-vous qui sera pour lors l'objet de la pitié du juge ? Sera-ce vous, cruel usurpateur du bien d'autrui, ou bien tant de pauvres que vous avez tyranniquement opprimés, tant d'orphelins que vous avez accablés, tant de veuves que vous avez dépouillées ! Les voyez-vous, les entendez-vous demander justice à Dieu contre vous, et faire retentir fortement leur voix jusqu'à son trône redoutable : Seigneur, juste juge des hommes et des anges, soyez le vengeur des injures que nous avons reçues (962) ; vengez le sang que l'on nous a cruellement tiré des veines. Oui, cruel, n'en doute pas, ces justes opprimés s'élèveront puissamment contre toi à ce jour redoutable, et demanderont une justice qui ne pourra leur être refusée ; c'est le Saint-Esprit qui te l'apprend : *Alors les justes se lèveront avec une grande hardiesse contre ceux qui les auront accablés d'affliction, et qui leur auront ravi le fruit de leurs travaux* (963), le juge des veuves prenant leur parti (964), ajoute saint Bernard. Oui, barbare, ce pauvre homme chargé d'enfants que tu as réduit au désespoir par tes violences et par tes concussions tyranniques ; ce pupille, dont tu as enlevé tout le bien par tes fourbes ou par ton crédit ; ces veuves désolées que tu as cruellement dépouillées du peu qui leur restait pour soulager leur misère, demanderont et obtiendront justice, et te feront rendre gorge par un juge et plus éclairé et plus intègre que ceux que tu as corrompus. Ce pauvre serviteur et cet ouvrier dont tu as dérobé les sucurs en retenant injustement leurs gages, te les feront payer au double. Leur salaire retenu à une voix puis-

(959) *Pater omne judicium dedit Filio. Joan., V, 22.*

(960) *Si quid patitur unum membrum, compatimur omnia membra. I Cor., XII, 26.*

(961) *D. sedite a me, maledicti. Matth. XXV, 41.*

(962) *Usquequo non vindicas sanguinem meum,*

Dens noster. Apoc., VI, 10.

(963) *Tunc stabunt justi in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt et qui abstulerunt labores eorum. Sap., V, 1.*

(964) *Stante pro ipis iudice viduarum.*

saute qui monte jusqu'au trône de Dieu, et ce Dieu leur fera justice. Vous faites maintenant l'esprit fort, vous vous moquez de tout, vous faites profession de ne rien craindre, vous traitez d'esprits faibles ceux qui se laissent ébranler à la force de la divine parole; mais vous craindrez terriblement quand vous verrez toutes ces choses (965). Vous ferez pénitence (966), mais ce sera une pénitence de Judas. Vous génierez dans la détresse qui vous pressera (967), mais ce sera inutilement : Ce sont donc ceux-là, direz-vous, dont nous faisons des railleries et que nous traitions de bigots et d'hypocrites; c'est donc cette vie retirée, cette fuite des compagnies mondaines, que nous appelions folie et humeur sauvage, qui les a sauvés? Les voilà maintenant parmi les enfants de Dieu et dans le partage des saints, et nous, avec notre bel esprit, notre adresse et notre puissance, nous voilà au nombre des réprouvés (*Sap.*, V, 5-8). Ce seront les plaintes que vous ferez pour lors, mais inutilement; et vous éprouverez à votre dommage ce que vous avez peut-être peine à croire maintenant, que votre juge n'aura aucune miséricorde pour vous : soit que vous le considériez en sa divinité, comme vous avez vu dans la première partie; soit que vous le considériez en son humanité, comme vous venez de voir dans la seconde; soit enfin que vous le considériez dans sa qualité de rédempteur, comme je vais tâcher de vous le faire voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La qualité de médiateur.

C'est une chose étrange, dont vous avez déjà vu la preuve, mais que vous allez voir encore plus clairement en ce qui me reste à vous dire, que ce qui devrait être l'espérance des méchants au dernier jugement sera au contraire le sujet de leur crainte et de leur désespoir. *Le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel.* Voilà les marques de la bonté du Fils de Dieu, savoir, ses plaies et sa croix. Que s'en suit-il? *Toutes les nations de la terre seront dans la frayeur* et dans l'épouvante (968); et ainsi la marque de la rédemption des pécheurs sera la cause de leur terreur. Jésus-Christ, comme rédempteur, a trois qualités : 1° Il est médiateur entre Dieu et les hommes (969); 2° il est avocat pour les pécheurs (970); 3° il est avocat pour soutenir le parti des mêmes pécheurs (971), dit le disciple bien-aimé, mais au jour du jugement il n'aura plus aucune de ces trois qualités.

Il ne sera plus médiateur, puisque la fonction d'un juge, à proprement parler, est de condamner celui qui se trouve coupable, non pas de le réconcilier avec la partie of-

fensée. Un sage de la Grèce, ayant été établi juge du pays, fit venir en sa présence sa femme, ses enfants, et ses amis, et pour toutes les congratulations de sa nouvelle dignité leur fit ce compliment : Ma femme, vous savez les tendresses d'affection que j'ai toujours eues pour vous; mes enfants, vous n'ignorez pas que je vous aime plus que moi-même; mes amis, vous avez assez de preuves de l'amitié que je vous ai toujours portée : depuis que j'ai changé d'état, j'ai changé d'inclination : étant devenu juge, je cesse d'être et mari, et père, et ami, et vous ne devez plus me considérer que comme une personne étrangère. De même Jésus-Christ dira au pécheur en ce dernier jour : Ame chrétienne, tu sais les tendresses toutes particulières que j'ai eues pour toi tant que tu as été mon épouse; tu n'ignores pas que tant que tu as été mon enfant je t'ai aimé plus que ma vie, puisque j'ai bien voulu la perdre pour te procurer et pour te conserver cette qualité. Tu connais qu'étant même pécheur, je n'ai pas laissé d'avoir de l'amitié pour toi, et que j'ai bien voulu faire la fonction de médiateur pour te réconcilier avec mon Père; mais maintenant je ne suis plus ni ton époux, ni ton père, ni ton ami, ni ton médiateur; je ne suis plus que ton juge, et en cette qualité tu dois me considérer comme une personne qui ne te connaît plus.

Et tant s'en faut que cette qualité de médiateur le rende favorable au pécheur, qu'au contraire elle le lui rendra tout à fait opposé. Quand un médiateur s'entremet pour négocier la paix entre deux partis contraires, s'il arrive que quelqu'un d'eux méprise son entremise et refuse la paix qu'il voulait lui procurer, pour lors il se tourne contre lui pour venger le mépris qu'il fait de sa médiation. C'est ce que nous lisons que fit Joab après avoir réconcilié Absalon avec son père, David : car ce fils ingrat s'étant ensuite soulevé contre l'auteur de ses jours, il n'eut point de plus grand ennemi que celui qui auparavant lui avait servi d'ami et dont il avait méprisé l'amitié : jusque-là qu'il reçut la mort de sa main, quoique David eût expressément commandé qu'on l'épargnât. Si donc le pécheur, après avoir été réconcilié à Dieu par Jésus-Christ, retourne à sa révolte et refuse la paix qu'il lui avait procurée, Jésus-Christ ne sera-t-il pas obligé au jour du jugement de prendre le parti de Dieu contre ce pécheur obstiné, et de déposer la personne de médiateur pour prendre celle d'ennemi?

Disons encore que la colère n'est jamais plus grande que quand elle succède à l'amour et qu'on est obligé de haïr une personne qu'on avait beaucoup aimée, comme le soleil n'est jamais plus ardent qu'après

(965) *Videntes turbabuntur timore horribili. Sap.*, 2.

(966) *Pœnitentiam agentes. Ibid.*, 3.

(967) *Pœe angustia spiritus gementes.*

(968) *Tunc parebit signum Filii hominis in celo. Et cœca argent omnes tribus terræ. Math.*, XXIV, 30.

(969) *Unus est mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. I Tim.*, II, 5.

(970) *Quæ non rapui tunc exsolvebam. Psal.* I, XVIII, 5.

(971) *Si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem, Jesum Christum. I Joan.*, II, 1.

quelque intervalle de pluie qui semblait le devoir adoucir, ni le feu n'est jamais plus embrasé qu'après qu'on y a jeté un peu d'eau qui devait apparemment l'éteindre. Soit parce qu'il faut un grand effort de colère afin de vaincre un grand amour, et faire ce changement dans le cœur de l'homme qu'il n'ait plus que des pensées de fureur pour celui pour lequel il n'avait que des tendresses; soit parce que l'amour même se voyant méprisé augmente la colère, et rappele dans l'esprit de l'homme irrité tous les témoignages d'affection qu'il avait donnés à son ennemi, il s'en sert pour le figurer plus coupable, et rendre ainsi son ressentiment plus raisonnable et plus ardent. C'est par cette règle que le poète tragique, voulant faire connaître la haine extrême qu'une désespérée portait à celui qu'elle avait auparavant beaucoup aimé, ne donne point d'autre mesure à cette haine que l'amour qu'elle avait eu pour lui. Ma haine, veux-tu savoir jusqu'à quel terme tu te dois porter, quelle doit être la règle que tu dois garder? Il n'y en a pas d'autre que celle de mon amour: autant que j'ai autrefois aimé ce perfide, autant le faut-il maintenant haïr (972). C'est par la même raison qu'il n'est rien de plus furieux que l'indignation d'une mère, laquelle, irritée par les crimes d'un fils, poursuit la mort de celui à qui elle a donné la vie: tout l'amour qu'elle a eu pour lui ne sert qu'à augmenter sa colère: le sang qu'elle a mis dans ses veines, le lait que ses mamelles ont versé dans sa bouche, et les larmes qu'elle a répandues pour lui, ne se représentent à sa mémoire que pour aigrir davantage son cœur et lui faire paraître plus insupportable l'ingratitude de ce dénaturé et ses affronts plus sensibles. Divin amant de nos cœurs, à qui la tendresse de votre affection a donné le nom de mère, hélas! qu'il paraît bien que vous avez ardemment aimé les hommes! Sans parler maintenant de votre sang, je ne veux que le témoignage de vos larmes pour dire à chacun de nous ce que les Juifs dirent de Lazare voyant que vous pleuriez pour lui (973). Mais d'autant plus ces larmes sont aimables dans les yeux de Jésus, d'autant plus seront-elles redoutables aux nôtres si nous sommes assez malheureux pour les mépriser: elles sont maintenant des fontaines d'huile qui nous montrent sa bonté, mais cette huile augmentera le feu de sa colère si nous offensons ce qu'elles nous offrent.

Si Jésus-Christ au dernier jugement n'est plus notre médiateur, nous n'avons pas plus de sujet d'espérer qu'il soit notre caution. Pendant qu'il était sur la terre, il payait pour nous et se chargeait lui-même de nos dettes afin de nous en acquitter (974): comme il était revêtu de nos infirmités et

des misères de notre nature, il avait et le moyen et la volonté de satisfaire pour nous envers son Père, et de payer en notre décharge ce que nous lui pouvions devoir; mais en ce dernier jour il ne sera plus ni dans l'état ni dans la volonté de rien payer pour nous, et laissera sur nos épaules toute la charge de nos péchés, qui nous accablent de son poids. C'est peut-être ce qu'a voulu dire saint Jean en cette vision où il aperçut au milieu de sept chandeliers d'or quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme (975). Remarquez, s'il vous plaît, qu'il dit, *qui ressemblait*, parce que pour lors il n'aura que la ressemblance d'un homme. En son premier avènement, sa divinité était cachée sous le voile de son humanité; il ne paraissait en lui presque rien que d'homme (976); mais ici l'humanité sera comme absorbée dans la divinité: il paraîtra tout Dieu (977).

Si donc en ce dernier moment Jésus-Christ n'est plus en état d'être caution pour les pécheurs afin de répondre pour eux, il ne sera plus aussi leur avocat pour parler en leur faveur, mais il sera leur accusateur, leur témoin, et leur juge. Le sang de l'agneau, qui autrefois justifiait les pécheurs, rejaillira sur leur visage pour les faire rougir d'une honte éternelle. Ses plaies sacrées, qui auparavant étaient des fontaines d'eau vive, et qui parlaient hautement pour les hommes, seront des fournaies ardentes de feux et de flammes qui les consumeront. Témoin cet infortuné prédicateur de notre temps qui avait eu beaucoup de vanité en prêchant, qu'un saint homme vit au jugement de Dieu couvert de confusion; et des cinq plaies de Jésus crucifié sortaient des torrents de feu qui le dévorait. Enfin, comme dit saint Augustin, les hommes ont fait changer de nature et d'inclination à Jésus-Christ: il était leur Sauveur, et ils en ont fait leur juge pour les condamner (978); il était leur médiateur, et il est devenu leur partie adverse; il était leur caution, afin de payer pour eux, et il leur demande maintenant de grandes réparations; il était leur avocat qui parlait pour eux, et ils l'ont rendu leur accusateur; en un mot, il n'était venu que pour les sauver, et ils l'ont obligé de les condamner.

Voilà donc toutes les espérances du pécheur en la bonté de Jésus-Christ détruites, puisque les trois prétentions sur lesquelles il les appuyait, savoir, sa divinité, son humanité, et sa qualité de rédempteur, bien loin de le rendre plus doux, l'obligeront de le juger avec plus de sévérité. Mais, si les pécheurs ne peuvent espérer aucune grâce du côté du juge, ils ne doivent pas non plus attendre aucune faveur du côté de ses favoris, j'entends de la sainte Vierge, ni des saints, ni des anges. Non-seulement Jésus-Christ, ce soleil favorable, sera obscurci pour

(972) Si queris odio quem statuas modum, imitare amorem.

(973) Ecce quomodo amabat eum. *Joan.*, XI, 36.

(974) Dominus retrahet pro me. *Psal.* CXXXVII, 8.

(975) Vidi septem candelabra aurea, et in medio simuldem Filii hominis. *Apoc.*, I, 12.

(976) Habitu inventus ut homo. *Philip.*, II, 7.

(977) Ut sit Deus omnia in omnibus.

(978) Salvatorem suum fecerit damnatorem tuum.

eux (979), mais encore la sainte Vierge, cette lune salutaire, sera dans la défaillance à leur égard (980); les saints, ces étoiles brillantes du firmament tomberont du ciel (981), c'est-à-dire qu'ils n'auront pas le pouvoir ni même la volonté de les secourir; et les anges même, qui, quoiqu'ils n'aient rien à craindre pour eux, ne laisseront pas d'être dans le trouble (982), ne s'occuperont pas pour lors d'eux. Et comme, si le soleil n'envoyait point de lumière, la lune et toutes les étoiles seraient éclipsées, de même le Soleil de justice n'envoyant plus de favorables influences sur le pécheur, tout est éclipsé pour lui.

Mais, parce qu'on ne regarde ce jugement universel que comme étant encore très-éloigné, il ne cause pas beaucoup de frayeur, et l'on se tranquillise. Ah! messieurs, ne nous abusons pas à ce point; rappelons-nous que déjà le juge est à notre porte (983). Non, il n'est pas besoin pour cela que plusieurs siècles se passent, ni que tout le monde soit menacé d'une ruine générale et d'un embrasement universel: le jour de notre mort, qui peut-être est plus proche que nous ne pensons, sera pour nous le jour du grand jugement, le jour de la ruine du monde, le jour de la gloire de Jésus-Christ, puisqu'alors tout le monde périra pour nous, et que nous paraîtrons devant le tribunal du juge souverain pour être jugés selon sa justice et selon nos œuvres.

Vous ne voyez pas maintenant ces choses, et même vous ne les croyez qu'à demi, et c'est ce qui est cause qu'elles ne font pas grande impression sur vos esprits; mais en ce jour vous aurez les yeux ouverts; vous y verrez malgré vous ce que vous ne voyez pas ou ce que vous ne voulez pas voir à présent; et cette vue ne servira qu'à redoubler vos peines (984). Vous verrez tant de belles occasions de faire votre salut que vous avez négligées, les pauvres que vous pouviez assister, les sacrements que vous pouviez recevoir avec fruit, les prédications que vous pouviez entendre, et surtout tant de fortes inspirations de changer de vie qui vous ont fortement pressés, et que vous avez étouffées; vous verrez ces choses, et vous en serez cruellement navré. Vous verrez plusieurs personnes de même ville, peut-être de même famille que vous, qui se sont sauvées dans la même condition que la vôtre, et qui ont résisté courageusement aux mêmes tentations auxquelles vous avez lâchement succombé. Vous verrez plusieurs gentilshommes qui ont fait plus d'état de la véritable noblesse, qui consiste en la pratique de la vertu, que d'un faux point d'honneur, qui ne consiste que dans l'imagination. Vous verrez un grand nombre de sages ma-

gistrats qui ont équitablement administré la justice que Dieu leur avait mise en main, et qui, ayant été bons juges sur la terre, ont trouvé un juge favorable dans le ciel. Vous verrez tant de jeunes hommes et de jeunes filles qui, faisant plus d'état de la beauté de leurs âmes que de celle de leurs corps, n'ont pas suivi le torrent de la coutume, et se sont mis fort peu en peine de ce qu'on dirait d'eux; mais, se tenant toujours dans une modestie chrétienne, n'ont pas souillé leur pureté de la moindre tache. Vous en verrez de l'un et de l'autre sexe qui, ayant tous les avantages du corps et de l'esprit, de la noblesse et des biens, ont foulé aux pieds toutes ces choses et se sont ensevelis tout vivants dans des cloîtres sacrés pour ne penser qu'à plaire à leur divin Epoux. Ce seront autant de témoins qui accuseront votre malice et votre infidélité à Dieu, de ne vous être pas sauvés dans le même âge, dans le même état, et dans la même condition de vie dans laquelle ils se sont sauvés. Ce seront autant de témoins qui accuseront votre lâcheté et votre facilité à vous laisser aller au péché; puisque, ayant été dans les mêmes occasions que vous, ils n'y ont pourtant pas succombé. Ce seront autant de témoins qui déposeront qu'on leur avait offert de l'argent aussi bien qu'à vous pour corrompre leur intégrité, qu'on avait sollicité leur pudicité aussi vivement que la vôtre, qu'ils avaient de plus grands avantages dans le monde; et que, nonobstant tous ces obstacles, avec la grâce de Dieu ils sont demeurés fermes à son service, et que vous pouviez faire ce qu'ils ont fait. Vous verrez toutes ces choses, et cette vue vous fera frémir de colère; vous grincerez les dents de rage, et vous sécherez de dépit (985).

CONCLUSION

Faisons, messieurs, un peu de réflexion sur ces vérités; ne soyons pas toujours insensibles comme des pierres, et laissons-nous enfin toucher à des menaces si terribles. Et quoi! ce qui a fait trembler de frayeur tant de saints ne fera-t-il aucune impression sur nos esprits? Pendant que des âmes qui ont passé toute leur vie dans la pénitence et dans tous les exercices de la perfection la plus sublime sont dans l'effroi, nous qui avons plus de péchés que de cheveux à la tête, nous buvons, nous mangeons, nous rions, nous dormons sans rien craindre. Quel est, messieurs, notre aveuglement et notre stupidité? Si le juste craint si fort, que doit faire le pécheur? Que fera le roseau du désert si le cèdre du Liban tremble de la sorte (986)? *Et si, comme dit saint Pierre, à grand-peine le juste est sauvé, que deviendront le pécheur et l'impie (987)?* Donnez-moi

(979) Sol obsc rabitur. *Math.*, XXIV, 29.

(980) Luna non dabit lumen suum. *Ibid.*

(981) S'el'æ cadent de celo. *Ibid.*

(982) Et virtute; cœlorum commoveb' n'ur. *Ibid.*

(985) Sci o'e qui a prepe est in januis. *Ibid.*, 55.

(984) Peccator videbit, et irascetur. *Ps.* CXI, 10.

(985) Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet. *Ibid.*

(986) Quid f. ebnt tabulæ quando tremunt cœl. mune? — BERNARD.

(987) Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parcbunt? I. *Petr.*, IV, 18.

donc, Seigneur, un peu de temps pour pleurer mes péchés et pour faire pénitence avant que j'aie en cette terre inconnue et qui est environnée de tous côtés des ombres de la mort (988). Oui, messieurs, Dieu vous donne encore un peu de temps pour vous convertir; mais employez-le bien, de peur qu'il ne vous l'ôte: changez de vie, afin qu'il change ses arrêts; et qu'au lieu de cette terrible sentence, dont le seul récit fait pâlir, vous entendiez celle qui vous ouvrira le ciel pour toute l'éternité. *Amen.*

SERMON XXXVII.

SUR LE MÊME SUJET.

Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium. (Hebr., IX, 27.)

PREMIER EXORDE.

Il n'y a certainement rien de plus terrible ni qui soit plus capable de jeter la frayeur dans les esprits les plus fermes que la peinture du dernier jugement et des circonstances qui doivent l'accompagner. Le soleil éclipié, la lune dans la défaillance, les étoiles qui disparaîtront, l'air épaissi de ténèbres, la mer épouvantablement agitée, la terre ébranlée par des tremblements horribles, les fondements des montagnes écroulés, leurs cimes abattues, leurs grandes masses rasées, les maisons renversées, les villes abimées, les peuples engloutis, les nations dans la consternation, les séditions embrasées, la peste, la guerre et la famine acharnées comme à l'envi pour exterminer tout ce qui restera d'hommes, et une infinité d'autres maux, ni que je ne puis dire, ni que je ne puis concevoir, sont sans doute des sujets plus que suffisants de crainte et de frayeur. Je ne vois rien néanmoins de si terrible et qui me donne plus d'épouvante que cette parole qu'ajoute le Fils de Dieu: Toutes ces choses, quoique très-horribles et très-redoutables, ne sont néanmoins que des commencements, comme de petits préludes, et des coups d'essai de ce qui doit arriver ensuite (989). Il faut sans doute que la guerre soit bien cruelle, puisque les préparatifs en sont si sanglants; il faut que le combat soit extrêmement furieux, puisque les escarmouches sont si rudes; et que les suites du jugement soient bien terribles, puisque les commencements en sont si funestes et si effroyables. C'est, messieurs, que celui qui présidera à ce jugement aura des qualités qui le rendront extrêmement redoutable. Nous avons vu dans le discours précédent que Jésus-Christ y fera la fonction de juge; il faut ajouter en celui-ci qu'il ne lui manquera aucune des conditions nécessaires pour le rendre terrible. C'est ce que nous allons examiner, après que, etc. *Ave, Maria.*

(988) *Dimitte ergo me ut plangam paululum dolorem meum antequam vadam, et non revertar ad terram tenebrosam et opertam moris caligine. Job, X, 20, 21.*

(989) *Hæc autem omnia initia sunt dolorum. Matth., XXIV, 8.*

SECOND EXORDE.

La main, l'œil et le cœur, ou, pour m'expliquer plus clairement, la puissance, la science, et la sévérité, sont trois qualités absolument nécessaires à un juge pour s'acquitter dignement de sa charge. La puissance lui met la force en main pour exécuter ses arrêts; la science lui met la lumière dans les yeux pour découvrir les crimes; et la sévérité lui met la rigueur dans le cœur pour les condamner à la peine qu'ils méritent. Un juge sans puissance est méprisé; celui qui est sans science est trompé; et celui qui est sans sévérité n'est pas appréhendé. Mais ce juge mérite d'être extrêmement redouté qui peut tout ce qu'il veut, qui sait tout ce qu'il doit faire, et qui veut tout ce qu'il doit. Voilà, messieurs, les qualités de Jésus-Christ, ce souverain juge des vivants et des morts. Il a la puissance en main pour faire exécuter ses arrêts (990); il a la science pour pénétrer jusqu'au fond des cœurs (991); il a la sévérité pour condamner en toute rigueur (992). Il n'y a aucune force qui puisse vaincre sa puissance; il n'y a aucune adresse qui puisse tromper sa science, ni aucunes larmes qui puissent fléchir sa sévérité. Quand il vivait sur la terre, il paraissait si faible qu'il ne pouvait presque rien; si peu éclairé, qu'il dissimulait tout, et si doux, qu'il pardonnait tout. Mais maintenant qu'il est établi le juge souverain, par sa puissance il peut tout, par sa science il connaît tout, et par sa sévérité il punit tout. Puissance, science, et sévérité, trois qualités du juge des vivants et des morts, qui feront alors le désespoir des pécheurs, et qui feront aujourd'hui le partage de ce discours.

Dessein du sermon.

- I^{er} POINT. La puissance du juge. — Il punit sévèrement les puissants de la terre.
 II^e POINT. La science du juge. — Le pécheur croit que Dieu ne le voit pas. — Cette vie est un temps d'obscurité. — Les juges de la terre sont peu éclairés.
 III^e POINT. La sévérité du juge. — Jésus Christ est un aigle et un lion. — Dieu jugera dans sa vérité. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La puissance du juge

Saint Jean, dans la vision mystérieuse qu'il eut du Fils de l'homme, dit, entre autres choses, qu'il sortait de sa bouche une épée tranchante qui coupait de deux côtés (993). La justice des hommes est une épée qui ne coupe ordinairement que d'un côté; elle ne punit presque que les criminels qui sont faibles, sans force et sans appui. Elle laisse sans châtement les puissants, ceux qui ont du crédit et de l'autorité. Elle n'ose pas s'en prendre à ces sortes de per-

(990) *Deus judex justus et fortis. Psal. VII, 12.*

(991) *Scrutans renes et corda. Apoc., II, 25.*

(992) *Tunc loquetur ad eos in ira sua, et in furore suo conturbabit eos. Psal. II, 5.*

(993) *De ore ejus gladius utraque parte acutus exibat. Apoc., I, 16.*

sonnes, qui semblent être au-dessus des lois; et elle est souvent contrainte de souffrir ce qu'elle ne peut pas empêcher. Il n'en va pas de même de notre souverain juge : sa justice, armée de sa puissance, est une épée qui coupe des deux côtés, elle punit les grands aussi bien que les petits; les riches sont soumis à ses lois comme les pauvres; elle n'épargne pas plus les princes et les rois que les derniers du peuple; et l'arrêt qui sort de sa bouche est une épée bien affilée, qui tranche, qui taille, qui coupe tout ce qu'elle rencontre.

Le Saint-Esprit, qui savait les plaintes que les faibles et les personnes opprimées devaient faire dans la suite des siècles, les a prévues par cette sentence mémorable, qu'il a voulu rendre publique à toute la terre en l'insérant dans ses divines Ecritures. *Si vous voyez, dit-il, l'appréhension des pauvres, la violence qui règne dans les jugements, et le renversement de la justice dans une province, que cela ne vous étonne pas; c'est-à-dire n'en soyez pas scandalisés, prenez un peu de patience, cela ne durera pas toujours. En voici la raison : Car celui qui est élevé a un autre au-dessus de lui, et il y en a encore d'autres qui sont élevés au-dessus d'eux; et de plus, il y a un roi qui commande à tout le pays qui lui est assujéti (Eccle., V, 7, 8).* C'est comme s'il voulait dire : Ne craignez point les hommes, ne vous étonnez point de leur injustice, et mettez-vous peu en peine des violences qu'ils vous pourraient faire; car ils sont sur la terre, et Dieu est dans le ciel. Qu'ils s'élèvent tant qu'ils voudront au-dessus des autres, ils demeurent toujours au-dessous de Dieu. Ils n'ont de puissance que celle qu'il leur a donnée, ils n'en usent qu'autant qu'il lui plaît; et, lors même qu'ils se déclarent le plus souvent les ennemis de sa loi, et qu'ils veulent perdre ceux qui mettent leur gloire à lui obéir, il renverse souvent en un clin d'œil tout ce qu'ils avaient établi en beaucoup d'années; et il se sert des efforts mêmes qu'ils font contre lui, pour accomplir sa volonté éternelle et pour affermir ce qu'ils ont voulu détruire. Et enfin, un jour viendra qu'ils tomberont entre les mains d'un juge plus puissant qu'eux, qui saura bien les punir de leurs violences et de toutes leurs injustices.

Un ancien disait agréablement et avec beaucoup de raison que les lois de la terre qui décernent des peines contre les criminels sont semblables aux toiles d'araignée : il n'y a que les petits moucherons qui y sont arrêtés, les grosses mouches les rompent et passent au travers. De même, on ne punit que les petits voleurs qui auront commis quelque larcin dans une maison; ce sont eux qui pourrissent dans les prisons et qui passent toute leur vie dans les chaînes. Mais les grands voleurs, qui par leurs usures dé-

solent les familles entières, qui se servent de leur adresse et de leur autorité pour se rendre maîtres des biens qui ne leur appartiennent pas, passent leur vie dans la grandeur et dans les délices. C'est que souvent on n'ose pas s'attaquer à eux, et que les juges ne sont pas assez puissants pour réprimer les violences de ces petits tyrans. Il n'en ira pas de même de ce juge redoutable que je vous prêche aujourd'hui : quelque fort et quelque puissant qu'on soit, on ne lui échappera pas, et il enveloppera généralement dans la peine tous ceux qui se trouveront enveloppés dans le crime.

Non, mon adorable juge, la verge de votre justice n'est pas semblable à celle des juges de la terre, qui plie à la moindre résistance qu'on lui fait. La vôtre est une verge de fer qui est inflexible et qui ne plie jamais, quelque obstacle qu'elle rencontre : *Vous les conduirez avec une verge de fer; vous les briserez, non pas comme des vases d'or et d'argent, dont les morceaux sont encore bons, mais comme des vases d'argile (994), qui étant rompus ne peuvent plus servir à aucun usage.* Tant s'en faut qu'il y ait rien qui s'oppose à sa puissance; bien loin qu'il ait aucun égard à toutes les grandeurs du monde, qu'au contraire ce sont les grands et les puissants qu'il punira le plus rigoureusement, dit le Saint-Esprit; les simples, les âmes humbles seront traitées avec douceur (995), si elles commettent quelque péché par faiblesse ou par surprise; mais ces gens qui tranchent du grand, qui font les intrépides, qui se moquent de tout, qui font gloire du vice, qui ne veulent être repris de personne, et qui en font encore davantage si on les avertis (996), ah! ceux-là, ils seront traités comme de petits compagnons par ce juge tout-puissant; ils seront écrasés comme des vers de terre, et souffriront des supplices qui répondront à leur puissance, ou véritable, ou prétendue.

Messieurs, c'est Dieu qui parle, et il parle pour instruire les grands du monde et pour les épouvanter par ses paroles, parce que l'éclat qui les environne, et qui éblouit ceux qui les regardent, les aveugle d'ordinaire et les rend sourds à sa voix. C'est pourquoi il les avertis de ne se pas flatter de ce qu'ils sont grands, mais de se souvenir qu'ils sont hommes, et de considérer qu'au lieu qu'ils s'imaginent qu'ils n'ont rien à craindre parce qu'ils sont élevés au-dessus de tout, c'est au contraire cette élévation même et cette grandeur qui doit les remplir d'une juste crainte. Car il n'y a rien de si difficile que de remplir tous les devoirs, ni rien de si aisé que d'en abuser. Cependant Dieu, qui leur a mis sa puissance entre les mains, leur en demandera un terrible compte à son jugement. Alors il ne respectera point la grandeur qu'il leur a donnée, mais il fera au contraire éclater sa toute-puissance dans

(994) *R ges eos in virga ferrea, et tanquam vas ficti contri g s eos. Ps. II, 9.*

(995) *Exigui conceditur misericordia. Sap., VI, 7.*

(996) *Potentis autem poterent tormenta patientur. Ibid.*

la rigueur des châtements qu'il exercera contre eux. Ce sera le temps alors de justifier sa conduite, qui est si obscure et si souvent condamnée dans cette vie. Car, après qu'il aura exercé si longtemps sa bonté et sa patience, et qu'il aura souffert la violence des puissants et l'oppression des faibles afin d'en tirer de grands avantages pour sa gloire et pour le salut de ses élus, il prendra plaisir alors de rendre justice aux petits contre les grands, comme étant également le créateur et le protecteur des uns et des autres. C'est dans ce jour terrible que Dieu paraîtra aux yeux des anges et des hommes, dans la souveraineté qui est inséparable du Créateur, et que, fonlant aux pieds l'orgueil des superbes, selon l'expression du Saint-Esprit, il fera rentrer la créature jusque dans le centre de son néant.

La puissance de ce juge n'a pas été connue lorsqu'il était sur la terre, parce qu'il ne paraissait en lui que faiblesse et qu'infirmité; mais elle sera connue à ce grand jour, quand on le verra venir dans un trône converti de nuées, dans une grande puissance et dans une majesté terrible (997). On n'a pas connu ce juge pour ce qu'il était, mais on le connaît pour lors très-parfaitement; on ne l'a pas reconnu lorsqu'il était soumis au jugement des hommes (998), mais on le reconnaît pour Maître et pour Seigneur lorsque les hommes seront soumis à son jugement (999); on ne savait pas ce qu'il était lorsqu'on l'obligeait de paraître devant Pilate et devant Hérode, mais on saura bien ce qu'il est quand il fera comparaître toutes les nations de la terre devant son tribunal; on ne l'a pas connu lorsque, étant traité comme criminel, il a souffert une condamnation très-injuste de la part des hommes, mais on le reconnaît fort bien lorsque, en qualité de juge des vivants et des morts, il prononcera l'arrêt très-juste de condamnation contre ces mêmes pécheurs.

Qui ne craindra donc un juge si fort et si puissant (1000), un juge qui est le roi de toutes les nations, mais surtout qui est juge et partie tout ensemble? Un juge qui n'est pas partie n'a que le pouvoir et l'autorité, une partie qui n'est point juge n'a que l'intérêt et l'animosité; mais quand une même personne est juge et partie, et que l'autorité est animée de l'intérêt, et l'intérêt soutenu de l'autorité, alors il est extrêmement à craindre. Ajoutons encore : un juge qui est extrêmement éclairé. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

La science du juge.

Les Egyptiens, qui dans leurs emblèmes représentaient toujours de grandes vérités, dépeignaient la justice avec un sceptre au bout duquel était un œil, pour montrer qu'un juge ne doit pas seulement être puissant, ce qui était figuré par le sceptre, mais encore éclairé, ce qui était marqué par l'œil. Faute de cette lumière, les accusés, dit saint Augustin, sont très-certainement punis pour des crimes qui sont douteux, et le peu de connaissance du juge est souvent le malheur de l'accusé (1001). Ou bien encore, un véritable criminel passe pour un innocent, et en ce cas le défaut de lumière du juge est le bonheur du coupable. Mais ce qui n'est que trop ordinaire dans les juges de la terre ne se trouvera pas dans le juge du ciel; il n'y aura rien que ce juge éclairé ne connaisse très-distinctement, rien que cet œil subtil ne perce par la vivacité de ses regards, point de cœurs dont il ne sonde la profondeur, point d'obscurité qu'il ne pénètre, point de conscience dont il ne découvre les replis les plus secrets (1002).

Quand les pécheurs commettent leurs crimes, ils ne croient pas, ou du moins ils ne font pas réflexion que Dieu les voit; ils ressemblent aux enfants qui, mettant la main sur leurs yeux, s'imaginent qu'on ne les voit plus. Il en est de même des pécheurs; ils cessent de regarder Dieu, et ensuite ils se persuadent que Dieu ne les regarde pas, comme si leur propre aveuglement le rendait aveugle. C'est la disposition d'un impudique, que le Saint-Esprit nous dépeint dans l'Écriture sainte : *Qui est-ce qui me voit? Les ténèbres m'environnent, les murailles me couvrent; nul ne me regarde. Qui craindrai-je? Le Très-Haut ne se souviendra pas de mes péchés* (1003). Comme s'il disait, nous sommes entre quatre murailles, la nuit favorise notre dessein, la porte et les fenêtres sont bien fermées, le mari est absent, tout le monde est endormi : que craignons-nous de commettre cet adultère ou ce larcin? Et le pauvre aveugle qu'il est, *il ne considère pas que l'œil du Seigneur voit toutes choses. Bien davantage, ce pécheur ne comprend pas que les yeux du Seigneur sont plus lumineux que le soleil, qu'il regarde de tous côtés toutes les voies des hommes; qu'il perce la profondeur des abîmes, et le fond du cœur humain, et qu'il pénètre jusque dans les lieux les plus cachés* (1004).

Ces paroles, qui sont assez claires d'elles-

¶ (997) Videbunt Filium hominis venientem in nube, cum potestate magna et majestate. *Luc.*, XXI, 27.

(998) Non est cognitus judicis patiens.

(999) Cognoscetur Dominus judicis faciens. *Psal.* IX, 17.

(1000) Quis non timebit te, o rex gentium? *Jerem.*, X, 7.

(1001) Luunt certissimas pœnas propter incerta delicta, et ignorantia judicis fit calamitas delinquentis.

(1002) O nra nuda et aperta sunt oculis ejus.

(1003) Quis me videt? Tenebræ circumdant me, et parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me. Quem vereor? De licitorum meorum non memorabitur Altissimus. *Eccl.*, XXIII, 25, 26.

(1004) Et non intuligit quoniam omnia videt oculus illius. Et non cognovit quoni in oculi Domini multo plus lucidioris sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum, et profundas abyssi, et hominum corda intuentes in absconditis partibus. *Ibid.*, 27, 28.

mêmes, et qui n'ont pas besoin d'explication, fournissent la matière d'une belle comparaison, qui vient à mon sujet. Lorsque durant l'hiver les campagnes sont toutes couvertes de neige, toute la terre a une même face et une même apparence extérieure; ce qui est cause qu'on ne peut rien discerner, et qu'il est fort facile de se tromper. Ici vous croiriez que c'est un arbre fruitier, et c'est un chêne stérile. Là vous vous imagineriez que c'est un beau parterre, et c'est un fumier couvert de neige. Ici vous penseriez que c'est un beau chemin, et c'est une fosse profonde. Mais quand le soleil commence à échauffer la terre, cette neige se fond, la terre reprend sa première face, et les objets paraissent tels qu'ils sont en effet.

Le temps de cette vie est un temps de glace et de neige, c'est un temps d'hiver et d'obscurité : *L'hiver est passé* (1005), dit l'âme juste quand elle sort de ce monde. Pendant le temps de cet hiver on ne peut rien discerner assurément; tout y est couvert, tout y est caché. A voir celui-là, on croirait que c'est un bel arbre fruitier qui porte les fruits de quantité de bonnes œuvres; et cependant ses actions, qui ont tant d'éclat au dehors, sont toutes gâtées par l'amour-propre et la recherche de soi-même, qui en est le principe : c'est un chêne stérile qui ne produit rien. Vous pensez que cet autre est un beau parterre spirituel, parsemé de toute sorte de fleurs des plus excellentes vertus; et vous vous trompez, c'est un fumier couvert de neige, c'est un hypocrite dissimulé : il semble qu'il fait plaisir aux pauvres, parce qu'il leur prête du blé ou de l'argent dans leur nécessité; et il les ruine en effet, ne prêtant rien qu'avec des intérêts, qui, en s'accumulant les uns sur les autres, les obligent enfin de lui vendre à vil prix tout ce qu'ils ont. Vous vous imaginez qu'on peut avec toute assurance traiter d'affaire avec celui-ci, qu'il est droit, juste et équitable; et peut-être qu'il tend des pièges à ceux qui ont quelques affaires avec lui, qu'il se sert de fourbe et de supercherie, et qu'il creuse une fosse pour les y faire tomber. Vous en voyez un autre qui prend en main la cause d'une veuve qui est sans support : qu'y a-t-il de plus charitable? mais c'est pour la faire consentir à ses mauvais desirs : qu'y a-t-il de plus criminel?

D'où vient tout ce déguisement? C'est que le temps de cette vie est un temps d'hiver, un temps de neige, tout y est couvert. Mais le jugement viendra, et les yeux du Seigneur, plus brillants que le soleil, fondront toute cette neige, découvriront tous ces secrets, et feront paraître tous les hommes véritablement tels qu'ils sont. Il vous est facile de tromper votre confesseur et de lui cacher le péché que vous avez commis en secret : vous pouvez paraître devant lui mo-

destement vêtue, et découvrir votre gorge quand vous êtes en compagnie. Vous pouvez, les fêtes, vendre des étoffes en particulier, sous prétexte que votre boutique est fermée, et que les magistrats ne sauraient vous voir pour vous faire payer l'amende. Vous pouvez bien pallier vos usures, et colorer de prétextes apparents l'injustice du contrat que vous faites avec ce pauvre homme; mais ce juge éclairé fera bien voir qu'il connaît tous ces détours, qu'il voit clair au milieu des obscurités les plus sombres, et qu'il n'y a rien qui puisse être caché à sa science. Oui, comme dit excellemment Tertullien, donnez à vos actions les couleurs que vous voudrez, couvrez-les de belles apparences et de prétextes spécieux; usez de tous les déguisements qu'il vous plaira, de duplicité en votre conduite; faites tout votre possible afin que les hommes ne voient pas vos actions ni vos intentions : Dieu est une lumière claire, vive et pénétrante, qui dissipera toutes ces ténèbres (1006).

La belle mais encore plus chaste Susanne était bien persuadée de cette vérité longtemps avant que Tertullien l'eût enseignée. Elle fut rencontrée seule dans son verger par deux vieillards impudiques, qui pour la faire consentir à leur mauvais dessein lui représentèrent que les portes du jardin étaient bien fermées, que personne ne les pouvait voir, et que si elle ne consentait à leur volonté ils la feraient condamner à la mort en l'accusant d'adultère. Hélas! dit cette chaste tourterelle au milieu de ces deux vautours, je suis en peine de tous côtés; car, si je résiste à vos mauvais desirs, je n'éviterai pas votre vengeance; mais aussi, si j'y consens, je n'échapperai pas à celle de Dieu. Mais il vaut beaucoup mieux mourir innocente par la main d'un bourreau que de pécher en la présence de Dieu, qui voit tout, qui sait tout, et qui connaît tout (1007). Voyez qu'elle raisonna beaucoup mieux, quoiqu'elle ne fût qu'une femme, que ces deux vieillards, qui étaient juges du peuple. Ils lui avaient dit : Personne ne nous voit (1008); elle répond sagement : Aveugles, qui vous a donné cette assurance que personne ne nous voit? Avez-vous bien regardé dans toutes les feuilles des arbres, dans tous les coins du jardin, dans tous les trous de la muraille; et, quand il n'y aurait point d'hommes, comptez-vous Dieu pour personne? Personne ne nous voit! Il est vrai que mon mari est absent, mais Dieu n'est-il pas présent? Mes servantes n'y sont pas, mais les anges du Seigneur ne sont-ils pas ici? Les portes du verger sont fermées, mais les yeux de ce juge devant lequel il faut paraître le sont-ils? Il voit tout à découvert, les choses les plus cachées lui sont toujours présentes; et toutes nos actions, toutes nos paroles, toutes nos pensées, toutes les intentions les plus secrètes de nos

(1005) Jam h'ems transiit. *Cant.*, II, 11.

(1006) Quotascunque rebrab factis tuis superstruxeris, Deus lumen e t. *De Pen.*, v. 6.

(1007) Melius est incidere in manus vestras quam peccare in conspectu Domini. *Dan.*, XIII, 25.

(1008) Nemo nos videt. *Ibid.*, 20.

cœurs luiront comme des soleils devant lui (1009).

Dieu, comme dit excellemment saint Augustin, est tout main, et il peut tout; il est tout pied, et il se trouve partout : mais outre cela il est tout œil, il voit tout (1010). Quand vous voulez commettre un crime, une action sale, tout seul, toute seule, vous dites : Je suis dans les ténèbres, personne ne me voit. Il est vrai, dit saint Augustin, il n'y a personne, c'est-à-dire il n'y a aucun homme qui vous voie; mais vous ne laissez pas pour cela d'être vu : et par qui? Votre mauvais ange vous voit, votre bon ange vous voit, et Dieu, qui est plus que l'un et l'autre, vous voit (1011). Votre mauvais ange vous voit, et il s'en réjouit. Votre bon ange vous voit, et il s'en gémit. Dieu vous voit, et il s'en souviendra en temps et lieu. Votre mauvais ange vous voit, et il saura bien vous en accuser. Votre bon ange vous voit, et il n'aura rien à dire pour votre défense, puisqu'il ne pourra pas nier un fait dont il est témoin oculaire. Dieu vous voit, et ce sera pour vous condamner. Concluons donc, et disons avec saint Bernard que nous avons une très-étroite obligation de ne faire, de ne dire, ni de penser rien que de bien, puisque nous agissons en présence d'un juge qui a toujours les yeux ouverts, et qui considère exactement toutes nos actions, toutes nos paroles, et toutes nos pensées (1012).

On ne peut pas dire la même chose de vous, juges de la terre. Comme vous ne connaissez les choses que selon les pièces qui vous sont produites, qui sont souvent supposées; que sur la déposition des témoins, qui sont souvent corrompus, et que vous n'avez pas les yeux assez perçants pour découvrir les fourbes et les chicanes qui sont cachées sous les belles apparences; il arrive souvent que vous renvoyez un coupable, et que vous condamnez un innocent; que vous donnez gain de cause à celui qui a mauvais droit, et que celui qui a la justice de son côté est condamné à tous les dépens. On ne voit tous les jours que des pauvres opprimés, des veuves désolées, des orphelins accablés sous l'injustice; parce qu'ils ont affaire à un maître chicanier qui entend mieux qu'eux toutes les subtilités du palais : en sorte que pour gagner un procès le bon droit est la moindre pièce du sac; il n'est question que de bien entendre la chicane ou d'avoir des amis puissants. Vous ne faites aucune difficulté de retenir les gages de vos serviteurs, sous je ne sais quels prétextes apparents qui vous mettraient peut-être à couvert devant les juges.

(1009) *Omnia opera illorum velut sol in conspectu D. i. Eccli., XVII, 16.*

(1010) *Totus manus, et omnia potest; totus pes, et omnia perambulat; totus oculus, et omnia videt.*

(1011) *Nemo te videt! Videt te angelus malus, videt te angelus bonus, videt te major et angelo malo et angelo bono, Deus. Confess., c. 5.*

(1012) *Magna nobis est indicta necessitas prohibita, quando ante oculos agimus judicis cuncta cerne...*

Les ouvriers qui ont travaillé pour vous n'osent pas demander leur paiement en justice, parce qu'il leur en coûterait plus en frais qu'il n'en retireraient. Vous ne faites aucune raison à cette pauvre femme dont vous retenez le bien; vous ne payez point ce marchand dont vous avez acheté les étoffes; vous cachez votre bien, et feignez de fausses dettes anticipées, afin de ne pas payer les véritables; et vous croyez être en sûreté parce que vous avez un arrêt de parlement en votre faveur, que vous avez obtenu par surprise, et duquel vous ne pensez pas qu'il y puisse avoir aucun appel. Mais, disait saint Bernard en une rencontre presque semblable : J'en appelle, mou Seigneur Jésus, à votre tribunal (1013), où il ne se prononcera rien que de juste et d'équitable; j'en appelle à cet œil éclairé que personne ne saurait jamais tromper. Je réserve à votre jugement et remets entre vos mains, non pas ma cause, mais celle des pauvres qui sont cruellement opprimés. Ce juge éclairé viendra qui évoquera toutes les causes à son tribunal, qui fera la revue des procès, qui débrouillera tous ces nuages, qui découvrira ces subtilités de chicane, qui casera les arrêts injustes, qui fera une nouvelle confrontation des témoins, qui convaincra les faussaires, et qui rendra justice à ceux qui ont été injustement opprimés. Oui, ce grand jour du jugement viendra, auquel une bonne conscience et un cœur pur et net serviront bien davantage que toute cette adresse et cette supercherie de paroles; où le juge qui y présidera ne sera ni surpris par de beaux discours, ni trompé par de belles apparences, ni fléchi par aucun présent (1014), parce que, de même que sa science le mettra hors d'atteinte à toute sorte de surprise, de même sa sévérité ne permettra pas qu'on le puisse fléchir. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La sévérité du juge.

Ce n'est pas sans raison, messieurs, ni par une terreur panique et une faiblesse d'esprit, que saint Jérôme, qui menait une vie si austère et qui pleurait continuellement ses péchés, assurait néanmoins que toutes les fois qu'il pensait qu'il serait un jour présenté au jugement de Dieu, il frémissait d'horreur, son sang se glaçait dans ses veines, et ses cheveux se dressaient sur sa tête. Il disait qu'il croyait avoir continuellement à ses oreilles ces trompettes fatales qui doivent annoncer la consommation des siècles, et entendre in-

(1013) *Tuum, Domine Jesu, tribunal appello. — Ep. 1.*

(1014) *Tuo me judicio servo, tibi committo causam meam. Veniet, veniet, qui male judicata rejudicabit, qui illicite jurata confutabit, qui faciet judicium injuriam patientibus. Veniet, inquam, deus ille judicii, ubi plus valebunt pura corda quam astuta verba, ubi judex ille nec flectitur don s, nec fallitur verbis.*

cessamment cette citation terrible : Levez-vous, morts, de vos sépulcres, et venez tous comparaitre au redoutable jugement de Dieu (1013). C'est, messieurs, que ce saint connaissait parfaitement la sévérité du juge qui y présidera ; il faisait souvent sur ce sujet de salutaires réflexions, et ces pensées lui causaient une frayeur presque continuelle.

Malheur à vous, messieurs, malheur à vous, si, plus sourds que les morts qui sortiront de leurs tombeaux au son de ces trompettes, vous fermez les oreilles à celui de ma voix, ou plutôt de Dieu même, qui vous parle par ma bouche ; si à la vue du trouble de toute la nature, et de la frayeur mortelle de tous les hommes, qui, comme dit l'Évangile, sécheront de crainte, vous ne vous sentez point troublés et ne faites une ferme résolution de changer de vie ! Mais, si vous ne voulez pas maintenant écouter ma voix, qui ne vous dit rien que pour votre justification, vous en entendrez malgré vous une autre qui ne vous dira rien que pour votre condamnation ; et si vous n'êtes pas maintenant troublés d'un trouble salutaire de pénitence, vous serez un jour troublés d'un trouble inutile de rage et de désespoir.

On se forme, comme je l'ai dit ailleurs, une fausse idée de la bonté de Dieu, et on lui attribue une douceur imaginaire qui ne lui convient nullement. Il est vrai que l'Écriture sainte donne deux noms bien différents à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Tantôt elle l'appelle un agneau, et d'autres fois elle l'appelle un lion. Il n'y a rien de plus doux qu'un agneau, rien de plus terrible qu'un lion. Comment donc deux noms si contraires peuvent-ils convenir à une même personne ? Oui, messieurs, ils lui conviennent tous deux très-parfaitement, mais en des temps différents. Dans son premier avènement c'est un agneau (1016). Dans le second c'est un lion (1017). Il est dit de lui dans le premier : *Il demeurera dans le silence sans ouvrir la bouche, comme un agneau est muet devant celui qui le tond* ; et dans le second : *comme un lion rugissant* (1018). Pendant qu'il était sur la terre, il n'a point pris la qualité de juge, mais seulement celle d'époux, de père et d'ami. Il a réservé celle de juge pour le dernier jour, et, comme il remplissait très-parfaitement cette première qualité d'époux, de père et d'ami, de même à ce grand jour il remplira très-parfaitement celle de juge.

C'est dans ce même sens que l'épouse des Cantiques dit que la voix de son époux, qui

n'est autre que Jésus-Christ même, est très-douce (1019) ; car, quoique ce soit proprement de l'épouse que cela est dit, il se doit aussi entendre de l'époux. Il est vrai que cette voix est extrêmement douce et agréable lorsqu'elle nous appelle à la douceur de ses entretiens, comme elle y appelait cette sainte âme. Mais cette voix de Dieu, qui est si douce aux âmes saintes, est terrible et redoutable aux méchants. Adam, après avoir perdu l'innocence par son péché, et la grâce, qui le rendait ami de Dieu, se cache en même temps qu'il entend sa voix. Le peuple d'Israël ne peut entendre cette voix sans entrer dans les frayeurs de la mort : Ah ! Moïse, *parlez-nous vous-même ; mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourions* (1020). Le prophète Habacuc dit : *Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai été saisi de frayeur* (1021). C'est cette voix épouvantable qui, comme dit le Prophète-Roi, brise les cèdres du Liban, qui ébranle les déserts (1022). C'est enfin cette voix qui, par un effort miraculeux, sépare dans l'enfer la clarté du feu d'avec son ardeur (1023). Et c'est cette même voix qui sera une voix de tourterelle pour les justes (1024), mais qui sera une voix d'éclat, de foudre, et de tonnerre, pour les impies (1025).

C'est cette voix de tourterelle, si douce et si agréable aux oreilles des personnes vertueuses, qui se fera entendre la première : *Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde* (Matth., XXV, 34). Mais voici la voix de tonnerre, la voix d'éclat et de foudre, cette voix qui fera le dernier changement dans les créatures, cette voix qui fera la séparation éternelle des bons d'avec les méchants, cette voix de majesté dont aucune bouche mortelle ne peut proférer le son qu'avec faiblesse et en diminuant beaucoup de sa force : *Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel* (Ibid., 41). O mon cher frère, disait saint Augustin, écrivant à un comte : O mon cher frère, notre chair est-elle de fer ou d'acier, pour ne pas trembler (1026) ? notre cœur est-il de diamant, pour ne pas s'amollir, et nos sens sont-ils si profondément assoupis, qu'ils ne se réveillent pas à ces terribles paroles : *Allez, maudits, au feu éternel* ?

Oui, messieurs, encore une fois, nous nous formons de fausses idées de la miséricorde de Dieu, et nous en jugeons selon nos imaginations. Cependant Dieu nous dit par son prophète Isaïe que *ses pensées ne sont pas nos pensées, et que sa conduite n'est pas*

(1015) Surgite, mortui, venite ad iudicium.

(1016) Ecce Agnus Dei. Joan., 1, 29.

(1017) Vicit Leo de tribu Juda. Apoc., V, 5.

(1018) Tanquam agnus coram tondente se obmutescet, et non aperit os suum. Isa., LIII, 7. — Sicut leo rapiens et rugiens. Psal. XXI, 14.

(1019) Vox enim tua dulcis. Cant., II, 14.

(1020) Non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur. Erod. XX, 19.

(1021) Domine, audivi auktionem vocis tue, et li-

mi. Habac., III, 1.

(1022) Vox Domini concutientis desertum. Psal. XXXVIII, 8.

(1023) Vox Domini intercedentis flammam ignis. Ibid., 7.

(1024) Vox virtutis audita est in terra nostra. Cant. II, 12.

(1025) Vox tonitruum tui in tota. Psal. LXXVI, 19.

(1026) O mi frater, non quid ferrea sunt carnes nostre, et non contumescunt, etc.

notre conduite. Mais autant que les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées (1027). Quoi qu'il en soit de vos pensées, ou plutôt de vos imaginations sur le jugement de Dieu, pour nous, dit saint Paul, nous savons que Dieu juge selon sa vérité (1028). C'est-à-dire que Dieu ne jugera pas selon la flatterie, les adoucissements, la lâcheté, l'aveuglement, et la corruption du cœur humain, mais selon la vérité de sa lumière, de sa sainteté, et de sa justice inflexible. David avait dit la même chose longtemps auparavant : Dieu jugera les peuples dans sa vérité (1029), et non pas dans la fausseté des imaginations des hommes. Vous ne croyez pas que vos péchés méritent une si grande peine, parce que vous n'en connaissez pas la malice; mais Dieu, qui comprend parfaitement les grandeurs infinies de sa bonté, connaît de même la grandeur infinie de l'injure qui lui est faite, et il vous jugera selon cette connaissance.

Dieu, dites-vous souvent, ne vous a pas mis au monde pour vous damner. Il est vrai; mais vous a-t-il mis au monde pour être des impudiques, des vindictifs, des piliers de cabarets, des blasphémateurs de son nom, des libertins qui se moquent de tout? Non, Dieu ne vous a pas mis au monde pour vous damner; il vous y a plutôt mis pour le servir et pour l'aimer; et, puisque, au lieu de le servir, vous l'offensez, ce n'est pas lui mais vous qui vous damnez, puisqu'il ne vous jugera que selon vos œuvres et selon la connaissance parfaite qu'il en aura. L'apôtre saint Paul dit qu'on ne se moque point de Dieu (1030). Cependant on s'en moque tous les jours. Mais, dit le Saint-Esprit : Le jugement est préparé pour les moqueurs (1031). C'est-à-dire qu'on peut se moquer de Dieu, mais qu'on ne s'en moque pas impunément; et l'insolence de ceux qui osent s'élever contre lui sera punie avec une sévérité proportionnée à la témérité et à la folie d'un néant qui ose s'attaquer à la souveraine Majesté. « Ils ont abusé, dit saint Grégoire, de tous les effets de la douceur de Dieu, ils tomberont dans la rigueur de sa justice; ils ont rejeté sa verge paternelle, qui les châtiât pour les guérir, et ils seront brisés par des coups qui sont appelés par le Sage, au même endroit que je viens de citer, des marteaux (1032), » parce qu'ils les écraseront d'une telle sorte, qu'ils leur laisseront toujours assez de vie pour pouvoir mourir éternellement.

CONCLUSION.

Voilà donc, messieurs, ce souverain juge des vivants et des morts, ce juge puissant, ce juge éclairé, ce juge sévère, que l'Eglise vous

propose au commencement de l'Avent, qu'elle vous propose encore au commencement du Carême, et que je vous propose dans cette mission, pour vous porter à un véritable changement de vie, qui est le seul moyen de vous rendre ce juge favorable. Il est vrai que c'est dans ce grand jour que la sentence décisive de l'éternité bienheureuse ou de l'éternité malheureuse se prononcera, mais c'est ici que le procès s'instruit. Ce que vous faites ici vous le trouverez là, ce que vous dites ici vous l'entendrez là, ce que vous pensez ici vous le verrez là. C'est dans ce lieu lieu et dans ce temps que vous recueillerez ce que vous aurez semé durant votre vie. Le procès est entre vos mains. Votre jugement, votre arrêt, et l'exécution qui suivra, dépendent de la manière d'agir que vous aurez gardée dans le cours de votre vie, puisque toutes les actions que vous faites maintenant sont les mêmes qui seront présentées à ce souverain tribunal. Que ne feriez-vous pas, je vous prie, si vous aviez un procès important où il ne s'agit de rien moins que du feu ou de la roue, et qui dût être jugé dans peu de temps? Quels vœux ne feriez-vous pas? quels amis n'emploieriez-vous pas? et quels bien ne donneriez-vous pas pour éviter ce malheur? Mais si, au lieu de penser à cette affaire importante, vous perdiez le temps à jouer, à boire, à dormir, à rire, à vous divertir, ne dirait-on pas que vous auriez perdu l'esprit? Mes frères, mes très-chers frères, n'est-ce pas ce qu'on peut dire de vous? Tous les péchés mortels dont vous êtes coupables sont autant de crimes qui méritent le feu et la roue, et pour lesquels vous serez bientôt cités en jugement : cependant vous vous divertissez, vous riez, vous dormez en aussi grande assurance que s'il n'y avait rien à craindre. Vous ne ressemblez pas à saint Bernard, qui disait qu'il ne rirait jamais qu'il n'eût entendu ces paroles favorables sortir de la bouche de son juge : Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, mais qu'avant cela tout ce qu'il entendrait lui ferait peur.

Tout ce que vous avez entendu jusqu'à présent de ce redoutable jugement de Dieu est assurément terrible, et je ne doute pas qu'il n'ait causé quelque frayeur dans vos esprits; mais il y a une autre chose tout autrement terrible et qui est infiniment plus digne de votre étonnement. Et qu'est-ce que ce peut être? Je vais vous le dire, écoutez-le bien. C'est que, nonobstant tous ces motifs de terreur, chacun ne laissera pas de retourner à sa première vie. L'impudique reprendra ses pratiques infâmes, le jureur recommencera ses blasphèmes, le voleur ne restituera point le bien d'autrui, l'ivrogne

(1027) Non enim cogitationes meae cogitationes vestrae, neque viae vestrae viae meae, dicit Dominus in Isa., LV, 8.

(1028) Scimus quoniam judicium Dei est secundum veritatem. Rom., II, 2.

(1029) Judicabit populos in veritate sua. Psal. XCV, 15.

(1050) Nolite eriare, Deus non iridetur. Gal., VI, 7.

(1051) Parata sunt derisoribus judicia. Prov., XIX, 29.

(1052) Mallei percipientes stultorum corporibus. Ibid.

retombera dans ses premiers excès. Il ne servira de rien d'avoir entendu prêcher sur le jugement dernier, sinon peut-être pour s'endurcir davantage dans ses péchés et faire de plus fermes résolutions de ne les point quitter. C'est, messieurs, ce qui est terrible, et plus terrible que tout ce que vous avez entendu. C'est néanmoins ce que vous reconnaîtrez vous-mêmes, et dont peut-être même vous ferez une malheureuse expérience. Que cela ne vous arrive pas, mes chers frères, ne soyez pas de ceux que la parole de Dieu ne fait qu'endurcir davantage; mais plutôt changez de vie, afin que le juge change son arrêt, et qu'au lieu de ces redoutables paroles que je n'ose plus répéter, vous puissiez entendre celles-ci, que je souhaite que nous entendions tous : *Venez, vous qui avez été bénis par mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Amen.*

SERMON XXXVIII.

DE L'ENFER.

Discedite a me, maledicti, in ignem, æternum.

Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel. (Matth., XXV, 41.)

PREMIER EXORDE.

Voilà, messieurs, la fin de la prédication que je fis hier, qui doit faire le sujet de celle d'aujourd'hui. Voilà ce qui fera la fin de ce monde visible et le commencement de cette vaste éternité qui ne finira jamais. Voilà l'exécution de cet arrêt terrible que Dieu prononcera contre les pécheurs. Voilà le dernier éclat de foudre qui les frappera, le dernier coup dont il les brisera, le dernier poids dont il les accablera. Voilà, en un mot, le souverain effet de la colère d'un Dieu, et d'un Dieu irrité contre les hommes. C'est, messieurs, des supplices de l'enfer que je veux parler, auxquels le souverain juge des vivants et des morts les condamne : *Discedite a me, maledicti*, etc. Il me semble que je ne puis pas me servir de paroles plus conformes à mon sujet que de celles dont se servit autrefois saint Chrysostome pour faire concevoir à la ville d'Antioche l'extrême malheur dont elle était menacée, à cause qu'elle s'était révoltée et avait renversé les images de l'empereur Théodose (1033). Ce saint, touché du mal qui allait fondre sur ces citoyens, monta en chaire, et voyant tout le peuple fondre en larmes à ses pieds : « Ah ! dit-il, messieurs, pourquoi suis-je aujourd'hui monté en chaire, et quel étrange accident me fait paraître et vous aussi en cette posture où vous me voyez et où je vous vois ? Ah ! messieurs, ce n'est pas aujourd'hui un jour propre à parler, mais à pleurer; ce n'est pas aujourd'hui un jour où il faille prêcher, c'est un

jour où il faut gémir (1034). Mes yeux, faites l'usage de ma langue; parlez, mes yeux, parlez du moment qui doit suivre la sentence de votre juge, et faites venir tous les pleureurs et toutes les pleureuses de toute la terre (1035), et que, mes larmes unies à leurs sanglots, nous fassions retentir toute la nature aux accents lugubres de nos cris (1036). Appelez toutes les créatures, je vous en conjure, et voyons s'il n'y en a pas quel qu'une qui soit touchée de douleur et de compassion voyant l'état malheureux où nous sommes réduits.... » Mais pourquoi saint Chrysostome fait-il ce grand préambule ? A quoi bon tant de larmes et tant de soupirs ? Hélas ! nous avons offensé celui qui n'a point de pareil en terre, et qui ne reconnaît de supérieur que dans le ciel (1037).

Que dirai-je donc, messieurs, monté en cette chaire où vous me voyez aujourd'hui pour parler des supplices horribles de l'enfer ? Ne ferais-je pas mieux de pleurer comme saint Chrysostome, au lieu de parler, ou d'imiter la conduite d'un saint anachorète, qui, étant assemblé avec d'autres solitaires pour faire une conférence spirituelle sur cette matière, pour le commencement, le milieu et la fin de son discours, se mit à pleurer à chaudes larmes, ne disant que ces seules paroles : « Pleurons, mes frères, pleurons amèrement sur la terre, afin de ne pas pleurer éternellement dans l'enfer. » Si je vous voyais dans cette disposition, si j'apercevais des larmes de pénitence couler de vos yeux, je me tairais volontiers, et je tâcherais de joindre mes pleurs aux vôtres; et, si j'entendais sortir les sanglots de vos bouches, je consentirais de bon cœur que vous n'entendissiez point ma voix. C'est inutilement, ô Vierge sainte, que l'on implore votre secours pour ces âmes, qui ne sont plus en état de le recevoir; mais il nous est fort nécessaire pour appréhender vivement d'en être du nombre. Nous le demandons de tout notre cœur, et nous vous offrons à cet effet le salut ordinaire. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

C'est par une grande sagesse de la justice des hommes que lorsque l'on fait souffrir la mort ou quelque autre peine à un criminel, ces exécutions ne se font pas ordinairement dans la prison ou dans quelque lieu secret, mais en public et à la vue de tout le monde, afin que le supplice de quelques-uns serve d'exemple à tous (1038). C'est encore une excellente invention de cette même justice d'exposer les criminels, même après leur mort, sur des rocs et sur des gibets, dans des carrefours et les grands chemins, afin qu'en cet état ils soient vus de tout le monde. L'intention des juges n'est pas de

(1055) Quid dicam, aut quid loquar, fratres mei? — Hom. ad pop. Antioch.

(1054) Luctuum presens tempus non sermonum, tempus gemituum non verborum, tempus deprecationum non concionum.

(1055) Vocate lamentatrices ut veniant. Jer., IX, 17.

(1056) Deducant oculi nostri lacrymas et palpebræ nostræ defluant aquis. — Chrysostom., *ibid.*

(1057) Læsus est enim qui non habet parem, parem illum super terram. Chrys., *ibid.*

(1058) Pœna a l paucos, exemplum ad multos.

les faire souffrir davantage, puisqu'ils ne sont plus en état de rien endurer; mais c'est pour imprimer aux autres une crainte salutaire, et pour épouvanter par ce spectacle affreux ceux qui sans cela commettraient peut-être les mêmes crimes. Dieu garde la même conduite à notre égard: il nous propose l'enfer, qui est le lien et le supplice destiné aux pécheurs; il nous en parle dans ses saintes Ecritures, pour nous en imprimer une crainte salutaire et nous les faire éviter; et l'Evangile expose le mauvais riche aux yeux de notre foi, afin que l'exemple de son supplice nous empêche de l'imiter. Et, pour demeurer dans la même comparaison, comme l'on conduit souvent au lieu où se font les exécutions des criminels qu'on ne veut pas faire mourir, afin que la vue des supplices de leurs compagnons les rende plus sages à l'avenir, j'ai aussi le dessein de vous conduire en enfer, pour y être spectateurs des supplices des damnés, et que cette vue effroyable vous fasse rentrer en vous-mêmes: c'est-à-dire, je veux vous y faire descendre en esprit tout vivants (1039-40), comme dit David, afin que vous n'y descendiez pas réellement après votre mort (1041), ajoute saint Augustin. Nous n'y demeurerons qu'environ une heure, et ce sera pour éviter d'y passer une éternité. Ce lieu d'horreur présentera d'abord divers objets à nos yeux; nous y verrons une infinité de supplices différents, les uns intérieurs, les autres extérieurs. Nous y entendrons diverses sortes de voix, mais nous n'en entendrons pas une qui ne nous dise qu'on souffre en enfer au delà de tout ce que nous allons dire. Les paroles, ou plutôt les foudres du souverain juge, que j'ai mises à la tête de ce discours, *discedite a me, maledicti, in ignem æternum*, marquent ces deux sortes de supplices. *Discedite a me, Retirez-vous de moi*, expriment la séparation éternelle de Dieu, que l'on appelle ordinairement la peine du dam. *In ignem æternum, au feu éternel*: c'est la peine des sens. Ces deux sortes de peines vont faire le sujet de ce discours.

Dessein du sermon.

- * POINT. La séparation éternelle de Dieu. — La connaissance qu'on aura de Dieu augmentera la douleur de cette séparation.
- II^e POINT. Les peines des sens. — Elles sont sans nombre. — Toutes les peines qu'on souffre sur la terre ne sont rien en comparaison. — Toutes les parties du corps souffriront leurs peines. — Ces peines sont très-justes.
- III^e POINT. Elles sont sans mesure. — Les feux de la terre ne sont rien en comparaison de ceux de l'enfer. — L'esprit y sera continuellement appliqué. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La séparation éternelle de Dieu.

Pour comprendre, ou plutôt afin de montrer qu'il est impossible de comprendre ce

que c'est d'être séparé éternellement de Dieu, il ne faut qu'écouter ce que Dieu dit lui-même à Moïse: Moïse, *il faut que je te fasse voir ce qui contient tous les biens* (1042); en me voyant tu vois ce qui renferme tous les biens. Dieu n'est pas seulement la source de tous les biens, mais il est le centre dans lequel se ramassent et se réunissent tous les biens: de sorte que, le pécheur étant privé de Dieu, il est en même temps privé de tous les biens imaginables, de tous les biens de la grâce et de tous les biens de la gloire. Il ne lui restera que son propre être, que Dieu conservera durant toute l'éternité pour être le but de ses vengeances et le terme sur lequel il versera tous les maux opposés à tous les biens de la grâce et à tous les biens de la gloire. Voilà ce que c'est que d'être séparé de Dieu; voilà ce que c'est que de perdre Dieu.

Cette perte recevra un poids épouvantable par la connaissance claire que les misérables damnés auront de la majesté de Dieu. Tandis que nous vivons ici sur la terre, nous ne craignons pas les jugements de Dieu; nous nous accoutumons à en entendre parler sans nous en émouvoir beaucoup, parce que nous ne les voyons qu'à travers les obscurités de la foi. Ainsi cette foi étant éteinte dans quelques-uns, affaiblie dans quelques-autres, ce que le Fils de Dieu nous a dit de la rigueur de ses châtimens ne les épouvante point: ils demeurent froids et insensibles au milieu de ses menaces et de ses tonnerres. Etant d'ailleurs abîmés dans l'amour des choses périssables, leur cœur plongé dans les vanités de ce monde, ne craignant que les maux qu'on y endure, ne désirant que les plaisirs qu'on y peut goûter, ne se conduisant enfin que par l'impression des sens, ou tout au plus par les fausses lumières d'une raison humaine, comment trembleraient-ils pour la perte d'un bien qu'ils ne voient pas et pour la rigueur d'un mal qu'ils ne sentent point? Mais quand les obscurités de la foi seront dissipées, que ce cœur ne sera plus attaché par l'affection des choses du monde, et qu'ainsi l'on connaîtra dans toute son étendue la perte infinie qu'on aura faite, ô Dieu! qui pourrait exprimer ou même concevoir la moindre partie de cette cruelle douleur?

Les païens ressentiront sans doute une douleur très-sensible d'avoir perdu Dieu, mais ce sera comme la douleur d'un aveugle de naissance, qui ne sent aucune peine quand le soleil se retire et que la nuit s'approche, parce qu'il ne reçoit point de consolation de la vue de la lumière. Mais toi, misérable pécheur, toi, malheureux Chrétien, quels seront tes sentimens et tes pensées durant toute l'éternité, quand tu jetteras les yeux malgré toi sur ce qui rend la possession de Dieu infiniment aimable, sur tous les bienfaits dont il t'avait prévenu

(1039-40) Descendant in infernum viventes. Ps. LIV, 16.

(1041) Ne descendant morientes.

(1042) Ego ostendam omne bonum tibi. Exod., XXXIII, 19.

durant la vie, sur toutes les grâces que Jésus-Christ l'avait méritées, sur ses mystères, qu'il avait tous rapportés à ton salut; lorsque tu verras que tout aura été inutile pour toi, et que tu n'auras de connaissance de Dieu qu'autant qu'il en faut pour t'en faire sentir la perte! Ah, gémissément! ah, désespoir! y a-t-il des larmes assez abondantes et assez amères pour déplorer un si grand malheur?

Je ne sais, messieurs, si, dans toute l'Écriture sainte, il y a rien de plus touchant que ce qui arriva à Moïse un peu avant sa mort. Dieu, le voulant punir d'une petite infidélité qu'il avait commise à son égard, en ne lui obéissant pas avec toute l'exactitude qu'il devait, le mena sur le haut d'une montagne. Etant là il lui dit : Moïse, regarde, voilà la terre que je t'avais fait espérer depuis longtemps : enfin, la voilà. Voistu bien comme ces fleuves roulent leurs eaux avec majesté dans ces belles campagnes. Tourne les yeux d'un autre côté, considère ces vignes et ces oliviers : cela n'est-il pas propre pour la vie et agréable à la vue? Tourne encore la vue, regarde ces belles campagnes, vois ces collines agréables, ces vallées qui sont entre deux, ces arbres chargés de fruits excellents : as-tu jamais ouï parler d'une terre qui distillât le lait et le miel? La voilà, cette terre que tu cherches depuis quarante ans. La vois-tu bien, Moïse, la vois-tu? — Je la vois, Seigneur. — *Tu l'as vue de tes yeux, mais tu n'y entreras point* (1043).

Faible et languissante image d'un Chrétien qui est séparé de Dieu pour une éternité. Moïse ne fut privé d'entrer dans la terre promise que pour entrer dans un repos éternel, pour entrer dans le ciel, lorsque la mort de Jésus-Christ le lui aurait ouvert; et un Chrétien qui connaît et qui connaîtra dans toute l'éternité Dieu autant qu'il le faut connaître pour en sentir vivement la perte; un Chrétien qui verra malgré lui que Dieu est infiniment aimable, et qui avec cela se verra dans une funeste nécessité de le haïr et d'en être haï éternellement : comprenez, si vous pouvez, ce malheureux état. Pour moi, j'avoue que je ne saurais ni vous l'expliquer ni le comprendre; ou plutôt reconnaissons les uns et les autres qu'il est absolument incompréhensible.

Pour en concevoir quelque légère idée, représentez-vous l'affliction d'un homme qui, par un coup de tempête, se trouve écarté de son pays, conduit parmi un peuple barbare, qui le retient dans une dure captivité, de laquelle il ne doit pas espérer de pouvoir jamais sortir. Je trouve dans l'Écriture sainte qu'Absalon, après avoir évité par la fuite la juste colère de son père, ne fut rappelé à Jérusalem et remis dans les bonnes grâces de son même père qu'à condition qu'il ne le

verrait pas. Il ne put subsister dans cet état, et la seule vue du palais de son père renouvelait le souvenir de ce qu'il perdait, étant privé d'un aussi grand bien que la vue d'une personne qui lui était si chère. Ne pouvant porter ce poids, il fait venir Joab, et aussitôt qu'il le voit : Ah! mon cher ami, lui dit-il avec un vif sentiment de sa peine, *je demande la grâce de voir le roi. Que s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir* (1044). Je me vois dans Jérusalem, je sais que je suis rentré dans la grâce de mon père, je reçois les services et les respects de toute la cour, tout cela est vrai; néanmoins je te déclare que si je ne peux le voir j'aime mieux mourir.

Ah! malheureux Chrétien! ah! qui que tu sois qui ne fais aucune attention aux funestes et éternelles suites du péché que tu commets en un moment, que ne puis-je te représenter et te faire bien sentir le malheur d'une âme séparée de Dieu, non pas par de faibles paroles, mais par la vérité de l'Écriture sainte? Me voilà donc séparée de mon Dieu! Encore si ce n'était pas mon Dieu, pour la possession duquel j'avais été créée, patience; mais si c'était mon Dieu, et que je ne l'eusse pas connu, l'ignorance de ce qu'il vaut et de ce que je perds adoucirait ma douleur; mais si cette séparation n'était que pour un temps, je tâcherais de me consoler : mais c'est mon Dieu dont je suis séparée; c'est mon Dieu, dont je connais les bontés, que je perds; c'est mon Dieu que je perds, non pas pour un temps, mais pour toujours et sans aucune espérance de le voir jamais. C'est donc vous, mon Père; c'est vous, mon Créateur; c'est vous, mon Conservateur, c'est vous mon Rédempteur, c'est vous, mon Maître; c'est vous, mon Seigneur, c'est vous, mon Roi : en un mot c'est vous, mon tout, que j'ai perdu, et que j'ai perdu pour jamais; et en vous perdant j'ai tout perdu.

On ne peut rien ajouter à ce mal; mais enfin, comme j'ai dit, le peu de foi de la plupart des Chrétiens et les passions dans lesquelles ils sont tout plongés font qu'ils ne sentent point ces maux de spéculation, pour ainsi dire, et qu'ils en sont peu touchés : il faut donc leur donner quelque chose de plus sensible et qui soit plus à leur portée dans l'état présent où ils se trouvent, en tâchant de leur faire voir quelle sera dans l'enfer la peine des sens. Ce sera le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les peines des sens.

Le Sage dit que Dieu a réglé toutes choses avec mesure, avec nombre, et avec poids (1045). Il semble qu'il ne voulait pas parler des supplices de l'enfer, qu'on peut dire être sans nombre, sans poids et sans mesure, c'est-à-dire au delà de tout nombre, de tout poids et de toute mesure.

XIV, 22.

(1045) Omnia in mensura, et numero, et pondere, disposuisti. Sap., XI, 21.

(1043) Vidisti eam oculis tuis et non trans bis a l'illam. Deut., XXXIV, 4.

(1044) Obscuro ut videam faciem regis; quod si memor est iniquitatis mee, interficiat me. II Reg.,

Tertullien, parlant du feu de l'enfer qui sert d'instrument à la colère de Dieu pour tourmenter les damnés, lui donne un nom qui exprime admirablement bien sa nature, quand il dit que ce feu est un trésor de peines, ses flammes sont riches en supplices (1046), c'est un brasier fécond, c'est une source inépuisable où tous les crimes trouveront des supplices différents, et où l'on puisera toute une éternité sans qu'on puisse jamais l'épuiser : *Ignis arcani*, etc. C'est un trésor, mais un trésor de supplices ; et, comme un trésor est un amas de tout ce qui est précieux, d'or, d'argent, de pierres précieuses, de riches étoffes, et de pièces de prix, de même ce feu est un amas de toutes sortes de maux, qui les comprend et qui les renferme tous ; ce feu sert de prison et de chaînes aux misérables, il brûle et il glace tout ensemble, il donne des flammes et des neiges, des charbons et des glaçons, et les choses qui ailleurs sont incompatibles, comme le froid et le chaud, sont réunies en lui afin de tourmenter le pécheur avec plus de violence.

Dieu dit par la bouche de Moïse, *J'assemblerai contre eux tout ce qu'il y a jamais eu de maux au monde* (1047), ou bien, comme dit un des amis de Job, *toute sorte de douleurs s'uniront ensemble pour accabler le pécheur* (1048). Afin de donner tout le jour que nous pourrons à ces menaces de Dieu, allons ensemble dans les hôpitaux, et voyons toutes les tortures que les malades y souffrent ; la rage des dents, la fureur des gouttes, les ardeurs de la fièvre, les tranchées de la colique. Considérez avec compassion comme la goutte met celui-ci au désespoir : il pleure, il crie, il hurle, et ne pouvant trouver de secours ou à ce feu ou à cette glace qu'il a dans les jointures, s'il est homme de bien, il demande à Dieu de le délivrer de ces maux par la mort ; et, s'il est méchant, il voudrait avoir un couteau pour se faire mourir lui-même. Voyez cet autre qui a une pierre dans les reins : il souffre des convulsions étranges, il pousse des cris et des hurlements qui le feraient passer pour un démoniaque, il ne peut prendre ni repos ni aliments ; il n'a point d'oreilles pour écouter les paroles de consolation, ni de raison pour reconnaître que ses emportements lui sont inutiles. Regardez cet autre misérable à qui l'on coupe un membre, pour sauver le reste du corps : il crie, il enrage, il dit des injures au chirurgien quand il fait des opérations sur la chair vive, quand il arrache quelques os, on quand, avec le feu, il arrête le sang qui coule des veines ou des artères. O Dieu ! quels hurlements, et quelquefois quels blasphèmes sortent de sa bouche !

Sortons des hôpitaux, et montons sur les échafauds, pour voir tous les divers supplices que l'esprit de cruauté, comme parle Tertul-

lien, a inventés (1049) pour tourmenter les premiers fidèles, qui faisaient frémir les bourreaux, et qui tiraient les larmes des yeux de tous ceux qui étaient présents à ces inhumains et barbares spectacles. Entrons pour cet effet dans l'esprit et dans les sentiments des tyrans les plus cruels qui ont jamais été au monde, rappelons en notre imagination les roues, les chevalets, les peignes, les ongles de fer, les grilles ardentes, les chaudières embrasées, les huiles bouillantes, et tous les autres instruments que la rage de l'enfer inventa pour vaincre ces glorieux soldats de Jésus-Christ. Formez-vous une image de ces choses, et figurez-vous qu'à celui-ci on mettait sur la tête un casque tout rouge, qu'à celui-ci on arrachait toutes les dents de la bouche l'une après l'autre, ou bien on les roupa à coups de pierres ; qu'on appliquait à celui-ci des torches ardentes ou des lames de fer embrasées ; qu'on brisait les bras et les jambes à cet autre avec des barres de fer ; représentez-vous ceux qu'on écorchait tout vifs, ou bien dont on déchirait tout le corps avec des fouets armés de rosettes de fer, sur lequel on versait ensuite du sel, du vinaigre, du plomb fondu ou de l'huile bouillante ; d'autres, qu'on attachait à un bois avec plusieurs petits clous, d'autres à qui on perçait tous les membres avec des alènes pointues, d'autres qu'on coupait par petits morceaux, et les autres qu'on faisait griller à petit feu, afin qu'en différant leur mort on prolongeât leur supplice. Passez encore plus avant, s'il se peut, et admirez avec horreur ce qu'une cruauté ingénieuse est capable d'inventer ; on fichait à quelques-uns des poignons ou des aiguilles entre les doigts et les ongles ; l'on ouvrait le ventre à d'autres, l'on en arrachait les entrailles sans toucher les parties nobles, l'on y mettait de l'avoine et l'on y faisait manger les chevaux ; on frottait les autres de miel ou de graisse, et on les exposait tout nus pendant les plus ardentes chaleurs de l'été aux piqûres des mouches et des abeilles : on faisait passer à d'autres les nuits entières pendant le froid le plus rude de l'hiver, sur des étangs glacés ; on en attachait quelques-uns par les pieds à deux arbres qu'on pliait avec force, et qu'on laissait retourner à leur premier état pour démembrer ces pauvres corps d'une manière dont le seul récit donne de l'horreur ; à d'autres on faisait passer une meule de moulin sur le corps pour les moule et les réduire en cendre en mourant. Ce n'est pas encore assez ; ramassez tous ces supplices ensemble, faites-en un précis dans votre esprit ; imaginez-vous qu'une même personne les souffre tous en même temps, le fer, le feu, les bêtes, et tous les autres : et avec tout cela vous n'aurez qu'un crayon très-gros et très-imparfait des supplices de l'enfer !

XXXII, 25.

(1048) Omnis do'or irruet super eum. XX, 22.

(1049) Ingenia crudelitatis.

(1046) Ignis arcani sub terrâcus ad pœnam theatraus.

(1047) Congregabo super eos ma'la. Deut.,

Au commencement du monde, Dieu ayant créé les eaux, les assembla dans un même lieu, qui en est comme le réservoir, et qu'il appela la mer (1050). Nous pouvons dire aussi que sa justice a assemblé toutes les peines et toutes les douleurs, et qu'il les a mises dans un lieu que nous appelons enfer; c'est le grand réservoir de tous les supplices, on ne peut en imaginer aucun qui ne se trouve dans cet abîme. Comme Dieu en ce monde partage ses grâces, et qu'il donne, ainsi que dit saint Paul, à quelques-uns le don des langues, à d'autres la connaissance des Ecritures, à quelques autres le pouvoir de faire des miracles, à d'autres le talent de la prédication, il châtie de même ses ennemis par des maux particuliers; il ne les assemble pas tous dans un seul, et cette coupe de la colère de Dieu, qui, comme dit saint Jean, est répandue sur la terre, se partage à proportion des crimes qu'elle châtie, ou de la fin que la justice divine se propose. Mais dans l'autre monde, il versera sur la tête de chaque damné cette coupe tout entière d'ire et de malédiction, ou pour mieux dire il dégorgera sur eux un torrent et un assemblage de malheurs.

Le prophète Isaïe, qui voyait clairement la passion du Fils de Dieu avec toutes ses circonstances longtemps avant qu'elle arrivât, l'appelle fort proprement, *Virum dolorum*, comme s'il voulait dire que les parties de son corps avaient perdu le nom qui leur était propre pour prendre le nom de douleurs: qu'il ne fallait pas par exemple appeler ses mains les mains d'un homme, mais des mains de douleurs; ses pieds, non pas les pieds d'un homme, mais des pieds de douleurs; sa tête, non pas la tête d'un homme, mais une tête de douleurs; son corps, non pas le corps d'un homme, mais un corps de douleurs; en un mot, que ce n'était pas un homme absolument parlant, mais un homme de douleurs. Mais disons que chaque damné peut porter à meilleur titre ce nom d'homme de douleurs, puisque tous ses sens et toutes les parties de son corps seront plutôt des parties de douleurs que les parties d'un homme. Vous instruisez maintenant vos yeux à faire de certains regards étudiés, à donner des œillades criminelles, et ces mêmes yeux dans l'enfer ne verront jamais la lumière. Le feu de ce monde brûle, mais il éclaire; il a de la chaleur, qui afflige, mais aussi il a de l'éclat, qui réjouit: mais le feu qui vous brûlera ne vous éclairera point, semblable à du plomb fondu, qui consume et qui ne brille pas. Ces oreilles qui prennent plaisir à écouter des paroles équivoques et des chansons d'amour, n'entendront dans l'enfer que le langage de l'enfer; et ce langage, dit saint Jean, ce sont les malédictions, les blasphèmes et les imprécations. Cet odorat qui n'a cherché qu'à se flatter dans les plus

agréables odeurs sera tourmenté dans l'enfer par une puanteur insupportable (1051), qui sortira du corps des réprouvés. Ce goût qui recherche tant de délicatesse, tant de vins exquis, sera tourmenté d'une faim cruelle et d'une soif brûlante. C'est ce qu'éprouve maintenant ce pauvre riche: il faisait tous les jours bonne chère, il buvait du meilleur vin, et maintenant il est tourmenté d'une cruelle soif; il crie qu'on lui envoie le pauvre Lazare dont il avait autrefois tant d'horreur, qu'il mouille le bout de son doigt dans de l'eau pour lui rafraîchir un peu la langue. Il ne demande que peu de choses, et néanmoins il ne l'obtient pas. Il avait refusé les miettes de sa table, et on lui refuse une goutte d'eau. Il y a plus de seize cents ans qu'il demande cette petite grâce, et on ne la lui accorde pas; d'ici à seize cents ans il la demandera, et il ne l'obtiendra pas; d'ici à seize mille ans il la demandera, et jamais elle ne lui sera accordée; d'ici à seize cent millions d'années il la demandera, et elle lui sera toujours refusée. Ah! qu'un repas qu'on vous donne pour faire signer une fausseté ou pour vous rompre le jeûne vous coûtera cher! Le vin que vous prenez par excès est bientôt avalé, mais les flammes qui puniront ce péché ne s'éteindront jamais; tout votre corps y sera plongé; ce corps qui a reposé délicatement sur un lit mollet brûlera sur un lit de flammes, et brûlera pour l'éternité. Et ainsi c'est dans ce centre de tous les maux, dans cette région de larmes et de misères, que tous les habitants sont des hommes de douleurs, et que toutes les parties de leurs corps sont des parties de douleurs.

Le Fils de Dieu, dont toutes les paroles sont extrêmement énergiques, exprime en peu de mots cette universalité de peines, et comme cet interdit général de l'âme damnée: *Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-la dans les ténèbres extérieures* (1052). Plus de mains pour faire le bien ni pour expier le mal, plus de pieds pour courir à la miséricorde de Dieu ni pour fuir sa justice; plus de lumière salutaire pour connaître ni son Dieu ni ses devoirs, plus que ténèbres, que douleur, que tristesse, que larmes, que rage, que fureur, que désespoir (1053).

N'accusons pas ici la justice de Dieu d'une rigueur excessive, puisqu'il n'est rien de si aisé que de justifier sa conduite en ce point, aussi bien que dans tous les autres: car n'est-il pas juste que celui-là soit châtié par toute sorte de maux, qui par son péché a quitté Dieu, qui contient tous les biens? N'est-il pas juste que celui qui n'a pas voulu de bénédiction en soit privé, et que celui qui a aimé la malédiction n'en soit accablé; n'est-il pas juste que celui qui n'a pas voulu boire dans ce torrent de volupté boive à longs traits du vin de la colère de Dieu (1054), eum in tenebras exteriores. *Matth.*, XXII, 15.

(1051) tibi erit fletus et stridor dentium. *Ibid.*

(1054) Bibet de vino iræ Dei. *Apoc.*, XIV, 10.

(1050) Congregat ones aquarum appellavit maria. *Gen.* I, 10.

(1051) Et erit pro suavi odore fetor. *Isaïe*, III, 24.

(1052) Ligatis manibus et pedibus ejus, mitte

dit saint Jean en son Apocalypse; et qu'enfin ce malheureux qui pouvait être enfant et héritier du royaume de Dieu soit jeté dans les ténèbres extérieures (1055), où il y aura des pleurs et des grincements de dents? Il est encore juste que ces malheureux souffrent toute sorte de maux, parce qu'ils ont joui en cette vie de toutes sortes de biens. C'est une loi prononcée par un ange dans l'Apocalypse contre une mauvaise femme: *Multipliez ses tourments et ses douleurs à proportion qu'elle s'est élevée dans son orgueil et qu'elle s'est plongée dans les délices* (1056). Suivant cette loi, qui est très-équitable, il faut que le pécheur souffre toute sorte de maux, parce qu'il a pris ou qu'il a désiré de prendre toute sorte de contentements. Voyez le riche malheureux; il n'a travaillé qu'à contenter ses sens et à goûter toute sorte de voluptés; il était revêtu de pourpre et de lin, tous ses repas étaient des festins, les meilleures viandes se trouvaient sur sa table. Ayant donc pris toute sorte de plaisirs, n'est-il pas juste qu'il souffre maintenant toute sorte de peines, et des peines qui en fassent le châtiement? Il est juste que celui qui était vêtu d'écarlate et de lin le soit maintenant de flammes; que celui qui s'est souvent enivré, et qui faisait tous les jours des banquets magnifiques, souffre une faim et une soif enragée, et qu'on lui refuse une goutte d'eau après qu'il a refusé une miette de pain? Il est juste que celui-là soit toujours dans la compagnie des démons, qui se trouvait ordinairement avec les partisans de ses débauches; il est juste enfin que ce malheureux voie pendant l'éternité le pauvre Lazare dans le sein d'Abraham, puisqu'il n'a pas voulu le regarder couvert de plaies et couché auprès de sa porte.

Disons donc que, quand les peines de l'enfer seraient les plus légères qui soient au monde, leur nombre sans nombre ne laisserait pas de les rendre insupportables; mais, outre cela, leur intensité, c'est à-dire leur violence, est si extrême, qu'une seule suffirait pour rendre infiniment malheureux. Nous avons vu ou plutôt nous avons pu voir leur nombre dans la seconde partie; examinons si nous pourrions mieux faire sentir leur intensité dans la troisième.

TROISIÈME POINT.

Elles sont sans mesure.

Pour savoir quelque chose de la violence des peines des damnés et de quelle nature sont les supplices qu'ils endurent, nous ne pouvons nous adresser à personne qui nous en instruisse mieux que le riche malheureux de l'Évangile, lui qui les connaissait par sa propre expérience et non par le rapport des autres. En effet, messieurs, il en parle très-savamment lorsqu'il appelle l'enfer *le*

lieu des tourments (1057), le centre et l'élément des supplices. Les éléments sont tout à fait purs dans leur centre, ils ont là leur activité tout entière, toutes leurs qualités en un souverain degré, sans qu'il y ait rien qui en affaiblisse la vigueur ni qui en émousse la pointe. Ainsi, comme dans le ciel les délices sont toutes pures, c'est-à-dire sans aucun mélange de peines ni de tristesse, parce que c'est leur centre et leur lieu naturel, de même dans les enfers les douleurs sont toutes pures, sans aucune consolation et sans le moindre rafraîchissement, parce que c'est leur propre lieu. Ajoutons, ce qui fera voir non-seulement la rigueur, mais encore le nombre des supplices de l'enfer, que toutes les peines et toutes les douleurs s'y vont rendre comme dans leur centre pour y être les instruments de la justice divine. Et, comme les théologiens disent qu'à la fin des siècles les éléments étant purgés par le feu, toutes les ordures de la terre s'écouleront dans l'enfer comme dans un égout, que les grêles, les foudres, les tempêtes de l'air, la froideur de l'eau, les poisons de la terre, le venin des animaux, enfin tout ce qu'il y a de plus fâcheux et d'immonde dans chaque élément descendra en enfer et servira de matière au feu, qui s'y attachera comme au soufre, aussi toutes les maladies les plus cruelles, les douleurs les plus sensibles, les supplices les plus horribles, tous ces tourments de cruautés qui ont donné la mort aux hommes, seront précipités avec elle dans l'enfer (1058). Et, comme encore nous voyons que toutes choses se conservent dans leur centre, ainsi la mort, avec tous les tourments qui la préviennent et qui la suivent, se conserveront dans ce centre malheureux.

Mais, pour ne rien dire maintenant de la violence des autres supplices, et m'arrêter à celle du feu, l'on sait assez par expérience qu'il est le plus vif et le plus cruel de tous les tourments. Il y a néanmoins ce bien dans ce mal, que, comme il est extrêmement agissant, il ne tarde guère à consumer le patient, et finissant promptement sa vie il finit bientôt ses douleurs. Mais, si l'on modère son activité, et qu'étant appliqué par une rigueur ingénieuse, il brûle les criminels et ne les consume pas, alors ce supplice est long et très-violent en même temps, et joignant deux choses qui semblent incompatibles, ils endurent beaucoup et ils endurent longtemps. Que devons-nous donc penser des peines de l'enfer, où le feu est si pénétrant, que celui de la terre ne l'est presque pas en comparaison, et où son activité est tellement ménagée par la colère toute-puissante de Dieu, qu'il brûle éternellement les damnés sans jamais les consumer; il sera très-violent pour les faire souffrir, mais très-lent pour

(1055) *Fili regni ejicientur in tenebras exteriores. Matth., VIII, 12.*

(1056) *Quantum se glorificavit in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum. Apoc., XVIII, 17.*

(1057) *Ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum. Luc., XVI, 28.*

(1058) *Præcipitabit mortem in sempiternum. Isai., XXV, 8.*

les faire mourir; et, par un étrange prodige de la justice rigoureuse de Dieu, qui unira deux choses qui d'eux-mêmes sont inaliénables, ils souffriront horriblement et souffriront éternellement. Des embrasements de feux et de flammes, dit saint Eyprien, environneront ces misérables corps, et ne les détruiront point. Leurs impuretés serviront de nourriture à ce feu, et entreprendront les flammes qui les dévoreront; et ces corps infortunés seront rôtis au milieu de ces lits de feux et de flammes (1059).

Ajoutons que tous les feux de la terre ne sont que des feux en peinture, et comme de petites bluette en comparaison de ce feu allumé par la colère de Dieu. Considérons, si vous voulez, cette pluie ardente, cette pluie de feu et de soufre dont Dieu consuma Sodome, cette pluie embrasée qui réduisit en cendre dans quelques heures les hommes, les femmes, les animaux, les pierres, et les métaux qui s'y trouvèrent; mais disons en même temps que ce feu, quoique très-ardent, n'était qu'une bluette en comparaison de celui d'enfer. Allons en esprit auprès de cette fournaise de Babylone qui élevait ses flammes jusqu'à quarante-neuf coudées, et qu'on ne pouvait regarder qu'avec frayeur; rappelons en notre mémoire ce feu qui brûla les enfants d'Aaron, et cet autre qui consuma vingt-quatre mille hommes en peu de temps: tous ces embrasements ne sont que des bluette en comparaison de celui de l'enfer. Mais parce que les choses qui sont présentes à nos yeux font bien plus d'impression dans nos esprits, considérons (car plusieurs de ceux qui sont ici présent peuvent l'avoir vu) quelle est la violence du feu qu'on voit dans ces fourneaux où l'on dissout les métaux pour fondre les cloches ou les canons. Après qu'ils ont été allumés pendant un jour, les portes qui les ferment sont tout embrasées, les pierres dont ils sont environnés sont tout ardentes, le métal qui est dedans, qu'il qu'il soit d'une consistance très-solide, est obligé de se dissoudre et à devenir une liqueur de feu. Quand on ouvre ces fourneaux, et qu'on leur donne la liberté de faire couler des ruisseaux de flammes, il est impossible de voir ces choses sans frayeur. Sachez néanmoins que tous ces feux dont nous avons parlé, que tous ceux que vous pouvez en concevoir, ne sont que des bluette ou pour mieux dire des feux en peinture, si on les compare au feu de l'enfer. Que si nous craignons tant l'ombre, combien devons-nous craindre la réalité! et si ce feu de la terre, qui n'est qu'une peinture, est néanmoins si sensible, que sera-ce, ô vous prie, de celui de l'enfer, qui est la vérité et l'original?

Disons encore, ce qui augmente presque infiniment toutes ces peines, que l'esprit y sera continuellement appliqué, sans qu'il

soit en son pouvoir de le détourner ailleurs. Hélas! nous le voyons par expérience: quand nous ressentons une douleur un peu aigre, nous y pensons toujours, et il nous est impossible de tourner notre esprit d'un autre côté, parce que la douleur même en renouvelle l'imagination. Qu'est-ce donc en enfer, où la douleur est sans comparaison plus vive, et où, comme la douleur fortifie l'imagination, de même l'imagination augmente la douleur d'une manière en quelque façon infinie? Triste nécessité des damnés, de ne pouvoir jamais détourner leur esprit d'un objet qui les affligera toujours. Disons plus, que, comme si ce qu'ils souffrent présentement n'était pas assez pour leur supplice, ils endurent à chaque moment les peines de toute l'éternité, parce qu'ils l'ont toujours présente à leur esprit et que par une malheureuse anticipation ils souffrent déjà par avance ce qu'ils ne doivent endurer que d'ici à mille ou dix mille ans, sans cesser de souffrir ce qu'ils endurent présentement. Ce fut une circonstance très-rigoureuse des souffrances du Fils de Dieu, de ce que dans le Jardin des Oliviers, la vue qu'il eut de ses tourments, qui les lui rendait comme présents, lui fit endurer tout d'un coup ce qu'il ne devait souffrir que successivement dans le cours de sa passion. C'est là qu'il vit la trahison de Judas, la conjuration des scribes et des soldats qui se préparaient pour le venir prendre; c'est là qu'il se sentit lié par des cordes qui ne le serraient pas encore, fouetté dans un Prétoire, et attaché à une croix, qui peut-être n'était pas encore faite par les mains des bourreaux, mais qu'il avait faite de ses propres mains par une vive représentation qu'il s'en était formée. Mais qu'est-ce en comparaison de cette image vive et animée que les damnés auront continuellement de ce vaste avenir qui leur sera toujours présent, et qui à chaque moment leur fera souffrir les peines de toute l'éternité?

Lorsque les pécheurs vivent sur la terre, ils ne veulent jamais appliquer leur esprit à ces peines, qui pourraient arrêter le cours de leurs vices, et ils éloignent autant qu'ils peuvent ces pensées, comme trop sombres et trop mélancoliques; mais quand ils les endureront effectivement ils y penseront malgré eux, et ils verront pour un surcroît comme infini de leurs supplices ce qu'ils ne veulent pas voir maintenant pour les prévenir (1060). Qui l'eût jamais cru? dit saint Chrysostome, ce sera dans l'enfer, qui est la région de ténèbres, que les yeux de ces faux Chrétiens aveuglés par l'amour du monde, par l'amour d'eux-mêmes, et par toutes les passions déréglées, s'ouvriront pour voir clairement et continuellement ce qu'ils n'ont jamais voulu regarder. Alors ce voile de malice (1061), comme parle saint Pierre, dont le monde leur couvre le visage, sera ôté.

(1059) Incendia nudum corpus allambent; in proprio adipe fixæ libidines bullient; et inter sartagine ferreas misera corpora cremabuntur.

(1060) Tunc aperientur oculi, tunc auferetur velamen. — CHRYSOST.

(1061) Velamen malitiæ. 1 Pct., II, 16.

Alors ces Chrétiens de nom verront avec une tristesse continuelle la différence qu'il y a entre le temps et l'éternité, entre le souverain bien et les biens périssables de cette vie; et ils verront que les prédicateurs avaient raison de crier. Ce qui est agréable, ce qui flatte les sens ne dure qu'un moment, et ce qui tourmente dure une éternité tout entière (1062). O moment! ô éternité! Moment, que tu es court! éternité, que tu es longue!

Leurs douleurs enfin seront si violentes, qu'elles les mettront hors d'eux-mêmes, et leur ôteront entièrement l'esprit, le sens et la raison, comme il arriva à ce malheureux chancelier de l'université de Paris. Il n'avait jamais voulu se rendre à la décision qui avait été faite de son temps, qu'on ne pouvait pas en sûreté de conscience posséder plusieurs bénéfices lorsqu'un seul était suffisant pour l'entretien, parce qu'il était effectivement de ceux qui en avaient plusieurs. Lorsqu'il fut près de mourir et qu'on l'exhortait à se défaire au moins en ces derniers moments de cette multiplicité, et de ne pas hasarder son salut pour des biens qu'aussi bien il ne pouvait emporter: « Je veux, répondit-il, éprouver si l'on peut être damné pour avoir plusieurs bénéfices. » Funeste et malheureuse expérience! Il la fit en effet, à son grand dommage. Il apparut après sa mort à Guillaume de Paris, son évêque, et lui dit qu'il était damné pour plusieurs chefs, et en particulier pour celui de la pluralité. Ensuite il lui demanda si le monde subsistait encore. Je m'étonne, répartit l'évêque, que vous, qui étiez un grand docteur, me fassiez une semblable demande. Ne voyez-vous pas que cette Eglise est en son entier, que je suis vivant, etc.? Ah! lui répliqua ce malheureux, vous ne devez pas vous étonner si je vous fais cette demande: c'est qu'en enfer il n'y a ni esprit, ni sens, ni raison, ni discernement (1063).

Concluons donc, et disons qu'il faut que le péché soit quelque chose de bien horrible, puisque Dieu le punit de si grandes peines. Que diriez-vous, je vous prie, d'un père que vous sauriez être extrêmement sage, ne s'être jamais laissé emporter mal à propos à la colère, qui aurait les dernières affections pour un fils unique, et que pour quelque faute qu'aurait faite ce fils il le condamnerait à brûler tout vif pendant plusieurs années, si cela se pouvait, sur un bûcher qui serait allumé dans la cour de sa maison; et que ce père, voyant et entendant tous les jours les cris pitoyables de ce fils, qui le conjurerait d'avoir pitié de lui, non-seulement ne le délivrât pas de ce supplice, mais empêchât ceux qui voudraient le faire? Non, laissez-le crier, laissez-le se désespérer, je veux qu'il brûle, et qu'il brûle sans aucune espérance de soulagement. Il faut, diriez-vous, que cet enfant ait horriblement offensé son père, puisque ce père, que je sais être extrêmement sage et nulle-

ment emporté, et qui d'ailleurs avait tant d'affection pour ce fils, le punit néanmoins avec tant de rigueur. Nous savons, messieurs, que Dieu est un père extrêmement sage et modéré; nous ne pouvons pas douter de l'affection qu'il a pour ses enfants, et dont il leur a donné de si bonnes preuves; cependant il les traite avec toute la rigueur que je vous ai dite et que je n'ai pu vous dire. Il faut donc que ces enfants l'aient étrangement offensé. Il faut que le péché qu'ils ont commis contre lui soit extrêmement énorme. Mais, mon Dieu, ne donnerez-vous pas à vos enfants seulement un quart d'heure pendant toute l'éternité pour se reconnaître et pour faire pénitence? Je veux, dit l'un d'entre eux, briser mon cœur de contrition, je veux fondre en larmes, je veux me mettre en pièces, pour ainsi parler, afin de satisfaire à votre justice; je veux aller me réconcilier avec mon ennemi, lui remettre toutes les injures qu'il m'a faites, l'aimer de toute mon affection: bien davantage, reconnaître que c'est moi qui ai le tort, me jeter à ses pieds et le prier de me pardonner. Je veux restituer au quadruple tout ce que j'ai du bien d'autrui, vendre mes héritages afin de satisfaire à cette obligation; envoyer plutôt, s'il est nécessaire, mes enfants à l'hôpital. Non, dit ce père irrité, il n'y aura plus de temps (1064); je ne reçois plus les contritions et les larmes; je ne veux pas que tu te repentes ni que tu m'aimes jamais; je t'abandonne au mal du péché, aux tourments, aux rages, aux désespoirs. Enrage, malheureux, péris, et souffre éternellement: je te quitte pour jamais, et je ne te quitterai pourtant jamais; car je te poursuivrai jusque dans les enfers avec toutes mes vengeances, avec toute ma puissance, et avec toute ma justice. O Dieu! qu'il faut que le péché soit énorme et infiniment plus énorme qu'on ne s'imagine, puisqu'il oblige un si bon père à traiter ses chers enfants avec tant de rigueur!

CONCLUSION.

- Mais, mon Dieu, que ce malheur n'arrive à aucun de nous; il n'y a rien que nous ne soyons résolus de faire et de souffrir pour l'éviter. Nous vous prions pour cet effet de ne nous pas épargner en cette vie, pourvu que vous nous épargniez en l'autre. Brûlez, tranchez, taillez, coupez, punissez nos péchés par des travaux, des maladies, des affronts, des pertes de biens, par tous les malheurs qu'il vous plaira: *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum* (Ps. LVI, 8); mon cœur est tout prêt, mon Dieu, à les recevoir. Donnez même, si vous le voulez, le pouvoir au démon, lâchez-lui la bride, afin qu'il me frappe dans mon honneur, dans mes biens et dans ma santé, et qu'il me réduise au même état qu'il a fait Job; mais, mon Dieu, ne lui donnez point de pouvoir sur mon âme.

(1062) Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat.

(1063) Quia apud inferos n. que mens, neque sensus, neque ratio.

(1064) Tempus non erit amplius. *Apoc.*, X, 6.

Qu'il fasse de mon corps et de mes biens ce qu'il voudra, mais que mon âme vous appartienne toujours (1065); qu'elle jouisse d'une vie, mais d'une vie bienheureuse, que vous avez promise dans le ciel à ceux qui vous seraient fidèles sur la terre. *Amen.*

SERMON XXXIX.

DE L'ÉTERNITÉ DES PEINES D'ENFER.

*Discédite a me, maledicti, in ignem æternum.
Retirez vous de moi, maudits, et allez au feu éternel.
(Math., XXV, 41.)*

PREMIER EXORDE.

Quoique les choses que vous entendîtes hier des supplices de l'enfer soient capables de jeter la terreur dans les esprits les plus fermes et les plus endurcis, croiriez-vous néanmoins, messieurs, que vous n'en avez appris que la moindre partie, et qu'une seule circonstance, qui me reste à expliquer, surpasse infiniment et tout ce que j'ai dit, et tout ce qui se peut dire sur ce sujet? Il est vrai que cette séparation éternelle de Dieu est quelque chose de si affreux, que tout ce que j'en ai pu dire n'a fait qu'en affaiblir l'idée, exprimée par ces mots, *Discédite*, que ce nombre sans nombre de peines qui se succèdent les unes aux autres, ou plutôt qu'on souffre toutes en même temps, sont au delà de tout ce que l'esprit humain peut concevoir. Je sais que l'activité de ce feu et la violence des autres tourments qu'on endure dans les enfers est si extrême, qu'en core qu'il faille nécessairement les souffrir, ils sont néanmoins absolument insupportables : *in ignem*. Mais tout cela n'est rien en comparaison de cette mesure sans mesure de temps que doivent durer toutes ces choses. Oui, ces supplices, quoique sans nombre et sans poids, paraîtraient presque légers s'ils avaient quelque mesure; quoiqu'ils soient si horribles en eux-mêmes, ils seraient néanmoins supportables s'ils n'étaient que pour un temps, et au milieu de leur plus grande violence l'on verrait cette consolation solide que l'on en verrait un jour la fin. Mais ce qui donne un surcroît infini à toutes ces peines, ce qui est la consommation de la rage et du désespoir des misérables damnés, c'est cette vaste étendue de siècles dont ils ne voient point de terme, ce sont ces espaces immenses dont ils ne découvrent point la fin : *æternum*. Ce sujet, comme j'ai déjà dit, et comme vous le voyez assez, est inexplicable, et il est absolument impossible d'exprimer par des paroles ce qu'on ne peut pas même concevoir dans la pensée. Dites tout ce que vous voudrez, ou plutôt tout ce que vous pourrez de l'éternité (1066), dit saint Augustin, qu'elle soit le sujet de toutes vos prédications; parlez-en depuis le matin jusqu'au soir, tous les jours de votre vie; composez des livres sur cette matière autant qu'il en faudrait pour remplir cette église;

avec tout cela soyez persuadé que vous en direz très-peu de chose, et que vous n'en expliquerez pas la moindre partie, *quidquid*, etc. Il ne faut pas néanmoins laisser d'en parler et d'en dire ce que vous pourrez, continue le même Père, afin de faire penser à ce qu'il est impossible d'expliquer (1067), et que ce qui ne peut être le sujet de notre discours le soit au moins de notre méditation. C'est, messieurs, ce qui m'a fait résoudre à vous entretenir aujourd'hui de l'éternité des peines d'enfer, où la justice de Dieu punira le riche malheureux et tous les réprouvés comme ils le méritent; et j'ai cru que vous concevriez peut-être quelque chose de son étendue par l'impossibilité qui se trouve à l'expliquer. Esprit-Saint, Esprit divin, Esprit de lumière, éclairez nos esprits parmi des obscurités si profondes; envoyez un rayon de votre clarté divine pour découvrir au travers de ces ténèbres éternelles quelque chose de l'étendue infinie de cette prison. Nous vous en conjurons par l'entremise de Marie, à laquelle nous offrons pour ce sujet le salut ordinaire. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Origène, selon le rapport de saint Augustin, a cru que les peines de l'enfer étaient seulement purgatives, c'est-à-dire que les réprouvés seraient tourmentés un certain espace de temps proportionné à l'énormité et au nombre de leurs péchés; mais que ce temps étant écoulé, Dieu aurait enfin pitié de leur misère, et les retirerait de cet abîme de maux pour leur faire part de la félicité du ciel. Ce grand homme, dit saint Augustin, a manqué pour vouloir être trop miséricordieux; il est tombé dans l'erreur pour avoir jugé des choses divines par une affection trop humaine, qui en est toujours un principe fort trompeur; et, parce qu'il a prétendu donner à Dieu plus de miséricorde qu'il n'en veut, il est tombé lui-même dans sa justice. La cause de son erreur, et qui est peut-être celle du doute de plusieurs Chrétiens, était qu'il ne pouvait comprendre que Dieu, dont la miséricorde n'a point de bornes, punit un petit nombre de péchés, et quelquefois un seul qui se commet en un moment, d'une peine si horrible en elle-même, et encore bien plus en son étendue infinie. Mais il faut que nos petites lumières se cachent aussitôt que la lumière de ce soleil vient à paraître; il faut que nos faibles raisonnements cèdent à la force de sa parole; on plutôt, comme dit saint Augustin, quand Dieu parle, il est juste que les hommes se taisent, et que l'on préfère les règles adorables de la vérité divine aux imaginations frivoles de l'esprit humain. Nous devons donc recevoir comme un oracle de cette vérité que l'éternité est pour l'enfer aussi bien que pour le paradis; que les portes de l'une et de l'autre sont telle-

dicis.

(1067) Sed necesse est ut aliquid dicas, et sit unicus cogites quod non potest dici.

(1065) Ve unum: men animam (meam) serva. *Job*, II, 6.

(1066) Quicquid de æternitate dixeris, minus

ment fortifiées, que, comme aucun juste ne sortira jamais du ciel, de même aucun pécheur n'y entrera jamais; en un mot que les justes iront dans la vie éternelle, et les pécheurs dans un supplice qui ne finira point (1068). Je pourrais, s'il était nécessaire, justifier cette sévérité de Dieu en disant avec saint Grégoire que ceux qui meurent dans leur péché ont eu une volonté éternelle de pécher. Les impies, dit ce Père, eussent voulu pouvoir toujours vivre afin de pouvoir toujours pécher. Ils montrent bien qu'ils veulent toujours vivre dans le péché, puisqu'ils ne cessent jamais de pécher tant qu'ils vivent. C'est donc une justice très-équitable (1069), etc. Je pourrais, dis-je, étendre cette raison et en apporter plusieurs autres pour autoriser la justice de cette conduite rigoureuse de Dieu; mais, comme je parle à des fidèles, je ne crois pas devoir m'arrêter à leur prouver ce que la foi leur fait voir bien plus clairement que tous mes raisonnements ne pourraient faire. Il me sera bien plus difficile de vous faire connaître ce que c'est que l'éternité que de vous montrer qu'il y en a une; et comme il n'y a aucune personne raisonnable qui doute qu'il y ait un Dieu, quoiqu'il n'y ait personne qui le comprenne, de même il n'y a aucun Chrétien qui ne croie l'éternité, quoiqu'il n'y en ait pas un seul qui sache ce que c'est. Je suis donc extrêmement en peine quelle voie je prendrai pour vous conduire dans ces vastes labyrinthes: comment, à mon ordinaire, ferai-je une division à mon discours, dans un sujet qui est entièrement indivisible? comment pourrai-je faire un partage dans une matière qui n'en souffre point? et pourquoi chercherais-je un ordre dans un lieu où il ne s'en trouve aucun (1070)? Ainsi je me vois réduit à vous expliquer tout d'une suite une partie des choses que l'Écriture sainte, les saints Pères, et nos petits raisonnements fourniront sur cette matière, dont nous tirerons ensuite les conclusions nécessaires.

Dessin du sermon.

Ce que l'Écriture dit de l'éternité. — Ce que les saints Pères en ont dit. — Ce qu'on en peut connaître par le raisonnement. — Les conséquences qu'il en faut tirer. — CONCLUSION.

Une des choses qui causaient le plus d'étonnement et le plus d'horreur au prophète David, qui troublaient son repos pendant la nuit et lui fermaient la bouche pendant le jour,

(1068) Et ibunt hi in supplicium æternum. Justi autem in vitam æternam. *Matth.*, XXV, 46.

(1069) Vultissent iniqui si potuissent sine fine vivere, ut potuissent sine fine peccare. O te dicit enim quia semper in peccato vivere cupiunt, qui nunquam desunt peccare dum vivunt. Ad magnam ergo justitiam judicantis pertinet ut nunquam am careant supplicio qui nunquam voluerunt eacere peccato.

(1070) Ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. *Job*, X, 22.

(1071) Antequam verunt vigilias oculi mei, tunc tunc somni, et non sum luctuosus. *Ps.* LXXVI, 5.

(1072) Cogitavi dies antiquos, et annos æternos

était la pensée de l'éternité; *Mes yeux* dit ce saint roi, *ont été abattus de veilles, j'ai été troublé, et ce trouble m'a ôté la parole* (1071). Mais qu'est-ce, ô saint prophète, qui peut avoir causé en vous des effets si surprenants? Si vous en demandez la raison, la voici: c'est que *j'ai rappelé dans ma pensée les temps passés, et j'ai eu ces longues et vastes années de l'éternité présentes en mon esprit* (1072). La nuit, lorsque les uns sont ensevelis dans le sommeil, les autres se noient dans le vin, les autres se plongent dans les débauches, je me perçais et j'étais tout hors de moi dans la pensée de l'éternité (1073). Je disais en moi-même: Est-il donc véritable que Dieu rejette pour jamais l'homme de sa présence (1074)? est-il possible qu'il ne puisse jamais ni être fléchi par les prières, ni apaisé par la pénitence, ni touché d'aucune compassion? se pourrait-il faire qu'il retranchât absolument le cours de ses miséricordes (1075), en sorte qu'il n'en déconle jamais aucune goutte sur les pécheurs? Comment est-ce que Dieu pourrait oublier cette clémence qui lui est si propre et si naturelle? et comment se pourrait-il faire que la rigueur contrainte de sa colère arrêât le cours si doux et si naturel de ses miséricordes (1076)? Oui, saint prophète, cela se peut faire; et il se fait effectivement, comme vous le reconnaissez vers la fin de ce même psaume. Tous les traits des maladies, des pertes de biens, et des autres afflictions les plus sensibles que vous décochez contre nous pendant le cours de cette vie, passent, et nous en voyons la fin; mais la voix épouvantable de votre tonnerre, et l'éclat foudroyant de l'arrêt de condamnation que vous prononcez contre les pécheurs durera toujours, et sera comme le mouvement perpétuel d'une roue qui finit où elle commence, et recommence où elle finit (1077).

Je laisse tout ce que les autres prophètes ont dit sur ce sujet, pour faire quelque attention à cette sentence mémorable de l'Évangile: *Le ver qui les ronge ne meurt point, et le feu ne s'éteint point* (1078), ou plutôt à ce qui est ajouté dans la suite: *Car ils doivent tous être salés par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel* (1079). Voilà une étrange façon de parler mais fort expressive: ces victimes infortunées de l'enfer seront salées par le feu, le feu leur servira de sel. Comme le sel perce et pénètre tellement la chair que l'on sale, qu'il s'imbibe en toutes ses parties, de même le feu d'en-

in mente habet, *Ibid.*, 6.

(1075) Et mednatus sum locie cum corde meo, *Ibid.*, 7.

(1074) Nonquid in æternum projiciet Deus? *Ibid.*, 8.

(1075) Aut in finem misericordiam suam abscindet. *Ibid.*, 9.

(1076) Aut obliviscetur misereri Deus, aut continebit in ira sua misericordias suas? *Ibid.*, 10.

(1077) Etenim sagi ævæ transeunt, vox tonitr. i tui in rota.

(1078) Vermis eorum non moritur, et ignis nea extinguitur. *Marc.*, IX, 47.

(1079) Omnis e. in. ig. e. saletur et omnis victima sa'e saletur. *Ibid.*, 48.

fer ne brûlera pas seulement les corps en la superficie et à l'extérieur, mais il s'insinuera, il pénétrera jusques aux moelles, jusques aux plus secrètes et aux plus intérieures parties du corps; et, comme encore le sel conserve la chair et l'empêche de se pourrir, de même le feu d'enfer conserve le corps qu'il brûle, et l'empêche de périr (1080), dit saint Augustin. Le feu ne reçoit les pécheurs que pour les faire souffrir; il conserve leur vie, mais pour entretenir leurs peines, dit Cassiodore (1081). Outre cela, le Fils de Dieu ne parle presque jamais de cette géhenne du feu qu'il n'ajoute ensuite ces paroles remarquables : *Il y aura des pleurs*. Il ne dit pas, il y a, mais *il y aura des pleurs et des grincements de dents* (1082). La parole de Dieu est efficace, féconde, et perpétuelle (1083), et ainsi il sera toujours vrai de dire, *ibi erit fletus*. Après des millions d'années, *ibi erit fletus*. Après cent mille millions d'années, *ibi erit fletus*. Quand l'on aura versé dix mille fois plus de larmes qu'il n'y a d'eau dans la mer, il sera toujours vrai de dire, *ibi erit fletus*. Ces pleurs ne sécheront point et la source inépuisable de ces larmes ne sera jamais tarie.

Les saints Pères, étant conduits du Saint-Esprit et marchant sur les traces que les Ecritures leur ont marquées, ont expliqué comme ils ont pu cette malheureuse éternité. « Quels discours ou quelles paroles (dit Eusèbe d'Emèse, ou l'auteur des Homélies qui lui sont attribuées, dans celle qui est adressée aux solitaires) pourraient faire concevoir ce que c'est que l'éternité, lorsque la chair du pécheur qui ne pourra jamais être purifiée, et ses moelles, qui seront toutes remplies de ses péchés, commenceront d'être pénétrées des cruels embrasements du feu; lorsque toute la substance de l'homme sera brûlée au dedans du feu qui ne s'éteindra jamais, semblable à celui qui fait fondre les métaux; lorsque le corps et l'âme seront en partie consommés et en partie nourris, et étant étendus au milieu des globes de flamme, ce feu leur servira d'aliment, sans néanmoins se diminuer jamais : en sorte que le corps qui est mort dans les crimes, et qui n'est ressuscité que pour les supplices, ne peut être consommé dans un lieu qui est la consommation de toutes choses. Car comme ce feu qui n'agit pas par hasard, mais en quelque manière avec rai-

son, n'est allumé que pour faire la recherche des crimes qu'on a commis, il ne lui est pas permis de détruire la substance du criminel. Ainsi, lorsque la rigueur des supplices devrait le faire mille fois mourir, et qu'en même temps l'arrêt de l'éternité le fait vivre, il servira d'une matière au feu, qui se réparera toujours pendant tous les siècles; et, parce que la fin s'enfuira toujours devant lui, il ne pourra jamais l'atteindre (1084). Comme ce misérable ne se peut promettre aucune espérance, même après des espaces immenses, il ressent dès maintenant tous les tourments des siècles qui suivront; et ainsi par un prodige bien étrange, l'immortalité augmentera les douleurs de la mort. Malheur à ceux, conclut cet auteur, qui rient maintenant des choses dont ils pleureront un jour! et malheur et mille fois malheur à ceux qui aiment mieux faire une funeste expérience de ces choses que de les croire (1085). »

Saint Augustin, saint Bernard et les autres Pères disent que le pécheur dans les enfers cessera de vivre pour ne mourir jamais, et vivra toujours pour mourir éternellement. Il vivra toujours d'une vie mourante, et mourra toujours d'une mort vivante, dit saint Augustin; jamais ils ne seront vivants, jamais non plus ils ne seront morts (1086). Que seront-ils donc? ils seront toujours mourants, mais sans jamais mourir; ou bien, comme dit saint Bernard ils mourront toujours, mais pour toujours vivre, et ils vivront toujours, mais pour toujours mourir (1087). Comment cela? C'est, comme dit l'auteur des commentaires sur saint Paul, attribués à saint Ambroise, que les damnés sont engendrés par les tourments qui devraient les faire mourir, Dieu donnant aux flammes une propriété de les reproduire éternellement, afin que dans cette naissance continuée ils souffrent à jamais (1088). Ils désirent la mort afin de ne plus mourir; mais Dieu, qui est leur ennemi capital, et qui combat tous leurs désirs, les fait toujours mourir en leur conservant toujours la vie. Car, comme dit excellemment saint Augustin, il ne faut pas croire qu'on ne meure point en enfer, puisqu'au contraire l'on y mourra toujours, il y aura toujours une mort, mais une mort qui ne finira point (1089). Voici comment. A pré-

rienda sunt quam credenda!

(1086) Neque vivi neque mortui, sed semper morientes.

(1087) Semper morientur ad vitam, et semper vivunt ad mortem.

(1088) Semper sentientes, non tamen pœnis deficientes, ut ipse pœna illos quodammodo generet quæ consummar. — In c. II ad *Thessal.*

(1089) Non enim nulla, sed sempiterna mors erit: quando nec vivere anima poterit, Deum non habendo, nec doloribus corporis carere, moriendo. Prima mors animam volentem pœlit e corpore; secunda mors animam volentem tueri in corpore: ab utraque tamen morte communiter id habetur, ut quod non vult anima de suo corpore patiat. *De Civit.* l. XXI, c. 5.

(1080) Scivit et parit, cruciat et reservat, nec totum est quod punit, c. i. scivum et quod ignoscit.

(1081) Assumit igitur ut servet, servat ut cruciet, fit miseris mors et pœna servatrix. *De Temp.*, serm. 407.

(1082) Ibi erit fletus et stridor dentium. *Math.*, VIII, 12.

(1083) In æternum, Domine, permanet verbum tuum. *Ps.* CXVIII, 80.

(1084) Illa enim non casualis sed rationalis existio, quæ culpam jubet exquirere, substantiam nescit absolvere. Occidente itaque pœna et vivificante sententia, tabit sæculis materia reparabilis, et nunquam ad metam malorum, termino fugiente, pervenient.

(1085) Væ qui hæc putanda in posterum, ridenda nunc depant! Væ quibus hæc prius expe-

sent que tu es plongé dans les délices, et que rien ne te manque en cette vie, tu voudrais bien ne pas mourir, et moi, dit Dieu, je veux que tu meures. Quand tu seras enseveli dans les flammes de l'enfer, tu voudrais bien mourir pour être délivré de tes supplices ; et moi, je veux que tu vives éternellement O vie ! o mort ! ô vie mortelle ! ô mort toujours vivante ! quel nom te donnerai-je, ou de la vie ou de la mort ? Si tu es vie, comment est-ce que tu nous tues ? Si tu es mort, comment dures-tu si longtemps ! En la vie et en la mort il se trouve quelque sorte de bien : en la vie il y a du repos, et en la mort il y a un terme ; mais en toi il n'y a ni terme ni repos. Qu'est-tu donc sinon le mal de la vie et le mal de la mort ? puisque tu retiens le tourment de la mort sans terme, et la durée de la vie sans repos. En effet, il semble que Dieu ait dépouillé la vie et la mort du bien qu'elles avaient, afin de ne te laisser que ce qui peut servir à la punition des pécheurs.

Si l'Écriture ne dit que peu de choses de l'éternité, si les saints Pères n'en parlent qu'en bégayant, il ne faut pas espérer qu'après ces lumières éclatantes nos faibles raisonnements puissent donner aucun jour à ces ténèbres. En effet, comme dit saint Grégoire avec beaucoup de raison, lorsqu'on veut raisonner sur l'éternité, c'est comme un aveugle qui parle des couleurs (1090). Il me semble qu'en cette rencontre je pourrais imiter cet ancien dont il est parlé chez l'orateur romain, lequel étant interrogé ce que c'est que Dieu, demanda un jour pour répondre à cette grande question. Ce jour étant écoulé, il en demanda deux autres afin d'y penser avec plus de loisir. Ces deux étant passés, il en demanda trois. Et enfin après plusieurs remises il dit que cette question surpassait la portée de son esprit, et que, plus il y pensait, plus il la trouvait profonde et impossible à résoudre. Il me semble, dis-je, qu'on peut dire la même chose de l'éternité, et que, plus on y pense, plus on découvre le faible de son esprit et l'impossibilité d'expliquer ce que c'est. *Éternité*, ce mot pénètre mon cœur, et mon cœur ne saurait le pénétrer ; ma langue le prononce, et mon esprit ne le peut comprendre. Ce mot d'éternité n'est composé que de quatre syllabes, et tous les livres du monde ne saurait jamais expliquer sa fin ; il ne faut qu'un moment pour prononcer ce mot, et il faut une éternité même pour concevoir sa durée. *Éternité*, qui est toujours en son commencement, qui ne change jamais non plus que Dieu, et qui, après avoir consumé tous les millions de siècles qu'on peut et qu'on ne peut imaginer, se trouve toujours en son même point pour en consumer encore davantage, et puis recommence toujours sans jamais rien consumer d'elle-même (1091).

O éternité, ô infinie et incompréhensible

éternité, quelle imagination assez forte pourrait se former une image de la grandeur immense de ton étendue ? quel est l'esprit assez pénétrant qui puisse entrer dans tes secrets et comprendre les merveilles prodigieuses que tu enfermes ? quel est l'œil assez ferme et assez éclairé qui puisse parcourir tes vastes espaces ? quelle est la langue assez éloquente qui puisse représenter ton être, qui ne se peut concevoir, et donner quelque connaissance grossière de ta durée ? Tu es un océan sans fond, où tant d'esprits qui te veulent sonder se trouvent abîmés. Tu es un précipice si profond, quo tu causes à ceux qui te veulent regarder un étourdissement dont ils ne peuvent se remettre. N'est-ce pas se moquer que de te représenter comme une grande carrière dont on ne voit point les extrémités ? puisqu'une carrière, quelque étendue qu'elle soit, a des bornes, et tu n'en as point ? N'est-ce pas se moquer de te figurer comme un labyrinthe qui a mille tours et mille détours ? puisqu'avec un fil on en peut sortir, et on ne peut jamais se dégager de ton sein. N'est-ce pas se moquer que de te comparer à un cercle, qui finit où il commence, et qui commence où il finit ? puisqu'on peut partager ce cercle en quelques parties, et qu'il est impossible de te partager, n'ayant aucune partie.

C'est pourquoi, quand vous dites que l'éternité est composée de plus de siècles qu'il n'y a d'étoiles au ciel, vous ne dites rien (1092). Quand vous dites qu'il y a plus de millions d'années en l'éternité qu'il n'y a de grains de sables dans la mer, vous ne dites rien. Quand vous ajoutez qu'il y a plus de centaines de millions d'années dans l'éternité qu'il n'y a de gouttes d'eau dans l'Océan, ce n'est rien dire : parce que toutes ces choses, quoiqu'elles semblent immenses, néanmoins se peuvent compter, et il est impossible de compter les années de l'éternité. La raison de ceci est qu'entre la moindre chose et la plus grande que vous pouvez concevoir il y a quelque proportion, et il ne s'en trouve aucune de quelque temps que ce soit avec l'éternité. Qu'est-ce qu'une minute, par exemple, en comparaison de cent millions de siècles ? Il semble que ce n'est rien : il y a néanmoins quelque proportion entre une minute et cent millions de siècles. Si à une minute vous en ajoutez cinquante-neuf, vous faites une heure. Si à une heure vous en ajoutez vingt-trois, voilà un jour. Si à ce jour vous en joignez trois cent soixante-quatre, vous avez une année. Si à cette année vous en ajoutez quatre-vingt-dix-neuf, voilà un siècle. Si vous multipliez ce siècle, vous trouverez bientôt vos cent millions de siècles. On peut donc de plusieurs minutes composer cent millions de siècles, et par conséquent il y a quelque proportion entre une minute et cent millions de siècles. Il n'en est pas de même de l'éternité, qui n'a

(1090) Cum homo de æternitate disserit, cæcus æt luce loquitur.

(1091) Ubi putas inv nire, ibi incipit. Hilar.

(1092) Quidquid de æternitate dicis, minus dicis.

aucune proportion avec quelque espace de temps que ce soit. Si vous ajoutez les siècles aux minutes, si à ces siècles vous ajoutez les cent millions, si à ces millions vous ajoutez les milliasses, tout cela joint ensemble ne sera pas l'éternité, ni la moindre partie de l'éternité. Et, pour me servir de la règle de la soustraction aussi bien que de celle de la multiplication, si d'une montagne de sable qui s'élèverait jusqu'au ciel vous ôtez tous les ans un grain, il faudra bien du temps; mais enfin vous épuiserez tout cet amas. Ôtez de l'éternité les mille et les centaines de mille de millions d'années, vous n'en avez pas ôté un seul moment, il en reste autant que si vous n'aviez rien ôté, parce qu'elle demeure toujours tout entière, et qu'il ne peut y avoir aucune proportion d'une chose finie, quelque grande et quelque étendue qu'elle soit, avec une autre qui est infinie.

C'est pour cela que toutes les suppositions qu'on fait ordinairement pour donner quelque connaissance de ces vastes étendues de l'éternité n'en sont que des conjectures très-légères et des crayons fort imparfaits. *Je prendrai la liberté de parler à mon Dieu, quoique je ne sois que poudre et que cendre* (1093). Eh quoi! mon Dieu, est-il donc irrévocablement arrêté que vous ne ferez jamais miséricorde à cette pauvre âme? N'aura-t-elle pas assez demeuré en enfer quand elle y aura demeuré autant de temps qu'il en faudrait à un petit oiseau qui tous les cent mille ans prendrait une goutte d'eau dans son bec et la porterait dans le firmament, pour épuiser toutes les mers, toutes les rivières, toutes les fontaines, et généralement toutes les eaux qui sont sur la terre? Non, dit Dieu, par le prophète Ezéchiel, *je n'aurai point de pitié* (1094). *Puisque j'ai commencé, je parlerai encore à mon Seigneur* (1095). Mais, mon Dieu, supposez que cette église soit pleine de petits grains de millet; c'est trop peu: supposons que toutes les chaires, toutes les salles, les greniers qui sont au monde en soient tous remplis. Ce n'est pas encore assez. Supposons que tout l'espace qui est entre le ciel et la terre en soit occupé, et que de cent mille en cent mille ans un oiseau mange un de ces grains. Quand il aura tout consumé, ne pardonneriez-vous pas, mon Dieu, à ce malheureux riche? Non, dit Dieu par le même prophète, *je ne pardonnerai point* (1096). *Seigneur ne vous fâchez pas, je vous en supplie, si je parle encore une seule fois* (1097). Quand il se sera passé autant de millions d'années qu'il y a d'étoiles au ciel; autant de millions d'années qu'il est tombé de gouttes de pluie depuis le commencement et qu'il en tombera jusqu'à la fin du monde; autant de millions d'années qu'il y a en et qu'il y aura jamais d'atomes en l'air; autant qu'il y a eu d'hom-

mes et de femmes, d'enfants et d'animaux sur la terre; autant qu'il y a eu d'herbes et de fleurs en toutes les campagnes et en toutes les prairies, et de feuilles d'arbres en toutes les forêts du monde; autant de millions d'années qu'il y a de grains de sable et de gouttes d'eau en la mer et en toutes les rivières: que tous ces millions d'années soient joints ensemble; il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez faire ce calcul; mais enfin après ces espaces immenses de temps, n'aurez-vous point de pitié et ne ferez-vous point miséricorde à ces misérables damnés qui auront souffert des supplices et si horribles et si longs? Non, dit Dieu, *je ne pardonnerai point, et je n'aurai aucune pitié* (1098). Mais, mon Dieu, si vous ne voulez pas les faire participants de la félicité du ciel, comme en effet ils en sont très-indignes, détruisez-les au moins et les anéantissez, afin qu'ils cessent de souffrir. Non, ils subsisteront autant que moi, la durée de leurs peines sera égale à ma durée; ils souffriront éternellement, parce que je les haïrai et les poursuivrai éternellement. Justice de Dieu, que vous êtes admirable, que vous êtes terrible, que vous êtes épouvantable! mais que vous êtes juste et équitable, et que c'est une chose horrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant et toujours vivant! A jamais! ô grand à jamais! Tant que Dieu sera Dieu. Je me perds, je me confonds, mes sens sont égarés, ma raison est troublée, je ne sais où j'en suis. Tant que Dieu vivra, tant que Dieu sera Dieu. Eternité, que tu es rigoureuse, puisque tu es l'instrument des vengeances d'un Dieu! mais que tu es longue, puisque tu es mesurée à la vie de Dieu! Durée de tourments, que tu es épouvantable, et que tu devrais faire trembler, non-seulement les pécheurs, mais encore les justes!

En vérité, messieurs, en vérité, croyez-vous ces choses? Parlez sincèrement: N'est-il pas vrai que vous n'en croyez rien? Car enfin, si vous les croyiez, serait-il possible que vous menassiez la vie que vous faites, et que vous voulussiez vous exposer à un danger tout manifeste, ou plutôt à une assurance morale de tomber en ces horribles malheurs? Mais, comme je disais tantôt, *malheur à ceux qui aiment mieux éprouver ces choses que de les croire*! Disons mieux, vous en croyez quelque chose: vous le croyez dans la spéculation, puisque vous faites profession de la religion chrétienne; vous en avez une certaine idée stérile, infructueuse, et qui ne produit rien: mais vous ne les croyez pas dans la pratique, puisqu'en effet et en vérité vous vivez comme si vous ne les croyiez pas. Car, encore un coup, si vous les croyiez comme il faut, quel profit ou quel plaisir, quelque grands qu'ils fussent, pourraient jamais vous faire consentir au péché? Et, pour vous en convain-

(1093) Loquar ad Dominum meum, e. m. sim pulvis et cinis. *Gen.*, XVIII, 27.

(1094) Non miserebor., *Ezech.*, V, 11.

(1095) Quia semel cepi, loquar ad Dominum meum. *Gen.*, XVIII, 31.

(1096) Non parcat oculus meus. *Ezech.*, V, 11.

(1097) Obsecro ne irascaris. Domine, si loquar adine semel. *Genes.*, XVIII, 32.

(1098) Non parcat oculus meus, et non miserebor. *Ezech.*, V, 11.

cre, que feriez-vous, je vous prie, et que répondriez-vous si l'on vous offrait tous les plaisirs imaginables à condition que vous passeriez une journée dans les flammes d'une fournaise ardente? Je m'assure que vous n'hésiteriez pas, et que vous répondriez d'abord que, quand l'on vous ferait ressentir tous les plaisirs, et qu'on vous donnerait toutes les richesses qui sont au monde, vous ne consentiriez jamais de passer un seul jour dans un supplice si rude. Mais que demanderiez-vous pour demeurer seulement la moitié d'un jour dans ce feu? Quand vous amasseriez ensemble toutes les délices et toutes les richesses de la terre, je ne les achèterais pas par de si grands tourments. Au moins pour n'y demeurer rien qu'une heure, quelle récompense ou de plaisirs ou de richesses voulez-vous qu'on vous donne? Quand vous assembleriez dans un même lieu tous les trésors que pourrait désirer le plus avare qui soit au monde; quand vous feriez un précis de toutes les délices des plus voluptueux, tout cela ne peut entrer en aucune comparaison avec les douleurs effroyables qu'on souffrirait pendant une heure au milieu de ce feu. Hé! messieurs, où est notre esprit, où est notre sens, où est notre jugement? Il n'y a personne d'entre vous qui pour tous les plaisirs et toutes les richesses du monde voulût souffrir la douleur d'un feu temporel pendant une heure, et pour un plaisir brutal, qui dure si peu, pour un léger intérêt, qui est si peu de chose, vous voulez bien souffrir les ardeurs d'un feu dévorant, non pas pendant une heure, mais pendant une éternité tout entière! On ne pourrait pas vous persuader de vous laisser brûler pendant une heure en vous proposant toute la terre pour récompense, et pour une chose de néant vous n'appréhendez pas les supplices de l'enfer, qui ne finiront jamais! Si l'on vous avait jeté dans cette fournaise ardente pour brûler seulement pendant une heure, ne jetteriez-vous pas des cris épouvantables, ne conjureriez-vous pas tous les hommes d'être vos bourreaux, et ne demanderiez-vous pas avec instance à tous vos amis de vous donner le coup de grâce en vous ôtant la vie? Et cependant vous ne faites aucune difficulté de vous engager dans ces flammes où vous brûlez toujours sans y pouvoir jamais mourir.

Le prophète Daniel, faisant le dénombrement de plusieurs calamités qui devaient arriver à divers peuples, ajoute incontinent cette modification bien considérable, *cela ne sera que pour un temps* (1099). Vous qui souffrez en cette vie, pour quoi vous laissez-vous aller aux plaintes et aux gémissements? pourquoi vous rendez-vous la vie fâcheuse par vos murmures et par vos impatiences? Vous avez le sujet d'une consolation bien solide auquel vous ne faites pas assez de réflexion. Diverses sortes d'afflictions vous

accablent, il est vrai; mais ayez bon courage, elles ne dureront qu'un peu de temps. Vous êtes déchirés par des calomnies, opprimés par les puissants, la pauvreté vous presse, toutes sortes de maux viennent fondre sur vous. Ne vous laissez pas abattre à la tristesse, vos gémissements ne dureront pas toujours, vos soupirs ne seront pas éternels, vos larmes ne couleront que pendant quelque temps, et vous en serez quitte pour une douleur passagère qui finira bientôt. Mais vous, petits dieux de la terre, à qui toutes choses réussissent selon vos souhaits, qui ne pensez qu'à vous divertir et à jouir des plaisirs de la vie, ne vous réjouissez pas tant; tout votre bonheur apparent est renfermé en des bornes fort resserrées; vos agréables songes ne dureront pas longtemps, l'ombre de votre félicité se dissipera bientôt, et toutes vos richesses, toutes vos grandeurs, tout votre éclat, tous vos plaisirs, et toutes vos délices ne sont que pour un temps, *et hoc usque ad tempus*; et à ce temps succédera un grand à jamais, une longue éternité, une vaste et immense étendue de siècles.

Cet illustre ornement du dernier siècle, ce généreux et invincible Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, qui fut emprisonné pour la cause de l'Église au commencement de ce malheureux schisme qui tient encore ce pauvre royaume séparé de la communion des fidèles, était bien persuadé de ces vérités. Sa femme l'étant venue trouver en la prison, accompagnée de ses enfants, en partie qui la suivaient, en partie qu'elle portait entre ses bras, elle l'attaqua avec deux armes bien puissantes, ses larmes et ses paroles. Et quoi, monsieur, lui dit cette femme d'une voix entrecoupée de sanglots, à quoi pensez-vous et quelle est votre résolution? Vous êtes grand dans le monde, vous êtes l'objet de l'envie de toute l'Angleterre, où vos dignités et la faveur du roi vous ont rendu extrêmement considérable, et dont votre fermeté inflexible à résister aux volontés du roi vous a fait malheureusement déchoir. Il ne faudrait qu'une petite complaisance à ce que le roi désire de vous pour vous remettre en ses bonnes grâces. Voulez-vous par une constance qui n'est pas de saison réduire ces jeunes seigneurs vos enfants dans une honteuse et sordide pauvreté, et perdre en un jour tous vos biens, vos charges, et votre vie même, dont vous pouvez encore jouir long-temps? Combien de temps, pensez-vous, répondit Morus? Encore une vingtaine d'années. Allez, madame, répliqua ce généreux martyr, vous ne parlez pas raisonnablement, et vous ne faites pas réflexion à ce que vous dites. Si vous me promettiez des millions d'années pour jouir des choses que vous me proposez, vous auriez un peu plus de raison; mais encore voudriez-vous que je changeasse ces millions d'années qui s'écoulent si vite pour une éternité qui ne tirera ja-

mais (1100)? Tous les plaisirs et tous les avantages que vous me proposez n'ont pas plus de durée qu'un moment, et les tourments qui leur succèdent sont non-seulement immenses en leur nature, mais encore éternels en leur durée. Ne trouvez donc pas mauvais si je ne veux pas changer les uns pour les autres, le paradis avec l'enfer, l'éternité pour le temps, et si je vous dis la même chose que Job dit autrefois à sa femme, *vous parlez comme une femme qui n'a point de sens* (1101).

Saint Augustin parlant de la pensée de l'éternité, l'appelle *magna cogitatio*. Il est vrai que cette pensée est grande parce qu'elle est d'une chose infinie, mais elle est encore grande parce qu'elle a opéré de grands effets en ceux qui l'ont sérieusement méditée. C'est cette salutaire pensée d'une éternité malheureuse qui a rempli les déserts d'anachorètes, les cloîtres de religieux, les monastères de vierges, et qui a été le premier et le plus efficace motif de toutes les pénitences que les hommes ont pratiquées. C'est pour éviter cette éternité malheureuse que tant de personnes riches et puissantes, qui avaient tout ce qu'on appelle les avantages du siècle, ont renoncé aux plaisirs du monde, à la possession des richesses, à l'éclat des honneurs, et à toutes les douceurs de la vie, et que tant de martyrs ont généreusement souffert tout ce que la rage des hommes jointe à celle de l'enfer a pu inventer de tourments. C'est cette pensée de l'éternité qui a mis une pierre dans les mains d'un saint Jérôme pour en battre sa poitrine, une enrasse de fer sur le corps nu d'un saint Guillaume, des chaînes aux pieds et aux mains d'un saint anachorète, et qui attachait un saint Siméon Stylite sur une colonne fort élevée, où il souffrit pendant toute sa vie le froid, le chaud, le vent, la pluie et toutes les injures de l'air. C'est elle enfin qui a fait éviter le péché et pratiquer la vertu à une infinité de personnes; *magna cogitatio*.

En effet, si l'on savait, si l'on savait ce que pèsent ces mots, des flammes, et des flammes éternelles; des ténèbres, et des ténèbres éternelles; perdre Dieu, et le perdre pour jamais, ô que l'on changerait bien de vie! Jeûner un Carême, vraiment c'est ce dont on se mettrait bien en peine; on jeûnerait toute l'année. Donner quelque aumône à un pauvre, on donnerait tous ses biens; commettre un péché mortel, on choisirait plutôt de mourir mille fois; les villes seraient désertes, les déserts seraient pleins de solitaires, les campagnes seraient remplies de pénitents; les yeux ne seraient employés qu'aux larmes, la bouche qu'aux gémissements, et l'on n'entendrait partout que des voix qui crieraient fortement pour

(1100) *Momentaneum quod delectat, æternum quod cruciat.*

(1101) *Quasi una de stultis mulieribus locuta es.* II, 10.

(1102) *O vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor sicut dolor meus.* *Thren.*,

demandez miséricorde à Dieu. Et cependant cette grande pensée ne produira aucun effet dans le cœur de mes auditeurs; ils seront les mêmes qu'ils étaient auparavant; les cabarets n'en seront pas moins fréquentés, les impudiques n'en seront pas plus chastes, les inimitiés aussi animées, le bien d'autrui demeurera entre les mains de ceux qui le possèdent; en un mot, il n'y aura aucun changement, sinon que peut-être on sera encore pire.

Ah! éternité, éternité, que tu nous découvrirais de choses que nous ignorons, ou auxquelles nous ne pensons pas maintenant! Tant de grands rabaisés, tant de petits élevés; tant d'orgueilleux confondus et anéantis, tant d'humbles glorifiés; tant de gens de délices dans les tourments, tant d'affligés dans les véritables délices; tant de gens qui n'ont fait que rire sur la terre, qui pleureront à jamais, et tant de ceux qui ont pleuré lesquels seront consolés! Mais, sans attendre ce temps à venir, que la foi nous découvrirait dès maintenant de choses, si elle nous avait ouvert les yeux pour les voir et les oreilles pour les entendre! Allons donc, messieurs, en esprit dans ces lieux souterrains, descendons-y pendant notre vie, comme je l'ai déjà dit, afin de n'y pas descendre après notre mort. Prêtons pour quelque temps l'oreille aux plaintes et aux gémissements de ces âmes malheureuses. Orgueilleux, damnés maintenant, confondus; têtes autrefois couronnées, majestés humaines adorées dans le monde et à présent méprisées dans les enfers; grands et puissants de la terre, et maintenant la fable et le jouet des démons, parlez, je vous en conjure, parlez du milieu de vos flammes pour instruire mes auditeurs. Dites-moi qu'elles sont à présent les pensées de votre esprit, les désirs de votre cœur, mais surtout les douleurs que vous souffrez. Silence, messieurs, attention, j'attends la voix de quelqu'un qui nous parle du fond de l'abîme. Imaginez-vous que c'est d'un de vos amis; écoutons ce qu'il nous veut dire. Vous tous qui êtes encore voyageurs sur la terre, vous qui êtes encore en chemin ou du salut ou de la perte éternelle, vous qui êtes assemblés en cette église pour entendre parler de ce que j'endure, considérez attentivement, regardez avec soin, et voyez s'il y a au monde une douleur, je ne dis pas semblable, je ne dis pas même qui approche, mais qui puisse entrer en aucune comparaison avec celle que je souffre (1102). Dieu a déchargé rudement son bras sur moi, il m'a broyé, il m'a pressé comme un vigneron presse sa vendange, il m'a écrasé au jour de fureur (1103); il m'a environné de tous côtés de feu et de flammes; mes os en sont tout remplis (1104), mes moelles en sont

1, 12.

(1105) *Vindemiavit me Dominus in die iræ furoris sui.* *Ibid.*

(1104) *De excelso misit ignem in osibus meis.* *Thren.*, V, 15.

toutes fondues, ma chair en est toute pénétrée : je souffre sans aucune consolation, je n'ai ni n'aurai jamais le moindre soulagement dans mes peines (1105) ; je suis tout rempli de rage, accablé de désespoir, abîmé dans une tristesse mortelle ! Il m'a mis en la puissance d'un ennemi si cruel, qu'il n'aura jamais pitié de moi ; et si fort, que je ne pourrai jamais me délivrer de ses mains (1106). Pécheurs qui faites maintenant les esprits fermes, les fortes têtes, qui ne voudriez pas que l'on crût que vous avez peur, ah ? faites-vous sages à mes dépens. J'ai vécu, j'ai dansé, j'ai fait bonne chère, j'ai joué, je me suis divertie comme vous et peut-être avec vous. J'ai fait rouler le carrosse comme vous, j'ai entretenu le luxe et la pompe autant que vous, j'ai fait autant travailler tous les artifices des hommes pour l'entretien de mes plaisirs que vous faites maintenant pour les vôtres ; et, après mes délices, mes vanités, et mes profusions, me voici dans les enfers, où je brûle et suis traité en ennemi de Dieu. Si vous me demandez quand j'en sortirai, je vous dis, les larmes aux yeux et la rage dans le cœur : Jamais, jamais, jamais. *Attendite et videte.* Voyez, considérez attentivement ces supplices. Tout ce que vous en lisez dans les livres, tout ce que les prédicateurs vous en peuvent dire dans les chaires, tout ce que même vous pouvez vous en imaginer, tout cela n'est qu'une description morte et une idée très-imparfaite de ce que je souffre en effet. Vous viendrez sans doute en ces lieux, si vous vivez comme j'ai vécu ; ce même feu qui me dévore vous attend, la mort est à votre porte qui frappe depuis longtemps, et le démon n'attend que cette heure pour vous saisir. Entre vous et l'enfer où je suis maintenant il n'y a que le petit filet de votre vie, si facile à être coupé : et cependant vous dormez, vous riez, vous jouez, vous vous divertissez, et vous vivez avec la même assurance que si l'éternité d'un enfer, dont l'on vous menace, n'était que l'invention d'un poète et un conte de fable.

CONCLUSION.

Ah ! messieurs, ah ! messieurs, à quoi pensons-nous si nous ne pensons à ces choses ? Pour moi je vous avoue que, quand je pense à l'éternité, quand je médite cette éternité : je ne vous le dis point par figure d'orateur, mais dans la vérité toute simple ; quand je pense à l'éternité, je suis tout hors de moi-même, et peu s'en faut que je ne perde l'esprit. Que ne puis-je dans toutes mes prédications imprimer fortement cette pensée et cette crainte salutaire de l'éternité dans l'esprit de tous mes auditeurs ? Que ne m'est-il permis d'aller par toutes les rues pleurant, hurlant, criant à pleine tête : Éternité, éternité, éternité ! Que n'ai-je une

poitrine de fer, une voix de tonnerre pour aller faire retentir par toutes les villes et par toutes les provinces du monde cet effroyable mot, *Eternité ! Hommes sans jugement, revenez à vous ; hommes insensés, devenez enfin sages* (1107). Sauve qui peut, messieurs, sauve qui peut ; évite qui pourra ces flammes dévorantes ; ces grincements de dents éternels, cette rage et ce désespoir qui ne finiront jamais, cette vaste et cette longue éternité. C'est l'avis que je vous donne, profitez-en, si vous êtes sages. *Amen.*

SERMON XXXIX.

LE PÉCHÉ PRIVÉ DE LA FÉLICITÉ DU CIEL.

Satiabor cum apparuerit gloria tua.

Je serai rassasié lorsque votre gloire paraîtra. (Psal. XVI, 15.)

EXORDE.

Entre plusieurs passions violentes auxquelles la désobéissance de notre premier père nous a malheureusement assujettis, j'en remarque trois principales, qui sont comme les sources funestes desquelles dédéboulent tous nos malheurs : savoir le désir de vivre, le désir de savoir, et le désir d'être grand ou de régner. Comme ces trois désirs ont fait perdre la grâce et l'innocence à Adam, aussi nous la font-ils perdre bien souvent, ou pour le moins nous mettent en danger de la perdre. En effet, nous voyons dans l'Écriture que le serpent ne trouva point de moyen plus avantageux et plus facile pour renverser le premier homme qu'en lui faisant croire que l'usage du fruit défendu le rendrait semblable à Dieu (1108), qui par soi-même et par la condition de son être infini est vivant, savant, et régna ; et ainsi Adam, se laissant trop facilement aller à cette promesse trompeuse, ne perdit son innocence et ne devint pécheur que par le désir extrême qu'il avait de vivre, de savoir, et de régner.

Comme nous sommes les héritiers des inclinations aussi bien que du péché de notre premier père, nous ne devons pas nous étonner si nous ressentons en nous les mêmes mouvements. Le désir de la vie, de savoir, et de régner, sont les plus fortes et les plus violentes passions de nos âmes ; mais le malheur de notre condition est que nous ne pouvons point contenter cette inclination ni satisfaire à ce désir. Nous désirons de vivre, et il faut mourir malgré nous ; nous désirons de savoir, et nous vivons dans les ténèbres et dans l'ignorance ; nous voulons régner, et nous naissons, vivons, et mourons dans l'esclavage et dans la servitude. Il faudrait désespérer de pouvoir jamais satisfaire ces trois inclinations, si Dieu, qui les a données à l'homme, ne lui eût de tîne en même temps un objet capable de les contenter. Il lui a préparé une demeure dans laquelle, pour satisfaire au désir qu'il a de

(1105) *Posuit me desolatam, tota die mœrore confecta. Thren., V, 13.*

(1106) *Delit me in manu de qua non potero surgere. Ibid., 14.*

(1107) *Intelligite, insipientes in populo, et stu'ti aliquando sapite. Psal. XCIII, 8.*

(1108) *Nequaquam morte moriemini .. et eritis sicut dii, scientes bonum et malum. Gen., III, 4, 5.*

vivre, il jouit d'une vie éternelle; pour remplir le désir qu'il a de savoir, il est éclairé d'une lumière sans ombres et sans nuages; et pour contenter le désir qu'il a de régner, il possède un royaume qui est sans fin et sans bornes. Voilà, messieurs, cette grande récompense que l'Évangile nous promet, et dont jouissent maintenant les saints qui sont dans le ciel. Ils ont eu les mêmes inclinations que nous, puisqu'ils ont été hommes comme nous. Ils ont eu le désir de vivre, de savoir, et de régner, aussi bien que nous l'avons maintenant, et ce désir est heureusement satisfait: ils vivent, ils savent, et ils règnent. Ils vivent, mais d'une vie éternelle; ils savent sans aucune ignorance, et ils règnent dans un royaume qui ne finira jamais. Voyons en détail comme ces trois désirs sont entièrement remplis dans le ciel; et, puisque nous prétendons d'y entrer un jour, soulageons nos peines et nos travaux par l'espérance d'une vie qui durera toujours, d'une science qui n'ignorera rien, et d'un règne qui ne finira point. C'est, messieurs, ce que je tâcherai de vous faire voir dans ce discours, en attendant que vous puissiez vous-mêmes en faire l'épreuve.

Dessein du sermon.

- I^r. POINT. Le désir de vivre est satisfait dans le ciel. — Le désir naturel qu'on a de la vie. — La vie change de condition dans le ciel. — Dieu est particulièrement le Dieu des élus. — L'excellence de cette vie.
- II^e POINT. Le désir de savoir est satisfait dans le ciel. — Dans le ciel l'acquisition de la science sera facile. — Elle est très-parfaite. — Non-seulement l'entendement, mais encore la volonté est remplie.
- III^e POINT. Le désir de régner est satisfait dans le ciel. — Les avantages de ce royaume. — On n'est pas persuadé d'une vie future. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le désir de vivre est satisfait dans le ciel.

Il est vrai, messieurs, et nous ne le pouvons pas nier, que la vie est la chose du monde que nous chérissions le plus. Cette inclination nous est si naturelle, que non-seulement ceux qui ont sujet d'en être satisfaits, mais encore les malheureux et les criminels qui pourrissent dans les fers et dans les prisons, qu'aiment avec beaucoup d'ardeur. Nous montrons toujours le plus tard que nous pouvons, et la vie nous est si chère et si précieuse, que nous la conservons par des remèdes qui ne sont pas moins affreux que la mort même. Nous regardons ceux qui coupent nos membres comme des personnes qui nous obligent; nous récompensons ceux qui nous font beaucoup de mal, et nous achetons à prix d'argent une douleur qu'on ne voudrait pas nous faire souffrir, si nous ne payions ceux qui en sont les auteurs; nous sommes contents qu'on

retranche la moitié de notre corps, pourvu qu'on conserve l'autre; et, pourvu que nous ayons une partie vivante, nous consentons qu'on fasse mourir toutes les autres. Ainsi nous pouvons dire que c'est seulement au regard de la vie que nous ne sommes point inconstants. Nous aimons aujourd'hui une chose et demain une autre; aujourd'hui une façon de faire plaît, demain elle déplaît; mais nous aimons toujours notre vie, quelque misérable qu'elle soit; et, au contraire des autres choses, qui sont ruinées par le temps, cet amour prend de nouvelles forces à mesure qu'on avance en âge, et nous voyons par expérience que les jeunes gens qui jouissent d'une vie et plus entière et plus agréable l'aiment beaucoup moins que ne font les vieillards les restes d'une vie languissante et demi-morte.

Néanmoins ce désir de vivre est fort aveuglé, et cette inclination est fort déréglée, si elle s'arrête à la vie présente, laquelle ne mérite pas le nom de vie, mais qu'il faudrait plutôt appeler une mort vivante ou une vie mourante, puisqu'elle tend continuellement à la mort, et qu'il semble qu'on ne commence de vivre que pour commencer de mourir. Ce que nous appelons vie n'est qu'une mort étendue et prolongée (1109): l'homme meurt insensiblement tous les jours en perdant à chaque moment quelque chose de son être; ou bien, comme dit saint Augustin, cette vie est une trompeuse, qui diminue à mesure qu'elle s'étend (1110), qui nous ôte ce qu'elle nous donne, et qui sous prétexte de nous conserver nous détruit et nous consume insensiblement.

Mais il n'en est pas de même dans le ciel: la vie y change de condition et de nature; et celle qui sur la terre n'est qu'une vie en apparence devient dans le ciel une vie véritable, parce qu'elle est éternelle. Nous ne devons pas nous étonner de cette différence qui se trouve entre ces deux vies, dont l'une est passagère et l'autre demeure toujours, si nous considérons que tant que nous sommes sur la terre nous n'avons que de petits ruisseaux de vie, lesquels étant épuisés en peu de temps, nous laissent dans une nécessité inévitable de mourir. Mais il n'en est pas de même dans le ciel: on y boit la vie comme à longs traits, puisqu'on y possède la source et l'origine de toute la vie. *C'est en vous, mon Dieu, dit le Prophète-Roi, que je trouve la fontaine inépuisable de la vie* (1111); vous en êtes une source féconde qui ne se tarit jamais, et quoique tous les bienheureux en puisent autant qu'il leur est nécessaire, il n'y a pas sujet de craindre qu'elle cesse jamais de couler. C'est pour ce sujet que cette vie est appelée éternelle, parce que, trouvant toujours matière pour subsister et pour se conserver, elle ne finit pas comme la nôtre, qui en manque, et qui doit

(1109) *Ipse quætilianus corruptionis defectus quid aliud est quam quædam prolixitas mortis?* — GREG. hom. 57 in Evang.

(1110) *O vita fallax, quæ quanto magis crescit, tanto magis decrescit.*

(1111) *Quo. iam apud te est fons vite.* *1^o sal.* XXXV, 10.

en aller chercher, si elle ne veut point finir, dans ce lieu de bonheur et d'immortalité. Saint Grégoire de Nysse dans l'oraison qu'il a composée des morts dit que la mort ressemble à la sage-femme; elle tire l'âme du corps comme du sein de la mère, pour l'enfanter à l'immortalité (1112). De sorte que la terre est la demeure des mortels comme le ciel est celle des immortels. La mort, disait David, est comme ma part, ma portion, et mon héritage sur la terre (1113); et nous pouvons dire comme Job que la pourriture, qui nous est comme essentielle et dans laquelle nous devons être un jour réduits, nous tient lieu et nous rend office de père et de mère (1114), puisqu'elle nous engendre à l'immortalité, et qu'elle ne nous ôte une vie mortelle et corruptible que pour nous en donner une qui ne soit plus sujette ni à la mort ni à la corruption.

C'est de cette vie immortelle et incorruptible que jouissent maintenant les saints dans le ciel; le désir qu'ils avaient de vivre est heureusement accompli, l'inclination qu'ils avaient pour la vie est entièrement satisfaite, et ils n'ont plus rien ni à craindre ni à désirer sur ce point, non plus que sur tous les autres. Que ce changement est heureux, qui, pour une vie misérable en donne une accompagnée de toute sorte de bonheur, pour une vie passagère en donne une qui subsiste toujours, et au lieu d'une vie sujette à la mort et à la corruption, en donne une qui ne reconnaît ni l'une ni l'autre! C'est ce changement avantageux qui fait dire à saint Paul parlant des élus et des saints qui sont dans le ciel, que *Dieu*, oubliant ce semble les titres de sa grandeur, *a bien voulu se dire leur Dieu* (1115): comme s'il disait qu'il semblerait indigne de la grandeur de Dieu de se dire le Dieu des vermineux et de ceux qui sont la proie de la mort et des sujets de corruption; mais, depuis que Dieu a changé les misères que les Saints éprouvaient sur la terre en une félicité consommée, leur état de mort en une vie bienheureuse, et la corruption de leur nature en une incorruptibilité inaltérable, Dieu n'a plus de honte d'être et d'être appelé leur Dieu; car en même temps que les saints voient Dieu, ils entrent dans les privilèges de sa vie immortelle, et, comme dit saint Grégoire de Nysse, ils prennent autant qu'ils en sont capables les propriétés de la nature divine (1116).

Enfin, pour conclure cette première partie, c'est dans le ciel que nous jouirons d'une vie qu'aucune violence ni qu'aucune altération ne pourra nous ôter. Dès que nous serons entrés dans cette région de paix et de toute sorte de bonheur, nous serons hors des atteintes de la mort (1117). Il n'y aura point d'accident qui puisse nous ravir une vie qui trouvera son origine et sa conser-

vation en Dieu. Saint Jean dans son Apocalypse dit qu'il vit un fleuve d'une eau vivifiante qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau; que des deux côtés de ce fleuve il y avait un arbre de vie. Ce fleuve merveilleux, qui coule une eau qui donne la vie, est la vision béatifique qui prend sa source de la face de Dieu par le mérite de l'Agneau, qui est Jésus-Christ, et qui se répand sur les bienheureux, qui étant comme des arbres plantés sur le rivage de l'immortalité, sont tellement arrosés de ces eaux vivantes, qu'ils en reçoivent une vie divine. Car, comme nous voyons que les plantes convertissent en leur substance l'eau dont elles sont arrosées, ainsi les bienheureux, qui comme des arbres sont arrosés des eaux vivifiantes de la Divinité, convertissent pour ainsi dire en leur propre substance la vie divine. Et certes cette vie, qui prend sa source et qui est unie au principe de vie, qui est la divine essence, a plus d'avantage que celle dont le premier homme jouissait dans l'état d'innocence. Car enfin l'homme en cet état pouvait s'empêcher de mourir par le secours de l'arbre de vie, qui réparait ce que la chaleur naturelle consumait de l'humide radical, et fortifiait un corps qui, par son propre poids et par le combat des contrariétés dont il était composé, tombait dans la défaillance et dans la mort. Mais dans la béatitude ils ne mourront pas mourir (1118), et ils feront leur demeure pour l'éternité dans la terre des vivants (1119).

C'est à cette vie exempte de toutes sortes de maux, à cette vie si excellente et si divine, que nous devons aspirer, si nous avons un véritable désir de vivre. C'est à cette vie bienheureuse que nous devons rapporter tous nos travaux, et pour laquelle nous ne devons rien épargner. Si l'on fait tant de choses, dit saint Augustin, pour vivre un peu plus longtemps, que ne doit-on pas faire afin de vivre toujours, etc. Mais nous vivons dans une malheureuse ignorance de ces vérités, et ce ne sera que dans le ciel que nous serons parfaitement savants. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Le désir de savoir est satisfait dans le ciel.

Quoique la vie nous soit extrêmement chère, et que le désir de vivre soit très-violent en nous, néanmoins le désir de savoir est encore plus ardent en plusieurs personnes, et l'emporte par-dessus l'amour de la vie. Il n'en faut pas d'autre preuve que de voir qu'on abrège souvent sa vie pour apprendre quelque chose et pour devenir savant: le corps travaille pendant que l'esprit se divertit dans les connaissances nouvelles qu'il acquiert. Il succombe aux efforts de

Hebr., XI, 16.

(1116) Qui veram accipiunt divinitatem in se accipiunt divinæ nature proprietatem.

(1117) Mors ultra non erit. *Apoc.*, XXI, 4.

(1118) Ultra mori non poterunt. *Luc.*, XX, 36.

(1119) Portio mea in terra viventium. *Ps.* CXLI, 6.

(1112) Mors est velut vite obstetrix, ut ad meliorem vitam educemur.

(1113) Portio mea in terra viventium. *Psal.* CXLI, 6.

(1114) Putredini dixi, Pater meus es, mater mea. *Job.* XVII, 14.

(1115) Non confunditur Deus vocari Deus eorum.

l'âme, qui le néglige pour vaquer aux opérations qui sont dignes d'elle. L'homme qui est atteint de cette noble passion ne fait point de difficulté d'interrompre ou même de dérober le temps de son sommeil pour l'employer à l'étude; il vieillit avant le temps, et il ne se soucie pas de consumer son corps, pourvu qu'il contente son esprit. C'est pour ce sujet que les personnes savantes, qui passent leur vie dans les livres, sont sujettes à une infinité d'inconvénients qui leur sont plus supportables que l'ignorance, et que les plus beaux esprits sont assez souvent logés en de mauvais corps; parce que les organes naturels ne peuvent résister à une force et à une violence presque continuelle, et qu'il faut par nécessité que la maison tombe quand celui qui l'habite ne prend plus soin de l'entretenir. C'est ce qui fait encore que les hommes savants meurent ordinairement plutôt que les autres, et ne font pas difficulté d'acheter la science aux dépens de leur propre vie : tant il est vrai que le désir de savoir est extrêmement violent dans l'esprit humain.

Nous en avons un exemple illustre en la personne d'un jeune seigneur de Danemark, très-noble, très-riche, et d'un très-excellent esprit : c'est Tycho-Brahé, qui vivait il n'y a pas fort longtemps. Ce jeune homme eut un si grand désir de savoir parfaitement le cours des astres, qu'afin de s'y pouvoir appliquer continuellement il quitta toutes les prétentions et toutes les grandeurs auxquelles son esprit, sa noblesse et ses richesses lui donnaient accès; et ayant fait bâtir avec une dépense excessive un grand château, il s'y retira pour le reste de ses jours, sans vouloir d'autre compagnie que celle des artisans qui étaient nécessaires à ses desseins. Il s'enferma dans un dôme de cristal qu'il avait fait bâtir tout au haut de son palais, d'où il regardait attentivement et considérait sans aucun relâche le cours des étoiles. Il ne donnait presque point, passant ordinairement les nuits tout entières, même au milieu de l'hiver, qui est très-rigoureux en ce pays-là, toujours occupé à regarder le ciel. Il prenait seulement un peu de repos pendant le jour, se fâchant encore de ce que par ce moyen il était diverti de la considération des astres. Ainsi durant environ cinquante ans qu'il a vécu, il s'est privé de tous les contentements de la vie pour satisfaire le désir insatiable qu'il avait de savoir.

Néanmoins et lui et tous les autres hommes ne peuvent en cette vie, avec tout leur soin et toute leur étude, acquérir qu'une science mêlée de beaucoup de défauts : qu'une science, 1° accompagnée de mille difficultés, 2° que nous pouvons perdre, 3° une science très-imparfaite, puisque la plus grande partie de ce que nous savons est la moindre de ce que nous ignorons. Mais si nous voulons être véritablement savants, et d'une science entièrement exempte de toute sorte de défauts, il faut l'espérer dans le ciel.

1° L'acquisition de cette science nous sera très-facile; il n'est pas nécessaire en cette demeure de lumière, ni de beaucoup de temps, ni de longues expériences pour connaître les choses, puisqu'il suffit de voir Dieu pour tout voir et pour tout connaître. Afin d'être savants sur la terre, il ne suffit pas de voir et lire plusieurs livres, mais il faut les bien concevoir, en pénétrer le sens, et retenir ce qu'on a lu, ce qui rend quelquefois l'acquisition de la science très-difficile; mais les bienheureux, qui voient Dieu et qui lisent dans ce livre, toujours ouvert, comprennent facilement toutes choses sans craindre de les oublier jamais. Les plus beaux livres, à ne faire que les regarder, peuvent bien donner quelque plaisir aux yeux, mais non pas rendre savants; et il se trouve plusieurs personnes qui se plaisent d'avoir dans leurs bibliothèques plusieurs livres bien reliés et bien accommodés, dont ils ont très-grand soin et prennent grand plaisir de les regarder, et avec cela ne laissent pas de demeurer toujours ignorants. Il n'en est pas de même de Dieu : sa vue seule rend très-savant, et il ne faut que le voir pour ne rien ignorer. Il transforme en soi ceux qui le contemplant, et comme il est une intelligence infinie, il rend intelligent tous ceux qui le voient. Dieu se fait voir aux bienheureux comme une lumière intelligible; et l'entendement, qui est l'œil de l'âme, étant élevé au-dessus de sa nature par un rayon céleste qui s'écoule dans cette puissance pour la rendre capable de supporter ce soleil divin, contemple Dieu comme son objet, et par cette contemplation est rendu savant. Quelle science, quelle connaissance plus facile à acquérir que celle-là, où il faut seulement voir pour devenir très-savant, et pour avoir une connaissance générale de toutes choses ! Afin d'acquérir un peu de science sur la terre, on abrège sa vie par l'excès du travail et de l'application d'esprit; mais dans le ciel, tant s'en faut que la science nous abrège la vie, qu'au contraire la connaissance de Dieu sera notre propre vie, puisque la vie éternelle consiste à connaître Dieu (1120).

Si cette science est facile à acquérir, elle est encore plus facile à conserver, et nous ne devons pas appréhender d'en être jamais privés : car, comme elle ne consiste qu'en Dieu seul, qui est toutes choses, elle est autant inséparable des bienheureux que Dieu même; et, comme ceux qui ont une fois possédé Dieu ne le perdent jamais, il est de même impossible que ceux qui ont une fois puisé leurs sciences et leurs connaissances dans cette vive source les puissent jamais perdre.

Mais ce qui est de plus avantageux dans cette science des bienheureux, c'est qu'elle est très-parfaite et très-accomplie. Elle est parfaite au regard de Dieu, lequel, comme dit saint Paul, nous ne voyons ici-bas que par la foi et au travers d'un voile épais; et

nous ne pouvons arriver jusqu'à lui que par le moyen des créatures, ni le contempler que dans ces miroirs, qui ne le représentent que fort imparfaitement. Mais les saints le voient face à face dans le ciel, et aucune de ses perfections ne leur est cachée. Nous ne découvrons ici que la moindre partie de ses merveilles, encore avec beaucoup d'obscurité; mais dans le ciel ils contemplent toutes ses grandeurs : car, comme il s'approche maintenant de nous pour nous éclairer, ils s'approchent de lui pour recevoir sa lumière; et, ainsi que Dieu nous connaît très-parfaitement sur la terre, de même les saints le connaissent dans le ciel aussi parfaitement que son incompréhensibilité le peut permettre. Et, pour tout dire en un mot, nous ne le voyons maintenant que sous des figures empruntées (1120*), mais les saints le voient tout à découvert et comme il est en lui-même, et nous espérons de jouir de cette vue qui les rend bienheureux (1121).

Cette science est encore très-parfaite au regard des créatures, qu'on ne voit plus en elles-mêmes, mais dans un objet infiniment plus noble et plus relevé, qui est Dieu même. Les saints dans le ciel voient très-clairement toutes les vérités dans la première vérité; ils connaissent sans erreur tous les effets dans leurs causes, toutes les conclusions dans leurs principes; ils y découvrent tous les secrets de la nature, les propriétés de chaque chose; ils ont une lumière très-claire des choses les plus cachées, dont les philosophes les plus éclairés n'ont pas eu la moindre ombre. Enfin, ils voient dans la Divinité, comme dans une glace fidèle, tous les objets qui y sont représentés. Tout ce qui est ici caché leur paraît à découvert, la cause de tous les événements que nous ignorons leur est manifestée; ils voient pourquoi l'un est dans la prospérité, et l'autre accablé d'ennuis et de misères; et David, qui avait été presque ébranlé, voyant la paix dont jouissent les méchants et les richesses dont ils étaient comblés, au lieu que les gens de bien étaient châtiés dès le matin et frappés de plaies durant tout le jour, c'est-à-dire étaient misérables depuis le commencement de leur vie jusqu'à la fin, voit maintenant très-clairement la raison de cette conduite, qu'il n'avait pu comprendre lorsqu'il était sur la terre, et dont il avait remis la connaissance au temps qu'il serait entré dans le sanctuaire de Dieu, où tous les secrets sont découverts (1122).

Il manquerait quelque chose à la perfection de cette science, si, comme il arrive assez souvent dans les sciences humaines, lorsque l'entendement est rempli, la volonté demeurerait vide. Nous le voyons, messieurs, par une expérience assez ordinaire, que, lorsque nous désirons avec ardeur de découvrir toujours de nouvelles vérités, et que

nous nous y portons avec empressement, notre volonté est affamée pendant que l'entendement se rassasie. Mais il n'en va pas de même de la science du ciel : elle satisfait pleinement l'entendement, et la volonté demeure entièrement remplie. Les saints ont un objet, qui est la vérité et la bonté suprême. Comme vérité, l'entendement est rempli, et, comme bonté, la volonté est satisfaite. Par la vision de Dieu les bienheureux ont l'entendement ravi, et par l'amour la volonté hors d'elle-même; et comme il est impossible de voir et de connaître Dieu sans l'aimer, la science qu'on a dans le ciel n'est jamais stérile, mais, par une suite nécessaire, elle s'écoule de l'entendement dans la volonté. C'est ce qui a fait dire à saint Bonaventure et à plusieurs autres théologiens que, comme Dieu est un assemblage de toute sorte de biens, notre béatitude consiste non-seulement en sa vision, qui est le bien de l'entendement, mais encore en l'amour et en la délectation, qui est l'objet de la volonté. O science admirable qui fait connaître toutes choses, qui ne laisse rien à ignorer, et qui rompt le voile qui nous couvrait les vérités divines! Qui est-ce, messieurs, qui peut nous donner entrée en cette science divine, sinon Jésus-Christ? lequel comme en sa mort rompit le voile du temple qui empêchait de voir ce qui était au plus secret, aussi par sa mort a rompu le voile et l'obstacle qui jusqu'alors avait ôté aux âmes des saints la vue et la jouissance de la Divinité. C'est donc par Jésus-Christ que nous deviendrons savants, puisque c'est par lui que nous deviendrons bienheureux; c'est de sa connaissance que nous devons occuper tout notre esprit, et nous en devons faire notre principale étude, puisque *c'est en lui*, comme dit saint Paul, *que sont enfermés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance divine* (Coloss., II, 3). C'est pour ce sujet, grand apôtre, que vous protestiez publiquement ne rien savoir que Jésus-Christ; que l'unique science que vous estimiez était celle qui vous apprenait à connaître Jésus-Christ crucifié (1123). Que vous étiez savant et heureux en même temps de connaître Jésus-Christ et d'ignorer tout le reste! et qu'à votre exemple celui-là est heureux, dit saint Augustin, qui vous connaît, mon Dieu, quoiqu'il ne sache rien autre chose, et celui-là qui avec vous sait encore plusieurs autres choses est heureux, non pas à cause de la connaissance qu'il a de toutes ces choses, mais parce qu'il vous connaît! Mais que faut-il faire afin de parvenir à cette science et à cette connaissance? Faut-il avoir un grand esprit et beaucoup étudier? Rien de cela, Chrétiens; mais il faut seulement bien vivre maintenant pour devenir un jour très-savants; et, pourvu que nous aimions bien Dieu en cette vie, nous le connaissons très-

Psal. LXXII, 16, 17.

(1120*) Videmus nunc per speculum in enigmate. I Cor., XIII, 12.

(1121) Videbimus eum sicuti est. I Joan., III, 2.

(1122) Labor est ante me donec intrem in sanctuarium Dei et intelligam in novissimis eorum.

(1123) Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum et hunc crucifixum. I Cor., II, 2.

parfaitement dans le ciel. Consolerez-vous, pauvres qui m'écoutez ; pour être extrêmement savants il ne faut qu'aimer Dieu, et pour l'aimer il n'est pas besoin d'avoir beaucoup d'esprit et beaucoup d'étude ; il n'y a personne, jusqu'à l'esprit le plus bas et le plus grossier, qui ne puisse aimer Dieu avec le secours de sa grâce, et par conséquent devenir très-savant.

Vous l'éprouvez maintenant, illustres hôtes des déserts, honneur des montagnes et des solitudes, solitaires qui, dans la vue de votre Dieu, connaissez parfaitement toutes choses : est-ce par une longue étude, par la lecture de beaucoup de livres, et par la fréquentation des personnes doctes, que vous avez acquis cette grande science, vous qui pour tout livre n'aviez que les saintes Ecritures, et point d'autre compagnie que celle des bêtes sauvages ? Non, messieurs, mais c'est qu'ayant bien aimé Dieu sur la terre, d'ignorants qu'ils étaient ils sont devenus savants dans le ciel, et de pauvres ils sont devenus des rois. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Le désir de régner est satisfait dans le ciel.

Vous avez vu, messieurs, que le désir de vivre et de savoir était certainement violent ; mais ne soyez pas surpris d'entendre que celui de régner est encore plus fort que les deux autres, puisqu'ils cèdent quand celui-ci paraît, et que, lorsqu'il s'agit de régner, et la vie et la science se rendent les esclaves de l'ambition. Il est vrai qu'étant nés, comme nous sommes, d'un Père roi, qu'on a vu porter le sceptre, et qui a été Seigneur de tout le monde, l'ambition nous est comme naturelle ; et étant sortis d'une si noble race, l'orgueil nous est demeuré dans notre abaissement comme un reste de notre ancienne origine. C'est pour cela que nous aspirons au commandement, et qu'un chacun s'imagine qu'il peut justement répéter une partie de l'empire que ses pères ont autrefois possédé tout entier. Nous nous faisons un droit d'une prérogative que nous avons perdue par le péché, et l'appétit de régner subsiste même dans notre misère. Il est néanmoins impossible que nous soyons sur la terre tous satisfaits en ce point ; quoique nous vivions tous d'une vie telle quelle, quoique nous puissions tous avoir ici une science médiocre, il n'est pas néanmoins possible que nous soyons tous rois sur la terre, puisque de plusieurs personnes qui sont dans un Etat il n'y en a qu'une qui puisse porter la qualité de roi, et que, comme il n'y a qu'un soleil dans le monde, aussi n'y peut-il avoir qu'un roi dans un Etat. Comme le désir de régner est en tous les hommes, et que Dieu veut satisfaire entièrement les désirs des sions, il a préparé un royaume où tous ceux qui sont jugés dignes d'y entrer sont rois, et dans lequel il n'y a personne

qui ne commande. C'est ce royaume que possèdent maintenant les saints qui sont dans le ciel, et c'est celui-là même dans la possession duquel nous devons contenter la passion que nous avons de régner.

Nous ne devons pas craindre que cette multitude de rois diminue en quelque façon la souveraineté de Dieu. Tant s'en faut qu'il en soit moindre pour cela, qu'au contraire c'est une invention admirable de sa sagesse pour relever l'éclat de sa majesté, et il est de la gloire et de la grandeur de Dieu qu'il n'y ait que des rois en sa maison. Les princes de la terre voulant ressembler à Dieu ont voulu imiter sa grandeur en ce point, et il s'en est trouvé d'assez ambitieux pour s'attribuer la qualité de roi des rois. Mais leur puissance est trop faible pour parvenir à cette dignité ; et toutes les fois qu'ils l'ont essayé, il a fallu ôter la couronne de dessus la tête des rois qu'ils surmontaient et les dégrader de leur souveraineté. C'est ce que nous lisons de ce tyran Abonibezec, qui avait fait couper les extrémités des pieds et des mains à soixante-dix rois, et qui étant sous sa table mangeaient ce qu'il leur jetait ; de Tygrane, roi d'Arménie, qui faisait tirer son chariot par quatre rois ; de Sapor, roi de Perse, qui se servait du dos de l'empereur Valérien comme d'un marche-pied pour monter à cheval ; et de plusieurs autres que nous fournit l'antiquité profane. C'est la petitesse des grandeurs de la terre, de ne pouvoir être communiquées à plusieurs, il faut en dépouiller les autres pour s'en revêtir ; celui qui veut être roi des rois devient roi de ceux qui ne le sont plus, et ruine son propre dessein par les mêmes voies qu'il avait choisies pour les faire réussir. Mais ce défaut ne se trouve pas dans le royaume de Dieu : chacun y est aussi grand que s'il possédait seul le royaume ; chacun y a autant de part que s'il n'avait point de compagnon ; tous les saints sont rois en ce royaume, sans qu'il soit nécessaire que les uns dépouillent les autres ; et, Dieu étant le roi de tous, il est véritablement le roi des rois. Car enfin les saints ne sont pas seulement appelés pour vivre dans ce royaume, mais pour régner avec Jésus-Christ et être associés à son empire et à sa souveraineté. Quand il leur donne la récompense de leurs travaux, il ne dit pas, entrez en mon royaume ; mais, *possédez le royaume qui vous a été préparé* (1124) ; et, s'il est vrai que la puissance de juger souverainement appartienne proprement aux rois, cette autorité souveraine qu'auront les saints de juger des hommes (1125) est une preuve évidente de leur royauté.

La couronne dont ils sont ornés répond encore à la dignité du royaume qu'ils possèdent : non pas comme les rois de la terre, dont il faut souvent chercher la matière et l'embellissement de la couronne hors de leur royaume et même quelquefois dans le

(1124) Possidete paratum vobis regnum. *Matth.*, XXV, 34.

(1125) Sedebitis super sedes judicantes duodecim tribus Israel. *Matth.*, XIX, 28.

pays de leurs ennemis, et qui avec cela, quelque riche et éclatante qu'elle soit, est toujours de moindre valeur que leur personne, car dans le ciel la couronne des saints est plus précieuse qu'eux-mêmes, puisque leur couronne n'est autre que Jésus-Christ (1126), dit l'Eglise en l'office de la fête de Tous les Saints; et cette couronne est enrichie de tout ce qui doit les rendre bienheureux. Jésus-Christ est la couronne de leurs travaux et de leur gloire; et nous pouvons dire de chaque saint ce que David disait de Jésus-Christ même, que Dieu a mis sur leurs têtes une couronne de pierres précieuses (1127).

Mais, Chrétiens, on arrive à ce royaume par des voies bien contraires à celles par lesquelles on arrive aux royaumes de la terre : c'est l'ambition qui pousse à ceux-ci, et c'est par l'humilité qu'on doit entrer en celui-là; il faut souvent persécuter les autres pour être roi sur la terre, mais il faut souffrir et être persécuté pour être roi dans le ciel (1128), dit le Fils de Dieu en l'Evangile de ce jour. On possède souvent les royaumes de la terre par des injustices; mais, comme le dit le même Fils de Dieu, il n'y a que ceux qui ont faim et soif de la justice qui posséderont celui du ciel (1129).

Vous avez vu, messieurs, comme un léger crayon du bonheur dont jouissent maintenant les saints que l'Eglise nous propose aujourd'hui. Vous avez entendu une très-petite partie de la grande récompense qu'ils ont dans le ciel, qui fait la cause de leur félicité. Le même bonheur nous attend, si nous travaillons à nous en rendre dignes. Serions-nous assez froids pour n'être point échauffés à cette vue? Se pourrait-il faire que tant d'avantages qui se trouvent dans la gloire ne nous en fissent point naître le désir? Oui, messieurs, cela n'arrive que trop. Car enfin, si nous étions bien persuadés de ces vérités, nous mépriserions facilement tous les biens de la terre, et même cette vie présente avec tout ce qu'elle a de plus délicieux, dans l'attente d'une meilleure vie; et nous imiterions ces fidèles Hébreux dont parle saint Paul, auxquels tant s'en faut que la perte de leurs biens, qu'on leur ravissait avec violence, causât le moindre trouble, que même ils la recevaient avec joie, sachant qu'ils avaient un trésor dans les cieux que personne ne leur pouvait enlever (1130).

Si vous croyez cette vie future, comment donc vous faites-vous tous les jours une idole de cette vie présente? Comment faites-vous un si grand état des biens de la terre, dont la possession vous charge, l'amour vous souille, et la perte vous tourmente? Comment pouvez-vous être si hardis que d'offenser Celui duquel vous espérez ces biens éternels? Vous croyez, dites-vous, que vos

peines en cette vie ne sont que pour un peu de temps, et les récompenses que vous en attendez sont éternelles; souffrez donc généreusement les afflictions et les contradictions qui vous arrivent, dans l'assurance qu'elles ne dureront pas toujours, et que celles vous seront changées en des couronnes éternelles. Souffrez donc sans regret les douleurs, les pertes et les mépris, puisque ces souffrances vous doivent mettre en possession de biens, de plaisirs et d'honneurs éternels. Souffrez donc le peu qu'il y a de peine à dompter vos passions, à réprimer votre humeur, à régler vos pensées, vos paroles, vos actions, et tout le cours de votre vie, en vue de la récompense qui durera dans toute l'étendue de l'éternité, vu particulièrement que, comme dit saint Augustin (lib. *De Lib. arbitr.*), la félicité du ciel élève à un tel comble de bonheur, qu'encore qu'on ne pût la posséder que pour un jour, on aurait pourtant très-injuste sujet de mépriser de longues années des plus délicieux contentements dont on peut jouir sur la terre (1131). Car enfin ce n'est pas sans fondement que le Prophète Royal s'écrie : Combien souffrez-vous de peines et de fatigues pour un profit léger, pour un plaisir passager, pour un rayon d'honneur apparent, que l'espérance mondaine vous rend douces et aimables! On travaille avec tant de peine et d'empressement pour un petit profit temporel! On se présente à une brèche tout hérissée de piques et toute bordée de mousquetades; on s'expose aux dangers d'une périlleuse navigation, et tout cela pour l'espérance d'un intérêt ou d'un honneur mondain. Et pour acquérir une gloire, des délices et des biens qui dureront autant de temps qu'il y aura un Dieu, vous plaindrez un peu de travail, une petite contrainte de votre inclination, et vous lui refuserez une forte et véritable volonté de travailler pour le ciel et pour Celui qui le donne! Que dites-vous à cela? Qui vit en votre cœur, le ciel ou la terre, le temps ou l'éternité? Il paraît bien par vos actions que vous ne la croyez pas, ou bien si vous la croyez comme chrétien, par une certaine foi stérile et qui ne produit rien, vous ne vous en mettez pas beaucoup en peine. C'est une chose certainement étrange de voir la stupidité brutale dans laquelle vivent la plupart des hommes. Ils ne pensent qu'aux choses de la terre, ils ne s'occupent que de la vie présente, et ils donnent sujet de croire qu'ils ne croient pas qu'il y ait d'autre vie que celle qu'ils mènent. Combien s'en trouverait-il qui accepteraient comme une condition très-avantageuse de demeurer toujours comme ils sont et de ne mourir jamais! Combien y en a-t-il qui, comme des animaux immondes, se contentent de leur

(1126) Regem regum Dominum; venite, adoremus, quia ipse est corona sanctorum omnium.

(1127) Posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso. *Psal.* XX, 4.

(1128) Beati qui persecutionem patiuntur, ipsorum est enim regnum cælorum. *Matth.*, V, 10.

(1129) Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.

(1130) Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. *Hebr.*, X, 34.

(1131) Melior est dies una in atriis tuis super millia. *Psal.* LXXXIII, 11.

fange et de leur ordure, sans aspirer à d'autres plaisirs ni à d'autres félicités? Pauvres aveugles, ah! pauvres aveugles, si vous saviez ce que c'est que d'être enivré de ce torrent de voluptés! ah! si vous le saviez; mais, hélas! vous ne le savez pas.

Ne vous êtes-vous jamais trouvé à quelque festin célèbre, dans lequel on n'épargnât rien pour donner du divertissement aux conviés? Vous voyiez les plats bien fournis qu'on portait les uns après les autres, les viandes les plus exquises et les plus délicates qu'on servait avec profusion, tous les ragoûts qu'un habile cuisinier peut inventer. Vous entendiez d'un autre côté les concerts agréables d'une musique bien conduite, le son des violons mêlé avec celui des autres instruments, qui faisaient une harmonie extrêmement douce; vous étiez sans doute charmé d'entendre et de voir ces choses. Mais si par hasard vous avez vu un cheval dans l'écurie ou dans la cour de la maison, n'avez-vous point pris garde qu'il ne se souciait nullement de tout cet appareil? Il entendait les concerts de la musique sans en être ému; il voyait passer par-devant lui les plats chargés de viandes délicates, et cela ne le touchait point; il n'était appliqué qu'à son avoine, il ne pensait point à autre chose, et tout le reste lui était fort indifférent. Vous ne vous en étonniez pas, car c'était une bête. Mais comment ne vous étonnez-vous point des hommes raisonnables qui vivent dans une bien plus grande insensibilité? Le bonheur de l'autre vie ne les touche point, les délices du ciel leur sont indifférentes, et, pourvu qu'ils aient leur foin et leur avoine, ils ne se mettent guère en peine ni de ce que Dieu promet à ceux qui le servent, ni de la récompense qu'ils pourraient légitimement prétendre de leurs travaux (1132).

Comment pouvez-vous dire, me répondra quelqu'un, qu'on ne se soucie point ni du ciel ni de la béatitude? Il n'y a personne qui ne la désire, et, si vous consultez tout le monde depuis le premier jusqu'au dernier, vous n'en trouverez pas un qui ne souhaite d'être bienheureux. Mais comment voulez-vous qu'on le croie, voyant que vous n'y travaillez presque point? Combien faites-vous d'actions dans la journée que vous puissiez dire sans mentir être faites purement pour gagner le ciel? Examinez tout ce que vous faites depuis le matin jusqu'au soir, et vous verrez qu'il n'y a rien à quoi vous pensiez moins. En vérité, usez-vous de la même froideur pour les affaires de votre famille, de votre trafic, et de toutes les autres dont vous désirez avoir un heureux succès? Car enfin, ne vous y trompez pas, la gloire dont on jouit dans le ciel est relevée, il est vrai; et c'est pour cela qu'il faut faire de grands

efforts pour y atteindre: et, comme la récompense est si grande, aussi ne la peut-on mériter que par de grands travaux, et qui aient quelque proportion avec ce qu'on reçoit (1133).

C'est avec cette monnaie que tous les bienheureux qui règnent maintenant dans le ciel ont acheté la gloire qu'ils possèdent. Quoiqu'ils ne l'aient pas payée ce qu'elle vaut, elle ne laisse pas néanmoins de leur avoir été vendue bien chèrement. Les uns l'ont achetée au prix de tout leur sang et avec les supplices les plus cruels que la rage des tyrans pouvait inventer contre eux; les autres en ont payé les trente et quarante, cinquante années de pénitences les plus rigoureuses, et d'austérités incroyables. D'autres ont passé toute leur vie dans des déserts et des solitudes affreuses, où ils n'avaient point d'autre compagnie que celle des tigres, des lions et des autres bêtes sauvages. En un mot, il n'y en a pas un qui ne l'ait acquise avec peine, et qui n'ait travaillé avec grand soin à mortifier ses passions, à vaincre ses appétits déréglés, et à dompter ses inclinations corrompues; et, comme dit le Fils de Dieu, qui veut avoir le royaume des cieux, doit nécessairement l'attaquer par force, et il n'y a que la violence qui l'emporte (1134).

CONCLUSION.

Courage donc, messieurs, faisons de salutaires efforts sur nous-mêmes; et ne nous rebutons pas pour un peu de peine qu'il faut prendre pour gagner le ciel; que l'éclat de la couronne que nous prétendons nous réjouir, mais que les travaux qu'il faut vaincre pour l'emporter ne nous épouvante pas (1135). Désirons ardemment cette gloire, et soupirons incessamment après cette demeure bienheureuse! O jour clair et serein de l'éternité, dit un dévot auteur, qui n'est obscurci par aucune nuit, mais qui est toujours éclairé de la belle lumière de la vérité (1136)! jour qui est toujours heureux, toujours calme et jamais sujet au changement et à la vicissitude! Oh! plutôt à Dieu que ce beau jour eût commencé de paraître; plutôt à Dieu que ce beau soleil se fût levé sur notre horizon, et que toutes les choses de la terre eussent pris fin (1137)! Les bienheureux qui sont dans le ciel sont éclairés de cette lumière éclatante; mais ceux qui sont encore pèlerins sur la terre ne la découvrent que de fort loin, et avec beaucoup d'obscurité. Les citoyens de cette demeure bienheureuse connaissent par leur expérience combien elle est agréable et remplie de joie, et les pauvres enfants d'Adam gémissent dans cet exil, qui est rempli de tant d'ennuis et de tant d'amertumes! Quand est-ce,

(1132) Et pro nihilo habuerant terram desiderabilem. Ps. CV, 24.

(1133) Ad magna præmia perveniri non potest nisi per magnos labores. Greg. homil. 18, in Evang.

(1134) Regnum celorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. Matth., XI, 12.

(1135) Delectet mentem magnitudo præmiorum,

sed non deterreat certamen laborum. — Grec., ibid.

(1136) O dies æternitatis clarissima, quam nox non obscurat, s' d' summa veritas semper irradians! — A Kempis.

(1137) O utinam illuxisset dies illa, et cuncti hæc temporalia finem accepissent! — Id.

Seigneur, que la fin de tous ces maux arrivera? Quand est-ce que je serai délivré de la cruelle servitude des vices qui me tyrannisent? Quand sera-ce, mon Sauveur, qu'ayant oublié toutes les autres choses, je ne me souviendrai plus que de vous, je ne m'occuperai que de vous, et que je serai pleinement content et satisfait en vous (1138)? Quand est-ce que je serai dans une véritable liberté sans aucun empêchement ni du corps ni de l'esprit? Quand est-ce que je jouirai d'une paix solide, d'une paix ferme et assurée, d'une paix au dedans et au dehors? Quand est-ce, mon Jésus, que je vous verrai; quand est-ce que je contemplerai la gloire de votre royaume, et quand me serez-vous tout en toutes choses? Je suis délaissé, pauvre et banni dans une terre ennemie, où il n'y a que malheurs et guerres continuelles. Donnez, Seigneur, donnez quelque consolation à mon bannissement, soulagez la douleur qui me presse (1139), parce que tout mon désir ne soupire qu'après vous, et tout ce que le monde offre pour me consoler m'est à charge. Ecoutez le désir de mon cœur, écoutez les soupirs de mon âme : Un cerf poursuiwi par des chasseurs ne désire pas avec plus d'ardeur une fontaine pour se rafraîchir que mon âme vous désire, ô mon Dieu (1140); mon âme est altérée de cette soif brûlante. Quand ce temps, ce bienheureux temps sera-t-il arrivé que je paraîtrai devant mon Dieu (1141), pour le voir et le posséder à jamais? En attendant, la vie sera l'objet de ma patience et l'éternité de mon désir. Désirons-la, messieurs; ce sera le moyen de la posséder un jour. Amen.

SERMON XLI.

DU PETIT NOMBRE DES ÉLUS.

Molti sunt vocati, pauci vero electi.
Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. (Matth., XXI.)

PREMIER EXORDE.

Terrible et épouvantable vérité s'il y en a dans toute la religion chrétienne; terrible et épouvantable aveuglement des hommes d'en être si peu touchés, et même de n'y faire aucune réflexion ! *Il y en a beaucoup d'appelés, mais très-peu d'élus.* Un enfer, et un enfer éternel, des flammes qui ne finiront jamais, sont un mal si fort au-dessus de toutes nos pensées, que, quand de tous les hommes qui sont au monde il n'y en aurait qu'un seul qui dût y être condamné, tous les hommes devraient trembler dans la juste crainte que chacun aurait sujet d'avoir qu'il ne fût ce malheureux sur lequel ce foudre tomberait. La félicité du ciel est un bonheur si élevé au-dessus de toutes nos pensées, que, quand il n'y aurait qu'un seul

qui dût en déchoir, chacun devrait craindre d'être cet infortuné qui serait privé d'un si grand bien. Quelle doit donc être leur frayeur, étant assurés comme ils le doivent être qu'il y aura un nombre presque infini de condamnés à ces supplices éternels, et que si peu gagneront le ciel? En effet, si un ange paraissait maintenant ici et disait en présence de tout le monde qu'au sortir de cette église la foudre tombera sur quelqu'un de ceux qui sont ici présents, il n'y en a pas un qui ne craignît d'être celui à qui cet accident arriverait. Dieu vous dit et le répète plus d'une fois d'une voix claire et intelligible, que le nombre de ceux qui se damnent est très-grand, que le nombre de ceux qui se sauvent est très-petit, qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Qui est-ce donc de vous qui puisse vivre en assurance, ne sachant pas de quel nombre il sera, ou plutôt sa vie criminelle lui donnant tout sujet de croire qu'il sera du nombre des réprouvés? Cette vérité est forte, mais il est nécessaire que les Chrétiens en soient bien convaincus, pour leur ôter cette malheureuse assurance qui leur fait commettre le péché avec tant de hardiesse. Esprit-Saint, gravez-la profondément dans le cœur de mes auditeurs; nous vous le demandons par notre entremise ordinaire de Marie. Ave, Maria.

SECOND EXORDE.

Il me serait facile d'établir la vérité que j'ai dessein de vous prêcher aujourd'hui du petit nombre de ceux qui se sauvent, par les figures de l'Ancien Testament, qui en sont une preuve assez claire, et dont on se sert ordinairement. Il me serait aisé de vous représenter le déluge universel, où d'une infinité d'hommes qui étaient au monde il n'y en eut que huit qui échappèrent; ce qui est une figure bien claire, mais en même temps bien terrible, du petit nombre de ceux qui seront délivrés de ce déluge presque général, non pas des eaux, mais des flammes éternelles. Je pourrais rapporter ce qui est arrivé aux villes de Sodome et de Gommorre, dont tous les habitants furent consumés par le feu du ciel, excepté seulement quatre personnes. Mais surtout je pourrais produire cette nombreuse multitude d'Israélites qui sortent de l'Égypte au nombre de plus de six cent mille combattants, et dont néanmoins il n'y en eut que deux seulement, savoir Caleb et Josué, qui entrèrent dans la terre promise; ce qui est la figure la plus expresse, et celle dont les Pères se servent plus ordinairement, pour faire voir la prodigieuse multitude des damnés et le petit nombre de ceux qui se sauvent. Mais qu'est-il besoin de figures où la vérité est si claire? et pourquoi alléguer

(1140) Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus. *Psal. XLI, 2.*

(1141) Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum. Quando veniam et apparebo ante faciem Dei? *Ibid., 5.*

(1138) O quando finis horum malorum? Quando memorabor, Domine, tui solius, quando ad plenum satiabor in te? — Id.

(1139) Consolare exsiliū meum, mitiga dolorem meum. — Id.

des histoires anciennes pour prouver une vérité dont ce qui se passe maintenant dans le monde est une preuve si claire et si convaincante? Non, messieurs, je ne veux que vous faire considérer la vie que mènent presque tous les hommes, les maximes communément reçues que les Chrétiens prennent pour leurs règles, le nombre effroyable de péchés qui inondent toute la terre, et le peu ou point de pénitence qu'on en fait, pour vous faire avouer à vous-mêmes qu'assurément il y en a très-peu qui se sauvent, puisqu'il y en a très-peu qui vivent comme ils doivent pour se sauver. Il n'y a que deux chemins pour aller au ciel, deux portes pour entrer dans cette cité bienheureuse, l'innocence et la pénitence, comme je l'ai dit souvent : l'innocence, c'est-à-dire l'exemption de tout péché mortel; la pénitence, c'est-à-dire la réparation du péché quand on l'a commis. Mais il semble que ces deux vertus soient maintenant entièrement bannies de la terre, puisqu'encore que l'on commette tous les jours un très-grand nombre de péchés, on n'en fait presque point de pénitence. Très-peu d'innocents, et encore moins de pénitents. C'est, messieurs, ce que vous allez voir dans ce discours, ou plutôt ce que vous voyez déjà, puisqu'il n'est pas besoin ni d'autorité ni de raisonnement, mais seulement des yeux.

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. Beaucoup de péchés dans le monde. — Le dérèglement de toutes les conditions. — Les maximes difficiles à déraciner.

II^e POINT. Point de pénitence. — Point de restitution. — Histoires. — Il ne faut pas dire qu'on épouvante trop. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Beaucoup de péchés dans le monde.

Quand je considère cet aveuglement ou plutôt cette insensibilité, cette indifférence, disons mieux, cette stupidité que les hommes ont pour leur salut, le peu de personnes qui s'y appliquent, et le grand nombre de ceux qui n'y pensent seulement pas, je m'imagine de voir une île entourée de précipices escarpés, couverte d'un nuage ténébreux qui en dérobe la vue, et environnée d'un torrent de feu qui reçoit tous ceux qui tombent de ces précipices. Tous les chemins se terminent à ces précipices, à l'exception d'un seul, mais qui est très-étroit et très-difficile à reconnaître, qui aboutit à un pont par lequel on évite le torrent de feu, et l'on arrive à un lieu de sûreté et de lumière. Il y a dans cette île un nombre presque infini d'hommes à qui l'on commande de marcher incessamment; on les avertisse seulement que tous les chemins n'ont point d'autre terme que le précipice, qu'il n'y en a qu'un seul par où ils se puissent sauver, et que cet unique chemin est très-difficile à remarquer. Mais, nonobstant cet avertissement important, ces misérables, sans songer à chercher ce sentier heureux, sans s'en informer, se mettent hardiment en chemin

comme s'ils le connaissaient parfaitement; ils ne s'occupent que du soin de leur équipage, du désir de commander aux compagnons de ce malheureux voyage, et de la recherche de quelques divertissements qu'ils peuvent prendre en passant. Ainsi ils arrivent insensiblement vers le bord du précipice, d'où ils sont emportés dans ce torrent de feu qui les engloutit pour jamais. Il y a seulement un très-petit nombre de sages qui cherchent avec soin ce sentier étroit, et qui, l'ayant découvert, y marchent avec grande circonspection, et trouvant ainsi moyen de passer le torrent et de sortir de ces précipices, arrivent enfin à un lieu de sûreté et de repos.

Quoique cette stupidité ne soit que trop commune à tous les hommes, elle est néanmoins encore plus particulière aux riches et à ceux que leur condition élève au-dessus des autres. Il semble que ces sortes de personnes veulent se distinguer du peuple en témoignant une plus grande indifférence pour leur salut, et qu'ils regardent comme un privilège attaché à leur état de pouvoir se damner plus hautement et avec moins de contradiction. On croit l'enfer et le paradis, et l'on vit comme si l'on était assuré qu'il n'y eût ni enfer ni paradis. On marche avec la même assurance, la même joie, et le même repos dans la voie de l'enfer, que si l'on avait une conviction entière que tout ce qu'on en dit fût une fable; et l'on perd le royaume du ciel avec autant d'indifférence que si l'on ne doutait point que ce ne fût une illusion. On pousse même l'extravagance jusqu'à faire passer pour marque de force d'esprit de ne penser ni à l'un ni à l'autre, et de s'en aller brutalement à la mort sans faire aucune réflexion sur ce qui la doit suivre.

C'est beaucoup, pour établir ma proposition qu'il y a peu de personnes qui se sauvent, de dire qu'il y en a peu qui pensent à leur salut; néanmoins ce n'est pas encore dire assez, il faut ajouter qu'il y en a peu qui ne prennent un chemin tout contraire, et qui ne fassent tout ce qu'ils peuvent pour se damner. Je sais qu'il y a des gens de bien dans le monde, mais assurément il y en a peu: je demeure d'accord que dans toutes sortes d'états et de conditions de vie il s'y rencontre des personnes vertueuses qui s'y comportent en véritables Chrétiens; mais vous devez aussi demeurer d'accord que le nombre en est petit, et que presque en toutes les professions il se trouve de certains dérèglements qui y sont comme attachés, et dont il y a peu de personnes qui se défendent. Si nous considérons depuis la plus relevée jusqu'à la plus vile, nous ne verrons presque autre chose qu'une ambition déréglée parmi les grands, qu'un mépris de la piété parmi la noblesse, que tyrannie dans ceux qui ont la force et l'autorité, que débauches et libertinage parmi les personnes riches et accommodées. La justice du palais est devenue en plusieurs endroits la plus grande injustice du monde: on laisse

assez souvent opprimer l'un et piller l'autre, pourvu qu'on ait part au pillage et qu'on soit les compagnons de ceux dont on devrait être les juges. On ne fait rien que par argent ; le bon droit dans une affaire est la moindre pièce du sac ; et, pourvu qu'on ait des amis ou qu'on entende la chicane, il n'y a point de cause, quelque méchante qu'elle soit, qui ne devienne bonne, et dont on n'ait une issue favorable.

Si le peuple n'est pas si puissant pour faire le mal, il n'est pas pour cela plus innocent. L'intérêt est la règle de toutes ses actions ; il est dans une disposition habituelle de tout faire, pourvu qu'il ait quelque profit à espérer. Il se parjure pour vingt sous, comme les grands pour vingt pistoles ; il est aussi attaché au peu qu'il a que les puissants à leurs grandes richesses ; et, s'il n'a rien du tout, les désirs lui tiennent lieu de biens, puisqu'il les désire avec plus d'empressement que plusieurs ne les possèdent. On ne cherche souvent qu'à se tromper les uns les autres. Dans les paroles les plus douces il n'y a ordinairement que fourbe et dissimulation, dans les promesses les plus solennelles que perfidie, dans les amitiés que déguisements, dans les conversations que médisances. Ou les pères n'ont point d'amitié pour leurs enfants, ou ils en ont une qui, leur souffrant toutes choses, les caresse et les étouffe en même temps. Les enfants sont sans respect pour leurs pères, et ces épines, qui sont élevées avec tant de soin, ne tardent guère à leur faire de cruelles piqûres. Les maris sont assez souvent les tyrans de leurs femmes par leurs mauvais traitements ou leurs adultères, par leur incontinence. Les femmes quelquefois font vanité de leurs affections déréglées, et se croient d'autant plus heureuses qu'il y a plus d'hommes qui s'attachent à elles. Bien davantage l'on a maintenant changé le nom des choses : il semble que la force de l'esprit consiste à mépriser toutes les lois divines et humaines, que c'est avoir peu de jugement que d'avoir beaucoup de foi, peu de générosité que de n'être pas extrêmement ambitieux, peu d'adresse que de n'être pas fourbe, peu de courage que de pardonner les injures, et que c'est être trop scrupuleux que de croire qu'une chose est défendue quand elle est agréable.

Les états mêmes qui sont les plus propres à faire pratiquer la vertu et à se sauver, comme la pauvreté et les souffrances, deviennent une occasion de péché et de damnation par la mauvaise disposition de ceux qui les souffrent ; et si la prospérité en perd un grand nombre parce qu'elle aveugle et fait oublier Dieu, l'adversité n'en perd guère moins, parce qu'elle fait murmurer contre lui. Si les richesses sont un grand empêchement au salut à cause du mauvais usage qu'on en fait ordinairement, la pauvreté, qui d'elle-même est si propre pour conduire au ciel, en détourne par le mauvais usage qu'on en fait aussi : et par ce moyen les puissants et les faibles, les riches et les pauvres, s'en-

tr'aident à se damner les uns les autres. Les puissants oppriment les faibles, et se damnent par là ; les faibles enragent contre les puissants, et se damnent de même. Les riches accablent les pauvres, et les pauvres veulent un mal de mort aux riches. Les uns chargent injustement de tailles et s'engagent par ce moyen à une damnation comme infaillible, puisqu'ils s'obligent par là à des restitutions qu'ils ne feront jamais ; et ceux qui sont surchargés sont en un danger guère moindre, puisqu'ils entretiennent des haines et des désirs de vengeance qui ne finissent presque jamais. Enfin il y en a très-peu qui préfèrent Dieu à toutes choses et qui soient en cette disposition de plutôt tout perdre et tout souffrir que de l'offenser ; et par conséquent il y en a très-peu qui se sauvent.

Mais je ne trouve rien qui me fasse mieux toucher au doigt cette prodigieuse multitude de Chrétiens qui se damnent que de certaines maximes reçues universellement dans le monde, qui d'un côté sont absolument contraires à l'Évangile, et de l'autre ont jeté des racines si profondes, ont acquis une telle force, que tout ce que les prédicateurs diront contre sera très-inutile ; ils ne les arracheront jamais du cœur de leurs auditeurs. Qu'un homme, par exemple, ait reçu ou prétende avoir reçu une injure de quelqu'un, pauvres prédicateurs, pauvres confesseurs, vous suez à grosses gouttes dans la chaire et dans le confessionnal pour le détourner de l'effet ou du désir de la vengeance qu'il a dans le cœur, et vous n'avancerez rien. Apportez toutes les raisons que vous pourrez pour lui montrer l'obligation, sous peine de damnation éternelle, de pardonner à ses ennemis ; servez-vous de l'exemple des saints qui ont mis d'une façon si admirable ce commandement en pratique ; représentez Jésus-Christ même sur une croix, tout couvert de plaies et tout déchiré de coups, qui néanmoins demande pardon pour ceux qui l'ont mis en cet état : vous n'amollirez jamais ce cœur de pierre, et n'arracherez point de son cœur le dessein de se venger s'il le peut, ou le désir, s'il ne le peut pas. C'est inutilement que vous usez vos poumons à montrer le danger qui se trouve dans les danses et les autres assemblées de jeunes hommes et de filles ; le péril presque inévitable que la chasteté y court et le déplorable naufrage qu'elle y fait assez souvent. Invectives tant qu'il vous plaira contre les pères et les mères qui souffrent ces choses, et qui élèvent leurs enfants dans l'air du monde et de la vanité : que gagnerez-vous ? Tout ce que vous direz, et rien, c'est la même chose ; et on n'en fera ni plus ni moins. Vous avancerez encore moins de parler contre l'avarice, cette cupidité insatiable d'amasser du bien de quelque manière que ce soit ; on en aura tout le plus qu'on pourra, et ceux qui n'en auront point seront ceux qui n'en pourront avoir.

Oui, comme dit le prophète Jérémie, *depuis le prophète jusqu'au prêtre, on trompe*

les autres et on se trompe encore mieux soi-même (1142). Il a raison de dire jusqu'au prêtre; car ce sont souvent ceux qui sont les plus aveugles en cette matière de l'avarice. Tâchez de prouver à un ecclésiastique qu'il n'est pas permis d'avoir deux bénéfices en même temps, lorsqu'un seul est suffisant pour son entretien. Apportez-lui pour cet effet l'Écriture sainte, les canons, les conciles, les décrétales des Papes, les SS. Pères, et le sentiment des plus célèbres docteurs qui soient dans l'Église. Servez-vous pour dernier remède de l'autorité du concile de Trente, où plus de trois cents Pères assemblés, animés du Saint-Esprit, qui y présidait, ont déterminé ce qui regardait la loi et les mœurs de l'Église. Toutes ces choses ensemble ne feront aucune impression sur son esprit; et ni tous les conciles de l'Église, ni toutes ces lois, ni tous ces canons, avec tous leurs foudres, n'auront pas la force de le tirer de là; il aura le plus de bénéfices qu'il pourra, il les accumulera les uns sur les autres, et se moquera de tout ce que vous direz au contraire. Faites voir à un autre l'injure qu'il fait à l'Église de résigner son bénéfice à son neveu qui en est très-indigne; représentez-lui qu'il n'a pas honte de confier des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ à celui auquel il ne voudrait pas confier la clef de sa cave: que gagnerez-vous? On donnera toujours les bénéfices à ses neveux, quelque indignes qu'ils en soient. Dites à cet autre que le revenu de son bénéfice ne doit pas être employé à ajuster et marier richement sa nièce, et à la tirer de la condition basse où elle est née pour en faire une demoiselle; mais qu'il en doit nourrir les pauvres, dont il est proprement le patrimoine: vous n'avancerez rien, et tout ce que vous pourrez dire n'empêchera jamais ce désordre.

Vous dites quelquefois, quand vous entendez prêcher contre tant de désordres qui sont si communs dans le monde, contre les cabarets et les danses, les inimitiés, le défaut de restitution, etc.: « Si ce que le prédicateur dit est véritable, il y aura bien des personnes damnées. » Vous dites vrai, votre conséquence est bonne et très-bien tirée; et vous ne sauriez jamais mieux établir la vérité de la doctrine qu'on prêche qu'en disant qu'il suit de là qu'il y a bien peu de personnes sauvées, puisque vous en tirez une conséquence évangélique. Oui, assurément, il y aura beaucoup de monde damné, et très-peu de sauvé, et c'est une vérité si constante, que, si vous ne le croyez fermement, quand vous n'auriez pas d'autre péché, cela suffirait pour vous damner (1143), puisque c'est Jésus-Christ qui l'a dit plus d'une fois.

Vous êtes, je m'assure, convaincus de la vérité de ma première proposition, qu'il y

(1142) A minore quippe ad majorem omnes avaritia student, et à propheta usque ad sacerdotem cum eum faciunt dolum. *Jerem.*, VI, 15.

(1143) Multi sunt vocati, pauci vero electi. *Math.*, XX, 16, et alibi.

en a peu qui aillent au ciel par le chemin de l'innocence; mais je ne sais, et vous en jugerez vous-même, s'il y en a davantage qui y arrivent par le chemin de la pénitence. Vous avez vu que l'on commet un très-grand nombre de péchés dans le monde, vous allez voir qu'on n'en fait presque point de pénitence. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Point de pénitence.

Quand je dis qu'il y en a très-peu qui fassent pénitence de leurs péchés, je n'entends pas qu'il y en a peu qui s'en confessent; car, excepté quelques libertins, dont ce n'est pas maintenant le temps de parler, et qui, comme je pense, sont en assez petit nombre, tous les autres ne manquent pas de s'acquitter de ce devoir. Mais je dis qu'encore que presque tous se confessent, il n'y a néanmoins presque personne qui fasse pénitence; et par conséquent il n'y a presque personne qui se sauve, puisque, pour ne pas périr, il est absolument nécessaire de faire pénitence, selon cette terrible mais très-véritable parole du Fils de Dieu, dont j'ai parlé ailleurs: *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous!* (1144.) C'est une chose étrange qu'il n'y a rien qu'on prétende plus faire, et rien qu'on fasse moins que la pénitence, dit le prophète Jérémie (1145). Faire pénitence, pour n'en dire maintenant que deux mots, c'est, 1° mener une vie toute nouvelle, et 2° réparer l'ancienne. Faire pénitence, c'est faire des actions toutes contraires à celles qu'on faisait auparavant. Faire pénitence c'est mener une vie retirée, austère, éloignée des vains divertissements du monde. Qu'est-ce qui la fait? Voyez tous les jeunes hommes, toutes les jeunes filles, très-peu exceptés, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à trente, ils ne pensent qu'aux plaisirs, aux vanités du siècle, à se divertir, et presque toujours d'une manière très-criminelle, encore que peut-être cela ne paraisse pas. Pour se flatter, ils disent qu'il faut que jeunesse se passe, et que lorsqu'ils seront plus avancés en âge ils feront pénitence. Et combien en voit-on qui la fassent? Plusieurs de ceux qui m'entendent sont âgés de quarante, de cinquante ans, ou plus; quand ils étaient jeunes, ils passaient le temps comme les autres, et ils prétendaient de faire pénitence après que leur jeunesse serait passée. Mais de bonne foi, messieurs, la faites-vous? Je n'en veux point d'autres témoins que vous: l'avez-vous jamais faite? Il est vrai que vous vous êtes retirés de ces grandes débauches qui ne conviennent pas à votre âge, et dont vous n'êtes plus en état de faire la dépense: mais appelez-vous cela faire pénitence? est-ce là réparer une vie passée dans le péché par une vie austère, morali-

(1144) Si penitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. *Luc.*, XIII, 5.

(1145) Nullus est qui agat penitentiam super peccato suo. *Jerem.*, VIII, 6.

et pénitente? Oui, messieurs, encore une fois, il n'y a presque personne qui ne pèche, et il n'y a presque personne qui fasse pénitence. On la renvoie toute aux religieux : on dit que c'est à eux à mener une vie pénitente et mortifiée; mais que les personnes du monde doivent vivre selon le monde, comme si les plus criminels n'étaient pas plus obligés à faire plus de pénitences. Bien loin de se mortifier un peu par quelques jeûnes qu'on s'impose à soi-même, on ne s'acquitte pas de ceux que l'Eglise commande; dès que le jeûne du carême cause, ou qu'on s'imagine qu'il cause quelque légère incommodité, on s'en dispense, et de cent personnes qui sont obligées à jeûner, il y en a pour le moins quatre-vingts ou qui ne le font point du tout, ou qui ne le font pas comme ils doivent. On vient prier Dieu quand on ne sait que faire : mais combien y en a-t-il qui aient leurs heures de prière réglées, auxquelles ils ne manquent point? On quitte les divertissements quand on en est las, ou qu'on n'en peut avoir. Qui est celui qui souffre, je ne dis pas avec joie, c'est trop, mais avec patience, les mépris, la pauvreté, les maladies et les autres afflictions qu'il plaît à Dieu de lui envoyer : combien au contraire de marmures et d'impatiences! En un mot, car je ne me lasse point de le répéter, il n'y a presque personne qui fasse pénitence.

Disons encore quelque chose de plus précis et de plus convaincant pour faire toucher au doigt cette multitude épouvantable de ceux qui se damnent. Combien y en a-t-il qui font tort à leur prochain, et combien y en a-t-il qui fassent restitution? Les premiers sont presque sans nombre, et les seconds sont plus que très-rares. Voyez ce qui se passe parmi la noblesse : encore une fois je ne parle de personne en particulier, je sais qu'il y a des gens de bien en toutes sortes d'états ; mais je parle de ce qui arrive ordinairement : combien les gentilshommes oppriment-ils de pauvres dans leurs villages! combien ont-ils fait de pillages injustes dans les armées! Et, quand tout cela ne serait point, combien y en a-t-il qui payent leurs dettes? Voyez les gens de justice, combien de jugemens injustes, combien de souplesses, de chicanes, de délais superflus dans l'expédition des affaires! Voyez les marchands et les artisans, combien de fraudes, de fourbes et de tromperies! Voyez les serviteurs, combien de larcins domestiques, de dissipations du bien de leurs maîtres! De cent personnes à peine en trouverez-vous une qui ne se plaigne d'avoir reçu quelque dommage, ou de son seigneur, ou de son juge, ou de son procureur, ou de son maître, ou de son valet, ou de son tailleur, ou d'autres ouvriers : et cependant quelle restitution en voit-on? C'est à quoi on ne pense seulement pas; et néanmoins il n'y a rien qui engage à une donation plus assurée. On s'aveugle souvent soi-même en d'autres rencontres, on se jette de la poudre aux yeux pour ne pas voir de

certaines vérités qui troubleraient le faux repos dont on est bien aise de jouir; mais ici il n'y a pas moyen de s'aveugler, vu qu'il n'y a rien au monde de si clair et dont tout le monde convienne plus unanimement que de l'obligation de restituer le bien d'autrui, et de satisfaire aux dommages qu'on lui a causés. Non, messieurs, il n'est pas plus certain que deux et deux font quatre qu'il est certain que ceux qui ont le bien d'autrui et qui ne le restituent pas, le pouvant faire, sont damnés. Et faut-il après cela d'autres preuves pour être convaincus de l'effroyable multitude de ceux qui périssent?

Non, messieurs, je n'ai aucune peine à croire les histoires qu'on rapporte ordinairement pour faire voir le petit nombre de ceux qui se sauvent. Je crois facilement ce que le cardinal Baronius, dans son *Histoire ecclésiastique*, à l'année 976, raconte d'un certain abbé nommé Nilus, qui avait coutume de dire que de dix mille personnes c'était beaucoup si une seule était sauvée. Je ne trouve aucune difficulté à ce qu'on rapporte, que, quand saint Bernard mourut, un saint solitaire apparut à l'évêque de Langres, et lui dit que trente mille personnes étaient mortes en même temps, et qu'il n'y avait eu que saint Bernard et lui à qui le ciel avait été ouvert; que trois avaient été envoyées aux flammes du purgatoire, et que tout le reste était damné. Je crois avec la même facilité l'histoire célèbre de cette âme déçédée par une vive contrition, qui, étant retournée dans son corps, déposa que soixante mille âmes assemblées de diverses parties de la terre furent présentées au même temps qu'elle au redoutable tribunal de Dieu; que trois seulement avaient été trouvées dignes du purgatoire, que celle d'un saint religieux avait seulement passé par les mêmes flammes, et que toutes les autres avaient été condamnées au feu de l'enfer. Si vous avez peine à croire ces choses, parce que peut-être elles ne vous sont pas agréables, au moins croirez-vous saint Chrysostome, lequel prêchant sur ce sujet à Constantinople, c'est-à-dire dans une ville grande et peuplée au moins comme Paris, dit cette parole effroyable : « Combien pensez-vous qu'il y en ait en cette ville qui doivent être sauvés? ce que je vous dirai là-dessus est fâcheux; je le dirai néanmoins, parce que je crois qu'il est véritable et qu'il vous sera utile. Entre tant de milliers d'hommes et de femmes dont cette ville est remplie, il ne s'en trouvera pas cent qui soient sauvés, encore ne voudrais-je pas assurer qu'il y en eût tant. » Ce grand saint, en parlant de la sorte, connaissait bien la miséricorde de Dieu, dont il a parlé si dignement dans ses écrits; mais il connaissait aussi la grandeur de sa justice et la malice des hommes. Dieu, dites-vous, ne vous a pas mis au monde pour vous damner, mais vous y a-t-il mis pour être des impudiques, des vindicatifs, des piliers de cabaret, des blasphémateurs de son nom, des libertins qui se moquent de tout? Non, Dieu ne vous a pas mis au

monde pour vous damner. Il vous y a mis pour le servir et pour l'aimer, et, puisqu'au lieu de le servir vous l'offensez, ce n'est pas lui, mais vous qui vous damnez.

Pour moi, messieurs, je vous parle dans la sincérité de mon cœur, il y a longtemps que je suis convaincu de ce petit nombre de ceux qui se sauvent; mais j'en suis tous les jours convaincu de plus en plus, voyant la corruption presque générale des mœurs, et n'y voyant presque pas de remède. La parole de Dieu, qui est le moyen efficace pour la conversion des pécheurs, ne sert maintenant presque de rien; on ne l'entend souvent que pour son divertissement et non pas pour changer de vie; elle est agréable quand elle ne fait qu'éclairer l'esprit; mais elle déplaît aussitôt qu'elle attaque quelques passions qu'on aime et qu'on veut toujours aimer. On la croit quand elle flatte les inclinations vicieuses; mais dès qu'elle les choque on ne la croit plus. Que dirai-je de la confession? qui est encore un excellent remède, mais dont on se sert si mal, puisqu'il semble qu'on a peur d'y recouvrer sa santé. On cherche avec grand soin les confesseurs qui souffrent qu'on croupisse dans le péché, et l'on fuit avec quelque espèce d'horreur ceux qui tâchent d'en retirer. N'ai-je donc pas un sujet raisonnable d'être de plus en plus convaincu de cette multitude effroyable de ceux qui se damnent? messieurs, si vous aviez les yeux de l'esprit ouverts, vous verriez à chaque moment et à celui où je vous parle, les âmes être précipitées à milliers dans l'enfer, vous les verriez tomber épais comme des flocons de neige ou comme des gouttes de pluie.

Et ne me dites pas, je vous prie, que ces choses sont trop terribles et trop redoutables; car, messieurs, elles ne sont pas redoutables parce que je les prêche, mais elles le sont réellement et effectivement en elles-mêmes: elles ne doivent pas arriver parce que je les prêche, mais je les prêche parce qu'elles arriveront infailliblement. Mais vous jetez le monde dans le désespoir. On avait fait la même objection à saint Augustin, et il y répond de la sorte: Ce n'est pas moi, dit ce Père, qui ai écrit l'Évangile, ce n'est pas non plus à moi de l'effacer (1146). Est-ce moi qui ai écrit ces paroles terribles prononcées de la bouche du Fils de Dieu même? *La porte de la perdition est large, le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a beaucoup qui y passent* (1147). Est-ce moi qui ai ajouté celles qui suivent: *Que la porte de la vie est petite, que le chemin qui y mène est étroit, et qu'il y en a peu qui le trouvent* (1148)? Est-ce moi qui ai écrit ces autres: *Le royaume du ciel se prend par vio-*

lence, et ce sont les violents qui l'emportent (1149)? Que le royaume des cieux n'est pas pour ceux qui mènent une vie lâche, molle, fainéante, mais pour ceux qui font une violence salutaire à leurs passions et à leurs inclinations déréglées? Non, assurément, ce n'est pas aussi à moi de les effacer. Je ne vous prêche que ce que je trouve dans l'Évangile. Si mes paroles vous font peur, elles me font peur aussi bien qu'à vous; si mes discours vous épouvantent, ce n'est qu'après que j'ai été épouvanté le premier (1150). En effet, j'ai bien plus de sujet que saint Paul de dire comme lui que je crains de me damner moi-même en tâchant de sauver les autres (1151), parce que je m'occupe d'eux au lieu de m'occuper de moi-même et de demander pardon de mes péchés. C'était la crainte de saint Chrysostome; mais il s'en faut beaucoup qu'elle fût aussi bien fondée que la mienne. Je suis en une grande appréhension de mon salut, disait ce saint prélat à son peuple, parce qu'en priant et pleurant pour vous je n'ai pas le loisir de pleurer pour moi-même.

Mais ce que vous dites pour justifier la terreur que vous jetez dans nos esprits nous épouvante encore davantage. Vous vous moquez de dire que je vous épouvante: et où sont les effets de cette terreur, les fruits de cette crainte? où est le changement de vie qu'elle opère? Le prophète Jonas prêcha autrefois à Ninive, mais avec un succès bien différent du mien; il jeta la terreur dans les esprits, mais ce fut une terreur salutaire: sa prédication ne consista qu'en cinq ou six paroles; mais ce furent des paroles de vie qui firent un changement entier dans toute cette grande ville. *Dans quarante jours Ninive sera détruite* (1152). Voilà toute sa prédication; en voici le succès. Le peuple appréhenda cette menace, le roi fut saisi de crainte aussi bien que le peuple; ils se revêtirent tous de cendre et d'un cilice, il n'y eut pas jusqu'aux enfants et aux bêtes mêmes qui ne jeûnassent; ils crièrent tous fortement à Dieu pour fléchir sa colère; et, ce qui est encore le meilleur, ils quittèrent leurs péchés. Voilà une bonne crainte, voilà une terreur salutaire. Mais, hélas! peut-on dire que j'épouvante le monde? Il y a longtemps que je prêche, que je crie, que j'use mes poumons pour conjurer, pour avertir, pour prier, pour épouvanter, et qu'est-ce que j'avance? Les cabarets en sont-ils moins fréquentés, le dérèglement en est-il moindre, quel changement de vie voit-on, quelle pénitence paraît-il? Il y a quelques gens de bien qui se sont confessés à la mission, mais ceux qui en ont le plus de besoin y pensent-ils? Non, mes-

(1146) Nunquid ego scripsi? Nunquid delere possum?

(1147) Lata porta et spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. *Math.*, VII, 15.

(1148) Quam angusta porta et arcta via est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam. *Ibid.*, 14.

(1149) Regnum cœlorum vim patitur et violenti rapiunt illud. *Matth.*, XI, 12.

(1150) Terribus terreo.

(1151) Ne forte cum aliis prædicaverim ipse reprobus efficiar. *1 Cor.*, IX, 27.

(1152) Adhuc quadraginta dies et Ninive subvertetur. *Jon.*, III, 4.

seurs ; quand il n'y aurait pas d'autres preuves du petit nombre des sauvés que ce qui se passe ici, elles seraient plus que suffisantes, puisqu'après tant de prédications, tant d'exhortations, tant de sollicitations, la plupart sont les mêmes qu'ils étaient, si peut-être ils ne sont encore pires. J'ai donc grand sujet de dire avec le prophète Michée : *Malheur à moi, qui suis semblable à celui qui va chercher des raisins après que la vendange est faite, et qui ne retire aucun fruit de son travail ! Les saints sont maintenant forts rares sur la terre, et la droiture ne se trouve presque plus parmi les hommes* (1153). Encore une fois, vous vous moquez de dire que j'épouvante le monde ; on fait bien voir le contraire, on montre bien que l'on ne craint rien, puisqu'on est toujours les mêmes et qu'on ne change point de vie. Je vous avoue que ce peu de fruit de la parole de Dieu, cette dureté des cœurs qui résiste aux vérités les plus fortes et les plus convaincantes, me dégoûte extrêmement de mon emploi, et je ne sais si je ne ferais point mieux de tout quitter et de m'occuper uniquement à pleurer mes péchés et à faire pénitence pour moi, puisque je ne saurais persuader aux autres de la faire.

Il n'y a personne qui n'ait sujet d'appréhender de n'être pas de ce petit nombre des sauvés, mais néanmoins il n'y en a point qui aient plus de raison de le craindre que ceux qui ne le craignent point. Ce n'est pas à moi de faire le prophète, et d'assurer positivement qu'un tel sera damné, et qu'un tel sera sauvé ; mais je puis dire sans témérité que très-probablement ceux qui seront damnés ce sont ceux qui ne l'appréhendent point. Lorsque le Fils de Dieu dit à ses disciples en la dernière cène qu'un d'entre eux le trahirait (1154), il n'y en avait qu'un seul qui eût raison de prendre cela pour lui ; les autres n'avaient aucun sujet de se troubler, leur conscience leur rendait un témoignage favorable : ils savaient bien qu'ils étaient fort éloignés de faire une action si noire, et néanmoins ils craignirent tous, s'attristèrent et dirent en tremblant : *N'est-ce point moi* (1155) ? Il est vrai que ma conscience ne me reproche rien sur ce point, mais néanmoins comme l'œil éclairé du Seigneur découvre des choses que je n'aperçois point, ne serais-je point ce malheureux qui doit faire une si méchante action ? Il n'y eut que Judas qui ne s'attrista point et qui n'eut aucune crainte, quoiqu'il fût le seul coupable. De même voulez-vous savoir ceux qui apparemment iront en enfer ? Ce sont ceux qui ne craignent point d'y aller, qui ne font jamais de réflexion sur eux-mêmes, sur leur état, sur leurs actions, pour examiner soigneusement s'ils ne prennent point ce chemin large qui y conduit. Et c'est ce qui fait

(1153) *Vae mihi, quia factus sum sicut qui colligit in autumnum racemos vindemiae ! non est botrus ad comedendum, perit sanctus de terra, et rectus in hominibus non est. Mich., VII, 1.*

(1154) *Unus vestrum me traditurus est. Matth.,*

encore voir le nombre prodigieux de ceux qui se damnent, de voir qu'il y en a si peu qui le craignent.

En effet, tous les saints ont été vivement pénétrés de cette crainte, et ceux qui avaient le plus de raison d'espérer d'être du petit nombre des élus sont ceux qui ont le plus appréhendé de n'en pas être. Et, sans répéter ce que j'ai dit de saint Paul et de saint Chrysostome, saint Jérôme s'était retiré dans les déserts, il vivait au milieu des rochers et des solitudes les plus affreuses ; son manger n'était que des herbes et des légumes, et il s'était condamné à une prison perpétuelle, afin, comme il dit lui-même, d'éviter celle de l'enfer. Tous les autres saints ont fait de rudes pénitences, ont mené une vie très-austère, n'ont pensé uniquement qu'à leur salut ; et cependant, quand ils faisaient réflexion au petit nombre des sauvés, ils frémissaient de crainte de n'être pas de ce nombre heureux. Et vous, mon très-cher frère, comment ne craignez-vous point, vous à qui votre conscience donne un sujet si légitime de crainte, vous qui savez avoir commis grand nombre de péchés, et n'en avoir fait ni avoir dessein d'en faire aucune pénitence ; vous qui ne voudriez pas faire souffrir la moindre chose à votre corps, pas même le moindre jeûne, quoique commandé par l'Eglise, lorsqu'il vous incommodé un peu ; vous qui ne cherchez qu'à vous divertir, à jouer, danser, faire bonne chère, et passer agréablement le temps ? Dieu vous a-t-il donné quelques assurances particulières ? avez-vous reçu de lui quelque bulle d'exemption, quelque privilège ou prérogative spéciale, quelque promesse par écrit qui vous assure de votre salut ? Peut-être que la justice de Dieu et les lois de son Evangile ont été changées en votre faveur, afin qu'il y eût un ordre établi exprès pour vous et un autre pour le reste des hommes. Que si cela n'est pas, comme vous ne croyez pas vous-même que cela soit, certainement votre confiance est très-redoutable, et votre assurance me donne une grande terreur.

CONCLUSION.

Pour vous qui êtes saisis d'une crainte salutaire entendant prêcher ces vérités, je suis éloigné de vouloir vous l'ôter, puisqu'elle est si utile ; au contraire je vous exhorte avec l'Apôtre *de travailler à votre salut avec crainte et tremblement* (1156). Je veux néanmoins que cette crainte soit accompagnée de confiance : je désire qu'elle vous humilie, mais je ne désire pas qu'elle vous abatte ; je consens qu'elle réveille votre négligence, mais je ne prétends pas qu'elle vous jette dans le trouble. En un mot, je souhaite qu'elle soit, comme il y a apparence qu'elle l'est, une marque que

XXVI, 21.

(1155) *Nunquid ego sum. Ibid., 22.*

(1156) *Cum metu et tremore vestram salutem operamini. Philip., II, 12.*

vous serez de ce petit nombre. Craignons donc, messieurs, craignons, non pas d'une crainte stérile, mais d'une crainte qui nous retire de cet engourdissement dans lequel nous vivons, et nous fasse travailler sérieusement à notre salut. Que le marchand travaille s'il veut jour et nuit pour devenir riche, que cet ambitieux songe tant qu'il lui plaira aux moyens de s'élever, que cette fille s'occupe tant qu'elle voudra de ses ajustements, de ses liaisons et de ses engagements, pour moi, *pars meo Dominus* (*Psal. LXXII, 26*), je ne veux penser qu'à me sauver, je ne veux m'occuper que des moyens d'être de ce petit nombre; c'est mon Dieu qui sera toute ma part et tout l'héritage que je prétends. Seigneur, aidez-moi dans ce dessein; que tout le reste se perde, il n'importe, mais que mon âme se sauve (1157). Faites-moi la grâce d'éviter ce chemin large et spacieux de la vie du monde, et d'entrer dans le chemin étroit de la pénitence et de la mortification chrétienne. Prions, messieurs, prions les uns pour les autres, afin que ce grand et souverain bonheur nous arrive. Amen.

AU LECTEUR.

Après avoir traité dans les sermons précédents de la première partie du sacrement de pénitence, qui est la contrition et la douleur des péchés, et des motifs qui sont capables de l'exciter dans les cœurs, l'ordre des matières demande qu'on traite maintenant de ce qui peut servir à la seconde partie de ce sacrement, savoir, des vertus et des vices qui en font la matière; c'est-à-dire des vices commis et des vertus omises. Il me semble que toutes les vertus et tous les vices d'un Chrétien consistent dans l'accomplissement ou dans l'omission de ses devoirs et de ses obligations; et que, comme c'est sur ses devoirs qu'il doit être jugé, c'est sur ce point qu'il doit porter son attention quand il se confesse. Ces devoirs sont infinis; néanmoins l'apôtre saint Paul les a réduits à trois classes, auxquelles il semble qu'on puisse les rapporter tous. C'est dans l'Épître qu'il écrit à Tite, où, après lui avoir donné divers avis pour les vieillards, pour les femmes, pour les jeunes hommes, pour les évêques, et pour les serviteurs, il donne comme un abrégé ou un précis de leurs devoirs dans ces excellentes paroles, que l'Eglise nous met à la bouche dans une de ses fêtes les plus solennelles: « La grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, et elle nous a appris que, renonçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice et avec piété (1158). » Voilà tous les devoirs d'un Chrétien, qui regardent trois objets, Dieu, le prochain et nous-mêmes. Nous devons vivre avec piété, pie; ce sont nos devoirs envers Dieu. Avec justice, justé; ce sont nos obligations à l'égard de notre prochain; et enfin avec tem-

pérance, sobrie: c'est ce que nous nous devons à nous-mêmes. Voilà, comme vous voyez, un abrégé de toute la morale chrétienne, et toute la matière de nos confessions lorsque nous manquons de nous en acquitter. Je commencerai par les devoirs envers Dieu, comme les premiers et les plus importants. Je ne parlerai pas néanmoins de tous, au moins expressément, car ce serait une chose infinie; mais seulement des plus communs, et de ceux qui sont le plus d'usage et de pratique.

SERMON XLII.

DE L'ADORATION DE DIEU.

Dominum Deum totum adorabis, et illi soli servies. Vous adorez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. (Math., IV, 10.)

EXORDE.

Comme l'adoration est le premier, le plus essentiel, et le plus indispensable devoir de la créature envers Dieu, c'est par celui-là que je dois commencer cette matière. On peut dire de ce devoir, comme de celui de l'amour, qu'il n'était pas nécessaire que Dieu nous en fit un commandement exprès, puisqu'il suffit d'être créature raisonnable pour sentir l'obligation que l'on a de reconnaître son créateur, et de lui rendre tout l'honneur, tout le respect, tout le culte, en un mot toute l'adoration dont nous sommes capables. Dieu cependant a voulu joindre à ce précepte de droit naturel un commandement de droit positif, *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu*; afin de nous tirer de notre assoupissement, et nous faire souvenir des devoirs et des obligations les plus essentielles, qu'une malheureuse léthargie et une foule tumultueuse de passions nous cachent souvent. Pour éviter donc ce malheur, il est bon de vous entretenir de ce premier devoir; et, afin de le faire utilement, vous apprendrez ce que c'est proprement qu'adorer Dieu, pourquoi il le faut adorer, et quand il le faut adorer: l'essence, les raisons et le temps de l'adoration de Dieu. Le premier usage que la sainte Vierge a fait de sa raison avancée a été de se tourner vers Dieu de toute l'étendue de son être, et de l'adorer très-parfaitement: ainsi elle ne nous refusera pas son assistance, etc. Ave, Maria.

Dessein du sermon.

- I^{er} POINT. Ce que c'est qu'adorer Dieu. — Extérieurement. — Dans la pratique. — Intérieurement. — Adm y a manque.
- II^e POINT. Pourquoi il faut adorer Dieu. — C'est obir à Dieu. — Il est notre roi. — Il nous a créés à son image. — Il nous conserve incessamment. — Il nous a adoptés pour ses enfants. — Il nous a rachetés. — Nous nous sommes donnés à lui.
- III^e POINT. Quand il faut adorer Dieu. — Le matin. — Le soir. — Durant la messe. — Les personnes de piété adorent Dieu en tout temps. — Comment cela se fait. — On ne reconnaît point la souveraineté de Dieu.

(1157) *Salva animam meam.*

(1158) *Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos ut, abnegantes im-*

pietatem et secularia desideria, sobrie, juste, et pie vivamus in hoc seculo. Tit., II, 11, 12.

PREMIER POINT.

Ce que c'est qu'adorer Dieu.

L'adoration proprement est le souverain culte qu'on rend à Dieu en le reconnaissant comme son tout, son principe et sa fin; s'abaisser et s'anéantir devant lui, admirer sa grandeur et reconnaître notre petitesse, son élévation et notre bassesse: en un mot reconnaître qu'il est tout, et que nous ne sommes rien. C'est, comme je l'ai déjà dit, le devoir le plus essentiel et le plus indispensable de la créature envers Dieu, qui est absolument attaché à sa condition, et qui en est inséparable. Il est vrai que cette adoration consiste principalement dans l'intérieur et dans la disposition du cœur; mais il est bon quelquefois que le corps y prenne part, et que l'on se prosterne devant Dieu, particulièrement quand on se trouve seul et qu'on ne peut être aperçu de personne.

Saint François passait souvent les nuits entières avec ces seules paroles, qui lui servaient d'une ample matière d'oraison: « Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je? Ah! que vous êtes grand, et que je suis peu de chose! Vous êtes le créateur de l'univers, et je suis une chétive créature. Vous êtes le maître absolu de toutes choses, et je suis un serviteur très-indigne. Vous êtes tout, et je ne suis rien: et, pour tout dire en un mot, vous êtes Celui qui est, et je suis celui qui n'est pas (1159). Et comment, étant tel que vous êtes, et moi tel que je suis, oserai-je me tenir en votre présence? »

Ces paroles ou d'autres semblables étaient admirables dans la bouche de saint François, parce qu'il en avait les dispositions dans le cœur; car enfin sans cela tout le reste est peu de chose. En effet, à proprement parler, qu'est-ce qu'adorer Dieu? Est-ce dire: Mon Dieu, je vous adore de tout mon cœur? Non, s'il n'y a que cela. Mais adorer Dieu, c'est lui être vraiment soumis, c'est préférer sa volonté à toutes choses, c'est ne vivre et n'agir que pour lui, c'est n'estimer rien que lui ou par rapport à lui.

On bien, adorer Dieu, c'est reconnaître publiquement qu'il est le souverain Être, à qui toute gloire est due, et devant qui nous ne sommes qu'un néant; qu'en qualité de souverain Seigneur il a droit de disposer de tout ce que nous sommes pour sa gloire, selon son bon plaisir; qu'étant ses sujets et ses créatures, nous sommes obligés d'obéir à ses lois, etc. Adorer Dieu, c'est entrer de cœur dans ces devoirs; c'est offrir à Dieu ce sacrifice intérieur de soi-même; c'est lui rendre en un mot le souverain culte intérieur. Sans cela notre religion est vaine et notre culte n'est qu'apparent.

J'ai dit qu'adorer Dieu c'était lui obéir comme à son souverain; et c'est proprement en quoi notre premier père manqua,

de rendre ce souverain culte qu'il devait à Dieu. Saint Augustin demande pourquoi Dieu, après avoir créé Adam, lui défendit de manger d'un certain fruit, qui néanmoins était bon, et le menaça d'un si grand supplice s'il en mangeait. Ce Père (*in Psal. LXX*), afin de rendre plus agréable et plus sensible l'éclaircissement qu'il donne à cette question, introduit Dieu qui parle à Adam, et Adam qui lui répond. « Je suis votre Créateur et votre Maître, dit Dieu au premier homme. Je vous ai rendu comme un ange sur la terre. Je vous ai établi dans ce jardin de délices plein de beaux arbres et d'excellents fruits, dont vous userez comme il vous plaira; mais pour cet arbre que je vous marque, je vous défends d'y toucher, et vous mourez très-certainement si vous le faites. — Quel est donc cet arbre, répond Adam, auquel il n'est pas permis de toucher? S'il est mauvais, pourquoi se trouve-t-il dans ce jardin, où il n'y a rien que d'excellent; et s'il est bon, pourquoi est-il défendu d'en manger? »

Voici la réponse que Dieu fait. « Cet arbre est bon: je ne l'aurais pas mis dans le paradis s'il n'était bon. Cependant je ne veux pas que vous y touchiez. Si vous demandez pourquoi je ne le veux pas, c'est pour vous apprendre que je suis votre Seigneur, et que vous êtes mon esclave, que c'est à moi de vous commander, et à vous de m'obéir. C'est là la raison du commandement que je vous fais. Si vous ne la recevez pas, vous refusez donc de vous reconnaître pour mon serviteur, et moi pour votre Souverain. Et cependant cette soumission que je vous demande vous est aussi nécessaire et aussi avantageuse qu'elle m'est inutile. Car le Créateur n'a besoin ni de sa créature ni de l'obéissance qu'elle lui peut rendre; mais la créature a un besoin infini de son Créateur. Je vous ai rendu le maître de tous les arbres de ce jardin délicieux. Je n'en excepte qu'un seul, dont je vous commande de vous abstenir, pour me donner cette marque de l'hommage volontaire que vous me devez. Considérez que si cet arbre est bon, l'obéissance est infiniment meilleure; et que, quelque excellent qu'il soit, si vous en mangez contre mon ordre, il deviendra pour vous un poison mortel. Si je ne vous avais point fait ce commandement, vous devriez souhaiter que je vous en fisse quel'un, et être ravi que, vous ayant comblé de tant de biens, vous puissiez m'en témoigner votre reconnaissance par la joie avec laquelle vous feriez gloire de m'obéir. En un mot, *Ego Dominus, et tu servus.* »

Ce discours de saint Augustin est un peu long, mais il est si beau, que je n'ai pu en rien retrancher. Il n'est pas besoin d'autres raisons pour nous convaincre de l'obligation dans laquelle nous sommes d'adorer Dieu. Néanmoins, afin de nous le persuader encore plus efficacement, il est bon de produire de nouveaux titres de cet engage-

ment. C'est ce que je vais faire dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Pourquoi il faut adorer Dieu.

Publiez parmi les nations que le Seigneur est entré en possession de son règne (1160), dit David. D'où vient que ce prophète commande qu'on annonce particulièrement cette grande nouvelle aux païens? C'est qu'il suppose que les fidèles doivent en être persuadés, et qu'il n'est pas nécessaire de la leur apprendre. En effet, comme je l'ai dit souvent, il suffit de savoir que nous sommes hommes et que Dieu nous a donné l'être dont nous jouissons pour savoir en même temps que nous sommes obligés d'adorer l'auteur de notre être et le reconnaître pour notre souverain Roi. Le Fils de Dieu apparut un jour à saint Jean dans l'île de Patmos avec plusieurs couronnes sur sa tête (1161). C'était non-seulement pour lui apprendre qu'il est Roi de tous les royaumes, de tous les empires, de tous les rois et empereurs du monde; qu'il est Roi du ciel et de la terre, Roi des anges et des hommes, Roi des siècles et de l'éternité; mais encore pour nous faire savoir qu'il possède la royauté par plusieurs titres très-légitimes: 1° par droit de nature, 2° par la noblesse et l'excellence de son être, 3° par naissance, 4° par alliance, 5° par conquête, 6° par héritage, 7° par les promesses, 8° par le don de Dieu son Père, 9° par ses propres mérites, etc.

C'est le premier motif qui nous impose l'obligation d'adorer Dieu; mais il n'est pas le seul. Nous y sommes très-étroitement obligés, non-seulement pour nous avoir créés, mais encore pour nous avoir créés à son image et à sa ressemblance. Si un tableau avait de la raison, il se tournerait sans doute aussitôt qu'il serait achevé vers son auteur et reconnaîtrait l'obligation qu'il lui a de l'avoir formé, et encore plus s'il l'avait formé à sa propre ressemblance: de même, etc. Outre cela Dieu créa l'homme à son image pour commander aux oiseaux de l'air, aux animaux de la terre, et aux poissons de la mer. Ces animaux reconnaissent l'empire que Dieu a donné à l'homme sur eux; et, quoique le péché lui en ait fait perdre une grande partie, il lui en reste encore néanmoins beaucoup. Ne voyons-nous pas, par exemple, qu'un petit enfant commande à un troupeau de bœufs ou de moutons, et qu'ils lui obéissent? A plus forte raison devons-nous reconnaître le domaine et la souveraineté que Dieu a sur l'homme, qui est son image, et nous y soumettre? *Vous domptez un cheval que vous n'avez pas fait, et Dieu, qui vous a créés, ne vous*

domptera pas. D'où avez-vous la force de dompter de si grosses bêtes? Ce n'est pas par la force du corps, mais par votre esprit. Donc l'image de Dieu dompte une bête, et Dieu ne domptera pas son image (1162). Disons encore que Dieu, en créant l'homme à son image, l'a marqué comme une chose qui lui appartient en propre, de même que, quand quelqu'un marque une chose à son sceau, il prétend par là en être le maître absolu, et que personne n'a le droit d'en user que selon sa volonté.

Un autre titre par lequel nous appartenons à Dieu, c'est non-seulement parce qu'il nous a créés à son image, mais encore parce qu'à tous moments, et dans ceux mêmes qu'on l'offense, il nous conserve actuellement, en sorte que, pour retomber dans notre premier néant, il ne serait pas nécessaire que Dieu, par une volonté positive, voulût nous détruire, il suffirait qu'il cessât de nous conserver. C'est comme si du haut d'une tour fort élevée vous teniez quelqu'un suspendu avec une corde attachée dessous ses bras. Pour le précipiter en bas, il ne serait pas nécessaire que vous le jetassiez; il suffirait que vous lâchassiez la corde par laquelle vous le tenez: de même, etc. Mais que diriez-vous si celui que vous tenez ainsi suspendu et dont vous avez la vie entre les mains, au lieu de vous prier instamment de le bien tenir afin qu'il ne tombât pas, vous faisait des menaces ou vous outrageait de paroles? Cela n'est pas possible, me direz-vous, et il n'y a personne assez insensé pour en venir jusqu'à ce point d'extravagance. C'est cependant ce qu'on fait tous les jours à Dieu, etc.

Nous sommes obligés d'adorer Dieu, parce qu'il nous a adoptés pour ses enfants. Nous avons encore une beaucoup plus grande obligation de rendre à Dieu notre père les devoirs que nous sommes obligés de rendre à nos pères de la terre, et des devoirs proportionnés à la qualité de ce père, c'est-à-dire un culte souverain à celui qui est infiniment grand.

Un nouveau titre de ce devoir envers Dieu est parce qu'il nous a rachetés. Je serais trop long, et il faudrait non pas une partie de sermon, mais plusieurs discours tout entiers, pour vous expliquer la moindre partie des devoirs auxquels nous oblige le bienfait inestimable de la rédemption. Je me contenterai pour à présent de ces excellentes paroles de l'apôtre saint Paul: *Vous n'êtes plus à vous-mêmes, car vous avez été achetés d'un grand prix (1163).*

Saint Paul parle ici particulièrement du péché de la fornication, par laquelle le corps d'un Chrétien, qui appartient à Jésus-Christ, est misérablement prostitué au démon. Ainsi la fornication dans un Chrétien est une profanation sacrilège accompagnée d'injustice dom re potuisti? Non corporis virtute, sed mentis ratione. Imago Dei domat seram, et non domat Dens imaginem suam? AUGUST., de Verb. apost., serm. 4.

(1160) Dicite in gentibus quia Dominus regnavit. Psal. XCV, 10.

(1161) In capite ejus diademata multa. Apoc., XIX, 12.

(1162) Domuisti equum quem non fecisti, et non domat te qui te fecit? Unde bestias tam immanes

(1163) Jam non estis vestri, empti enim estis pretio magno. I Cor., VI.

et d'ingratitude. Car enfin, pourquoi Jésus-Christ nous a-t-il rachetés si cher, sinon pour nous posséder seul? Qui pourrait bien comprendre ce que c'est que la servitude du péché et du démon comprendrait ce qu'il doit à son libérateur. Nous devons donc tirer de ce principe la conclusion dont se sert le même apôtre dans un autre endroit. *Nul de nous ne vit pour soi-même : car, soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur* (1164).

Après tant de bienfaits, comment pourriez-vous vous résoudre de pécher contre Dieu? Faites réflexion de quelle manière vous blâmez l'ingratitude des autres; combien elle vous est sensible quand on la commet contre vous; comme vous vous plaignez de ceux qui vous rendent le mal pour le bien : comment pouvez-vous donc commettre ce que vous reprenez si fort dans les autres?

Mais enfin, quand nous ne serions pas à Dieu par tous ces titres que je viens de marquer, nous lui appartiendrions très-légitimement par la doiation libre et volontaire que nous lui avons faite de nous-mêmes au baptême. Je ne dirai rien sur cette matière, parce que je n'aurais pas le temps d'en dire assez. Chacun pourra tirer facilement de lui-même les conclusions de ce grand principe. Voilà une partie des motifs qui doivent nous porter à rendre nos adorations à Dieu : il ne nous reste plus qu'à voir en quel temps il faut s'acquitter de ce devoir. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Quand il faut adorer Dieu.

Il semble que c'est une question fort peu raisonnable de demander en quel temps il faut adorer Dieu, puisque des principes qui ont été établis jusqu'à présent on doit conclure que cela se devrait faire en tout temps et en tout lieu. En effet, saint Thomas et d'autres théologiens disent que ce devoir est si essentiel à l'homme et lui convient si nécessairement, qu'aussitôt qu'il commence à être comme parfait, c'est-à-dire d'avoir l'usage de raison, il est obligé de s'en acquitter. Ils disent que, comme quand on fait du feu, au premier moment qu'il est allumé il s'élance vers le ciel, où est sa sphère et son lieu naturel : de même au premier instant qu'un enfant commence d'avoir l'usage de raison, il est obligé de s'élever à Dieu, qui est son centre et sa dernière fin, l'adorer, le reconnaître pour son souverain, se donner à lui, et lui offrir son cœur. C'est l'heureux et continuel exercice des saints dans le ciel d'être prosternés et comme anéantis devant Dieu dans un

souverain culte et une adoration non interrompue. Il serait certes à souhaiter que ce soit de même notre unique et continuelle occupation sur la terre. Mais enfin, parce que les diverses nécessités de cette misérable vie ne nous permettent pas d'être ainsi appliqués à Dieu sans relâche, ceux qui ont tant soit peu de piété ont quelque temps dans la journée particulièrement affecté et destiné à ce saint exercice.

L'Écriture sainte, au second livre d'Esdras (ix, 23), dit que les Israélites adoraient Dieu quatre fois le jour. Il faut de même avoir de certains temps marqués auxquels on ne manque jamais de rendre à Dieu ce devoir, qu'il faudrait désirer de pouvoir lui rendre continuellement. 1° Le matin dès qu'on est éveillé, et aussitôt qu'on est levé, il faut rendre ses devoirs à Dieu, l'adorer avec un profond respect, et lui rendre de très-humbles actions de grâces de nous avoir conservés durant la nuit. Il faut se donner entièrement à lui, offrir son âme, son corps, ses pensées, ses paroles, ses actions, ses affections et ses souffrances; lui demander son amour, sa conduite, et sa grâce pour ne le point offenser. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu*, dit Jésus-Christ (1165). Les prières du matin, lorsque l'esprit est dans sa force et dans sa vigueur, qu'il n'est pas encore livré aux embarras et aux distractions de la journée, sont plus agréables à Dieu : ce sont les prémices et les premiers fruits qui sont les plus précieux. Quand vous dérobez le matin un quart d'heure à votre sommeil pour faire vos prières à Dieu, pendant que les autres reposent, elles lui sont beaucoup plus agréables; il les exauce plus facilement, parce qu'elles sont faites avec plus de recueillement, de ferveur, d'attention, et de mérites : car vous mortifiez l'inclination naturelle qu'on a de dormir pour donner ce temps à Dieu. Les bénédictions de Dieu sont comme la manne qui tombait dans le désert; elle ne tombait du ciel que le grand matin; ceux qui étaient paresseux à la recueillir le matin avant le lever du soleil en étaient privés et jeûnaient ce jour-là. Le Sage en rend la raison : *Afin que tout le monde sût qu'il faut prévenir le lever du soleil pour vous bénir, et qu'on doit vous adorer au point du jour* (1166). Cette prière du matin, lorsqu'elle est bien faite, sert encore pour tout le reste de la journée. Quand on s'est bien offert à Dieu le matin, qu'on a demandé sa grâce avec ferveur, sa lumière et sa conduite, on est plus fort pour résister aux tentations et aux mouvements impétueux de ses passions, plus réglé dans toutes ses actions.

2° Il faut aussi adorer Dieu le soir, l'adorer pour le temps de la nuit durant lequel on ne pourra pas lui rendre ce devoir; le remercier des biens généraux qu'on en a reçus,

(1164) *Nemo nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus sive morimur, Domini sumus. Rom., XIV, 7, 8.*

(1165) *Querite primum regnum Dei. Matth., VI, 33.*
 (1166) *Ut notum esset omnibus quoniam oportet prevenire solem ad benedictionem tuam, et ad ortum lucis te adorare. Sap., XVI, 28.*

et en particulier de ceux de la journée; de tous les péchés qu'on n'a pas commis, dont on est redevable à sa grâce, et lui demander pardon de ceux dont on se reconnaît coupable. Saint Paul veut que nous vivions en si bonne intelligence avec notre prochain, que, si pendant le jour nous avions eu quelque querelle avec lui, nous tâchions de nous réconcilier ensemble avant que le soleil se couche (1167). Il ne veut pas que nous allions nous reposer avec une inimitié contre les créatures, et nous irons prendre notre repos en état d'inimitié contre le Créateur!

Le temps de la sainte messe est encore fort propre pour rendre à Dieu ce souverain culte d'adoration, et une messe tout employée dans une profonde adoration de la grandeur de Dieu, sans proférer aucune parole, serait parfaitement bien entendue. Mais j'en parlerai exprès une autre fois.

Tout ce que je viens de dire ne regarde que le commun des Chrétiens; ces personnes qui ne veulent rien faire que ce à quoi elles se croient précisément obligées. Mais les personnes de piété ne se contentent pas d'adorer Dieu en ces trois heures du jour; elles le font en tout temps, sinon par des actes formels, au moins dans la disposition du cœur. Ces personnes éclairées savent qu'elles ont à tout moment l'objet, le sujet et la puissance de cette adoration: 1° L'objet c'est Dieu, qui est toujours près de nous, nous sommes incessamment en sa présence, et il est toujours grand et digne d'honneur. 2° Le sujet, il nous oblige à tous moments, nous recevons de lui continuellement l'être, la conservation, l'action; nous lui devons un hommage et une reconnaissance non interrompue, et nous devrions nous souvenir de Dieu autant de fois que nous respirons. 3° Nous avons toujours la puissance et la facilité de nous acquitter de ce devoir; car il n'est pas besoin pour cela ni de richesses, ni de force de corps, ni de belles paroles: il ne faut que le mouvement du cœur, l'affection de l'âme, user de son entendement et de sa volonté.

Dans l'entendement, concevoir une haute idée de sa grandeur et de son excellence, en faire toute l'estime dont nous sommes capables; croire fermement et professer humblement qu'il est infiniment puissant, bon et sage; que tout ce qu'il fait, il le fait très-sagement, justement et saintement; que tout ce que nous pensons et pouvons penser, tout ce que les anges conçoivent et peuvent concevoir de sa grandeur, n'est rien en comparaison de ce qui en est en effet; reconnaître devant Dieu qu'il est notre prince, notre dernière fin, notre bien souverain et notre unique béatitude; qu'il est notre Seigneur légitime, notre roi souverain, et qu'il peut disposer de nous justement, absolument et souverainement; et que, quand il nous ôterait nos biens, nos enfants, notre honneur, et notre vie même, nous n'aurions pas sujet de nous en plaindre, il ne ferait qu'user de son droit, et il serait en

cela très-juste, très-saint, très-aimable et très-adorable.

Dans la volonté, accepter de bon cœur toutes les qualités et tout le pouvoir qu'il a sur nous; nous y soumettre avec joie et avec une pleine effusion de cœur; nous offrir à lui, afin qu'il les exerce sur nous selon son bon plaisir et sa volonté; avoir un dessein et une volonté sincère que, quand même sa qualité de Créateur et notre condition de créature ne lui donneraient pas une entière souveraineté sur nous, nous la lui donnerions nous-mêmes par le choix et l'élection libre de notre volonté, à cause de l'excellence de son être et de la perfection de sa nature.

Disons encore que, parce que tout ce qui est en Dieu est Dieu, et par conséquent aimable et adorable, nous devons aussi adorer toutes ses perfections et ses attributs divins, principalement dans les occasions qui se présentent. Quand il envoie des prospérités aux gens de bien ou à leurs enfants, adorer sa fidélité, qui a promis de favoriser les personnes vertueuses et leurs descendants. Quand il fait du bien à un méchant, adorer sa bonté, qui fait du bien à ses ennemis mêmes. Lorsqu'il envoie la mort à quelque juste qui semblait nécessaire au monde, adorer son indépendance et sa suffisance à lui-même, qui n'a aucun besoin de ses créatures. Au contraire, quand il laisse en vie les vicieux et les libertins, adorer sa patience et sa longanimité. Et enfin, quand il lui plaît d'envoyer des afflictions, adorer sa justice, et se soumettre à ses coups avec une profonde humilité.

Voilà les pensées, et une infinité d'autres semblables, par lesquelles les âmes qui sont bien à Dieu sont dans un esprit continué d'adoration. Mais qu'il y en a peu de cette sorte et qu'au contraire il y en a un bien plus grand nombre qui ne veulent point reconnaître ce roi ni se soumettre à sa souveraineté! Et certainement si un roi de la terre n'était pas plus respecté ni mieux obéi de ses sujets, il serait extrêmement à plaindre, et la condition d'un sujet lui serait beaucoup plus avantageuse que celle d'un roi sans autorité. Saint Augustin fait une supposition qui est à la vérité difficile, mais qui n'est pas absolument impossible, et qui vient bien à mon sujet.

Supposons, dit ce Père, que faisant voyage par une curiosité assez ordinaire de voir le monde, vous entrez dans une grande ville extrêmement peuplée. Après y avoir demeuré quelque temps pour remarquer ce qu'il y a de plus considérable, vous vous informez si celui qui en est roi est bien obéi de ses sujets. — Point du tout, vous dirait-on; il n'y a presque pas un seul habitant qui lui obéisse comme il y est obligé. — Lui paye-t-on fidèlement les tributs? — Très-mal, chacun s'en exempte autant qu'il peut. — Garde-t-on bien ses lois et ses ordonnances? — Point du tout, on n'en observe que

ce que l'on veut; que ce qui n'est pas fort difficile, et il n'y a pas un seul de ses sujets qui n'en viole tous les jours quelqu'une. — C'est peut-être qu'il en public de trop rigoureuses et très-difficiles à observer? — Nullement, elles sont toutes très-faciles, toutes pour l'utilité de ses sujets et pour le bien de la république. — Il faut donc qu'il traite cruellement ses vassaux et qu'il les opprime avec une tyrannie insupportable? — Au contraire il agit à leur égard avec la plus grande douceur qu'on se puisse imaginer. — Et le prince qui est l'ennemi déclaré de votre roi, a-t-il beaucoup d'autorité, de grandes correspondances? — Très-grandes, il n'y a pas un seul bourgeois qui n'entretienne quelque intelligence ou secrète ou publique avec lui, et qui ne fasse volontiers ce qui lui est agréable. — Après avoir entendu ces choses et d'autres semblables, ne direz-vous pas, et avec raison, que ce prince n'est roi que de nom, mais qu'il ne l'est point du tout en effet et en vérité, puisqu'il n'est ni respecté, ni servi, ni craint, ni obéi par ses sujets? que l'apparence de souveraineté qu'il a n'est que pour lui attirer le mépris et les insultes de ses sujets : sa couronne ne lui produit que des épines, des inquiétudes et du chagrin, de se voir traité avec tant d'indignité par des personnes qui dépendent naturellement de lui?

Il n'est pas nécessaire de faire une application que vous prévenez tous dans vos esprits. Vous comprenez assez que c'est en cette manière que Dieu, notre souverain, est traité. Il y a, vous le savez, peu de sujets qui le respectent, qui le servent et qui lui obéissent comme ils doivent. Car enfin quel respect ont pour lui ceux qui se comportent avec si peu de modestie, ou plutôt avec tant d'insolence en sa présence, je veux dire dans l'église, qui est sa maison et comme le trône de sa grandeur? Quel service lui rendent ceux qui ne font rien pour lui, qui n'entreprennent rien pour sa gloire, qui ne pensent qu'à leurs intérêts, et jamais aux siens? Quel tribut lui payent ceux qui ne le prient presque jamais, ou qui le font avec si peu de révérence, qu'il vaudrait mieux ne le point prier du tout; qui ont des heures destinées dans la journée pour toute sorte d'exercices, excepté pour la prière; qui ont un temps pour manger, pour dormir, pour jouer, et qui n'ont aucun temps réglé pour prier? Quelle obéissance rendent à ses lois ceux qui ne gardent aucun de ses commandements, ou au moins qui en violent un grand nombre sans s'en inquiéter? Quand il y a quelque défense portée par les magistrats sous peine d'amende ou de punition corporelle, ils obéissent; mais, quand il n'y a que Dieu qui parle, ils ne s'en mettent nullement en peine. — Quand ce serait un roi de théâtre, pourrait-on l'outrager avec plus d'insolence et de témérité que l'on ne fait? B. en davantage, au lieu d'obéir à Dieu,

on se range du côté de son ennemi, on prend le parti du démon et du péché, et l'on entretient des intelligences secrètes et même publiques avec cet ennemi déclaré. Y eut-il jamais roi au monde qui reçut un si mauvais traitement de ses sujets?

CONCLUSION.

Je veux croire néanmoins que vous ne serez pas de ce nombre malheureux, que vous reconnaîtrez Dieu pour votre roi et votre souverain, et que vous lui rendrez l'adoration que vous lui devez, autant que vous en êtes capables. C'est, comme je l'ai dit souvent, le premier devoir de la créature raisonnable; et ce doit être l'exercice continué de notre vie, comme il sera celui de notre éternité bienheureuse. *Amen.*

SERMON XLIII.

DE LA MANIÈRE D'ADORER DIEU.

Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité. (Joan., IV, 25.)

EXORDE.

C'est quelque chose d'adorer Dieu et de lui rendre ce premier devoir de la créature envers son Créateur; c'est peu de chose toutefois, à moins de le rendre comme il faut. Le Fils de Dieu, qui disait à la Samaritaine que *les vrais adorateurs adoreraient le Père en esprit et en vérité*, nous apprend par là qu'il y a de faux adorateurs, qui n'ont que le dehors, que l'extérieur et que l'apparence, mais qui dans le fond et dans la vérité n'adorent point Dieu. Avant la venue de Jésus-Christ au monde, on adorait Dieu en deux manières, l'une très-grossière et très-imparfaite, l'autre très-criminelle. Les Juifs adoraient bien le vrai Dieu, mais d'une manière charnelle, en lui offrant seulement des taureaux, des moutons et d'autres victimes. Ils s'arrêtaient là, et ne portaient pas plus avant leur culte; car ceux qui allaient de plus jusqu'à l'esprit, et ajoutaient à ce culte grossier le culte intérieur et le sacrifice du cœur, n'étaient pas proprement Juifs, mais des Chrétiens anticipés. Pour les Samaritains et les autres idolâtres, ils adoraient Dieu fausement, ou plutôt il adoraient de fausses divinités. Le Fils de Dieu venant au monde veut corriger ce double culte en y apportant le véritable, qui est celui de la religion chrétienne, et qui consiste à adorer Dieu en esprit et en vérité. Il oppose l'esprit au culte tout charnel des Juifs, et la vérité au faux culte des gentils, et il dit que désormais les vrais adorateurs adoreront Dieu, non plus d'un culte charnel et extérieur, comme les Juifs, mais en esprit; non plus d'un faux culte, comme les païens, mais en vérité (1168). Mais, mon divin Sauveur, ce temps n'est pas encore venu pour plusieurs. qui n'ont que le nom de Chrétiens, mais qui n'en ont point la vérité. Ils se contentent d'adorer Dieu d'une certaine manière grossière, tout extérieure, disant seulement de bouche : *Mon Dieu, je*

(1168) Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. *Joan., IV, 25.*

vous adore de tout mon cœur; mais ils ne vont point jusqu'à l'esprit. Ils adorent même souvent d'un faux culte; ils adorent d'autres dieux que lui, non pas à la vérité comme les païens, qui s'étaient forgé des idoles de pierre et de bois, mais en se formant d'autres idoles dans le cœur. Il faut donc, après leur avoir fait voir dans le discours précédent l'obligation d'adorer Dieu, leur apprendre en celui-ci la manière de l'adorer comme il doit être adoré, savoir en esprit et en vérité. C'est ce que je tâcherai de faire dans les deux parties de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

I^r POINT. Il faut adorer Dieu en esprit. — Pratiquer de même les autres devoirs chrétiens. — C'est uniquement ce que Dieu considère. — Quels sacrifices sont agréables à Dieu. — Pourquoi Dieu veut être servi en esprit. — Il pèse les cœurs, non pas les œuvres. — Conclusions qu'en doit tirer de ces principes.

II^e POINT. Il faut adorer Dieu en vérité. — Il y en a beaucoup qui adorent de fausses divinités. — Il se trouve des idoles dans nos églises. — Notre Dieu, c'est ce que nous aimons le plus.

PREMIER POINT.

Il faut adorer Dieu en esprit.

Il est très-important de savoir, et l'on ne peut jamais en être assez convaincu, que, quand Dieu nous fait un commandement, il n'exige pas seulement de nous l'action extérieure, mais bien davantage la révérence et le culte intérieur. Il n'en est pas de même des hommes; comme ils sont corporels et qu'ils n'ont aucun droit sur les âmes, ils ne nous demandent pour l'ordinaire que l'action extérieure; ils se mettent peu en peine des mouvements et des dispositions de l'âme; et, quand ils s'en mettraient en peine, il ne pourraient pas voir ce qui s'y passe: et ainsi, pourvu que le corps soit assujéti et qu'il rende le service qu'il est obligé de rendre, ils sont contents, et ils n'exigent rien autre chose. Au contraire, Dieu, étant un esprit immense et infini, qui pénètre la substance de nos âmes, en examine les mouvements et les dispositions, et n'a de complaisance et d'amour pour cette âme qu'autant qu'il la voit pleine de respect, de vénération pour lui, et dans une fidèle disposition à faire sa volonté. Ainsi, quand il nous commande de l'adorer, il n'examine pas tant la posture de notre corps que la disposition de notre âme. Il veut à la vérité que, le corps soit assujéti, mais il veut que cette sujétion marque celle de l'âme, et que la posture du corps humilié devant Dieu soit une marque ou plutôt un effet du profond respect que nous avons conçu pour le Dieu que nous adorons.

Il faut dire de même de tous les devoirs envers Dieu, à l'égard du prochain, et de nous-mêmes, dont j'ai parlé, et que j'ex-

pliquerai en détail dans la suite. Il faut, pour s'en bien acquitter, et l'action extérieure, qui regarde le corps, et la disposition intérieure, qui regarde l'âme. Quand l'action extérieure ne peut se faire par quelque empêchement du corps, on ne laissera pas de remplir ce devoir, auquel on est obligé, pourvu que l'on soit dans une volonté sincère de s'en acquitter si on le pouvait; et Dieu se contente de cette disposition. Mais, quand même l'action extérieure se ferait, si l'âme, c'est-à-dire le cœur, n'y contribue autant et plus que le corps, le devoir ne sera pas accompli, et Dieu nous regardera comme des violateurs de ses divines lois. Il est donc de l'essence de la religion chrétienne, dans laquelle nous sommes élevés, que toutes nos actions soient revêtues et animées de cette piété intérieure, qui doit en être l'âme et l'esprit, et sans laquelle tout le reste n'est rien, ou bien peu de chose.

Lorsque Salomon eut bâti à Dieu ce magnifique temple qui faisait l'admiration de toute la terre, Dieu lui dit qu'il recevait son présent, que ses yeux et son cœur s'y appliqueraient toujours. Mais il ajouta aussitôt après, que, si Salomon se détournait de lui, il rejetterait bien loin ce temple, quoique consacré à son nom (1169). Un savant théologien (1170) a remarqué sur ces paroles que Dieu dit à Salomon, que toutes les choses extérieures qui regardent le culte divin, soit que ce soit une église, ou des vases d'or et d'argent, ou d'autres ornements sacrés, ne pouvaient être agréables à Dieu qu'à cause de la piété intérieure des personnes qui les lui offraient. Ce culte intérieur consiste donc dans l'exercice continu des trois vertus principales du Chrétien, dont je parlerai dans la suite, la foi, l'espérance et la charité; selon ces paroles de saint Augustin: C'est par la foi, par l'espérance, et par l'ardeur de la charité, qu'on rend à Dieu le culte qui lui est dû (1171). Car alors, dit ce Père, que ces vertus manquent, tout ce qui se fait extérieurement dans les sacrifices, dans le chant des psalmes et des hymnes, et dans les prières, est inutile et semblable à des fictions de théâtre, et est plus capable d'irriter Dieu que d'attirer sa miséricorde (1172). Les sacrifices extérieurs, dit le même saint Augustin, ne sont saints que lorsqu'ils sont joints avec le sacrifice intérieur, qui consiste dans cette soumission profonde avec laquelle l'âme s'offre à Dieu en sacrifice par une obéissance mêlée de crainte et d'amour. C'est pourquoi Dieu ne reçoit ces œuvres religieuses de la piété que lorsqu'elles sont comme les marques visibles de cette adoration spirituelle et invisible qui est proprement le culte souverain qui n'est dû qu'à lui et l'essence de la véritable religion, ainsi que Dieu a dit,

(1169) Templum quod sanctificavi nomini meo projecam a conspectu meo. III Reg., IX, 7.

(1170) Estius, in hunc locum.

(1171) Fide, spe, et charitate colitur Deus. *Enchirid.*

(1172) Ubi isti desunt, quidquid exterius agitur in sacrificiis et orationibus inutile est, et mimicis gestulationibus simile, magisque ad iram provocant Deus quam commovetur ad misericordiam. *Ibid.*

qu'il aime mieux l'obéissance que le sacrifice. Il a préféré, dit encore saint Augustin, un sacrifice à un sacrifice : le sacrifice intérieur et véritable, à l'extérieur, qui n'est que la figure de l'autre. C'est en ce sens que le Sage a dit : *L'exacte fidélité à garder la loi et à se retirer du mal est un excellent sacrifice* (1173). Dieu donc, dit ailleurs le même saint Augustin, ne nous demande point le sacrifice extérieur et sanglant d'une bête égorgée ou brûlée sur son autel, mais il nous demande le sacrifice de la contrition et de l'humiliation de notre cœur (1174).

David nous marque clairement cette vérité lorsqu'il dit à Dieu : *Si vous aimez les sacrifices, je vous en offrirais ; mais les holocaustes ne vous sont pas agréables. Le sacrifice que vous demandez, mon Dieu, est un esprit abattu d'affliction et de repentir : vous ne rejetez pas, ô Dieu, un cœur contrit et percé de douleur et de regret* (1175). *Qu'offrirai-je à Dieu*, dit encore le prophète Michée (vi, 6, 7, 8) dans le même sens ; *que lui offrirai-je qui soit digne de lui ? Fléchirai-je les genoux devant le Dieu très-haut ? Lui offrirai-je des holocaustes et des vœux d'un an ? L'apaiserai-je en lui sacrifiant mille béliers ou des milliers de boucs engraisés ? O homme ! je vous dirai ce qui vous est utile et ce que le Seigneur demande de vous : C'est que vous agissiez selon la justice, que vous aimiez la miséricorde, et que vous marchiez en la présence du Seigneur avec une vigilance pleine d'une crainte respectueuse.* Ce prophète, dit saint Augustin, distingue nettement deux sortes de sacrifices de bêtes égorgées ou brûlées : les sacrifices sur l'autel, et les sacrifices d'un cœur qui ne pense à tout moment qu'à plaire à Dieu avec un amour plein de respect ; et il ajoute que Dieu ne nous demande point ces premiers sacrifices, parce qu'ils ne sont que des signes des seconds, qui sont proprement les sacrifices intérieurs et spirituels que Dieu demande. Ainsi le sacrifice intérieur, qui est inséparable de la vraie religion, consiste proprement à nous anéantir devant Dieu, à travailler par sa grâce à détruire nos passions, à nous tenir attachés à lui comme à notre souverain bien, et à tacher de l'aimer de tout notre cœur, de tout notre esprit, et de toutes nos forces, comme étant la source de notre béatitude et la fin de tous nos désirs. C'est là le vrai culte de Dieu, c'est la véritable religion, c'est la piété sincère, c'est la servitude et l'adoration qui n'est due qu'à Dieu (1176). Ainsi ce sacrifice intérieur par

lequel nous nous offrons nous-mêmes à Dieu ne doit pas durer seulement un petit espace de temps comme les sacrifices extérieurs, mais il doit enfermer toutes nos actions et durer autant que notre vie.

Si vous voulez savoir la raison essentielle et fondamentale pour laquelle Dieu veut être servi en esprit, Jésus-Christ son Fils vous l'apprendra dans la suite des paroles que j'ai prises pour mon texte : *Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité* (1177).

C'est comme s'il disait : si Dieu était corporel, le corps suffirait pour l'adorer ; mais, comme il est un pur esprit, il veut être adoré en esprit. Il suit de là et de tout ce que j'ai dit jusqu'ici qu'une personne qui veut acquérir les vertus solides et s'avancer dans le chemin de la perfection doit avoir un soin particulier d'apporter en ses actions des dispositions intérieures les plus saintes et les plus parfaites qu'il lui sera possible. Outre ce que j'ai dit, cela paraît encore en ce que toutes les fois que l'Écriture sainte parle des vertus, elle demande toujours le cœur, l'esprit, l'intérieur. Quand elle parle de l'humilité, David dit que *Dieu sauvera ceux qui sont humbles* (1178), non pas par des manières extérieures, qui sont souvent trompeuses, mais qui ont l'esprit humble, ou, selon l'hébreu, *dont le cœur est abattu de douleur* (1179). Lorsqu'elle parle de la pénitence, le même prophète dit que Dieu guérit ceux qui ont le cœur brisé d'affliction. Notre-Seigneur dans l'Évangile appelle *bienheureux ceux qui sont pauvres*, non pas tant en effet que d'esprit (1180) ; ou, comme dit saint Bernard, non pas par une malheureuse nécessité, mais par une volonté digne de louange (1181). Et généralement le Saint-Esprit, parlant des actions de vertu sous la métaphore des victimes, veut que nous offrions à Dieu des sacrifices volontaires, des holocaustes spirituels (1182), des hosties vivantes, afin qu'elles soient agréables à Dieu. C'est ce que savait fort bien le divin époux des Cantiques, lorsqu'après avoir loué la beauté de son épouse dans toutes les parties de son visage, il ajoute toujours que ce qui est le plus agréable et qui ne se peut bien exprimer, c'est ce qui est au dedans (1183), comme pour dire que sa principale beauté consiste dans la disposition intérieure.

De là vient le langage ordinaire des Pères, que Dieu pèse les cœurs, non pas les œuvres ; qu'il agréé beaucoup plus la bonne volonté que l'effet, qu'il ne regarde point

(1175) Sacrificium salutare est attendere man'atis et discedere ab omni iniquitate. *Ecclesi.*, XXXV, 2.

(1176) Non vult ergo Deus sacrificium trucidati p'coris, sed vult sacrificium contriti cordis. *De Civit. Dei*, l. v, c. 5.

(1177) Quoniam si voluisses sacrificium dedissem ut que, holocaustis non diceraberis. Sacrificium Deo spiritus contributus. *Ps* L, 18, 19.

(1178) Ipse enim fons nostre beatitudinis, ipse omnis appetitionis est finis. Hic est enim Di cultus, hæc vera religio, hæc recta pietas, hæc tantum Deo debita servitus.

(1177) Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum in spiritu et veritate oportet adorare. *Joan.*, IV, 21.

(1178) Humiles spiritu salvabit. *Ps.* XXXIII, 19.

(1179) Qui sanat contritos corde. *Ps.* CXLVI, 5.

(1180) Beati pauperes spiritu. *Math.*, V, 3.

(1181) Non necessitate miserabili, sed laudabili voluntate.

(1182) Holocausta medullata offeram tibi. *Ps.* LXV, 15.

(1183) Atque eo quod intrinsecus latet. *Cant.*, IV, 1.

tant ce qu'on lui offre que la manière dont on le lui offre (1184), dit saint Grégoire entre les autres. Oui, messieurs, une action qui d'elle-même est petite et peu considérable, lorsqu'elle est pratiquée avec un grand amour de Dieu, en esprit de vertu, est incomparablement plus précieuse devant Dieu qu'une action excellente et relevée qui est faite avec peu de disposition. Et, comme on fait beaucoup plus d'état d'un petit homme qui a beaucoup d'esprit que d'un grand colosse de chair qui est hébété et stupide, de même, une moindre vertu et une petite action pratiquée avec plus de ferveur et d'esprit intérieur est beaucoup plus méritoire qu'une action éminente et extraordinaire pratiquée avec moins de zèle et d'amour.

Il n'est rien, par exemple, qui paraisse si bas que de labourer la terre, avoir soin des animaux, balayer une chambre; mais l'amour de Dieu, l'esprit intérieur élève ces actions et les rend grandes devant Dieu. Si ce paysan laboure la terre, si ce valet d'étable panse les bêtes, si cette servante balaye la chambre de son maître avec de saintes dispositions intérieures: si, par exemple, ils ne se croient pas dignes de servir Dieu immédiatement par eux-mêmes, mais s'ils sont ravis de servir leur maître afin qu'il ait le loisir et la commodité de bien servir Dieu, ces actions qui sont si communes et qui paraissent si basses sont comptées pour beaucoup devant Dieu et amplement récompensées dans le ciel. En effet, nous honorons plusieurs saints qui ont vécu en des conditions viles et abjectes, qui n'ont pratiqué que des actions communes et ordinaires, mais qui les ayant faites extraordinairement, c'est-à-dire avec des dispositions intérieures plus humbles, plus ferventes et plus dégagées de retour vers eux-mêmes, se sont rendus très-parfaits et sont devenus de grands saints: saint Isidore, laboureur en Espagne, qui a été canonisé au commencement de ce siècle avec saint Ignace, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, et sainte Thérèse, qui tous avaient fait de si grandes actions pour le service de Dieu et si éclatantes; saint Servule, pauvre mendiant à Rome; sainte Maxime, esclave en Afrique; sainte Blandine, servante à Lyon, et une infinité d'autres qui ont été inconnus aux hommes, mais que Dieu a connus très-parfaitement.

Nous devons tirer plusieurs conclusions importantes de ces principes.

1° De ne concevoir jamais aucune estime de nous-mêmes ni de nous préférer à qui que ce soit, quelques bonnes œuvres que nous pratiquions, quelques grandes, sublimes, héroïques, et en quelque nombre qu'elles puissent être. Car enfin, comment pouvons-nous savoir la disposition de notre cœur! Peut-être que ces actions ont beaucoup d'extérieur et peu d'intérieur, beau-

coup d'apparence, peu de solidité; beaucoup d'éclat devant le monde, peu de mérite devant Dieu.

2° La seconde conclusion que nous devons tirer, c'est de ne mépriser personne, de ne juger de qui que ce soit, encore moins le mépriser et le condamner dans notre cœur, quoiqu'il ne fasse pas tant de bonnes œuvres. Peut-être qu'une seule qu'il fait avec une grande disposition est plus précieuse devant Dieu que plusieurs que nous faisons lâchement avec beaucoup d'imperfection et une recherche secrète de nous mêmes. Enfin, nous devons non-seulement faire de bonnes œuvres, mais encore les faire saintement et avec toute la perfection que Dieu demande de nous. Outre les dispositions intérieures générales, qui sont de chercher uniquement Dieu, son amour et sa gloire, il faut donner à nos actions l'esprit et la disposition particulière qui doit convenir à celle que nous faisons. Par exemple, faire nos prières avec une grande attention, application d'esprit, un profond respect en vue de la grandeur et de la majesté infinies de Celui à qui nous parlons; assister à la sainte messe non pas de corps seulement, mais en méditant les mystères dont elle est remplie, et y faisant les actes qui conviennent à la sainteté de cette action. Obéir à ceux qui nous sont préposés, avec respect et amour, comme à Notre-Seigneur Jésus-Christ; faire l'aumône aux pauvres non simplement par une compassion naturelle que l'on a des misérables, ou parce qu'ils sont de même pays et de même profession que nous, mais parce qu'ils sont nos frères et membres du Fils de Dieu. Quand on embrasse des austérités et des mortifications du corps, le faire avec un esprit de componction, entrer dans le zèle de la justice de Dieu, dans la haine du péché et de notre chair, qui nous l'a fait commettre; et dans toutes nos actions désirer de faire mille fois plus que nous ne faisons. Enfin ce qui regarde principalement le sujet que je traite, en adorant Dieu, désirer de s'abîmer jusqu'au centre de la terre, jusqu'au centre du néant, nous perdre et être comme hors de nous-mêmes dans la vue et dans la considération de cette haute, infinie et incompréhensible majesté du grand Dieu. C'est ce qui s'appelle adorer en esprit; mais, pour être de véritables adorateurs, le Fils de Dieu ajoute encore qu'il faut adorer en vérité: *Veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate*. Cette seconde condition est à peu près la même que la première. Néanmoins, pour un plus grand éclaircissement de cette matière, j'en dirai quelque chose en peu de mots dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Il faut adorer Dieu en vérité.

J'ai dit au commencement de ce discours que les Juifs adoraient à la vérité le vrai

(1184) Deus pensat corda, non opera; affectum ponderat, non census; non respicit quantum, sed ex quanto.

Dieu, mais d'une manière toute grossière et charnelle, ce n'était pas l'adorer en esprit ; et que les païens, adorant de fausses divinités, n'adoraient pas Dieu en vérité. Vous avez eu raison, me dira quelqu'un, de nous apprendre et de nous exhorter à adorer Dieu en esprit, car il y a certes un grand nombre de Juifs parmi les Chrétiens, je veux dire plusieurs dont le culte est tout charnel, grossier et matériel ; dont la dévotion est tout extérieure, qui ne consiste que dans un nombre déterminé, et de certaines formules de prières, mais sans aucune vie et esprit intérieur. Ainsi c'est avec justice que vous avez parlé contre cet abus. Mais il n'en est pas de même pour ce qui est d'adorer Dieu en vérité, puisqu'il n'y en a point entre les Chrétiens qui ne s'acquittent de ce devoir, ne s'y trouvant point de païens et d'idolâtres qui adorent de fausses divinités.

Plût à Dieu, messieurs, que la chose fût de la sorte, et que je pusse laisser cette seconde partie de mon discours. Mais le croiriez-vous, que le nombre de ces derniers est peut-être plus grand que des premiers, je veux dire qu'il y en a encore plus parmi les Chrétiens qui n'adorent pas Dieu en vérité qu'il ne s'en trouve qui ne l'adorent pas en esprit. Vous avez maintenant de la peine à le croire, mais j'espère que vous en serez persuadés dans quelques moments. Car enfin qu'est-ce autre chose adorer de fausses divinités, sinon de se faire ou de se former un Dieu autrement qu'il n'est en effet ? Et n'est-ce pas ce que font la plupart des pécheurs ? N'est-ce pas, par exemple, pour entrer en quelque détail, ce que font ceux qui, après avoir pillé le public et le particulier, après avoir acquis de grandes richesses par des voies très-injustes, s'imaginent de pouvoir apaiser Dieu en lui en donnant une partie dans la personne de ses pauvres ou en faisant quelque fondation dans une église ? Ceux-là ressemblent, dit saint Augustin, à un voleur public, qui étant tiré devant un juge pour être condamné à rendre ce qu'il aurait pris, en donnerait une partie à ce juge afin qu'il lui laissât le reste. O le méchant homme ! s'écrierait-on ; il est indigne de la qualité qu'il porte, puisqu'il l'emploie à autoriser le crime. Cependant c'est ainsi qu'on regarde Dieu, et qu'on veut qu'il fasse ce qu'on blâmerait dans un homme de la terre. Ah ! dit le même Père, ne vous figurez pas un Dieu de ce caractère, n'érigiez pas une semblable idole dans le temple de votre cœur. Votre Dieu n'est pas tel que vous ne voudriez pas être vous-même (1185). De même un ambitieux ne peut se persuader qu'un Dieu ait voulu se rabaisser jusqu'à se faire homme ; un avare se figure un Dieu tout or ; un voluptueux un Dieu de chair. En un mot, tous

les pécheurs détruisent Dieu autant qu'il est en eux, et s'en forgent un à leur mode. Car, comme dit saint Bernard ainsi que les autres Pères, toutes les fois qu'ils pèchent, ils voudraient ou que Dieu ne les vît point, ce qui est se former un Dieu aveugle ; où qu'il ne pût les châtier, ce qui est se figurer un Dieu impuissant ; ou enfin qu'il ne le voulût pas, ce qui est se faire un Dieu injuste, c'est-à-dire reconnaître et adorer une fausse divinité, et ainsi ne pas adorer Dieu en vérité.

Disons de même de l'amour : il n'y a personne qui haïsse Dieu comme Dieu, il faudrait être démon pour être capable d'une impiété si extravagante ; mais il n'y en a que trop qui haïssent Dieu comme la souveraine justice, parce qu'on se veut enrichir par des voies injustes ; comme la souveraine vérité, parce qu'on se plaît dans le mensonge ; comme la souveraine sagesse, parce qu'on s'attache à des folies qui flattent les passions ; comme la souveraine sainteté, parce qu'on aime ce qui est contraire à la pureté de l'âme et du corps.

Il y a, outre cela, une espèce d'idolâtrie parmi les Chrétiens aussi étendue et peut-être encore plus eriminelle que celle dont je viens de parler. Il n'y a pas à la vérité dans nos églises des statues de pierre ou de bois érigées en l'honneur de Jupiter, de Mars ou de Vénus ; mais il y a souvent des idoles de chair beaucoup plus dangereuses, des dames superbement vêtues, des filles parées d'une manière immodeste, qui découvrent des nudités pour être l'objet du culte et de l'adoration de ceux qui les regardent (1186). C'est le Prophète qui en parle en cette manière ; mais plût à Dieu que l'on pût dire d'elles ce que le même prophète dit des véritables idoles dans un autre psaume : *Elles ont une bouche, et ne parleront point ; elles ont des yeux, et ne verront point ; elles ont des oreilles, et n'entendront point* (1187) : c'est-à-dire qu'elles n'eussent point de paroles pour cajoler, point d'yeux pour les jeter de côté et d'autre, et qu'on n'en eût point pour les regarder ; qu'elles n'eussent point d'oreilles pour entendre ce qu'on leur dit. Mais, au contraire, elles sont ravies d'être vues, d'être regardées, d'être admirées ; et, si elles savaient que personne ne les regardât, elles ne se donneraient pas tant de peine pour s'ajuster. Elles sont bien aises que ceux qui sont dans l'église pensent à elles, au lieu de penser à Dieu, et qu'ils s'occupent d'elles dans un temps et dans un lieu où ils ne doivent venir que pour adorer Jésus-Christ, penser à lui, et s'occuper de lui. N'est-ce pas être une idole ? n'est-ce pas mettre Dagon auprès de l'arche ? et peut-on dire que ce soit adorer Dieu en vérité ?

Ajoutons, pour dire encore quelque chose

(1185) *Noli tibi talem pingere Deum, noli collocare in templo cordis tui tale idolum : non est talis Deus, tuus qualis non debes esse nec tu.*

(1186) *Filiæ eorum compo iæ, circumornate ut*

similitudo templi. Psal. CXLIII, 12.

(1187) *Os habent, et non loquuntur ; oculos habent, et non videbunt ; aures habent, et non audiunt. Psal. CXIII, 5, 6.*

de plus général, et qui puisse convenir à tout le monde, que si vous aimez une créature d'un amour de préférence à Dieu, vous dressez une idole dans votre cœur et vous l'adorez. Si vous êtes intempérant, sujet à l'excès du vin et à la gourmandise, saint Paul vous dit que votre Dieu c'est votre ventre (1188); si vous êtes avare, il vous déclare que l'or et l'argent sont vos idoles (1189); si vous êtes impudique, vous adorez une idole de chair. Votre idole c'est votre enfant, puisque vous le préférez à Dieu: vous ne vous mettez pas en peine d'offenser Dieu pour l'agrandir, pour l'élever dans la vanité et dans les maximes du monde, pour lui procurer un bénéfice dont il est incapable, et même pour lui en acheter un. L'intérêt, le dessein de vous élever et de faire fortune à quelque prix que ce soit, c'est votre idole. Le monde, ses règles, ses maximes, ses vanités, est le dieu auquel vous sacrifiez vos pensées, vos affections, votre cœur. En un mot, comme dit admirablement saint Augustin, *quidquid in dilectionis lance præponderat, Deus est*, tout ce qui emporte le poids dans la balance de votre affection, c'est votre Dieu. Que ce principe est grand, qu'il est d'une vaste étendue! et il me faudrait beaucoup plus de temps qu'il ne m'en reste pour vous l'expliquer.

CONCLUSION.

Mais je veux croire pour ma consolation que vous ne serez pas de ce nombre. J'espère que vous adorerez Dieu en esprit, en vérité, et que vous n'aurez point d'autres dieux que lui. Non, plaisirs, vous ne serez point mon dieu; or, argent, richesses de la terre, vous ne serez point le dieu que j'adopterai. Vanités du monde, grandeurs du siècle, prétentions trompeuses, vaines espérances, ce ne sera point à vous que j'immolerai mon cœur, mes pensées et mes affections. C'est à vous seul, mon Dieu, que je les consacre, ce sera vous qui les posséderez tout entières. C'est vous seul que je servirai, et je n'aurai jamais d'autre Dieu que vous, ni dans cette vie ni dans l'éternité. Amen.

SERMON XLIV.

DES SUPERSTITIONS.

Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. (*Math.*, IV, 10.)

EXORDE.

Je commence la prédication d'aujourd'hui par où finit celle que je fis hier. C'est un devoir essentiel à la créature d'adorer Dieu, comme je l'ai dit souvent. Mais cela ne suffit pas, il faut encore n'adorer et ne servir que lui seul. Je disais hier qu'il n'y avait point parmi les Chrétiens de ces idolâtres comme on les entend ordinairement, qui érigeassent des statues ou qui offrissent des sacrifices à de faux dieux; mais je suis

obligé de dire en quelque façon le contraire aujourd'hui: qu'il y en a plusieurs, et apparemment même de ceux qui sont ici présents, qui rendent au démon le culte qui n'est dû qu'à Dieu, qui l'invoquent et qui ont recours à lui. Mais qui sont ceux-là, me direz-vous? Sont-ce les magiciens, les sorciers, et ces sortes de gens qui font profession d'aller au sabbat adorer le démon? Il n'y en a pas ni dans cette église, ni même dans cette paroisse; et ce serait fort inutilement que vous feriez sur cette matière un sermon qui ne viendrait à personne. Je veux croire que ces sortes de gens sont en effet fort rares; mais il y a une autre manière d'invoquer le démon qui n'est pas à la vérité si criminelle, mais qui est beaucoup plus commune que celle-là. C'est d'avoir recours à lui pour des guérisons, des découvertes, des divinations, et autres choses semblables, par de certains mots dits et de certaines actions faites dans un certain nombre et d'une certaine manière; ce qui s'appelle proprement superstition, dont j'expliquerai la nature et les espèces dans la première partie de ce discours. Je ferai voir dans la seconde comment on y a recours au démon; et je parlerai dans la troisième d'un faux culte, par lequel, à la vérité, on a recours à Dieu, mais d'une manière superstitieuse, et tout à fait indigne de lui. C'est ce que je tâcherai de faire après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

- I^{er} Point. Ce que c'est que la superstition. — Première règle pour discernir les superstitions. — Diverses espèces de superstitions. — Seconde règle. — Vaine observation. — Les songes. — Prédire l'avenir. — Les maléfices.
- II^e Point. — C'est un pacte avec le démon. — Ce que c'est qu'un pacte. — Il faut recourir à Dieu. — Et renouer derech l'aide mon.
- III^e Point. Faux culte qu'on rend à Dieu. — Exemples de ce culte. — Réponse à ce qu'on allègue pour justifier les superstitions.

PREMIER POINT.

Ce que c'est que la superstition.

La superstition, à proprement parler, c'est lorsque l'on ne donne pas à Dieu ce qui lui appartient, lorsque l'on donne à la créature plus qu'il ne faut, lorsque l'on donne au Créateur autre chose qu'il ne demande, et d'une autre manière qu'il ne demande. Ceux qui ont traité spécialement de cette matière, expliquant la chose plus en détail, marquent expressément que ceux-là sont coupables de superstition qui s'engagent au démon par quelque pacte, comme les magiciens et les sorciers; ceux qui se mêlent de deviner l'avenir et de découvrir les choses secrètes et cachées, en consultant les démons, ou en s'attachant à diverses observations vaines et superstitieuses; ceux qui font dépendre le bon ou le mauvais succès de leurs affaires de certains jours,

(1188) Quorum Deus venter est. *Philip.*, III, 19.

(1189) Avaritiam, que est simulacrorum servitus. *Coloss.*, III, 5.

heures, semaines et autres choses semblables; ceux qui, au lieu de remèdes ordinaires, se servent de paroles et d'autres choses semblables pour la guérison de leurs maladies ou celles de leurs bestiaux; ceux enfin qui mettent toute l'espérance de leur salut dans la pratique de certaines prières ou cérémonies qui ne sont point ordonnées de Dieu ni autorisées par l'Eglise.

Comme cette matière est très-importante et n'est que trop de pratique, il est nécessaire de faire bien connaître quand une chose est effectivement superstitieuse et illicite, afin qu'on se donne garde de la commettre. Voici deux règles les plus sûres qu'on saurait proposer pour cet effet, que nous a données un savant théologien qui a écrit depuis peu très-doctement sur ce sujet des superstitions. La première règle, c'est *lorsqu'une chose est accompagnée de certaines circonstances que l'on suit n'avoir aucune vertu naturelle pour produire les effets que l'on en espère*. Selon cette règle: *Si l'on emploie simplement*, dit saint Thomas (Quest. 9^a, 1, 2, in corp.), *les choses naturelles pour produire des effets que l'on croit qu'elles ont la vertu de produire, cela n'est ni superstitieux ni illicite. Mais si l'on se sert de certains caractères, ou de certaines paroles, ou de quelque autre, qu'il est visible n'avoir aucune vertu naturelle pour produire les effets que l'on en espère, alors cela est superstitieux et illicite*.

Je demanderais volontiers sur cette règle quelle vertu naturelle peut avoir pour guérir des chevaux ce que font certains paysans des environs de Paris, qui les mènent dans un bois où il y a une pierre, autour de laquelle ils les font tourner trois tours, s'imaginant que cela est capable de les guérir; de se servir de certains caractères et de certains mots inconnus, les attacher au cou de celui qu'on veut guérir, les mettre dans une certaine situation, et les appliquer sur la partie malade; guérir la fièvre et d'autres maladies en buvant dans un seau d'eau après un cheval qui en aura bu; balayer une chambre à rebours un certain nombre de fois pour chasser certaines maladies; faire passer par un écheveau de fil les personnes qui sont malades de la colique et celles qui ont des descentes, et une infinité d'autres folies semblables, dont je ne parle qu'avec peine, et au sujet desquelles je puis dire avec saint Paul: *J'ai été imprudent, vous m'y avez contraint* (1190).

La seconde règle de notre théologien pour voir si une chose est superstitieuse ou illicite, c'est *lorsque les effets que l'on en attend ne peuvent être raisonnablement attribués ni à Dieu ni à la nature*. Ainsi ces vaines observations qui se font si souvent, quelquefois même par des personnes qui d'ailleurs ont de l'esprit, sont de pures superstitions. Par exemple, de s'imaginer que, parce qu'il y a treize personnes à une table, il en mourra une dans l'année; comme si

Dieu ou la nature avait imprimé au nombre de treize une qualité fatale et funeste à une des treize personnes assemblées dans un même lieu pour manger à une même table. Ceux-là tombent dans la même superstition qui font semer du persil par un enfant, par un imbécile, par un insensé, ou par quelque autre personne qui n'ait point de chagrin, dans la créance qu'il vaut mieux que s'il était semé d'une autre main; qui ne veulent pas qu'on brûle des coques d'œufs, de crainte, disent-ils, de brûler une seconde fois saint Laurent, qui a été brûlé avec de pareilles coques; qui, pour empêcher qu'un malade ne soit longtemps à l'agonie, dressent son lit en sorte que les solives du plancher de la chambre où est le malade ne soient pas en travers, mais en long, vu qu'à moins de cela il serait longtemps à l'agonie; qui prétendent faire sonner l'heure avec une bague suspendue dans un verre par le moyen d'un filet, à cause, disent-ils, qu'il y a du rapport entre le mouvement du soleil et le battement de l'artère qui fait mouvoir le filet; comme si ce filet savait s'il faut, par exemple, sonner une heure ou treize heures après midi, ainsi que l'on compte en Italie; qui font sortir les veaux de l'étable à reculons lorsqu'on les a vendus, afin que leurs mères n'y aient point de regret; qui croient que les remèdes que les malades prennent après avoir été confessés et communifiés ne sont pas si salutaires que s'ils avaient été pris auparavant, etc.; ceux qui observent les jours, les mois et certains temps de l'année, comme si quelques-uns étaient plus heureux ou malheureux que les autres.

Il faut encore réduire à cette seconde règle les songes, qui ne sont point régulièrement parlant les moyens dont Dieu se sert maintenant pour faire connaître ses volontés. Il s'en est servi autrefois, comme toute la sainte Ecriture en est remplie; mais ce n'est plus le temps, à moins de quelque révélation particulière, qu'on ne doit pas croire facilement avoir. Outre ces songes divins, il y en a de naturels, de moraux et de diaboliques. Les songes naturels viennent du tempérament des personnes: car les bilieux ont ordinairement d'autres songes que les sanguins, les sanguins que les mélancoliques, et les mélancoliques que les pituiteux. Les songes moraux sont produits par les inclinations, par les actions, par les pensées, par les désirs et par les mœurs de chacun. En effet, on reconnaît souvent par sa propre expérience que les songes sont des suites de ce qu'on a fait, de ce qu'on a pensé, et de ce qu'on a désiré avec empressement. Les songes diaboliques sont causés par le démon, qui jette souvent des illusions dans l'imagination. Or, il est certain qu'on ne peut sans un grand péché se servir des songes pour deviner les choses futures, qui dépendent de la liberté, comme notre théologien le prouve par plusieurs conciles et

un grand nombre de docteurs anciens et modernes.

C'est donc un péché de faire ou de ne pas faire certaines choses que l'on est obligé de faire ou de ne pas faire, parce qu'on a eu de certains songes : de croire que par les songes on pourra connaître des choses qui ne se peuvent humainement connaître ; comme, par exemple, quel mari ou quelle femme l'on aura ; d'être dans la pensée que, si en rêvant on passe un pont rompu, c'est un présage de crainte ; de s'imaginer que quelqu'un de ses plus proches est mort ou qu'il mourra bientôt lorsqu'on a songé la nuit qu'il était tombé une dent, etc.

Mais la plus ridicule et en même temps la plus criminelle de toutes les superstitions est de prétendre deviner ce qui arrivera par de certaines observations ridicules, ou d'aller consulter ces sortes de devins. Dieu s'est réservé la connaissance de l'avenir et des choses cachées, de manière qu'aucune créature, de quelque excellence qu'elle soit revêtue, ne peut avoir cette connaissance si Dieu par un privilège et une grâce très-particulière ne la lui donne. C'est un droit et un avantage de la Divinité (1191)¹, dit Tertullien, et le prophète Isaïe s'en sert pour faire connaître d'un côté la grandeur du Dieu qu'il adorait, et de l'autre la folie de ceux qui rendaient des honneurs aux dieux des Gentils. *Découvrez-nous les secrets de l'avenir, pénétrez dans ces épaisses ténèbres, et pour lors nous croirons qu'on a raison de vous rendre des honneurs divins* (1192). Jugez donc de là, messieurs, quel est le crime de vouloir pénétrer dans l'avenir, puisque c'est vouloir attendre sur les droits de la Divinité. Mais quand à ce crime on ajoute celui de s'adresser au démon pour savoir de lui ce que Dieu seul sait et dont il s'est réservé la connaissance, c'est pour lors tomber dans le plus grand de tous les crimes, qui est l'idolâtrie, puisque c'est attribuer au démon un honneur et un avantage que Dieu seul possède.

C'est donc une dangereuse illusion de s'imaginer, par exemple, qu'il arrivera du malheur le matin si l'on fait de certaines rencontres dans son chemin ; que, pour savoir si un malade mourra de sa maladie, il n'y a qu'à lui mettre du sel dans la main, et, si le sel fond, c'est une marque qu'il en mourra ; mais, s'il ne fond pas, c'est un signe qu'il n'en mourra pas : que de deux personnes mariées ensemble celle-là mourra la première du nom et du surnom de laquelle les lettres se trouveront en nombre impair ; que quand l'oreille gauche nous tinte, ce sont nos amis qui parlent, ou qui se souviennent de nous, et que le contraire arrive lorsque l'oreille droite nous tinte, que, quand quelqu'un nous rencontre en chemin et nous demande où nous allons, nous devons nous en retourner aussitôt, de peur qu'il ne nous arrive quelque malheur, etc. ;

mais surtout de consulter ces diseurs de bonne aventure, ou de la dire.

(Le prédicateur missionnaire avant que de prêcher sur cette matière des superstitions, doit s'informer soigneusement qui sont celles qui sont en usage dans les lieux où il se trouve, car il y en a de particulières en chaque lieu : et ce serait inutilement qu'il prêcherait en général contre les superstitions, à moins d'indiquer en particulier celles dont on se trouve effectivement coupable.)

Je ne dirai rien ici des maléfices, comme d'empêcher l'usage du mariage, exciter des tempêtes, des grêles, des orages, répandre la mortalité parmi des bestiaux, et d'autres semblables, parce que ce ne sont pas de simples superstitions, mais de véritables magies et des sorcelleries, dont j'ai dit que je n'avais pas dessein de parler dans ce discours. Je dirai seulement qu'il n'est nullement permis d'ôter un maléfice par un autre maléfice, ou par une autre pratique illicite ou superstitieuse ; ni de se servir d'un sorcier, d'un enchanteur, ou d'un empoisonneur, afin qu'il rompe le sortilège, le charme, ou le maléfice, qui a été jeté par un autre. C'est ce que notre savant théologien prouve solidement par plusieurs autorités et par de bonnes raisons. Mais non-seulement ces sorciers et ces magiciens sont d'intelligence avec le démon ; les autres, coupables de superstition, dont j'ai parlé jusqu'à présent, font encore en leur manière alliance avec lui. C'est ce que je vais expliquer dans la seconde partie.

SECOND POINT.

C'est un pacte avec le démon.

Saint Thomas (2-2, § 121, n^o 2, 3) dit expressément que toutes les superstitions sont fondées sur un pacte tacite ou exprès que l'on fait avec le démon. On appelle un pacte exprès lorsqu'on est expressément convenu avec le démon que, lorsque l'on ferait de certaines choses ou que l'on dirait de certaines paroles, et tout cela d'une certaine manière à laquelle il ne faudrait rien changer, l'effet que l'on en prétend arriverait infailliblement comme la guérison des hommes, des bêtes, etc. On est encore convenu qu'en vertu de ce premier pacte tous ceux qui, dans la suite, pratiqueraient les choses et diraient les paroles marquées produiraient les mêmes effets de guérison. C'est ce qui s'appelle un pacte exprès avec le démon. Un pacte tacite c'est lorsqu'on n'a eu par soi-même aucun commerce avec le démon, mais en pratiquant les choses dont le premier est convenu avec lui ; c'est approuver, c'est ratifier la convention, puisque c'est faire ce dont on est convenu avec le démon et prétendre en tirer l'effet qu'il a promis. C'est sur ce principe que les théologiens demeurent d'accord que la superstition est d'elle-même un péché

(1191) *Idoneum testimonium Divinitatis veritas divinatibus. Apol., c. 25.*

(1192) *Annuntiate quæ ventura sunt in futurum, et sciemus quia Dei estis vos. Isa., XLI, 25.*

mortel, *ex genere suo*, comme ils parlent, et qu'il n'y a que la bonne foi, la simplicité, et une ignorance qui ne soit pas coupable, qui puissent en dispenser.

Le démon est le singe de la Divinité en tout ce qu'il peut et autant qu'il le peut. Il conserve toujours la malheureuse inclination qui a été la cause de sa ruine, savoir de s'égalier à Dieu. C'est pour ce sujet qu'il a introduit l'idolâtrie dans le monde; et, comme il voyait que Dieu était adoré par des sacrifices qu'on lui offrait, il a voulu pareillement se faire adorer, et même qu'on immolât à son honneur dans des sacrifices non-seulement des bœufs et des moutons, mais encore ce qu'on avait de plus précieux, et jusqu'à ses propres enfants. Mais, afin de me resserrer dans mon sujet, le démon voit qu'on a recours à Dieu pour la guérison des maladies, et qu'il les guérit quand il lui plaît par des miracles et par des coups extraordinaires de sa toute-puissance, qui sont au-dessus des effets ordinaires de la nature : il veut pareillement qu'on ait recours à lui pour de semblables guérisons, et les rendre effectivement par des moyens qui sont au-dessus du cours ordinaire de la nature. Disons encore que, comme les sacrements sont des signes visibles qui produisent infailliblement les effets pour lesquels ils ont été institués, à moins qu'ils ne trouvent de l'empêchement de la part du sujet qui les reçoit, de même le démon veut avoir des signes sensibles auxquels certains effets sont attachés, comme de guérir une telle maladie, découvrir une telle chose, etc., qu'il ne manque point de produire s'il n'en est empêché par quelque puissance supérieure.

Et certes, les personnes qui en usent de la sorte peuvent bien dire avec ceux dont il est parlé dans le prophète Isaïe : *Nous avons fait un pacte avec la mort, nous avons contracté une alliance avec l'enfer* (1193). Hé, malheureux que vous êtes ! *Quel commerce entre la lumière et les ténèbres ! Quel accord entre Jésus-Christ et Bélial* (1194) ! Quoi ! vous avez renoncé dans votre baptême à Satan et à toutes ses œuvres, et cependant vous voulez de nouveau entrer en commerce avec lui, faire alliance avec cet ennemi de Jésus-Christ et le vôtre !

Il est rapporté au IV^e livre des Rois (cap. I, 16) qu'Ochosis, roi d'Israël, étant tombé d'une fenêtre élevée, ce dont il fut extrêmement malade, envoya ses gens consulter Béalzebub, faux dieu d'Accaron, pour savoir s'il pourrait relever de cette maladie. Mais le prophète Elie alla leur dire de la part de Dieu pour le rapporter à leur maître : *N'y a-t-il point de Dieu dans Israël, pour être réduit ainsi à consulter Béalzebub le dieu d'Accaron ? C'est pourquoi voici ce que dit le*

Seigneur : Vous ne vous relèverez point du lit où vous êtes couché, mais vous mourrez certainement (1195). Je puis dire aujourd'hui la même chose : quoi donc, dans vos maladies et dans vos autres nécessités, n'y a-t-il point de Dieu à qui vous puissiez vous adresser ? et faut-il que ce soit au démon que vous ayez recours ? N'y a-t-il point de saints dont vous puissiez implorer l'assistance ? point d'églises où vous alliez faire vos prières ? point de messes auxquelles vous assistiez dans ce dessein ? et le démon sera-t-il le seul de qui vous puissiez attendre du secours ? Si un enfant avait un père qui fût un excellent médecin et qui pût le guérir en un moment, aurait-il recours à un autre ? et s'il le faisait ne serait-ce pas faire une injure atroce à son père.

Mais j'ai eu recours à Dieu, et mon fils n'a pas été guéri ; et, quand j'ai eu recours au démon, il lui a rendu la santé. C'est bien dans cette rencontre que se vérifient ces paroles que Moïse disait autrefois aux Juifs : *Le Seigneur votre Dieu vous tente, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme, ou si vous ne l'aimez pas de cette sorte* (1196). En effet, c'est dans ces épreuves que nous pouvons connaître si l'on est fidèle à Dieu, si l'on est inviolablement attaché à son service, ou bien si l'on n'aime que soi-même. Car, comme dit saint Grégoire expliquant ce passage, lorsque Dieu nous tente, c'est proprement qu'il nous interroge pour savoir de nous, ou plutôt pour nous faire savoir à nous-mêmes si nous lui sommes vraiment fidèles et obéissants (1197). Dieu n'a pas rendu la santé à votre fils, parce qu'il ne le jugeait pas expédient ni pour lui ni pour vous ; et, si le démon la lui a rendue, c'est qu'il espérait se servir utilement de cet enfant, dont vous faites votre petite idole, pour vous faire commettre plusieurs péchés à son occasion. Ainsi, à ce compte, votre fils sera l'enfant du démon, puisque c'est de lui qu'il tient la vie. Voilà un avantage considérable et pour le père et pour le fils. Saint Bernard encore jeune, ayant un très-grand mal de tête, une de ces vicilles qui font commerce de ces superstitions vint pour le guérir avec ses herbes et ses paroles mystérieuses. Le saint jeune homme la chassa comme un suppôt du démon, avec lequel il ne voulait avoir aucun commerce. Il fut guéri à l'heure même ; et la même chose vous arriverait si vous aviez recours à Dieu avec la foi et la confiance que vous devez.

Il faut donc présentement renouveler les promesses de votre baptême et répéter les paroles que l'on y a dites solennellement en votre nom : *Abrenuntio tibi, Satana* : Va,

abrenuntio non descendes, sed morie morieris.

(1196) Tentat vos Dominus Deus vester ut patam fiat mirum diligatis enim an non in toto corde et in tota anima vestra. *Deut.*, XIII, 5.

(1197) Tentare qui, pe Dei est magnis jussionibus nos interrogare, et nostra obedientiam nosse nos facere. *Metal.*, l. XXVIII, c 5.

(1195) Per cunctum scelus cum morte et cum inferno certamus per unum. *Isa.*, XXVIII, 15.

(1194) Quae societas lucis ad tenebras ? Quae autem conventio Christi ad Belial ? *II Cor.*, VI, 14, 15.

(1193) Nunquid non est Deus in Israel et ideo non est ad consulendum Béalzebub deum Accaron ? Quare obrem haec dicit Dominus : De lectulo super quam

malheureux esprit, je te renonce entièrement, et je ne veux jamais avoir aucune alliance avec toi. Quand ma santé et celle de tous mes troupeaux ne dépendrait que d'une seule de ces paroles ou de ces manières superstitieuses que tu as mises en usage, je ne voudrais pas m'en servir. Que dis-je, ma santé ! Quand il s'agirait de ma propre vie, j'aimerais mieux mille fois la perdre que de la tenir de toi : *Abrenuntio tibi, Satana*, etc. Mais il ne suffit pas de ne point s'adresser au démon, il ne faut pas même avoir recours à Dieu d'une manière superstitieuse et indigne de lui. C'est ce qui me reste à vous faire voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Faux culte qu'on rend à Dieu.

Il est vrai, messieurs, et il n'y a personne qui en doute, qu'absolument parlant on ne saurait trop honorer Dieu, et que, quelque honneur que les créatures lui rendent, il est toujours extrêmement disproportionné à celui qu'elles lui doivent légitimement. Néanmoins il est vrai de dire que, lorsqu'en pensant l'honorer on fait des choses qui n'ont point de rapport à la vénération intérieure qui lui est due, qui ne concernent point sa gloire, qui ne contribuent nullement à élever l'esprit vers lui, en un mot qui ne sont ni ordonnées de lui ni prescrites par l'Eglise, le culte qu'on lui rend est un culte superflu et qui ne lui convient pas. C'est l'idée qu'en donne saint Thomas et le cardinal Cajetan, son commentateur.

Suivant cette règle, il y a de la superstition à ne vouloir point entendre la messe si elle n'est dite par un prêtre nommé *Jean* ou *Pierre*. Quand on fait les choses avec certaines conditions vaines et inutiles, comme quand on s'appuie sur des paroles de l'Ecriture sainte ou des offices divins, pourvu qu'elles soient écrites d'une certaine façon, sur une certaine matière, à certain temps, et à certaine heure ; de faire écrire l'évangile de saint Jean par une vierge, sur un papier qui n'aura été touché de personne, et lier cet évangile ainsi écrit avec trois petits nœuds ; réciter quelques prières à l'oreille du malade ; garder avec soin des œufs du samedi saint, les appliquer au crucifix, puis s'en servir dans ses maladies ; comme aussi attribuer quelque vertu à des fleurs qu'on aura mises ce jour-là sur l'autel ; donner l'avoine aux chevaux le jour de la fête d'un tel saint ; faire faire trois tours à l'entour d'une église le jour de la fête du saint à tous les chevaux que l'on y a menés exprès, prétendant par là les exempter de toute sorte de maladies et de dangers pendant l'année ; attribuer quelque vertu aux herbes cueillies le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, et de les garder dans cette pensée.

Le concile de Trente (*De Reform.*, sess. 22), appuyé sur ces principes, a condamné un certain abus qui s'était glissé parmi le peu-

ple, qui s'imaginait que les âmes détenues dans le purgatoire ne pouvaient être soulagées à moins qu'on ne fit dire pour elle sept messes, qu'on n'y allumât sept cierges, et qu'on ne donnât sept fois l'aumône. On ne doute pas que le sacrifice de la messe ne soit le véritable sacrifice de notre religion, qu'il ne soit infiniment agréable à Dieu et très-propre pour diminuer les peines dues à nos péchés ; mais cette vertu n'est pas attachée à un certain nombre de messes, elle est attachée à la sainteté de la victime que l'on y offre, qui peut par son mérite infini sauver tous les hommes, leur remettre leurs péchés, et apaiser la colère de son Père. C'est donc une règle générale qu'il faut bien retenir, que les nombres n'ont aucun pouvoir, mais plutôt que Dieu seul est le maître de tout ce qu'il a créé ; qu'il en dispose souverainement, et par conséquent que c'est à lui qu'il faut avoir recours.

Il ne sert donc de rien de dire ici, comme néanmoins on fait souvent :

1. *Que ces pratiques qu'on appelle superstitieuses, qu'on vient de condamner, sont ordinairement accompagnées de quantité de choses saintes et honnêtes, comme sont les jeûnes, les veilles, les prières, les aumônes, les confessions, les communions, les messes, les mortifications, et les autres exercices de piété, et que cela les rend exemptes de péché aussi bien que ceux qui les observent.* Mais Gerson (*Trilogia astrologiæ theologisatæ*) leur fait faire cette réponse par un bon catholique : que plus la superstition est mêlée de bonnes choses, plus elle est criminelle, parce qu'elle fait honorer le démon par cela même qui devait servir à honorer Dieu.

2. On dit encore qu'*Il n'y a point de péché à se servir de préservatifs, de ligatures, de billets, d'oraisons, etc. ; parce que toutes ces choses sont composées des paroles tirées de l'Ecriture sainte ou des offices de l'Eglise.* C'est l'article dont le démon se sert pour mieux couvrir sa malice. C'est en cette manière qu'il enseigne l'abus des choses les plus saintes pour engager la crédulité des peuples dans ces pratiques superstitieuses. Le concile de Trente (sess. 4) ordonne aux évêques de punir sévèrement tous ceux qui auront la témérité d'abuser des paroles et des pensées de l'Ecriture sainte, de les tourner en raillerie, de s'en servir pour des superstitions, des enlancements impies et diaboliques, des divinations, des sortilèges, et des libelles diffamatoires. La plupart des conciles postérieurs ont ordonné la même chose.

3. On ajoute qu'*Il ne peut y avoir aucun péché de vouloir guérir les maladies des hommes et des bêtes par des exorcismes et des oraisons, puisque le nom de Dieu et celui de Notre-Seigneur y sont employés et répétés souvent.* Mais on ne prend pas garde que c'est là une autre artifice du démon pour porter à la profanation de ces noms si augustes et si vénérables. Car il ne fait entrer ces saintes paroles dans les charmes qu'au

d'en faire trouver le poison plus agréable, en y mêlant un peu de miel (1198), pour me servir des termes de saint Augustin. Saint Chrysostome (hom. 21, *ad pop. Antioch.*) répond de la même manière à cette mauvaise raison. « Ce que je trouve, dit ce Père, encore plus criminel que l'abus dont je parle, est que, quand nous usons de remontrances pour vous détourner des enchantements, il se trouve des personnes qui croient alléguer une excuse bien légitime en disant que la femme que l'on emploie pour chasser les enchantements par des charmes tout contraires ne se sert que du nom de Dieu. Et c'est ce que j'ai le plus en horreur, de voir que l'on se serve du saint nom de Dieu pour lui faire un si grand outrage, et qu'une femme qui fait profession d'être chrétienne paraisse païenne dans cette action. Quoique le démon proférât le nom de Dieu, il ne laissait pas d'être démon, et dans le temps même qu'il disait à Jésus-Christ : Je sais que vous êtes le saint de Dieu, il le reprenait avec beaucoup de sévérité et le chassait honteusement. »

Il est clair, par toutes les règles établies dans ce discours, que les cérémonies dont l'Eglise se sert, soit dans l'usage et l'administration des sacrements, ou en d'autres rencontres, ne sont nullement des superstitions. Car, encore qu'elles ne produisent pas naturellement les effets pour lesquels elles sont établies, néanmoins, comme l'Eglise, qui a reçu de Dieu la puissance de les établir, n'attend ces effets que de Dieu, elles sont véritablement de l'institution de l'Eglise, laquelle, étant conduite par le Saint-Esprit, ne peut jamais être souillée d'aucune tache de superstition. Aucun catholique ne doute que l'Eglise n'ait reçu ce pouvoir de Dieu, et ce n'est pas ici le lieu de le prouver. Comme le démon ne cesse jamais d'inquiéter les fidèles, et que, selon l'expression de l'apôtre saint Pierre, *il tourne autour d'eux comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer* (1199). L'Eglise conservera jusqu'à la fin des siècles la puissance de lui résister par les sacrements et par les saintes cérémonies qu'elle pratique selon les besoins que ses enfants en ont. Ainsi, pourvu que les fidèles se contiennent dans les bornes que l'Eglise leur prescrit à l'égard des cérémonies, et qu'ils n'y ajoutent rien de leur, rien de faux, rien de superstitieux, rien de nouveau, rien d'étranger, ils n'ont pas sujet de craindre de tomber dans la superstition en pratiquant les cérémonies de l'Eglise.

Mais, comme il serait aisé de prendre le change en cette matière, l'avis important que je vous donne, et avec lequel je finis, c'est de ne jamais rien faire de secret et de particulier dans vos maladies, et les autres choses que j'ai marquées, sans avoir auparavant consulté votre pasteur et d'autres personnes éclairées. Ce sera le moyen d'a-

dorer Dieu en vérité, et de ne servir que lui seul. *Amen.*

SERMON XLV.

DU CULTE DES SAINTS.

Deinum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. (Math., IV, 10.)

EXORDE.

C'est une grande erreur, ou plutôt une grande témérité des hérétiques de notre temps, d'oser traiter de superstitions les cérémonies de l'Eglise dont j'ai parlé dans le discours précédent. Mais ils ont poussé cette témérité plus loin lorsqu'ils ont été assez hardis d'accuser cette même Eglise de manquer à ce grand précepte, de n'adorer et de ne servir que Dieu seul, en rendant aux saints l'honneur qu'elle leur doit. Ils n'ont pas voulu, sourds et aveugles qu'ils sont, écouter ni voir la différence qu'elle met entre les respects qu'on doit rendre au souverain Créateur et ceux qu'on rend aux créatures, entre l'ouvrier et son ouvrage; et ils ont regardé comme une superstition dangereuse la vénération et les prières faites aux saints. Je tâcherai aujourd'hui de satisfaire sur ce point, ou plutôt d'instruire nos catholiques sur l'honneur qu'ils doivent aux saints. Il ne consiste pas seulement en de certains devoirs extérieurs, qui sont bons, mais qui ne suffisent pas. Le principal honneur qu'ils demandent de nous, c'est que nous imitions leur sainteté, puisque, autrement, au lieu de nous protéger auprès de Dieu, ils seraient les premiers à nous condamner. Considérons donc aujourd'hui les saints comme l'objet de notre vénération, de notre imitation, ou de notre condamnation.

Dessein du sermon.

I.^{er} Point. Les saints sont l'objet de notre vénération. — A cause de Dieu. — On honore Dieu dans les saints. — A cause d'eux-mêmes. — A cause de nous.

II.^e Point. Ils sont l'objet de notre imitation. — Ils avaient les mêmes inclinations que nous. — L'exemple qu'ils nous donnent est plus étendu que celui de Jésus-Christ. — Les Chrétiens n'ont pas d'excuse pour ne les pas imiter.

III.^e Point. Ils sont le sujet de notre condamnation. — Ce sont des témoins qui déposent contre nous. — Non-seulement les saints, mais les pécheurs nous condamneront.

PREMIER POINT.

Les saints sont l'objet de notre vénération.

Si je ne parlais pas à un auditoire aussi catholique qu'est celui qui m'écoute, il me serait facile de vous faire voir que ç'a toujours été l'usage et la tradition constante des Chrétiens de rendre honneur à ces bienheureux compagnons de leur pèlerinage qui, ayant vécu avec eux sur la terre, les ont précédés dans le ciel, où ils espèrent les suivre. Il me serait aisé de faire parler ici saint Ambroise, saint Augustin, et

(1198) *Miscet præcantat' onibus nomen Christi; ut dei venenum, addit mellis aliquantulum. Tract. in c. 1 Joas.*

(1199) *Tarquam leo rugiens circuit quaerens quem devoret. 1^{er} Petr., V, 8.*

toutes ces autres grandes lumières qui ont éclairé l'Église par leurs doctes écrits. Ils nous diraient tous d'une voix claire et intelligible que c'était la coutume ordinaire de tous les fidèles, en quelque lieu de la terre qu'ils fussent répandus, c'est-à-dire, ou en Europe, ou en Asie, ou en Afrique, d'honorer les saints et de recourir à eux. Et, pour ne rien dire maintenant des autres, saint Jérôme, dans le traité qu'il a fait contre Vigilantius, montre si clairement cet usage, qu'il faut ou un aveuglement bien horrible, ou une opiniâtreté bien criminelle pour n'y pas voir ou ne pas vouloir y voir ce qui se présente d'abord aux yeux. Mais, comme je parle à des personnes qui ne renvoient pas en doute cette vérité catholique, je crois mieux employer le temps en leur faisant voir les raisons de cet honneur que nous devons aux saints. Elles se prennent de la part de Dieu, et de la part des saints, et de la part de nous-mêmes. De la part de Dieu, parce qu'il en est glorifié; de la part des saints, parce qu'en effet ils méritent cet honneur; et de la part de nous-mêmes, parce que nous en tirerons de grands avantages.

Pour faire voir l'honneur que nous devons aux saints à cause de Dieu même, il ne faut que considérer que Dieu leur communique la plus excellente et la plus sublime de toutes ses perfections: j'entends selon notre façon de concevoir les choses; car en Dieu tout est égal, ou, pour parler plus juste, tout est un, tout est Dieu même.

Pour donner jour à cette pensée, vous remarquerez que Dieu a communiqué à ses créatures plusieurs de ses perfections dans le degré qu'il a plu à la sagesse divine, soit pour nous en faire voir quelque échantillon dans ces miroirs, quoique très-obscur, soit afin que la vue des créatures nous élevât vers le Créateur, et que l'excellence de ses ouvrages nous fit désirer leur auteur. Il a communiqué sa beauté et son éclat au soleil; il fait connaître quelque chose de son immensité par cette vaste étendue qu'il a donnée à la mer, et ainsi des autres; mais il a communiqué bien plus expressément ses perfections divines à ses créatures raisonnables. Il a, par exemple, fait part de sa spiritualité à tous les anges, et en particulier il a communiqué son amour aux Séraphins, sa lumière aux Chérubins, sa fermeté aux Trônes, la puissance aux Principautés, et le reste. Pour venir aux hommes, il a imprimé sa majesté dans les rois, il a fait part de son autorité aux juges, il a communiqué sa puissance aux grands, et ainsi des autres. Mais on peut dire qu'il n'a jamais rien communiqué de plus excellent que quand il a fait part de sa sainteté aux élus. La raison est que la sainteté est le principal de tous les attributs de Dieu: j'entends, encore une fois, selon notre fa-

çon de concevoir. Le sainteté en Dieu, dit saint Denys, est une pureté très-parfaite, très-accomplie, et infiniment éloignée de toute souillure (1200). C'est le principal et presque le seul éloge que l'on donne à Dieu, comme celui qui renferme tous les autres. C'est en effet le cantique éternel des anges dans le ciel, qu'entendit le prophète Isaïe, *Saint, Saint, Saint* (1201). C'est à la sainteté de Dieu que Marie attribue toutes ses grandeurs: *Il a fait en moi de grandes choses, lui de qui le nom est saint* (1202). Et pour dire plus que tout cela, c'est de cette sainteté que le Saint-Esprit, la troisième personne de la Trinité adorable, a pris son nom. Si donc nous devons honorer les rois parce qu'ils portent une image de la majesté de Dieu, si nous devons craindre les grands parce qu'ils portent une expression de sa puissance, si nous sommes obligés de rendre nos respects aux juges parce que Dieu leur a fait part de son autorité, quel honneur et quel respect ne devons-nous pas rendre aux saints, qui participent si excellemment à la sainteté de Dieu, et qui même sont assurés de ne la jamais perdre?

Disons encore avec saint Cyprien, ou l'auteur du traité *De singularitate clericorum*, que les saints dans le ciel sont tout transformés en Dieu, quoiqu'ils conservent toujours leur nature; ainsi, comme une petite goutte d'eau (ce sont les comparaisons dont il se sert) étant mêlée dans une grande quantité de vin se perd entièrement et prend la couleur et le goût du vin, comme un fer rouge perd sa propre figure et devient tout semblable au feu, comme l'air qui est pénétré de la lumière du soleil est transformé en la clarté de cet astre, comme un miroir qui reçoit directement son rayon prend tellement sa figure, que vous diriez que c'est un autre soleil: de même les saints dans le ciel sont tellement remplis et pénétrés de Dieu, qu'ils sont comme semblables à Dieu, ou plutôt qu'ils sont transformés en sa ressemblance (1203), dit ce Père. D'où il est aisé de conclure quel honneur et quelle vénération méritent les saints, qui sont si semblables à Dieu, ou plutôt qui sont transformés en sa ressemblance.

Quel est donc le faible raisonnement qui dit que l'honneur que nous rendons aux saints est une diminution de celui que nous devons à Dieu? Au contraire, l'honneur que nous rendons aux saints réfléchit sur Dieu même, puisque nous ne les honorons qu'à cause du rapport et de la liaison qu'ils ont avec Dieu. Nous honorons les saints parce qu'ils participent au plus excellent de tous les attributs de Dieu, qui est sa sainteté; nous honorons les saints parce que la gloire qu'ils possèdent les rend en quelque façon semblables à Dieu. Ainsi, à proprement parler, nous n'honorons pas tant les saints en Dieu que nous honorons Dieu dans ses

(1200) Sanctitas est ab omni inquinatone libera, incontaminatissima et perfectissima paritas.

(1201) Sanctus, Sanctus, Sanctus, *Isa.*, VI, 3.

(1202) Fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. *Luc.*, I, 49.

(1203) In Dei similitudinem transformatur.

saints, selon la règle que nous en donne le prophète David : *Louez Dieu dans ses saints* (1204). Nous honorons les saints, parce que, comme ils ont été très-agréables à Dieu, nous respectons en eux les grâces qu'il y a répandues, que leur grandeur et leur excellence ne vient que de celle qu'il leur a communiquée, qu'ils ne sont forts que parce qu'il les appuie, qu'ils ne sont puissants que parce qu'il leur donne accès auprès de lui, et qu'ils ne possèdent la sainteté que par réfusion de la sienne. Ainsi, en révérançant les saints, si nous sommes bien instruits de l'esprit et des sentiments de l'Eglise, ce sera Dieu même que nous révèrerons en eux. Nous adorerons sa puissance infinie dans elle que les saints ont fait paraître dans leurs miracles; nous adorerons sa sainteté et sa sagesse en considérant et révérançant celle des saints : enfin, pleins de respect et de vénération pour notre Dieu, nous en aurons pour tout ce qui porte les traits de sa grandeur, de sa sainteté et de sa sagesse.

Il est vrai qu'à parler en rigueur de termes, il n'y a que Dieu qui soit saint, comme l'Eglise le reconnaît, *quoniam tu solus sanctus* : c'est-à-dire qu'il est le seul qui possède la sainteté originairement et en titre de principe; mais cela n'empêche pas qu'il n'y en ait d'autres à qui il fait part de sa sainteté, et par conséquent à l'honneur que mérite cette perfection divine, en quelque sujet qu'elle se trouve. Qui a jamais ouï dire que ce soit diminuer l'honneur qu'on doit au roi que d'en rendre aux officiers, aux juges, et aux magistrats, à qui il a communiqué une partie de son pouvoir? puisque, au contraire, l'honneur qu'on leur rend retourne sur celui qui a mis en eux le sujet et le motif de l'honneur qu'ils reçoivent.

Il est vrai que le principal honneur que l'on rend aux saints retourne à Dieu; mais cela n'empêche pas qu'ils ne soient eux-mêmes dignes d'en recevoir, parce que Dieu a mis ses dons en eux, et qu'en cette qualité il veut qu'ils soient honorés comme des dépôts sacrés où il a mis ses plus grandes richesses. Outre cela, ils ne participent pas à la sainteté de Dieu d'une manière morte comme les créatures inanimées portent quelque image de ses perfections; non pas même d'une manière purement passive, comme est souvent l'autorité et la majesté de Dieu dans les rois et dans les magistrats : mais, pour être saints, il faut que leur coopération y soient jointe, laquelle, quoiqu'elle vienne de Dieu, ne laisse pas de les rendre dignes d'honneur, parce qu'enfin ce sont eux qui coopèrent. Disons encore qu'il y a cette différence, très-considérable et très-avantageuse pour les saints, entre les communications que Dieu fait de sa majesté aux rois, de son autorité aux juges, et la communication qu'il fait de sa sainteté aux saints : elle

consiste en ce que souvent les rois et les juges profanent et même font un usage très-criminel de ces dons de Dieu : un roi vicieux déshonore la majesté de Dieu; un juge qui n'est pas intègre se sert de l'autorité qu'il a reçue de Dieu pour commettre des violences et pour soutenir ses injustices.

Mais il ne se peut faire qu'un saint fasse un mauvais usage de la sainteté de Dieu, puisque le bon usage en est inséparable, et que ce ne serait plus sainteté, mais hypocrisie, si elle était rapportée à de mauvaises fins. D'où il résulte que les saints, qui participent à la sainteté de Dieu, méritent bien plus d'honneur que les rois et les magistrats, qui participent à sa majesté et à sa puissance.

Mais, comme nos intérêts nous touchent plus sensiblement que ceux de Dieu et des saints, nous les trouvons par une heureuse suite dans l'honneur que nous rendons à ceux-ci, puisque nous attirons par cette vénération leur secours et leur protection, dont nous avons un très-grand besoin. Nous nous servons de l'artifice de ceux qui, n'ayant point d'accès auprès des princes dont ils désirent obtenir quelques grâces, les demandent par la bouche de leurs favoris, et emportent par leur entremise ce qu'ils n'eussent osé prétendre par eux-mêmes. Nous n'avons pas un accès favorable auprès de Dieu, parce que nos péchés nous ont privés de cette familiarité divine : que devons-nous faire, sinon avoir recours aux saints, qui sont les favoris de Dieu, et demander par eux les grâces ou même le pardon que nous n'oserions espérer par nous-mêmes? Car, comme a dit excellemment saint Jérôme, les prières des saints sont comme un mur qui arrête et qui brise les foudres de la colère de Dieu (1205). Il le prouve solidement par les exemples de Moïse et d'Aaron, qui se sont souvent prosternés devant Dieu, résolu de perdre son peuple si leur prière n'eût été un puissant obstacle à sa vengeance. C'est ce qui a fait dire encore à saint Ambroise qu'il n'appartient qu'aux grands saints de prier pour les grands pécheurs; qu'il faut que ce soit un homme d'une vertu éminente, d'une sainteté rare et toute singulière, qui s'entremette pour un pécheur qui a osé s'élever contre Dieu, et qu'à proportion que le crime est grand, il faut employer de grands et de puissants intercesseurs pour en obtenir le pardon (1206). Vous avez commis de grands crimes, vous le savez; vos péchés sont horribles devant Dieu; comment oseriez-vous en cet état paraître en sa présence? Employez l'entremise des saints, qui, comme des intercesseurs charitables, parleront en votre faveur et vous réconcilieront avec Dieu.

Je veux même supposer que nous ne som-

(1204) *Laudate Dominum in sanctis ejus. Ps. CL, 1.*

(1205) *Sicut enim murus hosti opponitur, ita sententia Dei sanctorum precibus fraugitur. In Ezech., l. IV.*

(1206) *Singularis vite alicui debet orare pro eo qui peccavit in Dominum, quia quo major culpa, eo majora sunt querenda suffragia. De panis, l. 1.*

mes pas tout à fait indignes d'être écoutés de Dieu, et que notre vie n'a pas été si criminelle qu'elle mérite que Dieu rejette nos prières ; il est toujours vrai que les saints, joignant leurs intercessions à nos prières, en rendent la vertu plus efficace. C'est ce que saint Jean (*Apoc.*, VIII, 3) veut nous apprendre quand il dit qu'il vit un ange devant l'autel de Dieu qui avait un encensoir à la main, et qui lui donnait des parfums qui sortaient des oraisons des saints : comme si vous mettiez dans un encensoir des parfums différents en eux-mêmes, dont l'un serait moindre et l'autre plus excellent, il s'éleverait de là une fumée commune, l'odeur du plus excellent corrigerait et élèverait en quelque façon l'odeur de celui qui serait moindre. Voilà ce qui se fait dans nos oraisons qui sont présentées par les saints. C'est dans leur bouche, comme dans un encensoir, qu'ils mettent d'un côté nos oraisons, et de l'autre leurs prières ; et de là il s'élève comme un parfum commun qui va apaiser la colère de Dieu et qui nous attire ses grâces.

Concluons donc, et disons que l'honneur que nous rendons aux saints monte vers le ciel, et que les assistances favorables qu'ils nous rendent descendent sur la terre. C'est cette échelle mystérieuse que Jacob vit en songe (*Gen.*, XXVIII, 12), qui d'un bout touchait à la terre et de l'autre au ciel, par laquelle les anges montaient et descendaient continuellement ; ils montaient dans le ciel pour présenter à Dieu les oraisons des hommes et les nécessités qu'ils souffraient ; ils descendaient pour leur rapporter l'entérinement de leurs requêtes et les succès favorables de leurs demandes. C'est ce qui arrive dans la fête de Tous les Saints, qui est comme une échelle qui de la terre s'élève jusqu'au ciel ; l'honneur et la vénération que nous leur rendons monte par cette échelle, leur secours et leurs intercessions descendent par la même échelle, et ainsi il se fait un saint commerce entre le ciel et la terre, mais un commerce qui nous est très-avantageux et dont nous retirons tout le profit. En effet, comme dit saint Bernard en l'office qu'on récite dans l'octave de cette fête, que servent aux saints les louanges que nous leur donnons, cette gloire dont nous prétendons les honorer, cette solennité que nous célébrons en leur honneur ? Croyez-vous que ceux qui sont honorés de Dieu même considèrent beaucoup les honneurs qu'ils reçoivent des hommes ? qu'ils regardent les éloges qu'on leur donne sur la terre comme une chose fort considérable, eux qui sont tout remplis de ceux qu'ils reçoivent dans le ciel ? Non, messieurs, il y va de nos intérêts, et non pas de leur avantage de célébrer leur mémoire : et pour moi, dit ce Père, j'en retire de grandes utilités, dont la plus considérable, et celle en même

temps qui leur est la plus honorable, est de les imiter, comme nous allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Ils sont l'objet de notre imitation.

Il est vrai, messieurs, qu'à parler proprement il n'y a que Jésus-Christ Notre Seigneur qui doive être l'exemple des hommes, puisque la conformité qu'ils ont avec lui est ce qui fait leur perfection et leur gloire, et c'est lui seul qui peut dire d'une voix de commandement : *Je vous ai donné un exemple, afin que, pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez aussi de même* (1207). Mais oserai-je dire que les exemples des saints ajoutent quelque chose à ceux de Notre-Seigneur ? Non pas à la vérité quant à leur perfection, mais par la force qu'ils ont de convaincre ceux qui les voient. Les préceptes sont saints en eux-mêmes, mais la dureté de notre cœur fait qu'ils sont souvent pour nous une lettre morte ; au lieu qu'ils deviennent comme vivants lorsque nous les voyons divinement exécutés dans la vie des saints. Saint Augustin en donne une excellente raison quand il dit que, si Jésus-Christ seul eût fait une chose, peut-être que personne de nous n'aurait eu la hardiesse de l'imiter (1208), car il était tellement homme, qu'il était pareillement Dieu ; mais ses serviteurs, qui étaient hommes, l'ont imité en ce qu'il était homme. Il veut dire que, si nous ne voyions les exemples de la sainteté qu'en la personne de Jésus-Christ seulement, nous aurions un prétexte plus apparent de nous défendre de l'obligation qu'ils nous imposent de les suivre ; nous pourrions dire, par un respect affecté, que ce n'est pas à des hommes fragiles à imiter un Dieu, et que ses actions sont si élevées, qu'elles sont inaccessibles à notre bassesse. Mais, quand nous voyons que des serviteurs ont imité ce divin maître, et que les hommes d'une même nature que nous, qui avaient les mêmes faiblesses, ont pratiqué les vertus les plus difficiles et les plus excellentes qui ont paru en sa personne, nous sommes pleinement convaincus de l'obligation d'imiter ces exemples, et nous n'avons rien à opposer contre des exhortations si pressantes et si efficaces.

C'est donc pour persuader les hommes et de l'obligation et de la possibilité d'être saints que le Fils de Dieu a donné des saints à son Eglise, afin de les proposer à la vue des Chrétiens comme des objets immédiats de leur imitation, parce que la sainteté, qui en lui eût été trop éclatante et eût paru trop élevée au-dessus de la portée des hommes, est comme adoucie dans ces sujets, plus accommodée à leur faiblesse, plus proportionnée à leurs yeux, plus propre à leur capacité et à leur humeur : tout de même que le soleil, qui est trop lumineux

(1207) *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci ita et vos faciatis. Joan.*, XIII, 15.

(1208) *Si ita solus f. cisset, forte nemo no trum*

anleret imitari, ita ho no ille erat Deus esset; sed in eo quod homo erat, imitati sunt servi Dominum. In Ps III, 56.

en lui-même, se présente à nous avec un visage plus supportable et plus adouci quand il paraît dans un nuage qui en couvre l'éclat. Il est vrai que saint Jean prononce que celui qui se vante de demeurer en Jésus-Christ doit marcher comme il a marché ; mais, comme ce modèle, encore un coup, est extrêmement élevé, il nous en donne un plus proportionné à notre faiblesse dans les saints, dont nous ne pouvons nous excuser de suivre l'exemple. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent d'une autre nature que nous, qu'ils fussent indifférents aux biens et aux maux, aux plaisirs et aux douleurs de cette vie, qu'ils fussent insensibles à toutes les tendresses du sang et de l'amitié. Non, ils avaient les mêmes infirmités que nous : plusieurs d'entre eux vivaient au milieu du monde et dans un siècle aussi corrompu que le nôtre ; ils avaient les mêmes occasions de péché ; ils ressentaient les mêmes mouvements de la concupiscence ; ils étaient naturellement sensibles aux injures et aux louanges, à l'honneur et au mépris ; ils avaient les tendresses de la nature et de l'amitié ; ils aimaient la vie. Mais avec tout cela, dans leur faiblesse ils ont fait paraître un courage invincible, sous un air pestiféré ils se sont garantis de la corruption ; ils ont évité adroitement les occasions dangereuses, ou ils y ont généreusement résisté ; ils ont dompté leurs convoitises déréglées par la pénitence ; ils ont préféré les injures aux louanges, et le mépris à l'honneur ; ils n'ont obéi ni à la chair ni au sang. Les pères et les mères ont mieux aimé voir de leurs propres yeux mourir leurs enfants que de les entendre renoncer la foi ; ils ont jeté leurs fils uniques dans des chariots qui conduisaient des martyrs au supplice, et ils ont été non-seulement les témoins de leurs peines, mais ils les y ont exhortés. Les maris ont cru ne pouvoir mieux se joindre pour jamais avec leurs femmes qu'en les quittant, ou par l'exil auquel on les condamnait, ou par la perte de leur vie pour la défense de l'Évangile. Les amis ont jugé que toutes les amitiés qui n'avaient point la vertu et la véritable religion pour leur lien étaient criminelles. Les riches ont sacrifié leurs biens à l'avarice des tyrans, pour conserver celui de la foi, qu'ils estimaient plus précieux que toutes leurs richesses. Les pauvres se sont estimés bienheureux d'avoir une conformité d'état avec leur Sauveur dans l'indigence générale de toutes choses. Voilà des exemples qui vous sont propres : voilà des modèles que vous pouvez et que vous devez suivre.

Disons encore que, quoique le Fils de Dieu ait été pendant sa vie comme un principe universel de la sainteté du christianisme, et qu'il ait donné des exemples éclatants de toutes les vertus, il n'en a pas néanmoins donné en détail de toutes les actions vertueuses, et dans toutes les occasions particulières où elles pouvaient être pratiquées par les hommes ; il n'a pas vécu dans tous les états et dans toutes les conditions, pour montrer par ses actions com-

ment ceux qui y sont appelés doivent exprimer les traits de la sainteté qui leur sont propres. Qu'a-t-il fait pour remédier à cette espèce de défautuosité ? Il s'est servi de l'exemple des saints pour faire les applications particulières de cette idée générale de la sainteté qu'il a enseignée. C'est pour ce sujet qu'il a voulu, par une providence très-remarquable, qu'il y eût des saints dans toutes les conditions, afin de montrer par leurs exemples comment il fallait déterminer la pratique de ces vertus à ces états différents. Les saints rois qui ont eu plus de soin du royaume de Jésus-Christ que de leurs États apprennent aux rois comment ils doivent se comporter dans l'éclat de leur dignité. Les reines qui, considérant leur couronne avec Esther comme une matière d'orgueil, ont accordé les austérités secrètes de la pénitence avec la pompe inévitable de leur condition, donnent de puissantes leçons à celles qui font maintenant les grandes dames. Les juges qui ont eu la force de s'élever hardiment contre l'iniquité, et dont l'autorité a été tout employée pour la défense des innocents, enseignent aux magistrats comment ils doivent user de leur pouvoir. Les mariés qui ont usé de leur mariage comme n'en usant point, ont appris à en user en Chrétiens, et non pas en brutes ou en païens. Les vierges qui l'ont été d'esprit aussi bien que de corps ont donné aux filles des exemples illustres de modestie et de retenue. Les veuves qui ont vécu comme saintement désolées, et qui ont passé les jours et les nuits en jeûnes et en prières, sont le modèle que doivent suivre les veuves chrétiennes.

Ajoutons qu'outre ces états différents l'on peut encore, dans cette grande foule de saints que l'Église présente aux Chrétiens, trouver des exemples particuliers de toutes sortes de vertus, dont les uns peuvent s'en proposer une et les autres une autre, chacun selon le penchant qu'il y ressent, ou plutôt selon l'attrait de l'Esprit de Dieu. On peut remarquer principalement en celui-ci une humilité très-profonde, qui est comme son caractère particulier ; en celui-là une charité consommée, en celui-ci une foi très-vive, en celui-là un zèle très-ardent du salut des âmes. L'un nous fournit des exemples singuliers d'une patience infatigable à supporter les injures, l'autre d'un éloignement très-parfait de tout ce que le monde estime, l'autre d'une pénitence très-rigoureuse. Dans l'un on voit éclater la charité pour les pauvres et pour les malades ; dans l'autre une tendresse pour les affligés ; dans les uns une chasteté angélique, dans les autres une pauvreté évangélique. Les uns nous apprennent comment il faut fuir dans la solitude pour éviter l'air empesté du monde, les autres comment on peut y demeurer sans participer à sa corruption. Enfin il n'y a personne qui dans un si grand nombre de saints ne trouve des exemples proportionnés à son genre de vie, à sa condition, à son esprit, à son âge, à son état, et à ses forces.

Il est vrai, messieurs, que les saints ont tenu diverses routes pour gagner le ciel, ils y sont arrivés par des chemins différents; mais tous conviennent en ce point, qu'ils l'ont acquis par de grandes peines et beaucoup de travaux. Les uns l'ont acheté au prix de tout leur sang, et ont souffert pour l'avoir les roues, les chevalets, les ongles, les peignes de fer, les torches ardentes, et tous les supplices les plus cruels que la rage des tyrans jointe à celle de l'enfer pouvait inventer contre eux. Il en a coûté à d'autres des trente et quarante années de pénitences très-rigoureuses. D'autres ont passé toute leur vie dans des déserts et des solitudes affreuses, où ils avaient pour toute compagnie les tigres, les lions et les autres bêtes sauvages. Enfin il n'y en a pas un qui ne l'ait acquis avec peine, qui n'ait travaillé avec une vigilance rigoureuse à mortifier ses passions, à dompter ses appétits déréglés, à combattre ses inclinations corrompues, et qui ne se soit fait une violence salutaire, puisque, selon la parole de la Vérité éternelle, il n'y a que ceux qui se la font qui emportent le ciel (1209-10).

Pourquoi les Chrétiens d'à présent qui veulent être saints, c'est-à-dire qui veulent être sauvés (car il n'y a point de milieu entre deux), ne font-ils pas ce que tous les saints ont fait pour devenir tels? Ce n'est pas par leurs propres forces qu'ils ont mené une vie si sainte, mais par l'assistance de la grâce, qui a fortifié leur faiblesse et qui a fait paraître sa puissance dans leur infirmité. Et les Chrétiens de ce temps ne peuvent-ils pas demander cette grâce, ne la doivent-ils pas attendre de la bonté de Dieu, n'en ont-ils pas reçu le gage au sacrement de baptême? L'obligation de vivre chrétiennement est-elle limitée à quelque condition, à quelque âge et à quelque temps? l'Évangile est-il changé dans ces derniers siècles? Jésus-Christ a-t-il révélé depuis peu un nouveau chemin du ciel? Où trouve-t-on l'adoucissement de ses anciennes maximes? Quel nouvel apôtre a publié aux Chrétiens cet accommodement moderne des obligations du baptême avec toutes les pompes du monde, auxquelles ils ont renoncé? Qu'y a-t-il au contraire qui soit plus capable d'échauffer leur glace que le feu dont tous les saints ont brûlé? de leur ôter la mauvaise crainte qui les trouble que le courage de ces invincibles athlètes? de les détromper de la fausse estime qu'ils ont des biens du monde que le mépris qu'ils en ont fait? de les éclairer dans leur conduite que la lumière qu'ils leur ont laissée? de les assurer dans leur chemin que les vestiges qu'ils leur ont tracés? de les préserver des attaques de l'ennemi commun que les armes qu'ils ont éprouvées? en un mot, de les exhorter aux mêmes combats que l'assu-

rance de la même couronne? Voilà les grands flambeaux, c'est-à-dire les exemples éclatants que les saints nous ont laissés pour les suivre; mais il est extrêmement à craindre que, s'ils ne servent à nous éclairer, ils ne servent à nous consumer; c'est-à-dire que, si les saints ne sont pour notre imitation, ils ne soient pour notre condamnation. C'est la dernière, mais la plus importante partie de ce discours.

TROISIÈME POINT.

Ils sont le sujet de notre condamnation.

Sénèque, parlant d'un certain philosophe de son temps, dit qu'il avait été donné à son siècle afin de lui servir ou d'exemple ou de reproche (1211). Ce que ce philosophe a dit de cet ancien par la vanité qui était attachée à sa secte, nous le pouvons dire avec beaucoup de vérité des saints qui règnent dans le ciel, qu'ils sont aujourd'hui présentés aux fidèles, ou afin de leur servir d'exemple pour les suivre, ou de condamnation s'ils ne les imitent (1212). Les saints, comme dit excellemment saint Paulin, sont proposés à notre culte, ou pour mieux servir d'exemple aux véritables fidèles, ou de témoignage sans réplique contre les endurcis. C'est cette foule de témoins, ou plutôt cette grande nuée de témoignages, comme parle saint Paul, que nous avons sur nos têtes (1213). La comparaison est belle et vient bien à son sujet. Les nuées se forment des vapeurs et des exhalaisons que le soleil élève de divers endroits de la terre, qui se fondent ensuite en une douce pluie qui arrose et rend fécondes les campagnes, ou bien se changent en des foudres et des tonnerres qui retombent sur la terre et désolent tout ce qu'ils rencontrent : de même Jésus-Christ, ce véritable soleil de justice, a élevé de tous les endroits du monde et dans tous les temps des saints dans le ciel, comme des nuages et des vapeurs qui retombent ensuite sur la tête de chaque chrétien, ou pour l'arroser par cette pluie salutaire de leurs bons exemples et lui faire produire des fruits salutaires, ou pour l'écraser par les foudres d'accusation qui sont formés de ces mêmes exemples.

Non, messieurs, il n'y a personne de nous qui ne puisse avec raison adresser à Dieu ces paroles de Job : *Vous produisez, Seigneur, une infinité de témoins qui déposent contre moi* (1214), prouvant par une vie si contraire à la mienne que je pouvais faire comme eux, puisqu'ils étaient de même nature que moi, que nous avons tous été formés d'une même boue, nous adorons un même Dieu, nous sommes prévenus des mêmes grâces, nourris des mêmes sacrements, prétendant à une même gloire. En effet, messieurs, que pourra répondre un

stimonio.

(1215) Tantam habentes impostam nubem testium. *Hebr.*, XII, 1.

(1214) Instauras testes tuos contra me, multiplicas iram tuam. *Job*, X, 19.

(1209-10) Regnum colorum vim patitur, e. c. *Math.*, XI, 12.

(1211) Ne aut exemplum deesset sæculo aut convincum.

(1212) Ut sint credentibus exemplo, induralis te-

pécheur à Dieu quand il lui fera le même reproche que se faisait autrefois saint Augustin à lui-même pour s'exéciter à embrasser la chasteté : Viens çà, Chrétien lâche et sensuel, qui dis que tu n'as pu te résoudre à faire pénitence ni pratiquer les mortifications auxquelles l'engage la profession que tu as faite de l'Évangile (1215) : es-tu plus délicat que ce prince, es-tu plus faible que tant de filles qui ont eu le courage de les embrasser ? Mais j'ai eu des empêchements particuliers que tout le monde n'a pas eus : peux-tu t'en imaginer un seul qui ne se trouve dans cette grande multitude de saints qui te sont proposés ? J'étais roi ou personne de qualité, parmi tant d'occasions inévitables de péché, dans l'embarras des grandes affaires qui occupaient tout mon esprit. Et que fut David ? que fut saint Louis ? que furent ces Henri et ces Etienne, tant de princes et de grands seigneurs qui paraissent pour te condamner ? N'ont-ils pas porté les couronnes et de l'empire et des plus grands royaumes de la terre ? n'ont-ils pas manié de plus grandes affaires, et ne se sont-ils pas trouvés dans des occasions de péché plus pressantes que toi, mais qu'ils ont généreusement surmontées ? J'étais de complexion tendre et délicate, nourri parmi les délices : le seul nom de jeûne me faisait peur. Reconnais-tu dans cette grande troupe les Catherine, les Cécile, les Agnès, et cette illustre armée de vierges qui ont fait triompher glorieusement leur faiblesse et leur délicatesse de toutes les forces du monde, de la chair, et de l'enfer ? Je n'ai pu vaincre la force de l'habitude : *Vides hanc mulierem ?* Regarde, sais-tu bien que c'est ici cette pécheresse qui fut plus engagée que toi par le désordre de sa vie : que c'est ici cet Augustin qui crut autrefois comme toi l'habitude insurmontable, et que néanmoins leur pénitence a été l'honneur et l'exemple de l'Église, comme elle est aujourd'hui la honte et la damnation de ta lâcheté ?

Mais, pour dire quelque chose encore de plus sensible et de plus convaincant, que peux-tu répondre qui ait quelque apparence de raison, voyant tant de personnes de même ville et peut-être de même famille que toi qui se sont sauvées de la même condition de vie que celle que tu mènes, et qui ont courageusement résisté aux mêmes tentations auxquelles tu as lâchement succombé ? Que peux-tu dire voyant tant de gentilshommes qui ont fait plus d'état de la véritable noblesse, qui se trouve au service de Dieu et dans la pratique de la vertu, que d'un faux point d'honneur, qui ne consiste que dans l'imagination ? voyant tant de magistrats qui, ayant légitimement administré la justice, ont été traités avec miséricorde ? Que peux-tu répondre voyant tant de jeunes hommes et de jeunes filles qui, préférant la beauté de leurs âmes à celle de leurs corps, n'ont pas suivi le torrent

de la coutume, ni ne se sont pas mis en peine de ce qu'on dirait d'eux ; mais, vivant toujours dans une modestie vraiment chrétienne, n'ont pas souillé leur pureté de la moindre tache ? Quelle confusion ne dois-tu pas avoir voyant tant de personnes de l'un et de l'autre sexe qui, ayant tous les avantages du corps et de l'esprit, de la noblesse et des biens, ont foulé aux pieds tous ces avantages, que le monde estime tant, et se sont ensevelis tout vivants dans des cloîtres sacrés pour ne penser qu'à plaire à leur divin époux : Oui, ce sont autant de témoins qui accuseront ton infidélité à Dieu, de ne le pas servir dans le même âge, le même état, la même condition de vie dans lesquels ils l'ont servi si fidèlement. Ce sont autant de témoins qui accusent ta lâcheté et ta facilité à te laisser aller au péché, puisqu'ayant été dans les mêmes occasions que toi ils n'y ont pourtant pas succombé. Ce sont autant de témoins qui déposeront qu'on leur avait offert de l'argent aussi bien qu'à toi pour corrompre leur intégrité, qu'on avait sollicité leur pudicité aussi bien que la tienne, qu'ils avaient dans le monde de plus grands avantages que toi, et que notwithstanding tout cela ils sont demeurés fermes à son service, et que tu pouvais faire ce qu'ils ont fait.

Disons donc avec le Sage : *Les justes qui sont déjà morts condamnent par avance les impies qui vivent encore* (1216), en ce que les justes présentent tous les jours les exemples de leurs vertus devant les yeux des méchants pour les obliger à les imiter. Mais, si nous ne suivons les traces qu'ils nous ont laissées, si nous ne pratiquons les exemples qu'ils nous ont donnés, ces mêmes exemples qui devaient être les motifs de notre salut seront les sujets de notre réprobation ; et, s'ils les représentent maintenant comme des flambeaux pour nous éclairer dans le chemin du ciel, ils s'en serviront pour lors comme d'un feu dévorant pour nous consumer. Ah Dieu ! comment pourrions-nous paraître à ce grand jour du jugement où nous aurons tant d'accusateurs, ou plutôt tant de saints qui nous condamneront ?

Disons encore qu'à ce terrible jour un chrétien sera jugé non-seulement sur les exemples de Jésus-Christ, mais encore sur les vertus des saints. Il sera comme un homme à qui on fait le procès, entre l'exemple de Jésus-Christ d'un côté, et l'exemple des saints de l'autre. Voilà les livres ouverts, on va juger sa cause, quel en sera l'événement ? Quelle trace de ces deux éclatants tableaux trouvera-t-on dans cet homme, dans cette femme ? Sera-ce la conformité de leurs vertus ? Et quelle conformité d'un corps pourri dans les délices avec la sainteté d'un confesseur, la pureté d'une vierge ? Peut-être trouvera-t-on des vertus et des sentiments de pénitence. Mais en quel endroit de son âme, ou en quelle partie de

(1215) Tu non potuisti, et illi potuerunt. Conf., l. VIII, c. 11.

(1216) Condamnat justus mortuos vivos impies. Sap., IV, 16.

son corps ? C'est une âme brûlée de mille passions, c'est un corps qui donne toute liberté à ses sens ; c'est un corps qui ne veut rien souffrir, à qui le jeûne fait peur, à qui le seul nom de la pénitence donne de l'horreur. Disons donc, mais disons-le et écoutons-le avec crainte, que les exemples des saints ont deux sortes de voix, qui nous parlent en deux manières différentes : une voix qui nous convie doucement à les imiter, et une voix terrible qui s'élève puissamment pour nous condamner. C'est cette vision mystérieuse que vit saint Jean en son Apocalypse, où il aperçut l'Agneau avec cent quarante-quatre mille qui l'accompagnaient. Il dit qu'il entendit des voix semblables à l'harmonie des luths, et que d'un autre côté il entendit un bruit qui ressemblait à la chute de ces eaux qui coulent avec impétuosité, ou bien au bruit des tonnerres (1217). Ah ! ce sont les différentes voix que j'entends sortir de la bouche et des exemples des saints : d'un côté ce sont des voix de luths, des voix douces et agréables qui nous exhortent suavement à la sainteté par l'imitation de leur vie et par la vue de la gloire dont ils jouissent maintenant dans le ciel. Cette harmonie est pour les âmes vertueuses qui suivent les exemples des saints, et qui seront un jour participantes de leurs couronnes. Mais de l'autre côté, pour les impies, il se forme des tonnerres et des éclairs de ces mêmes exemples : des éclairs pour les convaincre de leurs obligations, et des tonnerres pour les consumer de leurs feux.

O Dieu, quel effroyable tonnerre et ne l'entendez-vous pas dès maintenant gronder sur vos têtes ? Ne voyez-vous pas la cendre, l'humiliation, les jeûnes, et les autres mortifications des saints, qui condamnent votre orgueil, votre lâcheté, vos délices, votre aversion pour la pénitence ? Ne voyez-vous pas ces bienheureux habitants du ciel qui font entendre à toute la terre que ce n'est pas à Dieu qu'il tient que vous ne soyez saints comme eux, mais à vous ; et que rien ne vous manque pour cela que le courage et la fidélité aux grâces qu'il vous donne ? *Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre*, disait Moïse en finissant sa vie, *que je vous ai proposé aujourd'hui la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction* (1218). Et moi, en finissant cette prédication, j'appelle ici avec beaucoup plus de raison, non-seulement le ciel et la terre, mais encore l'enfer : le ciel, où il y a tant de saints qui n'ont jamais eu tant d'avantage pour se sauver que vous en avez ; la terre, où vous pouvez voir tous les jours mille personnes qui font beaucoup plus pour leur avancement temporel que vous ne faites pour votre salut éternel ; l'enfer, où tant de misérables sont justement condamnés pour beaucoup moins

(1217) Et audivi vocem de celo tanquam vocem aquarum multarum et tanquam vocem tonitruum magni ; et vocem quam audivi sicut citharodorum citharizantium in citharis suis. *Apoc.*, XIV, 2.

(1218) Testes in voco hodie cælum et terram quod

de péchés que vous n'en avez commis, et qui s'en fussent préservés s'ils eussent eu autant de grâces que vous en avez.

CONCLUSION.

Mais laissons gronder ces foudres et ces tonnerres contre les impies, et, pour donner une conclusion plus favorable à ce discours, servons-nous des voix de luth et de douceur que les saints nous font entendre. Ils nous exhortent à les imiter, ils nous disent encore une fois qu'ils ont été hommes comme nous, faibles comme nous, sujets aux mêmes tentations que nous, qu'ils ont trouvé aussi bien que nous de grands empêchements à leur salut, mais qu'avec la grâce de Dieu ils les ont surmontés. Ils nous assurent par leur propre expérience que le chemin du ciel est doux, facile et agréable ; mais ils ajoutent que, quand même il s'y rencontrerait de la peine, la grande récompense dont elle sera suivie doit la rendre douce. Enfin, joignant ensemble leurs voix, ils nous disent tous, par la bouche d'un des plus grands d'entre eux, savoir de l'apôtre saint Paul, que les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec la gloire qui sera leur récompense (1219), et qu'ainsi quelques peines, quelques travaux, quelques ignominies, et quelques mortifications que nous puissions endurer en cette vie pour le service de Dieu, la félicité dont elles seront récompensées sera infiniment plus grande. Je vous la souhaite, etc.

POUR LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS.

Gloria hæc est omnibus sanctis ejus.

Gloire, louange, et honneur soit à tous les saints. (*Psal.* CXLIX)

PREMIER EXORDE.

C'est aujourd'hui, messieurs, la fête la plus auguste et la plus solennelle de toute l'année, puisque c'est la fête de toute la cour céleste. C'est le jour le plus digne de notre vénération, puisque l'on nous y propose à honorer non pas un saint particulier, non pas même un ordre distinct de ces illustres amis de Dieu, comme de martyrs, de confesseurs ou de vierges, mais toute cette bienheureuse troupe que Dieu a choisie de toute éternité pour jouir avec lui de sa gloire dans le ciel. Mais ce qui doit encore attirer nos respects les plus profonds en cette solennité, c'est que nous ne célébrons pas seulement la fête de tous les saints, ce qui est pourtant beaucoup, mais encore, ce qui est bien davantage, la fête du Saint des saints, lequel, étant auteur de la sainteté en tous ceux qui l'ont possédée, en retire aujourd'hui la principale gloire. Que louange, honneur et gloire soit donc à tous les

proprio verim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem. *Deut.*, XXX, 19.

(1219) Non sunt condigne passionis hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. *Rom.*, VIII, 18.

saints (1220)! mais que la plus grande louange, le principal honneur, et la gloire la plus solennelle soit au Saint des saints et à l'auteur de toute sainteté! Que les saints soient aujourd'hui l'objet de notre culte et de notre vénération, mais que le Saint des saints le soit de nos adorations les plus profondes; ou plutôt, comme dit David immédiatement après les paroles de mon texte, pour ne point diviser l'objet de notre culte, louons Dieu dans ses saints et les saints dans le rapport qu'ils ont à Dieu (1221). C'est-à-dire que toutes les louanges que nous donnerons aux saints sont les louanges de Dieu même, qui est la source et l'origine de toute sainteté. Vous avez, ô sainte Vierge, puisé dans cette source plus qu'aucun saint, et même que tous les saints ensemble, puisque votre sainteté a été plus grande que celle de tous les autres saints, même réunis. Vous avez la plus grande part aux louanges que nous allons donner à ces illustres favoris de Dieu, et, par une suite comme nécessaire, le plus d'intérêt que je réussisse dans ce dessein; c'est ce qui m'oblige de m'adresser à vous avec une confiance particulière, en vous offrant le salut ordinaire: *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Il est vrai, messieurs, que c'est proprement aujourd'hui la fête du ciel, puisque c'est la fête de tous ces bienheureux citoyens qui habitent cette cité céleste; mais c'est aussi la fête de la terre. C'est à la vérité une solennité qui représente l'état et la gloire de l'Eglise triomphante, mais qui se réfléchit sur l'Eglise militante, ou, pour le dire plus clairement, c'est un jour très-glorieux à tous les saints, dont nous honorons aujourd'hui les triomphes, mais qui en même temps est très-avantageux aux pécheurs, qui peuvent en tirer les motifs de leur conversion. Il se fait aujourd'hui un commerce admirable entre le ciel et la terre: la terre envoie ses louanges et ses honneurs vers le ciel, et le ciel envoie ses influences salutaires sur la terre. Le ciel semble aujourd'hui descendre sur la terre, mais c'est pour faire monter la terre dans le ciel. Les saints veulent bien aujourd'hui recevoir les hommages que nous leur rendons, et qui leur sont dus légitimement, mais en reconnaissance ils prient pour nous, et ils nous donnent des instructions très-utiles et très-salutaires pour la conduite de notre vie et pour le règlement de nos mœurs. Il est vrai qu'ils ne parlent pas maintenant comme ils faisaient autrefois, mais leurs exemples parlent pour eux; leur bouche est muette, mais leurs actions sont très-éloquentes; ils ne disent rien extérieurement qui se puisse faire entendre aux oreilles du corps, mais ils disent beaucoup de choses intérieurement pour se faire entendre aux oreilles du cœur. Mais en nous instruisant ils nous condam-

nent. Si nous sommes sourds pour ne pas les entendre, ils ne seront pas muets pour nous accuser: c'est-à-dire que, si les exemples qu'ils nous ont laissés ne nous portent efficacement à les imiter, ils seront pour notre condamnation. Considérons donc, etc.

SERMON XLVI.

DE LA FOI.

Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.
(*Math.*, IV.)

EXORDE.

J'ai dit, en parlant de l'adoration en esprit, que selon saint Augustin elle consistait dans l'exercice continué des trois vertus principales du chrétien, la foi, l'espérance, et la charité. La foi est la première et le fondement de ces trois vertus, et sans laquelle, comme dit saint Paul, il est impossible d'être agréable à Dieu. Elle est la première: car, avant que d'espérer en Dieu et avant que de l'aimer, il faut croire qu'il est (1222). Elle est le fondement des autres vertus, sans lequel elles ne peuvent subsister. Et comme dans un édifice matériel, lorsque le fondement est ruiné, il ne peut y avoir ni murailles, ni voûtes, ni toit, de même dans l'édifice spirituel des vertus chrétiennes, si elles ne sont appuyées sur le fondement de la foi, elles sont toutes fausses, ou plutôt elles ne sont point du tout. Cette foi si nécessaire est fort rare, même parmi les Chrétiens: car, quoiqu'il semble par la miséricorde de Dieu que l'infidélité soit entièrement bannie de ces provinces, et que nous vivions au milieu des Chrétiens qui croient tous en Dieu, néanmoins, messieurs, si nous regardons les choses comme nous devons, c'est-à-dire avec d'autres yeux que ceux du corps, nous verrons qu'effectivement le pays est rempli d'infidèles, dont peut-être il y a une bonne partie dans cette église. Il est vrai que je pense qu'il n'y a personne dans cette ville ou au moins dans cet auditoire qui ne croie qu'il y ait un Dieu, mais j'appréhende qu'il y en ait plusieurs qui ne le croient pas comme ils doivent, c'est-à-dire dont la foi n'ait pas les conditions qu'elle doit nécessairement avoir pour être salutaire. Je n'en demande que trois, mais dont on ne peut retrancher une seule: il faut qu'elle soit ferme, qu'elle soit agissante, qu'elle soit persévérante: qu'elle soit ferme, afin de croire sans aucun doute; agissante, afin de vivre conformément à ce que l'on croit; persévérante, pour mériter la couronne des saints. Ces trois conditions de la foi s'aident mutuellement et même sont cause les unes des autres, la première de la seconde, et la seconde de la troisième. La fermeté de la foi la fera agir, et l'action la rendra persévérante. Au contraire, si l'une de ces conditions vient à manquer, les autres ne subsisteront pas longtemps; à moins que

(1220) *Gloria hæc est omnibus sanctis ejus.*

(1221) *Laudate Dominum in sanctis ejus.* *Ps.*
CL., 1.

(1222) *Sine fide impossibile est placere Deo. Accedentes ad Deum oportet credere quia e. t. Hebr.*,
XI., 6.

la foi ne soit ferme, elle n'agira point, et si elle n'agit, elle ne persévérera pas : c'est-à-dire que si la foi n'est que faible, elle ne produira rien ; et, si elle ne produit rien, elle ne durera guère. C'est le sujet de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. La foi doit être ferme. — Considérée en elle-même. — Dans son principe. — Dans son objet.

II^e POINT. Elle doit être agissante. — Les œuvres démontrent souvent la foi. — Différence entre une opinion humaine et une foi divine.

III^e POINT. Elle doit être persévérante. — On ne croit que ce qui ne coûte rien à croire. — On châtre des adoucissements à la morale de l'Évangile. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La foi doit être ferme.

Saint Paul, dans ce beau chapitre de l'Épître aux Hébreux où il fait un si excellent éloge de la foi, le commence par ces paroles : *La foi est la substance et le fondement des choses que l'on espère* (1223) : c'est-à-dire que, comme le fondement d'une maison est inébranlable en lui-même et soutient tout l'édifice, de même la foi, comme le fondement ferme de toutes nos espérances, doit être inébranlable, et soutenir tout ce que nous bâtirons dessus. Saint Paul continue : *Une preuve certaine de ce qui ne se voit point* (1224) : c'est-à-dire, selon l'interprétation de saint Thomas, un aveu et un consentement ferme que l'on rend aux mystères que la foi nous enseigne et que nous ne voyons pas, comme étant véritables et très-assurés. Et tant s'en faut qu'on ne doive pas croire nos mystères à cause qu'on ne les voit pas, qu'au contraire ce sont ces ténèbres salutaires qui nous cachent les choses que nous ne voyons point qui doivent établir la fermeté de notre foi, soit que nous considérons cette foi en son essence ou en son principe, c'est-à-dire le lieu et le temps où nous l'avons reçue, qui est le baptême ; ou en son objet, qui est l'autorité de Dieu, qui parle.

La foi considérée en elle-même et en sa propre essence a des qualités qui paraissent contraires, et qui néanmoins s'accordent parfaitement bien. Elle est ignorante et savante, elle est obscure et lumineuse, elle est aveugle et clairvoyante. Elle est ignorante, parce qu'elle croit ce qu'elle ne sait pas, et ce qu'elle ne peut pas même savoir sans perdre son mérite ; et néanmoins elle est savante, en ce qu'elle sait fort bien qu'elle ne sait pas ce qu'elle croit (1225), dit saint Augustin ; mais aussi parce que le moindre de ses rayons vaut mieux que toutes les lumières des sciences. Elle est aveugle, car elle est sans yeux ; ou, si elle en a, elle

ne s'en sert point, elle en fait un sacrifice à Dieu (1226), qui la conduit par son autorité seule. Mais avec cela elle est clairvoyante, puisqu'elle pénètre jusqu'au l'œil du corps ni même celui de l'âme ne saurait atteindre. *Nous voyons par les yeux de la foi plus de choses que les sens extérieurs ne nous en peuvent découvrir*, dit saint Maxime. Voilà pour l'œil du corps. *La raison ne peut pas atteindre à ces choses, mais la foi les croit très-certainement* (1227). Voilà pour la raison, qui est l'œil de l'âme. Saint Jean connaissait parfaitement bien la nature de cette lumière obscure ou de cette obscurité lumineuse de la foi quand il l'appelle une lumière qui éclate au milieu des ténèbres (1228). Car, tout de même qu'un flambeau perd son éclat quand la lumière du soleil vient à paraître, une moindre lumière étant obscurcie par une plus grande, de même toute la lumière du raisonnement humain doit disparaître lorsque la lumière certaine et infaillible de la foi vient à se lever dans nos esprits ; ou bien, selon la belle comparaison de Philon, de même que quand il est nuit au ciel il est jour sur la terre, et au contraire quand le jour commence ici à disparaître il commence à paraître dans le ciel, parce que quand il est nuit sur la terre les étoiles paraissent au ciel et y font un beau jour, ce qui n'arrive pas lorsqu'il est jour sur la terre : ainsi, quand l'esprit s'imagine être bien éclairé par les lumières du raisonnement humain, la foi se cache, au lieu que quand elle se montre elle dissipe toutes les faibles lumières de l'esprit. C'est comme dans le camp des Israélites au désert, lorsqu'il était nuit une colonne de feu les éclairait, et lorsqu'il était jour, un nuage les conduisait ; toujours lumière, et toujours ténèbres (1229).

C'est pour expier la mauvaise et trop facile crédulité de nos premiers pères que nous sommes obligés de croire ce que nous ne voyons pas, dit l'abbé Rupert (1230). Ils crurent le serpent, qui leur disait des mensonges, parce qu'ils le voyaient ; nous devons croire Dieu, qui ne nous dit que des vérités, encore que nous ne le voyions pas. Mais cette peine (supposé qu'il y en ait quelque) doit être adoucie par le grand mérite que produit cette foi obscure mais ferme, qui sera récompensée de la claire vue de la Divinité. Et c'est sans doute pour nous procurer cet avantage que Dieu dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament n'a pas voulu que les vérités de la foi fussent proposées avec tant d'évidence, qu'il n'y restât un grand nombre de nuages propres à humilier les esprits sous ces ténèbres salutaires, et à triompher des plus rebelles en les soumettant au joug de Jésus-Christ (1231), comme

sed fidei manifesta. *Homil. de Symb. 1.*

(1228) Et lux in tenebris luct. *Joan., 1, 5.*

(1229) Et nox illuminat o mea. *Ps. CXXXVIII, 11.*

(1230) Ut expieret reatus male credulitatis, exigitur ut credatis quod non videtis. *In Cant. serm. 1.*

(1231) In captivitatei religentes omnem intellectum in obsequium Christi. *II Cor., X, 5*

(1225) Fides est sperandarum substantia rerum. *Hebr., XI, 1.*

(1224) Argumentum non apparentium. *Ibid.*

(1223) Hoc ipsum scit quod nescit.

(1226) Beati qui non viderunt et crediderunt. *Joan., XX, 29.*

(1227) Plus est quod sibi oculis intuemur quam sensus possim videre ca. bal s. Hec rationi ca. a,

parle saint Paul. Il était facile à Dieu de faire marquer si clairement par les prophètes le Messie attendu, qu'il fût impossible aux Juifs de le méconnaître. Il pouvait faire écrire l'heure et le jour de sa naissance, et toute la suite de ses actions en termes si précis, que personne ne s'y pût tromper. Pourquoi Jésus-Christ, ayant prévu toutes les hérésies qui devaient naître dans son Eglise, ne les a-t-il pas étouffées avant leur naissance par des décisions formelles ? Pourquoi encore à présent se tient-il caché sous les espèces du pain et du vin dans l'Eucharistie, où il n'est pas reconnu par les hérétiques, et où il est traité avec tant de mépris par plusieurs catholiques ? Il veut qu'on ait la foi, une foi aveugle mais ferme, qu'on croie ce qu'on ne voit pas aussi assurément que si on le voyait (1232); et ces ténèbres qui couvrent nos mystères sont autant de l'ordre de la providence de Dieu que les lumières qui les découvrent (1233).

Si la foi, quoique obscure, doit être ferme étant considérée en elle-même et en sa propre essence, elle ne le doit pas moins être si on la regarde dans son principe, c'est-à-dire le lieu où on l'a reçue, qui est le baptême. Saint Paul, parlant de ce premier de tous les sacrements et des effets admirables qu'il produit, dit qu'en le recevant nous avons été ensevelis avec Jésus-Christ (1234). Le vieil homme, qui est l'homme raisonnable, y est entièrement mort, il ne reste plus que l'homme fidèle. C'est-à-dire qu'un homme qui est baptisé ne doit plus se conduire selon la raison, mais selon la foi; c'est elle qui doit être le flambeau qui éclaire son esprit, et le guide fidèle qui le conduise en toutes ses actions. C'est ce que saint Augustin nous exhorte à graver profondément dans nos esprits et à ne jamais effacer de notre mémoire. « Souvenez-vous bien, dit ce Père, et prenez garde de l'oublier jamais, qu'en qualité de Chrétien vous ne vous appelez pas raisonnable, mais fidèle (1235); et que quand vous avez été baptisé on n'a pas dit que vous étiez devenu raisonnable, mais que vous étiez devenu fidèle. » Car c'est aussi ce que le Fils de Dieu dit à saint Thomas, lorsqu'en lui reprochant son incrédulité il l'avertit de consulter, non pas la raison, mais la foi, pour comprendre le mystère de sa résurrection, et de n'être pas incrédule, mais fidèle (1236). Ah! qu'il y a grande différence entre les preuves dont se sert la philosophie pour établir une vérité et celles que l'Eglise emploie, entre la logique d'Aristote et la doctrine de Jésus-Christ! dit Guillaume de Paris. Un argument dans le raisonnement

humain et selon la philosophie d'Aristote est une raison qui entraîne la créance de ce qu'elle veut prouver; mais il n'en va pas de même dans l'école de Jésus-Christ, où toute la preuve de ce qu'on avance est la foi qui entraîne la raison après elle (1237).

Si l'essence et le principe de la foi contribuent à sa fermeté, son objet, c'est-à-dire l'autorité de Dieu, qui parle, l'établit bien plus puissamment. Eh quoi! messieurs, l'on croit un homme d'esprit lorsqu'il parle, sans qu'on lui demande la raison de tout ce qu'il avance; l'on croit un homme d'honneur sur sa simple parole, et l'on ne croira pas Dieu lorsqu'il confirme ce qu'il dit avec un jurement solennel, et *Deo etiam juranti non creditur?* dit Tertullien. Bien davantage, l'on s'en rapporte au testament d'un homme qui est au tombeau, et l'on contredira, l'on critiquera le Testament de Jésus-Christ, qui règne dans le ciel (1238). Jésus-Christ a scellé de son sang et confirmé par sa mort le Testament qu'il a fait le dernier jour de sa vie; et toi, mon pauvre frère dévoyé, tu fais difficulté de le recevoir, tu y formes des nullités toutes appuyées sur ton raisonnement humain: tu demandes comment cela se peut faire, comment il serait possible qu'il te donnât sa chair à manger (1239)? Tu croirais un honnête homme, encore qu'il ne prit pas toujours garde de si près à ce qu'il dirait, et tu ne crois pas Jésus-Christ lorsqu'il parle avec tant d'attention dans la dernière et la plus importante action de sa vie?

Combien y a-t-il de choses en la nature dont on ignore la cause, et qu'on ne laisse pas de croire? Eh quoi! disait saint Hilaire aux ariens, parce que vous ne comprenez pas le secret de la génération du Verbe, vous le voulez réduire au rang des créatures? et moi, je vous demande comment il s'est pu faire qu'un vrai corps du Fils de Dieu soit entré, les portes étant fermées, dans le lieu où était saint Thomas avec les autres apôtres. Tu parles mal des choses que tu ne vois point, et moi je te demande raison de ce que les yeux des apôtres ont pu voir (1240). Faudra-t-il donc nier que cette action se soit passée, parce que nous ne la comprenons pas? Mais je n'ai que faire, dit le même, d'appeler à cet exemple, ou tu ne conçois rien non plus que moi. Combien y a-t-il de choses dans la nature dont vous souffrez patiemment l'ignorance sans que l'esprit se révolte contre celle qui les fait croire sans en donner l'intelligence? Vous croyez que vous avez une âme, sans néanmoins savoir ce que c'est; vous croyez une infinité d'autres choses dont vous ne savez pas la raison, et

(1232) *Beati qui non viderunt et crediderunt. Joan., XX, 29.*

(1235) *Sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus. Ps. CXXXVIII, 12.*

(1234) *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem. Rom., VI, 4.*

(1235) *Recordare quia fidelis vocaris, et non rationalis.*

(1236) *Noli esse incredulus, sed fidelis. Joan., XX, 27.*

(1237) *Argumentum in Aristotelis logica est ratio faciens fidem, sed argumentum in Christi doctrina est fides faciens rationem.*

(1238) *Homini in sepulcro jacentis verba valent, et Christi in cælo regnantis testamentum contradictur.*

(1239) *Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum? Joan., VI, 53.*

(1240) *Invisibilibus calumnariis, ego a te exposco visibilibus rationem.*

après que Dieu a parlé vous ferez difficulté de soumettre votre esprit aux vérités de la foi, parce que vous ne les comprenez pas! Vous ignorez ce qui vous touche de près sans vous plaindre, et vous rejetez avec insolence les choses de Dieu, parce que vous ne les entendez pas (1241). Ah! comme dit encore Tertullien, pour toutes les autres choses qu'on nous propose, nous pouvons avoir la curiosité de nous en instruire, nous nous réservons avec justice le droit d'en examiner les raisons avant que de nous résoudre à les croire; mais, depuis que Jésus-Christ a paru comme principe de notre foi et qu'il nous a apporté l'Évangile, silence, raison humaine; taisez-vous, esprit d'enquête et de curiosité (1242), il faut se soumettre à Dieu qui a parlé, et mettre son Évangile à la place de nos expériences. Je n'ai pas besoin d'aller chercher des raisons pour établir ma foi, la parole de Dieu me tient lieu d'une souveraine raison (1243), et les preuves ne sont pas nécessaires quand Dieu s'est expliqué sur une chose. C'est assez quand il parle, qu'il allègue pour toute raison : le Seigneur dit cela (1244); il le faut croire les yeux fermés, sans réplique, sans repartie, sans demander ni pourquoi, ni comment, et sans douter le moins du monde de la vérité de sa parole, dit saint Augustin parlant du mystère de l'incarnation, ce qu'on peut dire de tous les autres de notre religion. Quand on traite d'un article de la foi, si vous en apportez la raison évidente, ce ne sera plus foi, mais science; si vous en demandez un exemple, ce ne sera plus une chose singulière ni admirable (1245). Le pouvoir de Dieu serait bien petit s'il était limité à ce que nous pouvons comprendre, et sa puissance aurait des bornes fort étroites si elle n'excédait pas l'étendue de notre connaissance. Hé! demeurons d'accord que Dieu peut faire beaucoup de choses que l'homme ne peut pas comprendre (1246). Dans toutes ces choses merveilleuses et extraordinaires il n'y a point d'autre raison que la puissance de celui qui les opère (1247). Ajoutons pour notre sujet que toute la raison pour laquelle nous devons croire ce que Dieu dit, c'est l'autorité de celui qui parle (1247*); c'est ce qui s'appelle une foi ferme, qui est la première condition nécessaire pour la rendre véritable, mais qui ne suffit pas pour la rendre salutaire; il faut outre cela qu'elle soit agissante : c'est la seconde condition de la foi, qui va faire la seconde partie.

SECOND POINT.

Elle doit être agissante.

C'est quelque chose d'avoir la foi dans le cœur, mais ce n'est pas assez : il faut la produire au dehors par l'exercice des bonnes œuvres qui paraissent aux yeux des hommes, soit pour montrer par cet exercice extérieur la vérité de la foi intérieure, comme saint Jacques le demande aux Chrétiens (1248), soit pour orner cette foi même par cet éclat extérieur (1249), comme dit saint Paulin. Saint Thomas dit expressément que la charité est la forme de la foi, *forma fidei*, c'est-à-dire que la foi sans la charité est toute grossière, toute matérielle, sans aucune forme. On peut dire d'elle ce que saint Grégoire dit de la charité même : elle fait de grandes choses partout où elle se trouve, et, quand elle ne produit rien, c'est signe ou qu'elle n'y est pas (1250), ou que ce n'est qu'une foi morte et sans vie. C'est la doctrine expresse de l'apôtre saint Jacques : La foi qui n'est point accompagnée des œuvres ne sert de rien à celui en qui elle se trouve, et elle est morte à son égard, parce qu'elle est seule (1251). Comme le corps est vivant quand il fait les opérations de la vie, qu'il voit, qu'il parle, qu'il marche, et les autres, dont l'âme qui l'anime est le principe, il est mort lorsque l'âme en étant séparée, il ne peut plus les produire; et, comme l'âme n'est pas absolument nécessaire au corps pour le rendre corps, mais seulement pour le rendre vivant, de même la foi, comme le concile de Trente l'a déterminé, peut être vraie foi sans la charité, mais non pas exercer les œuvres de vie ni servir pour le salut. *Quand j'aurais une foi assez forte pour transporter les montagnes d'un lieu à un autre*, dit saint Paul, *elle me serait inutile si je n'avais la charité* (1252).

Le juste vit de la foi, dit saint Bernard après saint Paul, et par conséquent cette foi est vivante, car la vie ne peut naître de ce qui est mort. Ainsi cette foi est vivante par la charité (1253). Elle est comme une source de vie qui étant renfermée dans le cœur du juste, se répand dans toutes les facultés de son âme et de son corps, et le sanctifie au dedans et au dehors. Cette foi n'éclaire pas seulement l'esprit du juste pour le persuader pleinement de toutes les vérités que Dieu enseigne, mais c'est une lumière et une chaleur divine qui anime tous ses mouvements, qui conduit toutes ses pensées,

(14) *Æquanimiter imperitus in tuis, insolenter in rebus Dei ignarus.*

(1242) *Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium. De Præcr., c. 7.*

(1245) *Verbum eius summa mihi ratio est. Cass. 7.*

(1244) *Hæc dicit Dominus.*

(1245) *Si ratio queritur, non erit mirabile; si exemplum po. citur, non erit si glare.*

(1246) *Deum Deum aliquid facere pos e quod facerent nos in ves igare non po se.*

(1247) *U hujusmodi rebus tota ratio facti est po-*

testas facientis.

(1247*) *Tota ratio dicti est auctoritas dicentis.*

(1248) *Ostendam tibi ex operibus fidem. Jac., II, 18.*

(1249) *Fides coronatur operibus.*

(1250) *Si non operatur, nec est.*

(1251) *Fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa. Jac., II, 17.*

(1252) *Si habuerio omnem fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil in me. I Cor., XIII, 2.*

(1253) *Fides que per charitatem operatur. Gal., V, 6.*

qui forme toutes ses actions, et qui règle toutes ses paroles.

La foi, dit saint Augustin, est dans l'âme de l'homme fidèle comme une bonne racine dans un arbre qui pousse toujours et qui change en fruit la pluie dont il est arrosé; et c'est pour cela, dit le même Père, qu'il est très-difficile que celui qui a une foi bien établie mène une mauvaise vie (1254). Voulez-vous savoir l'étymologie de ce mot, *fides*? La voici: elle tire son nom de ce que l'on fait ce qu'on dit. Ce mot, *fides*, est composé de deux syllabes: la première est prise de faire, la seconde de dire (1255). Quand je vous demande si vous croyez, vous répondez sans hésiter qu'oui: et moi je vous dis que votre parole n'est pas un témoignage suffisant pour m'en assurer, il faut que les mains y contribuent de leur côté et y apportent les bonnes œuvres. Faites ce que vous dites, et l'on ne pourra plus douter que votre foi ne soit véritable.

Mais que j'ai grand sujet de craindre que vous ne soyez de ceux dont parle saint Paul, qui font profession de bouche de connaître Dieu, mais qui le renoncent par leurs œuvres (1256). Vous dites que vous croyez en Dieu et en tous les mystères de la religion chrétienne; à la bonne heure, mais cependant vos actions démentent vos paroles, et votre vie ne répond pas à votre profession, *factis negas*. Vous croyez, dites-vous, qu'il y a un Dieu, et vous ne lui obéissez pas; vous croyez que ce Dieu est né dans une étable, dans une extrême pauvreté, et vous vivez dans le luxe, *factis negas*. Vous croyez que ce Dieu est partout, qu'il voit tout, et vous faites en sa présence ce que vous ne voudriez pas faire en présence de votre valet. Vous croyez qu'il y aura un jugement universel, et vous ne craignez pas d'y comparaître. Vous croyez qu'il y a un enfer, et vous ne l'appréhendez pas. Vous croyez que Jésus-Christ est réellement au saint Sacrement, et vous ne tremblez pas de respect en sa présence. Non, non, vous ne croyez point toutes ces choses; ou, si vous les croyez, ce n'est que d'une certaine foi stérile et purement spéculative, qui ne servira qu'à votre condamnation si vous ne la réduisez en pratique. « C'est une grande extravagance, dit Pic de la Mirande, et une folie achevée de ne pas croire à l'Évangile, dont la vérité est prêchée par autant de voix qu'il y a eu de gouttes de sang répandues par les martyrs, que la bouche des apôtres a fait retentir partout, que les miracles prouvent, que la raison confirme, que les éléments publient, et que les démons mêmes sont contraints d'avouer. Mais la folie est incom-

parablement plus grande de ne pas douter de la vérité de l'Évangile, et de vivre néanmoins tout de même que si l'on ne doutait pas de sa fausseté (1257). »

Les premiers Chrétiens étaient bien persuadés de la vérité de la foi, quoiqu'ils n'en eussent pas reçu des instructions ni si claires ni si fréquentes que les Chrétiens de ce temps; mais le témoignage qu'ils en donnaient était plutôt par leurs actions que par leurs paroles. Saint Pâcien, évêque de Barcelone, disait d'eux: Ils savent mourir pour la foi, et ne savent pas disputer en sa faveur (1258): ils sont si assurés de sa vérité, qu'ils ne font aucune difficulté de perdre la vie pour la soutenir. Ils ne savent pas toutes ces distinctions que l'école a inventées depuis; mais la foi vive qui les anime tient place de toutes les subtilités, et fait qu'ils confirment par leur sang la vérité qu'ils ne peuvent prouver par leurs bouches. Mais que cette disposition est rare dans nos Chrétiens d'à présent, et qu'il n'est que trop vrai que le sentiment qu'ils ont des vérités de la religion n'est bien souvent qu'une opinion humaine, et non pas une foi et une créance divine! Il y a une différence très-considérable entre ces deux dispositions, je veux dire entre la foi et l'opinion, que vous devez soigneusement remarquer. Par la foi l'on est plus assuré de ce que l'on croit que de toutes les choses du monde; on n'en doute non plus que l'on doute que deux et deux sont quatre, qu'il est maintenant jour; l'opinion est un aveu, une approbation de quelque chose, mais avec crainte et soupçon du contraire. On reconnaît aisément cette différence par les effets: car, quand on a la foi, on agit beaucoup et on fait de grandes choses; quand on n'a que l'opinion, on fait fort peu, et rien de difficile. Un exemple familier mais convaincant va vous faire toucher au doigt ce que je dis: vous êtes marchand, et chargé de grande quantité de dentelles; mais vous savez très-assurément que dans trois mois il y aura des défenses très-expreses à qui que ce soit d'en porter. Je dis que vous le savez très-assurément, parce que c'est un de vos amis, qui était au conseil du roi quand la délibération en a été prise, qui vous l'a mandé. N'est-il pas vrai que vous feriez tout votre possible pour vous défaire de vos dentelles avant ce temps? Quand même vous y perdriez la moitié, vous aimeriez mieux perdre la moitié que de tout perdre. Mais si vous n'aviez qu'une simple opinion de cette défense, à cause seulement qu'il en court un bruit dans la ville, vous seriez, à la vérité, bien aise de vous défaire de vos dentelles, vous les donneriez à meil-

(1254) Difficile est ut male vivat qui bene credit.

(1255) Fides appellata est ab eo quod fit quod dicitur. Prima syllaba est a *f* etc, secunda a dicto.

(1256) Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. *Tit.*, I, 16.

(1257) Magna est insania Evangelii non credere, cujus veri atem sanguis martyrum clamat, apo toli-

ca resonant voces, prodigia probant, ratio confirmat, elementa loquantur, demones confitentur. Sed longe major insania est, si fide Evangelii veritate non dubites, vivere tamen quasi de ejus falsitate non dubitares.

(1258) Sciunt mori, et non disputare.

leur marché, mais vous ne voudriez pas y perdre la moitié.

C'est justement ce qui arrive quand on croit une chose par la foi, ou qu'on la croit seulement par quelque opinion qu'on en a. Vous ne croyez pas bien fermement qu'il y ait un jugement dernier, un enfer, un paradis : vous en avez seulement quelque opinion, vous croyez que la chose pourrait bien être ainsi ; et cette créance à demi douteuse fait que pour éviter l'un vous vous absteniez de quelques péchés auxquels vous n'avez pas beaucoup d'inclination, pour acquiescer l'autre vous faites quelques bonnes œuvres auxquelles vous n'avez pas beaucoup de peine. Mais si vous étiez bien persuadés par une foi ferme et assurée qu'il y a un enfer où les pécheurs brûleront éternellement, un paradis où les gens de bien jouiront de Dieu à jamais : ô Dieu ! que ne feriez-vous pas pour éviter seulement l'ombre du péché, et pour pratiquer les bonnes œuvres les plus difficiles ? Vous avez quelque opinion que Jésus-Christ est au saint Sacrement ; on le dit ainsi, il faut le croire : c'est pourquoi vous lui rendez quelque honneur, vous vous mettez à genoux en entrant à l'église, vous vous préparez un peu pour le recevoir dans la sainte communion. Mais si vous aviez une foi bien ferme, une foi bien vive, que Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme, dans son état de gloire et de majesté, fût actuellement et réellement présent sur nos autels, que ne feriez-vous pas et que ne diriez-vous pas ? Parler et rire à l'église, vous y penseriez bien ! Vous seriez tout anéanti devant lui, vous trembleriez de révérence, vous seriez pénétré d'un profond respect en présence d'une si haute majesté. Vous n'épargneriez aucune peine ni aucun travail pour la recevoir le plus dignement qu'il vous serait possible. Vous voyez donc bien que vous n'avez qu'une simple opinion de nos mystères, et non pas une véritable foi, puisque, si elle était telle, ce serait une foi agissante, qui produirait de grandes choses. Mais qu'il est à craindre que cette foi, toute stérile qu'elle est, ne dure pas longtemps, et que la stérilité ne soit cause de sa ruine, c'est-à-dire que la foi n'étant pas agissante, elle ne soit pas persévérante ! C'est ce que nous allons voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Elle doit être persévérante.

Je sais, messieurs, que la foi peut être sans la charité, c'est-à-dire qu'une personne qui vit mal peut avoir une véritable foi. Mais outre qu'elle ne sert de rien pour le salut, comme j'ai dit souvent, si elle n'est accompagnée des bonnes œuvres, j'ajoute maintenant qu'elle-même se perdra

bientôt, et que, n'étant pas soutenue de cet appui, elle ne pourra pas subsister longtemps. Comme la foi produit les bonnes actions, aussi les bonnes actions nourrissent la foi, et ce sont deux fidèles compagnes qui se donnent la main l'une à l'autre et qui ne veulent point s'abandonner. Ainsi, quoique la foi et la charité puissent être séparées, tous les théologiens confessent pourtant que leur séparation est leur ruine, et que, comme la charité est fautive sans la vérité de la foi, la foi est froide sans l'ardeur de la charité. Il faut donc que ces deux vertus se prêtent la main, si elles veulent se conserver, et qu'elles unissent leurs forces, si elles veulent se défendre contre leurs ennemis communs. La foi est la vigueur de la charité, et la charité est réciproquement la force de la foi (1259), dit saint Léon.

Non, messieurs, n'en doutez point, l'hérésie n'est jamais le premier péché, et ceux qui sont assez malheureux que de quitter l'Eglise pour se rendre apostats de la foi ne tombent pas tout d'un coup dans ce précipice funeste : ils s'y disposent par une vie déréglée, et, ayant quitté le chemin de la vertu, ils quittent ensuite celui de la foi. « Qu'on ne s'imagine pas, dit saint Cyprien, que les personnes vertueuses et les bons Chrétiens sortent facilement du sein de l'Eglise (1260) : c'est la paille et non pas le froment que le vent enlève dans l'air ; les arbres qui ont les racines bien profondes ne sont point renversés par les orages, mais ceux qui n'en ont qu'à fleur de terre ; ce sont les fruits gâtés qui tombent, non pas ceux qui sont entiers et bien attachés à l'arbre ; et, comme les maladies se forment des humeurs corrompues, les hérétiques de même se font des mauvais catholiques : leurs vices rendent premièrement leur foi languissante, elle devient malade ensuite, enfin elle meurt tout à fait. » Il arrive souvent, dit saint Grégoire, par un très-juste mais en même-temps très-redoutable jugement de Dieu, qu'en punition de la mauvaise vie de quelques-uns, ils ne croient plus ce qu'ils croyaient utilement (1261) ; qu'après avoir perdu la grâce de Dieu, ils perdent les opinions saines qu'ils avaient de ses mystères, et que, sans autre persécution que celle de leurs vices ils perdent la foi. En effet, il est facile de condamner une religion dont on ne veut pas suivre les maximes, qui commande ce qu'on ne veut pas faire, et qui défend les choses auxquelles on se porte si volontiers ; et l'on approuve sans peine celle qui ne donne point toutes ces contraintes, comme plus favorable aux désirs déréglés et aux inclinations vicieuses de la nature corrompue.

Pour moi, messieurs, je ne puis pas vous dissimuler l'appréhension où je suis que la

(1259) Fides fortitudo charitatis, charitas robor fidei.

(1260) Non magis aestimet bonos posse de Ecclesia recedere.

(1261) Divino judicio sæpe contingit, ut per hoc quod nequiter vivunt et illud perdant quod salubriter credunt. *Moral.*, l. XXV, c. 10.

corruption des mœurs ne fasse perdre la foi à plusieurs de ceux qui m'écoutent : et même, sans attendre qu'elle ait produit cet effet funeste, ne peut-on pas dire en un sens que cela est déjà arrivé, et que cette ville, peut-être même cet auditoire est rempli d'hérétiques ? Ce ne sont pas à la vérité des hérétiques qui fassent profession d'une hérésie formelle et explicite, mais secrète et implicite, non pas en la théorie, mais en la pratique. Je veux vous faire toucher au doigt cette terrible vérité, et j'ose me promettre que, si vous n'êtes pas convertis, vous serez au moins convaincus. Il ne faut être que théologien médiocre pour savoir que celui qui ne croit pas un article de foi n'en croit aucun, au moins d'une foi divine ; et pour être hérétique il suffit de ne pas croire un seul point de la religion. Ce mot, hérésie, vient du verbe grec *αἰροῦμαι*, qui signifie choisir, parce que l'hérétique choisit certains articles qu'il veut croire, et il en rejette d'autres qui ne lui plaisent pas. Il croit l'enfer, non pas le purgatoire ; le mystère de la Trinité, non pas celui de l'Eucharistie ; le sacrement de baptême, non pas celui de la confirmation. Voilà ce que vous faites, et c'est ainsi que vous agissez dans les choses de la foi. Il y a dans l'Évangile deux sortes de vérités : il y en a de spéculatives, comme le mystère de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eucharistie, et les autres. Il y en a de pratique, comme de se renoncer soi-même, et de porter tous les jours sa croix, de faire pénitence, et semblables. Vous croyez facilement les premières, parce qu'elles ne vous coûtent rien à croire ; elles ne vous incommode point ; il ne vous coûte pas plus de croire qu'il y a trois personnes dans la Trinité que de croire qu'il y en a quatre. Mais pour ces vérités de pratique qui choquent votre sensualité, qui ne s'accordent pas avec votre plaisir ou avec votre profit, vous ne les croyez pas, et cependant elles sont aussi véritables les unes que les autres, et également l'objet de notre foi.

La même Vérité éternelle qui a dit : *Si quelqu'un n'est régénéré d'eau, il n'entrera point au royaume des cieux* (Joan., III, 5), n'est-ce pas la même qui a dit : *Si vous ne vous rendez semblables aux petits enfants, vous n'entrerez pas au royaume des cieux* (1262) ? Le Fils de Dieu, qui a dit que *Celui qui ne croyait pas en lui n'aurait pas la vie éternelle* (Joan., III, 36), n'est-ce pas le même qui a dit que *Celui qui aimerait son père ou sa mère, sa femme et ses enfants plus que lui, n'était pas digne de lui* (1263) ? Celui qui a dit dans l'Évangile : *Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez pas la vie en vous* (1264), le même n'a-t-il pas dit : *Si vous ne faites*

pénitence, vous périrez tous (1265) ? Si vous ne recevez jamais le corps de Notre-Seigneur en la communion, n'aurait-on pas sujet de dire que vous ne croyez pas cette première parole du Fils de Dieu ? Et ainsi quand on voit que vous ne faites point de pénitence, n'a-t-on pas le même sujet de dire que vous ne croyez pas la seconde ? Vous croyez qu'il y a un Dieu en trois personnes, vous faites bien de le croire, car c'est un article de foi ; mais croyez-vous de la même foi qu'il y a une malédiction à trouver sa consolation en cette vie ? L'un néanmoins n'est pas plus assuré que l'autre, puisque c'est la même parole de Dieu, qui est également véritable partout. Vous croyez que Jésus-Christ est né dans une très-grande pauvreté, mais croyez-vous de même qu'il est très-difficile à un riche de se sauver ? Vous croyez que ce Fils de Dieu est né d'une vierge sans intéresser le moins du monde sa pureté : d'où vient que vous croyez sans aucun doute une chose si difficile et si extraordinaire ? C'est, dites-vous, parce que la sainte Écriture l'a dit ; la parole de Dieu, qui ne peut tromper ni être trompé, nous en assure. Comment donc ne croyez-vous pas que les impudiques, les fornicateurs n'entreront point dans le royaume de Dieu ? Comment ne croyez-vous pas que les femmes doivent être habillées modestement, non pas avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or ni de perles, ni des habits somptueux, mais comme le doivent être des femmes qui font profession de piété, puisque la même Écriture et la même parole de Dieu l'assurent ? Non, messieurs, les vérités de l'Évangile ne se partagent pas de la sorte, on ne peut pas choisir à son gré ce que l'on en veut croire ou ce que l'on ne veut pas croire. L'Évangile, dit saint Cyprien, ne peut pas être certain en une chose et incertain en une autre ; il n'y faut pas chercher ni de milieu ni d'adoucissement ; et il est absolument nécessaire ou que tout soit de vérité incontestable, ou que l'on puisse douter de tout (1266). Pourquoi partagez-vous la foi (1267), dit saint Augustin ? Pourquoi croyez-vous une chose et non pas une autre, puisque tout est également croyable ? Ou bien, comme dit Tertullien, pourquoi coupez-vous Jésus-Christ par moitié (1268) ? Vous en prenez une partie et vous laissez l'autre ; vous recevez sa doctrine quand il vous dit des vérités spéculatives, et vous la rejetez quand il vous enseigne des vérités de pratique.

On condamne avec justice le peu de sincérité des hérétiques de notre temps dans leur manière de disputer des vérités de la foi, et néanmoins les catholiques agissent tout de même dans la matière des mœurs. Quand on presse ceux-là par l'autorité de

(1262) N. si efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. *Math.*, XVIII, 3.

(1263) Qui amat patrem et matrem plus quam me non est me dignus. *Math.*, X, 57.

(1264) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 54.

(1265) Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis. *Luc.*, XIII, 5.

(1266) Non potest Evangelium ex parte consistere et ex parte mutari : aut enim utrumque necesse est ut valeat, aut utrumque vim veritatis amittat.

(1267) Qui tibi eum dividis ?

(1268) Quare dimidistis Christum ?

l'Écriture et des saints Pères, ils apportent des interprétations frivoles et des défaites ridicules. Si, pour les convaincre de leur erreur touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement, on oppose à leur opiniâtreté ces paroles si claires du Fils de Dieu, *Ceci est mon corps, ma chair est vraiment viande* (1259), et d'autres semblables; ils répondent qu'il faut entendre ces paroles mystiquement, que c'est la figure de son corps. Quand les catholiques répliquent que saint Chrysostome et les autres Pères entendent ces termes à la lettre, d'une présence réelle et substantielle, ils croient s'être bien échappés en disant que ces Pères exagèrent; que leurs discours sont des amplifications de leur éloquence, et qu'il ne faut pas prendre rigoureusement au pied de la lettre tout ce qu'ils disent. N'est-ce pas ainsi que vous raisonnez sur la doctrine des mœurs? Quand on oppose à votre cupidité et à votre délicatesse ces paroles du Fils de Dieu, *qu'il est plus difficile qu'un riche soit sauvé qu'il n'est difficile qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille* (1270); que *vous prétiez votre argent sans en rien prétendre* (1271), que *celui qui veut aller après Jésus-Christ doit se renoncer soi-même et porter sa croix tous les jours* (1272), vous dites qu'il les faut entendre avec modération, et ne les pas prendre au pied de la lettre. Si l'on vous fait voir que saint Basile, saint Ambroise, et les autres Pères disent expressément que ce que vous avez de superflu appartient au pauvre, qui n'en a point; si l'on ajoute que saint Ambroise, saint Augustin et les conciles de l'Église, qui semblent avoir prévu toutes vos défaites, disent que l'usure est quand on exige plus qu'on n'a prêté: par exemple on a prêté cent livres, et on exige cent cinq, et d'autres maximes semblables qui ne s'accordent pas avec les vôtres, il ne faut pas, dites-vous, croire tout ce qu'avancent les saints Pères; ils parlent souvent avec exagération, et dans la ferveur de leurs prédications ils se laissent quelquefois emporter à de certains zèles que l'on n'est pas obligé de suivre. Les saints Pères, disent deux grands Papes (1273), n'ont point parlé par eux-mêmes, ils ont tiré de la même source de l'Écriture les principes de la foi et de la morale chrétienne, ils ont établi les uns et les autres en même temps, avec la même lumière et dans les mêmes écrits. Si nous révérons leur autorité dans un de ces points, et si nous la rejetons dans l'autre, nous l'affaiblirons et la rendrons inutile dans tous les deux. Les hérétiques nous reprochent que nous leur donnons nous-mêmes l'exemple de mépriser l'autorité de ces saints, et que nous leur imposons des lois auxquel-

les nous ne voulons pas nous assujettir. En effet, messieurs, j'en appelle à votre sincérité et à votre bonne foi, avec quelle justice pouvons-nous prétendre que les hérétiques croient ce que nous opposons contre leurs erreurs, quand nous ne voulons pas y croire en ce qui condamne notre relâchement? Eh quoi! les saints Pères ne doivent-ils avoir de l'autorité que contre les ennemis de l'Église, sans en avoir parmi ses enfants? Et si la vérité de l'Écriture qu'ils enseignent nous fournit des armes pour la défense de notre foi, ne nous donnera-t-elle point aussi des lois pour le règlement de nos mœurs, puisque cette vérité est également certaine en l'un comme en l'autre?

Non, messieurs, il n'est pas plus vrai qu'il y a un Dieu en trois personnes, qu'il n'est vrai que ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les voleurs, ni les ivrognes, ni les avarés, ni les médisants, ni ceux qui ravissent le bien d'autrui ne posséderont point le royaume de Dieu (I Cor., VI, 9, 10). Il n'est pas plus vrai que le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité sainte, s'est fait homme, qu'il n'est vrai que *Ceux qui aiment le monde, n'aiment point Dieu* (1274). Il n'est pas plus assuré qu'il y ait un jugement universel, et que Jésus-Christ y soit établi juge des vivants et des morts, qu'il n'est assuré qu'il condamnera aux flammes éternelles ceux qui ne lui auront pas donné à manger en la personne des pauvres, lorsqu'il avait faim, et qui ne lui auront pas donné à boire lorsqu'il avait soif (Matth. XXV, 41, 42). En un mot, ni l'Évangile, ni l'Église ne sont pas plus infailibles dans les dogmes que dans les mœurs; et, comme nous sommes obligés de croire ce qu'ils nous proposent, nous sommes de même obligés de faire ce qu'ils nous prescrivent, sans aller chercher des explications accommodantes ni à l'un ni à l'autre.

CONCLUSION.

Je puis donc bien dire aujourd'hui à plusieurs de ceux qui m'écoutent le contraire de ce que le Fils de Dieu dit plusieurs fois dans l'Évangile: *C'est ta foi qui t'a sauvé* (1275). Et moi, Chrétien, je te dis que c'est ta foi qui te damnera, c'est ce que tu crois qui sera le sujet de ta condamnation. Tu dis que tu crois à l'Évangile, et c'est ce même Évangile qui sera ton juge et l'arrêt de ta perte. *Tu seras condamné par l'aveu de ta propre bouche* (1276), et tu ne pourras pas récuser un juge auquel tu fais profession publique de déférer. Oui, c'est sur les règles inébranlables de l'Évangile que tu seras jugé, et non pas sur tes fausses règles de la coutume, ou plutôt de la corruption du siècle.

(1269) Hoc est corpus meum, caro mea vere est cibus.

(1270) F. cibus est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum cœlorum. *Matth.*, XIX, 24.

(1271) Matuum date nihil inde sperantes. *Luc.*, VI, 55.

(1272) Si quis vult post me venire, abneget semet-

ipsum, et tollat crucem suam quotidie. *Luc.*, IX, 23.

(1273) Adrian. II, in libello lecto in syn. viii, act. 1; Greg. VIII, in *Apologet. Decret.* c. 0.

(1274) Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo. I *Joan.*, II, 15.

(1275) Fides tua te salvum fecit.

(1276) Ex verbis tuis condemnaberis. *Matth.*, XII, 57.

Aimez vos ennemis (1277), par exemple, voilà une règle de l'Évangile. Malheur aux filles et aux femmes qui donnent occasion de péché à qui que ce soit (1278). *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous* (Luc., XIII, 3). *Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez jamais dans le royaume des cieux* (Matth., XVIII, 3). *Celui qui s'élève sera abaissé, sera confondu* (1279). Voilà les règles de l'Évangile, voilà les lois selon lesquelles vous serez jugés. Quand vous me feriez mille objections : — Mais c'est mon ennemi qui m'a offensé, qui n'est pas tant que moi, je ne saurais me résoudre à lui pardonner; il faut bien que je sois habillée selon ma condition et comme les autres; comment voulez-vous que je fasse pénitence, n'étant pas accoutumé, et ne pouvant me résoudre à rien souffrir? C'est l'ordinaire des personnes de qualité de traiter avec mépris ceux qui n'en sont pas. On m'a dit que je pouvais continuer dans le train de vie que je mène. — Je n'ai rien autre chose à vous répondre, que c'est votre foi, c'est-à-dire l'Évangile, qui vous jugera. Qu'on vous fasse une eonseience telle qu'on voudra; qu'on excuse vos usures, vos danses, vos assemblées dangereuses de personnes de sexe différent, c'est vous qui vous jugez vous-même; et puisque vous dites que vous croyez à l'Évangile, c'est votre propre bouche qui prononce l'arrêt de votre eondamnation (1280). Saint Jean dit que celui qui ne croit pas est déjà condamné (1281). Mais il me semble que l'on peut dire aussi que celui qui croit est déjà condamné, puisque c'est sa foi et ce qu'il croit qui lui sert de condamnation.

Croyons donc, messieurs, mais eroyons comme il faut, c'est-à-dire que notre vie soit conforme à notre foi. Croyons fermement tout ce que l'Église nous commande de croire; mais pratiquons aussi ce qu'elle nous eomme de faire, puisque l'un n'est pas moins nécessaire que l'autre. Enfin que notre foi soit telle, qu'elle nous sauve, et que le Fils de Dieu nous puisse dire : *Votre foi vous a sauvé. Amen.*

POUR LE DIMANCHE IN ALBIS, ET LA FÊTE DE S. THOMAS

Quia vidiſti me, Thoma, credidiſti : beati qui non viderunt, et crediderunt!

Vous avez cru, Thomas, parce que vous avez vu : heureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru. (Joan., XX.)

EXORDE.

Que eette résolution que saint Thomas fait paraître aujourd'hui, de ne pas croire la résurrection de Notre-Seigneur, est injuste et déraisonnable! Elle n'est pas juste, puisque, s'il eût fait justice à son maître, qui n'était pas moins qu'un Homme-Dieu, il eût dû déférer à sa parole et croire qu'il était ressuscité, puisqu'il avait lui-même assuré tant de fois que trois jours après sa mort il recouvrerait la vie. Cette même résolution

n'est pas plus raisonnable que juste : car, les autres disciples l'ayant assuré qu'ils avaient vu le Seigneur, la raison demandait qu'il crût à leur parole, et qu'il ne s'imaginât pas qu'une chose dont tant de personnes avaient été les témoins oculaires, était inventée à plaisir. Mais, si cette résolution de saint Thomas n'est ni juste ni raisonnable à son égard, elle est très-avantageuse pour nous, puisque, selon la pensée de saint Grégoire, son incrédulité nous a été plus utile que la promptitude des autres à croire la vérité du mystère que Jésus-Christ leur annonçait, en ce que sa foi chancelante et près de tomber a rendu la nôtre ferme et assurée. Disons plutôt que sa foi qui succéda à son doute, est une admirable instruction pour nous, puisqu'elle nous apprend les qualités que doit avoir la nôtre pour nous être utile. Aussitôt que le Fils de Dieu lui eut fait ce reproche de son incrédulité, il témoigna la fermeté de sa foi par ces paroles qui semblent ne dire rien, et qui disent tout : *Dominus meus et Deus meus.* Ce qu'il fit ensuite et les grands travaux qu'il a soufferts pour établir la créance de la résurrection de Jésus-Christ, montrent que sa foi a été agissante. Et enfin cette foi, qu'il n'a jamais perdue depuis, et qu'il a même scellée de son propre sang, fait bien voir qu'elle a été persévérante. Ce sont, messieurs, les conditions que doit avoir notre foi pour être salutaire. Elle doit être ferme, agissante, et persévérante, etc.

CONCLUSION.

Disons avec saint Thomas : Mon Seigneur et mon Dieu; Heureux et mille fois heureux ceux qui croiront comme il faut.

POUR LE IV^e DIMANCHE APRÈS PAQUES,

Cum autem venerit ille, arguet mundum de peccato. Lorsque le Saint-Esprit sera venu, il convaincra le monde touchant le péché. (Joan., XVI.)

EXORDE.

Peut-être, messieurs, serions-nous en peine de quel péché le Saint-Esprit devait convaincre le monde dans le temps de sa venue sur la terre, si le Fils de Dieu ne nous l'avait appris lui-même lorsqu'il ajoute que ce péché consiste en ce qu'on n'a point cru en lui. Il est vrai que, lorsque le Saint-Esprit fut descendu sur les disciples au jour de la Pentecôte, ceux qu'il voulut bien éclairer de ses lumières admirèrent eux-mêmes leur aveuglement de n'avoir pas cru en Jésus-Christ, et furent convaincus de ce péché d'infidélité dont notre évangile parle aujourd'hui. Plaise à ce divin Esprit de venir encore éclairer le monde pour le convaincre de son infidélité, puisqu'elle est aussi grande et aussi universellement répandue qu'elle le fut jamais; et que, eomme Jésus-Christ avait dit auparavant : *Lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez vous qu'il trouve de la foi*

(1277) Diligite inimicos vestros. Matth., V, 44.

(1278) Vae mundo a scandalis. Math., XVIII, 7.

(1279) Qui se exultat humiliabitur. Luc., XIV, 11.

Matth., XXIII, 12.

(1280) Ex veris tuis condemnaberis.

(1281) Qui non credit jam judicatus est. Joan., III, 18.

sur la terre? (*Luc.*, XVIII, 8.) on peut dire aujourd'hui la même chose du Saint-Esprit, que, lorsqu'il viendra au jour de la Pentecôte, il en trouvera encore moins. Il est vrai que, si l'on fait consister l'infidélité à ne pas croire en Dieu, il y en a peu dans cette ville et pas un seul dans cet auditoire qui soit coupable de ce péché, puisque chacun fait profession de croire tous les mystères de la religion. Mais si nous regardons les choses avec d'autres yeux que ceux du corps, nous verrons effectivement qu'il y a plusieurs infidèles; que la foi est beaucoup plus rare qu'on ne pense, et que lorsque le Saint-Esprit viendra, il convaincra bien du monde de ce péché.

SERMON XLVII.

DE L'ESPÉRANCE.

Spera in Domino, et fac bonitatem.

Espérez dans le Seigneur, et faites le bien. (Psalm. XXXV.)

EXORDE.

L'espérance chrétienne, qui est la seconde vertu par laquelle saint Augustin dit qu'on adore véritablement Dieu, a deux objets, le ciel et la terre, l'âme et le corps, l'avenir et le présent; ou, pour m'expliquer plus clairement, le salut de l'âme et les biens temporels. Quoique le premier objet, qui regarde l'âme, soit infiniment préférable au second, qui ne regarde que le corps, je parlerai néanmoins premièrement de celui-ci, comme étant le plus sensible et qui frappe le plus la plupart des Chrétiens. Ils ne doivent pas à la vérité servir Dieu dans l'espérance des avantages temporels, comme je le dirai dans la suite, ce motif serait trop bas et trop intéressé; mais c'est de lui qu'ils doivent attendre ce qui leur est nécessaire pour passer cette misérable vie. Dieu est leur Père, ainsi que je l'expliquerai plus au long dans ce discours; que ne doivent-ils donc pas espérer d'un tel Père, qui a non-seulement plus de tendresse pour nous qu'aucun père de la terre n'en a pour ses enfants, mais qui outre cela a le pouvoir de les aider, ce que souvent les pères de la terre n'ont pas. Voyons donc aujourd'hui l'amour et les soins de ce charitable Père envers ses enfants, aux besoins desquels son œil, son cœur, et sa main, s'appliquent: son œil pour les voir, son cœur pour en être touché, et sa main pour y pourvoir. Son œil est sa vigilance, son cœur est sa bonté, et sa main est sa puissance. C'est ce que nous allons examiner dans les trois parties de ce discours.

Dessin du sermon.

- 1^{er} POINT.** L'œil de Dieu sur nos besoins. — Il veut qu'on le cherche avant toutes choses. — Il diffère quelquefois son secours pour faire paraître davantage sa puissance. — Il n'a pas permis le superflu, mais le nécessaire. — Ceux qui connaissent bien Dieu espèrent en lui.
- 2^e POINT.** Le cœur de Dieu. — Il est notre Père. — Il pèse les afflictions qu'il envoie. — C'est à nous à servir Dieu, et à Dieu à nous nourrir.
- 3^e POINT.** La main de Dieu. — Les trois jeunes

hommes de la fournaie de Babylone. — Réflexions de saint Chrysostome sur cette action. — Il ne faut pas laisser de se servir de moyens humains. — La confiance en Dieu est rare. — Conclusion.

PREMIER POINT.

L'œil de Dieu sur nos besoins.

C'est une erreur assez commune à ceux qui ne sont pas bien affermis dans la foi que Dieu ne voit point ce qui se passe ici sur la terre, particulièrement les besoins de ceux qui le servent, qu'il laisse souvent manquer des choses les plus nécessaires. Il faut tâcher de les détromper aujourd'hui en leur donnant autant qu'il nous est permis et que nous en sommes capable les raisons de cette conduite de Dieu, afin de tâcher de fortifier l'espérance qu'on doit avoir en lui. C'est en effet une plainte qui n'est que trop ordinaire, et dont les plus gens de bien même souvent ne sont pas exempts, que Dieu ne fait aucune attention à leurs besoins. Il promet, disent-ils, de ne point laisser dans la disette ceux qui le servent fidèlement et qui espèrent en lui: cependant je fais du mieux que je puis, je garde ses commandements autant qu'il m'est possible, je fais de bonnes œuvres, j'assiste mon prochain, etc., et néanmoins mon procès est perdu, mes biens se dissipent, ma maison s'abîme, à peine ai-je du pain. Où est donc cet œil de Dieu ouvert sur tous les besoins de ceux qui espèrent en lui?

Je pourrais répondre à votre plainte que vous n'êtes peut-être pas aussi fidèle à Dieu que vous vous imaginez, et que vous commettez tous les jours beaucoup de péchés qui méritent que Dieu vous châtie ici sur la terre, afin de vous pardonner dans l'éternité. Je pourrais, dis-je, faire cette réponse. Mais je veux bien supposer que vous êtes agréable à Dieu, et que la pauvreté dans laquelle vous vous trouvez n'est pas un châtement. Vous n'avez pas, dites-vous, le pain que Dieu promet à ceux qui espèrent en lui, et qui cherchent son royaume. Mais cherchez-vous son royaume et sa justice? Car enfin chercher le royaume de Dieu, c'est servir Dieu pour Dieu. Il faut demander à Dieu du pain pour le servir, et non pas le servir pour avoir du pain. Comment en effet Jésus-Christ voudrait-il que nous le suivissions pour les biens de la terre, lui qui veut au contraire que l'on quitte les biens de la terre pour le suivre? Or la disposition dans laquelle on doit être à cet égard ne se peut bien connaître que par l'épreuve, et vous n'en pouvez répondre que quand vous aurez souffert avec patience et soumission à la volonté de Dieu les nécessités dont vous vous plaignez. Combien de gens font des actes d'humilité sans être humbles, parce qu'ils ne veulent jamais souffrir qu'on les humilie! combien par de belles paroles font des actes de patience sans être patients! et parce qu'ils méditent cette vertu avec goût et avec plaisir, ils croient la posséder. Mais, si on leur dit une injure, ils s'empor-

tent, et ils voient par là combien ils sont encore faibles. Vous ne savez donc pas si vous espérez en Dieu comme vous le devez, c'est-à-dire avec un entier abandon à sa conduite; et pour vous faire connaître la disposition de votre âme sur ce sujet il vous laisse quelque temps dans la nécessité, et par cette épreuve il vous donne lieu d'examiner le progrès que vous avez fait dans la vertu.

J'ai dit que Dieu laisse quelque temps les justes dans la nécessité; car pour l'ordinaire il ne les y laisse pas toujours. Il sait les en tirer quand il le juge à propos. Il a promis son assistance à ceux qui espéreraient en lui; il a assuré ceux qui chercheraient son royaume et sa justice qu'il leur donnerait les choses nécessaires à la vie; mais il diffère quelquefois son secours pour les éprouver. Et cette épreuve ne fait pas connaître à Dieu la fidélité des justes, il connaît assez nos cœurs sans avoir recours à ce moyen; mais elle fait connaître aux justes s'ils cherchent Dieu avec une volonté sincère, et il fait éclater davantage sa puissance par ce délai. Il pouvait, par exemple, empêcher les trois jennes Hébreux d'être jetés dans la fournaise de Babylone (*Dan.*, III, 17); mais il trouva plus à propos de les y laisser entrer pour faire connaître leur vertu et afin d'opérer en leur faveur un miracle plus éclatant. Il pouvait empêcher que Daniel ne fût jeté dans la fosse aux lions, ou l'en tirer lorsqu'il y fut entré, ce qui ne se serait pas fait sans miracle; mais il en a voulu faire un plus éclatant en faveur de ce prophète, le laissant six jours avec ces animaux que l'on avait affamés exprès, et lui faisant apporter au bout de ce temps-là de quoi manger par un prophète d'un pays éloigné, soutenu en l'air par un ange, et conduit miraculeusement à ce lac (*Dan.*, XIV, 30-33). L'Écriture sainte est remplie d'exemples semblables, qui doivent donner aux justes une grande confiance en Dieu. Il tarde à nous secourir, et durant ce délai nos affaires se ruinent, et nous tombons dans un état dont il sera impossible de nous relever. Il ne faut point pour cela perdre l'espérance. Dieu voit bien ces extrémités, et c'est pour lors qu'il veut se faire paraître. Tout nous manque, afin qu'il n'y ait plus que Dieu qui agisse. Nous reconnaissons mieux la main de notre libérateur quand nous ne pourrions attribuer notre délivrance ni à notre industrie, ni à notre argent, ni à nos amis.

Mais remarquez, s'il vous plaît, que la nourriture que Dieu envoie miraculeusement à Daniel n'est pas un festin magnifique: c'est un potage pour des moissonneurs. Dans tous les miracles que Dieu a faits pour nourrir les saints, nous n'y voyons pas de repas délicieux. Des corbeaux apportaient à Elie du pain et de la chair (*III, Reg.* XVII, 6). Et dans la loi de grâce un autre corbeau

(1282) *Spera in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. Ps.* XXXVI, 4.

(1283) *Discerne petitionem cordis tui a petitione*

n'apporte, durant plus de soixante ans, qu'une moitié de pain tous les jours à saint Paul l'Ermitte, qui avait quitté de grands biens dans la crainte que s'il les gardait ils ne le fissent renoncier à Jésus-Christ. Les saints n'attendaient de Dieu que le nécessaire, et non point de superflu; et c'est en quoi les Chrétiens se trompent souvent, espérant ce que Dieu ne leur a point promis. Ils se figurent souvent des besoins qui ne sont pas en effet; et Dieu, qui sait fort bien en faire le juste discernement, sait fort bien en même temps donner les uns et refuser les autres: comme un père qui aime tendrement son enfant ne lui accorde pas des choses inutiles, encore moins qui lui seraient nuisibles, quoiqu'il s'imagine qu'elles lui sont nécessaires. *Espérez au Seigneur, et il vous accordera les demandes de votre cœur* (1282), nous dit David. Remarquez, dit saint Augustin expliquant ce psaume, ce que dit le Prophète: Faites une grande différence entre les désirs de votre cœur et les désirs de votre chair (1283): Dieu vous a promis les premiers, mais non pas les derniers. Vous espérez de Dieu un riche parti, des charges honorables, afin de tenir le premier rang dans les assemblées, de vivre dans le luxe et dans les délices. Toutes ces choses sont des désirs de votre chair, et Dieu ne s'est point engagé de les satisfaire. Il veut bien pourvoir à votre nécessité, mais non pas à votre cupidité; il veut contenter vos besoins, mais non pas votre ambition; et, bien loin que ce soit manquer à ce qu'il vous a promis et ce que vous devez attendre de lui; au contraire, c'est en cela qu'il fait voir qu'il vous aime, en vous ôtant ou vous refusant les choses qui seraient contraires à votre salut.

On ne considère pas et on comprend encore moins cette conduite de Dieu. Voilà un homme qui avait de grands biens, dont il vivait fort commodément. Il croit que Dieu l'a abandonné lorsqu'il est réduit à un état médiocre, qu'il n'a plus que le nécessaire, et qu'il ne peut vivre avec tout l'éclat et toutes les commodités dont il jouissait. Cependant, s'il ouvrait les yeux de la foi, il verrait qu'il est bien plus obligé à Dieu de son second état que du premier. Celui-ci l'aurait corrompu, et Dieu ne l'y eût laissé que dans sa colère et à son malheur; c'est sa miséricorde qui l'en a tiré pour le sauver. Ces plaintes injustes viennent de la cupidité; et cette cupidité empêche de considérer qu'il faut aller au ciel, et pour cela user des biens de ce monde avec une très-grande modération; que cette modération est si difficile à garder dans l'abondance, que la pauvreté nous est mille fois plus avantageuse que les richesses.

David dit en mille endroits de ses psaumes, mais particulièrement dans le neuvième, que *Dieu est le refuge du pauvre* (1284). Et il ajoute ensuite: Puisque vous êtes le refuge

carnie.

(1284) *Et factus est Dominus refugium pauperis.* V, 10.

des pauvres, et que vous les secourez dans leurs nécessités, que ceux qui vous connaissent bien, mon Dieu, espèrent le même secours pour eux-mêmes (1285). Ou bien, que ceux qui connaissent votre nom, c'est-à-dire qui vous connaissent pour leur Dieu, n'espèrent point en eux-mêmes ni dans toutes les choses du siècle; mais qu'ils aient une espérance très-ferme en vous, parce que vous n'abandonnez point ceux qui vous cherchent de tout leur cœur, lors même qu'il semble que vous les oubliez pour un temps. Et certes il est bien constant que ceux qui ne veulent pas ou qui n'osent pas espérer en vous, n'ont pas connu votre nom, c'est-à-dire qu'ils ne vous connaissent pas tel que vous êtes et tel que vos Ecritures vous représentent. Carenfin, s'ils vous connaissaient bien, ils se formeraient une autre idée du soin que vous voulez bien prendre d'eux, et se tiendraient très-assurés sous l'ombre de votre protection. En effet, nous voyons que ceux qui vous ont bien connu parlent de vous avec beaucoup de confiance. Celui-là vous a fort bien connu qui, élevant sa voix avec force, criait à tous les hommes : *Approchez-vous de lui, et vous serez éclairés, et vos visages ne rougiront point* (1286). *Rejetez vos soins sur le Seigneur, et il vous nourrira* (1287), et qui répète la même chose presque dans tous ses psaumes. Celui-là que vous avez voulu être et s'appeler la pierre sur laquelle vous avez bâti votre Eglise, vous a de même fort bien connu lorsque élevant sa voix de pasteur à ceux que vous avez commis à ces soins, il a dit : *Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, jetant dans son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'il a soin de vous* (1288). En un mot, les écrits de ceux qui vous ont bien connu sont remplis de sentences semblables. C'est qu'ils savaient que vous aviez non-seulement l'œil ouvert pour voir nos besoins, mais encore le cœur pour en être touché. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Le cœur de Dieu.

Ce serait, messieurs, abuser de votre patience et du temps que j'ai à vous entretenir si je m'arrêtais ici à vous faire voir que Dieu a bien voulu prendre la qualité de Père à notre égard et en faire toutes les fonctions. L'Ecriture sainte, mais principalement celle du Nouveau Testament, est toute remplie de ces illustres témoignages; de peur que nous ne perdions le souvenir de cette illustre qualité, qui nous est si avantageuse, il nous la met tous les jours dans la bouche, en nous obligeant dans la prière qu'il vent que nous lui fassions de l'appeler notre Père (1289). C'est sans doute un grand

honneur pour nous que non-seulement il nous permette, mais qu'il nous commande de l'appeler notre Père; mais ce qui nous est plus avantageux, c'est qu'il en remplit admirablement toutes les fonctions; et il serait à souhaiter que nous agissions aussi véritablement en enfants qu'il agit en véritable père. Il n'y a point, dit Tertullien, de père sur la terre qui soit si père que lui (1290), c'est-à-dire qui ait le cœur plus tendre pour ses enfants, et qui ait plus de soin de pourvoir à leurs besoins. Qui est-ce, je vous prie, qui pourvoit à votre nourriture et à celle de vos enfants? qui est-ce qui vous a donné ces habits pour vous défendre contre les rigueurs des saisons? qui est-ce qui vous a bâti ces maisons pour vous mettre à l'abri? Ne me dites pas que c'est le boulanger, le marchand, l'architecte; car, outre que c'est Dieu qui vous a donné l'argent pour les employer, c'est de Dieu qu'ils ont reçu et l'adresse et le moyen de vous rendre ces services. Ne me dites pas même que c'est votre père ou votre mari qui pourvoit à vos besoins, et que, sans vous mettre en peine de rien, ils ont soin de vous fournir ce qui vous est nécessaire: car enfin ils ne sont que des instruments dont Dieu se sert, et c'est originairement de lui que vous vient tout ce que vous avez.

Si l'on était bien persuadé de ces vérités dans la pratique, on ne serait pas agité de ses soins inquiets et empressés pour les choses de cette vie, comme l'on est souvent, et on ne tomberait pas dans la défiance lorsqu'il semble qu'elles manquent. On voit dans les familles que les enfants ne se donnent aucune peine pour leur nourriture ni pour leurs vêtements, ne doutant point que leurs pères n'y pensent pour eux. Aussi les pères n'exigent point ce soin de leurs enfants, et, s'ils en voulaient parler, les pères leur diraient que ce n'est point leur affaire, qu'ils pensent seulement à devenir savants et vertueux, qu'ils soient sages, modestes, obéissants, etc. Pour ce qui est de leur avancement, qu'ils s'en reposent sur eux, et qu'ils ne manqueront pas de les pourvoir avantagement lorsqu'ils s'en seront rendus dignes. C'est la disposition dans laquelle Dieu désire que soient ses enfants, et le sujet qui lui fait prendre à notre égard le nom et la qualité de Père. Il veut que pour les choses de cette vie nous soyons sans inquiétude, que nous nous en reposions sur lui comme les enfants sont en repos dans le sein de leurs nourrices. C'est ce dont toute l'Ecriture sainte et particulièrement les Psaumes sont remplis, et il serait inutile d'en alléguer ici des passages, puisqu'il ne faut qu'ouvrir ces sacrés livres pour en trouver. Une âme vraiment chrétienne, un véritable enfant de Dieu doit tellement dé-

(1185) Et sperent in te qui novimus nomen tuum, Domine. Ps. IX, 11.

(1186) Accedite ad eum et illuminamini, et facies vestrae non confundentur. Ps. XXXIII, 6.

(1287) Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet. LIV, 25.

(1188) Humiliamini sub potenti manu Dei, omnem vestram sollicitudinem projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis. I Petr., V, 6, 7.

(1289) Ite er noster, qui es in caelis. Math., VI.

(1290) Tam pius nemo, tam pater nemo.

pendre de lui en tout ce qui le regarde, qu'il ne doit jamais perdre la paix de son cœur, mais se reposer entièrement sur les soins de son Père, assuré que ce Père connaît ses besoins et qu'il en est sensiblement touché.

Mais si ce Père a le cœur aussi tendre pour ses enfants que vous dites, comment permet-il qu'il leur arrive tant d'afflictions, tant de pertes de biens, des maladies si fâcheuses, etc. ? C'est qu'il juge qu'elles leur sont avantageuses, comme je le ferai voir plus commodément dans un autre lieu. Je dirai seulement ici que Dieu, comme un Père sage et charitable, mesure ou pèse le fardeau qu'il veut imposer à ses enfants; il compte les coups qu'il leur porte, et il fait voir dans les maux dont ils les afflige qu'il règle tout avec poids, avec nombre, et avec mesure. Il sait ce que celui-là peut porter, et jusqu'où il peut aller. C'est ce qui doit nous donner une consolation solide, de savoir que Dieu ne nous affligera qu'autant que nous aurons besoin de l'être pour notre salut, et qu'il proportionnera nos afflictions aux forces qu'il voudra nous donner. Nous devons, dans ces épreuves, méditer sans cesse ces belles paroles de l'apôtre saint Paul : *Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais en permettant la tentation, il vous en fera sortir avec avantage, en sorte que vous pourrez la supporter* (1291).

C'est proprement dans le baptême, comme j'ai dit ailleurs, que nous avons choisi Dieu pour notre Père et qu'il nous a reçus pour ses enfants. C'est là que nous nous sommes engagés à le servir fidèlement, et lui à prendre soin de nous, même pour la vie présente. Ainsi nous n'avons qu'une chose à faire, qui est de servir Dieu, et c'est à Dieu à nous vêtir, à nous entretenir, et à nous fournir les nécessités de la vie. Voilà nos obligations de part et d'autre. Mais que faisons-nous ? Nous nous déchargeons du soin dont nous sommes chargés par notre contrat, et nous nous chargeons de celui qui n'appartient qu'à Dieu. Notre soin doit être de rechercher ce que Dieu veut, et de lui obéir; c'est à quoi nous ne pensons pas. Le soin de Dieu doit être de nous donner les choses nécessaires à la vie; nous le déchargeons de ce soin, et nous nous y appliquons avec une ardeur infatigable. Voilà le désordre de notre conduite. C'est un principe de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est-à-dire des deux alliances que Dieu a faites avec les hommes, de se décharger sur Dieu de tous les soins de la vie corporelle. *Rejetez vos soins sur le Seigneur, et il vous nourrira* (Ps. LIV, 23), comme je l'ai déjà dit, *jétant dans son sein toutes vos inquiétudes, parce qu'il a soin de vous* (I Petr., V, 7). David et saint Pierre se servent du mot de *jeter*, comme s'ils voulaient dire : Jetez sur Dieu le fardeau de tous les soins

de cette vie. Voilà un commandement auquel on ne fait point d'attention, c'est pourtant une clause essentielle du contrat qui s'est fait entre Dieu et nous. Quand un pécheur se plaint à Dieu de ce qu'il lui manque quelque chose, on lui peut dire : Ouvrez votre contrat, vous avez promis de servir Dieu, et vous n'en faites rien. Dieu ne vous doit donc plus rien, et le morceau de pain qui vous reste est une grâce qu'il vous fait et que vous ne méritez pas. Si un serviteur de Dieu, venant à manquer de quelque chose, s'inquiète et murmure, on lui peut dire : Ouvrez votre contrat. Vous devez jeter vos inquiétudes dans le sein de Dieu; vous n'en faites rien, vous les prenez toutes sur vous : c'est vous qui êtes dans le tort, et vous n'avez aucune raison de vous plaindre. Car enfin Dieu a non-seulement l'œil ouvert sur vos besoins pour les voir, non-seulement le cœur pour en être touché, mais encore la main pour y pourvoir. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La main de Dieu.

La main de Dieu est toute-puissante, et, puisque vous êtes Chrétiens, vous ne doutez pas qu'il ne puisse vous faire tout le bien qu'il voudra et vous délivrer de tous les maux qu'il jugera à propos. Les trois jeunes hommes de Babylone étaient bien persuadés de ce pouvoir que Dieu a de secourir quand il lui plaît. Ils avaient à faire à un roi puissant qui jetait feu et flammes, qui menaçait de les perdre s'ils ne lui obéissaient. Une fournaise était embrasée pour cet effet, et il se vantait qu'il n'y avait point de puissance au monde qui pût les délivrer de ses mains. Ces trois saints jeunes hommes, sans se troubler, lui répondirent avec une grande modestie : « Seigneur, votre discours est si peu raisonnable, qu'il ne mérite pas de réponse. Vous êtes puissant, il est vrai, vous dominez dans un grand empire, vous avez des armées nombreuses qui vous environnent; mais sachez que le Dieu que nous adorons est plus puissant que vous, qu'il peut éteindre les flammes de votre fournaise. S'il ne le veut pas, sachez, ô roi, que nous ne reconnaissons point vos dieux, et que nous n'adorerons jamais la statue que vous avez dressée (Dan., III, 16). » L'effet fit bien voir que leur confiance n'était pas vaine : ils furent jetés dans une fournaise ardente, dont les flammes s'élevaient jusqu'à quarante-neuf coudées; ils n'en reçurent aucune incommodité, et pas un de leurs cheveux ni un seul poil de leurs vêtements n'y fut brûlé.

Saint Chrysostome (*Hom. 3, De Statuis*) fait des réflexions admirables sur la réponse généreuse de ces illustres captifs. Je serais trop long si je voulais les rapporter dans leur étendue; mais je ne puis me dispenser

(1291) Fidelis Deus est, qui non patitur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum

temptatione proventum, ut possitis sustinere. I Cor., X, 13.

d'en donner ici ce qui me paraîtra le plus beau. Ce Père remarque la sainteté de ces trois jeunes hommes. « Ils ont, dit-il, appris aux Chrétiens qu'il n'y a qu'un malheur à craindre qui est le péché, et que le juste est souvent délivré comme eux des maux qu'il a bien voulu souffrir. Pour éviter le péché ils n'ont point appréhendé le feu, parce que ce n'est pas un péché que d'être brûlé; mais ils ont appréhendé le péché, car n'en était un que d'adorer la statue de Nabuchodonosor. »

Le même Père (*In Ps. VII*) admirera la sagesse de ces trois jeunes hommes. « En disant, dit-il, que Dieu les pouvait délivrer, ils mirent, pour ainsi parler, l'honneur de Dieu à couvert, empêchant qu'on ne l'accusât de faiblesse et d'impuissance en cas qu'il les laissât consumer par le feu. Si on leur eût demandé quel fruit ils espéraient de la mort qu'ils allaient souffrir, qu'eussent-ils répondu, sinon que la gloire de mourir à la vue de Dieu et pour la cause de Dieu était leur unique motif? Et c'est en effet la plus grande de toutes les récompenses. Il faut donc qu'un juste affligé se relève par la considération de l'honneur que Dieu lui fait de le faire souffrir devant ses yeux, et de lui donner occasion d'endurer quelque chose pour lui. »

Saint Chrysostome considère encore la conduite de Dieu, qui ne fit éclater le soin qu'il prenait des trois jeunes hommes qu'après qu'ils eurent été jetés dans la fournaise. « Il voulut, dit ce Père (*Epist. ad Olymp.*), laisser aller la malice et la cruauté de leurs ennemis jusqu'où elle pouvait s'étendre; car ayant jeté ces jeunes hommes dans le feu, s'ils y fussent morts, ils n'avaient plus aucun mal à leur faire. Il voulut aussi faire paraître la vertu de ces athlètes tout entière; car ils ne pouvaient faire davantage que de se laisser conduire à la mort pour la cause de Dieu. »

Cette réflexion de saint Chrysostome est bien remarquable. Elle nous apprend que, quand Dieu ne délivre un juste que dans la dernière extrémité, ce n'est pas seulement pour faire éclater davantage sa toute-puissance, c'est encore afin de ne rien diminuer du mérite de ce juste et ne lui rien ravir de sa récompense. Prenez donc courage, ô âme fidèle, quand Dieu semble vous le laisser longtemps, c'est alors qu'il veille davantage sur vous. S'il retranchait quelque chose de vos souffrances, il retrancherait aussi quelque chose de votre vertu; il veut consumer votre patience et vous laisser achever la couronne que vous avez déjà commencée; quand elle sera entièrement tissée, il vous délivrera pour lors de l'affliction que vous ressentez, et vous reconnaîtrez que c'a été par sa grâce et par un effet de l'amour qu'il vous porte qu'il vous a laissé souffrir un peu plus longtemps que la nature n'eût voulu.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent qu'il faut avoir une grande confiance en Dieu,

jetter toutes nos inquiétudes sur lui, et nous en remettre sur son soin pour les besoins et les nécessités de la vie, pourrait donner lieu à une mauvaise conséquence qui se présente naturellement à l'esprit. Si cela est ainsi, dirait peut-être quelqu'un, je ne dois pas me mettre en peine de travailler, puisque l'œil de Dieu est toujours ouvert sur mes besoins, son cœur en est touché et sa main y pourvoit. Il est vrai que Dieu a grand soin des siens, mais ils ne sont pas dispensés pour cela de se servir de la prudence humaine pour sortir de leurs besoins, ni de travailler pour se tirer de la nécessité. Ils ne doivent néanmoins attribuer ni à leur industrie ni à leur travail le bon succès qu'ils ont eu, mais à l'assistance de Dieu. Le laboureur sème, plante et arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement: c'est lui qui donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.

Ce n'est donc pas le travail qui nourrit l'ouvrier, mais Dieu récompense son travail. Cette vérité délivre l'homme de l'inquiétude, parce qu'il sait que Dieu a soin de lui; et de la paresse, parce qu'il sait aussi que Dieu veut qu'il travaille pour avoir son pain, et que Dieu, dit saint Chrysostome (*Homil. in VI Matth.*), lui donne pour récompense sa diligence, et qu'il refuse aux paresseux pour peine de leur lâcheté.

Voilà donc la véritable doctrine de la confiance que nous devons avoir en Dieu, savoir qu'en faisant de notre côté tout ce qui dépend de nous, et surtout aimant mieux demeurer dans la nécessité que d'en sortir par un péché, il nous assistera infailliblement dans le temps et de la manière qu'il verra nous être la plus avantageuse. Mais qu'il y en a peu qui aient cette confiance en Dieu! Qu'il s'en trouve au contraire un grand nombre à qui l'on peut faire le même reproche que Notre-Seigneur fit autrefois à saint Pierre: *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté* (12:32)? Dieu vous défend de vous parjurer, de faire une fausseté, ou d'employer des voies illégitimes pour gagner un procès quoique juste. Si pour obéir à Dieu vous aimez mieux perdre votre procès, vous ne croyez pas qu'il puisse réparer cette perte par des voies que vous ne savez pas. Dieu vous commande de quitter cet emploi ou cette maison dans laquelle vous êtes en occasion prochaine de péché. Si, pour obéir à ce commandement, vous voulez bien ruiner votre fortune, qui commencerait à s'établir, Dieu a plusieurs autres moyens pour vous avancer en quelque autre condition, et vous n'en croyez rien. Lorsqu'on vous exhorte à faire l'aumône, comme l'Evangile vous l'ordonne, vous dites que vous avez des enfants, et que vous appréhendez de devenir pauvre; et vous ne vous tenez pas à la parole de Dieu, qui assure que celui qui assiste les pauvres ne manquera jamais de rien (12:93). Vous avez plus de confiance

(1292) *Modicæ fidei, quare dubitasti? Matth., XIV, 31.*

(1295) *Qui dat pauperi non indigebit. Prov., XXVI, 1, 27.*

en l'écriture d'un homme qu'en toutes les promesses de Dieu. Vous croyez votre argent fort assuré quand vous l'avez prêté à quelqu'un avec un bon contrat bien signé, avec de bons témoins, et des cautions bien solvables. Cependant, nonobstant toutes ces précautions, on perd souvent ce qu'on avait prêté, ou par le malheur, ou par la mauvaise foi des débiteurs : ce qui n'empêche pas que vous ne prêtiez votre argent de la sorte, quoiqu'il y ait du péril ; et vous faites difficulté de le mettre entre les mains de Dieu, qui n'a jamais trompé personne. Bien davantage, dit saint Augustin, les enfants cachent leur argent dans un petit coffre, et ils le croient en sûreté : vous le mettez entre les mains de Jésus-Christ, et vous appréhendez qu'il ne soit perdu. Vous croyez votre argent en sûreté, quoique vous ne le voyiez pas maintenant ; parce que vous avez des serviteurs fidèles, ou que votre maison est bien fermée ; vous croyez votre argent bien gardé dans votre maison, et vous craignez qu'il ne se perde dans le ciel (1294).

CONCLUSION.

Ne soyons pas, messieurs, du nombre de ces défiants ; élevons-nous plutôt à Dieu et lui disons dans une grande confiance : « Nous reconnaissons, Seigneur, avec les plus profonds sentiments de toute la gratitude dont nous sommes capables, qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, qui voulez bien prendre soin de tout ce qui nous regarde (1295). Je ne suis qu'une chétive créature qui ne puis rien de moi-même ; je ne sais rien, je ne suis rien ; je ne suis capable que de tout gêner ; mais je puis tout en vous, qui êtes mon refuge et mon unique espérance. O la belle et sainte disposition d'une âme qui ne dira pas seulement ces paroles de bouche, mais qui les aura effectivement dans le fond du cœur ! Tâchez, messieurs, d'y entrer, et n'appréhendez rien ensuite. Vous avez affaire à un Dieu qui voit vos besoins, qui en est touché, et qui y pourvoit ; à un Dieu dont l'œil, le cœur et la main sont employés pour vous ; à un Dieu qui est vigilant, bon et tout-puissant ; à un Dieu enfin qui saura bien vous donner ce qui vous est nécessaire en cette vie et la gloire éternelle en l'autre.

SERMON XLVIII.

DE LA MISERICORDE DE DIEU.

Sperantem in Domino misericordia circumdatit.

La miséricorde environnera celui qui espère dans le Seigneur. (Ps. XXXI.)

EXORDE.

J'ai dit dans le discours précédent que l'espérance chrétienne avait deux objets, savoir : le salut de l'âme, et les biens temporels. S'il faut espérer en Dieu pour les nécessités de cette vie, il faut le faire de tout une autre manière pour ce qui regarde

(1294) *Ponunt pueri argentum suum in thesaurario, et securi sunt; ponis in manu Christi, et times. Securus es de servo tuo, et times de Domino tuo;*

les biens de l'éternité, le salut de notre âme. Cette espérance, pour être bien solide, doit être uniquement appuyée sur la miséricorde de Dieu; et en faisant de notre côté tout ce que nous pouvons, comme j'ai dit qu'il fallait en user pour ce qui regarde les nécessités de la vie présente, nous devons être très-présuadés que c'est de la seule miséricorde de Dieu que dépend notre salut. Comme sans cette miséricorde tout est perdu, de même avec cette miséricorde il y a lieu de tout espérer, et ce sera elle qui environnera celui qui espère dans le Seigneur. On pèche ordinairement contre cette miséricorde en deux manières opposées, mais qui sont à peu près également criminelles. Il y en a qui, accablés du poids et du grand nombre de leurs péchés, désespèrent de la miséricorde de Dieu, et qui disent, avec Caïn, *Major est iniquitas mea quam veniam merear* (Gen., IV, 13). D'autres, au contraire, et ceux-là sont en beaucoup plus grand nombre, s'imaginent que, continuant toujours de commettre leurs péchés sans travailler à s'en corriger, ils doivent espérer en la miséricorde de Dieu, laquelle, étant infinie, peut pardonner plus de péchés qu'ils n'en sauraient faire. Cette disposition ne se doit pas appeler espérance, mais présomption; et ce n'est pas à cette sorte de pécheurs que je parle aujourd'hui. Je parle à ceux qui, ayant commis un très-grand nombre de péchés et très-énormes, en sont vivement touchés, et ont dessein, avec l'aide de Dieu, de s'en corriger; mais ils se délient d'eux-mêmes et de leur faiblesse, et ils appréhendent que Dieu, justement irrité contre eux, ne veuille plus leur faire miséricorde. C'est, dis-je à ceux-là que s'adresse ce discours, dans lequel je leur ferai voir qu'il y va de l'intérêt et de la gloire de Dieu même d'exercer sa miséricorde, puisqu'en cela il fait particulièrement éclater sa patience, sa charité et même sa puissance : sa patience à attendre le pécheur, sa charité à le rappeler, et sa puissance à lui pardonner. Adressons-nous, pour traiter dignement ce sujet, à celle que l'Eglise appelle Mère de miséricorde. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. Dieu fait paraître sa patience en pardonnant. — Il diffère tant qu'il peut de punir. — L'Écriture est remplie de ces témoignages.

2^e POINT. La charité de Dieu à rappeler le pécheur. — Le grand nombre de péchés ne doit pas faire désespérer de la miséricorde de Dieu.

3^e POINT. La puissance de Dieu à pardonner. — Contre ceux qui abusent de la miséricorde de Dieu. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Dieu fait paraître sa patience à attendre le pécheur.

Comme toutes les créatures sont intéressées dans l'outrage que le pécheur fait à Dieu,

securus es de domo tua, et times de caelo.

(1295) *Non est alius Deus quam tu, cui cura est de omnibus. Sap., XII, 15.*

elles demandent toutes, chacune en sa manière, la punition de ce pécheur. Elles n'attendent que la permission de Dieu pour détruire et enlever de toute la nature; et, s'il l'abandonnait à leur disposition, il est certain qu'il ne subsisterait pas un seul moment. Elles disent, comme les serviteurs de la parabole : *Voalez-vous que nous allions arracher du champ de votre Eglise cette irraie qui ne fait que la déshonorer et que gâter le bon grain* (1296)? La mer s'adresse à Dieu : *Voalez-vous que je l'engloutisse dans mes abîmes? La terre : Voalez-vous que je m'entr'ouvre, afin de le faire fondre tout vivant en enfer, qui est son propre lieu? La maison où il demeure : Voalez-vous que je me renverse et que je l'écrase sous mes ruines? Les animaux qui le servent : Vous plaît-il que nous nous tournions contre lui et que nous le déchirions en pièces? Non, dit Dieu, laissez-le jusqu'à la moisson* (1297), un peu de patience, peut-être que ce pécheur se corrigera, peut-être qu'il changera de vie, ainsi il faut encore attendre.

Saint Chrysostome remarque qu'en matière de bâtiments et de démolitions Dieu se comporte tout autrement que nous. Il a bâti le monde en six jours, ou, selon quelques-uns, en un instant; mais quand il est contraint de le détruire par le déluge à cause des horribles crimes dont il était souillé, de combien de délais et de remises use-t-il? Il le fit premièrement avec tristesse (1298), de la manière que Dieu en est capable, à cause que la punition et la vengeance sont des actions très-éloignées de son inclination : c'est pourquoi le prophète Isaïe l'appelle *une œuvre bien éloignée de lui* (1299). Il fit plus, il avertit les hommes du malheur dont ils étaient menacés six vingts ans avant qu'il leur arrivât, afin qu'ils eussent le temps de le détourner par leur pénitence. Il leur envoya Noé pour la leur prêcher, et pour les assurer que s'ils échangeaient de vie il changerait de résolution. Ce saint patriarche demeura cent ans à construire l'Arche, ce qu'il eût pu faire en beaucoup moins de temps, prenant un plus grand nombre d'ouvriers, afin que pendant les hommes, étonnés de ce nouveau bâtiment, lui en demandassent la cause et apprissent le malheur qui était près de fondre sur leur tête s'ils ne le détournaient par leur pénitence : *La patience de Dieu les attendait au temps de Noé pendant qu'on préparait l'Ar-*

(1296) Vis imus et colligimus ea? *Math.*, XII, 18.

(1297) Sinite usque a f. *messes.* *Ibid.*, 30.

(1298) *T. eus dolere cordis intrinsecus.* *Gen.*, VI, 6.

(1299) *Alienum et peregrinum opus ab eo.* *Isai.*, XXVIII, 21.

(1500) *Expectabat Dei patientia in diebus Noe cum fabricaretur arca.* *1 Petr.*, III, 20.

(1501) *Propterea expectat Dominus ut misereatur vestri, et exaltabitur parcens vobis.* *Isai.*, XXX, 18.

(1502) *Patienter agite propter vos, volens ut quos perire, sed omnes ad poenitentiam reverti.* *1 Petr.*, III, 9.

(1505) *Sustinuit in multa patientia vasa iræ, ut*

che (1300), dit saint Pierre. Le terme étant expiré, le ciel s'ouvre et fait tomber les pluies, non pas tout d'un coup, mais peu à peu. Dieu pouvait les répandre en si grande abondance, qu'en peu d'heures elles eussent noyé tous les hommes; il y en eût eu néanmoins quarante jours. Les eaux s'élevaient peu à peu, premièrement jusqu'aux pieds, puis aux genoux, au milieu du corps; et enfin jusqu'à la gorge, pour leur donner le temps de se repentir de leurs péchés et de sauver leur âme s'ils perdaient leur corps: ce que firent en effet plusieurs par des actes de repentance qu'ils formèrent.

L'Écriture sainte est remplie de ces témoignages de la patience de Dieu à attendre les pécheurs à pénitence : *Le Seigneur, dit Isaïe, vous attend afin de vous faire miséricorde, et il signalera sa gloire en vous pardonnant* (1301). Et saint Pierre : *Il nous attend avec patience, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous retournent à lui par la pénitence* (1302); et encore saint Paul aux Romains : *Il souffre avec une patience extrême les vases de colère, afin de faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde* (1303). Le même saint Paul appelle Dieu *le Père des miséricordes* (1304). Sur quoi saint Bernard remarque qu'il ne l'appelle pas le Dieu des jugements ou des vengeances, mais le Dieu des miséricordes, non-seulement parce qu'il est plus porté à pardonner qu'à punir, mais encore parce qu'il trouve dans lui-même le principe et la cause de ses miséricordes; et qu'il prend de nous, c'est-à-dire de nos péchés, le sujet de ses vengeances et de sa colère (1305).

Mais on ne peut rien dire de plus touchant sur cette matière que ces belles paroles que le sage adresse à Dieu : *Vous dissimulez les péchés des hommes afin qu'ils fassent pénitence; mais vous êtes indulgent envers tous, parce que tout est à vous, ô Seigneur, qui aimez les âmes* (1306). Dieu dissimule les péchés comme s'il ne les voyait point, afin que par cette patience infatigable il attire les pécheurs peu à peu à rentrer en eux-mêmes et à se convertir à lui par une sincère pénitence. Car, si un père aime son fils dans sa désobéissance même et dans son déréglément, parce qu'il est son père, combien plus Dieu aimera-t-il les âmes lors même qu'elles sont abandonnées au péché, lui qui en est le Créateur et le Père unique? Il est indulgent, même envers les plus grands pécheurs lorsqu'ils retournent à lui avec un regret sin-

ostenderet divinis glorie sue in vasa misericordie. *Rom.*, IX, 22, 25.

(1504) *Pater misericordiarum.* *11 Cor.*, I, 3.

(1505) *R. ete non Pater judiciorum vel ul. iom. dicitur, sed Pater misericordiarum, non modo quod pater videatur misere. i. potius quam indignari, et quomodo o. um pater filiorum misereatur tur. m. i. se, sed eo magis quod misere. i. causam originem suam ex proprio; j. die. n. et. e. e. n. d. i. magis ex nostro, ex nostris.* *De Nat. Dou. serm.* 5.

(1506) *Dissimulas peccata hominum propter poenitentiam, parcis aut in omnibus, quoniam tuus es, Domine, qui amas animas.* *Sap.*, XI, 24, 27.

ère; il leur pardonne, dans quelque abandonnement qu'ils aient été; car tout est à Jésus-Christ, qui aime les âmes, non-seulement comme les images de Dieu, mais comme le prix de son sang. C'est une grande confiance à une âme, dit saint Augustin, que de considérer qu'elle est sortie de la main de Dieu, qu'elle a reçu de lui tout ce qu'elle est, et qu'il ne l'a pas faite seulement pour être une faible trace de son pouvoir comme sont les créatures sans raison; mais qu'il l'a créée à son image et à sa ressemblance, et l'a rendue digne d'entrer dans sa gloire (1307). Mais cette confiance deviendra encore grande, si nous nous souvenons que Jésus-Christ étant mort pour tous, il considère nos âmes comme le fruit de ses souffrances et le prix de son sang, et comme les créatures nouvelles du monde nouveau, dont il est lui-même le créateur et le rédempteur. Ainsi, plus nos maladies sont désespérées, plus il fait paraître en nous gnérissant la puissance de sa grâce, puisque le salut de l'homme est la gloire de Dieu, son sauveur. Mais si la patience de Dieu à attendre le pécheur est au-delà de tout ce que nous pouvons nous imaginer, sa charité à le rappeler n'est pas moins admirable, comme nous l'allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

La charité de Dieu à rappeler le pécheur.

Pour concevoir quelque chose de cette charité immense par laquelle Dieu rappelle un pécheur qui s'éloigne de lui, il ne faut que se souvenir de ce que j'ai dit dans le discours précédent de cette qualité de Père que Dieu prend et remplit parfaitement à notre égard. Afin de bien comprendre jusqu'où va la charité d'un père à rappeler son enfant qui s'égare, il est nécessaire d'être père; autrement toutes les idées qu'on s'en formera seront faibles et n'approcheront point de la vérité. Quand un méchant enfant passe les nuits à courir les rues, ou dans quelque lieu de débauche, son père ne peut dormir, il est dans une inquiétude continuelle qu'on ne lui fasse ou qu'il ne fasse lui-même quelque mauvais coup, qu'il ne prenne querelle avec d'autres débauchés comme lui, dans laquelle il tue ou il soit tué. Qui dirait à ce père désolé : Vous êtes bien simple de vous tant inquiéter pour un fripon qui ne vaut pas la peine qu'on pense à lui; puisqu'il vent se perdre, qu'y pouvez-vous faire? Laissez-le faire, et tenez-vous en repos. Ah! vous répondrait-il, vous ne savez ce que

c'est d'être père, vous qui raisonnez de la sorte. Si vous l'étiez, vous tiendriez un autre langage, et vous éprouveriez quel déchirement d'entrailles ressent un père lorsqu'il voit son fils qui se perd.

Il faut dire à proportion la même chose d'un père spirituel, dont saint Bernard nous exprime admirablement les sentiments. Il était inconsolable de la perte d'un de ses religieux; et lorsqu'on voulait soulager sa douleur en lui représentant qu'ayant fait pour lui tout ce qu'il pouvait, il devait désormais s'en tenir en repos, puisque Dieu ne lui en demanderait pas compte : Vous auriez raison, répliquait-il, si c'était mon âme que je pleure, mais c'est l'âme de mon fils, laquelle, encore qu'il n'y ait point de ma faute, ne laisse pas toujours d'être perdue. Ainsi je ne puis me consoler ni arrêter le cours de mes larmes. Tout cela n'est rien en comparaison de la tendresse de Dieu pour les pécheurs et de sa charité à les rappeler à lui.

Mais, me direz-vous, le grand nombre et l'énormité de mes péchés m'effraie, et je ne peux me persuader que Dieu veuille bien encore me recevoir. C'est un grand malheur, il est vrai; mais, pourvu que vous ayez une volonté sincère de vous en retirer, le sentiment que vous en avez, pourvu qu'il soit joint à une grande confiance en la miséricorde de Dieu, est la meilleure disposition que vous puissiez avoir pour en obtenir le pardon. Saint Paul dit que *la foi est le fondement de ce que l'on doit espérer* (1308) : donc, pour animer votre espérance, vivifiez votre foi sur ces paroles de l'Écriture sainte. David dit : *Seigneur, vous êtes bon et doux, et vous êtes plein de miséricorde envers tous ceux qui vous invoquent* (1309). Isaïe dit que, *Si l'impie quitte sa voie, et l'injuste ses pensées, et qu'il retourne au Seigneur, il lui fera miséricorde. Qu'il retourne à notre Dieu, parce qu'il est bon pour pardonner* (1310). Le prophète Joël dit : *Convertissez-vous au Seigneur, parce qu'il est bon et compatissant, qu'il est patient et riche en miséricorde, et qu'il se peut repentir du mal dont il avait menacé* (1311). Saint Paul dit *qu'il est riche en miséricorde, qu'il répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent* (1312). Allons donc nous présenter avec confiance devant le trône de sa grâce, afin d'y recevoir miséricorde et d'y trouver grâce pour être secourus dans nos besoins (1313).

Et certes, Dieu ne vous aurait pas attendu si longtemps s'il ne voulait avoir pitié de vous; il ne vous commanderait pas d'espérer

(1307) Non parvæ fiducia est res facta ad factorem suum, et non nomio locumque facta, sed ad imaginem et similitudinem ejus.

(1308) Fides est sperandarum substantiarum rerum. *Hebr.*, XI, 1.

(1309) Quoniam tu, Domine, suavis et mitis, et multa misericordiarum omnibus invocantibus te. *Ps.* LXXXV, 5.

(1310) Derelinquat impius viam suam, et vir iniquus cogitationes suas, et revertatur ad Dominum, et miserebitur ejus; et ad Deum nostrum, quoniam

multus est ad Deum ignoscendum. *Isai.*, LV, 7.

(1311) Convertimini ad Dominum Deum vestrum, quia benignus et misericors est, patient et multæ misericordiarum, et præstabilis super malitia. *Joel*, II, 13.

(1312) Deus, qui dives est in misericordiis. *Ephes.*, II, 3. Dives in omnes qui invocant illum. *Rom.*, X, 12.

(1313) Adeamus ergo eum fiducia ad thronum gratiæ ejus, ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. *Hebr.*, IV, 16.

en sa miséricorde s'il voulait vous la refuser ; il ne vous convierait pas de vous adresser à lui, s'il voulait vous rejeter. C'est la plus excellente louange que vous puissiez rendre à Dieu d'espérer en sa miséricorde, et celle dont il veut tirer sa principale gloire (1314). C'est ce qui faisait dire au même David : *Pour moi, j'espérerai toujours, et par ce moyen j'ajouterai toujours de nouvelles louanges à celles que je vous ai données* (1315). C'est ce qui fait dire à saint Augustin cette parole, qui est d'une très-grande consolation : *Votre miséricorde, ô mon Dieu, est mon unique espérance, ma seule confiance, et ce qui m'assure de toutes vos promesses* (1316). Enfin, Dieu desire plus d'être loaté de sa miséricorde que de sa sagesse, de sa justice et de sa puissance, quoique néanmoins sa puissance même paraît avec éclat en pardonnant au pécheur. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La puissance de Dieu à pardonner.

Il semblerait peut-être que Dieu ferait mieux paraître sa puissance dans ces punitions d'éclat qu'il tire quelquefois des grands pécheurs que non pas en leur pardonnant. C'est en effet en cette manière qu'en jugent ceux qui n'entrent pas dans les secrets de la conduite de Dieu. Mais le Sage nous donne une autre idée de la souveraine puissance de Dieu, lorsqu'il dit qu'il n'en donne jamais de témoignages plus signalés que lorsqu'il pardonne et qu'il fait miséricorde : *Vous avez compassion de tous les hommes, parce que vous pouvez tout* (1317). Et c'est ce que l'Église publie dans ses prières. *Seigneur, qui ne faites jamais mieux paraître votre toute-puissance qu'en pardonnant et en faisant miséricorde* (1318). La raison essentielle de cette vérité, c'est que Dieu est le maître absolu de ses jugements, qu'il n'en rend compte à personne, et qu'il n'y a point de puissance supérieure à la sienne qui puisse corriger ses arrêts. Si un juge subalterne donne une sentence favorable à un criminel et le condamne à une peine moindre que ne mérite son crime, le procureur du roi en appelle *in minima*, comme l'on parle, et le juge supérieur casse la sentence du juge inférieur. Outre cela, le pardon d'un crime qui mérite la mort est la marque d'une puissance souveraine et indépendante. Les juges ordinaires, même supérieurs, et qui ont le pouvoir de juger en dernier ressort, ont seu-

lement le pouvoir de punir selon les lois, mais non pas de pardonner. Ils ne peuvent faire grâce à un criminel digne de mort, et il n'y a que le roi qui ait cette autorité, par cette souveraine puissance qui réside en sa personne. C'est donc en ce sens que la puissance de Dieu paraît particulièrement dans le pardon qu'il accorde aux plus grands pécheurs (1319).

Heureux ceux qui comprennent bien cette infinie miséricorde de Dieu, et qui s'en servent pour leur salut ! Heureux ceux qui ne lassent pas enfin sa patience par une persévérance opiniâtre dans le péché ! Heureux ceux qui entendent et qui suivent sa voix lorsqu'il les rappelle ! Heureux enfin ceux sur qui il exerce sa puissance bienfaisante en pardonnant leurs péchés ! Mais malheur à ceux qui ne connaissent cette miséricorde que pour en abuser et pour s'affermir dans un funeste oubli de sa justice par un souvenir présomptueux de sa miséricorde ! Ne savez-vous pas, qui que vous soyez, que c'est à vous que saint Paul adresse ces paroles menaçantes : *Est ce donc que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolérance ? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à pénitence ? Et cependant, par votre dureté et l'impénitence de cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu* (1320). Sur quoi saint Bernard ajoute : *Au lieu des trésors de miséricorde que vous méprisez, vous amassez des trésors de colère, et vous anéantissez en vous la miséricorde de Dieu* (1321). Mais il faut réserver cette matière pour une autre fois.

CONCLUSION.

Car enfin je veux croire qu'il n'y a maintenant personne dans cette assemblée qui ne veuille adorer avec un profond respect l'infinie miséricorde de Dieu, qui ne veuille rendre de profondes actions de grâces à celui qui l'exerce si libéralement en son endroit, et qui ne veuille tirer tous les ouvrages qu'il pourra de ces trésors si riches, si abondants et inépuisables ; personne qui ne se serve de la patience que Dieu a eue de l'attendre pour renoncer à ses péchés, qui ne se serve de la charité qu'il a eue de le rappeler pour le suivre désormais inviolablement, qui ne se soumette avec une humble action de grâce à cette puissance souveraine qui a l'autorité de lui pardonner, et qui enfin ne tâche de tout son pouvoir de n'être plus désormais,

(1314) Miserationes ejus super omnia opera ejus, Ps. CXLIV, 9.

(1315) Ego autem semper sperabo, et adjiciam super omnia laudem tuam. Ps. LXX, 14.

(1316) Una spes, una fiducia, una firma promissio, miseris ordia tua.

(1317) Misereris omnium, quia omnia potes. Sap., XI, 24.

(1318) Deus, qui omnipotentiam tuam parcendo maxime, et miserando manifestas. X^e Dim. après la Pentec.

(1319) Misereris omnium quia omnia potes.

(1320) An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis, contempsisti ? Ignoras quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit. Secundum autem duritiam tuam et impenitentem cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei. Rom., II, 4, 5.

(1321) Thesaurizas tibi thesaurus iræ pro prorogatis thesauris misericordiæ quos contempsisti, et evacuas in te misericordiam Dei. Serm. de trip. Miser.

selon l'expression de Tertullien, à charge à la miséricorde de Dieu (1322). Ce sera le moyen d'être environné de toutes parts de cette miséricorde de Dieu (1323), laquelle, après avoir protégé dans cette vie, conduira dans l'éternité bienheureuse. *Amen.*

SERMON XLIX.

MODÈLE DE LA MISERICORDE DE DIEU, SUR L'ÉVANGILE DE L'ENFANT PRODIGE.

Homo quidam habuit duos filios, et dixit adolescentior ex illis Patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit.

Un homme avait deux enfants, dont le plus jeune dit à son Père : Mon Père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. (Luc., XV.)

EXORDE.

Cet évangile de l'enfant prodigue est si beau, si consolant, et si rempli de témoignages de la bonté de Dieu envers les pécheurs, c'est-à-dire envers nous tous, qu'encore que l'Église nous l'ait proposé hier, je ne puis néanmoins m'empêcher de vous en rappeler le souvenir. C'est, messieurs, un enfant de débauche, qui, peut-être par une trop grande indulgence de son père, s'était laissé aller au libertinage ordinaire à une jeunesse déréglée. Son insolence était même allée jusqu'à obliger son père par des prières mêlées de menaces de lui donner la portion de l'héritage qu'il attendait de lui, et son père avait eu assez de complaisance pour la lui accorder. Lorsqu'il eut ramassé tout ce qu'il put, il s'en alla dans un pays étranger et fort éloigné, où il dissipa en peu de temps tout son bien dans les excès et dans la débauche. Aussitôt qu'il commença de sentir les incommodités d'une extrême pauvreté, l'affliction le fit rentrer en lui-même, et lui fit connaître la folie qu'il avait faite de se séparer de son père. Comme il en connaissait la bonté, il prit dessein de retourner vers lui en reconnaissant sa faute. Son père, l'ayant aperçu, courut promptement à lui, l'enbrassa avec tendresse, et, au lieu de lui reprocher sa mauvaise conduite et les dérangements de sa vie passée, il lui rendit sa première robe, et fit préparer un festin solennel pour témoigner la joie qu'il avait d'avoir retrouvé ce fils qui était perdu. Voilà, messieurs, l'abrégé de la parabole, dont il faut maintenant vous expliquer tout le détail. Il ne faut que suivre l'ordre qui y est marqué, pour donner une division juste à mon discours. Dans la première partie nous y verrons, dans la séparation de cet enfant d'avec son père, les pas et les démarches d'un pécheur qui se sépare de Dieu. Dans la seconde nous remarquerons les degrés par lesquels le pécheur retourne à Dieu; et dans la troisième, avec quelle bonté Dieu le reçoit. Tout cela en suivant l'Évangile. Invoquons, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

I^{er} Point. Par quels degrés un pécheur se sépare de Dieu. — Il prétend que la grâce lui est due. —

(1322) Noli iterum esse oneri misericordiae Dei.

(1323) Speravi in Domino misericordia circumdabit. Ps. XXXI, 10.

Il se sépare de Dieu. — Le péché ne le peut contenter. — Il est réduit à la condition des bêtes. II^e Point. Par quels degrés le pécheur retourne à Dieu. — Il rentre en lui-même. — L'affliction lui ouvre les yeux. — Les solides plaisirs que l'on goûte en servant Dieu. — En venir aux effets. — Avouer sa faute. — Avec humilité.

III^e Point. Avec quelle bonté Dieu reçoit le pécheur. — Exemple d'un Père qui fit paraître un grand amour pour son fils. — La bonté de Dieu doit nous porter à quitter le péché.

PREMIER POINT.

Par quels degrés un pécheur se sépare de Dieu.

Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. Voilà, messieurs, le premier pas de la révolte de l'enfant prodigue contre son père; et c'est de même la première démarche d'un pécheur qui se sépare de Dieu. Cet enfant demande à son père la part de l'héritage qu'il prétend lui être dû, et il ne fait pas réflexion que tant que son père est vivant il n'a aucun droit à son bien, et ne peut point le lui demander comme une chose qui lui soit due. L'homme a encore beaucoup moins de droit de demander à Dieu ce qui lui est dû, puisque Dieu ne lui doit rien du tout; et quand il lui accorde quelque grâce, c'est un pur effet de sa bonté et de sa libéralité. Ainsi le premier pas que fait un pécheur pour tomber dans le précipice, c'est cette présomption orgueilleuse par laquelle il prétend que Dieu est obligé de lui donner sa grâce, ce qui fait qu'il n'a pas soin de la lui demander avec humilité. C'est en ce sens que le Sage a dit que *l'orgueil est le principe et le commencement de tous les péchés* (1324), parce que Dieu refuse justement à un orgueil présomptueux ce qu'il accorderait miséricordieusement à une humilité profonde. Il me serait aisé d'étendre cette vérité, mais il faut avancer.

Après que le père de l'enfant prodigue eut donné à son fils le bien qu'il ne lui devait point, cet enfant se retira de la maison de son père pour s'en aller dans un pays éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches. Voilà le second malheur du pécheur, qui est de se séparer de Dieu, espérant de trouver ailleurs quelque chose de meilleur. Il ne peut vivre dans la maison de son père, les règles qu'il y faut observer lui sont insupportables, elles lui donnent trop de contrainte, il ne saurait s'y assujettir. Que fait-il? Il quitte la maison de son père afin de se mettre plus au large; il s'en va dans un pays étranger, puisque tout est étranger à celui qui a quitté Dieu, qui est son véritable père, pour aller dans un pays fort éloigné: car, pour peu qu'on se sépare de Dieu par le péché mortel, on est infiniment éloigné de sa patrie. Après cela le pécheur, se laissant aller à l'impétuosité de ses passions, aux excès, aux débauches, a bientôt dissipé les biens, les grâces, et les faveurs que Dieu lui avait accordées, quoiqu'elles ne lui fussent pas dues: il n'a plus

(1324) Initium omnis peccati superbia. *Eccli.*, X, 13.

d'amour pour la prière, il ne trouve plus aucun goût dans les exercices de piété, la parole de Dieu lui est devenue insupportable, il ne fréquente plus les sacrements, tout est perdu, tout est dissipé. Qu'arrivera-il après cela ?

Après que l'enfant prodigue eut tout dépensé, une grande famine survint en ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité. C'est ce qui arrive au pécheur qui s'est séparé de Dieu ; il croyait trouver son repos et sa satisfaction dans la jouissance des créatures, et il n'y trouve qu'un vide qui, au lieu de le rassasier, le laisse tout affamé, *capit egere*. Il apprend par une malheureuse expérience que tous les plaisirs de la terre, après lesquels les hommes courent avec tant de rapidité, ne sont point capables de les contenter; qu'ils ne sont que des ombres trompeuses qui s'enfuient quand on court pour les atteindre, et qu'au lieu d'y trouver quelque satisfaction on n'y trouve au contraire, comme Salomon, rien autre chose sinon vanité, inutilité, peine, et affliction d'esprit (1325).

Que saint Augustin, qui avait fait l'essai de ces vérités, est admirable lorsqu'il raconte dans ses *Confessions* les peines et les amertumes qu'il ressentait au milieu des débauches de sa jeunesse ! « J'eusse bien voulu, mon Dieu, dit ce saint converti, y trouver les plaisirs et les satisfactions que j'y cherchais; mais, par une bonté toute particulière, ô mon Dieu, lorsque je violais votre loi, je n'évitais pas vos châtimens; car par une douce rigueur vous étiez toujours sur moi la verge à la main, mais une verge de miséricorde, puisque les amertumes que vous répandez sur mes plaisirs criminels ne tendaient qu'à me réduire à chercher des plaisirs purs et sans mélange; et où peut-on en trouver de tels, sinon en vous, ô mon Dieu (1326) ? »

Enfin, pour dernier comble de la misère d'un pécheur, c'est qu'il est réduit comme l'enfant prodigue à paître les pourceaux, et qu'il serait bien en aise de remplir son ventre des coques que ces vilains animaux maugent, mais que personne ne lui en donne. Il serait certes bien difficile de donner une idée plus vive et plus animée de l'état auquel se réduit un homme par son péché; aussi est-ce le Fils de Dieu lui-même qui nous l'a donnée. Le prophète David nous avait dit auparavant que l'homme ayant été établi en honneur, n'avait pas su s'y conserver, mais que par son péché il était devenu semblable aux mulets et aux chevaux (1327); mais le Fils de Dieu dit quelque chose de plus humiliant lorsqu'il ajoute que l'homme par son

péché est réduit à garder les pourceaux et à se repaître de leur nourriture. Il serait aisé de faire sentir cette application et de faire voir que la boue dans laquelle se vautrent ces animaux immondes n'est point si sale que la fange et l'ordure où se plonge le pécheur. Mais non, il faut ménager votre délicatesse, et ç'aurait même été un crime pour moi de nommer seulement ses animaux, s'il n'en était expressément parlé dans mon évangile: car maintenant le monde est beaucoup plus poli et plus délicat qu'il ne l'était du temps de Notre-Seigneur. C'est cependant l'état très-réel et très-effectif où se réduisent tous ces honnêtes gens par leur péché, et auquel ils ne font pas de réflexion. *L'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'esprit de Dieu; elles lui paraissent une folie, et il ne peut les comprendre* (1328). L'enfant prodigue ne fut pas de même, il sentit fort bien l'état déplorable dans lequel il était réduit; et c'est ce qui l'obligea d'en sortir, comme nous l'allons voir dans la seconde partie, où nous remarquerons les degrés par lesquels le pécheur retourne à Dieu.

SECOND POINT.

Par quels degrés le pécheur retourne à Dieu.

Le premier pas d'un pécheur qui veut retourner à Dieu est exprimé par ce mot attribué à l'enfant prodigue : *In se autem reversus* : enfin étant retourné à lui-même, étant rentré en lui-même. Quand un pécheur offense Dieu, il sort en quelque manière hors de lui-même, il se répand au dehors pour aller s'attacher à des créatures étrangères. Mais, quand il veut retourner à Dieu, il faut qu'il rentre auparavant en lui-même pour y rappeler Dieu, qu'il en a chassé. C'est pourquoi le Saint-Esprit exhorte les pécheurs, par la bouche du prophète Isaïe, de rentrer en eux-mêmes avant toutes choses (1329), de retourner en quelque manière à leur propre cœur, afin de voir ce qui s'y passe, et de reconnaître l'état déplorable dans lequel le péché l'a réduit. Ce premier pas est absolument nécessaire à la conversion d'un pécheur, puisqu'il est impossible d'avoir de la douleur d'une chose qu'on n'aperçoit seulement pas (1330). C'est aussi le premier pas que fait l'enfant prodigue pour retourner à son Père, *in se reversus*.

Voyons maintenant ce qui a ouvert les yeux à ce jeune homme. C'est, dit saint Grégoire parlant de lui, le sentiment de sa misère. Quand il était dans l'abondance, il ne voyait pas l'état déplorable dans lequel il était; l'indigence et la pauvreté le lui font

comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. *Ps. XLVIII, 15, 21.*

(1528) Animalis homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei, stultitia est enim illi et non potest intelligere. *I Cor., II, 14.*

(1529) Redite, pravvaricatores, ad cor., *Isai XLVI, 18.*

(1530) Quod oculus non videt cor non dolet.

(1525) Vanitatem et afflictionem animi. *Eccle., II, 11.*

(1526) Aderas misericorditer sapiens et asperimus a pergens offensionibus omnes illicitas iuenditatis meas. Pauebar in eis amarissimas difficultates, te pro, ino tanto magis, quanto minus sinebas dulcescere, quod non eras tu.

(1527) Homo cum in honore esset non intellexit,

apercevoir (1331). Et c'est de cette voie que Dieu se sert pour ramener les pécheurs à lui : il leur envoie des peines, des chagrins, des dégoûts, afin de leur faire voir les choses que la prospérité leur cachait. *Leurs infirmités se sont multipliées, ensuite ils se sont hâtés de courir dans la voie des commandements de Dieu* (1332). *Je suis ici à mourir de faim* (1333), dit ce pauvre enfant. C'est ce que les pécheurs éprouvent : ils croyaient trouver une satiété parfaite dans les biens de la terre, dans les plaisirs du siècle, et au contraire ils n'y rencontrent qu'un malheureux vide ; ils voient que ce ne sont que des viandes creuses, qui les laissent toujours affamés. Au contraire, *combien y a-t-il de serviteurs aux gages de mon Père qui vivent dans l'abondance, pendant que je suis ici à mourir de faim* (Luc., XV, 17) ! Oui, messieurs, c'est l'état où se trouvent les âmes qui sont véritablement à Dieu. Elles savent que tous les vains honneurs de la terre, les fausses richesses que le monde présente, les plaisirs après lesquels on court avec tant d'avidité, toutes ces délices trompeuses dont le monde se laisse enivrer, n'ont rien qui puisse rassasier, et qu'après les avoir goûtés on demeure toujours dans une misérable faim, *hic fame pereo*. Elles sentent au contraire, par une douce et heureuse expérience, que toutes ces choses n'ont rien, je ne dis pas de comparable, mais qui approche des délices toutes pures, des plaisirs solides et de la véritable douceur qui se trouvent en Dieu. Elles sont persuadées que tous les plaisirs sensuels, durassent-ils une éternité tout entière, ne méritent pas d'être comparés aux plaisirs d'un seul moment que l'on goûte en Dieu.

Il est vrai, dit saint Augustin, que les pompes du siècle, les plaisirs de la vie, le théâtre, les spectacles, les bals, les danses sont agréables à la concupiscence (1334) ; mais quels sont les sentiments sur toutes ces choses d'une âme qui a goûté Dieu ? Les gens du monde me parlent des faux plaisirs de la vie, *ils m'entretiennent de leurs contes et de leurs fables, mais ils n'ont rien qui approche de la douceur qui se trouve en votre loi* (1335), ô mon Dieu. Heureuse est l'âme qui goûte ces plaisirs innocents qui ne la souillent d'aucune ordure, mais qui la rendent au contraire plus belle et plus éclatante par l'éclat et le beau jour de la vérité (1336) ! *Felix anima*, heureuse et mille fois heureuse est l'âme qui est une fois bien détrompée de tous les faux plaisirs du monde ; qui n'est point ensorcelée, selon l'expression de l'Écriture, de ces niaiseries et de ces bagatelles ; qui goûte ces chastes délices, ces plaisirs innocents qui ne se trouvent qu'en Dieu, et

qui, bien loin de la souiller d'aucune ordure, ne font au contraire que la rendre plus belle et plus agréable aux yeux de Dieu ! Heureuse cette âme qui ne se laisse point aller aux préventions communes, qui ne juge point des biens et des maux selon que le monde en juge ordinairement, mais qui en juge selon les règles de la vérité, en un mot qui met son cœur là où sont les véritables joies, comme parle l'Église dans ses offices (1337) ! Heureuse cette âme qui, ayant bien goûté Dieu, n'a plus de goût pour les choses de la terre, et qui jouit de cette abondance des consolations célestes pendant que les personnes attachées au monde périssent de faim !

L'enfant prodigue ne s'arrêta pas à ces sentiments intérieurs, mais il fit ce que doit faire un véritable pénitent, qui est d'en venir aux effets. *Je me lèverai, je sortirai de l'état funeste dans lequel je croupis, et j'irai trouver mon père* (1338). *Surgam*. Le pécheur est endormi dans ses vices comme dans un lit. Il faut se lever. *Surgam*. Saint Pierre Chrysologue lui demande avec quelle espérance, avec quelle confiance ? Et il répond : Je n'ai point d'autre confiance, sinon qu'il est père (1339). Il est vrai que par mon libertinage je me suis rendu indigne de la qualité de fils, mais il n'a pas pour cela perdu la qualité de père ; j'ai manqué au devoir d'un enfant, mais il ne laissera pas de remplir tous les devoirs de père : il n'est pas besoin d'un étranger pour servir d'intercesseur auprès d'un père, il porte dans son cœur et dans ses entrailles un puissant médiateur qui parle bien hautement pour son fils.

Cette confiance de l'enfant prodigue n'est pas néanmoins ni présomptueuse ni téméraire ; elle est fondée sur une circonstance dont le cœur d'un père aurait bien de la peine à se défendre : c'est sur un aveu humble et sincère de sa faute : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous*. En effet, messieurs, il n'y a rien qui soit plus agréable à Dieu ni qui le porte plus efficacement à pardonner les péchés que l'aveu sincère et sans déguisement que le pécheur en fait. Saint Augustin et après lui saint Grégoire font une belle remarque sur la conduite que Dieu tint avec les deux premiers pécheurs de la terre, je veux dire Adam et Eve. Il les interrogea avant que de les condamner, et leur demanda pourquoi ils avaient violé son commandement. C'était afin de leur donner occasion par cette demande de confesser leur péché et d'en obtenir le pardon par cette humble confession. Dieu était tout prêt à pardonner à Adam s'il eût confessé son crime, et à faire de grandes effusions de sa

(1351) Oculos quos culpa claudit, pœna aperit.

(1352) Multiplicate sunt infirmitates eorum, postea acceleraverunt. Ps. XV, 4.

(1353) Ego hic fame pereo. Luc., XV, 17.

(1354) Dulcia pl. ne, suavia, delectabilia. De Verb. Apost., serm. 4.

(1355) Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua. Ps. CXVIII, 85.

(1356) Felix anima quæ hujusmodi delectationibus delectatur ubi turpitudine nulla inquinatur et veritatis serenitate purgatur! Aug., *ibid.*

(1357) Ibi fixa sint corda ubi vera sunt gaudia. Or. Dom. iv post Pasch.

(1358) Surgam et ino ad patrem. Luc., XV, 18.

(1359) Qua spe, qua fiducia, qua confidentia? Et quidem spe qua Pater est.

miséricorde s'il eût ouvert son sein pour les recevoir. Quand vous vous excusez, lorsque vous déguisez vos péchés, vous fermez le sein qui devrait être ouvert à la miséricorde divine, vous renfermez le péché au dedans de vous-même, et vous en bannissez entièrement le pardon (1340). Dieu n'en usa pas de la même manière à l'égard du serpent, parce qu'il ne voulait point lui faire de miséricorde; il ne l'interrogea point sur sa faute, pour ne lui point donner occasion de la confesser. Mais nos premiers pères, au lieu de prendre cette occasion favorable d'obtenir le pardon de leur péché par un aveu sincère, rejetèrent la faute les uns sur les autres, l'homme sur la femme, et la femme sur le serpent.

L'enfant prodigue n'agit pas de la sorte, il ne s'exuse point, il confesse ingénument sa faute : *Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous.* Mais ce qu'il ajoute est encore meilleur : *Je ne suis plus digne d'être appelé votre fils; traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages* (1341). Ah! l'admirable disposition pour obtenir infailliblement la miséricorde de Dieu, qui est de s'estimer indigne de la recevoir! En effet, si la prière de celui qui s'humilie pénètre les cieux, la pénitence d'un pécheur dont le cœur est sincèrement humilié produira encore plus infailliblement cet effet. C'est ce qui est expressément marqué dans l'Évangile dans la différence que le Fils de Dieu met entre le superbe pharisien et l'humble publicain : le premier est tout rempli de la vaine complaisance pour ses bonnes œuvres, et il sort du temple plus criminel qu'il n'y était entré; le publicain au contraire, se tenant bien loin, n'osait seulement lever les yeux au ciel, mais il frappait sa poitrine, en disant : *Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur* (Luc., XVIII, 13). Qu'arrive-t-il ensuite? C'est que celui-ci s'en retourna justifié, et non pas l'autre. L'enfant prodigue entre dans cette disposition; il ne s'estime plus digne de la qualité de fils, il se croit bien heureux d'être traité comme un serviteur : *Traitez-moi comme un serviteur.* C'est qu'un homme qui a péché n'a pas droit de jouir des douceurs et des commodités qu'un innocent pourrait prendre. Et, parce qu'il est sincèrement persuadé qu'il ne mérite plus le rang et les avantages d'un fils, c'est pour cela même que son père le veut traiter comme fils. Que diront ici ces téméraires et ces présomptueux qui, après avoir perdu par mille crimes l'auguste qualité de fils, veulent d'abord être traités comme tels? qui, ayant vomi mille ordres aux pieds d'un confesseur, prétendent à l'heure même et sans aucun délai être admis à la table des véritables enfants, je veux dire à la sainte communion, et qui croient même qu'on leur fait un grand tort lorsqu'on leur demande

quelque temps pour se purifier et se rendre dignes par leur humilité de reconquerir la robe des enfants, qu'ils ont malheureusement perdue? Mais laissons ces faux pénitents, qui ne méritent pas d'avoir place dans un discours qui est tout consacré à la véritable pénitence, et voyons plutôt avec quelle bonté Dieu reçoit ces véritables pénitents. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Avec quelle bonté Dieu reçoit le pécheur.

Aussitôt que l'enfant prodigue se fut mis en chemin pour venir trouver son père, lorsqu'il était encore loin, son père l'aperçut, et ses entrailles furent émus de compassion, et courant à lui il se jeta à son cou et le baisa. Saint Pierre Chrysologue, s'adressant à ce père, lui demande comment il avait pu connaître son fils, puisqu'il était sorti d'avec lui bien accommodé, et que maintenant il revient tout nu et tout déshérité. Il n'importe, dit ce père, je le connais, c'est mon fils. Mais à quelle marque le pouvez-vous connaître, puisqu'il ne paraît rien en lui qui ne vous donne sujet de croire toute autre chose? C'est mon fils. Il est vrai que mes yeux ne me le disent pas, mais mes entrailles parlent. Les entrailles de père sont émus, elles reconnaissent pour fils celui qui n'en avait aucune apparence; et si la première naissance qu'ils lui ont donnée ne suffit pas, elles vont lui en donner une seconde par le pardon qu'il va recevoir (1342). En effet, ce père n'attend pas que son fils soit venu auprès de lui, l'impatience de son amour le presse d'aller au devant, il l'embrasse avec une tendresse dont il n'y a qu'un père qui puisse se former une idée, il le baigne de ses larmes, et pen s'en faut qu'il ne l'étouffe à force de le serrer étroitement.

« Où avez-vous été si longtemps, mon fils, et en quel état vous êtes-vous trouvé tant que vous avez été séparé de votre père? Quel était votre bonheur, quand vous demeuriez avec moi, et quelle a été votre misère depuis que vous n'avez voulu dépendre que de vous seul? Revenez donc, mon fils, jetez-vous entre les bras de celui qui les tient ouverts pour vous recevoir, et qui n'a point cessé de vous aimer lors même que vous faisiez tout ce qui vous pouvait rendre digne de sa haine. Vous avez oublié votre père, mais votre père n'a pas oublié son fils. » (AUG., *Quest. in Ev.*, quest. 34.)

C'est ainsi, continue le même saint Pierre Chrysologue, qu'un père s'établit le juge de son fils : il efface ses crimes par des embrassements, au lieu de lui faire des reproches; il lui fait mille caresses, et son affection lui ôte le souvenir des fautes passées. Il oublie qu'il est son juge pour se souvenir seulement qu'il est son père; il laisse absolument

fac me sicut unum de mercenariis tuis. Luc., XV, 19.

(1342) Urgentur patris viscera, iterum filium genitura per veniam.

(1340) Deus confitentium Adamo tanquam in apertum sinum paratus erat indulgentiam dare. Excusas te, claudis sinum, includis peccatum, excludis peccati indulgentiam. GREG., hom. 12 ex 50.

(1341) Jam non sum dignus vocari filius tuus,

la première qualité, pour remplir entièrement les devoirs de la seconde ; l'arrêt qu'il prononce est un arrêt de pardon et d'indulgence, parce qu'il désire le retour et non pas la perte de son fils (1343).

S'il m'était permis d'ajouter à la parabole de l'Évangile un trait de l'histoire profane (et pourquoi ne le serait-il pas, puisque saint Augustin a dit que c'étaient des dépouilles des Egyptiens qu'on faisait servir à la structure du tabernacle ?), je rapporterais un exemple de l'amour d'un père de la terre envers son fils (VALER. MAX.), qui nous donnerait quelque idée de l'amour de notre Père céleste pour nous. C'est d'un père qui fut si malheureux en enfants, que le fils unique qu'il avait se laissa aller jusqu'à cet horrible excès que de former la cruelle résolution de l'assassiner, dont effectivement il cherchait les occasions partout. Le père ayant découvert ce mauvais dessein, prit un poignard qu'il cacha dans ses habits, commanda à son fils de le suivre, et le mena au fond d'une vaste forêt, où ils ne pouvaient être aperçus de personne. Lorsqu'ils furent arrivés en ce lieu, où il n'y avait pas d'autre témoin que Dieu et les anges, le père mit tout d'un coup la main au poignard. Le fils, à qui le reproche de sa conscience faisait assez sentir qu'il était coupable, se crut absolument perdu, et que son père allait lui enfoncer le poignard dans le sein. « Mon fils, dit le père, prenez ce poignard ; et, puisque vous désirez tant d'ôter la vie à votre père, voilà mon sein découvert, plongez-y bien avant ce fer et votre main parricide ; ou, si vous l'aimez mieux, voilà ma gorge nue, donnez dedans à votre aise, et contentez votre désir. Je vous ai amené dans cette solitude afin de sauver votre honneur et votre vie en perdant la mienne. Il n'est pas nécessaire que vous employiez des assassins ou que vous détrempez du poison : je veux vous épargner cette peine. Vous pouvez tout d'un coup m'ôter la vie, que vous trouvez trop longue. Le dessein criminel qui a séduit votre cœur ne changera point le mien. Je ne puis oublier que je suis votre père, quoique vous ne vous souveniez plus que vous êtes mon fils, et un fils que j'ai toujours chéri comme la prunelle de mes yeux. » Ces paroles vives et ardentes pénétrèrent si profondément dans l'esprit de ce jeune homme, et ces flammes d'amour firent fondre si absolument la glace de son cœur, qu'il soupira amèrement ; il se jeta aux genoux de son père, et lui dit d'une voix qui était interrompue par ses sanglots : Vivez, mon cher père, ah ! vivez éternellement, et que ce fils malheureux, si même il mérite encore ce nom, meure à l'heure même comme il l'a bien mérité. Faites, mon père, faites à ce détestable fils ce qu'il avait résolu de faire à un père si excessivement bon ; que ce désert ensevelisse ma

honte avec ma vie, et que la postérité ne soit point souillée par le récit d'un crime si horrible et d'un parricide si exécrationnel. Ils fondaient tous deux en larmes et se tenant étroitement embrassés ; il s'en fallut peu qu'ils n'expirassent sur la place, l'amour pensa faire l'office de la mort, et la tendresse réciprocque d'un père si satisfait du repentir de son fils et d'un fils si touché de la bonté excessive de son père fut sur le point d'exécuter doucement le même dessein que la perfidie avait conçu si criminellement.

La bonté de ce père n'est rien en comparaison de celle de Dieu, et la méchanceté de ce fils n'est rien en comparaison de la nôtre. Nous n'avons pas seulement eu dessein de mettre à mort le Fils de Dieu, mais nous l'avons fait effectivement, car autant de péchés mortels que nous avons commis sont autant de coups de poignard dont nous avons percé le cœur de notre Père céleste. Il voyait notre mauvaise intention, il connaissait nos desseins criminels, il pouvait nous réduire en poudre et nous envoyer au fond des enfers, qui est le lieu que nous avions mérité. Au lieu de cela il nous a soufferts avec patience, il nous a appelés avec charité, et nous a reçus avec une bonté qui n'a point d'exemple parmi les hommes. Il n'attend pas que nous soyons venus à lui ; il nous prévient, il vient au devant de nous, il nous embrasse, il nous caresse, il nous rend notre première robe, il nous met un anneau au doigt et des souliers à nos pieds, c'est-à-dire qu'il nous rétablit dans son amitié et nous rend les grâces que nous avions malheureusement perdues ; et enfin, comme si c'était lui qui gagnât beaucoup à ce retour, il fait un festin solennel pour témoigner la joie qu'il en ressent.

Après cela, messieurs, après cela, ne faudrait-il pas être, que dirai-je ? peu chrétien. Ce n'est pas assez. Sans piété et sans religion ? C'est encore trop peu ; mais il faudrait être un monstre d'ingratitude, la plus abominable de toutes les créatures. Aidez-moi, messieurs, à trouver des termes assez forts afin d'exprimer en quelque manière ce qu'il faudrait être pour offenser une si grande bonté. Non, messieurs, je ne veux point aujourd'hui me servir d'un autre motif pour vous porter à détester les péchés que vous avez commis, et à n'en plus commettre, que cette grande et ineffable bonté de notre Père céleste. Je laisse maintenant la mort, le jugement de Dieu, l'enfer, l'éternité, et les autres sujets capables de jeter la terreur dans les esprits. Je ne veux pas même dire que cette bonté de Dieu, toute grande qu'elle est, se lasse à la fin d'attendre, et que, quand on veut toujours demeurer dans ses péchés, cette patience méprisée se tourne en fureur. Je ne veux pas ajouter que si nous n'écoutons sa voix quand il nous appelle il ne nous écouterait pas non plus quand nous l'appellerions. Non, je veux laisser toutes ces choses

(1343) Dissimulat judicem qui magis vult implere genitorem, et sententiam cito vertit in veniam qui redire cupit filium, non perire.

dans un discours qui est tout consacré à l'éloge de la bonté de Dieu, et c'est d'elle seule que je veux me servir aujourd'hui pour imprimer dans vos cœurs l'horreur du péché. Je souhaite qu'à l'exemple de l'enfant prodigue, la pensée d'avoir offensé une si grande bonté vous couvre de confusion, mais d'une confusion salutaire, qui vous fera rentrer en vous-même, qui vous portera à retourner à votre Père en reconnaissant votre faute. J'espère pareillement que votre Père viendra au devant de vous, qu'il vous embrassera, il vous caressera, il vous rendra votre première robe, et vous revêtira ensuite de la gloire. *Amen.*

SERMON L.

DE L'ABUS DE LA MISÉRICORDE DE DIEU.

Spera in Domino, et fac bonitatem.

Espérez au Seigneur, et faites le bien. (Psal. XXXVI.)

EXORDE.

Saint Augustin, au Traité trente-troisième qu'il a composé sur Saint Jean, expliquant ces paroles de saint Paul avec lesquelles je finis le discours d'avant-hier : *Ignoras quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit?* (Rom. II, 4.) y ajoute celles-ci : *Le Seigneur est doux, le Seigneur est patient, le Seigneur est miséricordieux* : il est vrai, mais aussi le Seigneur est juste, le Seigneur est véritable (1344). Ce même Père dit peu après que l'espérance et le désespoir mettent l'homme en danger de se perdre. Ceux qui se perdent par l'espérance disent en eux-mêmes : Dieu est bon, Dieu est tout miséricordieux, Dieu pardonne facilement les péchés, et ainsi je puis sans rien craindre faire tout ce que je veux, et lâcher la bride à tous mes appétits déréglés. Ceux qui se perdent par le désespoir après qu'ils ont commis de grands péchés, dont ils désespèrent de pouvoir obtenir le pardon, s'abandonnent à toutes sortes de crimes, puisqu'aussi bien, disent-ils, leur damnation est assurée. Il faut craindre, continue le même Père, que l'espérance ne vous fasse périr, et que lorsque vous espérez trop en la miséricorde de Dieu, vous ne tombiez entre les mains de sa justice. Il faut craindre aussi que le désespoir ne vous perde, et que vous ne fassiez cette injure à Dieu, de croire qu'il ne peut ou ne veut pas vous pardonner quand vous êtes véritablement repentant de vos péchés. Quoique ces deux extrémités soient dangereuses, il faut pourtant avouer qu'il y en a bien plus qui se perdent par la première que par la seconde, et que le nombre de ceux qui présument trop de la miséricorde de Dieu est beaucoup plus grand que celui de ceux qui en désespèrent. Il ne s'est trouvé jusqu'à présent que deux hommes, au moins qu'on puisse savoir assurément, savoir Caïn et Judas, qui se soient perdus pour ne pas assez espérer en la miséricorde de Dieu; au lieu que tous les autres qui sont maintenant dans les enfers se sont dan-

nés pour en présument trop. Car enfin il n'y en a aucun qui s'aimât si peu que de vouloir consentir à un péché mortel s'il eût cru assurément que Dieu ne lui eût jamais pardonné. C'est donc à ces présomptueux qu'il faut parler aujourd'hui, et leur faire voir que, si Dieu est bon, il est véritable; s'il est miséricordieux, il est juste, et que, s'il est prêt à pardonner à ceux qui ont confiance en sa bonté et qui redoutent sa justice, aussi il punit sévèrement ceux qui en abusent et qui prennent de là occasion de l'offenser.

Afin de faire voir que, si Dieu est miséricordieux, il est pareillement juste, j'exposerai aujourd'hui à vos yeux quelques effets des plus redoutables de la justice de Dieu; et comme vous pourriez peut-être croire que ce tableau effacera les traits des deux sermons précédents, je ferai voir dans la seconde partie comment des effets si terribles peuvent s'accorder avec cette miséricorde de Dieu dont je vous ai publié la magnificence. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1^{er} Point. Quelques effets de la justice de Dieu. — La punition des anges. — La chute d'Adam. — Le déluge. — Les villes consumées par le feu. — La mort de Notre-Seigneur. — L'éternité des peines d'enfer. — Dieu punit sévèrement ceux qui abusent de sa miséricorde.

II^e Point. Comment la miséricorde de Dieu s'accorde avec sa justice. — La bonté de Dieu d-vrait porter à l'aimer. — Il faut craindre Dieu. — Il faut joindre l'espérance en la miséricorde avec la crainte de la justice. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Quelques effets de la justice de Dieu.

Le prétexte de la miséricorde de Dieu pour donner plus de hardiesse de pécher n'est pas une chose nouvelle; elle est très-ancienne dans le monde, et elle a toujours eu des partisans. C'était la dispute ordinaire qui arrivait entre les vrais et les faux prophètes: les uns menaçant de la part de Dieu les peuples des châtimens rigoureux de sa justice, au lieu que les autres, sans ordre de Dieu, et de leur mouvement propre, promettaient une paix trompeuse et une fausse miséricorde. C'est ce qui arriva du temps du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, où le prophète Jérémie avertissait de la part de Dieu que la ville serait prise et brûlée, et le roi lui-même avec tous les princes traîné en captivité; les autres, qui étaient complaisants, et qui savaient que pour avoir un accès favorable auprès des grands il ne fallait pas leur annoncer rien de triste et de fâcheux, mais seulement ce qui est selon leur désir et leur inclination, disaient au contraire que Dieu aurait pitié de la ville et de son peuple, et que le roi d'Égypte, qui venait à leur secours, obligerait Nabuchodonosor de s'en retourner à Babylone sans rien faire. Mais le bras de Dieu ayant déclaré la vérité, qui était dans la bouche de Jérémie,

(1344) *M. usnetus Dominus, longaninus Dominus, miser, cors Dominus; sel et jusus Dominus, et verax Dominus.*

et la fausseté qui était dans celle des autres, le premier demandait en se moquant où étaient maintenant leurs prophètes qui leur donnaient une si grande assurance, et qui leur disaient qu'il n'y avait rien à craindre. Vous dites que la miséricorde de Dieu est grande, et que vous pouvez persévérer dans vos péchés sans rien craindre, puisque, cette miséricorde étant infinie, il y en aura toujours assez pour vous pardonner : mais qui que vous soyez qui tenez ce discours, et qui parlez si avantageusement de la miséricorde, ou plutôt qui lui faites cette injure que de vous en servir comme d'une occasion d'offenser Dieu, savez-vous ce que c'est que sa justice, et quels en sont les effets ? Vous ne la pouvez pas voir en elle-même pour en connaître l'étendue par cette voie ; et comme on ne peut connaître Dieu que par ses œuvres, sa justice, qui est lui-même, ne peut être connue que par ce moyen. Il faut donc vous faire voir quelques effets des plus considérables de cette justice redoutable dont il est parlé dans l'Écriture sainte.

Le premier effet qu'elle représente aux yeux de notre foi est la condamnation des anges. Le commencement des voies de Dieu, et la première exécution de sa justice, a paru sur le prince des anges, qui est devenu le prince des démons. La justice ne s'était point découverte jusqu'à cette première faute, elle était enfermée dans le sein de la Divinité, comme l'épée : ce premier péché la fit éclater au dehors. Considérez, je vous prie, quel en fut le premier coup : élevez un peu vos yeux, et vous verrez un triste spectacle. Vous verrez une des plus riches perles de la maison de Dieu, un des plus grands ornements du ciel, un tableau dans lequel les beautés divines étaient si noblement représentées, tomber du ciel comme un foudre, pour avoir formé une seule pensée d'orgueil. De prince des anges il devint prince des démons, de très-beau la plus horrible de toutes les créatures, de très-glorieux le plus méprisé, et du plus favori de Dieu le plus grand ennemi de tous ceux qu'il a et qu'il aura jamais. Quelle admiration ne doit point causer ce succès aux esprits célestes, qui connaissent d'où une si excellente créature est tombée, et qui savent la cause de sa chute ; et avec quel étonnement doivent-ils dire ces paroles du prophète Isaïe : *Pauvre Lucifer, comment es-tu tombé du ciel, toi qui te levais dès le matin ?* (1343).

Descendez plus bas, au paradis terrestre, et vous verrez une autre chute qui n'eût pas été ni moins effroyable ni moins surprenante si elle n'eût été réparée. Le premier homme est chassé du paradis pour un seul morceau qu'il avait mangé contre l'ordre de Dieu. Au bout de tant de siècles l'enfant qui naît porte avec soi la blessure de son père, et non-seulement avant qu'il sache pécher, mais même avant que de naître, il est fait enfant de colère. Depuis un si long temps

cette injure n'a pas été mise en oubli, quoiqu'elle ait été partagée entre tant de millions d'hommes et qu'elle ait été punie de tant de châtements. Au contraire, tant de peines qui ont été jusqu'ici souffertes, tant de morts qui sont arrivées, et tant d'âmes qui brûleront à jamais dans les enfers, sont autant de suites qui procèdent originairement de cette première faute, et autant de témoignages et de preuves de la justice divine. La gloire et la majesté de Dieu est si haute et si relevée, qu'une créature mérite avec justice cet épouvantable châtement pour avoir commis une seule offense contre elle. Et si Aman ne se tenait pas satisfait ne prenant la vengeance que d'un seul dont il se croyait offensé, mais jugeait qu'il était de sa grandeur de faire payer à toute la nation juive par la désolation universelle le mépris d'un seul particulier, devons-nous trouver étrange que la grandeur et la majesté infinies de Dieu demandent une punition semblable lorsqu'elle est offensée ?

Ces preuves de la justice de Dieu sont-elles assez fortes pour vous convaincre de sa sévérité ? Mais, si vous en voulez de plus éclatantes et qui frappent davantage, considérez le monde universel enseveli sous les eaux du déluge. N'était-ce pas une chose bien épouvantable de voir tous les hommes depuis le premier jusqu'au dernier, huit exceptés, jeunes et vieux, hommes et femmes, petits et grands, tous généralement engloutis dans le fond de ces abîmes, sans qu'il y eût aucun moyen de s'en retirer ? Ne fallait-il pas que Dieu fût extrêmement irrité, et sa justice très-sévère, pour en venir à des extrémités si étranges ? Considérez encore, si vous voulez, cinq villes entières abîmées par un déluge de feu et de flammes, sans qu'Abraham, grand ami de Dieu, pût obtenir miséricorde pour elles. Et puis dites que la justice de Dieu est endormie, et qu'il n'y a que la miséricorde qui se fasse paraître.

« Eh quoi, répond saint Chrysostome (*Serm. 25, in Epist. ad Rom.*) à quelques-uns qui disaient que Dieu ne faisait que menacer, mais qu'il n'en venait point aux effets, qui est-ce donc qui a noyé tout le monde par un déluge universel ? Qui est-ce qui a lancé ces flèches de feu et fait couler ces rivières de flammes contre Sodome ? Qui est-ce qui a submergé dans la mer Rouge toute l'armée d'Égypte ? Qui est-ce qui a fait mourir dans le désert six cent mille du peuple d'Israël ? Qui est-ce qui a consumé par le feu la synagogue d'Abiron, et ouvert la terre sous les pieds de ceux qui tenaient le parti de Coré et de Dathan ? Qui est-ce qui a fait mourir de peste soixante et dix mille du peuple à cause du péché de David ? Voulez-vous, continue le même saint, que je vous rapporte ceux qui ont été punis en particulier ? Voulez-vous que je vous parle de Cam, qui fut tout aussitôt puni de son crime comme il le méritait ? ou d'Achan, qui fut assommé à coups de pierre avec toute

sa race? ou de celui qui endura le même supplice pour avoir amassé du bois un jour de samedi? ou bien ces quarante enfants qui furent dévorés par des ours, et au bas âge desquels Dieu ne pardonna pas. Si vous voulez voir la même chose dans la loi de grâce (c'est toujours saint Chrysostome qui parle), considérez ce qu'ont souffert les Juifs : comme les mères ont mangé leur propre chair et dévoré leurs propres enfants, les unes les faisant rôtir, et les autres les consumant d'une autre manière. Voyez comme, étant pressés des guerres les plus sanglantes et de la famine la plus horrible dont on ait jamais entendu parler, ils ont surpassé par leurs misères et leurs calamités effectives toutes celles que les anciennes tragédies ont voulu feindre. Quel châtement ont souffert Ananias et Saphira pour avoir retenu une partie du prix de leur champ? Vous le savez tous. Ne voyez-vous pas encore aujourd'hui combien il y en a qui meurent de faim, qui endurent des maladies étranges, qui vivent dans une continuelle pauvreté, et qui souffrent une infinité d'autres maux sans remèdes? Dieu en punit beaucoup de châtements visibles, afin que lorsqu'on ne croit pas aux menaces on croie aux moins aux effets; et, parce que ceux qui sont déjà anciens ne nous étonnent pas beaucoup, Dieu fait de temps en temps quelque exemple notable afin d'avertir en toute sorte de temps ceux qui s'oublent de leur devoir, et que le châtement des autres les corrige et les rende sages. » Ce sont jusqu'ici les propres paroles de saint Chrysostome, lesquelles je n'ai fait que traduire.

Mais l'effet le plus remarquable de la justice de Dieu et de la haine irréconciliable qu'il porte au péché, c'est la mort de Notre-Seigneur. Quel exemple plus redoutable de cette justice irritée pourriez-vous désirer que de voir que Dieu, pour pardonner et pour faire miséricorde au monde, ne se soit pas contenté d'une moindre satisfaction que de la mort de son propre Fils unique? C'est ce qui lui faisait dire ces paroles aux femmes de Jérusalem, qui l'accompagnaient en pleurant : *Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants; car il viendra des jours qui vous donneront sujet de dire : Bienheureuses sont les femmes stériles et les ventres qui n'ont point engendré, et les mamelles qui n'ont point allaité. Vous diez pour lors aux montagnes : Tombez sur nous; et aux collines, Couvrez nous; car si cela arrive au bois vert, qu'arrivera-t-il au bois sec? (Luc., XXIII, 28, seq.)* Comme s'il avait voulu dire plus clairement : si cet arbre de vie et d'innocence dans lequel il n'y eut jamais ni ver, ni rouille, ni péché, brûle de cette sorte dans les flammes de la justice divine pour les péchés des

autres, de quelle sorte brûlera l'arbre sec et stérile, que ses propres crimes ont surchargé de péchés? Que si, dans cette occasion où il y a tant de miséricorde, vous voyez néanmoins une si grande rigueur de justice, que sera-ce des autres actions où la miséricorde aura moins de part?

Mais, si tout cela vous semble peu de chose, considérez encore l'éternité des peines de l'enfer, et regardez combien est épouvantable cette justice, qui punit d'un tourment infini le péché qui se peut commettre en un instant. Qu'y a-t-il de si terrible et de si redoutable que de considérer ce grand Dieu assis sur le trône de sa gloire, et regardant une âme malheureuse qui aura souffert un million d'années de si horribles tourments, sans que jamais sa bonté se puisse résoudre d'en avoir aucune compassion? Au contraire, il étendra et fera durer sa peine jusqu'à l'infini, sans aucunes bornes, ni sans espérance d'en pouvoir jamais être délivrée. Et cette justice vient d'un Dieu de la miséricorde duquel vous présumez si fort. O profondeur de la justice divine! ô secret qui passe nos raisonnements humains! ô abîme impénétrable! Qui est l'homme si dépourvu de raison qui ne soit saisi de crainte, qui ne tremble pas à la vue de châtements si épouvantables, et qui ne vous craigne, ô roi des nations (1346) : *Et qui est celui-là, Seigneur, qui peut connaître jusqu'où va le pouvoir de votre indignation, et qui sans trembler en pourra compter tous les effets redoutables (1347)?*

Quoi! pécheur, après tant d'exemples si terribles, oses-tu encore présumer de la miséricorde de Dieu et en prendre occasion de persévérer dans tes crimes? *Ne sais-tu pas que cette bonté avec laquelle Dieu t'a traité jusqu'à présent est pour t'exiter à te convertir (1348)? Et toi qui raisonnas au contraire, et qui crois pouvoir éviter la colère de Dieu, qui pend sur ta tête (1349)?* Quoi! si Dieu n'a pas pardonné aux anges, qui étaient des créatures si nobles, et qui n'avaient commis qu'un péché de pensée, mais les a arrachés du ciel pour les précipiter au fond des enfers (1350), tu présumes témérairement que Dieu te pardonnera, toi qui n'es qu'une chétive créature, et qui as commis plusieurs péchés, non-seulement de pensée, mais encore d'action, et dont tu ne penses nullement à te corriger. Si Dieu a puni si sévèrement toute la nature humaine pour le péché d'un seul homme, auquel il semblait que les autres n'avaient point de part, tu crois qu'il l'épargnera, toi qui n'es qu'une personne particulière, toi qui es cause de plusieurs péchés par ton mauvais exemple, et qui en as toi-même commis un grand nombre! Si Dieu, dit le même saint Pierre, n'a pas pardonné au premier monde, mais

(1346) Quis non timebit, o rex gentium? *Jerem.*, X, 7.

(1347) Quis novit potestatem ire tue, et pre timore tuo iram tuam dinumerare? *Ps.* LXXXIX, 11.

(1348) Ignoras quoniam benignitas Dei ad poenitentiam te adducit? *Rom.*, II, 4.

(1349) Existis hoc, o homo qui facis ea, quia tu effugias iudicium Dei. *Ibid.*, 5.

(1350) Si Deus angelis peccantibus non peperit, sed rudentibus inferni detractos in infernum tradidit cruciandos? *II Petr.*, II, 4.

Pa inondé par un déluge universel, et a fait périr tous les hommes afin d'en sauver huit qui se trouvaient justes (1331), tu prétends qu'il aura pitié de toi, et qu'il fera difficulté de te perdre, toi et huit ou dix de tes compagnons de débauche, pour sauver les autres que vous perdez par le scandale et le mauvais exemple que vous leur donnez ! Si Dieu a renversé de fond en comble et réduit en cendres les villes de Sodome et de Gomorre à cause de l'impudicité de ses habitants, afin, comme remarque le même saint Pierre, de donner exemple à ceux qui feraient ensuite les mêmes crimes (1352), as-tu droit de prétendre d'être traité plus favorablement, toi qui à tes impuretés monstrueuses ajoutes beaucoup d'autres crimes qui ne sont pas moins abominables ! Si Coré et Dathan furent autrefois ensevelis tout vivants dans les enfers parce qu'ils murmuraient contre Moïse, quel supplice doivent attendre ceux qui murmurent contre l'ordre de l'Eglise, qui leur commande de jeûner tout un Carême, ou contre Dieu même, qui les oblige d'observer des commandements qui sont, disent-ils, si difficiles, ou, qui pis est, n'observent ni les commandements de Dieu ni les ordres de l'Eglise ! Si celui qui avait amassé un peu de bois pour sa nécessité un jour de samedi fut assommé à coups de pierres par ordres exprès de Dieu, croyez-vous que votre châtement soit moindre parce qu'il tarde un peu à venir, vous qui ne faites point de difficulté de vendre et de trafiquer les fêtes et les dimanches, et qui même tenez vos boutiques toutes ouvertes. Enfin, pour ne pas m'arrêter à chaque chose : Si le mépris, dit saint Paul, et la prévarication faite à la loi de Moïse, prouvée seulement par deux ou trois témoins, est punie de mort sans aucune compassion, quelle peine croyez-vous que méritera celui qui aura méprisé le Fils de Dieu et profané le sang de son Testament, dans lequel il avait été sanctifié, et fait injure à l'Esprit de la grâce qu'il avait reçu (1353) ! Et, ce qui est plus puissant que tout ce que j'ai dit, si Dieu n'a pas pardonné à son propre Fils, parce qu'il était chargé de nos péchés, mais a déchargé toute sa colère sur lui et appesanti son bras sur cette victime innocente, ah ! quels carreaux et quels foudres de la colère de Dieu doivent attendre ceux qui sont accablés du poids de leurs propres péchés et qui ne veulent rien faire pour s'en décharger (1354). Et surtout, si

tous ceux que j'ai rapportés ont été punis avec tant de sévérité, quoiqu'il ne soit pas dit qu'ils aient abusé de la miséricorde de Dieu, comment ceux-là osent-ils y prétendre qui s'en servent pour offenser Dieu, et qui, sous prétexte qu'ils croyaient que Dieu leur pardonnera comme par le passé, prennent occasion de persévérer dans leurs crimes !

Mais, me dira quelqu'un, prétendez-vous nous désespérer, et ne voulez-vous pas que nous ayons recours à la miséricorde de Dieu ? Non, ce n'est pas mon dessein de vous ôter cette douce confiance, à laquelle je vous ai exhortés dans les deux discours précédents, puisque c'est toute la consolation des Chrétiens ; mais il faut voir de qu'elle manière il en faut user, et comment elle s'accorde avec ce que je viens de dire ; c'est ce que j'ai promis de faire dans ma seconde partie.

SECOND POINT.

Comment la miséricorde de Dieu s'accorde avec sa justice.

Il faut sans doute que la miséricorde de Dieu soit bien grande, et même qu'elle soit infinie, puisque jusqu'ici elle a différé de vous punir, quoique vous en fassiez si mauvais usage ; il faut, dit saint Augustin, que Dieu soit bien miséricordieux, puisqu'il nous attend si longtemps (1335) ; mais remarquez, je vous prie, que c'est afin que nous nous corrigions (1336), et afin que nous ne prenions pas prétexte de là de continuer nos péchés. Mais, pécheur, ne l'y trompe pas, une miséricorde si étendue ne peut pas ôter la justice de Dieu : car d'autant plus qu'il attend, il est d'autant plus sévère en son châtement (1337). Voulez-vous donc savoir comment il faut avoir recours à la miséricorde de Dieu, et de quelle manière il faut espérer en lui. David vous l'apprend quand il dit : *Espérez en Dieu, et faites de bonnes œuvres* (1338) ; et ailleurs : *Offrez au Seigneur un sacrifice de justice, et puis à la bonne heure espérez en lui* (1339). Voilà la bonne manière d'espérer, non pas en vous moquant de la miséricorde de Dieu, vous endureir en votre péché, et espérer encore d'aller au ciel. Pour bien espérer, il faut renoncer aux mauvaises actions et reconrir à Dieu ; mais, si vous continuez à vivre dans vos péchés, ce n'est plus espérer, c'est présumer ; ce n'est pas espérer, et en espérant se rendre digne de miséricorde, mais c'est offenser outrageusement cette miséricorde

(1331) Si originali mundo non pepercit, sed octavum Noe justitiae praeconeum custodivit. II Petr., II, 5.

(1332) Et civitatis Sodomorum et Gomorrhiorum in cinerem redigens eversione damnavit, exemplum eorum qui impie acturi sunt poeneas. *Ibid.*, 6.

(1333) Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione, duobus vel tribus testibus, moritur. Quam o magis putatis deteriora mereri supplicia qui Filium Dei conculcaverit et sanguinem testamenti propolatum duxerit, in quo sanctificatus est, et Spiritui gratiae contumeliam fecerit? *Hebr.*, X, 20-29.

(1334) Si in viridi ligno haec faciunt, in arido qui id fiet?

(1335) Quomodo non est misericors Deus, qui nos tanto tempore exspectat ut corrigamur. *De Temp.*, serm. 102.

(1336) Ut corrigamur.

(1337) Nunquid iam proluxa misericordia potest Deo auferre justitiam? Quanto exspectat tanto gravius vindicet. *Ibid.*

(1338) Spera in Domino et fac bonitatem. *Ps.* XXXVI, 5.

(1339) Sacrificate sacrificium justitiae, et sperate in Domino. *Ps.* IV, 6.

et se rendre indigne de ses grâces. Car, comme il ne sert de rien d'être dans la véritable religion, si en s'appuyant sur ce fondement on néglige d'en observer les préceptes, de même il est très-juste que la miséricorde de Dieu soit inutile à celui qui en veut faire son bouclier pour repousser toutes les craintes qu'il pourrait concevoir des effets de la justice de Dieu, *Misericordia Domini super timentes eum*, dit David (*Ps. CII, 17*), et non pas *super contemnentibus eum*, ajoute saint Augustin; la miséricorde de Dieu est pour ceux qui le craignent, et non pas pour ceux qui le méprisent; elle est pour ceux qui veulent se corriger de leurs péchés, et non pas pour ceux qui veulent y persévérer. C'est pourquoi, comme remarque le même saint Augustin (*Tract. 33 in Joan.*), quand le Fils de Dieu traita avec tant de douceur et de miséricorde cette femme surprise en adultère qui lui avait été présentée, il lui dit : *Je ne vous condamnerai pas, retirez-vous, et ne retournez plus à votre péché* (1360). Le Fils de Dieu ne dit pas, ajoute saint Augustin : *Je ne te condamnerai pas, va et mène telle vie que tu voudras* (1361). Que ceux donc, continuent le même, qui dans Notre-Seigneur aiment la douceur remarquent ceci, et craignent sa justice : Dieu est doux, il est vrai, mais aussi il est juste; vous aimez sa douceur, c'est bien fait; mais aussi vous devez craindre sa justice. Comme doux et miséricordieux, il a dit qu'il se taisait; mais comme juste et véritable, il a dit qu'il ne gardait pas toujours le silence (1362). Tu te trompes, pécheur; encore une fois, tu te trompes, si tu crois que ce soit espérer en Dieu que de te persuader que nonobstant tous tes crimes tu ne dois pas craindre la colère de Dieu : ce n'est pas espérance, mais présomption. La vraie espérance consiste à la confiance que tu dois avoir qu'étant touché d'un repentir de tes fautes, et qu'en quittant le péché, Dieu te fera miséricorde, et qu'il te pardonnera, quelque méchant que tu aies été; mais c'est une présomption insupportable de croire que persévérant toujours dans ta mauvaise vie tu peux néanmoins faire ton salut.

Quel étrange raisonnement est celui-ci ! Parce que Dieu est bon, on peut prendre la liberté d'être méchant. Il me semble que ce raisonnement est bien plus juste : Parce que Dieu est bon, il mérite d'être servi, d'être obéi, et d'être aimé par-dessus toutes choses. Puisque Dieu est bon, il est raisonnable que je le sois, et que j'espère de sa bonté que, pour grand pécheur que j'aie antrefois été, il me pardonnera si je me convertis à lui de tout mon cœur; puisque

(1360) *Nec ego te condemnabo, vade et jam amplius noli peccare. Joan., VIII, 11.*

(1361) *Non dixit Dominus : Nec ego te condemnabo, vade, et vive ut vis.*

(1362) *Intendant ergo, qui amant in Domino mansuetudinem et timeant veritatem. Etenim dulcis et rectus Dominus. Ama quod dulcis est, time quod rectus est. Tanquam mansuetus dixit; Tacui semper*

Dieu est bon et souverainement bon, c'est une grande méchanceté et un crime bien horrible d'offenser une si grande bonté. C'est pourquoi plus vous relevez cette bonté de Dieu dans laquelle vous mettez votre confiance, plus vous augmentez le péché que vous commettez contre cette même bonté. Ce crime est si grand et si énorme, qu'il n'est pas juste qu'il demeure impuni. C'est l'office de la justice divine d'y pourvoir. Et cette justice, comme vous vous l'imaginez fausement, n'est point opposée à sa bonté; au contraire, elle est sa sœur, elle défend ses intérêts, et elle ne peut consentir qu'un tel attentat demeure sans châtimement. La justice, dit Tertullien, est la conservatrice des droits de la bonté (1363). La miséricorde de Dieu est comme une pauvre orpheline sans connaissance, sans protection, sans appui, méprisée et abandonnée de tout le monde; mais la justice prend son parti en main, elle embrasse sa querelle, et elle lui sert comme de tutrice pour prendre soin de ses intérêts.

C'est ce qui a fait dire à un saint docteur que tous les éloges d'honneur qu'on donnait à la miséricorde de Dieu étaient autant de blasphèmes quand ils s'opposaient à sa justice : et ainsi, quand vous dites, ou de parole ou en vous-même, que vous pouvez continuer hardiment dans vos péchés, et que Dieu vous pardonnera comme il a fait par le passé, c'est un blasphème horrible que vous proférez; et vous commettez un péché contre le Saint-Esprit qui est un de ceux dont notre Seigneur a dit qu'ils ne seront pardonnés ni en ce monde ni en l'autre. Il veut dire qu'il est très-difficile d'en obtenir le pardon, parce qu'ils ferment autant qu'ils peuvent la porte à la grâce, et offensent le médecin qui nous doit rendre la santé. C'est pourquoi, mes frères, dit saint Augustin (*in Ps. C.*), « Puisque nous avons le temps de la miséricorde, n'en abusons pas, et ne disons pas en nous-mêmes, Dieu pardonne toujours : je fis hier ce péché, et Dieu me le pardonna; je le fais aujourd'hui, et Dieu me le pardonne : je le ferai encore demain, parce que Dieu me le pardonnera. Tu considères sa miséricorde, mais tu ne prends pas garde à sa justice. Si tu veux chanter les louanges de la miséricorde et de la justice, prends que le dessein de Dieu en te pardonnant est de te donner moyen de te corriger, et non pas occasion de demeurer dans ton péché. Prends garde d'amasser par la suite continuelle de tes sacrilèges un funeste trésor de colère et d'indignation qui te perdra en ce jour épouvantable où Dieu révélera le secret des consciences et l'ordre de ses jugements (1364).

(*Isai., XLII, 14*); *sed tanquam justus : Nunquid Semper tacebo ? AUGUST.*

(1365) *Justitia bonitatis est tutela.*

(1364) *Attendis ad misericordiam et non times judicium. Si vis cantare misericordiam et judicium, intellige quia ideo parcat, ut corrigaris, non ut in malignitate permanear. Noli tibi thesaurizare iram in die iræ et revelationis judicii Dei.*

Opposons donc, messieurs, à cette fausse espérance et à cette confiance présomptueuse une crainte salutaire de Dieu et de ses jugements; non pas une crainte basse et servile, mais une crainte filiale et respectueuse qui nous empêche de tomber dans le péché. Vous en avez vu des motifs, ce me semble, assez pressants, dans la première partie, tirés des exemples terribles que l'Écriture sainte rapporte des effets de la justice de Dieu; si vous voulez encore considérer ce qu'elle en dit, vous verrez qu'il n'y a rien qu'elle recommande avec tant de soin que cette continuelle crainte de Dieu et de ses jugements: *Le commencement de la sagesse, c'est la crainte du Seigneur* (1365); de sorte que celui qui est véritablement sage commence par là. *Qu'heureuse est l'âme qui craint Dieu* (1366)! Et ailleurs: *Celui-là est bienheureux qui est toujours dans la crainte* et dans l'appréhension (1367); parce que cette crainte lui est un puissant frein pour l'empêcher de mal faire. C'est le préservatif que Dieu donna au peuple d'Israël quand il faisait voir des éclairs, entendre des tonnerres épouvantables, et remplissait toute la montagne de Sinaï de feu et de flammes. Si Dieu vous fait voir et ouïr toutes ces choses, leur dit Moïse, c'est pour jeter la terreur dans vos esprits, et vous empêcher par ce moyen de tomber dans le péché (1368). Le Prophète-Roi dit la même chose (1369); ou bien selon la version de saint Jérôme: Vous avez donné à l'homme la crainte, comme un excellent rempart pour le défendre et le mettre à couvert des vices (1370). C'est pourquoi le même David demandait à Dieu qu'il le peignât de sa crainte (1371) comme d'un trait salutaire. Tout ainsi, dit saint Basile, que ceux qui ont les membres cloués sur un bois ne peuvent les remuer pour faire aucune chose, de même ceux qui sont pénétrés de la crainte de Dieu deviennent comme impuissants pour opérer aucun mal. Craignons donc Dieu, messieurs, rendons-nous saintement timides, et non pas vains et présomptueux en ce qui regarde notre salut; c'est l'avis que nous donne l'Apôtre quand il dit: *Opérez votre salut avec crainte et tremblement* (1372). C'est ainsi que tous les saints en ont usé; et David entre les autres dit: *A judiciis tuis timui* (Ps. CXVIII, 120); ou bien, comme traduit saint Jérôme: *Horripilavi a timore tuo caro mea*; j'ai redouté, Seigneur, vos jugements, et en ai été tellement transi, que tout mon corps en a frissonné, et mes cheveux m'en ont dressé en tête. Job, ce modèle de perfection, a été dans la même disposition: *J'ai toujours craint Dieu comme*

des flots suspendus au-dessus de moi, et je n'en ai pu supporter le poids (1373). Sur quoi saint Grégoire, au liv. XXII de ses Morales (c. 7), fait cette remarque: « Quand les nautonniers se voient battus d'une furieuse tempête et jetés de côté et d'autre par la furie des vents, dans un danger évident de se perdre, ils oublient pour lors l'affection de toutes les choses du monde, ils ne pensent plus aux plaisirs des sens, ils jettent même dans la mer les marchandises pour lesquelles ils ont pris tant de peine, et méprisent tout pour sauver leur vie. De même Job, appréhendant l'abîme des jugements de Dieu, étant saisi d'une extrême crainte de son salut, jette tout ce qu'il voit le pouvoir mettre en péril et l'empêcher d'arriver au port. » Voilà, messieurs, les sentiments des saints, de crainte et de tremblement des jugements de Dieu, et non pas d'une fausse confiance en la miséricorde de Dieu; et ce sont les mêmes que nous devons avoir si nous voulons mettre notre salut en assurance.

Mais, comme l'espérance que nous devons avoir en la miséricorde de Dieu ne doit pas nous porter dans une confiance présomptueuse, il ne faut pas aussi que la crainte que nous devons concevoir de sa justice nous porte dans le désespoir; car, comme j'ai dit au commencement, l'un et l'autre sont également dangereux; et quoique cela ne soit pas si ordinaire, il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui se damment en n'espérant pas assez, comme il s'en trouve qui se damment en espérant trop. Il faut donc tellement espérer en la miséricorde de Dieu, qu'on ne laisse pas de craindre la justice, et il faut que la crainte de sa justice soit accompagnée d'une douce confiance en sa miséricorde. Saint Bernard est merveilleux sur ce sujet, et expliquant le baiser des deux pieds de l'époux, il dit que ces deux pieds signifient sa justice et sa miséricorde, et qu'il faut baiser l'un et l'autre, parce que le baiser du seul pied de sa justice remplit de frayeur et précipite dans le désespoir, comme celui du seul pied de la miséricorde rend libertin et donne une assurance trompeuse. « Notre Seigneur, dit ce Père, au sermon 6, sur les Cantiques, se porte sur ces deux pieds, et se promène dans les âmes. O qu'heureuse est celle où il les arrête tous deux (1374)! » Et puis parlant de lui-même, il dit: « Je me suis quelquefois, par une grâce particulière que Dieu m'a faite, trouvé aux pieds de Notre-Seigneur, où j'en embrassais tantôt l'un et tantôt l'autre selon l'attrait de son Esprit. Que si quelquefois je

(1365) *Initium sapientie timor Domini. Ps. CX, 10.*

(1366) *Timentis Dominum beata est anima ejus. Eccl., XXXIV, 17.*

(1367) *Beatus homo qui semper est pavidus. Prov., XXVIII, 14.*

(1368) *Ut terror illius esset in vobis, et non peccatis. Exod., XX, 20.*

(1369) *Posuisti firmamentum ejus fortitudinem. Ps. LXXXVIII, 42.*

(1370) *Posuisti munitiones ejus pavorem.*

(1371) *Confige timore tuo carnes meas. Ps. CXVIII, 120.*

(1372) *Cum metu et tremore vestram salutem operamini. Phil., II, 12.*

(1373) *Senfer quasi tumentes super me fluctus tui Domini. Job, XXXI, 25.*

(1374) *Illi duobus pedibus pertransit, et devotas perambulat mentes. Felix meus, cui Dominus Jesus ut unquam infixit unum pedem!*

tenais un peu trop longtemps serré eéim de la justice, je sentais incontinent mon àme plongée dans des frayeurs et des craintes étranges, qui me glaçaient le cœur, qui m'abattaient l'esprit, et me faisaient crier tout tremblant : *Qui est-ce, Seigneur, d'entre les hommes, qui pourra comprendre et soutenir le poids de votre colère, et compter les effets redoutables de vos vengeances* (1375)? Au contraire, continue le même Père, si je m'attachais trop à celui de la miséricorde, je m'apercevais qu'anssîtôt le relâchement et la négligence se glissaient dans mon àme, de sorte que je me tronvais plus tiède dans l'oraison, plus pesant aux bonnes œuvres, plus prompt à rire, plus inconsidéré dans mes paroles, et moins retenu, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur. C'est pourquoi étant instruit par ma propre expérience, je me suis résolu de ne plus séparer la pensée de la justice d'avec celle de la miséricorde, mais de les joindre toutes deux ensemble. Je bénirai l'une et l'autre pendant le temps de mon pèlerinage, jusqu'à ce que la miséricorde l'ayant emporté par-dessus la justice, je me voie en lieu de sûreté et dans l'état de la gloire, où je n'aie plus qu'à chanter les bontés éternelles de mon Sauveur, sans avoir plus de componction ni de crainte (1376). »

CONCLUSION.

Disons donc avec saint Bernard : Seigneur, je veux avoir toute ma vie, et dans le cœur et dans la bouche, votre justice et votre miséricorde (1377); je veux craindre les effets redoutables de votre justice; mais cette crainte sera accompagnée de la confiance en votre bonté; je veux espérer en votre miséricorde, mais cette espérance ne sera pas téméraire et présomptueuse, mais accompagnée d'un véritable désir de me corriger de mes péchés; et ainsi je ne veux jamais séparer l'une d'avec l'autre, jusqu'à ce que la justice, n'ayant plus où s'exercer, je puisse dire : *Misericordias Domini in aeternum cantabo* (Ps. LXXXVIII, 2). Je chanterai, Seigneur, vos miséricordes, pendant toute l'éternité, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, etc.

SERMON LI.

DE LA PROVIDENCE DE DIEU.

Tua, Pater, providentia gubernat.
Votre providence, ô Père céleste, gouverne toutes choses.
 (Sup., XIV, 3.)

EXORDE.

Non, messieurs, ce n'est point par hasard, ou par l'influence des astres, ni par le cou-

cours des causes secondes, mais par la très-sage et très-adorable providence de Dieu que toutes les choses du monde sont gouvernées. Dans le royaume de la Providence, dit excellemment Boëce, le hasard n'a aucune part au gouvernement, mais c'est à Dieu même que toutes les affaires se rapportent. Cependant cette divine providence n'est pas reconnue de tout le monde, et il se trouve bien des gens qui ne peuvent ou qui ne veulent pas croire que Dieu veuille se rabaisser jusqu'à s'occuper des choses de la terre, et qui renferment dans le ciel toute sa providence. C'est ce qu'un des amis de Job attribuait faussement à ce saint homme : *Que Dieu ne connaît pas toutes les choses en détail, et qu'il en juge comme à l'aveugle* (1378). « Vraiment, il aurait bien des affaires, s'il fallait qu'il considérât tout ce qui nous regarde; comme les nuages le dérobent à notre vue, aussi lui ôtent-ils la connaissance de ce qui se passe ici; le ciel est le palais magnifique où il se promène sans en sortir jamais (1379), et c'est là qu'il jouit d'un bonheur inaltérable, sans se soucier de ce que font ni en quel état se trouvent ses créatures. » Contre ces erreurs, ou plutôt contre ces folies, la foi, et même la raison nous enseigne que tout ce qui se fait en ce monde, soit sur la terre, ou par les hommes, ou par les animaux; soit par les nobles créatures, soit par celles qui sont viles et abjectes; soit en celles qui sont de grande importance, ou en celles qui n'en sont d'aucune : tout absolument, le péché excepté, se fait non-seulement par la permission de Dieu, mais par sa volonté et par sa conduite. Il est vrai qu'on ne comprend pas toujours les raisons de cette conduite; mais nous devons être persuadés qu'elles sont très-solides, et que nous sommes obligés d'y acquiescer. Voilà donc trois grandes vérités que j'ai dessein de vous expliquer aujourd'hui : 1° Qu'il n'y a rien de plus clair que la providence; 2° Rien de plus obscur que sa conduite; 3° Rien de plus juste que de nous y soumettre. Cette providence divine est le fondement le plus solide de l'espérance chrétienne dont j'ai parlé dans les discours précédents. Invoquons, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

- 1^{er} POINT. Rien de plus clair que la Providence. — Ce que c'est. — Dieu conserve par sa bonté ce qu'il a créé par sa puissance. — Il nourrit toutes ses créatures.
 2^e POINT. Rien de plus obscur que la conduite de la Providence. — La prospérité des méchants. — Raisons de cette conduite.
 3^e POINT. Rien de plus juste que de se soumettre à la providence de Dieu. — La providence de

(1375) Quis novit potestatem iræ tuæ, et præ timore tuo iram tuam dimittere? Ps. LXXXIX, 11.

(1376) Tanta incuria et negligentia dissolvitur, ut et in seipsum et oratio tepidior, et actio pigrior, et risus promptior et sermo incautus, et omnia denique a rursus que bonis status incostantior appareat. Proinde magistra instructus experientia, non iudicium jam solum aut solum misericordiam, sed misericordiam pariter et iudicium canalicibus, Damne. Cantabiles mihi erunt amara periter in loco pere-

grinationis in ea, quousque misericordia superabat a juicium, misera contineat ac sola cantet de castro gloria in ea et non compungat.

(1377) Misericordiam et iudicium cantabo tibi, Domine. Ps. C, 4.

(1378) Dicis, quid enim novit Deus, et quasi per caliginem iudicet? Job, XXII, 15.

(1379) Numquam ibidem ejus, nec nostra considerat, et ei ea cardines cæli deambulat. Ibid., 14.

Dieu est la règle de tout ce qui se fait ici-bas. — On ne s'accorde à cette règle que quand elle est favorable. — CONCLUSION:

PREMIER POINT.

Rien de plus clair que la providence.

Comme il est inutile de parler d'une chose, si on n'explique ce qu'elle est et l'idée qu'on en conçoit, il est nécessaire de vous apprendre en peu de mots ce qu'on entend par la divine providence, et ce que vous en devez croire. Entre plusieurs définitions que les théologiens en donnent, celle de saint Thomas me paraît la plus nette et la plus exacte, lorsqu'il dit que la divine providence est un dessein éternel qui est en Dieu de conduire à sa fin tout ce qu'il a créé (1380). Voilà, messieurs, ce que c'est que la divine providence. C'est cette application de Dieu à donner à toutes les créatures les moyens d'arriver à la fin pour laquelle il les a créées.

Car, selon la pieuse pensée de Tertullien, l'idée et la notion de Dieu, de cet être infini, enferment avec elles la connaissance d'une bonté infinie : nous ne pouvons concevoir Dieu que nous ne concevions en même temps une bonté proportionnée à sa grandeur et à sa puissance (1381). Tout est grand, tout est infini en Dieu, et, comme c'est sa grandeur et sa puissance qui ont tiré toutes les créatures du néant, c'est sa bonté qui leur conserve cet être, et qui leur donne les moyens d'arriver à la fin pour laquelle il les a créées. La bonté de Dieu nous paraît même bien plus sensiblement que sa puissance et que sa grandeur, puisqu'il n'a coûté, s'il faut ainsi dire, qu'un seul acte à Dieu pour nous tirer du néant et nous donner l'être ; au lieu que la bonté de Dieu s'applique tous les jours d'une manière sensible et manifeste à fournir nos besoins. Car enfin, dit saint Augustin (*De Gen., ad lit., l. iv, c. 12*), Dieu n'agit pas comme un architecte, qui laisse la maison qu'il a bâtie, sans qu'on doive pour cela appréhender sa ruine. Dieu soutient par lui-même l'être qu'il a donné aux créatures, qui retomberaient dans le néant sans cette continuelle protection. *Car c'est en lui*, dit le grand apôtre, *que nous avons la vie, le mouvement, et l'être* (1382) : *Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui* (1383). Il est toute lumière pour voir nos besoins, toute bonté pour nous secourir, toute puissance pour nous défendre. Il est cet œil, ce cœur, et cette main dont j'ai parlé dans un autre discours. Il s'applique, dit saint Grégoire, à chacun de nous en particulier comme si c'était là toute son occupation, et à tous en

général comme s'il n'avait soin de personne en particulier (1384).

Oculi omnium in te sperant, Domine (Ps. CXLIV, 15), dit le prophète David : « Grand Dieu, toute la nature vous regarde comme son père nourricier ; toutes les créatures qui ont vie ont les yeux sur vous, de qui elles attendent leur nourriture ; vous donnez à chacune celle qui lui est propre, vous ouvrez votre main libérale, et vous remplissez de vos bénédictions tous les animaux. C'est vous qui disposez des feux, des grêles, de la neige, des glaces, des tempêtes, qui ne font rien que ce que vous leur ordonnez (1385). C'est vous qui êtes le maître des vents, qui les tirez de vos trésors (1386), comme parle l'Écriture, et qui les faites souffler de quel côté il vous plaît. C'est vous, en un mot, qui faites tous les jours invisiblement, en nourrissant tous les hommes, ce que vous avez fait deux fois visiblement en nourrissant une fois quatre mille hommes de sept pains, et une autre fois cinq mille hommes de cinq pains et de deux poissons. »

Saint Augustin (*Tract. 24, in Joan.*) se plaint avec raison du peu d'application et de reconnaissance que les hommes ont pour cette providence bienfaisante de Dieu. Il fait tous les jours, dit-il, de grands miracles pour nourrir les hommes, sans que personne y fasse attention. Et ces grandes merveilles par lesquelles il gouverne le monde ne sont point du tout considérées, parce qu'on les voit tous les jours. Celui qui nourrit cinq mille hommes de cinq pains dans le désert n'est-il pas le même qui chaque jour nourrit tous les hommes ? et celui qui multiplie ces pains entre ses mains est-il autre que celui qui multiplie tous les jours les grains de blé dans le sein de la terre ? Cependant le peuple voulait choisir Jésus-Christ pour son roi, parce qu'il les avait autrefois nourris miraculeusement, et presque personne ne révère ni ne reconnaît cette providence de Dieu qui les nourrit tous les jours. On se croit obligé à son bienfaiteur pour un soin particulier, et l'on demeure ingrat pour un si grand nombre de bienfaits dont on est redevable à sa divine providence. Enfin chacun ne croit rien devoir, parce que tout le monde est engagé dans la même dette ; et ces grands miracles de la nourriture journalière des hommes ont perdu presque tout leur prix, parce qu'ils sont ordinaires (1387). Il a donc fallu, ajoute le même saint Augustin, que Jésus-Christ fit de temps en temps quelques œuvres extraordinaires qui frappassent les hommes ; non pas qu'elles fussent plus grandes en elles-mêmes, mais à cause qu'elles étaient plus rares.

(1380) *Ratio ordinandorum in finem in Deo existens. Il p. q. 22, art. 1.*

(1381) *Deum sufficit dici, ut necesse sit bonum credi. In Scorp., c. 5.*

(1382) *In ipsi vivimus, movemur et sumus. Act., XVII 28.*

(1383) *Ex ipso, per ipsum, et in ipso sunt omnia. Rom., XI, 36.*

(1384) *Sic intendit Dominus singulis ac si vacet a cunctis, et sic simul intendit omnibus ac si vacet a singulis. Moral., l. XXV, c. 15.*

(1385) *Igois, grando, nix, et lucies, spiritus procellarum que faciunt verbum ejus. Ps. CXLVIII, 8.*

(1386) *Qui producit ventos de thesauris suis. Ps. CXXXIV, 7.*

(1387) *Assiduitate viluerunt. AUGUST.*

Mais, autant que ces merveilles montrent évidemment qu'il y a une Providence qui gouverne toutes choses (1388), autant nous cachent-elles les manières dont elle agit. Ces lumières que Dieu a répandues dans notre âme afin que nous en soyons persuadés ressemblent à celles du soleil, dont les effets nous sont aussi sensibles et manifestes que ses influences sont cachées et obscures : c'est-à-dire qu'il n'y a rien de si clair que la Providence, mais qu'il n'y a rien de si obscur que la conduite de cette même Providence. C'est ce que nous allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Rien de plus obscur que la conduite de la Providence.

Il n'y a jamais rien eu qui ait tant embarrassé l'esprit de l'homme que lorsqu'il a voulu se servir des lumières que sa raison lui fournit pour pénétrer dans l'épaisseur des ténèbres que Dieu a répandues sur la conduite qu'il tient à l'égard des hommes. Car enfin ne sont-ce pas des ténèbres que les lumières de la raison ne dissiperont jamais, de voir sur la terre l'impie élevé et le juste persécuté, la vertu méprisée et le vice en honneur? et comment accorder la sainteté et la justice de Dieu avec ce partage de biens et d'honneurs qui nous paraît si injuste! Ceux mêmes à qui Dieu avait découvert ses secrets se sont trouvés embarrassés parmi ces ténèbres, et ils ont demandé à Dieu même qu'il leur éclaircît ces mystères, dont ils ne pouvaient pénétrer la profondeur.

Voici comme en parle le modèle de la patience, c'est-à-dire Job : *Entendez-moi*, dit-il (XXI, 5-7), *soyez surpris d'étonnement, et mettez le doigt sur votre bouche. Pourquoi est-ce donc que les impies vivent, qu'ils sont élevés et qu'ils deviennent puissants par leurs richesses?* Et après avoir décrit au long la vie délicate de ces méchants, il s'étonne encore du bonheur de leur mort. *Un meurt*, dit-il, *exempt des maladies, comblé de bonheur et de richesses, ayant les entrailles pleines de graisse, et les os nourris de moelle, pendant qu'un autre meurt dans l'affliction de son cœur, et sans aucun bien.* (*Ibid.*, 23 et seq.)

Jérémie a été étonné de ce partage inégal, et a cru qu'il lui était permis d'en témoigner à Dieu sa surprise. *Il est vrai, Seigneur*, dit-il (XII, 1), *que vous êtes juste, et que je vous trouverai tel si je veux disputer avec vous. Permettez-moi cependant de vous faire ces justes plaintes: Pourquoi les impies réussissent-ils dans leur conduite? Pourquoi les prévaricateurs et les méchants sont-ils heureux?* etc.

Le Prophète-Roi avoue lui-même qu'il s'est presque détourné de la voie juste, et

qu'il s'est vu près de tomber en considérant la paix des méchants. *Mes pieds*, dit-il, *ont été presque ébranlés, et je me suis vu tout près de tomber, parce que j'ai regardé les méchants avec un œil jaloux en voyant la paix des pécheurs, qui ne sentent point les misères communes que les autres et ne souffrent point les châtimens que souffre le reste des hommes* (1389).

Voilà ce qui a étonné les saints et ce qui nous étonne après eux. Ils ont demandé les raisons d'une conduite si surprenante, non qu'ils en aient accusé Dieu d'injustice, mais parce qu'ils ont souhaité de s'instruire avec piété, dit saint Chrysostome. *Et cependant*, ajoute le même, *ils n'ont pas eu tout l'éclaircissement qu'ils ont demandé.* Et David dit qu'il n'avait eu que de la peine dans cette recherche (1390), afin d'apprendre à ceux qui viendraient après lui à ne pas pénétrer dans les secrets que Dieu ne veut point que nous connaissions sur la terre.

Néanmoins, s'il était permis de rapporter avec respect et avec soumission ce que les saints Pères nous ont appris sur cette conduite de Dieu, on pourrait dire qu'il est de l'ordre de sa providence que le discernement des justes et des pécheurs ne se fasse pas en ce monde, afin qu'on soit persuadé qu'il se fera dans l'autre. « Si Dieu, dit saint Augustin, punissait dès cette vie tous les péchés des hommes, on n'attendrait point de jugement dernier, et s'il les laissait tous impunis, on ne croirait pas qu'il y eût de providence. De même, s'il n'accordait jamais à aucun de ses serviteurs les biens de cette vie, on ne croirait pas qu'il fût le maître de ces biens, mais on les attribuerait plutôt au démon, puisqu'ils ne seraient possédés que par ses esclaves; ou, s'il comblait toujours ses serviteurs de biens temporels, on ne le voudrait plus servir que pour ces biens, et le service qu'on lui rendrait ne serait plus animé par la piété, mais souillé par l'avarice. » Ainsi cette conduite, qui paraît détruire toute la providence, en est un ordre admirable.

Mais disons quelque chose de plus, savoir, qu'il n'est pas seulement de cet ordre qu'il y ait des méchants dans le monde qui soient dans l'abondance, dans les honneurs, en autorité, mais encore qui s'en servent pour persécuter les gens de bien. Car enfin il est bien vrai que les méchants ont souvent la volonté de nuire aux bons; mais, absolument parlant, il n'est pas vrai qu'ils leur nuisent effectivement. Et tant s'en faut que la Providence dans ces rencontres oublie ni juste qu'elle semble abandonner à la puissance et à la malice d'un pécheur, que c'est en cela même au contraire qu'elle veille davantage sur ce juste, en ce qu'elle règle et donne des bornes au pouvoir et à la malice du pécheur, et les fait servir à l'avantage du juste. C'est ainsi qu'elle parut sur l'ancien Joseph : car, ses frères l'ayant vendu pour

(1388) *Tua, Pater, providentia gubernat.*

(1389) *Mei autem pene non sunt pedes. Quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum vident.* Ps

LXXII, 2, 3.

(1390) *Labor est ante me.* *Ibid.*, 16.

empêcher la domination qu'il disait devoir un jour avoir sur eux, ne firent que contribuer malgré eux à cette même domination, faisant sans s'en douter tout ce qu'il fallait faire pour avancer ce qu'ils voulaient détruire.

Ce juste a perdu tout ce qu'il avait : « mais, répond saint Augustin (*De Civit.*, l. 1, c. 10 seq.), (car c'est lui qui va satisfaire aux objections contre la providence de Dieu à l'égard des justes), a-t-il perdu la foi ? a-t-il perdu la piété ? a-t-il perdu les biens de l'homme intérieur, qui est riche aux yeux de Dieu ? Si ce juste ne se servait de ce monde que comme ne s'en servant pas, il pourrait dire avec ce saint qui fut tenté si rudement sans être surmonté : *Je suis sorti tout nu du ventre de ma mère, et je rentrerai tout nu dans le sein de la terre (Job, 1, 21)*. Et il ne s'attristerait point de perdre durant sa vie des biens qu'il lui faudrait bientôt quitter par sa mort. Si ce juste était encore faible et lié par quelque cupidité à ses biens, quoiqu'il ne les préférât pas absolument à Jésus-Christ, il reconnaîtrait par la douleur qu'il sentirait de leur perte combien il a péché en les aimant, car cette douleur est proportionnée à sa cupidité ; il lui fallait cette perte pour reconnaître sa faute, et ce n'est pas un petit avantage qu'il en tire. »

Mais ce juste n'a pas un morceau de pain : c'est toujours saint Augustin qui parle : « Il fait encore son profit de cette extrémité en la souffrant avec patience. S'il meurt de faim, la faim, comme une autre maladie, le délivre des peines de cette vie ; et, s'il n'en meurt pas, il apprend par cette nécessité à se contenter de peu pour vivre, et à jeûner plus longtemps pour gagner le ciel. »

Mais il meurt dans des supplices effroyables, à la fleur de son âge. Il devait mourir nécessairement, et il importe peu en quel temps et de quel genre de mort il finisse cette vie, puisqu'étant mort une fois il ne meurt plus. « Car la mort n'est terrible que par ce qui la suit, et il ne faut pas se mettre en peine de quoi l'on meure, puisqu'on doit mourir, mais quel est le lieu où l'on va après la mort. *Mais il y en a dont les corps n'ont pas même été ensevelis*. Et qu'est-ce qu'ont perdu les justes à cela ? Leurs âmes n'en sont pas moins heureuses ; leurs corps ne sentent plus tous les mauvais traitements qu'on peut leur faire, et rien ne peut empêcher leur Créateur de les ressusciter. En quelque endroit que soient leurs cendres, Dieu les trouvera bien, lui qui remplit le ciel et la terre de sa présence. Dieu veut qu'on honore de la sépulture des corps qui ont été les organes du Saint-Esprit, mais il permet que quelques-uns soient privés de cet honneur, afin qu'on ne croie pas que les saints gagnent ou perdent quelque chose à tout ce qui arrive à leur corps après la mort. Le mauvais riche eut des funérailles magnifiques parmi les hommes ; mais Lazare fut

plus heureux, puisque son âme fut portée par les anges dans le sein d'Abraham. *Plusieurs saints ont été emmenés captifs*. C'est sans doute un grand malheur, si on les a emmenés quelque part où ils n'aient pu trouver leur Dieu. Daniel et les autres prophètes ont été dans la captivité, mais Dieu n'a point manqué de les y consoler. Il n'a point abandonné les siens, lorsqu'ils étaient sous la domination d'une nation barbare, il est vrai, mais cependant composée d'hommes, lui qui n'a pas délaissé un prophète dans le ventre d'une baleine. Ne vous imaginez pas, dit encore saint Augustin, que Dieu ait plus fait en faveur des trois jeunes hommes qu'il a délivrés de la fournaise qu'il n'a fait en faveur des Machabées, qu'il a laissés mourir dans les supplices. La délivrance des uns et la mort des autres sont des effets de la même providence, mais elle a eu deux desseins différents dans la production de ces deux effets : car elle a voulu faire paraître son pouvoir en délivrant les premiers, mais elle a voulu faire paraître son amour envers les seconds en les laissant mourir. Elle a voulu confondre les ennemis des trois jeunes Hébreux en les délivrant de la fournaise où ils les avaient jetés, mais elle a voulu récompenser les Machabées par la gloire de leur mort. Elle a délivré les premiers de la peine à laquelle ils avaient été condamnés, mais elle a tiré les autres de cette vie. Elle a laissé ceux-là dans le danger de se perdre lorsqu'elle leur a conservé la vie, mais elle a assuré le salut de ceux-ci en les laissant mourir. Tant s'en faut donc qu'il faille mesurer la vertu des saints par l'assistance visible que Dieu leur rend, qu'il ne faut pas même mesurer sur cette assistance l'amour que Dieu leur porte. Celui qu'il afflige le plus est souvent celui qu'il aime davantage ; et tout le bonheur et la gloire du Chrétien en ce monde étant d'aimer Dieu, il se doit croire d'autant plus heureux et d'autant plus glorieux que Dieu lui donne lieu de lui témoigner davantage son amour par ses souffrances. »

Il est facile par ce qui vient d'être dit de répondre à toutes les autres difficultés que l'on peut faire contre la providence de Dieu sur les justes, et de reconnaître la vérité de ce que dit l'Apôtre, que *Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu (1391)*. *Tout sert aux saints*, dit saint Bernard, *non selon leur volonté, mais selon leur utilité ; non selon leurs désirs, mais pour leur avantage, jusqu'à ce qu'ils soient dans le ciel, où tout ira selon leur désir et leur volonté*. Il suit de là que la marque la plus assurée pour discerner un véritable juste est de voir s'il est parfaitement soumis à la divine providence, s'il reçoit avec modestie et actions de grâces les biens que Dieu lui envoie, et s'il reçoit les maux avec cette soumission dont j'ai promis de faire voir la nécessité dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Rien de plus juste que de se soumettre à la providence de Dieu.

Tertullien, dans sa fameuse Apologie pour la religion chrétienne, n'emploie point de plus fort argument pour en prouver la sainteté aux infidèles que de leur prouver qu'elle apprend aux Chrétiens à faire un saint usage des biens et des maux que Dieu répand sur la terre. « Il y a, dit-il, cette différence entre vous et nous, que vous n'adorez vos dieux que pour en recevoir des récompenses temporelles, et que nous n'avons d'autre dessein, dans tout le culte que nous rendons à Dieu, que d'en être récompensés éternellement. C'est dans cette vue que nous recevons avec la même tranquillité les biens et les maux qu'il nous envoie; que nous regardons les plaisirs dont il nous favorise quelquefois en cette vie comme des essais qu'il nous fait faire de ceux qu'il nous prépare en l'autre, et les maux dont il nous afflige, ou comme des punitions légères de nos fautes, ou comme des exercices de notre vertu. C'est pourquoi nous ne nous laissons ni ébranler par les plaisirs, ni abattre par les peines, puisque nous regardons les uns et les autres comme des effets de la divine providence, à laquelle nous nous soumettons. Bien plus, tout notre désir est de finir bientôt cette vie et d'aller recevoir la récompense de notre fidélité en l'autre. C'est là que se trouve toute la grandeur que nous attendons et toute la joie que nous espérons. Ne vous étonnez donc pas si nous nous laissons si peu toucher par les différentes révolutions qui arrivent sur la terre, et si nous prenons si peu de part à tout ce qui s'y passe. »

Le fondement sur lequel Tertullien s'appuyait lorsqu'il parlait de la sorte, c'est que la providence de Dieu est la règle de tout ce qui se fait ici-bas. Comme cette règle est toujours juste, c'est par elle que la volonté de l'homme doit être redressée. Quand la volonté s'ajuste sur cette règle en s'y conformant et en s'y soumettant, alors la volonté est droite; mais, quand la volonté n'est pas conforme à cette règle infaillible et immuable, alors elle est déréglée. Il y a donc au monde des hommes qui ont le cœur droit par leur soumission à l'ordre de Dieu, et il y en a qui ont le cœur déréglé, parce qu'ils ne veulent point s'accommoder ni céder à cette même volonté. Et que font ces cœurs sans droiture? Ils se prennent eux-mêmes pour règle, et sur leur inclination déréglée ils veulent régler la providence de Dieu; et, parce que la providence ne s'ajuste pas à cette fausse règle de leur inclination, qu'ils croient être très-juste et très-droite, cette providence leur paraît déréglée. « Insensés, » leur dit saint Augustin (car enfin il faut que les pensées de ce Père fassent la plus grande

partie de cette prédication). « vous voulez que Dieu conduise le monde comme vous l'entendez, et que sa volonté s'accommode à la vôtre. N'est-il pas juste, puisqu'il est incapable de manquer, et que tout homme est sujet à l'erreur, que ce soit votre volonté qui s'accommode à la sienne? Si cela était, vous auriez le cœur droit, puisqu'il serait réglé sur une règle infailliblement droite. » Alors vous trouveriez que Dieu est saint dans toutes ses voies, et vous vous écrieriez avec un grand roi dont le cœur était droit, puisqu'il était selon le cœur de Dieu, ainsi qu'il le témoigne lui-même; vous vous écrieriez, dis-je, avec lui : *Que le Dieu d'Israël a de bonté et de miséricorde pour ceux qui ont le cœur droit* (1392)! c'est-à-dire le cœur soumis aux ordres de son adorable providence et de ses saintes volontés.

Mais les hommes qui n'ont pas de peine à se conformer et à se soumettre à l'ordre de la providence de Dieu lorsqu'elle leur est favorable, n'entrent pas dans la même disposition quand il leur arrive quelque chose de fâcheux et qui est contre leur inclination. Des deux parties qui composent la divine providence, c'est-à-dire des biens et des maux, on ne trouve de la docilité et de la soumission dans les hommes que pour cette partie qui leur est agréable, savoir pour les biens. C'est le reproche que faisait autrefois saint Augustin aux infidèles, et qu'on pourrait maintenant faire très-légitimement aux Chrétiens. « S'il arrive, dit ce saint, que Dieu punisse quelquefois par la guerre et par la famine les péchés qui se commettent sur la terre, et qu'il la purifie de ses ordures par quelques châtimens, vous faites assez connaître par vos impatiences que vous n'aimez en Dieu que cette partie de sa providence qui s'occupe à donner des grâces et à répandre des faveurs sur les hommes. Vous ne cherchez pas tant à être corrigés de vos crimes que de voir vos crimes en repos et de les pouvoir commettre sans aucun trouble (1393). Vous voudriez que Dieu vous laissât dans une paix criminelle et un repos pernicieux, que vous pussiez amasser des richesses sans crainte, que vous n'eussiez des maîtres établis sur vous que pour inventer des plaisirs, qu'on ne vous commandât rien que d'agréable, et qu'on regardât comme des ennemis publics ceux qui voudraient s'opposer à vos plaisirs. Et vous ne savez pas qu'il n'y a rien de si funeste que cette fausse félicité des pécheurs qui nourrit et entretient le crime (1394). »

CONCLUSION.

Ne soyons pas de ce nombre, messieurs; soyons soumis à tous les ordres de la divine providence, soit qu'ils nous soient agréables, ou qu'ils ne s'accommodent pas aux inclinations déréglées de notre cœur. Que les libertins soient persuadés de la sagesse

(1392) *Quam hinc nus Israel Deus his qui recto sunt corde!* Ps. LXXII, 1.

(1393) *Vestram taxum iam cupitis habere securam.*

De Civ., t. I, c. 50.

(1394) *Nihil est infelicius felicitate peccantium qui penalis vitiorum impunitas.* *Epist.* 5, in *Marc.*

de cette providence par tant de miracles, d'autorités, et de raisons, qui l'établissement d'une manière si invincible; que les pécheurs s'y soumettent, puisqu'ils ne sauraient s'y soustraire quand ils le voudraient, et que les justes ne s'ennuient point d'attendre, de souffrir, et de soutenir la providence de Dieu jusqu'à ce qu'il vienne lui-même et qu'il se donne à eux dans l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

POUR LE IV^e DIMANCHE DE CARÊME, ET POUR
LE VI^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE.

Cum sublevasset oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philippum: Unde ememus panes ut manducent hi?

Jésus levant les yeux, et voyant une grande foule de peuple venant à lui, dit à Philippe: D'où pourrions nous acheter assez de pain pour donner à manger à tout ce monde. (Joan., VI, 5.)

EXORDE.

Providence adorable de mon Dieu, soin charitable, douceur, tendresse, vigilance paternelle de mon Sauveur, que vous êtes admirable, et que vous paraissez avec éclat dans l'Évangile de ce jour! *Unde ememus panes ut manducenthi?* Vous le savez, Seigneur, et, si vous le demandez à Philippe, ce n'est, comme ajoute votre évangéliste, que pour éprouver sa foi et les sentiments qu'il avait de votre puissance. Vous saviez qu'il vous était aussi facile de nourrir cinq mille personnes avec cinq pains que de nourrir cinq personnes avec cinq mille pains, et que celui qui donne tous les jours à manger à un nombre presque infini d'hommes et de femmes en pouvait bien donner à cinq mille qui le suivaient dans le désert. En effet, messieurs, Jésus-Christ voyant cette grande troupe de gens qui le suivaient et qui n'avaient pas mangé depuis longtemps, les fait asseoir sur de l'herbe qui était en ce lieu-là, et ayant pris cinq pains et deux poissons, il les distribua entre tous; puis après que les cinq mille personnes eurent été rassasiés de ce pain, on en remplit douze paniers des morceaux qui étaient restés. Il est vrai que les saints Pères expliquent diversement la manière de ce miracle, mais ils y reconnaissent tous une providence admirable de ce charitable Père, qui a soin de pourvoir aux besoins de ceux qui le cherchent. Saint Augustin (*Tract. 24, in Joan.*) estime que Notre-Seigneur multiplia effectivement la substance du pain entre ses mains lorsqu'il le distribua à ces pauvres gens. Saint Chrysostôme veut que cette multiplication se soit faite entre les mains des disciples dont il s'était servi pour le distribuer. Saint Hilaire dit (*De Trin., c. 3*) qu'elle se fit entre les mains de ceux qui en mangeaient. Saint Ambroise donne une autre explication à la manière de ce miracle, et dit que le Fils de Dieu ayant donné sa bénédiction à ce pain, qui lui fut présenté par les apôtres, il donna à chaque miette de ce pain une vertu miraculeuse de rassasier autant ceux qui en mangeaient un peu que s'ils avaient beaucoup mangé d'un autre. Mais de

quelque manière que ce miracle se soit fait, c'est vous qui en êtes l'auteur, ô mon divin Sauveur! j'y reconnais non-seulement votre puissance, qui opère des effets si extraordinaires, mais encore votre bonté à secourir les misérables; et ce soin plus que paternel que vous avez que rien ne manque à ceux qui vous suivent me donne une occasion favorable d'adorer votre providence divine et d'en faire le sujet de cette prédication. Demandons, etc. *Ave, Maria.*

SÉRMON LII.

DE L'AMOUR DE DIEU.

Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde, et in tota anima tua, et in tota mente tua.

Vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre esprit. (Math., XXII.)

PREMIER EXORDE.

Voilà le grand commandement de la loi nouvelle, qui fait la différence de l'Ancien Testament et de l'Évangile, et que le Fils de Dieu, immédiatement après les paroles que je viens de citer, appelle le premier et le plus grand commandement (1395). C'est le premier en dignité, regardant Dieu directement et immédiatement; en excellence, puisque c'est le commandement de la nouvelle alliance et l'esprit de l'adoption divine; et en nécessité, étant indispensable. Il y a certes lieu de s'étonner que Dieu ait voulu nous commander de l'aimer, puisqu'il y a même sujet d'être surpris de ce qu'il veut bien nous le permettre. Le respect et l'adoration semblent être des hommages plus naturels et plus convenables à la grandeur de Dieu et à la bassesse de l'homme. Ne voyons-nous pas qu'à l'égard des grands de la terre, ce serait leur faire un mauvais compliment de leur dire qu'on les aime? Mais il n'en est pas de même à l'égard de Dieu, qui permet non-seulement qu'on l'aime, mais qui nous le commande absolument. *Par où suis-je digne, ô mon Dieu! que vous me commandiez de vous aimer?* dit saint Augustin (*Confess., l. I, c. 5*), et nous le devons tous dire avec lui. *Vous me le commandez néanmoins, Seigneur, et si j'y manque, votre colère s'allume contre moi, et vous me menacez d'une effroyable misère; comme si ce n'en était pas une assez grande que de ne vous point aimer.* Il ne faut donc pas regarder le commandement que nous avons d'aimer Dieu comme une chose pénible et difficile, il faut au contraire le recevoir avec une profonde reconnaissance, comme un grand honneur que Dieu nous fait. Mais, comme il y a un épouvantable aveuglement sur ce point, et qu'il s'en trouve qui chicanent sur ce précepte de l'amour de Dieu, je crois devoir aujourd'hui vous faire voir cette obligation, et jusqu'où elle s'étend: c'est-à-dire, que l'on est obligé d'aimer Dieu, et que l'on est obligé de n'aimer que lui: deux obligations qui se réduisent à une, savoir, à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et de tout son es-

pril. Adressons-nous à Marie, que l'Église appelle la MÈRE du bel amour. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

1^{er} POINT. L'obligation d'aimer Dieu. — Étant les images de Dieu, nous sommes obligés de l'aimer. — Ce commandement est de tous les temps, de tous les âges, et de tous les états. Il n'est pas seulement de conseil. — Il ne doit point avoir de bornes. — Parce que la fin n'en doit point avoir. — Il doit être dominant.

2^e POINT. L'obligation de n'aimer que Dieu seul. — Dieu ne commande pas de ne connaître que lui seul. — Différence entre l'entendement et la volonté, la connaissance et l'amour. — Comment et jusqu'où on doit aimer le prochain. — Il faut l'aimer en Dieu, avec Dieu, et pour Dieu. — Cet amour ne doit être mêlé d'aucun intérêt. — Dieu ne veut point de partage dans son amour. — C'est un adhérent. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'obligation d'aimer Dieu.

Dieu, ayant placé l'homme au premier rang, parmi les créatures visibles, a voulu que toutes les autres contribuassent à son utilité et qu'elles ne fussent que pour lui. Oui, messieurs, tout ce que vous admirez dans le ciel, tout ce que vous trouvez de beau sur la terre, cette agréable diversité de tant de créatures, tout cela n'a été créé de Dieu que pour vous et pour votre commodité. Mais, comme vous êtes d'une nature plus noble et plus excellente que le reste des créatures, Dieu vous a aussi donné une fin plus noble et plus excellente, qui est en lui-même. C'est pour cela qu'il est dit dans la Genèse, en parlant de la formation de l'homme, qu'il a été fait à l'image de Dieu, en ce que Dieu a imprimé dans son âme les plus nobles traits de la divinité, en lui donnant, dit saint Augustin (*Contr. Faust.*, l. XXIV, c. 2), une intelligence capable de le connaître et une volonté capable de l'aimer.

C'est donc être né avec cette obligation indispensable d'aimer Dieu de tout son cœur que d'être créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, puisque nous ne portons cette image et cette ressemblance qu'autant que nous le connaissons et que nous l'aimons. Non, messieurs, il ne faut pas que croyiez que, lorsque Dieu dit aux Juifs : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur*, ces paroles fussent un nouveau commandement qui n'existait pas auparavant. Elles ne firent qu'expliquer et développer la loi naturelle, qui était dans le cœur. Et, comme les hommes, ensevelis dans les ténèbres du péché, ne faisaient aucune attention aux lois intérieures qui étaient gravées dans leurs âmes, Dieu les grava encore sur la pierre, et les avertit par la loi qu'il publia par le ministère

des anges et des hommes, qu'ils prissent garde à la loi qu'il avait gravée dans la substance de leurs âmes.

L'amour de Dieu est donc un commandement avec lequel nous naissons, puisqu'il est gravé dans le fond de notre âme, et que rien ne l'en peut effacer. Il est de tous les temps, de tous les âges et de tous les états; et, quoique le péché ait comme défiguré ces beaux traits d'amour et de pente vers Dieu qu'il a imprimés dans la substance de l'âme de l'homme, cela ne diminue rien de son véritable devoir et de son obligation essentielle, qui la doit porter vers Dieu comme vers son véritable bien. En sorte, dit saint Augustin, que l'homme ne doit aimer que celui-là seul dont il doit jouir et qui le doit rendre heureux. Alors seulement il est arrivé au plus haut point de la vertu et de la sainteté, si dans toute sa vie il aspire et se porte à la vie immuable qui est en Dieu, et s'il s'y attache de toute son affection (1396).

Mais, pour vous faire voir jusqu'où Dieu a porté cette obligation de l'aimer, et jusqu'où s'étend ce grand commandement, il faut savoir que ce n'est pas inutilement qu'il nous commande non-seulement de l'aimer, mais de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, et de toutes nos forces. Il y a, messieurs, de grandes vérités cachées sous ces paroles; elles nous marquent, dit saint Thomas, quel amour de Dieu n'est point matière de conseil, mais qu'il nous est commandé dans toute son étendue et dans toute sa perfection, jusqu'au degré d'amour que nous ne posséderons que dans le ciel (1397).

Vous savez, messieurs, que l'amour de Dieu, quelque étendue et quelque perfection qu'il ait en cette vie dans l'âme des véritables Chrétiens, doit augmenter dans le ciel d'une manière presque infinie: en sorte, dit saint Augustin, qu'on ne reçoit que quelques gouttes de ce torrent d'amour, au lieu que les bienheureux dans le ciel en seront entièrement enivrés (1398). Cependant il nous est commandé de faire nos efforts pour atteindre à cette plénitude d'amour de Dieu, et de tendre incessamment à cette souveraine charité qui régnera dans l'âme des bienheureux. Ce n'est pas, comme dit le même Père, que Dieu nous estime coupables de ce que nous ne possédons pas encore son amour dans toute la perfection à laquelle il nous a voulu porter par son commandement, mais c'est pour nous apprendre à quoi la foi nous oblige d'aspirer et où doit tendre notre espérance.

Saint Thomas établit encore la vérité de cette doctrine par une raison aussi solide que subtile. L'amour de Dieu, dit cet ange de l'école, est la fin de notre vie et de tou-

(1396) *Nec seipsum homo debet propter seipsum diligere, sed propter illum quod fruendum est. Totum est optatum homo cum tota sua vita pergit ad incommutabilem vitam, et toto affectu adhaeret ei.* *De Doct. Christ.*, l. 1, c. 22.

(1397) *Non dilectio Dei et proximi cadit sub preceptum unum secundum aliquam mensuram, ita ut id quod*

est plus remaneat sub consilio, ut patet ex ipsa forma precepti, quae perfectionem demonstrat eum deum: Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc. 2^o 2^o, q. 181, art. 2.

(1398) *Inclui hunc ab ubertate domus tuae, et torrente voluptatis tuae potabis eos.* *Ps.* XXXV, 9.

tes nos actions : or, la fin n'a jamais de bornes ni de mesure, mais elle sert de bornes et de mesure à toutes les autres choses (1599). Saint Thomas explique cette excellente raison par une comparaison qui vous en fera comprendre la force. C'est comme un médecin, dit-il, qui ne doit point mettre de bornes à la santé qu'il procure à un malade, mais est obligé de la lui procurer la plus parfaite qu'il lui est possible. De même, messieurs, vous devez être bien persuadés que ce grand commandement d'aimer Dieu n'est point renfermé dans de certaines bornes au delà desquelles il ne soit plus qu'un conseil, mais vous êtes obligés de procurer en vous-mêmes l'accroissement de cet amour, en sorte que, comme dit saint Paul, vous vous efforciez d'y avancer de plus en plus, et d'en acquérir la perfection par vos prières, par vos bonnes œuvres, et par le règlement de votre vie; les uns avec plus d'ardeur, et les autres plus lentement, chacun selon ses forces, comme des voyageurs dont les uns vont plus vite que les autres, et qui néanmoins tendent tous à un même terme.

Disons donc, messieurs, que vivre chrétiennement n'est autre chose qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et de tout son esprit : en sorte, dit saint François de Sales (*De l'amour de Dieu*, l. X), qu'entre tous nos amours le sien soit le plus cordial, dominant sur tout notre cœur; le plus affectif, occupant toute notre âme; le plus général, employant toutes nos puissances; le plus relevé, remplissant tout notre esprit; et le plus ferme, exerçant toute notre force et toute notre vigueur. Il faudrait enfin, si cela se pouvait, que l'amour que nous avons pour Dieu fût aussi universel et aussi immense que lui-même. Car enfin tout ce qui est en Dieu est infini, et il est infiniment tout ce qu'il est. Il est infiniment puissant, infiniment sage, infiniment bon : d'où il suit qu'il est infiniment aimable, et qu'il a en lui une source inépuisable de qualités aimables qui méritent d'être infiniment aimées. Voyez donc combien tout cela est éloigné de la petitesse du cœur humain, et avouez en même temps que ce n'est pas trop demander que de le demander tout entier, puisque, quand nous aurions un cœur infini et qui pût aimer infiniment, nous serions encore obligés de le donner tout entier à notre Dieu, puisqu'étant infiniment tout ce qu'il est, et par conséquent infiniment aimable, nous devrions par devoir l'aimer infiniment.

Concluons de là qu'il est épouvantable infidélité c'est à une créature d'aimer son Dieu moins qu'elle ne peut, puisqu'elle serait obligée de l'aimer infiniment si elle le pouvait; et combien elle offense cette souveraine majesté de partager son cœur avec les créatures. Je vous dis donc, messieurs, que Dieu veut être aimé sans bornes, sans restriction,

et sans limitation, et que la mesure de l'aimer, dit saint Bernard, est de l'aimer sans mesure (1400). C'est à quoi il nous oblige par son commandement, et quiconque l'aime autrement ne l'aime pas comme il doit.

Oui, Seigneur, quand vous ne m'auriez point fait de commandement de vous aimer; quand votre image, que je porte gravée dans mon âme, ne m'avertirait pas incessamment de ce devoir, toutes les créatures, chacune en sa manière, me le disent d'une voix forte et intelligible : *Omnia mihi dicunt ut te amem*, dit saint Augustin : le ciel, qui me couvre; le soleil, qui m'éclaire; la terre, qui me porte; l'air, que je respire; l'eau, qui me rafraîchit; le feu, qui m'échauffe; les animaux, qui me nourrissent et qui me rendent mille autres services; les oiseaux, qui me réjouissent de leur chant : en un mot, toutes les créatures me disent en leur langage muet, mais éloquent, que je dois vous aimer. Elles peuvent, à la vérité, parler aux oreilles de mon corps, et même à mon esprit : mais à moins, Seigneur, que vous n'ouvriez vous-même les oreilles de mon cœur, elles ne s'expliquent pas d'une manière bien claire et bien intelligible; elles ne font qu'un certain bruit sourd autour de moi, que je n'entends pas bien; ou, pour mieux dire, elles parlent à un sourd (1401), et même elles me disent à la vérité simplement que je dois vous aimer, mais elles ne me disent pas bien distinctement que je ne dois aimer que vous seul. C'est à quoi néanmoins je suis obligé, comme nous allons le voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

L'obligation de n'aimer que Dieu seul.

Dieu, messieurs, ne nous a donné aucun commandement de ne connaître que lui seul. Il donne la liberté à notre entendement de voltiger comme une abeille sur toutes les choses créées pour en tirer le suc et l'esprit, c'est-à-dire pour en connaître l'esprit et la vérité. Il lui permet de parcourir tous les objets qui peuvent être connus; d'examiner, de pénétrer, de concevoir toutes les vérités, sans prescrire de bornes à ses connaissances. Mais Dieu ne donne pas la même liberté à la volonté, d'aimer tout ce qu'elle veut. Quoiqu'elle soit comme la reine des puissances de l'âme et qu'elle leur commande avec empire, néanmoins Dieu l'arrête et lui donne un frein. Il ne lui permet pas de se dissiper, ni de répandre ses affections sur les choses créées, mais il veut qu'elle l'aime lui seul, et rien autre chose. Saint Augustin donne une belle raison de cette différence : savoir que pour ce qui regarde la connaissance de Dieu et de la vérité, l'entendement est beaucoup aidé par les créatures, au lieu que pour aimer Dieu la volonté reçoit un grand em-

(1599) In fine autem non ahibetur aliqua mensura, sed in his que sunt a seipso. 2-2, q. 85. art. 2.

(1400) Modus diligendi Deum est amare sine modo. *Lib. de dilig. Deo.*

(1401) Omnia mihi dicunt ut te amem. Sed surdo loquuntur nisi aliunde adjuves.

pêchement de ces mêmes créatures. Ce Père en rapporte ensuite une excellente raison, qui est que tous ces beaux ouvrages que nous voyons, soit et par leur propre nature, par leur ordre, par leur beauté, et même par l'institution de leur auteur, pour faire connaître Dieu (1402); au lieu que ces mêmes créatures par leur beauté, par leur agrément, et par de certains charmes qui les environnent, embarrassent tellement la volonté, qu'elle ne peut qu'avec beaucoup de peine se déprendre de leur amour pour s'élever à celui de leur créateur.

Disons encore avec ce même saint qu'il y a cette différence considérable entre l'entendement et la volonté, que l'entendement attire à soi les choses qu'il connaît, et les change en soi-même; au lieu que la volonté passe et se change dans les choses qu'elle aime; elle oublie en quelque manière sa dignité et sa noblesse en sortant de chez elle, pour aller chercher les choses qu'elle aime. Elle s'assujettit même à elles, et devient leur esclave (1403). Ainsi, les choses que nous connaissons acquièrent dans notre entendement un être beaucoup plus noble et plus excellent que celui qu'elles avaient auparavant, savoir un être spirituel et épuré de la matière, sans que l'entendement perde rien de sa dignité; et les choses que nous aimons, attirant et même transformant la volonté en elles, la souillent et l'avilissent et la rendent toute sale par cette infection spirituelle, qui en est comme inséparable depuis le péché.

Mais, me dira quelqu'un, Dieu ne nous commande-t-il pas lui-même d'aimer notre prochain; et, après avoir déclaré que l'amour de Dieu est le premier commandement, n'ajoute-t-il pas immédiatement après que le second commandement, semblable à ce premier, est d'aimer notre prochain comme nous-mêmes (1404)? Il est vrai, messieurs, et la difficulté n'est pas si nous devons aimer notre prochain: car enfin l'amour du prochain se retrouve dans l'amour comme dans son principe, son modèle, et sa fin; et l'amour de Dieu se retrouve dans l'amour du prochain, comme dans son effet, son image, et sa marque infallible. Ainsi, toute la difficulté consiste à savoir jusqu'où nous pouvons pousser cet amour, et quelles sont les bornes qu'il lui faut prescrire. Car il n'en est pas de l'amour des créatures comme de celui de Dieu. L'amour de Dieu ne peut aller trop loin; c'est un feu qui ne saurait jamais être trop ardent, et l'excès, qui fait le défaut des autres vertus, fait la perfection de la charité. Mais l'amour du prochain peut aller trop loin; il est resserré dans de certaines bornes qui en rendent la pratique

très-difficile, et il arrive rarement qu'en aimant les créatures on ne les aime avec excès et en retranchant ou diminuant quelque chose de l'amour que nous devons à Dieu. Cherchons donc, messieurs, quelques règles qui nous apprennent d'un côté à aimer notre prochain, puisqu'on nous le commande, et qui de l'autre arrêtent notre amour dans de certaines bornes légitimes, puisqu'on nous défend de l'aimer trop.

La première et la principale de toutes ces règles, c'est de n'aimer les créatures qu'en Dieu, qu'avec Dieu, et que pour Dieu. Pour cela il faut savoir que l'amour de Dieu doit être la fin de toutes nos actions. Avec cet amour elles sont toutes bonnes; sans cet amour elles n'ont aucune bonté devant Dieu, quoiqu'elles paraissent bonnes devant les hommes. Or l'amour du prochain est un moyen pour nous conduire à cette fin, dont voici la raison: c'est que l'amour de Dieu étant tout spirituel, je ne pourrais jamais savoir si je l'aime autant qu'il me le commande s'il n'avait mis autour de moi des créatures dans lesquelles je le dois aimer. Mais je ne dois pas m'arrêter à elles, et mon amour serait illégitime si en aimant les créatures je ne me proposais point d'autre fin et que je bornasse là mon amour. Dieu a donc tellement ordonné ces deux commandements d'amour, dit saint Augustin, que celui qui est pour lui doit être la fin, et celui qui est pour le prochain comme le moyen qui nous doit mener à cette fin. L'amour de Dieu doit tenir le premier rang dans notre intention, comme le plus noble, comme celui que nous devons avoir en vue et auquel nous devons incessamment aspirer; mais, lorsqu'il faut agir, l'amour du prochain doit marcher le premier (1405).

Ainsi, comme nous devons vivre en société, plus nous aimons nos frères et tâchons de les secourir dans leurs besoins, plus nous témoignons à Dieu que nous l'aimons. Car la charité que nous devons avoir les uns pour les autres est la marque que lui-même nous a prescrite pour lui témoigner combien nous l'aimons. Mais il ne faut pas que cet amour du prochain soit produit par je ne sais quelle affection naturelle, que l'intérêt, le plaisir, ou quelque autre passion se mêle dans cet amour. Il ne serait plus chrétien, et nous ne regarderions plus Dieu dans cet amour; il en serait banni pour y faire régner notre amour propre. Quiconque donc, dit saint Augustin, aime son prochain comme il lui est commandé de l'aimer, c'est-à-dire, saintement et d'un amour tout spirituel, qu'aime-t-il autre chose en lui sinon Dieu (1406)? C'est pourquoi, comme dit saint Paulin, aimons Dieu dans notre pro-

(1402) *Coeli enarrant gloriam Dei. Ps. XVIII.*

(1403) *Intellectus, quoniam res quas intelligit ad se trahit, intelligendo ditatur, et quodammodo dominatur. At voluntas ad res quas amat quodam modo migrat oblita sui. Et his quas propter se amat famulatur et servit.*

(1404) *Secundum autem simile est huic; Diliges proximum tuum sicut te ipsum. Math.,*

XXII, 59.

(1405) *Dei dilectio prior est ordine precipiendi, proximi dilectio prior est ordine faciendi. In Jean., tract. 17.*

(1406) *Et qui sancte se spiritualiter diligit proximum, quid in eo diligit nisi Deum, etc. Ibid., tract. 69, 5.*

chain, et notre prochain en Dieu (1407).

Voilà donc ce que nous prescrit cette première règle de l'amour de Dieu, savoir, de n'aimer les créatures qu'en lui. C'est pour cela que saint Augustin compare l'amour de Dieu à un grand et vaste océan, d'où les autres amours doivent tirer leur origine et y retourner, comme nous voyons que toutes les eaux qui sont sur la terre, les plus grandes rivières, se portent avec rapidité dans la mer, où elles semblent se perdre elles-mêmes en y perdant leur nom. C'est sur ce principe que le même saint a remarqué que Dieu nous a commandé, non-seulement de l'aimer, mais de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, et de toutes nos forces. Par ces paroles, dit-il, il n'exécute aucune partie de notre vie ni de nous-mêmes. Il n'en laisse aucune vacante, comme s'il nous permettait de jouir de quelque autre chose hors de lui. Que s'il nous en venait quelque une dans la pensée qui nous parût aimable, il veut qu'elle soit enlevée et emportée par le mouvement et la rapidité de son amour. C'est pourquoi, lorsqu'il nous commande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est à cette condition que nous l'attirerons avec nous, et le porterons aussi à l'aimer de tout son cœur, de toute son âme, et de tout son esprit; et en l'aimant ainsi comme nous-mêmes, nous réunissons tout son amour et le nôtre à cette première source de l'amour de Dieu, qui renferme et ramasse toutes nos affections, sans qu'il souffre que le moindre petit ruisseau en sorte et s'en écarte (1408). Il est vrai qu'il y a deux sortes d'amours, que l'on doit distinguer avec grand soin. Il y en a un dans lequel la volonté se repose, et que le même saint appelle *dilectionem mansoriam*, qui est un amour dans lequel on s'arrête sans passer outre et sans le rapporter à un autre objet supérieur à ce que l'on aime; et il n'y a que Dieu qui doit être aimé en cette sorte. Mais il y a un autre amour auquel la volonté ne se laisse pas prendre; elle ne s'y arrête pas, qu'il appelle *dilectionem transitoriam*, parce que l'on rapporte cet amour à un amour supérieur, savoir à celui de Dieu, qui tient la première place dans le cœur, et qui donne la bonté à tous les mouvements de l'âme.

Ce n'est pas aimer Dieu autant qu'on le doit, dit saint Augustin, que d'aimer quelque chose avec lui qu'on n'aime pas pour lui (1409). Il ne veut point être aimé à demi, et quiconque ne l'aime pas autant

qu'il peut ne l'aime pas autant qu'il doit, *minus te amat*. Jésus-Christ, dit excellemment saint Augustin, veut posséder tout seul ce qu'il a acquis par son sang. C'est à ce prix qu'il a acheté notre cœur et notre amour. Il en veut jouir tout seul. C'est une gloire qu'il se réserve et qu'il ne veut partager avec aucun autre. Si vous prétendez lui en donner une partie, et l'autre partie au démon, Jésus-Christ ne veut point de ce partage, il se retirera de votre cœur, et l'abandonnera tout entier au démon (1410). *Ayez des sentiments du Seigneur dignes de lui, et cherchez-le avec un cœur simple* (1411), dit le Sage : c'est-à-dire, cherchez un Dieu avec un cœur qui ne soit point partagé entre lui et le monde. « Ne cherchez rien, dit saint Bernard (*De Divers.*, serm. 37), plus que lui ou autant que lui, parce qu'il est au-dessus de tout. Ne cherchez rien avec lui ni après lui, parce que lui seul vous suffit pour tout. Il est l'essence unique et indivisible, il veut être recherché uniquement et indivisiblement. »

C'est pour cela que dans le langage de l'Écriture l'amour des créatures est appelé un adultère. *Ames adultères et corrompues, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu* (1412)? En voici la raison. C'est que Jésus-Christ s'est uni à la nature humaine dans son incarnation. Il nous a délivrés du péché en mourant, et il épouse l'âme de chaque fidèle dans le baptême : c'est alors qu'il lui redit ce qu'il avait promis auparavant par le prophète Osée : *Je vous rendrai mon épouse pour jamais. Je vous rendrai mon épouse par une inviolable fidélité*, ou par une foi vivante et agissante par l'amour. J'aurai pour vous l'amitié d'un époux, et vous aurez pour moi la fidélité d'une épouse. *Et vous saurez que je suis le Seigneur* (1413), et qu'ayant tout reçu de moi seul, vous ne devez être aussi qu'à moi seul.

Mais voulez-vous savoir quelles sont les conditions de ce mariage et de cette alliance spirituelle? Dieu de sa part nous promet une éternité de bonheur, et nous nous engageons de notre côté de n'aimer que lui, de n'avoir d'attachement que pour lui, de fuir tout ce qui lui déplaît, et de n'embrasser que ce qui lui plaît. Voilà les conditions de cette alliance. Ainsi, quand nous venons à les violer par un amour déréglé pour les créatures, par un attachement honteux à quelque intérêt, nous commettons la même

vult possidere quod emit. Tanti emit ut solus possideat. Tu facis ei consortem diabolum, cui per peccatum vendideras. Vae duplex corde? Qui in corde par em faciant Deo et partem diabolo: iratus Deus discedit, et totum diabolus possidet. *In Joan., tract. 7.*

(1411) Sentite in Domino, in bonitate, et in simplicitate cordis querite illum. *Sap. I, 1.*

(1412) Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei. *Jac., IV, 4.*

(1413) Sponsabo te mihi in sempiternum; et sponsabo te mihi in fide; et scies quia ego Dominus. *Osée, II, 19, 20.*

(1407) Deum diligamus in proximo, et proximum in Deo. *Ep. 1, ad Sever.*

(1408) Nullam vitæ nostræ partem relinquit que vacare debeat, et quasi locum dare ut alia re frui velit, sed quicquid aliud diligendum venerit in animo, illic rapiatur quo totius dilectionis impetus currit. Nullum rivulum duci extra se petitur, cuius derivatione minuat. Quisquis ergo recte proximum diligit, hoc eum eo debet agere, ut etiam ipse tota anima, to a mente diligat Deum, etc. *De Doct. Christ., l. I. c. 22.*

(1409) Minus te amat qui tecum aliqui amat quod propter te non amat. *Solus., c. 19.*

(1410) Non vult Christus communionem, se l soles

infidélité que commettrait une femme qui abandonnerait son mari pour se donner à un autre. Dieu nous regarde avec la même indignation qu'un mari serait en droit de regarder sa femme dont il se verrait méprisé, et qui n'aurait de l'amour que pour un étranger. Cette infidélité que nous commettons souille l'âme et la rend impure aux yeux de Dieu. La saleté de l'âme, dit saint Augustin, est d'aimer quelque autre chose que Dieu (1414), ou d'aimer avec Dieu quelque chose qu'on n'aime pas pour lui. De même, dit encore saint Augustin, que l'or est impur quand il se trouve mêlé avec un autre métal, quelque précieux qu'il soit, comme avec de l'argent, ainsi la charité, qui est souvent comparée dans l'Écriture sainte à de l'or pur, contracte quelque souillure et quelque impureté quand elle se trouve mêlée avec un amour étranger. Quelque légitime et quelque honnête que nous paraisse cette affection, dès qu'elle n'est point pour Dieu, dès qu'elle ne se rapporte point à lui, elle souille l'âme, et la rend moins agréable à Dieu.

Si tu veux donc aimer les choses créées, ô âme fidèle, dit encore le même saint Augustin, ou l'auteur du *Traité de l'amour de Dieu*, aime-les comme étant sujettes, aime-les comme les servantes, aime-les comme des arrhes que te laisse ton époux; aime-les comme des présents que te fait ton ami, comme des faveurs et des bienfaits de ton Seigneur (1415). Mais souviens-toi toujours de ce que tu lui dois : que tu ne dois point aimer les choses pour elles-mêmes, mais pour lui; que tu ne les dois pas aimer avec lui, mais à cause de lui; que c'est lui que tu dois aimer par elles, et que tu le dois aimer au-dessus d'elles : tu ne les dois aimer que comme des gages de l'amour de ton époux, comme des présents d'un ami, comme des bienfaits de ton Seigneur.

Si les corps te plaisent, ô mon âme, prends-en donc un sujet de louer Dieu, et porte ton amour vers cet admirable ouvrier qui les a formés, de peur qu'en te plaisant seulement en eux, et n'élevant point ta pensée vers leur créateur, tu ne viennes à lui déplaire toi-même (1416). Que si les âmes te plaisent, aime-les seulement en Dieu, et entraîne vers lui avec toi toutes celles que tu pourras, et leur dis : Voici celui-là seul que nous devons aimer.

CONCLUSION.

Heureux donc qui vous aime, ô mon Dieu, et qui aime ses amis en vous, et ses ennemis pour l'amour de vous (1417), dit enfin saint Augustin, qu'on peut appeler le Père et le docteur de l'amour de Dieu, qui a fourni presque toute la matière à cette pré-

dication, et qui en fournira encore une grande partie à celles qui suivent. C'est, messieurs, ce qui doit faire tout votre bonheur en cette vie, et qui en sera la consommation en l'autre. Amen.

SERMON LIII.

SUR LE MÊME SUJET.

Dilige Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua et in tota mente tua. (*Math.*, XXI)

EXORDE.

Saint Grégoire Pape, parlant de la vocation à l'état ecclésiastique, et du danger que l'on court en s'introduisant de soi-même dans la maison de Dieu, dit une parole fort remarquable et qui vient fort bien au sujet dont j'ai dessein de traiter aujourd'hui. « Il arrive souvent, dit ce Père, qu'on entre avec d'autant plus d'assurance dans les emplois de l'Église, qu'on se persuade facilement qu'on n'a point d'autre désir ni d'autre vue que d'y servir Dieu fidèlement : et, comme les dignités ecclésiastiques ont de l'honneur et quelques commodités d'un côté, et que de l'autre elles ont un poids, une obligation, et une charge très-pesante, quelque léger mouvement de dévotion qu'on aura senti fera croire qu'on n'entre dans cette dignité que pour se charger de ce poids, que pour s'acquitter de cette obligation, et afin d'y servir Dieu fidèlement, lorsque effectivement on ne prend cet emploi que pour être revêtu de l'honneur qui l'accompagne et que pour acquérir la commodité qui s'y rencontre. C'est ainsi qu'on se trompe souvent soi-même, parce que l'esprit obscurci par les passions fait croire qu'il y a dans le fond du cœur ce qui n'y est point du tout (1418). »

C'est ce qui arrive souvent à l'égard de l'amour de Dieu. Que l'on interroge tous les Chrétiens, et qu'on leur demande s'il n'est pas vrai qu'ils aiment Dieu de tout leur cœur ? Sans faire attention sur leur vie, qui souvent n'a rien de conforme à la sainteté du Dieu qu'ils adorent, ils croient être en droit de dire qu'ils l'aiment de tout leur cœur, parce qu'ils se l'imaginent. Voilà comme on se trompe aisément, parce que l'on prend quelques pensées de l'esprit pour une véritable affection du cœur; et parce qu'on sera accoutumé à dire assez souvent qu'on aime Dieu de tout son cœur, on se persuadera aisément que cela est ainsi, et qu'on ne le dirait pas s'il n'était véritable. Il faut donc voir en quoi consiste proprement cet amour de Dieu au sujet duquel on prend si souvent le change. Il me semble qu'il y en a de trois sortes, ou, afin de parler plus juste, que l'amour de Dieu est comme partagé en trois branches, l'amour appréciatif, l'amour effectif, et l'amour affectif. L'appréciatif est un

(1414) Sordes animi amor quarumcumque rerum pœter Deum. *De util. creden.*, c. 1.

(1415) Si ista diligit, ut subjecta dilige, ut famulantia dilige, ut arham sponsi, ut muera amici, ut beneficia Domini. *Ibid.*, c. 4.

(1416) Si placeat corpora, Deum ex illis laudat, et in artificem eorum retorquet amorem, ne in his que

tibi placeat tu displiceas. *Conf.*, I. IV, c. 11.

(1417) Bonus qui amat te, et amicum in te, et inimicum propter te. *Ibid.*, c. 9.

(1418) Sape sibi de se mens ipsa mentitur, et fingit se de bono opere amare quod non amat, de bono si autem gloria non amare quod amat. *Pastor.*, I. I, c. 9.

amour d'estime, l'effectif d'opération, et l'affectif de tendresse. Le premier a pour objet le mérite de Dieu, le second sa gloire, et le troisième son amabilité. Ces trois espèces d'amour semblent être marquées dans le grand commandement de l'amour de Dieu : *Vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur*. Voilà la tendresse de l'amour, c'est-à-dire l'amour affectif. *Vous l'aimerez de toutes vos forces* : voilà l'amour d'opération, c'est-à-dire l'amour effectif. *Vous l'aimerez enfin de tout votre esprit* : voilà l'amour d'estime, c'est-à-dire l'amour appréciatif. Ce sont, messieurs, les trois amours que nous devons avoir pour Dieu : amour appréciatif, amour effectif, amour affectif. Trois obligations dont l'homme doit tâcher de s'acquitter envers son Dieu, trois devoirs que la créature doit rendre à son Créateur. Ce seront aussi les trois parties de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

1^{er} POINT. L'amour appréciatif. — Ce que c'est que cet amour. — Il n'y a rien de semblable à Dieu. — Cependant on le perd pour peu de choses.

2^e POINT. L'amour effectif. — C'est par les effets que l'on connaît si on aime Dieu. — On fait tant de choses pour l'amour du monde, — Et si peu pour l'amour de Dieu. — L'observation des commandements est la vraie marque de l'amour de Dieu. — Il n'est jamais oisif. — Autres marques pour juger si l'on aime Dieu.

3^e POINT. L'amour affectif. — Il n'y rien de si doux. — Il faut l'avoir éprouvé pour le comprendre. — Quand et combien on est obligé d'aimer Dieu. — C'est un grand bonheur d'être capable d'aimer Dieu. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'amour appréciatif.

L'amour appréciatif est, à proprement parler, un amour par lequel de deux choses qui sont proposées l'on préfère l'une à l'autre, on en fait plus d'état, et on est disposé à faire et à souffrir davantage pour son sujet. C'est cet amour d'estime et de préférence que Dieu demande particulièrement de nous. Nous devons l'estimer, non pas autant qu'il vaut, car cela est impossible, mais autant que nous en sommes capables. Nous devons le préférer universellement à toutes les choses du monde, et lui garder autant que nous le pouvons son prix et sa valeur (1419), dit Guillaume, évêque de Paris. Il y a des amours qui ne sont pas moins hérétiques que des créances. Une créance est hérétique quand elle partage la foi. Elle étoit une partie de ce que croit l'Eglise, mais elle ne étoit pas l'autre. Il y a de même des amours hérétiques qui préfèrent Dieu à quelque chose, mais non pas à toutes, qui choisissent ce qu'ils lui soumettront, sans dessein de lui garder sa valeur en toutes choses et de le préférer à tout ce qui est créé. *Charitas servat*, etc. Afin que l'amour

appréciatif que nous devons avoir pour Dieu soit véritable et sincère, il doit être catholique : il doit s'étendre sur toutes choses, il faut qu'il n'y ait rien sur la terre que nous fassions seulement entrer en comparaison avec lui.

Aimer Dieu de cette sorte, c'est le préférer à toutes les choses du monde ; c'est être dans une disposition sincère de lui plaire en tout, et de ne lui déplaire volontairement en quoi que ce soit. Aimer Dieu de cet amour de préférence, c'est être prêt à perdre plutôt ses biens, son honneur, et sa vie même, que de violer le moindre de ses commandements ; c'est n'estimer rien de plus que Dieu. Bien davantage, aimer Dieu comme il faut, c'est non-seulement ne lui préférer quoi que ce soit dans notre estime, mais encore ne lui rien comparer, quoique de bien loin : ce qui est exprimé par ces paroles : *Vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre esprit* (1420). De tout votre esprit, c'est-à-dire en sorte qu'il ait toute votre estime, et qu'il ne vous en reste plus pour toutes les autres choses.

Cela est encore expliqué plus clairement par ces autres paroles : *Vous aimez Dieu de tout votre cœur* (1421), c'est-à-dire d'un cœur qui ne soit point divisé, ni sujet à cette malédiction dont parle le prophète Osée : *Leur cœur est divisé, c'est pourquoi ils périront* (1422) ; ni à celle dont le Saint-Esprit frappe les cœurs doubles, c'est-à-dire qui ont deux cœurs, l'un pour Dieu, l'autre pour le monde (1423). Il faut donc que le cœur soit pleinement à Dieu, qu'il ne soit point partagé entre Dieu et les créatures, à cause que tout l'amour de notre cœur étant dû à Dieu seul, comme je l'ai fait voir dans le discours précédent, c'est lui dérober tout ce qu'on lui ôte pour le donner à d'autres. C'est donc se flatter, ou plutôt vouloir se tromper soi-même, que de vouloir user de certains ménagements pour ne pas rebuter les gens, dit-on, ou pour éviter la singularité, et faire comme les autres : puisque tous ces faux adoucissements de la morale de l'Evangile ne sont qu'un véritable partage entre Dieu et le monde, que c'est avoir un cœur pour Dieu et un cœur pour le monde. Car enfin Dieu ne reçoit point ces mélanges, et il ne peut souffrir qu'on ne lui donne qu'une partie de soi-même, qu'on ne le préfère pas absolument à tout, et qu'on ne le cherche pas avec une plénitude de cœur qui soit sans réserve.

Disons encore que, si aimer Dieu comme l'on doit, c'est le chercher uniquement, s'attacher à lui, se reposer en lui pour lui-même, et ne rien chercher, ne rien désirer, ne s'attacher à rien, ne prendre plaisir à rien qu'autant qu'il est conforme à sa volonté, qu'il peut être rapporté à sa gloire, qu'il est utile à notre salut, à celui du pro-

(1419) *Charitas servat dilecto valorem suum.*

(1420) *Diliges Dominum Deum tuum in omni mente tua.*

(1421) *Ex to corde.*

(1422) *Divisum est cor eorum, nunc interibunt.* X, 2.

(1423) *Vae duplici corde ! Osée, II, 14.*

chain, au bien de l'Eglise : si cela, dis-je, est véritable, comme il l'est sans doute, certainement le nombre de ceux qui aiment Dieu est beaucoup moindre qu'on ne pense.

C'est en quoi l'aveuglement de l'esprit humain, ou plutôt le dérèglement de son cœur, paraît dans toute son étendue, je veux dire en cette injuste préférence de tant de choses à Dieu. Car enfin, s'il se trouvait quelqu'un qui fit plus d'état de l'argent que de l'or, il passerait, dit saint Augustin, pour un insensé dans l'esprit de tout le monde. Vous estimez l'or plus que Dieu, et personne n'y trouve rien à redire. Quel épouvantable aveuglement ! Et quoi ? l'or est-il plus en comparaison de l'argent que Dieu en comparaison de l'or ? Celui-là néanmoins passera pour un fou qui préférera l'argent à l'or, et celui-là sera sage qui préférera un peu d'or au créateur du ciel et de la terre.

Saint Michel voyant que les anges prévaricateurs se révoltaient contre Dieu, et que les autres étaient en danger de les suivre, que fait-il pour combattre les uns et pour arrêter les autres ? Il s'en va comme un général d'armée, de rang en rang, d'ordre en ordre, de hiérarchie en hiérarchie, avec ces paroles de lumière et de feu à la bouche : *Quis ut Deus ?* Qui de nous osera comparer on soi-même, ou quelque autre chose à Dieu ? *Quis ut Deus ?* Je voudrais pouvoir imiter ce premier des anges, aller de royaume en royaume, de province en province, de ville en ville, de maison en maison, et d'une voix forte et puissante demander à tous ceux qui se présenteraient à moi : *Quis ut Deus ?* Qu'y a-t-il, et peut-il y avoir au monde de semblable à Dieu ? qu'y a-t-il qui mérite notre estime et notre amour comme Dieu ? *Quis ut Deus ?* Vains honneurs de la terre, fausses richesses que le monde présente, plaisirs apparents, délices trompeuses, qu'avez-vous, je ne dis pas de comparable, mais qui approche tant soit peu des délices toutes pures, des plaisirs solides, et des véritables douceurs que l'on goûte en Dieu ? *Quis ut Deus ?* Voluptés de bête, plaisirs brutaux, seriez-vous bien assez impudents, quand vous dureriez une éternité tout entière, pour vous comparer au plaisir d'un seul moment que l'on éprouve en Dieu ? Les coffres de tous les princes du monde, la terre avec toutes ses mines d'or et d'argent, la mer avec toutes ses perles, oseraient-ils se vanter d'enfermer autant de richesses qu'il s'en trouve en la possession de Dieu ? *Quis ut Deus ?* Non, il n'y a rien au ciel ni en la terre, ni parmi les anges, ni parmi les hommes, de semblable à Dieu. Quelques biens et quelques avantages qui se trouvent dans la créature, il n'y en aura jamais tant que dans le Créateur. Celui qui a fait toutes choses est meilleur que toutes choses, celui qui a fait les choses fortes est

plus fort, et celui qui a fait les choses grandes est plus grand, dit saint Augustin (1424), et par conséquent il faut le préférer à toutes les choses du monde.

Combien y a-t-il de Chrétiens qui aient le courage de faire pour Dieu ce que Démétrius, philosophe stoïcien, fit autrefois par une fausse générosité de sa secte ? Il faisait une profession publique de pauvreté et de mépriser toutes les richesses du monde. L'empereur Caligula, voulant le tenter, et éprouver si les effets répondraient à ses paroles, lui envoya une somme d'argent fort considérable. Ce philosophe la refusa généreusement, et dit ensuite à ses amis, qui lui en parlaient : « Vraiment l'empereur a bonne grâce d'avoir voulu m'ébranler par si peu de chose. S'il avait dessein de me tenter, et d'éprouver si je suis ferme dans la profession de pauvreté que j'ai embrassée, il ne devait m'offrir rien moins que tout son empire (1425). » Quand le démon vous tente de quitter Dieu, de renoncer à son amour, de donner votre cœur à un autre, il devrait vous offrir, je ne dis pas tous les trésors de la terre, je ne dis pas tous les empires du monde, je ne dis pas tout le ciel et toute la terre, mais un autre Dieu, s'il le pouvait, qui valût ce que vous quitteriez.

Mais il n'est pas besoin de si grandes choses pour vous avoir, il n'est pas nécessaire d'employer pour cela de grands trésors : il ne faut qu'un intérêt assez léger pour vous faire quitter Dieu. Oui, Seigneur, j'ai honte de le dire, quand une fois l'intérêt combat contre vous, l'on vous considère si peu, que l'on vous préfère les moindres choses. Amour de préférence, que tu condamneras de grands chez qui toutes les considérations cessent quand il s'agit d'avoir de quoi soutenir l'éclat ! Amour de préférence, que tu condamneras de gens de palais dans la balance desquels dix pistoles pèsent plus que l'amour de Dieu et de la justice ! Amour de préférence, que tu condamneras de marchands parmi lesquels un écu gagné en trompant ou en jurant faussement a bien plus de pouvoir que la bonne foi et la conscience ! Enfin, mon Dieu, quand il y va de l'intérêt, je n'oserais hasarder de vous mettre en comparaison avec un seul morceau de pain, car il l'emporterait sur vous, comme vous l'avez dit vous-même par votre prophète : *Ils m'outrageraient pour un peu d'orge et pour un morceau de pain* (1426). C'est que la plupart des Chrétiens font leur Dieu de l'intérêt, et que pour le conserver ils lui sacrifient tout. J'aime mieux néanmoins croire que vous ne serez pas de ce nombre, et que vous préférerez Dieu à tous les intérêts de la terre. C'est le premier amour que vous lui devez, qui s'appelle amour appréciatif ou de préférence, dont il faut donner des preuves par les effets, et

(1424) Qui fecit omnia melior est omnibus, qui fortior est, qui magna major est. In Psal. XXXIX.

(1425) Si tentare me constituerat, toto illi fui expereandus imperio.

(1426) Et violabunt me propter pugillum Hordei et ir gmen panis. Ezech., XIII, 19.

c'est ce qui s'appelle amour effectif, qui va faire le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

L'amour effectif.

Ce n'est pas seulement l'amour de Dieu, mais encore l'amour des créatures, qui est extrêmement agissant. Il est essentiel à cette passion de faire agir avec d'autant plus ou moins de violence, qu'elle est plus ou moins forte dans l'âme. Car, comme a remarqué saint Augustin, l'amour n'est pas une qualité stérile et inutile, elle se fait paraître au dehors, elle est le principe de tous les mouvements et de toutes les actions de l'homme. L'amour de Dieu, qui est la charité, et l'amour du monde, qui est la cupidité, ont cela de commun, qu'ils donnent des forces pour agir, l'un pour le ciel, l'autre pour la terre.

C'est par là que vous jugerez si vous aimez Dieu, en voyant si vous faites pour lui ce que ceux qui aiment le monde font pour en jouir. Il n'est pas nécessaire d'employer ni les raisonnements ni les autorités des saints Pères dans une matière qui est claire d'elle-même et qu'une expérience sensible fait toucher au doigt. Que ne fait et que ne souffre point un homme qui aime l'argent pour en avoir ? Il travaille depuis le matin jusqu'au soir avec application et avec plaisir. Il ne se plaint point qu'on lui rompe la tête lorsque plusieurs personnes s'adressent en même temps à lui, ou pour acheter s'il est marchand, ou pour le consulter s'il est homme de palais. Il souffre le jeûne sans avoir mal ni à la tête ni à l'estomac quand il est nécessaire de passer une grande partie de la journée sans manger, afin de travailler à une affaire où il y a quelque chose à gagner : il interrompt sans peine les heures de ses repas et de son repos lorsqu'il y a quelque profit à faire. Bien davantage, il ne fait aucune difficulté d'exposer sa vie à mille dangers, ou sur la mer au milieu des tempêtes et des pirates, ou sur la terre dans un chemin infesté de voleurs. Il n'y a ni saisons de l'hiver, ni mauvais chemins, ni temps fâcheux qui l'arrêtent quand il s'agit d'acquérir du bien. En un mot, il n'y a rien qu'il ne fasse, et rien qu'il ne souffre pour de l'argent. Pourquoi ? C'est qu'il l'aime. Si vous faites la même chose pour Dieu, il n'y a pas de doute que vous l'aimez. Voyez ce que fait ou plutôt ce que ne fait pas un homme qui aime la gloire et la grandeur du monde. Si, pour venir à bout de son dessein, il a besoin de la faveur d'un grand, combien fait-il d'actions basses et indignes pour l'obtenir ! Il s'abaisse devant un laquais afin de pouvoir parler à son maître, il flatte lâchement les moindres domestiques, il mendie avec lâcheté les bonnes grâces de tous ceux

qui peuvent l'aider dans ses poursuites ; et, comme dit excellemment saint Cyprien, avec combien de bassesses achète-t-il ce qui semble avoir un peu d'éclat ! Combien faut-il qu'il essuie auparavant de rebuts fâcheux ! qu'il passe de matinées à une porte où l'on ne pense pas seulement à lui (1427) ! C'est pourquoi on dit ordinairement d'un ambitieux : *Totus jacet, totus tumet*. Rien n'est plus bas que sa conduite, rien n'est plus haut que son orgueil. Si vous voulez bien dans les rencontres souffrir de semblables humiliations pour Dieu, on ne peut pas douter que vous ne l'aimiez. Vous savez assez, sans que je m'y arrête, ce que fait un jeune homme pour une fille qu'il aime : il n'oublie rien de ce qu'il croit pouvoir lui plaire, et il évite avec un très-grand soin tout ce qu'il craint ne lui être pas agréable.

Que dites-vous à cela, messieurs, et quelle est votre disposition à l'égard de Dieu ? L'aimez-vous bien sincèrement ? que répondez-vous à cette demande ? Vous dites sans doute que vous l'aimez, et de tout votre cœur. Cela est bien : mais quelle marque en donnez-vous ? Saint Grégoire en rapporte une infaillible, et qui ne saurait tromper. La preuve assurée de l'amour, ce ne sont pas les paroles, mais les œuvres (1428). Pour bien connaître si vous aimez, il ne faut pas avoir égard à ce que vous dites, mais à ce que vous faites. Les paroles sont le langage de l'esprit, les œuvres sont le langage du cœur. La langue sert à l'un pour découvrir ses pensées ; les mains, c'est-à-dire, les actions, servent à l'autre pour découvrir ses mouvements. Il faut voir agir un homme et non-seulement l'entendre parler, pour reconnaître la disposition de son cœur. Et après cela comment osez-vous dire que vous aimez Dieu en comparant ce que vous faites pour lui avec ce que vous faites pour le monde ? Vous endurez tant de peines et de travaux, vous le savez, pour acquérir quelque bien temporel, et qui ne voudriez pas souffrir la moindre incommodité pour observer un jeûne ou faire quelque autre chose dans laquelle il s'agit de la gloire de Dieu ; vous qui faites cent bassesses et cent indignités afin de venir à bout de vos desseins, et qui croiriez votre honneur intéressé si vous alliciez trouver celui avec lequel vous vivez en inimitié ; vous qui ne voudriez pas faire la moindre chose que vous sauriez déplaire à une beauté que vous idolâtrez, et qui en faites tant que vous savez déplaire extrêmement à Dieu : ah ! si vous osez dire que vous connaissez Dieu, c'est-à-dire que vous l'aimez en vivant de la sorte, saint Jean vous dit que vous êtes un menteur (1429). En effet, si celui-là est un menteur qui dit une chose et qui en pense une autre, que sera celui qui dit une chose et qui fait tout le contraire ? Ainsi, si vous dites que vous

(1427) *Quibus hoc sordibus cmit ut fulg. at ? Quos arrogantium fasus prius pertulit, quas superbas torres nutritinus saluator obsecit ?*

(1428) *Probatio dilectionis exhibit o est operis. in Evang., hom. 30.*

(1429) *Qui dicit se nosse eum, et mandata eius non custodit mendax est. Joan., II, 4.*

aimez Dieu en vivant comme vous faites, ne trouvez pas mauvais que saint Jean vous dise que vous êtes un menteur, ou plutôt ce sont vos actions mêmes qui vous donnent le démenti.

Le Fils de Dieu lui-même donne pour preuve qu'on l'aime, l'observation de ses commandements. *Si quelqu'un m'aime* comme il doit, il ne se contentera pas de me le dire, et d'exprimer sa disposition par des paroles tendres et affectueuses durant la ferveur d'une dévotion passagère, mais *il observera fidèlement toutes mes volontés* (1430); et deux versets auparavant : Qui est celui-là qui m'aime véritablement (1431)? Est-ce cette personne dévote qui est toute fondue, pour ainsi parler, en dévotion, qui me fait mille belles protestations de ne vouloir jamais aimer que moi, et qui avec cela ne veut point se réconcilier avec sa parente? Nullement. Est-ce cet autre qui me dit plusieurs fois le jour à de certaines heures marquées qu'il m'aime de tout son cœur, mais qui ne restitue point le bien qui ne lui appartient pas? Point du tout. Est-ce cette femme qui entend tous les jours trois ou quatre messes, qui communique deux fois la semaine, et ensuite quand elle est retournée à la maison, est insupportable à son mari et à ses domestiques, ou, ce qui est encore pis, qui ne veille point sur ses enfants, sur ses serviteurs, et sur ce qui se passe dans sa maison? Rien moins que cela. Qui est-ce donc qui aime Dieu? Celui qui observe les commandements. Voilà la véritable marque de l'amour de Dieu, sans laquelle toutes les autres sont trompeuses et sujettes à l'illusion.

Non, messieurs, un amour de Dieu, faible, lâche, oisif, et qui ne produit rien, n'est pas un véritable amour, dit Cassien; et saint Grégoire : L'amour de Dieu n'est jamais oisif; partout où il est il produit de grandes choses, et quand il ne produit rien, c'est une marque infailible qu'il n'y en a point (1432). Si l'on ne jette point de semence en terre, elle ne produira rien. L'air et l'eau demeurent dans une oisiveté perpétuelle, mais le feu n'est jamais sans action, il lui faut toujours de la matière pour entretenir son activité, autrement il s'éteindra. L'amour est semblable au feu, il ne peut demeurer sans rien produire (1433). Il lui faut toujours quelque sujet sur lequel il puisse agir. Comme l'amour que Dieu a pour nous n'est pas oisif, mais toujours agissant, qu'il nous comble de mille bienfaits, l'amour que nous avons pour lui doit porter le même caractère, et lui rendre tous les services dont nous sommes capables. L'amour fait de grandes choses, et il les estime petites; il en fait un grand nombre, et il croit n'avoir

rien fait : il agit durant un fort long temps, et il l'estime fort court (1434). Enfin pratiquons ce à quoi nous exhorte le disciple de l'amour, savoir, que notre amour pour Dieu ne consiste pas seulement en des discours et en de belles paroles, en des expressions fort dévotes. En un mot, *n'aimons pas de paroles, ni de la langue, mais par œuvres et en vérité* (1435).

Donnons encore familièrement et en peu de mots une preuve facile et infailible pour bien discerner si nous aimons véritablement Dieu. 1° A-t-on jamais vu quelqu'un offenser de gaieté de cœur son ami? et s'il le faisait ne dirait-on pas qu'il veut rompre avec lui? 2° N'est-on pas bien aise de s'entretenir avec une personne qu'on aime? 3° De parler de lui, d'entendre parler de lui? Il est facile de faire l'application de ces choses à Dieu pour juger si on l'aime effectivement; ainsi je ne m'y arrête pas. Il demeure donc constant que les effets sont la marque la plus assurée de l'amour de Dieu, c'est ce qui s'appelle l'amour effectif. Mais, afin que cet amour ait toute sa perfection, il faut qu'il soit accompagné d'affections tendres. C'est ce qui s'appelle amour affectif, etc.

TROISIÈME POINT.

L'amour affectif.

L'amour affectif est proprement l'amour dont les bienheureux sont saintement enivrés dans le ciel, l'amour qui convient à ce séjour de félicité. Il n'y a pas, à parler en rigueur, d'amour appréciatif ou de préférence, car il ne s'y présente rien que l'on puisse avoir la moindre pensée de préférer à Dieu. Il n'y a pas non plus, à parler proprement, d'amour effectif; car enfin il n'y a pas d'autres effets ni d'autre exercice dans le ciel que d'aimer Dieu, et l'aimer de toute l'étendue de son affection, de toute la capacité de son cœur. C'est là ce qui fait tout le bonheur du ciel, et c'est aussi ce qui doit faire tout le bonheur de la terre.

Et certes, quand il n'y aurait pas d'autre motif pour nous porter à l'amour de Dieu que la douceur qui s'y rencontre, il serait plus que suffisant, puisqu'il n'y a rien au monde de si doux et de si agréable que ces tendresses et ces élans d'amour vers Dieu. Il est vrai qu'en toutes sortes de choses c'est le plaisir qui fait agir, c'est la maîtresse roue qui fait remuer toutes les autres, et le premier mobile qui donne le mouvement à toutes nos affections. Néanmoins cela ne se rencontre jamais si bien que dans l'amour. Il ne se porte jamais vers un objet qui ne lui est pas agréable; et, comme il est impossible de vivre sans aimer quelque

In Joan., hom. 50.

(1430) *Dilectio vacare non potest. In Psal. XXXI.*

(1430) Si quis diligit me sermonem meum servabit. *Joan., XIV, 25.*

(1431) Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me. *Ibid., 21.*

(1432) Non sicut filium dilectio, in actione tota est. Non quoniam est amor Dei oisius; operator enim magna si est; si vero operari cequit, amor non est.

(1431) Amor operator magna, et reputat parva; operator enim multus, et reputat parva; operator dicit et reputat breve. *Thomas, Opusc. 10.*

(1435) Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate. *In Joan., III, 18.*

chose, il est de même impossible d'aimer quelque chose sans y trouver de plaisir. Il ne faut pas que les âmes charnelles viennent ici souiller par l'impureté de leurs pensées la pureté de l'amour dont je parle. Comme Dieu est le seul qui mérite d'être aimé, c'est aussi en lui seul qu'on trouve un véritable plaisir.

Il est vrai que pour approuver et même pour comprendre ce que je dis il faut en avoir fait l'expérience. Car, comme dit le prophète, il est nécessaire de goûter Dieu pour savoir combien il est doux (1436) : à moins de faire cette épreuve, on ne pourra jamais s'imaginer combien il est agréable. Il faut aimer, dit saint Augustin, pour comprendre ce que je dis. Mais si je parle à un homme froid et languissant, il ne m'entend point (1437). Vantez l'éclat de la lumière du soleil à un aveugle, il ne pourra jamais se la figurer. Parlez de la douceur du sucre à celui qui n'en aura jamais goûté, il ne saura ce que vous lui dites. Entretenez un sourd de l'harmonie d'une excellente musique, il ne vous entendra pas. Prêchez la douceur de l'amour de Dieu à une âme toute de chair, elle n'en sera pas capable. Néanmoins la lumière n'en est pas moins éclatante, le sucre n'en est pas moins doux, la musique n'est pas moins charmante, ni Dieu que n'en est pas l'âme qui le goûte.

Une âme qui a une fois bien goûté Dieu ne peut plus goûter aucune chose de la terre; elle soupire sans cesse vers l'objet de son amour, auquel elle désire d'être inséparablement unie. Elle souhaite la dissolution de sa chair, qui retarde l'accomplissement de ses désirs; et la vie présente, qui est aimée de tous les autres, lui est tellement à charge, qu'elle dit avec le prophète : Etant éloignée de Dieu, je ne peux recevoir aucune consolation (1438); je ne peux goûter aucune joie dans cet exil; et le seul soulagement que je trouve à ma langueur est de penser à Dieu, et à cette heure bienheureuse à laquelle je paraîtrai devant sa face. C'était la disposition du grand Apôtre, qui ne désirait rien au monde avec plus de passion que d'être détaché des liens du corps qui le retenaient, pour être uni à son Dieu, l'unique objet de son amour. C'était pour lui une mort continuelle que d'en être séparé par un moment; et, si la même charité qui le faisait languir pour Dieu n'eût modéré la violence de ses flammes en le faisant consentir de demeurer encore quelque temps sur la terre pour le salut des prédestinés, il serait mort de douleur de ne pas mourir assez tôt. C'était la disposition du saint roi David, qui se compare lui-même à un cerf altéré poursuivi par des chasseurs, qui désire avec ardeur des eaux pour se rafraîchir. C'est de la même manière qu'il proteste que son âme est altérée de Dieu comme

d'une fontaine vivante; que son pèlerinage lui était ennuyeux, et qu'il n'avait qu'un seul désir au monde, qui était de demeurer dans la maison du Seigneur tous les jours de sa vie. C'étaient aussi les mêmes sentiments de saint Augustin, que nous voyons souvent paraître sur ce théâtre de l'amour de Dieu. Ayant enfin ouvert les yeux à la vérité après tant d'égarements, et son cœur à Dieu après le lui avoir fermé durant longtemps, il disait de lui-même : « Tout ce qui se passait dans le siècle me déplaisait, toutes les affaires des enfants des hommes, qui leur paraissent si sérieuses et si importantes, me semblaient une pure niaiserie et des occupations d'enfants, à cause de cette grande et inexprimable douceur que vous m'aviez fait goûter dans vous-même (1439). »

Il suit de ce qui a été dit jusqu'ici avec combien peu de raison on demande quelquefois jusqu'à quel degré, en quel temps, et en quelles rencontres on est obligé d'aimer Dieu pour satisfaire au commandement qu'il nous en fait. Afin de juger du peu de solidité qu'il y a dans cette demande, je n'ai qu'à vous demander à vous-même combien, en quel temps et en quelles rencontres un enfant est obligé d'aimer son père, et une femme son mari. Il n'y a personne de bon sens qui ne réponde qu'un enfant est obligé d'aimer son père, et une femme son mari, tous les moments de leur vie : non pas qu'ils soient obligés de produire continuellement des actes d'amour envers eux et de leur dire à tous moments qu'ils les aiment; mais ils sont obligés d'avoir dans le cœur une véritable affection et une certaine disposition dans l'âme qui les porte à faire tout ce qu'ils savent leur être agréable. C'est ainsi que Dieu veut que nous l'aimions, mais d'une manière plus noble, plus élevée, et plus étendue, en sorte qu'il y ait dans le fond de l'âme une forte disposition et une inclination puissante qui nous porte à le servir et à le préférer à tout. C'est ainsi que nous satisferons au plus important de tous les commandements qu'il nous a faits, et non pas en produisant simplement de temps en temps des actes d'amour de Dieu, qui ne lui sont agréables qu'autant qu'ils s'accordent avec la disposition de l'âme, qu'il préfère à toutes choses.

Car, pour continuer la comparaison que j'ai commencée, n'est-il pas vrai qu'un mari aurait grande raison de croire qu'il n'est pas aimé de sa femme, quelque protestation qu'elle lui fit du contraire, s'il remarquait dans sa conduite qu'elle ne fait rien de ce qu'il lui commande et qu'elle sait lui être agréable? Au contraire n'aurait-il pas raison de croire qu'il en est aimé, quand même elle ne lui aurait jamais fait aucune protestation d'amitié, s'il remarquait qu'elle se porte avec joie à le servir, à lui obéir, et à

(1436) Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. Ps. XXXIII.

(1437) Da amantem, et sentit quod dico. Si frigidus loquor, nescit quid loquor. In Joan. tract. 26.

(1438) Renuit consolari anima mea. Ps. LXXXVI, 5.

(1439) Displicebat mihi quod pœd agiator in sæculo o præ multitudi ne suavitatis tuæ. Confess.

se conformer à ses volontés, qu'elle s'efforce de lui plaire en toutes choses; qu'elle n'est touchée que de ses intérêts, et qu'elle ressent plus vivement les afflictions qui lui arrivent que les siennes propres; qu'elle ne trouve de plaisirs que dans sa présence, et de peine qu'à s'en voir éloignée; quelle ne craint rien tant que de blesser en la moindre chose la pureté de l'amour qu'elle a pour lui; et qu'entin il remarque dans son cœur une certaine disposition qui la porterait à donner avec joie sa vie, si l'occasion s'en présentait, pour conserver la sienne?

Afin donc de finir cette prédication par où j'ai commencé la précédente, bien loin de regarder le commandement d'aimer Dieu comme quelque chose de fâcheux et de difficile, ne devons-nous pas, au contraire, nous estimer heureux qu'il veuille bien nous le permettre? En effet, messieurs, quel bonheur inestimable pour nous, et qui le pourrait jamais assez comprendre, d'avoir un cœur capable d'aimer Dieu! Mais quel effroyable malheur de ne pas employer tous les mouvements de son cœur à l'aimer! Quel malheur d'occuper à des bagatelles un cœur qui peut aimer Dieu, et qui ne devrait jamais s'occuper à aimer autre chose! Pauvres damnés qui gémissiez, et qui gémirez éternellement dans ces feux et ces flammes de l'enfer; âmes infortunées qui êtes séparées pour jamais de la vue et de la possession de votre Dieu, ah! que votre malheur est à plaindre, et votre sort déplorable! Ce n'est pas tant néanmoins pour les flammes dévorantes dont vous êtes environnées, non pas tant pour ces lits de feu et de soufre où vous êtes étendues; non pas pour une infinité d'autres supplices, et que je ne puis dire, et que je ne puis comprendre; mais seulement parce que vous ne pouvez pas aimer votre Dieu! Et vous, messieurs, votre malheur n'est guère moindre, si, pouvant aimer Dieu, vous laissez cette puissance inutile et sans effet. Ah! que ce mal ne vous arrive pas, et, afin de le prévenir, répandez-vous souvent en des actes animés d'amour vers cet objet si aimable, mais qui soient des flammes qui s'exhalent de la fournaise de votre cœur tout embrasé d'amour.

CONCLUSION.

Seigneur, je vous offre les cœurs de ceux qui composent cette assemblée. Je vous offre tout leur amour, qu'ils veulent désormais n'être que pour vous seul. Je pense qu'il n'y a personne qui n'y consente et qui ne joigne son cœur à ma voix. Non, je ne veux plus aimer que mon Dieu; je veux que ce soit lui qui occupe tout mon cœur, qui le possède tout entier, et qui en soit le maître absolu.

(1440) De cœtero nemo mihi molestus sit. *Galat.*, VI, 17.

(1441) Ego enim stigmata Domini mei in corde meo porto. *Ibid.*

(1442) Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram? Deus cordis mei et pars mea, Deus in æternum. *Ps.* LXXII, 25, 27.

(1445) Amor qui semper ardet et nunquam ex-

tingueris, charitas Deus meus, accende me. De desiderium cordis mei tenet te; amor anime mee amplexatur te.

(1444) Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus. Sedit anima mea ad Deum fontem vivum. Quando veniam et apparebo ante faciem Dei? *Ps.* XLII, 2, 5.

Monde, ne m'importune plus avec tes richesses trompeuses, tes vains honneurs et tes faux plaisirs (1440). Mon cœur est percé de l'amour de mon Dieu (1441), je ne soupire qu'après lui, il est ma seule espérance, l'unique objet de mes désirs, et le seul bien que je souhaite. *Qu'y a-t-il au ciel ou sur la terre que je désire, sinon vous, ô mon Dieu! Dieu de mon cœur, Dieu de mon âme, mon amour, mon partage* (1442), mon héritage et mon tout! Qui me donnera que je vous aime sans interruption, que mon cœur comme un trait enflammé se porte incessamment vers vous? Hé! qui me donnera que tous les mouvements de mon cœur soient autant d'actes d'amour, que je ne vive que d'amour, que je ne respire que l'amour de mon Dieu? O mon Dieu, qui êtes tout mon amour, échauffez-moi, embrasez-moi, consumez-moi! Que je vous trouve, le désir de mon cœur; que je vous trouve, l'amour de mon âme, que je vous trouve, et que je ne vous perde jamais (1443). Heureuses âmes, âmes fortunées, qui dans le ciel êtes toujours uniquement occupées à aimer votre Dieu, que la nécessité est douce qui ne vous laisse pas la liberté de vous détourner de cet objet! Jusqu'à quand vivrai-je sur la terre, où Dieu est si peu aimé? Jusqu'à quand serai-je toujours dans cette malheureuse incertitude si j'ai cet amour, et dans un danger continuel de le perdre? Quand est-ce que je posséderai cet heureux sort d'aimer souverainement mon Dieu, et de n'en pouvoir jamais être séparé? Seigneur, écoutez le désir de mon cœur, entendez les soupirs de mon âme. Un cœur qui est poursuivi des chasseurs ne désire pas avec plus d'ardeur une fontaine pour se rafraîchir que mon âme vous désire, ô mon Dieu! Mon âme est tout altérée de cette soif brûlante. Quand ce bienheureux temps, cet heureux jour sera-t-il arrivé, auquel je paraîtrai devant mon Dieu (1444) pour le voir, et pour lui déclarer mon amour? En attendant je conjure le ciel et la terre, les anges et les hommes, toutes les créatures, et particulièrement les bienheureux, de suppléer à mon défaut. Oui, mon Dieu, je vous offre toute ma vie pour vous aimer, que je cesse de vivre plutôt que de cesser de vous aimer. Je vous offre toutes les puissances de mon âme et toutes les parties de mon corps. Je consacre ma langue à votre honneur, pour publier partout que vous êtes le seul aimable. Je vous offre toutes les actions de ma vie, que je désire faire toutes par principe d'amour. Mais surtout je vous offre le dernier instant de ma vie sur la terre, que je consacre au dernier instant de la vôtre. Je vous offre le dernier soupir de mon cœur, que je souhaite

Être un acte d'amour. Que je meure en aimant mon Dieu, que j'expire dans les embrassements de mon Seigneur, et que je finisse ma vie, par où doit commencer mon éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

SERMON LIV.

L'AMOUR DE DIEU REND AISEE LA PRATIQUE DE LA VERTU.

Hæc est charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus; et mandata ejus gravia non sunt.

L'amour que nous avons pour Dieu consiste à garder ses commandements, et ses commandements ne sont point pénibles. (1 Joan., V.)

EXORDE.

L'apôtre saint Jean, ce fidèle disciple de l'amour, confirme par ces paroles ce que j'ai dit dans le discours précédent, que le véritable amour de Dieu consiste à garder ses commandements; et il en ajoute d'autres ensuite qui sont d'une grande consolation, et comme le fondement de notre religion, que cet amour fait que ses commandements ne sont point pénibles. Oui, messieurs, les commandements de Dieu sont les délices de ceux qui l'aiment, et ne sont pénibles qu'à ceux qui ne l'aiment pas. Le fils de Dieu s'en explique bien clairement quand il dit dans l'Évangile que son joug est doux, et son fardeau est léger (1445). Saint Augustin expliquant ces paroles du psaume xvi (1446), demande : Comment les voies, c'est-à-dire les commandements de Dieu, sont-elles dures et pénibles, et comment cela se peut-il accorder avec ce que Jésus-Christ a dit ensuite, que son joug est doux et son fardeau léger ? Elles sont, à la vérité, fâcheuses et difficiles, mais à qui ? C'est à ces esclaves qui ne se conduisent que par crainte. Mais à l'égard de ces enfants qui agissent par amour, elles sont douces et agréables (1447). Le même saint dit dans un autre endroit que les Juifs n'accomplissaient pas la loi, parce qu'ils ne faisaient rien que par crainte; au lieu que les véritables Chrétiens l'accomplissent parfaitement, parce qu'ils le font par principe d'amour (1448). La loi de Dieu nous est figurée par l'arche de l'Ancien Testament, que les lévites portaient, toute pesante qu'elle était, avec une grande facilité, en sorte qu'ils n'en sentaient point la pesanteur. Les Hébreux croyaient que l'arche se portait elle-même et que la vertu de Dieu qui la remplissait en supportait tout le fardeau. Un savant interprète de l'Écriture sainte (1449) explique la chose autrement. Il dit que, si l'arche n'incommodait pas les lévites, ce n'est pas qu'elle fût sans pesanteur; mais c'est qu'ils la portaient avec tant d'amour, tant de joie et tant de dévotion,

(1445) Jugum meum suave est et onus meum leve. *Matth.*, XI, 30.

(1446) Propter verba laborum tuorum ego custodi vias duras.

(1447) Viæ Domini duræ sunt timori, leves amori.

(1448) Timor legum non implet, amor implet. Timuerunt homines et non impleverunt, amaverunt

qu'ils n'en sentaient point la charge. Ce n'était pas tant un miracle de puissance qu'un miracle d'amour (1450). C'est ce qui arrive aux Chrétiens à l'égard de la loi de Dieu : ou bien l'amour qu'ils ont pour Dieu fait qu'ils n'en sentent point le poids; ou, s'il y en a quelqu'un, ils le portent avec tant d'amour qu'il ne leur fait aucune peine. Saint Augustin a heureusement exprimé cette disposition par ces paroles, qui sont devenues si célèbres, et qu'il a répandues en tant d'endroits de ses ouvrages : *Ubi amatur non laboratur; aut, si laboratur, labor ipse amatur*. Elles nous feront voir que l'amour de Dieu rend aisée la pratique de la vertu, *ubi amatur non laboratur*; ou que, si l'on y ressent quelque peine, l'amour rend cette peine même douce et agréable, *aut, si laboratur labori, ipse amatur*. Ave, Maria.

Dessin du sermon.

I^{er} Point. L'amour de Dieu rend aisée la pratique de la vertu. — C'est une sainte ivresse qui fait oublier toutes les peines. — On voit les croix, mais on ne voit pas les actions.

II^e Point. L'amour de Dieu rend le travail même agréable. — Il a produit de plus grands effets que l'amour sensuel. — Expérience que saint Augustin en a faite. Si on avait de l'amour, chacun ferait la même œuvre. — Il faut le demander à ceux qui l'ont faite. — Et la faire soi-même. —

CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'amour de Dieu rend aisée la pratique de la vertu.

On voit par une expérience assez ordinaire que le vin a une merveilleuse force pour réjouir le cœur de l'homme, qu'il dissipe la tristesse, et fait qu'on ne ressent pas ses peines et ses inquiétudes. C'est pourquoi le Saint-Esprit même commande, *Qu'on donne à ceux qui sont affligés une liqueur forte, et du vin à ceux qui sont dans l'amertume du cœur. Qu'ils boivent, et qu'ils oublient leur pauvreté, et qu'ils perdent tout le souvenir de leur douleur* (1451). Plusieurs ne se contentent pas de cet usage modéré du vin, dont parle le Sage. Il ne s'en trouve que trop qui passent jusqu'à l'ivresse, qui noient leurs chagrins dans le vin, et y ensevelissent leurs peines et leurs inquiétudes. C'est ce que saint Augustin remarque d'un mendiant qu'il vit à Milan, lequel étant pris de vin se divertissait et se réjouissait de toute sa force, ne se souvenant plus de sa misère et de sa pauvreté. Ce remède, comme vous voyez, est pire que le mal; et même, quand il serait permis, comme il ne l'est pas, il serait toujours défectueux et de peu d'effet, puisqu'il ne donnerait qu'un soulagement passager, et qu'après que les fumées du vin

et impleverunt. *In Ps.* XXX.

(1449) De Luca, lib. I in I Reg.

(1450) In hoc miraculum non tam fuit potestatis quam charitatis.

(1451) Date sic etiam nocentibus, et vinum his qui amaro sunt animo. Bibant et obli viscantur ege ta is suæ, et doloris sui non recordentur amplius. *Prov.*, XXXI, 6.

seraient dissipées, on ressentirait les mêmes peines et les mêmes inquiétudes qu'on ressentait auparavant.

Si cette ivresse est criminelle, et si elle ne fait qu'endormir pour un peu de temps les plaies, au lieu de les guérir parfaitement, il y en a une autre toute sainte, qui fait oublier tous les chagrins et les choses fâcheuses; qui aliène tellement l'esprit, qu'on ne s'applique pas même à ce qu'on souffre, qui cause à tous les sens un si profond assoupissement, que dans les accidents les plus opposés à la nature on ne ressent plus aucune peine. Cette sainte ivresse n'est autre que l'amour de Dieu, qui élève l'âme au-dessus d'elle-même, la sépare de toutes les choses qui ne sont point Dieu ou ne la portent point à Dieu, et l'applique uniquement à l'objet qu'elle aime. C'est de cette ivresse qu'était prise cette chaste amante des Cantiques quand son bien-aimé, l'ayant conduite dans ses celliers, la fit enivrer du vin précieux de son amour, qui la remplit de joie et de consolation (1452). C'est à cette ivresse que nous exhorte le même époux quand il nous convie au festin qu'il nous a préparé : *Mangez, mes amis, et buvez; enivrez-vous, vous qui êtes mes très-chers amis* (1453). C'est de cette même ivresse d'amour que saint Laurent était pris lorsque s'étant enivré du sang du Fils de Dieu qu'il avait bu avant son martyre, il ne sentait presque plus les tourments qu'on lui fit souffrir (1454).

Sans doute que David s'était laissé surprendre à ce vin d'amour, quand, dans les transports qui le possédaient, il n'a pas trouvé de terme plus propre pour exprimer l'excès des plaisirs et des consolations que goûtent ceux qui aiment Dieu que celui d'ivresse. *Seigneur, dit ce saint roi, vos serviteurs seront enivrés de l'abondance des biens dont votre maison est remplie, et vous les ferez boire de ce torrent impétueux et inépuisable de vos délices* (1455). *Que cette coupe qui enivre est délicieuse* (1456), et que l'on goûte de plaisir à la boire !

Ce saint prophète ne pouvait pas mieux expliquer l'abondance des douceurs que goûtent ceux qui servent Dieu qu'en les appelant *ivresse et torrent impétueux*, pour faire voir la force qu'ils ont d'attirer et de transporter le cœur de l'homme vers Dieu. C'est ce que signifie proprement le mot d'ivresse; parce que, comme j'ai déjà dit, tout ainsi qu'un homme qui a bu beaucoup de vin perd l'usage de ses sens et demeure comme mort par l'usage de cette liqueur, de même l'homme qui a bu de ce vin céleste devient mort au monde, à tous les appétits et les mouvements déréglés qui sont en lui, et il ne lui reste plus de vie ni de

sentiments que pour les choses du ciel. Ou bien disons que cette ivresse n'est autre chose que l'excès des douceurs de l'amour divin, qui transportent et aliènent de telle sorte les cœurs des hommes, qu'elles les mettent comme hors d'eux-mêmes. Car on dit ordinairement qu'un homme est ivre lorsque, le vin qu'il a bu ne pouvant être digéré par la chaleur naturelle, les vapeurs qui montent au cerveau s'en rendent tellement maîtresses, qu'il n'est plus capable de se conduire, et qu'il se laisse mener par celui qui a pris possession de son esprit. Mais cela arrive d'une manière beaucoup plus noble dans l'ivresse dont je parle; l'âme qui est enivrée de ce vin céleste est si remplie de Dieu et de son amour, que non-seulement elle ne sent point les peines qu'elle prend pour celui qu'elle aime, mais encore elle goûte tant de plaisirs en cet amour de son Dieu, qu'elle n'en peut supporter la violence, et que toute sa capacité ne peut contenir l'excès de son bonheur.

Désabusez-vous donc, vains amateurs du siècle, qui vous imaginez que le chemin de la vertu est tout parsemé de ronces et d'épines, et que le service de Dieu est rude, fâcheux, et accompagné de mille peines. Désabusez-vous, dis-je, de cette fausse persuasion, puisqu'il ne faut qu'un peu d'amour de Dieu pour adoucir les choses les plus amères et rendre agréables celles qui d'elles-mêmes étaient les plus fâcheuses. Vous regardez comme une chose pénible et dont la seule pensée vous fait peur de jeûner un carême entier, de se mortifier, de renoncer à tous les plaisirs criminels, de ne point rendre le mal pour le mal, et de pardonner les injures les plus sensibles. Vous croyez, au contraire, qu'il est fort doux de ne se mortifier en quoi que ce soit, de tout accorder à ses sens, et surtout de tirer vengeance des injures que l'on reçoit. Vous estimez malheureux ceux qui n'agissent pas de la sorte, et vous croyez qu'ils mènent une vie misérable. Ah! comme dit saint Bernard dans une semblable rencontre, vous voyez ce qu'il y a de pénible, mais vous ne voyez pas ce qu'il y a d'agréable; vous voyez l'écorce et l'extérieur, mais vous ne voyez pas la moelle et l'intérieur; vous voyez l'amertume, mais vous ne voyez pas la douceur: en un mot, vous voyez les croix qui paraissent dans la loi de Dieu, mais vous ne voyez pas les onctions et les consolations qui en ôtent toute la peine (1457).

Vous les voyiez sans doute, saint prophète, et il fallait les avoir bien goûtées pour en parler comme vous faites en tant d'endroits de vos psaumes, surtout dans le xviii^e, où vous faites un si bel éloge de la loi de Dieu. Les commandements de Dieu

(1452) Introduxit me rex in cellaria sua, exultabimus et letabimur in te, memores ubi un tuorum super vinum. *Cant.*, I, 5.

(1453) Comedite, amici, et bibite, et inebriamini, charissimi. *Cant.*, V, 1.

(1454) Qua bene manducaverat, bene hiberat, tanquam bla esca saginatus, hoc calice, ebrius, tor-

menta non sensit. August. in *Joan.*, tract. 29.

(1455) Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos. *Ps.* XXXV, 9.

(1456) Calix meus inebrians quam præclarus est! *XXII*, 7.

(1457) Cruces vides, unctioes non vides.

sont infiniment préférables à tous les trésors et à toutes les richesses du monde; *ils sont mille fois plus à désirer que tout l'or du Péron et que toutes les pierres précieuses des Indes; ils sont plus doux que le miel* (1458), et mille fois plus agréables que toutes les fausses douceurs du péché. Délices trompeuses, plaisirs apparents, douceurs fades et insipides que présente Babylone dans sa coupe empoisonnée, vous n'êtes point comparables aux chastes délices, aux plaisirs solides, et aux véritables douceurs qu'on éprouve au service de Dieu. Toutes les illusions que vous employez pour me séduire ne sont qu'imaginaires et n'ont rien de réel et d'effectif comme la loi de mon Dieu (1459). Apprends donc, pécheur aveuglé, et connais toi-même qu'il n'y a que peine et qu'amertume à quitter ton Dieu (1460); et qu'au contraire, si tu l'aimais, tu ne ressentirais aucune peine à faire tout ce qu'il te commande. Mais, si tu ne veux pas que l'amour te rende stupide, et que ceux qui aiment Dieu ne laissent pas de sentir le travail, apprends encore que l'amour de Dieu rend ce travail si doux, qu'on en aime la peine qui s'y trouve (1461). C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

L'amour de Dieu rend le travail même agréable.

Saint Augustin en plusieurs endroits de ses ouvrages dit que les travaux de ceux qui aiment ne sont pas pénibles, qu'au contraire ils délectent, et qu'il n'y a rien de si difficile que la force de l'amour ne surmonte (1462). L'Écriture sainte rapporte que Jacob servit sept ans pour avoir Rachel, et que ce temps lui semblait court et ses services peu considérables, à cause de la grande affection qu'il avait pour elle (1463).

Qu'est-ce qui attache jour et nuit une vertueuse femme auprès de son mari malade, sinon l'amour qu'elle lui porte? Qu'est-ce qui adoucit dans une mère les peines qu'elle prend à élever ses enfants? qu'est-ce qui lui fait passer les nuits entières sans dormir? qu'est-ce qui la fait se rabaisser aux services les plus bas qui regardent la personne de son enfant, sinon l'amour? *Amanti nihil difficile*. Demandez à ce marchand s'il trouve pénibles tous les voyages qu'il est obligé de faire, toutes les fatigues qui en sont inséparables, tous les dangers auxquels il s'expose, et si l'amour du gain ne lui rend pas tous ces travaux doux et agréables. Voyez si ce jeune homme pos-

sédé d'un amour frénétique trouve de la peine en tout ce qu'il souffre pour ce qu'il aime : *Amanti nihil difficile*.

Ne te flatte pas, amour sensuel; ne te vante pas, amour profane, des avantages que tu prétends avoir au-dessus de l'amour de Dieu. Si tu as souvent fait entreprendre beaucoup de choses difficiles et extraordinaires à ceux que tu avais enivrés de ta passion, l'amour de mon Dieu en a bien fait de plus merveilleuses et de plus surprenantes. Quoi! dit saint Augustin, si la cupidité des biens de la terre fait tant souffrir de travaux aux avarés qui les aiment, est-ce que la charité n'en fera pas supporter de plus difficiles à ceux qui aiment Dieu? Non, il ne sera pas dit que l'amour de l'argent, l'amour des louanges et l'amour des femmes donnent plus de force à ceux qui s'y laissent prendre que l'amour de Dieu n'en donne à ceux qui en sont possédés (1464).

Vous m'en serez témoins, glorieux et illustres martyrs, qui, étant remplis et pénétrés du feu de l'amour de Dieu, avez vu sans frémir déchirer vos corps et arracher vos entrailles, la terre toute baignée de votre sang, et avez enduré les plus cruels supplices, non-seulement en silence, mais avec joie : n'avez-vous pas témoigné clairement et publié hautement à toute la terre que l'amour de celui pour lequel vous souffriez de si horribles tourments avait des charmes et des attraits capables de rendre doux et facile ce qu'il y a de plus opposé aux sentiments de la nature? Vous m'en serez témoin, généreux Ignace, qui avez vécu dans une soif ardente des supplices et dans une langueur continuelle de souffrir pour l'objet de votre amour; qui avez soupiré après les tourments comme après vos chastes délices, et qui étiez dans le dessein d'irriter contre vous les bêtes sauvages, si elles vous eussent épargné, afin de devenir le pur froment de Jésus-Christ, qui fut comme broyé et consumé par l'activité de l'amour. Mais entre tous les autres vous m'en serez témoin, victime de l'amour, martyr de la charité aussi bien que de la foi, invincible Laurent, qui, étant étendu sur un lit ardent afin que la moitié de votre corps brûlât lentement, et que distillant goutte à goutte sur le brasier qui était allumé vous vissiez différer votre mort et prolonger votre supplice; qui, dis-je, dans cet état voyiez vos nerfs et vos veines se retirer, vos os se noircir, vos moelles se fondre, et qui, au milieu de toutes ces peines, brûliez sans vous plaindre, résistiez si longtemps à la douleur, et ne succombiez point à l'impatience. Qui est-ce qui vous

(1458) *Judicia Domini vera, justificati in semet-ipsa: desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum meliora. Et dulciora super mel et favum.*

(1459) *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua. Ps. CXVIII, 85.*

(1460) *Scito et vide quia malum et amarum est relinquere Dominum Deum tuum. Jerem., II, 19.*

(1461) *Ubi amatur non laboratur; ut si laboratur, labor ipsius amatur. August.*

(1462) *Nihil est tam durum, tamque ferreum*

quod non amoris igne vincatur. De Morib. Eccles., c. 15.

(1463) *Et vilebatur illi pauci dies præ amoris magnitudine. Gen., XXIX, 20.*

(1464) *Si tot labores cum avaris portat cupiditas, nobiscum charitas non parat? Nunquid amatores auri, amatores laudis, amatores feminarum, amatoribus suis Deus sicut esse fortiores? In Joar. tract. 48.*

donnait cette force et ce courage, sinon le feu de l'amour de Dieu qui vous brûlait au dedans, et qui était plus actif et plus fort que celui qui vous brûlait au dehors (1465) ? dit saint Léon. Enfin vous m'en serez témoins, vous tous qui vous réjouissiez quand on vous conduisait à la mort, et qui, au milieu des supplices les plus horribles, au lieu de plaintes et de soupirs faisiez retentir des cantiques d'actions de grâces. Qui est-ce qui opérerait ces merveilles en vous ? Est-ce que vous étiez insensibles à la douleur ? Point du tout ; mais c'est l'amour de Dieu, pour lequel vous souffriez, rendait vos peines mêmes douces et agréables. Ce n'est pas une stupidité insensible, dit saint Bernard, qui fait ces merveilles, mais c'est l'amour ; on ne perd par le sentiment, mais on le met au-dessous ; on n'est pas insensible à la douleur, mais on la surmonte, on la méprise (1466). Quand une âme est frappée au vif de cet amour, alors victorieuse et triomphante de tous les tourments, elle s'élève de la terre, où elle ne voit rien de digne de ses affections, et s'envole droit à Dieu, son unique objet, sur les ailes de ses saints desirs (1467).

Quand saint Augustin a dit en tant d'endroits que j'ai cités, et dans une infinité d'autres dont je n'ai rien dit, que l'amour de Dieu fait trouver du plaisir et de la joie dans les choses les plus difficiles, il n'en parlait pas comme une simple spéculation, mais d'après une heureuse expérience que lui-même en avait faite. Chacun sait combien il avait été attaché aux vanités du siècle, et surtout aux plaisirs sensuels. Cependant aussitôt qu'il eut goûté Dieu, il s'écria dans le transport de la joie dont il était pénétré : Quand il vous plut, Seigneur, que je baïssasse la tête sous votre joug si aimable, et les épaules sous le fardeau si léger de votre loi, combien trouvai-je tout d'un coup de douceur à me sevrer de celles que j'avais cherchées jusqu'alors dans les amusements et les niaiseries du siècle ! Car, au lieu qu'un moment auparavant je mourais de peur de les perdre, je ne faisais alors un plaisir d'y renoncer et de les quitter, parce que vous les chassiez de mon cœur, souveraine douceur, douceur de nos âmes, douceur solide et véritable. Vous y entriez à leur place, vous, ô mon Dieu, en qui l'on trouve des douceurs qui sont infiniment au-dessus de toutes les voluptés, mais que la chair et le sang ne sauraient goûter (1468).

Ne dites donc plus que la pratique de la vertu est rude, que la loi de Dieu est difficile à observer, et que vous n'avez pas le courage de l'entreprendre : dites plutôt que vous n'avez point d'amour pour Dieu, puisque, si

vous en aviez, vous éprouveriez le contraire de ce que vous sentez. *Durus est hic sermo*, disaient autrefois quelques faux disciples du Fils de Dieu. Cela est vrai, répond saint Augustin, *durus est, sed duris*. La loi de Dieu est dure, mais pour ceux qui ont le cœur dur. En effet, si l'amour a porté un saint Ignace à vouloir irriter contre lui les bêtes sauvages afin qu'elles le déchirassent et le missent en pièces ; si vous aviez un peu de cet amour dont il était animé, ne pardonneriez-vous pas avec plaisir à ceux qui ont déchiré votre réputation ou qui vous ont fait quelque autre injure ? Si l'amour a rendu doux à un saint Laurent les feux, les flammes et les brasiers ardents, quelque étincelle de cette flamme d'amour ne vous ferait-elle pas endurer avec joie, ou au moins avec patience, une légère maladie ? Si ce même amour de Dieu a relégué dans le fond des déserts et dans des solitudes affreuses tant de saints anachorètes et les a séparés de toute conversation des hommes, afin qu'il n'y eût rien qui les détournât de Dieu, dont ils étaient continuellement occupés, ce même amour ne devrait-il pas vous faire éviter les compagnies dangereuses du monde, dans lesquelles vous voyez qu'il y a péril de se perdre ? Si, comme nous voyons encore tous les jours, l'amour d'un Dieu pauvre et humilié fait quitter tous les biens à tant de saints religieux et renoncer généreusement à tout ce qu'ils pourraient posséder légitimement dans le monde, un peu de cet amour, si vous l'aviez, ne vous ferait-il pas rendre sans peine le bien qui ne vous appartient pas et que vous ne pouvez retenir sans crime ? Enfin si l'amour d'un Dieu crucifié et qui s'est privé de tout pour l'amour de nous rend doux et de peu de durée des jeûnes très-rigoureux et presque continuels ; si ce même amour d'un Dieu, qui a tant souffert pour nous, adoucit la rigueur des haïres et des cilices et fait embrasser avec joie tant d'austérités qui se pratiquent dans les monastères, ah ! un peu de cet amour, si vous en étiez pénétrés, ne vous rendrait-il pas doux et faciles les jeûnes d'un carême et les autres mortifications auxquelles la loi du christianisme oblige ? *Amanti nihil difficile*. Ame qui trouve la loi de ton Dieu dure et fâcheuse, ah ! tu n'as point d'amour ; si tu en avais un peu, la vertu te paraîtrait sous un autre visage, et tu n'y trouverais rien de pénible et de difficile. *Amanti nihil difficile*.

Mais je ne veux pas en être cru sur ma parole ; interrogez vous-même ceux qui le savent par expérience, et écoutez ce qu'ils vous en diront. Interrogez un David, et il vous répondra en cent endroits de ses psaumes que la loi de Dieu est plus douce et

(1465) S. gaudet fuit ignis qui foris ussit quam qui intus accendit. *Serm. S. Laur.*

(1466) Non id faciit stupor, sed amor ; submittitur enim sensus, non amittitur ; nec deest dolor, sed superatur, sed contemnitur. *In Cant.*, serm. 61.

(1467) Quocum se anima rapit in Deum, super omnem e milliciam libera volitabit pennis ptercherinis et integerrimis, quibus ad Dei complexus

amor castus imittitur. *De Morib. Eccl.*, l. 1, c. 22.

(1468) Quam suave mihi subito factum est carere suavitatibus nugarum ! et quas amittere metus fuerat, jam dimittit re gladium erat. Ejiciebas enim eas a me, vera tu et summa suavitas. Ejiciebas, et intrabas pro eis, omni voluptate dulcior. *Confess.*, l. IX, c. 1.

plus agréable que le miel (1469). Interrogez Salomon, son fils, et il vous répondra qu'en tous les plaisirs que promet le péché il n'y a que peine et affliction d'esprit (1470). Qu'au contraire il n'y a rien de si doux et de si agréable que l'esprit de Dieu (1471), dit l'auteur du livre de la Sagesse, qui l'avait appris de Salomon. Mais, sans vous renvoyer si loin, interrogez ceux de votre connaissance qui auparavant étaient plongés dans les vices, et qui pratiquent maintenant la vertu. Demandez-leur ce qu'ils goûtaient dans la vie criminelle qu'ils menaient, et ce qu'ils goûtent maintenant au service de Dieu, et ils vous répondront tous que le péché ne fournit que des citernes entr'ouvertes, qui ne peuvent retenir l'eau; qu'au contraire la loi de Dieu contient une fontaine d'eau vive qui donne en abondance des eaux de toute sorte de douceurs et de consolations, et qu'un jour passé à aimer et à servir Dieu est mille fois plus doux et plus agréable que les années entières employées dans les jeux, dans les festins et dans les divertissements du siècle.

Enfin, si tout cela ne suffit pas pour vous convaincre; si vous ne voulez pas m'en croire, ni David, ni Salomon, ni toute l'Écriture sainte, ni vos amis et ceux de votre connaissance, faites-en vous-même l'expérience; et, sans vous en rapporter aux autres, goûtez par vous-même combien le Seigneur est doux et agréable (1472). Vous goûtez depuis longtemps les faux plaisirs du péché, goûtez aussi combien le Seigneur est doux, éprouvez combien l'amour de Dieu rend sa loi douce et facile: *Gustate*, etc. Afin de pouvoir juger équitablement d'un différend il faut écouter les deux parties: vous avez goûté les douceurs du péché, goûtez maintenant celles de Dieu, afin de pouvoir juger lesquelles sont les plus agréables. Goûtez-les au moins durant un an, voyez ce que c'est que de servir Dieu, éprouvez ce que c'est que d'aimer Dieu. Si vous le goûtez une fois, c'en est fait, vous ne le quitterez jamais; vous trouverez amers les plaisirs du siècle, toutes ses douceurs fades et insipides; et dans l'excès des plaisirs dont vous serez inondé, et que vous aurez de la peine à contenir, vous vous écrierez: Seigneur, qui pourrait jamais concevoir, à moins d'en faire l'expérience, combien sont grandes les douceurs que vous présentez à ceux qui vous servent? Monde trompeur, séducteur infâme, qui ne me représentais jamais le chemin de la vertu que parsemé de mille ronces et de mille épines, qui ne me parlais de l'Évangile que comme d'une loi rude, fâcheuse et difficile à observer: pauvre aveugle, si tu savais ce que c'est qu'aimer Dieu, quelle dou-

ceur, quelle suavité l'on goûte à se baigner dans ce torrent de délices, à s'enivrer de cette douce liqueur! Ah! un quart d'heure employé en des affections vers Dieu est mille fois plus agréable que tous les plaisirs ensemble que tu as jamais fait goûter (1473).

CONCLUSION.

Oui, mon Dieu, puisque cela est ainsi, puisque votre loi n'est pas rude, fâcheuse et difficile, comme le monde la veut faire passer; qu'en goûte incomparablement plus de plaisir, qu'on éprouve mille fois plus de douceurs à vous servir qu'à suivre le péché, et que votre amour ôte toute la peine qui pourrait s'y rencontrer, *ubi amatur, non laboratur*, ou même la rend douce et agréable, *aut, si laboratur, labor ipse amatur*, ce sera désormais le seul objet de mes desirs et l'unique occupation de mon cœur. Vos lois seront les chastes délices de mon âme, et vos commandements seront les plaisirs innocents dans lesquels je veux passer le reste de ma vie. Oui, Seigneur, c'est la seule chose que je vous demande, c'est la seule chose que je souhaite, que je passe toute ma vie dans votre maison au nombre de vos enfants. Que je goûte, non plus les fades douceurs du monde et du péché, mais les véritables, qui se rencontrent en vous servant et en vous aimant (1474). Que je m'enivre de ce doux breuvage, et que je me baigne doucement dans ce torrent de voluptés, en attendant que je sois entièrement noyé sous les abîmes, dont on ne saurait trouver le fond, des eaux de vos divines douceurs, que vous ferez goûter en l'éternité bienheureuse. Amen.

SERMON LV.

DIEU SEUL EST CAPABLE DE SATISFAIRE L'HOMME.

Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi, et nihil permanere sub sole.

J'ai reconnu qu'il n'y avait que vanité et affliction d'esprit en toutes choses, et que rien n'est stable sous le soleil. (Ecclé., II.)

EXORDE.

C'est ainsi, messieurs, que Salomon parle de toutes les choses de la terre, et qui n'en parle qu'après en avoir fait une longue et malheureuse expérience. *J'ai fait faire des ouvrages magnifiques*, dit ce grand roi; *j'ai bâti des maisons, j'ai planté des vignes, j'ai fait des jardins et des clos où j'ai mis toutes sortes d'arbres fruitiers. J'ai eu des serviteurs et des servantes, et un grand nombre d'esclaves. J'ai amassé une grande quantité d'or et d'argent, et les richesses des rois et des provinces. J'ai eu des musiciens et des musiciennes, et tout ce qui fait les délices des enfants des hommes. J'ai surpassé en richesses tous ceux*

(1472) *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. Ps. XXXIII, 8.*

(1473) *Melior est dies una in atriis tuis super milli.*

(1474) *Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitarem in domo Domini omnibus diebus vite mee: ut videam voluptatem Domini. Ps. XXVI, 4.*

(1469) *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua! super mel ori meo! Ps. CXVIII, 103.—Quam magna et utilis conditio d'nis tue. Domine, quam abscondisti in mentibus te! Ps. XXX, 20.*

(1470) *Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi. Ecclé., II, 11.*

(1471) *O quam bonus et suavis est, Domine, Spiritus tuus in omnibus! Sap., XII, 1.*

qui ont été avant moi dans Jérusalem. Je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont désiré, et j'ai permis à mon cœur de jouir de toutes sortes de plaisirs et de prendre ses délices dans tout ce que j'avais préparé (Eccle., II, 4-11). Voilà une peinture bien vive de tous les plaisirs et de toutes les délices que l'on peut goûter sur la terre, et dont Salomon ne parlait pas par une simple spéculation, parce qu'il en avait fait lui-même une longue épreuve. Voyons donc quelle conclusion il en tire. *En me retournant ensuite*, ajoute le même, *vers tous les ouvrages que mes mains avaient faits, et tous les travaux où j'avais pris une peine si inutile, j'ai reconnu qu'il n'y avait que vanité et affliction d'esprit dans toutes ces choses, et que rien n'est stable sous le soleil* (1473). Ces admirables paroles que le Saint-Esprit a mises dans la bouche de Salomon nous donnent de grandes instructions. Elles nous apprennent non-seulement que Dieu par l'effusion de son amour et par l'onction intérieure de son esprit rend douces et agréables les choses qui d'elles-mêmes seraient rudes et difficiles, comme j'ai tâché de vous le faire voir dans le discours précédent; elles nous apprennent encore qu'il est le seul qui peut faire ces merveilleux changements; c'est-à-dire, pour m'expliquer plus clairement, que Dieu non-seulement peut de lui-même et sans y employer aucune chose créée nous satisfaire pleinement en cette vie, mais encore qu'il n'y a que lui qui le puisse faire. Il ne sera pas difficile de vous en convaincre; car, afin qu'un bien puisse satisfaire et rendre véritablement heureux ceux qui le possèdent, trois conditions lui sont absolument nécessaires. 1. Il doit être véritable. 2. Il doit être de durée. 3. Il doit être suffisant pour satisfaire l'esprit. Si une seule de ces trois conditions lui manque, on ne peut pas dire que ce soit un véritable bien, ni par conséquent que ceux qui le possèdent soient effectivement heureux. Estimerez-vous, par exemple, que celui-là soit riche qui aura ses coffres remplis d'or et d'argent, mais qui sera tout faux? Croirez-vous que celui-là soit satisfait qui jouit d'un plaisir, mais qui ne dure qu'un moment et seulement en passant? Et direz-vous que celui-ci ait de quoi se rassasier et se désaltérer qui dans une faim extrême qui le presse et dans une soif ardente qui le brûle n'a qu'un peu de pain et d'eau pour satisfaire à sa nécessité? Une chose qui n'est point ne peut pas rendre heureux; celle qui n'est qu'un moment montre bien le bonheur, mais ne le donne pas; et celle qui n'est pas capable de satisfaire fait plutôt désirer ce qu'on n'a pas que se réjouir de ce qu'on a. Mais si ces trois conditions sont nécessaires pour faire qu'un bien puisse rendre heureux celui qui le possède, et qu'une seule qui ne s'y trouve pas suffise pour empêcher cet effet, que devons-nous dire et que devons-nous penser de celui

qui n'en a pas une et à qui toutes les trois manquent? Voilà, messieurs, le véritable caractère des richesses, des honneurs, des plaisirs, en un mot de tous ces biens qui attachent si fortement à l'amour du monde. 1. Ils n'ont rien de solide et de véritable, mais seulement l'écorce et l'apparence. 2. Quand ils seraient réels et effectifs, ils durent si peu, qu'on les a plus tôt perdus qu'on ne s'est aperçu de les avoir. 3. Quand ils seraient véritables et de durée, ils ne sont pas capables de contenter, ni par conséquent de rendre heureux ceux qui en jouissent. Ajoutons que Dieu seul est un bien qui a toutes les conditions, un bien qui est véritable, un bien qui est de durée, et un bien qui est capable de nous contenter pleinement. C'est ce qui fait la différence du bien solide d'avec celui qui n'en a que l'ombre, et ce qui doit dissiper notre aveuglement et corriger nos mœurs. C'est aussi ce que je tâcherai de vous faire voir dans ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Les biens de cette vie sont faux. — Dieu seul est le bien véritable. — On ne peut rien trouver de meilleur que Dieu.

II^e POINT. Ils ne sont pas de durée. — On est toujours dans la crainte de les perdre. — Le bien qu'on goûte en Dieu est de durée. — On ne peut nous l'ôter malgré nous.

III^e POINT. Ils ne peuvent contenter. — Les richesses ne peuvent satisfaire, — ni l'honneur, — ni les plaisirs. — C'est Dieu seul qui le peut faire. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les biens de cette vie sont faux.

L'Écriture sainte, qui sait parfaitement comment il faut appeler chaque chose et lui appliquer le nom qui lui est propre, n'en donne point de plus ordinaire aux biens et aux plaisirs de ce siècle que ceux de songe et de vaines ombres, pour nous apprendre qu'ils n'ont qu'une pure illusion et une vaine apparence, et rien de réel, de solide, et de véritable. *Seigneur*, dit David, *vous détruirez, vous anéantirez, vous réduirez en poudre toute la pompe et tout l'éclat de leurs grandeurs imaginaires, comme un songe qui s'évanouit au moment qu'on se lève* (1476). C'est-à-dire que toutes les félicités de la terre ne sont que des songes, qui n'ont aucun être que dans l'imagination abusée de ceux qui dorment. Le Sage, aussi bien que David, connaissait parfaitement la vanité, ou, pour mieux dire, le néant des richesses, des grandeurs, des dignités, et de tout ce que le monde admire, quand il les appelle des ombres qui ne sont point en effet, mais qui n'ont que l'apparence (1477). Cette comparaison est fort juste; car, comme l'ombre d'une chose n'est pas la chose même en soi, mais seulement sa représentation très-imparfaite, l'ombre de l'homme n'est pas un

(1473) Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi, et nihil permanere sub sole.

(1476) Velut somnium surgentium, Domine, ima-

ginem ipsorum ad nihilum rediges. Ps. LXXII, 20.

(1477) Transierunt illa omnia tanquam umbra. Sap., V, 9.

vrai homme, un homme vivant et l'image de Dieu, mais un léger crayon et une figure fort obscure de l'homme : de même les honneurs, les richesses et les contentements que l'on croit être dans les choses de la terre ne sont pas les vrais honneurs, les vraies richesses, ni les vrais contentements, qui ne se trouvent qu'en Dieu, mais seulement leurs ombres et leurs images : *Verumtamen in imagine pertransit homo*, ou bien *in umbra* (Ps. XXXVIII, 7), comme porte une autre version : certainement l'homme ne passe sa vie que dans les ombres et les images des choses. Le riche, qui pense tenir les véritables richesses, n'en possède que l'apparence, le voluptueux ne jouit que du fantôme des véritables plaisirs, et ceux qui sont dans les honneurs n'en ont que les images et non la vérité.

Souffrez donc que je vous dise avec le Prophète-Roi : *Enfants des hommes*, pauvres aveugles qui ne voyez point les choses comme elles sont, *jusqu'à quand aurez-vous, non-seulement l'entendement obscurci, mais encore le cœur appesanti? jusqu'à quand aimerez-vous la vanité et chercherez-vous le mensonge* (1478)? Il dit fort à propos la vanité et le mensonge : car, si dans les choses du monde il n'y avait que la vanité, c'est-à-dire rien, le mal ne serait pas si dangereux, parce qu'on ne s'y laisserait pas si facilement tromper. Mais il y en a un autre qui est bien plus considérable, savoir le mensonge et la fausse apparence, puisque c'est par cette illusion qu'elles nous font croire être quelque chose, quoique effectivement elles ne soient rien du tout.

Non, messieurs, il n'y a que Dieu qui soit, même dès cette vie, le véritable bien, le véritable bonheur, la véritable félicité. Celui qui ne désire rien autre chose que ce souverain et véritable bien est parfaitement heureux, et il ne manque rien à son entière félicité. « Qu'est-ce qui peut manquer, dit saint Augustin, à celui qui établit tout son bien et tout son bonheur dans le souverain bien (1479), » et qu'est-ce au contraire qui ne manquera pas à celui qui le cherche ailleurs? Il est vrai qu'outre Dieu, il y a d'autres biens inférieurs qui sont pour les créatures les plus basses. Quel autre bien les bêtes peuvent-elles prétendre, sinon de manger, de vivre longtemps, de se bien porter, de ne manquer de rien, et d'avoir tout ce qui est convenable à leur nature (1480)? Ah! Chrétien, enfant de Dieu, cohéritier de Jésus-Christ, qui es destiné à une vie éternelle et à la possession de Dieu même, comment peux-tu te réjouir d'être compagnon des bêtes, et de jouir du même bien qu'elles possèdent (1481)? *Erige spem tuam ad bonum*

(1478) *Filii hominum, usquequo gravi corde? Ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium? Ps. IV, 3.*

(1479) *Quid deest cui summum bonum est. In ps. C.*

(1480) *Pecori quod bonum est, nisi implere ventrem, carere indigentia, vivere, satum esse?*

(1481) *Cohæres Christi, quid gaude quia socius*

bonorum omnium : Ne l'arrête pas à des choses si basses et si indignes de toi ; élève tes espérances, pousse les prétentions à quelque chose de plus haut, au bien de tous les biens. Celui-là sera ton bien et ta félicité de qui tu tiens et tout ce que tu es et tout ce que tu possèdes, et qui est l'auteur de tous les biens créés que tu vois et que tu désires (1482).

Comme le cœur humain n'est créé que pour Dieu seul, il ne faut pas s'étonner s'il ne peut trouver son repos en aucune autre chose qu'en lui. Lui seul est tout son plaisir et toute sa joie, et hors de lui il sera toujours dans le trouble et dans l'inquiétude. C'est pour vous seul, ô mon Dieu, que nous avons été créés, et, quoi que nous fassions, notre cœur ne jouira jamais d'un véritable repos jusqu'à ce qu'il le trouve en vous (1483) : semblable à l'aiguille d'un cadran touchée d'une pierre d'aimant, qui par une certaine inclination que l'auteur de la nature lui a imprimée regarde incessamment le nord et se tourne toujours droit de ce côté-là. Voyez quelle agitation et quelle inquiétude elle souffre en elle-même, et combien elle fait de tours et de retours jusqu'à ce qu'elle soit entièrement dressée vers son nord, comme vers le lieu de son repos. Mais, quand elle a atteint le point qu'elle cherchait, et qu'elle est en sa manière arrivée où elle désirait, elle demeure fixe, tranquille, comme attachée, sans se mouvoir ni d'un côté ni d'autre. Dieu a créé l'homme avec une inclination encore plus forte pour lui, comme son vrai nord, son centre, sa dernière fin : de sorte qu'autant de temps qu'il sera hors de lui et qu'il ne tendra pas droit à lui comme à son objet, il sera semblable à l'aiguille de la boussole, toujours dans le trouble et dans l'agitation, quand même il aurait la possession de tous les biens de la terre. Tout ce qu'il fait sur la terre, tout ce qu'il désire, tout ce qu'il aime, n'est rien en effet qu'un pur néant, parce qu'il n'y trouve qu'une source de peines et d'inquiétudes, et qu'il reconnaît au moins à la mort que tout ce qu'il avait tant aimé lui échappe, que le monde et que toute sa vie n'a été que comme une fable et un long mensonge, non de paroles, mais d'actions (1484). Mais aussitôt qu'il se tourne vers Dieu, il y trouve son repos, sa paix et sa tranquillité.

Va, Chrétien, après cela consulte tous tes sens, cherche parmi toutes les créatures, vois si tu trouveras quelque chose de meilleur, quelque plaisir plus solide qu'en Dieu, et je consens que tu t'y attaches. Il n'y a rien, dit saint Augustin, que Dieu désire plus de te donner que lui-même : si tu crois qu'il y ait quelque chose de meilleur, de-

est pecori?

(1482) *Ipsæ erit bonum tuum a quo tu in genere tuo factus es bonus, et omnia in genere suo facta sunt bona.*

(1483) *Fecisti nos ad te, Domine, et ideo irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te. Avg. Conf., l. IV c. 1.*

(1484) *Ingens fabula longumque mendacium.*

mande-le, à la bonne hien:e (1485). Si un roi de la terre, dit le même saint, vous commandait de lui demander tout ce que vous souhaiteriez, avec assurance certaine de vous l'accorder, quelles charges éclatantes, quels gouvernements considérables ne rôtisseriez-vous dans votre esprit? Combien vous proposeriez-vous de choses, et à recevoir, et à donner aux autres? Dieu vous donne l'option de lui demander tout ce que vous voudrez : ça, voyons un peu, que voulez-vous lui demander? Pensez-y soigneusement, et voyez ce qui vous est le plus avantageux; il vous est permis d'exercer ici votre avarice, et d'étendre tant que vous voudrez votre cupidité (1486). C'est un Dieu tout-puissant qui vous commande de lui demander tout ce que vous voudrez. Si vous aimez les belles terres et les riches possessions, vous désirerez toute la terre, en sorte que tous ceux qui viendront au monde soient ou vos fermiers ou vos serviteurs : et qu'arrivera-t-il quand vous posséderez toute la terre? Demanderez-vous la mer, dans laquelle vous ne pouvez pas vivre? les poissons vous surpasseront en cette avarice. Elevez-vous au-dessus de toutes ces choses : demandez l'air, quoique vous ne puissiez pas voler. Faites monter encore plus haut votre cupidité : dites que le ciel, le soleil, les étoiles vous appartiennent, parce que celui qui a fait toutes choses vous a dit que vous demandassiez ce que vous voudriez. Quand vous chercheriez pendant toute l'éternité, vous ne trouveriez jamais rien ni de plus précieux ni de meilleur que celui qui a fait toutes ces choses (1487). Que les autres cherchent ce qu'ils voudront, qu'ils choisissent ce qui leur plaira pour leur partage : pour moi je n'en veux point d'autre que vous, ô mon Dieu; vous êtes tout mon bien et tout mon héritage (1488) : vous êtes la part que je prétends en ce monde : vous êtes mes richesses, mon tout, et hors de vous je ne désire rien. Oui, mon Dieu, c'est vous seul qui rendez heureux ceux qui vous possèdent, puisque c'est en vous seul, et nullement dans les créatures, qu'on trouve un bien non-seulement véritable, mais encore qui soit de durée. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Ils ne sont pas de durée.

Il est certain, messieurs, et il ne faut que l'expérience pour justifier la vérité de ma proposition, qu'un bien, quelque grand qu'il soit, ne peut point rendre heureux s'il est de peu de durée et si l'on est dans la

crainte de le perdre. Il semble même que plus un bien est excellent, moins il est capable de rendre heureux, si l'on n'est assuré de le posséder toujours; et son excellence ne sert qu'à rendre la crainte d'en être privé plus inquiète et sa perte plus sensible. Ce qui est si vrai que les bienheureux mêmes qui sont dans le ciel, et qui, en jouissant de Dieu, jouissent du plus grand de tous les biens, seraient effectivement misérables s'ils pouvaient avoir la moindre crainte de le perdre. Or, messieurs, le véritable caractère de toutes les choses de la terre est d'être de très-peu de durée; et ainsi, quand même ils seraient de véritables biens dont vous avez vu le contraire dans le 1^{er} point, ils ne pourraient pas rendre véritablement heureux.

Pour établir la vérité de ma proposition, que les biens, les plaisirs et toutes les choses de la terre sont de peu de durée, je veux bien renoncer à plusieurs avantages que je pourrais tirer de la brièveté de notre vie, de tous les malheurs dont elle est ordinairement accompagnée, et d'une infinité d'accidents qui en peuvent troubler le repos. Mais non, je veux supposer maintenant que votre vie soit extrêmement longue, qu'elle soit exempte de toutes sortes de maladies et de tous les accidents fâcheux qui la rendent quelquefois ennuyeuse. Je ne veux pas même dire que souvent les plus grandes richesses se perdent en un moment, que les honneurs sont fort sujets aux changements, et que les plaisirs sont ordinairement suivis de beaucoup d'amertumes. Toutes ces choses seraient néanmoins des preuves assez solides de ce que j'ai avancé; mais je veux bien ne m'en pas servir aujourd'hui. Je dis néanmoins que ces biens seront de peu de durée, et que par conséquent ils ne peuvent pas vous rendre heureux. Donnons aux hommes, dit saint Chrysostome, cent ans pour les employer aux délices et aux plaisirs du monde, ajoutons encore cent autres années aux premières, et encore, si vous voulez, deux cents fois cent ans. Qu'est-ce que tout cela à l'égard de l'éternité? Quand l'homme aurait plusieurs siècles à vivre, et que durant sa vie extrêmement longue toutes choses lui succèderaient selon son désir, eh bien! qu'arriverait-il ensuite? Il doit parmi toutes ces choses se souvenir de ce temps couvert de ténèbres et de cette multitude de jours, lesquels étant venus, lui feront voir clairement que tout le temps passé n'a été que vanité (1489).

Tous les biens et tous les plaisirs de la vie sont des songes, non-seulement à cause de leur fausseté, comme j'ai dit tantôt, mais

(1485) Nilil magis vult Deus dare quam se; si qui invenierit melius, pete. *In ps. XXXIV.*

(1486) Exerce mentem tuam, exerce avaritiam tuam, protinde quantum potes et data cupiditatem tua. *Ibid.*

(1487) Tamen nihil invenies charius, nihil invenies melius quam ipsum qui fecit omnia.

(1488) Ipsam pete qui fecit, et in illo et ab illo habebis omnia que te t. Omnia pulchra sunt, sed

quid illa pulchrius? Eligant sibi quod volunt, quod possideant; faciant sibi partes de rebus. Pars mea Dominus, te mihi elegit : Dominus pars hereditatis mee. *Ibid.*

(1489) Si annis multis vixit homo, et in his omnibus letatus fuerit, meminisse debet tenebrosi temporis, et diem meliorem, qui cum venerit, arguentur operetia. *Eccle., XI, 8.*

encore de leur peu de durée : « comme celui qui s'endort fort affamé, dit Isaïe, et qui pendant son sommeil songe qu'il mange, et qui après son réveil se trouve avec la même faim qu'auparavant, et comme celui, continue le même prophète, qui ayant soif et songeant qu'il boit, lorsqu'il est éveillé se trouve aussi altéré qu'auparavant, et connaît par là que son contentement lorsqu'il buvait n'a été qu'un songe qui a bientôt passé. La même chose arrivera à toutes les nations qui ont fait la guerre contre le mont de Sion, c'est-à-dire aux méchants : leur prospérité sera de si peu de durée, que dès qu'ils auront les yeux ouverts et qu'ils verront que ce peu de temps s'est écoulé, ils connaîtront que toutes leurs joies n'ont été que comme des songes qui s'évanouissent quand on se réveille (1490). »

Qu'a-t-elle été autre chose qu'un songe la gloire et les triomphes de tant de princes et de rois qui ont autrefois paru dans le monde ? « Où sont maintenant, dit le prophète Baruch, les princes des nations, et ceux qui commandaient aux animaux de la terre, qui ont cherché leur divertissement dans la chasse des bêtes, et qui se jouaient avec les oiseaux du ciel ? Où sont ceux, continue le même prophète, qui amassaient des trésors, et qui entassaient les unes sur les autres des montagnes d'or et d'argent, auxquels les hommes mettent leur confiance et ne sont jamais contents de leurs acquisitions ? que sont devenus tous ceux-là, où sont-ils maintenant ? Ils ont péri, ils ont été précipités dans les enfers, et d'autres ont pris leur place (1491). » Qu'est devenu le sage, qu'est devenu le savant, qu'est devenu celui qui était si riche et si puissant sur la terre ? qu'est devenu la gloire de Salomon ? Où est maintenant le grand Alexandre et le puissant Assuérus ? Où sont tous ces fameux empereurs romains, où sont tous les autres rois et les autres princes de la terre ? de quoi leur a servi leur vanité, le pouvoir qu'ils avaient dans le monde, le grand nombre de leurs serviteurs, leurs fausses richesses, leurs armées nombreuses, tout l'attirail enfin de leur grandeur et de leur puissance ? *Tout cela n'a été qu'une ombre, qu'un songe et une fumée qui s'est incertainement dissipée* (1492).

Un homme du monde, dit saint Jérôme (In c. I *Eccli.*), se tonnerment jour et nuit pour venir à bout de ses desseins. Un ambitieux cherche l'honneur, il veut devenir grand, et rendre ses enfants encore plus grands. Un avare aime les biens, il s'applique à amasser de l'argent. Un voluptueux cherche le plaisir, il aime ce qui le déshonore ; sa raison est esclave de ses sens. Et après que chacun d'eux a vieilli sous le joug de sa

passion, et qu'il s'est donné mille peines pour la satisfaire, il ne trouve en lui-même qu'un vide et qu'une profonde indigence. Tous ces biens qu'il avait recherchés avec tant d'application l'abandonnent, et il est contraint de dire enfin en lui-même, après une triste expérience : *Que retire l'homme de tout le travail qui l'occupe sous le soleil* (1493) ? C'est donc proprement en cela que l'homme reconnaît l'inutilité de ses travaux, de ce qu'ils n'ont point eu d'autre objet que ce qui est *sous le soleil*, c'est-à-dire ce qui passe, et qu'il a négligé les biens éternels pour lesquels Dieu l'avait créé.

Ce peu de durée des biens de la terre produit encore un autre mal, qui en est inséparable, savoir une crainte continuelle de les perdre, qui fait que non-seulement on n'en jouit pas longtemps, mais encore, quand on en jouit, la possession est accompagnée de trouble et d'inquiétude. Ce n'est pas être heureux que de posséder un bien de la sorte, et, comme dit excellemment saint Augustin, ce n'est pas vivre, mais toujours mourir, que de vivre et toujours craindre la mort (1494). La vie que l'on craint de perdre (ce que nous pouvons dire de tous les autres biens de la terre) n'est plus une vie. En voici la raison : car ce n'est pas une vie, mais une crainte continuelle, et si c'est une crainte continuelle, n'est-ce pas une peine qui ne donne point de relâche (1495) ?

C'est néanmoins ce qui est essentiellement attaché, et qui fait comme une différence spécifique des biens de la terre d'avec les véritables biens. Les plaisirs de ceux qui en jouissent sont traversés de mille déplaisirs dans la crainte d'en être privés ; leurs joies sont détremées de mille amertumes ; leurs roses sont hérissées d'un grand nombre d'épines qui leur déchirent le cœur ; et au milieu de leurs plus grandes délices, au plus pur et au plus sensible de leurs contentements, ils sont troublés de frayeurs qui leur en représentent continuellement la perte et la privation. Cette fâcheuse pensée *quandiu hæc* ? combien de temps jouirai-je de ces honneurs ? combien de temps posséderai-je ces richesses ? cette fâcheuse pensée, dis-je, frappant leur esprit, rend amers tous leurs plaisirs, aigrit toutes leurs douceurs, et a porté les plus grands rois de la terre au mépris de leur pompe et de toute leur puissance.

Turnons encore une fois la médaille, et voyons que Dieu est un bien solide, stable, permanent, qui n'est point sujet ni aux temps ni aux changements. Je ne parle pas seulement de cette bienheureuse éternité, où la joie que l'on goûte en Dieu ne sera troublée d'aucune crainte et où l'on possédera Dieu sans aucune appréhension de le

(1490) Sicut somniat euriens et comedit. Cum autem fuerit expergefactus, vacua est anima ejus, etc. *Isai.*, XXIX, 8.

(1491) Ubi sunt principes gentium, qui dominantur super hostias quæ sunt super terram, qui in avibus cæli ludant, etc., *Baruch*, III, 16 et seq.

(1492) Transierunt illa omnia tanquam umbra

et tanquam nuntius percurrrens. *Sap.*, V, 9.

(1493) Qui habet amplius homo de universo labore suo quo laborat et sub sole ? *Eccli.*, I, 5.

(1494) Vita, si timemus amitti, jam non est vita. *De Divers.*, serm. 1.

(1495) Non enim est semper vivere, sed semper timere ; si semper timere, semper cruciari. *Ibid.*

jamais perdre ; mais je dis qu'en cette vie même, si nous possédons bien Dieu, si nous sommes tout à lui, et qu'il soit tout à nous, c'est-à-dire si nous ne cherchons que lui et si nous ét blissions tout notre bonheur et toute notre félicité en lui seul, nous pouvons en une certaine manière avoir comme une assurance morale de ne le jamais perdre, puisqu'on ne peut jamais nous l'ôter, si nous ne voulons.

Pour posséder Dieu en cette vie il ne faut que l'aimer, ce qui est un avantage singulier de cet amour, et qui ne convient point à aucune de toutes les autres choses qui sont dans le monde : combien, dit saint Augustin, les convoitises dérégées font-elles aimer de choses que l'on n'a pas pour cela (1496) ? Est-ce la même chose, continue ce Père, d'aimer l'or, et d'avoir de l'or ? Combien y a-t-il de personnes qui l'aiment, et qui néanmoins n'en ont pas ! combien y en a-t-il qui aiment avec ardeur et qui recherchent avec empressement les honneurs, auxquels ils ne peuvent arriver ! Et combien s'en trouve-t-il tous les jours qui n'aiment que les plaisirs, et qui toutefois n'en jouissent pas ! Dieu se présente à nous, et nous crie au fond du cœur, d'une voix qui se fait bien entendre à ceux qui ont les oreilles intérieures ouvertes, que si nous l'aimons, nous le posséderons, l'aimer et le posséder étant la même chose, puisque nous ne pouvons pas l'aimer sans le posséder et sans l'avoir au dedans de nous-mêmes.

S'il ne faut donc qu'aimer Dieu pour le posséder, quelle crainte pouvons-nous avoir de perdre ce bien et d'être privés de cette riche possession ? S'il n'est nécessaire que d'aimer pour conserver ce trésor, qui est-ce qui peut jamais nous l'enlever malgré nous, puisqu'il n'y a personne qui puisse nous empêcher d'aimer ce qui est infiniment aimable ? Qui est celui qui craindrait de perdre jamais ses richesses, s'il savait que tant qu'il les aimera jamais il n'en sera privé ? Qui est-ce qui ne se tiendrait assuré dans la jouissance de ses grandeurs et de ses délices, s'il était bien persuadé qu'il en jouira tant que son cœur y sera attaché, et qu'il ne faut que les aimer pour les conserver toujours ? Et toi, Chrétien, tu craindras de perdre Dieu, que tu conserverais toujours si tu l'aimais toujours, et que personne ne te peut jamais ôter si tu ne le veux ? Quelle joie, messieurs, et quelle solide consolation pour nous qu'on ne puisse jamais nous ôter Dieu si nous ne le voulons (1497) ! Qu'on nous ôte tous nos biens malgré nous, on peut le faire, et nous ne devons pas nous en mettre beaucoup en peine. Qu'on nous ôte l'honneur en nous

chargeant d'opprobres, cela peut arriver contre notre volonté ; qu'on nous prive même de la vie et qu'on nous ôte ce que nous avons de plus cher au monde, nous ne pouvons pas quelquefois l'empêcher ; mais pour notre Dieu jamais personne ne nous l'ôtera si nous ne le voulons. Arme-toi, enfer, de toute ta rage, exerce toute ta fureur contre moi, mets en usage toute la force, sers-toi même, si tu veux, de toutes tes adresses ; si Dieu est pour moi, comme je l'espère, tous tes efforts seront vains et toutes tes entreprises inutiles. Tu pourras peut-être me traiter comme tu fis Job autrefois. Tu pourras, s'il t'est permis, m'ôter les biens, l'honneur, la santé et la vie même, mais tu ne pourras jamais m'ôter mon Dieu, si je ne le veux ; tu pourras m'ôter ce que je possède au dehors, mais tu ne pourras jamais m'ôter ce que je possède au fond de mon cœur, dit saint Augustin (1498).

C'est, ô généreux soldats de Jésus-Christ, illustres défenseurs de la foi, glorieux et invincibles martyrs, ce qui vous rendait si courageux au milieu de vos peines et de vos supplices. C'est cette douce et si agréable pensée qu'on ne pouvait vous ôter votre Dieu, qui au milieu des souffrances les plus horribles vous rendait plus forts que ceux qui vous les faisaient souffrir. « Ceux qui étaient exposés aux supplices les plus rigoureux, dit saint Cyprien, faisaient paraître plus de force et plus de courage que ceux qui les leur faisaient endurer. Des membres demi-rôtis et tout déchirés émoussaient la pointe des peignes de fer. De cruelles plaies faites à diverses reprises n'ont jamais pu ébranler la fermeté de leur foi, quoique les entrailles et tout le corps de ces serviteurs de Dieu étant entièrement déchirés, il n'y eût plus de place pour de nouvelles plaies. C'est cette pensée qui, dans un corps tout abattu et tout épuisé par la rigueur des tourments, renouvelait vos forces. C'est elle qui faisait que la douleur même vous donna du courage, et que les supplices vous fournissaient des armes (1499). » Etant armés de cette assurance, vous attaquez les tyrans sans rien craindre, vous irritiez leur fureur, vous les défiez de faire tout ce qu'ils voudraient et de vous ôter tout ce qu'ils pourraient, parce que vous étiez bien persuadés qu'ils pouvaient à la vérité vous ôter les biens apparents, mais non pas les véritables ; vous faire perdre la vie, mais non pas votre Dieu ; vous priver de la créature, mais non pas du Créateur, et vous aviez appris du maître pour qui vous combattiez à ne pas craindre ceux qui pouvaient faire mourir le corps et non l'âme (1500).

(1496) Quam multa in damnabilibus cupi litatibus amantur, et non habentur. *De Divers.*, serm. 2.

(1497) Et gaudium vestrum nemo tollit a vobis, *Joan.*, XVI, 22.

(1498) Inimicus malus, et si potest tollere totum quod possides corpore, non tamen tollit eum quem possides corde.

(1499) Sictentur torti torquentibus fortiores, et

pulsantes se laniantes ungalis pulsata ac laniata membra vicerunt ; impugnabilem fidem superare non potuit serviens dum plaga repelita, quamvis, erupta compage viscerum, torquerentur in servis Dei jam non membra sed virtus. *Martyr sua pœna armatur.*

(1500) Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. *Matth.*, XX, 28.

Qu'est-ce donc qui manque à ce bien souverain afin de nous rendre entièrement heureux ? puisque le plaisir qu'on goûte en le possédant est un plaisir véritable, un plaisir de longue durée, et qu'on ne saurait nous ôter malgré nous, ce qui, comme nous avons vu, ne se trouve pas dans les biens du monde. Mais quand ces défauts ne s'y rencontreraient point, je veux dire quand ils seraient véritables, et qu'on serait assuré de les posséder toujours, ils ne pourraient pas néanmoins vous rendre heureux, parce qu'ils ne sont pas suffisants pour vous contenter ; ce qu'il n'y a que Dieu qui puisse faire, comme nous allons voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Ils ne peuvent contenter.

Saint Augustin expliquant le psaume LXXXIV a dit avec beaucoup de raison que dans toutes les choses de la terre que nous croyons devoir nous satisfaire nous trouverons toujours quelque chose qui ne nous contentera pas (1501). La raison de cette insuffisance se prend de ce que les biens de la terre, quelque grands qu'ils soient, n'ont aucune proportion avec notre âme, et par conséquent ne la peuvent contenter. Tous ces biens sont corporels, et notre âme est spirituelle; ils sont temporels, et notre âme est immortelle; ils sont finis, et notre âme est capable d'une chose infinie; ou bien, comme dit saint Bernard, ils n'ont rien qui ait une bonté ou une excellence singulière (1502). Ce que saint Thomas a expliqué en termes plus clairs et plus méthodiques, parce que tous ces biens de la terre ne sont point un bien universel qui contienne tout le bien qu'il faut pour remplir la capacité de l'âme (1503). Les richesses, par exemple, sont seulement richesses, et non pas honneurs; les honneurs ne sont pas plaisirs, et ainsi des autres. Ce sont des biens particuliers accompagnés de ce grand mal, savoir du défaut de tous les autres biens : au lieu que le bien qui peut contenter l'esprit de l'homme doit être tout ensemble et richesses, et honneurs, et plaisirs, et toute sorte de bien, parce que son cœur est capable de tout cela. Voyons cette insuffisance de satisfaire l'esprit, et dans les richesses, et dans les honneurs, et dans les plaisirs.

Il n'est pas difficile de le montrer dans les richesses, et, outre l'expérience qui nous fait voir qu'en quelque quantité qu'on les possède on n'est jamais satisfait, puisqu'on en désire toujours de nouvelles, je ne veux que ce passage de saint Augustin : « Ce n'est pas par parler proprement ni bien connaî-

tre la nature des choses que d'appeler richesses des choses qui n'ôtent pas la pauvreté. Comment direz-vous que ce sont des richesses celles qui entraînent la pauvreté avec elles, et une pauvreté d'autant plus fâcheuse, qu'elles sont plus grandes, et que, bien loin de satisfaire les désirs de ceux qui les aiment, elles ne font autre chose qu'irriter leur cupidité. Comment pouvez-vous prendre celui-là pour riche dont les richesses ne font qu'augmenter sa pauvreté, et qui ne serait pas si pauvre s'il n'était pas si riche ? Une grande quantité d'argent ne ferme pas les avenues de l'avarice, elle ne fait que les étendre ; elle ne les arrête pas, mais elle les enflamme avec plus d'ardeur (1504). »

L'honneur ne contente pas plus l'esprit que les richesses, et on voit tous les jours des personnes élevées en de très-hautes dignités et en des charges très-honorables vivre néanmoins dans cette grandeur le plus misérablement du monde. Le désir ardent d'une petite chose qu'ils ne peuvent obtenir leur fait bien plus de peine que tout l'éclat dont ils sont environnés ne leur donne de contentement ; et il ne faut qu'une personne qui ne leur rendra pas ce qu'ils prétendent leur être dû pour troubler toute leur joie et toute leur félicité. Qui est-ce des sujets du roi Assuérus qui n'estimât extrêmement heureux ce célèbre favori appelé Aman, qui était le premier après le roi, qui avait tout pouvoir dans ce grand empire, et auquel on portait tant d'honneur, qu'on se prosternait à terre aussitôt qu'on le voyait passer ? Cependant écoutez ce qu'il dit à sa femme et à ses amis, qu'il avait assemblés en sa maison pour leur exposer sa peine et son inquiétude : « Vous savez tous quelle est ma prospérité et le degré de gloire auquel je suis élevé, comme je suis comblé d'honneurs et de tout ce que le cœur humain peut désirer. Il faut néanmoins que je vous avoue qu'ayant toutes ces choses en abondance, il me semble que je n'ai rien du tout tant que Mardochee, qui est à la porte du palais, ne me rendra pas l'honneur que je désire (*Esther*, V, 11-13). » Aman n'était point satisfait de toutes les grandeurs qu'il possédait jusqu'à ce que Mardochee se prosternât devant lui et l'adorât comme faisaient tous les autres ; et ce seul déplaisir était plus puissant pour le rendre malheureux que toutes ses autres prospérités ne l'étaient pour le rendre heureux.

Pour ce qui est des plaisirs, je ne veux que l'exemple de Salomon, que j'ai proposé au commencement. Il les avait goûtés, et de toutes les façons et en toutes les manières, comme il le dit lui-même (1505), et

(1501) Qui liquid hic nobis providerimus ad refectiorem, ille rursus invenimus defectionem.

(1502) Nihil in eis summum singulariter, vel optimum est.

(1503) Quia non sunt bonum universale. 1-2, q. 1, a. 5.

(1504) Injustum est eas putare divitias, quæ non auferunt egestatem. Quomodo sunt divitiæ, quibus crecentibus, e eicit inopia ; quæ amatoribus suis

quanto fuerint ampliores non auferunt satietatem, sed inflammant cupiditatem ? Divitum tu putas qui minus eget si minus habere ? M jor pecunia laeas avaritiæ non claudit, sed extendit ; non irrigat, sed accendit. *De Divers*, serm. 15.

(1505) Omnia quæ desideraverunt oculi mei non negavi eis, nec prohibui cor meum quin omni voluptate fruatur. *Eccle.*, II, 10.

avec tout cela voilà ce qu'il ajoute ensuite : « Je n'ai rien éprouvé en toutes ces choses que de la vanité et de l'inutilité, je n'y ai ressenti que de la peine et de l'affliction d'esprit (1506). *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.* »

Non, messieurs, nous ne trouverons jamais notre bonheur dans les créatures; elles peuvent irriter notre soif, mais non pas l'éteindre, et, soit que nous les possédions ou ne les possédions pas, leur désir ou leur possession nous rendront également misérables. Car, comme dit admirablement saint Augustin, « celui-là n'est point ni ne peut être véritablement appelé heureux qui n'a pas ce qu'il aime, de quelque condition que puisse être la chose aimée; ni celui qui a ce qu'il aime, si la chose qu'il aime est mauvaise; ni encore celui qui n'aime pas ce qu'il possède, quoique la chose soit très-bonne (1507). » La raison que saint Augustin en apporte est très-belle, et mérite votre attention : « Parce que celui qui ne peut obtenir ce qu'il désire est inquiet; celui qui a obtenu ce qui ne méritait pas d'être désiré est trompé; et celui qui ne désire pas ce qui mérite d'être désiré est malade et a le goût dépravé (1508). » Et ainsi, si vous désirez les biens que vous n'avez pas, ce désir vous inquiète et vous rend malheureux. Si après les avoir désirés vous venez enfin les posséder, cette possession ne sert qu'à vous rendre plus misérables, puisque vous aimez ce qui ne mérite pas votre amour.

Non, messieurs, encore une fois, toutes les choses de la terre, richesses, honneurs, plaisirs, et tout le reste, ne sont point capables de contenter notre cœur, et il n'y a que Dieu seul qui le puisse faire; et même il ne le ferait pas bien parfaitement à moins de se donner lui-même. « Dieu, tout puissant qu'il est, dit saint Augustin, ne saurait jamais me rien donner qui pût me satisfaire, à moins de se donner lui-même (1509); et tout autre présent qu'il me pourrait faire ne serait pas suffisant pour remplir la capacité de mon cœur. Qu'est-ce que toute la terre pour m'y arrêter, qu'est-ce que toute la mer, qu'est-ce que le ciel avec toute son étendue et orné d'un si grand nombre d'étoiles différentes? Le soleil, la lune, et tous les astres du firmament, ont-ils rien qui soit capable d'arrêter ma vue? Je dis bien plus, les anges et les esprits célestes, qui sont les plus nobles créatures sorties de la main de Dieu, ne peuvent pas me satisfaire ni borner mes

(1506) *Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi. Eccle., II, 11.*

(1507) *Beatus nec ille dici potest qui non habet quod amat quia licet que sit, neque qui habet quod amat, si non amat suum; neque qui non amat quod habet, etiamsi sit optimum. De Morib. Eccl. Cathol., l. I, c. 2.*

(1508) *Nam et qui appetit quod adipisci non potest creciatur, et qui adeptus est quod appetendum non est fallitur, et qui non appetit quod appetendum est, agrotat. Ibid.*

(1509) *Omnia me non satiaret Deus, nisi promitteret mihi seipsum Deus.*

(1510) *Quid est tota terra, quid totum mare, qui il*

désirs. Je sais qu'il y a un créateur de toutes ces choses, et c'est lui seul que je désire; c'est de lui que j'ai une faim insatiable, et une soif si ardente, qu'il n'y a que lui seul qui la puisse apaiser, et c'est à lui que dans l'ardeur qui me consume je m'adresse comme à la fontaine et à la source de la véritable vie. Le monde nous flatte quelquefois avec plusieurs choses qu'il nous représente, qui ont quelque extérieur et quelque beauté apparente; mais celui qui l'a fait est plus beau, celui qui l'a fait est plus puissant, celui qui l'a fait est plus agréable (1510).

Si Dieu seul peut rendre heureux et remplir la capacité de notre âme, aussi le fait-il très-parfaitement. Eh! qu'est-ce qui peut manquer, même en cette vie, à celui qui possède Dieu? « Que peux-tu désirer, dit saint Bernard (*De Pass. Dom.*, c. 22), que tu ne trouves en Dieu? Si tu es malade, c'est un médecin charitable; si tu es égaré du droit chemin, c'est un guide assuré; si tu es attaqué, c'est un fidèle défenseur; si tu as faim et soif, il sera ta viande et ton breuvage; si tu es froid, il sera ton vêtement; si tu es triste, il sera ta joie; si tu es dans les ténèbres, il sera la lumière, et si tu es comme un pupille abandonné de ton père, il te servira de père et de protecteur. » Saint Augustin expliquant ces paroles de saint Paul : *Dieu sera toutes choses en tous* (1511), dit ce qui suit : « Dieu te tiendra lieu de tout ce que tu cherches sur la terre, et de tout ce que tu y estimes le plus. Qu'est-ce que tu aimes sur la terre? Est-ce à boire et à manger? Dieu te servira et de viande et de breuvage. Aimes-tu la santé du corps? C'est lui qui sera ton immortalité. Si tu désires les richesses, où en trouveras-tu jamais de plus grandes qu'en Dieu? Et qui est-ce qui peut jamais te contenter si Dieu n'est pas capable de te faire (1512)? En un mot, Dieu vous tiendra lieu de toutes les choses différentes que vous aimez et que vous désirez en cette vie. »

CONCLUSION

Disons donc avec le prophète David, mais disons-le du fond du cœur et dans un véritable sentiment : *Qu'y a-t-il, ô mon Dieu, ou dans le ciel ou sur la terre, qui puisse me donner une joie pure, un contentement plus solide, et un repos plus assuré que vous* (1513)? Que je suis maintenant éloigné des pensées que j'ai eues autrefois touchant les

est totum cœlum, quid sunt omnia si terra, quid sol, quid luna, quid ex cœlis ang. lorum? Omnium istorum creatorem excio, ipsum esse o, ipsum sitio, ipsi dico: quonia a apud te est cœus vita. Arridit mundus multis rebus pulchris, foribus, variis pulchrior est ille qui fecit; fortior est ille qui fecit; suavior est ille qui te in. De Verb. apost., se m. 8.

(1511) *Erit Deus omnia in omnibus.*

(1512) *Quid tibi sufficit, cui Deus non sufficit? Quicquid hic varia queris ipse, tibi unum erit omnia. Ps. LXXII, 15.*

(1513) *Quid mihi est in celo, et a te qui il volui super terram. De Verb. apost., se m. 16.*

plaisirs et les vanités du monde ! *Ce sentiment me fait tomber* en une espèce de *défaillance* qui me fait soupirer après vous, ô le Dieu de mon cœur, ma part, ma portion, et mon héritage pour jamais (1514). Oui, mon Dieu, c'est vous qui ferez désormais toute la joie de mon cœur, tout le contentement que je prétends en cette vie. Que le monde se réjouisse tant qu'il voudra et en ce qu'il voudra (1515); que les uns établissent leur bonheur dans les plaisirs sensuels, dans les tables bien garnies, et dans les autres divertissements du siècle; que les autres le fassent consister en de grandes richesses et dans l'abondance des choses de la terre; le cherche qui voudra dans les honneurs, les charges éclatantes, les dignités illustres; pour moi, je me réjouirai dans le Seigneur, et je serai ravi de joie en Dieu mon Sauveur (1516). Monde, plaisirs, honneurs, richesses, vous n'aurez jamais aucune part en mon cœur, et ce sera mon Dieu qui le possèdera tout entier. Comme c'est pour lui seul qu'il a été fait, il n'y a que lui seul qui le puisse contenter, et il sera toujours dans le trouble et dans l'inquiétude jusqu'à ce qu'il possède celui pour qui il a été créé. Il est vrai que je commence déjà de le posséder en cette vie, mais néanmoins la pleine et entière possession est réservée pour l'éternité bienheureuse. *Amen.*

POUR LE IV^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

Præceptor, per totam noctem laborantes nihil cepimus; in verbo autem tuo laxabo rete.

Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; mais néanmoins, sur votre parole je jetterai le filet. (Luc., V.)

EXORDE.

Voilà, messieurs, ce que peuvent dire très-véritablement tous ceux qui travaillent pour les choses de la terre : *nous avons travaillé toute la nuit, c'est-à-dire* durant toute notre vie, qui n'est qu'une nuit; nous nous sommes donné bien de la peine, nous avons beaucoup fatigué, et cependant nous n'avons rien pris. Voilà, dis-je, l'exercice continu et l'occupation unique de la plupart des hommes, qui ne pensent et qui n'agissent que pour amasser des richesses, acquérir des honneurs, jouir des plaisirs, ou pour tous les trois ensemble; et néanmoins qui peuvent dire qu'après avoir beaucoup travaillé toute leur vie ils n'ont rien pris, ils n'ont pu venir à bout de leurs desseins. Mais disons que, quand même ils auraient accumulé plus de richesses, acquis plus d'honneurs, et goûté plus de plaisirs que n'ont jamais fait les plus avarés, les plus ambitieux et les plus voluptueux, ils pourraient toujours dire très-véritablement qu'ils auraient travaillé toute la nuit sans rien prendre, parce que toute ces choses ne sont point capables de les satisfaire. Il faut donc,

pour trouver ce qu'ils cherchent, qu'ils ajoutent les paroles qui suivent : *Je jetterai donc, Seigneur, le filet sur votre parole, c'est-à-dire* appuyés sur la promesse que vous nous avez souvent faite dans les Ecritures que c'est en vous seul et nullement dans les créatures qu'on trouve ces biens et tous les autres qui sont capables de nous rendre véritablement heureux, même dans cette vie. En effet, afin qu'un bien puisse rendre véritablement heureux ceux qui le possèdent, etc.

SERMON LVI.

DE L'AMOUR DU MONDE.

Amicitia hujus mundi inimica est Dei. Qui conque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

L'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu : et par conséquent quiconque voudra être ami de ce monde se rend ennemi de Dieu. (Jacob., IV.)

EXORDE.

Après avoir traité dans les discours précédents des devoirs que nous sommes obligés de rendre à Dieu, il faut maintenant examiner quels sont les péchés les plus ordinaires qu'on peut commettre contre ces mêmes devoirs. L'apôtre saint Jacques, dans les paroles que je viens de rapporter, en marque un très-considérable contre l'amour de Dieu, savoir l'amour du monde, qu'il appelle une inimitié contre Dieu. D'où il tire ensuite cette conséquence nécessaire, que *quiconque voudra être ami de ce monde se rend ennemi de Dieu.* Il s'agit donc de bien connaître qui sont ceux qui aiment effectivement le monde, afin de savoir à qui proprement j'en veux dans ce discours. Il faut pour cela supposer qu'il y a trois différents états ou trois sortes de vie qui sont en usage parmi les hommes. La première est de ceux qui sont absolument dévoués au monde, qui, selon l'expression du prophète Isaïe, ont fait un pacte avec la mort et contracté une alliance avec l'enfer (1517). Le second état de vie est de ceux qui servent Dieu avec fidélité, qui ont absolument renoncé aux maximes du monde, et qui sont véritablement à Dieu. Je ne parle pas dans ce discours à ces deux sortes de personnes, les premières n'étant pas capables de correction, et les secondes n'en ayant pas besoin. Mais il y a une troisième manière de vie qui est la plus ordinaire, à qui s'adresse proprement ce discours. Ce sont ceux qui veulent joindre le monde avec Jésus-Christ, servir en même temps et Dieu et le démon, accorder les maximes du monde avec les règles de l'Evangile, et bâtir en même temps des temples au vrai Dieu et aux idoles. Il n'y a rien de si commun que cette sorte de vie. C'est ainsi que l'on agit ordinairement dans le monde. Plusieurs ont horreur, ou au moins honte de

(1514) Defecit caro mea, et cor meum, Deus cordis mei, et pars mea, Deus in æternum. *De Verb. apost., serm. 26.*

(1515) Mundus gaudet, vos vero contristabimini. *Joan., XVI, 20.*

(1516) Ego autem in Domino gaudebo, et exultabo in Deo Jesu meo. *Habac., III, 18.*

(1517) Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pacem. *Isaï., XXVIII, 25.*

cette vie criminelle dont je viens de parler; mais ils n'ont pas le courage d'embrasser sérieusement la vertu, dans laquelle ils ne voient rien que de pénible et de rebutant. Ainsi ils lui ont fait un nouveau visage, afin de la rendre plus agréable, ils lui ont donné de nouveaux traits, et en ont fait une dévotion à la mode. Ce sont des personnes qui vont le matin à la messe, et l'après-midi au bal; ceux qui, après avoir employé leur langue à réciter quelques prières, s'en servent pour parler désavantageusement du prochain; ceux qui quelquefois lisent des livres de piété, d'autrefois des romans et des comédies; ceux qui dans leur cabinet ont quelques images de dévotion, et dans leurs salles des tableaux déshonnêtes; ceux qui donnent quelques sous aux pauvres, et qui emploient de grandes sommes dans le luxe, dans la vanité, dans la pompe de leurs habits et de leurs meubles; mais surtout ceux qui mêlent Dieu avec le démon, la communion avec la danse, la dévotion avec la galanterie; qui viennent manger le pain de vie à la table des anges, et qui se trouvent assidûment à des tables profanes; qui de la même bouche qu'ils ont reçu Jésus-Christ profèrent plusieurs discours qui sont du moins inutiles, et qui enfin, pour tout dire en un mot, veulent servir deux maîtres.

L'apôtre bien-aimé entrant dans le même sentiment que saint Jacques, nous avertit de ne pas aimer le monde, ni tout ce qui appartient au monde. La raison qu'il ajoute ensuite est belle et vient bien à mon sujet : que celui qui aime le monde ne peut pas aimer Dieu (1518). Pourquoi cela ? Pour deux raisons principales, qui feront le sujet de ce discours. 1. Parce que Dieu et le monde ont des maximes tout opposées, et qu'ainsi on ne peut pas entrer dans les sentiments de l'un qu'on n'ait de l'éloignement des sentiments de l'autre, et par conséquent qu'on aime l'un sans haïr l'autre. 2. Parce que, quand même il se pourrait faire qu'on aimât l'un et l'autre en même temps, néanmoins Dieu est un Dieu jaloux qui ne peut point souffrir de partage dans l'amour, et que notre cœur est trop étroit pour renfermer deux amours différents; et par conséquent, si l'on aime le monde, on ne peut aimer Dieu. Expliquons ces deux vérités dans les deux parties de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria*

Dessain du sermon.

1^{er} POINT. Les maximes du monde sont opposées à celles de Jésus-Christ. — Deux hommes dans le monde, le vieux et le nouveau. — Comme membres de Jésus-Christ nous devons haïr le monde. — Les promesses faites au baptême nous y obligent. — Le monde aime ceux qui l'aiment.

2^e POINT. Notre cœur est trop étroit pour pouvoir aimer Dieu et le monde. — Dieu veut tout notre

cœur. — Le monde enchante. — Il faut déclarer à qui on veut appartenir. — CONCLU. 108.

PREMIER POINT.

Les maximes du monde sont opposées à celles de Jésus-Christ.

Il n'y a rien de si commun dans la doctrine de l'apôtre saint Paul, et de si souvent répété dans ses Epîtres, qu'il y a deux hommes dans le monde bien différents de naissance, d'esprit, de vie, de mœurs et d'inclinations; savoir, le premier homme et le second, le premier Adam, et le second Adam, le vieil homme et le nouveau, l'homme de grâce et l'homme de péché. Comme la naissance du premier est toute terrestre, aussi ses inclinations ne ressentent que la terre; et, comme la naissance du second est toute céleste et divine, aussi ses inclinations et ses affections ne respirent que le ciel et les choses de Dieu (1519). La vie du premier et ses mœurs étant conformes à son origine et à sa naissance, suivent entièrement les mouvements du péché et l'instinct de la nature corrompue. Les mœurs du second ne sont pas semblables, et sa vie est une vie de grâce qui n'écoute les sentiments ni ne suit les inclinations de la nature, et qui n'agit que selon les mouvements de la grâce.

Comme ces deux hommes sont fort différents en toutes choses et ne peuvent compatir ensemble, ils ont aussi leur monde différent, le monde du péché, et le monde de la grâce, ou, pour le dire plus clairement, Jésus-Christ et le monde; et c'est ce qu'on peut voir par les différentes propriétés de l'un et de l'autre. Jésus-Christ condamne tout ce que le monde approuve, et le monde, au contraire, estime ce que Jésus-Christ méprise. Qu'est-ce que le monde approuve? les plaisirs, les délices, les habits magnifiques, les maisons bien meublées, les tables bien garnies, les jeux, les divertissements, et le reste; et c'est ce que Jésus-Christ condamne lorsqu'il dit que celui qui veut être son disciple doit l'imiter et le suivre, et porter sa croix tous les jours. Le monde estime heureux ceux qui vivent dans l'abondance, à qui rien ne manque, et qui ont quantité de richesses; au contraire, le Fils de Dieu déclare que ce sont les pauvres qui sont véritablement bienheureux (1520), et que les riches sont malheureux (1521). Le monde estime heureux ceux qui ont leur consolation en cette vie; et Jésus-Christ, au contraire, les estime malheureux (1522). Disons encore que les maximes de l'un et de l'autre sont entièrement opposées; celles du monde sont de chercher les honneurs, de poursuivre les plaisirs, et de courir après les richesses, comme les principes de la plupart des actions et de la morale de Jésus-Christ ne consistent qu'à nous y faire re-

(1518) Noli diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. I Joan., II, 15. Si quis diligit mundum non est charitas Patris in eo.

(1519) Prius homo de terra terrenus. Secundus homo de celo celestis. I Cor., XV, 47.

(1520) Beati pauperes. Matth., V, 5.

(1521) Vae vobis divitibus! Luc., VI, 24.

(1522) Vae qui habetis consolationem vestram. *Ibid.*

noncer. Il n'est donc pas possible d'aimer en même temps Jésus-Christ et le monde, dont les règles sont si contraires et les maximes si opposées.

Je puis encore ajouter qu'en qualité de membres de Jésus-Christ nous sommes obligés de haïr le monde, puisque les membres doivent être animés du même esprit que leur chef. Pour être du corps de Jésus-Christ, dit saint Augustin, il faut vivre de l'esprit de Jésus-Christ (1523), puisque ses membres ne peuvent pas vivre s'ils ne sont animés du même esprit que lui, ou plutôt s'ils ne vivent par son propre esprit. C'est l'avis important que nous donne l'apôtre saint Paul : *Ayez les mêmes sentiments que Jésus-Christ* (1524) : vivez de sa vie et de son esprit, et conformez vos inclinations et vos sentiments aux siens. Il ne s'agit donc que de savoir quels sont les sentiments que Jésus-Christ a pour le monde. Il s'en explique lui-même assez clairement dans l'Evangile en parlant de ses disciples : *Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde* (Joan., XVII, 16). Il proteste ailleurs que son royaume n'est point de ce monde, et il déclare en cent endroits qu'il renonce au monde, qu'il n'en est point, qu'il ne le connaît point, et que, s'il le connaît, ce n'est que pour le détester. Si vous vivez donc du même esprit que votre chef, si vous êtes animés du même esprit que Jésus-Christ, vous devez haïr le monde comme il l'a haï, et renoncer comme lui à ses maximes et à ses inclinations.

Mais la principale raison qui oblige un Chrétien de haïr le monde et de renoncer à ses maximes, c'est la promesse solennelle qu'il a faite au baptême. Je sais que je ne parle qu'à des personnes baptisées, mais je ne sais si je ne parle qu'à des personnes qui fassent attention à ce qu'elles ont promis dans leur baptême. Apprenez donc, messieurs, ou au moins souvenez-vous que dans votre baptême, et renonçant à Satan et à ses pompes, vous avez en même temps renoncé au monde, qui est proprement les pompes de Satan, toutes ces illusions et ces charmes dont il se sert pour tromper ses adorateurs. Outre cela vous avez promis dans votre baptême de vivre de la propre vie de Jésus-Christ, c'est-à-dire de vivre dans la pratique des vertus chrétiennes, que vous savez bien ne pouvoir s'accorder avec l'amour du monde, dit saint Paul : *autant que vous êtes, qui par le baptême avez été faits Chrétiens, vous vous êtes revêtus de Notre-Seigneur* (1525), vous avez pris son habit et ses livrées, vous vous êtes engagés à son service, vous êtes enrôlés en sa milice, et par là vous êtes obligés de prendre parti contre ses ennemis, entre lesquels le monde est le principal.

(1525) Non potest vivere corpus Christi nisi de spiritu Christi.

(1524) Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu. Phil., II, 5.

(1525) Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis. Gal., III, 27.

Il est aisé de juger sur ces principes combien il y a peu de Chrétiens, je ne dis pas en Afrique, en Orient, et en ces pays nouvellement découverts, mais combien il y en a peu dans ce royaume, dans cette province, dans cette ville, et peut-être même dans cette église, puisqu'il y en a si peu qui haïssent le monde et qui vivent selon les maximes de Jésus-Christ. Quand on dit aux personnes engagées dans le mariage qu'il serait à propos qu'elles se détachassent un peu de l'affection trop ardente qu'elles ont pour le monde; qu'il serait bon qu'elles s'abstinsent de certains divertissements qui leur emportent trop de temps et d'argent; qu'elles devraient pratiquer quelque mortification; en un mot, mener une vie réglée. Cela est bon, vous disent-elles, pour des religieux; mais pour moi, je ne le suis point, et je n'ai point dessein de l'être. Si l'on dit à une fille qu'elle doit être modeste dans ses habits, sage et retenue en ses discours, éviter ces parties de galanteries, les danses et les autres divertissements mondains: Je ne suis pas religieuse, vous dit-elle. Non, vous n'êtes pas religieuse, mais vous êtes chrétienne; vous n'êtes pas religieuse, mais vous êtes baptisée, et en cette qualité vous êtes obligée de haïr le monde et de renoncer à toutes ses pompes.

Si vous haïssez le monde, il vous haïra sans doute, il vous persécutera, et trouvera à redire à tout ce que vous ferez; mais au contraire si vous l'aimez il vous aimera de même et vous fera tout le meilleur accueil qu'il pourra. *Le monde ne peut vous haïr* (1526), dit le Fils de Dieu, parce que vous l'aimez; *mais pour moi il me haït, parce que je rends témoignage contre lui, que ces œuvres sont mauvaises*. Saint Augustin, expliquant ces paroles de Notre-Seigneur, ajoute celles-ci: *Le monde ne peut haïr ceux qui l'aiment et qui rendent de faux témoignages en sa faveur pour justifier ce qu'il désire* (1527): *Que c'est mener une vie douce de la passer dans les plaisirs; qu'il est honorable de se venger; que c'est avoir du courage de ne vouloir céder à personne, etc.* Encore une fois vous vous rendez de faux témoins en faveur du monde; car vous faites passer, pour lui complaire, le bien pour le mal, et le mal pour le bien (1528). Vous dites qu'il n'y a point de mal de se trouver au bal, à la comédie, dans les belles compagnies, d'être vêtu d'une manière toute mondaine, de donner et de recevoir de l'amour: *Bona dicitis quæ mala sunt*. Au contraire, vous traitez d'esprit faible de remettre les injures, de n'être pas avide pour amasser du bien, d'éviter les assemblées du monde, d'aimer la retraite, le recueillement et la prière; *et mala quæ bona sunt*.

Ainsi le monde, soit qu'il nous flatte, ou

(1526) Non potest mundus odisse vos. Joan., VII, 7.

(1527) Non potest mundus odisse amatores suos, testes falsos suos.

(1528) Bona enim dicitis quæ mala sunt, et mala quæ bona sunt.

qu'il nous persécute, est toujours à craindre. Il est même, dit saint Augustin, beaucoup plus dangereux quand il nous caresse que quand il nous menace; et il est sans comparaison plus difficile de s'en défendre quand l'amitié qu'il nous témoigne nous porte à l'aimer, que lorsque la haine qu'il a pour nous nous avertit et nous force en quelque sorte de n'avoir pour lui que du mépris (1529).

Mais quoi, voulez-vous que nous romptions absolument avec le monde, et que nous nous rendions ridicules en ne voulant pas faire comme les autres? Encore y a-t-il des mesures à garder avec les gens. Que cette disposition est dangereuse, messieurs! et quand nous voyons des personnes si circonspectes, qui témoignent qu'elles voudraient bien faire quelque chose pour Dieu, mais qui ont tant de peur que le monde y trouve à redire, que c'est un mauvais signe! Je ne dis pas qu'il ne faille user de discrétion et ménager de certaines personnes. Mais il y a bien de la différence entre faire une chose sagement et ne la point faire du tout, entre suivre l'ordre de Dieu dans la manière avec laquelle on traite avec le monde, et ne se mettre point en peine de déplaire à Dieu, de peur de déplaire en quelque chose aux gens du monde. Car enfin, d'où pensez-vous que vient cette belle discrétion, sur laquelle on fonde tant de faux prétextes, et qui rend l'homme si ingénieux à se tromper soi-même? Elle vient de ce qu'on se souvient tellement d'être discret, qu'on oublie en même temps que l'on est pécheur: on est touché du moindre respect des hommes, et on n'est point touché du ressentiment de ses péchés; c'est pourquoi on suit l'un aux dépens de l'autre. Si vous voulez donc aimer véritablement Dieu, vous ne devez pas aimer le monde, non-seulement parce que, leurs maximes étant si opposées, il est impossible d'aimer l'un et l'autre en même temps, c'est ce que nous venons de voir en la première partie; mais encore parce que notre cœur est trop étroit pour renfermer deux amours si différents. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Notre cœur est trop étroit pour pouvoir aimer Dieu et le monde

Le Fils de Dieu dit expressément dans l'Évangile qu'*Il est impossible de servir deux maîtres*; et la raison qu'il en apporte est remarquable: *car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre* (Matth., VI, 24). Cela arrive particulièrement lorsque ces deux maîtres sont

ennemis; parce que, commandant des choses opposées, il est impossible de partager ses services en sorte que l'on contente l'un et l'autre. Vous avez assez vu dans la première partie l'opposition qui est entre Dieu et le monde, sans qu'il soit nécessaire que je la répète ici; il ne se peut donc pas faire que l'on aime en même temps Dieu et le monde (1530), ni que l'on use de partage entre ces deux concurrents. Le monde s'accommoderait assez de ce partage, lui qui n'a pas besoin d'avoir tout le cœur pour le posséder véritablement; il ne lui en faut qu'une partie pour dire qu'il en est le maître: mais à l'égard de Dieu n'avoir qu'une portion, c'est ne rien avoir; et on ne peut jamais dire qu'il en jouisse s'il ne l'a dans toute sa plénitude. La raison de cette différence est que le monde est un tyran, et que Dieu est un légitime souverain. Que fait un tyran? Comme il n'a aucun droit à l'empire qu'il usurpe, pourvu qu'il ait quelque province, ou quelque coin dans lequel il puisse se tenir en sûreté, c'en est assez, il se contente. Mais le légitime souverain étant assuré de ses endroits, il veut avoir le tout, et la moindre ville qu'on a emportée sur lui l'oblige à employer toutes ses forces pour la réduire à son obéissance. Détestez ces usures, condamnez ces blasphèmes, punissez ces larcins, dit le monde, je le veux; mais ne vous séparez pas de cette compagnie, ne rompez pas avec cette fille, liez amitié avec ce jeune libertin, je me contente. Je ne m'en étonne pas, cruel, tu n'es qu'un tyran; mais Dieu, à qui tout est dû, veut aussi tout avoir, autrement il ne le possèdera pas, et même n'en pourra disposer comme il le devait faire selon ses desseins.

Hélas! messieurs, il s'en faut beaucoup que nous ayons assez d'amour, quand nous emploierions tous les efforts de notre cœur, pour aimer Dieu autant que nous le devons. Et comment l'aimerons-nous si nous donnons la meilleure partie de notre cœur à son plus grand ennemi? « Ce que vous aimez sur la terre sans rapport à Dieu, dit saint Augustin, quoi qu'il soit, est un empêchement à l'amour de Dieu; c'est comme une glu qui embarrasse les ailes de l'âme et fait qu'elle ne peut s'élever vers Dieu (1531). Vous dites que vous ne voulez pas être pris, et vous ne laissez pas d'aimer ce qui vous arrête (1532). Pauvre malheureux, qui es captif sans le savoir, crois-tu être moins captif parce que ta prison t'est agréable, et ne vois-tu pas que, plus tes liens te plaisent, plus ils te serrent (1533)? » Le cœur de l'homme est encore plus étroit que le lit dont parlait le prophète Isaïe (1534), au sujet du culte divin que le peuple d'Israël

(1529) Periculosior est mundus is'e blandus quam molestus; et magis cavendus eum se illicit diligi, quam eum admonet cogitque contemni. Aug., ep. 144, ad Anast.

(1530) Si quis diligit mundum, charitas Patris non est in eo. I Joan., II, 15.

(1531) Quod amas in terra impedimentum est, vi-

sens est pennarum spiritualium. De Divers., serm. 15.

(1532) Capi non vis, et viscum amas. *Ib d.*

(1533) Nunquid ideo non caperis, quia dulciter caperis? quanto magis delectat, tanto magis et angulat. *Ibid.*

(1534) Coarguatum est stratum, ita ut alter deciderat. *Isai., XXXVIII, 20.*

partageait entre Dieu et les idoles. Le cœur humain est trop petit pour en contenir deux : il faut nécessairement que l'un ou l'autre quitte sa place (1533). Il n'importe de quoi vous remplissiez votre cœur, si l'amour de vous-mêmes en demeure le possesseur, et si ce n'est point Dieu qui le possède. Nous sommes des vases qui devons être remplis de Dieu; mais il ne peut remplir les vases de notre cœur que lorsqu'ils sont vides (1536). Qu'importe, dit le même, de quoi un vaisseau soit plein? N'est-ce pas toujours un grand mal qu'il ne soit pas vide (1537)? Répandez hors de vous ce que vous avez, afin de pouvoir contenir ce que vous n'avez pas (1538); videz votre cœur de l'amour du monde et de l'amour de vous-mêmes, si vous voulez que l'amour de Dieu le remplisse.

Vous en avez fait une funeste et malheureuse expérience, sage et insensé Salomon, vous qui étiez si chéri de Dieu; vous qui aviez bâti en son honneur un temple si magnifique, que la chose paraîtrait incroyable si le Saint-Esprit ne la rapportait lui-même; vous qui faisiez offrir tous les jours dans ce temple un si grand nombre de sacrifices à Dieu; vous qui aviez fait connaître le Dieu d'Israël, non-seulement dans la Judée, mais encore dans les terres étrangères; vous, dis-je, qui aviez fait tant de choses pour Dieu, êtes néanmoins rejeté de lui, parce qu'en même temps que vous faisiez ces choses en son honneur vous bâtissiez des temples aux fausses divinités de vos femmes (III Reg., II, 7, 8).

De même, messieurs, ne croyez pas que vous rendiez aucun service agréable à Dieu, quelque chose que vous fassiez, quelques oraisons, aumônes et autres bonnes œuvres que vous pratiquiez, si en même temps vous bâtissez dans votre cœur un temple à l'idole du monde et de la vanité, si en même temps que vous adorez le Créateur vous adorez une créature, et si au même moment que vous consacrez vos lèvres et vos paroles à Dieu vous consacrez votre cœur et vos affections au monde. N'est-ce pas reprocher à Dieu qu'il n'est pas si aimable que le monde que de donner à son préjudice des écoulements du cœur à mille choses de néant? Car enfin, si Dieu a de quoi contenter cette partie de votre cœur que vous donnez sans son aveu à ce qui ne le mérite pas, pourquoi en usez-vous de la sorte? Et à quoi bon ces profusions injustes, qui semblent dire à Dieu en un langage qu'il n'entend que trop bien qu'il aurait ce que vous donnez au monde s'il avait de quoi vous contenter aussi bien que lui?

Le jugement que le même Salomon rendit en ordonnant qu'on partageât en deux l'enfant que deux femmes prétendaient chacune

leur appartenir, ce jugement, dis-je, était très-juste dans l'intention de ce prince; mais il est très-injuste à l'égard de Dieu : *Dividatur*, que cet enfant soit partagé. La fausse mère se contentait de la moitié, mais la véritable mère le voulait tout entier, et elle aimait mieux n'en rien avoir du tout que de le voir partagé (III Reg., III, 15, 26). C'est ce que fait le démon, ce tyran dont j'ai parlé il n'y a pas longtemps, qui n'est pas le légitime possesseur de votre cœur; il est content pourvu qu'il soit partagé et qu'il en ait une partie; mais Dieu, à qui il appartient de droit, ne peut point souffrir ce partage, et il n'en veut point du tout s'il ne le possède tout entier.

Ne pensez donc point à faire une chose qui est absolument impossible, à joindre deux choses ensemble qui sont tout à fait incompatibles, savoir Dieu et le monde, qui ne peuvent jamais subsister dans un même cœur. *Quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité, quel commerce entre la lumière et les ténèbres, quel accord entre Jésus-Christ et Béliar* (1539)? Jusqu'à quand vous partagerez-vous de la sorte entre Dieu et Baal, disait autrefois le prophète Elie aux Israélites? Jusqu'à quand serez-vous comme des boiteux, qui tantôt suivez le vrai Dieu, et tantôt suivez vos idoles? *Si Dieu est le vrai Dieu, suivez-le lui seul; si Baal est le vrai Dieu, donnez-vous à lui tout entiers* (III Reg., XVIII, 21). Il serait à souhaiter, messieurs, que ce ne fût pas seulement aux Israélites que ce prophète adressât ces paroles, mais que de cette montagne fameuse d'où il les a prononcées comme sur un théâtre élevé il pût les faire venir jusqu'à nous, pour nous reprocher à nous-mêmes notre inconstance et notre irrésolution, nous qui voulons servir deux maîtres en nous partageant si souvent entre Dieu et le monde, en suivant Dieu par intervalles, et en donnant d'autres fois au monde toute notre affection, par un injuste partage, qui blesse plus Dieu sans comparaison que nous ne sommes blessés du désagrément d'une personne qui est boiteuse. C'est là, dit saint Augustin, c'est là, ô Chrétien, l'état de votre âme lorsque vous faites profession d'une vie et que vous en menez une autre qui lui est toute contraire. « Pourquoi marchez-vous comme des boiteux de deux côtés? Si vous avez résolu d'être à Dieu, vivez selon ses ordres; si vous voulez être au monde, ne faites plus l'hypocrite, et ne feignez point d'être à Dieu (1540). » (*Il n'est pas nécessaire que je répète ici ce que j'ai dit sur ce même sujet dans le sermon XI, 2^e p.*)

Il est certain qu'il y a des charmes dans le monde qui ensorcellent malgré qu'on en ait, et que l'Écriture sainte a grande raison

(1535) Amor amore impeditur. *Hom.* 50, 57.

(1536) Pleni sunt homines, fundant ut capiant.

(1537) Vas es, sed adhuc plenus es.

(1538) Funde quod habes, ut capias; quod non habes.

(1539) Quæ societas Christi ad Belial? *II Cor.*, VI, 14, 15.

(1540) Ut quid claudicas ambobus inguinibus? Si Deus eligitur, serviat ipse secundum illius voluntatem; si mundus eligitur, ut qui lictum cor quasi Deo accommodatur? Quare aliud agis, aliud profiteris? fidelis in nomine, aliud demonstrans in opere. *De Symb. ad Catec.*

de être : *Que l'ensorcellement des niaiseries obscurcit le bien* (1541). En effet, tout ce qui paraît grand dans le monde n'est qu'un jeu d'enfants ; et cependant il se mêle dans ces bagatelles une malignité si contagieuse, que l'Écriture l'appelle un ensorcellement. Car, comme il y a dans les enchantements une vertu secrète qui s'élève au-dessus de la nature et qui fait ces prodiges qu'on ne peut comprendre, ainsi cette vue de ce que le monde a de beau, les palais, les dorures, les carrosses, les équipages superbes, les trains magnifiques, et encore plus le commerce du monde dans les choses mêmes qui paraissent indifférentes, impriment des taches et des obscurcissements dans les âmes qui les rendent peu à peu esclaves de la concupiscence et des passions d'une manière qui nous paraîtrait incroyable si nous n'en étions convaincus par l'expérience. On aime le monde, quoique le monde fasse souffrir mille maux. Cependant on l'aime, on se fatigue, on se lasse pour courir après ses illusions, et on ne se donne point de repos. On épuise tout ce qu'on a pour servir le monde, et à peine nous regarde-t-il.

Mais, quoique les charmes du monde soient presque inévitables et accompagnés d'une infinité de dangers, on ne laisse pas d'aimer ces dangers, et c'est en cette rencontre plus qu'en pas une autre que cette menace de Dieu se trouve véritable : *Celui qui aime le péril y périra* (Ecclé., III, 27). En effet, non-seulement la foi, mais notre propre expérience nous apprend que le monde est plein de pièges, et on n'en croit rien, ou du moins on agit comme si on n'en croyait rien. On en cherche tous les divertissements sous prétexte qu'ils sont innocents, dit-on, parce que l'on en bannit les vices les plus grossiers qui blessent l'honnêteté. Ainsi on veut séparer ce qui est inséparable : on veut se jeter au milieu d'une rivière sans se noyer, au milieu d'un feu sans se brûler. Mais enfin Dieu se trouve véritable, et l'homme menteur ; il aime le monde, il cherche le péril au lieu de le craindre, il s'y abandonne, et il y pérît.

Comment un malade pourrait-il guérir en vivant dans une aussi grande agitation que lorsqu'il était dans une parfaite santé ? Le seul sens commun et l'amour de la vie ne permettent pas aux hommes de se conduire d'une manière si déraisonnable lorsqu'il s'agit de recouvrer la santé du corps. On se retire dans une chambre, on s'enferme dans un lit. On renonce à tout commerce, non-seulement des personnes indifférentes, mais des amis et des parents mêmes, et nous ne retenons auprès de nous que ceux qui peuvent nous être de quelque secours dans la violence de notre mal. La seule lumière naturelle prescrit ces règles, et tout homme de bon sens en demeure d'accord, parce que la santé est le fondement de tous les

biens de la vie, et qu'il paraît juste qu'on l'achette aux dépens de tout. Mais avez-vous oublié que vous avez une âme lorsque vous êtes si possédés de l'amour du corps, et que la santé de l'âme doit être éternelle, au lieu que celle du corps vous échappera dans un moment ?

Hélas ! qu'on peut bien dire de plusieurs qui ont renoncé aux grands crimes, mais qui ont encore des attaches au monde, ce que saint Basile dit un jour à un sénateur qui avait quitté une charge honorable qu'il possédait dans le monde, afin de se faire religieux, mais qui avec cela s'était réservé quelque petite partie de son bien, afin d'avoir de quoi se nourrir sans être obligé de travailler comme les autres : « Vous n'êtes plus sénateur, et cependant vous n'êtes pas encore religieux (1542) ! » Je puis vous dire aujourd'hui la même chose : vous avez renoncé aux grands crimes, aux péchés énormes, et néanmoins vous n'êtes pas encore bon Chrétien (1543), puisque vous n'avez pas donné tout votre cœur à Dieu.

Il ne s'agit donc plus maintenant de marcher à droite et à gauche sans se déterminer à rien : il faut déclarer nettement le parti que vous voulez prendre, et de quel côté vous avez dessein de vous ranger. Le monde, la chair, le démon, vous appellent d'un côté, et Jésus-Christ vous appelle de l'autre : lequel voulez-vous suivre ? Il est bon néanmoins, avant que de vous déterminer, d'entendre ce qu'ils ont à vous dire, afin de juger avec plus de connaissance. C'est saint Augustin qui les fait parler. « Le monde crie : Je ne suis pas capable de satisfaire ceux qui s'attachent à moi ; je les laisse toujours dans une misérable faim, sans pouvoir jamais les rassasier ; toutes les douceurs que je leur présente sont fades, les plaisirs sont insipides, les contentements sont mêlés de mille amertumes, et l'on en est bientôt dégoûté. En un mot, il s'en faut beaucoup que mes partisans trouvent en moi ce qu'ils prétendaient : *Ego deficio*. La chair de son côté élève la voix : Je gâte tout, je souille d'une manière honteuse ceux qui se laissent aller aux dérégléments que je leur inspire ; je répands l'infection partout, et je fais part à ceux qui me savent de la corruption dont je suis composée : *Ego inficio*. Le démon crie aussi haut que les autres : Je trompe tout le monde ; je promets beaucoup et je donne peu, je fais espérer des plaisirs, des honneurs et des richesses à ceux qui sont assez simples pour m'en croire ; et au lieu de tout cela je ne leur peux donner que les flammes éternelles : *Ego decipio*. Jésus-Christ vous appelle aussi de son côté : C'est moi qui console, et qui soulage dans les peines ; c'est moi qui adoucis les afflictions (1544) et les choses fâcheuses qui se rencontrent dans la vie ; c'est moi qui fais goûter de véritables

(1541) *Fascinatio nugacitatis obscurat bona. Sap., IV, 12.*

(1542) *Et dignitatem perdidisti, et monachum non feci. .i.*

(1543) *Vitia reliquisti, et Christianum non fecisti.*

(1544) *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. Matth., XI, 28.*

plaisirs et qui donne de solides récompenses à ceux qui se rangent dans mon parti : *Ego reficio*. Et cependant l'homme misérable, aveuglé, ou, pour mieux dire, ensorcelé, suivra plutôt celui qui n'est pas capable de le satisfaire, celle qui corrompt tout, celui qui le trompe, que celui qui peut seul le rendre véritablement heureux, qui le purifie de toutes ses taches, et qui ne l'a jamais trompé (1545).

Déclarez-vous donc maintenant en faveur de Jésus-Christ, il y a assez longtemps que vous suivez le parti du monde et que vous vivez selon ses maximes ; il est enfin temps de suivre Jésus-Christ et de vivre selon les règles de l'Évangile. « L'âme s'est oubliée elle-même, dit saint Augustin ; elle s'est perdue dans ses imaginations, elle est sortie hors d'elle-même en aimant le monde, qu'elle est allée chercher ; il faut qu'elle s'oublie encore maintenant, mais d'une manière beaucoup plus avantageuse, en aimant l'auteur du monde (1546). » L'amour de Dieu et l'amour du monde sont deux amours incompatibles ; si vous voulez avoir l'amour de Dieu dans votre cœur, il est absolument nécessaire que l'amour du monde se retire, il faut que le meilleur amour prenne la place (1547) ; l'amour du monde avait rendu l'âme impure et adultère, mais l'amour de Dieu la rendra chaste (1548).

Il n'y a que trop de gens qui étudient les maximes du monde afin de s'y conformer ; mais je voudrais que vous les étudiassiez afin de pratiquer le contraire de ce qu'il fait. Le monde, par exemple, dit que c'est une lâcheté de pardonner une injure lorsqu'on peut en tirer vengeance, et moi je veux non-seulement pardonner, mais encore faire tout le bien que je pourrai à ceux qui m'ont offensé. Le monde estime heureux ceux qui possèdent de grandes richesses et à qui toutes choses réussissent selon leurs désirs, c'est ainsi qu'il en parle ; et moi j'estime ceux-là heureux qui sont dans les pleurs et dans les afflictions, parce qu'ils auront un jour une consolation solide et de durée. Le monde dit qu'il faut vivre comme le monde, c'est-à-dire suivre les modes dans les manières de se vêtir, afin de plaire aux hommes ; se trouver au bal et à tous les divertissements du siècle : et moi je dis que le monde n'est point la règle que je dois suivre et consulter, mais que je dois vivre dans une grande retenue, dans une modestie exemplaire, et dans la retraite la plus exacte que ma condition me pourra permettre. Ainsi le monde se moquera de moi, et je me moquerai du monde.

CONCLUSION.

Nous avons, messieurs, renoncé au monde

(1545) *Mundus clamat : ego deficio ; caro clamat : ego inficio ; dæmon clamat : ego decipio, Christus clamat : ego reficio. Homo miser magis sequitur deficientem, inficientem et decipientem quam reficientem.*

(1546) *Oblita est anima seipsam, sed amando mundum ; nunc obliviscatur se, sed amando artifi-*

dans notre baptême en renonçant à Satan, qui est appelé le prince du monde ; il est bon de réitérer souvent ce renoncement : Je te renonce, Satan : *Abrenuntio tibi, Satana* ; je renonce à toutes tes pratiques, à toutes tes suggestions : je renonce à tes lois, à ton empire et à tes mouvements. *Et omnibus pompis tuis* ; je renonce à toutes tes vanités, à tout ce que l'on appelle les grandeurs du siècle. Je déteste tes maximes, ton esprit, tes règles, ta conduite, les fausses douceurs que tu présentes, tes richesses trompeuses, tes vains plaisirs, tes faux honneurs : en un mot, *abrenuntio tibi, Satana, et adhæreo tibi, Christe*. C'est à vous, ô mon Dieu, que je veux désormais uniquement adhérer, c'est à vos maximes que je veux m'attacher, c'est votre conduite que je veux suivre. C'est à vous seul que je désire de plaire, sans me soucier de ce que le monde dira de moi. En un mot, c'est pour vous seul que je veux vivre et que je veux mourir, puisque cette mort sera le commencement d'une vie qui ne finira jamais (1549). Ainsi soit-il.

SERMON LVII.

DE L'ORGUEIL.

*Deus superbis resistit.
Dieu résiste aux superbes. (Jacob., IV.)*

EXORDE.

Voici un second ennemi déclaré contre Dieu, que l'apôtre saint Jacques met incontinent après celui dont j'ai parlé dans le discours précédent, savoir, l'orgueil. C'est, dis-je, l'ennemi déclaré de Dieu, qui prétend s'élever au-dessus de lui, et ne le point reconnaître pour son souverain. C'est pourquoi, comme il s'élève directement contre Dieu, Dieu s'élève aussi et s'arme, pour ainsi parler, contre lui, afin de se défendre contre cet ennemi qui ose l'attaquer. C'est en effet avec ces armes que l'ange rebelle et le premier homme ont été assez téméraires pour oser attaquer la très-haute et très-redoutable majesté de Dieu. C'est par ce principe funeste de toute sorte de dérèglements que l'ange s'est persuadé qu'il pouvait être égal à Dieu (1550), ou du moins être suffisant à soi-même ; que les perfections qu'il avait lui étaient dues, et qu'il n'avait pas besoin pour être conservé de la main qui l'avait créé. Si l'orgueil a été le premier péché du ciel, il a aussi été le premier péché de la terre ; et, quand vous entendez que le péché du premier homme a été de manger du fruit défendu, vous ne devez pas vous imaginer que la gourmandise ait été le premier principe de cette désobéissance ; c'est l'orgueil et l'espérance présomptueuse que le démon lui donna d'être semblable à

cem mundi. De Verb. Dom., serm. 14.

(1547) *Recedit amor mundi ut inhabitet amor Dei, melior accipiat locum. In Ep. Joan., tract. 2.*

(1548) *Amor mundi adulterat animam, amor fabricatoris mundi castificat animam.*

(1549) *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum.*

(1550) *Similis ero Altissimo. Ps. XIV, 14.*

Dieu et d'avoir une connaissance du bien et du mal (1551). N'est-il donc pas de la dernière importance pour notre salut d'attaquer vigoureusement ce péché, qui ose s'attaquer à Dieu même? Afin de mieux réussir dans cette attaque, il faut tâcher de vous le faire bien connaître. C'est ce que j'espère de faire en vous montrant, 1° ses espèces différentes; 2° ses effets les plus ordinaires; 3° le châtiment dont il est suivi. *Ave, Maria.*

*Dessin du sermon.*¹

- I^o Point. Les espèces de l'orgueil. — L'ambition. — La vaine gloire. — L'ostentation. — La vanterie. — La présomption. — Le mépris des autres.
- II^o Point. Les effets de l'orgueil. — Les discordes. — Les inimitiés. — Les procès. — L'impureté. — Il corrompt les bonnes actions.
- III^o Point. Le châiment de l'orgueil. — Il est odieux à Dieu et aux hommes. — Il n'y a rien que Dieu puisse si sévèrement. — La chute des grands personnages. — Il ne faut pas se préférer à personne. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Les espèces d'orgueil.

Saint Thomas (2-2, q. 161, a. 6), proposant la question si l'orgueil est le plus grand de tous les péchés, répond en cette manière : « Il faut, dit ce saint docteur, considérer deux choses dans le péché, savoir, le mouvement vers la créature, ce qu'il appelle *le matériel du péché*, et l'éloignement de Dieu, qu'il appelle *le formel du péché*, et qui en fait l'accomplissement. Or, si on considère l'orgueil en tant que c'est un retour vers la créature, il n'est pas en ce sens le plus grand de tous les péchés, parce que ce n'est pas un si grand dérèglement ni une chose si contraire à la raison et si indigne de l'homme de s'attacher à la gloire et à l'honneur, comme fait l'orgueilleux, que de s'attacher à la terre et à la chair, comme font les avarés et les impudiques. Mais en ce qui est du détour et séparation de Dieu, l'orgueil est le plus grand de tous les péchés, quand il est avec pleine délibération et en matière d'importance, parce que les autres pécheurs ne se détournent de Dieu qu'indirectement, obliquement, et presque contre leur intention; au lieu que l'orgueilleux s'oppose directement à Dieu, en ce qu'il ne veut point lui être soumis ni à ses ordres. » C'est ce qui fait dire à Boëce, qui est cité par le même saint Thomas, que les autres péchés s'éloignent de Dieu, et qu'il n'y a que l'orgueil qui s'y oppose (1552). C'est ce qui a aussi fait dire à saint Jacques que Dieu *résiste particulièrement aux superbes* (1553), parce qu'ils s'attaquent particulièrement à lui.

Saint Augustin en ses livres de la *Cité de Dieu* en donne une définition qui exprime parfaitement bien sa nature et ses propriétés : « L'orgueil, dit ce Père, est un désir d'une élévation dérégée (1554), et un désir

de nous mettre dans un rang qui ne nous appartient pas, ce qui est contre toute justice et contre la raison. » Cette définition exprime plusieurs espèces et différences particulières de l'orgueil, comme l'ambition, la vaine gloire, l'ostentation, la présomption et le mépris des autres.

C'est à l'ambition que convient particulièrement la définition de l'orgueil en général que je viens de rapporter; car elle n'est autre chose qu'un désir dérégé de s'élever au-dessus de ce que l'on est. Il y en a peu qui n'aient quelque ambition, les uns d'une façon, les autres d'une autre; car ne vous imaginez pas, je vous prie, qu'il n'y ait que les gens de cour ou les grands seigneurs qui soient frappés de cette maladie; qu'il n'y ait qu'eux qui ambitionnent les grandes charges et qui recherchent les hautes dignités. Les petits y sont sujets aussi bien que les grands; et, si leur ambition ne s'élève pas si haut, c'est le pouvoir qui leur manque et non pas la volonté. Un homme de la campagne voudrait bien être le premier de sa paroisse, être considéré plus que les autres, que ce fût à lui que l'on se rapportât de tout, qu'il ne se fit rien que selon sa volonté. Un bourgeois voudrait être dans les premières charges, dans les dignités les plus considérables, afin que tout le monde l'honorât et dépendît de lui. Il n'oublie rien pour en venir à bout, et, s'il ne peut y réussir, c'est par impuissance et contre sa volonté. Un gentilhomme fait tout ce qu'il peut pour devenir comte ou marquis, ou pour avoir quelque rang qui le rende considérable parmi la noblesse. Enfin, il n'y a presque personne qui se contente de ce qu'il est, et qui ne soit bien aise de monter plus haut.

Les femmes ne sont pas exemptes de cette ambition, elles en ont assez souvent pour le moins autant que les hommes. Ce sont elles qui portent souvent leurs maris à s'élever plus qu'ils ne doivent, afin qu'elles aient part à cette élévation, qu'on leur donne des titres et des qualités qu'elles n'ont et qu'elles ne méritent pas, qu'elles aient les premières places dans les assemblées, et que l'on leur cède partout. Les filles aussi désirent souvent d'être mariées au-dessus de leur condition; le plus grand attrait que l'on puisse donner pour leur faire prendre un parti, c'est de leur dire qu'au lieu qu'elles ne sont que de petites villageoises ou de simples servantes, on les appellera Madame ou Mademoiselle, et qu'au lieu qu'elles étaient obligées de servir les autres, elles auront maintenant des domestiques à qui commander. C'est bien tenter celle-là et la prendre par son faible de lui dire que, n'étant que fille de bourgeois, si elle épouse ce gentilhomme elle sera appelée Madame la Comtesse, elle sera Dame de village, elle aura la première place à l'église, tout le monde so

(1551) *Eritis sicut dii, scientes bonum et malum. Gen., III, 5.*

(1552) *Cum omnia vitia fugiant a Deo, sola superbia se Deo opponit.*

(1553) *Deus superbis resistit. Jac., IV, 6.*

(1554) *Superbia est perversæ celsitudinis appetitus.*

lèvera pour lui faire honneur, et que ses compagnes, qui auparavant étaient familières avec elle, ne lui parleront plus qu'avec respect. Comme si les filles n'étaient pas ordinairement malheureuses quand elles ont un mari de plus grande condition qu'elles, qui les méprise et n'en fait aucun état. Pourquoi désirez-vous d'être plus que ce que Dieu vous a fait? Pourquoi voulez-vous commander, puisqu'il veut que vous obéissiez? Il sait bien la place qui vous convient le mieux pour faire votre salut, et il y a grand danger que, si vous en prenez une autre que celle qu'il vous a marquée et que vous vous élevez plus qu'il ne veut, vous ne fassiez une déplorable chute.

Après l'ambition suit la vaine gloire, qui est une complaisance en soi-même de quelque perfection, de quelque avantage que l'on a par-dessus les autres ou que l'on s'imagine d'avoir. L'orgueilleux prend un plaisir singulier à contempler ses perfections; il s'admire dans sa bonne grâce comme un paon dans son plumage; il considère son bel esprit, la beauté de son corps, la noblesse de son extraction, la splendeur de sa maison, l'éclat de ses habits, la perfection de ses ouvrages; il s'arrête de propos délibéré, il se plaît dans cette pensée. Combien de temps les femmes, mais particulièrement les filles, emploient-elles tous les jours à se considérer dans leur miroir? Elles s'y regarderont cinquante fois dans une matinée; dès qu'elles entrent dans la chambre, la première chose qu'elles font c'est d'aller consulter leur miroir. Là elles admirent leur beauté prétendue, elles s'imaginent qu'il n'y en a point de plus belles dans tout le pays; elles marchent dans les rues pour se faire voir, elles vont exprès par des chemins qui ne sont pas ceux où elles ont affaire, afin que le monde les regarde; elles viennent même à l'église dans ce dessein; elles se persuadent que tout le monde les considère et que l'on est charmé de les voir, quoique souvent on ne pense pas à elles. N'est-ce pas là une vanité bien déraisonnable? C'est aussi par ce principe de vanité qu'elles sont curieuses d'avoir de si beaux habits, qu'elles découvrent leur gorge, ne se contentent pas du visage que Dieu leur a donné, mais en veulent faire un à leur mode par le blanc et le rouge qu'elles y mettent; enfin elles n'oublient rien pour se rendre belles et agréables aux hommes. Car j'aime mieux attribuer toutes ces choses à un principe de vanité qu'à un autre qui paraîtrait peut-être plus criminel devant les hommes; mais je ne sais s'il le serait plus devant Dieu.

De cette vaine gloire, comme d'une suite nécessaire, vient la vaine ostentation, qui consiste dans un grand désir d'être loué et estimé des autres. Comme l'orgueilleux s'admire dans ses ouvrages, il désire que tout le monde les regarde et les admire comme lui; il veut qu'on le montre au doigt et que l'on dise de lui: Voilà cet habile homme, voilà ce grand personnage. Il ne se contente pas d'être grand dans son esprit,

il veut passer pour tel dans l'esprit des autres, et que l'on parle à son avantage en toutes rencontres. Si c'est un homme de guerre, il veut que ses belles actions soient mises dans les gazettes pour être publiées par tout le monde; si c'est un artisan, il veut que l'on admire ses ouvrages; si c'est un père ou une mère de famille, que l'on considère leurs enfants, et que l'on dise qu'ils sont les mieux faits que l'on ait jamais vus; si c'est une fille, elle veut que l'on loue sa beauté, qu'on dise qu'elle est charmante: et elles sont assez simples pour le croire quand on le leur dit, quoiqu'on ne le dise que pour leur faire plaisir, ou même pour s'en moquer, et pour en rire ensuite, si on voit qu'elles le croient. Si vous n'appellez que maître celui qui prétend qu'on l'appelle Monsieur; si vous n'appellez que dame celle qui pense être Demoiselle, si vous n'appellez que Demoiselle celle qui prétend être grande Dame, tout est perdu, vous passez pour un homme qui parle fort mal à propos.

Si l'on n'est pas loué des autres, on veut se louer soi-même, et c'est ce qui s'appelle vanterie, se vanter soi-même. Il n'y a rien de plus odieux, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, que cette sorte de discours; et, quand un homme est toujours à parler de lui-même ou de ses parents, de ce qu'il a fait, de ce qu'il a dit, enfin de ce qui est à son avantage, cela est extrêmement importun à tout le monde. Mais, ce qui est bien horrible dans cette espèce d'orgueil, c'est lorsque l'on ne se vante pas seulement du bien que l'on a fait, mais encore du mal et des péchés que l'on a commis. C'est un crime détestable devant Dieu, et qui est bien plus grand que le péché même dont on se vante, puisque c'est un mépris formel de la loi de Dieu. Et néanmoins combien cela est-il commun et ordinaire parmi les jeunes gens, qui se vantent impudemment de leurs ivrogneries, de leurs querelles, d'en avoir enivré trois ou quatre, d'avoir fort mal traité celui-là, de leurs impuretés, de filles qu'ils ont débauchées, des fourberies dont ils se sont servis pour tromper ces pauvres innocentes, comme des promesses de mariage, dont après ils se moquent. Ils se vantent même des péchés qu'ils n'ont pas faits, et ont honte de n'être pas plus impudents que les autres. Saint Augustin dans ses *Confessions* (lib. II, c. 3) avoue que dans sa jeunesse il a été de ceux-là, et il décrit si naïvement son état et celui de ses semblables, que j'ai cru devoir vous rapporter ses propres paroles: « J'étais alors, dit ce saint, dans une profonde ignorance de toutes choses, et je courais dans le précipice avec un tel aveuglement, qu'étant parmi ceux de mon âge qui se vantaient publiquement de leurs excès et de leurs débauches, et qui s'en glorifiaient d'autant plus qu'elles étaient plus infâmes et plus criminelles, j'avais honte de n'être pas aussi corrompu que les autres, et je me portais avec ardeur dans le péché, non-seulement pour trouver quelque plaisir en le commettant, mais encore

pour être loué de l'avoir commis. Qu'y a-t-il dans le monde qui soit digne de blâme que le vice? Et cependant par un renversement étrange c'était la crainte même du blâme qui me portait à nie rendre vicieux? Et lorsque je n'avais rien fait qui pût égaler les débauches des plus perdus, je faisais semblant de l'avoir fait pour ne paraître pas d'autant plus vil et plus méprisable que j'aurais paru plus chaste et plus innocent. Voilà, Seigneur, quels étaient ceux en la compagnie desquels je marchais dans le chemin large de la Babylone de ce monde, me roulant dans sa fange et dans sa boue comme dans des eaux de senteur et de parfums précieux. » C'est ce que saint Augustin dit de lui-même, et qui est commun à plusieurs autres.

Après cela vient la présomption, par laquelle l'orgueilleux se croit capable de tout, qu'il n'y a rien au-dessus de ses forces; et, comme dit l'Écriture sainte, il ne s'attache qu'aux choses relevées et qui sont au-dessus de lui (1555). Cette élévation d'esprit est très-criminelle, soit qu'elle vienne, ou de la science, ou de la vertu, ou des richesses, ou de l'industrie; et, comme je dirai dans la suite, les chutes dans le péché ne sont assez souvent qu'une punition de cette présomption téméraire, Dieu retirant ses grâces particulières du présomptueux, et permettant qu'il tombe lourdement dans des fautes honteuses et humiliantes. La chute de saint Pierre nous en est un exemple terrible et redoutable: il protestait que, quand tous les autres abandonneraient Jésus-Christ, néanmoins il ne l'abandonnerait jamais, mais qu'il était prêt à le suivre partout, et à mourir avec lui; et néanmoins peu de temps après il le renouça lâchement par trois fois, à la voix d'une simple servante (Marc., XIV, 29, 31). C'est ce que la chaste Judith avait bien reconnu longtemps auparavant: *Seigneur, vous prenez plaisir d'humilier ceux qui présument d'eux-mêmes et de leurs forces* (1556). Saint Bernard (*De decem gradibus humilit.*) fait parfaitement bien connaître le génie et l'esprit du présomptueux. « C'est celui, dit ce Père, qui prend toujours la première place dans les assemblées; dans les délibérations, il répond le premier; il va où il n'est point envoyé, il s'entremet où il n'est point appelé, il met un nouvel ordre aux choses qui étaient bien ordonnées, il refait ce qui était fait, tout ce qu'il n'a pas fait ni ordonné n'est jamais ni bien fait, ni bien ordonné; il juge ceux qui doivent juger, et interpose son jugement avant qu'ils aient donné le leur; et, s'il n'est pas élevé au rang qu'il prétendait lui être dû, il croit que ceux qui pouvaient l'y élever, ou sont envieux, ou sont aveuglés. »

De toutes ces diverses espèces d'orgueil,

comme d'une source empoisonnée, vient le mépris que l'orgueilleux fait des autres; il les regarde avec dédain, il en parle avec mépris; il dit, comme le superbe pharisien: *Vraiment c'est bien aux autres à se comparer à moi* (1557)! ils s'approchent bien de mes qualités! Quoique ce vice ne soit que trop commun à toutes sortes de personnes, il est néanmoins plus ordinaire en ceux qui sont de même profession, qui parlent avec mépris les uns des autres, et qui s'imaginent s'élever d'autant qu'ils abaissent les autres. Celui-là est un ignorant, cet autre ne sait pas son métier; je lui en apprendrais durant longtemps; et d'autres semblables manières de parler qui ne peuvent venir que d'un épouvantable fonds d'orgueil et de présomption de soi-même. Voilà, messieurs, une partie des différentes espèces d'orgueil. Voyons maintenant les effets les plus ordinaires qu'il produit: ce sera le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les effets de l'orgueil.

On peut dire que de tous les péchés qui sont au monde il n'y en a pas un qui ne soit un effet de l'orgueil, et que ce sont autant de ruisseaux qui s'écoulent tous de cette mauvaise source. C'est ce que le Sage dit expressément: *Initium omnis peccati superbia* (Eccli., X, 15), l'orgueil est le commencement de toutes sortes de péchés. *L'orgueil précède le brisement de l'âme, et l'esprit s'élève avant qu'il tombe* (1558). Comme si le Saint-Esprit disait: Le superbe tombe au dedans de lui-même par son orgueil avant qu'il tombe au dehors par le violence de la loi de Dieu; et cette seconde chute lui est d'autant plus inévitable, qu'il n'a pas connu la première, qui en est la cause.

Les péchés les plus ordinaires et ceux qui arrivent le plus souvent, sont les disputes, les querelles, les dissensions. Si vous y prenez garde, vous verrez que toutes les querelles ne viennent que d'orgueil: on ne veut céder à personne; on ne veut endurer de personne; on dit des paroles fâcheuses, et des paroles on en vient quelquefois aux mains. C'est ce qui a fait dire au Sage que *Les orgueilleux ne peuvent pas être longtemps ensemble sans avoir des disputes* (1559). Il n'y a point de discours si odieux et qui rompent tant les oreilles de ceux qui écoutent, que ceux d'un orgueilleux qui parle continuellement de lui-même, qui se vante de ce qu'il a fait et de ce qu'il n'a pas fait, qui conte des mensonges à perte de vue, qui sont évidents et palpables. Il y a toujours quelqu'un qui vous contredit, ou parce qu'il est vertueux et ne peut souffrir vos impostures,

(1555) Omne sublime videt. Job, XII, 25.

(1556) Presumptum de se et de sua virtute gloriatur humilias. Judith., VI, 15.

(1557) Non sum sic t ceteri hominum. Luc., X, III, 12.

(1558) Contritionem præcedit superbia, et ante riuam exaltatur spiritus. Prov., XVI, 18.

(1559) Inter superbos semper jurgia sunt. Prov., XVI, 10.

ou parce qu'il est orgueilleux comme vous, et porte envie à votre gloire. Vous ne voulez pas souffrir que l'on vous contredise, vous vous mettez en colère, et voilà le commencement des querelles. Les dissensions qui arrivent souvent entre les femmes ne viennent aussi que de cette source malheureuse de l'orgueil; vous voulez passer la première, être la première dans les assemblées, tenir le premier rang dans les compagnies; une autre qui pense vous bien valoir et être pour le moins autant que vous ne veut pas vous céder; et voilà des disputes et des inimitiés irréconciliables. Ou bien on ne vous a pas invitée à quelque festin, quoique l'on y ait invité plusieurs autres; une autre est plus recherchée que vous, et vous croyez pourtant avoir autant de mérite qu'elle. Vous vous piquez de jalousie, vous parlez mal de celles que l'on vous a préférées, afin de ravaler leur estime; et elles, de leur côté, parlent mal de vous: et le moyen de s'entr'aimer après cela?

Si c'est l'orgueil qui fait commencer les querelles et les inimitiés, c'est lui aussi qui les empêche de finir. Si on parle à un orgueilleux de pardonner les injures qu'il prétend avoir reçues, de se réconcilier à son ennemi, il dira qu'il y va de son honneur, que s'il ne se venge il passera pour un lâche, qu'il veut faire voir qu'il ne s'est pas bien adressé, et que ce n'est pas à lui qu'il s'en fallait prendre. Si à force de prières et de sollicitations on gagne quelque chose, que l'on le dispose à se réconcilier et à voir son ennemi, c'est ici que l'orgueilleux se fait tenir: Ce n'est pas à moi, dira-t-il, de l'aller chercher le premier, je pense bien le valoir. Si j'allais le trouver, il s'en tiendrait trop fier, il dirait que j'ai été bien contraint de le faire. C'est lui qui m'a offensé, il est le plus jeune et de moindre condition que moi: c'est à lui de me rechercher le premier, et il y va de mon honneur d'en agir ainsi. Orgueilleux, Dieu vous a-t-il traité de la sorte? n'est-ce pas vous qui l'avez offensé? n'étiez-vous pas le plus jeune et le plus petit, puisque vous n'êtes qu'un néant et moins que rien auprès de lui? Et néanmoins il vous a recherché le premier; il est descendu exprès du ciel en terre pour vous chercher et pour se réconcilier avec vous: et après cela vous croyez qu'il y a du déshonneur de faire les premières démarches pour vous réconcilier avec vos ennemis!

Si vous examinez aussi la source de la plupart des procès et la cause de leur durée, vous n'en trouverez presque pas d'autre que l'orgueil. Si vous dites à ce plaideur que c'est une grande simplicité d'entreprendre ou de poursuivre ce procès pour si peu de chose; que, quand même il aurait gain de cause, il ne gagnerait rien pour cela, et qu'il dépensera en frais de justice quatre fois plus que la chose ne vaut: Il n'importe, vous répondra-t-il; j'en veux avoir raison à quelque prix que ce soit; j'y consumerai plutôt tout

mon bien, je ne veux pas qu'il me brave, ni qu'il puisse se vanter d'avoir eu l'avantage sur moi. N'est-ce pas là un orgueil épouvantable? Croyez-vous être innocent de passer deux ou trois ans en des peines d'esprit, des inquiétudes, des voyages, des embarras, de perdre le meilleur de votre temps, de consumer en frais de justice, et vous, et votre partie, ruiner votre famille et la sienne, jeter dans le cœur de vos enfants et des siens des semences d'inimitiés immortelles, et cela pour un petit point d'honneur, de préférence, et pour avoir la gloire de triompher de votre adversaire?

L'opiniâtreté est encore un effet de l'orgueil qui consiste en un attachement entêté et opiniâtre à son propre jugement, sans en vouloir jamais démoder. On préfère son sentiment à ceux des autres, on croit avoir meilleure raison qu'eux, et on fait profession de ne se jamais rendre. Quand même on serait convaincu dans la suite que l'on a tort, néanmoins on ne voudrait pas le reconnaître, et on croit que lorsque l'on a une fois ou avancé une proposition ou entrepris une affaire, il y va de l'honneur de ne pas céder, mais de la pousser jusqu'au bout. C'est de là que toutes les hérésies ont tiré leur naissance; et, quoiqu'elles soient fort différentes dans leurs dogmes et dans leurs conclusions, elles conviennent néanmoins toutes dans leur principe, qui est l'orgueil; et comme a dit excellemment saint Augustin, il y a de différentes sectes en Orient, d'autres en Afrique, d'autres en Egypte; elles sont différentes selon la diversité des lieux; mais une même mère, savoir la superbe, les a toutes produites (1560).

Tous ces effets de l'orgueil sont assez sensibles, et il ne faut que les indiquer pour faire comprendre en même temps leur origine; mais croiriez-vous que l'impureté est un de ceux-là? je veux dire qu'elle est encore un effet de l'orgueil, et que les chutes dans le péché, particulièrement en celui-là, ne sont que des punitions de Dieu pour châtier notre présomption, pensant que nous prétendons nous soutenir par nous-mêmes, et notre ingratitude à ne pas reconnaître la main qui nous soutient. Si toutes celles qui ont perdu leur honneur examinent de près leur conscience, elles trouveront que la principale cause de leur chute a été l'orgueil, la présomption, la vaine gloire, ou la complaisance qu'elles avaient en elles-mêmes et dans leurs propres forces. Elles s'imaginaient que c'étaient elles-mêmes qui conservaient leur pureté, et qu'elles n'avaient pas besoin de recourir à Dieu pour obtenir cette grâce. Cette dame de qualité dont il est parlé dans la Vie de notre très-honoré Père le cardinal de Bérulle, nous en servira de preuve. L'auteur rapporte qu'elle témoignait en ses actions une très-grande retenue, et qu'en effet elle avait une si forte inclination à la pureté, qu'elle disait quelquefois: « Je demande à Dieu qu'il me préserve de toute

sorte de péché, excepté de celui de l'impureté; car, pour celui-là, j'en ai une si grande horreur que je n'en garderai bien moi-même. » Cependant Dieu, qui sauve les humbles, et qui se plaît à humilier les superbes, permit qu'elle tombât tout à fait dans la honte du péché, pour n'avoir pas reconnu que c'était sa main divine qui la soutenait; et celle qui se croyait invincible fut enfin vaincue, après avoir évité plusieurs périls, parce qu'elle en donnait toute la gloire à elle-même, et non pas à Dieu. Prenez garde que la même chose ne vous arrive, vous qui présumez de vos forces, et qui pensez être bien résolue et fort constante. Quand on vous dit qu'il y a du péril de vous trouver aux danses, de fréquenter de jeunes hommes, de lire les romans et les comédies, vous dites : Quel mal y a-t-il à cela? Je ne le fais que pour me divertir, il n'y a aucun danger pour moi, je n'y offense point Dieu, je n'y ai pas la moindre pensée mauvaise, on m'arracherait plutôt le cœur que de rien permettre contre mon honneur. Cependant vous vous jetez témérairement dans l'occasion du péché, vous vous y tenez, vous y persévérez, et Dieu, pour punir votre présomption et vous faire connaître votre faiblesse, vous retirera ses grâces, et vous laissera tomber misérablement.

Mais l'effet le plus funeste et le plus déplorable de l'orgueil, c'est qu'il corrompt même les bonnes œuvres, et d'agréables à Dieu qu'elles auraient été sans cela, il les rend très-criminelles et abominables à ses yeux. Lorsque par une vaine complaisance et un retour vers nous-mêmes nous nous y réjouissons de quelque bonne action que nous avons faite, l'orgueil se jette à la traverse et nous enlève toutes les richesses que nous croyons avoir amassées. Les autres vices, dit saint Augustin, sont à craindre dans eux-mêmes; mais l'orgueil est à craindre même dans les bonnes actions, de peur que le désir de la louange ne nous fasse perdre le fruit des actions qui méritaient de la louange (1561). Ce sujet, comme étant de la dernière importance, mériterait d'être un peu étendu; mais j'en parlerai une autre fois tout exprès et à fond. Je passe à la troisième partie; et, après vous avoir fait voir les espèces et les effets de l'orgueil, je vais vous faire voir le châtement dont il est suivi.

TROISIÈME POINT.

Le châtement de l'orgueil.

Le Sage dans ces paroles que j'ai déjà citées, que *l'Orgueil est le commencement de tous les péchés*, ajoute incontinent après la punition qu'il traîne après soi : *Celui qui y*

(1561) Jam nobis de aliquo bono facto gaudentibus, totum de manibus extorquet superbia.

(1562) Qui tenuerit illam adimpletur maledictis, et subvertet eum in finem. *Eccli.*, X, 15.

(1563) Odibilis est ram Peo est et hominibus superbia, v. 7.

(1564) Tetendit adversus Deum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est. *Cucurrit ad-*

demeurera attaché sera rempli de malédictions, et y trouvera enfin sa ruine (1562). Il ne faut pas s'en étonner, vu que, comme dit le Sage, l'orgueil est hâi de Dieu et des hommes (1563). Des hommes, on le voit par expérience : il n'y a rien de si désagréable qu'une personne qui s'estime et qui s'idolâtre elle-même, qui affecte de se faire voir, qui se loue, et qui a tout moment parle d'elle et des personnes qui la touchent. S'il n'y a rien de si odieux aux hommes que l'orgueil, il n'y a rien de si abominable devant Dieu, parce qu'il l'attaque en la chose la plus chère qu'il ait, savoir, en sa gloire : C'est en ces termes que Job décrit l'orgueilleux : *Il a levé la main contre Dieu comme pour le frapper, il s'est fortifié contre lui et a amassé des forces pour le combattre, il a marché contre lui la tête levée* (1564); et, comme si Dieu pouvait être aisément vaincu, il a cru que l'orgueil de ses troupes et la pompe de ses armes étaient suffisants pour le défaire, et par une insolence insupportable il s'est adressé à lui en sa propre personne. Les autres péchés se tirant comme à quartier, se jettent, ou sur le prochain, ou sur le pécheur même; mais l'orgueil va droit contre Dieu. C'est pourquoi saint Pierre Chrysologue, parlant des hypocrites et des superbes, dit qu'ils ont publié leurs bonnes œuvres avec une trompette, qui est un instrument de guerre, comme pour déclarer la guerre à Dieu.

Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu châtie ce vice avec tant de sévérité, et s'il le poursuit si vivement, puisqu'il est son ennemi déclaré : *Dieu résiste aux superbes*, dit saint Jacques (IV, 6), et, comme ajoute saint Augustin, il n'y a presque aucune page de l'Écriture sainte où il ne soit marqué, que *Dieu résiste aux orgueilleux* (1565). Pourquoi est-il dit de l'orgueil plutôt que des autres vices, que Dieu lui résiste? C'est, dit saint Ambroise, qu'il venge ses propres intérêts : il s'oppose à l'outrage que l'on lui veut faire, il entreprend un combat contre l'orgueilleux (1566); comme s'il disait : C'est celui-là qui est mon ennemi déclaré, qui est assez téméraire pour m'attaquer jusque sur mon trône et dans la possession de ma gloire; c'est à moi de le combattre, puisque c'est à moi qu'il en veut.

Ainsi jamais Dieu ne se met en si grande colère, jamais il ne tonne avec tant d'éclat ni ne lance le carreau de ses foudres avec tant de force, que lorsqu'il punit un orgueilleux. C'est ce qui paraît dans les anges rebelles, au châtement desquels, comme dit saint Pierre Damien, il a employé toute sa force; il employa pour les frapper toute la colère de sa toute-puissance et toute la force de sa divinité (1567). Quand Dieu voulut

versus eum erecto collo et pingui cervice armatus est. *Job*, XV, 25, 26.

(1565) Nulla fere est pagina sanctorum librorum in qua non sonet quod Deus superbis resistit. *De Doctr. Christ.*, l. III, c. 25.

(1566) Tanquam saxa contumelie propulsator.

(1567) Totâ Omnipotentis ira, et totâ Divinitatis dextera percussit inimicum.

punir Pharaon et les Egyptiens de l'injure qu'ils faisaient à son peuple, il n'y employa que l'un de ses doigts (1568); et Job était sévèrement frappé de Dieu, dit que *la main de Dieu l'avait touché* (1569); mais quand Dieu veut punir l'orgueil de l'ange, il le frappe de sa droite, et de toute la force de sa divinité. Cette sévérité de Dieu paraît encore en la punition de l'orgueil du premier homme. Dieu le dépouilla de toutes les faveurs qu'il lui avait faites, il le chargea de honte et de confusion, et lui dit avec bien plus de sujet qu'un empereur ne dit à un patriarche de Constantinople : Petit néant, petit ver de terre, je t'ai élevé, je saurai bien t'abaisser (1570) : je t'ai fait ce que tu es, il m'est facile de te détruire; et, si je t'ai donné des biens, je sais bien le moyen de te les ôter. Comme il n'y a rien de plus odieux qu'un pauvre orgueilleux, ni de plus insupportable qu'un homme de néant qui fait l'homme d'importance, de même il n'y a rien de si monstrueux devant Dieu que de voir qu'un homme qui n'est rien, qui n'a rien, et qui de soi est plus pauvre, et plus gueux que le plus misérable qui soit au monde, s'élève néanmoins et s'imagine être quelque chose; et Dieu ne peut s'empêcher de punir une si grande témérité, ou plutôt une si extrême folie.

D'où vient, à votre avis, la chute déplorable de ces grands personnages qui ont illustré l'Eglise par leur vertu et par leurs écrits, sinon une punition visible de l'orgueil secret dont ils étaient remplis? Tertullien, l'ornement de l'Eglise latine, la merveille de l'Afrique, et sans contredit le plus savant de son temps, si chaste en sa vie, si austère en sa pénitence, si fort contre les hérétiques, est enfin terrassé par l'orgueil, et en punition devient lui-même hérétique, et de la plus ridicule de toutes les hérésies. Je pourrais produire ici plusieurs exemples de ce genre; mais je n'en veux qu'un qui est rapporté par saint Macaire, d'un grand homme de bien dont la sainteté était si éminente, qu'il guérissait les malades et chassait les démons des corps des possédés. Il prit goût à l'estime que les hommes faisaient de lui et aux louanges qu'ils lui donnaient, et ensuite il se relâcha et se démentit si fort, qu'il devint extrêmement débordé, et se précipita dans l'abîme de tous les vices.

Faisons un peu de réflexion sur ces vérités, et que ces exemples terribles nous rendent sages. Si Dieu n'a pas pardonné aux anges, croyez-vous que votre orgueil demeure impuni, poussière et cendre que vous êtes? Ils n'avaient rien fait, ils n'avaient rien dit contre Dieu; seulement ils eurent une pensée de vanité à laquelle ils donnèrent consentement; et, dans un moment, dans un clin d'œil, ils tombèrent irréparablement, et furent précipités du plus haut des cieux au plus profond des abîmes (II

Petr., II, 4). Si Dieu a traité de la sorte les anges, qui étaient les princes de sa cour céleste, comment vous traitera-t-il, vous qui n'êtes que misère, que faiblesse, que pourriture? Leur orgueil n'était passiodieux que le vôtre, comme l'orgueil d'un riche ne l'est pas autant que celui d'un pauvre; ils ont été superbes dans le ciel, et vous sur votre fumier, et néanmoins ils ont été punis avec tant de sévérité! Si Dieu a dépouillé Adam de tout ce qu'il lui avait donné pour punir son orgueil, de quoi vous dépouillera-t-il, vous qui n'avez plus rien à perdre et à qui le péché a tout ôté? Et, pour venir à la chute de ces grands personnages dont je viens de parler, si ces grands géants ont été ainsi vaincus et terrassés en punition de leur orgueil, que deviendrons-nous, petits enfants que nous sommes? Si ces colonnes qui portaient, par leur vertu, par leur science et par leur crédit, toute l'Eglise, ont été renversées et mises en pièces, pourrions-nous demeurer fermes, faibles et inconstants roseaux que nous sommes, si nous nous laissons aller au vent de la présomption de nous-mêmes? Si ces belles et éclatantes étoiles, qui semblaient être attachées au firmament pour toujours, sont tombées et ont perdu leur lumière, comment les petites chandelles y tiendront-elles et conserveront-elles leur clarté? Et si ces grands vaisseaux si bien équipés ont fait une si malheureuse navigation et ont été jetés par le vent de l'orgueil contre les rochers où ils ont été brisés, que feront les petites barques et les chétives nacelles qui font eau de tous côtés, si elles se laissent emporter au vent impétueux de la vaine gloire?

Prenez donc garde de vous enfler de vanité quand vous voyez des personnes qui paraissent plus grands pécheurs que vous; quand vous voyez quelqu'un qui tombe en une faute considérable, n'entrez pas en une certaine complaisance de vous-même de ce que vous n'en faites pas de semblables; ne lui insultez pas, ne le regardez pas avec mépris; mais dites plutôt avec saint Paul : Qu'est-ce qui me distingue de celui à qui je me préfère? Ce n'est que la miséricorde de Dieu; s'il y a quelque chose de bon et de louable en moi, je l'ai reçu de Dieu, et, si je l'ai reçu, pourquoi est-ce que j'en tire de la vanité comme si je ne lui en étais point redevable? (I *Cor.*, IV, 7.) Dites avec saint Augustin qu'il ne se commet point de péché par aucun homme qu'un autre homme comme vous ne puisse commettre s'il était une fois abandonné de Celui qui a fait l'homme. Remerciez Dieu de tous les péchés que vous n'avez pas commis, car vous les auriez infailliblement faits si Dieu par sa miséricorde ne vous en avait préservés. Seigneur, disait saint Augustin, j'attribue à votre grâce tout le mal que je n'ai pas fait (1571). Si vous

(1568) *Digitus Dei est hic.*(1569) *Manus Domini tetigit me.*(1570) *Ego te condidi, ego te destruam.*(1571) *Gratiae tuae deputo quaecunque mala non feci.*

n'entrez dans ces sentiments, Dieu permettra que vous tombiez en quelque péché manifeste, pour découvrir ou punir votre orgueil. Car enfin cette parole du Fils de Dieu aura infailliblement son effet : *Tous ceux qui s'élèveront seront abaissés* (1572). Il dit tous, pour nous apprendre qu'il n'y a exception pour qui que ce soit.

CONCLUSION.

N'ayez donc aucune ambition, et ne désirez point de vous élever au-dessus du rang où Dieu vous a mis. N'ayez point de complaisance de vous-même, ne désirez d'être loué de personne. Ne parlez jamais de vous ni de ceux dont vous descendez, de ce que vous avez fait, de ce que vous avez dit. Quand vous aurez commis quelque péché, tirez-en cet avantage, qui est le seul que l'on en peut tirer, qu'il serve à vous en humilier profondément, et à vous faire reconnaître votre misère, le besoin que vous avez de la grâce de Dieu, et à la lui demander avec plus de ferveur. Ne présumez jamais de vous ni de vos forces, quelque vertu qu'il semble que vous ayez, quelques bonnes œuvres que vous ayez pratiquées, et quelques victoires que vous ayez remportées contre le démon; mais surtout ne méprisez point les autres, quelques défauts ou quelques péchés que vous voyiez en eux. Enfin, pratiquez soigneusement cet avis de saint Bernard, que je vous prie d'emporter avec vous, et de n'oublier jamais : « Comme nous ne savons pas, dit ce Père (*in Cant.*, serm. 37), ce que nous sommes devant Dieu, et quel degré nous tenons dans son estime, c'est toujours le plus juste et le plus assuré de prendre le lieu le plus bas, d'où ensuite il nous fasse monter plus haut. » Il n'y a donc point de péril si vous vous humiliez beaucoup, mais il y en a un très-grand si vous vous élevez tant soit peu, et si vous vous préférez en votre cœur à un seul, qui peut-être devant Dieu est plus que vous. Tout de même lorsque vous passez par une porte basse, il n'y a point de danger de vous abaisser beaucoup de peur de heurter de la tête; mais, pour peu que vous vous haussez plus qu'il ne faut, vous vous blesserez : de même il n'y a rien à appréhender dans l'humiliation, quelque profonde qu'elle soit; mais la moindre élévation est dangereuse et extrêmement à craindre. La porte du ciel est basse; ainsi, si l'on veut y entrer sans se blesser, il faut baisser la tête (1573). C'est pourquoi le Fils de Dieu dit que, *quand nous sommes invités à un festin, nous ne prenions pas une place du milieu, ni même une des places plus basses et des dernières, mais absolument la plus basse et la dernière de toutes* (1574), afin d'avoir un jour une des plus hautes. Amen.

SERMON LVIII.

DES CAUSES DE L'ORGUEIL.

*Omnis qui se exaltat humiliabitur.
Quiconque s'élève sera abaissé. (Luc., XIV.)*

EXORDE.

Voilà, messieurs, un avis très-important, et qu'on peut appeler le précis de toutes les maximes du christianisme, que Jésus-Christ nous donne dans l'évangile de ce jour. *Quand vous serez convié à des noces, ne prenez point la première place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviés une personne plus considérable que vous, et que celui qui aura invité l'un et l'autre ne vous dise : donnez votre place à celui-ci, et qu'alors vous soyez réduit à vous tenir avec honte au dernier lieu. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la dernière place, afin que celui qui a convié venant à vous, vous dise : mon ami, montez plus haut; et alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table avec vous* (Luc., XIV, 8-11). Puis le Fils de Dieu ajoute cette conclusion, qu'il estime si importante, qu'il la répète dans les mêmes termes jusqu'à trois fois dans l'évangile, ici, dans le chap. XVIII, v. 14, de saint Luc, et dans le XXIII, v. 12, de saint Matthieu : *Quiconque s'élève sera abaissé*. D'où vient cette répétition si fréquente? C'est, messieurs, que l'orgueil est une maladie très-dangereuse, dont il est absolument nécessaire, et dont pourtant il est extrêmement difficile d'être bien guéri. Cherchons, messieurs, les causes de ce mal, afin de tâcher d'y remédier. Elles sont infinies, puisqu'il n'y a rien, dans les choses même les plus petites, dont on ne tire quelquefois matière d'orgueil; et nous n'aurions jamais fait si nous en voulions seulement faire le dénombrement. Je m'arrêterai donc plus particulièrement à trois avantages dont on prend pour l'ordinaire occasion de s'élever au-dessus des autres, savoir, à la naissance, à la vertu et à la science. 1. Ceux que leur noblesse ou leurs richesses mettent au-dessus du commun s'élèvent assez souvent encore plus haut par leur orgueil et par leur vanité. 2. Ceux qui ont de la vertu s'en attribuent quelquefois une partie de la gloire au lieu de la rapporter tout entière à Dieu. 3. Les savants, qui ont plusieurs belles connaissances, ne se connaissent souvent pas eux-mêmes, et méprisent ceux qu'ils croient n'en savoir pas tant qu'eux. Voilà les trois causes les plus ordinaires de l'orgueil, que je tâcherai aujourd'hui de détruire en vous faisant voir que quand on aurait effectivement tous ou quelqu'un de ces avantages, il n'y aurait pas sujet d'en concevoir de l'orgueil. Mais, afin de combattre ce vice avec succès, à qui pouvons-nous mieux nous adresser qu'à vous, ô Vierge sainte et très-humble, dont les gran-

(1572) *Omnis qui se exaltat humiliabitur. Luc., XIV, 11.*

(1573) *Ostium parali-i est humil.; quod si sano*

capite volutus intrare, oportet caput demittere. AUGUST.

(1574) *Recumbe in novissimo loco. Luc., XIV, 10.*

deurs les plus éminentes n'ont jamais enflé le cœur, et qui vous êtes le plus abaissée lorsque vous aviez plus sujet de vous élever, dans le temps que l'Ange, etc. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

1^{er} POINT. Il ne faut pas se glorifier par la naissance. Nous sommes tous sortis d'un même père. — Les richesses inspirent l'orgueil. — Plus on est grand, plus on doit s'humilier.

2^e POINT. Ni pour la vertu. — Espèces d'orgueil pour les bonnes œuvres. — Croire avoir ce qu'on n'a pas. — Croire avoir de soi-même les biens qu'on a. — C'est un sacrilège. — Se préférer aux autres.

3^e POINT. Ni pour la science. — L'orgueil est une marque d'ignorance. — On ne sait pas se sauver. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Ne pas se glorifier pour sa naissance.

Pour commencer par la première source de l'orgueil que j'ai marquée, qui est la naissance, ceux que leur maison met un peu hors de rang, ou que les biens de la fortune élèvent au-dessus des autres, sont ordinairement sujets à ce vice, et il s'en trouve peu qui dans cet état sachent garder une modération juste et raisonnable. On en voit plusieurs au contraire qui méprisent tous ceux qu'ils estiment être au-dessous d'eux, c'est-à-dire presque tout le monde; qui ne leur parlent qu'avec de certains termes dédaigneux; qui croiraient même s'abaisser que de s'entretenir avec eux, qui marchent avec fierté et avec arrogance, qui se regardent continuellement, et ne daignent pas regarder les autres, et qui, dans leurs paroles, dans leurs actions, dans leurs regards, dans leurs postures, dans leurs démarches, en un mot en tout ce qu'ils font, et en tout ce qu'ils disent, font paraître un orgueil de démon. S'il se trouvait par hasard ici quelqu'un de se caractère et qu'il fût capable d'entendre raison sur ce point, il me semble que je lui ferais voir bien clairement qu'il n'en a pas de s'élever au-dessus des autres.

Car enfin, *N'avons-nous pas tous un même père, et le même Dieu ne nous a-t-il pas tous créés? Pourquoi donc chacun de nous traite-t-il son frère avec mépris (1575)?* Quand Dieu a créé le premier homme, il n'a pas pris de l'or, ou de l'argent, ou quelqu'autre matière précieuse pour former un Adam d'où descendraient ensuite tous les gentishommes, et de la boue pour former un autre Adam, qui serait le père de tous les roturiers; mais il n'en a fait qu'un seul, qu'il a tiré de la boue, et duquel nous sommes tous sortis. Ainsi, si la noblesse consiste à être sorti d'un père et d'une mère nobles, nous le sommes tous également, puisque nous des-

cendons tous d'un même père, d'une même mère. Si vous dites que plusieurs ont perdu cette noblesse parce qu'ils sont descendus de pères qui en ont dégénéré et qui sont tombés dans une condition vile et abjecte, au lieu que d'autres se sont conservés, je vous demande s'il y a une seule famille, fût-elle de rois ou de princes, qui ne trouvât plusieurs personnes viles et abjectes dans sa généalogie s'il pouvait la faire remonter jusqu'à mille ou deux mille ans? Platon ne dit-il pas qu'il n'y a point de rois qui ne soient descendus d'esclaves, ni d'esclaves qui ne tirent leur origine de quelques rois? La longueur du temps a mêlé et confondu toutes ces différences, et la fortune, qui se plaît à tout renverser, a pris plaisir à élever les uns et à abaisser les autres (1576). Cela ne se voit-il pas manifestement dans saint Joseph? Il n'y eut jamais de généalogie plus sûre ni mieux établie que la sienne, puisque c'est le Saint-Esprit même qui en est auteur: cependant elle nous apprend qu'encore qu'il ne fût qu'un pauvre artisan, il descendait néanmoins d'un grand nombre de rois. Au contraire, n'avons-nous pas vu presque de nos jours des petits-fils de marchands monter sur le trône et s'élever à la souveraineté? Quel sujet avez-vous donc de vous glorifier de ce que votre père a été quelque chose, et dont peut-être le grand-père ou l'aïeul a été d'une condition fort médiocre?

Je veux bien même supposer que vous n'avez que des personnes illustres dans votre famille, et que depuis Adam, si vous le voulez, vous n'êtes descendu que de princes et de rois.

Quand cela serait, quel sujet auriez-vous d'en concevoir de la vanité? Non, ce n'est pas la naissance illustre qui fait la véritable noblesse, puisque, si l'on est vicieux, on est véritablement esclave, fût-on fils de prince ou de roi (1577). Je rapporte volontiers ces passages d'un païen, pour vous faire voir que, sans même qu'il soit nécessaire d'entrer dans les principes du christianisme, mais à ne consulter que la raison, la véritable noblesse consiste dans la vertu (1578). Ainsi, selon cette règle, comme le fils d'un roi ne serait pas véritablement noble s'il était vicieux, de même le fils d'un paysan est très-noble s'il est vertueux et homme de bien.

Non-seulement la noblesse et la qualité, mais encore les richesses et ce qu'on appelle les biens de la fortune, inspirent ordinairement l'orgueil dans l'âme de ceux qui les possèdent (1579). Toutes sortes de fruits, dit saint Augustin, toutes sortes de grains et de bois ont leur ver particulier qui les ronge. Ceux que la pauvreté ou une fortune médiocre contenait dans le devoir s'élèvent et

(1575) Nunquid non Pater omnium nostrum, nunquid non Deus unus creavit nos? quare ergo despicit fratrem suum unusquisque vestrum? *Maluc.*, II, 40.

(1576) Omnia is'a longa miscuit varietas, et sursum deorsum fortuna versavit.

(1577) N. mo in gloriam nostram vixit, nec quod

ante nos fuit nostrum est; animusobilem facit.

(1578) Non est quo sibi aliquis de nobilitate generis blandiatur, si ex meliori parte sit famulus. Sola virtus nobilem facit. *SENEC.*

(1579) Vermis autem divitiarum superbia est. *AUGUST.*

s'enflent aussitôt qu'ils sont devenus riches. Comme ces rivières que l'abondance de pluies a extraordinairement grossies étendent leurs bornes et se répandent dans les campagnes où elles ne passaient pas auparavant, de même, lorsque les biens de la terre, que l'on regarde comme une pluie salutaire, sont venus fondre dans leur maison, ils en deviennent si enflés, qu'ils ne peuvent plus se contenir dans leurs bornes, mais il faut qu'ils les passent. C'est de cette sorte de personnes que parle le prophète Osée quand il dit : *Facti sunt quasi assumentes terminum* ; ou, comme traduisent les Septante, *Facti sunt transportantes terminum*, ils ont mis leurs bornes au delà de ce qu'ils devaient. C'est ce que l'orgueil et l'ambition font presque universellement, comme il est aisé de le voir en toutes sortes de conditions. Un artisan qui a gagné quelque chose veut se mettre au-dessus de ceux de sa profession et dans le rang des bourgeois. Un marchand devenu riche se retire de la fréquentation de ses égaux ; il cherche la compagnie des personnes de qualité, il prend leur manière de vivre et de se meubler, il fait tous ses efforts pour mettre ses enfants dans les charges. Que font les nobles quand ils ont du bien, sinon de s'élever au-dessus de ce qu'ils étaient ? Ils achètent pour cet effet des terres considérables, des baronies, des comtés, des marquisats, afin de porter ces noms illustres et s'élever par ce moyen au-dessus de ceux qui leur étaient égaux. N'est-ce pas transporter ses bornes et les mettre au delà du lieu où la Providence les avait mises ? Saint Paul, qui connaissait ce désordre que les richesses causent ordinairement, donne avis à Timothée, et par lui à tous les prédicateurs, de faire savoir aux riches de ce monde de ne pas s'élever au-dessus des autres pour la possession d'un vil excrément de la terre, et de n'y pas mettre leur confiance.

Et certes, les biens de la terre sont si peu de chose, que, quand on pourrait les posséder éternellement, ils ne seraient pas un sujet raisonnable d'orgueil ; et ils sont de si peu de durée, qu'encore qu'ils fussent quelque chose de fort considérable, il n'y aurait pas lieu de s'élever pour cela au-dessus des autres. Ainsi ceux qui se sont tant donné de peine pour acquérir de la gloire par ce moyen *laboraverunt in titulum sepulchri*. Voilà où aboutissent tous leurs travaux et toutes leurs prétentions, à avoir une belle inscription, une épitaphe magnifique sur leur tombeau.

Ecoutez donc avec respect et pratiquez avec fidélité cet avis important que nous donne le Saint-Esprit : *Plus vous êtes grand et élevé au-dessus des autres, soit par la naissance, ou par les richesses, plus vous devez avoir soin de vous humilier* (1580), et de

(1580) Quanto magnus es, humilia te in omnibus. *Eccli.*, III, 20.

(1581) Quod altum est hominibus abominatio est ante Deum. *Luc.*, XVI, 15.

(1582) Vicisti, et egredere triumpho. *August.*

vous mettre au-dessous de tout le monde, au moins dans la disposition de votre cœur. Comme s'il voulait dire : si vous aviez peu de naissance, de biens et de vertu, il ne serait pas nécessaire de vous recommander l'humilité, puisque vous en trouveriez en vous-même un sujet suffisant. Car, en effet, ce serait une chose monstrueuse de voir un homme pauvre de biens, sans esprit et sans aucun mérite, être néanmoins enflé d'orgueil et de vanité. Ainsi, si vous êtes peu de chose, il n'est pas nécessaire de vous exhorter à l'humilité ; mais, plus vous êtes grand, plus vous devez être humble et vous persuader fortement, puisque c'est une vérité de l'Évangile, que ce qui est grand devant les hommes est en abomination devant Dieu (1581), et que souvent c'est l'effet d'une justice de Dieu très-rigoureuse sur quelques-uns de les élever au-dessus des autres, vu que cette élévation ne sert qu'à les faire tomber de plus haut dans un abîme plus profond, duquel ils ne se retireront pas : puisque vous n'avez effectivement aucun effet de vous élever plus haut, quelque naissance illustre et quelques richesses que vous ayez, et encore moins pour la vertu que vous croyez posséder. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Ni pour la vertu.

Il faut avouer, messieurs, que l'orgueil est un étrange mal, et que son venin est bien dangereux, puisqu'il ne s'attaque qu'à ce qui est de bon et de louable. C'est comme un ver intérieur, qui ronge tout le suc et toute la moelle des bonnes œuvres ; et il est d'autant plus pernicieux que tous les autres vices, que ceux-ci n'ont point de force que dans les mauvaises actions, au lieu que celui-là est particulièrement à craindre dans les bonnes. La victoire même qu'on obtient sur ce vice n'est pas sans danger ; et, lorsqu'on se réjouit de l'avantage qu'on croit avoir remporté sur lui en le chassant de son cœur, c'est alors qu'il y rentre secrètement par la complaisance qu'on en a, et qu'il triomphe même de notre victoire (1582). Et certes il faut que ce vice ait des suites bien dangereuses, puisque le même saint Augustin n'a pas fait de difficulté de dire que les péchés avec l'humilité valent mieux qu'une innocence orgueilleuse (1583). Ce même saint expliquant les paroles de saint Paul où il dit (*II Cor.*, XII, 7) que, *de peur que la grandeur de ses révelations ne lui donnât de la vanité, Dieu avait permis qu'il ressentit dans sa chair un aiguillon, qui est l'ange et le ministre de Satan, pour lui donner des soufflets* ; saint Augustin, dis-je, s'écrie à ce sujet : « Venin de l'orgueil, il faut certainement que tu sois bien difficile à guérir,

(1585) Superbia in pharisæo de templo damnat et descendit ; meliora sunt enim peccata cum humilitate quam innocentia cum superbia. *Idem, hom. de Pub. et Pharis.*

puisqu'il est nécessaire pour cela de se servir d'un autre venin! Il fallait, pour ainsi parler, lui battre continuellement la tête, afin qu'elle ne s'élevât pas (1584). »

Il faut donc tâcher de bien connaître ce vice pour le combattre plus facilement, et de savoir que les actions vertueuses peuvent donner de l'enflure en trois manières (GREG. *Pastor.*, p. III, admonit.) : 1° quand on croit avoir ce qu'on n'a pas; 2° lorsqu'on croit avoir de soi-même, ou à cause de ses mérites, le bien qu'on possède; 3° quand on se préfère aux autres. Il est bon de combattre ces trois sortes d'orgueil; et, pour commencer par la première :

Il est certain, et nous devons en être très-persuadés, que, quelque action héroïque et éclatante que nous puissions faire, nous ne sommes jamais assurés si cette action est vertueuse et méritoire devant Dieu. Ainsi nous n'avons aucun sujet raisonnable d'avoir de la complaisance pour une chose que nous ne savons pas si nous l'avons. C'est un article de foi, dont il ne nous est pas permis de douter, que personne sans une révélation particulière ne peut être assuré s'il a la grâce sanctifiante, qui est néanmoins absolument nécessaire afin qu'une action soit bonne et méritoire de la gloire éternelle. Bien davantage, quand vous auriez cette révélation infailible que vous êtes agréable à Dieu, vous ne seriez pas encore assuré que votre action fût bonne et bien faite. Je veux même que vous soyez persuadé d'y avoir employé toutes vos forces, d'y avoir donné toute l'application de votre esprit, purifié vos intentions avec tout le soin dont vous êtes capable, et qu'ainsi vous ayez sujet de croire que votre action est bonne, vous ne pouvez pas néanmoins être assuré qu'elle le soit effectivement. Saint Paul, tout saint et tout parfait qu'il était, dit néanmoins de lui-même : *Ma conscience ne me reproche rien* : quand je considère attentivement mon intérieur, la disposition de mon cœur, je n'y remarque aucun dérèglement; il semble que je fais mes actions purement pour la gloire de Dieu, et que je n'y cherche que le salut des âmes ou ma propre satisfaction; *mais je ne suis pas justifié pour cela* (1585), et mes œuvres n'ont pas une bonté si assurée, que je n'en puisse raisonnablement douter. Pourquoi cela? Parce que *c'est Dieu qui en est le juge* (1586). Si c'était moi qui tinsse la balance, qui les pesasse, qui les examinasse, et qui en fusse le juge, le jugement m'en serait favorable, puisque je n'y trouve rien à répondre. Mais c'est Dieu qui en jugera, c'est celui en présence duquel *la lune est*

obscurc, dit un des amis de Job, *et les étoiles les plus apparentes et les plus brillantes ne sont pas pures; à plus forte raison l'homme, qui n'est que pourriture et un chétif ver de terre* (1587).

Comme Dieu a des yeux infiniment perçants, il découvre souvent beaucoup d'impuretés dans les œuvres que nous croyons les plus pures, beaucoup de faiblesses dans les plus courageuses, beaucoup de froideur dans les plus ardentes, beaucoup de défauts dans les intentions que nous croyons les meilleures, et un grand nombre d'imperfections dans celles que nous estimons les plus parfaites. Comme le défaut de lumière fait que nous ne voyons pas un million d'atomes qui voltigent en l'air, de même les ténèbres de notre esprit nous dérobent la vue de mille petits défauts dont nos œuvres sont accompagnées; mais Dieu, qui demeure dans une lumière inaccessible, ou plutôt qui est la lumière même, les connaît tous, et il n'y en a aucun qui échappe à ses yeux. « Le mal que nous faisons, dit Hugues de Saint-Victor, est vraiment mal, et nous appartient; au lieu que le bien que nous faisons est mêlé de beaucoup de défauts, et ne vient pas purement de nous (1588) » Il y a une grande différence entre le bien et le mal que nous faisons, etc. Pauvre homme, tu t'imagines être riche, comblé de biens, et n'avoir besoin de rien; tu crois avoir des trésors de mérites, et être dans le dernier degré de la perfection, et tu ne sais pas que tu es dans la dernière misère, dans le dernier aveuglement, et que tu n'as pas même peut-être le premier degré de vertu (1589).

Comme c'est une vertu très-excellente, et en même temps très-rare, dit saint Bernard, de ne s'estimer rien lorsqu'on est quelque chose, aussi est-ce un très-grand vice et très-commun de s'estimer quelque chose lorsqu'on n'est rien. C'est la disposition de toutes qui est la plus opposée à la grâce; parce que, comme dit le même saint, la charité ne peut trouver de place lorsque tout est rempli de vanité (1590). C'est ce qui fait dire à saint Augustin qu'encore qu'il n'y ait rien qui ait plus besoin de miséricorde que celui qui est misérable, néanmoins il n'y a rien qui en soit si indigne que celui que la misère ne rend pas humble, mais qui est misérable et orgueilleux en même temps (1591).

Mais, quand même nous aurions effectivement les biens que nous nous imaginons avoir, aurions-nous sujet de nous en glorifier comme s'ils nous appartenient, et saint Paul avec une seule parole ne nous ferme-

rostrâ.

(1584) *O venenum quod non potest curari nisi veneno. Caput cedebatur, ne caput extolleretur.*

(1585) *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum. 1 Cor., IV, 4.*

(1586) *Qui autem judicat me Dominus est.*

(1587) *Luna non splendet, et stellæ non sunt munda, quanto magis putredo et filium hominis vermis? Job, XXV, 5, 6.*

(1588) *Mala nostra et pure mala sunt et pure nostra; bona nostra nec pure bona sunt, nec pure*

et natus ego, et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus. Apoc., III, 17.

(1590) *Non est quo se immisceat charitas ubi totum occupat vanitas.*

(1591) *Quid tam opus habens misericordia quam miser, et quid tam indignum misericordia quam superbus miser?*

rait-il pas la bouche ? *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu de Dieu ? Et si vous l'avez reçu, pour quoi en tirez-vous de la vanité, comme si vous ne lui en étiez point redevables* (1592) ? « Lorsqu'un homme a emprunté de l'argent, dit saint Grégoire (*In Job.*, l. II, c. 3), il faut qu'il ait perdu le sens pour se croire riche, puisqu'il n'a rien qu'il n'ait reçu et qu'il ne doive rendre. Ainsi le juste, ajoute ce même saint, ne s'élève point, mais il s'humilie au contraire des richesses de la grâce qui lui ont été confiées. Car, s'il a de la joie de ce qu'il les a reçues, il est dans la frayeur lorsqu'il pense au compte que Dieu lui en doit demander un jour. » Non, messieurs, soyons une fois bien persuadés de cette vérité : nous n'avons rien de nous-mêmes que le péché, et, si nous avons quelque chose de bon, c'est de Dieu que nous l'avons reçu. Il n'y a rien de plus efficace pour dompter l'orgueil que de se bien connaître soi-même, et de se faire le discernement de ce que nous avons de Dieu, et de ce que nous avons de nous-mêmes. *Si vous savez bien séparer en vous ce qui est précieux d'avec ce qui est vil, distinguer ce qui m'appartient de ce qui est à vous; ce que j'y ai mis d'avec ce que vous y possédez de votre chef, vous rendrez hommage à la vérité* (1593) : vous serez sincères, vous parlerez comme le Dieu de la vérité, et vous ne serez point sujets au mensonge ni les esclaves de l'orgueil. Nous devons avoir soin de faire en nous cette séparation importante et ce juste discernement; nous devons ne point confondre le bien d'autrui avec le nôtre, et avouer sincèrement que tout ce que nous avons de bon non-seulement en l'ordre de la nature, mais bien plus en l'ordre de la grâce, nous vient de Dieu. *Si quelqu'un*, dit saint Paul, soit un homme, soit un ange, ou quelque autre créature que ce puisse être, s'imagine être quelque chose de lui-même, ou selon la nature, ou selon la grâce, ou en quelque autre manière que ce soit, *il se trompe lui-même, car il n'est rien* (1594) et il ne se doit rien attribuer. David nous avait déjà appris cette vérité lorsqu'il disait : *je suis réduit au néant*, je n'ai de moi-même aucun degré d'être, et, aveugle que je suis, *je n'y fais aucune réflexion* (1595). C'est en effet de cet aveuglement, c'est de ce que nous ne nous connaissons pas bien nous-mêmes, que viennent cette complaisance et ces idées avantageuses que nous formons de nous, de nos prétendues vertus, et de nos actions qui paraissent les plus saintes; c'est cette vaine complaisance, ce sont ces vaines idées qui corrompent notre cœur et qui nous font perdre tout le mérite et la récompense que Dieu y aurait

attachés si nous en avions reconnu avec humilité le principe et la fin sans nous en rien attribuer. Nous ne nous apercevons pas par cette conduite que notre orgueil nous fait commettre en cela une espèce de sacrilège, puisque nous voulons par là ravir à Dieu un bien qui lui appartient uniquement, savoir sa propre gloire, dont il est si jaloux, qu'il ne peut souffrir de compétiteur qui la partage avec lui. Pour ses autres biens il veut bien en faire part aux hommes; mais *pour sa gloire, il proteste qu'il ne la veut donner à personne* (1596). Cette gloire est donc quelque chose de sacré, puisque tout ce qui appartient à Dieu est sacré. Quelle injustice et quel sacrilège commet donc la vanité, qui dérobe à Dieu la gloire d'une bonne action pour se l'approprier et se l'attribuer!

Oui, messieurs, Dieu nous laisse tout le profit de nos bonnes actions, mais il veut en avoir tout l'honneur. Il est content que dans l'administration de ses finances, qui sont ses grâces, nous y trouvions nos avantages, mais il veut en même temps que nous lui conservions fidèlement ce qui lui appartient privativement à tout autre : j'entends tout l'honneur et toute la gloire, à laquelle il nous défend expressément de toucher, comme à une chose qui lui est entièrement consacrée. Il faut donc dans nos bonnes actions tout attribuer à Dieu, et rien à nous-mêmes, si ce n'est les défauts que nous y avons commis. Nous devons reconnaître tous ces biens comme des présents qui nous viennent de la main libérale de Dieu, puisque, comme dit saint Augustin, celui qui raconte ses bonnes actions devant Dieu ne raconte rien autre chose que les présents qu'il a reçus de lui (1597).

Si nous n'avons rien de nous-mêmes, et si tout notre bien vient de la libéralité de Dieu, quel sujet avons-nous de nous préférer aux autres? C'est de cette troisième espèce d'orgueil que le Pharisien de l'Evangile était coupable. Lorsqu'il se considère lui-même et tout ce qui est autour de lui, il ne voit rien qui l'égalé, ni qui approche de son mérite de bien loin. Ecoutez ce qu'il dit, et voyez si vos paroles ou au moins vos pensées ne sont point conformes aux siennes. *Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes; c'est-à-dire, que je suis plus que les autres, qui sont tous pécheurs et criminels. Je n'en excepte pas même ce publicain suppliant* (1598) Ecoutez-le encore comme il raconte avec emphase le bien qu'il pratique : *Je jeûne deux fois la semaine, je paye exactement la dîme de tout ce que je possède* (1599). Voilà un homme fort satisfait

(1592) Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acc. peris? I Cor., IV, 7.

(1593) Si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris. Jerem., XV, 19.

(1594) Si quis existimat se aliquid esse cum nihil sit, ipse se seducit. Gal., VI, 5.

(1595) Ego ad nihilum redactus sum, et nescivi. Ps. LXXI, 22.

(1596) Gloria mea alteri non dabo. Isai., XLII, 8.

(1597) Quisquis tibi enumerat merita sua, quid tibi enumerat nisi munera tua? Confess.

(1598) Gratias tibi ago, Domine, quod non sum sicut ceteri hominum. Raptores, injusii, adulteri, velut etiam hic publicanus. Luc., XVIII, 11.

(1599) Jejuo bis in sabbato, decim s de omnia que possideo. Ibid., 12

de lui-même. C'est ce qui arrive souvent si on n'y prend garde : quand on voit quelqu'un tombé dans une faute de laquelle on se croit exempt, on conçoit du mépris pour lui et de la complaisance pour soi-même de ce qu'on n'a pas fait la même chute. Mais, qui que vous soyez qui êtes dans cette disposition, vous ne prenez pas garde que vous méprisez celui qui peut-être est plus agréable à Dieu que vous; l'humilité que sa chute lui a procurée est une grande avance pour se relever. Ces bonnes actions, au contraire, dont vous prenez occasion de vanité, vous perdront.

C'est ce qui a fait dire à saint Augustin que les péchés accompagnés d'humilité n'étaient pas si dangereux qu'une innocence accompagnée d'orgueil. En effet, Dieu permet ordinairement que ces sortes de personnes tombent en quelque péché grossier, ou pour guérir, ou pour punir leur orgueil secret en les faisant connaître à eux-mêmes et en leur apprenant par cette chute à ne se préférer à personne. Soyons persuadés qu'il n'y a aucun crime que nous ne fissions, si la miséricorde de Dieu ne nous soutenait, et disons-lui dans une profonde reconnaissance avec le même saint : Si je n'ai pas commis les plus abominables, c'est, Seigneur, à votre grâce et à votre bonté que j'en suis uniquement redevable (1600).

Tâchons donc, messieurs, mais de toutes nos forces, de chasser loin de nous cette dangereuse peste des âmes, ce cruel meurtrier de toutes les vertus, je veux dire l'orgueil et la complaisance dans nos bonnes œuvres. Ne nous imaginons pas de voir en nous ce qui effectivement n'y est pas; ou au moins, si nous remarquons quelque chose de bon en nous, soyons persuadés que nous le défigurons par beaucoup de défauts qui s'y trouvent et que nous n'apercevons pas. Quand même il y aurait en nous des vertus toutes pures et sans aucun mélange d'imperfection, ne nous les attribuons point, mais à Dieu, qui en est l'auteur. Disons avec le prophète David que c'est sa main qui a terrassé nos ennemis, que ce n'est pas notre adresse ni notre force qui a fait ce coup, *mais sa main toute-puissante et la lumière de sa grâce* (1601). Mais surtout quelques vertus que nous ayons, et quelques péchés que les autres commettent, ne méprisons jamais personne, et ne nous préférons à qui que ce soit. Que si on ne doit pas se glorifier pour la vertu, on doit bien moins le faire pour la science ou pour le bel esprit. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Ni pour la science.

Entre les bonnes choses que le péché de nos premiers pères a corrompues, la science

(1600) Gratia tua deputo quæcumque mihi non feci.

(1601) Sed dextera tua et brachium tuum et illuminatio vultus tui. Ps. XLIII, 4.

(1602) Initium omnis peccati est superbia.

(1603) Eritis sicut Dei, scientes bonum et malum.

n'est pas des moins considérables. Depuis que le démon, pour les retirer de l'obéissance qu'ils devaient à Dieu, leur eut proposé la science pour motif ou même pour récompense de leur rébellion, elle a contracté une certaine malignité qui lui est maintenant comme naturelle; et elle qui d'elle-même était si propre pour nous élever à la connaissance de Dieu a été tellement corrompue par le mauvais usage qu'on en fait ordinairement, qu'au lieu de porter à Dieu elle en détourne souvent. Comme l'orgueil est le premier péché de l'homme (1602), ainsi que l'Écriture le dit, et que c'est cette passion déréglée qui a porté le premier homme à vouloir savoir autant que Dieu (1603), la science a conservé cette mauvaise qualité, et l'orgueil s'y est attaché si fortement, qu'il est rare de voir un homme savant et humble. Saint Paul en connaissait parfaitement la nature et les propriétés, quand il a dit qu'elle enfle (1604). « On se propose, dit saint Bernard, diverses fins dans l'acquisition de la science. Il y en a qui ne se proposent pas d'autre fin dans leur science, sinon de savoir, et c'est une vaine curiosité. D'autres sont bien aises de devenir savants afin d'acquérir de la réputation, et c'est une sottise vanité. Il s'en trouve qui savent pour édifier le prochain : c'est charité; et enfin, pour s'édifier eux-mêmes, ce qui est l'effet d'une grande sagesse (1605); » mais on peut dire que le nombre de ces derniers est le moindre.

Néanmoins, messieurs, à le bien prendre, l'orgueil vient plutôt de l'ignorance et d'un petit esprit que de la science et d'un esprit solide. Ceux qui sont véritablement savants et qui ont beaucoup d'esprit voient que le nombre des choses qu'ils ignorent est incomparablement plus grand que celui des choses qu'ils savent, et qu'il y en a une infinité où leur esprit ne saurait atteindre. Cette vue les tient dans l'humilité, et leur fait comprendre que leurs connaissances sont fort limitées, leur science d'une fort petite étendue, et leur esprit extrêmement borné. Au contraire, ceux qui savent peu de choses, comme leur esprit aussi bien que leurs connaissances sont fort resserrés, ils ne voient pas ce qu'ils ignorent, et cet aveuglement fait qu'ils s'imaginent de tout savoir, lorsque effectivement ils ne savent rien. Cette fausse idée qu'ils ont de leur capacité les remplit d'orgueil et de complaisance pour eux-mêmes, et ils font incesamment valoir les moindres choses comme si elles étaient fort rares et fort considérables. La véritable science est une lumière éclatante qui nous découvre notre ignorance : parce que, comme je l'ai déjà dit, plus on avance dans la science, plus on connaît qu'il manque de choses; plus on

Gen., III, 5.

(1604) Sciantia inflat. I Cor., VIII, 1.

(1605) Sunt qui scire volunt eo tantum fine ut sciant, et est curiositas; et sunt qui scire volunt ut sciant, et est vanitas; alii ut edificent, et est charitas; vel ut edificentur, et est utilitas.

fait de chemin dans cette vaste carrière, plus on connaît qu'il en reste à faire; et ainsi on est obligé d'avouer qu'en matière de science on ne sera toute sa vie qu'un disciple et un commençant. C'est ce qui a fait dire à saint Paul que : *Si quelqu'un se flatte en ce qu'il pense savoir, il ne sait encore rien en la manière qu'on le doit savoir* (1606).

Mais enfin, messieurs, quand nous aurions toutes les sciences du monde, que nous n'ignorons rien de tout ce qui se fait dans la nature, et que nos connaissances pénétreraient jusque dans les cieux, de quoi nous servirait toute notre science, si nous ne savions pas nous sauver? N'est-ce pas une chose déplorable et qui devrait bien confondre notre orgueil, que nous sachions plusieurs choses que nous pourrions ignorer sans aucun danger, et que nous ne sachions pas celles dont l'ignorance est capable de nous perdre? Plusieurs savent quels sont les mouvements des cieux, quelles sont les influences du soleil, et d'autres choses semblables, et ils ne savent pas ou ne veulent pas savoir les obligations de leur état, et celles auxquelles le christianisme les engage. Un médecin, par exemple, saura guérir les corps d'autres, et il ne saura pas guérir son âme; un jurisconsulte saura les lois humaines, et il ne saura pas observer les lois divines; un astrologue saura le nombre des étoiles, et ne saura pas le nombre ni la qualité de ses péchés; un marchand sait fort bien le prix de sa marchandise et ce qu'elle lui a coûté, et il ne sait pas ce que vaut son âme, et ce qu'elle a coûté au Fils de Dieu. En un mot, on sait les choses du monde, et on ignore celles de son salut. Malheureuse science, et encore plus malheureuse ignorance! Que celui-là, mon Dieu, est savant, quand il ignorerait tout le reste, s'il sait vous connaître et vous aimer! et que celui-là est ignorant quand il saurait tout le reste, s'il ne sait pas acquérir le ciel! « Que faisons-nous, disait autrefois saint Augustin (*Confess.*, l. VIII, c. 8) à son ami Alipe après avoir entendu la conversion miraculeuse de deux officiers de l'empereur? Qu'est-ce que nous venons d'entendre? Quoi! des ignorants se réveillent et s'emparent du ciel, et nous avec toute notre science nous sommes abîmés dans la chair et dans le sang! »

Que personne donc ne s'estime soi-même ni pour sa naissance, ni pour sa vertu, ni pour sa science, mais qu'il rende toute la gloire à Dieu, de qui il a reçu tous ces avantages lorsque Dieu a bien voulu lui communiquer une partie de lui-même, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. « Car enfin, dit le même saint Augustin, qu'est-ce qu'un grand, un homme de qualité? C'est un néant revêtu de la grandeur de Dieu. Qu'est-ce

qu'un homme vertueux? C'est un néant revêtu de la sainteté de Dieu. » Et un savant, qu'est-ce autre chose qu'un néant revêtu de la science de Dieu? Disons donc avec le même saint : « Si je suis tiré du néant de l'être, c'est à vous que j'en suis redevable; si je suis tiré du péché, c'est à vous que j'en ai toute l'obligation; et si j'ai quelque droit d'espérer la gloire, c'est par votre pure miséricorde : ainsi tout ce que je suis dans l'ordre de la nature, dans l'ordre de la grâce et dans l'ordre de la gloire, est un effet de votre miséricorde (1607) : si j'ai de la naissance, de la piété et de la science, tout cela vient de vous. »

Craignons, messieurs, si nous n'entrons dans ces sentiments, que nous ne tombions dans l'effroyable malheur du premier orgueilleux du monde, je veux dire du premier ange. Il était d'une naissance illustre, puisqu'il sortait immédiatement des mains de Dieu; il était fort élevé dans la grâce, et parfaitement savant : ainsi il semblait avoir plus de sujet que vous de se glorifier. Voyez cependant l'épouvantable châtement dont son orgueil fut puni, savoir qu'en un moment il fut précipité du plus haut des cieux dans les plus profonds abîmes de l'enfer. Ce vice obscurcit en un instant celui qui était plus lumineux que toutes les étoiles du ciel, et du premier des anges en fit le premier et le plus méchant des démons. Car, comme l'humilité des hommes en fait des anges, au contraire l'orgueil des anges en fait des démons. Ce qui a fait dire à saint Augustin que l'orgueil a de pernicieux effets, puisqu'il a eu assez de force pour précipiter (1608), etc. Si Dieu a puni d'une manière si terrible une créature si parfaite, comment traitera-t-il la cendre et la poussière? S'il n'a pas pardonné à ceux qui ont été superbes dans le ciel, comment pardonnera-t-il à ceux qui le sont même sur le fumier? Et, s'il n'a pas épargné un orgueil qui paraissait si bien fondé, que deviendront ceux qui n'ont aucun sujet raisonnable de s'estimer et de s'élever au-dessus des autres?

CONCLUSION.

Finissons donc, messieurs, par où nous avons commencé, je veux dire par cette sentence mémorable, que le Fils de Dieu répète si souvent dans l'évangile : *Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé* (Luc., XIV, 11). Voilà deux choses, être abaissé et être élevé. Il y en a une qui convient à Dieu, l'autre qui nous convient; une que Dieu fait, l'autre que nous devons faire. Notre charge et ce qui nous convient est de nous abaisser; l'office de Dieu, c'est de nous élever. Faisons notre charge qui est de nous abaisser, et Dieu fera la sienne, qui est de nous élever. Mais, si nous prétendons glorificatio.

(1606) Si quis existimat se scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oportet eum scire. I Cor., VIII, 2.

(1607) Totum quod sum, de tua misericordia sum; debet me tibi factum, debet refectum, debet

(1608) O quam dignus o quam amarus superbia congressus, quae ingens de caelo projecti, homines e par dis expulsi!

faire ce qui est propre à Dieu en nous élevant nous-mêmes, Dieu fera ce que nous devrions faire en nous abaissant, par cette règle générale, et qui ne souffre point d'exception : *Quiconque*, etc. Mais ce qui est terrible, c'est que tout ce que Dieu fait, il le fait en Dieu, savoir, fortement et puissamment : c'est-à-dire que si Dieu nous abaisse lui-même, il le fera profondément jusqu'au fond et jusqu'aux abîmes les plus profonds de l'enfer; et, s'il nous élève, il nous élèvera en Dieu, c'est-à-dire jusqu'au haut et au comble de la plus grande gloire qui puisse être, savoir, la gloire éternelle. *Amen.*

POUR LE TROISIÈME DIMANCHE DE L'AVEANT.

Non sum ego Christus. Elias es tu? Non sum. Propheta es tu? Non.

Je ne suis point le Christ. Êtes-vous Elie? Non, je ne le suis point. Êtes-vous prophète? Non. (Joan., VIII.)

EXORDE.

Voilà un grand piège que les Juifs tendent aujourd'hui à la vertu de saint Jean. Voilà une grande tentation dont ils se servent pour l'attaquer. *Êtes-vous le Christ? Êtes-vous Elie? Êtes-vous un prophète?* C'est vivement tenter l'humilité de ce saint, et la prendre par tous les endroits qui pourraient la renverser. Cette tentation a comme trois branches : 1° les richesses et la noblesse du sang; 2° la vertu; 3° la science et le bel esprit, qui sont les trois causes les plus ordinaires de l'orgueil. La première est comprise dans la demande qu'ils lui font, s'il est le Messie, qui devait naître selon eux dans l'abondance et d'une race très-illustre. Lorsqu'ils lui demandent s'il était Elie, c'était dire, s'il avait le zèle et la sainteté d'Elie; et en lui demandant s'il était prophète, c'était lui demander s'il n'avait pas la science et la lumière d'un prophète. Que répond saint Jean à des demandes si captieuses? comment se défend-il d'une tentation si dangereuse? Il rejette bien loin tous ces avantages qu'on veut lui attribuer; il dit qu'il n'est rien de tout ce qu'on dit, qu'il n'est ni le Christ, ni Elie, ni prophète. *Qui êtes-vous donc, que dites-vous de vous-même? Je ne suis rien autre chose que la voix de celui qui crie dans le désert.* Ce grand précurseur du Fils de Dieu, qui devait être si humble, entre par avance dans les sentiments de celui qu'il annonçait. Il voulut, dit saint Augustin, se tenir assuré en s'abaissant lui-même, de peur de se laisser emporter au vent de l'orgueil s'il eût voulu s'élever au-dessus de lui-même (1609). Nous devons imiter ce saint, et ne pas concevoir de l'orgueil quand même nous aurions tous les avantages dont on voulait le flatter.

Il faudrait nous demander souvent à nous-mêmes *qui es-tu? Qui suis-je?* Je ne suis rien. Dieu est celui qui est par excellence, *Ego sum qui sum* (Exod., III, 14); et moi je suis celui qui ne suis point. Comme saint François : *Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je? Qui suis-je, et d'où est-ce que je tire ma nais-*

sance? D'Adam, le premier de tous les pécheurs, qui, par son péché a été dégradé de sa noblesse et est tombé dans le dernier esclavage du péché. Quelle vertu puis-je avoir, moi qui étant né dans le péché vis continuellement dans le péché, et ai sujet de craindre, si Dieu ne me fait miséricorde, de mourir dans le péché? De quelle science puis-je me vanter, moi qui sais si peu de choses et qui en ignore un si grand nombre? En un mot, qui suis-je, sinon une voix dans le désert qui n'est rien, et qui se disperse en un moment?

SERMON LIX.

DE L'HUMILITÉ.

Qui se humiliat exaltabitur.

Quiconque s'abaisse sera élevé. (Luc., XIV.)

EXORDE.

Si l'orgueil est le commencement et le principe de toute sorte de péchés, selon cet oracle du Sage, comme je l'ai souvent fait remarquer dans les discours précédents, *Initium omnis peccati est superbia* (Eccli., X, 15), je puis dire avec autant de vérité que l'humilité est le commencement de toutes les vertus. Et, comme il n'y a point de péché qui n'enferme en lui-même quelque orgueil ou secret, ou manifeste, de même il n'y a point de véritable vertu si elle n'est accompagnée de l'humilité. C'est ce qui a donné sujet à saint Augustin de faire la même réponse à ceux qui lui demandaient quelle était la première des vertus chrétiennes, que fit autrefois cet ancien à ceux qui lui demandaient quelle était la première partie d'un orateur. Cet ancien répondit que la première partie de l'orateur était la prononciation, la seconde la prononciation, la troisième la prononciation; voulant dire que la prononciation était la principale partie d'un orateur, sans laquelle toutes les autres n'étaient rien. De même, dit saint Augustin, la première vertu c'est l'humilité, la seconde c'est l'humilité, la troisième c'est l'humilité; et quand vous m'interrogeriez mille fois, je répondrais toujours la même chose. Non pas, dit ce Père, qu'il n'y ait d'autres vertus que l'humilité; mais c'est qu'elles sont toutes fausses, si elles ne sont précédées, accompagnées et suivies de celle-ci. Mais, pour parler utilement de cette première et plus importante de toutes les vertus, il est nécessaire, avant toutes choses, de la bien connaître et de savoir ce que c'est. Saint Thomas (2-2, q. 161) dit que c'est une vertu qui, par les connaissances qu'elle nous donne de la grandeur de Dieu et de notre bassesse, réprime en nous l'appétit déréglé de l'honneur, fait que nous désirons d'être méprisés des autres, et que nous nous mettons, au moins dans notre estime, si nous ne le pouvons pas toujours extérieurement, au plus bas lieu. L'Écriture sainte distingue deux sortes d'humilité, l'humilité de l'esprit et l'humilité

lité du cœur. David parle de la première : *Humiles spiritu saluabit* (Ps. XXXIII, 19); et le Fils de Dieu de la seconde : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (Matth. XI, 29). L'humilité de l'entendement est une connaissance claire, suivie d'un jugement équitable de ce que nous sommes nous-mêmes. Celle de la volonté est dans les affections et les désirs conformes à cette connaissance et à ce jugement, dans un désir sincère d'être méprisé et une affection de se voir abaissé au-dessous de tout le monde. Il me serait bien plus aisé de vous montrer en quoi consiste cette humilité qu'il ne le sera de vous persuader d'être effectivement humbles; et c'est pourtant à quoi je dois principalement travailler. Nous avons plusieurs motifs de cette vertu, la justice, la nécessité et l'exemple : elle est juste, puisque nous avons tant de sujet de nous humilier; elle est nécessaire, puisque sans elle il est absolument impossible d'être sauvé; et nous en avons un exemple illustre, savoir, celui de Jésus-Christ même. Qui donc refusera d'être humble, lorsqu'il en a tant de sujet, lorsqu'il ne peut être sauvé sans cela, et après que Jésus-Christ lui en a donné l'exemple? Ce sont les trois motifs de l'humilité, qui feront les trois parties de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessèin du sermon.

- I^{er} POINT. L'humilité est juste. — Du côté de la nature. — Du côté de la grâce. — Conclusion du premier point. — On peut sans mentir dire qu'on est le plus méchant homme du monde.
- II^e POINT. L'humilité est nécessaire. — Elle est la gardienne des bonnes œuvres. — Elle donne un nouveau prix aux bonnes œuvres. — Aucune vertu ne peut subsister sans elle. — Elle est plus nécessaire que le baptême.
- III^e POINT. L'exemple de Jésus-Christ y doit porter. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'humilité est juste.

Il n'y a rien de plus juste que l'humilité, puisqu'il n'y a rien qui soit plus propre et plus naturel à l'homme que l'humiliation, ni rien qui lui convienne moins que la gloire et l'orgueil, qui est un désir déréglé de cette gloire. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin les principes et les motifs de votre humiliation, vous les portez au milieu de vous-mêmes (1610). Dans l'ordre de la nature, vous avez été tirés du néant, vos corps ont été formés de la boue; dans l'ordre de la grâce, vous êtes coupables de mille péchés. L'humiliation vous est comme naturelle, elle est au milieu de vous, et dans l'ordre de la nature, et dans l'ordre de la grâce.

(1610) *Humiliatio tua in melio tui.* Mich., VI, 11.

(1611) *Patredini dixi: Pater meus es, mater mea, et soror mea, vernihus.* XVII, 11.

(1612) *Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.* Gen., III, 19.

(1613) *Consihtra, homo, unde venis, et erubescet; ubi es, et in gemisce.*

(1614) *Ego cadaver putridum, vas fetidum, esca*

Si nous considérons ce que nous sommes dans l'ordre de la nature, nous verrons que nous ne sommes rien; ou bien, si nous sommes quelque chose, ce n'est qu'un peu de poudre et de pourriture. Il n'y a personne de nous qui ne puisse dire avec autant de vérité que Job, que la pourriture lui tient lieu de père et de mère, que les vers sont ses frères et ses sœurs (1611), qu'ils sont ses parents et les compagnons de son pèlerinage; que c'est d'eux qu'il est sorti, et que c'est à eux qu'il retournera. C'est pourquoi l'Eglise voyant que nous oublions facilement cette bassesse de notre origine, et que nous nous laissons aisément persuader que nous sommes quelque chose, a soin au commencement du carême de nous remettre devant les yeux ce souvenir salutaire, et en nous jetant de la cendre sur la tête de nous avertir que nous ne sommes que poussière et que nous retournerons en poussière (1612). Saint Bernard nous exhorte à considérer souvent d'où nous sommes et ce que nous sommes; le premier pour nous faire rougir, et le second pour nous faire gémir (1613). Nous venons de la pourriture, c'est là notre naissance et notre origine; et nous ne sommes que pourriture, c'est notre état présent. Qu'est-ce donc que l'homme? Si nous le demandons à saint Augustin, il nous répond à tous en parlant de lui-même : Je suis un cadavre tout pourri, un vaisseau plein d'ordure, la pâte des vers, un fumier, un réservoir de pourriture, rempli d'horreur et d'infection (1614). Nous ne sommes donc rien autre chose qu'ordure et pourriture, que la nature a seulement couverte d'une peau blanche, de peur que, si nous nous voyions tels que nous sommes, nous n'eussions horreur de nous-mêmes et nous ne pussions nous souillir les uns les autres. Et ainsi, quand vous avez de la complaisance en votre bonne mine, que vous avez de la vanité parce que vous vous imaginez d'être belle, c'est tout de même que si un de ces fumiers puants et infects croyait être quelque chose parce qu'en hiver il est couvert d'un peu de neige.

Mais c'est encore trop pour nous de dire que nous ne sommes que pourriture, puisque la pourriture est quelque chose, et nous ne sommes rien du tout devant Dieu: *Mon être est comme le néant à vos yeux* (1615), disait le saint roi David; ou bien, comme dit le prophète Isaié: *Toutes les nations sont devant Dieu comme si elles n'étaient point, et il les considère comme le néant* (1616). Voyez ce que vous êtes au regard de toutes les nations du monde; toutes les nations du monde ne sont qu'un pur néant en la présence de Dieu, vous n'êtes donc qu'une par-

venium, vas sterquilini, cocha putredinis, plenus fetore et horroris.

(1615) *Substantia mea tanquam nihil am ante te.* Ps. XXXVIII, 6.

(1616) *Omnes gentes quasi non sint sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputate sunt ei.* Isai., XL, 17.

tie du néant. Avouons donc encore que tous les péchés viennent d'ignorance et d'aveuglement (1617), l'orgueil néanmoins en vient plus que tous les autres; car il est certain que si nous nous connaissions bien nous-mêmes et savions ce que nous sommes, bien loin de nous élever, nous entrerions dans une humilité très-profonde. O qui que tu sois qui te laisses enfler du vent de l'orgueil, dit saint Bernard, si tu te voyais, et si tu te connaissais bien toi-même, bien loin d'avoir de la complaisance en toi, tu te déplaçais et par ce moyen tu pourrais me plaire; mais, parce que tu es aveugle et que tu ne te connais pas, tu te complais en toi et tu me déplaçais (1618).

Si nous ne sommes rien du côté de la nature, nous sommes encore moins du côté de la grâce, puisque nous n'avons de nous-mêmes qu'ignorance et péché, et, s'il paraît quelque chose de bon en nous, il vient tout de Dieu (1619), comme chante l'Eglise. L'apôtre saint Paul dit non-seulement que nous ne pouvons rien faire, mais même rien dire de bon sans le secours de Dieu : *Personne ne peut prononcer comme il faut et avec mérite le nom de Jésus, sinon par le Saint-Esprit* (1620). Ce n'est pas encore assez : non-seulement nous ne pouvons faire aucune bonne action ni dire aucune bonne parole sans le secours de Dieu, nous n'en pouvons pas même former la volonté, puisque, comme dit le même apôtre, *C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire selon qu'il lui plaît* (1621). Et, de peur que quelqu'un ne s'imaginât que si nous ne pouvons ni faire, ni dire, ni vouloir rien de bon sans la grâce de Dieu, au moins nous y pouvons penser, l'Apôtre détruit encore cette imagination quand il dit : *Nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables* (1622). L'âme qui est véritablement humble regarde ses bonnes œuvres comme l'autruche ses petits, dont l'Ecriture sainte dit qu'elle se comporte envers eux comme s'ils ne lui appartenaient pas (1623). C'est de ce point de vue que nous devons envisager nos bonnes œuvres, étant très-persuadés qu'elles appartiennent à Dieu beaucoup plus qu'à nous. Et tout ce que nous sommes capables de nous-mêmes, c'est de gâter les œuvres de Dieu, de les souiller de mille imperfections, d'y mêler notre amour-propre, une vaine complaisance, la recherche de nos propres intérêts, et d'autres circonstances vicieuses qui nous rendent plus dignes de châtement que de récompense, si Dieu nous jugeait selon

la sévérité de sa justice. Ainsi, bien loin d'avoir sujet d'en tirer de la vanité, nous en avons un très-grand de nous humilier. Concluons donc, et disons que si quelqu'un s' imagine être quelque chose ou dans l'ordre de la nature, ou dans l'ordre de la grâce, il se trompe lui-même (1624) : et ainsi il est non-seulement orgueilleux, mais aveugle, puisque effectivement il n'est rien.

Les plus grands saints se sont toujours regardés comme des néants devant Dieu, quelque degré de mérite, d'élévation et de grâces, qu'ils eussent devant lui. C'est ainsi que saint Jean, ce grand précurseur du Fils de Dieu, qui, selon l'oracle de la Vérité même, était le plus grand des enfants des hommes, et que Notre-Seigneur a appelé la lumière ardente et éclatante (1625), ne se regardait que comme une faible voix dans le désert, et s'estimait indigne de détacher les cordons des souliers du Sauveur. Saint Jean l'évangéliste dit que ce divin précurseur n'était pas une lumière (1626). La sainte Vierge, la plus excellente, la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures, quelque pleine, quelque prévenue de grâce qu'elle fût, ne reconnaît en elle que son néant, sa bassesse, sur laquelle le Seigneur a daigné jeter les yeux; et si l'ange la félicite comme pleine de grâce, l'assure que le Seigneur est avec elle, et qu'elle est bénie entre toutes les femmes, elle lui répond qu'elle n'a point d'autre qualité que celle de servante du Seigneur. Tant il est vrai que, plus on est élevé, plus on doit fermer les yeux à l'éclat et aux autres charmes de son élévation, qui n'est que ténèbres devant ce soleil éclatant.

Voilà les sentiments et les dispositions de ceux qui ont été véritablement humbles, et telles doivent être les dispositions de celui qui est animé de l'esprit d'humilité. Il doit être persuadé qu'il n'est rien de lui-même, qu'il n'a rien, et qu'il ne peut rien ni dans l'ordre de la nature, ni dans l'ordre de la grâce; qu'il tient son corps et son âme de la seule libéralité de Dieu, qui peut les lui ôter quand il lui plaira, et le remettre dans le néant, d'où il l'a tiré. Il est convaincu que non-seulement il ne mérite aucune des grâces qu'il reçoit continuellement de la main de Dieu, mais au contraire qu'il en est très-indigne. Il s'étonne comment sa miséricorde daigne lui faire le moindre bien, et il l'en remercie avec des actions de grâces et très-humbles et très-sincères. Il sait que rien ne le distingue du plus impie qui soit au monde, que la seule bonté de Dieu, et il

(1617) Omnis peccans est ignorans.

(1618) O homo, si te videres, tibi displiceres, et mihi placeres, sed quia te non vides, tibi places, et mihi displiceres.

(1619) Deus virtutum, cujus est totum quod est optimum. *Or. Dom. vi post Pent.*

(1620) Nemo potest dicere Dominus noster Jesus nisi in Spiritu sancto. *I Cor., XII, 5.*

(1621) Deus est qui operatur in nobis et velle et perficere pro bona voluntate. *Philip., II, 13.*

(1622) Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est. *II Cor., III, 5.*

(1623) Duratur ad filios suos quasi non sint sui. *Job., XXX, 16.*

(1624) Si quis existimat se aliquid esse cum nihil sit, ipse se seducit. *Gal., VI, 5.*

(1625) Ille erat verum ardens et lucens. *Joan., V, 55.*

(1626) Non erat ille lux.

pense souvent avec saint Augustin qu'il n'est point de péché qu'il ne commit si Dieu l'abandonnait à sa propre faiblesse. Ainsi il n'avance rien contre la vérité (car l'humilité et la vérité s'accordent bien ensemble) quand il dit qu'il est le plus méchant de tous les hommes, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit meilleur que lui, parce qu'il ne regarde que le bien qui est dans les autres et le mal qui est en lui-même. Au lieu que l'orgueilleux n'a les yeux ouverts que sur les défauts de son prochain et sur les perfections qu'il pense avoir : ce qui fait qu'il s'estime plus que lui, parce qu'il ne voit en lui-même que ce qu'il croit qu'il a de bon, et il n'envie dans son prochain que ce qu'il y remarque de mal et d'imperfection. Outre cela il n'y a personne qui ne puisse avec raison s'estimer moins que les plus grands pécheurs et les plus grands criminels qui soient au monde, en ce qu'il a sujet de croire que Dieu ne leur a pas donné toutes les grâces qu'il a reçues de sa miséricorde ; que, s'ils les eussent reçues, ils en auraient fait un plus saint usage que lui et y auraient répondu avec plus de fidélité. Cette raison faisait juger au grand saint François qu'il était le plus grand pécheur qui fût au monde, et, quand on lui demandait comment il pouvait avoir ce sentiment de lui-même, vu qu'il ne pouvait pas ignorer que les voleurs et les homicides étaient plus criminels que lui, il répondait que, si Dieu leur avait donné les grâces qu'il avait reçues, ils en auraient fait meilleur usage que lui, et que, s'il ne lui eût fait miséricorde, il aurait été plus méchant qu'eux tous.

Voilà, messieurs, les sentiments que doivent avoir ceux qui sont véritablement humbles, et ce sont ceux dont était rempli l'apôtre saint Paul. Il était apôtre de Jésus-Christ, il avait été destiné pour annoncer l'Évangile aux gentils, il avait été élevé jusqu'au troisième ciel ; et nonobstant toutes ces prérogatives il s'estime non-seulement le dernier de tous les apôtres, mais le premier et le plus grand de tous les pécheurs. Et nous ne devons pas croire que quand il le disait il mentait en s'humiliant ainsi : il parlait selon la pensée et le sentiment de son cœur. *Je suis non-seulement le moindre des apôtres, mais je ne suis pas digne d'être appelé apôtre* (1627), *ayant persécuté comme j'ai fait l'Église de Dieu. Cette grâce m'a été communiquée, quoique je sois le plus petit d'entre les fidèles* (1628). *Jésus-Christ est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier* (1629). Ce grand apôtre, devant être élevé si haut dans l'Église, creusait un fondement profond d'humilité ; il ne se souvenait que de ses fautes, il n'avait devant les yeux que ses péchés passés, et ne se souvenait point de ceux des autres ; au contraire, il oubliait ses propres

vertus pour ne conserver la mémoire que de celles de son prochain.

Entrez, messieurs, dans ces sentiments, puisque ce sont les plus justes et les plus raisonnables que vous pouvez avoir de vous-mêmes. Je dis les plus justes, car certainement si vous vous connaissiez, vous n'en auriez jamais d'autres, et l'orgueil ne vient que d'un aveuglement horrible. Dites donc souvent à Dieu avec deux Saints et d'autant plus grands qu'ils ont été plus humbles : Seigneur, que je vous connaisse tel que vous êtes, et que je me connaisse tel que je suis (1630) ; cette connaissance me suffit pour entrer dans les sentiments que je dois avoir de moi-même : que je connaisse vos grandeurs, ô mon Dieu, pour leur rendre hommage par mes humiliations ; et que je connaisse en même temps mes imperfections, mes infirmités et mon néant, pour me mettre au-dessous de toutes les créatures. Que je connaisse que vous êtes tout, et que je ne suis rien, que vous méritez d'être loué et adoré de toutes les créatures, et moi, au contraire, que je mérite d'être méprisé de tout le monde : enfin que je connaisse que vous êtes Dieu et que je ne suis qu'un ver de terre. C'est là, comme j'ai déjà dit souvent, la disposition la plus juste dans laquelle nous pouvons être ; mais elle est encore la plus nécessaire pour le salut, comme je vais vous le faire voir dans la seconde partie.

SECOND POIN.

Elle est nécessaire

Il faut que l'humilité soit bien nécessaire, puisque sans elle il est absolument impossible d'être sauvé. Saint Bernard donne une raison générale de la nécessité de cette vertu quand il dit qu'elle est le fondement et la fidèle gardienne de toutes les autres vertus qui contribuent à notre prédestination, et sans laquelle elles seront toutes fausses et de peu de durée. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin que, quand dans la vie spirituelle et dans la pratique des vertus on veut faire un bâtiment fort élevé, il faut que l'humilité soit le fondement de cet édifice, et plus on prétend élever ce bâtiment, plus il faut que les fondements en soient profonds.

Les autres vertus ne sont pas à l'égard de l'humilité ce que l'humilité est à l'égard des vertus. L'humilité est la gardienne des autres vertus, elle les entretient dans leur vigueur, elle les conserve et elle en augmente l'éclat et le mérite. Les autres vertus, au contraire, par je ne sais quel contre-coup funeste, semblent être les ennemies de l'humilité ; elles l'attaquent fortement, et même la renversent souvent, à moins qu'elle ne se tienne soigneusement sur ses gardes. Comme

(1627) *Ego sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus. I Cor., XV, 9.*

(1628) *Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc. Ephes., III, 8.*

(1629) *Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum. I Tim., I, 45.*

(1630) *Noverim te, noverim me*

les vices détruisent les vertus, la gourmandise la sobriété, l'avarice la libéralité, et ainsi des autres, les vertus détruisent aussi les vices auxquels elles sont opposées; mais ici, ce qui est surprenant, les vertus détruisent une vertu, les bonnes œuvres détruisent l'humilité, si on n'y prend garde. Mais aussi en détruisant l'humilité elles se détruisent elles-mêmes, puisqu'elles renversent leur fondement et leur appui, semblables à ces animaux qui, en faisant mourir la mère qui leur donne et qui leur conserve la vie, se font mourir eux-mêmes. Et d'où vient ce malheur? Le voici: c'est que le plus dangereux et le plus inévitable ennemi des vertus, est la vaine gloire qui rejait de ces vertus mêmes. Après qu'elles ont vaincu les autres ennemis, le dernier qui leur reste à combattre est la complaisance de les avoir vaincus. C'est une teigne qui se forme dans les plus précieux vêtements, c'est un venin qui se fait des plus belles fleurs, c'est un éclat que David appréhendait pour sa sainteté quand il disait qu'il appréhendait le trop grand jour qui faisait éclater ses vertus (1631). Le seul moyen de les défendre contre ce dangereux ennemi, c'est de les tenir toujours cachées sous les ombres et sous les voiles de l'humilité, puisque c'est elle qui conserve toutes les autres vertus et qui les couronne. « A moins, dit saint Augustin, que l'humilité ne précède, n'accompagne et ne suive tout ce que nous faisons de bien, lorsque nous concevons une vaine joie de la bonne action que nous avons faite, l'orgueil se jette à la traverse et nous arrache le butin d'entre les mains. Car, comme dit le même saint, les autres vices sont à craindre dans les péchés; mais l'orgueil est le plus redoutable dans la pratique des bonnes œuvres, parce que son air, quelque peu qu'on en respire, est si contagieux, qu'il gâte, qu'il corrompt et nous enlève tout ce qui aurait mérité devant Dieu une éternité de bonheur. » C'est ce qui doit nous obliger de cacher autant que nous pouvons nos bonnes œuvres, et l'humilité même, lorsque nous la pratiquons, et de dérober ces trésors aux yeux des hommes et même à nos propres yeux, de peur, comme dit saint Grégoire, d'être dépouillés par les voleurs qui nous environnent de tous côtés, si nous les portions à découvert. Et, quoique la nature ne soit pas digne de donner des règles à la grâce, néanmoins la grâce imite en ce point l'adresse de la nature: car, comme la nature cache ce qu'elle a de plus précieux, les perles au fond de la mer, les diamants dans le creux des rochers, l'or dans les entrailles de la terre, de peur que ces choses ne soient d'abord enlevées, de même la grâce cache souvent l'humilité comme ce qu'elle a de plus riche: elle rend les humbles inconnus, elle fait que leurs vertus ne paraissent point, quelquefois même que le monde s'en moque, et qu'il méprise en eux ce qui est le plus digne

d'être estimé. C'est un très-grand bonheur pour ces personnes, qui par cette obscurité avantageuse sont à l'abri de ce mauvais vent de la vaine gloire qui dessèche les eaux de la grâce et nous fait perdre le fruit de nos meilleures actions.

Disons encore, pour établir la nécessité de cette belle vertu, qu'elle donne un nouveau prix aux bonnes œuvres et leur procure une récompense beaucoup plus ample. C'est ce que dit saint Chrysostome en l'hom. 3^e sur saint Matthieu. « Lorsque nous faisons de bonnes œuvres, dit ce Père, Dieu ne nous doit récompense que pour ce que nous faisons. Mais lorsque nous croyons n'avoir rien fait, nous nous attirons une récompense encore plus grande que par toutes nos vertus. Car l'humilité seule n'est pas moins considérable que les vertus les plus héroïques et les plus méritoires, puisqu'elles ne sont grandes qu'autant qu'elles sont fondées sur l'humilité, sans laquelle elles ne sont rien. Quand nous avons des serviteurs, nous ne les estimons jamais davantage que lorsque nous ayant servi avec beaucoup de fidélité et d'amour, ils croient néanmoins n'avoir rien fait. Si vous voulez donc que le bien que vous faites soit véritablement grand, croyez qu'il n'est rien, et il sera grand; si vous vous croyez un bon serviteur, vous deviendrez inutile, quand vous seriez bon; si vous vous croyez mauvais, vous deviendrez bon, quand vous seriez inutile. C'est dans ce sentiment que le centier disait autrefois: *Je ne suis pas digne, Seigneur, que vous entriez dans ma maison* (Matth., VIII, 8); et c'est par cette humilité qu'il en devint digne et qu'il mérita d'être préféré par Jésus-Christ à tous les Juifs. Saint Paul dit qu'il n'est pas digne d'être appelé apôtre, et c'est par là qu'il a mérité d'être un des premiers apôtres, et l'apôtre des gentils aussi bien que des Juifs. Saint Jean dit qu'il n'est pas digne de dénouer le cordon des souliers de Notre-Seigneur, et il mérita par là d'élever la main sur sa tête et de le baptiser. Saint Pierre dit à Jésus: *Retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un homme pécheur* (Luc, V, 8); et il devient par là la pierre fondamentale de l'Eglise. »

Voilà, messieurs, une étrange propriété de l'humilité; elle est la seule vertu qui semble s'éloigner de Dieu, au lieu que toutes les autres s'en approchent. La foi s'approche de Dieu par la soumission de son esprit à ses vérités, l'espérance par la confiance en ses promesses, la charité par l'union de son cœur à celui de Dieu: l'humilité seule veut s'en éloigner. Retirez-vous de moi, Seigneur, disait saint Pierre, car je ne mérite pas que vous en approchiez. Je ne mérite pas, disait un autre, que vous entriez dans ma maison. Voilà le génie de l'humilité: plus elle nous inspire de nous éloigner de Dieu dans la vue redoutable de sa majesté et de celle de notre néant, plus elle approche Dieu de nous et nous fait ap-

(1631) Ab altitudine diei ego timebo. Ps. LV, 4.

procher de lui. Tous les vices, au contraire, s'éloignent de Dieu : l'impudique s'éloigne de la pureté de Dieu, l'avare de la libéralité, et ainsi des autres; il n'y a que l'orgueil qui ose entreprendre de s'en approcher : *Je serai semblable au Très-Haut* (1632), disait le premier de tous les orgueilleux. Mais il arrive tout le contraire dans l'humilité : l'humble voulant s'éloigner de Dieu, Dieu s'approche de lui, dit saint Augustin : l'orgueilleux voulant s'approcher de Dieu, Dieu s'éloigne de lui (1633). L'humble veut s'abaisser, et Dieu veut l'élever : l'orgueilleux veut s'élever, et Dieu veut l'abaisser, si lon cette grande parole si souvent répétée dans l'Évangile : *Quiconque s'abaisse sera élevé* (1634).

Disons donc, pour conclure cette nécessité absolue de l'humilité, qu'elle peut subsister sans plusieurs autres vertus, mais qu'aucune vertu ne peut subsister sans l'humilité. La virginité même, cette illustre vertu du christianisme, n'est pas bien assurée si elle n'est toujours accompagnée de l'humilité; et si elle n'est armée de ce bouclier, elle ne se défendra pas longtemps contre les attaques de ses ennemis. « La virginité, dit saint Bernard, est une vertu très-digne de louange, mais l'humilité est beaucoup plus nécessaire; celle-là est de conseil, celle-ci est de commandement; on vous invite à celle-là, mais on vous oblige à celle-ci : il est dit de la virginité que celui qui la peut garder la garde; il est dit de l'humilité que si on ne devient semblable à de petits enfants, on n'entrera point dans le royaume du ciel. La virginité est récompensée, mais l'humilité est commandée; vous pouvez être sauvée sans la virginité, si vous êtes mariée, mais non pas sans l'humilité. Une âme bien humble qui regrette la perte de sa virginité peut plaire à son Créateur mais j'oserai dire que sans l'humilité la virginité même de Marie n'eût pas été agréable à Dieu. » C'est saint Bernard qui parle de la sorte. Il dit encore que toutes les vertus ne sont rien que l'humilité; et, comme saint Augustin assure que toutes les vertus ne sont qu'un amour sous diverses formes, la tempérance un amour qui se conserve pur pour tout ce qui est aimé, la force un amour qui souffre généreusement toutes choses pour ce qu'il aime, et ainsi des autres, saint Bernard dit tout de même que toutes les vertus ne sont qu'une humilité déguisée. En elle, la foi n'est qu'une humilité qui nous fait croire avec soumission tout ce que l'Église nous propose, l'espérance une humilité qui nous fait prendre patience dans l'attente de ce que nous espérons et que nous ne possédons pas encore, la charité une humilité qui nous fait aimer ce qui souvent n'a rien d'aimable, la force une humilité qui

attend du secours de Dieu et rien de soi-même, et ainsi des autres. Il faut donc que l'humilité soit bien nécessaire, puisqu'elle est toutes les vertus, ou plutôt que toutes les vertus ne sont rien autre chose que l'humilité.

Mais vous prendrez sans doute pour une exagération assez ordinaire à ceux qui entreprennent de louer une personne ou une vertu, si je dis que le baptême n'est pas plus nécessaire au salut que l'humilité. Je ne dirai pourtant rien que ce que le Fils de Dieu a dit lui-même, car celui-là qui a dit : *Si un homme ne renait de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (1635); c'est le même qui a dit : *Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume du ciel* (1636). Je dis bien davantage, et je ne dirai pourtant rien que de très-véritable, que l'humilité est plus nécessaire au salut que le baptême; car on peut être sauvé sans baptême, lorsqu'on le désire et que l'on ne peut le recevoir; mais on ne sera jamais sauvé sans l'humilité, et pour aller au ciel il faut être véritablement humble. Ce n'est qu'aux humbles et aux petits que Dieu communique ses grâces, et comme il résiste aux superbes et confond leurs desseins, il se laisse vaincre aux humbles, et il bénit toutes leurs entreprises, il les comble de ses faveurs (1637).

Ajoutons enfin à tous ces pressants motifs, qui nous persuadent efficacement la nécessité que nous avons de devenir humbles, l'exemple que le Sauveur nous a laissé de la pratique de l'humilité, afin que nous ne puissions nous défendre de le suivre. C'est par où je finis ce discours.

TROISIÈME POINT.

L'exemple de Jésus-Christ doit y porter.

Quoique ces deux motifs que je viens de proposer dans les deux premières parties de ce discours soient assez forts pour nous obliger à l'humilité, savoir sa justice et sa nécessité, c'est néanmoins sur l'exemple de Jésus-Christ que je prétends établir la principale force de mon discours. C'est une vérité si claire, qu'elle n'a pas besoin de preuves, que Notre-Seigneur a été souverainement humble, et qu'il a porté les humiliations les plus profondes qui aient jamais été au monde. Le prophète Isaïe l'appelle pour ce sujet *le dernier de tous les hommes* (1638), parce qu'en effet il s'est humilié plus que tous les hommes; et même on peut dire qu'à proprement parler il n'y a jamais eu que lui qui se soit humilié, puisqu'il n'y a jamais eu que lui qui ait pu s'abaisser au-dessous de ce qu'il était. Quand

III, 5.

(1635) Nisi effici mihi sicut parvuli, non intrabit in regnum celorum. *Matth.*, XVIII, 5.

(1637) Dominus super erbos resistit, humilibus autem dat gratiam. *Jac.*, IV, 6.

(1638) Nihilominus vicorum. *Isai.*, LIII, 5.

(1652) Ero sicut in ilis Altissimo. *Is.* XIV, 14.

(1653) Si te humiliaveris, ipse appropinquabit tibi. *M.* gis si te extraheris, cadet.

(1654) Qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur. *Luc.*, XIV, 11.

(1655) Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei. *Joan.*,

un homme s'abaisse, il ne fait que se mettre dans son lieu naturel, dans la place qui lui convient; et quelque humiliation qu'il pratique, il ne descendra jamais si bas qu'est le néant d'où il a été tiré. Mais quand le Fils de Dieu s'est uni à notre nature, et d'un lien si étroit et si inséparable, que Dieu est devenu Homme-Dieu, il s'est infiniment humilié, ou plutôt, comme dit saint Paul, *il s'est anéanti lui-même en prenant la nature de serviteur* (1639). Si l'on voulait rapporter tous les autres abaissements du Fils de Dieu fait homme, et toutes les actions d'humilité qu'il a pratiquées dans le cours de sa vie, il faudrait étaler ici tous ses mystères, sa nativité, sa circoncision, sa fuite en Egypte, son baptême, sa passion et les autres; cela demanderait plusieurs prédications. C'est pour quoi, comme je parle à des chrétiens qui sont instruits des vérités de notre religion, je ne m'y arrête pas maintenant.

Et certainement il était bien raisonnable, comme a dit un Père de l'Eglise grecque, que Dieu parût aussi grand dans ses abaissements que dans sa gloire; que voulant s'humilier, il s'humiliât en Dieu, et que son humilité surpassât autant celle des hommes qu'il est lui-même au-dessus des hommes. C'est donc lui qui doit être notre modèle, et qui nous enseigne que puisqu'il a été d'autant plus humble qu'il était plus grand, plus notre état nous élève au-dessus des autres, plus aussi notre humilité doit-elle surpasser celle des autres.

C'est en effet ce que nous devons inférer de l'humilité de Jésus-Christ; nous devons écouter avec respect et pratiquer avec fidélité cette grande leçon qu'il nous donne: « *Apprenez de moi*, lui fait dire saint Bernard, non que je suis sobre, ou chaste, ou prudent, ce n'est pas la principale leçon que je vous veux donner, mais *que je suis doux et humble de cœur* (1640). » Ce n'est pas que nous ne devions apprendre toutes les vertus de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui en a été un modèle très-achevé; mais c'est l'humilité principalement que nous devons apprendre de lui, parce qu'il l'a toujours pratiquée. Il n'a pas toujours pratiqué toutes les vertus dans leur exercice, parce que ce n'en était pas toujours le temps. Il n'a pas toujours veillé, il n'a pas toujours prié, il n'a pas toujours jeûné, il n'a pas toujours prêché, mais il a toujours été humble, et l'humilité était une disposition générale qui accompagnait toutes ses paroles et toutes ses actions, et, quoi qu'il fit, il était humble partout, en toutes choses.

« *Discite a me*, dit encore saint Bernard (*in Cant.*), c'est de moi, et non d'un autre, que vous devez apprendre cette science de

l'humilité. Je ne vous renvoie pas pour cela à la doctrine des patriarches ni aux livres des prophètes; je me propose moi-même pour vous servir de modèle d'humilité. L'ange et la femme ont fait autrefois des entreprises sur la grandeur que je possède en mon Père: celui-là voulant me ravir ma puissance, et celle-ci ma science; mais vous autres désirez des dons plus excellents et qui vous soient plus utiles (1641). Apprenez de moi, apprenez de mon exemple à être véritablement humbles, c'est l'unique et la grande leçon que je souhaite que vous étudiez, que vous appreniez de moi, et que vous pratiquiez tous les moments de votre vie. »

« Celui-là, dit saint Augustin (*De Virg.* c. 39), entre les mains duquel le Père a mis toutes choses, qui n'est connu que du Père, et qui est le seul qui connaît le Père, ne dit pas: Apprenez de moi à produire le monde, à ressusciter les morts; mais *apprenez que je suis doux et humble de cœur*. O doctrine salutaire, ô le véritable maître des hommes, qui ont avalé la mort dans une coupe que l'orgueil leur a présentée. Il n'a rien voulu dire que ce qu'il était, il n'a rien voulu commander que ce qu'il pratiquait. Je vous regarde, ô bon Jésus, des yeux de la foi, que vous m'avez ouverts, comme dans l'assemblée de tous les hommes, où vous criez: *Venez et apprenez de moi* (1642). Dites-moi, je vous prie, ô Fils de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, et vous, Fils de l'homme qui avez été fait entre les autres choses, qu'est-ce que vous nous voulez apprendre quand vous nous commandez de venir à vous? *Que je suis doux et humble de cœur*. Est-ce là qu'aboutissent tous les trésors de la sagesse et de la science qui sont renfermés en vous (1643), que nous apprenions comme une grande science que vous êtes doux et humble de cœur? Est-ce une si grande chose d'être petit, qu'on ne pourrait la bien apprendre, si vous, qui êtes si grand, ne l'aviez pratiquée et ne vous fussiez abaissé pour nous en donner l'exemple? »

L'humilité est donc la vertu propre de la religion chrétienne, que la philosophie païenne n'a pu atteindre. Ceux qui faisaient profession de cette philosophie parlaient avec emphase des autres vertus (1644). Ils en faisaient de grands et de magnifiques discours, quoiqu'ils n'en eussent pas la vérité pour cela. Mais pour ce qui est de l'humilité, ils ne l'ont pas seulement connue, et nous ne voyons point qu'ils en aient parlé. C'est pour quoi Tertullien les appelait des animaux de vanité (1645).

Si donc, après cet exemple et ces instructions de Jésus-Christ, nous sommes encore orgueilleux, on peut dire que notre maladie

(1639) Exinanivit semetipsum formam servi accipient. *Philip.*, II, 7.

(1640) Discite a me quia mitis sum et humilis corde. *Matth.*, XI, 29.

(1641) Vos autem accumulamini charismata meliora. *I Cor.*, XII, 3.

(1642) Tanquam in concione generis humani: Venite ad me et discite a me.

(1643) Hæcine redacti sunt omnes thesauri sapientia et scientia absconditi in te?

(1644) Buccis crepantibus.

(1645) Animalia gloriæ.

est incurable (1646), et je ne sais plus quel remède l'on pourra appliquer à notre mal ni quel appareil mettre sur nos plaies. L'ange est devenu superbe dans le ciel, mais il n'avait pas vu qu'un Dieu se fût humilié pour lui apprendre l'humilité. Combien l'homme sera-t-il maintenant coupable, et combien son orgueil passera-t-il celui de cet ange présomptueux, si, voyant d'un côté le démon superbe, et de l'autre un Dieu si humble pour lui, il aime mieux imiter l'orgueil du démon que l'humilité de Dieu! *Enfans des hommes, jusques à quand aimez-vous la vanité, jusques à quand chercherez-vous le mensonge (1647)?* Pourquoi, dit saint Augustin sur ce passage, porterez-vous plus avant la superbe de vos cœurs? quand est-ce que vous metrez fin à vos vanités et à vos illusions, si vous ne vous désabusez en présence de la vérité incarnée (1648)? Si vous aviez honte auparavant d'imiter l'humilité d'un homme, imitez au moins l'humilité d'un Dieu. C'est pour vous donner un sujet que vous puissiez imiter que le Fils de Dieu s'est fait homme et humble; il vous commande seulement d'être humble; non pas que d'homme vous vous fassiez bête, comme de Dieu il s'est fait homme, mais que vous reconnaissiez que vous n'êtes qu'un homme (1649), et qu'ainsi vous ne vous élevez pas au-dessus de vos semblables. Enfin, pour conclure tout ceci par les paroles de saint Bernard, que peut-il y avoir de plus indigne et qui mérite un châtement plus sévère qu'un homme qui, voyant le Dieu du ciel et de la terre si humilié, recherche encore de la gloire? et n'est-ce pas une imprudence tout à fait insupportable que là où la majesté souveraine s'est anéantie, la hauteur suprême s'est abaissée, et le Seigneur s'est fait esclave, la bassesse seule s'élève, et qu'un vermineau de terre ne pense qu'à s'enfler et s'enorgueillir (1650)?

Heureux, mille fois heureux celui qui est dans une disposition contraire, et qui peut dire avec vérité comme le prophète David : Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous sondez le plus profond des cœurs, vous savez que le mien ne s'est point enflé, que mes yeux ne se sont point élevés (1651), et que j'ai toujours eu de bas sentimens de moi-même. Je ne me suis jamais attribué le bien que votre miséricorde a voulu faire en moi, mais je vous en ai rendu toute la gloire qui vous était due. Je ne me suis jamais entêté du point d'honneur; je n'ai jamais affecté des premiers rangs dans les assemblées; je

n'ai point désiré d'être préféré aux autres ni de commander à personne, et, si ma charge m'y a obligé, je l'ai fait avec douceur, dans la seule vue de la justice et de la nécessité, sans fierté et sans orgueil. *Non est exaltatum cor meum, etc.*

CONCLUSION

Enfin, messieurs, n'oubliez jamais cette grande, mais terrible parole que saint Augustin dit retentir dans toutes les pages de l'Écriture : *Dieu résiste aux superbes (1652)*. Il se fâche des orgueilleux qui tranchent des grands, qui font les esprits forts, qui se moquent de tout; Dieu, dis-je, les traite avec le dernier mépris, *Superbis resistit*. Mais, au contraire, il traite avec douceur les simples, les petits qui pèchent plutôt par inadvertance que par malice, et qui se corrigent aussitôt qu'on les en avertit; c'est à ceux-là qu'il communique ses grâces et ses faveurs. Oui, mon Dieu, je vous loue de tout mon cœur, je vous bénis de toute l'étendue de mon âme, et je vous rends toute la gloire dont je suis capable, de ce que vous avez caché vos mystères aux sages et aux prudens de ce monde, à ces gens qui font les beaux et les forts esprits, et vous les avez révélés aux petits et aux humbles (1653).

Où, mon Dieu, cela est ainsi, parce que vous l'avez jugé à propos, et je vous en remercie de tout mon cœur. L'humilité est une vertu que le monde ne connaît point, c'est une doctrine qu'il n'entend point, qu'il faille se faire petit sur la terre pour être grand dans le ciel. La Synagogue, disait saint Hilaire dans une autre rencontre, mais qu'on peut bien appliquer ici, la synagogue, c'est-à-dire les chrétiens qui n'en ont que le nom, ne croient pas ces maximes; la sagesse humaine ne les entend pas; mais les véritables fidèles les comprennent bien et les pratiquent encore mieux (1654). Mais que le monde comprenne cette doctrine ou ne la comprenne pas, elle ne laissera pas d'être toujours véritable. Le ciel et la terre passeront, mais la parole de Dieu ne passera jamais, elle subsistera aussi longtemps que Dieu même, c'est-à-dire éternellement; et quoi qu'il puisse arriver, il sera toujours vrai de dire : *Que celui qui s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé*; et, comme l'abaissement des premiers ne sera pas moins profond que l'enfer, de même l'élevation des derniers ne sera pas moins sublime que la gloire éternelle. Amen.

(1646) *Que superbia sanari potest, si humiliatè Filii Dei non sanatur?*

(1647) *Filii hominum, usquequo gravi corde, ut quid diligitis vanitatem et queritis mendacium? Ps. IV, 5.*

(1648) *Usque ad adventum Filii Dei error vester duraverit. Quid ultra graves corde es is? Quando habituri es sine fallaciis, si, veritate presente, non habetis?*

(1649) *Ut sciatis geates quoniam homines sunt. Ps. LX, 21.*

(1650) *Intolerabilis imprudentiæ est, ut ubi se exi-*

navit in justis, veraciter infletur et intumeat. Brax. serm. 1 De Nativ. Domini.

(1651) *Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei. Ps. CXXX, 1.*

(1652) *Deus superbis resistit, humilibus autem cæcæ gratiam. Jac., IV, 6.*

(1653) *Confi cor tibi, Pater, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. Matth., XI, 25.*

(1654) *Hee synagoga non credit, hoc philosophia non sapit, hoc Ecclesia intelligit.*

SERMON LX.

DU JUREMENT.

Non perjurabis in nomine meo, nec pollues nomen Dei tui.

Vous ne jurez point faussement en mon nom, et vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. (Levit., XIX.)

EXORDE.

Voici une nouvelle espèce de péché qui attaque Dieu dans son nom, qu'il déshonore et qu'il souille d'une manière très-indigne; c'est le jurement. Les anciens, comme dit le Fils de Dieu dans l'Évangile, se contentaient de défendre le parjure, mais pour les autres jurements qui n'étaient pas revêtus de cette circonstance odieuse de fausseté, ils n'en faisaient pas grand scrupule. Le Fils de Dieu, qui était venu pour accomplir la loi et la porter à sa perfection, défend non-seulement le parjure, mais de jurer en aucune manière (1635): non pas néanmoins qu'il défende de jurer lorsqu'il y a quelque nécessité de le faire, mais de jurer de son propre mouvement, sans discrétion, sans jugement et par une mauvaise habitude. Puis donc que le Fils de Dieu nous défend de jurer, et que néanmoins il y a de certaines conditions dans lesquelles il est permis et quelquefois même nécessaire d'user de ce remède par rapport à l'infirmité humaine, il est bien important de bien savoir quelles sont ces conditions, afin de ne nous pas tromper dans une matière si difficile et dans laquelle on commet un si grand nombre de péchés. Il est absolument nécessaire de savoir ce que c'est proprement que jurer. C'est prendre Dieu à témoin que ce que l'on dit est véritable, encore même qu'on ne se serve pas de termes qui expriment ce témoignage de Dieu. Il est important de ne point perdre de vue cette notion du jurement, car elle servira de fondement à tout ce discours. Il faut donc savoir que le jurement étant généralement défendu dans l'Évangile, il peut néanmoins être permis dans les rencontres que saint Paul a marquées, lorsque les hommes ayant des différends les uns avec les autres, *le serment est le plus sûr moyen* qu'ils puissent avoir pour les terminer et pour arrêter tous les doutes qu'on pourrait avoir de leurs paroles (1636). Et en cela il est vrai de dire qu'il y a apparence de quelque péché; car enfin si les hommes avaient assez bonne opinion et des sentiments assez favorables de leurs frères, ils ne devraient pas exiger d'eux des serments qui marquent toujours quelque défiance qu'ils ont de leur probité. Mais, comme le cœur de l'homme est un abîme impénétrable dont on ne peut pas aisément développer les secrets, il est permis d'exiger des jurements de ceux dont la vertu ni la bonne foi ne sont pas assez

connues; et pour lors dans ces occasions on emploie le témoignage d'une autorité divine et souveraine, comme celle de Dieu. Les hommes n'ayant pas assez d'autorité pour se persuader des choses qu'ils disent, ils en emploient une plus grande et plus considérable, qui est celle de Dieu (1637); mais dans ces occasions-là même il faut que le jurement, pour n'être point péché, ait trois conditions marquées par le prophète Jérémie. Vos jurements seront accompagnés de vérité, de jugement et de justice (1638). Nous allons examiner ces conditions, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

I^{er} Point. Le jurement doit être accompagné de vérité. — Non pas de déguisement de paroles. — En quelles rencontres on se parjure. — L'énormité de ce péché. — La légèreté de la matière n'exuse point. — Il trouble l'ordre de la justice. — Sa punition. — CONCLUSION DU I^{er} POINT.

II^e Point. Le jurement doit être accompagné du jugement. — L'habitude de jurer ne diminue pas le péché. — A moins qu'on ne fasse de grands efforts pour s'en défaire.

III^e Point. Le jurement doit être accompagné de justice. — On ne doit jamais se servir de jurements exécutoires. — Des imprécations. — C'est profaner le nom de Dieu de le prononcer sans respect. — Des vœux. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le jurement doit être accompagné de vérité.

La vérité est la première et la plus importante circonstance qui doit accompagner le jurement; elle en doit être le fondement et le principe, puisque l'on ne doit jurer que pour faire connaître le mensonge, qui est l'ouvrage du démon, et pour découvrir la vérité, et l'affermir après qu'elle est découverte. Il faut que cette vérité soit expliquée de bonne foi et simplement, qu'on ne trompe point son frère par un déguisement de paroles indignes de la sincérité chrétienne (1639), comme l'Apôtre nous en avertit. Et certes, si l'on voulait user d'adresse et d'un certain déguisement de paroles qui font entendre les choses autrement qu'on ne les a dans le cœur, il n'y aurait plus de sûreté ni de confiance à prendre dans les discours des hommes, et on ne pourrait plus se confier qu'à ceux qui n'auraient pas assez d'adresse et d'esprit pour tromper les autres. « Il y a en cela, dit saint Grégoire, comme en toute autre chose, une grande différence entre Dieu et les hommes: ceux-ci, ne pouvant pénétrer dans la vérité de nos pensées, n'en jugent que par le son de nos paroles et par des conjectures faibles et incertaines; ils ne peuvent pas pénétrer plus avant. Mais Dieu, à la lumière duquel rien n'est caché, ne nous juge pas selon nos paroles, mais selon la vérité de nos pensées (1660). Ainsi, dit saint

(1635) Ego autem deo vobis non jurare omnino. *Math.*, V, 34.

(1636) Omnis controversiarum finis ad confirmationem est juramentum. *Heb.*, VI, 16.

(1637) Homines enim per in-jorem sui jurant. *Ibid.*

(1638) Jurabis, vivit Dominus, in veritate, et in judicio, et in justitia. *Jerem.*, IV, 2.

(1639) Neque circumveniat in negotio fratrem suum. *I Thess.*, IV, 6.

(1660) Hæmæ aures talia verba nostra judicant quæ talia sonant, divina vero judicia talia foris audiunt qualia ex intimis prouuntur. *Moral.* I, XXVII, e. 8.

Isidore, celui qui abuse de la simplicité de son frère par l'artifice et le déguisement de ses paroles ne peut pas tromper Dieu, qui est le témoin de sa conscience, et qui prend son serment non selon qu'il l'entend lui-même, mais en la manière que l'entend celui auquel il le fait. Que ce fourbe sache donc qu'il se rend doublement coupable : 1° parce qu'il prend le nom de Dieu en vain; 2° en ce que, pour tromper son prochain, il viole les lois de la sincérité chrétienne (1661). » Voilà le sentiment de ces deux grands hommes, auxquels il faut faire céder les nouveaux raisonnements de la duplicité.

C'est donc un parjure détestable d'assurer avec jurement quelque chose qu'on sait ou qu'on doute être faux. Et c'est ici que les marchands sont souvent très-criminels, qui ne font aucune difficulté de jurer qu'une telle marchandise leur coûte tant, qu'ils en ont refusé tant, quoiqu'ils sachent bien que cela n'est pas véritable. Ceux-là se parjurent encore qui promettent quelque chose avec serment qu'ils n'ont pas dessein ou qu'ils savent bien ne pouvoir pas accomplir. C'est néanmoins ce que font souvent les ouvriers, qui pour entretenir la pratique promettent à tout le monde ce qu'ils savent bien pouvoir tenir à peu de personnes. L'on est enfin coupable de parjure lorsqu'on n'exécute pas ce que l'on a juré, quand cela se peut, et que la chose n'est point mauvaise, comme je le dirai dans la suite de ce discours.

Il suffit de rappeler en votre mémoire la définition que j'ai donnée du jurement pour comprendre d'abord, si néanmoins cela se peut, l'énormité du parjure. Car enfin, si jurer c'est prendre Dieu à témoin que ce que l'on dit est véritable, n'est-ce pas une conséquence claire et naturelle que jurer contre la vérité c'est vouloir que Dieu soit témoin d'une fausseté? ce qui est horrible seulement à penser. Et certes, il n'y a pas un homme d'honneur qui ne prit comme une injure atroce, et qui ne se choquât avec raison de la seule proposition qu'on lui ferait de vouloir bien servir de faux témoin dans une affaire; et cependant c'est ce que l'on fait tous les jours à l'égard de Dieu, sans qu'on s'en étonne. C'est encore comme si l'on se servait du sceau du roi, ou si l'on employait le témoignage du roi même pour appuyer une fausseté. Mais que ces comparaisons sont faibles, quoique néanmoins elles soient les plus fortes qu'on puisse donner, puisqu'elles sont aussi éloignées que Dieu l'est du plus grand roi de la terre!

Mais ce qu'il y a de singulier dans ce péché, c'est que la légèreté de la matière n'excuse pas de péché mortel. Je n'explique. Quoique le larcin, par exemple, soit de lui-même et de sa nature un péché mortel, néanmoins qui ne déroberait que deux ou trois sous, n'ayant pas dessein d'en prendre

davantage, ne commettrait pas un péché mortel, parce que la matière est légère; ainsi de plusieurs autres péchés. Il n'en est pas de même du parjure, qui est toujours un péché mortel très-énorme, quand même il ne s'agirait que d'un double; parce que la légèreté de la matière ne se prend pas de la chose pour laquelle on jure, mais de celui que l'on prend à témoin, savoir Dieu même, de la fausseté que l'on avance. O Dieu, si l'on faisait bien attention à cela, que l'on prendrait bien garde à ce que l'on jure! ou plutôt on ne jurerait point du tout, pour ne pas s'exposer au péril de jurer fausement. Ce que je dis ici du parjure ne s'entend pas seulement de ceux que l'on fait devant les juges, mais même de ceux qui se font dans toutes les autres rencontres et dans les entretiens particuliers, parce que c'est toujours le même Dieu que l'on prend pour témoin de la fausseté que l'on avance.

Il est vrai néanmoins que le parjure commis devant un juge, qui prend le serment de quelqu'un pour être éclairci d'un fait dont il s'agit, est un péché plus énorme. La raison est, qu'outre l'injure faite à Dieu en la manière qui a été expliquée, et qui dans cette circonstance est beaucoup plus grande, il trouble encore l'ordre de la justice, qui s'en rapporte au serment comme à une preuve décisive, lorsque les autres lui manquent, et qui dans ces rencontres ne pouvant avoir d'autres lumières, est obligée de juger au hasard. C'est encore faire une injure considérable au prochain, parce que, le jurement étant institué pour terminer les différends, le parjure rend ce moyen inutile. Il viole enfin toute la société civile, parce que la certitude par le jurement devenant douteuse, on ne sait plus ce que l'on doit croire ou ce que l'on ne doit pas croire.

Comme donc le parjure outrage non-seulement Dieu, mais encore le public, les lois civiles le punissent très-rigoureusement. Les Egyptiens les condamnaient à perdre la vie; les Indiens leur faisaient couper les pieds et les mains, ainsi que le rapportent les auteurs qui ont traité des mœurs de ces peuples. Dans le droit canonique ils sont déclarés infâmes. Mais le jugement de Dieu est beaucoup plus sévère à leur égard, puisque, outre les supplices éternels, qui dans la vérité sont les plus à craindre, mais qui ne frappent pas le plus les hommes, dont la plus grande partie n'a guère de foi, il fait de temps en temps des punitions éclatantes de cette injure faite à son saint Nom. Il me serait aisé d'en produire plusieurs exemples illustres, mais on les pourra trouver dans les auteurs qui ont traité de cette matière.

Il faut donc éviter avec un très-grand soin le parjure, qui est un crime si injurieux à Dieu, et qu'il punit si sévèrement. Le meil-

(1661) Quæcumque arte verborum quisque juret, Deus tamen, qui conscientie te tis est, ita hoc accipit sicut ille cui juratur intelligit. Dupliciter au-

tem reus fit, quia et Dei nomen in vanum assumit et proximum dolo cap.it. *Ibid.*, De summo Bono, l. II, c. 3.

leur moyen et le plus assuré pour ne point jurer faussement, c'est de ne point jurer du tout. Car enfin, en s'accoutumant à jurer en toutes rencontres, on s'expose à jurer souvent contre la vérité. C'est ce qui a fait dire au Sage : *Que votre bouche ne s'accoutume point au jurement, car en jurant on pêche en bien des manières* (1662) ? et à saint Augustin : « Le faux jurement est un crime très-pernicieux, le jurement véritable est accompagné de beaucoup de dangers ; ainsi le plus sûr et le meilleur moyen de ne point pécher en cette matière, c'est de ne point jurer du tout (1663). » Mais quand je dis quelque chose, on ne veut pas me croire à moins que je ne jure. Que l'on vous croie si l'on veut, c'est à vous d'observer le précepte du Fils de Dieu, vous contentant de dire, *cela est, ou cela n'est pas*. La vérité est si belle et jette un éclat si lumineux, que pour l'ordinaire elle se fait croire d'elle-même ; au lieu que le mensonge, se déliant de lui-même, croit avoir besoin de l'aide du jurement afin de passer pour véritable. Ainsi ces grands jureurs sont ceux qu'on doit le moins croire, parce qu'en affectant trop, et par de mauvaises voies, de persuader la vérité, ils se rendent suspects de mensonge. Surtout ne souffrez jamais que vos enfants, vos domestiques et ceux qui dépendent de vous jurent en aucune manière, et empêchez de bonne heure qu'ils ne prennent cette mauvaise habitude. Car enfin, outre qu'il est difficile de jurer souvent et de ne pas quelquefois jurer faussement, quand même cela n'arriverait pas, c'est toujours un mal de jurer sans discrétion et sans jugement, qui est la seconde condition que le prophète Jérémie demande afin que le jurement soit permis, *in judicio*, et qui va faire le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Le jurement doit être accompagné de jugement.

Le jurement, comme je l'ai déjà dit, est quelquefois permis pour faire croire une chose importante, ou en justice ou ailleurs, dont il est nécessaire que l'on soit éclairci. Mais il ne faut user de ce remède dangereux qu'avec beaucoup de sagesse, de jugement et de discrétion, qu'après une mûre délibération, et jamais par emportement et avec passion. Cette condition du jurement est entièrement négligée et presque généralement violée. La plupart du monde se persuade faussement qu'il n'y a aucun mal de jurer, pourvu que l'on dise la vérité, et sur ce faux principe ils ne font aucune difficulté de jurer en toutes rencontres, et d'interposer le témoignage de Dieu pour assurer des bagatelles et des niaiseries. C'est comme si des enfants qui jouent ensemble appelaient incessamment quelque personne de considération, un vénérable magistrat, un prince, ou le roi même, pour être arbitre

des petits différends qui naissent ordinairement dans leurs jeux. C'est particulièrement dans cette seconde condition que la légèreté de la matière, au lieu de diminuer le mal, comme dans les autres péchés, l'augmente plutôt, parce que c'est une plus grande irrévérence contre Dieu d'employer son témoignage pour une petite chose que dans une affaire importante.

Il se trouve bien des gens, mais assurément peu instruits, qui ont peine à se persuader que le jurement soit un péché lorsqu'on en a formé l'habitude, qui est passée dans une espèce de nécessité et qu'on voit que c'est une coutume ordinaire dont on ne s'étonne point. Mais au contraire l'habitude et la facilité avec laquelle on commet un péché est ce qui le rend plus considérable ; car c'est une marque et qu'on ne s'y oppose que faiblement, et qu'on n'en a pas de scrupule. On n'est pas ordinairement si insensible pour les choses de la terre. On voit rarement des hommes tomber dans des habitudes et des facilités de commettre des actions qui nuisent à leur réputation, à leur fortune ou à leur santé : il n'est pas nécessaire de les avertir du danger où ils se précipitent, l'amour qu'ils ont pour eux-mêmes est assez vigilant pour éviter ce qui le blesse et embrasser ce qui l'accorde. Mais, quand il s'agit de s'opposer à des habitudes qui corrompent l'âme et qui offensent Dieu, comme la plupart des hommes sont grossiers et tout charnels, qu'ils n'ont que des yeux de chair et de sang, et qu'ils sont très-peu touchés de l'amour de Dieu, ils passent toute leur vie dans des habitudes mortelles sans en ressentir la moindre peine. Il est vrai que de temps en temps ils ont quelque faible désir de quitter ces habitudes ; mais ce désir est si languissant, si peu animé de l'esprit de Dieu, qu'il n'est pas capable de les faire sortir de l'état où ils sont, parce qu'ils ne travaillent point à quitter leurs mauvaises habitudes avec la même vigueur qu'ils travailleraient à éviter la perte d'un écu.

Voilà, messieurs, où en sont réduits la plupart des hommes, dont je ne veux point d'autres témoins que vous. N'est-il pas vrai que si l'on condamnerait tous ceux qui jurent à un écu d'amende, ou qu'on leur fit souffrir quelque honte publique, ou qu'une fièvre violente fût la punition qui ne manquât jamais d'être attachée au jurement, ou le verrait bientôt banni des compagnies et chassé de toute la terre ? Mais, parce que l'on ne remarque aucun changement sensible dans l'état d'un homme qui a juré, que les châtimens de Dieu sont tardifs et lents, on ne se met nullement en peine de se défaire d'une habitude si pernicieuse ; l'on voit des hommes et même des femmes y passer toute leur vie, et en produire des effets funestes, non-seulement tous les jours, mais souvent à chaque heure du jour.

(1662) Jurationi non assuescas os tuum, multi enim sunt casus in illa. *Ecclii.*, XXIII, 9.

(1665) Falsa juratio exitiosa, vera juratio periculosa, nulla juratio secunda. *De Verb. Apost.*, serm. 8.

Il faut donc savoir que tous les théologiens enseignent que l'habitude dans un péché, bien loin de le diminuer, en augmente l'énormité, à moins qu'on ne fasse de grands efforts pour s'en défaire. L'on s'imagine souvent que l'on fait effectivement ces efforts (car on est extrêmement ingénieux à se tromper soi-même), mais il sera facile d'en faire la preuve. Si par exemple on se condamne soi-même à quelque pénitence rigoureuse en cas de rechute, comme serait de donner quelques aumônes aux pauvres chaque fois que l'on tomberait, de jeûner ou de ne point boire de vin ce jour-là, se retirer au même instant et se prosterner le visage contre terre pour gémir devant Dieu, lui demander miséricorde et la grâce de lui être plus fidèle à l'avenir; si l'on agissait par un esprit de foi, si l'on comptait pour quelque chose d'offenser Dieu, on ferait bien d'autres efforts qu'on ne fait pour l'ordinaire afin de sortir de ces malheureuses habitudes; on se condamnerait pour cet effet à ces pénitences et à d'autres plus rigoureuses, et l'on n'appréhenderait rien tant que de n'en pas faire assez, et ainsi de mourir dans ce déplorable état. Il ne faut donc jurer que dans la vérité, et avec jugement, qui sont les deux premières conditions marquées par le prophète Jérémie; il ne me reste plus qu'à vous expliquer la troisième, qui est la justice, c'est-à-dire que l'on ne doit jurer que pour des choses justes, et jamais pour des choses défendues. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT

Le jurement doit être accompagné de justice.

Tous les saints Pères ont regardé avec horreur et condamné dans les termes les plus forts qu'ils ont pu trouver l'action tout à fait barbare d'Hérode, qui, s'étant témérairement engagé par un serment solennel à accorder à une baladine tout ce qu'elle lui demanderait, eut assez d'impiété pour tenir sa parole en lui donnant la tête de saint Jean-Baptiste, qu'elle avait demandée. Il devait bien plutôt, comme tous les théologiens en conviennent, en refusant une si cruelle et si injuste demande, corriger l'indiscrétion et l'imprudencence de son serment. C'est ce que font encore tous les jours ceux qui jurent de faire quelque chose contre la loi de Dieu, soit en se vengeant de leurs ennemis, de ne pardonner jamais une injure reçue, ou de ne point voir celui de qui l'on a été offensé, ou enfin de quelque autre manière que ce soit. C'est sans doute un très-grand péché de faire ces sortes de serments, mais c'en serait un beaucoup plus grand de les exécuter; et l'on peut dire que le péché que l'on a commis en jurant témérairement n'est encore que dans son commencement, ne fait pour ainsi dire que naître, mais qu'il reçoit sa dernière malice lorsqu'on en vient à l'exécution. Bien loin donc qu'on soit obligé à tenir son serment lorsqu'on a juré qu'on ferait quelque chose de mal, on est

obligé au contraire de ne le pas garder, si l'on ne veut ajouter péché sur péché et crime sur crime.

On ne doit donc, comme vous avez vu dans tout ce discours, se servir de quelque jurement que ce soit qu'avec beaucoup de sagesse et de discrétion, c'est-à-dire avec vérité, avec jugement et avec justice.

Mais que doit-on penser de ces gens qui font cent imprécations contre les autres et contre eux-mêmes, qui par un dévouement exécrationnel se donnent au démon, qui se souhaitent mille malheurs, et qui disent des choses qu'on n'ose pas mettre sur le papier?

Je n'accuse pas du même péché, mais aussi je n'excuse pas ceux qui ont coutume de dire de certains mots qui approchent fort de ces jurements qui sont le plus en usage, quoiqu'ils ne les profèrent pas tout à fait. 1. Ces façons de parler marquent l'inclination que l'on a de jurer, et que si l'on ne jure pas absolument, au moins on veut en approcher le plus qu'on peut. Que dirait-on de celui qui ne voudrait pas, à la vérité, se jeter dans un précipice, mais qui marche sur le bord, sinon qu'il s'expose au danger de périr? 2. Vous apprenez par ces demi-mots à vos enfants et vos domestiques à jurer tout à fait. 3. Ceux qui vous entendent croient que vous jurez effectivement, ainsi vous donnez mauvais exemple. 4. Il faut avoir horreur non-seulement du mal, mais encore de tout ce qui en approche; car enfin, selon l'oracle du Saint-Esprit, *Celui qui aime le péril y périra.* (Eccli., III, 27.)

Je ne veux pas dire que les femmes soient sujettes à jurer comme les hommes, mais elles font aussi bien qu'eux et même plus qu'eux des imprécations contre leurs enfants, aussi criminelles que les jurements. Comme les bénédictions des pères sont très-avantageuses aux enfants, au contraire leurs malédictions leur causent de très-grands maux. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Écriture sainte, qu'il serait aisé, mais qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Quand votre enfant fait quelque chose qui vous déplaît, ne serait-ce pas mieux fait de lui dire, *je prie Dieu qu'il te bénisse*, que de lui dire, *le diable t'emporte*, etc. Saint Augustin, dans ses livres de la *Cité de Dieu*, raconte l'histoire d'une mère qui, ayant sept fils et trois filles, fatiguée de leurs importunités, les mena auprès des fonts où ils avaient été baptisés, et là leur donna sa malédiction. Elle ne fut pas vaine, car tous ses enfants devinrent tremblants de leurs membres, et errants de province en province. Deux arrivèrent en la ville d'Hippone, où saint Augustin était évêque, et ils furent délivrés par l'application des reliques de saint Etienne. Saint Augustin prit occasion de cette rencontre d'avertir sérieusement les pères et les mères de ne pas faire des imprécations, ni donner des malédictions à leurs enfants, qui sont souvent suivies de leur effet.

Voilà bien des manières de profaner le saint nom de Dieu, qui sont toutes comprises

dans la défense générale que Dieu fait de prendre son nom en vain : *Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum (Exod., XX, 6)*. Outre celles-là, Théodoret (*In Exod., q. 41*), qui en cela est suivi par de savants interprètes de l'Écriture sainte, dit que ce commandement, *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur*, ne défend pas seulement de violer la sainteté du nom de Dieu en jurant sans nécessité, mais qu'en général il défend de prononcer ce nom si saint d'une manière ou irrégulière, ou railleuse, ou indiscreète, et qui blesse en quelque manière que ce puisse être la profonde vénération qui est due au nom et à la majesté de Dieu. C'est ce que dit expressément le Saint-Esprit dans le livre de l'Écclésiastique, où, après avoir défendu de s'accoutumer à jurer : *Que le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans votre bouche; ne mêlez point dans vos discours les noms des saints, parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute (1664)*. Hesselius, célèbre docteur et professeur de Louvain; Estius, chancelier de l'université de Douai; Cornelius à lapide, et d'autres théologiens, expliquant ce passage, disent que c'est un grand abus d'employer sans nécessité, dans les discours ordinaires et dans les entretiens familiers, le signe de la croix, le saint nom de Dieu, l'adorable nom de Jésus, celui de la sainte Vierge, ou de quelque saint, par exemple, *Mon Dieu, qu'il fait froid! Jésus, que nous dites-vous là?* etc., vu qu'on ne devrait prononcer ces sacrés noms qu'avec tremblement et les genoux en terre, ce qui est par conséquent une grande irrévérence et un grand manquement de respect. Cependant il arrive souvent que ceux qui ne pensent presque jamais à Dieu sont ceux qui le prononcent le plus souvent de cette sorte sans respect; et il semble que le démon, l'ayant chassé de leur cœur, le met sur leur langue pour le profaner.

Enfin, pour ne rien omettre sur cette matière, je vous dirai en deux mots de ne pas faire légèrement des vœux, qui sont des espèces de jurements qu'on fait à Dieu. Ne vous laissez pas aller à un petit feu d'une dévotion passagère. Pensez bien auparavant à quoi vous voulez vous engager. Surtout ne faites rien sans avoir pris avis de votre confesseur. Mais quand vous en aurez fait, accomplissez-les fidèlement, pour ne vous pas rendre coupable de parjure à l'égard de Dieu.

CONCLUSION.

Je finis par où j'ai commencé, en vous disant de ne point jurer du tout (1665). *Mais contentez-vous de dire, cela est, ou cela n'est pas, car ce qui est de plus vient du mal.* Ayez un profond respect pour le saint nom de Dieu, ne le souillez jamais par aucune parole indécente ou indiscreète, et commencez de ré-

vérer et d'adorer ce grand nom pour continuer ce saint exercice dans l'éternité. Amen.

SERMON LXI.

DU BLASPHEME.

Non pollues nomen Dei tui.
Vous ne souillerez point le nom de votre Dieu. (Levit., XVIII.)

EXORDE.

Quoique l'on souille et que l'on profane le saint nom de Dieu par le jurement, comme vous l'avez vu dans le discours précédent, néanmoins cela se fait d'une manière bien plus indigne et plus criminelle par le blasphème. C'est un vice que nous avons aujourd'hui à combattre, un vice que l'on peut appeler le déshonneur et l'opprobre du genre humain, un vice qui n'attaque pas les créatures, mais qui porte son coup sur le Créateur même. Je m'assure que le nom seul du blasphème vous donne de l'horreur, et que vous frémissez déjà de l'entendre seulement prononcer. En effet, messieurs, si saint Paul a dit que le péché de l'impureté était si abominable, qu'il ne devait pas même être nommé par une bouche chrétienne (1666), il me semble qu'on pourrait au moins dire la même chose du blasphème, qui est si horrible et si abominable, qu'on n'en devrait pas même proférer le nom. L'histoire rapporte de Néron qu'au commencement de son empire il était si doux et si éloigné de faire mourir personne, que lorsqu'on lui apportait l'arrêt de condamnation à mort de quelque coupable pour le signer, il disait en soupirant : Hélas! pourquoi ai-je appris à écrire, puisqu'il m'en faut servir pour faire mourir un homme : *Cur litteras didici?* Je pourrais aujourd'hui, messieurs, dire quelque chose de semblable, et ressentir de la peine d'avoir une langue, d'avoir appris à parler, et d'être obligé de vous entretenir d'une chose aussi injurieuse à Dieu qu'est le blasphème, qui est si horrible, qu'on devrait plutôt l'ensevelir dans un silence éternel. Mais non, il faut parler de ce vice afin d'en donner de l'horreur, il faut le faire connaître afin de le faire haïr. Je suis bien aise de pouvoir parler et d'avoir une langue afin de le décrier autant qu'il me sera possible, et je souhaiterais d'avoir une poitrine d'acier et une voix de tonnerre pour faire retentir aux quatre extrémités de la terre l'horreur et l'abomination de cet exécrable monstre. Vous pouvez, Esprit divin, mettre dans ma bouche, aussi bien que dans celle du prophète Jérémie (XIII, 29), des paroles qui soient comme un feu, et comme un marteau qui brise les pierres et amollisse les cœurs les plus endurcis. J'ai sujet de les espérer, pourvu que la sainte Vierge veuille bien vous les demander pour moi : nous l'en supplions avec le salut de l'ange. *Ave Maria.*

(1664) Jurationi non assuescat os tuum. Nomen autem vero Dei non sit assidua in ore tuo, et nominibus sanctorum non amisceris, quoniam non eris immunis ab eis. *Eccl., XXIII, 9, 10.*

(1665) Ego autem dico vobis non jurare omnino. *Matth., V, 34.*

(1666) Fornicatio et omnis immunditia nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos. *Eph., V, 5.*

SECOND EXORDE.

Où, messieurs, il faut vous faire connaître le blasphème, afin de vous le faire haïr; il faut vous apprendre ce que c'est, non pas afin que vous sachiez vous en servir, mais afin que vous conceviez pour lui toute l'horreur qu'il mérite. Saint Augustin en donne la véritable notion quand il dit que le blasphème, à proprement parler, c'est lorsque l'on attribue quelque chose à Dieu qui ne lui convient pas, ou qu'on lui ôte ce qui lui convient, ou qu'on s'attribue à soi-même ce qui lui appartient. Ceux-là blasphèment en la première manière qui font Dieu auteur des péchés qui se commettent dans le monde; qui disent qu'il a égard à la qualité des personnes dans la distribution de ses dons, et autres impiétés semblables. Ceux-là blasphèment en la seconde façon qui ôtent à Dieu sa puissance, sa bonté, sa justice et ses autres attributs; qui disent qu'il ne se soucie pas de ce qui se fait sur la terre, que sa providence ne s'étend pas si loin, et autres choses semblables. Et ceux-là le font de la troisième manière qui s'attribuent à eux-mêmes ce qui n'appartient qu'à Dieu, qui se croient auteurs du bien qu'ils font, qui veulent en avoir la gloire, au lieu de la rendre à Dieu, et qui ne pensent pas avoir besoin de lui ni de sa grâce pour faire de bonnes œuvres et pour surmonter les tentations. Quoique ces espèces de blasphèmes n'arrivent que trop souvent, particulièrement entre les joueurs, qui, quand ils perdent leur argent, ne font pas difficulté de dire que Dieu n'est pas juste et de proférer des impiétés encore plus horribles, elles ne sont pas néanmoins si ordinaires que celle dont je veux principalement parler aujourd'hui, qui traite injurieusement et avec irrévérence ce qui peut être attribué à Dieu en tant qu'il s'est revêtu de notre humanité: ce sont ceux qui jurent par le sang, par la mort, etc., en un mot, ceux que l'on appelle proprement les blasphémateurs du saint nom de Dieu. Je m'aperçois, messieurs, que vous avez horreur d'entendre ces choses; mais je ne sais si vous vous apercevez que j'en ai pour le moins autant de les proférer; et si je le fais, ce n'est, comme j'ai déjà dit, que pour vous imprimer une horreur salutaire de ce monstre, qui est en même temps et si commun et si abominable. J'ai raison, messieurs, de parler de la sorte, puisque ce péché du blasphème que j'attaque aujourd'hui est le plus insolent, le plus inutile et le plus détestable de tous ceux qui se commettent. Il est le plus insolent, puisqu'il attaque Dieu directement; il est le plus inutile, puisqu'il n'y a ni plaisir, ni profit; il est le plus détestable, puisqu'il est proprement le péché des démons et de l'enfer. C'est ce que nous allons voir dans les trois parties de ce discours.

Dessin du sermon.

- I^{er} POINT. Le blasphème attaque Dieu directement. — C'est un crime de lèse-majesté divine au premier chef. — Il ne faudrait pas seulement le nommer.
 II^e POINT. Il n'y a ni plaisir, ni profit. — C'est un mauvais excuse de dire qu'on ne jure qu'en colère.
 III^e POINT. C'est le péché des démons. — Les châtements que Dieu tire de ce péché. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le blasphème attaque Dieu directement.

Le nom de Dieu est si saint, si adorable, si digne de respect, de culte et de vénération, que les Juifs n'osaient autrefois le prononcer. Ils étaient persuadés que, quelque révérence qu'ils pussent apporter à proférer ce saint nom, il serait néanmoins profané s'il passait par la bouche d'un homme mortel. C'est ce qui les obligeait de se servir d'un autre nom quand ils parlaient de Dieu, et de l'appeler *τρωμαβουδο*, c'est-à-dire le nom de quatre lettres. Sainte Thais, qui avait été une si grande pécheresse, et qui fut ensuite une grande sainte, avait le même respect pour cet adorable nom. Elle fut enfermée dans une cellule pour faire pénitence de sa vie passée et pour demander à Dieu le pardon de ses péchés. Elle le fit continuellement pendant trois ans qu'elle vécut, et néanmoins elle ne proféra jamais le nom de Dieu, mais se servit toujours de cette prière qu'elle avait continuellement dans la bouche: « Vous qui m'avez créée, ayez pitié de moi (1667), » croyant qu'elle eût fait injure à ce saint nom de Dieu de le proférer d'une bouche qui avait été auparavant souillée de baisers impudiques et de paroles deshonnêtes. Oui, messieurs, le nom de Dieu est saint, il est terrible, il est redoutable (1668). Et cependant des blasphémateurs infâmes osent bien de leur bouche sacrilège proférer cet adorable nom avec tant d'outrage, d'irrévérence et de mépris! Ce nom est, à la vérité, extrêmement flétri et déshonoré par le parjure; mais, comme je l'ai dit, il l'est bien davantage par le blasphème. La raison est, dit saint Augustin, que par le parjure on prend Dieu à témoin d'une chose fautive, ce qui est à la vérité une grande injure; mais par le blasphème on dit des choses fausses et injurieuses de Dieu même.

Ce péché ne ressemble donc pas aux autres, qui ne s'en prennent pas directement à Dieu, et qui ne l'offensent que comme par un contre-coup, pour ainsi parler, au lieu que celui-là l'attaque directement et en droite ligne; les autres sont contre la loi de Dieu, celui-ci est contre Dieu même; les autres méprisent ses commandements, mais celui-ci attente à sa propre personne: ce qui fait que c'est un crime de lèse-majesté divine. Quand on offense un roi, ce n'est pas toujours par des crimes de lèse-majesté, il y en a d'autres qui sont moindres et par

(1667) Qui plasmasti me, miserere mei.

(1668) Sanctum et terribile nomen ejus. Ps. CX, 7.

conséquent moins punissables, comme quand on n'observe pas les lois et les ordonnances qu'il a faites. Entre les crimes mêmes de lèse-majesté, il y en a de moindres les uns que les autres, et ils n'attaquent pas tous directement la personne du prince. Commettre des insolences en la présence du roi et en sa propre maison; maltraiter ses officiers, et tendre des pièges à ses serviteurs lorsqu'ils sont actuellement occupés à le servir; débaucher ses sujets de l'obéissance qu'ils lui doivent, et les faire révolter contre lui, toutes ces choses sont, à la vérité, des crimes de lèse-majesté. Mais néanmoins s'il se trouvait quelqu'un assez insolent pour s'en prendre à la personne même de sa majesté, la traiter avec mépris, l'outrager et lui dire des injures, sans doute que ce crime serait tout autre et tout autrement punissable. Il faut raisonner de même des péchés qui se commettent contre Dieu. Ne pas obéir à ses lois, ne pas observer ses commandements, ce sont, à la vérité, des péchés très-dignes de châtement; ce ne sont pourtant pas, à proprement parler, des crimes de lèse-majesté divine. Entre ceux-là mêmes à qui on donne ce nom il y en a qui s'en prennent à Dieu plus directement les uns que les autres. Commettre des insolences dans l'église, qui est la maison de Dieu; y rire avec impudence, y causer avec effronterie, maltraiter de parole ou d'action les prêtres, qui sont les ministres du Seigneur, leur tendre des pièges lorsqu'ils sont actuellement occupés au service de Dieu, comme font les filles et les femmes qui se vont mettre jusque sur le marchepied de l'autel, et qui entrent dans le chœur où sont les prêtres et les religieux; retirer les fidèles de l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain, et les faire révolter contre Dieu en les portant au péché, ce qui se fait par le scandale : toutes ces choses sont des crimes de lèse-majesté divine, mais néanmoins qui ne sont pas comparables à l'insolence de ceux qui s'en prennent directement à Dieu par le blasphème, qui l'injurient, qui l'outragent, et qui le maltraitent en sa propre personne, et qui osent avec leur bouche impie et sacrilège profaner ce saint et adorable nom. Contre qui avez-vous levé le bras, misérable néant que vous êtes? Contre qui avez-vous jeté votre hache, petit limaçon? Contre qui avez-vous levé la queue, petit vermisseau? Contre qui avez-vous bourdonné, petit moucheron? Contre la très-haute, la très-auguste, très-grande, très-puissante, très-sainte, très-infinie et très-redoutable majesté du Dieu des armées (1669). C'est contre Dieu, misérable, que tu l'élèves, c'est contre celui en présence duquel les anges et les saints tremblent de respect et de révérence, et chantent continuellement : *Saint, saint, saint est le Dieu des armées (Is., VI, 3)*.

N'ai-je donc pas eu raison de dire, au

commencement de ce discours, que ce vice était si abominable qu'il ne fallait pas seulement le nommer? En effet, messieurs, c'est ainsi qu'en ont usé les personnes vertueuses, qui ont eu une si grande horreur de ce monstre, qu'elles auraient cru souiller leur bouche que d'en proférer seulement le nom, quand même ç'aurait été pour le détester. Nous en avons deux exemples illustres dans l'Ecriture sainte: l'un en la personne de Job, qui offrait des sacrifices pour ses enfants, *de peur, disait-il, qu'ils n'eussent commis quelque péché, et qu'ils eussent béni Dieu au fond de leurs cœurs (1670)*. Voilà une étrange façon de parler, de peur qu'ils n'eussent béni Dieu: y a-t-il du péché à bénir Dieu, n'est-ce pas au contraire une bonne action? Oui; mais c'est que par ces mots il entend *blasphémer*, et n'osant pas proférer ce mot exécration, au lieu de dire blasphémer Dieu, il dit bénir Dieu. Il y en a encore un exemple au troisième livre des Rois (XXI, 10), où il est dit que l'impie Jézabel voulant faire mourir l'innocent Naboth, elle donna ordre que l'on subornât de faux témoins qui déposassent avoir entendu Naboth blasphémer contre Dieu: car chez les Juifs c'était un crime capital et puni de mort, au lieu que parmi les Chrétiens il passe pour une manière de galanterie. Ces témoins, étant produits, font ce qu'on leur avait commandé, et déclarent devant tout le peuple que Naboth avait béni Dieu (1671). Admirez le grand respect qu'on portait à Dieu. Ces misérables sont assez méchants pour faire mourir un innocent par leur fausse déposition; et avec tout cela ils ne perdent pas le respect qu'ils ont pour le nom de Dieu, et au lieu de dire que Naboth a blasphémé ce saint nom, ils disent qu'il a béni Dieu.

Il ne faut donc pas croire qu'on exagère quand on vous dit que le blasphémateur est pire que les Turcs, que les infidèles, et que les bourreaux qui ont crucifié le Fils de Dieu. Non, toutes ces comparaisons sont trop faibles: il faut dire qu'il est pire que le démon même. Non certainement, messieurs, tous les diables de l'enfer, quoique ennemis déclarés de Dieu, n'oseraient pas proférer contre lui les blasphèmes que l'on entend souvent sortir de la bouche des Chrétiens. Et cependant on ne dit rien. Les prisons ne seront remplies que de pauvres misérables qui ne sont criminels que parce qu'ils sont pauvres, et qu'ils n'ont pas de quoi payer leurs dettes; et cependant ces blasphémateurs, qui devraient être au fond d'une basse fosse, sont en liberté et bien reçus partout. O ciel! ô Dieu! où sont vos foudres et vos carreaux? Après avoir fait voir que les blasphémateurs sont de tous les pécheurs les plus insolents, puisqu'ils attaquent Dieu directement, disons que le péché qu'ils commettent est le

(1669) Cui exprobrasti, et quem blasphemasti, contra quem exaltasti vocem tuam? Contra sanctum Israel. IV Reg., XIX, 22.

(1670) Ne forte peccaverint filii mei, et benedixerint Deo in cordibus suis.

(1671) Benedixit Naboth Deum. III Reg., XXI, 15.

plus inutile, puisqu'il n'y a ni plaisir, ni profit. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Il n'y a ni plaisir ni profit.

Comme la vertu héroïque consiste à être bon gratuitement, c'est-à-dire sans intérêt, sans prétention, et sans aucun retour vers soi-même, de même le vice le plus détestable, et qu'Aristote appelle brutalité, consiste à être gratuitement méchant, c'est-à-dire à ne rechercher dans le mal que l'on fait que le mal même. Je ne puis donner un plus beau jour à cette pensée qu'en me servant des sentiments et des paroles mêmes de saint Augustin. C'est au second livre de ses *Confessions*, où il décrit et déplore d'une manière admirable le caprice d'un jeune homme qui l'avait porté avec une troupe de jeunes libertins comme lui à aller une nuit dérober des poires qui n'étaient ni fort belles à la vue ni fort délicieuses au goût. Ce n'était pas pour les manger, car il en avait quantité d'autres beaucoup meilleures, mais afin de se satisfaire par le plaisir qu'il trouvait à faire ce qui lui était défendu. Écoutons-le parler sur ce sujet, car il dit des choses admirables. « Vous condamnez le larcin, mon Dieu ! et vous ne le condamnez pas seulement par votre loi gravée sur la pierre, mais par une loi encore plus ancienne, que vous avez écrite dans le fond des cœurs, et que la malice des hommes ne peut effacer. Et cependant, mon Dieu, j'ai voulu commettre un larcin, et je l'ai commis en effet, non par le besoin et la nécessité où je me visse réduit, mais par un pur dégoût de la justice, et par un excès et un comble d'iniquité (1672) ; car j'ai dérobé sans rien chercher dans le larcin que le plaisir de la faire, et voulant plutôt me repaître de la laideur du vice que du fruit de l'action vicieuse. Que mon cœur vous dise maintenant, ô mon Dieu, ce qu'il recherchait dans cette action, ce qui le portait à se rendre coupable gratuitement, et sans avoir aucun sujet de la malice que sa malice même. Étrange corruption de l'âme, ô mon Dieu, qui se détachant de vous, dont la fermeté immobile est son unique soutien, devient ensuite si aveugle et si déréglée, qu'elle ne fait pas seulement pour satisfaire sa passion des choses honteuses et infâmes, mais qu'elle trouve sa propre satisfaction dans sa honte même et son infamie. Car, encore, quand on aime le corps, on y trouve quelque grâce et quelque beauté ; l'or et l'argent ont un lustre qui leur est propre : l'honneur du monde, le pouvoir de commander, la gloire de vaincre et d'avoir l'avantage sur les autres, ont aussi un attrait et un charme qui éblouit. Et néanmoins, mon Dieu, le désir d'avoir toutes ces choses ne nous doit jamais détourner de l'obéissance que nous vous devons ni nous faire violer votre sainte loi. C'est pour ces choses ou d'autres semblables que les péchés se

commettent d'ordinaire, lorsque les hommes se portent vers elles avec une affection déréglée. Ainsi, lorsqu'on s'informe de quelque crime et qu'on en recherche la cause, on ne croit pas d'ordinaire qu'un homme en ait été susceptible, s'il ne paraît avoir pu y être poussé par l'envie d'acquiescer ou par la crainte de perdre quelque bien. Il a tué un homme, nous dira-t-on de quelqu'un. Pourquoi ? parce qu'il lui voulait prendre son bien pour avoir de quoi subsister, ou qu'il craignait qu'il ne lui prît ce qu'il avait, ou qu'ayant été offensé, il s'est laissé transporter à l'ardeur de la vengeance. Que si l'on nous disait, il a tué un homme sans sujet, pour avoir seulement le plaisir de tuer un homme, cela nous paraîtrait incroyable. »

C'est, messieurs, ce que dit saint Augustin à l'occasion des poires qu'il avait dérobées sans y être porté que par le seul plaisir de faire le mal ; et c'est ce que fait tous les jours bien d'une autre manière le blasphémateur, qui ne peut retirer aucun profit ni aucun plaisir de ses blasphèmes, sinon celui qu'il prend à outrager Dieu, ce qui augmente infiniment l'horreur de ce crime. Et certainement, si la malice des autres péchés n'est pas détruite, elle est au moins diminuée par l'effort de la concupiscence, qui comme un torrent impétueux entraîne continuellement au mal, à moins qu'on ne lui résiste courageusement, et, proposant des objets utiles ou délectables, elle sollicite puissamment et n'emporte que trop souvent le consentement de l'homme. Mais quel plaisir peux-tu prendre, blasphémateur infâme, à renier et à détester le nom de ton Dieu ? Quel profit et quel avantage te revient-il quand tu as bien dit des *par*, des *mort*, et autres blasphèmes semblables qui font dresser les cheveux ? En ressens-tu quelque plaisir en ton corps, en deviens-tu plus riche et plus accommodé qu'auparavant ? Qu'est-ce donc qui te peut porter à ce dérèglement, qu'une malice infernale et une rage envenimée que tu as conçue contre Dieu ! Misérable, que t'a fait ton Dieu pour le traiter de la sorte ? Quelle injure ou quel mauvais traitement as-tu reçu de lui ? Hé ! mon peuple, mon cher peuple, te dit-il par son prophète, Chrétien que j'ai racheté de mon propre sang, que t'ai-je fait, ou quel tort as-tu reçu de moi ? En quoi t'ai-je désobligé (1673) ; quelle occasion de plainte t'ai-je donnée, ou quel sujet de me traiter avec tant de mépris et de rage ? Ne t'ai-je pas donné toutes les marques d'affection et tous les témoignages d'amour qu'il m'a été possible ? et pour reconnaissance tu me payes d'ingratitude et de la haine la plus envenimée que tu saurais me témoigner. Lors qu'autrefois on voulait faire renoncer Dieu à saint Polycarpe : Hé ! dit ce saint vieillard, il y a soixante-dix ans qu'il ne me fait que du bien, pourquoi donc le renoncerais-je ? Combien y a-t-il d'années, blas-

(1672) De fastidio justitiæ et sâgina iniquitatis.

(1673) Popule meus, quid feci tibi ? Aut in quo contristavi te ? *Mich.*, VI, 5.

phémateur, que ton Dieu te comble de ses bienfaits ! Comment oses-tu donc penser à profaner son saint nom par tes blasphèmes ? Il n'est pas nécessaire que les tyrans vous fassent de grandes menaces pour vous faire renier votre Dieu, il n'est pas besoin qu'ils exposent devant vos yeux les roues, les chevalets, les ongles et les peignes de fer, pour arracher cette impiété de votre bouche ; il n'y a personne qui vous menace de la mort afin de vous porter à ce sacrilège : et cependant vous faites volontairement et sans que l'on vous y force ce que les martyrs ont refusé constamment au milieu des feux, des flammes et de tous les supplices les plus cruels que toute la rage de l'enfer ait jamais pu inventer. Ne faut-il donc pas une malice bien noire pour outrager ainsi votre Dieu, sans y être contraints et sans en retirer aucun profit ni aucun plaisir ?

Cela est vrai, me direz-vous, à l'égard de ceux qui blasphèment de sang-froid et qui mêlent le nom de Dieu dans tous leurs discours comme un ornement de langage ; pour moi, je ne jure que quand je suis en colère, et si on ne me fâchait je ne le ferais jamais. Certainement voilà une belle excuse ! n'est-ce pas se laver avec de l'encre que de vouloir justifier un péché par un autre péché ? C'est déjà un péché de vous mettre en colère, et c'en est un second de blasphémer étant en colère. Mais, quand même votre colère serait juste, pourquoi vous en prendre à votre Dieu, qui n'en est pas la cause ? Je veux vous convaincre de votre injustice par une comparaison familière. Si un de vos enfants, lorsque vous êtes occupé à lui amasser du bien, étant irrité contre quelqu'un de ses compagnons qui l'aurait maltraité, venait vous donner un soufflet et vous dit ensuite pour son excuse qu'on l'a mis en colère, et que, si on ne l'avait point fait fâcher, il ne se serait jamais laissé aller à cet excès, que penseriez-vous de cet enfant ? Hé ! misérable, lui diriez-vous, quand je ne serais pas ton père, quand même je te serais entièrement inconnu, tu es tout à fait déraisonnable de t'en prendre à moi, qui ne suis pas la cause de ta colère ; mais de t'en prendre à moi qui suis ton père, à moi qui t'ai mis au monde, qui t'ai nourri et élevé jusqu'à présent, et qui travaille encore actuellement pour gagner ta vie, n'est-ce pas une malice bien enragée ? C'est, messieurs, ce que vous faites à Dieu, et il vous semble que ce n'est rien. Votre serviteur vous fâche, votre enfant vous désobéit, votre femme vous répond avec opiniâtreté, et d'abord vous blasphémez le nom de Dieu : quand il ne serait pas votre Dieu, votre Créateur, votre Rédempteur, quand il ne vous aurait jamais fait aucun bien, vous êtes tout à fait injustes de vous en prendre à lui, puisqu'il n'est pas la

cause de ce que l'on vous fait. Mais de vous en prendre à lui, qui vous a créés, qui vous a rachetés de son précieux sang, qui vous a délivrés de tant de dangers que vous ne savez pas, qui vous a conservés et qui vous conserve encore tous les jours, en un mot qui vous a fait plus de bien que vous n'en sauriez compter, n'est-ce pas non-seulement une injustice bien grande, mais encore une ingratitude bien monstrueuse ?

Ayez donc une grande horreur du blasphème, qui est le péché non-seulement le plus insolent de tous, puisqu'il attaque Dieu directement ; non-seulement le plus inutile, puisqu'il n'y a ni plaisir ni profit ; mais encore le plus détestable, puisqu'il est proprement le péché des démons et de l'enfer. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

C'est le péché des démons

Il est rapporté au II^e livre d'Esdras que les Juifs ayant fait alliance avec ceux d'Azot, d'Ammon et de Moab, et ayant pris des femmes de ce pays, contre la défense que Dieu leur en avait faite, leurs enfants ne savaient pas parler le langage des Juifs, comme n'étant pas accoutumés de l'entendre ; mais ils parlaient le langage du pays dans lequel ils avaient été élevés (1674). Je ne sais, messieurs, avec qui nous avons fait alliance, puisqu'il y a si peu de personnes qui parlent le langage de Chrétien ; ou plutôt je sais que l'on a fait alliance avec l'enfer, puisque l'on parle communément le langage de ce pays (1675). En effet, messieurs, c'est particulièrement au langage que l'on connaît avec qui on a été élevé et de quel pays l'on est. Quand vous entendez un étranger qui parle italien, vous dites qu'il est d'Italie ; s'il parle espagnol, vous dites qu'il est d'Espagne ; si un autre parle français, vous dites qu'il est de France (1676). Le langage du ciel, ce sont les louanges et les bénédictions ; celui de l'enfer, ce sont les blasphèmes et les malédictions. Saint Jean vit, en l'Apocalypse, l'assemblée des bienheureux, dont l'entretien, le divertissement et l'occupation (heureuse mille fois et mille fois heureuse occupation) est de bénir et de louer Dieu. Il vit aussi les habitants de l'enfer, dont l'exercice et l'occupation continue (maudite mille fois et mille fois détestable occupation) est de maudire et de blasphémer le saint nom de Dieu (1677). Le saint et le patient Job bénissait Dieu dans toutes ses afflictions, et dans les accidents les plus fâcheux qui lui pouvaient arriver. Quand on venait lui rapporter que les soldats avaient enlevé nue partie de ses troupeaux, que les voleurs lui avaient dérobé le reste, que sa maison était tombée, et avait accablé ses enfants sous les ruines, à toutes

(1676) *Loquela tua manifestum te facit. Matth., XXVI, 73.*

(1677) *Blasphemarunt Deum cœli præ doloribus et vulneribus. Apoc., XVI, 11.*

(1674) *Filii eorum ex media parte loquebantur Asoticæ, et nesciebant loqui Judaicæ, et loquebantur juxta linguam populi. II Esdr., XIII, 14.*

(1675) *Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum. Is., XXVIII, 15.*

ces nouvelles si tristes et si funestes il ne répond autre chose sinon que Dieu les lui avait donnés, que Dieu les lui avait ôtés, et que son saint nom fût à jamais béni. Quand vous entendez une personne qui parle de la sorte, si les sergents lui enlèvent ses meubles, si les soldats pillent sa maison, si des chicaneurs la ruinent par procès, et qu'au lieu de s'emporter en des blasphèmes et en des imprécations elle loue Dieu et le bénisse, on peut dire qu'elle est prédestinée, qu'elle tient le langage du ciel, qu'elle parle comme les bienheureux. Mais quand vous entendez un jureur, un blasphémateur du nom de Dieu, qui a toujours les jurements, les blasphèmes, les exécérations et les imprécations dans la bouche, c'est une âme réprouvée; elle tient le langage de l'enfer, elle parle comme les démons.

Mais que dis-je, c'est le langage des démons? Je l'ai déjà dit et je le répète encore, que tous les diables de l'enfer ne profèrent point les blasphèmes et les imprécations que l'on entend souvent sortir de la bouche des Chrétiens. Non, dit Dieu en jurant par sa vie, ni Sodome, cette ville abominable, ni les démons mêmes n'ont pas fait les crimes que tu commets, blasphémateur infâme (1678). Les idolâtres et les pays les plus barbares, qui outragent Dieu parce qu'ils ne le connaissent pas, sont la moitié moins criminels que toi : tu les as surpassés en impiété, et ils ont passé pour justes en comparaison de toi (1679).

Sont-ce, messieurs, des exagérations que je fais? N'est-il pas que trop vrai qu'on n'entend souvent presque autre chose que des imprécations et des blasphèmes du saint et adorable nom de Dieu? Entendez-vous ces libertins dans les lieux de débauche, qui parmi leurs chansons à boire font retentir insolemment le saint nom de Dieu partout? Voyez-vous ces autres qui au milieu des rues vomissent des blasphèmes horribles, et qui à chaque parole qu'ils profèrent outragent le saint nom de Dieu? Ces téméraires osent porter jusque dans le ciel leurs langues impies et leurs bouches sacrilèges (1680). Ceux mêmes qui veulent passer pour honnêtes gens ne font pas difficulté d'entremêler de ces mots dans leurs discours, et d'en faire les fleurs du langage et les ornements des entretiens. Les plus modérés se laissent emporter à ce dérèglement aussitôt qu'il leur arrive quelque sujet de se mettre en colère : si une femme résiste à son mari, il a d'abord en la bouche ou Dieu, ou le diable ; si un enfant désobéit à sa mère, vous n'entendez sortir autre chose de la bouche de cette femme que des paroles qu'on n'ose pas répéter ici. Les enfants mêmes apprennent

(1678) Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma, soror tua ipsa, et filie ejus, sicut fecisti tu et filie tue. *Ezech.*, XVI, 48.

(1679) Et Samaria dimidium peccatorum tuorum non peccavit! Sed viciisti eas sceleribus tuis, et justificasti sorores tuas.

(1680) Ponuerunt in cœlum os suum. *Ps.* LXXII, 9.

bientôt ce détestable langage. Et comment ne l'apprendraient-ils pas, puisqu'il est presque toujours dans la bouche de leurs pères? Et ensuite, lorsque quelqu'un leur fait quelque injure, ils s'en prennent aussitôt à Dieu. Ainsi Dieu peut faire maintenant la même plainte qu'il faisait autrefois dans le prophète Isaïe : *Mon nom est tous les jours blasphémé* (1681) et traité avec la dernière ignominie par toutes sortes d'âges, d'états et de conditions. Eh quoi! *Seigneur, vous voyez toutes ces choses et vous ne dites rien* (1682)! on parle tous les jours contre vous avec tant de mépris, et vous vous taisez! On ne voudrait pas traiter le nom du moindre bourgeois avec si peu de respect que le vôtre est traité. Jusqu'à quand, Seigneur, jusqu'à quand ces insolents feront-ils gloire de leurs crimes (1683)? Jusqu'à quand dresseront-ils impunément des trophées publics de leurs impiétés et de leurs sacrilèges? Les juges et les magistrats, qui puniraient très-sévèrement la moindre injure que l'on ferait à leur dignité, ne tiennent aucun compte de celle que l'on fait tous les jours à votre nom; ils vous renvoient le soin de venger vos injures suivant les maximes de cet ancien impie : C'est aux dieux à venger les injures qu'on leur fait (1684). *Levez-vous donc, Seigneur, et prenez vous-même votre cause en main* (1685). Ecrasez ces têtes eriminelles, foudroyez ces impies et ces sacrilèges, et faites-en quelque châtement exemplaire, qui arrête un peu l'insolence des autres.

Oui, messieurs, Dieu l'a fait, et il le fera encore; et, sans m'arrêter à vous rapporter des histoires que des auteurs fort approuvés racontent des châtements sévères et des punitions exemplaires que Dieu a tirés des blasphémateurs, dont les uns ont été trouvés brûlés tout vifs dans leurs chambres, d'autres ont été emportés visiblement par les démons dans les enfers, celle que rapporte saint Grégoire Pape, dans ses Dialogues, me tiendra lieu de toutes. Aussi est-elle épouvantable, et serait difficile à croire, si elle était rapportée par un auteur de moindre poids et de moindre autorité; mais ce qui est allégué par un si grand Pape et un si grand docteur ne doit point passer pour une fable. Ce saint dit qu'un enfant âgé seulement de six ans avait déjà appris à jurer le nom de Dieu. Jouant un jour entre les bras de son père, il mettait effectivement cette mauvaise science en pratique, et jurait en présence de son père, qui prenait pour une gentillesse d'esprit ce qui était un dérèglement épouvantable en cet âge. Ah! pères, cruels pères, cruels bourreaux de vos enfants! Et qu'il y en a de cette sorte, et peut-être même de ceux qui m'écoutent, qui

(1681) Jugiter tota die nomen meum blasphemat. *Isaï.*, LII, 5.

(1682) Vides hæc, Domine, et taces.

(1683) Usquequo peccatores, Domine, usquequo peccatores gloriabuntur? *Ps.* XCIII, 22.

(1684) Deo in injuria Dias erant.

(1685) Exsurge, Deus, et judica causam tuam. *Ps.* LXXXIII, 22.

croient que leurs enfants ont de l'esprit lorsqu'ils sont malicieux avant l'âge! Chose étrange, mais véritable, le diable arrache cet enfant d'entre les bras de son père et l'emporte au fond des enfers.

Dieu punit non-seulement les particuliers qui sont sujets à ce vice, mais c'est aussi pour en tirer vengeance qu'il envoie souvent les calamités publiques. C'est ce que Dieu fit autrefois connaître à Robert, roi de France, lequel pria un jour avec beaucoup de ferveur à Orléans pour la paix et la tranquillité de son royaume, Notre-Seigneur lui apparut et lui répondit qu'il n'espérait jamais que son royaume jouît de cette paix qu'il désirait jusqu'à ce qu'il eût déraciné les blasphèmes de son royaume. Je vous dis la même chose, messieurs : vous ne devez attendre que malheurs, que pauvreté, que misères, que pestes, que famines, que grêles, que stérilité, et désolation dans vos terres, tant que le blasphème régnera et sera souffert parmi vous ; parce que Dieu s'en prendra non-seulement à vous qui les dites ou qui les souffrez, mais même il chargera de sa malédiction la terre qui porte ces abominables et lui ôtera sa fécondité naturelle.

C'est ce qui a porté les législateurs et les princes qui ont eu un peu de piété à faire des lois rigoureuses contre ces ennemis publics de Dieu et de toute la nature. Ils étaient dans l'ancienne loi condamnés à mort par cet arrêt prononcé de la bouche de Dieu même. Voici les termes de la loi : *Que celui qui blasphémera le nom du Seigneur soit puni de mort* (1686) ; *tout le peuple l'assommera à coups de pierres, qu'il soit étranger, ou qu'il soit citoyen*. Pourquoi tout le peuple devait-il servir de bourreau pour faire mourir ce criminel, vu que dans les autres crimes il n'en faut qu'un seul pour faire cet office ? C'est que le blasphème est un crime qui attire la vengeance de Dieu sur tout le public ; or, comme il s'attaque directement à Dieu, qui est le Père commun de tous, tout le monde a intérêt de venger cette injure dans laquelle tout le monde est intéressé. Et, comme dans les crimes de lèse-majesté humaine tous les sujets ont droit de venger l'injure qui est faite à leur prince (1687), il en est de même dans ce crime horrible de lèse-majesté divine.

Saint Louis, roi de notre France, ordonna par un édit public qu'on marquât le front d'un fer chaud à tous les blasphémateurs, et les peines les plus modérées que l'on ait imposées à ces profanateurs du saint nom de Dieu étaient de les chasser des villes comme des pestes publiques capables d'infecter tous les autres. Maintenant on blasphème impunément le nom de Dieu sans que ceux qui ont l'autorité pour l'empêcher disent rien, quoique presque tous nos rois aient fait des ordonnances rigoureuses contre ce crime et que notre monarchie régna

ait souvent renouvelées, parce que cette négligence des magistrats vient de leur insensibilité pour la gloire du saint nom de Dieu. Mais si les hommes se taisent, Dieu saura bien se venger lui-même, et puisque le blasphème est une injure qui s'adresse directement contre lui, vous devez attendre, blasphémateurs, si vous ne vous corrigez, sa vengeance très-sévère. Si vous évitez les coups de pierres dont on accablait autrefois ces sortes de criminels, vous n'éviterez pas la damnation éternelle, qui vous est assurée. Si le fer chaud ne perce et ne brûle plus vos langues envenimées comme on faisait autrefois, votre punition est réservée aux flammes qui ne s'éteindront jamais. Si l'on ne vous chasse plus des villes, Dieu au jour de son tribunal redoutable vous bannira loin de sa présence, et comme vous l'avez indignement renié, ce sera aussi avec justice qu'il ne vous connaîtra point (1688).

Craignez, messieurs, cette épouvantable menace : revenez enfin à vous-mêmes, rentrez au fond de votre cœur, *redite, prævaricatores, ad cor*, et reconnaissez l'outrage que vous avez fait à la majesté de Dieu par vos blasphèmes et par vos imprécations ; gémissiez sur le passé, et faites de bonnes résolutions pour l'avenir. Je sais que quand on a une fois contracté cette mauvaise habitude de jurer et de blasphémer, on a bien de la peine à s'en abstenir ; mais je sais aussi que, si la chose est difficile, elle n'est pas entièrement impossible, et qu'il y a du remède à ce mal. Faites ce que je disais hier, imposez-vous vous-mêmes ou priez votre confesseur de vous imposer quelque pénitence salutaire, comme par exemple de donner quelques sous aux pauvres à chaque fois que vous jurerez, de ne point boire de vin ce jour-là, ou autres semblables ; donnez la liberté à votre femme, à vos enfants, à vos domestiques, à vos voisins, de vous avertir quand vous jurerez ; et si vous pratiquez ces choses avec fidélité, infailliblement Dieu vous aidera, et vous serez vous-mêmes étonnés de vous voir sitôt délivrés de cette détestable habitude.

Mais le principal et le plus efficace remède à ce mal, c'est de bien vouloir en être guéri. Je dis de le bien vouloir, car la plupart ne le veulent qu'à demi. Et, pour vous le faire toucher au doigt, d'où vient que si un de ces jureurs insignes se fait religieux, dès qu'il est dans le noviciat, ou deux ou trois jours après, il ne jure plus du tout ; au lieu qu'auparavant il ne pouvait, disait-il, s'en empêcher ? C'est que pour lors il veut effectivement et tout de bon se corriger de ce vice, au lieu qu'auparavant il ne le voulait qu'à demi ou point du tout.

Pour vous qui ne jurez jamais, et qui peut-être n'avez entendu cette prédication qu'avec peine, il ne faut pas pourtant qu'elle

(1686) Qui blasphemaverit nomen Domini morte moriatur. *Lev.*, XXIV, 16.

(1687) Adversus reos læsæ majestatis omnis homo

miles.

(1688) Amen dico vobis, nescio vos. *Math.*, XXV, 12.

vous soit inutile : quand vous entendez quelqu'un de ces infâmes blasphémateurs, reprétez-les doncment, si vous jugez que votre répréhension puisse être utile; ou, si vous ne pouvez faire autre chose, gémissiez intérieurement, et demandez pardon à Dieu du péché de ces misérables, afin de détourner la vengeance de Dieu, qui, comme je viens de dire, tombe sur les villes et sur les provinces entières en punition des blasphèmes. Ne soyez pas comme plusieurs qui sont insensibles à ces outrages, qui passent froidement quand ils entendent blasphémer, comme si cela ne les regardait point; ou qui peut-être même sourient, comme s'ils approuvaient cette manie. Je n'oserais pas vous donner indifféremment le conseil que saint Chrysostome donnait à ses auditeurs, de donner un soufflet à ces monstres de nature qui osent blasphémer, disant qu'ils sanctifieraient leurs mains par cette action; mais je vous le donne volontiers à l'égard de ceux qui dépendent de vous, comme vos enfants et vos domestiques. Oui, quand quelqu'un de ceux-là est assez hardi pour jurer le nom de Dieu, donnez-lui un soufflet; c'est une saillie de colère qui sera approuvée de Dieu, et Dieu veuille que vous n'en eussiez jamais que pour des sujets semblables.

A Dieu ne plaise que ce crime exécérable se rencontre dans la maison de Jacob (1689) ! C'est la prière que je fais à Dieu du plus profond de mon cœur. Que ce crime abominable ne se rencontre jamais ni dans cette ville, ni dans ce pays, ni parmi ses habitants; et que ceux qui l'ont commis l'effacent par une sainte et rigoureuse pénitence. Que bien loin de blasphémer le nom de Dieu, l'on n'en parle jamais qu'avec respect et une sainte frayeur; qu'on publie partout ses bontés et ses grandeurs, qu'on s'anime les uns les autres à chanter ses louanges et à publier ses miséricordes infinies.

CONCLUSION.

C'est ce que vous devez faire, âmes saintes, qui avez gémi au fond de vos cœurs entendant les outrages qui se font contre la très-haute majesté de Dieu : joignez la voix de votre cœur à celle de ma bouche pour faire publiquement réparation d'honneur à cette majesté souveraine. Oui, Seigneur, au nom de tous je vous fais amende honorable pour tous les blasphèmes et toutes les profanations de votre saint nom qui ont jamais été faites en cette ville; je vous en demande très-humblement pardon, et vous en prie miséricorde du plus profond de mon cœur. Ne lancez pas, Seigneur, vos foudres et vos carreaux sur nos têtes criminelles comme nous les méritons bien, étant assez coupables de vivre seulement parmi ces misérables. Je vous offre, mon Dieu, pour tous les blasphèmes qu'on a jamais vomis contre vous toutes les prières et les saintes louanges des personnes vertueuses. Je vous offre pour

toutes les malédictions dont on vous a chargé toutes les bénédictions du ciel et de la terre. Je vous offre toutes les louanges et les éloges d'honneur que vous chanteront éternellement tous les cœurs des anges. Je vous offre toutes les saintes acclamations et les actions de grâces que vous rendront les bienheureux dans toute l'éternité. Je vous offre les actes très-parfaits et surréminents de la très-sainte Vierge, tous ses respects et toutes ses adorations. Et surtout je vous offre tous les hommages très-saints et d'un prix infini de la très-sacrée et très-adorable humanité de mon Sauveur, qui ne cessera jamais de vous bénir dans l'éternité. Amen.

SERMON LXII.

DE LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Memento ut diem sabbati sanctifices.
Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. (Exod., XX.)

EXORDE.

Il en est, messieurs, de la sanctification du saint jour du dimanche comme de la sanctification du saint nom de Dieu, dont j'ai parlé dans le sermon précédent. Quand nous désirons que le nom de Dieu soit sanctifié, nous désirons que la sainteté de ce nom soit connue de tous les hommes et qu'ils lui rendent les devoirs qu'elle mérite. De même, quand Dieu nous commande de sanctifier le dimanche, il nous commande de reconnaître particulièrement en ce jour sa sainteté adorable, et de lui rendre les devoirs que la créature raisonnable est obligée de rendre à son Dieu. Il est vrai qu'il n'y a aucun jour dans la semaine ni dans toute notre vie qui ne renferme cette obligation; mais cependant, comme les diverses nécessités de cette vie, auxquelles le péché nous a assujettis, ne nous permettent pas de donner le temps et l'application que nous devrions à ces saintes occupations, Dieu a destiné particulièrement un jour, qui parmi les Juifs était le samedi, et parmi les Chrétiens le dimanche, qui lui fût entièrement consacré, et dans lequel, autant que cela se pourrait, on ne s'occupât que de lui. C'est pourquoi ce jour est proprement appelé le jour du Seigneur, *dies Domini, dies Dominica*, le dimanche. Les Juifs croyaient avoir pleinement satisfait à ce devoir en s'abstenant avec la dernière exactitude de toutes les œuvres serviles, faisant consister la sanctification du sabbat dans un repos inutile et oisif. Mais les Chrétiens, qui sont bien instruits de leur religion, savent que la sanctification du dimanche (qui est à notre égard ce que le sabbat était à l'égard des Juifs) consiste à la vérité dans la cessation des œuvres serviles, mais bien davantage dans la pratique des bonnes œuvres et des exercices de piété. Voilà donc, messieurs, ce que c'est proprement que sanctifier le dimanche, s'abstenir des œuvres serviles, et pratiquer des œuvres de piété. C'est ce que

nous allons voir dans ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. Il faut s'abstenir des œuvres serviles. — Pourquoi le travail est défendu aux dimanches. — Il est quelquefois permis. — Quel repos est commandé aux Chrétiens en ce jour. — On viole hardiment la défense du travail servile.

2^e POINT. Il faut pratiquer des exercices de piété. — Dieu ne pouvait souffrir les fêtes des Juifs. — Toute la sanctification du dimanche ne consiste pas à entendre la messe. — Exercices de ce jour. — Il est horriblement profané. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Il faut s'abstenir des œuvres serviles.

Si le travail et la peine, qui en est inséparable, sont la punition du péché, ils en sont aussi le remède; et Adam, qui s'était détourné des voies de Dieu par le péché, y rentra par les longues fatigues d'un travail pénible et laborieux. Depuis même que notre divin Sauveur a bien voulu se revêtir d'un corps mortel et s'assujettir aux peines et aux fatigues d'une vie laborieuse, ses sueurs et ses travaux sont devenus des sources fécondes de bénédiction et de sainteté qui sanctifient nos peines et nos travaux. Il les a honorés et déifiés, s'il faut dire ainsi, par les siens; et depuis qu'il a été vu parmi les hommes travaillant et souffrant comme eux, la peine et le travail ne sont plus tant regardés comme des marques de la révolte d'Adam et une punition de son péché que comme des moyens de s'associer à ses souffrances et s'unir au mérite de ses travaux. Ils ne sont plus regardés que comme la voie royale dans laquelle doivent marcher tous les saints, et que comme le chemin du ciel, qu'il montre et qu'il enseigne aux Chrétiens.

D'où vient donc que le travail, si nécessaire aux pécheurs, si utile aux saints, sanctifié par les sueurs et par les travaux d'un Dieu, nous est interdit le saint jour du dimanche? Il y a, messieurs, une belle raison de cette défense. C'est que, comme rien ne peut dispenser la créature des respects qu'elle doit à son Créateur, et qu'elle est liée par un million de titres à son Dieu, il faut qu'il y ait certains jours dans lesquels la fidélité à ses devoirs l'asse toute son occupation, qu'elle se sépare de tout pour se donner tout entière à son Dieu, qu'elle se défasse de ce monde visible pour s'approcher de ce monde invisible et spirituel, qu'elle ferme les yeux et les oreilles à ce bruit importun des créatures pour se mettre en état d'écouter Dieu dans le silence et dans la retraite. C'est pour cela que le travail, bon et saint par lui-même, utile et nécessaire aux pécheurs et aux justes, sanctifié par les fatigues d'un Dieu, nous est interdit par rapport à ces devoirs essentiels, auxquels on doit s'appliquer tout entier dans ce saint jour: c'est un moindre bien dont il se

faut abstenir pour en pratiquer un meilleur.

Voici encore une autre raison de la cessation du travail le saint jour du dimanche: c'est que par ce repos que Dieu nous commande d'observer il veut nous remettre devant les yeux une image de cet heureux état qui a précédé le péché, où l'on ne s'occupait que de Dieu, où le seul travail était de l'aimer, où la seule peine, s'il y en eût eu, était de l'adorer, et où la terre, s'unissant avec l'homme dans un si juste et si noble dessein, produisait d'elle-même tout ce qui lui était nécessaire pour sa nourriture, afin de ne se point retirer d'une si sainte occupation. De plus ce repos est encore une image du repos dont jouissent les bienheureux dans le ciel; et c'est pour nous en donner quelque avant-goût et pour nous le faire désirer avec ardeur qu'on nous commande de l'observer. On nous fait déjà sentir par avance l'occupation éternelle des saints dans l'éternité bienheureuse dont le seul emploi et la seule occupation est de louer, d'aimer et d'adorer Dieu (1690), dit admirablement saint Augustin.

Voilà, messieurs, une partie des raisons sur lesquelles est fondé le commandement que Dieu nous a fait de s'abstenir du travail le jour du dimanche. Il est vrai qu'il est arrivé sur ce précepte quelque changement entre la loi des Juifs et celle des Chrétiens. Et c'est en cela même que l'ancienne loi est une loi de rigueur: car elle défendait sous de grandes peines les œuvres serviles, jusque-là même que Dieu condamne à la mort un Israélite pour avoir ramassé du bois le jour du sabbat. Mais la loi de l'Évangile étant une loi d'amour et de miséricorde, qui veut bien plus gagner le cœur qu'assujettir le corps, défend le travail et toutes sortes d'œuvres serviles le jour du dimanche, mais avec cet adoucissement et cette dispense, qu'elle le permet lorsqu'une pressante nécessité et une juste cause obligent de travailler.

Elle a plus de soin de porter les hommes au repos de l'esprit et à la tranquillité de l'âme qu'au repos du corps et à la cessation du travail. C'est pourquoi saint Augustin a très-bien remarqué qu'encore que ce précepte nous soit donné tel qu'il fut donné aux Juifs, il nous est toutefois défendu de l'observer comme les Juifs. Les Juifs ne pensaient qu'à prendre le repos du corps; c'est pour cela qu'ils s'abstenaient de toutes sortes d'ouvrages et de travaux corporels, sans porter plus loin leurs pensées, et passaient ainsi toute la journée dans l'oïveté. Mais ce précepte est donné aux Chrétiens sous un langage figuré, parce qu'il leur est commandé de chercher et de prendre un autre repos que celui du corps. Ainsi le travail devient permis le jour du dimanche lorsqu'une raison un peu considérable le demande (1691).

Mais qu'arrive-t-il de cette condescen-

dance de la loi évangélique ? Il en arrive que la plupart des hommes peu spirituels, cachant une âme et des sentiments juifs sous le nom et sous l'apparence de Chrétiens, sans prendre garde à ce repos spirituel qui nous est commandé le jour du dimanche, sans faire aucune attention aux exercices de piété dans lesquels on doit passer le jour du Seigneur, et faisant d'ailleurs beaucoup d'attention à la douceur évangélique, qui permet de travailler en cas de nécessité, on s' imagine facilement cette nécessité. Ainsi, par un horrible renversement de la loi de Dieu, les jours de repos, et d'un repos saint, sont devenus des jours de travail et d'un travail criminel pour la plupart des hommes, qui pervertissent insolemment l'ordre de Dieu.

Il y avait du moins quelque chose de supportable parmi les Juifs; et il paraissait même une espèce de religion dans ce repos d'oisiveté et de paresse, auquel ils s'attachaient si scrupuleusement le jour du sabbat. Mais on est en cela moins religieux qu'eux, puisqu'on ne s'attache pas même à l'extérieur du précepte, et qu'on n'en suit ni l'esprit ni la lettre.

Je ne dis rien, messieurs, qui ne paraisse aux yeux de toute la terre. Car enfin, à le prendre depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, on s'occupe les jours de dimanches avec autant de liberté que si ce n'était pas le saint jour de repos.

L'on voit les avocats et les procureurs travailler presque tout le jour aux procès, et trouver à peine le loisir d'entendre une messe à la hâte et avec précipitation : un grand nombre d'artisans qui, n'ayant que ce jour pour donner à Dieu, lui en dérobent encore la plus grande partie, et affectent de ne rendre leurs ouvrages que le dimanche; les maîtres et les maîtresses qui ne donnent pas le temps à leurs domestiques de prier Dieu, d'entendre sa sainte parole, d'assister au service divin, et d'approcher des sacrements.

Enfin tous les hommes presque s'empres- sent pour faire leurs affaires, conclure des marchés, vendre, acheter, aller aux foires, trafiquer et se donner la liberté de vaquer à leur négoce avec autant ou plus de liberté que si c'était un jour dans lequel il fût permis de travailler.

Cependant il est certain que, selon l'Écriture et les SS. Pères, la seule différence qui se trouve entre l'ancienne et la nouvelle loi à l'égard de ce précepte ne consiste qu'en ce que la nouvelle loi permet de travailler dans une pressante nécessité, sans laquelle c'est un péché dans la nouvelle loi aussi bien que dans l'ancienne de vaquer à des œuvres serviles et de ne pas garder le repos du saint jour de dimanche. Mais on étend extrêmement cette nécessité, et on s'en fait souvent d'apparentes où il n'y

en a point de véritables. C'est principalement dans le temps des moissons et des vendanges que l'on ne craint point de faire les jours de dimanches ou de fêtes ce qu'on aurait pu faire plus tôt ou ce qu'on pourrait différer au lendemain. On se croit tout permis en ce temps, quoique dans la vérité il n'y ait que ce qu'on ne peut absolument prévenir et ce qui ne se peut remettre. Encore dans ces occasions faut-il en demander la permission aux pasteurs, et ne travailler qu'après la messe.

La raison de cette défense du travail, c'est, comme je l'ai déjà insinué, que la fin du précepte de la sanctification du dimanche regarde bien plus les exercices de piété dans lesquels on doit entrer ce jour-là que la cessation des œuvres serviles. Mais, comme on ne peut guère entrer dans ces exercices de piété et garder ce repos spirituel si l'on ne s'abstient de toutes sortes d'œuvres serviles et si le corps n'est en repos, et que d'ailleurs nous ne sommes pas capables de cette multiplicité d'actions, les œuvres serviles sont interdites le jour du dimanche comme étant un obstacle à ce repos de l'esprit et à ces exercices spirituels, qui doivent faire toute l'occupation des véritables Chrétiens durant ces jours du Seigneur. Il est donc défendu de vaquer à des œuvres serviles le jour du dimanche, en quoi consiste la première partie de la sanctification de ce jour, afin de pouvoir servir Dieu avec plus de liberté et de facilité, ce qui fait la seconde et la plus importante partie de cette sanctification, dont je vais vous entretenir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Il faut pratiquer des exercices de piété.

Pour entrer dans l'esprit de la loi qui oblige à la sanctification du dimanche, il ne faut point perdre de vue ce que j'ai déjà répété souvent, que la cessation du travail n'est qu'un moyen pour arriver à ce repos spirituel qui doit être la fin du précepte. Le repos de l'esprit, dit saint Augustin, la tranquillité du cœur, la piété envers Dieu, la pratique des bonnes œuvres, les exercices de religion et de sainteté, tout cela nous est commandé le saint jour du dimanche (1692). Il est vrai que cela est pareillement ordonné les autres jours, mais il l'est particulièrement les dimanches, qui sont tous consacrés à ces saints exercices, et dans lesquels il y a une obligation indispensable de s'acquitter de ces devoirs envers Dieu. C'est ce que la plupart des Juifs n'ont jamais bien entendu, eux qui se sont toujours imaginé que la fin du précepte consistait dans un repos d'oisiveté et de paresse.

J'ai en horreur vos jours de repos, dit Dieu par le prophète Isaïe : *Vos fêtes me sont insupportables; je ne vous puis souffrir dans ces jours où vous croyez m'être les plus*

jubemus secundum otium ab opere carnali, s'eat ois rvanat Jufai, sed ad amorem excitandum quo ad aliam requiem spiritalem tendimus. August., ep.

119, ad Joann., c. XII.

(1692) Vacatio quedam impetrata est. Vacatio spiritalis, tranquillitas cordis. Serm. 22, ex novis.

agréables (1693). Pourquoi Dieu témoigne-t-il tant d'aversion et de dégoût contre les Juifs dans les jours où ils lui offraient des victimes? Est-ce que, négligeant les préceptes de la loi et les commandements de Dieu, ils s'occupaient au travail et aux choses extérieures? Est-ce qu'ils ne venaient pas au temple pour offrir des sacrifices? Non, messieurs, ils n'oubliaient rien de tous ces devoirs extérieurs, et jamais peuple n'a été si exact dans l'observation de ses cérémonies; et si c'était assez pour plaire à Dieu que d'observer extérieurement ses préceptes, il n'y a jamais eu de nation qui eût dû attirer une plus grande abondance de bénédictions et de grâces. Mais c'est que, s'arrêtant à ce repos d'oïveté et de paresse, faisant consister toute la sanctification du sabbat dans la pratique extérieure des commandements de la loi, ils ne poussaient pas plus loin leurs pensées, et ne s'imaginaient rien de plus grand dans ce précepte.

C'est que, comme dit le même prophète, dans le temps que leur corps était en repos, leur âme était agitée par mille désirs déréglés qui en souillaient la pureté. C'est qu'ils étaient pleins de haine et de dessein de vengeance contre leurs frères, qu'ils tâchaient d'opprimer pour tirer avantage de leur accablement. C'est que la veuve et l'orphelin étaient en proie à l'injustice et à l'oppression des puissants; et ce qui redoublait la colère de Dieu et attirait ses vengeances, c'est que, leur âme étant pleine d'injustice et d'iniquité, ils croyaient l'apaiser et le rendre favorable par ce repos d'oïveté et de paresse, qu'ils observaient avec une si grande exactitude le jour du sabbat. Les Chrétiens, à la vérité, ne croient pas apaiser la colère de Dieu ni se réconcilier avec lui en cessant leur travail le jour du dimanche, mais ils s'imaginent satisfaire le dimanche par la cessation de ce travail et en gardant le repos: ou tout au plus ils croient que cette sanctification ne consiste qu'à entendre la messe, et que les autres bonnes œuvres que l'on peut faire en ce jour ne sont pas de précepte, mais seulement de conseil.

Il est vrai que l'Eglise n'a marqué en particulier que la messe pour les exercices de piété qu'on doit pratiquer le dimanche; mais elle ne fait pas consister toute la sanctification de ce jour dans ce seul devoir. Il faudrait n'avoir jamais lu ni les conciles ni les saints Pères pour entrer dans cette pensée, puisqu'il n'y a rien de plus éloigné de leur doctrine et de leur sentiment. Il faudrait même n'avoir pas la moindre notion de ce mot de sanctification pour se persuader que c'est la remplir que de donner une demi-heure à entendre la messe. Mais l'Eglise se contente de faire un commandement exprès et déterminé d'assister au saint sacrifice de la messe, en avertissant pourtant que ce seul devoir ne fait pas la sanctification du dimanche, et établissant des règles

et d'autres exercices de piété qui nous aient à passer ces saints jours dans des pratiques de religion et de sainteté.

Nous apprenons des écrits des saints Pères, et entre autres d'un sermon de saint Augustin, que tous les fidèles assistaient le jour du dimanche aux premières vêpres, à matines, qui se disaient la nuit, à la messe solennelle, et à tout l'office. Cette sainte coutume a tellement continué dans l'Eglise, qu'elle a passé durant le cours de plusieurs siècles pour une loi divinement établie et qui avait été confirmée et laissée par les apôtres.

Ce saint jour outre cela est un jour propre à se purifier des taches qu'on aura contractés les autres jours de la semaine dans l'embarras des affaires et dans le commerce du monde. Il faut tâcher ce jour-là de rentrer pleinement en grâce avec Dieu par la pénitence, et avec le prochain par la réconciliation, s'il était survenu quelque chose qui eût pu blesser la charité, et s'approcher ainsi de Dieu; entrer dans l'église avec une conscience pure, lui offrir son corps et son esprit comme une hostie vivante, sainte et agréable, lui présenter le sacrifice d'un cœur contrit et humilié, mortifier les passions de sa chair, et les consumer dans le feu d'un ardent amour, et faire de bonnes résolutions de s'abstenir désormais de toute sorte de péché. Il faut dans cette disposition écouter avec une attention respectueuse l'explication de l'Evangile ou de quelques vérités chrétiennes que l'on fait ordinairement dans les prêches des paroisses, afin de recevoir par ces divins canaux les eaux salutaires des grâces du ciel, se nourrir des vérités du salut, les conserver dans son cœur, comme faisait la sainte Vierge, et rapporter, s'il faut ainsi dire, cette sainte nourriture dans sa maison pour être son soutien et sa force durant toute la semaine. Il faut encore rappeler en sa mémoire les bienfaits de Dieu et les mystères de Jésus-Christ. *Memento*, dit le précepte, afin qu'une si haute et si noble considération attire du cœur d'humbles actions de grâces, et qu'on ne puisse jamais oublier ce que l'on doit à son Dieu.

Jésus-Christ lui-même nous a enseigné par son exemple une nouvelle manière de sanctifier le dimanche lorsqu'il employait ordinairement le jour du sabbat dans la consolation des affligés, dans la délivrance des possédés et dans la guérison des malades; et les Juifs faisaient assez connaître, en accusant Notre-Seigneur de violer le sabbat, qu'ils ne comprenaient rien aux commandements de Dieu. Il n'y a donc que des Juifs, c'est-à-dire des âmes charnelles et peu intelligentes dans les lois de Dieu, qui puissent ne pas approuver que vous alliez ces saints jours visiter les prisonniers, consoler, servir et soulager les malades, soit dans les hôpitaux ou dans leurs maisons particu-

lières. Outre la charité que vous exercez en cela, vous trouverez des occasions favorables et avantageuses pour vous remettre devant les yeux une image parlante de la misère humaine, dont les personnes qui n'en font point l'épreuve perdent facilement le souvenir. Les personnes du monde, c'est-à-dire qui vivent selon l'esprit et les préjugés du monde, n'aperçoivent rien que de bas et de méprisable dans ces pratiques ; mais, messieurs, c'est à Dieu, et non pas à ces sortes de gens, que vous prétendez rendre compte de vos actions, et c'est de lui, et non pas de ces aveugles et injustes estimateurs des choses, que vous attendez votre jugement.

Mais, mon Dieu, qu'il y a peu de Chrétiens qui agissent de la sorte ! qu'il y en a peu qui sanctifient le dimanche comme ils doivent ! et qu'au contraire le nombre est grand de ceux qui profanent ce saint jour d'une manière très-indigne des Chrétiens ! Il s'en trouve à la vérité parmi eux qui comme les Juifs s'abstiennent des œuvres serviles, mais sur lesquels tombe ce reproche sanglant que leur fait saint Augustin : Ils ne se contentent pas d'être infidèles à Dieu en ne faisant aucune bonne œuvre, mais même ils s'occupent à des bagatelles et à des folies (1694). Ils sont dans le repos à l'égard des actions de piété et de religion, et ils sont dans le travail à l'égard des actions de débauches, de dérèglements et d'excès.

Pouvez-vous, messieurs, regarder sans gémir l'état pitoyable du christianisme à l'égard de l'observation du dimanche ? Le jour du Seigneur, comme il est nommé dans l'Écriture sainte, est devenu par un horrible renversement le jour du démon ; les jours du salut sont devenus les jours de perdition ; il semble que le saint dimanche est comme l'égout et le cloaque de toute la semaine : S'il y a une partie de débauche, elle est renvoyée à ce jour-là. Enfin les choses en sont venues jusqu'à cet excès, que si l'on effaçait le dimanche de la semaine on épargnerait un million de péchés à la plupart des hommes, qui n'attirent sur eux la colère de Dieu que dans un jour qui leur a été donné pour attirer ses miséricordes.

Ne faut-il pas avoir perdu le sens pour ne pas comprendre que, si Dieu a défendu dans ces jours-là le travail, qui de lui-même est innocent, bon et honnête, ce n'a pas été pour donner le temps de se trouver aux danses, au cabaret et aux autres exercices semblables, mais afin de pouvoir vaquer plus commodément aux actions de piété ? Le travail, qui de lui-même est bon, est néanmoins défendu au dimanche ; et les danses, le cabaret, etc., qui d'eux-mêmes ne valent rien, et qui ne sont point permis en aucun jour de la semaine, le seront en celui du dimanche ! Il faut, dis-je, avoir perdu le sens pour raisonner de la sorte.

Cependant la plupart du monde ne manque

jamais de vaines excuses et de fausses raisons pour couvrir ses dérèglements. Ces officiers de palais, ces marchands, ces artisans nous disent incessamment : Nous avons fatigué toute la semaine au barreau, dans une étude, dans une boutique ; nous n'avons que le dimanche pour prendre l'air à la campagne, pour jouer, pour nous divertir, pour nous délasser un peu l'esprit. Mais je leur demanderais volontiers : Pourquoi avez-vous travaillé les jours qu'il est permis de le faire, dans votre étude, dans votre boutique ? Pour votre corps, pour gagner de quoi le loger commodément, de quoi le nourrir agréablement, de quoi le vêtir proprement. Si vous lui donnez encore les dimanches pour le divertir, quels jours donnez-vous donc à votre âme ?

On a lu et on a oui prêcher cent fois cette parole célèbre de saint Augustin, que ce serait un moindre mal de travailler durant tout le jour à la terre un dimanche que d'employer ce saint jour à danser (1695). Et cependant on ferait, et avec raison, un péché à un laboureur qui sans une grande nécessité aurait employé une partie considérable du dimanche à fouir la terre, et l'on ne fait pas même le moindre scrupule à la plupart des gens qui, après avoir entendu une basse messe, je ne sais comment, passent le reste de ce saint jour en des assemblées dangereuses, des danses, des promenades, d'autres divertissements semblables, ou tout au moins dans l'inutilité. On ne laissera pas de les recevoir aux sacrements, sans qu'ils aient le dessein ni même la pensée de changer ce train de vie. Il n'est pas besoin de raisons ni d'autorités des saints Pères, mais seulement d'un peu de bonne foi et de sincérité, pour reconnaître et pour condamner l'injustice de cette conduite.

Où en sommes-nous, messieurs, et quel salut pouvons-nous attendre, si nous abusons même des moyens qui nous sont donnés pour le faire, et si nous tournons à notre ruine les remèdes, les lieux et les jours qui sont institués pour notre salut ? Le sacrement de pénitence est le remède pour guérir les plaies de nos âmes ; et il ne fait que les aggraver, parce que nous l'appliquons mal. Les églises sont les lieux destinés à la prière, pour y attirer les grâces et les miséricordes de Dieu, et on ne fait souvent que l'y irriter davantage par les irrévérences que l'on y commet. J'en donnerai bientôt un sermon exprès. Enfin les dimanches sont les jours tout consacrés à Dieu, à sa gloire, à son honneur, à la sanctification de nos âmes, à réparer les fautes que nous avons commises dans la semaine ; et il se trouve que c'est le jour de la semaine dans lequel on déshonore le plus Dieu, que l'on souille et que l'on profane par des dérèglements qu'il n'est pas nécessaire de répéter, et qu'on peut dire être pour plusieurs l'occasion de leur damnation.

(1694) A bono opere vacant, ab opere nugatorio non vacant.

(1695) Melius utique tota die foderent, quam tota die saltarent. In ps. XXXII.

CONCLUSION.

Mais, ne vous y trompez pas, si vous ne voulez pas jouir de ce saint repos en Dieu, pour lequel le saint dimanche a principalement été institué, Dieu jure dans sa colère que vous n'entrerez jamais dans ce repos éternel qu'il destine à ceux qui le goûtent par avance dans ce saint jour (1696). Craignons donc, messieurs, craignons d'être exclus de ce bienheureux repos; travaillons au contraire à nous en rendre dignes par une vie saintement occupée, par la pratique constante des bonnes œuvres, par la patience dans les souffrances, par les travaux de la pénitence. Si la vie chrétienne a ses fatigues et ses peines, pensons qu'elle aura son repos et ses joies. Consolons-nous dans cette espérance, fortifions-nous dans la vertu, encourageons-nous les uns les autres par l'attente d'un repos et d'une félicité qui ne finiront jamais. C'est de quoi le saint dimanche nous fait souvenir, c'est ce qu'il nous doit faire désirer, et c'est ce que je vous souhaite. Amen.

SERMON LXIII.

DES FÊTES DES SAINTS.

Memento ut diem sabbati sanctifices.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. (Exod., XX.)

EXORDE.

Quoique le saint dimanche soit le jour que Dieu s'est particulièrement réservé pour être uniquement employé à son service, néanmoins l'Eglise, pour de très-saintes et très-justes considérations que j'expliquerai dans ce discours, a jugé non-seulement avantageux pour la gloire de Dieu, mais encore pour l'utilité de ses enfants, de proposer encore des fêtes des saints à leur culte et à leur vénération. Encore que j'aie déjà donné un discours du culte des saints, pour faire voir qu'il n'est point contraire au souverain culte, qui n'appartient qu'à Dieu, je ne laisserai pas d'exposer ici les raisons qui ont porté l'Eglise à instituer des fêtes en leur honneur.

Saint Augustin les réduit à trois, qui renferment toutes les autres. Elle nous les propose, dit ce Père, 1^o comme de généreux combattants, afin de nous exciter à combattre à leur exemple; 2^o comme de puissants protecteurs, afin que nous ayons recours à eux par nos prières; 3^o elle nous propose Dieu même, qui les a fortifiés dans leurs faiblesses, et qui les a soutenus dans leurs combats, afin que nous adorions sa grandeur en eux. Ce sont les réflexions que nous devons faire les jours de fêtes des saints, nous exciter nous-mêmes à suivre leurs exemples, avoir recours à eux dans nos besoins, et adorer la grandeur de Dieu, qui a élevé des hommes faibles à une si haute sainteté. Ave.

Dessein du sermon.

1^{er} POINT. — Les fêtes des saints nous portent à imiter leurs vertus. — Grande force de l'exemple. — L'état présent de l'Homme-Dieu ne peut plus être son exemplaire. — Celui de Jésus-Christ est

trop au-dessus de l'homme. — Celui des saints est plus proportionné à notre faiblesse. — Il y en a de toutes sortes d'états et de conditions. — Fausses idées qu'on se forme des saints. — Les profanations qu'on fait de leurs fêtes. — Particulièrement des saints patrons.

II^e POINT. Les fêtes des saints sont pour avoir recours à eux dans nos besoins. — Ils connaissent nos misères par expérience. — Les saints intercedent pour nous. — Comment on peut mériter leur intercession. — C'est en embrassant comme eux la croix de Jésus-Christ. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les fêtes des saints nous portent à imiter leurs vertus.

L'exemple a une force à laquelle on résiste rarement. Les instructions, quelque animées qu'elles soient, ne persuadent pas toujours; elles s'échappent souvent. Comme elles sont fondées sur des raisonnements qui ne sont pas toujours à la portée de tout le monde, et que l'esprit y est ordinairement peu appliqué, il y a assez peu de gens qui donnent quelque partie de leur temps à la lecture des livres utiles. Ceux-là mêmes qui les lisent quelquefois en sont ordinairement peu touchés; ou, si cette lecture fait quelque légère impression sur l'esprit, elle ne passe guère jusqu'au cœur. Il n'en est pas ainsi du bon exemple, c'est une odeur qui se répand partout, qui se fait sentir à tout le monde; c'est une lumière qui pénètre dans les lieux les plus obscurs, et que tout le monde est capable d'apercevoir. Quoiqu'on ne dise rien, l'action seule persuade efficacement; c'est une instruction courte et abrégée qui porte ses lumières dans l'esprit et son ardeur dans le cœur; c'est comme un livre vivant, où l'on s'instruit sans peine, et quelquefois même sans que l'on s'en aperçoive.

Dans l'état d'innocence, Dieu seul était le modèle sur lequel l'homme pouvait et devait se régler; mais depuis le péché il semble qu'il ait besoin d'un autre exemplaire, puisqu'on lui commande des vertus qui ne se trouvent point en Dieu. Il a reçu des commandements exprès de l'humilité, de la pauvreté, de l'amour des souffrances, etc.; et cependant l'humilité n'est pas en Dieu, parce qu'il est infiniment glorieux; la pauvreté n'est pas en Dieu, parce qu'il est l'abondance de toutes choses; la misère n'est pas en Dieu, puisqu'il est parfaitement heureux; la douleur n'est pas en Dieu, puisqu'il est dans un repos que rien ne peut troubler. Que fera donc l'homme en ce déplorable état, puisqu'il n'a aucun modèle sur lequel il puisse régler ses actions et sa conduite? Ah! messieurs, la bonté de Dieu a trouvé un secret admirable; c'est que Dieu s'est rendu visible, et s'est uni hypostatiquement à notre nature, qui lui a rendu praticables toutes ces grandes vertus si nécessaires au salut de l'homme, qui avait besoin d'avoir un Homme-Dieu qui lui en donnât l'exemple.

Il se fait quelque chose de semblable à ce que nous remarquons dans les miroirs: lo

crystal tout seul ne peut pas réfléchir, le mercure tout seul ne le peut pas non plus; mais joignez le cristal et le mercure, et alors il se fera un miroir qui représentera les objets qui lui seront présentés. Il en est de même à l'égard de Dieu : son image ne peut pas être représentée à l'homme; quoiqu'il soit une glace très-pure, elle est trop éclatante pour la faiblesse de l'homme. L'homme aussi, de son côté, ne peut pas représenter cette image, parce qu'il est terrestre. Mais Dieu et l'homme s'unissant ensemble, il se fait un ouvrage admirable, il se fait un miroir qui représente parfaitement l'image de Dieu.

C'est ainsi que le mystère de l'Incarnation vient au secours de la faiblesse de l'homme; et ensuite l'homme connaît qu'il n'y a aucune vertu qu'il ne puisse pratiquer et qu'il ne doive estimer. La pauvreté n'est plus une vertu basse, puisqu'un Homme-Dieu a été pauvre; l'humilité n'est plus une chose indigne, puisque Jésus-Christ l'a chérie; les opprobres ne sont plus une chose dont un Chrétien doive avoir horreur, puisque, selon le langage d'un prophète, Jésus-Christ s'en est lui-même rassasié, *saturabitur opprobriis* (*Thren.*, III, 30).

Il semble néanmoins que ce n'est pas encore assez pour la faiblesse de l'homme, qui est si grande, qu'elle trouve l'exemple de Jésus-Christ trop relevé et ce modèle trop au-dessus de ses forces.

C'est pourquoi l'Eglise, comme une charitable mère, s'accommodant à l'infirmité de ses enfants, nous propose l'exemple des saints comme plus proportionné à notre faiblesse. Et afin de nous porter, et en même temps de nous donner la facilité d'y faire une sérieuse attention, elle nous oblige d'en faire des fêtes. En effet, nous n'avons qu'à considérer dans ces jours de fêtes ce que ces saints qui en sont le sujet ont fait pendant leur vie, pour nous apprendre ce que nous devons faire et pour nous animer à le faire; nous verrons dans leurs actions les règles de la vie que nous devons mener; nous remarquerons avec plaisir cette sagesse, cette égalité admirable, et cette uniformité avec laquelle ils se conduisaient en toutes choses; et, à force de les voir et de les entendre, nous nous porterons insensiblement à condamner dans notre vie ce qui est contraire à la leur, et à nous rendre plus semblables à ceux que nous honorons et que nous jugeons dignes de notre culte et de notre vénération.

Délicats, nous dit l'Eglise avec un doux reproche, en nous proposant les fêtes et en même temps les exemples de ses saints; délicats, voici un saint martyr qui, après avoir fait un généreux mépris de tous les plaisirs de la terre, après avoir rompu tous les liens qui le tenaient attaché au monde, s'est livré courageusement à la mort et aux tourments les plus cruels. Rien n'a été capable de l'arrêter, ni le désir de la vie, ni l'amour de ses parents, ni les espérances du siècle. Il a fait toute sa joie d'obéir à son Dieu; il a regardé

comme une grâce et une faveur singulières de pouvoir lui témoigner sa fidélité et son amour en s'abandonnant lui-même à tout lorsqu'il s'agissait de l'observation de ses saintes lois.

Avares, vous dit la même Eglise, regardez ce grand saint : comme vous il a vécu dans le monde; il a même possédé des richesses, mais il ne les a possédées que selon les règles du grand Apôtre, comme ne les possédant point; son cœur n'a été attaché qu'à ces richesses éternelles et incorruptibles qui se trouvent en Dieu seul. Il n'en était même que le dispensateur, et il ne les regardait entre ses mains que pour en rendre compte aux pauvres, auxquels il savait bien qu'appartenait tout ce qui ne lui était pas nécessaire.

En un mot, messieurs, il n'y a personne qui parmi cette multitude de saints qui font la gloire et l'ornement de l'Eglise ne puisse trouver des exemples à imiter. Les filles y trouveront des exemples de modestie et de pureté : elles trouveront des personnes de leur sexe qui ont conservé ces vertus, non-seulement dans les cloîtres, mais encore dans le monde. Les personnes mariées en trouveront qui leur apprendront les règles pour se sanctifier dans cet état : elles sauront que Dieu ne leur donne des enfants que pour former son esprit en eux; que ce doit être leur plus grande étude et leur continuelle application; et que, si les mouvements de la nature et de la raison les portent à leur conserver la vie du corps, à la leur rendre agréable en leur procurant des commodités temporelles, les mouvements de la grâce les doivent porter encore avec plus de soin à leur procurer une vie immortelle, et qui ne sera accompagnée d'aucun trouble.

Enfin, pour ôter aux hommes toutes les raisons dont ils se pouvaient servir pour s'excuser de suivre de si saints exemples, Dieu a voulu qu'il n'y eût pas de condition qui n'eût ses saints, et dans laquelle par conséquent on ne pût se sanctifier. Il a fait même monter la perfection évangélique sur le trône, et a conservé l'esprit de pénitence et de mortification parmi les délices de la cour et les attraites du péché; il en a soutenu d'autres parmi les désordres de la guerre et les embarras du siècle; et il s'en trouve au festin de l'Agneau, selon la prophétie de saint Jean, de toutes les tribus, de toutes les langues et de toutes les nations.

Voilà ce que l'Eglise nous propose dans ces jours qu'elle a consacrés à l'honneur des saints. Mais pour l'ordinaire on se forme une idée de ces exemples qui n'est pas conforme à la vérité. On considère les saints comme revêtus d'une force et d'un courage extraordinaires dès leur naissance, n'ayant point apporté au monde les passions communes aux autres hommes. Ainsi notre imagination nous les représenterait volontiers comme des hommes d'une autre espèce, afin de nous empêcher de nous appliquer à les imiter et de nous rendre leurs exemples

utiles. On les considère encore avec une espèce d'admiration sèche et sècile. On les regarde à peu près dans la religion comme les païens regardaient leurs héros du paganisme. C'est ordinairement dans cette admiration de l'esprit qu'on fait consister tout l'honneur qu'on leur rend, sans se mettre en peine d'entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui ne nous propose les saints et n'établit des fêtes en leur honneur qu'afin de nous porter non pas tant à les admirer qu'à les imiter. C'est ainsi, messieurs, que l'esprit de l'homme, ingénieux à se tromper lui-même, rend inutiles les plus saintes intentions de l'Eglise. Mais il n'est pas difficile de combattre ces fausses idées.

Il suffit, à l'égard de la première, de vous dire que, comme tous les saints sont nés enfants de colère, ils n'ont apporté au monde que la rébellion et la résistance aux ordres de Dieu; qu'ils n'ont trouvé dans eux qu'un fonds de malice et de péchés, et que, si la sainteté a prévalu en eux, *c'est une miséricorde de celui qui*, comme dit le grand Apôtre, *la fait à qui il lui plaît* (Rom., IX, 18). Mais ne rejette-t-on pas souvent cette miséricorde de Dieu et les grâces qu'il donne pour résister au péché? Vous serez, Madeleine, la condamnation d'un million de pécheresses qui ont reçu comme vous des grâces pour sortir de l'abîme de leurs désordres. Pierre, un seul regard de votre maître vous a converti, et vous avez noyé votre péché dans l'abondance de vos larmes. Hélas! messieurs, combien de pécheurs dans l'Eglise qui comme saint Pierre sont regardés de Dieu, et demeurent immobiles à ce regard! Que dis-je, regardés? qui sont touchés, sollicités, appelés de Dieu, et appelés sans cesse, touchés sans cesse, sollicités sans cesse, et qui néanmoins, au milieu de toutes ces sollicitations, demeurent durs comme des rochers et persévèrent toujours dans le péché! Toute la différence donc qui se trouve entre les saints et nous, c'est qu'ils ont été fidèles, et que nous sommes infidèles; c'est qu'ils ont été souples à la voix de Dieu, et que nous y résistons avec une opiniâtreté inflexible; c'est qu'ils ont fermé la porte de leurs cœurs aux enchantements du monde, pour ne l'ouvrir qu'aux vérités de l'Evangile et aux douces célestes, et que nous n'avons de goût et d'attraits que pour les plaisirs du siècle; c'est enfin qu'ils ont fort peu pensé à la terre et beaucoup au ciel, et que nous pensons beaucoup à la terre et fort peu au ciel.

Mais, outre cela, de quels moyens croyez-vous que ces saints se soient servis pour conserver et augmenter en eux la grâce de Jésus-Christ? et c'est en cela que consiste l'honneur que nous leur pouvons rendre. Comme les païens étaient persuadés, dit saint Augustin, qu'ils ne pouvaient mieux honorer leurs dieux qu'en les imitant, ils établissaient des fêtes en leur honneur dont toutes les cérémonies consistaient en des

excès et en des débauches. Il y avait au moins cela de raisonnable dans leur dérèglement qu'ils n'instituaient ces fêtes de débauches que pour représenter les actions de leurs dieux et les honorer en les imitant. Mais que de Chrétiens qui savent que les saints en l'honneur desquels on a institué des fêtes ne sont arrivés à la sainteté que par une vie mortifiée et pénitente, et cependant passent ces mêmes jours de fêtes dans des excès et dans des débauches! C'est ce que nous voyons tous les jours et ce que nous déplorons tous les jours.

Si, comme les idolâtres, nous honorions ou Vénus ou Bacchus, il n'y aurait rien d'étonnant qu'on passât les jours consacrés à leur honneur dans les plaisirs du corps et dans la débauche. Mais vous savez la vie de nos saints; vous savez que la retraite, la pénitence, le silence, la prière, ont été leurs exercices ordinaires et leur principale occupation. C'est dans cette vue que l'Eglise nous les propose, c'est dans cette vue qu'elle établit des fêtes en leur honneur. Tenez, vous dit-elle, voilà vos exemplaires, voilà les modèles que vous devez suivre. Menez la même vie qui les a conduits au ciel. Aimez ce qu'ils ont aimé, fuyez ce qu'ils ont évité, embrassez ce qu'ils ont recherché.

Quoique cela convienne à toutes les fêtes des saints que l'Eglise nous propose à honorer dans le cours de l'année, il convient néanmoins particulièrement aux fêtes des saints patrons de chaque paroisse. Ce sont ceux-là principalement dont on doit savoir et imiter la vie, et dont on doit suivre les exemples. Cependant par un malheur déplorable ce sont ces fêtes qui sont les plus honteusement profanées. C'est dans ces saintes solennités que se font les débauches les plus scandaleuses; et comme si ceux du lieu ne suffisaient pas pour cette profanation, on invite ceux du voisinage à venir y contribuer de leur part, par les excès, les danses et les dissolutions: comme si l'on voulait honorer par la bonne chère, dit saint Jérôme, des saints qui se sont rendus agréables à Dieu par leurs jeûnes. Les démons nos ennemis n'ont-ils pas sujet de se moquer de nos fêtes? N'est-ce pas même donner occasion de rire aux hérétiques et aux infidèles, à qui nous dirions que ces jours de fêtes sont parmi nous des jours de piété? etc. (1697).

Tâchons donc, messieurs, de passer ces saints jours en des occupations qui leur conviennent mieux. Gardons le saint repos que l'Eglise nous commande en ces jours, aussi bien qu'en celui du dimanche. Mais ce ne doit pas être, non plus qu'en ce jour, un repos d'inutilité et de paresse. Ce doit être un repos de piété et de religion, un repos qui nous fasse entrer dans l'esprit des saints, en les regardant non-seulement comme des modèles que l'Eglise nous propose pour nous former à la vertu, mais encore comme de puissants protecteurs qui peu-

vent nous défendre contre les ennemis de notre salut, et nous aider dans nos besoins. C'est le sujet, etc.

SECOND POINT.

Les fêtes des saints sont pour avoir recours à eux dans nos besoins.

Le Pontife que nous avons, dit l'apôtre saint Paul parlant de Jésus-Christ, *n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses, mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché : Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato (Hebr., IV, 15)*. Voilà, messieurs, ce qui fait notre consolation et notre confiance. Car enfin le péché nous éloigne trop de Dieu pour retourner à lui sans un médiateur. Et comment nous approcher de la source de la sainteté, nous qui sommes remplis d'iniquités? comment nous présenter devant ce trône redoutable à la vue duquel les anges sont saisis d'une sainte frayeur, nous qui ne sommes que cendre et que poussière?

C'est donc un effet admirable et infiniment aimable de la bonté de Dieu d'avoir tempéré sa grandeur dans la bassesse de la nature humaine, afin d'avoir un intercesseur qui, ayant conversé parmi nous, ayant éprouvé lui-même nos faiblesses et nos langueurs, fût plus propre à se laisser toucher de compassion et à nous obtenir le pardon de nos péchés. Ce sont là proprement les fonctions et les emplois de Jésus-Christ; mais on peut dire dans un autre sens que ce sont aussi les fonctions et les emplois des saints : on peut même reproduire ici ce que j'ai dit dans la première partie des exemples de Jésus-Christ et de ceux des saints : savoir, qu'il paraît ici dans les saints quelque chose de plus favorable pour nous. Car enfin Jésus-Christ s'étant revêtu d'une chair mortelle, il a vu nos faiblesses, il les a éprouvées, il les a senties; mais le péché n'ayant eu aucune prise sur lui, n'en ayant éprouvé ni les révoltes, ni les agitations, il semble en cela propre à nous les pardonner et à être touché de nos faiblesses.

Mais les saints que nous honorons ayant été hommes, faibles, pécheurs comme nous, cette société et cette union de misères et de faiblesses leur donne un cœur plein de tendresse et de compassion pour nous. Ils savent la malignité du péché, la violence de nos passions, la tyrannie de la coutume, les artifices du démon; et tous ces sentiments, qu'ils ont autrefois éprouvés, leur donnent plus de facilité à se rendre intercesseurs envers Dieu pour nous.

C'est, suivant la pensée des saints Pères, la raison pour laquelle Dieu a permis que les deux grands pontifes de l'Ancien et du Nouveau Testament, Aaron et saint Pierre, soient tombés l'un et l'autre dans des fautes considérables, afin que le souvenir de ces fautes leur donnât de la compassion pour celles de leurs frères, et que la vue de leurs

charges les portât à pardonner plus facilement des péchés dont ils avaient fait une fâcheuse expérience en eux-mêmes.

Oui, Pierre, votre infidélité envers votre maître vous donne un cœur plein de compassion; quand je vous expose mes faiblesses et mes misères, j'ai lieu d'espérer que vous voudrez bien vous employer auprès du même maître, afin qu'il me pardonne mes péchés comme il vous a pardonné les vôtres. Madeleine, le même amour qui vous a fait pleurer vos péchés vous donne de la douleur, autant que vous en êtes capable, pour ceux des autres; et vous êtes encore aux pieds de Jésus-Christ pour nous obtenir grâce et miséricorde.

C'est la première considération à laquelle l'Eglise veut que nous fassions attention dans les jours qu'elle consacre à l'honneur des saints. Elle nous dit qu'ayant été faibles comme nous, nous pouvons nous adresser à eux avec une sainte confiance, et en espérer les faveurs que nous leur demanderons. Mais, comme il y a une compassion inutile et infructueuse, il y en a aussi une puissante et disposée à aider. C'est celle-là que nous devons attendre des saints. Car enfin il nous servirait de peu de les savoir pleins de compassion pour nos misères, si nous ne les savions aussi remplis de force et d'autorité pour y apporter les remèdes nécessaires.

Il en est à peu près des saints comme des premiers ministres des grands princes. On sait que ceux qui occupent ces charges ont beaucoup d'autorité auprès de leurs maîtres, que ce n'est que par leur canal que les grâces s'obtiennent, et que ce n'est que par leur entremise que les sujets trouvent accès auprès des princes. Il en est de même des saints, et on peut dire d'eux ce que saint Augustin a dit de la prière, qu'elle est le canal par lequel Dieu se communique aux hommes et par lequel les hommes vont à Dieu. Il y a même cela d'avantageux dans l'autorité que Dieu donne à ses saints auprès de lui, qu'elle n'est pas, comme celle des hommes, sujette au changement. Car enfin, quelque appuyée que paraisse la grandeur d'un ministre, son appui n'a point d'autre soutien que la volonté d'un homme faible, changeant et inconstant comme les autres hommes. Le ministre peut lui-même perdre ce qui le rendait agréable à son prince; ainsi son autorité peut être comparée à un roseau que mille vents contraires peuvent renverser. Mais la félicité et le pouvoir des saints étant appuyés sur Dieu, l'un et l'autre sont aussi fermes et aussi stables que lui-même. Il les aime d'un amour immuable, et ce qui augmente leur bonheur et leur joie, c'est qu'ils sentent en eux un penchant qui les porte avec rapidité et une heureuse nécessité à Dieu. Ils sont citoyens d'une cité d'où l'inconstance et la légèreté sont bannies; on y aimera éternellement ce qu'on aura commencé à y aimer, parce qu'on le trouvera toujours aimable. Les saints, messieurs, sont donc pleins de compassion

pour nous et puissants pour nous protéger, mais d'une puissance qui ne diminuera jamais. Voilà encore une fois ce qu'ils sont à notre égard.

Mais, comme il ne servirait de rien de connaître le pouvoir des ministres des grands princes si l'on ne savait encore la manière de se les rendre favorables, de même il nous serait inutile de savoir que le plus grand désir des saints c'est de nous soutenir dans nos faiblesses et nous soulager dans nos peines, si l'on n'avait encore l'adresse de trouver accès auprès d'eux. Comme leur volonté est entièrement unie à celle de Dieu, et que c'est même cette conformité et cette union qui fait leur félicité, c'est ce qu'ils souhaitent encore en nous. Ils ont été sanctifiés par le sang d'un Dieu, ils ont porté l'impression de ses douleurs et de sa mort, ils ont été des représentations fidèles des souffrances de ce divin Sauveur : voilà ce qu'ils veulent voir encore en nous. Ce n'est point par des louanges et des admirations stériles que nous nous les rendrons favorables ; ce n'est qu'en embrassant comme eux la croix de Jésus-Christ. Mon cher frère, disent-ils à chacun de nous, c'est la voie royale par laquelle on va dans le ciel ; depuis que notre divin maître a passé par ce chemin étroit, il n'y en a plus d'autre qui mène au bonheur éternel.

Ce sont les instructions que l'Eglise veut que nous recueillions dans les jours qu'elle a consacrés à l'honneur des saints. Mais, hélas ! messieurs, sur qui ne retombe pas le reproche que saint Chrysostome faisait à quelques Chrétiens de son temps ? « On nous ordonne de célébrer les fêtes des saints afin de purifier l'âme des péchés qu'elle commet les autres jours, et vous en commettez encore de plus grands (1698). » La fête d'un martyr, vous la passez non-seulement dans l'impénitence et dans l'éloignement de toute sorte de mortification, mais souvent dans la débauche. Vous vous servez même du repos que l'Eglise commande ce jour-là pour faire des parties de divertissement et de plaisir. La fête d'un saint confesseur, qui n'est arrivé à cette sainteté que l'Eglise révère en lui que par une vie de retraite, de prière et de silence, vous vous en servez pour vivre dans la dissipation, vous la passez dans des visites ou inutiles ou même dangereuses, et dans des amusements de bagatelle et de folie. La fête d'une sainte vierge, c'est le jour auquel la chasteté des jeunes hommes et des filles court les plus grands dangers, par les promenades suspectes auxquelles on s'expose, par les danses et les autres divertissements pleins de péril.

« Il est vrai, disait autrefois saint Bernard (*in vigil. SS: Apost.*), que, si nous considérons les fêtes des saints par rapport aux solennités que l'Eglise en fait, par rapport à la gloire qu'ils possèdent et que leurs vertus leur ont méritée, ce doit être pour

nous un sujet de joie et de consolation, et que nous devons mêler nos cantiques d'allégresse avec les citoyens du ciel pour célébrer leurs triomphes ; mais, si nous considérons ces fêtes par rapport à ce qui se passe sur la terre, par rapport aux péchés dont elle est toute couverte et comme inondée dans ces jours qui ne sont pour la plupart des Chrétiens que des jours de débauche et de dérèglement, ou tout au moins des jours d'inutilité et d'amusement, ce sera pour nous un grand sujet de tristesse et de douleur. Les saints ont vécu comme des anges dans des corps terrestres, et se sont rendus admirables par leur sainteté. Cela ne doit-il pas faire notre confusion, de voir qu'ayant reçu la même grâce qu'eux, et portant le même caractère du christianisme, nous vivions néanmoins selon la chair et rampions sur la terre comme des animaux sans raison ? »

CONCLUSION.

Il faudrait maintenant adorer la grandeur de Dieu, qui a élevé des hommes faibles à une si haute sainteté, ce qui est la troisième chose que j'ai promise dans ce discours. Mais, comme j'en ai suffisamment traité dans le sermon IV^e, il vaut mieux finir en disant que l'Eglise préparait autrefois les fidèles par le jeûne à la célébration des fêtes des saints, et elle le fait encore à l'égard de quelques-uns. On passait une partie de la nuit dans leurs églises, ou, si elles étaient éloignées, on y allait en pèlerinage, on y écoutait avec attention les actes de leurs vies, et tout le temps qui ne se donnait point aux besoins du corps se donnait à la prière et au chant des psaumes. Un jour passé dans de si saints exercices s'appelait un jour de joie, de consolation et de triomphe, pour le distinguer de la joie profane et séculière, de la joie propre aux fêtes des païens. Entrons dans cette joie sainte et évangélique, qui doit être notre joie dans les jours que l'Eglise consacre en l'honneur des saints, qui consiste à imiter leurs vertus, à suivre leurs exemples, à devenir comme eux les disciples d'un Dieu crucifié. C'est par cette voie courte et abrégée que nous honorerons véritablement les saints, que nous attirerons leur protection sur nous, et que nous deviendrons comme eux héritiers du ciel. *Amen.*

SERMON LXIV.

DU SACRIFICE DE LA MESSE.

*Sacrificium laudis honorificabit me.
Le sacrifice de louange m'honorera. (Ps. XCIV.)*

PREMIER EXORDE.

Comme la messe est l'exercice le plus saint et le plus ordinaire qui se pratique aux jours de dimanches et de fêtes, et que même c'est en cela que la plupart du monde fait consister, quoique mal à propos, toute la sanctification de ces saints jours, j'ai cru que

devais vous donner quelques motifs pour vous porter à entendre la messe avec la piété, l'attention et le respect que demande une si grande action.

Encore qu'il y ait plusieurs sortes de sacrifices par lesquels on honore Dieu, encore que l'on sacrifie à cette souveraine majesté en diverses manières, et que même les louanges qu'on lui donne soient une espèce de sacrifice qui lui rend un grand honneur, *Sacrificium laudis honorificabit me*; néanmoins il n'y en a point de plus auguste, et même qui mérite le nom de sacrifice pris à la rigueur, que le sacrifice adorable du corps et du sang de Jésus-Christ, qu'on offre à la sainte messe, et qui est le véritable sacrifice de louange qui rend un souverain honneur à Dieu. Les théologiens considèrent ordinairement l'Eucharistie et comme sacrement et comme sacrifice : comme sacrement, elle est le plus digne instrument de Dieu pour la sanctification de l'homme; et comme sacrifice elle est le souverain hommage, le culte de latric que l'homme doit à son Dieu, comme à son premier principe et à sa dernière fin. Dieu se communique à l'homme en le sanctifiant par ce sacrement, et l'homme s'élève à Dieu en l'adorant par ce sacrifice. Quand les fidèles assistent dignement à la sainte messe, ils communiquent avec Dieu en l'adorant par le sacrifice; mais Dieu ne communique pas avec eux par le sacrement, s'ils ne le reçoivent par la communion. Les fidèles adorent Dieu par le sacrifice de la messe, mais Dieu voudrait en même temps les sanctifier par le sacrement du corps de son Fils, selon le désir qu'en forme l'Eglise dans le saint concile de Trente, si le peu de piété, de zèle et de préparation qu'ils apportent, ne les éloignait de la participation de ce divin sacrement. On se dispense facilement d'apporter les dispositions qui seraient nécessaires pour recevoir le corps de Jésus-Christ, parce qu'on ne veut pas communier à toutes les messes que l'on entend; mais on n'est aucunement dispensé d'avoir les dispositions nécessaires pour le sacrifice, puisqu'on veut y assister. La dévotion d'entendre tous les jours la sainte messe est, grâce à Dieu, assez commune dans l'Eglise; mais la dévotion de l'entendre comme il faut est assez rare : c'est pourtant le seul moyen d'offrir à Dieu un sacrifice qui lui rende honneur, *Sacrificium laudis honorificabit me*; puisque la manière dont on entend ordinairement la messe le déshonore plus qu'elle ne lui rend d'hommage. Marie y a toujours assisté avec un profond respect, et c'est de son assistance que j'attends les lumières qui me sont nécessaires pour vous parler dignement de ce sujet : nous les lui demanderons avec notre prière ordinaire. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

C'est une vérité si constante que le sacrifice est un devoir indispensable que la créa-

ture doit à son Dieu, que la théologie le croit être de droit naturel. L'aveuglement et la corruption n'ont jamais pu effacer du cœur humain cette loi qui rend à Dieu seul l'honneur du sacrifice; et quand le démon ou les hommes ont voulu passer pour des dieux, ils ont commencé par se faire offrir des sacrifices. Personne, dit saint Augustin, n'a jamais cru que l'on ne dût sacrifier qu'à celui qu'on a su, ou qu'on a vu, ou qu'on a voulu faire passer pour un Dieu (1699). Le démon ne pouvant étouffer ce sentiment et cette inclination dans l'esprit de l'homme, il l'a détournée et corrompue en se proposant lui-même comme l'objet de ce culte souverain. Ainsi la vraie et la fausse religion conviennent en ce point, qu'il faut un sacrifice, c'est-à-dire une cérémonie sensible, pour rendre à Dieu un culte souverain, et pour protester le souverain pouvoir de Dieu sur les créatures. C'est pourquoi les hommes ont toujours employé pour ce dessein la destruction des créatures sensibles, comme un témoignage du souverain être de Dieu, et de la dépendance qu'ils avaient de sa souveraineté en toutes choses. Ils protestaient par cette cérémonie que Dieu est le maître souverain de la vie et de la mort; qu'ils étaient prêts à donner leur vie comme celle des animaux, et qu'ils étaient extrêmement redevables à la bonté de Dieu de transférer sur des animaux l'obligation de se sacrifier eux-mêmes; et le sacrifice n'est autre chose que cette protestation extérieure de la souveraineté de Dieu, de sa justice et de sa bonté. Mais, comme on ne doit sacrifier qu'à Dieu seul, il n'y avait aussi qu'un Dieu digne de rendre à Dieu ce culte souverain (1700) : le Verbe s'est revêtu de notre humanité comme des ornements de son sacerdoce; et entrant dans le monde, dit saint Paul, c'est-à-dire prenant la nature humaine, il a offert à son Père son corps pour lui être sacrifié en la place de toutes les anciennes victimes qui n'avaient pu être agréables à Dieu et qui n'avaient pu effacer aucun péché (*Hebr.*, X, 5-7). Il s'offre dans le sein de sa mère, il s'immole sur la croix, et il se consume dans l'Eucharistie, où il porte véritablement l'état de victime. La vie de Jésus sacrifié doit donc faire de puissantes impressions sur la nôtre; et, comme il s'anéantit et s'offre en holocauste à la grandeur de son Père, nous devons de même nous anéantir dans une profonde humilité, et sacrifier notre respect à la grandeur de Dieu par une parfaite attention que nous devons au sacrifice de la messe. Il s'offre à la bonté de son Père en l'hostie eucharistique pour tous ses bienfaits reçus; nous devons aussi sacrifier notre cœur et notre amour pour reconnaître en quelque façon sa bonté infinie. Enfin il s'immole à son Père comme l'hostie d'expiation pour tous les péchés du monde, nous devons sacrifier notre corps par la mortification des sens et par une vie exemplaire au sacrifice

(1699) Cui sacrificandum censuit, nisi ei quem Deum aut scivit, aut putavit, aut finxit. *De Civ.*, l. X.

(1700) In ipsa virgine Rex gloriæ factus est pontifex.

de la messe. Ces trois différences de sacrifices feront les trois parties de ce discours. Dans la première, nous apprendrons à sacrifier notre esprit par une sérieuse attention ; dans la seconde, à sacrifier notre cœur par un amour fervent ; dans la troisième, à sacrifier notre corps par une entière mortification de nos sens dans tout le temps de la sainte messe. Sacrifice d'esprit, sacrifice de cœur, et sacrifice de corps, seront les trois principales dispositions que nous devons apporter à la sainte messe, et le sujet de cette prédication.

Dessin du sermon.

1^{er} POINT. L'attention requise à la sainte messe. — Tous les fidèles offrent le sacrifice avec le prêtre. — Jésus-Christ sur la croix était uniquement appliqué à son sacrifice. — Les chrétiens doivent imiter cette application.

2^e POINT. L'amour.

3^e POINT. La modestie. — La messe est un sacrifice : 1^o d'holocauste ; — 2^o d'actions de grâces ; — 3^o d'expiation des péchés ; — 4^o impétraire. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'attention requise à la sainte messe.

Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'est pas seulement la victime du prêtre, il est encore la victime de toute l'Eglise ; et c'est l'Eglise qui sacrifie proprement à Dieu par la bouche et par les mains du prêtre. Tous les fidèles donc, qui sont les membres de l'Eglise, mais principalement ceux qui sont présents à la sainte messe, offrent à Dieu le même sacrifice : *pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt*, dit le canon de la Messe, et ils joignent leurs intentions à celle du prêtre. D'où vient que saint Pierre appelle tous les fidèles un sacerdoce royal (1701) ? C'est le baptême, selon saint Augustin, qui leur donne ce nom auguste (1702), parce que les faisant membres de Jésus-Christ il leur donne quelque part aux qualités de ce chef adorable, dont une des principales est le sacerdoce. Mais, si cette qualité est glorieuse aux fidèles laïques, elle leur impose d'étranges obligations, et *honor est et onus*. Si Jésus-Christ étend sur ses membres la dignité de grand prêtre, s'il les fait entrer en quelque participation de son sacerdoce, il prétend aussi qu'ils soient élevés à la participation de sa sainteté. Prêtres du Dieu vivant, concevez-vous bien la grandeur de votre ministère ? prenez-vous bien garde que vous êtes tout fondus et tout anéantis en Jésus-Christ lorsque vous prononcez ces paroles d'immolation, *Ceci est mon corps* ? Vous ne paraissez point ni vous ne parlez point en votre personne. Combien devez-vous être liés à Jésus-Christ, morts à vous-mêmes, attentifs à votre ministère ! puisque vous êtes la bouche et la main de l'Eglise, vous qui parlez et qui agissez en son nom. Bouche et main consacrées à Dieu par une onction et un caractère qui ne s'effacera jamais, parlez-vous et agissez-vous

dans l'esprit de Jésus-Christ comme vous parlez et agissez en sa personne ? Et vous, fidèles laïques, qui n'avez point d'autre consécration que celle du baptême, vous avez l'honneur de présenter à Dieu par les mains du prêtre cette redoutable victime : ne vous offrirez-vous donc pas à Dieu comme des victimes immolées à sa grandeur, puisque le premier effet et la première impression de Jésus-Christ sacrifié sur nos autels est de vous rendre victimes avec lui et de vous sacrifier avec lui à la gloire de son Père ?

Or quel est cet esprit de victime ? c'est un esprit d'anéantissement et d'humiliation devant la grandeur infinie de Dieu, esprit de recueillement et d'attention à la majesté de Dieu, qu'elle adore, parce que le sacrifice est une protestation publique et solennelle que Dieu seul est le souverain être, que tout le reste n'est qu'une ombre d'être qui doit se fondre et s'abîmer devant cette grandeur infinie. C'est pourquoi le Sauveur mourant sur la croix au milieu du bruit d'une troupe mutinée, parmi le tumulte de tant de soldats, parmi la fureur et la cruauté des bourreaux, parmi les blasphèmes de ses ennemis, dans la violence des plus vives douleurs qu'un homme mortel puisse souffrir, se sacrifiait à son père sans rien diminuer de l'attention que méritait un si grand sacrifice. Il considérait la dignité infinie de son Père, auquel il s'immolait, et non pas la cruauté des bourreaux qui le sacrifiaient ; et au milieu de tant d'objets de troubles il s'appliquait à son Père avec une parfaite tranquillité d'esprit. Si donc dans ce sacrifice de rédemption, qui se faisait principalement pour détruire le péché, pour vaincre l'enfer, et pour triompher de la mort, le Sauveur s'applique uniquement à Dieu son père, que fera-t-il dans le sacrifice de l'autel, qui est un sacrifice de religion, c'est-à-dire d'honneur et du culte de Dieu, et non plus de rédemption, qui a été faite abondamment sur le Calvaire ? Quelle sera l'application de ce souverain adorateur dans la plus digne adoration qui puisse être rendue à Dieu ?

Il doit y avoir quelque proportion entre la victime et celui qui l'offre. Et quelle proportion y a-t-il entre un Chrétien qui se laisse aller à tous les égarements de son esprit, à toutes les folies de son imagination, et qui passe tout le temps de la sainte messe en pensées extravagantes ? quelle proportion, dis-je, y a-t-il entre cette disposition et Jésus-Christ, qui ne paraît sur nos autels qu'en qualité de victime, c'est-à-dire dans un respect très-profond ? Toute la nature insensible fut attentive au sacrifice de Jésus mourant ; la terre frémit d'horreur, les pierres se fendirent de douleur, le soleil se couvrit de ténèbres : et vous, Chrétien, vous assistez à la messe plus insensible que la terre, plus dur que la pierre, et plus dissipé qu'un idolâtre. A quoi pensez-vous, ô ingrat, ô stupide ! c'est pour toi que cet Agneau de Dieu est immolé sur l'autel, c'est

(1701) Regale sacerdotium. I Petr., II, 9

(1702) Sacerdotium laicorum baptisma.

à cause de toi que le prêtre se prépare à ce sacrifice, le feu spirituel et tout divin rejail- lit de cette table sacrée, le sang qui est dans le calice a été puisé dans le côté adorable de Jésus-Christ pour le purifier, *et non confunderis* (1703) : et tu n'as point honte de ton insensibilité, et tu n'as point honte de ton mépris, et tu veux bien te laisser aller à mille pensées indignes de la sainteté de la victime immolée, et tu n'en as point de confusion, *et non confunderis*.

Si présenter nos prières à Dieu sans attention et sans application d'esprit est un péché d'irrévérence et une oraison criminelle (1704), quel péché est-ce donc de lui offrir son Fils sans aucune attention ? S'il faut offrir à Dieu *fructum labiorum*, ou, selon une autre version, *victimam labiorum*, la victime de vos lèvres, qui est si peu de chose, avec tant d'attention et de respect, avec quelle application faudra-t-il offrir une victime qui est Dieu même. Il faut sans doute réveiller d'autant plus notre attention à la sainte messe qu'à nos prières particulières, que Jésus-Christ est infiniment plus digne que tout ce que nous pouvons présenter à Dieu.

Si ce sacrifice est si grand et si auguste, avec quel respect et quelle révérence profonde devons-nous y assister ? S'il se passe tant de merveilles dans cette sainte cérémonie, ne devons-nous pas les considérer avec un culte religieux et un respectueux silence ? Quand vous voyez, dit saint Chrysostome, Jésus-Christ votre Dieu qui est immolé sur l'autel, et le prêtre qui est là présent pour vaquer à ce sacrifice et offrir ses prières à Dieu ; que vous voyez une troupe d'officiers qui environnent l'autel, qui est arrosé et comme rougi de ce sang précieux, croyez-vous pour lors être encore parmi les hommes (1705) ? vous imaginez-vous être encore sur la terre, et ne croyez-vous pas plutôt que la terre est devenue un ciel ? Représentez-vous ce sacrifice célèbre que fit autrefois Elie pour confondre les faux prophètes de Baal. Mettez-vous devant les yeux ce saint prophète environné d'une grande troupe de peuple, la victime mise sur l'autel, tous les assistants attendant en silence et avec impatience le succès merveilleux qu'on leur avait promis ; le prophète au milieu d'eux, qui pousse ses prières vers le ciel, lorsqu'une flamme descend tout d'un coup, touche la victime, et la consume en un moment. Ces choses, à la vérité, sont merveilleuses et pleines d'admiration ; mais transportez un peu votre esprit de ce sacrifice aux nôtres, et vous verrez quelque chose de plus majestueux : vous y verrez le prêtre à l'autel, non pas portant le feu à

la main, mais le Saint-Esprit à la bouche. Vous le verrez offrant des prières à Dieu, non pas afin qu'une flamme descendant du ciel consume le symbole du sacrifice, mais afin que la grâce qui s'écoule de ce sacrifice enflamme par lui tous les cœurs des assistants et les rende plus éclatants que l'or qui est purgé par le feu. Mais que dis-je le prêtre ? quand vous le voyez, vous ne voyez pas ce qu'il y a de plus grand et de plus saint dans ce mystère, ce n'est pas lui seul, dit saint Chrysostome, qui fait le sacrifice ; il y a un prêtre invisible avec lui qui fait le principal sacrificeur. Figurez-vous que Jésus-Christ étend secrètement sa main pour faire les mêmes actions et les mêmes bénédictions que la main du prêtre fait visiblement (1706).

Et pendant ces précieux moments on pensera à autre chose, et on aura l'esprit volontairement occupé de mille bagatelles. Toute la cour céleste offrant cette adorable victime à Dieu tremble (1707), et des vermisseaux de terre voudront offrir la victime sans respect et sans attention ! Ces bienheureux esprits, qui n'ont jamais offensé Dieu, tout assurés qu'ils sont de leur bonheur et de leur gloire éternelle, tremblent, et des misérables pécheurs, dont tout le salut dépend de l'usage saint qu'ils feront du corps de Jésus-Christ, ne feront aucune réflexion à ce sacrifice redoutable, où ce sang de Jésus-Christ demande grâce ou vengeance contre eux (1708). Ce sang adorable exprimera vos sentiments à Dieu : si vous avez des sentiments de piété, de religion et de respect, il les présentera à Dieu son Père, il demandera grâce pour vous ; mais, si votre esprit ne roule que des pensées éloignées de Dieu, que des pensées d'irrévérence, il en demandera justice à son Père.

Que sera-ce, messieurs, et que pourrez-vous dire, lorsqu'au jour du jugement on vous verra voir le respect et le recueillement que les païens observaient quand ils offraient leurs sacrifices aux démons, qui allait jusque-là, qu'il ne leur était pas permis de tousser ni de cracher ? Que répondrez-vous quand on vous fera voir qu'un jeune page d'Alexandre le Grand, dans la manche duquel un charbon ardent était tombé, ne voulut pas l'ôter de peur de troubler le sacrifice, et se laissa brûler la chair jusqu'à l'os, sans témoigner aucune douleur ni jeter aucun cri, de peur d'apporter quelque trouble et quelque confusion aux cérémonies. Le respect, la révérence de cet enfant fut si grande, dit saint Ambroise, qu'il surmonta la nature, et fit qu'il ne témoigna aucun sentiment des douleurs les plus vives (1709). Quelle sera votre honte et votre

(1703) Quid facis, o homo? Agnus Dei pro te immolatur. Sacerdos propter te cingitur, ignis spiritualis ex sacra mensa refugiet, sanguis in cratere, ad tuam purificationem ex sacro latere hauritur, et non confunderis. CHRYSOST.

(1704) Oratio ejus fit in peccatum. Ps. CVIII, 7.

(1705) Dum conspicias Dominum immolatum et illic situm sacerdotem sacrificio incumbentem.

Etiamne inter mortales versari atque in terra consistere censes? De Sacerdotio, l. III.

(1706) Cogita manum Dei invisibiliter extensam.

(1707) Tremunt poe-tates.

(1708) Vox sanguis clamavit ad me de terra. Gen., IV, 10.

(1709) Tanta fuit in puero disciplina reverentia, ut naturam vinceret.

confusion quand on vous opposera le respect religieux que les Turcs observent pendant les prières qui se font dans leurs mosquées, qui est si extraordinaire, qu'il semble qu'ils aient laissé leur nature à la porte, et qu'ils n'en ressentent ni la faiblesse, ni l'infirmité, étant entièrement appliqués aux prières qui se font !

Enfin, pour conclure ce premier point, si la majesté du Dieu que nous adorons ne nous touche pas, au moins que notre propre intérêt nous touche, puisque nous avons sujet de craindre la juste vengeance que mérite le mépris que nous faisons de Dieu dans le sacrifice adorable du sang de son Fils. Si vous ne voulez pas participer à ce sang précieux, au moins ne le méprisez pas; si vous ne vous mettez pas en peine qu'il soit pour votre justification, qu'il ne le soit pas au moins pour votre condamnation; et, si vous ne pouvez arrêter l'inconstance de votre imagination, au moins renoncez à ces pensées volages, au moins sacrifiez tous les désirs de votre cœur et toutes les affections de votre volonté. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

L'amour.

Comme Jésus-Christ, adorant la grandeur infinie de son Père par la profonde humilité avec laquelle il s'offre sur l'autel, doit humilier nos esprits, et appliquer nos pensées à la grandeur de Dieu durant le sacrifice de la messe que nous lui offrons, de même cet adorable Sauveur, tout appliqué à reconnaître la bonté infinie de Dieu, en se donnant sur l'autel comme l'hostie d'action de grâces, doit faire de puissantes impressions sur notre cœur pour s'embraser d'amour envers cette bonté et cette libéralité infinies. Car, si la bonté est la source de tous les bienfaits, l'amour en doit être la principale reconnaissance, puisque l'amour est le premier mouvement et la première affection qui se porte vers la bonté; et, comme les dons doivent être rapportés à celui qui en est la source, ils doivent par le même moyen le faire aimer. En effet, remercier, rendre des actions de grâces, reconnaître ses faveurs, ne signifie autre chose que présenter les bienfaits à celui de qui nous les avons reçus, lui témoigner que nous les tenons tous de lui, reconnaître qu'il en est la source, les lui rapporter comme au principe, et les lui offrir avec quelque surcroît, savoir de notre amour.

Dieu n'a jamais fait aucune faveur rare et particulière au peuple d'Israël qu'en même temps il n'ait institué quelque solennité dans laquelle il voulait recevoir de ce peuple les hommages d'une parfaite reconnaissance: ainsi le jour du sabbat était un remerciement du bienfait de la création; la fête de Pâques était une reconnaissance de leur délivrance de la captivité d'Égypte, et ainsi des autres. Jésus-Christ donc connaissant cette obligation indispensable que nous avons de remercier Dieu de sa bonté et de sa libéralité

pour tous les bienfaits que nous recevons tous les jours, il se fait sur nos autels l'hostie eucharistique, le sacrifice d'action de grâces que nous devons présenter à Dieu. Je vous remercie de toute l'étendue de mon âme, ô mon aimable Sauveur, de ce que vous avez bien voulu vous faire une hostie d'action de grâces, puisque sans vous il faudrait que je fusse toujours ingrat, et que par votre moyen je puis rendre à votre Père une reconnaissance digne des bienfaits que j'en ai reçus. Oui, messieurs, Jésus-Christ se sacrifie pour attirer notre amour; ne le refusons donc pas à une bonté si libérale. Cette infinie bonté mériterait bien notre amour, quand elle ne nous ferait pas la profusion de ses dons; mais, si ces dons-là mêmes ne nous touchent pas, ne devenons-nous pas coupables d'une ingratitude, d'une insensibilité et d'une stupidité inconcevable? Nous adorons Jésus-Christ offert et immolé à son Père en action de grâces pour nous sur l'autel, et nous ne daignons pas lui offrir notre cœur. Quelle hardiesse de vouloir présenter à Dieu le corps de Jésus-Christ, et lui refuser notre amour! Nous n'avons point de peine à donner cette adorable victime sur nos autels, parce qu'il ne nous en coûte rien; mais, parce qu'il nous coûte un peu de donner notre cœur à Dieu, parce qu'il faut renoncer à nos plaisirs, à notre orgueil, à notre ambition; parce qu'il faut arracher ce cœur à ses affections basses, à ses passions infâmes, et qu'il nous en coûte quelque douleur et quelques mortifications, on aime mieux le sacrifier au démon, le sacrifier à l'amour du monde, que de l'offrir sur l'autel du vrai Dieu en action de grâces de tant de bienfaits que nous recevons de lui.

Pendant ces précieux moments consacrés par tant de témoignages signalés de l'amour du Fils de Dieu, quelle est votre occupation, quelles sont les pensées de votre esprit et les mouvements de votre cœur? Quels eussent été vos sentiments si vous eussiez été au Calvaire comme vous êtes présents à l'autel? De quels yeux eussiez-vous regardé le sacrifice de Jésus-Christ mourant en croix, et comment vous fussiez-vous comportés à la vue de son sang et de ses plaies? Et ne devez-vous pas entrer dans les mêmes dispositions que vous eussiez conçues à la croix, puisque la même victime qui y fut immolée est sacrifiée à l'autel et que le Sauveur fait invisiblement à la messe ce qu'il a fait visiblement à sa passion. Ce sang est répandu pour nos crimes à l'autel comme il l'était sur la croix, et, quoiqu'il ait de lui-même beaucoup de pouvoir et d'efficacité, il faut néanmoins que nous joignons la voix de nos cœurs à la sienne, et que nous secondions par nos dispositions intérieures l'activité de ce sacrifice. Quand un médiateur ou un avocat demande grâce pour un criminel en présence du criminel même, il faut que celui-ci conspire avec celui qui plaide sa cause, qu'il se mette en état de pouvoir de son côté fléchir son juge; du moins qu'il ne fasse rien qui choque la négociation de son médiateur ou qui s'oppose

à l'éloquence de son avocat. C'est avec ces mêmes dispositions que nous devons assister à la sainte messe : Jésus-Christ demande notre cœur à l'autel, plaide notre cause en notre présence; nous devons, de notre côté, par les sentiments de notre cœur, nous disposer à recevoir le fruit de son sacrifice, et nous mettre en état d'apaiser la justice et de fléchir la miséricorde de Dieu, qu'il sollicite pour nous. Mais au moins ne devons-nous rien faire qui s'oppose à ses demandes et qui combatte sa prière. Et c'est néanmoins ce qui arrive souvent par la mauvaise disposition du cœur, comme je dirai bientôt.

Il y a plus de 1600 ans que l'Eglise exhorte les fidèles à élever leurs cœurs à Dieu pendant le saint sacrifice de la messe, par ces paroles de la préface, « *Sursum corda. Que vos cœurs soient élevés à Dieu;* » et que les fidèles répondent : « Nous les avons élevés au Seigneur. » Mais, tandis que vous répondez avec tant d'assurance : « *Habemus ad Dominum, Nous les avons élevés au Seigneur,* » prenez garde que vous ne les ayez abaissés et soumis à la puissance du démon (1710). Tertullien s'étonnait que dans les sacrifices des païens on examinât plutôt le cœur des victimes que celui des sacrificateurs (1711). Il n'est pas nécessaire dans le sacrifice des Chrétiens d'examiner le cœur de la victime, savoir Jésus-Christ, qui est toujours saint; mais que trouve-t-on dans le cœur de ceux qui s'immolent, je veux dire de ceux qui assistent à la sainte messe, sinon des pronostics funestes d'une réprobation éternelle, sinon des désirs d'impureté, sinon un cœur tout immolé à l'amour sensuel. Ajoutons, et cela n'est que trop véritable, qu'il est de malheureux Chrétiens qui d'un même coup d'œil regardent et Jésus-Christ s'immolant sur l'autel et la jeune fille qui excite leur convoitise, qui détournent l'œil de dessus le Sauveur du monde pour le jeter sur un visage de plâtre, et qui sacrifient leur cœur au démon au même temps et dans le même lieu où le prêtre sacrifie Jésus-Christ à Dieu. Impies, ne faites-vous point de réflexion au lieu où vous êtes, à l'autel sacré, au sacrifice adorable qui s'y fait, et au sang de Jésus-Christ qui y est répandu? Ne voyez-vous pas les prêtres tout empressés aux augustes mystères, les anges qui tremblent, les séraphins qui se courbent, le ciel ouvert, le trône de Dieu, sa présence et sa majesté? Ne savez-vous pas que les fils d'Aaron ont été consumés du feu du ciel parce qu'ils apportaient au sacrifice un feu étranger? Ne devez-vous pas craindre une punition plus rigoureuse, vous qui ne faites pas difficulté d'y porter un feu impur et déréglé? Mais laissons le jugement et l'examen de cet intérieur à la justice et à la lumière de Dieu, à laquelle la dissimulation ne peut rien dérober. Par-

lons des signes dont nous pouvons juger, je veux dire de la composition extérieure de ceux qui assistent à la sainte messe. C'est le sujet de la troisième partie, dans laquelle nous verrons le sacrifice que nous devons faire à la justice de Dieu par la modestie et par la mortification de nos sens.

TROISIÈME POINT.

La modestie.

Si nous considérons que le Fils de Dieu sacrifie son corps sacré à la justice de son Père sur nos autels, et que son corps est contenu sous les espèces du pain, et son sang sous les espèces du vin, pour nous faire souvenir de la mort du Sauveur, dans laquelle son sang a été séparé de son corps, pourrons-nous adorer ce corps, qui est sur nos autels comme mort, sans recevoir quelque impression de mort et de mortification sur nos corps? Dieu transfère l'obligation que nous avons de mourir sur son propre Fils, afin que ceux qui vivent reconnaissent qu'ils doivent leur vie à Jésus-Christ, qui la leur conserve par la perte de la sienne (1712). Notre vie est donc le prix de la croix et des souffrances de Jésus-Christ; et par conséquent, si jamais nous sommes obligés de sacrifier notre corps à Dieu, c'est lorsque nous adorons à la sainte messe le corps de Jésus-Christ comme mort sur nos autels. Il est en état de victime immolée à la justice de Dieu; il est humilié et anéanti sous les apparences d'un peu de pain : qui est-ce donc dans la foi de ce grand mystère qui ne se tiendra dans une posture respectueuse et dans une modestie profonde?

Si nous avons les yeux de la foi ouverts comme saint Basile et saint Chrysostome les avaient, nous verrions, comme ces saints ont vu souvent, les anges autour de l'autel, pendant les divins mystères, dans une profonde révérence; nous les verrions tous anéantis en eux-mêmes et abimés de respect, louer Dieu, le bénir, et trembler en sa présence (1713). Et nous devons les imiter par le respect extérieur et par une modestie exemplaire que nous devons apporter à la sainte messe.

Et certainement si l'on avait un peu de foi des grands mystères que l'on célèbre à la sainte messe, on le témoignerait par une composition extérieure qui en donnerait des marques. Je sais que la vertu de religion consiste principalement dans l'intérieur, comme je l'ai dit ailleurs; mais je sais aussi que la modestie extérieure est d'obligation, que nous devons à l'Eglise le témoignage de notre foi, et que les martyrs ont donné leur vie plutôt que de démentir d'une seule parole la foi qu'ils avaient dans le cœur. La religion a corps et esprit; l'un sans l'autre n'est pas religion de l'homme; et, comme il faut que

(1710) Sed attende ne forte non habeas sursum cor ad Dominum, sed deorsum ad diabolum.

(1711) Miror cur potius præcordia victimarum quam ipsorum sacrificantium examinantur.

(1712) Unus pro omnibus mortuus est. II Cor., V, 14.

(1713) Laudant angeli, tremunt potestates.

l'esprit intérieur anime l'adoration extérieure, de même le culte extérieur, qui paraît par la modestie, est la protestation publique de la créance intérieure (1714). Il faut éviter la grossièreté des Juifs, qui mettaient presque toute leur religion dans le culte extérieur; mais il faut aussi abhorrer l'impiété des hérétiques de ces derniers temps, qui ont aboli le sacrifice et tout le culte extérieur, se flattant de rendre à Dieu un honneur tout spirituel; et qui ont aboli toute la religion dans leur église prétendue réformée, pour vouloir la rendre trop fine et toute spirituelle. Dieu défend par son prophète de rien dérober dans l'holocauste que nous lui faisons de nous-mêmes (1715) : et n'est-ce pas être coupable de ce larcin quand même il aurait notre intérieur, de ne lui pas donner la composition extérieure de notre corps ?

Mais, hélas ! que le nombre de ces voleurs est grand, et qu'il y en a peu qui gardent cette bienséance et cette modestie qui sont dues à ce grand sacrifice ! Combien y en a-t-il qui sont assis ou appuyés avec indécence, qui y assistent dans des postures dans lesquelles ils auraient honte de paraître devant leurs valets ! combien qui s'entretiennent depuis le commencement de la messe jusqu'à la fin, qui y rient avec impudence, y causent avec effronterie, et y font cent gestes extravagants ! Eh quoi ! dit saint Chrisostome, les mystères de nos autels, sont-ce des fables ou des représentations de théâtre (1716) ? Celui qui fait le roi dans une comédie reçoit pendant qu'elle dure beaucoup d'hommages et de respect; mais, quand elle est achevée, il est traité comme un homme du commun. De même, quand le prêtre fait l'élévation de la sainte hostie, vous adorez peut-être pour lors Jésus-Christ comme votre Dieu, vous l'honorez comme votre Roi, vous fléchissez les genoux, vous frappez vos poitrines, mais incontinent après vous vous comportez sans aucun respect et commettez mille irrévérences. N'est-ce pas le traiter comme un roi de théâtre ? O audace, ô témérité insupportable ! s'écrie encore le même Père, comment pourrions-nous jamais obtenir le pardon de nos péchés, si, dans le temps qui est particulièrement destiné pour cela, nous en commettons de nouveaux ? comment pourrions-nous jamais apaiser Dieu, si nous l'offensons et dans le temps et dans le lieu où il nous voulait faire miséricorde ? Quand est-ce que ceux-là s'abstiendront de rire et de folâtrer, qui osent bien le faire à cette heure terrible et redoutable dans laquelle on offre Jésus-Christ à Dieu son Père ? Et quand est-ce que ceux-là seront sages qui parlent et qui s'entretiennent dans le temps qu'on bénit le sacrifice afin de l'offrir à Dieu pour la rémission des

(1714) Corde creditur ad justitiam, ore autem confitio fit ad salutem. *Rom.*, X, 10.

(1715) Odio habens rapinam in holocausto. *Isai.*, LXI, 8.

(1716) Nunquid ista theatrica sunt ?

(1717) O audaciam ! quomodo erit salus, quomodo

péchés du monde (1717) ? Quoi donc ! faut-il que nous allions attaquer Jésus-Christ lorsqu'il nous défend, qu'au même temps qu'il cache nos péchés, nous commettons de nouveaux crimes, et tandis qu'il apaise la justice de son Père pour nous, nous irritons sa colère contre nous-mêmes ? Ah ! pécheur ! si tu en veux à Jésus-Christ, suspens au moins ta rage pendant ces moments, donne une trêve de demi-heure à sa gloire ; n'y a-t-il pas assez d'autres temps pour l'offenser, s'il y en peut avoir, et faut-il pour cela choisir celui de la sainte messe ?

Mais vous, mesdames, qui venez à l'église ajustée comme des comédiennes, et qui durant le temps du sacrifice redoutable vous mettez dans un lieu élevé comme des idoles, pour avoir des adorateurs dans le temple du vrai Dieu ; qui dites, non pas peut-être de parole, mais d'actions, ne jetez pas les yeux sur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, vous ne verrez que de faibles apparences qui n'ont rien de beau ; mais jetez-les plutôt sur les grâces peintes sur mon visage, et sur mes cheveux parés, qui sont un spectacle digne de votre admiration : impies, n'avez-vous pas de honte d'être un écueil de la pudicité, d'être des victimes d'impureté, dans le même temps auquel le Fils de Marie est une victime de pureté et de sainteté ! Par sa chair et par son corps il répand l'amour de la chasteté et éteint les ardeurs des passions criminelles ; et vous, avec votre chair que vous montrez, vous excitez les ardeurs de la lubricité, et allumez les flammes d'un amour déréglé. Est-ce ainsi que vous opposez votre chair à la chair de Jésus-Christ, votre corps à son corps, l'amour de vous-mêmes à son amour, le feu de la lubricité au feu de l'amour céleste, et lorsqu'il brûle sur l'autel pour conserver les âmes, vous ne faites pas difficulté de les perdre.

Et vous, qui que vous soyez, qui semblez ne venir à la sainte messe que pour attaquer Jésus-Christ sur son trône, et pour faire épreuve s'il est Dieu et s'il est assez puissant pour punir vos scandales, ne semble-t-il pas que le voyant couvert du voile des espèces, et le bandeau sur les yeux, comme dans sa passion, vous lui dites ainsi que les soldats d'Hérode : Devine, ô Dieu des Chrétiens, qui est-ce qui t'a frappé (1718) ? Oui, misérable, il te voit ; il te voit et il te souffre : et cette longue patience ne fait qu'irriter ta rage. Mais vous, ô mon Dieu, jusques à quand souffrirez-vous ces profanations horribles dans votre sanctuaire ? jusques à quand entendrez-vous la voix du sang de votre Fils sans le venger des insolences de ceux qui le foulent aux pieds avec plus d'impiété que ceux qui le répandaient sur le Calvaire ? Le sang de votre Fils demandait grâce sur le Calvaire pour ceux qui le crucifiaient,

poterimus Deum placare ? Unde qui horrenda hora rident abstinebunt a risu ? Unde hi abstinebunt a nugis, qui in tempore benedictionis garrunt ?

(1718) Propheta quis est qui te percussit ? *Math.*, XXVI, 68.

parce qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient (1719); mais sur l'autel il demande vengeance contre les impiétés de ceux qui se disent Chrétiens, et qui ne laissent pas de l'outrager quoiqu'ils le connaissent (1720). Mon Dieu, ils se rendent indignes de pardon, parce qu'ils commettent un péché de malice et de rage, et non pas un péché d'ignorance. Toute la nature déposa en faveur de la sainteté et de l'innocence de votre Fils crucifié; le soleil eut horreur d'un si grand crime que les hommes commettaient, la terre en trembla, les pierres se fendirent; mais nous voyons ici l'impunité jointe à l'insolence de ceux qui méprisent le sang de Jésus offert sur nos autels. O mon Dieu! le sang de Jésus n'est-il pas aussi saint sur l'autel que sur la croix? N'a-t-il pas la vertu de fendre les pierres dans nos églises aussi bien que sur le Calvaire? Mais ces cœurs impies, ces cœurs plus durs que la pierre résistent à votre grâce, et les pierres, insensibles, ne résistent pas à votre puissance. Si ces profanateurs ne sont pas sensibles à votre miséricorde, qu'ils le soient à votre justice, et, s'ils ne veulent pas être purifiés par le sang de votre Fils, que ce même sang les condamne.

Mais donnons une conclusion plus favorable à ce discours, et tâchons plutôt de nous convertir de cette horrible profanation que nous avons faite jusqu'à présent des saints mystères.

1. Il faut pour cet effet considérer que cet unique sacrifice de la messe renferme, non en dignité, mais en éminence, tous les sacrifices de l'ancienne loi. C'est ce que reconnaît l'Eglise dans l'oraison secrète qu'elle a mise à la messe du septième dimanche après la Pentecôte (1721). Il y avait dans l'ancienne loi quatre espèces de sacrifice : 1° le sacrifice d'holocauste, pour adorer et pour reconnaître la grandeur de Dieu; 2° le sacrifice d'action de grâces, par lequel on remerciait Dieu des bienfaits qu'on en avait reçus; 3° un sacrifice d'expiation pour les péchés que l'on avait commis; 4° et enfin un sacrifice impétoire, pour obtenir de Dieu les grâces dont on avait besoin. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur tous ces sacrifices, mais le temps ne me permet pas de m'y arrêter.

Il me semble qu'on ne peut guère s'occuper plus saintement ni plus utilement durant la messe qu'en faisant l'application de ces quatre sacrifices au sacrifice unique qui se célèbre présentement sur nos autels. Quelle occupation plus sainte que d'offrir la sainte messe à Dieu comme un sacrifice d'holocauste immolé à sa grandeur et à sa souveraineté? Quelle hostie plus sainte et plus digne de lui peut-on lui offrir que Jésus-Christ son Fils, qui est immolé sur nos autels comme un holocauste détruit mystique-

ment en son honneur, ce qu'il serait maintenant trop long d'expliquer? C'est là que nous pouvons, comme je l'ai dit ailleurs, rendre à Dieu ce souverain culte d'adoration que nous lui devons; et une messe tout employée à nous anéantir et à nous détruire devant Dieu en esprit d'holocauste, ou plutôt en lui offrant Jésus-Christ qui l'adore en notre place, ou encore en l'adorant par Jésus-Christ, serait parfaitement bien entendue.

2. La messe est un sacrifice d'action de grâces par lequel nous pouvons reconnaître les bienfaits de Dieu à notre égard et lui en rendre des remerciements dignes de lui. Nous sommes obligés à Dieu en une infinité de manières, pour tant de grâces qu'il nous fait tous les jours, dont le seul dénombrement demanderait beaucoup plus de temps qu'il ne m'en reste. Nous les reconnaissons ou fort mal, ou point du tout. Nous avons à la sainte messe un moyen sûr de nous acquitter de toutes nos dettes envers Dieu, quoique infinies. Ainsi nous lui pouvons dire comme ce serviteur de l'Évangile pressé par son maître de lui payer ce qu'il lui devait : *Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi* (Matth. XVIII, 26). Un peu de patience jusqu'à ce que je puisse aller à l'autel, jusqu'à ce que je puisse aller à la messe vous offrir Jésus-Christ votre Fils pour l'acquit de toutes mes dettes. Elles sont infinies, il est vrai, et sans cette divine victime je me verrais réduit à la nécessité de demeurer insolvable durant toute ma vie; mais avec lui je paye tout et je ne dois plus rien. N'avoir rien, et promettre tout payer, ce n'est point une présomption quand on ne fait pas fond sur soi, mais sur les mérites de Jésus-Christ. Je vous remercie de tout mon cœur, mon divin Sauveur, de ce que vous avez bien voulu vous faire homme, et que par là vous m'avez donné un moyen de pouvoir rendre à votre Père une gloire digne de lui, et de dignes actions de grâces pour tous les bienfaits que j'ai reçus de sa bonté.

3. La messe est un sacrifice d'expiation pour nos péchés, puisqu'on y offre l'hostie qui a expié tous les péchés du monde. En effet, le sacrifice de la messe n'est qu'une rénovation du sacrifice de la croix, par lequel Jésus-Christ a pacifié tant ce qui est sur la terre que ce qui est dans le ciel. Le sang de Jésus-Christ répandu sur nos autels ne demande pas vengeance comme celui d'Abel : il demande plutôt grâce et miséricorde pour les pécheurs. Lorsque Jésus-Christ est immolé sur nos autels, c'est un divin rédempteur qui comme sur la croix élève sa voix à son Père afin de lui demander miséricorde pour les pécheurs, lui offrant encore les cicatrices de ses plaies (1722). O que cette voix est puissante, que ces intercessions sont efficaces, et que nous devons

in unius sacrificii perfectione sanxist.

(1722) Cum in altare Christus immolatur, clamat idem Redemptor ad Patrem, coporaliter suas cicatrices ostendens. S. LAUR. JUST.

(1719) Dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt. Luc., XXIII, 34.

(1720) Non dimitte illis, quia sciunt quid faciunt.

(1721) Deus, qui legalium differentiam hostiarum

avoir grand soin de les faire bien valoir durant la sainte messe!

4. Elle est enfin un sacrifice impétratoire pour obtenir de Dieu les grâces qui nous sont nécessaires. Et qu'est-ce que le Père éternel peut refuser à son Fils ainsi immolé sur nos autels? Il faut donc durant la sainte messe demander à Dieu par les mérites de Jésus-Christ les grâces dont nous sentons avoir le plus de besoin, soit pour acquérir les vertus qui nous manquent, ou pour vaincre les tentations qui nous attaquent; et nous les obtiendrons infailliblement, pourvu que nous les demandions bien. Une messe entendue en s'occupant de ces saintes pensées serait incomparablement plus utile qu'un grand nombre d'autres entendues avec la négligence et cette insensibilité que l'on apporte ordinairement à faire une si sainte action.

Il y a d'autres moyens d'assister saintement et utilement à la messe, comme de suivre le prêtre dans les paroles et les actions de ce sacrifice, qui comprennent toutes sortes de grands mystères; mais, comme il y a plusieurs livres de dévotion qui les ont expliqués, je ne m'y arrêterai pas.

CONCLUSION.

Finissons donc avec une réparation et une espèce d'amende honorable pour les irrévérences et les profanations de ce grand sacrifice, auxquelles nous n'avons peut-être eu que trop de part. Oui, mon divin Sauveur; c'est le dessein que nous formons tous à la face du ciel et de la terre. C'est trop longtemps profaner nos églises, c'est trop longtemps abuser d'un si grand sacrifice; c'est trop longtemps insulter à vos sacrés ministres, qui nous recommandent tant le respect que nous vous devons; c'est trop longtemps vous braver jusque sur vos autels, et c'est trop longtemps joindre le sacrilège au sacrifice de votre sang et de votre corps: il est enfin temps d'ouvrir les yeux et de profiter de ce trésor que vous nous donnez dans votre auguste mystère. Oui, mon Dieu, nous aurons une éternelle reconnaissance de ce bienfait: nous n'assisterons jamais à la sainte messe qu'avec une grande attention, un amour sincère et une modestie édifiante, et nous tâcherons de vous y rendre tous les respects qui vous sont dus. Mais, comme nous n'en sommes pas capables, esprits bienheureux, anges tutélaires de nos églises, qui assistez à ces divins mystères avec tant de révérence, prenez notre place, et suppléez par vos adorations au défaut des nôtres. Et vous, glorieux saints dont les cendres reposent en ce lieu, offrez à Jésus-Christ le profond respect avec lequel vous avez assisté à nos mystères redoutables. Nous désirons dorénavant nous unir à vous dans ce culte religieux, et adorer avec toute la révérence possible Jésus-Christ caché sous les voiles, en attendant que nous l'adorions à découvert dans l'éternité bienheureuse. Amen.

SERMON LXV.

DE LA MESSE DE PAROISSE.

*Oves mee vocem meam audient.
Mes brebis écouteront ma voix. (Joan., X.)*

EXORDE.

Quoique toutes les messes, en quelque lieu qu'elles se célèbrent et qu'on les entende, soient saintes, et renferment les grands mystères dont j'ai parlé dans le discours précédent, néanmoins la messe solennelle qui se chante dans chaque paroisse a une grâce et une bénédiction toute particulière. C'est qu'elle représente le troupeau assemblé dans un même bercail, sous la conduite d'un pasteur qui le gouverne, l'instruit et le nourrit de la divine parole. Cette bergerie était encore très-petite lorsque le Fils de Dieu vivait sur la terre, puisque ce n'était que l'Eglise de Jérusalem, qui consistait toute en l'assemblée des apôtres et d'un petit nombre de disciples; mais, le troupeau s'étant accru, et les loups qui persécutaient les brebis étant changés en agneaux par la grâce de l'Evangile, il fallut étendre la bergerie, et peu à peu elle devint catholique, c'est-à-dire répandue par toute la terre. C'est l'Eglise chrétienne, qui s'étend depuis l'une jusqu'à l'autre mer, et qui renferme en son sein tous ceux qui sont régénérés par les eaux du baptême, en quelque pays du monde qu'ils habitent. Jésus-Christ en est le vrai et le souverain pasteur, et le Souverain Pontife de Rome son vicaire pour la régir sous son autorité, dont il l'a rendu le dépositaire. Mais un seul ne pouvant suffire au gouvernement d'un si grand troupeau, comme les apôtres, qui cédaient la primauté à saint Pierre, en prirent le soin de quelques parties, leurs successeurs, qui sont les évêques, les régissent, et les curés sont les pasteurs subalternes sur qui ils se déchargent d'une partie de leurs soins. Chaque paroisse est un petit bercail où les fidèles ont un pasteur pour les conduire; et ainsi, si les brebis veulent éviter les dents du loup, elles ne doivent pas s'écarter de la bergerie, ni se retirer de dessous la houlette de leur pasteur, c'est-à-dire qu'il faut que les fidèles soient assidus à leur paroisse, qui est leur véritable bergerie.

La paroisse comme je l'entends ici est donc une assemblée légitime de Chrétiens, qui se fait en certains jours dans une église publique sous la conduite d'un pasteur hiérarchique. Je dis d'abord que c'est une assemblée légitime, parce qu'elle se fait par l'ordre de l'Eglise, ou pour mieux dire du Saint-Esprit, qui la gouverne, et pour la distinguer des assemblées illégitimes des hérétiques et des schismatiques. Je dis en second lieu que cette assemblée se fait dans une église publique, pour distinguer les paroisses qui sont appelées dans le droit églises maîtresses d'avec celles qui ne le sont pas. J'ai dit enfin que cette assemblée se fait sous la conduite d'un pasteur hiérarchique, pour faire voir que c'est l'intention et l'es-

prit de l'Eglise que chaque fidèle soit uni à son pasteur comme les membres le sont à leur chef, par une dépendance si juste et une subordination si bien réglée, que nous soyons attachés à Dieu en dépendant les uns des autres par l'ordre qu'il a établi dans l'Eglise, qu'on appelle hiérarchie par rapport à celle des anges. Cela présupposé, je tâcherai de vous faire voir trois choses dans ce discours : 1° l'institution des paroisses ; 2° quels sont vos devoirs envers la vôtre ; et en troisième lieu je répondrai aux raisons apparentes que l'on apporte ordinairement pour s'en dispenser. Voilà les trois parties de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon

I^{er} POINT. L'origine des paroisses. — L'obligation d'assister à la paroisse.

II^e POINT. Les devoirs envers la paroisse. — L'estime. — La tendresse. — L'assiduité. — Les offices divins.

III^e POINT. Les maux qui arrivent de l'absence de la paroisse. — Les excuses qu'on apporte pour se dispenser de l'assistance à la paroisse : La longueur des offices. — La liberté. — Les affaires. — Les prétextes de dévotion. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'origine des paroisses.

Pour prendre la chose dans sa source, il faut savoir que les apôtres, après l'Ascension du Fils de Dieu, ayant changé le sabbat des Juifs au premier de la semaine, que nous appelons maintenant le dimanche, pour être dédié au service de Dieu et à la sanctification des âmes, ils établirent en ce jour des assemblées des fidèles, où chacun se trouvait exactement pour prier en commun, entendre la parole de Dieu, assister à la célébration des saints mystères, à la participation des sacrements, et aux collectes des aumônes qui s'y faisaient pour les Chrétiens qui étaient en nécessité. Les *Actes des apôtres* donnent des marques de cette institution, et saint Paul écrivait aux Corinthiens : *Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine ce qu'il voudra* (1723) ; où par ces mots, *per unam sabbati*, il entend le premier jour de la semaine, qui fut appelé dès lors le jour du Seigneur. *Una sabbati Dominica dies est*, dit saint Ambroise. Et saint Jean, dans son Apocalypse : *Moi Jean je me trouvai ravi en esprit le jour du dimanche* (1724). Quant aux assemblées de ce jour, le canon dixième des apôtres en parle distinctement, en ordonnant que tous les Chrétiens qui s'assemblent aux jours solennels y entendent les saintes Ecritures et l'Evangile ; qu'ils assistent à l'oraison jusqu'à la fin, et qu'ils y communient. Et saint Ignace, contemporain des apôtres, en fait mention dans ses épîtres, et d'autres anciens auteurs ; mais par-dessus tous saint Justin martyr et Tertullien, qui vivaient au second siècle. Le premier, en la seconde

apologie qu'il a faite pour les Chrétiens, décrit distinctement tout ce qui se faisait dans ces assemblées, qui sont les mêmes choses qui se font à la messe de paroisse. Voici ses termes : « Au jour qui se nomme du soleil, il se fait une assemblée de tous ceux qui demeurent dans les villes ou à la campagne, et là on lit les livres des apôtres ou les écrits des prophètes, selon que le temps le permet. Après la lecture, celui qui préside fait un discours, par lequel il instruit le peuple et l'exhorte à pratiquer les choses qui ont été lues ; ensuite chacun se lève pour faire ses prières et les actions de grâces, et le peuple répond par ses acclamations : *Amen*. Après quoi on fait la distribution et la communication des saints mystères à chacun des assistants. A la fin ceux qui ont le moyen font l'aumône, qui est recueillie et mise entre les mains du supérieur, qui les emploie aux nécessités des pauvres dont il a le soin. » Tertullien en son Apologétique dit que les Chrétiens s'assemblaient pour prier avec plus de force, composant comme un corps d'armée pour faire à Dieu une sainte violence qui lui était fort agréable ; qu'en ces assemblées on faisait la lecture des saintes écritures, qui servait à nourrir la foi, élever l'espérance, et fortifier le courage des fidèles ; qu'on y faisait les exhortations et les remontrances propres à chacun, et même que, quand quelqu'un avait commis une faute digne de châtement, on le punissait en le privant de l'entrée de ces saintes assemblées, ce qui était estimé une très-grande peine. Il parle ensuite des aumônes qu'on y faisait pour le soulagement des pauvres et des affligés.

Il est vrai, dit le même Tertullien, que l'oraison par elle-même est toute-puissante pour apaiser la colère de Dieu et pour fléchir sa miséricorde ; mais il faut avouer que lorsqu'elle devient commune, c'est-à-dire qu'on fait ensemble des prières dans un même esprit, elle est un plus puissant bouclier et elle fait de plus fortes impressions sur le cœur de Dieu. Ce même Père la compare à une attaque que font plusieurs soldats unis ensemble ; chaque soldat en particulier a de la force ; mais tous ensemble donnent un assaut commun et emportent la place. Saint Chrysostome dit que cette espèce de prière est encore semblable à la musique : chaque voix séparée est agréable, mais toutes ensemble font un concert plus mélodieux et qui flatte plus doucement les oreilles.

Il faut remarquer que durant les trois premiers siècles de l'Eglise, où elle vivait au milieu des persécutions, il arrivait souvent que les Chrétiens n'avaient pas de lieux fixes et arrêtés, au moins publics, pour faire ces assemblées ; mais ils les faisaient dans les maisons particulières en secret. Mais après qu'il eut plu à Dieu de donner la paix et la liberté à son Eglise sous les empereurs chré-

(1723) *Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat recendens quod ei bene placuerit.* I^{er} Cor., XVI, 2.

(1724) *Ego Joannes fui in spiritu in Dominica die.* Apoc. 1, 10.

tiens, on commença à bâtir librement des églises, où les fidèles s'assembloient aux jours de dimanches et de fêtes, sous la conduite du pasteur qui leur avait été donné pour avoir soin de leur salut.

Ce fut alors que l'usage des paroisses et de la messe paroissiale en ces saints jours commença à paraître dans son lustre; et depuis ce temps-là il a toujours été conservé dans l'Eglise, et recommandé aux fidèles avec beaucoup de soin, comme une chose nécessaire au service de Dieu et au salut des âmes, pour l'instruction du peuple et la conduite des mœurs, et pour conserver l'ordre de la discipline dans l'Eglise; et même il a été commandé comme une chose d'obligation. Cela se voit en la plus grande partie des conciles tant généraux que particuliers qui ont été tenus depuis, et de nos jours dans le concile de Trente, lequel, renouvelant et appuyant les précédents, ordonne aux évêques d'avertir le peuple d'aller souvent à la paroisse, et au moins aux jours des dimanches et des fêtes solennelles, et même de les y contraindre par censures ecclésiastiques. Et en la sess. 24, ch. 4, il ordonne encore que les évêques avertissent soigneusement le peuple que chacun est obligé d'assister à sa paroisse pour y entendre la parole de Dieu, lorsqu'on le peut faire sans une incommodité considérable (1725). *Teneri*, afin que vous ne disiez pas que ce n'est qu'une obligation de bienséance. *Moneat episcopus populum diligenter, teneri unumquemque : unumquemque*, afin qu'on ne dise pas que cette obligation ne regarde que le simple peuple, et nullement les personnes de qualité. *Parochiæ suæ interesse, ubi id commode fieri potest, ad audiendum verbum Dei*.

Le concile de Trente n'a fait que renouveler les ordonnances des anciens conciles; et certainement je ne vois rien dans toute l'antiquité ni si souvent répété ni si soigneusement recommandé que cette assistance à la paroisse. En sorte que je ne puis assez m'étonner de l'aveuglement des Chrétiens de ce temps qui négligent cette obligation. Le second canon du concile de Sardique, le vingt-neuvième de celui d'Elvire, le vingt-septième de celui d'Agde, le concile de Constantinople qu'on appelle *in Trullo*, le concile de Mantes et plusieurs autres, que je serais trop long à rapporter, y sont formels: et les anciens Chrétiens étaient si exacts en ce point, qu'on estimait parmi eux un grand crime de n'assister pas à la messe de paroisse.

La raison qu'ils en avaient, c'est qu'ils regardaient presque comme un schismatique ou comme un excommunié celui qui se séparait de la communion des prières des fidèles. Autrefois on défendait aux impies de venir à cette messe solennelle, et c'était une peine qui les couvrait de honte et d'infamie. Maintenant on croit que ce n'est que pour

(1725) *Moneat episcopi populum ut frequenter ad suas parochias, saltem diebus Dominicis et majoribus festis, accedant.*

(1726) *Ut quod olim supplicium fuit nunc ut privilegium habeatur; quod erat ignominie nunc ho-*

les simples et pour le bon peuple, mais que les personnes de qualité ont des privilèges particuliers qui les en dispensent. C'est ce qui a fait dire à un grand homme que ce qui tenait autrefois lieu de supplice passe maintenant pour un privilège, et ce qui était honteux est devenu honorable (1726). La paroisse est instituée pour lier plus étroitement les Chrétiens ensemble, et leur faire conserver par ces fréquentes entrevues l'esprit d'union et de charité, et pour les affermir dans les vérités de la foi et de la religion catholique et dans l'unité d'une commune espérance. C'est pour ce sujet que cette bonne mère leur propose un même jour, une même heure et un même lieu, à la participation du corps et du sang du Fils de Dieu, la même oraison à tous, pour tous et en commun, et enfin la communication d'une même doctrine de la bouche d'un même pasteur, qui sont les trois principaux liens qui unissent tous les membres de l'Eglise pour n'en faire qu'un même corps sous un même chef, savoir la communion, l'oraison et l'instruction, conformément à ce que dit saint Luc aux *Actes des apôtres* parlant des premiers Chrétiens: *Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, en la communion et dans les prières* (1727). Mais, pour conclure cette première partie par la raison la plus importante, il faut que le pasteur vous connaisse et que vous connaissiez votre pasteur: *Cognosco (oves) meas, et cognoscunt me mea* (Joan., X, 14). Et comment vous connaîtra-t-il s'il ne vous voit presque jamais? Et comment le connaîtrez-vous, si vous n'allez dans sa maison, qui est l'église de la paroisse? Vous pouvez avoir, dit saint Paul, plusieurs pédagogues qui vous instruisent, *sed non multos patres*, mais vous n'avez pas plusieurs pères; celui que la providence de Dieu vous a donné et a chargé de votre âme doit en répondre à celui qui la lui a mise entre les mains, et qui lui en demandera un compte très-exact. C'est saint Paul qui le dit très-expression: *Obedite prepositis vestris et subjacete eis, ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri: obéissez à vos conducteurs, et demeurez soumis à leurs ordres, afin qu'ils veillent pour le bien de vos âmes, comme en devant rendre compte* (Hebr., XIII, 17). La raison que saint Paul ajoute est belle: *ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes*. Vous devez faire en sorte qu'ils s'acquittent de ce devoir si pénible avec joie, et non pas en gémissant. Et comment le feront-ils avec joie, si vous n'avez aucune confiance en eux? Cependant votre salut dépend de leur conduite, ils ont une grâce particulière pour vous diriger que n'ont pas les autres, parce que c'est l'ordre établi de Dieu. Ainsi, si vous prenez d'autres directeurs, il est bon que ce soit par leur aveu et par leur conseil: autrement il est à craindre

nori veritatem.

(1727) *Erant perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis et orationibus. Act., II, 42.*

que cette lamentation du prophète Jérémie ne soit accomplie en vous : *vos prophètes ont eu pour vous des visions fausses et extravagantes, et ils ne vous décourraient point votre iniquité pour vous porter à la pénitence* (1728). Voyons maintenant quels sont vos devoirs principaux envers votre paroisse : c'est ce que je vais faire dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Les devoirs envers la paroisse.

Je réduis tous les devoirs que les fidèles doivent rendre à leur paroisse en trois principaux : Une estime religieuse, une tendresse amoureuse et une fidèle assiduité. Vous lui devez une estime religieuse, la considérant comme le palais du roi du ciel, où il réside corporellement et qu'il honore de sa présence. C'est là qu'il a son trône et son tribunal, il est environné de ses anges pour y recevoir nos hommages. Nous n'y devrions entrer qu'en tremblant et tout anéanti en nous-mêmes à la vue d'une si haute majesté (1729). Quand le roi est en sa chambre, avec quel respect y entre-t-on ; et toute fois combien faites-vous de choses dans l'église que vous ne voudriez pas faire dans la maison d'un particulier : vous y laissez jouer les enfants, y faire du bruit ; vous vous y tenez ou assis, ou un genou en l'air ; vous tournez la tête de côté et d'autre, et regardez ceux qui entrent et qui sortent. Certainement ce lieu est très-saint, et vous n'y pensez pas, vous n'y faites pas réflexion (1730). *Hæc est domus Dei*, c'est la maison de Dieu, où il habite d'une façon toute particulière ; c'est là qu'il veut entendre vos requêtes ; vous devez donc avoir soin de les lui présenter, et de lui rendre souvent visite en ce lieu. Quoique cela convienne à toutes les églises, il convient néanmoins d'une manière particulière aux paroisses.

Vous devez joindre à cette estime une amoureuse tendresse pour votre paroisse, comme pour votre mère, puisqu'elle l'est en effet. C'est elle qui vous a donné la vie dans les eaux du baptême, elle vous a élevé pendant votre enfance, elle vous a fortifié à la vertu ; c'est d'elle que vous tenez les lumières que vous avez, c'est elle qui vous nourrit de la parole de Dieu et des sacrements : votre mère charnelle vous a enfantés ennemis de Dieu, mais cette mère spirituelle vous a enfantés enfants de Dieu par le sacrement de baptême. C'est elle qui vous purifie de vos péchés par la confession ; elle est la dépositaire des grâces de Dieu pour vous, elle vous reçoit en son sein après votre mort, elle conserve vos cenêtres pour le jour de la résurrection. Quel affront lui faites-vous quand vous la quittez pour d'autres églises auxquelles vous n'avez pas

ces obligations ! Que dirait-on d'un enfant qui n'aurait aucune affection pour sa mère, et qui se plairait partout ailleurs excepté dans sa compagnie ? Aimez-la donc comme votre mère (1731).

Si vous avez l'estime et l'amour que vous devez pour votre paroisse, vous n'aurez pas peine d'avoir l'assiduité pour elle, que tant de conciles et tant de décrets des Papes vous recommandent. Cette assiduité doit être principalement pour le saint sacrifice de la messe, pour le prône et pour les offices divins qu'on y chante.

1. Pour le sacrifice de la messe, et particulièrement pour la messe de paroisse, qui est offerte pour vous, à laquelle vous avez un droit particulier ; car le curé est obligé de l'appliquer pour ses paroissiens : cela est de justice et d'obligation ; et ainsi cette messe vous est appliquée d'une façon plus particulière que toutes les autres que vous pouvez entendre ailleurs. Quel étrange désordre que cette messe soit le plus souvent déserte, et que le troupeau soit répandu de côté et d'autre dans des lieux étrangers, pendant que le pasteur prie pour lui et qu'il l'offre à Dieu !

2. Le prône est d'une nécessité absolue, et à moins d'une incommodité notable ou de quelque autre raison légitime qui vous en dispense, vous ne pouvez point vous en absenter sans être coupable. Et, pour vous faire voir plus clairement l'obligation que vous avez d'y assister, vous devez savoir qu'il est composé de quatre parties.

La première est la prière. En effet saint Paul écrivant à Timothée veut qu'on commence par là. On prie pour tous les ordres ecclésiastiques, pour le roi, pour les princes, pour les magistrats, pour les malades de la paroisse, enfin pour tous ceux qui sont présents (1732). Il est vrai que les prières de la messe tendent à la même fin ; mais, comme elles sont plus générales, plus concises et faites par le seul officiant, elles ne font pas une si forte impression sur les esprits. — La seconde partie du prône est pour instruire de ce qu'il faut croire, ce qui se fait en expliquant le *Credo* et les points de la foi ; de ce qu'il faut faire, ce qui s'apprend dans les commandements de Dieu ; de ce qu'il faut demander à Dieu, ce qui se fait dans le *Pater* ; et comme il faut vivre, ce que vous apprenez en l'explication de l'Évangile du jour ou du mystère qui se célèbre. — La troisième est pour annoncer les ordonnances de l'Église, comme les fêtes de la semaine, les jeûnes, les indulgences, les processions, et les autres actions publiques de piété, comme aussi les bans du mariage, afin qu'on déclare les empêchements si on en connaît quelqu'un. — La quatrième est pour déclarer les mandements des prélats, les monitoires, les excommunications, ceux

(1728) *Propheta tui videtur tibi falsa et stulta, nec speriebant iniquitatem tuam at te ad peccatum provocare* t. *Trin.*, II, 10.

(1729) *Pavete ad sanctuarium meum. Levit.*, XXVI, 1.

(1730) *Vere Dominus est in loco isto, et ego nesci-bam. Gen.*, XXIII, 16.

(1731) *Ne dimittas legem matris tue. Prov.*, I, 8.

(1732) *Obstero primum fieri obsecrationes. I Tim.*, II, 1.

qui y sont tombés ou ceux qui peuvent les encourir.

Vous pouvez voir par là de quelle importance sont les prônes, et combien est grande l'obligation des pasteurs de les faire et des peuples d'y assister; c'est une des principales parties de l'office pastoral, qui sert pour exécuter ce que les Pères, les sacrés conciles et les Souverains Pontifes nous enseignent. C'est de là que les pasteurs paissent leurs troupeaux et qu'ils leur donnent la nourriture spirituelle, c'est là qu'ils rompent le pain aux petits : en un mot, c'est là qu'ils paraissent sur le chandelier et qu'ils éclairent la maison de Dieu. Voici comme parle le canon 57 de ceux qui portent le nom des apôtres, traitant des curés : *Que celui qui ne prend pas soin du peuple et ne l'instruit pas dans la piété soit séparé, c'est-à-dire qu'il soit excommunié pour un temps, et s'il persévère dans sa négligence, qu'il soit déposé ou dégradé de sa charge.*

Ainsi ce devoir des curés envers leurs peuples est indispensable, et ceux qui ne peuvent pas s'en acquitter sont incapables de leur charge. Si l'obligation du pasteur d'instruire son troupeau est si grande, croyez-vous que l'obligation des paroissiens soit moindre d'assister à ses instructions? S'il est obligé de parler, on est certainement obligé de l'entendre, et je ne vois pas en quelle conscience peuvent être ceux qui sans une cause légitime s'absentent de leur paroisse? Comment seront-ils instruits? comment seront-ils capables d'instruire leur famille comme ils y sont obligés? S'il y a un jeûne dans la semaine, et qu'ils ne l'observent pas, croient-ils être exempts de péché sous prétexte qu'ils ne le savaient pas? Mais nous savons tout ce qui se dit au prône : je le veux; cependant vous donnez mauvais exemple lorsque vous vous en absentez, et vous êtes cause que d'autres qui en auraient besoin n'y assistent pas. Outre cela, ne se peut-il pas faire qu'on ait fulminé quelque excommunication où l'on soit compris, ou qu'il se soit fait quelque autre dénonciation qui regarde la conscience? Se pourra-t-on excuser sur l'ignorance, et sera-t-on reçu au jugement de Dieu de dire : Je ne le savais pas, puisqu'il n'a tenu qu'à vous de le savoir, et que vous étiez obligé de vous trouver au prône où vous eussiez pu l'apprendre? N'avez-vous pas plus sujet de craindre ces paroles de saint Paul : *Si quelqu'un veut ignorer les choses dont on l'avertit, il sera ignoré* (1733); et quand il n'y aurait que cela, ne serait-ce pas un motif plus que suffisant pour ne s'abstenir jamais du prône sans une très-grande nécessité?

Il faut aussi une fidèle assiduité aux offices divins; c'est l'office des anges de chanter des louanges à Dieu : ils chantent incessamment dans le ciel, *sanctus, sanctus, sanctus*; et nous devons le chanter au moins quelquefois sur la terre : et cependant, au

lieu de venir à l'église pour faire cet office, on passe les journées entières dans un cabaret où l'on chante et où l'on entend chanter des chansons profanes et malhonnêtes; au lieu de venir à l'église sacrifier avec le prêtre Jésus-Christ à son Père éternel, nos libertins sacrifient à leur ventre, qu'ils reconnaissent seul pour leur Dieu. On peut dire que la paroisse est comme l'arche de Noé, de laquelle ce saint patriarche envoya la colombe et le corbeau pour savoir si les eaux du déluge s'étaient retirées. La colombe revint portant en son bec un rameau d'olivier; mais le corbeau ne revint point, il s'attacha à quelque voirie de laquelle il fit ses délices. Les personnes de piété sont semblables à la colombe : si elles s'absentent quelquefois de leurs paroisses pour quelques affaires importantes qui ne se peuvent remettre, ce n'est que pour peu de temps, elles y reviennent bientôt; mais ceux qui n'ont point de dévotion sont comme le corbeau, ils s'attachent à une voirie, à la débauche, au dérèglement; ils ne vont jamais, ou très-rarement, à leurs paroisses.

Enfin ces jours qui devraient être les plus saints pour les Chrétiens sont les plus criminels pour eux, et ils consacrent au démon ce temps qui est particulièrement consacré à Dieu, dit l'apôtre saint Jude (1734). Ce dérèglement est si contraire aux lois et au dessein de l'Eglise, et cette bonne mère a une si grande horreur de ce désordre de ses enfants, que je me suis trouvé en plusieurs diocèses où il était défendu sous peine d'excommunication de fréquenter les cabarets pendant les offices de la paroisse, c'est-à-dire pendant la grand-messe et les vêpres, et aux hôtes de donner du vin pendant ce temps-là, si ce n'était aux passants et aux voyageurs.

Ne pouvons-nous pas, messieurs, faire ici la plainte du prophète Jérémie, et dire avec lui, voyant les paroisses abandonnées comme elles sont maintenant : *Vie Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* (Tren., I, 4.) L'église de paroisse et les rues qui y conduisent sont dans les pleurs et dans les gémissements, elles sont toutes désolées, parce qu'il n'y a personne qui assiste aux solennités des offices divins. Nous ne devons pas après cela nous étonner de tant de désordres qui règnent parmi les Chrétiens, et de tant de coutumes abusives qui s'introduisent tous les jours, parce qu'on ne vient pas écouter la voix du pasteur, qui s'y opposerait.

Mais, pour bien connaître les malheurs qui arrivent de ce qu'on s'absente de la paroisse, il ne faut qu'écrire le grand saint Charles Borromée, le véritable restaurateur de la discipline de l'Eglise, lequel écrivant à ses diocésains sur ce sujet, leur parle de la sorte : « Du peu de soin qu'ont la plupart des fidèles de s'acquitter du devoir de la messe de paroisse, et du mépris entier que

(1733) Si quis ignorat ignorabitur. I Cor., XIV, 38.

(1734) Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam. Jud., 4.

les autres font de cette obligation, procèdent les dommages que plusieurs souffrent. C'est de là que vient cette ignorance criminelle dans laquelle un grand nombre de Chrétiens croupissent des mystères de la foi, des commandements de Dieu et de l'Eglise, qu'ils sont pourtant obligés de savoir, s'ils prétendent au salut; c'est de là que vient la profanation des fêtes et des jours consacrés au culte et au service divin; c'est de là que vient le mépris des œuvres de piété, de religion et d'obligation; c'est de là que procède l'aveuglement où l'on est pour l'instruction chrétienne des familles; c'est de là que se forme la langueur qui se rencontre dans les pasteurs pour l'exercice de leurs charges, la présence et l'assiduité de leurs paroissiens les consolant autant que leur absence les dégoûte, quelque ferveur qu'ils aient au commencement. C'est la source du peu d'estime qu'on fait de leur caractère et de leur dignité, parce que ceux qui viennent à la paroisse n'en connaissent pas assez le pasteur, et ainsi ne peuvent lui rendre le respect qu'ils lui doivent en cette qualité. C'est de là que naît la désobéissance des peuples aux constitutions de l'Eglise et aux saints canons: c'est de là enfin qu'est arrivée la ruine des paroisses, qui ont été bâties par nos pères avec tant de ferveur et tant de piété, pour l'ornement et pour l'établissement desquelles ils ont eu tant de soin et de libéralité; et nous en avons si peu pour les conserver, qu'en plusieurs endroits les bâtiments sont ruinés, les ornements de l'Eglise usés et consumés par le temps. C'est à tous ces malheurs et à toutes ces misères que chacun doit s'étudier d'apporter du remède, observant soigneusement ce que les saints Pères s'efforcent tant de nous persuader, ce que le saint concile de Trente commande aux évêques de faire savoir à tous les fidèles, et dont, par le devoir de notre charge, nous qui avons sollicitude pour votre salut, vous avertissons et exhortons particulièrement en Notre-Seigneur. » Jusqu'ici ce sont les sentiments de ce grand prélat de l'Eglise de Milan, qui nous font bien voir de combien de malheurs il estimait que l'absence de la paroisse était source et occasion. Mais, afin qu'il ne manque rien à ce discours, examinons les excuses qu'apportent ordinairement ceux qui se dispensent de ce devoir. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT

Les excuses qu'on apporte pour se dispenser de l'assistance à la paroisse.

Comme l'esprit de l'homme est fort adroit à trouver des raisons apparentes qui le flattent et qui l'entretiennent dans des désordres en les justifiant, on ne manque pas d'en trouver plusieurs pour s'exempter d'un devoir aussi indispensable qu'est celui d'assis-

ter à sa paroisse. Les uns s'en excusent sur la longueur des offices qu'on y célèbre, qui les tiennent quelquefois longtemps; au lieu que s'ils vont ailleurs ils en sont quittes pour un quart-d'heure qu'ils mettent à entendre une messe basse. Quel opprobre, messieurs, et quelle confusion pour des Chrétiens de se plaindre de la longueur du prône, ou de la messe de paroisse, en un jour dédié à la sainteté! et chercher une messe courte pour employer le reste du temps et de ce saint jour dans l'oisiveté, en des vanités et des récréations souvent déraisonnables et dissolues! Quel opprobre pour des Chrétiens de faire si peu d'état de la sanctification des fêtes de l'ordre de Dieu et de l'Eglise, et de leur salut même, qu'ils aiment mieux perdre misérablement le temps du service divin en des niaiseries que de l'employer à honorer Dieu, à sanctifier leur âme, et à apprendre quelque chose pour leur salut! C'est un désordre déplorable, qui fait dire à saint Augustin que ceux qui emploient ainsi le temps du dimanche sont occupés au service du diable lorsqu'ils devraient s'occuper à prier et gémir devant Dieu du plus profond de leur cœur. N'alléguez donc plus ce vain prétexte, puisque s'est l'indévoation elle-même qui l'allègue par votre bouche.

D'autres méprisent cette obligation par un orgueil secret qui leur fait affecter une certaine liberté d'aller où il leur plaît, sans vouloir s'assujettir à rien. Mais qui ne voit que cette liberté est plutôt un libertinage et une rébellion aux ordres de l'Eglise? ce qui, selon saint Bernard, est plus servile que toute sorte de servitude: parce, dit ce Père, qu'en fuyant par cette liberté prétendue la vue et la conduite de son pasteur, on s'égare facilement et on tombe dans la gueule du loup, c'est-à-dire dans un grand dérèglement de vie, le diable ne se saisissant jamais plus facilement d'une âme que lorsqu'elle n'est conduite ni dirigée par personne. *O fausse liberté plus servile que la servitude même qui me rend esclave de l'orgueil! j'ai bien plus de sujet d'appréhender les dents du loup que la verge du pasteur. C'est que cette cruelle bête, qui cherche quelqu'un pour le dévorer, quand elle trouve quelqu'un éloigné du berceau, se jette d'abord sur cet orgueilleux* (1735.)

Il y en a d'autres qui s'excusent sur leurs affaires, et disent qu'ils n'ont pas le loisir d'assister aux offices de la paroisse. Mais c'est une chose bien étrange que les Chrétiens, qui n'ont point d'affaire plus importante que leur salut, après avoir donné toute la semaine aux affaires temporelles, ne veulent pas donner à Dieu et à leur salut le dimanche, que Dieu s'est réservé pour son service. Cette excuse est fort commune, mais certainement elle n'est pas supportable, et jamais elle ne sera recue devant Dieu. Il

(1735) O libertas servitutis servilior, quam ne sine addicat superbie servitutis! Plus timeo dentes lupi quam virgam pastoris; advertens nimi-

rum eructa bestia que circuit querens quem devoret, elongatum custodia, heu! statim insilit in præsumptorem.

a donné à l'homme six jours pour son travail, comme je l'ai dit ailleurs; il veut qu'il se repose le septième pour vaquer au salut de son âme, et particulièrement pour assister à sa paroisse.

Enfin il y en a d'autres qui s'absentent de leurs paroisses aux dimanches, aux fêtes solennelles, sous des prétextes de piété; les uns disent qu'ils ont plus de dévotion ailleurs qu'à leur paroisse, que les autres églises sont mieux parées, qu'il y a de plus beaux ornements, etc. Mais ceux-là doivent savoir que la dévotion sensible n'est pas souvent la plus solide, y ayant quelquefois plus d'imagination que de vérité, et que celle qu'ils disent avoir dans les autres lieux leur faisant négliger l'ordre de l'Eglise, n'est pas une dévotion, mais une illusion. Si vous avez dévotion à ces églises, allez-y en d'autres heures; mais pourquoi voulez-vous dérober à votre paroisse le temps que vous lui devez et qui lui appartient? Quant à ce que vous dites qu'il y a de plus beaux ornements ailleurs qu'en votre paroisse, qui est-ce qui en est la cause, si ce n'est vous, qui abandonnez votre mère et la laissez toute nue? Je loue votre piété dans les présents que vous faites aux autres églises; mais que vous a fait votre paroisse pour ne lui rien donner du tout? Que dirait-on d'un enfant qui revêtirait richement d'autres personnes, et laisserait sa mère toute nue ou toute déchirée.

D'autres disent qu'ils sont de quelques confréries qui les empêchent de pouvoir assister à leur paroisse; mais n'est-ce pas préférer les œuvres de conseil à celles d'obligation, et Dieu n'aime-t-il pas mieux l'obéissance que le sacrifice, c'est-à-dire les œuvres commandées plus que les dévotions qui viennent de notre propre mouvement? Que diriez-vous d'un religieux qui quitterait la messe conventuelle de sa communauté pour venir assister à la messe de votre paroisse, et qui ferait cela, non pas une fois ou deux, mais presque toute l'année? Dites la même chose de vous. Et certainement c'est une chose étrange, qu'ayant tant d'autre temps dans la semaine et aux fêtes mêmes pour satisfaire aux dévotions volontaires, on veuille y employer les jours et les heures mêmes qui sont dédiés au service de la paroisse.

Enfin, pour répondre en un mot à tout ce que vous pouvez opposer, vous devez savoir que le curé est le père spirituel, et l'église paroissiale la mère de tous ceux de la paroisse. Or quel est l'enfant qui sera si mal avisé de préférer un père et une mère étrangers à ses propres père et mère, fussent-ils plus nobles, plus riches et plus grands? Outre que dans les choses que l'Eglise témoigne désirer de nous, il la faut écouter et les pratiquer sans y chercher notre propre satisfaction, mais les faire dans le pur esprit de soumission et d'obéissance; et c'est en cela que, plus on y trouve de difficultés, plus elles sont agréables à Dieu.

CONCLUSION.

Si vous voulez donc savoir qui est celui qu'on doit estimer bon paroissien, le voici : c'est celui-là qui par son assistance honore tous les offices divins qui se font dans sa paroisse, particulièrement la messe publique et solennelle; qui contribue selon son pouvoir à la décoration de son église et aux nécessités spirituelles et temporelles de tous ses coparoissiens; qui instruit et élève toute sa famille dans cet esprit; qui contribue avec les autres à conserver l'ordre établi dans la paroisse, ou à réformer ce qui s'y trouve de déréglé : en un mot, qui regarde sa paroisse comme sa bonne mère, à laquelle il rend tous les devoirs et toutes les assistances qui lui sont possibles, et qui reçoit de son pasteur les sacrements établis dans l'Eglise pour sa sanctification. Prenez donc aujourd'hui une ferme résolution d'être fidèles et assidus à la paroisse; considérez-la comme votre mère qui vous a enfantés à Jésus-Christ par le saint baptême et qui vous a élevés dans le christianisme. Elle est chargée de votre âme; elle en doit répondre à Dieu; elle doit vous conduire durant votre vie jusqu'au port du salut, vous assister à l'heure de la mort, et vous recevoir après la mort. Aimez-la tendrement comme un enfant aime sa mère; rendez-lui vos obéissances. Recevez d'elle votre nourriture spirituelle de la doctrine et des sacrements, recevez des autres tout le secours que vous pourrez; mais attendez d'elle votre principale conduite; assistez assidûment aux offices, et unissez-vous aux autres dans le sein de la charité qui est représentée par cette église : vous y recevrez assurément de grandes grâces de Dieu en cette vie, et la gloire en l'autre. *Amen.*

SERMON LXVI.

DE LA SAINTETE DE NOS EGLISES, ET DU RESPECT QUI LEUR EST DU.

Templum Dei sanctum est, quod estis vos.

Le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple.
(1 Cor., III.)

EXORDE.

Quoique ce qui a été dit dans les deux discours précédents puisse suffire pour faire voir la sainteté de nos églises et en imprimer le respect, la dignité et l'importance de cette matière méritent bien néanmoins que l'on en fasse un discours exprès. Nos églises ont divers noms dans l'Ecriture sainte, qui tous font voir leur dignité et le respect qui leur est dû; mais le principal, c'est qu'elles sont appelées et qu'elles sont effectivement la maison de Dieu. Le Fils de Dieu lui-même leur a donné ce nom quand il les a appelées sa propre maison : *Ma maison sera appelée et sera dans la vérité une maison de prière* (1736), le lieu d'où j'écouterai favorablement les requêtes qui me seront présentées, la source de mes grâces et de mes miséricordes. C'est ce qui

a fait dire à saint Paul que le temple de Dieu était saint, puisqu'il était la maison de Dieu même : *Templum Dei sanctum est*. Mais ce qu'il ajoute mérite une consécration toute particulière, savoir, que c'est nous qui sommes ce temple, *quod estis vos*. C'est comme s'il voulait dire qu'outre ces édifices matériels que nous voyons de nos yeux, il y a d'autres édifices spirituels encore plus saints, et qui sont consacrés à Dieu d'une manière plus particulière. Voyons donc dans ce discours pourquoi on choisit de certains lieux entre les autres pour les consacrer à Dieu et en faire des églises; sur quoi est fondé le respect qui est dû à ces lieux sacrés; et qui sont ces temples spirituels consacrés à Dieu d'une manière particulière, signifiés par nos églises. Saint Paul nous apprend ces trois vérités dans les paroles que j'ai prises pour mon texte : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos*. 1. *Templum Dei*; l'Eglise est donc un lieu qui est tout consacré à Dieu, et qui n'appartient qu'à lui seul. 2. *Sanctum est*: ce temple est saint; donc il mérite tous nos respects. 3. *Quod estis vos*: c'est vous qui êtes ce temple: donc, outre ces temples matériels que nous voyons, il y en a plusieurs autres consacrés à Dieu, savoir, tous les Chrétiens : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos*. Voilà, messieurs, les trois vérités que j'ai dessein de vous expliquer aujourd'hui. 1. Les raisons qui ont obligé de consacrer des églises à Dieu. 2. Ces églises ainsi consacrées méritent tous nos respects. 3. Enfin nous sommes ces temples : *Templum Dei sanctum est, quod estis vos*. Ave, Maria.

Dessein du sermon.

- I^{er} POINT. Pourquoi on dédie les églises. — Le péché a profané le monde, qui était le temple de Dieu. — Dieu veut être principalement honoré dans nos églises.
- II^e POINT. Le respect qui leur est dû. — Tout ce qui est dans nos églises imprime le respect. — Le peu de respect qu'on leur porte.
- III^e POINT. Les Chrétiens sont les temples de Dieu. — L'impureté souille ce temple. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Pourquoi on dédie les églises.

Vous allez, sans doute, messieurs, être surpris de la proposition que je vais faire; vous en seriez même scandalisés, si vous ne suspendiez votre jugement jusqu'à ce que je vous l'aie expliquée. Savez-vous qui a bâti ces églises magnifiques, qui a choisi certains lieux pour en faire des temples qui fussent dédiés à Dieu? C'est sans doute, me direz-vous, la religion des peuples, la piété des fidèles, qui ont bien voulu faire cette dépense, et donner de leurs biens pour bâtir des maisons à Dieu. Vous vous trompez, messieurs, c'est le péché et l'impiété qui ont été l'occasion de bâtir des temples et des églises; et c'est la profanation générale de cet univers qui a donné lieu à ces

maisons sacrées. En effet, voilà une proposition bien étrange: comme si les ténèbres étaient capables de produire la lumière, que la vérité pût tirer son origine du mensonge, et que la grâce pût provenir du péché. La chose est pourtant ainsi, et plus cette proposition paraît d'abord surprenante, plus l'éclaircissement vous en sera agréable. C'est la lumière même de la nature qui a enseigné aux philosophes anciens que tout le monde n'était qu'un vaste temple qui était honoré de la présence de la Divinité, et où l'on renait le culte et l'hommage souverain à Dieu, qui y habitait. En effet, les cieux étaient comme la voûte de ce superbe édifice, le soleil comme la lampe qui éclairait, les montagnes et les collines étaient autant d'autels naturellement élevés vers le ciel, qui conviaient les hommes à y offrir leurs sacrifices; la mer, comme un grand bassin, était répandue partout, afin de purifier les souillures que l'on eût pu contracter: tous les hommes étaient les sacrificateurs destinés au culte de Dieu, et toutes les créatures qui se consomment, les hosties qui lui étaient incessamment immolées. En un mot, Dieu n'avait bâti ce grand édifice que pour y être partout adoré comme dans son temple naturel: la religion, la justice, la douceur et la paix devaient habiter en tous les endroits de ce temple, et il n'y devait avoir en tout l'univers que des sacrifices continuels de louanges, d'actions de grâces et d'amour de Dieu.

Mais le péché, cet esprit de désordre et de confusion, entrant dans le monde, a souillé ce temple sacré d'une manière très-indigne; de très-saint qu'il était il l'a rendu profane; de la demeure de Dieu qu'il était auparavant, il en a fait la demeure des démons et de toutes sortes d'esprits immondes (1737). Non, messieurs, ce monde n'était plus un lieu propre pour offrir des sacrifices à Dieu; le monde en étant devenu le prince par la victoire qu'il avait remportée sur les hommes par le péché, l'avait entièrement profané; et c'est la véritable raison pour laquelle Dieu défendit à son peuple d'offrir des sacrifices indifféremment en toute sorte de lieux (1738), comme étant souillés et indignes de lui. C'est pourquoi il a fallu choisir certains lieux, les séparer des usages profanes, les purifier de la corruption que le péché y avait répandue, les retirer de la puissance du démon, les rendre dignes de Dieu, et par de saintes cérémonies les consacrer à sa gloire: c'est ce qu'ont fait la dédicace et la consécration des églises.

Vous voyez donc la vérité de ma proposition, qui vous a surpris au commencement, solidement établie. Vous voyez que c'est le péché qui a donné lieu à l'édifice de nos églises, puisque sans lui il n'y en aurait point eu d'autre que ce monde, qui eût été un temple digne de Dieu: comme saint Jean dit qu'il n'a point vu de temple dans la cité des bienheureux, parce que, comme le pé-

(1737) Facta est Babylon habitatio demoniorum et custodia omnis spiritus immundi. *Apoc.*, XVIII. 2.

(1738) Cave te offeras holocausta tua in omni loco quem videri. *Deuter.*, XII, 15

ché ne la point souillée, elle est elle-même un temple, ou plutôt, comme dit le même, c'est Dieu qui en est le temple.

C'est par ce même principe de la corruption générale des créatures par le péché que l'Eglise ne fait servir aucun temple à la piété des fidèles, dans quelque partie de la terre que ce soit, qu'elle ne l'ait auparavant purifié par ses prières, et qu'elle ne l'ait retiré de la puissance du démon par ses exorcismes. Nous le voyons dans le sel, dans l'eau qu'elle bénit, et dans celle qu'elle destine pour administrer le baptême (1739); et c'est encore pour la même raison que l'on bénit ce que l'on mange, afin de le purifier de la corruption que le péché y a répandue, et d'en chasser le démon qui y aurait quelque droit: tant il est vrai que la malignité du péché est grande et son activité étendue, puisqu'il répand son venin sur toutes les créatures.

Concluons donc, et disons qu'encore que toute la théologie reconnaisse et adore en Dieu deux excellents attributs, qui sont l'éternité et l'immensité; que par celui-là il renferme tous les temps, et par celui-ci tous les lieux; que par le premier il n'y a point de temps auquel il n'ait été, et par le dernier il n'y a point de lieu qu'il n'ait occupé, néanmoins, comme dans cette vaste étendue des temps il s'en est réservé quelques-uns, dans l'espace desquels il a voulu particulièrement être reconnu et adoré, aussi, dans la grandeur incompréhensible des lieux, il s'en est choisi quelques-uns, dans la circonférence desquels il prétend être plus spécialement servi: et ce sont, messieurs, nos églises qui sont particulièrement consacrées à son culte. Je ne puis me contenir ici, messieurs, ni m'empêcher de dire à la gloire de ces lieux saints: O temples sacrés de la divine Majesté, que vous êtes honorables de servir à des emplois si relevés! ô que vous avez de gloire, pierres, bois, fer et peintures, qui servez à faire un palais pour loger au milieu de vous la souveraine grandeur de Dieu! que vous êtes heureuses, murailles, voûtes, qui environnez ce saint édifice, où Dieu réside d'une manière toute particulière!

Il est vrai, messieurs, et il n'y a point d'homme qui en puisse douter, que Dieu est partout, et que par son immensité il remplit tous les lieux; ce qui a fait dire à David: *Où pourrai-je aller pour me cacher devant vous, et où fuirai-je de devant votre face* (1740)? Mais il est vrai aussi, et il n'y a point de Chrétien qui en puisse douter, qu'il est dans les églises d'une manière plus spéciale et plus intime qu'il ne fait en d'autres. C'est à peu près comme notre âme est par tout notre corps, et dans chaque partie de notre corps aussi entière que dans le tout; on peut dire néanmoins en quelque façon qu'elle est plus

(1739) Exorciso te, creatura aque; ex reis te, creatura salis, etc.

(1740) Quo ibo a spiritu tuo, et quo a facie tua fugiam? *Ps.* CXXVIII, 7.

(1741) Cælum mihi sedes est. *Act.*, VII, 49.— Cælum cœli Domîno *Ps.* CXXIII, 16.

dans la tête que dans les autres parties, parce qu'elle y exerce des opérations plus nobles. La raison est que l'action et l'effet étant une marque infaillible de la présence d'une cause, il s'ensuit que plus elle agit dans un lieu et qu'elle y produit des effets plus considérables, plus il est vrai de dire qu'elle y est présente. C'est pour cela que Dieu parle du ciel comme du lieu propre de sa demeure (1741), parce qu'il y produit des effets plus considérables: il se manifeste tout autrement qu'il ne fait sur la terre, et il se communique aux bienheureux avec bien plus de profusion et de magnificence.

C'est par cette même raison et par le même principe que Dieu réside dans nos églises d'une manière bien plus spéciale et plus particulière que dans tous les autres lieux, parce qu'il y opère des effets plus nobles et plus dignes de lui. C'est dans ces lieux saints qu'il écoute favorablement nos prières, qu'il nous distribue ses grâces, et qu'il nous adopte pour ses enfants. C'est principalement dans nos églises qu'il veut recevoir nos requêtes et entendre ce que nous avons à lui dire. C'est là qu'il nous a commandé de venir quand nous aurions à traiter avec lui. C'est là qu'il veut bien s'entretenir familièrement avec nous, entendre nos plaintes, et nous accorder toutes nos demandes justes et raisonnables. C'est à quoi il s'est engagé lui-même de parole lorsqu'il a dit à Salomon: *Mes yeux seront toujours ouverts, et mes oreilles toujours disposées à écouter favorablement ceux qui me viendront prier en ce lieu* (1742). C'est enfin dans ces maisons qui lui sont consacrées qu'il veut recevoir nos hommages, qu'il a choisies et sanctifiées pour y demeurer toujours, et qu'il a appelées sa maison par précepte (1743), comme si les autres ne lui appartenait pas. D'où il suit qu'elles méritent un très-grand respect, comme nous allons voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Le respect qui leur est dû.

Il n'en faut pas davantage, messieurs, pour nous persuader le respect que nous devons à nos églises que de dire qu'elles sont la maison de Dieu; et c'est sans doute ce qui a porté tous les peuples, de quelque religion qu'ils fussent, à une révérence singulière et tout extraordinaire pour ces lieux, qu'ils regardent comme la demeure spéciale de leurs divinités. Les Juifs en avaient une tout à fait admirable pour leur temple; et Josèphe, leur historien, rapporte que Ptolomée, roi d'Égypte, ayant envoyé des ambassadeurs à Jérusalem pour avoir des personnes doctes qui pussent traduire en grec les livres sacrés, pour les mettre dans la belle biblio-

(1742) Oculi mei semper aperti, et aures erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit. *II Par.* VII, 15.

(1743) Elegi et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in semper nomen. *Ibid.*, 16. Domus mea domus orationis vocabitur. *Matth.*, XXI, 13.

thèque qu'il faisait dresser à Alexandrie, ces envoyés étant entrés dans le temple, et voyant la majesté avec laquelle on offrait les sacrifices à Dieu, le culte religieux que l'on observait dans ces cérémonies, et le silence respectueux qu'on gardait avec grand soin, tout hors d'eux-mêmes et étonnés de la sainteté et de la majesté de ce lieu, ne trouvaient point de paroles pour exprimer leur transport et leur étonnement. L'estime et l'amour que les Juifs avaient pour leur temple répondait au respect qu'ils lui portaient; et, au rapport du même historien, à la prise et au saccagement de la ville de Jérusalem, il n'y eut rien qui leur fut sensible en comparaison de la ruine de leur temple. Ils virent avec quelque modération leurs murailles renversées, leurs maisons ruinées, leur ville entièrement détruite. Ils arrêtaient leurs cris et étouffèrent leurs sanglots voyant leurs femmes traînées en captivité et leurs enfants égorgés en leur présence; mais quand ils aperçurent le feu qui consumait leur temple, ils ne purent retenir leurs cris, et ils en jetèrent de si hauts et de si pitoyables, qu'ils firent compassion au vainqueur même.

Non-seulement les Juifs ont été persuadés de la sainteté de leur temple, mais les païens et les peuples mêmes les plus barbares ont toujours porté une révérence religieuse aux lieux qu'ils avaient consacrés à leurs divinités, croyant assurément qu'il y avait quelque chose de divin, et que Dieu y habitait d'une manière toute particulière.

Nos églises sont-elles à comparer en sainteté, je ne dirai pas aux mosquées des Turcs ou aux temples des païens, mais au temple de Salomon, qui n'était qu'une ombre fort grossière et une figure fort imparfaite des nôtres, puisqu'il n'avait pas un Dieu réellement et véritablement renfermé dans son enceinte, comme nous avons Jésus-Christ dans le saint Sacrement? Nous pouvons dire avec bien plus de sujet que ne le disait autrefois Jacob, lorsque nous parlons de nos églises : *Le Seigneur habite véritablement en ce lieu, et je n'y faisais pas réflexion* (1744). Non assurément vous n'y faites pas de réflexion : car, soit que vous entriez à l'église, soit que vous y soyez déjà entré, rien ne se présente à vos yeux qui ne porte un caractère de sainteté, et qui ne vous imprimât un profond respect, si vous faisiez la moindre attention. Auprès de la porte vous trouvez d'abord de l'eau bénite, qui est instituée pour nous exciter à la repentance des péchés véniels, et pour les effacer, si l'on s'en repent. Ce qui vous apprend que, pour paraître dignement en la maison de Dieu, l'âme doit être pure, exempte de toute souillure, même vénielle, s'il se peut; et que, si c'est une irrévérence d'y venir avec des péchés qu'on a commis hors de l'église, que sera-ce d'en commettre dans l'église même et devant

Dieu? Ensuite vous voyez les fonts baptismaux, que saint Denis appelle la chaste matrice de l'Eglise, à cause de la nouvelle naissance que les fidèles y ont reçue. C'est là qu'ils ont été faits enfants de Dieu, c'est là qu'ils ont été lavés de toutes leurs souillures, et qu'ils ont été faits des hommes tout nouveaux. Quand vous êtes tout à fait entrés dans l'église, le premier objet qui se présente à vos yeux c'est le crucifix, qui doit rappeler en votre esprit ce que Jésus-Christ a fait et souffert pour vous, et que c'est par sa croix qu'il vous a ouvert le ciel, qui vous était absolument fermé. Si vous regardez à côté, vous verrez les confessionnaux, ces tribunaux sacrés où l'on prononce des arrêts de tout une autre importance que dans tous les parlements, puisqu'il ne s'agit pas des biens et de la vie temporelle, mais des biens et de la vie éternelle. C'est là que s'exerce cette grande puissance que Dieu a donnée aux hommes de remettre les péchés, et c'est là que se fait l'application du sang et des mérites de Jésus-Christ. Elevez les yeux un peu plus haut, et vous verrez la chaire du prédicateur, qui est le lieu d'où Dieu déclare ses volontés aux peuples, d'où il les redresse dans leurs égarements, où il leur communique les lumières qui leur sont nécessaires pour la conduite de leur vie, et où il les instruit et de ce qu'ils doivent faire et de ce qu'ils doivent éviter. Abaissez-les plus bas, et vous verrez les tombes des morts qui sont enterrés dans l'église, qui sont des prédicateurs muets mais éloquents qui dans leur silence, s'il était bien médité, disent de plus grandes choses que les prédicateurs avec tous leurs discours. Sans doute que toutes ces choses sont saintes et très-capables de donner du respect, si l'on y faisait quelque réflexion.

Mais ce qu'on peut appeler le Saint des saints, le sanctuaire et le lieu saint par excellence, c'est le saint autel, où Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, réside réellement et substantiellement en sa divinité et en son humanité aussi véritablement que dans le ciel. O Dieu, quel aveuglement horrible, ou plutôt quelle stupidité brutale, de ne pas trembler de respect, de n'être pas abîmé de révérence, en présence d'une si haute majesté! C'est proprement de ce saint lieu qu'il est dit : *Tremblez et craignez*, mais d'une crainte respectueuse; *soyez comme anéantis devant mon sanctuaire* (1743). C'est de ce lieu qu'il est dit qu'une partie des anges l'environne comme un corps-de-garde, et l'autre se tient au dedans, comme pour faire escorte à la divine majesté (1746). Si nous avions les yeux de la foi ouverts comme saint Basile et saint Chrysostome les avaient, nous verrions, comme ces saints ont vu souvent, ces esprits célestes autour de l'autel pendant le service divin se tenir avec respect, comme des soldats en la pré-

(1744) Vere Dominus est in loco isto, et ego nesciebam. *1 Gen.*, XXVIII, 16.

(1745) Pavete ad sanctuarium meum. *Levit.*,

XXVI, 2.

(1746) Circumdabo domum meam ex his qui militat mihi. *Zach.*, IX, 8.

sence de leur roi; vous les verriez tous, anéantis en eux-mêmes et abîmés de révérence, louer Dieu, le bénir, l'adorer, et trembler en sa présence (1747). Et nous, petits vers de terre, poudre, néant, rien, moins que rien, nous serons sans crainte et sans frayeur en présence d'une si haute et si redoutable majesté? nous nous tiendrons dans des postures indécentes, et même nous oserons parler insolemment, comme si nous étions dans une place publique!

Non, messieurs, quand je considère la sainteté de nos églises, la majesté de ces maisons angustes, je ne m'étonne pas que saint Jérôme portât tant de respect et de révérence à ces lieux sacrés, que, s'il lui était arrivé quelque dérèglement en dormant, ou s'il s'était mis en colère, il n'osait pas entrer dans les églises où reposaient les reliques des saints martyrs. Je ne m'étonne pas si la mère de saint Grégoire de Naziance par respect ne crachait jamais sur le pavé de l'église. Je ne suis point surpris de l'usage qui était commun aux fidèles de se prosterner contre terre en entrant dans l'église, pour témoigner par cette action d'humilité la révérence qu'ils portaient à Jésus-Christ, qui y réside. Je ne m'étonne point si nous avons eu des empereurs qui quelquefois n'emarchaient qu'à genoux dans l'église et qui par ce profond respect honoraient la vérité de Jésus-Christ, qui y est présent. Je ne m'étonne pas dis-je, de toutes ces choses : car il ne faut avoir qu'un peu, je ne dis pas, de piété, mais de bon sens, pour entrer dans ces sentiments de respect, qui sont si justes et si raisonnables.

Mais ce qui m'étonne, et avec sujet, c'est qu'il se trouve des personnes qui se disent chrétiennes, qui disent qu'elles ont la foi de nos mystères, et qui cependant se comportent avec si peu de respect dans l'église. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne s'étonne point de ces profanations, qui sont devenues si communes, qu'on ne trouve pas qu'il y ait sujet de s'en étonner. Plus on est relevé en condition au-dessus des autres, plus on croit avoir droit de perdre le respect dans ces lieux saints. Un gentilhomme, ou quelqu'un qui veut passer pour tel, ne croirait pas bien soutenir sa qualité ou prétention s'il ne s'y comportait avec insolence, s'il n'y entrait avec faste, la tête levée, le chapeau sur la tête, parlant avec ceux qui l'accompagnent, et regardant s'il ne trouvera point quelqu'un de sa connaissance pour s'aller entretenir avec lui. Peut-être s'imagine-t-il que cela sentirait l'homme du commun s'il se tenait dans une posture respectueuse devant Dieu, et qu'il faut se distinguer du peuple par son impiété et par son irréligion. Mais, sans parler des personnes les plus relevées, il ne faut que voir comment tout le monde presque se comporte dans nos églises pour en être vivement

touché, pourvu qu'on ait encore quelque reste de religion. Il ne faut que considérer qu'à peine sont-ils entrés dans l'église, que sans faire réflexion au lieu où ils sont et pourquoi ils y sont, sans penser que la maison de Dieu est une maison de prière, ils vont incontinent s'asseoir, pour s'entretenir les uns avec les autres. Il ne faut que voir leur tête, plus mobile qu'une girouette, qui se tourne au moindre bruit qu'ils entendent, pour juger de la disposition de leur cœur. A peine fléchissent-ils les genoux, même pendant le redoutable sacrifice, si ce n'est peut-être quand on élève la sainte hostie, qu'ils en mettent un en terre avec une certaine indifférence qui fait bien voir par quel principe ils le font.

Ce qui arriva il y a quelques années à Paris devrait sans doute nous couvrir de confusion si nous avions un peu de foi. Quelqu'un qui ne savait pas ce qui se pratique à la cour étant entré couvert dans la chambre du roi lorsqu'il n'y était pas, un officier qui se trouva présent jeta son chapeau par la fenêtre, en le reprenant de ce qu'il était un soit-absent, il ne faut pas laisser de lui porter l'honneur et le respect qui lui est dû.

Si nous parlions à des Chrétiens d'une foi bien vive et bien animée, dit saint Chrysostome, nous n'aurions garde de leur comparer la chambre du roi avec nos églises, et le respect que l'on rend à celle-là avec le respect que l'on devrait rendre à celles-ci. Car enfin, quelle comparaison peut-on faire entre la chambre d'un homme et la propre maison de Dieu, et quelle proportion entre Dieu et un homme? Le roi n'est pas toujours dans sa chambre, et Dieu est toujours présent dans nos églises. La chambre du roi sert à plusieurs usages, et la maison de Dieu n'est uniquement que pour vaquer à la prière, ou pour y entendre sa parole (1748). C'est, dis-je, une honte pour des Chrétiens qu'on soit obligé de leur faire ces sortes de comparaisons. Mais enfin, continue saint Chrysostome, comme les hommes sont faibles et languissants, il semble que c'est de demander peu que de leur demander plus de respect pour la maison du Seigneur que pour la présence des rois, puisque comme je l'ai déjà dit, et il n'est pas nécessaire de le répéter, la chose parlant assez d'elle-même, il n'y a aucune proportion entre Dieu et les rois de la terre. Cependant, parce qu'on aperçoit autour d'eux un certain éclat de grandeur qui frappe l'imagination, cela imprime une crainte respectueuse, cela pénètre l'âme et l'attache à cette grandeur.

La foi, messieurs, doit faire dans l'âme d'un Chrétien, mais d'une manière plus vive et plus animée, ce que l'imagination fait

(1747) Laudant angeli, tremunt potestates. *Prof. Eccles.*

(1748) *Domus mea domus orationis vocabitur.*

dans l'âme d'un courtisan. Nous devons nous dire incessamment : Dieu est ici, je lui dois donc un respect infini, si j'en étais capable. Il est dans les églises d'une manière plus sainte, plus grande et plus divine, s'il faut ainsi dire, je lui dois donc incomparablement plus de respect. Si un grand rideau séparait un courtisan de son roi, mais qu'il sût très-certainement qu'il est là présent et qu'il n'y a que ce rideau qui l'empêche d'être vu, il ne laisserait pas de se tenir dans le respect et dans la même circonspection que s'il le voyait : il ne s'amuserait pas à badiner et à faire des sottises. S'il lui parlait au travers de ce rideau, il lui parlerait avec la même révérence et la même attention que s'il le voyait de ses yeux. Cette différence de voir ou de ne pas voir son prince ne diminuerait rien de sa vénération pour lui : c'en serait assez pour le tenir dans un très-grand respect, de savoir qu'il est présent.

Nous sommes de la même manière à l'égard de Dieu; il n'y a qu'un grand rideau qui nous en sépare, et on nous peut dire avec beaucoup de vérité : Le voilà, il est là, il nous entend, il sait tout ce que nous faisons. Et cependant, parce que nous ne le voyons pas au travers de cette épaisseur, on badine, et on fait des sottises derrière ce rideau; on lui parle sans respect, sans attention, et sans craindre d'attirer sa colère en violant le respect dû à la majesté de sa présence : *Introibo in domum tuam in holocaustis* (Ps. LXV, 13) : Seigneur, j'entrerai dans votre maison avec des holocaustes, disait le Prophète royal. Ma mémoire, ma raison, mon âme, mes sens n'auront plus de mouvement ni de vie que pour vous, ils seront entièrement détruits par le feu de votre amour, qui fera de moi-même une victime que je vous offrirai.

Mais que ces saintes dispositions sont rares, et qu'au contraire il est ordinaire de voir ces saintes maisons de Dieu profanées de la manière du monde la plus insolente et la plus irréligieuse, sans qu'on se mette en peine et que personne se soucie d'empêcher ces profanations. L'office de portier, qui est un des ordres ecclésiastiques, était autrefois de fermer la porte de l'église à ceux qui étaient indignes d'y entrer, comme aux païens et aux infidèles, dit le Pontifical romain (1749). Cet office de fermer la porte de l'église aux infidèles et de l'ouvrir aux fidèles n'est plus main'enant exercé. On ne voit point d'idolâtres entrer dans les temples, parce qu'il n'y en a point qui soient soufferts dans la chrétienté; mais la plupart de ceux qui y entrent sont pires que les infidèles : car les libertins, qui publiquement se moquent de Dieu, qui font des railleries abominables de ses plus sacrés mystères, viennent avec impudence jusqu'aux pieds des autels, y causent avec effronterie, et y font cent postures extravagantes, et qui à peine fléchissent les genoux quand on mon-

tre Celui devant lequel les Séraphins se prosternent et les démons s'humilient; ajoutons, et il n'est que trop véritable, qui du même œil qu'ils regardent Jésus-Christ en l'Eucharistie regardent une fille pour la désirer; qui détournent l'œil de Jésus-Christ pour le jeter sur un visage de plâtre; qui sacrifient leur cœur au démon en même temps et au même lieu où le prêtre sacrifie Jésus-Christ à Dieu! quand, dis-je, ces personnes entrent en l'église, n'est-ce pas une plus grande insolence que si des païens modestes y entraient? Il n'y a point de portiers qui aient charge de les chasser; mais, ô prêtres de Jésus-Christ, où est votre zèle en cette occasion? Notre ordre contient par éminence celui des portiers, et nous sommes obligés de faire leur office. C'est alors que nous montrerons si nous aimons Celui qui ne nous a pas mis à la porte de l'église, mais qui nous a élevés au saint autel; c'est alors qu'on verra si nous sommes touchés de la gloire du maître du temple, qui se met entre nos mains dans le sacrifice que nous célébrons tous les jours. Car si nous prenons intérêt en son honneur, nous ne craindrons point la face des puissants. Nous irons dire à ces profanateurs que la maison de Dieu est une maison de prière, et non pas de coquetterie; qu'il faut y venir pour demander pardon de ses péchés, et non pas pour en commettre de nouveaux; qu'il y faut entrer le cœur humilié, et non pas la tête élevée. Y a-t-il laquais ou autres officiers plus bas d'une maison qui souffrissent qu'on vint outrager leur maître jusque chez lui, et qui ne se missent en devoir de le défendre? Et nous qui sommes élevés aux premières places, nous souffrirons sans nous plaindre que notre maître soit traité avec tant de mépris en sa propre maison. Il est vrai qu'il faut que nous fassions cette correction avec prudence, mais il ne faut pas qu'elle soit molle et charnelle; il faut qu'elle gouverne notre zèle, mais non pas qu'elle l'étouffe par des considérations que n'avaient pas les portiers, qui n'étaient que de petits clercs, lorsque leur office était exercé dans l'église. Le Fils de Dieu nous en a donné l'exemple lorsqu'il prit en main le fouet afin de chasser les profanateurs du temple. C'est que ce temple est saint, comme dit saint Paul : *Templum Dei sanctum est*, qui ajoute ensuite, *quod estis vos* : c'est vous qui êtes ce temple. C'est ce que nous allons voir dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT

Les Chrétiens sont les temples de Dieu.

Il est vrai, messieurs, et j'ai tâché de vous le faire voir dans tout ce discours, que ces temples que nous voyons composés de pierre et de bois sont saints; mais il est encore vrai que tous les Chrétiens sont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu, ceux-là étant bâtis par des hommes charnels,

(1749) Certi que horis domini Dei aperiatu fidelibus, et claudatis infidelibus.

et ceux-ci étant l'ouvrage du Créateur de l'univers. Saint Augustin remarque que, dans le temple de Salomon, il y avait deux autels, l'un au dehors, l'autre au dedans ; qu'en celui de dehors on égorgeait des animaux en sacrifice, et qu'en celui qui était au dedans l'on offrait des parfums. De même, dit ce Père, nous avons en nous deux autels, l'un extérieur, l'autre intérieur, qui sont notre corps et notre cœur. C'est pourquoi Dieu nous demande deux sacrifices, un corps chaste, et un cœur pur ; un corps comme un autel extérieur, d'où l'on offre toute sorte de bonnes œuvres ; un cœur comme un autel intérieur, d'où l'on envoie les parfums odoriférants de toute sorte de saintes pensées. Le corps est comme la première partie de ce temple, ce qui en fait le grossier et le matériel ; l'âme est comme la partie principale et le sanctuaire.

Il est assez facile de comprendre comment nos âmes sont les temples de Dieu, mais il est plus difficile d'expliquer comment nos corps peuvent être ces temples. Néanmoins l'apôtre saint Paul leur attribue cet honneur ; et parce que dans les paroles que j'ai prises pour mon texte, *Templum Dei sanctum est, quod estis vos*, on pourrait croire que cette auguste qualité de temple du Dieu vivant appartient seulement à nos âmes, le même ajoute dans un autre endroit de la même Épître : *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous* (1750) ? On peut rendre trois raisons de cet oracle de l'Apôtre par lesquelles les corps des Chrétiens peuvent légitimement mériter cette gloire : 1° parce que le Saint-Esprit, résidant immédiatement dans nos esprits par la grâce, habite médiatement dans les corps à qui ces âmes sont attachées, et fait, pour ainsi parler, comme une extension de sa résidence sur nos membres ; 2° parce qu'il dispose des membres de gens de bien et en fait les instruments de ses opérations, puisque, selon la pensée de Tertullien, les plus rigoureuses et les plus éclatantes vertus du christianisme, comme la virginité et le martyre, s'exercent par le moyen du corps et s'accomplissent aux dépens de ses membres ; 3° On peut dire que les corps des personnes vertueuses sont les temples du Saint-Esprit (1751), parce qu'il fait quelquefois jaillir sur eux quelque écoulement de ses grâces, en ce qu'il remue l'imagination, qui agit sur l'appétit sensitif, par ses consolations et par ses ardeurs, pour les disposer à la vertu.

Le même Tertullien, après avoir dit que nos corps sont les temples vivants de Dieu, ce qui leur est fort honorable, ajoute une chose extrêmement considérable, et qui est d'une grande pratique, savoir, que la pudicité est comme le sacristain et le pontife de ce temple (1752). Il veut dire que, comme l'office des prêtres ou de ceux qui sont com-

mis pour la garde des temples consiste à bannir tout ce qui peut profaner la sainteté de ce lieu, c'est aussi la pureté qui bannit du corps du Chrétien le vice opposé, qui le profane davantage et qui est plus contraire à la sainteté de Dieu.

Il est vrai que toute sorte de péchés souillent la pureté de ce temple, mais on peut dire que l'impureté est une profanation générale de tout ce qu'il y a de saint et de sacré dans cette auguste maison de Dieu. Oui, messieurs, les impudiques imitent le sacrilège de Balthazar quand il employa pour ses abominables festins les vaisseaux sacrés du temple ; et, sans remonter si haut, vous entendez avec horreur les profanations impies que les hérétiques de notre temps ont faites de nos églises, des vaisseaux sacrés, et des choses les plus saintes, dont ils se sont servis pour les usages les plus infâmes : et vous, si par malheur il y avait quelque'un de ceux-là dans votre compagnie, vous n'avez pas horreur de celle que vous faites de votre corps, qui a été tant de fois consacré par l'attouchement précieux du corps et du sang de Jésus-Christ ? Les premiers ne sont que des pierres et des vases inanimés, qui n'ont qu'une consécration extérieure : votre corps est un vaisseau sacré qui reçoit souvent Jésus-Christ, qui est consacré par lui-même, et où il demeure beaucoup plus volontiers que dans les temples de pierre et des vaisseaux d'or et d'argent. Nous avons tous de la vénération pour les choses saintes, parce qu'elles portent les impressions de Dieu, et je n'ai pas si mauvaise opinion d'aucun de la compagnie que de croire qu'il voulût choisir une église pour accomplir ses infamies. Non, vous ne voudriez pas vous servir d'un autel pour commettre un crime, employer un calice pour faire une débauche : vous auriez sans doute horreur de cette action, et le souvenir de la punition de Balthazar arrêterait votre passion. Et comment irez-vous donc profaner ces corps qui sont plus que toutes les églises, plus que tous les autels et tous les calices du monde ? Ou bien, pour exprimer encore plus clairement l'horreur de ce vice, disons que les impudiques renouvellent l'impiété de cet empereur qui, pour profaner les monuments de notre religion, mit l'image d'Adonis dans l'étable de Bethléem et l'idole de Vénus sur cet endroit du Calvaire où la croix était adorée. Ah ! sacrilège impudique ! ton corps est la crèche où Jésus est né et comme le Calvaire qu'il a arrosé de son sang ; et tu mets l'idole d'Adonis et de Vénus au-dessus, puisque tu fonges aux pieds Jésus-Christ qui est en toi, pour adorer ces divinités impudiques ; tu établis la créature en la place de Dieu quand tu détournes tes yeux de l'autel pour les jeter sur une fille. Ah ! dit saint Augustin, si tu ne veux pas te considérer toi-même, *parce in te Christo*, au moins épargne Jésus-Christ, qui est en toi :

(1750) An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est? I Cor. VI, 19.

(1751) De bonis carnis a lolent.

(1752) Cujas templi aditus et pontifex pudicitia est.

si tu ne veux pas te respecter toi-même, respecte Dieu, qui réside en toi d'une manière si particulière; et si tu ne veux porter aucun honneur à ton corps, qui a été formé des mains de Dieu, porte-lui-en au moins quelque'un, à présent qu'il est un temple auguste consacré à Jésus-Christ, *parce in te Christo.*

CONCLUSION.

Finissons comme nous avons commencé. *Templum Dei sanctum est, quod estis vos* : Le temple de Dieu est saint; la maison de Dieu est sainte; portons-lui donc un respect tout particulier, n'y entrons jamais qu'avec modestie et recueillement; comportons-nous-y avec une grande révérence, n'y parlons jamais sans une nécessité pressante, et que ce ne soit qu'en deux mots, remettant le reste pour quand on sera sorti. Pourquoi? Parce que *Templum Dei sanctum est*, l'Eglise de Dieu est sainte, et l'on doit n'y traiter que de choses saintes. *Quod estis vos* : C'est vous qui êtes ce temple, c'est votre âme et votre corps qui sont ce lieu saint consacré à Dieu. Ah! il faut donc traiter l'un et l'autre avec respect; il ne faut rien faire qui ne soit digne du Dieu qui y habite, *digne Deo*, et il faut extrêmement craindre cette menace terrible et foudroyante de l'apôtre saint Paul : Que *Si quelqu'un est assez téméraire pour profaner ce temple de Dieu, Dieu le perdra et le confondra* (1753). Plaise à mon Dieu qu'il n'en arrive pas de la sorte, mais plutôt que les temples matériels et spirituels nous servent non pas à irriter, mais à apaiser la colère de Dieu. C'est le souhait que fit Salomon à la dédicace de son temple, et que je fais à cette église : Exaucez, Seigneur, les prières de ceux qui viendront vous les offrir en ce lieu; lorsque, étant abattus de tristesse, ils viendront ici répandre leur cœur en votre présence, donnez quelque soulagement à leurs maux, délivrez-les des oppressions qu'ils souffriront; ou, ce qui est le meilleur, faites-leur la grâce de les supporter avec patience. Quand les pécheurs, ne pouvant plus porter le poids insupportable de leurs péchés, étant touchés d'une véritable componction, viendront en ce lieu pour s'en décharger, vous leur accordez, Seigneur, le pardon qu'ils vous demanderont. Enfin, unissant nos vœux et nos désirs à ceux de l'Eglise, nous vous prions d'exaucer les prières de votre peuple, et de faire que tous ceux qui entreront dans ce sacré temple pour vous demander quelque faveur se réjouissent d'avoir obtenu de votre bonté tout ce qu'ils vous auront demandé, et qu'après vous avoir rendu leurs devoirs en votre maison que vous avez choisie sur la terre, vous les receviez dans celle que vous leur avez préparée dans le ciel. *Amen.*

SERMON LXVII.

DE L'AMOUR DU PROCHAIN

Diliges et proximum tuum sicut te ipsum.
Vous aimerez votre prochain comme vous-même. (Luc., X, 27.)

EXORDE.

Nous sommes obligés d'aimer Dieu, comme je l'ai fait voir dans un autre discours; mais cela ne suffit pas : c'est le premier devoir du Chrétien, mais ce n'est pas le seul; et quand nous avons satisfait à ce premier et à ce plus grand de tous les commandements, d'aimer Dieu de tout notre cœur et de toutes nos forces, nous n'avons accompli que la moitié de nos obligations : il nous reste celle de satisfaire au second commandement, qui est semblable au premier, savoir, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Ces deux commandements sont toujours joints ensemble dans l'Evangile, comme étant inséparables, vu qu'il ne se peut pas faire que notre amour se porte véritablement vers Dieu que par une suite nécessaire il ne rejaillisse sur notre prochain. Disons plutôt avec saint Grégoire que l'amour de Dieu et l'amour du prochain ne sont qu'un même commandement partagé en deux, une même source qui se divise en deux ruisseaux, un même tout qui est composé de deux parties, deux anneaux, mais une même chaîne, enfin deux actions qui ont un même principe (1754).

L'apôtre saint Paul ne se contente pas de regarder ces deux commandements comme également grands, mais il semble préférer celui de l'amour du prochain à celui de l'amour de Dieu quand il attribue l'accomplissement de toute la loi au premier et non pas au second (1755). D'où vient que cet apôtre attribue la perfection et l'entier accomplissement de la loi à l'amour du prochain plutôt qu'à l'amour de Dieu? C'est, dit saint Augustin, que le premier est plus visible que le second. On s'imagine souvent aimer Dieu, quoiqu'on ne l'aime pas effectivement; on ressent certaines tendresses, certains épanchements de cœur, que l'on prend pour des mouvements de l'amour de Dieu, quoique ce ne soit rien moins que cela; ainsi on se trompe souvent en cette matière. Cela n'arrive pas dans l'amour du prochain, qu'il est plus aisé de discerner par les actions, et de juger de la disposition de son cœur envers lui. Nous pouvons même dire qu'il y a plus de perfection à aimer notre prochain qu'à aimer Dieu même; ou, afin de parler plus proprement, que l'amour que nous témoignons à Dieu en aimant notre prochain pour l'amour de lui a quelque chose de plus que l'amour que nous avons directement pour Dieu même. C'est qu'il faut faire un plus grand effort sur nous et sur nos inclinations pour aimer notre prochain que pour aimer

(1753) Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus.

(1754) Duo distincti amores; dua quædam partes sed unum totum est ex utrisque compositum; dua

innulli, sed catena una; dua actiones, sed una virtus.

(1755) Qui enim diligit proximum legem implet; placitudo legis est dilectio. Rom., XIII, 8, 10.

Dieu. Il n'y a rien qui ne nous attire à aimer Dieu, et il y a souvent plusieurs choses qui nous éloignent de l'amour du prochain. Dieu est toujours très-aimable, et le prochain regardé en lui-même ne l'est pas toujours. Dieu ne nous fait que du bien, et souvent notre prochain ne nous fait que du mal; et ainsi ce n'est pas témoigner un petit amour à Dieu que d'aimer notre prochain pour lui, ou plutôt l'aimer en notre prochain. Disons donc que, comme l'amour de Dieu est la source et le principe de tous nos devoirs envers ce premier et ce souverain Etre, de même l'amour du prochain est le premier de nos devoirs envers lui, ou plutôt la source et le fondement de tous les autres. C'est donc par cet amour que je dois commencer cette seconde classe des devoirs et des obligations à l'égard du prochain : *Juste*, dit saint Paul : c'est-à-dire de garder la justice à son égard. Plusieurs raisons, ou pour mieux dire, plusieurs liaisons nous obligent à cet amour du prochain.

Il est enfant d'un même père, il est enfant d'une même mère, il est membre d'un même chef. Où peut-on trouver des liens plus forts pour entretenir cet amour? Il est enfant d'un même père, savoir, de Jésus-Christ, d'une même mère, savoir, de l'Eglise, membre d'un même chef et d'un même corps, savoir, de Jésus-Christ et de l'Eglise. Voilà trois motifs puissants pour nous porter à aimer notre prochain, qui vont faire le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. Les Chrétiens ont un même père, savoir, Jésus-Christ. — Ils sont sortis d'un même sang. — Ils ont le même objet de leur amour. — Ils aspirent au même héritage.

II^e POINT. Ils ont une même mère, savoir, l'Eglise. — Ils sont portés dans le même sein. — Ils sont portés dans le même cœur. — Ils sont nourris de la même viande.

III^e POINT. Ils sont membres d'un même chef. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les Chrétiens ont un même père, savoir, Jésus-Christ.

Quand Dieu créa l'homme au commencement du monde, il le fit à son image et à sa ressemblance, en sorte que, comme en Dieu il y a unité et pluralité, unité d'essence et pluralité de personnes, de même en l'homme il y eut unité de cœur dans la pluralité des personnes. C'est sans doute ce que le Fils de Dieu a voulu dire dans cette belle prière qu'il fit avant d'aller à la mort : *Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous* (1756) : c'est-à-dire, ainsi que l'explique saint Augustin (*De Trin.*, l. IV, c. 9), comme le Père, le Fils, et le Saint-Esprit dans l'éternité,

(1756) *Pater sancte, serva eos in nomine tuo quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos.* *Joan.*, XVII, 41.

(1757) *Per eandem dilectionis societatem.*

(1758) *Frater enim et caro nostra est.* *Gen.*,

ayant une même essence, n'ont qu'une même volonté, de même Notre-Seigneur demande à son Père que les Chrétiens, qui, étant de même nature, composent avec lui le corps de son Eglise, soient un entre eux par une même société d'amour (1757). Mais Dieu voyant que, nonobstant cette ressemblance si expresse, il y aurait beaucoup de divisions dans le monde, a donné une autre naissance à l'homme chrétien, par laquelle il fût non-seulement semblable à Dieu, mais enfant de Dieu; il a voulu qu'ils eussent tous Jésus-Christ pour père, et que cette considération d'être tous frères et d'avoir tous un même père les portât à s'aimer mutuellement les uns les autres. Je remarque trois raisons qui portent des frères à s'aimer singulièrement : 1^o parce qu'ils sont sortis d'un même sang; 2^o parce qu'ils ont le même objet de leur amour, savoir, leur père commun; 3^o parce qu'ils attendent le même héritage.

1. Il n'y a rien qui unisse plus étroitement des frères que d'être sortis d'un même sang, soit que ce sang, quoique partagé en plusieurs, étant toujours le même, produise les mêmes inclinations et les mêmes affections, soit, ce qui est encore plus, que ceux qui sont d'un même sang, étant presque les mêmes personnes, ne doivent avoir qu'un même cœur et qu'une même volonté. C'est ce que disait un des frères de Joseph pour empêcher que ses autres frères ne lui ôtasent la vie : *C'est notre frère, c'est notre chair* (1758), c'est notre sang, nous sommes une même chose avec lui; et ainsi, en répandant son sang, ce serait répandre le nôtre. Saint Augustin remarque que Dieu a formé le premier homme de ses propres mains, et qu'il a voulu que tous les autres hommes sortissent de ce principe, afin que la considération d'un père commun et d'un même sang servit de motif aux particuliers pour s'aimer les uns les autres, et que l'unité et la concorde des cœurs se conservassent dans la multitude des hommes (1759). Dieu ne s'est pas comporté de la même façon dans la propagation des animaux : il ne créa pas au commencement du monde un oiseau pour être le père de tous les autres; il ne fit pas un poisson pour être le principe de tous les autres poissons, et ainsi des autres. Mais, quand il fallut créer l'homme, il en voulut créer un seul pour être le père de tous les autres qui naîtraient dans la suite des temps. Encore ne forma-t-il pas l'homme et la femme tout à la fois, comme deux différents principes et par deux différentes actions; mais il tira la femme de la côte de l'homme, afin de recommander aux hommes l'unité de leurs affections par la qualité même de leur origine.

Ce que Dieu a fait dans la création pour tous les hommes, il l'a fait dans la répara-

XXXVII, 27.

(1759) *Ex uno homine multiplicavit genus humanum, ut eo modo vehementius ei commendaretur ipsius societatis unitas vinculumque concordie.* *De civ.*, l. XII, c. 21.

tion, singulièrement pour les Chrétiens, auxquels il a donné une nouvelle naissance et une origine commune en leur donnant Jésus-Christ pour père. Avant cela, Dieu, à proprement parler, était le créateur de l'homme, et non pas son père; comme en effet les Juifs ne l'appelaient pas de la sorte, parce que, pour être père, il ne suffit pas de former à son image; il faut que ce soit de sa propre substance. Par cette règle, Jésus-Christ est véritablement notre père, parce qu'il nous a formés sur la croix de son propre sang; ce qui fait que Tertullien appelle le Calvaire le berceau de l'Eglise naissante (1760).

Tous les Chrétiens sont donc frères, enfants d'un même père, sortis du même sang, formés sur la croix par le sang adorable de Jésus-Christ. Et cette fraternité, comme dit saint Augustin, qu'ils ont dans le sang de Jésus-Christ, est bien plus forte que celle qu'ils ont dans le sang de la nature et de la chair (1761). Et après cela ils ne s'aimeront pas les uns les autres. Si l'on regarde comme une monstruosité dans la nature lorsque deux frères, sortis d'un même sang, se haïssent, ne doit-on pas regarder comme un prodige monstrueux dans la grâce lorsque deux Chrétiens, formés du même sang de Jésus-Christ, ne s'aiment pas l'un l'autre? C'est par cet amour naturel que l'on connaît dans la grâce aussi bien que dans la nature que l'on est d'un même sang; et c'est en effet la marque que le Fils de Dieu donne pour faire discerner ceux qui sont à lui. *C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres* (1762). Et après cela des Chrétiens qui se disent enfants d'un même père, formés d'un même sang, non-seulement n'auront aucun amour les uns pour les autres, mais se déchireront et par des médisances et par des haines cruelles! Ah! malheureux, celui que tu persécutes de la sorte est ton frère, c'est ton sang; celui que tu déchires ainsi cruellement, c'est ta propre chair (1763). Si tu ne veux pas l'épargner, épargne-toi au moins toi-même, puisque, étant si proche, les coups que tu lui portes retombent sur toi.

2. Les frères s'aiment l'un l'autre parce qu'ils ont le même objet de leur amour, je veux dire leur père, qui est comme le centre où aboutit leur amour et où il se réunit, à peu près de la même façon que diverses lignes qui se terminent à un même centre s'y réunissent et y deviennent comme la même chose. Outre qu'un père aimant tous ses enfants, quand un frère ne trouverait pas en son frère des motifs de son amour, il en trouverait en son père, qui aime ce frère comme son enfant, il est impossible d'aimer son père comme il faut à moins

d'aimer en même temps ses frères. Cela se voit même dans les amitiés communes, où il est difficile d'aimer quelqu'un à moins d'aimer tous ses amis, soit à cause de la complaisance qu'on a pour cet ami, qui fait qu'on approuve tout ce qu'il approuve, qu'on estime tout ce qu'il estime, qu'on aime tout ce qu'il aime; ou parce que, l'amitié ayant ce pouvoir de transformer en ce que l'on aime, on prend les sentiments et les inclinations de celui dont on a pris en quelque façon la forme; soit encore parce qu'il se fait comme une extension de notre amour, de celui qui en est le principal objet, sur les autres qu'il aime, et qui possédant son cœur, sont quelque chose de lui-même.

C'est sur ce principe que, tous les Chrétiens étant frères, et ayant tous le même père, savoir, Jésus-Christ, qui est le même objet de leur amour, et qui de son côté les aime tous comme ses enfants, il ne se peut faire sans démentir tous les sentiments de la nature et de l'amitié qu'ils ne s'aiment mutuellement les uns les autres; soit par une juste complaisance qu'on doit avoir pour lui, d'aimer ce qu'il aime, ou qu'étant transformé en lui par l'amour qu'on lui porte, il faut prendre ses sentiments et ses inclinations; soit enfin que, regardant tous les Chrétiens dans le cœur de Jésus-Christ, qui les aime, on doit de même les aimer comme faisant une partie de Jésus-Christ même. Certainement, dit saint Jean, *celui qui dit qu'il aime Dieu et qui en même temps hait son frère est un fourbe et un menteur* (1764). La raison en est que vous n'aimez pas Jésus-Christ, puisque vous n'avez aucune complaisance pour lui. Il aime votre frère, vous le savez, puisqu'il est son enfant; et, quand même il se serait rendu indigne de son amour par ses péchés, il ne laisse pas d'aimer en lui, non pas le péché, qui est l'ouvrage du démon, mais, comme dit saint Augustin, la nature, qui est son ouvrage, qui ne périt jamais. Si vous aviez donc de la complaisance pour Jésus-Christ, vous aimeriez tous les Chrétiens, ceux mêmes qui vous ont désobligé le plus sensiblement, ceux mêmes qui commettent les plus grands crimes; vous n'aimeriez pas leurs péchés, mais leur personne, qui est toujours aimable, puisqu'elle ne cesse jamais d'être l'ouvrage de Dieu. Vous êtes donc un menteur si vous dites que vous aimez Dieu, et que vous haïssez votre frère. Si vous aimiez Jésus-Christ, vous seriez transformés en lui; si vous étiez transformés en lui, vous auriez les mêmes sentiments, comme dit saint Paul (1765). Quels sont les sentiments et les inclinations de Jésus-Christ, sinon de douceur, de mansuétude, de tendresse, de bonté pour tous ses enfants? Quels sont les vôtres, sinon des sentiments d'envie, d'ani-

(1760) *Incomprehensibilis Ecclesie nascens.*

(1761) *Melior est fra ermitas Christi quam sanguinis.*

(1762) *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. I Joan., XIII, 35.*

(1765) *Frater et caro tua est.*

(1764) *Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. I Joan., IV, 20.*

(1765) *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu. Philip., II, 5.*

mosité, de haine, et de rage contre ces mêmes enfants, qui sont vos frères? Ainsi vous parlez contre la vérité quand vous dites que vous aimez Dieu, dont vous combattez les sentiments, l'amour, et les inclinations. Car enfin, si vous aimez Dieu, n'aimeriez-vous pas tout ce qu'il aime, puisque ce qu'il aime devient en quelque façon une partie de lui-même; et ainsi vos frères étant dans le cœur de Jésus-Christ, comme j'ai dit souvent, si vous ne les aimez pas en eux-mêmes, ne les aimeriez-vous pas en lui? Il y a certains miroirs artificiels qui rendent beaux et agréables les objets les plus difformes; si vous les regardez en eux-mêmes, ils n'ont rien que de rebutant; mais si vous les regardez au travers de ces glaces favorables, ils ont de l'éclat et de l'agrément. Si nous considérons nos frères en eux-mêmes et selon leurs qualités naturelles, j'avoue que souvent ils n'ont rien que de rebutant, qu'ils ont beaucoup d'imperfections, et peut-être même qu'ils nous ont fait quelque injure qui mérite notre colère; mais si vous les considérez dans ce beau miroir du cœur de Jésus-Christ, où l'amour qu'il a pour eux les a placés, ah! pour lors ils n'ont rien que d'aimable, puisqu'ils font une partie de ce cœur, et ils y perdent entièrement tout ce qu'ils avaient d'odieux et de rebutant.

Enfin, pour conclure ce premier point, vous devez aimer vos frères, puisque vous aspirez au même héritage qu'eux; et cette espérance comme de posséder un jour le même bien doit vous unir par avance de cœur et d'affection. Les héritages de la terre ne produisent pas toujours ce favorable effet; l'expérience au contraire ne fait voir que trop souvent que les haines des frères ne viennent que de ce partage funeste des biens de la terre, que chacun voudrait posséder tout seul (1766). La raison de cette différence vient de ce que les héritages de la terre étant bornés, plus il y a de frères qui les partagent, plus la portion de chacun est petite: l'un ne peut pas posséder ce que l'autre possède, et ainsi c'est autant de diminué de sa part. Mais l'héritage du ciel étant infini, puisqu'il est la possession de Dieu même, il ne diminue point par le grand nombre de ceux qui le possèdent; le partage ne rend point la part plus petite, puisqu'un en a autant que s'il était seul à jouir de ce bien; et, comme dit saint Ambroise, cet héritage n'en est pas moindre, quoique plusieurs le possèdent (1767).

Comment donc pouvez-vous haïr celui avec qui vous espérez de vivre pendant toute l'éternité? Comment pouvez-vous maintenant haïr ce frère que vous aimerez un jour très-parfaitement? et que ne commencez-vous incontinent ce que vous devez continuer pendant l'éternité? Mais non, je

(1766) *Meum ac tuum, frigidum illud verbum, et quiddam est malorum in vitam nostram inveniens, innumeraque gignens mala.*

(1767) *Hereditas ejus non sit angusta, etiam si plures eam possideant.*

(1768) *Diligite inimicos vestros, ben facite his*

me trompe, vous renoncez à l'héritage céleste, puisque vous ne pouvez souffrir ceux qui désirent le posséder avec vous, et, puisque vous ne pouvez compatir avec vos frères, il faut nécessairement que vous ayez une demeure différente. Car enfin, si vous ne traitez pas votre prochain comme votre frère, vous ne pouvez pas prétendre d'avoir Jésus-Christ pour votre père ni d'avoir part à l'héritage éternel qu'il prépare à ses enfants. La marque qu'il donne dans l'Évangile pour discerner cette qualité auguste de ses enfants, c'est si vous aimez, non-seulement votre prochain indifféremment, mais même ceux qui vous haïssent: *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez enfants de votre Père, qui est dans le ciel* (1768). Voilà le véritable caractère qui fait les enfants de Dieu, s'ils aiment ceux qui les haïssent, s'ils font du bien à ceux qui leur font du mal, s'ils prient pour ceux qui les persécutent et qui les calomnient.

Mais vous êtes bien éloignés de cette disposition, vous qui, au lieu d'aimer ceux qui vous aiment, haïssez souvent ceux qui vous haïssent; vous ne pouvez pardonner l'injure que vous avez reçue, quoique celui qui vous l'a faite en soit très-fâché et demande de rentrer en votre amitié. Bien loin de faire du bien à ceux qui vous font du mal, vous faites tout le mal que vous pouvez à ceux qui vous font ou au moins qui vous souhaitent tout le bien qu'ils peuvent. Et tant s'en faut que vous priiez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient, qu'au contraire vous persécutez à outrance, et vous déchirez par de noires calomnies la réputation de ceux qui prient souvent pour vous. Ah! vous n'êtes pas l'enfant de Dieu, vous n'avez point Jésus-Christ pour votre père, puisqu'il n'y a aucun trait en vous qui lui ressemble. Mais plutôt, hélas! puis-je le dire? cette généalogie que le Fils de Dieu attribuait aux Juifs est la vôtre, *vous avez le diable pour votre père* (1769). Comment cela? C'est que vous lui êtes tout à fait semblables; vous avez ses sentiments et ses inclinations, *vous accomplissez les désirs de votre père* (1770). Quelles sont ses inclinations? C'est de haïr les hommes, et surtout les Chrétiens, d'une haine irréconciliable, de leur faire tout le mal dont il est capable. Quels sont ses désirs? C'est de semer et d'entretenir des inimitiés parmi eux. Voilà les inclinations et les désirs qu'il a toujours eus. *Il a été homicide dès le commencement* (1771). Si donc vous ressemblez si parfaitement à cet ennemi déclaré des hommes, et si vous exécutez fidèlement ses désirs, ne peut-on pas dire que vous l'avez pour père? Mais non, messieurs, cette alliance vous fait horreur, et vous aimez mieux sans

qui oserunt vos, orate pro persecutibus et calumniantibus vos, ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est. *Math.*, V, 44, 45.

(1769) *Vos ex patre diabolo estis. Joan.*, VIII, 44.

(1770) *Et desideria patris vestri vultis facere. Ibid.*

(1771) *Ille homicida erat ab initio. Ibid.*

doute avoir Jésus-Christ pour votre père. Aimez donc votre prochain, dont il est le père aussi bien que le vôtre, et ainsi vous êtes les enfants d'un même père. Mais aimez-le encore, puisque en second lieu vous êtes enfants d'une même mère, je veux dire de l'Eglise, ce qui va faire le sujet de ma seconde partie.

SECOND POINT.

Ils sont enfants d'une même mère, qui est l'Eglise.

Quoique les motifs que je viens d'apporter pour obliger les Chrétiens de s'aimer les uns les autres comme enfants d'un même père puissent s'appliquer aussi à eux comme enfants d'une même mère, savoir qu'ils sont sortis d'un même sang, et qu'ils ont le même objet de leur amour, et qu'ils aspirent au même héritage, ce qui convient à l'un comme à l'autre, néanmoins, pour dire quelque chose qui leur soit particulier en tant qu'ils ont une même mère, je remarque trois raisons ou trois motifs qui obligent des frères sortis d'une même mère de s'aimer tendrement. 1° Ils sont portés dans le même sein ; 2° ils sont logés dans le même cœur, l'objet de la tendresse de leur mère, dont l'amour pour les enfants est plus tendre que celui des pères ; 3° ils sont nourris de la même viande, savoir du lait de leur mère. Et ce sont ces mêmes motifs qui doivent porter les Chrétiens, qui ont tous l'Eglise pour leur mère, à s'aimer les uns les autres.

Le baptême est le sein de l'Eglise où tous les Chrétiens ont été conçus : c'est dans cette piscine sacrée que cette mère féconde les a tous produits ; c'est dans ce sein vivifiant qu'ils ont reçu une nouvelle vie, et qu'ils ont tiré une naissance tout autre que celle qu'ils avaient tirée de leurs mères de la terre. Mais il se trouve une différence bien considérable entre la naissance céleste que les Chrétiens reçoivent dans le baptême, et la naissance terrestre qu'ils tirent de leurs mères de la terre (1772). C'est qu'étant une fois sortis du sein de celles-ci, c'est pour toujours, ils n'y rentrent jamais (1773). Au lieu que l'Eglise, cette bonne mère des fidèles, après les avoir conçus dans son sein, les y conserve et les y entretient, sans qu'ils en sortent jamais, à moins que par une révolte manifeste ils ne contraignent cette charitable mère de les en séparer malgré elle. Cette naissance des Chrétiens dans le sein de l'Eglise représente en quelque manière celle du Fils de Dieu dans le sein de son Père ; il a été de toute éternité, et il est à tous moments produit dans ce sein adorable, sans néanmoins qu'il en sorte jamais (1774), et il vit toujours dans le lieu même d'où il a tiré sa vie.

(1772) *Prima nativitate terrenis ingredimur, secunda celestibus præparamur.*

(1773) *Nonquid potest iterum in ventrem matris sue Peraro introire? Joan., III, 4.*

(1774) *A Patre procedi, non recessi.*

Si, comme j'ai dit dans la première partie, des frères sont obligés de s'entraîner parce qu'ils sont sortis du même sang, ils le sont bien davantage parce qu'ils sont sortis du même sein, qui marque une union plus étroite ; et encore les Chrétiens plus que le reste des hommes, puisqu'ils sont non-seulement sortis, mais qu'ils sont encore actuellement dans le même sein de l'Eglise, leur mère. Et, comme deux enfants qui sont en même temps dans le sein de leur mère n'ont que les mêmes mouvements, les mêmes sentiments, et pour ainsi parler, la même vie entre eux et avec leur mère, de même les Chrétiens, qui sont dans le sein de la même Eglise, doivent avoir les mêmes sentiments, les mêmes inclinations, et pour ainsi parler la même vie. C'était en effet l'esprit et la disposition des premiers Chrétiens, qui, selon l'expression de l'Ecriture sainte, *n'étaient qu'un cœur et qu'une âme* (1775), parce qu'ils se regardaient tous comme renfermés dans le sein d'une même mère, où ils avaient été nouvellement produits. Quelle merveille était-ce de voir une si parfaite union d'esprits et de cœurs entre des personnes qui pour la plupart ne s'étaient jamais vues ni connues, étant de divers pays et de nations différentes, éloignées les unes des autres, dit saint Ambroise. Il n'y avait ni langues, ni coutumes, ni lois du pays qui les pussent diviser (1776). Ils ne vivaient pas seulement comme frères, mais comme si ce n'eût été qu'un seul homme, parce qu'il n'y avait dans eux tous qu'un cœur et qu'une âme, et cette charité mutuelle dura si longtemps, qu'on la remarquait encore au siècle de Tertullien, qui rapporte dans son Apologétique que les païens en demeuraient étonnés : *Voyez, disaient-ils, comme ils s'entraiment, et comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres.*

Mais, hélas ! cette charité n'est pas venue jusqu'à notre temps ; les Chrétiens n'ont plus cet amour qu'ils avaient les uns pour les autres ; et, s'ils demeuraient encore au milieu des païens, ces païens ne diraient pas comme autrefois, avec étonnement : *Voyez comme ils s'entraiment.* Ils diraient plutôt : *Voyez comme ils se haïssent, comme ils se déchirent avec la langue, s'ils ne le peuvent avec les mains, comme ils ne cherchent qu'à se faire tout le mal qu'ils peuvent.* Ce fut autrefois un étrange prodige en la nature, et une grande douleur pour Rebecca, quand cette mère, après avoir désiré longtemps d'avoir des enfants, sentit les deux qu'elle avait conçus, savoir, Jacob et Esau, se battre dans ses entrailles et faire du lieu de leur formation comme le théâtre de leurs combats. *Hélas !* disait cette mère affligée, *s'il devait en arriver de la sorte, pourquoi avais-je un si grand désir d'avoir*

(1775) *Multitudinis credentium e. a. cor unum et anima una. Act., IV, 52.*

(1776) *Ita quos separabat longitudo terrarum Christi gratia connectebat. AMBR., serm. 9.*

des enfants (1777) qui, au lieu de me donner quelque consolation, me causent une affliction si sensible? J'espérais en recevoir quelque soulagement dans mes peines, et ils m'accablent d'une douleur mortelle, ils se battent jusque dans mon propre sein. Ah! si cela devait être ainsi, ma première stérilité m'étoit plus agréable qu'une telle fécondité.

C'est ce que l'Eglise, cette mère commune des Chrétiens, dit en soupirant. Pourquoi désirais-je d'avoir un grand nombre d'enfants, que de grands peuples devinssent Chrétiens, et que plusieurs prissent une nouvelle naissance dans mon sein, puisqu'ils se haïssent, qu'ils se battent jusque dans ce même sein, et que, en se déchirant les uns les autres, ils déchirent le sein de leur mère? N'avais-je pas grand sujet de dire : *Vous avez multiplié le peuple, et vous n'avez point augmenté la joie* (1778). Mes enfants sont, à la vérité, extrêmement multipliés, il y en a dans toutes les parties du monde, ils s'étendent depuis un pôle jusqu'à l'autre; mais, au lieu d'en recevoir de la joie, j'en ressens une douleur amère, puisque, se battant jusque dans mes propres entrailles, je ressens la première les coups qu'ils se portent : *Si sic futurum erat*. Ah! cruelle vîpère, épargne les entrailles de ta mère : si tu es si animé contre ton frère, que tu veuilles à quelque prix que ce soit exercer tes vengeances, cherche un autre champ de bataille que le sein de ta propre mère; et si tu n'en peux trouver, mets les armes bas, et te réconcilie avec lui.

Disons encore que les Chrétiens étant l'objet de la tendresse et de l'amour de leur mère, ils sont tous portés dans un même cœur. Cette bonne mère, comme j'ai dit, les porte tous dans son sein, où elle leur a donné et où elle leur conserve la vie; mais elle les porte encore dans son cœur, où ils sont les sujets de sa tendresse. Elle s'intéresse à tout ce qui les regarde, elle s'afflige quand ils sont tristes, elle se réjouit quand ils sont joyeux, et elle prend part à leur bonne et à leur mauvaise fortune. Quand vous avez commis quelque grand péché, c'est-à-dire que le plus grand malheur qui puisse être au monde vous est arrivé, pour lors, dit saint Ambroise, cette bonne mère joint ses larmes aux vôtres; elle est comme une veuve désolée qui pleure la perte de chacun de ses enfants, comme si elle n'avait que celui-là; elle compatit à la mort de ses enfants (1779). Comment donc des frères qui sont logés dans le même cœur de leur mère, qui est le siège de l'amour, peuvent-ils avoir d'autres sentiments que d'amour l'un pour l'autre? que peuvent-ils puiser dans un cœur qui est tout rempli de tendresse pour eux, que des inclinations de tendresse mutuelle? Et si, comme nous

(1777) *Si sic futurum erat, quid necesse fuit concipere?* Gen., XXV, 22.

(1778) *Multiplacasti gentem et non magnificas i leitium mihi.* Isai., IX, 5.

(1779) *Flet pro te mater Ecclesia, que pro singulis tanquam pro unicis filiis vi tua mater interve-*

avons vu, c'est un prodige qui tient de la cruauté que les enfants ne se puissent souffrir dans le sein de leur mère et déchirent les entrailles de celle dont ils tiennent la vie, n'est-ce pas un monstre qui tient de la barbarie qu'ils se battent jusque dans le cœur de leur mère, et déchirent ainsi cruellement le lieu même et le principe d'où procède tout l'amour qu'elle a pour eux?

N'avez-vous jamais vu deux frères extrêmement animés l'un contre l'autre en être venus aux prises en sorte qu'il faille qu'un des deux y laisse la vie, et leur mère toute désolée venir se jeter entre deux pour empêcher ce malheur? Ah! mes enfants, si vous voulez vous percer l'un l'autre, portez vos coups au travers de mon corps; percez mon cœur, qui vous porte tous deux : c'est ce cœur qui recevra toutes les plaies que vous vous ferez, puisque vous y êtes tous deux placés, et que vous ne pouvez vous rencontrer dans ce lieu. Ou bien, n'avez-vous point lu l'histoire de cette mère infortunée qui, voyant de dessus les murailles de Thèbes ses deux enfants tomber morts des blessures qu'ils avaient reçues l'un de l'autre, expira en même temps, comme si son cœur eût reçu les coups qu'ils s'étaient portés. Ah! voilà ce que fait cette charitable mère de tous les Chrétiens : quand elle voit ses enfants animés les uns contre les autres, elle se met entre deux; elle oppose à leur fureur non-seulement le sein, mais principalement le cœur qui les porte; elle les conjure par ce qu'elle a de plus tendre et de plus affectif que, s'ils ne veulent par s'épargner l'un l'autre, ils épargnent au moins leur mère, puisqu'ils ne peuvent se porter un coup qu'au travers de son cœur. Et après cela des Chrétiens se voudront mal, ils chercheront à se nuire les uns aux autres, et ils ne respecteront ni le sein ni le cœur de leur mère dans lequel ils vivent ensemble!

Mais si tout cela ne suffit pas, ajoutons enfin qu'il n'y a rien qui unisse plus les cœurs ni qui lie plus étroitement les amitiés que d'être nourris ensemble et de manger de la même viande. Les enfants qui ont été allaités du lait de leur propre mère, et qui, outre leur naissance commune, ont reçu encore la même nourriture, ont ordinairement plus d'affection les uns pour les autres que ceux qui ont reçu une nourriture étrangère et différente. C'est ce que Plutarque rapporte de la mère de Caton, qui allaitait les enfants de ses esclaves des mêmes mamelles dont elle allaitait son fils, afin, dit cet auteur, qu'une nourriture commune les unît plus étroitement ensemble (1780). Comme le baptême est le sein où l'Eglise, cette mère féconde, conçoit tous les Chrétiens, l'Eucharistie est les mamelles sacrées desquelles elle

nit. *Compatitur enim quodam spiritali dolore materno, cum suos liberos lethalibus vitis ad mortem cernit urgeri.*

(1780) *Ut commune mi rimentum eos benevolens recideret.*

les allaite. Quelque pauvre, abject, et méprisé que vous soyez, dit le prophète Isaïe au moindre des Chrétiens, *vous serez néanmoins allaité de la même mamelle que les rois, et vous serez leur frère de lait, vous aurez la même nourriture qu'eux* (1781). Ah! certainement des Chrétiens qui sont assis à la même table, nourris de la même viande, allaités des mêmes mamelles, ne doivent avoir qu'un même cœur et une même volonté. L'historien romain, parlant de la conjuration de Catilina, dit que les conjurés, pour s'unir plus étroitement ensemble dans leur dessein criminel, burent tous du sang humain dans une même coupe (1782). Le sang humain fut capable d'unir ces scélérats dans leur entreprise pernicieuse, et le sang d'un Dieu ne pourra pas unir des Chrétiens dans le même dessein de se sauver! Le sang humain donna un même cœur et une même volonté pour le mal, et le sang d'un Dieu ne donnera pas un même cœur et une même volonté pour le bien! *Summum nefas*: ce serait sans doute le plus grand de tous les crimes; *nisi amplius esset propter quod biberunt*, si ce n'en était encore un bien plus grand de boire ce sang, pour déchirer leur mère, je veux dire l'Eglise, qui le leur donne.

Que veux-tu donc faire, enfant révolté contre ta mère, qui ne respectes ni le sein où tu es porté, ni le cœur où tu es placé, ni les mamelles où tu es allaité avec ton frère? Toutes ces alliances si étroites ne le seront pas assez pour t'unir avec lui, ni tous ces motifs si puissants ne feront aucune impression sur ton esprit? Que veux-tu donc qu'on te dise davantage, si ce n'est pas assez pour te faire aimer ton prochain, de t'avoir fait voir que tu es enfant d'un même père, savoir de Jésus-Christ; enfant d'une même mère, savoir de l'Eglise? Que reste-t-il, sinon de faire voir que tu as encore une union plus étroite avec lui, étant membre d'un même chef, qui est Jésus-Christ, et d'un même corps, qui est l'Eglise. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Ils sont membres d'un même chef.

Je pense, messieurs, qu'il n'y a personne dans cette assemblée, pour peu qu'il soit instruit des vérités de notre religion, qui ne sache que l'Eglise est un corps dont Jésus-Christ est le chef et tous les fidèles sont les membres, comme saint Paul le dit expressément: *Il est le chef et la tête du corps de l'Eglise* (1783). Mais peut-être qu'on n'entend pas bien quel

est ce corps, ni quelle liaison les membres ont avec Jésus-Christ, qui est leur chef. Ce corps n'est pas seulement comme celui de plusieurs bourgeois, lesquels vivant ensemble font un corps de ville qui a pour chef le maire ou le gouverneur; ni comme plusieurs religieux, qui, demeurant et servant Dieu ensemble, font un corps qui a pour chef le général. L'Eglise est un corps bien plus parfait, et nous avons une liaison beaucoup plus étroite, plus intime, et plus parfaite que celle-là, puisque nous sommes membres de Jésus-Christ comme ma main est membre de mon corps, et nous sommes unis avec Jésus-Christ Notre-Seigneur comme nos corps sont unis à nos têtes. C'est saint Paul qui nous apprend cette grande vérité: *Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction, ainsi, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous néanmoins qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous réciproquement les membres les uns des autres* (1784). Cette vérité est constante parmi les Chrétiens, et je ne veux pas m'arrêter à l'étendre; j'aime mieux employer le peu de temps qui me reste à vous expliquer les conséquences qu'elle renferme naturellement.

Qu'il n'y ait point de division dans le corps, et que tous les membres conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres. Que si l'un des membres souffre, tous les autres membres souffrent avec lui, et si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui (1785). Si une épine est entrée dans le pied, dit saint Augustin, tous les membres s'en mettent en peine; les yeux s'appliquent pour la chercher, le dos se courbe pour la prendre, la main s'y porte pour l'arracher. Quand on marche sur le pied de quelqu'un, la langue tout aussitôt dit: Vous me blessez (1786). Il semble qu'on lui pourrait répondre: Langue, de quoi vous plaignez-vous? on ne vous touche pas; si l'on a blessé quelque partie du corps, c'est le pied et non pas vous. *Vous êtes tous ensemble le corps de Jésus-Christ, et chacun de vous en particulier en est un membre* (1787); ou bien, comme dit saint Augustin, *commembres*, les membres les uns des autres. Ne devez-vous donc pas donner tout le secours que vous pourrez à votre prochain, et de la joie et de la tristesse qu'il ressent faire le sujet de votre joie ou de votre tristesse, le secourir, l'assister charitablement, ôter la cause de son affliction, s'il est possible, quand même il vous en coûterait quelque chose et qu'il fallût vous incommoder pour cela,

(1781) *Mamilla regum lactaberis, et erunt reges nutriti tui. Isa., LX, 16.*

(1782) *Additum est pignus conjurationis sanguis humanus: summum nefas, nisi amplius esset propter quod biberunt. FLORES.*

(1785) *Ipsè est caput corporis Ecclesie. Col., I, 18.*

(1784) *Sicut in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eandem actum habent, ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. Rom., XII, 1, 5.*

(1785) *Non sit schisma in corpore, sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra, et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra; sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra. I Cor., XII, 25, 26.*

(1786) *Sei calcas me, charitas dicit: Calcas me, compassio unitatis et vinculum societatis dicit. AUGUST., hom. 15, ex 50.*

(1787) *Vos estis corpus Christi, et membra de membra. I Cor., XII, 27.*

comme l'estomac endure la faim, le bras qu'on lui ouvre la veine, la jambe qu'on lui applique un cautère, pour la santé d'un autre membre ?

Mais on fait tout le contraire, on ne cherche qu'à se tromper les uns les autres, et celui qui sait mieux le faire passe pour le plus habile. Quand votre prochain est tombé dans quelque disgrâce ou spirituelle ou temporelle, au lieu d'y compatir et de le consoler, vous en ressentez de la joie; vous vous attristez de sa prospérité, et vous lui portez envie. Si l'on voyait les membres du corps se battre les uns contre les autres, les mains déchirer le visage, les dents mordre les bras, on dirait : Cet homme est furieux, il faut l'attacher. Ne faut-il donc pas dire que, quand vous vous battez, vous vous déchirez, vous vous mordez les uns les autres, vous, dis-je, qui êtes membres d'un même corps dont Jésus-Christ est le chef, vous êtes des furieux et des enragés ?

Mais si la haine du prochain est très-criminelle, il y a aussi une amitié qui est très-dangereuse lorsqu'elle est établie sur le péché (1788), dit saint Augustin. Et on ne peut pas dire que l'on aime quelqu'un quand on ne l'aime que pour lui faire du mal. Il n'y a rien néanmoins de si commun. Bien des gens aiment le prochain comme on aime une perdrix : cette comparaison est du même saint Augustin, ainsi il ne faut pas la trouver basse. Comment, dit ce Père, est-ce qu'on aime une perdrix ? on l'aime pour la tuer, pour la manger, et pour la détruire. Vous aimez ce jeune homme, qui est de votre connaissance, mais c'est pour le perdre par vos débauches, pour le mener en des lieux de libertinage, pour lui apprendre ce qu'il ne devrait jamais savoir : vous l'aimez pour le perdre, et pour le consumer dans les flammes éternelles. Vous aimez cette fille, parce qu'elle vous paraît belle; mais pourquoi l'aimez-vous ? Pour la perdre par vos flatteries, par vos complaisances, par les applaudissements que vous donnez à sa beauté : vous la perdez par les privautés que vous exigez d'elle, par tous les moyens dont vous vous servez pour la porter au péché. Voilà un bel amour que vous avez pour elle, qui lui est mille fois plus pernicieux que la haine la plus mortelle.

Mais voulez-vous savoir quelle est la véritable amitié, je veux dire l'amitié chrétienne, car il n'y en a point d'autre qui soit véritable. Un véritable ami ne se recherche point lui-même, ni sa satisfaction, ni ses propres intérêts, mais uniquement ceux de son ami, comme dit le Sage. *Un ami chrétien*, dit saint Chrysostome après le Sage, *aime son ami en tout temps* (1789), « et lors même que par son ingratitude il a cessé de l'aimer. Tout ce qui refroidit les amitiés humaines redouble au contraire les amitiés

saintes. Rien d'humain et de terrestre ne peut corrompre un bien qui est tout spirituel. C'est ainsi que Jésus-Christ nous a aimés ; c'est lui qui est l'ami véritable : il aime dans l'adversité encore plus que dans la prospérité, et il ne dédaigne pas de nous donner par sa grâce la qualité qui lui appartient par sa nature, en se regardant parmi nous comme l'aîné entre plusieurs frères. » Ce sont les paroles de saint Chrysostome (in cap. XVIII *Matth.*).

Voici celles de saint Bernard : « Aimez les autres, et faites qu'ils vous aiment; rendez-vous affables et complaisants, travaillez à supporter vos frères, non-seulement avec patience, mais même avec joie, soit dans les infirmités de leurs corps, soit dans l'inégalité de leur humeur et de leur esprit. *Stude amari et amare; blandum te et affabilem exhibere; supportare non solum patienter, sed et libenter infirmitates fratrum tuorum, tam morum quam corporum* (in festo SS. Petri et Pauli). »

Concluons donc avec le disciple de l'amour, et disons que celui qui dit qu'il aime Dieu, et qui néanmoins hait son frère, est un menteur (1790). Non assurément, qui que vous soyez qui n'aimez pas votre prochain, quelque belle apparence que vous ayez du reste, vous n'aimez pas Dieu ; et quand vous lui dites : Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, il vous répond par saint Jean : Tu es un menteur, tu ne m'aimes point, puisque tu n'aimes pas ton frère, et si tu n'es pas uni avec lui par la charité, tu ne peux pas non plus être uni avec moi, et quoiqu'il semble que tu es vivant, tu es dans la mort (1791). Quand un membre est séparé d'un autre, il a encore la même figure. La main séparée du bras, dit saint Augustin, conserve pour quelque temps la forme qu'elle avait auparavant ; mais elle n'a pas la vie qu'elle avait lorsqu'elle était unie au reste du corps (1792). De même un Chrétien qui est séparé de son frère parce qu'il ne l'aime pas à l'extérieur, a l'apparence du Chrétien, mais il n'a pas la vérité, il n'a pas cette vie que reçoivent les membres qui sont unis à leur chef, et entre eux-mêmes.

CONCLUSION.

Aimons donc notre prochain, puisque, ayant un même père, nous sommes sortis du même sang, nous avons le même objet de notre amour, et nous aspirons au même héritage. Aimons-le puisque, ayant une même mère, nous sommes portés dans le même sein, placés dans le même cœur, et nourris de la même viande. Mais surtout aimons-le, puisque nous sommes membres d'un même corps : tâchons de lui procurer tout le bien qui dépendra de nous et d'éloigner de lui tout le mal que nous pourrons. Que ce soit Dieu qui soit le centre de cet amour, en at-

la rem suum oderit, mendax est. I *Joan.*, IV, 29.

(1791) Qui non diligit manet in morte. I *Joan.*, III, 14.

(1792) Il habet formam, sed non habet vitam. AUGUST.

(1788) Non est bona amicitia quam facit mala conscientia.

(1789) Omni tempore diligit amicus. *Prov.*, XVII, 17.

(1790) Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et

tendant qu'il en soit la consommation dans l'éternité. *Amen.*

SERMON LXVIII.

DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS.

Patres, educate filios in disciplina et correptione Domini.

Pères, ayez soin de bien élever vos enfants en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur. (Ephes., VI, 4.)

EXORDE.

Quoique non-seulement les Chrétiens, mais encore tous les hommes soient notre prochain, et qu'ainsi nous devons les aimer tous, il y en a néanmoins qui sont plus étroitement notre prochain, et auxquels on est obligé de rendre des devoirs plus particuliers. Ceux qui composent une même famille sont assurément de ceux-là, savoir, le père et les enfants, le mari et la femme, les maîtres et les serviteurs. Il faut donc instruire toutes ces personnes de leurs devoirs réciproques, en commençant par les pères, qui sont comme le fondement et le principe de toute la famille. Leur devoir essentiel à l'égard de leurs enfants, l'obligation de laquelle ils ne peuvent point absolument se dispenser, c'est de leur donner une éducation chrétienne. Je commencerai par ce devoir, qui est de la dernière importance, et je puis dire, messieurs, que j'entreprends aujourd'hui la réforme générale de tout le christianisme en parlant de l'obligation que les pères et les mères ont de bien élever leurs enfants, et qu'il ne faudrait que cette seule prédication, si elle était bien pratiquée, pour faire changer de face à toute la terre. Il est certain que l'Eglise serait un paradis, et que les royaumes chrétiens seraient heureux et florissants; que l'origine et la source de tous les maux qui se commettent dans le monde serait retranchée, et que l'origine et la source de tous les biens serait établie, si les enfants étaient élevés comme il faut dès leur bas âge. C'est cette éducation chrétienne qui prépare les esprits à recevoir les lumières les plus pures du ciel, qui met dans les âmes les premières dispositions à toutes les vertus, et qui répand dans les cœurs la semence des actions les plus héroïques. C'est elle, en un mot, qui remplit les villes de véritables Chrétiens, l'Eglise de bons prêtres, le palais de juges fermes et équitables, les boutiques de marchands fidèles, les maisons religieuses de saints et de saintes, et les maisons particulières de pères de famille sages et prudents, qui apprennent ensuite à leurs enfants ce qu'on leur a enseigné pendant leur jeunesse. Enfin il n'y a que cette éducation qui soit capable de changer la face du christianisme, et de conserver les enfants dans l'innocence qu'ils ont reçue au baptême, parce que ce que l'on apprend à cet âge devient comme une même chose avec notre âme, et se change, pour ainsi parler, en sa substance. Il n'en faudrait pas davantage pour porter tous les pères et les mères qui ont un peu de foi à s'employer tout entiers à ce devoir si important, et qui entraîne de

si grandes suites; mais, afin de les en convaincre encore davantage et de les aider dans cette entreprise, je tâcherai de faire voir en particulier : 1^o l'étroite obligation dans laquelle ils sont de donner une bonne éducation à leurs enfants; 2^o en quoi consiste cette éducation; 3^o combien est rare cette éducation. L'apôtre saint Paul nous apprend le premier devoir, savoir, l'obligation de cette bonne éducation, quand il commande aux pères de la donner à leurs enfants: *Pères, ayez soin de bien élever vos enfants.* Il nous enseigne le second, savoir, en quoi elle consiste, quand il ajoute, *en les corrigeant et les instruisant selon le Seigneur;* et l'expérience, qui n'est que trop ordinaire, nous apprend le troisième, savoir, combien cette bonne éducation est rare. Voilà ce qui fera la couronne ou la condamnation des pères; voilà ce qui fera ou la bonne ou la mauvaise vie des enfants: voilà ce qui fera le partage de ce discours et le sujet de votre attention, après que nous aurons salué la sainte Vierge par la prière ordinaire. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1^o Point. L'obligation de donner une bonne éducation aux enfants. — A cause de Dieu. — Les parents peuvent par là réparer leurs propres péchés. — A cause des enfants. — A cause des parents.

II^o Point. En quoi consiste cette obligation. — L'instruction. — Le bon exemple. — La correction. — La vigilance.

III^o Point. Combien cette éducation est rare. — La mauvaise instruction. — Le mauvais exemple. — Le défaut de correction.

PREMIER POINT.

L'obligation de donner une bonne éducation aux enfants.

La grâce, la nature, et l'intérêt propre, sont trois motifs assez puissants pour porter les pères et les mères à bien élever leurs enfants; c'est à-dire que, soit qu'ils regardent Dieu, soit qu'ils considèrent leurs enfants, soit qu'ils se regardent eux-mêmes, ils seront facilement convaincus de cette obligation indispensable.

Il est certain que la plupart des pères et des mères ne font aucune attention à quoi ils se sont engagés envers Dieu quand ils lui ont offert leurs enfants dans le sacrement de baptême, et à quoi néanmoins ils ne sauraient jamais prendre assez garde. Depuis que vos enfants ont été faits Chrétiens par ce premier des sacrements, vous devez les regarder comme des temples que le Saint-Esprit s'est nouvellement consacrés par l'option de sa grâce, et dans lesquels la sainte Trinité a établi sa demeure. Depuis qu'on les a apportés de l'église dans vos maisons, vous devez considérer ces petites âmes moins comme vos propres enfants que comme les enfants de Dieu, et vous devez les recevoir de la main du prêtre comme un dépôt sacré que Dieu vous met entre les mains, et dont il vous charge, comme s'il vous disait: Vous m'avez présenté cet enfant, qui est le fruit de votre mariage, et

l'effet de ma bénédiction; je l'ai reçu comme un témoignage de votre reconnaissance; et je me le suis approprié. Je vous le rends maintenant, mais en vous imposant cette obligation de l'élever saintement dans l'esprit du christianisme, et selon les véritables règles de l'Évangile, que vous devez savoir, afin de l'en instruire; et sachez que, si par votre négligence ou par votre mauvais exemple il se corrompt dans la compagnie des méchants, vous en répondrez en vos propres personnes. C'est donc, comme dit saint Chrysostome (in *1 Tim.*, hom. 9), un grand et précieux trésor qui vous est confié, que vos enfants; et vous êtes obligés de le conserver avec beaucoup de soin, de peur que le voleur adroit ne vous l'emporte. Vous devez les regarder depuis qu'ils sont baptisés avec d'autres yeux que ceux de la chair, et les considérer tout autrement que lorsqu'ils sont nés: ils étaient enfants d'Adam, c'est-à-dire pécheurs et esclaves du démon; mais depuis qu'ils sont baptisés ils sont enfants de Dieu, membres de Jésus-Christ, concitoyens des saints, et héritiers de la vie éternelle. Dans cette vue vous les devez traiter avec respect, comme de nouvelles créatures en Jésus-Christ, que Dieu s'est appropriées; et vous ne devez plus regarder comme une chose profane ce que Dieu a purifié et sanctifié lui-même: *N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié* (1793).

Disons encore que cette bonne éducation des enfants est un moyen très-propre pour réparer les fautes que vous avez commises vous-mêmes contre Dieu, et d'établir dans vos enfants comme un supplément de vertus que vous avez peut-être négligées. Ainsi, si Jésus-Christ a perdu en vous quelques-uns de ses droits, qu'il les retrouve en la personne de vos enfants. Si vous ne pouvez plus avoir la gloire de la virginité, ayez au moins l'avantage d'être père ou mère de vierges en veillant soigneusement sur la chasteté de vos enfants. Si vous n'avez pas aimé votre Dieu de tout votre cœur comme vous y êtes obligés, faites qu'il soit aimé de tous ceux qui dépendent de vous. Que l'innocence et la sainteté de vos enfants satisfassent à Dieu pour les égarements de votre vie, et offrez-lui en compensation de vos infidélités la soumission de leurs âmes à ses commandements. C'est la seule fin pour laquelle on doit désirer d'avoir des enfants, afin qu'ils louent Dieu pour vous, et qu'ils tiennent votre place pour le servir après votre mort, selon cette parole de David: *Meum semen serviet ipsi* (*Ps.* XXI, 31). Un père et une mère qui sont véritablement Chrétiens doivent dire en eux-mêmes: Dieu mérite d'être béni en tout temps, en tout lieu, en toutes manières; je ne pourrai le faire sur la terre après ma mort, il faut que mes enfants le fassent au lieu de moi; que mes fils étant bons prêtres, ou bons reli-

gieux, si Dieu les appelle à ces états, adorent Dieu, et lui offrent des sacrifices en ma place; que mes filles étant bonnes religieuses, non pas par force, mais volontairement, chantent les louanges divines; que mes enfants étant ou bons juges, ou bons avocats, ou bons médecins, ou d'une autre profession, assistent charitablement les veuves, les orphelins, les malades, les affligés, chacun dans son état; et ainsi je pratiquerai par le moyen de mes enfants les bonnes œuvres que je ne serai plus en état de pratiquer par moi-même. Mais au contraire il arrive souvent, par un renversement bien étrange, que vos enfants ne vous servent qu'à faire revivre en vous les péchés que vous ne pouvez plus commettre par vous-même. Vous ne dansez plus, parce que vous n'êtes plus en âge; vous ne découvrez plus votre sein, parce que ce n'en est plus le temps; vous ne frisez plus vos cheveux, parce qu'ils commencent à blanchir; mais vous menez, ou vous permettez à votre fille d'aller au bal, afin qu'elle danse en votre place; vous l'ajustez selon l'air du monde, vous lui mettez un linge transparent sur le sein, vous annez ses cheveux, afin de faire par elle ce que vous ne pouvez plus faire par vous-même: la vanité, dit saint Augustin, ne vous a pas abandonnée, mais vous n'êtes plus en âge de l'exercer (1791).

Ainsi, au lieu d'élever les enfants pour Dieu, qui les a donnés en dépôt aux pères et aux mères, on les élève assez souvent pour le démon; et, au lieu de les offrir à Dieu comme un sacrifice qui lui serait très-agréable, on peut dire de la plupart des parents ce que David disait des anciens Israélites: *Ils ont immolé leurs enfants aux démons, à la vanité et à l'enfer* (1795). Si vous aviez mis votre fille entre les mains d'une nourrice, et qu'elle vendit à un magicien cette innocente créature pour faire de ses membres baptisés des sacrifices au démon, que diriez-vous de cette infidélité? et si vous aviez donné vos enfants à un maître pour les instruire, et qu'au lieu de les élever conformément à leur naissance il leur apprît le moyen de vous offenser et de devenir parricides, de quels yeux regarderiez-vous ce perfide? Ah! c'est de ces mêmes yeux que Dieu regarde l'infidélité de ces pères et de ces mères qui par leur mauvaise éducation mettent entre les mains du démon des enfants qui lui appartenaient.

Si la voix de la grâce, je veux dire la vue de Dieu, oblige les parents de bien élever leurs enfants, la voix de la nature, je veux dire la considération des enfants, engage au même devoir, puisque leur bonne ou mauvaise vie, et par conséquent leur bonheur ou leur malheur éternel, dépend presque entièrement de la bonne ou de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue dans leur jeunesse. Ils sont dans cet âge tendre comme

(1793) *Quod Deus purificavit communis ne dixitis.* Act., X, 15.

(1794) *Ætas te deseruit, non cupiditas.*

(1795) *Immolaverunt filios suos et filias suas dæmonibus.* Ps. CV, 57.

me cire molle, qui est susceptible de toutes les impressions qu'on veut lui donner, bonnes ou mauvaises; on comme un arbrisseau à qui on fait prendre le pli que l'on veut, mais, quand il est devenu un grand arbre, on le romprait plutôt que de le fléchir. L'Écriture sainte et l'Histoire de France nous fournissent deux exemples illustres du succès de cette éducation chrétienne: l'un en la personne de la chaste Susanne, l'autre en la personne de saint Louis, qui conserverent leur pureté et leur innocence: la première, dans une grande beauté, et dans le danger de perdre la vie; le second, parmi les délices de la cour, et dans la puissance de faire tout ce que bon lui semblait. Le texte sacré rend la raison de la première, parce que ses parents, étant vertueux, l'avaient instruite de bonne heure (1796), non pas à savoir bien parler, non pas à bien danser, à jouer des instruments, ou à faire un compliment de bonne grâce; mais dans l'amour de Dieu, et en l'obéissance à ses divines lois. Et l'histoire nous apprend que la reine Blanche, mère du second, parmi les caresses maternelles qu'elle lui faisait, disait souvent: « Mon fils, je vous aime plus que moi-même; mais j'aimerais mieux vous voir mort que de savoir que vous eussiez un seul péché mortel dans votre âme. » Et en effet, elle lui imprima si avant cette maxime dans l'esprit, qu'au milieu de tous les périls de la puissance et des délices royales, il ne commit jamais un seul péché mortel en toute sa vie. Je vous remercie, grande reine, d'avoir donné à la France un roi saint et à tous les pères et mères une si belle instruction.

Il n'y a presque point de père et de mère qui n'aient tendrement leurs enfants, puisqu'il faudrait avoir entièrement renoncé à la nature pour renoncer à cette affection, mais certainement il n'y en a presque point qui les aiment comme ils doivent, puisqu'il n'y en a presque point qui se mettent en peine de leur procurer les véritables biens, qui sont les éternels. Pourvu qu'ils les laissent riches de biens temporels, cela leur suffit, et ils croient leur témoigner bien de l'affection en cela. Mais non, on aime mieux que cet enfant ait les trésors de Dieu que d'être lui-même un trésor de Dieu (1797); je veux dire, qu'il possède les biens de l'Église, qu'il ait des bénéfices dont il est très-indigne et très-incapable. Quand l'occasion se présente d'avoir pour un enfant ou une cure ou un autre bénéfice, on demande seulement combien il a de revenu; on ne se met nullement en peine combien il a d'âmes à gagner ou à perdre; et ainsi en perdant les âmes des autres on perd celle de son fils, puisqu'on lui dira au jugement de Dieu:

(1796) Parentes enim ejus cum essent justi, crudierunt filiam suam secundum legem Moysis. *Dan.*, XIII, 5.

(1797) Quid astuas, paterna pietas? quid ad conquirenda terrena et peritura extenderis? Nihil majus præstare filiis potes quam si hoc bonum per te habeant quod nunquam in teu tu amittant. Non ne-

Vote âme répondra de la sienne (1798). Mais on ferme les yeux à toutes ces considérations, et, pourvu que l'enfant soit richement pourvu, on ne se soucie nullement qu'il se damne lui et les autres.

Bien plus, afin d'agrandir un enfant, on sacrifie tous les autres; afin que l'aîné ait une plus grande partie de l'héritage, on oblige le cadet de se faire prêtre sans vocation, ou d'aller à la guerre mourir en mauvais état. Afin de marier plus avantageusement une fille qui est plus mondaine, on jette les autres dans un monastère sans y être appelées de Dieu: on les y fait consentir par force. Y étant de la sorte, elles n'y feront point leur salut; elles mettront même le désordre et la dissension dans le monastère. N'importe, on ne se soucie point de tout cela, pourvu qu'on s'en défasse. Ou bien encore on achète un office de juge ou de conseiller à un fils qu'on sait bien être ignorant: et on ne fait pas de difficulté de mettre les biens, la fortune et la vie des peuples entre les mains d'un jeune homme qui ne sait pas se gouverner lui-même.

Mais enfin, si la considération de Dieu ni celle de vos enfants ne sont capables de vous porter à les élever chrétiennement, faites-le au moins pour votre intérêt propre; je dis votre intérêt et spirituel et temporel. Votre intérêt spirituel y est tout visible: car je pense que vous n'ignorez pas qu'ayant reçu de la main de Dieu vos enfants comme un dépôt qu'il veut lui être chèrement conservé, il ne vous en demande un compte terrible, et que ce ne soit à leur occasion plutôt qu'à celle de tout autre qu'il vous dise ces paroles du prophète: *Vous me répondrez de sa perte* (1799). Je pense que vous n'ignorez pas que, l'engageant dans l'état ecclésiastique ou dans un bénéfice où il n'a ni vocation ni capacité, vous ne répondiez de toutes les fautes qu'il y fera, de toutes les âmes qu'il perdra par son ignorance ou par son mauvais exemple, et de la sienne propre. Je pense que vous savez que, le mettant dans une charge dont il n'est pas capable, vous serez responsable de tous les dommages qui en reviendront et aux autres et à lui. C'est de quoi vous ne vous mettez guère en peine; et vous dites, comme la mère de Néron, laquelle les devins ayant assuré que son fils serait empereur, mais qu'il la ferait mourir: Il n'importe, dit cette femme ambitieuse, qu'il m'ôte la vie, j'y consens, pourvu qu'il monte sur le trône (1800). Vous avez tant fait par vos intrigues, par vos épargnes sordides, que vous avez élevé votre fils au-dessus de sa condition, vous lui avez obtenu un bon bénéfice, un office dont il ne s'acquittera pas comme il doit; et par consé-

cesse est ergo ut filio tuo terribis thesuros recundas: nulla re cum facere citiores quam se ipsum thesaurum dicitur. *Ad Eccles.*, l. I.

(1798) Erit anima tua pro anima illius.

(1799) Sanguinem ejus de manu tua requiram. *Ez ch.*, III, 21.

(1800) O, cidal, nolo imperet.

quent il donnera la mort à votre âme ; il n'importe, dites-vous ; je ne me soucie pas qu'il tue mon âme, pourvu qu'il soit grand dans le monde. Nous naissons, dit Sénèque, au milieu des imprécations que nos parents font contre nous (1801), puisque pour être effectivement malheureux, il ne faut pas autre chose sinon que ce qu'ils désirent pour nous soit accompli. Non-seulement vous désirez, non-seulement vous permettez, mais même vous êtes bien aise que votre fille soit habillée dans l'air du monde, la gorge et les bras découverts ; qu'elle se trouve au bal, à la comédie, qu'elle parle seule à un jeune homme qui la perdra, et vous espérez qu'elle attrapera par ce moyen un riche parti ; mais cela vous damnera, il en coûtera la vie à votre âme : il n'importe, dites-vous, pourvu qu'elle soit mariée richement, qu'elle soit élevée au-dessus de celles de sa condition, il arrivera au reste ce qu'il pourra.

Mais si votre intérêt spirituel ne vous touche point, vous devriez être au moins touchés de votre intérêt temporel. Il n'est pas nécessaire que je m'y arrête, puisque l'expérience journalière nous apprend que les enfants qui font le plus de peine à leurs pères et à leurs mères, qui les méprisent, ou même qui les maltraitent, sont ceux qui ont été mal élevés : ce sont des épines qui ne tardent guère à faire de cruelles piqûres à ceux qui les ont nourris ; et, comme remarque Salvien, les enfants que l'on a trop aimés sont ceux-là qui causent ordinairement le plus de déplaisir à leurs pères et à leurs mères, Dieu châtiant assez souvent dès cette vie ce dérèglement des parents avec les mêmes instruments desquels ils se sont servis pour l'offenser. En est-ce assez, messieurs, pour vous convaincre de l'obligation que vous avez de donner une bonne éducation à vos enfants, de vous avoir fait voir que le regard de Dieu, le regard de vos enfants, et le regard de vous-mêmes vous y engage ; qu'il y va de l'intérêt de Dieu, de l'intérêt de vos enfants et de votre propre intérêt et spirituel et temporel. Il ne me reste qu'à vous montrer en quoi consiste cette bonne éducation, et combien elle est rare : c'est ce que je tâcherai de faire dans les deux dernières parties de ce discours, qui ne seront pas confondues ensemble, comme vous le pourrez facilement remarquer.

SECOND POINT.

En quoi consiste cette éducation.

La langue, la main, les yeux, et votre propre personne, sont les moyens et comme les instruments que vous devez employer pour bien élever vos enfants et pour leur donner une éducation chrétienne. La langue doit être employée pour les instruire, les yeux pour veiller sur eux, la main pour les

corriger, et votre propre personne pour leur donner l'exemple qu'ils doivent suivre.

J'ai dit dans la première partie que les enfants sont comme une cire molle capable de recevoir toutes les impressions qu'on lui veut donner : et ainsi c'est dans cet âge tendre qu'ils sont plus en état de profiter des instructions qu'on leur donne. Afin que cette instruction dans la piété leur soit plus utile, il faut la proportionner à leur âge et à leur capacité, et procéder en cela comme l'on fait lorsqu'on leur apprend à lire. C'est saint Ambroise qui donne cette comparaison dans le commentaire qu'il a fait sur le psaume CXVIII, où il nous fait remarquer que les versets sont notés selon l'ordre des lettres hébraïques, afin que, comme les petits enfants commencent par connaître les lettres, puis ils forment les syllabes et les mots, et s'accoutument ainsi à lire parfaitement, de même notre homme intérieur, étant encore enfant, est instruit des premiers éléments de la religion ; et à mesure qu'il avance en âge, il monte comme par degrés à la maturité de la vertu. De même, encore que l'habitude que l'on se forme à lire et à écrire en apprenant de bonne heure devient si naturelle qu'elle ne se perd jamais, il en est ainsi des divins préceptes et des règles de la bonne vie, si on en est imbu dès l'enfance, on les retient toujours, en sorte que, étant arrivé à un âge parfait, on peut dire à Dieu avec le saint roi David : dès le commencement, c'est-à-dire dès que j'ai commencé à me connaître, j'ai eu connaissance de vos commandements (1802), ô mon Dieu, et j'ai connu dès lors qu'ils sont très-équitables, et que je dois les observer inviolablement toute ma vie. Mais, s'il faut commencer ces instructions par les premiers éléments de la religion, qu'on appelle communément le catéchisme, il ne faut pas s'y arrêter ni se contenter, comme font la plupart des parents, de leur faire apprendre une certaine routine de catéchisme, et puis en demeurer là. Il faut, outre cela, les instruire de ce qu'il y a d'essentiel et de plus solide dans la religion, à mesure qu'ils avancent en âge, et leur remplir de bonne heure l'esprit et le cœur des véritables maximes chrétiennes.

Si je voulais ici rapporter dans le détail toutes les instructions que vous devez donner à vos enfants sur ce sujet, il faudrait, non pas une, mais plusieurs prédications, puisque vous les devez instruire sur tous les devoirs de la vie chrétienne, et envers Dieu, et envers le prochain, et envers soi-même. Il faut leur apprendre de bonne heure et leur répéter cent fois le jour, pour ainsi parler, qu'ils doivent préférer Dieu et ses commandements à toutes les choses du monde ; qu'ils doivent avoir pour lui plus de tendresse et de respect que pour vous-même, qu'il n'y a que Dieu seul à qui nous devons une déférence entière et sans limi-

(1801) *Inter execrationes parentum nascimur.*

(1802) *Initio cognovi de testimoniis tuis. Psal. CXVIII.*

tation; qu'ils ne vous doivent ni complaisance ni obéissance dans les choses qui seront contraires à la loi de Dieu; et qu'un père dans ces rencontres, dit saint Augustin, n'a pas droit de se fâcher contre son fils, puisque son fils ne lui préfère que Dieu seul (1803). Dites-leur souvent qu'ils doivent estimer les autres plus qu'eux, céder à tout le monde, et ne se mettre au-dessus de personne; que si on leur fait quelque injure, ils n'en doivent conserver aucun ressentiment. Il serait bon même de les obliger de rendre quelque civilité aux personnes de qui ils prétendent avoir été maltraités, ou au moins leur faire comprendre qu'ils ne doivent nullement s'en venger.

Mais, quelque soin que vous apportiez à instruire vos enfants de leurs devoirs, vous ne les leur direz jamais tous; et c'est ce qui devrait vous obliger à vous servir d'un autre moyen, et à faire par la lecture de quelques bons livres ce que vous n'auriez pu faire par vos paroles. Il faudrait pour cet effet que votre maison fût garnie de livres de piété, de la Vie des saints, des Oeuvres de Grenade, de saint François de Sales, et d'autres semblables; qu'ils fussent l'ornement de vos buffets et de vos tables, afin que vos enfants, les rencontrant à toute heure, y puisassent comme sans dessein les choses qui sont propres pour les établir ou pour les conserver dans la piété. Mais surtout éloignez de votre maison et de la rencontre de vos enfants cette funeste peste de la jeunesse, je veux dire les romans, les comédies, et les autres livres de fables et d'amour qui étoufferont toute la bonne semence que vous aurez jetée dans ces âmes tendres; et vous ne devez jamais souffrir qu'ils en lisent ni qu'ils en aient à leur disposition.

Mais, si vous joignez le bon exemple aux instructions que vous donnerez à vos enfants, il est certain qu'elles auront tout une autre force sur leurs esprits, vu que l'on fait bien plus volontiers ce que l'on voit faire que ce que l'on entend dire seulement (1804). Et, pour ne pas m'éloigner de mon dessein, il est si naturel aux enfants d'imiter les mœurs de leurs pères, que Notre-Seigneur ne fait point d'autre argument, pour convaincre les Juifs qu'ils n'étaient point enfants d'Abraham, qu'en leur reprochant qu'ils ne faisaient pas les actions de celui qu'ils appelaient leur père, et qu'au contraire ils étaient des enfants du démon, parce qu'ils aimaient comme lui le meurtre et le mensonge (Joan., VIII, 39). Le fondement de cette vérité est que, les enfants ayant reçu de leurs parents le germe, pour ainsi dire, et la substance de leurs propres passions, si les pères et les mères s'y laissent emporter en leur présence, ce germe se réveille et se fortifie, et ces passions prennent de nouvelles et de

plus profondes racines dans leurs cœurs. Disons encore avec Philon que les pères et les mères sont comme les dieux visibles de leurs enfants, qui ne voient rien sur la terre de plus grand qu'eux; et ainsi le respect qu'ils sont obligés d'avoir pour eux ne leur permettant pas de condamner leurs actions, ni leur peu de lumières de faire le discernement de celles qui sont bonnes et de celles qui ne le sont pas, ils les estiment toutes, et imitent par ce moyen celles-là mêmes qui sont les plus criminelles.

On peut dire des enfants à l'égard de leurs pères ce qu'on dit des anges à l'égard de Dieu, *sunt quod vident*; ils deviennent ce qu'ils voient en Dieu: les séraphins n'y voient qu'amour, et ils deviennent tout amour, les chérubins n'y voient que science et que lumière, et ils deviennent tout science. De même les enfants deviennent ce qu'ils voient dans leurs pères; s'ils les voient joueurs, ivrognes, blasphémateurs, ils deviennent joueurs, ivrognes, blasphémateurs; s'ils les voient chastes, honnêtes en paroles, sobres, dévots, amateurs de la prière, ils prennent les mêmes inclinations et les mêmes habitudes, *sunt quod vident*.

Il est donc, comme vous voyez, de la dernière importance pour l'éducation de vos enfants, de ne leur donner que de bons exemples, et de faire comme sainte Monique, qui ne se contentait pas de donner de saintes instructions à saint Augustin, son fils, et même de les arroser de ses larmes, mais encore elle les autorisait par ses bons exemples (1805); et c'est à quoi vous devez particulièrement travailler. Vous devez sans doute employer et vos paroles et vos exhortations afin de porter vos enfants à la piété; mais avec tout cela soyez très-assuré que vous ne les persuaderez pas, si vous ne faites le premier ce que vous dites, et si vous ne les instruisez plus par votre vie que par votre langue, plus par vos exemples que par vos paroles (1806). La bonne vie est un témoignage beaucoup plus assuré de la vérité des choses que l'on enseigne que celui de la langue; et les actions parlent en leur manière, et ont leur façon de s'énoncer (1807).

Si vous voulez donc élever vos enfants dans la crainte et dans la discipline du Seigneur, comme l'ordonne saint Paul, vivez vous-même dans cette crainte et cette discipline, pratiquez l'humilité, afin de les rendre par ce moyen plus dociles et plus soumis. Que l'amour que vous portez à votre femme leur apprenne la tendresse qu'ils doivent avoir pour elle; que le respect que vous aurez pour tous les sentiments de votre mari leur enseigne à l'honorer et à le craindre; que votre modestie dans les habits leur inspire de l'aversion pour toutes les vanités du siècle; que la douceur avec

(1815) Ne irascatur pater in filium, Deus solus illi preteritur.

(1804) Longum iter per precepta, breve et efficax per exempla.

(1805) Verba sua rigabat lacrymis, nutribat

exemplis. Confes.

(1806) Si ueritate ad Domini servitatem non tam lingua erudire quam vita. Hieron.

(1807) Efficacius est vivere testimonium quam lingua; habent et opera linguam suam.

laquelle vous commandez à vos domestiques leur apprenne à les traiter avec retenue. Enfin soyez tel envers Dieu que vous voulez que vos enfants soient envers lui et qu'ils se comportent envers vous-même. En un mot, disait saint Jérôme écrivant à Læta sur l'éducation de sa fille : Ne faites jamais rien en sa présence qu'elle ne puisse faire sans blesser sa conscience (1808).

Mais si toutes vos instructions et vos bons exemples ne leur profitent point, et qu'ils ne veuillent suivre ni les uns ni les autres, pour lors il faut employer la correction, et châtier les enfants pour corriger leurs vices et leurs imperfections; mais il faut que ce soit comme Dieu châtie ses élus, c'est-à-dire parce qu'il les aime et qu'il veut par là, ou dompter leurs mauvaises habitudes, ou purifier leur vertu, afin de les rendre dignes de lui et du rang qu'il leur destine dans le ciel. De même les châtimens des pères doivent procéder de l'affection qu'ils ont pour leurs enfants et du désir de les rendre vertueux, et non pas d'aversion, de colère et d'emportement.

Enfin il faudrait que les pères et les mères n'eussent des yeux, s'il était possible, que pour veiller avec la dernière exactitude à tout ce que font les enfants, soit quand ils sont encore jeunes ou quand ils sont déjà avancés en âge. Il en prit bien à Sara d'épier ce que son fils Isaac faisait avec Ismaël, qui, selon le sentiment de plusieurs Pères, lui apprenait à commettre des immodesties. Vous devriez l'imiter en cela, et prendre garde à ce que font vos enfants, quand vous voyez qu'ils cherchent les lieux écartés pour se cacher et qu'ils appréhendent que vous ne les aperceviez; et de faire qu'ils ne fréquentent et ne se divertissent qu'avec des enfants élevés dans la crainte de Dieu. Saint Jérôme écrivant à Gaudence lui donne un avis très-important, que je souhaiterais fort que l'on remarquât et encore plus que l'on pratiquât avec soin : Que les filles ne se divertissent qu'avec des personnes de leur sexe, et que, bien loin de rechercher, elles appréhendent comme la mort la fréquentation des jeunes hommes. Il serait fort à souhaiter que ce ne fussent point des hommes qui apprirent à vos filles, ou à écrire, ou quelque autre chose que ce soit; mais si absolument vous ne pouvez faire autrement, que ce ne soit au moins qu'en votre présence, et sans souffrir qu'ils les touchent sous quelque prétexte que ce puisse être. Saint François de Sales donnant des règles à madame de Chantal pour l'éducation de ses enfants, lui marque celle-ci : de les faire coucher seuls, ou avec des personnes en qui elle puisse avoir autant de confiance qu'en elle-même; et cet homme de Dieu, pour lui faire comprendre l'utilité de cet avis, dit que l'expérience le lui rendait tous les jours de plus en plus recommandable. Mais le danger est tout évident de faire coucher les garçons avec les filles, quand l'un des deux est âgé de six ou sept

ans, ou dans le lit commun du mari et de la femme. Je ne doute pas que plusieurs ne trouvent ces petites particularités trop basses et indignes de la majesté de la chaire; mais je suis tellement persuadé des accidents funestes et fréquents qui arrivent de toutes ces choses, que je croirais être coupable devant Dieu si sous prétexte d'une dignité imaginaire de la chaire je ne vous donnais ces avis, qui sont de la dernière importance, et je fais même quelque conscience de les passer si légèrement.

S'il faut veiller sur les enfants quand ils sont jeunes, on ne le doit pas faire avec moins de soin quand ils sont plus avancés en âge, et surtout prendre garde où ils vont et quelles compagnies ils fréquentent. Ne permettez jamais à vos filles de sortir de la maison, à moins qu'elles ne soient en votre compagnie. C'est un très-mauvais signe quand une fille ne se plaît pas dans la compagnie de sa mère, quand elle se dérobe de la maison sans lui dire où elle va, quand elle va chez les voisins sans l'en avertir; tout cela est suspect et dangereux. Mais surtout ne souffrez jamais qu'elles parlent à un homme seul à seul, quel qu'il soit, et en quelque lieu que ce soit, et je ne le saurais jamais assez dire, quand ce serait, si vous voulez, un saint descendu du ciel : quand on voit un homme parler seul à seul avec une fille en un coin de chambre, en un jardin, à l'église, ou ailleurs, et qu'ils appréhendent qu'on n'entende ce qu'ils disent, on peut crier comme saint Bernard : Malheur, malheur, un loup se trouve seul avec une brebis. *Intrat solus ad solam, vœ, vœ! lupus ad oviculam.* Saint Jérôme ayant fait un détail bien plus exact que celui que je viens de faire des occasions si fréquentes de perdre ou au moins d'intéresser la chasteté de ceux qui sont dans le monde, et de la vigilance exacte que les parents doivent apporter pour en préserver leurs enfants : Quand nous disons ces choses, ajoute ce Père, on dit que nous sommes trop défians, et que nous nous mettons des chimères dans l'esprit, *nos suspiciosos vocant*; et cependant cela n'arrive que trop souvent; et plutôt à Dieu que ce ne fussent que des chimères, et non pas des réalités!

TROISIÈME POINT.

Combien est rare cette éducation.

Voilà, messieurs, une partie des choses qu'il faut faire pour élever chrétiennement des enfants, savoir, l'instruction, le bon exemple, la correction et la vigilance. Mais, hélas! que cette éducation est rare, et qu'il se trouve peu de parents qui s'acquittent comme ils doivent de ces devoirs! Combien y en a-t-il au contraire qui ne donnent aucune instruction à leurs enfants, qui ne leur parlent jamais de Dieu, sinon quand ils jurent son saint nom, qui ne parlent jamais du salut de leur âme, qu'ils ne regardent pas

(1808) Nihil in te et patre suo vult quod si fecerit peccet.

comme une chose de grande importance. Ils les instruisent avec soin des moyens de devenir riches sur la terre, mais jamais des moyens de devenir riches pour l'éternité; ils leur apprennent comment il faut vivre pour le monde, mais nullement comment il faut vivre pour le ciel. « Si ces personnes, dit saint Chrysostome (*in Matth.* hom. 3), ont de jeunes chevaux, ils ont grand soin qu'on emploie tout l'art possible pour les dresser, ils appréhendent fort qu'ils ne deviennent vicieux, et ils veulent qu'on les accoutume de bonne heure au frein et à l'éperon, afin qu'étant prêts aux moindres mouvements, ils répondent à tout ce qu'on demande d'eux; et cependant ils n'ont pas pour leurs enfants le même soin qu'ils ont pour ces bêtes. »

C'est sans doute un grand mal et très-punissable en des parents de ne donner aucune instruction à leurs enfants, mais c'en est encore un bien plus grand et plus digne de châtement de ne leur en donner que de mauvaises; et c'est néanmoins ce qui est si ordinaire, principalement parmi les personnes de qualité. Les premiers enseignements que les enfants reçoivent sont ceux de la vanité et de l'air du monde; on ne leur parle que d'amourettes, de maîtresses, de mariages, d'émulation, de gloire du monde, et d'ambition.

« Voyez-vous bien, mon fils, dit un père à son enfant, cet homme qui est présentement si considéré, c'est un homme d'esprit; il s'est élevé aux charges les plus illustres, quoiqu'il fût de basse naissance. Il a acquis de grandes richesses par son industrie; il s'est ensuite avantageusement marié, il a fait une bonne maison; il se fait craindre présentement, il vit dans l'éclat et dans la gloire. » C'est saint Chrysostome (1809), qui fait ainsi parler les pères. « Voyez-vous bien cet autre. Je ne sais comment par ses intrigues et par son adresse il s'est insinué dans l'esprit des grands; mais il occupe aujourd'hui un poste fort considérable. Voyez-vous bien cette femme: par ses manières agréables et par son humeur enjouée elle a si bien fait, qu'elle est présentement une grande dame, quoique auparavant elle eût peu de bien.... » L'orgueil, qui tient de si près à l'ambition, est une autre leçon dont les enfants ne manquent pas d'être instruits de bonne heure. On les traiterait d'esprits bas s'ils édaient à quelqu'un qui ne fût pas tant qu'eux; et quand ils ne veulent rien souffrir de qui que ce soit, en dit qu'ils ont du courage. La plupart des parents louent dans leurs enfants ce qu'ils y devraient blâmer, et blâment au contraire ce qui est digne de louange, et donnent aux vertus le nom des vices: s'ils ont de la piété, ils appellent cela une bigoterie; s'ils aiment à se retirer quelquefois des compagnies pour vaquer à la prière, ils disent qu'ils ont l'humeur farouche; et s'ils témoignent quelque crainte d'offenser Dieu, cela passe dans leur esprit pour scrupule et pour faiblesse. Ils donnent

au contraire aux vices le nom de vertus: la vanité, la superfluité, et l'affectation dans les habits, est appelée parmi eux propreté. S'ils savent dire des paroles à double sens, on dit qu'ils ont de l'esprit; s'ils font bien leur personnage dans ces assemblées funestes de galanterie, cela s'appelle politesse et civilité, et cet orgueil du démon de se préférer à tout le monde et de ne vouloir rien souffrir de personne passe parmi eux pour grandeur de courage.

Si l'on demandait à la plupart de ceux qui vivent dans le désordre depuis quel temps ils ont commencé ce train de vie, ils pourraient faire la même réponse que fit au Fils de Dieu ce père dont l'enfant était possédé du démon, et qui lui demandait depuis quand ce malheur lui était arrivé: *Ab infantia* dès mon enfance. Quand j'étais encore fort jeune, on ne me parlait que de beaux habits, de dentelles à la mode, de danses, d'amourettes, d'avoir des serviteurs; on prenait grand soin que j'eusse le corps bien fait, la taille bien droite, et on ne se mettait pas en peine si mon âme était toute courbée et toute contrefaite. On m'avait accoutumée à découvrir mon sein, à montrer mes bras, et je savais faire la révérence avant que de savoir prier Dieu. Lorsque je disais des paroles deshonnêtes, dirait un autre, si je chantais des chansons d'amour, bien loin de m'en reprendre, on y prenait grand plaisir, et on disait que j'avais de l'esprit: *Ab infantia*, et ainsi la corruption de mes mœurs a commencé dès mon enfance. Quand un enfant a été baptisé, il a infailliblement reçu la grâce du baptême; elle n'a pourtant pas détruit la concupiscence, qui ne laisse pas de demeurer même dans les baptisés. Mais d'où vient que lorsque cet enfant avance en âge, la grâce baptismale, qui est admirablement puissante, ne se fait presque point paraître? Elle produit ou rien ou très-peu de chose; on ne le discernerait pas d'avec un autre qui n'aurait jamais été baptisé: et au contraire la concupiscence est si féconde et produit tant de malheureux effets. Hélas! messieurs, la cause en est facile à découvrir, mais elle est en même temps bien funeste: c'est que la concupiscence est continuellement cultivée dans cet enfant; elle trouve partout des objets qui lui sont propres, des sujets sur lesquels elle se peut exercer, comme les vanités, les jeux, les compagnies de personnes de sexe différent, et il ne faut pas s'étonner si cette malheureuse pépinière du péché, étant si bien cultivée, produit des fruits si visibles et si abondants. Mais au contraire la grâce du baptême est négligée tout à fait en cet enfant, elle ne trouve presque point d'objets qui lui conviennent ni de sujets sur lesquels elle puisse agir: on ne lui parle presque jamais de Dieu, on ne l'accoutume point à endurer les injures, à mortifier ses appétits déréglés. Il n'y a donc pas sujet de s'étonner si la grâce est stérile et si elle n'opère rien en lui. Il est semblable à une terre où l'on

a jeté de très-bonne semence, mais qui n'est jamais arrosée de la pluie du ciel ni échauffée par les rayons du soleil ; le bon grain y demeure stérile, et les ronces y croissent en abondance. Quand j'étais jeune, dit saint Augustin, et que je disais quelque sottise, ou que je faisais quelque action impertinente, pourvu qu'il y eût un peu de gentillesse, au lieu de m'en reprendre, on trouvait que j'avais de l'esprit (1810).

Ceux qui sont grands dans le monde ont un extrême soin de faire élever leurs enfants selon leur naissance. On voit au contraire qu'après que les enfants sont devenus par le baptême les enfants de Dieu et frères de Jésus-Christ, comme parle l'Écriture, on se met point en peine de leur procurer une éducation qui réponde à cette grandeur qui est sans comparaison plus réelle que l'autre, quoiqu'elle ne tombe pas sous les sens.

Mais, comme j'ai dit que le bon exemple est bien plus efficace pour porter les enfants au bien que toutes les instructions qu'on leur peut donner, je dis tout de même que le mauvais exemple de leurs pères et de leurs mères est beaucoup plus puissant pour les perdre que les instructions les plus mauvaises qu'ils peuvent recevoir. Apprendre le mal à ces petites âmes, qui sont comme des tables rases capables de recevoir toutes sortes d'impressions, soit en les y sollicitant, soit en le faisant devant eux, est un crime que Dieu punira avec la dernière rigueur ; et de tous ceux qui commettent ce péché, lequel s'appelle péché de scandale, il est certain que les pères sont les plus criminels, eux qui, étant chargés de la part de Dieu de ces enfants, sont obligés de les élever de manière à les rendre innocents à Dieu comme ils les ont reçus. Car enfin ils sont cause que, par l'imitation de leurs mœurs dépravées et de leur vie toute païenne, les enfants perdent la grâce qu'ils avaient reçue dans leur baptême, et ne sont plus devant Dieu que des objets d'indignation. Quel exemple pernicieux, et en même temps quelle tentation furieuse pour un jeune homme lorsque son père, qu'il a tous les jours devant les yeux, aime les plaisirs de la vie, désire les richesses avec ardeur, est superbe, ambitieux, sujet à la colère, vindicatif, ne peut pas souffrir la moindre injure, aime la bonne chère, est sujet à l'ivrognerie, à l'impureté, au jurement, et à d'autres vices semblables ! Quel exemple funeste pour une jeune fille de voir sa mère, quoique déjà un peu avancée en âge, faire néanmoins encore la belle, friser et poudrer ses cheveux, consulter le miroir trente fois en une matinée, aimer encore l'air de la galanterie, et fréquenter les compagnies dangereuses dans lesquelles on respire ce mauvais air.

Ce n'est donc pas sans raison que Salvien (1811) se plaint que les enfants qui vivent avec leurs pères succèdent plutôt à leurs mœurs corrompues qu'à leur patrimoine. Ils n'ont pas encore leurs biens, qu'ils ont déjà leur malice ; ils se rendent si fidèles à les imiter, qu'ils s'approprient leurs crimes avant que de jouir de leur héritage. Je ne parle pas maintenant à ces mères qui portent leurs filles à la galanterie non-seulement par leurs exemples, mais encore par leurs paroles ; qui les obligent de souffrir les entretiens secrets, et peut-être même les libertés que les jeunes hommes veulent prendre avec elles ; qui les mènent au bal, à la comédie, et aux autres assemblées de cette nature ; qui leur disent qu'il ne faut pas être de si difficile accès aux hommes, et qu'il faut les engager dans leur amour, afin d'avoir par ce moyen un parti avantageux. Je ne parle pas, dis-je maintenant, à ces sortes de personnes, car je ne parle aujourd'hui qu'aux pères et aux mères ou à ceux qui tiennent leur place : et celles-là méritent plutôt le nom de personnes qui font un trafic infâme de la pudicité de leurs filles qu'elles ne méritent le nom de mères.

Après le mauvais exemple que l'on donne aux enfants, il n'y a rien de plus commun que le défaut de correction ; la plupart des parents ne châtient leurs enfants que lorsqu'ils sont en colère : ils leur jettent à la tête la première chose qu'ils rencontrent. Ce châtiment est nuisible à un père, puisqu'il n'est qu'un effet de sa passion, et non pas du zèle qu'il a pour le bien de son enfant ; et il est inutile aux enfants, puisqu'ils l'attribuent à l'emportement de leur père, et non pas à aucune faute qu'ils aient faite. Ou bien, ce qui est encore plus ordinaire, on ne les châtie point du tout ; on craint de leur faire de la peine, ou se laisse toucher par leurs larmes, et on aime mieux qu'ils contractent de mauvaises habitudes et qu'ils deviennent obstinés dans leur propre volonté que de les contrister le moins du monde. Si votre enfant avait une fièvre ardente, ne le feriez-vous pas saigner, encore qu'il ne le voulût pas, et vous n'auriez dans cette rencontre aucun égard à ses larmes ; il est brûlé de la fièvre ardente de ses passions, qui le consomment, et vous ne vous mettez point en état d'en arrêter la violence et le cours par une charitable correction. Mais, *subacti sumus*, disent les parents dans Salvien (*ad Eccl.*, l. 1), *jugo incarnatae necessitudinis, et dedimus captivas manus vinculis charitatis : cessit sanguini fides, et vicerunt devotionem religionis jura pietatis*. Les pères se plaignent quelquefois des dérèglements de leurs enfants, et ce serait aux enfants à se plaindre de la négligence de leurs pères. Les pères ne peuvent souffrir les défauts de leurs enfants dans un âge avancé, et ils

(1810) Ascendebant vepres Iherosolimitanas super caput meum, et non erat manus craticans, *Conf.*, l. II.

(1811) Pene omnes parentibus suis filii non magis in patrimonio quam in vitia succedunt ; et sic trans-

eunt semper in mores patrum, ante eorum incipiunt nequitiam quam substantiam possidere, et antequam habeant illa quae falso dicuntur bona, ante habent illa quae vere probantur mala. *Ad Eccl.*, l. I.

n'ont point travaillé à les corriger pendant leur jeunesse. C'est donc dès leur enfance qu'il faut penser à semer dans leur âme ce qu'on y veut cueillir, puisque de ces premières années, selon le Sage, dépend toute la vie. Mais on a de la peine à demeurer dans un juste milieu à l'égard de la correction; voulant fuir un excès, on tombe ordinairement dans un autre. On gouverne les enfants plutôt par humeur que par raison. Ceux qui sont sévères les traitent avec une rigueur inhumaine, et ceux qui sont doux les perdent par une mollesse lâche et par une indulgence cruelle.

Certainement on peut dire que la plupart des pères n'aiment point leurs enfants, mais qu'ils s'aiment eux-mêmes dans leurs enfants, puisque, s'ils les aimaient véritablement, ils auraient soin de leur procurer de véritables biens. Ou bien disons qu'ils les aiment d'un amour aveugle qui ne regarde que les avantages présents et sensibles de leurs enfants, puisqu'en craignant de leur donner la moindre peine, en les retenant dans les bornes de la vertu par une correction raisonnable, ils aiment mieux les laisser dans leurs mauvaises inclinations, qui, prenant accroissement avec l'âge, les rendent vicieux pour le reste de leur vie et misérables pour l'éternité. Malheureux pères qui par cette douceur inhumaine précipitent leurs enfants dans le comble de tous les malheurs ! Pères aveugles qui ne voyez pas que cette fausse miséricorde que vous avez pour vos enfants est la plus grande cruauté que vous puissiez exercer à leur égard, et que vous ne seriez pas si cruels si vous leur aviez donné la mort de votre propre main, puisque par cette cruauté vous n'auriez perdu que leur corps, au lieu que par cette cruelle indulgence vous perdez leur âme et les engagez dans un malheur éternel.

C'est la plainte que font ces enfants dans saint Cyprien, ou plutôt dans les flammes dévorantes de l'enfer, d'où ils envoient ces tristes accents : Hélas ! ce n'est pas nous qui nous sommes perdus, c'est plutôt la perfidie et la cruauté de nos parents; nous avons eu des meurtriers et des bourreaux, au lieu de pères (1812). Justice de Dieu, je ne me plains point de vos arrêts, ils sont très-justes et très-équitables. Démon, je n'accuse point votre rage, ce n'est point à elle qu'il s'en faut prendre, mais à mon père qui m'a damné; il ne me parlait que des choses du monde, et jamais de Dieu; il m'entretenait souvent des moyens de faire ma fortune dans le siècle, mais jamais des moyens de faire mon salut; et tout ce que j'ai appris de lui ç'a été des jurements et des blasphèmes, qu'il avait presque continuellement en la bouche. A-t-il jamais pris garde où j'allais, quelles compagnies je fréquentais, si j'approchais des sacrements, et quelle vie je menais; m'a-t-il jamais mené à la grand-messe, à vêpres, à la prédication? M'a-t-il

appris à prier Dieu le soir et le matin? Si je cassais un verre, il se mettait fort en colère, et si je jurais le nom de Dieu, il ne me disait rien. *Parentes sensimus parricidas.* J'avais toujours été chaste, modeste, innocente, dit cette fille en soupirant, jusqu'à ce jour malheureux où ma mère me mena au bal et dans cette compagnie dangereuse, où j'appris à cajoler et à faire l'amour; j'avais toujours été chaste, jusqu'à ce qu'elle permit à ce libertin de me fréquenter, de passer les soirs jusqu'à dix heures seul avec moi, et qui m'a enfin perdue misérablement. Ah! cruelle mère, si tu eusses veillé à ma jeunesse, si tu eusses corrigé mes libertés, je ne serais pas maintenant dans ces flammes; mais ta négligence a commencé mon malheur, et les exemples de tes vices en ont achevé le reste. Mère barbare et dénaturée, ne devais-tu me faire vivre que pour me faire ainsi mourir, et ne devais-tu me donner ce corps que pour être la pâture des flammes? *Parentes sensimus parricidas.* Les voyez-vous, ces pauvres enfants, dans ces flammes dévorantes; les entendez-vous du fond de ces brasiers ardents, dont ils sont environnés, qui se plaignent de votre cruelle indulgence, de vos caresses, mille fois plus amères que l'absynthe, et de votre amour aveugle? les entendez-vous maudire mille fois le jour auquel vous les avez mis au monde, maudire le jour auquel ils ont été capables de pécher, et surtout maudire ce temps funeste pendant lequel vous les avez si mal instruits, et les avez remplis des maximes du monde au lieu des maximes de Jésus-Christ? Les entendez-vous crier à haute voix, et faire retentir dans ces caeliots ténébreux ces tristes paroles, qui font l'arrêt effroyable de votre condamnation : *Non nos perdidimus, perdidit nos paterna perfidia; parentes sensimus parricidas* : C'est vous, pères cruels, c'est vous, perfides parents, qui nous avez précipités dans ces flammes éternelles; nous vous regardons comme nos meurtriers et nos bourreaux, et non pas comme nos pères : *Parentes sensimus parricidas.*

Ayez donc pitié de vos enfants, et donnez-leur une éducation véritablement chrétienne; arrosez ces jeunes plantes des eaux salutaires de la vie éternelle, non pas de ces eaux du siècle, toutes sales et toutes remplies de boue. Etablissez-les de bonne heure dans les véritables maximes du christianisme, dans le mépris des choses du monde, dans la fuite des honneurs et des plaisirs, et dans une résolution constante de mourir plutôt mille fois que de jamais commettre un péché mortel; arrachez de leur cœur ces coutumes et ces maximes du siècle corrompu dans lequel nous vivons; en un mot, mettez-les dans un chemin assuré, ou plutôt montrez-le-leur vous-mêmes, afin de pouvoir ensemble posséder Dieu dans l'éternité. Amen.

(1812) *Non nos perdidimus, perdidit nos paterna perfidia; parentes sensimus parricidas.*

SERMON LXIX.

DES DEVOIRS DES ENFANTS A L'ÉGARD DE LEURS PÈRES ET DE LEURS MÈRES.

Filii, obedite parentibus in Domino.
Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en ce qui est selon le Seigneur. (Ephes., VI.)

EXORDE.

Les enfants sont sans doute la bénédiction du mariage, et la seule fin qu'on se doit proposer quand on entre dans cet état. Mais cela s'entend quand les enfants sont sages; car autrement, s'ils sont fâcheux, rebelles et désobéissants, ce n'est pas une bénédiction d'en avoir, mais plutôt un grand malheur (1813); ou, pour dire quelque chose qui convienne mieux à la chaire: *Les enfants des enfants sont les couronnes des vieillards* (1814). Mais que ces couronnes sont différentes, et qu'il y en a de diverses espèces! Il y a des enfants qui donnent à leurs pères des couronnes de plomb; il y en a d'autres qui donnent des couronnes d'épines; il y en a quelques-uns, mais peu, qui leur donnent des couronnes de roses, et ces roses mêmes sont souvent mêlées de beaucoup d'épines. En un mot, comme il n'y a rien de si agréable à des parents que d'avoir des enfants bien réglés, il n'y a rien aussi de si fâcheux que d'en avoir de rebelles et de désobéissants.

Le philosophe Sénèque, parlant des obligations que les enfants ont à leurs pères et à leurs mères et du respect qu'ils leur doivent, dit qu'il n'y a point de paroles assez fortes qui puissent bien exprimer combien c'est une chose digne de louange et d'un souvenir perpétuel qu'un enfant puisse dire sans mentir: J'ai toujours été obéissant à mes parents, j'ai toujours exactement obéi à tout ce qu'ils m'ont commandé: il n'y a qu'une seule chose dans laquelle je leur ai résisté, savoir de ne me laisser pas vaincre en bienfaits. Combattez, enfants, je vous en conjure, dans ce noble champ de bataille; et, quoique vous soyez défaits, ne laissez pas de rentrer dans le combat. C'est sans doute un grand bonheur dans une famille quand cela arrive (1815); mais que ce bonheur est rare, et qu'il y a peu d'enfants qui aient soin de rendre à leurs pères une partie de ce qu'ils en ont reçu, les devoirs de bons enfants à leurs pères! C'est à quoi je les veux exhorter aujourd'hui: 1° en leur proposant plusieurs raisons pressantes qui les obligent à ces devoirs; 2° en leur apprenant quels sont ces devoirs. Ne croyez pas, je vous prie, que je ne parle qu'aux jeunes enfants qui sont encore sous la conduite du père et de la mère: je parle à tous ceux, quelque âge qu'ils aient, en quelque état qu'ils

soient, quelque condition de vie qu'ils aient embrassée, qui ont encore leur père et leur mère; et je dis qu'il n'y en a point qui puissent se dispenser de ces devoirs, puisqu'ils sont indispensables. Invoquons, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1° POINT. Les raisons qui obligent les enfants aux devoirs envers leurs pères. — Six voix qui leur parlent. — La voix de la nature. — La voix du précepte. — La voix de l'exemple. — La voix des promesses. — La voix des menaces. — La voix de l'intérêt.

2° POINT. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs pères. — L'amour. — Particulièrement dans leur vieillesse. — Les assister en ce temps-là. — Rien ne peut dispenser de ce devoir. — Il faut avoir soin du salut de leur âme. — Il faut leur porter respect. — Leur obéir. — Il ne faut pas leur obéir dans les choses mauvaises. — CONCLUSION.

PREMIER POINT

Les raisons qui obligent les enfants aux devoirs envers leurs parents.

Je ne veux pas ici me servir de ma voix pour exhorter les enfants à rendre à leurs parents ce qu'ils leur doivent, elle est trop faible pour une si grande entreprise; mais je veux employer six voix puissantes, qui toutes leur prêcheront hautement cette obligation; la voix de la nature, la voix du précepte, la voix de l'exemple, la voix des promesses de Dieu, la voix des menaces et la voix de l'intérêt. Il faut certainement avoir les oreilles du cœur bien fermées pour ne pas entendre tant de voix si fortes et si puissantes.

La voix de la nature est celle qui se fait entendre la première; et pour peu que l'on veuille lui prêter l'oreille, on entendra facilement qu'elle veut dire que nous devons tout à nos parents. Philon, dans le traité qu'il a fait sur le Décalogue, dit que nos parents sont nos secondes divinités. Il parle fort juste: car un père dans sa famille représente la personne de Dieu, à qui les enfants sont obligés d'obéir comme à Dieu même, ainsi que je le dirai tantôt. En effet, messieurs, il y a plusieurs rapports entre Dieu et nos pères, à qui cette majesté souveraine a bien voulu faire quelque part de quelques-unes de ses perfections divines. Il leur a communiqué sa fécondité pour produire des enfants, sa puissance pour les gouverner avec autorité, son amour pour procurer leur bien et leur avantage; et ainsi la nature nous apprend qu'un père dans sa famille est comme un Dieu à l'égard de ses enfants. Mais qu'est-ce que cette voix ne nous dit point quand elle nous représente les peines et les travaux que nos pères et nos mères ont soufferts pour nous? Que ne

(1815) *Felicitas non est habere filios, sed habere bonos.*

(1814) *Coronas senum filii filiorum. Prov., XVII, 6.*

(1815) *Parentibus meis parui, cessi; imperio eorum obsequenti in submissumque me pater: ad hoc enim conmax fui ne beneficiis vincerer. Certate, obsecro vos, et lusi quoque restituite rei me.*

Filios qui vicerint, felices qui vincuntur. Quid eo adolescente preclarus qui sibi ipsi dicere potuit, neque enim fas est alteri dicere: Patrem meum beneficiis vici. Quid eo fortunatus senex qui omnibus ubique prædicabit a filio suo, se beneficiis victum. SENECA, lib. III, c. 11.

devez-vous point à votre mère? « Vous lui êtes redevable, dit saint Ambroise, de tant de synopes, de pâmoisons, de défaillances, de dégoûts et d'incommodités qu'elle a endurées lorsqu'elle vous portait dans ses entrailles; de toutes les douleurs, les tranchées très-cruelles, les dangers, les craintes de la mort qu'elle a eues pour vous mettre au monde. Quand elle a été délivrée par l'enfantement, elle n'a pas pour cela été délivrée de crainte et de peine (1816). Combien de mauvaises nuits, de veilles, de fatigues, de fâcheries, d'ennuis a-t-elle eus pour vous nourrir! Combien de fois avez-vous interrompu son sommeil! combien de fois a-t-elle quitté son repas pour vous donner la mamelle? « Que dirai-je des pères, continue saint Ambroise, qui prennent tant de peines pour l'avancement de leurs enfants, qui travaillent avec une si grande application pour amasser de l'argent qui doit servir à d'autres, et qui jettent en terre des semences dont d'autres doivent recueillir les fruits! Ah! n'est-ce pas la moindre chose qu'on peut payer pour tant de services que de leur rendre le respect et l'obéissance (1817)? »

Après la voix de la nature vient celle du précepte, laquelle, si elle ne parle pas tant au fond du cœur, se fait néanmoins entendre plus distinctement à nos oreilles. Je n'aurais jamais fait, et je passerais les bornes d'une juste prédication, si je voulais rapporter tous les passages de l'Écriture qui commandent expressément aux enfants d'honorer leurs pères et leurs mères, et de leur obéir exactement. Il suffit de dire que c'est le premier commandement de la seconde table, c'est-à-dire de ceux qui regardent immédiatement le prochain, pour nous apprendre qu'après le culte souverain qui est dû à la majesté divine il n'y a rien de plus important ni que Dieu nous commande plus expressément que d'honorer nos parents. C'est ce qui fait que Tertullien appelle ce commandement *secundam à Deo religionem*, la seconde religion après celle de Dieu; comme s'il disait que de rendre le culte souverain à Dieu c'est la première religion, et que la seconde c'est de rendre l'honneur qui est dû aux parents. Cet auteur ajoute que ce commandement est placé entre le commandement qui défend l'idolâtrie et celui qui défend l'homicide, parce qu'il approche fort de tous les deux. C'est une espèce d'idolâtrie de ne pas honorer son père, puisque, comme j'ai dit tantôt, tenant la place de Dieu dans la famille, manquer à ce qu'on lui doit c'est manquer à ce que l'on doit à Dieu. Dieu ayant commandé à Moïse de foudroyer des malédictions sur le mont

Hébal contre les violateurs de la loi de Dieu, après avoir maudit les idolâtres, immédiatement après il maudit ceux qui n'honorent pas leurs pères et leurs mères (1818), pour faire voir que ce défaut de respect à ses parents approche fort de l'idolâtrie, et qu'après celle-ci il n'y a pas de plus grand péché que celui-là. S'il approche de l'idolâtrie, il n'est pas fort éloigné de l'homicide, et si saint Jean a dit que *celui qui hait son frère est un homicide* (1819), il me semble qu'il y a plus de raison d'attribuer cette qualité à celui qui n'a pas pour son père le respect qu'il est obligé d'avoir; et ainsi la remarque de Tertullien est fort juste, que ce commandement d'honorer son père et sa mère est entre celui qui défend l'idolâtrie et celui qui défend l'homicide, pour faire voir qu'il approche fort de tous les deux.

Dieu ne nous a pas seulement commandé de rendre l'obéissance à nos pères et à nos mères, mais il a voulu lui-même nous en donner l'exemple, et joindre cette voix à celle du précepte. Le Fils de Dieu, dans sa divinité, ne pouvait pas obéir à son Père, parce qu'étant égal à lui, le Père ne pouvait pas lui commander ni le Fils par conséquent lui obéir; afin donc de se mettre en état d'obéir, il a voulu prendre notre nature, pour devenir par là inférieur à son Père. C'est ce qu'il a fait très-parfaitement, ayant toujours obéi avec une soumission exacte à tous les commandements qu'il a reçus de son Père, jusqu'à mourir sur une croix, selon l'ordre qu'il en avait reçu. Il s'est rendu obéissant, dit saint Paul, non pas seulement en des choses légères, mais jusqu'à la mort, et non pas à une mort commune, mais jusqu'à la mort de la croix (1820). Il a été obéissant non-seulement à Dieu son Père, mais encore à la sainte Vierge sa mère, et à saint Joseph, qui lui tenait lieu de père sur la terre. L'évangéliste saint Luc (II, 51) dit qu'il leur était soumis, *erat subditus illis*. C'est tout ce qu'il rapporte de la vie du Fils de Dieu depuis l'âge de douze ans jusqu'à trente: comme s'il nous voulait dire que tout ce temps s'est passé dans l'obéissance et dans la soumission qu'il a rendue à la sainte Vierge et à saint Joseph. C'est assez de représenter l'exemple de Jésus-Christ pour toucher tous ceux qui ne sont pas entièrement insensibles. Lorsqu'un Dieu agit, il n'est pas nécessaire que les hommes parlent; si cette obéissance d'un Dieu n'est pas capable de porter les enfants des hommes à obéir à leurs pères, ce serait une témérité aux hommes de prétendre de le pouvoir faire par leurs paroles.

Apprends donc à obéir à tes parents, ô homme! qui que tu sois, voyant le Dieu du

(1816) Tu matri debes partus periculum, matri longa fastidia, matri longa discrimina, cui misere in ipsis votorum fructibus majus periculum est, et cum ediderit quod optavit, partu absolvitur, non timore. AMBR., in Luc., l. II.

(1817) Quid anxios patres loquar pro filiorum profectu, et multiplicatos alienis inibus census jactare semina posterorum: atque profutura? Nonne

pro his ob-equia saltem oportet rependi? ED., *ibid.*
(1818) Maledictus qui non honorat patrem suum et matrem suam. Deut., XXVII, 16.

(1819) Qui odit fratrem suum homicida est. I Jean., III 15.

(1820) Faciens obediens n-que ad mortem: mortem autem et crucem. Philipp., II, 8.

ciel et de la terre qui a bien voulu se rendre obéissant ainsi à son Père pour l'amour de toi. Cette voix de l'exemple est certainement bien forte, et il faut avoir les oreilles bien dures pour ne la pas entendre et pour ne la pas suivre avec fidélité.

Si néanmoins elle n'est pas encore assez efficace, Dieu y joint celle des promesses, qui ont beaucoup de pouvoir sur l'esprit des hommes. Ces promesses ne sont pas seulement de la vie éternelle, mais encore d'une longue vie sur la terre (1821), de laquelle on fait souvent plus d'état que de l'éternelle. Saint Paul dit que c'est le premier des commandements à l'observation desquels Dieu ait promis une récompense (1822). Mais pourquoi Dieu promet-il une longue vie plutôt qu'une autre récompense aux enfants qui honoreront leurs pères et leurs mères? Saint Thomas en rapporte trois raisons. 1° Parce que celui qui est reconnaissant d'un bienfait mérite qu'on le lui continue; un enfant obéissant est reconnaissant de la vie qu'il a reçue de son père, puisqu'il l'emploie à lui rendre ses hommages; il mérite donc qu'elle lui soit continuée, et qu'il jouisse longtemps du bienfait qu'il applique à l'utilité de celui duquel il l'a reçu. 2° La vie est le bien qu'on estime le plus sur la terre, le principe de tous les autres, et sans lequel on ne peut jouir d'aucun. Dieu fait donc aux enfants obéissants la plus grande promesse, puisqu'elle est du plus grand bien qui soit sur la terre. 3° Ce qui est le plus insupportable aux enfants, c'est la vieillesse de leurs pères, qui quelquefois est assez fâcheuse; ils ne la peuvent souffrir, ils ne peuvent compatir à leurs humeurs, ils ne peuvent se résoudre à leur tenir compagnie. C'est pourquoi, pour les y porter, Dieu leur promet une longue vieillesse où les autres auront à souffrir d'eux comme ils auront souffert de leurs pères, afin qu'ils compatissent à des faiblesses et à des infirmités auxquelles ils seront un jour sujets. Au contraire les enfants désobéissants ne vivront pas longtemps, parce que, comme un sujet qui se révolte contre son prince mérite de perdre son fief, celui qui emploie le bienfait contre celui de qui il l'a reçu mérite d'en être privé; de même l'enfant qui se révolte contre son père par son ingratitude et ses désobéissances, qui emploie contre lui la vie qu'il en a reçue, mérite de la perdre et d'en être bientôt privé. Vous étonnez-vous après cela qu'il meure tant de personnes jeunes? Je m'étonne, au contraire, qu'il en meure si peu, vu qu'il y a tant d'enfants désobéissants, tant d'enfants qui font de la peine à leurs pères. S'il y en a quelques-uns qui vivent longtemps, c'est que Dieu les souffre par miséricorde afin qu'ils aient le temps de faire pénitence; ou, ce qui est le plus à craindre, par justice,

afin qu'ils soient plus rigoureusement punis dans l'autre vie; et si au contraire quelques enfants obéissants meurent jeunes, c'est que Dieu leur donne une vie éternelle pour la temporelle, ou bien, comme dit le Sage, *Dieu les retire de bonne heure de cette vie de peur que la malignité du siècle ne les corrompe, que sa malice ne change leur entendement, et que ses tromperies n'enchangent leur âme* (1823).

Après la voix des promesses vient celle des menaces: elles sont terribles dans l'Écriture et dans les Proverbes. *La lampe de quiconque maudit son père et sa mère s'éteindra au milieu des ténèbres* (1824). Et de même que les enfants obéissants à leurs pères et à leurs mères ont la promesse d'une longue vie; au contraire ceux qui leur sont désobéissants sont menacés d'une mort anticipée. Mais il n'y a point de menace plus terrible que celle que Dieu foudroie contre les enfants rebelles dans le livre du Deutéronome: *S'il arrive qu'un père ait un enfant rebelle et désobéissant, c'est Dieu qui parle (Deut., XXI, 18 et seq.), qui ne veuille pas se soumettre au commandement de son père et de sa mère, et qui après le châtement méprise encore d'obéir, le père et la mère le prendront et le mèneront devant les anciens de la ville, au lieu où se tient le jugement, et là ils feront leurs plaintes en cette sorte: Voici notre fils que nous vous amenons, qui est un esprit fâcheux et rebelle, qui méprise nos avertissements et qui ne cherche que la débauche, étant continuellement parmi les femmes et les festins. Alors, ajoute la loi, il sera lapidé par le peuple de la ville, et il mourra, afin que vous ôtiez le méchant du milieu de vous, et que tout le peuple craigne, entendant cette punition. Voilà la loi sévère que Dieu avait établie contre les enfants rebelles: et, quoiqu'il ne l'eût pas ordonnée dans la loi évangélique, néanmoins ils ne doivent pas moins appréhender sa colère et sa vengeance, de laquelle on ne voit que trop d'effets tous les jours par les punitions visibles qu'il envoie tôt ou tard aux enfants qui manquent à ce devoir si saint et si inviolable. Ce péché est un de ceux que Dieu punit ordinairement en cette vie, et il n'y a presque point de mauvais enfants auxquels il n'arrive quelque punition sensible de Dieu, qui est souvent le commencement et le prélude de la punition éternelle qui les attend.*

Enfin la dernière voix qui commande aux enfants qu'ils honorent leurs pères et leurs mères, mais qui n'est pas moins forte que les précédentes, c'est la voix de l'intérêt. Je dis qu'elle n'est pas moins forte que les précédentes, car elle touche de plus près; et quand il y va de l'intérêt il n'y a rien que l'on ne fasse et que l'on n'entreprenne. C'est donc cette dernière voix que je

ajns, aut ne fictio deciperet animam illius. Sap., IV, 41. — Qui maledixit patri vel matri morte moriatur. Deut., XXI, 17.

(1824) Qui maledixit patri et matri, extinguetur lucerna ejus in medio tenebris. Prov., XX, 20.

(1821) Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis langrevus super terram. Exod., XX, 12.

(1822) Quod est mandatum primum in promissione. E. hes., VI, 2.

(1823) Raptus est ne milita mutaret intellectum

vous adresse, enfants qui m'écoutez, pour vous dire que vous serez traités par vos enfants tout comme vous traitez vos pères; que si vous êtes obéissants à vos pères, si vous regardez leurs commandements comme une loi souveraine, si vous vous appliquez à faire tout ce que vous savez leur être agréable, si vous ne leur parlez qu'avec respect, sans les contredire ni vous opiniâtrer contre ce qu'ils disent, Dieu fera que vous aurez des enfants qui agiront de même à votre égard; mais au contraire, si vous donnez de la peine à votre père, si vous ne faites rien de ce qu'il vous commande, si vous fréquentez les mauvaises compagnies malgré la défense qu'il vous en fait, et si vous ne vous souciez point de le contrister, soyez assurés que Dieu permettra que vous aurez un jour des enfants qui vous traiteront de la même manière. Ainsi Dieu n'attendra pas à l'autre vie pour vous punir, il le fera dès celle-ci, et il n'emploiera point pour cela un bras étranger, mais une partie de vous-même, je veux dire vos enfants, qui sont vos propres entrailles. Que les pères à qui leurs enfants font maintenant de la peine rentrent en eux-mêmes, qu'ils se consultent un peu, pour voir s'ils n'en ont pas fait autrefois à leurs pères; et, s'ils se reconnaissent coupables, qu'ils adorent la justice de Dieu, qui les punit comme ils l'ont offensé, et que la peine que leur font maintenant leurs enfants leur serve de pénitence pour la peine qu'ils ont faite autrefois à leurs pères. Voilà donc six voix qui crient bien hautement en faveur des pères contre les mauvais enfants; la voix de la nature, la voix du précepte, la voix de l'exemple de Jésus-Christ, la voix des promesses de Dieu, la voix des menaces et la voix de l'intérêt. Mais que nous veulent dire toutes ces voix. Écoutons-les, messieurs, elles nous apprendront quels sont les devoirs des enfants envers leurs pères; c'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Quels sont les devoirs des enfants envers leurs pères.

Comme l'amour de Dieu renferme l'observation de tous les commandements de la loi, puisqu'il est impossible de l'aimer sans obéir à ce qu'il ordonne, de même il suffit qu'un enfant aime son père pour lui rendre le respect, l'obéissance et tous les autres devoirs de fils. Mais, comme l'amour est un mouvement purement intérieur qui réside dans le fond du cœur, il est très-aisé et même très-ordinaire de se persuader qu'on aime lorsqu'effectivement il n'en est rien. L'on prend souvent les pensées, les désirs et les paroles pour des preuves solides de l'amour, et elles n'en sont que des marques faibles et équivoques : ce ne sont que des feuilles qui servent à l'ornement et à la beauté de l'arbre, mais qui n'en font ni

l'excellence ni le prix. La marque solide de l'amour est celle que nous a donnée l'apôtre saint Jean, savoir, les œuvres, comme je l'ai dit ailleurs. Quand je dis donc que les enfants sont obligés d'aimer ceux de qui ils ont reçu la vie, je dis en même temps qu'il les faut aimer d'un amour solide, réel, effectif, qui produise des œuvres, en un mot, qui ait toutes les marques d'un véritable amour.

Il n'y a pour cela qu'à observer que l'effet le plus naturel de l'amour est de rendre toutes choses communes entre ceux qui s'aiment; les afflictions, les consolations, les biens et les maux. Ainsi dans un enfant bien né et qui aime véritablement ses parents, leurs afflictions seront les siennes : elles sont un poids dur et fort difficile à porter quand on est seul à les soutenir; mais quand on remarque qu'on s'empresse autour de nous pour nous consoler et pour nous aider à porter ce fardeau, il est assurément beaucoup plus léger. Qui est en droit d'exiger cette consolation, si ce n'est un père de son fils? et lorsqu'il le voit froid et indifférent à ses peines, n'en est-ce pas un nouveau redoublement, parce qu'il a encore à supporter celle de son ingratitude et de son indifférence?

Mais s'il y a un temps dans la vie où les enfants soient obligés de consoler leurs pères, c'est particulièrement dans le temps de la vieillesse. C'est dans ce temps que, les faiblesses de l'esprit se mêlant avec celles du corps, elles les exposent à un chagrin perpétuel. Les enfants doivent alors être à leur égard ce que l'Écriture sainte nous dit qu'était le jeune Tobie à l'égard de son père et de sa mère, *la lumière de leurs yeux, l'appui de leur vieillesse, et leur consolation dans cette vie* (1825); la lumière de leurs yeux, en leur faisant entrevoir le ciel et cette bienheureuse éternité parmi cette diversité de peines et d'afflictions dont Dieu se sert pour les y conduire; l'appui de leur vieillesse, en les soutenant contre ceux qui voudraient les opprimer et se servir de la faiblesse de leur âge pour les accabler; leur consolation dans cette vie, en leur rendant tous les devoirs et tous les bons offices que l'amour peut suggérer..... Mais que dirions-nous de ces enfants qui ne font paraître que de l'aversion et de l'antipathie pour ceux qui les ont mis au monde, qui n'ont aucune complaisance pour eux, qui ne font rien pour leur plaisir, qui ne peuvent souffrir leur compagnie ni leur entretien? N'en disons rien, car nous n'en saurions jamais dire assez.

Une seconde marque de l'amour que les enfants doivent à leurs pères, et qui est encore plus solide que la première, c'est de rendre leurs biens communs, et leur faire part de leurs richesses. Ce devoir est d'autant plus essentiel aux enfants à l'égard de leurs pères et mères, qu'ils ne possèdent de biens et de richesses que par eux. Quelle

horreur, messieurs, et qui croirait que cela pût jamais arriver, si l'expérience n'en était que trop commune, de voir des enfants dans l'abondance pendant que leurs pères et mères sont dans la misère; ou, ce qui n'est guère moins criminel, de leur donner si peu de choses, qu'ils leur laissent encore beaucoup d'incommodités à souffrir? Cependant, comme je viens de dire, ces exemples d'ingratitude ne sont pas des exemples rares. Il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de chemin pour trouver de ces enfants qui laissent leurs pères et leurs mères, sinon mourir de faim, au moins dans un état beaucoup moins commode qu'ils ne sont eux-mêmes. Qu'arrive-t-il de là? C'est que, comme *la bénédiction des parents*, dit le Sage, *affermit la maison des enfants, aussi leur malédiction en reverse et en ruine les fondements* (1826). Ainsi il arrive souvent que des pères et mères se trouvant négligés par leurs enfants, dont ils ne reçoivent que de médiocres assistances dans leurs grands besoins, leur donnent des malédictions; et Dieu, juste vengeur de l'iniquité des hommes, permet que ces malédictions se fassent sentir aux enfants en cette vie, en attendant qu'il leur fasse éprouver la rigueur de la sienne en l'autre... Il est donc du devoir des enfants à l'égard de leurs pères et de leurs mères de les assister libéralement lorsqu'ils sont dans quelque besoin et qu'eux se trouvent dans l'abondance; quand même ils n'auraient qu'un bien médiocre, ils le doivent ménager, en sorte que leurs pères ne souffrent pas plus qu'eux des incommodités de la vie, et que, s'il y a quelque chose à souffrir, ils le partagent ensemble.

Comme ce devoir n'est pas un devoir de bienséance, mais de religion, il n'y a rien qui en puisse dispenser, ni la dureté d'un père à l'égard de ses enfants, ni son peu de soin à les élever chrétiennement, ni le dérèglement de ses mœurs. *Quand même*, dit le Saint-Esprit, *il aurait la raison égarée, donnez-vous bien de garde de le mépriser et de l'abandonner* (1827). C'est votre père : c'en est assez pour vous faire entendre par là que vous lui devez toutes sortes d'assistances. C'est donc dans l'exercice de ces devoirs que consiste l'amour des enfants à l'égard de leurs pères et de leurs mères, c'est-à-dire en les consolant dans leurs afflictions et en les assistant dans leurs besoins.

Mais cet amour sera encore plus solide et plus véritable si des enfants prennent soin non-seulement des besoins corporels de leurs pères, mais encore du salut de leur âme; si ces enfants les aident à faire une bonne mort; s'ils n'attendent pas l'extrémité pour leur faire recevoir les sacrements, surtout celui de la confession. Si leur curé ne les confesse pas, ils doivent leur procurer le

meilleur confesseur, et le plus désintéressé qu'ils pourront trouver. Si dans l'extrémité d'une maladie on cherche des médecins extraordinaires pour la santé du corps, que ne doit-on pas faire dans ces derniers moments, dans lesquels il s'agit du salut ou de la perte de l'âme, c'est-à-dire d'être éternellement heureux ou éternellement malheureux? Ne soyez pas si malheureux, qui que vous soyez, d'empêcher vos pères de faire à la mort les restitutions auxquelles ils sont peut-être obligés, et n'appréhendez pas que votre héritage en soit diminué. Il vous est certainement beaucoup plus avantageux, et à eux et à vous, qu'ils vous laissent un peu de bien, qui vous appartienne légitimement, que de grandes richesses mal acquises, qui seraient une occasion presque infaillible de votre damnation, parce que vous ne les restitueriez jamais. Et comment pourriez-vous vous résoudre à faire vous-mêmes cette restitution, puisque vous ne pouvez souffrir que vos pères la fassent. Vous ne devez pas non plus empêcher qu'ils fassent des legs pieux et des aumônes aux pauvres; et, quand ils en ont fait, vous devez avoir grand soin de les acquitter au plus tôt. Vous devez prier et faire prier pour eux après leur mort. C'est la plus grande charité que vous leur puissiez rendre, et c'est une ingratitude énorme que des enfants qui tiennent de leurs pères tout ce qu'ils ont fassent difficulté d'en employer une petite partie pour le soulagement de leur âme.

Il faut joindre à ce premier devoir d'amour un profond respect pour ses pères et mères, qui soit premièrement dans le fond du cœur, comme dans son principe et dans sa source, et puis qui se fasse paraître au dehors. Quand même des enfants reconnaîtraient de grands défauts, ou même, si vous voulez, de grands dérèglements dans leurs pères, ils doivent toujours se souvenir que ces pères ont sur eux, comme dit saint Chrysostome (1828), un certain droit de principauté que la nature leur a donné, et qui demande une crainte respectueuse. Ils ne doivent jamais oublier que celui qui craint Dieu honorera et respectera ceux qui l'ont mis au monde, comme ses seigneurs qui ont un pouvoir absolu sur lui (1829). La loi de Dieu nous commande de séparer dans un pécheur l'image de Dieu et une âme créée à sa ressemblance d'avec l'ouvrage du démon, et de ménager tellement la haine que nous devons avoir pour le péché et l'amour que nous sommes obligés d'avoir pour le pécheur, que nous ne confondions jamais ces deux choses, et que nous séparions toujours le pécheur d'avec le péché. Combien plus un fils est-il obligé de faire cette distinction à l'égard de son père, et se souvenir toujours qu'en quelque état que le péché l'ait réduit,

(1826) *Benedictio patris firmat domos filiorum, malum in autem matris eradicat fundamenta. Eccli., III, 11.*

(1827) *Et si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas. Lu. c. Eccli., III, 15.*

(1828) *Serm. 4, De variis locis Geneseos.*

(1829) *Qui timet Dominum honorat parentes, et quasi dominis serviet his qui se genuerunt. Eccli., III, 8.*

non-seulement il porte toujours l'image de Dieu, mais encore qu'à son égard il en occupe la place et en exerce l'autorité!

L'amour et le respect qu'un fils aura pour son père le portera sans doute à lui rendre l'obéissance qu'il lui doit, qui est le troisième devoir que j'ai marqué. Et certes, quand la nature, la raison et la religion concourent et s'unissent ensemble pour former et faire un commandement, il doit être regardé comme très-important et comme très-inviolable.

L'obéissance des enfants envers leurs pères et mères porte ce caractère, puisque ces trois motifs concourent ensemble à en établir les règles. Il faut obéir à ceux de qui l'on tient la vie, parce que les pères et les mères, en donnant la vie à leurs enfants, acquièrent un certain droit de principauté qui leur donne l'autorité de commander à leurs enfants. Voilà ce que dit la nature. Il faut obéir à ceux de qui on tient la vie, parce que les soins qu'ils prennent pour la nourriture et pour l'éducation de ceux à qui ils l'ont donnée, les travaux qu'ils endurent pour leur procurer les biens et les avantages qui leur sont nécessaires, exigent cette reconnaissance. C'est ce que la raison enseigne. Il faut obéir à ceux de qui on a reçu la vie, parce que Dieu l'a commandé et que Jésus-Christ même l'a pratiqué, comme je l'ai dit dans la première partie. C'est ce que la religion nous prêche. Ecoutez, enfants, voilà vos règles, qui vous doivent être d'autant plus vénérables et plus inviolables, que c'est la nature, la raison et la religion qui les ont établies. Ainsi, lorsque par une malheureuse habitude, qui ne peut venir que d'un esprit de désordre et de confusion, vous vous accoutumez à désobéir à vos pères et à vos mères, vous devez vous regarder comme des prévaricateurs des plus saintes lois que Dieu nous ait données.

L'obéissance est donc la suite de la puissance que les enfants reçoivent de leurs pères et mères, et une servitude à laquelle ils ne peuvent jamais se soustraire, parce qu'ils ne peuvent jamais cesser d'être enfants. Mais enfin, comme je parle à des enfants chrétiens, ce n'est aussi que par rapport aux règles chrétiennes que je leur parle de l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents. Ainsi la première règle de l'obéissance chrétienne, mes chers enfants, c'est une humble soumission à tout ce qui est commandé; c'est-à-dire qu'obéir ce n'est pas raisonner, ce n'est pas choisir de faire une chose plutôt qu'une autre: c'est faire tout ce qui est commandé, et le faire en renouçant à sa propre volonté pour suivre celle des autres.

Les mauvais enfants raisonnent et contestent sur tout ce que leurs parents leur commandent, parce qu'outre l'orgueil dont ils sont remplis, et qui est l'ennemi de la soumission, ils aiment faire incessamment leur

propre volonté. Au contraire, les enfants véritablement chrétiens sont dociles, parce qu'ils savent que leur propre volonté est le plus grand et le plus dangereux ennemi qu'ils puissent avoir. Ainsi leur plus sérieuse application est d'en détruire tous les mouvements.

Les mauvais enfants, qui sont dominés par le péché, sont toujours armés de raisonnements contre l'obéissance qu'ils doivent à leurs pères. S'ils obéissent quelquefois, ce n'est que parce qu'ils trouvent à faire leur propre volonté dans cette obéissance qu'ils rendent, ou parce qu'elle flatte leur orgueil, ou enfin qu'elle contente quelque autre passion; mais jamais d'obéissance chrétienne, c'est-à-dire une obéissance humble et soumise, non raisonnée, qui soit bien aise de détruire sa propre volonté et de faire celle des autres.

Quoique cette obéissance des enfants à leurs pères soit générale et s'étende sur toutes sortes de sujets, vous la devez néanmoins particulièrement en ce qui regarde le salut de votre âme, c'est-à-dire quand ils vous commandent ou qu'ils vous défendent quelque chose qui peut y contribuer. C'est ce que saint Paul a voulu dire dans les paroles que j'ai prises pour mon texte: *Enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en ce qui est selon le Seigneur (1830), in Domino*: c'est-à-dire parce que Dieu le veut, en regardant Dieu, qui vous commande par eux, et ainsi obéissant à Dieu même en leur obéissant, *in Domino*; ou bien encore *in Domino*, c'est-à-dire que, s'ils vous commandaient quelque chose qui ne fût pas selon Dieu, il ne faudrait pas leur obéir en ce cas. S'ils vous commandaient, par exemple, de prendre un bien qui ne vous appartient pas, d'outrager quelqu'un de parole ou de fait, de vous faire prêtre ou religieux sans y être appelé de Dieu, de vous habiller d'une manière immodeste, de découvrir vos bras et votre sein, de permettre des libertés à des jeunes hommes, ah! pour lors ne leur obéissez pas, car ce ne serait pas leur obéir *in Domino*. Mais il faut que cette désobéissance même soit accompagnée de respect; il faut leur représenter doucement et avec modestie que, quand Dieu défend ou commande quelque chose, on doit lui obéir plutôt qu'aux hommes, et leur alléguer ce beau mot de saint Augustin: « Pères, de quoi vous plaignez-vous? vos enfants ne vous préfèrent que Dieu seul. » Que dans toutes les autres choses où il ne ne sera point offensé ils éprouveront la sincérité de votre obéissance. S'ils voulaient vous empêcher de quitter le monde lorsque Dieu vous appelle à lui, il faudrait leur remontrer avec respect que Moïse a dit dans une rencontre semblable, que *Celui qui dit à son père et à sa mère: Je ne vous connais point, garde la parole de Dieu (Deut., XXXIII, 9)*; que Jésus-Christ a dit dans l'Evangile: *Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, il ne peut pas*

être mon disciple (*Luc.*, XIV, 26) ; que saint Grégoire, expliquant ce passage, dit qu'il faut méconnaître son père et sa mère, comme si on les haïssait, lorsqu'ils veulent nous détourner du service de Dieu ; que saint Bernard a dit : *La seule cause pour laquelle il est quelquefois permis de désobéir à son père et à sa mère, c'est Dieu* ; et qu'enfin saint Jérôme passe bien plus avant quand il dit : « Quand Dieu vous appelle à la perfection religieuse, si votre père se couche sur le seuil de la porte pour vous empêcher d'y aller, ne faites pas difficulté de passer pardessus (1831). »

Mais dans toute le reste, enfants, obéissez exactement à vos pères et mères : *Filii, obedite parentibus* : surtout dans l'affaire la plus importante de votre vie, et qui vous regarde de plus près, savoir, quand vous voulez vous marier, en quoi vous ne devez rien faire contre leur volonté. Finissons ce discours, et disons que les enfants ayant des obligations à leurs pères et à leurs mères qui sont comme infinies, et dont ils ne peuvent jamais s'acquitter pleinement, ils ne doivent rien négliger pour le faire le plus parfaitement qu'ils pourront. Après l'amour de Dieu et l'observation de ses commandements, il n'y a rien au monde à quoi ils doivent travailler avec plus de soin qu'à donner toute sorte de satisfaction et de contentement raisonnable à leurs pères et à leurs mères ; ils s'attireront par ce moyen mille bénédictions de Dieu sur la terre, qui seront suivies de la grande bénédiction dans l'éternité. *Amen.*

SERMON LXX.

DES DEVOIRS DES PERSONNES QUI SE MARIENT.

Sacramentum hoc magnum est.
Ce sacrement est grand. (Ephés., V.)

EXORDE.

Comme il n'y a pas sur la terre d'alliance plus étroite ni d'union plus intime que celle du mari et de la femme, on peut dire qu'il n'y a personne au monde qui soit plus le prochain l'un à l'égard de l'autre, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, et ainsi qui soit dans une plus grande obligation des'acquitter de ces devoirs réciproques. C'est dans le sacrement de mariage que se fait cette intime et étroite union que saint Paul appelle pour ce sujet un grand sacrement. *Sacramentum hoc magnum est.* Il ajoute ensuite : *Ego autem dico in Christo et in Ecclesia* : Je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise ; comme s'il voulait dire que la sainteté du mariage chrétien est émanée de celui de Jésus-Christ avec son Eglise, dont il est l'image et d'où il tire sa grâce et son esprit. Hélas ! faut-il qu'un sacrement si saint soit si fort déshonoré ? Quelle pudeur, quel respect, quelle religion ne demanderait-il pas ; et que les Chrétiens d'à-présent sont peu instruits de ces devoirs, et encore moins disposés à les pratiquer ! C'est ce qui me

porte, avant que de parler des devoirs réciproques des maris et des femmes, de traiter du mariage même, qui est le lien qui les unit ensemble, et qui ne contribuera pas peu, s'ils en conçoivent bien la sainteté, à les convaincre de ces devoirs. Afin donc de prendre les choses dans leur principe et dans leur source, examinons : 1° Si, et avec qui, il est à propos de se marier ; 2° Pourquoi on doit se marier ; 3° Comment on doit se marier. C'est la vocation à ce sacrement, les fins qu'on doit s'y proposer, et la manière dont il faut y entrer. Invoquons, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Si, et avec qui, il est à propos de se marier. — Il faut y être appelé de Dieu. — Comment on connaîtra cette vocation. — Il faut choisir un parti vertueux. — Les méconviens qui arrivent de ne le pas faire. — L'égalité entre les parties est nécessaire.

II^e POINT. Pourquoi on doit se marier. — Pour s'aider mutuellement. — Comme un remède. — Pour avoir des enfants. — On n'y cherche qu'à satisfaire sa sensualité.

III^e POINT. Comment on doit se marier. — Il faut le faire avec humilité. — Avec sincérité. — Avec pureté. — Comment il faut passer le jour des noces. — Du festin des noces. — Les malheurs qui suivent les mariages peu chrétiens. — Conclusion.

PREMIER POINT

Si, et avec qui, il est à propos de se marier.

C'est une des maximes des plus constantes de la religion chrétienne, des plus étendues, et qui a de plus grandes suites, que, pour bien réussir et même pour se sauver en quelque état de vie que ce soit, il faut y être appelé de Dieu. En effet, comment peut-on prétendre et même espérer que Dieu aide quelqu'un dans un état dans lequel il ne le veut point et où il s'est ingéré de lui-même, quand même cet état paraîtrait bon et saint en lui-même ? Un roi donnerait-il des appointements à un gentilhomme qui de lui-même et sans son aveu prendrait une charge auprès de sa personne ; ou plutôt ne punirait-il pas sa témérité d'avoir osé s'ingérer dans un emploi auquel il n'avait pas été appelé ? Cela me mènerait trop loin si je voulais établir ici cette maxime chrétienne ; ainsi j'aime mieux la restreindre au sujet que j'ai dessein de traiter aujourd'hui.

Plusieurs demeurent facilement d'accord que, pour ces dignités élevées, ces grandes charges, soit dans l'Etat ou dans l'Eglise, il faut une vocation particulière de Dieu, et que sans cette vocation on y commet de très-grandes fautes, et on s'y perd soi-même. Mais il n'y a presque personne qui s'imagine que ce soit la même chose du mariage, et que pour s'engager dans cet état il faille une autre vocation que le dessein que l'on prend de se marier.

Cependant, messieurs, il est très-certain qu'afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur son mariage, afin d'y être heureux et dans

(1831) *Per calcatum perge patrem, per calcatum perge matrem. Hieron., epist. ad Nepotianum.*

cette vie et dans l'autre, la vocation de Dieu y est nécessaire autant et même plus que dans les autres états de la vie séculière, parce qu'il y a de plus grands engagements et de plus grands périls à essayer. Il est encore très-certain que plusieurs qui se sauveraient dans le célibat se damnent dans le mariage, parce qu'ils n'ont pas assez de force et de courage pour vaincre les grandes et presque continuelles tentations dont cet état est environné.

Mais comment connaissons-nous si Dieu nous appelle au mariage? N'est-ce pas assez d'y avoir de l'inclination, de s'y sentir porté, et de trouver un parti dont on s'accommode? Non, messieurs, cela ne suffit pas; mais il faut beaucoup et longtemps prier Dieu qu'il fasse connaître si c'est sa volonté qu'on embrasse cet état, et qu'il ne permette pas qu'on s'y engage témérairement; il faut examiner en sa présence quels motifs y portent, et quelles fins on s'y propose. Je parlerai de ces fins dans la seconde partie. Mais surtout il faut prendre l'avis de son pasteur et de son confesseur, lui exposer toutes les dispositions de son âme, tous les mouvements de son cœur, l'état de sa conscience, les peines et les tentations que l'on ressent, les raisons de part et d'autre qu'on pourrait avoir pour embrasser ou non cet état, et le supplier d'examiner bien toutes choses, et de demander lumière à Dieu dans la prière, afin qu'il vous donne ensuite dans cette affaire importante des conseils qui soient des conseils de Dieu même. Si vous en usez de la sorte, il y a tout sujet d'espérer que vous ne serez pas trompé, qu'il vous fera connaître ce qu'il demande de vous, et qu'il vous bénira dans l'état de vie qu'il y aura sujet de croire que vous aurez embrassé par son ordre et par sa conduite. Combien y en a-t-il qui en usent de la sorte? mais aussi combien y en a-t-il qui se marient chrétiennement et que Dieu bénisse dans leurs mariages?

Il faut donc, avant que de s'engager dans le mariage, connaître, autant que cela se peut, si c'est par l'ordre de Dieu qu'on s'y engage. Cela, dis-je, est nécessaire; mais cela ne suffit pas. Il faut encore examiner devant Dieu avec ceux de qui l'on dépend et avec des personnes sages avec quel parti on s'alliera. Ce discernement est de la dernière importance, non-seulement pour la félicité de l'autre vie, mais encore pour le bonheur, la paix et le repos de celle-ci. Car enfin, comme rien n'est si capable de porter un mari à la vertu qu'une femme vertueuse, ni d'exciter une femme à la piété qu'un mari pieux, dont elle a à tous moments les exemples devant les yeux, de même il n'y a rien de plus fort pour engager insensiblement dans le relâchement et ensuite dans le vice que le dérèglement et le mauvais exemple d'un mari ou d'une femme à l'égard l'un de l'autre.

C'est pourquoi les saints Pères ont fait une grande attention sur le choix que l'on doit faire, dans le mariage, de la personne avec laquelle on doit passer toute sa vie. Si je voulais rapporter seulement ici tout ce que saint Jérôme a dit sur ce choix, je ferais un traité, et non pas une prédication. Comme saint Paul dit de la veuve à qui il permit de se marier une seconde fois, *qu'elle épouse qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur* (I Cor., VII, 39), ainsi ces saints veulent que ce ne soit ni l'ambition, ni l'avarice, ni une passion aveugle, qui règlent un choix si important; mais qu'au même temps que l'on a égard, autant que la sagesse et la raison le demandent, à l'égalité de la naissance et de la condition, et à la subsistance temporelle, on soit sans comparaison plus touché des considérations chrétiennes qui regardent Dieu et le salut des personnes qui contractent le mariage.

Avez-vous une fille qui doit être mariée, dit le Saint-Esprit dans l'Écriture, mariez-la, et donnez-la à un homme de bon sens, et homini sensato da illam (Eccli., VII, 27). Il ne dit pas à un homme de grands biens, à un homme de grande naissance, à un homme qui ait une grande charge, mais à un homme de bon sens, qui est une qualité inséparable de la crainte de Dieu et de la solide piété. Avez-vous un fils, dit le même Saint-Esprit, que vous vouliez établir dans le mariage, vous pouvez peut-être lui donner de grands biens et une grande charge, et lui trouver une fille aussi riche et d'une aussi grande naissance que lui; et cependant ce ne seront ni les grands biens, ni les grands honneurs qui feront son bonheur et celui de sa famille; mais ce sera une femme prudente et sage, d'une sagesse inséparable de la piété, qui le rendra véritablement heureux. *Ses parents pourront lui procurer de grands avantages temporels, mais il n'y a que Dieu seul qui lui puisse donner une femme prudente* (1832). L'apôtre saint Paul donne ce même avis en des termes encore plus forts: *Ne contractez point d'alliance avec les infidèles pour porter le joug avec eux; Nolite jugum ducere cum infidelibus: car enfin, continue le même Apôtre, quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? quel commerce entre la lumière et les ténèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? quelle société entre le fidèle et l'infidèle? quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles?* (II Cor., VI, 14 et seq.)

Oserais-je, après ces vérités divines et après ces oracles du Saint-Esprit, alléguer ici les pensées d'un poète, qui serviraient au moins à faire voir que la raison même et le sens commun apprennent de quelle importance est ce choix qui se doit faire dans les mariages! Si vous me demandez, dit ce profane, pourquoi notre siècle est si fécond en toute sorte de dérèglements et de vices, je vous répondrai que c'est parce que la corruption règne dans la manière dont se

(1852) *Donnis et divite datur a parentibus, a Domino autem proprie uxor propriis. Prov., XIX, 14.*

font les mariages, dont les familles se gouvernent, et dont on élève les enfants; et que tous les désordres qui inondent les peuples entiers ne sont que les ruisseaux de cette malheureuse source.

Feunda culpæ sæcula nuptias
Primum inquinavere, et genus, et domos.
Hoc fonte derivata clafes
In patriam populamque fluxit.
HORAT. Od. 5, l. VI.

N'est-ce pas en effet ce qui se voit tous les jours par expérience? Par exemple, si une fille sage et modeste, et qui a toujours vécu avec beaucoup de retenue, vient à être mariée à un homme qui n'aime que les plaisirs et les divertissements, elle ne peut presque plus s'appliquer à ses exercices ordinaires de piété, et il est fort à craindre qu'elle ne se relâche bientôt; car ce mari ne lui donne pas le temps de prier, il s'oppose à ses jeûnes et à ses mortifications, il la contraint de porter dans ses habits les marques du luxe et de la vanité du siècle; il ne lui parle que de choses vaines et inutiles, pour ne pas dire criminelles; il l'oblige de se trouver dans des compagnies dangereuses pour son salut; il ne lui donne que de mauvais exemples, et souvent même il veut qu'elle soit de la partie dans les divertissements profanes. C'est assurément une grande tentation pour elle; et, si elle s'y expose volontairement, elle ne doit pas espérer que Dieu fasse des miracles pour l'empêcher d'y succomber. Ainsi la dévotion et l'esprit de piété qu'elle avait apportés dans son mariage s'évanouissent; elle tombe dans une malheureuse insensibilité pour les choses de Dieu, ensuite dans les modes, dans les manières et dans toutes les maximes du siècle, et enfin dans ses désordres et ses dissolutions.

Il semble qu'il n'y a pas le même danger pour les maris de prendre des femmes qui ne soient pas vertueuses, parce qu'étant ordinairement les maîtres dans leur famille, et d'ailleurs ayant plus de force d'esprit que leurs femmes, ils peuvent facilement ne pas suivre leurs mauvais exemples. Mais comment peuvent-ils se promettre d'avoir assez de fermeté pour résister aux inclinations déréglées de personnes qui leur sont si chères, et qui sauront bien les gagner par leurs caresses et par leurs discours pleins de tendresse et d'affectation? Après la chute d'Adam, créé dans une si grande grâce et exempt de tous les charmes qui portent au péché; après l'exemple de Salomon, dont le cœur, comme dit l'Écriture (III Reg., XI, 4), fut corrompu par ses femmes, il n'y a rien qu'on ne doive craindre d'une femme qui n'est pas vertueuse, et rien qu'on ne doive faire pour en trouver une qui le soit.

Abraham aimait uniquement son fils Isaac, et il voulait sans doute le rendre heureux dans son mariage. Il eût pu, selon la remar-

que qu'en a faite saint Chrysostome (*in Gen.*, hom. 46), lui faire épouser une fille de ces rois dont il était environné, qui, après cette grande victoire qu'il avait remportée sur quatre rois leurs ennemis, eussent cru être extrêmement honorés de son alliance; la prudence humaine devait lui inspirer ce dessein, comme un moyen de se rendre considérable parmi ces princes, et de donner un nouvel appui à sa maison dans un pays où il était étranger. Mais Abraham, ajoute ce Père, a bien d'autres pensées dans un choix si important. Il ne considère ni le soutien d'une alliance, ni l'éclat de la race, ni la grandeur du bien, ni tous les agréments extérieurs séparés des biens réels et solides, qui sont ceux de l'âme. Il cherche pour son fils une fille qui descendît de la race des saints, où le vrai Dieu fût connu et adoré, et où la vertu fût devenue comme naturelle et héréditaire. Et, comme il savait que cette personne serait unie avec Isaac par un lien sacré qui devait durer autant que sa vie, il voulait trouver en elle ce qu'il savait être en son fils, afin que les excellentes qualités de l'un s'alliassent heureusement à celles de l'autre. Voilà quelles ont été les pensées d'Abraham sur le mariage de son fils.

« Il semble, ajoute ce même Père, que les Chrétiens présentement affectent de faire tout le contraire. Ils ne pensent en aucune sorte à ce qui a été l'unique vue de ce patriarche dans un choix si important. Leur esprit n'est occupé que de la seule chose à laquelle il n'a eu aucun égard, qui est de trouver une fille qui apporte beaucoup de biens. On ne fonde point aujourd'hui ce choix sur la piété, sur l'éducation, sur le règlement des mœurs: on ne pense nullement à ces choses. Si une fille a du bien, elle a tout, et pourvu qu'elle soit riche, elle sera toujours vertueuse; et cependant, conclut ce saint, à quoi servent les grands biens sans la sagesse, qui en doit user! Et si une femme sage établit une maison, comme dit l'Écriture, que peut faire celle qui ne l'est pas, que de la détruire (1833)?

Le même saint Chrysostome, dans le même endroit, condamne, aussi bien que saint Jérôme (*in Epist. ad Ephes.*, hom. 20), ceux qui ne prennent des femmes que pour leur beauté; et il dit qu'ils sont bien aveugles de rechercher avec tant d'empressement une chose si vaine et qui ne dure que très-peu de temps, qui est sujette à être détruite par mille accidents différents, qui les expose à former contre leurs femmes de fâcheux soupçons, qui sont occasion de mille troubles, et qui leur attirent souvent de très-grands malheurs.

Le même saint Jérôme (*in Matth.*, hom. 7) fait une peinture si ressemblante à ce qui se passe maintenant dans les mariages, que j'ai cru la devoir donner ici dans ses propres termes. « Qui est le jeune homme, dit-il, qui ayant dessein de se marier se mette en

peine d'examiner quelle est la femme qu'il va prendre, comment elle a été élevée, si ses mœurs sont réglées, si sa vie est irréprochable? Tous ses soins se terminent à savoir ce qu'elle a de bien, quels sont ses fonds de terre ou ses meubles. Il semble qu'il achète une femme : on donne même au mariage le nom de contrat. C'est le langage ordinaire. On dit communément : Un tel a contracté avec une telle, pour dire qu'il l'a épousée. On déshonore ainsi le don de Dieu, et on traite un sacrement si saint comme un trafic, où l'on se vend et où l'on s'achète. Il faut même dans ces contrats être extrêmement sur ses gardes, parce qu'on tâche encore d'y surprendre plus que dans les autres. »

Saint Jérôme, après avoir fait cette peinture des mariages de son temps, qui convient admirablement au nôtre, en fait une de ceux qui se faisaient entre les premiers Chrétiens. « On n'avait, dit-il, aucun égard au bien ni aux avantages temporels. On cherchait une fille qui eût été bien élevée, qui eût de la sagesse et de la vertu, dont la vie fût réglée et honnête. Quand on l'avait trouvée, le mariage était conclu; on n'avait besoin ni de contrat, ni d'articles, ni de notaire. On ne dépendait ni de l'encre, ni des écritures; on ne voulait point d'autre sûreté que la vertu et la piété de l'un et de l'autre. C'est pourquoi, M...., je vous conjure de ne point vous arrêter à ces vues si basses lorsque vous vous marierez, mais de ne vous mettre en peine que de trouver des filles sages, réglées, honnêtes et vertueuses; et elles vous seront plus précieuses que tous les trésors du monde. Si vous ne cherchez que Dieu dans votre mariage, il aura soin de vous y faire trouver avantageusement tout le reste; mais si vous n'y cherchez que les biens du monde, sans vous mettre en peine de ceux qui doivent être plus chers à un Chrétien, vous n'y trouverez ni les uns ni les autres. »

Enfin ce saint docteur prédit à ceux qui en se mariant ne cherchent que des femmes riches, que les richesses, qu'ils désirent avec tant d'ardeur, ne leur serviront de rien si leurs femmes ne sont pas sages et bien réglées, parce qu'elles les dissiperont bientôt et les réduiront ensuite eux-mêmes à une honteuse pauvreté. « A quoi sert, leur dit-il, cette grande dot qu'une femme apporte, lorsque son luxe et ses profusions dissipent tout, ou lorsqu'elle se plaît à être vue et à être aimée? Si elle est portée à la dépense et à la bonne chère, quelque riche quelle soit, elle ruinera bientôt son mari. »

Il ne suit pas néanmoins de ce que j'ai dit qu'il ne soit jamais permis d'avoir quelque égard aux biens des personnes avec qui on se marie; mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut avant toutes choses examiner leurs mœurs et leur piété, sans lesquelles, comme on a dit, les plus grands biens ne serviraient de rien. Il n'est pas même à propos qu'il y est une trop grande inégalité de naissance entre les parties, parce que

celles qui sont le mieux pourvues de ces avantages de la fortune méprisent souvent celles qui le sont moins. C'est pourquoi, non-seulement les saints Pères, mais les païens mêmes, ont été persuadés que, pour rendre un mariage heureux, il fallait qu'il fût entre des personnes à peu près égales.

La trop grande inégalité d'âge cause souvent des inconvénients très-fâcheux. Les inclinations du mari et de la femme étant différentes selon la diversité de leur âge, ce qui plaît à l'un est à charge à l'autre et la fatigue, et ainsi il est difficile de conserver la paix. Les jeunes, par exemple, aiment la joie et les plaisirs; ils sont ennemis du repos et de la vie tranquille; ils ne se plaisent que dans le trouble et dans l'agitation; ils regardent le luxe et les vanités du siècle comme des choses permises à des personnes de leur âge; c'est pourquoi ils sont ordinairement prodigues et ne veulent point entendre parler de rien épargner pour les nécessités de la famille. Ceux qui sont avancés en âge se trouvent presque toujours dans des dispositions opposées; ils aiment la paix et le repos; le mouvement, le trouble et l'agitation de la jeunesse leur sont insupportables; le luxe et la profusion ne leur plaisent pas, et, bien loin de faire des dépenses inutiles, ils ont quelquefois même bien de la peine à souffrir les plus nécessaires.

Mais ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il peut naître de cette inégalité d'âge plusieurs désordres contre la pureté : car le plus jeune, s'il n'est fort sage et bien pénétré de la crainte de Dieu, ne regardera qu'avec mépris celui qui est fort âgé; il fuira sa conversation, il se dégoûtera facilement de sa personne, et peut-être qu'ensuite il s'abandonnera à l'impétuosité de ses passions, et qu'il tombera dans le désordre. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet; car ceux qui ont quelque expérience de ce qui se passe dans le monde savent fort bien que cela n'arrive que trop souvent.... En voilà assez pour le choix des personnes avec lesquelles on doit s'unir par le mariage. voyons maintenant quelles fins il faut s'y proposer. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Pourquoi on doit se marier.

On peut se proposer divers motifs quand on se marie, dont les uns sont bons, les autres moins parfaits, et quelques-uns absolument mauvais. Il y en a qui se marient pour avoir un secours dans les nécessités communes de cette vie, un soulagement dans les peines, et une consolation mutuelle dans les afflictions. Un homme, par exemple, prend une femme pour avoir soin de son intérieur et pourvoir à ses besoins pendant qu'il sera occupé à ses affaires dans l'exercice de sa charge ou de son travail; et c'est ce que Dieu a dit, lorsqu'il créa la première

femme, pour être une aide à l'homme (1834). De même une fille prend un mari afin qu'il lui serve de conseil, d'aide et de protecteur dans les divers accidents dont cette vie est remplie. Cette fin est bonne, et on peut se la proposer très-légitimement.

Il y en a une autre, qui n'est pas à la vérité mauvaise, mais qui est moins parfaite : c'est lorsqu'on reconnaît sa faiblesse, et que, ne se sentant pas assez fort pour garder la continence, on se sert du mariage comme d'un remède à son infirmité. Saint Paul (1 Cor., VII, 2 et seq.) dit qu'on permet ce remède par condescendance, mais qu'on ne le commande pas. Il est à la vérité permis d'user de remèdes dans ses maladies, mais il est bien fâcheux de ne s'en pouvoir passer ; et il faut au moins, dans ces rencontres, se souvenir qu'on ne prend point de remède sans nécessité, sans répugnances, et sans dégoût, et qu'on ne le fait qu'avec précaution, avec mesure, avec circonspection, et par amour pour la santé.

Mais la vraie fin du mariage, et celle qu'on devrait avoir uniquement devant les yeux quand on se marie, c'est pour avoir des enfants ; c'est cette unique vue que l'Ecriture sainte nous représente dans ces saints patriarches de l'ancienne loi : « Ils ne cherchaient, en se mariant, dit saint Augustin (*De Bono Conjug.*, c. 20), qu'à avoir des enfants, et ils ne désiraient en avoir que par rapport à Jésus-Christ, qu'ils prophétisaient dans leur mariage, ou qu'ils espéraient en pouvoir naître. Les saintes femmes de ce temps-là, dit le même (cap. 7), se mariaient non pas pour suivre les désirs et les mouvements de la chair, mais afin d'avoir des enfants ; et il y a tout lieu de croire que, si elles avaient pu en avoir d'une autre manière, elles n'auraient jamais pensé à user du mariage. »

Les Chrétiens n'ont plus cette même raison de se marier, puisqu'ils ne peuvent plus contribuer à la naissance du Messie, qui est déjà venu. Mais s'ils ne peuvent plus donner au monde Jésus-Christ selon la chair, ils peuvent donner des cohéritiers de Jésus-Christ selon l'esprit. Ils peuvent désirer d'avoir des enfants qui servent Dieu, l'Eglise et l'Etat, lorsqu'eux-mêmes ne seront plus en état de le faire. Ils doivent dire avec David : *Semen meum serviet ipsi* (Ps. XXI, 31). Lorsque je serai mort, ou même quand je serai vieux, je ne pourrai plus louer Dieu, bénir Dieu, servir Dieu ; j'aurai des enfants qui le feront à ma place ; j'aurai des enfants qui, étant de bons prêtres ou de bons religieux, chanteront jour et nuit les louanges de Dieu, et le serviront en plusieurs autres manières. J'aurai des filles qui, étant de saintes vierges, conserveront dans leurs corps l'intégrité virgine que je n'ai pas eu le courage d'embrasser. J'aurai d'autres enfants qui serviront l'Etat et le public en diverses manières : *Semen meum serviet ipsi*.

Voilà les fins honnêtes et chrétiennes

qu'on peut se proposer quand on se marie. Mais il y en a une autre très-mauvaise, et néanmoins qu'on peut dire être la plus ordinaire, savoir, d'y trouver le moyen de satisfaire ses passions, ou pour mieux dire sa brutalité. Je ne veux rien dire sur ce sujet, de peur de manquer en quelque chose au respect qui est dû à la parole de Dieu, ou de blesser les oreilles chastes. Je me contenterai donc de produire ici l'exemple du jeune Tobie, qui donne un grand sujet de confusion aux Chrétiens ; et je le rapporterai même dans les propres termes de l'Ecriture sainte, afin de n'y rien mêler du mien. Chacun sait que l'ange Raphaël lui servait de guide dans un voyage qu'il entreprenait par l'ordre de son père. Ce jeune homme dit donc un jour à ce fidèle conducteur (*Tob.*, VI, 10 et seq.) : *Où voulez-vous que nous logions ?* L'ange lui répondit : *Il y a ici un homme qui s'appelle Raquel, qui est de vos proches et de votre tribu ; il a une fille nommée Sara, qui est unique, n'ayant ni fils ni fille hors elle seule. Tout son bien vous doit revenir, et il faut que vous épousiez cette fille. Demandez-la donc à son père et il vous la donnera en mariage.* Tobie lui répondit : *J'ai oui dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, qui sont tous morts, et on m'a dit aussi qu'un démon les avait tués : je crains donc que la même chose ne m'arrive, et que, comme je suis fils unique, je ne cause à mon père et à ma mère une affliction capable de conduire leur vieillesse au tombeau.* L'ange Raphaël lui repartit et lui dit : *Ecoutez-moi, et je vous apprendrai qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir : lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage qu'ils bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux et les mulets qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.* Messieurs, ce n'est point moi, c'est Dieu même qui parle ici : ce sont les oracles du Saint-Esprit ; il faut écouter ces divins oracles avec un profond respect et une sainte frayeur. *Mais pour vous, continue l'ange, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, et ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poisson et il mettra le démon en fuite.* (C'était un poisson que le jeune Tobie avait pris dans le Tigre, et dont l'ange lui avait dit de réserver le foie.) *La seconde nuit vous serez associé aux saints patriarches ; la troisième nuit vous recevrez la bénédiction de Dieu, afin qu'il naisse de vous deux des enfants dans une parfaite santé ; la troisième nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, et dans le désir d'avoir des enfants plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfants de la race d'Abraham.*

Messieurs, voilà ce que le Saint-Esprit a voulu nous laisser gravé dans ses divines

Écritures en des termes ineffaçables, afin de confondre la sensualité des Chrétiens qui dans une chair même sanctifiée par Jésus-Christ vierge et fils d'une vierge ne savent pas garder la modération que des Juifs ont gardée avant la venue de ce même Jésus-Christ.

Mais voyons si les dispositions de la fille que Tobie devait épouser répondent à une pratique si sainte. *Vous savez, Seigneur, disait (Tob. III, 16 et seq.) cette vertueuse fille en répandant son cœur devant Dieu, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai conservé mon âme pure de tous les mauvais désirs; je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec légèreté; que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, et non point pour suivre ma passion.* Que ces dispositions sont saintes, édifiantes, et remplies de piété! mais qu'elles sont rares et peu imitées! Voilà, messieurs, la fin principale que l'on doit avoir en vue quand on veut se marier, savoir, de donner des enfants au monde; voilà les dispositions dans lesquelles il faut entrer lorsqu'on reçoit ce sacrement; ce ne sont néanmoins que les dispositions éloignées. Il faut voir maintenant les dispositions prochaines, c'est-à-dire de quelle manière il faut faire la cérémonie des noces. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Comment doit-on se marier

J'ai dit dans la première partie qu'il fallait s'examiner sérieusement devant Dieu pour reconnaître autant que cela se peut si effectivement on est appelé à l'état du mariage. Après qu'on a reconnu qu'on y est appelé, il faut y entrer avec respect, adorant la providence de Dieu, qui dispose de ses créatures comme il lui plaît, et qui marque à chacun la voie qu'il doit tenir pour aller à lui. Ainsi il faut faire du mariage un acte de religion, en ne s'y engageant que dans la vue de lui plaire, de le servir, et de suivre sa volonté. Il faut donc s'y présenter avec une profonde humilité, dans la vue de sa faiblesse qui ne permet pas de garder la continence et d'embrasser la virginité. Il faut penser avec une espèce de confusion qu'on n'a pas été digne de se donner tout entier à Dieu, c'est-à-dire de ne s'occuper que de lui, de ne servir que lui, et de lui consacrer non-seulement son esprit, mais aussi son corps, ce qui est l'apanage et la prérogative des vierges chrétiennes.

Il faut, outre cela, avoir tant d'amour pour la justice et la sincérité, qu'on ne se serve d'aucun artifice pour surprendre ceux avec qui on veut s'allier. Les gens du monde ne font aucun scrupule d'user de déguisement dans ces rencontres; ils dissimulent les défauts corporels qu'ils peuvent avoir, ils cachent ce qu'il y a de peu honorable dans leur famille; mais surtout ils font

paraître leurs biens beaucoup plus considérables qu'ils ne sont effectivement. Ils s'imaginent même que c'est une adresse digne de louange de parvenir par ces sortes de moyens à des mariages qu'ils ne pourraient pas espérer de faire réussir si ceux avec qui ils traitent étaient bien informés de l'état de leurs affaires; mais ceux qui ont la crainte de Dieu doivent se conduire d'une manière tout opposée; ils ne doivent jamais blesser la vérité, mais plutôt dire toutes choses dans la dernière exactitude, et ne rien cacher à ceux qu'ils recherchent de tout ce qu'ils ont intérêt de savoir avant que de se déterminer dans une affaire de cette importance.

Voilà les principales dispositions par rapport à l'esprit dans lesquelles doivent être ceux qui veulent se marier chrétiennement. Pour ce qui regarde celles du corps, les saints Pères les réduisent à un seul point, qui est que le mari et la femme entrent dans le mariage avec une grande pureté extérieure, et qu'ils ne le souillent par aucune dissolution; il faut pour cela que les époux futurs promis ou fiancés vivent ensemble dans une grande retenue, ou, ce qui est beaucoup plus sûr, qu'ils ne conversent l'un avec l'autre que le moins qu'il se pourra, et jamais seuls. Ils doivent savoir qu'ils n'ont pas plus de droit qu'auparavant de prendre aucune privauté, et qu'il arrive mille inconvénients des libertés criminelles que l'on ne se donne alors que trop souvent. Les mariages ensuite n'estiment pas leurs femmes qui leur avaient permis ces libertés indiscretes; ils pensent qu'elles pourraient bien n'être pas plus difficiles à accorder aux autres ce qu'elles n'ont pas refusé à eux-mêmes lorsqu'elles le devaient faire. On reçoit pour l'ordinaire le sacrement de mariage en état de péché mortel, parce que, ou l'on ne confesse point ces péchés, les filles particulièrement, à qui une mauvaise honte ferme la bouche, ou, si l'on s'en accuse, c'est presque toujours sans un véritable repentir, parce qu'on est dans la même dissimulation, quoiqu'on se la dissimule quelquefois à soi-même, de faire encore la même chose si l'on se trouvait dans la même situation; et c'est de là que viennent tous les malheurs dans les mariages dont je parlerai bientôt.

Mais, afin de dire quelque chose des dispositions encore plus prochaines qu'on doit apporter au mariage, il faut regarder le jour qu'on le contracte d'une autre manière qu'on ne le regarde pour l'ordinaire. Si l'on considère comment la plupart des Chrétiens passent le jour de leurs noces, on aura de la peine à se persuader qu'ils croient que le mariage soit un sacrement de la loi nouvelle; ou, si l'on pense qu'ils le croient, on est obligé de former d'eux un jugement encore plus désavantageux, savoir, que ce sont des impies de profession, qui méprisent insolemment la religion, et qui ne font aucun état de ce qu'elle a de plus saint et de plus vénérable, savoir, des sacrements. En

effet, que fait-on en ce jour auquel on a reçu celui du mariage, sinon de parler de plaisirs, de danses, de divertissements qui sont souvent criminels, de proférer des paroles contraires à la pureté, de ne garder aucune mesure dans le boire et dans le manger, et de porter la dissolution des festins quelquefois à de très-grands excès? Les saints Pères et les conciles ont parlé avec force contre ces désordres, et je ne finirais point si je voulais rapporter seulement une partie de ce qu'ils en ont dit.

Les gens qui veulent se marier chrétiennement (ils sont rares à la vérité, mais enfin il y en a,) ne se conduisent pas de la sorte : ils regardent le jour de leurs noces comme le plus important de toute leur vie et duquel apparemment dépend tout leur bonheur ou leur malheur pour cette vie et même pour l'autre. Ainsi ils ont soin de le passer le plus saintement qu'il leur est possible. Ils assistent à la messe des noces avec un très-profond respect; ils y adorent Notre-Seigneur Jésus-Christ s'unissant à notre humanité par le grand mystère de l'Incarnation; ils invoquent le secours des saints mariés, comme d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, surtout de saint Joseph et de la sainte Vierge; ils passent une bonne partie de ce jour en prières; et comme ils savent qu'il y a une grâce propre attachée à ce sacrement, mais qui ne se donne qu'à ceux qui sont préparés à la recevoir, il n'y a rien qu'ils ne fassent pour se procurer cette préparation si importante et si nécessaire.

Ils ne laissent pas néanmoins d'inviter leurs parents et leurs amis à la cérémonie de leurs noces, et de se réjouir avec eux, mais d'une manière honnête et chrétienne; ils imitent ce qui se pratiqua aux noces du jeune Tobie, dont l'Écriture sainte dit qu'ils eurent soin de se conduire, dans le festin même des noces, dans la crainte du Seigneur : *Set et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant (Tob., IX, 12)*. Il n'est donc pas absolument défendu de se réjouir saintement avec ses amis, à l'exemple de ces anciens justes, et de Jésus-Christ lui-même, qui a honoré un festin de noces par sa présence, pour faire voir qu'ils ne sont pas de soi criminels. Mais néanmoins les excès qui en sont présentement comme inséparables et le peu de soin qu'on y a de conserver dans son cœur la crainte de Dieu, font que c'est toujours le plus sûr de ne se point trouver à ces assemblées, et ont porté des personnes de piété à s'abstenir de tout festin dans leurs noces, et de distribuer aux pauvres ce qu'ils y auraient dépensé, pour faire voir que ce n'était pas par une épargne sordide qu'ils en usaient de la sorte.

Disons donc, pour conclure cette matière, que c'est des mauvaises dispositions avec lesquelles on se marie ordinairement que viennent tous ces malheurs dont nous voyons presque tous les mariages remplis : et qu'il me soit permis de dire encore une

fois avec ce profane que j'ai déjà cité :

Hæc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.

Je pourrais, sans doute, alléguer quelque chose de meilleur en représentant ici le tableau que fait le Saint-Esprit (*Eccli., XXV, 23 et seq.; XXVI, 9*) d'un mari et d'une femme qui ne vivent pas dans une bonne intelligence. Il me serait aisé de faire part à mes auditeurs des descriptions vives et animées que les saints Pères ont faites des malheurs étranges qui viennent des mariages mal faits. Mais qu'est-il besoin d'aller chercher ailleurs des preuves de ce que nous voyons tous les jours de nos yeux? Combien trouve-t-on de mariages où la paix, l'union, la bonne intelligence et l'amitié conjugale durent longtemps? Il y en a, mais certes ils sont très-rares. Combien y en a-t-il au contraire où l'on n'éprouve que chagrins, qu'ennuis, je dirai même que rage, que fureur et que désespoir; mais principalement quand la jalousie s'est mise dans la tête d'une des parties, on peut dire que c'est alors un enfer anticipé, qu'il est extrêmement à craindre qu'il ne soit suivi d'un autre. Saint Basile appelle ces sortes de mariages *officinam dolorum*, un amas, un magasin de toutes les douleurs, de tous les chagrins, de toutes les détresses, et de tous les déchirements de cœur dont un homme est capable. La justice de Dieu diffère assez souvent le châtement des autres péchés pour la vie future; mais elle commence dès celle-ci, et quelquefois même dès les premiers mois du mariage, à punir les profanateurs de ce sacrement, par les peines que je viens de dire, ou plutôt qu'il est impossible de dire, et qu'il n'y a que ceux qui en font la malheureuse expérience qui puissent bien les exprimer.

CONCLUSION.

Entre ceux qui assistent à cette prédication il s'en trouve de deux sortes : il y en a qui sont déjà engagés dans le mariage, et d'autres qui ne le sont pas encore, mais qui prétendent de l'être. Ces derniers doivent donc profiter de cette prédication, et s'ils ont, je ne dirai pas de la piété, mais un peu de bon sens, pratiquer les avis qu'ils ont entendus, afin d'éviter d'être malheureux dès cette vie. Pour ceux qui sont déjà mariés selon la coutume, c'est-à-dire dans de très-mauvaises dispositions, et qui font l'expérience des malheurs dont je viens de parler, j'ai deux avis à leur donner 1^o : de faire un bon usage de ce mal, d'y reconnaître la main de Dieu, qui les frappe très-justement; d'accepter humblement ces peines, qui sont de justes châtements de leur entrée vicieuse dans le mariage, et ainsi faire en sorte qu'elles servent au moins pour l'autre vie; 2^o d'en demander instamment pardon à Dieu, et tâcher de les réparer par une vie plus conforme à un Chrétien et par les actions dont je parlerai dans les discours suivants; et enfin de célébrer tous les ans le jour anni-

versaire de leur mariage, non par des festins et des réjouissances, mais en se confessant et communiant en ce jour, renouvelant les actes et les saintes dispositions qu'ils ont pratiqués ou dû pratiquer le jour de leurs noces, afin qu'ils tâchent par ce moyen de se rendre dignes d'être reçus aux noces de l'Agneau : *Beati qui ad cenam nuptiarum Agni vocati sunt* (Apoc., XIX, 9). Amen.

SERMON LXXI.

DES DEVOIRS DES MARIS A L'ÉGARD DE LEURS FEMMES.

Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.

Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise. (Ephes., V.)

PREMIER EXORDE.

C'est beaucoup, quand on entre dans le mariage, de le faire chrétiennement et d'une manière qui réponde à la sainteté de cet état; mais ce n'est pas encore tout : il faut outre cela, quand on y est entré, s'y comporter en Chrétien. Il y a peu de maris qui ne se plaignent de leurs femmes, et peu de femmes qui ne se plaignent de leurs maris. Il y a encore moins entre les uns et les autres qui croient que ce soit par leur faute qu'il arrive souvent des discords dans la maison, et chacun est très-persuadé que c'est du côté de l'autre que vient tout le mal. Il faut tâcher d'apporter quelque remède à un si grand et si ordinaire désordre, qui déshonore le mariage d'une manière si scandaleuse, et qui est si contraire à l'une de ses fins principales, savoir, à la paix, l'union et la concorde, et à ce secours mutuel que les deux parties doivent attendre l'une de l'autre. Il semble qu'on ne le peut mieux faire qu'en instruisant les maris et les femmes des devoirs réciproques qu'ils se doivent l'un à l'autre. C'est ce que je tâcherai de faire, en commençant par les premiers, après que, etc. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Il est certain que le grand Apôtre ne pouvait donner une plus haute idée du mariage chrétien qu'en disant qu'il était la figure de l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise; que cette union avait été même figurée et prophétisée dès le commencement du monde dans ce sommeil mystérieux d'Adam. Dieu ayant alors tiré de son côté la matière dont il forma la femme qu'il lui destinait pour compagne, il se réveilla, et par des paroles pleines de mystère il expliqua l'union admirable qui devait être entre le mari et la femme par rapport à celle de Jésus-Christ avec l'Eglise. Ce divin Sauveur lui-même s'étant, s'il faut ainsi dire, endormi sur la croix, et ayant permis durant ce sommeil qu'on lui ouvrit le côté, les saints Pères ont dit que de ce côté ouvert il sortit de l'eau et du sang, avec lesquels il épousa l'Eglise, et qui furent comme les sceaux et les gages de son amour et de l'union éternelle qu'il voulait contracter avec elle.

Le mariage chrétien renferme tous ces mystères; son union indissoluble représente l'union éternelle de Jésus-Christ avec l'Eglise; la fidélité que le mari et la femme se doivent garder figure les promesses que Jésus-Christ a faites à l'Eglise; la fécondité du mariage est une image fort ressemblante de la fécondité de l'Eglise, qui engendre, s'il faut ainsi dire, autant d'enfants qu'elle fait de Chrétiens; l'amour du mari et de la femme exprime l'amour de Jésus-Christ envers l'Eglise; enfin la sainteté à laquelle les époux se doivent porter l'un l'autre représente la sainteté que Jésus-Christ communique à l'Eglise; mais en quoi cette figure est plus noble et plus avantageuse au mari, c'est que la femme ne représente que l'Eglise, et le mari représente Jésus-Christ même.

C'est un grand honneur, il est vrai, mais qui impose de grandes obligations, et *honor et onus*. Ainsi, comme cette représentation donne au mari un avantage considérable et une excellence au-dessus de sa femme, elle l'oblige aussi à une sainteté qui soit d'autant plus élevée, que Jésus-Christ est plus excellent que l'Eglise. Il doit représenter ce divin Sauveur, non-seulement comme chef de l'Eglise, mais encore comme réparant la sainteté dans l'Eglise, comme purifiant l'Eglise, comme protégeant l'Eglise. Je trouve donc trois admirables circonstances dans le mariage de Jésus-Christ avec l'Eglise : il exerce sur elle un empire de douceur; il l'aime d'un amour pur et chaste; il est fidèle à lui tenir toutes ses promesses. Tous les maris dans la conduite desquels ne se trouvent point ces trois circonstances ne représentent point Jésus-Christ; leur mariage est chrétien de nom, et païen en effet. C'est un sacrement, c'est-à-dire un signe sacré, mais qui ne signifie rien, et qui est même contraire à ce qu'il doit signifier. Si vous voulez donc, messieurs, que vos mariages soient des mariages chrétiens, que ce soient des sacrements de la loi nouvelle, c'est-à-dire pleins de grâces et de sainteté; que ce soient des signes efficaces, qui opèrent ce qu'ils signifient et ce qu'ils représentent : il faut que l'empire que vous exercerez sur vos femmes soit un empire plein de douceur; il faut que l'amour que vous aurez pour elles soit un amour pur et chaste; il faut enfin que vous leur gardiez une fidélité inviolable à laquelle vous ne donniez pas la moindre atteinte. Voilà le sujet de ce discours.

De l'empire du mari sur la femme.

1^{er} POINT. L'empire que les maris exercent sur leurs femmes doit être un empire de douceur. — Jésus-Christ exerce sur l'Eglise un empire de douceur. — C'est le modèle de celui des maris à l'égard de leurs femmes. — Depuis la venue de Jésus-Christ il vaut mieux gouverner par amour que par crainte. — Ceux qui n'en usent pas de la sorte ne sont pas tant des maris que des tyrans.

II^e POINT. Les maris doivent aimer leurs femmes d'un amour chaste. — C'est ainsi que Jésus-Christ a aimé l'Eglise. — De quelle manière les saints Pères enseignent qu'il faut se comporter dans le

mariage. — Plusieurs personnes mariées se dament dans l'usage de leur mariage. — Les personnes mariées doivent garder la continence quand elles communient. — Et aux jours de jeûne et de pénitence.

III^e POINT. Les maris doivent garder à leurs femmes la fidélité conjugale. — Les maris doivent être plus forts que leurs femmes. — Ils sont plus coupables quand ils commettent un adultère. — L'adultère est un très-grand crime. — Qui a toujours été très-sévèrement puni. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'empire que les maris exercent sur leurs femmes doit être un empire de douceur.

Ce serait une idée aussi contraire à la vérité qu'injurieuse à Jésus-Christ de se représenter cet aimable Sauveur armé de colère contre les hommes, et toujours prêt à punir les injures qui lui sont faites par des peines qui leur soient proportionnées. Toutes les figures qui nous le représentent, tous les prophètes qui nous l'ont annoncé, ne nous le représentent que sous des idées et des noms de bonté, de douceur et de miséricorde, qui semblent lui ôter la qualité de juge en ce monde, ou du moins lui en interdire les fonctions. Quand même toutes les figures qui nous le représentent ne nous marqueraient pas en même temps sa douceur et sa bonté; quand même les prophètes qui nous l'ont annoncé n'iraient pas chercher avec soin des noms et des comparaisons qui nous font connaître sa miséricorde, l'état dans lequel il a paru sur la terre, les fonctions qu'il y a exercées, et la mort qu'il a endurée, nous diraient assez qu'il est un Dieu de miséricorde. Mais cette bonté, cette douceur, et cette miséricorde de notre aimable Sauveur, n'ont pas fini avec sa vie, elles sont encore maintenant aussi étendues que dans le temps même qu'il donnait son sang pour les hommes.

Représentez-vous donc, messieurs, ce divin Sauveur au milieu de l'Eglise appelant incessamment les pécheurs à lui, soutenant les faibles et donnant continuellement des grâces à tous, sans que la dureté des uns, les faiblesses des autres, les infidélités de tous, diminuent les effets de sa bonté ou dessèchent les torrents de ses grâces. Car enfin l'Eglise n'est pas seulement l'assemblée des saints, c'est l'assemblée de tous ceux qui ont été baptisés en son nom; mais que d'infidèles parmi ceux mêmes qui ont été engagés dans la religion de Jésus-Christ! combien peu qui soutiennent la sainteté de ce nom par la sainteté de leur vie! et combien s'en trouve-t-il qui le confessant de bouche le renouent par les œuvres! Parmi ceux mêmes qui paraissent les plus fidèles, que de langueurs et de faiblesses, que de grâces négligées, que de retours secrets vers le monde, que d'attachements à soi-même! Cependant au milieu de tout cela il est pour les uns et pour les autres un Dieu de miséricorde, et il le sera jusqu'à la fin

des siècles, sans que la malice des hommes puisse en arrêter le cours et en suspendre les effets.

Cet empire de douceur que Jésus-Christ exerce envers l'Eglise, dont il n'est époux que pour lui faire sentir les effets de sa bonté, est le modèle de l'empire qu'un mari doit exercer dans sa famille, mais principalement à l'égard de sa femme. Son autorité à l'égard de ses enfants et de ses serviteurs s'étend bien loin; elle a quelque rapport à cette autorité et à ce pouvoir absolu et seigneurial que Dieu exerçait sur les Juifs. Mais son autorité à l'égard de sa femme est l'image de l'autorité de Jésus-Christ envers l'Eglise, c'est-à-dire une autorité de douceur, un empire de bonté, qui n'ait rien de la dureté de l'ancienne loi, et qui soit tout rempli de la douceur de la nouvelle.

On a longtemps et souvent disputé s'il était meilleur et plus sûr d'établir son autorité par la crainte que par la douceur, et on n'a pas manqué de produire des raisons de part et d'autre. Mais cette dispute a cessé entre les Chrétiens depuis la venue de Jésus-Christ. On ne peut plus établir d'autorité légitime que celle que l'amour lui-même impose à ceux que l'on aime: ses liens, pour être agréables, n'en sont pas moins forts; ils ne laissent pas d'entraîner et d'attirer, quoique d'une manière douce. Jésus-Christ n'attire les Chrétiens à lui que par cet empire plein de douceur qu'il exerce sur les âmes; sa grâce, quoique victorieuse et triomphante de la dureté des cœurs, ne les gagne que par une douceur pleine d'attraits et de charmes. C'est pourquoi saint Augustin appelle souvent la grâce une délectation victorieuse, un plaisir ineffable, une douceur pleine de suavité. Cette délectation, ce plaisir, cette douceur, sont des attraits auxquels l'âme se rend infailliblement, parce qu'elle ne manque jamais de se rendre à ce qui lui paraît le plus aimable, et qu'elle se laisse entraîner par le plaisir que Dieu lui propose dans la pratique de la vertu et dans la fuite du péché.

Voilà encore une fois l'empire que Jésus-Christ exerce sur l'Eglise, et voilà encore une fois le modèle de l'empire que le mari doit exercer sur sa femme. Car enfin, comme les saints Pères l'ont remarqué, la première femme n'a été tirée ni de la tête ni des pieds du premier homme, pour marquer que, comme les femmes n'étaient pas en devoir de commander à leurs maris, aussi leurs maris n'avaient pas sur elles une autorité de maîtres et de seigneurs, mais une autorité de gouvernement ou d'administration, de douceur et d'amour, qui sait attirer la volonté et gagner les cœurs par un charme aussi fort qu'il est doux.

C'est sur ce principe que saint Paul avertit les maris d'aimer leurs femmes comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise, que qui aime sa femme s'aime soi-même, et que, comme il n'arrive jamais qu'on laisse sa propre chair, de même il ne doit jamais arriver qu'on laisse sa propre femme, avec laquelle

on est devenu une même chair par le mariage (1835).

Mais comment accorder ces comparaisons et cette doctrine avec cette humeur fière et impérieuse que quelques maris exercent sur leurs femmes, qu'ils regardent moins comme leurs compagnes que comme leurs servantes ? Ne doit-on pas dire qu'ils sont plutôt des tyrans que des maris, puisqu'ils abusent du pouvoir que Dieu et la nature leur ont donné. « Vous n'êtes pas, disait saint Ambroise (*in Hexam.*, l.V, c. 7) à un homme qu'il voulait instruire de ses devoirs, le maître et le seigneur de votre femme, mais son mari. Lorsque vous êtes marié, vous n'avez pas pris une servante ni une esclave, mais une femme. Dieu vous a établi pour conduire et pour gouverner le sexe qui vous est inférieur, et non pas pour le dominer et pour l'opprimer. »

Cet empire absolu que les maris usurpent dans leurs familles en bannit la paix et la concorde, et contribue même à les rendre malheureux. « Car, dit saint Chrysostome (*in Epist. ad Ephes.*, hom. 20), quelle société et quelle union peut-il y avoir entre des personnes mariées quand la femme tremble à la vue de son mari, et que le mari vit avec sa femme comme avec une servante, et non comme avec une personne libre ? » C'est ce que l'expérience fait voir tous les jours, et à quoi il n'est pas nécessaire de m'arrêter.

J'ajouterai seulement que, si les maris ne doivent pas user de domination à l'égard de leurs femmes, il leur est encore bien moins permis de les maltraiter et de leur faire aucune violence, et que, lorsqu'ils se laissent aller à ces sortes d'excès, ils se rendent indignes de la qualité de maris. Un père a droit de châtier son enfant et un maître son serviteur lorsque l'un ou l'autre a fait quelque chose digne de correction ; mais un mari n'a pas le même droit à l'égard de sa femme, et s'il le fait c'est une tyrannie et non pas une action légitime. Il ne sert de rien de dire qu'il y a des femmes fâcheuses et de mauvaise humeur qui ont besoin de cette correction ; car, bien loin, dit saint Chrysostome (*in Epist. ad Cor.*, hom. 26), que les mauvais traitements puissent les corriger, ils ne servent au contraire qu'à les irriter et à les rendre encore plus difficiles. « Si tous les Chrétiens, dit ce Père, doivent porter les fardeaux les uns des autres, les maris y sont encore plus obligés à l'égard de leurs femmes. Celle que vous avez, est-elle pauvre ? ne lui en faites point de reproches. Est-elle indiscreète et déstituée de sagesse ? n'en prenez pas occasion de lui insulter ; au contraire, appliquez-vous à la corriger doucement, et à la faire rentrer en elle-même : car elle est un de vos membres, et vous ne faites plus avec

elle qu'une même chair. Mais, dites-vous, elle est causeuse, portée à la bagatelle, sujette au vin et à la colère. Je vous réponds que vous êtes obligé d'en avoir la douleur, de prier Dieu pour elle, de l'instruire, de lui donner des avis salutaires, et de faire tous vos efforts pour la corriger de ses défauts ; mais que vous ne devez pas pour cela vous laisser aller à la colère, vous emporter contre elle, ni entreprendre de la frapper. C'est que les passions, qui sont des maladies de l'âme, ne se guérissent pas par d'autres passions ; qu'un emportement n'est pas destiné à en faire cesser un autre ; et au contraire il n'y a point de meilleur moyen d'apaiser ceux qui sont dans le trouble que de leur témoigner beaucoup de douceur et de patience. »

Disons donc, pour conclure cette première partie, que si des maris violents et emportés représentent Jésus-Christ par la qualité de chef qu'ils exercent dans leur famille, ils le représentent fort mal dans la douceur avec laquelle il gouverne l'Eglise, dans la bonté et la miséricorde continuelle qu'il exerce envers elle, et dans cet amour fort et puissant qui sait attirer la volonté sans la violenter. C'est la première circonstance du mariage de Jésus-Christ avec l'Eglise ; en voici une seconde qui regarde l'amour qu'il lui porte, qui est un amour pur et chaste, et auquel saint Paul invite tous les maris (1836) : ce doit être aussi la seconde circonstance du mariage chrétien, qui va faire le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les maris doivent aimer leurs femmes d'un amour chaste.

Quand le Fils de Dieu s'est uni à la nature humaine dans le sein d'une vierge, son premier miracle a été de la rendre féconde sans lui ôter la virginité. Il en paraît encore un plus grand, dit saint Augustin, dans celui que Dieu a fait à l'égard de son Eglise : elle était souillée, et il l'a purifiée ; elle était prostituée, et il l'a rendue vierge. Il y a assurément quelque chose de plus merveilleux et de plus divin de faire d'une prostituée une vierge que de faire une vierge mère sans lui ôter sa virginité. Jésus-Christ trouve Marie vierge, et il augmente seulement l'éclat de sa virginité par celui d'une divine fécondité ; mais il trouve son Eglise prostituée par les sacrifices abominables qu'elle offrait au démon, par l'adoration des faux dieux, par les erreurs et par les superstitions qu'elle avait mêlées dans les adorations qu'elle lui rendait, il la purifie de toutes ses taches, il la lave de toutes ses ordures, il lui rend sa première beauté, en un mot d'une prostituée il en fait une vierge.

Voilà le premier et le plus grand miracle odio habuit. *Ephes.*, V, 25-29.

(1836) Viri, diligite uxores vestras sicut et Christus dilexit Ecclesiam. *Ephes.*, V, 25.

(1835) Viri, diligite uxores vestras sicut et Christus dilexit Ecclesiam... ita et viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit seipsum diligit, nemo enim unquam carnem suam

de l'incarnation du Fils de Dieu ; mais comme son union avec la nature humaine n'est pas une union passagère et qui ait cessé avec sa vie, aussi les effets qu'elle a produits sont encore stables et permanents, produisant la grâce et la sainteté, et purifiant les âmes, soit dans les eaux sacrées du baptême, lorsque, par la vertu qu'elles ont reçue de sa mort, elles les délivrent de la captivité du démon ; soit dans le sacrement de pénitence, lorsque, par une véritable douleur dont il brise le cœur du pécheur, il les retire de la même servitude. Enfin Jésus-Christ ne s'unit à chaque âme en particulier et à l'Eglise en général qu'*afin*, comme dit le grand Apôtre, *de la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu'elle soit sainte et irrépréhensible* (1837).

C'est ainsi, dit le même Apôtre, *que les maris doivent aimer leurs femmes* (1838). C'est ainsi que l'amour qu'ils ont pour elles doit prendre son principe et sa source, non pas dans les inclinations de la nature, mais dans le mérite de la vertu. Saint Grégoire de Nazianze avait marié sa nièce à un gentilhomme qui la méprisait parce qu'elle était de petite taille. Ce saint lui écrivit (*Lettre 155*) : « Mon neveu, vous faites comme celui qui ferait plus d'éclat d'une grosse pierre que d'un petit diamant, d'un corbeau que d'un rossignol, et d'un grand chardon que d'un petit œillet. Je vous prie de considérer les vertus de votre femme, l'amour qu'elle vous porte, l'obéissance qu'elle vous rend et la fidélité qu'elle vous garde. Examinez sa dévotion envers Dieu, sa diligence aux affaires, et sa prudence à bien conduire sa famille. Si vous faites réflexion sur ces avantages, vous approuverez le proverbe de Sparte, que pour connaître la grandeur d'une âme on ne la mesure pas à l'aune ou à la toise (1839). C'est par cet endroit qu'on doit aimer et estimer une femme, et non pas parce qu'elle est de belle taille et bien faite. »

De toutes les règles de la morale chrétienne il n'y en a point de si négligée ni de si peu connue, disons encore ni qui soit si universellement violée. Un mari ne regarde ordinairement sa femme que comme un honnête païen regarde la sienne, c'est-à-dire comme lui ayant été donnée pour contenter ses désirs, et croyant avoir amplement satisfait à son devoir lorsqu'il ne porte ni son cœur ni ses désirs vers un autre femme. Je sais, d'un côté, qu'il est très-difficile de parler de cette matière sans blesser les oreilles chastes, et même sans soulever les personnes mariées qui veulent demeurer dans la malheureuse possession de contenter tous leurs désirs, même les plus déréglés, sans qu'il soit permis de les y troubler. Mais je sais aussi, d'un autre côté, qu'il n'y

a guère de matières dont il soit plus nécessaire que les fidèles soient instruits que de celle-là, puisqu'il est certain qu'il y en a plusieurs qui se damnent pour ne l'être pas, ou pour ne pas pratiquer ce qu'ils en savent. Que faire donc entre ces deux extrémités, et comment un prédicateur évangélique qui cherche uniquement le salut des âmes pourra-t-il s'acquitter de son devoir sans blesser personne et sans passer pour un indiscret ? Je ne trouve pas ici de meilleur expédient que de se taire et de parler en même temps : de se taire en ne disant rien de lui-même, et de parler par la bouche et par l'organe des saints Pères, ou plutôt en les faisant parler eux-mêmes.

Tertullien, qui était marié, et qui par conséquent pouvait mieux savoir le détail de cette matière, voulant, dans le livre qu'il a composé pour sa femme (*lib. II, c. 3*), détourner des filles chrétiennes d'épouser des maris infidèles, leur représente qu'ils leur porteront à plusieurs choses qui les souilleront ; qu'ils déshonoreront leurs corps, et qu'ils ne leur permettront pas de vivre dans le mariage comme doivent faire les saints, c'est-à-dire les fidèles, qui n'en usent qu'avec beaucoup de modération et de retenue, et seulement pour obéir aux nécessités de la nature, et qui s'y conduisent en toutes rencontres comme des personnes qui pensent continuellement à Dieu, et qui se contentent toujours en sa présence.

Saint Augustin (*lib. De Continentia, c. 12*), dans ce même esprit, dit que le mariage a été institué, non pour donner toute sorte de liberté à la concupiscence, mais pour empêcher de se porter à des excès, pour la régler, pour la contenir dans de certaines bornes, et pour la faire servir à une fin honnête et légitime ; que les patriarches et les saintes femmes qui vivaient sous l'Ancien Testament se mariaient, non par sensualité, mais pour obéir à la loi écrite, pour se mettre en état de donner naissance au Messie (*lib. de Bono conjugali, c. 20*) ; que les justes, qui ne cherchent point le plaisir dans le mariage, s'alligent et gémissent de n'en pouvoir user sans en ressentir, et regardent cela comme un très-grand supplice, et que de s'engager dans cet état non pour avoir des enfants, mais pour suivre les mouvements de la chair, c'est imiter les bêtes et se réduire, pour ainsi dire, à leur condition (*De Nuptiis et Concupisc., l. XII, c. 31*).

Voilà une partie des principes de saint Augustin sur cette matière, qui font bien voir combien ce Père était éloigné de croire qu'on puisse s'engager dans le mariage pour contenter les passions, puisqu'il enseigne en une infinité d'endroits de ses ouvrages que ceux qui en usent dans la seule vue du plaisir commettent toujours quelque péché, non pas à la vérité mortel, mais au moins

(1837) Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. *Ephes., V, 27.*

(1838) Ita et viri debent diligere uxores suas. *Ibid., 20.*

(1839) Animus mensuram non capit.

vénuel, et qu'ils ont besoin que Dieu leur pardonne ces sortes de fantes.

Ce saint docteur déclare encore (*contra Julian.*, l. II, c. 7) que les personnes mariées sont absolument obligées de garder plusieurs règles dans l'usage du mariage, et que si elles manquent, non-seulement elles péchent, mais elles se rendent indignes de porter la qualité de maris et de femmes. Il prononce même, après saint Ambroise, qu'un homme qui vit avec incontinence dans le mariage devient en quelque manière l'adultère de sa propre femme. Cette expression est très-remarquable, et elle justifie clairement que ces deux grands docteurs de l'Eglise n'ont pas regardé le mariage comme un voile destiné à couvrir les dissolutions de ceux qui s'y engagent.

Saint Paul dit en un seul mot tout ce que ces Pères ont dit en plusieurs : *Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache : Honorabile concubium in omnibus, et torus immaculatus* (*Hebr.*, XIII, 4). Que cet avis est nécessaire, mais encore une fois qu'il est peu suivi ! Il y aurait sans doute plusieurs avis particuliers à donner sur ce sujet ; mais, comme j'ai déjà dit, les prédicateurs sont muets. Je vous dirai donc seulement que sainte Catherine de Sienna vit en enfer plusieurs personnes mariées qui n'y étaient que pour les péchés qu'elles avaient commis dans le mauvais usage de leur mariage. Qu'ainsi, si vous avez un véritable désir de vous sauver, vous priez votre confesseur, que je suppose être éclairé et avancé en âge, de vous donner les instructions nécessaires sur ce sujet. Je vous exhorte à lire le chapitre trente-huitième de la Genèse, où les dérèglements qu'Onan commettait dans son mariage sont marqués, et le chapitre trente-neuvième du troisième livre de l'Introduction à la vie dévote, de saint François de Sales, qui donne sur ce sujet des avis très-importants, et d'une manière fort honnête.

Il s'ensuit de tout ce qui a été dit, qu'encore que le mariage soit un remède à l'incontinence, il en est souvent l'occasion. Qu'ainsi la véritable chasteté conjugale est une chose très-rare, et que la chasteté virginale est plus ordinaire, et même plus facile, puisqu'enfin il est plus aisé de se priver absolument de plusieurs choses que d'en user avec la modération qui est nécessaire, comme il est beaucoup plus aisé de se passer des biens de la terre quand ils manquent que de ne s'y point attacher quand on les a.

Je me sens encore obligé, avant que de finir cette seconde partie, d'avertir les personnes mariées qu'elles doivent, sinon par un précepte exprès, au moins pour éviter une très-grande indécence, garder la continence les jours qu'elles ont dessein de recevoir le corps de Jésus-Christ. En effet, si saint Paul demande ce respect afin de vaquer à la prière, combien plus pour participer aux saints mystères, où il faudrait, s'il était possible, apporter la pureté des anges ! Il

n'y a rien de plus commun dans les écrits des saints Pères, et si je voulais marquer ici ce qu'ils ont dit sur ce sujet, il faudrait copier une grande partie de leurs ouvrages. Saint Chrysostome, entre les autres, remarque qu'encore que les Juifs fussent charnels et grossiers, ils s'abstinrent néanmoins par l'ordre de Moïse, ou plutôt de Dieu même, de tout commerce conjugal pendant plusieurs jours, pour se préparer à recevoir la loi. D'où il conclut que, puisque les Chrétiens sont appelés à une plus grande perfection que cet ancien peuple, ils doivent à plus forte raison vivre dans la continence toutes les fois qu'ils veulent recevoir la sainte Eucharistie. Ce saint rapporte même qu'il y avait de son temps plusieurs personnes qui n'osaient entrer dans les églises après avoir usé du mariage. Saint Grégoire Pape rend le même témoignage, que c'était une ancienne coutume parmi les Romains de s'abstenir de l'entrée de l'église après même l'usage légitime du mariage ; et il en parle comme de personnes de piété qui avaient un grand respect pour tout ce qui regarde la religion... Ce n'est pas néanmoins que je veuille dire que tous ceux qui usent maintenant du mariage doivent s'abstenir d'entrer dans nos églises, mais seulement qu'il y a beaucoup plus de raison de se préparer à la sainte communion par la continence, et que ceux qui ne la veulent pas garder durant quelques jours pour s'y disposer ne portent pas assez de respect au sacrement auguste de nos autels. Grégoire de Tours (*De Mir.*, l. II, c. 1) ayant parlé de la manière miraculeuse dont un enfant avait été guéri d'un mal très-dangereux, ajoute que ses parents reconnurent avec larmes que leur incontinence lui avait attiré cette infirmité, parce qu'il avait été conçu la nuit d'un dimanche. Ce saint prélat prit de là occasion d'exhorter les fidèles à s'abstenir du commerce conjugal les jours de fêtes, et à les passer uniquement dans la prière et dans la pratique des bonnes œuvres. C'est dans cet esprit que plusieurs conciles, que je pourrais facilement citer, défendent aux fidèles de se marier le dimanche et les fêtes, qui sont des jours destinés à la prière et à la continence. Je n'ai rien dit ici de saint Augustin, qui passe encore plus avant que tous les autres Pères sur cette matière, parce qu'il dit des choses que nos Chrétiens d'à-présent ne seraient pas capables de porter.

Les saints Pères ont encore conseillé cette continence aux jours de jeûne et de pénitence ; car enfin, jeûner et faire pénitence n'est autre chose que s'éloigner des plaisirs, mortifier sa chair, crucifier le vieil homme, gémir de ses péchés dans le secret de son cœur, en sentir le poids et l'énormité, les effacer par les larmes fréquentes et abondantes, et les punir avec sévérité. Or il est visible que tout cela ne s'accorde pas avec l'usage du mariage : et ainsi il est vrai de dire que tous ceux qui sont véritablement pénitents doivent s'en abstenir au moins pendant quelque temps, et surtout aux jours

qu'ils travaillent plus particulièrement à sécher la justice divine.

Aussi voyons-nous que lorsque l'Ecriture parle du jeûne et de la pénitence, elle y joint presque toujours la continence conjugale. *Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dit le Seigneur, dans les jeûnes, dans les larmes et dans les gémissements (Joël., II, 12-13).* A quoi le Prophète ajoute : *Déchirez vos cœurs, et non pas vos vêtements; faites retentir la trompette dans Sion; ordonnez un saint jeûne, publiez une assemblée solennelle, faites venir tout le peuple, avertissez-le qu'il se purifie, assemblez les vieillards, amenez même les enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle. Et enfin, voici ce qui est de notre sujet, que l'époux sorte de sa couche et l'épouse de son lit nuptial :* marquant par là que les personnes mariées doivent vivre dans la continence lorsqu'elles veulent apaiser la colère de Dieu par leurs larmes et par leurs mortifications.

Lorsque les saints Pères s'expliquent sur les devoirs et sur les obligations des pénitents, ils suivent ces maximes de l'Ecriture sainte, et ils disent toujours que ceux qui sont engagés dans le mariage doivent s'abstenir du commerce conjugal pendant le carême et aux jours qui sont consacrés aux larmes et à la pénitence. C'est de cette manière qu'ils s'en expliquent tous, et il serait aisé, mais en même temps ennuyeux, de rapporter ici leurs passages. C'est ainsi que saint Louis et les autres personnes de piété, dont les histoires sont remplies, en ont usé, et c'est de la même manière que ceux de ce temps en useront.

Il faut néanmoins observer que tout ceci n'a lieu que lorsque les deux parties qui y ont intérêt y consentent; le respect qui est dû au sacrement auguste de nos autels et l'esprit de pénitence demandent, à la vérité, que les personnes mariées gardent la continence lorsqu'elles ont dessein de communier ou qu'elles jeûnent, mais il faut que le mari et la femme s'y soumettent, chacun de son côté, et qu'ils veuillent bien embrasser cette sainte pratique; sans cela, ce que je viens de dire n'a point de lieu. Mais, si les maris n'aiment pas leurs femmes de cet amour pur et chaste dont Jésus-Christ a aimé l'Eglise, lorsqu'ils en usent contre les règles que demande la sainteté du mariage chrétien, ils les aiment encore bien moins quand ils ne leur gardent pas la fidélité conjugale. C'est ce dont je vais traiter en peu de mots dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Les maris doivent garder à leurs femmes la fidélité conjugale.

Je sais que la fidélité conjugale est un devoir commun et réciproque du mari et de la femme, puisque tous les deux ne sont pas maîtres de leurs corps, et que ni l'un ni l'autre n'en peuvent disposer que selon la loi de Dieu et selon les règles du mariage. Je mets néanmoins cette fidélité conjugale

entre les devoirs des maris, parce qu'ils sont encore plus obligés à ces devoirs que leurs femmes, qu'ils en font souvent une galanterie, et que pour l'ordinaire ils sont les plus infidèles.

J'ai dit qu'ils y étaient plus obligés que leurs femmes, parce qu'étant les chefs de la famille, c'est à eux à donner l'exemple à tous ceux qui la composent. Mais disons encore qu'ayant plus de force que les femmes, ils sont plus obligés à la faire paraître dans cette rencontre, et à ne se pas laisser vaincre dans ce combat par le sexe le plus faible et le plus fragile. Saint Augustin remarque que le terme latin qui exprime le nom du mari est dérivé du mot de vertu : *Vir a virtute, vel virtus a viro;* et il prend de là occasion de dire que les maris sont obligés de prévenir leurs femmes dans le chemin de la vertu, d'y marcher les premiers, et de leur en donner l'exemple. Il leur déclare qu'ils doivent être chastes aussi bien qu'elles, et qu'ils ne peuvent mieux faire valoir le droit qu'ils ont d'exiger qu'elles ne voient point d'autres hommes qu'en s'abstenant eux-mêmes de la compagnie des autres femmes. « Vous voulez, dit-il à un mari, que votre femme soit victorieuse de l'impudicité, et vous y succombez; vous êtes le chef de votre femme, et vous n'avez point de honte de voir qu'elle vous précède dans la voie qui conduit à Dieu ! C'est renverser l'ordre de la nature que de souffrir que dans une maison la tête soit au-dessous du reste du corps. Cela arrive néanmoins toutes les fois que la femme est plus vertueuse que le mari, car alors la tête se trouve au-dessous du corps. »

Mais, afin de demeurer dans mon sujet, ce même Père dit dans un autre endroit qu'il arrive souvent que les maris se fâchent lorsqu'on leur dit que, s'ils commettent l'adultère, ils seront punis plus sévèrement que leurs femmes quand elles s'abandonnent à ce péché, parce qu'ils prétendent qu'étant supérieurs de leurs femmes, ils ne doivent pas dans ces rencontres être soumis aux mêmes peines qu'elles. Il ajoute que c'est une illusion grossière, et que, bien loin que leur qualité de maris leur donne la liberté de contenter impunément leurs passions, elle les oblige au contraire à les réprimer et à mortifier leur chair avec beaucoup plus de soin que leurs femmes, afin de leur donner l'exemple de la fidélité conjugale. Il soutient même qu'ils sont beaucoup plus criminels qu'elles lorsqu'ils s'abandonnent au péché, parce qu'ils sont obligés de les surpasser en vertu et de les conduire par leurs bons exemples. Ce Père cite sur cela une constitution de l'empereur Antonin, qui défend à un mari d'accuser sa femme d'adultère, lorsqu'il n'a pas eu soin de la porter à la pureté par la sagesse de sa conduite et par l'intégrité de ses mœurs. Et il ajoute que cet empereur dit dans cette loi célèbre qu'il ne lui semble pas juste qu'un mari exige la chasteté de sa femme pendant qu'il ne la garde pas lui-même.

La doctrine de saint Jérôme sur ce point est la même : « Parmi nous, dit ce Père, et dans notre sainte religion, ce qui est défendu aux femmes l'est pareillement aux hommes, et en ce qui regarde la pureté, les uns et les autres ont les mêmes obligations. »

Mais il est inutile de chercher d'autres autorités sur ce sujet : car saint Paul ayant prononcé *que le corps de la femme n'est pas en sa puissance, mais en celle de son mari ; et que de même le corps du mari n'est pas en sa puissance, mais en celle de sa femme* (I Cor., VII, 4), il est évident que l'adultère est également défendu au mari et à la femme, et qu'un homme qui s'abandonne à l'impureté pèche très-grièvement, puisqu'il fait un mauvais usage de son corps, et qu'il en dispose au préjudice de celle à qui l'usage en appartient.

Mais enfin, de quelque côté que vienne l'adultère, il est certain que c'est un des plus énormes péchés qui se puissent commettre parmi les Chrétiens. Cette énormité consiste en ce que : 1° il est directement opposé à la promesse solennelle que se font réciproquement ceux qui se marient de se garder une fidélité inviolable ; 2° il combat l'ordre de la justice, qui veut qu'on ne dépouille personne du droit qui lui est légitimement acquis. Or saint Paul vient de dire *que le corps du mari n'est plus en sa puissance, mais en celle de sa femme ; et que celui de la femme est en la puissance de son mari*. Il suit de là qu'ils violent la justice lorsqu'ils abandonnent leurs corps à des personnes étrangères, parce qu'ils disposent d'une chose dont ils ne sont plus les maîtres, et qui appartient à un autre. 3° Il fait injure aux enfants, parce qu'il rend leur naissance incertaine. 4° Il remplit les familles de trouble et de confusion, parce qu'il y introduit des personnes qui n'en sont pas, et qu'il fait qu'ils recueillent des successions qui ne devraient pas leur appartenir. 5° Il met la division entre les maris et les femmes, il les rend ennemis mortels, il les remplit de rage et de fureur, et souvent même il les porte aux dernières extrémités.

C'est pourquoi ce crime a toujours été très-sévèrement puni, et par les lois civiles, et par les lois ecclésiastiques. Et, pour m'arrêter à celles qui sont plus de ma profession, les canons ordonnent qu'on mette ceux qui en sont coupables en pénitence durant sept ans, et quelquefois même plus longtemps. Dans les premiers et les plus purs siècles de l'Eglise, on leur refusait absolument la grâce de la réconciliation, et on les traitait avec la même sévérité que les homicides et les idolâtres, c'est-à-dire ceux qui, ayant renoncé à la foi, sacrifiaient aux idoles.

CONCLUSION.

Je ne puis mieux finir ce discours que par les paroles par lesquelles je l'ai commencé, savoir par les paroles de saint Paul même : *Maris, aimez vos femmes comme Jésus-*

Christ a aimé son Eglise, c'est-à-dire en les traitant avec douceur, en les aimant d'un amour chaste, et en leur gardant une fidélité inviolable. Les maris, continue le même Apôtre, doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même : car nul ne hait sa propre chair, mais il la nourrit et l'entretient comme Jésus-Christ fait l'Eglise, parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os (Ephes., V, 25-28). Heureux le mariage où le mari et la femme ont toujours devant les yeux ces trois motifs de l'amour conjugal, fondés sur trois sortes d'union : union du corps, union du cœur par l'amour naturel, union mystérieuse et sacramentelle en Jésus-Christ de l'époux et de l'épouse. Celle-ci doit s'appliquer à perfectionner sa soumission, à sanctifier sa dépendance, et à signaler sa fidélité, comme je le dirai dans le discours suivant ; celui-là doit pourvoir aux besoins de son épouse sans favoriser le luxe, veiller sur sa conduite sans la contrister, la tenir assujettie sans la contraindre, l'aimer sans jalousie, lui complaire sans flatterie, l'honorer sans l'enfler d'orgueil, être tout à elle sans s'en rendre esclave ; en un mot vivre ensemble d'une manière qui contribue au salut éternel l'un de l'autre.

SERMON LXXII.

DES DEVOIRS DES FEMMES A L'ÉGARD DE LEURS MARIS.

*Mulieres subditæ sint viris sicut Domino.
Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur. (Ephes., V, 22)*

EXORDE.

Il n'y a presque pas lieu de douter que les femmes n'aient été extrêmement satisfaites du discours précédent, et qu'elles n'aient écouté avec un très-grand plaisir les obligations des maris à leur égard. Peut-être même y en a-t-il en plusieurs qui se sont plaintes au fond de leur cœur de ce que leurs maris n'observaient pas ces devoirs, qui avaient de la peine qu'ils n'eussent pas assisté à cette prédication afin de les entendre, et qui n'ont pas manqué de leur en faire le récit quand elles ont été de retour à la maison. Il y a tout sujet de croire que dans la prédication que je vais faire les maris seront dans la même disposition à l'égard de leurs femmes, qu'ils seront ravis d'entendre ce qu'elles leur doivent, et qu'ils n'accuseront jamais le prédicateur d'en trop dire sur ce sujet. Car enfin, comme je l'ai dit ailleurs, on aime beaucoup mieux entendre prêcher contre les autres que contre soi-même. Mais, quoi qu'il en soit, je suis obligé de parler à tout le monde, et malheur à celui qui donnera tellement tout aux autres, qu'il ne réservera rien pour lui. Après donc avoir fait voir aux maris leurs devoirs et leurs obligations à l'égard de leurs femmes, il faut aujourd'hui instruire les femmes de ce qu'elles doivent à leurs maris. On peut réduire ces devoirs à trois principaux.

1° Une obéissance respectueuse. 2° Partager avec eux les soins de la famille. 3° Porter aussi bien qu'eux les peines et les traverses qui se rencontrent souvent dans les familles. Voilà le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessain au sermon.

I^r° POINT. Les femmes doivent l'obéissance à leurs maris. — Quand chaque chose est dans sa place, il n'y a point de trouble. — Le mari est le chef de la famille. — Quand même il serait incommode, il ne faudrait pas laisser de lui obéir. — Ce serait le moyen d'obtenir la paix. — La douceur dans les paroles gagne les plus farouches. — Exemple de sainte Monique. — Dieu a condamné la femme à être soumise à son mari.

II^e° POINT. Les femmes doivent partager avec leurs maris le soin de la famille. — Elles doivent se tenir à la maison. — Et veiller sur la famille. — C'est ce qui conserve les familles.

III^e° POINT. Les femmes doivent partager les afflictions avec leurs maris. — Les maris et les femmes doivent se supporter les uns les autres. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les femmes doivent obéissance à leurs maris.

Il est certain, mesdames, que ce qui établit la paix dans toutes les sociétés, et même ce qui en fait le bonheur, c'est lorsque tous ceux qui les composent sont dans l'ordre qui leur convient, et qu'ils gardent la subordination et la dépendance dans laquelle Dieu les a mis. Au contraire, ce qui en trouble la paix et en bannit la félicité, c'est lorsque les membres de cette société veulent sortir de l'ordre où ils doivent être, et interrompre la dépendance et la subordination dans laquelle ils ont été établis. Cette union si admirable de toutes les parties du corps ne subsiste, dit le grand Apôtre, que parce que tous les membres demeurent dans l'ordre et dans la dépendance où Dieu les a mis (1840). Quelle confusion, si la main voulait faire les fonctions des yeux, et si les pieds voulaient prendre la place des mains ! Ce qui renverse, par exemple, les royaumes, c'est lorsque ceux qui commandent veulent s'élever au-delà des bornes légitimes dans lesquelles Dieu a renfermé leur autorité, et que ceux qui doivent obéir veulent commander. Que les rois soient modérés dans l'exercice de leur pouvoir, que les sujets soient obéissants à leurs princes, tout sera en paix, parce que tout sera dans l'ordre, dans la dépendance et dans la subordination dans laquelle Dieu a établi cette société des rois et des sujets.

Si les royaumes les plus étendus ne sont que de grandes familles, les familles aussi les plus raccourcies sont de petits royaumes, dans lesquels la paix s'établit et se maintient par les mêmes voies par lesquelles elle s'établit et se maintient dans les plus grands empires, c'est-à-dire lorsque tous ceux qui composent ces familles sont dans l'ordre, dans la dépendance et dans la su-

bordination où Dieu les a établis, et que la main, s'il faut ainsi dire, ne veut point faire les fonctions des yeux, ni les pieds prendre la place des mains.

Or, mesdames, ce qu'est un roi dans son royaume, un mari l'est dans sa famille. Prenons même une comparaison plus noble, plus élevée et plus sainte, puisqu'elle est du grand Apôtre : ce qu'est Jésus-Christ dans l'Eglise, un mari l'est dans sa famille, principalement à l'égard de sa femme (1841). Saint Paul a voulu élever jusque-là l'autorité des pères de famille, pour faire connaître à tous ceux qui se trouvent dans leur dépendance que l'obéissance qu'ils leur doivent n'est pas seulement fondée sur la coutume ou sur la raison, mais qu'elle est appuyée du commandement de Dieu et de l'exemple de Jésus-Christ.

Vous savez que tous ceux qui sont dans l'Eglise ne sont les enfants de cette sainte mère qu'autant qu'ils sont obéissants à Jésus-Christ, qui en est aussi bien le père que l'époux ; que la soumission à ses ordres est le lien qui les y attache. Il est vrai que cette obéissance est pleine de douceur, parce qu'il paraît aisé d'obéir et de soumettre sa volonté à une volonté sage et modérée, et qui renferme dans ses commandements la raison de sa sagesse. Toutes les femmes ne sont pas en cet état à l'égard des maris, dont les commandements durs et fiers leur ôtent le plaisir qui se trouve dans une obéissance sage et raisonnable. Mais enfin, si ces maris ne représentent pas Jésus-Christ par la douceur et par la sagesse avec laquelle ils commandent, ils le représentent par son autorité, dont ils se trouvent revêtus, et en vertu de laquelle ils ont droit de commander.

Et certes, ce n'est pas une grande vertu à une femme chrétienne d'obéir à son mari lorsqu'il la traite avec douceur et qu'il lui témoigne de l'amour et de la bienveillance. Car enfin on se soumet assez volontiers à une personne de qui on est aimé et dont on reçoit de bons traitements. Mais les saints Pères enseignent expressément qu'une femme est obligée de demeurer dans l'obéissance et dans la soumission à l'égard de son mari, quoiqu'il soit de mauvaise humeur, sujet à la colère, emporté, et qu'il ne lui témoigne que de la rigueur et de la dureté. Ils ajoutent que dans ces occasions leur soumission est d'un très-grand mérite, et d'autant plus agréable à Dieu, qu'elle n'a rien d'humain, et qu'elle n'est fondée que sur la charité.

« Si c'est par le motif de l'amour de Dieu, dit saint Chrysostome à une femme chrétienne, que vous obéissez à votre mari, ne m'allégez pas ce qu'il doit faire, mais pratiquez exactement ce que vous demandez votre divin législateur. Certes vous ne sauriez faire paraître plus de respect pour Dieu ni plus de soumission à ses ordres qu'en ne

(1840) Posuit Deus membra, unumquodque eorum, in corpore, sicut voluit. I Cor., XII, 18.

(1841) Vir caput est mulieris sicut Christus caput est Ecclesie. Ephes., V, 25.

violant point sa loi, lors même qu'on vous trait e avec plus de dureté et plus de violence. Car il n'y a rien d'extraordinaire ni de rare à aimer ceux qui nous aiment; mais nous remportons de grandes couronnes quand nous chérissons les personnes qui nous laissent. Raisonnez donc de la même sorte, et croyez que vous obtiendrez une couronne éclatante, si vous souffrez avec patience votre mari, quoiqu'il soit de mauvaise humeur; au lieu que, s'il était doux et facile, il n'y aurait pas sujet d'espérer que Dieu donnât une grande récompense à l'amour que vous lui témoignez. Quand je parle ainsi, je n'ai pas dessein de porter les maris à être rudes et fâcheux, mais mon intention est de persuader aux femmes de souffrir sans impatience la mauvaise humeur de leurs époux, quelque rudes et fâcheux qu'ils puissent être. » C'est ce que dit saint Chrysostome. D'où il faut conclure que le seul parti qui reste à prendre à une femme chrétienne, pourvu qu'on ne lui commande rien contre la loi de Dieu, est l'obéissance, mais une obéissance respectueuse, volontaire, honnête, et non raisonnée.

Je sais que l'obéissance qu'un père de famille est en droit d'exiger ou de ses serviteurs, ou de ses enfants, est d'une autre nature et d'une plus vaste étendue que celle qu'il peut demander à sa femme : celle-ci a quelque chose de plus doux et de plus modéré que l'autre, qui paraît plus absolue; mais enfin, quelque douce que paraisse cette domination, elle ne laisse pas d'engager une femme à l'obéissance, comme la douceur avec laquelle Jésus-Christ commande à ses enfants ne les dispense pas de lui obéir, et d'autant plus exactement, qu'il ne les lie à lui que par des liens de douceur et de bonté. Il est donc, encore une fois, du devoir d'une femme chrétienne, à quelque mari qu'elle se trouve assujettie, de lui obéir, de prévenir et d'étudier ses volontés, et de ne s'y opposer que par des manières si honnêtes et si respectueuses, qu'il ne s'aperçoive pas même qu'on y apporte quelque résistance.

Mais, hélas! que de funestes divisions dans la plupart des familles pour ne pas garder ce ménagement! que de tempêtes et de querelles! Quand même ces maux d'éclat ne se trouveraient pas dans les familles réglées, combien de murmures secrets, de noirs charins, de plaintes amères qui blesseraient la charité, qui troublent la paix, et qui diminuent l'amitié! Je n'ai garde d'accuser les femmes de tous ces désordres pour en excuser les maris; j'aime donc mieux croire, comme il n'est pour l'ordinaire que trop vrai, que les uns et les autres y contribuent. Mais enfin, puisque c'est aux femmes que je m'adresse aujourd'hui, et que ce sont elles que j'instruis principalement dans ce discours, si elles se souvenaient de ces pa-

roles de l'Apôtre, *que le mari est le chef de la femme comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise*, elles se souviendraient en même temps que la même obéissance que les fidèles doivent à ce divin Sauveur, elles la doivent à leurs maris. Si elles se souvenaient que l'humilité, la patience, la douceur et l'obéissance, non-seulement n'ont jamais rien fait ni mis en désordre, mais que ce n'est que par la pratique de ces saintes vertus qu'on range toutes choses et qu'on vient à bout de tout; que plusieurs femmes, comme remarque l'apôtre saint Pierre, ont gagné leurs maris, qui se sont laissés toucher en considérant l'obéissance respectueuse qu'elles leur rendaient; si elles se souvenaient, dis-je, de tous ces devoirs, elles calmeraient bien des tempêtes, elles apaiseraient bien des querelles, et elles se procureraient à elles-mêmes un grand repos. Au lieu qu'on peut dire en vérité que c'est l'oubli de tous ces devoirs qui allume et qui entretient le feu de la division dans les familles, et que, si les maris y contribuent quelquefois par leurs débauches et par leurs emportements, les femmes n'y contribuent pas moins par leurs humeurs querelleuses et opiniâtres, par un certain esprit de contradiction qui ne se rend jamais, par une abondance de paroles piquantes et outrageantes, ce que Salomon appelle en quatre endroits de ses proverbes, *litigiosa mulier*, c'est-à-dire une femme toujours préparée à entrer en procès ou à en soutenir, toujours disposée à accuser les autres ou à se justifier. Il la compare au toit d'une maison, qui ayant reçu les eaux de la pluie, est longtemps à les écouler goutte à goutte, et ainsi leur esprit étant une fois aigri et irrité, il ne cesse de se plaindre, de gémir, de condamner, d'accuser, et de repasser souvent sur une querelle que le silence devrait avoir assompié.

Je n'ai que faire de dire que cet esprit et cette conduite n'est ni l'esprit ni la conduite d'une femme chrétienne, puisque cela parle de soi-même, et qu'il n'est pas à croire qu'elles soient si aveuglées que de ne le pas voir elles-mêmes. Mais un avis important que j'ai à leur donner, et auquel je les prie de faire une sérieuse attention, c'est que, quelque dur et barbare que soit un mari auquel une femme se voit assujettie, il sera toujours vrai, ce qu'a dit Salomon, *qu'une parole pleine de douceur apaise la colère* (1842) d'un homme furieux. Car, comme la laine et les corps qui sont flexibles, en cédant aux corps les plus durs, en arrêtent la violence, ainsi, quand la parole est accompagnée de douceur, elle arrête la colère. Au contraire *une parole d'aigreur excite la force* (1843) d'un homme qui d'ailleurs serait doux; et dans un autre endroit: *La parole douce acquiert beaucoup d'amis, et adoucit les ennemis* (1844). Ou, comme porte le grec: *L'homme qui parle*

(1842) Responsio mollis franget iram. Prov., XV, 1.

(1843) Sermo durus suscitatur furem. Ibid., 1.

(1844) Ve. hum dulces multiplicat amicos et mitigat inimicos. Eccli., VI, 5.

civilement s'attire les civilités des autres. En effet, il n'est point de naturel si farouche qui ne se rende à une patience pleine de douceur, à une obéissance respectueuse, à cette adresse chrétienne qui sait aller au devant des querelles, en détourner les occasions et qui se charge de toute la faute d'une famille, pour en décharger les autres.

Saint Augustin, entre les éloges de sa mère, sainte Monique, n'a pas oublié cette adresse admirable dont elle se servit pour gagner son mari, qui était l'homme du monde le plus violent. Ce ne fut pas en lui résistant, ni en opposant sa volonté à la sienne; ce ne fut pas en condamnant les autres pour s'excuser elle-même. Sa conduite fut bien plus sage et plus chrétienne, et plutôt à Dieu qu'elle fût le modèle et la conduite de toutes les femmes! Mais il vaut mieux entendre parler saint Augustin lui-même.

« Monique, dit-il, ayant été nourrie selon les règles les plus exactes de l'honnêteté et de la tempérance, et accoutumée dès son enfance à vivre dans la soumission qu'elle devait à son père et à sa mère, où vous la teniez, ô mon Dieu, bien plus qu'ils ne la tenaient dans celle qui vous est due, elle n'eut pas de peine à se soumettre à celui qu'on lui donna pour mari. Aussi lui obéissait-elle comme à son seigneur et à son maître, n'oubliant rien pour vous l'acquérir, quoiqu'elle ne lui parlât de vous que par sa bonne conduite et par la pureté de ses mœurs; par où vous la lui rendiez non-seulement aimable et agréable, mais digne de respect et d'admiration. Quelques infidélités que son mari lui pût faire, elle n'eut jamais avec lui la moindre brouillerie sur ce sujet, et elle attendait avec patience que votre miséricorde lui donnât la chasteté avec la foi. Or, quoiqu'il fût du meilleur naturel du monde, et qu'il l'aimât tendrement, il était colère au delà de tout ce qui se peut dire: mais elle se faisait une loi de ne lui résister jamais dans sa promptitude, et de ne lui pas répondre le moindre mot. Quand il s'était emporté mal à propos, elle attendait qu'il fût revenu à lui, et alors elle lui rendait raison de sa conduite. Ainsi, quand il arrivait que beaucoup d'autres, dont les maris étaient bien moins emportés que le sien, mais qui ne laissaient pas de porter souvent de leurs marques jusque sur le visage, se plaignaient devant elle de leur misère dans les entretiens qu'elles avaient ensemble, et qu'elles s'en prenaient aux déréglés de leurs maris: *Prenez-vous-en plutôt à votre langue*, leur disait-elle: *car il n'appartient pas à des servantes de tenir tête à leurs maîtres; et c'est ce qui ne vous arriverait pas si vous aviez votre condition devant les yeux, et si, lorsqu'on vous lut votre contrat de mariage, vous aviez compris que c'était un contrat de servitude que vous passiez.* Quand ces autres femmes, qui savaient combien son mari était emporté, s'étonnaient qu'on ne se fût jamais aperçu et qu'on n'eût jamais même entendu dire qu'il l'eût frap-

pée, ni qu'ils eussent été un seul jour en mauvais ménage, et qu'elles lui demandaient comment cela se pouvait faire, elle leur apprenait ce que je viens de dire de la manière dont elle se conduisait avec lui. Celles qui l'imitaient s'en trouvaient bien, et la remerciaient de ses bons avis, et les autres continuaient d'être maltraitées. »

C'est cet exemple, mesdames, que je vous propose, c'est cet exemple que saint Augustin lui-même propose aux femmes chrétiennes. La piété et la sûreté de votre repos vous obligent à ne l'oublier jamais. Il ne faut pas regarder le mariage dans lequel vous êtes engagées comme une société qui vous a délivrées de toute sorte d'assujettissement et de dépendance. Vous vous êtes données à un mari qui, tenant à votre égard la place de Jésus-Christ, vous engage à la même obéissance que les fidèles sont obligés de rendre à ce divin Sauveur.

Enfin, pour conclure ce premier point, qui est déjà un peu long, mais sur lequel on ne saurait assez dire à cause de l'importance du sujet, les femmes doivent regarder la soumission à leurs maris comme la pénitence que Dieu leur a lui-même imposée en la personne de la première femme. *Je vous affligerai*, lui dit Dieu après son péché, *de plusieurs maux pendant votre grossesse; vous enfanterez avec douleur; vous serez sous la puissance de votre mari et il vous dominera* (Gen., III, 16). Ainsi il faut que les femmes regardent l'obéissance qu'elles rendent à leurs maris et la soumission qu'elles ont pour eux comme une partie de leur pénitence; il faut qu'elles aient dessein en leur obéissant de satisfaire à la justice de Dieu pour leurs désobéissances passées; il faut qu'elles soient persuadées que la domination qu'ils exercent sur elles est une juste punition de leur propre révolte contre les ordres de Dieu, leur souverain Seigneur. Il est vrai que dans l'état d'innocence la femme aurait été soumise à son mari comme à celui qui lui tenait lieu de chef; mais cette soumission aurait été toute volontaire et pleine de joie, et le mari ne se serait point attribué d'empire et de domination sur sa femme, parce que cette malheureuse nécessité n'aurait point eu lieu dans cette parfaite union de deux personnes dont l'une aurait obéi avec une amitié pleine de respect, et l'autre aurait commandé avec une sagesse pleine d'amitié. Mais, comme le péché, dont la femme a été la première cause, a fait un étrange renversement et dans son esprit et dans son cœur, et qu'il est aisé que la légèreté et la vanité, qui sont si ordinaires à la nature corrompue, la portent à s'élever contre celui auquel Dieu et la raison l'ont assujettie, le mari a reçu très-justement le pouvoir d'user de domination sur sa femme lorsque sa mauvaise conduite l'y oblige. C'est pourquoi les femmes qui ne veulent pas obéir à leurs maris et leur être soumises sont d'autant plus criminelles, qu'après avoir péché plusieurs fois contre Dieu, elles ne veulent pas ac-

cepter la pénitence qu'il leur a imposée pour leur donner moyen d'apaiser sa justice et d'attirer sa miséricorde. L'obéissance est donc le premier devoir des femmes à l'égard de leurs maris. Le second est de partager avec eux le soin de la famille, et fait le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les femmes doivent partager avec leurs maris le soin de la famille.

Quand l'union de la charité règne entre le mari et la femme, tous les biens, dit saint Chrysostome, leur viennent en foule, et cet amour réciproque leur attire avec abondance celui de Dieu. L'expérience nous confirme tous les jours la vérité de cette belle parole : la paix fait dans les familles particulières ce qu'elle fait dans les royaumes : elle amène avec elle une heureuse abondance ; et quand Dieu, pour élever les desirs et les affections de ses serviteurs, n'attacherait pas toujours à l'union et à la paix des familles l'abondance des richesses temporelles, il ne manquerait pas de la récompenser d'une manière plus noble et plus digne de lui en versant sur cette famille ses bénédictions et ses richesses spirituelles.

Mais on ne saurait se procurer ce bonheur qu'en mettant, comme je l'ai déjà dit, toutes choses dans l'ordre dans lequel elles doivent être. Or entre les devoirs communs au mari et à la femme, non-seulement l'usage, mais encore la raison veut que le soin de la famille se partage de manière que le mari ait le soin du dehors et la femme le soin du dedans de la maison.

Il semble que par ce partage le plus grand soin d'une famille tombe sur la femme, puisque c'est elle principalement qui doit ranger les domestiques dans leur devoir, élever les enfants dans la piété, et mettre toutes choses dans l'ordre. Mais elle doit s'appliquer à tous ces devoirs de manière qu'elle n'oublie jamais qu'elle est elle-même dans la dépendance. Elle doit savoir qu'il est permis à un mari, et qu'il doit même avoir une vue et une inspection générale, et sur elle et sur la conduite qu'elle tient à l'égard de la famille.

Or, ce partage du soin d'une famille oblige une femme à deux devoirs : le premier, à une grande assiduité dans sa maison ; le second, à une exacte vigilance. Quant saint Paul donne des règles à son fidèle disciple Timothée, afin qu'il les enseigne lui-même au peuple que Dieu avait soumis à sa conduite, il lui en marque pour toutes sortes de conditions et pour toutes sortes d'états. Il fait connaître par là que non-seulement il n'est pas indigne d'un pasteur d'instruire chacun de son devoir, mais qu'il doit s'y appliquer avec soin, descendre dans un détail de devoirs, et marquer à chacun en particulier ce qu'il doit éviter et ce qu'il

doit faire dans sa condition pour se sauver.

Saint Paul dit donc à Timothée que la marque qui lui fera connaître les femmes déréglées et qui ne sont pas dans l'ordre, c'est qu'elles sont des fainéantes, qui s'accoutument à courir par les maisons (1845), et qui, après avoir troublé la paix de leurs familles par une abondance de paroles inutiles, vont encore troubler celle des autres par une curiosité inquiète et par des discours qui ne servent qu'à dissiper l'esprit et à le troubler. C'est, mesdames, que c'est le même devoir qui oblige un roi à demeurer dans son royaume, un évêque à résider dans son diocèse, un curé à ne point quitter sa paroisse ; qui vous engage à une exacte résidence dans votre famille, que vous ne devez quitter que comme il est permis à un curé de quitter sa paroisse, c'est-à-dire pour lui être plus utile, et avec un certain empressement de retourner parmi ses paroissiens dès que les affaires qui l'en avaient éloigné seront terminées. Quelle confusion dans un royaume dont le prince est absent ! quel désordre dans un diocèse qui ne voit que rarement son évêque ! quelle licence dans une paroisse dont le pasteur s'éloigne facilement ! Il en est de même d'une famille qui a pour la gouverner de ces fainéantes dont parle l'Apôtre, qui s'accoutument à courir les maisons, et qui sont non-seulement fainéantes, dit cet Apôtre, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant des choses dont elles ne devraient point parler (*ibid.*). Les domestiques se licencient, les enfants font ce qu'ils veulent, le mari s'irrite, et enfin toute chose tombe dans le désordre et dans la confusion.

Voilà donc le premier devoir d'une femme chrétienne : de ne quitter sa maison que par nécessité, et jamais pour satisfaire à son inquiétude et à sa curiosité.

Le second devoir est de veiller avec soin au bon ordre de la famille. Car enfin, comme il est une résidence inutile et paresseuse, il en est aussi une vigilante et occupée. Il ne servirait de rien que le corps fût présent, si l'esprit demeurait dans l'assoupissement et dans la langueur. Une femme ne doit pas être dans sa maison comme un meuble inutile et qui ne sert que de parade. Elle doit veiller exactement à ce que tous ceux qui composent sa famille soient dans l'ordre. C'est ce que dit Salomon dans ce bel éloge qu'il a fait d'une femme forte : *Elle a veillé exactement sur toutes les démarches de ceux qui composaient sa famille ; elle a pris garde que tout le monde s'appliquât à son devoir, et enfin elle n'a point mangé son pain dans l'inutilité et dans la paresse* (1846). Ce que saint Paul comprend par ces paroles : *attachées à leur ménage* (1847).

Cette vigilance paraît ordinairement dans un certain air d'honnêteté qui se fait remarquer dans les domestiques, par la modestie et la sagesse des enfants, et, comme dit

(1845) *Otiosa (que) discunt circuire domos.* 1 *Tim.*, V, 13.

(1846) *Consideravit semitas domus suæ, et parum otiosa non comedit.* *Prov.*, XXXI, 27.

(1847) *Curam domus habentes.* *Tit.*, II, 5.

Salomon, par la confiance d'un mari en sa femme (1848), à laquelle il ne manque pas d'abandonner avec joie le soin de sa famille, lorsqu'il remarque que par son assiduité et sa vigilance elle s'applique à mettre toutes choses en ordre et en paix.

Et certes on peut dire que c'est par rapport à cette assiduité et à cette vigilance d'une femme dans sa maison que Salomon a dit que *la femme sage bâtit sa maison*, mais que *la femme insensée détruit de ses propres mains celle même qui était déjà bâtie* (1849). Car enfin, quelque appliqué que soit un mari au dehors, si une femme n'est aussi elle-même appliquée au dedans, et ne veille avec soin au bon ordre de sa famille, les désordres continuels qui ne manqueront jamais d'y arriver en troubleront non-seulement la paix et le repos, mais la renverseront entièrement. Enfin, mesdames, pour ne rien omettre de vos devoirs à l'égard de vos maris, disons encore que vous êtes obligées de porter et de partager avec eux les peines et les afflictions dont il plaît à Dieu d'exercer votre vie. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Les femmes doivent partager les afflictions avec leurs maris.

L'union qui est entre les Chrétiens les lie d'un lien si étroit, que celle qui est entre les membres d'un même corps n'est qu'une faible image de l'union qui est entre eux. Cette union, qui les fait membres d'un même chef, qui est Jésus-Christ, les met dans une société qui rend tous les maux et tous les biens communs. Quand l'Eglise prie, dit saint Ambroise en parlant de l'Eglise, elle prie au nom de tous ses enfants; quand elle gémit, elle gémit au nom de tous ses enfants; en un mot, tout leur est commun, tout se fait en leur nom, prières, souffrances, gémissements (1850).

C'est sur ce principe que saint Paul a fondé ces avertissements continuels qu'il donne aux fidèles de se supporter les uns les autres; chacun remettant à son frère les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui (1851); enfin d'avoir pour tout le monde, comme dit saint Pierre, une bonté compatissante, une amitié de frères, une affection pleine de tendresse, une douceur qui gagne les cœurs (1852): c'est-à-dire de garder l'union que le sang Jésus-Christ, que la participation des mêmes sacrements, que l'espérance d'un même bonheur a établie entre eux.

Mais, outre cette union qui lie les Chrétiens d'un lien si étroit, un mari et une femme qui s'unissent ensemble par le mariage redoublent ce nœud, et fortifient ce

lien, s'il faut ainsi dire. Ils sont non-seulement les membres d'un même corps, mais ils deviennent, selon le langage de l'Ecriture une même chair. Ils appartiennent à Jésus-Christ non-seulement par l'union que tous les fidèles ont avec ce divin Sauveur, mais ils représentent encore d'une manière admirable son divin mariage avec l'Eglise. Si bien que par tous ces titres de fidèles, de membres de Jésus-Christ, comme représentant son union avec l'Eglise, ils sont obligés eux-mêmes de vivre dans une union aussi parfaite que celle que nous remarquons entre les membres d'un même corps, ou entre les parties d'une même chair.

Quand un membre est attaqué, dit saint Paul, tous les autres membres souffrent avec lui (1853), à cause de l'union qui est entre eux. Ainsi un mari et une femme, qui ne sont pas seulement membres d'un même corps, mais encore une même chair, doivent porter et partager ensemble les maux dont il plaît à Dieu de les affliger. Ils doivent en cela imiter celui dont leur mariage représente l'union avec l'Eglise, à laquelle il est lié si étroitement, qu'il se dit persécuté par les maux qu'on lui suscite. Quand saint Paul persécutait les premiers fidèles et que Jésus-Christ l'arrête au milieu de ses entreprises, il lui dit que c'était lui-même qu'il persécutait (1854). Ce n'était pas qu'il souffrît en sa propre personne, sa vie immortelle et glorieuse, qu'il avait acquise par sa résurrection, l'ayant tiré de l'état d'une vie souffrante et passible; mais l'union qu'il avait avec les fidèles lui faisait compter au nombre de ses souffrances celles qu'on leur faisait endurer; et se transformant en eux, il se plaint de leurs maux comme si c'était lui-même qui les eût endurés.

Tout cela doit servir d'instruction aux personnes mariées, qui doivent compter au nombre de leurs maux ceux qui arrivent à l'un ou à l'autre. Mais, comme il est une compassion inutile, il en est aussi une pleine de charité et d'une consolation véritable. La compassion inutile ne s'occupe qu'à pousser des plaintes injustes et des gémissements importuns. La consolation charitable et consolante, laissant aux âmes faibles les plaintes et les gémissements, ne s'occupe qu'à tirer des maux que Dieu envoie le bien qu'il y a caché. Elle élève l'âme jusque dans le ciel, pour y considérer avec piété le bras qui frappe sur la terre, sur laquelle rien ne se passe que par l'ordre du souverain maître.

Ainsi donc, pour venir à quelque détail, il faut que les personnes qui entrent dans le mariage se préparent à souffrir tous les chagrins et toutes les tribulations de cet état. Il faut, par exemple, que les maris endurent les peines et les fatigues qui se rencontrent dans la

(1848) *Confidit in ea eor viri sui. Prov., XXI, 11.*
 (1849) *Sapiens mulier ædificat domum suam; insipiens exstruat quoque manibus destruit. Ibid., XIV, 1.*

(1850) *In commune orat, in commune operatur.*

(1851) *Alter alterius onera portate. Gal., VI, 2. —*
Donantes vobismetipsis si quis adversus al quem

habet querelam. Coloss., III, 5.

(1852) *Com, atientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles, etc. I Petr., III, 8.*

(1853) *Com, aiuntur omnia membra. I Cor., XII, 26.*

(1854) *Saule, Saule, quid me persequeris? Act., IX, 4.*

conduite de leurs affaires, qu'ils travaillent avec patience pour faire subsister leurs familles, qu'ils supportent les chagrins que la désobéissance et le mauvais naturel des enfants leur causeront, et qu'ils sacrifient leur vie et leur santé pour s'acquitter de leurs devoirs et de leurs obligations. Il faut aussi que les femmes se soumettent volontiers aux désirs et aux volontés de leurs maris, quoique fâcheux et incommodes. *Le mari infidèle, dit l'Apôtre, est sanctifié par la femme fidèle* (1855). Voilà, mes chères sœurs, vos devoirs, votre obligation, et même la gloire à laquelle vous devez aspirer, savoir de sanctifier vos maris. Si Dieu vous en a donné un dont la conduite soit sainte, vous pouvez encore la sanctifier en l'affermissant dans le bien et en le portant à Dieu par la sainteté de votre vie. Si Dieu a permis que vous fussiez unies à des maris qui n'aient guère de piété, ou même qui se précipitent dans les dérèglements, voilà une grande matière de patience et de soumission à la volonté de Dieu.

Il faut en un mot que les uns et les autres embrassent avec joie, ou au moins avec patience, tout ce qu'il y a de rude et de fâcheux dans le mariage, qu'ils s'en servent pour racheter leurs péchés, qu'ils aient soin de l'offrir à Dieu et de lui en faire un sacrifice volontaire. Il faut enfin qu'ils se consolent les uns les autres, et qu'ils s'encouragent réciproquement à porter tout ce qu'il plaira à Dieu de leur envoyer. Mais, comme il n'arrive que trop souvent que les maris et les femmes, au lieu de se consoler mutuellement dans leurs peines, s'en font ressentir l'un l'autre les plus cruelles, il faut pratiquer ce précepte de saint Paul dont j'ai déjà parlé, de *s'entre-supporter les uns les autres* (1856). Messieurs, il n'y a personne au monde qui n'ait ses défauts; et si quelqu'un s'imaginait en être absolument exempt, il en aurait dès lors un très-grand.

Nous voulons bien qu'on supporte les nôtres, qu'y a-t-il donc de plus juste sinon que nous endurons de même ceux des autres? Mais le mal, c'est que nous sommes très-éclairés sur les moindres imperfections des autres, et très-aveugles sur plusieurs grands défauts que tout le monde voit, excepté nous. Il faut donc que les personnes mariées, que cet avis regarde principalement, puisqu'elles sont pour demeurer ensemble tout le temps de leur vie, entrent dans ce devoir, non-seulement de religion, mais encore de justice. Par ce moyen toutes les peines et les tribulations qui sont inséparables des mariages, même les plus heureux, et qui font le supplice et le scandale des méchants, contribueront à les sanctifier et à les préparer pour le ciel.

CONCLUSION.

Mais enfin, pour conclure cette matière du mariage avec l'apôtre saint Paul, *le temps*

(1855) Sanctificatus est vir infidelis per mulierem fidelem. I Cor., VII, 14.

(1856) Alter alterius onera portate. Galat., VI, 22.

(1857) Fratres, tempus breve est. I Cor., VII, 29.

de cette vie est court (1857), il passe avec une rapidité qu'on n'aperçoit point. La mort approche, et nous allons tous les jours à grands pas au devant d'elle. Que reste-t-il donc autre chose à faire dans ce peu de temps qui reste à vivre, sinon que *eux-mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point* (1858), c'est-à-dire qu'ils gémissent d'avoir été obligés d'embrasser cet état, c'est-à-dire qu'ils en usent, non pas selon les règles de la cupidité, mais selon la fin pour laquelle Dieu l'a institué. Car enfin, l'ombre d'un faux lien, l'éclat d'une beauté passagère, une figure d'un moment, une agréable imagination, tout ce que peuvent trouver dans le monde ceux qui l'aiment, *tout cela passe* (1859), et à ces ombres, à ce faux éclat, à ces vaines imaginations succède une durée infinie de siècles, un grand à jamais, une vaste et immense éternité. Heureux et mille fois heureux ceux qui ne se marient et qui n'usent du mariage que dans ces vues! Mais incomparablement plus heureux ceux qui sont appelés, non pas à ces noces de la terre, à ces noces des enfants des hommes, mais au souper des noces de l'agneau, à ces noces où les vierges seules sont admises! *Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt* (Apoc., XIX, 9). Je parlerai de ce bonheur dans le discours suivant, et en attendant je vous souhaite celui de l'éternité. Amen.

SERMON LXXIII.

DE LA VIRGINITÉ.

Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt.

Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'agneau. (Apoc., XIX)

EXORDE.

Après vous avoir fait voir quelle doit être la sainteté des personnes mariées selon le Seigneur, il est juste de vous parler du bonheur de l'état des vierges, qui sont, comme dit saint Cyprien, l'illustre portion de l'Église. Quoique le mariage ait ses avantages et ses excellences, comme je l'ai expliqué auparavant, néanmoins, quand je considère les étranges tribulations qui se rencontrent dans ceux mêmes qui paraissent les plus heureux, les peines qu'il y a à y servir Dieu, l'esclavage dans lequel on se trouve indispensablement engagé, les malheurs, les regrets, et souvent les désespoirs qui agitent les personnes qui ont embrassé cette condition de vie, je vous avoue que je suis touché d'une extrême compassion, et je ne puis m'empêcher de dire avec saint Paul que je souhaiterais que tout le monde fût comme moi, c'est-à-dire exempt des liens de cette servitude.

Qui est-ce, dit saint Ambroise, qui voudrait tellement s'écarter de la vérité, et même de la foi, que de condamner les noces? Mais aussi qui est-ce qui a si peu de

(1858) Reliquum est ut qui habent uxores tanquam non habentes s. n. t. *Ibid.*

(1859) Præterit enim figura hujus mundi. *Ibid.*, 51.

sens et de raison pour ne pas sentir les charges du mariage ? Les liens du mariage sont donc bons et légitimes : qui en doute ? Mais néanmoins ce sont toujours des liens. Le joug du mariage n'a rien de mauvais en lui-même, mais enfin c'est toujours un joug (1860). J'avoue que j'ai peine à comprendre qu'une personne à qui Dieu a donné une fois dans sa vie quelque véritable mouvement de pénitence puisse encore chercher un état que ceux qui sont touchés de Dieu regardent comme une extrême misère quand ils y sont assujettis, comme un lien qui les tient attachés au monde, et comme une tentation qui met tous les jours leur salut en péril. Car enfin, qu'il est difficile de bien accorder les devoirs d'un Chrétien avec ceux d'une personne mariée ! Et qu'une vierge, au contraire, a d'avantages dans sa condition si elle veut suivre Jésus-Christ ! Une mère de famille, quelque renoncement qu'elle ait fait au monde, est encore obligée d'y penser souvent, au lieu qu'une vierge peut se maintenir sainte de corps et d'esprit, vivant dans un saint loisir, où elle ne pense qu'à Dieu seul. Une femme mariée ne peut être sans une infinité d'inquiétudes pour les choses de la terre, une vierge peut ne s'occuper que de l'éternité. Une femme mariée n'est à elle-même qu'à moitié, elle est partagée entre Jésus-Christ et un homme mortel, à qui, par une cruelle nécessité, elle est obligée de plaire : mais une vierge est toute à Jésus-Christ ; elle lui donne tous ses desirs, elle lui consacre toutes ses affections, et elle est entièrement à lui, comme il est tout à elle (1861). Qui est-ce de vous qui voudrait se rendre de son plein gré captif d'un mauvais maître, et d'une captivité qui ne pourrait finir que par la mort ? Et qu'est-ce que fait une fille qui embrasse la condition du mariage, sinon d'engager sa liberté, se charger de chaînes, de se mettre dans la nécessité de complaire toute sa vie aux humeurs et peut-être aux caprices d'un mari, et de devenir ou son ami, ou son esclave ? Mais je ne veux pas élever la virginité sur les ruines du mariage, ni établir les avantages de celle-ci sur les ruines de celui-là. L'Apôtre exhortant ceux de Corinthe à la virginité comme à un état de plus grande perfection, après avoir dit quelque chose des peines qui se rencontrent dans le mariage, ajoute qu'il n'en veut pas dire davantage, afin d'épargner ceux qui étaient engagés dans cet état (1862). Je dois user d'un semblable ménagement, et, sans abaisser le mariage, élever la virginité. Il me semble que je ne puis l'élever plus haut qu'en faisant voir les liaisons étroites qu'a cet état avec Jésus-Christ : savoir, 1° que Jésus-Christ étant l'auteur et comme l'instituteur de la virginité, les vierges sont comme sa première production ;

2° qu'elles sont les anges qui l'accompagnent partout ; 3° qu'elles sont ses épouses. Ces trois illustres qualités de filles de Jésus-Christ, d'anges de Jésus-Christ, et d'épouses de Jésus-Christ, qui conviennent aux vierges, seront les trois parties de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

- 1^{er} POINT. Les vierges sont les filles de Jésus-Christ. — Dans l'ancienne loi tout le monde se mariait. — La fin des mariages était pour contribuer au mystère de l'Incarnation. — Jésus-Christ a voulu naître d'une mère vierge.
- 2^e POINT. Les vierges sont les anges de Jésus-Christ. — C'est le langage de tous les Pères. — Elles sont plus que les anges. — Les vierges sont la plus pure portion du troupeau de Jésus-Christ.
- 3^e POINT. Les vierges sont les épouses de Jésus-Christ. — Les vierges ne doivent aimer que Jésus-Christ. — Elles doivent l'aimer de tout leur cœur. — Effets que cet amour doit produire.

PREMIER POINT.

Les vierges sont les filles de Jésus-Christ.

L'origine de la virginité est bien noble et bien relevée, puisqu'elle vient du ciel, et que son auteur est le Fils de Dieu même. Oui, messieurs, c'est Jésus-Christ, Homme-Dieu, qui est venu l'apporter sur la terre ; c'est lui, dit saint Ambroise, qui a ennobli la virginité quand il l'a rendue féconde, c'est lui qui l'a consacrée et qui l'a sanctifiée quand il a voulu naître d'une mère vierge, c'est lui enfin qui l'a apportée en terre, puisque avant sa venue elle y était fort rare et fort extraordinaire. La nature, dit ce Père, n'avait rien de semblable dans toute l'étendue de sa puissance ; la virginité était beaucoup au-dessus de ses forces, et il a fallu la faire venir du ciel, afin de l'imiter sur la terre (1863). Notre chair était toute gâtée et toute corrompue par le péché ; c'était une terre maudite qui ne produisait que des ronces et des épines jusqu'à ce que ce souverain médecin est venu pour la guérir. Il est descendu en terre afin de l'élever dans le ciel, et il a bien voulu se revêtir de cette chair de péché afin de la revêtir de cette qualité céleste (1864). Et tout ainsi que lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain il sanctifia par son attouchement toutes les eaux du monde, et leur communiqua une vertu qu'elles n'avaient pas auparavant, on peut dire de même qu'en se revêtant de notre chair il l'a sanctifiée et l'a purifiée de la corruption qu'elle avait contractée, et l'a rendue capable de cette belle vertu de la virginité, qu'elle ne connaissait pas auparavant.

Dans l'ancienne loi le mariage était l'état le plus honorable ; il était embrassé de tout le monde, et la virginité, qui n'était pas encore descendue du ciel, était alors in-

II, 16.

(1862) Ego autem vobis parco. I Cor., VII, 28.

(1865) Natura e caelo accersivit quod imitantur in terris.

(1864) Verbum caro factum est ut caro fieret Deus.

(1860) Quis tam aversus a vero qui nuptias dantem, sed quis tam alienus a ratione qui conjugium opera non se citat? Bona igitur vincula nuptiarum, sed tamen vinculum; bonum conjugium, sed tamen a jugo tractum. *De Virgin.*, l. III.

(1861) Dilectas meus mihi, et ego illi. *Cant.*,

connue à la terre. « Il semble, dit Tertullien, qu'en ce temps-là la chair avait toute permission de faire tout ce qu'elle voudrait, elle qui avait entièrement péri avant que son Seigneur eût bien voulu s'en revêtir. Cette chair corrompue n'était pas encore digne d'un aussi grand présent qu'est la virginité; elle n'était pas encore capable d'une grâce si éminente, et elle n'était pas propre à un office si saint et si relevé (1865). C'était encore une chair du premier Adam, qui désirait avec ardeur ce qu'elle voyait de beau et d'agréable. Le venin de la concupiscence l'avait corrompue dans toutes ses parties, et les taches qu'elle avait contractées étaient si sales qu'il n'y avait que les eaux du baptême qui les pussent laver. Mais, lorsque le Fils de Dieu, continue toujours ce Père, est descendu dans une chair que le mariage même n'avait pas corrompue, et que ce Verbe-Dieu a été fait chair, mais une chair qu'aucun lien ne devait souiller, une chair qui devait être suspendue à un bois, non pour y cueillir un fruit défendu, mais pour y souffrir la mort; non pas pour y goûter quelque chose de doux et d'agréable, mais l'amertume du fiel et du vinaigre; une chair qui devait non-seulement être pure, mais communiquer sa pureté aux eaux: depuis ce temps-là la chair, qui a été lavée en Jésus-Christ de toutes ses ordures par les eaux du baptême, devient une chose toute nouvelle. Elle sort de ce bain toute belle et toute pure, étant régénérée dans les sacrées fontaines du Sauveur par l'esprit vivifiant (1866). Qu'allez-vous donc chercher dans l'antiquité pour excuser les désordres de la chair? Elle n'était pas encore appelée le corps de Jésus-Christ, les membres de Jésus-Christ, ni le temple du Dieu vivant, lorsqu'elle ne savait pas se contenir, et qu'elle en obtenait facilement le pardon (1867). »

Il est vrai néanmoins que la fin principale des mariages que contractaient les saints personnages de ce temps-là était de contribuer au mystère de l'Incarnation qui se devait accomplir par une suite de générations et de naissances. C'est pour cette raison que les plus saints ont eu quelquefois plusieurs femmes en même temps, afin d'atteindre plus facilement à cette fin qu'ils se proposaient: c'était la dévotion de ce temps-là de pouvoir contribuer en quelque chose à la naissance du Messie promis, et ce qu'ils faisaient en cela était par la conduite de l'esprit de Dieu, et par esprit de piété, et non par sensualité (1868). D'où vient, dit saint Augustin, qu'ils étaient souvent plus chastes avec plusieurs femmes que ne le sont quelquefois les Chrétiens avec une seule. Mais enfin depuis la venue de Notre-

Seigneur, depuis qu'il s'est fait homme sur la terre, cette raison n'a plus lieu, et la virginité est d'autant plus à rechercher, qu'il ne s'agit plus d'en produire un Jésus-Christ selon la chair, mais de lui donner des membres par une génération toute spirituelle, et de le faire vivre dans les âmes, dans la sainteté de son esprit et dans la pureté de ses voies. *Tempus putationis advenit. Cant., II, 12.* Anciennement on s'appliquait fort à tracer des généalogies afin de savoir dans quelle famille le Messie devait prendre naissance. Les pères désiraient extrêmement de voir multiplier leur postérité jusqu'à la troisième et quatrième génération, et s'occupaient de beaucoup d'autres soins. Mais maintenant c'est le temps de retrancher toutes ces choses, *tempus putationis advenit.* Depuis la venue de Jésus-Christ, depuis qu'il s'est fait homme pour nous, c'est le temps de se débarrasser de tous ces soins, de couper la racine des vices et de retrancher les inclinations de la nature: *Tempus putationis advenit, vox turturis audita est in terra nostra.* Dans l'ère des anciens, c'est-à-dire avant que Jésus-Christ fût venu sur la terre, on n'entendait que des voix qui exhortaient au mariage, *Crescite et multiplicamini, et replete terram (Gen. I, 22).* Mais maintenant dans notre ère, c'est-à-dire depuis que Notre-Seigneur s'est fait homme, la voix de la pureté, dont la tourterelle est le symbole, s'est fait entendre: *Vox turturis audita est in terra nostra.* L'entendez-vous cette voix qui retentit partout? *Je voudrais que tout le monde fût dans l'état où je suis moi-même,* dit saint Paul. *Il est bon que l'homme ne touche aucune femme (1869). Celui qui marie sa fille fait bien; mais celui qui ne la marie point fait encore mieux.* Et quantité d'autres voix semblables dont le Nouveau Testament retentit, et qui se sont fait entendre de toutes parts à nos oreilles: *vox turturis audita est in terra nostra.*

C'est ce dessein de faire connaître à tous que Jésus-Christ en naissant apportait la virginité au monde qui l'a porté à choisir pour sa mère, non pas une vierge qui ne le fût que par occasion, mais une fille qui longtemps auparavant avait fait vœu d'une virginité perpétuelle, et qui par ce vœu se fût comme dévouée sans y penser, et destinée pour être la mère de celui qui devait venir pour être le chef et l'instituteur des vierges. C'est en effet cette belle vertu de Marie qui a attiré Jésus-Christ en elle; sa virginité a été comme l'avant-courrière qui lui a marqué et préparé sa maison, et c'est la dernière disposition qui a donné le dernier ornement, et qui a embelli le cœur et le sein de Marie, dans lequel Jésus-Christ devait être reçu: *Virginitate placuit,* dit saint Bernard. Il s'est

(1865) *Luserit ante Christum caro, imo et perierit antequam a Domino suo requisita est. Nondum erat digna dono salutis, nondum apta officio sanctitatis. De Pud., c. 6.*

(1866) *Nova emergit jam non ex concupiscentia fimo, sed ex aqua pura, et Spiritu mundo.*

(1867) *Quid itaque ilam de pristino excusas? Non*

corpus Christi, non membra Christi, non ten plam Dei vocabatur, cum veniam mœchiæ consequeretur.

(1868) *Non victi libidine, sed ducti pietate. Aug.*

(1869) *Volo vos omnes e se sicut meipsum. Bonum est homini mulierem non tangere. I Cor., VII, 7, 1.*

trouvé dans l'ancienne loi plusieurs femmes très-saintes et très-vertueuses : des Sara, des Judith, des Esther, qui néanmoins n'ont point attiré le Fils de Dieu dans leur sein, parce qu'encore qu'elles fussent ornées des autres vertus, elles ne lui avaient pas consacré leur virginité. Marie seule lui a gardé le cœur ; la bonne odeur de sa pureté l'a fait courir après elle, et elle l'a charmé par les attraits de sa virginité, *Virginitate placuit*. Vous n'entendiez pas ce mystère, femmes de l'antiquité, lorsque pour devenir les mères du Messie vous recherchiez le mariage et la fécondité. Vous vous trompiez, vous vous trompiez, de prétendre de l'enfanter par cette voie. Jésus-Christ n'est pas le fruit du mariage ni de la fécondité, mais il est la production de la pureté, et c'est la virginité seule qui l'engendre, *virginitatis partus*. Ainsi l'on peut dire que, comme la virginité est sa fille, elle est aussi en quelque façon sa mère. Mais, si les vierges sont les filles de Jésus-Christ, comme vous l'avez vu dans cette première partie, elles sont encore ses anges qui l'accompagnent partout. C'est ce que je vais tâcher de vous montrer dans la seconde.

SECOND POINT.

Les vierges sont les anges de Jésus-Christ.

Il semble d'abord qu'il pourrait y avoir quelque sujet de douter si c'est un souhait louable, ou plutôt si ce n'est point une témérité présomptueuse, de prétendre vivre sur la terre comme les anges vivent dans le ciel ; de vouloir, pour ainsi dire, anticiper sur l'éternité, et par une heureuse impatience désirer dès cette vie d'être élevé à la condition des anges et de Dieu même. En effet, n'a-ce pas été le crime des deux premiers pécheurs du monde, je veux dire de l'ange rebelle et du premier homme, d'avoir affecté cette ressemblance de Dieu ? Je serai semblable au Très-Haut (1870), dit ce premier pécheur du monde. Vous serez comme des dieux (1871), disait le serpent à nos premiers pères. C'est encore maintenant le dessein de tous les pécheurs, et l'on peut dire dans un sens très-véritable qu'ils ne commettent en cela de péché que parce qu'ils veulent avoir sur la terre ce qui ne se donne que dans le ciel. L'indépendance, la gloire, l'élévation, la possession des biens, la jouissance des véritables plaisirs, sont des avantages qui ne se trouvent que dans le ciel : les pécheurs ne veulent pas attendre ce temps, ils prétendent les posséder par avance sur la terre, et c'est ce qui fait tout leur crime. Disons néanmoins qu'il y a une certaine anticipation sur les biens du ciel, qui, loin d'être criminelle, est plutôt digne de très-grandes louanges, et l'on peut dire que la virginité est de ce genre : elle met ceux qui en font profession au-dessus des hommes, et les élève jusqu'à la condition des anges. C'est, messieurs, la véritable idée que nous devons tous former de

l'état des vierges, qui tout humbles qu'elles sont, s'élèvent de beaucoup au-dessus des autres ; qui quittent la terre pour le ciel, qui participent à l'état et à la nature des anges, et qui, par une ambition qui n'a rien de semblable à celle de l'ange rebelle et du premier homme, approchant de Dieu même.

Je parle en cela le langage des Pères, qui avec un merveilleux consentement donnent tous aux vierges la qualité d'anges, et qui disent communément que, comme les anges sont les vierges du ciel, les vierges sont les anges de la terre. « Les vierges, dit Tertulien, sont censées être de la même famille que les anges (1872) : on plutôt, comme dit le même, la chair des vierges perd en quelque manière la qualité de cette terre de limon pour prendre la pureté d'un ange (1873). » — « C'est la virginité seule, dit saint Jérôme, qui dans ce temps et ce lieu de mortalité représente l'état de la gloire immortelle. C'est elle seule qui garde les lois et les coutumes de cette cité de Dieu, où il n'y a ni noces ni mariages, et qui fait goûter aux hommes dès cette vie les douceurs de la conversation du ciel. » — « C'est pour ce sujet, dit l'auteur d'un sermon attribué au même saint Jérôme, qu'un ange est envoyé à la sainte Vierge pour lui annoncer ce grand mystère de l'incarnation, parce qu'il y a une grande liaison et beaucoup de ressemblance entre la nature des anges et la virginité (1874). »

« Comme le genre humain, dit saint Chrysostome, cède aux esprits bienheureux quant au degré de sa nature, il tâche de leur devenir semblable par la virginité. Car, si le mariage n'est pas pour les anges, il n'est pas aussi pour les vierges. Si les anges sont toujours devant le trône de Dieu en qualité de serviteurs et de ministres, c'est pareillement la fonction des vierges. Il est vrai que la pesanteur de leurs corps les empêche de s'élever jusqu'au ciel comme les anges ; mais, si elles sont saintes de corps et d'esprit, elles ont la consolation et l'avantage de recevoir en elles-mêmes le roi du ciel. »

Il faut encore dire ce mot de saint Augustin : « La virginité n'est rien moins que le partage des anges. Souvenez-vous, dit-il en s'adressant aux vierges, de quelque sexe que vous soyez, que vous menez sur la terre la vie des anges. Ces esprits bienheureux ne se marient point, et c'est l'état après lequel nous soupirons maintenant, nous tous qui sommes encore sur la terre, et il ne nous est promis qu'après la résurrection dernière. Mais pour vous, vous êtes bien plus parfaites, puisque dès ce monde, et avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature, vous possédez déjà un don qui ne sera accordé aux hommes qu'après qu'ils seront ressuscités. »

C'est beaucoup sans doute pour les vierges d'être comparées aux anges, et il semble

(1870) Similis ero Altissimo. *Is.*, XIV, 14.

(1871) Eritis sicut Dei. *Gen.*, III, 5.

(1872) De familia deputantur angelica.

(1873) Angelitata caro.

(1874) Bene angelus ad Mariam mittitur, quia semper est angelis cognata virginitas. *Lib. de Virg.*, c. 21.

qu'on ne peut porter leur divinité plus haut. Les Pères néanmoins n'en demeurent pas là ; mais, comme si ce n'était pas assez d'égaliser les vierges aux anges, ils ne font point de difficulté de préférer l'état de la virginité à celui de ces intelligences célestes, et de mettre les vierges au-dessus de ces esprits bienheureux. « *Differunt quidem inter se homo pudicus et angelus, sed felicitate, non virtute : sed illius castitas felicior, hujus tamen fortior esse cognoscitur.* S'il se trouve, dit saint Bernard, quelque différence entre une personne chaste et un ange, elle ne consiste pas dans la vertu, mais dans le bonheur. Il est vrai que la chasteté des anges est plus heureuse, parce qu'elle n'a point d'ennemis à combattre ; mais celle des vierges, qui surmonte ces dangereux ennemis, est beaucoup plus généreuse. » C'est le langage ordinaire des autres Pères qui ont précédé saint Bernard ; les deux bouches d'or de l'Orient et de l'Occident ont tenu le même discours. « Il y a dans la pureté des vierges, dit saint Chrysostome, quelque chose de plus glorieux que dans la pureté de ces esprits, parce qu'ils sont purs par la nécessité de leur nature (1875), ils sont exempts de nos passions ; mais une vierge, qui pratique la pureté des anges dans un corps de limon, ne remporte ces avantages qu'avec bien des combats ; dans l'un c'est un bonheur, dans l'autre c'est une victoire (1876). » Et saint Pierre Chrysologue : « La virginité acquiert par les forces de la grâce ce que l'ange possède par sa nature ; l'ange et la vierge ont tous deux un exercice tout divin, et non pas humain ; mais c'est bien plus d'acquérir la gloire des anges que de la posséder (1877). *Angelicam gloriam acquirere majus est quam habere.* »

Disons donc que les vierges sont des anges, mais avec cette différence, que les anges assistent toujours devant la grandeur de Dieu, et environnent le trône de sa majesté : *Un million d'anges le servaient, et mille millions assistaient devant lui* (1878) ; et que les vierges sont proprement les anges de Jésus-Christ, qui par un privilège qui leur est singulier le suivent et l'accompagnent partout. Oui, anges de la grâce, fidèles compagnes de Jésus-Christ, vous êtes ces cent quarante-quatre mille joueurs de harpe que saint Jean vit dans sa révélation ; ces vierges de corps et de cœur, qui seules suivent l'Agneau partout où il va (1879), et qui sont admises dans les mystères les plus secrets.

Vous êtes donc, illustres vierges de Jésus-Christ, l'honneur et l'ornement de l'Eglise,

(1875) *Profecto in carne præter carnem vivere non terrena vita est, sed cælestis; esse angelum felicitatis est, esse vero virginem virtutis.*

(1876) *Major est victoria virginum quam angelorum : angeli enim sine carne vivunt, virginis vero in carne triumphant.*

(1877) *Virginitas hoc obtinet viribus quod habet Angelus ex natura. Angelus et virgo divinum agunt officium, non humanum.*

(1878) *Millia millium ministrabant ei, et decies millia centena millia assistebant ei. Dan., VII, 10.*

comme vous appelle saint Cyprien. Vous êtes la fleur des productions de l'Eglise, le lustre et l'ornement de la grâce, l'ouvrage le plus accompli de louange et d'honneur qui puisse être (1880) ; mais surtout, *illustrior portio gregis Christi.* Oui, anges de la terre, si toute l'Eglise est le troupeau de Jésus-Christ, vous en êtes la portion la plus précieuse ; s'il est le pasteur de tous les Chrétiens, vous êtes les brebis de tout le troupeau qu'il aime d'un amour plus particulier, qui êtes plus proches de lui, qui entendez mieux sa voix, et qui participez plus abondamment à toutes ses faveurs. Si l'Eglise est un jardin parsemé des fleurs de toutes sortes de vertus, vous en êtes les lis les plus blancs et les plus agréables ; si elle est un trésor rempli de richesses spirituelles, vous en êtes les diamants les plus éclatants, comme vous appelle saint Jérôme (1881) ; si elle est un ciel orné de toutes sortes d'étoiles, vous en êtes le soleil, vous qui répandez dans toute l'Eglise une lumière très-pure. Enfin, si l'Eglise est une mère qui renferme plusieurs enfants dans son sein, c'est par vous et par le moyen de vos semblables qu'elle est féconde ; et plus le nombre de celles qui vous imitent est grand, plus vous augmentez la joie de cette mère (1882). Non, vierges de Jésus-Christ, vous n'êtes point stériles ; si la première des vierges a heureusement uni la fécondité avec la virginité, vous êtes aussi fécondes en votre manière, et si le mariage peuple la terre, c'est la virginité qui peuple le ciel. En effet, si les femmes sont fécondes parce qu'elles ont un homme pour leur époux, comment seriez-vous stériles, puisque Jésus-Christ est le vôtre ? C'est la troisième prérogative de la virginité, c'est le troisième rapport que les vierges ont avec Jésus-Christ, et c'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Les vierges sont les épouses de Jésus-Christ

J'ai beaucoup dit, messieurs, mais néanmoins j'ai dit trop peu, quand j'ai avancé que les vierges étaient les anges de Jésus-Christ : il faut ajouter qu'elles sont élevées jusqu'à cette haute dignité de ses épouses, et qu'au lieu de l'alliance des hommes, à laquelle elles renoncent, elles ont Dieu pour leur époux. Jésus-Christ, dit saint Augustin, est né pour la virginité ; il a été le fils de la virginité, afin d'être l'époux de la virginité. Il est vrai qu'il n'y a que celle qui s'appelle vierge par excellence, je veux dire Marie, qui l'a pour fils ; mais les autres l'ont

(1879) *Virgines sequuntur Agnum quocunque ierit. Apoc., XIV, 4.*

(1880) *Flos es Ecclesiasticus gremio, decus atque orna in unum gratæ spiritalis, læta in doctis, laudis et honoris opus integrum atque incorruptum. Illustrior portio gregis Christi.*

(1881) *Præiosa Ecclesiæ Christi monilia.*

(1882) *Gaudet per illas, atque in illis largitur et rei Ecclesiæ matris gloriosa fecunditas, quanto plus copiosa virginitas numero suo addit, gaudium matris augetur.*

pour leur époux. Il était bien raisonnable que celle qui a comme levé l'étendard de la virginité, qui a embrassé la première une profession qui était pour lors inconnue à la terre, qui la première a consacré sa pureté à Dieu, fût privilégiée par-dessus les autres vierges, et qu'elle seule eût un Dieu pour son Fils. Mais réjouissez-vous, vierges de Jésus-Christ; si vous n'avez pas tout à fait les mêmes avantages que Marie, vous êtes au moins associées à sa grâce, et vous l'avez en quelque manière pour compagne. « Il est vrai, vous dit saint Augustin, que vous n'avez pas eu ce bonheur de donner naissance à Jésus-Christ; mais pour l'amour de lui vous n'avez pas voulu avoir d'autres enfants. Celui qui n'est pas né de vous est né pour vous, c'est-à-dire pour être votre époux (1883). » C'est la qualité que l'Eglise donne à Jésus-Christ dans ses offices (1884), et c'est celle qui doit être la plus chère et la plus glorieuse aux vierges épouses de Jésus-Christ. Que vous êtes heureuses, si vous connaissez votre bonheur! que l'honneur que vous possédez est grand, d'être élevées à une si haute dignité, et que ce change est avantageux d'avoir un Dieu pour votre époux au lieu d'un homme mortel! Ah! si vous pouviez voir le mérite et la bonté de votre époux céleste, que vous mépriserez tous les hommes et les estimerez indignes d'avoir aucune place dans votre cœur!

Vous l'aviez sans doute aperçu, troupe de saintes vierges qui remplissez maintenant le ciel, lorsque dans la fleur de votre âge et au milieu de tous les avantages du siècle vous l'avez préféré à tous ceux que le monde vous présentait, quelque parfaits qu'ils fussent. Quel trophée d'honneur érigerai-je aujourd'hui à la virginité si je pouvais vous mettre devant les yeux tant de filles d'empereurs et de rois, tant de princesses très-illustres, et un nombre presque infini de filles avantagées de tous les dons de la nature, qui, dans la fleur de leur âge et lorsque le monde leur présentait tout ce qu'il a de plus attrayant, ont méprisé tous ses charmes et toutes ses illusions, ont généreusement triomphé des plaisirs et des honneurs, ont immolé leur corps comme une victime très-pure à la virginité, et l'ont offert à Jésus-Christ comme un sacrifice très-agréable et de très-bonne odeur! Quel honneur ferais-je à cette vertu si je pouvais faire paraître ici les Pulchérie, les Cunégonde, les Gertrude, les Iphigénie, les Glodesinde, et tant d'autres filles d'empereurs et de rois, lesquelles ont méprisé leur sang et leur noblesse pour l'embrasser, et ont refusé l'alliance des princes et des monarques afin de pouvoir avoir Jésus-Christ pour leur époux!

(1885) Exsultate, virgines Christi, consors vestra est mater Christi, Christum parere non potuistis, sed propter Christum parere noluistis. Qui non ex vobis natus est, vobis natus est.

(1884) Sponsus decorus gloria, sponsisque reddens præmia.

(1885) Discite a me, pabulum mortis, jam ab alio amatore præventum sum, jam potui mei castis

Mais surtout quelle gloire et quel titre d'honneur serait-ce à la virginité si je pouvais vous représenter ici tant de filles nobles qui l'ont non-seulement cultivée, mais qui l'ont arrosée de leur propre sang, et qui dans la plus grande délicatesse de leur âge ont souffert toutes sortes de tourments, et la mort même, plutôt que de la souiller de la moindre tache! Quelle langue serait assez éloquente pour décrire vos combats et vos victoires, généreuse Cécile, invincible Catherine, illustre Agathe, noble Marguerite, et tant d'autres, qui avez triomphé de la douleur aussi bien que du plaisir; qui avez arrosé de votre sang cette belle fleur, et l'avez fait multiplier dans l'Eglise; qui dans un corps tendre et délicat l'avez soutenue au milieu des feux, des flammes, des roues, des rasoirs et des chevalets; qui avez mieux aimé sentir les torches ardentes qui vous brûlaient les côtés, les ongles et les peignes de fer qui vous déchiraient tout le corps, que l'approche d'un homme, et qui enfin avez perdu la vie pour ne pas perdre la virginité!

Mais vous, noble victime de la pureté, martyre de la chasteté aussi bien que de la foi, illustre et invincible Agnès, il ne fallait pas moins que l'éloquence d'un saint Ambroise pour entreprendre d'écrire vos glorieux triomphes. La voyez-vous cette sainte épouse tout enivrée de l'amour de son époux céleste? L'entendez-vous répondre à un jeune homme, fils du gouverneur de Rome, qui lui parlait d'amour, et qui, charmé de ses perfections, lui promet tout ce qui peut ébranler la constance du premier mérite: « Retire-toi de moi, enfant de la mort, il n'y a plus rien ici à espérer pour toi: un autre amant t'a prévenu, et je veux bien que tu saches que j'ai déjà choisi un époux, qui n'est pas un époux de la terre; je lui ai consacré mon corps, qui lui est uni par le sacrement que tu ignores, et mes joues, teintes de son sang, tirent leur éclat et leur ornement de ce divin breuvage; et, afin que tu ne te flattes pas de la grandeur de ta naissance, sache que l'époux que j'adore a un Dieu pour son père et une Vierge pour sa mère, que les anges sont ses ministres, que le soleil et les astres admirent sa beauté, que sa présence guérit les malades, que sa parole ressuscite les morts, et que ses richesses, qui sont infinies, ne s'épuisent jamais par ses libéralités (1885). Et, de peur que tu ne t'imagines que tes poursuites ou tes promesses pourraient me faire changer de sentiment, sache que je lui garderai éternellement la parole que je lui ai donnée. Mais, afin que ton âme, engagée dans la chair et dans le sang, ne se persuade

amplexibus adstricta sum, jam corpori meo corpus ejus sociatum est, et sanguis ejus ornavit genas meas. Cujus mater virgo est, ejus pater feminam nescit, cui angeli servant, ejus pulchritudinem sol et luna mirantur, ejus odore reviviscunt mortui, ejus tactu foventur infirmi, ejus operum gratia deficiunt.

pas que cet amour intéresse ma pureté, apprends de moi que son amour me rend chaste, que son attachement me sanctifie, et que notre mariage conserve ma virginité. *Ipsi soli servo fidem, quem cum accepero casta sum, cum tetigero munda sum, cum accepero virgo sum.* »

Le même saint Ambroise parle encore d'une autre fille noble devant les hommes, mais encore plus noble devant Dieu, qui, étant fort pressée par ses parents de se marier, se réfugia à l'autel, comme à un asile assuré, pour se délivrer de leurs poursuites. *Stabat ad aram Dei pudoris hostia, victima castitatis*, dit ce Père avec son éloquence ordinaire en cette matière : Cette sainte hostie de la pudeur, cette innocente victime de la chasteté, se tenait devant l'autel de Dieu pour implorer son assistance contre la violence qu'on lui voulait faire. « Que prétendez-vous de moi, disait-elle à ses parents, et pourquoi me pressez-vous de consentir à mes noces? Il y a déjà longtemps que j'y ai pourvu. Vous me parlez d'un époux; j'en ai trouvé un bien meilleur. Exagérez tant que vous voudrez les richesses de celui que vous me voulez donner, vantez sa noblesse, publiez sa grandeur et son pouvoir; j'en ai un auquel nul autre n'oserait se comparer : qui est riche, puisqu'il possède tout le monde; qui est puissant, puisqu'il est le maître de tout l'univers; qui est noble, puisqu'il tire son origine du ciel. Si vous avez un à me donner qui ait toutes ces qualités, je ne refuse point votre choix; mais, si vous n'en trouvez point, vous portez envie à mon bonheur et à mes avantages (1886). »

C'est sans doute un grand honneur pour vous, vierges chrétiennes, d'être les épouses de Jésus-Christ, mais cet honneur vous impose de grandes obligations, *et honor et onus*. Car, d'autant que votre époux est plus parfait, le crime serait d'autant plus énorme si votre cœur était capable d'avoir le moindre amour pour quelque autre. Il est de si petite étendue, qu'il n'y a pas place pour deux; et, comme il connaît ses perfections, et qu'il sait qu'il n'y a rien au monde de plus aimable que lui, il prend pour une injure très-sensible d'avoir des compétiteurs et de partager votre amour avec qui que ce soit. Si vous appartenez à Jésus-Christ, qu'avez-vous à demander avec le monde? Laissez-lui ses modes, ses récréations et ses entretiens. Que les filles mondaines emploient toute leur adresse pour se rendre agréables aux yeux des jeunes hommes; mais pour vous, dont l'amour est logé en si bon lieu, ne pensez qu'à vous rendre de plus en plus agréables aux yeux de celui que vous aimez. Dites avec sainte Agnès : « Que ce corps périsse mille fois, qui peut être aimé par d'autres yeux que par ceux à qui je veux plaire (1887). Que ce visage, qui est regardé plus que je ne veux, soit défiguré. » En effet, c'est la plus

grande peine d'une fille véritablement chrétienne d'être occasion de péché à qui que ce soit, même contre sa volonté; et l'histoire nous fournit l'exemple de plusieurs qui, voyant que contre leur intention elles pouvaient par leur beauté être un sujet de scandale à quelques-uns, ont demandé à Dieu de la leur ôter. Il s'en est même trouvé qui, bien loin de se farder et de porter des mouchoirs, comme font les filles de ce temps pour paraître plus belles, ont fait ce qu'elles ont pu pour perdre la beauté que Dieu leur avait donnée, et pour se mettre en état de donner de l'aversion au lieu d'amour. C'est ce qu'a fait de notre temps la fille d'un président du parlement de Dijon, qui, voulant consacrer sa pureté à Jésus-Christ dans un monastère, et voyant que son extrême beauté, qui la faisait rechercher de tous côtés, était un obstacle à son dessein, se mouillait le visage et l'exposait ensuite au soleil, afin de devenir noire et difforme. Que ces généreuses et fidèles épouses de Jésus-Christ paraissent belles et éclatantes au jour du jugement, et que leur époux céleste s'enra bien leur rendre avec avantage la beauté qu'elles ont méprisée pour l'amour de lui!

« Si donc, chastes épouses de Jésus-Christ, vous dit saint Augustin, vous avez méprisé l'alliance des hommes, et si vous avez renoncé au mariage de la terre, aimez de tout votre cœur celui qui est le plus beau de tous les hommes. Si vous aviez pris d'autres époux, vous auriez été obligées de leur témoigner beaucoup d'amour; et c'est cela même qui doit vous faire comprendre combien il faut que vous aimiez celui pour lequel vous n'avez pas voulu d'autre époux sur la terre. Qu'il occupe tout votre cœur, que vous n'avez pas voulu donner à un homme mortel. Consacrez-lui toutes vos pensées, puisque vous n'avez pas voulu qu'elles fussent occupées des soins du mariage; et soyez persuadées qu'il ne vous est pas permis d'avoir pour lui un amour médiocre, après avoir renoncé en sa considération à l'amour de ce que vous pouviez légitimement aimer (1888). »

Mais cet amour ne doit pas être stérile, et seulement dans l'imagination; il faut qu'il produise de grands effets en vous. Il doit vous inspirer un très-grand zèle pour son service, vous rendre très-ferventes à le glorifier par vous-mêmes et à lui procurer tout l'honneur que vous pourrez par toutes les voies qui vous conviennent. Cette disposition vous rendra très-sensibles à tous les péchés que l'on commet contre lui; et, ne pouvant faire autre chose pour les empêcher, vous en aurez le cœur pénétré de douleur, et vous répandrez des torrents de larmes, voyant que celui que vous aimez avec tant d'ardeur est si cruellement outragé. Cet amour doit encore vous porter à penser très-souvent, et s'il se peut conti-

(1886) *Habeo enim cui nemo se comparet, divitem mundo, potentem imperio, nobitem celo. Si tale a habeatis, non teneo opinionem; si non reperitis, non providetis mihi, sed invidetis.*

(1887) *Preat corpus quod amari potest oculis quæ us nolo.*

(1888) *Paravi volis amare non licet, propter quem non amatis et quod licet.*

(1886) *Habeo enim cui nemo se comparet, divitem mundo, potentem imperio, nobitem celo. Si tale a habeatis, non teneo opinionem; si non reperitis, non providetis mihi, sed invidetis.*

nuellement à cet unique objet de votre cœur, à vous occuper de ses perfections, à vous tenir toujours en sa présence, et à méditer incessamment ses divines lois.

Mais surtout vous devez être dans une sainte impatience de sortir de ce monde, qui est pour vous un lieu d'exil et de bannissement, afin d'aller au plus tôt jouir de Jésus-Christ dans la Jérusalem céleste qui est votre véritable patrie. Une femme dont le mari qu'elle aime tendrement est éloigné soupire incessamment après son retour. Il est vrai qu'elle soulage un peu la peine de cette absence par le commerce de lettres qu'elle entretient avec lui; mais il n'y a que sa présence qui puisse lui donner une véritable joie. C'est la disposition d'une vierge vraiment chrétienne : elle reçoit à la vérité plusieurs caresses de son époux céleste, elle s'entretient familièrement avec lui dans l'oraison; il se communique de son côté à elle, il lui fait part de ses secrets. Tout cela est capable de la consoler dans son bannissement. Mais néanmoins elle ne peut goûter la véritable joie jusqu'à ce qu'elle possède entièrement cet aimable époux. C'est pourquoi elle soupire incessamment après le ciel, où elle doit le trouver; elle le regarde de son pèlerinage, et elle s'y porte incessamment par l'ardeur de ses désirs. Elle dit avec le prophète David : *Comme le cerf soupire avec ardeur après les sources des eaux, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu* (1889). Quand ce jour, ce bienheureux jour sera-t-il arrivé, auquel je posséderai l'objet de mon amour? Ah! que les moindres retardements sont longs aux personnes qui aiment! Il faut enfin qu'elles lui disent de toute la plénitude de leur cœur : *Venez, Seigneur, venez, Seigneur, et ne différez pas davantage. . . . Faites-moi voir la beauté de votre visage* (1890), afin qu'après l'avoir aimé souverainement sur la terre, et n'avoir eu de désirs ici-bas que de se voir unies à lui avec les saints, elles le possèdent dans toute sa plénitude pendant l'éternité. Ainsi soit il.

SERMON LXXIV.

DES MOYENS DE CONSERVER LA VIRGINITE.

Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus.

Nous portons ce trésor dans des vases de terre. (II Cor., IV.)

EXORDE.

Ce que saint Paul dit ici en général de la grâce se peut bien dire en particulier de la virginité. C'est un trésor d'un grand prix, mais on le porte dans des vases de terre qui sont fort fragiles et faciles à être cassés. C'est donc à vous, vierges de Jésus-Christ, à vous tenir soigneusement sur vos gardes, et à veiller incessamment sur ce trésor, qu'il est si facile de perdre. Vous avez de tous côtés des ennemis redoutables qui tâ-

chent de vous l'enlever. Le démon, qui n'épargne personne, vous épargnera bien moins que les autres. Comme vous êtes les chastes épouses de Jésus-Christ, la plus pure et la plus illustre portion de son troupeau, c'est contre vous qu'il dresse ses attaques les plus violentes. Il est appelé dans l'Écriture sainte esprit immonde, parce qu'il ne peut souffrir la pureté et qu'il est ennemi déclaré de la virginité. Le monde unira ses forces à celles de ce premier ennemi, et emploiera tous ses charmes et tous ses attraits pour vous attirer à lui; et votre chair, qui, comme ennemi domestique, est le plus dangereux de tous, ne vous laissera guère en repos. Il faut tâcher de trouver des armes contre des ennemis si redoutables, et il ne faut pas vous laisser sans défense exposées à leur violence. L'humilité, la prière et la modestie sont trois boucliers impénétrables pour repousser tous leurs traits. L'humilité écarte le démon qui est appelé *l'esprit de superbe*; la prière attire Dieu, pour donner secours contre les attaques de la chair, et la modestie éloigne le monde, je veux dire les amateurs du monde. Le premier et le dernier de ces ennemis, savoir le démon et le monde, sont des ennemis étrangers, étant hors de nous-mêmes, il suffit de les écarter pour les vaincre; c'est ce que fait l'humilité et la modestie. Mais, notre chair étant au dedans de nous, il n'est pas en notre pouvoir de nous séparer de cet ennemi domestique, que nous portons partout; ainsi il faut demander du secours pour le combattre, et c'est ce que fait la prière. Voilà donc trois sortes d'armes que j'ai dessein de mettre aujourd'hui entre les mains des vierges pour repousser les attaques de leurs ennemis : l'humilité contre le démon, la prière contre la chair, et la modestie contre le monde. Ou bien encore, les vierges, comme je dis hier, sont filles de Jésus-Christ; elles doivent donc être humbles en imitant l'humilité de leur Père. Elles sont les anges de Jésus-Christ sur la terre; elles doivent donc, comme les anges, être dans une prière et une adoration continuelles de la majesté de Dieu. Elles sont les épouses de Jésus-Christ; il faut donc qu'elles aient une modestie qui réponde à celle de leur époux, par laquelle saint Paul conjurait les Chrétiens : *Obsecro vos per modestiam Christi* (II Cor., X, 11). Voilà le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

1^{er} Point. L'humilité est nécessaire aux vierges. — Elle est plus nécessaire que la virginité. — Les vierges ne doivent pas se préférer aux personnes mariées.

2^e Point. La prière est nécessaire aux vierges. — La virginité est un don de Dieu. — Les vierges ont de grands combats à soutenir. — Elles doivent, pour n'y pas succomber, mettre leur con-

(1889) *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.* Ps. XLI.

(1890) *Veni, Domine, et noli tardare. Ostende mihi faciem tuam.* Cant., II, 14.

fiance en Jésus-Christ. — Elles ne doivent s'occuper que de lui.

III^e POINT. La modestie est nécessaire aux vierges. — Elles évitent par ce moyen plusieurs tentations. — Marie est le modèle des vierges. — Elles doivent craindre l'abord des hommes. — Contre ceux qui sollicitent les vierges. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'humilité est nécessaire aux vierges.

Saint Augustin dit excellemment qu'on ne doit jamais parler aux fidèles de l'excellence et des avantages de la virginité pour leur en inspirer l'amour et le désir, sans leur donner en même temps les avis qui leur sont nécessaires pour les garantir de l'orgueil dont ils pourraient être susceptibles à l'occasion d'un don si précieux. Il faut, dit ce Père, exhorter les vierges de peur qu'elles ne s'étonnent, et les épouvanter de peur qu'elles ne s'élèvent; et ce n'est pas assez de louer la virginité afin de la faire aimer, il faut en outre lui donner des avis de peur que la vanité ne lui cause de l'enflure (1891). Il dit ensuite des choses admirables de cette vertu, qui rend les hommes tout à fait célestes, et il emploie toutes les forces de son éloquence pour porter les lecteurs à une vie si excellente. Puis il ajoute ces paroles remarquables.

« Encore que l'humilité doive être religieusement pratiquée par tous les Chrétiens, qui tirent ce nom de Jésus-Christ, dont on ne peut lire l'Évangile sans reconnaître qu'il est le grand docteur de l'humilité, néanmoins ceux-là doivent avoir particulièrement soin de l'exercer et de la conserver qui ont quelque avantage considérable sur les autres. Et, comme la virginité est un grand bien dans les saints de Dieu, il faut beaucoup veiller de peur que l'orgueil ne le corrompe. Plus ceux qui en font profession ont soin de conserver leur pureté et d'éviter toutes sortes de fautes qui la peuvent souiller ou la ternir, plus je crains pour eux la vanité, plus j'appréhende qu'un grand don ne cause en eux la présomption. Plus ils ont sujet de se plaire en eux-mêmes, plus j'ai peur qu'ils ne déplaisent à celui qui résiste aux superbes et qui donne sa grâce aux humbles. La charité est la gardienne de la virginité, et la demeure de cette gardienne est l'âme humble. Car c'est là qu'habite celui qui a dit que *son Saint-Esprit habite sur l'humble.* »

Comme les vierges sont les anges de la terre, elles sont sujettes à leur péché; et, de même que ces purs esprits en considérant leurs perfections se sont laissé emporter à l'orgueil, les vierges, qui leur ressemblent, et qui sont si élevées au-dessus du commun des fidèles, s'y laissent facilement surprendre. Plus un arbre est élevé, plus il est exposé aux vents et aux tempêtes; et, s'il n'a

jeté de profondes racines en terre, il sera bientôt renversé. De même la virginité étant une des grâces les plus éminentes qui soit dans l'Église, elle est plus exposée au souffle malin de la vanité; et, si elle n'est bien enracinée et solidement établie dans l'humilité, elle ne pourra pas subsister longtemps. C'est sur ce principe que saint Augustin a dit que, plus on élève un bâtiment, plus les fondements doivent être profonds, si l'on veut qu'il résiste aux vents et aux tempêtes; et qu'à si plus la vertu à laquelle on veut s'élever se sublime, plus il faut avoir soin de faire de plus grands fondements d'humilité. *Plus vous êtes grand, dit le Saint-Esprit, plus humiliez-vous en toutes choses, et vous trouverez grâce devant Dieu* (1892). Comme toute la vertu chrétienne n'est qu'humilité, l'humilité doit croître à proportion que la vertu croît, comme un arbre pousse en bas ses racines plus profondément à mesure qu'il étend ses branches en haut : *Mensura humilitatis data est ex mensura magnitudinis.* Il faut, dit le même saint Augustin, mesurer l'humilité sur la mesure de la grandeur et de l'élévation, c'est-à-dire que, plus celle-ci est haute, plus celle-là doit être profonde.

Saint Cyprien, dans un excellent discours qu'il a fait pour l'instruction des vierges, commence par le soin qu'il faut prendre d'elles, lequel doit être d'autant plus grand que leur gloire est plus relevée (1893). Comme donc la virginité est une qualité éclatante et un ornement précieux dans les personnes vertueuses, il faut bien prendre garde que l'orgueil, qui gâte tout, n'y laisse des marques de sa corruption. Ainsi donc, vierges chrétiennes, plus vous êtes élevées par la virginité du corps, plus vous devez être abaissées par l'humilité de l'esprit. Comme le bien que vous possédez est grand, il y a danger que vous n'en conceviez de l'orgueil : plus vous avez sujet d'une vaine complaisance, plus il est à craindre que par là vous ne veniez à déplaire à celui qui résiste aux superbes et qui donne sa grâce aux humbles; et que, lors même que vous vous vantez de suivre l'Agneau partout où il va, vous ne puissiez peut-être pas le suivre dans ces lieux étroits par où il passe, parce que vous êtes trop enflées d'orgueil. Soyez vierges tant qu'il vous plaira, soyez-le d'esprit aussi bien que de corps, et conservez en votre cœur l'intégrité dans laquelle vous avez été régénérées, vous n'en êtes pas pour cela moins obligées d'être humbles, ni moins exemptes de craindre. Quels que soient les privilèges attachés à cette condition, et le rang qu'elle tiennne parmi les choses sacrées, il faut que la crainte de Dieu, pour me servir des termes du prophète, vous fasse concevoir et enfanter l'esprit du salut (1894), c'est-à-dire produise en

(1891) Non solum predicanda est virginitas ut ametur, verum etiam monenda ne inflatur. *De Virg.*

(1892) Quanto major es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam. *Eccii.*, III, 20.

(1893) Nunc nobis ad virgines sermo est, quarum quo sublimior gloria, major et cura est.

(1894) Conceptionis et peperimus spiritum. *Isa.*, XXVI, 18.

vous l'esprit et les sentiments d'humilité, si vous voulez être véritablement vierges.

Il n'est rien de si beau, dit saint Bernard, que le mélange de l'humilité avec la virginité, qui se relèvent l'une l'autre et se donnent un nouvel éclat. « Une âme, dit ce Père (1895), est très-agréable à Dieu lorsque dans elle l'humilité rend la virginité plus recommandable, et la virginité donne un nouvel ornement à l'humilité. Marie a l'une et l'autre; elle est vierge et humble. Voilà deux vertus qu'il faut honorer en elle, et les imiter autant que vous en êtes capables. Mais, si vous ne pouvez pas imiter sa virginité, imitez au moins son humilité. La virginité est une vertu qui mérite de très-grandes louanges; mais l'humilité est plus nécessaire. Celle-là est de conseil, celle-ci est de commandement. On vous invite à celle-là, on vous oblige à celle-ci. Il est dit de la virginité, que *celui qui la peut garder la garde* (Matth., XIX, 12). Il est dit de l'humilité, *si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume du ciel* (Ibid., XVIII, 3). La virginité est recommandée, l'humilité est commandée. Vous pouvez être sauvée sans la virginité, si vous êtes mariée, mais non pas sans l'humilité. Une âme bien humble, qui regrette la perte de sa virginité, peut plaire à son Créateur; mais j'oserais dire que sans l'humilité la virginité même de Marie n'aurait pas été agréable à Dieu »

Il faut donc, pour rendre une âme tout à fait agréable à Dieu, que ces vertus soient étroitement unies ensemble, et n'aillent jamais l'une sans l'autre. Car, comme dit saint Grégoire, Pape, si la chasteté est sans l'humilité, ou l'humilité sans la chasteté, quand on paraîtra au jugement devant l'auteur de l'humilité et de la pureté, que servira ou une chasteté orgueilleuse ou une humilité souillée (1896)?

Il suit de tous ces principes que vous pouvez à la vérité, et même que vous devez préférer l'état de la virginité à celui du mariage, mais que vous ne devez jamais vous préférer à aucune femme mariée. Il faut faire distinction entre l'état et la personne. Il y en a qui sont dans un état parfait, et qui sont fort éloignés de la perfection qui convient à leur état; et il y en a qui sont dans un état moins parfait, et qui le passent par une grâce particulière de Dieu, et qui s'élèvent à une sainteté que leur état ne comporte pas. Les prêtres et les religieux sont par leur état dans une perfection dont la vie commune des Chrétiens n'approche point; il se trouve néanmoins de mauvais prêtres et de mauvais religieux: et au contraire il y a beaucoup de personnes séculières qui sont très-vertueuses et plus saintes que beaucoup de prêtres. Il ne suit pas de là que la préférence et l'état religieux n'aient rien au-dessus de la vie commune des séculiers;

mais c'est que ceux-là sont au-dessous de leur état, et que ceux-ci sont au-dessus du leur. De même, quoique la virginité soit sans doute quelque chose de plus parfait que le mariage, il se trouve néanmoins des personnes mariées plus parfaites que des vierges.

En effet, ne voit-on pas souvent que des vierges sont moins ferventes, moins charitables, moins mortifiées que plusieurs femmes mariées, et qui par conséquent leur sont inférieures? Il est donc juste de préférer la virginité au mariage, mais il ne faut pas toujours préférer les vierges aux personnes mariées; il est juste d'honorer la virginité, mais il faut que les vierges soient humbles, et sans cela la virginité ne leur servira de rien. Vous dites que vous êtes vierges, c'est beaucoup; mais que savez-vous si cette personne mariée à qui vous vous préférez n'a pas plusieurs autres vertus qui vous manquent, lesquelles, quoique précieuses en leur genre, sont plus estimées dans leur nombre et dans leurs circonstances? Quand même cette personne mariée ne serait éminemment en aucune vertu, si elle est bien humble, elle est au-dessus de vous; son humilité sans virginité est beaucoup plus agréable à Dieu, comme saint Bernard nous l'a dit, que votre virginité sans humilité. Et, si elle est humble elle se sauvera, quoiqu'elle ne soit pas vierge; au lieu que vous, toutes vierges que vous êtes, vous vous perdrez infailliblement, si vous n'êtes humbles. Les personnes mariées qui sont bien humbles, dit saint Augustin, suivent mieux l'Agneau, sinon partout où il va, au moins où il leur est permis de le suivre, que les vierges qui sont orgueilleuses. Car enfin, comment est-il possible de le suivre si l'on ne s'en approche seulement pas? Et est-ce s'en approcher que de ne pas venir à lui pour apprendre qu'il est *doux et humble de cœur*.

Que dis-je, que les vierges sans l'humilité ne sauraient se sauver? Il faut ajouter qu'à moins d'être bien humbles elles cessent même bientôt d'être vierges. Saint Grégoire dit qu'elles ne seront jamais maîtresses de leur corps, et qu'elles ne pourront les assujettir parfaitement à l'esprit, à moins qu'elles ne soient très-humbles. « Car c'est, dit ce grand Pape, ordinairement l'orgueil qui produit et qui entretient l'impureté; et Dieu, par un effet de sa justice souveraine, punit la révolte de notre esprit contre lui par la révolte de notre chair contre nous-mêmes. Ainsi, poursuit ce saint docteur, c'est par le moyen de l'humilité qu'on peut obtenir une véritable paix intérieure et une pureté parfaite par rapport à cette vie; car, tant que l'esprit demeure soumis à Dieu, il n'est point dominé par sa chair, et il conserve en quelque manière l'empire qu'il avait reçu sur elle. Mais s'il

(1895) Super Missus est, hom. 2.

(1896) Si vel castitatem humilitas deserat, vel humilitatem castitas relinquat, apud auctorem hu-

militatis et munditiæ prodesse quid prevalet vel superba castitas, vel humilitas inquinata?

vient à s'élever contre son Créateur et à mépriser ses commandements, il éprouve aussitôt la rébellion de sa chair, et il est obligé de soutenir contre elle une infinité de combats. »

Saint Augustin déclare en plusieurs endroits de ses ouvrages que l'humilité est si nécessaire aux vierges, que Dieu, pour leur conserver cette vertu et les préserver en même temps de l'orgueil, qui est leur ennemi mortel, permet quelquefois qu'elles tombent en des disgrâces et en des malheurs qui contribuent ensuite à les humilier et à les faire rentrer en elles-mêmes. C'est ainsi que, parlant aux filles qui avaient été violées par les barbares à la prise de Rome, il leur dit : « Si vous me demandez pourquoi Dieu a permis qu'on vous fit cet outrage, je pourrais vous répondre que les jugements de Dieu sont impénétrables; mais interrogez vos cœurs, et vous verrez que vous tiriez peut-être quelque vanité de votre virginité, et que ç'a été pour vous humilier que Dieu a permis qu'on vous fit cette violence. »

En effet, messieurs, si toutes celles qui sont tombées dans le désordre examinent avec soin la disposition de leur cœur, elles reconnaîtront que la principale cause de leur chute a été l'orgueil, la présomption, la vaine gloire, ou la complaisance qu'elles avaient en elles-mêmes. Cette dame de qualité dont j'ai parlé ailleurs, et dont il n'est pas nécessaire de parler ici, en est une preuve bien convaincante. Ainsi, quand le démon voudra vous faire tomber dans le péché, et vous ôter cette prérogative de la virginité, qui vous rend si agréables aux yeux de Dieu, il commencera son entreprise par des pensées de vanité et de complaisance pour l'état que vous avez embrassé; et, s'il peut entrer dans votre cœur par cet endroit, il viendra facilement à bout de tout le reste. Mais, tant que l'humilité, comme un bastion avancé pour garder votre virginité, s'opposera à ses attaques, il ne pourra jamais faire brèche, il n'y aura rien à craindre pour vous. Ainsi, quand vous sentez ces rébellions fâcheuses de la chair contre l'esprit, ces pensées importunes contre la pureté, vous avez au moins sujet de craindre que ce ne soient une suite et une peine de l'orgueil qui vous domine.

Ayez donc soin, épouses de Jésus-Christ, d'acquiescer et de conserver cette précieuse humilité, et prenez-en l'exemple sur votre époux. Souvenez-vous, vierges, vous dit saint Augustin, que votre époux, qui était égal à son Père, s'est rendu sujet à sa mère; que celui qui régnait dans le ciel a été humble sur la terre, que celui qui commandait aux anges a servi les hommes, et que le Créateur du monde a voulu être créé dans le monde (1897). Mais, afin d'acquiescer et de conserver cette humilité si nécessaire, il faut la demander à Dieu par la prière : c'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

La prière est nécessaire aux vierges.

On connaît assez et on ne sent que trop les difficultés qu'il y a à conserver la virginité, et il y en a peu qui n'éprouvent de temps en temps de rudes combats pour sa défense. Et certes on a besoin d'un puissant secours pour se tenir ferme; et, quoiqu'il soit vrai qu'on ne peut faire aucun bien sans la grâce de Dieu, cela semble encore plus évident à l'égard de la virginité, qui n'a aucun principe dans la nature, mais qui tire son origine purement du ciel, et qui est un des ouvrages les plus nobles et les plus excellents de la grâce. Il faut donc que les vierges ne se promettent rien de leurs propres forces, mais qu'elles attendent tout de Dieu. Il faut qu'elles se délient extrêmement d'elles-mêmes, c'est l'humilité, dont j'ai parlé dans la première partie; qu'elles s'appuient uniquement sur le bras de celui qui soutient les humbles, et qu'elles lui demandent son secours par des prières continuelles, ce qui est le sujet de cette seconde partie.

« Vous, troupe choisie, » dit saint Augustin dans cet excellent *Traité de la Virginité*, qui a fourni tant de matière à ces deux sermons, « comme vous êtes redevables à l'élection divine de l'honneur que vous avez d'être les fidèles compagnes de l'Agneau, vous ne pouvez pas ignorer que cette faveur ne vient pas de vous, mais de sa pure miséricorde, dont vous devez lui rendre de ferventes et de continuelles actions de grâces. Il est impossible que vous ne sachiez bien que la virginité est son ouvrage, et si vous l'ignoriez, l'Apôtre vous l'apprendrait quand il dit : *Je voudrais que vous fussiez dans l'état où je suis moi-même; mais chacun a son don particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre.* » (I Cor., VII, 7.)

S'il est donc vrai, comme il n'en faut pas douter, que la virginité est un don de Dieu, cette pensée, vierges chrétiennes, qui la conservez si généreusement, doit non-seulement vous tenir dans l'humilité et vous faire rendre toute la gloire d'une action si généreuse à celui qui vous en donne la force, mais encore vous faire recourir incessamment à celui qui seul peut vous conserver et vous inspirer le courage de résister aux attaques de tous vos ennemis tant étrangers que domestiques. Sachant que vous êtes encore en ce séjour de la terre, pouvez-vous ne point vous jeter entre les bras de Dieu lorsque vous entendez dire que *La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle?* (Job, VII, 1.) Pouvez-vous retenir vos soupirs, vos larmes, et vos frayeurs, lorsque vous entendez l'Apôtre qui crie, *Que celui qui croit être ferme prenne garde de tomber!* (I Cor., X, 12.) Je dis hier que du troupeau de Jésus-Christ vous êtes les brebis qui lui sont les plus chères; mais vous n'ignorez pas

que ce qu'il y a de meilleur dans un troupeau est souvent le plus exposé à la fureur du loup. Vous êtes à la vérité les anges de la terre, mais vous devez vous souvenir que plusieurs de ceux du ciel sont déchus de leur état et ont été misérablement précipités. Si l'Eglise est un jardin, il est vrai que vous en êtes les plus belles fleurs, mais vous devez savoir que ce sont celles qui sont souvent les plus exposées à être enlevées. Si l'Eglise est un trésor, vous en êtes à la vérité les pierres précieuses les plus éclatantes, mais vous n'ignorez pas que cet éclat est ce qui attire le plus les voleurs. Si l'Eglise est un ciel, il est vrai que vous en êtes les astres les plus brillants, mais vous devez vous souvenir que les étoiles sont tombées du ciel, et que le soleil même souffre quelquefois des éclipses. En un mot, pour ne vous rien céler, comme la virginité est ce qu'il y a de plus précieux sur la terre, c'est aussi ce qui est le plus exposé à l'envie. Le démon, cet esprit immonde, qui est ennemi déclaré de la pureté, et celui qui est appelé le *Prince de ce monde*, est dans la dernière consternation de voir que de jeunes filles, qui semblent en être la partie la plus faible, aient néanmoins le courage de lui résister et de s'opposer à ses attaques les plus violentes. Le monde, qui est tout corrompu, veut répandre sa corruption partout; il ne peut souffrir qu'au milieu de son sein tout rempli d'ordure il se trouve des vierges qui se conservent toutes pures et sans aucune souillure. Ainsi il fait tous ses efforts pour les engager dans ses désordres et pour les envelopper dans la corruption générale dont il est rempli. La chair, qui depuis le péché prétend être la maîtresse, ne veut pas que l'esprit la domine; depuis que la raison s'est révoltée contre Dieu, elle prétend avoir droit de se révolter contre la raison: elle ne peut souffrir sans de grandes violences que l'esprit reprenne son premier empire, et qu'il se trouve des âmes qui vivent dans les corps comme si elles n'en avaient point. Ainsi tout est armé contre la virginité: elle a des ennemis de tous côtés, l'enfer et la terre ont conspiré ensemble et uni toutes leurs forces afin de lui faire une guerre continuelle.

Mais, me dira peut-être quelqu'un, vous détruisez ce que vous avez établi dans le discours précédent; vous y avez puissamment exhorté à la virginité, et il semble que vous voulez en détourner aujourd'hui en faisant voir tant de dangers et sentir un si grand nombre de difficultés dont elle est environnée de tous côtés. Non, messieurs, je ne m'écarte point de mon sujet, et je demeure toujours dans le dessein que je me suis proposé. Car enfin, quand j'exhorte à la virginité, ne croyez pas que j'exhorte à une virginité superbe et orgueilleuse, qui se croie indépendante, et n'avoir besoin que d'elle-même pour se conserver; une virginité sem-

blable ne durera guère. J'exhorte à une virginité chrétienne, à une virginité qui soit établie sur des fondements solides, qui sache où elle doit trouver des forces, et attirer le secours qui lui est nécessaire pour se défendre des embûches et des attaques de ses ennemis.

Il est vrai, âmes choisies, que vous avez des ennemis redoutables à combattre, mais vous avez de puissants secours tout prêts à prendre votre défense. Je conviens qu'il y a beaucoup et de grandes difficultés à vaincre dans votre généreuse entreprise, mais ce sont des difficultés de la nature, que la grâce peut facilement surmonter. Je sais que le serpent n'a pu souffrir une vierge dans le paradis terrestre sans lui dresser aussitôt des embûches; mais, maintenant que la production d'une autre vierge a brisé la tête de ce serpent, il n'est plus si dangereux.... Les vierges doivent avoir une entière confiance de pouvoir aisément vaincre le monde, que Jésus-Christ a vaincu par avance pour elles, et qui leur dit: *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (1898); de surmonter les tentations du fort armé, puisqu'un plus fort lui a ôté ses armes; de triompher de toute la malice des démons dans un corps mortel, d'assujettir et de contraindre la chair et le sang à vivre selon la loi de l'esprit; et enfin, en reconnaissant qu'elles ne peuvent rien d'elles-mêmes, elles doivent croire qu'elles peuvent tout en celui qui les fortifie (1899). C'est pourquoi, quand saint Paul dit que *Nous avons un précieux trésor dans des vases de terre, il ne dit pas que c'est afin qu'ils se cassent*; mais il ajoute immédiatement après: *Afin qu'on reconnaisse que la grandeur de la puissance qui est en nous est de Dieu, et non pas de nous* (1900), et que nous ne soyons pas si téméraires de nous attribuer la gloire d'une victoire qui est due à lui seul. Je vous ai fait voir les ennemis que vous avez à combattre, non pas pour vous effrayer, mais afin de vous exhorter à demander du secours contre eux. Je vous ai fait connaître le danger, mais en même temps je vous ai enseigné le moyen d'en sortir: et, pourvu que vous accompagniez votre humilité d'une prière assidue, les attaques que vous livrerez tous vos ennemis ne serviront qu'à faire paraître leur faiblesse et la force de celui qui vous soutient. Je consens que vous viviez dans la crainte, mais non pas dans la défiance; je veux bien que vous vous teniez sur vos gardes, mais il faut en même temps que vous soyez bien persuadées que c'est Dieu qui vous gardera; et, comme vous devez être très-assurées que lorsque vous mettrez votre confiance en vous-mêmes vous tomberez infailliblement, vous devez aussi ne pas douter que tant que vous aurez recours à Dieu et que vous mettrez toute votre confiance en lui, il ne vous abandonnera pas. Croyez-vous que Jésus-Christ, qui est

(1898) Confidite, ego vici mundum. *Joan.*, XVI, 33.

(1899) Omnia possum in eo qui me confortat. *Phil.*, IV, 13.

(1900) Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis, *II Cor.*, IV, 7.

l'époux que vous avez choisi, ne soit pas jaloux de votre pureté, et qu'il venille permettre que qui que ce soit y donne la moindre atteinte? Si un mari de la terre se porte aux dernières extrémités pour empêcher qu'on ne fasse violence à son épouse, croyez-vous que votre époux céleste, qui est tout-puissant, voudrât souffrir qu'on lui enlevât ce qui lui est consacré? Non, vierges chrétiennes, vous devez avoir des sentiments plus avantageux de celui qui vous aime avec tant de tendresse, et croire qu'il est toujours auprès de vous pour veiller à la garde de votre virginité quand vous aurez soin de la lui consacrer souvent et de le prier sans cesse qu'il conserve lui-même ce qui lui appartient. Voilà le premier motif qui vous oblige à la prière.

Il y en a un autre, sur lequel le temps ne me permet pas de m'étendre, mais dont je ne peux pas me dispenser de dire un mot: c'est que vous êtes des temples consacrés d'une manière toute particulière à Jésus-Christ, dans lesquels vous devez vous immoler continuellement comme des hosties vivantes, et offrir par la prière le sacrifice de vos lèvres et de votre cœur. Les cœurs des personnes du monde, particulièrement de celles qui l'aiment et qui y ont des prétentions, sont des temples d'idoles, où l'on sacrifie à autant de fausses divinités qu'il y a de passions qui y dominent; mais les vierges doivent se souvenir qu'elles sont les temples de Dieu, où il réside toujours, où il veut entretenir un continuel sacrifice, et où la prière, comme un encens odoriférant, monte toujours devant sa divine présence. Ce doit être votre unique soin et votre seule occupation. Les femmes mariées sont partagées par les soins et les inquiétudes du ménage; elles sont contraintes de partager leur esprit, d'avoir soin des affaires du monde, et, n'étant pas entièrement à elles, elles ne peuvent se donner toutes à Dieu (1901). Mais, comme les vierges ne sont point ainsi divisées, qu'elles ont toute la liberté de leur esprit, qu'elles sont tout à elles-mêmes, elles peuvent se donner tout entières à Dieu (1902). Elles n'ont point de mari qui partage leur affection, et, comme elles n'ont point de soins et d'inquiétudes qui occupent leur esprit, elles peuvent avoir leurs pensées continuellement occupées dans la méditation des choses du ciel.

Voilà donc l'heureuse condition des vierges: n'ayant point d'autre époux que Jésus-Christ, elles lui consacrent leurs corps et leurs esprits, elles ne pensent qu'à lui plaire, elles se donnent à lui sans réserve, elles lui apportent des prières très-pures et qui ne sont jamais interrompues, elles contemplent incessamment ses perfections divines, ses ineffables grandeurs, et elles se tiennent toujours prosternées aux pieds du trône de sa divine majesté. Mais si par malheur il s'en trouve quelqu'une qui né-

glige la prière et qui se répande dans le monde, elle cesse pour ainsi dire d'être vierge, elle rompt l'alliance qu'elle avait contractée avec Jésus-Christ, et elle déclare au moins par ses actions qu'elle ne veut plus être son épouse, puisqu'elle refuse de lui payer la dot qu'elle lui avait promise en se donnant à lui. Mais ce serait y renoncer publiquement et faire comme un divorce solennel avec lui si elle n'avait pas un soin tout particulier de se conserver dans une modestie très-exacte. C'est le troisième devoir des vierges, qui va faire le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

La modestie est nécessaire aux vierges.

Quoiqu'il n'y ait rien de si beau ni de si agréable en toutes sortes de personnes, de quelque âge et condition qu'elles soient, que la modestie, elle sied néanmoins d'une manière toute particulière aux filles. Il n'y a rien au contraire de si désagréable et de si choquant aux yeux de Dieu et même des hommes que de voir une fille libre dans ses paroles et dans ses actions. Ceux-mêmes qui semblent approuver ces manières, parce qu'ils s'en divertissent, les méprisent dans leur cœur, et sont les premiers à s'en moquer et à les condamner dans les occasions. Mais, si la modestie est nécessaire à toute sorte de filles, pourvu qu'elles aient l'honneur et la sainteté des mœurs en recommandation, elle l'est particulièrement aux vierges qui veulent toujours vivre dans cet état et se conserver pures et chastes en présence de leur époux céleste. Elles doivent la regarder comme la conservatrice de leur virginité contre les attaques des hommes, comme l'humilité l'est contre les attaques des démons. Elles doivent se mettre à l'ombre de cette belle vertu pour conserver toujours le lis de leur pureté, et l'opposer comme une forte barrière contre tous ceux qui voudraient lui donner la moindre atteinte.

Tertullien, dans le Traité qu'il a composé des ornements des femmes, après s'être élevé contre les vierges trop curieuses dans leurs habits, ajoute qu'à moins qu'elles ne fussent graves, modestes et pleines de retenue, il leur serait impossible d'éviter plusieurs tentations qui leur viendraient de la part des hommes: et qu'au contraire, lorsqu'on les verrait sages, modestes, sévères, et dans une grande régularité, on aurait du respect pour elles, et personne n'oserait entreprendre de leur rien proposer d'illégitime et contre leur devoir. Tous les saints Pères parlent de la même manière. Le Pape Libère, dans saint Ambroise, instruisant sainte Marceline: « Conduisez-vous, lui dit-il, de telle manière, que votre gravité fasse connaître que vous êtes vierge. Qu'on remarque une grande pudeur dans vos regards, une retenue continuelle dans toutes

(1901) *Quæ nuptia est cogitat quæ sunt mundi, quomojlo placeat viro.* I Cor., VII, 34.

(1902) *Virgo cogitat quæ Domini sunt.* *Ibid.*

vos démarches, et une modestie parfaite dans votre visage. Il faut que l'éclat de vos vertus nous apprenne que vous êtes chaste ; et soyez persuadée qu'une vierge ne l'est pas parfaitement lorsqu'on ne la reconnaît pas pour telle en la voyant. »

Saint Ambroise dit en termes formels que la modestie est la compagne et la gardienne de la chasteté, et qu'on ne la blesse point dans une fille tandis qu'on remarque en elle beaucoup de pudeur. Il enseigne ailleurs que c'est par la modestie et par la retenue qui se remarque dans les filles qu'on doit juger qu'elles sont vierges. Enfin, dit ce Père dans son *Traité de la Virginité*, le nom de vierge est un titre qui oblige à une pudeur et à une modestie très-exactes tous ceux qui ont l'honneur de le porter (1903).

La doctrine de ces Pères est extrêmement importante pour la conduite des vierges chrétiennes, et elle leur apprend qu'il dépend d'elles en quelque manière d'éviter la plupart des tentations qui leur arrivent de la part des hommes qui les sollicitent et qui s'efforcent de les perdre. Car, si le Sage nous assure que *le visage triste que l'on témoigne à celui qui médite*, le charge de confusion, et *l'empêche de continuer ses méditations* (1904), il est aussi vrai de dire que la contenance sérieuse, grave et modeste d'une fille imprime du respect dans l'esprit de tous ceux qui la voient, et empêche qu'on ne dise et qu'on ne fasse rien qui puisse lui déplaire ni l'offenser. Au contraire, lorsqu'elle paraît trop libre et qu'elle se laisse aller à la joie, qu'elle se rend facile et complaisante, on ne craint pas de lui tenir des discours peu sérieux, on s'émanche facilement et l'on passe quelquefois ensuite à ce qui est absolument criminel.

Mais ce n'est pas à ces demi-vierges, si même elles méritent ce nom, que je parle aujourd'hui. C'est à vous, véritables épouses de Jésus-Christ, que j'adresse mon discours ; à vous, dis-je, qui ne voulez rien faire ni rien souffrir qui ne soit digne de la souveraine pureté de celui que vous avez choisi pour votre époux ; à vous qui, lui ayant consacré tout votre cœur et tout votre amour, ne pensez plus qu'à lui plaire. J'ai dessein de vous proposer un miroir où il vous sera permis de vous considérer, et sur lequel vous pourrez régler toutes vos paroles et toutes vos actions. C'est la première des vierges que je vous présente, c'est Marie que je vous offre, ou plutôt c'est saint Ambroise qui vous la propose comme le modèle le plus achevé que vous puissiez suivre (1905). Mais qu'imiteriez-vous particulièrement dans cet illustre modèle ? Le voici : Marie se tenait dans sa maison, à

moins que quelque raison indispensable ne l'obligeât de paraître en public, d'où elle se retirait le plus tôt qu'il lui était possible (1906).

Ce saint parlant de la visite que la sainte Vierge rendit à sa cousine sainte Elisabeth, pèse sur ce mot de l'Evangile, *abiit cum festinatione, elle alla avec promptitude*. Puis il ajoute : Apprenez de là, vierges chrétiennes, à vous tenir renfermées dans vos maisons (1906*), de n'en point sortir sans une nécessité pressante, à n'aller point courir de maison en maison, et à passer tout votre temps à recevoir et à rendre des visites. Une virginité si exposée n'est pas en sûreté ; elle ressemble à ces riches peintures qui perdent leur éclat quand elles sont exposées au grand air. Marie se tenait à la maison, où elle s'occupait de Dieu ; et ce fut dans ce lieu et dans cet exercice que l'ange la trouva lorsqu'il lui annonça ce grand mystère par lequel elle devait devenir Mère de Dieu. Imitiez cette maîtresse des vierges ; tenez-vous dans votre maison le plus qu'il vous sera possible ; occupez-vous tantôt à prier, tantôt à travailler, une autre fois à quelque lecture de piété. Quoiqu'il soit beaucoup meilleur et plus sûr de s'enfermer dans les cloîtres, pour conserver sa virginité plus pure, néanmoins, comme toutes les filles ne le peuvent pas faire, et que plusieurs qui ne veulent pas d'autre époux que Jésus-Christ sont pourtant obligées de demeurer parmi les hommes, elles doivent faire de leur maison comme un monastère, ou au moins de leur chambre une petite solitude, où elles se retirent et se tiennent cachées surtout aux hommes, et où elles puissent se mettre à l'abri du mauvais air qui leur pourrait nuire. C'est la première instruction que vous donne la sainte Vierge. S'il est dangereux à une vierge de sortir de la maison, continue saint Ambroise, il l'est bien davantage de s'arrêter dans les rues (1907) pour regarder ce qui s'y passe. Elles doivent aller où elles ont affaire le plus promptement qu'elles peuvent, et ne pas imiter celles qu'on trouve toujours partout. Ce serait une immodestie encore plus grande de s'arrêter dans les rues pour s'entretenir (1908). Il n'est nullement honnête de voir des filles demeurer dans les rues, à la vue de tout le monde, pour parler ensemble ; mais ce serait une chose tout à fait scandaleuse si c'était avec de jeunes hommes. La sainte Vierge, qui demeurait volontiers à la maison, ne s'arrêtait pas dehors, mais elle se pressait le plus qu'il lui était possible de se dérober à la vue des hommes (1909).

Si les vierges chrétiennes sont obligées d'éviter le plus qu'elles peuvent de se faire

(1903) *Nomen virginis titulus est pudoris*. Lib. I, c. 1.

(1904) *Ventus aquilonis dissipat pluvias, et facies tristis linguam detrahentem*. *Prov.*, XXV, 25.

(1905) *Sit vobis tanquam in speculo proposita Mariæ virginitas*. *De Virg.*, l. II, c. 2.

(1906) *Maria in domo sera, festina in publico*. *In Luc.*, l. II.

(1906*) *Discite, virgines, non circumcurrite per alienas sedes*.

(1907) *Non demorari in plateis*.

(1908) *Non aliquos in publico miscere sermones*.

(1909) *Maria in domo sera, lesina in publico*.

voir aux hommes, elles doivent trembler, et s'effrayer à leur abord. Elles imiteront en cela l'exemple que saint Ambroise leur a proposé, dont l'Évangile dit : *Que cum audisset turbata est* (Luc., I). Elle fut troublée quand elle vit l'ange, parce qu'il parut sous la figure d'un jeune homme. Le même saint ajoute ensuite : C'est une chose qui sied parfaitement bien aux vierges d'être saisies de crainte et de trembler aussitôt qu'un homme leur parle (1910). Remarquez que saint Ambroise ne dit pas qu'elles doivent trembler seulement à l'abord de quelque jeune homme peu discret et déréglé dans ses paroles et dans ses actions, mais même à celui d'un homme sage, modeste, vertueux, spirituel; car enfin c'est toujours un homme, et une fille bien née n'en voit jamais approcher aucun qu'elle ne craigne et ne change de couleur. C'est une des raisons pourquoi la colombe est le symbole de la pureté, parce que, comme cet animal est extrêmement timide, de même les vierges doivent être fort craintives, et, comme dit saint Bernard, pour éviter ce qui est à craindre, elles craignent même où il n'y a point de sujet (1911).

Vous pouvez voir dans ce miroir que saint Ambroise vous présente en la personne de la sainte Vierge la modestie que vous devez garder non-seulement dans vos actions et dans vos paroles, mais encore dans vos gestes, dans votre façon de marcher et dans le ton de votre voix. Ses gestes, dit ce Père parlant de la sainte Vierge, n'étaient point déréglés, son marcher n'était point mou et efféminé, sa voix n'était point lière et élevée; enfin tout son corps était tellement composé, qu'il était un portrait naturel de ce qui se passait dans son intérieur, et une image de la sainteté qui résidait dans son âme (1912). Ne dites donc plus que vous vous contentez d'être chaste dans le cœur; qu'à la vérité vous êtes un peu libre dans les compagnies, que vous êtes bien aise de paraître de belle humeur, et qu'enfin vous voulez être dévote sans en avoir le nom. Vous direz tout ce qu'il vous plaira, mais l'extérieur est une marque de ce qui se passe au dedans; et un cœur qui aime véritablement la pureté ne fera jamais rien paraître au dehors qui la puisse blesser en aucune manière. En un mot, on aura toujours de la peine à croire qu'une fille soit bien chaste, qu'on voit être la première à railler, rire avec éclat, et être libre dans ses paroles : tout ce qui paraissait en Marie ne respirait que la pureté, en sorte que, comme disent plusieurs Pères, il était impossible de la voir sans concevoir en même temps un grand amour pour cette belle vertu.

Mais enfin Jésus-Christ est un époux jaloux de la pureté de ses épouses, et extrême-

ment délicat sur cette matière; il ne peut souffrir la moindre légèreté dans leur conduite; il veut qu'elles soient vierges de corps aussi bien que de cœur, dans l'extérieur comme dans l'intérieur : en un mot, qu'elles soient de véritables vierges.

Si donc Jésus-Christ est jaloux de ses épouses, quelle vengeance croyez-vous qu'il exercera contre ceux qui tâchent de les lui ravir en les sollicitant au péché? Quoi, impudent, ne sais-tu pas que celle que tu veux séduire est l'épouse de ton roi (1913)? et tu es assez téméraire pour vouloir en sa présence attenter à sa pudicité! Ne sais-tu pas que toutes les vierges peuvent te dire ce que dit autrefois sainte Cécile à son mari le jour de ses noces : « Écoute, Valérien, ne sois pas si hardi de me toucher, si tu ne veux attirer la colère de Dieu sur ta tête; car je veux bien que tu saches que j'ai un amant si jaloux de ma pureté, et qui conserve mon corps avec tant de soin, que qui que ce soit n'oserait y attenter sans s'exposer à un danger manifeste de perdre la vie (1914). » Si celui qui profane les temples qui sont consacrés à Dieu, et qui enlève les choses qui lui sont dédiées, commet un horrible sacrilège, quelle profanation et quel sacrilège ne commets-tu pas, toi qui veux corrompre les temples les plus augustes qu'ait Jésus-Christ, et en enlever ce qu'il y a de plus précieux?

CONCLUSION.

Pour vous, vierges chrétiennes, n'écoutez en aucune manière les sifflements de ces serpents de l'enfer, et croyez que c'est presque un crime seulement de les entendre : dites avec cette incomparable sainte dont je parlai hier : Que ce corps périsse, qui peut plaire à d'autres yeux que je ne souhaite (1915). Je ne répéterai pas que la plus grande peine d'une fille bien chrétienne est de donner occasion de péché à qui que ce soit, même contre sa volonté, ni ce que quelques-uns ont fait pour défigurer leur visage, qui pouvait être une occasion de chute et de scandale; je dirai seulement aujourd'hui que je ne demande pas que vous défiguriez vous-mêmes votre visage, mais que vous le cachiez le plus que vous pourrez. Je demande que vous ayez toujours un soin tout particulier de conserver l'humilité, l'esprit de prière et la modestie, comme les filles gardiennes de votre virginité. Je demande que vous vous souveniez incessamment que vous n'êtes plus à vous-mêmes, mais à celui qui vous a prévenues de son amour; vous devez le suivre partout, puisque vous êtes tout à lui : c'est-à-dire, imiter ses divines vertus, son humilité, sa douceur, sa charité, son esprit de prière, et surtout

(1910) *Trepidare virginum est, et ad omnis viri ingressum pavere, omnes viri affatus vereri.*

(1911) *Solent virgines semper esse pavidæ; et, ut cavenda fugiant, etiam tuta pertimescere.*

(1912) *Non gestus fractior, non incessus solutior, non vox petulantior : ut ipsa corporis species simulaerum fuerit mentis, figura castitatis.*

(1915) *Etiam reginam vultu opprimere, me præserte. Esther., VII, 8.*

(1914) *Amatorem habeo angelum Dei, qui nimio zelo custodit corpus meum.*

(1915) *Perest corpus quod amari potest oculis quibus nolo.*

sa pureté. Ayant un si grand trésor dans le ciel, ne cherchez plus rien sur la terre, et n'ayez que du dégoût pour tout ce qui paraît le plus attrayant au monde. Que toutes vos délices, toutes vos affections et tous vos cœurs soient au ciel, où est votre trésor et votre époux, auquel vous serez unies durant toute l'éternité sans aucune crainte de ne le jamais perdre. *Amen.*

SERMON LXXV.

DES DEVOIRS DES MAÎTRES A L'ÉGARD DE LEURS SERVITEURS.

Domini, quod justum est et æquum servis præstate. Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que la justice et l'équité demandent de vous. (Colos., IV.)

EXORDE.

Les pères et les enfants, les maris et les femmes sont à la vérité les principaux membres qui composent une famille; mais il y en a encore d'autres qui, quoiqu'ils ne paraissent pas si considérables, ne laissent pas d'être engagés à plusieurs devoirs respectifs les uns à l'égard des autres. Tous les hommes sortant des mains de Dieu, et venant au monde dans une parfaite égalité quant à l'âme et au corps, il semble qu'il serait de sa providence et de sa sagesse de les conserver dans cet état dans lequel il les met sur la terre, et qu'il leur donnât un droit égal aux honneurs et aux richesses qui s'y trouvent. Il est vrai que cette égalité est de la première institution de Dieu, et qu'elle se serait trouvée dans l'état d'innocence, si le péché ne l'en avait classée pour y introduire cette dépendance que nous voyons présentement parmi les hommes. Cependant le Fils de Dieu venant au monde pour réparer les désordres du péché et remettre toutes choses dans l'ordre naturel dans lequel le Créateur les avait mises, n'a pas fait descendre les rois de leurs trônes pour se mettre au rang de leurs sujets, il n'a pas obligé les riches à se dépouiller de leurs biens pour les partager également avec les pauvres, il n'a pas commandé à ceux qui étaient dans la grandeur et dans l'autorité de renoncer à leurs dignités pour se rendre égaux aux autres. Il a laissé toutes choses dans la subordination dans laquelle elles étaient avant sa venue; mais il a établi une autre égalité admirable parmi les Chrétiens, qui subsiste dans cette inégalité même de conditions que nous voyons entre eux. Et cette égalité qu'il a établie, c'est la divine charité, qui fait que les riches, en cessant d'aimer leurs richesses, s'en servent pour nourrir les pauvres, qu'ils regardent comme leurs frères; et les pauvres soulagent les riches par les services qu'ils leur rendent selon leurs besoins. C'est une égalité d'amour, qui règle sagement toutes choses selon la différence des états, qui subsiste nonobstant l'inégalité des conditions, et qui lie et unit ceux qu'une naissance différente semblait devoir séparer. Il était de la sagesse adorable de Jésus-Christ de se rendre ainsi admirable dans cette diversité qu'il a laissée

subsister parmi les Chrétiens, soit parce que le besoin que les pauvres ont des riches et les riches des pauvres est très-propre à entretenir entre eux la charité par les secours réciproques qu'ils se rendent, les riches ayant besoin du service des pauvres et les pauvres du superflu des riches, en sorte qu'ils ne sauraient vivre les uns sans les autres; soit parce que Dieu a résolu de conduire ses élus à la félicité qu'il leur prépare par des voies toutes différentes, les uns par la patience et par l'humiliation, et les autres par l'exercice de la miséricorde. C'est donc à chacun à se tenir dans l'état et dans la voie où la providence de Dieu l'a mis, et à en bien remplir les devoirs. Et, pour commencer par les maîtres, je dirai d'abord qu'ils doivent craindre que l'autorité de Dieu leur a donnée sur leurs serviteurs ne leur enle le cœur ou ne leur obscurcisse l'esprit, qu'ils ne s'accoutument insensiblement à les regarder avec mépris ou à les traiter avec dureté. J'ajouterai, pour prévenir ou pour guérir ce mal, que les maîtres doivent se revêtir de l'affection et de la tendresse des pères à l'égard de leurs serviteurs; et, pour venir plus dans le détail, qu'ils doivent : 1^o les traiter avec douceur, 2^o avoir un soin raisonnable de leur personne, 3^o et encore bien davantage du salut de leurs âmes. Voilà le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Deſsein du ſermon.

- I^{er} Point.** Les maîtres doivent traiter leurs serviteurs avec douceur. — De quelle manière un maître doit châtier ses serviteurs.
- II^e Point.** Un maître doit prendre soin de la personne de ses serviteurs. — Il faut leur payer exactement leurs gages. — Et outre cela leur donner une honnête récompense. — Et en avoir soin quand ils sont malades.
- III^e Point.** Un maître doit avoir soin du salut de l'âme de ses serviteurs. — Il doit faire la prière avec eux. — Leur faire passer saintement les jours de fêtes. — Les porter à la fréquentation des sacrements. — C'est même l'intérêt des maîtres. — Il y va du salut des maîtres. — Avis de saint Charles sur ce sujet. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Les maîtres doivent traiter leurs serviteurs avec douceur.

Quoique le Fils de Dieu, en venant au monde, n'ait pas voulu ôter cette inégalité et cette subordination qu'on y remarque, il a pourtant voulu que ceux qui se trouveraient dans l'autorité l'exerçassent avec tant de douceur et de modération, que l'un de leurs plus grands soins dans les commandements qu'ils auraient à faire fût d'adoucir la peine qui se trouve dans l'état de ceux qui sont réduits à l'obéissance. Un maître chrétien doit se souvenir que la différence qui se trouve entre son serviteur et lui n'est ni un effet de son mérite ni une récompense de sa vertu, que c'est un ordre de la Providence, qui place tous les hommes dans l'endroit qu'il leur a destiné de toute éternité, et que

souvent même l'état et la condition de ces serviteurs est un effet de la miséricorde de Dieu sur eux, qui les veut sauver par l'humiliation et par la patience, qui sont les états qu'il a lui-même choisis sur la terre. Il n'y a donc que l'esprit du péché, c'est-à-dire l'esprit d'orgueil, qui inspire à ceux qui se trouvent dans l'autorité de l'exercer avec cette domination fière qu'on remarque dans quelques maîtres, qui croiraient faire tort à leur caractère et ne pas soutenir assez leur qualité s'ils ne parlaient à leurs serviteurs avec mépris, avec dureté, et avec un certain empire plein de fierté qui n'a rien de la douceur ni de l'onction du nom chrétien.

Au contraire, l'esprit de la grâce évangélique fait entre les maîtres et les serviteurs à peu près ce que nous voyons dans les monastères bien réglés lorsque des princes ou des princesses en embrassent l'institut. Dès qu'elles y ont fait profession, elles ne sont plus distinguées des autres, ce n'est plus leur naissance et leur qualité qui les rend vénérables, puisqu'elles ont renoncé à tout ce vain éclat, mais leur humilité et l'éminence de leur vertu. Autant qu'auparavant elles regardaient les autres au-dessous d'elles, parce qu'elles étaient orgueilleuses, autant s'estiment-elles moins que les autres, parce qu'elles sont humbles.

Ainsi ceux qui se trouvent dans l'autorité et qui l'exercent chrétiennement, bien loin de traiter leurs inférieurs avec dureté et avec mépris, en conservant leur rang et sans quitter la condition dans laquelle Dieu les a mis, ont pourtant soin de s'humilier au-dessous de ceux à qui ils commandent; ils se souviennent de cette belle parole de l'Apôtre, *superiores sibi invicem arbitantes* (Philip. II, 3), chacun par l'humilité croyant les autres au-dessous de soi. Ils savent ce qu'a dit saint Ambroise que ce n'est point par les choses extérieures que Dieu mesure la grandeur de ses enfants, mais par la bonne vie et par la sainteté des mœurs (1916); et qu'ainsi ceux qui en sont plus richement pourvus sont les plus grands aux yeux de Dieu, parce qu'ils sont plus conformes à l'image de son Fils, de quelque condition qu'ils soient selon le monde, pauvres ou riches, grands ou petits, nobles ou roturiers, esclaves ou libres, maîtres ou serviteurs.

Il est vrai que la plupart des serviteurs ne regardent leur condition qu'avec douleur, et comme une suite du malheur de leur naissance; et ne devenant serviteurs qu'avec cet esprit, ils le conservent presque toujours, et ainsi ne servent qu'avec chagrin, qu'avec répugnance; et souvent même la modération et la douceur, bien loin de les redresser, ne servirait qu'à les porter dans le dérèglement. Il faut, messieurs, dans ces

rencontres imiter la conduite de Dieu même à l'égard des hommes. Les premières influences qu'il leur fait sentir, s'il faut ainsi dire, sont celles de sa bonté et de sa miséricorde. Il flatte, il caresse, il appelle, il sollicite. S'il nous punit, c'est nous-mêmes qui nous attirons ses vengances et ses châtimens, puisque de sa nature il n'est que bonté (1917).

Ainsi les premières démarches d'un maître chrétien à l'égard de son serviteur doivent être des démarches de douceur, de bonté et de miséricorde. Il doit caresser, flatter, solliciter, remonter. Mais enfin, s'il se sent obligé de punir, soit par des paroles, soit par des réprimandes un peu fortes, ou même par d'autres châtimens, il le doit faire comme Dieu même punit les hommes. Dieu châtie avec une souveraine tranquillité et une paix profonde, sans trouble et sans agitation. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin qu'il n'était pas moins aimable dans ses châtimens que dans ses caresses (1918), parce qu'il châtie, non pas en juge qui condamne des criminels, mais en père plein de miséricorde, et qui cherche moins à perdre et à se venger qu'à instruire et à corriger (1919). C'est ce divin modèle que des maîtres se doivent proposer: punir les dérèglements de leurs domestiques, jamais par le mouvement impétueux d'aucune passion, mais toujours avec une souveraine modération; se souvenir qu'ils corrigent, non pas pour perdre ni pour se venger, mais pour instruire et pour rendre meilleur.

La seconde condition que Dieu observe dans la distribution des peines, c'est qu'elles sont toujours proportionnées aux fautes de ceux qu'il punit. Que dis-je, proportionnées? Hélas! messieurs, elles sont toujours pleines de miséricorde. *Grâce à votre bonté, ô mon Dieu, de ce que votre justice ne nous a pas encore réduits au néant* (1920). Car, enfin, Dieu n'est-il pas en droit d'exiger très-justement une peine éternelle pour un péché mortel? Ne pourrait-il pas même, par un effet de sa grande miséricorde, accabler un pécheur de tous les maux qu'on peut endurer au monde pour ceux qu'il devrait souffrir en l'autre? Sa bonté abrège tout cela, et se contente de notre amour. Ce n'est donc pas imiter la bonté de Dieu, dont on éprouve tous les jours soi-même les effets, que de punir par des emportemens de colère on par des paroles rudes et fâcheuses les moindres fautes des serviteurs. Un maître doit se souvenir que ceux auxquels il commande n'ayant pas eu une éducation aussi heureuse que ceux qui sont nés de parents nobles ou puissants, il n'en doit pas attendre ni tant d'adresse ni tant de conduite que de ceux dont on aurait pris soin de former l'esprit, et qu'ainsi c'est une mau-

(1916) Non est apud Deum acceptio personarum, nisi morum et vite. *In Epist. ad Gal.*

(1917) Ex suo bonus, ex nostro justus. *Tertull.*

(1918) Et blandus et flagellans, æque laudatus, æque diligendus. *In Psal. LXX.*

(1919) Ita plane irasceris ut pater corrigens, non ut iudex damnans. *In Ps. LXXX.*

(1920) Misericordie Domini, quia non sumus consumpti. *Thren., III, 22.*

vaie délicatesse de ne pouvoir souffrir la moindre faute en des serviteurs qu'on ne punisse aussitôt. S'il y a quelque circonstance dans la vie où l'on soit obligé de se souvenir de ces règles de morale, *de ne point faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes, de pardonner afin qu'on nous pardonne, de faire miséricorde afin qu'on nous la fasse, de ne point condamner afin de ne l'être point nous-mêmes*, c'est principalement lorsqu'un maître se sent ému de colère contre son serviteur. Il se doit mettre en sa place, et se demander à soi-même quelle conduite il voudrait qu'on tint à son égard s'il était réduit à servir, et s'il ne serait pas bien aise qu'on adoncît sa peine par une conduite pleine de douceur et de modération.

Enfin la troisième condition que Dieu conserve dans les châtements, c'est qu'il ne observe point contre les coupables un esprit d'aigreur et de chagrin, et que, comme il l'a promis, il ne retire point sa miséricorde de dessus eux (1921). C'est cette conduite que le Sage veut que les maîtres tiennent à l'égard de leurs serviteurs : *Ne soyez point, leur dit-il, comme un lion dans votre maison, en vous rendant terrible à vos domestiques et opprimant ceux qui vous sont soumis* (Eccli., IV, 35). Et plus clairement l'apôtre saint Paul (1922) : *Vous, maîtres, témoignez de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant pas avec rudesse ni avec menaces; car vous devez savoir que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel, qui n'a point d'égard à la condition des personnes*. Après la correction et les châtements, reprenez un visage de douceur et de paix, vous servant de paroles de tendresse et d'affection, et faisant connaître que vous ne vous êtes porté à les corriger que parce que vous appréhendez de les perdre, et de vous perdre avec eux en ne le faisant pas.

Mais peut-être qu'il s'en trouvera quelques-uns sur l'esprit desquels les avis d'un sage du monde feront plus d'impression que ceux du Saint-Esprit même. Voici donc ce que Sénèque écrit à son ami : « Je me réjouis de ce que vous vous conduisez avec vos esclaves d'une manière pleine de douceur. Ce sont des esclaves, dit-on, mais ce sont des hommes qui vivent avec nous, qui nous servent, et dont nous tirons toute sorte de secours dans les besoins de la vie. Ainsi nous les devons considérer comme nos amis, quoique en un rang fort abaissé au-dessous de nous. Je sais, ajoute cet auteur, que l'on dit d'ordinaire : *autant d'esclaves, autant d'ennemis* (1923) ; mais ce n'est point la malice de ces esclaves qui a donné lieu

à ce proverbe, c'est notre conduite injuste et insupportable (1924). Ils ont pour nous l'aversion que notre dureté leur a donnée. N'imitiez donc point, je vous prie, ces hommes si follement superbes qui mettent leur gloire à fouler aux pieds des hommes semblables à eux. Soyez modéré envers vos esclaves. Que votre bonté leur gagne le cœur. Vous traitez donc, dira quelqu'un, des esclaves comme des hommes libres ? Non, mais je les traite comme un homme doit traiter les hommes. Je veux que les maîtres se fassent aimer de leurs esclaves, et que leurs esclaves les servent, parce qu'ils les aiment. Est-ce trop abaisser les hommes libres que de les élever en quelque sorte à Dieu, qui veut être en même temps et adoré et aimé des hommes ? *An id dominis parum est quod Deo satis est, qui et colitur et amatur.* »

Ainsi, pour éclaircir un peu plus le raisonnement de ce philosophe, on n'a qu'à le réduire à ce peu de mots. Dieu est plus élevé au-dessus de vous que vous ne l'êtes au-dessus de vos esclaves. Dieu ne se contente pas d'être craint des hommes, il veut qu'ils le servent avec amour, et il ne rougit pas ni de les aimer, ni d'en être aimé. Ne dédaignez donc pas ce que Dieu ne croit pas indigne de lui ; et pour mettre les hommes au-dessous de vous, ne vous mettez pas au-dessus de Dieu... Mais, outre cela, il y a une grande différence entre des esclaves dont parle ce philosophe, qui étaient considérés autrefois plutôt comme des bêtes que comme des hommes, et nos serviteurs aujourd'hui, qui sont libres comme nous, pouvant changer de maîtres, comme nous de serviteurs.

Mais laissons ce faux sage du monde, pour revenir au véritable sage, savoir le Saint-Esprit, qui nous dit dans l'Écclésiastique que, si vous êtes assez heureux pour avoir un serviteur que le même Saint-Esprit appelle un homme qui se conduit en toutes ses actions dans la vue et dans la présence de Dieu, et qui vous sert moins par la nécessité où il se trouve de le faire que pour se soumettre à l'ordre de la divine providence (1925), pour lors je vous dois ajouter ce qui suit : *Aimez ce sage et fidèle serviteur comme vous-même* (1926) ; adoncissez par toutes sortes de bons traitements la dureté de sa condition ; qu'il ne s'aperçoive quasi pas de la différence qui se trouve entre vous et lui ; donnez-lui une liberté (1927) honnête ; qu'il puisse vous parler librement et vous ouvrir son cœur. Enfin ne souffrez point qu'il tombe dans la pauvreté (1928), mais faites-lui sentir votre reconnaissance par vos libéralités et par

(1921) Misericordiam autem meam non dispergam ab eo. Ps. LXXXVIII, 34.

(1922) Et vos domini, eadem facite, illis remittentes minas. Ephes., VI, 9.

(1923) Servi sunt, imo homines sunt; servi sunt imo humiles inimici.

(1924) Non habemus illos hostes; sed facimus.

(1925) In veritate ope autem et dantem animam suam. Eccli., VII, 22.

(1926) Servus eius sicut sibi dilectus quasi anima tua.

(1927) Ne defraudes illum libertate.

(1928) Neque inopem derelinquas illum.

vos bienfaits. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Un maître doit prendre soin de la personne de ses serviteurs.

Lorsqu'on a trouvé un serviteur tel que celui que le Saint-Esprit vient de dépeindre dans la première partie, c'est non-seulement une charité, mais une justice que de lui faire part de son bien, de l'aimer comme il vous aime, et de travailler à le rendre heureux. Et certes, les maîtres qui en usent autrement se rendent indignes d'un aussi grand bien qu'est un bon serviteur, et méritent d'en trouver de mauvais et d'infidèles. Cependant il n'y a rien de plus ordinaire que le désordre contraire à ce devoir. Il y en a même qui font profession de servir Dieu et qui aiment à donner de leurs biens aux pauvres, qui refusent néanmoins à leurs serviteurs non-seulement la récompense de leurs services, mais même ce qui leur est dû dans la plus grande rigueur.

Cependant c'est un devoir et une obligation de justice qui est très-expressément recommandée dans l'Écriture du Vieux et du Nouveau Testament. *Le prix du mercenaire qui vous donne son travail ne demeurera point chez vous jusqu'au matin* (1929). Moïse exprime cette même loi dans le Deutéronome, et l'exprime en termes encore plus forts : *Vous ne refuserez point, dit-il, le gain de la journée du pauvre, ou de votre frère qui est dans l'indigence; mais vous lui rendrez le même jour le prix de son travail avant le soleil couché, parce qu'il est pauvre, et que c'est là tout le soutien de sa vie; de peur que si vous différez de le payer, il ne crie au Seigneur contre vous, et que ce manquement ne vous soit imputé à péché* (Deut., XXIV, 14, 15). Tobie, lorsqu'il se croyait près de mourir, fit un commandement à son fils qu'il semblait avoir pris de cette loi : *Quand un homme, dit-il, aura travaillé pour vous, donnez-lui aussitôt ce qu'il a gagné, et que le gain de la journée du mercenaire ne demeure jamais dans votre maison* (IV, 15).

Plût à Dieu que les Chrétiens n'eussent point besoin de ce qui a été dit aux Juifs pour apprendre une chose que la seule équité naturelle nous fait voir être très-juste! Mais enfin, s'ils veulent voir cette vérité établie encore plus fortement dans le Nouveau Testament, ils n'ont qu'à lire le chap. 5 de l'Épître de saint Jacques. *Sachez, leur dira cet apôtre, que le prix du travail que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs, crie au ciel, et que les plaintes de ceux qui ont moissonné vos terres sont montées jusqu'aux oreilles du Dieu des armées.* Et certes, si c'est un péché criant devant Dieu de retenir le prix du travail des ouvriers, c'en est un qui crie d'une voix encore plus forte et qui s'élève

puissamment jusqu'au trône de Dieu de ne pas payer les gages des serviteurs qui ont employé une grande partie de leur jeunesse à vous servir. Ils croient, ces pauvres gens, avoir amassé quelque chose afin de se pourvoir et embrasser une profession dans laquelle ils puissent passer le reste de leur vie; et un maître barbare et inhumain, par une cruauté à laquelle on ne saurait trouver de comparaison, retient le fruit de leurs sueurs et la juste récompense de leurs travaux. Si ce n'est là un de ces crimes qui crient le plus puissamment devant Dieu et qui demandent le plus hautement vengeance, je ne sais où l'on en pourra trouver.

Mais, dira quelqu'un, je retiens les gages de mon serviteur pour me dédommager de ce qu'il m'a volé, ou du préjudice qu'il m'a causé par sa négligence. Etes-vous bien convaincu de ce que vous avancez? car pour l'ordinaire ce ne sont que des soupçons, et souvent même mal fondés. Et n'est-ce pas une injustice manifeste de retenir ce que vous êtes très-assuré que vous devez pour vous dédommager d'une perte dont vous n'êtes pas convaincu que votre serviteur soit la cause ou l'instrument? Sur quoi je vous donnerai, en passant, un avis contre lequel on manque souvent. C'est que vous ne devez point laisser de l'argent exposé afin d'éprouver la fidélité de vos serviteurs; car enfin c'est les tenter et leur donner occasion de péché, puisque souvent ils ne penseraient pas à rien prendre s'ils ne le trouvaient point dans leur chemin.

C'est quelque chose aux maîtres de payer exactement les gages de leurs domestiques, mais cela ne suffit pas toujours; car il y a des rencontres où ils doivent outre cela leur donner quelque honnête récompense et pourvoir à leur subsistance. C'est lorsqu'ils les ont servis longtemps et avec fidélité, et qu'ils sont devenus vieux ou infirmes à leur service. Il ne leur est point permis de les abandonner dans cet état, et la justice veut qu'ils aient soin d'eux et qu'ils ne les laissent manquer de rien. Si les maîtres ne peuvent pas s'acquitter de ce devoir durant leur vie, ils doivent au moins se souvenir d'eux dans leur testament, et leur laisser quelques revenus pour subsister. C'est ce que semble dire saint Paul dans les paroles que j'ai mises à la tête de ce discours : *Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que la justice et l'équité demandent de vous.*

Mais on peut dire, à la honte de notre siècle, qu'il y a une infinité de personnes qui n'obéissent pas en ce point au grand Apôtre : car enfin combien en voit-on tous les jours qui négligent leurs serviteurs, qui n'ont pas soin de les nourrir, et qui leur refusent la plupart des choses nécessaires à la vie!

Mais principalement, ce qui est encore plus injuste, combien se trouve-t-il de maî-

tres qui, dès qu'un domestique est tombé malade, le congédient et l'envoient dans un hôpital ! Est-ce que ces saintes maisons sont destinées à favoriser la dureté et l'inhumanité de ces maîtres impitoyables, et qu'il leur soit permis de se décharger sur la charité publique de ceux qu'ils doivent secourir dans leurs maladies comme leur appartenant et étant de leur famille ? Si quelque maître un peu moins dur que ceux dont je viens de parler les retient dans sa maison lorsqu'ils sont malades, il ne prend pas le soin de les visiter, et il les laisse souvent manquer de nourriture, de remèdes et de tous les secours que la charité veut qu'on accorde aux malades. Et cependant, ce qui est tout à fait honteux, ils n'en usent pas ainsi à l'égard de leurs chevaux et des autres animaux qu'ils craignent de perdre. Au contraire, ils en ont un très-grand soin, ils s'intéressent à leur conservation, et ils ne plaignent point la dépense pour les soulager. D'où vient qu'ils n'agissent pas de même envers leurs domestiques, qui sont leurs frères, ou plutôt qui devraient leur tenir lieu d'enfants ? Il est facile d'en rendre raison : c'est qu'étant avares, et pleins de l'amour d'eux-mêmes, ils craignent de perdre les animaux qui leur sont utiles ou qui leur donnent du plaisir, et qu'ils ont quelquefois achetés fort cher, au lieu que leurs domestiques ne leur ayant rien coûté, et leur étant facile d'en trouver d'autres, ils croient avoir droit de les négliger, et ils s'imaginent qu'il y va de leur grandeur de n'en tenir aucun compte. Ce n'est pas certainement la justice et l'équité que saint Paul veut que les maîtres observent à l'égard de leurs serviteurs, ne prenant aucun soin de leur personne ; mais ils commettraient une faute encore beaucoup plus considérable s'ils négligeaient le salut de leur âme. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Un maître doit avoir soin du salut de l'âme de ses serviteurs.

Si quelqu'un, dit l'apôtre saint Paul, n'a pas soin des siens, et particulièrement de sa maison, il a renoncé à la foi et est pire qu'un infidèle. (I Tim., V, 8.) Une parole si terrible ne réveillera-t-elle point tant de maîtres endormis et ensevelis dans un oubli ou une négligence déplorable à l'égard de leurs domestiques, et encore plus pour le spirituel que pour le temporel ? Les infidèles, ayant des vœux humains et bornés, croyaient avoir satisfait à tous les devoirs de l'équité lorsqu'ils procuraient à leurs serviteurs les commodités temporelles. Mais les Chrétiens, qui doivent être plus éclairés et plus spirituels, considérant dans ceux qui les servent une âme immortelle créée à l'image de Dieu, qu'elle doit posséder un jour, sans négliger les soins qu'ils doivent prendre pour conserver leur vie corporelle, comme

je l'ai dit auparavant, sont obligés de redoubler les mêmes soins pour leur en procurer une éternelle. Ainsi, maîtres de la terre, quand un serviteur s'engage à votre service, vous le devez recevoir comme vous venant de la part de Dieu, pour former son esprit dans son âme et le rendre digne de lui. Il vous dit par un de ses prophètes qu'il vous demandera compte de cette âme qu'il vous a confiée (1930), votre âme paiera pour la sienne et périra avec la sienne si elle s'est perdue par votre négligence.

Pour éviter donc un si grand malheur et s'instruire de ce qu'on est obligé de faire dans cette matière, il faut savoir que le premier devoir d'un maître à l'égard de ses serviteurs est de leur donner bon exemple. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit auparavant de la force de l'exemple, quand j'ai parlé des devoirs des pères à l'égard de leurs enfants, vu que c'est à peu près la même chose. Je dirai seulement (ce qui convient particulièrement au sujet que je traite maintenant) qu'un maître qui a de la piété tâchera d'inspirer à ses serviteurs les mêmes sentiments et les mêmes dispositions qu'il a lui-même dans le cœur. Il leur fera pour cet effet connaître la nécessité de la prière ; et, comme la plupart des serviteurs à qui on se contente de dire en général et négligemment qu'ils fassent leurs prières le soir et le matin s'acquittent de ce devoir d'une manière lente et paresseuse, il aura soin lui-même de les faire venir dans sa chambre, si cela ne se peut le matin, au moins le soir : et là, toute la famille étant assemblée, il fera les prières au nom de tous, il réchauffera la tiédeur et l'insensibilité des négligents par quelques paroles animées ; il leur apprendra la manière de prier intérieurement et du cœur, sans quoi on doit se persuader que le plus souvent toutes les prières ne sont que des discours humains ou des paroles qui n'ont qu'un vain son et sont fort vides de l'esprit de Dieu.

Surtout ce maître, que je suppose avoir de la piété, ne tombera pas dans cette fausse délicatesse qui lui ferait croire que ce serait se ravalier à un emploi indigne d'un maître d'apprendre à son serviteur à prier et de le faire venir dans sa chambre, pour s'acquitter tous ensemble de ce saint exercice. Ah ! messieurs, que ces pensées seraient indignes d'un Chrétien, qui doit toujours croire que le plus noble emploi auquel on puisse s'occuper sur la terre c'est d'apprendre à connaître, à servir, et à aimer Dieu ! que c'est principalement pour cela qu'il élève quelques hommes au-dessus des autres, afin que l'autorité qu'ils ont sur eux leur facilite les instructions saintes qu'ils leur feront ; qu'il ne donne pas un serviteur à un maître afin qu'il tremble sous lui, mais afin qu'il en reçoive des exemples de piété et des enseignements salutaires en récompense des services qu'il lui rendra.

(1930) S uginem tuis de manu tua requiram. *Ezech.*, III, 18.

Le second devoir des maîtres à l'égard de leurs serviteurs est de les faire assister aux instructions, aux catéchismes, et aux prédications. Les fêtes et les dimanches sont destinés à ces saints exercices, et le travail, qui est une bonne chose dans les autres jours de la semaine, devient défendu en ceux-ci, afin qu'on emploie ce saint repos à se nourrir de la parole de Dieu et à s'instruire des vérités chrétiennes. Ainsi les maîtres qui occupent leurs domestiques dans ces saints jours de manière qu'ils ne leur laissent aucun loisir pour assister aux instructions et aux offices qui se célèbrent dans les églises, sont de ces maîtres dont parle saint Paul qui ont renoncé à la foi, et sont pires que les infidèles (1931), puisqu'ils ne considèrent leurs serviteurs que par les services qu'ils leur rendent, qu'ils ne font aucune attention à leur âme, dont ils doivent procurer le salut par toutes sortes de voies. S'ils étaient véritablement chrétiens, ils partageraient au moins entre Dieu et eux les services que leur rendent leurs serviteurs, et, les voyant occupés autour d'eux les six jours de la semaine, ils donneraient le dimanche à Dieu. Ils feraient pour ce sujet cesser toute sorte de travail et d'occupation qui ne seraient pas absolument nécessaires, pour les occuper à cette grande et unique affaire de leur salut.

S'ils avaient même quelque zèle pour cela, ils leur témoigneraient beaucoup plus d'indignation contre les manquements qu'ils feraient à ce devoir que contre ceux qui seraient préjudiciables à leurs intérêts. Il n'y aurait que la négligence au service de Dieu, que le peu de soin de se faire instruire, en un mot il n'y aurait que le péché qui dût être puni chez un maître chrétien. Toutes les autres fautes qui ne viennent point d'une âme déréglée doivent être souffertes avec patience, reprises avec douceur, et punies avec modération; mais de manquer à la messe de paroisse, au catéchisme, à vêpres, encore plus de jurer ou de proférer des paroles deshonnêtes, etc., ce sont des fautes qu'un maître doit rarement pardonner, et il doit faire paraître par quelque sévérité que tout se pardonne chez lui, excepté l'oubli de Dieu et la négligence de son salut.

Un autre devoir des maîtres à l'égard de leurs serviteurs, c'est d'avoir soin qu'après les avoir nourris de la parole de Dieu ils soient encore nourris des sacrements. Il est vrai qu'ils ne doivent pas les y contraindre, ni les punir s'ils y manquaient, comme ils le peuvent faire s'ils négligeaient d'assister aux instructions, de peur qu'ils ne fissent par contrainte et par la crainte des châtiements ce qu'ils sont obligés de faire par amour, et qu'ils ne mangéssent et ne bus-sent leur jugement et leur condamnation en recevant mal le corps de Jésus-Christ; mais il suffit de les exhorter au fréquent usage des sacrements, et de les mettre entre les mains d'un bon confesseur.

Enfin, quand votre devoir ne vous obligerait pas à procurer le salut de l'âme de vos serviteurs, votre seul intérêt devrait être une raison assez forte pour vous porter à les rendre dévots: car il est certain que c'est le moyen d'en être bien servi, de les rendre fidèles, affectionnés, et appliqués à leurs devoirs. Quand la religion chrétienne parut sur la terre, on l'accusa de mettre le désordre et la confusion partout, de révolter les sujets contre leurs souverains, de séparer le mari de la femme, de résister aux ordres des magistrats. Les saints Pères qui en entreprirent la défense firent voir au contraire que la religion chrétienne est la plus sûre pour maintenir l'ordre partout; que les sujets seraient d'autant plus fidèles qu'ils seraient plus chrétiens; qu'une femme s'attacherait à son mari avec d'autant plus d'affection que la piété serait plus profondément gravée dans son cœur; qu'on obéirait aux ordres des magistrats à proportion qu'on obéirait à ceux de Jésus-Christ; qu'un païen n'étant fidèle, obéissant et soumis que parce qu'il appréhendait d'être puni, il était aisé de rompre un lien si faible, parce que les raisons de cette crainte pouvaient cesser ou changer d'objets: au contraire, qu'un Chrétien étant poussé par une raison plus élevée et par un motif plus noble, étant attaché à tous ses devoirs par le même lien qui le tenait attaché à sa religion, il ne pouvait se révolter contre son prince ni résister aux ordres légitimes des magistrats, qu'il ne cessât en même temps d'être chrétien. Il faut raisonner de la même manière des serviteurs qui sont dans la maison de leur maître; il suffit de leur inspirer des sentiments de piété pour les engager en même temps à être doux, humbles, modestes, vigilants, appliqués à leur devoir, fidèles, sobres, puisque c'est la pratique de toutes ces vertus qui fait la piété, et que les services qu'on rend sont d'autant plus agréables, que c'est l'amour et non pas la crainte qui fait agir.

Mais les maîtres doivent s'appliquer au salut de l'âme de leurs serviteurs, par des principes plus élevés: c'est que leur propre salut y est engagé, c'est qu'ils ne peuvent laisser périr leurs serviteurs sans périr avec eux; et ils ne doivent jamais oublier que si Dieu a bien voulu que cette distinction se trouvât entre les Chrétiens, dont les uns sont maîtres et les autres serviteurs, il a voulu aussi que pour les services que ceux-ci sont obligés de rendre à leurs maîtres ils en reçussent pour récompense des instructions salutaires et des exemples de piété. Car enfin, messieurs, on doit à Dieu à proportion des grâces qu'on a reçues. Je ne parle pas seulement de ces grâces intérieures qui nous font véritablement chrétiens; je ne parle pas de notre vocation à la religion de Jésus-Christ, qui est le fondement de toutes les grâces, je ne parle que de ces grâces extérieures d'esprit, de santé, de richesses, d'autorité. On doit dire de tous ces

dons extérieurs ce que l'Apôtre a dit du don des miracles, de la prophétie, de l'intelligence des saintes Ecritures, du discernement des esprits, de l'éloquence qui sait plaire en persuadant. Tous ces dons de Dieu ne sont pas tant pour l'utilité de celui qui les reçoit que pour l'avantage de ceux auxquels ils doivent être communiqués. Ainsi, quand on se sent dans une santé vigoureuse, environné de biens, revêtu d'autorité, on ne doit pas regarder ces choses comme étant données en propre pour en tirer son avantage particulier : on n'est que le canal par lequel Dieu les communique aux autres, et l'instrument dont il se sert pour former son esprit dans ceux auxquels il n'a pas départi ces largesses.

Si l'on faisait une attention sérieuse à cette vérité, on verrait les riches de la terre faire une effusion libérale de leurs biens sur ceux auxquels Dieu les a refusés, se contenter du simple nécessaire, et regarder tout ce qui est au delà comme un bien qui ne leur appartient point et comme un dépôt que Dieu leur a mis entre les mains afin de le garder pour les pauvres ; on verrait ceux qui sont revêtus d'autorité l'exercer avec modération et avec équité : ils ne s'en serviraient pas pour s'attirer des honneurs et des respects, et pour se mettre dans une espèce d'indépendance qui tient de l'orgueil de cet ange apostat, qui disait : *Je serai semblable au Très-Haut.* (Is., XIV, 14.)

Voilà encore une fois, maîtres de la terre, vos devoirs et vos obligations : les richesses, qui vous distinguent de vos serviteurs, l'autorité que vous exercez sur eux, ne sont pas des biens que Dieu vous ait donnés pour vous-mêmes et par rapport à votre commodité particulière, mais plutôt et très-certainement par rapport aux autres auxquels vous en devez rendre compte : ainsi, à le prendre chrétiennement, les richesses et l'autorité ne sont pas tant des dons de Dieu que des poids dont il charge ceux qui les possèdent ; au plu-tôt, c'est son propre bien, dont il leur donne l'administration, et dont le compte sera d'autant plus difficile à rendre que cette administration sera plus étendue.

Je ne puis mieux finir cette prédication que par les avis ou plutôt les ordonnances salutaires que le grand saint Charles donne aux maîtres dans son troisième concile provincial. Il dit qu'un maître doit avoir un soin tout particulier du salut de ceux qui composent sa famille, les instruire par ses discours et par les exemples de sa vie, et leur servir de guide dans le chemin de la vertu ; qu'il est obligé de prendre garde qu'il n'y ait personne dans sa maison qui ne sache les premiers principes de la religion chrétienne ; d'ordonner à ceux qui n'en sont pas suffisamment instruits d'assister aux catéchismes publics, et même faire en sorte, si sa famille est nombreuse, qu'on les instruise dans sa maison ; qu'il doit leur faire faire

tous les jours la prière en commun, les exhorter à approcher souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie, leur commander d'assister tous les dimanches et les fêtes à la messe, aux offices divins et aux prédications, de s'abstenir en ces saints jours des œuvres serviles, et de jeûner le carême, les quatre-temps, les vigiles, et toutes les fois que l'Eglise l'ordonne. Ce même saint avertit tous les pères de famille de prendre bien garde qu'il n'y ait aucun de leurs domestiques qui jure et qui blasphème, qui soit corrompu dans ses mœurs, qui dise ou qui fasse quelque chose d'indécent, qui joue à des jeux de hasard, et qui donne aux autres de mauvais exemples. Il veut enfin qu'ils aient soin de bannir de leur maison tous les livres déshonnêtes et qui portent au libertinage, d'y en introduire de bons, et qui traitent de matières de piété, et d'exhorter tous ceux qui leur appartiennent à s'appliquer souvent en leur particulier à de saintes lectures. Ce vigilant prélat étend même ses soins jusqu'aux ouvriers, et il ordonne à ceux qui les font travailler dans leurs maisons de les exhorter à la vertu, et de n'en point employer qui soient dérégés et qui puissent être une occasion de scandale au reste de leur famille.

CONCLUSION.

Voilà ce qu'a dit le grand saint Charles Borromée sur l'obligation dans laquelle sont les maîtres de prendre soin de leurs serviteurs. Il répète à peu près la même chose dans son cinquième concile, tant il estime cette matière importante. Il fait voir par là que, s'il y a quelque commodité à se faire servir, elle est bien payée par les grandes obligations dont on est chargé, et dont on s'acquitte fort rarement avec toute l'exactitude que l'on doit. C'est aux maîtres à faire de sérieuses réflexions sur ces vérités, qui les regardent assurément de près ; c'est à eux à tendre à cet heureux séjour où il n'y aura plus ni maîtres ni serviteurs (1932), disons mieux, où tout le monde sera maître, parce qu'il fera tout ce qui lui plaira ; et où tout le monde sera serviteur, parce qu'il sera très-parfaitement soumis à Dieu : ce sera dans l'éternité bienheureuse. Amen

SERMON LXXVI.

DES DEVOIRS DES SERVITEURS A L'EGARD DE LEURS MAITRES.

Servi, obedite dominis carnalibus in simplicitate cordis vestri, sicut Christo.

Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même. (Ephés., VI.)

EXORDE.

Le grand apôtre saint Paul qui, ayant été élevé jusqu'au troisième ciel, avait puisé dans le sein de Dieu même les vérités les plus sublimes de la religion, veut bien

néanmoins se rabaisser jusqu'à donner aux fidèles des instructions simples et familières, et même entrer dans un détail que les esprits délicats auraient peine à souffrir dans un prédicateur médiocre. Il apprend aux pères le soin qu'ils doivent avoir de donner une bonne éducation à leurs enfants; il descend même jusqu'à leur marquer de quelle manière ils doivent s'y prendre. Il avertit les enfants de rendre à leurs pères tout l'honneur qu'ils leur doivent. Il marque comment un mari doit se comporter à l'égard de sa femme, et une femme à l'égard de son mari; il enseigne aux maîtres de quelle manière ils doivent traiter leurs serviteurs, et leur donne des motifs pour les porter à s'acquitter de leurs obligations à cet égard. C'est ce que nous avons vu dans les discours précédents. Mais aujourd'hui il descend dans un détail qui paraîtrait bas à plusieurs, et ne pas répondre à ce qu'ils appellent la dignité de la parole de Dieu; il se rabaisse jusqu'à donner aux serviteurs mêmes des instructions simples et familières. *Vous, serviteurs, leur dit-il, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même.* Puis il ajoute: *Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de Jésus-Christ; servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes.* C'est ce que dit saint Paul, que je ne ferai qu'expliquer dans ce discours, en réduisant tous ces devoirs à trois principaux, auxquels tous les autres se rapportent. 1. Une grande fidélité et une vigilance exacte pour les biens de leurs maîtres qui leur sont confiés. 2. Une prompte obéissance aux commandements qui leur sont faits. 3. Une humble patience dans les peines qui se trouvent attachées à leur état. Voilà le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

- I^{er} POINT. Un serviteur doit être fidèle à son maître. — Il doit aimer son état. Veiller exactement sur le bien de son maître. — Être fidèle dans l'administration de ce bien. — Ne rien prendre sous prétexte de services extraordinaires. — Il ne faut pas se payer par soi-même.
- II^e POINT. Un serviteur doit obéir à son maître. — Quand même les maîtres seraient fâcheux. — L'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Pourquoi ils ne commandent rien contre la loi de Dieu.
- III^e POINT. Il faut servir avec patience. — Ce sera sa couronne. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Un serviteur doit être fidèle à son maître.

Quand le grand Apôtre, dans l'instruction qu'il donne aux serviteurs, leur dit de servir avec affection ceux auxquels ils se trouvent assujettis, regardant en eux, non des

hommes mortels, mais le Seigneur même, il leur dit ces divines paroles, non-seulement pour les fortifier dans la peine qui se trouve attachée à leur condition, mais encore pour leur apprendre les règles et la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de leurs maîtres. Cette instruction est d'autant plus nécessaire, que les serviteurs et tous ceux qui se trouvent dans la dépendance ne regardent leur état et leur condition qu'avec douleur et comme une suite fâcheuse du malheur de leur naissance. Ainsi ils ne servent les maîtres auxquels ils se trouvent assujettis qu'avec un chagrin qui, se répandant dans toute leur conduite, les rend aussi désagréables à leurs maîtres qu'à Dieu.

Ils ne s'élèvent presque jamais jusqu'à Jésus-Christ, qui, comme il dit lui-même, n'est pas venu sur la terre pour y être servi, mais pour y être le serviteur de tous (1933). Sa naissance avait bien plus les apparences de celle d'un esclave que de celle d'un roi; et enfin par sa servitude, qui a duré autant que sa vie, il a honoré celle de tous ceux qui se trouvent dans l'assujettissement et dans la dépendance.

Ils doivent donc regarder leur état ou leur condition comme un état ou une condition à laquelle Jésus-Christ même les appelle. Ils doivent y considérer et estimer cet avantage, qu'elle a beaucoup plus de conformité et de ressemblance avec la vie qu'il a menée sur la terre que celle des autres hommes qui se trouvent ou dans l'abondance des richesses, ou dans l'autorité que donne le commandement; ainsi, pénétrant au travers des faiblesses des maîtres auxquels ils se trouvent assujettis, et y découvrant Jésus-Christ même qui les appelle à cet état, et par cette sainte considération leur servitude devenant toute chrétienne, elle en sera plus agréable à Dieu et à leurs maîtres, et plus supportable à eux-mêmes.

Leur premier devoir est donc à l'égard des biens qui leur sont confiés et dont ils ont la conduite; et ce devoir demande d'eux une grande vigilance. Ce qui fait ordinairement que les serviteurs négligent les biens de leurs maîtres et les laissent dissiper par cette négligence, c'est qu'ils les regardent comme des biens étrangers, qui ne leur appartiennent point: la diminution ne les touche que médiocrement. Il est vrai que ces biens leur sont étrangers à l'égard de leurs maîtres; mais ils ne sont pas étrangers à l'égard de Dieu, qui leur en a confié la conduite, et qui un jour leur en demandera compte. Voilà ce qu'il leur sera dit alors: *Rendez compte de l'administration du bien qui vous a été confié* (1934). Ayant été appelé à cet état, vous avez dû regarder les biens de votre maître comme des biens qui appartiennent à Dieu, dont il vous donnait la conduite, et dont vous deviez être assuré qu'il vous demanderait compte. En effet, comme nous voyons que c'en fut assez pour la con-

(1933) Non veri ministrari, sed ministrare. *Math.*, XX, 28.

(1934) Redde rationem villicationis tuæ. *Luc.*, XVI, 2.

dammation de ce serviteur dont il est parlé dans l'Evangile d'avoir négligé le bien de son maître, et que ce fut un titre assez juste pour l'envoyer aux supplices éternels de l'avoir laissé dissiper par son peu de soin, de même les serviteurs par leur négligence et par leur inapplication au bien de leurs maîtres se rendent coupables non-seulement devant eux, mais devant Dieu même.

Car enfin ils doivent raisonner des biens qui leur sont confiés et dont ils ont l'administration comme les Chrétiens sont eux-mêmes obligés de raisonner des grâces qu'ils reçoivent de Dieu. Le peu de soin d'ouvrir son cœur à ces grâces pour leur donner, s'il faut ainsi dire, une sainte fécondité, la tiédeur et la langueur, qui en amortit la divine ardeur, enfin la négligence et la paresse, sont des péchés capitaux dans la religion chrétienne. Nous devons à Dieu toutes les pensées de notre esprit, toutes les affections de notre volonté, tous les désirs de notre cœur : c'est lui faire injure que de partager notre âme avec les créatures.

Ainsi un serviteur, par le traité qu'il a fait avec son maître, entrant à son service par la vocation de Dieu, lui doit tous ses soins, toute la vigilance dont il est capable et qui regarde son emploi ; mais de manière que la paresse et la négligence deviennent des péchés capitaux : et ainsi partager avec d'autres le service qu'il lui doit, c'est lui faire à proportion la même injure qu'on fait à Dieu lorsqu'on partage son amour et ses désirs avec les créatures. Voilà donc le premier devoir des serviteurs à l'égard des biens qui leur ont été confiés par leurs maîtres, une grande vigilance.

Le second est la grande fidélité dans l'administration de ces mêmes biens. Le péché n'a pas tellement éteint la lumière naturelle, qu'on n'aperçoive assez facilement le péché qu'on commet en déroband le bien de son maître, et l'obligation dans laquelle on est de restituer ce bien si l'on veut obtenir la rémission du péché qu'on a commis en le déroband. Mais il y a des manières un peu plus fines de faire tort à son maître qui obligent également à restitution, et qu'il est bon de découvrir ici.

Il faut donc supposer qu'il y a deux sortes de commandements, et dont l'infraction rend également coupable ; les uns de fuir le mal, les autres de faire le bien. Les serviteurs doivent s'appliquer particulièrement à ces deux commandements, parce que le violement de l'un ou de l'autre les rend également coupables et les oblige à restitution. Ainsi ce n'est pas assez pour eux de ne point dérober le bien de leurs maîtres, ils doivent encore, comme je l'ai déjà dit, veiller avec soin à sa conservation, prendre garde que leurs compagnons n'y fassent aucun tort, et en avertir leurs maîtres quand ils s'en aperçoivent ; donner tout leur temps aux emplois qui leur sont marqués selon l'industrie et les forces qu'ils ont reçues de Dieu ; ne point donner le bien de leurs maîtres sans leur permission ; ne rien prendre

dans la maison au-delà de la nourriture ordinaire ; enfin (je le répète encore) s'appliquer au bien de leurs maîtres avec la même affection que s'il leur appartenait.

Je suis obligé dans cet endroit de combattre une pernicieuse maxime qui s'est introduite je ne sais comment ; c'est que quelques serviteurs se sont crus en droit de se récompenser par des voies secrètes et cachées, ou plutôt par de véritables larcins, des services extraordinaires qu'ils rendent à leurs maîtres, au-delà des gages dont ils étaient convenus. Ou bien voyant que d'autres serviteurs ne rendent pas plus de services qu'eux à leurs maîtres, et en reçoivent cependant de plus gros gages, ils prennent secrètement à leurs maîtres jusqu'à la concurrence des gages que gagnent leurs compagnons. Ainsi avec ces finesses étudiées, ces maximes diaboliques, et ces détours adroits, ils s'en vont droit en enfer. Car enfin, messieurs, il n'y a que le démon qui puisse autoriser cette pratique, que le bon sens tout seul condamne. Quelle confusion, ou plutôt quel désordre serait-ce s'il était permis aux serviteurs de se rendre juges dans leur propre cause, et, nonobstant l'accord fait avec leurs maîtres d'une telle somme pour leurs gages, de les condamner secrètement à des récompenses à cause des services extraordinaires qu'ils leur auraient rendus, ou bien parce que leurs compagnons ne rendent pas plus de services qu'eux, et gagnent pourtant de plus gros gages.

Il y a une autre manière de se récompenser, qui n'est pas à la vérité si criminelle, mais qui n'est guère moins dangereuse : c'est lorsque des serviteurs, voyant la dureté de leurs maîtres qui leur refusent le payement des gages dont ils sont convenus, se payent eux-mêmes par des voies secrètes. Il est vrai que c'est une injustice criante, et que Dieu s'est obligé de venger, comme je l'ai dit dans le discours précédent, que de refuser à un serviteur la récompense de son travail, puisqu'il n'y eut jamais rien de si légitimement dû ; mais enfin, quand des serviteurs trouvent de ces maîtres injustes, ils ne doivent opposer que leur patience à cette tyrannie, être assurés que Dieu les récompensera lui-même par des voies secrètes qu'ils ne connaissent pas, et qu'il leur sera d'autant plus favorable, que les hommes leur auront été plus durs et plus injustes. Ces compensations secrètes produisent ordinairement beaucoup de maux ; car, outre que, pour leur condamnation, il suffit de dire que la justice ecclésiastique et civile les condamne : c'est qu'elles font soupçonner la fidélité des innocents, qu'elles font faire mille jugemens téméraires, qu'elles produisent des soupçons et des déliances injustes, et que presque toujours elles vont au delà de la somme dont on se veut récompenser. Voilà donc le premier devoir des serviteurs à l'égard de leurs maîtres, savoir la fidélité ; parlons présentement du second, qui regarde l'obéissance qu'ils leur doivent. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Un serviteur doit obéir à son maître.

Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, etc. Ce sont les paroles de saint Paul, et celles qui suivent, que j'ai rapportées au commencement, et qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici. Cet Apôtre s'en sert pour donner aux serviteurs une autre idée de leur condition que celle qu'ils s'en forment ordinairement, et leur faire découvrir au travers des misères dont elle paraît accompagnée une excellence admirable. La servitude était regardée de tous les hommes comme le plus grand de tous les maux, et ceux qui s'y trouvaient assujettis comme les plus malheureux et les plus misérables de tous les hommes.

Mais depuis que Jésus-Christ s'est bien voulu appeler un serviteur, en faire les fonctions et se rendre obéissant, les Chrétiens doivent regarder la servitude et l'obéissance comme une source inépuisable de grâces et de mérites. Car enfin, que peut-on dire de plus consolant aux serviteurs que de leur proposer le maître du monde, qui a voulu être le serviteur de tous? Que peut-on dire de plus adoucissant dans les peines qui sont inséparables de l'obéissance, que d'ajouter qu'il a été lui-même obéissant? Cette obéissance même qu'il a bien voulu rendre aux hommes était d'autant plus pénible, que sa sagesse infinie découvrait d'une autre manière que nous ne pouvons découvrir la malice de ceux qui lui commandaient et la corruption de leur cœur. Cependant il n'a pas laissé d'obéir à des bourreaux, à des Pilate, à des Hérode, quoiqu'ils le condamnaient à une mort aussi injuste que cruelle, à cause d'une espèce d'autorité qu'il leur avait donnée sur lui.

C'est sur ce modèle que se doivent former tous les serviteurs chrétiens s'ils veulent se procurer un véritable repos et sur la terre et dans le ciel. A quelques maîtres qu'ils se trouvent assujettis, durs, fâcheux, impitoyables, *etiam discolis*, dit saint Pierre (I *Petr.* II, 18), ils leur doivent une obéissance prompte, exacte, et humble, et se souvenir que *tous les serviteurs qui sont sous le joug de la servitude*, comme parle l'Apôtre, *sont obligés de rendre toute sorte d'honneur à leurs maîtres* (1935), *en leur obéissant*, comme il dit ailleurs, *avec simplicité de cœur* (1936).

L'obéissance qu'on rend à ceux qui commandent avec douceur et avec honnêteté, qui ne commandent jamais rien que de très-raisonnable, et qui étudient même les inclinations de ceux à qui ils commandent afin de ne les pas choquer, cette obéissance, dis-je, est de peu ou de point de mérite pour celui qui s'assujettit. Il fait en quelque manière sa volonté en faisant celle des autres; ainsi le plaisir et la satisfaction qu'il trouve en obéissant lui tient lieu de mérite.

Mais lorsque dans l'obéissance qu'on rend aux hommes la raison est choquée, les sens sont mortifiés, et celui qui obéit humilié, cette obéissance étant conforme à celle que Jésus-Christ même a rendue aux hommes, en participant à sa peine elle participe aussi à sa sainteté et à son mérite.

Mais, quand je parle de l'obéissance que les serviteurs doivent à leurs maîtres, je parle d'une obéissance qui s'accorde avec celle qu'ils doivent à Dieu et qui n'en choque point les saintes lois : car, comme il y a des cas où les serviteurs pèchent en n'obéissant pas, de même il s'en trouve où ils pècheraient mortellement s'ils obéissaient. La règle qui en doit faire juger, c'est de savoir si le commandement qu'on leur fait n'est point contraire à celui de Dieu : car s'il s'y trouve opposé il faut dire avec saint Pierre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (1937).

Ainsi, quand des maîtres commandent à leurs serviteurs de travailler les fêtes et les dimanches, en sorte qu'ils ne puissent entendre la messe; ou, ce qui est encore bien pis, quand ils les veulent employer dans des commerces peu honnêtes ou suspects, ou à se venger de leurs ennemis en faisant injure à leurs personnes, à leurs biens ou à leur réputation; ou en les obligeant de mentir, ou enfin à faire quelque action qu'ils savent être contre la loi de Dieu; si ce sont des serviteurs chrétiens, ils s'exposeront courageusement à tous les maux que leur peuvent attirer l'obéissance et la fidélité à ces saintes lois. Ils souffriront plutôt de perdre leurs gages, d'être maltraités, chassés de la maison, et même de perdre la vie, que de trahir leur conscience et de faire quelque action qu'ils savent bien que Dieu, qui est leur premier maître, leur défend.

Il est vrai que les maîtres commettent un double péché par les commandements injustes qu'ils font à leurs serviteurs et par la violence qu'ils exercent sur eux en cas de résistance. Mais les serviteurs ne laissent pas de pécher eux-mêmes par leur lâcheté et leur peu de courage à résister à des ordres injustes, et par la préférence qu'ils font de quelques avantages temporels à la fidélité qu'ils doivent à Dieu. Les tyrans qui ont persécuté les Chrétiens sont damnés pour les cruautés qu'ils ont exercées contre eux, mais les Chrétiens qui ont succombé sous la violence des tourments et ont renoncé Jésus-Christ sont aussi damnés à cause de leur lâcheté, et parce qu'ils ont préféré une vie temporelle à la foi qu'ils devaient à ce divin Sauveur.

Mais hors ces cas, c'est-à-dire lorsqu'on ne fait aucun commandement injuste, ni contre la loi de Dieu, il faut obéir, mes chers frères, et obéir comme Jésus-Christ même a obéi aux hommes, avec humilité, avec promptitude, recevant avec soumission la peine qui

(1935) *Quicumque sunt sub jugo servi dominos suos omni honore dignos arbitrantur. I Timoth., VI, 1.*

(1936) *In simplicitate cordis vestri. Ephes., VI, 5.*
 (1937) *Obedite oportet Deo magis quam hominibus. Act., V, 29.*

se trouve dans le commandement qu'on vous fait. Ce n'est pas seulement une idée de perfection qu'on vous propose. *Ce n'est pas par la crainte du châtement que vous devez obéir*, mais par devoir et *pour satisfaire à votre conscience*, dit l'Apôtre (1938). Ainsi toutes les fois que vous n'obéissez pas, ou que vous obéissez avec murmure ou avec répugnance, vous péchez; au contraire, toutes les fois que vous obéissez avec promptitude, avec patience, et avec humilité, votre obéissance étant conforme à celle de Jésus-Christ, comme elle en a le mérite elle en aura aussi la récompense. Ah! mes chers frères, si vous connaissiez les trésors de grâces et de bénédictions qui se trouvent dans la servitude et la dépendance, que vous estimeriez votre condition heureuse! et vous ne voudriez pas la changer pour une autre. Mais il faut chercher ces trésors cachés pour les trouver, c'est-à-dire qu'il faut s'appliquer à recueillir les grâces que Dieu a attachées à votre état en portant avec patience les peines qui s'y rencontrent. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il faut servir avec patience.

La patience, dit l'Apôtre, *est nécessaire, afin que vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis* (1939). C'est, messieurs, qu'il faut regarder comme une grande miséricorde de Dieu les maux qu'il lui plaît de répandre sur nous : c'est une amertume salutaire dont il assaisonne les plaisirs qui se trouvent sur la terre, afin de nous en dégoûter. Comme la félicité que Dieu nous a promise ne s'aperçoit que par la foi, que ce bonheur ni ne touche nos sens ni ne flatte nos inclinations, qu'il ne s'aperçoit qu'au travers d'une lumière fort obscure, et que d'ailleurs les plaisirs de la terre sont devant nous, que nos sens les aperçoivent, qu'ils en sont touchés et flattés, si ces plaisirs se goûtaient sans amertume, ils feraient bientôt oublier ceux que Dieu a promis dans l'éternité. Ainsi donc, grâces infinies à votre miséricorde, ô mon Dieu! d'avoir tellement mêlé la douleur avec le plaisir, que l'on ne goûte guère la douceur de l'un sans sentir en même temps l'amertume de l'autre.

Mais tous ceux qui sentent ces maux qui se trouvent au milieu des plaisirs ne les reçoivent pas également. Combien les hommes du siècle font-ils de plaintes amères de ce mélange, qui les incommode! que de gémissements de ne pouvoir goûter les plaisirs tout purs! comme ils aiment avec ardeur ceux de la terre, et qu'ils font peu d'attention à ceux du ciel, ils voudraient bien trouver ceux-là sans aucun mélange de peine, d'af-

fliction, et de douleur. Mais leurs désirs injustes ne changeront point l'ordre de la divine providence, qui malgré eux sera pleine de miséricorde à leur égard, en répandant des amertumes et des chagrins au milieu de leurs plaisirs pour les en dégouter.

Au contraire, ceux en qui la foi est vive et animée et qui sont au-dessus des sens et des inclinations naturelles regardent et reçoivent ces maux que Dieu répand sur eux comme une grâce et une miséricorde. Ils ne s'en inquiètent, ne s'en troublent, ni n'en murmurent point; ils les reçoivent avec humilité et les souffrent avec patience, et c'est cette patience que l'Apôtre nous a dit être nécessaire *pour obtenir les biens qui nous sont promis*. Quelque amers que paraissent ces maux, ils les appellent avec le même Apôtre *doux et légers* (1940) en comparaison de ces douceurs ineffables qui doivent en être la récompense. Quelque longs qu'ils soient, quand même ils dureraient autant que leur vie, ils ne leur paraîtraient, avec le même Apôtre, que des maux passagers *et d'un moment* (1941) en comparaison de cette vaste éternité, dans laquelle, comme dit l'apôtre saint Pierre, *Dieu perfectionnera, affermira, et fortifiera ceux qui auront souffert un peu de temps avec patience* (1942).

Si donc, pour se rendre dignes de ces promesses que Dieu nous a faites, il faut porter avec patience les maux qu'il lui plaît de nous envoyer, cette patience devient d'autant plus nécessaire qu'on se trouve plus exposé à ces maux. C'est présentement aux serviteurs que je parle. Il faut avouer de bonne foi qu'il se trouve beaucoup de maux, de peines et d'afflictions dans leur condition, et qu'ils peuvent dire véritablement avec le Prophète-Royal : *Vous nous avez mis en opprobre parmi les hommes, vous nous avez exposés aux moqueries et aux insultes de ceux qui nous environnent, vous nous avez rendus la fable des nations* (1943). Si les serviteurs ont à souffrir des maîtres, même les plus modérés et les plus réglés, combien plus de ceux que saint Pierre appelle fâcheux et insupportables! combien de chagrins à essayer et de mépris à souffrir!

Mais consolez-vous, messieurs, ces peines sont légères, ces maux sont passagers et d'un moment, si vous les comparez avec la bienheureuse éternité qui doit en être la récompense. Prenez garde que vos impatiences, vos murmures, vos chagrins, sans rien diminuer de vos peines, ne vous fassent perdre la couronne qui est préparée à votre patience. Souvenez-vous enfin que, si le Dieu que vous adorez s'appelle le *Dieu de patience*, pour marquer celle qu'il a eue à soutenir tant d'afflictions, il se nomme

(1938) Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. *Rom.*, XIII, 5.

(1939) Patient a vobis nec scaria est, ut reportetis provisionem. *Heb.*, X, 36.

(1940) Leve tribulationis nostre. *II Cor.* IV, 17.

(1941) Momentaneum.

(1942) Modicum passos ipse perficiet, confirmabit, solidabitque. *I Petr.*, V, 10.

(1943) Posuisti nos in opprobrium vicinis nostris, sub-annationem et derisum his qui sunt in circuitu nostro, posuisti nos in similitudinem gentibus. *Ps.* XLIII, 15.

aussi le *Dieu de consolation* (1944), pour marquer qu'il ne manque jamais de répandre des douceurs dans ceux qui souffrent chrétiennement avec lui et pour lui. Si vous étiez véritablement chrétiens et bien pénétrés des vérités de l'Évangile, ce serait pour vous une grande consolation d'être dans un état de vie et dans une condition conforme à celle de Jésus-Christ sur la terre. Il n'y a, pour être grand saint et pour lui ressembler parfaitement, qu'à en souffrir les peines avec patience, et porter bien volontairement avec lui l'humble qualité de serviteur.

CONCLUSION.

Voilà, messieurs, une partie des devoirs et des obligations de ceux qui composent une famille. Vous avez vu de quelle manière un père est obligé d'élever ses enfants, et comment des enfants doivent se comporter à l'égard de leurs pères; vous avez entendu ce qu'un mari doit à sa femme, et ce qu'une femme doit à son mari; vous avez encore toutes présentes les qualités d'un bon maître et d'un bon serviteur. Qu'une famille serait heureuse où chacun remplirait parfaitement tous ces devoirs! où un père ferait sa principale affaire de donner à ses enfants une éducation véritablement chrétienne, les enfants porteraient un profond respect et rendraient une obéissance sincère à leur père; où un mari aurait tout l'amour, toute la fidélité, et toute la complaisance raisonnable pour sa femme, où la femme aimerait et respecterait son mari comme elle doit, et le mariage serait traité par tous les deux avec l'honneur et la révérence qui lui sont dus; où un maître traiterait ses serviteurs avec douceur et les regarderait comme ses frères ou plutôt comme ses enfants; où les serviteurs, plus ils verraient que leur maître aurait de bonté pour eux, plus ils le respecteraient, le serviraient avec plus de fidélité, et lui obéiraient avec une plus grande exactitude! Une maison réglée de la sorte serait sans doute un spectacle très-agréable et qui mériterait qu'on vint de bien loin pour le voir. Ce serait une vraie image du ciel, où toutes choses sont très-parfaitement dans l'ordre qui leur convient, et où règne une souveraine et inaltérable paix. Il faut donc que chacun travaille à tracer dans sa maison le portrait le plus ressemblant qu'il pourra de cette image du ciel, et qu'il y travaille avec d'autant plus de soin, qu'il aura plus de sortes de devoirs à remplir: car il se peut faire, et même il arrive souvent, qu'une même personne est père, mari, et maître; ou mère, épouse, et maîtresse; qu'une autre soit enfant, mari, et serviteur, etc. Il faut donc que ces personnes veillent exactement sur tous leurs devoirs, afin de les bien remplir; que les pères et les enfants, les maris et les femmes, les maîtres et les serviteurs, tous concourent de leur côté à former sur la

(1944) Deus autem patientia et solatio. *Rom.*, XV, 5.

terre cette image du ciel, où ces distinctions ne subsisteront plus, mais où *Jésus-Christ sera tout en tous* (1945): c'est à quoi ils doivent travailler, afin d'aller voir et de posséder un jour, dans cette heureuse maison de Dieu, le modèle des copies fidèles qu'ils en auront tracées dans leurs maisons de la terre. *Amen.*

SERMON LXXVII.

DES DEVOIRS DES FIDÈLES A L'ÉGARD DES PRÊTRES.

In tota anima tua time Dominum, et sacerdotes illius sanctifica.

Craignez le Seigneur de toute votre âme, et ayez de la vénération pour ses prêtres. (Eccl., VII, 31.)

EXORDE.

Après avoir parlé des devoirs propres à régler les familles des maisons particulières, il est bon de dire encore quelque chose des devoirs que tous les fidèles sont obligés de rendre à ceux qui tiennent à leur égard la place des chefs dans cette famille générale qui renferme tous les Chrétiens. C'est des prêtres que je veux parler, qui dans cette grande famille de l'Église remplissent en leur personne tous les titres ensemble dont j'ai parlé séparément dans les discours précédents. Ils sont pères, ils sont époux, ils sont maîtres. Ils sont pères des Chrétiens, à qui ils donnent par le baptême une vie beaucoup plus noble que celle que leurs autres pères leur ont donnée selon la chair. Ils sont les époux de l'Église, que Jésus-Christ, son unique et véritable époux, a confiée à leurs soins. Ils sont les maîtres des fidèles, qu'ils instruisent de ce qu'ils doivent faire et de ce qu'ils doivent savoir. Voilà donc trois titres par lesquels on est obligé d'honorer, d'aimer, et d'écouter les prêtres, dont il est d'autant plus nécessaire de bien instruire les peuples, qu'ils savent ordinairement beaucoup mieux les obligations des prêtres envers eux qu'ils ne savent leurs devoirs envers les prêtres. Ils savent fort bien que les prêtres doivent être remplis d'une piété et d'une science solides, qu'ils doivent leur donner des exemples de modestie, d'humilité, et des autres vertus chrétiennes; qu'ils doivent être animés d'une charité désintéressée, être les pères des pauvres, la consolation des affligés et le refuge des misérables, sans autre espérance que celle qui a été promise à ceux qui remplissent fidèlement tous leurs devoirs. Je vous avoue, messieurs, que cela devrait être ainsi. J'ajouterai même que, quelque idée que vous vous formiez de la sainteté qui convient aux prêtres, leurs obligations et leurs devoirs sont au-dessus de vos pensées et au delà de tout ce que vous pouvez vous en imaginer. Mais enfin, comme ce n'est pas à eux que je parle présentement, mais à vous, je dois vous apprendre quelle est l'éminence et la dignité

(1945) Omnia et in omnibus Christus. *Col.*, III, 11

du caractère dont ils sont revêtus, l'étendue du pouvoir que Dieu leur a donné sur les peuples, afin de vous apprendre en même temps vos devoirs et vos obligations à leur égard. Je vous les ferai donc considérer comme les pères des peuples, comme leurs maîtres, et comme les époux de l'Eglise en la manière que j'ai dite. Jésus-Christ, qui a bien voulu communiquer aux prêtres ces qualités toutes divines, a voulu en même temps que les fidèles y eussent de très-grands égards. Il a voulu qu'en qualité de pères des peuples on cachât leurs défauts comme de bons enfants cachent ceux de leurs pères; qu'en qualité de maîtres on les écoutât avec docilité; que comme époux de l'Eglise on rendit l'honneur et le respect qui sont dus à cette auguste qualité. Voilà le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. Les peuples doivent cacher les défauts des prêtres. — On est porté à mépriser de ceux qui sont au-dessus de nous. — Encore plus à l'égard des prêtres. — Il faut les regarder comme des hommes faibles. — Dieu envoie quelquefois de mauvais prêtres en punition des péchés des peuples.

II^e POINT. Les peuples doivent écouter les prêtres comme leurs maîtres. — Il ne faut pas regarder leur personne, mais celui qui les envoie. — Il ne faut pas les imiter. — Ils doivent éclairer nos ténèbres. — Plus elles sont grandes, moins on les connaît.

III^e POINT. Il faut honorer les prêtres. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les peuples doivent cacher les défauts des prêtres.

Il est certain, messieurs, et tous ceux qui ont quelque sincérité en conviendront sans peine, qu'il y a pour l'ordinaire une très-grande injustice dans les peuples à l'égard des prêtres. Il y en a de vicieux, je l'avoue; mais certainement il n'y en a pas un si grand nombre qu'on le publie. Mais l'injustice criante, et qui est pourtant fort commune, c'est qu'on ne manque presque jamais d'attribuer à tous les prêtres les fautes des particuliers. S'ensuit-il, parce qu'un prêtre est impudique, que tous ou la plupart des autres soient sujets au même vice? Qui est-ce qui a jamais conclu que tous les marchands fussent des fourbes parce qu'il s'en trouve quelquefois de cette profession qui font des banqueroutes simulées? Disons encore qu'outre le nombre des mauvais prêtres, qu'on fait toujours plus grand qu'il n'est, on exagère extrêmement les moindres fautes, et qu'on prend souvent au criminel plusieurs choses qu'une charité compatiss-

sante excuserait, ou du moins ne condamnerait pas si rigoureusement.

Mais enfin, je veux bien l'avouer, et je l'avoue même avec gémissement et avec douleur, que tous ceux qui sont revêtus de l'autorité et du pouvoir de Jésus-Christ ne sont pas revêtus de sa sainteté. « Tous ceux, dit saint Bernard, qui se disent les amis de son épouse, qui est l'Eglise, ne s'engagent pas à son service pour l'honorer (1946). » Ils y entrent pour avoir part à l'étendue de son autorité, afin de partager avec elle les honneurs qu'on lui rend; pour entrer dans l'administration et la communication de ses richesses, afin de s'asseoir à sa table, et enfin pour la piller elle-même. Vous voyez bien que je veux parler de ces prêtres qui n'ont rien de recommandable que le nom, ni rien de vénérable que la dignité dont ils sont revêtus, et qui avilissent par une conduite et une vie toute séculière cette grandeur spirituelle que Jésus-Christ leur a communiquée.

Il est nécessaire qu'à leur égard la foi des peuples se réveille, et qu'elle fasse le même effet qu'elle est obligée de faire à l'égard de nos plus saints mystères qui, sous une vile et basse apparence, cachent une grandeur divine. Ainsi, laissant à part les défauts des prêtres, leurs faiblesses, leur vie commune, ils doivent sous ces viles et basses apparences découvrir une grandeur divine et une excellence admirable. Ils doivent se souvenir que ces mêmes prêtres par leur caractère sont entrés en communication non-seulement du pouvoir et de l'autorité de Jésus-Christ, mais encore de cette divine fécondité, s'il faut ainsi dire, que le Verbe a communiquée à la nature humaine au moment de l'incarnation, en vertu de laquelle ils sanctifient les âmes en effaçant leurs péchés et les réconcilient avec Dieu.

Cette vérité supposée, quand l'Ecriture sainte commande aux enfants d'honorer leurs pères, et qu'elle leur promet une vie éternelle pour récompense de l'honneur qu'ils leur auront rendu (1947); quand elle leur défend de découvrir les actions honteuses et les péchés secrets dans lesquels ils pourraient être tombés (1948); quand elle dit qu'ils doivent les craindre comme leurs maîtres et les servir comme leurs seigneurs (1949); que dans leurs paroles et dans leurs actions ils doivent faire paraître le respect qu'ils ont pour eux; que, bien loin de se glorifier des péchés qu'ils auront remarqués en eux, ils les doivent cacher avec d'autant plus de soin, que la honte des parents retombe sur les enfants, comme la gloire qu'ils s'acquièrent par leurs actions honnêtes leur est aussi communiquée (1950), ces saintes instructions et ces avertissements

(1946) Non omnes sunt amici sponsæ, quos hodie spectro sine inde a se tere cernis. *In Cant.*, serm. 77.

(1947) Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram. *Exod.*, XX, 12.

(1948) Turpitudinem patris tui non dicoperies. *Levit.*, XVIII, 7.

(1949) Qui timet Dominum honorabit patrem suum, et

quæi dominus serviet his qui se genuerunt. In opere et sermone et omni patientia honora patrem tuum. *Ecclesi.*, III, 8, 9.

(1950) Ne gloriaris in contumelia patris tui, non enim est tibi gloria ejus confusio: gloria enim hominis ex honore patris sui, et de hoc non tibi pater sine hoc. *Eccl.*, III, 15.

salutaires règlent non-seulement les devoirs des enfants envers ceux de qui ils tiennent la vie du corps, mais bien plus, les devoirs des fidèles envers ceux de qui ils ont reçu la vie de l'âme. Car enfin ceux-ci méritent d'autant mieux le nom de pères qu'ils les engendrent, s'il faut ainsi dire, pour la vie éternelle, au lieu que ceux-là ne les ont engendrés que pour une vie mortelle et périssable.

On doit d'autant plus s'appliquer ces saintes instructions de l'Écriture, qu'il y a une certaine malignité dans l'âme qui porte à médire de ceux qui sont élevés au-dessus de nous : l'orgueil naturel ne pouvant souffrir la domination, il se venge au moins de la servitude dans laquelle il se trouve, en déchirant par des paroles outrageantes ceux sous l'empire desquels il est obligé de fléchir. Les princes, les grands, les magistrats, en un mot tous ceux qui sont en autorité, sont exposés à ce torrent d'iniquité. Il faut que leur conduite soit bien pure et bien irréprochable, si elle n'est noircie de quelque soupçon. Du moins si l'on ne peut blâmer ce qui en paraît au dehors, ils doivent s'attendre qu'on interprétera mal leur intention, et que si elle peut avoir quelque mauvaise face, on la regardera de ce côté-là. Voilà la pente, voilà les inclinations du péché.

Il est vrai que les princes et les magistrats exerçant une autorité qui se fait souvent sentir par des châtiments, la crainte d'être puni arrête cette licence ; on se cache au moins pour blâmer leur conduite, on ne le fait qu'en secret et avec des personnes dont on se tient bien assuré ; on abaisse, pour ainsi dire sa voix, de peur que si elle allait jusqu'à leurs oreilles, elle n'attirât des foudres de colère. Mais les prêtres se trouvant dans une autorité qui n'est nullement redoutée, dans une autorité qui, ne s'étendant que sur les âmes, ne se fait point sentir au corps, on blâme facilement leur conduite, parce qu'on prend plaisir à rabaisser ce qui s'élève au-dessus de nous, et on les blâme avec d'autant plus de licence, qu'on n'est point retenu par la crainte des châtiments.

Je sais, pour le dire encore une fois, que l'éminence de leur autorité devrait être soutenue par l'éminence de leur sainteté. Je n'ignore pas cette fameuse parole de saint Bernard, que les actions qui dans des séculiers sont très-pardonnables deviennent dans des ecclésiastiques très-criminelles. Mais enfin, en se révant du pouvoir de Jésus-Christ, ils ne sont pas dépouillés de toutes les faiblesses de la nature humaine. Quoiqu'ils aient une autorité au-dessus des anges, ils n'en ont pourtant pas la nature. Ce sont encore des hommes languissants et sujets aux inclinations du péché. Ce divin caractère du sacerdoce est un trésor, je l'avoue, mais c'est un trésor que nous por-

tons, comme dit l'Apôtre, dans des vases de terre (1951).

Il est vrai que les ecclésiastiques sont obligés de regarder leurs péchés par rapport à la grandeur du pouvoir qu'ils ont reçu et à l'état de sainteté auquel ils sont appelés, afin que cette considération arrête le penchant du péché qui est encore en eux, ou les porte à punir les fautes qu'ils ont commises à proportion de leur gravité. Mais les séculiers, au contraire, sont obligés de regarder les fautes des prêtres par rapport à la faiblesse dont ils sont accompagnés, afin de se porter plus aisément à les excuser ou à les cacher.

La charité n'est jamais pleine de rigueurs que contre elle-même : c'est-à-dire que quand elle règne en nous elle nous fait regarder nos péchés par rapport aux douleurs d'un Dieu mourant ; elle nous fait compter toutes ses souffrances, elle nous représente la justice épouvantable d'un Dieu irrité, qui les punit dans l'enfer par des supplices éternels ; enfin, elle s'arme contre nous afin de désarmer la colère de Dieu. Mais elle est pleine de douceur et de bonté quand elle considère les péchés des autres. Si elle ne peut excuser l'action, elle excuse au moins l'intention ; elle dit que la tentation a été violente, qu'elle aurait elle-même succombé. Enfin elle les regarde par rapport à la charité de Jésus-Christ même, qui a répandu tout son sang pour des coupables, qui se donne encore tous les jours à eux, et dont l'emploi le plus ordinaire dans son Église est de pardonner.

Au contraire, l'amour-propre ne faisant jamais sur ses propres fautes que de faibles réflexions, et se les pardonnant avec une fausse douceur, porte toute sa malignité et tout son venin sur celles des autres. Il les considère, il les exagère, il en parle avec plaisir, il y fait faire attention, il s'en divertit et en fait divertir les autres. Voilà à quoi doivent s'attendre les prêtres de la part de ceux qui ont peu de religion et de piété. Ils doivent se préparer à voir leurs fautes exagérées, la matière ordinaire des conversations des séculiers, le sujet de leurs railleries et de leurs bouffonneries.

Mais enfin quand les prêtres tomberaient dans des dérèglements honteux, quand on les verrait sujets aux mêmes passions que le commun des hommes, l'intérêt de votre religion vous oblige à la même charité qui faisait dire au grand Constantin que, s'il voyait un prêtre pécher publiquement, il le couvrirait de son manteau de peur qu'on ne l'aperçût. Combien croyez-vous que cela donne de joie maligne aux hérétiques, et même à ceux qui l'ont été, lorsqu'ils apprennent que ceux qui par leur caractère devraient être le soutien de la religion catholique en sont la honte et l'opprobre ? Que de trophées ils élèvent sur la vie licencieuse de nos prêtres ! que de méchants arguments il en tirent pour s'opiniâtrer dans leur hérésie !

(1951) Il beatus autem tunc aurum istum in vasis fictilibus. II Cor., IV, 7.

Combien croyez-vous que cela scandalise les faibles parmi nous, qui, n'ayant pas assez de lumières pour distinguer du caractère du sacerdoce la personne du prêtre, ne jugent ordinairement de la sainteté de la religion que par celle de ses ministres ? Ils ont de la peine à croire que Dieu veuille se servir d'une bouche impure pour annoncer des vérités saintes, qu'il mette son autorité entre les mains des impies, et qu'il confie ses sacrements à ceux qui ne s'en servent que pour en abuser.

Je sais que le Fils de Dieu appelle les prêtres *la lumière du monde et le sel de la terre* (Matth., V, 13, 14) ; il est vrai qu'une des plus terribles marques de sa colère, c'est quand il permet que ces lumières s'éteignent et que ce sel soit sans force et sans saveur. Il se fait pour lors, comme on l'a vu dans plusieurs siècles, une nuit obscure, dont les ténèbres sont plus épaisses que celles qui affligèrent autrefois l'Égypte : l'ignorance, le faux culte de Dieu, les superstitions, le dérèglement des mœurs. Il se fait un malheureux débordement de tous ces maux, la corruption des prêtres attirant par une fatale contagion celle des peuples. Mais, comme c'est ordinairement pour punir les péchés des peuples que Dieu permet ceux des prêtres, et qu'il leur envoie des ministres dans sa colère, ils n'ont qu'à vivre dans l'innocence et dans la piété envers Dieu, et ils doivent être assurés qu'il leur donnera des prêtres qui seront selon son cœur, qu'il remplira de son esprit aussi bien que son autorité, et qui seront les ministres de son amour aussi bien que de sa puissance. Mais enfin, en quelque état qu'ils soient, étant vos pères, vous devez par obligation aussi bien que par charité cacher leurs défauts. C'est votre premier devoir envers les prêtres. Le second est de les écouter avec docilité comme vos maîtres. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les peuples doivent écouter les prêtres comme leurs maîtres.

Je ne reconnais point d'autre maître ni d'autre docteur de la vérité que vous, ô mon Dieu ! disait autrefois saint Augustin (1952). Il est vrai, messieurs, que dans l'école de Jésus-Christ nous sommes tous condisciples, dit le même dans un autre endroit : il n'y a qu'un maître parmi nous (1953), et ce maître est, comme il s'appelle lui-même, la Vérité, la souveraine Vérité, l'unique Vérité, le Dieu de vérité.

Mais, comme il n'est plus parmi nous ce qu'il était parmi les Juifs, les instruisant, les enseignant et les conduisant par lui-

même, il s'est substitué des ministres, dans lesquels il a répandu son esprit et ses lumières, qui parlent en son nom, qui instruisent et qui enseignent en sa place. Par ce moyen, s'il est la vérité, les prêtres sont la parole qui la font connaître ; s'il est la vérité qui doit conduire au bonheur éternel, les prêtres en montrent le chemin ; s'il est la vérité qui doit délivrer de l'erreur et du mensonge, les prêtres sont ceux qui, par leurs lumières, découvrent cette erreur et ce mensonge ; s'il est la vérité qui nous doit sanctifier, ce sont eux qui appliquent cette sanctification ; s'il est la vérité qui nous doit nourrir en ce monde, ce sont eux qui nous apprennent et qui nous distribuent le pain qui doit nous soutenir durant cette vie voyageuse. Ainsi les prêtres de la loi nouvelle doivent être regardés des Chrétiens comme cet ange tutélaire que Dieu envoya aux Juifs pour être leur conducteur et leur maître. Écoutez avec soin les paroles de vérité qu'il vous dira, honorez en lui la grandeur et la puissance de Dieu (1954), parce qu'il en soutient les intérêts, il en explique les volontés, il en représente la personne.

Voilà ce qui fut dit aux Juifs à l'égard de cet ange que Dieu leur donna pour les conduire dans le désert, et voilà ce qui est encore dit à tous les Chrétiens à l'égard des prêtres, qui leur sont donnés pour les conduire pendant leur vie. *Je ferai naître parmi eux un prophète qui sera de leur race* (1955). Ces paroles ont à la vérité été dites du Messie, mais, par une heureuse application, elles se peuvent dire des prêtres de Jésus Christ ; et par l'union qu'ils ont avec lui, et comme ne faisant avec lui qu'un même sacerdoce, on peut dire d'eux ce qui a été dit de ce divin Sauveur, que ce sont des prophètes que Dieu fait naître parmi les Chrétiens, qu'il tire de leur race et de leur famille pour les conduire, pour les gouverner, et pour les instruire en son nom.

Ajoutons que, comme Dieu promet une abondance de bénédictions aux Juifs qui recevraient ce prophète, qui n'est autre que le Messie, qui écouterait ses enseignements et se soumettraient à ses lois, il menace aussi de toutes les rigueurs de sa colère ceux qui le négligeraient, qui n'écouteront point sa voix et ne se soumettraient point à ses ordres. Messieurs, c'est Dieu qui parle, c'est Dieu qui menace, c'est Dieu qui dit qu'il vengera le mépris qu'on fera de ses ministres (1956), parce qu'ils parlent en son nom, et qu'ils viennent de sa part.

Ce nom de prêtre est donc un nom vénérable par lui-même, qui rend vénérable celui qui le porte. Et, comme nous voyons que ceux qui portent le nom et qui font la fonction d'ambassadeurs des grands princes

Exod., XXIII, 21

(1955) *Prophetam suscitabo eis de medio fratrum suorum. Deut., XVIII, 18.*

(1956) *Qui autem verba ejus que loquetur in nomine meo audire noluerit, egoolor existam. Ibid., 19.*

(1952) *Neque enim est præter te, Domine, quisquam alius doctor veri. Conf., l. IX, c. 6 ; ser. 9, De Diversis, c. 11.*

(1953) *Magister vester unus est Christus. Matth., XXIII, 10.*

(1954) *Observa eum et audi vocem ejus, nec contempnas præterea... et est nobis in gratiam in illo.*

sont reçus et écoutés favorablement pour ce seul titre, sans faire aucune attention à leur mérite personnel, à la conduite de leur vie, ni aux lumières de leur esprit, on les reçoit avec honneur par cette seule considération qu'ils sont revêtus de l'autorité du prince qui les envoie, et qu'ils en soutiennent les intérêts, ainsi les prêtres étant les ambassadeurs du grand Dieu (1937), comme l'Apôtre s'appelle lui-même, soutenant ses intérêts, étant revêtus de son autorité, annonçant ses ordres, parlant enfin de sa part, ils doivent être reçus et écoutés avec honneur. Le dérèglement qui peut se trouver en eux, le peu de mérite de leurs personnes, ce sont des titres séparés de leur caractère et de leurs fonctions. C'en est assez pour la condamnation des peuples de n'avoir pas écouté favorablement ceux que Dieu leur envoie et qui parlent de sa part.

Les saints Pères, et saint Augustin entre les autres, apportent diverses comparaisons familières pour faire voir le peu d'attention que les peuples doivent faire à la vie des prêtres lorsqu'il s'agit de recevoir les sacrements de leur main ou la parole de Dieu de leur bouche. Le prophète Elie fut nourri dans le désert par un ange, il le fut aussi par un corbeau; il reçut tout également comme venant de la main de Dieu. Un gentilhomme reçoit avec respect une lettre du roi, quoique apportée par un courrier tout crotté. Il n'importe pas, dit saint Augustin, que la semence qui est jetée dans un champ y soit jetée par une main bien nette; pourvu qu'elle soit bonne, elle fructifiera. Il est indifférent, pour bien arroser un parterre, que l'eau y soit portée par des canaux d'or ou de terre. Il n'importe de quelle matière soit la lancette, pourvu qu'elle ouvre l'aposthume. Quand vous voulez cueillir du raisin qui est environné d'épines, prenez garde de vous piquer: ce n'est pas de l'épine, mais de la vigne que vient le raisin. C'est le raisin que l'on vous présente; quant aux épines, elles sont réservées pour le feu (1958). Enfin, comme dit le Fils de Dieu lui-même, parlant des pharisiens et des docteurs de la loi: *Observez et faites ce qu'ils vous ordonnent* (1959); c'est-à-dire qu'il faut regarder Jésus-Christ et son autorité dans les plus imparfaits même de ses ministres. Quelles que soient leurs mœurs, leur autorité n'en souffre aucun préjudice; et la doctrine de la vérité, que Dieu a mise dans la bouche des prêtres, ne doit rien perdre de sa force par leur mauvaise vie. Ce qui vient de leur volonté corrompue est à eux, et doit être rejeté; mais la vérité et l'autorité, qui viennent de Jésus-Christ, sont à Dieu, et doivent être inviolables. C'est donc une dangereuse

illusion de rejeter la bonne doctrine, de refuser l'obéissance, de ne pas profiter des instructions sous prétexte de la mauvaise vie des pasteurs. Ils sont à la vérité plus condamnables d'exposer les faibles à cette tentation, mais ils ne sont pas moins croyables quand ils enseignent la doctrine de Jésus-Christ.

Mais ce que le Fils de Dieu ajoute ensuite mérite extrêmement d'être considéré: *Faites ce que vous diront* les prêtres, quand même ils ne seraient pas vertueux; *mais ne faites pas ce qu'ils font* (1960). Cependant c'est un abus presque général de s'imaginer que tout ce qu'on voit faire aux prêtres est permis, et que dès qu'on peut se couvrir de l'exemple de quelqu'un, on est à couvert de toutes les répréhensions. Celui qui raisonne de la sorte, dit saint Augustin, ne cherche pas tant un avocat pour soutenir une mauvaise cause, qu'un compagnon du châtiment qu'il mérite (1961). Grande règle, messieurs, et que vous ne devez jamais oublier, que Jésus-Christ est le seul qui doit être absolument imité en toutes choses, parce qu'il n'y a que lui qui soit entièrement impeccable; et qu'ainsi non-seulement vous ne devez pas suivre l'exemple des mauvais prêtres, mais même que ceux qui ont de la piété ne doivent pas vous être une règle infailible que vous puissiez toujours suivre, puisqu'enfin ils sont hommes, et par conséquent sujets à se tromper. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul se donnant pour exemple à ceux de Corinthe ajoute cette restriction importante et digne d'une considération singulière, qu'ils ne doivent l'imiter qu'en tant qu'il imite lui-même Jésus-Christ (1962).

Outre cette raison générale de se soumettre aux prêtres qui ne peu régles, et d'écouter leurs instructions, j'en découvre encore plusieurs autres tirées de l'état dans lequel nous naissons au monde. Nous y venons avec deux grandes blessures que le péché nous a faites: ténèbres dans l'entendement, faiblesse dans la volonté. Si nous avons de la peine à faire le bien, nous n'en avons pas moins à le connaître. Qui le montrera donc, qui le découvrira? Ceux que Jésus-Christ appelle lui-même *la lumière du monde et le sel de la terre* (1963); lumière pour éclairer et dissiper les ténèbres de l'esprit, sel de la terre pour guérir les faiblesses de la volonté, et empêcher, s'il faut ainsi dire, la corruption.

Nous naissons donc avec les ténèbres dans l'esprit: mais savez-vous bien, messieurs, que pour apercevoir ces ténèbres il faut être éclairé, et que, plus on est éclairé, plus on en découvre l'épaisseur et l'obscurité? Que ceux au contraire qui n'ont aucune lumière

(1957) Pro Christo legatione fungimur. II Cor., V, 20.

(1958) Cave spinam, cape uvam; non de spina, sed de vite nascuntur. Tibi porrigitur uvæ alimentum, sibi hæc servatur flammæ tormentum. In Joan., trac. 45.

(1959) Omnia quæcumque dixerint vobis se vultis facite. Mat. h., XXII, 5.

(1960) Secundum vero opera eorum nolite facere. Ibid., 5.

(1961) Quærit sibi non patronum ad causam malam, sed contem ad peccatum.

(1962) Ini a ores mei estote: sicut et ego Christi. I Cor., IV, 16.

(1963) Vos estis lux mundi, vos estis sal terræ. Matth., V, 15, 14.

n'aperçoivent rien de ces ténèbres spirituelles que le péché a répandues dans leur esprit? C'est de ceux-là qu'a voulu parler le prophète Isaïe quand il a dit : *Faites sortir dehors un peuple qui est effectivement aveugle, quoiqu'il pense avoir de bons yeux; qui est sourd, quoiqu'il s'imagine avoir des oreilles* (1964).

L'âme de cette sorte d'aveugles est comme une chambre dans laquelle, n'étant point éclairée du soleil, on n'aperçoit point les atomes qui sont dans l'air. Mais si le soleil vient à éclairer cette chambre, on découvre aussitôt, à la faveur des rayons qui dissipent l'épaisseur de l'air, mille petits atomes qu'il n'y a pas mis, mais qu'il fait apercevoir. Ainsi, quand il plaît à Dieu de se manifester à nous et de nous éclairer des rayons de sa sagesse, nous commençons à connaître les effroyables ténèbres de notre esprit, dans quelle profonde ignorance nous étions, combien Dieu est élevé et combien nous sommes abaissés; nous commençons à mesurer l'infime disproportion qui se trouve entre lui et nous; et, plus nous avançons dans cette connaissance, plus nous trouvons que notre âme était, comme ce chaos qui n'était point encore éclairé de la lumière du soleil, confusion, ténèbres, obscurité, nuit profonde.

Quand le Prophète royal commença à être éclairé de cette divine lumière, elle lui découvrit aussitôt les ténèbres de son esprit : *Mon Dieu, éclairez mes ténèbres* (1965). Quoi! grand prophète, vous demandez à Dieu qu'il éclaire vos ténèbres! et il vous a découvert tous les secrets de la sagesse (1966) : il vous fait pénétrer des mystères qui ne doivent s'accomplir que dans la fin des temps. C'est cette abondance de lumière qui, le découvrant à lui-même en même temps qu'elle lui découvre les secrets de Dieu, lui fait connaître les ténèbres du péché, et lui fait dire incessamment à Dieu qu'il lui ouvre les yeux afin qu'il puisse considérer les merveilles qui sont renfermées dans sa loi (1967).

Mais, comme Dieu ne parle plus par lui-même, comme il faisait du temps de la Synagogue, et que, conduisant les hommes d'une manière plus cachée et plus spirituelle, il ne les instruit plus que par d'autres hommes qui sont ses ministres, c'est à eux qu'il faut s'adresser pour être éclairé, parce que Dieu n'instruit plus que par eux. C'est à eux qu'il faut dire ce que David disait à Dieu même : *Illumina tenebras meas. Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua*. Ouvrez mes yeux, etc.

Si donc nous ne nous adressons pas aux ministres de Dieu pour être éclairés dans nos ténèbres, c'est que nous ne les apercevons pas, et que cette divine lumière qui nous les doit découvrir n'est pas encore en nous. C'est que nous sommes comme était l'Apôtre avant que de s'adresser à Ananias,

(1964) Educ foras populum cæcum et oc los habentem, surdum, et au es ei sunt. *Isai.*, XLIII, 8.

(1965) Deus meus, illumina tenebras meas. *Psal.* XVII, 29.

à qui Dieu l'avait renvoyé pour être éclairé; *ayant les yeux ouverts, il ne voyait rien* (1968). Voilà comme sont presque tous les hommes; quoiqu'ils aient les yeux ouverts, ce n'est que pour découvrir ce qui se passe sur la terre, ce n'est que pour apprendre la science du monde; mais, pour la science du ciel et les connaissances divines, ils demeurent dans les ténèbres et dans l'obscurité tant qu'ils ne s'adressent point à ceux auxquels Dieu veut qu'on s'adresse pour être éclairé, savoir, à ses ministres, à qui il renvoie les Chrétiens comme il renvoya saint Paul à Ananias pour apprendre de lui les mystères de notre religion et l'ordre de sa conduite.

On sait assez les maux que produit l'ignorance des choses humaines; et, comme on la veut éviter, on s'en instruit, ou l'on s'adresse à ceux qui en sont instruits. Un malade qui est frappé d'une maladie violente et qui ne sait point les règles de la médecine, n'a garde de se confier à lui-même. Il s'informe avec soin quel est le médecin dont la réputation est la mieux établie; il lui explique son mal avec exactitude, il l'écoute avec attention; il pèse ses raisons autant qu'il en est capable; enfin, quelque douloureux que soient les remèdes qu'on lui ordonne, il les exécute avec courage, parce que c'est un médecin qui les lui ordonne.

Le bon sens qui règne dans tous les hommes lorsqu'ils raisonnent sur leurs intérêts s'évanouit quand il faut raisonner sur les affaires de leur salut. Il semble qu'ils deviennent d'autres hommes pour raisonner sur les affaires de l'éternité. Car enfin, la science du salut étant assurément celle de toutes les sciences la plus difficile à apprendre, et la morale de Jésus-Christ étant très-vaste et très-étendue, embarrassée de mille difficultés, cependant elle est celle de toutes les sciences qui est la moins étudiée. Tout le monde croit avoir reçu de Dieu assez d'adresse pour ce débarrasser de ce chemin difficile sans guide et sans conducteur, et, quoique tous les autres arts demandent un maître, on s'imagine que celui-là s'apprend de soi-même, et ainsi la vie se passe dans un aveuglement d'autant plus déplorable, qu'il n'est point connu.

Or c'est à la faveur de ces ténèbres, sous lesquelles le démon tient enveloppée une partie des Chrétiens, que, comme a dit un grand saint, il n'y a quasi plus de condition, ni d'art, ni de profession dans laquelle on ne fasse mille fautes dans la loi de Dieu; c'est à cause de cette ignorance volontaire, dans laquelle on demeure, faute de consulter ceux que Jésus-Christ appelle *la lumière du monde*, et qu'il a donnés aux fidèles pour être leurs maîtres et leurs conducteurs dans l'affaire de leur salut.

Je ne vous marque pas en particulier les maux que produisent les ténèbres du péché,

(1966) Ince ta et oculos sapi ntie tue manifestasi mihi. *Ps.* L, 8.

(1967) Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua. *Ps.* CXVII, 18.

(1968) Aper i-que oculis nihil videb.t. *Act.*, IX, 8.

dont le plus grand est assurément celui de ne les pas connaître, et de ne pas s'apercevoir qu'on soit dans l'aveuglement. Mais enfin il est très-certain que depuis que Jésus-Christ a ennobli la nature humaine par le mystère de l'incarnation, il se sert depuis ce temps-là du ministère des hommes pour instruire d'autres hommes, que c'est par eux qu'il parle et qu'il donne ces grâces. Quand par un miracle de sa grâce il renversa Saül le persécuteur pour en faire l'apôtre saint Paul, il pouvait aussi facilement éclairer son esprit que changer son cœur. Cependant il le renvoya à Ananias pour recevoir de lui l'intelligence de nos mystères et l'ordre de sa conduite : et l'Écriture remarque expressément qu'en recevant les instructions d'Ananias, *il tomba de ses yeux comme des écailles et qu'il recouvra la vue* (1969).

Cela explique admirablement bien les effets du péché, les ténèbres qu'il répand dans l'âme, qui sont comme des écailles dont il en obscurcit la lumière : en sorte que ceux qui paraissent les plus clairvoyants et les plus pénétrants dans les affaires du monde et sur leurs propres intérêts se trouvent dans cet état de malédiction décrit par le prophète Isaïe et rapporté par les quatre évangélistes : *Ils voient et ne voient pas, ils entendent et n'entendent pas* (1970). Ils ont toute leur vie des écailles sur les yeux, ils ne voient jamais les choses comme elles sont. Il n'y a que ceux qui, à l'exemple de saint Paul, s'adressent aux ministres de Dieu pour recevoir l'intelligence des mystères et l'ordre de leur conduite, qui aient ces yeux clairvoyants et spirituels qui séparent le précieux d'avec le vil, comme il est dit dans l'Écriture (1971), qui leur fasse bien discerner le vrai d'avec le faux, et prendre une voie sûre dans toute la conduite de leur vie. Cette nécessité dans laquelle on se trouve de s'adresser aux prêtres pour être éclairé, et tout ce que j'ai dit jusques ici, suffirait pour faire voir le profond respect qu'on leur doit porter. J'en dirai néanmoins quelque chose de plus exprès dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il faut honorer les prêtres.

Ce n'est pas mon dessein de faire un long discours sur la dignité éminente des prêtres et sur l'honneur qui leur est dû. Quand même j'en aurais le dessein, le peu de temps qui me reste ne me permettrait pas de l'exécuter. Je dirai donc seulement que les idolâtres ont toujours porté beaucoup d'honneur à leurs prêtres, les ont fait jouir de grands privilèges, parce qu'ils les regardaient comme les entremetteurs auprès de leurs fausses divinités. L'Écriture même remarque que, lorsque les Égyptiens, pressés par les

extrémités de la famine, furent contraints de vendre toutes leurs terres au roi, les seules terres des prêtres en furent exceptées, et que par ordre du roi on leur fournissait une certaine quantité de blé des greniers publics. « Si des impies comme étaient les Égyptiens, dit Théodoret, ont tant honoré et favorisé les ministres et les prêtres de leurs idoles, sous le nom desquels ils adoraient les démons, combien les princes chrétiens doivent-ils honorer et favoriser les ministres et les prêtres du Dieu véritable, qu'ils adorent ? » J'ajoute que, si les princes mêmes n'ont pas eu pouvoir se dispenser d'honorer les prêtres, il est hors de doute que de simples particuliers y sont encore plus étroitement obligés.

L'apôtre saint Paul étant présenté en jugement devant le grand conseil des Juifs, lorsqu'il parlait pour sa justification, le grand prêtre, qui présidait, ordonna à ceux qui étaient auprès de lui de le frapper sur le visage. Saint Paul ne croyant pas devoir souffrir ce qui était contre toutes les règles de la justice sans s'en plaindre : *Dieu vous frappera vous-même*, dit-il, *maraille blanche. Quoi ! vous êtes assis ici pour me juger selon la loi, et cependant contre la loi vous commandez qu'on me frappe ?* Mais ceux qui étaient présents ayant averti saint Paul que c'était au grand prêtre qu'il parlait : *Je ne savais pas, mes frères*, répondit-il, *que ce fût le grand prêtre, car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince du peuple* (Act., XXIII, 2 et seq.). C'est que ce grand apôtre savait qu'il fallait respecter les dignités instituées de Dieu, même dans ceux qui en sont indignes. Que c'est de Dieu que vient toute autorité, et qu'elle ne perd jamais ses droits dans ceux qui en sont revêtus.

Je ne dirai plus que ce beau mot qui a été trouvé dans les papiers du grand saint Norbert, archevêque de Magdebourg, et instituteur de l'ordre célèbre de Prémontré. Il servira également aux prêtres pour les porter eux-mêmes à respecter leur dignité et à imprimer ce respect dans l'esprit des peuples. *Prêtre de Jésus-Christ, vous n'êtes pas vous-même, parce que vous êtes un Dieu sur la terre ; vous n'êtes pas à vous-même, puisque vous êtes l'époux de l'Église ; vous n'êtes pas maître de vous-même, puisque vous êtes le serviteur de Jésus-Christ ; vous n'êtes pas pour vous, parce que vous êtes l'entremetteur entre Dieu et les hommes ; vous n'êtes pas fait pour vous, parce que vous êtes un pécheur ; ni ce n'est pas vous qui vous êtes fait, puisque vous n'êtes rien et qu'un néant ne se peut pas donner l'être. Qu'êtes-vous donc, prêtre du Dieu vivant ? Vous n'êtes rien, et vous êtes tout ? Vous n'êtes rien à ne regarder que vous-mêmes, et vous êtes tout si l'on considère celui que vous représentez et au nom duquel vous agissez* (1972).

(1969) Et confestim et ceciderunt ab oculis ej s tanquam squame, et visum recepit. Act., IX, 18.

(1970) Ut videntes non vident, et audientes non intelligent. Isa., VI, 9; Matth., XIII, 14; Marc., IV, 12; Luc., VIII, 10; Jean., XII, 40.

(1971) Si separaveris preciosum a vili, quia i os meum erit. Jer., XV, 19.

(1972) Sacra tu, tu non es tu, quia Deus es; non es teus, quia spon us Ecclesie; non es tui, quia servus Christi; non es tibi, quia mediator es De. et

Après cela serez-vous assez téméraires pour mépriser les prêtres, et même pour en venir jusqu'à cet excès que d'en faire souvent des railleries et des contes ridicules ? C'est une chose étrange et en même temps extrêmement déplorable qu'il n'y a presque personne, même de la lie du peuple, qui ne prenne la liberté de parler des prêtres d'une manière désavantageuse. On ne fait point de bon conte qu'il n'y ait quelque prêtre ou quelque religieux mêlé. Quand il y en aurait quelques-uns de vicieux, comme sans doute il n'y en a que trop, vous appartient-il d'en parler ? êtes-vous les juges de vos juges ? Vous criez tant contre les désordres des prêtres, et vous ne dites rien des vôtres. Vous ne vous élevez point contre tant de débauches publiques et scandaleuses, contre tant de dissolutions monstrueuses qui font horreur au ciel et à la terre. Quelle effroyable conséquence, comme j'ai déjà dit ! Parce qu'il se trouve quelques prêtres déréglés, donc il faut mépriser tout le clergé.

CONCLUSION.

Mais prenez garde que, si vous les méprisez pendant votre vie, vous ne soyez privés de leurs secours à la mort, comme il est arrivé à ce fameux comédien de notre temps qui, après avoir bien joué les prêtres sur le théâtre, fut assez malheureux que de n'en point avoir à la mort pour lui administrer les sacrements. Mais plutôt, pour finir par où j'ai commencé : *Craignez le Seigneur de toute votre âme, et ayez de la vénération pour ses prêtres (Eccli., VII, 31)*, afin que par leurs bons avis, par leurs instructions salutaires, et par les sacrements qu'ils vous administreront, ils vous conduisent dans le chemin du ciel. Amen.

SERMON LXXVIII.

DE L'ENVIE.

Invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum : imitantur autem illum qui sunt ex parte ejus.

La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable, et ceux qui se rangent de son parti deviennent ses imitateurs. (Sap., II, 24.)

EXORDE.

Après avoir parlé précédemment de ceux qui sont plus étroitement le prochain les uns à l'égard des autres, je veux dire de ceux qui composent une même famille, et des devoirs qu'ils sont réciproquement obligés de se rendre, il faut maintenant parler du prochain plus en général et de nos devoirs envers lui. On peut offenser le prochain en trois manières, ou plutôt en trois objets différents : en ses biens, en son honneur, et en sa vie ; et c'est afin d'en détourner tout le monde que je destine plusieurs discours. Mais, avant que d'entrer dans les sujets particuliers par lesquels on offense le prochain, ou en ses biens, ou en son honneur, ou en sa vie, je me sens obligé d'at-

taquer un vice qui l'outrage en tous les trois. C'est, messieurs, de l'envie que je prétends parler, laquelle, comme vous le verrez dans la suite de ce discours, offense effectivement le prochain en ses biens, qu'elle lui fait souvent perdre ; en son honneur, qu'elle lui enlève, et même en sa vie, qu'elle lui ôte. C'est particulièrement de ce dernier attentat que parlent les paroles de mon texte : *La mort est entrée dans le monde par l'envie du diable, et ceux qui se rangent de son parti deviennent ses imitateurs.* C'est en effet l'envie qui a porté le démon à faire perdre à Adam tous ses biens par le péché qu'il lui fit connaître, qui le chassa de ce palais magnifique, de ce jardin délicieux où Dieu l'avait mis, et qui, de très-riche et d'une prodigieuse abondance de tout dans laquelle il était, le réduisit à la pauvreté la plus extrême qu'on puisse concevoir, puisqu'il le dépouilla de tout. Il lui fit perdre son honneur, puisque, d'un état si noble et si excellent auquel il était élevé, il le précipita dans le dernier abîme de l'opprobre et de l'humiliation ; enfin il lui ôta la vie, non-seulement celle de l'âme par la perte de la grâce, mais encore celle du corps, qui fut dès lors condamné à la mort, de laquelle il était auparavant exempt. Il est donc vrai de dire que *la mort est entrée dans le monde par l'envie du diable.* Mais ce qui suit n'est pas moins véritable, que le démon a beaucoup d'imitateurs parmi les hommes, un grand nombre de personnes qui portent envie à tout ce qu'elles voient dans les autres, qui s'affligent du bien qui leur arrive, et se réjouissent du mal dont elles les voient accablés. C'est donc ce vice de l'envie, un des sept péchés capitaux, et si contraire à la charité chrétienne, que j'attaquerai aujourd'hui ; et pour le faire avec succès je tâcherai d'en montrer trois choses : sa nature, ses effets et son châtement. La première vous fera connaître ce que c'est que ce vice, la seconde ce qu'il produit, et la troisième ce qu'il mérite, après que, etc. Ave, Maria.

Dess in du sermon.

- I^{er} POINT. La nature de l'envie. — Sa définition. — Ceux qui y sont sujets. — Quel mal c'est.
 II^e POINT. Les effets de l'envie. — L'inégalité. — La médisance. — L'injustice.
 III^e POINT. Le châtement de l'envie. — L'envieux est puni par lui-même. — Remède de l'envie. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La nature de l'envie.

Pour vous donner une juste idée du péché de l'envie, j'ai dessein de faire trois choses : 1^o expliquer sa définition, 2^o marquer les personnes qui y sont ordinairement le plus sujettes, 3^o quel mal elles commettent. Pour le premier, saint Thomas dit que l'envie est proprement une tristesse du bien que possède le prochain, en tant qu'il diminue les avantages de l'envieux (1973).

bonum ; non es ad te, quia peccator ; non es de te, quia nihil. Quid ergo e, o sacerdos ? Nihil et omnia.

(1973) Tristitia de bono proximi quatenus est diminutivum propriae excellentie 2^a, q. 36, a. 1.

Il est aisé de voir par cette définition que toute sorte de tristesse que l'on conçoit à cause de la prospérité du prochain n'est pas toujours envie. Tant s'en faut que cela soit ainsi, qu'au contraire il y a de certaines rencontres dans lesquelles cette tristesse est une grande vertu, et le regret de voir quelqu'un dans la prospérité aura pour principe la vertu de charité, et non pas le vice de l'envie. Voilà, par exemple, un méchant homme qui est dans l'autorité, et qui s'en sert non pas pour protéger les innocents, mais afin de les ruiner. Un autre a de grandes richesses, et, au lieu d'en user pour le soulagement des pauvres, il s'en sert pour les opprimer ou pour entretenir ses débauches. Une âme zélée pour la gloire de Dieu, pour le bien public et le salut du prochain, peut, non-seulement sans péché, mais avec mérite, avoir de la douleur que le premier ait tant de pouvoir pour la perte des autres, et que le second soit si riche pour se perdre lui-même. De même, celui qui serait fâché de voir un homme élevé à quelque charge d'importance, soit dans l'Eglise ou dans l'Etat, qui en serait tout à fait indigne, agirait fort chrétiennement, et, bien loin que cette tristesse puisse être soupçonnée d'envie, au contraire, c'est une marque du zèle qu'il a pour le bien public. Il arrive souvent, dit saint Grégoire, que, sans perdre la charité, la ruine de notre prochain nous plaît et nous réjouit, et que sa gloire nous attriste, sans encourir pour cela la tache de l'envie, quand nous savons que sa chute donnera occasion à beaucoup de misérables de se relever de leurs misères, et qu'il n'établira sa prospérité que sur la ruine de plusieurs qu'il accable injustement.

Il est néanmoins nécessaire de remarquer avec soin qu'afin de se réjouir innocemment de la disgrâce du prochain ou de s'attrister sans péché de son élévation, il ne faut pas que nous y soyons intéressés. Car, si sa disgrâce nous est avantageuse ou que son élévation nous nuise, il est très difficile dans cette conjoncture de bien purifier notre intention, et de n'avoir pour motif de la joie de sa ruine et de la douleur de sa prospérité que la charité seule et le tort qu'il fait aux autres, et non pas le profit qui nous en revient. Car enfin, quoique dans une simple spéculation, et à ne regarder que les idées de notre esprit, il semble qu'il soit aisé de séparer notre intérêt de l'honneur de Dieu et de l'avantage du prochain; l'expérience néanmoins nous apprend que cette sorte de précision ne se fait pas aisément dans la pratique, et quand on voit un ennemi élevé ou abaissé, c'est un penchant fort naturel d'avoir de la peine de son bonheur et de sentir une complaisance maligne de son malheur. C'est pourquoi le plus sûr dans

ces rencontres est de n'y prendre point de part et de désavouer sincèrement et du fond du cœur toute la joie maligne ou l'affliction que l'on pourrait ressentir dans les divers événements d'une personne que l'on n'aime pas, ou dans lesquels on est intéressé soi-même, de peur de se rendre coupable du vice que je combats aujourd'hui.

L'envie donc, à proprement parler, dit saint Thomas, est une tristesse du bien du prochain en tant que l'on s'imagine que ce bien du prochain est son propre mal ou qu'il diminue son propre bien. Ce que dit saint Grégoire de Nysse donne un grand jour à cette définition : *Hanc qui habet, dit ce Père, non suis malis, sed alienis bonis infelix est, et contra non suo bono, sed malis proximi felix est.* Celui qui est l'esclave de l'envie n'est pas malheureux par ses propres maux, mais par les biens des autres; comme, au contraire, il est heureux, non pour aucun bien qu'il ait reçu, mais pour les maux qui sont arrivés à son prochain. Car c'est le propre de l'envieux de s'attrister de la félicité des autres et de se réjouir de leurs disgrâces (1974); ou, comme dit saint Grégoire, de faire son supplice du bonheur des autres (1975). C'est ce qui montre que l'envieux, à parler dans la rigueur des termes, ne désire pas tant d'avoir le bien de son prochain que de l'en voir privé : car, quand il le désire pour lui-même, ce n'est plus envie, mais convoitise, et ce n'est pas proprement le péché que je combats ici. Oui, l'envieux, encore une fois, souhaite beaucoup plus que les autres perdent le bien qu'ils ont, qu'il n'a de passion de l'avoir; parce que, comme il se juge misérable voyant les autres posséder quelque bien, de même il se croira heureux s'il les en voit privés. Que s'il arrive que ceux à l'occasion de qui l'envieux avait de la tristesse déchoient de leur bonheur, ils deviennent l'objet de son affection, au lieu qu' auparavant ils l'étaient de son envie, et, par un étrange renversement de ses passions, il aime des personnes dans l'abaissement qu'il n'avait pu souffrir dans l'élévation. Voilà, messieurs, un monstre bien horrible et bien dénaturé : et qui pourrait croire qu'il se trouvât quelqu'un qui y fût sujet?

Saint Augustin néanmoins n'exempte presque personne de ce vice : il dit que nous y sommes tous sujets. Voici trois états où l'on se peut trouver, d'égal, d'inférieur, et de supérieur, et qui tous trois sont sujets à l'envie. Celui qui est égal à un autre lui porte envie parce qu'il va de pair avec lui. L'inférieur porte envie à celui qui est plus grand que lui, parce qu'il ne l'égalé pas. Le supérieur porte envie à celui qui est au-dessous de lui, de peur qu'il ne lui devienne égal (1976). L'on peut dire néanmoins que l'envie se trouve particulièrement entre les

(1974) *Invidus enim felicitate aliorum dolet, calamitosis gaudet.*

(1975) *Quem felicitas torquet aliena.*

(1976) *Invidet par pari, quia ei coequalitur; invidet inferior majori, quia ei non coequalitur; invidet superior inferiori, ne ei coequalitur.* *De Gen. ad litt.*, l. XI, c. 4.

det inferior majori, quia ei non coequalitur; invidet superior inferiori, ne ei coequalitur. *De Gen. ad litt.*, l. XI, c. 4.

égale et entre ceux qui poursuivent le même bien. *J'ai reconnu que l'industrie des hommes est exposée à l'envie des autres* (1977). Aussitôt qu'un homme est monté par son propre mérite à un degré plus élevé d'honneur ou de biens, il est exposé aux traits de l'envie. Ceux qui le favorisaient auparavant ne pensent plus qu'à le traverser, ses ennemis croissent avec son autorité. C'est que les biens de la terre, de quelque nature qu'ils soient, sont finis et bornés : ainsi nous nous imaginons que si les autres en ont, il en restera moins pour nous. Il y a une grande différence entre les biens du ciel et ceux de la terre, entre les richesses spirituelles et les temporelles : les biens du ciel peuvent être possédés par plusieurs sans que pour cela chacun en possède moins que s'il les possédait seul; celui qui en jouit n'est nullement fâché qu'un autre y ait part, parce qu'il n'en reçoit aucune diminution, comme la lumière du soleil, dont chaque particulier ne jouit pas moins que s'il était le seul au monde (1978). Mais il n'en va pas de même des biens de la terre : ils ne se communiquent qu'avec partage; plus il y a de personnes pour posséder un objet, moins en a chacune en particulier, et ainsi chacune désire que l'autre en soit privée, regardant ce que l'autre possède comme autant de diminué de ce qu'elle possède elle-même. J'ai dit que l'envieux regarde particulièrement ceux qui poursuivent le même bien : car, s'il est si élevé que l'on ne puisse pas y aspirer, ou qu'entre vous et les autres il y ait une grande inégalité, alors il ne sera pas exposé à l'envie : comme si vous apprenez que quelque prince ait hérité d'un grand royaume, ou ait acquis une charge considérable dans l'Etat, vous ne lui portez pas envie, parce qu'il est beaucoup au-dessus de vous, et que, quand il n'aurait pas ce bien, vous ne le posséderiez pas pour cela.

C'est pourquoi l'envie la plus ordinaire est entre ceux d'une même profession, qui s'imaginent que l'adresse et la réputation d'un autre est une diminution de la leur. En effet, nous ne voyons guère qu'il y ait d'amitié sincère entre ceux d'un même état. Si l'un gagne quelque chose, il semble que c'est la perte de l'autre; s'il arrive quelque bonne fortune à l'un, tous les autres lui portent aussitôt envie; ils s'attristent de sa prospérité et regardent avec un œil d'envie et de jalousie tout ce qu'ont les autres et tout ce qu'ils font. Une fille ne peut souffrir qu'une autre soit plus estimée qu'elle; et quand, dans les compagnies, elle voit que l'on donne à cette autre quelque marque de distinction qu'elle s'attire par son mérite, l'envie lui rouge le cœur, et pen s'en faut qu'elle ne le fasse paraître au dehors.

Ce mal, qui est si ordinaire, est néanmoins très-grand et très-dangereux; car, outre que l'envie est un des sept péchés mortels capitaux, elle a cela de particulier qu'elle est pour l'ordinaire incurable, et que l'on n'en revient presque point quand on y est sujet. La raison en est facile et évidente. L'envie a pour objet quelque bien ou quelque perfection dont vous vous attristez; donc tant que ce bien ou cette perfection subsisteront en cette personne, ce sera un sujet d'envie pour vous. Il faut donc de deux choses l'une, ou que celui-là perde ce qu'il avait, ou que vous lui portiez toujours envie. Or, est-il juste et raisonnable, je vous prie, qu'il devienne ou pauvre ou imparfait, afin qu'il ne soit plus exposé à votre envie? Mais quand même cela arriverait, vous ne seriez pas pour cela guéri de cette dangereuse maladie; car, au lieu que, auparavant, vous étiez triste de sa prospérité, vous seriez pour lors bien aise de son adversité; au lieu que ses perfections vous affligeaient, ses défauts vous réjouiraient. Ainsi votre envie changerait d'objet, mais non pas de nature; dans un temps vous étiez triste, dans l'autre vous étiez content; mais en tous les deux vous étiez un envieux. L'inimitié, ainsi que le désir de vengeance, est à la vérité quelquefois bien difficile à guérir, mais certainement elle ne l'est point tant que l'envie. Le vindicatif n'a de la haine que contre celui qu'il croit être son ennemi pour le mal qu'il en a reçu; quand on lui fait voir que l'on ne l'a pas désobligé, ou que l'on n'avait pas intention de le faire, il étouffe sa passion et se réconcilie. Mais, misérable envieux que tu es, tu t'en prends à ton ami même pour le bien qui est en lui; s'il t'oblige, s'il te fait des présents, s'il t'accable de courtoisies, s'il s'humilie devant toi, s'il te donne tous les témoignages possibles d'affection, bien loin de gagner ton cœur, il augmente plutôt ta passion, et te rend encore plus envieux par la vertu qu'il exerce, et qui le fait mal aux yeux.

C'est ce qui a donné sujet à saint Cyprien de dire que les autres maux ont leur terme et que les crimes finissent quand ils sont achevés (1979). Quand un larron a tué ceux qu'il voulait tuer, son crime s'arrête, et quand il possède la proie qu'il désirait, il cesse ses pillages. Il n'y a que l'envie qui n'a point de bornes, c'est un mal qui demeure toujours et un péché qui n'a point de fin (1980). Il me semble que voilà l'envie dépeinte assez au naturel, et que vous connaissez maintenant la nature de ce vice; vous en avez néanmoins une connaissance encore plus claire quand vous saurez les effets péniçieux qu'il produit. C'est le sujet de la seconde partie.

(1977) In industriis hominum animadverti patere invidie proximi. *Eccle.*, IV, 4.

(1978) Hereditas eius non fit angusta, cum ad plures principat. *Ambr.*.

(1979) Mala cetera te nisi non habent et quodcum-

que acquiratur delicti consummatione finitur. *De Zelo et Lavore.*

(1980) Invidia terminum non habet, permancet jugiter malum et sine fine peccatum.

SECOND POINT.

Les effets de l'envie.

Je veux réduire tous les effets de l'envie à trois principaux, que saint Augustin, dans un ouvrage qui porte son nom, comprend en peu de mots. L'envie ruine la croyance et fait que l'on ne croit rien de tout le bien que l'on dit du prochain. Elle multiplie la langue, et au lieu d'une que la nature nous a donnée pour dire du bien des autres, elle en fait deux pour en dire du mal ; et pour le comble de sa malice, elle détruit entièrement la justice (1981) : c'est-à-dire qu'elle produit trois effets très-pernicieux : l'incrédulité, la médisance et l'injustice. Voyons ces trois malheureuses productions de ce monstre.

L'envieux ajoute peu de foi à tout ce qu'il entend dire à l'avantage des autres, parce que, comme il fait sa peine de la prospérité du prochain, et qu'il se croit malheureux quand les autres sont heureux, pour soulager son tourment, ou même pour s'en délivrer entièrement, que croyez-vous qu'il fasse ? Il va au-devant de sa peine, il ne veut rien croire de tout le bien que l'on dit des personnes qui sont l'objet de son envie. Si on les traite de saintes et de vertueuses, il remuera la tête, et dira qu'il n'en croit rien ; si l'on dit que ce sont des personnes d'honneur et de mérite, il fera tout de même ; si l'on ajoute que cette personne a de la piété : On ne la connaît pas, répondra mon envieux ; si l'on dit qu'un tel a gagné son procès, le regret que l'envieux en a lui fera prendre la négative, et il assurera qu'il l'a perdu. C'est la première chose que fait l'envieux quand il entend dire du bien des autres, de le nier fortement, parce qu'il ne le veut pas croire. Que s'il en est quelque chose, et qu'il ne le puisse pas contredire absolument, il ravale et diminue autant qu'il peut le bien qui se dit des autres, afin de n'en être pas alligé. Car, comme j'ai déjà dit, la mesure de son mal, c'est le bien des autres : si donc ils n'en ont point du tout, le voilà délivré de toute peine ; et, s'ils en ont peu, son mal est au moins soulagé. Que s'il arrive qu'il soit convaincu lui-même du bien que les autres ont, et qu'il voie de ces yeux la prospérité qui les environne, que fait pour lors l'envieux ? C'est le second effet de ce vice.

Il tâche par ses paroles et par ses médisances d'ôter l'estime de celui à qui il porte envie, en quoi il est contraire au flatteur, bien que tous deux combattent sous le même étendard du vice : car, comme les vices ont souvent la même apparence que la vertu, le flatteur donne à celui-là les couleurs de celle-ci ; il ne fait point difficulté de dire que le fin est prudent, d'appeler juste celui qui est cruel, de donner au prodigue le nom de libéral, et à l'avare celui de modéré. Au lieu que l'envieux fait tout le contraire par ses médisances : car parce

que les vertus et les vices ont la même apparence, il couvre celles-là du manteau de ceux-ci, et d'un homme prudent il en fait un fourbe, il change la justice en cruauté, la magnificence en profusion, le courage en témérité, l'humilité en bassesse d'esprit, et l'épargne honnête en une mesquinerie sordide. Et parce qu'il ne peut pas désavouer dans son cœur le bien du prochain dont il est convaincu, il tâche de bouche à le ruiner dans la pensée des autres, et il croit qu'il sera moins malheureux si l'autre est estimé moins heureux.

Quoique la médisance soit commune à tous les envieux, elle l'est néanmoins particulièrement à ceux d'une même profession, entre lesquels, comme je l'ai dit, l'envie règne plus ordinairement et qui peuvent moins souffrir les louanges que l'on donne à leur collègues. Un marchand méprise la marchandise des autres, il dit qu'elle est contrefaite et qu'elle n'est pas naturelle comme la sienne. Un artisan n'estime que son travail et méprise celui de tous les autres ; il ne peut souffrir qu'on le loue en sa présence sans le décrier aussitôt et dire qu'il n'est pas tel qu'il paraît au dehors, qu'il n'a qu'une belle apparence, qu'au reste il ne durera rien, qu'il n'est pas comparable au sien, et autres discours semblables. Si un avocat entend louer un autre avocat de sa doctrine et de son éloquence, il dira qu'il n'a que des paroles, et qu'il ne dit rien à propos. Si c'est une fille qui entende estimer une autre fille, elle dit que c'est une glorieuse ; qu'elle est habillée au-dessus de sa condition et de son bien ; qu'il faut bien qu'elle dérobe pour entretenir ce luxe, ou qu'elle fasse encore pis. Si c'est une fille dévote qui entende faire état de la piété d'une autre, elle dit que l'on se trompe souvent dans les jugements que l'on porte sur la dévotion ; qu'il y a quelquefois de belles apparences sans effet, et qu'il se trouve une grande différence entre ce qui paraît au dehors et ce qui est effectivement au dedans. Enfin il est très-vrai de dire que l'envie rend fécond à trouver des paroles désavantageuses à ceux contre qui elle jette son venin, *invidia linguam multiplicat*.

Ensuite, *justitiam disperdit*, elle passe par-dessus toute sorte d'injustice et d'équité ; c'est le troisième effet qu'elle produit. Car si l'envieux ne peut réussir dans son dessein ni par la voie de l'incrédulité, niant ou diminuant en soi-même le bien qui est dans les autres ; ni par la voie de la médisance, ravalant l'opinion que l'on en pourrait avoir, que fait-il dans cette extrémité ? Des paroles il en vient aux effets : car, pour aller au-devant de la peine qu'il aura si un tel à qui il porte envie est avancé, ou pour lui ôter s'il l'a déjà obtenu, ce qui fait le sujet de son envie, il emploie tout ce qui peut l'empêcher de parvenir où il prétend, et tâche de l'arracher du lieu où le mérite ou la faveur l'avait porté. C'est de là que nais-

(1981) *invidia fidem tollit, linguam multiplicans, justitiam disperdit. Ad fratres in Jerem., serm. 18.*

sent les injustices et la plupart de ces crimes horribles dont les histoires sont noircies. C'est de cette source malheureuse que viennent les calomnies et les outrages si atroces que l'on fait dans le monde, où règne la contention de l'envie et de l'animosité: de là naissent enfin les massacres et les poisons, et toutes ces malheureuses inventions que l'envie fait trouver à ceux qui ont entrepris la ruine des autres pour s'élever de leur chute et profiter de leur malheur.

C'est l'envie, selon l'opinion de quelques-uns, qui a été le premier péché du ciel, lorsque l'ange rebelle ne put souffrir que l'homme fût élevé jusqu'à l'union hypostatique avec le Verbe, et refusa de se soumettre au commandement qui lui était fait de l'adorer (1982); mais quoi qu'il en soit du péché du ciel, il est certain que c'est l'envie qui a procuré le premier péché de la terre, et, comme j'ai dit au commencement, *c'est par l'envie du démon que la mort et le péché sont entrés sur la terre*, lorsqu'il fit tomber Adam de l'heureux état de l'innocence où Dieu l'avait établi: ce qui est vrai non-seulement de la mort spirituelle, qui arrive par le péché, mais encore de la mort corporelle, puisque la première mort et le premier sang qui a jamais été répandu sur la terre, qui était si rare et si précieux en ce temps-là, ne l'a été que par un effet de l'envie. Caïn voyait que les sacrifices de son frère Abel étaient mieux reçus de Dieu que les siens, parce qu'ils étaient offerts avec une volonté plus sincère et une intention plus pure; son esprit fut aussitôt embrasé du feu de l'envie qui le consumait. Ce feu ne tarda pas longtemps d'allumer une si furieuse haine contre son frère innocent, qu'elle ne put être éteinte que par son sang et par sa mort. Ce qui arriva ensuite à Joseph, qui fut vendu par ses propres frères, n'est aussi qu'un effet de l'envie qu'ils lui portaient, parce qu'il était plus aimé qu'eux de leur père (c'est en passant ce qui peut apprendre aux pères et aux mères à ne jamais témoigner plus d'affection à un de leurs enfants qu'à l'autre, afin de ne pas donner sujet d'envie et de jalousie). Cette envie passa si avant, qu'ils ne pouvaient lui parler sans aigreur (1983). Un jour que leur père l'avait envoyé vers eux pour savoir ce qu'ils faisaient, aussitôt qu'ils l'aperçurent, ils prirent le dessein de le tuer; mais quelques-uns d'entre eux ayant horreur d'une cruauté si dénaturée, prirent des conseils plus modérés, et se contentèrent de le vendre à des marchands qui allaient en Egypte. Ils se saisirent de cet innocent jeune homme, ils le dépouillèrent de la robe dont son père, par un témoignage singulier d'amitié, avait lui-même pris le soin de le revêtir, et la trempèrent dans le sang d'un bouc, pour faire croire à leur père qu'une bête farouche avait dévoré leur frère. *Vide num tunica filii*

(1982) Et adorent eum omnes angeli ejus. *Hebr.*, I, 6.

(1983) Nec poterant ei quidquam pacifice loqui. *Gen.*, XXXVIII, 4.

tui sit. Ce pauvre vieillard, voyant la robe de son fils ainsi couverte de sang, se mit à déchirer la sienne, pour montrer que son cœur paternel était tout déchiré de douleur, et s'écria avec une voix entrecoupée de sanglots: Hélas! *une bête cruelle a dévoré mon cher fils Joseph* (1984). Vous vous trompez, saint patriarche, vous vous trompez: ce n'est pas une bête farouche, mais vos propres enfants qui vous ont enlevé votre fils Joseph. Mais non, vous ne vous trompez pas, vous dites la vérité toute pure: c'est une bête cruelle qui a dévoré votre enfant, car c'est l'envie de ses frères, qui est une bête mille fois plus cruelle que les tigres et les léopards, *bestia devoravit Joseph*. Quand est-ce que j'aurais achevé si je voulais rapporter ici tous les sanglants effets, les haines, les persécutions, les meurtres et les carnages que l'envie a produits? Il faudrait pour cela parcourir les histoires sacrées et profanes, qui en sont toutes remplies, et dans lesquelles il n'y a rien de plus commun ni de plus ordinaire.

Mais on peut dire qu'elle n'a jamais porté de coup plus hardi que quand elle a osé s'en prendre au Fils de Dieu même, qui n'a pas été à couvert de ses atteintes; elle a bien été assez téméraire en la personne de Lucifer que de vouloir le dégrader du trône où il est assis par le droit de sa naissance divine: et c'est elle en effet qui a commis un déicide en la personne de ce même Fils de Dieu fait homme, puisque l'on peut dire que de tous les crimes qui ont concouru à le faire mourir, l'envie des princes de la Synagogue a été le premier, comme le reconnut Pilate même (1985). Et le Père éternel pouvait dire avec bien plus de vérité que le patriarche Jacob: *Fera pessima devoravit filium meum*: L'envie, cette bête cruelle, a dévoré mon fils.

« C'est donc toi, malheureuse envie, dit saint Pierre Chrysologue au sermon qu'il a fait contre ce vice, qui t'es fait sentir jusque dans le ciel, et qui d'un ange a fait un démon! C'est toi qui as consumé la terre, et qui as mis entre nous et les délices du paradis une barrière de feu qui nous en empêche l'entrée. C'est toi qui la première as violé la charité; qui as fait de Caïn un fratricide, et qui as arrosé la terre, qui était encore innocente, d'un sang nouveau qui n'avait pas encore été répandu. C'est toi, s'il est permis de le dire, qui as fait les Juifs des déicides, puisque, en faisant mourir Jésus-Christ, ils n'ont pas seulement tâché de faire mourir un homme, mais un Dieu, et un Fils de Dieu, lorsqu'ils disaient: *Voici l'héritier; tuons-le, et nous serons maîtres de son héritage* (*Marc.*, XII, 7). Quelle peine ne mérites-tu donc pas, toi qui causes tant de désordres, et de quel châtement n'es-tu pas digne pour tant de mal que tu fais? » Elle n'en manquera pas, messieurs, et je vous prie de les

(1984) Fera pessima comedit eam, bestia devoravit Joseph. *Ibid.*, 35:

(1985) Sciebat quod per invidiam tradidissent illum. *Math.*, XXVII, 18

considérer avec moi dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Les châtimens de l'envie.

N'attendez pas, messieurs, que, pour faire voir quel supplice mérite l'envieux, je vous dise qu'il est puni des supplices éternels de l'enfer : vous n'en doutez pas, puisque c'est un péché mortel comme les autres, et pire que les autres. N'attendez pas même que je vous expose les châtimens temporels dont Dieu le punit souvent dès cette vie : cela est commun à plusieurs autres péchés ; et, comme l'envie est un péché tout particulier, il mérite une peine particulière, et qui ne convienne point aux autres. Non, il n'est pas besoin d'enfer pour le punir, puisque l'envieux est lui-même son enfer ; et il n'est pas nécessaire que Dieu s'applique à le punir, puisqu'il est lui-même et son tyran et son bourreau. Les anciens peignaient l'envie comme une furie infernale qui avait des serpens pour chevelure, et qui tenait en sa main son propre cœur qu'elle rongait à belles dents, pour apprendre que cette passion est une rage de démon, qui ne s'en prend pas seulement aux autres, mais à celui qui en est atteint : elle lui mine les entrailles, elle lui dessèche les moelles, elle le rend pâle, maigre et défait, et, par un juste jugement de Dieu, elle le frappe le premier avant qu'il puisse nuire aux autres.

Saint Pierre Chrysologue, au lieu que j'ai cité, décrit excellemment ce supplice dont l'envieux est tourmenté. « Il est vrai, dit ce Père, que tous les vices nuisent à ceux qui y sont sujets, et ne tendent qu'à les incommoder ; mais entre tous l'envie a cela de propre qu'elle ronge et consume ses partisans avant tous les autres. L'envie a toujours été le bourreau de ceux mêmes qu'elle tyrannise ; elle tient les sens comme sur le chevalet, elle tourmente les âmes, elle inquiète les esprits, elle corrompt les cœurs. Qu'est-il besoin d'en dire davantage ? Celui qui est si malheureux que de donner entrée à ce vice souffre une peine qui ne peut finir, parce qu'il est bien aise d'avoir toujours en soi un bourreau domestique et qui ne le quitte jamais. Car le moyen que les maux finissent en une personne qui fait sa peine du bien d'un autre, et son supplice d'une félicité qui est hors de lui ? L'envie n'est pas un mal simple, elle est composée de plusieurs : autant il y a de diverses prospérités parmi les hommes, autant y a-t-il de différents moyens de tourmenter les envieux (1986). »

Les autres Pères n'ont pas moins connu l'envie que saint Pierre Chrysologue. Saint Basile la compare à une vipère, qui pour

paraître au jour déchire les entrailles de sa propre mère. Saint Augustin dit qu'elle est comme une teigne, qui ronge le drap qui la produit ; ou comme un ver, qui consume le bois où il a pris naissance ; ou comme un lierre, qui ébranle peu à peu et renverse enfin la muraille qui le soutient. Ce même saint la compare encore au phénix, qui, comme disaient les naturalistes, voyant qu'il commence à devenir vieux, amasse de tous côtés des bois odoriférans, dont il compose un bûcher, lequel, étant embrasé par les rayons du soleil, le consume et le réduit en cendres. De ces cendres un ver prend naissance ; ce ver est changé en un nouveau phénix, et ainsi sa jeunesse est renouvelée. C'est, dit ce Père, ce que fait l'envieux : il ramasse de tous côtés les bonnes odeurs des vertus et des prospérités des autres ; il en compose comme un bûcher, lequel il allume avec le feu de son envie, qui le brûle au dedans, d'où provient un ver qui le fait renaître à tous momens, qui le ronge continuellement, et qui consume enfin et lui qui l'a produit. Les envieux, dit saint Prosper, ou plutôt Julien Pomère, font des mérites des saints la matière de leurs péchés (1987).

Saint Grégoire de Nazianze dit que ce vice n'a qu'une chose de bonne, c'est que, tout injuste qu'il est, il garde néanmoins quelque sorte de justice, en ce qu'il est lui-même son bourreau et qu'il se punit par lui-même. De toutes les passions vicieuses qui sont en nous, dit ce Père, l'envie est la plus injuste et en même temps la plus équitable : elle est la plus injuste en ce qu'elle s'en prend à tous les gens de bien ; et néanmoins elle est la plus équitable en ce qu'elle ronge et dévore ses propres maîtres. Elle témoigne en cela, dit un autre Père, avoir quelque sorte de discrétion de s'en prendre premièrement à celui qui lui donne la vie. Saint Zénon, au sermon qu'il a fait de l'envie, semble l'avoir mieux connue que personne quand il l'appelle un enfer portatif que l'envieux porte toujours en cette vie, et qui est comme le précurseur et le gage de celui qu'il souffrira dans l'autre (1988). C'est peut-être ce qui a donné sujet à saint Bernard de dire que, lorsque les démons furent chassés du ciel, plusieurs d'entre eux furent condamnés à demeurer jusqu'au jour du jugement en l'air, entre le ciel et la terre, afin que, se voyant au milieu des justes qui sont dans le ciel, et de ceux qui sont sur la terre, entre ceux qui règnent dans le ciel et ceux qui sont comblés de grâces sur la terre, ils fussent rongés plus cruellement des morsures impitoyables de l'envie.

Le démon en cet état souffre la peine que Socrate souhaitait autrefois à l'envieux, auquel il eût désiré cent yeux et cent

rum suis, ubi alterius bonum poena est, ubi cruciatus est aliena felicitas? Mahum multiplex : quot sunt prosperitates hominum, tot sunt tormenta invidorum. (1987) Invidi sancte viventium merita sua faciunt invidendo peccata.

(1988) Pignus quodham poena perpetua.

(1986) Omnia quidem vitia ad suorum semper intendunt lesionem, sed suos semper amplius invidia consumit. Invidia suorum carnem semper existit, extendit census, torquet animos, disruciatur mentes, corda corrumpit. Et quid plura? Ille qui receperit sua sustinet sine fine supplicia, quia in se domesticum semper diligit habere tortorem. Quis ibi malo-

oreilles, afin que, voyant et entendant de ceint côtés la prospérité des autres, il fût tourmenté par ceint endroits et qu'autant de pointes aiguës lui perçassent le cœur. C'est en effet le supplice dont se servit Denys le tyran pour punir la trahison d'un de ses courtisans; il n'en trouva point de plus cruel que de combler son ennemi de toute sorte de faveurs, ce qui causa une envie mortelle à ce courtisan, qui le mina peu à peu, et enfin le consuma tout à fait. Concluons donc avec le même Julien Pomère en disant que les envieux seront horriblement punis par les maux qui leur seront propres, et qu'ils souffriront par eux-mêmes, puisque les biens qui sont dans les autres les tourmentent si cruellement (1989).

Fuyons donc l'envie, qui est si maligne en elle-même, qui a des effets si pernicieux, et qui est punie si sévèrement même dès cette vie, et pratiquons pour cet effet les instructions que saint Grégoire nous donne en ses Morales. Il est bien difficile, dit ce Père, que l'on envie à autrui sans que l'on souhaite pour soi; parce que toutes les choses temporelles que l'on possède sont d'autant moindre en chacun de ceux qui les possèdent qu'elles sont partagées entre un plus grand nombre de possesseurs. C'est pour cela que l'envie tourmente l'esprit de celui qui les désire, parce que ceux qui les possèdent, ou les leur ôtent tout à fait, ou leur en ôtent une partie. Ainsi il faut que celui qui désire de se préserver entièrement de la peste de l'envie ne désire que cet héritage éternel que le nombre des cohéritiers ne diminue point, qui seul suffit pour tous, qui est tout entier pour chacun, et qui paraît d'autant plus vaste et plus ample, que le nombre de ceux qui arrivent à sa possession se multiplie. De sorte que l'augmentation de l'affection et de la tendresse que l'on ressent pour les biens intérieurs est la diminution de l'envie, et le parfait amour de l'éternité en est le coup de mort. Car, quand l'âme est guérie du désir des choses qui se partagent entre ceux qui les possèdent, elle commence à aimer le prochain avec une dilection d'autant plus sincère, qu'elle appréhende moins de recevoir aucune diminution de ses avantages, et si elle s'élève à un amour plus parfait de la céleste patrie, alors sa dilection pour le prochain sera tout à fait exempte d'envie, parce que, ne désirant plus rien de terrestre, il n'y aura aussi plus rien qui puisse blesser sa charité.

C'est l'avis important que donne saint Grégoire pour fuir l'envie, auquel j'ajouterai un autre, qui est de combattre ce vice directement, et de faire tout le contraire de ce qu'il vous suggérera. Il faut vaincre la fornication en fuyant, comme dit saint Paul;

(1989) Qualiter invidios punitur suis mala sua, quos etiam bona puniunt aliena! *De vitæ Contemp.*, c. 9.

(1990) Gaudium meum impletum est, item appetere crescere, me autem minui. *Joan.*, III, 29, 50.

(1991) O quanta fiducia charitatis! A ius operatur non amans, et alius amat nihil operans, et ille

mais pour l'envie il la faut vaincre en la combattant avec force. Vous ressentez au dedans de vous-même quelque tristesse de ce qu'on loue quelqu'un de votre connaissance, de ce qu'un autre a été élevé à une charge. Ce n'est encore que la tentation de l'envie; pourvu que vous n'y consentiez pas, il n'y a pas grand péché. Afin de vaincre cette tentation et de moustrer que vous n'en avez que le sentiment, et non le consentement, forcez-vous à le louer en compagnie, à dire souvent du bien de lui; faites-le passer avant vous, donnez-lui toujours les premières places. Quand vous êtes tentée d'envie de ce que votre amie est plus vertueuse que vous, combattez cette tentation, en priant Dieu souvent d'augmenter en elle ses grâces, communiant et entendant la messe en son intention. Et pour guérir votre intérieur même, quand la prospérité de votre prochain vous fera mal aux yeux, et que vous vous sentirez attaqué de quelque mouvement d'envie, armez-vous de la charité pour le vaincre, et dites pour l'étouffer en sa naissance: Tant s'en faut que je sois fâchée que ce bien soit arrivé à une telle personne, qu'au contraire j'en suis très-aise; je lui en désire encore davantage, et je le demande à Dieu de tout mon cœur. C'est ce que disait saint Jean-Baptiste à ses disciples qui lui voulaient donner de la jalousie de ce que plusieurs le quittaient pour suivre Notre-Seigneur. Oh! que j'ai de contentement de ce que mon prochain possède ce bien! il faut qu'il croisse, et moi il faut que je diminue (1990); qu'il soit élevé, et moi que je sois abaissé, parce qu'il le mérite beaucoup mieux que moi, et qu'il fera meilleur usage que je ne ferais des biens soit de la nature, soit de la grâce. Vous aurez par ce moyen part à toutes ses bonnes œuvres et à tous ses mérites.

O confiance admirable que donne la charité! s'écrie Richard de Saint-Victor, quel qu'un travaille beaucoup, mais il n'a point d'amour, un autre ne fait rien, et il a beaucoup d'amour; le premier perd tout son travail, et la charité du second ne se perd point (1991).

O charité, que tu es puissante! dit le même, tu appelles ce qui n'est point comme ce qui est. Que tu es riche! tu enlèves tout, et tu ne déponilles personne. Tu t'appropries tout, et tu n'ôtes à personne ce qui lui appartient; parce qu'en aimant le bien dans les autres, tu le possèdes toi-même en l'aimant (1992).

CONCLUSION.

Ayez donc la charité, bannissez toute envie, aimez le bien dans votre prochain, que vous vous rendrez propre en l'aimant,

quid enim opus suum perdit, hujus vero charitatis nonquam exedit.

(1992) O charitas, quam potens es! Vocas ea que non sunt tanquam ea que sunt. Quam dives es! Omnia rap's, et nullum spoliatis; omnia facis tua, et nemini auferis sua; quia, dum in illis bona diligis, diligendo acquisis.

et dont vous serez récompensé avec lui dans l'éternité. Amen.

SERMON LXXIX.

DE L'AVARICE.

Caveat ab omni avaritia.

Ayez soin de bien vous garder de toute avarice. (Luc, XII, 15.)

PREMIER EXORDE.

J'ai dit précédemment qu'on pouvait offenser le prochain en trois manières, ou plutôt en trois objets différents : en ses biens, en son honneur, et en sa vie; et c'est afin d'en détourner tout le monde que je destine le discours suivant. Je commencerai par le premier, je veux dire l'injure qu'on lui fait en ses biens. Afin de le faire utilement, il est bon de détruire ce mal jusque dans la racine, et de remonter jusqu'à sa source pour le combattre. C'est l'avarice, vice aussi commun qu'il est peu connu. Car on le confond ordinairement avec le larcin, et on s'imagine qu'il n'y a que ceux qui prennent ou qui retiennent le bien d'autrui qui soient coupables de ce péché. Cependant saint Paul, distinguant ces deux péchés, dit que *ni les voleurs, ni les avareux ne posséderont jamais le royaume de Dieu* (1993).

Je les distinguerai de même, et j'en ferai deux prédications, commençant par le vice qui est le principe de l'autre, savoir par l'avarice, dont le Fils de Dieu nous avertit de nous bien garder. Adressons auparavant, etc. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Saint Augustin, dans la trentième homélie des Cinquante, dit excellemment que, si Dieu n'avait donné des richesses qu'aux personnes vertueuses, l'on croirait qu'elles sont un grand bien, et que, si elles ne manquaient qu'aux méchants, la pauvreté passerait pour un grand supplice; et au contraire, s'il n'y avait que les gens de bien qui n'en eussent point, il semblerait que la pauvreté serait la souveraine béatitude. Afin de vous faire voir, continue ce Père, que l'on peut avoir de l'or légitimement, c'est qu'il y a des gens de bien qui en ont; mais aussi, afin que vous ne croyiez pas que les richesses sont la marque ou l'effet de leur piété, les méchants les possèdent de même. Par conséquent, conclut ce même saint, l'or, l'argent et les richesses sont créés de Dieu; ainsi elles sont bonnes d'elles-mêmes et de leur nature, et ne sont mauvaises que par le mauvais usage qu'en font les méchants. Elles sont semblables aux eaux de l'Égypte, qui étaient du sang entre les mains des Égyptiens, et qui étaient toutes pures et toutes claires entre les mains des enfants d'Israël : de même les richesses sont comme du sang entre les mains des impies par les nouveaux péchés qu'ils prennent occasion de com-

mettre; et au contraire entre les mains des justes elles sont une belle eau, propre à laver les péchés. Saint Augustin dit dans un autre endroit : « Mettez de l'or entre un homme de bien et un méchant. Si le méchant le prend, il s'en sert pour opprimer les pauvres, corrompre les juges, et pour renverser toutes les lois. Qu'un homme de bien le prenne, il s'en sert pour l'entretien des pauvres, pour donner des habits à ceux qui n'en ont point, soulager les opprimés et racheter les captifs. » Les richesses furent une belle eau claire entre les mains de Job, qui est appelé dans l'Écriture *le père des pauvres, l'œil de l'aveugle, et le pied du boiteux*; qui ne mangeait jamais seul, et qui appelait toujours à sa table les pauvres et les orphelins. Mais elles furent du sang entre les mains du riche de l'Évangile, puisqu'elles servirent d'occasion à sa perte par le mauvais usage qu'il en fit. Quoiqu'il soit vrai que les richesses puissent être bonnes ou mauvaises, selon le bon ou le mauvais usage que l'on en fait, néanmoins, comme le mauvais usage est bien plus ordinaire que le bon, et qu'elles sont bien plus souvent un empêchement qu'un aide au salut, il est beaucoup plus sûr de ne point en avoir. Au moins, quoique l'on en puisse avoir légitimement, on ne peut point les désirer sans péché, principalement quand ce désir est violent et trop pressé. Le Fils de Dieu a donc eu grande raison de nous dire : *Prenez garde de vous laisser aller à l'avarice et au désir des richesses*; et cela pour trois raisons particulières, qui feront le partage de ce discours, parce que leur acquisition n'est presque jamais sans crime, la possession sans amour, et la perte sans trouble. C'est ce que nous allons voir dans les trois parties de ce discours. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

- I^{er} POINT. L'acquisition des richesses n'est pas sans crime. — A cause du principe, qui est la cupidité. — A cause des moyens. — A cause de la fin.
- II^e POINT. La possession des richesses n'est pas sans amour. — Il n'y a rien de si commun que d'aimer l'argent. — Les pauvres aiment aussi l'argent. — Il n'y a rien de si dangereux.
- III^e POINT. La perte des richesses n'est pas sans trouble.

PREMIER POINT.

L'acquisition des richesses n'est pas sans crime.

Saint Bernard expliquant ces paroles du Fils de Dieu où il appelle les biens de la terre *des richesses d'iniquité* (1994), dit que c'est par une grande raison qu'il leur donne ce nom, parce qu'il arrive ordinairement de deux choses l'une, ou toutes les deux ensemble, savoir, qu'elles rendent injustes, ou qu'elles sont amassées par des injustices (1995). Saint Jérôme entre dans la même pensée quand il dit que la source des riches-

(1993) Neque fures, neque avari regnum Dei possidebunt. I Cor., VI, 10.

(1994) Facite vobis amicos de mammona iniqui-

tatis. Luc, XVI, 9.

(1995) Vel iniquos fecerunt, vel ex iniquitatibus col ecte sunt. — Ep. 15.

ses a toujours quelque espèce d'injustice : elles ne viennent point d'elles-mêmes, mais des ruines de quelqu'un; on est jamais accommodé sans que quelqu'autre soit incommodé; on ne devient jamais riche, si quelqu'un ne devient pauvre, et l'on ne trouve rien que ce qu'un autre a perdu (1996).

Il y a trois raisons principales qui montrent que l'acquisition des richesses est rarement sans crime : le principe, les moyens, et la fin. Le principe, c'est la cupidité, qui ne peut jamais être satisfaite : les moyens sont assez souvent injustes, et la fin n'est que pour contenter les passions.

Saint Thomas met une différence notable entre la concupiscence et la cupidité : celle-là ayant son siège dans l'appétit sensitif, à ses bornes; au lieu que celle-ci résidant en l'esprit, n'en a point. La concupiscence porte à boire et à manger; mais, après avoir beaucoup mangé et s'être bien rempli, on cesse enfin. La cupidité n'est pas de même, elle n'a point de bornes dans ses désirs, la possession de quoi que ce soit ne la contente jamais; et, par ce que ses désirs sont comme infinis, il arrive qu'encore que l'on puisse contenter la concupiscence, l'on ne saurait jamais contenter la cupidité. *Les désirs de l'avare sont insatiables* (1997), dit le Sage; ce qu'il a ne le contente jamais; ce qu'il possède ne fait qu'irriter son appétit et lui faire désirer ce qu'il ne possède pas; et, quelque abondance de toutes choses qu'il ait, il lui en manque néanmoins toujours quelque une qu'il désire avec ardeur et après laquelle il soupire incessamment. Ainsi le pauvre cœur humain courant après les choses de ce monde, se lasse et ne se remplit jamais; il boit sans se désaltérer, puisqu'il n'estime rien de tout ce qu'il a, et qu'il ne fait état que de ce qu'il pourrait avoir de plus. Il a bien plus de trouble de ce qu'il ne peut acquérir que de contentement de ce qu'il possède; et quand il remplit son coffre de son or et de son argent, il remplit en même temps son cœur de désirs qui le tourmentent.

Le Saint-Esprit dans le même endroit fait une admirable peinture de l'avare. *Le bien, dit-il, est inutile à l'homme avare et attaché à l'argent : et que sert l'or à l'envieux ? Celui qui amasse injustement des richesses en se plaignant sa propre vie, les amasse pour d'autres, et il en viendra un qui prodiguera tout son bien. A qui sera bon celui qui est mauvais à soi-même, et qui ne jouit en aucune sorte de son bien ? Rien n'est pire que celui qui s'envie sa propre substance, et cette disposition même est la peine de sa malice. S'il fait du bien à quelqu'un, c'est sans y penser et malgré lui; et enfin il découvrira sa malignité. L'œil malin ne tend qu'au mal, il se plaint le pain qu'il mange, et il est affamé et triste à sa propre table.* Toutes ces paroles, qui représentent si bien l'injustice, l'extravagance et la ma-

lignité de ceux qui sont idolâtres de l'argent, sont très-claires, et elles ne seront incompréhensibles qu'aux avares; car ce vice aveugle tellement les yeux et le cœur de ceux qu'il possède, qu'ils ne s'en aperçoivent en aucune façon, et qu'ils donnent le nom ou de prudence, ou de quelque autre vertu à cette passion, qui les rend ennemis de Dieu, des hommes, et d'eux-mêmes. Aussi qu'y a-t-il de plus insensé et en même temps de plus cruel que de n'avoir que de l'envie et de la dureté et pour les autres et pour soi-même, de s'interdire l'usage de ce qui est le plus nécessaire à la vie, de ne faire jamais du bien aux autres que malgré soi, de détourner son visage de ce qui peut donner quelque compassion, d'affermir son cœur afin qu'il demeure toujours insatiable dans son iniquité, et enfin d'être tellement ingénieux et impitoyable à se tourmenter, qu'il se plaigne le pain qu'il mange ?

Saint Augustin témoigne avec raison qu'il ne peut assez s'étonner d'où peut venir cette convoitise des hommes, vu que les brutes mêmes ont quelques règles dans leurs désirs. On ne les voit chasser, dit ce Père, que lorsqu'elles ont faim; et quand elles sont rassasiées, elles ne courent plus après leur proie, l'avarice seule ne met point de bornes aux désirs, elle dévore tout sans se remplir, et quelque chose qu'elle ait, elle n'est jamais contente (1998); elle est semblable à ces chiens affamés qui, après avoir avalé un morceau qu'on leur a jeté, ne s'en souviennent plus et attendent avec impatience qu'on leur en jette un autre.

Les raisons de ceci sont belles, et méritent bien vos attentions. C'est, dit ce Père, que dans le cœur humain il y a une très-grande capacité, et dans les richesses un très-grand vide; le cœur de l'homme est fort ample et fort étendu, et les richesses très bornées et très-resserrées : le moyen donc qu'une chose aussi vide que les richesses de la terre puisse remplir une chose aussi grande que le cœur de l'homme ? Ajoutons que, comme les choses vides ne peuvent être arrêtées que par des corps solides, les liquueurs par des vases bien fermés, les eaux par de bonnes digues, de même le cœur de l'homme, vide et inconstant comme il est, ne peut pas être arrêté par les biens de la terre, qui n'ont rien de ferme et de solide. Disons encore que ce qui est l'objet des sens peut à la vérité les contenter et même les lasser : quand, par exemple, l'on a regardé longtemps la plus belle peinture du monde, l'on s'en lasse enfin, et les yeux sent bien aises de se reposer un peu. La musique du monde la plus agréable devient enfin ennuyeuse, et ainsi de tous les autres sens. Mais les richesses qui sont aimées avec ardeur, étant l'objet de l'esprit et de la volonté, ne peuvent ni arrêter l'esprit ni

(1996) Omnes divitiæ ex iri iquitate descendunt, et nisi alter perdidit, alter non potest invenire. — Ep. 150.

(1997) Insuperabilis est oculus cupiditatis. Eccli., XIV, 9.

(1998) Divitem tu putat qui si minus haberet minus egeret : major pecunia fauces avaritiæ non claudit, sed extendit; non irrigat, sed accendit; poculum respunit, quia fluxum sitiunt. Arg., I. Hom., h. 30.

contenter la volonté. Le pain, le vin, les viandes exquis touchent les sens : c'est pourquoi, quand on en a suffisamment, l'appétit est content et satisfait; mais comme l'or, l'argent, les belles terres, les riches maisons ne touchent immédiatement ni le cœur ni la volonté, ils ne se rassasient jamais ni l'un ni l'autre, ils en désirent toujours de nouveaux, sans pouvoir jamais se contenter. Quand on est extrêmement altéré, on n'apaise pas sa soif en lavant ses mains dans l'eau, parce que la soif n'est pas aux mains, mais elle est au dedans : il faut porter l'eau où est la soif; et si vous ne le faites, vous aurez beau vous laver les mains, vous n'éteindrez pas votre soif. De même les richesses, les belles terres, l'or et l'argent n'apaisent jamais la cupidité de ceux qui les aiment, parce qu'ils n'entrent pas dans le cœur, ni dans la volonté, où réside cette soif ardente des richesses; et comme la fièvre est au dedans, tout ce qui sera en dehors n'éteindra jamais ni son feu, ni son ardeur. C'est pourquoi on compare ordinairement l'avare à la mer, parce que tout de même qu'elle reçoit en son sein tous les fleuves, et ne regorge point (1999), et quoiqu'elle semble être remplie, elle est néanmoins toujours prête à en recevoir de nouveau, ainsi l'avare a beau remplir ses coffres, ils ne regorgent jamais vers le prochain, et quoiqu'il semble être entièrement au-dessus de la nécessité, il est néanmoins toujours prêt à prendre tout ce qui se présente, et même à l'aller chercher bien loin au péril de son repos et de sa propre vie.

Si le principe de l'acquisition des richesses, savoir la cupidité, est fort criminel, les moyens dont on se sert ne sont pas plus innocents. Je disais tantôt que les richesses n'ont rien de ferme et de solide, mais sont fluides et liquides comme l'eau. Or, il y a des eaux qui viennent de diverses causes, qui marquent les moyens différents de l'acquisition des richesses. Il y a des eaux de pluie, des eaux qui prennent leur source dans les terres, des eaux de torrent, et des eaux de marais, qui sont croupissantes lorsque les terres d'alentour sont toutes sèches. Les eaux de pluie représentent les biens qui viennent du ciel, de la providence de Dieu, qui met sa bénédiction sur le travail, l'industrie, le commerce honnête et licite dont on se sert pour acquérir du bien; et cette acquisition est légitime. Les eaux qui prennent leur source dans les terres sont les héritages, les successions qui viennent de père en fils; cette acquisition est encore juste. Les eaux de torrent représentent les biens enlevés sur les pauvres et sur les faibles; et les eaux de marais, qui sont croupissantes lorsque les terres d'alentour sont toutes sèches, ce sont les biens des avares, qui ne font aucune

part de leur abondance et de leur fécondité à ceux qui sont auprès d'eux.

Il y a de trois sortes de personnes qui se servent de moyens illégitimes pour acquérir du bien. 1° Ceux qui sont dans le commerce mêlent souvent l'eau de pluie avec le torrent, c'est-à-dire qu'avec le bien qu'ils acquièrent légitimement par leur travail et par leur industrie, et que la providence de Dieu leur envoie, ils mêlent souvent des biens acquis par violence, par des rapines, par des surprises, par des fourbes et par d'autres moyens illégitimes. 2° Ceux qui sont dans une condition privée, sans charge ni office, qui vivent de leurs rentes, mêlent souvent le torrent avec l'eau de source, c'est-à-dire qu'avec le bien qu'ils ont de l'héritage de leurs pères, ils en mêlent d'autres qu'ils acquièrent par des intérêts ou des prêts usuraires. 3° Les personnes puissantes et élevées en dignité oppriment souvent les pauvres et les faibles : plus on est pauvre, plus on est opprimé et accablé; s'il y a des tailles, des subsides, des logemens de gens de guerre, c'est pour les pauvres; les riches et les puissants s'en déchargent sur eux : il n'y a que les malheureux qui portent les charges et les calamités publiques. S'ils ont quelque maison, ou quelque petite terre qui soit à la bien-séance d'un seigneur, on la leur enlève bientôt ou par violence ou par adresse; et si quelquefois il semble qu'on leur fasse plaisir en leur prêtant de l'argent dans leur nécessité, ce n'est qu'afin que, accumulant intérêts sur intérêts, ils soient enfin contraints de vendre leur bien à vil prix. Ces trois états différents de personnes qui se servent de moyens illégitimes pour acquérir du bien sont exprimés dans ce verset du psaume XIV : *Celui qui ayant fait un serment à son prochain, ne le trompe point* : voilà les premiers; *qui ne prête point son argent à usure* : voilà les seconds; *et qui ne reçoit point de présents contre l'innocent* (2000) : voilà les troisièmes. Il y en a encore une quatrième sorte figurée par les eaux croupissantes de marais. Ce sont ceux qui augmentent toujours leur bien par des épargnes sordides, au lieu d'en faire part aux pauvres, comme ils y sont obligés. Je ne dois juger de personne en particulier, et personne ne doit le faire non plus que moi; mais enfin cet oracle du Saint-Esprit est toujours véritable, que celui qui s'enrichit en si peu de temps, qui est, pour ainsi parler, un potiron de fortune, qui croît en une nuit, qui n'avait quo peu on point de bien de son patrimoine, et amasse en peu de temps de grandes richesses, est rarement exempt de crime (2001).

La fin que l'on se propose dans l'acquisition des biens de la terre n'est pas moins criminelle que le principe et les moyens,

(1999) Omnia flumina intrant in mare, et in mare non redunt. *Ecc'e.*, 1, 7.

(2000) Qui jurat proximo suo, et non decipit, qui pecuniam suam non dedit ad usuram; et muerit

super innocentes non accipit.

(2001) Qui festinat ditari non erit innocens. *Prov.*, XXVIII, 20.

puisque l'on établit la fin en ces biens, au lieu de s'en servir pour passer cette vie et pour servir Dieu. Quand vous travaillez justement et fidèlement pour gagner votre vie et celle de vos enfants, pour entretenir votre famille dans la condition où Dieu l'a mise, pour obéir à Dieu, qui l'a ainsi commandé, c'est une fin louable et ordonnée de Dieu. Mais les grandes richesses que vous amassez avec tant de troubles d'esprit, les héritages que vous joignez les uns aux autres avec tant de soucis, les procès que vous poursuivez avec tant d'inquiétudes, vous servent-ils, ou à vos enfants, pour mieux connaître, aimer et servir Dieu? Rien moins de cela : au contraire, ils vous détournent du service de Dieu, des prédications, de la fréquentation des sacrements, des visites des pauvres et autres exercices de dévotion. Au lieu de rapporter vos biens temporels au service de Dieu, vous rapportez au contraire le service de Dieu aux biens temporels. Si vous servez Dieu, c'est afin que Dieu vous serve. Si vous avez du bien, ce n'est pas pour prier Dieu davantage : mais si vous priez Dieu, c'est afin d'avoir plus de bien, c'est afin qu'il conserve et augmente le vôtre, qu'il rende vos terres fécondes, qu'il en détourne la grêle et la tempête. Vous faites des moyens la fin, vous établissez votre fin dans les richesses, au lieu de vous en servir comme d'un moyen pour arriver à Dieu : vous ne faites que vous servir d'un bien dans la jouissance duquel vous devriez faire consister tout votre bonheur, savoir en Dieu ; et vous voulez jouir et établir votre félicité en la jouissance d'un bien dont vous devriez seulement vous servir, savoir dans les biens de la terre (2002). N'ai-je donc pas raison de dire que l'acquisition des richesses n'est presque jamais sans crime, dont le principe, les moyens et la fin sont si corrompus? Passons outre, et voyons que si l'acquisition des richesses n'est pas sans crime, la possession n'en est pas sans amour. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

La possession des richesses n'est pas sans amour.

On peut distinguer trois ordres où se rapportent toutes les choses qui sont au monde : Dieu, la créature raisonnable, et celle qui est privée de la raison. Dieu est au-dessus de toutes choses, l'homme est au milieu, et les créatures sans raison au-dessous. Voilà l'ordre naturel et légitime, savoir, que l'homme soit au-dessous de Dieu et au-dessus de tout le reste. Mais le pécheur, qui est ennemi de l'ordre et auteur du trouble, a perverti ce bel ordre, et par un dérèglement presque également criminel, il s'est trop élevé et trop abaissé : il s'est trop élevé, ne voulant pas se soumettre à Dieu et voulant se mettre

au-dessus de cet être souverain ; et il s'est trop abaissé, mettant les richesses au-dessus de lui, auxquelles il sacrifie son cœur et son affection. *Vous avez, ô mon Dieu, mis toutes choses sous ses pieds* (2003) ; mais l'homme, qui n'est d'ailleurs que trop orgueilleux, l'étant trop peu dans cette rencontre, a mis les richesses au-dessus de lui, les regardant comme souveraines, et lui comme leur esclave. La perfection d'un Chrétien consiste, 1° à aimer et à s'attacher fortement à Dieu ; 2° à aimer le prochain, mais à ne s'y pas attacher ; 3° à n'aimer ni ne s'attacher aux biens de la terre. *Si vous avez des richesses en abondance, n'y mettez pas votre cœur* (2004). Le pécheur, dit saint Augustin, a les biens dans le cœur et dans les mains ; le juste les a dans les mains, non pas dans le cœur ; celui qui est parfait ne les a ni dans le cœur, ni dans les mains. Le pécheur y est attaché, le juste les souffre, le parfait les méprise. Dans le pécheur, dit ce Père, il y a *amor mansoriosus*, dans le juste *amor transitorius*, dans le parfait *amor fugitivus*. Le même saint Augustin donne trois noms aux biens de la terre. Ils sont *arrha sponsi*, des gages de l'affection d'un époux : *munera amici*, des présents d'un ami ; *dona domini*, des libéralités d'un maître. N'est-ce pas un grand aveuglement qu'une épouse aime avec attache les gages de l'affection de son époux, et n'aime pas son époux même ; qu'un ami s'attache aux présents qu'il a reçus de son ami, et non à son ami même ; qu'un serviteur aime avec ardeur la libéralité de son maître, et non pas son maître qui l'a enrichi ? C'est néanmoins ce qui arrive tous les jours, parce que l'époux, l'ami et le maître, sont invisibles, et leurs présents se voient et se touchent, et il n'y a rien de si commun dans le monde que d'aimer l'argent, quoique pourtant il n'y ait rien de si dangereux.

J'ai dit premièrement qu'il n'y a rien de si commun dans le monde que d'aimer l'argent. En effet, il n'y a presque personne, de quelque âge et de quelque qualité qu'il soit, qui ne soit atteint de cette passion. Les enfants mêmes qui n'ont pas encore la raison, et qui ne savent pas à quoi il est propre, sont bien aises d'en avoir, et souffrent impatiemment si on le leur ôte. Les personnes les plus avancées en âge ne soupirent que pour en amasser, et les vieillards mêmes qui semblent n'en avoir plus guère besoin, comme n'ayant plus guère de temps à vivre, y sont néanmoins beaucoup plus attachés que les autres. Les voyez-vous compter leurs pistoles cinq ou six fois le jour, les regarder avec attention et avec plaisir, les considérer l'une après l'autre, les fermer à trois ou quatre clefs, et ne penser qu'à en acquérir toujours de nouvelles. Quelle plus grande folie, dit un ancien, peut-il y avoir au monde, que de vouloir augmenter la provision qui est nécessaire pour faire voyage,

(2002) *Uteris fruenti, et frueris utendis.* AUGUST.

(2003) *Omnia subiecisti sub pedibus ejus.* *Psal.* VIII, 8.

(2004) *Divitia si affluant, nolite cor apponere.* *Psal.* LXI, 11.

quand on est sur le point d'achever son chemin (2005)? Un homme en cet état a du bien, et il n'en a point. Il ne lui manque rien et tout lui manque. Il est pauvre au milieu de ses richesses, et il les garde avec une religieuse fidélité pour un étranger, et quelquefois même pour son ennemi. Saint Ambroise dit que Josué, qui avait pu arrêter le soleil, n'avait pu arrêter l'avarice, parce que sa voix, qui avait arrêté cet astre, ne put empêcher l'avarice d'Achan, qui, contre la défense expresse de Dieu, prit quelques dépouilles de la ville de Jéricho (2006). C'est qu'un ange conduisit le soleil, et un démon conduisit le flambeau funeste de cette passion.

Et certes, ce que l'on fait et ce que l'on souffre pour avoir de l'argent montre bien l'amour qu'on lui porte; et si les souffrances que l'on endure pour quelqu'un sont une marque qu'on l'aime, on peut dire qu'il n'y a rien au monde que l'on aime tant que les richesses, puisqu'il n'y a rien pour quoi l'on prenne tant de peine. Si l'on faisait et si l'on souffrait pour Dieu la moitié de ce que l'on fait et de ce qu'on souffre pour l'argent, l'on serait certainement de grands saints dans le ciel. Saint François Xavier se plaignait et souffrait avec douleur que les marchands de Portugal eussent pénétré jusqu'aux Indes orientales pour gagner de l'argent avant qu'il y eût passé pour gagner les âmes à Dieu en travaillant à la conversion des infidèles. Nous avons autant de sujet que ce saint de faire maintenant cette plainte, voyant que l'on fait tant de choses pour l'argent, et si peu pour Dieu. Si l'on exhorte à venir entendre la prédication, à profiter des instructions, l'on trouve mille prétextes pour s'en excuser, que l'on est éloigné, qu'il fait mauvais temps, que l'on a d'autres affaires, etc. Si l'on exhorte à prendre un peu de peine pour se préparer à faire une confession générale, à apporter l'application d'esprit nécessaire pour connaître les péchés de la vie passée, l'on dit que cela donnerait trop de peine, que l'on se ferait mal à la tête. Si l'on parle de jeûner comme Dieu et l'Eglise y obligent, l'on a mille raisons à opposer au contraire, et pour s'en dispenser: que l'on est faible, sujet à des infirmités, à de grands maux de tête et d'estomac; et ainsi de toutes les autres choses que l'on doit faire pour Dieu et pour son salut. Argent, que tu as bien plus d'attraits que Dieu avec son paradis et toutes les récompenses qu'il promet! Il n'y a rien que l'on ne fasse et que l'on ne souffre, point de peine ni de fatigue que l'on n'essie volontiers pour l'amour de toi. Il n'y a chemin si mauvais, ni temps si fâcheux qui soit capable d'arrêter quand il s'agit de l'acquérir! Est-il nécessaire d'exposer sa vie à mille dangers, ou sur la mer au milieu des tempêtes et des virates, ou sur la terre au milieu

des voleurs, pour le posséder: on n'en fait aucune difficulté. Se plaint-on du rompage de tête et de l'application d'esprit qu'il faut apporter quelquefois des journées entières pour examiner des comptes et feuilleter des papiers? Se plaint-on d'avoir mal à la tête et à l'estomac et de ne pouvoir souffrir le jeûne lorsque l'on passera une grande partie du jour sans manger quand il s'agit de travailler à une affaire où il y a quelque chose à gagner? Tu as même le pouvoir d'apaiser les passions les plus violentes et les plus difficiles à dompter. Que le prédicateur sue à grosses gouttes pour persuader à ceux qui sont en inimitié de se réconcilier, qu'il propose l'exemple de Jésus-Christ en croix qui demande pardon pour ceux qui l'avaient attaché, saint Etienne, qui a fait la même chose pour ceux qui le lapidaient: il n'avancera rien sur ces cœurs endurcis, qui demeureront toujours dans leur dureté et dans leur obstination. Mais que l'on dise qu'il y a cent écus à gagner dans une affaire où il faut que deux ennemis travaillent ensemble, ils seront bientôt d'accord, et l'argent fera en peu de temps ce que tous les motifs du ciel et de l'éternité n'avaient jamais pu faire; tant il est vrai qu'il n'y a rien de si pénible ni de si difficile dont l'amour de l'argent ne vienne facilement à bout.

Mais ne vous imaginez pas, je vous prie, que cet amour des richesses ne convienne qu'aux riches et à ceux qui ont beaucoup de bien; il convient aux pauvres pour le moins autant, et aussi souvent qu'aux riches. Le Fils de Dieu dans l'Evangile ayant dit qu'il est aussi difficile à un homme riche d'entrer dans le ciel qu'il est difficile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, les disciples s'étonnèrent de cette proposition, et lui dirent: *Qui est-ce donc qui pourra être sauvé?* Il semble que leur étonnement était sans raison, et que Notre-Seigneur pouvait leur répondre: Quand je dis qu'il est très-difficile que les riches soient sauvés, s'ensuit-il pour cela qu'il y ait peu de monde qui se sauve, vu que le nombre des pauvres est si grand, et beaucoup plus que celui des riches? S'il n'y a donc que les riches exclus du ciel, il y a place pour beaucoup d'autres, puisqu'il y a tant de personnes au monde qui ne sont pas riches. Néanmoins le Fils de Dieu ne leur fit pas cette réponse, et il trouve leur étonnement raisonnable. Ils avaient bien pénétré son intention, et ils savaient que, quand il avait dit qu'il est très-difficile qu'un riche se sauve, il l'entendait seulement de ceux qui sont riches de cœur et d'affection. Le monde est rempli de cette sorte de gens, et les pauvres souvent aiment autant l'argent que les riches. La cupidité est si maligne, qu'on peut avoir le venin des richesses au milieu de la pauvreté; et la grâce est si puissante, qu'on peut avoir la bénédiction de

(2005) Quid s'ultimus quam deliciente via viaticum aug. re?

(2006) Qui potuit solum sistere ne procederet, non

potuit avaritiam sistere ne serperet; ad vocem ejus sol stetit, avaritia non stetit.

la pauvreté au milieu des richesses. Les pauvres ont sans doute pris plaisir à entendre ce que j'ai dit jusqu'à présent de l'avarice, s'imaginant que je n'ai parlé qu'aux riches, et nullement à eux. Mais ils peuvent se l'appliquer aussi bien qu'aux autres, s'ils ont affection aux richesses qu'ils n'ont pas, s'ils sont aussi attachés à leurs haillons et à leurs pots de terre que les riches à leur soie et à leurs meubles précieux ; s'ils sont aussi prêts à se parjurer pour gagner quelques sous que les riches pour gagner mille écus, et s'ils sont toujours disposés à dérober de petites choses, n'osant pas ou ne pouvant pas en dérober de plus grandes. De quoi vous sert, dit saint Augustin, de n'avoir point de bien, si vous brûlez continuellement du désir d'en avoir (2007), si vous aimez avec attache le peu que vous en avez, si vous portez envie à ceux qui en ont plus que vous, et si vous êtes toujours prêts à en prendre où vous en pourriez attraper ? Vous êtes riches de cœur, quoique vous soyez pauvres en effet ; et c'est cette sorte de richesse qui exclut de l'entrée du ciel.

J'ai dit en second lieu qu'encore qu'il n'y ait rien de si commun que d'aimer l'argent, il n'y a pourtant rien de si dangereux. Saint Paul nous fait connaître tous ces dangers en un seul mot, mais qui est significatif et de grand poids, quand il dit que *l'amour de l'argent est la cause de tous les maux* (2008), et que de cet amour viennent toutes sortes de crimes, comme des fruits empoisonnés d'une racine envenimée. C'est de cet amour déréglé que prennent leur source les larcins, les concussions, les pillages, les faussetés, les procès, les faux témoignages, les meurtres, les homicides, et même l'idolâtrie. Oui, dit saint Paul, *l'avarice est une véritable idolâtrie, une servitude des idoles* (2009), parce que celui qui est attaché à l'argent en fait son Dieu, c'est la divinité qu'il adore, et c'est l'idole à laquelle il sacrifie son cœur et toutes ses affections. Il importe peu que l'on adore de l'or sous la forme de Jupiter ou sous celle d'une pistole ; si ce n'est pas une idolâtrie de croyance, c'est toujours une idolâtrie d'action. Mais, sans parler de ces grands crimes qu'on remarque plus facilement que les autres qui paraissent moins, de combien de maux l'avarice n'est-elle pas cause en vous, et de combien de biens spirituels vous prive-t-elle ! Si vous aimez les richesses, et si vous désirez ardemment d'en avoir, ce désir vous occupe uniquement. Ou vous ne priez point Dieu le soir et le matin, ou vous ne le faites qu'avec précipitation ; vous vous jetez au travail sans offrir vos actions à Dieu, vous êtes tout turbulent dans votre maison, vous troublez tous vos domestiques par vos

impatiences et par votre colère, vous ne pressez vos enfants et vos serviteurs qu'au travail corporel, et vous n'avez aucun soin d'esprituel, et de leur faire entendre la messe, ni de les former à la piété et à la dévotion ; vous-même vous ne pensez point à votre salut ; vous ne fréquentez les sacrements que deux ou trois fois l'année, parce que vous êtes toujours dans les troubles et les embarras des procès, du trafic, des fermes, et autres affaires temporelles. C'est ce qui a fait dire au Saint-Esprit qu'il n'y a point de plus grande impiété ni de plus grand mal que d'aimer l'argent (2010). Il ne dit pas de dérober, de prendre, ou de retenir le bien d'autrui, mais simplement d'aimer l'argent. La raison qu'il en donne ensuite est belle : *car celui-là expose son âme en vente* (2011) au premier marchand qui la voudra acheter. Combien croyez-vous qu'il vende cette âme qui a été rachetée d'un si grand prix, et qui a coûté tout le sang d'un Dieu ? Il la donne à fort vil prix : un écu pour un faux témoignage, autant pour consentir à une impureté, une pistole pour un faux contrat, neuf ou dix écus qu'il a du bien d'autrui et qu'il ne veut pas rendre, en font l'affaire. Le démon n'a qu'à lui procurer cette somme, et son âme est à lui, *hic enim et animam suam venalem habet*.

Pratiquez donc, si vous êtes sage, cet avis que vous donne le prophète David : *Si vous avez des biens de la terre, je ne dis pas que vous les jetiez dans l'eau, ni que vous les perdiez indiscretement ; mais n'y mettez pas votre cœur, ni votre affection* (2012) : ne les servez pas, mais plutôt qu'elles vous servent ; soyez-en le maître, et non pas l'esclave ; possédez-les, mais n'en soyez pas possédé ; si vous n'en avez point, ne les désirez point avec ardeur. Ah ! ne poursuivez pas avec chaleur la possession d'une chose dont l'acquisition ne peut que nous rendre malheureux (2013). Heureux, mille fois heureux celui qui ne court point après ces choses dont la possession ne fait que charger la conscience (2014) ! vous l'avez vu dans la première partie. L'amour ne fait que souiller le cœur, vous l'avez vu dans la seconde ; et la perte ne fait que troubler, vous l'allez voir dans la troisième.

TROISIÈME POINT.

La perte des richesses n'est pas sans trouble.

Il est vrai, comme j'ai dit au commencement, que les personnes de piété possèdent quelquefois des richesses aussi bien que les méchants ; mais il y a une grande différence, non-seulement dans leur acquisition, qui dans les gens de bien est toujours juste et légitime, mais encore en la

(2007) Qui tibi prodest si egeas facultate, et ardeas cupiditate ?

(2008) Radix omnium malorum est cupiditas. 1 Tim., VI, 10.

(2009) Avarus, quod est idolorum servitus. Ephes., V, 5.

(2010) Nihil est iniquius quam amare pecuniam. Eccli., X, 10.

(2011) hic enim et animam suam venalem habet. Ibid.

(2012) Divitiis si affluant, nolite cor apponere. Psal. LXXI, 11.

(2013) Si sapiis, si habes cor, desine ea sequi, quia et assequi miserum est. BERN., ep. 105.

(2014) Beatus qui post illa non abiit que possessa onerant, amata injuvant, amissa cruciant.

manière de les posséder. Ceux-là, les possédant sans aucune attache, les perdent par conséquent sans aucun trouble : au lieu que ceux-ci, y étant extrêmement attachés, ne peuvent en être séparés sans violence et sans inquiétude. Les biens de la terre sont aux personnes vertueuses comme un vêtement qui sert à les entretenir, mais dont on se dépouille facilement sans souffrir aucune douleur ; comme une terre qui s'écroute sans accabler l'oiseau qui était dessus ; ou comme un voyageur qui demeure quelques jours dans une hôtellerie pour laisser passer le mauvais temps, mais ne s'y arrête pas, et est bien aise d'avancer chemin. Au contraire, ils sont aux méchants comme la peau, qu'on ne saurait arracher sans une grande douleur ; comme l'huile dans l'olive, le vin dans le raisin ; il faut presser pour le faire sortir ; comme une bête à quatre pieds sur une terre qui se bouleverse et qui y est engloutie ; ou comme un limaçon dans sa coquille, qu'on ne peut lui arracher sans le faire mourir.

Saint Chrysostome, expliquant la comparaison que le Fils de Dieu fait des richesses avec les épines, dit que l'on peut tenir une épine en deux manières, ou en serrant la main, ou en tenant la main ouverte. Si on la tient en cette dernière façon, elle ne fera point de mal ; mais si on la tient en serrant la main, elle pique, et fait sortir le sang. Il en est de même des richesses : quand les gens de bien en ont, ils les tiennent à main ouverte, ils les dépensent fort volontiers pour le service de leur prochain et pour le secours des pauvres ; ces épines ne leur font aucun mal, et ne leur tirent point de sang : *Non sic impij, non sic* : les méchants ne sont pas de même, ils tiennent les biens de ce monde à main serrée ; ces épines les piquent vivement ; l'amour qu'ils leur portent et l'attache qu'ils y ont font qu'ils ne peuvent les perdre sans une douleur très-violente (2015) et sans une peine insupportable, dit saint Augustin.

Plusieurs de ceux qui possèdent des biens de la terre se flattent en eux-mêmes dans la pensée qu'ils n'y ont pas d'attache et qu'ils ne les aiment pas avec trop d'ardeur ; mais voulez-vous voir si vous êtes véritablement dans cette disposition, ou si c'est seulement une illusion de votre imagination qui vous trompe ? En quel état vous trouvez-vous quand vous avez souffert quelque perte considérable ? N'êtes-vous pas dans le trouble et dans l'inquiétude, accablés de douleur et de tristesse, et incapables de recevoir aucune consolation ? C'est donc une marque que votre cœur était attaché à ces biens, que vous les aimiez avec ardeur, puisqu'on ne peut pas perdre sans douleur ce que l'on

possède avec amour. Hélas ! messieurs, de tous ceux qui possèdent des biens de la terre, qui peut dire n'être pas dans cette disposition ? Combien y en a-t-il qui reçoivent d'un visage égal la nouvelle d'une perte ou celle d'un profit considérable ? Quel est celui qui apprend sans se troubler le renversement de ses maisons, l'enlèvement de tous ses troupeaux, et la désolation générale de tous ses biens et de toute sa famille ? Cette merveille n'est plus de ce temps, et il ne s'est trouvé qu'un Job dans ce monde qui ait rendu ses biens à Dieu avec la même joie qu'il les avait reçus de lui. *Le Seigneur me les a donnés, disait ce saint homme, et le Seigneur me les a ôtés : que le nom du Seigneur soit béni* (2016). Mais sans vouloir monter si haut, ni nous élever jusqu'à un détachement si parfait, quel est celui qui reçoit la nouvelle d'une perte considérable, je ne dis pas avec joie, c'est trop demander, je ne dis pas avec patience, c'est demander encore beaucoup, mais je dis même avec une modération raisonnable, qui donne de justes bornes à la douleur, et qui ne se laisse pas entièrement abattre à la tristesse ? Quel est celui-là ? et nous ferons son panégyrique, car il a fait une merveille en sa vie qui est fort rare et fort extraordinaire (2017). Nous avons un exemple illustre du trouble que l'on ressent en la perte des biens que l'on possède avec amour en la personne dont il est parlé dans la Vie de saint Jean l'Aumônier, etc. On peut le voir dans sa Vie.

De combien de troubles serions-nous exempts, de combien d'inquiétudes serions-nous délivrés, si nous voulions considérer avec attention et mettre en pratique cet avertissement important que nous donne l'apôtre saint Paul : *Nous n'avons rien apporté en ce monde, et il est sans doute que nous n'en pouvons rien aussi emporter* (2018). Nous sommes sortis tout nus du sein de notre mère, et nous retournerons dans le sein de la terre ; c'est pourquoi, continue le même apôtre, *ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents* (2019). Les personnes de la plus haute fortune, les princes mêmes et les rois, n'ont pas autre chose que leur vêtement et leur nourriture, et ceux qui dans une fortune médiocre ne désirent rien autre chose, jouissent d'un bonheur et d'un repos incomparablement plus grand que tous les monarques du monde. Quoique dans la maison de Salomon l'on consommât tous les jours dix bœufs gras, vingt communs, cent moutons, sans compter la venaison et la volaille, qu'est-ce que Salomon mangeait de tout cela, sinon une très-petite partie ? Quest-ce que les rois ont autre chose que la vue des

(2015) *Sine dolore non amittitur quod cum amore possidetur.*

(2016) *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum. Job, I, 21.*

(2017) *Quis est hic? et lau abimus eum; fecit enim in nobis in vltima. Eccli., XXX, 9.*

(2018) *Nihil intulimus in hunc mundum, haud de hunc quod nec auferre quid possumus. I Tim., VI, 7.*

(2019) *Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus. Ibid., 8.*

trésors immenses que l'on met dans leurs coffres (2020) ? Qu'est-il donc besoin de tant de soins, de tant de désirs, et de tant d'empressement pour devenir riches, puisque nous avons besoin de si peu de chose, et que nous ne jouissons pas proprement de ce qui ne nous est pas nécessaire ? Et certainement, s'il y a quelque différence entre un pauvre et un riche, c'est qu'un pauvre en mourant laissera peu de choses, dont il n'aura pas beaucoup de peine, et que le riche laissera beaucoup de choses qui lui causeront un regret très-sensible. Le moyen de remédier à l'avarice, qui veut avoir tout, c'est de penser à la mort, qui lui ravit tout. C'est elle qui le convainc de folie, et qui nous persuade de penser moins à cette vie, qui passe si vite, qu'à l'éternité de l'autre, qui est si proche. Il faut opposer à l'extravagance de l'avarice, qui ne travaille que pour ce monde, qui l'abandonnera dans un moment, et qui ne travaille point pour elle-même, puisqu'elle se refuse, comme il a été dit, la moindre partie de son bien, la sagesse de la foi, qui, considérant l'instabilité de cette vie et la certitude de la mort, regarde l'une comme déjà passée, et l'autre comme présente. Oh ! que, si nous pensions aux richesses du ciel nous aurions peu de désirs pour tous les biens de la terre ! que nous nous occuperions peu d'une chose aussi basse et aussi méprisable, et que la terre nous serait de mauvaise odeur, si nous regardions bien le ciel (2021) ! Il n'y a que les richesses du ciel qui puissent désaltérer notre soif, et contenter pleinement nos désirs ; tous les trésors de la terre ne peuvent pas en remplir la moindre partie. N'est-ce pas une folie extrême de désirer toujours les choses qui étant multipliées ne font qu'irriter l'appétit, et augmenter la soif au lieu de l'éteindre, et de faire promener son esprit errant et vagabond par tous les biens trompeurs de cette vie, sans jamais en trouver aucun qui le puisse rassasier ? Oh ! qu'il est bien meilleur de retrancher cette racine funeste de tant de maux, je veux dire la cupidité des biens de la terre, et de dire avec le Prophète-Roi : *Qu'y a-t-il, soit au ciel ou sur la terre, qui soit digne de vous être comparé, ô mon Dieu* (2022), *qu'y a-t-il en dehors de vous qui puisse être l'objet de mes désirs et de mes affections ?* Vous êtes, ô mon Dieu, toutes mes richesses et tout mon trésor, vous êtes mon souverain bien, tout mon partage et tout l'héritage que je prétends au monde (2023). Soyez, ô mon Dieu, le Dieu de mon cœur, soyez l'unique objet de mes désirs et de toutes mes affections ; que ce soit en vous que consistent tous mes plaisirs et tous mes contentements ; que dès maintenant je ne trouve de douceur qu'en vous, et qu'ainsi je goûte en quelque ma-

nière dans le temps, ce que je goûterai pleinement dans l'éternité. Amen.

POUR LE JEUDI DE LA SECONDE SEMAINE DE CARÊME.

Mortuus est dives, et sepultus est in inferno.
Le riche mourut et eut l'enfer pour sépulture. (Luc., XVI, 22.)

EXORDE.

Quand la maxime est jointe à l'exemple, l'effet à la menace, et que la prédiction est suivie de l'événement, il n'y a pas lieu de douter de la vérité de la prédiction, de la certitude de la menace, ni de la solidité de la maxime. Jésus-Christ n'a rien enseigné plus positivement que la difficulté de se sauver étant riche. Il l'a montrée : 1° par l'exemple, en la personne de ce riche malheureux dont presque tout le crime est qu'il était riche : *mortuus est dives, et sepultus est in inferno* ; 2° par sa parole, quand il dit avec quelque espèce d'étonnement : *Quam difficile qui pecunias habent intrabunt in regnum caelorum* ; 3° par les œuvres, ayant mieux aimé être pauvre que riche. Et, certes, ce devrait être une grande confusion pour les riches que le mépris si parfait et si absolu que Jésus-Christ a fait des richesses ; mais ce leur devrait être un grand motif de crainte de ce qu'il justifie toujours les pauvres et qu'il condamne toujours les riches. *Beati pauperes ; vae vobis divitibus !* Ce qui a fait dire à Tertullien que les riches avaient une malédiction prononcée par la bouche de Dieu même. Or ce qui fait dans les riches cette difficulté de se sauver, c'est que l'acquisition des richesses n'est presque jamais sans crime, la possession sans amour, et leur perte sans trouble.

SERMON LXXX.

DU LARCIN.

Neque fures, neque avari regnum Dei possidebunt.
Ni les voleurs, ni les avares ne posséderont le royaume de Dieu. (1 Cor., VI, 10.)

EXORDE.

Il est vrai, comme je l'ai dit dans le discours précédent, que saint Paul distingue les voleurs et les avares, et en fait deux pécheurs distingués l'un de l'autre ; mais il est vrai aussi qu'il les joint et qu'il les unit, comme ayant beaucoup de rapport ensemble. En effet, il est rare et difficile d'aimer l'argent, et de ne pas faire tout ce qu'on peut pour en avoir, soit que les moyens que l'on emploie pour cela soient justes ou qu'ils ne le soient pas : et ainsi il est fort rare et fort difficile que l'avarice soit séparée du larcin. C'est ce qui a fait dire au prophète Osée que *le larcin s'était répandu comme un déluge parmi les hommes* (2024). Non, messieurs, n'allez pas reléguer les voleurs dans les bois

(2022) Quid mihi est in caelo, et a te quid volui super terram. Psal. LXXII, 25.

(2023) Deus cordis mei, et pars mea Deus in aeternum. Ibid., 26.

(2024) Furtum et adulterium inundaveunt super terram. Osee, IV, 2.

(2020) Quid prodest (homini divitiarum) possessori, nisi quod cernit divitias oculis suis? Eccl., V, 10.

(2021) O quam sordeat mihi terra dum caelum aspicio!

et dans les forêts, il s'en trouve partout ; et, quoique ce vice soit extrêmement infâme, il ne laisse pas d'y avoir des personnes qui passent pour honnêtes et qui en sont cependant coupables. Il est vrai que si l'on n'entend, comme l'on fait ordinairement, par ce mot que les voleurs de grands chemins ou ceux qui font profession de couper des bourses, il n'y aura pas d'honnêtes gens qui soient de ce nombre. Mais, quand on vous aura fait voir qu'il y a plusieurs espèces de larcins qui ne sont nullement honteux aux hommes, et qu'il y en a même quelques-uns qui passent pour honorables, vous conviendrez sans peine de la vérité annoncée par ce prophète, que *le larcin s'est répandu comme un déluge parmi les hommes*. Prions le Saint-Esprit de nous les faire bien découvrir, afin d'inspirer pour ce vice l'horreur qu'il mérite ; et adressons-nous pour cet effet à Marie. *Ave, Maria.*

(L'expérience fait voir qu'encore qu'il y ait une infinité de personnes qui fassent tort au prochain, il y en a néanmoins très-peu qui s'accusent de ce péché dans la confession. C'est, comme j'ai dit, qu'on ne prend pour voleurs que ceux qui dérobent publiquement, ou tout au plus ceux qui prennent actuellement à un autre. C'est pourquoi un missionnaire zélé aura soin de s'informer des manières de faire tort au prochain qui seront les plus ordinaires dans les lieux où il prêchera, et, sans indiquer les personnes, il marquera dans la chaire ces diverses manières dans le dernier détail. Car, à moins de mettre la main sur ces plaies, ceux qui en sont frappés ne les apercevront point. Afin de les aider dans cette découverte, je vais vous donner un détail des espèces de larcins les plus communs dans toutes sortes de pays, et qui pourront faire aisément découvrir les autres.)

Pour y garder quelque ordre, je réduis les larcins à trois chefs, auxquels tous se peuvent rapporter. Ou bien on prend effectivement le bien d'autrui, ou bien, encore qu'on ne le prenne pas injustement, ou le retient injustement ; ou enfin sans rien prendre ni sans rien retenir contre la justice, on cause quelque dommage à un autre ; c'est ce qui s'appelle dans la morale, *acceptio, retentio, et damnificatio injusta.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. A qui l'on a injuste. — Voleurs domestiques. — Les personnes de la campagne. — Les marchands. — Les seigneurs. — Les gens de guerre. — Les agents des communautés.

II^e POINT. Rétention injuste. — Les marguilliers des paroisses.

III^e POINT. Le dommage causé. — Les juges. — Les avocats. — Les notaires. — Les sergents. — Les curateurs. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Acquisition injuste.

Pour le premier, il faut commencer par

les voleurs domestiques, au nombre desquels il faut mettre :

1^o Les maris qui volent leurs femmes en dissipant leur bien dans les lieux de débauche, qui ne reconnaissent pas leur dot, ou qui la reconnaissent plus grosse qu'elle n'est effectivement afin de frustrer les créanciers, ou enfin qui font contre les lois des avantages aux enfants du second lit au préjudice de ceux du premier.

2^o Les femmes au contraire qui volent leurs maris, ou afin de fournir à leur jeu et à leur luxe, ou pour donner à leurs parents, à l'insu ou même contre la volonté de leurs maris, qui sans ce consentement, absolument nécessaire, font des dons considérables à des églises, à des monastères, à leur confesseur, ou à d'autres personnes auxquelles elles ont de l'attache.

3^o Les enfants qui volent leurs pères et leurs mères : les fils, afin d'avoir de quoi jouer, pour faire la débauche et fournir à d'autres dépenses irrégulières ; les filles, afin d'avoir aussi pour jouer, être bien vêtues, faire des présents, et accumuler une somme pour leur mariage, s'imaginant fausement que parce qu'elles travaillent à la maison elles peuvent faire leur main ; comme si elles n'étaient pas obligées, aussi bien que les fils, de rendre à leurs pères et mères les services dont elles sont capables. Ils s'imaginent les uns et les autres que, comme les biens de leurs pères doivent un jour leur appartenir, ils peuvent le prendre par avance. Cependant voici ce que le Saint-Esprit dit dans l'Écriture sainte : *Celui qui dérobe son père et sa mère, et qui dit que ce n'est pas un péché, aura part au crime des homicides* (2025). En effet, celui qui dérobe à son père et à sa mère commet une grande faute, puisqu'il fait cette injure à ceux à qui il doit un amour sincère et plein de respect. Que s'il ne fait pas seulement cette faute par une faiblesse passagère, mais qu'il soutienne *qu'il n'y a point en cela de péché, il a part, dit le Saint-Esprit, au crime des homicides*. Car enfin, il ne peut prétendre qu'il n'y ait point de péché à voler le bien de son père que parce qu'il doit être son héritier. Il semble donc qu'il donne lieu de croire qu'il en est en quelque sorte homicide dans le désir, et qu'il le considère déjà comme mort, puisqu'il se met par avance en possession de son bien, qui ne peut lui appartenir qu'après sa mort.

4^o Les serviteurs qui volent ou qui donnent à d'autres le bien de leurs maîtres, sous prétexte que leurs gages ne sont pas assez gros, ou qui n'ont pas le soin qu'ils doivent du bien de leurs maîtres en la manière qui a été expliquée.

5^o On peut encore mettre au nombre des voleurs domestiques les colons des terres, qui dérobent le blé des propriétaires, ou qui ne leur font pas la part qui leur est due des fruits de la terre qu'ils cultivent, sous

(2025) Qui subtrahit a'iq id a patre suo et matre sua, et dicit hoc non esse peccatum, participes homicidæ est. Prov., XXVIII, 24.

prétexte, disent-ils, qu'ils font des travaux auxquels ils ne sont pas obligés, ou enfin qui font tort à leurs maîtres en quelque manière que ce soit.

Outre les larcins domestiques, il y en a une infinité d'autres, dont je me contenterai d'indiquer quelques-uns auxquels on fait le moins d'attention. Ceux, par exemple, qui retiennent quelque chose pour leurs peines lorsqu'ils sont chargés volontairement et par honnêteté de quelque commission dont on les a priés.

Ceux qui nourrissent leurs bestiaux aux dépens des autres, soit dans leur maison de ce qu'ils ont dérobé, ou obligent leurs enfants et leur serviteurs de les mener paître dans les prés des autres, ou d'aller prendre le grain en verdure; soit en cheminant et laissant les chevaux débridés gâter et manger les grains qui sont le long des chemins. De même les bergers qui ont des moutons en propre, qu'ils tiennent incessamment dans les grains des autres, ou qui les changent pour de meilleurs qui appartiennent à leurs maîtres.

Ceux qui trompent au jeu, ou qui jouent avec des enfants de famille qui n'ont rien en propre.

Ceux qui trompent en vendant ou en achetant, soit dans la mesure ou au prix, ou dans la qualité, ou pour avoir caché le vice de la marchandise, ou pour l'avoir déguisée; qui ont acheté à vil prix de ceux qui ne savaient pas ce que la chose valait, ou se sont prévalus de leur nécessité; ou qui ayant vendu leur marchandise en livrent une autre qui n'est pas si bonne.

Les seigneurs ou leurs receveurs qui exigent des présents de leurs vassaux, ou des droits qui ne leur sont point dus; qui font des actions injustes par forme de tailles, d'aides, de corvées et d'autres semblables charges; qui établissent des banalistses ou des garennes, n'en ayant aucun droit, ou qui ayant droit ne mettent pas des gardes pour empêcher que les lapins n'endommagent les terres voisines; qui usurpent et s'approprient les communes; qui n'établissent pas des juges intègres pour rendre la justice; qui usent de menaces ou de recommandations dans l'imposition des tailles pour faire décharger les uns et surcharger les autres sans raison; qui prennent de leurs vassaux des denrées ou d'autres choses contre leur gré et ne les payent pas au prix courant; qui usurpent les biens de l'Église, les papiers, les titres, les terriers ou d'autres choses appartenantes aux bénéfices ou aux bénéficiers.

Les officiers et les soldats qui ne se contentent pas de leur paye, soit dans les quartiers d'hiver, en se faisant payer l'ustensile au double de ce qui est porté par les ordres du roi, ou en tirant de l'argent de leurs hôtes, ou en se faisant nourrir par eux,

quoiqu'ils n'y soient point obligés; qui, dans les marchés ne se contentant pas de l'étape que le roi leur donne, font des dépenses à leurs hôtes beaucoup au-dessus de ce qui leur est dû... Les officiers qui n'empêchent pas de ces désordres et les autres larcins que commettent leurs soldats, et qui ne font pas justice aux plaintes qu'on leur en fait, ou qui eux-mêmes font des compositions forcées avec les habitants des lieux pour les exempter des mauvais traitements de leurs soldats.

Ceux qui portent les limites de leurs champs au delà des bornes qu'ont marquées ceux qui les ont possédés auparavant, contre la défense très-expresses que Dieu en a faite (2026).

Ceux qui dans une communauté suscitent des procès afin d'être députés pour les poursuivre, et qui l'étant, emploient plus de temps qu'il ne serait nécessaire, et qui vont pour leurs affaires particulières, feignant de faire celles du public.

Les contrats, et les sociétés de bestiaux usuraires, qui sont différentes selon les pays.

Les pauvres sont autant pour le moins que les riches sujets au péché de larcin; et le plus grand mal est qu'ils ne croient point faire de mal, parce qu'ils ne prennent qu'à ceux qui sont plus riches qu'eux.

SECOND POINT.

Rétention injuste

Les maîtres qui retiennent la récompense des serviteurs ou des ouvriers qui ont travaillé pour eux. C'est un de ces péchés criants devant Dieu dont il a été parlé ci-devant.

Ceux qui ne payent pas leurs dettes, et qui sont cause que ceux à qui ils doivent souffrent par ce retardement.

Ceux qui ayant prêté sur des gages, s'en servent, les usent, les gâtent ou les vendent sans rendre le surplus.

Ceux qui faisant un compte avec un autre, voient bien qu'il s'est trompé à leur profit, et ne lui en font pas raison.

Ceux qui ne rendent pas les choses qu'ils ont trouvées à ceux à qui ils savent bien qu'elles appartiennent, ou ne le sachant pas, ne veulent pas s'en informer, afin de ne le pas apprendre (2027).

Ceux qui ne payent point les dîmes selon la coutume des lieux où ils demeurent, ou qui donnent le plus mauvais. Vous donnerez malgré vous au soldat ce que vous ne voulez pas donner volontairement au prêtre (2028).

Les marguilliers des paroisses qui emploient en des repas ou des frais inutiles les biens de l'Église, qui s'attribuent des journées et des vacations qui ne leur sont pas dues, qui favorisent leurs parents et leurs

(2026) Non transferres terminos proximi tui quos fuerunt in possessione tua. *Deut.*, XIX, 14.

(2027) Si quid invenisti et non reddidisti, ra-

puisti. *Act.*

(2028) Dabis impio militi quod d negis sacerdoti. *Act.*

amis aux arrentements des biens de l'Eglise, qui retiennent le bien des confréries, n'en rendent pas un compte fidèle, s'en servent pour leur propre usage, à dessein véritablement de le rendre ; mais ne le font jamais parce que personne ne peut les y obliger, n'y ayant point de promesse par écrit.

Ceux qui n'acquittent pas les fondations faites en faveur de l'Eglise, les testaments et les legs pieux, sous prétexte qu'on ne les demande pas. Comment les demanderait-on, puisqu'on n'en a aucune connaissance ?

Ceux qui font des contrats simulés, afin de ne pas payer les lots et ventes qu'ils doivent.

Ceux qui retiennent injustement quelques titres, papiers, ou autres choses, au préjudice de quelqu'un, particulièrement de l'Eglise.

Ceux qui gardent les obligations déjà payées.

Ceux au contraire qui ne payent pas ce qu'ils savent bien qu'ils doivent, parce que ceux à qui ils doivent en ont perdu les obligations.

(Il se trouve divers larcins comme attachés à diverses sortes de métiers, comme des tailleurs d'habits, des meuniers, et d'autres. Il est bon d'en faire quelque détail, selon les lieux où l'on se rencontre.)

TROISIÈME POINT.

Domage causé.

Il y en a, et un très-grand nombre, qui ne prennent ni ne retiennent point injustement le bien d'autrui, mais qui lui causent du dommage, souvent même sans en profiter. Il faut commencer ce détail par les gens de justice, entre lesquels il y en a sans doute plusieurs fort honnêtes gens, et qui n'ont aucune part à tout ce que je vais dire.

Les juges, de quelque nom qu'on les appelle, qui n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni la capacité nécessaires pour s'acquitter de leur charge, outre le péché qu'ils commettent de s'y engager, sont certainement obligés de réparer tous les dommages causés par leur incapacité. Ceux qui rendent des sentences injustes, ou par malice, ou par passion, ou par vengeance, ou par intérêt, ou en considération des présents qu'ils ont reçus ; ou par négligence, n'apportant pas tout le soin qu'ils doivent pour bien s'instruire d'une affaire ; ou par lâcheté, n'osant déplaire à une personne d'autorité, contre ce que leur commande le Saint-Esprit dans l'Ecriture sainte : *Ne cherchez point à devenir juge si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité, de peur que vous ne soyez intimidé par la considération des hommes puissants, et que vous ne mettiez votre intégrité au hasard de se corrompre* (2029). Ceux encore qui prennent au-dessus de la taxe qui leur est assignée par les ordonnan-

ces ; ceux qui retardent le jugement des parties, leurs causes étant suffisamment instruites ; ceux qui composent et qui tirent des sommes des coupables pour les renvoyer absous ; ceux enfin qui souffrent les exactions et les injustices de leurs clercs ou des autres officiers qui dépendent d'eux, comme greffiers, sergents, et autres.

Et certes, si l'on fait la réflexion que l'on doit à tous ces devoirs, il sera aisé de comprendre la vérité de ce que le prophète Isaïe a dit parlant aux juges : *Malheur à ceux qui font des ordonnances injustes* (Isa., X, 1) ! Oni certainement, malheur aux juges qui se croient heureux présentement parce qu'ils sont les maîtres du bien, de l'honneur et de la vie des hommes, et qu'ils donnent quand il leur plaît des arrêts injustes pour favoriser leurs amis ou perdre leurs ennemis ! Malheur à ceux qui, pour des intérêts secrets soutiennent souvent les riches contre les pauvres, les puissants contre les faibles, et les coupables contre les innocents ! A qui auront-ils recours, et de quoi leur servira toute leur gloire passée, pour se délivrer des supplices qui sont réservés aux injustes dans l'autre vie, lorsque la terre criera vengeance contre eux, et qu'ils trouveront dans le ciel un juge sévère qui leur reprochera d'avoir réduit à la dernière extrémité les veuves et les orphelins, et qui les jugera dans sa fureur ?

Après les juges suivent les autres gens du palais, comme les avocats ou procureurs qui se sont ingérés de plaider avant que d'en être capables. Ils sont, comme les juges, responsables de tous les dommages que leur incapacité a causés à leurs parties. Qui prennent de mauvaises causes, qu'ils soutiennent par des détours et par des chicanes ; ou qui, s'étant chargés de bonne foi d'une cause qu'ils croyaient juste, ne l'abandonnent pas lorsqu'ils l'ont connue injuste ; qui par leur négligence laissent perdre les causes de leurs parties ; qui traînent les procès en longueur, et recherchent des délais inutiles ; qui exigent pour leurs droits des taxes excessives, ou permettent à leurs clercs de faire de même.

Les parties qui, sachant que leur cause est injuste, l'entreprennent, ou l'apprenant dans la suite, ne laissent pas de la poursuivre. Qui se servent de pièces fausses, ou qui retiennent par-devers eux des actes et des titres qui donnent droit à leurs parties.

Les notaires qui font des faussetés, des antidates, des contrats usuraires, qui cachent les testaments et les legs pieux ; qui enlèvent les contrats de vente, afin d'empêcher les lignagiers de retirer, ou, s'ils le font, leur faire payer plus que la chose n'a été vendue ; qui couchent autre chose que l'intention d'une partie, étant gagnés par l'autre ; et néanmoins faisant lecture publique du contrat avant que de le signer, lisent selon la convention des parties ; qui instrumentent

(2029) Noli querere fieri iudex, nisi vales virtute ir ampere iniquitates, ne forte extimescas facere

proferenti, et potius se nola in acquitate tu. Eccli., VII, 6.

hors de leur territoire et juridiction, auquel cas leurs actes ne valent que de simples écrits et ne portent point hypothèque, ce qui cause un préjudice notable aux contractants; qui instrumentent encore après avoir vendu leurs offices; qui montrent des contrats ou des pièces secrètes aux parties de ceux qui les ont passées devant eux; qui exigent et qui prennent plus qu'il ne leur appartient; qui font prêter de l'argent à une personne qu'ils connaissent insolvable par une autre qui ne lui prêterait pas sans la confiance qu'elle a en eux, et sans l'assurance qu'ils lui donnent de la sûreté de son argent; qui même reçoivent quelque chose de celui qui emprunte pour faciliter et faire réussir le prêt; qui reçoivent des actes des personnes incapables de contracter; qui, pour ne pas payer les lots et ventes, font des contrats de faux échanges ou d'autres pièces semblables.

Les sergents qui, faisant croire qu'ils font un voyage exprès pour une commission, en font sept ou huit, et se font payer de chacune, comme s'ils étaient allés exprès; qui font trois exploits où un seul suffirait, comme pour exploiter trois frères; qui supposent de faux exploits, ou antidatent ceux qu'ils ont faits; qui, dans les exécutions qu'ils font, détournent quelque chose; qui délivrent des originaux aux demandeurs sans porter ni délivrer des copies au greffe; qui trompent ceux pour qui ils travaillent, donnant du temps à leurs débiteurs, ou ne les prenant point prisonniers, selon la commission qui leur a été délivrée, au moyen des sommes et des compensations qu'ils en tirent; qui font dire aux gens qu'ils ont des commissaireries à leur donner, pour tirer de l'argent et des repas d'eux, aux fins de n'être point commissaires, ou d'être déchargés, si l'exploit d'établissement est déjà délivré; qui donnent lesdites commissaireries par vengeance, et pour se faire craindre, et par ce moyen payer peu ou point de tailles; qui retiennent les meubles par eux exécutés, sans qu'il soit possible de les retirer jamais de leurs mains, même après s'être fait payer de leur salaire; qui retiennent des sentences et d'autres commissions à ceux qui les leur ont données pour les mettre à exécution, s'entendant avec les parties, et même se faisant garnir par elles des sommes dues à leurs créanciers, sans en tenir ensuite aucun compte; qui exigent des salaires exorbitants, et deux ou trois fois plus grands que ne porte leur taxe; qui se font faire des présents et des régales pour les délais qu'ils accordent, et qui après s'être bien fait payer, se font encore traiter dans le cabaret; qui délivrent des publications antidatées, sans les avoir jamais faites, et qui traînent après soi des procès infinis et très-funestes; qui commettent quelque autre fausseté que ce soit; qui, en cas de solidarité, épargnent quelqu'un des coobligés par argent ou quelque autre intérêt; qui, dans des inventaires ou ventes qu'ils font, retiennent quel-

que chose pour eux ou pour d'autres.

Les faux témoins, et ceux qui les emploient ou qui les sollicitent.

Les tuteurs et les curateurs qui ne sont pas fidèles à conserver et augmenter le bien de leurs pupilles par les voies d'équité; qui ne mettent pas tout ce qui devrait être mis dans l'inventaire, et se l'approprient; qui empêchent que leurs biens ne soient vendus autant qu'ils valent, et les achètent eux-mêmes; qui font à leurs pupilles des frais, des vacations et des dépens injustes.

Outre ces injustices qui se commettent souvent dans le Palais, desquelles on est responsable, quand même on n'en tirerait aucun avantage pour soi, il y a plusieurs autres manières de causer du dommage au prochain, sans en retirer aucun profit. Je me contenterai de rapporter ici les plus communes.

Ceux qui laissent aller les bêtes dans les terres des autres, ou les donnent à garder à des enfants qui n'en sont pas capables et qui laissent manger les grains.

Ceux qui passent par les terres dont les grains sont en épis, en chassant ou autrement, ou y laissant aller leurs chiens, leurs chevaux, etc.

Ceux qui sont établis pour la garde des biens publics, comme des vignes et des bois, etc., et qui ne les gardent pas, ou par négligence, ou par des présents qu'on leur fait.

Ceux qui maltraitent quelqu'un jusqu'à le mettre dans un état qu'il ne peut plus travailler.

Ceux qui font passer de l'argent faux ou léger, parce qu'ils l'ont reçu des autres.

Les serviteurs qui donnent ou qui laissent prendre le bien de leurs maîtres, ou qui ne travaillent pas fidèlement; de même les ouvriers.

Ceux qui décrient le travail ou la marchandise des autres, en sorte que cela leur fait tort.

Ceux qui achètent des enfants de famille, des serviteurs ou d'autres, des choses qu'ils ont sujet de croire avoir été dérobées; ils sont obligés de les payer une seconde fois au véritable maître, encore qu'ils les aient déjà bien payées.

Ceux qui retirent les voleurs.

Ceux qui commandent qu'on dérobe, ou qui obéissent quand on le leur commande.

Ceux qui donnent conseil, consentement, ou qui louent ceux qui dérobent, et sont cause qu'ils continuent.

Quand on dérobe ensemble, on est obligé solidairement à la restitution.

Ceux qui ne révèlent pas aux monitoires, ou quand ils en sont requis juridiquement.

Les collecteurs qui partagent les tailles injustement, ou qui les laissent comme elles sont lorsque la répartition n'en est pas équitable, et ceux qui leur font des présents pour être déchargés indûment.

Ceux qui tuent les pigeons de ceux qui ont droit d'en avoir, ou qui les attirent par quelque mauvais artifice.

Ceux qui empêchent l'enchère aux arrentements ou aux inventaires, et qui donnent de l'argent pour se faire adjuger pour rien les choses de prix qu'ils veulent acheter.

Ce sont autant de larcins criminels devant Dieu et dignes de l'enfer que toutes ces espèces, si ordinaires dans le commerce de la vie civile, que je viens de vous ébaucher, et Dieu châtiéra rigoureusement ceux qui les auront commis sans les avoir réparés.

CONCLUSION.

Quand Jésus-Christ, au dernier jugement, donnera le ciel aux bienheureux, il leur dira que c'est pour récompense des aumônes qu'ils ont faites. Au contraire il condamnera les réprouvés aux flammes éternelles, parce qu'ils ne se seront pas acquittés de ce devoir, *Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare* (*Matth.*, XXV, 42). Sur quoi saint Augustin dit excellemment : « Si celui qui n'a pas donné son bien doit être envoyé dans les flammes éternelles, dans quelles flammes sera condamné celui qui a pris celui des autres (2030)? » Si celui-là ira en enfer à qui Jésus-Christ dit : *J'étais nu, et vous ne m'avez pas revêtu* en la personne de mes pauvres, quelle place aura dans ce lieu de supplices celui à qui il dira : *J'étais revêtu, et vous m'avez dépouillé*? Si celui-là est condamné avec le démon qui n'a pas voulu loger les passants et les étrangers dans sa maison, à quelle damnation sera sujet celui qui a délogé les autres et leur a enlevé leur propre maison? Si celui-là enfin doit périr éternellement qui n'a pas fait de bien à son prochain, que dira-t-on de celui-là qui lui a fait tant de tort et causé des dommages si considérables? Malheur à vous, dit le prophète Isaïe, qui pillez maintenant partout et qui vous remplissez de proie; car vous serez un jour la proie du démon (2031). Mais faites mieux, employez toute votre adresse afin de vous faire riche pour l'éternité; et, si vous usez quelquefois de violence pour prendre ce qui n'est pas à vous, servez-vous-en pour ravir le ciel, qui ne s'accorde qu'à ceux qui font une violence salutaire sur eux-mêmes. Amen.

SERMON LXXXI.

DES PROCÈS.

Servum Dei non oportet litigare.
Il ne faut pas qu'un serviteur de Dieu s'amuse à plaider.
(*II Tim.*, II, 24.)

EXORDE.

Quoique ce que l'on a dit dans le discours précédent sur les injustices qui se commettent souvent au Palais dût être un motif assez puissant pour ne pas s'y exposer, néanmoins, comme la manie ou plutôt la fureur de plaider agite l'esprit de plusieurs Chré-

(2030) *Si in ignem mittendus est qui non dedit propria, ubi mittendus est qui rapuit aliena. De Sanctis, serm. 58.*

(2031) *Vix qui prædatis : nonne et ipse prælaber-*

tiens, il ne sera pas inutile de faire un discours exprès sur cette matière. En effet, on peut dire que les procès sont la cause ou du moins l'occasion de tous les péchés qui se commettent au Palais. Car enfin, s'il n'y avait point de procès, il n'y aurait point d'avocats qui se chargeassent de mauvaises causes, et qui les soutinssent par des manières encore plus mauvaises; les juges ne commettraient aucune injustice, puisqu'ils ne trouveraient point de matière où l'exercer. Tous ces gens de pratique et de chicane qui ne subsistent que du malheur et de la ruine des autres chercheraient un autre emploi pour vivre : en un mot, une grande partie de ces moyens de faire tort au prochain dont j'ai parlé dans le discours précédent seraient, au grand bien des particuliers, des familles et des royaumes, bannis de la société civile. Il faut que je tâche de procurer aujourd'hui ce bien universel à l'égard de tout le monde, excepté de ceux qui ne subsistent que de la calamité publique. Ce sera en travaillant à exterminer, s'il se peut, tous les procès, ou au moins à en diminuer le nombre; ou enfin, si je ne puis autre chose, apprendre à plaider de la manière la moins criminelle qu'il se pourra. Je ferai donc voir pour cela la source et le principe des procès, les maux qui en sont inséparables, et de quelle manière il s'y faut conduire lorsqu'on ne peut absolument les éviter. Demandons auparavant, etc. *Ave, Maria.*

Dessin du sermon.

- I^r POINT. La source des procès. — L'orgueil. — L'avarice.
II^e POINT. Les maux des procès. — Les spirituels. — Les médisances. — Un grand oulî de Dieu. — La perte de temps. Les maux temporels.
III^e POINT. Comment il faut plaider. — Il faut tâcher de s'accommoder. — Ne point médire de sa patrie. — L'aimer au contraire. Exemple de la manière de plaider chrétiennement. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

La source des péchés.

Il semble qu'on ne peut mieux découvrir la source empoisonnée des procès que dans ces paroles de l'apôtre saint Jacques, qui la connaissait parfaitement. *D'où viennent les guerres et les procès entre vous? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans votre chair* (2032)? Oui, sans doute, les passions sont les sources malheureuses des procès : il ne faut pas espérer aucune paix tant qu'elles règnent dans le cœur d'un homme, parce que ce règne n'est jamais paisible, ces passions différentes se combattant les unes les autres, et les remords de la conscience troublant toujours leur fausse paix. C'est ce que dit le même apôtre dans la suite. *Vous êtes pleins de desirs, et vous n'avez pas ce que vous désirez; vous plaidez et vous faites la guerre les uns contre les autres, et vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'a-*

rire. *Isa.*, XXXIII, 1.

(2032) *Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc, ex concupiscentiis vestris, que militat in membris vestris? Jac.*, IV, 1.

voir (2033). Ainsi plus on souhaite de choses au dehors, plus on souffre de combats en soi-même; comme au contraire, moins il y a de désirs, plus il y a de paix. Les envies, les jalousies, les guerres, les procès, les contestations, les dissensions, sont les fruits funestes des désirs déréglés. Comme la cupidité les multiplie à l'infini, de même la charité les réduit tous à un seul, savoir à Dieu, qui peut seul ou remplir nos désirs ou les changer.

Quoique donc toutes les passions soient les causes funestes des dissensions et des procès, néanmoins l'orgueil est une des principales. Il ne faut que rappeler dans son esprit ce qui a été dit de la nature de ce vice pour être persuadé du grand penchant qu'il a aux procès et aux contestations. Comme il veut toujours s'élever au-dessus des autres, et que ces autres ne veulent point céder ni se mettre au-dessous, il faut nécessairement en venir aux querelles, aux contestations et aux procès (2034). Cet amour de préférence et de domination l'emporte même souvent au-dessus de l'amour des biens de la terre. On aime mieux qu'il en coûte, pourvu qu'on soit le premier, et on ne croit pas avoir mal employé de grandes sommes d'argent pour acquérir une prééminence imaginaire. Si l'orgueil est une cause ordinaire des procès, il est encore un des plus grands obstacles à leur accommodement et à leur fin. Si l'on fait à un orgueilleux quelque proposition de paix, si on lui représente qu'il se consume en frais de justice, et que, quand même il gagnerait son procès, il lui en coûtera toujours plus qu'il n'en pourra tirer: il est vrai, vous répondra-t-il; mais je ne veux pas qu'il soit dit que je cède à ma partie, et quand il devrait m'en coûter tout mon bien, je veux lui faire sentir qu'on ne me brave pas impunément.

Cette disposition n'est à la vérité que trop ordinaire. Il faut pourtant avouer que l'avarice est la cause la plus commune des procès. C'est ce tien et ce mien qui sont la cause funeste d'une infinité de maux, et surtout des contestations et des procès (2035). On vit en parents et en amis, au moins à l'extérieur, tant qu'il n'y a rien à démêler ensemble. Mais aussitôt qu'il se trouve quelque avantage à acquérir, ou quelque incommodité à éviter, on voit la désunion se former entre ceux qui paraissaient les plus unis. Tant s'en faut que ceux qui sont les plus âgés, et qui par conséquent n'ont plus le feu de la jeunesse, soient moins ardents dans ces poursuites, qu'au contraire on voit avec douteur qu'on est souvent d'autant plus attaché à l'argent et aux moindres intérêts qu'on est plus avancé en âge; que la seule vue de cet intérêt étouffe dans le cœur toutes les considérations divines et huma-

nes qui devraient porter à se modérer, et qu'un homme demeure entièrement inflexible dans tout ce qu'il prétend lui être dû.

De là naissent ces procès fâcheux que tant de personnes considèrent comme un des plus grands fléaux de la vie humaine, au même temps qu'ils ne voudraient pas remettre la moindre partie de ce qu'ils prétendent pour les éviter. Ces procès naissent d'ordinaire de petits commencements. Ceux qui plaident se croient obligés de les soutenir comme nécessaires, ou pour conserver, ou pour augmenter leur bien. Ils s'imaginent qu'ils sortiront bientôt de ces fâcheuses contestations; et souvent on leur vie ne suffit pas pour en avoir la fin, ou elles deviennent la ruine de leur famille, et exposent toujours à un grand péril leur conscience et leur salut. Car, comme saint Augustin dit que nul homme colère ne crut jamais sa colère injuste (2036), puisque c'est eela même qui excite notre colère que nous nous imaginons qu'on nous refuse ce qui nous est dû, il est de même vrai de dire que nul homme ne s'engage dans un procès qu'il ne le croie très-juste et qu'il ne s'attende à le gagner, puisque, à moins de cela, il ne plaiderait jamais. Mais c'est assez parler des causes qui produisent les procès, il faut maintenant voir les maux qui en proviennent. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Les maux des procès.

Les maux que causent les procès sont infinis, et il faudrait, non pas une, mais plusieurs prédications pour en faire une simple énumération. Afin néanmoins de ne pas trop m'étendre, je les réduis à deux espèces, auxquelles on peut rapporter toutes les autres, savoir aux maux spirituels et aux maux temporels; aux dommages qu'ils causent à l'âme, et aux ravages qu'ils font dans les biens de la fortune.

Hélas! qui pourrait dire et qui pourrait entendre sans gémir les maux spirituels que les procès causent dans une âme? De combien de péchés sont-ils la source et le principe, et quelles sont les vertus qui pourraient subsister avec eux? La charité, qui est la reine de toutes, et sans laquelle toutes les autres sont fausses, n'est-elle pas absolument détruite par les procès? N'est-ce pas ce qui produit tant de refroidissements, tant d'éloignements, et souvent tant d'aversion et de haines entre les plus proches, et encore plus entre les étrangers? C'est que chacun s'assure que toute la raison est de son côté, à cause des ténèbres que la préoccupation du cœur répand sur l'esprit, et que, bien loin de se persuader de faire la moindre injustice, on croit ne faire autre chose que souffrir celle d'un autre.

(2033) *Concupiscitis et non habetis, litigatis et belligeratis, et non habetis. Jac., IV, 2.*

(2034) *Inter superbos semper jurgia sunt. Prov., XIII, 10.*

(2035) *Meum ac tuum, frigidum illud verbum.*

(2036) *Nelli i acenti ira sua videtur injusta. — Ep. 149.*

Mais qui pourrait exprimer le nombre et l'énormité des jugements téméraires et des médisances atroces que les plaideurs font tous les jours contre leurs parties? C'est un abîme impénétrable et une mer dont on ne saurait trouver le fond. On ne s'en aperçoit pas même quand on les forme on qu'on les prolère, et ils sont tellement passés en habitude, qu'ils sont devenus comme naturels, et ainsi ils ne frappent point. Quel est le plaideur qui ne décrie pas sa partie autant qu'il lui est possible? qui ne publie pas partout que c'est un chicaneur, un fourbe, un faussaire, qu'il en a bien fait d'autres, qu'on le connaît assez, et d'autres discours semblables sur lesquels on ne tarit jamais; ce sont des matières inépuisables. Mais, outre que ces acensations sont presque toujours fausses, ou au moins téméraires, quand même elles seraient véritables, vous serait-il pour cela permis de les faire? Quel droit, je vous prie, avez-vous sur la réputation de votre prochain? Qu'il soit un fourbe, un voleur, un faussaire, et tout ce qu'il vous plaira, qu'est-ce que tout cela fait à la justice de votre cause? Je veux bien même supposer que cela y peut contribuer en quelque chose, qu'est-il nécessaire de le publier à cent personnes qui n'en ont que faire, et qui n'étant ni vos juges ni vos avocats, n'ont aucun besoin d'être instruites de ces choses?

Mais si l'on a continuellement présents à l'esprit des crimes vrais ou faux de ceux contre qui l'on plaide, l'on vit au contraire dans un prodigieux oubli de Dieu. On ne pense point du tout à s'approcher des sacrements; on est plein de son procès, l'esprit en est absolument occupé, et il ne reste aucune place pour tous les autres objets. O Dieu, quelles prières fait-on, et quelles messes entend-on pendant ce temps-là? Quelle application peut-on apporter à ces grandes actions de la religion? Comment adorer Jésus-Christ qui s'immole encore sur nos autels pour ses ennemis, au même temps qu'on est dans l'aigreur et peut-être dans l'aversion de ceux qui étaient auparavant vos amis? Comment reconnaître Jésus-Christ qui donne tout et soi-même pour les hommes, pendant qu'on est occupé des moyens d'enlever par des chicanes de palais le bien des autres? Mais enfin peut-on dans ces troubles et ces mouvements conserver le repos de l'esprit et la paix du cœur? N'est-ce pas une mer incessamment agitée et exposée à tous les vents de diverses passions qui, se choquant et se combattant les uns et les autres, s'accordent en ce seul point d'exciter de violentes tempêtes dans l'esprit et dans le cœur?

Saint François de Sales dit que, s'il se trouve quelqu'un qui garde la modération dans les procès, on peut dire de lui que le

procès de sa canonisation est tout fait. Mais je dis plus volontiers, ajoute ce saint, que plaider et conserver le bon sens, la raison, la modération, c'est une prérogative si difficile et si rare, qu'à peine peut-on l'accorder aux saints (2037).

Le temps que nous avons pour travailler à notre salut est un temps précieux, un temps de grâce, un temps qui a coûté tout le sang d'un Dieu. Car, dès que l'on a commis un péché mortel, on mériterait d'entendre cet effroyable arrêt prononcé avec jurement par un ange qui représentait le Fils de Dieu : *Il n'y aura plus de temps* (2038); et si Dieu en laisse encore après cela afin de pouvoir faire pénitence, c'est un temps que le Fils de Dieu nous a acheté, et pour lequel il a donné jusqu'à la dernière goutte de son sang. Et cependant ce temps si précieux, ce temps qui a coûté si cher, ce temps qui, par une miséricorde infinie de Dieu, nous est donné afin de réparer le passé et travailler pour l'avenir, est malheureusement employé tout entier dans les embarras des procès. Car on sait bien que, quand on est assez malheureux pour avoir un procès, on n'a pas le temps de s'appliquer à aucune autre chose. C'est pourquoi saint Augustin expliquant ces paroles de saint Paul, *redimentes tempus* (*Ephes.*, V, 16), rachetant le temps, dit fort à propos pour mon sujet : « Quand quelqu'un vous suscite un procès, consentez volontiers à perdre quelque chose, afin d'avoir le temps de vous appliquer à Dieu, car ce que vous perdez est le prix du temps que vous acquérez par ce moyen. C'est tout de même lorsque vous donnez de l'argent pour acheter du pain, vous perdez quelque chose, et vous acquérez quelque chose : ainsi contentez-vous de perdre quelque somme d'argent ou quelque héritage, afin d'acheter la paix et le repos, c'est-à-dire le temps de pouvoir vaquer à Dieu; c'est ce qui s'appelle proprement racheter le temps, *redimentes tempus* (2039). »

Aspirons, messieurs, à l'héritage du ciel, pour lequel on ne plaide point. On acquiert quelque-fois les héritages de la terre en plaçant, et on perd souvent l'héritage du ciel en plaidant. La raison de cette différence, c'est que l'héritage du ciel est si vaste et si étendu, qu'encore que tous le possédassent, chacun ne laisserait pas de le posséder entier; ainsi, comme on n'ôte rien à personne, il n'y a point de matière à procès. Mais, comme les héritages de la terre sont bornés et que deux ne peuvent pas posséder le même, chacun veut exclure son compagnon, et c'est ce qui fait la matière inépuisable de tous les procès.

Voilà donc de grands maux spirituels que causent les procès. Mais, comme les maux temporels sont plus sensibles et fraient beaucoup davantage, il est bon d'en dire un

(2037) Quae amare et sapere vix diis conceditur
Ligare et non insanire vix sanctis conceditur.

(2038) Tempus non erit amplius., *Apoc.*, X, 6.

(2039) Quando aliquis tibi litem inferit, perde aliquid ut Deo vaces, non litibus; id enim quod per-

dis pretium est temporis. Sicut enim das nummos et panem emis, itaque aliquid amittis, et aliquid accipis; sic perde nummos ut emas tibi quod eternum est tempus vacandi Deo; hoc enim est tempus redimere. *De Verb. Apost.*, ser. 41.

mot. En effet, il n'est pas nécessaire de s'y étendre, puisque chacun le sent assez. On voit un grand nombre de plaideurs. Les salles des palais de chaque ville en sont remplies. Mais en a-t-on vu quelqu'un, particulièrement de ceux qui le sont de profession, qui soient devenus riches? Les frais et les dépens ne consomment-ils pas tout? Quand même on gagne son procès, n'en coûte-t-il pas souvent plus que si l'on n'avait point plaidé du tout? Avant qu'on ait satisfait les juges, payé les avocats, rempli les procureurs et assouvi la cupidité des autres officiers de justice, gens toujours prêts à recevoir : *La sangsue a deux filles, savoir, la cupidité et l'avarice, qui disent toujours : Apporte, apporte* (2040); avant, dis-je, qu'on ait rempli tout cela, chacun sait, et plusieurs par une funeste expérience, combien il en coûte.

Ne serait-il donc pas beaucoup meilleur d'éviter les procès, de n'être pas si fort en tuté de la justice prétendue de sa cause, qu'on la croie incontestable? Car enfin, voilà où en sont réduits tous les plaideurs. Il n'y en a point qui ne soit très-persuadé que son affaire est de la dernière évidence, et ce serait même lui faire une injure dont il se tiendrait extrêmement offensé, si l'on paraissait en douter un peu. Cependant il est certain qu'un des deux a tort, et quelquefois même tous les deux; mais on ne le persuadera jamais à personne. Je veux bien néanmoins supposer que le bon droit est de votre côté, et que l'on commette une manifeste injustice à votre égard : faut-il plaider pour cela? Que deviendra donc cette parole de saint Paul : *C'est déjà un péché parmi vous de ce que vous avez des procès les uns contre les autres? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe* (2041)? Que deviendra cette autre parole du Fils de Dieu même : *Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, laissez-lui encore emporter votre manteau* (2042). Ces paroles, à la vérité, ne contiennent qu'un conseil; mais le fondement de ce conseil, qui est d'avoir le cœur éloigné des procès, et de préférer la paix et l'union chrétienne à des biens temporels, est un précepte. Et certainement c'est beaucoup gagner que de perdre son argent pour ne pas risquer de perdre son âme en perdant la charité.

Mais enfin, comme il semble que c'est trop demander aux Chrétiens que de prétendre qu'ils ne plaident jamais, et qu'effectivement il y a des rencontres où il est difficile de s'en défendre, il faut tâcher de leur apprendre ce qu'ils doivent faire dans ces rencontres fâcheuses et difficiles, afin d'offenser Dieu le moins qu'il se pourra. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Comment il faut plaider.

La première chose qu'on doit faire, et par laquelle il faut toujours commencer, quand on est indispensablement obligé de plaider, c'est de faire tout son possible pour en venir à un accommodement. Il faut pour cet effet s'en rapporter de bonne foi à des personnes désintéressées et intelligentes dans ces matières, et se soumettre à ce qu'elles décident. Mais il faudrait pour cela être convaincu d'une grande vérité, et qu'on ne peut néanmoins se persuader, savoir, qu'on peut facilement se tromper dans la justice de sa cause, qu'on n'est point un juge compétent dans sa propre affaire, et que l'intérêt aveugle toujours; qu'ainsi il est nécessaire de suivre une lumière que ni l'intérêt ni les passions n'offusquent point, et c'est dans ces personnes intelligentes et désintéressées qu'il la faut chercher.

S'il est absolument impossible d'en venir à un accommodement, et qu'il faille nécessairement plaider, c'est alors qu'il est nécessaire d'apporter une vigilance exacte sur soi-même, sur ses actions, sur ses paroles, et même sur ses pensées et sur son cœur. Sur ses actions, ne faisant jamais rien contre la justice, contre la bonne foi, contre la sincérité, n'usant jamais de fourberies, de faussetés, de chicanes et d'adresses de palais, de feintes et de dissimulations.

Pour peu que l'on ait non-seulement de conscience, mais même d'honneur, on s'abstiendra de ces mauvaises voies; mais assurément on ne sera pas également maître de sa langue, et c'est ici l'écueil où les personnes mêmes de piété échouent souvent. Car enfin il n'y a presque point de plaideur qui fasse le moindre scrupule de dire tout le mal qu'il sait de sa partie et même celui qu'il ne sait pas. Les avocats entrent dans cet esprit, ils font consister la plus belle partie de leur éloquence à déchirer impitoyablement la réputation de ceux contre qui ils parlent, dans des choses mêmes qui n'ont aucun rapport à la cause dont il s'agit; et, comme, par une effroyable corruption du cœur humain, on prend un plaisir singulier à entendre médire avec esprit, les avocats qui excellent en ce genre de parler passent sans contredit pour les plus habiles et sont les plus employés. Un chrétien qui ne veut point cesser de l'être en plaçant, non-seulement ne dira aucun mal de sa partie, mais encore il affectera d'en dire tout le bien qu'il pourra. Il l'excusera même devant ceux qui, pour le flatter, voudraient la décrier en sa présence. Il dira que, si elle plaide contre lui, il faut qu'elle ait de bonnes raisons pour le faire; que peut-être elle se trompe, mais qu'on peut croire qu'elle a l'intention droite et sincère; et d'autres

(2040) *Sanguisugæ duæ sunt filiae, dicentes: Affert, affert. Prov., XXX, 15.*

(2041) *Jampridem omnino delictum est in vobis, quod judicia habetis inter vos. Quare non magis in-*

juriam accipitis? Quare non magis fraudem patimini. I Cor., VI, 7.

(2042) *Qui vult tecum judio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et palli u. Matth., V, 40.*

raisons semblables que la charité, quand elle est bien sincère, ne manque jamais de trouver.

Si les plaideurs doivent exactement veiller sur leurs actions et sur leurs paroles, ils ne doivent pas apporter une moindre vigilance sur leurs pensées et sur leur cœur. Ainsi ils ne doivent jamais juger mal de leurs parties, pénétrer dans leur intérieur et dans leurs intentions secrètes, et étouffer d'abord toutes les pensées désavantageuses qui pourraient se présenter à leur esprit. Mais ils doivent veiller avec un soin encore plus exact sur leur cœur, afin de réprimer tous les sentiments d'aigreur et d'aversion contre leurs parties qui pourraient s'élever, leur témoigner de l'amitié dans les rencontres, et leur faire du bien s'il s'en présentait quelque occasion ; surtout il faut prier pour elles, et demander à Dieu qu'il leur inspire des sentiments de paix ; si elles ont le bon droit de leur côté, qu'il le leur fasse connaître, afin de terminer au plus tôt ces procès, qui ne peuvent que faire beaucoup de mal aux uns et aux autres.

Je ne peux me dispenser de rapporter ici un exemple célèbre de la manière de plaider chrétiennement, parce que j'en ai été moi-même témoin, étant alors sur les lieux ; il est arrivé dans une personne très-illustre. C'est dans un prince du sang qui est connu de tout le monde, et que sa pitié singulière a rendu encore plus célèbre que sa haute naissance. Il était gouverneur d'une province et seigneur d'une terre très-considérable. Il ne voyait pas bien clairement si sa terre était sujette à la taille (car elle est située dans un pays où les tailles sont réelles). Il ne prenait pas pour une preuve de son exemption de ce qu'on ne lui avait rien demandé, ni à ses ancêtres, gouverneurs de la province comme lui, parce qu'il jugeait assez qu'on n'avait eu garde de s'adresser à des personnes de ce rang. Comme donc il ne voulait pas d'un côté que son autorité s'exemptât de payer ce qu'il aurait dû, et d'un autre imposer sur sa terre, au préjudice de ses enfants, une charge que peut-être elle ne devait pas, il commanda aux chefs de la communauté du lieu de plaider contre lui à la cour des aides, afin que, toutes choses étant bien examinées, le doute fût levé par un arrêt. La communauté le supplia de ne la point obliger à une entreprise si téméraire, et dont elle avait un si grand éloignement. Si la terre devait la taille, la communauté consentait très-volontiers de la payer pour lui, et qu'en ayant usé de cette manière à l'égard de ses ancêtres, elle le suppliait très-instamment de ne la point obliger d'agir d'une autre manière à son égard. Mais ce prince, persuadé que le même respect qu'on avait eu pour ses ancêtres empêchait encore qu'on n'entreprît rien contre lui, voulut absolument que l'affaire fût décidée par un jugement juridique. On plaida donc, et lorsque dans le cours du procès ce plaideur vraiment chrétien trouvait parmi ses papiers quelque

pièce qui ne lui était pas favorable, il l'envoyait à ses parties afin qu'elles s'en servissent contre lui. Ce prince néanmoins n'eut pas la satisfaction d'être éclairci sur son doute, car il mourut, au très-grand regret de tous les gens de bien, avant que ce procès fût jugé. Voilà ce qui s'appelle plaider chrétiennement. Et certes, si tous les procès s'entreprenaient et se poursuivaient de la même manière, il aurait été inutile de vous parler sur ce sujet. Mais on sait assez, sans qu'il soit nécessaire que je m'y étende davantage, combien on est éloigné de cette pratique.

Oh ! si nous étions toujours bien occupés comme nous le devrions être de la grande et unique affaire que nous avons à soutenir au jugement de Dieu, de ce grand procès où il ne s'agit de rien moins que de notre éternité, nous ne nous amuserions pas comme nous faisons à troubler la paix de notre cœur, à rompre l'union où nous devons être avec notre prochain, pour des affaires de néant, pour le moindre intérêt, pour une chose temporelle et périssable. Ce plaideur de profession qui poursuit avec chaleur un procès où il ne s'agit que d'un petit bien temporel, qui s'en occupe jour et nuit sans penser à autre chose, qui est dans un continuel mouvement pour solliciter ses juges, pour gagner son rapporteur, instruire son avocat, faire agir son procureur, et chercher des amis afin de réussir dans son entreprise, deviendrait insensible et indifférent à ce procès s'il envisageait avec un peu de religion la grande affaire du salut qu'il a à terminer dans cette vie.

Que cette grande affaire, qui demande tous nos soins, occupe désormais notre cœur ; qu'elle soit le principe de toutes nos actions : réglons par rapport à cette grande affaire les différends que nous pouvons avoir avec nos frères pour des choses périssables ; ne pensons qu'à nous rendre favorable le juge qui doit décider cette grande et unique affaire ; employons le crédit des saints, qui sont nos amis ; de la sainte Vierge, qui est notre avocate, pour nous rendre ce juge propice ; tâchons enfin de gagner et de consumer cette importante affaire par la sainteté de nos œuvres et par les désirs de la seule éternité. Amen

SERMON LXXXII.

DU MENSONGE.

*Perdes omnes qui loquuntur mendaciam.
Vous perdrez tous ceux qui parlent avec mensonge.
(P: a. V, 7.)*

EXORDE.

On peut dire, messieurs, qu'il est très-difficile, et même ajouter, sans craindre d'excéder, qu'il est presque impossible que les procès, qui ont été la matière du discours précédent, soient absolument exempts de mensonge. Sans parler maintenant des faux témoignages et d'autres falsifications grossières qui portent leur condamnation sur le front, combien d'adresses, de détours,

de dissimulations, de déguisements. en un mot, combien de mensonges n'emploie-t-on pas pour rendre sa cause meilleure ! Cependant le Prophète-Roi assure que Dieu, sans aucune distinction, perdra tous ceux qui parlent avec mensonge : *Perdes omnes qui loquuntur mendacium*. C'est ce qui me donne occasion de vous parler aujourd'hui du mensonge ; et j'estime ce sujet d'autant plus important, qu'il est plus commun, et qu'on n'en fait aucune conscience. Il s'en trouve assez qui condamnent les mensonges qui causent quelque préjudice au prochain, et qu'on appelle des mensonges pernicieux ; mais il y en a peu qui blâment, ou même qui ne disent avec complaisance ces mensonges qui ne font tort à personne, et qui ne sont que pour se divertir, et qu'on appelle des mensonges joyeux. Mais il n'y a presque personne qui non-seulement n'exuse, mais même qui ne loue ces mensonges qui, bien loin d'être préjudiciables au prochain, lui sont au contraire très-avantageux, et qu'on appelle des mensonges officieux. Cependant, comme j'ai déjà dit, la Vérité éternelle ne fait point toutes ces distinctions, mais elle condamne généralement, plus ou moins sévèrement à la vérité, mais enfin elle condamne tous ceux qui parlent avec mensonge. *Perdes omnes*, etc. Tâchons donc d'établir le plus solidement qu'il nous sera possible cette importante vérité, qu'il n'est jamais permis de mentir en quelque rencontre que ce soit : ce sera le sujet de la première partie. La seconde aura pour but de prouver qu'il n'est pas même permis de se servir d'équivoques ; et la troisième, de répondre aux raisons qu'on apporte plus ordinairement pour justifier le mensonge en de certaines occasions : c'est ce que je tâcherai de faire, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessain du sermon.

- I^r. POINT. Il n'est jamais permis de mentir. — L'amour de Dieu ne souffre ni grand ni petit péché. — Le mensonge a une opposition particulière à Jésus-Christ.
- II^e. POINT. Les équivoques ne sont pas permises. — Belle peinture de la duplicité. — Il est quelquefois permis de cacher la vérité.
- III^e. POINT. Réponse aux raisons de ceux qui veulent que le mensonge soit permis en de certaines rencontres. — Les mensonges, quoique utiles, sont des péchés. — La bonne intention ne justifie pas une action mauvaise d'elle-même. — Non pas même pour donner le baptême à un enfant près de mourir. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Il n'est jamais permis de mentir.

C'est peut-être une grande témérité à moi d'entreprendre aujourd'hui de condamner le mensonge, et de vouloir bannir de la société humaine une chose qui en est comme le lien, et sans laquelle, dit-on, elle ne pourrait subsister. Comme nous sommes obligés de vivre parmi les hommes, qui sont

pêcheurs, et que nous le sommes nous-mêmes, le péché ne nous épouvante plus ; on s'y familiarise, et on s'accoutume à le regarder comme une suite naturelle de la corruption qui nous a accompagnés dans notre naissance, et comme une espèce de nécessité attachée à notre état. Les raisons qui nous en découvrent la laideur étant toutes spirituelles, et ne frappant, s'il faut ainsi dire, que la pointe de l'âme, elles ne font qu'une légère impression sur des hommes tout charnels, qui ne pensent qu'à la terre, et qui ne désirent que la terre. Il n'y a que ceux qui, comme parle saint Augustin, ont des yeux chrétiens qui s'en épouvantent et qui ne se familiarisent point avec ce monstre, qui désole toute la terre. Si vous en exceptez ce petit nombre, cette insensibilité au péché est la disposition générale qui enferme toute la terre. Comment donc entreprendre de vous donner de l'horreur du mensonge, et de vous inspirer le désir de dire toujours la vérité, puisque ceux mêmes qui conçoivent quelque aversion du péché en général ont peine à s'en former une bien violente du mensonge en particulier ? Si donc un orateur doit espérer peu de succès de son travail lorsqu'il sait que ses auditeurs sont prévenus contre le discours qu'il doit leur faire, quel succès puis-je espérer du mien, puisque je sais que bien des gens ont peine à se persuader que la loi de Dieu oblige à concevoir une grande aversion du mensonge ?

Il faudrait, disent-ils, se bannir du commerce des hommes si l'on en voulait bannir le mensonge : on ne s'en peut plus passer, il est même quelquefois nécessaire pour établir la paix ; et pourvu que l'injustice en soit bannie, nous avons peine à nous persuader que ce soit un grand mal. Voilà, messieurs, les préventions que j'ai à combattre et les erreurs que j'ai à détruire. Je tâcherai de le faire directement dans la troisième partie ; dans celle-ci, je me contenterai de bien établir le dogme dont il s'agit. Mais je ne puis faire ni l'un ni l'autre que par des raisons spirituelles et célestes ; il faut donc que de votre part vous ayez des oreilles et un cœur spirituels, et que les raisons de la terre en soient bannies.

Je dis donc premièrement que le mensonge dans la bouche de qui que ce soit et pour quelque fin que ce soit, est toujours un mal ou grand ou petit. En doutez-vous, messieurs, ou en êtes-vous bien persuadés ? Si vous ne l'étiez pas, j'ajouterais aux paroles de David que j'ai mises à la tête de ce discours : *Perdes omnes qui loquuntur mendacium* ; celles du Sage : *Que la bouche qui prononce un mensonge prononce en même temps un arrêt de mort contre son âme* (2043). Saint Augustin, qui fera une grande partie de ce discours, entend cette parole absolument : *La bouche qui ment tue l'âme* ; non que tous les mensonges tuent l'âme, mais parce qu'il faut craindre les moindres, lors-

qu'ils sont volontaires, de peur qu'ils ne portent à de plus grands. Je dirais encore avec saint Jean dans son Apocalypse, que *le partage de tous les menteurs sera dans l'étang brûlant de feu et de soufre* (2044); et dans le chapitre suivant : *Qu'on mette dehors les chiens, et quiconque aime et fait le mensonge* (2045). Or, il est certain que Dieu ne punit que le péché, qu'il ne perdra que les pécheurs, qu'il n'y a qu'eux qui tuent leur âme; il faut donc que le mensonge soit un péché, puisque Dieu menace si sévèrement les menteurs.

Mais, quand je vous dis que le mensonge est un péché, si dans le même temps votre cœur n'est pas saisi d'une sainte aversion contre le mensonge, c'est que vous n'aimez pas Dieu. Le propre effet de l'amour est de donner de l'aversion de tout ce qui blesse ce qu'on aime; et plus cet amour est fort, plus on sent croître cette aversion. L'insensibilité est incompatible avec l'amour. Quand on aime, on ne sait point faire cette distinction de grandes ou de petites offenses: l'amour évite avec un soin égal tout ce qui déplaît à l'objet vers lequel il se porte. Le mensonge étant donc un péché, vous le devez éviter parce qu'il est un péché, parce que l'amour de Dieu n'en souffre point dans une âme qui le possède; qu'elle s'applique avec un soin égal à détruire tout ce qui lui est contraire, qu'elle n'a point d'indifférence pour l'objet vers lequel elle se porte.

Ames insensibles et indifférentes au péché, qui avez ce poison comme l'eau, comment pouvez-vous après cela nous faire croire que vous aimez Dieu? L'amour est-il compatible avec cet état de négligence et d'insensibilité? N'a-t-on dans le monde aucune complaisance pour ce qu'on aime? Ne se met-on point en peine de lui déplaire? Et si vous aimez Dieu, serait-il possible que vous compassiez pour rien de lui déplaire tous les jours volontairement? Je dis cela, messieurs, par rapport au mensonge, et à cette malheureuse habitude que l'on s'en forme, et encore plus par rapport à cette insensibilité qui fait compter pour rien de mentir; comme si c'était un rien que d'offenser Dieu! Je vous le dis encore une fois, et je ne le saurais trop dire, que le mensonge étant un péché, cette seule considération vous en doit donner une très-grande aversion; et que si elle n'est pas dans votre cœur, c'est une marque que l'amour de Dieu n'y est pas non plus.

Mais, outre cette considération générale

(2044) *Omnibus mendacibus pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure. Apoc., XXI, 8.*

(2045) *Foris canes, et omnis qui amat et facit mendacium. Apoc., XXII, 15.*

(2046) *Redemisti nos, Domine, Deus veritatis. Psal. XXX, 6.*

(2047) *Ego sum via, veritas, et vita. Joan., XIV, 6.*

(2048) *Spiritum veritatis. Joan., XV, 26.*

(2049) *Ego sum lux mundi, qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ. Joan., VIII, 12.*

et commune à tous les péchés, le mensonge a une malignité particulière et comme une certaine opposition à Jésus-Christ. David l'appelle, par un esprit prophétique, *le Dieu de vérité* (2046). Il se dit lui-même *la souveraine Vérité* (2047). L'apôtre saint Jean appelle l'esprit de Jésus *l'esprit de vérité* (2048). Il dit qu'il est cette vérité lumineuse qui nous doit éclairer dans nos ténèbres (2049), qui nous doit délivrer de nos erreurs (2050), qui nous doit sanctifier (2051). Saint Matthieu nous dit que Jésus-Christ est la vérité qui doit être notre nourriture en ce monde, afin, dit saint Augustin, qu'il soit notre nourriture dans l'éternité (2052).

Pourquoi, messieurs, toutes ces glorieuses qualités attribuées à notre divin Maître? pourquoi tant de titres si éclatants et si magnifiques? N'est-ce pas assez de dire qu'il est notre Dieu? Non, ce n'est pas assez; il faut ajouter qu'il est un Dieu de vérité, afin de nous la faire aimer, de nous la faire respecter, de nous faire embrasser toutes sortes de vérités, et de nous faire éviter toutes sortes de mensonges, qui sont proprement l'ouvrage du démon.

Car enfin, si Jésus-Christ est le Dieu de vérité, le démon est le dieu du mensonge. Qu'est-ce que l'hérésie, qu'est-ce que l'idolâtrie, qu'est-ce que l'impiété? Tous ces crimes sont des mensonges, et tous les mensonges sont les ouvrages du démon. Si Jésus-Christ est la souveraine Vérité, le démon, dit le même Sauveur, est le père du mensonge; et lorsqu'il en dit quelqu'un, il dit ce qu'il trouve dans lui-même, parce que n'étant point demeuré dans la vérité, elle n'est plus en lui (2053).

Si l'esprit de Jésus-Christ est appelé l'esprit de vérité, l'esprit du démon est l'esprit du mensonge. Je serai, dit-il lui-même, l'esprit de mensonge, qui parlerai par la bouche de tous les faux prophètes d'Achab, pour le tromper (2054). Si Jésus-Christ est la vérité lumineuse qui doit éclairer nos ténèbres, le démon est celui qui en doit augmenter l'épaisseur et l'obscurité; c'est lui qui les a répandues sur la terre, qui les entretient sur la terre, et qui en doit punir les pécheurs dans l'enfer. Si Jésus-Christ est la vérité qui nous doit délivrer des erreurs de l'esprit et nous guérir des faiblesses de la volonté, le démon n'étant que mensonge et que faiblesse, dans une impuissance générale de toutes sortes de biens, il ne peut produire dans notre âme que ce qu'il trouve en soi, c'est-à-dire le

(2050) *Ei cognoceis veritatem, et veritas liberabit vos. Ibid., 32.*

(2051) *Sanctifica eos in veritate: sermo tuus veritas est. Joan., XVII, 17.*

(2052) *Non in solo pane vivit homo; sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. Matth., IV, 4.*

(2053) *Dabolus in eo. Cum loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus. Joan., VIII, 44.*

(2054) *Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. III Reg., XXI, 22.*

mensonge. Enfin si Jésus-Christ est la vérité qui nous doit nourrir en ce monde et en l'autre, le démon n'étant que mensonge et n'ayant que le mensonge, hélas ! messieurs, de quoi nourrira-t-il ceux qui se sont donnés à lui ? Quelle sera leur vie ? quelle sera leur félicité ? Le mensonge.

Jugez donc de ce que c'est que d'aimer à dire le mensonge et à trahir la vérité. Je ne parle pas de ceux à qui par faiblesse ou par crainte il échappe quelquefois des mensonges ; ils pèchent, à la vérité, quoique plus légèrement ; mais je parle à ceux qui en font une habitude, et une habitude qui dure toute leur vie, et une habitude dont ils ne se repentent jamais, et une habitude qui forme une malheureuse disposition dans l'âme, de mentir toutes les fois que l'occasion s'en présente. C'est de ceux-là que parle le prophète Isaïe : qui reconnaissent pour leur père le démon, comme étant le père du mensonge (2055). Voilà leur père qui leur a donné naissance. Ce sont ceux que saint Jean exclut de la Jérusalem céleste. Bien loin de ce saint lieu, leur dit-il, empoisonneurs, impudiques, homicides, idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge : *Qu'en mette dehors les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, les homicides, les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge* (2056). Voyez avec quelle sorte de gens il mêle les menteurs.

Ce n'est pas pour eux que Jésus-Christ est le Dieu de vérité, parce qu'il n'apprend que la vérité ; il ne parle que vérité, et ils ne disent que mensonge, et ils ne parlent que mensonge. Ce n'est pas pour eux que Jésus-Christ est la souveraine vérité, la vérité sanctifiante, la vérité qui délivre de l'erreur, la vérité qui doit être notre nourriture en ce monde et en l'autre. Comment accorder toutes ces glorieuses qualités et les divines fonctions de Jésus-Christ à notre égard avec ceux dont l'esprit est, comme celui du démon, un esprit de mensonge, qui aime et qui font le mensonge, et que saint Jean exclut du séjour des bienheureux par cette seule raison.

Ne croyez pas, messieurs, qu'il y ait aucune exagération dans mes paroles. Je ne suis que l'interprète du Saint-Esprit, qui, étant l'esprit de vérité, ne s'accorde pas avec l'illusion trompeuse d'une fausse éloquence. Et, afin d'augmenter en vous l'horreur du mensonge par des considérations encore plus fortes, concevez, si vous pouvez, ce que ce serait de sauver une âme, d'entrer dans la communication de ce prix et de ce rachat. Tous les hommes qui sont sur la terre seraient obligés de donner leurs biens, de sacrifier leur vie, s'il n'y avait point d'autre moyen. Mais que serait-ce de sauver

non pas une âme, mais tous les hommes ? Cependant cela ne serait pas permis si pour leur procurer ce bonheur il fallait faire un mensonge. Non, je vous le dis encore, cela ne serait pas permis. C'est une vérité constante prononcée par le grand Apôtre, qu'il n'est jamais permis de faire mal, quelque bien qu'on en puisse tirer (2057) : c'est une mauvaise maxime qu'il condamne. Telle est la nature du péché, de corrompre tout ce qu'il touche. Bien n'est agréable à Dieu de tout ce qu'il lui présente ; et quand il lui offrirait le salut de toute la terre, Dieu l'aurait en horreur, et il punirait éternellement celui qui aurait sauvé tous les hommes par un péché mortel. Mais peut-être que les équivoques ne seront pas si mauvaises que les mensonges : c'est ce que nous allons examiner dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Les équivoques ne sont point permises.

On appelle proprement équivoque une parole qui, ayant plusieurs sens véritables, sert à tromper celui à qui l'on parle, parce que l'on prévoit qu'il la prendra dans un autre sens que celui que l'on a dans l'esprit.

Saint Augustin fait consister l'essence du mensonge dans cette volonté de tromper par ces équivoques ou ces mensonges déguisés, en faisant croire autre chose que ce qui est. Ce saint déclare en plusieurs endroits qu'on pourrait mentir en disant même la vérité, lorsqu'on ne pense pas que ce soit la vérité. Si donc celui qui dit ce qu'il ne croit pas être véritable tombe dans le mensonge parce qu'il a dessein de tromper, que sera-ce de celui qui use de termes ambigus pour faire croire ce qui n'est pas ? Les paroles, selon saint Augustin dans les traités qu'il a faits sur le mensonge, sont instituées pour nous faire connaître les pensées les uns des autres : en user autrement c'est en user contre leur institution et contre leur nature, ce qui ne peut se faire sans péché. Or, celui qui use de termes équivoques n'en use pas pour manifester ses pensées, mais plutôt pour les déguiser ou pour les cacher, faisant semblant de les vouloir déclarer.

Saint Grégoire, Pape, qui est un de ceux qui se sont le plus fidèlement attachés à la doctrine de saint Augustin, remarque que dans les paroles de Job l'iniquité et le mensonge ne sont qu'une même chose. *Tant que j'aurai un souffle de vie, et que Dieu me laissera l'air que je respire, mes lèvres ne prononceront rien d'injuste, et ma langue ne dira point de mensonge* (2058). Ce Pape conclut de ces paroles que tout mensonge est iniquité, et que toute iniquité est mensonge, parce que la vérité n'est autre que l'équité et la

(2055) *Numquid non vos filii scelesti, semper mendax? Isa., LVII, 4.*

(2056) *Foris canes, et venefici, et impudici, et homicidae, et idolis servientes, et omnis qui amat et legit mendacium. Apoc., XXII, 15.*

(2057) *Non faciamus mala, ut inde veniant bona. Rom., III, 8.*

(2058) *Quia donec superest halitus in meo, et Spiritus Dei in naribus meis, non loquentur labia mea iniquitatem nec lingua mea mendacium. Job, XXVII, 5.*

justice. Ainsi on ne peut s'éloigner de l'une sans s'éloigner en même temps de l'autre. Mais dans ce même endroit de l'Écriture on met une grande différence entre mentir et méditer un mensonge. On ment quelquefois plutôt par précipitation que par malice, et alors la faute en est plus légère que quand on ment à dessein et de propos délibéré. Mais, quelque différence qu'il y ait entre ces mensonges, jauris celui qui fait profession de la perfection et d'un amour sincère pour la vérité ne tombera ni dans les uns ni dans les autres.

Voilà la doctrine du grand saint Grégoire, qui nous donne lieu de remarquer que, si les mensonges prémédités sont plus à blâmer que ceux qui viennent de précipitation, il s'ensuit que les équivoques ne sont pas les moindres des mensonges ; car ils sont certainement étudiés, et la précipitation ne peut y avoir de part. C'est un dessein formé de tromper qui invente ces détours et ces ambiguïtés, afin de dire un mensonge sans mentir, et pour tromper sans mensonge ; tout cela demande beaucoup de réflexion : d'où il suit que la faute en est plus grande.

Ce même Pape fait une admirable peinture de cette adresse de paroles, et de cette duplicité de cœur par laquelle on trompe les autres. C'est en expliquant ces paroles de Job : *Deridetur justi simplicitas* (Job, XII, 4). « La sagesse de ce monde, dit-il, consiste à cacher avec artifice les pensées qu'on a dans le cœur, à déguiser ses sentiments par la dissimulation de ses paroles, à persuader que les choses fausses sont vraies, et que les vraies sont fausses. Cette prudence est mise en usage dès la plus tendre jeunesse, et on la montre même aux enfants. Ceux qui la savent méprisent tous les autres avec orgueil, et ceux qui l'ignorent admirent avec respect ces prudents du siècle ; parce que cette damnable duplicité est voilée du nom d'adresse et de savoir-vivre. Cette sagesse mondaine apprend à ses sectateurs à rechercher les premiers honneurs, à jouir avec joie du faste et de la gloire temporelle que l'on s'est acquise ; à rendre aux autres avec usure le mal qu'ils nous auront fait ; à ne point céder, quand on le peut, à quiconque nous résiste, et à dissimuler par une douceur apparente tout ce que notre malice est impuissante à exécuter.

« Au contraire, continue ce saint, la sagesse des justes consiste à ne jamais rien dissimuler, à découvrir ses sentiments par ses paroles ; à aimer la vérité, à fuir le mensonge, à faire du bien gratuitement, à souffrir le mal plutôt que d'en faire, à ne point rechercher de vengeance des injures qu'on reçoit, et à considérer comme un très-grand avantage les opprobres et les confusions que l'on souffre pour l'amour de la vérité. Mais on se moque de cette simplicité des justes, parce que les sages du siècle appellent sottise cette vertu de candeur et d'innocence. Ils estiment folie tout ce que l'on fait avec

sincérité ; et aux yeux de cette sagesse charnelle tout ce que la vérité approuve et demande passe pour ridicule et pour extravagant. Et en effet, y a-t-il rien de plus sot aux yeux du monde que de découvrir par ses paroles tout ce qu'on a sur le cœur, de ne rien déguiser avec artifice, de ne se point venger des injures, de parler en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécations, de rechercher la pauvreté, d'abandonner ce que l'on possède, de ne point résister à celui qui nous ravit notre bien, et de tendre l'autre joue à celui qui nous a donné un soufflet ? »

Ce même Pape, dans un autre lieu, veut bien instruire les simples, afin que leur simplicité et leur facilité à découvrir ce qu'ils savent ne soient préjudiciables ni à eux ni aux autres. Mais toute l'instruction qu'il leur donne se réduit à deux points, savoir, de taire les vérités qui pourraient nuire, et de n'avancer jamais rien de faux. Voilà tout le raffinement, toute la prudence et toute la théologie morale de ce grand docteur sur ce point, il ne leur conseille point du tout ces discours étudiés, ces ambiguïtés affectées, en un mot l'art de mentir sans mensonge.

C'était néanmoins un moyen fort commode, afin de bien prémunir les simples contre les surprises de leur ingénuité, de leur enseigner cette sage circonspection qui est quelquefois si nécessaire. Mais saint Grégoire n'en savait pas plus que saint Augustin. Taire absolument ce qui peut nuire, dire sincèrement et avec vérité tout ce qu'on dit, c'est la prudence du serpent, que l'Évangile nous exhorte à joindre à la simplicité de la colombe. La prudence du serpent est de taire absolument la vérité dont on abuserait. La simplicité de la colombe est de ne rien dire que ce qu'on pense et ce qu'on croit être vrai ; ce qu'on enclêrit sur ces deux règles aura de la peine à trouver quelque fondement dans l'Écriture sainte et dans les Pères.

Il suit de ces règles si sages de saint Grégoire, conformes à celles de saint Augustin, non-seulement qu'il est permis en quelques rencontres de cacher la vérité, mais encore que la prudence chrétienne nous oblige souvent d'en user de la sorte. Autre chose est, dit saint Augustin, de cacher la vérité, autre chose de parler contre la vérité. L'un est un péché, l'autre une discrétion. Voici la règle générale qu'on doit garder, savoir, qu'on n'est point obligé de dire la vérité à ceux qui ne sont point en droit de la demander ; mais que l'on est toujours obligé de ne rien dire contre la vérité, dùt-il en coûter la vie. *Mon fils*, dit le Saint-Esprit, *ne conserve point ta vie par des mensonges* (2059).

Mais enfin, dit-on, nous demeurons d'accord que le mensonge qui est préjudiciable à quelqu'un est un grand péché ; nous convenons même qu'un mensonge qui n'est simplement que pour divertir la compagnie

est une faute qu'on est obligé d'éviter. Mais on ne comprend pas, et on aura bien de la peine à persuader qu'un mensonge qui procure un grand bien à un autre, ou qui empêche un grand mal, soit un péché. C'est ce que nous allons examiner dans la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Réponse aux raisons de ceux qui veulent que le mensonge soit permis en certaines rencontres.

Ceux qui soutiennent que le mensonge est permis en de certaines rencontres allèguent particulièrement l'autorité de l'Écriture sainte, où l'on prétend que Sara, Abraham, Jacob, et plusieurs autres personnes éminentes en sainteté n'ont pas fait difficulté de parler contre la vérité. Saint Augustin répond « qu'encore que ce fussent des faits très-véritables, le dessein et le sens en étaient figurés. Or, il y a, dit ce Père, une très-grande différence entre un mensonge et une figure, parce qu'une proposition simple ne signifie que ce qui est précisément contenu dans ses termes ; mais une proposition ou même une action figurée signifie ce qu'on a dessein de faire entendre à ceux à qui l'on parle. Aussi faut-il croire que les personnes de l'Ancien Testament qui étaient revêtues de l'autorité des prophètes, dans un temps où tout se passait en figure, n'agissaient et ne parlaient qu'en prophètes et en hommes divins et extraordinaires dans toutes les rencontres de la mémoire a été conservée à la postérité par le divin Esprit qui a dicté les écritures prophétiques. »

Pour les sages-femmes égyptiennes qui par un mensonge officieux sauvaient la vie aux enfants mâles des Israélites qu'elles avaient ordre de faire mourir, ce saint ne les excuse pas ; mais il dit que, si elles avaient été du nombre de ces citoyens de la Jérusalem céleste, elles n'auraient rien dit contre la vérité, et auraient hardiment refusé ce cruel ministère auquel on voulait les engager. S'exposant elles-mêmes à la mort par ce refus, elles se seraient acquies dans le ciel des demeures incomparablement plus belles et plus magnifiques que celles qu'elles se firent sur la terre, et en mourant pour la très-innocente vérité elles auraient été reçues dans l'heureux séjour de l'éternelle félicité. Saint Augustin répond de la même manière aux autres mensonges qu'on trouve ou qu'on prétend trouver dans l'Écriture sainte, savoir, ou en les condamnant, ou en disant que c'étaient des figures qui signifiaient autre chose que ce qui paraissait dans l'écorce de la lettre.

Mais ce qui paraît extrêmement plausible, et même appeler à son secours le sens commun et le consentement universel des hommes, c'est d'accuser d'une dureté impitoyable celui qui, pouvant sauver la vie à quelqu'un par un mensonge, ne le ferait pas, ou qui jetterait dans le désespoir un malade

qu'il aurait pu soulager par un charitable déguisement.

« Il est vrai, dit saint Augustin, que c'est la marque d'un bon naturel lorsqu'une personne est dans cette disposition de ne mentir jamais qu'avec cette intention d'être utile à quelqu'un, et de ne nuire à personne. Mais, nonobstant cette disposition, si je demande à qui appartient cette personne, je suis obligé de répondre qu'elle appartient à la Jérusalem terrestre, qui est esclave avec ses enfants. Les enfants de la Jérusalem céleste sont certainement enfants de la vérité ; aucun mensonge ne vient de ce saint lieu. Les enfants de cette sainte cité sont ceux dont il est écrit, *qu'il ne s'est point trouvé de mensonge dans leur bouche* (Apoc., XIV, 5). Celui-là est enfant de cette cité duquel il est dit que celui qui suivra les avis que la sagesse lui donne ne périra jamais, et que celui qui les reçoit en use si utilement, qu'il ne profère jamais aucune parole contre la vérité. Que s'il échappe quelque mensonge à ces enfants de la Jérusalem céleste et de cette éternelle cité, parce qu'ils sont hommes, ils en demandent humblement pardon et en font pénitence.

« Le principe et le fondement de cette vérité, c'est que, dit le même saint Augustin, quand les mensonges sont utiles, ils ne laissent pas d'être des péchés, quoique alors ces péchés soient plus légers. Car les larcins et les adultères pourraient aussi se trouver utiles dans quelques rencontres extraordinaires. Ils pourraient même paraître nécessaires pour sauver la vie à quelqu'un, et ils n'en seraient pas moins des crimes détestables. Si l'on convient donc qu'il ne faut pas flétrir la chasteté, quelque utilité qui en pût revenir, pourquoi n'aurons-nous pas le même respect pour la vérité ? » Il n'y a donc aucun fondement de dire qu'il y a des mensonges licites et justes, si ce n'est qu'on se donne aussi la liberté de dire qu'il y a des péchés justes et licites, ou qu'il y a des injustices qui sont justes, ce qui ne se peut même penser sans extravagance. Il y a sans doute des péchés plus grands ou plus petits les uns que les autres, mais on ne pourra jamais dire avec la moindre apparence de vérité qu'une injustice puisse être juste ou qu'une iniquité puisse n'être pas péché. Car enfin comment ce qui est contre la vérité ne serait-il pas péché, puisqu'il est contre Dieu, qui est la vérité, et contre sa loi, qui est aussi la vérité même.

Cela supposé, comment dira-t-on qu'il soit jamais permis de mentir, quelque bonne intention qu'on ait, quelque fin qu'on se propose, et même quelque bien qui en vienne ? « Il est vrai, dit saint Augustin, que la cause, la fin et l'intention influent extrêmement dans le mérite ou le démérite de nos actions, et mettent entre elles une fort grande différence ; mais les choses qui sont mauvaises en elles-mêmes ne peuvent jamais devenir bonnes, quelque bonne que soit la cause qui y pousse, la fin et l'intention que l'on s'y propose. Ce ne sont que les choses qui sont

d'elles-mêmes indifférentes qui deviennent bonnes ou mauvaises selon les bonnes ou mauvaises fins pour lesquelles on les fait : comme d'aller ou de ne pas aller dans un certain endroit peut-être bon ou mauvais, selon que la charité ou la cupidité y porte. Mais lorsque les actions sont criminelles en elles-mêmes, comme les larcins, les adultères, les blasphèmes, il est absolument insoutenable de dire qu'elles deviendront bonnes et justes si elles sont référées à une bonne fin; car c'est comme si l'on disait : Dérobons aux riches, afin d'avoir de quoi donner aux pauvres; rendons de faux témoignages, principalement quand ils pourront servir, non à opprimer des innocents, mais à soustraire les coupables aux supplices que les juges leur feraient souffrir. Supposons aussi des testaments faux et supprimons, si nous pouvons, les véritables, pour en priver ceux qui en sont indignes et qui n'en feraient point un bon usage, afin d'en nourrir les pauvres, couvrir ceux qui manquent d'habits, recevoir les pèlerins, racheter des esclaves, bâtir des églises. Pourquoi ne ferait-on pas un mal qui servira à faire tant de biens, si en vue de tant de biens il change de nature et cesse d'être un mal? »

On ne peut donc imputer à un Chrétien les biens qu'il n'a pas faits ou les maux qu'il n'a pas empêchés le pouvant faire, s'il n'a pu le faire qu'en péchant. Ce n'est pas approuver un péché de n'en pas commettre un autre pour l'empêcher. Si nous ne pouvons empêcher qu'un autre ne commette un crime sans nous engager nous-mêmes dans quelque autre crime, il est de notre devoir de nous conserver dans l'innocence et abandonner à la Providence divine la conservation de celle d'autrui. On conclut évidemment de ces principes qu'il ne nous est jamais permis de mentir pour empêcher que d'autres ne tombent en de plus grands crimes, parce que ce n'est pas par nos propres péchés que nous devons empêcher ceux des autres.

Mais, dira-t-on, ce ne sont plus alors des mensonges, si ce n'est peut-être matériellement; ce sont plutôt des offices de charité d'empêcher les autres de se précipiter dans les plus grands désordres. Saint Augustin répond encore à cela qu'on pourrait dire de même que ce ne serait pas un larcin si l'on ne s'en rendait complice que pour empêcher un massacre. Cependant le crime est toujours un crime, quoiqu'il y en ait d'autres plus grands, et on ne peut jamais dire qu'un péché devienne licite.

Mais certainement on ne peut pas porter plus loin l'horreur du mensonge et l'amour de la vérité que dans cette espèce que ce

même saint Augustin se propose : c'est de donner le baptême à un enfant qui est près de mourir, ce que l'on ne peut faire sans tromper par un mensonge les gardes, qui ne le permettraient pas s'ils savaient qu'on eût ce dessein. « Comment éviterons-nous, dit ce Père, cette persécution opiniâtre des auteurs du mensonge qu'en recourant comme à un asile salutaire à l'exemple de la chasteté, qui est enveloppée dans les mêmes dangers que la vérité, mais qui trouve des adversaires bien plus équitables? Car si l'on propose le même cas d'une personne à qui on ne peut ouvrir la porte de l'Eglise et du ciel par le baptême qu'en écartant par une impureté les obstacles invincibles qu'on y fait, consentira-t-on à un moyen si pernicieux pour arriver à une fin si sainte? Si on a horreur, et si la loi divine ne permet pas de proscrire la chasteté dans cette fâcheuse conjoncture, comment permettra-t-elle qu'on y trahisse la vérité (2060)? »

CONCLUSION.

Il semble qu'on ne peut rien dire de plus fort pour imprimer une salutaire horreur de toutes sortes de mensonges. Pratiquez donc cet avis important de saint Paul : *En vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité.* La raison qu'en apporte cet apôtre est belle et mérite d'être considérée : *parce que nous sommes membres les uns des autres* (2061). En effet, qui regardera son prochain comme membre d'un même corps ne se portera jamais à le tromper ni à le surprendre. Imprimez donc de bonne heure à vos enfants une grande horreur du mensonge; faites-leur entendre que vous ne leur pardonneriez jamais cette faute; que quand ils auront fait quelque chose qui méritera châtement, vous le leur remettrez s'ils l'avouent ingénument; mais que, s'ils veulent le déguiser par quelque mensonge, il n'y a point de grâce à espérer pour eux. En un mot, aimons tous la vérité sur la terre, et soupirons incessamment pour cette vérité souveraine, pour cette vérité éternelle qui est Dieu même, dont je vous souhaite la possession. Amen.

SERMON LXXXIII.

DE LA RESTITUTION.

Redde quod debes.

Rendez ce que vous devez. (Math., XVIII, 28.)

EXORDE.

J'ai parlé dans les discours précédents de l'avarice, de diverses espèces de larcins, et en particulier des injustices qui se commettent par les officiers de la justice et par ceux

tas docet facere non debemus, cum veritas docet nec propter hominem baptizandum facere quod contrarium est castitati, quomodo nos docebit facere propter baptizandum hominem quod ipsi est contrarium veritati?

(2061) Dependent mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, quoniam suavis invicem membra. Ephes., IV, 25.

(2060) Ab hoc invidiosissimo clamore quo cogimur non pro eaquequam opibus, vel honoibus in hoc saeculo transcurrentibus, non pro ipsa hujus temporis vita, sed pro aeterna hominis salute mentiri, quo confugiam nisi ad te, veritas? Sed quomodo jubet veritas ut homo baptizetur esse mendacium, si non jubet castitas ut homo baptizetur esse invidiosum. Cur autem hoc non jubet castitas, nisi quia hoc non docet veritas? Si ergo nisi quod veri-

qui ont des procès. Le péché que l'on commet en ce genre est sans doute très-considérable en lui-même ; mais il l'est tout autrement dans les terribles suites qui en sont inséparables. Car enfin il n'en est pas du larcin comme des autres péchés, pour l'expiation desquels il suffit d'en concevoir une véritable douleur, de s'en confesser, d'en faire pénitence, et de ne les plus commettre. Mais quand on a du bien d'autrui, ce n'est faire qu'une partie de ce qu'on est obligé de faire de se repentir du passé, de s'en confesser, et de ne plus rien prendre : l'autre partie et la plus difficile reste à faire, qui est de rendre tout ce qu'on a pris. Il n'y a rien de si clair que cette obligation dans laquelle tous ceux qui ont du bien d'autrui sont de le rendre ; il n'y a personne qui en doute, et si je le demandais à tous ceux qui sont ici présents, tous répondraient sans hésiter que la chose est évidente, qu'il faut restituer ce qui ne nous appartient pas. Mais si j'en pressais quelques-uns : Rendez donc ce que vous savez qui n'est pas à vous, ils hériteraient, ils ne répondraient pas directement, ou même ils feraient difficulté d'accorder une conséquence qui suit pourtant naturellement du principe qu'ils auraient eux-mêmes établi. C'est-à-dire, messieurs, qu'il n'y a rien de plus aisé que de convaincre ceux qui retiennent le bien d'autrui qu'ils sont obligés de le rendre, mais en même temps il n'y a rien de plus difficile que de leur persuader de le faire effectivement, et cela passe les forces du prédicateur. C'est vous, Esprit-Saint, qui tenez en vos mains les cœurs des hommes, et qui les tournez du côté qu'il vous plaît ; nous pouvons bien frapper extérieurement les oreilles, mais, si vous ne parlez intérieurement au cœur, toutes nos paroles seront comme un bruit sourd qui ne se fera point entendre au dedans. C'est donc, etc. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Saint Grégoire expliquant la parabole de l'Évangile où le Fils de Dieu appelle les richesses des épines, dit qu'on ne l'aurait jamais voulu croire, s'il n'avait apporté lui-même cette explication, et donné un nom aux richesses qui semble leur convenir si peu. Car, au lieu que les épines piquent, les richesses au contraire sont très-agréables ; celles-là causent de la douleur, et celles-ci du plaisir. Elles sont pourtant de véritables épines, continue ce Père, parce qu'elles déchirent un pauvre esprit par les piqures importunes des soins qu'elles causent (2062). Il est vrai que, en quelque état que l'on considère les richesses, soit qu'on les regarde dans leur désir, soit dans leur acquisition, ou dans leur possession, il sera aisé de reconnaître et de ressentir les piqures fâcheuses de ces épines. Elles le sont dans leur désir ; car quelles peines, quels soins et quelles inquiétudes ne causent-

elles pas à celui qui en est attaqué ? Peut-il goûter aucun véritable repos, et n'est-il pas toujours déchiré de cette cruelle cupidité des biens de la terre ? Elles sont des épines dans leur acquisition ; car quelles peines et quelles fatigues ne faut-il pas essayer afin d'en amasser ? Combien de mauvaises nuits faut-il passer, combien de fois interrompre son sommeil et son repos, et mettre sa santé en danger ; et, pour ne pas m'étendre, combien de travaux, de sueurs et d'épines à tous ceux qui veulent acquérir des richesses ! Elles sont enfin des épines dans leur possession, puisqu'elles sont la source de mille peines et de mille inquiétudes pour les conserver. Ce sont de très-cruelles épines qui piquent continuellement ceux qui en sont possédés plutôt qu'ils ne les possèdent. Il est donc vrai que les richesses sont des épines très-cruelles, et quand on les désire, et quand on les acquiert ; et quand on les possède ; mais il est encore plus vrai qu'elles le sont bien davantage quand on les retient injustement, et leur piqure pour lors est bien plus dangereuse, parce que, comme dit saint Grégoire, que j'ai cité, lorsqu'elles sont occasion de péché, elles font une si cruelle blessure, que le sang en découle (2063). Il faut donc tâcher aujourd'hui de guérir cette blessure si envenimée, et y mettre un appareil salutaire. Ce sera en travaillant autant qu'il me sera possible à vous persuader, si vous avez le bien d'autrui, de le rendre, et de satisfaire à tous les dommages que vous pouvez avoir causés à votre prochain. Pour réussir dans cette cure importante, je tâcherai de vous montrer trois choses, mais toutes trois essentielles. 1° Pourquoi on doit restituer. 2° Qui doit restituer. 3° À qui il faut restituer. C'est le partage de ce discours, pour lequel je vous demande non-seulement l'attention extérieure pour bien écouter, mais principalement la docilité de l'esprit pour vous laisser convaincre, et encore plus celle du cœur pour vous laisser persuader.

Deſſein du ſermon.

- I^{er} POINT. Pourquoi il faut restituer. — Les confesseurs ne peuvent en dispenser. — La restitution est rare et difficile.
- II^e POINT. Qui doit restituer. — Les héritiers de ceux qui sont pris. — Les pères veulent laisser leurs enfants riches. — Il ne faut pas remettre à son testament.
- III^e POINT. À qui on doit restituer. — Il ne faut pas faire l'aumône du bien d'autrui. — Il faudra, malgré qu'on en ait, laisser ce bien à la mort. —

CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Pourquoi il faut restituer.

Saint Thomas (2-2, q. 62, a. 2), traitant de la nécessité de la restitution, conclut qu'elle est un acte de justice, et par conséquent de nécessité de salut, *necessitate sa-*

(2062) Et tamen spinæ sunt, quia cogitationum suarum punctionibus mentem lacerant.

(2063) Cum usque ad peccatum pertrahunt quasi inflicto vulnere cruentant.

latis. C'est tout dire quand il y va du salut, il n'y a plus rien à ajouter. C'est-à-dire, que, à moins de restituer ce qui n'appartient pas, il n'y a point de salut à espérer, quoi que l'on fasse d'ailleurs. Cela s'entend toujours quand on est en pouvoir de le faire, et c'est ce que je suppose dans tout ce discours. Il n'y a point de crime au monde, po- r énorme qu'il soit, que l'Église n'ait pouvoir de remettre, pourvu que l'on en ait une véritable douleur, et qu'on soit dans la résolution de ne le plus commettre. Mais quand vous n'auriez qu'un écu du bien d'autrui, quelque douleur que vous eussiez de l'avoir pris, et quelque résolution de n'en jamais prendre, il n'y a point de puissance sur la terre, ni prêtre, ni évêque, ni Pape qui ait le pouvoir de vous en donner l'absolution, à moins de le rendre effectivement; et quand on vous la donnerait, elle serait nulle et invalide devant Dieu.

C'est une chose fort remarquable, que le Fils de Dieu a apporté plus de précaution pour conserver les intérêts du prochain, et a établi de plus grandes peines pour les injures qu'on lui fait que pour les siennes propres. Il fait des prêtres arbitres de ses droits et de ses intérêts; il leur donne le pouvoir de pardonner les péchés qui ne regardent que lui seul; et, pourvu que les pécheurs en aient un véritable regret, il s'en remet à leur jugement. Mais il n'en est pas de même pour ce qui regarde les injures que l'on fait au prochain; les confesseurs ne sont pas les maîtres et les arbitres indépendants de ces absolutions. Ils ne peuvent les donner qu'à condition qu'on rendra le bien du prochain, cette clause est nécessairement attachée à cette disposition. Oui, prêtres du Dieu vivant, vous êtes les ministres de la grâce, les sacrés dépositaires des trésors du ciel; vous avez à la vérité la disposition des intérêts de Dieu, mais vous n'avez pas celle des intérêts des hommes. Que dis-je encore, vous pouvez quelquefois, en de certaines rencontres, dispenser les hommes de l'obligation qu'ils ont de rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent, ou du moins diminuer la dette; mais vous ne pouvez ôter les biens aux uns pour les donner aux autres; vous n'êtes pas les maîtres de cette disposition; et ceux qui les retiennent sont indignes de recevoir l'absolution, et vous incapables de la donner, à moins qu'on ne les rende effectivement.

Tout ceci est fondé sur ce grand principe de la morale chrétienne, établie par saint Augustin: Qu'après avoir acquis des biens injustement, nous ne pouvons pas faire une véritable pénitence de ce crime, ni en obtenir le pardon, si nous ne remettons entre les mains de nos frères ce que nous leur avons ôté (2064). Comme s'il disait: vous ne pouvez pas être sauvé sans le pardon de

ces péchés, et sans l'usage de la pénitence, qui est un moyen nécessaire pour l'obtenir; mais quelque effort que vous fassiez, vous ne pratiquerez jamais la pénitence, et vous ne recevrez jamais le pardon, si vous ne rendez ce qui a été le sujet de votre crime.

Il y a deux parties dans cette sentence mémorable. Il dit: 1° Que la pénitence sans restitution est un fantôme de pénitence; ce n'est pas la faire véritablement, mais la feindre: *Non agitur penitentia, sed fingitur*. La raison en est claire: c'est que la douceur d'avoir offensé Dieu et le propos d'amendement, comme on parle, qui est essentiel à la pénitence, enferme nécessairement une volonté efficace de quitter le péché et de satisfaire aux obligations importantes qui nous pressent. Or, un Chrétien qui a pris le bien d'autrui a une obligation très-étroite de le rendre; à moins de cela, il est actuellement dans le péché, parce qu'il persévère dans l'injustice qu'il a commise. Il faut donc, pour avoir les dispositions nécessaires à ce sacrement de réconciliation, qu'il ait une résolution véritable de quitter ce péché et de satisfaire à cette obligation; vous devez pour cela rendre le bien mal acquis, si vous êtes dans le pouvoir de le faire; vous n'êtes pas dans cette disposition de cœur, donc, quelque apparente douleur que vous ayez, vous ne portez aux autels qu'un fantôme de pénitence.

Mais la seconde partie de la proposition de saint Augustin est plus surprenante et plus difficile: c'est qu'il dit que, quand même nous ferions une véritable pénitence, nous n'obtiendrions pas le pardon de nos péchés. Cependant il est assuré que le pardon des péchés est inséparable d'une véritable pénitence (2065). Comment donc cela se doit-il entendre? J'estime que, pour marquer l'opposition particulière qu'il y a entre le défaut de la restitution et la grâce, il soutient que quand même par impossible nous ferions une véritable pénitence, et que de notre côté nous concevrions toute la douleur véritable de notre péché, cependant Dieu ne nous en accorderait jamais le pardon, si nous ne réparions notre injustice. C'est comme s'il disait: il y a deux choses dans votre larcin, l'injure que vous avez faite à Dieu, et l'injure que vous avez faite à votre prochain; vous faites pénitence de ce péché; Dieu serait prêt à accorder à vos larmes le pardon de l'injure qu'il a reçue, s'il ne s'agissait que de son intérêt; mais comme il y va de l'intérêt de votre prochain, il ne vous pardonnera jamais cette partie du péché qui regarde votre prochain, si vous ne la réparez vous-même. Et comme d'ailleurs il a mêlé ses intérêts avec ceux de vos frères, il ne vous remettra jamais l'injure que vous avez faite à sa gloire qu'avec l'injure que vous avez faite à votre frère. La

(2064) Si res aliena propter quam peccatum est, cum reddi possit non reddatur, non agitur penitentia, sed fingitur. Si autem veraciter agitur, non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum. AUGUST.,

ep. 54, ad M. ced.

(2065) Si autem veraciter agitur, non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.

restitution est nécessaire pour l'un, elle est donc nécessaire pour l'autre.

Mais, s'il est absolument impossible que les riches qui ont pris le bien d'autrui soient sauvés sans restitution, quand ils ont le pouvoir de la faire, il est d'un autre côté presque absolument impossible qu'ils fassent ces restitutions, quand ils sont possédés de la passion déréglée de l'intérêt. On peut dire que ce genre d'impossibilité se trouve dans les actions morales des hommes, lorsqu'il y a tant et de si grandes difficultés qui empêchent l'exécution, qu'il est très-difficile de les vaincre, qu'on ne les surmonte presque jamais, et qu'il faut des miracles de grâce pour faire ces efforts extraordinaires. Il ne faudrait que consulter l'expérience pour voir que la restitution des biens mal acquis doit être mise au rang des choses impossibles dans ce genre, puisque dans un nombre presque infini de personnes qui sont assez injustes pour les ravir, il s'en trouve fort peu qui soient assez équitables pour les rendre. Presque toutes les restitutions qui se font consistent dans quelque écu qu'un serviteur aura dérobé à son maître. Mais pour ces gros voleurs qui retiennent de grandes sommes du bien d'autrui, ces usuriers d'office, dont presque tout le bien est venu des intérêts usuraires; ces maîtres chicaneurs qui, par des ruses de palais, par amis, par faveur, ou en corrompant les juges, ont obtenu ce qui n'est point à eux, ne sont pas gens à qui il faille parler de restitution; c'est un discours qu'ils n'entendent pas volontiers. Que les Jubilés viennent, on ne restituera pas pour cela; on fera quelques prières, quelques jeûnes, même quelques aumônes; mais de restituer ce qu'on a du bien d'autrui, c'est à quoi on ne pense seulement pas. Cela montre clairement qu'il y a quelque espèce d'impossibilité secrète dans cet acte de justice qui en rend la pratique si rare. La raison de cette difficulté ou de cette impossibilité vient de l'attachement furieux que l'avarice donne aux hommes pour les biens de la terre, et qui devient encore plus opiniâtre après qu'ils les ont acquis. C'est ce qui a fait dire à Pierre de Blois qu'il est très-difficile que celui qui a été une fois vaincu par l'avarice puisse triompher de ses violences (2066), ni qu'il sorte jamais de sa captivité. La même ardeur qu'a l'avarice pour acquérir des biens l'empêche de les rendre et de s'en priver. Et ce d'autant plus que la possession même en augmente la violence, comme l'eau qu'un hydropique a bue l'altère ensuite davantage, et que d'ailleurs l'expérience de la satisfaction qu'il y a d'avoir ces biens en rend la séparation incomparablement plus difficile.

Saint Paul a donc eu grande raison de dire que ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les pièges du démon, qui les précipitent ensuite dans la dan-

nation (2067). Les richesses qu'ils ont acquises par des voies injustes sont des lacets qui les retiennent. Saint Grégoire les compare aux oiseaux qui se pressent pour manger l'amorce, et sont pris par le piège qu'elle cachait; ou plutôt disons qu'ils sont semblables au poisson qui prend avidement l'hameçon avec l'appât qui le convie, ce qui rend sa prise et sa mort inévitables; parce que l'hameçon qu'il a dévoré avec l'amorce est mêlé et attaché à ses entrailles, tellement qu'il lui est impossible de le rejeter au dehors comme il lui serait nécessaire pour se garantir de la mort. Voilà le malheur de celui qui s'est hâté de s'enrichir en prenant le bien d'autrui. Il a avalé l'hameçon qui le tue, puisqu'il s'est engagé en même temps dans l'obligation de le rendre; c'est néanmoins ce qui ne se peut faire qu'avec une extrême violence, et comme s'il fallait vomir ses propres entrailles, ces biens, s'étant comme changés en la propre substance de celui qui les a pris, et faisant une partie de lui-même. C'est à peu près l'expression dont se sert un des amis de [Job] dans l'Écriture sainte. Ce vieil avare, ce voleur à gages, cet usurier public, ce chicaneur de profession qui a tant de bien qui ne lui appartient pas, et qu'il ne veut pas rendre maintenant, le vomira malgré lui à la mort (2068), mais avec une étrange violence, comme s'il vomissait ses propres entrailles; et puisqu'il ne veut pas le rendre volontairement, il faudra que Dieu le lui arrache par force du fond des entrailles, comme avec des rasoirs et des tenailles. Quoiqu'il en soit, ce que vous venez d'entendre vous fasse assez voir qui sont ceux à qui ce malheur arrivera, il est pourtant à propos d'en parler plus clairement, et après vous avoir fait voir pourquoi on doit restituer, il faut vous montrer plus expressément qui sont ceux qui le doivent faire. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Qui doit restituer.

Il semble, messieurs, que c'est abuser du temps que j'ai à vous entretenir que de vouloir l'employer à vous faire voir qui sont ceux qui doivent restituer, vu que la question n'est pas fort difficile à résoudre, et qu'il n'y a personne qui ne sache que ce sont ceux qui ont le bien d'autrui. Cela est vrai; mais néanmoins on n'entend pas assez cette proposition générale, à moins de l'expliquer un peu dans le détail. Car enfin plusieurs s'imaginent qu'il n'y a que ceux-là qui ont pris injustement le bien d'autrui qui soient obligés d'en faire la restitution. Ils doivent donc savoir que cette obligation s'étend encore à tous ceux qui, quoiqu'ils aient reçu quelque chose sans péché, ne le peuvent néanmoins retenir sans péché, puisqu'ils le retiennent contre la volonté de celui à qui

(2066) Non facie de avaritia triumphat, de quo seculi ipse triumphavit.

(2067) Qui voluit divites fieri, in idunt in tenta-

tionem et in laqueum diaboli. I Tim., VI, 9.

(2068) Divitiis quas devoravit vomens, et de ventre illius ex rahet eas Deus. Job, XX, 13.

il appartient; à ceux qui ont causé quelque dommage au prochain, encore qu'ils n'aient pas profité. J'ai rapporté dans le sermon du Larcin diverses espèces particulières de faire tort au prochain, qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici.

Mais ce qui est extrêmement considérable dans cette matière, et à quoi je vous supplie de faire une attention toute particulière, c'est que cette obligation de restituer n'engage pas seulement ceux qui ont pris ou retenu le bien d'autrui ou causé quelque dommage au prochain en quelque manière que ce soit, mais encore leurs enfants et tous leurs héritiers, si les premiers n'y avaient pas satisfait. Ceci est particulier au péché de larcin, et ne convient à aucun autre. Si un père est ivrogne, impudique, blasphémateur, son fils n'en est nullement responsable; si un père n'avait pas accompli, même par sa faute, une pénitence qui lui aurait été imposée pour ses péchés, son fils n'est pas obligé de l'accomplir pour lui; mais pour ce qui est de restituer, un fils y est obligé pour son père, un petit-fils pour son aïeul, en un mot, tous les héritiers doivent restituer, si celui dont ils ont le bien y était obligé et ne l'a pas fait. Dieu avait défendu aux Juifs de se servir de ce proverbe, qui était en usage parmi eux, que *les pères avaient mangé les raisins, et que les dents des enfants en étaient agacées* (2069); voulant dire par là que les pères péchaient, et que les enfants portaient la peine de leur péché. Non, dit Dieu dans le même prophète : *Je ne veux plus qu'on se serve de ce proverbe; car toutes les âmes sont à moi; l'âme du fils est à moi comme l'âme du père; l'âme qui aura péché mourra elle-même* (2070). Mais, dans le sujet que je traite, ce proverbe est très-véritable, et on peut dire que les enfants ont les dents agacées des raisins que les pères ont mangés, c'est-à-dire qu'ils sont coupables du péché de leur père, s'ils ne rendent ce qu'il a pris et qu'il n'a pas rendu.

C'est pourquoi les pères qui croient témoigner un grand amour à leurs enfants de leur laisser beaucoup de bien ne sauraient jamais leur témoigner une plus grande haine qu'en leur en laissant de mal acquis; et si la rage d'un père contre ses enfants pouvait aller jusques à vouloir les rendre malheureux pour jamais, il ne pourrait jamais mieux réussir dans ce cruel dessein qu'en leur laissant beaucoup de bien mal acquis, qui les engage dans une obligation de restituer, dont très-apparemment ils ne s'acquitteront jamais. *Obruunt illos lacrymis viduarum*, dit saint Augustin; ils les font nager dans les larmes des pauvres veuves : *Hoc non est educare, sed suffocare*. Pauvres enfants, que je vous plains, non pas ceux dont les pères mourant sur un pen de paille ne leur laissent rien du tout, la providence de Dieu aura

soin de vous; mais ceux à qui les pères laissent du bien mal acquis, que très-apparemment vous ne restituerez jamais. Que vous êtes malheureux d'avoir des pères si cruels et si aveuglés, qu'en vous laissant un peu de bien sur la terre, ils vous engagent à une damnation éternelle et presque assurée! On peut dire d'eux ce qu'un saint Père dit de saint Paul lorsqu'il persécutait les Chrétiens : *In Deum Dei amore peccabat*. C'est ce qu'on peut dire de la plupart des pères qui croient aimer leurs enfants lorsqu'ils les haïssent effectivement, et ils s'imaginent que c'est avoir une grande charité pour eux de leur laisser beaucoup de bien après leur mort, au lieu que c'est la cruauté la plus barbare dont ils puissent user en leur endroit (2071).

Mais il n'y a pas sujet de s'étonner si les pères sont si cruels à l'égard de leurs enfants, puisqu'ils le sont bien envers eux-mêmes, et s'ils veulent bien damner leurs enfants, puisqu'ils consentent à se damner eux-mêmes, pourvu qu'ils les laissent riches après leur mort. C'est le malheur de la plupart des pères qui se perdent par l'amour aveugle qu'ils ont pour ceux qu'ils ont mis au monde. La cupidité insatiable d'amasser des biens sur la terre, qui est naturelle à l'homme, s'augmente de beaucoup quand on a des enfants; et comme la lionne, qui est toujours furieuse, ne l'est néanmoins jamais davantage que quand elle a des petits, elle prend pour lors tout ce qu'elle rencontre, elle déchire tout, elle dévore tout : de même la passion qu'ont les hommes d'avoir des biens de la terre est presque toujours excessive; mais elle devient furieuse quand ils ont des enfants, qu'ils veulent laisser riches après eux, et c'est de ce prétexte qu'ils veulent couvrir toutes leurs violences et toutes leurs injustices. Cette cruelle et impérieuse passion les possède toute leur vie, et étend même sa tyrannie jusqu'à la mort : car si, à la vue de ce dernier moment, elle semble relâcher quelque chose de sa violence, elle se change en une autre espèce d'avarice, qui passe même au delà du sépulcre, savoir, en celle de laisser leurs enfants riches, qui les empêche de faire les restitutions nécessaires à leur salut; d'où il arrive infailliblement qu'ils meurent dans l'impénitence finale, et dans l'état que décrit le Prophète, ayant encore dans leurs mains les ouvrages de leurs injustices, c'est-à-dire avec les biens d'autrui qu'ils n'ont pas restitués (2072), et qui, ayant été les causes et les matières de leurs péchés, seront les sujets de leur condamnation et les principes de leur perte.

Pardonnez-moi, mon Sauveur, si je semble contredire à ce que vous avez avancé, que *personne ne peut donner un plus grand témoignage d'amour qu'en donnant sa vie pour ses amis* (2073). Je vois que les pères

(2069) *P. tres comederunt uvam acerba, et dentes liorum obstupescunt. Ezech., XVIII, 2.*

(2070) *Anima que peccaverit ipsa morietur. Ibid., 4.*

(2071) *In filios filiorum amore peccant.*

(2072) *In operibus manuum suarum comprehens est peccator. Psal. IX, 17.*

(2073) *Majorem hanc dilectionem nemo habet quam ut amorem suam ponat quis pro amici, suis Joan., XV, 13.*

témoignent un amour infiniment plus grand pour leurs enfants, puisqu'ils donnent pour eux non simplement leur vie, mais leur âme, qui vaut beaucoup davantage, et qu'ils s'engagent en leur considération non-seulement à une mort temporelle, qui passe bientôt, mais à une mort éternelle, qui ne doit jamais finir. Ah ! les insensés s'il y en eut jamais au monde ! Mais non, je ne veux pas vous dire des injures, vous êtes plus dignes de compassion que d'invectives, et il vaut mieux vous plaindre que de vous faire des reproches. Nous sommes devenus esclaves d'une tendresse toute charnelle, dites-vous dans Salvien, et une fausse charité nous a tous liés et enchaînés comme des captifs. La chair et le sang l'ont emporté sur la foi ; et nous avons abandonné, comme malgré nous, les devoirs les plus essentiels de la religion pour nous attacher aux obligations imaginaires de la nature (2074). Eh quoi ! vous voulez donc brûler éternellement pour des ingrats qui ne se souviendront pas même de vous après votre mort, qui dissiperont avec profusion ce que vous aurez épargné avec tant de peine et d'une manière sordide, qui perdront en un coup de dés ce que vous avez dérobé en plusieurs années, et qui se rempliront de vin pendant que vous brûlerez de soif dans les flammes dévorantes dont vous serez environné ? Si ce n'est pas là la plus grande de toutes les folies et la dernière de toutes les extravagances, je ne sais pas où l'on en peut trouver. « Souvenez-vous, dit saint Grégoire écrivant à un gentilhomme de son temps, que les richesses mal acquises demeureront ici, et que les péchés que vous aurez commis pour les acquérir vous suivront. Quelle plus grande folie pourriez-vous faire que de laisser en ce monde ce qui vous est utile, pour emporter avec vous ce qui vous est nuisible, de laisser le plaisir à d'autres, pour prendre sur vous la peine, et vous obliger à souffrir en l'autre vie pour les commodités que vous aurez acquises à des étrangers en celle-ci ? »

Mais, me direz-vous, ce n'est pas notre dessein de mourir avec le bien d'autrui ; nous voulons rendre par notre testament, mais pour le moment il n'y a rien qui presse. Et si vous mourez avant que de faire votre testament, qu'arrivera-t-il ? Et si votre testament n'est pas en bonne forme, que vos héritiers le fassent casser, ou remettent à y satisfaire dans leur testament, comme vous dans le vôtre, que deviendrez-vous ? Quand tout cela ne serait point, ne voyez-vous pas que, différant de faire la restitution que vous pourriez faire maintenant, vous la rendez plus difficile et plus onéreuse, puisque vous êtes obligés de rendre ou de payer non-seulement la somme principale, mais encore de satisfaire pour le dommage que votre retardement a causé. Mais ce qui est plus considérable que tout ce que je viens de dire, et à quoi vous devez faire une atten-

tion toute particulière, c'est que, demeurant dans cet état, vous ne pouvez recevoir aucun sacrement ; vous êtes continuellement dans le péché mortel, et même en plusieurs, dont il est très-difficile de savoir le nombre. Toutes les confessions et toutes les communions que vous faites, bien loin de vous être utiles, sont autant de sacrilèges abominables ; et il n'y a point de confesseur sur la terre qui puisse vous donner l'absolution à moins que vous ne restituiez effectivement ; et s'il vous l'a donnée sans cela, il se précipite en enfer avec vous, mais il ne vous en tire pas.

C'est néanmoins ce qui arrive fort ordinairement : on n'est pas encore tout à fait endurci : on sait que, quand on retient le bien d'autrui, il le faut rendre ; on ressent des remords de conscience, qui pressent et qui parleraient clairement, si on voulait les écouter ; mais on tâche de les étouffer, on fait tout ce qu'on peut pour se tromper soi-même, et pour posséder sans inquiétude ce qu'on ne peut garder sans crime. On prend bien garde de s'adresser à un confesseur savant et désintéressé, qui oblige à restituer quand il le faut. Au contraire, on le fuit comme un homme fâcheux et importun, et on va d'église en église chercher un confesseur indulgent, qui exempte de cette obligation ; et Dieu, qui est terrible dans ses conseils, par un très-juste, mais très-redoutable jugement, permet souvent qu'on en trouve de tels qu'on les cherchait, et que s'égayant par un aveuglement volontaire qu'on s'est procuré, on tombe misérablement dans un précipice que l'on s'est creusé soi-même..... Mais c'est assez parler sur ce sujet, et, quoiqu'il y ait fort peu de personnes qui restituent, vous savez maintenant qui sont ceux qui le doivent faire ; il ne me reste plus qu'à vous faire connaître qui sont ceux à qui il faut restituer. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

A qui on doit restituer.

Il semble, messieurs, qu'il est fort inutile de proposer cette question, qui est aussi facile à résoudre que la précédente, et que si on demande à qui il faut restituer, il n'y a personne qui ne réponde incontinent que c'est à celui à qui'on a fait tort. Il est vrai que tout le monde répondrait de la sorte, s'il était interrogé ; mais cependant on fait le contraire dans la pratique. Il n'y a rien de plus commun que l'erreur de ceux qui se croient être en sûreté de conscience, et faire une action qui les dispense de l'obligation qu'ils ont de restituer les biens injustement acquis, en faisant quelques aumônes d'une partie de ces mêmes biens, ou quelques présents aux églises ou aux monastères. Je demeure d'accord que, quand on ne sait pas, et qu'on ne peut pas savoir à qui l'on a fait

(2074) Subacti sumus jugo incarnatæ necessitudinis, et dedimus captivas manus vinculis charitatis.

Cessit sanguini fides : et vicerunt devotionem et religionem jura pietatis. SALV., *ad Eccl.*, l. II.

tort, on satisfait alors à son obligation en donnant aux pauvres, non pas une partie, mais tout ce qu'on a du bien d'autrui. Mais vous devez aussi convenir que, quand on peut connaître ceux à qui l'on a causé quelque dommage, c'est à eux, et non pas aux pauvres, ni aux églises, qu'il faut satisfaire. « Ecoutez, dit saint Chrysostome, vous tous qui faites gémir le pauvre et l'orphelin, lorsque vous donnez en aumône un bien qui est le prix de quelque violence, ou qui vous vient de la substance des pauvres, vous imitez Judas, qui alla donner au temple de l'argent qui était le prix du sang de Jésus-Christ, et vos aumônes sont plutôt diaboliques que chrétiennes. »

C'est bien fait de faire l'aumône, et qui en doute? Mais il faut la faire de son bien, et et non pas du bien d'autrui. « Le pauvre à qui vous donnez l'aumône, dit saint Augustin, se réjouit et prie Dieu pour vous; mais celui à qui vous l'ôtez pleure et crie vengeance contre vous. Lequel des deux sera plutôt exaucé? Si quand vous nourrissez le pauvre, dit le même, vous nourrissez le Fils de Dieu, vous dépouillez aussi le Fils de Dieu quand vous dépouillez le pauvre. Quand vous appelez en justice un voleur qui vous a volé dans un bois, s'il donnait au juge une partie du butin qu'il vous a enlevé afin d'être renvoyé, et si le juge recevait ce présent, qu'en penseriez-vous? O méchant homme! diriez-vous; il est plus voleur que le voleur même. Vous ne pourriez approuver cette injustice, tout injuste que vous êtes; et vous croyez que Dieu la veuille commettre! Vous vous êtes enrichi des dépouilles des pauvres, vous avez acquis les 100 les 2000 écus par des usures, des chicanes, des violences, des oppressions; vous en donnez une partie au Fils de Dieu, votre juge, comme pour le corrompre et le porter à ne vous pas condamner. Impie, vous voulez que Dieu commette une injustice que vous condamneriez dans le plus méchant homme du monde (2075). On est cruel, à la vérité, lorsqu'on laisse souffrir le pauvre; mais on joint l'outrage et l'insulte à la cruauté lorsqu'on lui offre une si horrible nourriture. »

Je ferai dire des messes de ce bien que j'ai à mon prochain, dira un autre. Vraiment voilà de beaux sacrifices, voilà une belle dévotion. C'est à vous que saint Chrysostome, que j'ai déjà cité, applique ces paroles du prophète Malachie: *Les larmes des pauvres dont vous retenez le bien, couvrent l'autel sur lequel vous faites célébrer la messe; leurs gémisséments et leurs sanglots font plus de bruits devant Dieu que la voix du prêtre: et vous voulez que Dieu regarde ces sacrifices (2076). Oui, il les regarde comme*

(2075) *Noli tibi talem fingere Deum; noli collocare in templo cordis tui tale idolum; nec est talis Deus tuus qualis non debes esse nec tu.*

(2076) *Operiebatis lacrymis altare Domini, fletu et mugitu, ita ut non respiciam ultra ad sacrificium. Malach., II, 13.*

(2077) *Ne nos alas de sanguine fratrum nostrorum.*

des sacrifices d'abomination, non pas en eux-mêmes, car ils sont toujours saints, mais en tant qu'ils viennent de votre part. Faites mieux; payez ce que vous devez aux marchands, à vos créanciers, à ceux qui ont travaillé pour vous, à vos serviteurs; satisfaites aux parties pour ce procès que vous avez gagné, ou par fourberie, ou par faveur; en un mot, restituez tout ce qui ne vous appartient pas; ensuite faites dire des messes, et alors elles seront agréables à Dieu; faites l'aumône, à la bonne heure, et vous ne donnerez pas alors sujet aux pauvres de crier, comme ils font dans saint Ambroise: *Ne nous nourrissez pas du sang de nos frères (2077)*. Imitez le pélican, et non pas l'aigle; ces deux oiseaux nourrissent leurs petits de sang, mais différemment: le pélican les nourrit de son sang propre, qu'il tire de son estomac; l'aigle, du sang des autres animaux de proie qu'il prend. De même entretenez vos enfants, nourrissez les pauvres de ce qui est à vous, non pas de ce qui appartient au prochain, de la proie que vous aurez ravie à un autre, et ne leur donnez pas sujet de crier: *Ne nous nourrissez pas du sang de nos frères*. C'est ce que fit Zachée lorsqu'il fut véritablement converti: il était difficile que dans les affaires publiques qu'il avait maniées, il n'eût fait tort à plusieurs personnes. *Il donne la moitié de son bien aux pauvres*. Voilà une aumône bien considérable; mais elle n'est pas du bien d'autrui, car il ajoute en même temps: *Et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant (2078)*; et c'est aussi pour lors, et non pas auparavant, que le Fils de Dieu dit: *Hodie salus huic domui facta est*. Cette maison commence aujourd'hui à être en voie de salut, puisque celui qui en est le maître ne se contente pas de donner l'aumône, mais encore, ce qui est bien plus important, il restitue abondamment tout ce qu'il pourrait avoir du bien d'autrui.

Ce véritable converti avait peut-être entendu, et au moins ce qui est le plus important, il était bien persuadé de cette sentence mémorable du Fils de Dieu: Quel profit, quelle utilité, et quel avantage peut remporter un homme, je ne dis pas d'avoir deux ou trois pistoles du bien d'autrui, je ne dis pas de posséder de grandes terres, je ne dis pas d'être roi de plusieurs royaumes, mais d'être le maître absolu de tout le monde, s'il est si malheureux que de perdre son âme? Quel échange peut-il faire avec son âme sans y perdre infiniment (2079)? Toutes les perles des Indes, tous les diamants qui sont dans la mer, tout l'or du Pérou, en un mot toutes les richesses du monde peuvent-elles entrer en comparaison avec son âme? Et cependant

(2078) *Ece dimidium honorum meorum do pauperibus. Et si aliquem defraudavi, reddo quadruplum. Luc., XIX, 8.*

(2079) *Quid prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiat. Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua. Matth., XVI, 26.*

on ne fait pas difficulté de la vendre pour un peu d'argent qu'on retient du bien d'autrui. Pauvre âme, que tu es à plaindre d'être ainsi engagée au démon pour une petite somme d'argent, toi qui vauds plus que tous les trésors et tous les empires de la terre ! Ton sort est certainement déplorable d'être réduite dans une cruelle servitude pour un peu de bien périssable, et que des choses si légères te chargent de chaînes si pesantes.

Hé quoi, messieurs, votre âme, qui est la chose du monde pour laquelle vous devez faire plus de choses, sera-t-elle celle pour laquelle vous ferez le moins ? Si quelqu'un de la compagnie, ce que Dieu ne veuille pas permettre, était condamné à perdre la vie par la main d'un bourreau, et que néanmoins par une grâce particulière on lui donnât le choix de se racheter de la mort avec la somme de mille ou deux mille écus, quel est celui qui n'accepterait cette condition avec joie, qui n'enverrait promptement chercher cette somme, et qui ne l'empruntât s'il ne l'avait pas ? Je vous dis de la part de Dieu, ou plutôt Dieu vous dit par autant de bouches qu'il y en a sur la terre qui parlent en son nom, que vous êtes condamné à la mort éternelle si vous retenez un bien qui n'est pas à vous ; que le seul moyen de vous délivrer de cette mort, c'est de le restituer, et vous n'en voulez rien faire. Hé ! pour éviter d'être exécuté à mort, vous donneriez tout ce qu'on vous demanderait, quand même vous ne le devriez pas ; et pour éviter une damnation assurée vous ne voulez pas rendre ce que vous devez ; vous avez plus de crainte d'une mort temporelle que d'une mort éternelle ; la perte d'une vie périssable vous touche davantage que celle d'une vie qui ne doit jamais finir. O aveuglement digne certainement de larmes, et de larmes de sang ! Quand vous êtes malades vous n'épargnez rien pour recouvrer votre santé, ni médecins, ni remèdes, ni consommés, rien. Votre âme est atteinte de la maladie la plus dangereuse qui puisse jamais être, puisqu'elle est en état de damnation, et vous ne pensez pas aux moyens de la délivrer de ce péril. *Votre âme ne doit-elle pas vous être plus chère que votre corps et que tout ce qui le regarde* (2080) ?

Mais ce qui rend encore cet aveuglement plus considérable, c'est que vous ne pouvez pas posséder toujours ce bien qui vous causera un malheur qui durera toujours. Car enfin, malgré que vous en ayez, il faudra laisser à la mort cet argent dont vous ne pouvez maintenant vous dessaisir ; et vous serez alors contraint de faire par nécessité et sans fruit ce que vous pourriez maintenant faire volontairement et avec mérite. Hé ! ne vaudrait-il pas mieux restituer à présent de bon cœur et utilement ce qui n'est pas à vous, que de le faire à la mort avec regret, par contrainte et sans récompense ?

Hé ! ne vaudrait-il pas beaucoup mieux, dit saint Bernard, mépriser ces biens avec honneur et avec une joie intérieure de sa conscience, que de les perdre avec une grande mais inutile douleur (2081) ? Ne serait-ce pas une plus grande prudence de s'en défaire volontairement pour l'amour de Jésus-Christ, que de les quitter à la mort, malgré qu'on en ait ? Je vous dis maintenant en ton de suppliant, puisque c'est pour le salut de votre âme, *redde quod debes* : Hé ! mon frère, aie pitié de toi-même, rends à ce marchand, à cet ouvrier, à ce serviteur ce que tu lui dois ; satisfais à cette pauvre veuve dont tu retiens le bien, répare le dommage que tu as causé à ce pauvre par des chicanes de palais ; en un mot, quitte ce que tu lui ne t'appartient pas, *redde quod debes*. Je vous le dis d'un ton de suppliant ; mais la mort vous le dira un jour d'un ton plus impérieux : Sors, misérable, sors de cette maison qui ne t'a jamais appartenu légitimement ; laisse malgré toi cet argent que tu ne saurais emporter ; tu as mieux aimé le posséder que de posséder Dieu ; mais tu ne possèderas jamais ni l'un ni l'autre. Dégorge, cruelle sangsue, le sang des pauvres dont tu es remplie ; la cendre du sépulchre va faire en toi ce que la cendre commune fait à la sangsue : on la met dedans pour la vider du sang dont elle est pleine.

Quelle rage et quelle fureur remplira pour lors l'âme de ces désespérés qui ont mieux aimé perdre Dieu pour une éternité que de perdre pour un temps un peu de bien de la terre ! Ils diront pour le moins en secret, s'ils ne le disent pas devant tout le monde, comme ce riche marchand dont il est parlé dans l'histoire de Cîteaux, qui, après avoir fait beaucoup d'usures, de fourberies et de rapines, vint enfin dans l'état où il faut tous venir tôt ou tard. Peu de temps avant que de mourir, il fit appeler le notaire pour faire son testament, et commanda entre autres choses qu'on y mit cette clause : *Je veux et entends qu'après ma mort mon corps soit mis en terre, parce qu'il en est venu, et que mon âme soit livrée aux démons, parce qu'elle leur appartient*. Ceux qui étaient présents s'étonnant de ces paroles, et lui disant qu'il avait l'esprit troublé, il répéta la même chose par trois fois, disant qu'il parlait en son bon sens, et qu'il avait le jugement fort sain. Ensuite il ajouta plein de rage et de fureur : *C'en est fait, c'est ma résolution, c'est ma dernière volonté que mon âme soit livrée aux démons, et avec elle celle de ma femme, celle de mes enfants et celle de mon confesseur*. La mieune, continua-t-il, *parce que j'ai pris et retenu beaucoup de bien qui ne m'appartenait pas. Celle de ma femme, parce qu'elle m'a sollicité de le faire, afin d'avoir de quoi entretenir son luxe. Celle de mes enfants, parce que je n'ai pas voulu restituer, afin de les laisser riches ;*

(2080) Nonne anima plus est quam e.ca? *Matth.*, VI, 25.

(2081) An non satius ea cum honore spernis quam

cum dolore perdis? An non ea prudentius Christi cedis amori quam morti?

et celle de mon confesseur, parce qu'il m'a flatté dans mes pratiques injustes ; parce que je lui faisais des présents, il me donnait l'absolution lorsque j'en étais indigne ; et ayant dit ces paroles, il mourut misérablement.

Dites, dites après cela qu'un confesseur est rude quand il ne veut pas vous donner l'absolution à moins qu'on ne restitue, y étant obligé. Non, le confesseur n'est pas rude, mais il tâche de vous tirer du fond de l'enfer, et s'il ne peut pas le faire, au moins il tâche de n'y pas tomber avec vous. Ah ! messieurs, sauvez-vous, c'est la seule chose que vous avez à faire ; mais, si vous voulez vous damner, damnez-vous tout seul, et n'engagez pas votre confesseur dans la même damnation, comme il lui arriverait sans doute s'il vous donnait l'absolution lorsque vous avez le bien d'autrui, que vous pouvez, et que vous ne voulez pas rendre.

CONCLUSION.

Mais faites mieux, restituez tout ce qui n'est pas à vous, quand il devrait vous en coûter la plus grande partie de votre bien. Il vaut mieux certainement être pauvre que de brûler éternellement pour des biens périssables. Et que dis-je, pauvres ! Pour de l'argent que vous restituez, Dieu, que le péché vous avait enlevé, vous est rendu ; comment seriez-vous pauvre en possédant Dieu ? Hé quoi ! vous croyez être riche quand vous avez de grandes sommes d'argent dans vos coffres, et vous ne croyez pas être riche quand vous possédez Dieu dans votre conscience (2082). Non, non, messieurs, il n'y a aucune comparaison à faire en cette matière ; les choses sont trop disproportionnées pour être comparées ensemble. Allez donc, biens mal acquis, je ne veux pas que vous couchiez aujourd'hui dans ma maison ; allez, richesses cruelles, qui m'avez enlevé mon Dieu, il faut que je vous perde, afin de retrouver celui que j'avais perdu. C'est vous, mon Dieu, qui serez tout mon trésor, et, pourvu que je vous possède, je n'ai rien à désirer ; tous mes vœux sont exaucés, tous mes désirs sont accomplis, puisque je posséderai celui qui fait tout le trésor du ciel et toutes les richesses de l'éternité bienheureuse. *Amen.*

SERMON LXXXIV.

DE LA MÉDISANCE.

Nolite detrahete alterutrum.

Ne parlez point mal les uns des autres. (Jac., VI, 4.)

PREMIER EXORDE.

On peut, comme nous avons déjà dit, faire tort au prochain en trois choses : en ses biens, en son honneur et en sa vie. J'ai parlé de cette première injure que l'on fait au prochain, en prenant ou en retenant les biens qui lui appartiennent. L'ordre des matières demande que je traite maintenant de celle qu'on lui fait en son honneur ; ce

qui arrive par ce péché si connu de tout le monde, mais dont l'énormité et les suites sont ignorées de tout le monde. Vous entendez assez que c'est de la médisance que je veux parler : ce vice, qui est la peste et en même temps les délices de la société humaine ; ce péché qui est si agréable dans la bouche de ceux qui le font, mais qui anime jusqu'à la fureur ceux qui en sont le sujet, lorsqu'ils en ont connaissance. Ce péché est de ceux que tout le monde déteste, et dont néanmoins personne n'est exempt : nous voyons beaucoup de gens fort éloignés des autres vices, qui cependant sont misérablement, et presque sans y penser, les esclaves de celui-ci. O Dieu ! quel changement aurais-je fait dans cette ville, si j'étais assez heureux pour en bannir la médisance ? J'aurais mis l'union dans les familles, la paix entre les voisins, la bonne intelligence entre les parents, la concorde dans toute la ville. J'aurais, par une suite nécessaire, exterminé les dissensions, les querelles, les haines, les animosités, qui ne partagent que trop souvent les familles, et même les villes. J'aurais arrêté le sang, les meurtres, et les carnages, qui sont ordinairement les effets de cette malheureuse peste, et, ce qui est plus que tout cela, j'aurais arraché à l'enfer un nombre presque infini d'âmes que ce vice détestable y précipite. Mais que je souhaite bien plus que je n'espère ces heureux changements étant persuadé au contraire, par une longue et malheureuse expérience, qu'encore que la médisance soit le sujet le plus ordinaire des invectives des prédicateurs, c'est celui qui a le moins de succès, et qu'encore que l'horreur de ce vice retentisse si souvent dans les chaires, il ne laisse pas d'être toujours, d'avoir cours dans les compagnies et d'en faire le plus bel ornement. Esprit de Dieu, vous êtes le maître des cœurs, vous en disposez comme il vous plaît. Vous pouvez faire en une fois ce que vous n'avez pas fait en plusieurs, et dompter cette partie de l'homme que saint Jacques appelle indomptable, je veux dire la langue. Employons-la pour chercher le remède à son mal, en demandant avec une ferveur extraordinaire le secours du ciel par l'entremise de Marie. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

De toutes les comparaisons dont on se sert ordinairement pour faire connaître ce que c'est qu'un médisant, la plus commune est celle qui exprime le mieux sa nature et son génie, et celle du serpent. *Celui qui médit en secret est comme un serpent qui mort sans faire de bruit* (2083). Il y a un grand rapport, dit saint Jérôme, entre celui qui médit et un serpent. Car, comme le serpent mord en secret, et fait passer son venin dans sa morsure, ainsi le médisant répand son poison dans l'âme de celui qui l'écoute. *Serpens*

(2082) *Anrum habens in arca dives es, Deum habens in conscientia dives non es : compara aurum et Deum, arcam et conscientiam. Aug.*

(2083) *Si mordeat serpens in silentio, nihil eo minus habet qui occulte detrahit. Eccli., X, 11.*

et detractor aequales sunt : ille occulte mordens venenum inserit, iste clam detrahens virus pectoris sui infundit in fratrem. Tout cela de même encore qu'un serpent fait son coup sans bruit, et qu'il jette son venin sans que celui qui en est frappé s'en aperçoive d'abord, ainsi le médisant épie l'absence de celui dont il veut parler mal; il répand son poison sans que celui qui en est attaqué le sache : c'est en cela que la médisance est distinguée des paroles injurieuses qui offensent une personne en sa présence; au lieu que la médisance ne le fait qu'en son absence. Disons encore que, comme le serpent blesse fort facilement, et d'une seule morsure envenime tout le corps, il ne faut de même au médisant que quelques paroles pour faire de grandes plaies; autant que cette langue serpentine lance de traits, ce sont autant de coups mortels. Ajoutons que, comme les serpents venimeux ont leur venin, non pas en la queue, mais dans une petite peau qui est cachée dans les dents, et ainsi ils le répandent en mordant : de même le médisant cache son venin mortel dans sa bouche; c'est dans ce petit réservoir qu'il en a une ample mais malheureuse provision; et quand il le veut vomir, il n'a qu'à parler. Mais laissons tous ses rapports, et beaucoup d'autres que nous pourrions remarquer entre un serpent et un médisant, pour nous arrêter à un seul, d'où je tirerai tout le sujet de ce discours. C'est que, tout de même qu'un serpent fait de grands maux, il les cache fort adroitement et ne les répare point, ainsi un médisant cause des maux qui sont grands, qui sont adroits, et qui sont sans remède. Voilà, messieurs, le rapport le plus naturel et le plus sincère d'un médisant avec un serpent, savoir, la propriété qu'il a de commettre de grands maux, l'adresse, ou plutôt la malice pour les déguiser, et l'impuissance pour les réparer. Voilà les trois malheureuses qualités d'un médisant : propre à faire beaucoup de mal, malicieux à le déguiser, et impuissant à le réparer. C'est le sujet le plus ordinaire de l'entretien de presque tout le monde : c'est ce qui doit être celui de l'aversion des gens de bien; ce sera le sujet de la condamnation la plus générale au jour du jugement, et en attendant il sera celui de ce discours, et de votre attention.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Le grand mal que fait le médisant. — Il tue celui dont il parle mal. — Il tue ceux qui l'écourent. — Soi-même.

II^e POINT. Sa malice à le déguiser. — En accompagnant la médisance de louanges. — Il accuse l'infention.

III^e POINT. Son impuissance à le réparer. — Les confesseurs ne peuvent dispenser de cette obligation. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Le grand mal que fait la médisance.

C'est avec beaucoup de raison que l'apôtre saint Jacques a dit que la langue, encore qu'elle soit un des plus petits membres du corps, a néanmoins une merveilleuse puis-

sance sur lui pour le porter au bien ou au mal. On la peut comparer, dit cet apôtre, en sa petitesse à une étincelle de feu qui produit un embrasement, lequel ensuite dévore les grandes forêts tout entières. C'est un petit monde d'iniquité, *universitas iniquitatis*; un abrégé de tous les crimes, ou qu'elle commet par elle-même, ou qu'elle enseigne, ou qu'elle persuade, ou qu'elle commande; et c'est d'elle, comme d'une source empoisonnée, que découlent tous les vices qui souillent l'homme. Mais, sans parler maintenant des autres maux que cause une langue mal gouvernée, qui sont infinis; pour me resserrer dans mon sujet, et même me renfermer dans la comparaison que j'ai apportée du médisant avec un serpent, saint Bernard compare sa langue à une vipère : *Nunquid non est vipera lingua detractoris? ferocissima sane, nimium quæ tres lethaliter inficiat uno flatu.* Oui, certainement, c'est une vipère et très-cruelle, qui d'un seul souffle en envenime trois. Voilà un serpent bien cruel, qui en fait mourir trois en même temps. Qui sont-ils? Les voici : 1^o celui dont il parle mal, 2^o celui qui l'écoute, 3^o soi-même. Le Sage a peut-être voulu marquer ces trois homicides dans cette image si vive qu'il trace du médisant : *Jaculum et gladius et sagitta acuta homo qui loquitur contra proximum suum* (Prov. XXV, 18). Le dard peut représenter la plaie mortelle qu'il fait à celui dont il parle mal : *La flèche perçante* peut signifier les médisances qu'il répand partout, et qui tuent autant d'âmes qu'il s'en trouve d'assez crédules pour se laisser persuader à ces médisances; et *l'épée* peut marquer qu'il se transperce lui-même. Il est vrai que ces meurtres sont différents, parce qu'ils ôtent des vies différentes. Il ôte à celui dont il parle mal la vie civile, qui consiste dans la bonne réputation. Il ôte la vie de l'âme à celui qui l'écoute, et à soi-même par le péché qu'il commet, et qu'il fait commettre. Examinons ces trois plaies mortelles que fait d'un seul coup la médisance.

Je dis, 1^o que le médisant ôte la vie civile, c'est-à-dire la bonne réputation à celui dont il parle mal. Cela se peut en deux manières, ou en découvrant quelque faute notable, mais fautive, c'est ce qui s'appelle calomnie; ou véritable, mais connue de peu de personnes, et c'est ce qui s'appelle proprement médisance, qui est si ordinaire dans le monde, qu'on n'entend tous les jours presque autre chose. On peut fort bien comparer le médisant à la mort, non-seulement en ce qu'il ôte la vie civile, comme il ôte la vie naturelle; mais encore en ce que, comme cette impitoyable, elle s'attaque indifféremment à toute sorte de personnes, d'états et de conditions; qu'elle entre dans les palais des rois aussi facilement que dans les cabanes des bergers; que les riches ne sont pas plus à couvert de ses coups que les pauvres; qu'elle s'en prend aux bons comme aux méchants; en un mot, qu'elle n'épargne qui que ce soit : de même le médisant s'en prend indifféremment à toute sorte de personnes;

le prince n'est pas plus épargné que les sujets ; le riche est exposé à ses traits aussi bien que le pauvre ; le bon ressent ses coups comme le méchant ; les prêtres et les religieux n'en sont pas traités plus favorablement que les séculiers ; c'est enfin un dangereux serpent qui répand son venin partout, et qui fait mourir indifféremment tous ceux sur lesquels il le vomit (2084). Ne m'avouerez-vous pas que l'entretien ordinaire des compagnies c'est de parler mal de quelqu'un ; car que pourrait-on dire en de si longs discours ? Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui soit sur le tapis, et aux dépens de qui la compagnie se divertisse. Tantôt celui-là a fait tort à un autre ; tantôt cet avocat, ce procureur, ce marchand n'est pas fidèle dans son emploi ; tantôt une telle fille n'est pas sage, elle est trop libre avec les hommes ; maintenant celle-ci se porte trop haut, elle est habillée au-dessus de sa condition, on ne sait pas qui a fourni à cette dépense. O Dieu ! combien de jugements téméraires, très-criminels, mêlés avec des médisances encore plus damnables !

Non, me dira quelqu'un, je ne voudrais pas inventer de moi-même la moindre chose contre mon prochain ; je ne fais que rapporter ce que j'ai entendu des autres. Croyez-vous que pour l'avoir entendu des autres vous soyez exempt des médisances ? Comme si on ne disait pas tous les jours tant de choses qui sont fausses, et qui viennent de quelqu'un qui les a inventées. Et ainsi vous commettez deux péchés : l'un, de croire le mal sur le simple rapport que l'on vous en fait, et l'autre, de le rapporter ensuite à quelqu'un qui ne l'avait pas entendu. Mais la chose est très-certaine, je l'ai vue de mes propres yeux, ou je l'ai apprise de personnes qui assurément ne voudraient pas mentir. Je le veux ; et croyez-vous pour cela le pouvoir dire à ceux qui ne le savent pas ? C'est la médisance la plus ordinaire, parce qu'on l'estime la plus innocente ; et la plupart se persuadent que, pourvu que ce qu'ils disent soit véritable, ils ne peuvent pas être traités de médisants. Il est vrai que c'est un plus grand péché d'inventer quelque chose de faux contre l'honneur du prochain, et c'est ce qui s'appelle calomnie ; mais c'en est aussi un très-grand d'en rapporter, quoique véritables, qui ne sont pas de notoriété publique ; et c'est ce qui s'appelle proprement médisance. Non-seulement les règles de l'Évangile, mais la lumière de la nature, qui dit qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, nous fait voir cette vérité. Si votre tille ou votre sœur avait fait une faute contre son honneur, qu'un voisin eût vue de ses yeux, trouveriez-vous bon qu'il la révélât à un autre, ou que celui à qui il l'aurait révélée la publiât dans la ville, se couvrant de cette excuse, qu'il n'a pas inventé ce qu'il dit, et que la chose est très-assurée ? Pourquoi

done faites-vous à l'égard des autres ce que vous ne voudriez pas qu'on fit au vôtre ? Salvien parlant de cette règle du droit naturel : *Quæ vultis ut faciant vobis homines, eadem et vos facite illis*, ajoute avec beaucoup de raison : *Hujus sententiæ partem tam bene novimus, ut nunquam prætereamus ; partem sic prætermittimus quasi penitus nescimus : nam quid ab aliis præstari nobis volumus optime novimus, quid autem ipsi aliis debeamus præstare nescimus.*

Il y a deux parties dans cet oracle du Fils de Dieu, ce que les autres doivent faire à notre égard, et ce que nous devons faire à leur. Nous connaissons si bien la première partie, que nous ne l'oublions jamais ; et nous oublions la seconde aussi facilement que si nous ne l'avions jamais sue ; car nous savons parfaitement ce que les autres nous doivent rendre, mais nous ignorons absolument ou nous voulons ignorer ce que nous devons rendre aux autres.

Mais quoi ! ne me sera-t-il pas au moins permis de dire à mes amis qu'un tel m'a fort maltraité, qu'il m'a fait un tort considérable, qu'il m'a fourbé, qu'il retient mon bien ? Non, cela ne vous est nullement permis, quand la chose n'est pas publique ; et c'est une mauvaise compensation de lui faire perdre son honneur parce qu'il vous a fait perdre votre bien. Il y a bien de la différence entre tâcher de réparer par les voies légitimes le tort que vous prétendez avoir reçu de quelqu'un, et entre le découvrir à des personnes qui n'y peuvent apporter de remède, et qui par conséquent ne font autre chose qu'écouter une médisance. Mais il n'y a rien de plus commun que de se plaindre au premier qu'on rencontre, lorsqu'on a été outragé. Et ne vous ai-je pas dit aussi au commencement qu'il n'y avait rien de plus commun que la médisance ? Mais au moins me sera-t-il permis de parler au désavantage de celui qui plaide injustement contre moi, et qui me veut mal, de découvrir ses fautes, même secrètes, de dire que c'est un chicaneur, un fourbe, qu'il y en a bien d'autres qui s'en plaignent, et le reste ? — Non, cela ne vous est point permis. — Il dit bien du mal de moi en toutes les rencontres, il me déerie dans toutes les compagnies. — Il n'importe, il fait mal sans doute, et vous ne devez pas l'imiter. — Quelle doctrine est ceci ? — C'est la doctrine du christianisme, rapportée par saint Pierre et par saint Paul : *Ne rendant point mal pour mal, ni outrage pour outrage* (2085). Mais il y en a bien peu qui l'observent, je le sais bien, et c'est ce qui me persuade qu'il y a bien peu de véritables Chrétiens.

Cette vie civile que le médisant ôte à ceux dont il parle mal est sans doute très-précieuse ; mais elle ne l'est pas en comparaison de la vie spirituelle qu'il ôte à ceux qui l'écoutent. Il serait assez difficile de déterminer lequel des deux est le plus coupable, ou

(2084) Venenum aspidum sub labiis eorum. Ps. XLII, 5.

(2085) Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, I Petr., III, 9

celui qui médit, ou celui qui écoute médire, puisque tous deux contribuent presque également à ce crime. Car il est bien certain qu'il n'y aurait point de médisants s'il ne se trouvait personne qui les écoutât. C'est ce qui a fait dire à saint Bernard que tous deux portent le diable, le médisant dans la bouche, et celui qui l'écoute dans l'oreille (2086). Mais comme cette matière est importante et de pratique, je vais vous l'expliquer le plus clairement qu'il me sera possible.

Vous devez donc savoir que vous êtes coupable des médisances que vous entendez, quand vous prenez plaisir de les entendre, et surtout si vous ajoutez du vôtre : vous approuvez de parole ou par signe ce que l'on dit, vous vous informez de la chose, vous êtes cause qu'on la répète une seconde fois, vous confirmez ce qu'on dit, vous dites que vous le saviez déjà, et par ce moyen vous donnez occasion d'expliquer toute la chose dans le détail et avec toutes ses circonstances : il est clair que vous contribuez à la médisance, et qu'ainsi vous en êtes coupable comme celui qui l'a faite.

Quand même vous ne seriez pas bien aise d'entendre médire, et que vous n'y contribueriez en rien, vous ne laisseriez pas d'être coupable, si vous ne témoignez ou par quelque parole ou par quelque signe que ces discours ne vous plaisent pas : ce qui se doit faire néanmoins avec discrétion, et selon la différence des personnes qui vous parlent. Si ce sont vos enfants, vos neveux, vos serviteurs, ou d'autres sur qui vous ayez autorité, il faut les reprendre sévèrement, les obliger de se rétracter, et leur défendre avec menaces de tenir jamais de semblables discours. Si ce sont des personnes au-dessous de vous, vous devez les reprendre doucement, et leur dire qu'il ne faut jamais parler mal de personne. Si elles vous sont à peu près égales, il faut les avertir aussi, mais adroitement, tantôt en excusant celui dont on parle mal, qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on dit, que le monde est rempli de faux rapports ; tantôt en changeant adroitement de discours, parlant des guerres, que la saison est rude, etc., ou (ce qui est le plus court) en vous retirant. Si ce sont des personnes d'une condition notablement au-dessus de vous, si vous ne pouvez faire autrement, vous êtes au moins obligé de ne rien dire, et de montrer un visage triste. Si le médisant voit qu'on ne se plaît pas à ses discours, il aura honte de les continuer, et il apprendra à se taire (2087).

Mais faut-il s'étonner si le médisant tue les âmes des autres, puisqu'il n'épargne pas la sienne propre ? On peut dire de lui comme de l'abeille qui, en laissant son aiguillon

dans la blessure qu'elle a faite, y laisse en même temps la vie (2088). Saint Ambroise appelle ce péché le naufrage de l'innocence, parce que dans un naufrage le vaisseau qui coule à fond perd non-seulement ceux qui sont dedans, mais il se perd lui-même, ou bien, pour continuer la comparaison du médisant avec le serpent, comme, suivant la croyance d'autrefois, la vipère tue sa mère avant que de sortir au jour ; ou bien encore, comme celui qui voudrait prendre un serpent par la queue pour le jeter contre un autre en serait piqué le premier : de même la médisance, avant que de venir au jour, tue son auteur, et les traits que le médisant veut lancer contre les autres rejettent contre lui-même.

Car tous les théologiens demeurent d'accord que la médisance est d'elle-même un péché mortel, c'est-à-dire un péché qui donne la mort à l'âme, et un péché mortel très-grief. C'est un très-grand péché, dit saint Thomas, d'ôter la réputation à quelqu'un. C'est pourquoi la médisance est d'elle-même un péché mortel (2089).

Saint Bernard dit la même chose : la médisance est un vice énorme, un péché grief, un grand crime (2090). Saint Thomas dit même que, quand on parle mal de quelqu'un sans dessein de lui nuire, mais seulement par manière d'entretien, il ne laisse pas d'y avoir péché mortel, si ce qu'on dit le déshonore notablement (2091). Il n'y a rien de si commun que cette espèce de médisance ; c'est l'occupation ordinaire des personnes qui n'ont rien à faire, lesquelles sont en très-grand nombre ; et, comme je disais il y a quelque temps, ce sont toujours les défauts de quelqu'un qui entretiennent la compagnie. Le Saint-Esprit, dans l'Écriture sainte, dit une chose terrible, qu'encore qu'il y ait un nombre presque infini de personnes qui meurent par l'épée ennemie, ce n'est rien en comparaison de ceux qui meurent par leur propre langue (2092).

Il est vrai que cette démanégeaison de parler des autres est furieuse ; c'est un torrent impétueux qu'il est impossible d'arrêter ; et, comme un torrent ne fait que des ravages dans les campagnes où il passe, au lieu qu'il pourrait y causer la fertilité si ses eaux coulaient plus doucement et si elles étaient mieux ménagées, de même ce torrent de la langue, se laissant aller à sa fougue et à son impétuosité, cause d'étranges désordres ; au lieu que, si elle était bien ménagée, elle pourrait faire du bien, et parler utilement des défauts des autres. Mais il y a un horrible dérèglement en ceci, et qui fait bien voir combien les inclinations de l'homme sont corrompues. Si l'on dit à quelqu'un

(2086) *Uterque diabolus portat, hic in ore, ille in auro.*

(2087) *Diseat detractor non libenter detrahere dum te videt non libenter audire. Jérôme.*

(2088) *Ani manque in vulnere linquunt.*

(2089) *Auferre alicui famam valde grave est ; et ideo detractio per se loquendo est peccatum mortale. 2 2, q. 93. n. 2.*

(2090) *Detractio grave vitium est, detractio grave peccatum est ; detractio grande crimen est.*

(2091) *Quod notabiliter famam alicujus lædat, q. 73, a. 2.*

(2092) *Multi ceciderunt in ore gladii, sed non quasi qui ceciderunt per linguam suam. Eccli., XXVIII, 22.*

qu'il devrait avertir cet honnête homme du libertinage de son fils, qu'il fréquente de mauvaises compagnies, qu'il est presque toujours dans les cabarets, qu'il se laisse aller aux débauches; dire à cette dame que sa fille n'est pas sage, qu'elle est trop libre avec un jeune homme, que cela fait parler le monde, afin qu'ils y prennent garde et qu'ils y mettent ordre. — Je ne mêle point des affaires des autres, vous dira-t-il. — Hé Dieu! vous ne vous mêlez point des affaires des autres: pourquoi en parlez-vous donc si souvent à ceux qui n'en ont que faire, sans autre fruit que de décrier ceux dont vous parlez, de tuer votre âme et celles de ceux qui vous écoutent? Si on dit qu'il serait bon d'avertir ce maître qu'il y a un mauvais commerce parmi ses serviteurs, qu'il y a une servante qui n'est pas sage, et qu'il y prenne garde. — Mais je perdrais sa réputation. — Vous perdrez sa réputation, mais vous sauvez son âme, et vous empêcherez que Dieu ne soit offensé. Vous devriez appréhender de perdre la réputation de tant de personnes que vous déclirez si cruellement, dont vous découvrez des fautes notables à ceux qui n'en sont point chargés, et qui ne sauraient y apporter le remède; et non pas quand il s'agit d'empêcher le mal, et que cela ne se peut à moins de le découvrir. Mais non, l'on n'y prendrait pas pour lors du plaisir. L'on trouve une satisfaction extrême à parler des défauts du prochain, mais cela s'entend quand c'est pour lui nuire, et non pas pour lui profiter.

Mais ce qui rend ce meurtre que le médisant fait de soi-même plus dangereux, c'est qu'il est presque sans remède, parce qu'il arrive très-rarement qu'il s'en corrige. Ce vice malheureux n'a point de bornes, et on ne se lasse jamais de le commettre. Quand on a bien mangé, dit excellemment Salvien, on se lasse de manger, et on se lève de table; mais on ne se lasse jamais de parler mal des autres (2093); une médisance en attire une autre, le temps se passe agréablement, et on y emploie presque sans s'en apercevoir les demi-journées entières. C'est ce qui fait qu'il n'y a rien de plus rare que la conversion d'un véritable médisant. Le Saint-Esprit dit expressément que *celui qui a formé l'habitude de ce péché ne s'en corrigera jamais* bien comme il faut en toute sa vie (2094). Dieu dit à Moïse que tous ceux qui avaient mal parlé de lui, c'est-à-dire de plus de six cent mille Israélites, il n'y en aurait pas un seul qui entrât dans la terre qu'il leur avait promise (2095). O Dieu, quelle épouvantable figure, et qu'il est à craindre que l'original n'y réponde, c'est-à-dire que de six cent mille médisants il n'y en ait pas un qui entre dans le ciel.

Prends donc garde à toi, misérable médisant, et si la mort que tu causes à ceux dont

tu parles mal ne te touche point, sois au moins touché de celle que tu procures à ton âme. Tu ôtes à la vérité l'honneur aux autres; mais qu'est-ce en comparaison de ton âme, que tu perds malheureusement? Le médisant, comme j'ai dit souvent, est un homicide, mais il l'est particulièrement de soi-même. Quelle manie plus extravagante, quelle cruauté plus barbare, quelle fureur plus enragée que de se tuer soi-même pour blesser un autre! On nomme parricides ceux qui s'attaquent à leur propre patrie, parricides ceux qui ôtent la vie à leurs pères, désespérés ceux qui tuent leur propre corps. Mais quel nom peut-on trouver qui exprime mieux la cruauté de ceux qui tuent misérablement leurs propres âmes? Ah! cruel, si tu ne veux pas avoir pitié de ceux dont tu déchires la réputation, aie au moins pitié de ton âme, que tu fais mourir si cruellement; et si tu veux nuire à ton prochain, que ce ne soit pas en te nuisant si cruellement à toi-même.

Hé bien! messieurs, y eut-il jamais serpent plus dangereux que le médisant, qui tue et celui à qui il en veut et ceux à qui il n'en veut pas, et qui se tue lui-même? Il est donc, comme vous voyez, ainsi que cet animal, très-propre à faire beaucoup de mal, mais encore il est très-adroit, ou plutôt très-malicieux à le déguiser. C'est ce que vous allez voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Sa malice à le déguiser.

Il n'y a rien à quoi les sages du monde travaillent avec plus de soin qu'à donner de belles apparences au mal qu'ils ont prémédité, et à vouloir faire passer pour légitimes leurs desseins les plus criminels. Hérode ayant résolu de faire mourir Notre-Seigneur dans son berceau, fit semblant de vouloir lui rendre ses respects. *Allez*, dit-il aux mages, *informez-vous de cet enfant, et, lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le-moi savoir, afin que j'aie aussi l'adorer* (Matth., II, 8). Judas echa son avarice sous le prétexte de la charité qu'il témoignait avoir pour les pauvres; les Juifs couvraient la rage qu'ils avaient conçue contre le Fils de Dieu de l'hommage qu'ils devaient à César.

C'est ainsi que les médisants et les calomniateurs qui ont dessein de noircir dans l'esprit de tout le monde ceux qu'ils veulent perdre de réputation, commencent par louer et témoigner non-seulement de l'estime, mais encore de l'affection pour eux. Il y a, dit saint Bernard, des médisants grossiers, qui disent brusquement tout ce qui leur vient à la bouche; mais il y en a de plus adroits qui cachent plus subtilement le coup qu'ils veulent donner, et font avaler doucement le venin dans un breuvage bien préparé. — Il faut avouer que c'est un

omnibus diebus suis non erudietur. *Eccli.*, XXIII, 20.

(2095) Non videbont terram pro qua juravi patribus eorum; nec quisquam ex illis qui detraxit mibi iatuebitur eam., *Num.* XIV, 23.

(2095) Adeo esuriendi libido terminum habet, detrahendi libido terminum non habet. Nam semper admodum cibo, nunquam detractone saturamur. *De Prov.*, I, V.

(2094) Homo assuetus in verbis improprietii, in

galant homme, un homme d'honneur, qui a vécu jusqu'ici sans reproche, et qui n'eût voulu faire tort à personne; mais cela est étrange, il s'est bien oublié quand il a fait une telle action. Il n'y a rien de plus modeste que cette fille, on ne la voit jamais au bal, et fort rarement en compagnie, je ne sais à quoi elle pense de se comporter comme elle fait avec ce jeune homme. — Vous en voyez d'autres, dit encore saint Bernard, qui avant que de porter leur coup jettent de grands soupirs, et avec un visage triste, les yeux baissés, une voix plaintive, font leur médisance, qui est d'autant plus dangereuse qu'elle est plus adroite. — Sans doute c'est le premier homme du monde, il est habile en sa profession; mais, je suis fâché de le dire, je suis bien son serviteur; ce n'est nullement pour le blâmer; il n'a pas tenu à moi qu'il n'ait évité ce mauvais pas; je l'en avais souvent averti. Un autre ajoute: Cette chose est bien avérée; je n'eusse pas voulu néanmoins la faire connaître; mais puisqu'on l'a découverte, je ne puis pas nier la vérité: je le dis avec douleur, mais cela s'est passé de la sorte. — O Dieu, qui ne croirait des personnes quand elles parlent ainsi? De tous ceux qui les entendent, quel est celui qui ne s'imaginerait qu'elles ne parlent que par compassion, et non pas par aucune mauvaise volonté? Et ainsi le trait pénètre bien plus avant, la pointe en étant comme trempée dans l'huile. *Ses paroles sont plus coulantes que l'huile, et cependant ce sont des dards extrêmement perçants* (2096); elles sont plus douces que l'huile, et néanmoins ce sont des flèches bien aiguës. Ou bien, comme dit un autre Père, « Vous couronnez la victime que vous voulez égorger; vous dites du bien de cette personne en apparence, mais c'est afin qu'en vérité on croie plus facilement le mal que vous y voulez ajouter. »

Le même prophète demande à Dieu d'être délivré de l'épée et de la morsure du chien (2097). Saint Augustin dit que cette épée est la langue du médisant, et Cassiodore ajoute que le chien est le médisant lui-même. Mais pourquoi David demande-t-il d'être délivré des morsures du chien? Qu'il demande, à la bonne heure, une protection spéciale contre les lions et les licornes, comme il fait ensuite; mais un chien est-il tant à craindre, et n'est-il pas facile de s'en défendre? Non, car souvent on ne s'en défie pas. Qui verrait un lion ou un ours se mettrait en fuite ou en défense, et ainsi éviterait leurs morsures. Mais un chien vient flatter doucement, et souvent il vous mord en vous caressant. De même, quand on sait avoir un ennemi déclaré, un calomniateur public qui fait profession de décrier dans toutes les occasions, l'on peut prévoir ses coups et prévenir en quelque manière ses calomnies; ou au moins, comme l'on sait que c'est un ennemi qui ne fait aucune conscience de mentir pour nuire à ceux qu'il

n'aime pas, ses discours ne font pas tant d'impression dans les esprits. Mais quand c'est une personne qui vous témoigne de l'amitié, qui dit du bien de vous en apparence, qui mord en flattant, il est difficile de parer ses coups, qui surprennent et qui pénètrent bien avant dans les esprits de ceux qui croient qu'ils viennent d'une personne amie.

Cette malice du médisant est bien grande, mais elle n'est pas seule. Il y en a une autre qui, à la vérité, n'est pas si adroite, mais qui en récompense est bien plus maligne: c'est lorsque, ne pouvant pas condamner une action qui d'elle-même est bonne, on condamne l'intention; l'on dit qu'on l'a faite pour de mauvaises fins; après qu'on l'a jugée de la sorte, on le dit ensuite à d'autres. Celui-là visite les pauvres, il assiste une famille qui est dans le besoin; mais c'est pour de mauvais desseins. Cette dame est fort modeste à l'église, il est vrai; elle n'y parle pas comme font ordinairement les autres, mais c'est afin qu'on l'estime dévote. C'est la malice des Juifs dans l'Évangile; ils ne pouvaient pas condamner les actions du Fils de Dieu, qui étaient hors d'atteinte; que font-ils pour le décrier? Ils disent que tout ce qu'il fait n'est que pour la gloire et l'estime des hommes. Cette espèce de médisance est très-noire et très-maligne, et ne peut venir que d'un entendement fort dérégulé, ou plutôt d'une volonté extrêmement corrompue. La charité chrétienne nous oblige, quand nous ne pouvons pas excuser une action qui est mauvaise d'elle-même, d'excuser au moins l'intention. Si vous voyez que quelqu'un ait commis une faute, dit saint Bernard: — ô! plutôt à Dieu que tout le monde pratiquât bien cette admirable leçon! — ne donnez pas la liberté à votre esprit de le condamner, et encore moins à votre langue de l'accuser auprès des autres, mais plutôt excusez-le autant que vous le pourrez. Si son action a un si mauvais visage qu'on ne puisse la déguiser, excusez au moins son intention. Si l'on vous en parle, car vous ferez mieux de n'en point parler le premier, dites que ce qu'il en a fait, ça été ou par ignorance, ou par surprise, ou par une chute imprévue. Que si les preuves de son crime sont si évidentes qu'il n'y ait pas moyen de le dissimuler, tâchez de vous persuader à vous-même et aux autres qu'il faut que la tentation ait été très-violente pour l'avoir renversé de la sorte, qu'elle vous eût fait tomber bien plus lourdement si elle eût eu le même pouvoir d'agir sur vous, et que vous n'eussiez pas tant différé que lui à rendre les armes, si vous eussiez eu un combat aussi rude et aussi difficile à soutenir. Mais le médisant fait tout le contraire, et, au lieu d'excuser l'intention, quand il ne peut excuser une action qui d'elle-même est mauvaise, quand l'action d'elle-même est bonne il condamne

(2096) *Molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula. Ps. LIV, 24.*

(2097) *Erue a framae, Deus, animam meam, et de manu canis unicum meam. Ps. XXI, 21.*

l'intention, il dit que l'on s'est proposé de mauvaises fins. N'est-ce pas là un serpent bien dangereux qui empoisonne les meilleures choses ?

Hé ! malheureux médisant, fais un peu de réflexion à ces paroles que l'adresse saint Chrysostome : « Prends garde que tu es un homme, et non pas un serpent pour exhaler de ta bouche un poison si pernicieux. Tu es un homme, ne deviens donc pas une bête sauvage qui, par ses morsures, emporte la pièce. Dieu t'a donné une bouche, non pas pour mordre, mais pour remédier par ton adresse et par ta charité aux morsures que ton frère pourrait recevoir (2098). » Encore une fois, tu es un homme et non pas un serpent ; tu ne dois donc pas empes-ter toute une ville par ton souille envenimé. Tu es un homme et non pas une bête cruelle ; ne déchire donc pas sans cesse, comme tu fais, la réputation de ton prochain ; souviens-toi que ta bouche ne l'est pas donnée pour être un sépulcre puant (2099), qui exhale continuellement une odeur de mort, comme parle David ; mais qui doit répandre une bonne odeur de vie, comme parle saint Paul. Sache enfin qu'en-ore que les blessures des serpents soient très-difficiles à guérir, néanmoins celles que tu fais le sont bien davantage, et que si tu es très-propre pour faire beaucoup de mal, et très-malicieus pour le déguiser, tu es en-ore plus impuissant pour le réparer. C'est ce qui me reste à faire voir dans la troi-sième partie.

TROISIÈME POINT.

Son impuissance à le réparer.

C'est ici, messieurs, le dernier mal de la médisance, mais qui n'est pas le moindre, et qui seul devrait suffire pour faire éviter ce péché, savoir qu'il engage indispensablement à une restitution à laquelle il est très-difficile pour ne pas dire impossible de satisfaire. L'injure qu'en fait au prochain en lui ôtant sa réputation est plus notable qu'en lui ôtant son bien ; et il n'y a point d'honnête homme qui n'aimât mieux qu'on lui ravit ses trésors que de lui faire perdre son honneur. Si donc, comme personne n'en peut douter, celui qui a dérobé le bien d'autrui est obligé de le rendre, et, s'il ne le fait, il n'y a point d'absolution pour lui, quelque dolente qu'il en ait et quelque pénitence qu'il en fasse, ne s'ensuit-il pas manifestement que celui qui a ôté ce qui est bien plus précieux, savoir l'honneur, est obligé de le rendre ? Mais la différence considérable qui se trouve entre ces deux obligations, c'est qu'il est aisé de satisfaire à la première : s'il y a de la difficulté à rendre le bien d'autrui, elle ne vient que de la mauvaise disposition de celui qui le retient :

pourvu qu'il le veuille, la chose sera fort facile. Il n'en est pas de même de celui qui a ôté l'honneur à son prochain ; quand même il aurait une volonté sincère de le rendre, c'est une chose néanmoins très-difficile : et ainsi, encore qu'il soit très-puissant pour faire le mal, il est très-im-puissant pour le réparer.

Vous dites à deux ou trois personnes qu'une telle fille a fait une faute ; chacune de ces trois personnes le dit où elle se trouve ; ceux-ci le disent à d'autres, de sorte qu'en très-peu de temps le bruit en est répandu dans toute la ville. Voilà cette fille perdue de réputation : comment la lui pourrez-vous rendre, et où trouverez-vous toutes ces personnes pour les désabuser, comme vous y êtes obligé, non-seulement si ce que vous avez dit est faux, mais encore, ce que je vous prie de bien remarquer, quand il serait véritable, mais secret ? Vous louerez cette fille que vous avez auparavant dé-chirée ; mais ce ne sera rien faire, les pre-mières impressions sont bien plus fortes que les secondes. L'on vous a cru facilement quand vous avez dit le mal, on aura de la peine à vous croire quand vous direz du bien ; outre cela, le premier se répand bien plus aisément que le second. Si vous avez dit du mal de quelqu'un, toute la ville le saura bientôt ; si vous en avez dit du bien, on n'en parlera presque à personne. Et ainsi par la médisance on fait une plaie qui ne sera jamais bien fermée ; quelque appa-reil que l'on y mette, la cicatrice y demeu-rera toujours. *Quand vous êtes en colère ou en dispute contre quelqu'un, prenez bien garde, vous dit le Saint-Esprit, de dire le mal que vous savez, de peur que vous ne puis-siez réparer ensuite le tort que vous aurez fait à sa réputation (2100).* Vous voyez des personnes, mais des femmes principale-ment, qui dans les querelles qu'elles ont ensemble, ce qui n'arrive que trop souvent, disent tout ce qui leur vient à la bouche : leur partie adverse sera une femme de mauvaise vie, son mari sera un voleur, et beaucoup d'autres choses que la sainteté de ce lieu ne me permet pas de rapporter. Tout cela est bientôt dit, mais il ne sera pas sitôt réparé, ce qui est pourtant d'obliga-tion. O Dieu, dans quel embarras et dans quels labyrinthes on se jette par la médis-ance, dont ensuite on a toutes les peines du monde de se débarrasser !

Mais surtout, ces rapporteurs, ces pestes publiques de toute une ville, ces boute-feu, ces semeurs et entremetteurs de querel-les et d'inimitiés, ces serpents dangereux qui répandent le venin partout, qui vont rapporter à l'un ce qu'un autre a dit de lui, font un mal qu'ils ne sauraient jamais ré-parer. Ce sont des personnes que tout le monde devrait avoir en horreur, qu'on devrait

(2098) Homo es, ne venenum evomas aspidum. Homo es, fera ne fi s. Propterea tibi factum est os, non ut morda s, sed ut m' d'ris.

(2099) Sepulcrum patens est guttur eorum. Ps.

XIII, 5.

(2100) Quæ viderunt oculi tui ne proferas in juri-gio cito, ne postea emendare non possis cum deho-ne-taveris ami um tuum. Prov., XXV, 8.

fuir comme des pestiférés, mais surtout ne jamais écouter, et encore moins croire leurs rapports. O Dieu, qui pourrait les avoir bannis des villes y aurait en même temps apporté la paix, l'union et la concorde.

La restitution du bien est fort difficile, non pas en elle-même, comme j'ai dit, mais par l'attache furieuse de ceux qui le retiennent. La restitution de l'honneur l'est néanmoins davantage, parce que cette difficulté se prend non-seulement de la mauvaise disposition de celui qui l'a ôté, mais encore plus de la chose en elle-même, qui ne se peut presque réparer. Mais que sera-ce quand ces deux obligations se trouvent jointes ensemble, et qu'il faut restituer à une même personne et le bien et l'honneur ? C'est néanmoins ce qui arrive souvent, et à quoi on ne fait point de réflexion. Vous parlez mal d'un avocat, d'un officier, d'un médecin, ou, si vous voulez, d'un artisan, et cela par aversion que vous avez contre eux ; vous les faites passer pour des ignorants dans leur profession, pour des trompeurs ; vous détournez leurs pratiques, et êtes cause qu'ils ne gagnent rien. Vous décriez injustement un serviteur, une servante, parce qu'ils vous ont désobligés ; vous êtes cause qu'ils ne trouvent point où se placer : vous êtes obligé de réparer, non-seulement leur honneur, mais encore le dommage que vous leur avez causé. Vous avez tant de peine de vous acquitter d'une seule de ces obligations, comment donc vous acquitterez-vous de toutes les deux ?

C'est pourtant une nécessité absolue et dont il n'y a point de confesseur au monde qui puisse vous dispenser, quelque autorité et quelque pouvoir qu'il ait. C'est une chose bien remarquable que le Fils de Dieu ait apporté plus de précaution pour conserver les intérêts du prochain, et a ordonné de plus grandes peines pour les injures qu'on lui fait que pour les siennes propres. Il établit les prêtres pour arbitres de ses droits et des intérêts qui le concernent ; il leur donne le pouvoir de pardonner les péchés qui ne regardent que lui seul ; et, pourvu que les pécheurs les détestent sincèrement, il s'en remet pour le reste à leur jugement. Mais il n'en va pas de même pour ce qui regarde les injures que l'on fait au prochain, soit en son bien, soit en son honneur ; les confesseurs ne sont pas les maîtres absolus et indépendants de ces absolutions ; ils ne peuvent les donner qu'à condition qu'on rendra le bien et l'honneur du prochain ; et cette cause est nécessairement attachée à cette disposition. Oui, prêtres de Jésus-Christ, vous êtes, il est vrai, les ministres de la grâce, les sacrés dépositaires des trésors du ciel, et vous avez la disposition des intérêts de Dieu ; mais vous n'avez pas celle des intérêts des hommes. Que dis-je encore, vous pouvez quelquefois en de certaines occasions dispenser les hommes de l'obligation qu'ils ont de rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent, ou du moins diminuer la dette ; mais

vous ne pouvez ôter les biens ni l'honneur aux uns pour les donner aux autres ; vous n'êtes pas les maîtres de cette disposition ; ceux qui les retiennent sont indignes de recevoir l'absolution, et vous incapables de la donner, à moins qu'on ne les rende effectivement. Mais enfin, pour la manière de faire cette restitution, il faut se conduire par l'avis d'un confesseur prudent et éclairé.

N'ai-je donc pas eu raison de dire que le médisant est un dangereux serpent, très-propre à faire beaucoup de mal, très-malicien à le déguiser, et très-impuissant à le réparer ? Mais que le nombre de ces serpents est grand ! et, comme il n'y a presque personne qui puisse éviter les morsures de ces bêtes cruelles, de même il n'y a presque personne qui de temps en temps ne donne son coup de dent à quelqu'un, les uns reçoivent ce poison avec la même facilité que les autres le leur présentent. C'est l'entretien ordinaire des compagnies, mais principalement des femmes : faites-y réflexion la première fois que vous vous y trouverez, et vous verrez qu'il y aura toujours quelqu'un aux dépens de qui l'on s'entre-tiendra. Les personnes de piété ne sont pas exemptes de ce vice, leurs coups même on cela de propre, qu'ils pénètrent bien plus avant que ceux des autres, vu que l'on n'a garde de s'imaginer qu'elles voulussent rien avancer qui ne fût bien assuré, et l'on prend pour des vérités indubitables ce qui n'est le plus souvent qu'un effet ou de leur jalousie, ou au moins de leur crédulité.

Que faire donc, me direz-vous, pour éviter cette contagion si universelle dont tant de gens sont empoisonnés ; que faire pour empêcher, non pas qu'on parle mal de nous, cela est impossible, mais que nous ne parlions mal des autres, ce qui est bien plus funeste, puisque dans le premier cas nous ne perdons que notre réputation, et dans le second nous perdons nos amis ? Pour moi, je pense que le seul remède à ce mal est d'éviter autant que l'on peut ces compagnies où l'on n'a rien autre chose à faire qu'à s'entretenir de choses inutiles, parmi lesquelles la médisance se glisse si facilement ; de ne rendre et de ne recevoir de visites que le moins qu'il vous sera possible, abrégé les nécessaires, et retrancher celles qui ne sont que de compliments. Vous éviterez par cette sage et salutaire précaution une infinité de péchés, et si, nonobstant tous vos soins, vous vous trouvez engagé dans quelque lieu où l'on parle mal du prochain, pratiquez fidèlement ce que je vous ai dit, mais surtout veillez avec une exactitude très-grande sur vous-même, pour ne vous point mêler dans ces discours.

Comme ce vice de la médisance est ordinairement le dernier dont les pécheurs se corrigent, c'est aussi le dernier que le Fils de Dieu a voulu expier par le dernier supplice qu'il a souffert sur la croix. Vous le verrez dans quelque temps sur ce bois infâme, dépouillé, tout nu ; et c'est pour

SERMON LXXXV.

DU JUGEMENT TÊMÉRAIRE.

Nolite iudicare secundum faciem, sed justum iudicium iudicate.

Ne jugez pas de l'apparence, mais que vos jugements soient justes et équitables. (Joan., VII, 24.)

EXORDE.

expier tes larcins, ô voleur du bien d'autrui. On vous le représentera soumis à toutes les humiliations, à toutes les ignominies les plus basses, ou, pour me servir des termes du Prophète, tout rassasié d'opprobres, *saturabitur opprobriis (Thren., III, 30)*; c'est, orgueilleux, afin de satisfaire pour ton ambition et pour tes faux points d'honneur. Tu verras, impudique infâme, ses pieds attachés à la croix; c'est pour expier tes rendez-vous criminels. Tu verras ses mains percées de gros clous; c'est afin de satisfaire pour tes attouchements sales. Tu verras son corps tout déchiré en sorte que depuis les pieds jusqu'à la tête il n'aura pas une partie saine; c'est pour réparer toutes tes ordures et les délices sensuels. Il était près d'expirer lorsqu'il n'avait encore rien souffert dans sa langue, les fouets ni les épines n'avaient pas pénétré jusque-là; et, comme il savait que la langue des Chrétiens commettrait beaucoup de péchés, principalement de médisance, il les a voulu expier par la peine particulière qu'il porta dans la sienne lorsqu'il fut abreuvé de fiel et de vinaigre; et il jugea cette dernière satisfaction si importante, qu'il crut n'avoir pas encore tout fait avant que de l'avoir accomplie. En effet, saint Jean remarque en termes exprès qu'aussitôt qu'il eut pris le vinaigre, il dit : *Tout est consommé*, et immédiatement après il rendit l'esprit : *Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit: Consummatum est, et inclinato capite, tradidit spiritum (Joan., XIX, 30)*; comme s'il eût voulu dire : *Il ne me restait plus rien à faire que cela*. Je n'avais prolongé ma vie jusqu'à ce moment qu'afin d'avoir du temps pour souffrir dans ma langue, et pour expier par mes souffrances en cette partie de mon corps les péchés sans nombre que les hommes commettront par cette partie de leur. C'était ma dernière action, que je réservais pour la fin comme la plus importante; maintenant qu'elle est achevée, tout est fait, tout est accompli : *consummatum est*; et il n'y a plus rien qui doive me retenir en vie ni qui m'oblige à différer plus longtemps mon sacrifice.

Seigneur, répandez de ce vinaigre sacré sur nos langues, pour modérer un peu l'ardeur de parler, qui les consume; versez-y de ce fiel, pour détrempier dans son amertume la fausse douceur qu'elles trouvent à s'entretenir du prochain. *Mettez des gardes et des sentinelles à nos bouches*, de peur qu'elles ne s'échappent mal à propos. *Mettez une porte bien fermée à mes lèvres*, afin qu'il n'en sorte rien que de bien réglé (2101). Ces gardes et ces portes seront la considération du mal dangereux et irréparable que cause la médisance, que j'ai assez à faire de penser à mes péchés, sans m'occuper et encore moins m'entretenir de ceux des autres, et que si je fais maintenant miséricorde à mon prochain, Dieu me le fera dans l'éternité. *Amen.*

Ce sont, messieurs, les paroles que Jésus-Christ dit autrefois aux Juifs qui jugeaient mal de ses actions les plus innocentes, et qu'on peut appliquer aujourd'hui à la plupart des Chrétiens, qui se mêlent de juger et de condamner tout le monde. Il est vrai que l'homme a une inclination naturelle de juger, laquelle ne lui peut être ôtée, étant raisonnable de sa nature, puisque le jugement est le grand effet de la raison, et que pour inférer une chose d'un autre il faut discourir et raisonner. Il est vrai encore qu'il est bien difficile de l'empêcher de juger des autres, puisqu'étant d'une nature sociable et politique, qui aime à converser avec ses semblables, à moins que de le faire aveugle de corps et d'esprit, on ne peut presque pas lui défendre de faire réflexion sur les façons de faire des autres, et d'en juger. Mais supposé que cette inclination qu'il a de juger ainsi des autres, puisse être en quelque façon innocente, d'où vient qu'il est beaucoup plus porté à juger mal qu'à en juger avec équité? D'où vient que ne voyant pas le fond de leur conscience, et ne pénétrant point le secret de leur intention, il s'expose à faire des jugements injustes? et pourquoi se contente-t-il de ce qui paraît au dehors pour porter jugement d'une personne sur ce qui est intérieur et caché, contre la défense qu'en fait aujourd'hui le Fils de Dieu dans notre Evangile. Voilà, messieurs, une seconde manière de faire tort à notre prochain dans son honneur, qui a beaucoup de rapport avec la première. Car enfin c'est lui faire injure, non-seulement de parler mal, mais encore d'en juger désavantageusement. Il faut donc, messieurs, chercher les causes et la nature de ce mal, qui est si universellement répandu; mais il faut les chercher, non pas seulement pour les savoir, mais afin de les déraciner; et nous le trouverons infailliblement si le Saint-Esprit veut nous éclairer de ses lumières, que nous lui demanderons par l'entremise ordinaire de la sainte Vierge. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Avant de nous engager dans cette matière du jugement téméraire, qui est d'importance et de pratique, il est à propos de savoir de quoi nous voulons parler, et quel est le vice que nous prétendons combattre. Saint Thomas et les meilleurs docteurs disent que juger témérairement c'est concevoir un jugement mauvais de l'action de son prochain, pour des indices fort légers et des causes nullement justes. Mais, avant que

de passer outre, et pour ne pas faire de la peine à de certaines âmes craintives et scrupuleuses qui croient faire des péchés où il n'y en a point, il est bon de vous avertir que saint Thomas et les autres n'entendent pas parler ici des simples pensées, ou même des soupçons involontaires contre le prochain, qui surprennent l'esprit presque sans qu'il s'en aperçoive, et qui se présentent sans être appelés; mais des jugements fixes et arrêtés, qui se font avec une pleine délibération et une volonté toute libre. Nous pouvons dire de cette tentation, qui est fort ordinaire, comme de toutes les autres, qu'il y a bien de la différence entre en sentir l'attaque, et y consentir, et que c'est autre chose d'en être combattu, et d'en être surmonté. Il est vrai qu'il serait à souhaiter que nous eussions une si grande charité et un si grand amour pour notre prochain, que jamais nous ne crussions que du bien de lui; et ce serait une chose fort louable d'avoir une opinion si avantageuse de tout le monde, et une connaissance si exacte de nos propres défauts, que notre pensée n'osât jamais s'élever pour prendre garde aux fautes des autres. Mais enfin, comme c'est une tentation humaine, sans laquelle cette vie ne se peut passer, il est toujours vrai de dire avec saint Bernard que le sentiment de la tentation ne nuit en aucune manière, pourvu que le consentement ne s'y trouve pas (2102). Ce n'est donc pas à ces demi-jugements, et à ces pensées involontaires, qui surprennent l'esprit, à qui j'en veux aujourd'hui, mais aux jugements formés, arrêtés et volontaires, qu'on entretient au désavantage du prochain; et, afin de vous les faire mieux connaître et de vous en faire concevoir l'horreur qu'ils méritent, j'en remarquerai la nature, la malice, et les causes, et ces trois considérations feront le sujet de ce discours.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. La nature du jugement téméraire. — On donne aux vertus le nom de vices. — Quoique l'extérieur ne soit pas bon, il ne faut pas juger de l'intérieur. — Des maîtres, et de ceux qui sont en charge. — Il ne faut pas juger sur les apparences.

II^e POINT. La malice du jugement téméraire. — Il entreprend sur les droits de Dieu. — Il fait injure au prochain. — Le plus criminel est celui qui condamne l'intention. — C'est un péché mortel.

III^e POINT. Les causes du jugement téméraire. — L'inclination qu'on a de juger mal. — On juge les autres sur soi-même. — Être trop curieux à rechercher les actions des autres. — L'orgueil. — La haine. — La charité est le grand remède contre les jugements téméraires. — Il faut diminuer les fautes du prochain autant qu'on peut. — **CONCLUSION.**

PREMIER POINT

La nature du jugement téméraire.

Pour bien connaître la nature du jugement téméraire, j'en remarque comme trois degrés avec saint Thomas. Le premier est de

douter de la vertu de son prochain; le second, d'en soupçonner mal; et le troisième, d'en juger. Le premier se fait quand, voyant les raisons pour et contre, on demeure dans une incertitude, tenant son esprit et son jugement suspendus, sans pencher plus d'un côté que d'un autre. Le soupçon penche un peu plus du mauvais côté, savoir, quand on incline davantage à croire le mal, sans pourtant l'assurer tout à fait. Le troisième, qui est le jugement parfait, c'est quand on tient la chose pour certaine et pour indubitable. Quoiqu'il y ait du mal en tous ces trois degrés, il y en a néanmoins plus au second qu'au premier; car, quoique le doute fasse un esprit flottant, néanmoins il ne l'arrête pas tellement du mauvais côté qu'il ne le retire au même temps pour le porter au bon; mais le soupçon incline toujours du mauvais côté, et ne souffre pas que l'esprit ait quelque retour vers le bon côté, comme le doute en a. Ce soupçon néanmoins n'est pas encore un jugement formé: on soupçonne quelque mal d'un autre, mais on n'y assied pas son jugement; ou bien il n'est pas plein, entier et déterminé: c'est plutôt un commencement de jugement qu'un jugement parfait; et c'est plutôt une envie que l'on a de juger, parce qu'on aperçoit quelque apparence de vérité du côté où l'esprit penche, qu'un dessein formé de juger. Le troisième est encore plus criminel, parce que ce n'est point un doute ou un simple soupçon, mais un jugement formé, auquel l'on s'arrête, et qui est dans l'esprit comme une sentence décisive et sans appel.

Le propre de ce vice est non-seulement de juger et de condamner ce qui est mauvais, mais même ce qui est bon; de donner un autre jour aux choses que celui qu'elles ont en effet, et d'attribuer aux vertus le nom des vices qui y ressemblent. Saint Chrysostome se plaint de cette injustice, qui fait bien voir le dérèglement de l'esprit de l'homme et l'inclination qu'il a de juger mal de toute chose. Si quelqu'un est humble, dit ce Père, on dit que c'est un hypocrite; s'il prend quelque récréation honnête, on juge que c'est un homme qui aime ses plaisirs; s'il est patient et qu'il souffre toutes choses, on dit que c'est un lâche et un homme sans courage; s'il aime la justice, qu'il est sévère et rigoureux; s'il est simple, que c'est un bon niais; s'il est prudent, que c'est un adroit et un malicieux; s'il est grave, c'est un mélancolique; s'il est un peu gai, c'est un dissolu. Si un prêtre ou un religieux aime la retraite et la solitude, on dit qu'il affecte la singularité; s'il se trouve en compagnie, qu'il mène une vie séculière; s'il s'adonne à la prière, aux jeûnes et à la mortification, que c'est un indiscret; s'il ne le fait pas, que c'est un immortifié. S'il prêche la parole de Dieu, et qu'il tâche de procurer le salut des âmes, on s'imagine qu'il recherche l'estime des hommes; s'il ne le fait pas, que c'est un paresseux; s'il a les

bonnes grâces de tout le monde, on dit que c'est un flatteur; et s'il ne recherche pas toutes ces choses, on dira que c'est un orgueilleux qui méprise tout le monde. C'est ce qui est arrivé au Fils de Dieu même : il dit que *Jean est venu ne mangeant ni ne buvant, et on dit qu'il est possédé du démon : le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et on dit que c'est un homme de bonne chère, et qui aime à boire* (Matth., XI, 18). Ceci fait voir clairement que depuis que les hommes sont prévenus de passion et de jalousie contre ceux qu'ils n'aiment pas, ils trouvent partout des sujets de les reprendre, quoi qu'ils fassent. C'est un des effets de la corruption du cœur humain. On aime mieux blâmer le bien que de l'estimer dans ceux qu'on ne veut pas aimer.

Mais quoi ! me direz-vous (et ceci servira pour bien expliquer cette matière), quand je vois quelqu'un jurer, blasphémer, se laisser transporter à la colère, user de violence et autres choses semblables, est-ce juger témérairement que de croire que celui-là fait mal ? Remarquez ceci, je vous prie : nous pouvons et nous devons même dire que ces actions extérieurement ne valent rien, afin de n'être pas frappés de cette malédiction que foudroie le prophète Isaïe contre ceux qui appellent bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien ; mais pour l'intérieur, qui le peut dire, et qui est-ce qui peut assurer que cette action est véritablement et essentiellement mauvaise ? Avez-vous vu son cœur, dans lequel elle a été premièrement conçue ? Connaissez-vous son intention, de laquelle néanmoins dépend la bonté et la malice de son action ? Ne peut-il pas avoir été transporté par une impétuosité purement naturelle ? Et ne se peut-il pas faire qu'un premier mouvement ait si fort troublé son esprit, qu'il lui ait ôté toute la connaissance du mal qu'il commettait ? Qui est-ce qui peut savoir ce qui se passe dans le cœur de l'homme, sinon l'esprit qui l'anime et qui le conduit (2103) ? C'est pourquoi le Fils de Dieu, dans les paroles que j'ai prises pour mon texte, nous avertit de ne pas juger selon le dehors et les apparences, qui sont souvent trompenses, mais de prendre des règles plus certaines, afin que nos jugements soient justes et équitables : *Notite judicare secundum faciem, sed justam judicium judicate.*

Mais je veux supposer que l'intérieur répond à l'extérieur, et qu'il ait effectivement commis le péché pour lequel vous le condamnez : savez-vous combien il a résisté avant que de le faire, combien il a soutenu de combats avant que de se rendre, et combien de victoires il a remportées sur le démon avant que d'en perdre une ? Vous ne savez pas quel regret il a conçu de cette action après l'avoir commise, avec quelle humilité il en a demandé pardon à Dieu, et combien il a répandu de larmes pour l'effa-

cer : et ainsi vous connaissez son péché, mais vous ne connaissez pas sa pénitence. Le pharisien prenait Madeleine pour une pécheresse publique, en même temps que la contrition de son cœur et les larmes de ses yeux lui obtenaient le pardon de ses péchés et rendaient son âme blanche comme la neige. Et c'est ce que font souvent plusieurs Chrétiens qui jugent et qui condamnent ceux qui sont plus innocents qu'eux, et qui sont plus agréables à Dieu après s'être relevés de leur chute que ceux qui sont toujours demeurés debout.

C'est donc le plus sûr de ne juger jamais de personne, quelques apparences de mal qu'il y ait, afin de ne s'exposer pas au péril de faire plusieurs jugements téméraires. Mais que faire, me direz-vous, lorsqu'on m'a volé, et que par plusieurs indices j'ai grand sujet de croire que c'est mon serviteur qui a fait ce coup, ou quelqu'autre personne dont j'ai sujet de me défier ? Comment me comporter en ce soupçon ? Remarquez ceci, car il est de pratique : quand vous avez un juste sujet de vous défier de quelqu'un, et des indices suffisants pour le faire soupçonner d'avoir pris quelque chose, vous pouvez en ces rencontres prendre garde à vous, et même faire des enquêtes nécessaires afin de vous informer de la vérité du fait ; mais avec tout cela vous devez suspendre votre jugement, puisque vous n'êtes pas assuré de la chose, et ne pas faire comme de certains maîtres qui sur de légers soupçons assurent positivement que leurs serviteurs les ont volés, le disent à tout le monde, et les jugent si bien, qu'ils retiennent leurs gages avec la plus grande injustice du monde, puisqu'ils sont bien assurés de les devoir, et ne sont pas assurés si les serviteurs ont pris ce qu'ils ont perdu.

Je dis la même chose des pères et des mères, et de tous ceux qui sont obligés de veiller sur les actions des autres. qu'ils doivent suspendre leur jugement quand ils ne sont pas convaincus des choses ; mais que cela ne les doit pas empêcher de prendre garde à ce qui se passe, comme étant obligés de rendre compte à Dieu de tout le mal qu'ils n'auront pas empêché par leur négligence. Vous voyez que votre fille, vot e servante, ou quelqu'autre dont vous êtes chargés, parle seule à seul avec un jeune homme, qu'ils ont un peu trop de familiarité ensemble : vous ne devez pas juger d'abord qu'ils aient mauvais dessein ; mais néanmoins, comme toutes ces pratiques sont suspectes et dangereuses, vous devez absolument les empêcher, et prendre garde avec grand soin où elles vont et à qui elles parlent. Mais, pour les choses dont vous n'êtes pas chargés, et que vous ne pouvez pas empêcher, non-seulement vous ne devez pas condamner ceux qui les font, mais même vous devez, autant qu'il vous est possible, renoncer à tous les doutes et à tous les mau-

(2103) Quis enim hominum scit que sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est ? I Cor., II, 11.

vais soupçons qui vous viennent dans l'esprit.

Les apparences, comme je vous ai déjà dit, sont extrêmement trompeuses, et vous savez par votre propre expérience que plusieurs choses que vous croyez très-assurées ne se sont pas trouvées comme vous les aviez pensées : et cependant vous ne laissez pas de juger désavantageusement de plusieurs personnes sur des fondements très-légers. N'est-il pas vrai que si quelqu'un vous avait souvent trompé, vous ne le croiriez plus, ou au moins vous vous défieriez de ce qu'il vous dirait ? Qu'est-ce qui vous a trompé autant de fois que votre propre esprit, qui vous a fait prendre tant de choses fausses pour véritables ? et néanmoins vous le croyez assurément, et vous ne vous défiez nullement de ses lumières. Que diriez-vous, je vous prie, si vous voyiez une jeune veuve bien faite prendre ses plus beaux habits, et se parer le plus avantageusement qu'il lui serait possible, s'en aller en cet équipage trouver le général d'une armée ennemie, et passer une partie de la nuit dans sa tente avec lui seul ? Vous diriez qu'infailliblement c'est une infâme, et vous ne feriez aucune difficulté de l'assurer : C'est néanmoins ce qu'a fait une des plus chastes femmes de l'antiquité : c'est la vaillante Judith, qui fit tout ce que je viens de dire, et qui avec cela conserva non-seulement la pureté de son corps sans aucune souillure, mais même celle de son cœur et de son imagination.

Ecoutez donc, et pratiquez ce que dit l'apôtre saint Paul, qu'*Il ne faut juger personne avant le temps ordonné pour le jugement des actions des hommes, où le Seigneur, venant comme un juge souverain, dissipera les ténèbres qui nous aveuglent aujourd'hui, et révélera le secret des consciences, et qu'alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui est due* (1 Cor., IV, 5). C'est contre ce commandement de saint Paul que pèchent ceux qui se mêlent de juger les autres, s'attribuant ce qui ne leur appartient pas : et c'est en quoi consiste principalement la malice du jugement téméraire, comme vous aïez voir dans la seconde partie.

SECOND POINT.

La malice du jugement téméraire.

Entre plusieurs sortes de malices que renferme le jugement téméraire en grand nombre, celle qui est la plus dangereuse de toutes, c'est qu'il entreprend sur les droits de Dieu, et lui vole en quelque manière son autorité. C'est le Seigneur, comme je viens de dire, qui est le juge de toutes choses, et qui s'est réservé la connaissance des crimes, que des hommes qui n'en ont nulle autorité ne laissent pas de s'attribuer, ce qui est une

entreprise téméraire, et une très-grande injure qu'on fait à ce juge souverain. Celui qui se mêle, dit saint Jean Climaque, de juger sans être commis pour cela, est un voleur insolent qui usurpe une dignité qui n'appartient qu'à Dieu (2104). Saint Chrysostome dit de même, ou presque en mêmes termes : Il enlève, comme par force, l'autorité du Fils de Dieu, qui a été établi juge des vivants et des morts (2105). Tertullien, parlant de ceux qui se mêlaient de deviner les choses à venir, dit qu'ils s'entremettent sur les droits de la Divinité, en lui dérobant ce qu'elle a de propre, qui est de pénétrer dans le futur (2106). C'est ce que fait celui qui juge son prochain contre l'ordre de Dieu ; et c'est une usurpation injuste et un attentat sacrilège qui provient d'un orgueil secret de notre nature, qui la porte à empiéter toujours sur les droits de Dieu. Celui qui se voit jugé par un autre injustement ne lui pourra-t-il pas dire ce que Job disait à ses amis, qui tombèrent dans ce dérèglement : *Pourquoi me persécutez-vous comme Dieu* (2107), à qui seul appartient de fouiller dans les replis de nos intentions, comme au seul à qui elles sont connues. *Tu quis es, vous dit saint Paul, qui judicas alienum servum?* (Rom., XIV, 4.) Qui êtes-vous, je vous prie, et quelle autorité avez-vous, vous qui osez examiner et juger des actions d'un serviteur qui n'est point à vous ? De quoi vous mettez-vous en peine ? *Domino suo stat aut cadit* : Laissez au maître le soin de son domestique ; s'il fait bien ou mal, il ne vous importe : il a son seigneur et son juge, à qui, et non pas à vous, il doit rendre compte de ce qu'il fait, et de qui seul il doit être absous ou condamné. *Tu quid judicas fratrem tuum, aut quare spernis fratrem tuum?* (Ibid., 10.) Pourquoi, dit ensuite le même saint Paul, pressant encore de plus près ceux qui usurpent le pouvoir que Notre-Seigneur s'est réservé : Pourquoi te mêles-tu de juger ton frère ? Et qui es-tu, qui oses le mépriser ? Il est ton frère, et par conséquent ton semblable, que tu n'as pas droit de juger. *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi* : Tu t'ingères dans une chose qui ne t'appartient pas : ne sais-tu pas que Jésus-Christ est notre juge, que nous comparaitrons tous devant son tribunal, et que c'est là que nous devons recevoir l'arrêt définitif qui justifiera ou qui condamnera nos actions ? Peut-être que vous condamnez celui à qui Dieu a pardonné, et vous estimez digne de tous les supplices de l'enfer celui à qui Dieu destine une gloire très-éminente dans le ciel.

Outre l'injure qu'on fait à Dieu de s'attribuer l'autorité de juger, qui n'est propre qu'à lui, on en fait encore une très-grande à celui dont on conçoit une estime désavantageuse sans en avoir un légitime sujet. La

(2104) *Judicare est impudens direptio dignitatis divinæ.*

(2105) *Rapit dignitatem Unigeniti.*

(2106) *Æmulantur divinitatem dum furantur divinationem.*

(2107) *Quare persequimini me sicut Deus? Job, XIX, 22.*

raison est qu'entre tous les biens qu'un homme peut posséder, la bonne réputation est un des plus considérables. Vous ne devez donc pas le priver de ce bien sans sujet, et vous êtes obligé d'avoir bonne estime de votre prochain jusqu'à ce que quelque cause juste et raisonnable vous dispense de cette obligation, et vous donne la liberté d'en prendre une contraire. Celui donc qui sans une occasion suffisante juge mal de quelqu'un, lui fait tort, en ce qu'il le prive d'un bien qui lui est dû, savoir de la bonne opinion qu'il est obligé d'avoir de lui : outre que, selon les principes communs et reçus de tout le monde, les choses douteuses doivent toujours être prises en la meilleure part, et, tandis qu'un homme n'est point convaincu d'être coupable, il doit être estimé innocent : ce qui fait voir l'injustice des jugements téméraires, et l'injure qu'ils font et à Dieu et aux hommes.

Mais le plus criminel de tous les jugements téméraires, et qui en même temps est extrêmement injurieux, et à Dieu, et au prochain, est celui qui condamne l'intention des autres, qui n'est connue que de Dieu seul, et qui juge qu'on fait une chose pour une fin à laquelle peut-être on n'a pas pensé. C'est un jugement très-criminel, et une malice noire, et tout à fait diabolique, d'interpréter en mal ce qui est bien fait, de faire passer la vertu pour vice, et de croire qu'une action de charité chrétienne est une injure faite à Dieu. Si la charité nous oblige dans les doutes de pencher du côté de l'innocence plutôt que du côté du crime, et d'excuser même le mal plutôt que de le condamner, quel péché est-ce quand d'une action très-sainte et très-louable on juge qu'elle est une pièce déguisée et un prétexte spécieux à quelque mauvais dessein ? Si, comme j'ai dit dans le discours précédent, la même charité nous oblige d'excuser l'intention lorsqu'on ne peut pas excuser une action, quel dérèglement horrible et quelle malice de démon d'accuser l'intention lorsqu'on ne peut pas accuser une action ! C'est néanmoins ce qui n'arrive que trop souvent dans le monde. Vous voyez une personne pieuse qui fréquente les sacrements, qui assiste aux offices divins, et qui fait plusieurs autres bonnes actions. Vous jugez que tout ce qu'elle fait n'est que pour gagner l'estime des hommes, pour avoir la réputation d'homme de bien, afin de parvenir à quelque charge qu'elle prétend. Voilà un homme de bien, un ecclésiastique, si vous voulez, qui visite les pauvres et les malades, qui va dans leurs maisons pour les consoler, et pour leur faire du bien ; et vous croyez, et peut-être même le dites-vous aux autres, qu'il a mauvaise intention, et qu'il se sert du prétexte de ces visites de charité pour venir à bout de quelque dessein criminel. Ne faut-il pas avoir l'entendement, ou, pour mieux dire, la volonté horriblement dérégée, et n'est-il pas vrai ce que dit saint Jacques (II, 4), quoique dans un autre sens : *Facti estis iudices cogitationum iniquarum,*

qu'en vérité vous vous montrez ces juges iniques, dont les pensées sont extrêmement injustes, et bien éloignées de celles que non-seulement la charité, mais encore la justice, vous commandent d'avoir pour votre prochain.

C'est sur ces principes que tous les théologiens enseignent que le jugement téméraire est un péché mortel *ex genere suo*, en lui-même. Ce qui se doit néanmoins entendre, comme de tous les autres péchés mortels, quand la chose est considérable, qu'il y a une pleine délibération, et qu'il n'y a pas un sujet raisonnable pour juger de la sorte ; car si le jugement téméraire est quelque chose de peu d'importance, comme la réputation du prochain n'en est pas notablement blessée, sa malice ne peut pas aller jusqu'au péché mortel. Il faut aussi, comme j'ai dit au commencement, que l'esprit ne soit pas surpris, mais entièrement à lui-même, et qu'il considère ce qu'il fait. Il est encore nécessaire, pour que ce soit un péché mortel, que les indices sur lesquels on appuie ce jugement soient légers et les causes faibles. Car si la chose est extrêmement probable, et qu'il y ait de fortes conjectures pour asseoir ce jugement, ce n'est plus un jugement téméraire moralement bien fondé, quoique ce soit incomparablement le meilleur et le plus sûr de ne jamais juger mal de personne, mais d'avoir toujours bonne opinion de tout le monde, lors particulièrement qu'on n'est point obligé par sa charge d'examiner les actions des autres. Jésus-Christ, dans l'Évangile, nous insinue assez que le jugement téméraire peut être un péché mortel quand il dit : *Nolite judicare, et non judicabimini ; nolite condemnare, et non condemnabimini : Ne jugez point les autres, et vous ne serez point jugés ; ne les condamnez point, et vous ne serez point condamnés* (Luc., VI, 37). Comme s'il voulait dire, si vous jugez les autres, vous serez jugés de Dieu, et l'arrêt de condamnation que vous portez contre eux dans le tribunal intérieur de vos esprits obligera sa justice à porter l'arrêt de condamnation contre vous. Ajoutez que c'est l'ordinaire de ces jugements qui se font ainsi légèrement des actions du prochain, d'avoir des suites très-dangereuses, et d'être cause de fort grands maux ; d'où l'on infère que le principe ne peut être que très-viceux, et par conséquent péché mortel ; ce qui est particulièrement véritable lorsque ces jugements sortent au dehors, et qu'on les déclare aux autres. C'est sur ce fondement que saint Ambroise a écrit qu'à juger des actions des autres il y a souvent un plus grand péché que n'est le péché même de celui de qui on aura jugé. Et la raison qu'il en apporte est belle : Si les lois qui sont sagement établies, dit ce Père, ordonnent que dans les jugements qu'on porte la peine ne soit pas plus grande que la faute, à combien plus forte raison faut-il observer que celui qui doit juger d'un autre doit faire réflexion sur soi-même, et se juger sans flatterie, de peur qu'il ne condamne de pe-

tits manquements en son prochain, après qu'il en a commis de plus grands. Le jugement téméraire est donc un grand mal, et plus grand que vous n'avez jamais pensé; mais pour le mieux connaître, ce n'est pas assez d'avoir vu sa nature et sa malice, il faut encore connaître ses causes, afin de les éviter. Ce sera le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Les causes du jugement téméraire.

S'il était aussi facile d'ôter les causes du jugement téméraire qu'il est aisé de les découvrir, il y aurait grand sujet d'espérer de pouvoir déraciner du monde un mal aussi dangereux et aussi universellement répandu qu'est celui-là; mais j'appréhende que ce que je vais dire ne ressemble à la loi ancienne, qui découvrirait le mal et qui ne le guérissait pas. Si néanmoins vous avez quelque désir de vous corriger de ce vice, vous écouterez avec soin, et remarquerez les causes plus ordinaires qui vous portent à juger de votre prochain, afin que les ayant ôtées vous ôtiez en même temps l'effet qu'elles produisent. Entre plusieurs que je pourrais rapporter j'en remarquerai seulement quatre ou cinq.

La première source de ce péché, qui est générale et commune presque à tous, c'est une certaine inclination naturelle qu'on a de parler plutôt désavantageusement que favorablement des actions du prochain. C'est un certain naturel déréglé qui fait qu'on se porte avec chaleur du mauvais côté, et qu'on prend toutes choses au pire. Vous diriez, dit saint Augustin, qu'une âme maligne goûte avec plaisir le mauvais soupçon qu'elle fait des autres (2108). Elle épie toutes les actions qui se font et toutes les paroles qui se disent, non pas pour les louer ou pour les approuver, mais pour les juger et pour les condamner. Il faut reconnaître en nous cette inclination déréglée, et y renoncer puissamment, de peur qu'elle ne nous entraîne comme par force et presque sans nous en apercevoir.

La raison de ceci est qu'on a une merveilleuse pente à mesurer tout le monde sur soi-même, et juger des autres par soi-même. L'homme, dit encore saint Augustin, a une grande inclination à soupçonner dans les autres les choses qu'il expérimente en lui-même (2109). Un impudique croit que tout le monde lui ressemble; parce qu'il ne parle jamais à aucune fille qu'avec un dessein criminel, il croit que tous ceux qui lui parlent sont dans la même disposition. Celui qui ne cherche qu'à tromper les autres s'imagine que tout le monde le veut tromper. Un ambitieux qui ne fait rien que par vanité, et qui cherche la gloire des hommes

dans toutes ses actions, juge facilement que les autres ont la même intention. Ceux qui ont cette maladie qu'on appelle la jaunisse s'imaginent que tout ce qu'ils regardent est jaune; et, comme quand on regarde au travers d'un verre qui est de couleur d'azur, tout ce que l'on voit semble azuré; et si l'on regarde au travers d'un verre rouge, tout paraît rouge, de même celui qui est méchant juge que tout le monde lui ressemble: il interprète tout en mauvaise part, parce qu'il le regarde au travers de ses actions, de ses fins et de ses intentions, qui sont toutes corrompues. Au contraire, des personnes de vertu ne jugent que fort rarement, et interprètent toutes choses le plus favorablement qu'il est possible, quoiqu'il y ait des indices qui rendent la chose douteuse; et la vertu de celui-là est fort suspecte qui prend les choses d'un mauvais biais quand il peut leur en donner un bon. Tout de même encore que celui qui est d'une bonne complexion et qui a bon estomac convertit en une bonne substance toutes les viandes qu'il prend, quoiqu'elles ne soient pas des meilleures; et au contraire, celui qui n'est pas de bonne constitution et qui a l'estomac mauvais tourne les meilleures viandes en bile et autres humeurs malignes. De même, celui qui a l'âme bien faite et qui fait profession de vertu, tourne tout en bien et interprète toutes choses en bonne part, comme au contraire celui qui n'est pas vertueux juge mal de tout, et donne aux choses le plus mauvais jour qu'elles puissent avoir. Voilà déjà deux sources du jugement téméraire.

Il y en a une troisième, qui est encore fort ordinaire, c'est une certaine curiosité de regarder et d'examiner ce que font les autres, sans prendre garde à ce que nous faisons nous-mêmes. Saint Bernard joint ensemble ces deux maux comme inséparables, d'examiner soigneusement les actions des autres, et en juger témérairement. C'est néanmoins une maladie qui est fort commune; et l'homme ne pouvant point s'empêcher de juger, au lieu qu'il devrait s'occuper à se bien connaître lui-même, il prend plaisir d'étudier la vie des autres. Nous avons, dit Sénèque, devant les yeux les vices des autres, et les nôtres derrière nous (2110): c'est-à-dire que nous prenons garde à ce que les autres font, et nous n'avons point les yeux sur ce que nous faisons nous-mêmes. Celui, dit encore saint Pierre Chrysologue, qui est aveugle à ses crimes, voit très-clairement jusqu'aux moindres fautes des autres (2111); et, comme un homme qui n'a plus qu'un œil, comme par une récompense de la nature, voit (dit-on) mieux que s'il en avait deux, de même celui qui ferme les yeux à ses fautes voit plus clairement celles de son prochain. C'est la plainte

(2108) Malevola anima dulciter sapit quod pessime suspicatur.

(2109) Hoc enim homo proclivius suspicatur in alio quod sentit in se. *ps.* In *ps.* CXVIII.

(2110) Aliena vitia in oculis habemus, a tergo nostra sunt.

(2111) Sua cæcus ad crimina, ad aliena errata pe. lucet.

générale des Pères de l'Eglise; saint Basile entre autres, et saint Bernard après lui, comparent ces personnes à l'œil, qui, voyant toutes choses, ne se voit pas lui-même. De même notre esprit voit distinctement les fautes des autres les plus légères, et n'a pas la vue si perçante pour découvrir ses propres défauts. Saint Augustin fait la même plainte dans ses *Confessions*, où, parlant de cette sorte de personnes, il dit que c'est une race curieuse pour connaître la vie d'autrui, et négligente à corriger la sienne (2112). Le Fils de Dieu s'en était plaint auparavant dans des termes extrêmement forts. Pauvre aveugle pour toi-même, et clairvoyant pour les autres, *tu vois une petite paille dans l'œil de ton frère, et tu ne vois pas une grosse poutre qui est dans le tien* (2113). Tu vois, tu examines et tu condamnes la moindre parole qu'un homme dira à une femme, et tu ne vois pas, ou bien tu ne veux pas voir les actions malhonnêtes que tu commets tous les jours. Tu prends au criminel les divertissements les plus innocents des autres, et tu ne prends pas garde que toute ta vie se passe à te divertir et à perdre le temps. C'est que d'une part l'amour-propre nous aveugle sur nous-mêmes, et d'une autre l'envie et la malignité nous donnent des yeux perçants pour les autres. Hypocrite que tu es, pense premièrement à tes propres défauts, et tu seras éclairé pour voir ceux des autres (2114). Pensez à vous-même, dit saint Bernard; vous êtes à vous-même un assez grand sujet d'occupation. Que vous importe de savoir de quelle manière vivent les autres (2115)? Vous ne rendrez pas compte à Dieu pour eux, mais il vous importe fort de savoir comment vous vivez, parce que chacun répondra à Dieu pour soi; et néanmoins, ce qui est assez étrange, nous sommes naturellement portés à juger les autres, quoiqu'il nous soit défendu, et nous avons de la peine à nous juger nous-mêmes, quoiqu'il nous soit commandé.

L'orgueil est encore une source corrompue d'où sortent plusieurs jugements téméraires. Afin de se mettre au-dessus de tout le monde, on juge facilement en mauvaise part des actions et des intentions des autres. Il y en a à la vérité qui n'ont pas cet orgueil si grossier, mais seulement une certaine complaisance à considérer le mal qu'ils croient trouver dans les autres, afin de goûter avec plaisir de douceur le bien contraire qu'ils estiment être en eux. Les personnes même spirituelles sont sujettes à ces sortes de jugements, autant ou plus que les autres; elles n'approuvent que leurs dévotions, et blâment toutes celles qu'elles ne pratiquent pas; et elles ont peine à croire qu'il puisse

y avoir rien de bien fait que ce qu'elles font. On peut leur appliquer ce que dit saint Paul, mais dans un sens bien opposé : *Spiritualis judicat omnia* (I Cor. II, 15) : que ceux qui font les spirituels se mêlent de juger de toutes choses et de condamner tout ce qui ne leur plaît pas.

Mais la source la plus commune et la plus envenimée des jugements téméraires, c'est la prévention et l'aversion qu'on a contre quelqu'un. Quand on est dans cette disposition, on ne trouve jamais rien de bon de ce que font les personnes qu'on n'aime pas; on condamne les actions les plus saintes; on trouve à redire à tout; et, quand on ferait des miracles, on dirait ce qu'on disait de ceux de Notre-Seigneur, qu'il chassait les démons par la vertu du démon même. *In principio dæmoniorum ejicit dæmonia* (Matth., IX, 34). C'est alors qu'arrive ce que j'ai dit au commencement, qu'on donne à la vertu le nom de vice. En un mot, tant qu'on aura un mauvais cœur pour une personne, jamais on aura de bons yeux pour tout ce qu'elle fera. Au contraire, quand on aime quelqu'un, on trouve bon tout ce qu'il fait; et tant s'en faut qu'on interprète ses actions en mauvaise part, que quand même il ferait quelque chose qui ne serait pas trop selon les règles, on ne laisse pas de l'excuser et de diminuer la faute le plus qu'il est possible. Si vous voulez y prendre garde, vous trouverez que vous avez d'autres yeux pour les actions de celui que vous aimez, et d'autres pour les mêmes que fera celui pour qui vous avez quelque aversion; et vous verrez par expérience que la même chose que vous ne remarquerez pas même dans l'un vous paraîtra insupportable dans l'autre.

Le grand remède donc à cette source de jugements téméraires, et même à tous les autres, c'est d'aimer notre prochain comme nous y sommes obligés : car, comme dit saint Paul, *la charité ne pense point de mal de son prochain* (2116); elle interprète tout en bonne part. Quoique quelquefois on ne péchât pas contre la justice en jugeant sur des apparences très-probables, néanmoins la charité, qui est une vertu bien plus tendre et plus sensible au mal, s'en tient offensée, parce qu'elle veut que dans toutes les rencontres où l'on peut excuser le prochain, vous suspendiez votre jugement, remettant à Dieu d'en penser ce qu'il en faut penser. La charité, dit saint Augustin, n'est pas fâchée de se tromper, lorsqu'elle croit du bien de celui qui est méchant (2117), et elle estime qu'il n'y a pas tant de danger à prendre pour un homme de bien celui qui est méchant que de s'exposer au péril de condamner celui qui est vertueux. Elle excuse même tout ce qui se peut raisonnablement

(2112) *Curiosum genus ad cognoscendam vitam alienam, desidiosum ad corrigendam suam. Lib. X.*

(2113) *Quid vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? Matth., VII, 5.*

(2114) *Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui. Ibid., 5.*

(2115) *Tibi vaca, multa tu ipse tibi sollicitudinis materia es.*

(2116) *Charitas non cogitat malum. I Cor., XIII, 5.*

(2117) *Non se multum dolet errare charitas cum bene credit etiam de malo.*

excuser, et elle juge toujours en faveur du prochain, autant qu'il est possible.

Et quand un parfait Chrétien, dont le cœur est conduit par les règles de la véritable charité, ne peut plus excuser une action ni même l'intention de celui que d'ailleurs il connaît homme de bien, il n'en veut pas néanmoins juger, mais il en laisse le jugement à Dieu. Jésus-Christ, notre souverain maître, qui nous a donné des exemples de toutes les vertus, a voulu nous en donner aussi de celle dont je parle. Il avait été traité des Juifs comme vous savez. Il ne pouvait excuser la haine des prêtres, l'envie des scribes et des pharisiens, l'ingratitude du peuple, la fausseté des témoins, l'injustice de Pilate, et la cruauté des soldats : toutes ces choses étaient trop claires pour les pouvoir couvrir, et il ne restait à sa charité que le seul défaut de connaissance qu'ils avaient de la dignité de sa personne. C'est pourquoi il allègue cette excuse à son Père, il s'en sert comme d'un prétexte de compassion et de miséricorde pour obtenir leur grâce, et pour les mettre à couvert du châtimement qu'ils avaient mérité : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt* (Luc, XXIII, 34).

Si Notre-Seigneur a trouvé des excuses pour des crimes aussi grands qu'étaient ceux des Juifs, et pour un péché aussi abominable qu'était un déicide, il nous sera bien aisé, si nous voulons, d'en trouver pour tous ceux que nous verrons dans notre prochain, et qui ne seront jamais si énormes qu'a été celui-là. C'est à quoi nous exhorte saint Bernard dans ce passage célèbre, que je souhaiterais extrêmement être retenu, et encore plus être pratiqué de tout le monde. C'est dans ses sermons sur les Cantiques. « Si vous vous apercevez que quelqu'un ait commis une faute, ne donnez pas la liberté à votre esprit de l'accuser, et encore moins de le condamner; mais plutôt excusez-le : *Excusa intentionem, si opus non potes*. Si son action a un si mauvais visage qu'on ne puisse la déguiser, excusez au moins l'intention; dites qu'il a manqué ou par ignorance, ou par méprise, ou par une chute imprévue. » Que si les preuves de son crime sont si évidentes, et les lumières si claires qu'il n'y ait pas moyen de dissimuler la chose, tâchez de vous persuader à vous-même, et de vous dire : Il faut sans doute que la tentation ait été très-violente pour l'avoir renversé de la sorte. Hélas! qu'eût-elle fait de moi, et en quel état m'eût-elle mis, si elle eût eu le même pouvoir d'agir sur moi que sur lui? combien peu aurais-je résisté si j'eusse eu un combat aussi rude et aussi difficile à soutenir?

Si nous aimions notre prochain comme nous-mêmes, si nous le regardions comme un autre nous-mêmes, nous ne manquerions pas d'adresse pour l'accuser. Mon Dieu, que nous sommes ingénieux à nous justifier,

que nous sommes adroits pour nous défendre, et que nous savons bien diminuer nos fautes! Nous ferions sans doute la même chose pour notre prochain si nous l'aimions autant que nous nous aimons, ainsi que la loi de Dieu nous le commande.

Ne jugeons donc jamais de personne, et faisons continuellement retentir à nos oreilles ces paroles de Notre-Seigneur : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugé* (2118). Il n'y a pas de meilleure disposition pour n'être pas condamné au jugement futur que de ne jamais juger les autres. Vous savez l'histoire de ce religieux, qui étonna tous ses frères par les signes de joie qu'il leur donna lorsqu'il fut près de mourir : et comme son abbé lui représentait que la vie qu'il avait menée dans le monastère, qui n'avait pas été trop fervente, ni de trop grande édification, ne lui donnait pas sujet de mourir si content, ayant à comparaître devant un juge terrible et redoutable, il répondit qu'un ange lui était apparu, qui l'avait assuré de son salut, parce que, n'ayant jamais jugé personne en sa vie, Notre-Seigneur voulait garder sa parole, par laquelle il promet de ne point juger celui qui n'aura point jugé les autres. C'est ce que nous éprouverons si nous imitons ce religieux charitable; comme au contraire, si nous sommes sujets à juger de tout le monde, nous en porterons la peine au jour du jugement; car, comme dit saint Ambroise : *Necesse est eam formam in te redire judicii quam in alium ipse decernendam putaveris* : Il faut nécessairement qu'on nous tienne la même rigueur au jugement que nous aurons fait paraître à juger les autres.

Ce n'est pas pourtant que sous prétexte que personne ne doit juger mal de nous, nous ne devons faire notre possible afin de n'en donner aucun sujet. Saint Paul veut que nous fassions en sorte que notre conduite soit bonne devant Dieu et devant les hommes. *Prenez garde attentivement*, dit cet apôtre, *à faire de bonnes œuvres, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes*, que vous devez édifier par vos actions (2119). Mais aussi après cela si on ne laisse pas de juger mal de nous, ne nous en mettons nullement en peine, et disons avec saint Paul : *Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer aut ab humano die* (I Cor., IV, 3). Pour moi, dit cet apôtre, je vous assure que je me mets peu en peine du jugement que vous ou les autres pouvez faire de ma conduite : je ne demande point l'approbation des hommes; et tant s'en faut que je sois curieux de savoir ce qu'ils jugent de moi, je ne veux pas juger de moi-même : *Qui autem judicat me Dominus est* (Ibid., 4); c'est Dieu seul à qui j'ai affaire, c'est lui qui pénètre jusque dans le fond de mon cœur, et qui sera mon juge.

CONCLUSION.

Nolite iudicare secundum faciem, sed jus-

(2118) *Nolite iudicare, ut non iudicemini. Matth., VII, 1.*

(2119) *Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus. Rom., XII, 17.*

tum judicium judicate: Ne jugeons donc point selon l'apparence extérieure des choses, mais que nos jugements soient justes et équitables ; ne condamnons pas les fautes des autres les plus légères, lorsqu'en même temps nous en commettons de bien plus grandes que nous ne voyons pas ou que nous ne voulons pas voir. Ne soyons point si curieux de ce qui ne nous regarde point, et si peu soigneux des choses qui nous sont de la dernière importance. Ne jugeons point les autres, ce qui ne nous peut être que, très-dangereux ; mais plutôt jugeons-nous-mêmes, ce qui ne nous peut être que très-profitable : puisque saint Paul assure formellement que *si nous nous jugions nous-mêmes* sans nous flatter dans nos mauvaises habitudes, si nous faisons une diligente revue sur nos actions, et si, après les avoir reconnues, nous les détestions, nous ne sentirions point les effets rigoureux du jugement de Dieu, mais nous en espérierions une sentence favorable, qui nous dirait, que, puisque nous n'avons point jugé les autres, mais nous-mêmes en cette vie, *nous ne serons point jugés* (2120) en l'autre, si ce n'est pour avoir une récompense éternelle. Amen.

SERMON LXXXVI.

DES INIMITIÉS.

Omnis qui odit fratrem suum homicida est.
Tout homme qui hait son frère est homicide. (I Joan., III 15.)

PREMIER EXORDE.

Si c'est faire injure à son prochain de lui ôter ses biens et son honneur, c'est sans doute lui en faire une beaucoup plus réelle et plus irréparable de lui ôter la vie. Cette injure néanmoins n'est pas ordinaire, et il se trouve peu de personnes, particulièrement dans le lieu où je parle, qui ôtent réellement et de fait la vie d'un autre par un meurtre. Mais l'apôtre saint Jean nous dit dans les paroles que j'ai prises pour mon texte que *Tout homme qui hait son frère est homicide* : ce qui est aussi commun que les meurtres effectifs sont rares. En effet, celui qui hait son prochain fait deux meurtres tout d'un coup ; il s'arrache à lui-même la vie de la grâce et l'espérance de la vie éternelle, et il a déjà tué dans son cœur celui dont la vie lui déplaît et dont la mort ferait sa joie. Le Fils de Dieu, pour prévenir ces meurtres, nous commande dans son Evangile, non-seulement de ne pas haïr, mais d'aimer, non-seulement nos frères, mais nos ennemis mêmes, de leur faire du bien, et de prier pour eux : *Diligite inimicos vestros, et benefacite his qui oderunt vos; orate pro persecquentibus et calumniantibus vos* (Matth., VII, 44). Mais que ce précepte est mal observé ! qu'il est saint, mais qu'il est profané ! qu'il est grand, mais qu'il est peu considéré ! et que les règles du monde dans cette matière, aussi bien que dans toutes les autres, sont opposées aux règles de l'Evangile et aux

maximes de Jésus-Christ ! Car celles-là disent qu'il faut haïr ses ennemis, et celles-ci, qu'il les faut aimer : *Diligite inimicos vestros*. Les premières veulent qu'on fasse du mal à ceux qui nous haïssent, et les secondes commandent qu'on leur fasse du bien : *Benefacite his qui oderunt vos*. Le monde veut que, si nous ne pouvons faire du mal à ceux qui nous persécutent, et qui nous calomnient, au moins nous leur en désirions ; et Jésus-Christ, que nous prions pour eux : *Orate pro persecquentibus et calumniantibus vos*. Il est vrai que tout s'élève contre ce commandement : la nature, dans la corruption où elle est maintenant, n'inspire que des sentiments de haine et de vengeance contre les ennemis ; la sagesse humaine les établit par la force apparente de ses raisons, la coutume les autorise par l'usage de tous les peuples, les exemples les fortifient par une infinité d'actions tragiques qui ont paru dans tous les siècles, la passion les affermit par un ressentiment qui semble juste, et même les lois humaines les autorisent en de certaines occasions : *Ego autem dico vobis*, etc. Il n'y a que vous, ô Sauveur du monde, qui, établissant les maximes de votre doctrine, vous qui, venant triompher de toute la nature par la force de votre grâce, renverser toutes les maximes de la folle sagesse humaine par la sage folie de votre doctrine, abolir les vieilles coutumes et les fausses traditions par la nouveauté de l'esprit de vérité dont vous êtes venu animer les hommes, ôter aux mauvais exemples toute l'autorité par la force et la sainteté des vôtres, dompter les passions par la mort que vous deviez souffrir pour le salut des hommes, et qui êtes enfin venu perfectionner la loi par celle de votre Evangile ; il n'y a que vous qui puissiez dire : *Dico vobis, diligite inimicos vestros*. Non-seulement je vous défends, dites-vous, de haïr vos ennemis, de leur faire ni de leur désirer aucun mal, mais je vous commande de les aimer, de prier pour eux, et de leur faire du bien quand ils auront besoin de votre assistance. Esprit divin, c'est vous seul qui pouvez établir ces saintes maximes, si contraires à celles du monde. C'est vous qui, dans la Trinité sainte étant le lien et l'union qui liez saintement deux personnes divines, le Père et le Fils, pouvez opérer ce même effet dans le cœur de mes auditeurs. Faites que, renonçant à toute inimitié et à tout désir de vengeance, ils soient un de cœur et d'affection, comme le Père et le Fils sont un en nature et en essence. Nous vous demandons cette grâce par l'entremise ordinaire de Marie. *Ave, Maria*.

SECOND EXORDE.

Que l'Eglise, messieurs, était heureuse dans ce premier siècle auquel elle prit naissance, où tous les fidèles qui la composaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme (2121) !

(2120) Quo l si nosmetipsos judicaverimus non utique judicemur. I Cor., XI, 51.

(2121) Multitudinis credentium erat cor unum et anima una. Act., IV, 52.

leurs intérêts étaient communs ; leurs biens se partageaient également ; leurs nécessités étaient secourues d'une même main ; chacun ressentait le mal de son prochain par compassion, et le soulageait par sa charité ; et, comme ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, les mêmes affections et les mêmes désirs, de là venait que chacun était sensible à tout ce qui causait la joie ou le déplaisir des autres. Cette paix et cet accord faisaient la force de l'Eglise pour résister aux tyrans, et l'admiration des infidèles, qui, voyant cette union des cœurs et des volontés, disaient, au rapport de Tertullien : *Voyez comme ils s'aiment les uns les autres, et comme ils sont disposés à donner jusqu'à leur propre vie pour leur prochain.* Mais que ces choses sont maintenant changées, et que la force du christianisme est différente, puisqu'on ne voit souvent parmi ceux qui se disent fidèles, enfants et membres de Jésus-Christ, que des querelles, que des procès, que des inimitiés qui poussent quelquefois jusqu'à se détruire les uns les autres, et à s'ôter même la vie par le fer avec la dernière inhumanité : de sorte que l'on trouverait plutôt un pays sans bêtes sauvages que sans ces malheureux désordres. Autrefois, dans l'amphithéâtre de Rome, les hommes combattaient contre les tigres et les lions pour donner un malheureux plaisir aux hommes ; mais à présent il n'est pas besoin d'aller si loin pour voir ces cruels et tragiques spectacles ; il ne faut que considérer ce qui se passe dans le monde, et l'on verra les hommes combattre, non plus contre les bêtes sauvages, mais contre les hommes, avec plus de rage même et plus de fureur que n'ont jamais fait les bêtes les plus féroces et les plus cruelles. Tâchons, messieurs, de remédier à ces désordres autant que nous le pourrons. Pour réussir heureusement dans cette cure, il me semble qu'il est à propos de traiter cette maladie comme toutes les autres, dont il est nécessaire de bien connaître les causes et les effets pour y apporter les remèdes propres. C'est à quoi je vais travailler dans les deux parties de ce discours.

Dessin du sermon.

I^o POINT. Les causes des inimitiés. — L'entendement. — La volonté. — L'orgueil. — Il les entretient. — Il y a de l'honneur à pardonner.

II^o POINT. Les effets. — A l'égard du prochain. — A l'égard de Dieu. — La prière est inutile. — Le sacrifice. — La pénitence. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les causes des inimitiés.

Quoiqu'il y ait plusieurs causes des inimitiés, néanmoins, afin d'y garder quelque ordre, j'en remarque trois principales, l'entendement, la volonté et l'orgueil : l'entendement aveuglé, la volonté dérégulée, et l'orgueil qui n'est pas dompté.

Il n'y a rien de si ordinaire que les inimitiés qui viennent des faux soupçons que forme l'esprit, et souvent l'imagination,

qui n'ont aucun fondement raisonnable. L'on s'imagine voir ce que l'on ne voit point : qu'on veut nous désobliger, quoiqu'on n'en ait pas seulement la pensée ; et lorsqu'une fois on a pris ces impressions, quand on a une fois mis dans son esprit que tout ce que dit et tout ce que fait un autre n'est que pour nous choquer, il est difficile que l'on ne donne un très-mauvais sens à toutes ses paroles et à toutes ses actions. Il y a des esprits qui sont naturellement soupçonneux, couverts, qui font réflexion sur tout, qui se délient, qui s'offensent de tout ; et quand une fois ils sont choqués, ils deviennent sensibles à la moindre chose : ils ne peuvent rien endurer, ils interprètent tout en mauvaise part ; une parole ambiguë lâchée sans y penser, un geste ou une action faite sans dessein leur donne mille soupçons et leur fait faire mille jugements téméraires. Quelle injustice, ou plutôt quel aveuglement, de fonder une inimitié certaine sur un jugement incertain ! Parlez à votre voisin, découvrez-lui votre cœur, priez-le de vous découvrir le sien, pour vous éclaircir sur ce qui vous fait de la peine, ou pour l'instruire sur le sujet qu'il pense avoir de se plaindre de vous. — Pourquoi ne me parlez-vous plus ? dites-moi si je vous ai désobligé en quelque chose. C'est par inconsideration, sans aucune mauvaise volonté, et je suis prêt à vous en faire telle réparation qu'il vous plaira. — Si l'on agissait de la sorte, oh ! que l'on étoufferait d'inimitiés qui, ayant des fondements fort légers, ne laissent pas d'être solides et de durée !

La volonté dérégulée n'est pas une cause moins ordinaire des inimitiés que l'entendement aveuglé : ce qui arrive principalement par l'attachement dérégulé que l'on a aux biens de la terre. Non, dit saint Chrysostome, ce ne sont point ni Bellone, ni Mégère, ni les autres furies des poètes qui allument le feu de la discorde, mais ces deux seuls intérêts, le mien et le tien, *meum et tuum*. Tant qu'il n'y a rien à partager entre deux frères, entre deux parents, entre deux voisins, ils vivent en très-bonne intelligence ; ce ne sont que visites mutuelles, compliments, offres de services. Mais s'il survient un héritage à partager ensemble ; que si un des voisins empiète sur le champ de l'autre, il n'y a plus ni lien du sang, ni amitié, ce ne sont plus que disputes, plaintes, injures, malédictions, médisances et inimitiés irréconciliables ; *meum ac tuum, frigidum illud verbum*. Il faut donc renoncer à cet attachement et à cet amour dérégulé des biens de la terre, si vous voulez conserver la paix avec le prochain. Il faut s'en rapporter à un tiers, comme on l'a dit ailleurs, sur les différends que vous pouvez avoir ensemble.

Il faut néanmoins avouer que l'orgueil est la cause la plus commune qui produit et qui entretient les inimitiés. Il se trouve des personnes qui veulent toujours l'emporter, qui ne cèdent jamais, qui prétendent avoir toujours les premières places dans les

assemblées ; que dans les délibérations leur sentiment soit suivi plutôt que celui des autres, et tout cela ne vient que d'un orgueil insupportable. On aime son sentiment, même dans les choses indifférentes, non parce qu'il est vrai, mais parce que c'est le nôtre. On le propose et on le soutient avec chaleur. Un autre aime le sien pour la même raison, et s'y attache de même. De cette contrariété d'avis naissent les disputes qui s'allument par la chaleur et l'emportement des paroles. Des paroles on en vient aux injures, des injures aux outrages et aux menaces, qui se terminent souvent par l'effusion du sang. Ainsi la langue exécute ce que lui inspire l'orgueil du cœur, et la main achève ce que la langue a commencé.

Il vous importe fort peu, dit excellemment Thomas à Kempis, qu'une telle chose soit arrivée ou à Paris ou à Lyon, du temps d'Henri IV ou de Louis XIII ; qu'un tel bourgeois soit riche ou qu'il ne le soit pas, que cette fille soit habillée au-dessus de sa condition ou non ; mais il vous importe extrêmement de ne pas rompre la charité avec votre prochain, de ne pas dire des paroles aigres, et de ne pas être cause par ces contestations inutiles que votre mari blasphème, comme il arrive souvent.

Mais si l'orgueil produit souvent les inimitiés, c'est lui qui les entretient presque toujours, et qui ôte toute espérance de réconciliation. Quoi, dit un orgueilleux, un je ne sais qui, qui n'est pas de ma condition, m'a offensé publiquement, m'a fait un affront en bonne compagnie, et je n'en tirerai pas raison ? Que dirait-on de moi ? Ne passerais-je pas pour un lâche, pour un homme sans honneur ? ne serais-je pas le sujet de la risée publique ? Il y va de mon honneur, et il faut que je m'en venge à quelque prix que ce soit. — Il y va, dites-vous, de votre honneur de vous venger ; cela n'est pas vrai, comme je vous le ferai voir bientôt. Mais je veux maintenant le supposer. Etes-vous pour cela déchargé de l'obligation de vous réconcilier ? Si Dieu a pu vous donner des commandements avec l'obligation de perdre plutôt la vie que de les violer, n'a-t-il pas pu vous imposer la même obligation de perdre plutôt votre honneur que de l'offenser, puisqu'il est également le maître de l'un et de l'autre ? Il y va, dites-vous, de votre honneur de vous venger ; je le veux, puisque vous le voulez ; mais il y va aussi de l'honneur de Dieu qu'on lui obéisse. Le vôtre est-il plus considérable que le sien ? Faut-il conserver le vôtre aux dépens du sien ? Et que pourrez-vous répondre à son redoutable jugement lorsqu'il vous reprochera d'avoir préféré un honneur imaginaire au véritable que vous lui deviez ? Il s'agissait, direz-vous, de mon honneur ; mais il s'agissait aussi du mien, vous répondra-t-il. J'avais été offensé, répliquerez-vous ; mais pour cela fallait-il m'of-

fenser ? Je n'ai rien fait que selon les lois du monde, parmi lequel je vivais, et duquel je composais une partie ; mais vous deviez vivre selon les miennes. Je me suis comporté en honnête homme ; mais comme un très-mauvais Chrétien ? Je n'ai rien fait d'indigne d'un homme de bien : c'est cette erreur qui vous a aveuglé, de croire qu'il n'y avait point de mal à se venger, quoique je vous eusse commandé le contraire. Enfin vous avez vécu selon les lois de la terre, sur laquelle vous n'étiez que comme un voyageur, au lieu que vous deviez vivre selon les lois du ciel, pour lequel vous aviez été créé, et auxquelles par conséquent vous deviez vous conformer.

Je passe plus avant, et je soutiens que, bien loin qu'il y ait de la honte à pardonner une injure, au contraire il y a un très-grand honneur ; et j'espère de vous en convaincre, pourvu que j'aie affaire, je ne dis pas à des Chrétiens, mais à des esprits raisonnables. Saint Chrysostome, dans ses belles homélies qu'il a faites sur David et Saül, dit que David sortit bien plus glorieux de la caverne dans laquelle il pouvait tuer facilement Saül, qui le poursuivait à mort, et auquel néanmoins il pardonna, que lorsqu'il revint de la défaite de Goliath (2122). Et voici la raison qu'il en apporte : Cette victoire de sa colère et de son ressentiment fut bien plus illustre que celle qu'il remporta sur Goliath, et ce trophée lui fut beaucoup plus glorieux, puisque, quand il revint de ce combat, il ne portait pas en ses mains la tête de ce barbare qu'il avait terrassé, mais il apportait le trouble de son esprit apaisé, sa colère assoupie, ses ressentiments étouffés (2123).

Mais peut-être quelqu'un dira que saint Chrysostome et les autres Pères qui ont tenu le même langage que lui étaient des prêtres et des évêques qui parlaient en gens de bien, mais qui ne savaient pas en quoi consiste l'honneur selon le monde, et qu'ainsi ce n'est pas à eux qu'il faut s'en rapporter en cette matière. Ce raisonnement n'est pas fort juste ; je veux bien néanmoins m'y accommoder ; mais au moins vous m'avouerez que des rois et des empereurs savent bien en quoi consiste le véritable honneur selon le monde. Apprenez donc le sentiment de trois des plus illustres empereurs qui aient gouverné l'empire romain : c'est de Théodose le Grand et de ses deux fils Arcadius et Honorius. Il est marqué dans une belle ordonnance qui est insérée dans le droit civil, dont voici les termes : *Si quelqu'un a prononcé quelque parole injurieuse contre nos majestés impériales, nous ne voulons pas qu'il en subisse aucune peine ; car il l'a fait ou par légèreté, ou par folie, ou par malice. S'il l'a fait par légèreté, il le faut mépriser ; s'il l'a fait par folie, il faut en avoir pitié ; il est assez puni de sa folie même ; s'il l'a fait*

(2122) *Egressus est de spelunca David magis exultans quam cum Goliath dejecisset.*

(2123) *Si quidem hæc illa erat magnificentior vi-*

ctoria, hoc gloriosius trophæum. Itaque rediit non barbari illius caput gestans, sed animi commotionem mortificatam, sed iram enervatam.

par malice, il lui faut pardonner, puisque nous sommes Chrétiens, et que la loi du christianisme nous y oblige. Ces grands monarques, ces âmes véritablement nobles, savaient bien ce mot de Sénèque : *Magni animi est injurias in summa potentia pati, nihil gloriosius principe impune læso* : que c'est le propre d'un grand courage de souffrir les injures, quoiqu'il puisse en tirer raison ; qu'il n'y a rien de plus illustre qu'un prince qui a été offensé et qui ne se venge point. Ils savaient qu'entre les abeilles il n'y a que les rois qui n'ont point d'aiguillon, et que les âmes généreuses se tiennent assez vengées de pouvoir se venger. Et après cela des âmes basses, des âmes roturières auront bonne grâce de couvrir leurs violences du voile de l'honneur, qu'ils ne connoissent jamais, et qui ne sont que l'effet d'une pure lâcheté, puisqu'ils n'ont pas le courage de pardonner une injure.

Mais afin de vous convaincre entièrement de cette vérité, et que vous n'ayez rien du tout à répliquer, je veux bien me servir de l'autorité des païens, qui (comme vous savez) ne se conduisaient que par l'honneur, et qui par conséquent ne peuvent être récusés dans cette cause. Pardon, mon divin Maître, si pour établir les maximes de votre Evangile je suis contraint de me servir de l'autorité des profanes ; mais les hommes de ce temps défèrent plus à leurs sentiments qu'à ceux de votre divine Ecriture ; et dans ce sujet leur autorité est en quelque façon plus forte que celle des auteurs chrétiens : car enfin on peut dire que ceux-ci, en établissant ces belles maximes de pardonner, regardaient la loi de l'Evangile et les obligations du christianisme, au lieu qu'on ne peut pas dire que les païens eussent d'autres vues que l'honneur et la gloire.

Écoutez donc, hommes d'honneur, qui n'agissez que par honneur, et ayez honte de n'avoir pas connu jusqu'ici le véritable honneur ; écoutez, dis-je, Cicéron, lequel dans l'oraison qu'il a faite pour défendre Marcellus, après avoir comblé César d'une infinité de louanges pour ses belles actions et ses victoires illustres, conclut qu'il n'a jamais remporté tant de gloire que lorsqu'il a pardonné à ses ennemis ; que les capitaines et les soldats avaient partagé avec lui l'honneur des autres victoires, mais que celle par laquelle il avait surmonté sa colère et son juste ressentiment était due à lui seul : qu'enfin c'était le propre des hommes généreux de remporter des victoires, de conquérir des provinces, d'assujettir des royaumes ; mais de se vaincre soi-même c'était le propre d'un dieu.

Voilà, messieurs, les principales causes qui produisent et qui entretiennent les inimitiés : l'entendement aveuglé, la volonté déréglée et l'orgueil mal dompté. Comme elles sont de funestes causes, elles ne peuvent produire que de malheureux effets. Nous allons les examiner dans la seconde partie

SECOND POINT.

Les effets.

Il y a deux sortes d'effets des inimitiés : il y en a à l'égard du prochain, il y en a à l'égard de Dieu. Comme les premiers sont assez connus, je n'en dis qu'un mot. Vous savez assez par votre propre expérience que s'il arrive quelque bonheur à une personne que vous n'aimez pas, vous êtes rongé d'envie et de dépit ; et qu'au contraire, s'il tombe dans quelque disgrâce, vous en ressentez une très-grande joie. Toutes les fois que vous le voyez, votre sang s'émeut, et vous changez de couleur. Vous ne pouvez pas lui faire du mal, mais vous lui en désirez ; et ainsi, si vous n'êtes pas homicide d'action, parce que vous ne l'osez pas ou ne le pouvez pas, vous l'êtes d'affection et de volonté : ce qui est presque la même chose devant Dieu. Les médisances sont des suites presque nécessaires des inimitiés : quand on n'est pas bien avec quelqu'un, on croit avoir droit de déchirer sa réputation par toutes sortes de détractions et de calomnies les plus noires. Comme on interprète mal tout ce qu'il fait, on ne manque jamais de matière de médisances ; et, s'il ne s'en trouve de véritables, on en invente de fausses, on prend un singulier plaisir d'en entendre parler mal ; les après-dîners se passent doucement et sans ennui quand on l'entend déchirer. On évite sa rencontre avec le plus de soin qu'il est possible ; ou si quelquefois, malgré toutes ces précautions, on se trouve dans une même compagnie, on le regarde d'un mauvais œil, on ne lui parle que de mauvaise grâce et d'une manière désobligeante ; on intente des procès injustes et par un pur esprit de vengeance. Mais ce n'est pas tout, on ne laisse échapper aucune occasion de lui nuire : s'il faut partager les tailles, si on fait une levée de deniers, s'il vient un logement de soldats, on en donne à son ennemi deux fois plus qu'il n'en devrait avoir ; et tout cela oblige à de grandes restitutions, qu'on ne fera jamais, et qui par conséquent mettent dans un état inflexible de damnation.

Bien davantage, on ne se contente pas d'entretenir jusqu'à la mort des inimitiés, on veut les laisser héréditaires dans la famille ; on communique ses aversions à ses enfants, on en parle en leur présence, on les entretient des injures qu'on prétend en avoir reçues. Un tel, dit-on, est l'ennemi déclaré de notre maison : il ne cherche que les occasions de nous nuire ; il est cause de notre ruine. Ces jeunes enfants, qui, comme de la cire molle, sont susceptibles de toutes les impressions qu'on leur donne, entendant ces discours, prennent celles de haine et d'aversion ; ils entrent dans les passions de leurs pères ; ils sucent avec le lait leurs inclinations toutes corrompues ; et à peine ont-ils reçu d'eux la vie temporelle, que par leurs mauvais discours ils reçoivent des dispositions à la mort éternelle. Mais c'est une chose encore bien plus pernicieuse, et

néanmoins très-ordinaire, quand on leur défend de fréquenter les enfants de ceux avec qui on n'est pas bien; qu'on les menace de les châtier, s'ils vont dans la maison de leur cousin ou de leur oncle, qui les a, dit-on, trop sensiblement désobligés. O Dieu, quelle instruction pour des enfants! Ainsi les péchés se multiplient, les inimitiés deviennent immortelles; elles passent de père en fils, et s'entretiennent jusqu'à la troisième et quatrième génération. Et après cela vous croirez qu'il suffit de dire à votre confesseur que vous avez eu quelque froideur avec votre parente, et en être quitte pour réciter quelques chapelets qu'on vous imposera pour pénitence? Non certainement; il n'en ira pas de la sorte; mais vous en rendrez un compte terrible au jugement de Dieu, et mille fois plus terrible que vous ne sauriez vous imaginer.

Ces effets des inimitiés à l'égard du prochain sont, comme j'ai dit, assez connus; mais ceux à l'égard de Dieu ne le sont pas tant; et c'est ce qui m'oblige à m'y arrêter un peu davantage. C'est tout dire en un mot, et c'est rapporter tous les effets les plus funestes des inimitiés à l'égard de Dieu, de dire qu'elles ferment la porte à sa miséricorde, et qu'il ne pardonne jamais, tant qu'on ne pardonne point à son prochain. Il y a trois moyens de nous réconcilier avec Dieu, qui sont comme trois portes qui nous sont ouvertes pour entrer dans son cœur: la prière, le sacrifice et la pénitence; mais elles sont toutes fermées, à moins que notre cœur ne soit ouvert pour y recevoir notre prochain.

Je n'ai ni le dessein ni le temps de m'étendre ici pour vous faire voir la force qu'à la prière pour obtenir le pardon de nos péchés; de vous représenter un Moïse, qui par sa prière lie les bras de Dieu et l'empêche d'exterminer le peuple d'Israël, comme il voulait faire, *dimitte me*; ni de vous dire avec Tertullien que la prière fait violence à Dieu, qu'elle lui arrache la miséricorde comme par force et à main armée; mais que cette violence lui est agréable (2124). Mais ce que je veux dire maintenant, c'est que cette prière perd toute sa force quand on est dans l'inimitié contre quelqu'un. C'est ce que nous voyons dans la prière la plus solennelle que nous ayons, et qui nous a été dictée par le Fils de Dieu même, dans laquelle nous demandons que Dieu ne nous pardonne pas si nous ne pardonnons aux autres (2125). C'est-à-dire qu'un Chrétien qui a reçu une injure et qui ne la veut point pardonner, en prononçant cette oraison demande à Dieu qu'il ne lui pardonne point, mais qu'il le condamne aux flammes de l'en-

fer. Cette prière est son propre arrêt, qu'il prononce lui-même, et Dieu lui dit secrètement: *Ex ore tuo te judico, serve nequam*. Je te juge, malheureux, par ta propre bouche. Tu me pries de te pardonner comme tu pardannes à ceux qui t'ont offensé: tu ne veux pas leur pardonner; tu me pries donc de ne te point pardonner: je le veux, et j'exauce ta prière. Ainsi le vindicatif ne pourra jamais prononcer l'oraison du Seigneur qu'il ne prononce lui-même l'arrêt de sa mort, et qu'il ne plonge comme un furieux l'épée de la malédiction dans son cœur (2126). C'est par ce moyen, dit saint Chrysostome, que Dieu fait dépendre de nous le pardon qu'il nous doit accorder ou refuser, et nous rend maîtres de l'arrêt qu'il prononcera un jour: ou bien, comme dit saint Léon, cette condition est extrêmement favorable, et en même temps fort équitable, par laquelle l'homme règle les arrêts de Dieu selon sa volonté, et l'engage à le traiter de la même manière qu'il aura traité son prochain (2127).

Quoi! vindicatif, dit le Sage, es-tu bien assez téméraire de prier Dieu qu'il te pardonne les péchés que tu as commis contre lui, et de ne pas vouloir pardonner à celui qui en a commis quelque'un contre toi? Tu n'as point de compassion d'un homme semblable à toi, et tu demandes le pardon de tes péchés? Toi qui n'es que chair, qu'un peu de poudre et de cendre, tu gardes ta colère et ton ressentiment; et qui est-ce qui te pourra obtenir le pardon de tes péchés (2128)? La majesté de Dieu se laisse fléchir, dit saint Augustin, et un ver de terre qui n'était pas hier, et qui ne sera pas demain, est fier et inexorable dans sa colère. Le sang de Jésus-Christ n'est pas encore vengé, et un Chrétien se hâte de se venger de son frère. C'est par une miséricorde ineffable que Dieu veut bien nous remettre nos dettes, qui sont infinies, si nous remettons aux hommes le peu qu'ils nous doivent. Il nous rend comme les arbitres des arrêts qu'il prononcera contre nous, et il nous donne le choix de sa bonté ou de sa rigueur, selon que nous en userons envers nos frères. Et cependant la colère qui nous anime est si insolente envers Dieu et si cruelle envers nous-mêmes, qu'elle rejette cette offre, qui était pour nous un trésor inestimable, et qu'en tenant toujours notre cœur resserré envers nos frères elle nous ferme la porte du ciel.

Si vous persévérez dans cette disposition, il vous arrivera sans doute, au moins invisiblement, mais dans la vérité, la même chose qui arriva visiblement devant tout le monde à un malheureux endurci dont il est

obstringat Dominum quo judicabit ipse conservum.

(2128) Homo homini reservat iram et a Deo querit medelam. In hominem similem sibi non habet misericordiam et de peccatis suis deprecatur. Ipse cum caro sit reservat iram et propitiationem petit a Deo, quis exoravit pro delictis illius, *Ecclii*, XXVIII, 5.

(2124) Quasi manu facta vim facimus, misericordiam extorquemus: sed hæc vis Deo grata est.

(2125) Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

(2126) Vide quid dicas; vide, ne ut insanus ensem contra te figas. Cuxyosr., in *Math.*, hom. 9.

(2127) Justa et benigna est conditio, ut homo sententia Dei ex suo libero arbitrio et eo sibi judicio

parlé dans l'histoire. Il ne voulut jamais se laisser fléchir, ni pardonner à son ennemi, quelques prières qu'on lui en fit. Après sa mort, lorsqu'on faisait ses funérailles, et que l'on chantait l'office des morts, quand on fut à ces paroles de la première leçon, *Parce mihi, Domine*, on vit le crucifix de l'église qui fermait ses oreilles, et on entendit une voix qui dit : *Neque ille pepercit, neque ego parcam.* « Il n'a pas voulu pardonner, je ne lui pardonnerai pas non plus ; » il a fait la sourde oreille à la parole des ecclésiastiques qui le priaient de ma part de se réconcilier avec son ennemi, je ferme aussi mes oreilles à la voix de l'Église qui me supplie pour son âme ; il n'a point voulu faire de miséricorde à son ennemi, il n'y a point de miséricorde pour lui : *Neque ille parcit, neque ego parcam.*

Il arriva une chose presque semblable, mais beaucoup plus favorable, à saint Jean Gualbert, que l'Église nous fait lire le jour de sa fête dans l'office qu'elle a composé en son honneur. Son frère unique avait été tué par un de ses parents, et, selon les détestables règles du monde, il en devait coûter la vie à ce parent lorsque l'occasion de la lui ôter se rencontrerait. Elle se présenta un jour de vendredi-saint, heureusement pour Gualbert ; je dis heureusement, parce qu'elle fut la cause de sa conversion. Faisant un petit voyage, bien armé et bien accompagné, il trouva dans un détroit ce parent seul, qui ne pouvait en aucune manière lui échapper. Cet homme, se voyant absolument perdu, étendit les bras en forme de croix, et conjura Gualbert, par cet adorable signe de notre salut, de lui accorder la vie. Gualbert, touché de cette prière, et encore plus de la puissante médiation qu'il avait employée, courut embrasser celui qu'il ne regardait plus comme son ennemi, mais comme son frère. Etant ensuite entré dans une église, il vit le crucifix qui lui penchait la tête, comme pour le remercier de ce qu'il avait fait pour l'amour de lui. Gualbert, touché de cette faveur si singulière, renouça absolument au monde, se consacra entièrement au service de celui qui récompense si libéralement le peu que l'on fait pour lui, et ensuite devint non-seulement un grand saint, mais encore le père de plusieurs saints.

Le sacrifice, qui est encore plus efficace que la prière, ne l'est pas néanmoins davantage à l'égard de ceux qui entretiennent des inimitiés. La loi de nature, la loi écrite et la loi de grâce justifient ma proposition, et en font voir clairement la vérité. Dans la loi de nature Cain offre des sacrifices à Dieu, qui ne les regarde pas. Pourquoi cela ? C'est, dit saint Cyprien, qu'il était impossible que celui-là apaisât Dieu qui n'avait pas la paix avec son frère (2129). Dans la loi écrite, Dieu avait commandé plusieurs sortes de sacri-

fices aux Juifs, et ils étaient obligés de les lui offrir ; il leur dit néanmoins par le prophète Isaïe qu'il ne vent point de leurs sacrifices : *Qu'ai-je affaire de cette multitude de victimes que vous m'offrez ? Tout cela m'est à dégoût. Ne m'offrez plus de sacrifices inutilement, l'encens m'est en abomination, je hais vos solennités, elles me sont devenues à charge, je suis las de les souffrir* (2130).

D'où vient que Dieu a une si grande horreur d'une chose qu'il a commandée si expressément, et ne semble-t-il pas que ce passage de l'Écriture est contraire aux autres ? Le même prophète en rapporte la raison incontinent après : *Manus enim vestra sanguine plenæ sunt.* Les présents que vous m'offrez seraient agréables si d'autres que vous me les offraient ; les sacrifices considérés en eux-mêmes sont purs et saints, mais les mains qui les offrent sont souillées, et je ne saurais rien recevoir qui me soit agréable venant d'une main qui est encore teinte d'un sang injustement répandu,

Dans l'Évangile, qui est la loi de grâce, le Fils de Dieu dit ces paroles considérables : *Si offers munus tuum ad altare, et le reste : Quand vous offrez votre présent à l'autel, si vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre présent devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et ensuite vous reviendrez offrir votre présent* (Matth., V, 23, 24). Le sacrifice est une chose si sainte, qu'on ne doit point l'interrompre quand on l'a une fois commencé ; et néanmoins le Fils de Dieu commande de le laisser afin d'aller auparavant se réconcilier avec son frère. C'est que nul sacrifice ne peut être agréable à Dieu s'il n'est accompagné de celui d'une charité sincère. C'est, dit saint Grégoire, que Dieu ne veut point recevoir les sacrifices de ceux qui ne sont point d'accord ; les holocaustes qui viennent d'un cœur ulcéré ne lui peuvent être agréables (2131). Le Fils de Dieu a pratiqué lui-même ce qu'il avait enseigné : il interrompit le plus saint et le plus auguste de tous les sacrifices, qui est celui de lui-même à la croix, pour faire voir qu'il pardonnait de bon cœur à ceux qui l'y avaient attaché, et afin de demander pardon pour eux par ces paroles admirables : *Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt* (Luc., XXIII, 34). Et après cela vous irez communier avec la haine, avec le désir de vengeance, ou au moins dans la froideur avec votre prochain. Quel aveuglement horrible, ou plutôt quel endurcissement épouvantable, que deux proches parentes, deux cousines, peut-être même deux sœurs, entendent les prédications, se disent chrétiennes, soient d'une même confrérie, communient tous les mois, peut-être à la même table, et cependant ne se parlent point ? Si vous ne

(2129) *Pacatum non poterat habere Deum qui cum fratre pacem per zeli discordiam non habebat.*

(2130) *Quo mihi multitudinem victimarum vestrarum ? Picus sum. Ne offeratis ultra sacrificium*

frustra, incensum abominatio est mihi. Is., I, 11 et seq.

(2131) *A discordantibus non vult accipere sacrificium, holocaustum recipere recusat.*

vous en accusez pas à votre confesseur, quelle confession faites-vous? Si vous vous en accusez, et qu'avec cela il vous permette la communion, quel confesseur avez-vous?

Car vous devez savoir que la pénitence ne sert de rien à ceux qui vivent en inimitié. Il est vrai que ce troisième moyen d'apaiser Dieu est le plus naturel et le plus efficace de tous; cependant ce remède si efficace, cette médecine si salutaire est absolument inutile à ceux qui veulent mal à leur prochain : *Celui qui n'aura point fait miséricorde*, dit l'apôtre saint Jacques (II, 13) *sera jugé sans miséricorde*. Et le Fils de Dieu dit plus clairement : *Sachez que mon Père vous traitera de la même sorte, si vous ne pardonnez à vos frères du fond de vos cœurs* (Matth., XVIII, 35). « Celui, dit saint Augustin, qui ne se réveille point au bruit de ce grand tonnerre ne dort pas seulement, mais il est mort (2132); » c'est-à-dire, messieurs, que quelque pénitence qu'on semble faire d'ailleurs, quelques larmes qu'on répande, quelques mortifications même, et quelques austérités qu'on pratique, tant qu'on sera en inimitié avec quelqu'un, jamais on n'obtiendra le pardon de ses péchés. *Quand j'aurais*, dit saint Paul, *lié mon corps pour être brûlé*, qui est le plus grand de tous les supplices, pour soutenir la foi, *je ne fais rien qui soit agréable à Dieu ni profitable pour moi si je n'ai la charité* (2133). Concevez-vous bien, messieurs, cette vérité, qui est de la dernière importance pour vous? C'est-à-dire, que, quand vous souffririez le plus rigoureux martyr que la cruauté des bourreaux pourraient vous faire endurer, si dans cet état vous aviez quelque haine dans le cœur, et quelque ennemi avec lequel vous ne voulussiez pas vous réconcilier, l'on pourrait vous appeler le martyr du diable, et non de Jésus-Christ; votre martyr ne serait pas une action de force et de charité, mais de lâcheté, de haine et d'abomination aux yeux de Dieu. Vous faites grande attention, dit encore saint Augustin, aux moindres choses dans lesquelles on vous a désobligé; cela vous revient souvent dans l'esprit, et vous ne l'oubliez jamais; et vous ne considérez point ce que vous avez fait à Dieu, cela s'échappe facilement de votre mémoire (2134). Mais faites mieux : Vous cherchez quelquefois avec grand soin de gagner des indulgences, et vous faites bien, afin que, jouissant des trésors infinis des mérites de Jésus-Christ que l'Eglise vous applique, vous tiriez de là de quoi satisfaire pour vos péchés; mais les plus amples et les plus assurées indulgences plénières que vous puissiez jamais gagner c'est de pardonner de bon cœur à tous vos ennemis (2135). En voulez-vous voir les bulles? Les voilà expédiées en bonne forme

dans l'Evangile : *Pardonnez, et on vous pardonnera* (2136). Comme au contraire, quand vous auriez taché de gagner toutes les indulgences qui sont dans l'Eglise, tous les jubilés que le Pape vous peut donner, tout cela vous serait inutile; et si vous mouriez avec quelque animosité volontaire contre qui que ce soit, vous ne laisseriez pas d'être damné éternellement. Je ne sais, après cela, comment on se peut dire chrétien et manquer à ces règles de la miséricorde, auxquelles le Fils de Dieu a voulu attacher notre salut, pour nous obliger par notre propre intérêt à nous donner des marques de charité les uns aux autres. Mais comment vivra-t-on selon l'Evangile, si on ne l'écoute point, si on ne le médite point, si on ne le lit point? Comment saura-t-on que, si nous remettons de bon cœur, Dieu nous remettra de même; et au contraire que celui qui veut se venger tombera dans la vengeance de Dieu, puisqu'il ne lui remettra point ses péchés?

Mais que dis-je, que la pénitence vous sera inutile, si vous vivez en inimitié avec votre prochain; ce n'est pas assez dire, il faut dire qu'elle vous sera pernicieuse. Oui, toutes les fois que vous vous confessez et communiez dans cette disposition, tant s'en faut que ces sacrements vous soient utiles, qu'au contraire vous commettez des sacrilèges abominables : bien loin d'être délié, vous êtes lié plus étroitement qu'auparavant, et au lieu d'obtenir le pardon de vos anciens péchés, vous en commettez de nouveau en vous confessant. Voulez-vous donc suivre les avis que j'ai à vous donner, qui sont pour votre bien? Le premier, qui est celui que je désire que vous suiviez, et auquel je vous exhorte de tout mon cœur, c'est de renoncer à tous les ressentiments que vous pourriez avoir, de vous réconcilier sincèrement, et de pardonner à tout le monde, afin que Dieu vous pardonne, et que vos prières, vos sacrifices et vos pénitences vous soient utiles. Si vous n'écoutez pas ce premier avis, qui est pourtant celui que vous devez suivre, j'en ai un second à vous donner, qui est de ne vous confesser de votre vie, pas même à Pâques, ni à l'heure de la mort. Quelle doctrine nous enseigne ce prédicateur de ne nous point confesser à Pâques, ni à la mort, et qui a jamais oui dire rien de semblable? Ne nous a-t-on pas dit souvent que l'Eglise nous le commande? et cependant il dit que nous ne le faisons pas. Oui, messieurs, je vous le répète une seconde fois, afin que vous ne croyiez pas que cela me soit échappé dans la chaleur du discours : Si vous ne voulez pas vous réconcilier avec vos ennemis, ne vous confessez point à Pâques, et mourez sans confession et sans communion. Il est vrai que n'obéissant pas à l'Eglise qui vous commande de

(2132) Ad tam magnum tonitruum qui non expergiscitur, non dormit, sed mortuus est.

(2135) Si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habeam, nihil mihi prodest. II Cor., XIII, 3.

(2134) Attendis quid tibi fecerit homo, et non consideras quid tu feceris Deo.

(2135) Dimitte homini parum ut tibi Deus dignetur dimittere multum.

(2136) Dimitte, et dimittentini. Luc., VI, 57.

Communier à Pâques, vous commettez un grand péché, mais vous en commettez un beaucoup plus énorme en vous confessant et communiant, puisque vous faites deux sacrilèges, qui sont les plus grands de tous les péchés. Il est vrai que voulant mourir sans vous confesser et communier, vous serez infailliblement damné, mais vous le serez beaucoup moins que si vous ajoutez à vos autres péchés deux grands sacrilèges, comme vous feriez si vous vous confessiez et communiez en ne voulant pas vous réconcilier avec votre prochain.

Quoiqu'il n'y ait rien de plus commun que ces inimitiés, ces ressentiments, ces désirs de vengeance, comme j'ai dit au commencement, Dieu ne laisse pas de donner de temps en temps quelques exemples illustres de personnes qui ont pardonné généreusement les injures les plus sensibles, soit pour instruire les gens de bien, soit pour confondre les méchants. Nous en avons un considérable qui est arrivé depuis quelque temps dans une ville d'Italie appelée Gaète, en la personne d'une dame de qualité dont le fils fut tué misérablement par un autre jeune homme de la ville. Le juge, étant averti de ce meurtre, fit aussitôt fermer toutes les portes de la ville, et donna tous les ordres nécessaires pour empêcher que le meurtrier n'échappât. Ce pauvre criminel ayant devant les yeux et le crime qu'il venait de commettre, et la mort qui lui était assurée s'il était pris, chercha tous les endroits les plus secrets pour se cacher; mais voyant bien qu'il n'échapperait pas à l'extrême diligence qu'on apportait pour le trouver, il alla se réfugier dans un lieu où il savait bien qu'on ne s'aviserait jamais de le chercher, savoir, dans la maison de celui qu'il avait tué, et où était la mère du mort. Cette vertueuse dame apprit presque en même temps et que son fils était mort, et que le meurtrier était en sa puissance, s'étant réfugié dans sa maison. Que croyez-vous qu'elle fit à une nouvelle si pénétrente? Elle le fit cacher au lieu de sa maison le plus retiré, afin que si par hasard les officiers de la justice venaient, ils ne le puissent trouver. Quelque temps après elle le fit venir en sa présence, et après quelque plainte fort légère, elle lui pardonna la mort de son fils, et ne croyant pas avoir assez fait, elle se fit apporter une bonne somme d'argent dont elle lui fit présent afin qu'il pût s'enluir hors de la ville avec plus de commodité, et éviter par ce moyen les poursuites de la justice. O action véritablement héroïque! ô femme vraiment digne du nom chrétien! ô illustre disciple de Jésus-Christ! ô heureuse mère qui, pour un enfant qu'elle a perdu sur la terre, en a enfanté un grand nombre d'autres dans le ciel par cet exemple illustre. Que direz-vous à cela, vous qui faites les dévotes et les spirituelles, et qui ne pouvez souffrir la moindre parole qui

vous choque? Si on dit que vous êtes habillée au-dessus de votre condition, que vous ne marchez pas de bonne grâce, ou une autre semblable bagatelle, vous voilà incontinent dans les emportements, il n'y a pas moyen de vous arrêter, ni de vous obliger à regarder de bon œil celle dont vous prétendez avoir été offensée.

CONCLUSION.

Ah! messieurs, rentrez un peu en vous-mêmes, sortez de l'aveuglement profond où vous êtes, et considérez les effets funestes que produisent les inimitiés. Ce quelé monde appelle vengeance, et qui semble si naturel à l'homme, est une cruauté extrême, non pas tant envers votre ennemi qu'envers vous-même, puisqu'elle vous rend criminel de lèse-majesté divine et humaine. N'est-ce pas une passion bien aveugle qui, sous prétexte de nuire à celui que vous laissez, vous donne la mort à vous-même? Tout le mal que vous pouvez faire à vos ennemis est de leur ôter le bien, l'honneur et la vie. Mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de votre âme, que vous perdez? L'inimitié est de telle nature, qu'elle peut bien produire des effets domageables à la personne haïe; mais de soi-même elle ne nuit qu'à celui qui la conçoit, semblable en cela à la vipère, qui, disait-on, fait premièrement mourir la mère qui l'a produite, avant que de piquer les autres; ou à l'abeille, qui en piquant laisse son aiguillon et sa vie dans la plaie. *Celui, dit saint Jean, qui hait son frère est un homicide* (2137), mais particulièrement de soi-même (2138): car cette passion enragée vomit son venin le plus mortel contre l'âme qui la conçoit. On peut remédier aux dommages que vous faites à votre ennemi; mais la mort de votre âme ne peut être réparée que par la mort de Jésus-Christ même. Quelle manie plus extravagante, quelle cruauté plus barbare, quelle furie plus enragée que de se tuer soi-même pour blesser un autre? on nomme parricides ceux qui s'attaquent à leur propre patrie, parricides ceux qui ôtent la vie à leurs pères, désespérés ceux qui tuent leur propre corps; mais quel nom peut-on trouver qui exprime la cruauté de ceux qui tuent misérablement leurs propres âmes? Ah! cruel, si tu ne veux pas avoir pitié de ton ennemi, aie au moins pitié de toi-même, aie pitié de ton âme, que tu fais mourir plus cruellement que le corps de ton ennemi (2139). Si tu veux te venger, n'exerce pas la vengeance la plus violente contre toi-même. En un mot, ne te donne pas malheureusement pour causer quelque préjudice à ton ennemi, mais plutôt sauve-toi avec lui, et procure à ton âme, en pardonnant, les miséricordes éternelles que Dieu te prépare dans le ciel. Ainsi soit-il.

(2137) Omnis qui odit fratrem suum homicida est. I Joan., III, 15.

(2138) Qui faciunt peccatum et iniquitatem hostes sunt amici sui. Tob., XII, 10.

(2139) Miserece animæ tuæ.

SERMON LXXXVII.

SUR LE MÊME SUJET.

Diligite inimicos vestros.
Aimez vos ennemis. (Math., V, 44.)

PREMIER EXORDE.

Saint Jérôme rapporte de saint Jean l'évangéliste qu'étant fort cassé de vieillesse et ne pouvant plus faire de grands discours, ni des prédications de longue haleine dans l'assemblée des fidèles, ne disait rien autre chose que ces mots : *Filioli, diligite invicem*. Ses disciples, étant enfin ennuyés d'avoir toujours les oreilles rebattues des mêmes paroles, et de n'entendre autre chose que ce qu'ils croyaient savoir il y avait longtemps, lui demandèrent un jour d'où venait qu'il leur disait toujours la même chose, lui qui ne manquait pas de matière pour les entretenir. *Respondit dignam Joanne sententiam*. Il fit, dit saint Jérôme, une réponse digne de Jean, digne de ce disciple bien-aimé, qui, reposant sa tête sur le sein de la Sagesse incarnée, avait puisé dans sa source la connaissance de l'importance et de la nécessité de l'amour fraternel. Je ne vous dis, répondit cet apôtre, et je ne vous recommande autre chose sinon que vous vous aimiez les uns les autres, parce que c'est le commandement du Seigneur (2140), et si on le pratique, c'est assez, parce que l'accomplissement de celui-là renferme l'exécution de tous les autres. Je fais aujourd'hui la même réponse à ceux qui pourraient s'étonner qu'ayant déjà parlé une fois de l'obligation d'aimer ses ennemis, je traite encore ce même sujet ; je pourrais, dis-je, leur répondre que ce précepte de Jésus-Christ est de si grande importance et si relevé, que celui qui le gardera fidèlement n'aura pas de peine à observer tous les autres. Adressons-nous au même esprit pour en obtenir les mêmes assistances qu'hier, et employons la même entremise de Marie, en lui offrant le même salut. *Ave, Maria*.

SECOND EXORDE.

L'histoire de ces pays nouvellement découverts rapporte qu'un certain roi d'Amérique ayant été fait prisonnier avec les plus grands de son royaume et ses amis les plus intimes, ceux qui le tenaient dans cette captivité voulant savoir où il avait caché ses trésors, sans que la diligence exacte qu'ils y appartaient leur en pût rien apprendre, ils mirent à la torture, en la présence du roi, un de ses plus familiers, afin de tirer par force ce secret de sa bouche, qu'ils ne pouvaient tirer par aucun autre moyen. Ce pauvre prince ayant le corps tout déchiré, et ne pouvant plus souffrir la rigueur des tourments, se tourne pitoyablement vers le roi, comme pour lui demander la permission de découvrir où ses trésors étaient cachés, afin de se délivrer par là de ces supplices si cruels. Vous voyez, lui disait-il, ce que je souffre pour l'amour de vous, et pour vous garder la fidélité que vous demandez de moi ;

mon corps est tout déchiré depuis les pieds jusqu'à la tête ; il n'y a aucune partie qui soit exempte de douleur : et vous pourriez me délivrer de tous ces maux en me permettant de découvrir ce qu'on me demande. Et moi, lui répliqua ce roi, ne suis-je pas dans les fers pour avoir combattu pour la défense ; n'ai-je pas le corps chargé de chaînes très-pesantes, et dois-tu te plaindre de souffrir quelque chose, voyant ton roi qui t'en donne l'exemple ? C'est, messieurs, le motif dont je veux me servir aujourd'hui pour vous faire voir l'obligation que vous avez d'aimer vos ennemis, savoir, l'exemple de Jésus-Christ, votre roi et votre Dieu. Si toutes les raisons que je vous apportai hier pour vous convaincre de cette obligation ont été inutiles, comme je l'apprends extrêmement, peut-être qu'un exemple si illustre aura plus de force pour vous persuader ; je m'assure que vous n'aurez pas sujet de vous plaindre qu'on veuille vous obliger de souffrir quelque injure sans en tirer vengeance, si vous considérez votre Dieu sur une croix, qui en a souffert de si atroces, non-seulement sans s'en venger, comme il l'eût pu facilement, mais même en demandant pardon pour ceux qui l'outrageaient si cruellement. Examinons donc avec soin cette grande action du Fils de Dieu, et les conséquences qu'on en doit tirer. 1. C'est par cet amour des ennemis que Jésus-Christ a été reconnu pour Dieu. 2. C'est par ce même amour que les premiers fidèles ont été reconnus pour Chrétiens. 3. C'est par le défaut de cet amour que les Chrétiens de ce temps sont reconnus pour n'être pas Chrétiens. C'est, messieurs, la preuve la plus éclatante de la divinité de Jésus-Christ, c'est la gloire des premiers Chrétiens, c'est l'opprobre et la condamnation des Chrétiens de ce siècle, et c'est ce qui va faire le partage de ce discours.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Par l'amour des ennemis Jésus-Christ a été reconnu pour Dieu.

II^e POINT. Par le même amour les premiers fidèles ont été reconnus pour Chrétiens. — C'est ce qui distingue les Chrétiens d'avec les infidèles. — Et les véritables Chrétiens de ceux qui n'en ont que le nom.

III^e POINT. Par le défaut de cet amour ceux d'à présent sont reconnus pour ne le pas être. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Par l'amour des ennemis Jésus-Christ a été reconnu pour Dieu

Quoique Jésus-Christ, pendant qu'il était sur la terre, ait donné des preuves plus que suffisantes de sa divinité, et que pour confirmer cette vérité importante il ait fait quantité de miracles éclatants, néanmoins il n'en a jamais donné aucune marque plus illustre et qui ait eu un succès plus avantageux que lorsque étant en croix, il a fait voir l'amour qu'il avait pour ses ennemis en priant pour eux. L'envie et la malice des Juifs trouvaient toujours quelque chose à

reprendre dans les plus grands miracles qu'il faisait : lorsqu'ils étaient si évidents qu'ils ne les pouvaient nier, ils attribuaient cet effet à un autre principe ; et lorsque, par l'efficace de sa parole et de sa puissance, à laquelle rien ne pouvait résister, il chassait les démons des corps des possédés, ils disaient qu'il était d'intelligence avec l'enfer, et ils l'accusaient (2141) d'être sorcier ou magicien. S'il prêchait publiquement les vérités les plus pures et les plus relevées de la morale, et montrait par sa science toute céleste que l'auteur d'une telle doctrine ne pouvait être que Dieu, au lieu de profiter de cette divine parole et de le reconnaître pour ce qu'il était en effet, ils disaient qu'il émouait le peuple, et qu'il était auteur de séditions ; et ainsi des autres choses, qu'ils interprétaient toutes en mauvais sens. Mais lorsque étant en croix il a demandé pardon pour ses ennemis, on n'a rien trouvé à reprendre dans cette action, et c'est principalement par là qu'il a témoigné qu'il était Dieu (2142). En effet, dit saint Cyprien, les Juifs, qui le blasphémaient auparavant, et qui le traitaient comme le dernier des hommes, s'en retournèrent après cela tout hors d'eux-mêmes, en frappant leur poitrine (2143), reconnaissant la faute qu'ils avaient faite, et qu'en effet il avait dit la vérité lorsqu'il avait assuré qu'il était le Fils de Dieu. C'est aussi par ce charitable pardon que le bon larron connut que Jésus-Christ était véritablement Dieu. Qui est-ce, lui demande saint Augustin, qui vous a si bien instruit (2144), et comment connaissez-vous ce celui que vous voyez attaché comme vous à une croix soit Dieu ? Prenez-vous son roseau pour un sceptre, sa croix pour un trône, sa couronne d'épines pour un diadème ? Est-ce parce qu'il va bientôt mourir que vous le reconnaissez pour Dieu vivant ? Est-ce parce qu'il semble ne pouvoir descendre de la croix, comme on l'en défait, que vous le croyez tout-puissant ? Est-ce parce qu'il est tout chargé d'opprobres que vous le reconnaissez pour Fils de Dieu et la splendeur de son Père ? Non, je ne le reconnais point à toutes ces marques, mais à une qui me paraît infail- lible : c'est qu'au milieu des outrages les plus sensibles et des souffrances les plus cruelles, il demande pardon pour ceux qui les lui font souffrir.

Il est vrai que cette action illustre est accompagnée de circonstances si extraordinaires, qu'elles donnaient au bon larron et à tous les autres un sujet raisonnable de le reconnaître pour ce qu'il était. Examinons-les avec soin et pour la gloire de Notre-Seigneur, et pour notre propre instruction. Jésus-Christ n'a pas attendu après sa résurrection à demander pardon pour ses ennemis, lorsque la gloire de son corps pouvait lui avoir fait oublier les injures qu'il avait reçues ; mais il le demande lorsqu'ils l'offen-

saient actuellement, et qu'ils le traitaient avec toute la cruauté dont ils étaient capables. C'est la remarque de saint Bernard, qui dit qu'encore que le Fils de Dieu fût tout couvert de plaies, tout déchiré de coups, et qu'il n'y eût aucune partie saine dans tout son corps, néanmoins il oublie tout, et ne se souvient que de demander pardon pour ses ennemis. *Flagellis cæsus, dit ce Père, spinis coronatus, clavis confixus, affixus patibulo, opprobriis saturatus, omnium tamen dolorum immemor, solum auditur illa vox : Pater, dimitte illis.* C'est ce qui donne sujet à saint Anselme de s'écrier : O paroles qui témoignent une merveilleuse patience, une douceur extrême, un amour prodigieux, et une charité qui ne se peut exprimer ! pouvant facilement se venger des injures qu'on lui faisait, il a mieux aimé être immolé à la cruauté de ses ennemis que de concevoir la moindre pensée de vengeance. Que dis-je, il ne s'est pas vengé ? il a même empêché qu'on ne le vengeât, et par sa prière il a arrêté le coup qui était près de tomber sur leur tête.

Il avait tellement à cœur le pardon de ses ennemis, et un si grand désir de l'obtenir, qu'il le demanda à son Père dans un état auquel les pères ne peuvent rien refuser à leurs enfants.

Imaginez-vous ce que vous feriez, si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous voyiez votre fils unique, qui vous serait extrêmement cher, traîné au supplice ; que le bourreau lui a déjà mis la corde au cou, et lié les mains, prêt à lui couper la tête, ou à le briser sur une roue ; si ce cher fils vous faisait quelque demande pour dernier gage de votre affection, la lui pourriez-vous refuser ? Jésus-Christ était attaché à une croix, tout couvert de plaies, et accablé de douleurs ; dans cet état il s'adresse à son Père : Mon Père, vous voyez le pitoyable état dans lequel je suis réduit, vous connaissez la grandeur de mes peines et l'excès de mes douleurs ; je vous demande une dernière grâce pour marquer de l'amour que vous portez à votre Fils. Et qu'est-ce, Seigneur, que vous pouvez demander à votre Père qui ne vous soit accordé ? Demandez-vous qu'il venge l'injustice horrible que l'on commet en votre endroit ; désirez-vous que les auteurs d'un si grand crime soient punis comme ils le méritent ; demandez-vous que votre Père lance ses foudres pour exterminer ces scélérats ? Non, ce n'est pas le sujet de ma prière ; mais je demande pour toute grâce que ce péché leur soit remis, et que mon Père leur pardonne comme je fais de tout mon cœur : c'est toute la vengeance que je soulaite pour tous les outrages que j'ai reçus d'eux *Pater, etc.*

Saint Ambroise, voulant faire voir combien la sainte Vierge était chère à Jésus-Christ, a remarqué qu'il suspendit le salut du

(2141) In principe demoniorum eiecit demonia. *Math.*, IX, 54.

(2142) In eo precipue divinitatis in acta de il.

(2143) Revértentur percussas pectora sua. *Luc.*, XXIII, 48.

(2144) Quis te erudit, o larron.

monde pour la recommander à son disciple, et qu'il oublia qu'il était l'époux de l'Église pour se souvenir qu'il était le Fils de la Vierge (2143). Oserai-je dire, messieurs, qu'il fait pour ses bourreaux ce qu'il a fait pour sa mère, qu'il oublie qu'il est le Sauveur du monde pour se souvenir qu'il est l'avocat de ses ennemis, et qu'il emploie ce qui lui reste de voix et de force pour demander leur grâce à son Père? Et quoi, Seigneur, vous offrez le plus digne et le plus auguste de tous les sacrifices; vous réconciliez les pécheurs avec Dieu, les hommes avec les anges, le ciel avec la terre; vous travaillez à la gloire de votre Père; vous consommez l'œuvre pour laquelle vous êtes venu au monde, et cependant vous interrompez le sacrifice de votre vie, c'est-à-dire le sacrifice public de tout le monde, pour vous appliquer au sacrifice de la vengeance. Que vous pratiquiez bien et au delà ce précepté de l'Évangile que vous avez enseigné : *Si offers munus tuum ad altare, et le reste : Lorsque vous présentez votre don à l'autel, si vous vous souvenez que votre frère a quelque juste sujet de se plaindre de vous, laissez là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don* (Matth., V, 23, 24). Jésus-Christ est sur le point de se sacrifier lui-même : le sacrifice est déjà commencé; et réfléchissant que ses frères ont de la haine contre lui, quoique très-injustement, il interrompt son sacrifice pour se réconcilier avec eux, pour se réconcilier à son Père.

Mais afin de faire voir qu'il était déjà parfaitement réconcilié, et pour obtenir plus facilement leur réconciliation avec son Père, il diminue leur faute autant qu'il peut, il rejette leur péché sur leur ignorance; et ne pouvant pas entièrement excuser un crime aussi horrible qu'était un déicide, il tâche au moins de le diminuer autant qu'il est en lui : Mon Père, ne les traitez pas à la rigueur, ce sont de pauvres aveugles qui ne savent pas ce qu'ils font (2146), qui ne connaissent pas celui à qui ils s'en prennent; il y a plus d'ignorance que de malice dans leur action; ces sortes de fautes méritent grâce, et je vous prie de la leur accorder : *Pater, dimitte illis*. Mais, Seigneur, pour qui demandez-vous pardon? Votre demande est fort vague et indéterminée; *dimitte illis*. Qui sont ceux pour qui vous demandez miséricorde, demande saint Anselme? Est-ce pour la sainte Vierge? Non, car elle n'a jamais commis de péché qui eût besoin de pardon. Est-ce pour saint Jean? Il est vrai qu'il en a commis quelques-uns fort légers, mais vous ne pensiez pas pour lors à lui; vous vouliez avant toutes choses penser au salut de vos ennemis. Pourquoi ne les nom-

mez-vous donc pas, quand vous priez pour eux? S'il eût nommé ceux pour qui il demandait pardon, il eût fallu qu'il eût dit : Mon Père, pardonnez à mes ennemis, à ceux qui m'ont attaché en croix; mais l'amour qu'il leur portait ne lui permettait pas de les traiter d'ennemis (2147). Disons donc qu'après cela le centenier et ceux qui étaient avec lui avaient grande raison de le reconnaître pour Dieu, et de confesser hautement cette vérité, en disant devant tout le monde qu'il était vraiment le Fils de Dieu : *Vere Filius Dei erat iste*. (Matth., XXVII, 54.) C'est par cet amour des ennemis que Jésus-Christ a été reconnu pour Dieu; et c'est par ce même amour que les fidèles ont été reconnus pour chrétiens. C'est le sujet de ma seconde partie.

SECOND POINT.

Par ce même amour les premiers fidèles ont été reconnus pour Chrétiens.

Les saints Pères appelaient communément la croix le lit nuptial où Jésus-Christ a enfanté les Chrétiens avec des tranchées très-violentes; et c'est pour lors, comme nous avons vu, qu'il était tout pénétré d'amour pour ses ennemis, et d'un désir empressé d'obtenir le pardon de leurs péchés. Or, s'il est vrai, comme l'expérience le fait voir tous les jours, que les mères font paraître sur les corps de leurs enfants les marques des choses qu'elles ont désirées avec ardeur lorsqu'elles étaient enceintes, il n'y a pas sujet de s'étonner si les premiers Chrétiens, comme les véritables enfants de Jésus-Christ crucifié, ont porté cette marque d'amour pour leurs ennemis, par laquelle ils ont été reconnus pour ce qu'ils étaient (2148); et les païens, qui les discernaient fort bien par cette glorieuse marque, s'entredisaient les uns aux autres en s'étonnant, au rapport de Tertullien : Voyez comme ils s'aiment, et comme ils sont disposés à donner jusqu'à leur propre vie pour ceux mêmes de qui ils auraient été offensés (2149).

C'est en effet celle par laquelle le Fils de Dieu avait dit que le monde connaîtrait ceux qui seraient ses disciples, ou ceux qui ne le seraient pas (2150). Sur quoi saint Chrysostome demande pourquoi Jésus-Christ donne la charité pour le caractère propre de ses disciples, et non pas le don des miracles qu'ils faisaient pour établir la foi? Et il en rend une belle raison. Il est vrai, dit-il, que les miracles ont servi pour convertir les nations et pour fonder l'Église; mais c'a été à la faveur et par le secours de la charité qui avait précédé les miracles, sans laquelle les apôtres ne les eussent pas faits, ou qui même eussent été inutiles sans elle. Ah! poursuit ce Père, ce qui a touché plus fortement l'es-

(2145) *Salutem publicam dilert, ne matrem inhonoratum relinquit.*

(2146) *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt. Luc., XXIII, 24.*

(2147) *Qui dicere debuisset : Dimitte inimicis crucifixoribus; sed hoc non potuit amare.*

(2148) *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una. Act., II, 54.*

(2149) *Vide ut se invicem diligunt.*

(2150) *In hoc cognosceat mundus quod discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. J., XIV, 21.*

prit et le cœur des païens a été la charité des apôtres, comme ce qui les scandalise maintenant, et ce qu'ils reprochent aux Chrétiens, ce n'est pas que les miracles ont cessé, mais qu'on ne voit plus parmi eux cette charité des premiers temps de l'Eglise.

Ce qui arriva au Japon dans le siècle précédent vient trop bien à ce sujet pour ne le pas raconter. Un prédicateur apostolique extrêmement zélé tâchait depuis longtems, et par ses discours particuliers, et par ses prédications publiques, de persuader à ces peuples idolâtres la vérité de la foi de Jésus-Christ; mais son zèle et tous ses travaux étaient fort inutiles à l'égard de ces endurcis, dont il n'y avait pas un qui se convertît. Un jour qu'il prêchait avec une ferveur extraordinaire, un imprudent se trouvant importuné de son discours lui cracha publiquement au visage. Ce prédicateur vraiment apostolique, qui était rempli de la charité des premiers Chrétiens, prit simplement son mouchoir, essuya son visage, et sans aucune émotion continua son discours comme s'il n'était rien arrivé. Alors celui qui avait fait outrage, étant étonné de cette patience, conclut en lui-même qu'il y avait en cela quelque chose de plus qu'humain, et qu'une loi qui enseignait à souffrir de telles injures sans aucun ressentiment ne pouvait être que divine, et par conséquent véritable dans tout le reste; et ce fut sur ce raisonnement qu'il l'embrassa effectivement. La patience de ce prédicateur fit ce que tous ses discours n'avaient pu faire, et ce que peut être ses miracles n'auraient pas fait: et ce fut cette vertu qui donna la première entrée à la religion chrétienne dans ces îles.

Saint Augustin explique en d'autres termes, mais dans le même sens, la proposition du Fils de Dieu: *Dilectio sola discernit inter filios Dei et filios diaboli*: c'est l'amour seul qui met la distinction entre les enfants de Dieu et les enfants du diable, c'est-à-dire entre les Chrétiens et les infidèles: un Chrétien aime ses ennemis, un infidèle les hait. Le Fils de Dieu s'en explique bien clairement en ces paroles célèbres que j'ai mises à la tête de ce discours: *Ego autem dico vobis: Diligite inimicos vestros*; comme s'il voulait dire: Que ceux qui suivent d'autres lois que les miennes fassent comme ils l'entendront; que ceux qui reconnaissent ou Solon, ou Lycurgue, ou Moïse même, pour leurs législateurs, prennent les maximes qu'ils voudront; mais pour vous qui faites profession d'embrasser ma loi et de suivre ma doctrine, la voici: Je vous dis que vous aimiez vos ennemis: *Ego autem dico vobis, etc.* Et il ajoute ensuite: *Si vous aimez ceux qui vous aiment*, ce n'est pas une grande merveille, ce n'est pas là une vertu bien extraordinaire; que faites-vous en cela de plus que les païens, les infidèles, et les peuples les plus barbares? Vous faites du

bien à ceux qui vous en font: ce n'est pas là un acte de vertu fort héroïque, car que faites-vous en cela de plus que les animaux, qui reconnaissent en leur manière le bien qu'on leur fait, et qui caressent ceux de qui ils l'ont reçu? Mais si vous aimez ceux qui vous haïssent, si vous faites du bien à ceux qui vous font du mal, c'est en cela que vous témoignez que vous êtes chrétiens. On nous commande, dit Tertullien, d'aimer nos ennemis: c'est ce qui nous est propre et particulier, et ce qui ne convient pas aux autres. Car d'aimer ses amis, de faire du bien à ceux de qui on en reçoit, c'est une chose facile et commune à tout le monde; mais d'aimer ses ennemis, de faire du bien à ceux qui ne vous font que du mal, c'est ce qui ne convient qu'aux Chrétiens privativement à tous les autres (2151). Les histoires des martyrs sont toutes pleines de ces saintes dispositions, et c'était une pratique fort ordinaire qu'en même temps qu'ils étaient tout déchirés de coups et tourmentés le plus cruellement, non-seulement de pardonner de tout leur cœur aux bourreaux et aux tyrans, mais même de prier instamment Dieu pour eux. C'est ce que fit paraître saint Etienne le premier de tous, qui avait comme les prémices de la grâce chrétienne, et qui devait servir de modèle aux autres martyrs, lorsque étant accablé de coups de pierres, il se mit à genoux pour prier Dieu qu'il pardonnât à ceux qui le lapidaient. *Seigneur, ne leur imputez pas ce péché* (2152).

Cet amour des ennemis distinguait non-seulement les Chrétiens d'avec les infidèles, mais encore les véritables Chrétiens d'avec ceux qui n'en avaient que le nom et l'apparence. Saint Chrysostome dit, et il le dit avec beaucoup de raison, que la marque infailible pour bien connaître un véritable Chrétien, ce ne sont pas les dévotions extérieures, qui à la vérité sont bonnes en elles-mêmes, mais où il se peut rencontrer beaucoup de dissimulation, et qui sont souvent pratiquées par les méchants comme par les bons; et néanmoins (ce qui est une erreur déplorable) il s'en trouve maintenant qui font consister toute la sainteté dans ces choses extérieures, et estiment le plus saint celui qui en fait le plus. Combien verrez-vous de personnes, mais des femmes particulièrement, qui sont de toutes les saintes confréries, qui communient tous les huit jours, et qui ne voudraient pas pour aucune chose manquer à une seule de leurs pratiques. Est-ce que je prétends blâmer ces choses? Nullement; elles sont bonnes en elles-mêmes, et je loue ceux qui les pratiquent. Mais avec cela ces sortes de personnes conservent la haine dans le cœur, et la témoignent dans toutes les occasions contre ceux de qui elles croient avoir été désobligées. Est-ce là être Chrétien? ou plutôt qu'est-ce autre chose qu'hypocrisie, et un des plus subtils artifices du

(2151) *Jubetur inimicos diligere, ut hæc sit perfecta et propria bonitas nostra. Amicos enim diligere omnium est, inimicos autem solum Christianorum.*

norum.

(2152) *Domine, ne statuas illis hoc peccatum.* Act., VII, 59.

démon, qui amuse ces âmes par ces petites choses, et leur persuade qu'elles ont déjà un pied dans le ciel, quoiqu'elles aient peut-être tous les deux en enfer, manquant à ce qui est d'essentiel et de fondamental dans le christianisme. Le Fils de Dieu disait autrefois aux pharisiens ce qu'il peut dire aujourd'hui à plusieurs Chrétiens : *Matheur à vous, hypocrites, qui payez exactement la dime des moindres légumes, et abandonnez ce qui est le plus essentiel dans la loi, à savoir, le jugement, la miséricorde et la fidélité.* C'est bien de faire ces petites choses, et je ne prétends pas vous en blâmer ; mais il faut faire bien plus soigneusement les plus importantes, et si on en omet quelques-unes, il vaut beaucoup mieux que ce soient les petites que les grandes (2153), les accessoires plutôt que les essentielles, celles qui sont de dévotion plutôt que celles qui sont d'obligation. Le diable a des pièges de plus d'une sorte : il en a pour les libertins, il en a pour les dévots ; et cette omission des devoirs essentiels, pendant qu'on s'attache scrupuleusement à de petites choses, est une espèce de séduction plus dangereuse pour ceux-ci qu'une tentation ouverte de péché.

Pour revenir donc à notre sujet, ces pratiques ne sont pas des marques assurées de véritables Chrétiens, puisque (comme j'ai déjà dit) les méchants les peuvent pratiquer comme les bons. Mais voulez-vous bien connaître un véritable Chrétien sans danger de vous y tromper ? Voyez s'il aime sincèrement ses ennemis, s'il leur pardonne de bon cœur quand ils l'ont offensé, s'il les assiste dans les rencontres ; voilà un véritable Chrétien. Voulez-vous savoir si cette femme est solidement dévote ? Voyez si elle dit et si elle est bien aise d'entendre dire du bien de ceux qui ont dit du mal d'elle, si elle tâche d'obliger celles qui l'ont désobligée, si elle emploie le crédit de son père ou de son mari, non pas pour se venger, mais plutôt pour faire du bien à ceux qui lui ont fait du mal (2154) : voilà une véritable dévote ; n'appréhendez pas de vous y tromper.

C'est sur ces principes solides que saint Thomas a établi cette proposition, que le pardon des ennemis est une des marques les plus infaillibles et un des moyens les plus efficaces de notre prédestination ; et il se fonde sur trois raisons : 1° sur la conformité que cette vertu nous donne avec la miséricorde de Dieu, qui est le principe de notre prédestination ; ce qui se tire de ces paroles de l'Évangile : *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* (2155) ; et de ces autres : *Vous serez mesurés à la mesure que vous aurez mesuré les autres* (2156). Il se fonde, 2° sur la ressemblance que cette vertu nous donne avec Jésus-Christ, qui en est la

cause exemplaire et méritoire, puisque, selon l'apôtre saint Paul, ceux qu'il a prédestinés doivent être conformes à l'image de son Fils ; 3° parce que c'est un acte de charité héroïque, qui mérite des grâces extraordinaires pour notre salut. Mais, par une raison contraire, on peut dire qu'il n'y a guère de marques plus assurées de réprobation que de ne vouloir point se réconcilier avec ses ennemis ; ce qu'on peut fonder sur les mêmes principes. 1° Parce que n'exerçant point la miséricorde envers notre prochain nous ne pouvons pas légitimement prétendre que Dieu l'exerce envers nous ; et le moyen d'être sauvés sans la miséricorde de Dieu ? et que nous serons mesurés à la même mesure que nous aurons mesuré les autres. 2° Parce que, n'ayant aucun trait de ressemblance avec Jésus-Christ dans la pratique de cette charité héroïque avec laquelle il a généreusement pardonné à ses ennemis, on ne peut pas être du nombre des prédestinés, dont la marque la plus certaine est l'exercice de cette même charité. 3° Parce que cette disposition étant directement opposée à la charité, rend indigne des grâces de Dieu. N'ai-je donc pas eu raison de dire que comme c'est à l'amour des ennemis que les premiers fidèles ont été reconnus pour chrétiens, c'est par le défaut de cet amour que les Chrétiens d'à présent sont reconnus pour ne le pas être ? C'est ce que je vais expliquer plus clairement dans la troisième partie.

ROISIÈME POINT.

Par le défaut de cet amour ceux d'à présent sont reconnus pour ne le pas être.

Saint Augustin, parlant des patriarches et des saints de l'ancienne loi, dit qu'ils n'étaient pas Chrétiens de nom, mais qu'ils l'étaient d'effet et d'action. On peut dire au contraire que plusieurs de ceux qui se disent Chrétiens ne le sont point d'action, mais seulement de nom. Il y a bien de la différence entre être appelé Chrétien et l'être effectivement. Il n'y a personne dans cette compagnie qui ne porte cet honorable nom ; mais je crains qu'il n'y en ait quelques-uns qui soient du nombre de ceux dont parle saint Paul, dont les actions démentent les paroles, qui disent une chose et en font une autre, qui de bouche reconnaissent Dieu, mais qui le renoncent par leurs œuvres (2157). Mais s'il y a quelque circonstance où cela se rencontre, c'est principalement dans le défaut d'amour des ennemis, puisque c'est faire voir évidemment par là qu'on ne reconnaît point Jésus-Christ pour son Dieu, encore qu'on proteste mille fois le contraire de bouche ; parce que, comme j'ai dit, c'est prin-

(2155) *Vae vobis, hypocritae qui decimatis mentham, et anethum, et cuminum, et reliquistis quae graviora sunt legis, iudicium, et misericordiam, et fidem. Haec oportuit facere, et illa non omittere. Matth., XXIII, 23.*

(2154) *In hoc cognoscet mundus quod discipuli mei eritis, si dilectionem habueritis ad invicem.*

(2155) *Estote misericordes sicut et Pater vester misericors est. Luc., VI, 36.*

(2156) *Mensura qua mensi fueritis remetietur vobis. Matth., VII, 2.*

(2157) *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant.*

cipalement par cet amour des ennemis qu'il a fait voir qu'il était Dieu, et que c'est en cette disposition qu'il a enfanté les Chrétiens sur la croix.

C'est beaucoup dire, que ceux qui n'aiment pas leurs ennemis ne reconnaissent pas Jésus-Christ; c'est néanmoins dire trop peu: il faut ajouter qu'ils le traitent plus cruellement que n'ont fait ses persécuteurs déclarés, et qu'ils déchirent inhumainement son corps, que les Juifs et les bourreaux ont laissé dans son entier sans le rompre et le diviser. C'est la pensée de saint Augustin, qu'il tire de l'Évangile de saint Jean, qui remarque expressément qu'encore que les bourreaux brisassent les cuisses des deux Jarrons, néanmoins, voyant que Jésus-Christ avait expiré, ils ne touchèrent pas aux siennes. Et le vindicatif, qui, par ses ressentiments et par les partis qu'il forme dans une ville ou dans une famille, met la division entre les Chrétiens, qui sont le corps mystique de Jésus-Christ, rompt ce corps mystique, dont il fait néanmoins beaucoup plus d'état que de son corps naturel, puisqu'il a exposé celui-ci à la mort pour conserver celui-là. C'est ce qui a fait dire à ce Père: « Quoi! le corps de Jésus-Christ demeure tout entier entre les mains des bourreaux; et il ne trouve pas la même grâce entre les mains des Chrétiens (2158): ses ennemis les plus furieux ne divisent point ce corps, et ceux qui veulent passer pour ses amis le déchirent si cruellement. Barbare, épargne ce corps qui a tant coûté à former. Le premier, dont néanmoins il fait tant d'état, n'a coûté qu'à unir le pur sang de Marie dans une certaine forme; mais celui-ci, que tu romps si facilement, a coûté tout le sang d'un Dieu, et néanmoins tu ne le laisses pas entier. »

Je pourrais donc dire aujourd'hui à plusieurs de ceux qui s'appellent Chrétiens ce qu'Alexandre le Grand dit un jour à un certain jeune homme qui portait le même nom que lui, mais qui était fort éloigné d'imiter ses belles actions: Mon enfant, il faut de deux choses l'une, ou que tu changes ton nom, ou ta manière d'agir (2159): car je ne saurais souffrir qu'un homme fait comme toi porte mon nom. C'est ce que je peux dire avec bien plus de sujet à ces âmes ulcérées qui ne veulent jamais remettre une injure; à ces cœurs durs, qui sont à l'épreuve de tout, que rien ne peut amollir, et qui néanmoins s'appellent chrétiens: Ou changez de mœurs, ou pardonnez à vos ennemis, ou quittez le nom de chrétien, que vous déshonorez, et que vous n'êtes pas dignes de porter (2160). La religion chrétienne n'a pas besoin de personnes comme vous: ni Jésus-Christ ni l'Église, son épouse, ne veulent point d'enfants qui vous ressemblent, vous les couvrez de honte et de confusion. Vous êtes cause qu'on attribue à toute la religion

chrétienne ce que l'on vous voit pratiquer (2161), comme si c'étaient les règles et les maximes qu'elle enseigne; et vous donnez occasion de blasphémer un nom aussi saint et aussi adorable que celui de Dieu, qu'on croit vous avoir appris ces impiétés détestables (2162).

Quoiqu'il ne se trouve que trop de ces apostats de la religion chrétienne, de ces Chrétiens qui déshonorent ce nom, et qui par leurs inimitiés irréconciliables font bien connaître qu'ils ne le sont pas en effet, il s'en trouve néanmoins de temps en temps qui font honneur à cet auguste nom, qui suivent l'exemple que Jésus-Christ leur a donné, et qui font connaître par là qu'ils sont effectivement chrétiens. Outre cette dame dont je vous parlais hier, on peut bien mettre dans ce nombre cette illustre reine d'Aragon dont il est parlé dans l'histoire de Naples. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et roi de Naples, ayant fait mourir sur un échafaud Conradin, fils de l'empereur Conrad, qui avait été pris dans un combat, quelque temps après le fils unique de ce Charles tomba par le sort des armes entre les mains de Constance (c'est le nom de cette reine), qui était cousine de ce prince qu'on avait fait mourir si indignement. Cette reine étant sollicitée par tous ceux de son parti, et par le peuple même, qui demandait avec instance le sang du fils de Charles pour venger celui de leur prince, lui envoya dire un vendredi matin qu'il avait été condamné à la mort, et qu'il était temps qu'il se disposât à cette dernière heure. Ce prince, qui avait un cœur digne d'un neveu de saint Louis, répondit fort civilement, et avec une générosité française et chrétienne tout ensemble, qu'entre toutes les obligations qu'il avait à la reine pour toutes les marques de bonté qu'il avait reçues d'elle pendant sa prison, il la suppliait de croire qu'il ressentait comme une faveur très-particulière la grâce qu'elle lui faisait d'avoir choisi le vendredi pour le jour de sa mort, et qu'il était bien raisonnable qu'il mourût coupable le même jour que Jésus-Christ était mort innocent. Cette généreuse reine fut si touchée des sentiments magnanimes et pieux de ce prince du sang de France, qu'elle lui envoya dire en même temps que, s'il prenait plaisir à vouloir mourir le vendredi, elle en avait beaucoup davantage à lui pardonner le même jour que le Fils de Dieu avait signé de son propre sang le pardon qu'il accordait à ses bourreaux, et qu'il ne lui arriverait jamais de répandre le sang d'un homme au temps que son maître avait versé le sien pour elle; qu'encore qu'il la surprit dans l'amertume de sa douleur et dans l'aigreur de ses ressentiments, elle ne demeurerait pas pour cela dans ceux de la vengeance; qu'elle lui pardonnait de bon cœur, et consentait à sa

(2158) *Integrum fuit corpus Christi inter manus persequentium, et non est integrum inter manus Christi tantorum.*

(2159) *A lolescens, aut nomen, aut mores muta.*

(2160) *Christiane, aut nomen, aut mores muta.*

(2161) *Patitur in suis Christus opprobrium.*

(2162) *Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes. R. m. II, 21.*

liberté, laquelle effectivement lui fut rendue quelque temps après.

Voilà, messieurs, un exemple illustre d'une imitation parfaite de Jésus-Christ sur la croix ; voilà une reine qui sacrifie au pied de cette croix les mouvements de vengeance les plus pressants et les ressentiments les plus vifs. C'est aussi le seul motif, je veux dire, l'exemple du Fils de Dieu en croix, dont j'ai dit que je voulais me servir aujourd'hui ; et si toutes les raisons qu'on a pu employer pour vous porter à pardonner, si toutes mes paroles n'ont pas eu la force de rien gagner sur vous, il faut que ce soit Jésus-Christ lui-même qui l'emporte. Et il me semble que je puis faire aujourd'hui quelque chose d'approchant de ce que fit autrefois saint Bernard pendant le schisme du faux pape Anaclét, dont Guillaume, duc d'Aquitaine, était un des partisans, et par son autorité entretenait le schisme. Le saint dont je parle, l'étant allé trouver à Poitiers, tâcha par toute sorte de prières et de raisons de lui faire abandonner le mauvais parti et de le ramener à l'unité de l'Eglise. Mais voyant qu'il n'avancait rien, un jour qu'il célébrait la messe, et que le duc était à la porte de l'église, il prit l'hostie après la consécration, la mit sur la patène, et n'agissant plus comme un homme, il s'approcha du duc les yeux et le visage tout en feu, et lui parla de la sorte. « Nous avons usé de prières envers vous, et vous nous avez méprisés. Plusieurs serviteurs de Dieu qui se sont trouvés dans l'assemblée où vous étiez présent ont joint leurs supplications aux nôtres, et vous n'en avez tenu aucun compte ; mais voici le Fils de la Vierge, qui est le Chef et le Seigneur de l'Eglise que vous persécutez, qui vient maintenant vers vous. Voici votre juge, au nom duquel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Voici le juste vengeur des crimes, dans les mains duquel cette même âme qui vous anime tombera un jour : ne le méprisez-vous point aussi, et aurez-vous bien la hardiesse de faire aussi peu de compte du maître que vous en avez fait de ses serviteurs ?

Je vous dis aujourd'hui la même chose : Puisque mes paroles ne font aucune impression dans vos cœurs, et que tout ce que je puis vous dire n'est pas capable d'en arracher l'esprit de vengeance, tenez, voici votre Dieu, qui pour cet effet se présente à vous sur la croix : ne tiendrez-vous pas plus de compte du maître que du serviteur, et sa vue n'aura-t-elle pas plus de force sur vous que mes paroles ? *Vide pendentem*, te dit saint Augustin ; regarde, cruel, regarde ton Dieu suspendu sur une croix, vois ses pieds et ses mains percés de clous ; qui l'a obligé de souffrir ce tourment, sinon le désir qu'il a eu de satisfaire pour tes péchés à la justice de Dieu. S'il eût voulu te traiter à la rigueur, et concevoir contre toi la même haine pour l'injure que tu as faite à Dieu son Père que tu conçois contre ton frère pour l'injure que tu prétends en avoir reçue,

où serais-tu maintenant, et où aurait-il été ? Tu serais dans les enfers, et il n'aurait pas été sur la croix ; tu souffrirais les peines des damnés, et lui n'aurait pas souffert celles des crucifiés. Donc, si pour te procurer le pardon dont tu avais besoin il a oublié les offenses et s'est livré volontairement à la mort, toi, pour ne pas pardonner à ton frère, de qui tu crois avoir été offensé, tu te souviendras de ce qu'il t'a fait, et tu chercheras les occasions de t'en venger ! Est-ce là être chrétien, et j'enx-tu te vanter d'être enfant de la croix, où l'esprit de vengeance a reçu le coup de la mort dans la première parole que Jésus-Christ y a proférée ? Il serait plus pardonnable à un Juif et à un infidèle de ne pas oublier les injures, eux qui n'ont ni exemple qui les y porte, ni commandement qui les y oblige ; mais toi qui te dis être chrétien, disciple de Jésus-Christ, et instruit dans l'école de la croix, comment peux-tu prendre pour maître celui dont tu suis si mal et l'exemple et les instructions ?

Que si ta passion l'aveugle si fort, qu'elle t'ôte le moyen de considérer cet adorable crucifié, peut-être auras-tu l'oreille libre pour entendre sa voix : *audi precantem*, écoute, écoute sa prière. Il fait la faute de ses ennemis moindre qu'elle n'est, il la diminue autant qu'il lui est possible ; il la rejette sur leur ignorance : *non enim sciunt quid faciunt*. Et toi, au lieu d'excuser ton frère, au lieu de rejeter sa faute sur quelque inconsidération d'esprit, tu la fais plus grande qu'elle n'est en effet ; tu dis que ce qu'il en a fait a été à dessein de te faire pièce, et que la chose était concertée, quoi qu'il n'y eût pas seulement pensé. Jésus-Christ, priant pour ses ennemis, ne se sert pas même de ce terme, comme trop injurieux : et toi, quand tu en parles, tu te sers des termes les plus outrageants qui te viennent à la bouche, et de paroles si horribles, que la sainteté de ce lieu ne me permet pas de les dire, *audi precantem* : écoute, écoute la prière du Fils de Dieu, et après cela tu persisteras dans la résolution de te venger, tu seras également aveugle et sourd à la vue et à la voix de ton Dieu souffrant et priant ; ses peines et sa prière te trouveront également insensible ; et, lorsque toute la nature en est sensiblement touchée en sa manière, tu n'en seras pas seulement le moins du monde ému. Mais, malheureux, si tu n'imites pas l'exemple que Jésus-Christ t'a donné de la croix, tu ne recevras pas non plus les fruits de cette croix : cette croix qui a été avantageuse à ceux mêmes qui y ont attaché le Fils de Dieu, te sera inutile, puisque tu es l'ennemi juré de la croix. Bien loin qu'elle soit pour ton absolucion, elle sera pour ta condamnation ; et tant s'en fait que tu retires les bénédictions de ce bois sacré, qu'au contraire il t'accablera de malédictions. Il faut donc que j'aille dans les maisons le crucifix dans une main et le livre de l'Evangile dans l'autre, et que, si tu refuses d'imiter Jésus-Christ et d'écouter sa voix, je te somme de renoncer

done à l'Évangile, puisque l'un ne peut subsister sans l'autre.

CONCLUSION.

Mais non, mes chers frères, je veux avoir de meilleurs sentiments de vous, je veux croire que vous serez de véritables enfants de la croix, que vous suivrez l'exemple de votre Père; que la journée ne passera pas sans vous réconcilier sincèrement avec tout le monde, et que vous faites dès maintenant dans votre cœur ce que vous ferez de bouche le plus tôt qu'il vous sera possible. Écoutez donc, chers enfants de la croix, écoutez encore une fois votre Père qui élève sa voix, et qui crie au fond de votre cœur, non plus comme sur le Calvaire : *Pater, dimitte illis*, mais : *Fili, dimitte illis*. Ah ! mon fils, ah ! mon cher fils, pardonne à tes ennemis ; je te demande ce pardon pour eux, et je te le demande par ce sang que j'ai versé pour toi jusqu'à la dernière goutte. Mon Père m'a exaucé lorsque je lui ai fait cette prière sur le Calvaire, me refuseras-tu lorsque je la fais aujourd'hui dans ton cœur ? Messieurs, qui entendez la voix de Dieu qui vous parle intérieurement, ne vous endurez pas à cette voix, laissez-vous fléchir à sa prière et à son exemple ; pardonnez de bon cœur à tous ceux de qui vous croyez avoir été offensés ; au sortir de cette église, réconciliez-vous sincèrement les uns avec les autres. Il est bon que cela se fasse en présence du monde ; que ceux qui ont été témoins de votre inimitié le soient de votre réconciliation ; et que, comme ils ont été scandalisés de la première, ils soient édifiés de la seconde. Pour Dieu, n'examinez point qui a eu le tort, n'attendez point que l'autre vienne vous trouver, prévenez-le plutôt, encore qu'à raisonner selon les règles du monde ce ne fût peut-être pas à vous. Celui qui fera les premières démarches sera le plus estimé et de Dieu et des hommes, et fera le mieux voir qu'il est un véritable enfant de la croix, qui en recevra le plus abondamment le fruit, qui est la gloire éternelle. Amen.

SERMON LXXXVIII.

DE LA COLÈRE.

Ornis qui irascitur fratri suo rous erit iudicio.
Quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement. (Math., V, 22.)

EXORDE.

La colère et l'emportement est une autre source funeste de trouble et de division parmi les hommes, qui les porte souvent à tremper leurs mains dans le sang de leurs frères et se détruire impitoyablement les uns les autres. Le Saint-Esprit dit que *la colère d'un roi est un avant-coureur de la mort* (2163). Mais quoique cela soit plus ordinaire dans les rois, qui ont le pouvoir de faire tout ce qui leur plaît, il ne laisse pas de l'être encore souvent parmi le com-

mun des hommes, dont la passion l'emporte au-dessus de la sévérité des lois. C'est pourquoi le Fils de Dieu, afin de prévenir les maux que la colère est capable de produire, la condamne très-rigoureusement par ses paroles que j'ai mises à la tête de ce discours : *Quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement* : non-seulement par le jugement des hommes, mais encore par le jugement de Dieu, qui est beaucoup plus rigoureux que celui des hommes. Le Fils de Dieu ne dit pas que celui qui tuera, ou qui frappera outrageusement son prochain, ou qui lui fera quelque injure considérable, sera digne de châtement ; mais il dit que *celui qui se mettra même en colère contre son frère sera condamné par le jugement*. Lois humaines, vous n'êtes pas si exactes ni si rigoureuses. Comme vous ne réglez que la police extérieure, vous ne punissez que ces emportements qui font effectivement tort au prochain. Mais, loi de mon Dieu, que vous êtes sainte, que vous êtes parfaite ; vous qui allez jusqu'à l'intérieur, vous qui non-seulement défendez de tuer ou de frapper, mais qui ne permettez pas même de se mettre en colère ! Ce vice est néanmoins et fort ordinaire et fort dangereux. Il est fort ordinaire, car il se trouve peu de personnes qui en soient exemptes, et qui ne se laissent quelquefois emporter à ce mouvement impétueux. Il est fort dangereux, car on a toujours le pouvoir de s'y laisser aller ; et, quoiqu'on n'ait pas toujours celui de tuer ou de frapper son prochain, il n'y a néanmoins aucun moment où l'on ne puisse se mettre en colère contre lui. Il est donc extrêmement important de la combattre, et de tâcher de la déraciner de vos cœurs. Pour le faire utilement, je montrerai les maux que produit la colère, et les moyens d'y remédier, c'est-à-dire ses effets et ses remèdes. C'est le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Les effets de la colère. — Envers Dieu.
— Envers le prochain. — Envers soi-même.

II^e POINT. Les remèdes contre la colère. — Avant qu'elle soit excitée. — Quand elle est émue. — Quand elle est passée. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Les effets de la colère.

Quoique les effets funestes que produit la colère soient sans nombre, néanmoins, pour ne pas trop m'étendre, et observer quelque ordre dans mon discours, je les réduis à trois : Elle attaque le ciel et la terre, Dieu et les hommes, c'est-à-dire qu'elle s'en prend à Dieu, au prochain et à nous-mêmes.

La colère porte sa fureur jusque dans le ciel, elle s'en prend à Dieu même. Car c'est de cette source corrompue que viennent presque tous les blasphèmes, les jurements

et les imprécations que l'on vomit contre la très-haute et très-souveraine majesté de Dieu. On en voit quelquefois qui jurant le nom de Dieu de sang-froid, qui entremêlent dans leurs discours des par... et des mort..., et qui croient que leur jurement embellit leur discours et en fait l'ornement. Il est vrai qu'il y a quelques amnésés que c'était la mode, même parini ceux qui passent pour honnêtes gens; mais maintenant, grâces à Dieu, il n'y a presque plus que les croche-teurs et les personnes de néant qui en usent de la sorte. Il est donc plus rare à présent d'entendre blasphémer le nom de Dieu à des personnes qui se possèdent; mais il est très-ordinaire de l'entendre à ces emportés, qui semblent être possédés du démon, et qui par la fureur dont ils sont animés semblent vouloir, s'il leur était possible, arracher Dieu du ciel. O les impies! ô les abominables! Contre qui avez-vous haussé le bras, vil esclave que vous êtes; contre qui avez-vous jeté votre bave, petit limacon; contre qui avez-vous levé la queue, petit vermisseau; contre qui avez-vous bourdonné, petit moucheron? Contre la très-haute, très-anguste, très-grande, très-puissante, très-sainte, très-infinie et très-redoutable majesté du Dieu des armées (2164). C'est à Dieu, misérable, que tu l'en prends, c'est contre celui en présence duquel les anges et les saints tremblent de respect et de révérence, et qui chantent continuellement *Sanctus, sanctus, sanctus*.

Je ne jurerais jamais, si je n'étais en colère; si ma femme ne me contredisait point, si mes enfants m'obéissaient, il me semble que je ne jurerais point; mais quand ma femme veut s'opposer à mes volontés, que mes enfants ne font rien de ce que je leur commande, je perds patience et je ne peux m'empêcher de jurer. Voilà une belle excuse et une justification bien recevable. Vous croyez vous justifier d'un péché, et vous êtes coupable de deux, et de ce que vous vous mettez en colère, et de ce que vous blasphémez. Mais quand votre colère serait juste, comme elle ne l'est pas, pourquoi vous en prendre à Dieu, qui n'en est pas la cause? Je veux vous faire toucher au doigt votre injustice par un exemple familial, mais qui sera convaincant. Si un de vos enfants, lorsque vous êtes occupé à travailler pour lui amasser du bien, étant irrité contre quelqu'un de ses compagnons qui l'aurait maltraité, venait vous donner un grand soufflet, et vous dit ensuite pour son excuse qu'on l'a mis en colère, et que si on ne l'avait point fait fâcher il ne se serait jamais laissé aller à cet excès, que penseriez-vous de cet enfant? Hé! misérable, lui diriez-vous, quand je ne serais pas ton père, quand même je te serais entièrement inconnu, tu es tout à fait déraisonnable de t'en prendre à moi, qui ne suis nullement la cause de ta

colère: mais de t'en prendre à moi, qui suis ton père; à moi, qui t'ai mis au monde, qui t'ai nourri et élevé jusqu'à présent, et qui travaille encore actuellement pour toi, n'est-ce pas une malice bien enragée? C'est, messieurs, ce que vous faites à Dieu, et il vous semble que ce n'est rien: votre serviteur vous fâche, votre enfant désobéit, votre femme vous répond avec opiniâtreté, et d'abord vous blasphémez le nom de Dieu. Quand il ne serait pas votre Dieu, votre Créateur, votre Rédempteur; quand il ne vous aurait jamais fait aucun bien, vous êtes tout à fait injustes de vous en prendre à lui, puisqu'il n'est pas la cause de ce que l'on vous fait. Mais de vous en prendre à lui, qui vous a créés, qui vous a rachetés de son sang précieux, qui vous a délivrés de tant de dangers que vous ne connaissez pas, qui vous conserve encore tous les jours et dans le temps même que vous l'offensez, en un mot, qui vous a fait plus de bien que vous n'en sauriez compter, n'est-ce pas non-seulement une injustice très-grande, mais encore une ingratitude bien monstrueuse? Le Fils de Dieu, dans les paroles qui suivent celles que j'ai prises pour mon texte, dit que celui qui dans sa colère dit une injure à son frère sera coupable de la géhenne du feu. De quelle géhenne et de quel supplice de feu sera donc coupable celui qui dans sa fougue ose dire des injures à Dieu même?

C'est aussi de cette mauvaise raison que les femmes veulent excuser les emportements de colère auxquels elles se laissent souvent aller, et les juréments et les imprécations qui les suivent ordinairement. C'est mon enfant, disent-elles, qui me fait mettre en colère, et qui est cause que je me laisse aller à ces excès. — C'est déjà un péché de vous mettre en colère; mais outre cela, ce n'est pas Dieu qui est cause de votre colère, c'est votre enfant. Châtiez-le s'il le mérite; mais pourquoi vous en prendre à Dieu, qui ne vous a point fait de mal, et pourquoi faire des imprécations contre celui qui vous a fait et qui vous fait tous les jours une infinité de biens?

Si la colère est assez téméraire pour oser s'en prendre à Dieu, il ne faut pas croire qu'elle épargne le prochain. Le Fils de Dieu, dans les paroles de mon texte et dans celles qui suivent, met divers degrés d'outrage que celui qui est en colère fait à son prochain. *Celui qui se mettra en colère contre son frère*, dit-il, *méritera d'être condamné par le jugement; celui qui lui dira raca*, qui est une parole de mépris, *méritera d'être condamné par le conseil; et celui qui vous dit, vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer* (Matth., V, 22).

Saint Augustin expliquant ces paroles, dit que trois degrés de colère y sont exprimés dans ces paroles: Le premier est de ceux qui sont effectivement en colère contre

(2164) Cui exprobrasti et quem blasphemasti,

XXXVII, 25.

exaltasti vo. em tuam, contra sanctum Israe. Is,

quelqu'un, mais qui retiennent ce mouvement au fond de leur cœur sans le faire paraître à l'extérieur. Que si ce mouvement de colère fait éclater au dehors quelque mot qui le témoigne, quoique ce mot ne signifie rien autre chose sinon que l'on est en colère, c'est quelque chose de plus que si on l'avait étouffé dans le silence. Si l'on ne dit pas seulement un mot qui soit proféré d'un ton de colère, mais qui soit injurieux au prochain, il est sans doute que c'est un plus grand péché que si l'on avait dit seulement quelque chose qui ne signifiait rien.

Mais il est rare que la colère s'arrête aux premiers degrés, il arrive peu souvent que celui qui est en colère la retienne au dedans de lui-même et ne la fasse pas éclater au dehors. On ne se contente pas même de la faire paraître par quelque terme qui ne soit point choquant, mais on la vomit par mille paroles injurieuses et qui flétrissent notablement la réputation du prochain. N'est-ce pas de cette source empoisonnée que viennent les haines, les dissensions, les disputes, les querelles, les emportements publics, et tous ces autres funestes effets que l'on voit paraître dans ceux qui sont en colère contre les autres? Ce qui a fait dire au Saint-Esprit: *Que celui qui se met facilement en colère est sujet à plusieurs sortes de péchés*, qui en sont comme une suite nécessaire (2165). Le même Saint-Esprit dans l'Écriture sainte dit qu'il n'y a point de colère semblable à celle d'une femme (2166). Il est vrai qu'une femme qui se laisse emporter par ses mouvements furieux est pire qu'un lion et qu'une bête farouche, et si ses forces répondaient à sa volonté, il n'y a rien qu'elle ne fit, qu'elle n'entreprit de plus cruel dans cet état.

Mais n'attribuons pas seulement aux femmes ce qui convient aux hommes aussi bien qu'à elles lorsqu'elles sont en colère, d'être pires que toutes les bêtes. C'est ce que dit expressément saint Chrysostome, adressant ces paroles à ceux qui se laissent emporter à la colère. « Les bêtes, quoique naturellement farouches, s'appivoisent par l'artifice des hommes; mais vous, qui les rendez douces de sauvages qu'elles étaient, comment pouvez-vous vous excuser, puisque vous vous déponillez de la douceur qui vous était naturelle pour vous revêtir de la cruauté des bêtes, après avoir forcé les bêtes à quitter leur cruauté naturelle pour imiter la douceur des hommes? Vous apprivoisez le lion, et le rendez traitable, et vous devenez vous-même plus furieux et plus intraitable que les lions. Quelle excuse vous restera-t-il donc de voir que vous forcez en quelque sorte un lion à devenir homme, pendant que vous ne vous mettez pas en peine de ce qu'étant homme vous agissez en lion; vous donnez à l'un ce que la na-

ture lui refuse, et vous ôtez à l'autre ce que la nature lui avait donné. Vous élevez les bêtes farouches à la dignité de l'homme, et vous descendez vous-même de votre trône pour vous rabaisser à l'état de bête. Ce serait sans doute une chose étonnante, et que tout le monde regarderait avec admiration, si on voyait une bête tenir un homme lié, le traîner partout où elle voudrait, et se rendre maîtresse absolue de celui à qui elle doit obéir. Le monde est rempli de ces gens qui sont dominés par la colère, qui, comme une bête furieuse, les entraîne liés après elle; et néanmoins personne ne s'en étonne, personne n'y prend garde; et ce qui est plus déplorable, ce monstre est si commun, qu'on ne s'aperçoit pas même que ce soit un monstre. »

Salomon dit que *la colère d'un roi est semblable au rugissement d'un lion* (2167). C'est-à-dire que le rugissement d'un lion donne sujet de craindre quelque exécution sanglante; de même la colère d'un roi, qui lui ôte le discernement du bien et du mal, fait que les innocents mêmes ne se croient pas en sûreté. Ce que Salomon dit d'un roi se peut dire de tous les hommes, que leur colère est aussi déraisonnable et plus dangereuse que celle d'un lion. Quand Darius eut fait mettre Daniel dans la fosse des lions, il la fit cacheter de son sceau et de celui des princes. Pourquoi cela? *De peur*, dit l'Écriture, *qu'on n'entreprît quelque chose contre Daniel* (2168). Et que pouvait-on lui faire pis que de l'avoir exposé à la rage des lions? Y avait-il quelque précaution à prendre pour la conservation de celui qui était au milieu de plusieurs lions affamés? Oni, la colère des hommes était plus à craindre que la rage des lions. Darius espérait que Dieu conserverait Daniel de la fureur des lions; mais il n'avait pas la même confiance de la fureur des hommes; il craignait plus les hommes que les lions. *Qui de leonibus securus est de hominibus peritimescit*, dit saint Jérôme.

Il est vrai néanmoins qu'il y a des personnes colères, mais qui sont plus adroites que les autres à tenir leurs mouvements. Le Saint-Esprit les distingue fort bien quand il dit: *L'homme prompt à se mettre en colère fera des actions de folie; et l'homme qui cache sa colère pour prendre le temps de se venger, se rend odieux* (2169). Ceux-ci ne sont pas moins colères ni moins superbes que les autres; mais ils savent cacher leurs passions. Ils dissimulent leur haine, et ils attendent le temps favorable pour se venger. Ces premiers qui sont prompts à se mettre en colère sont méprisés des autres. Ces seconds au contraire, qui sont maîtres d'eux-mêmes, passent pour habiles. Mais Dieu nous assure qu'encore que les uns et les autres méritent d'être condamnés, les

XIX, 12.

(2168) Ne qui li fieret contra Danielem. *Daniel*, VI, 17.

(2169) Impatiens operabitur stultitiam, et vir v r u s odiosus est. *Prov.*, XIV, 17.

(2165) Qui ad indignandum f. cilis est, erit ad peccandum proclivior. *Prov.*, XXIX, 22.

(2166) Non est ira super iram mulieris. *Eccli.*, XXV, 25.

(2167) Sicut fremtus leonis ira e r gi ira. *Prov.*,

premiers néanmoins qui s'emportent aisément, mais dont la colère passe bientôt, sont sans comparaison moins coupables que ces derniers, dont la *dissimulation mérite d'être haïe de Dieu et des hommes*, puisqu'ils ne sont prudents que comme le sont les démons, et qu'ils ne sont habiles qu'à faire le mal.

La colère, qui a fait comparer celui qui en est possédé avec un lion, est extrêmement dangereuse aux autres ; mais elle est très-injurieuse à celui qui en est possédé, puisqu'elle le met au rang des bêtes. En effet, un homme dans cet état n'est pas plus raisonnable que les bêtes ; sa raison est entièrement obscurcie ; elle est comme une maison qui est toute remplie de fumée, où l'on ne peut rien discerner : tout y est en désordre et en confusion, et le feu ténébreux de cette passion jette une si grande obscurité dans l'âme, qu'elle n'est nullement capable de voir la lumière (2170). Ces ténèbres font que l'on ne sait à qui on s'attaque ; que l'on s'en prend à son ami aussi bien qu'à son ennemi, et que dans le transport de sa colère on dit et on fait plusieurs choses avec précipitation dont ensuite on se repent à loisir. Ce dérèglement de l'âme passe jusqu'au corps ; car, quand un homme est embrasé de ce feu sombre, on voit que le corps lui tremble, il écume de la bouche, le feu lui monte au visage, ses yeux étincellent, il devient méconnaissable à ceux mêmes qui le connaissent le mieux, et il est peu différent d'un homme qui est possédé du démon. Il ne faudrait faire, pour donner horreur de ce vice, que ce que faisaient les Lacédémoniens pour donner horreur de l'ivrognerie à leurs enfants. Ils leur faisaient considérer un esclave qu'ils faisaient enivrer exprès ; ils leur faisaient remarquer les postures indécentes qu'il faisait en cet état, les actions ridicules, les mouvements réguliers du corps, les paroles malhonnêtes qu'il proférait, et les autres dérèglements qui sont une suite nécessaire de l'ivrognerie. Il n'en fallait pas davantage pour leur donner horreur d'un vice si brutal et si indigne d'un homme. De même, pour donner aversion de la colère, il ne faut que considérer quelqu'un qui est atteint de cette passion, remarquer ses actions, ses mouvements, ses paroles, ses yeux, sa bouche, son visage, pour voir le dérèglement de son âme, et concevoir ensuite l'horreur que ce vice mérite. Gallien, dans le traité qu'il a composé de la connaissance et de la cure des maladies de l'âme, raconte qu'étant encore jeune il vit un homme qui courait avec beaucoup de précipitation à une porte pour l'ouvrir avec la clef, qu'il avait en sa main ; mais il arriva dans son empressement que, plus il faisait d'efforts pour l'ouvrir, plus la clef s'embarassait dans la serrure ; ce qui le jeta dans une colère si étrange, qu'il se mit à mordre la clef avec les dents et à battre la

porte à grands coups de pieds. Puis tournant toute sa fureur contre Dieu même, il commença à vomir toute sorte de blasphèmes, jetant de gros bouillons d'écume par la bouche, et faisant paraître tant de rage et tant de fureur dans ses yeux, qu'il semblait qu'ils allassent lui sortir de la tête. Et il ajoute que ce spectacle lui fit concevoir en lui-même tant de haine et d'horreur contre le vice de la colère, qu'on ne l'a jamais vu depuis se laisser aller au moindre emportement. Mais j'anticipe sur la seconde partie, dans laquelle j'ai promis de vous apprendre les remèdes de ce vice. C'est ce que je vais faire expressément, pourvu que vous renouveliez votre attention.

SECOND POINT.

Les remèdes de la colère.

Pour travailler utilement à la guérison d'une aussi grande maladie qu'est la colère, il faut la considérer en trois temps différents : avant qu'elle soit excitée, dans le temps qu'elle dure, et après qu'elle est passée ; pour la prévenir, pour l'étouffer, pour la réparer.

Le meilleur moyen pour prévenir la colère avant qu'elle soit émue est de prévoir les sujets qui peuvent la faire naître, et se disposer à les recevoir sans s'émouvoir. Il faut imiter la vigilance d'un sago pilote, qui ayant prévu la tempête, et s'étant disposé pour l'attendre, sait mieux s'en défendre quand elle est survenue que celui qui s'y laisse surprendre. Par exemple, dès le matin attendez-vous que votre femme s'opiniâtrera à contester contre vous, que votre mari s'en reviendra du cabaret à demi-ivre (non pas qu'il faille faire des jugements téméraires sur ces choses, mais les supposer, comme si elles devaient arriver) ; que vos enfants ne feront rien de ce que vous leur commanderez : et là-dessus prendre vos résolutions de ne vous point laisser emporter à la colère, mais de faire toutes choses avec tranquillité. Quand vous allez parler à votre voisin, préparez-vous comme si vous étiez assuré qu'il vous fera un très-mauvais accueil ; qu'il vous dira quelques paroles piquantes ; que vous le trouverez en mauvaise humeur ; qu'il vous refusera ce que vous lui demanderez ; qu'il aura des sentiments contraires aux vôtres et des manières d'agir qui vous choqueront. Quand vous allez par la ville, figurez-vous que vous serez poussé, pressé, foulé ; que quelqu'un fera rejaillir de la boue sur vos habits, et semblables accidents, qui étant prévenus en s'y préparant ne surprennent point quand ils arrivent ; et il est bien plus facile d'arrêter tout à fait, ou au moins de diminuer beaucoup l'effet de la colère, contre laquelle on s'était prémuni auparavant.

Comme l'attaché ou l'affection dérégulée que l'on a pour quelque chose contribue

(2170) Superè celi ignis, et non videntur soli m. Ps. LVII, 9.

beaucoup à exciter la colère, il est encore nécessaire, afin de la prévenir, de se détacher le plus qu'on peut de ces choses, et d'ôter par ce moyen plusieurs occasions de colère. Saint Ambroise expliquant ces paroles que le Fils de Dieu dit à ses disciples : *Vous ne portez ni argent ni bâton* (Luc., IX, 3), dit que c'était pour leur ôter les occasions de dispute et les instruments de vengeance (2171). Un ancien ayant reçu par présent de la belle vaisselle de cristal, la rompit lui-même tout aussitôt ; et comme on lui en demandait la raison : C'est, dit-il, que je suis sujet à la colère : si mes serviteurs cassaient quelqu'un de ces vaisseaux, je ne pourrais m'empêcher de me fâcher ; j'aime mieux les rompre moi-même, afin de n'avoir pas cette occasion de me mettre en colère. Je ne voudrais pas vous conseiller de rompre ou de perdre tout à fait ce qui est le sujet de votre colère, mais d'en détacher votre cœur et de vous en priver de temps en temps. Vous rejetez souvent la cause de votre colère sur les autres, et c'est à vous-même et à vos passions, qui ne sont point mortifiées, qu'il faut l'attribuer. — Si j'étais, dites-vous, comme une telle, que j'eusse un mari sobre et modéré, je ne me fâcherais jamais ; mais tant que le mien sera comme il est, je ne saurais m'empêcher de me mettre en colère. Si j'avais une femme qui ne me contredit point, on n'entendrait jamais de bruit dans la maison ; mais en ayant une qui conteste tout ce que je dis, je ne peux m'empêcher de m'emporter. Si mes enfants étaient obéissants à ce que je leur commande, je conserverais la patience ; mais en ayant de tels que je les ai, il faudrait être Job, et quelque chose de plus, pour ne la pas perdre. Si je n'avais ce procès, je ne m'emporterais jamais ; mais quand je rencontre ma partie adverse, ou que l'on m'en parle, je ne puis me contenir. — Vous vous trompez, vous vous trompez ; ce n'est ni le mari, ni la femme, ni les enfants, ni le procès qui sont la cause de votre colère ; c'est vous-même. Entrez au dedans de vous, sondez votre intérieur, et vous trouverez que c'est votre impatience, votre immortification, qui ne veut rien souffrir de personne ; l'attachement opiniâtre à vos sentiments, et votre mauvaise habitude, qui sont la véritable cause de votre colère et de vos emportements.

Je veux bien néanmoins supposer que votre prochain vous donne un juste sujet de vous fâcher, qu'il y a quelque chose dans sa conduite qui vous choque : et n'y a-t-il rien en vous qui lui déplaît ? Vous voulez bien qu'il souffre vos défauts, et pourquoi donc ne voulez-vous pas souffrir les siens ? Oh ! l'admirable conseil que donne l'apôtre

(2171) Ut et incentiva litis, et instrumenta eriperet ultionis.

(2172) Aliter alterius onera portate. Gal., VI, 2.

(2173) Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, eadem et vos facite illis. Matth., VII, 12.

(2174) Hujus sententiæ partem tam bene novimus, ut nunquam præteream eam ; partem se præ-

saint Paul, et que tout le monde devrait avoir soin de bien pratiquer ! *Supportez-vous réciproquement dans vos défauts* (2172). Il n'y a personne qui en soit exempt ; et c'en serait un bien grand de croire de n'en point avoir : nous désirons qu'on supporte les nôtres avec patience, c'est donc à nous de faire de même à l'égard de ceux des autres. Votre mari vous donne des sujets de pécher, je le veux ; mais vous, de votre côté, ne lui en donnez-vous point ? Votre femme est quelquefois fâcheuse, impatiente, insupportable ; quand elle s'est mise dans ses mauvaises humeurs, il n'y a pas moyen de demeurer à la maison ; et vous, n'êtes-vous pas quelquefois de même ? Il serait à souhaiter que personne n'eût de défauts ; mais, comme cela ne se peut pas rencontrer, le secret est de se supporter les uns les autres. Mais non, chacun veut que tout le monde endure de lui, et il ne veut endurer de personne ; il croit avoir droit de tout dire et de tout faire sans que personne ait droit de s'en plaindre, et il ne prétend pas que les autres en usent de même à son égard. Salvien parlant de cette règle du droit naturel : *Agissez envers les hommes comme vous voudriez qu'ils agissent envers vous* (2173), ajoute avec beaucoup de raison qu'il y a deux oracles dans ces paroles du Fils de Dieu, et que les autres doivent faire à notre égard ce que nous devons faire à leur. Nous connaissons si bien la première partie, dit Salvien, que nous ne l'oublions jamais ; et nous oublions la seconde aussi facilement que si nous ne l'avions jamais sue. Car nous savons parfaitement ce que les autres nous doivent rendre, mais nous ignorons absolument ou nous voulons ignorer ce que nous devons rendre aux autres (2174).

Mais l'avis le plus important qu'on puisse vous donner dans cette matière est d'éviter autant qu'il vous sera possible la rencontre de ceux qui sont faciles à se mettre en colère, de peur que vous ne vous y mettiez aussi. C'est le Saint-Esprit lui-même qui le donne : *Ne contractez point de familiarité avec un homme sujet à se mettre en colère, et n'ayez rien à démêler avec le furieux, de peur que vous ne lui deveniez semblable*, et que par une certaine communication contagieuse vous ne preniez son vice (2175). S'il arrive néanmoins par une nécessité indispensable que vous soyez obligé de converser et même de demeurer avec des personnes de ce caractère, apportez pour lors une grande vigilance sur vous-même quand vous leur parlerez ou qu'ils vous parleront, afin de ne leur pas donner le moindre sujet de s'émouvoir : croyez que la providence de Dieu vous a procuré cette occasion pour vous accoutu-

termi timus, quasi penitus nesciamus : nam quid ab aliis nobis præstari velimus, optime novimus ; quid autem ipsi aliis debeamus præstare nescimus. De Prov. I. V.

(2175) Noli esse amicus homini iracundo, neque ambules cum viro furioso, ne forte discas semitas ejus. Prov., XXII, 24.

mer à devenir maître de votre colère et afin de perfectionner votre patience. Voilà une partie des choses qu'il faut faire et qu'il faut éviter pour prévenir la colère. Voyons maintenant ce qu'il faut faire pour l'arrêter quand elle est émue.

Saint Ambroise dit que nous devons faire tout notre possible pour éviter de nous mettre en colère; ou qu'au moins, si nous ne pouvons pas arriver jusqu'à ce premier degré de perfection, nous tâchions de la réprimer quand nous en serons surpris (2176). Pour atteindre à ce second degré de perfection, lorsqu'on s'aperçoit que la bile commence à s'échauffer il est bon de se retirer promptement du lieu où l'on en a trouvé les objets, dont la présence ne ferait qu'irriter davantage, et d'une petite étincelle en faire un grand embrasement. Si c'est dans la rue que l'on sent sa colère, comme contre un voisin, il faut rentrer aussitôt dans sa maison, fermer la porte, et ne point entendre tout ce qu'on pourrait dire, qui ne servirait qu'à aigrir davantage. Si c'est à la maison que se trouve l'objet de sa colère, ou à cause des enfants, ou de quelque autre sujet, il faut en sortir, et aller à l'église prier Dieu. Car en perdant la vue des objets qui ont excité la colère, et divertissant l'esprit ailleurs, ce sentiment, qui ne sera plus entretenu par la présence de ces objets, se ralentira peu à peu, et enfin s'éteindra tout à fait.

Mais si, comme il arrive souvent, on ne peut pas se retirer du lieu où la colère a pris naissance, il faut alors prendre garde de rien dire, ni de rien faire, ni de croire aucune chose pendant que l'on est ému: on doit tenir pour suspect tout ce que l'esprit suggérera pour lors, quoiqu'il paraisse très-raisonnable, et différer et le jugement et l'exécution de tout jusqu'à ce que les bouillens de la colère soient apaisés et les fumées abattues. Un philosophe conseillait autrefois à l'empereur Auguste que, lorsqu'il se sentirait ému de colère, il récitât les vingt-quatre lettres de l'alphabet avant que de rien résoudre, afin de prendre du temps, et de ne rien faire avec précipitation dans les mouvements impétueux de cette passion. Le plus excellent remède, dit Sénèque, pour apaiser, c'est le retardement. Ce serait trop d'abord de demander qu'elle pardonne, car dans sa première ardeur elle est trop résolue à la vengeance; mais seulement qu'elle se donne la patience de juger: pourvu qu'elle puisse attendre, c'en est fait, elle rendra elle-même les armes, et reconnaîtra qu'elle n'avait pas raison de s'émouvoir si fort (2177). Je vous conseille de pratiquer cet avis important, dont assurément vous vous trouverez bien. Lorsque vous apercevez que vous êtes ému de colère, ne précipitez rien, donnez-vous du temps pour examiner toutes choses: faites cependant quel-

ques prières pour demander lumière à Dieu, afin de vous conduire selon la raison, et non pas selon l'instinct de votre passion. C'est pour cela qu'encore que vous soyez obligés de châtier vos enfants lorsqu'ils le méritent, vous ne le devez pas faire néanmoins quand vous êtes en colère, parce que le châtement leur serait alors inutile: ils ne l'attribueraient pas à aucune faute qu'ils eussent commise, mais à votre passion et à votre emportement, desquels il ne faut attendre rien de bon. Lorsque vous êtes en colère, vous êtes semblables à une horloge qui est détraquée: elle marque dix heures lorsqu'il n'en est que six, elle sonnera quatorze heures aussitôt que douze; et ainsi, quand même par hasard elle sonnerait justement l'heure, on ne s'y fierait pas, parce qu'en l'état qu'elle est on n'en attend rien de certain et de réglé. De même vous prenez les choses tout autrement qu'elles ne sont, parce que votre jugement est tout en désordre par le feu de la colère, qui le trouble. Vous ne savez ce que vous faites, vous dites une chose au lieu d'une autre; et, quand même vous diriez quelque chose de bon, cela ne ferait aucune impression dans les esprits, parce qu'on n'attend rien de semblable de vous dans l'état où vous êtes. Remettez donc votre correction à une autre fois: ce qui est vrai aujourd'hui le sera encore demain, et alors vous ferez avec tranquillité d'esprit et avec utilité ce que dans la colère vous ne feriez qu'avec trouble et sans profit.

Ces avis sont bons pour votre colère; mais il y en a encore à pratiquer pour la colère des autres. C'est-à-dire lorsque vous voyez quelqu'un en colère contre vous, soit qu'il ait raison, soit qu'il ne l'ait pas, il sera très-à-propos de vous retirer de sa présence, si cela est possible, afin de lui ôter la cause de son émotion; ou, si cela ne se peut, de ne rien dire du tout, afin que sa colère, comme un torrent impétueux, se dissipe, ne trouvant rien qui lui résiste, selon cet avis important de saint Paul: *Donnez lieu à la colère* (2178). Bien loin de contester avec votre mari lorsqu'il est en colère, ne répliquez rien du tout; laissez-lui jeter tout son feu, ne désavouez rien de toutes les choses dont il vous accuse; avouez que vous avez manqué dans l'occasion, dans la chose qui le trouble, demandez pardon de la faute que vous n'avez pas commise. Le lendemain, quand sa boutade sera refroidie, il rentrera en lui-même, il admirera votre patience, il reconnaîtra sa faute, il aura honte de son emportement, et vous estimera plus qu'au-paravant. Saint Ambroise donne un excellent avis sur ce sujet. Quand quelqu'un, dit ce Père, vous dit des injures pour vous exciter à la colère, gardez pour lors un profond silence: c'est un pécheur qui vous attaque, et qui veut vous rendre semblable à lui. Si vous ne lui dites rien, si vous ne

(2176) Caveatur iracundia, aut si peracaveri non potest, colibeatur. *Offic.*, l. 1.

(2177) Maximum iracundie remedium mora, nec

ab illa pete initio ut ignoscat, sed ut judicet. Desinet, si expectat.

(2178) Date locum iræ. *Rom.*, XII, 19.

lui répondez point, il croit qu'il est vaincu; mais si vous lui répondez, il estime qu'il a gagné, parce qu'il vous trouve semblable à lui. Si vous vous taisez, on dira qu'il vous a dit des injures, et que vous les avez méprisées: ainsi vous serez loué, et lui condamné. Si vous lui en dites de même, on dira que vous vous êtes querellés tous deux, et ainsi vous serez tous deux condamnés (2179).

Après que la colère est passée, il y a encore quelques avis à pratiquer. Il est vrai qu'il n'y a plus de remède pour celle à laquelle on s'est laissé aller; mais elle doit servir de précaution afin de n'y pas retomber. Ce doit être comme des péchés des personnes vertueuses, qui leur servent de préservatifs, et font qu'elles se tiennent plus soigneusement sur leurs gardes pour ne s'y pas laisser surprendre une autre fois. C'est pourquoi, après que ces mouvements impétueux sont assoupis, il est bon de rentrer en soi-même, et de se dire intérieurement: Hé bien! je me suis mis fort en colère, j'ai fait beaucoup de bruit, j'ai dit et fait plusieurs choses dans mon emportement que je voudrais bien maintenant n'être point arrivées. Quel sujet avais-je de m'échapper de la sorte, quelle occasion m'en avait-on donnée? Et vous verrez que pour l'ordinaire ce n'est qu'une bagatelle, pour laquelle, après que le usage de la passion sera dissipé et que la raison vous sera revenue, vous auriez honte de témoigner le moindre ressentiment. Croyez-moi, disait Sénèque, la plupart du temps les choses pour lesquelles nous nous échauffons bien fort sont fort légères (2180). Qui est celui, dit Plutarque, qui se trouvera de si mauvaise humeur, qu'il voudrait frapper son serviteur parce qu'il y a huit jours il renversa la table par mégarde, ou qu'il fit un peu la sourde oreille à ce qu'on lui disait? Néanmoins la faute que votre serviteur ou votre enfant a faite il y a huit jours est la même à présent qu'elle était pour lors: pourquoi donc ne vous fâchez-vous pas maintenant comme vous faisiez en ce temps-là? C'est qu'alors la passion vous troublait, et vous faisait voir la chose plus grande qu'elle n'était en effet; au lieu que maintenant, votre colère étant apaisée et votre passion assoupie, vous voyez que la faute est fort légère, et qu'elle ne mérite pas que vous vous mettiez en colère.

CONCLUSION.

Enfin, pour finir ce discours, vous devez veiller continuellement sur vous pour ne pas vous laisser échapper, et faire de salutaires efforts sur votre naturel prompt, afin de vaincre cette habitude de colère. Plutarque rapporte d'un ancien philosophe qu'étant d'une complexion bilieuse et fort sujet à la colère, qu'il avait bien de la peine à

modérer, il prit néanmoins la résolution d'en venir à bout et de ne se point fâcher le jour suivant: ce qu'il fit par le soin et par la vigilance qu'il apporta sur lui-même. Le soir étant venu et se voyant victorieux, il reconnut qu'il n'était pas impossible de ne se point mettre en colère, et il prit une nouvelle résolution pour le lendemain, qu'il exécuta de même; le troisième jour ensuite, et ainsi consécutivement, jusqu'à ce qu'il surmonta tout à fait cette passion, et devint d'une humeur fort paisible. Vous devez vous servir du remède de ce philosophe, et en ajouter un autre, qu'il ne connaissait pas, parce qu'il était païen, qui est de recourir à Dieu, et lui demander souvent et instamment la grâce de vaincre votre colère et de dompter cette mauvaise habitude.

Mais le moyen et en même temps le motif le plus pressant et le plus efficace pour nous porter à la douceur et à la patience, c'est l'exemple de Notre-Seigneur, duquel il est dit: *Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces; il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert sa bouche non plus qu'un agneau, qui demeure muet devant celui qui le tond* (2181). Messieurs, après cela, c'est inutilement que je parlerais davantage, et si vous n'êtes pas touchés de cet exemple, vous le seriez encore moins de mes paroles. Suivez-le, si vous êtes sages. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce. Amen.

SERMON LXXXIX.

DU SCANDALE.

Vae mundo a scandalis!
Malheur au monde à cause des scandales! (Matth., XVIII, 7.)

PREMIER EXORDE.

Voici, messieurs, encore une autre espèce de meurtre, mais bien plus funeste, et beaucoup plus dangereuse que celles dont j'ai parlé dans les discours précédents, puisqu'elle tue, non pas le corps, mais l'âme même. C'est le scandale que je veux dire, ce cruel meurtrier des âmes, comme je l'expliquerai dans la suite. «Lorsqu'on tue le corps, dit saint Augustin, on en voit couler le sang, et on en a horreur; mais lorsqu'on tue l'âme, on n'en voit ni le sang ni les blessures (2182). Ces morts intérieures sont très-cruelles, et en même temps inconnues, parce que c'est la foi seule qui donne des yeux pour les voir et pour les pleurer.» Le Fils de Dieu a donc eu très-grande raison de dire: *Vae mundo a scandalis!* Malheur au monde à cause des scandales! Oni certainement, malheur à celui qui est exposé aux scandales du monde! mais plus grand malheur encore à celui qui y expose les autres, et qui est l'instrument du diable

LIII, 7.

(2182) Sanguis de carne exiens videtur, et horretur. Quis videt sanguinem cordis? Ille mortis alios et eos querit. *In ps.* LXXXIV.

(2179) Uterque condemnator, nemo absolvitur.

(2180) Crede mihi, levia sunt propter que non leviter exaudiescimus.

(2181) Cui maledixerat non maledicebat, cum paucetur non communitur. *Petr.*, II, 25. *Isa.*,

et le ministre du monde pour séduire et faire tomber les âmes dans le péché! Il y a bien des meurtriers de cette sorte qui paraissent innocents, et qui néanmoins sont très-criminels devant Dieu. C'est assurément une chose extrêmement déplorable de voir les pierres d'achoppement et les occasions de ruine, cette source infaillible de scandales, que cause la corruption générale du monde. Tout est rempli de lacets et de pièges qu'on se dresse les uns aux autres, non-seulement pour surprendre la simplicité de son prochain, mais (ce qui est bien plus considérable) pour perdre les âmes. Il n'est plus nécessaire que le démon se mette en peine de nous dresser des embûches pour nous tenter, puisque les hommes y réussissent beaucoup mieux que lui par des pièges qui sont beaucoup plus adroits et plus attirants. Ainsi je ne sais pas où nous pouvons fuir pour éviter ces malheurs, puisqu'il n'y a maintenant ni royaume, ni province, ni ville, ni village où l'on ne trouve des scandales et des occasions de chute. *Il est nécessaire*, dit le Fils de Dieu, *qu'il arrive des scandales; mais malheur, deux et trois fois malheur à celui par qui le scandale arrive* (2183). Je vais dépeindre le scandaleux de toutes ses couleurs, afin de vous le faire bien connaître et vous en donner l'horreur qu'il mérite, pourvu que, etc. *Ave, Maria.*

SECOND EXORDE.

Il est bon que vous sachiez à qui j'en veux quand je parle contre le scandale, et vous ne pouvez mieux l'apprendre que de saint Thomas, qui, donnant la définition de ce vice, dit que c'est une parole ou une action mauvaise qui donne occasion de péché à quelqu'un (2184), c'est-à-dire, pour vous l'expliquer clairement, quand on profère quelques paroles ou malhonnêtes ou de blasphème en présence des autres; quand on dit que, si l'on était en la place d'un tel, on n'endurcirait pas cette injure. Ou bien on commet quelque action indécente, criminelle, ou de quelque nature que ce soit, qui peut porter au péché ceux qui la voient, et à faire la même chose: c'est là proprement ce qu'on doit appeler scandale. L'Écriture sainte, parlant du prophète Elie et des autres saints qui ont eu son esprit, les appelle les hommes de Dieu; et saint Paul écrivant à son disciple Timothée, se sert du même terme: *Tu autem, o homo Dei.* Pourquoi leur donner ce nom? C'est que, comme dans le monde, celui qui fait les affaires du roi s'appelle l'homme du roi, l'avocat du roi, le procureur du roi, de même celui qui fait les affaires de Dieu s'appelle l'homme

de Dieu, *homo Dei.* Quelles sont les affaires de Dieu, sinon de sauver les âmes? Il n'y a rien de si digne de Dieu que le salut des âmes (2185), dit Tertullien: et ainsi celui qui contribue autant qu'il peut au salut de son prochain, qui fait tout son possible, soit par ses discours, soit par son exemple, pour les porter à Dieu, est véritablement un homme de Dieu, parce qu'il fait les affaires de Dieu. Disons par une conséquence opposée, quoiqu'elle se tire du même principe, que l'on peut appeler l'homme du démon celui qui fait les affaires du démon, qui sont de perdre les âmes, à quoi le scandaleux travaille de toutes ses forces; et que l'on peut par conséquent appeler l'homme du démon l'agent du démon. Celui-là est, s'il est permis de parler ainsi, le procureur général du salut des hommes, qui non-seulement fait tout ce qu'il faut faire pour être homme de bien, mais encore qui fait tout ce qu'il peut afin que les autres cessent d'être méchants (2186). Au contraire celui-ci est comme le procureur du démon qui ne se contente pas d'être méchant, mais veut que tout le monde lui ressemble, et travaille à le corrompre, et par ses discours, et par ses mauvais exemples. L'on peut donc dire du scandaleux ce que l'Écriture sainte dit du roi Achab, *qu'il a été vendu pour faire le mal* (2187), et que le démon l'a acheté pour en faire son procureur, son homme d'affaires, son agent parmi les hommes. Or un agent fidèle exécute avec soin les desseins et les prétentions de son maître; il tâche ensuite de ruiner ceux de ses adversaires, et enfin il reçoit une récompense proportionnée à ses services. C'est, messieurs, ce dont le scandaleux s'acquitte avec une fidélité à laquelle on ne peut rien ajouter. Il exécute soigneusement les desseins du démon, ensuite il tâche de ruiner ceux de Dieu, et après il reçoit la récompense qui est due à des serviteurs si considérables. C'est ce que nous allons voir.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Le scandaleux exécute les desseins du démon. — Il les fait connaître. — Il les rend universels. — Il les perpétue.

II^e POINT. Il ruine les desseins de Jésus-Christ. — Il fait plus que le démon.

III^e POINT. La récompense du scandaleux. — Conclusion.

PREMIER POINT.

Le scandaleux exécute les desseins du démon.

Comme l'unique dessein de Dieu à l'égard des hommes est de les sauver, de même le seul dessein du démon est de les perdre. Jésus-Christ est venu sur la terre pour abolir les péchés (2188), et le démon tra-

(2185) Necessè est ut veniant scandala. Verumtamen vix homini illi per quem scandalum venit. *Matth.*, XVIII, 7.

(2184) Dictum vel factum minus rectum præbens alieni occasionem ruine. *L. II*, q. 45, q. 2.

(2185) Nihil tam dignum Deo quam salus animarum.

(2186) Procurator est quodammodo salutis humane, qui non tantum id agit ut ipse bonus sit, sed efficere et hæc nititur ut alii mali esse desistant. *SALVIAN.*, *De Prov.*, l. VII.

(2187) Venundatus est ut faceret malum. *III Reg.*, XXI, 25.

(2188) Ille apparuit ut peccata nostra tolleret. *I Jean.*, III, 5.

vaillent puissamment à les faire régner dans le monde, et à faire, s'il pent, inonder de crimes toute la terre. Il a particulièrement trois desseins pour établir le règne du péché : 1° de le faire connaître; 2° de le rendre universel et général, autant qu'il lui est possible; 3° de le perpétuer et faire qu'il ne finisse point, c'est-à-dire l'étendre et dans toutes les personnes et dans tous les temps. Mais, comme il ne peut pas exécuter ses projets par lui-même, il en donne une commission au scandaleux, qui est son agent, et qui s'acquitte de sa commission avec une admirable fidélité.

Il est certain qu'une grande partie de notre vertu consiste dans l'ignorance du vice; et c'est une conduite assez ordinaire de la providence divine sur le salut des prédestinés de leur cacher plusieurs choses qu'ils feraient peut-être s'ils les connaissaient. Je n'entends presque jamais lire dans le Martyrologe, sans être touché, ce qui est rapporté de sainte Edithe, fille d'un roi d'Angleterre : *Etant dès sa plus tendre jeunesse consacrée à Dieu dans un monastère, elle ne quitta pas tant le monde, qu'elle ne le connut point* (2189). O la docte et la savante ignorance ! Au contraire, dès qu'on voit le crime, on l'apprend; et cette science funeste ne s'acquiert pas seulement par les oreilles, mais encore par les yeux. En voyant commettre un adultère, on l'apprend (2190), dit saint Cyprien parlant des comédiens. C'est ce qui donne une si grande force à l'exemple, et qui fait que l'on apprend et plus facilement et en moins de temps ce que l'on voit faire que ce que l'on entend dire. Le chemin de la vertu dont on veut instruire par des méthodes et par des préceptes est bien long et souvent peu utile; mais celui qu'on montre par l'exemple de sa vie est beaucoup plus court et a une tout autre force (2191). C'est pourquoi le Fils de Dieu voyant de quelle importance était le bon exemple pour attirer les hommes à la vertu, quoique dans un endroit de l'Evangile il ordonne de faire ses bonnes actions en secret, afin d'éviter le danger de la vaine gloire, il commande néanmoins dans un autre d'en faire quelques-unes en public, afin de donner bon exemple, et attirer par ce moyen les autres à imiter ce qu'ils voient : *Ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cælis est*. Saint Paul ayant le même motif, dit qu'il faut faire du bien, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, non pas pour en tirer de la vaine gloire, mais afin d'exhorter les autres par cette prédication muette, mais éloquentte, de faire de même (2192). Mais, quoiqu'il soit vrai, parlant en général, que l'exemple a beaucoup de force pour attirer, nous voyons néanmoins par une malheureuse

expérience que le mauvais en a une toute particulière, qu'il est bien plus facile de perdre les âmes par un exemple vicieux que de les sauver par un exemple salutaire, qu'ordinairement on imite bien plus volontiers les mauvaises actions que les bonnes. La raison en est facile, mais en même temps très-funeste : c'est que la vertu ne nous étant pas naturelle, il faut se faire quelque violence pour y monter; au lieu que le vice, depuis le péché d'Adam, étant comme planté et naturalisé en nous, nous y avons une pente naturelle, et sans nous faire aucune violence, il suffit de nous laisser aller à nos mauvaises inclinations pour y être misérablement entraînés.

C'est donc à quoi le démon travaille de toutes ses forces, je veux dire, à faire connaître le péché par le mauvais exemple. Mais, comme il est impossible qu'il donne lui-même ce mauvais exemple, parce qu'il n'a point de corps qui puisse le rendre visible, il trouve parmi les Chrétiens ce qu'il ne peut pas trouver en lui-même, savoir, un scandaleux qui lui prête son corps pour donner les scandales et les mauvais exemples qu'il souhaite.

Saint Grégoire de Nazianze dit que le démon, qui est le singe de la Divinité, voudrait bien s'incarner comme le Fils de Dieu et aller de province en province afin d'attirer les âmes à son parti et se faire connaître; mais ne le pouvant faire par lui-même, il s'incarne dans tes yeux, ô impudique, qui par tes œillades remplies de venin empoisonnes les âmes de ceux que tu regardes. Il s'incarne sur ta langue, ô sollicitateur de filles, qui par tes discours empestés leur apprend des pratiques criminelles qu'elles ignoraient. Il s'incarne encore sur la tienne, blasphémateur du saint nom de Dieu, qui ayant presque toujours ce saint Nom dans la bouche pour le profaner, apprends à ceux qui t'entendent un langage qui leur était inconnu. Il s'incarne enfin dans toute la personne, afin de perdre les âmes par ton moyen et par le mauvais exemple que tu leur donnes, et leur faire connaître plusieurs péchés dont ils n'avaient auparavant aucune connaissance. Hélas ! l'expérience n'en est que trop funeste, et l'on ne saurait y penser sans gémir. Combien voit-on tous les jours de saintes âmes qui vivent dans une grande simplicité et dans une sainte ignorance du mal jusqu'à ce qu'un de ces malheureux suppôts du démon vienne le leur apprendre ! Combien de jeunes hommes qui vivaient dans l'innocence et qui ne savaient ce que c'était que le crique, à qui un misérable scandaleux apprend au par ses exemples ou par ses paroles des choses que je n'oserais nommer ici ! Combien de jeunes filles qui ont toujours été chastes et modestes comme

(2189) *Que in uona ter'o a teneris annis Deo dicata, saculum hoc ignoravit potius quam reliquit.*

(2190) *Adulterium de civitate domi videretur. Ep. 2. ad Rom.*

(2191) *Longum iter per precepta, breve et efficax per exempla.*

(2192) *Providentes bona non solum coram Deo sed etiam coram hominibus.*

des anges jusqu'à ce que ce cajoleur soit venu leur en conter? Combien qui ne savaient ce que c'était d'entretenir des amourettes et toutes autres pratiques de galanterie, et qui l'ont appris dans les romans et dans les comédies! Et puis, dites-vous, ces choses sont indifférentes. O Dieu! peut-on appeler indifférents des lectures qui causent des effets si pernicieux? Et quand ces livres ne les causeraient pas en vous, quand même vous ne les liriez pas, n'est-ce pas donner occasion de péché à vos enfants et à ceux qui viennent dans votre maison de les avoir ainsi exposés sur des buffets? Que dirai-je de ces tableaux où il y a des postures indécentes ou des nudités honteuses, qui sont exposés dans des salles, et qui font connaître mille choses qu'on ne devrait jamais savoir? Il vaut mieux n'en rien dire maintenant; car le peu de temps que j'ai ne me permettrait pas d'en dire assez.

Le scandaleux n'aurait satisfait qu'à une partie de sa commission s'il se contentait de faire connaître le péché; mais, comme fidèle exécuteur des desseins de son maître, il travaille encore à le rendre universel et à le répandre partout. La providence de Dieu a mis une certaine honte au péché qui servit comme de digue pour en arrêter le cours et empêcher par ce moyen les hommes de le commettre. Mais le scandaleux lève cette digue; il ôte la honte du péché, et par l'exemple fréquent qu'il en donne il en cache toute l'infamie. L'on s'apprivoise peu à peu à voir commettre le crime sans s'en étonner, et l'on se dispose facilement à faire ce qu'on est accoutumé de voir et d'entendre (2193). Mais comme si ce n'était pas assez d'en cacher l'infamie, on le fait passer pour honorable. La multitude de ceux qui commettent le péché l'autorise, en sorte qu'il perd l'horreur et le nom qu'il a, pour prendre celui de la vertu. L'homicide dans les particuliers, dit saint Cyprien, est un crime, mais il passe pour une vertu quand il devient public. C'est presque un crime d'être innocent au milieu d'une troupe de coupables. Celui qui ne veut pas faire ce que font les méchants les offense. La coutume semble autoriser le péché; et ce qui est devenu public commence à devenir permis (2194).

Mais, comme l'exemple de ceux qui sont dans l'autorité ou en quelque manière que ce soit élevés au-dessus des autres fait des impressions beaucoup plus puissantes sur les esprits, comme les personnes de condition, des prêtres, des magistrats, des pères de famille, aussi le scandale qu'ils causent par leur mauvais exemple a une force toute particulière pour répandre le péché. Ceux

qui sont sous leur conduite croient ne pouvoir manquer en suivant leurs exemples, et qu'on ne peut s'égarer en prenant le chemin que montre son guide. Les païens proposaient les exemples de leurs dieux, afin, dit saint Cyprien, que les crimes fussent comme consacrés et rendus religieux par ces exemples (2195), et que les idolâtres ne fissent pas difficulté de suivre ceux qu'ils adoraient sur les autels et à qui ils présentaient des sacrifices; ou bien, comme dit saint Grégoire de Nazianze, afin que le péché fût non-seulement excusé, mais encore rendu divin (2196). Saint Augustin confirme ce mauvais raisonnement par l'exemple d'un jeune débauché qui, comme raconte le poète, voyant les adultères de Jupiter représentés dans un tableau, se servait de cet exemple pour autoriser ses impuretés, dans lesquelles il se vantait d'imiter le premier de ces dieux, se disant à soi-même: Pourquoi ne ferais-je pas, moi qui suis homme, ce que Jupiter a fait!

C'est par ce mauvais et sacrilège raisonnement, continue le même saint Augustin, que les païens adoraient comme le plus grand de tous leurs dieux ce Jupiter adultère, afin qu'ils eussent la malheureuse liberté de s'abandonner aux vices les plus infâmes, non-seulement sans honte, mais encore avec gloire. Ils étaient bien aises de s'estimer bien plus obligés de faire ce que leurs dieux faisaient qu'à éviter ce que Caton défendait ou pratiquer ce que Platon enseignait (2197).

L'expérience ne fournit que trop de preuves de ce malheureux effet: il y a des péchés si infâmes, qu'on n'en pourrait supporter la vue, si, comme j'ai dit, on ne s'accoutumait à les voir; ils perdent par ce moyen leur infamie dans l'esprit des hommes, et il semble même que ce n'est rien (2198). Qui n'aurait jamais vu d'homme ivre regarderait le premier qui se présenterait sous les yeux comme un monstre, et le mettrait au-dessous des animaux immondes. Mais l'exemple, qui en est si commun, a rendu ce vice presque honorable, et l'on se vante comme d'une qualité fort avantageuse de savoir bien boire. Qui n'aurait jamais vu de filles permettre des libertés à des jeunes hommes ne serait-il pas extrêmement surpris la première fois qu'il le verrait, et ne porterait-il pas un jugement fort désavantageux de celle qui le souffrirait? Mais parce que cela n'est pas rare, l'on ne s'en étonne plus, et par là vous voyez comme le mauvais exemple donne cours au péché et le rend universel presque partout.

Ce n'est pas néanmoins où le mauvais exemple borne sa malignité; mais, après

(2195) *Cito in hoc assuecimus quod audimus sæpe. Cyr., lib. de Spectac.*

(2194) *Homicidium cum admittat singuli crimen est. Virtus cum publice geritur. Es-e jam innocentes innoxium criminis est, malos quisquis non imitator, offendit: consensere jura peccatis, et conceptum esse quod publicum est. Epist. 22, ad Dom.*

(2195) *Ut fierent miseri religiosa delicta. Ibid.*

(2196) *Ut peccatum non solum crimine careat, sed et divinum causeatur.*

(2197) *Ut cum talia deorum prava imitarentur affectus, magis intuerentur quod levisset Jupiter quam quod vetuisset Cato, aut Plato docuisset.*

(2198) *Assuecitate vilgerant.*

qu'il a fait connaître le péché, après qu'il l'a rendu universel, il fait qu'il ne finit point, et le rend perpétuel en quelque manière. Le scandaleux, c'est-à-dire, afin que vous ne l'oubliez pas, celui qui donne mauvais exemple, prend garde avec un très-grand soin que ces méchantes coutumes qui entretiennent le péché ne se perdent, et il travaille autant qu'il peut à les conserver. Ce gentilhomme ou cette dame qui ont peur que ces jeux de hasard, qui sont occasion de tant de péchés, ne s'abolissent, font de leur maison un brelan, une école publique de jeu où l'on s'assemble pour jouer. Cet autre renouvelle le bal, de peur que la coutume ne s'en perde, ou il prête sa salle pour danser : *Quid nobis proderit non damnari proprio peccato, si damnamur alieno ? De quoi nous servira de n'être pas damnés pour nos propres péchés*, dit saint Pierre Damien, *si nous le sommes pour les péchés des autres, auxquels nous aurons donné occasion par le scandale ?* Vous êtes, disait saint Augustin écrivant à un grand, assez innocent pour ce qui vous regarde ; vous faites fort peu de péchés par vous même ; mais par votre mauvais exemple, par votre connivence, par votre négligence, parce que vous ne veillez pas à votre charge, ou bien parce que vous donnez trop de liberté à vos enfants, que vous ne prenez point garde où ils vont ni qui ils fréquentent ; parce que vous dites ou faites plusieurs choses en leur présence qui à la vérité sont fort légères en elles-mêmes, qui sont même permises si vous voulez, mais qui mettent de mauvaises impressions dans leurs esprits qui sont tendres, il se commet enfin beaucoup de maux par les autres qui deviennent vos péchés, et qui vous rendent aussi coupables que si vous les aviez commis effectivement vous-même (2199).

Voilà la première partie de la procreation du scandaleux, qui est d'exécuter les desseins de son maître, savoir, de faire connaître le péché, le rendre universel et le perpétuer. Mais ce n'est pas la seule, et il lui en reste une seconde, qui n'est pas moins importante que la première, savoir, de ruiner les desseins de son ennemi, qui est Jésus-Christ ; et quoiqu'établir les desseins du démon ce soit par une conséquence inséparable ruiner ceux de Jésus-Christ, voyons néanmoins plus distinctement ce qu'il fait pour cela. Ce sera le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Il ruine les desseins de Jésus Christ.

Le dessein de Dieu, comme j'ai dit au commencement, est le salut des hommes ; c'est pour cela que le Fils de Dieu est descendu du ciel en terre, puisque, comme il

assure lui-même dans l'Évangile, il est venu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu (2200). C'est ce que l'Église nous met tous les jours dans la bouche par ces paroles si douces, et néanmoins si majestueuses : *Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de caelis*. C'est la fin de son incarnation, c'est le dessein qu'il a eu quand il a bien voulu se revêtir de notre humanité avec toutes ses faibles ; c'est à quoi il a destiné ses sueurs, ses fatigues, ses travaux, ses peines, sa vie et sa mort. Et, quoiqu'une seule goutte de son sang précieux fût plus que suffisante pour procurer au monde le salut dont il avait besoin, il a voulu néanmoins le répandre jusqu'à la dernière goutte, afin de faire voir qu'il n'avait rien épargné dans cette affaire. Et cependant un si grand prix ne pouvant, ce semble, être frustré de son mérite, le scandaleux se jette à la traverse pour le ruiner ; il fait en sorte que Jésus-Christ ait travaillé inutilement et sans fruit, au moins à l'égard de plusieurs personnes ; il étouffe en elles l'utilité de sa mort ; et, au lieu que saint Paul en travaillant avec tant de zèle au salut des âmes disait qu'il accomplissait ce qui manque, non pas à la suffisance et à l'efficacité de la passion de Jésus-Christ (2201), mais aux peines que sa charité infinie lui a donné envie de porter pour le salut de son corps mystique ; le scandaleux au contraire pourrait dire qu'il arrête le cours de ce torrent de grâces, et qu'il empêche que le sang que Jésus-Christ a répandu pour sauver les âmes n'ait son fruit et son efficace.

Saint Jean, dans sa première épître, dit que l'Antechrist était déjà venu de son temps, et qu'à l'heure qu'il l'écrivait, plusieurs étaient devenus des antechrists (2202). Il ne prétendait pas parler de ce misérable et de ce perdu que saint Paul appelle par excellence *l'homme de péché*, qui doit venir à la fin des siècles ; mais des hérétiques de son temps, qui s'étaient retirés de l'Église pour faire leurs assemblées à part. Il les appelle antechrists parce qu'ils érigeaient autel contre autel, et s'opposaient à Jésus-Christ en voulant établir d'autres Églises que celle qu'il avait instituée. Mais certainement les scandaleux, qui par leur mauvais exemple sont cause de la perte des autres, ne méritent pas moins d'être traités d'antechrists que les hérétiques, puisqu'ils sont sur la terre pour une fin toute contraire à celle qui a fait venir Jésus-Christ. Jésus-Christ est venu sur la terre pour chercher et pour sauver ce qui s'était perdu, et le scandaleux n'y est que pour chercher à perdre ce qui peut-être sans lui se serait sauvé. Jésus-Christ a travaillé de tout son pouvoir pour procurer le salut aux pécheurs ; et le scandaleux fait tout son possible afin de procurer la damnation aux justes. Jésus-Christ

(2199) *Pauca quidem per te, sed multa propter te.*

(2200) *Veni Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat.* *Luc.*, XIX, 10

(2201) *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea.* *Colos.*, I, 24.

(2202) *Et nunc antich isti multi facti sunt.*

est mort pour ouvrir le ciel à l'homme, à qui le péché d'Adam l'avait fermé, et le scandaleux semble ne vivre que pour fermer le paradis à une âme à qui la mort du Fils de Dieu l'a ouvert. N'est-ce pas un véritable antechrist, puisqu'il se roidit directement contre Jésus-Christ et qu'il lève l'étendard contre lui ?

Oui, certainement, il y a un grand nombre de ces antechrists qui s'opposent à Jésus-Christ et qui veulent ruiner ses desseins. Le dessein de Dieu, quand il envoie la mission en quelque lieu, est de convertir les pécheurs, de renouveler la ferveur et la piété des justes, d'établir de saintes pratiques, et d'abolir les mauvaises coutumes qui y règnent. Mais le scandaleux, cet agent fidèle du démon, s'oppose à ces desseins de Dieu; il les veut détruire, il faut qu'il les ruine, à quelque prix que ce soit; il va tantôt murmurer de maison en maison: Eh! qu'est-il besoin de mission? n'a-t-on pas assez de prédications tout le long de l'année? — Tantôt, quand il voit que les âmes sont touchées de Dieu, et que pour se convertir véritablement elles veulent quitter leurs vanités et leurs autres maximes du monde: Ce sont des scrupules, vous dira-t-il, qu'on vous met en tête; ces missionnaires sont trop rigoureux, ils veulent désespérer le monde. — Tantôt il se roidit pour conserver les coutumes pernicieuses, il s'oppose de tout son pouvoir à ceux qui tâchent de les abolir: en un mot, il ruine et par ses discours et par ses actions tout ce que les bons serviteurs de Dieu veulent établir et par leurs paroles et par leurs exemples. N'est-ce pas là un agent fidèle et un excellent procureur des affaires du démon.

Certainement c'est beaucoup dire, que le scandaleux fait les affaires du démon, et qu'il tient sa place pour perdre les âmes; mais il faut ajouter qu'il le surpasse, et qu'il fait beaucoup plus que le démon ne ferait lui-même en personne (2203). Et tout de même que les apôtres du Fils de Dieu ont fait de plus grands miracles que le Fils de Dieu lui-même, ainsi les scandaleux, qui sont comme les apôtres, c'est-à-dire les envoyés du démon, l'ont bien plus de mal que lui. Il faut avoir recours à notre preuve ordinaire en cette matière, et qui n'est que trop solide, savoir, à l'expérience, pour faire toucher au doigt cette malheureuse vérité. Le démon ne vous a-t-il pas souvent tenté de pensées impures sans rien avancer? Il est venu un scandaleux, un de ses suppôts, un cajoleur, une fille peu modeste qui vous en a inspiré, et auxquelles vous avez malheureusement consenti. On peut quelquefois éviter les attaques du démon en se retirant à l'Église comme dans un lieu de refuge, en s'approchant du sacrement comme d'une puissante défense; il n'ose pas poursuivre jusque-là, mais ses suppôts le font pour lui. Une fille bien parée entre jusque

dans le cœur de l'Église, elle s'élève sur un banc afin que l'on voie sa bonne grâce; elle vient même jusqu'àuprès du saint Sacrement, sur le marche-pied de l'autel: elle est une occasion de mauvaises pensées à ceux qui la regardent, et fait ce que le démon n'avait osé entreprendre. Non, certainement il n'y a aucun sujet d'en douter, le scandaleux fait plus que le démon même.

Ah! misérable, si tu veux offenser Dieu, contente-toi de l'offenser en toi-même: si tu es résolu de te damner (funeste concession) damne-toi tout seul. Pourquoi veux-tu envelopper dans ton crime et dans ta damnation ton frère? Laisse-le marcher dans la voie de salut, et ne mets pas en son chemin des pierres de scandale (2204). Ne vois-tu pas que tu es coupable de tous les péchés dont tu es la cause, comme si tu les avais commis toi-même, et que tu en seras un jour plus damné, parce que tes supplices augmenteront dans l'enfer par le nombre de ceux que tu auras rendus complices de ton péché et compagnons de ta peine. N'es-tu pas assez chargé de tes propres péchés? pourquoi veux-tu y ajouter ceux des autres? Et ne seras-tu pas assez malheureux si tu es damné? Pourquoi veux-tu augmenter ton enfer par les tourments de ceux que tu auras damnés par tes mauvais exemples? Mais j'anticipe sur ma troisième partie, où je dois parler de la récompense du scandaleux; car un excellent homme d'affaires, qui sait bien exécuter les desseins de son maître et ruiner ceux de ses adversaires, et qui encore fait mieux les affaires de son maître qu'il ne les ferait lui-même en personne, mérite une récompense qui ne soit pas ordinaire. Oui, messieurs, il l'aura, et Dieu saura bien le récompenser selon son mérite; et c'est ce que nous allons voir dans le reste de ce discours.

TROISIÈME POINT.

La récompense du scandaleux.

Quoique Dieu ne prenne pas son modèle sur la conduite qu'observent les princes de la terre, néanmoins il se comporte assez souvent comme eux dans la punition des crimes, dont il mesure l'énormité et le châtement par leurs sujets et par leurs conséquences. Un sujet qui n'observe pas les édits de son prince, qui méprise ses ordonnances, est condamné à l'amende, ou à une plus grande peine, s'il continue sa désobéissance. Mais, s'il était plus hardi que de battre la caisse pour lever des soldats pour son service, de soulever les sujets contre sa majesté, et les retirer de l'obéissance qu'ils lui doivent, c'est un crime d'État qui ne peut être expié que par une mort rigoureuse. Ceux qui commettent le péché, qui n'obéissent pas à Dieu, qui méprisent ses lois et ses ordonnances, sont à la vérité dignes de châtement; mais celui qui est assez

(2205) *Majora horum f. c. i. t. Joan., XIV, 12.*

(2204) *N. ronis offendiculum fratri vel scandalum. Rom., XIV, 15.*

téméraire que de battre, pour ainsi parler, la caisse contre Dieu; le scandaleux qui publiquement lève l'étendard du vice, et y fait enrôler tous ceux qu'il peut; ce libertin qui fait profession de solliciter des filles au péché; cette fille mondaine qui, par les permissions indiscrettes qu'elle accorde aux jeunes gens et par d'autres moyens semblables, est cause qu'ils souillent continuellement leurs cœurs de mille désirs infâmes; cet ivrogne de profession qui engage à boire tous ceux qu'il peut, et qui croit avoir remporté une glorieuse victoire quand à force de boire il en a couché trois ou quatre sur le carreau; tous ces ennemis déclarés de Dieu, qui retirent les fidèles de l'obéissance qu'ils lui doivent et les portent au péché ou par leurs exemples ou par leurs discours, peuvent-ils jamais souffrir un châtement assez sévère et qui réponde à l'énormité de leur crime?

C'est pour ce sujet que Dieu a toujours puni avec beaucoup de rigueur ceux qui les premiers ont violé ses ordonnances, parce qu'ils ouvraient le chemin aux autres pour faire la même chose. Le péché du premier ange a été irrémissible, parce que c'a été le premier péché du monde, dit Alcuin. L'ange n'avait vu pécher personne, il fut l'inventeur et le premier auteur de son péché (2205). Le péché du premier homme passe à toute sa postérité, parce que c'est le premier péché de l'homme. De même celui qui cueillit un peu de bois un jour de samedi, et qui viola le premier la sainteté de ce jour, fut sans aucune compassion assommé à coups de pierres par l'ordre de Dieu. Ananias et Saphira, qui furent les premiers à retenir une partie de l'argent de la terre qu'ils avaient vendue, moururent sur-le-champ en punition de leur mensonge et du mauvais exemple qu'ils donnaient aux autres. Que ceux-là qui recommencent le bal qui était comme assoupi, qui font revivre de mauvaises coutumes dont on ne parlait plus, infèrent de là quel péché ils commettent et quel châtement ils méritent.

Mais l'exemple le plus illustre que nous ayons de cette sévérité de Dieu contre ceux qui causent du scandale paraît en la personne de David. Il avait commis un adultère et un homicide, qui étaient deux crimes très-énormes, et qui méritaient sans doute un châtement exemplaire; néanmoins, aussitôt qu'il en témoigne un véritable repentir, Dieu les lui pardonne. *Dieu vous a pardonné votre péché, lui dit le prophète Nathan; mais parce que vous avez donné scandale à tout votre peuple, et que vous avez été cause que l'on a blasphémé le saint nom de Dieu, l'enfant qui est la production de votre crime, et que vous chérissez tendrement, perdra la vie* (2206). David quitte sa pourpre royale, il met le cilice sur son dos, il se couche par terre, il jeûne très-austèrement, il prie, il pleure,

(2205) Angelus sui sceleris inventor fait, homo aut rursus fraude seductus.

(2206) Domini. us quoque transtulit peccatum tuum. Veniunt tamen quia blasphemare fecisti nomen Domini.

il soupire, il gémit devant Dieu pour obtenir la vie de cet enfant, et il ne l'obtient pas. Hélas! que ferez-vous et que deviendrez-vous au jugement de Dieu, si on vous dit: Il est vrai que vous vous êtes retiré de vos jurements et que vous en avez fait pénitence; mais vos enfants, qui les ont appris de vous, blasphèment encore à présent. Vous avez renoncé à vos impuretés, il est vrai; mais ce roman, ce tableau, cette statue où il y a des nudités, que vous avez laissés dans votre maison, ou dans votre jardin, portent encore les autres au péché. Vous avez éloigné de votre maison cette fille dont vous aviez abusé, c'est quelque chose; mais depuis elle a toujours continué dans son péché par la pente que vous lui aviez donnée. *Malheur, deux fois malheur, trois fois malheur à celui qui donne scandale à un autre: Ah! qu'il vaudrait bien mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une grosse meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer!* (Matth., XVII, 7.)

Aussi la vengeance dont Dieu menace dans le Prophète est bien plus terrible: *Vous avez tendu des pièges à votre frère, vous avez scandalisé les faibles, vous avez donné mauvais exemple à votre prochain, vous avez fait toutes ces choses, et je me suis tenu dans le silence* (2207); je n'ai rien dit, je vous ai laissé faire tout ce que vous avez voulu, ce qui est le châtement le plus rigoureux dont Dieu se serve. Quand un homme, après avoir été offensé, fait beaucoup de bruit, qu'il dit qu'il battra, qu'il tuera, ce n'est pas la vengeance qui est la plus à craindre, c'est une boutade de colère qui se dissipe incontinent. Mais quand il ne dit rien, qu'il est pensif en lui-même, qu'il garde sa rancune au fond de son cœur, c'est la vengeance qui est la plus à redouter. Tout de même quand vous scandalisez toute une ville par vos paroles dissolues, par vos actions infâmes, par vos débauches, par votre libertinage, Dieu ne dit rien, il se tait; mais il vous la garde, il attend à vous surprendre dans une occasion que vous ne prévoyez pas, et vous punir comme vous le méritez. *Hæc fecisti, et tacui.*

Il est vrai que Dieu se tait maintenant; mais les âmes que vous avez malheureusement perdues ne se taisent pas. Les voyez-vous, les entendez-vous du fond des enfers s'élever contre vous et demander vengeance à la justice divine? Vengez-moi, dit l'un, de cette fille peu sage qui m'a perdu par sa trop grande facilité. Vengez-moi, dit l'autre, de ce pilier de cabaret qui m'a porté à l'ivrognerie. Vengez-moi de ce renieur, de ce blasphemateur de votre nom, qui m'a appris ce mauvais langage pour lequel je suis damné. Ah! si vous saviez la peine et le désespoir que vous ressentirez à l'honneur de la mort pour toutes les âmes qui se sont perdues par votre faute; si vous sentiez comme vous ressentirez alors le poids très-pesant de ces redoutables paroles: *Vae homini illi per quem*

nō, fili us qui natus est tibi mo. te morietur. Il Reg., XII, 15, 14.

(2207) Adversus fratrem tuum tres trabes posuisti scandalum. Hæc fecisti, et tacui. Ps. XLIX, 20.

scandalum venit! si vous connaissiez comme vous connaîtrez dans ce temps la noblesse, l'excellence, le prix et la valeur des âmes que vous avez perdues, vous diriez pour lors en soupirant amèrement : Hélas ! malheureusement que je suis, j'ai perdu les âmes pour lesquelles Jésus-Christ est mort, j'ai ruiné tout le fruit et toute l'efficacité de son sang ; comment lui pourrai-je restituer ce sang adorable et lui rendre le prix avec lequel il nous a rachetés (2208) ? Si j'avais fait mourir le cheval de mon voisin, je n'en serais pas quitte à moins de lui en donner un autre ; et ainsi, puisque j'ai fait périr les âmes, il faut que la mienne paye pour elles. O Dieu ! quelle dure et fatale nécessité !

CONCLUSION.

Non, messieurs, Dieu ne reçoit point de moindre compensation pour la perte des âmes que les âmes mêmes : comme il n'y a rien au monde qui les vaille, aussi n'y a-t-il rien qui en puisse payer le prix ; et ainsi, si vous avez perdu les âmes des autres, vous ne pouvez satisfaire à Dieu que par la perte de la vôtre. Mais quoi, n'y a-t-il point de moyen de réparer cette faute ? Oui, messieurs, il y en a un, mais il ne le faut pas manquer : c'est de tâcher de gagner autant d'âmes à Dieu que vous en avez perdu. Vous avez damné une centaine d'âmes par le bal que vous avez donné, et où vous les avez menées, vous devez tâcher d'en sauver un aussi grand nombre en exterminant les danses, si c'est en votre pouvoir, ou bien au moins empêcher de s'y trouver tous ceux que vous pourrez. Vous en avez perdu plusieurs en les menant au cabaret, les faisant enivrer ou rompre le jeûne ; il faut en gagner le plus que vous pourrez en faisant tout votre possible pour les retirer de ces lieux de débauche et de dissolution. Vous avez perdu une infinité d'âmes par vos cajoleries, votre sein et vos bras déconcertés, par les libertés que vous permettez aux hommes ; si vous voulez sauver la vôtre, il faut lui en gagner une infinité d'autres par les exemples de pureté, de modestie et de retenue que vous donnerez aux autres filles, et ajouter à cela une sincère pénitence, qui ne finisse qu'avec votre vie, pour expier les scandales que vous avez causés, et apaiser la justice de Dieu, justement irritée contre vous. C'est le moyen qui reste pour sauver votre âme après avoir perdu les autres. Prolongez-en, si vous êtes sages, comme je vous le vous le souhaite. Amen.

SERMON XC.

DES RAILLERIES QU'ON FAIT DES PERSONNES DE PIÉTÉ.

Vae mundo a scandalis!

Malheur au monde à cause des scandales ! (Math., XVIII, 7.)

EXORDE.

Voici, messieurs, une nouvelle espèce de

scandaleux ; et entreprendre aujourd'hui de la combattre, c'est attaquer l'ennemi de Dieu le plus déclaré, le plus grand partisan du démon, le destructeur de la piété, l'auteur et le conservateur de tous les vices, celui qui est le plus capable d'empêcher et de détruire tous les fruits de la mission, et qui y réussit le plus infailliblement. Vous êtes sans doute dans l'impatience d'apprendre qui est cet ennemi si puissant et en même temps si redoutable. C'est, messieurs, celui qui se moque de ceux qui pratiquent la vertu, et qui par ses railleries tâche d'empêcher que l'on n'entreprenne ou que l'on ne continue de faire le bien. C'est contre cet ennemi public de la piété que je dois aujourd'hui élever ma voix ; et si dans les discours précédents j'ai parlé à mes auditeurs des péchés dont ils pouvaient être coupables, il faut en celui-ci que je leur découvre l'auteur de la plus grande partie de ces péchés. Cet ennemi est redoutable, à la vérité ; les victoires qu'il remporte sont fréquentes, et il est tout enlaid des succès avantageux de ses combats. Mais on peut dire que sa force ne vient que de la faiblesse de ceux qu'il attaque, et que ses victoires ne sont qu'un effet de la lâcheté de ceux qui le craignent trop.

Il est vrai qu'il fait beaucoup de mal aux autres, mais il est encore plus vrai qu'il s'en fait beaucoup à lui-même, et que, s'il blesse les âmes des autres, il tue misérablement la sienne propre. On peut dire de lui ce qu'on dit de l'abeille, qu'elle meurt elle-même en voulant blesser les autres, et qu'en laissant son aiguillon dans la plaie qu'elle a faite elle y laisse en même temps la vie (2209). On peut encore le comparer à la vipère, qui, disait-on autrefois, tue sa propre mère avant que de sortir de son sein ; ou bien à celui qui, voulant prendre un serpent par la queue pour le jeter contre un autre, en serait piqué le premier ; et à celui qui de la main prenant du feu pour le même dessein en serait le premier brûlé. Disons de même que celui qui se raille de la vertu se tue lui-même avant que de blesser personne, et que les péchés qu'il veut tourner contre les autres se tournent contre lui. Les traits mêmes qu'il lance contre les autres ne sont pas si redoutables qu'on les fait pour l'ordinaire ; et, s'il réussit assez souvent dans ses desseins, c'est, comme j'ai dit, à la faiblesse de ceux qu'il attaque plutôt qu'à sa propre force qu'il faut attribuer ses malheureux succès. Examinons ces vérités, et voyons que cet ennemi de la vertu qui se raille de ceux qui la pratiquent se fait : 1° beaucoup de mal à lui-même ; 2° qu'il en fait beaucoup aux autres. Mais ajoutons qu'il leur fait du mal, c'est leur faute, vu qu'il n'a rien qui doive le faire craindre. Ennemi nuisible à lui-même, dangereux aux autres, et qui n'est digne que de mépris. C'est le sujet de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria.*

(2208) *Perit frater, pro quo Christus mortuus est: quis ei refundet sanguinem innocentem, quis ei*

restituet pretium quo locumit?

(2209) *An tu mihi in vulnere linquit.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Celui qui se raille de ceux qui font le bien se fait beaucoup de mal. — Dieu le punit sévèrement.

II^e POINT. Il fait beaucoup de mal aux autres.

III^e POINT. Il le faut mépriser. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Celui qui se raille de ceux qui font le bien se fait beaucoup de mal.

Ceux qui raillent agréablement des personnes de piété, qui tâchent de rendre leur dévotion ridicule, qui trouvent tous les jours de nouveaux mots pour les rendre méprisables, qui en font des contes plaisants, qui contrefont au naïf leurs façons, leurs mines et leurs postures; ceux-là, dis-je, passent pour les beaux esprits, pour les honnêtes gens du pays, pour l'agrément des compagnies, pour personnes qui savent parfaitement bien divertir ceux qui les écoutent, sans lesquelles la conversation serait ennuyeuse, et qui la rendent très-agréable: car l'on se plaît extrêmement à entendre blâmer ce qu'on ne veut pas suivre, et décrier ceux qu'on n'a pas dessein d'imiter. C'est ainsi que le monde en juge; mais le Saint-Esprit, dont le jugement est assurément plus juste que celui du monde, en parle bien d'une autre manière. Voyons comme il s'en explique: *Celui qui marche par un chemin droit, et qui craint Dieu, est méprisé* (2210). Et par qui? Est-ce par les honnêtes gens, par les hommes de mérite, par les personnes d'honneur? Nullement. Par qui donc? Par des infâmes. L'expression est un peu forte, mais elle est du Saint-Esprit, dont toutes les paroles sont très-exactes. Sont-ce encore des personnes prudentes, des gens sages qui méprisent la vertu? Je pense que vous ne le croyez pas. Qui donc? Des fous et des insensés. C'est encore de cette manière que le Saint-Esprit en parle: *Sapientiam atque doctrinam stulti despiciunt. Les insensés méprisent la sagesse et la doctrine* (Prov., 1, 7). La sagesse est révérée de tous les sages; *les insensés la méprisent*, parce qu'ils sont insensés, et que c'est une partie de la sagesse que d'en connaître le prix. Si les beaux esprits prétendus se choquent de ce terme injurieux, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, puisque c'est la qualité qu'ils se donnent au dernier jugement, où ils jugeront sainement et équitablement des choses. *Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie* (2211). Nous traitions ce jeune homme de fou, parce qu'il fréquentait les sacrements plutôt que les lieux de débauche; il aimait mieux se trouver à l'église que dans les compagnies dissolues. Nous disions que cette fille avait perdu l'esprit, parce qu'elle était sage et modeste, qu'elle avait les bras et la gorge bien couverts, qu'elle ne se trouvait point

aux danses ni aux autres assemblées de jeunes hommes. Nous croyions être bien sages et avoir dit merveilles quand nous traitions toutes ces choses de folies; et c'est-nous-mêmes qui étions véritablement fous et insensés et qui avions effectivement perdu l'esprit. « On admire moins, dit saint Augustin, que les païens aient insulté à Jésus-Christ en la personne des justes, parce qu'ils l'outrageaient sans le connaître. Mais maintenant c'est un Chrétien qui, se moquant de ceux qui marchent dans la voie étroite, insulte à Jésus-Christ même. Celui qui porte ce nom si saint est celui qui fait une raillerie de la piété, qui croit que c'est être insensé que de reconnaître la sagesse de Dieu, et que c'est se déshonorer que de la suivre. Nous voyons ces frénétiques devant nos yeux, ajoute ce saint, nous nous efforçons de les guérir, et ils se mettent en état de ne sortir jamais de ce profond assoupissement, jusqu'à ce qu'ils disent trop tard, à la vue de la gloire des justes: *Insensés que nous étions, nous les croyions fous; et cependant les voilà au rang des enfants de Dieu.* » (Sap., V. 5.)

Si le Saint-Esprit n'avait appelé ces beaux esprits prétendus des fous et des insensés, l'on aurait attribué à l'effet d'une bile échauffée ou même d'une indiscretion condamnable de leur donner cette qualité. On prendrait tout de même pour une exagération si je disais qu'ils sont les hommes du démon; et néanmoins il n'est rien de si aisé que de le faire voir.

L'Écriture sainte, parlant du prophète Elie et des autres saints qui ont eu son esprit, les appelle les hommes de Dieu. Voyez la différence des uns et des autres. David, dit saint Augustin, ne se contente pas de louer Dieu tout seul, il souhaite que toutes les créatures soient de la partie et louent Dieu avec lui (2212). Au contraire, ce railleur désire que tout le monde lui ressemble, et invite tous les hommes à prendre son parti, c'est-à-dire celui du démon et du péché.

Saint Jean, dans sa première Épître, dit que l'Antechrist était déjà venu de son temps, et qu'à l'heure qu'il écrivait plusieurs étaient devenus des antechrists. Cela suffirait pour faire voir que ces gens qui se moquent de ceux qui pratiquent la vertu se font beaucoup de mal à eux-mêmes: ajoutons néanmoins, pour un plus grand éclaircissement, que, comme ce péché est très-énorme, aussi Dieu le punit très-sévèrement.

L'Écriture sainte dit que *le péché des enfants du grand prêtre Héli était tout à fait énorme devant Dieu, parce qu'ils détournaient les hommes du sacrifice du Seigneur* (2213): aussi le châtimement que Dieu en tira était de telle nature, selon l'expression de la même Écriture, que nul ne pouvait l'entendre, sans être frappé d'un profond étonnement. *Vous*

(2210) *Ambulans recto itinere, et timens Deum, despicietur ab eo qui infami gratitur via.* Prov., XIV, 2.

(2211) *Nos insensati vitam illorum aestimabamus insaniam.* Sap., V, 4.

(2212) *Magnificate Dominum mecum.* Ps. XXXIII, 4. — *Laudate Dominum, omnes gentes.* Ps. CXVI, 1.

(2213) *Et at peccatum purorum grande nimis coram Domino, quia retraherant homines a sacrificio Domini.* I Reg., II, 17.

avez, dit Dieu dans son Prophète, *tendu des pièges à votre frère*; vous avez scandalisé les faibles (2214); vous vous êtes moqués de ceux qui ne voulaient pas faire comme vous; par les railleries piquantes que vous en avez faites, vous les avez empêchés de prier Dieu à genoux le matin et le soir, d'assister aux offices de l'Eglise, de fréquenter les sacrements, d'éviter la compagnie des jeunes hommes ou des filles; et, comme si ce n'eût pas été assez pour vous de commettre le péché, vous avez voulu que les autres le commissent avec vous. Voilà le mal que se procurent ceux qui railent de la vertu, voilà par occasion le mal qu'ils procurent aux autres: voyons-le néanmoins plus en détail dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Il fait beaucoup de mal aux autres.

J'ai dit auparavant (2215), et je l'ai dit avec beaucoup de raison, que ces railleurs de la piété pouvaient fort justement être appelés des antechrists, parce qu'ils avaient des desseins tout opposés à ceux de Jésus-Christ.

Donnons jour à cette pensée par une autre de saint Grégoire de Nazianze, qui dit que le démon, qui est le singe de la divinité, voudrait bien s'incarner comme le Fils de Dieu (2216).

Voici un jeune homme bien né, qui a de bonnes inclinations, qui voudrait bien fréquenter les sacrements, être assidu aux offices de l'Eglise, entendre les prédications, prier Dieu à genoux le matin et le soir; mais il craint qu'on ne se moque de lui, qu'on ne le traite de bigot: il entend plusieurs mauvais discours qui ne lui plaisent pas, mais, s'il le témoigne, et, encore plus, s'il voulait entreprendre ceux qui le disent, il appréhende qu'on ne le fasse passer pour un ridicule. Voilà une fille qui d'elle-même est fort honnête, à qui la pudeur est comme naturelle, qui souhaiterait d'être habillée modestement, avoir la gorge et les bras tout à fait couverts, qui n'a pas d'inclination pour se trouver au bal, ou lieu, étant convaincue du danger qui se trouve dans ces assemblées, aurait la volonté de s'en abstenir; mais si elle le fait, on se moquera d'elle, on dira qu'elle prétend en savoir plus que les autres. Dites à ce père qu'il ne devrait pas souffrir le libertinage de son fils, mais plutôt l'empêcher de fréquenter les compagnies des jeunes débauchés comme lui, l'obliger de l'accompagner aux offices de l'Eglise; à cette mère, qu'elle devrait empêcher sa fille d'être vêtue de la manière qu'elle l'est, de se trouver au bal et aux autres assemblées dangereuses, de fréquenter ce jeune homme, auquel elle aperçoit qu'elle a de l'attache, et encore moins de se trouver seule avec lui. Il est vrai, vous diront-ils; mais que voulez-vous, c'est la coutume, on se moquera de

nous si nous prétendons faire autrement que les autres, on nous traitera de réformateurs. Si vous exhortez ce magistrat à s'acquitter de sa charge, à empêcher que les boutiques ne soient ouvertes les dimanches et les fêtes, à condamner à l'amende ceux qui sont dans les cabarets pendant l'office divin, et encore plus les cabaretiers qui les y souffrent; ils vous répondront que les autres n'en ont pas usé de la sorte, et qu'on se railerait d'eux s'ils voulaient s'acquitter d'un devoir dont personne presque ne s'acquitte plus. Enfin, pour dire quelque chose qui convienne à tout le monde, quoique chacun soit obligé de reprendre avec douceur et avec prudence ceux qu'il voit faire ou dire quelque chose de mauvais, néanmoins la honte empêche très-souvent cette correction fraternelle: et l'on aime mieux que Dieu soit offensé impunément, et que le prochain croupisse dans son péché, que de s'exposer à être moqué.

J'ai dit que ces moqueurs non-seulement empêchent presque tout le bien, mais encore qu'ils portent presque à toute sorte de mal; et il n'y a rien de plus aisé que de le voir. La providence de Dieu a mis une certaine honte au péché.... C'est sur ce malheureux principe que non-seulement on commet le péché sans honte, mais encore que l'on s'en vante comme d'une belle action; ce qui est un péché détestable devant Dieu, et bien plus grand que le péché même dont on se vante, puisque c'est un mépris formel de la loi de Dieu. Il est néanmoins fort ordinaire aux jeunes gens, qui se vantent impudemment de leurs ivrogneries, de leurs querelles, d'en avoir enivré trois ou quatre, d'avoir maltraité leur ennemi, des filles qu'ils ont débauchées, des fourberies dont ils se sont servis pour tromper ces pauvres innocentes, comme de promesses de mariages, dont ensuite ils se moquent.

Mais ce qui est tout à fait horrible, et ce qui fait voir jusqu'où va le dérèglement et la corruption de l'esprit de l'homme, ils se vantent même des péchés qu'ils n'ont pas faits; comme s'il y avait de la honte à n'être pas autant ou plus imprudent que les autres. Saint Augustin, dans ses *Confessions*, avoue que dans sa jeunesse il avait été de ce nombre: Il en fait une description si naïve, que j'ai cru devoir vous en faire part dans ses propres termes. « J'étais alors, dit ce saint, dans une ignorance profonde de toutes choses, et je courais dans le précipice avec un tel aveuglement qu'étant parmi ceux de mon âge, qui se vantaient publiquement de leurs excès et de leurs débauches, et qui s'en glorifiaient d'autant plus, qu'ils étaient plus infâmes et plus criminelles; j'avais honte de n'être pas aussi corrompu que les autres, et je me portais avec ardeur dans le péché, non-seulement pour trouver quelque plaisir en le commettant, mais encore pour être loué de l'avoir commis. Qu'y a-t-il dans le monde qui

(2214) *Adversus filium matris tue ponebas scandalum. Psal. XLIX, 20.*

(2215) Sermon précédent.

(2216) Voyez le sermon précédent.

soit digne de blâme que le vice? Et cependant, par un renversement étrange, c'était la crainte même du blâme qui me portait à me rendre vicieux; et lorsque je n'avais rien fait qui pût égaler les débauches des plus perdus, je faisais semblant de l'avoir fait, pour ne paraître pas d'autant plus vil et plus méprisable, que je serais plus chaste et plus innocent : *pudebat non esse impudentem*. Voilà, Seigneur, quels étaient ceux en la compagnie desquels je marchais dans le chemin large de la Babylone de ce monde, me roulant dans la fange et dans la boue comme dans des eaux de senteurs et de parfums précieux. » C'est ce que saint Augustin dit de lui-même, et qui est commun à plusieurs autres.

Voilà, messieurs, une partie des maux que les railleurs de la vertu procurent aux autres; les attaques sont dangereuses, je l'avoue, et les victoires si ordinaires qu'ils remportent en sont une preuve trop forte. Mais il faut aussi avouer, comme je l'ai dit au commencement, que cette force ne vient que de la faiblesse de ceux qui sont attaqués, et que ces victoires si fréquentes ne sont qu'un effet de la lâcheté de ceux qui les craignent trop. Il faut donc tâcher de vous donner de la force en vous montrant la faiblesse de votre ennemi, et vous apprendre à le vaincre en le méprisant. Ce qui me reste à dire est ce qu'il y a de plus important et de plus utile dans ce discours; car ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est que pour ceux qui se moquent des autres, dont je pense qu'il s'en trouve peu dans cette assemblée. Ce que j'ai à ajouter est pour ceux dont on se moque quand ils veulent faire le bien, dont le nombre est très-grand. C'est ce qui m'oblige à vous demander un renouvellement d'attention dans ma troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Il le faut mépriser.

Il n'y a rien de si commun que cette préoccupation de l'esprit humain par laquelle il craint de certaines choses qui ne sont nullement à craindre, et ne craint point celles qui pourtant le méritent bien. On est semblable aux petits enfants, qui ont extrêmement peur d'un masque qui représente quelque figure hideuse, qui pourtant ne peut leur faire aucun mal, et n'ont aucune crainte du feu, où souvent ces pauvres petits se laissent tomber. Voilà où la plupart des hommes en sont réduits; ils craignent extrêmement ce que les autres diront d'eux s'ils font le bien, et ils ne craignent point ce que Dieu dira d'eux s'ils ne le font pas. Il faut tâcher de vous faire voir que cet ennemi, ce que dira-t-on, que vous redoutez si fort, n'est nullement à craindre, et que c'est plutôt une fausse prévention de l'esprit humain que ses propres forces qui lui ont acquis tant d'autorité.

Vous craignez, dites-vous, qu'on ne se moque de vous si vous pratiquez la vertu, si vous visitez les prisons, les hôpitaux, si

vous assistez aux offices de l'Eglise avec piété, si vous priez Dieu à genoux le matin et le soir, si vous faites difficulté d'aller aux lieux de débauche avec les autres, au bal, et aux autres assemblées de jeunes hommes et de filles. Vous craignez, dites-vous, qu'on ne se moque de vous : et qui sont ceux qui se moqueront de vous ? Seront-ce les gens de bien ? Seront-ce les personnes sages, dont les jugements sont équitables, et qui doivent faire impression sur les esprits ? Non. Qui sera-ce donc ? Ce sera le monde. Et qu'est-ce que le monde, sinon un fou, un insensé, qui est tout plongé dans le mal ? Et qui est celui qui se met en peine de ce que dit un fou ? Si un fou se moquait de vous lorsque vous faites une action de sagesse, cela vous arrêterait-il, ou plutôt n'auriez-vous pas pitié de lui ? Si un boiteux, ou même plusieurs ensemble, se railleraient de vous parce que vous marchez bien droit, n'auriez-vous pas plus de sujet de vous railler d'eux tous, parce qu'ils marchent de travers ? Si un Turc se moquait de vous de ce que vous êtes fidèle à votre roi, cela vous ferait-il de la peine ? Et qu'est-ce autre chose, le monde, qu'un fou achevé, qui ne peut souffrir rien de sage ; qu'un boiteux qui marche tout de travers dans les voies de Dieu, et qui ne peut souffrir ceux qui y marchent droit ; qu'un infidèle et un révolté, qui a de la peine d'en voir qui conservent toujours la fidélité qu'ils doivent à leur prince légitime ? Ainsi, si vous pouviez une fois guérir votre esprit de cette maladie de préoccupation que vous avez pour le monde, vous vous mettriez aussi peu en peine de tout ce qu'il dit que de ce que disent un fou, un boiteux et un ennemi.

Au reste, faites tout ce que vous voudrez, vous n'empêcherez jamais le monde de parler : s'il ne se trouve point de vertus qui soient le sujet de ses railleries, il parlera de vos vices et de vos défauts. Faites, ou ne faites pas, comportez-vous d'une manière ou d'une autre, il faut qu'il parle, il ne peut pas s'en empêcher. Si vous vous tenez retiré dans votre maison, et que vous n'aimez pas les compagnies où l'on n'a rien à faire qu'à parler des uns et des autres, il dira que vous êtes un sauvage, un homme de l'autre monde. Si au contraire vous aimez à fréquenter les compagnies, il dira que vous êtes une personne qu'on trouve toujours partout. Si vous évitez la rencontre des jeunes hommes, les bals et les autres assemblées dangereuses, le monde vous traitera de simple et de niaise, qui vous amusez à croire ce que disent les missionnaires. Au contraire, si vous témoignez prendre plaisir à ces divertissements, il vous traitera de fille peu sage, peu retenue, et peut-être dira de vous quelque chose encore de plus désavantageux. Si vous êtes vêtue dans la modestie d'une fille chrétienne, les bras et la gorge bien couverts, il dira que vous voulez faire la réformée, que vous ressemblez à une villageoise ; si vous êtes habillée selon la mode, il dira que vous avez une mise au-

dessus de votre condition, qu'on ne sait pis où vous prenez de quoi entretenir ce luxe, qu'il faut bien que vous dérobiez ou que vous fassiez encore pis. Si dans les rencontres vous faites quelque dépense pour traiter vos amis, on dira que vous êtes un prodigue, qui aurez bientôt dissipé votre bien; si au contraire vous évitez les dépenses superflues pour entretenir votre famille, et avoir de quoi assister les pauvres, on dira que vous êtes un avare. En un mot, si vous faites une action, le monde y trouvera à reprendre; faites ensuite tout le contraire, il trouvera tout de même à redire; car, encore une fois, il faut qu'il parle, et il ne saurait se taire. Et après cela vous vous mettez en peine de ce que dira un fou, un insensé, qui parle à tort et à travers, sans savoir jamais ce qu'il dit, au lieu de regarder les choses en elles-mêmes et selon l'estime qu'en font les personnes sages et vertueuses.

Un peintre ayant fait un excellent tableau, selon les règles de son art, il en tira ensuite une copie, qu'il fit voir à plusieurs personnes pour en avoir leur sentiment. L'un lui dit qu'il devait faire l'œil plus gros, il le fit; l'autre que la bouche était trop petite, il la fit plus grande; un troisième, que les bras étaient trop courts, il les allongea; un autre, qu'un des pieds était trop long, il en retrancha. Ce peintre exposa ensuite ces deux tableaux en public; l'on admira le premier, et l'on se moqua du second. C'est, dit le peintre, que dans le premier j'ai suivi les règles de mon art, et dans le second j'ai suivi la fantaisie des hommes, qui disent les uns d'une façon, les autres d'une autre. De même si vous suivez les règles que vous avez pour bien vivre, tout ira bien; mais, si vous vous amusez à écouter tout ce que l'on dira, vous ne ferez jamais rien.

Vous devez imiter un cavalier qui fait voyage : quand un chien aboie après lui, s'il mettait pied à terre pour le faire retirer, et qu'il continuât toujours de la sorte, il ne ferait guère de chemin. Que fait-il donc ? il poursuit sa route, il laisse aboyer le chien, qui, quand il a bien aboyé, se tait et se retire. C'est ainsi que vous devez vous comporter avec le monde, qui est un chien qui aboie après tout ce qu'il rencontre; il ne faut pas faire semblant de l'entendre, il faut le laisser dire, et quand il aura bien parlé il se taira. Peut-être même qu'il vous estimera dans la suite, et qu'il admirera une vertu qui est à l'épreuve de ses attaques : car la véritable et solide piété jette un certain éclat qui éblouit ceux-là mêmes qui ne la veulent pas suivre, et elle attire enfin les louanges et l'estime de ceux qui à la première vue en avaient fait des railleries.

CONCLUSION.

Mais, quoi qu'il en soit, il est à propos que vous fassiez savoir une bonne fois au monde que vous êtes disciple de Jésus-Christ; qu'en cette qualité vous n'êtes plus

du monde (2217); que les maximes de l'Evangile, et non pas les coutumes du siècle, sont les règles de votre vie; que vous voulez avoir votre train, votre table, vos meubles, vos habits, non selon la coutume du monde, mais selon la modestie et la frugalité chrétiennes. Quand vous aurez vécu de la sorte pendant quelque temps, on ne s'en étonnera plus, et on en parlera encore moins : on dira que c'est votre coutume, et on n'aura plus la hardiesse de vous porter au péché, de vous inviter aux lieux de débauche, aux danses et aux autres occasions dangereuses; on n'osera vous parler à l'église, sachant que vous ne répondriez pas. Mais enfin votre vertu sera plus héroïque, plus méritoire, et éclatante comme un flambeau au milieu d'une nuit obscure et ténébreuse; et ainsi la récompense n'en sera rien moins qu'une éternité de bonheur. Amen.

SERMON XCI.

DE L'AMOUR ET DE L'ESTIME DE SON AME.

Dilige proximum tuum sicut teipsum.

Vous aimerez votre prochain comme vous-même. (Luc, X, 27.)

EXORDE.

Après avoir parlé de nos devoirs envers Dieu et de nos devoirs envers le prochain, il ne reste plus, pour remplir toute l'étendue de la justice chrétienne que de traiter de ce que nous nous devons à nous-mêmes. J'ai posé pour fondement de nos devoirs envers Dieu l'amour de Dieu, pour fondement de nos devoirs envers le prochain l'amour du prochain. Il semblerait donc que je devrais de même poser pour le fondement de ce nous nous devons à nous-mêmes l'amour de nous-mêmes. Cependant l'apôtre saint Paul faisant le dénombrement des vices principaux met à la tête l'amour de soi-même, comme la source malheureuse de tous les autres péchés : *erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati* (II Tim., III, 2), et le reste. D'un autre côté, le Fils de Dieu nous commandant d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, suppose que nous devons nous aimer nous-mêmes. Oui, messieurs, nous devons nous aimer nous-mêmes, mais nous aimer véritablement et comme il faut. Il est vrai qu'il n'y a personne qui se haisse, et qu'au contraire il n'y a aucun qui ne semble s'aimer beaucoup soi-même; mais néanmoins on peut dire qu'il y en a très-peu qui s'aiment véritablement, vu qu'il y en a très-peu qui aiment ce qu'il y a de principal en eux, savoir leur âme. Ils aiment leurs biens, leurs richesses, leurs enfants, leur corps; ils aiment les choses qui les environnent, mais ils ne s'aiment pas eux-mêmes, puisqu'ils n'aiment pas leur âme, qui est la plus noble et la principale partie d'eux-mêmes. Ainsi aimer Dieu est un acte de religion, aimer son prochain c'est un acte de charité, et s'aimer soi-même, dans le sens qui a été expliqué, c'est un acte de justice. Saint Augustin néan-

moins remarque qu'encore que la loi divine commande d'aimer Dieu, le prochain, et soi-même, il n'y a pourtant pas trois préceptes sur ces devoirs, et qu'il n'est pas dit que toute la Loi et les Prophètes consistent en ces trois, mais en ces deux commandemens. C'est pour nous faire comprendre, continue ce Père, que l'amour par lequel on s'aime soi-même n'est point différent de celui par lequel on aime Dieu, et que l'on doit dire que celui qui s'aime d'une autre manière se hait plutôt qu'il ne s'aime. Notre âme a trois qualités qui la rendent digne de notre amour et de notre estime. Elle est belle, elle est immortelle, elle est précieuse. Elle est belle, puisqu'elle est faite à l'image de Dieu; elle est immortelle, puisqu'elle est spirituelle; elle est précieuse, puisqu'elle a coûté le sang d'un Dieu. Mais, comme si nous étions ennemis de nous-mêmes et de l'excellence de notre âme, nous la dépouillons de tous ces beaux avantages: elle est belle, et nous la rendons difforme; elle est immortelle, et nous lui donnons le coup de la mort; elle est précieuse, et nous n'en faisons aucun état. Voilà le sujet de ce discours; et pour le traiter dignement il faut demander les lumières du Saint-Esprit par, etc. *Ave, Maria.*

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. L'âme est belle. — C'est Dieu qui l'a créée. — Il l'a créée avec plus de soin que les autres choses. — Il l'a créée à son image. — Le péché ôte la beauté de l'âme. — Il efface l'image de Dieu.

II^e POINT. L'âme est immortelle. — On donne la mort à son âme. — On fait plus pour la vie du corps que pour la vie de l'âme.

III^e POINT. L'âme est précieuse. — On la vend à vil prix. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'âme est belle.

L'Écriture sainte remarque que Dieu, au commencement du monde, ayant mis la dernière main à ses ouvrages, il les considéra avec soin, il les regarda avec complaisance, et il reconnut qu'ils avaient tous une bonté et une beauté achevées (2218); car ce mot signifie tous les deux. Il est vrai que la beauté de ce monde corporel et des créatures qui le composent est admirable, soit à cause de leur diversité, ou à cause de leur arrangement, soit à cause des liaisons mutuelles qu'elles ont les unes avec les autres, ou à cause des antipathies naturelles et des sympathies si surprenantes qui font un si bel ornement dans la nature, soit à cause de la belle proportion et de la symétrie si juste qui se rencontrent dans toutes les parties de ce monde, comme dans un grand corps animé; ou enfin à cause de ce gouvernement si sage qui se remarque dans toutes les créatures même inanimées, aux fins la providence de Dieu fait arriver aux lieux pour lesquelles elles ont été créées. Il faut pourtant demeu-

rer d'accord que de toutes les créatures il n'y en a point dont la beauté approche de celle de l'âme raisonnable.

On peut dire qu'une chose est parfaitement belle quand un excellent ouvrier l'a faite, quand il y a travaillé avec un soin tout particulier, et quand il a eu devant les yeux un original très-accomplis. Un excellent ouvrier ne fait pour l'ordinaire rien que de beau: il suffit qu'il ait mis la main à un ouvrage pour le faire estimer; son nom seul lui donne la réputation. Quand on dit qu'un tableau, ou qu'une statue est d'un excellent peintre, ou d'un sculpteur habile, il n'en faut pas davantage pour faire conclure que ces pièces sont achevées. Mais quand ces grands maîtres en leur art ont travaillé ces pièces avec un soin tout particulier, et y ont apporté plus d'application qu'à tous leurs autres ouvrages, que peut-on conclure autre chose sinon qu'il n'est pas possible de rien ajouter à leur perfection? Disons encore, s'ils les ont faites sur d'excellents originaux, s'ils se sont réglés sur des modèles accomplis, pour lors ces ouvrages ont toute la beauté et tous les ornemens dont ils sont capables. Toutes ces choses, messieurs, se rencontrent dans la production de notre âme: d'où il faut conclure qu'elle est parfaitement belle.

L'ouvrier qui a fait notre âme, c'est Dieu même; en faut-il davantage pour inférer qu'elle est fort belle, puisque Dieu n'a rien fait que de beau? Mais afin de dire quelque chose de particulier de notre âme, qui la distingue des autres créatures, qui toutes ont eu cet avantage de sortir des mains de Dieu, ajoutons que Dieu a créé à la vérité tous les êtres, toutes les plantes, tous les animaux, et toutes les choses qui sont au monde; mais cela s'entend qu'il les a créées, dans leurs espèces, et non pas tous les individus que nous voyons maintenant; c'est-à-dire que Dieu, au commencement du monde, a créé les premières plantes, les premiers animaux avec la fécondité propre pour se multiplier chacun dans son espèce; mais depuis il n'en a créé aucune immédiatement par lui-même; il se contente de concourir à la production de tous les nouveaux individus par son concours général et universel. Il en est de même de l'homme selon le corps. Dieu a créé le premier immédiatement par lui-même, sans aucun secours étranger; mais tous les autres sont venus ensuite du premier. Ce n'est pas la même chose de notre âme; elle sort immédiatement des mains de Dieu, sans le secours d'aucune cause seconde. Dieu a créé non-seulement l'âme d'Adam au commencement du monde, mais il crée tous les jours par lui-même l'âme de chaque homme en particulier. Pour ce qui est des corps, il en laisse le soin aux pères et aux mères; mais pour l'âme, c'est un ouvrage trop parfait pour qu'un autre que lui y puisse mettre la main. Nous sommes, il est vrai, redevables de notre

vie à nos pères et à nos mères, parce qu'ils ont formé nos corps capables de recevoir la vie; mais c'est à Dieu seul que nous sommes redevables de nos âmes, puisque nous les tenons de lui seul : nos pères n'y ont rien contribué, sinon tout au plus un lieu propre pour les recevoir : c'est-à-dire en un mot, que nos corps viennent des corps de nos pères, mais nos âmes ne viennent pas de leurs âmes. Je ne sais pas, mes enfants, disait cette admirable mère des jeunes Machabées, comment vous vous êtes trouvés dans mon sein; car ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit, l'âme et la vie; c'est Dieu seul qui vous a donné toutes ces choses, et c'est immédiatement de lui que vous les tenez.

Non-seulement Dieu a créé toutes les âmes immédiatement par lui-même, mais encore, quand il a créé la première, qui devait être le modèle de toutes les autres, il y a apporté plus de cérémonies et usé de plus grands préparatifs pour sa production que pour celle de toutes les autres créatures. Quand Dieu a produit les autres choses, il n'y a employé qu'une seule parole : *Que la lumière soit, et la lumière fut* (2219), et tous les cieux, quoique si vastes et si étendus, ne lui ont néanmoins coûté qu'un seul mot (2220). Mais quand il a fallu créer l'homme, dont l'âme est la plus noble partie, il est entré en conseil de ce qu'il avait à faire, et les trois personnes de la Trinité sainte se sont comme assemblées pour délibérer de cette affaire importante : *Faciamus hominem*. Et c'est pour ce sujet, selon la remarque de saint Ambroise, que celui qui ne s'était point reposé après la production des autres créatures, se repose après avoir créé l'âme, comme s'il avait beaucoup travaillé à faire ce grand ouvrage, et qu'il ne restât plus rien à faire de si excellent ni de si parfait.

Voilà déjà un excellent ouvrier qui a travaillé à la production de notre âme, savoir, Dieu même, et qui s'y est employé avec un soin et une application toute particulière. Mais ce qui contribue le plus à la perfection de cet ouvrage, c'est le modèle qu'il s'est proposé. Le voulez-vous savoir, messieurs? Il n'est pas moindre ni moins parfait que Dieu même (2221). Voilà certainement un excellent original. Or, cette image, comme la théologie l'enseigne, est imprimée dans l'âme, en ce que l'homme est d'une autre nature intelligente et raisonnable, qui l'approche plus près de Dieu que toutes les autres créatures.

Douterons-nous après cela que notre âme, qui est créée immédiatement de Dieu même, à la création de laquelle il a apporté un soin tout particulier, et surtout qu'il a créée à son image, ne soit la plus belle et la plus accomplie de toutes les créatures? Oui, messieurs, si nous regardions les choses avec d'autres yeux que ceux du corps, nous

verrions que l'âme est douée d'une si grande, d'une si exquise et si admirable beauté, qu'elle ravit les yeux des anges de Dieu même; et que toutes les beautés corporelles que nous admirons sur la terre ne sont que laideur et difformité en comparaison de cette beauté spirituelle de l'âme. Un ancien l'appelle d'un beau nom, *immensum pulchri pelagus*, un grand abîme, un vaste océan de beauté. Les beautés corporelles sont de petits écoulements, de légères participations de beauté : outre qu'elles sont fort défectueuses, encore durent-elles très-peu, elles se dessèchent et se flétrissent bientôt; mais la beauté spirituelle de l'âme est comme une vaste mer, un océan qui n'a point de bornes, un abîme dont on a peine à trouver le fond, *immensum pulchri pelagus*. L'éclat des diamants et des autres pierres, l'émail des prairies et des parterres, tout l'éclat du soleil, et de la lune, et des étoiles, ni aucune autre beauté, pour rare et excellente qu'elle soit, ne doit pas entrer en la moindre comparaison avec la beauté de l'âme, *immensum pulchri pelagus*. Le prophète Jérémie, admirant cette beauté des âmes sous la figure des Nazaréens, dit qu'ils étaient plus blancs que la neige, plus purs que le lait, plus rouges que l'ancien ivoire, et plus beaux que les saphirs (2222).

Non-seulement la beauté des corps n'est point comparable à celle de l'âme, mais encore, ce qui est bien davantage, les corps n'ont aucune beauté que celle qu'ils tirent de leur âme. Considérez le corps mort de la plus belle personne qui fût au monde, vous verrez qu'il est si défiguré, si laid, si difforme, si hideux, que l'on a horreur, non-seulement d'en approcher, mais encore de le voir. Les yeux sont éteints, les tempes creusées, les joues pâles, les lèvres livides, les mains abattues, les pieds glacés, le corps un cadavre, une voirie, une fourmière de vers. Cela fait bien voir que quand ce corps était vivant, sa beauté venait d'un autre principe, savoir, de la beauté de son âme, laquelle par conséquent devait être plus belle que le corps, puisque c'est un axiome reçu de tout le monde que la cause contient en soi toutes les propriétés et les qualités de ses effets. N'est-ce pas une bonne conséquence que celle-ci. Un fer embrasé n'a point de chaleur que celle que le feu lui a donnée; donc le feu est plus chaud que le fer. De même ceci une bonne conséquence. Le corps n'a point de beauté que celle que l'âme lui donne : donc l'âme est beaucoup plus belle que le corps.

Mais vous, messieurs, contribuez-vous à la beauté et à l'ornement de votre âme, que Dieu n'a pas jugée indigne de ses soins? Vous faites, dit saint Chrysostome, comme si quelqu'un voulait orner votre maison de riches tapisseries, et qu'il vous laissât cepen-

(2219) Fiat lux, et facta est lux. *Gen.*, I, 5.(2220) Verbo Domini cœli firmati sunt. *Psal.* XXXII, 6.

(2221) Faciamus hominem ad imaginem et simi-

litudinem. *no-tram. Gen.*, I, 26.(2222) Nazarei ejus candidiores nive, nitidiores lacte, rubicundiores chore antiq. o, sapphiro pulchriores. *Thren.*, IV, 7.

dant tout nus ou couverts d'habits sales et déchirés. De même vous ornez magnifiquement votre corps, qui est comme la maison de votre âme, pendant qu'elle, qui doit y habiter comme la maîtresse, est toute déchirée et toute nue... C'est dire trop peu que vous n'avez pas soin d'orner votre âme, il faut ajouter que vous la défigurez par vos péchés, et que d'extrêmement belle qu'elle était auparavant vous la rendez toute difforme et horrible à voir. Un des amis de Job, parlant de celui qui offense Dieu, disait *que la première mort*, ou, pour ainsi parler, la mort qui est l'ainée, *lui enlève toute sa beauté* (2223). Comme il y a deux vies en ce monde, la vie de l'âme et la vie du corps, aussi l'Écriture reconnaît deux sortes de morts, une spirituelle et l'autre corporelle, comme je dirai bientôt. L'ainée de ces deux morts c'est la spirituelle; car l'âme d'Adam mourut par le péché avant que le corps fût condamné à la mort: et cette première mort, c'est-à-dire le péché, détruit entièrement la beauté de l'âme. Le prophète Jérémie ayant comparé, comme j'ai dit, la beauté de l'âme à la blancheur de la neige et à l'éclat des pierres précieuses, et considérant ensuite tout ce beau lustre perdu et anéanti par un péché mortel, il déplore ce malheur avec abondance de larmes. *Leur visage est maintenant devenu plus noir que les charbons, leur peau est collée à leurs os, elle est toute desséchée comme du bois, et si défigurée qu'on a peine à les reconnaître. Hélas! comment cette belle âme, qui était comme de l'or aux yeux de Dieu, s'est-elle obscurcie, comment a-t-elle perdu tout son éclat, comment cette vive couleur s'est-elle effacée, comment cette âme auparavant si agréable a-t-elle perdu tout son agrément? La fille de Sion, cette âme qui était la fille de Dieu, a perdu toute sa beauté et tout son ornement* (2224), *tout ce qu'elle avait de beau lui a été enlevé; elle est devenue hideuse, laide, défigurée, horrible à voir; cette belle âme, dans laquelle Dieu prenait plaisir d'habiter, n'est plus que la retraite infâme des esprits immondes, Dieu ne la peut plus souffrir.* On peut dire de chaque pécheur ce que saint Augustin a dit du premier, savoir, d'Adam, que celui dont le corps devait être en quelque manière spirituel, est devenu charnel, même selon l'âme (2225).

Disons encore que c'est un étrange malheur de souiller l'image de Dieu, qui est gravée dans notre âme, ou même de l'anéantir tout à fait par nos péchés: et ne devrions-nous pas, afin de le prévenir, nous dire quelquefois ce que Jésus-Christ disait aux Juifs quand ils lui présentent une pièce de monnaie: *Cujus est imago hæc?* (*Matth.*, XXII, 20.) Ah! mon âme, dis-

moi quelle est cette image que tu portes! Puisqu'elle est de Dieu, traite-la avec le respect qu'elle mérite, rends-lui la gloire que tu lui dois, et tâche de conformer ta vie à ce grand honneur que tu as reçu (2226). Tu as grand soin, dit saint Augustin, de conserver l'image du prince qui est gravée dans une pièce de monnaie, et tu n'as pas soin de conserver l'image de ton Créateur, qui est gravée dans ton âme (2227). Voilà, messieurs, le premier mal que nous faisons à notre âme; elle est si belle, et nous la rendons si difforme. Voyons maintenant le second, qui n'est pas moindre; savoir, qu'elle est immortelle, et nous lui donnons la mort. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

L'âme est immortelle.

Quoique la beauté de notre âme, dont je viens de parler, soit un motif très-puissant pour nous porter à l'aimer, néanmoins, si cette beauté, quoique excellente, était passagère, si elle se trouvait dans un sujet qui pût être détruit, ce motif perdrait beaucoup de sa force, et il s'en faudrait extrêmement que nous eussions autant de sujet que nous en avons d'aimer notre âme. Comme toutes les beautés de la terre subsistent en des corps qui sont tributaires et du temps, et des maladies, et de la mort, elles sont sujettes à de grands changements, la vieillesse les dessèche, les maladies les flétrissent, et la mort, détruisant le corps, qui était leur soutien, les anéantit entièrement. Mais toutes ces conditions désavantageuses ne se trouvent point dans notre âme: sa beauté ne peut souffrir aucune atteinte, ni de la vieillesse, ni des maladies, ni de la mort, parce qu'elle n'est point sujette à tous ces accidents; c'est-à-dire, en un mot, que l'âme ne vieillit point, n'est jamais malade, et ne meurt jamais, parce que de sa nature elle est immortelle.

Le principe de cette immortalité de l'âme vient de son immatérialité: toutes les choses corporelles sont sujettes à la corruption, parce qu'elles sont matérielles; elles sont composées de divers éléments, lesquels ayant des qualités contraires, se choquent, et enfin se détruisent les unes les autres. Mais l'âme n'étant point corporelle et ne dépendant point du corps, il n'y a rien qui puisse lui donner la mort. Si l'âme dépendait du corps, elle croîtrait ou diminuerait avec le corps, elle serait malade avec lui, et prendrait part à toutes ses faiblesses. Et nous voyons qu'un petit corps loge souvent une très-grande âme, que dans un corps infime et contrefait il y a quelquefois un

(2225) *Devoret pulchritudinem ejus primogenita mors Job, XVIII, 15.*

(2224) *Denigrata est super carbones facies eorum, et non sunt cogniti in plateis; adhesit entis eorum ossibus, aruit et facta est quasi lignum. Thren., IV, 8. — Quomodo obscuratum est aurum, metalas est color optimus? Ibid., I. — E contra sus est a filia Sion omnis decor ejus. Thren., I, 6.*

(2225) *Qui futurus erat etiam corpore spiritualis, f. eius est etiam mente carnalis. De Civitate Dei, I, XIV, 15.*

(2226) *Capit ut vivas ejus vitam, qui tibi concessit imaginem suam. Amros.*

(2227) *Servas imaginem Cesaris impressam in nummi, et conservas imaginem Creatoris impressam in animis.*

entendement plus subtil, une mémoire plus heureuse, une volonté plus adroite et plus juste que dans un corps bien fait. Quand le corps commence à s'affaiblir et qu'il approche de sa fin, c'est alors que l'âme est plus vigoureuse et qu'elle fait les plus grandes actions. Si elle dépendait des sens pour ses opérations, elle ne pourrait pas agir à moins que les sens n'agissent en même temps. Il arrive néanmoins tout le contraire : quand les sens n'agissent pas, c'est alors que l'âme fait mieux ses fonctions. Lorsque vous n'entendez point de bruit, quand vous ne voyez rien qui vous détourne, quand les sens n'agissent et ne souffrent point, c'est alors que vous êtes plus propre à méditer quelque chose de sérieux. Le corps est couché, et l'âme se promène partout ; il demeure dans une même place, et l'âme court en mille lieux différents ; elle va d'un bout du monde à l'autre, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion : elle descend au centre de la terre, elle monte au plus haut des cieux ; elle sonde la profondeur de la mer ; elle mesure l'étendue du ciel et de la terre ; elle fait plus de chemin dans un quart d'heure que le corps le plus léger ne pourrait faire dans un siècle.

Disons encore, pour faire voir la spiritualité de notre âme, que quand plusieurs choses matérielles logent ensemble en un même corps, elles s'empêchent et s'incommodent l'une l'autre : l'âme contient le ciel et la terre sans être remplie ; tant de personnes différentes, qu'elle connaît et qu'elle a vues, sont en elle, et ne s'incommodent ni ne se pressent pas : les grandes choses y sont selon leur grandeur, les petites selon leur petitesse, et les unes et les autres selon toute leur étendue et tout entières dans la même faculté de l'âme. Et tant s'en faut que toutes ces choses y occupent de la place, qu'au contraire plus elle se remplit, plus elle est capable de recevoir. Concluons donc ce raisonnement, et disons : Si l'âme fait ses fonctions les plus nobles et les plus élevées sans le secours de son corps, elle ne dépend point de lui ; si elle ne dépend point de lui, elle est incorporelle ; si elle est incorporelle, elle est immatérielle ; si elle est immatérielle, elle est spirituelle ; si elle est spirituelle, elle est immortelle, puisque rien ne lui peut donner la mort.

Mais comment cela peut-il s'accorder avec ce que j'ai dit au commencement de ce discours, que nous donnions la mort à notre âme ? Car enfin, si elle ne peut mourir, comment est-ce que nous lui pouvons donner la mort ? Il est vrai, messieurs, que si on parle de la mort naturelle, qui consiste

en la destruction de sa substance, elle n'en est en aucune façon susceptible ; mais si l'on entend la mort spirituelle, qui est la plus à craindre, il est certain qu'on la lui procure souvent très-réellement et très-véritablement. Si nous demandons à saint Augustin ce que c'est que cette vie et cette mort spirituelles, il nous répondra qu'elle consiste précisément et uniquement ou en la présence ou en l'absence de Dieu, et comme la vie et la mort du corps consistent dans l'union ou dans la séparation de son âme, en sorte que le corps est vivant lorsqu'il est uni à l'âme, qui est sa vie, et il est mort quand il en est séparé, de même la vie de l'âme n'est autre chose que l'union de l'âme avec Dieu par le lien de la grâce ; et sa mort, c'est la division d'avec Dieu par la rupture de ce lien (2228). L'ange de l'Apocalypse dit à un pécheur : *Je sais quelles sont vos œuvres ; il semble que vous êtes vivant, et vous êtes mort* (2229). On dirait à vous voir que vous êtes vivant ; car vous parlez, vous écoutez, vous buvez, vous mangez : et néanmoins vous êtes mort, parce que la meilleure partie de vous, qui est l'âme, est morte. Messieurs, mesdames, vous jouez, vous riez, vous vous divertissez, vous faites bonne chère ; il semble à vous voir que vous êtes en bonne santé et pleins de vie : et néanmoins il y en a peut-être plusieurs de vous qui ont la mort au fond de leurs entrailles, au dedans d'eux-mêmes, qui les mine et qui les consume. Et comme la foudre fond quelquefois l'épée sans offenser le fourreau, et brise les os sans entamer la chair, de même le péché tue intérieurement l'âme sans blesser extérieurement le corps.

Eh quoi ! messieurs, croyez-vous que celui que vous voyez marcher soit vivant ? Parce qu'il se sert de ses pieds pour marcher, parce qu'il touche avec ses mains, parce qu'il voit de ses yeux, qu'il entend de ses oreilles, vous croyez qu'il est vivant. Il est vrai qu'il est vivant, mais ce n'est que son corps, car son âme est morte, ce qu'il y a de meilleur en lui est mort ; la maison est vivante, mais le maître de la maison est mort (2230). Eh quoi ! dit saint Augustin, l'âme se retire lorsque le corps est percé d'un coup d'épée, et vous croyez que Dieu ne se retire pas lorsque l'âme même est percée par un parjure. Hélas ! elle est morte, mais vous ne le savez pas ; elle est morte, mais vous ne le voyez pas ; vous voyez un corps étendu par terre lorsqu'il n'a plus d'âme, mais vous ne pouvez pas voir une âme lors qu'elle n'a plus son Dieu (2231).

Si la vie de l'âme est donc si excellente

(2228) Sicut anima est vita corporis, sic anima vita est Deus ; sic et expirat corpus cum animam emittit, ita exspirat anima cum Deum emittit. Deus amissus, mors anime ; anima emissa, mors corporis.

(2229) Scio opera tua ; nomen habes quod vivas, et mortuus es. *Apoc.*, III, 1.

(2230) Quia per oculos audivit, ipse manibus contractat, quia oculis videt et auribus audit viventem

putus ? Vivit, sed corpus ejus ; mortua est anima ejus, mortuum est quod melius est ejus, vi it habitaculum, mortuus est habitator.

(2231) Recce lit anima cum corpus perimitur gladio, et putas quia non recce lit Deus cum ipse anima feritur perjurio ? Exspiravit, sed nescis ; exspiravit, sed non vides : carnem enim jacentem sine anima vides, animam mis ram sine Deo videre non potes.

qu'elle n'est rien moins que l'union d'elle-même avec Dieu, ne devrait-on pas la conserver avec plus de soin que celle du corps? Il arrive néanmoins tout le contraire, puisqu'on fait ou rien ou peu de chose pour la vie de l'âme, et on fait et on souffre tout afin de prolonger la vie du corps. La preuve en est aisée, et il ne faut que votre pratique ordinaire pour vous en convaincre. Quand votre corps est malade, vous lui cherchez le meilleur médecin que vous connaissez; et quand votre âme est malade, vous lui cherchez partout le plus mauvais médecin, savoir, le confesseur le plus indulgent. Vous n'attendez pas pour appeler le médecin que la maladie de votre corps soit devenue incurable; et c'est ce que vous faites pour les maladies de l'âme; l'on diffère de jour en jour, de mois en mois, quelquefois d'année en année, de recourir au confesseur, et l'on attend que les passions et les mauvaises habitudes ayant gagné le dessus, que la santé de l'âme soit presque désespérée. Vous changez d'air quand il est nécessaire afin de recouvrer la santé de votre corps, et pour celle de votre âme vous ne voulez pas quitter ce mauvais air du monde, cette compagnie dangereuse, cette maison dans laquelle vous êtes dans l'occasion prochaine du péché. On se fait violence pour prendre des médecines amères, et dont la seule vue donne de l'horreur; on fait des diètes pénibles, on garde la chambre sans voir personne, on se laisse brûler les membres, on souffre les opérations les plus cruelles de la chirurgie; il n'y a rien enfin de si difficile à quoi l'on ne se soumette pour éviter la mort; et pour satisfaire à la justice de Dieu et pour prendre les remèdes dont l'âme a besoin, on ne veut point goûter l'amertume de la pénitence, on ne peut entendre parler de jeûne, on ne veut point pratiquer la retraite, qui est souvent si nécessaire; le seul nom de mortification et d'astérité fait peur; en un mot, on ne veut rien faire ni rien souffrir pour conserver ou pour rétablir la santé de son âme.

Il y a néanmoins cette différence considérable entre la mort du corps et la mort de l'âme, que, quoi que l'on puisse faire, il est absolument impossible d'éviter la mort du corps: tout ce que l'on peut faire avec tous les soins que l'on y peut apporter, c'est de la reculer un peu; mais enfin il y faudra venir; au lieu que si l'on apportait les mêmes soins pour l'âme on ferait en sorte qu'elle ne mourrait jamais. Oh! si nous pouvions, dit saint Augustin, réveiller ces hommes endormis, et nous réveiller avec eux, afin que nous aimassions avec autant d'ardeur cette vie stable et permanente que les hommes aiment cette vie passagère et fugitive (2232)? Que ne font-ils point pour éviter la mort qui les menace? Plusieurs

voyant l'épée qui pendait sur leur tête, ont donné pour ne pas mourir tout ce qu'ils s'étaient réservé pour vivre. Qui est-ce qui n'a pas découvert son trésor pour n'être pas tué? Et peut-être même l'a-t-il été après l'avoir découvert. A qui est-ce qu'on a dit: Embarquez-vous promptement pour ne pas mourir, et qui ne l'a pas fait? A qui a-t-on dit: Travaillez pour ne pas mourir, et a été paresseux? Dieu ne commande que des choses fort légères pour vivre éternellement, et on les néglige (2233). O aveuglement qui mériterait assurément d'être pleuré avec des larmes de sang!

N'est-ce pas, messieurs, votre même disposition à l'égard des autres, et n'êtes-vous pas bien plus touchés de la mort d'un corps que de la mort d'une âme? Si vous voyiez tomber à vos côtés un homme blessé à mort, vous seriez saisis d'horreur; et vous voyez souvent les âmes blessées mortellement par le péché sans que cela vous inquiète. Si la peste ou les soldats avaient fait mourir la moitié des habitants de cette ville, le reste serait dans la crainte et dans l'épouvante: Dieu veuille que le péché n'ait mis à mort que la moitié des âmes de cette ville; et cependant personne ne s'en met en peine. Si l'on venait vous dire que votre fils aimé a été tué, quels cris, ou plutôt quels hurlements ne jeteriez-vous pas? Son âme est morte par un péché mortel qu'il a commis; peut-être est-ce vous-même qui êtes le meurtrier, l'engageant en des occasions d'offenser Dieu, en souffrant que votre fille se trouve au bal, à la comédie, dans les compagnies dangereuses, et cela ne vous touche point. O aveugles que vous êtes, dit saint Augustin, vous pleurez la mort d'un corps, qui aussi bien devait mourir bientôt, et vous ne pleurez pas la mort d'une âme, qui était destinée à vivre toujours (2234): vous pleurez la perte d'une vie qui devait bientôt finir, et vous ne pleurez pas la perte de celle qui ne devait jamais avoir de terme; vous pleurez un corps qui a perdu son âme qu'il retrouvera un jour, et à laquelle il sera réuni pour toujours, et vous ne pleurez pas une âme qui a perdu son Dieu, qu'elle ne retrouvera peut-être jamais! Voilà le second mal que nous faisons à notre âme: elle est immortelle, et nous lui donnons la mort. Voyons le troisième, qui, pour être le dernier, n'est pas le moins considérable, savoir, qu'elle est précieuse, et nous n'en faisons aucun état. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

L'âme est précieuse.

Quoique ce que j'ai dit dans les deux premières parties soit très-suffisant pour faire voir le prix et la valeur d'une âme, quoique

(2232) Ut tales essemus amatores vite permanentis quales sunt homines amatores vite fugientis.

(2233) Cui dictum est, Naviga ne moriaris, et distulit? Cui dictum est, Labora ne moriaris, et

piger fuit? Levia Deus jubet ut faceret cum vivamus, et negligimus.

(2234) Ut si corpus, brevi moriturum, et non de illo amamus, semper vivamus.

c'en soit bien assez de dire qu'elle est l'ouvrage de Dieu seul, qu'il s'est employé à sa création d'une manière toute particulière, qu'il l'a créée à son image, néanmoins, pour ajouter encore quelque chose qui fasse mieux voir combien cette âme est précieuse, disons que, comme c'est Dieu seul qui l'a faite, c'est aussi lui seul qui l'a voulu refaire, et comme pour la faire il ne s'est servi d'aucune cause seconde, de même étant défigurée par le péché, il a voulu la refaire lui-même, sans donner le soin de cette affaire à aucun autre. Cette âme était si parfaite, qu'il n'y aurait personne qui pût y mettre la main pour la refaire. Comme, quand un excellent tableau est gâté par quelque accident, il n'y a que le peintre qui en est l'auteur qui puisse lui donner son premier lustre et sa première beauté, de même Dieu n'a pas donné commission à un ange de rétablir l'âme de l'homme en son premier éclat, ce qui pourtant eût été beaucoup; mais c'est lui-même qui l'a voulu faire, ce qui est beaucoup plus et qui marque bien davantage l'excellence de notre âme. Quand un roi envoie visiter un gentilhomme qui est malade, qu'il lui donne son médecin, qu'il le fait traiter comme sa propre personne, qu'il témoigne de l'inquiétude pour sa santé, c'est un honneur plus estimable à ce malade que la santé même. Mais si le roi prend la peine de s'y transporter lui-même, s'il le voit, s'il lui parle, s'il le console, s'il emploie ses mains royales à lui rendre quelque service, et encore plus s'il fait toutes ces choses avec incommodité de sa personne, c'est une marque que ce malade a de grandes qualités, et qu'il est extrêmement cher au roi. Qu'un Dieu se soit mis en peine de rétablir notre âme dans l'état d'où elle était déchue, sans doute c'est beaucoup; mais qu'il soit venu le faire lui-même, c'est ce qui passe tout ce qu'on peut dire et tout ce qu'on peut penser. *Ego ad servos*, disait cet ancien, *negotia rejicio secundaria: hæc me res deposcit*. Je laisse à mes serviteurs et à mes officiers les petites affaires; mais en voici une qui me regarde et qui demande ma personne. Dieu se sert des anges pour tourner les cieux, pour porter les astres, pour nous rendre mille services; mais quand il faut réparer notre âme, *hæc eum res deposcit*, c'est une affaire à laquelle il s'emploie lui-même, et qu'il ne confie à personne. *Je viendrai et le guérirai* (2233), dit-il dans l'Evangile. J'ai envoyé Moïse pour retirer mon peuple de la servitude d'Égypte, mes prophètes pour son instruction, mes anges pour détruire ses ennemis, mais pour réparer son âme, je ne m'en remets ni à Moïse, ni à mes prophètes, ni à mes anges; c'est moi-même en personne qui le ferai; *Ego veniam et curabo eam*.

Le soin que Dieu a eue de réparer lui-même notre âme fait bien voir son prix, mais ce qu'il lui en a coûté pour cela le fait bien

mieux connaître. Quand nous voyons qu'un excellent ouvrier emploie de grandes sommes pour avoir ou pour réparer son ouvrage, qui lui a été ravi par quelque violence ou gâté par quelque accident, nous jugeons par là de l'excellence de l'ouvrage. Vous savez, mon Dieu, ce que vous avez fait pour réparer notre âme, qui est votre ouvrage, et ce qu'il vous en a coûté pour la ravoir; et pourquoi en avez-vous tant donné, sinon parce que vous en connaissiez parfaitement le prix: *Idoneus sui operis æstimator*, comme vous appelle saint Ambroise. Notre âme vaut donc beaucoup, puisqu'un si habile connaisseur en a donné un si grand prix. Ah! mon âme, dit saint Augustin, sors de la boue et de ton limon, connais ta dignité, et pour cela vois ton créateur et ton rédempteur, vois son sang, tu vaux tout cela (2236). Mais, aveugle que tu es, tu aimes le monde, et tu vaux plus que le monde; tu admires le soleil, et tu es plus précieuse que tous les astres; tu contemples le ciel matériel, et tu es plus relevée que le firmament, ton Dieu seul est au-dessus de toi, et toutes les créatures sont au-dessous: et cependant tu es vendue à très-vil prix et pour très-peu de chose. Avare, homme d'argent, à quel prix mets-tu ton âme, qui vaut tant, combien la veux-tu vendre? Dix écus qu'on te donne pour un faux témoignage, une pistole pour une antidote, une somme que tu retiens injustement, en font le prix. Hé! aveugle! hé! pauvre misérable! tu donnes pour si peu de chose ce qui vaut un si grand prix. Autant d'or et d'argent que cette église pourrait en contenir; toutes les richesses des Indes et du Pérou ne valent pas ton âme. Que dis-je, autant d'argent que cette église en pourrait contenir! Tout l'or et l'argent qui est au monde, tous les trésors de la mer et de la terre, tous les royaumes et tous les empires de l'univers ne peuvent entrer en aucune comparaison avec ton âme: et tu ne laisses pas de l'exposer en vente pour très-peu de chose, selon l'expression de l'Écriture (2237). Voluptueux, à combien mets-tu ton âme? Tu la donnes pour un plaisir passager, pour une beauté périssable. Hé! pauvre misérable, tu donnes ton âme, qui est d'un si grand prix, pour une infamie qui est indigne des bêtes mêmes (2238).

Bien davantage, vous joignez l'injustice à l'aveuglement en disposant de ce qui ne vous appartient plus; vous vendez une chose que le Fils de Dieu a achetée bien chèrement. *Non estis vestri*, vous dit l'Apôtre, *empti enim estis pretio magno*. (I Cor., VI, 19.) Vous n'êtes plus à vous-mêmes, et par conséquent il ne vous est plus permis d'en disposer; Jésus-Christ vous a rachetés de la mort, et le prix qu'il a payé pour votre rançon est inestimable. Pourquoi vous a-t-il rachetés si cher, sinon pour vous posséder seul? Quand un homme a acheté une terre,

(2235) *Ego veniam et curabo eam. Matth., VIII, 7.*

(2236) *O animi, eripe te, tanti valis.*

(2237) *Hic enim animam quam venalem habet.*

Ecclesi., X, 10.

(2238) *Diabulus efficit voluptatem, et das animam.*

elle est à lui, on l'en laisse jouir paisiblement. Quoi, dit saint Augustin, il ne sera pas permis d'ôter à un homme son bien ni de lui ravir une possession qu'il aura acquise avec son or ou son argent; les juges monteront sur leurs tribunaux, ils armeront la sévérité des lois pour prévenir ou pour punir les larcins et les violences: et Jésus-Christ, qui achète si chèrement l'âme de l'homme, et qui l'a acquise au prix de son sang, perdra impunément cette précieuse possession! (2239)

Mais si Dieu perd son acquisition, qui est notre âme, nous la perdrons aussi, puisque, si Dieu ne la possède pas, elle est perdue pour nous. Quel malheur, messieurs, quel épouvantable malheur de perdre notre âme! et qui est-ce qui pourra jamais réparer cette perte? Hé! mon Dieu, nous accouturons-nous toujours à entendre ces paroles, et ne feront-elles jamais l'impression qu'elles doivent sur nos esprits? Qu'est-ce qu'un homme pourra échanger contre son âme sans perdre infiniment au change? (2240) Prendra-t-il de l'or, de l'argent, des palais, des royaumes? jouira-t-il des plaisirs, des délices du siècle? Hé! qu'est-ce que tout cela, puisque, s'il perd son âme, tout est perdu? S'il en avait plusieurs, et qu'il n'en eût perdu qu'une, il pourrait espérer de sauver les autres; mais n'en ayant qu'une, s'il la perd une fois, c'est une perte irréparable, tout est perdu pour lui.

CONCLUSION.

Aimons donc véritablement notre âme, et témoignons l'amour que nous avons pour elle en lui procurant le plus grand bien dont elle est capable, qui est son salut. Oui, messieurs, qui que vous soyez, *Salva animam tuam*: Sauvez votre âme à quelque prix que ce soit et quoi qu'il vous en puisse coûter. Qu'il arrive ce qu'il pourra de tout le reste; il n'importe: que vos biens se perdent, que vos richesses se dissipent, que vos enfants meurent avant vous, ce n'est pas un grand mal, pourvu que vous sauviez votre âme. Que les autres choses aient un bon ou mauvais succès, que la fortune vous soit ou contraire ou favorable; que vous ayez des biens ou que vous n'en ayez pas; que vous soyez pauvres ou riches, ce sont choses dont vous ne devez pas vous mettre beaucoup en peine. Mais celle qui vous doit être unique, et à laquelle vous devez travailler avec toute l'application de votre esprit, c'est de sauver vos âmes; *salva animam tuam* (*Gen.*, XIX, 17). *Dic animæ meæ, salus tua ego sum* (*Psal.* XXXIV, 3). Seigneur, dites à mon âme cette favorable parole, que vous êtes son salut, son secours, et son Sauveur. C'est, messieurs, ce que je vous souhaite. Amen.

SERMON XCII.

DE LA LUXURE.

Fugite fornicationem.

Fuyez la fornication. (1 Cor., VI, 18.)

EXORDE.

Quoique tous les péchés mortels aient cette malheureuse propriété de rendre l'âme infâme et abominable aux yeux de Dieu, néanmoins le péché contre la pureté la traite d'une manière beaucoup plus outrageante, et la déshonore tout autrement, comme je le ferai voir dans la suite de ce discours. Disons encore que, quoique toutes sortes de péchés soient contre celui qui les commet, puisque c'est lui qui en reçoit le plus grand préjudice; toutefois ce péché déshonore regarde particulièrement celui qui en est coupable et l'attaque directement lui-même. C'est ce que dit saint Paul en suite de ces paroles que j'ai mises à la tête de ce discours: *Quelque autre péché*, dit-il, *que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet fornication pèche contre son propre corps*. Ce n'est donc pas tant manquer à ce qu'on doit à Dieu, à ce qu'on doit au prochain, que manquer à ce qu'on se doit à soi-même, de commettre un péché qui est si injurieux à celui qui le commet, et qui le déshonore d'une manière si outrageante. Mais le plus grand mal est, qu'encore qu'il soit si infâme, il ne laisse pas d'être extrêmement cher.

Ainsi, quand j'entreprends de le combattre aujourd'hui, j'entreprends de combattre un ennemi bien dangereux, qui est d'autant plus difficile à vaincre, qu'il s'en trouve plusieurs qui prennent sa défense et qui embrassent son parti avec beaucoup d'ardeur. Mon discours n'aura jamais assez d'ardeur pour abattre un adversaire si puissant; et il me semble que les armes seraient plus propres que les paroles pour déplorer les maux étranges et le dégât furieux qu'il fait parmi les Chrétiens. En effet, messieurs, qui pourrait considérer avec quelque attention le nombre presque infini de personnes, et particulièrement de jeunes gens, que ce péché tient misérablement attachés, le ravage qu'il fait dans leurs âmes, les péchés sans nombre qu'il leur fait commettre, les désordres dans lesquels il les jette, les maux où il les précipite tous les jours, et surtout le comble de tous les malheurs, savoir la perte de leur âme et leur damnation éternelle? Qui est-ce, dis-je, qui pourrait considérer ces maux sans avoir le cœur percé de douleur et sans être touché d'une extrême compassion? Mais ce qui est plus digne de nos larmes, c'est que souvent il n'y a que ce seul péché qui soit la cause de la damnation de plusieurs, étant certain qu'il y a grand nombre de personnes qui ne sont point sujettes à d'autres vices considérables, ou, s'ils en

(2239) Non perdet homo quod emit auro suo, et perdet Deus quod emit sanguine suo, *In psal.* CXXIX.

(2240) Quid prodest homini si universum mundum

lucreretur, animæ vero suæ detrimentum patiat? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? *Matth.*, XVI, 26.

ont quelques-uns, ce ne sont que des effets de celui-ci; et que, s'ils en étaient délivrés, ils mèneraient une vie toute pure et toute innocente. Malheureux péché, péché funeste et détestable, faut-il que tu perdes ainsi misérablement des hommes qui sans toi se sauveraient infailliblement? Faut-il que tu ravisses à Dieu tant de belles âmes, pour les sacrifier à la volupté, et par la volupté au démon? Maudite impudicité, funeste peste du genre humain, cruelle meurtrière des âmes, malheureuse pépinière de l'enfer, qui est-ce qui aura pour toi la haine et l'horreur que tu mérites? L'apôtre saint Paul nous donne de puissants motifs pour détester ce péché quand il dit que nous sommes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en nous (2241). Vous êtes les temples de Dieu, vous ne devez rien faire qui soit indigne de leur sainteté: c'est un motif d'amour et de respect. Mais ce qu'il ajoute ensuite est un grand motif de terreur: *Que si quelqu'un est assez téméraire pour profaner ce temple, Dieu le perdra* (2242). Examinons, messieurs, ces motifs de l'apôtre saint Paul, et voyons comment l'impureté souille les corps qui sont les temples de Dieu, comment elle profane les âmes, qui sont ce temple d'une manière encore plus particulière: *Nescitis quia templum Dei estis*, et enfin le châtement que Dieu tire de cette profanation, *Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus*. Voilà la matière de ce discours, après que, etc. *Ave, Maria*.

Dessin du sermon.

I^{er} POINT. L'impureté souille le corps, qui est le temple de Dieu. — Nos corps sont les membres de Jésus-Christ.

II^e POINT. Elle souille l'âme, qui est plus pertinemment ce temple. — Elle l'abrutit. — Elle l'avangle. — Elle l'endurcit. — Elle la conduit à l'hérésie.

III^e POINT. Le châtement que Dieu tire de cette profanation. — Ceux des Chrétiens, comme plus coupables, seront plus châtes. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

L'impureté souille le corps, qui est le temple de Dieu.

Quand Dieu nous a donné des corps, il ne faut pas nous imaginer que la seule fin qu'il se soit proposée ait été de les faire servir de palais à nos âmes, et pour recevoir dignement ces illustres hôtes; mais il nous les a donnés principalement pour être les temples vivants de sa gloire, et pour être traités comme une chose qui veut lui être particulièrement consacrée. Et, de peur qu'on ne s'imaginât que cette auguste dignité de temple du Dieu vivant appartenait seulement à nos âmes, le même saint Paul ajoute au même chapitre de la même Epître: *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous* (2243)?

(2241) *Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?* I Cor., III, 16.

(2242) *Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus*. *Ibid.*, 17.

(2243) *An nescitis quod tam membra vestra et in-*

Il est vrai qu'il est assez difficile d'expliquer comment le corps de l'homme peut être le temple du Saint-Esprit, et comment il se peut mêler dans cette basse et brutale partie de nous-mêmes. On peut néanmoins rendre trois raisons de cet oracle de l'Apôtre par lesquelles les membres des Chrétiens peuvent légitimement mériter cette gloire. 1^o Parce que le Saint-Esprit résidant immédiatement dans nos esprits par la grâce, habite médiatement dans les corps à qui ces âmes sont attachées, et fait, pour ainsi parler, comme une extension de sa résidence sur nos membres. 2^o Parce qu'il dispose des membres des saints et en fait les instruments de ses opérations, puisque, selon la pensée de Tertullien, les plus rigoureuses et les plus éclatantes vertus du christianisme, comme la virginité et le martyre, s'exercent par le moyen du corps, et s'accomplissent aux dépens de ses membres (2244). 3^o On peut dire que les corps des saints sont les temples du Saint-Esprit, parce qu'il fait quelquefois jaillir sur eux quelque écoulement de ses grâces, en ce qu'il remue l'imagination qui agit sur l'appétit sensitif par ses consolations et par ses ardeurs, pour les disposer à la sainteté.

Le même Tertullien, après avoir dit que nos corps sont les temples vivants de Dieu, ajoute que *la pudicité est comme le sacristain et le pontife de ce temple* (2245). Il veut dire que, comme l'office des prêtres ou de ceux qui sont commis pour la garde des temples consiste à bannir tout ce qui peut profaner la sainteté de ce lieu, c'est aussi la pureté qui bannit du corps du Chrétien le vice opposé, qui le profane davantage et qui est le plus opposé à la sainteté de Dieu. C'est elle qui ferme l'entrée à tout ce qui le pourrait souiller et qui en pourrait altérer la beauté. Elle sait que Dieu ne peut souffrir l'impureté, qu'il n'habite point dans une âme souillée; et ainsi elle empêche que rien n'entre dans ce lieu qui puisse l'en chasser. La chasteté n'est pas seulement la gardienne de ce temple, elle en est encore la prêtresse, *antistita*. C'est elle qui offre à Dieu tous les sacrifices qui se font dans ce temple; c'est elle qui égorge toutes les victimes qui se consomment dans ce temple. Et quelles sont ces victimes qu'elle égorge, sinon les passions violentes et brutales? C'est elle qui les étouffe, c'est elle qui amortit tous les mouvements honteux, qui en arrête l'impétuosité. Et, après qu'elle s'est occupée à ce sanglant et pénible exercice, qu'elle a employé toutes les forces qu'elle a reçues de Dieu pour chasser tous les ennemis de la sainteté de ce temple, elle offre à Dieu un sacrifice de louanges. Elle se présente à lui avec tous les instruments de sa victoire et les marques de son triomphe, qui sont la prière, le jeûne, la retraite, la modestie, dont elle

plum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est? I Cor., VI, 19.

(2244) *De bonis carnis adolentur*.

(2245) *Ejus templis antitua et antistita pudicitia est*. *De Cultu fem*, l. II, c. 1.

s'est servie pour conserver la pureté et la sainteté de ce temple, dans lequel Dieu réside et établit sa demeure tant que la chasteté en est la gardienne et la prêtresse.

Mais, afin de chasser Dieu de ce temple et en souiller la pureté, le démon s'est servi d'un moyen tout opposé à celui qu'il a remarqué que Dieu avait employé pour l'établissement de la religion, selon laquelle il voulait être honoré. Il voyait que l'âme et l'esprit de cette religion s'étaient la pureté, qu'elle entraît dans toutes les cérémonies et dans tout le culte qu'on rendait à Dieu : il se veut aussi faire des adorateurs sur la terre ; il se veut faire une religion, et il veut que l'âme et l'esprit de cette religion soient l'impureté, qu'elle entre dans toutes les cérémonies et dans tout le culte qu'on lui rendra. Il trouve dans l'homme des inclinations très-favorables à son dessein : il ne lui reste pour cela qu'à ôter ce reste de pudeur et de honte qui est dans le fond de l'âme, et qui fait que, quelque déréglé qu'on soit, on se cacherait, si on pouvait, à soi-même ses déréglés. Que faire pour effacer de l'âme ce caractère de pudeur que Dieu a imprimé dans le fond de son être ? il établit une religion, dont la piété consiste à reconnaître des dieux impudiques et adultères ; il fait passer l'impureté pour un acte de religion, il la mêle dans tous les exercices de cette religion ; il se fait dresser des autels, où il veut que tous ses adorateurs lui sacrifient. Mais qu'est-ce qu'on immolera sur ces autels, dit saint Augustin ? quels sont les sacrifices qui peuvent être agréables au démon ? Ce n'est ni le sang des animaux ni la fumée de leur chair brûlée ; ce n'est ni le sang humain, ni des hommes égorgés qui lui plaisent et qu'il veut qu'on lui offre ; mais c'est la pudeur qu'il veut qu'on fasse mourir sur des autels, c'est la chasteté qu'il veut qu'on lui offre comme une victime qu'on a égorgée (2246).

Voilà les sacrifices qui plaisent au démon ; c'est à ces marques qu'on lui fait connaître qu'on suit la religion qu'il a établie sur la terre, qu'on est du nombre de ses adorateurs ; et c'est en commettant toutes sortes d'impuretés et en souillant la sainteté de son corps, qu'on suit les lois qu'il a établies avec plus de soin sur la terre. Ainsi, messieurs, lorsqu'un Chrétien se souille par quelque action d'impureté, au lieu qu'auparavant on pouvait lui dire qu'il était le temple du Saint-Esprit et que Dieu résidait en lui, on peut dire présentement qu'il est le temple du démon, qui a établi sa demeure dans son âme et dans son esprit, que l'un et l'autre sont à lui ; et, au lieu qu'on pouvait dire d'un corps pur et chaste, de ce temple mystérieux sanctifié

par la grâce de Dieu, que la chasteté était la prêtresse et la gardienne de ce temple, on peut dire de cet homme corrompu que son corps est le temple du démon et que l'impureté est la gardienne et la prêtresse de ce temple, que c'est elle qui offre tous les sacrifices qui se font dans ce temple, que c'est elle qui se présente tous les jours au démon avec les infâmes instruments de sa victoire et les marques de son triomphe, qui sont le luxe, la bonne chère, l'immoralité, le libertinage, dont elle s'est servie pour consacrer ce temple au démon.

Voilà jusqu'où le grand Apôtre a poussé la honte et l'infamie du péché que je combats, de dire que nos corps sont les temples du Saint-Esprit. Néanmoins il semble porter leur dignité encore plus loin, quand il ajoute au même endroit que *nos corps sont les membres de Jésus-Christ même* (2247). Et en ce sens ils sont des temples très-saints et très-dignes de Dieu (2248). Donnons quelque jour à cette vérité, qui est si grande en elle-même, et en même temps si honorable à nos corps. C'est au baptême que nous sommes faits membres de Jésus-Christ, lorsque, étant retranchés d'une racine du péché, d'un olivier stérile et sauvage, nous sommes insérés en lui par la communication de son Esprit comme dans une douce et sanctifiante olive, afin que nous nous ressentions de la vie et de la graisse de la racine, et que ce soit désormais Jésus-Christ qui vive en nous, qui opère en nous, et produise par nous des fruits de vie agréables à Dieu, comme un fonds qui lui appartient et qui doit fructifier pour son maître. Néanmoins cette union et cette insertion, pour ainsi parler, est seulement ébranchée dans le baptême : elle se confirme dans les autres sacrements ; mais elle reçoit sa consommation et la dernière perfection dont elle est capable en cette vie par la communion réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, puisque, selon l'autorité de notre Apôtre, mangeant d'un même pain, nous témoignons que, comme plusieurs grains ne font qu'un pain, de même nous ne faisons qu'un corps, qui n'est autre que Jésus-Christ même. *Vous êtes tous ensemble le corps de Jésus-Christ, et chacun en particulier est un membre de ce corps* (2249). *Nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os* (2250). Voyez donc, dit Tertullien, par combien de titres glorieux notre chair est la chair de Jésus-Christ (2251). Mais que ne dit point saint Cyrille sur ce sujet ? Etant, dit ce Père, unis à un même et unique Jésus-Christ, quand nous l'avons reçu en nous, il arrive de là (écoutez ces paroles avec un profond respect, car elles sont divines, et

(2246) Quale demonium sit quod aliter placari non potest, nisi illi, non aves, non sanguis humanus, sed multo sceles ius pudor humanus, tanquam immolatus intereat? Aug., ep. 202.

(2247) Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? I Cor., VI, 15.

(2248) Templum Dei sanetum quod estis vos. I Cor., VI, 19.

(2249) Vos estis corpus Christi et membra de membro. I Cor., XII, 27.

(2250) Membra sumus corporis eius, de carne eius, et de ossibus eius. Ephes., V, 50.

(2251) Caro nostra quoties caro Ch isti?

méritaient d'être révérencés des hommes et des anges), il arrive de là, dis-je, que nos membres sont plutôt appropriés à Jésus-Christ qu'à nous, et qu'ils lui appartiennent plus qu'à nous mêmes.

O Dieu! quelles grandes, mais quelles terribles vérités! qu'elles sont honorables aux justes, mais qu'elles sont funestes aux impudiques! Vos membres sont à Jésus-Christ, vos corps sont à lui, et composent son corps par la possession qu'il en prend dans le sacrement de l'Eucharistie. Et après cela *arracherez-vous donc à Jésus-Christ ses propres membres pour les faire devenir les membres d'une prostituée?* (2252) Ah! Dieu vous préserve de faire cette injure à votre corps, ou plutôt au corps de Jésus-Christ même, et de profaner d'une manière si indigne un temple si saint et si auguste! Avez-vous jamais fait réflexion à ces vérités, et avez-vous pesé les conséquences qui s'en tirent nécessairement? Vos corps sont les corps de Jésus-Christ: cela veut dire que désormais vous n'en devez plus user que dans l'esprit de Jésus-Christ, c'est-à-dire comme Jésus-Christ a usé du sien; et ce serait lui faire un grand outrage que de se servir de ses membres pour faire des actions indignes de lui, qu'il aurait honte d'avouer et de reconnaître pour siennes. Prends garde, Chrétien, prends garde que ta bouche, tes mains, les pieds, tes yeux, et ton cœur, sont la bouche, les mains, les pieds, les yeux et le cœur de Jésus-Christ même, et par conséquent, que par tous les membres de ton corps tu dois dire ses paroles et faire ses œuvres. Si tu avais cette pensée bien présente dans ton esprit, comment pourrais-tu donner ou recevoir des baisers impudiques avec la bouche de Jésus-Christ? Comment dire ou entendre des paroles deshonnêtes avec la langue et les oreilles de Jésus-Christ? Comment des regards éminels avec les yeux de Jésus-Christ? Comment aller en des lieux infâmes avec les pieds de Jésus-Christ? Comment faire des attouchements sales avec les mains de Jésus-Christ? et comment loger tant de pensées impures dans un cœur qui est le cœur de Jésus-Christ, et qui doit être le temple sacré et le chaste lit du Saint-Esprit? C'est pourquoi, si tu veux désormais commettre des actions deshonnêtes, il faut que tu cherches d'autres mains, d'autres yeux, une autre langue, une autre bouche, et un autre corps que le tien, puisqu'il est à Jésus-Christ, et qu'en cette qualité il ne peut plus désormais être employé en des usages profanes et illégitimes. *Vous n'êtes plus à vous*, dit encore saint Paul, *et par conséquent il ne vous est nullement permis de disposer de vous, car Jésus-Christ vous a rachetés de la mort, et le prix qu'il a payé pour votre rançon est inestimable.* (1 Cor., VI, 19, 20.) Après un si grand bienfait, pouvez-vous douter que vous ne soyez obligés de lui conserver ce corps qu'il a si chèrement

acheté, et vous en servir seulement pour sa gloire, puisqu'il a l'honneur d'être son temple.

Concluons donc, et disons que nous pouvons appeler ce vice de l'impureté une profanation générale de tout ce qu'il y a de saint et de sacré dans l'homme, puisqu'il arrache ses membres aux usages de Jésus-Christ pour les consacrer au culte des démons. Et ne pouvons-nous pas ajouter que les impudiques imitent le sacrilège de Balthazar quand il employa pour ses abominables festins les vaisseaux sacrés du temple? Et, sans remonter si haut, vous entendez avec horreur les profanations impies que les hérétiques de notre temps ont faites des vaisseaux sacrés et des choses les plus saintes, dont ils se sont servis pour les usages les plus infâmes; et vous n'avez pas horreur de celle que vous faites de votre corps, qui a été tant de fois consacré par l'attouchement précieux du corps et du sang de Jésus-Christ. Les premiers ne sont que des vases inanimés, qui n'ont qu'une consécration extérieure; votre corps est un vaisseau sacré qui reçoit souvent Jésus-Christ, qui est consacré par lui-même, et où il demeure bien plus volontiers que dans les vaisseaux d'or et d'argent. Nous avons tous de la vénération pour les choses saintes, parce qu'elles portent les impressions de Dieu; et je n'ai pas si mauvaise opinion d'aucun de la compagnie que de croire qu'il voulût choisir une église pour accomplir ses infamies. Non, vous ne voudriez pas vous servir d'un autel pour commettre un crime, employer un calice pour faire une débauche; vous auriez sans doute horreur de cette action, et le souvenir de la perte de Balthazar arrêterait votre passion. Et comment irez-vous donc profaner ces corps, qui sont plus que toutes les églises, plus que tous les autels et tous les calices du monde? Disons mieux, que les impudiques recommencent l'impiété de cet empereur (2253) qui, pour profaner les momments de notre religion, mit l'image d'Adonis dans l'étable de Bethléem et l'idole de Vénus sur cet endroit du Calvaire où la croix était adorée. Ah! sacrilège impudique! ton corps est la crèche où Jésus est né et comme le Calvaire qu'il a arrosé de son sang; et tu mets l'idole d'Adonis et de Vénus au-dessus, puisque tu foules aux pieds Jésus-Christ, qui est en toi, pour adorer ces divinités impudiques; tu établis la créature en la place de Dieu, quand tu regardes ou même que tu adores cette idole comme ta divinité et que tu l'appelles de ce nom impie! Ah! dit saint Augustin, si tu ne veux pas te considérer toi-même, *parce in te Christo*, au moins épargne Jésus-Christ, qui est en toi; si tu ne veux pas te respecter toi-même, respecte le Saint-Esprit, qui est en toi, *Spiritus Dei, qui habitat in vobis*; et si tu ne veux pas porter aucun honneur à ton corps, qui a été formé des mains de

(2252) Tollens membra Christi, faciam membra meretricis? 1 Cor., VI, 15.

(2253) Adrien.

Dieu, porte-lui en au moins quelqu'un à présent qu'il est un temple auguste consacré à Jésus-Christ. *Parce in te Christo.*

SECOND POINT.

Elle souille l'âme, qui est plus particulièrement ce temple.

Quoique les souillures dont l'impureté profane la première partie du temple de Dieu, qui est le corps, soient plus sensibles, celles néanmoins qui déshonorent le sanctuaire de ce temple, qui est l'âme, sont bien plus funestes, encore qu'elles soient moins connues. L'âme est si noble et si excellente, comme je vous l'ai fait voir dans le discours précédent; et cependant ce vice la traite de la manière du monde la plus indigne. L'âme, par la noblesse de son origine, est élevée jusqu'à l'image de Dieu, et l'impureté l'abaisse jusqu'à la condition des bêtes. Dieu l'a créée comme l'œil de l'homme, et l'a remplie de plusieurs belles connaissances, et ce vice lui ôte toutes ses lumières. Dieu lui a donné l'inclination, et même la capacité de s'occuper de lui et de toutes ses perfections, et l'impureté la rend toute terrestre et incapable de se convertir à lui. C'est-à-dire que ce vice infâme abrutit, aveugle, et endurecit l'âme, et ainsi profane ce temple auguste de la Divinité d'une manière très-injurieuse.

Il est vrai que le caractère particulier de l'impureté, c'est d'abrutir l'homme, et de créature raisonnable qu'il est le réduire à l'état des bêtes. Être orgueilleux, c'est proprement le péché des anges; être envieux, c'est le péché des démons; être vindicatif, c'est le péché des hommes; mais être impudique, c'est le dérèglement des bêtes. C'est aussi le sentiment que Dieu en avait quand il résolut de punir l'homme pour ce péché par un déluge universel: *Mon esprit ne demeurera point dans l'homme, qui est devenu tout sensuel, tout brutal* (2254). Il ne peut plus porter le nom de l'esprit qui l'anime, mais de la chair qui le domine, *quia caro est*. Si nous n'aimons mieux dire que cet esprit de Dieu, qui ne demeurera point dans l'homme, c'est son image, qu'il avait imprimée dans l'âme, par laquelle elle devient le temple auguste de la Divinité, et qui est effacée par le péché, qui rend l'homme tout de chair, et l'âme, de spirituelle qu'elle était auparavant, toute charnelle et tout absorbée dans la nature, comme saint Augustin le dit d'Adam (2255). Et ainsi ce péché, par une impudence qui lui est particulière et qui ne convient point aux autres, monte jusqu'au trône de Dieu pour y souiller son image et profaner le temple qui lui est dédié.

(2254) Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est. *Gen.*, VI, 5.

(2255) Qui futurus erat etiam corpore spiritualis, factus est etiam mente carnalis.

(2256) Cecidit, ceci nit B. ylon magna, et facta est habitatio dæmoniorum, et eius o. i. a. omnis spiri-

Que dis-je, souiller l'image de Dieu, il la détruit entièrement, et en efface tous les traits dans l'âme de l'homme. Si une image de cire tombe sur le pavé, elle se brise: on peut néanmoins remarquer encore quelques traits de cette image, la reconnaître, et même rajuster les morceaux si adroitement, qu'il ne paraisse presque pas qu'elle ait été rompue. Mais si elle tombe dans une fournaise embrasée, elle se fond entièrement, en sorte qu'il n'y demeure plus aucun trait. L'homme, par les autres péchés, gâte à la vérité, ou même efface l'image de Dieu; il y demeure néanmoins encore quelques traits, quelques linéaments qui la font reconnaître; un certain air de spiritualité, de créature raisonnable, d'origine céleste, qui se peut remarquer: c'est une belle image qui est gâtée, mais qu'il est facile de nettoyer; mais si cette image tombe dans la fournaise ardente de l'impudicité, elle est entièrement détruite, on n'en peut remarquer aucun trait ni aucun linéament: il n'y a plus en l'homme rien de spirituel, rien de raisonnable, rien qui ressente la noblesse de son origine; mais il devient tout charnel, tout brutal, tout bête, *non permanebit spiritus*, etc. Ne pouvons-nous pas dire d'une âme souillée par l'impureté ce que saint Jean dit de Babylone, qui en est la figure: *Elle est tombée, cette grande Babylone, elle est tombée, et elle est devenue la demeure des démons, la prison de tous les esprits impurs, et la prison de tous les oiseaux impurs et hais des hommes* (2256). Cette belle âme a perdu tout son lustre, ce temple auguste de la Divinité est tombé par terre, et il est devenu la demeure des démons, des esprits immondes, et de tous les oiseaux impurs, *parce que toutes les nations ont bu du vin empoisonné de sa prostitution* (2257). O Dieu! quelle horrible profanation de ce temple!

Faut-il s'étonner après cela si, l'âme étant tout abruti, elle tombe par une suite nécessaire dans un aveuglement déplorable, puisque, comme remarque saint Chrysostome, ceux qui sont adonnés à ce péché ont les sens comme épaissis et ensevelis dans la chair, en sorte qu'ils ne peuvent rien voir? Le feu de la concupiscence, dit saint Augustin, expliquant le psamme LVIII, leur a fermé les yeux et empêché de voir le soleil de la grâce (2258), l'attache à cette passion brutale ôte le discernement du bien et du mal, et la lumière qui ferait juger des choses comme il en faut juger. Elle empêche de voir les suites dangereuses et les malheurs inévitables que ce vice entraîne ordinairement après lui; elle fait perdre le souvenir des jugements de Dieu, et celui qui en est enivré tâche lui-même de les ôter de devant ses yeux afin de pécher plus librement et sans ces fâcheux remords

ius immundi, et custodia omnis vulneris immunda et o. i. b. *Apoc.*, XVIII, 2.

(2257) Quia de vino iræ fornicationis biberunt omnes gentes. *Ibid.*, 5.

(2258) Super cecidit ignis, et non viderunt solem. *Psal.* LXII, 9.

de conscience. C'est ce que firent les vieillards impudiques qui voulurent corrompre la pudicité de la chaste Suzanne. Ces misérables perdirent le sens et le jugement : ils détournèrent leurs yeux pour ne pas voir le ciel, et ôter de leur esprit le souvenir des jugements de Dieu (2259). Ils ne firent pas une plus grande réflexion à leur honneur ni à leur réputation, qu'ils allaient perdre par cette faction infâme, et qu'ils avaient intérêt de conserver comme étant les juges du peuple, parce qu'ils n'avaient les yeux de l'esprit ouverts qu'aux moyens de contenter leur passion, et entièrement fermés à toutes les autres considérations qui eussent pu leur découvrir l'infamie de l'action qu'ils allaient commettre. C'est la véritable disposition des impudiques : ils ont les yeux fermés à tout ; ils ne voient, ni ne veulent rien voir de toutes les choses qui seraient capables de les détourner de leur passion.

Y eut-il jamais un aveuglement semblable à celui de Samson ? Sa malheureuse Dalila l'avait voulu trahir jusqu'à trois fois, et le livrer entre les mains de ses ennemis ; et néanmoins il est si aveuglé que de se fier encore à cette misérable, et de lui découvrir en quoi consistait sa force. Il lui arriva ce que vous savez : les Philistins le prirent, lui crevèrent les yeux, le chargèrent de chaînes, et lui firent tourner un moulin comme à une bête. Ce qu'ils lui firent souffrir extérieurement n'était que la figure de ce qui arrive intérieurement aux impudiques : car, outre qu'ils sont traités comme des bêtes, ainsi que j'ai déjà dit ; outre qu'ils perdent les yeux de l'esprit, ils sont encore esclaves de cette passion dominante ; et ce qui est le plus déplorable est que ces ténèbres de leur âme les empêchent de voir leur captivité. « Considérez Joseph, dit excellemment saint Chrysostome, lorsqu'il servait comme un esclave, et comparez-le avec cette dame de qualité qui lui commandait. Qui des deux était plus esclave, ou Joseph, ou cette dame ? Joseph, tout esclave qu'il était, ne voulait rien faire de ce crime détestable que sa maîtresse lui commandait ; et cette femme, toute libre qu'elle parût, ne put résister à ce que sa passion voulait d'elle. Admirez jusqu'à quels abaissements elle descendait pour obéir à cette impérieuse maîtresse, qui la tyrannisait au dedans d'elle-même. Il faut, lui disait-elle au fond du cœur, que vous oubliiez que vous êtes dame et que Joseph est votre esclave ; il faut que vous le conjuriez de vous écouter. Vous l'avez acheté de votre argent ; mais il n'importe, je vous commande d'user de prières envers lui, et de paraître devant votre esclave en suppliante. S'il vous rebute, faites-lui instance, rendez-vous importune, jusqu'à être méprisée et devenir la fable du monde. Quel tyran parmi les hommes commande des choses si dures ? mais quel aveuglement

profond de ne pas voir la dureté de cette tyrannie ! Il n'y a rien de si commun, et il n'y a rien qu'on aperçoive moins. »

Cet aveuglement passe bien plus avant, et conduit en des précipices bien plus effroyables, je veux dire jusqu'à la perte de la foi et de la religion. En effet, on peut remarquer que tous les athées, avant de tomber en cet abîme, ont été impudiques. Les Israélites, avant que d'offrir des sacrifices à Béalphégor, avaient commis des impuretés avec les filles des Madianites. Salomon adore les idoles de chair avant que d'adorer les idoles de bois. Saint Jérôme a fait la même remarque des hérésiarques, qu'il dit avoir été tous impudiques, et n'être arrivés à la perte de la foi que par les désordres de l'impureté.

C'est, disent les théologiens, que l'aveuglement est une des filles ou une des peines de cette passion, qui jette des ténèbres épaisses dans l'entendement, qui empêchent de voir le soleil de la grâce, *supercecidit ignis, et non viderunt solem.*

Si elle aveugle l'entendement, elle endurecille la volonté d'une manière encore bien plus funeste, et ce serait une chose incroyable, si l'expérience ne la rendait palpable, jusqu'à quel point ceux qui sont possédés de cette passion sont endurecis.

Disons donc, messieurs, mais disons-le avec frayeur pour ceux qui sont tombés dans ce désordre, que cet endurecissement du cœur jette dans une impossibilité morale de sortir de cet abîme où ils sont précipités. L'expérience de ce qu'on voit tous les jours dans le monde ne prouve que trop cette malheureuse vérité. C'est une funeste habitude qui commence dans la jeunesse et continue jusqu'à la mort, qui ne s'efface ni par la vieillesse, ni par la honte, ni par la terreur des supplices de l'enfer, ni par la crainte de Dieu. Elle résiste à tout cela, et accompagne un misérable pécheur, qui quitte plutôt la vie que l'impureté. Elle s'est rendue maîtresse de son âme, de son cœur, et de son corps ; il ne vit plus que pour la faire régner : il n'a que de la faiblesse et de la langueur pour les autres actions de la vie.

N'avez-vous jamais remarqué quelle est la vie de ceux à qui la malice de leurs ennemis a fait avaler un poison lent, et qui ne les doit faire mourir qu'après quelques années. Cette vie qu'ils roulent durant ce temps n'en a que le nom, car ils n'en ont ni l'usage ni n'en font les fonctions. Le poison a attaqué le principe de vie, il s'est rendu le maître du cœur ; il a altéré la masse du sang, il a infecté de son venin toutes les parties nobles. Que peut-on attendre d'un homme en cet état ? Ce n'est que faiblesse, ce n'est que langueur. Par où le guérira-t-on ? y a-t-il des remèdes qui puissent purifier un cœur dont le poison a corrompu la substance, qui puisse chasser un venin qui a pénétré jusqu'à la moelle des os ? Non, messieurs, un homme dans cet état ne doit s'attendre qu'à la mort ;

(2259) Everterunt sensum suum et declinaverunt oculos suos, ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum. *Dan.*, XIII, 9.

mais auparavant qu'il finisse une vie mélancolique, il faut qu'il vous donne un exemple de ce qui se fait dans l'âme de ceux qui ont vieilli dans l'impureté.

Vous vous le dites déjà assez à vous-mêmes, qu'elle est un poison funeste que la malice de notre ennemi nous a caché sous des fleurs, sous la fausse apparence des plaisirs, pour nous le faire avaler avec plus d'avidité; qu'il a infecté le cœur, qu'il a corrompu toutes les lumières que Dieu nous a données qu'il a altéré l'usage de cette raison, et qu'il ne reste plus que langueur, que faiblesse, que dégoût pour les choses de Dieu. *L'homme animal, c'est-à-dire celui qui suit les mouvements de la partie animale et sensuelle, ne goûte point les choses de Dieu* (2260); il n'a goût que pour les choses de la chair, qui seules lui sont agréables; il ne comprend pas, l'aveugle qu'il est, et il n'est pas même capable de comprendre, qu'on goûte plus de véritables plaisirs dans un quart d'heure en aimant Dieu qu'il n'en peut goûter en toute sa vie, fût-elle de mille ans, dans sa vie sensuelle et voluptueuse: c'est, dit encore saint Paul, que *ceux qui sont charnels aiment et goûtent les choses de la chair, et ceux qui sont spirituels aiment et goûtent les choses de l'esprit* (2261).

Tertullien explique d'une manière encore bien plus forte le malheur d'un Chrétien qui s'est engagé dans l'impureté. Il dit d'un homme dans cet état que c'est un cadavre dont l'impureté a corrompu toute la raison (2262); qu'il ne reste plus de vie à cet homme que pour s'abîmer dans les plaisirs; qu'il est mort à tous les usages de la vie chrétienne et de la vie spirituelle; qu'il n'en connaît point d'autre que celle qui se passe dans les voluptés, dont l'amour occupe toute son âme et tout son cœur, qui n'a plus de pensées et de mouvements que pour la terre et pour les choses sensibles qui remplissent, dit saint Augustin, tellement l'esprit d'un voluptueux, qu'il se transforme facilement en elles.

Il arrive souvent, dit ce saint docteur, qu'on passe de l'impureté à l'athéisme, mais jamais de l'athéisme à l'impureté; parce que l'esprit ne se corrompt jamais dans un Chrétien que son corps ne l'ait été auparavant. Mais quand il viole le temple du Saint-Esprit en souillant son corps, et qu'il s'est noyé dans les voluptés, comme il est devenu tout sensuel, tout terrestre, tout animal, il n'a plus de goût, il n'a plus de lumière, il n'a plus d'intelligence pour une religion si spirituelle, si sainte, si grande; il ne connaît plus que les choses sensibles, et il y a un si grand éloignement entre le Dieu qu'on lui propose, la religion qu'on lui prêche, et entre l'état dans lequel il est, qu'il oublie facilement cette religion qu'on lui enseigne,

(2260) Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei. 1 Cor., II, 14.

(2261) Qui secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt: qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt. Rom., VIII, 5.

et ses mystères qu'on lui prêche, pour ne penser qu'à cet état dans lequel il se trouve, et qui occupe tout son cœur et toutes ses affections.

Mais quand l'impureté ne porterait pas toujours à l'athéisme, il est certain que son effet le plus naturel et le plus ordinaire est de donner un grand dégoût des mystères de notre religion, d'en altérer la créance dans le cœur et dans l'esprit de ceux qui sont sujets à ce désordre, et de ne leur laisser que des mouvements faibles et languissants pour la piété, parce qu'elle est un poison qui a corrompu cette âme, qui en a pénétré toute la substance, et qui l'a rendue semblable à un cadavre qui n'est plus propre qu'à la terre. Toutes ces comparaisons doivent vous faire connaître le danger effroyable dans lequel s'engage un Chrétien sujet à ce désordre, et l'impossibilité morale qu'il y a d'en sortir.

Cela nous est encore exprimé d'une manière bien plus forte dans le prophète Ezéchiel. Il eut ordre de Dieu de comparer l'iniquité des Juifs à un pot de fer dont la rouille avait tellement pénétré toutes les parties, qu'il était impossible de lui ôter cette ordure sans le jeter dans le feu. Voilà, dit ce prophète, l'image de vos crimes; voilà quelle est la souillure que vos impuretés ont faite dans vos âmes: *immunditia tua execrabilis. Elle est épouvantable, puisque je l'ai voulu guérir, et que je ne l'ai pu; que j'ai employé pour laver cette âme tous les remèdes que mon amour m'a fait chercher, et qu'elle n'a pu être nettoyée à cause de son épouvantable saleté* (2263). Je joins les paroles mêmes du prophète. Quelle est l'idée que ces paroles portent dans vos esprits? Concevez-vous dans toute son étendue la saleté de ce péché, dont Dieu dit lui-même qu'il n'a pu nettoyer une âme qui en est infectée. Je sais, messieurs, que rien n'est impossible à Dieu; mais c'est qu'il vous veut faire connaître par ce langage que, s'il y avait quelque chose d'impossible, ce serait de purifier une âme que l'impureté a corrompue, et dont il dit au même endroit qu'il ne peut nettoyer les ordures qu'en jetant cette âme dans le feu, qu'en la faisant brûler. Oui, cette âme que le sang de Jésus-Christ n'aura pas purifiée, dont il n'aura pas nettoyé les ordures, sera nettoyée et purifiée par le feu de l'enfer (2264). Disons mieux, quoique cette âme soit ensevelie dans ce feu, elle n'en sera ni purifiée ni nettoyée; ses ordures en auront tellement pénétré toute la substance, que des flammes éternelles ne pourront lui ôter ses ordures, et qu'elle sera éternellement souillée et éternellement purifiée par le feu.

C'est de ces mêmes impudiques qu'a voulu parler le même prophète quand il a dit: *Ils*

(2262) Cadaver immunditia irrecuperabili scabiosum.

(2263) Quia mundare te volui et non es mandata a sordibus tuis. Ezech., XXIV, 15.

(2264) Sed nec mundaberis prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te. *Ibid.*

sont descendus en enfer avec leurs armes, c'est-à-dire avec leurs péchés, qui étaient les armes avec lesquelles ils attaquaient Dieu; et leurs ordures étaient si enracinées, qu'elles étaient jusqu'au milieu de leurs os (2263). C'est ce qui est dit dans le livre de Job (XX, 11), presque en mêmes termes : *Ossa ejus replebuntur vitiiis adolescentiæ et cum eo in pulvere dormient*. Les os de l'impudique seront remplis des vices de sa jeunesse et le suivront jusqu'au tombeau. Ne voit-on pas par une malheureuse expérience que la vieillesse de ceux qui ont passé leur jeunesse dans ce vice est ordinairement souillée des mêmes ordures auxquelles elle était accoutumée dans les premières années ? Combien en a-t-on vus mourir entre les bras de leurs concubines, sans les vouloir chasser de leur compagnie, non pas même dans cette extrémité ! Tant il est vrai que la conversion véritable d'un impudique est très-rare et très-difficile.

N'est-ce donc pas une profanation bien criminelle de ce sanctuaire auguste du temple de la Divinité, je veux dire de l'âme de l'homme que ce péché infâme traite d'une manière si outrageante, puisqu'il l'abrutit, l'aveugle et l'endurcit. Non, assurément, vous ne savez pas que votre corps et votre âme sont les temples de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en vous. Vous ne le savez pas, dis-je, puisque vous les rendez si peu dignes de celui qui veut y faire sa demeure (2266); mais sachez que ce crime ne demeurera pas impuni, et que si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra et le confondra. *Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus* (I Cor., III, 17). C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Le châtement que Dieu tire de cette profanation.

Ceux qui lisent les saintes lettres avec quelque attention peuvent remarquer que Dieu a toujours puni le péché d'impureté plus sévèrement que les autres, et tous ces exemples illustres de la colère de Dieu qui nous sont proposés dans ses livres sacrés ne sont ordinairement que des châtements de ce vice, si indigne de l'homme et si injurieux à Dieu. Le déluge universel, où Dieu, si bon et si miséricordieux, exerça une vengeance si terrible en submergeant sous les eaux tous les hommes, qui étaient multipliés jusqu'à un nombre presque infini, huit seulement exceptés, n'est qu'un effet de la haine que Dieu porte à l'impureté; au moins l'Écriture ne nous marque pas d'autre cause, sinon que *toute chair était corrompue* (2267).

(2265) Qui descendunt in infernum cum armis suis, et fientur iniquitates eorum in ossibus eorum. *Ezech.*, XXXII, 27.

(2266) Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis. I Cor., III, 16.

(2267) Omnis quippe caro corruerat viam suam. *Gen.*, VI, 12.

(2268) Civitates Sodomorum et Gomorrhæorum in

L'horreur qu'il en eut fut si grande, qu'il se repentit d'avoir fait l'homme, qui y était sujet, et cette souillure lui parut si sale, qu'il fallut toutes les eaux du monde pour la laver. Cette punition effroyable, dit saint Pierre, que Dieu exerça sur Sodome, que le feu du ciel réduisit en cendres, sans épargner personne que Loth, sa femme, et ses deux filles, n'est qu'un effet de la vengeance qu'il tira des impuretés détestables qui se commettaient dans cette abominable ville. Saint Pierre ajoute ensuite que *c'est une image épouvantable de ce qui doit arriver à ceux qui dans la suite des siècles imiteront leurs désordres* (2268). Si Dieu fit mourir tout d'un coup vingt-trois mille Israélites dans le désert, ce ne fut que pour châtier la fornication qu'ils avaient commise avec les filles des Madianites (2269).

Mais où peut-on trouver une punition plus rigoureuse que celle que Dieu tira de David ? Il avait passé quarante-huit années de sa vie dans l'innocence et dans une si grande sainteté, que Dieu même l'appelait l'homme selon son cœur, lorsqu'il tomba malheureusement dans un adultère. Il en est repris par un prophète; aussitôt il reconnaît sa faute, et la déteste très-sincèrement, *Peccavi Domino*. Cela va bien, réplique le prophète, parce que vous avez une véritable douleur de votre péché, Dieu vous en pardonne la coupe; mais il faut que vous en portiez la peine. *C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison, parce que vous n'avez méprisé, et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie* (2270). David s'afflige, pleure, jusqu'à arroser son lit de ses larmes; il prie, il jeûne, il met le cilice sur son dos, il couche sur la terre; et avec tout cela il ne détourne pas les châtements de Dieu; sa maison royale est déshonorée par un de ses propres enfants; son fils aîné est tué par un de ses frères; pour éviter la conjuration de son fils Absalon, il est contraint de s'enfuir, les pieds nus, en attendant la mort à tous moments; un de ses sujets qu'il n'avait jamais désobligé lui jette des pierres, lui dit des injures, l'appelle tyran, meurtrier et usurpateur du bien d'autrui. Enfin cet enfant ingrat, que David ne laissait pas d'aimer plus que lui-même, est tué malheureusement en état de péché mortel, ce qui donne une nouvelle et très-sensible affliction à ce père désolé. D'où vient que Dieu exerce une vengeance si sévère sur une personne qui lui était si chère et qui avait si parfaitement détesté son péché, sinon pour faire voir l'horreur qu'il a de ce monstre de l'impureté, et la haine irréconciliable qu'il porte à ce péché infâme, dont il reçoit une injure toute particulière ? Car si celui qui traîne-

cinerem redigens eversione damnavit, exemplum eorum qui impie acuri sunt ponens.

(2269) Quidam ex ipsis fornicati sunt, et occiderunt una die viginti tria millia. I Cor., X, 8.

(2270) Quamobrem non recedet gladius de domo tua, eo quod despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ. II Reg., XII, 10.

rait dans la boue l'image d'un prince lui ferait un outrage très-sensible, qui ne pourrait être expié que par les roues et par les gibets, que penser de celui qui en se vautrant dans l'ordure du vice outrage dans sa personne le grand Dieu, dont il est l'image? Si Dieu ne pardonne pas aux sacrilèges qui abattent ses temples matériels, comment pardonnerait-il à ceux qui profanent ses temples vivants? et comme Dieu est extrêmement jaloux de cette demeure, qu'il a choisie pour y être adoré, sans doute que ceux qui en violent la sainteté et qui tâchent de la détruire seront eux-mêmes détruits.

Comme l'injure que les Chrétiens font à Dieu par leurs impuretés est plus grande que celle des anciens, aussi sera-t-elle plus rigoureusement punie, et ils doivent attendre des châtimens plus sévères, puisqu'ils sont beaucoup plus coupables. Ceux qui furent noyés dans le déluge n'avaient point d'Écriture sainte qui les exhortât à la chasteté; ils n'avaient point de sacrements pour se fortifier ou pour se délivrer du péché. Les Chrétiens ont tous ces avantages et plusieurs autres. Ils ne péchaient pas après avoir été rachetés du sang de Jésus-Christ; et les Chrétiens abusent de ce bienfait. Mais, ce qui est le plus important, ils ne péchaient pas dans un corps sanctifié par l'Eucharistie; et les Chrétiens souillent leur corps, qui est le temple du Dieu vivant, qui a été consacré par l'attouchement de la chair virgine de Jésus-Christ, qui même est en quelque façon sa chair propre, comme j'ai dit tantôt. Si donc Dieu a traité avec tant de rigueur ceux de l'ancienne loi, qui n'étaient pas si coupables que vous, comment est-ce qu'il vous traitera, vous, dis-je, dont les saletés sont plus énormes, plus dignes de châtimens, et plus indignes de pardon? Si David ne peut éviter la colère de Dieu, lui qui était selon son cœur, lui qui avait une si grande confusion et une douleur si vive de son péché, comment pourriez-vous l'éviter, vous qui avez toujours été son ennemi, vous qui, bien loin de détester vos impuretés passées, en commettez de nouvelles; vous qui, au lieu d'en avoir de la confusion, vous en glorifiez, et vous vantez insolamment d'avoir abusé de pauvres filles. *Quamobrem non recedet gladius de domo tua usque in sempiternum.* C'est pourquoi les banqueroutes, les pertes et les autres accidens fâcheux ruineront votre famille, les procès la désoleront, les iniquités la détruiront, les calamités vous arriveront les unes sur les autres; le ciel, la terre, l'air, les eaux et le feu, tous les éléments s'uniront ensemble pour vous nuire, et rien ne vous réussira selon vos desirs.

CONCLUSION.

Il est vrai que Dieu ne frappe pas toujours les impudiques de ces coups visibles qui paraissent aux yeux de tout le monde, il leur réserve des supplices qui ne seront connus

que de ceux qui les éprouveront, dont le nombre sera certainement très-grand. Et certes l'on peut dire sans témérité, et sans vouloir faire le prophète, que des Chrétiens qui sont damnés il y en a pour le moins la moitié qui le sont pour ce péché. O impudicité, mère féconde, et du péché, et de l'impénitence qui le suit presque toujours! O source funeste de tant de crimes, couleras-tu toujours, et ne seras-tu jamais tarie? O condition des hommes tout à fait déplorable, de se damner si facilement, et de vouloir bien se condamner à des supplices si horribles et de si longue durée, pour un plaisir si petit et qui dure si peu! « Que cette condition est misérable, dit saint Augustin, et digne d'être amèrement pleurée, où la joie est si courte, et la peine si longue; le plaisir si léger, et la peine si pesante: ce qui agréé dure si peu, et ce qui tourmente dure une éternité tout entière (2271)! » O moment, ô éternité! ô délices! ô supplices! ô flammes impudiques! ô flammes de l'enfer! O moment, que tu es court! ô éternité, que tu es longue! ô délices, que vous êtes légères, ô supplices, que vous êtes horribles! flammes impudiques, que vous êtes funestes! flammes de l'enfer, que vous êtes cuisantes! Ayez pitié, mon Dieu, de ces créatures, que vous avez formées à votre image, et qui la défigurent si indignement. Ayez pitié de ces Chrétiens, qui sont vos temples et qui profanent ce temple si criminellement; regardez, Seigneur, d'un œil de compassion ces pauvres âmes, pour lesquelles vous avez répandu votre sang précieux. Vous voyez que l'impureté, comme une inondation furieuse, se répand partout, que c'est un torrent impétueux qui renverse tout, une peste cruelle qui ravage tout, une infection générale qui corrompt tout, que c'est un embrasement universel qui consume tout et qui étend au long et au large ses flammes infernales. *Usquequo, Domine, usquequo?* Jusqu'à quand, Seigneur, dureront ces choses, et quand est-ce que ce malheur déplorable prendra fin? *Rorate, cœli, desuper*: Répandez du haut des cieux une rosée céleste qui éteigne ces feux, assouplissez les flammes malignes de la concupiscence, donnez à tous mes auditeurs un cœur et un corps purs et nets; faites qu'ils ne souillent d'aucune impureté charnelle la robe de l'innocence qu'ils ont reçue au baptême, afin qu'ils aient le privilège qui n'appartient qu'aux âmes chastes, de suivre l'Agneau partout où il va, ce qui sera dans l'éternité. *Amen.*

SERMON XCHII.

DES CAUSES DE LA LUXURE.

Fugite fornicationem.
Fuyez la fornication. (1 Cor., VI, 18.)

EXORDE.

Ce serait peu, messieurs, de vous avoir fait connaître autant qu'il m'a été possible

(2271) Vere planctanda nimis et videranda conditio, ubi cito præterit quod delectat, et permittet sine unum quod cruciat!

le mal de l'impureté, si je ne tâchais d'apporter le remède à ce mal; et comme le médecin ne sait qu'à demi son métier qui découvre bien la grandeur de la maladie de celui qu'il traite, mais qui n'en sait pas voir les causes pour y apporter les remèdes nécessaires, de même je n'aurais satisfait qu'à la moitié de mon obligation, si, après vous avoir montré combien l'impureté est une maladie dangereuse, je ne vous découvrais quelles sont les causes de ce mal contagieux, afin de les éviter soigneusement. Il est vrai que c'est entreprendre une cure très-difficile que de prétendre guérir des impudiques, et j'ai sujet de craindre que mon dessein ne soit un peu téméraire, de vouloir traiter des personnes non-seulement atteintes d'une maladie très-dangereuse, mais encore qui se plaisent dans leur mal et qui ne voudraient pas en être délivrées. Mais ce qui me donne courage dans mon entreprise, et ce qui m'en fait espérer quelque succès, c'est que le Fils de Dieu nous apprend lui-même les causes de ce mal, comme nous verrons dans la suite, et les remèdes qu'il y faut apporter.

C'est au chapitre dix-huitième de saint Matthieu, où déplorant le malheur du monde, qui est tout rempli de scandales et d'occasions de chute, il dit que l'œil et le pied sont les plus ordinaires; sur quoi il nous donne cette grande et importante leçon, qui bannirait entièrement le péché de la terre si elle était bien pratiquée. *Si votre œil, dit la Vérité éternelle, vous est sujet de scandale et de chute, arrachez-le et le jetez loin de vous : il vaut mieux pour vous que vous entriez en la vie n'ayant qu'un œil que d'en avoir deux et d'être précipité dans le feu d'enfer. Si votre pied vous est un sujet de scandale et de chute, coupez-le et le jetez loin de vous : il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied que d'en avoir deux et d'être précipité dans le feu éternel* (Matth., XVIII, 8, 9). Voilà la doctrine du grand Maître du monde, qui nous apprend qu'il n'y a rien sur la terre, quelque cher qu'il nous puisse être, quelque précieux que nous l'estimions, pour utile et même nécessaire à la vie que nous le croyions, comme sont nos yeux et nos pieds, que nous ne devions retrancher, s'il nous est un piège et une occasion de péché. L'apôtre saint Jacques parle encore d'un autre membre de notre corps, qu'il dit être cause de beaucoup de maux quand il n'est pas bien réglé, et dont il rapporte des effets funestes : c'est la langue. Voilà donc trois parties de notre corps, savoir l'œil, le pied et la langue, qui sont trois occasions fort ordinaires de plusieurs péchés. Mais je puis dire qu'il n'y en a point dont ils soient la cause et plus ordinaire et plus dangereuse que du péché de l'impureté, et que si notre œil était bien fermé, notre pied bien attaché et notre langue bien arrêtée, le démon de la luxure ne ferait pas le ravage qui est le sujet si légi-

time de nos gémissements. Voilà, messieurs, les causes de ce mal funeste que je tâche aujourd'hui de détruire, l'œil, la langue et le pied : l'œil, c'est-à-dire les regards dangereux; la langue, c'est-à-dire les discours deshonnêtes; le pied, c'est-à-dire les compagnies suspectes. Il faut faire en sorte de trouver le remède dans le mal même, et qu'à l'imitation de ces serpents qui, étant écrasés sur la plaie qu'ils ont faite, sont eux-mêmes le remède du mal qu'ils ont causé, l'œil bien réglé, la langue bien gouvernée, et le pied bien dressé, préviennent ou guérissent le mal qu'un œil égaré, une langue dissolue et un pied coureur auraient fait. C'est ce qui va faire la matière de ce discours et de votre attention.

Dessein du sermon.

I^{er} POINT. Cause de l'impureté, l'œil. — Les regards. — Les mauvais livres. — Les tableaux deshonnêtes.

II^e POINT. Cause, la langue. — Les paroles deshonnêtes. — Les paroles équivoques. — Les chansons d'aoûr.

III^e POINT. Cause, le pied. — Les compagnies. — Les présents. — CONCLUSION.

PREMIER POINT.

Première cause de l'impureté, l'œil.

Quoiqu'il y ait plusieurs portes par lesquelles l'impureté fait son entrée dans les âmes, c'est néanmoins par les fenêtres qu'elle entre le plus souvent, et qu'elle fait les plus grands ravages. Si vous demandez qu'elles sont ces fenêtres, le prophète Jérémie vous apprendra que ce sont nos yeux, par lesquels la mort est montée (2272) pour trouver entrée à notre âme. Saint Grégoire dit que les yeux sont des voleurs qui ont la force de donner la mort à l'âme, et qu'il se faut empêcher de regarder ce que Dieu défend de désirer. Qu'Ève n'aurait point touché au fruit défendu, si elle ne l'eût regardé auparavant avec un mauvais désir; et qu'ainsi, pour conserver notre cœur dans la pureté, il est besoin de veiller beaucoup sur la porte de nos sens. Saint Chrysostome, dans l'Homélie 17 sur saint Matthieu, fait un excellent discours sur cette matière. « L'ancienne loi même, dit ce Père, nous retirait de ce mal, lorsqu'elle dit : *Ne vous arrêtez pas à considérer une beauté étrangère* (Eccli. IX, 8). Et, afin que personne ne pût dire, mais si je la regarde sans qu'il s'excite en moi aucun mauvais désir, l'Écriture sainte défend généralement tous ces regards, de peur qu'en s'assurant trop sur soi-même on ne tombe dans ce péché, et que vous n'allumiez un feu dans votre cœur dont vous serez enfin consumé. Car vous n'êtes pas d'une autre nature que le reste des hommes. Comme donc, lorsque nous voyons un enfant prendre un couteau, quoiqu'il ne s'en soit pas blessé, nous ne laissons pas de le châtier et de lui défendre de le toucher à l'avenir, Dieu, de même, nous défend les mau-

(2272) Ascendit mors per fenestras nostras. Jerem. IX, 21.

vais regards avant même que nous péchions, afin que nous ne péchions pas. Car celui qui allume dans son cœur cette passion honteuse, lors même que les objets sont absents de lui, se trouve environné de fantômes et d'images fâcheuses qui le font enfin tomber dans le crime, comme un cerf qui a été percé d'une flèche, quoiqu'il s'enfuit, ne laisse pas d'emporter avec lui la cause funeste de sa mort. Que répondront à ceci (c'est toujours saint Chrysostome qui parle) ces personnes qui osent demeurer avec des filles dans une même maison, puisque par la loi de Jésus-Christ ils peuvent devenir tous les jours coupables d'une infinité d'adultères en les regardant avec de mauvais désirs? Aussi le bienheureux Job s'était d'abord imposé cette loi à lui-même, en s'interdisant absolument cette sorte de regards. Car le combat devient bien plus grand après avoir vu ce que l'on aime, et cette vue ne cause pas tant de satisfaction que la nouvelle violence de la passion fait ressentir de douleur; nous rendons ainsi le démon bien plus puissant contre nous, et nous ouvrons la porte à cet ennemi, sans qu'il soit plus en notre pouvoir de le chasser de nous après l'avoir introduit dans le fond de notre cœur et dans le plus secret de nos pensées. Dieu ne vous a pas donné des yeux pour donner un passage à l'adultère dans votre âme, mais afin que, contemplant ses créatures, vous en admiriez le Créateur. Si vous regardez curieusement une autre femme que la vôtre, vous faites tort à celle que Dieu vous a donnée, détournant vos yeux d'elle pour en regarder une autre; et vous faites encore une injure à celle que vous regardez; car, quoique vous ne la touchiez pas de la main, on peut dire néanmoins que vous la touchez des yeux et du désir. Dieu regarde cela comme un horrible adultère, et, avant que de le punir par les peines de l'enfer, il le punit ici par avance par des supplices très-rigoureux : car l'esprit est aussitôt rempli de troubles et de nuages, il entre dans l'agitation et dans l'inquiétude, et il est percé des pointes de la douleur. Un homme en cet état est aussi misérable que les captifs qui gémissent sous leurs chaînes. Cette femme qui vous a blessé d'un de ses regards s'est retirée de vous; mais la plaie qu'elle a faite demeure toujours : ou plutôt ce n'est pas cette femme qui vous a fait cette plaie, c'est vous-même qui vous êtes blessé en la regardant d'une manière déshonnête. Je dis ceci afin qu'on n'accuse point celles d'entre les femmes qui sont sages et modestes. Que si quelqu'une prend plaisir à se parer et à se rendre agréable, et qu'elle attire ainsi sur elle les regards des hommes, quoique peut-être elle ne fasse aucun mal à ceux qui la

voient, elle ne laisse pas d'être punie d'un supplice extrême; car elle a porté le poison, elle l'a préparé, elle n'avait plus qu'à le présenter à boire, ou plutôt elle l'a même présenté; mais il ne s'est trouvé personne qui bût ce breuvage de mort. » C'est ce que dit saint Chrysostome.

Mais qu'est-il besoin d'autorité dans une matière où l'expérience est si sensible, puisqu'on voit tous les jours une infinité de chutes déplorables qui n'ont point d'autre cause que des regards curieux, ou même inconsiderés? David, cet homme si saint et si chéri de Dieu, se perdit malheureusement par un coup d'œil lancé par hasard : il vit la femme d'Urie qui se baignait; cette vue lui inspira un mauvais désir, et ce désir passa dans un adultère. Car il ne regarda pas, dit saint Grégoire, la femme d'Urie comme s'il eût conçu quelque mauvais désir sur son sujet, mais plutôt il conçut ce mauvais désir parce qu'il avait jeté sur elle un regard inconsideré. Cette femme était éloignée; mais sa concupiscence était fort proche, puisqu'elle était au dedans de lui-même (2273). Car, comme dit fort bien saint Augustin, ce n'est pas seulement par des privautés sensuelles et des attouchements immodestes qu'une femme donne ou reçoit de mauvais désirs, mais par l'affection du cœur, ou même par le seul regard (2274). Et ne me dites pas, je vous prie, continue ce Père, que vos cœurs sont chastes, si vos yeux ne le sont pas, puisqu'un œil impudique est un messenger infailible d'un cœur impudique (2275); et lorsque les cœurs impudiques s'envoient mutuellement ces messagers funestes, je veux dire les regards, quoiqu'on ne touche par les corps, les cœurs ne laissent pas de perdre la chasteté (2276). L'écriture sainte est toute pleine de cet avis important de ne pas regarder des personnes d'un sexe différent, de peur que ce ne soit une occasion de chute. *Prenez garde*, dit le Sage, *de jeter indiscrètement les yeux sur une fille, de peur que sa beauté ne vous soit une pierre d'achoppement* (2277). Ces objets surprennent, et en même temps dérobent le cœur sans qu'on s'en aperçoive : ils emportent avec une violence qui est d'autant plus forte, qu'elle est plus douce; et, lorsque l'on y pense le moins, l'on se trouve pris dans des filets, dont on a bien de la peine ensuite de se débarrasser.

Job avait pratiqué cet avis salutaire longtemps avant qu'il fût donné, lui qui avait fait un accord sévère avec ses yeux de ne pas même penser à aucune fille. Voilà une façon de parler un peu extraordinaire, dit saint Grégoire expliquant ce passage. Quel accord peut-on faire avec les yeux de ne pas penser (2278)? Ce traité se devait plutôt faire

(2273) Non enim Urie conjugem ideo studiosè respexit quia concupierat, sed potius ideo concupivit quia incaute respexit. Mulier longe, libido prope. *Moral.*, l. XI, c. 7.

(2274) Nec solo tactu sed affectu quoque et aspectu appetitur et appetit femina. *Ep.* 109.

(2275) Nuntius adulterini cordis.

(2276) Etiam intactis ab immunda violatione corporibus fugit castitas ipsa de moribus.

(2277) Virginem ne conspicias, ne scandalizeris in decore illius. *Eccli.*, IX, 5.

(2278) Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. *Job*, XXXI, 1.

avec l'entendement, on avec l'imagination, et tout le pacte qu'on peut faire avec les yeux est de ne pas regarder; et néanmoins il dit qu'il a fait accord avec ses yeux afin de ne penser à aucune fille. C'est que cet homme expérimenté savait bien que c'est par les yeux que les mauvaises pensées entrent dans le cœur, et que les yeux étant bien gardés, les avenues du cœur sont hors de danger. Comment donc prétendez-vous d'être chastes et d'avoir l'imagination exempte de pensées impures, vous qui vous trouvez sans rien craindre dans la compagnie de personnes de sexe différent, où vous avez toute commodité de regarder qui vous voulez : vous qui ne cherchez qu'à voir et être vus, et qui même dans l'église vous mettez dans un lieu élevé afin que tout le monde puisse vous voir et que vous puissiez voir tout le monde; vous enfin dont la tête est comme une girouette qui se tourne de tous côtés, et dont les yeux sont incessamment à la classe des objets les plus dangereux ? Ne savez-vous pas qu'il ne faut qu'une œillade pour vous perdre, et que, comme une petite étincelle cause quelquefois un grand incendie, de même il ne faut qu'un coup d'œil lâché sans dessein pour exciter en vous un embrasement que vous auriez toutes les peines du monde d'éteindre.

Si les yeux sont obligés de prendre garde à ce qu'ils doivent regarder, ils ne le sont pas moins de prendre garde à ce qu'ils doivent lire. Comme il n'y a rien de plus utile et qui contribue davantage au progrès dans la piété que la lecture des bons livres, aussi n'y a-t-il rien de plus pernicieux pour les mœurs, et particulièrement pour la ruine de la chasteté, que la lecture des livres qui traitent de matières impudiques. On peut appeler cette sorte d'ouvrages les corrupteurs de la jeunesse, la peste des esprits et le venin mortel qui empoisonne les âmes. Ce sont des sollicitateurs assidus qu'on a toujours dans sa maison, des corrupteurs de la pureté qu'on a continuellement à ses côtés, et qui proposent sans rougir les choses les plus honteuses. Comme c'est un des moyens les plus efficaces que le démon ait trouvés pour corrompre les esprits, et qui lui réussit presque infailliblement, il a eu un soin tout particulier d'en susciter un nombre presque infini, et dans tous les temps, et en toutes les langues, et il en invente tous les jours de nouveaux. Hélas ! notre concupiscence ne nous porte-t-elle pas assez d'elle-même au péché, sans qu'on lui donne de nouvelles forces, et ne courons-nous pas de nous-mêmes assez vite à la mort, sans qu'il soit besoin, pour nous l'avancer, d'avalier un poison si mortel ? La malice et la corruption de la nature ne rendent-elles pas assez savant dans cette méchante science, sans qu'il soit nécessaire d'en prendre de nouvelles leçons dans ces productions de l'enfer, je veux dire dans ces livres impudiques qui font une guerre ouverte à la chasteté ?

Mais le démon, qui est merveilleusement adroit à perdre les âmes, et qui sait que

plusieurs personnes qui ont encore quelque reste d'honneur, et particulièrement les filles et les femmes, à qui la pudeur est naturelle, auraient de l'horreur pour ces livres qui sont manifestement deshonnêtes, qu'a-t-il fait pour remédier à cet inconvénient ? Il a mis au jour les romans, les comédies et les autres livres d'amour, qui n'ont rien qui donne de l'horreur, mais qui, charmant doucement l'esprit par les fictions agréables et les passions qui y sont si bien exprimées, corrompent le cœur par des déréglés effectifs. C'est cette malheureuse lecture qui perd presque toute la jeunesse, et particulièrement les jeunes filles ; c'est elle qui leur inspire cette vanité secrète, et ce désir de faire naître en eux qui les regardent des passions pour lesquelles elles ont conçu tant d'estime en les voyant exprimées si agréablement dans ces livres. Ces aventures feintes et imaginaires charment leur cœur, et font passer dans leurs gestes, dans leurs actions et dans leurs âmes tous les mouvements qu'elles voient dans ces héroïnes fabuleuses. Elles y prennent leurs maximes, leur esprit, leur conduite, leur langage, et toute leur manière d'agir ; elles y apprennent à n'être point si farouches ni si sévères, à être un peu plus tendres et passionnées, à se laisser toucher aux services, aux caresses et aux soupirs de ceux qui les approchent ; enfin à se cacher à elles-mêmes, et à couvrir les mouvements d'un amour tout à fait déréglé sous les apparences d'une belle amitié, et d'une humeur facile, complaisante et enjouée.

Et ne me dites pas, je vous prie, que c'est dans ces livres que l'on apprend la pureté de la langue, et que c'est d'eux qu'il faut tirer cette éloquence si nécessaire pour persuader ce que l'on désire et pour exprimer ses sentiments avec grâce. Car certainement cela n'est pas ; on n'apprend là qu'à parler romanesquement, c'est-à-dire un certain discours enflé qui n'a rien de naturel, et qui est insupportable aux oreilles des honnêtes gens et de tous ceux qui savent ce que c'est que de bien parler. Mais quand même cela serait véritable, ne devez-vous pas avoir plus de soin de la pureté du cœur que de la pureté de la langue, d'être mieux versé dans l'école de Jésus-Christ que dans celle de l'Académie, et de savoir bien vivre plutôt que de savoir bien parler ? Mais cette raison est entièrement nulle dans ce temps, où nous avons plusieurs livres de piété dans lesquels la pureté du langage est jointe avec la pureté des mœurs, la connaissance et l'amour des vérités chrétiennes avec l'éloquence, et où l'on peut apprendre en même temps et à bien parler et à bien vivre. Pour moi, je ne vois pas en quelle conscience on peut non-seulement lire ces sortes de livres, les prêter à d'autres, mais même les avoir dans sa maison ; car quand vous ne les liriez jamais, vos enfants, vos domestiques ou d'autres qui viennent vous rendre visite, les trouvant sous leur main, les liront ; ils concevront par cette lecture

quelques pensées contre la pureté, et vous rendront coupables du péché auquel vous aurez donné occasion. Ainsi, si vous êtes touché d'un véritable désir du salut de votre âme et de celle des autres, vous jetterez au feu tous les romans, comédies et les autres livres d'amour, et vous en offrirez un sacrifice à Dieu, qui ne laissera pas d'être de bonne odeur, quoique la matière en soit bien sale et bien remplie de corruption.

Que dirai-je des statues et des tableaux où il y a des postures indécentes, des nudités honteuses, des femmes et des filles les mieux faites qu'il a été possible à l'artifice du peintre, avec le sein et les épaules toutes découvertes, et qui font l'ornement des jardins et des salles de la plupart des personnes de condition? Qu'en dirai-je, dis-je, sinon qu'ils sont encore beaucoup plus pernicieux que les mauvais livres? Ce que l'on voit de ses propres yeux touche bien davantage que ce qu'on lit. Un mauvais livre ne peut être lu que d'une personne en même temps; un tableau déshonnéte peut être regardé d'un grand nombre. Plusieurs ne savent pas lire, auxquels par conséquent un mauvais livre ne saurait nuire; mais tous ont des yeux pour voir. Vous en croirez ce qu'il vous plaira; mais le lieu où je suis et le ministère que j'exerce m'obligent de vous dire que vous n'êtes point en état de salut ni de recevoir les sacrements jusqu'à ce que vous ayez brisé ces statues et ces tableaux, ou au moins que vous en ayez fait couvrir tout ce qui est contraire à la modestie. Cet avis n'est que pour ceux qui ont des représentations déshonnétes; mais en voici un pour tout le monde, qui est de ne les regarder jamais, et de détourner avec une vigilance exacte vos yeux de ces objets dangereux, et de tous les autres qui peuvent vous laisser dans l'esprit des idées fâcheuses. C'est la première chose qu'il faut faire pour conserver la chasteté, mais non pas la seule: il faut, outre cela, bien gouverner sa langue. C'est le sujet de la seconde partie.

SECOND POINT.

Seconde cause, la langue.

Saint Jacques parlant de la langue et des maux qu'elle produit, la compare au gouvernail d'un navire, et dit que, comme avec celui-ci, quoique un instrument fort petit, le pilote combat la violence des vents, et conduit comme il lui plaît les plus grands vaisseaux, la langue tout de même, quoiqu'elle soit un des plus petits membres du corps, se vante néanmoins d'avoir sur lui une merveilleuse puissance pour en disposer selon sa volonté et le porter au bien et au mal. On la peut comparer en sa petitesse, ajoute cet apôtre, à une étincelle de feu qui produit un embrasement qui dévore

ensuite de grandes forêts tout entières. C'est un petit monde d'iniquité, un abrégé de tous les crimes, ou qu'elle commet par elle-même, ou qu'elle enseigne, ou qu'elle persuade, ou qu'elle commande. D'elle comme d'une source funeste coulent tous les vices qui souillent l'homme; par elle, tous les jours de notre vie, qui coulent sans cesse depuis la naissance jusqu'au tombeau, toutes nos actions sont embrasées d'un feu infernal, afin qu'il serve d'instrument au dessein que le démon a de nous rendre compagnons de ses gênes.

Il est vrai que les maux qui viennent de la langue sont sans nombre; mais on peut dire que ceux qu'elle cause par les paroles impudiques sont presque sans remède. Il y a une très-grande liaison entre parler des choses déshonnétes et les commettre; on fait volontiers ce qu'on dit ou ce qu'on entend avec plaisir, et, comme dit saint Paul, *il n'y a rien de si propre pour corrompre les bonnes mœurs que les mauvais entretiens* (2279). Une parole déshonnéte n'est presque rien dans son commencement, mais ensuite elle produit des effets très-funestes; c'est comme une tache d'huile qui s'étend de côté et d'autre, comme un venin secret qui gagne le cœur peu à peu; ou bien, comme dit saint Paul, un chancre qui ronge insensiblement ce qu'il trouve de sain jusqu'à ce qu'il ait tout corrompu (2280). C'est néanmoins le discours le plus ordinaire des compagnies mondaines; l'on s'y entretient souvent de choses mauvaises, ou au moins l'on mêle dans les discours plusieurs paroles fort indécentes et qui sont indignes d'un homme ou d'une femme d'honneur. Ce que le prophète Jérémie disait autrefois est aussi véritable en ce temps que dans celui où il vivait. *Attendi et auscultavi: nemo quod bonum est loquitur* (Jerem., VIII, 6). J'ai écouté, dit ce prophète, j'ai prêté attentivement l'oreille aux discours qui se tenaient, et j'ai vu qu'il n'y avait personne dont la conversation fût sainte et qui s'entretint de bonnes choses. Saint Chrysostome compare la bouche de ces personnes à un sépulchre puant dont il sort une très-mauvaise odeur (2281); et il s'étonne avec grande raison de ce qu'on a si grand soin de mettre les corps morts dans une fosse bien profonde, de peur d'être incommodé de leur infection, et que néanmoins on n'appréhende point l'infamie des paroles sales, qui répandent une odeur bien plus mauvaise que les cadavres les plus corrompus. Tant s'en faut, dit saint Paul, que je vous permette de commettre la fornication, que je ne veux pas même que ce crime soit nommé entre vous (2282). Entre vous, dis-je, qui êtes obligés de parler et de vivre en saints, puisque la profession du christianisme vous en donne déjà le nom. Ayez les lèvres pures aussi bien que le cœur, continue ce même

(2279) *Corrumpunt bonos mores colloquia mala* I Cor., XV, 35.

(2280) *Sermo eorum ut cancer serpit.* II Tim., II, 17.

(2281) *Sepulchrum patens est guttur eorum.* Ps. V, 21.

(2282) *Fornicatio et omnis immunditia nec nominetur in vobis, sicut dicit sanctos.* Ephes., V, 3.

apôtre : au lieu de préférer des paroles mal-honnêtes, de faire des discours extravagants et inutiles, de vous entretenir de railleries hors de propos, que l'on n'entende résonner dans votre bouche que des louanges et des actions de grâces à la Divinité.

Entre ces discours, il y en a qui paraissent plus honnêtes que les autres, et qui néanmoins sont les plus dangereux : ce sont ceux qui sont conçus en certains termes équivoques et à double sens, qui font une blessure d'autant plus profonde, que l'esprit s'y applique comme par force afin d'en découvrir la pointe, dont ensuite il est piqué si vivement, qu'il ne peut presque jamais l'arracher. C'est l'entretien ordinaire de plusieurs qui veulent passer pour honnêtes gens : ils auraient honte de tenir des discours manifestement déshonnêtes, qu'ils savent bien n'être propres qu'à des gens de la lie du peuple, et non pas à des personnes d'honneur ; mais ils croient que c'est avoir de l'esprit de lancer adroitement un trait empoisonné par le moyen de quelque parole subtile dont on ne comprenne pas le sens d'abord, et dont le cœur demeure longtemps navré, tant à cause de la réflexion que l'on y fait pour l'entendre que de la subtilité d'esprit que l'on y remarque. Celles mêmes dont le sexe est une loi naturelle à la pudeur, et qui auraient honte de préférer des paroles dissolues, ne sont pas toujours exemptes de celles qui ont un sens équivoque, et l'on n'entend que trop souvent des filles qui, par de certains mots qu'elles veulent bien qu'on entende, donnent sujet de douter si effectivement elles sont bien chastes, et si elles sont plus honnêtes dans leurs actions qu'elles ne paraissent dans leurs paroles.

Ceux qui ont le soin qu'ils doivent de conserver leur pureté, non-seulement ne disent jamais rien qui puisse le moins du monde blesser la modestie, mais encore ils ont un soin tout particulier de ne rien entendre qui puisse laisser la moindre image impure dans leur imagination, et ils fuient comme pestiférés les lieux et les personnes de qui ils pourraient recevoir ces dangereuses impressions. Mais vous, filles, particulièrement, si vous voulez être bien chastes, vous éviterez non-seulement toutes sortes d'entretiens indécents, mais vous vous retirerez aussitôt que vous en verrez la moindre apparence. Et certainement ceux-là sont bien impudents d'oser tenir ces sortes de discours en votre présence, et ils font bien voir qu'ils ont fort mauvaise opinion de vous, de croire qu'ils puissent vous être agréables. Vous éviterez, dis-je, ces entretiens, puisque votre honneur vous y engage ; mais outre cela vous fuirez avec le même soin les paroles de tendresse, les flatteries et les louanges que l'on donne à votre beauté, et tous ces discours d'amour dont on se sert pour vous enchanter. Si vous leur prêtez l'oreille, vous ne tarderez guère à leur donner le cœur : le cœur et les oreilles ont une très-grande liaison ensemble ; et,

comme il est impossible d'arrêter un torrent qui a pris son cours par la pente d'une montagne, il est de même bien difficile d'empêcher que ces cajoleries qui ont été reçues dans les oreilles par un penchant qui leur est fort naturel, ne descendent dans le cœur.

Quoiqu'il y ait danger en toutes sortes de paroles qui mettent dans l'esprit des images impures, il s'en trouve néanmoins un tout particulier en celles qui sont animées du chant, et qui par la douceur de la voix pénètrent bien plus avant dans le cœur : c'est-à-dire, pour m'expliquer plus clairement, qu'il n'y a rien de plus pernicieux que ces airs mondains et ces chansons d'amour qui sont l'occupation ordinaire de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe. « Dieu nous a donné une bouche, dit saint Chrysostome, afin que nous la consacrons à son service, que nous ne parlions que de lui, que nous ne chantions que ses louanges, que nous lui rendions de continuelles actions de grâces, et que par ces saints exercices nous purifions le fond de nos cœurs ; cependant, au lieu d'en faire cet usage si juste et si légitime, on la profane en des paroles toutes vaines et toutes superflues : et plutôt à Dieu qu'elles ne fussent que superflues, et non pas mauvaises et dangereuses ! Car n'est-il pas véritable qu'il n'y a presque aucune de ces chansons qui ne serve à exprimer des passions déréglées ou à les entretenir ; qu'il n'y en a aucune qui ne flatte ces mêmes passions, qui ne les représente avec ce fard qui en déguise l'horreur ; qu'il n'y en a point qui ne soit employée à faire éclater des flammes criminelles ; qui ne soit remplie d'équivoques déshonnêtes, et qui ne porte dans l'imagination des idées si honteuses, qu'il est impossible qu'elles ne blessent entièrement la pureté ? Combien y a-t-il de pères et de mères qui souffrent que leurs enfants se remplissent l'esprit et la mémoire de ces chansons, et qui prennent même plaisir à les entendre chanter en leur présence ! Ce qui fait qu'en les répétant souvent ils s'accoutument insensiblement à perdre la honte, qui, dans un âge plus avancé, les ferait rougir de dire et d'entendre ces chansons, si on ne les avait accoutumés dès leur jeunesse à ce langage corrompu. » Mais c'est assez parler de la langue et de ce qu'elle contribue à l'impureté quand elle n'est pas réglée ; voyons maintenant quelles démarches y fait le pied quand il n'est pas bien attaché. C'est le sujet de la troisième partie.

TROISIÈME POINT.

Troisième cause, le pied.

Le premier et le plus important service que l'on doit tirer du pied dans la matière que je traite, c'est de fuir au plus vite : ce que je n'entends pas seulement de la fuite corporelle, qui en plusieurs occasions est absolument nécessaire, comme je le dirai bientôt, mais de la fuite de l'esprit, qui consiste à détourner au plus tôt sa pensée de tous les objets illicites. Les saints Pères ont

recommandé souverainement cet avis comme absolument nécessaire pour conserver la chasteté; et ils ont cru que, comme il est bien plus facile d'empêcher un ennemi d'entrer dans une place qu'il assiégé que de l'en chasser quand il y est une fois entré, de même il est bien plus aisé de résister au péché de l'impureté dans ses commencements que de le vaincre quand il s'est fortifié et dans l'âme et dans le corps. Saint Cyprien dit que d'entretenir une tentation déshonnête c'est nourrir une couleuvre dans son sein, qui se forme bientôt en un serpent capable de dévorer celui qui l'a élevé. Saint Grégoire dit qu'elle s'allume dans une âme comme le feu dans la paille, et que comme, si on n'éteint promptement le feu, il brûle tout ce qu'il rencontre, de même, si on n'éteint pas de bonne heure le feu de l'impudicité, il fait embrasement dans l'âme qui est souvent sans remède.

Mais, au lieu de retirer ce favorable service du pied, d'éloigner des occasions du péché, c'est lui qui y engage malheureusement, en portant dans des compagnies qui sont souvent très-dangereuses à la chasteté. Comme un miroir le plus poli perd son lustre et reçoit des taches par le souffle de celui qui s'en approche de trop près, de même une personne, qui d'ailleurs sera très-chaste, contractera toujours quelque souillure par la fréquentation et l'approche des personnes impures. Il y a de certaines maladies très-dangereuses et qui se communiquent avec beaucoup de facilité; mais il n'y en a point de plus contagieuse ni dont l'approche soit plus périlleuse que celle des compagnies libres et dissolues en paroles. C'est là que l'on prend tout le dérèglement des mœurs et que l'on se le communique les uns aux autres. C'est là que l'on perd toute la honte et toute la retenue par le grand nombre de ceux que l'on voit dire et faire la même chose; et l'on ne croit pas qu'il puisse y avoir de mal à faire ce que toute une compagnie approuve et que tant de personnes autorisent. C'est là que l'on entend faire des railleries de ceux qui sont modestes; que l'on traite de petit esprit une fille qui est plus sage que les autres, un jeune homme de ne pas savoir le bel air du monde lorsqu'il n'est pas impudent comme ceux de son âge. En un mot, c'est dans ces assemblées funestes que le vice est mis sur le trône et la vertu indignement traitée. L'on aurait honte de ne pas faire ce que font ceux que l'on fréquente; quand même on serait plus retenu qu'eux, on ne voudrait pas le paraître; on feint d'être plus vicieux qu'on ne l'est en effet, afin de n'être pas blâmé, et l'on craindrait d'être méprisé si l'on était plus chaste et plus innocent que les autres.

Il y a d'autres conversations plus honnêtes et mieux réglées, mais qui ne sont pas moins dangereuses : ce sont celles de per-

sonnes de divers sexes, et c'est là que la chasteté, particulièrement des jeunes gens, trouve sa ruine presque inévitable. C'est dans ces endroits que cette inclination qui pousse au plaisir, qui est imprimée au fond de l'âme, se réveille avec tant de vigueur. Elle sort du fond de cette âme où la retraite et la solitude la tenaient cachée, et elle ouvre, s'il faut ainsi dire, tous les sens afin d'y faire entrer la volupté et en recevoir des forces pour se rendre la maîtresse du cœur. S'il est vrai, ce qu'a dit Tertullien, que le désir de voir et d'être vu sortait de la même source de corruption (2283), et qu'on ne pouvait être touché de ce dessein sans faire connaître les dérèglements du cœur, que peut-on dire de ces endroits où l'on ne va que pour voir la vanité du monde, où l'on ne va que pour voir l'orgueil triomphant, où l'on ne va que pour voir la pompe et le règne du péché? Voilà ce qu'on voit dans ces assemblées. Mais on veut aussi y être vu et y plaire en se faisant connaître. On cherche pour ce'a tous les artifices dont on se peut aviser; on consulte pour cela, non pas la modestie, non pas les règles des saints, mais cette inclination secrète qui réside dans le fond de l'âme, mais la mode et la coutume, qui tiennent lieu de règle, de précepte, enfin de toutes choses. C'est cette coutume et cette mode qu'on suit aveuglément, des règles desquelles on ne se veut pas écarter. Comme si Jésus-Christ, dit Tertullien, s'était nommé la coutume et la mode, et non pas la vérité (2284). C'est cette vérité qu'il faut consulter, c'est cette vérité qu'il faut écouter; et elle vous dira que vous ne pouvez jamais conserver cette chasteté du corps et de l'âme si vous ne condamnez l'un et l'autre à la retraite et à la solitude, si vous ne vous appliquez avec soin à tenir cachée cette inclination qui réside dans le fond de l'âme et qui se réveille si facilement, si vous n'armez, dit Tertullien, vos yeux de modestie, si vous ne bâtissez à l'entour comme une espèce de muraille qui en défende l'entrée à tout ce qui pourrait entrer dans l'âme et la corrompre, et si vous n'appréhendez comme le plus grand malheur qui vous puisse arriver de tomber dans le vice que je combats.

Ce n'est pas néanmoins ce qu'appréhendent ces personnes qui se trouvent assidûment dans ces assemblées de plaisir et de galanterie; car enfin, comme on ne le sait que trop par une malicieuse et funeste expérience, l'amour déshonnête n'entre que trop facilement de lui-même dans les jeunes esprits; mais quand il est aidé de la présence des objets, et que la vue et la conversation sont de la partie, alors il s'allume au delà de tout ce qu'on peut dire et de tout ce qu'on peut s'imaginer. C'est dans ces entretiens que se lient ces petites familiarités, ce désir de plaire et d'être aimé, ces tendresses et ces démonstrations d'amitié et ces autres prati-

(2285) Ejusdem est libidinis videri et videre. *De relan. Virg.*, c. 1.

(2284) Veritatem se non consuetudinem cog omniviti. *Ibid.*

ques semblables que saint Jérôme appelle fort à propos les principes et les commencements d'une chasteté mourante et qui ne peut plus guère durer (2285). Saint Grégoire de Nazianze parlant à celles qui entretiennent ce commerce : « Votre beauté naturelle, leur dit ce Père, est comme un filet tendu pour prendre les jeunes hommes, ainsi que les oiseaux ; celui-là vous plaira qui se plaira dans votre beauté : vous rendez œillade pour œillade, regard pour regard ; ensuite suivront les sourires et les petits mots d'amour, lâchés comme à la dérobée au commencement, mais auxquels on s'appropriera bientôt. Garde-toi bien, ô ma langue parleuse, continue ce Père, de dire ce qui arrivera ensuite, et à quoi aboutiront toutes ces pratiques ; car elles se termineront enfin à des choses très-indignes d'être nommées , quoique ce ne soit pas peut-être le premier dessein de celles qui se laissent prendre à ces entretiens d'amour. Il est vrai néanmoins que les femmes et les filles que l'on nomme galantes vont rarement jusqu'au dernier crime ; et avec cela elles s'estiment innocentes, ou au moins fort légèrement coupables. J'avoue, dira-t-on, que j'ai de l'estime pour cette personne, de la complaisance même, un peu de galanterie si vous voulez ; mais tout cela ne blesse point mon honneur, et au bout du compte ce n'est rien. Ce n'est rien pour toi, malheureuse, mais c'est beaucoup et pour Dieu, et pour ton mari, et pour ton âme. Pour Dieu, car tu ne sais pas que Dieu te défend d'écouter ce serpent agréable qui te veut empoisonner le cœur par l'oreille. Ne sais-tu pas que, s'il punit les paroles inutiles il punira bien plus rigoureusement les paroles de cajolerie, qui ont une malice tout autre que l'oisiveté ? C'est beaucoup et c'est trop pour ton mari ; car peux-tu nier que ce galant ne te soit plus agréable que lui ? S'il l'était moins, tu ne le souffrirais pas ; et s'il ne l'était qu'autant, dans un égal agrément tu aimerais encore mieux ce qui est légitime. Il faut donc que cet étranger te plaise davantage, et en cela n'offenses-tu pas outrageusement ton mari ? Tu lui gardes ton corps, mais n'es-tu pas obligée de lui garder ton cœur ? Le larcin ou le partage de l'un n'est-il pas plus injurieux que celui de l'autre. Ferme donc l'oreille, afin que le poison n'entre plus dans un cœur qui n'est plus à toi, et dont tu n'as plus le pouvoir de disposer. »

Disons encore que c'est une très-mauvaise marque quand une fille ou une femme reçoit quelque présent d'un homme. Comme ordinairement on ne donne rien pour rien, ceux qui les font prétendent d'avoir acheté le droit de certaines petites libertés qu'ils ne croiraient pas leur être permises sans cela. Les présents ont une merveilleuse force pour aveugler même les plus sages, et celles qui en prennent sont presque toujours prises. Saint Grégoire de Nazianze, parlant de Joseph, qui, étant retenu par son manteau, le

laissa entre les mains de celle qui le poursuivait, de peur que cette vue ne rappelât dans son esprit des idées qu'il en voulait entièrement bannir, dit une chose qui vient bien à mon sujet : O précaution un peu scrupuleuse ! mais qui est absolument nécessaire dans une matière si dangereuse (2286). Un jeune homme vous fait un présent qui n'est pas considérable, d'un ruban, si vous voulez ; pourquoi le refuser ? n'est-ce pas être incivile et aller même jusqu'au scrupule ? C'est une précaution scrupuleuse, je le veux, mais qui est absolument nécessaire dans ces rencontres, et sans laquelle on sera surpris infailliblement.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter encore un avis que je veux bien répéter en ce lieu, parce que je le juge très-important : c'est qu'encore qu'une fille qui est bien sage ne doive jamais se laisser toucher, pas même la main, à qui que ce soit, quelque proche parent qu'il soit, elle doit être encore plus réservée avec celui avec lequel elle croit quelquefois le devoir moins être, je veux dire avec son fiancé. L'on croit que plusieurs petites libertés sont permises, lorsqu'elles ne le sont pas plus qu'auparavant : Et sans parler maintenant d'une infinité de maux qui arrivent de ces péchés, dont même souvent l'on ne se confesse pas, il ne faut pas chercher ailleurs la cause de tant de malheurs, de tant de jalousies, de disputes, de querelles, qui sont si ordinaires dans les mariages, sinon de ce que l'on y a attiré la malédiction de Dieu en y entrant par le crime. C'est pourquoi les filles doivent garder une singulière modestie avec leur fiancé, et craindre extrêmement l'approche de celui qui souvent ne cherche qu'à les rendre malheureuses en voulant les rendre criminelles. Et les pères et les mères qui ont quelque soin de la conscience et de l'honneur de leurs filles les laisseront encore moins seules dans ce temps-là que dans un autre ; on plutôt, ce qui serait le meilleur, l'on ne différencierait pas si longtemps les mariages.

Quoique le pied soit un dangereux ennemi de la chasteté lorsqu'il porte en des lieux qui lui sont contraires, c'est néanmoins principalement dans les danses qu'il dresse les plus redoutables attaques contre cette vertu. Le temps ne me permet pas maintenant de parler sur ce sujet, qui est trop important pour être traité en peu de mots. J'en ferai le sujet spécial d'un discours.

Voilà, messieurs, une partie des causes du péché contre la pureté, dont il y a sujet de croire que vous serez exempts si vous avez soin de les éviter. Il est vrai néanmoins, et il ne faut pas vous le dissimuler, que, notwithstanding toutes ces précautions, vous ne manquerez pas d'ennemis qui attaqueront fortement votre chasteté et qui vous tendront des pièges de tous côtés pour vous faire tomber dans le précipice. Les voluptés et les plaisirs sensuels se présenteront peut-

2285) Principia morituræ virginitatis.

(2286) O cautionem scrupulosam, sed in re libidinis necessariam !

être à vous comme autrefois à saint Augustin. « Ces niaiseries et ces folles vanités qui étaient mes anciennes amies me retenaient, et, me tirant comme par la robe de ma chair, me disaient d'une voix basse : Voulez-vous donc nous abandonner ? sera-ce dès ce moment que vous nous quitterez pour toujours, et ce même moment vous ôtera-t-il pour jamais la liberté de faire cette action ou cette autre ? » Ce sont les difficultés que ressentait ce saint lorsqu'il voulait se convertir tout de bon à Dieu, et que ses passions le retenaient encore. Vous éprouverez sans doute les mêmes quand vous voudrez renoncer sincèrement à vos mauvaises pratiques. Mais écoutez ce qui le fortifiait et ce qui vous doit tout de même donner du courage. « Mon ancienne façon de vivre, continue ce saint, se venait présenter devant mes yeux : Eh quoi ! pensés-tu pouvoir vivre sans ces pratiques d'amour, sans ces privautés, sans ce commerce ? Mais elle ne me disait plus cela que faiblement, parce que du côté vers lequel je portais mes yeux, et où je craignais de passer, la chasteté se présentait à moi avec un visage plein de douceur et de majesté, et joignant un modeste sourire à des caresses sans afféterie, afin de me donner la hardiesse de m'approcher d'elle, elle étendait pour me recevoir ses bras charitables, entre lesquels je voyais tant de personnes qui me pouvaient servir d'exemple. Il y avait là un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes filles, des hommes et des femmes de tout âge, des veuves vénérables, et des vierges arrivées jusqu'à la vieillesse. Elle se moquait de moi, mais d'une moquerie propre à me donner du cou-

rage, comme si elle m'eût dit : Croyez-vous ne pouvoir faire ce que font ces hommes et ces filles, et l'ont-ils pu par eux-mêmes ? N'est-ce pas la puissance de Dieu et de leur Seigneur qui m'a donnée à eux ? Trouvez-vous étrange que vous tombiez, si vous croyez pouvoir vous soutenir de vous-même ? Jetez-vous entre les bras de Dieu, et ne craignez point, il ne se retirera pas afin de vous laisser tomber ; fermez l'oreille aux discours impurs de votre chair toute terrestre ; elle vous présente des plaisirs ; mais ces plaisirs sont-ils comparables à ceux qui se trouvent dans l'accomplissement de la loi de Dieu ? »

CONCLUSION.

Ce sont ces mouvements différents que ressentait ce véritable pénitent qui doivent vous donner courage dans les attaques que vous aurez à soutenir. Le diable et la chair s'armeront contre vous et contre les résolutions que vous aurez prises ; et le monde, pire que tous les deux, vous livrera les plus cruels assauts. Ceux de votre connaissance, vos amis, peut-être même vos propres parents, feront des railleries à votre sujet. Voilà ce réformé, voilà cette innocente qui s'arrête à ce que dit le prédicateur, et semblables niaiseries. Le combat est pénible, je l'avoue, mais la victoire est fort avantageuse : *Molestata lucta, sed fructuosa victoria* ; et ce qui doit adoucir toutes vos peines, et vous donner courage pour vaincre toutes vos difficultés, c'est cette pensée si consolante, que la récompense de vos travaux n'est pas moindre que Dieu même, que vous posséderez éternellement. Amen

TABLE DES MATIÈRES.

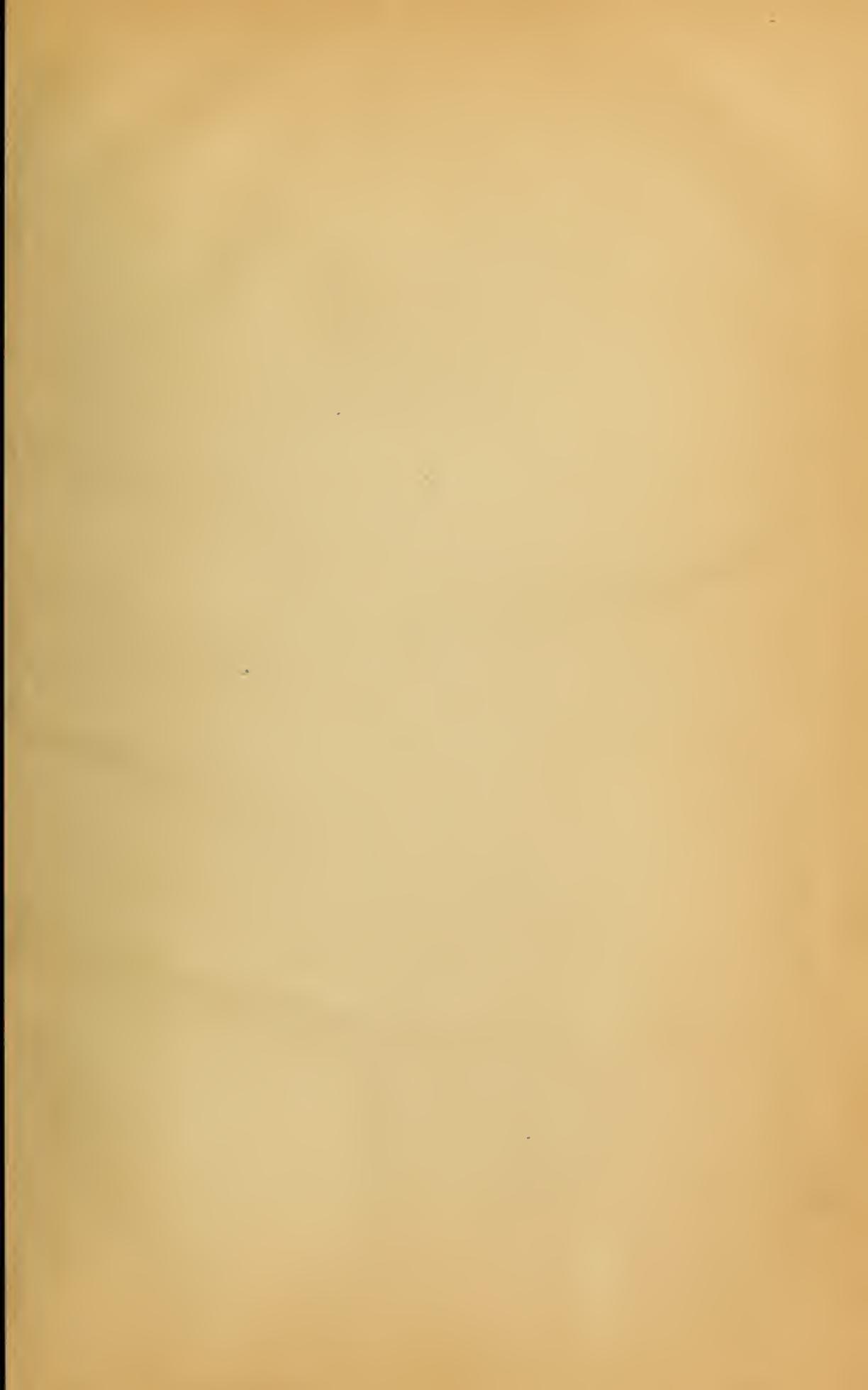
NOTICE SUR JÉRÔME DE PARIS,	9
SERMONS, HOMÉLIES ET PANÉGYRIQUES CHOISIS DE JÉRÔME DE PARIS,	9
Sermon pour le premier dimanche de Carême. — Explications de l'évangile du jour.	9
Sermon pour le vendredi des Quatre-Temps et de la première semaine de Carême. — Sur le malade de la piscine et les devoirs de la pénitence.	24
Sermon pour le mercredi de la seconde semaine de Carême et le jour de S. Mathias. — Sur les devoirs de ceux qui pourvoient et de ceux qui sont pourvus des emplois tant du siècle que de l'Eglise.	40
Sermon pour le lundi de la troisième semaine de Carême. — Sur la vocation des Gentils et la réprobation des Juifs.	56
Oraison Synodale sur les devoirs des prêtres et des pasteurs.	75
Homélie sur la visitation de la sainte Vierge. — Explication suivie de l'évangile de la fête.	92
Panégyrique de S. Saugé, évêque d'Albi. — Discours préliminaire.	109
NOTICE SUR LE P. LORIOT.	125
SERMONS SUR LES PLUS IMPORTANTES MATIÈRES, DE LA MORALE CHRÉTIENNE DU P. LORIOT,	125

Sermon 1 ^{er} . — Ouverture de la mission. Il faut prendre le texte de l'évangile du jour et l'appliquer à l'ouverture de la mission.	125
Sermon II. — De la parole de Dieu.	134
Sermon III. — Du salut.	151
Sermon IV. — De la nécessité de la pénitence.	160
Sermon V. — Des conditions de la pénitence.	167
Exorde pour le 18 ^e dimanche après la Pentecôte.	179
Exorde pour le 3 ^e dimanche après la Pentecôte.	180
Exorde pour le 6 ^e dimanche après l'Épiphanie.	180
Exorde pour le mercredi des Cendres.	181
Sermon VI. — Du délai de la pénitence à la dernière maladie.	181
Sermon VII. — Du délai de la pénitence au temps à venir.	186
Exorde pour le second vendredi de Carême.	203
Sermon VIII. — L'esprit de la pénitence doit durer toute la vie.	210
Sermon IX. — Du premier empêchement à la pénitence, qui est l'aveuglement.	224
Exorde pour le dimanche de la Quinquagésime.	256
Exorde pour le dimanche dans l'octave de l'Ascension.	257
Sermon X. — Du second empêchement à la pénitence, qui est l'endurcissement du cœur.	258

Sermon XI. — Du troisième empêchement à la pénitence, savoir les tentations.	249	Sermon L. — Sur l'abus de la miséricorde de Dieu.	733
Exorde pour le 4 ^e dimanche après l'Épiphanie.	260	Sermon LI. — De la providence de Dieu.	747
Exorde pour le 1 ^{er} dimanche de Carême.	261	Exorde pour le 4 ^e dimanche de Carême et pour le 6 ^e dimanche après la Pentecôte.	757
Sermon XII. — Du quatrième empêchement à la pénitence, qui est la faiblesse de l'homme.	262	Sermon LII. — De l'amour de Dieu.	758
Sermon XIII. — Du cinquième empêchement à la pénitence, qui est la coutume.	273	Sermon LIII. — Sur le même sujet.	768
Sermon XIV. — Du sixième empêchement à la pénitence, qui est un mauvais directeur.	286	Sermon LIV. — L'amour de Dieu rend aisée la pratique de la vertu.	781
Exorde pour le deuxième vendredi de Carême.	301	Sermon LV. — Dieu seul est capable de satisfaire l'homme.	790
Sermon XV. — De la nécessité de la contrition.	301	Exorde pour le 4 ^e dimanche après la Pentecôte.	805
Sermon XVI. — Des conditions de la contrition.	309	Sermon LVI. — De l'amour du monde.	806
Sermon XVII. — Du bon propos.	320	Sermon LVII. — De l'orgueil.	818
Sermon XVIII. — De la fuite des occasions du péché.	334	Sermon LVIII. — Des causes de l'orgueil.	832
Sermon XIX. — De l'examen de conscience.	345	Sermon LIX. — De l'humilité.	846
Sermon XX. — Des causes qui empêchent qu'on ne connaisse ses péchés.	356	Sermon LX. — Du jurement.	861
Sermon XXI. — Du témoignage de la conscience.	364	Sermon LXI. — Du blasphème.	870
Exorde pour le 3 ^e dimanche de l'Avent.	378	Sermon LXII. — De la sanctification du dimanche.	884
Exorde pour le 5 ^e mardi de Carême.	379	Sermon LXIII. — Des fêtes des Saints.	895
Sermon XXII. — De la honte qui fait cacher les péchés dans la confession.	380	Sermon LXIV. — Du sacrifice de la Messe.	902
Sermon XXIII. — De la satisfaction.	387	Sermon LXV. — De la messe de Paroisse.	918
Sermon XXIV. — De la confession générale.	400	Sermon LXVI. — De la sainteté de nos églises et du respect qui leur est dû.	959
Sermon XXV. — Du délai de l'absolution.	405	Sermon LXVII. — De l'amour du prochain.	914
Sermon XXVI. — De l'injure que le péché fait à Dieu.	414	Sermon LXVIII. — De l'éducation des enfants.	959
Sermon XXVII. — Des maux que le péché fait à l'âme.	426	Sermon LXIX. — Des devoirs des enfants à l'égard de leurs pères et de leurs mères.	977
Sermon XXVIII. — Lamentations sur une âme engagée dans le péché.	440	Sermon LXX. — Des devoirs des personnes qui se marient.	989
Sermon XXIX. — Des péchés des chrétiens plus grands que ceux des pharisiens.	452	Sermon LXXI. — Des devoirs des maris à l'égard de leurs femmes.	1003
Sermon XXX. — Le pécheur viole les promesses de son baptême.	467	Sermon LXXII. — Des devoirs des femmes à l'égard de leurs maris.	1016
Sermon XXXI. — Des péchés d'habitude.	480	Sermon LXXIII. — De la virginité.	1028
Sermon XXXII. — Du péché véniel.	494	Sermon LXXIV. — Des moyens de conserver la virginité.	1041
Exorde pour le 20 ^e dimanche après la Pentecôte.	508	Sermon LXXV. — Des devoirs des maîtres à l'égard de leurs serviteurs.	1057
Sermon XXXIII. — Pourquoi Dieu diffère quelquefois les châtimens dus au péché.	509	Sermon LXXVI. — Des devoirs des serviteurs à l'égard de leurs maîtres.	1069
Sermon XXXIV. — De la mort des pécheurs.	525	Sermon LXXVII. — Des devoirs des fidèles à l'égard des prêtres.	1080
Sermon XXXV. — De la mort des justes.	541	Sermon LXXVIII. — De l'envie.	1095
Sermon XXXVI. — Du jugement universel.	554	Sermon LXXIX. — De l'avarice.	1107
Sermon XXXVII. — Sur le même sujet.	569	Exorde pour le jeudi de la 2 ^e semaine de Carême.	1122
Sermon XXXVIII. — De l'enfer.	585	Sermon LXXX. — Du larcin.	1122
Sermon XXXIX. — De l'éternité des peines de l'enfer.	599	Sermon LXXXI. — Des procès.	1131
Sermon XL. — Le péché prive de la félicité du Ciel.	614	Sermon LXXXII. — Du mensonge.	1140
Sermon XLI. — Du petit nombre des élus.	627	Sermon LXXXIII. — De la restitution.	1152
Sermon XLII. — De l'adoration de Dieu.	642	Sermon LXXXIV. — De la médisance.	1162
Sermon XLIII. — De la manière d'adorer Dieu.	654	Sermon LXXXV. — Du jugement téméraire.	1184
Sermon XLIV. — Des superstitions.	665	Sermon LXXXVI. — Des inimitiés.	1195
Sermon XLV. — Du culte des saints.	674	Sermon LXXXVII. — Sur le même sujet.	1215
Sermon XLVI. — De la foi.	690	Sermon LXXXVIII. — De la colère.	1229
Exorde pour le dimanche in Albis, et la fête de S. Thomas.	705	Sermon LXXXIX. — Du scandale.	1242
Exorde pour le 4 ^e dimanche après Pâques.	706	Sermon XC. — Des railleries qu'on fait des personnes de piété.	1253
Sermon XLVII. — De l'espérance.	707	Sermon XCI. — De l'amour et de l'estime de son âme.	1264
Sermon XLVIII. — De la miséricorde de Dieu.	717	Sermon XCII. — De la luxure.	1278
Sermon XLIX. — Modèle de la miséricorde de Dieu, sur l'évangile de l'enfant prodige.	725	Sermon XCIII. — Des causes de la luxure.	1294

FIN DU TRENTE ET UNIÈME VOLUME.





License

Date Due

--	--	--





a39003 001908366b

BX 1756 .A2M5 1844 V3
MIGNE, JACQUES PAUL.
COLLECTION INTEGRALE

CE BX 1756
.A2M5 1844 V031
COO MIGNE, JACQU COLLECTION I
ACC# 1047757

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	10	04	05	01	05	2